ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 16 février 2026

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 12 février 2026

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 16 février 2026, à 13 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1er étage du 275, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

_____

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 16 février 2026

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 16 février 2026 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 5 février 2026.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des points 5.01,15.01 à 15.06, 20.23 à 20.25, 30.04 à 30.06, 41.04 et 41.05, 43.01, 51.01 et 51.02, ainsi que des points 80.01 (20.22) à 80.01 (20.32), 80.01 (30.02) à 80.01 (30.05), 80.01 (51.01) et 80.01 (51.02).

Finalement, veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI et que les documents afférents aux points 3.02 et 3.03 sont maintenant accessibles via ladite base de données.

Assemblée ordinaire du conseil municipal
du lundi 16 février 2026

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 janvier 2026, à 13 h

03.03 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 janvier 2026, à 9 h 30

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 *Service du greffe*

Résolution CA26 22 0005 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Déclaration pour une démocratie saine et respectueuse

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, à 16 h

07.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, à 9 h 30

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 *Service du greffe*

Déclaration pour souligner la Journée internationale des droits des femmes

15.02 *Service du greffe*

Déclaration pour souligner le Mois de la Francophonie et le statut de Montréal en tant que métropole francophone des Amériques

15.03 *Service du greffe*

Déclaration pour souligner le Nouvel An chinois et vietnamien

15.04 *Service du greffe*

Déclaration visant à réaffirmer la solidarité envers l'Ukraine à l'occasion du quatrième anniversaire de l'invasion illégale russe

15.05 *Service du greffe*

Déclaration de solidarité envers les communautés iraniennes touchées par la répression des manifestations en Iran

15.06 *Service du greffe*

Déclaration en appui aux Journées de la persévérance scolaire 2026

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1259403005

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 307 526,60 $, taxes incluses, pour les services de réparation de bacs et de fourniture de pièces de remplacement dans le cadre du contrat accordé à USD Global inc. (CM23 0257), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 084 168,76 $, taxes incluses

20.02 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1258175001

Accorder deux contrats à 7574479 Canada inc. (lot 1) et à Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. (lot 2), pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2026-2027, l'arrosage et l'entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2026 à 2029 - Dépense totale de 2 456 590,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21191 (8 soum.)

20.03 *Service de la culture , Direction des bibliothèques* - 1250020001

Accorder un contrat de gré à gré à BiblioPresto.ca, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la base de données numérique Eureka.cc, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2026 - Dépense totale de 409 161,88 $, taxes incluses

20.04 *Service des technologies de l'information , Direction engagement numérique* - 1257655006

Accorder deux contrats de gré à gré à Innovative Interfaces inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion des bibliothèques Sierra et pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra intégrant la technologie RFID, pour une durée de trois ans - Dépense totale de 1 563 103,65 $, taxes incluses

20.05 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231083

Accorder un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 145 803,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524103 (3 soum.)

20.06 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231074

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 14 167 491,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524201 (5 soum.)

20.07 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231086

Accorder un contrat à Uniroc Construction inc., pour les travaux de planage et revêtement bitumineux des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026 - Dépense totale de 723 833,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527501 (9 soum.)

20.08 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231081

Accorder un contrat à Construction NRC inc. pour les travaux d'éclairage à divers endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 770 198,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 526601 (6 soum.)

20.09 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231077

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 318 238 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524004 (3 soum.)

20.10 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231082

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 7 148 437,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524003 (3 soum.)

20.11 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1265455001

Autoriser une dépense additionnelle de 419 658,75 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation de l'édifice Plessis (phase 1), situé au 2075, rue Plessis, dans le cadre du contrat accordé à Saint-Denis Thompson inc. (CM25 0774), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 728 892,08 $ à 3 148 550,83 $, taxes incluses

20.12 *Service de l'Espace pour la vie , Planétarium* - 1265715001

Accorder un contrat de gré à gré à La Messe Basse pour la réalisation et l'installation de l'expérience muséale immersive et interactive Contact77 au Planétarium de Montréal - Dépense totale de 919 799,88 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cet effet

20.13 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1260649001

Conclure une entente-cadre avec Infrastructel inc. pour les services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, pour une période de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 849 808,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public S-2346 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

20.14 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1257596006

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal pour autoriser l'exécution de travaux pour la construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur et l'installation d'un revêtement de maçonnerie sur le poste de ventilation mécanique Wiseman, dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du projet urbain MIL Montréal

20.15 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1258933003

Approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville loue à Cytec Canada inc., pour un terme additionnel de deux ans à compter du 1er mars 2026, les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140, rue Albert-Einstein, d'une superficie de 609 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux, pour un loyer de 48 000 $, excluant les taxes

20.16 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265941001

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marion-Prune Paycha, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 152, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 141 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'exposition et diffusion du travail de photographie, pour un loyer total de 6 281,52 $, excluant les taxes

20.17 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265941002

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop, pour une durée de 24 mois à compter du 1er février 2026, le local 387, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 653 pieds carrés, à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures, pour un loyer total de 34 380,36 $, excluant les taxes

20.18 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265941003

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artenso, pour une durée de 24 mois à compter du 1er février 2026, les locaux 153 et 158, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 456 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels, pour un loyer total de 23 096,40 $, excluant les taxes

20.19 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265323002

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, pour une durée de 24 mois à compter du 1er février 2026, le local 388, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 562 pieds carrés, à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, de conférences et de bureau, pour un loyer total de 16 472,28 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière est de 8 581,74 $

20.20 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1255703019

Accorder un soutien financier de 300 000 $ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, pour son plan de promotion, de rayonnement et d'attractivité de l'industrie audiovisuelle de Montréal 2025-2028 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.21 *Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures* - 1257533001

Accorder un soutien financier de 100 000 $ et un soutien technique d'une valeur de 57 765$ à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour une durée de trois ans, pour le projet de recherche intitulé « Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie » / Approuver le projet de convention à cet effet

20.22 *Service de l'Espace pour la vie , Biodôme* - 1266545001

Accorder un soutien financier de 100 000 $ et un soutien technique d'une valeur de 75 000 $ au Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'exposition « À la découverte de la vie sociale des bleuvets au Biodôme », pour une période de trois ans / Approuver le projet de convention à cet effet

20.23 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1255792021

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, à titre gratuit, une propriété connue comme étant le Planétarium de Montréal, constituée du lot 5 647 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans le Parc olympique, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

20.24 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265323003

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Naos jeunesse : la créativité en action !, pour une période de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 451 et 460, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 431 pieds carrés, à des fins de bureaux, de services communautaires, et d'ateliers éducatifs destinés aux jeunes filles, pour un loyer total de 20 416,44 $, excluant les taxes de vente

20.25 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1255792007

Abroger la résolution CM25 1239 / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 ainsi que les lots 1 260 692, 1 260 693, 1 260 694 et 1 260 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 mètres carrés, pour un montant de 1 171 123 $, plus les taxes applicables

30 – Administration et finances

30.01 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves* - 1267231004

Autoriser le dépôt d'une demande visant à obtenir l'accès à la mesure transitoire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'ouvrage de protection contre les inondations, soit la digue située à la 5e Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

30.02 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1265796001

Autoriser le dépôt de la candidature du Service de l'environnement de la Ville de Montréal au Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour le projet du Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent

30.03 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1268994003

Adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission de l'établissement commercial Séduction de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert dans le cadre de l'événement la Nuit Blanche du Festival Montréal en lumières, dans la nuit du 28 février au 1er mars 2026

30.04 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1258523001

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans à compter du 22 mars 2026, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

30.05 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1257430001

Autoriser l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à réaliser des travaux de transformation de l'ancien marché Maisonneuve, situé au 4375, rue Ontario Est, dans le site patrimonial classé de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve, lot 1 878 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 64 et au chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

30.06 *Montréal-Nord , Direction des services administratifs* - 1269171001

Approuver le projet de convention de financement entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre de la restauration de la berge de la rivière des Prairies dans l'arrondissement de Montréal-Nord

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques* - 1252640004

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par Vidéotron ltée aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor-P.-Gray

41.02 *Service de l'Espace pour la vie* - 1267227001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 $ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique

41.03 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1259632003

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne

41.04 *Service de l'approvisionnement* - 1265317002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038)

41.05 *Service des ressources humaines et des communications , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division rémunération* - 1260234002

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les services

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1254396003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne Ville de Lachine à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6e Avenue et la 7e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1259131002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 $ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins

43 – Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

43.01 *Service de l'habitation* - 1266898003

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Conseil Interculturel* - 1269404001

Nommer Émilie Bouchard à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un second mandat de trois ans à compter de février 2026

51.02 *Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction stratégies et programmes* - 1260023001

Nommer Gabrielle Rousseau-Bélanger, conseillère de la Ville du district de Pointe-aux-Trembles de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de membre observatrice au conseil du système alimentaire montréalais (CSAM) pour une période de trois ans, soit jusqu'au 11 février 2029

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Motion de l'Opposition officielle - Pour une Ville qui respecte la science dans ses décisions publiques

65.02 *Service du greffe*

Motion de l'Opposition officielle - 10e anniversaire de la remise du rapport final de la Commission Charbonneau : réaffirmation des principes de transparence et d'intégrité

65.03 *Service du greffe*

Motion de l'Opposition officielle - Préserver et renforcer le rôle stratégique du Bureau des commissaires

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service des ressources humaines et des communications , Direction des communications corporatives - 1259554001*

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 671 469,74 $, de 671 469,74 $, taxes incluses, pour les services d'impression et de distribution d'avis d'information à la population des quartiers et arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris, dans le cadre du contrat accordé à Imprime-emploi (CG24 0062), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 953 656,23 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.02 *Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs - 1269563001*

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat à 30 500 000 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.03 *Service des affaires juridiques , Direction des projets spéciaux soutien général et services à la clientèle - 1267104001*

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 $, taxes incluses, pour les services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le cadre du contrat accordé à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) (CE24 0132), majorant ainsi le montant total du contrat à 744 575,95 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Cour municipale*

20.04 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1255517001*

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 264 392,63 $, taxes incluses, pour les services professionnels et techniques en biologie pour divers projets, dans le cadre de l'entente conclue avec Stantec experts-conseils ltée (CG24 0202), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 732 831,15 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

20.05 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Dépenses communes - 1259474001*

Exercer l'option de prolongation de cinq ans et autoriser une dépense additionnelle de 5 157 101,77 $, taxes incluses, pour les services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd, (CG21 0069), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 824 111 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.06 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1250352001*

Accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de trois ans - Dépense totale de 1 730 971,08 $

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Écoterritoires*

20.07 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1253838014*

Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 1 260 873,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21238 (1 soum. conforme)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.08 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1255468004*

Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc., pour les travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 266 564,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15952 (7 soum)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.09 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1255468003*

Accorder un contrat à Le Groupe M.E.A.S. inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 305 578,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15951 (7 soum)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.10 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1256549006*

Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 $ / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale*

20.11 *Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs - 1267684001*

Accorder un contrat à Solutions Merkur Ltée, pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 24 mois - Dépense totale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soum. conforme)

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.12 *Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1269286001*

Accorder un soutien financier de 500 000 $ à Mission Old Brewery, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque, pour la construction d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.13 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1258365001*

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc., pour les services de gestion de sols contaminés de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 080 534,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21166 (4 soum)

Compétence d'agglomération : *Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.14 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1255588002*

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Canadian Bearings ltée et Acklands-Grainger inc., pour la fourniture d'équipements de protection individuelle, d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 964 946,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21164 (5 soum)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.15 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1265593003*

Conclure des ententes-cadres avec Techno Feu inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 580 490,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20983 (2 soum)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.16 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1265593004*

Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc., pour la fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 221 476,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21205 (3 soum)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.17 *Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques - 1257684004*

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron ltée et TELUS Communications inc., pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soum)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.18 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers - 1258528001*

Conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., pour des services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, d'une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 517 387,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21074 (9 soum)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.19 *Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs - 1269563002*

Résilier unilatéralement le contrat accordé à AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.20 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1252705002*

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.21 *Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance - 1255613001*

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention établie avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.22 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du financement placement et trésorerie - 1255671001*

Accorder un contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, pour la fourniture de services bancaires, pour une période de cinq ans, incluant deux options de prolongation de trois ans - Dépense totale de 2 291 231,87 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21116 (3 soum)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.23 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1260088001*

Accorder un contrat à Oslo Construction inc., pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 31, situé au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 935 440,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15965 (7 soum)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.24 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1256498004*

Accorder un contrat à Gagné & Roy inc., pour les travaux de remplacement de sept bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 939 714,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15980 (6 soum)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.25 *Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1260416001*

Accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est pour la période allant de février 2026 à décembre 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.26 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1255593011*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville, d'une durée de cinq ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soum)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.27 *Service du développement économique , Direction du développement du territoire - 1267956001*

Approuver l'avenant 2 à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $, réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.28 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1265323005*

Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 90 jours, à compter du 1er février 2026. Le montant de la subvention immobilière est de 56 978 $

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.29 *Service de l'Espace pour la vie , Biosphère - 1269442002*

Résilier le contrat accordé à CREO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268) / Autoriser un paiement de 45 921,02 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau*

20.30 *Service de l'habitation - 1266898002*

Résilier la convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché à compter du 1er mars 2026

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.31 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1259271002*

Approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville de Montréal confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.32 *Service de l'habitation - 1266898001*

Approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux / Autoriser un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 000 000 $ / Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

30 – Administration et finances

30.01 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1258161001*

Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel*

30.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1255449005*

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel*

30.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1269641002*

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel*

30.04 *Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle , Direction innovation urbaine et amélioration continue - 1258047002*

Approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back, ainsi que les crédits et sources de financement associés / Déléguer au conseil municipal les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet, sous réserve de la disponibilité des crédits conformément à l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel*

30.05 *Service des affaires juridiques - 1263302001*

Autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 $, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 $ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 $) payable avant l'échéance du 20 février 2026

Compétence d'agglomération :	*Cour municipale*

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain - 1259131001*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)*

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs - 1259248010*

Nommer Marie Plourde, conseillère de ville, district du Mile-End, à titre de représentante de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement*

51.02 *Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels - 1255326010*

Nommer Dimitrios (Jim) Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec

Compétence d'agglomération : *Élément de la sécurité publique qu'est le « centre d'urgence 9-1-1 »*

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 janvier 2026 13 h

Séance tenue le lundi 26 janvier 2026 – 13 h salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mme Ericka Alneus, M. Mauro Barone, Mme Céline-Audrey Beauregard, Mme Carla Beauvais, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Braun, Mme Émilie Brière, Mme Elvira Carhuallanqui, M. Josué Corvil, M. Olivier Demers-Dubé, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Alexandre Devaux-Guizani, M. Sterling Downey, Mme Arij El Korbi, M. Victor Esposito, Mme Véronique Fournier, Mme Chantal Gagnon, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, M. Youssef Hariri, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Catherine Houbart, M. Jean François Lalonde, M. Benoit Langevin, M. François Limoges, M. Christopher McCray, M. Luis Miranda, Mme Sophie Mohsen, Mme Andréanne Moreau, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Danielle Myrand, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Marie Plourde, Mme Julie-Pascale Provost, M. Giovanni Rapanà, M. Leslie Roberts, Mme Chantal Rossi, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Dominic Roussel, M. Aref Salem, Mme Élise Tanguay, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Milany Thiagarajah, Mme Sarah V. Doyon, Mme Diana Varela, Mme Maeva Vilain, Mme Cathy Wong et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

M. Peter McQueen, M. Denis Pelletier et Mme Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Par la suite, Mme Rossi souligne les efforts et la participation de la jeunesse montréalaise à des expériences qui mettent, entre autres, leur compétence et leur leadership à profit dans le monde politique. À cet effet, elle mentionne la 15e édition des Jeux de la science politique, qui s'est tenue du 8 au 11 janvier à l'Université Laval et qui a permis à plus de 350 jeunes provenant de 10 universités québécoises de compétitionner afin de renforcer leurs aptitudes dans divers secteurs de la politique. Mme Rossi félicite l'équipe de l'Université de Montréal, qui est arrivée en tête de la compétition, ex-aequo avec l'Université Laval.

Puis, la présidente du conseil rappelle que l'hôtel de ville de Montréal a été le théâtre, la semaine passée, de la 38e édition du Jeune conseil de Montréal et que pendant deux jours, plus de 60 jeunes ont pris place dans la salle du conseil, lors d'une simulation d'un conseil municipal pour les jeunes de 18 à 30 ans où de nombreux sujets d'intérêt public ont été abordés. Mme Rossi remercie les personnes ayant participé au bon déroulement de la 38e édition du Jeune conseil de Montréal. Ensuite, elle invite les membres du conseil à observer un moment de réflexion.

Elle poursuit avec les célébrations internationales du mois de janvier, dont :

- 1er janvier : Nouvel An
- 15 janvier : Journée nationale du vivre-ensemble
- 20 janvier : Journée de Martin Luther King Jr.
- 21 janvier : Jour du drapeau québécois
- 24 janvier : Journée internationale de l'éducation
- 27 janvier : Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité
- 23 au 31 janvier : Semaine de sensibilisation musulmane
- 29 janvier : Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de janvier et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Ericka Alneus, Arij El Korbi, Andréanne Moreau, Élise Tanguay, Maeva Vilain, Maude Théroux-Séguin et Milany Thiagarajah.

En terminant, Mme Rossi remercie les membres du conseil de leur attention et déclare la séance ouverte.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 08, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de : Ericka Alneus Réponse de : Soraya Martinez Ferrada	Combien de places sont disponibles sur le terrain pour accueillir des personnes en situation d'itinérance notamment en période de grand froid et comment l'Administration communique-t-elle cette information de manière claire et à jour? / Est-ce que l'Administration va maintenir cette information à jour (par exemple sur Internet)?
Question de : Marie Plourde Réponse de : Caroline Braun	Est-ce que les logements hors marché seront accessibles à la population montréalaise dans le besoin de logements abordables? / Reformule sa question en insistant sur les besoins de logement social et en demandant de préciser les objectifs de l'Administration en cette matière
Question de : Sarah V. Doyon Réponse de : Aref Salem	Comment l'Administration évalue la situation du maintien d'actifs à la Société de transport de Montréal (STM) et quelles sont les mesures prévues pour éviter que le déficit d'entretien s'aggrave? / Souhaite connaître plus précisément les projets à venir, ceux discutés avec les paliers supérieurs de gouvernement
Question de : Catherine Houbart Réponse de : Luis Miranda	Comment l'Administration justifie-t-elle le choix du sel de déglaçage et sur quelles données s'appuie-t-elle pour privilégier ce choix considérant tous les impacts du sel? / Reformule sa question
Question de : Élise Tanguay Réponse de : Soraya Martinez Ferrada Caroline Braun	Est-ce que l'Administration compte offrir des terrains et/ou des incitatifs financiers aux promoteurs immobiliers à but lucratif qui se lanceraient dans la construction de logements abordables et sociaux? / Est-ce qu'un de ces terrains pourrait être cédé à un tiers, sans consultation de l'arrondissement concerné et de l'OBNL qui l'aurait réservé et qui aurait commencé à travailler sur un projet d'habitation?

Question de : Céline-Audrey Beauregard Réponse de : Luis Miranda	Est-ce qu'il y a eu trop de déclenchements de chargement de la neige jusqu'à maintenant? / Questionne la prise de décision et le nombre élevé de chargement de la neige depuis le début de l'hiver en fonction des critères de décision à cet effet
Question de : Nathalie Goulet Réponse de : Claude Pinard	Trottoirs rétrécis rue Atateken : comment l'Administration peut-elle justifier ces travaux au profit de places de stationnement et est-ce que ces travaux respectent les normes d'accessibilité universelle?

_____

À 13 h 38,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

_____

Question de : Nathalie Goulet Réponse de : Claude Pinard	Trottoirs rétrécis rue Atateken : pourquoi l'Administration a fait ce choix plutôt que d'appliquer les normes en accessibilité universelle?
Question de : Olivier Demers-Dubé Réponse de : Chantal Gagnon	Est-ce que l'Administration va sauver l'organisme Concertation Montréal? / Reformule sa question en insistant sur l'importance de cet organisme qui œuvre depuis 31 ans
Question de : Sylvain Ouellet Réponse de : Luis Miranda Claude Pinard	Commentaires sur les choix de l'Administration en matière de déglaçage des rues et trottoirs et de la réduction d'asphalte dédiée à la réparation du réseau artériel / Questionne l'Administration sur ses actions concernant les nids-de-poule

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 51.

_____

03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 51, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

_____

CM26 0017

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 janvier 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier les points 15.01, 15.03 et 15.04 vers 14 h et les points 15.02, 15.05 et 15.06 vers 17 h.

CM26 0018

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025, à 13 h

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 janvier 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM26 0019

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026, à 13 h

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 janvier 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 13 h 53, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2025

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2025

04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2025

---

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 13 h 53, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

---

07 – Dépôt

À 13 h 53, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

07.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025

07.02 Dépôt du procès-verbal de correction de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 juin 2025, à la résolution CM25 0780

CM26 0020

Dépôt du rapport de la mairesse à la suite de l'autorisation, le 22 décembre 2025, d'accorder un contrat et d'engager les dépenses liées à l'opération de deux haltes-chaleur par la Direction de la sécurité civile et continuité des affaires, conformément à l'article 199, annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle dépose le rapport de la mairesse à la suite de l'autorisation, le 22 décembre 2025, d'accorder un contrat et d'engager les dépenses liées à l'opération de deux haltes-chaleur par la Direction de la sécurité civile et continuité des affaires, conformément à l'article 199, annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

07.03 1256116004

CM26 0021

Dépôt du rapport de la consultation publique portant sur le projet de Règlement visant à encadrer la requalification de l'entrepôt Van Horne

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le projet de règlement visant à encadrer la requalification de l'entrepôt Van Horne, et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

07.04 1257010009

_____

07.05 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 12 janvier 2026, à 19 h

_____

11 - Dépôt de pétitions

À 13 h 58, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

_____

15 – Déclaration / Proclamation

À 13 h 58, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

_____

CM26 0022

Déclaration demandant des mesures transitoires et voies d'accès à la résidence permanente à la suite de l'abolition du Programme de l'expérience québécoise

Attendu que la Ville de Montréal est une métropole inclusive dont la vitalité économique, sociale et culturelle repose en grande partie sur l'apport des personnes immigrantes;

Attendu que des milliers de résidentes et résidents temporaires étudient, travaillent et s'enracinent à Montréal, contribuant activement à la prospérité de la métropole et à la vitalité de ses quartiers;

Attendu que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a été aboli le 19 novembre 2025, limitant ainsi la possibilité d'accéder à la résidence permanente pour des milliers de personnes résidentes non permanentes établies à Montréal;

Attendu qu'en offrant la possibilité aux travailleuses et travailleurs temporaires d'accéder rapidement à la résidence permanente, le PEQ permettait au marché du travail québécois de bénéficier de personnes diplômées, formées localement, déjà logées, et contribuant activement à la vie sociale et économique de la province;

Attendu que le Programme s'adressait à des personnes francisées, dont la maîtrise du français avait été attestée par des tests ou diplômes reconnus par le gouvernement;

Attendu que l'abolition de ce programme fondamental, sans mesure transitoire, a déjà des répercussions dramatiques pour les personnes et les familles touchées (instabilité financière et résidentielle, séparations familiales, exodes vers d'autres villes ou régions, etc.), et que ces répercussions se font sentir particulièrement sur Montréal et sa population;

Attendu que la suppression du PEQ nuit à l'attractivité de la Ville de Montréal, à la rétention des talents, au rayonnement des institutions d'enseignements supérieurs ainsi qu'à notre capacité d'attirer et retenir la communauté étudiante internationale;

Attendu que le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) constitue désormais la seule voie d'accès à la résidence permanente en matière d'immigration économique, et que ce dernier privilégie les candidatures établies hors Montréal;

Attendu que le manque de prévisibilité et les barrières quant à l'accès à la résidence permanente qui découlent des changements récents apportés aux programmes et aux règlementations en matière d'immigration, contribuent à fragiliser les parcours d'immigration et accentuent la précarité des personnes immigrantes, en particulier celles à statut temporaire ou en situation d'attente;

Attendu que le PSTQ pourrait entraîner une perte d'attractivité et de compétitivité pour la métropole, tant pour ses entreprises que ses établissements d'enseignement supérieur;

Il est proposé par Mme Soraya Martinez Ferrada
Mme Ericka Alneus

appuyé par Mme Vana Nazarian
Mme Émilie Brière
M. Claude Pinard
Mme Christine Black
M. Aref Salem
M. Alexandre Devaux-Guizani
M. Julien Hénault-Ratelle
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger
M. Alan DeSousa
Mme Caroline Braun
M. Benoit Langevin
Mme Chantal Gagnon
Mme Andréanne Moreau
M. Alexandre Teodoresc
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Youssef Hariri
M. Josué Corvil
Mme Effie Giannou
M. Leslie Roberts
Mme Maude Théroux-Séguin
Mme Arij El Korbi
M. Victor Esposito
Mme Sophie Mohsen
M. Luis Miranda
Mme Diana Varela
Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Julie-Pascale Provost
M. Dominic Perri
M. Sonny Moroz
M. Giovanni Rapanà
Mme Milany Thiagarajah
M. Dominic Roussel
Mme Marie Plourde
M. Christopher McCray
M. Sylvain Ouellet
Mme Véronique Fournier
Mme Josefina Blanco
Mme Carla Beauvais
Mme Cathy Wong
M. Jocelyn Pauzé
M. Jean François Lalonde
M. Alex Norris
Mme Nathalie Goulet
Mme Martine Musau Muele
Mme Sarah V. Doyon
Mme Catherine Houbart
M. Olivier Demers-Dubé
Mme Danielle Myrand
Mme Elvira Carhuallanqui
Mme Maeva Vilain
M. Sterling Downey
Mme Élise Tanguay
Mme Céline-Audrey Beauregard
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
Mme Andrée Hénault
M. Mauro Barone

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal :

1 - reconnaisse l'apport essentiel des résidentes et résidents temporaires à la vitalité et au développement de la métropole;

2 - appelle le gouvernement du Québec à mettre en place, sans délai, une clause de droits acquis pour les personnes établies au Québec et détentrices d'un permis d'immigration temporaire au moment de l'abolition du PEQ;

3 - invite le gouvernement du Québec à assurer des voies d'accès prévisibles, humaines et cohérentes vers la résidence permanente pour les personnes déjà intégrées et établies sur le territoire montréalais;

4 - se joigne aux centaines de personnes, organismes et municipalités qui demandent au gouvernement du Québec de reconsidérer l'abolition du PEQ ou d'offrir une alternative aux personnes et familles déjà établies et intégrées au Québec;

5 - transmette la présente déclaration au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ainsi qu'à l'Assemblée nationale du Québec.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, ainsi qu'à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, se dit heureuse de se joindre à Ericka Alneus, cheffe de l'Opposition officielle, pour présenter cette déclaration d'une seule voix concernant l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Elle souhaite notamment lancer un message car elle croit que la crédibilité du Québec et de Montréal est en jeu. Elle espère des voies d'accès humaines et cohérentes vers la résidence permanente des personnes déjà établies à Montréal. Elle rappelle que le 19 novembre dernier, le gouvernement du Québec a aboli le PEQ sans offrir de mesures transitoires et que ce programme était un levier qui permettait aux personnes résidentes temporaires d'accéder plus rapidement à la résidence permanente, alors qu'elles vivent, travaillent et contribuent pleinement au développement de la métropole.

Puis, Mme Martinez Ferrada souligne que les conséquences de cette nouvelle se font déjà sentir à Montréal. Elle démontre, entre autres, que ce sont des talents et des cerveaux qui seront perdus, ce qui nuira à l'attractivité et à la réputation de la métropole et du Québec. En conclusion, la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada demande au gouvernement provincial de revoir la voie d'accès à la résidence permanente afin qu'elle soit prévisible, humaine et cohérente pour les personnes déjà établies.

Par la suite, la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, mentionne qu'il existe des sujets non partisans, comme celui-ci, qui amènent les personnes élues à mettre de l'avant leur rôle au service des humanités qui constituent la Ville. Elle indique que cette déclaration commune se veut une réponse claire pour affirmer qu'elle appuie cette cause et qu'elle la défendra. Elle souligne le privilège d'accueillir des gens de grande qualité qui choisissent de s'installer, de travailler et d'étudier ici. La cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus termine en réaffirmant l'humanité de la communauté montréalaise et du souhait de tisser ce lien fort qui bâtit Montréal.

La présidente du conseil les remercie et cède la parole successivement à Mme Maeva Vilain, M. Christopher McCray et Mme Émilie Brière.

La conseillère Maeva Vilain remercie l'ensemble du conseil municipal pour cette déclaration. Elle explique qu'arrivée à Montréal il y a 20 ans, avec l'équivalent du Programme de l'expérience québécoise, elle a pu accéder à la résidence permanente et redonner à sa communauté en tant que conseillère de ville. Mme Vilain rappelle notamment que derrière ces programmes, il y a des collègues, des voisins, des amis, des parents d'élèves, des infirmières, des employés communautaires, des éducatrices, des commerçants et des entrepreneurs qui font avancer Montréal et le Québec. Enfin, Mme Vilain demande au gouvernement du Québec de respecter sa parole, d'appliquer une clause grand-père pour que les personnes puissent s'intégrer et s'installer durablement au sein de la communauté québécoise.

À son tour, M. McCray dit être arrivé au Québec en 2015 avec un permis d'étude. Il a côtoyé des personnes venues d'un peu partout dans le monde. Il déclare, entre autres, que plusieurs, comme lui, sont rapidement tombés amoureux de Montréal, du Québec, de sa culture et de la langue française. Beaucoup ont choisi d'y rester, de s'y établir et d'y travailler. M. McCray constate que le nouveau programme pénalise les Montréalaises et les Montréalais en favorisant ceux ayant vécu hors de l'agglomération. Le conseiller McCray se dit fier de soutenir cette déclaration commune réclamant une clause grand-père, car au-delà des programmes, il s'agit de vies humaines et de l'avenir de la métropole.

Ensuite, la conseillère Émilie Brière met de l'avant notamment des enjeux liés au développement économique, à la vitalité scientifique et au rayonnement de la métropole, tous grandement affectés par ce revirement gouvernemental. Mme Brière souligne que cela affaiblit la confiance et crée une instabilité qui touche directement les entreprises, les organisations et les institutions montréalaises. Elle rappelle que la fin du PEQ nuit à l'attraction et à la rétention des talents, y compris dans les universités. Mme Brière estime essentiel que Montréal demande au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures transitoires et de maintenir des voies d'accès à la résidence permanente.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM26 0023

Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et pour réaffirmer l'engagement de la Ville de Montréal à lutter contre l'antisémitisme

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste a lieu chaque année le 27 janvier afin de souligner la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau lors de cette même date en 1945;

Attendu que des millions de personnes ont été tuées durant la Seconde Guerre mondiale, dont plus de six millions de Juifs, de Tziganes, de Slaves, de Témoins de Jéhovah, d'opposants politiques, d'artistes, de personnes handicapées ou issues de la diversité sexuelle, faisant de l'Holocauste l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité;

Attendu qu'après Tel-Aviv et New York, Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste, une communauté qui a grandement contribué au développement et au rayonnement de la métropole;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis près de 50 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Attendu que l'institution muséale sera déménagée dans de nouveaux locaux du boulevard Saint-Laurent afin de lui permettre de répondre à la demande grandissante du public, un grand projet soutenu financièrement par la Ville de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre, le 21 mars 1989, dans sa Déclaration contre la discrimination raciale « toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale »;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination, et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé, en 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites à Montréal, au Canada et à travers le monde;

Attendu qu'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme à Montréal en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module des incidents et des crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat de mettre en place des mesures structurantes et mesurables pour lutter de façon transversale contre le racisme et les discriminations et faire de Montréal une ville plus juste et inclusive;

Il est proposé par Mme Soraya Martinez Ferrada

appuyé par M. Josué Corvil
M. Sonny Moroz

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui aura lieu le 27 janvier 2026;

2 - réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite, tout en réitérant que tous les incidents et crimes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;

3 - continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada.

La mairesse de Montréal prend la parole et rappelle que le 27 janvier de chaque année la communauté internationale se recueille pour honorer la mémoire des victimes de l'Holocauste et souligner la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945. Commémorer les victimes de l'Holocauste, dit-elle, c'est réaffirmer que la lutte contre l'antisémitisme doit être constante et déterminée.

Mme Martinez Ferrada indique que Montréal est la troisième ville au monde pour le nombre de survivants et de survivantes de l'Holocauste après Tel Aviv et New York. De plus, à Montréal, nous avons également la chance d'accueillir le Musée de l'Holocauste, lieu essentiel de mémoire, d'éducation et de transmission pour les générations présentes et futures. La mairesse de Montréal mentionne que depuis plusieurs décennies, Montréal a posé plusieurs gestes concrets pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme. Malgré les gestes posés pour contrer l'antisémitisme, notre devoir est de continuer de dénoncer les gestes haineux, de sensibiliser la population et de soutenir nos communautés juives.

Pour terminer, la mairesse de Montréal invite tous les membres du conseil à voter en faveur de cette Déclaration, de réaffirmer ensemble notre engagement indéfectible à lutter contre l'antisémitisme, à défendre la dignité humaine et à faire de Montréal, une ville de mémoire, de justice et de solidarité. Elle souligne la présence au balcon de membres de la communauté juive et de la Fédération CJA.

Puis, Mme Alneus prend la parole en indiquant que pour l'Opposition officielle, il n'y aucune tolérance concernant l'antisémitisme. Elle rappelle que Montréal se situe au troisième rang des villes ayant une des plus grandes communautés juives. Une communauté qui a contribué à notre ville, à notre métropole, au tissu social, à notre patrimoine et à notre histoire. Elle poursuit en invitant la population à visiter le Musée de l'Holocauste afin d'y découvrir l'histoire de cette communauté, mieux comprendre cette tragédie pour ne pas recréer ce type de haine.

En conclusion, à titre de cheffe de l'Opposition officielle, elle joint sa voix à cette Déclaration pour faire valoir l'importance de commémorer des moments comme ceux-ci et de dire haut et fort que l'antisémitisme n'est aucunement tolérable dans notre société.

À son tour, M. Moroz salue les membres de la communauté juive présents au balcon. Il poursuit en réitérant les propos de la mairesse de Montréal et ajoute que l'action de se souvenir à elle seule ne suffit pas. L'antisémitisme est bien réel. À cet égard, il cite qu'en moyenne 17 incidents antisémites sont recensés par jour au Canada. Il mentionne que condamner l'antisémitisme n'est pas prendre position contre un conflit international mais c'est défendre la dignité humaine, c'est protéger nos concitoyens et concitoyennes et refuser la haine sous n'importe quelle forme. M. Moroz croit notamment l'importance d'agir en amont, en éduquant, en prévenant et en travaillant avec les communautés.

En terminant, M. Moroz indique que contrer l'antisémitisme demeure une responsabilité collective et plus que jamais Montréal a la capacité et le pouvoir d'agir.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.03

_____

CM26 0024

Déclaration pour la commémoration des victimes de l'attentat de la grande mosquée de Québec et pour réaffirmer l'engagement de la Ville de Montréal à lutter contre l'islamophobie

Attendu que la Ville de Québec a connu une grande tragédie le 29 janvier 2017, lorsque la grande mosquée de Québec a été la cible d'un attentat islamophobe qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a rendu une septième victime paraplégique;

Attendu que l'attentat de la grande mosquée de Québec a ébranlé l'ensemble de la communauté musulmane et a bouleversé toute la population québécoise;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec en organisant un rassemblement de milliers de personnes pour rendre hommage aux victimes et soutenir la communauté musulmane;

Attendu que chaque année, la Ville de Montréal commémore les victimes de l'attentat de la grande mosquée de Québec et réaffirme son engagement à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations, et qu'elle organise annuellement une cérémonie en mémoire des victimes, à l'hôtel de ville de Montréal, en collaboration avec le Forum musulman canadien;

Attendu qu'en septembre 2015, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

Attendu que la Chambre des communes du Canada a adopté, en mars 2017, une motion stipulant qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur, et condamner l'islamophobie ainsi que toutes les formes de racisme et discrimination religieuse systémiques;

Attendu que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

Attendu qu'en 2021, le gouvernement fédéral a proclamé le 29 janvier comme étant la « Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie » afin d'honorer les victimes de cette tragédie et de continuer à lutter contre l'islamophobie, la haine et la discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion ainsi que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, à combattre les discriminations et l'exclusion et à favoriser des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques qui a pour mandat de mettre en place des mesures structurantes et mesurables pour lutter de façon transversale contre le racisme et les discriminations et faire de Montréal une ville plus juste et inclusive;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module incidents et crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et les plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que des concitoyennes et des concitoyens de confession musulmane font encore face à des menaces, à de la discrimination, à des crimes et incidents haineux et à de la violence en raison de leur appartenance religieuse, que ces attaques et cette haine doivent être dénoncées haut et fort, et que des actions concrètes doivent continuer d'être mises en place pour les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal travaille sans relâche à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations, et à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens;

Il est proposé par Mme Soraya Martinez Ferrada

appuyé par M. Josué Corvil
Mme Sophie Mohsen

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - commémore les victimes, le 29 janvier 2026, de l'attentat islamophobe de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des personnes survivantes et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;

2 - continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme, de discriminations systémiques et discours haineux;

3 - poursuive sa lutte quotidienne contre les manifestations de la haine, de l'intolérance et de la violence dans notre société.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal, rappelle que le 29 janvier, c'est la commémoration des victimes de l'attentat de la grande mosquée de Québec et l'occasion de réaffirmer notre engagement à lutter contre l'islamophobie. Elle poursuit et indique que six hommes musulmans ont été arrachés à la vie et une septième personne a été grièvement blessée lors de ce drame.

Puis, Mme Martinez Ferrada mentionne notamment que chacun et chacune mérite de vivre dans la dignité, le respect et la sécurité; la diversité n'est pas une menace, elle constitue une richesse que nous avons le droit et le devoir de protéger. La mairesse de Montréal réitère que cette commémoration représente aussi une invitation à l'action, à réaffirmer notre engagement contre l'islamophobie, le racisme et toute forme de discrimination, à renforcer nos efforts de sensibilisation, à créer des ponts entre les communautés, à ouvrir le dialogue et à faire tomber les préjugés. Elle prend un moment pour nommer les victimes afin qu'elles ne soient jamais oubliées.

En conclusion, la mairesse de Montréal invite les membres du conseil à lutter contre l'islamophobie, à défendre la dignité humaine et à faire de Montréal une ville fondée sur le respect, la solidarité et la paix.

La cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, se remémore cette même journée du 29 janvier 2017 où elle était présente au Musée des beaux-arts de Montréal pour l'exposition sur les couples issus de différentes communautés réalisée par Marie-Christine Ladouceur. Cette exposition traduisait à ses yeux le Québec d'aujourd'hui, ce Québec pluriel, ce Québec qui est fondé sur l'amour, la tolérance et l'ouverture vers l'autre. Lorsqu'une telle tragédie survient, toute la population en est affectée. Enfin, elle croit qu'il est important de commémorer ces moments pour s'assurer que la tolérance prenne le dessus sur toute forme de discrimination.

Par la suite, les conseillères Sophie Mohsen et Céline-Audrey Beauregard s'expriment également sur la montée grandissante de l'islamophobie dans le discours public, et toutes les deux sont d'avis que la haine n'y a pas sa place. Mme Mohsen précise qu'elle porte le carré vert en guise de solidarité envers les familles, les victimes et les survivants. Elles rappellent également qu'au-delà des commémorations et des hommages aux victimes, il y a une responsabilité commune d'agir pour prévenir ce type de violence, et ce, à travers la connaissance d'autrui et le dialogue. En terminant, les conseillères Sophie Mohsen et Céline-Audrey Beauregard soulignent qu'il est primordial de s'unir dans la lutte contre toutes les formes de discriminations pour la préservation de nos droits les plus fondamentaux.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.04

_____

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 14 h 39, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

_____

À 14 h 39,

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0025

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière destinée aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec GardaWorld s.e.n.c., Teltech Signalisation inc. et Béton Brunet ltée - Division Signalisation (CG25 0054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière destinés aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, pour la période du 20 février 2026 au 19 février 2027, dans le cadre des ententes-cadres accordées à GardaWorld s.e.n.c., Teltech Signalisation inc. et Béton Brunet ltée - Division Signalisation (CG24 0085);

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements concernés et des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259462004
80.01 (20.01)

CM26 0026

Approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'il détient sur le lot 3 087 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue Jolicoeur, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 3 658,8 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, et ce, à des fins de logement social

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté le Roi du chef du Canada afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'il détient sur le lot 3 087 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, représentant 50 % des droits indivis dans ledit lot, situé sur la rue Jolicoeur, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 3 658,8 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, et ce, à des fins de logement social, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1255792014
80.01 (20.02)

CM26 0027

Accorder un contrat à Communications Tremblay Ménard inc. pour la fourniture et l'installation d'éléments signalétiques dans cinq parcs urbains - Dépense totale de 144 883,03 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21019 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Communications Tremblay Ménard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation d'éléments signalétiques dans cinq parcs urbains, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 111 448,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21019;

2- d'autoriser une dépense de 16 717,27 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 11 144,85 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'autoriser une dépense de 5 572,42 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259257001
80.01 (20.03)

CM26 0028

Approuver le projet d'addenda à l'acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2027, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'addenda numéro 2 à l'Acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2027, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

1250316001
80.01 (20.04)

CM26 0029

Exercer l'option de la première prolongation de six mois et autoriser la dépense additionnelle de 3 269 055,43 $, taxes incluses, pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030), majorant le montant total des contrats à 10 460 977,38 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de six mois et d'autoriser une dépense additionnelle totale de 3 269 055,43 $, taxes incluses, pour le traitement par compostage ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030);

Contrats	Montant (taxes incluses)
Lot 1	1 611 058,44 $
Lot 2	1 657 996,99 $

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1259735002
80.01 (20.05)

À 14 h 43,

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.0) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0030

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 360 007,71 $, taxes incluses, pour le service d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire dans le cadre du contrat accordé à Remorquage Météor inc. (CG24 0430), majorant ainsi le montant total du contrat à 943 109,17 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 360 007,71 $, taxes incluses, pour les services de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire dans le cadre du contrat accordé à Remorquage Météor inc. (CG24-0430);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259741001
80.01 (20.06)

CM26 0031

Autoriser une dépense additionnelle de 52 547,16 $, taxes incluses, pour couvrir la variation à la hausse du taux de change Canada/États-Unis, dans le cadre du contrat accordé à Peraton International LLC (CG23 0401), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 048 531,34 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 52 547,16 $, taxes incluses, pour couvrir la hausse du taux de change Canada/États-Unis dans le cadre du contrat accordé à Peraton International LLC (CG23 0401);

2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1252881010
80.01 (20.07)

CM26 0032

Accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Coplogic Solutions inc., pour l'entretien de la solution DORS, du 1er mars 2026 au 28 février 2029 - Dépense totale de 143 317,39 USD, taxes incluses (211 393,15 CAD, taxes incluses) (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Coplogic Solutions inc. pour l'entretien de la solution DORS, du 1er mars 2026 au 28 février 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 143 317,39 USD, taxes incluses (211 393,15 CAD, taxes incluses), conformément à son offre de service en date du 24 octobre 2025;

2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256634002
80.01 (20.08)

CM26 0033

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1er mars 2026 au 28 février 2027 - Dépense totale de 457 415,79 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour des services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1er mars 2026 au 28 février 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 457 415,79 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 1er décembre 2025;

2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255035007
80.01 (20.09)

CM26 0034

Autoriser une dépense additionnelle de 43 805,21 $, taxes incluses, pour l'ajout de nouvelles activités en lien avec la commémoration des Jeux olympiques de 1976, dans le cadre du contrat accordé à Sports Montréal inc. (CG23 0498), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 012 805,21 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 43 805,21 $, taxes incluses, pour ajouter de nouvelles activités en lien avec la commémoration des Jeux olympiques de 1976, dans le cadre du contrat accordé à Sports Montréal inc. (CG23 0498);

2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc. à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259615005
80.01 (20.10)

À 14 h 45,

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0035

Accorder deux contrats à Artémis Faune inc., pour les services techniques en gestion de la faune à Montréal, pour une période de deux ans, à compter de janvier 2026, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 199 138,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21198 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Artémis Faune inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, des contrats pour des services techniques en gestion de la faune, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21198 :

Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variations de quantités, incidences)
Artémis Faune inc. - Suivi et capture de coyotes, dindons, déprédation et gestion des enjeux fauniques dans les parcs (lot 1)	109 023,89 $
Artémis Faune inc. - Gestion du castor dans les parcs-nature (lot 2)	56 924,12 $

2- d'autoriser une dépense de 8 297 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 24 893 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258167001
80.01 (20.11)

CM26 0036

Accorder un soutien financier de 405 000 $ et un soutien technique estimé à 1 550 350 $, à AlterGo Événements, pour la tenue de l'événement « Défi sportif AlterGo » pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 405 000 $ et un soutien technique estimé à 1 550 350 $ à AlterGo Événements, pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo, de 2026 à 2028;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258475004
80.01 (20.12)

CM26 0037

Accorder un soutien financier totalisant 285 000 $, à différents organismes, pour des projets soutenus dans le cadre des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 285 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

SOUTIEN FINANCIER 2026
PHASE DE RÉALISATION DES CÉLÉBRATIONS DU 50e ANNIVERSAIRE DES JEUX OLYMPIQUES DE 1976

Organisme	Titre du projet	Montant recommandé
Volet 1 : Bonification d'activités sportives		
Courons Montréal	Montréal 76 - Mémoire en mouvement : Courir l'histoire	40 000 $
Volet 2 : Nouvelle activité sportive ou culturelle		
Les Scouts du Montréal Métropolitain	Olympiades Scoutes	40 000 $
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Héritage 1976 Rosemont en action, jeunesse en mouvement	6 000 $
Le Musée McCord Stewart	Les Jeux olympiques et Montréal	40 000 $
Club aquatique CAMO inc.	CAMO 76 : Compétition commémoration des 50 ans	40 000 $
Vélo Québec Événements	Le festival go vélo Montréal 2026 célèbre le 50e	40 000 $
Conseil du sport de Montréal	Murales sportives	40 000 $
International Gymnix	IG 2026 X Jo 1976	39 000 $
	TOTAL	**285 000 $**

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259941002
80.01 (20.13)

CM26 0038

Approuver le projet de cinquième amendement à l'entente de partenariat liant Éco Entreprises Québec et la Ville, sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de cinquième amendement à l'entente de partenariat entre Éco Entreprises Québec et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

Adopté à l'unanimité.

1258554004
80.01 (20.14)

CM26 0039

Autoriser une dépense additionnelle de 25 392 $, taxes incluses, pour les services de soutien dans le cadre du contrat accordé à Adlib Publishing Systems inc. (CG24 0143), majorant ainsi le montant total du contrat à 350 621,78 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 25 392 $, taxes incluses, pour des services de soutien dans le cadre du contrat accordé à Adlib Publishing Systems inc. (CG24 0143);

2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259563018
80.01 (20.15)

À 14 h 46,

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0040

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes, multifonctions et cartouches originales, pour une durée de 34 mois, à compter du 30 janvier 2026 - Montant estimé de l'entente : 3 008 100 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, d'une durée de 34 mois, à compter du 30 janvier 2026, afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes, multifonctions et cartouches originales, pour une somme maximale de 3 008 100 $, taxes incluses;

2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à leur contrat portant le numéro 025-8216-50-01, en date du 8 août 2025;

3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259563019
80.01 (20.16)

CM26 0041

Approuver le projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville prête à Centre des Femmes de convictions de Montréal, à titre gratuit, l'église située au 5600, 12e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle féminine en situation d'itinérance, pour une durée de 137 jours, à compter du 15 décembre 2025. Le montant de la subvention immobilière est de 57 076 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble, par lequel la Ville de Montréal prête au Centre des Femmes de convictions de Montréal, à titre gratuit, l'église située au 5600, 12e Avenue, d'une superficie approximative de 768 mètres carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle féminine en situation d'itinérance, pour une période de 137 jours, à compter du 15 décembre 2025, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1255323022
80.01 (20.17)

CM26 0042

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 306 585,33 $, taxes incluses, pour les services Internet ainsi que pour la protection renforcée contre les cyberattaques dans le cadre des contrats accordés à Beanfield Technologies inc. (lot 1) et à Bell Canada (lot 2) (CG23 0061), majorant ainsi le montant total de la dépense à 1 205 311,15 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 306 585,33 $, taxes incluses, pour des services Internet ainsi que pour la protection contre les attaques de type *Distributed Denial of Service* dans le cadre des contrats accordés à Beanfield Technologies inc. (lot 1) et Bell Canada (lot 2) (CG23 0061);

2- d'imputer ces dépenses de consommation au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259660003
80.01 (20.18)

CM26 0043

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 08 - Dépense totale de 1 398 877,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15950 (8 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 08, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 165 731,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15950;

2- d'autoriser une dépense de 174 859,73 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 58 286,58 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe Centco inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1255468001
80.01 (20.19)

CM26 0044

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 25 - Dépense totale de 898 587,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15955 (8 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 25, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 733 540,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15955;

2- d'autoriser une dépense de 110 031,08 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 55 015,54 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1255468002
80.01 (20.20)

_____

À 14 h 53,

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CM26 0045

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec La Presse inc., pour la fourniture d'espaces publicitaires requis par Espace pour la vie pour l'année 2026 - Montant estimé de l'entente : 574 875 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention relative à la fourniture d'espaces médias à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 437,50 $, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, pour l'année 2026, par laquelle La Presse inc., s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des espaces publicitaires requis par le Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 574 875 $, taxes incluses, dont 287 437,50 $ à titre d'investissement financier et 287 437,50 $ en échange de visibilité et de billets;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et La Presse inc., pour la fourniture d'espaces médias, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 437,50 $ équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets avec La Presse inc., et autoriser le Service de l'Espace pour la vie à affecter ce montant à l'acquisition d'espaces publicitaires auprès de La Presse inc. en 2026;

4- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259824006
80.01 (20.21)

_____

CM26 0046

Approuver le projet d'acte, par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Monde-Uni, à des fins d'habitation, notamment de logement social, un immeuble situé au 7965, boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 (lot projeté 6 707 435) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 789,6 mètres carrés, sans contrepartie monétaire / Autoriser une dévaluation de 110 000 $ pour la revente de l'immeuble pour l'année 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend, sans contrepartie monétaire, à la Coopérative d'habitation Monde-Uni, à des fins d'habitation, notamment de logement social, les lots connus et désignés comme étant les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, lesquels lots sont en cours d'assemblage pour former le lot projeté 6 707 435, d'une superficie de 789,6 mètres carrés;

2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, aux termes et conditions du projet d'acte de vente, conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation Monde-Uni démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'acceptation finale du financement dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), pour la réalisation de son projet;

3- d'autoriser une dévaluation de 110 000 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2026;

4- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 (lot projeté 6 707 435), à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente;

5- d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1259245010
80.01 (20.22)

_____

CM26 0047

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Novexco inc. (Hamster) pour la fourniture d'articles de bureau, de cartouches d'encre et de papiers d'impression, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 8 397 470,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21153 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Novexco inc. (Hamster), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des articles de bureau, cartouches d'encre et papier d'impression pour une somme maximale de 7 302 147,84 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21153;

3- d'autoriser une dépense de 1 095 322,18 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Novexco inc. (Hamster);

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1255481003
80.01 (20.23)

_____

CM26 0048

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Produits Suncor Énergie, s.e.n.c., pour la fourniture de carburants diesel clair et diesel contenant du carburant renouvelable, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 48 236 295,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public STM-6000037351 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Produits Suncor Énergie, s.e.n.c., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du carburant-diesel clair et du diesel contenant du carburant renouvelable, pour une somme maximale de 41 944 604,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public STM-6000037351;

3- d'autoriser une dépense de 6 291 690,69 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Produits Suncor Énergie, s.e.n.c.;

5- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1259106003
80.01 (20.24)

_____

CM26 0049

Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec AFI par Edgenda inc., pour les services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation d'une année chacune - Montant estimé des ententes : 1 059 350,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21139 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans, avec AFI par Edgenda inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21139 :

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
AFI par Edgenda inc.	Lot 1	454 007,53 $
AFI par Edgenda inc.	Lot 2	454 007,53 $
AFI par Edgenda inc.	Lot 3	151 335,84 $
	TOTAL	1 059 350,90 $

2- de procéder à une évaluation du rendement de AFI par Edgenda inc.;

3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1250335001
80.01 (20.25)

_____

À 15 h, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 15, le conseil reprend ses travaux.

_____

CM26 0050

Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à Projets Autochtones du Québec, à titre gratuit, le bâtiment situé au 12050, boulevard Gouin Est, connu comme étant l'ancien monastère des Recluses Missionnaires, d'une superficie totale de 38 005,80 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, jusqu'au 30 avril 2026 - Le montant de la subvention immobilière est estimé à 132 448 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à Projets Autochtones du Québec, à titre gratuit, le bâtiment situé au 12050, boulevard Gouin Est, connu comme étant l'ancien monastère des Recluses Missionnaires, d'une superficie totale de 38 005,80 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance jusqu'au 30 avril 2026, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt d'immeuble;

2- d'approuver un virement budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour la durée de la location, d'un montant de 97 000 $, net de taxes.

Adopté à l'unanimité.

1265323001
80.01 (20.26)

À 15 h 16,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0051

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'un nouveau poste de transformation à 315-25 kilovolts ainsi que de deux lignes souterraines entre le poste Notre-Dame et le poste projeté Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'un nouveau poste de transformation à 315-25 kilovolts ainsi que de 2 lignes souterraines entre le poste Notre-Dame et le poste projeté Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;

2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

1250136013
80.01 (30.01)

CM26 0052

Autoriser le dépôt d'une demande de financement, dans le cadre du Fonds pour le transport actif, pour les projets d'immobilisations sur les rues Prieur Est, de Terrebonne et Legendre ainsi que sur les avenues de l'Esplanade et Émile-Journault

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

Attendu que le Fonds pour le transport actif est un fonds du gouvernement du Canada axé sur le transport actif. Il prévoit un financement fédéral de 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021, pour soutenir le transfert modal de la voiture vers le transport actif, en appuyant la Stratégie nationale de transport actif;

Attendu que le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable du programme de Fonds pour le transport actif (FTA), et qu'il souhaite appuyer financièrement des projets au Québec en vertu du Programme;

Attendu que la Ville de Montréal est assujettie à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30);

Attendu que la Ville de Montréal doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour les projets d'immobilisations sur les rues Prieur Est, de Terrebonne et Legendre ainsi que sur les avenues de l'Esplanade et Émile-Journault dans le cadre du Fonds pour le transport actif;

2- de signifier que la Ville de Montréal est en faveur de ces projets et s'engage à assumer sa part d'investissement;

3- de désigner le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire pour signer l'entente de contribution et les documents en lien avec le suivi administratif de ces projets, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1254368007
80.01 (30.02)

CM26 0053

Autoriser, sous réserve, le paiement au ministère de la Justice du Québec de quatre versements prévus à l'avis estimatif de facturation reçu pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2026 - Dépense totale de 15 315 140,15 $, taxes incluses, aux échéances suivantes : 31 mars 2026, 30 juin 2026, 30 septembre 2026 et 31 décembre 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser, sous réserve, le paiement au ministère de la Justice du Québec de quatre versements prévus à l'avis estimatif de facturation reçu concernant les fonctions de juges municipaux pour l'année 2026. Ces versements totalisent 15 315 140,15 $, taxes incluses, payables en quatre versements égaux de 3 828 785,04 $ aux échéances suivantes : 31 mars 2026, 30 juin 2026, 30 septembre 2026 et 31 décembre 2026;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1253302006
80.01 (30.03)

CM26 0054

Adopter le document d'accompagnement du Règlement RCG 14-029-8 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le document d'accompagnement nommé « Tableau indicatif des modifications (OGAT Habitation) » du Règlement (RCG 14-029-8) modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, C. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

1253422004
80.01 (30.04)

CM26 0055

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'une nouvelle ligne souterraine de 315 kilovolts entre les postes des Irlandais et Guy, sur le territoire de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'une nouvelle ligne souterraine de 315 kilovolts entre les postes des Irlandais et Guy, sur le territoire de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie;

2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

1250136014
80.01 (30.05)

À 15 h 17,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0056

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

1257026002
80.01 (42.01)

CM26 0057

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1259632002
80.01 (42.02)

CM26 0058

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $ ».

Adopté à l'unanimité.

1257482001
80.01 (42.03)

CM26 0059

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* de la GRC, pour une durée trois ans, à compter du 7 janvier 2026, renouvelable pour une durée maximale d'une année / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier(ère) de grade sergent-détective pour la même période

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* de la GRC, pour une période de trois ans, à compter du 7 janvier 2026, renouvelable pour une durée maximale d'une année;

2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier(ère) de grade sergent-détective pour la même période;

3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1255326011
80.01 (50.01)

À 15 h 19,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) à 80.01 (51.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0060

Approuver la nomination de Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, et de Youssef Hariri, conseiller de ville du district de Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du Pôle (CDEC Montréal-Nord)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement et Youssef Hariri, conseiller de ville du district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord, au sein du conseil d'administration du Pôle (CDEC Montréal-Nord).

Adopté à l'unanimité.

1259595025
80.01 (51.01)

CM26 0061

Approuver la nomination de Denis Pelletier, maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Denis Pelletier, maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentant de l'arrondissement, au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

1254860016
80.01 (51.02)

CM26 0062

Approuver la nomination de Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement, au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1257131012
80.01 (51.03)

CM26 0063

Approuver la nomination de Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1258062012
80.01 (51.04)

CM26 0064

Approuver la nomination de Julien Hénault-Ratelle, conseiller de ville, district de Tétreaultville, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à titre d'administrateur du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Julien Hénault-Ratelle, conseiller de ville, district de Tétreaultville, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à titre d'administrateur du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

1250197002
80.01 (51.05)

À 15 h 20,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.06) à 80.01 (51.09) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0065

Approuver la nomination de Bisma Ansari, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Bisma Ansari, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1252484042
80.01 (51.06)

CM26 0066

Approuver la nomination de Maude Théroux-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à titre de représentante de l'arrondissement au comité exécutif et au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Maude Théroux-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à titre de représentante de l'arrondissement au comité exécutif et au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1251388013
80.01 (51.07)

CM26 0067

Approuver la nomination de Milany Thiagarajah, conseillère de ville, district de Darlington, à titre de représentante de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Milany Thiagarajah, conseillère de ville, district de Darlington, à titre de représentante de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

1259223022
80.01 (51.08)

CM26 0068

Nommer Éric Duguay et renouveler les mandats de Josée Duplessis, Maxime Codère et Stanley Péan à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour un mandat de trois ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de nommer Éric Duguay à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un mandat de trois ans, en remplacement d'Agathe Alie;

2 - de renouveler les mandats de Josée Duplessis, Maxime Codère et Stanley Péan à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un deuxième mandat de trois ans;

3 - de remercier Agathe Alie pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1250030007
80.01 (51.09)

---

20 – Affaires contractuelles

À 15 h 22, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 15 h 22,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0069

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe Écorécréo inc., pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1er février 2026, des locaux d'une superficie de 2 265 pieds carrés, situés au 3e étage du Marché Bonsecours, sis au 350, rue Saint-Paul Est, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 105 951,51 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2026 par sa résolution CE26 0012;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe Écorécréo inc., pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1er février 2026, des locaux situés au 3e étage de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie de 2 265 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 105 951,51 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1255323018

CM26 0070

Conclure une entente-cadre avec Groupe ABS inc., pour les services professionnels de caractérisation environnementale des sols, dans le cadre de projets de construction du réseau de conduits souterrain, pour une période de 18 mois - Montant estimé de l'entente : 813 313,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public S-2345 (3 soum) / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0082;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de caractérisation environnementale des sols, dans le cadre de projets de construction du réseau de conduits souterrain, pour une somme maximale de 813 313,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2345;

2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc., à cet effet;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;

4- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1250649009

CM26 0071

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 9 133 917,15 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524002 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0074;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 179 179 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524002;

2- d'autoriser une dépense de 817 917,89 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 136 820,26 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.03 1257231073

CM26 0072

Accorder un contrat au regroupement composé des firmes Sid Lee Architecture inc., Projet Paysage inc., L2C Experts-Conseils inc. et Ponton Guillot inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau pôle aquatique Jarry dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 346 056,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20993 (9 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0077;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder à Sid Lee Architecture inc., Projet Paysage inc., L2C Experts-Conseils inc. et Ponton Guillot inc., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour des services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau pôle aquatique Jarry dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 1 675 754,88 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20993;

2- d'autoriser une dépense de 335 150,98 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 335 150,98 $, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Sid Lee Architecture inc., Projet Paysage inc., L2C Experts-Conseils inc. et Ponton Guillot inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1251670001

CM26 0073

Accorder un contrat de gré à gré à Hublot51 inc., pour les services de direction artistique et de réalisation de la programmation estivale 2026 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin » - Dépense totale de 166 713,75 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0070;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Hublot51 inc., pour des services de direction artistique et de réalisation de la programmation estivale 2026 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une période de huit mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 166 713,75 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 25 novembre 2025;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1256541001

À 15 h 24,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0074

Accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour les services de gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2026 - Dépense totale de 336 185 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 431 115 $, équivalent aux recettes estimées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0072;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme, pour des services de gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 336 185 $, taxes incluses;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme à cet effet;

3- d'autoriser un budget additionnel de dépense de 431 115 $, équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser Espace pour la vie à affecter ce montant pour la réalisation de ses camps de jours;

4- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1259456001

CM26 0075

Accorder un contrat de gré à gré à Anne Lagacé, pour les services professionnels de conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2026 de l'événement annuel Jardins de Lumière au Jardin botanique - Dépense totale de 574 696,79 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0081;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Anne Lagacé, pour des services professionnels de conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2026 de l'événement annuel Jardins de Lumière au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 574 696,75 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 3 décembre 2025;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Anne Lagacé à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1250348017

CM26 0076

Approuver l'entente subsidiaire entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec et la Ville de Montréal, pour la réparation du pont du boulevard Lacordaire dans l'arrondissement de Saint-Léonard / Autoriser une dépense totale de 827 820 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0084;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver l'entente subsidiaire (numéro 202140) entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec et la Ville de Montréal pour la réparation du pont du boulevard Lacordaire au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

2- d'autoriser une dépense de 827 820 $, taxes incluses, conformément à l'entente;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1257231068

CM26 0077

Approuver la convention de service entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia inc. (ARSC), établissant les modalités et conditions relatives aux services rendus par l'ARSC en contrepartie desquels la Ville met à disposition des périodes d'utilisation de certains espaces et équipements du Stade de soccer de Montréal pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0078;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association régionale de soccer Concordia (ARSC), établissant les modalités et conditions relatives aux services rendus par l'ARSC en contrepartie desquels la Ville de Montréal met à disposition des périodes d'utilisation de certains espaces et équipements du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1259615007

CM26 0078

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour un terme de trois ans à compter du 1er octobre 2026, pour une durée maximale de 92 jours par année, un terrain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé au sud de la rue de Louvain et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 787 mètres carrés, à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif pour les véhicules des agents STM détenant une vignette, pour un loyer total de 49 293 $, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0087;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour un terme de trois ans, à compter du 1er octobre 2026, pour une durée maximale de 92 jours par année, un terrain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé au sud de la rue de Louvain et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 787 mètres carrés, à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif des véhicules des agents de la STM détenant une vignette, pour un loyer total de 49 293 $, non taxable;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1250515006

À 15 h 27,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0079

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Athlétisme Canada, pour la période du 1er février 2026 au 31 décembre 2028, un espace d'entreposage et de plateaux sportifs du complexe sportif Claude-Robillard, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie d'environ 64 pieds carrés, à des fins des activités sportives, pour un loyer total de 37 989 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0089;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Athlétisme Canada, pour la période du 1er février 2026 au 31 décembre 2028, un espace d'entreposage et de plateaux sportifs du complexe sportif Claude-Robillard, d'une superficie d'environ 64 pieds carrés, à des fins d'activités sportives, pour un loyer total de 37 989 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'accorder un soutien financier sous la forme d'une réduction de loyer pour un montant de 71 958 $;

3- d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses pour un montant de 71 958 $ pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1250041002

CM26 0080

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à 9413-8757 Québec inc., pour un terme de deux ans et quatre mois, à compter du 1er septembre 2026, un terrain constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 836 mètres carrés, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue de Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à des fins de stationnement tarifé à l'usage exclusif des membres utilisant l'application clicknpark, pour un loyer total de 45 049 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0088;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9413-8757 Québec inc., pour un terme de deux ans et quatre mois, à compter du 1er septembre 2026, un terrain constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 836 mètres carrés, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue de Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à des fins de stationnement tarifé à l'usage exclusif des membres utilisant l'application clicknpark, pour un loyer total de 45 049 $, excluant les taxes;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1250515007

CM26 0081

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-ville inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1er février 2026, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, arrondissement de Ville-Marie, à des fins communautaires, pour un loyer total de 393 967,08 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 320 567,07 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0090;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-ville inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1er février 2026, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, pour un loyer total de 393 967,08 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1258682016

CM26 0082

Accorder un contrat à l'équipe Lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque Caroline-Dawson et le parc Le Prévost dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, formée par les firmes L'OEUF Architectes, Lapointe Magne et associés s.e.n.c.r.l., NIPPAYSAGE inc., Eurêka Environnement, L2C Experts-Conseils inc. et Dupras Ledoux inc., pour les services professionnels requis dans le cadre de la construction de la nouvelle bibliothèque du quartier Villeray ainsi que le réaménagement du parc Le Prévost - Dépense totale de 10 559 257,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 28-20831 (28 dépôts anonymes de candidature) / Approuver le projet de contrat du lauréat cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0095;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder à l'équipe Lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque Caroline-Dawson et le parc Le Prévost dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, formée par les firmes L'OEUF Architectes, Lapointe Magne et associés s.e.n.c.r.l., NIPPAYSAGE inc., Eurêka Environnement, L2C Experts-Conseils inc. et Dupras Ledoux inc., un contrat pour les services professionnels requis dans le cadre de la construction de la nouvelle bibliothèque du quartier Villeray ainsi que le réaménagement du parc Le Prévost, pour une somme de 8 479 406,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 28-20831;

2- d'autoriser une dépense de 1 271 910,94 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 847 940,63 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à l'évaluation du rendement des firmes L'OEUF Architectes, Lapointe Magne et associés s.e.n.c.r.l, NIPPAYSAGE inc., Eurêka Environnement, L2C Experts-Conseils inc. et Dupras Ledoux inc.;

5- d'approuver le projet de contrat du lauréat à cet effet;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.14 1258304002

CM26 0083

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc., pour les travaux de réfection des murs du passage inférieur Querbes, situé dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 24 741 402,64 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 503201 (3 soum) / Accorder un contrat incident de gré à gré à Canadian Pacific Kansas City, pour les services professionnels de signalisation ferroviaire et d'assistance technique - Dépense totale de 508 656,47 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0118;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection des murs du passage inférieur Querbes, situé dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 20 067 967,56 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 503201;

3- d'autoriser une dépense de 3 010 195,13 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 1 663 239,95 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Demathieu & Bard (CDB) inc.;

6- d'accorder un contrat de gré à gré à Canadian Pacific Kansas City, pour un montant maximal de 508 656,47 $, taxes incluses (inclus dans les dépenses incidentes du contrat de travaux), pour les services professionnels de signalisation ferroviaire et d'assistance technique, conformément à son offre de service en date du 11 mai 2025;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.15 1257231069

_____

À 15 h 37,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CM26 0084

Approuver le projet d'addenda au contrat d'exécution d'œuvre d'art conclu avec Jonathan Villeneuve (CG16 0578), permettant de retirer les composantes électroniques qui font de l'Œuvre « Lux Obscura » une œuvre numérique, pour conserver uniquement les stèles et les vitres à des fins de promotion de l'art

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0120;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda au contrat d'exécution d'œuvre d'art conclu avec Jonathan Villeneuve (CG16 0578), permettant de retirer les composantes électroniques qui font de l'œuvre « Lux Obscura » une œuvre numérique, pour conserver uniquement les stèles et les vitres à des fins de promotion de l'art.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1250552006

_____

CM26 0085

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Lucie Leroux, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 384, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 120 pieds carrés, à des fins de recherche, de création, d'ateliers de médiation sur l'art textile et de sérigraphie, pour un loyer total de 5 349,60 $, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0122;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Lucie Leroux, agissant sous la raison sociale Laboratoire textile, pour une durée de 24 mois à compter du 1er février 2026, le local 384 de la Cité-des-Hospitalières, situé au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 120 pieds carrés, à des fins de recherche, de création, d'ateliers de médiation sur l'art textile et de sérigraphie, pour un loyer total de 5 349,60 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1255941014

CM26 0086

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sophie Gailliot, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 389-B, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité des Hospitalières), d'une superficie de 90 pieds carrés, à des fins de bureau de projet de recherche et de cours de marqueterie de cuir, pour un loyer total de 4 012,20 $, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0123;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sophie Gailliot, pour une durée de 24 mois à compter du 1er février 2026, le local 389-B, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 90 pieds carrés, à des fins de bureau de projet de recherche et de cours de marqueterie de cuir, pour un loyer total de 4 012,20 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1255941015

CM26 0087

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 186, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 205 pieds carrés, à des fins de bureaux, recherche et ateliers participatifs, pour un loyer total de 10 793,25 $, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0124;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, pour une durée de 24 mois à compter du 1er février 2026, le local 186, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 205 pieds carrés, à des fins de bureaux de recherche et ateliers participatifs, pour un loyer total de 10 793,25 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1255941016

CM26 0088

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Anne-Laure Bixquert, agissant sous la raison sociale Enlacés, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 389-A, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 90 pieds carrés, à des fins d'atelier et de bureau, pour un loyer total de 4 012,20 $, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0125;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Anne-Laure Bixquert, agissant sous la raison sociale Enlacés, pour une durée de 24 mois à compter du 1er février 2026, le local 389-A, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 90 pieds carrés, à des fins d'atelier et de bureau, pour un loyer total de 4 012,20 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1255941017

À 15 h 39,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0089

Autoriser une dépense additionnelle de 1 075 199,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de voirie dans l'avenue Christophe-Colomb, entre les boulevards Rosemont et Henri-Bourassa, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CM24 1452), majorant ainsi le montant total du contrat à 10 757 298,07 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0117;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 075 199,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de voirie dans l'avenue Christophe-Colomb, entre les boulevards Rosemont et Henri-Bourassa, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CM24 1452), majorant ainsi le montant total du contrat à 10 757 298,07 $;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1257231049

CM26 0090

Accorder un contrat à Bétons préfabriqués du lac inc. pour les services de fabrication et de livraison de blocs de lestage en béton préfabriqué pour le Quartier des Spectacles - Dépense totale de 249 660,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21145 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0128;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Bétons Préfabriqués du Lac inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de fabrication et de livraison de blocs de lestage en béton préfabriqué pour le Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 249 660,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21145;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1258781007

CM26 0091

Approuver le projet d'addenda entre la Ville de Montréal et 9519-5228 Québec inc., ou toute autre personne ou entité agissant en son nom, modifiant la promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville s'est engagée à acquérir de la société 9519-5228 Québec inc. un terrain, pour les fins de réaménagement d'infrastructures routières, situé à l'intersection de l'avenue Saint-Pierre et de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Lachine, pour le prix de 200 000 $, plus les taxes applicables / Autoriser une dépense additionnelle de 5 748,75 $, taxes incluses, pour la préparation du plan de morcellement et à la réalisation de l'opération cadastrale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0126;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'addenda entre la Ville de Montréal et 9519-5228 Québec inc., ou toute autre personne ou entité agissant en son nom, modifiant la promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal s'est engagée à acquérir de la société 9519-5228 Québec inc., sans garantie légale, pour le prix de 200 000 $, plus les taxes applicables, aux fins d'infrastructure routière, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 1 706 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection de l'avenue Saint-Pierre et de la rue Notre-Dame dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie totale de 223 mètres carrés;

2- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer l'addenda, pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, aux termes et conditions du projet d'addenda;

3- d'autoriser un budget de 5 000 $, plus les taxes applicables, pour les frais liés à la préparation du plan de morcellement et à la réalisation de l'opération cadastrale conformément aux informations contenues à l'intervention du Service des finances.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1257723002

---

30 – Administration et finances

À 15 h 41, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 15 h 41,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0092

Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention d'une subvention en lien avec le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations afin de permettre la réalisation d'un ouvrage d'aide à la protection dans l'emprise de la rue Crevier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2026 par sa résolution CE26 0019;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention d'une subvention en lien avec le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations;

2 - d'autoriser le directeur du Développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à signer le projet de convention d'aide financière et tout document afférent, auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1251066012

CM26 0093

Majorer la dotation de l'arrondissement de Verdun, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 174 471,56 $, net de taxes, pour les travaux préparatoires à l'aménagement du parc Monseigneur-J.-A.-Richard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2026 par sa résolution CE26 0021;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - de majorer la dotation de l'arrondissement de Verdun, par l'entremise de la réserve du *Passif environnemental*, pour un montant de 174 471,56 $, net de taxes, pour les travaux préparatoires à l'aménagement du parc Monseigneur-J.-A.-Richard;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1258753008

CM26 0094

Autoriser le Conseil de l'innovation circulaire à présenter une demande de financement au programme « Transformation locale vers la carboneutralité » du Fonds municipal vert afin de réaliser une étude de faisabilité pour un système coopératif de réutilisation de contenants à Montréal, en partenariat avec la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0100;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser le Conseil de l'innovation circulaire à présenter une demande de financement au programme « Transformation locale vers la carboneutralité » du Fonds vert municipal de la Fédération canadienne des municipalités pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un système coopératif de réutilisation de contenants à Montréal, en partenariat avec la Ville de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.03 1252937006

CM26 0095

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 - Dépense totale de 481 081,46 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0102;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027;

2- d'autoriser le paiement de la cotisation, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, à la Fédération canadienne des municipalités au montant de 481 081,46 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1254784005

CM26 0096

Reconduire le plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0141;

Attendu qu'à chaque année, 2 000 jeunes sous la protection de la jeunesse quittent un milieu de placement à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie adulte;

Attendu que l'UMQ en partenariat avec l'Association des centres jeunesse du Québec met en œuvre à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

Attendu que le plan vise à offrir une expérience de travail positive, à favoriser une meilleure insertion sociale, à faciliter la transition des jeunes des centres jeunesse vers la vie autonome et à favoriser une meilleure compréhension du mode municipal et du rôle des municipalités.

Attendu que la Ville de Montréal participe depuis 2014 à ce plan et que le conseil municipal a rendu officielle son adhésion le 19 février 2018 pour une période de trois ans et reconduit son adhésion le 23 février 2021 pour un nouveau période de cinq ans (2021-2025);

Attendu que pour ce dernier cycle, le programme a permis d'offrir un emploi d'été à 74 jeunes. Depuis de l'adhésion de la Ville en 2014, près de 170 jeunes ont occupé un poste d'été, dont certains jeunes ont participé au programme à quelques reprises.

Attendu que le passage à la Ville a permis aux jeunes de développer des compétences en employabilité, de réaffirmer son estime de soi, leur autonomie, et de soutenir leur parcours dans la recherche d'emploi ou la continuation de leurs études.

Attendu que ce programme est cohérent avec la vision de la Ville de Montréal en matière d'inclusion et solidarité, ainsi qu'avec les mesures que la Ville met de l'avant de lutte à la pauvreté, à l'exclusion et de prévention à l'itinérance.

Attendu qu'une étude de la Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables démontre que 33 % des jeunes ayant quitté un placement sous la tutelle de la Direction de la protection de la jeunesse vivent au moins une expérience d'itinérance avant l'âge de 21 ans;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - que la Ville signifie à l'Union des municipalités du Québec sa volonté de poursuivre sa participation au plan municipal d'emplois sous la protection de la jeunesse de manière pérenne.

2 - que les pratiques internes de mise en œuvre du plan soient maintenues, sous la direction du Service des ressources humaines et des communications, afin de garantir la simplicité et l'uniformité du processus de dotation.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1258489001

---

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 15 h 43, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM26 0097

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne Ville de Lachine à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6e Avenue et la 7e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne Ville de Lachine, à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6e Avenue et la 7e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1254396003

CM26 0098

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 $ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 $ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1259131002

---

42 – Adoption de règlements

À 15 h 44, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 15 h 44,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0099

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure » à l'assemblée du conseil municipal du 15 décembre 2025 par sa résolution CM25 1418;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure » à l'assemblée du conseil municipal du 15 décembre 2025 par sa résolution CM25 1418;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1977;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d’adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 $ afin de financer les travaux d’aménagement et de réaménagement du domaine public et d’infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

42.01 1259061001

Règlement 26-001

_____

CM26 0100

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 décembre 2025 par sa résolution CM25 1419;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 décembre 2025 par sa résolution CM25 1419;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2053;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d’adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1250025009

Règlement 26-002

_____

CM26 0101

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 26 000 000 $ pour le financement de travaux prévus au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 000 000 $ pour le financement de travaux prévus au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage » à l'assemblée du conseil municipal du 22 septembre 2025 par sa résolution CM25 1275;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé «« Règlement autorisant un emprunt de 26 000 000 $ pour le financement de travaux prévus au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage » à l'assemblée du conseil municipal du 22 septembre 2025 par sa résolution CM25 1275;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1658;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 000 000 $ pour le financement de travaux prévus au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1257231058

Règlement 26-003

---

51 – Nomination / Désignation

À 15 h 50, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 15 h 50,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0102

Nommer Mme Andréanne Moreau, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la langue française, à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat de deux ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0135;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - de nommer Andréanne Moreau, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la langue française, à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans, en remplacement d'Ericka Alneus;

2 - de remercier Ericka Alneus pour sa contribution au sein du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1250030006

CM26 0103

Nommer Andrée Hénault, Francine Beauchamp, Richard Leblanc, Jennifer Poirier, Lucie Huard, Michel Haddad, Gabriela Melendez, Edna Lénéus, Pierre Olivier Cyr et Josée Marquis au conseil d'administration de Anjou 80.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0145;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de nommer les membres suivants au conseil d'administration d'Anjou 80, aux fonctions indiquées :

Membre	**Fonction**	**Fin du mandat**
Andrée Hénault	Présidente	2028-12-31
Francine Beauchamp	Secrétaire-trésorier	2028-12-31
Richard Leblanc	Membre	2027-12-31
Jennifer Poirier	Représentante de l'arrondissement	2027-12-31
Lucie Huard	Représentante de l'arrondissement	2027-12-31
Michel Haddad	Membre	2028-12-31
Gabriela Melendez	Membre	2028-12-31
Edna Lénéus	Membre	2027-12-31
Pierre Olivier Cyr	Membre	2027-12-31
Josée Marquis	Membre	2027-12-31

Adopté à l'unanimité.

51.02 1267203001

---

65 – Motion des conseillers

À 15 h 51, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

Motion pour le Mois de l'histoire des Noirs 2026

La cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, retire le point 65.01 conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Motion pour le maintien de voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents temporaires

La cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, retire le point 65.02 conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 15 h 52,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Alexandre Devaux-Guizani

de suspendre les travaux jusqu'à 17 h.

La présidente du conseil suspend les travaux jusqu'à 17 h.

À 17 h, le conseil reprend ses travaux.

---

15 – Déclaration / Proclamation

À 17 h, la présidente du conseil appelle à nouveau la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM26 0104

Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que les communautés noires jouent un rôle essentiel dans la vie montréalaise, qu'il s'agisse de leurs contributions comme citoyens, artistes entrepreneurs, leaders communautaires, personnes élues ou employés de la Ville de Montréal;

Attendu que le contexte social actuel est marqué par une montée des discours haineux, une polarisation accrue et des reculs préoccupants en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, ce qui souligne l'importance, pour les institutions publiques, d'une parole claire, courageuse et rassembleuse;

Attendu qu'en 2026 se déroulera la 35e édition du Mois de l'histoire des Noirs au Canada, du 1er février au 1er mars 2026;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis 35 ans des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires, tout en rendant hommage aux personnes noires qui se sont illustrées dans différents domaines d'expertise;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2026 est « Élevons nos voix ensemble », et qu'il invite à une prise de parole collective, responsable et solidaire afin de reconnaître les réalités vécues et de contribuer activement à une société plus juste et inclusive;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs, et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1er février 2007;

Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, la Ville de Montréal a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît que des situations de racisme et de discrimination ont été vécues au sein même de l'administration municipale, notamment par des employés noirs;

Attendu que la Ville de Montréal condamne toute forme de racisme et de discrimination dans toutes ses instances, et encourage tous ses employés à dénoncer et combattre le racisme sous toutes ses formes;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat d'accélérer la transformation de la Ville pour qu'elle soit plus juste, inclusive et égalitaire, ainsi qu'une ligne d'appel dédiée et des formations obligatoires;

Attendu qu'il convient de maintenir et de renforcer les actions de lutte contre le racisme déjà en place, tout en favorisant une évaluation rigoureuse dans une perspective d'amélioration continue de nos pratiques;

Attendu que les élus municipaux ont la responsabilité collective de faire preuve de leadership, de cohérence et d'exemplarité dans la lutte contre le racisme et la discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal pose des gestes concrets et mesurables afin de rendre la fonction publique municipale plus représentative et inclusive des diversités montréalaises, y compris les personnes noires, et de combattre le profilage racial et social qui touche les personnes noires de façon disproportionnée;

Attendu que la Ville de Montréal évaluera les mesures prises pour combattre le racisme et la discrimination dans ses rangs, et encourage toutes les directions et leurs cadres à déployer des efforts tangibles pour combattre le racisme;

Il est proposé par Mme Soraya Martinez Ferrada
Mme Ericka Alneus

appuyé par M. Josué Corvil
M. Claude Pinard
Mme Christine Black
M. Aref Salem
M. Alexandre Devaux-Guizani
M. Julien Hénault-Ratelle
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger
M. Alan DeSousa
Mme Caroline Braun
M. Benoit Langevin
Mme Chantal Gagnon
Mme Andréanne Moreau
M. Alexandre Teodoresco
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Vana Nazarian
M. Youssef Hariri
Mme Effie Giannou
M. Leslie Roberts
Mme Maude Théroux-Séguin
Mme Arij El Korbi
M. Victor Esposito
Mme Sophie Mohsen
M. Luis Miranda
Mme Diana Varela
Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Julie-Pascale Provost
M. Dominic Perri
M. Sonny Moroz
M. Giovanni Rapanà
Mme Milany Thiagarajah
M. Dominic Roussel
Mme Marie Plourde
M. Christopher McCray
M. Sylvain Ouellet
Mme Véronique Fournier
Mme Josefina Blanco
Mme Carla Beauvais
Mme Cathy Wong
M. Jocelyn Pauzé
M. Jean François Lalonde
M. Alex Norris
Mme Nathalie Goulet
Mme Martine Musau Muele
M. François Limoges
Mme Sarah V. Doyon
Mme Catherine Houbart
M. Olivier Demers-Dubé
Mme Danielle Myrand
Mme Elvira Carhuallanqui
Mme Émilie Brière
Mme Maeva Vilain
M. Sterling Downey
Mme Élise Tanguay
Mme Céline-Audrey Beauregard
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
Mme Andrée Hénault
M. Mauro Barone

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- réaffirme haut et fort que la tolérance zéro s'impose au sein de tous ses instances, services, unités et arrondissements lorsqu'il est question de racisme, de discriminations et de discours haineux sous toutes ses formes;

2- reconnaisse l'apport essentiel et exceptionnel des communautés noires à l'histoire du développement et du rayonnement de Montréal;

3- souligne la 35e édition du Mois de l'histoire des Noirs sous le thème « Élevons nos voix ensemble », reconnaisse l'apport essentiel de la Table ronde dans cette organisation et invite les Montréalaises et les Montréalais à se mobiliser et à participer aux activités dès le 1er février 2026;

4- reconnaisse explicitement que des employés de la Ville ont vécu des situations de discrimination et de racisme et réaffirme l'importance de créer et de maintenir des milieux de travail sécuritaires, respectueux et équitables;

5- réitère son engagement à poursuivre et à renforcer les actions visant à prévenir le racisme et la discrimination, par exemple en désagrégeant et diffusant de manière plus transparente les données portant sur les communautés ciblées par le programme d'équité en emploi de la Ville de Montréal afin d'être en mesure d'en tirer une analyse exploitable par la Ville dans sa lutte contre le racisme et les discriminations.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

Afin de souligner la 35e édition du Mois de l'histoire des Noirs, la mairesse de Montréal rappelle l'importance de reconnaître les contributions des communauté noires à la vitalité sociale, culturelle et économique de la métropole. Elle réaffirme ensuite l'engagement de la Ville à lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, en appliquant notamment une politique de tolérance zéro et en misant sur le dialogue, la solidarité et la dignité. Mme Martinez Ferrada conclut en partageant son expérience personnelle qui confirme la nécessité d'agir collectivement pour bâtir une ville inclusive.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, la remercie et cède ensuite la parole aux membres du conseil désirant s'exprimer sur cette Déclaration, soit : Josué Corvil, Ericka Alneus, Nancy Blanchet, ainsi que Carla Beauvais.

D'entrée de jeu, le conseiller Josué Corvil présente un rappel historique du Mois de l'histoire des Noirs, de ses origines aux États-Unis jusqu'à sa reconnaissance au Canada, au Québec et à Montréal. Par la suite, M. Corvil met de l'avant la pluralité des communautés afrodescendantes et l'importance de leurs multiples contributions aux sphères de la société montréalaise. En conclusion, il rappelle les avancées démocratiques réalisées par l'élection de personnes issues des communautés noires au conseil municipal et réitère l'importance de poursuivre les efforts afin d'éliminer le racisme systémique.

À son tour, la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, insiste sur l'importance des symboles et de la mémoire dans la reconnaissance de l'apport des communautés noires à Montréal. Elle mentionne également quelques personnes afrodescendantes qui furent honorées par l'Ordre de Montréal grâce à leurs contributions à la Ville puis, elle fait référence à la valeur symbolique du nom de la future station Vertières du métro de Montréal. En terminant, Mme Alneus remercie la Table du Mois de l'histoire des Noirs pour son travail essentiel et réaffirme l'engagement du conseil municipal envers le respect et l'intégrité de toutes et de tous.

Pour sa part, la conseillère Nancy Blanchet partage à ses collègues quelques actions déployées par l'arrondissement de LaSalle visant la reconnaissance de l'apport des communautés noires à la métropole, notamment par une programmation élaborée autant avec les organismes locaux qu'avec des personnes engagées, lesquels contribuent au renforcement du tissu social et à la valorisation de la diversité. Mme Blanchet confirme le soutien de son arrondissement à une société inclusive et ouverte, et à cette fin, elle demande que le nom des membres de sa formation politique soient ajoutés en appui à cette Déclaration.

En joignant sa voix à celles de ces collègues, la conseillère Carla Beauvais rappelle ses 12 années d'engagement à la coordination du Mois de l'histoire des Noirs et précise que, malgré la célébration de l'apport essentiel des communautés noires à Montréal, le racisme et la discrimination demeurent bien réels. Elle poursuit en souhaitant que cette commémoration devienne un moment de prise de conscience, appelant à transformer les pratiques institutionnelles et à appliquer une tolérance zéro face au racisme. Mme Beauvais salue le travail de longue date de la Table du Mois de l'histoire des Noirs.

La présidente du conseil remercie les membres pour leurs interventions et confirme l'ajout de tous les membres présents à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM26 0105

Déclaration visant à reconnaître le Mois du patrimoine tamoul à Montréal

Attendu que la communauté tamoule de Montréal et du Québec est porteuse d'un riche héritage culturel, linguistique et historique, fondé sur l'une des plus anciennes langues classiques encore vivantes;

Attendu qu'à compter du début des années 1980, Montréal et le Québec ont offert à de nombreuses familles tamoules fuyant la guerre civile au Sri Lanka, un environnement fondé sur la dignité humaine, la sécurité, l'état de droit et le respect des droits fondamentaux, leur permettant de s'établir, de se reconstruire et de participer pleinement à la vie collective;

Attendu que la communauté tamoule de Montréal et du Québec reflète une diversité de parcours, d'origines et d'expériences, et est unie par des traditions culturelles communes, dont la langue, ainsi qu'un profond attachement aux valeurs de justice, de solidarité et de coexistence pacifique;

Attendu que le mois de janvier est marqué par Thaï Pongal, une fête traditionnelle tamoule des récoltes célébrant la gratitude, le renouveau, la famille et l'harmonie avec la nature, et donnant lieu à des activités culturelles et éducatives inclusives à Montréal et au Québec;

Attendu que la fête de Thaï Pongal est célébrée durant quatre jours en janvier de chaque année par de nombreuses communautés tamoules à travers le monde, l'occasion étant souvent marquée par l'ébullition du lait et du riz, le « pongal », dont le débordement du lait symbolise l'abondance et la prospérité pour l'année à venir;

Attendu que les membres de la communauté tamoule contribuent activement au développement social, culturel et économique de Montréal et du Québec, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'entrepreneuriat, de la fonction publique, des arts et de la culture, des sciences et des technologies ainsi que du leadership communautaire;

Attendu que les organismes et institutions communautaires tamouls jouent un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine culturel, la transmission intergénérationnelle de la langue et des traditions, le soutien aux jeunes et aux personnes aînées, la promotion du bénévolat et l'engagement citoyen;

Attendu que la reconnaissance du Mois du patrimoine tamoul en janvier s'inscrit dans l'engagement de la Ville de Montréal à promouvoir la diversité, l'inclusion, la mémoire collective, le respect des droits de la personne et le vivre-ensemble;

Il est proposé par Mme Milany Thiagarajah

appuyé par M. Josué Corvil
M. Sonny Moroz

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - reconnaisse le Mois du patrimoine tamoul en janvier à Montréal;

2 - encourage les citoyennes et citoyens à participer aux célébrations de Thaï Pongal partout à travers la ville afin de souligner la richesse du patrimoine tamoul.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole à la conseillère Milany Thiagarajah pour la présentation de la Déclaration.

Mme Thiagarajah salue les personnes invitées présentes au balcon. Elle souligne notamment le caractère significatif de cette journée, marquée par une première prise de parole officielle à l'hôtel de ville de Montréal par une élue issue de la communauté tamoule. Elle remercie la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, ainsi que les membres du conseil municipal pour leur appui à cette reconnaissance.

Elle mentionne que cette Déclaration s'inscrit dans une période culturelle importante, laquelle coïncide avec les célébrations de Thaï Pongal, fête mettant à l'honneur la gratitude, le renouveau et la solidarité communautaire. Elle conclut en exprimant sa reconnaissance envers les membres de sa communauté.

Par la suite, la conseillère Elvira Carhuallanqui prend la parole. Elle cite quelques exemples et met en valeur la précieuse contribution de la communauté tamoule à la vitalité et à la richesse culturelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

La mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, enchaîne et précise le caractère historique du moment, rappelant que Mme Milany Thiagarajah est la première élue d'origine tamoule au Québec, et félicite l'ensemble de la communauté pour leur apport à la métropole.

Pour sa part, Mme Ericka Alneus, cheffe de l'Opposition officielle, salue les personnes présentes au balcon et remercie notamment Mme Thiagarajah pour la présentation de la Déclaration. En terminant, le conseiller Alan DeSousa reconnaît, entre autres, le travail considérable de la communauté tamoule à la société québécoise, tant sur les plans économique que culturel.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.05

CM26 0106

Déclaration à l'occasion du Mois de sensibilisation au cancer chez les pompières et pompiers

Attendu que le Mois de sensibilisation au cancer chez les pompiers est souligné chaque année, en janvier, et a pour but d'accroître la compréhension publique du cancer professionnel dans les services d'incendie, tout en fournissant aux travailleuses et travailleurs de première ligne l'information et les outils nécessaires pour réduire les risques;

Attendu qu'en 2023, le Canada a adopté la *Loi relative au cadre national sur les cancers liés à la lutte contre les incendies*, qui prévoit l'élaboration d'un cadre national visant à orienter les efforts de sensibilisation et améliorer l'accès des pompières et pompiers aux soins;

Attendu que, dans le cadre de leur travail, les pompières et les pompiers sont exposés au feu, à la fumée et à des produits chimiques toxiques, qui augmentent considérablement leur risque de développer un cancer;

Attendu que le cancer professionnel des pompières et pompiers est la principale cause de décès en service dans le service d'incendie, et qu'en 2025, près de 80 % des décès en service des membres de l'Association internationale des pompiers étaient dus au cancer professionnel;

Attendu que les membres du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sont exposés au quotidien à des risques importants, et qu'il est essentiel de leur fournir des équipements de protection conformes et un environnement de travail sécuritaire;

Attendu que le SIM est l'un des plus importants services incendie au Canada, comptant plus de 2 700 membres répartis dans 66 casernes;

Attendu que le PDI 2026-2035 prévoit des investissements de 67,3 M$ pour le remplacement des équipements du personnel pompier, incluant les habits de combat;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard
M. Sterling Downey

Et résolu :

1- qu'à l'occasion du Mois de sensibilisation au cancer chez les pompiers et pompières, la Ville de Montréal souhaite rendre hommage aux pompières et pompiers du SIM et souligner leur courage exemplaire;

2- que la Ville de Montréal réitère son engagement à soutenir les pompières et pompiers dans l'exercice de leurs fonctions, à leur fournir l'équipement et les ressources nécessaires pour assurer leur sécurité et à veiller à ce que leurs conditions de travail reflètent les responsabilités uniques et les risques propres à leur profession;

3- que la Ville de Montréal tienne à remercier sincèrement toutes celles et tous ceux qui, par leur engagement et leur sacrifice, protègent la vie, la santé et la sécurité de la population.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, cède la parole au conseil Dimitrios (Jim) Beis pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, M. Beis précise que janvier est le Mois de sensibilisation au cancer chez les pompiers et rappelle les risques élevés auxquels ceux-ci sont exposés dans l'exercice de leurs fonctions. Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis poursuit en mettant de l'avant le travail essentiel et le dévouement du personnel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), notamment lors de l'incident récent près du pont Jacques-Cartier et lors d'opérations menées en période de grand froid. Il réitère l'importance de leur fournir des équipements adéquats et mentionne les investissements prévus à cet effet. En conclusion, M. Beis salue le courage des employés du SIM et invite le conseil à adopter la déclaration à l'unanimité.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole à la conseillère Carla Beauvais puis, au conseiller Sterling Downey.

Pour sa part, Mme Beauvais souligne la contribution des pompières et pompiers lors d'événements récents, notamment les périodes de verglas, des incendies majeurs et des opérations de porte-à-porte durant les pannes électriques. Ensuite, elle met en lumière les risques accrus de cancer liés à la profession, reconnus scientifiquement depuis 2022, ainsi que les lacunes dans la reconnaissance et la prévention au Québec. Elle évoque les données montréalaises particulièrement préoccupantes quant au nombre de diagnostics et de décès, attribués à un contexte d'intervention plus exigeant. La conseillère Carla Beauvais souhaite l'amélioration de leurs équipements de protection et invite les personnes élues à l'action afin de mieux protéger le personnel du SIM.

M. Downey débute son intervention en remerciant les pompières et pompiers pour leur engagement, ainsi que leurs familles, sachant qu'ils vivent quotidiennement avec les risques associés à cette profession. Il fait référence aux dangers moins visibles auxquels ceux-ci sont exposés, notamment les contaminations chimiques qui demeurent dans les équipements malgré les interventions répétées. Il enchaîne en insistant sur la nécessité d'accroître les efforts de prévention et d'améliorer la décontamination des équipements afin de mieux soutenir le personnel pompier. Le conseiller Sterling Downey conclut en demandant d'ajouter son nom comme appuyeur à la Déclaration.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leurs interventions et confirme l'ajout du nom du conseiller Sterling Downey à titre d'appuyeur.

Adopté à l'unanimité.

15.06

_____

À 17 h 46, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

_____

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 janvier 2026
13 h

Séance tenue le lundi 26 janvier 2026 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mme Ericka Alneus, M. Mauro Barone, Mme Céline-Audrey Beauregard, Mme Carla Beauvais, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Braun, Mme Émilie Brière, Mme Elvira Carhuallanqui, M. Josué Corvil, M. Olivier Demers-Dubé, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Alexandre Devaux-Guizani, M. Sterling Downey, Mme Arij El Korbi, M. Victor Esposito, Mme Véronique Fournier, Mme Chantal Gagnon, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, M. Youssef Hariri, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Catherine Houbart, M. Jean François Lalonde, M. Benoit Langevin, M. Christopher McCray, M. Luis Miranda, Mme Sophie Mohsen, Mme Andréanne Moreau, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Danielle Myrand, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Marie Plourde, Mme Julie-Pascale Provost, M. Giovanni Rapanà, M. Leslie Roberts, Mme Chantal Rossi, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Dominic Roussel, M. Aref Salem, Mme Élise Tanguay, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Milany Thiagarajah, Mme Sarah V. Doyon, Mme Diana Varela, Mme Maeva Vilain, Mme Cathy Wong et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

M. François Limoges, M. Peter McQueen, M. Denis Pelletier et Mme Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

---

1 - Période de questions du public

À 19 h 04, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1 Question de : Christiane Forget Réponse de : Christine Black	Comment justifier la baisse des sommes allouées au budget 2026 en matière d'accessibilité universelle? / Est-ce que l'Administration considère que l'accessibilité universelle est une priorité?
2 Question de : Jean Duval Réponse de : Soraya Martinez Ferrada	Souhaite une enquête sur des constables spéciaux dont un attitré à la protection de la mairesse de Montréal et demande que l'Administration communique avec le ministère de la Sécurité publique à cet effet / Reformule sa question

3 Question de : Francis Lapierre Réponse de : Alan DeSousa	Réfection de l'autoroute métropolitaine : est-ce que les scénarios alternatifs proposés dans le document déposé vont servir à la réflexion prévue sur ce projet? / Est-ce que l'Administration va faire une étude d'impact sur la santé dans le cadre de ce projet de réfection? DÉPÔT DE DOCUMENT
4 Question de : Florence Blandine Bollet Michel Réponse de : Soraya Martinez Ferrada Ericka Alneus	Abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) : remerciements à l'ensemble des élus-es municipaux d'être solidaires en vue de la création d'une clause grand-père dans la foulée de la fin annoncée du PEQ
5 Question de : Sébastien Despelteau Réponse de : Christine Black	Comment l'Administration va soutenir le baseball masculin et féminin à Montréal ? / Est-ce que la Ville centre pourrait venir rencontrer notre collectif?
6 Question de : Line Bergeron Réponse de : Chantal Rossi	Comment est-ce possible qu'il n'y ait pas d'interprète pour le langage des signes durant cette Période de questions? / Commentaires sur le sous-titrage qui n'est pas nécessairement une option pour les personnes sourdes de naissance
7 Question de : Christophe Verrier Réponse de : Caroline Braun	Abolition du Règlement pour une métropole mixte : qui va composer le comité d'experts devant proposer de nouveaux incitatifs et quel sera le mandat qui sera donné à ce comité d'experts? / Reformule la partie de la question sur la composition de ce futur comité d'experts
8 Question de : Robert Edgar Réponse de : Dimitrios (Jim) Beis	Est-ce que le Service de police de la Ville de Montréal va cesser ses pratiques de répression envers les journalistes et tout autre individu lors des manifestations? / Souhaite une rencontre avec M. Beis
9 Question de : Misha Pelletier Réponse de : Vana Nazarian	Qui est responsable de la révision du règlement sur les guides touristiques et quels sont les changements que vous y apporteriez?
10 Question de : Martin Lalonde Réponse de : Chantal Rossi Christine Black	Réduction au budget 2026 des sommes allouées pour l'amélioration de l'accessibilité universelle dans les bâtiments municipaux : est-ce que l'Administration croit que c'est toujours une priorité et est-ce que le budget sera amendé pour augmenter les sommes? / Questionne le manque d'accessibilité universelle pour les haltes-chaleur et aimerait des explications à cet effet
11 Question de : Rosalie Readman Réponse de : Claude Pinard	Pourquoi n'y a-t-il pas de taxes sur les logements vacants? / Reformule sa question

12 Question de : Nicolas Durand Réponse de : Alan DeSousa	Pourquoi l'appellation du Réseau express vélo (REV) n'est plus utilisée et quels sont les projets en développement dans ce réseau?
13 Question de : Raoul Garate Réponse de : Alan DeSousa	Comment et qui va effectuer l'audit du réseau cyclable? / Quelle place aura la sécurité des plus vulnérables sur nos routes?
14 Question de : Valérie Hébert Réponse de : Jean-François Lalonde	Projet concernant le terrain du parc Le Prévost : comment justifier le choix de démolir et de reconstruire ailleurs, pourquoi ne pas considérer une approche de cohabitation avec la culture et le sport? / Reformule sa question en évoquant un manque de consultation et en questionnant ce choix budgétaire
15 Question de : Dominique Boulanger Réponse de : Luis Miranda	Demande des explications sur les procédures de saisies de chiens et qui valide ces procédures? / Qu'est-ce qui sera fait pour cesser les saisies arbitraires de chiens?

À 20 h 04, la présidente du conseil fait la lecture de 12 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

---

1 Question de : Justine Plante Réponse de : Chantal Gagnon	Vous aviez dit lors de la dernière séance que le verdissement et les ruelles vertes étaient une priorité pour votre administration. Cependant, la mairesse de mon arrondissment Mercier–Hochelaga d'ensemble Montréal a coupé tous les programmes de ruelles vertes dans son arrondissement, en inivtant les citoyens à en la citant "emprunter des marteau-piqueurs" pour le faire soi-même. Outre les risques de sécurité et de dommages potentiels à des équipements sous-terrains, combien coûte un marteau-piqueur, est-ce que je dois faire une demande avant de démolir une ruelle publique, qui va rammasser les déchets de constructions, estce qu'un écocentre acceptera les déchets, à quelle adresse courriel dois-je la facture?
2 Question de : Enzo Rossi Réponse de : Alan DeSousa	We the tax payer have paid two different engineering firm to telling the city how to fix the flood issues in st Leonard. The city of Montreal and st Leonard borrow continue to refuse to start the work now to saves our homes. The cima plus and tetra tech report from the different firms explain and illustrate how to fix the flooding issues. how can the city continues to fail to do anything? People should not be afraid every time it rains. We pay taxes with high increases every year and the city is responsible to make sure that our homes do not get flooded every year. We have now need flood the last 4 years in a row and it will happen again this coming summer. Will this administration finally do the work that is required to save our homes?

3 Question de : Miguel Prieto Réponse de : Ericka Alneus	Je souhaiterais demander l'évaluation de l'adaptation du temps de feu de circulation afin d'ajouter une phase de virage à gauche exclusive sur le boulevard Rosemont, à son intersection avec l'avenue Papineau. Actuellement, il n'existe pas de phase exclusive pour effectuer cette manœuvre, ce qui rend la situation dangereuse. La majorité des conducteurs réussissent à effectuer le virage uniquement lorsque le feu est déjà rouge. À titre d'exemple, je cite l'intersection de l'avenue Beaubien et de l'avenue Papineau, située deux blocs plus au nord, où une configuration similaire est déjà en place.
4 Question de : Alain Babineau Réponse de : Dimitrios (Jim) Beis	Concernant les nouvelles technologies de surveillance déployées par le SPVM, il est essentiel de clarifier comment ce système sera utilisé, qui aura accès à ces données, et quelles mesures de protection sont mises en place pour prévenir le profilage racial.
5 Question de : Virginie Noël Réponse de : Luis Miranda	J'ai écouté votre bien bref passage au micro de Patrick Lagacé récemment. J'ai récomment vu les tableaud de taxes locales et me suis rendu compte de l'arrondissement d'Anjou avait de loin les taxes locales les plus élevées en 2024, soit près de 900$ pour la moyenne d'une unifamiliale contre seulement 296$ dans Villeray–St-Michel–Parc-Extension. La performance d'Anjou en déneigement n'est-elle pas dû aux taxes locales les pluss chères de la Ville plutôt qu'aux soit disant bonnes pratiques dont vous estimez être investi?
6 Question de : Natalie Gemma Réponse de : Alan DeSousa	Good evening to our new mayor Mrs Soraya Martinez Ferrada. On July 14, 2025 you stood on rue Belmont in st Leonard and promised to combat water damage in flood-prone areas in your first 100 days if elected. You said that the langelier collector issue would be added to your budget on day one. After the budget was released there is still no date as to when the work will start. Your election promise says people should not have to live like this every time it rains and you would have started the work after being elected. The promises are the same as the previous administration sometime between 2026-2035 that is not acceptable after another 4% increase on our taxes. Our homes are worthless after being flooded 4 times and we will continue to get flooded every year until you fix the issue. We are now 5 months away from being flooded what are the 3000 plus residence who continue to get flood every year suppose to do?
7 Question de : Elisabeth Faure Réponse de : Dimitrios (Jim) Beis	The budget includes $1.7 million for cameras to be installed in public places to allow surveillance of Montrealers. Can Councillor Beis alert us as to when those will be installed, where they will be installed, how the data will be stored and used, whether they will be connected to facial recognition powered by artificial intelligence and whether the images will fall under the access to information law ? Will these cameras be installed before Montreal police officers are equipped with body worn cameras? Thank you for providing much needed clarity.
8 Question de : Gemma Raeburn Réponse de : Dimitrios (Jim) Beis	I am seeking a response from Executive Committee member Jim Beis. The experience with facial recognition technology used by police departments in the United States is that it produces lots of false positives for persons who are Black. The literature speaks of 9% inaccuracy leading to many unjustified arrests. Is our police department already using facial recognition technology ? If so how will it ensure that biases built into the system are addressed so Black Montrealers aren't falsely targeted ? Will there be public hearings on these new technologies allowing Montrealers to comment on protection for privacy rights ?

9 Question de : Shirley Barnea Réponse de : Gabrielle Rousseau-Bélanger	En regardant la section climat du budget, on constate que malgré les outils comme le test climat et le budget carbone, Montréal reste très loin de ces cibles climatiques. Nous avons déjà échangé sur la manière dont le test climat est appliqué et sur ses limites à la commission des finances. Donc ma question pour vous: quelles mesures comptez-vous mettre en place afin de renforcer le test climat pour qu'il nous permette de nous réaligner pour atteindre notre cible de réduction des gaz à effet de serre de 2030?
10 Question de : Violette Marin Réponse de : Benoit Langevin	Bonjour, on remarque de plus en plus de personnes en situation d'itinérance à RDP-PAT et nos organismes locaux manquent de ressources pour répondre aux besoins. Un itinérant à qui je parle souvent près du Maxi m'a dit qu'il avait un logement pas très loin avant, que c'est ici chez lui. Comme plusieurs PSI, il souhaite rester dans son quartier, dans lequel il a ses repères, mais il n'a accès ni à des services de proximité ni même à une navette vers des ressources adaptées, sauf le VR. J'ai appris qu'une nouvelle halte-chaleur destinée aux personnes autochtones sera installée près du parc-nature et accueillera surtout des gens provenant du centre-ville par navette. Je comprends l'urgence, et j'en suis, mais nos besoins locaux, présents depuis des années, demeurent peu soutenus. Ça manque de cohérence Comptez-vous mettre en place, l'an prochain, un plan concerté pour développer des services de proximité dans l'est, pour mieux soutenir les populations localement au lieu de les déraciner?
11 Question de : Giacomo Vigna Réponse de : Alan DeSousa	Bonsoir , Maintenant qu'un budget de plus 1.55 millions à été voté, .Je désire savoir les réponses à ces questions: 1-quand précisement, on va débuter les travaux sur Langelier relativement aux collecteurs Langelier. Deux études, CIMA et une a autre firme d'ingènier, ont fait des recommandations. Les citoyens exigent des travaux immédiatement et ne peuvent continuer à vivre dans la crainte d"une à autre inondations et aucune couverture d'assurance. 2-quand seront avisés les usagers de ce ces travaux. Bref, peut-on obtenir un échéancier des travaux débutant en 2026? Merci de l'attention que vous porterez à ce dossier des inondations lors de fortes pluies
12 Question de : Florence Dragée Réponse de : Luis Miranda	Lors du dernier budget, vous avez dit vouloir opter pour un gestion rigoureuse. Un chargement de neige coûte au contribuable 1 million de dollars par centimètre chargé. Vous avez décrété un chargement le 7 janvier 2026 alors qu'il pleuvait, ils annonçaient des températures au-dessus de zero pour les 3 prochains jours, et qu'il n'y avait que quelques cms de slush au sol, Avez-vous trouvé cette ligne de communation avant ou après avoir décrété un chargement pour tout Montréal?

_____

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

_____

À 20 h 31, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous le mercredi 28 janvier 2026 pour l'assemblée extraordinaire du conseil municipal.

_____

_____	_____
Chantal Rossi	Emmanuel Tani-Moore
PRÉSIDENTE DU CONSEIL	GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2026, 9 h 30

Séance tenue le mercredi 28 janvier 2026 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :
(À moins d'une indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mme Ericka Alneus, Mauro Barone, Mme Céline-Audrey Beauregard, Mme Carla Beauvais **(par téléconférence)**, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Braun, Mme Émilie Brière, Mme Elvira Carhuallanqui, M. Josué Corvil, M. Olivier Demers-Dubé, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Alexandre Devaux-Guizani, M. Sterling Downey, Mme Arij El Korbi, M. Victor Esposito, Mme Véronique Fournier, Mme Chantal Gagnon, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, M. Youssef Hariri, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Catherine Houbart, M. Jean François Lalonde, M. Benoit Langevin, M. Christopher McCray, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Sophie Mohsen, Mme Andréanne Moreau, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Danielle Myrand, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Marie Plourde, Mme Julie-Pascale Provost, M. Giovanni Rapanà, M. Leslie Roberts, Mme Chantal Rossi, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Dominic Roussel, M. Aref Salem, Mme Élise Tanguay, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Milany Thiagarajah, Mme Sarah V. Doyon, Mme Diana Varela, Mme Maeva Vilain, Mme Cathy Wong et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

M. François Limoges et Mme Stephanie Valenzuela

***ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT N^{O} 1 AUX POINTS 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) ET 80.01 (30.02)* :**

M. François Limoges, M. Giovanni Rapanà, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Diana Varela

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Avant de débuter les travaux, Mme Rossi mentionne la 35e édition du Mois de l'histoire des Noirs, qui débutera le 1er février prochain.

À cette occasion, elle indique que plusieurs activités seront organisées pour souligner les diverses contributions des communautés noires à travers la province. Elle rappelle qu'à Montréal, le Mois de l'histoire des Noirs se tiendra cette année sous le thème « Élevons nos voix ensemble » et qu'une programmation riche est proposée par la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs en association avec la Ville de Montréal, afin de célébrer les contributions des communautés noires pour le développement de notre ville.

Chantal Rossi enchaîne et félicite le directeur du Service du développement économique de la Ville de Montréal, M. Dieudonné Ella Oyono qui fait partie des personnalités lauréates de cette 35e anniversaire du Mois de l'histoire des Noirs. Elle termine en invitant la communauté montréalaise à découvrir la programmation complète qui met en lumière toutes ces contributions et célèbre une histoire marquée par la résilience.

Par la suite, elle invite les membres du conseil à observer une minute de réflexion.

Enfin, la présidente du conseil remercie les membres du conseil de leur attention et déclare la séance ouverte.

---

01 - Période de questions du public

À 9 h 41, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1 Question de : Martin Lalonde Réponse de : Christine Black	Comment justifier la coupure budgétaire annoncée dans la gestion des immeubles en matière d'accessibilité universelle? / Est-ce que l'Administration va voter en faveur de l'amendement proposé afin d'augmenter les sommes au budget en matière d'accessibilité universelle?
2 Question de : Charles Boutet-Graneau Réponse de : Christine Black	Quelle place occupe les jeunes avec besoins particuliers dans les camps de jour? / Est-ce qu'une évolution de ces programmes est prévue pour soutenir ce besoin?
3 Question de : Christiane Forget Réponse de : Christine Black	En référence au report des sommes budgétaires en matière d'accessibilité universelle : pourquoi les personnes en situation de handicap devraient attendre jusqu'en 2028 pour faire valoir leur droit? / Qui assumera les impacts de cette absence de fonds jusqu'en 2028?
4 Question de : Robert Edgar Réponse de : Claude Pinard	Qu'est-ce que l'Administration peut faire pour que les personnes en situation d'itinérance aient un lit pour dormir la nuit et un endroit le jour pour se réchauffer? / Reformule sa question
5 Question de : Christophe Verrier Réponse de : Caroline Braun Claude Pinard	Comment expliquer une baisse de 94 % des sommes allouées à la gestion des immeubles vacants par rapport au budget de l'an passé? / Aimerait savoir ce qui va se passer avec ces immeubles, avec un montant de 146 000 $ prévu au budget, qu'est-ce qui peut être fait avec les bâtiments excédentaires?
6 Question de : Daniel Gonzalez Acosta Réponse de : Aref Salem	But du budget de l'Administration : est-ce une responsabilité fiscale, est-il désavantageux pour les usagers-ères du transport collectif? / Présente l'exemple des salaires des agents qui contrôlent les titres de transport et demande quels seront les changements l'an prochain à ce sujet

---

À 10 h 06, la présidente du conseil fait la lecture de 16 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

---

1 Question de : Chantal Rousseau Réponse de : Alan DeSousa	Bonjour, je m'appelle Chantal Rousseau et je suis très contente des pistes cyclables à Montréal, j'aimerai même qu'on les prolonge. Je me déplace à vélo, tout comme mes deux filles ados pour aller à l'école. Ma question : présentement, je ne prend pas la piste sur Henri-Bourassa car elle ne se rend pas à la station du REM. Est-ce que vous prévoyez prolonger la piste jusqu'à la station du REM de façon sécuritaire et au-delà, comme c'était prévu dans les plans? Merci, Chantal Rousseau
2 Question de : Charles Gao Réponse de : Claude Pinard	Le budget prévoit la suppression de 1000 postes alors que les besoins en services publiques continuent ne cessent d'augmenter, d'autant plus que la ville s'agrandit. Comment comptez-vous répondre a ces besoins (qui ne disparaitront pas si vous licenciez ces personnes, qui se retrouveront alors au chômage) sans sous-traiter ces postes et augmenter les couts pour les Montréalais (comme c'est le cas pour d'autres services municipaux qui ont été privatisées?)
3 Question de : Lucien Blais Réponse de : Claude Pinard	En octobre 2022, dans la décision Luamba contre le Procureur général du Québec, la Cour supérieure a décidé que les interceptions au hasard par les membres d'un corps policier sont inconstitutionnelles au Québec et portent atteinte à plusieurs droits constitutionnels de manière injustifiable. Cette décision a été confirmée par la Cour d'appel du Québec et est maintenant étudiée par la Cour suprême du Canada qui devraient rendre sa décision dans les prochains mois. Considérant le fait qu'une action collective a été déposée contre la Ville de Montréal et que la Cour supérieure l'a condamné à indemniser chaque personne victime de profilage racial interpellée par les agents du SPVM entre 2017 et 2019, l'administration a-t-elle évalué à combien se chiffrerait le montant total de ces indemnités? Si oui, quel serait ce montant approximatif? Question additionnelle: Où est-ce que cette importante dépense est prévue et répartie dans le Budget 2026 et/ou au PDI 2026-2035 de l'administration?
4 Question de : Maciej Jakub Swiderski Réponse de : Caroline Braun	Bonjour Mme la Présidente, Je ne suis pas en mesure de retrouver le soutien financier que la Ville donne pour le maintien du registre des loyers. Est-ce que la Ville continuera à soutenir financièrement cette initiative dans le budget 2026 ? Merci ! Maciej Jakub Swiderski
5 Question de : Marie-Claude Barbier Réponse de : Christine Black	Bonjour, il est très inquiétant de constater que le budget du programme d'accessibilité universelle sera réduit de 88,2 % en 2026. Puis, en 2027, que ce montant passera à 0. L'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, de bénéficier des mêmes opportunités et d'une expérience de qualité, de manière autonome. Quelles actions concrètes comptez-vous mettre en place pour démontrer que l'accessibilité universelle est importante et est une priorité.

6 Question de : Carole Lamontagne Réponse de : Andréanne Moreau	Nous subissons des nuisances sonores de la part des musiciens ambulants plus de six mois par an ""performant" sur la Place-G-Godin. Les tenanciers de bar pour les mêmes raisons ont droit à une subvention de l'arrondissement afin d'insonoriser leur établissement mais pas Nous. AGISME systémique ? OUi
7 Question de : David Gamper Réponse de : Gabrielle Rousseau-Bélanger	Comme discuté ce matin avec Madame Rousseau-Bélanger, le projet du Parc-nature de l'écoterritoire de la Falaise représente une occasion unique qui pourrait disparaître de recréer des liens entre les communautés, d'accroître la bio-connectivité, de préserver les écosystèmes et d'offrir un accès à la nature aux communautés défavorisées, d'attirer des start-ups spécialisées dans les technologies vertes et de créer un élément clé du réseau vert-bleu qui se forme à travers Montréal. Compte tenu du large consensus en faveur du Parc-nature parmi les citoyens, les députés provinciaux et fédéraux, les conseillers municipaux, les organisations environnementales, etc., allez-vous accélérer le projet et allouer les finances nécessaires pour un début de construction au plus tard en 2027, d'autant plus que les sites sont en état de dégradation environnementale et que des fonds sont désormais disponibles auprès du gouvernement canadien et risquent d'être perdus en raison des retards ?
8 Question de : Paul Racette Dorion Réponse de : Claude Pinard	Bonjour, J'ai posé une question à la commission sur les finances, mais je n'ai pas obtenu de réponse claire. Je me réessaie donc. Les montants dédiés au projet de la rue Sainte-Catherine Est dans le Village pour 2026 et 2027 ont été réduits de manière importante, soit plus de 40 M$ retranchés sur ces deux années. Est-ce que l'échéancier du projet sera modifié ? Est-ce que les travaux seront étirés dans le temps, ce qui risque de compliquer la vie des commerçants ? Sinon, comment expliquer ces écarts importants entre le PDI précédent et le PDI actuel?
9 Question de : Sophia M Réponse de : Benoit Langevin	Si quelques-uns des enjeux principaux de votre parti sont la réduction de la criminalité et de l'itinérance, et que ces problèmes sociaux ont comme solutions étudiées et testées d'investissement public et communautaire, quel est (1) l'intérêt d'augmenter le budget policier et (2) de faire affaire aux investisseurs privés pour résoudre ces problématiques?
10 Question de : Jérôme Saunier Réponse de : Christine Black	Bonjour, lors de la présentation du budget, vous avez déclaré que celui-ci vise à investir dans notre qualité de vie et à faire de Montréal une ville tournée vers l'avenir. Cependant, vous avez coupé le Programme d'accessibilité universelle, qui permet aux arrondissements d'améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux. Le financement de 3 millions par an va tomber à 354 000 $ cette année et à zéro en 2027. En tant que Montréalais à mobilité réduite qui rencontre des obstacles en permanence en raison du manque d'accessibilité, je ne pense pas que cette orientation budgétaire va permettre d'investir dans ma qualité de vie, ni dans celle des familles qui bénéficient de l'accessibilité universelle, ni dans celle des Montréalaises et Montréalais qui perdront leur mobilité à l'avenir. Question : comptez-vous rétablir le financement? Sinon, pourquoi? Merci.
	La question 11 a déjà été répondue

12 Question de : Clément Badra Réponse de : Christine Black	Vous vous vantez d'avoir présenté un budget équilibré, mais des programmes important pour l'inclusion de la diversité montréalaise ont été drastiquement coupés. Le programme en accessibilité universelle et le PAUI ont vu respectivement des coupes de 88% et 29% dés la première année de votre administration. Comment allez vous vous assurer que la ville continue à avancer dans son plan en accessibilité universelle de 2024-2030 sans moyen financier conséquent, et vous êtes vous assurer que des projets ne soient pas arrêté à cause de ces coupures.
13 Question de : Geneviève Jannelle Réponse de : Jean François Lalonde	Bonjour! Cet hiver, malgré des conditions climatiques plus difficiles que jamais, nous n'avons jamais été aussi nombreux à poursuivre à vélo durant l'hiver. Cependant, je note chaque jour une différence évidente entre le déneigement de Rosemont par rapport à Villeray. Même sur le REV St-Denis, on passe toujours d'une belle piste déneigée à un amas négligé quand on arrive à Jean-Talon vers le Nord. Même chose pour la piste Chateaubriand et la différence est flagrante sur St-Dominique. Pourquoi est-ce que Villeray fait autant piètre figure par rapport à l'arrondissement voisin? Et y aurait-il moyen d'apprendre d'eux, car ils font manifestement très bien les choses?
14 Question de : Thang Tran Réponse de : Aref Salem	Hello, I am sending in a question concerning the state of many metro stations in Montreal. As time goes on, more and more of Montreal's metro stations are left in the state of disrepair. Many riders have complained that the stations are outdated and crumbling. Montreal's metro stations are also technologically behind the new REM stations with no platform screen doors that prevent accidents and items falling into the track. With the expansion of the Blue Line, I am asking if there are future plans to renovate and upgrade the metro stations so that they are more comparable to the quality of the REM. The Montreal metro is the pride of the city and it is disheartening to see it crumble.
	La question 15 a déjà été répondue
16 Question de : Sue Stacho Réponse de : Gabrielle Rousseau-Bélanger	Félicitations pour votre victoire électorale. Le Grand Parc de l'Ouest est le fruit de décennies de mobilisation de Sauvons l'Anse-à-l'Orme, de la Coalition verte et de l'ancienne administration montréalaise. Sa création repose sur la prise de conscience que sa valeur écologique dépasse largement celle d'un projet immobilier. Madame la mairesse, votre administration s'engagera-t-elle clairement à utiliser tous les outils juridiques, financiers et réglementaires à sa disposition, y compris les échanges de terrains, l'article 245 du projet de loi 39 et les sources de financement pour la conservation et l'atténuation des changements climatiques, afin d'assurer la protection permanente de l'ensemble du Grand Parc de l'Ouest, y compris les terrains privés d'Anse-à-l'Orme ? Les Montréalais ont besoin d'un leader qui s'engage à préserver l'intégrité du Grand Parc. Nous sommes prêts à travailler ensemble pour garantir cet héritage aux générations futures.

17 Question de : Robin Boisvert Réponse de : Alan DeSousa	Il y a une brisure dans le lien cyclable sur la promenade de la commune, entre la piste cyclable Berri et la piste qui continue vers le canal Lachine. Lorsqu'on arrive par la piste cyclable sur Berri vers le sud qui arrive au vieux port et tourne à droite sur la rue de la commune, on se retrouve face à un panneau qui indique qu'on doit marcher à côté de notre vélo pendant plusieurs coins de rues, entre la rue du quai de l'horloge et la rue St-Gabriel. La carte du réseau cyclable indique que c'est un sentier polyvalent, donc on a le droite de rouler à vélo. il y a un fort risque de collision pour les cyclistes/piétons Pourriez-vous compléter la piste cyclable avec une indication claire sur le sol à cet endroit? La portion sur le bord sud de la promenade pourrait être réservée aux vélos? On pose la question depuis + de 5 ans et rien ne change. S'il y a des enjeux avec le vieux-port qui est de juridiction fédérale, pourriez vous vous parler svp? Ça peut être réglé pour ce printemps svp?
18 Question de : Renaud Boulay Réponse de : Luis Miranda	Klaxon au déneigement : Quand allez-vous changer votre méthode de déneigement. Entendre klaxonner le matin à 6.30 et durant toute la journée, il serait de passer à autre chose..Merci....30

_____

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 10 h 37. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

_____

02 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 38, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de : Ericka Alneus Réponse de : Soraya Martinez Ferrada	Budget 2026 : comment expliquer l'augmentation des taxes foncières de 3,8 % surtout en considérant les locataires en période de crise du logement? / Reformule sa question en insistant sur la tranche de la population montréalaise qui peine à boucler son budget
Question de : Marie Plourde Réponse de : Soraya Martinez Ferrada	Budget 2026 : comment s'assurer que l'Administration base ses décisions sur la science et les experts reconnus dans leur domaine? / Commentaire
Question de : Sarah V. Doyon Réponse de : Soraya Martinez Ferrada Alan DeSousa	Budget 2026 : comment l'Administration compte réduire la dépendance à l'auto solo? / Reformule sa question en insistant sur tous les impacts de cette dépendance, notamment les répercussions environnementales et sociales
Question de : Alex Norris Réponse de : Claude Pinard	Budget 2026 : est-ce que l'Administration va retirer la fiche *Provisions* de 152 M $ en les investissant à des projets concrets? / Reformule sa question

Question de : Véronique Fournier Réponse de : Claude Pinard	Budget 2026 : comment l'Administration peut expliquer le montant de 152 M $ dans la fiche *Provisions*?/ Quelles seront les priorités de l'Administration pour cette somme et quels seront les mécanismes de transparence et de suivi au regard de ces projets?
Question de : Christopher McCray Réponse de : Claude Pinard	Budget 2026 : comment l'Administration peut justifier les coupes dans le réseau cyclable et demande d'expliquer l'impact sur la dépendance à l'auto solo?

_____

À 11 h 09,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

_____

Question de : Christopher McCray Réponse de : Alan DeSousa	Budget 2026 : reformule sa question en insistant sur l'inégalité entre les quartiers au niveau du réseau cyclable
Question de : Élise Tanguay Réponse de : Caroline Braun	Budget 2026 : pourquoi l'Administration renonce au levier public pour bâtir du logement social et abordable à long terme et pourquoi se tourner vers le privé? / Questionne le bilan du Règlement pour une métropole mixte (RMM) et le montant recueilli de 66 M $ versus 43 M $
Question de : Cathy Wong Réponse de : Claude Pinard	Budget 2026 : questionne l'augmentation des taxes foncières à 3,8 % au regard de l'engagement à maintenir l'augmentation des taxes foncières à la hausse de l'inflation / Reformule sa question en insistant sur la capacité de payer de la population montréalaise

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 11 h 22.

_____

03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 11 h 23, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

_____

CM26 0107

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin de regrouper l'étude des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

---

08 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

À 11 h 23, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM26 0108

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, comprenant le rapport minoritaire de l'Opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

---

30 – Administration et finances

À 11 h 50 la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 11 h 50,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

À 11 h 52, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques instants.

À 12 h 14, le conseil reprend ses travaux à l'étude des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

À 12 h 42, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2026, 9 h 30

Séance tenue le mercredi 28 janvier 2026 – 14 h salle du conseil de l'hôtel de ville

---

PRÉSENCES :
(À moins d'une indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mme Ericka Alneus, Mauro Barone, Mme Céline-Audrey Beauregard, Mme Carla Beauvais **(par téléconférence)**, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Braun, Mme Émilie Brière, Mme Elvira Carhuallanqui, M. Josué Corvil, M. Olivier Demers-Dubé, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Alexandre Devaux-Guizani, M. Sterling Downey, Mme Arij El Korbi, M. Victor Esposito, Mme Véronique Fournier, Mme Chantal Gagnon, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, M. Youssef Hariri, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Catherine Houbart, M. Jean François Lalonde, M. Benoit Langevin, M. Christopher McCray, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Sophie Mohsen, Mme Andréanne Moreau, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Danielle Myrand, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Marie Plourde, Mme Julie-Pascale Provost, M. Giovanni Rapanà, M. Leslie Roberts, Mme Chantal Rossi, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Dominic Roussel, M. Aref Salem, Mme Élise Tanguay, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Milany Thiagarajah, Mme Sarah V. Doyon, Mme Diana Varela **(par téléconférence)**, Mme Maeva Vilain, Mme Cathy Wong et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

M. François Limoges et Mme Stephanie Valenzuela

***ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT N^{O} 2 AUX POINTS 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) ET 80.01 (30.02)* :**

M. François Limoges et Mme Stephanie Valenzuela

***ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT N^{O} 3 AUX POINTS 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) ET 80.01 (30.02)* :**

M. François Limoges et Mme Stephanie Valenzuela

***ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AUX POINTS 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) ET 80.01 (30.02)* :**

M. François Limoges et Mme Stephanie Valenzuela

***ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 42.01* :**

M. François Limoges et Mme Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

_____

À 14 h, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

_____

CM26 0109

Adoption du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0038;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le budget 2026 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

_____

Un débat s'engage.

_____

À 11 h 50,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement nº 1, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *d'amender le budget de fonctionnement 2026 afin de réduire les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de 1 point de pourcentage, passant ainsi de 3,4 % à 2,4 %, pour un allègement total de 39 361 031,14$. Pour ce faire, il est proposé de prendre cette somme à même le budget 2026 des dépenses des services centraux, lequel s'élève à 3 797 901 800 $, en imposant une contrainte budgétaire de 1,0363889 % à l'ensemble de ses services.* »

À 11 h 52, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux.

À 12 h 14, le conseil reprend ses travaux.

_____

Un débat s'engage sur l'amendement nº 1.

_____

Le conseiller Claude Pinard, représentant de l'Administration à ce sujet, souligne notamment qu'il est en désaccord avec la proposition d'amendement nº 1.

À 12 h 36,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 1.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (36)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement nº 1 rejeté à la majorité des voix.

À 12 h 42, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux pour le lunch.

À 14 h 04, le conseil reprend ses travaux.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 14 h 05,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement nº 2, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035 pour :*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI » (28040), pour les répartir ainsi : 11 M$ pour l'année 2026; 11 M$ pour l'année 2027; 11 M$ pour l'année 2028; 11 M$ pour l'année 2029; 11 M$ pour l'année 2030 ; et 55 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Sainte-Catherine Est – Village » (75036), pour les répartir ainsi : 45,645 M$ pour l'année 2026; 10,542 M$ pour l'année 2027; 35,190 M$ pour l'année 2028; 22,954 M$ pour l'année 2029; 21,602 M$ pour l'année 2030; et 16,293 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme en accessibilité universelle des bâtiments municipaux » (66130), pour le répartir ainsi : 5 M$ pour l'année 2026; 4 M$ pour l'année 2028; 3,199 M$ pour l'année 2029; 3,45 M$ pour l'année 2030; et 15 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M$ pour l'année 2026; 4,05 M$ pour l'année 2027; 6 M$ pour l'année 2028; 9,75 M$ pour l'année 2029; 11,164 M$ pour l'année 2030; et 53,749 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M$ pour l'année 2026; 4,05 M$ $ pour l'année 2027; 6 M$ pour l'année 2028; 9,75 M$ pour l'année 2029; 11,164 M$ pour l'année 2030; et 53,749 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M$ pour l'année 2026; 19,560 M$ pour l'année 2027; 39,927 M$ pour l'année 2028; 25,968 M$ pour l'année 2029; 34,097 M$ pour l'année 2030; et 125,67 M$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 99,228 M$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500), selon la répartition suivante : 99,228 M$ pour l'année 2026.*

- *Retirer 5,25 M$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440)» (48045), selon la répartition suivante : 0,2 M$ pour l'année 2026; 1,1 M$ pour l'année 2027; 2,3 M$ pour l'année 2028; 1,2 M$ pour l'année 2029; et 0,45 M$ pour l'année 2030.*

- *Retirer 15,786 M$ sur 10 ans de la fiche « Programme de conversion et réfection de terrains (AMD) » (97000), selon la répartition suivante : 6,145 M$ pour l'année2026; 3,418 M$ pour l'année 2027; 6,223 M$ pour l'année 2028.* »

_____

Un débat s'engage sur l'amendement nº 2.

_____

À 14 h 11, la leader de l'Opposition officielle, Mme Marie Plourde, soulève une question de privilège en souhaitant qu'il y ait moins de bruit dans la salle du conseil durant les interventions des personnes élues. Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, en prend note et portera une attention particulière à cet effet. La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, les remercie et clôt le débat.

_____

Le débat se poursuit sur l'amendement nº 2.

_____

Le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement nº 2.

À 15 h 23,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 2.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement nº 2 rejeté à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 15 h 40,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement nº 3, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035, volet agglomération pour :*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Amélioration et développement du réseau cyclable » (45000), pour les répartir ainsi : 25 M$ pour l'année 2026; 26,898 M$ pour l'année 2027; 30 M$ pour l'année 2028; 30 M$ pour l'année 2029; 28,102 M$ pour l'année 2030; et 160 M$ pour la période 2031-2035. Et la renommer en « Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable ».*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise » (34376), pour les répartir comme suit : 4,549 M$ pour l'année 2026; 5,750 M$ pour l'année 2027; 3,695 M$ pour l'année 2028; 14,6 M$ pour l'année 2029; 12,006 M$ pour l'année 2030; et 22,150 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Programme du Réseau des corridors vert » (36700), pour les répartir comme suit : 1,227 M$ pour l'année 2026; 3,171 M$ pour l'année 2027; 4,172 M$ pour l'année 2028; 4,880 M$ pour l'année 2029; 7,858 M$ pour l'année 2030; et 33,429 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Développement et aménagement du Grand parc de l'Est » (32312), pour les répartir comme suit : 150 000 $ pour l'année 2026; 830 000 $ pour l'année 2027; 1,5 M$ pour l'année 2028; 2,33 M$ pour l'année 2029; 13,652 M$ pour l'année 2030; et 14,758 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Parc Frédéric-Back Aménagement des blocs 2, 3 et 4 » (32130), pour les répartir comme suit : 12,432 M$ pour l'année 2026; 4,065 M$ pour l'année 2027; 18,318 M$ pour l'année 2028; 20,071 M$ pour l'année 2029; 27 M$ pour l'année 2030; 30,841 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M$ pour l'année 2026; 19,560 M$ pour l'année 2027; 39,927 M$ pour l'année 2028; 25,968 M$ pour l'année 2029; 34,097 M$ pour l'année 2030; et 125,67 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Réseau primaire d'égouts » (53010), pour les répartir comme suit : 51,118 M$ pour l'année 2026; 39,257 M$ pour l'année 2027; 45,829 M$ pour l'année 2028; 42,789 M$ pour l'année 2029; 53,179 M$ pour l'année 2030; et 286,976 M$ pour la période 2031-2035.*
- *Ajouter une fiche « Réseau Express Bus » (Numéro de fiche à définir), visant à développer un réseau de bus efficace et rapide au travers de l'agglomération pour offrir à court terme la qualité de service du métro mais en surface, en sortant du trafic notre réseau d'autobus artériel et lui attribuer les montants suivants dans l'enveloppe agglomération : 32,43 M$ pour l'année 2026; 12 M$ pour l'année 2027; 20,302 M$ pour l'année 2028; 22,62 M$ pour l'année 2029; 28,861 M$ pour l'année 2030; et 200 M$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 151,6 M$ sur 10 ans planifiés dans le cadre du « Plan de drainage » (fiche 56527) pour le collecteur Langelier, répartis de la manière suivante : 15,16 M$ pour l'année 2026; 15,16 M$ pour l'année 2027; 15,16 M$ pour l'année 2028; 15,16 M$ pour l'année 2029; 15,16 M$ pour l'année 2030; et 75,8 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Retirer 53,430 M$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500) pour l'année 2026.*

- *Retirer la fiche « Réaménagement Assomption/Souligny » (59027), en cohérence avec son retrait du Plan québécois des infrastructures (PQI) du gouvernement du Québec, et les 132,367 M$ sur 10 ans planifiés pour le projet, selon la répartition suivante : 500 000$ en 2027; 10,5 M$ en 2028; 18,664 M$ en 2029; 13,664 M$ en 2030; et 89,039 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Retirer 50,984 M$ sur 10 ans planifiés pour la fiche « Véloroutes - Accompagnement REM » (48046) pour les ramener aux montants proposés en 2025; soit des coupes réparties selon la répartition suivante : 2,656 M$ pour l'année 2026; 5,125 M$ pour l'année 2027; 10,245 M$ pour l'année 2028; 12,291 M$ pour l'année 2029; 6,508 M$ pour l'année 2030; et 14,159 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Retirer 55.25 M$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 1,8 M$ pour l'année 2026; 9,9 M$ pour l'année 2027; 22,7 pour l'année 2028; 10,8 M$ pour l'année 2029; et 10,05 M$ pour l'année 2030.* »

_____

Un débat s'engage sur l'amendement nº 3.

_____

À 16 h 33, le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement nº 3.

À 16 h 37,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 3.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement nº 3 rejeté à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 17 h 32,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour, conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 18 h 38, la conseillère Véronique Fournier soulève une question de privilège. Elle souhaite que le conseiller Alan DeSousa retire l'expression *Squeal like a pig* de son intervention.

_____

Un débat restreint s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, demande au conseiller Alan DeSousa de se rétracter. Ce dernier s'excuse si ses propos ont blessé des membres de l'Opposition officielle. La présidente clôt le débat.

À 18 h 46, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Claude Pinard afin qu'il exerce son droit de réplique. Puis, la présidente cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle.

À 18 h 56,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

de procéder à un vote enregistré sur le point 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Résultat:	En faveur : 38 Contre : 24

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, déclare le point 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1253074012

_____

CM26 0110

Adoption du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0035;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

_____

Un débat s'engage.

_____

À 11 h 50,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement nº 1, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *d'amender le budget de fonctionnement 2026 afin de réduire les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de 1 point de pourcentage, passant ainsi de 3,4 % à 2,4 %, pour un allègement total de 39 361 031,14$. Pour ce faire, il est proposé de prendre cette somme à même le budget 2026 des dépenses des services centraux, lequel s'élève à 3 797 901 800 $, en imposant une contrainte budgétaire de 1,0363889 % à l'ensemble de ses services.* »

À 11 h 52, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux.

À 12 h 14, le conseil reprend ses travaux.

_____

Un débat s'engage sur l'amendement nº 1.

_____

Le conseiller Claude Pinard, représentant de l'Administration à ce sujet, souligne notamment qu'il est en désaccord avec la proposition d'amendement nº 1.

À 12 h 36,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 1.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (36)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement nº 1 rejeté à la majorité des voix.

À 12 h 42, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux pour le lunch.

À 14 h 04, le conseil reprend ses travaux.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 14 h 05,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement nº 2, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035 pour :*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI » (28040), pour les répartir ainsi : 11 M$ pour l'année 2026; 11 M$ pour l'année 2027; 11 M$ pour l'année 2028; 11 M$ pour l'année 2029; 11 M$ pour l'année 2030 ; et 55 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Sainte-Catherine Est – Village » (75036), pour les répartir ainsi : 45,645 M$ pour l'année 2026; 10,542 M$ pour l'année 2027; 35,190 M$ pour l'année 2028; 22,954 M$ pour l'année 2029; 21,602 M$ pour l'année 2030; et 16,293 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme en accessibilité universelle des bâtiments municipaux » (66130), pour le répartir ainsi : 5 M$ pour l'année 2026; 4 M$ pour l'année 2028; 3,199 M$ pour l'année 2029; 3,45 M$ pour l'année 2030; et 15 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M$ pour l'année 2026; 4,05 M$ pour l'année 2027; 6 M$ pour l'année 2028; 9,75 M$ pour l'année 2029; 11,164 M$ pour l'année 2030; et 53,749 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M$ pour l'année 2026; 4,05 M$ $ pour l'année 2027; 6 M$ pour l'année 2028; 9,75 M$ pour l'année 2029; 11,164 M$ pour l'année 2030; et 53,749 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M$ pour l'année 2026; 19,560 M$ pour l'année 2027; 39,927 M$ pour l'année 2028; 25,968 M$ pour l'année 2029; 34,097 M$ pour l'année 2030; et 125,67 M$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 99,228 M$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500), selon la répartition suivante : 99,228 M$ pour l'année 2026.*

- *Retirer 5,25 M$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 0,2 M$ pour l'année 2026; 1,1 M$ pour l'année 2027; 2,3 M$ pour l'année 2028; 1,2 M$ pour l'année 2029; et 0,45 M$ pour l'année 2030.*

- *Retirer 15,786 M$ sur 10 ans de la fiche « Programme de conversion et réfection de terrains (AMD) » (97000), selon la répartition suivante : 6,145 M$ pour l'année2026; 3,418 M$ pour l'année 2027; 6,223 M$ pour l'année 2028.* »

_____

Un débat s'engage sur l'amendement nº 2.

_____

À 14 h 11, la leader de l'Opposition officielle, Mme Marie Plourde, soulève une question de privilège en souhaitant qu'il y ait moins de bruit dans la salle du conseil durant les interventions des personnes élues. Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, en prend note et portera une attention particulière à cet effet. La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, les remercie et clôt le débat.

_____

Le débat se poursuit sur l'amendement nº 2.

_____

Le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement nº 2.

À 15 h 23,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 2.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement nº 2 rejeté à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 15 h 40,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement nº 3, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035, volet agglomération pour :*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Amélioration et développement du réseau cyclable » (45000), pour les répartir ainsi : 25 M$ pour l'année 2026; 26,898 M$ pour l'année 2027; 30 M$ pour l'année 2028; 30 M$ pour l'année 2029; 28,102 M$ pour l'année 2030; et 160 M$ pour la période 2031-2035. Et la renommer en « Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable ».*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise » (34376), pour les répartir comme suit : 4,549 M$ pour l'année 2026; 5,750 M$ pour l'année 2027; 3,695 M$ pour l'année 2028; 14,6 M$ pour l'année 2029; 12,006 M$ pour l'année 2030; et 22,150 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Programme du Réseau des corridors vert » (36700), pour les répartir comme suit : 1,227 M$ pour l'année 2026; 3,171 M$ pour l'année 2027; 4,172 M$ pour l'année 2028; 4,880 M$ pour l'année 2029; 7,858 M$ pour l'année 2030; et 33,429 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Développement et aménagement du Grand parc de l'Est » (32312), pour les répartir comme suit : 150 000 $ pour l'année 2026; 830 000 $ pour l'année 2027; 1,5 M$ pour l'année 2028; 2,33 M$ pour l'année 2029; 13,652 M$ pour l'année 2030; et 14,758 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Parc Frédéric-Back Aménagement des blocs 2, 3 et 4 » (32130), pour les répartir comme suit : 12,432 M$ pour l'année 2026; 4,065 M$ pour l'année 2027; 18,318 M$ pour l'année 2028; 20,071 M$ pour l'année 2029; 27 M$ pour l'année 2030; 30,841 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M$ pour l'année 2026; 19,560 M$ pour l'année 2027; 39,927 M$ pour l'année 2028; 25,968 M$ pour l'année 2029; 34,097 M$ pour l'année 2030; et 125,67 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Réseau primaire d'égouts » (53010), pour les répartir comme suit : 51,118 M$ pour l'année 2026; 39,257 M$ pour l'année 2027; 45,829 M$ pour l'année 2028; 42,789 M$ pour l'année 2029; 53,179 M$ pour l'année 2030; et 286,976 M$ pour la période 2031-2035.*
- *Ajouter une fiche « Réseau Express Bus » (Numéro de fiche à définir), visant à développer un réseau de bus efficace et rapide au travers de l'agglomération pour offrir à court terme la qualité de service du métro mais en surface, en sortant du trafic notre réseau d'autobus artériel et lui attribuer les montants suivants dans l'enveloppe agglomération : 32,43 M$ pour l'année 2026; 12 M$ pour l'année 2027; 20,302 M$ pour l'année 2028; 22,62 M$ pour l'année 2029; 28,861 M$ pour l'année 2030; et 200 M$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 151,6 M$ sur 10 ans planifiés dans le cadre du « Plan de drainage » (fiche 56527) pour le collecteur Langelier, répartis de la manière suivante : 15,16 M$ pour l'année 2026; 15,16 M$ pour l'année 2027; 15,16 M$ pour l'année 2028; 15,16 M$ pour l'année 2029; 15,16 M$ pour l'année 2030; et 75,8 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Retirer 53,430 M$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500) pour l'année 2026.*

- *Retirer la fiche « Réaménagement Assomption/Souligny » (59027), en cohérence avec son retrait du Plan québécois des infrastructures (PQI) du gouvernement du Québec, et les 132,367 M$ sur 10 ans planifiés pour le projet, selon la répartition suivante : 500 000$ en 2027; 10,5 M$ en 2028; 18,664 M$ en 2029; 13,664 M$ en 2030; et 89,039 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Retirer 50,984 M$ sur 10 ans planifiés pour la fiche « Véloroutes - Accompagnement REM » (48046) pour les ramener aux montants proposés en 2025; soit des coupes réparties selon la répartition suivante : 2,656 M$ pour l'année 2026; 5,125 M$ pour l'année 2027; 10,245 M$ pour l'année 2028; 12,291 M$ pour l'année 2029; 6,508 M$ pour l'année 2030; et 14,159 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Retirer 55.25 M$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 1,8 M$ pour l'année 2026; 9,9 M$ pour l'année 2027; 22,7 pour l'année 2028; 10,8 M$ pour l'année 2029; et 10,05 M$ pour l'année 2030.* »

_____

Un débat s'engage sur l'amendement nº 3.

_____

À 16 h 33, le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement nº 3.

À 16 h 37,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 3.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement nº 3 rejeté à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 17 h 32,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour, conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 18 h 38, la conseillère Véronique Fournier soulève une question de privilège. Elle souhaite que le conseiller Alan DeSousa retire l'expression *Squeal like a pig* de son intervention.

_____

Un débat restreint s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, demande au conseiller Alan DeSousa de se rétracter. Ce dernier s'excuse si ses propos ont blessé des membres de l'Opposition officielle. La présidente clôt le débat.

À 18 h 46, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Claude Pinard afin qu'il exerce son droit de réplique. Puis, la présidente cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle.

À 18 h 56,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

de procéder à un vote enregistré sur le point 30.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Résultat:	En faveur : 38 Contre : 24

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, déclare le point 30.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.02 1253074008

_____

CM26 0111

Adoption du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

_____

Un débat s'engage.

_____

À 11 h 50,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement nº 1, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *d'amender le budget de fonctionnement 2026 afin de réduire les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de 1 point de pourcentage, passant ainsi de 3,4 % à 2,4 %, pour un allègement total de 39 361 031,14$. Pour ce faire, il est proposé de prendre cette somme à même le budget 2026 des dépenses des services centraux, lequel s'élève à 3 797 901 800 $, en imposant une contrainte budgétaire de 1,0363889 % à l'ensemble de ses services.* »

À 11 h 52, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux.

À 12 h 14, le conseil reprend ses travaux.

_____

Un débat s'engage sur l'amendement nº 1.

_____

Le conseiller Claude Pinard, représentant de l'Administration à ce sujet, souligne notamment qu'il est en désaccord avec la proposition d'amendement nº 1.

À 12 h 36,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 1.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (36)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement nº 1 rejeté à la majorité des voix.

À 12 h 42, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux pour le lunch.

À 14 h 04, le conseil reprend ses travaux.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 14 h 05,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement nº 2, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035 pour :*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI » (28040), pour les répartir ainsi : 11 M$ pour l'année 2026; 11 M$ pour l'année 2027; 11 M$ pour l'année 2028; 11 M$ pour l'année 2029; 11 M$ pour l'année 2030 ; et 55 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Sainte-Catherine Est – Village » (75036), pour les répartir ainsi : 45,645 M$ pour l'année 2026; 10,542 M$ pour l'année 2027; 35,190 M$ pour l'année 2028; 22,954 M$ pour l'année 2029; 21,602 M$ pour l'année 2030; et 16,293 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme en accessibilité universelle des bâtiments municipaux » (66130), pour le répartir ainsi : 5 M$ pour l'année 2026; 4 M$ pour l'année 2028; 3,199 M$ pour l'année 2029; 3,45 M$ pour l'année 2030; et 15 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M$ pour l'année 2026; 4,05 M$ pour l'année 2027; 6 M$ pour l'année 2028; 9,75 M$ pour l'année 2029; 11,164 M$ pour l'année 2030; et 53,749 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M$ pour l'année 2026; 4,05 M$ $ pour l'année 2027; 6 M$ pour l'année 2028; 9,75 M$ pour l'année 2029; 11,164 M$ pour l'année 2030; et 53,749 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M$ pour l'année 2026; 19,560 M$ pour l'année 2027; 39,927 M$ pour l'année 2028; 25,968 M$ pour l'année 2029; 34,097 M$ pour l'année 2030; et 125,67 M$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 99,228 M$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500), selon la répartition suivante : 99,228 M$ pour l'année 2026.*

- *Retirer 5,25 M$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 0,2 M$ pour l'année 2026; 1,1 M$ pour l'année 2027; 2,3 M$ pour l'année 2028; 1,2 M$ pour l'année 2029; et 0,45 M$ pour l'année 2030.*

- *Retirer 15,786 M$ sur 10 ans de la fiche « Programme de conversion et réfection de terrains (AMD) » (97000), selon la répartition suivante : 6,145 M$ pour l'année2026; 3,418 M$ pour l'année 2027; 6,223 M$ pour l'année 2028.* »

_____

Un débat s'engage sur l'amendement nº 2.

_____

À 14 h 11, la leader de l'Opposition officielle, Mme Marie Plourde, soulève une question de privilège en souhaitant qu'il y ait moins de bruit dans la salle du conseil durant les interventions des personnes élues. Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, en prend note et portera une attention particulière à cet effet. La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, les remercie et clôt le débat.

_____

Le débat se poursuit sur l'amendement nº 2.

_____

Le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement nº 2.

À 15 h 23,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 2.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement nº 2 rejeté à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 15 h 40,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement nº 3, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035, volet agglomération pour :*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Amélioration et développement du réseau cyclable » (45000), pour les répartir ainsi : 25 M$ pour l'année 2026; 26,898 M$ pour l'année 2027; 30 M$ pour l'année 2028; 30 M$ pour l'année 2029; 28,102 M$ pour l'année 2030; et 160 M$ pour la période 2031-2035. Et la renommer en « Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable ».*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise » (34376), pour les répartir comme suit : 4,549 M$ pour l'année 2026; 5,750 M$ pour l'année 2027; 3,695 M$ pour l'année 2028; 14,6 M$ pour l'année 2029; 12,006 M$ pour l'année 2030; et 22,150 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Programme du Réseau des corridors vert » (36700), pour les répartir comme suit : 1,227 M$ pour l'année 2026; 3,171 M$ pour l'année 2027; 4,172 M$ pour l'année 2028; 4,880 M$ pour l'année 2029; 7,858 M$ pour l'année 2030; et 33,429 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Développement et aménagement du Grand parc de l'Est » (32312), pour les répartir comme suit : 150 000 $ pour l'année 2026; 830 000 $ pour l'année 2027; 1,5 M$ pour l'année 2028; 2,33 M$ pour l'année 2029; 13,652 M$ pour l'année 2030; et 14,758 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Parc Frédéric-Back Aménagement des blocs 2, 3 et 4 » (32130), pour les répartir comme suit : 12,432 M$ pour l'année 2026; 4,065 M$ pour l'année 2027; 18,318 M$ pour l'année 2028; 20,071 M$ pour l'année 2029; 27 M$ pour l'année 2030; 30,841 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M$ pour l'année 2026; 19,560 M$ pour l'année 2027; 39,927 M$ pour l'année 2028; 25,968 M$ pour l'année 2029; 34,097 M$ pour l'année 2030; et 125,67 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Réseau primaire d'égouts » (53010), pour les répartir comme suit : 51,118 M$ pour l'année 2026; 39,257 M$ pour l'année 2027; 45,829 M$ pour l'année 2028; 42,789 M$ pour l'année 2029; 53,179 M$ pour l'année 2030; et 286,976 M$ pour la période 2031-2035.*
- *Ajouter une fiche « Réseau Express Bus » (Numéro de fiche à définir), visant à développer un réseau de bus efficace et rapide au travers de l'agglomération pour offrir à court terme la qualité de service du métro mais en surface, en sortant du trafic notre réseau d'autobus artériel et lui attribuer les montants suivants dans l'enveloppe agglomération : 32,43 M$ pour l'année 2026; 12 M$ pour l'année 2027; 20,302 M$ pour l'année 2028; 22,62 M$ pour l'année 2029; 28,861 M$ pour l'année 2030; et 200 M$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 151,6 M$ sur 10 ans planifiés dans le cadre du « Plan de drainage » (fiche 56527) pour le collecteur Langelier, répartis de la manière suivante : 15,16 M$ pour l'année 2026; 15,16 M$ pour l'année 2027; 15,16 M$ pour l'année 2028; 15,16 M$ pour l'année 2029; 15,16 M$ pour l'année 2030; et 75,8 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Retirer 53,430 M$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500) pour l'année 2026.*

- *Retirer la fiche « Réaménagement Assomption/Souligny » (59027), en cohérence avec son retrait du Plan québécois des infrastructures (PQI) du gouvernement du Québec, et les 132,367 M$ sur 10 ans planifiés pour le projet, selon la répartition suivante : 500 000$ en 2027; 10,5 M$ en 2028; 18,664 M$ en 2029; 13,664 M$ en 2030; et 89,039 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Retirer 50,984 M$ sur 10 ans planifiés pour la fiche « Véloroutes - Accompagnement REM » (48046) pour les ramener aux montants proposés en 2025; soit des coupes réparties selon la répartition suivante : 2,656 M$ pour l'année 2026; 5,125 M$ pour l'année 2027; 10,245 M$ pour l'année 2028; 12,291 M$ pour l'année 2029; 6,508 M$ pour l'année 2030; et 14,159 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Retirer 55.25 M$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 1,8 M$ pour l'année 2026; 9,9 M$ pour l'année 2027; 22,7 pour l'année 2028; 10,8 M$ pour l'année 2029; et 10,05 M$ pour l'année 2030.* »

_____

Un débat s'engage sur l'amendement nº 3.

_____

À 16 h 33, le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement nº 3.

À 16 h 37,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 3.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement nº 3 rejeté à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 17 h 32,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour, conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 18 h 38, la conseillère Véronique Fournier soulève une question de privilège. Elle souhaite que le conseiller Alan DeSousa retire l'expression *Squeal like a pig* de son intervention.

_____

Un débat restreint s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, demande au conseiller Alan DeSousa de se rétracter. Ce dernier s'excuse si ses propos ont blessé des membres de l'Opposition officielle. La présidente clôt le débat.

À 18 h 46, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Claude Pinard afin qu'il exerce son droit de réplique. Puis, la présidente cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle.

À 18 h 56,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

de procéder à un vote enregistré sur le point 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Résultat:	En faveur : 38 Contre : 24

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, déclare le point 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1253074013
80.01 (30.01)

CM26 0112

Adoption du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

À 11 h 50,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement nº 1, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *d'amender le budget de fonctionnement 2026 afin de réduire les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de 1 point de pourcentage, passant ainsi de 3,4 % à 2,4 %, pour un allègement total de 39 361 031,14$. Pour ce faire, il est proposé de prendre cette somme à même le budget 2026 des dépenses des services centraux, lequel s'élève à 3 797 901 800 $, en imposant une contrainte budgétaire de 1,0363889 % à l'ensemble de ses services.* »

À 11 h 52, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux.

À 12 h 14, le conseil reprend ses travaux.

_____

Un débat s'engage sur l'amendement nº 1.

_____

Le conseiller Claude Pinard, représentant de l'Administration à ce sujet, souligne notamment qu'il est en désaccord avec la proposition d'amendement nº 1.

À 12 h 36,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 1.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (36)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement nº 1 rejeté à la majorité des voix.

À 12 h 42, la présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, annonce une pause des travaux pour le lunch.

À 14 h 04, le conseil reprend ses travaux.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 14 h 05,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement nº 2, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035 pour :*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI » (28040), pour les répartir ainsi : 11 M$ pour l'année 2026; 11 M$ pour l'année 2027; 11 M$ pour l'année 2028; 11 M$ pour l'année 2029; 11 M$ pour l'année 2030 ; et 55 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Sainte-Catherine Est – Village » (75036), pour les répartir ainsi : 45,645 M$ pour l'année 2026; 10,542 M$ pour l'année 2027; 35,190 M$ pour l'année 2028; 22,954 M$ pour l'année 2029; 21,602 M$ pour l'année 2030; et 16,293 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme en accessibilité universelle des bâtiments municipaux » (66130), pour le répartir ainsi : 5 M$ pour l'année 2026; 4 M$ pour l'année 2028; 3,199 M$ pour l'année 2029; 3,45 M$ pour l'année 2030; et 15 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M$ pour l'année 2026; 4,05 M$ pour l'année 2027; 6 M$ pour l'année 2028; 9,75 M$ pour l'année 2029; 11,164 M$ pour l'année 2030; et 53,749 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Programme de réfection routière - Artériel » (55845), pour les répartir ainsi : 14,619 M$ pour l'année 2026; 4,05 M$ $ pour l'année 2027; 6 M$ pour l'année 2028; 9,75 M$ pour l'année 2029; 11,164 M$ pour l'année 2030; et 53,749 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M$ pour l'année 2026; 19,560 M$ pour l'année 2027; 39,927 M$ pour l'année 2028; 25,968 M$ pour l'année 2029; 34,097 M$ pour l'année 2030; et 125,67 M$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 99,228 M$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500), selon la répartition suivante : 99,228 M$ pour l'année 2026.*

- *Retirer 5,25 M$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 0,2 M$ pour l'année 2026; 1,1 M$ pour l'année 2027; 2,3 M$ pour l'année 2028; 1,2 M$ pour l'année 2029; et 0,45 M$ pour l'année 2030.*

- *Retirer 15,786 M$ sur 10 ans de la fiche « Programme de conversion et réfection de terrains (AMD) » (97000), selon la répartition suivante : 6,145 M$ pour l'année2026; 3,418 M$ pour l'année 2027; 6,223 M$ pour l'année 2028.* »

_____

Un débat s'engage sur l'amendement nº 2.

_____

À 14 h 11, la leader de l'Opposition officielle, Mme Marie Plourde, soulève une question de privilège en souhaitant qu'il y ait moins de bruit dans la salle du conseil durant les interventions des personnes élues. Le leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle, en prend note et portera une attention particulière à cet effet. La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, les remercie et clôt le débat.

_____

Le débat se poursuit sur l'amendement nº 2.

_____

Le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement nº 2.

À 15 h 23,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 2.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement nº 2 rejeté à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 15 h 40,

Il est proposé par Mme Véronique Fournier

appuyé par Mme Ericka Alneus

de présenter l'amendement nº 3, accompagné d'un certificat de la Trésorière, et qui se lit comme suit :

« *D'amender le programme décennal des immobilisations 2026-2035, volet agglomération pour :*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Amélioration et développement du réseau cyclable » (45000), pour les répartir ainsi : 25 M$ pour l'année 2026; 26,898 M$ pour l'année 2027; 30 M$ pour l'année 2028; 30 M$ pour l'année 2029; 28,102 M$ pour l'année 2030; et 160 M$ pour la période 2031-2035. Et la renommer en « Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable ».*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise » (34376), pour les répartir comme suit : 4,549 M$ pour l'année 2026; 5,750 M$ pour l'année 2027; 3,695 M$ pour l'année 2028; 14,6 M$ pour l'année 2029; 12,006 M$ pour l'année 2030; et 22,150 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Programme du Réseau des corridors vert » (36700), pour les répartir comme suit : 1,227 M$ pour l'année 2026; 3,171 M$ pour l'année 2027; 4,172 M$ pour l'année 2028; 4,880 M$ pour l'année 2029; 7,858 M$ pour l'année 2030; et 33,429 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer et bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Développement et aménagement du Grand parc de l'Est » (32312), pour les répartir comme suit : 150 000 $ pour l'année 2026; 830 000 $ pour l'année 2027; 1,5 M$ pour l'année 2028; 2,33 M$ pour l'année 2029; 13,652 M$ pour l'année 2030; et 14,758 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Devancer les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Parc Frédéric-Back Aménagement des blocs 2, 3 et 4 » (32130), pour les répartir comme suit : 12,432 M$ pour l'année 2026; 4,065 M$ pour l'année 2027; 18,318 M$ pour l'année 2028; 20,071 M$ pour l'année 2029; 27 M$ pour l'année 2030; 30,841 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe corpo de la fiche « Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, de logements sociaux et abordables et pour la préparation de site » (13003), pour le répartir ainsi : 60,153 M$ pour l'année 2026; 19,560 M$ pour l'année 2027; 39,927 M$ pour l'année 2028; 25,968 M$ pour l'année 2029; 34,097 M$ pour l'année 2030; et 125,67 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Bonifier les montants de l'enveloppe agglomération de la fiche « Réseau primaire d'égouts » (53010), pour les répartir comme suit : 51,118 M$ pour l'année 2026; 39,257 M$ pour l'année 2027; 45,829 M$ pour l'année 2028; 42,789 M$ pour l'année 2029; 53,179 M$ pour l'année 2030; et 286,976 M$ pour la période 2031-2035.*
- *Ajouter une fiche « Réseau Express Bus » (Numéro de fiche à définir), visant à développer un réseau de bus efficace et rapide au travers de l'agglomération pour offrir à court terme la qualité de service du métro mais en surface, en sortant du trafic notre réseau d'autobus artériel et lui attribuer les montants suivants dans l'enveloppe agglomération : 32,43 M$ pour l'année 2026; 12 M$ pour l'année 2027; 20,302 M$ pour l'année 2028; 22,62 M$ pour l'année 2029; 28,861 M$ pour l'année 2030; et 200 M$ pour la période 2031-2035.*

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 120,264 M$ aux sommes suivantes :

- *Retirer 151,6 M$ sur 10 ans planifiés dans le cadre du « Plan de drainage » (fiche 56527) pour le collecteur Langelier, répartis de la manière suivante : 15,16 M$ pour l'année 2026; 15,16 M$ pour l'année 2027; 15,16 M$ pour l'année 2028; 15,16 M$ pour l'année 2029; 15,16 M$ pour l'année 2030; et 75,8 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Retirer 53,430 M$ de la fiche « Provisions - Programmes / projets d'immobilisations » (31500) pour l'année 2026.*

- *Retirer la fiche « Réaménagement Assomption/Souligny » (59027), en cohérence avec son retrait du Plan québécois des infrastructures (PQI) du gouvernement du Québec, et les 132,367 M$ sur 10 ans planifiés pour le projet, selon la répartition suivante : 500 000$ en 2027; 10,5 M$ en 2028; 18,664 M$ en 2029; 13,664 M$ en 2030; et 89,039 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Retirer 50,984 M$ sur 10 ans planifiés pour la fiche « Véloroutes - Accompagnement REM » (48046) pour les ramener aux montants proposés en 2025; soit des coupes réparties selon la répartition suivante : 2,656 M$ pour l'année 2026; 5,125 M$ pour l'année 2027; 10,245 M$ pour l'année 2028; 12,291 M$ pour l'année 2029; 6,508 M$ pour l'année 2030; et 14,159 M$ pour la période 2031-2035.*

- *Retirer 55.25 M$ sur 10 ans de la fiche « Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440) » (48045), selon la répartition suivante : 1,8 M$ pour l'année 2026; 9,9 M$ pour l'année 2027; 22,7 pour l'année 2028; 10,8 M$ pour l'année 2029; et 10,05 M$ pour l'année 2030.* »

_____

Un débat s'engage sur l'amendement nº 3.

_____

À 16 h 33, le conseiller Claude Pinard, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, précise notamment qu'il n'est pas en faveur de cette proposition d'amendement nº 3.

À 16 h 37,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 3.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 3 rejeté à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 17 h 32,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour, conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

_____

À 18 h 38, la conseillère Véronique Fournier soulève une question de privilège. Elle souhaite que le conseiller Alan DeSousa retire l'expression *Squeal like a pig* de son intervention.

_____

Un débat restreint s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, demande au conseiller Alan DeSousa de se rétracter. Ce dernier s'excuse si ses propos ont blessé des membres de l'Opposition officielle. La présidente clôt le débat.

À 18 h 46, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Claude Pinard afin qu'il exerce son droit de réplique. Puis, la présidente cède la parole au leader de la majorité, M. Julien Hénault-Ratelle.

À 18 h 56,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

de procéder à un vote enregistré sur le point 80.01 (30.02).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Résultat:	En faveur : 38 Contre : 24

La présidente du conseil, Mme Chantal Rossi, déclare le point 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1253074009
80.01 (30.02)

À 19 h 03,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratellle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0113

Approbation du budget 2026 de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0030;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le budget 2026 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1250310006

CM26 0114

Approbation du budget 2026 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0029;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le budget 2026 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1250310007

CM26 0115

Approbation du budget 2026 de l'Agence de mobilité durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0028;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le budget 2026 de l'Agence de mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1250310008

CM26 0116

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0050;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, par sa résolution CM26 0008;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES

que la somme de 297,7 M$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1253074022

CM26 0117

Adoption d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2026)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0044;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026, par sa résolution CM26 0009;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001);

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2026, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	**Contributions pour le financement des dépenses du centre-ville**	
	$	***%***
Baie-D'Urfé	378 990	*3,873*
Beaconsfield	486 058	*4,967*
Côte-Saint-Luc	593 884	*6,069*
Dollard-des-Ormeaux	938 409	*9,589*
Dorval	1 657 122	*16,934*
Hampstead	234 570	*2,397*
Kirkland	656 442	*6,708*
L'Île-Dorval	1 515	*0,015*
Montréal-Est	484 133	*4,947*
Montréal-Ouest	127 600	*1,304*
Mont-Royal	1 165 309	*11,908*
Pointe-Claire	1 661 312	*16,977*
Sainte-Anne-de-Bellevue	197 575	*2,019*
Senneville	89 335	*0,913*
Westmount	1 113 661	*11,380*
Total	**9 785 916**	***100,000***

2. La contribution est payable en deux versements égaux le 16 mars 2026 et le 1er juin 2026.

3. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes et au mode de paiement de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2026, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1253074016

À 19 h 04,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratellle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.08 et 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0118

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2026 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0040;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver les contributions suivantes, telles qu'indiquées :

1- de verser selon les modalités usuelles la quote-part prévue au budget 2026 de la Ville de Montréal à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la contribution financière au musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal :

Communauté métropolitaine de Montréal	34 418 000 $
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	10 019 500 $

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1253074027

CM26 0119

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0097;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.09 1250310010

---

42 – Adoption de règlements

À 19 h 04, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 19 h 04,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratellle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0120

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2026)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0012;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0012;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0042;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2026) ».

_____

Un débat s'engage.

_____

À 19 h 05,

Il est proposé par Mme Marie Plourde

appuyé par Mme Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur le point 42.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Barone (38)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Myrand, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (24)
Résultat:	En faveur : 38 Contre : 24

Adopté à la majorité des voix.

42.01 1253074014

Règlement 26-004

_____

CM26 0121

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2026)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0013;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0013;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0043;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d’adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1253074015

Règlement 26-005

CM26 0122

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0014;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0014;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0054;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d’adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1253074025

Règlement 26-006

CM26 0123

Adoption - Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0015;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0015;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0047;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d’adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1253074019

Règlement 26-007

CM26 0124

Adoption - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0016;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 janvier 2026 par sa résolution CM26 0016;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0053;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d’adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l’égard des infractions en matière de stationnement ou d’immobilisation des véhicules (18-020) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1258480001

Règlement 18-020-5

---

80 – Conseil d’agglomération – Dossiers pour orientation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d’agglomération – Dossiers pour orientation ».

À 19 h 09, le conseil procède à l’étude des points en orientation au conseil d’agglomération de l’ordre du jour.

À 19 h 09,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d’étude, les points 80.01 (30.03) à 80.01 (30.07) de l’ordre du jour.

Adopté à l’unanimité.

CM26 0125

Approbation du budget 2026 et du programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget de 2026 et le programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1253074011
80.01 (30.03)

_____

CM26 0126

Approbation du budget 2026 du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2026 du Conseil des arts de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1250310005
80.01 (30.04)

_____

CM26 0127

Approbation du budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1250310004
80.01 (30.05)

CM26 0128

Approbation du budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

1250310003
80.01 (30.06)

CM26 0129

Approbation du budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

1250310002
80.01 (30.07)

À 19 h 19,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.08) à 80.01 (30.12) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0130

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activés relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2026 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les contributions suivantes, telles qu'indiquées :

1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2026 de la Ville de Montréal à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Conseil des arts	24 436 700 $
Société du parc Jean-Drapeau	17 039 500 $
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 $
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 $
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 807 100 $

2- de verser une somme maximale de 808 379 200 $ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1253074028
80.01 (30.08)

CM26 0131

Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2026)

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

1253074024
80.01 (30.09)

CM26 0132

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

que la somme de 175,9 M$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1253074023
80.01 (30.10)

CM26 0133

Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2026)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

4. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2026 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2026 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

5. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2026 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024.

6. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

7. La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2026.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2026

Villes liées	Quotes-parts - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2024	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	**81,64574 %**	**82,56541 %**
Villes reconstituées	**18,35426 %**	**17,43459 %**
Baie-D'Urfé	0,71083 %	0,71883 %
Beaconsfield	0,91164 %	0,92191 %
Côte-Saint-Luc	1,11388 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,76006 %	1,77989 %
Dorval	3,10806 %	3,14307 %
Hampstead	0,43995 %	0,44491 %
Kirkland	1,23121 %	1,24508 %
L'Île-Dorval	0,00284 %	0,00287 %
Montréal-Est	0,90803 %	0,91826 %
Montréal-Ouest	0,23932 %	0,24202 %
Mont-Royal	2,18563 %	2,21025 %
Pointe-Claire	3,11592 %	3,15102 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,37057 %	0,37474 %
Senneville	0,16755 %	0,16944 %
Westmount	2,08876 %	2,11229 %
Agglomération de Montréal	**100,00000 %**	**100,00000 %**

Adopté à l'unanimité.

1253074020
80.01 (30.11)

CM26 0134

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1250310009
80.01 (30.12)

À 19 h 20,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0135

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

1253074017
80.01 (42.01)

CM26 0136

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

1253074018
80.01 (42.02)

CM26 0137

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

1253074021
80.01 (42.03)

CM26 0138

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d’adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l’agglomération de Montréal (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

1253074026
80.01 (42.04)

À 19 h 21, tous les points de l’ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l’assemblée levée et donne rendez-vous au conseil municipal du mois de février 2026.

Chantal Rossi PRÉSIDENTE DU CONSEIL	Emmanuel Tani-Moore GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 FÉVRIER 2026

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2026

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE

PÉRIODE DU 01 JANVIER 2026 AU 31 JANVIER 2026

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
APTQ INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES	1250138002	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE AVEC APTQ INC., POUR LA FOURNITURE D'ÉTIQUETTES RFID (NOMBRE D'ÉTIQUETTES SELON LES BESOINS) POUR LES SUPPORTS IMPRIMÉS ET DISQUES, À L'USAGE DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL, D'UNE DURÉE DE 36 MOIS, À COMPTER DU 7 JANVIER 2026 - MONTANT ESTIMÉ DE L'ENTENTE: 256 543,72 $, TAXES INCLUSES – APPEL D'OFFRES PUBLIC 25-21197 (3 SOUMISSIONNAIRES)	CE26 0006	2026-01-07	256 544,00 $
APPLIED ÉLECTRONIQUE	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1255978010	ACCORDER UN CONTRAT À APPLIED ELECTRONICS LIMITED, POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'AFFICHAGE DEL DE LA PISCINE DU COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD - DÉPENSE TOTALE DE 184 555,74 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 25-21159 (7 SOUMISSIONNAIRES)	CE26 0114	2026-01-22	184 556,00 $
IMK	100% VILLE	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES	1256684007	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 240 000 $, TAXES INCLUSES, POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DES AVOCATS DU CABINET IMK MANDATÉS POUR LA REPRÉSENTATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL (ET DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL) DANS LE CADRE DU DOSSIER DE L'ACTION COLLECTIVE ENTREPRISE PAR CATHERINE BERGERON-DUCHESNE (DA203219002), MAJORANT AINSI LES CRÉDITS À 806 981 $, TAXES INCLUSES	CE26 0080	2026-01-15	240 000,00 $
NADEAU BLONDIN LORTIE ARCHITECTES INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION DES IMMEUBLES	DIRECTION DE LA GESTION DES ACTIFS IMMOBILIERS	1258528002	ACCORDER UN CONTRAT À NADEAU BLONDIN LORTIE ARCHITECTES INC., POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE CONSERVATION DES 8 BÂTIMENTS DE LA CITÉ-DES-HOSPITALIÈRES - DÉPENSE TOTALE DE 370 227,73 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 25-21127 (6 SOUMISSIONNAIRES)	CE26 0007	2026-01-07	308 524,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 4

TOTAL : 989 624,00 $

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
19 FÉVRIER 2026

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2026

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 JANVIER 2026 AU 31 JANVIER 2026

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
BÉLANGER LONGTIN	100% AGGLO	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES	1256684006	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 168 000 $, TAXES INCLUSES, POUR LES SERVICES DU CABINET BÉLANGER LONGTIN MANDATÉ POUR REPRÉSENTER LA VILLE DANS LE DOSSIER CLAUDE PAQUIN C. VILLE DE MONTRÉAL ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (DA256684022), MAJORANT AINSI LES CRÉDITS POUR CE DOSSIER À 280 000 $, TAXES INCLUSES	CE26 0008	2026-01-09	168 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 1

TOTAL : 168 000,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 FÉVRIER 2026

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2026

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE

PÉRIODE DU 01 JANVIER 2026 AU 31 JANVIER 2026

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
AMIS DU JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	DIRECTION	1250348015	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 10 000 $ AUX AMIS DU JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL POUR LEUR PROJET DE VISITE GUIDÉE DU JARDIN BOTANIQUE SUR LE THÈME DE L'ORNITHOLOGIE POUR L'ANNÉE 2026 / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE26 0013	2026-01-07	10 000,00 $
FOYER POUR FEMMES AUTOCHTONES DE MONTRÉAL	100% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	BUREAU DU COMMISSAIRE À LA LUTTE AU RACISME ET À LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUES	1255712003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 25 000 $ À FOYER POUR FEMMES AUTOCHTONES DE MONTRÉAL POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS DE MOBILISATION ET DE COMMÉMORATION PERMETTANT À L'ORGANISME DE POURSUIVRE SON TRAVAIL DE SENSIBILISATION ET DE RENFORCER SON IMPACT AUPRÈS DE LA POPULATION AUTOCHTONE MONTRÉALAISE / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE26 0094	2026-01-15	25 000,00 $
HANDBALL MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1259622012	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 25 300 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES RÉGIONALES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE26 0091	2026-01-15	10 300,00 $
VOLLEYBALL MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1259622012	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 25 300 $, À DIFFÉRENTS ORGANISMES, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES RÉGIONALES / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE26 0091	2026-01-15	15 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 4

TOTAL : 50 300,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 FÉVRIER 2026

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 JANVIER 2026

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GOHIER MIRABEL INC.	144633	2026-01-28	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Gohier Mirabel Inc. - Dossier # 25-002506 / Compagnie d'assurance Belair Inc. contre ville de Montréal - Facture # 144633	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 475,08	-
SYLVAIN DEMERS ET MARIE-CLAUDE MORIN	rmi000202115000200 6890007	2026-01-17	Système RECLAM	SYLVAIN DEMERS ET MARIE-CLAUDE MORIN\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-008373, sur la liste de paiement 2601IC004 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 089,99	-
INDEMNIPRO / RÉCLAMATION BELL CANADA_13	rmi000200637000154 3880001	2026-01-17	Système RECLAM	INDEMNIPRO / RÉCLAMATION BELL CANADA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-006911, sur la liste de paiement 2601IC004 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$6 972,56	-
BÉLAIR DIRECT - SERVICE DE L'INDEMNISATION_4	rmi000201610000152 3950006	2026-01-17	Système RECLAM	BÉLAIR DIRECT - SERVICE DE L'INDEMNISATION\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-007875, sur la liste de paiement 2601IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 750,00	-
L'ÉVIDENCE	rmi000201972000202 4610001	2026-01-17	Système RECLAM	L'ÉVIDENCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-008229, sur la liste de paiement 2601IC003 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 500,00	-
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	de260115financ	2026-01-13	CHAN FAH, YANICK	Cotisations d'équilibre liées aux déficits actuariels constatés dans les évaluations actuarielles	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$1 330 633,00	-
ANTOINE CANTIN	rmi000199570000198 2670008	2026-01-17	Système RECLAM	ANTOINE CANTIN\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-005834, sur la liste de paiement 2601IC003 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 500,00	-
NAIMA EL MOURAILLE	rmi000201104000199 7700004	2026-01-17	Système RECLAM	NAIMA EL MOURAILLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-007384, sur la liste de paiement 2601IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$20 000,00	-
DEFINITY_1	rmi000201555000197 5460006	2026-01-17	Système RECLAM	DEFINITY\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-007823, sur la liste de paiement 2601IC003 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 000,00	-
GESTION JETTÉ LEMAY INC	rmi000203503000201 9730006	2026-01-17	Système RECLAM	GESTION JETTÉ LEMAY INC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-009722, sur la liste de paiement 2601IC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 200,00	-
AVIVA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA_28	rmi000201742000154 9180003	2026-01-17	Système RECLAM	AVIVA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-008003, sur la liste de paiement 2601IC003 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$7 000,00	-
BENEVA INC._13	rmi000201070000171 7870003	2026-01-17	Système RECLAM	BENEVA INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-007348, sur la liste de paiement 2601IC001 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 156,15	-
SEAN DAVID DUNCOMBE ET SARAH CURLEY	rmi000202991000201 5090005	2026-01-17	Système RECLAM	SEAN DAVID DUNCOMBE ET SARAH CURLEY\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-009225, sur la liste de paiement 2601IC001 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$8 838,55	-
BENOIT ROUSSEAU_1	rmi000201561000200 1600003	2026-01-17	Système RECLAM	BENOIT ROUSSEAU\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-007828, sur la liste de paiement 2601IC003 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 500,00	-
INTACT ASSURANCE - SERVICE DE L'INDEMNISATION_38	rmi000201870000165 1990005	2026-01-17	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE - SERVICE DE L'INDEMNISATION\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-008130, sur la liste de paiement 2601IC001 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 403,04	-
AVIVA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA_28	rmi000201999000154 9180005	2026-01-17	Système RECLAM	AVIVA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 25-008255, sur la liste de paiement 2601IC004 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 200,00	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260107215103	2026-01-07	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-81P	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$9 421,50	-
ALLIANCE OF NATURAL HISTORY MUSEUMS OF CANADA	anhmc010120263	2026-01-30	ALTAMURA, JONATHAN	Frais d'adhésion - Alliance des musées d'histoire naturelle du Canada	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 450,00	-
OVERDRIVE INC.	05161co25392527	2026-01-01	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$9 907,10	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260107214415	2026-01-07	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-79P	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 410,61	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260107214743	2026-01-07	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2025-80P	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 348,48	-
OVERDRIVE INC.	05161co25392550	2026-01-01	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$3 187,42	-
TENAQUIP LIMITED	1717683200	2026-01-05	BOUDREAU, DANIEL	souffleuse pour les jardins-couru 2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 248,00	-
ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTREAL INC.	de260113dasresshu m	2026-01-15	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Remise syndicale - APM - Assurance collective - Janvier 2026 - Montant = 522 252,00 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$522 252,00	-
CLAUDE GOU	106202	2026-01-13	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Claude Gou, Ing. - Dossier # 20-001363 / 9359-3184 Québec Inc. contre ville de Montréal et Als. - Facture # 1062-02	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$6 207,39	-
BABELIO	fc8093	2026-01-20	CHAMAKHI, KATI	abonnement à la Babelthèque service de base pour le réseau des bibliothèeque - immédiat, car facture initiale fc7874 avait été annulée ainsi que son paiement.	Culture	Bibliothèques	$5 334,68	-
YVES LUC PERREAULT INC.	rmf00000000000000 00067116	2026-01-17	Système RECLAM	Paiement d'une facture pour le dossier 25-007384, sur la liste de paiement 2601FC002 (CORPO)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 080,54	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRECISION DP, SERVICE D'ESTIMATION INC.	02538	2026-01-24	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Précision DP, service d'estimation Inc. - Dossier # 25-000099 / J. Nhan, A. Nhan, I. Nhan, V.T. Nhan & clinique de soins esthétiques Brow & Lashberry inc. contre ville de Montréal - Facture # 02538	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$11 023,69	-
JEAN-MAXIME COUILLARD	20260108	2026-01-12	PHAM-GUILBEAULT, MIA	rec.base : Hébergement et copies de sauvegarde (coût annuel récurrent) - Année 2026 - MocaDB	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 250,00	-
UNIVERSITE LAVAL	rvm001199	2026-01-07	CHAMAKHI, KATI	Renouvellement de l'abonnement à la ressource RVM auprès de l'Université Laval pour le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal	Culture	Bibliothèques	$36 021,05	-
LIBRAIRIE LE PORT DE TETE INC.	l1b1f4264	2026-01-01	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$3 923,11	-
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	l1b1f2914	2026-01-01	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$9 351,51	-
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	l1b1f2915	2026-01-01	CHAMAKHI, KATI	livres numériques	Culture	Bibliothèques	$3 917,63	-
COMPASS MINERALS CANADA CORP.	1594325	2026-01-05	BOUDREAU, DANIEL	sel déglaçage jardins ext.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 891,61	-
TERIS CORPORATION	0586095	2026-01-27	BOUDREAU, DANIEL	engrais pro mix	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 782,98	-
PLANETE BD	16522	2026-01-20	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$4 840,15	-
FARAH ALIBAY	fsg39591	2026-01-19	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Prolongation de l'exposition ROUGE 2100 du 23 avril 2026 au 15 septembre 2026 - Droits	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 000,00	-
A.T. STORRS LTD.	sip81093	2026-01-26	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 921,01	-
9318-5924 QUEBEC INC.	2025112	2026-01-19	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 086,00	-
9454-9284 QUEBEC INC.	260101	2026-01-19	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 535,60	-
AROMASOURCE INC.	58413	2026-01-19	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 527,15	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260107223833	2026-01-07	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-70É-B	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 144,78	-
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	de260127financ	2026-01-20	GELINAS, ISABELLE	Régime de retraite complémentaire Réclamation de solvabilité - Caisses de retraite des cadres, fonctionnaires et pompiers	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$76 430,42	-
LIBRAIRIE BERTRAND	242354	2026-01-14	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 489,48	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260107222945	2026-01-07	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-87É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$8 956,27	-
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	de260130financ	2026-01-22	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Droits résiduels à capitaliser tranfert inter-régime 2025- Caisses de retraite des cadres, fonctionnaires, pompiers, professionnels et cols bleus	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$13 065 836,24	-
LES JARDINS DE L'ECOUMENE INC.	123650	2026-01-26	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 293,00	-
LIBRAIRIE MONET INC	fc00239958	2026-01-19	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 338,20	-
BIJOUX CREATIONS DOIGTS DE FEE	000955	2026-01-26	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 995,20	-
TERIS CORPORATION	0585933	2026-01-27	BOUDREAU, DANIEL	engrais pro mix	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 109,89	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260119110749	2026-01-19	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2026-01É	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$8 431,81	-
ATTRACTION INC.	54600	2026-01-19	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 261,48	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38972	2026-01-16	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 25-000986 / 9130-1713 Québec Inc. contre ville de Montréal & Als. - Facture # 38972	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$7 664,09	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260119105022	2026-01-19	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement d'allocation aux partis autorisés Ensemble Montréal 2026-01P	Finances et évaluation foncière	Conseil et soutien aux instances politiques	$7 795,38	-
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	3140	2026-01-12	DURAND, CATHERINE	Traductions pour les collections vivantes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 398,44	-
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	197608	2026-01-12	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 272,45	-
FISHER SCIENTIFIQUE	2229265	2026-01-20	DURAND, CATHERINE	55 Watt Sonicator	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 511,98	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
L'ENSEMBLE DE CUIVRES HORIZON	artiste260215	2026-01-23	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le spectacle De force en finesse, présenté dans le cadre des concerts la Chapelle Bon Pasteur, le 15 février 2026	Culture	Autres - activités culturelles	$2 700,00	-
12329832 CANADA INC.	34426	2026-01-12	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 063,61	-
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	f65064	2026-01-22	BOUDREAU, DANIEL	coupe bordure	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 487,91	-
FIRE THE IMAGINATION INC.	135721	2026-01-23	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 657,00	-
MOODY'S INVESTORS SERVICE***	g2257230000	2026-01-14	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Frais annuel : Janvier 2025 - Décembre 2025 Reference no : CA25000067	Dépenses financières	Autres frais de financement	$109 187,00	-
BIJOUX CREATIONS DOIGTS DE FEE	000954	2026-01-26	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 538,40	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	39058	2026-01-16	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 22-002888 / ville de Montréal contre les Constructions Broccolini Inc. et Als. - Facture # 39058	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 774,31	-
DISTRIBUTION HMH INC.	160935	2026-01-26	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 576,37	-
RICOH CANADA INC	sco95142084	2026-01-14	DE VILLE, JOHANNE	frais de copies - imprimantes / Élections Montréal	Greffe	Greffe	$6 566,77	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38946	2026-01-21	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 21-003200 / Talvi Inc. (Lachine) contre ville de Montréal - Facture # 38946	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 371,42	-
FIRE THE IMAGINATION INC.	135722	2026-01-23	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 864,86	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38961	2026-01-16	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 25-000986 / 9130-1713 Québec Inc. contre ville de Montréal et Als. - Facture # 38961	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$14 915,31	-
LIBRAIRIE BERTRAND	247532	2026-01-14	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 739,88	-
SOCIETE DE TELEDIFFUSION DU QUEBEC (TELE-QUEBEC)	c090019	2026-01-15	SEGUIN, STEPHANE	Campagne des Fêtes 2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 000,00	-
DENIS CHALIFOUR CPA	202561	2026-01-12	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Denis Chalifour, CPA - Dossier # 22-000325 / Sogenco Inc. contre ville de Montréal - Facture # 2025-61	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 446,23	-
GOURMET SAUVAGE INC.	24464	2026-01-05	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 269,80	-
ANEMONE 47	artiste260125	2026-01-21	NGUYEN-THANH, HUE-NHA	Cachet pour le Spectacle : Sérénade vers l'éther, présenté dans le cadre des concerts de la Chapelle Bon Pasteur, le 25 janvier	Culture	Autres - activités culturelles	$3 149,62	-
12329832 CANADA INC.	32839	2026-01-12	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 521,99	-
A.T. STORRS LTD.	sip81095	2026-01-26	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 496,33	-
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	106316	2026-01-14	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 297,40	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	36614575071	2026-01-26	DUMOULIN, MICHEL	Frais de cellulaires. Div. soutien aux élus - No de compte: 36614575 - Date de facture: 16 décembre 2026.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$6 854,36	-
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de260109dasresshum	2026-01-13	CHAN FAH, YANICK	Assurance collective - remise syndicale - cols blancs auxiliaires - période du 2025-11-15 au 2025-12-19	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$300 936,67	-
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de260109dasresshum	2026-01-13	CHAN FAH, YANICK	Assurance collective syndicale - cols bleus titulaires - période du 2025-11-15 au 2025-12-19 = 578 357,76 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$578 357,76	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38651	2026-01-21	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 25-000986 / 9130-1713 Québec Inc. contre ville de Montréal & Als. - Facture # 38651	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 884,54	-
VWR INTERNATIONAL CO.	8655546901	2026-01-23	DURAND, CATHERINE	Drosophila Medium-CA/6-4L white	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 397,20	-
CREATIONS LILIPOP	13261	2026-01-26	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 560,00	-
HENRI-JUNE PILOTE	1001	2026-01-26	JUSSAUME, JEAN-FRANCOIS	Formation sur les pratiques transaffirmatives en gestion	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 500,00	-
MEDIAQMI INC.	jdx7699	2026-01-15	SEGUIN, STEPHANE	Campagne des Fêtes 2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 500,00	-
EBSCO CANADA LTEE	8070926	2026-01-19	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$2 150,05	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LUCIE CROVATTO	522	2026-01-08	TROTTIER, CHANTAL	Service - Illustration projet Le conte de Virgule le papillon - Facture 522	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 000,00	-
FIDUCIE DESJARDINS (CSEM)	de260120dascsem	2026-01-20	GELINAS, ISABELLE	Contribution de la CSEM au régime de retraite pour services courants part employeur	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$60 050,99	-
AGENCE DE MOBILITE DURABLE	f20250033ter	2026-01-26	CHAN FAH, YANICK	Facturation des dépenses sur les terrains éco-responsables (Boyer) du mois de Novembre 2025./en direct selon l'entête	Urbanisme et mobilité	Éclairage des rues	$4 685,17	-
AGENCE DE MOBILITE DURABLE	f20250033ter	2026-01-26	CHAN FAH, YANICK	Facturation des dépenses sur les terrains éco-responsables (Boyer) du mois de Novembre 2025./en direct selon l'entête	Urbanisme et mobilité	Exploitation des stationnements	$30 655,48	-
AGENCE DE MOBILITE DURABLE	f20250033ter	2026-01-26	CHAN FAH, YANICK	Facturation des dépenses sur les terrains éco-responsables (Boyer) du mois de Novembre 2025./en direct selon l'entête	Urbanisme et mobilité	Réseaux d'égout	$29 027,57	-
EBSCO CANADA LTEE	8070911	2026-01-19	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$2 433,34	-
IMK S.E.N.C.R.L.	54205	2026-01-16	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Imk s.e.n.c.r.l./LLP - Dossier # 18-000330 / ville de Montréal contre Tecsult - Aecom - Facture # 54205	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 842,05	-
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	l1b1f2988	2026-01-21	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 976,90	-
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	441926	2026-01-08	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L. - 441926	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$11 240,01	-
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de260127	2026-01-27	CHAN FAH, YANICK	Remise des taxes sur acquisition d'immeubles	Bilan	Général	$4 862,81	-
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de260127	2026-01-27	CHAN FAH, YANICK	Remise des taxes sur acquisition d'immeubles	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$268,28	-
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	446126	2026-01-27	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. - Dossier # 24-002199 / Syndicat employés professionnels (Juristes) contre ville de Montréal grief 22-0-2024-01 rémun. funérailles - Facture # 446126	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 706,05	-
EBSCO CANADA LTEE	8070915	2026-01-19	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$2 260,63	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38958	2026-01-12	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 20-002947 / STC acoustique Inc. contre Cons. Cybo Inc., La Garantie compagnie d'assurance de l'amérique du nord & ville de Mtl dossier connexe 19-000880 - Facture # 38958	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 107,62	-
PLANETE BD	16308	2026-01-08	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$3 894,77	-
LA FERME COOPERATIVE TOURNE-SOL	ts3042986	2026-01-28	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 790,16	-
FIRE THE IMAGINATION INC.	135720	2026-01-23	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 024,50	-
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090832347	2026-01-20	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Norton Rose Fulbright Canada - Dossier # 21-001808 / Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal et ville de Montréal, M. Nadeau grief 12-0334, 12-431 & 12-432 - Facture # 9090832347	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$6 254,63	-
CREATIONS LILIPOP	13260	2026-01-14	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 580,00	-
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	de260128dascsem	2026-01-28	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Assurances collectives CSEM COMPTE AQ1326 - Pour la période du 1er mai 2025 au 31 mai 2025	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$82 338,48	-
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	446026	2026-01-27	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. - Dossier # 22-002559 / Syndicat des cols bleus de Montréal contre ville de Montréal grief 22-0764 & 22-0984 - Facture # 446026	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 952,79	-
FIDUCIE DESJARDINS (CSEM)	de260106dascsem	2026-01-06	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Contribution de la CSEM au régime de retraite pour services courants part employeur compte no 42-1601962 / au 31 décembre pai2e0 d2u5-12-24/e t 2026-01-08	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$121 751,80	-
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw33464968	2026-01-08	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 159,35	-
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	672200	2026-01-22	CHAMAKHI, KATI	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	Culture	Bibliothèques	$2 272,05	-
DHC AVOCATS INC.	217811	2026-01-27	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - DHC avocats Inc. - Dossier # 20-002882 / ville de Montréal contre les constructions Lavacon Inc. & Als. - Facture # 217811	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$3 263,01	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38945	2026-01-16	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 22-002888 / ville de Montréal contre les Constructions Broccolini Inc. & Als. - Facture # 38945	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$6 916,32	-
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090832325	2026-01-20	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Norton Rose Fulbright Canada - Dossier # 23-001991 / Syndicat des professionnels(les) municipaux de Montréal (SPPMM) et ville de Montréal, A. Essayh griefs multiples - Facture # 9090832325	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$35 897,22	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	3104938265	2026-01-16	BUREAU, KARINE	téléphonie cellulaire	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 658,58	-
AGENCE NABI INC.	fe0240126	2026-01-29	ALTAMURA, JONATHAN	Marchandises pour fins de revente	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 944,89	-
EBSCO CANADA LTEE	8068849	2026-01-16	CHAMAKHI, KATI	journaux et périodiques	Culture	Bibliothèques	$13 507,58	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	39062	2026-01-21	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 21-003200 / Talvi Inc. (Lachine) contre ville de Montréal - Facture # 39062	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$4 960,66	-
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090790744	2026-01-27	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025. Dir. aff. civiles - Norton Rose Fulbright Canada - Dossier # 24-001376 / Syndicat des prof. municipaux de Montréal & Als. contre Procureur général du Québec & Als - Facture # 9090790744	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$27 201,74	-
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de260109dasresshum01	2026-01-13	CHAN FAH, YANICK	Assurance collective - remise syndicale - cols blancs permanents - période du 2025-11-15 au 2025-12-12	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$997 401,32	-
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de260109dasresshum01	2026-01-13	CHAN FAH, YANICK	Assurance collective syndicale - cols bleus auxiliaires - période du 2025-11-15 au 2025-12-19 = 96 859,12 $	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$96 859,12	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de260109dasresshum01	2026-01-14	CHAN FAH, YANICK	Contrat Q1637 - Retraités St-Laurent - Centre de coût C208 - Période : Janvier 2026	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	$21 695,80	-
ISPHALT INC.	1756677	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ASPHALTE PRE-MELANGE)	Bilan	Construction	$9 406,88	-
TCED INTL INC.	1759349	2026-01-22	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE⬢BATTERIE D'ACCUMULATEURS,	Bilan	Matériel roulant	$2 928,40	1577409
CNW GROUP LTD.	1757581	2026-01-15	MORIER, KARINE	DG // Service diffusion des communiqués de presse, de janvier à août 2026/ Entente 1614094	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	$69 449,23	1614094
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1754789	2026-01-06	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ BCO 2026 - Pour frais postaux 2026 - SUM	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$13 123,44	-
EAU DE SOURCE PEAUSEIDON	1755076	2026-01-07	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 - Fourniture d'eau embouteillée en format de 4 litres lors de situations d'urgence - Entente 1735290	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 000,00	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	AVM1179842	2026-01-23	GRENON, LUC	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour la réparation de l'unité 217-14233.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 759,43	-
MULTI TRANSMISSION INC.	1758503	2026-01-20	MONGEON, JEAN-FREDERIC	FOURNIR PO / 212-15265 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 895,04	-
J.C. TRANSMISSION INC.	VER1177066	2026-01-05	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ JC TRANSMISSION POUR REMPLACEMENT SELON # 94699 POUR UN MONT DE 5892.18$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 213-15556	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 380,35	-
SOLUTION GRB INC.	VER1179727	2026-01-22	TOSKA, ERMIR	RESERVER DES FONDS POUR GRB POUR LE CALIBRATION DES BRULEURS SUR LA SOUMISSION # 61001-01 AU MONTANT DE 2000.00$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 293-19001	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,75	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1176672	2026-01-13	CADOTTE, ERIC	RESERVER FONDS DE 1000.00 POUR RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 959,14	-
TENAQUIP LIMITED	1745254	2026-01-08	WU, CANDY YU	Vêtements de travail pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$20 169,57	-
LEVI, RAY & SHOUP INC.	1749905	2026-01-01	VANDELAC, ROBERT	STI - Renouvellement du contrat d'entretien des licences logicielles - DRS / VPS / VPS/TCPIP pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 - Soumission 15916 - EOM CD0157 012102 MA - C00_0194	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$40 309,08	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	RPP1178326	2026-01-13	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 316-18008 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 226,77	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1177418	2026-01-06	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 724,44	-
LOISELLE INC.	1757432	2026-01-15	LAURIN, MELANIE	Bon de commande ouvert 2026 pour l'élimination et le traitement des sols contaminés et des matières résiduelles - Sol AB - Équipe Aqueduc - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$20 903,01	1593448
GROUPE ADSR S.A.	LAS1179191	2026-01-19	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 071,42	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-LEONARD NISSAN	1760560	2026-01-27	MEUNIER, LEOPOLD	FOURNIR P.O / FREINS / 140-18360 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 055,83	-
ISABELLE LAMONTAGNE	1760651	2026-01-28	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Contact, le plaisir des livres (Isabelle Lamontagne)	Culture	Bibliothèques	$8 267,77	-
EPM MECANIQUE	1757446	2026-01-15	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 261734. pour unité de climatisation mono bloque intérieur, Frédéric Fournier.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 542,15	-
MANOREX INC.	1755143	2026-01-07	LAMBERT, LYNE	LAS-BC-TP 2025-12-27_Fourniture d□une équipe d□excavation pour l□excavation et la réparation du bris lieux des travaux : St-Patrick | Lapierre	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 519,74	-
BAULNE INC.	1759061	2026-01-21	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture W39863 pour appel de service pour remplacement complet de l'assécheur, Yassie Mazouz Paiement facture W39863 - hors entente.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 800,66	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1180257	2026-01-27	GRENON, LUC	316-18007 PO A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON POUR TRAVAUX A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22 838,09	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1178657	2026-01-14	CYR, SAMUEL	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ 301-15415 - reservoir de ressurfacage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 863,89	-
GESTION JEROME BERNARD INC. - CANADIAN TIRE	1759972	2026-01-27	MATTE, STEPHANIE	BC ouvert - Aqueduc 2026	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	NME1180338	2026-01-28	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	ENVOYER VERIFIER ARBRE DE TRANSMISSION ET REMPLACER JOINT UNIVERSEL,	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 914,31	-
CDMV INC.	1755032	2026-01-06	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Commande ouverte 2026 / Services vétérinaires et analyses	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$16 650,00	-
SERVICE LUBRICO INC.	PIR1177253	2026-01-06	SZABO, ANDREA	ACHAT DE PRESTMETER ET DE DEVIDOIR SUR LA SOUMISSION #2377	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 195,83	-
UNITED RENTALS DU CANADA	1757462	2026-01-15	GLOUTNEY, ERIC	Réparation du caisson d□aqueduc selon soumission #257327497	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 058,19	-
SM CONSTRUCTION INC.	1757353	2026-01-14	ROY, GREGORY	SMRA / BCO 2026 - Divers travaux techniques sur les postes de carburant.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 973,81	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1745200	2026-01-08	WU, CANDY YU	Vêtements de travail et accessoires pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$10 084,79	-
WURTH CANADA LTEE	SLD1178225	2026-01-13	LONGPRE, JEREMIE	RESREVER FOND POUR WURTH 2017.72$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 118,35	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1754787	2026-01-06	TREMBLAY, LOUISE	SRHC/ BCO 2026 - Pour frais postaux 2026 - SGPMRS	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 624,69	-
LOCATION LORDBEC INC.	1759388	2026-01-22	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour 2026	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$22 824,28	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	RPP1177128	2026-01-05	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 593-19465 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 963,30	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1180054	2026-01-26	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 519,70	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1177303	2026-01-06	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 3937.66$ DEVIS 299279 SUSPENSION ST LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 475,24	1687668
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1757395	2026-01-15	LEFRANCOIS, SIMON	SRHC/ BCO 2026 - Service de téléphonie cellulaire pour la Direction Attraction et acquisition de talents. Entente 1408829.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$26 246,87	1408829
TCED INTL INC.	1754466	2026-01-05	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🡆Batteries)	Bilan	Matériel roulant	$2 684,36	1577408
UNITED RENTALS DU CANADA	1759501	2026-01-22	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO-BCO-2026 // Service réparation des cages hydraulique pour Aqueduc, année 2026, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 448,87	-
BIOVET INC.	1755013	2026-01-06	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Commande ouverte 2026 / Services vétérinaires et analyses	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$12 000,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONSTRUCTION URBEX INC.	1758118	2026-01-19	BOLDUC, GUY	Location d'une saleuse unité 164 pour 4 mois, SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$62 992,50	-
DISTRIBUTION MORELLO INC.	1756273	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Peinture et Accessoires - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
MECANIQUE SGR INC	AVM1180121	2026-01-27	CLEMENTE, LAURA	RÉSERVER FONDS CHEZ MECANIQUE SGR POUR RÉPARATION FUITE ÉCHAPPEMENT SELON SOUMISSION BM27508 POUR UN MONTANT DE 2,103.73$ + TAXES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 208,65	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1177700	2026-01-08	GAUVREAU, ALAIN	C1999142 (STRUCTURE NEUVE CONDITIONNEUR GALVANISÉ, RESURFACEUSE ZAMBONI 2008)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 247,65	-
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	1757556	2026-01-15	WU, CANDY YU	Soumission no 8531639	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$9 548,28	-
MAGNETO-LAVAL INC.	MHM1179102	2026-01-19	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 192,68	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1179349	2026-01-20	LAPLANTE, JEAN-MARC	FOURNIR P.O. CHEZ GROUPE GUY POUR TRAVAUX FAIT POUR SAAQ ET/OU LEURS RÉPARATIONS AU MONTANT DE $2 423.02 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 543,87	-
CONSTRUCTION DJL INC	1757501	2026-01-15	BELLEVILLE, ERIC	BC ouvert 2026 pour l'achat, sur demande, d'enrobés bitumineux de type CH-10 PG 58S-28 pour la période hivernale. (Hors entente, mais au prix de l'entente 1683941) Arr. de Ville-Marie TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	SLD1178872	2026-01-15	LONGPRE, JEREMIE	RESRVER FON POUR MERCEDZ MTL EST REF:2588 2100.08$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 202,33	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180447	2026-01-28	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 511,00	-
DEMIX CONSTRUCTION	1711303	2026-01-08	HUARD, LUCIE	2025- BCO - Demix Construction -entente 1683939 - Achat d'Asphalte chaude pour la période Estivale du 15 avril au 30 novembre 2025	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$22 899,26	1683939
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1757403	2026-01-15	REYES, YVONNE	SIRR/ Paiement de facture pour un déménagement d'encombrants: matelas de gymnix suite aux dégâts d'eau	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$2 204,74	-
9334-1121 QUEBEC INC.	1755794	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture - Enlèvement d'isolant des conduits de la salle mécanique en condition, Martin Dery	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 288,77	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1179401	2026-01-20	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 218,08	-
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1179630	2026-01-21	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 846,15	-
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1180290	2026-01-27	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 478,33	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1177698	2026-01-08	GAUVREAU, ALAIN	C1999139 (STRUCTURE NEUVE CONDITIONNEUR NOIR,RESURFACEUSE ZAMBONI 2006)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 209,82	-
LES ENTREPRISES RESO M L A INC.	1745238	2026-01-08	WU, CANDY YU	Équipement et accessoires de mandrinage pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 127,18	-
8996113 CANADA INC.	1748618	2026-01-01	RICHARD, MARTIN-GUY	STI - Renouvellement de la souscription au service infonuagique de protection des sites de la Ville contre les attaques de dénis de service du 1er janv. 2026 au 31 déc. 2026 - Soumission Q-515138 - C00_0063	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$99 478,69	-
PAYSAGISTE ROCHE INC.	1751010	2026-01-15	SAOUMAA, MICHAEL	Opération de débarcadères pour personnes à mobilité réduite pour l'arrondissement de Verdun	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$6 692,95	-
REPARATION REPROWE INC.	1754700	2026-01-06	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAM EDE GRÂCE ACHAT DIFFUSEUR DE POMPE DE PISCINE BENNY KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 499,27	-
BRANDT TRACTEUR	SLD1177579	2026-01-07	LONGPRE, JEREMIE	RESREVR FOND POUR BRAND REF:5117382 3714.94$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 138,24	1542222

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	ANJ1178633	2026-01-14	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	REPARATION DE POMPE HYDRAULIQUE DE CAMION EPANDEUR DE SEL, GARAGE ANJOU.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 685,07	-
CENTRE DE LOCATION ARCO INC.	1755003	2026-01-06	YANNAKIS, MICHEL	Bon de commande ouvert 2026 pour l'achat de pièces diverses pour l'équipe de l'aqueduc - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 199,50	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1758854	2026-01-20	HADDAD, CARINE	DA 906747 travaux de remplacement d'égout aux 10820 avenue des Récollets.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$11 233,66	-
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1759744	2026-01-23	HEVEY, GILLES	SCAEC / Location des clôtures, destiné à l'agrandissement, du terrain du PEPSC	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$12 759,38	-
QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1760772	2026-01-28	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ Service de placement média - Refuge animalier.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$10 494,71	-
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1759882	2026-01-23	BEAUREGARD, GENEVIEVE	Conception de formation EDI - Livrable 4 - Gérer avec équité	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$42 161,12	1516192
GROUPE SANYVAN INC.	1757478	2026-01-15	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 32929 pour nettoyage mensuel de la fosse pompe sanitaire, Éric Deschênes.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 137,76	-
VICTOR SABOURIN	1759672	2026-01-23	DUPERE, GENEVIEVE	EPLV / Octroyer un contrat de service technique en muséologie pour des projets tels que le Mini-Labo, La Bio-Machine, et l'entretien et le réaménagement de la collection d'animaux naturalisés, etc. Du 20 janvier au 30 juin 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$15 000,00	-
MECANICACTION INC.	1756073	2026-01-09	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour un remplacement chauffe-eau, Zoé Boucher / TEM - Hors entente	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 787,52	-
ASTUS INC.	1756803	2026-01-13	ALLOYER, MORGANE	EAU - Licence d'utilisation, service d'hébergement des données (données incluses) et frais de communication par véhicule. Facturé par Astus. FRAIS MENSUELS 2026 Section Inspection plomb 10 véhicules 20$/mois/véhicules	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 519,70	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1758693	2026-01-20	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) CEINTURE DE SECURITE, SOUPAPE (VALVE)	Bilan	Matériel roulant	$3 216,03	-
LANGEVIN & FOREST LTEE	1756305	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Bois de Construction - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1755687	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour un service de plomberie (Vérifier le refoulement d'eau majeur) - Martin Dery	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 180,59	-
ANATIS BIOPROTECTION	1756766	2026-01-13	SAINT-GERMAIN, MICHEL	BCO 2026 - Prédateurs (phytoprotection) - Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 500,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1177515	2026-01-07	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL INSPECTION PEP +REPARATION SELON SOUMISSION W0102963-01 POUR LA SOMME DE 4177.17$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 385,51	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	SLT1179843	2026-01-23	OUIMET, GUY	reserver fonds devis 445265 achat établis	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 047,26	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1179352	2026-01-20	GRENON, LUC	FOURNIR P.O. CHEZ GROUPE GUY POUR TRAVAUX POUR INSPECTION SAAQ ET/OU RÉPARATION AU MONTANT DE $16 000.07 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 798,07	-
CONSTRUCTION DJL INC	1756748	2026-01-13	ROBERGE, MARTIN	Bon de commande ouvert 2026 pour le beton bitumineux selon l'entente 1683938	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	$20 157,60	-
SPI SANTE SECURITE INC.	1755071	2026-01-07	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 - Calibration de détecteur de gaz BW en atelier et équipement pour la section Aqueduc ***sur demande***	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
ENVIROSERVICES INC	1759007	2026-01-21	TURNBLOM, SYLVAIN	BC ouvert année 2026_service d'analyse chimiques des sols.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 149,62	1658427
RM ELECTRO DIESEL INC.	CAR1179761	2026-01-22	GRENON, LUC	SERVICE EXTERNE REPARATION MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 759,42	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1758309	2026-01-19	LAVERDIERE, FRANCINE	SFIN-DC/ BCO 2026 - Frais de cellulaires - No de compte : 36583631. Entente 1408829.	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$15 748,12	1408829
GEOTHENTIC INC.	1755882	2026-01-09	SIMON, DANIEL	3113-ARR SLT-TRAV.PUB.AQUEDUC-EGOUT - GEOTHENTIC INC. - Licence mensuelle Geo-Pro - Pour l'année 2026 (13 véhicules à 24.99 $ x 12 mois) Selon le contrat 358854000024793174, ligne 1. CR : 304737/56508. Référence : M. A. A. Bordeianu.	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$4 092,87	-
HARNOIS ENERGIES INC.	1756647	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(D'UREE)	Bilan	Matériel roulant	$7 039,03	1638765
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1754743	2026-01-06	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TUYAU EN FONTE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$38 606,47	1598891

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1755741	2026-01-08	PROVOST, CAROLINE	SEPLV - BCO 2026 achat de matériel équipement horticole pour les jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$10 000,00	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1755044	2026-01-06	WAN, HOK	SGPI Travaux d□installation de grillage entre les puits des ascenseurs 46,47, 48 et 49	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 952,75	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1177875	2026-01-08	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 724,44	-
TECHNOLOGIES I3VISION INC.	1757189	2026-01-14	BERNARD, ANNIE	SCAEC \ Gestion des effectifs, des activités, de la performance-Rapports-système téléphonique Genesys Cloud, statistiques pour le CS 311	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$16 249,97	-
KEITARO INC.	1748558	2026-01-01	SANANIKONE, SANIT	STI - Frais de migration, d'hébergement et de support de la plateforme CKAN pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 - Selon la demande de prix du 27 juin 2025 - Année 1/3 - C00_0183	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$18 720,00	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	PIR1178742	2026-01-15	KARABAEV, ULUKBEK	COMMANDE D HUILE HYDRAULIQUE POUR L ILE BIZARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 224,14	1638766
NORTH ON SIXTY	RPP1177640	2026-01-13	BOISCLAIR, JUDITH	COMMANDE DE BOIS POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$142 977,23	1668620
BETON PROVINCIAL LTEE	1754970	2026-01-06	BLAIS, FREDERIC	Bon de commande ouvert 2026 pour l'achat de béton prémélangé - Aqueduc - Arrondissement RDP-PAT - ITEM SANS ENTENTE	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1179406	2026-01-20	GRENON, LUC	PIECES MASSEY FURGUSON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 498,75	-
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	ANJ1174054	2026-01-21	DYOTTE, MATHIEU	inspection annuel	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 191,39	-
RESSORT IDEAL LTEE	ANJ1179946	2026-01-26	CADOTTE, ERIC	reparation camion	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 272,60	-
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1177519	2026-01-07	GAUVREAU, ALAIN	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ 207-19314 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 635,55	-
GROUPE TRIUM INC.	1756685	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CASQUETTE AJUSTABLE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$10 015,81	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1179190	2026-01-19	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 515,79	-
9428-3371 QUEBEC INC.	1759268	2026-01-22	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 058 pour ouvrir mur en gypse, réparer tuyaux d'air lousse et attacher, installer feuille de gypse, Yassine Mazouz	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 388,47	-
IMRICO LTEE	1759543	2026-01-22	ASHKAR, CHRISTOPHE	SCAEC / BCO ouvert pour les achats de vêtements de l'Escouade Mobilité - 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Autres - Transport	$7 874,06	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1756927	2026-01-14	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MAG. / REAPPRO/ INVENTAIRE - TUBE AVANT	Bilan	Matériel roulant	$2 760,86	1483436
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1759273	2026-01-22	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE◆CHAMBRE DE FREIN, SOUPAPE	Bilan	Matériel roulant	$3 025,15	-
INNOVATIVE INTERFACES INCORPORATED	1760737	2026-01-28	CHENEVERT, NICOLAS	STI - Octroyer un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Incorporated pour la mise à jour de sécurité du Système Sierra(Gestion des bibliothèques). - Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 - soumission signé le 26-01-2026 - C00_0404	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$22 214,94	-
NATHALIE MASSICOTTE	1756333	2026-01-12	MAYER, CAROLINE	SRHC/ Paiement de facture :Grief V-AP-2021-0141 et suivants, médiation du 26 novembre 2025 et du 15 décembre 2025, repas, Stationnement, Location de salle,	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 478,52	-
VIDEOTRON LTEE .	1756725	2026-01-13	LANTHIER, FRANCOIS	BIG-BCO 2026 // Renouvellement du service internet 200Mbps Full-duplex - Fibrenoire 1Gdps full-duplex au 1550 Metcalfe, bureau 1200 - Client 500000224	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$2 230,98	-
SERVICES MAXXCO INC.	1760230	2026-01-26	VANDELAC, ROBERT	STI - GAG // Renouvellement des licences Open XL CC++ for AIX Authorized User Trade incluant le support. - Du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Soumission 251209 VDM - 02 - C00_0402.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$7 845,58	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1179399	2026-01-20	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 579,24	-
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	RPP1179786	2026-01-22	GAUVREAU, ALAIN	ENSEMBLE DE RADIATEUR ET «AIR TO AIR» RECONDITIONNÉ SOUFFLEUSE LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 272,70	-
EXKAVO	1759380	2026-01-22	RIVARD, THOMAS	Bon de commande ouvert pour le service de dégel d'entrée d'eau à l'eau chaude avec appareil Magikist - Arr. RDP-PAT - voir soumission 2396	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$22 336,09	-
CREUSAGE RL	1755007	2026-01-06	RIVARD, THOMAS	Bon de commande ouvert 2026 pour le service d'hydro-excavation pour l'équipe de l'aqueduc - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$11 968,57	-
LE GROUPE F.E.S. INTERNATIONAL INC.	CES1180352	2026-01-28	SZABO, ANDREA	PO POUR FORMATION APPAREIL PHENIX TEST DIELECTRIQUE TEL QUE SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 879,30	-
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1756365	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Matériel Divers Quincaillerie - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
COSE INC.	1760038	2026-01-26	ROY, ANDREANNE	SEPLV / Formation "Intelligence émotionnelle: gérer mes émotions" - Pour les employés de l'approche client d'Espace pour la vie. Prévu pour les 9, 10, 16 et 17 novembre 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 100,00	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1759333	2026-01-22	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT ECLAIRAGE D`URGENCE - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 082,33	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	SLT1178573	2026-01-14	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 3381.82$ DEVIS BR-3145 CSN NORDIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 088,05	-
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1180529	2026-01-29	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 4181.39$ DEVIS 624 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 818,16	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	ANJ1178249	2026-01-13	DYOTTE, MATHIEU	reparation camion	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 485,42	-
TRANE CANADA UCL	1756635	2026-01-13	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Factures Trane - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 095,50	-
MOTEURS (LEBO) ELECTRIQUES INDUSTRIELS LIMITEE	1754063	2026-01-07	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT MOTEUR DE POMPE SATTION MÉC PATINOIRE LAC AUX CASTORS BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 918,69	-
VICTOR M. CAYABYAB (ISLAND BUTTERFLIES FARM)	1756839	2026-01-14	SAINT-GERMAIN, MICHEL	BCO 2026 - Chrysalides de papillons exotiques - Insectraium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$21 538,80	-
SOPHIE BELLEAU	1759442	2026-01-22	DOUCET, VALERIE	SCULT - Contact, le plaisir des livres (Sophie Belleau)	Culture	Bibliothèques	$8 267,77	-
W. COTE ET FILS LTEE	1758543	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(VERIN DE PELLE)	Bilan	Matériel roulant	$8 711,71	-
POMPES JP INC.	1759508	2026-01-22	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO-BCO 2026 // Travaux d□entretien pour les stations de pompage sanitaires et pluviale pour l'année 2026, arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$9 448,87	-
MECANICACTION INC.	1755746	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour le remplacement de 2 chauffe-eau, Mylène Bergeron	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 748,12	-
JOCELYN SIOUI	1758918	2026-01-21	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Conférence ☎Presque 500 ans de résistance autochtone au Canada■. Contractant : Jocelyn Sioui	Culture	Autres - activités culturelles	$3 359,60	-
HUBBLO IMMERSION INC.	1754451	2026-01-05	BELANGER, CHARLENE	SEPLV / Paiement de facture. Licence d'utilisation pour un an du spectacle « Passeport pour l'Univers » - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$12 420,00	-
HYDRO-QUEBEC	1760238	2026-01-26	BLAIS, ETIENNE	IN 434710 (GP) - Gré à gré - Enfouissement d'une portion de ligne de distribution électrique située sur la rue St-Urbain (entre les rues Beaubien Ouest et Beaumont) - Réso travaux CG23 0432, Dem. Julien Meunier, Réf. V/Réf. DCL-22645398	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$88 479,50	-
ASTUS INC.	1756410	2026-01-12	BANNIER, ALICIA	SEAU, Licence d'utilisation, service d'hébergement des données (données incluses) et frais de communication par véhicule. Facturé par Astus. Frais mensuel. - Année 2026 Section Dépistage Plomb	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 527,58	-
CF BUREAUTECH	1759303	2026-01-22	BEAUCHAMP, FRANCOIS	SRHC/ Service de révision de documents - Optimisation des gabarits Word et PPT.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$4 461,97	-
QUEBEC LINGE	1755116	2026-01-07	MATTEAU, VALERIE	SEPLV / BCO 2026. Service de buanderie et de location de sarraus et serviettes - Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 200,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1758981	2026-01-21	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 27559 pour remplacement de finition cabine, Rahal Mohamed - hors entente.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 432,92	-
METAL M-PACT INC.	1756349	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Métaux Divers - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1757190	2026-01-20	FEVRE, CHRISTOPHE	SGPI - GAG - 1 soumission - Décarbonation de l'édifice Madison - Devis pour travaux en présence de contaminants (amiante).	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	$2 414,71	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1759763	2026-01-23	RICHER, FREDERIC	BEDARD - ACHAT DES RELAIS - BAT:0889	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 454,24	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	VER1180557	2026-01-29	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	VM-1251986 FOURNIR PO POUR ENTRETIEN PONT LEVANT ATELIER A LA DEMANDE DE UGO BERTRAND	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 102,90	-
PAGERTREE LLC	1749524	2026-01-01	BARROSO ASPE, RAFAEL	STI - Acquisition - service d□alertage (SMS) pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 - Selon la soumission 15159 - C00_0245	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$21 940,28	-
GOODFELLOW INC.	RPP1180469	2026-01-28	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PLYWOOD / 98F-MENUI / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 053,56	-
RECYCLAGE AUTOMOBILES GRAVEL INC.	ROS1178529	2026-01-14	BEAULIEU, DAMIEN	BOIT DE PICK UP RAM 2500 2018 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 632,04	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1177014	2026-01-02	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 477,95	-
MPM DIESEL INC.	LAS1177016	2026-01-02	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 840,44	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1177480	2026-01-07	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 237-18033 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 007,29	-
MARCHAND ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1756679	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOITIERS)	Bilan	Construction	$8 084,02	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759409	2026-01-22	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS// 2026// Service de téléphonie cellulaire pour le service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - Direction du service SGPMRS - Compte numéro" 37602588	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	$5 249,37	-
GORL'EAU INC.	1758994	2026-01-21	HADDAD, CARINE	DA 906907: BCO 2026 Travaux d'excavation aqueduc Gorl'eau inc	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$15 748,12	-
MARIE-ENDHERSON SEVERE	1760114	2026-01-26	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Livres dans la rue Volet régulier. Contractante : Marie-Endherson Severe.	Culture	Bibliothèques	$9 200,00	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1756788	2026-01-13	CHEVALIER, MARTINE	GREF / Paiement de facture. Formation clientèle difficiles ou agressives pour le personnel du soutien au greffe. Le 09 décembre 2025	Greffe	Greffe	$2 665,00	-
SOCIETE DE TELEDIFFUSION DU QUEBEC (TELE-QUEBEC)	1757647	2026-01-15	LEONG, CINDY	SEPLV / Paiement de facture 2025 pour les placements Médias des Fêtes à Télé-Québec	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$16 848,70	-
8505284 CANADA INC	1755672	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour retirer une porte et cadre et réinstaller suite aux travaux de plomberie - Chantale Tremblay	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 960,13	-
J.G. RIVE-SUD FRUITS ET LEGUMES INC.	1755058	2026-01-06	MATTEAU, VALERIE	EPLV / BCO 2026 - Produits d'alimentation pour la cuisine des animaux. Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$27 850,00	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1179398	2026-01-20	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 224,19	-
MPM DIESEL INC.	LAS1180057	2026-01-26	GRENON, LUC	RESERVER FOND POUR MPM DIESEL ESTIME NUM 268 MONTANT 3045.00	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 196,87	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAS1180501	2026-01-29	VINCENT, KARINE	PIECES SW4S	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 556,27	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CG PONTS ROULANTS ET PALANS INC.	1754625	2026-01-05	AMOUSSOU, EULOGE	Inspection annuelle pour la certification et l'entretien des équipements de levage des stations de pompage situées au 4810 Saint-Joseph et à la station de pompage 190 Camille pour l'année 2026	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 674,56	-
ATELIER DE LOCATION TURBO INC	1745249	2026-01-08	WU, CANDY YU	Achats et locations d'outils et d'équipements pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 042,39	-
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	1759413	2026-01-22	WU, CANDY YU	Devis no 00537180	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 227,13	-
CENTRE DE DECORATION ST-LEONARD	1754857	2026-01-06	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Quincaillerie Centre deco St-Leonard - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	AVM1176995	2026-01-08	COUTURE, ALEXANDRE	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour réparation de l'unité 546-15139.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 830,13	-
BATTERIES NATECH INC.	RPP1178300	2026-01-13	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 501-06193 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 448,38	-
9066-7353 QUEBEC INC	RPP1178410	2026-01-13	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 501-08209 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 138,88	-
SYMETRI CANADA INC.	1760952	2026-01-29	CHAREF, KARIM	Renouvellement du Licence AutoCad	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$11 854,09	-
ELECTRICITE PLUS	1754587	2026-01-05	TURNBLOM, SYLVAIN	Formation Dégel des conduites d'eau métalliques à l'électricité : risques et précautions. Div. Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 406,86	-
MAISONAIR CLIMATISATION INC	1757608	2026-01-15	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Acquisition de fourniture et installation d'un unité soufflerie vertical comprenant un nouveau circuit frigorifique à la Caserne 45.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$51 338,89	-
MOTION CANADA	1755149	2026-01-07	PAQUETTE, JANIE	PRUD'HOMME - ACHAT COURROIE AJUSTABLE - BAT: 0450	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 438,86	-
J.A. LARUE INC	MHM1179215	2026-01-20	LALONGE, JEAN-MARC	RESERVEZ FONC CHEZ JA LARUE POUR CALL DE SERVICE PROBLEME DE COMMUNICATRION SELON SOUMISSION FOURNISSEUR #S000012796 POUR LA SOMME DE 1995.65 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 095,18	-
MPM DIESEL INC.	SLT1174371	2026-01-05	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 10 343.15$ DEVIS 239 MPM DIESEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 444,68	-
LES ENTREPRISES R.D.	1755698	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour remplacer unité scellée - Chantale Tremblay	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 361,01	-
TRESCAL CANADA INC.	1745228	2026-01-08	WU, CANDY YU	Certifications annuelles d'équipements pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 042,39	-
9547-1488 QUEBEC INC.	1756434	2026-01-12	COSSETTE, ANDREE	Espace stationnement BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$12 283,54	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1757994	2026-01-16	MCDUFF, DAVID	BCO 2026 - Service sur demande de travaux généraux pour l'entretien de bâtiments DÉBÉ Région EST - TEM	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$104 987,50	1553922
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1761101	2026-01-29	SIMARD, MARC	IN 519203 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Lila Touahria - Réso tr. CM25 0278 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	$15 609,00	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1754854	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BORNE D'INCENDIE 7')	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$22 940,61	1546486
DAIKIN APPLIED CANADA INC.	1755131	2026-01-07	KHARBOUCH, KHALID	SGPI BC ouvert. Acquisition de services pour l'entretien de deux refroidisseurs à la cour municipale de Montréal. Période du 01 janvier 2026 al 31 décembre 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 184,80	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1761289	2026-01-30	CHALUT, BENOIT	DRAIN VALVE AUTOMATIQUE	Bilan	Matériel roulant	$3 925,69	-
BETON BRUNET LTEE	1756418	2026-01-12	AMOUSSOU, EULOGE	Installation de signalisation en urgence pour une fuite d'aqueduc. Facture 217055	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 009,24	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1756339	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Pièces Électriques Lumen - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	RPP1180615	2026-01-29	GAUVREAU, ALAIN	C2006592 (ACHAT D'UN APPAREIL DE DIAGNOSTIQUE (SCANER) POUR VOITURE ET CAMIONETTE, ATELIER DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 467,13	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1178586	2026-01-14	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 191,88	-
10774847 CANADA INC.	1749748	2026-01-01	HEBERT, SYLVAIN	STI - Acquisition d'un droit d'utilisation d'une plateforme de participation citoyenne du 15 janvier 2026 au 15 janvier 2027 - Année 2 - C00_0150	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$20 472,56	-
GROUPE QUALINET INC	1756083	2026-01-09	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour fournir et installer un purificateur d'air, Éric Deschênes - hors entente	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 764,85	-
9106-3263 QUEBEC INC.	PIR1179609	2026-01-21	SZABO, ANDREA	FOURNIR P.O / 286-01004 / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 766,61	-
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	1758246	2026-01-19	BROSSARD, LOUIS	Travaux Supplémentaire VESDA - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$8 264,41	-
DATA CENTER MANAGEMENT SYSTEMS INC.	1749744	2026-01-01	VANDELAC, ROBERT	STI - Renouvellement du contrat d'entretien des licences logicielles - JED - Group 80 pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 - Quote 1355284 - C00_0096	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$5 385,53	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	SLT1177754	2026-01-08	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 3058.50$ DEVIS F211834 POINT S CHICOINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 792,77	-
VERONIQUE RIOUX DESIGN INDUSTRIEL	1757244	2026-01-14	POULIN, VALERIE	EAU - La mise à jour Boîte à outils, accompagner les services pour chantier 2026 et formation des services utilisation outils de comm habillage	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$22 309,84	-
TCED INTL INC.	MHM1179573	2026-01-21	SZABO, ANDREA	ACHAT DE PIECE(S) / FOURNITURE(S) MECANIQUE(S) POUR LA REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 848,54	1577409
UNIFIRST CANADA LTEE	1757884	2026-01-16	PAQUETTE, JANIE	SGPI // BCO2025. Location, entretien et réparation de vêtements protection contre les arc électriques. Entente : 1673808.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$36 745,62	1673808
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	SLD1179590	2026-01-21	SZABO, ANDREA	RESRVER FOND POUR LAGUE REF:013789 5016,03$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 266,20	1536262
CONSTRUCTION DJL INC	1759691	2026-01-23	GAGNE, ALAIN	SDIS/ BCO facturation 2026 -Traitement valorisation de déchets -Récupération tuyaux et gros morceau béton pour laboratoire (SIRR-DRPIU)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$2 099,75	-
MECANICACTION INC.	1755712	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour le remplacement de 2 chauffe-eau - Mylène Bergeron Mylène Bergeron	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$17 322,94	-
9193-6690 QUEBEC INC.	1757500	2026-01-15	MORIER, KARINE	DG // Confection de la revue de presse, année 2026/ Entente 1750048	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	$58 369,73	1750048
AGENCE MEDIAPRESSE INC.	1755629	2026-01-08	HEMIM, INTISSAR	SEAU, Agence Média Presse - Reddition de compte rendu - Stratégie montréalaise de l'eau.	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$14 960,72	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1759535	2026-01-22	HEVEY, GILLES	SCAEC / Location de clôture 6' standard (par 28 jours) pour PEPSC_Année 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$13 379,61	-
ECHAFAUDAGE FALARDEAU INC.	1760168	2026-01-26	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	TP (EAU) FOURNITURE DE BASES ET CLÔTURES POUR CHANTIERS AQUEDUC	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 926,55	-
PATRICK MORIN INC.	1754538	2026-01-05	YANNAKIS, MICHEL	Bon de commande ouvert 2026 pour l'achat d'outils divers et items de quincaillerie pour l'équipe de l'aqueduc - Arr. RDP-PAT - client 2581170	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 199,50	-
PROMARK-TELECON INC.	1755074	2026-01-07	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 / Localisation de conduite d'aqueduc pour l'arrondissement de Lachine	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
SERVICES DE PNEUS MORAN INC	PIR1180497	2026-01-28	MEUNIER, LEOPOLD	FOURNIR P.O / 416-25450 / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 384,00	-
SERVICES ENERGETIQUES R.L. INC.	1758133	2026-01-19	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE ACHAT POMPE ÉDIFICE MADAISON C.S.M KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 547,33	-
EBI ENERGIE INC.	1758131	2026-01-19	REYES, EDUARDO	Gaz naturel pour le camion-tasseur de RDP-PAT - BC ouvert 2026	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 498,75	-
GOSECURE INC.	1750642	2026-01-01	BARROSO ASPE, RAFAEL	STI - Frais de souscription aux licences F5- NGINX Plus (F5-NGX-PLS-PRE-NP, F5-NGX-SPT-PRE, F5-NGX-PLS-PRE, F5-NGX-SPT-PRE) du 15 janvier 2026 au 14 janvier 2027 - Q-89275 - C00_0287	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$24 674,20	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1177529	2026-01-07	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON SOUMISSION W0102959-01 POUR LA SOMME DE 3180.30	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 338,92	-
LANAUCO LTEE	1755031	2026-01-06	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 - Location de support temporaire pour l'équipe d'Aqueduc ***sur demande**	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	AVM1179809	2026-01-22	THIBAULT, MAXIME	TURBO MOTEUR 1104C-E44T '05 513-05017	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 248,07	-
TENAQUIP LIMITED	1754412	2026-01-05	BROSSARD, LOUIS	Facture Tenaquip - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 259,71	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	NDG1179858	2026-01-23	GRENON, LUC	128-18555 FOURNIR PO POUR REPARATIONS A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 548,09	-
SANI-DEPOT	1745243	2026-01-08	WU, CANDY YU	Produits d'entretien pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$2 016,96	-
EXKAVO	1761128	2026-01-29	HUARD, LUCIE	2026-BC-TP - Exkavo - Facture 2384 - Réparation d'un drain chez un citoyen à la suite d'une fuite sur l'avenue du Bocage le 11-01-2026	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 073,54	-
MPM DIESEL INC.	LAS1177017	2026-01-02	GRENON, LUC	REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 984,28	-
MERCEDES-BENZ WEST ISLAND	MHM1177062	2026-01-05	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 429,37	-
PRAENESTE TECHNOLOGIES INC.	1754740	2026-01-06	GERBEAU, ANNIE	Frais annuels de licence d'utilisation et services relativement au logiciel SPACE pour la période du 2026/01/01 au 2026/12/31	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$58 373,05	-
BIOGENIE CANADA INC.	1755973	2026-01-09	WU, CANDY YU	Disposition des sols pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 127,18	-
BRANDT TRACTEUR	LAC1180550	2026-01-29	GRENON, LUC	SENDER NIVEAU ET QUALITE UREE DZ119313	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 847,62	-
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1758153	2026-01-19	BLANDIN FEVRE, FREDERIQUE	SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE CERTAINS RÉGIMES DE RETRAITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL / EXERCICE 2025	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$150 132,12	-
INTERGRAPH CANADA ULC	1755464	2026-01-08	RIENDEAU, FRANCOIS	SIRR / Maintenance de APOLLO ESSENTIALS. Du 03/01/2026 au 02/28/2027	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$13 650,98	-
SEL WARWICK INC.	1758512	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGLACANT BIOLOGIQUE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$37,80	-
SEL WARWICK INC.	1758512	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGLACANT BIOLOGIQUE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$4 077,88	-
SAMIA DUMAIS	1760109	2026-01-26	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT, SAMIA DUMAIS - Conception et animation de visites guidées pour le MEM. Selon les termes de la convention signée le 14 novembre 2025 et 21 janvier 2026	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 000,00	-
DUBOIS AGRINOVATION INC.	1755382	2026-01-07	PROVOST, CAROLINE	SEPLV - SEPLV BCO 2026 - achat de matériel-équipement-outil d'horticulture pour les jardins extérieurs et les serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 500,00	-
LA PRESSE INC.	1760752	2026-01-28	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ Service de placement média - Refuge animalier	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 874,06	-
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1760423	2026-01-27	PAQUETTE, STEPHANIE	SRHC/ Paiement de facture pour expertise neurosciences en médicale et en psychiatrie.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$7 506,61	-
GROUPE SURPRENANT	1755201	2026-01-07	PUGI, BENJAMIN	DTP/Égout - BCO 2026 - Service d'extermination et d'inspection contre les rats	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$5 249,37	-
FINITION DE TAPIS ECLAIR G.L. INC.	1760634	2026-01-28	PAQUETTE, JANIE	Prélart pour le Bain St-Denis	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 243,03	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1176691	2026-01-26	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESERVE FONDS AU MONTANTS DE$1865.14 POUR SOUMISSION NOW0102783-01 DE RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 289,03	-
J. RENE LAFOND INC.	VER1180116	2026-01-27	GRENON, LUC	RESERVE DES FONDS A J.-RENE LAFOND POUR LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES, #SOU0022321 ,MONTANT 6026.05 ,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 511-17578	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 333,14	-
DEK CANADA INC.	1759150	2026-01-27	GLOVER, RICKY	OUEST MÉTIERS ACHAT UNE PORTE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST GLOVER RICKY	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 677,19	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONSTRUCTION DJL INC	1757407	2026-01-15	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Bon de commande ouvert 2026 pour l'achat d'asphalte chaude pour la saison hivernale - Voirie/Aqueduc - Arr. RDP-PAT (30% Aqueduc - 70% Voirie)	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$11 968,58	1683941
LOCATION LORDBEC INC.	1755900	2026-01-09	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur en urgence le 30 décembre 2025	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 021,01	-
LINDE CANADA INC.	PIR1180160	2026-01-27	KHEDDAM, MOURAD	RESERVE DES FONDS A LINDE CANADA INC. POUR ACCESSOIRES DE SOUDURE SELON LE NUMERO DE COMMANDE #85633448 AU MONTANT DE 2453.44$ AVANT TAXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 575,81	-
TENAQUIP LIMITED	1755077	2026-01-07	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 Fournitures d'équipement de sécurité pour l'aqueduc à l'arrondissement de Lachine	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
LES ENTREPRISES ALPHA PEINTURECO 1975 LTEE	1755509	2026-01-13	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - FUT,ALUMINIUM,18',CERCLE BOULONNAGE 12",0.188" EPAIS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 425,23	-
COMPAGNIE DE CREATION LE GROS ORTEIL	1760417	2026-01-27	BERNIER, MARTINE	Création de spectacles pour le jardin botanique- 27 représentations prévues du 14 fevrier au 26 avril 2026/ 2300 $ par représentation pour la création du spectacle article 573.3 (4) - acompte 28 000 $ payée en décembre 2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$34 100,00	-
TENCO INC.	1760512	2026-01-28	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIVOT TOURNIQUET POUR SALEUSE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$78,74	-
TENCO INC.	1760512	2026-01-28	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIVOT TOURNIQUET POUR SALEUSE	Bilan	Matériel roulant	$10 860,68	-
ANNE GOMBERT	1757197	2026-01-14	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Paiement de facture pour révision linguistique française et correction d□épreuves pour divers projets du MEM, réalisées entre le 14-05-2025 et le 10-12-2025	Culture	Musées et centres d'exposition	$7 290,00	-
MECANICACTION INC.	1755677	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour Remplacer les 3 chauffe-eau, Mylène Bergeron	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 372,81	-
SPI SANTE SECURITE INC.	1759669	2026-01-23	MATTEAU, VALERIE	EPLV / Inspection des lignes de vies au Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 643,71	-
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1759630	2026-01-23	GIRARD, YANNICK	Inhibiteur de Corrosion - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 480,00	-
LM 1947 INC.	1756318	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Moteurs L.M. - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
SIMACTIVE INC.	1755477	2026-01-08	RIENDEAU, FRANCOIS	SIRR / Support complet et mises à jour sur licence Correlator3D de Janvier 2026 à Janvier 2027	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$9 921,32	-
ZERO CELSIUS	RPP1178564	2026-01-14	AUDY, MICHEL	C2000586 (VALVE SOLÉNOID 24 VOLTS , RESURFACEUSE OLYMPIA)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 302,12	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1758795	2026-01-20	ST-AMOUR, YANNICK	BEDARD - ACHAT D ENSEMBLE DE BATTERIE BAT : 0105	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 347,84	-
STANEX INC.	1749289	2026-01-01	VANDELAC, ROBERT	STI - Contrat d□entretien et de support (service d□urgence) pour l□UPS Eaton (93PM-L, 60Kva 208/208) EN441UJJ10 de la Ville, pour la période du 10 janvier 2026 au 9 janvier 2027 - Contrat ST-3321 - C00_0316	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$7 443,61	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1178532	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 317-12159 - REPARATION ET DIAG	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 965,59	-
BRANDT TRACTEUR	ANJ1180089	2026-01-27	DYOTTE, MATHIEU	pieces loader	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 033,80	-
HYDRO-QUEBEC	1758087	2026-01-16	MARTEL, DAVID	IN 502201 - Gré à gré - Demande d'alimentation au 6750 boul. Maurice-Duplessis à Montréal-Nord - Réso travaux CM25 0053, Dem. Mourad Berboucha, Réf. Entente DCL-23669703 du 19 décembre 2025	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$33 099,79	-
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	SLT1172026	2026-01-05	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 10319.60 $ DEVIS 29758 MDRIVE SHAFT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 714,00	-
CARROSSERIE DA SILVA S.A.	SLT1177239	2026-01-06	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 12842.71$ DEVIS 16912593 CARROSSERIE DASILVA (BRIS FACTURABLE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 727,10	-
AGREBEC INC	1755619	2026-01-08	PROVOST, CAROLINE	SEPLV - BCO 2026 achat de fourniture d'horticulture pour les jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 000,00	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	CAR1179544	2026-01-21	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 315,94	-
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1759583	2026-01-22	ROY, NATHALIE	SRHC/ Service de formation: Livrable 3 - Micro agressions . Entente 1516192.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$25 987,24	1516192

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1180526	2026-01-29	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVER FOND 3044.20$ DEVIS L9944 SUSPENSION S	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 779,75	1687668
LOCAPRO 2002	1757303	2026-01-14	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO// BCO 2026- Location et/ou achat de divers équipements pour l□Aqueduc	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	1759214	2026-01-21	THERRIEN, JEAN	DG/ Location de matériels pour la réception accueil qui se déroule le 21 janvier 2026	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 283,25	-
BEWORKS	1760363	2026-01-27	EKILA, YVES	SENV/ Services professionnels en changement de comportement visant à stimuler la participation à la collecte des résidus alimentaires à Montréal. Somme requise pour 2026	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	$12 342,57	-
COMPUGEN INC.	1759142	2026-01-21	CLOUTIER, SYLVAIN	SIRR/ AUT-057|1-009012-L940//Renouvellement d'abonnement 1 an//AutoCAD LT	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$2 377,97	-
EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1758839	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ESSUIE-TOUT)	Bilan	Entretien et nettoyage	$12 495,02	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1756910	2026-01-14	ROY, PATRICK	PNEUS NEUF POUR CAMIONS INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$9 291,90	1598679
9487-4260 QUEBEC INC.	1759182	2026-01-21	WU, CANDY YU	Soumission no V26-032 (petit panier)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$24 929,22	-
LA FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE	1758300	2026-01-19	ARNAUD, AURELIE	DG// Paiement de facture pour dctée PGL de la Francophonie 2026	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 500,00	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1177013	2026-01-02	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 128,63	-
AMRIZE CANADA INC.	1754351	2026-01-01	BENCHIBA, DRISS	FOURNITURE À LA DEMANDE DE PIERRE CARRIE-DERRICK	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 705,00	1594243
CUMMINS CANADA ULC	SLT1177749	2026-01-08	ROUSSEL, BRUNO	RESERVE FONDS 2516.71$ DEVIS 221199 CUMMINS POINTE CLAIRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 298,09	-
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1179276	2026-01-20	SZABO, ANDREA	RÉSERVÉ FONDS 7389.94$ DEVIS 618 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 747,98	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1179835	2026-01-23	GRENON, LUC	FOURNIR ET ENVOYER CHEZ GROUPE GUY POUR SAAQ ET RÉPARATION DE SAAQ AU MONTANT DE $9 063.43 AVANT TAXE,	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 515,47	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1180468	2026-01-28	GRENON, LUC	RÉSERVER FONDS CHEZ LACBUS DE L'AUTOMOBILE POUR CHANGER TRANSMISSION SELON L'ESTIMÉ AU MONTANT DE $6 819.83 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 159,97	-
MARINE ENTERPRISES INTERNATIONAL , LLC	1754649	2026-01-06	LAURIN, JONATHAN	Sel St-Laurent Marin - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$31 210,46	-
AMSAL INC.	1754967	2026-01-06	RIVARD, THOMAS	Bon de commande ouvert 2026 pour l'achat de vêtements de travail pour l'équipe de l'aqueduc - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$12 598,50	-
BRANDT TRACTEUR	VER1174641	2026-01-22	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ BRANDT BROSSARD POUR REPARATION SELN LA FACTURE AU MONTANT DE 21,148.42$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 437-10357	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22 203,20	-
MARIPOSARIO DEL BOSQUE NUEVO	1756837	2026-01-14	SAINT-GERMAIN, MICHEL	BCO 2026 - Chrysalides de papillons exotiques - Insectraium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$26 402,40	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1757877	2026-01-16	PAQUETTE, JANIE	BCO 2026 - Service téléphonie cellulaire pour les employés de SGPI région est / Entente cadre1408829.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$33 071,06	1408829
9403-2273 QUEBEC INC.	1754547	2026-01-05	GAGNON, VALERIE	Bon de commande ouvert 2026 pour la disposition du roc, béton et asphalte séparés pour l'équipe de l'aqueduc. Arr RDP-PAT - Entente 1739090	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$36 732,29	1739090
CUMMINS CANADA ULC	1759515	2026-01-22	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO-BCO2026 // Réparation de station de pompage pour l'année 2026, arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$9 448,87	-
L.D.J.V. COURRIER PLUS INC.	1754897	2026-01-06	BANNIER, ALICIA	SEAU, Livraison de colis année 2026	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 047,30	-
GROUPE CONSEIL NOVO SST INC	1756330	2026-01-12	HENKELMANN, YVONNE	SRHC/ Service pour un abonnement de deux ans à la formation « Diligence raisonnable ».	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 399,00	-
COTE-JEAN ET ASSOCIES INC.	1757837	2026-01-16	PICARD, SANDRA	Plans et devis pour appel d'offres publics pour travaux de réhabilitation d'égout. Soumission ODS-2025. Arr. de Ville-Marie, TP-Egouts.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	$7 139,15	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UNITED RENTALS DU CANADA	1760326	2026-01-27	HADDAD, CARINE	DA 907915 Achat de 8 plaques d'acier de protection de tranchée	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 139,15	-
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1754954	2026-01-06	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 7996-8000 de Lormier	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$9 343,89	-
VITRERIE ARMAND	1755755	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour les services d'un vitrier (Fournir et installer 3 ensembles de coupe froid à ressorts) - Éric Deschênes	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 362,22	-
WOLSELEY CANADA INC.	1756416	2026-01-12	LAURIN, JONATHAN	BCO 2026 Pièces Plomberie Wolseley - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$15 000,00	-
ATELIERS DE RADIATEURS BERNARD INC.	SLT1180522	2026-01-29	MONTPETIT, SYLVAIN	RADIATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 198,63	-
BRANDT TRACTEUR	MHM1176140	2026-01-01	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 093,62	1542222
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180088	2026-01-27	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 994,94	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1180609	2026-01-29	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 121,94	-
TCED INTL INC.	1758948	2026-01-21	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - BATTERIE SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$2 196,30	1577409
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1175596	2026-01-02	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 3864.44$ DEVIS 297499	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 585,08	-
CENTRE DE LOCATION DUPUIS 2006 LTEE	1746376	2026-01-06	BELLEVILLE, ERIC	BC ouvert - Sur demande - Pour la réparation et l'entretien des génératrices. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 828,77	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1754759	2026-01-08	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GAINE PROTECTRICE)	Bilan	Construction	$2 346,47	-
HEBDRAULIQUE INC.	CAR1177786	2026-01-08	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE MATERIEL ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 607,85	-
JAGUAR MEDIA INC.	1758406	2026-01-19	LEFRANCOIS, SIMON	SRHC/ Paiement de facture pour abonnement annuel sur le réseau d'information Municipale (RIM).	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 430,46	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1171909	2026-01-02	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 9575.48$ DEVIS 293382 SUSPENSION ST-LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 225,87	1687668
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1754757	2026-01-06	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ BCO 2026 - Téléphonie - DCC. Entente 1408829.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$16 273,06	1408829
NEDERMAN CANADA LIMITED	1755553	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Achat et livraison de pièces de remplacement système de captation - bâtiment 0422 Centre de formation pompiers - 2026 - Ref. Martin Dery - Entente 1630470	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 190,41	1630470
GUYLAINE CARLE	1754691	2026-01-06	BANNIER, ALICIA	SEAU, Coaching de gestion - Morgane Alloyer	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 330,73	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	1757532	2026-01-15	LABRECQUE, MICHEL	SEPLV - Achat de tiges à boucle pour la recherche du jardin botanique- Rond inox 304 3/16 2000 mcx 12" selon échantillon	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 800,00	-
MACPEK INC.	1751078	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RESSORT,SUSPENSION)	Bilan	Matériel roulant	$2 253,37	-
SOCIETE EN COMMANDITE IMMOBILIERE NOTRE-DAME OUEST	1757552	2026-01-15	BERNARD, ANNIE	SCAEC / Entretien et nettoyage des frigos, micro-ondes au CS 311 pour l'année 2026-service 1 fois par mois	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$3 634,30	-
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	1761044	2026-01-29	BORYS, CHRISTIAN	HAB // Service professionnel-service de huissiers de justice, janvier-février 2026	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$5 249,37	-
V-TO INC.	1758830	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TAPIS ABSORBANT EN NYLON)	Bilan	Entretien et nettoyage	$2 357,15	-
PUROLATOR COURRIER LTEE	1759720	2026-01-23	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / BCO 2026 - DAC - Frais de courrier rapide pour le compte : 8596726, au 775, Gosford 4e étage, pour la période de Janvier à Décembre 2026. Entente 1723235	Affaires juridiques	Affaires civiles	$3 359,60	1723235
ETIQUETTE & RUBAN ADHESIF COMMERCE INC.	1760566	2026-01-27	PIROG, MACIEJ	MCE - Achat d'étiquette pour les compteurs d'eau de ka MCE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 409,46	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	LAS1177874	2026-01-08	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 555,44	-
MATERIAUX PONT MASSON INC.	1756347	2026-01-12	LAURIN, JONATHAN	BCO 2026 Matériel Divers Quincaillerie - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1759668	2026-01-23	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / BCO 2026 - DAC - Frais de courrier pour le compte 42070, au 7275, Sherbrooke est, Unit 2201B - Réclamation, pour la période de Janvier à Décembre 2026	Affaires juridiques	Affaires civiles	$2 414,71	-
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1758324	2026-01-19	GLOUTNEY, ERIC	Clôtures de chantier pour les travaux d'aqueduc selon soumission #01-052749	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 684,57	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1757831	2026-01-15	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(COLONNE DE DIRECTION ASSEMBLE)	Bilan	Matériel roulant	$2 016,01	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT1179048	2026-01-19	MONTPETIT, SYLVAIN	BRAS DE FLASCHER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 534,91	-
QUINCAILLERIE LATENDRESSE	1756867	2026-01-13	GLOUTNEY, ERIC	Achat de pièces pour les travaux d'aqueduc pour l'année 2026.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 199,50	-
ACIER BALCON CLOTURE ORNEMENTAL INC.	1754531	2026-01-05	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI // Service de fabrication et installation de clôtures au chalet du Mont-Royal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 714,02	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1177673	2026-01-07	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 845,17	-
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	1757638	2026-01-15	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO / BCO 2026. Inspection d'élingues et d'équipement de sécurité pour Aqueduc	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 149,62	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	MHM1179497	2026-01-21	BELANGER, BRUNO	PO POUR SMRA, REMPLISSAGE RESERVOIR VRAC HUILE TDH ATELIER P.A.T.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 439,39	1638766
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR1179527	2026-01-21	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 311,90	-
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1179669	2026-01-22	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 2784.85$ DEVIS 83714 JLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 542,93	-
LAURIN LAURIN (1991) INC.	1759852	2026-01-23	DAUDELIN, MELANIE	Bon de commande ouvert 2026 - Service technique pour le soutien de poteau électrique - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$18 262,67	-
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	1759949	2026-01-26	GAGNON, KRYSTEL	Renouvellement annuel du logiciel Toxy scan pour 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 selon la facture 10157 pour la direction de la chaîne logistique.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$2 393,19	1618365
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1760391	2026-01-27	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Location de 2 camionnettes selon l'entente	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$42 582,93	-
LE GROUPE GUY INC.	PIR1176991	2026-01-06	SZABO, ANDREA	RESERVE DES FONDS A GROUPE GUY POUR LA SOUMISSION DES REPARATIONS # BL90033 SUR L¿ENTENTE #1646847 AU MONTANT DE 5154.48$ AVANT TAXE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 966,05	1646847
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1756585	2026-01-13	PAQUIN, MELISSA	SRHC/ BCO 2026 - Pour le paiement des factures de service de téléphonie cellulaire TELUS de la Direction des relations de travail et gestion de l'invalidité. Entente 1408829.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$9 448,87	1408829
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1756432	2026-01-12	CASTONGUAY, JULIE	BCO 2026 - Téléphonie cellulaire SSI	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 997,50	1408829
AFI PAR EDGENDA INC.	1760999	2026-01-29	MARSOT, ELSA	SCULT/ Service professionnel de formation «Communiquer efficacement en milieu de travail» pour 2 groupes de la DDC.	Culture	Autres - activités culturelles	$6 299,25	-
LES APPATS DU NORD INC	1754975	2026-01-06	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Commande ouverte 2026 / Vers pour l'alimentation des animaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$24 930,00	-
EMCO CORPORATION	1757308	2026-01-14	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO / BCO 2026 - Pièces diverses pour division Aqueduc - Hors entente	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 448,87	-
MECANICACTION INC.	1756071	2026-01-09	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour un remplacement de chauffe-eau, Zoé Boucher / TEM - Hors entente	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 483,04	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JULIE MEERT	1760143	2026-01-26	BARNOTI, MYRA	SCONCA / BCO 2026 - Services professionnels pour de la rédaction, révision, analyse et intégration de contenu au site Montréal.ca - 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$16 800,00	-
SUMMIT VETERINARY PHARMACY LTD	1755139	2026-01-07	MATTEAU, VALERIE	EPLV / BCO 2026 - Fournitures vétérinaires. Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 000,00	-
ESRI CANADA LIMITED	1752521	2026-01-19	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS // Renouvellement des licences ESRI du Service pour la période du décembre 2025 au 31 décembre 2026	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$118 620,13	-
BRANDT TRACTEUR	RPP1177091	2026-01-05	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 436-14575 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 673,17	-
DESCHENES & FILS LTEE	1756271	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Pièces Plomberie Deschênes - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
DEK CANADA INC.	1760880	2026-01-28	GLOVER, RICKY	OUEST - METIERS 2352 PISCINE EXT. DU PARC DES PINS - ACHAT WHITE GALSS - RICKY GLOVER	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 381,87	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	SLT1179758	2026-01-22	BOURBONNAIS, LUC	REPARATIONEXTERNE SUR ROUTE DLM NO O14563 BT 1278550 UNITÉ 437-18023	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 640,96	-
METAUX ABSOLUS INC.	ROS1178065	2026-01-13	BEAULIEU, DAMIEN	ACIER POUR FABRICATION DE PIN DE LAODER POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 606,84	-
J. RENE LAFOND INC.	NDG1180743	2026-01-30	GRENON, LUC	C-11400100 FOURNIR PO POUR KIT DE DIAGNOSTIQUE APPAREIL WACKER NEUSON A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 255,30	-
PATRICK OUELLET CONSULTANT	1744882	2026-01-26	DUFRESNE, ALAIN	Serv. professionnels en ingénierie, expertise et évaluation du mur de soutènement adjacent au site, pour la poursuite des travaux de construction de l'escalier reliant Redpath-Crescent à l'avenue des Pins, arr. VM. Incidences 1245584001	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$26 519,84	-
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT1176474	2026-01-05	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 6002.92$ DEVIS SOU0001196 MAGNETO LAVAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 481,47	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	MHM1178192	2026-01-13	ARCE, CRISTIAN	FOURNIR P.O A PNEUS METROPOLITAIN POUR REPARATION/REMPLACEMENT PNEU AU MONTANT DE 2867.28$ AVANT TAXE # SOUMISSION PMI-F224961	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 010,29	-
KENWORTH MONTREAL	LAC1178870	2026-01-15	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	EXHAUST MANIFOLD AVEC LIGNE EN METAL QUI VISSE DESSUS ET TOUS LES BOLTS ET SPACER AVEC LES GASKETS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 700,03	-
AUTO ELEGANCE R.B.	SLT1179335	2026-01-20	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE EXTERNE DLM NON TRANSMISE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 594,28	-
CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.	1757437	2026-01-15	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Bon de commande ouvert 2026 pour l'achat d'asphalte chaude et tiède pour la période estivale - Voirie/Aqueduc - Arr. RDP-PAT (30% aqueduc / 70% voirie)	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$33 858,47	1683940
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1756099	2026-01-09	LABOS, COSTAS	SGPI/ BCO 2026 - Service de téléphonie cellulaire pour la DEBÉ - Région ouest - Entente 1408829	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 897,75	1408829
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1758239	2026-01-22	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PIECE PRINOTH	Bilan	Matériel roulant	$1 864,05	1483051
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1758239	2026-01-22	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PIECE PRINOTH	Bilan	Matériel roulant	$505,72	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1760695	2026-01-28	PIROG, MACIEJ	BC ouvert 2026 - Frais de téléphonie cellulaire	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 448,87	-
TECH-MIX	1757012	2026-01-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ASPHALTE FROID)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 107,28	-
DILITRUST CANADA INC.	1758464	2026-01-19	ROBERGE, OLIVIER	DILITRUST : Renouvellement 2025-2028 du service - Paiement année 2 (2026-2027) :du 1er mai 2026. Plateforme numérique utilisée pour l'organisation des séances de comité de retraite de la Ville de Montréal.	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$36 425,00	-
CRETAVIE COOP	1758932	2026-01-21	SABOURIN, FRANCIS	GREF / Convention de services professionnels - Service de halte-garderie conseil municipal et activités du bureau de la présidence	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$4 000,00	-
RESEAU MUNICIPAL EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	1759594	2026-01-22	ROUSSEL, ALAIN	STI/ Paiement de facture pour renouvellement de la cotisation annuelle 2026 pour RMTI.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$4 473,52	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1755621	2026-01-08	PROVOST, CAROLINE	SEPLV / Fourniture et livraison de mélanges de terreau - Jardin botanique. Entente 1711682	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 150,00	1711682
TERRAFORMEX CANADA INC.	1649436	2026-01-15	BOULAY, SOPHIE	DA 814285 - 845890; DA 878197 ; 905555Aménagement-des-Berges, C-24-007	Montréal-Nord	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$6 299,25	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1758771	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LEVIER POUR LUMIERE,HAUT BAS)	Bilan	Matériel roulant	$10 604,72	1483436
NAV CANADA	1755398	2026-01-07	HEVEY, GILLES	SCONCA / Paiement de la facture - Transmission des mesures de quantités de neige enregistrées à l'aéroport de Dorval du 1er novembre 2025 au 15 avril 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$8 189,02	-
OUTILS SNAP-ON DU CANADA CO.	1745248	2026-01-08	WU, CANDY YU	Outis divers pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 025,44	-
LOCATION LORDBEC INC.	1760095	2026-01-26	LESSNICK, YANN	Remplacement d'une portion située sous le domaine public du branchement d'égout privé en application du règlement 20-030 - 12 355, 53e Avenue. Tel que soumission du 26 janvier 2026.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	$5 091,89	-
LEFEBVRE & BENOIT S.E.C.	1756310	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Bois de Construction - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
KARIM LAKHDAR	1760150	2026-01-26	POTVIN, ERIC	SCULT - Services professionnels : Coordonner et réaliser les activités de médiation musicale en lien avec la programmation régulière de la Chapelle musicale du Bon-Pasteur et le projet Compositeur en résidence 2026.	Culture	Autres - activités culturelles	$34 200,00	-
AMRIZE CANADA INC.	1755939	2026-01-09	WU, CANDY YU	Divers matériaux de construction pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$25 211,97	-
BIBLIOTHECA CANADA INC.	1750494	2026-01-01	HEBERT, SYLVAIN	STI - Renouvellement du support des portiques de sécurité pour le Réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 - Selon la soumission QUO-CA05177 - Fournisseur unique - C00_0046	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$78 863,19	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1757939	2026-01-16	GLOUTNEY, ERIC	Achat d'une caméra de travail pour l'équipe d'aqueduc et égout selon soumission #5017841600	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$15 966,81	-
TECHNO-CONTACT INC.	1760327	2026-01-27	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT PIÈCE ÉLECTRIQUE PISCINE INTÉ RIEUR ST HENRI SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 144,38	-
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1756544	2026-01-13	RICHARD, MARTIN-GUY	STI - Acquisition d□un Ipad Pro et ses accessoires pour permettre à l□équipe de cybersécurité d□effectuer des tests de compatibilités avec les applications de détection et de protection - Soumission 160930 - B25_0039	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$4 456,76	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	MHM1177715	2026-01-08	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 997,34	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1755736	2026-01-08	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - BCO 2026 - Service de dégel de conduites d'eau à l'électricité	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 498,75	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1757600	2026-01-15	WU, CANDY YU	Soumission no 34779	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 020,39	-
CENTRE DU BRICOLEUR LACHINE LTEE	1754623	2026-01-05	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 - Pièces et accessoires pour la section aqueduc et égouts arr. Lachine ***sur demande***	Lachine	Réseaux d'égout	$5 249,37	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1177214	2026-01-05	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 283,50	-
GESTION JEROME BERNARD INC. - CANADIAN TIRE	1755024	2026-01-06	MATTEAU, VALERIE	EPLV / BCO 2026 - Fournitures de quincaillerie pour les collections vivantes du Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 000,00	-
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1179188	2026-01-19	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 082,01	-
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	1759693	2026-01-23	CARDIN, MARTINE	DA 907596; BC ouvert 2026 pour les travaux de soudure	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 149,62	-
J. RENE LAFOND INC.	1760313	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PHARE AVANT)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,24	-
J. RENE LAFOND INC.	1760313	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PHARE AVANT)	Bilan	Matériel roulant	$2 084,40	-
SANIVAC	1754075	2026-01-09	CASSEUS, CHRISTOPHER	SERVICE DE DEGEL CONDUITE	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$17 847,87	1753864

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9168-5941 QUEBEC INC.	1756118	2026-01-09	FORCIER, MARIE-LAINE	SCAEC / Location de 7 camions essieux chargement de la neige_arrondissement Rivière-des-Prairies-Pontes-Aux-Trembles	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$43 002,88	-
TECHNI-DATA PERFORMANCE INC	1758323	2026-01-19	RAYNA, CLOE	SCAEC / Formation Opérateur_Souffleur à neige	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$2 241,48	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1760763	2026-01-28	WAN, HOK	SGPI / Paiement de facture pour installation du branchement électrique véhicule 1080	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 694,93	-
WOLTERS KLUWER CANADA LTEE	1757537	2026-01-15	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Affaires civiles - Période d'abonnement: 01-Fév-2026 au 31-Jan-2027 pour W939-Contrats des organismes publics québécois-Intelliconnect	Affaires juridiques	Affaires civiles	$3 112,88	-
LA PRESSE INC.	1752386	2026-01-09	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Campagne publicitaire du MEM sur différentes plateformes de La Presse dans le cadre d'un partenariat. Selon le contrat #32231. Portion 2025 du service	Culture	Musées et centres d'exposition	$4 800,00	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1756708	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RACCORD DE SERVICE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$14 801,98	1740477
9521-6339 QUEBEC INC.	CES1179661	2026-01-22	FANFAN, PAUL VLADIMIR	ENVOYER LE PANIER FAIRE REPARER, NUMERO DE TAG: 21189	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 193,61	-
BOIS IDEAL INC.	1760402	2026-01-27	VERREAU, HELENE	BC Ouvert 2026 équipe AQ/ÉG	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
EQUIPEMENT ST-GERMAIN INC.	1757110	2026-01-14	BERGERON, FRANCOIS	Location de pepine pour la periode 19 dec 2025 au 6 janvier 2026 - Pour paiement de facture 324397	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	$11 706,11	-
HECTOR LARIVEE INC.	1757800	2026-01-15	SAINT-GERMAIN, MICHEL	BCO 2026 - Aliments et nourritures pour insectes - Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 000,00	-
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	SLD1178330	2026-01-13	CADOTTE, ERIC	RESRVER FOND MAC TOOL REF:176337 4756.00$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 993,21	-
VIDEOTRON LTEE .	1756718	2026-01-13	WU, CANDY YU	ING-370267 CSEM 29219778 Rue Notre-Dame MTL (Lachine)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$839 176,73	-
ENVIROSERVICES INC	1757419	2026-01-15	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Bon de commande ouvert 2026 pour le service d'échantillonnage de sols, d'analyse chimique et de rapports d'analyse - Équipe Aqueduc - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$21 097,24	1658427
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	RPP1179975	2026-01-26	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 163-18506 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 476,95	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1760502	2026-01-27	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal - Entente : 1638831.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 283,48	1638831
SANIVAC	1759945	2026-01-26	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS/ Service de location + entretien de toilettes chimiques pour les terrains sportis extérieure du Complexe sportif Claude-Robillard - Entente 1711470	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$5 018,40	1711470
NORMANDIN BEAUDRY ACTUAIRES CONSEIL INC.	1756165	2026-01-09	GREGOIRE, SOPHIE	RH SRHC / BCO 2026 - services professionnels actuariat-conseil volet assurance collective. L□entente 1457905	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$26 246,87	1457905
QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1755161	2026-01-07	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ Placement média de QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE - Campagne Hivernale 2026.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$15 719,52	-
FABCO PLASTIQUES INC	1761215	2026-01-29	GRUYER, NICOLAS	SEPLV - La fabrication sur mesure d'un réservoir- aquarium en PVC pour le Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$14 978,58	-
GESTISOFT INC	1721659	2026-01-13	SARRAF, LIZA	STI // 70155 - Acquisition de services professionnels d□accompagnement d'un Expert Dynamics 365 Customer Service dans le cadre du projet Gestion de la relation client. Gré à Gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$4 725,06	-
LE MOULIN A VENT	1759648	2026-01-23	LAMBERT, LYNE	LAS-BCR-CB-2026 - Atelier de médiation culturelle le 14 février 2026 au Parc des Rapides "Activités inter actives qui feront swigner la compagnie"	LaSalle	Autres - activités culturelles	$3 590,57	-
GEST-DRAIN INC.	1759652	2026-01-23	CARDIN, MARTINE	DA 907617 Travaux d'inspection de l'égout de refoulement sur Lacordaire.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	$3 926,53	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1757034	2026-01-14	CORBEIL, ERIC	BCO - Calibrations des Analyseur de combustion	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 149,62	-
EPM MECANIQUE	1758301	2026-01-19	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 25-20963 - Entente 1715329 - Service d'entretien d'équipements mécaniques du Bâtiment - CVAC - casernes 53 et 54 - Lot 3D - janvier à décembre 2026 - Réf. Mariline Fréchette 2) Transmettre BC au fournisseur.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 258,81	1715329

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1174009	2026-01-06	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 324-00035 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 306,29	-
SANIVAC	1756303	2026-01-12	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO-BCO 2026// Services d hydro excavation, arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$9 973,81	-
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1754840	2026-01-06	HAMEL, ANDRE	Travaux sur une conduite d'aqueduc appartenant à la ville de Montréal localisé sur le terrain du CPK, facture 1000-1800207149	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$74 476,61	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	AVM1178670	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO D368061 - INSPECTION SAAQ ET REPARATION 317-23017	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 984,60	-
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	VER1179379	2026-01-20	GRENON, LUC	RESERVER DES FONDS POUR ZONE TECHNOLOGIE POUR L'INSTALLATION D'UNE FLECHE SUR LA SOUMISSION # 36231 AU MONTANT DE 4592.42 $,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 128-14166	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 821,47	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	PIR1178638	2026-01-14	KARABAEV, ULUKBEK	reparation externe, probleme de compresseur ac, unite: 163-10231	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 183,27	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	PIR1178492	2026-01-14	KHEDDAM, MOURAD	REPARATIONS EXTERN POUR L'EQUIPEMENT 118-19676 CHEZ KUBOTA MONTREAL SELON LA SOUMISSION# 007085 AU MONTANT DE 5147.53	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 037,62	-
AMRIZE CANADA INC.	1759088	2026-01-21	ROBERGE, MARTIN	Bon de commande 2026 pour pierre concassés selon l'entente 1594243 en vigueur jusqu'au 23 avril 2026	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	$20 997,50	-
REGIME DE PRESTATION SURCOMPLEMENTAIRE DES CADRES DE LA VILLE DE MTL	1757646	2026-01-15	ROBERGE, OLIVIER	FINEF - DC / Demande de remboursement au régime surcomplémentaire des cadres.	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$9 116,06	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	SLT1180527	2026-01-29	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 2564.47$ DEVIS F212197 POINT S CH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 341,66	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1179652	2026-01-22	AUDY, MICHEL	PALETTE DE CAOUTCHOUC ,RESURFACEUSE EXTERIEUR ZAMBONI 2022)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 038,86	-
LM 1947 INC.	1755678	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour la vérification de la pompe à injection et des injecteurs et nettoyage de l'échangeur de chaleur, Pierre-Olivier MusialRemplacer les 3 chauffe-eau, Mylène Bergeron - Entente 1633510	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 178,55	1633510
J. RENE LAFOND INC.	1759296	2026-01-22	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - ENSEMBLE DE REPARATION D'INJECTEUR DE FILTRE A PARTICULE DIESEL «DPF»	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$20,95	-
J. RENE LAFOND INC.	1759296	2026-01-22	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - ENSEMBLE DE REPARATION D'INJECTEUR DE FILTRE A PARTICULE DIESEL «DPF»	Bilan	Matériel roulant	$2 441,48	-
SERVICES DE PNEUS MORAN INC	PIR1177019	2026-01-02	SZABO, ANDREA	APPEL DE SERVICE, UNITE: 437-18025	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 809,73	-
L & L IMPRESSION	1754488	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression 2026 - SUM. L entente 1692281	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$15 748,12	1692281
ASN COMPRESSION INC.	CAR1156667	2026-01-14	KHEDDAM, MOURAD	SONDE DE CARBURANT ET PATTE DE SOUTIENT POUR EQUIPEMENT 661-20291	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 970,50	-
WOLSELEY CANADA INC.	1757383	2026-01-15	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO// BCO 2026 - Achat de divers pièces pour l'aqueduc, hors entetnte	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759412	2026-01-22	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS// 2026// Service de téléphonie cellulaire pour la direction du service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - Compte numéro" 32490225 DGIS	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$6 824,19	-
GESTION PFB	1756322	2026-01-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures 7515 et 7508 pour fournir et installer 3 panneaux danger chute de neige et glace Incluant main-d'uvre, fourniture des panneaux, quincaillerie et transport, Vendrys Romain.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 459,04	-
CANADIAN WATER NETWORK INC.	1755029	2026-01-06	BROSSEAU, JULIE	SEAU, Paiement de Facture Canadian Water Network - Participation 2026 au Groupe de leaders du Consortium sur les eaux urbaines du Réseau canadien de l'eau.	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$75 000,00	-
JBRS CONSULTING	1759383	2026-01-22	RENE, MARIE-FRANCE	SDIS/ Asana optimisation - Option 2 - Formation pour 15 à 30 utilisateurs - 7 sessions (10,5 h au total) - Durée de validité : 12 semaines	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$3 895,64	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1756686	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(REGISTRE DE SECURITÉ)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$4 864,07	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PELMOREX CORP.	1759312	2026-01-22	GNAHOTO, ANAIS CHARLENE	SRCH/ Service de placement média - Centre-Ville 2025.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$7 261,11	-
HUMANCE INC.	1757477	2026-01-15	MORIER, KARINE	DG // Formation pour les gestionnaires-Mieux se connaitre pour mieux collaborer	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	$5 947,54	-
MARC-ANDRE ROY	1711751	2026-01-29	ROCHON, JOSEE	EPLV / Services de conseil et de conception graphique et de signalétique pour les besoins d'EPLV-2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$20 700,00	-
9547-1488 QUEBEC INC.	1759112	2026-01-21	LANTHIER, FRANCOIS	BCO 2026 - Renouvellement des 5 espaces de stationnement réservés (475 $/unité) aux Cours Mont Royal pour le Bureau de l'inspecteur général - paiement mensuel	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$29 921,44	-
ATELIER SRT TUNING INC.	LAS1178953	2026-01-16	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR ATELIER SRT ESTIME NUM 600 MONTANT 2456.42	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 578,93	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1177035	2026-01-03	GAUVREAU, ALAIN	C1996342 (INSPECTION ET RÉPARATIONS MULTIPLE EXTERNE CAMION GMC 2008)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 210,03	-
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1759571	2026-01-22	POULIN, VALERIE	SRHC/ Service de placement média - Centre-Ville 2026 de Cogeco Media acquisitions Inc.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$10 866,21	-
ALFAGOMMA CANADA INC.	NDG1178297	2026-01-13	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	928-08649 CAOTCHOUC NEOPRENE 16" X 78" POUR DEFLECTEUR DE PELLE A NEIGE DE 10 ROUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 274,72	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	MHM1177889	2026-01-09	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ KUBOTA MONTREAL POUR REPARATION DE TRANSMISSION ET INSPECTION 400HRS SELON SOUMISSION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 2000$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 168,77	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1180000	2026-01-26	SZABO, ANDREA	RESERVEZ FOND CHEZ TROIS DIAMANTS CHRYSLER POUR INSDPECTION REGULIERE SELON SOUMISSION FOURNISSEUR POUR LA SOMME DE 7343.36$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 741,11	-
VALERIE DORION	1758346	2026-01-19	TREMBLAY, LOUISE	Valérie Dorion - Gestion de communauté - Culture 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$20 914,40	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	LAS1177073	2026-01-08	DAVID, STEPHANE	M265647	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 297,46	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1177132	2026-01-05	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 320,07	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	MHM1177610	2026-01-07	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 282,35	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	VER1177925	2026-01-09	TOSKA, ERMIR	EPA200351005 CAPTEUR ARRIER ,SMRA VERDUN ,UNITÉ ; 924-21117	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 301,32	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1178174	2026-01-12	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 119,73	-
BRANDT TRACTEUR	CAR1179449	2026-01-21	GRENON, LUC	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 388,60	-
J.A. LARUE INC	1760312	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULONS, JOINTS)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$37,80	-
J.A. LARUE INC	1760312	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULONS, JOINTS)	Bilan	Matériel roulant	$2 932,43	-
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1761306	2026-01-30	HADDAD, CARINE	DA 908898: travaux de remplacement d'égout au 12633 av Robert, Montréal Nord	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	$6 503,98	-
PREVENTION ET FORMATION MGP S.E.N.C.	1760420	2026-01-27	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service de formation cadenassage pour objectif d'habiliter les travailleurs à mettre en œuvre une procédure de cadenassage. Entente 1675550.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$2 939,64	1675550
ANATIS BIOPROTECTION	1755004	2026-01-06	MATTEAU, VALERIE	EPLV / BCO 2026 - Achat prédateurs (phytoprotection). Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 900,00	-
EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.	1756161	2026-01-09	JACOB, DOMINIQUE	SIRR - Fourniture d'équipes de travail et d'équipements nécessaires au remplacement d'une vanne d'isolement d'une borne-fontaine de 150 mm (6 po) située devant le 15729, boulevard de Pierrefonds - ST-25-47	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$90 123,37	-
TECHNO CVC INC.	1757617	2026-01-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE ALTERNATEUR	Bilan	Matériel roulant	$2 826,20	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1755479	2026-01-08	BERARDUCCI, DANIEL	IBSG- Achat 2026. Soumission SC-99983 v2	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
ISPHALT INC.	1756920	2026-01-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ASPHALTE PRE-MELANGE)	Bilan	Construction	$9 406,88	-
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1761081	2026-01-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 16448 pour faire le nettoyage et le remplacement des pièces rouillées dans la distribution électrique de 1200 ampères a 600 volts, Mouctar Diallo.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 721,82	-
BAULNE INC.	1754420	2026-01-05	WAN, HOK	SGPI/ Bat.0295, 01-659949, appel de service pour identifier l'ensemble des valves des radiateurs non fonctionnels - Paiement facture W39547	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 973,35	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1178176	2026-01-12	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 414,98	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1179871	2026-01-28	GRENON, LUC	317-12047 REFROIDISSEUR RGE INCLUANT QUINCAILLERIE RGE POUR UNITÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 592,74	-
AQUAMERIK INC.	1754851	2026-01-06	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Matériel Aquatique - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	AVM1179473	2026-01-21	GRENON, LUC	FOURNIR PO CHARTRAND FORD 234-08005	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 272,80	-
MAGNETO-LAVAL INC.	MHM1179275	2026-01-20	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 633,36	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1761354	2026-01-30	BROSSARD, LOUIS	Facture Location Hose et Transfo - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 788,75	-
COLBANET INC.	1750393	2026-01-01	NUNES, DEMIS	STI - Frais de connexion d'Internet sur plusieurs sites de la Ville - Wifi Publique - (restojbot2, parccaron, parckentmlk) du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 - C00_0067	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$3 147,11	-
KEVIN GAUTHIER	1759255	2026-01-22	LARRIVEE, MAXIM	SEPLV - Programme de recherche, développement et envoi de matériel biologique - Élevage d'insectes au Panama - Devis du 18-11-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$29 217,30	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	1754332	2026-01-05	HUARD, LUCIE	Diverses pieces	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 071,27	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	SLT1175666	2026-01-02	MONTPETIT, SYLVAIN	COMMANDE ACIER VEH 752-00385 VOIR REF 175773	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 440,97	-
BRANDT TRACTEUR	RPP1179152	2026-01-19	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 436-14103 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$25 418,67	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	CAR1178294	2026-01-13	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22 633,90	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1751363	2026-01-05	GLOUTNEY, ERIC	Achat de pompe douilles et peinture selon soumission #50186486-00.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 217,70	-
WOLSELEY CANADA INC.	1754726	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROBINET-VANNE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$18 169,14	1688801
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1180553	2026-01-29	BELANGER, BRUNO	PIECES POUR SMRA, REPARATION ENTRETIEN VEHICULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 581,65	-
COMPUGEN INC.	1757171	2026-01-14	BROSSARD, LOUIS	Laptops et Docks - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 502,60	1654697
PROPANE PLUS INC.	1761441	2026-01-30	DESJARDINS, DOMINIC	SGPI // BCO 2026 - Service de location de réservoir et remplissage de bombonnes de propane pour divers bâtiments.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 149,62	-
ENVIROSERVICES INC	1718692	2026-01-05	POIRIER, JENNIFER	2025 - BCO TP - ENVIROSERVICES INC. - Entente 1658427	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 854,80	1658427
CHRISTINE POULIN	1760968	2026-01-29	LEONG, CINDY	SEPLV - Octroyer un contrat à Christine Poulin pour des services professionnels de traduction. EPLV-2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$12 000,00	-
TOGAR INC.	1757497	2026-01-15	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 937 pour fourniture et installation d'un volet motorisé, Fréderic Fournier.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 248,33	-
SPI SANTE SECURITE INC.	1759042	2026-01-21	ALLOYER, MORGANE	Ligne de vie retract	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 332,95	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SURFACE SCUBA INC.	1755169	2026-01-07	MATTEAU, VALERIE	EPLV / BCO 2026 - Remplissage, inspection et entretien des bombonnes de plongée + inspection et entretien des équipements de plongée. Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$12 000,00	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1758485	2026-01-20	SZABO, ANDREA	Atelier mécanique CESM - FOURINITURE ET REMPLACEMENT DU MÂT INFÉRIEUR DE LA NACELLE DE L'UNITÉ 285-12019, BON DE TRAVAIL 1268402 LE MÂT INFÉRIEUR EST FISSURÉ ET NON RÉPARABLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$35 433,28	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1756657	2026-01-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE CHAMBRE FREIN A AIR, BARRE ACCOUPLEMENT, SOUPAPE AIR	Bilan	Matériel roulant	$1 888,39	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1756657	2026-01-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE CHAMBRE FREIN A AIR, BARRE ACCOUPLEMENT, SOUPAPE AIR	Bilan	Matériel roulant	$518,64	-
GENERAL BEARING SERVICE INC.	1756296	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Courroies et Bearing GBS - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
PLANTECA INC.	1756752	2026-01-13	BERNARD, ANNIE	SCAEC / Service d'entretien pour les plantes du 740 Notre-Dame ouest - année 2026 - Planteca	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$3 023,64	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1178115	2026-01-12	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER MONTANT DE $ 2117.95 POUR SOUMISSION NO W0103095-01 DE RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 507,16	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	LAC1177344	2026-01-06	GRENON, LUC	RESERVER FOND MERCEDES RIVE SUD (4905.15) SELON FACTURE 354422 POUR DIAGNOSTIC ET REPARATION FUITE D'HUILE MOTEUR MAJEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 149,79	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	SLD1178404	2026-01-13	LONGPRE, JEREMIE	RESERVER FOND LAGUE REF:013789 8378.02$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 595,48	-
WOLSELEY CANADA INC.	1757006	2026-01-14	PAQUETTE, JANIE	BRAULT - ACHAT DE CIRCULATEURS EAU CHAUDE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 763,81	1657298
PUROLATOR COURRIER LTEE	1755972	2026-01-09	GREGOIRE, SOPHIE	RH SRHC / BCO 2026 - Services des ressources humaines et des communications. L entente 1723235	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 674,56	1723235
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1178175	2026-01-12	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 058,58	-
AUTO ELEGANCE R.B.	SLT1179337	2026-01-20	SZABO, ANDREA	ATELIER SERVICES EXTERNES VEH 212-22010 REF 5111 $5970.00	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 451,40	-
UNIFIRST CANADA LTEE	1756102	2026-01-09	LABOS, COSTAS	SGPI/ BCO 2026 - Service de location, entretien et réparation de vêtements de protection contre les arcs électriques du SGPI - DEBÉ Région Ouest, Compte #2110550, situé au 6000 rue Notre-Dame ouest - Entente 1673808	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 997,50	1673808
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1759592	2026-01-27	DAUDELIN, MELANIE	Bon de commande ouvert à compter du 26 janvier 2026 - Location de la camionnette 4X4 utilisée par les contre-maîtres d'aqueduc - Entente cadre 1753075 - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	$25 504,22	1753075
MSR IMPORIUM CANADA INC.	1754953	2026-01-06	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Commande ouverte 2026 / Vers et grillons pour la cuisine des animaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$10 100,00	-
ROBERT BOILEAU INC	1755180	2026-01-07	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$3 583,55	-
ROBERT BOILEAU INC	1755180	2026-01-08	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$66,02	-
AQUAMERIK INC.	1755010	2026-01-06	MATTEAU, VALERIE	EPLV / BCO 2026 - Achat de matériel pour les aquariums et les poissons. Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$14 000,00	-
TREMBLAY PARENT AVOCATS ET AVOCATES INC.	1743233	2026-01-05	ROY, NATHALIE	RH-SRHC/ Convention de service professionnels - Dossier 2025-116.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$9 345,46	-
ACCES COMMUNICATIONS	1754455	2026-01-05	PROVOST, CAROLINE	SEPLV / BCO 2026 - Service de communication pour les Jardins extérieurs-Motorola	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 400,00	-
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1759569	2026-01-22	POULIN, VALERIE	SRCH/ Service de placement média - Centre-Ville 2026 de Astral média affichage.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$17 338,69	-
XYLEM CANADA LP	1756668	2026-01-13	AMOUSSOU, EULOGE	Appels de services d'urgence pour les stations de pompage ***sur demande***	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
J.C. TRANSMISSION INC.	AVM1177380	2026-01-06	GAUVREAU, ALAIN	DONNER PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 884,89	-
EQUIPEMENT SMS INC.	AVM1178019	2026-01-12	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FONDS CHEZ SMS EQUIPEMENT POUR REPARATION ET ENTRETIEN SELON SOUMISSION SQ6101383 POUR UN MONTANT DE 5,440.60$ + TAXES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 711,95	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE ALTUS LIMITEE	1759868	2026-01-23	LALONDE, SOPHIE	SGPI - 8636 - Demande de prix - Services professionnels pour déterminer une méthodologie de calcul de la valeur de remplacement de ses immeubles. Est. des coûts superficiaires par usage	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 882,01	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1178096	2026-01-12	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 357,35	-
PRODUCTION J.G. INC.	1759896	2026-01-23	BEAUREGARD, GENEVIEVE	SRHC/ Production de certificats et pochettes pour les cérémonies de départ à la retraite.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 535,12	-
SERVICES DE PNEUS MORAN INC	PIR1177661	2026-01-07	SZABO, ANDREA	FOURNIR P.O / 437-17156 / GARAGES PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 135,49	-
MITACS INC.	1643373	2026-01-06	BELANGER, CHARLENE	SEPLV - Projet de collaboration entre les universités et la Ville de Montréal / Projet: IMMERSTELLAIRE: Vision immersive d'un espace-temps réflectif et introspectif de Valentine Auphan	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
WESTBURNE	1758156	2026-01-19	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - ACHAT DE FIL BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$13 116,45	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	SLT1180827	2026-01-31	MONTPETIT, SYLVAIN	COMMANDE DE STAINLESS CATATION 177057 309-13106	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 314,99	-
SOCIETE CENTRIS INC.	1757177	2026-01-14	CASTONGUAY, JULIE	Accès à la base de données - 2026 (40% SSI / 60% Évaluation foncière)	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 654,18	-
J.C. TRANSMISSION INC.	NDG1177843	2026-01-08	GRENON, LUC	RESERVEZ FONS CHEZ JC TRANSMISSION POUR REPARATION SELON ESTIMÉ # 94813 POUR UN MONTANT DE 5170.60$,SMRA NDG , UNITÉ : 163-18511	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 721,45	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1177268	2026-01-06	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 770,32	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1175623	2026-01-22	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 929,77	-
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1745196	2026-01-08	WU, CANDY YU	Certifications annuelles et équipements de levage pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 042,39	-
RESEAU ACTION TI	1755311	2026-01-07	ROUSSEL, ALAIN	STI - Frais d'adhésion au Réseau Action TI comme membre de réseaux spécialisés et de réseau AETI du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 de sept gestionnaires - Facture 2500003682	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$14 708,75	-
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1759849	2026-01-23	DAUDELIN, MELANIE	Bon de commande ouvert 2026 - Service technique de nettoyage et d'inspection d'égout par caméra - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$18 262,67	-
DANIEL ROCH	1760081	2026-01-26	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Remboursement frais témoignage dossier 22-000234 (Beaudoin)	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 542,00	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	MHM1180149	2026-01-27	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 576,33	-
SANIVAC	1754127	2026-01-13	PLANTE, STEPHANE	Service de dégel de branchement d'eau potable à l'eau chaude ou vapeur. Entente # 1753864.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$54 782,04	1753864
TENCO INC.	1761001	2026-01-29	BOLDUC, GUY	SMRA / Location de 2 saleuses avec une pelle à l'avant, pour 2 mois.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$39 202,33	-
HECTOR LARIVEE INC.	1755238	2026-01-07	MATTEAU, VALERIE	EPLV / BCO 2026 - Acquisition de produits d'alimentation pour la cuisine des animaux. Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$20 500,00	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1760280	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(JOINTS, DISQUES, LUMIERE ....)	Bilan	Matériel roulant	$3 248,75	1483436
9447-9367 QUEBEC INC.	LAS1178444	2026-01-13	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 125,70	-
SYLVAIN A. TROTTIER	1757401	2026-01-15	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Animations ludiques variées. Montréal joue (Sylvain Trottier)	Culture	Bibliothèques	$4 724,44	-
DUCLOS LONGUEUIL CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC.	RPP1167085	2026-01-26	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 212-17125 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 228,36	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759853	2026-01-23	RODIER, NICOLE	BCO 2026 - Service de téléphonie IP intégré Ubity, au Technoparc.	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 498,75	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1173688	2026-01-21	SZABO, ANDREA	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON SOUMISSION FOURNISSEUR # W0101675-01 POUR LA SOMME DE 7485.13$ 2E SOUMISSION HAUSSE DE PRIX DE 3121.88$ W0101675-02 $ AV TX 10607.01$ 3E PRIX FACT F0215965 11725.49$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 310,30	-
RESSORT IDEAL LTEE	NDG1178416	2026-01-13	GRENON, LUC	293-09123 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE DANNY GREGOIRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 321,09	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1750477	2026-01-01	DECROIX, VINCENT	STI - Renouvellement de 871 licences Tallymanager, pour la période 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 - Soumission LR101320251027 - C00_0367	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$77 484,87	-
GESTION SAINT-LAURENT ANGUS INC	1755314	2026-01-07	BARRACHINA, LAURE	GESTION SAINT-LAURENT ANGUS INC - BCO2026 : Location d'espace de stationnement pour le MEM au Carré Saint-Laurent. Facturation mensuelle de janvier à décembre 2026	Culture	Musées et centres d'exposition	$3 000,00	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1179400	2026-01-20	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 290,62	-
BATTERIES NATECH INC.	RPP1180125	2026-01-27	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ C-10804500 - INSPECTION ET MSE AU POINT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 443,64	-
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1760851	2026-01-28	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL 0976 CENTRE DU PLATEAU - ACHAT PORTE VESTIAIRE FEMME - ERIC DESROCHERS	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 931,24	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1755696	2026-01-08	HADDAD, CARINE	DA 903448 travaux de remplacement d'égout au 12310 avenue Hurteau.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	$13 175,93	-
CUBEX LIMITED	1758160	2026-01-19	CADOTTE, ERIC	SMRA / Réparation des balais mécaniques RAVO d□un camion 10 roues	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$30 940,77	-
FELIX CHARTRE-LEFEBVRE	1759850	2026-01-23	BASTIEN, ISABELLE	Paiement pour de la médiation culturelle pour 2026 - Félix Chartre-Lefebvre	Saint-Laurent	Autres - activités culturelles	$10 500,00	-
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	1761093	2026-01-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 12168 pour fournir et installer 15 36x54 thermos 6mm, Shawn Verbrugh.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 378,05	-
QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1759568	2026-01-22	POULIN, VALERIE	SRCH/ Service de placement média - Centre-Ville 2026 de Quebecor media affichage.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$17 813,18	-
V-TO INC.	1755263	2026-01-07	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Commande ouverte 2026 pour l'achat de désinfectant pour la cuisine et la clinique vétérinaire (Oxyvir)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 000,00	-
VEZINA 2012 INC.	1759649	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIQUETS)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$15 370,17	-
GROUPE QUALINET INC	1756361	2026-01-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement de deux factures pour la fourniture de services de nettoyage après sinistre pour les bâtiments de la Ville de Montréal. Entente :1680364.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 384,38	1680364
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1177676	2026-01-07	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 277,19	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1174013	2026-01-13	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 323-14027 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 481,36	-
GROUPE REAL JEAN	1756300	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Outils Divers Real Jean - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
9066-7353 QUEBEC INC	RPP1179091	2026-01-19	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 501-13788 - reparation	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 357,33	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1180180	2026-01-27	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PNEUS ZAMBONI / 501-13497 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 393,67	-
INSTA-MIX	NME1180587	2026-01-29	BRISEBOIS, JOEL	RESEREVR MONTANT DE $4229.78 FACTURE: 34372 DE INSTA-MIX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 440,74	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	AVM1178756	2026-01-15	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR FACTURE 114824S INTER ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 419,37	-
FORM.IO	1748924	2026-01-01	VARGAS ARENAS, XIOMARA ANDREA	STI - Frais d□utilisation de la plateforme cloud, dans le cadre des services numériques offerts à des citoyennes, citoyens et entreprises du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - C00_0127	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$16 093,28	-
LM 1947 INC.	1760742	2026-01-28	WAN, HOK	SGPI / Paiement de facture pour appels de service à divers endroits Entente 1633510	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 285,68	1633510
BRANDT TRACTEUR	MHM1175805	2026-01-06	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ BRANDT POUR REPARATION FUITE AU DIFF (FREIN) SELON SOUMISSION6101288002 POUR LA SOMME DE 12424.61$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 919,79	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1179301	2026-01-20	ARCE, CRISTIAN	FOURNIR P.O. A MECANIQUE SGR POUR ENTRETIEN FARDIER ET LES REPARATIONS QUI S'EN SUIVENT AU MONTANT DE 3456.84$ AVANT TAXE # SOUMISSION DM02680	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 629,25	-
MOTION CANADA	ROS1175863	2026-01-07	BEAULIEU, DAMIEN	REDUCTUER BUSHING SPÉCIAL POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 906,05	-
AUTO ELEGANCE R.B.	SLT1177915	2026-01-09	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 6310.31$ DEVIS D5109 AUTO ELEGANCE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 762,15	-
METAL M-PACT INC.	1754225	2026-01-02	BROSSARD, LOUIS	Métal Entrée Plongeur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$6 420,00	-
SERRURIER BEAUBIEN INC.	1759686	2026-01-23	BROSSARD, LOUIS	Serrures - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 191,22	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1178269	2026-01-13	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 950,28	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1178269	2026-01-19	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$510,01	-
P. L. DIESEL INC.	MHM1172611	2026-01-14	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 286,57	-
J.A. LARUE INC	MHM1179046	2026-01-19	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 439,25	-
ETIENNE DESPRES	1749118	2026-01-01	CHENEVERT, NICOLAS	STI - Frais d□hébergement du calendrier interactif des événements du site web d'Espace pour la vie et une banque d□heures de soutien d□urgence 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 - Devis N° 25002 - C00_0117	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$6 614,21	-
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	1755362	2026-01-07	YANNAKIS, MICHEL	Bon de commande ouvert 2026 pour l'achat et la réparation de tuyaux - Équipe Aqueduc - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 149,62	-
LE GROUPE GUY INC.	1745202	2026-01-08	WU, CANDY YU	Entretien du matériel roulant pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$20 169,57	-
DHB VALVES INC.	1756034	2026-01-09	YANNAKIS, MICHEL	Valves 3/4" pour l'aqueduc.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 093,49	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1178177	2026-01-12	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 534,59	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR1178561	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 536,85	-
MERINIO INC.	1758869	2026-01-20	REYES, YVONNE	SGPMRS/ Paiement de facture pour l'achat d'un service et logiciel de gestion des horaires pour la DGIS	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$13 123,48	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1180055	2026-01-26	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 149,02	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1180058	2026-01-26	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 657,90	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UNIFIRST CANADA LTEE	1756439	2026-01-12	RINFRET, SIMON	SGPI // BCO pour location et entretien Linge Arc Flash 2026 - SGPI Jardin Botanique et Biodôme	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	1673808
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1177300	2026-01-06	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 11000.85$ DEVIS L9692 SUSPENSION ST-LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 045,25	1687668
BELANGER S.R. INC.	1759310	2026-01-22	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la ville de Montréal. L□entente 1604996	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$83 990,00	1604996
COMPUGEN INC.	1759017	2026-01-21	COLLIN, STEPHANE	STI / Acquisition de matérielle informatique pour inventaire - Entente 1654697 - DDS R749928	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$5 202,17	1654697
SANIVAC	1759339	2026-01-22	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO-BCO 2026// - Service de dégel de conduites d'Aqueduc - Entente 1746281 , Lot #4	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$15 748,12	1746281
GAGNE METAL INC.	1754919	2026-01-06	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI Acquisition de services pour la confection et installation de rampes de métal avec peinture cuite couleurs de base: noir au chalet du Mont-Royal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 446,24	-
ALIMENTATION SYLVAIN PORLIER INC.	1754993	2026-01-06	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Commande ouverte 2026 / Produits frais (Moules) et alimentaires pour cuisine des animaux.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 750,00	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1759727	2026-01-23	BARNOTI, MYRA	SCAEC / BCO 2026 - Frais de poste pour la CAM	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$68 241,87	-
AESL INSTRUMENTATION INC.	1757658	2026-01-15	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO / BCO 2026. Service pour calibrer les détecteurs 4 gaz	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$7 349,12	-
ENERGIR S.E.C.	1755854	2026-01-08	BLAIS, ETIENNE	IN 521601 (GP) - Gré à gré - Déplacement des infrastructures du réseau de distribution d'Énergir dans le cadre de la soumission 521601 - Réf. Lettre du 10 décembre 2025	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	$47 244,37	-
HENRI CLOUTIER.	1757372	2026-01-15	ROUSSIN, VERONIQUE	APP / Service professionnel de développement informatique	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$9 000,00	-
SOCIETE DE GESTION DU RESEAU INFORMATIQUE DES COMMISSIONS SCOLAIRES (GRICS)	1755211	2026-01-07	LABOS, COSTAS	SGPI - BC ouvert. Renouvellement de la licence annuelle du service de gestion énergétique des bâtiments Hélios. Période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$36 379,64	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAS1179019	2026-01-18	LAPLANTE, JEAN-MARC	PETITE ROUE AVANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 377,53	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1757597	2026-01-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE⬢VALVE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT, RESERVOIR PRIMAIRE	Bilan	Matériel roulant	$3 227,52	-
SYMETRI CANADA INC.	1756050	2026-01-09	WU, CANDY YU	Facture no 91610700	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$4 538,15	-
MONDAY.COM LTD.	1758521	2026-01-20	WU, CANDY YU	Quote number : Q-190736 Monday work management - 2026-2027	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$18 720,00	-
LE GROUPE MASTER INC.	1756298	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Outils EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1760243	2026-01-26	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI -GAG - 1 soumission - Services d'hygiéniste industriel pour contamination au plomb Auditorium de Verdun - Aréna Scotty Bowman	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$9 035,54	-
COENCORP	1756174	2026-01-09	REYES, EDUARDO	SMRA / BCO 2026 - Appels de service pour réparations urgentes. Divers travaux techniques.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 249,37	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1759768	2026-01-23	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - ACHAT DES SECHOIRS À MAINS - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 971,58	-
WOLSELEY CANADA INC.	1757014	2026-01-14	PAQUETTE, JANIE	BRAULT - ACHAT DE ROBINETS DE CHASSE ET KIT TETE DE DOUCHE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 283,60	1657298
WOLSELEY CANADA INC.	1757014	2026-01-14	PAQUETTE, JANIE	BRAULT - ACHAT DE ROBINETS DE CHASSE ET KIT TETE DE DOUCHE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$851,24	-
T.E. MOORE PRECISION TOOLS LTD	SLT1179164	2026-01-28	MONTPETIT, SYLVAIN	SCIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 524,10	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	RPP1177822	2026-01-08	GAUVREAU, ALAIN	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ 513-19045 - ENTRAINEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 313,16	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MECANIQUE SGR INC	LAS1177817	2026-01-08	GRENON, LUC	FOURNIR P.O. CHEZ MÉCANIQUE SGR POUR TRAVAUX FAIT SUITE À UNE SAAQ SELON L'ESTIMÉ AU MONTANT DE $ 10 769.01 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 306,11	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1758593	2026-01-20	LAURIN, JONATHAN	Factures Comairco - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 856,75	-
J.A. LARUE INC	SLD1179130	2026-01-19	LONGPRE, JEREMIE	planetaire pour le 825-20129 selon soumission	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 331,75	-
HARNOIS ENERGIES INC.	1754321	2026-01-04	CHBEL, MUSTAPHA	SMRA / BCO Essence pour les postes de carburant de la Ville de Montréal - BC ouvert à partir 4 janvier - Entente 1749354	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$314 962,50	1749354
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1755043	2026-01-06	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 - Fournitures de pièces d'aqueduc et égout pour l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1745203	2026-01-08	WU, CANDY YU	Entretien du matériel roulant pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$20 169,57	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1178153	2026-01-12	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL SELON SOUMISSION FOURNISSEUR W0102962-01 POUR LA SOMME DE 3489.93$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 663,99	-
LES PRODUITS LAWSON INC.	SLT1178381	2026-01-13	MONTPETIT, SYLVAIN	REAPRO BOULONS*22620643* AU MONTANTS DE 2014,90$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 094,41	-
BRANDT TRACTEUR	MHM1179308	2026-01-20	SZABO, ANDREA	FOURNIR P.O. A BRANDT POUR TROUBLE MOTEUR QUI SE DEPRIME ET ESSUSI GLACE QUI PARTE SEUL AU MONTANT DE 5942.99$ AVANT TAXE # FACT 161500087	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 239,40	-
9330-6165 QUEBEC INC.	MHM1179257	2026-01-20	LALONGE, JEAN-MARC	FOURNIR P.O. A X-PERT LEVAGE POUR INSPECTION/CERTIFICATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 021,01	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1755140	2026-01-07	ALLOYER, MORGANE	SEAU, Téléphonie cellulaire; Section Inspection plomb 37042930 / BC ouvert - Réf. Morgane ALLOYER	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	1408829
KAREN SHERMAN	1760018	2026-01-26	BARNOTI, MYRA	SCONCA / BCO 2026 - Service de traduction pour mandats ponctuels - 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$4 199,50	-
D M GOOS DIESEL INC	1731109	2026-01-05	VEILLETTE, PATRICK	DA RPP2026979, APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR RÉPARATION DES PINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$52 157,37	-
D M GOOS DIESEL INC	1731109	2026-01-19	VEILLETTE, PATRICK	DA RPP2026979, APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR RÉPARATION DES PINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 971,29	-
LA PRESSE INC.	1755164	2026-01-07	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ Service de placement média LA PRESSE INC. - Campagne Hivernale 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$8 403,20	-
EAU DE SOURCE PEAUSEIDON	1759323	2026-01-22	TREMBLAY-GODBOUT, MELISSA	SMRA/ BCO 2026 pour l'achat de de bouteille et stérilisateurs d'eau pour SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 000,00	-
GENEQ INC.	1757130	2026-01-14	GIRARD, YANNICK	Pluviomètre - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 295,00	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1746691	2026-01-06	CHALUT, BENOIT	BOUCHON POUR SORTIE D'EAU, BANDELETTE 7 BOUTONS DE CONTROLE, INTERRUPTEUR 12 VOLTS	Bilan	Matériel roulant	$2 369,78	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1746691	2026-01-06	CHALUT, BENOIT	BOUCHON POUR SORTIE D'EAU, BANDELETTE 7 BOUTONS DE CONTROLE, INTERRUPTEUR 12 VOLTS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$450,13	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	AVM1179520	2026-01-21	CLEMENTE, LAURA	FOURNIR PO KUBOTA 118-19662	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 784,80	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1756605	2026-01-13	RICHER, FREDERIC	BEDARD - ACHAT DE DISJONCTEUR BAT : 0761	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 644,35	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	SLD1179705	2026-01-22	MARDI, YOUNES	RESRVER FOND POUR MERCEDEZ MONTREAL EST REF:2550 3541.59$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 705,93	-
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1179241	2026-01-20	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 3745.13$ DEVIS 616 MEC PROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 931,92	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1754353	2026-01-02	BROSSARD, LOUIS	Séchoirs - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 422,80	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	NDG1170387	2026-01-27	GRENON, LUC	324-17084PO A LA DEMANDE DE JUAN POUR TRAVAUX A L'EXTERNE SELON SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 326,33	-
HLB MULTI-SERVICES	1755511	2026-01-08	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de dégel selon l'entente 1685542	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 498,75	1685542
PREVENTION ET FORMATION MGP S.E.N.C.	1760421	2026-01-27	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service de formation initiale pour objectif d'habiliter les travailleurs à mettre en œuvre les mesures de prévention pour le travail sécuritaire en espaces clos. Entente 1675553.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 929,16	1675553
VULCAIN ALARME, DIVISION DE B.W. TECHNOLOGIES	1758159	2026-01-19	AMOUSSOU, EULOGE	Fourniture de deux capteurs de gaz (H4S et O2). Soumission 22524433	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 176,47	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1760668	2026-01-28	CAREAU, LUCIE	SUM / BCO 2026 - Frais cellulaires pour l'année 2026	Urbanisme et mobilité	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$9 448,87	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1178344	2026-01-13	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	317-12074 FOURNIR PO POUR PEP ET RÉPARATIONS UNITÉ A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 394,14	-
MECANO ALCA INC	CES1168452	2026-01-16	FANFAN, PAUL VLADIMIR	HOUSING DE CYLINDRE ROTATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 305,03	-
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1717256	2026-01-08	WU, CANDY YU	Licences Microsoft 365	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$131 102,24	-
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1717256	2026-01-20	WU, CANDY YU	Licences Microsoft 365	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$78 661,34	-
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1756464	2026-01-12	RINFRET, SIMON	SGPI - BC ouvert 2026. Appels de services des systèmes de contrôles du Biodôme.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
SARAH LATULIPPE PHOTOGRAPHE	1758998	2026-01-21	CAPPELLI, JEAN	SGPI - GAG - 3 soumissionnaires - Service de Captation vidéo des formations aux complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$38 845,37	-
SARAH LATULIPPE PHOTOGRAPHE	1758998	2026-01-22	CAPPELLI, JEAN	SGPI - GAG - 3 soumissionnaires - Service de Captation vidéo des formations aux complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$2 099,75	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	SLT1177824	2026-01-08	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 5385.21$ DEVIS F211905 POINT S CHICOINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 917,36	-
FABCO PLASTIQUES INC	1754223	2026-01-02	BROSSARD, LOUIS	Stock Plastiques - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 901,11	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1179841	2026-01-23	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	234-12465 FOURNIR PO POUR REPARATIONS A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 610,22	-
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1755620	2026-01-08	GAGNON, VALERIE	Bon de commande ouvert 2026 pour le mélange de terre mo1 pour l'équipe des parcs - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Horticulture et arboriculture	$36 737,23	1711682
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1755385	2026-01-07	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - MANCHON DE REPARATION SOUS ENTENTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 517,27	1679868
ASSOCIATION DES CINEMAS PARALLELES DU QUEBEC	1755860	2026-01-08	HUARD, LUCIE	Atelier de création d'un podcast filmé. Paiement sur facture aux dates prévues au contrat soit le 15 février et le 31 mars.	Anjou	Autres - activités culturelles	$5 443,60	-
LE GROUPE GUY INC.	MHM1176150	2026-01-14	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 579,15	-
2322-6392 QUEBEC INC.	1758879	2026-01-20	HADDAD, CARINE	DA 907010 BC Ouvert pour le nettoyage des vêtements cols bleus 2026	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 824,19	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	PIR1131408	2026-01-29	BRISEBOIS, LUC	2024 ILE BIZARD SERV. EXT. CHANGEMENT PARE-BRISE ET ENTRETIENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 604,55	-
POULIN ELECTRIQUE INC.	1756200	2026-01-12	CARON-DIONNE, ALEXIS	Paiement page 5 de la facture 77-656862, pas d'alimentation sur le système de batterie 3 pour l'éclairage d'urgence.	Environnement	Protection de l'environnement	$2 970,94	1666468
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1730806	2026-01-23	BEAUREGARD, GENEVIEVE	RH-SRHC//Service Conception de formation EDI - Livrable 2 - Les biais et préjugés/Entente #1516192	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$42 722,35	1516192
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1758685	2026-01-20	WITTY, MARIE-FRANCE	TELUS | DPSP - BCO 2026 - Frais de cellulaires	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 204,74	1408829

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MILLENIUM ELECTRIQUE INC.	1755785	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour reparer un passage et installation d'un câble d'alimentation, Mohamed Rahal - Entente 1610277	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 842,54	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1759643	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BALAIS, AMPOULE, COURROIE...)	Bilan	Matériel roulant	$4 103,08	-
CREUSAGE RL	1756323	2026-01-12	BERGERON, FRANCOIS	V/ Paiement de facture pour creusage pneumatique le 11 décembre 2025 à plusieurs adresses à Verdun pour le département d'Aqueduc.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 047,26	-
ROBERT BOILEAU INC	1760548	2026-01-27	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECE DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$4 077,71	-
ROBERT BOILEAU INC	1760548	2026-01-28	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECE DE ZAMBONI	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$43,04	-
QUEBEC LINGE	1757291	2026-01-14	BEAUDOIN, STEPHANE	PIRO// BCO 2026- Service de location et nettoyage de vêtements de travail pour Aqueduc	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	$9 973,81	-
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1754422	2026-01-05	WAN, HOK	SGPI/ Bat.3685, 01-641823, déshumidificateurs pour le laboratoire du 4e étage du bâtiment pendant la période du 23 juin au 22 novembre 2025, Frédéric Fournier - Paiement facture 19721	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 299,25	-
SYSTEMES C.P.L. QUEBEC INC	1756814	2026-01-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE• MINUTERIE	Bilan	Matériel roulant	$2 692,64	-
ECO-FORMA ENVIRONMENTAL SOLUTIONS INC.	1755822	2026-01-08	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGLACANT BIOLOGIQUE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$12 470,41	-
TERIS CORPORATION	1755252	2026-01-07	MATTEAU, VALERIE	EPLV / BCO 2026 - Acquisition de fournitures horticoles pour le Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 000,00	-
HILTI CANADA LTEE	1745197	2026-01-08	WU, CANDY YU	Outils et accessoires pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 042,39	-
MAGNETO-LAVAL INC.	NME1179134	2026-01-19	BRISEBOIS, JOEL	RESEREVR MONTANT DE $2740.08 POUR SOUMISSION NO: SOU0001265 DE MAGNETO LAVAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 876,74	-
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1759980	2026-01-26	REYES, YVONNE	SGPMRS/ BC pour les réparations des tremplins et autres de la piscine du CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$10 498,75	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	PIR1178036	2026-01-12	KHEDDAM, MOURAD	REAPPROVISIONNEMENT D'HUILE HYDRAULIQUE ISO32	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 015,71	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1756243	2026-01-14	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 0334 BAIN ÉMARD - ACHAT CONTROLEUR FIREYE POUR CHAUDIERE A VAPEUR - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 140,86	-
GEOPLUS INC.	1754680	2026-01-06	PARENT, MARIE	SIRR/ Paiement de facture pour un contrat de maintenance VisionPlus Premium AutoCAD & VisionCadastre AutoCAD Flottante de 2026 à 2028	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$89 424,15	-
MECANICACTION INC.	1756077	2026-01-09	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour un remplacement de chauffe-eau, Zoé Boucher / TEM - Hors entente	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$21 679,92	-
EXCAVATION GRICON	1749076	2026-01-27	DENAULT, BENJAMIN	SCAEC / Service de transport de la neige pour les arrondissements de Pierrefonds Roxboro et Île-Bizard - Sainte-Geneviève (H25-H26) _LOT 3_GAG	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$26 302,52	-
ALFAGOMMA CANADA INC.	AVM1180404	2026-01-28	GAUVREAU, ALAIN	RACLOIR DE SOUFFLEUSE RUBBER AVEC TROUE SLOTTÉ MODIFICATION DU CODE IN8031-1625	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 350,08	-
JLR INC.	1754803	2026-01-06	GERBEAU, ANNIE	Bonification BC#1692309 _ Accès au fichier des ventes (Equifax) - Abonnement mensuel pour 2026	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$46 111,83	-
MPM DIESEL INC.	LAS1180136	2026-01-27	GRENON, LUC	M266393 FOURNIR P.O. CHEZ MPM DIÉSEL POUR TRAVAUX ENTRETIEN AU MONTANT DE $5 654.00	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 935,99	-
RESSORT IDEAL LTEE	NDG1178414	2026-01-13	GRENON, LUC	317-14032 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE DANNY GREGOIRE. DEMANDE INITIALE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 725,16	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	NDG1180287	2026-01-27	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	163-16050 PO A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON POUR REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 249,20	-
MECANIQUE SGR INC	CAR1173818	2026-01-06	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 340,48	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MECANIQUE SGR INC	MHM1178272	2026-01-13	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 606,01	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1178781	2026-01-15	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 737,44	-
PIQUETS BERTRAND INC.	1761029	2026-01-29	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - 50 LATTE,EPINETTE,3/8 " X 1 3/4" X 24"	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$62,99	-
PIQUETS BERTRAND INC.	1761029	2026-01-29	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - 50 LATTE,EPINETTE,3/8 " X 1 3/4" X 24"	Bilan	Construction	$2 097,65	-
QUINCAILLERIE PONT MERCIER (2025) LTEE	1755038	2026-01-06	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 - Pièces et accessoires de quincaillerie et de matériaux pour la section Aqueduc ***sur demande***	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR1179970	2026-01-26	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 365,81	-
COMPUGEN INC.	1761271	2026-01-29	BERNARD, ANNIE	SCONCA / Achat de 20 Ordinateur pour la prochaine cohorte. L□entente 1654697	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$20 373,87	1654697
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1756260	2026-01-12	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour changer le lecteur pour un Signo, Vendrys Romain Paiement facture W2287372 et 33015.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 935,75	-
ORKIN CANADA CORPORATION	1757492	2026-01-15	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Appels de service en demande d'extermination pour diverses requêtes et divers bâtiments - nov. 2025 - 1ère Prolongation SM-24844229. Entente : 1497025.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 272,99	1497025
BRANDT TRACTEUR	1757714	2026-01-15	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(ALTERNATEUR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
BRANDT TRACTEUR	1757714	2026-01-15	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(ALTERNATEUR)	Bilan	Matériel roulant	$2 370,90	1542105
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	1758727	2026-01-20	PARENT, MARIE	SIRR/ Maintenance Réseau TBC avec Scan 339328673454124108 du 26-Septembre 2026 au 26 décembre 2027	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$4 509,41	-
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1760017	2026-01-26	BARNOTI, MYRA	SCONCA / BCO 2026 - Service de traduction pour mandats ponctuels - 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$4 199,50	-
LOISELLE INC.	1719400	2026-01-05	HUARD, LUCIE	2025 - BCO TP - LOISELLE - Entente 1593448- Traitement et valorisation de sol contaminés de type AB (19,91$/tonne)	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$38 450,88	1593448
DUCLOS LONGUEUIL CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC.	RPP1167089	2026-01-13	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 212-15347 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 662,31	-
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1759428	2026-01-22	HEVEY, GILLES	SCAEC / BCO Travaux de soudure_Année 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$21 732,41	-
WM QUEBEC INC.	1756421	2026-01-12	RINFRET, SIMON	SGPI - BC ouvert 2026. Acquisition de services pour la location d'un conteneur du Planétarium de Montréal	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1178841	2026-01-15	CLEMENTE, LAURA	FOURNIR PO RESSORT IDEAL FACTURE F0215384	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 308,12	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	AVM1178660	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO D368502 - INSPECTION SAAQ ET RÉPARATIONS 317-23028	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 981,18	-
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1760780	2026-01-28	BROSSARD, LOUIS	Mise a Jour logiciel - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 132,00	-
LAVO	1759987	2026-01-26	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS/ Achat de Le chlore liquide de la piscine CSCR pour 12 mois - Entente 1717067	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$51 960,50	1717067
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1179208	2026-01-20	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHEZ TROIS DIAMANTS CHRYSLER INSPECTION REGULIERE ET AUTRE REPARATION SELON ESTIMATION DU FOURNISSEUR POUR LA SOMME DE 3709.57$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 894,58	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1180267	2026-01-27	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ TROIS DIAMANTS CHRYSLER POUR INSPECTION REGULIERE ET REPARATION SELON ESTIMATION FOURNISSEUR POUR LA SOMME DE 10307.09$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 821,16	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180099	2026-01-27	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON SOUMISSION FOURNISSEUR W0-103312-01 POUR LA SOMME DE 9408.57$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 877,82	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT1177888	2026-01-09	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 2835.86$ DEVIS 83596 JLE ENTREPRISE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 589,52	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	SLT1179274	2026-01-20	SZABO, ANDREA	RÉSERVÉ FONDS 3560.02$ DEVIS F212094 POIN S CHICOINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 250,73	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	SLT1179331	2026-01-20	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE EXTERNE DLM NON TRANSMISE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 939,65	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1177011	2026-01-02	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22 616,41	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1180112	2026-01-27	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 716,25	-
LES SOUDURES DEVIL INC	1754320	2026-01-05	GIRARD, YANNICK	Remplacement de Tubes - SGPI jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$8 407,00	-
GROUPE QUALINET INC	1757863	2026-01-16	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Facture Qualinet - SGPI Biodôme - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 097,25	-
GESTION D'OBJETS DISTANTS CMO	1753263	2026-01-01	BENTALEB, YASSINE	STI - Renouvellement du contrat d'utilisation de 42 licences (License ALMS Airl link Basic - 9010454) (42 x 45,50$) pour la gestion des modems Sierra - Période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Soumission 5350 - C00_0139	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$2 006,31	-
AMERIFOR ELECTRONIQUE INC.	MHM1178798	2026-01-15	BELANGER, BRUNO	PIECES POUR SMRA, REPARATION ENTRETIEN SOUFFLEUSE A NEIGE LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 264,53	-
CUMMINS CANADA ULC	1757836	2026-01-16	REYES, EDUARDO	BC ouvert 2026, renouvellement des licences pour les logiciels de diagnostique, SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$33 569,75	-
EMCO CORPORATION	1758825	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(INDICATEUR POUR BI)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 669,32	-
LM 1947 INC.	CAR1179745	2026-01-22	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 201,59	-
DEMIX CONSTRUCTION	1745696	2026-01-26	GLOUTNEY, ERIC	Enrobé bitumineux à chaud pour la saison hivernale 2025-2026 (du 1er décembre 2025 au 14 avril 2026) selon l'entente #1683942	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$20 997,50	1683942
LE DEVOIR INC.	1760553	2026-01-27	TANI-MOORE, EMMANUEL	GREF / BCO 2026 - Publication d'appel d'offres et d'avis public. Entente 1721436	Greffe	Greffe	$78 740,62	1721436
COLLIERS INTERNATIONAL REALTY ADVISORS INC.	1760261	2026-01-27	COSSETTE, ANDREE	BVG-SP-2026-02	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	$85 302,34	-
TECH-MIX	1760979	2026-01-29	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ASPHALTE FROID)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 160,92	-
THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1756094	2026-01-09	SAUVE, STEPHANIE	RH SRHC / Achat publicitaire - Chargement de la neige 2026	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 837,32	-
ACCEO SOLUTIONS INC	1750523	2026-01-01	CHENEVERT, NICOLAS	STI - Renouvellement annuel du support et de la maintenance des licences MCM pour les caisses et bornes de billetterie d'Espace pour la vie (107354) du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - commande SO25-00369343 - C00_0007	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$2 578,40	-
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	PIR1177439	2026-01-07	KHEDDAM, MOURAD	REBATIR DES VERINS HYDRAULIQUES SELON LES SOUMISSIONS# 15123, #15124, #15125, #15126, #15128	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 943,73	-
LOCATION FERRENTO (1993) INC.	1757533	2026-01-15	BERGERON, FRANCOIS	Bon de commande ouvert pour location d'equipements pour service de l'eau	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
CENTAURECOM INC.	1758305	2026-01-19	LAURIN, JONATHAN	Manteaux - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$16 074,00	-
NUENSE INC.	1759683	2026-01-23	ZANFONGNON, RAMANA	SDIS/ Accorder un montant de 3 161.81 $, taxes incluses, à Nüense - Projet : Formation de 3 h, en présentiel, donnée le 16 janvier aux gestionnaires sur la neuroinclusion et les mesures adaptatives	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$2 887,16	-
LES ATELIERS D'USINAGE PAPINEAU	ROS1178256	2026-01-13	KONE, DAVID	fournir p/o	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 196,88	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180107	2026-01-27	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 394,08	-
BETON BRUNET LTEE	1756370	2026-01-12	YANNAKIS, MICHEL	Bon de commande ouvert 2026 pour le service de plan fourni par un ingénieur pour la signalisation routière - Équipe Aqueduc - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 674,56	1705878
ROBERT BOILEAU INC	LAC1177414	2026-01-06	CHAREST, VICTORIA	PALETTE DE CAOUTCHOUC POUR ZAMBONI MODELE 200	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 038,86	-
ROBERT BOILEAU INC	LAC1177414	2026-01-12	CHAREST, VICTORIA	PALETTE DE CAOUTCHOUC POUR ZAMBONI MODELE 200	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$21,00	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1756618	2026-01-13	ROY, PATRICK	APPRO : Réparation de palettier avec certification et installation de 12 protecteurs de palettier avant CSA-A344 et selon les normes CNESST sur le guide des palettiers du QC selon la soumission 444944.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$2 354,43	-
NEDCO	1756900	2026-01-14	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL ACHAT CARTE ÉLECTRONIQUE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 973,98	-
HYDREAU FLO SERVICES INC.	1757723	2026-01-15	HADDAD, CARINE	DA 906054: Travaux de raccordement sous pression.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 477,60	-
SERVICE LUBRICO INC.	MHM1179319	2026-01-20	SZABO, ANDREA	FOURNIR P.O. A SERVICE LUBRICO POUR REMPLACEMENT BASSIN D'HUILE USE AU MONTANT DE 6100.81$ AVANT TAXE # SOUMISSION 2466	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 405,09	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1179627	2026-01-21	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 126,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1179760	2026-01-22	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE REPARATION MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$629,92	-
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1179760	2026-01-27	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE REPARATION MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 045,28	-
LE GROUPE GUY INC.	PIR1177258	2026-01-06	SZABO, ANDREA	REPARATION EXTERNE, SOUMISSION # BL90068, UNITE: 395-21011	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 408,32	1646847
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	SLT1178890	2026-01-15	GAUVREAU, ALAIN	ENSEMBLE PTO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 592,70	1536262
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	SLT1178890	2026-01-15	GAUVREAU, ALAIN	ENSEMBLE PTO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$146,98	-
KENWORTH MONTREAL	1754824	2026-01-06	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES CUMMINS	Bilan	Matériel roulant	$2 977,60	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1754795	2026-01-06	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ BCO 2026 - Pour frais postaux 2026 - PLOMB.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$10 498,75	-
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1758677	2026-01-20	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - CONTROLEUR ET MODULE DE FLECHE DE SIGNALISATION	Bilan	Matériel roulant	$995,16	-
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1758677	2026-01-20	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - CONTROLEUR ET MODULE DE FLECHE DE SIGNALISATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 439,80	-
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1758677	2026-01-26	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - CONTROLEUR ET MODULE DE FLECHE DE SIGNALISATION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$32,57	-
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1758677	2026-01-26	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - CONTROLEUR ET MODULE DE FLECHE DE SIGNALISATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$535,01	-
COMPUGEN INC.	1756593	2026-01-13	COLLIN, STEPHANE	STI - BCO - Service pour intervention technique sur équipements de la Ville de Montréal hors garantie du 16 janvier 2026 au 15 janvier 2027 selon l'offre de service signée le 12 janvier 2026	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$10 498,75	-
MECANIQUE SGR INC	1758925	2026-01-21	GRENON, LUC	SMRA/Réserver fonds pour entretien et échappement selon la soumission BM27509.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$26 422,49	-
CREUSAGE RL	1757722	2026-01-15	HUARD, LUCIE	2026-BCO-TP - Creusage RL - Service d'hydrovac - BC avant nouveau contrat Appro. 2026 - Heures régulières, Heures d'urgences et disposition	Anjou	Réseaux d'égout	$11 181,17	-
PRODUCTIONS LUDOPOLIS	1755361	2026-01-07	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animations de jeu Pokémon Ludopolis	Culture	Bibliothèques	$3 674,56	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REMORQUAGE METEOR INC.	1758969	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la ville de Montréal. LOT 7. L'entente 1605328	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$73 491,25	1605328
BANG MARKETING INC.	1755155	2026-01-07	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Service professionnel de diagnostic SEO/GEO afin d'augmenter la visibilité du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$3 900,00	-
L & L IMPRESSION	1754483	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression 2026 SGPMRS. L'entente 1692281	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 874,06	1692281
LE GROUPE SIMONEAU INC.	RPP1180147	2026-01-27	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ WM-1311449 - TRAVEAUX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 049,28	-
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	1745187	2026-01-08	WU, CANDY YU	Pièces diverses pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$2 016,96	-
MECANIQUE SGR INC	NME1177624	2026-01-07	CADOTTE, ERIC	RESERVER MONTANT DE $10070.01POUR ESTIME NO DM02659 DE MECANIQUE SGR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 572,25	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	VER1167593	2026-01-02	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ TOROMONT POUR INSTALLATION DE SOUPAPES DE SURETÉ SELON ESTIMÉ # WOQP0552435 POUR UM NONTANT DE 3514.34 $,SMRA VERDUN , UNITÉ : 454-13484	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 689,62	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	SLT1172683	2026-01-05	GAUVREAU, ALAIN	MICHELIN X SNOWPLUS M+S L2T 20.5 R25 (TRES URGENT SVP)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 627,43	-
AGRIKOM INC.	PIR1179840	2026-01-23	KHEDDAM, MOURAD	BARRE DE LEVAGE, MIROIR ET BRAS DE MIROIR POUR ÉQUIPEMENT 414-14271	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 152,48	-
S. DESORMIERS EXCAVATION INC.	1759505	2026-01-22	GIRARD, YANNICK	TEM - Travaux d'Aqueduc - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$10 000,00	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	SLT1175710	2026-01-05	SZABO, ANDREA	FEUILLE DE STAINLESS 4X8 PIEDS DE 1/8 D'EPAISSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 866,17	-
CONNECT 24	1758139	2026-01-19	CORBEIL, SEBASTIEN	SGPI//BCO 2026 - licence - frais mensuels des modules d'alarme GS et service Sur-Gard) - Sécurité	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 997,50	-
SOLUTIONS NOTARIUS INC	1758376	2026-01-19	CORBEIL, SEBASTIEN	SGPI//BCO 2026 - Frais annuel des licences pour équipe Audit	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 199,50	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1754663	2026-01-06	BROSSARD, LOUIS	Lame et balais à neige - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$7 478,33	-
BRANDT TRACTEUR	MHM1177724	2026-01-08	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 911,15	1542222
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	SLT1177003	2026-01-02	SZABO, ANDREA	BON DE COMMANDE POUR SOUMISSION EDF NO 34634 DLM NO C297154 BT 1268560 UNITÉ 437-15060	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 913,44	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1755342	2026-01-07	RIVARD, THOMAS	Bon de commande ouvert 2026 pour la traçabilité des sols contaminés excavés - Aqueduc - Arr.RDP-PAT - Projet 0023650	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$15 000,00	-
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1749977	2026-01-20	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - GAG - 2 soumissionnaires - Ateliers Viau - Réfection des systèmes de ventilation - Location conteneur pour magasin à pièces	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 094,50	-
REMORQUAGE CENTRE-VILLE	1758943	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / Services de remorquage des secteurs exclusifs pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la ville de Montréal. L'entente 1604991	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$52 493,75	1604991
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1179943	2026-01-26	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 732,01	-
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1760757	2026-01-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CYLINDRE HYDRAULIQUE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$68,24	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1760757	2026-01-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CYLINDRE HYDRAULIQUE)	Bilan	Matériel roulant	$3 307,11	-
REPARATION REPROWE INC.	1760743	2026-01-28	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI // Paiement facture 8266 (22-01-2026 pour réparation de pompe au Centre Jean-Claude Malepart (bâtiment 2390) - Service déjà rendu.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 499,56	-
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1759886	2026-01-23	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ Service de conception graphique et mise en page par Novaconcept formation inc. Entente 1516192.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 898,93	1516192
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1758817	2026-01-22	CHOLETTE, BENOIT	DG-BCO 2026// Service de téléphonie cellulaire pour l'année 2026 dans le cadre du contrat avec le CSPQ Entente 1408829	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	$5 039,40	1408829
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1757290	2026-01-14	ALLOYER, MORGANE	BC OUVERT - Service postal - Inspection plomb	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$39 895,25	-
ALUMA	1760832	2026-01-28	HUARD, LUCIE	animation d'ateliers de médiation culturelle à l'école Chénier	Anjou	Autres - activités culturelles	$2 099,75	-
NUENSE INC.	1756329	2026-01-12	BEAULIEU, VALERIE	SCULT/ Service de formation pour gestionnaires - Neuroinclusion etmesures adaptatives.	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	$2 887,16	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1755109	2026-01-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(HUILE HYDRAULIQUE)	Bilan	Matériel roulant	$3 661,12	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1759474	2026-01-22	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO- BCO 2026 // Service d'intervention dégelage de conduites d'eau à l'électricité pour l'année 2026, arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$5 249,37	-
BAULNE INC.	1761034	2026-01-29	CARON-DIONNE, ALEXIS	SGPI // Paiement partiel de la facture #VM2B-1025 pour le La fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique. Entente 1558067 - LOT 2B5 (bât. 1161).	Environnement	Protection de l'environnement	$3 420,28	1558067
UNIVERSITE CONCORDIA	1759565	2026-01-22	THEORET, JONATHAN	DG // Octroi d□un contrat de service professionnel pour évaluer l□impact des installations photovoltaïques sur toit sur les îlots de chaleur dans le contexte montréalais	Direction générale	Protection de l'environnement	$18 897,75	-
LOISELLE INC.	1755265	2026-01-07	DI GUGLIELMO, TONIA	DA 892576 Analyse, transport et Disposition des sols contaminés AB. Entente #1593462	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$50 671,20	1593462
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1180504	2026-01-28	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 931,17	-
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1173220	2026-01-05	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO / 317-12159 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 579,65	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	VER1178254	2026-01-13	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ TOROMONT POINTE CLAIRE POUR RÉPARATIONS SELON # 375911-1 POUR UN MONTANT DE 13 515.27$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 825-13009	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 341,24	-
ND GRAPHICS INC.	ROS1178534	2026-01-14	CRITES, JEAN-PHILIPPE	PAPIER 3M POUR LE LETRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 261,51	-
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1759835	2026-01-23	RODIER, NICOLE	BCO 2026 - Dépannage des systèmes d□accès pour les centres d□affaires du Technoparc.	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 149,62	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1175943	2026-01-21	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHEZ TROIS DIAMANTS CHRYSLER SELON SOUMISSION FORUNISSEUR POUR LA SOMME DE 1953.49$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 139,94	-
MMS LASER	ROS1179320	2026-01-20	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS PIECES A DECOUPÉ AU LASER POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 450,20	-
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1178806	2026-01-15	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 10225.11$ DEVIS 610 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 336,83	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1177939	2026-01-09	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVER FOND POUR ADSR ESIME NUM 17069739 MONTANT 2403.00	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 522,85	-
QUEST SOFTWARE CANADA INC.	1755914	2026-01-09	COLLIN, STEPHANE	STI / Acquisition de deux licences Quest Toad for Data Point édition de base avec entretien du 7/1/2026 au 6/2/2027 - DDS R748215	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$3 588,94	-
LE GROUPE MASTER INC.	1756190	2026-01-12	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT D AEROTHERME AU GAZ BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 036,78	-
PSI PROLEW INC	1760164	2026-01-26	BROSSARD, LOUIS	BIODOME // REAPPRO // INVENTAIRE: Pièces de rechange	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 351,90	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MACHINERIES NORDTRAC LTEE	MHM1176398	2026-01-12	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - TRANSPORT D'APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 788,74	-
CONSTRUCTION GC-MERINEAU LTEE	1759847	2026-01-23	MARTEL, DIANE	Bon de commande ouvert 2026 - Service technique pour le sciage de béton - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$45 656,66	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1756709	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TUYAUX, BOITES DE SERVICE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 037,23	1675923
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1756709	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TUYAUX, BOITES DE SERVICE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$20 299,33	1740164
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1755308	2026-01-07	BLANDIN FEVRE, FREDERIQUE	Frais de poste annuels pour 2026 - Service des Finances (compte #4033892)	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$1 286 096,87	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1757368	2026-01-15	REYES, EDUARDO	BC ouvert 2026, Licences Caterpellar - 6 licences pour 2026	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 748,12	-
HELENE CAMIRAND	1663424	2026-01-07	BEAUCHAMP, FRANCOIS	SECC // Service professionnel pour faire de la mise en page de documents corporatifs et la création de publicités ou d outils imprimés et numériques liés à des campagnes promotionnelles.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$5 249,37	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1177873	2026-01-08	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 182,36	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1178443	2026-01-13	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 020,76	-
LOUISE DUFRESNE	1755341	2026-01-07	ROUSSEL, ALAIN	STI - Services professionnels Accompagnement collectif et coaching exécutif - Facture 1158	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$22 599,61	-
LAURIN LAURIN (1991) INC.	1758805	2026-01-20	YANNAKIS, MICHEL	Soutènement d'un poteau au 11855, rue Sainte-Catherine - voir facture fd039855	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 199,50	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1756277	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Pièces Électriques Dubo - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
GORL'EAU INC.	1751536	2026-01-06	HOOPER, CHANTAL	BC ouvert année 2026 - Localisation et dépistage de fuites d'eau. Div. Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	$6 824,19	-
SIROSOL BETON MOBILE INC.	1755962	2026-01-09	WU, CANDY YU	Béton livré pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$25 211,97	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	AVM1178675	2026-01-14	CLEMENTE, LAURA	FOURNIR PO D368064 - INSPECTION ET RAPARATION ABS 212-16080	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 140,05	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	AVM1177859	2026-01-08	THIBAULT, MAXIME	KIT EDC POUR 513-15279	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 020,27	-
SOCIETE EN COMMANDITE BRENNAN-DUKE	1756524	2026-01-12	ST-PIERRE, MARIETTE	Frais hors entente gestionnaire immeuble Duke 2026	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	$2 099,75	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180193	2026-01-27	ARSENAULT, JESSY	RESERVER FOND DE 2500$ POUR INSPECTION STATUTAIRE PAS DE SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,75	-
BMR DETAIL S.E.C.	RPP1180462	2026-01-28	MONGEON, JEAN-FREDERIC	FEUILLE UHMW 3/4 / 98R-MENUI / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 040,46	-
BRANDT TRACTEUR	LAS1172374	2026-01-06	LAPLANTE, JEAN-MARC	RÉSERVER FOND CHEZ BRANDT POUR RÉPARATION DE DRIVE-SHAFT POUR SOUMISSION ENVIRON $3000.00	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 251,84	-
UAP INC.	VER1175060	2026-01-06	TOSKA, ERMIR	RESERVE DE FOND DE 2239.75$ POUR LIVRAISON D'HUILE EN VRAC 5W40 POUR APRIL SUPER FLO ,SMRA VERDUN ,UNITÉ : C-11412500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 351,46	-
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1754607	2026-01-05	CASSEUS, CHRISTOPHER	LOCATION GMC S35X SERIE IGD07RFG6L1186089 IMMATRICULATION FRA8308 CONTRAT 2YGWTR	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$20 787,52	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1175218	2026-01-05	SZABO, ANDREA	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION * 96100001619* AU MONTANTS DE 8094,81$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 390,11	-
BELL CANADA	1758147	2026-01-19	PANNESE, MICHEL	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MODEMS & ANTENNES)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$218 415,99	1728568
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1760935	2026-01-28	CLAVEAU, MARYSE	SAPP/ BC ouvert pour 2026 pour des frais pour service téléphonie cellulaire pour le Service de l'Approvisionnement - Entente 1408829	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$33 596,00	1408829

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FONDS DES BIENS ET DES SERVICES - MTESS	1760937	2026-01-28	PELLERIN, CATHERINE	SAPP/ Abonnement annuel des normes MTQ-2026	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$9 911,28	-
DANIELLE LOISEAU	1760130	2026-01-26	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Livres dans la rue Volet régulier. Contractante : Danielle Loiseau	Culture	Bibliothèques	$5 879,30	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1754994	2026-01-06	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$1 946,17	1483436
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1754994	2026-01-07	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$228,79	-
AMRIZE CANADA INC.	1759184	2026-01-21	GIRARD, YANNICK	Facture Beton - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 192,50	1726868
LCL ENVIRONNEMENT DU BATIMENT INC.	1760531	2026-01-27	PAQUETTE, JANIE	Évaluation en hygiène industrielle - HD-Visite	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 429,94	-
SEVERINE LE GALL	1759440	2026-01-22	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Contact, le plaisir des livres Séverine Le Gall	Culture	Bibliothèques	$16 207,45	-
QUEBEC LINGE	1756327	2026-01-12	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ BCO 2026 - Frais de service pour nettoyage de linge et location au MEM. De janvier à décembre 2026.	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 080,00	-
TENAQUIP LIMITED	1755243	2026-01-07	MATTEAU, VALERIE	EPLV / BCO 2026 - Achat divers équipements usuels et particuliers. Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$12 000,00	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1162136	2026-01-12	GRENON, LUC	REPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 528,10	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAS1179632	2026-01-22	VINCENT, KARINE	PIECE SW4S	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 377,53	-
HEBDRAULIQUE INC.	NDG1179839	2026-01-23	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	98O-CDNNG LOT D'ADAPTEURS HYDRAULIQUE TYPE TEMA POUR INVENTAIRE ATELIER CDNNG	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 213,67	-
MACHINERIE PLUS LTEE	1756340	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Outils - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
MECANIQUE SGR INC	AVM1178580	2026-01-14	CLEMENTE, LAURA	RESERVER DES FONDS POUR L'ESTIMER # BM27275 DE MÉCANIQUE SGR AU MONTANT DE $3506.31 + TAXES POUR RÉPARATION FUITE D'EXHAUST SOUS LE EGR COOLER ET AUTRES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 858,88	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	RPP1177821	2026-01-29	GAUVREAU, ALAIN	PLANETAIRE 103724308	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 125,75	-
SERVICES DE PNEUS MORAN INC	PIR1177245	2026-01-06	SZABO, ANDREA	APPEL DE SERVICE, UNITE: 437-11468	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 990,08	-
VENTILABEC INC.	1760770	2026-01-28	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 25-20963 - Entente 1715388 - Service d'entretien d'équipements mécaniques du Bâtiment - CVAC - caserne 59 - Lot 5D - janvier à décembre 2026 - Réf. Mariline Fréchette.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 824,21	1715388
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1178562	2026-01-14	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVER FONDS POUR SOUMISSIONH *BC70947* AU MONTANTS DE 2635,04$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 926,50	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	RPP1178658	2026-01-15	AUDY, MICHEL	C2000124 (EMBRAYAGE ET ROULEMENT PIUR HACHE BRANCHE BANDIT 2013)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 687,40	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1757262	2026-01-14	CORBEIL, ERIC	BEDARD - ACHAT PILOT - BAT: 4397	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 531,40	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	NDG1179883	2026-01-23	GRENON, LUC	163-18511 FOURNIR PO POUR REPARATIONS A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 516,82	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1178776	2026-01-15	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 229,63	-
CONCEPT CONTROLS INC.	1745183	2026-01-08	WU, CANDY YU	Équipement pour détecteurs de gaz pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$10 084,79	-
SERVICES DE CAFE VAN HOUTTE INC.	1758626	2026-01-20	CHEVALIER, MARTINE	GREF / BCO 2026. Café et Frais de manutention pour les séances du conseil municipal, du conseil d'agglomération et autres instances relevant du Service du Greffe de la Ville	Greffe	Greffe	$3 339,36	-
COMPLEXE PLACE CREMAZIE S.E.C.	1628304	2026-01-19	WU, CANDY YU	Entretien des espaces de bureau de la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$19 362,79	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GESTION PARAMEDICAL	1754746	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TROUSSE, PANSEMENT...)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$15,75	-
GESTION PARAMEDICAL	1754746	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TROUSSE, PANSEMENT...)	Bilan	Sécurité et santé	$3 806,32	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR1178623	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT D'UN OUTIL DE DIAGNOSTIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 931,49	-
SANIVAC	1707760	2026-01-20	DI GUGLIELMO, TONIA	DA 862843-905728 ; location de camion combiné pour des travaux d'hydro excavation	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 038,69	1711032
VORTEX SOLUTION INC.	1760558	2026-01-27	GOULET, CHARLES-ANDRE	VORTEX SOLUTION / BCO 2026 - Plan de maintenance, Hébergement local, byscuit pour consentement des fichiers - contrat C45650	Greffe	Greffe	$27 590,71	-
UXR INC.	1757374	2026-01-15	GRUYER, NICOLAS	SEPLV - Système de radiographie numérique complet pour la clinique vétérinaire du Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$64 693,00	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1760494	2026-01-27	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal - Ententes multiples.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$665,62	1628973
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1760494	2026-01-27	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal - Ententes multiples.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 669,31	1638826
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1719557	2026-01-05	POIRIER, JENNIFER	2025 - BCO TP - TRACES QUEBEC - Frais de tracabilité 2.29$/tn	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 090,25	-
PROFESSIONNELS EN REGLEMENT DES DIFFERENDS S.A.	1759992	2026-01-26	SABOURIN, FRANCIS	GREF / PRDSA - Mandat de formation et de coaching pour diriger un processus de médiation en milieu de travail dans le contexte d□une situation problématique	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$10 183,79	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1757606	2026-01-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE◆PNEU ETE DIRECTION	Bilan	Matériel roulant	$5 829,01	-
TECHNO CVC INC.	1758694	2026-01-20	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE◆ALTERNATEUR, REGULATEUR VOLTAGE ALTERNATEUR	Bilan	Matériel roulant	$4 869,55	-
CONSULTANTS AKONOVIA INC.	1753845	2026-01-15	TERRASSON, CECILE	SGPI - GAG - 4 soumissionnaires - 4 soumissions recu - Mesurage et suivi énergétique pour ÉcoPerformance Projet: Centre culturel et communautaire Sanaaq - 2205 boul. René-Lévesque Ouest	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$6 066,18	-
CONSULTANTS AKONOVIA INC.	1753845	2026-01-15	TERRASSON, CECILE	SGPI - GAG - 4 soumissionnaires - 4 soumissions recu - Mesurage et suivi énergétique pour ÉcoPerformance Projet: Centre culturel et communautaire Sanaaq - 2205 boul. René-Lévesque Ouest	Gestion et planification des immeubles	Centres communautaires - Activités culturelles	$2 267,73	-
CONSULTANTS AKONOVIA INC.	1753845	2026-01-20	TERRASSON, CECILE	SGPI - GAG - 4 soumissionnaires - 4 soumissions recu - Mesurage et suivi énergétique pour ÉcoPerformance Projet: Centre culturel et communautaire Sanaaq - 2205 boul. René-Lévesque Ouest	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$909,93	-
CONSULTANTS AKONOVIA INC.	1753845	2026-01-20	TERRASSON, CECILE	SGPI - GAG - 4 soumissionnaires - 4 soumissions recu - Mesurage et suivi énergétique pour ÉcoPerformance Projet: Centre culturel et communautaire Sanaaq - 2205 boul. René-Lévesque Ouest	Gestion et planification des immeubles	Centres communautaires - Activités culturelles	$340,16	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	NDG1180233	2026-01-27	GRENON, LUC	283-17122 ECO BITE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 774,84	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	RPP1178287	2026-01-13	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 217-14111 - reparation	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 289,53	-
AGENCE DENIS LEPINE	1761039	2026-01-29	LAMARRE, JEAN	SSS - Appareil d'écoute STETHOPHON de SEWERIN pour la détection de bruit de fuite sur les actifs d'aqueduc	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 992,17	-
WOLSELEY CANADA INC.	1757951	2026-01-16	MCDUFF, DAVID	BCO 2026 - Travaux de plomberie et de chauffage SGPI Région Est	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$136 483,75	1657298
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1754741	2026-01-06	BROSSAULT, STEPHANE	SEAU, BC OUVERT 2026 - Frais de poste pour l'année 2026	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$26 246,87	-
BRANDT TRACTEUR	MHM1178154	2026-01-12	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ BRANDT LAVAL POUR CALL DE SERVICE ET REPARATION BANC CHAUFFEUR SELON SOUMISSION FOURNISSEUR 96201646682 POUR LA SOMME DE 3472.90$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 646,11	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759405	2026-01-22	BOULIANNE, MARTIN	SGPMRS// 2026// Service de téléphonie cellulaire pour la direction du service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - Compte numéro" 37599636 Aménagement et espaces publics	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$19 947,62	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WOLSELEY CANADA INC.	1754827	2026-01-06	BROSSARD, LOUIS	Facture Wolseley - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 750,58	-
SACRE TYMPAN	1754369	2026-01-03	ST-PIERRE, KARYNE	Convention de services afin de concevoir, animer et coordonner 50 ateliers de médiation culturelle pour des élèves de 5e année sur le territoire de RDP-PAT en lien avec la pièce Dessine-moi une bouche entre 04 dec 2025 et 15 janv 2026	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Autres - activités culturelles	$12 598,50	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	SLT1176362	2026-01-05	SZABO, ANDREA	ACIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 055,15	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1177417	2026-01-06	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 682,96	-
LES CONSTRUCTIONS CORDELLA (CANADA) LTEE	1754916	2026-01-06	PICARD, SANDRA	PARCS Ville Marie Commande ouverte - Service 2026 : Sciage de fosses d'arbres pour la plantation, arrondissement Ville-Marie.	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	$22 572,31	-
COMMUNAUTO INC.	1756528	2026-01-12	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Frais CommunAuto 2026	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	$3 149,62	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1761357	2026-01-30	NGUYEN, DIANE	Service de téléphonie cellulaire pour le service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - Direction du service SGPMRS - Compte numéro" 37602588	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	$5 774,31	-
DXP POSTEXPERTS	1756095	2026-01-09	GREGOIRE, SOPHIE	RH SRHC / BCO 2026 - Services d'impression, insertion et fourniture de papeterie pour le Service des ressources humaines et des communications. L□entente 1643123	Ressources humaines et communications	Administration, finances et approvisionnement	$52 493,75	1643123
COMPUGEN INC.	1755767	2026-01-08	TREMBLAY-GODBOUT, MELISSA	SMRA / Acquisition de 8 ordinateurs portables, des stations d'accueil et adaptateurs DELL pour MRA. L□entente 1654697	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 728,95	1654697
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1755272	2026-01-07	BANNIER, ALICIA	SEAU, Téléphonie cellulaire 2026 BC ouvert	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$12 073,56	1408829
COMMUNICATIONS CASACOM INC.	1760364	2026-01-27	RIBAUX, SIDNEY	Services professionnels pour accompagnement stratégique pour outiller les gestionnaires dans la mobilisation des employés et partenaires à l□action climatique	Direction générale	Protection de l'environnement	$35 695,75	-
SERVICES NUMERIQUES AEFIKA	1759948	2026-01-26	ROUMAGERE, CHLOE	SCONCA/ BCO 2026 - Services numériques - Abonnement annuel et améliorations mineures de l'application Web Propreté - 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$7 559,09	-
VENTILABEC INC.	1760455	2026-01-27	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 25-20963 - Entente 1715386 - Service d'entretien d'équipements mécaniques du Bâtiment - CVAC - bâtiment 3051 et 3184 - Lot 2D - janvier à décembre 2026 - Réf. Mariline Fréchette	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 038,92	1715386
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1756929	2026-01-14	MOUHANDIZ, HAFIDA	VMA MAG. / REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$7 454,11	1732402
BELL CANADA	1761192	2026-01-29	HEVEY, GILLES	SCONCA/ Services numériques - Abonnement annuel et améliorations mineures de l'application Web Propreté 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$2 091,35	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	MHM1179285	2026-01-20	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 437,49	-
HEBDRAULIQUE INC.	NME1179986	2026-01-26	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESERVER MONTANT DE $2031.16 POUR FACTURE NO C99-485906 DE PR DISTRIBUTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 132,46	-
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	PIR1177487	2026-01-07	KHEDDAM, MOURAD	FAIRE REBATIR CYLINDRE POUR ÉQUIPEMENT 592-15107 SELON LA SOUMISSION# 15129	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 620,31	-
ACCENT IMPRESSION INC.	1756308	2026-01-12	POTVIN, ERIC	SCULT/ Service d'impression de brochures pour la saison d'hiver de la Chapelle Bon Pasteur.	Culture	Autres - activités culturelles	$2 871,41	-
TAKTIK DESIGN	1754948	2026-01-06	LEONG, CINDY	SEPLV / Services de conseil en design d'intérieur pour un nouvel ménagement des espaces de travail du département de Marketing. EPLV-Marketing-2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$19 500,00	-
SERVICES NUMERIQUES AEFIKA	1760725	2026-01-28	CASSEUS, CHRISTOPHER	SERVICE PRO GESTION DES INSPECTIONS 2026	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 244,14	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	SLT1177469	2026-01-07	MONTPETIT, SYLVAIN	267a4809-per COMMANDER TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 369,65	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	NDG1180631	2026-01-29	GRENON, LUC	234-09179 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 678,97	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1176064	2026-01-06	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 604,08	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1176514	2026-01-12	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 965,66	-
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1754612	2026-01-05	CASSEUS, CHRISTOPHER	LOCATION FOURGONNETTE CHEVROLET E25C SERIE # 1GCWGBFP9R122651 IMMATRICULATION FTG2571 CONTRAT LTQ0183 POUR PATROUILLEUR	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$22 519,19	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1757665	2026-01-15	DAVID, STEPHANE	RÉ-APP LASALLE	Bilan	Matériel roulant	$4 388,09	1638766
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1757665	2026-01-25	DAVID, STEPHANE	RÉ-APP LASALLE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$26,25	-
LONGUS EQUIPEMENT INC.	LAC1179135	2026-01-19	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	PARE BRISE 47705227	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 766,42	-
VENTILABEC INC.	1761334	2026-01-30	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 25-20963 - Entente 1715385 - Service d'entretien d'équipements mécaniques du Bâtiment - CVAC - bâtiments 1058, 3784 et 3785 - Lot 1D - janvier à décembre 2026 - Réf. Mariline Fréchette.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 611,07	1715385
COMPUGEN INC.	1759811	2026-01-23	BROSSARD, LOUIS	Laptop et Dock - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 097,88	1654697
ARTOPEX INC	1758976	2026-01-21	BELANGER, GUILLAUME	GREF / Table de conférence rectangulaire 60" X 66" X 29"H	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$2 977,13	-
GROUPE SANYVAN INC.	1760801	2026-01-28	WAN, HOK	SGPI / Paiement de la facture - Nettoyage des conduits à la pression + passage de caméra + vacuum.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 237,81	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1759406	2026-01-22	GARNEAU, MELANIE	SEAU, Pipe+Pile_Inolec_Maxim'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$2 022,96	-
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1761050	2026-01-29	BORYS, CHRISTIAN	HAB // Service professionnel-Service de huissiers de justice 2026(jan-fev 2026)	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	$5 249,37	-
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	1708910	2026-01-14	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR / Service d'un concepteur et développeur, intégration, configuration et administration de systèmes d informations géographiques (SIG) - Entente permanente 1679345	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$43 842,78	1679345
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	RPP1178511	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ C-10805800 - reparation	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22 824,28	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1180221	2026-01-27	MONGEON, JEAN-FREDERIC	POMPE HYDRAULIQUE / 501-18268 / GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 736,08	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	NME1177147	2026-01-05	CADOTTE, ERIC	RESEREVR MONTANT DE $18829.00 POUR SOUMISSION NO: 3277 DE CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20 801,17	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY COMPANY	1761221	2026-01-29	HEVEY, GILLES	SCA / BCO 2026 - OCT SYST. D'AVERTISSEMENT SANS BARRIÈRES BOULEVARD DES GRANDES-PRAIRIES (DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026) pour LEN Langelier.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$4 619,45	-
7322046 CANADA INCORPORATED	1749982	2026-01-01	CHENEVERT, NICOLAS	STI - Renouvellement du contrat de support du logiciel Softguard pour le réseau des bibliothèques du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 - Soumission 1029 - Fournisseur unique - C00_0003	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$57 508,89	-
OPTIMUM CONSULTANTS	1760821	2026-01-28	LEFRANCOIS, SIMON	Entente de serv prof. durée 5 ans en dév. et en admin. de test d'évaluation physiques des candidats pour l'emploi de pompier du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026. Appel d'offre public 21-18910. Facture à venir	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$52 493,75	-
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	1750065	2026-01-30	BROSSARD, LOUIS	Location Chariot Élévateur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 166,13	-
SERVICES NUMERIQUES AEFIKA	1760722	2026-01-28	CASSEUS, CHRISTOPHER	SERVICE PRO INTERVENTION DES PATROUILLEURS 2026	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 708,70	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1757420	2026-01-15	CORBEIL, ERIC	MARTEL - ACHAT D' ANALYSEUR DE COMBUSTION BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 066,95	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MECANIQUE SGR INC	MHM1177269	2026-01-06	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 204,08	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1177269	2026-01-07	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 590,87	-
LOISELLE INC.	1755006	2026-01-14	RIVARD, THOMAS	Bon de commande ouvert 2026 pour l'élimination et traitement des sols contaminés et des matières résiduelles - sols AB pour l'équipe des parcs - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Horticulture et arboriculture	$15 748,12	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1177516	2026-01-07	ROUSSEL, BRUNO	EGR COOLER KIT moteur cummins isc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 659,80	-
LOCATION LORDBEC INC.	1753939	2026-01-12	DAUDELIN, MELANIE	Services de dégel à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 923,93	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1753609	2026-01-13	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - POTENTIOMETRE DU REGIME MOTEUR,PLANETAIRE,CYLINDRE,HYDRAULIQUE	Bilan	Matériel roulant	$10 058,15	1483436
TCED INTL INC.	MHM1179347	2026-01-20	ARSENAULT, JESSY	FAIRE REPARER-remplacer BOOSTER PAC F/PLUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 401,87	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1177025	2026-01-02	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 24959.92$ DEVIS 295433 SUSPENSION ST-LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$22 729,17	1687668
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1758303	2026-01-19	BEAUREGARD, GENEVIEVE	SRHC/ BCO 2026 - Service de téléphonie cellulaire pour la Direction stratégie, développement, équité, diversité et inclusion. Entente 1408829.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 399,00	1408829
SERVICES LINGUISTIQUES ANGLAIS	1696912	2026-01-27	LEONG, CINDY	SEPLV - Services professionnels de traduction (Catherine LeGallais/Services Linguistiques Anglais) pour les besoins d'Espace pour la Vie-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$9 258,50	-
SERVICE ENTRETIEN CASTELLO INC.	1755694	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour un service de nettoyage de ventilateurs du plafond des boutiques - Shawn Verbrugh	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 097,13	-
LE FLAG SHOP	1759256	2026-01-22	ROSE, STEPHANIE	SCULT - Fabrication, installation et désinstallation des 9 bannières qui composent l□□uvre d□□art public Neuf couleurs au vent, située à la Place Urbain-Baudreau-Graveline, dans l□□arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Selon le devis 1910	Culture	Autres - activités culturelles	$22 763,87	-
HORS-PISTE S.E.N.C.	1756113	2026-01-09	GAZO, DOMINIQUE	SCULT, Conception et animation d□□un atelier auprès des arrondissements relatif à la mise en □uvre de la Politique de développement culturel.	Culture	Autres - activités culturelles	$9 238,90	-
TECHNO FEU INC	1759263	2026-01-22	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Construction	$1 411,16	-
TECHNO FEU INC	1759263	2026-01-22	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$12 010,07	-
SANIBERT INC	1759548	2026-01-22	HEVEY, GILLES	SCAEC / Location d'une toilette chimique chauffante pour PEPSC_année 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 456,75	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1754767	2026-01-06	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : SOUPAPE DE VIDANGE AUTOMATIQUE, ROULEMENT DU CENTRE (MIDSHIP BEARING)	Bilan	Matériel roulant	$328,25	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1754767	2026-01-08	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : SOUPAPE DE VIDANGE AUTOMATIQUE, ROULEMENT DU CENTRE (MIDSHIP BEARING)	Bilan	Matériel roulant	$3 402,27	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1761240	2026-01-29	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : PNEU 4 SAISONS	Bilan	Matériel roulant	$3 979,11	-
KENWORTH MONTREAL	1760405	2026-01-27	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : PHARE DE CROISEMENT, ENS/GUIDE DE PARE-CHOC AVEC LUMIERE, COLLIER POUR TUBULURE D'ECHAPPEMENT, JOINT TUYAU ECHAPPEMENT	Bilan	Matériel roulant	$4 573,37	-
GPL ASSURANCE INC	1713320	2026-01-22	LEBLANC, VINCENT	SGPI - GAG - 1 soumissionnaire - Le mandat consiste à recommander, analyser et commenter les spécifications du cahier des charges et les documents fournis par l'entrepreneur en ce qui a trait aux assurances.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 073,56	-
VANESSA HUARD-ZAMORANO	1760644	2026-01-28	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Livres dans la rue Volet régulier (VANESSA HUARD-ZAMORANO)	Culture	Bibliothèques	$3 800,00	-
ANN-CATHERINE LEMONDE	1759482	2026-01-22	ROSE, STEPHANIE	SCULT - Services professionnels relatifs au stage en architecture : appui auprès de l'équipe du BEEC. Selon la convention signée le 19 janvier	Culture	Autres - activités culturelles	$24 570,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1178017	2026-01-12	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 265,24	-
RESSORT IDEAL LTEE	NME1176732	2026-01-15	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESERVER MONTANT DE $1393.42 POUR SOUMISSION NO W0102798-01 DE RESSORT IDEAL.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 180,12	-
PEINTURES M.F. INC.	1757997	2026-01-16	PAQUETTE, JANIE	BCO 2026 - Différentes peintures pour SGPI Région Est, entente cadre 1644000	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$41 994,99	-
LES PRODUITS LAWSON INC.	AVM1179823	2026-01-23	CLEMENTE, LAURA	FOURNIR PO LAWSON - ATELIER PLATEAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 482,87	-
MP REPRODUCTIONS INC.	1758228	2026-01-19	WU, CANDY YU	Reproductions de plans	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$10 084,79	-
MOTEURS (LEBO) ELECTRIQUES INDUSTRIELS LIMITEE	1753685	2026-01-06	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT MOTEUR INVENTAIRE - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 540,29	-
REPARATION REPROWE INC.	1760728	2026-01-28	KAMIL, AZIZE	SGPI // Paiement Facture 7100 (22-01-2026 pour réparation temporaire de la pompe de filtration de la piscine du Centre sportif de CDN (bâtiment 2464). Service déjà rendu.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 467,99	-
MSR IMPORIUM CANADA INC.	1757809	2026-01-15	SAINT-GERMAIN, MICHEL	BCO 2026 - Grillons et autres - Nourriture pour insectes - Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 000,00	-
WOLSELEY CANADA INC.	1756478	2026-01-12	PAQUETTE, JANIE	VADEBONCOEUR - ACHAT DE CHAUFFE EAU BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 683,48	1657298
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1177695	2026-01-08	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON SOUMISSION FOURNISSEUR POUR LA SOMME DE 9617.23$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 361,20	1678946
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	MHM1176506	2026-01-20	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHEZ LONGUE POINTE CHRYSLER SELON SOUMISSION DU FOURNISEUR POUR LA SOMME DE 2177.86$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 278,24	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1740556	2026-01-06	BOURRET, YANICK	LAME,1" X 8" X 23 3/4",BORD TRANCHANT,CHASSE-NEIGE,MODELE 12-44HD	Bilan	Matériel roulant	$9 102,42	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1740556	2026-01-06	BOURRET, YANICK	LAME,1" X 8" X 23 3/4",BORD TRANCHANT,CHASSE-NEIGE,MODELE 12-44HD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$41,99	-
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT1177896	2026-01-10	MONTPETIT, SYLVAIN	DOSEUR D'UREE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 030,25	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	AVM1178484	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	autek ms909cv ET STEAMLIGHT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 980,15	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	RPP1177567	2026-01-07	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 163-20226 - REPARRATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 418,44	-
UAP INC.	RPP1178982	2026-01-16	GAUVREAU, ALAIN	C2000912 (1500 LITRES D'HUILE MOTEUR 5W40 POUR LE COMPLEXE DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 258,17	-
UAP INC.	RPP1178982	2026-01-29	GAUVREAU, ALAIN	C2000912 (1500 LITRES D'HUILE MOTEUR 5W40 POUR LE COMPLEXE DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$116,92	-
J.A. LARUE INC	RPP1179488	2026-01-21	MARTEL, SIMON	Ensemble de boulons de sécurité pour convoyeur et turbine.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 238,66	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1179327	2026-01-20	DAVID, STEPHANE	TRAVAUX MECANIQUE A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 545,57	-
ARCHIDATA INC.	1760110	2026-01-26	CHOQUETTE, LOUIS-JULIEN	SGPI//Licence annuelle de la OPTIC-EN-LIGNE - Année 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 874,06	-
9069-9232 QUEBEC INC.	LAS1180506	2026-01-28	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$17 197,67	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICE LUBRICO INC.	ANJ1178588	2026-01-14	DYOTTE, MATHIEU	entretien pompe a huile garage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 840,63	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1754671	2026-01-06	LABOS, COSTAS	SGPI - Acquisition de service pour l''installation de poteaux de soutènement sous deux poutres de béton et l'installation de clôtures de chantier autour du stationnement Ethel.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 540,71	-
LOCATION LORDBEC INC.	1755144	2026-01-07	TAPP, DOMINIQUE	Rétrocaveuse en location avec opérateur au coin Papineau et rue Chartrand (sous le pont chemin de fer) effectué le 4 janvier 2026 - Réf: Bon de travail C-10191	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$2 296,60	-
LEVRARD PAUL	1755099	2026-01-07	BANNIER, ALICIA	SEAU, Chargé de projets pour le dépistage et la correction des raccordements inversés.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$24 570,00	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1178268	2026-01-13	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 217-19386 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 090,19	-
SOCIETE EN COMMANDITE 6085 SHERBROOKE EST	1757507	2026-01-15	LESAGE, SAMUEL	SGPI/ Paiement de facture - Bat.9999, Travaux d'aménagement paysager sur le site appartenant à la ville annexé au projet Grace Dart	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$38 764,74	-
9403-2273 QUEBEC INC.	1759483	2026-01-22	HOOPER, CHANTAL	BC ouvert année 2026 - Fourniture de sites pour la valorisation de roc, de béton et d'asphalte Arr. CDN-NDG.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$20 294,08	1739096
SANIBERT INC	1759476	2026-01-22	RAYNA, CLOE	SCAEC / BCO Service de vidange du bloc sanitaire au 11175 boul. Metropolitain pour la Division formation_Année 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$2 509,20	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1759647	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLE, CLIQUET)	Bilan	Matériel roulant	$2 808,42	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1759647	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLE, CLIQUET)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 102,37	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1170305	2026-01-02	SZABO, ANDREA	RESERVE FOND 24.999.01$ DEVIS 291663 SUSPENSION ST LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$29 678,75	1687668
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1758247	2026-01-19	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - LAME POUR SOUFFLEUSE A NEIGE	Bilan	Matériel roulant	$2 803,17	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1758247	2026-01-20	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - LAME POUR SOUFFLEUSE A NEIGE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
PUROLATOR COURRIER LTEE	1757645	2026-01-15	TREMBLAY-GODBOUT, MELISSA	SMRA/ BCO 2026 pour l'envoie de colis et de lettres pour le SMRA - Entente 1723235	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,75	1723235
POMPES JP INC.	1757725	2026-01-15	LANE, TREVOR	IBSG- 2026-Travaux à effectuer aux stations de pompage Bihoreau, Vinaigriers et Au Bord du Lac- Devis 1670	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseaux d'égout	$13 470,42	-
SWD INC.	1758347	2026-01-19	ROBERGE, OLIVIER	FINEF-DC/ Service de diffusion et de soutien pour la tenue d□assemblées générales annuelles des comités de retraite de la Ville de Montréal pour une période de 3 ans, avec option de prolongation de 2 ans.	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$11 758,60	-
CLARK INFLUENCE INC.	1759665	2026-01-23	POULIN, VALERIE	Clark influence inc. - Campagne d'influence - Campagne hivernale	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$24 397,00	-
RONALD CLEMENT	1696914	2026-01-27	LEONG, CINDY	SEPLV - Services de traduction (Ronald Clément) pour les besoins d'Espace pour la Vie. ELPV-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 000,00	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1758524	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BRAS, RACCORD, LUMIERE, TIGES..)	Bilan	Matériel roulant	$6 233,64	1483436
9268146 CANADA INC.	1746942	2026-01-29	HEVEY, GILLES	SCAEC / Service de prévision météo et risque météo routier pour la période de novembre 2025 à octobre 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$19 685,16	-
MAGNETO-LAVAL INC.	CES1174109	2026-01-19	SZABO, ANDREA	MAT EXTENTION EN FIBRE DE VERRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 898,63	-
PATRICK OUELLET CONSULTANT	1754609	2026-01-05	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI- GAG - SP - 4 soumissionnaires - 3 soumissions reçu - Construire la cour de services et l'écocentre du sud-ouest	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$38 093,98	-
PATRICK OUELLET CONSULTANT	1754609	2026-01-08	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI- GAG - SP - 4 soumissionnaires - 3 soumissions reçu - Construire la cour de services et l'écocentre du sud-ouest	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 618,80	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	NDG1178983	2026-01-16	GRENON, LUC	513-13062 KIT ÉCRAN POUR UNITÉ A LA DEMANDE DE SAMUEL ROY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 018,70	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
METAUX PROFUSION INC.	1756352	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 pour des métaux divers - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
GAUTHIER CHARIOTS ELEVATEURS - MONTREAL	RPP1177844	2026-01-08	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ VM-JBO1234 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 645,77	-
9066-7353 QUEBEC INC	RPP1178465	2026-01-14	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 501-13497 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 986,33	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1180371	2026-01-28	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 116,25	-
J. RENE LAFOND INC.	VER1180558	2026-01-29	GRENON, LUC	511-17578 FOURNIR PO POUR REPARATIONS UNITÉ A LA DEMANDE DE UGO BERTRAND	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 446,05	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	SLT1180358	2026-01-28	OUIMET, GUY	RESERVER FONDS POUR REMPLACER CRÉMAILLÈRE AMORTISSEUR AVANT RE FACT 356089	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 510,54	-
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES	1761188	2026-01-29	BROSSARD, LOUIS	Formation Serrurier - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 889,20	-
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1759940	2026-01-26	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT GASKECT ET HUILE CENTRE SPORTIF SAINT CHARLES SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 344,16	-
LAVO	1754209	2026-01-05	CAPPELLI, JEAN	SGPI - GAG - livraison de chlore est requise pour la mise en service et l'utilisation pendant les premières semaines d'opérations.	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$4 157,50	1717067
OXYGENE REGIONAL INC.	ROS1177197	2026-01-06	BEAULIEU, DAMIEN	pistolet mig industriel bernard pour atelier u.t.m.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 470,25	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	AVM1177952	2026-01-09	MORAND, PHILIPPE	TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 090,92	-
HARNOIS ENERGIES INC.	AVM1179822	2026-01-23	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Ville-Marie // Remplissage d'huile et d'antigel pour l'atelier.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 440,99	1638765
HARNOIS ENERGIES INC.	AVM1179822	2026-01-23	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Ville-Marie // Remplissage d'huile et d'antigel pour l'atelier.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 342,28	-
J.A. LARUE INC	RPP1179988	2026-01-26	GAUVREAU, ALAIN	KIT DIAGNOSTIQUE SANS CLÉ / 98O-ROSEM-GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 526,00	-
HEBDRAULIQUE INC.	ANJ1177803	2026-01-08	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	FOURNITURE DE RACCORDS HYDRAULIQUES POUR LE GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 517,20	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1174917	2026-01-02	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$20 953,81	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1177130	2026-01-05	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 100,05	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1178202	2026-01-13	OUIMET, GUY	ACHAT BOITIER DIRECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 348,56	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1179192	2026-01-19	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A LEXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 673,45	-
CGI ENVIRONNEMENT INC.	1759216	2026-01-21	PAQUIN, DOMINIQUE	Travaux contingents aux travaux de branchement d'égout au 10175 JJ Gagnier - Changement de drains privés	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$22 822,46	-
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	1760527	2026-01-27	BERUBE, HUGO	OUEST SYSTÈME DE SÉCURITÉ 1500 DES CARRIERES - ACHAT AMPLIFICATEUR 100W (REF.: CPQ-1155959) - FREDERIC LAFOND	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 096,60	-
POMPES JP INC.	1755073	2026-01-07	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 - Appel de service et réparation des stations de pompage	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
POMPES JP INC.	1755073	2026-01-27	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 - Appel de service et réparation des stations de pompage	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1744481	2026-01-28	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - LAME,CARBURE,CHASSE-NEIGE,CHAINE,CONVOYEUR 16"	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1744481	2026-01-28	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - LAME,CARBURE,CHASSE-NEIGE,CHAINE,CONVOYEUR 16"	Bilan	Matériel roulant	$3 758,29	-
9464620 CANADA INC.	1759786	2026-01-23	BENDEZU, CIRO	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BARRES D'ABSORPTION)	Bilan	Matériel roulant	$28 063,16	-
9464620 CANADA INC.	1759786	2026-01-30	BENDEZU, CIRO	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BARRES D'ABSORPTION)	Bilan	Matériel roulant	$40 702,35	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759679	2026-01-23	BOUALAM, BRAHIM	SDIS/ Services cellulaires pour l'année 2026 pour le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (Numéro de compte : 36696008)- Entente 1408829	Diversité et inclusion sociale	Développement social	$10 498,75	1408829
SOFTCHOICE LP	1741652	2026-01-27	DAGENAIS, BENOIT	DGA / Achat du logiciel Hootsuite pour les médias sociaux - 15 oct 2025 au 14 avril 2026 selon le devis Q-2462257	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	$12 186,41	-
SOFTCHOICE LP	1741652	2026-01-27	DAGENAIS, BENOIT	DGA / Achat du logiciel Hootsuite pour les médias sociaux - 15 oct 2025 au 14 avril 2026 selon le devis Q-2462257	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$13 620,12	-
LES PORTES J.P.R. INC.	1756060	2026-01-09	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour des travaux à la porte de garage, Zoé Boucher - Hors entente	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 309,68	-
ABRA ELECTRONIQUES CORPORATION	1754707	2026-01-06	BELANGER, CHARLENE	EPLV / BCO 2026 - Acquisition de pièces électroniques diverses - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 000,00	-
EXPERTISE OPEDIA INC.	1761040	2026-01-29	TCHOUGOUROU, DJAGBO HERMANN	FORMATION TECHNIQUE ADAPTÉENORME BNQ-3660-004 (juillet 2025)Manuel de conception des réseaux d□égout municipaux	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$8 210,02	-
HOME DEPOT	1757312	2026-01-14	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO// BCO 2026- Achat de fournitures de quincaillerie et matériaux de construction pour division Aqueduc	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
GRAPHISCAN MONTREAL INC.	1759552	2026-01-22	BARNOTI, MYRA	SCONCA/ BCO 2026 - Service d'impression pour la CAM 2026. L□entente 1649017	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$16 798,00	1649017
NEDCO	1758770	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUMINAIRE COBRA)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 293,51	1664992
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1760524	2026-01-27	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures (hors entente).	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 548,05	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1752353	2026-01-09	HADDAD, CARINE	DA 901431; 904020- 905715#2512100002 Achat béton 35 MPa Classe C-1- Paiement facture 4000327964	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	$5 593,10	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1752353	2026-01-16	HADDAD, CARINE	DA 901431; 904020- 905715#2512100002 Achat béton 35 MPa Classe C-1- Paiement facture 4000327964	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	$2 218,60	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	NDG1178849	2026-01-15	GRENON, LUC	98HCDNNG REMPLISSAGE D'HUILE VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 180,35	-
BRANDT TRACTEUR	PIR1177313	2026-01-06	KHEDDAM, MOURAD	RESERVE DES FONDS A BRANDT LAVAL POUR L'ENTRETIEN ET LES REPARATIONS SUR LA SOUMISSION # 5117216 AU MONTANT DE 15950.22$ ILE BIZARD EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 530,36	1542222
NOVA REFRIGERATION INC.	1758214	2026-01-19	LAURIN, JONATHAN	Travaux Système de Ventilation - SGPI Biodôme - Martin	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$8 121,00	-
CENTRE DE LOCATION G.M. INC.	1757835	2026-01-15	PAQUETTE, JANIE	BCO 2026 - Location d'équipement	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 997,50	-
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1760623	2026-01-29	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAM E DE GRÂCE ACHAT POMPE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 971,16	-
COLLEGE DE ROSEMONT	1750515	2026-01-01	LAPORTE, ANNE-MARIE	STI - Renouvellement de la maintenance des licences de la plateforme de formation des employés Talent LMS pour 8 000 utilisateurs du 1er janvier au 31 décembre 2026 - Selon l'offre 2025 - C00_0068	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$89 908,50	-
BELL CANADA	1756777	2026-01-13	WU, CANDY YU	Travaux pour le compte 50103037 - Frais de retard	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	$2 788,88	-
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT1176475	2026-01-06	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 6002.92$ DEVIS SOU0001196 MAGNETO LAVAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 449,79	-
LES ENTREPRISES ROGER LAPOINTE INC.	MHM1177739	2026-01-08	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 215,34	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR1178308	2026-01-13	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 579,99	-
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1755097	2026-01-07	MENARD, BENOIT	Réfection asphaltage suite à des travaux correctif d'égoutau 15 McNider	Outremont	Réseaux d'égout	$5 669,32	-
HEBDRAULIQUE INC.	SLT1178680	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	RACCORDS ADAPTATEURS BALL VALVES CONNECTEURS NIPPLES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 572,32	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1177006	2026-01-02	SZABO, ANDREA	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 317,39	-
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	SLT1172323	2026-01-02	SZABO, ANDREA	BESOIN DE SOUMISSION POUR INSTALLATION D'UNE GRATTE 8 PIEDS AVEC OREILLE DES 2 COTES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 131,85	-
SPMEDICAL	1754615	2026-01-05	ROY, ANDREANNE	SEPLV - Achat de deux Civières Ferno 35-A pour le Planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$16 642,24	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1754748	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, COFFRE, SECATEUR , PINCE..)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$10,50	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1754748	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, COFFRE, SECATEUR , PINCE..)	Bilan	Outillage et machinerie	$3 914,29	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1755387	2026-01-07	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PIECE PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$2 682,14	1483436
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1755387	2026-01-08	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PIECE PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$110,03	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1760602	2026-01-27	DAUDELIN, MELANIE	Travaux d'excavation exécutée au 2392, Benjamin-Sulte - Réf. : Facture 14788	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$13 601,13	-
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1759582	2026-01-22	ROY, NATHALIE	SRHC/ Service de formation: Livrable 2 - Respect de la personne Gestionnaire. Entente 1516192.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$35 415,01	1516192
LOCATION NATIONALE FOSS	1759208	2026-01-21	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA / BCO 2026 - SIM et ARR. Frais de carburant et frais de gestion des cartes de crédit. Entente 1724533	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 701,00	1724533
LOCATION NATIONALE FOSS	1759208	2026-01-21	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA / BCO 2026 - SIM et ARR. Frais de carburant et frais de gestion des cartes de crédit. Entente 1724533	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 106,60	-
9348-8229 QUEBEC INC.	1756325	2026-01-12	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Service de marketing d'influence afin d'augmenter la visibilité du MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$8 700,00	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1756580	2026-01-13	BERNARD, ANNIE	SCONCA / BCO 2026 - Service de téléphonie 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$8 923,93	-
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	1754910	2026-01-06	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI Acquisition de service pour effectuer le changement de sélénoïdes sur Chill Guard à la patinoire extérieure de l'esplanade Clark	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 660,01	-
SPI SANTE SECURITE INC.	1760812	2026-01-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 361,46	-
TIANZHI LIANG	1760255	2026-01-27	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Livres dans la rue Volet régulier. Contractante : Tianzhi Liang (Aurore Liang)	Culture	Bibliothèques	$5 600,00	-
QUEBEC LINGE	1756830	2026-01-13	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	SERVICES DE LOCATION ET BUANDERIE - ÉQUIPE D'AQUEDUC - 2026	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1758867	2026-01-20	REYES, YVONNE	SGPMRS/ Déménagement des racking avec toiles de l'aréna Maurice Richard vers CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$5 511,85	-
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1755724	2026-01-08	RIENDEAU, FRANCOIS	SIRR / Renouvellement de maintenance FME FLOW - du 2026-03-01 au 2027-02-28	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$19 685,15	-
UNIVERSITE DE MONTREAL	1755904	2026-01-09	MATTEAU, VALERIE	EPLV / BCO 2026 - Services vétérinaires et analyses, Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 000,00	-
TENAQUIP LIMITED	1758814	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, SECATEUR, DEVIDOIR...)	Bilan	Outillage et machinerie	$225,26	-
TENAQUIP LIMITED	1758814	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, SECATEUR, DEVIDOIR...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 740,93	-
TENAQUIP LIMITED	1758814	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, SECATEUR, DEVIDOIR...)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$1 063,00	-
TENAQUIP LIMITED	1758814	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBAN, SECATEUR, DEVIDOIR...)	Bilan	Outillage et machinerie	$595,41	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EMCO CORPORATION	1754461	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BRIDES, ANNEAUX)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 687,68	1688728
MILLENIUM ELECTRIQUE INC.	1760721	2026-01-28	WAN, HOK	SGPI / Paiement de facture pour Vérifier, diagnostiquer et identifier le circuit moteur de chauffage aérotherme au panneau de distribution et localiser les composantes brisés de circuit	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 640,45	-
PRODUITS DE LABORATOIRES CERTIFIES	CES1179454	2026-01-21	FANFAN, PAUL VLADIMIR	BARIL DE GRAISSE EP0 TEL QUE SOUMISSION # CA-CL-CACL25038-3785226	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 073,67	-
BMR DETAIL S.E.C.	1745329	2026-01-08	WU, CANDY YU	Matériaux de construction pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$10 084,79	-
LES PIECES D'AUTO HERCULES INC.	NME1177365	2026-01-06	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	HUILE POUR GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 022,27	-
GIVESCO INC.	1759572	2026-01-22	TAPP, DOMINIQUE	Bon de commande ouvert 2026 - Achat de matériel métallique (treillis, armatures, etc.) pour les travaux de béton - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 565,66	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1180110	2026-01-27	SZABO, ANDREA	PO POUR REPARATION DE PLANCHER TEL QUE SOUMISSION #0804B12315	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 214,56	-
MINISTERE DE LA CYBERSECURITE ET DU NUMERIQUE	1751899	2026-01-01	NUNES, DEMIS	STI - Service d'installation de liens internet BID (SALI) (TEL-INFORM) du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 - C00_0201	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$23 200,14	-
C.R.I. ENVIRONNEMENT INC	1758039	2026-01-16	PAQUETTE, JANIE	BCO 2026 - Acquisition de service de collecte, transport et traitement de matières dangereuses résiduelles, Entente cadre 1723714	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 997,50	-
NORTH ON SIXTY	RPP1179685	2026-01-22	CARON, CHARLES	COMMANDE DE BOIS POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$92 769,06	1668620
NORTH ON SIXTY	RPP1179685	2026-01-26	CARON, CHARLES	COMMANDE DE BOIS POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 624,69	1668620
MACKINNEY SYSTEMS INC.	1749756	2026-01-01	VANDELAC, ROBERT	STI - Renouvellement du contrat d'entretien des licences logicielles - Licences MacKinney Batch to CICS de type location - Période du 1er janvier au 31 décembre 2026 - Soumission 19123-250604-00 - C00_0199	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$5 631,53	-
WOLSELEY CANADA INC.	1758929	2026-01-21	DOWNS, CHRISTIAN	BRAULT - ACHAT CARTOUCHES ROBINETS - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$730,92	1657298
WOLSELEY CANADA INC.	1758929	2026-01-21	DOWNS, CHRISTIAN	BRAULT - ACHAT CARTOUCHES ROBINETS - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 583,42	-
LOCATION BATTLEFIELD QM	1757908	2026-01-16	CARDIN, MARTINE	DA 906117; Achat de boyaux de succion et de coude pour la station de pompage Lacordaire	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 569,57	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	AVM1179526	2026-01-21	MORAND, PHILIPPE	OUTILS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 398,08	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	AVM1179526	2026-01-28	MORAND, PHILIPPE	OUTILS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$669,02	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1754094	2026-01-05	CORBEIL, ERIC	CORBEIL - ACHAT DE BAT:	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$17 671,66	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	ANJ1177962	2026-01-13	CADOTTE, ERIC	GEARBOX PTO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 739,68	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1175626	2026-01-08	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 237,19	-
UAP INC.	1745214	2026-01-08	WU, CANDY YU	Pièces et produits divers pour véhicules pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$4 033,91	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	SLT1178063	2026-01-12	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO O14453 BT 1268057 UNITÉ 414-16377	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 648,73	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	SLT1178882	2026-01-15	GAUVREAU, ALAIN	SCANNER AUTELMAXISYS MS909CV ADV.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 931,49	-
SERVICE LUBRICO INC.	LAC1177669	2026-01-07	CHAREST, VICTORIA	POMPE A FUEL FC-P30A-UL-D CART 30 GALLON FUEL DIESEL AIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 044,81	-
DEMIX CONSTRUCTION	1758874	2026-01-20	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison hivernale selon l'entente 1683942	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	$20 997,50	1683942
POISSANT EXCAVATION INC.	1759230	2026-01-21	PAQUIN, DOMINIQUE	Travaux d'excavation effectués au 9652, rue Lajeunesse et au 7405, boul. Gouin Ouest - Réf. : Factures 14789 et 14790	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$11 391,14	-
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	1759225	2026-01-21	SAUVE, STEPHANE	SGPI - Acquisition de service pour la remise à neuf de la pompe à la piscine interieure St-Henri	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 607,89	-
RONALD ROSENTHALL	1696915	2026-01-27	LEONG, CINDY	SEPLV - Services professionnels de traduction (Ronald Rosenthall) pour les besoins d'Espace pour la vie. EPLV-2025.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$5 785,00	-
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1701641	2026-01-22	BOLDUC, GUY	SMRA / Location d'une (1) fourgonnette nacelle sans opérateur et avec entretien pour RPP.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 724,43	-
CAN-INSPEC INC.	1759492	2026-01-22	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO-BCO 2026// Service 'I inspection par caméra et alésage pour l'année 2026	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$5 249,37	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1754751	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS, MITAINES A 3 DOIGTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 231,51	-
LM 1947 INC.	1760696	2026-01-28	WAN, HOK	SGPI / Paiement de facture pour location de génératrice et réparation de fuite d'huile et de carburant	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$26 075,01	-
TCED INTL INC.	1758634	2026-01-20	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - BATTERIES SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$2 344,96	1577409
LOCATION LORDBEC INC.	1757862	2026-01-16	PUGI, BENJAMIN	ÉGOUT - Branchement au 7315 et 7321, 6e Avenue	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$12 808,47	-
TECHNO FEU INC	1754702	2026-01-06	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$17 447,42	-
TECHNO FEU INC	1754702	2026-01-06	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 451,54	-
TECHNO FEU INC	1754702	2026-01-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$2 412,30	-
MP REPRODUCTIONS INC.	1755780	2026-01-08	NGUYEN, DIANE	SGPMRS //Services de numérisation de plans et de documents 2026	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$4 409,47	-
BUDGET PROPANE	1754855	2026-01-06	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Propane Lift - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	AVM1178669	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO D368059 - TRAVAUX SUR CAMIONS 317-23017	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 506,51	-
PORTES UNIES ST-MICHEL (PUSM) S.E.C.	1754646	2026-01-06	RICHER, FREDERIC	LEMAY - ACHAT BALAIS DE BAS DE PORTES - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 677,72	-
AMRIZE CANADA INC.	1756360	2026-01-12	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Bon de commande ouvert 2026 pour l'achat de pierre concassée pour l'équipe de l'aqueduc - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$102 880,81	1594243
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	1757700	2026-01-15	DOWNS, CHRISTIAN	VADEBONCOEUR - ACHAT D' OUTILS ET ACCESSOIRES BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 893,50	-
J.A. LARUE INC	AVM1177396	2026-01-06	MORAND, PHILIPPE	joystick et harness	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 791,18	-
ATELIER SRT TUNING INC.	SLT1178730	2026-01-15	ROUSSEL, BRUNO	RESERVE FONDS 2296.88$ DEVIS E589 SRT ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 097,36	-
CARROSSERIE DA SILVA S.A.	SLT1178928	2026-01-16	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 5416.47$ DEVIS 17129959 DASILVA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 686,62	-
EQUIPEMENT SMS INC.	AVM1180049	2026-01-26	THIBAULT, MAXIME	POMPE D'AROSAGE BOMAG 100 / 482-16665	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 653,49	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MAGNETO-LAVAL INC.	NDG1172293	2026-01-14	GRENON, LUC	317-12047 FOURNIR PO POUR REPARATIONS CUVE DE BENNE A DECHETS A LA DEMANDE DE RUIZ, JUAN SEBASTIAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 309,72	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	CAR1180546	2026-01-29	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,75	-
J.A. LARUE INC	SLT1178504	2026-01-14	BOURBONNAIS, LUC	PIECES ATELIER DLM NO O14516 BT 1276562 UNITÉ 98O-OUTRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 570,64	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1755117	2026-01-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAMES)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,99	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1755117	2026-01-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAMES)	Bilan	Matériel roulant	$2 603,69	-
AREO-FEU LTEE	1754820	2026-01-06	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE)-BOYAU FLEXIBLE	Bilan	Matériel roulant	$2 866,16	-
AREO-FEU LTEE	1754820	2026-01-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE)-BOYAU FLEXIBLE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$26,25	-
INFRAROUGE KELVIN INC.	1658553	2026-01-15	WU, CANDY YU	Vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès - Thermographie - appel d'offres 1781 **ancien BC 625036	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$121 017,45	-
EDILEX INC.	1758151	2026-01-19	WU, CANDY YU	Edilexpert (application pour rédaction d'appels d'offres - Frais annuel 2026 et implantation	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$9 580,55	-
SYSTEMES ENERGIE TST INC.	1759423	2026-01-22	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - GAG- 4 soumissions 2 soumissions reçu -Services professionnels pour la réalisation d'étude de capacité géothermique de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson et le parc Le Prévost	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$95 538,62	-
SYSTEMES ENERGIE TST INC.	1759423	2026-01-27	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - GAG- 4 soumissions 2 soumissions reçu -Services professionnels pour la réalisation d'étude de capacité géothermique de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson et le parc Le Prévost	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$9 553,86	-
TELECON INC	1759575	2026-01-22	HENKELMANN, YVONNE	SRHC/ Service de travaux de scannage, de câblage et l'installation des bornes Wi-Fi et prises réseau circuit bleu.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$5 191,52	-
ARCHIDATA INC.	1759719	2026-01-23	CHOQUETTE, LOUIS-JULIEN	SGPI//BCO 2026 -Services professionnels de traitement et d'archivage de plans de bâtiments dans la solution	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$22 047,37	-
COMPUGEN INC.	1757415	2026-01-15	MAYER, MYLENE	BIG// Achat deux laptops Dell CAG B102 CTO Pro 14 pour bureau de l'Inspecteur général /Entente 1654697	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$2 037,39	1654697
9373-7468 QUEBEC INC.	1759249	2026-01-22	BARRACHINA, LAURE	SCULT - Production d'une vitrine murale pour le MEM. Selon la soumission MEM20260109	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 255,00	-
SOCIETE EN COMMANDITE ACCS	1755154	2026-01-07	KHARBOUCH, KHALID	SGPI - BC ouvert. Acquisition de services pour l'entretien préventif sur place en contrôle de systèmes de l'Hôtel de ville de Montréal. Période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 622,14	-
9356-6032 QUEBEC INC.	1743108	2026-01-22	OLTEAN, LAURA OLIMPIA	SCONCA / IBI-A011-2426 - Service de transport de la neige - Saison H25-26. Note SIMON	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$13 464,65	-
IGO INC	1760980	2026-01-29	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANTALON STYLE JOGGER)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 721,27	1724991
LES PORTES AUTOMATIQUE DM	1757570	2026-01-15	RICHER, FREDERIC	SGPI/ Remplacement de 2 moteurs de barre panique pour model a rode vertical	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 667,73	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1761194	2026-01-29	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE)-CAPTEUR NIVEAU HUILE, MANOMETRE POUR PRESSION, FREIN DE SIRENE Q2B	Bilan	Construction	$1 704,63	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1761194	2026-01-29	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE)-CAPTEUR NIVEAU HUILE, MANOMETRE POUR PRESSION, FREIN DE SIRENE Q2B	Bilan	Matériel roulant	$1 802,53	-
CEDARLANE CORPORATION	1753288	2026-01-08	ROCHON, JOSEE	EPLV / kit ELISA pour le diagnostique et mesurer la quantité de protéine IL-6 de poisson dans des échantillons biologiques	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 884,00	-
MESSER CANADA INC.	1755403	2026-01-07	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Commande ouverte 2026 -Oxygène médicale pour plongeurs et clinique vétérinaire (SESA-0201)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 000,00	-
GROUPE TAC COM	1760092	2026-01-26	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Formation interagir en situations difficiles, 11- 25 mars, 8 avril et 17 juin 2026 - Entente 1662765	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 923,92	1662765
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1756417	2026-01-12	BOUCHARD, DIANE	Bon de commande pour l'année 2026 pour Postes Canada	Ressources humaines et communications	Administration, finances et approvisionnement	$104 987,50	-
PITNEY WORKS	1761092	2026-01-29	BLANDIN FEVRE, FREDERIQUE	Recharge timbres postaux pour le no de compte 2538767 - 2026	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$314 962,49	-
JOLY REMORQUE	1753803	2026-01-06	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Remorque - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 412,08	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LONGUS EQUIPEMENT INC.	RPP1175348	2026-01-05	GAUVREAU, ALAIN	C1990461 (PLUSIEURS RÉAPARATION EXTERNE ,CHARGEUR NEW HOLLAND 2010)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$21 847,91	-
UAP INC.	1756385	2026-01-12	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$18,62	1547973
UAP INC.	1756385	2026-01-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$3 306,38	-
J. RENE LAFOND INC.	NDG1177906	2026-01-09	GRENON, LUC	511-22219 CAPOT MOTEUR, JOINTS DE CAPOT ET POIGNÉE POUR UNITÉ A LA DEMANDE DE SAMUEL ROY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 692,91	-
QUINCAILLERIE LATENDRESSE	1754543	2026-01-05	RIVARD, THOMAS	Bon de commande ouvert 2026 pour l'achat d'items de quincaillerie pour l'équipe de l'aqueduc - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$15 748,12	-
SEVERE SECURITE INC.	1756146	2026-01-09	DESJARDINS, DOMINIC	SGPI Acquisition de services de gardiennage au Quartier général du SPVM pour la période du 01-01-2026 au 06-02-2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 719,20	-
RESSORT IDEAL LTEE	1754397	2026-01-05	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 227,01	-
GROUPE ADSR S.A.	LAS1177015	2026-01-02	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 128,63	-
WOLSELEY CANADA INC.	1759163	2026-01-21	CASSEUS, CHRISTOPHER	ARRET DISTRIBUTION ET CORPORATION	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 511,89	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180216	2026-01-27	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. A RESSORT IDEAL POUR INSP PEP+	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 154,61	-
CERTIFLO INC.	SLT1178712	2026-01-15	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *115122* AU MONTANTS DE 2050,38$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 257,63	-
KATIA MACIAS-VALADEZ	1758310	2026-01-19	BERNIER, MARTINE	SEPLV - Contrat de gré à gré à Katia Macias-Valadez de 25 000$ pour planifier et mettre en oeuvre toutes les étapes de conception et de réalisation d une vidéo pour le jardin des premières nations.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$25 000,00	-
OUTILS SNAP-ON DU CANADA CO.	1728588	2026-01-22	PANNESE, MICHEL	Programme de recherche de pièces en mécanique en ligne. 15 licences web pour FORD et 15 web seats pour CHRYSLER pour une période de 12 mois - SAPP - Magasin 01 - Yannick Bourret (remplace le BC 1704433)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$8 409,50	-
COORAY TRANSPORT INC.	1749078	2026-01-21	SAOUMAA, MICHAEL	SCAEC / Service de transport de la neige pour les arrondissements de Pierrefonds Roxboro et Île-Bizard - Sainte-Geneviève (H25-H26) _lot 4_GAG	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$29 396,50	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1177533	2026-01-07	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP + REPARATION SELON SOUMISSION # W0102920-01POUR LA SOMME DE 2251.44$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 363,73	-
ERIKS INDUSTRIAL SERVICES LP	ROS1180322	2026-01-28	KONE, DAVID	DEFLECTEUR POUR CHASSE NEIGE POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 366,75	-
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	SLT1172025	2026-01-12	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 14967.50$ DEVIS 29759 MDRIVE SHAFT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 834,29	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1179166	2026-01-19	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 314-20027 - REPARATION ET INSTALLATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 399,23	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1759899	2026-01-23	BROSSARD, LOUIS	Pieces Electriques - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 039,99	-
PNEUS BÉLISLE (MONTRÉAL) INC.	SLT1173681	2026-01-05	GAUVREAU, ALAIN	30080R24 PNEUS AVANT BKT RIDE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 375,32	-
MAUBAU INC.	1755433	2026-01-08	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Service d'infographie pour l'exposition sur l'Institut du Radium, au MEM.	Culture	Musées et centres d'exposition	$2 400,00	-
INNOVATION SPREADTEK INC.	CES1177934	2026-01-09	FANFAN, PAUL VLADIMIR	TAILGATE ALUMINIUM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 073,51	-
CANDEAL.CA INC.	1696217	2026-01-19	AUDET, RICHARD	FIN / Abonnement au système de négociation parallèle de titres et produits du marché monétaire pour l'année 2025 - 2026.	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$11 905,58	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REGULVAR INC	1758476	2026-01-20	DESJARDINS, DOMINIC	DOMENICO - ACHAT DES CONTROLEURS - BAT: 3985	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 927,91	-
MOTION CANADA	1759651	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CYLINDRE)	Bilan	Matériel roulant	$15 613,41	-
METAL POLE-LITE INC.	1760306	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(POTENCE DE PARC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$17 322,94	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1178677	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO D368066 - INSPECTION STAT. ET REPARATION 237-07183	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 833,69	1687672
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	RPP1160324	2026-01-02	MARTEL, SIMON	Hoses Hydrauliques + Orbitrol.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 151,50	1536262
SECURITE BUNZL	1754814	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ETUI, GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 272,25	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1755401	2026-01-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SEMELLES INTERCALAIRES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$2 351,72	1644900
K.M.D. DISTRIBUTION INC.	1756715	2026-01-13	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES DE RECHANGE POUR POMPE À CARBURANT	Bilan	Matériel roulant	$369,14	-
K.M.D. DISTRIBUTION INC.	1756715	2026-01-13	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES DE RECHANGE POUR POMPE À CARBURANT	Bilan	Outillage et machinerie	$1 716,55	-
K.M.D. DISTRIBUTION INC.	1756715	2026-01-19	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES DE RECHANGE POUR POMPE À CARBURANT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$31,50	-
K.M.D. DISTRIBUTION INC.	1756715	2026-01-19	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES DE RECHANGE POUR POMPE À CARBURANT	Bilan	Outillage et machinerie	$154,02	-
CDW CANADA CORP.	1759367	2026-01-28	LAPORTE, ANNE-MARIE	STI - 68092.01 // GAG - Acquisition de 60 licences SQL Connect Users Entreprise dans le cadre du projet Simon infonuagique pour deux années : 2026 et 2027	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$12 660,86	-
BAULNE INC.	1760804	2026-01-28	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture W3991177 et W39866 - 662390 pour appel de service pour un problème de chauffage et remplacement de valves, Yassine Mazouz.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 694,20	-
GESTION JEROME BERNARD INC. - CANADIAN TIRE	1755390	2026-01-07	BOUDREAU, DANIEL	SEPLV - BCO 2026 achat de matériel-équipement-outil pour les jardins extérieurs et les serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 000,00	-
ACIER LACHINE INC	LAS1179817	2026-01-23	LAPLANTE, JEAN-MARC	4 FEUILE 4X8 CHECKER PLATE 1/8	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 861,96	-
ACIER LACHINE INC	LAS1179817	2026-01-28	LAPLANTE, JEAN-MARC	4 FEUILE 4X8 CHECKER PLATE 1/8	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$295,42	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1173287	2026-01-19	GRENON, LUC	FOURNIR PO / 293-17028 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 329,36	-
WM QUEBEC INC.	1756436	2026-01-12	RINFRET, SIMON	SGPI - BC ouvert 2026. Acquisition de services pour la location d'un conteneur du Biodôme de Montréal	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1757079	2026-01-14	CAPPELLI, JEAN	SGPI - Acquisition et installation de trois (3) planche de plongeon, modèle tremplin Maxiflex-B pour la piscine du Centre sportif Claude-Robillard. Facture No. CV035500	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$37 392,82	-
LES CHARIOTS KIRMAR INC.	AVM1180432	2026-01-28	GAUVREAU, ALAIN	SMRA - Ville-Marie // Demande de bon de commande pour paiement de facture pour la réparation de l'unité 545-08815.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 410,68	-
DIFFUSAIR (SEP) INC.	1759960	2026-01-26	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // BCO - Entretien des systèmes de ventilation et climatisation du TAZ, pour des visites à intervalle régulier, au nombre de 3 par année	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	$6 105,31	-
SOUDURE ILTECH INC.	NME1177721	2026-01-08	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESERVER FONDS DE $2,748.86 DE ILTECH POUR SOUMISSION NO 2026010703	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 421,96	-
SOUDURE ILTECH INC.	NME1177721	2026-01-26	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	RESERVER FONDS DE $2,748.86 DE ILTECH POUR SOUMISSION NO 2026010703	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 464,00	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1756915	2026-01-14	DAUDELIN, MELANIE	Armoire pour bouteille de propane et échelle - Aqueduc - Réf. : Devis 2063244371	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 522,18	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BRANDT TRACTEUR	PIR1178626	2026-01-14	SZABO, ANDREA	RESERVE DES FONDS A BRANDT LAVAL POUR L'ENTRETIEN ET LES REPARATIONS SUR LA SOUMISSION #5117136 AU MONTANT DE 14751.21$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 486,93	1542222
BRANDT TRACTEUR	PIR1178626	2026-01-27	SZABO, ANDREA	RESERVE DES FONDS A BRANDT LAVAL POUR L'ENTRETIEN ET LES REPARATIONS SUR LA SOUMISSION #5117136 AU MONTANT DE 14751.21$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$711,92	1542222
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	MHM1174936	2026-01-06	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND DE 350$ A CLIFFORD UNDERWOOD POUR UNITÉ VM-699746	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 303,87	-
QUEBEC LINGE	1745232	2026-01-08	WU, CANDY YU	Location de vêtements de travail pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$24 203,49	-
MKF INC.	1757937	2026-01-16	PAQUETTE, JANIE	Fourniture et installation de lampe UV tel que plan et devis du 16 décembre 2026, TEM 93967	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$51 349,87	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1754980	2026-01-06	RIVARD, THOMAS	Bon de commande ouvert 2026 pour l'achat de béton prémélangé - Aqueduc - Arr. RDP-PAT - Entente 1723030	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$14 509,26	1723030
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1180170	2026-01-27	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 316-19106 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 038,08	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1179338	2026-01-20	DAVID, STEPHANE	TRAVAUX MECANIQUE A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 867,71	-
SERRURIER BEAUBIEN INC.	1759776	2026-01-23	BROSSARD, LOUIS	Serrures Numériques - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 153,48	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1177262	2026-01-06	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 064,51	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1178274	2026-01-13	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 583,54	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180092	2026-01-27	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 015,86	-
ACTION MOBILE VITRES D'AUTOS INC.	1754709	2026-01-06	MONTPETIT, SYLVAIN	PARE-BRISE,45" HAUT X 39" LARGE HAUT X 33" LARGE BAS ,BOMBARDIER	Bilan	Matériel roulant	$2 488,20	-
GESTION JEROME BERNARD INC. - CANADIAN TIRE	1755786	2026-01-08	GRANT, OLIVIER	SEPLV - BCO 2026- Articles de quincaillerie pour l'équipe des Programmes publics et éducatifs-animation du Jardin botanique de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$3 000,00	-
CONSTRUCTION GFL INC.	1755990	2026-01-09	WU, CANDY YU	Disposition des matériaux pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 127,18	-
AMRIZE CANADA INC.	1756919	2026-01-14	HAMEL, ANDRE	PIERRE CONCASSE POUR 2026	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$73 512,25	1594243
EAU DE SOURCE PEAUSEIDON	1723095	2026-01-20	MATTE, STEPHANIE	Eau embouteillée en format 4 litres, Boites = 4 X4 litres et palette	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 495,20	1735290
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C.	1754319	2026-01-03	ST-PIERRE, DAVE	SMRA / BCO Essence pour les postes de carburant de la Ville de Montréal - BC ouvert 1er au 3 janvier 2026 - Entente 1497214	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$83 990,00	1497214
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1760136	2026-01-26	HEVEY, GILLES	SCONCA / Location d'une camionnette à cabine d'équipe 4x4 L□entente 1753077	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$11 937,08	1753077
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1760136	2026-01-26	HEVEY, GILLES	SCONCA / Location d'une camionnette à cabine d'équipe 4x4 L□entente 1753077	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$11 937,08	1753077
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1174688	2026-01-05	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR M264788 / INSPECTION SAAQ ET TRAVAUX 227-13683	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 308,12	1687672
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1757298	2026-01-14	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO// BCO 2026 - Achat et location pour division Aqueduc	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$5 249,37	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1756665	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CASQUE, BOUCHON, CARTOUCHE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$5 218,41	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1756665	2026-01-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CASQUE, BOUCHON, CARTOUCHE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$1 706,58	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
QUEBECOR MEDIA VENTES	1755163	2026-01-07	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ Placement média de QUEBECOR MEDIA VENTES - Campagne Hivernale 2026.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 034,02	-
INNOVATIVE INTERFACES INCORPORATED	1760783	2026-01-28	CHENEVERT, NICOLAS	STI - Octroyer un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Incorporated pour l'abonnement annuel produit Vega Interact Voice for Sierra système gestion bibliothèque - Du 1 er avril 2026 au 31 mars 2026 -Soumission Q-0085473-C00_0165	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$28 142,10	-
CF BUREAUTECH	1759881	2026-01-23	THEORET, JONATHAN	DG/ Octroi un contrat pour un service de bureautique Intégration de contenu dans un gabarit Word officiel de la Ville de Montréal auprès de CF BUREAUTECH.	Direction générale	Protection de l'environnement	$6 514,47	-
REMORQUAGE CENTRE-VILLE	1758958	2026-01-21	GARNEAU, DOMINIC	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la ville de Montréal. LOT 9. L'entente 1605019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$41 995,00	1605019
SOCIETE QUEBECOISE D INFORMATION JURIDIQUE	1705197	2026-01-22	CHOLETTE, BENOIT	DG / BCO 2025 pour paiements mensuels de factures-Frais pour vérifications d'antécédents judiciaires pour pré-emploi	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	$24 431,99	-
VITRINE CULTURELLE DE MONTREAL	1759574	2026-01-22	POULIN, VALERIE	SRHC/ Service de placement média - Centre-ville 2026 de Vitrine culturelle de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$9 660,95	-
ABL PORTE LOGIK INC.	1754849	2026-01-06	RINFRET, SIMON	Bon Ouvert 2026 pour réparation de portes - Services Techniques Jardin Botanique et Biodôme de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	1756282	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Pièces Électriques Franklin Empire - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
REAL HUOT INC.	1759580	2026-01-22	PAQUIN, DOMINIQUE	Bon de commande ouvert 2026 - Achat de pièces d'égout et d'aqueduc spécialisées - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	$13 696,99	-
MAGNUS 1946 PRODUITS CHIMIQUES LIMITEE	1759884	2026-01-23	BROSSARD, LOUIS	Entretien Adoucisseur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 780,30	-
VIGMARK INC.	1752949	2026-01-06	SAUVE, STEPHANE	*2026* OUEST LE SUD OUEST ACHAT RADIATEUR CHAUFFAGE 6000 NOTRE DAME OUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 679,84	-
GESTION GROUPE TRAK	1759334	2026-01-22	CAPPELLI, JEAN	SGPI - 3 soumissions - Service pour l'élaboration d'un plan de sécurité incendie et d'urgence pour le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$22 540,14	-
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1750512	2026-01-01	SANANIKONE, SANIT	STI - Renouvellement de frais de maintenance, droits d'utilisation et le programme de soutien technique de 2 licences de FME Professional Edition et 2 licences de FME Database Edition du 1er janv. au 31 déc. 2026 - QUO-13477 - C00_0307	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$9 973,81	-
CAMILLE DOMBRECHT	1758165	2026-01-19	BONNEAU, MARIE-EVE	Contrat de la médiatrice culturelle responsable des activités de médiation à la MC Mercier.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Autres - activités culturelles	$5 495,00	-
J.A. LARUE INC	RPP1180309	2026-01-28	GAUVREAU, ALAIN	Ensemble attache rapide souffleuse Larue	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 570,59	-
EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	RPP1180675	2026-01-29	AUDY, MICHEL	C2006712 (BRULEUR FALCON POUR REMORQUE À ASPHALTE 2021)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 013,50	-
SHQ SOLUTIONS INC.	1751244	2026-01-06	LAURIN, JONATHAN	Potence Tour Ozonateur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$34 480,48	-
J. RENE LAFOND INC.	NDG1179359	2026-01-20	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	511-22217 FOURNIR PO POUR RÉPARATIONS UNITÉ A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 769,82	-
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	MHM1177737	2026-01-08	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR LE PAIEMENT DE FACTURE - LAVAGE D'APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 546,74	-
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPEMENT DE MONTREAL	1756774	2026-01-13	CHOLETTE, BENOIT	DG //Paiement de facture mv237 pour renouvellement d'un espace de stationnement du 1e janvier au 31 décembre 2026 pour Me Alain Bond, contrôleur général-Carte d'accès # 219	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	$2 239,65	-
ROY & TURNER COMMUNICATIONS INC.	1747529	2026-01-26	LEONG, CINDY	SEPLV - Contrat de service de relations de presse donner à la firme Roy&Turner Communications pour des services de relations de presse reliés à des activités de promotion de la programmation 2026 d'Espace pour la vie. EPLV-2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$28 100,00	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLD1178581	2026-01-14	LONGPRE, JEREMIE	Pieces pour le 513-14012 selon soumission en annexe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 077,70	1483436

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLD1178581	2026-01-14	LONGPRE, JEREMIE	Pieces pour le 513-14012 selon soumission en annexe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 195,47	-
LES INVESTISSEMENTS DALU INC.	1748801	2026-01-08	WU, CANDY YU	Loyer annuel 2026 CSEM au 4305, rue Hogan, Montréal	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$319 465,86	-
PEY CONSULTANTS INC.	1756415	2026-01-12	BANNIER, ALICIA	SEAU, Initiation au logiciel Pcswmm Lecture et analyse des plans civils de gestion des eaux de pluie Utilisation des fiches d□inspection	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 897,68	-
VERSALYS	1759033	2026-01-21	BORYS, CHRISTIAN	HAB/ Paiement de facture pour service de formation : Power Automate.	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$2 729,67	-
GAUTHIER CHARIOTS ELEVATEURS - MONTREAL	RPP1179515	2026-01-21	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 503-19397 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 846,52	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1180150	2026-01-27	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 551,10	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1760790	2026-01-28	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service de formation Cadenassage Réseau d'Aqueduc.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 024,00	-
SANIVAC	1754424	2026-01-05	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 Service de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou vapeur, entente 1753849	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 149,62	1753849
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1758802	2026-01-20	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / BCO 2026 - Frais de téléphonie cellulaire pour le compte 36715954 - DSJ & DAC, pour la période de Janvier à Décembre 2026 Entente 1408829	Affaires juridiques	Affaires civiles	$22 047,37	1408829
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1759502	2026-01-22	WAN, HOK	SGPI // Paiement de la facture #035836 pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente 1553922 - Lot 1.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 134,58	1553922
POISSANT EXCAVATION INC.	1757784	2026-01-15	HADDAD, CARINE	DA 906052: Demande prix, réparation de drain d'égout aux 11623 et 11629 des violettes.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	$13 018,45	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1754890	2026-01-06	MATELUS, GAMALIEL	REAP / ANJOU (INVENTAIRE-	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 590,59	1732402
IMPRIME-EMPLOI	1754518	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SUM. L□entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$10 498,75	1648499
IMPRIME-EMPLOI	1754518	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SUM. L□entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$15 748,12	1648536
IMPRIME-EMPLOI	1754518	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SUM. L□entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$1 574,81	1648545
KOPPERT CANADA LIMITED	1755239	2026-01-07	MATTEAU, VALERIE	EPLV / BCO 2026 - Prédateurs (phytoprotection). pour le Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 500,00	-
ISOBEL GORDON-SMITH	1757511	2026-01-15	LEONG, CINDY	SEPLV - Octroyer un contrat à Isobel Gordon-Smith pour des services professionnels de traduction pour les besoins d'Espace pour la Vie. EPLV-Marketing-2026.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 000,00	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1758792	2026-01-20	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE□DISQUE DE FREIN AVANT	Bilan	Matériel roulant	$9 436,28	-
AUTO ELEGANCE R.B.	LAS1179631	2026-01-21	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 604,28	-
SPROUT SOCIAL INC	1759280	2026-01-22	LEONG, CINDY	SEPLV - paiement facture - Sprout Social: Utilisation de sa plateforme de gestion des réseaux sociaux pour une période d'un an (31 oct. 2025 à 30 oct. 2026)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$10 632,31	-
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1173158	2026-01-13	CYR, SAMUEL	FOURNIR PO / 227-09187 / GARAGE DES ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 206,66	1646850
CONTANT INC.	NDG1179434	2026-01-21	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	825-07450 EMBAYAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 070,64	-
ROBERT BOILEAU INC	1757911	2026-01-16	MONGEON, JEAN-FREDERIC	VANNE 3 WAY / 501-15414 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 747,30	-
AQUA DATA INC	1672571	2026-01-08	BUREAU, KARINE	AO S-2312 : Inspection de structures souterraines par caméra 360	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$52 296,68	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AGENCE NINAN	1758916	2026-01-21	DOUCET, VALERIE	SCULT-Animation : Mini-conférence, lecture et discussions. Artiste : Maya Cousineau-Mollen	Culture	Autres - activités culturelles	$3 149,62	-
PROSOL INC.	1754301	2026-01-08	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT COLLE ET MOULURE KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 101,85	-
NETTOYEUR T. BRILOTTI INC.	1745220	2026-01-08	WU, CANDY YU	Entretien de vêtements de travail pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 127,18	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1755098	2026-01-08	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - ACHAT CABLE NOIR ET CONNECTEURS - BAT: 0087	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 897,96	-
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	MHM1177503	2026-01-07	ARSENAULT, JESSY	RESERVEZ FOND CHEZ MAGNETO HYDRAULIQUE POUR INSPECTION DU SYSTEME DE COMPACTION SELON SOUMISSION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 2000$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,75	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1175625	2026-01-21	SZABO, ANDREA	RESERVEZ FOND CHEZ EQUIPPEMENT SGR POUR INSPECTION PEP + REPARATION SELON ESTIMATION #DM02625 POUR LA SOMME DE 6926.30$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 863,03	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1180505	2026-01-28	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 999,18	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1754242	2026-01-02	BROSSARD, LOUIS	Calibrateur - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$22 687,00	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1757471	2026-01-15	CORBEIL, ERIC	BEDARD - ACHAT DE PLINTHE ELECTRIQUE BAT : 0408	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 712,75	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1180653	2026-01-29	GRENON, LUC	234-12464 FOURNIR PO POUR REPARATIONS EXTERNE A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 006,48	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	1754816	2026-01-06	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES PERKINS	Bilan	Matériel roulant	$2 348,57	-
TENAQUIP LIMITED	1755707	2026-01-08	MATTE, STEPHANIE	armoire de rangement pour aerosols	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 246,55	-
BOULONS PLUS	1755002	2026-01-06	YANNAKIS, MICHEL	Bon de commande ouvert 2026 pour l'achat d'items de quincaillerie pour l'équipe de l'aqueduc - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
9364-3633 QUEBEC INC.	1745207	2026-01-08	WU, CANDY YU	Entretien du matériel roulant pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 025,44	-
BRANDT TRACTEUR	1755388	2026-01-07	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PIECE JOHN DEERE SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$5 794,60	1542105
BRANDT TRACTEUR	1755388	2026-01-08	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PIECE JOHN DEERE SOUS ENTENTE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT1177904	2026-01-09	MONTPETIT, SYLVAIN	ATELIER SERVICES EXTERNES RESERVE FOND REF 41589 1932.05	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 028,41	-
NEDCO	1756692	2026-01-13	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT ECLAIRAGE D`URGENCE - ERIC DESROCHERS	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 010,96	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	MHM1179322	2026-01-22	LALONGE, JEAN-MARC	INJECTEURS, WASHER,KIT DE OIL COOLER MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 355,84	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	MHM1178241	2026-01-13	SZABO, ANDREA	ACHAT DE PNEU - APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 633,11	-
PNEUS METROPOLITAINS INC.	MHM1178241	2026-01-27	SZABO, ANDREA	ACHAT DE PNEU - APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$338,06	-
EDGENDA CONSEIL INC.	1760824	2026-01-28	THERRIEN, JEAN	DG// Offre de services- Optimisation du processus d'approbation des déplacement pour l'année 2026/ Entente 1678507	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$3 905,53	1678507
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759394	2026-01-22	LELIEVRE-DOUYON, GEORGES-EDOUARD	SGPMRS// 2026// Service de téléphonie cellulaire pour la direction du service des grands parcs et Mont-Royal et des sports - Direction de la gestion des parcs et du milieu naturel	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$20 997,49	1408829
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1760413	2026-01-27	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● BARRE ACCOUPLEMENT, ENSEMBLE DE 4 PLAQUETTE DE FREIN, RADIATEUR A PLAQUES EMPILEES	Bilan	Matériel roulant	$6 370,71	-
MONTREAL POUR ENFANTS.	1755160	2026-01-07	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ Service de placement média de MONTREAL POUR ENFANTS. - Campagne Hivernale 2026.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$3 002,64	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EMCO CORPORATION	1756645	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ECROU, SIEGE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$6 148,07	1688728
MVT GEO-SOLUTIONS INC.	1755599	2026-01-08	RIENDEAU, FRANCOIS	SIRR / Maintenance annuel pour YellowScan et PosPac. De Février 2026 à Janvier 2027	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$4 881,92	-
GROUPE HORTICOLE LEDOUX INC.	1755395	2026-01-07	PROVOST, CAROLINE	SEPLV - BCO achat de matériel et équipement d'horticulture pour les serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 000,00	-
CERIU	1754013	2026-01-19	WU, CANDY YU	Contribution au conseil permanent 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$3 055,69	-
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1756984	2026-01-14	GIRARD, YANNICK	Echafauds - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$7 310,00	-
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	1757519	2026-01-15	LESSARD, SIMON	rebatir radiateur	Bilan	Matériel roulant	$3 098,01	-
RESSORT IDEAL LTEE	RPP1175831	2026-01-29	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 317-23016 - INSPECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 685,88	-
J. RENE LAFOND INC.	NDG1178665	2026-01-14	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	511-18530 SUPPORT DE LAME DE PELLE ET RESSORTS POUR UNITÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 404,16	-
BRANDT TRACTEUR	NDG1179684	2026-01-22	GRENON, LUC	437-22023 STROBE TUYAU TURBO MOTEUR DE CHAUFRETTE FILTRE GASKET COVERT DE VALVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 758,67	-
9403-2273 QUEBEC INC.	1756994	2026-01-14	ST-LAURENT, CAROLINE	Valorisation de roc, de béton et d'asphalte pour l'année 2026 selon l'entente #1739095.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 147,04	1739095
SANIVAC	1757117	2026-01-14	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO // BCO 2026-Service pour alésage de conduite en urgence, achat srtandard, arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$3 149,62	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1758124	2026-01-19	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - ACHAT DE CONNECTEUR , TUBE THERMO BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 551,05	-
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1755136	2026-01-07	PAQUETTE, JANIE	RITTER - ACHAT Valve de controle du niveau d'eau - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 784,80	-
PLANETE COURRIER INC.	1759164	2026-01-21	HAYEUR, SOPHIE	STI - Service de courrier interne - du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026 -Comptes # 20230644, 2023060, 20230606 - Service des technologies de l'information STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$2 099,75	1594198
ORTEC ENVIRONNEMENT SERVICES INC.	1755789	2026-01-08	PROVOST, CAROLINE	SEPLV - BCO 2026 pour les travaux de pompage de boue dans l'étang au Jardin Botanique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$9 000,00	-
J. RENE LAFOND INC.	1755825	2026-01-08	VINCENT, KARINE	PIECES WAKER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 822,29	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1754233	2026-01-02	BROSSARD, LOUIS	Stock Mécanos - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 042,40	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	NDG1179613	2026-01-21	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	513-13077 PO A LA DEMANDE MARTIN BERGERON POUR APPEL DE SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 406,10	-
TCED INTL INC.	MHM1178135	2026-01-12	SZABO, ANDREA	ACHAT DE PIECE(S) / FOURNITURE(S) MECANIQUE(S) POUR LA REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE DE LA STATION ÉPURATION DES EAUX DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 478,84	1577409
SANIVAC	1756974	2026-01-14	DUFRESNE, ALAIN	VMG-25-063 Gré à gré pour Services d'hydro-excavation, incluant le traitement des matières résiduelles, pour la période de janvier et février 2026. Total max 84,080.00$ avant taxes.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$88 273,49	-
ORANGE TRAFFIC INC	1757748	2026-01-15	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ECRAN FEUX DE CIRCULATION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$8 503,99	1725745
BCO QUEBEC INC	1759012	2026-01-21	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 20260114001 pour entretien et nettoyer conduits des ventilations.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 042,02	-
SUPREMEX INC.	1759366	2026-01-26	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - ENVELOPPES BRUNE 12"X16" TROUÉ POUR COURRIER INTERNE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	$2 540,57	-
LANAUCO LTEE	1761377	2026-01-30	HOOPER, CHANTAL	Service de soutien du poteau Hydro-Québec lors de travaux d'excavation. Div: Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 293,97	-
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1757972	2026-01-16	MCDUFF, DAVID	BCO 2026 - Équipements de filtration pour systèmes CVC - SGPI Région Est	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$104 987,50	1739850

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1761065	2026-01-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 94277 LOT 3 novembre 2025. Entente : 1567650.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 484,98	1567650
EPM MECANIQUE	1758217	2026-01-19	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 25-20963 - Entente 1715382 - Service d'entretien d'équipements mécaniques du Bâtiment - CVAC - Ferme écologique - Lot 7D - janvier à décembre 2026 - Réf. Mariline Fréchette.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$11 340,03	1715382
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1756761	2026-01-13	LANTHIER, FRANCOIS	BIG-BCO 2026 //Service de téléphonie cellulaire pour le Bureau de l'inspecteur général - Compte 39558385/ /Entente 1408829	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$13 648,37	1408829
WAINBEE LIMITEE	1757627	2026-01-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) COMPRESSEUR 110 VOLTS	Bilan	Matériel roulant	$3 150,57	-
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	1760424	2026-01-27	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service de formation: C21 Code criminel et diligence raisonnable.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$5 181,12	-
ALLIANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUEBEC	1700411	2026-01-29	LEONG, CINDY	SEPLV - Alliance de l'industrie touristique du Québec: Contrat de signalisation touristique - Biodôme et Jardin Botanique de Montréal - 2è année des contrats. EPLV 2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$19 117,61	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1754744	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ROBINET DE PRISE "QUICK")	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 054,14	-
LM 1947 INC.	1761141	2026-01-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour un service d'entretien des génératrices pour plusieurs bâtiments de la Ville de Montréal - Entente 1633514.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 320,94	1633514
DALUX CANADA LTD	1754755	2026-01-06	LALONDE, SOPHIE	SGPI - 8636 - GAG - Fournisseur exclusif. Achat de 50 licences Dalux Box Pro Projet, Ville de Montréal - Bibliothèques pour une durée de 36 mois, soit du 19 déc 2025 au 19 déc. 2028	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$115 200,00	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	AVM1178676	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO D368065 - SOUFFLEUSE NON FONCTIONNEL 413-22134	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 189,81	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1179942	2026-01-26	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 896,08	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1179942	2026-01-27	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$937,53	-
MOTEURS ORLEANS (1993) LTEE	1757070	2026-01-14	PAQUETTE, JANIE	BCO 2026 - Service de réparation et entretien des moteurs pour la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 997,50	-
PAYSAGISTE TIMBERLAND INC.	1743185	2026-01-21	OLTEAN, LAURA OLIMPIA	SCAEC / IBI-A012-2526 - Location de camions, avec opérateurs. Service de transport de la neige - Saison H25-26 l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$13 243,39	-
K.M.D. DISTRIBUTION INC.	MHM1177466	2026-01-07	LESSARD, SIMON	ACHAT DE MODULE ET FLOTTE POUR POMPE DISTRIBUTRICE A CARDURANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 338,59	-
QUEBEC LINGE	1755529	2026-01-08	SIMON, DANIEL	BCO 2026 - Commande annuelle pour vêtement (salopettes oranges) à la section Aqueduc-Égout.	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	$5 249,37	-
REPARATION REPROWE INC.	1757055	2026-01-14	PAQUETTE, JANIE	BCO 2026 - Réparation de pompes et moteurs électriques, bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 798,00	-
REPARATION REPROWE INC.	1757055	2026-01-15	PAQUETTE, JANIE	BCO 2026 - Réparation de pompes et moteurs électriques, bâtiments de la Ville de Montréal.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 199,50	-
CENTRE DE CAMIONS C.T. CAM INC	SLD1178650	2026-01-14	LONGPRE, JEREMIE	RESRVER FOND POUR CT CAM REF:FC-22802 3608.53$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 788,51	-
PAYSAGISTE TIMBERLAND INC.	1749029	2026-01-21	SAOUMAA, MICHAEL	SCAEC / Service de transport de la neige pour les arrondissements de Pierrefonds Roxboro et Île-Bizard - Sainte-Geneviève (H25-H26) _LOT 1_GAG	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$20 430,57	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	SLT1178346	2026-01-13	BOURBONNAIS, LUC	LIVRAISON HUILE HYDRAULIQUE AW32 HUILE MOTEUR 10W30 HUILE MOTEUR 5W20	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 805,52	-
TUBOQUIP	AVM1179568	2026-01-21	MORAND, PHILIPPE	RÉSERVER FONDS CHEZ TUBOQUIP POUR FOURNITURE ATELIER SELON SOUMISSION SLS0000187343 POUR UN MONTANT DE 1,272.29$ + TAXES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 599,49	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HARNOIS ENERGIES INC.	RPP1178372	2026-01-13	AUDY, MICHEL	C2000912 (LAVE-GLACE, URÉE, ANTIGEL EN VRAC POUR COMPLEXE DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 918,65	1749354
HARNOIS ENERGIES INC.	RPP1178372	2026-01-13	AUDY, MICHEL	C2000912 (LAVE-GLACE, URÉE, ANTIGEL EN VRAC POUR COMPLEXE DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 228,35	-
L'OBSERVATEUR	1744153	2026-01-08	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	SERVICES SONDAGE À LA POPULATION ET DE COLLECTE DE DONNÉES DANS LE CADRE DU PROJET DE PIÉTONNISATION DE L□AVENUE DULUTH, ÉDITION ESTIVALE 2025 tel que mentionné dans documents en annexe	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$5 018,40	-
ACE ACCENT CONTROLES ELECTRONIQUES INC	LAS1180378	2026-01-28	DAVID, STEPHANE	COMMANDE HYDRAULIQUE POUR SALEUSE SELON SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 089,25	-
JUSTINE MARIE SOULIE	1701347	2026-01-07	LEONG, CINDY	SEPLV - Octroi d'un contrat à Justine Soulié pour un mandat de soutien à la vigie des réseaux sociaux d'Espace pour la Vie - EPLV 2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 414,44	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	NDG1180420	2026-01-28	GRENON, LUC	212-18626 PO A LA DEMANDE MARTIN BERGERON POUR TRAVAUX A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 518,27	-
MAGNETO-LAVAL INC.	1754373	2026-01-04	GAUVREAU, ALAIN	RESERVER FONDS CHEZ MAGNETO POUR DIAGNOSTIC DE TROUBLE AVEC NACELLE SELON ESTIME DE L'ATELIER POUR UN MONTANT DE 1500$. MERCI !	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 075,06	-
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1711199	2026-01-15	WU, CANDY YU	S-2315 Fourniture d'un équipe constituée de 2 hommes et d'un camion vacuum pour effectuer l'Hydro-excavation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$80 678,30	-
TCED INTL INC.	MHM1177807	2026-01-08	BELANGER, BRUNO	OUTILLAGE POUR SMRA, REMPLACEMENT SURVOLTEUR BRISE ATELIER P.A.T.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 953,21	1577409
MERCEDES BENZ RIVE SUD	CAR1177276	2026-01-06	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 574,81	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	CAR1177276	2026-01-08	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 276,63	-
CREUSAGE RL	1759858	2026-01-23	SIMON, DANIEL	Service - Déglaçage, nettoyage et désobstruction de conduites - BCO 2026	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
NEDCO	1760633	2026-01-28	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT ÉCLAIRAGE BATIMENT PRINCIPAL COUR VILLE MARIE BERROUARD, SEBSTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 492,53	-
LES ENTREPRISES ALPHA PEINTURECO 1975 LTEE	1760632	2026-01-28	BRISEBOIS, LUC	Réparation fûts	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 944,90	-
IMPRIME-EMPLOI	1754473	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - Papiers en tête. L□entente 1648536	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$4 199,50	1648536
LES PORTES J.P.R. INC.	1760489	2026-01-27	WAN, HOK	SGPI // Paiement trois factures pour des services d□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1610278.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 797,40	1610278
AMRIZE CANADA INC.	1754350	2026-01-01	CASSEUS, CHRISTOPHER	PIERRE 0-3/4 ARRONDISSEMENT	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 450,40	-
AMRIZE CANADA INC.	1754350	2026-01-26	CASSEUS, CHRISTOPHER	PIERRE 0-3/4 ARRONDISSEMENT	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$1,05	-
HOPITAL VETERINAIRE DE LA PRAIRIE INC.	1759201	2026-01-21	BASMADJIAN, VIRGINIE	SCAEC / Service professionnels pour l'examen de l'état et de la dangerosité de chiens sur le territoire de la Ville de Montréal - Année 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Fourrière municipale et contrôle des animaux	$62 782,52	-
CHRISTIAN BIGUE	1755036	2026-01-06	MATTEAU, VALERIE	EPLV - BCO 2026 - Réparation de combinaison étanche. Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 500,00	-
SYMETRI CANADA INC.	1759453	2026-01-22	PARENT, MARIE	SIRR/ Formation Spécialisée & Adaptée -AutoCAD de base (adaptée pour municipalité) (2 jours - 4 sessions de 3.5hrs)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$10 544,95	-
HLB MULTI-SERVICES	1758983	2026-01-21	HADDAD, CARINE	DA 906882: BCO 2026 Intervention de dégel de branchement d'eau potable à l'eau chaude ou vapeur No d'entente :1683789	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 498,75	1683789
JOSHUA WOLFE	1760016	2026-01-26	BARNOTI, MYRA	SCONCA / BCO 2026 - Service de traduction pour mandats ponctuels - 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$2 099,75	-
PRODUCTION J.G. INC.	1756586	2026-01-13	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ Achat de matériel imprimé (affichettes, cartons, panneaux Coroplast).	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$2 931,14	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUCTION J.G. INC.	1756586	2026-01-15	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ Achat de matériel imprimé (affichettes, cartons, panneaux Coroplast).	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$206,23	-
SYMETRI CANADA INC.	1757541	2026-01-15	WU, CANDY YU	Renouvellement de licences	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$25 294,66	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1745252	2026-01-08	WU, CANDY YU	Bottes et souliers de travail pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$20 169,57	-
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	MHM1179973	2026-01-26	SZABO, ANDREA	RESERVEZ FOND CHEZ COLPRON POUR REPARATION GEAR BOX SELON SOUMISSION FOURNISSEUR HDQ-O POUR LA SOMME DE 5259.80$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 395,71	-
ATELIER SRT TUNING INC.	SLT1179292	2026-01-20	ROUSSEL, BRUNO	RÉSERVÉ FONDS 3560.02$ DEVIS F212094 POIN S CHICOINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 238,34	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	RPP1180080	2026-01-27	GAUVREAU, ALAIN	LAMES PELLE INTER-ESSIEUX / 293-17026 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 660,92	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1178257	2026-01-13	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 162,85	-
ASTUS INC.	1760562	2026-01-28	PIROG, MACIEJ	BC ouvert 2026 - Licence d'utilisation, service d'hébergement des données (données incluses) et frais de communication par véhicule (16 véhicules X 20 $ X 12 mois)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 989,52	-
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT1173942	2026-01-15	GAUVREAU, ALAIN	INSPECTION APPAREIL DE LEVAGE ET REPARATIONS-QUOTE SOU0001187	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 900,35	-
ATELIER 9506 INC.	1612593	2026-01-12	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - Services professionnels pour concevoir les plans et devis en architecture et la surveillance pendant la période des travaux - Mise à niveau de l'aréna Centre Étienne Desmarteau. Facture No. 2304-006-F5	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$3 043,33	-
BELL CANADA	1752399	2026-01-01	NUNES, DEMIS	STI - Frais de services de télécommunication patrimoniaux de transmission de données rendus à la Ville du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026 - C00_0399	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$33 926,44	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	MHM1176610	2026-01-05	TREPANIER, DOMINIC	1X LIVRAISON DE 900L D'HUILE ISO 46 EN URGENCE POUR ATELIER B DICKSON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 265,00	1638766
NEDCO	1755494	2026-01-08	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL ACHAT TWIST LOCK OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 107,95	-
COMPLEXE PLACE CREMAZIE S.E.C.	1748805	2026-01-08	WU, CANDY YU	Loyer annuel 2026 CSEM au 50, Boul. Crémazie Ouest, bureau 700, Montréal H2P 2T3	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$736 189,49	-
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	SLT1177752	2026-01-08	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVER FONDS POUR SOUMISSION *21309* AU MONTANTS DE 2864,20$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 007,05	-
BAULNE INC.	1756082	2026-01-09	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour un appel de service pour un problème de température au 2ieme étage, Mohamed Rahal - hors entente	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 068,86	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1758280	2026-01-19	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 6649-51 avenue des Érables- DDTET Études techniques - RPP (KA) Soumissionnaires: 5 Soumissions reçues: 2	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$18 320,32	-
MERCEDES BENZ RIVE SUD	ROS1179495	2026-01-21	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERSPIECES DE MERCEDES SPRINTER 2019 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 198,87	-
EPM MECANIQUE	1758272	2026-01-19	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 25-20963 - Entente 1715378 - Service d'entretien d'équipements mécaniques du Bâtiment - CVAC - casernes 51 et 52 - Lot 4D - janvier à décembre 2026 - Réf. Mariline Fréchette.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 317,26	1715378
COMPUGEN INC.	1757753	2026-01-15	LABELLE, MARC-ANDRE	APPRO : Acquisition d'un ordinateur portable HP Zbook X G1i 16 et de sa station d'accueil selon la soumission Q-647183 pour remplacer le portable de Mme Florence Brion (planification logistique).	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$2 979,35	1654697
PREVENTION ET FORMATION MGP S.E.N.C.	1760422	2026-01-27	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service de formation de signalisation des travaux routiers a pour sensibiliser les participants aux risques et à identifier les mesures de prévention en SST, lors de travaux sur et en bordure de la voie routière. Entente 1675555.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 608,96	1675555
LUSSIER CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	1759326	2026-01-22	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service de formation protection respiratoire 2025. Entente 1756248.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$6 194,28	1756248

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1178663	2026-01-14	THIBAULT, MAXIME	FOURNIR PO M265572 - RAPARATION FUITE HUILE MOTEUR 234-08014	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 057,75	1687672
BELANGER S.R. INC.	1759315	2026-01-22	VEILLETTE, PATRICK	SMRA/ Service de remorquage de véhicule pour l'année 2026 _ Entente 1605007	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$52 493,75	1605007
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1761183	2026-01-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 94287 Lot : 2 novembre 2025. Entente : 1567649.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 195,37	1567649
SEL WARWICK INC.	1761014	2026-01-29	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGLACANT BIOLOGIQUE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$69,29	-
SEL WARWICK INC.	1761014	2026-01-29	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGLACANT BIOLOGIQUE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$7 476,12	-
KARINE GAUTHIER	1760365	2026-01-27	LEONG, CINDY	SEPLV - Octroyer un contrat à Kargo Grafik pour un mandat de création de publicités numériques et de visuels moteurs imprimés d'Espace pour la vie. EPLV-2026.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$16 000,00	-
HEBDRAULIQUE INC.	1758736	2026-01-20	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - COUPLEUR ET ADAPTATEUR HYDRAULIQUE	Bilan	Matériel roulant	$2 257,86	-
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1757288	2026-01-14	HEBERT, ISABELLE	rais pour accès aux actes de ventes année 2026 RCE02-004 Art. 27 (Mutation)	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$125 985,00	-
MAHEU & MAHEU INC.	1754942	2026-01-06	ROSE, STEPHANIE	SCULT - BCO 2026 : Service mensuel de gestion parasitaire, de janvier à décembre 2026, au 2925, rue Sainte-Catherine Est.	Culture	Autres - activités culturelles	$2 099,75	-
PROFESSIONNELS EN REGLEMENT DES DIFFERENDS S.A.	1757201	2026-01-14	ROY, NATHALIE	SCHR/ Paiement de facture pour services professionnels Médiation (Dossier 2023‑376).	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$8 399,00	-
BMR DETAIL S.E.C.	1755258	2026-01-07	PROVOST, CAROLINE	SEPLV - BCO 2026 pour achat de matériel-équipement-outil pour les jardins extérieurs et les serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$10 000,00	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1177366	2026-01-06	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PÈCES MITSUBISHI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 127,69	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1177254	2026-01-06	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	293-09122 FILTRE A PARTICULES DIESEL POUR UNITÉ A LA DEMANDE DE SAMUEL ROY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 701,52	-
BMR DETAIL S.E.C.	1754852	2026-01-06	LAURIN, JONATHAN	BCO 2026 Quincaillerie BMR - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$15 000,00	-
MARTIN ROY ET ASSOCIES INC.	1755862	2026-01-08	BALDASSARI, JEAN-LUC	SGPI - 8636 - GAG. Expertise en ingénérie électromécanique est requise afin d'analyser les 4 volets suivants	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$26 682,57	1665997
SOUDURE F.L.F. INC.	AVM1178672	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO D368063 - REPARATION DE 2 SOUFFLEUSE 925-11558	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 123,39	-
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1755014	2026-01-06	RICHER, FREDERIC	LEMAY - ACHAT DE BOIS CONTREPLAQUÉ BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 944,93	-
HYDRO-PRESSION INC.	1758018	2026-01-16	PAQUETTE, JANIE	BCO 2026 - Lavage de piscines SGPI Région Est	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 997,50	-
VIEAVELO	1757797	2026-01-15	ROUMAGERE, CHLOE	SCONCA / BCO 2026 - Gestion de l'entreposage, de la préparation et de la livraison du matériel des corvées de propreté aux éco-quartiers, arrondissements et organismes identifiés.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$19 950,00	-
TRADUCTION PROTEUS INC.	1760284	2026-01-27	BARNOTI, MYRA	SCONCA / BCO 2026 - Services professionnels pour de la rédaction, révision, analyse et intégration de contenu au site Montréal.ca - 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Rel. avec les citoyens et communications	$2 099,75	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1760595	2026-01-28	TAPP, DOMINIQUE	Achats de divers équipements pour l'aqueduc - Réf. : Soumission 50182033-00	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 438,02	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1177240	2026-01-06	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 212-15265 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 134,15	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1179376	2026-01-20	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 555,20	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1759346	2026-01-22	PLANTE, STEPHANE	BC ouvert année 2026 - Fourniture et livraison sur demande de béton pré-mélangé. Nouvelle entente. Arr. CDN-NDG	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$78 622,51	1723030

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TWIN EQUIPMENT LIMITED	ANJ1167670	2026-01-05	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECES DE GRUE FERRARI, DISTRIBUTEUR EXCLUSIF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 958,63	-
LES PIECES D'AUTO HERCULES INC.	VER1180735	2026-01-30	TOSKA, ERMIR	BOOSTRE PACK NOCO NOC-GB500 ,SMRA VERDUN ,UNITÉ : C-11412500	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 133,88	-
RICOH CANADA INC	1756117	2026-01-09	BANNIER, ALICIA	SEAU, Bon de commande ouvert 2026 - Entretien Ricoh 2022-8065-50	Service de l'eau	Réseaux d'égout	$3 149,62	-
ESRI CANADA LIMITED	1754990	2026-01-06	PAQUIN, DOMINIQUE	Licences et services ArcGIS de ESRI pour les besoins de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, conformément au devis 96076041 pour la période du 16 janvier 2026 au 15 janvier 2027	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	$11 517,13	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAC1177885	2026-01-08	GRENON, LUC	JOINT COUVRE CULASSE ENS INJECTEUR ECT..	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 614,75	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAC1177885	2026-01-12	GRENON, LUC	JOINT COUVRE CULASSE ENS INJECTEUR ECT..	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$172,87	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR1177592	2026-01-12	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 800,84	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	MHM1177544	2026-01-07	ARSENAULT, JESSY	piece pour unite 921-20391	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 441,79	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	MHM1177544	2026-01-13	ARSENAULT, JESSY	piece pour unite 921-20391	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$47,24	-
HEBDRAULIQUE INC.	MHM1179309	2026-01-20	ARCE, CRISTIAN	FOURNIR P.O. A HEBDRAULIQUE POUR FOURNTURE FITTING AU MONTANT DE 3293,51$ AVANT TAXE # SOUMISSION C99-485112	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 457,77	-
BIOGENIE CANADA INC.	1756377	2026-01-12	GAGNON, VALERIE	Bon de commande ouvert 2026 pour la valorisation des sols contaminés et élimination des matières résiduelles sols BC sans odeur - Équipe Aqueduc - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$26 236,38	1593666
BRANDT TRACTEUR	1760847	2026-01-28	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) ACQUISITION DE PIECES ET SERVICE DE REPARATION POUR LA MARQUE JOHN DEERE	Bilan	Matériel roulant	$18 597,78	1542105
BRANDT TRACTEUR	1760847	2026-01-28	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) ACQUISITION DE PIECES ET SERVICE DE REPARATION POUR LA MARQUE JOHN DEERE	Bilan	Outillage et machinerie	$400,80	1542105
BRANDT TRACTEUR	1760847	2026-01-29	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) ACQUISITION DE PIECES ET SERVICE DE REPARATION POUR LA MARQUE JOHN DEERE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$110,24	-
GUEPE, GROUPE UNI DES EDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	1755624	2026-01-08	LAFONTAINE, MARIE	SGPMRS // Services techniques de sensibilisation à la coexistence avec le coyote pour une période de 2 ans	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$39 395,00	-
LES PRODUCTIONS TETES D'AFFICHE INC.	1757469	2026-01-15	BELANGER, GUILLAUME	GREF / Paiement de factures. Service d'animation pour l'événement portes ouvertes de Noël du 20 décembre, à l'hôtel de ville de Montréal	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	$11 795,31	-
OPTO PROTECTION INC.	1756552	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUNETTE,SECURITE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$78,74	-
OPTO PROTECTION INC.	1756552	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUNETTE,SECURITE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 474,04	-
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1759794	2026-01-23	WAN, HOK	SGPI // Paiement plusieurs factures pour patrouille poste SPVM - période 2025-12-14 - 2025-12-20 Paiement facture 9000799449	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 087,76	-
UXR INC.	1756653	2026-01-13	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - paiement facture - Achat de produits vétérinaires divers pour le Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$14 766,00	-
MATHIAZ LAZO MACKAY	1746340	2026-01-19	BORYS, CHRISTIAN	HAB // Service professionnels - Consultant 2025 - Accompagner la division Stratégies et politiques du Service de l habitation dans le développement d un tableau de bord public en habitation, développé dans l environnement PowerBI	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	$3 808,00	-
PROPRECAN INC	1755702	2026-01-08	LESAGE, SAMUEL	SGPI/ Paiement de facture pour l'installation de plusieurs tapis au technoparc 1 (requête 77-659925)	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 577,07	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1756115	2026-01-09	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Branchement au 8548 - 8550 Henri-Julien + plomb	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	$13 070,94	-
BOUCHERVILLE MITSUBISHI	1756694	2026-01-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) FREIN ET ACCESSOIRES, FILTRE, ESSUIE-GLACE	Bilan	Matériel roulant	$2 134,53	-
TECHNO FEU INC	1758672	2026-01-20	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$8 660,51	-
TECHNO FEU INC	1758672	2026-01-21	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$388,19	-
KENWORTH MONTREAL	1758691	2026-01-20	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) COLLIER EN V, CHAMBRE DE FREIN A AIR	Bilan	Matériel roulant	$2 650,34	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1759308	2026-01-22	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) V-POD RECONDITIONNE	Bilan	Matériel roulant	$1 460,88	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1759308	2026-01-23	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) V-POD RECONDITIONNE	Bilan	Matériel roulant	$907,62	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	RPP1175429	2026-01-26	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 293-16008 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 376,86	-
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1760384	2026-01-27	MATELUS, GAMALIEL	RESERVOIR PRIMAIRE AIR COMPRIME, VERIN LINEAIRE, RESERVOIR FREIN A AIR SPARTAN	Bilan	Matériel roulant	$9 178,34	-
BETON BRUNET LTEE	1759958	2026-01-26	AMOUSSOU, EULOGE	Installation de signalisation pour des travaux d'aqueduc sur la rue Victoria et 54e avenue. Facture 217218	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 023,63	1705878
CAN-INSPEC INC.	1761338	2026-01-30	JACOB, DOMINIQUE	Service de camion combine pour conduites d'égout et stations de pompage - 2026 Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	$15 809,01	-
CENTRE DE SOUDURE AUBICHON INC	PIR1178941	2026-01-16	KARABAEV, ULUKBEK	piece atelier, probleme de control et de manette, unite: 921-18712	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 450,15	-
SYMETRI CANADA INC.	1756505	2026-01-12	COLLIN, STEPHANE	STI - Maintenance de sept licences logiciel AutoCAD (110001254830) de l'arrondissement LACHINE du 04 février 2026 au 03 février 2027 - Devis 00357679 - C00_0298	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$10 746,84	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C.	1702556	2026-01-15	WU, CANDY YU	Essence pour matériel roulant	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$43 364,59	-
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1761073	2026-01-29	KAMIL, AZIZE	SGPI // Paiement facture PC 124035 pour entretien annuel des chaudières et mises en marche aux Graminées du jardin Saint-Sulpice (bâtiment 1642) - (28-10-2025). Service déjà reçu.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 690,06	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	RPP1178604	2026-01-14	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PIÈCES SIÈGE CHAUFFEUR / 211-14472 / REMBOURRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 394,91	1678946
MECANICACTION INC.	1756075	2026-01-09	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour un remplacement de chauffe-eau, Zoé Boucher / TEM - Hors entente	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 223,19	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1177042	2026-01-13	OUIMET, GUY	ACHAT DE LIGNE INJECTEUR , SPACER DE TENSIONNEUR ET DÉMARREUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 056,36	-
TRANS ARTIK INC.	RPP1178079	2026-01-12	CYR, SAMUEL	COMMANDE DE PIÈCE DU SMRA POUR UNITÉ 247-13126 - AIR HEATER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 766,06	-
REGULVAR INC	1685401	2026-01-30	TERRASSON, CECILE	GAG - IS - 45 : Ajout de sonde de température (plancher) / sonde de température dans l'appentis bât. B et de transmetteurs sur 5 thermopompes. Agrandir la bibliothèque Maisonneuve	Gestion et planification des immeubles	Bibliothèques	$8 394,23	-
BRANDT TRACTEUR	LAS1176313	2026-01-06	LAPLANTE, JEAN-MARC	CYLINDRE DE QUICK COUPLER AVEC LA PIN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 155,97	-
J. RENE LAFOND INC.	LAS1175402	2026-01-02	BOURRET, YANICK	PIECES WAKER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 452,41	-
CAMFIL CANADA INC.	1754355	2026-01-02	BROSSARD, LOUIS	Filtres - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 328,50	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1179366	2026-01-20	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	296-12022 FOURNIR PO POUR RÉPARATIONS UNITÉ A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 764,68	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GUY INC.	NDG1180762	2026-01-30	GRENON, LUC	316-09098 FOURNIR PO POUR REPARATIONS A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 095,64	-
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	MHM1175275	2026-01-20	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$21 504,20	-
CENTRE DU CAMION BIBEAU INC.	CAR1176733	2026-01-13	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO SELON ESTIMÉ ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 759,48	-
TCED INTL INC.	1756444	2026-01-12	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - BATTERIES SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$2 225,27	1577408
AMELIE BAILLARGEON	1759926	2026-01-26	MAIER, ALEXANDRA	SRHC/ Service de rédaction d'infolettre 2026 - Quoi faire à Montréal.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$20 570,20	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1745536	2026-01-09	BELLEVILLE, ERIC	Divers items hors entente. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 388,21	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1177141	2026-01-05	GRENON, LUC	LS27386 RESERVER FOND POUR LACBUS ESTIME NUM 022588 MONTANT 1648.21	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 782,42	-
EMCO CORPORATION	1754957	2026-01-06	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 - Approvisionnement, réparation et calibration de diverses pièces pour l'équipe d'aqueduc ***sur demande***	Lachine	Réseaux d'égout	$3 674,56	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MHM1177432	2026-01-08	LEFEBVRE, MARIO	PC3Z2820041A PETITE MARCHE C/G	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 099,20	-
EXPROLINK INC.	MHM1178230	2026-01-13	ARSENAULT, JESSY	PIECE POUR 2 UNITES DE MADVAC 531-17221	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 413,57	-
GORL'EAU INC.	1757969	2026-01-16	CARDIN, MARTINE	DA 905878; Demande d'achat pour payer 4 factures en lien avec des fuites d'eau	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 006,58	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1758542	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(ASSECHEUR DE FREIN A AIR)	Bilan	Matériel roulant	$2 141,12	-
REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	1758959	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la ville de Montréal. LOT 4. L entente 1605342	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 748,12	1605342
TOURISME YVON CARON	1760416	2026-01-27	LEONG, CINDY	SEPLV / Placement publicitaire - Distribution de dépliants dans le Réseau des Présentoirs touristiques du Québec. Portions Biosphère et Marketing 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$7 000,00	-
CONCEPTION PLHP	1745337	2026-01-21	OLTEAN, LAURA OLIMPIA	SCAEC / Service de transport de la neige pour les arrondissements de Pierrefonds Roxboro et Île-Bizard - Sainte-Geneviève (H25-H26)_LOT 5_GAG	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$20 834,77	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C.	1760635	2026-01-28	WAN, HOK	SGPI / Paiement de facture pour remplissage Diesel coloré Entente 1631217	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 694,87	1631217
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	1755145	2026-01-07	ALLOYER, MORGANE	SEAU, Bon de commande ouvert 2026 - Service de huissier	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 199,50	-
QUEBEC LINGE	1758136	2026-01-19	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA / BCO 2026 - Location de vêtements et de guénilles pour le SMRA année 2026. Entente 1658315	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$145 932,61	1658315
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	1758594	2026-01-20	WAN, HOK	SGPI - Acquisition d'un nouveau réservoir et installation en urgence du réservoir extérieur alimentant la génératrice du SIM (système pétrolier) à la Caserne 14	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 499,83	-
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	1759667	2026-01-23	HEBERT, ISABELLE	Entente CBL Huissiers de justice 2026	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$91 339,12	-
9337-7760 QUEBEC INC.	1684382	2026-01-19	HOULE, STEPHANIE	SCAEC / Coaching individuel à Myra Barnoti d'octobre 2024 à avril 2025. Objectifs de développement, progrès et indicateurs de succès.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Administration, finances et approvisionnement	$2 598,44	-
BRH INC.	1758720	2026-01-20	PLANTE, NOEMIE	SIRR/ OFFRE DE SERVICE Atelier « À la découverte de notre équipe » - Administration de l inventaire Dynamix - Blocs colorés fournis et 2 aide-mémoires.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$6 742,30	-
PHILIPPE CARON LEFEBVRE	1755875	2026-01-09	ROSE, STEPHANIE	SCULT - Reproduction d'une pièce manquante de l'œuvre Le gâteau de mariage par l'artiste Geneviève Desrosiers. Selon la soumission du 10 décembre 2025	Culture	Autres - activités culturelles	$5 100,29	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PUROLATOR COURRIER LTEE	1760588	2026-01-27	CLAVEAU, MARYSE	SAPP/ BCO 2026 pour des frais de transport de colis	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$2 624,69	-
JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	1759213	2026-01-21	THERRIEN, JEAN	DG/ Service de traiteur pour la reception de l'accueil du corps consulaire le 21 janvier 2026	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$19 904,80	-
SANIVAC	1760406	2026-01-27	HADDAD, CARINE	DA 908056: BC ouvert 2026 pour location de camion combiné pour des travaux d'hydro excavation	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$22 572,31	-
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1711273	2026-01-26	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // Location de 3 conteneurs de 40 pieds Blanc, pour 6 mois	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	$2 173,24	-
GOODYEAR CANADA INC.	1759810	2026-01-23	ROY, PATRICK	commande de pneu	Bilan	Matériel roulant	$22 651,94	-
OPES SOFTWARE INC.	1759203	2026-01-21	WU, CANDY YU	Soumission no SS-2235 50 heures pour assistance technique générale	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 127,18	-
SERRURIER BEAUBIEN INC.	1756414	2026-01-12	RINFRET, SIMON	SGPI - BC ouvert 2026. Acquisition de services de serrurier - Services Techniques Jardin Botanique et Biodôme de Montréal	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1178834	2026-01-15	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO RESSORT IDEAL 316-19104	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 858,87	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1754693	2026-01-06	LAURIN, JONATHAN	Autorecureuses - SGPI Jardin Botanique - Cédric	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$27 614,02	-
BETON BRUNET LTEE	1754622	2026-01-05	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 - Approvisionnement de plan de signalisation signé et scellé par un ingénieur pour l'équipe d'aqueduc ***sur demande*** pour l'année 2026 (item no. 6.1 et 6.2 de l'entente no. 1705878)	Lachine	Réseaux d'égout	$8 136,53	1705878
MILLENIUM ELECTRIQUE INC.	1755791	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour l'installation complète de deux circuits et deux appareils de chauffage, Yassine Mazouz	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 921,29	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1757237	2026-01-14	GLOUTNEY, ERIC	Achat de scie a béton et pompe hydraulique selon soumission #50186489-00 et #50186501-00.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 059,09	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1754846	2026-01-06	LAURIN, JONATHAN	Luminaire - SGPI Biosphère - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 225,50	-
BRANDT TRACTEUR	AVM1179185	2026-01-19	THIBAULT, MAXIME	PIECES D'AILE ARRIERE POUR J-D '15 437-15352	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 721,44	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1759539	2026-01-22	HEVEY, GILLES	SCAEC / Acquisition de matériel pour le PEPSC_Année 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 624,69	-
MICROSOFT CANADA INC.	1716987	2026-01-16	HAIDAR, GHAYATH	STI - Frais de droit d'utilisation - Azure consommation Open AI - 12 mois - 2026 - Soumission 643907.1 - C00_0381	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$5 249,37	-
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1754348	2026-01-02	BENCHIBA, DRISS	COMPTE OUVERT AQUEDUC	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	-
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1754348	2026-01-02	BENCHIBA, DRISS	COMPTE OUVERT AQUEDUC	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	$5 249,37	-
ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTREAL	1755552	2026-01-08	WU, CANDY YU	Permis d'occupation	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 051,77	-
K.M.D. DISTRIBUTION INC.	MHM1177465	2026-01-07	LESSARD, SIMON	ACHAT DE MODULE ET FLOTTE POUR POMPE DISTRIBUTRICE A CARDURANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 338,59	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1758702	2026-01-20	TREMBLAY, ERIC	BEDARS - ACHAT DE LUMIERE ET PHOTOCELL BAT : 2483	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 179,14	-
WOLSELEY CANADA INC.	1756483	2026-01-12	PAQUETTE, JANIE	VADEBONCOEUR - ACHAT DE RACCORS PROPRES BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$409,28	1657298
WOLSELEY CANADA INC.	1756483	2026-01-12	PAQUETTE, JANIE	VADEBONCOEUR - ACHAT DE RACCORS PROPRES BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 078,48	-
CAMFIL CANADA INC.	1759778	2026-01-23	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Filtres Guérite - SGPI Insectarium - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 354,00	-
TUBOQUIP	AVM1178584	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	DONNER PO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 905,99	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	SLT1179233	2026-01-20	ROUSSEL, BRUNO	PAYE FACTURE REPARATION JACK TRANSMISSION 2479.58$ DEVIAS 176564 MAC TOOL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 264,19	-
LABVANTAGE SOLUTIONS FRANCE	1759626	2026-01-23	ARBIC, DENISE	SENV / Maintenance LabVantage Lims pour la période 01 Janvier 2026 au 31 Décembre 2026	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	$3 173,83	-
VERMEER CANADA INC.	LAS1179830	2026-01-23	GRENON, LUC	UN ESSIEU COMPLET 180026867	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 325,43	-
SOFTCHOICE LP	1757445	2026-01-15	MAYER, MYLENE	BIG// BCO 2026- Achat de 37 licences office 365 - Microsoft teams - Power BI pro - Azure, période 1 février 2026--31 janvier 2027	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$19 651,51	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1179053	2026-01-19	CADOTTE, ERIC	W0103032-01 FOURNIR P/O ET RESERVER FOND SUR ESTIMER RESSORT IDEAL AUTORISER PAR JOEY DORION 9 501.95$ STAT + REPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 676,54	-
TENCO INC.	1758788	2026-01-20	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - TUBE ASSEMBLE, ENSEMBLE,GARDE,FONCTIONNEL,TOURNIQUET,SALEUSE	Bilan	Matériel roulant	$1 612,67	-
TENCO INC.	1758788	2026-01-21	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - TUBE ASSEMBLE, ENSEMBLE,GARDE,FONCTIONNEL,TOURNIQUET,SALEUSE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$68,24	-
TENCO INC.	1758788	2026-01-21	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - TUBE ASSEMBLE, ENSEMBLE,GARDE,FONCTIONNEL,TOURNIQUET,SALEUSE	Bilan	Matériel roulant	$1 424,80	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	PIR1177976	2026-01-09	KHEDDAM, MOURAD	RESERVE DES FONDS POUR POINT S ATELIER REAL CHICOINE POUR RÉPARATION EXTERNE SUR LA SOUMISSION #F211962 AU MONTANT DE 2390.31$ AVANT TAXE POUR ÉQUIPEMENT 163-18513	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 509,53	-
UNI-SELECT INC.	1754463	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$418,13	1678232
UNI-SELECT INC.	1754463	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$2 676,24	1678235
UNI-SELECT INC.	1754463	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$98,73	1678238
MECANIQUE SGR INC	RPP1174870	2026-01-06	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO / 237-18032 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 498,48	-
PORTES UNIES ST-MICHEL (PUSM) S.E.C.	1752035	2026-01-06	BERROUARD, SEBASTIEN	*2026* OUEST - VILLE-MARIE 0987 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT PORTE PROJET BUREAU 2E ETAGE - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 885,17	-
MPM DIESEL INC.	SLT1179303	2026-01-20	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE EXTERNE PROBLEME DE DLM NON TRANSMISE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 771,67	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1180179	2026-01-27	ARSENAULT, JESSY	piece pour unite 396-14119	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 380,94	-
MICHAEL TREMBLAY	1761106	2026-01-29	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Remboursement frais de témoignage dossier 22-000234	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$2 962,50	-
IMPRIME-EMPLOI	1754516	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - EAU. L□entente 1648545	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$3 674,56	1648499
IMPRIME-EMPLOI	1754516	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - EAU. L□entente 1648545	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$5 249,37	1648536
IMPRIME-EMPLOI	1754516	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - EAU. L□entente 1648545	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$524,94	1648545
TECHNO FEU INC	1757544	2026-01-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$7 192,23	-
TECHNO FEU INC	1757544	2026-01-19	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE : Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$501,23	-
THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1759327	2026-01-22	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ Service de placement média - Chargement de la neige 2026 (2e).	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 837,32	-
AQUA DATA INC	1760221	2026-01-26	MIROTA, ALEXANDRE	PIRO-BCO 2026 // Mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 349,12	-
GROUPE PRO-ACTIF CONSULTANTS INC	1760054	2026-01-26	CHABOT, ISABELLE	CFPM / Mise en page du rapport annuel 2025 de la CFPM	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	$5 461,98	-
GROUPE BISSONNETTE INC.	1756676	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUBRIFIANT A BENNE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$15 063,94	-
RICOH CANADA INC	1756522	2026-01-12	LANTHIER, FRANCOIS	BIG-BCO 2026 // Service entretien et copies pour imprimante multifonctions IMC4510 au Bureau de l'inspecteur général	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$3 149,62	-
TRADELCO INC.	1756227	2026-01-12	GIRARD, YANNICK	Pièces Électriques - SGPI Jardin Botanique - Alexis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 206,34	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FRONTENAC TECHNOLOGIES INC.	1756703	2026-01-13	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Palan - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 775,00	-
FRONTENAC TECHNOLOGIES INC.	1756703	2026-01-16	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Palan - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$250,00	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1179628	2026-01-21	VINCENT, KARINE	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 879,10	-
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	NDG1178117	2026-01-12	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	317-12089 CYLINDRE EJECTEUR ET PIN PLUS TRANSPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 789,57	-
NEDERMAN CANADA LIMITED	1756053	2026-01-09	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour la réparation du tuyau de captation à la source du 1729 ne reste plus en place sur le tuyau d'échappement du 1729, Zoé Boucher - Entente 1630470	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 842,03	1630470
RESSORT IDEAL LTEE	AVM1176707	2026-01-21	CLEMENTE, LAURA	PO RESSORT IDEAL 247-08590	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 797,08	-
SYMETRI CANADA INC.	1755614	2026-01-08	LEBEL, JEROME-NICOLAS	SGPI - 8636 - GAG. Achat de Matterport Pro3, performance kit, incluant batteries, chargeur, fixation trépied, chariot à roulettes, arrêts de porte, etui rigide et sac à dos	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 600,69	-
BRANDT TRACTEUR	1759470	2026-01-22	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE - ALTERNATEUR	Bilan	Matériel roulant	$2 370,90	1542105
BRANDT TRACTEUR	1759470	2026-01-23	MOUHANDIZ, HAFIDA	VERDUN / REAPPRO/ INVENTAIRE - ALTERNATEUR	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$27,56	-
LE GROUPE GUY INC.	PIR1178527	2026-01-14	KHEDDAM, MOURAD	AMORTISSEURS, ACCUMULATEUR HYDRAULIQUE ET BOUCHON TANK HYDROLIQUE POUR ÉQUIPEMENT 293-19055	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 447,82	-
ADS SIGNALISATION INC.	1756001	2026-01-09	WU, CANDY YU	Signalisation routière pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 127,18	-
TECHNO-CONTACT INC.	1755487	2026-01-08	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT ELEMENT THERMIQUE (VCR) - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 040,44	-
TRANS-FORM EXACT	RPP1177657	2026-01-07	KONE, DAVID	APPEL DE SERVICE DE LA MENUISERIE POUR SERIGRAPHIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 330,73	-
ERIE POWDER COATINGS INC.	RPP1179966	2026-01-26	MONGEON, JEAN-FREDERIC	PEINTURE EN POUDRE / 98F-MENUI / MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 802,60	-
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1754181	2026-01-05	CAPPELLI, JEAN	SGPI - GAG - 1 soumission - Acquisition des équipements informatiques pour le complexe aquatique de Pierrefonds--Roxboro	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	$3 191,62	1654703
REFLEX-SALUBRITE	1759770	2026-01-23	CASSEUS, CHRISTOPHER	PROJET DEVIS D'ENTRETIEN, ROUTES DE TRAVAIL ET FORMATION	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 073,50	-
HUMANCE INC.	1761035	2026-01-29	HENKELMANN, YVONNE	SRHC/ Service d'atelier d'une durée de 4 heures pour comprendre pourquoi certains changements demeurent difficiles à activer, même lorsqu'ils sont prioritaires, rationnels et urgents. Entente 1590476.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$4 157,50	1590476
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1179209	2026-01-20	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHEZ TROIS DIAMANTS CHRYSLER POUR REPARATION BEARING DE ROUE ARRACHER SELON SOUMISSION FOURNISSERU POUR LA SOMME DE 2411.60$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 531,88	-
J.C. TRANSMISSION INC.	MHM1180140	2026-01-27	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ JC TRANSMISSION POUR REMPLACEMENT DE LA TRANSMISSION SELON SOUMISSION DU FOURNISSEUR 95054 POUR LA SOMME DE 9851.30$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 342,63	-
EQUIPEMENTS BROSSARD	1757894	2026-01-16	PAQUETTE, JANIE	BCO 2026 - Location d'équipement SGPI Region Est	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$23 097,25	-
EQUIPEMENT MCCANN LTEE	AVM1177277	2026-01-06	GAUVREAU, ALAIN	FUSIL DE SERRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 445,73	-
AMRIZE CANADA INC.	1759407	2026-01-22	HOOPER, CHANTAL	BC ouvert année 2026 - Fourniture et livraison de béton à remblai sans retrait.. Arr. CDN-NDG	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$17 427,91	1726868
ADF DIESEL MONTREAL INC.	VER1180077	2026-01-27	TOSKA, ERMIR	2674A809 TURBO ,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 513-13075	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 376,74	-
COMPASS MINERALS CANADA CORP.	1755237	2026-01-07	PROVOST, CAROLINE	SEPLV / BCO 2026 - achat de sel de déglaçage pour les jardins extérieurs. Entente 1739793	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$10 235,00	1739793

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AMRIZE CANADA INC.	1738277	2026-01-06	PLANTE, STEPHANE	Année 2025 - Fourniture de pierre concassée en vrac. Entente 1594243	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 376,40	1594243
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1751364	2026-01-05	GLOUTNEY, ERIC	Achat de manchon de réparation pour fonte selon la soumission du 18 décembre 2025.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 953,83	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1177279	2026-01-06	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 574,81	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1177279	2026-01-08	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 124,38	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1177279	2026-01-27	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 065,49	-
TOTAL CANADA INC.	1755118	2026-01-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(HUILE,TRANSMISSION)	Bilan	Matériel roulant	$3 554,67	-
LES PORTES J.P.R. INC.	1755575	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de 9 factures pour des réparations de portes de garage dans divers caserne du SIM - Entente 1610274	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 928,33	1610274
POISSANT EXCAVATION INC.	1755655	2026-01-08	TREMBLAY, CARL	Réparation du branchement d'égout au 6966, 31e Avenue- DDTET Études techniques - RPP (KA) Soumissionnaires: 5 Soumissions reçues: 3	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$19 685,16	-
ELECTROMEGA LTEE	1757829	2026-01-23	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SYSTEME DE FEUX SONORE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$28 954,24	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAC1176114	2026-01-22	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	STEERING BOX GAUCHE AVEC PIT MAN ARM AVEC JOINT COLLONE ET TOUT LES BOYAUX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$150,91	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAC1176114	2026-01-26	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	STEERING BOX GAUCHE AVEC PIT MAN ARM AVEC JOINT COLLONE ET TOUT LES BOYAUX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 316,44	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MHM1180383	2026-01-28	ARSENAULT, JESSY	PIECE POUR UNITE 539-07176	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 156,18	-
CHEZ LE PEINTRE DECORATEUR	1761036	2026-01-29	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL ACHAT DES OUTILS OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 498,35	-
REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	1758966	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la ville de Montréal. LOT 2. L□entente 1605335	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$99 738,12	1605335
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1759581	2026-01-22	ROY, NATHALIE	SRHC/ Service de formation: Livrable 1 - Harcèlement psychologique. Entente 1516192..	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$32 834,89	1516192
IMPRIME-EMPLOI	1754626	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SIRR. L□entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$31 496,24	1648499
IMPRIME-EMPLOI	1754626	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SIRR. L□entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$13 123,44	1648536
IMPRIME-EMPLOI	1754626	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SIRR. L□entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$524,94	1648545
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	1759851	2026-01-23	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture pour les services d'entretien de réservoirs de diesel pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1708982.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 609,04	1708982
TECHNO FEU INC	1756699	2026-01-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$11 631,09	-
TECHNO FEU INC	1756699	2026-01-15	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE● Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$6 395,27	-
ABRA SOLUTION TECHNOLOGIES INC.	1754785	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE DE VANNE, POIGNEE AJUSTABLE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$89,24	-
ABRA SOLUTION TECHNOLOGIES INC.	1754785	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE DE VANNE, POIGNEE AJUSTABLE)	Bilan	Outillage et machinerie	$2 110,25	-
ENTREPRENEURS GENERAL O.M.F. LTEE	1754374	2026-01-05	HUARD, LUCIE	Location de camions 12 roues et semi-remorques pour disposition de la terre d'excavation au clos de voirie.	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 440,99	-
ACCES COMMUNICATIONS	1760938	2026-01-28	CHARLEBOIS, CATHERINE	SCULT/ Location de radio portatif pour le MEM (avec batteries, holster, bloc d'alimentation, multi-chargeur, chargeur mural et licence).	Culture	Musées et centres d'exposition	$5 555,00	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY COMPANY	1760444	2026-01-27	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ Paiement de factures pour l'entretien Passage à Niveau Public	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$42 594,38	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERRURIERS AMHERST INC.	1758806	2026-01-20	HEVEY, GILLES	SCONCA / BCO 2026 - Service de serrurier pour le SCA 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Exploitation des sites de disposition de neige	$5 249,37	-
DEM-TOTAL 2015 INC	1708989	2026-01-21	COURT, ALEXANDRA	Facture FAC10573 - Service de déménagement de la collection de livres du projet Sanaaq.	Culture	Bibliothèques	$18 687,77	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1755115	2026-01-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANCARTE DE SIGNALISATION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 863,02	-
UAP INC.	1760715	2026-01-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FEU STROBOSCOPIQUE)	Bilan	Matériel roulant	$3 760,53	1547973
RICOH CANADA INC	1602405	2026-01-23	BIBEAU, MARIE-JOSEE	SAJ / Achat imprimante couleur multifonctions Ricoh IM C4510 pour DAC - Entente 1569016	Affaires juridiques	Affaires civiles	$6 299,25	-
MECANIQUE SGR INC	RPP1172289	2026-01-21	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 293-17028 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 897,93	-
UAP INC.	1758473	2026-01-19	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$7 733,46	1545692
UAP INC.	1758473	2026-01-20	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$704,09	-
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	CES1177890	2026-01-09	FANFAN, PAUL VLADIMIR	REPARATIONS MOTEUR ELECTRIQUE SELON BON DE TRAVAIL# 242278	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 477,70	-
3DREAMTEAM INC.	1755668	2026-01-23	CORBEIL, SEBASTIEN	SGPI - 8636 - GAG, fournisseur unique. Acquérir la plateforme collaborative Revitzo nous permettant de conserver les métadonnées, advenant un litige avec le fournisseur,de gérer et contrôler efficacement tous commentaires aux livrables	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$34 541,92	-
GIVESCO INC.	1745189	2026-01-08	WU, CANDY YU	Matériaux de construction pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$5 042,39	-
SANIVAC	1755070	2026-01-07	MARKARIAN, MORIS ALEXEI	BCO-LAC-2026 -Service de Location d'équipements pour les réparations des bris d'aqueduc - sur demande	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$15 748,12	-
TENAQUIP LIMITED	1758320	2026-01-19	BERUBE, CATHERINE	Poubelles, escabeau et casiers - SGPI Jardin Botanique - Cedric	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 797,87	-
UNITRAIL INC	PIR1179646	2026-01-22	KARABAEV, ULUKBEK	PIECE ATELIER, PROBLEME DE CARROSSERIE DE REMORQUE, UNITE: 753-19237	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 331,97	-
MOTEURS (LEBO) ELECTRIQUES INDUSTRIELS LIMITEE	1752345	2026-01-06	KHARBOUCH, KHALID	*2026* OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 0002 EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE - ACHAT MOTEUR CONDENSEUR KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 134,51	-
MARINA MATERIAUX ET EQUIPEMENTS	1755034	2026-01-06	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2026 - Réparation de machinerie pour la section aqueduc ***sur demande**	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$7 349,12	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1760171	2026-01-26	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - ACHAT DE D'OUTILS DIVERS BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 538,55	-
WOLSELEY CANADA INC.	1756532	2026-01-13	PAQUETTE, JANIE	VADEBONCOEUR - ACHAT DE ROBINETS ET OUTILS BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 897,77	1657298
WOLSELEY CANADA INC.	1756532	2026-01-13	PAQUETTE, JANIE	VADEBONCOEUR - ACHAT DE ROBINETS ET OUTILS BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 175,05	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1177488	2026-01-07	LALONGE, JEAN-MARC	RESERVEZ FOND CHEZ TROIS DIAMANTS POUR REMPLACEMENT DE 6 PNEUS SUR LE CAMION SELON SOUMISSION DU FOURNISSEUR POUR LA SOMME DE 2774.23$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 900,82	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	MHM1177506	2026-01-07	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND CHEZ CAMIONS INTER ANJOU POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON SOUMISSION FOURNISSEUR # 5021172 POUR LA SOMME DE 15578.54$ HAUSSE DE PRIX 18530.02$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 454,20	-
REGULVAR INC	1759812	2026-01-23	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - GAG - 2 BC - 1 soumission - Mise aux normes de l'aréna Raymond Bourque	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Arénas et patinoires	$9 232,93	-
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	SLT1177026	2026-01-02	MONTPETIT, SYLVAIN	PAYER FACTURE 1102.82$ DEVIS 176253 MAC TOOL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 751,82	-
LE GROUPE GUY INC.	AVM1176028	2026-01-04	GAUVREAU, ALAIN	393-18018 / DOCdu système régénration	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$14 308,25	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TUBOQUIP	SLT1172097	2026-01-08	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVER FOND 4347.63$ TURBOQUIP DEVIS SLS0000185839	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 969,96	-
9447-9367 QUEBEC INC.	SLT1178814	2026-01-15	SZABO, ANDREA	RESERVE FONDS 3048.18$ DEVIS 611 MECPROTECH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 783,38	-
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	AVM1180042	2026-01-26	THIBAULT, MAXIME	MOLDBOARD ET KIT DE COUTEAU POUR PELLE D.S 7.5 926-21059	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 845,48	-
BRANDT TRACTEUR	SLT1180118	2026-01-27	MONTPETIT, SYLVAIN	ROUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 072,76	-
ATELIER DE MECANIQUE (1979) RM INC.	LAS1178454	2026-01-19	GRENON, LUC	MOTEUR RÉUSINÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 299,25	-
MICRO KEY SOLUTIONS INC.	1760142	2026-01-26	CORBEIL, SEBASTIEN	SGPI//Licences et entretien technique - Période 01-01-2026 au 31-12-2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$17 190,96	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1756357	2026-01-12	CORBEIL, ERIC	BEDARD - ACHAT DE THERMOSTATE ET PLINTHE BAT : 0095	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 217,44	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	MHM1178780	2026-01-15	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 898,10	-
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	1757169	2026-01-14	ROY, PATRICK	reconditionner deux radiateur de soufleuse Larue pour inventaire	Bilan	Matériel roulant	$12 525,94	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUEBEC INC	1759703	2026-01-23	CARON, CHARLES	SMRA / BCO 2026 - Paiement factures d'immatriculation de divers véhicules.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$105 000,00	-
GDLC EXCAVATION INC.	1736903	2026-01-23	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 1889 Des carrières Soumissionnaires: 5 , Reçue: 3 DDTET - Études technique (M M)	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$4 960,46	-
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	1756021	2026-01-09	YANNAKIS, MICHEL	Garde-corps avec mat integre 1067mm (42")	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 714,41	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1756029	2026-01-09	WU, CANDY YU	Location et entretien des véhicules pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$423 561,07	-
KENWORTH MONTREAL	LAC1177992	2026-01-11	GRENON, LUC	395-13045 INJECTEURS AVEC LES CRAYONS 2872765 / 5579405PX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 369,76	-
CENTRE DU CAMION BIBEAU INC.	CAR1178822	2026-01-15	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 961,24	-
LES PORTES J.P.R. INC.	1757599	2026-01-15	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture - Bat.0153, 77-662423, Porte de garage du véhicule 446 défectueuse, câble brisé, Mylène Bergeron	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 089,88	-
EMCO CORPORATION	1757874	2026-01-16	YANNAKIS, MICHEL	PJDX-C/200 DEGELEUSE MAGIKIST A/ BOYAU	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 372,73	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	CAR1116935	2026-01-21	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 259,26	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1742475	2026-01-22	WU, CANDY YU	Projet d'analyse CAD vers SIG	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$18 152,61	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1759975	2026-01-26	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SALOPETTE D'HIVER DOUBLE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$7 576,11	1550215
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1761105	2026-01-29	BLAIS, ETIENNE	IN 408910 TQ (GP) - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental. Demandeur: Olivier Vaudrin Charette - Réso tr. CM24 0720 - Gré à gré, selon art. 573.3 - fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$200 070,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REMORQUAGE KAR-PRO (2015) INC.	1759486	2026-01-22	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Remorquage Lot 1 PDQ 1-3-4-5-7-8-13 pour l□année 2026. L□entente 1604911	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$23 937,15	1604911
OUFSST	1760099	2026-01-26	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Formation sur l'utilisation sécuritaire de chariots élévateurs - Le 16 mars et 23 avril 2026 - Entente 1671122	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 370,11	1671122
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1756399	2026-01-12	BROSSAULT, STEPHANE	SEAU, Téléphonie cellulaire Telus 2026 - Division Développement urbain / Expertise Hydraulique/ Compte 42399802 - Réf. Brahim Amarouche / BC ouvert.	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$6 299,25	1408829
CONSTRUCTION TANDEM	1756158	2026-01-09	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS/ Nettoyage des housses à matelas et l□assèchement des composantes de matelas.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$2 563,32	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1757801	2026-01-15	ROUMAGERE, CHLOE	SCONCA/ Paiement des factures d'achats de vêtements 2025 pour la gestion animalière	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Fourrière municipale et contrôle des animaux	$3 231,61	-
UNI-SELECT INC.	1759634	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$878,68	1678232
UNI-SELECT INC.	1759634	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$250,71	1678235
UNI-SELECT INC.	1759634	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$1 348,23	1678238
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUEBEC INC	1757430	2026-01-15	CARON, CHARLES	SMRA / Paiement de facture pour TVQ des véhicules neufs	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$4 500,62	-
L'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	1757256	2026-01-14	CLAVEAU, MARYSE	APP / Participation à l'édition 2026 du JAM pour employés du Service de l'Approvisionnement	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$7 165,41	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1758840	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANCARTE DE SIGNALISATION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 242,01	-
KENWORTH MONTREAL	1756648	2026-01-13	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🔧 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$5 958,18	-
KENWORTH MONTREAL	1756648	2026-01-14	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE🔧 Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$153,97	-
SERVICE DE PEINTURE ERIC INC	1755674	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour un service de peinture de murs et plafond / TEM, Martin Dery	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 519,70	-
MEZIANE MOURAD ZAIDI	1746862	2026-01-29	RICCI, PATRICK	SP - Gre a Gre -13-001 - Offre de service pour l'appui à la gestion du projet de conversion de l'éclairage public au DEL - Dem: Rafik Salah	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	$22 715,10	-
RICOH CANADA INC	1681710	2026-01-26	BIBEAU, MARIE-JOSEE	SAJ // Acquisition d'une imprimante Multifonctions IM C4510 pour le remplacement de l'appareil Sharp MXM465N (#55007028) au 4e étage l'entente 1569016	Affaires juridiques	Affaires civiles	$2 099,75	-
REN'S PETS DEPOT	1755128	2026-01-07	MATTEAU, VALERIE	EPLV / BCO 2026 - Produits alimentaires et suppléments pour la cuisine des animaux. Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
CENTRAL IRRIGATION SUPPLY INC.	1755261	2026-01-07	PROVOST, CAROLINE	SEPLV - BCO 2026 pour achat de matériel d'irrigation pour les jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$12 000,00	-
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1755798	2026-01-08	LESAGE, SAMUEL	SGPI/ Paiement de facture pour un service de nettoyage et entretien de terrain - Anas Nebbaki (77-648869)	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 624,69	-
ECO-FORMA ENVIRONMENTAL SOLUTIONS INC.	1754465	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(DEGLACANT BIOLOGIQUE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$11 163,32	-
WOLTERS KLUWER CANADA LTEE	1756492	2026-01-12	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Affaires civiles - Hetuf droit municipal principes généraux et contentieux - Feuilles mobiles - 61	Affaires juridiques	Affaires civiles	$4 480,00	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAS1176946	2026-01-02	GRENON, LUC	PIECES PRINOTH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 125,75	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1753577	2026-01-28	DESJARDINS, LOUISE	ACHAT D'HUILE MOTEUR EN VRAC POUR CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	$3 567,35	1638766
TENAQUIP LIMITED	1756442	2026-01-12	LAURIN, JONATHAN	BCO 2026 Pièces Divers Tenaquip - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	1756279	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Vis et Autre - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	NME1180334	2026-01-28	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 027,60	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TWIN EQUIPMENT LIMITED	AVM1180808	2026-01-30	CLEMENTE, LAURA	TEFLON ET CHAINE 924-23213	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 312,83	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	MHM1174892	2026-01-06	LALONGE, JEAN-MARC	RESERVER FOND DE 350$ A CLIFFORD UNDERWOOD POUR INSPECTION ANNUEL DE L'UNITÉ VM-750-125	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 400,97	-
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1758774	2026-01-20	PAQUETTE, JANIE	BRAULT - ACHAT DE PIECE POMPE ET TUBE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 766,45	-
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1758709	2026-01-20	HONLA, THIERRY	VADEBONCOEUR - ACHAT DIVERS OUTILS DE CAMION - BAT:9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 231,20	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1760675	2026-01-28	WAN, HOK	SGPI / Paiement de facture pour entretient et réparation de l'ascenseur Entente 1639059	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 989,52	1639059
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1179207	2026-01-20	ARCE, CRISTIAN	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP ET REPARATION SELON LA SOUMISSION FOURNISSEUR W0103199-01 POUR LA SOMME DE 3241.67$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 403,35	-
DURAQUIP INC.	1754584	2026-01-05	TAPSOUKE, YACOUBA	LOCATION CHARIOT ELEVATEUR 2026	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 196,88	-
OXYGENE REGIONAL INC.	ROS1178601	2026-01-19	BEAULIEU, DAMIEN	OUTIL DE DÉCOUPE AU CHALUMEAU POUR ATELIER U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 376,14	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	AVM1178815	2026-01-15	GRENON, LUC	PTO + POMPE POUR 293-15023	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 785,35	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	AVM1178815	2026-01-20	GRENON, LUC	PTO + POMPE POUR 293-15023	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$262,47	-
RANDSTAD CANADA	1754100	2026-01-05	GERBEAU, ANNIE	BCO 2026 - Services professionnels pour assurer le support aux locataires au Centre d'affaires du Technoparc.	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$110 158,56	-
HYDRO-QUEBEC	1755545	2026-01-08	WU, CANDY YU	Demandes de dégagement pour fins de concessions	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$453 815,44	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1179330	2026-01-20	DAVID, STEPHANE	TRAVAUX MECANIQUE A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 155,28	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	ANJ1178603	2026-01-26	DYOTTE, MATHIEU	HUILE + LAVE-VITRE POUR ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 119,51	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1179062	2026-01-19	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 218,61	-
CONSTRUCTION DJL INC	1758794	2026-01-20	CASSEUS, CHRISTOPHER	ASPHALTE HIVER	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 249,37	1683941
MECANIQUE SGR INC	MHM1179051	2026-01-19	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 422,32	-
MECANIQUE SGR INC	MHM1179051	2026-01-27	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 815,71	-
W. COTE ET FILS LTEE	SLD1177447	2026-01-07	LONGPRE, JEREMIE	contrôleur saleuse écobite 2 selon soumission en annexe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 314,34	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1754762	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(HUILE,TRANSMISSION)	Bilan	Matériel roulant	$3 343,77	-
KENWORTH MONTREAL	LAC1177990	2026-01-11	GRENON, LUC	395-13045 / NOUVEAU DOC ET DPF / SONDES TEMPERATURES POUR DPF ET DOC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 818,44	-
J.A. LARUE INC	1756721	2026-01-13	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - MOTEUR HYDRAULIQUE	Bilan	Matériel roulant	$2 151,45	-
J.A. LARUE INC	1756721	2026-01-14	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - MOTEUR HYDRAULIQUE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$52,49	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	LAS1178961	2026-01-16	LAPLANTE, JEAN-MARC	HN1(1) ML3Z-17626-Q	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 106,64	-
D.F.S. INC	1760020	2026-01-26	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Témoignage dossier Sogenco Expertise légale 22-000325	Dépenses communes	Autres - Administration générale	$5 033,34	-
IDENCO CANADA LTEE	1760874	2026-01-28	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT MEDAILLES POUR IDENTIFICATION - ERIC DESROCHERS	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 446,20	-
LES EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC.	MHM1180691	2026-01-29	CADOTTE, ERIC	PIECE POUR UNITE 539-07176	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 312,71	-
LEADERSHIP VERTICAL	1761366	2026-01-30	JODOIN, JULIE	SEPLV / Formation - Démarche de développement de son leadership pour Josée Bellemare. Services offerts entre le 18 décembre 2025 et le 10 décembre 2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$6 500,00	-
REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	1758963	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la ville de Montréal. LOT 3. L□entente 1605340	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$41 995,00	1605340
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1761144	2026-01-29	ST-AMOUR, YANNICK	PRUD'HOMME - ACHAT DE FILTRE A AIR PLISSÉ BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 839,06	1739850
EBI ENVIROTECH INC.	1754979	2026-01-06	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture - Bat.005, 77-662803, nettoyage des drains de garage, accumulation de boue à l'intérieur, Martin Dery- Entente 1594156	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 481,46	1594156
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759398	2026-01-22	GARNEAU, MELANIE	BC ouvert 2026 - Frais de téléphonie cellulaire pour l'année 2026 (équipe soutien administratif)	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$4 724,44	1408829
ROBERT BOILEAU INC	1760170	2026-01-26	BOURRET, YANICK	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$14 351,79	-
ROBERT BOILEAU INC	1760170	2026-01-28	BOURRET, YANICK	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$10 695,89	-
SECURMAX	1761018	2026-01-29	LE NAY, ALBANE	SEPLV / Acquisition 2 postes client Streamvault et 6 câbles de raccordement PC et moniteur (Remplacement des équipements TI pour le système de sécurité) - Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$12 345,79	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1760559	2026-01-27	PIROG, MACIEJ	BC OUVERT 2026 - Frais de poste pour envoi de lettres de communication avec le citoyen, avec le service Express post Certifié	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$15 748,12	-
LES DISTRIBUTIONS LARCO	1759156	2026-01-21	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - HUILE MOTEUR	Bilan	Matériel roulant	$4 267,72	-
EXCAVATION GRICON	1749075	2026-01-21	SAOUMAA, MICHAEL	SCAEC / Service de transport de la neige pour les arrondissements de Pierrefonds Roxboro et Île-Bizard - Sainte-Geneviève (H25-H26) _LOT 2_GAG	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$23 717,10	-
ADVANCED NETWORK DEVICES INC.	1760732	2026-01-28	NUNES, DEMIS	STI - GAG // Frais de maintenance du logiciel EKAHAU,un logiciel permettant d□effectuer des études de la Couverture WiFi. - Du 19 janvier 2026 au 20 janvier 2027 - Soumission Q-10041 - C00_0011	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$8 369,59	-
ASSOCIATION DE GEOMATIQUE MUNICIPALE DU QUEBEC	1760685	2026-01-28	PARENT, MARIE	SIRR/ Paiement de facture pour pour l'adhésion AGMQ 2026 - Marie Parent, Simon Gignac et Simon Vidal - Soutien étoile	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$2 887,16	-
NARCITY MEDIA INC.	1759570	2026-01-22	POULIN, VALERIE	SRHC/ Service de placement média - Centre-Ville 2026 de Narcity média inc..	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	$5 249,37	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1760506	2026-01-27	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - ARBRE DE TOURNIQUET DE SALEUSE	Bilan	Matériel roulant	$2 677,18	-
LES MODES X 3 VENTURE INC.	1710558	2026-01-14	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TUQUES) DEC 2025	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$6 085,08	-
TECHPORT SERVICES LTD	1755562	2026-01-08	RIENDEAU, FRANCOIS	SIRR / Renouvellement du support du logiciel de photogrammétrie Summit Evolution du 1er Septembre 2026 au 31 août 2027	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$11 747,05	-
OPTIV CANADA FEDERAL INC.	1758068	2026-01-16	FRANCOEUR, MARC	STI - Renouvellement du système de gestion des certificats de sécurité 1 er fév.2026 au 31 jan. 2027 - Soumission 4677371-3 - C00_0106	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$27 490,80	-
MANUFACTURE FRAMECO LTEE	1755513	2026-01-08	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - ACTIONNEUR DE FREIN DE REMORQUE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$41,98	-
MANUFACTURE FRAMECO LTEE	1755513	2026-01-08	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - ACTIONNEUR DE FREIN DE REMORQUE	Bilan	Matériel roulant	$2 196,20	-
THOMSON REUTERS	1757554	2026-01-15	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Affaires Civiles - Frais d□abonnement - Bibliothèque/Responsable AFFJuridicques-compte #1005297154	Affaires juridiques	Affaires civiles	$4 682,84	-
AMRIZE CANADA INC.	1759316	2026-01-22	BERARDUCCI, DANIEL	IBSG- 2026- BG3116-3201 pierre concassée pré mélangée MG-20(0-3/4), pour fondation supérieure de chaussée (incluant la redevance) année 2026. entente 1594243	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 671,20	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SPECTRALITE	1755737	2026-01-08	BASTIEN, ISABELLE	Signalisation pour borne fontaine selon la soumission SC64491 Approbateur des visuels Patrick Loiselle	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$11 396,39	-
ESRI CANADA LIMITED	1757371	2026-01-15	LEPINE, CAROLINE	Renouvellement de la licence Esri pour la période du 15 février 2026 au 14 février 2027 (Marco Duplessis, Andréanne Lévesque, Matéo Alba, Chrisnel Oscar (Chantal Dessureault) Chantal Gosselin, Nadia Banville)	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	$5 994,79	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CES1179358	2026-01-20	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES MITSUBISHI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 849,61	-
PEINTURES M.F. INC.	1756355	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Peinture et Accessoires - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1758491	2026-01-20	ST-AMOUR, YANNICK	PRUD'HOMME - ACHAT Outils pour équiper nouveau camion électricien RPP (Simon) - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 519,35	-
UDO DESIGN	1760536	2026-01-27	BERNIER, MARTINE	SEPLV - direction lumière et intégration de la Nébuleuse et de Yugen au Jardin japonais dans le cadre des Jardins de lumière 2026.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$31 731,00	-
MARIE-CHRISTINE SIVIERE	1744924	2026-01-15	LEONG, CINDY	SEPLV - Services professionnels - Mandat de coordination marketing pour EPLV-Marketing-2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$21 500,00	-
TECHNOLOGIA FORMATION	1756626	2026-01-13	LANTHIER, FRANCOIS	BIG // Conférence Gérer le stress et la charge mentale pour une meilleure efficacité pour les employés du Bureau de l'inspecteur général , prévue le 24 février 2026	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	$3 149,62	-
AQUA DATA INC	1755524	2026-01-08	BASTIEN, ISABELLE	Aqua Data - Équipement spécialisé de recherche de fuites 2026	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	$10 367,52	-
P.R. DISTRIBUTION INC.	PIR1177857	2026-01-08	MEUNIER, LEOPOLD	FOURNIR P.O / 98-FOURNIT / GARAGE PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 649,11	-
SANTINEL INC.	1758016	2026-01-16	PAQUETTE, JANIE	BCO 2026 - Formation cols bleu SGPI Région Est	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$57 743,12	-
PYROFORM INC.	1757590	2026-01-15	PAQUETTE, JANIE	SGPI- Honoraires pour plans d'évacuation EDIFICE MADISON, C.S.M MADISON - 2140 AVENUE MADISON, MONTREAL -COTE-DES-NEIGES/ N-D-DE-GRACE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 669,84	-
RADIATEUR ATELIER DE PNEUS REAL CHICOINE INC.	SLT1179321	2026-01-20	ROUSSEL, BRUNO	RÉSERVÉ FONDS 2278$ DEVIS F211931 POIN S CHICOINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 080,59	-
J.A. LARUE INC	RPP1179154	2026-01-19	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SHAFT GEAR / 825-13350 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 201,31	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1730589	2026-01-23	PLANTE, STEPHANE	BC ouvert_année 2025-Fourniture et livraison sur demande de béton pré-mélangé. Nouvelle entente. Arr. CDN-NDG	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$6 477,47	-
DWB CONSULTANTS	1742769	2026-01-22	LAURIN, JONATHAN	Évaluation Élément Porteurs - SGPI Biodôme - Claude	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 508,00	-
SIGNEL SERVICES INC	PIR1178519	2026-01-14	SZABO, ANDREA	FOURNIR UN PO A SIGNEL SERVICES INC. POUR LE REMPLACEMENT DE LA FLECHE AUTORISES APPARAISSANT SUR LA SOUMISSION #92790 AU MONTANT DE 4162$ AVANT TAXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 369,58	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1754460	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLET, RACCORD, MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$4 325,63	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1754460	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLET, RACCORD, MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 322,98	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1754460	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLET, RACCORD, MANCHON)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 019,22	1740477
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1755429	2026-01-08	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MANTEAU DE SECURITE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$8 063,04	1724987
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	MHM1178210	2026-01-13	LALONGE, JEAN-MARC	FOURNIR P.O. A MAGNETO HYDRAULIQUE POUR RECONSTRUCTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 113,63	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1758823	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS, SERVIETTE HUMIDES)	Bilan	Entretien et nettoyage	$1 124,42	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1758823	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS, SERVIETTE HUMIDES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$11 172,03	-
POISSANT EXCAVATION INC.	1759866	2026-01-23	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Réparation du branchement d'égout au 6624-28 rue Chabot- DDTET Études techniques - RPP (KA) Soumissionnaires: 5 Soumissions reçues: 2	Rosemont - La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	$18 267,82	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VIDEOTRON LTEE .	1673958	2026-01-28	WU, CANDY YU	enfouissement rue William entre guy et De la Montagne	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$26 986,15	-
BAULNE INC.	1756672	2026-01-13	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture C016870 pour PEP septembre 2025. Entente 1558068 - Lot 3B.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$15 492,46	1558068
BAULNE INC.	1760701	2026-01-28	WAN, HOK	SGPI // Entente 1558068 Lot3B- Paiement de la facture VM3B-1225.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$9 980,61	1558068
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	ROS1177325	2026-01-06	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE FORD TRANSIT 2019 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 390,39	1715633
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1754870	2026-01-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI/ Paiement de factures pour des réparations diverses dans différents bâtiments appartenant à la Ville de Montréal, Lot 2 - Entente 1553928	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$48 758,07	1553928
TRANSPORT H. CORDEAU INC.	1741310	2026-01-22	DENAULT, BENJAMIN	SCONCA / MHM-TC001-2526 - Location de Tracteur-chargeur avec opérateur pour les opérations de déneigement Régie - Saison H25-26. L□entente 1732154	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$28 094,65	1732154
NCH CANADA INC.	1757962	2026-01-16	MCDUFF, DAVID	BCO 2026 - Test tour d'eau légionnelle SGPI Région Est	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$136 483,75	1738183
LES PORTES J.P.R. INC.	1760470	2026-01-27	WAN, HOK	SGPI // Paiement cinq factures pour des services d□entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour divers bâtiments de la Ville de Montréal. - entente 1610276.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 639,77	1610276
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	1759410	2026-01-22	GARNEAU, MELANIE	EAU - Table Hydraulique LT02 Modèle : LT02 Plateau : 42" x 54" Base : 24" x 48" Capacité : 2000 lbs Hauteur : 7.5" / 42"	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$9 556,59	-
LEXISNEXIS CANADA INC.	1756517	2026-01-12	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Direction affaires civiles - Frais d'abonnement au produit Sante et sécurité au travail - Période du 2 janvier 2026 au 1er janvier 2027 - Compte J22TBR4PH	Affaires juridiques	Affaires civiles	$4 583,71	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1755751	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour la vérifier le circuit de sécurité - Frédéric Fournier	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 729,67	-
CONSTRUCTION TANDEM	1756179	2026-01-09	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS // GAG - Demande urgente pour nettoyer et désinfecter des tapis de gymnastique suite à un dégât d'eau.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$4 790,92	-
UNI-SELECT INC.	1758523	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$64,67	1678232
UNI-SELECT INC.	1758523	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$1 700,90	1678235
UNI-SELECT INC.	1758523	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	$342,47	1678238
LE GROUPE J.S.V. INC	1754417	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PILES)	Bilan	Énergie et produit chimique	$2 005,30	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1759415	2026-01-22	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PIECES PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$3 252,04	1483436
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1760517	2026-01-27	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI - Acquisition de fourniture et installation de thermos au bâtiment principal de la cour Ville-Marie	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 380,20	-
MOTEURS (LEBO) ELECTRIQUES INDUSTRIELS LIMITEE	1760532	2026-01-27	BERROUARD, SEBASTIEN	SGPI - Acquisition de service pour la remise à neuf du moteur 125HP à la station mécanique de la patinoire du Lac-aux-Castors	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 953,98	-
QUALITY SPORT LTD	1760287	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE (T-SHIRT, HOMME, GRIS)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$104,99	-
QUALITY SPORT LTD	1760287	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE (T-SHIRT, HOMME, GRIS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 465,84	-
QUALITY SPORT LTD	1760287	2026-01-30	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE (T-SHIRT, HOMME, GRIS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$1 005,36	-
SANIVAC	1753207	2026-01-12	AMOUSSOU, EULOGE	Service de nettoyage de la station de pompage au 4810 Saint-Joseph à l'arrondissement de Lachine	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 876,25	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1742895	2026-01-26	DESBIENS, JUSTINE	212504 - TRACABILITÉ SOLS CONTAMINÉS ATELIER CN	Sud-Ouest	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	$17 942,40	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	PIR1178209	2026-01-13	KHEDDAM, MOURAD	MUFFLER COMPLET AVEC GASKET ET SPRING POUR EQUIPEMENT 513-13063	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 567,75	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	VER1177542	2026-01-07	GRENON, LUC	RESERVEZ FONDS CHEZ UNDERWOOD POUR REPARATION DE VALVE SELON # 2025-90202 POUR UN MONTANT DE 4768.22$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : VM-1251986	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 354,03	-
JFR HYDRAULIQUE INC	1758548	2026-01-20	PAQUETTE, JANIE	Remplacement flexibes des verins hydrau. fosse à neige zamboni req: 664285	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 580,57	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1754331	2026-01-05	HUARD, LUCIE	Diverses pieces	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 495,03	-
CENTRE DU CAMION BIBEAU INC.	MHM1177496	2026-01-07	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ CAMION BIBEAU POUR INSPECTION PEP SELON SOUMISSION #14476 POUR LA SOMME DE 11233.57$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 908,26	-
ATELIER HYDRAU-SOUDE INC.	MHM1179206	2026-01-20	SZABO, ANDREA	RESERVEZ FOND CHEZ HYDRAU-SOUDE POUR REPARATION SYSTEME DE COMPACTION SELON SOUMISSION FOURNISSEUR #82 POUR LA SOMME DE 7920.97$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 316,03	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	RPP1178398	2026-01-13	AUDY, MICHEL	C2000912 (HUILE HYDRAULIQUE EN VRAC POUR COMPLEXE DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 414,71	-
HEXOSQUELETTES CANADA	1755650	2026-01-08	LAURIN, JONATHAN	Location d'exosquelettes - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 600,00	-
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1180094	2026-01-27	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 198,58	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	1745178	2026-01-08	WU, CANDY YU	Produits d'acier pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$10 084,79	-
LOCATION GUAY	1624976	2026-01-15	WU, CANDY YU	Appel d'offres 1736 - location camion et pépine	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$121 017,45	-
G-TEK	1734351	2026-01-09	RASCU, EUGENIU	Service d'hydro-excavation pour divers travaux d'aqueduc et d'égoût, jusqu'au 31 décembre 2025	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 692,94	-
A.A. MENAGE PLUS INC.	1756009	2026-01-09	WU, CANDY YU	Service d'entretien ménager pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$20 088,90	-
SANIVAC	1756406	2026-01-12	MAGNAN-LAUZON, FREDERIQUE	V/Projet Mgr-Richard - Nettoyage inspection d'égout	Verdun	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$4 474,98	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1756644	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIECES D'AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$452,24	1679795
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1756644	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIECES D'AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$9 212,86	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1756644	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIECES D'AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$11 057,92	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1756644	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PIECES D'AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 531,04	1740477
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1756561	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CONTROLEUR DE SIGNALISATION)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$32,57	-
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1756561	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CONTROLEUR DE SIGNALISATION)	Bilan	Matériel roulant	$1 990,31	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1756656	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, MASSE, PINCEAU, MARTEAU...)	Bilan	Construction	$1 297,65	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1756656	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, MASSE, PINCEAU, MARTEAU...)	Bilan	Énergie et produit chimique	$217,32	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1756656	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, MASSE, PINCEAU, MARTEAU...)	Bilan	Outillage et machinerie	$999,17	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1756656	2026-01-15	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, MASSE, PINCEAU, MARTEAU...)	Bilan	Outillage et machinerie	$206,62	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1757535	2026-01-15	YANNAKIS, MICHEL	Achats de divers pièces d'aqueduc selon soumission des 12 et 13 janvier 2026	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 314,30	-
SECURITE LANDRY INC	1757366	2026-01-15	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT DE BOTTE THERMIQUES BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 578,49	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TOROMONT CAT (QUEBEC)	SLT1179040	2026-01-19	BOURBONNAIS, LUC	BON DE COMMANDE POUR REPARATION DE L'EXTERNE DLMNO C297713 BT 0 UNITÉ 513-22202	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 162,89	-
EMCO CORPORATION	1758769	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BRIDE DE RUPTURE POUR BI)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 275,61	1688728
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	CAR1179427	2026-01-21	GRENON, LUC	RÉAPPROVISIONNEMENT D'HUILE EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 556,35	-
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	CAR1179427	2026-01-22	GRENON, LUC	RÉAPPROVISIONNEMENT D'HUILE EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$609,20	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1759113	2026-01-21	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE CEINTURE DE SECURITE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$36,75	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1759113	2026-01-21	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE CEINTURE DE SECURITE	Bilan	Matériel roulant	$2 560,52	-
JMV ENVIRONNEMENT INC.	1759734	2026-01-23	HEVEY, GILLES	SCAEC / BCO 2026 - PEPSC - Conteneur de Métal et de déchets.	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Réseau de distribution de l'eau potable	$17 952,85	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	MHM1180155	2026-01-27	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX ET PIÈCES MECANIQUES POUR LA REPARATION D'UN APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 894,10	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1760522	2026-01-27	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE CEINTURE DE SECURITE	Bilan	Matériel roulant	$2 547,25	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1760522	2026-01-28	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE CEINTURE DE SECURITE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$26,25	-
UAP INC.	1754727	2026-01-06	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES GROTE SOUS ENTENTE	Bilan	Construction	$19,63	1547973
UAP INC.	1754727	2026-01-06	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES GROTE SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$1 640,69	1543175
UAP INC.	1754727	2026-01-06	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES GROTE SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$452,83	1547973
IMPRIME-EMPLOI	1754517	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SGPMRS. L entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$524,94	1648499
IMPRIME-EMPLOI	1754517	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SGPMRS. L entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$1 049,87	1648536
IMPRIME-EMPLOI	1754517	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression - SGPMRS. L entente 1648545, 1648536, 1648499	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$524,94	1648545
EBI ENVIROTECH INC.	1756066	2026-01-09	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour un service de vidange des fonds de bassin - Entente 1594156	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 593,56	1594156
EPM MECANIQUE	1759990	2026-01-26	LESAGE, SAMUEL	SGPI // O 25-20963 - Entente 1715379 - Service d'entretien d'équipements mécaniques du Bâtiment - CVAC - Parc-nature du Cap Saint-Jacques - Lot 6D - janvier à décembre 2026 - Réf. Mariline Fréchette.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 482,79	1715379
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1755880	2026-01-09	FICHTALI, KARIM	SEAU, Téléphonie cellulaire 2026 BC ouvert - Section Sud / Compte 36779037	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$10 918,70	1408829
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	AVM1179004	2026-01-17	CACCHIOTTI, GIUSEPPE	513-15281 / vérin de levage pour cabine	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 603,71	1483051
CANADIAN ENGRAVERS SUPPLY CO. CESCO	1757927	2026-01-16	LABRECQUE, MICHEL	SEPLV - Fournitures diverses pour le laboratoire de la recherche du jardin botanique devis QT011363	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$4 717,00	-
THOMSON REUTERS	1756513	2026-01-12	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Affaires civiles - Frais d'abonnement au produit - Bibliothèque/Responsable AFFJuridicques-compte #1005297154	Affaires juridiques	Affaires civiles	$6 653,00	-
KENWORTH MONTREAL	1754688	2026-01-06	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$3 137,27	-
KENWORTH MONTREAL	1754688	2026-01-08	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$76,99	-
ROBERT BOILEAU INC	1758669	2026-01-20	BOURRET, YANICK	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$18 028,24	-
ROBERT BOILEAU INC	1758669	2026-01-21	BOURRET, YANICK	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$2 773,56	-
ROBERT BOILEAU INC	1758669	2026-01-29	BOURRET, YANICK	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES DE ZAMBONI	Bilan	Matériel roulant	$8 050,82	-
THERMO-DESIGN INC.	1755845	2026-01-08	LANDRY, MYRIAM	IN 404230 (GP) - Gré à gré - Fourniture et mise en place de bande thermoplastique dans une encavure dans le béton. Réso travaux CM22 0946, Dem. Guillaume Bélanger, Réf. V/Soumission 25-0116-R1 du 2 décembre 2025	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	$21 128,21	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HARNOIS ENERGIES INC.	1754747	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GRAISSE EPO, EP2)	Bilan	Matériel roulant	$7 333,46	-
CYCLONE SANTE INC.	1755909	2026-01-09	LECOMTE, DAPHNE	RH SRHC / Paiement des factures - Expertise médicale en orthopédie, pour les courus manuels 2025	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$10 572,24	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1757736	2026-01-15	BESSETTE, HUGUES	SUM / Paiement de facture pour téléphonie cellulaire	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$16 798,00	-
AMELIE BAILLARGEON	1756587	2026-01-13	TREMBLAY, LOUISE	SRHC/Paiement de facture pour service de rédaction et édition Infolettre - Objectif zéro déchet 2026.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$14 848,91	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1760983	2026-01-29	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE -PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 173,81	1740477
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1760983	2026-01-29	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE -PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 540,17	-
DESIGNFUSION	1759305	2026-01-22	CRITES, JEAN-PHILIPPE	SMRA/ Renouvellement licence - Solid Edge Xpres Route - Flottant - Hybrid Saas. Période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$19 847,90	-
9506-3475 QUEBEC INC.	1756840	2026-01-13	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Planchette de Vinyle - SGPI jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 795,63	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1760035	2026-01-26	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // AO 23-20259 - Entente 1639059 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical - Lot 2 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 828,40	1639059
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1760035	2026-01-26	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // AO 23-20259 - Entente 1639059 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical - Lot 2 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$47 788,72	1639059
UAP INC.	CES1180189	2026-01-28	FANFAN, PAUL VLADIMIR	ACHAT D'HUILE ET ANTIGEL EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 414,73	-
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1754896	2026-01-06	LAURIN, JONATHAN	Facture Location Pickup Entretien - SGPI Jardin Botanique - Catherine	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 012,88	-
KOPPERT CANADA LIMITED	1757807	2026-01-15	SAINT-GERMAIN, MICHEL	BCO 2026 - Prédateurs (phytoprotection) - Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$10 000,00	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUEBEC INC	1760976	2026-01-29	CARON, CHARLES	SMRA / Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$11 389,77	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	SLT1180571	2026-01-29	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECE KUBOTA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 347,25	-
PLANCHERS J.P. EVOLUTION INC.	1757921	2026-01-16	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Remise à Neuf du Plancher - SGPI Jardin Botanique - Jonathan DT	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 000,00	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	MHM1178355	2026-01-13	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P.O. A CLIFFORD UNDERWOOD POUR REPARATION VERIN SUITE A L'INSPECTION AU MONTANT DE 7859$ AVANT TAXE # SOUMISSION 3283	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 250,97	-
MOHAMED ELABBAS ELDAW ELABBAS	1759912	2026-01-26	LARRIVEE, MAXIM	SEPLV - Services professionnels pour la poursuite de l'amélioration des outils existants et de développer de nouveaux modèles de classification d'images assistées par l'IA et gestion de données du projet Antenna	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$24 990,00	-
METAUX PROFUSION INC.	ROS1177540	2026-01-15	KONE, DAVID	DIVERS PIECES DE METAL POIUR FABRICATION POUR ATELEIR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$16 235,80	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1179838	2026-01-23	GRENON, LUC	FOURNIR ET ENVOYER P.O. CHEZ GROUPE GUY POUR RÉPARATION SUITE À LA SAAQ AU MONTANT DE $6 200.06 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 509,29	-
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	1750626	2026-01-26	LAMBERT, LYNE	LAS-BCR-DCSLDS 2025 SP MODELES GESTION ESPACE	LaSalle	Autres - activités culturelles	$5 574,52	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	VER1177140	2026-01-05	TOSKA, ERMIR	52385 MODULE FISHER ,SMRA VERDUN, UNITÉ : 528-21042	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 583,00	-
J.A. LARUE INC	SLD1178227	2026-01-13	LONGPRE, JEREMIE	RESERVER FOND POUR LARUE REF:12780 2888.96$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 033,05	-
POLYTECHNIQUE MONTREAL	1705781	2026-01-13	BANNIER, ALICIA	SEAU / Contrats de services - Stagiaires coordonnateurs - coordination et planification pour cet été du 05 mai 2025 au 29 aout 2025	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	$8 482,32	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1754750	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAME, AMPOULE, TIGE, COURROIE)	Bilan	Construction	$42,83	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1754750	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAME, AMPOULE, TIGE, COURROIE)	Bilan	Matériel roulant	$3 024,33	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	MHM1178485	2026-01-14	SZABO, ANDREA	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 388,18	-
KENWORTH MONTREAL	1758683	2026-01-20	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES CUMMINS	Bilan	Matériel roulant	$2 294,36	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1758765	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BAGUE, COLLET, MANCHON...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$1 172,13	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1758765	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BAGUE, COLLET, MANCHON...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 688,07	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1758765	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BAGUE, COLLET, MANCHON...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$9 353,13	1740477
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1758765	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BAGUE, COLLET, MANCHON...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$8 668,18	1740521
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1759028	2026-01-21	WATTERS, JEREMIE	SGPMRS // Paiement de facture - Renouvellement de maintenance logiciel géomatique FME 2026	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$7 480,36	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	MHM1176290	2026-01-21	LEFEBVRE, MARIO	PIECES DE DIRECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 869,26	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1759359	2026-01-22	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PRODUITS D'ENTRETIEN SOUS ENTENTE	Bilan	Entretien et nettoyage	$2 703,28	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1759359	2026-01-22	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - PRODUITS D'ENTRETIEN SOUS ENTENTE	Bilan	Environnement et nature	$602,94	1719849
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC1159731	2026-01-22	ARSENAULT, JESSY	piece pour unité 299-12185	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 182,48	-
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	RPP1180037	2026-01-26	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ C-10804500 - REPARATION DE CYLINDRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 194,54	-
NEDCO	1760278	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LUMINAIRE COBRA)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 221,67	1664992
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1760294	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(QUINCAILLERIE)	Bilan	Construction	$2 272,58	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1760294	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(QUINCAILLERIE)	Bilan	Outillage et machinerie	$2 309,31	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & LA SECURITE DU TRAVAIL SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES	1760786	2026-01-28	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service de formation découpeuse à disque abrasif ou meule.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$3 024,00	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1760749	2026-01-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANCARTE DE SIGNALISATION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 242,01	-
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1760749	2026-01-29	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANCARTE DE SIGNALISATION)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$3 242,02	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1754864	2026-01-06	LESAGE, SAMUEL	GPI/ Paiement de facture pour des réparations diverses dans différents bâtiments appartenant à la Ville de Montréal, Lot 3 - Entente 1553929	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 898,93	1553929
LM 1947 INC.	1760404	2026-01-27	WAN, HOK	SGPI//paiement des factures Appels des services pour divers bâtiments pour modification des branchements d'alarme, légère fuite d'antigel et vérification de type d'alarme -Entente 1633507	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 603,16	1633507
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1760303	2026-01-27	MCDUFF, DAVID	SGPI // AO 23-20259 - Entente 1638829 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical - Lot 3 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$89 570,39	1638829
RESSORT IDEAL LTEE	MHM1170386	2026-01-08	CADOTTE, ERIC	RESERVEZ FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR INSPECTION PEP SELON SOUMISSION DE L'ATELIER POUR LA SOMME DE 250$/SVP veuillez amender le p/o au prix de la facture svp merci Patrick Parent	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 053,83	1687672
AMRIZE CANADA INC.	1755402	2026-01-07	PROVOST, CAROLINE	SEPLV / Fourniture et livraison de pierre concassée - Jardin botanique. Entente 1594243	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$9 557,50	1594243
IGO INC	1755427	2026-01-08	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(«JEANS» EXTENSIBLE HOMME)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 659,87	1724991
C.G. REPTILES INC.	1755019	2026-01-06	MATTEAU, VALERIE	SEPLV - Commande ouverte 2026 / Aliments et suppléments pour reptiles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$13 000,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SUZANNE COTE	1760641	2026-01-28	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Livres dans la rue Volet régulier (Suzanne Côté)	Culture	Bibliothèques	$6 771,69	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1755094	2026-01-07	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MOUSSE, ROUE, PIVOT, ROUE...)	Bilan	Matériel roulant	$36 970,73	1483436
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1761242	2026-01-29	JOLY, LINDA	REAP ST-LÉONARD - DISTRIBUTEUR,ESSUIE-MAIN,ROULEAU,NETTOYANT ET DEGRAISSANT A PLANCHER, SAC A ORDURE	Bilan	Entretien et nettoyage	$1 207,34	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1761242	2026-01-29	JOLY, LINDA	REAP ST-LÉONARD - DISTRIBUTEUR,ESSUIE-MAIN,ROULEAU,NETTOYANT ET DEGRAISSANT A PLANCHER, SAC A ORDURE	Bilan	Environnement et nature	$359,37	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1761242	2026-01-30	JOLY, LINDA	REAP ST-LÉONARD - DISTRIBUTEUR,ESSUIE-MAIN,ROULEAU,NETTOYANT ET DEGRAISSANT A PLANCHER, SAC A ORDURE	Bilan	Entretien et nettoyage	$1 057,85	-
LM 1947 INC.	1760014	2026-01-26	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // AO 23-20084 - Entente 1633514 - Service d'entretien et de travaux sur demande des génératrices - Lot 3 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$57 478,56	1633514
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1758723	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOTTES, FEUTRES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$14 971,23	1644900
MOMENTUM SALON EVENEMENTIEL INC.	1756728	2026-01-13	ALLARD, FREDERICK	SEPLV / Paiement de facture. Inscription au congrès Momentum - Le salon et le réseau événementiel d'affaires - Le 10 mars 2026 à Laval - Employée: Dominic Laperrière-Marchessault	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$2 695,00	-
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS	1720975	2026-01-23	CARON, CHARLES	SMRA / BCO 2025-Formation continue pour les employés du Service du matériel roulant et des ateliers mécaniques.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$46 912,61	-
GROUPE FORGET, AUDIOPROTHESISTES INC.	1759348	2026-01-22	KONE, DAVID	SMRA/ Achat des bouchons anti-bruit avec filtre pour 10 employés atelier menuiserie	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 989,50	-
AMRIZE CANADA INC.	1605546	2026-01-20	LALIBERTE, BRIGITTE	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIERRE CONCASSÉE EN VRAC POUR LES TRAVAUX EN RÉGIE POUR L'ANNÉE 2023 SELON L'ENTENTE 1594243 VALIDE DU 24/04/2023 AU 23/04/2026	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$31 496,25	-
BAULNE INC.	1756634	2026-01-13	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture C016982 pour PEP septembre 2025. Entente 1690001 - Lot 1A.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$30 499,72	1690001
SERRURIER EXCEL INC.	1759955	2026-01-26	GIRARD, YANNICK	Cadenas pour Cadenassage - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 044,88	-
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	LAS1180053	2026-01-26	GRENON, LUC	RÉPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$11 629,47	-
REP SOLUTION INTERACTIVE INC.	1752203	2026-01-01	HEBERT, SYLVAIN	STI - Acquisition d□un outil marketing de production et de transmission d□infolettres utilisée par les différentes équipes de la Ville dans ses communications avec les citoyens du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026 - C00_0265	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$25 519,84	-
GROUP LRDL INC.	1754216	2026-01-05	LAURIN, JONATHAN	Plafond Monde Polaire - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$8 325,00	-
CAPITAL GREENHOUSE	1754423	2026-01-05	LAURIN, JONATHAN	Facture Analyse Tropical - SGPI Biodôme - Claude	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 870,70	-
LA FABRIQUE ARHOMA INC.	1755158	2026-01-07	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ BCO 2026 - Service d'alimentation divers (biscuits, viennoiseries, etc) pour le MEM de janvier à décembre 2026.	Culture	Musées et centres d'exposition	$6 500,00	-
K.M.D. DISTRIBUTION INC.	MHM1177455	2026-01-07	LESSARD, SIMON	ACHAT DE MODULE ET FLOTTE POUR POMPE DISTRIBUTRICE A CARDURANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 682,42	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	SLT1176104	2026-01-02	MONTPETIT, SYLVAIN	KIT D'INJECTEUR 5237014	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$156,79	-
ADF DIESEL MONTREAL INC.	SLT1176104	2026-01-05	MONTPETIT, SYLVAIN	KIT D'INJECTEUR 5237014	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 829,20	-
CUMMINS CANADA ULC	SLT1177049	2026-01-10	SZABO, ANDREA	COMMNADE PIÈCES MOTEUR POUR RÉPARER FUITES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 995,76	-
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	SLT1180098	2026-01-27	ROUSSEL, BRUNO	RESERVE FONDS 2759.40$ DEVIS 3210 CSN NORDIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 519,70	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAS1179908	2026-01-26	DAVID, STEPHANE	PIECES CAMION FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 102,14	-
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1757914	2026-01-16	CORBEIL, SEBASTIEN	sgpi - 8636 - 2026 - Deamnde de prix. Renouvellement des licences d'utilisation du logiciel Pro-Watch ainsi que l'entente de service	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$42 567,18	-
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	LAS1180471	2026-01-28	GRENON, LUC	RÉSERVER FONDSCHEZ LACBUS DE L'AUTOMOBILE POUR RÉPARATION DE TRANSMISSION SELON ESTIMÉ AU MONTANT DE $12 345.87 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 961,62	-
DRIVE PRODUCTS INC	ANJ1176969	2026-01-07	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECES CAMION GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 331,53	-
XYLEM CANADA LP	1755641	2026-01-08	BROSSARD, LOUIS	Flotte Niveau - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 392,00	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1756295	2026-01-12	BROSSARD, LOUIS	BIODOME // REAPP // INVENTAIRE: Achat des Matériels électriques (Adapteurs, coudes pvc, boite pvc, boite jonction pvc, vis, etc)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 752,90	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1756185	2026-01-12	CORBEIL, ERIC	MARTEL - ACHAT DE BANC RIDGID AVEC LONGUE CHAINE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 749,06	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1756185	2026-01-13	CORBEIL, ERIC	MARTEL - ACHAT DE BANC RIDGID AVEC LONGUE CHAINE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$209,97	-
WOLSELEY CANADA INC.	1759424	2026-01-22	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT TE PRESSION- COUDE PRESSION - UNION PRESSION- BAT: 0422	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 634,27	1657298
WOLSELEY CANADA INC.	1759424	2026-01-22	CORBEIL, ERIC	ARREAZA - ACHAT TE PRESSION- COUDE PRESSION - UNION PRESSION- BAT: 0422	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 110,16	-
BMR DETAIL S.E.C.	1761208	2026-01-29	BROSSARD, LOUIS	Comptoir Opérateur - SGPI Biodôme - Mathieu	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 188,16	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	VER1176540	2026-01-08	TOSKA, ERMIR	413-08589 PEDAL SPRING ,SMRA VERDUN, UNITÉ : 413-08589	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 011,22	-
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	VER1176540	2026-01-15	TOSKA, ERMIR	413-08589 PEDAL SPRING ,SMRA VERDUN, UNITÉ : 413-08589	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$42,35	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	VER1179058	2026-01-19	TOSKA, ERMIR	200-090-371 SOLENOID AU COMPLET,SMRA VERDUN, UNITÉ : 395-05054	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 526,74	-
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	SLD1179023	2026-01-18	LONGPRE, JEREMIE	RESEVER FOND POUR ARMAND SIGNORI AU MONTANT 2623,63$ SELON EVALUATION 43034	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 754,48	-
EAU DE SOURCE PEAUSEIDON	1715720	2026-01-07	BELLEVILLE, ERIC	Eau embouteillée en format 4 litres, Boites = 4 X4 litres et Palettes. Entente 1553263. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 731,00	1735290
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1177185	2026-01-05	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$18 034,40	-
9066-7353 QUEBEC INC	RPP1177106	2026-01-05	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 501-10345 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 703,46	-
GROUPE ABS INC.	1754157	2026-01-06	DUCHESNE, ANNICK	Caractérisation environnementale des sols Aménagement d'une ruelle et d'un gym Arrondissement de Verdun	Verdun	Planification et gestion des parcs et espaces verts	$14 169,43	1639727
HARNOIS ENERGIES INC.	MHM1178240	2026-01-13	SZABO, ANDREA	PO POUR SMRA, REMPLISSAGE RESERVOIR DE VRAC, P.A.T. + R.D.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 517,13	1638765
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1756654	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAME, PISTOLE, ROUE, BOYAUX...)	Bilan	Construction	$176,38	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1756654	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAME, PISTOLE, ROUE, BOYAUX...)	Bilan	Énergie et produit chimique	$322,52	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1756654	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAME, PISTOLE, ROUE, BOYAUX...)	Bilan	Environnement et nature	$643,31	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1756654	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAME, PISTOLE, ROUE, BOYAUX...)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 221,79	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1756654	2026-01-15	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(LAME, PISTOLE, ROUE, BOYAUX...)	Bilan	Environnement et nature	$162,39	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1758557	2026-01-20	POULIN, MYRIAM	SGPI - Ce contrat gré à gré porte sur les services de déménagement et d…installation du mobilier de marque Teknion provenant du 630, rue René‑Lévesque Ouest vers le 303 Notre-Dame Est.	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$2 547,78	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1758557	2026-01-22	POULIN, MYRIAM	SGPI - Ce contrat gré à gré porte sur les services de déménagement et d…installation du mobilier de marque Teknion provenant du 630, rue René‑Lévesque Ouest vers le 303 Notre-Dame Est.	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$509,56	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1758175	2026-01-20	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉ VILLE MARIE ACHAT CONTROLEUR CENTRE JEAN CLAUDE MALEPART BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 771,63	-
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1758479	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GILET, SALOPETTE, MANTEAU)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$13 932,92	1724987
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1758752	2026-01-20	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) BOITIER DE FUSIBLE ET DISJONCTEUR	Bilan	Matériel roulant	$2 056,03	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1758752	2026-01-22	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) BOITIER DE FUSIBLE ET DISJONCTEUR	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$21,00	-
BETON BRUNET LTEE	1759804	2026-01-23	WAN, HOK	SGPI // Paiement facture 217010 et 217059 pour installation et désinstallation de la signalisation pour 26 unités à 50 unités - Intervention GI11072025-Rue Clark, Shawn Verbrugh.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 007,90	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1759633	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TIGE, PEDALE, JOINT, ECROU...)	Bilan	Matériel roulant	$9 701,54	1483436
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1759953	2026-01-26	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT GASKET ET HUILE STATION MÉC PATINOIRE LAC AUX CASTORS BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 909,03	-
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1759946	2026-01-26	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST VILLE MARIE ACHAT GASKET ET HUILE PATINOIR EXT RÉFRIGÉRÉ ESPLANADE BERROUARD, SEBASTIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 610,88	-
BAULNE INC.	1756609	2026-01-13	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture C016984 Entente 1690004 - Lot 3A - PEP septembre 2025	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 507,43	1690004
BAULNE INC.	1756609	2026-01-14	LESAGE, SAMUEL	SGPI // Paiement facture C016984 Entente 1690004 - Lot 3A - PEP septembre 2025	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 062,85	1690004
MOFAX ELECTRIQUE LTEE	1755537	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour divers travaux électriques, travaux mois de Novembre 2025 dans divers bâtiments de la Ville de Montréal- Lot 2 - Entente 1666480	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$28 300,38	1666480
BAULNE INC.	1755943	2026-01-09	LESAGE, SAMUEL	SGPI/ Paiement de facture pour de l'entretien préventif de plusieurs bâtiments appartenant à la Ville de Montréal - Entente 1690003	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 449,30	1690003
DANIEL SHELTON	1755379	2026-01-07	PROVOST, CAROLINE	SEPLV - BCO - Gardiennage des carpes de l'étang du jardin japonais en 2026 pour une durée approximative de 7 mois avec travail de manutention, ramassage et nourriture pour les carpes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$11 000,00	-
NEDERMAN CANADA LIMITED	1760067	2026-01-26	MCDUFF, DAVID	SGPI // AO 23-20259 - Entente 1639059 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical - Lot 2 - 2026.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$111 055,80	1630470
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1754815	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MOTEUR ELECTRIQUE)	Bilan	Matériel roulant	$2 173,24	-
TWIN EQUIPMENT LIMITED	1754815	2026-01-08	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MOTEUR ELECTRIQUE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$83,99	-
WOLSELEY CANADA INC.	1754776	2026-01-06	BROSSARD, LOUIS	BIODOME/ REAPPRO / INVENTAIRE: Achat de matériel de plomberie (mamelons, supports, etc)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 961,63	1657298
LE GROUPE J.S.V. INC	1757241	2026-01-14	BELLEVILLE, ERIC	Achat divers grandeur de couvre tout avec broderie. Soumission 592048. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$3 497,34	-
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC	1750874	2026-01-05	SAIDULIN, IURII	APP/ Acquisition de divers articles (chariot à courroies, courroies, tendeur/scelleur, batteries et chargeur)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$6 779,52	-
INFRAROUGE KELVIN INC.	1741854	2026-01-07	BARKLEY, STEVE	LAS-BCR-TP 2025 INSPECTION ET ANALYSE BORNES ET VANNES	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$34 292,86	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1754760	2026-01-06	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) BARRURE DE CABINE HYDRAULIQUE, DRAIN PRINCIPAL, BANDELETTE	Bilan	Matériel roulant	$5 631,06	-
ALTANERGY GROUPE	1756155	2026-01-09	DA SILVA, DANIEL	DG //Ccontrat de services professionnels pour la détermination de la valeur marchande de la chaleur issue du lixiviat du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), étape 1	Direction générale	Protection de l'environnement	$19 422,69	-
L & L IMPRESSION	1754513	2026-01-05	TREMBLAY, LOUISE	RH SRHC / BCO 2026 - Service d'impression 2026 - EAU. L entente 1692281	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$3 149,62	1692281
CREUSAGE RL	1756893	2026-01-13	CHARTRAND, MAUDE	2026-SLE-BCO-TP (EAU) SERVICE D'HYDRO-EXCAVATION SELON LA DEMANDE DE PRIX SLE-25-082	Saint-Léonard	Réseaux d'égout	$22 828,34	-
M.A.D.V. CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS INC.	1758259	2026-01-19	LABOS, COSTAS	SGPI - Service de réparation des poutres de béton niveau sous-sol au STATIONNEMENT ÉTAGÉ ETHEL au 4000 Rue Ethei, Verdun Montréal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$36 010,71	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAS1177221	2026-01-06	VINCENT, KARINE	PIECES CUMMINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 220,45	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAS1177221	2026-01-07	VINCENT, KARINE	PIECES CUMMINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$149,24	-
SERRURIER EXCEL INC.	1756800	2026-01-13	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Ferme Porte et Poignée - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 051,00	-
MATERIAUX PONT MASSON INC.	1757032	2026-01-14	DALLAIRE TEOLI, JONATHAN	Bois de Construction - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$11 964,99	-
MECAR METAL INC.	1761068	2026-01-29	GIRARD, YANNICK	Fan-Tray unité F-1200 - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$9 300,00	-
GOODYEAR CANADA INC.	1758392	2026-01-19	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE) PNEU D'HIVER	Bilan	Matériel roulant	$7 251,53	-
AMRIZE CANADA INC.	1695141	2026-01-14	BELPAIRE, VERONIQUE	Pierre concassée pour l'année 2025 selon l'entente #1594243.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	$65 109,22	1594243
TWIN EQUIPMENT LIMITED	CES1180394	2026-01-28	SZABO, ANDREA	DIVERS PIÈCES NACELLE VERSALIFT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 743,93	-
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	1757711	2026-01-20	RICHER, FREDERIC	LEMAY - ACHATVIS EQUERRE ET AUTRES - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 390,28	-
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1760042	2026-01-26	RICHER, FREDERIC	LEMAY - ACHAT D OUTILS DIVERS BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 211,71	-
ALIX BRENNEUR	1759747	2026-01-23	DUPERE, GENEVIEVE	SEPLV / Projet Espace Atelier : Design d'intérieur et réaménagement de 4 atelier B1 à B4 - Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$10 000,00	-
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	ROS1177457	2026-01-07	KONE, DAVID	DIVERS PIECES D'ELECTRONIQUE POUR LE DEPARTEMENT ELECTRO-RADIO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 897,52	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUEBEC INC	1761005	2026-01-29	CARON, CHARLES	SMRA / Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	$4 657,24	-
SANIVAC	1760577	2026-01-27	BERARDUCCI, DANIEL	IBSG-2026- Nettoyage d égout 20 Rue Saint-Antoine-Hors contrat	L'Île Bizard - Sainte-Geneviève	Réseaux d'égout	$2 099,75	-
PLOMBERIE SYRACUSE	1760745	2026-01-28	WAN, HOK	SGPI / Paiement de facture pour divers travaux de plomberie	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 049,79	-
AFI PAR EDGENDA INC.	1756420	2026-01-12	CLAVEAU, MARYSE	SAPP- Acquisition / Formations ceinture verte pour 2 employés Entente 1721571	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$2 939,64	1721571
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1758679	2026-01-20	BROSSARD, LOUIS	Facture Comairco - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 394,20	-
ACIER BALCON CLOTURE ORNEMENTAL INC.	1755363	2026-01-07	LABOS, COSTAS	SGPI BCO - Travaux de soudure dans les bâtiments de la DEBÉ- Est	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$22 047,37	-
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1756898	2026-01-14	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉ ADMINISTRATIVES ACHAT QUINCAILLERIE POUR LES PORTES 6000 NOTRE DAME KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 717,60	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1754136	2026-01-12	MOUHANDIZ, HAFIDA	VILLE-MARIE MUNI/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$108,66	1732401

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1754136	2026-01-12	MOUHANDIZ, HAFIDA	VILLE-MARIE MUNI/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES D'EGOUTS ET AQUEDUCS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 529,89	-
TECHNO-CONTACT INC.	1757410	2026-01-15	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT FUSIBLES (VCR) - STEPHANE SAUVE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 919,19	-
PORTOMATIK INC.	1761372	2026-01-30	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 0551 CENTRE SPORTIF NOTRE-DAME-DE-GRACE (BENNY) - ACHAT D`UNE PORTE - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 446,40	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1756597	2026-01-13	PAQUETTE, JANIE	BEDARD - ACHAT DE RACCORD DE 2" ET FIL 4/0 AWG BAT: 0087	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 191,70	-
J.A. LARUE INC	AVM1177572	2026-01-07	MORAND, PHILIPPE	TUYAU EXHAUST AU TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 285,08	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1177839	2026-01-08	GAUVREAU, ALAIN	SCR JOB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 423,59	-
JLR INC.	1754228	2026-01-01	GERBEAU, ANNIE	Licence Collplan, secteurs Laval/Mtl/Rive-Sud - 2026	Service de la stratégie immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 776,45	-
BRANDT TRACTEUR	1754677	2026-01-06	LAPLANTE, JEAN-MARC	LAMP AT202789	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 138,55	-
LE GROUPE GUY INC.	LAS1179356	2026-01-20	DAVID, STEPHANE	FOURNIR PO CHEZ GROUPE GUY POUR TRAVAUX FAIT POUR SAAQ ET/OU LEURS RÉPARATIONS AU MONTANT DE $3 201.71 AV TX BL89266.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 361,40	-
J.A. LARUE INC	LAS1180161	2026-01-27	DAVID, STEPHANE	COMMANDE DE PIECES SOUFFLEUR LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 970,53	-
TENAQUIP LIMITED	1754329	2026-01-02	LAURIN, JONATHAN	Outils Divers - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 324,42	-
WOLSELEY CANADA INC.	1755690	2026-01-08	BROSSARD, LOUIS	Plomberie - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 344,88	-
KENWORTH MONTREAL	ANJ1177720	2026-01-08	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECES CUMMINS POUR CAMION BENNE GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 272,67	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1178350	2026-01-13	GRENON, LUC	393-16020 FOURNIR PO POUR PEP ET RÉPARATIONS UNITÉ A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 210,26	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1178350	2026-01-22	GRENON, LUC	393-16020 FOURNIR PO POUR PEP ET RÉPARATIONS UNITÉ A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 897,64	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1758528	2026-01-20	CORBEIL, ERIC	BEDARD - ACHAT DE THERMOSTAT , DISJONCTEUR BAT : 0095	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 184,48	-
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	SLD1177632	2026-01-07	LONGPRE, JEREMIE	PIECE POUR GRATTE SOUS LE BODY DU 396-14037 SELON SOUMISSION EN ANNEXE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 003,16	-
SOLUTIONS ZOOM INC.	1754135	2026-01-05	PROTEAU, STEPHANE	SGPI / GAG - Réfection des tourelles C et D du bâtiment administratif au Jardin Botanique - Fournir, livrer et assemblage de mobilier de bureau du local #357.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$11 662,07	-
SEL WARWICK INC.	1755106	2026-01-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(SEL DE DEGLACAGE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$5 591,77	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAC1177883	2026-01-08	GRENON, LUC	KIT INJECTEUR ET JOINT COUVERT DE VALVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$15 568,67	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	LAC1177883	2026-01-12	GRENON, LUC	KIT INJECTEUR ET JOINT COUVERT DE VALVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$172,87	-
TOTAL CANADA INC.	1754669	2026-01-06	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - 208L, HUILE, MINERAL, MOTEURS DIESEL, 5W40	Bilan	Matériel roulant	$2 205,58	-
TOTAL CANADA INC.	1754669	2026-01-08	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - 208L, HUILE, MINERAL, MOTEURS DIESEL, 5W40	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$131,23	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1755781	2026-01-08	REICHSON, JORDY	OUEST SYSTÈME D`ALARME ET CONTRÔLE D`ACCES 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT SYSTEME DE CAMERA AVEC LICENSE OBLIGATOIRE INCLUSE - FREDERIC POIRIER	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 272,48	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	RPP1173876	2026-01-13	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 217-14124 - REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 574,39	-
SPICERS CANADA ULC	1754665	2026-01-06	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - ENCRE TRUVIS-2,MAGENTA,VINYLE "HITATCK" LUSTRE	Bilan	Communication et marketing	$1 712,23	-
SPICERS CANADA ULC	1754665	2026-01-14	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - ENCRE TRUVIS-2,MAGENTA,VINYLE "HITATCK" LUSTRE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$15,75	-
SPICERS CANADA ULC	1754665	2026-01-14	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - ENCRE TRUVIS-2,MAGENTA,VINYLE "HITATCK" LUSTRE	Bilan	Communication et marketing	$2 204,84	-
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT1178743	2026-01-15	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 2643.53$ DEVIS SOU0001248 MAGNETO LAVAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 413,89	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1178754	2026-01-15	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 276,63	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1758816	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MASQUES, FRAISEUSE, CABLES...)	Bilan	Construction	$327,56	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1758816	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MASQUES, FRAISEUSE, CABLES...)	Bilan	Outillage et machinerie	$258,97	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1758816	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MASQUES, FRAISEUSE, CABLES...)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$9 105,57	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1758816	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MASQUES, FRAISEUSE, CABLES...)	Bilan	Construction	$285,30	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1758816	2026-01-23	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(MASQUES, FRAISEUSE, CABLES...)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 107,72	-
SYNED DESIGN INC.	1759461	2026-01-22	BROSSARD, LOUIS	BIODOME // REAPPRO // INVENTAIRE: Achat d'uniformes: polos, chemises, t-shirts.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 293,50	-
9168-5941 QUEBEC INC.	1734459	2026-01-22	DENAULT, BENJAMIN	SCAEC / Service de Coordonnateur (trice) des opérations de transport de la neige_Hiver 2025-2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	$51 442,20	-
TENCO INC.	1759133	2026-01-21	ROY, PATRICK	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES TENCO	Bilan	Matériel roulant	$3 225,34	-
TENCO INC.	1759133	2026-01-23	ROY, PATRICK	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES TENCO	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$136,48	-
TENCO INC.	1759133	2026-01-23	ROY, PATRICK	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES TENCO	Bilan	Matériel roulant	$17 066,79	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1759967	2026-01-26	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 23-20142 - Entente 1628973 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical - Lot 5 - 2026 - Youssef El Majidi	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$20 439,59	1628973
QUEBECOR MEDIA VENTES	1760764	2026-01-28	SAUVE, STEPHANIE	SRHC/ Service de placement média - Refuge animalier.	Ressources humaines et communications	Rel. avec les citoyens et communications	$7 874,06	-
HEBDRAULIQUE INC.	MHM1180604	2026-01-29	TROTTIER, LUC	ACHAT DE PIECE(S) / FOURNITURE(S) MECANIQUE(S) POUR LA REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER MECANIQUE POINTE AUX TREMBLES DU SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 279,94	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	1755183	2026-01-07	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE RPP - PIECES FORD ET MOTORCRAFT SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$2 217,07	1715633
POULIN ELECTRIQUE INC.	1756097	2026-01-09	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour des réparations électriques dans divers bâtiments appartenant à la Ville de Montréal - Entente 1666468	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$33 489,91	1666468
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	ROS1177756	2026-01-26	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE FORD F150 2022 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 526,04	1715633
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1759813	2026-01-23	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture 035837 pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal. Entente : 1553928.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$59 090,91	1553928
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1760285	2026-01-27	MCDUFF, DAVID	SGPI // AO 23-20259 - Entente 1638831 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical - Lot 4 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$77 550,92	1638831
LE GROUPE GUY INC.	PIR1176994	2026-01-14	KHEDDAM, MOURAD	RESERVE DES FONDS A GROUPE GUY POUR LA SOUMISSION DES REPARATIONS # BL90013 SUR L¿ENTENTE #1646847 AU MONTANT DE 8548.24$ AVANT TAXE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$8 816,85	1646847

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT1177295	2026-01-06	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 2353.95$ DEVIS 297718 SUSPENSION ST-LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 033,16	1687668
LUSSIER CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	1759591	2026-01-22	MANUKYAN, HASMIK	SRHC/ Service de formation: protection respiratoire et essais d□ajustement (TEST QUALITATIF). Entente 1756248.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$15 485,70	1756248
BAULNE INC.	1754848	2026-01-06	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI/ Paiement de facture pour l'entretien de ventilation, climatisation et chauffage dans différents bâtiments appartenant à la Ville de Montréal, lot 4B2A - Entente 1690003	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$42 591,71	1690003
BAULNE INC.	1760777	2026-01-28	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI / Paiement de la facture LOT 2A. Période du : 1er déc au 31 déc 2025. L□entente 1690003	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$66 119,39	1690003
POSTMEDIA NETWORK INC	1760596	2026-01-27	TANI-MOORE, EMMANUEL	GREF / BCO 2026 - Placement média d'avis public en anglais. Entente 1753535	Greffe	Greffe	$78 740,62	1753535
VANESSA NICOLAI	1757195	2026-01-14	BARRACHINA, LAURE	SCULT/ Service de traduction pour le MEM. Selon la convention signée le 12 janvier.	Culture	Musées et centres d'exposition	$4 350,00	-
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1755008	2026-01-06	PLANTE, NOEMIE	SIRR/ BCO 2026 pour le paiement de factures à venir ayant attrait à de l'information foncière (ex. cadastres et lots), unité ou moins de 1$ pour la période se terminant au 31 décembre 2026	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$8 000,00	-
GROUPE QUALINET INC	1754823	2026-01-06	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de 9 factures pour travaux d'entretien et sécurisation dans différentes bâtiments de la Ville de Montréal - Entente 1683914	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 966,97	1683914
UAP INC.	1754454	2026-01-05	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES MÉCANIQUES	Bilan	Matériel roulant	$1 141,89	-
UAP INC.	1754454	2026-01-06	MOUHANDIZ, HAFIDA	PIERREFONDS/ REAPPRO/ INVENTAIRE - PIÈCES MÉCANIQUES	Bilan	Matériel roulant	$905,58	-
WOLSELEY CANADA INC.	1756311	2026-01-12	BROSSARD, LOUIS	BIODOME // REAPP // INVENTAIRE: Achat d'accessoires et fournitures de plomberie et tuyauterie	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 315,35	1657298
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1754729	2026-01-06	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$5 592,16	1483051
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1754729	2026-01-06	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - PIECES PRINOTH SOUS ENTENTE	Bilan	Matériel roulant	$210,37	1483436
WAJAX LTEE	1760093	2026-01-26	CARDIN, MARTINE	DA 907773: Location d'une génératrice pour janvier 2026 - Station pompage Lacordaire	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 460,92	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1760753	2026-01-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, CAPUCHONS, GRATTOIRS)	Bilan	Outillage et machinerie	$1 310,25	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1760753	2026-01-28	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PELLES, CAPUCHONS, GRATTOIRS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$1 364,84	-
DESMARAIS CONCEPT	1759144	2026-01-21	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	DG// Fabrication d'insignes de l'Ordre de Montréal	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	$5 037,46	-
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1760766	2026-01-28	WAN, HOK	SGPI / Paiement de facture pour appel de service pour localiser une source d'infiltration au drain de toit et vérifier et dégager les drains de toit	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 052,51	-
CIBC MELLON TRUST COMPANY	1758154	2026-01-19	ROBERGE, OLIVIER	SERVICES PROFESSIONNELS - PAIEMENT DES MONTANTS FORFAITAIRES POUR LE BUREAU DES RÉGIMES DE RETRAITE DE MONTRÉAL - CIBC 2026	Finances et évaluation foncière	Administration, finances et approvisionnement	$50 918,94	-
MECANICACTION INC.	1755921	2026-01-09	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de factures pour des travaux de plomberie dans différents bâtiments du SPVM - Hors entente	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$25 049,71	-
UAP INC.	1755095	2026-01-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(FEU, ALARME)	Bilan	Matériel roulant	$2 813,27	1547973
REMORQUAGE METEOR INC.	1758977	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour le déplacement de véhicules sur le territoire de la ville de Montréal. LOT 6. L□entente 1605325	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$69 291,75	1605325
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1754698	2026-01-06	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE□FILTRE VENTILATION, V-POD RECONDITIONNE, FILTRE A AIR MOTEUR, GROMMET	Bilan	Matériel roulant	$3 202,16	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1754698	2026-01-07	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE□FILTRE VENTILATION, V-POD RECONDITIONNE, FILTRE A AIR MOTEUR, GROMMET	Bilan	Matériel roulant	$907,62	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1754698	2026-01-08	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE□FILTRE VENTILATION, V-POD RECONDITIONNE, FILTRE A AIR MOTEUR, GROMMET	Bilan	Matériel roulant	$10,54	-
WOLSELEY CANADA INC.	1753651	2026-01-08	BROSSARD, LOUIS	REAPPRO MAGASIN BIODOME .Achats des matériels de plomberie (PVC, coude, TE, bouchon, reduit, manchon)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 476,10	1657298
IGO INC	1758478	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PANTALON CARGO)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$11 065,69	1724991

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UAP INC.	1754582	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RELAIS, FICHES, ATTACHES, FEUX...)	Bilan	Construction	$596,17	1547973
UAP INC.	1754582	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RELAIS, FICHES, ATTACHES, FEUX...)	Bilan	Matériel roulant	$2 204,92	1547973
UAP INC.	1754582	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RELAIS, FICHES, ATTACHES, FEUX...)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$288,13	1547973
BAULNE INC.	1760535	2026-01-27	WAN, HOK	SGPI / Paiement partiel de la facture pour le service LOT 2B du 1er octobre au 31 octobre 2025. L entente 1558067	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$38 281,03	1558067
HELENE CAMIRAND	1760337	2026-01-27	LEONG, CINDY	SEPLV / Convention de services - Services de graphisme et infographie de documents ou outils promotionnels d Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$9 000,00	-
DEMIX CONSTRUCTION	1689413	2026-01-09	BEAUDOIN, STEVE	FOURNITURE D'ASPHALTE A CHAUD (SAISON ESTIVALE) POUR L'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD SELON L'ENTENTE 1683942 VALIDE DU 24/10/2024 AU 23/10/2027	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 800,00	1683942
DEMIX CONSTRUCTION	1689413	2026-01-20	BEAUDOIN, STEVE	FOURNITURE D'ASPHALTE A CHAUD (SAISON ESTIVALE) POUR L'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD SELON L'ENTENTE 1683942 VALIDE DU 24/10/2024 AU 23/10/2027	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	$23 446,88	1683942
EQUIPEMENTS BROSSARD	1754501	2026-01-05	PAQUETTE, JANIE	SGPI - BCO 2026. Service de location de plateforme élévatrice et des service de remorquages	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$24 147,10	-
DECODE LE CODE	1756950	2026-01-14	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : Animations de robotique ludique. montréal joue (Décode Le Code)	Culture	Bibliothèques	$4 199,50	-
LE GROUPE MASTER INC.	1759602	2026-01-23	GIRARD, YANNICK	Pièces Ventilation - SGPI Jardin Botanique - Yannick	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$4 376,56	-
9521-6339 QUEBEC INC.	CES1177851	2026-01-08	FANFAN, PAUL VLADIMIR	ENVOYER PANIER FAIRE INSPECTION COMPLET ET REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 193,61	-
ALTEC INDUSTRIES LTD	CES1175815	2026-01-22	SZABO, ANDREA	DIVERS PIECES ALTEC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 934,52	-
EAU DE SOURCE PEAUSEIDON	1759636	2026-01-23	HOOPER, CHANTAL	BC ouvert année 2026 - Fourniture d'eau embouteillée en format de 4 L lors de situations d'urgence. Selon entente en vigueur.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$16 004,74	1735290
ABC DIESEL INC.	AVM1175576	2026-01-27	GAUVREAU, ALAIN	SMRA VM // RESERVER FOND POUR 293-17030 ABC DIESEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$10 787,64	-
TECH-MIX	1755950	2026-01-09	WU, CANDY YU	Asphalte pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$15 127,18	-
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1756474	2026-01-12	RIENDEAU, FRANCOIS	PROPOSITION N° QUO-13570 | FME-FORM-REN Renouvellement de maintenance 1 an pour FME Form # de série : S0607A4032 DU 2026-09-01 AU 2027-08-31	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$27 427,98	-
INSTALLE-TECH	1758501	2026-01-20	POULIN, MYRIAM	SGPI - Simulation de trois (3) îlots de six (6) postes de travail type (démontage et installation et aménagement de mobilier)	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$2 249,67	-
INSTALLE-TECH	1758501	2026-01-22	POULIN, MYRIAM	SGPI - Simulation de trois (3) îlots de six (6) postes de travail type (démontage et installation et aménagement de mobilier)	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$449,93	-
TECHNO-CONTACT INC.	1760841	2026-01-28	ST-AMOUR, YANNICK	BEDARD - ACHAT DE DISJONCTEUR BAT : 0113	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 074,04	-
PRODUITS & SERVICES DE LA CONSTRUCTION (MONTREAL) INC.	1755067	2026-01-07	RICHER, FREDERIC	LEMAY - ACHAT BETON - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 135,35	-
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1756562	2026-01-13	RICHER, FREDERIC	LEMAY - ACHAT FERME-PORTE - BAT: 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$7 601,09	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	NME1178463	2026-01-14	BRISEBOIS, JOEL	RESERVER FOND DE $3382.40 POUR SOUMISSION NO BC 70884 DE TROIS DIAMANTS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 325,74	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	NME1179169	2026-01-20	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 064,43	-
EXCELLENCE HYDRAULIQUE INC.	MHM1180593	2026-01-29	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE SELON ESTIME POUR TRAVAUX MECANIQUES POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - SERVICE DE L'EAU / SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 426,77	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	1755351	2026-01-07	LABOS, COSTAS	SGPI BCO - Travaux de vitrerie dans les bâtiments de la DEBÉ- Est	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$22 047,37	-
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1754485	2026-01-05	PAQUETTE, JANIE	SGPI / Entrepôt du 3444 Saint-Joseph. Service collecte , transport et disposition de 3 contenants de type chargement avant - Année 2026	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$8 399,00	1565456
SLS ROUTIER INC.	1755925	2026-01-09	WU, CANDY YU	Signalisation routière pour l'année 2026	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$25 211,97	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	1757089	2026-01-15	KAMIL, AZIZE	OUEST - CDN-NDG 2464 CENTRE SPORTIF COTE-DES-NEIGES - ACHAT STOCK POUR RICHARD L - AZIZE KAMIL	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$5 095,77	-
POULIN ELECTRIQUE INC.	1754911	2026-01-06	LESAGE, SAMUEL	SGPI/ Paiement de factures pour des réparations électriques et entretien de chauffage dans diverses bâtiments appartenant à la Ville de Montréal, Lot 1 - Entente 1666379	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$31 248,28	1666379
FDTPRO INC.	1755716	2026-01-08	FICHTALI, KARIM	EAU - Droits d'utilisation du logiciel FDTpro pour les fins de suivi de gestion des heures travaillées par projets, équivalent à 450 accès d'utilisateurs du 1er janvier au 31 décembre 2026	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$13 910,84	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM1178471	2026-01-14	GAUVREAU, ALAIN	DPF ET COLLIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 843,11	-
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	SLT1178808	2026-01-15	SZABO, ANDREA	COMMANDE HUILE TYPE F ET LAVE VITRE DLM NO ST20044 BT 1251566	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 246,18	-
DUCLOS LONGUEUIL CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC.	1758435	2026-01-19	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O / REPARATIONS / 212-13500 / GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 404,33	-
WOLSELEY CANADA INC.	1758190	2026-01-19	BROSSARD, LOUIS	Plomberie - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$10 456,13	-
LE GROUPE GUY INC.	NDG1179369	2026-01-20	GRENON, LUC	293-14039 FOURNIR PO POUR RÉPARATIONS UNITÉ A LA DEMANDE DE MARTIN BERGERON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$12 241,04	-
WOLSELEY CANADA INC.	1759735	2026-01-23	BROSSARD, LOUIS	Plomberie - SGPI Biodôme - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$3 478,86	-
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	SLD1177299	2026-01-06	CADOTTE, ERIC	pieces pour le balais 539-09527 selon soumission en annexe	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 030,37	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1760896	2026-01-28	BELLEVILLE, ERIC	Marteau piqueur. Soumission 50187466-00. Arr. de Ville-Marie, TP-Aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 991,67	-
HLB MULTI-SERVICES	1701863	2026-01-21	CARDIN, MARTINE	DA 858790 , 906892 Intervention de dégel de branchement d'eau potable à l'eau chaude ou vapeur No d'entente :1683789	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 939,64	1683789
CARROSSERIE NORDIQUE INC.	LAS1177018	2026-01-02	GRENON, LUC	REPARATION A L'EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 731,29	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1754462	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GOUJON, BRAS ESSUIE-GLACE...)	Bilan	Matériel roulant	$5 462,06	1483436
11974904 CANADA INC	1724075	2026-01-05	CASSEUS, CHRISTOPHER	HYDROCAM - SERVICE DE NETTOYAGE D'EGOUT PAR CAMERA	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	$7 197,34	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1751256	2026-01-06	FAUSTIN, GENNADI	OUEST - LE PLATEAU MONT 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT PVC - ERIC DESROCHERS	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$6 858,08	-
J.A. LARUE INC	1755110	2026-01-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULONS DE SECURITE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$35,43	-
J.A. LARUE INC	1755110	2026-01-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BOULONS DE SECURITE)	Bilan	Matériel roulant	$4 857,98	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1178237	2026-01-13	RECTON, YAN	RESERVOIR CARBURANT, OUT NOX SENSOR ET RESISTANCE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 901,40	-
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	RPP1178397	2026-01-13	CYR, SAMUEL	APPEL DE SERVICE DU SMRA POUR UNITÉ 217-08505 - entretiens et reparation	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 698,12	-
KENWORTH MONTREAL	LAC1178656	2026-01-14	NICULAITA, DUMITRU ADRIAN	EGR COOLER ET KIT OCMPLET AVEC LES DEUX TUYAUX DE PRESTONE NE METAL IN AND OUT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 122,07	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOLLICITE	1758304	2026-01-19	ROUMAGERE, CHLOE	SCAEC / Installation et réparation de cendriers urbains Réseau de la Ville de Montréal_année 2026	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Nettoyage et balayage des voies publiques	$17 270,44	-
GROUPE TRIUM INC.	1758519	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(POLOS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$13 321,02	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1758819	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLE, RUBANS, AMPOULES...)	Bilan	Construction	$1 881,05	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1758819	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(COLLE, RUBANS, AMPOULES...)	Bilan	Énergie et produit chimique	$313,51	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1759005	2026-01-21	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT FIL ÉLECTRIQUE - ERIC DESROCHERS	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 897,91	-
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1760307	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBANS, FUSIBLE, BATTERIE , TUBE)	Bilan	Construction	$1 654,22	-
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1760307	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(RUBANS, FUSIBLE, BATTERIE , TUBE)	Bilan	Énergie et produit chimique	$360,63	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	MHM1180187	2026-01-27	ARSENAULT, JESSY	FOURNIR P.O. A PNEUS METROPOLITAIN POUR FOURNITURE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 266,20	-
ALIX TOYOTA	VER1180465	2026-01-28	TOSKA, ERMIR	140-13333 CRÉMAILLERE ET ROTULES DE DIRECTION POUR UNITÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 091,42	-
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1760863	2026-01-28	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL 0976 CENTRE DU PLATEAU - ACHAT PORTE VESTIAIRE HOMME - ERIC DESROCHERS	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 931,24	-
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	1759891	2026-01-23	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 24-20784 - Entente 1708974 - Services d'entretien préventif et de travaux sur demande de réservoirs de diesel - Lot 2 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$16 220,68	1708974
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1730750	2026-01-22	BEAUREGARD, GENEVIEVE	RH-SRHC//Service de formation I▫Introduction à l' EDI, en microcapsules/ Entente #1516192	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$30 626,16	1516192
UAP INC.	1754604	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CABLES, GAINES, LUMIERES, FEUX..)	Bilan	Matériel roulant	$3 886,91	1543175
MECANICACTION INC.	1755488	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour l'entretien et réparation dans divers bâtiments de la Ville de Montréal - Entente 1532526	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$33 714,59	1532526
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1760373	2026-01-27	MCDUFF, DAVID	AGPI // AO 23-20259 - Entente 1638826 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical - Lot 1 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$13 599,60	1638826
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1760373	2026-01-27	MCDUFF, DAVID	AGPI // AO 23-20259 - Entente 1638826 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical - Lot 1 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$69 805,20	1638826
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR1177330	2026-01-06	KARABAEV, ULUKBEK	REPARATION EXTERNE, PROBLEME D ALIGNEMENT, UNITE: 396-16204	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 413,79	1687668
BAULNE INC.	1760490	2026-01-27	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI / Paiement de la facture pour le service LOT 3A du 1er décembre au 31 décembre 2025. L▫entente 1690004	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$42 527,34	1690004
BAULNE INC.	1760458	2026-01-27	WAN, HOK	SGPI / Paiement de la facture pour le service LOT 3A du 1 novembre au 30 novembre 2025. L▫entente 1690004	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$26 556,38	1690004
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1754715	2026-01-06	BROSSAULT, STEPHANE	BC OUVERT 2026 - Frais de téléphonie cellulaire pour l'année 2026	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	$5 249,37	1408829
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1754900	2026-01-06	LESAGE, SAMUEL	SGPI/ Paiement de factures pour des réparations diverses dans différents bâtiments appartenant à la Ville de Montréal, Lot 1 - Entente 1553922	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$18 618,06	1553922
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1756459	2026-01-12	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - INTERRUPTER 12V,BRAS,PIVOT,ESSUIE-GLACE,COLONNE DE DIRECTION ASSEMBLE	Bilan	Matériel roulant	$1 603,82	1483436
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1756459	2026-01-12	JOLY, LINDA	REAP ST-LAURENT - INTERRUPTER 12V,BRAS,PIVOT,ESSUIE-GLACE,COLONNE DE DIRECTION ASSEMBLE	Bilan	Matériel roulant	$2 637,22	-
LES CHAPITEAUX CLASSIC INC.	1756633	2026-01-13	ALLARD, FREDERICK	SEPLV / Paiement de facture. Montage, démontage et entreposage de tentes - Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$8 433,89	-
CYNTHIA RODRIGUEZ	1759446	2026-01-22	DOUCET, VALERIE	SCULT - Contact, le plaisir des livres (Cynthia Rodriguez)	Culture	Bibliothèques	$7 875,00	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE J.S.V. INC	1754981	2026-01-06	BROSSARD, LOUIS	BIODOME / REAPP / INVENTAIRE: Achat des Matériels électriques - (Boulons, vis, chevilles, scellant, et écrous de raccord)	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$2 950,05	-
RICOH CANADA INC	1681023	2026-01-23	BIBEAU, MARIE-JOSEE	SAJ // Acquisition d'une imprimante Multifonctions IM C4510 pour le remplacement de l'appareil Sharp MXM465N (#45028596) au 4e étage, Face au monte-charge. L'entente 1569016	Affaires juridiques	Affaires civiles	$2 624,69	-
CUMMINS CANADA ULC	1754847	2026-01-06	GARNEAU, DOMINIC	REAP ST-LAURENT- Réparation moteur camion 1FVHCYCX4HHJG4052	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$50 441,86	-
CUMMINS CANADA ULC	1754847	2026-01-13	GARNEAU, DOMINIC	REAP ST-LAURENT- Réparation moteur camion 1FVHCYCX4HHJG4052	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$618,48	-
MECANICACTION INC.	1755474	2026-01-08	WAN, HOK	SGPI/ Paiement de facture pour l'entretien et des réparations dans divers bâtiments de la Ville de Montréal - Entente 1532513	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$25 393,26	1532513
JULIO MARTIN RIVERA CASTILLO	1759254	2026-01-22	LARRIVEE, MAXIM	SEPLV - Intégration de l'IA et du code-barres ADN pour la découverte et la description automatisée des papillons néotropicaux - Devis du 06-01-2026	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$50 000,00	-
LM 1947 INC.	1760652	2026-01-28	MCDUFF, DAVID	SGPI // AO 23-20084 - Entente 1633507 - Service d'entretien et de travaux sur demande des génératrices - Lot 1 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$8 896,00	1633507
LM 1947 INC.	1760652	2026-01-28	MCDUFF, DAVID	SGPI // AO 23-20084 - Entente 1633507 - Service d'entretien et de travaux sur demande des génératrices - Lot 1 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$7 239,00	-
LM 1947 INC.	1760652	2026-01-28	MCDUFF, DAVID	SGPI // AO 23-20084 - Entente 1633507 - Service d'entretien et de travaux sur demande des génératrices - Lot 1 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$22 800,15	1633507
LM 1947 INC.	1760652	2026-01-28	MCDUFF, DAVID	SGPI // AO 23-20084 - Entente 1633507 - Service d'entretien et de travaux sur demande des génératrices - Lot 1 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$65 841,86	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1757830	2026-01-15	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(PRODUITS SANITAIRES)	Bilan	Entretien et nettoyage	$2 012,33	1719849
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1757830	2026-01-15	HOGGA, MEHDI	LACHINE // REAPPRO-INVENTAIRE-(PRODUITS SANITAIRES)	Bilan	Outillage et machinerie	$37,04	1719849
2547-0956 QUEBEC INC.	1758203	2026-01-19	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 22-19572 - Entente :1570248 - Service d□entretien et travaux sur demande sur des systèmes de détection des gaz dangereux - divers bâtiments - Lot 3 (SPVM) - janvier à décembre 2026 - Réf. Mariline Fréchette.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 722,80	1570248
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1760262	2026-01-27	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS, MITAINES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$14 117,77	-
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	1759877	2026-01-23	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 24-20784 - Entente 1708969 - Services d'entretien préventif et de travaux sur demande de réservoirs de diesel - Lot 1 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$1 700,00	1708969
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	1759877	2026-01-23	LESAGE, SAMUEL	SGPI // AO 24-20784 - Entente 1708969 - Services d'entretien préventif et de travaux sur demande de réservoirs de diesel - Lot 1 - 2026 - Youssef El Majidi.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$14 593,36	1708969
BAULNE INC.	1760570	2026-01-27	WAN, HOK	SGPI / Paiement partiel de la facture pour le service LOT 2B du 1er au 31 décembre 2025. L□entente 1690001	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$34 614,39	1690001
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1754410	2026-01-05	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(VESTE, PANTALON , MANTEAU)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$5 278,74	1724987
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1754725	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BAGUE, MANCHON, RACCORD)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$2 311,78	1679868
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1754725	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BAGUE, MANCHON, RACCORD)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$528,51	1740164
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1754725	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(BAGUE, MANCHON, RACCORD)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$11 525,02	1740477
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1758827	2026-01-20	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PRISE, RUBANS, RALLONGES)	Bilan	Construction	$1 295,96	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1758827	2026-01-21	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(PRISE, RUBANS, RALLONGES)	Bilan	Construction	$2 266,03	-
MESSER CANADA INC.	1756666	2026-01-13	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS, MASQUE RESPIRATOIRE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$240,63	-
MESSER CANADA INC.	1756666	2026-01-15	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(GANTS, MASQUE RESPIRATOIRE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$3 129,47	-
QUI POUSSE	1759589	2026-01-22	BOUCHARD, DIANE	SRHC/ Service d'entretien paysager 2026.	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$10 529,88	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOISELLE INC.	1726807	2026-01-09	LAMBERT, LYNE	LAS-TP 2025 / Paiement de facture pour élimination et traitement des sols contaminés et des matières résiduelles	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$4 175,99	-
LOISELLE INC.	1726807	2026-01-27	LAMBERT, LYNE	LAS-TP 2025 / Paiement de facture pour élimination et traitement des sols contaminés et des matières résiduelles	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 144,23	-
TECHNO FEU INC	1760386	2026-01-27	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$19 365,41	-
TECHNO FEU INC	1760386	2026-01-30	MATELUS, GAMALIEL	REAP / VIAU (INVENTAIRE Achat de pièces et accessoires mécanique)	Bilan	Matériel roulant	$852,99	-
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	1759766	2026-01-26	BUSQUE, EVE-LYNE	SGPI - GAG- 4 soumissions - Services professionnels en hygiène industrielle pour le projet de rénovation du Centre culturel Calixa-Lavallée Phase 1	Gestion et planification des immeubles	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	$22 191,21	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1754360	2026-01-02	GIRARD, YANNICK	Stock Électriciens - SGPI Jardin Botanique - Fred	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$7 950,60	-
HEBERGEMENT OVH INC	1634059	2026-01-15	WU, CANDY YU	Services professionnels pour hébergement des serveurs CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$100 847,87	-
MECANO ALCA INC	CES1178932	2026-01-16	FANFAN, PAUL VLADIMIR	DIVERS PIECES HIAB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 928,10	-
P.R. DISTRIBUTION INC.	1756359	2026-01-12	RINFRET, SIMON	BCO 2026 Commandes de Boulons - SGPI-EPLV	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$20 000,00	-
GLT + INC	1755839	2026-01-08	BALDASSARI, JEAN-LUC	SGPI - 8636 - GAG. Services professionnels pour la réalisation de la tâche 5 suite à la présentation de mesures différentes auprès de la RBQ pour certaines non conformités au Marché Bonsecours.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 251,99	1666018
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1757475	2026-01-15	ST-AMOUR, YANNICK	BEDARD - ACHAT DE RADIANT CHAUFFANT BAT : 0105	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 521,78	-
TRANS ARTIK INC.	NME1178120	2026-01-12	BRISEBOIS, JOEL	RESREVER MONTANT DE $3198.70 POUR SOUMISSION NO 149579 DE TRANS ARTIK INC.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 358,24	-
DIESEL-BEC INC	NME1167320	2026-01-24	SZABO, ANDREA	PIECES DE RECHANGE SOUFFLEUR VOHL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$5 533,72	-
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	VER1179862	2026-01-23	GRENON, LUC	RESERVE DES FONDS POUR TURF CARE POUR L'ENTRETIENT DE LA MACHINE SUR LA SOUMISSION # S000039913 AU MONTANT DE 9511.83$,SMRA VERDUN ,UNITÉ : 597-17607	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$9 986,23	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	AVM1180651	2026-01-29	MORAND, PHILIPPE	miroir	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 477,57	-
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	1663599	2026-01-08	WU, CANDY YU	Honoraires professionnels RH	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$75 635,91	-
UNIVERSITE CONCORDIA	1757636	2026-01-15	THEORET, JONATHAN	DG//Octroi d un contrat de services professionnel -attribution et analyse géospatiale des émissions de GES	Direction générale	Protection de l'environnement	$18 897,75	-
ROY & FILS LTEE	1756249	2026-01-12	KHARBOUCH, KHALID	OUEST CITÉS ADMINISTRATIVE 0002 EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE - ACHAT DE TAPIS EN CARREAUX KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$10 687,73	-
REPARATION REPROWE INC.	1754636	2026-01-06	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAM E DE GRÂCE ACHAT POMPE ARÉNA DOUG HARVEY KAMIL, AZIZE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 774,00	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1758149	2026-01-19	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT DES ITEMS DE CHAUFFAGE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 844,56	-
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1758149	2026-01-20	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST ACHAT DES ITEMS DE CHAUFFAGE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 313,50	-
WESTBURNE	1757406	2026-01-15	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - ACHAT DE THERMOSTAT , ATTACHE DE CONDUIT , FIL NYLON BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$3 782,12	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1759384	2026-01-22	TREMBLAY, ERIC	BEDARD - ACHAT D OUTILS MANUEL DIVERS BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$12 301,79	-
BELL CANADA	1756710	2026-01-13	WU, CANDY YU	Bell Projet FC7507 - Enfouissement Gouin entre Toupin et Martin	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	$1 175 315,80	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MERRILL CONSULTANTS.	1749722	2026-01-01	VANDELAC, ROBERT	STI - Renouvellement du contrat d'entretien des licences logicielles - MXG software pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 - QUT3897-2026 - C00_0203	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$4 927,58	-
FORTRA LLC	1749699	2026-01-01	VANDELAC, ROBERT	STI - Renouvellement de l'entretien des licences EFT - DMZ de la gamme des produits Globalscape pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Soumission Q-216195 - C00_0142	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$23 863,83	-
EXPEDIBOX INC.	1752276	2026-01-01	COLLIN, STEPHANE	STI - Service de maintenance de trois casiers intelligents, un sur 303, rue Notre-Dame et deux sur 801, rue Brennan - frais de service par contrôleur du 08 février 2026 au 07 février 2027 - Devis EST-004023 - C00_0118	Technologies de l'information	Gestion de l'information	$3 779,55	-
WOLSELEY CANADA INC.	1760310	2026-01-27	PAQUETTE, JANIE	BRAULT - ACHAT DE RACCORD DRAINAGE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$4 956,50	1657298
WOLSELEY CANADA INC.	1760310	2026-01-27	PAQUETTE, JANIE	BRAULT - ACHAT DE RACCORD DRAINAGE BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$1 053,01	-
DANIEL DION	1761157	2026-01-29	HENKELMANN, YVONNE	SRHC/ Achat de matrice de formation SST de Google Sheets vers Microsoft Excel	Ressources humaines et communications	Gestion du personnel	$20 787,52	-
J. RENE LAFOND INC.	AVM1177568	2026-01-07	MORAND, PHILIPPE	UNIT CONTROL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$1 886,30	-
J. RENE LAFOND INC.	AVM1177568	2026-01-08	MORAND, PHILIPPE	UNIT CONTROL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$281,81	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLT1177225	2026-01-11	OUIMET, GUY	ACHAT DE PIECES POUR RÉPARER MOTEUR ,SYSTEME REFROIDISSEMENT ETC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$6 184,34	-
BRANDT TRACTEUR	RPP1177583	2026-01-07	GAUVREAU, ALAIN	GASKET R535094	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 446,36	-
MS GREGSON INC.	1756620	2026-01-14	PAQUIN, DOMINIQUE	Bon de commande pour accessoires et options nécessaires pour la division de Gestion de l'eau - Réf: Soumission - Le 6 novembre 2025	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	$20 707,74	-
J.A. LARUE INC	RPP1179351	2026-01-20	MONGEON, JEAN-FREDERIC	CHAINE DROPBOX / 825-13124 / GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 797,78	-
ROBERT BOILEAU INC	RPP1179655	2026-01-22	AUDY, MICHEL	C2004291 (PALETTE DE CAOUTCHOUC ,RESURFACEUSE EXTERIEUR ZAMBONI 2022)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 038,86	-
TENCO INC.	LAS1179387	2026-01-23	LAPLANTE, JEAN-MARC	GEAR BOX 212280635	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 108,99	-
TENCO INC.	LAS1179387	2026-01-28	LAPLANTE, JEAN-MARC	GEAR BOX 212280635	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$228,87	-
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	LAS1180596	2026-01-29	GRENON, LUC	m266488 pieces tracteur kubota selon soumission 007443	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 413,30	-
NETTOYAGE DPF MONTREAL INC.	ANJ1177718	2026-01-08	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECES DE SYSTEME D'ÉCHAPPEMENT CAMION , GARAGE ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 743,95	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1756614	2026-01-13	LAURIN, JONATHAN	Location de Compresseur - SGPI Biodôme - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	$5 727,00	-
LM 1947 INC.	1760274	2026-01-27	MCDUFF, DAVID	SGPI // AO 23-20084 - Entente 1633510 - Service d'entretien et de travaux sur demande des génératrices (sans bâtiment 1161) - Lot 2 - 2026 - Youssef El Majidi	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$74 411,99	1633510
LM 1947 INC.	1760274	2026-01-27	MCDUFF, DAVID	SGPI // AO 23-20084 - Entente 1633510 - Service d'entretien et de travaux sur demande des génératrices (sans bâtiment 1161) - Lot 2 - 2026 - Youssef El Majidi	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$25 024,81	-
VERSALYS	1746517	2026-01-05	BELLACHE, YASMINA	Service de révision de documents techniques et de l'amélioration d'un gabarit accompagné d'un fascicule d'instructions.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$25 561,30	-
JMT EQUIPEMENT DE SECURITE	1755017	2026-01-06	YANNAKIS, MICHEL	Bon de commande ouvert 2026 pour l'achat de vêtements de travail pour l'équipe de l'aqueduc - Arr. RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	$2 099,75	-
PREVU3D INC.	1757026	2026-01-14	PLANTE, NOEMIE	SIRR/ Renouvellement licences Prévu3D - Mai 2026 à Mai 2027	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	$14 211,11	-

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	SLD1179022	2026-01-18	LONGPRE, JEREMIE	RESERVER FOND POUR ARMAND SIGNORI AU MONTANT DE 2623,63$ SELON EVALUATION 43050	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 754,48	-
BETON BRUNET LTEE	1709392	2026-01-07	PLANTE, STEPHANE	2025- BC ouvert - Signalisation routière. Division de l'Aqueduc. Selon entente en vigueur. Arr. CDN-NDG.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	$5 768,66	1705878
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	SLT1173994	2026-01-02	MONTPETIT, SYLVAIN	RESERVE FONDS 4216.00$ DEVIS 29883 M DRIVE SHAFT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 426,27	-
QUALITY SPORT LTD	1754862	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAIL, KANGOUROU, NOIR)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	$7 344,91	-
QUALITY SPORT LTD	1754862	2026-01-07	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CHANDAIL, KANGOUROU, NOIR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$104,99	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1754749	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, CADENAS, PINCE, GOUPLILLE...)	Bilan	Construction	$681,43	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1754749	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, CADENAS, PINCE, GOUPLILLE...)	Bilan	Énergie et produit chimique	$330,79	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1754749	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, CADENAS, PINCE, GOUPLILLE...)	Bilan	Outillage et machinerie	$2 114,21	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1754749	2026-01-06	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, CADENAS, PINCE, GOUPLILLE...)	Bilan	Sécurité et santé	$209,72	-
LE GROUPE J.S.V. INC	1754749	2026-01-09	HOGGA, MEHDI	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(CLE, CADENAS, PINCE, GOUPLILLE...)	Bilan	Matériel roulant	$44,47	-
J.A. LARUE INC	1754772	2026-01-06	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - GRATTOIR POUR SOUFFLEUSE LARUE	Bilan	Matériel roulant	$3 459,21	-
J.A. LARUE INC	1754772	2026-01-07	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE MHM - GRATTOIR POUR SOUFFLEUSE LARUE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	$167,98	-
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR1177548	2026-01-07	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$4 907,27	-
ORANGE TRAFFIC INC	1755399	2026-01-07	HUARD, FRANCOIS	Colbert // REAPPRO INVENTAIRE-(TETES & ECRANS DE FEUX)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	$27 900,42	1725745
KENWORTH MONTREAL	LAC1177648	2026-01-07	GRENON, LUC	TURBO AVEC VGT + KIT GASKET ET BANJO BOLT TUBE PRESSION HUILE IN ET OUT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$7 396,37	-
KENWORTH MONTREAL	LAC1177648	2026-01-09	GRENON, LUC	TURBO AVEC VGT + KIT GASKET ET BANJO BOLT TUBE PRESSION HUILE IN ET OUT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$3 915,46	-
BUTTERFLY HOUSE	1756834	2026-01-14	SAINT-GERMAIN, MICHEL	BCO 2026 - Chrysalides de papillons exotiques - Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	$26 402,40	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	SLT1178727	2026-01-15	ROUSSEL, BRUNO	REAPRO AW46 (URGENT) 1000L	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 414,71	1638766
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1179343	2026-01-20	GAUVREAU, ALAIN	REMPLACEMENT SYSTEME DPF(ANTI POLLUTION)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$13 407,56	-
SOUPER CELEBRATION INC.	1758680	2026-01-20	CHEVALIER, MARTINE	GREF / Paiement de facture. Service de traiteur pour événement de reconnaissance des employés du service du greffe le 11 décembre 2025	Greffe	Greffe	$3 611,99	-
EQUIPEMENT SMS INC.	CAR1172641	2026-01-22	RECTON, YAN	PIECES ENTRETION ET RÉPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	$2 840,94	-
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	1759753	2026-01-23	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - VILLE-MARIE 9997 6000 NOTRE-DAME OUEST - ACHAT QUINCAILLERIE (VIS) - SEBASTIEN BERROUARD	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	$2 255,16	-
GLT + INC	1760493	2026-01-27	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - Service professionnels pour la Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (0001)	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	$49 347,06	-
							47 229 874,13 $	

Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 9 février 2026	Résolution: CA26 22 0005

Déclaration pour une démocratie saine et respectueuse

Attendu que les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) adoptaient, le 4 décembre 2020, une déclaration d'engagement portant le titre de « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Attendu qu'à la suite de l'adoption de cette déclaration, l'UMQ a lancé une importante campagne portant sur la démocratie et le respect, en amont des élections municipales de 2021;

Attendu que le conseil municipal de Montréal de l'époque a adhéré à cette démarche et s'est engagé à soutenir les élu(e)s municipaux ainsi que l'ensemble des instances de gouvernance, afin de promouvoir la démocratie municipale et de renforcer la confiance envers les institutions démocratiques;

Attendu que la détérioration des échanges des dernières années, autant sur les réseaux sociaux qu'au sein des instances politiques, a poussé plusieurs figures politiques à quitter la vie publique et en a rebuté d'autres à s'y engager;

Attendu qu'en réponse aux nombreux cas de menaces et d'intimidation envers les élu(e)s municipaux, le gouvernement du Québec a également pris des mesures en déposant, en avril 2024, le projet de loi 57;

Attendu que ce projet de loi, adopté en juin 2024 par l'Assemblée nationale, vise à assurer que les élu(e)s municipaux puissent travailler dans un cadre sécuritaire et respectueux, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence, permettant ainsi un fonctionnement plus efficace et harmonieux de la démocratie municipale et des affaires courantes de chaque municipalité;

Attendu que la Ville de Montréal a une Politique de respect de la personne, basée sur la tolérance zéro, et qui s'engage à prendre tous les moyens nécessaires pour offrir un milieu de travail sain, exempt de discrimination, de harcèlement et d'incivilité et où toutes et tous sont traités avec respect, égalité, inclusion et dignité;

Attendu que par leur fonction, les élu(e)s municipaux ont le devoir d'agir de façon exemplaire et de contribuer à maintenir une saine démocratie;

Attendu qu'une société démocratique repose sur des principes de respect mutuel et que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place;

Attendu que le nouveau mandat 2025-2029 et le renouvellement des 19 conseils montréalais offrent l'occasion de remettre de l'avant cette déclaration d'engagement et d'en actualiser la portée;

Attendu que les débats d'idées sont sains et enrichissent la démocratie si ceux-ci sont constructifs et respectueux;

Attendu que les membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest ont à cœur une démocratie en santé et que dès leur entrée en poste, ils se sont engagés à renforcer cette culture du respect;

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Catherine Houbart, Élise Tanguay, Jonathan Burnham et Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest réitère l'importance d'avoir une démocratie respectée et respectueuse, autant dans l'enceinte des instances municipales qu'à travers les médias traditionnels et sociaux et dans les interactions entre élu(e)s, administrations et citoyen(ne)s;

Qu'une copie de cette déclaration actualisée soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

Véronique FOURNIER
_____
Mairesse d'arrondissement

Daphné CLAUDE
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 février 2026

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 29 janvier 2026, à 16 h

Au CM du lundi 16 février 2026, à 13 h

	Service du greffe , Direction

20.01	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1259462004

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière destinée aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec GardaWorld s.e.n.c., Teltech Signalisation inc. et Béton Brunet ltée - Division Signalisation (CG25 0054)

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1255792014

Approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'il détient sur le lot 3 087 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue Jolicoeur, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 3 658,8 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, et ce, à des fins de logement social

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1259257001

Accorder un contrat à Communications Tremblay Ménard inc. pour la fourniture et l'installation d'éléments signalétiques dans cinq parcs urbains - Dépense totale de 144 883,03 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21019 (1 soum. conforme)

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1250316001

Approuver le projet d'addenda à l'acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2027, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Adopté à l'unanimité.

20.05	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1259735002

Exercer l'option de la première prolongation de six mois et autoriser la dépense additionnelle de 3 269 055,43 $, taxes incluses, pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030), majorant le montant total des contrats à 10 460 977,38 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.06	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés - 1259741001

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 360 007,71 $, taxes incluses, pour le service d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire dans le cadre du contrat accordé à Remorquage Météor inc. (CG24 0430), majorant ainsi le montant total du contrat à 943 109,17 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.07	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice - 1252881010

Autoriser une dépense additionnelle de 52 547,16 $, taxes incluses, pour couvrir la variation à la hausse du taux de change Canada/États-Unis, dans le cadre du contrat accordé à Peraton International LLC (CG23 0401), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 048 531,34 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.08	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice - 1256634002

Accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Coplogic Solutions inc., pour l'entretien de la solution DORS, du 1er mars 2026 au 28 février 2029 - Dépense totale de 143 317,39 USD, taxes incluses (211 393,15 CAD, taxes incluses) (fournisseur exclusif)

Adopté à l'unanimité.

20.09	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire - 1255035007

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1er mars 2026 au 28 février 2027 - Dépense totale de 457 415,79 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Adopté à l'unanimité.

20.10	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1259615005

Autoriser une dépense additionnelle de 43 805,21 $, taxes incluses, pour l'ajout de nouvelles activités en lien avec la commémoration des Jeux olympiques de 1976, dans le cadre du contrat accordé à Sports Montréal inc. (CG23 0498), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 012 805,21 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention d'addenda à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.11	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1258167001

Accorder deux contrats à Artémis Faune inc., pour les services techniques en gestion de la faune à Montréal, pour une période de deux ans, à compter de janvier 2026, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 199 138,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21198 (1 soum. conforme)

Adopté à l'unanimité.

20.12	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1258475004

Accorder un soutien financier de 405 000 $ et un soutien technique estimé à 1 550 350 $, à AlterGo Événements, pour la tenue de l'événement « Défi sportif AlterGo » pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.13	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1259941002

Accorder un soutien financier totalisant 285 000 $, à différents organismes, pour des projets soutenus dans le cadre des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 / Approuver les projets de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.14	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1258554004

Approuver le projet de cinquième amendement à l'entente de partenariat liant Éco Entreprises Québec et la Ville, sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective

Adopté à l'unanimité.

20.15	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs - 1259563018

Autoriser une dépense additionnelle de 25 392 $, taxes incluses, pour les services de soutien dans le cadre du contrat accordé à Adlib Publishing Systems inc. (CG24 0143), majorant ainsi le montant total du contrat à 350 621,78 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.16	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs - 1259563019

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes, multifonctions et cartouches originales, pour une durée de 34 mois, à compter du 30 janvier 2026 - Montant estimé de l'entente : 3 008 100 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.17	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1255323022

Approuver le projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville prête à Centre des Femmes de convictions de Montréal, à titre gratuit, l'église située au 5600, 12e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle féminine en situation d'itinérance, pour une durée de 137 jours, à compter du 15 décembre 2025. Le montant de la subvention immobilière est de 57 076 $

Adopté à l'unanimité.

20.18	Service des technologies de l'information , Direction stratégies pratiques d'affaires et performance - 1259660003

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 306 585,33 $, taxes incluses, pour les services Internet ainsi que pour la protection renforcée contre les cyberattaques dans le cadre des contrats accordés à Beanfield Technologies inc. (lot 1) et à Bell Canada (lot 2) (CG23 0061), majorant ainsi le montant total de la dépense à 1 205 311,15 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.19	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1255468001

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 08 - Dépense totale de 1 398 877,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15950 (8 soum)

Adopté à l'unanimité.

20.20	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1255468002

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 25 - Dépense totale de 898 587,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15955 (8 soum)

Adopté à l'unanimité.

20.21	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1259824006

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec La Presse inc., pour la fourniture d'espaces publicitaires requis par Espace pour la vie pour l'année 2026 - Montant estimé de l'entente : 574 875 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention relative à la fourniture d'espaces médias à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 437,50 $, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets

Adopté à l'unanimité.

20.22	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1259245010

Approuver le projet d'acte, par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Monde-Uni, à des fins d'habitation, notamment de logement social, un immeuble situé au 7965, boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 (lot projeté 6 707 435) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 789,6 mètres carrés, sans contrepartie monétaire / Autoriser une dévaluation de 110 000 $ pour la revente de l'immeuble pour l'année 2026

Adopté à l'unanimité.

20.23	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1255481003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Novexco inc. (Hamster) pour la fourniture d'articles de bureau, de cartouches d'encre et de papiers d'impression, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 8 397 470,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21153 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.24	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1259106003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Produits Suncor Énergie, s.e.n.c., pour la fourniture de carburants diesel clair et diesel contenant du carburant renouvelable, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 48 236 295,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public STM-6000037351 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.25	Service des ressources humaines et des communications , Direction stratégie talents diversité équité et inclusion - 1250335001

Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec AFI par Edgenda inc., pour les services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation d'une année chacune - Montant estimé des ententes : 1 059 350,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21139 (10 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.26	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions - 1265323001

Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à Projets Autochtones du Québec, à titre gratuit, le bâtiment situé au 12050, boulevard Gouin Est, connu comme étant l'ancien monastère des Recluses Missionnaires, d'une superficie totale de 38 005,80 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, jusqu'au 30 avril 2026 - Le montant de la subvention immobilière est estimé à 132 448 $

Adopté à l'unanimité.

30.01	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1250136013

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'un nouveau poste de transformation à 315-25 kilovolts ainsi que de deux lignes souterraines entre le poste Notre-Dame et le poste projeté Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Adopté à l'unanimité.

30.02	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1254368007

Autoriser le dépôt d'une demande de financement, dans le cadre du Fonds pour le transport actif, pour les projets d'immobilisations sur les rues Prieur Est, de Terrebonne et Legendre ainsi que sur les avenues de l'Esplanade et Émile-Journault

Adopté à l'unanimité.

30.03	Service des affaires juridiques , Direction des projets spéciaux_soutien général et services à la clientèle - 1253302006

Autoriser, sous réserve, le paiement au ministère de la Justice du Québec de quatre versements prévus à l'avis estimatif de facturation reçu pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2026 - Dépense totale de 15 315 140,15 $, taxes incluses, aux échéances suivantes: 31 mars 2026, 30 juin 2026, 30 septembre 2026 et 31 décembre 2026

Adopté à l'unanimité.

30.04	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1253422004

Adopter le document d'accompagnement du Règlement RCG 14-029-8 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Adopté à l'unanimité.

30.05	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1250136014

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'une nouvelle ligne souterraine de 315 kilovolts entre les postes des Irlandais et Guy, sur le territoire de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie

Adopté à l'unanimité.

41.01	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain - 1259131001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

42.01	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels - 1257026002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

42.02	Service de la culture , Direction du développement culturel - 1259632002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Adopté à l'unanimité.

42.03	Service de l'eau , Direction des projets majeurs - 1257482001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $

Adopté à l'unanimité.

50.01	Service de police de Montréal , Direction - 1255326011

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* de la GRC, pour une durée trois ans, à compter du 7 janvier 2026, renouvelable pour une durée maximale d'une année / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier(ère) de grade sergent-détective pour la même période

Adopté à l'unanimité.

51.01	Montréal-Nord , Direction des services administratifs - 1259595025

Approuver la nomination de Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, et de Youssef Hariri, conseiller de ville du district de Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du Pôle (CDEC Montréal-Nord)

Adopté à l'unanimité.

51.02	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe - 1254860016

Approuver la nomination de Denis Pelletier, maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Adopté à l'unanimité.

51.03	Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement - 1257131012

Approuver la nomination de Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île

Adopté à l'unanimité.

51.04	Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1258062012

Approuver la nomination de Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Adopté à l'unanimité.

51.05	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1250197002

Approuver la nomination de Julien Hénault-Ratelle, conseiller de ville, district de Tétreaultville, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à titre d'administrateur du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

Adopté à l'unanimité.

51.06	LaSalle , Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484042

Approuver la nomination de Bisma Ansari, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Adopté à l'unanimité.

51.07	Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1251388013

Approuver la nomination de Maude Théroux-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à titre de représentante de l'arrondissement au comité exécutif et au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Adopté à l'unanimité.

51.08	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement - 1259223022

Approuver la nomination de Milany Thiagarajah, conseillère de ville, district de Darlington, à titre de représentante de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Adopté à l'unanimité.

51.09	Service de la culture , Direction - 1250030007

Nommer Éric Duguay et renouveler les mandats de Josée Duplessis, Maxime Codère et Stanley Péan à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour un mandat de trois ans

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 29 janvier 2026, à 9 h 30

Au CM du lundi 16 février 2026, à 13 h

30.01	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074013

Adoption du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Adopté à l'unanimité.

30.02	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074009

Adoption du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Adopté à l'unanimité.

30.03	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074011

Approbation du budget 2026 et du programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.04	Service du greffe , Direction - 1250310005

Approbation du budget 2026 du Conseil des arts de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.05	Service du greffe , Direction - 1250310004

Approbation du budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.06	Service du greffe , Direction - 1250310003

Approbation du budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Adopté à l'unanimité.

30.07	Service du greffe , Direction - 1250310002

Approbation du budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau

Adopté à l'unanimité.

30.08	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074028

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activés relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2026 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Adopté à l'unanimité.

30.09	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074024

Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2026)

Adopté à l'unanimité.

30.10	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074023

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Adopté à l'unanimité.

30.11	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074020

Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2026)

Adopté à l'unanimité.

30.12	Service du greffe , Direction - 1250310009

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération)

Adopté à l'unanimité.

42.01	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074017

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026)

Adopté à l'unanimité.

42.02	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074018

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026)

Adopté à l'unanimité.

42.03	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074021

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Adopté à l'unanimité.

42.04	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1253074026

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026)

Adopté à l'unanimité.

Montréal

Déclaration
Séance du Conseil municipal du 16 février 2026

Déclaration pour souligner la Journée internationale des droits des femmes

Attendu que la Journée internationale des droits des femmes se tient chaque année le 8 mars, et a pour thème en 2026 « Droits. Justice. Action. Pour TOUTES les femmes et les filles »;

Attendu que le second quart du 21e siècle s'entame alors que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas acquise;

Attendu que les femmes ne bénéficient que de 64 % des droits juridiques dont jouissent les hommes à l'échelle mondiale, dans des domaines fondamentaux, tels que le travail, l'argent, la sécurité, la famille, la propriété, la mobilité et la retraite, la loi désavantageant systématiquement les femmes;

Attendu qu'au rythme où les progrès juridiques se poursuivent, il faudra, selon ONU Femmes, 286 ans pour combler les disparités en matière de protection juridique entre les femmes et les hommes, ce qui équivaut à une capitulation;

Attendu que, selon le rapport sur le féminicide 2025 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de ONU Femmes, en se basant uniquement sur les données recensées, plus de 60 % des 83 000 femmes tuées de manière intentionnelle en 2024 sur la planète sont mortes sous les coups de leur partenaire intime ou leur famille proche, c'est-à-dire une femme ou une fille toutes les dix minutes;

Attendu que les femmes et les filles subissent le féminicide dans toutes les régions du monde, et que six féminicides ont été enregistrés au Québec depuis le début de 2026;

Attendu que, selon Statistique Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les femmes sont toujours plus nombreuses à subir des violences, à vivre dans la pauvreté et à gagner un salaire inférieur, malgré des compétences équivalentes, et que les femmes racisées, immigrantes, réfugiées, handicapées, aînées, autochtones ou issues des communautés LGBTQIA2S+ sont plus susceptibles de subir des discriminations systémiques;

Attendu que les femmes en situation d'itinérance demeurent particulièrement vulnérables et exposées à un risque accru de violences, notamment physiques, sexuelles et psychologiques;

Attendu que pour développer des politiques et des programmes qui permettent d'atteindre l'égalité et la parité, il est essentiel, dans une perspective intersectionnelle, que les instances qui les mettent en œuvre reflètent pleinement la société qu'elles représentent;

Attendu que la Ville de Montréal poursuit le déploiement de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+), qui est l'approche reconnue internationalement pour prévenir et corriger les inégalités entre les femmes et les hommes, et entre toutes les femmes;

Attendu que la Ville de Montréal peut compter sur l'appui du Conseil des Montréalaises et de nombreux partenaires communautaires ainsi que sur les membres de la société civile pour faire avancer les droits des femmes et améliorer leurs conditions de vie dans la métropole;

Attendu que la Table des groupes de femmes de Montréal, soutenue par la Ville de Montréal, permet la réalisation de projets et d'initiatives visant à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes;

Attendu que la Fédération des femmes du Québec tient une campagne de sensibilisation intitulée « Générations deboutte » en hommage au journal « Québécoises deboutte », qui a été publié il y a plus de 50 ans par des militantes du Front de libération des femmes du Québec dans un contexte de remise en question du système social des sexes et de la violence patriarcale à l'endroit des femmes;

Attendu que le thème de la Journée internationale du droit des femmes 2026 est un appel à l'action pour démanteler les obstacles à une justice équitable, tels que les lois discriminatoires, le manque de protections juridiques et les pratiques et normes sociales néfastes qui nuisent aux droits des femmes et des filles.

Il est proposé par la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, et par Ericka Alneus, cheffe de l'opposition officielle, et appuyé par Christine Black, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la condition féminine, de la famille, des aînés, de la jeunesse, du sport et du loisir,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal souligne la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2026, et continue de lutter, tous les jours, contre les inégalités grâce à ses différents programmes et politiques;

Que l'administration montréalaise poursuive ses initiatives en matière de conciliation travail-famille au sein de la Ville, ainsi que ses initiatives visant à favoriser la participation pleine et entière de toutes les femmes dans l'ensemble des sphères de la vie montréalaise et d'assurer leur sécurité;

Que la Ville de Montréal maintienne son soutien aux organismes communautaires dédiés aux femmes sur son territoire, notamment les centres d'hébergement d'urgence dédiés aux femmes en situation de vulnérabilité;

Que la Ville de Montréal continue d'appuyer des initiatives communautaires de prévention des violences fondées sur le genre et faisant la promotion des rapports égalitaires, et qu'elle accélère le déploiement de l'ADS+ au sein de l'appareil municipal pour créer une ville toujours plus égalitaire et plus inclusive;

Que la Ville de Montréal réitère l'importance de poursuivre la lutte pour l'égalité, la justice et le respect des droits fondamentaux de toutes les femmes.

Montréal

Déclaration
Séance du Conseil municipal du 16 février 2026

Déclaration pour souligner le Mois de la Francophonie et le statut de Montréal en tant que métropole francophone des Amériques

Attendu que le Mois de la Francophonie se tient chaque année au mois de mars, et est l'occasion de célébrer et de promouvoir la langue française à travers le monde;

Attendu que la Journée internationale de la Francophonie est célébrée le 20 mars chaque année afin de célébrer l'importance de la langue française ainsi que la diversité culturelle qui existe au sein des communautés francophones partout dans le monde;

Attendu que Montréal, métropole francophone des Amériques, est une ville cosmopolite, ouverte sur le monde et inclusive, qui célèbre le français en tant que langue officielle et commune, pilier de son identité unique et vecteur de cohésion dans l'espace public;

Attendu que la Ville de Montréal pose des gestes concrets pour protéger, promouvoir et faire rayonner la langue française dans la grande région métropolitaine, ainsi qu'à l'extérieur du Québec et à l'international;

Attendu que la Ville de Montréal a créé le Bureau de la langue française qui a pour mandat, entre autres, d'assurer la mise en œuvre des dispositions s'appliquant aux administrations municipales prévues par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, ainsi que de veiller à l'application du plan d'action et d'insuffler sa vision stratégique à l'intérieur de l'appareil municipal;

Attendu que la Ville de Montréal remet annuellement les Prix de la langue française à cinq personnes lauréates afin de souligner leur implication ainsi que l'excellence de leur travail en matière de rayonnement de la langue française;

Attendu que la Ville de Montréal collabore avec ses partenaires, dont le gouvernement du Québec, l'Office québécois de la langue française et les organismes communautaires, économiques, culturels et universitaires pour faire du français le liant social de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal a mis sur pied un comité sur la langue française dont le travail a mené à la publication, en 2024, d'un second rapport dont de nombreuses recommandations sont déjà implantées ou sont en voie de l'être;

Attendu que la Ville de Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec et le Réseau réussite Montréal, soutient la francisation des jeunes nouveaux arrivants en travaillant de pair avec les camps de jour de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal développe au sein de ses installations, telles que les bibliothèques et les maisons de la culture, des programmes axés sur la valorisation de la langue française auprès de l'ensemble de la population.

Il est proposé par la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, appuyé par Andréanne Moreau, responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la langue française au sein du comité exécutif,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal invite l'ensemble de la population à célébrer, en mars, le Mois de la Francophonie;

Que la Ville de Montréal célèbre son statut de métropole francophone des Amériques et continue de faire rayonner son leadership au sein des réseaux internationaux de promotion de la langue française;

Que la Ville de Montréal célèbre le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune de la métropole du Québec;

Que la Ville de Montréal poursuive le travail entamé en matière de valorisation de la langue française et continue d'encourager, chaque jour, l'usage de cette langue commune dans toutes les sphères de la vie montréalaise.

Déclaration
Séance du conseil municipal du 16 février 2026

Déclaration pour souligner le Nouvel An chinois et vietnamien

Attendu que le Nouvel An chinois et vietnamien sera célébré cette année le 17 février, et marquera le début de l'année du Cheval;

Attendu que les célébrations entourant le Nouvel An chinois et vietnamien sont l'occasion pour l'ensemble de la population de reconnaître les importantes contributions que les Montréalaises et Montréalais d'ascendance asiatique ont apportées et continuent d'apporter à l'identité, à la prospérité et à la culture de Montréal;

Attendu que des activités soulignant cette journée se tiendront partout dans la métropole et seront l'occasion d'en apprendre davantage sur les cultures chinoises et vietnamiennes;

Attendu que les organismes et institutions communautaires asiatiques jouent un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine culturel, la transmission intergénérationnelle de la langue et des traditions, le soutien aux jeunes et aux personnes aînées, la promotion du bénévolat et l'engagement citoyen;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est le seul district historique significatif d'une communauté chinoise préservé au Québec et dans l'Est du Canada, et le seul quartier chinois francophone en Amérique;

Attendu que les communautés chinoises et vietnamiennes enrichissent la diversité montréalaise, qui est solidement ancrée dans l'identité collective de la métropole, façonnant le caractère unique de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal est plus que jamais engagée à lutter contre le racisme et les discriminations envers les Montréalaises et les Montréalais d'origine asiatique, et qu'elle est en action pour combattre cette problématique sur plusieurs fronts;

Attendu que le Nouvel An chinois et vietnamien est un symbole de renouveau, et qu'il est l'occasion pour la Ville de Montréal de renouveler ses vœux d'amitié avec la Chine et le Vietnam : des relations de longue date basées sur le respect, l'entraide et la solidarité.

Il est proposé par Claude Pinard, président du comité exécutif, et appuyé par Josué Corvil, conseiller associé à la culture, à la diversité, à l'inclusion, aux relations avec les peuples autochtones et au vivre-ensemble au comité exécutif,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal célèbre, le 17 février 2026, le Nouvel An lunaire chinois et vietnamien, et que l'administration montréalaise souhaite transmettre ses meilleurs vœux aux Montréalaises et Montréalais d'ascendance asiatique;

Que la Ville de Montréal souligne l'important apport des communautés d'origine asiatique au développement et au rayonnement de Montréal;

Que la Ville de Montréal continue de travailler avec ses partenaires afin de lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, de promouvoir l'inclusion et de reconnaître les différentes cultures asiatiques qui façonnent la métropole.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 16 février 2022

Déclaration visant à réaffirmer la solidarité envers l'Ukraine à l'occasion du quatrième anniversaire de l'invasion illégale russe

Attendu que l'invasion illégale de la Russie en Ukraine, qui perdure depuis le 24 février 2022, constitue une atteinte grave à la paix et à la sécurité internationales, et entraîne une crise internationale majeure et des conséquences désastreuses pour la population ukrainienne;

Attendu que cette invasion comporte des atteintes inacceptables aux droits de la personne, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi qu'à la Charte des Nations unies et aux conventions internationales;

Attendu qu'une étude du Center for Strategic and International Studies (CSIS) a révélé qu'à l'aube de la cinquième année de guerre, l'invasion russe en Ukraine avait fait 1,8 million de victimes blessées, disparues ou tuées, précisant qu'aucune grande puissance n'a subi autant de pertes humaines ou de victimes dans aucune guerre depuis la Seconde Guerre mondiale;

Attendu qu'en cas de maintien des hostilités, le nombre de victimes de la guerre en Ukraine dépasserait le cap des 2 millions au printemps 2026, et que des milliers d'enfants ukrainiens ont été enlevés par la Russie;

Attendu que près de 7 millions de personnes ukrainiennes ont été contraintes de quitter leur pays depuis le début de l'invasion russe, et que le Canada a accueilli 300 000 d'entre elles depuis le début de la guerre;

Attendu que Montréal est une terre d'accueil pour la population ukrainienne, et que la présence de la communauté ukrainienne au Québec et à Montréal remonte à la fin du XIXe siècle;

Attendu que les Québécoises et les Québécois d'origine ukrainienne ont grandement contribué à l'essor économique, social, culturel et artistique de Montréal, et que la communauté ukrainienne a légué à la Ville de Montréal une partie de son capital culturel en laissant son empreinte à plusieurs niveaux, notamment à la vie associative et la toponymie municipale;

Attendu que la communauté ukrainienne montréalaise est très mobilisée pour soutenir le peuple ukrainien, et que les Montréalaises et les Montréalais continuent de faire preuve d'une grande générosité en matière d'aide humanitaire.

Il est proposé par Vana Nazarian, responsable par intérim au rayonnement international et à l'attractivité, et appuyé par Josué Corvil, conseiller associé à la culture, à la diversité, à l'inclusion, aux relations avec les peuples autochtones et au vivre-ensemble au comité exécutif,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal réaffirme son soutien envers le peuple ukrainien dans le cadre du quatrième triste anniversaire de l'invasion illégale russe en Ukraine;

Que la Ville de Montréal exprime son indignation face à cette invasion militaire et condamne l'invasion illégale de la Russie en Ukraine, tout en réaffirmant le droit du peuple ukrainien à vivre en paix et en sécurité;

Que la Ville de Montréal réitère sa solidarité avec la communauté ukrainienne à Montréal, ainsi qu'avec ses pairs au sein des gouvernements locaux et régionaux ukrainiens;

Que la Ville de Montréal réitère son appui aux gouvernements du Québec et du Canada dans la coordination des efforts d'accueil ainsi que dans leurs efforts pour répondre aux enjeux soulevés par la guerre en Ukraine;

Que la Ville de Montréal invite les Montréalaises et les Montréalais à continuer de faire preuve d'un esprit d'entraide et de solidarité envers le peuple et la communauté ukrainienne, alors que les hostilités se poursuivent pour une cinquième année.

Déclaration
Séance du conseil municipal du 16 février 2026

Déclaration de solidarité envers les communautés iraniennes touchées par la répression des manifestations en Iran

Attendu que la Ville de Montréal se distingue par la diversité de sa population et par son engagement envers l'accueil, l'inclusion et le respect des personnes issues de l'immigration;

Attendu que de nombreuses personnes d'origine iranienne résident partout à Montréal, y travaillent et s'y impliquent activement, contribuant de manière significative à la vitalité sociale, culturelle, scientifique et économique de la métropole;

Attendu que, selon les données du recensement de 2021 de Statistique Canada, plus de 23 000 personnes iraniennes se trouvent dans la région métropolitaine de Montréal, dont quelque 12 000 Iraniennes et Iraniens sur l'île de Montréal;

Attendu que la répression des manifestations en Iran entraîne des conséquences humaines importantes et suscite une vive inquiétude parmi les communautés iraniennes de la diaspora, notamment en raison de l'insécurité, de la violence, des atteintes aux droits fondamentaux et de la séparation de familles;

Attendu que plusieurs personnes d'origine iranienne à Montréal sont directement touchées par les répercussions de la répression en Iran, que ce soit en raison de la présence de leurs proches dans ce pays ou des impacts de cette situation sur leur propre bien-être émotionnel et psychosocial;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît l'importance pour les institutions publiques locales de faire preuve d'écoute, de solidarité et de sensibilité à l'égard des communautés affectées par des conflits et des crises à l'échelle internationale;

Attendu que les organismes communautaires et les réseaux associatifs fréquentés par les communautés iraniennes jouent un rôle essentiel en matière de soutien, de dialogue et de renforcement de l'harmonie sociale;

Attendu que la promotion de la paix, de la dignité humaine, du respect des droits de la personne et du vivre-ensemble constitue un fondement de l'action municipale de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Alexandre Teodoresco, responsable de l'optimisation, de la performance municipale et de l'innovation au sein du comité exécutif, et appuyé par Sonny Moroz, conseiller de la ville dans le district de Snowdon,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal réaffirme son attachement aux valeurs de paix, de respect des droits fondamentaux, de sécurité et de dignité pour toutes et tous;

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les partenaires communautaires et institutionnels, poursuive ses actions visant à soutenir les communautés concernées et reconnaisse le rôle essentiel des organismes communautaires iraniens dans l'accompagnement des personnes touchées par la répression des manifestations en Iran, tout en luttant contre toutes les formes de stigmatisation et de discrimination;

Que la Ville de Montréal maintienne un dialogue ouvert avec les organismes et les membres de la communauté iranienne afin de mieux comprendre leurs besoins et de les intégrer dans ses actions municipales;

Que la Ville de Montréal exprime sa solidarité envers les communautés iraniennes touchées par la répression des manifestations en Iran.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 16 février 2026

Déclaration en appui aux Journées de la persévérance scolaire 2026

Attendu que la 22e édition des Journées de la persévérance scolaire (JPS) se tiendra du 16 au 20 février 2026, dont le thème de cette année, « La persévérance, ça mène loin », se veut une mise en lumière des efforts et des tentatives qui mènent aux accomplissements;

Attendu que les JPS sont une initiative du Réseau réussite Montréal (RRM), qui a pour mission de mobiliser l'ensemble des partenaires montréalais autour d'actions concertées visant à soutenir les jeunes, les parents et les intervenants, afin de favoriser la persévérance, la réussite et le raccrochage scolaires;

Attendu que la persévérance et la réussite scolaires font partie des préoccupations de la Ville de Montréal, et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;

Attendu que les municipalités, par la mise en place de plateaux sportifs, d'espaces culturels et de programmes d'aide financière dédiés à des organismes jeunesse, ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et leur permettre de développer leur plein potentiel;

Attendu que la Ville de Montréal a réservé la somme de 100 000 $ dans son budget 2026 pour permettre aux jeunes de profiter d'une programmation prolongée en soirée, après la classe, dans certaines installations municipales sportives, culturelles et de loisirs;

Attendu que le taux de décrochage au Québec est en baisse, mais que la proportion de jeunes Montréalaises et Montréalais qui décrochent est plus élevée, alors que près du quart des jeunes Québécoises et Québécois qui ont décroché en 2022 étaient à Montréal;

Attendu qu'il est nécessaire d'intensifier les actions et d'adapter les interventions aux besoins des élèves à risque de décrocher pour assurer la diplomation d'un plus grand nombre de jeunes;

Attendu que, selon les plus récentes données, Montréal compte près de 84 % des élèves québécois du primaire vivant sous le seuil de faible revenu et dans des conditions de défavorisation;

Attendu que les élèves issus des milieux défavorisés présentent de plus grands risques de difficultés et d'abandon scolaires, et qu'il faut mobiliser toute la communauté autour de l'école pour briser le cycle des inégalités.

Il est proposé par Christine Black, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la famille, des aînés, de la jeunesse, du sport et du loisir, et appuyé par Leslie Roberts, conseiller associé aux universités et à l'enseignement supérieur, au centre-ville et à la communauté anglophone du comité exécutif,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal reconnaît la semaine du 16 au 20 février 2026 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire;

Que la Ville de Montréal appuie cette campagne et invite les personnes élues à y participer;

Que la Ville de Montréal invite toute la communauté à se mobiliser autour de la persévérance scolaire, pour la réussite éducative et pour briser le cycle des inégalités.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.01

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1259403005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Exercer les 2 options de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 307 526,60 $, taxes incluses, pour les services de réparation de bacs et de fourniture de pièces de remplacement dans le cadre du contrat accordé à USD Global inc. (CM23 0257), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 084 168,76 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. d'exercer les 2 options de prolongation de 12 mois;

2. d'autoriser une dépense additionnelle de 307 526,60 $, taxes incluses, pour les services de réparation de bacs et de fourniture de pièces de remplacement dans le cadre du contrat octroyé USD Global inc. (CM23 0257);

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-12-22 17:08

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259403005**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Exercer les 2 options de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 307 526,60 $, taxes incluses, pour les services de réparation de bacs et de fourniture de pièces de remplacement dans le cadre du contrat accordé à USD Global inc. (CM23 0257), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 084 168,76 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, depuis le 1er janvier 2015, le conseil municipal de la Ville de Montréal est compétent à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements, ce qui comprend notamment l'adoption de la réglementation, la planification intégrée des opérations ainsi que la coordination de la gestion des appels d'offres et l'octroi des contrats (CM24 1122). Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier et de faire accorder les contrats pour la réparation des outils de collecte des matières résiduelles destinés à la population montréalaise.

Depuis le 1er novembre 2018, la Ville de Montréal assure un service de réparation des outils de collecte pour l'ensemble de sa population. Ce service, offert à l'échelle de la Ville, permet de prolonger la durée de vie du matériel de collecte, de favoriser sa réutilisation et de réduire la consommation de ressources naturelles et d'énergie nécessaires pour la fabrication et le transport de bacs neufs. La réparation des outils de collecte représente une économie substantielle par rapport à l'achat de bacs neufs lorsque l'on prend en compte le coût d'achat, de manutention et de livraison des bacs neufs.
Le 21 mars 2023, le conseil municipal a accordé à USD Global Inc., pour une période de trois ans, un contrat (CM 23 0257) pour le service de réparation de bacs et fourniture de pièces de remplacement pour les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 776 642,16 $, taxes incluses (contrat : 742 566,04 $ + indexation de prix : 34 076,12 $). L'article 15.02 Renouvellement du contrat prévoit que celui-ci "peut être renouvelé pour deux (2) période(s) additionnelle(s) de douze (12) mois chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement, et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sous réserve d'une variation des prix

conformément à la clause 2.03.02. [...]".

Depuis le 1er janvier 2025, la modernisation du système de collecte sélective est entrée en vigueur. Éco Entreprises Québec (ÉEQ) en assure désormais la gestion et le financement à l'échelle de la province. Toutefois, depuis cette date, la Ville de Montréal continue d'assurer le service de réparation des bacs, et ÉEQ rembourse à la Ville de Montréal les coûts liés à la réparation des bacs de matières recyclables, conformément à l'Entente de partenariat entre ÉEQ et la Ville de Montréal (CM24 0031). À partir du 16 février 2026, il est prévu qu'ÉEQ reprenne entièrement à sa charge la gestion du contrat de réparation des bacs de matières recyclables. La Ville de Montréal continuera, quant à elle, d'offrir le service de réparation à l'ensemble de la ville pour les autres formats de bacs destinés à la collecte des matières organiques ou des ordures ménagères lorsque ceux-ci sont fournis par la Ville.

Le contrat vient à échéance le 22 mars 2026. Il est recommandé d'utiliser les deux options de prolongation de douze (12) mois chacune prévue au contrat, considérant :

- les taux jugés concurrentiels;
- la satisfaction de la Ville envers le fournisseur.

Cette approche permet de réduire les démarches administratives internes, d'optimiser les ressources et d'assurer la continuité des services sans interruption jusqu'en 2028.

Il est à noter qu'une demande de prolongation de ce contrat a été approuvée et signée par USD Global Inc. (voir pièce jointe), à la suite d'une demande formulée par le Service de l'approvisionnement, à la demande du Service de l'environnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 24 1122 - 22 octobre 2024 : Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2027, l'application de la déclaration de compétence concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

CM 24 0031 - 22 janvier 2024 : Approuver l'entente de partenariat liant Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités de collecte et transport des matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective

CM 23 0257 - 21 mars 2023 : Accorder un contrat à USD Global Inc. pour le Service de réparation de bacs et fourniture de pièces de remplacement visant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, incluant deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune - Dépense totale de 776 642,16 $, taxes incluses (contrat : 742 566,04 $ + indexation de prix : 34 076,12 $) - Appel d'offres public (23-19716) (1 soumissionnaire).

CM 22 0203 - 21 février 2022 : Autoriser une (1) option de prolongation de douze (12) mois prévue au contrat 19-17955, accordée à USD Global Inc (CM20 0158), pour un service de réparation de bacs roulants visant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, d'un montant total maximal de 232 446,43 $ taxes incluses, majorant le montant total du contrat à 681 401,38 $ taxes incluses.

CM 20 0158, 24 février 2020 : Accorder un contrat à USD Global Inc. pour le service de réparation de bacs roulants, pour une période de deux (2) ans avec une option de prolongation d'un (1) an - Dépense totale de 448 954,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public #19-17955 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Sous la compétence du conseil municipal, le présent sommaire vise à recommander l'application des deux options de prolongation de douze (12) mois du service de réparation de bacs de l'appel d'offre public 23-19716.
La prolongation de ce contrat permettra de maintenir le service actuel, qui comprend :

- la fourniture des pièces de remplacement;
- la réception, l'entreposage, et l'inventaire des pièces;
- la réception et le traitement des requêtes;
- la préparation et l'exécution des travaux de réparation sur le terrain;
- la préparation de rapports hebdomadaires et mensuels;
- le démontage et la revalorisation des bacs en fin de vie;
- la récupération, l'entreposage et l'utilisation des pièces revalorisables.

Les requêtes de réparation sont effectuées directement par la population, en majorité par l'entremise du 311. Les arrondissements sont responsables de transmettre les requêtes au fournisseur, qui dispose ensuite
de 5 jours ouvrables pour compléter les requêtes reçues. Les réparations sont effectuées sur place, à l'adresse fournie. Des rapports hebdomadaires sont produits par le fournisseur pour faire état du nombre de pièces utilisées pour chaque réparation. Le prestataire de services doit aussi effectuer la collecte et le démontage des bacs non réparables afin d'en valoriser le plastique et les pièces en bon état. Il doit ensuite remettre ces pièces en inventaire et privilégier leur utilisation lors des réparations suivantes.

JUSTIFICATION

L'application des deux options de prolongation du contrat de douze (12) mois chacune permettra d'assurer la continuité du service de réparation des bacs à l'échelle de la Ville, en prolongeant la durée de vie du matériel de collecte, en favorisant la réutilisation et en réduisant la consommation de ressources naturelles et d'énergie nécessaires pour la fabrication et le transport de bacs neufs. Ces prolongations permettent également de bénéficier des prix jugés concurrentiels obtenus lors de l'appel d'offres 23-19716.
Après vérification, l'entreprise USD Global Inc. ne figure toujours pas :

- au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;
- au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion contractuelle ;
- à la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal.

L' octroi de ces prolongations permettront de :

1. de prolonger la durée de vie des outils de collecte dans une optique stratégique des 3RV;
2. de réduire les coûts liés à l'acquisition de nouveaux outils de collecte;
3. d'encourager la participation de la population aux différentes collectes en les outillant adéquatement;
4. d'augmenter la performance globale de la Ville au niveau de la gestion des matières résiduelles;
5. de faciliter l'atteinte des objectifs du PDGMR 2020-2025 et des objectifs de récupération des matières fixés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le 21 mars 2023, le conseil municipal a attribué à USD Global Inc., pour une durée de trois ans, le contrat pour le service de réparation des bacs de l'ensemble de la Ville de Montréal pour un montant 776 642,16 $, taxes incluses. Les dépenses prévues pour les deux années de prolongation sont estimées à 307 526,60 $, taxes incluses. Cette somme représente une majoration de 39% du montant total octroyé initialement, augmentant le montant total du contrat de 776 642,16 $ à 1 084 168,76 $, taxes incluses.
Le tableau suivant présente les dépenses estimées pour les deux années de prolongation (24 mois) :

	2026 9 mois	**2027** 12 mois	**2028** 3 mois	**Total** 24 mois
Réparation des bacs	96 877,50 $	129 170,00 $	32 292,50 $	258 340,00 $
Ajustement de prix (2%)	1 937,55 $	5 2178,47 $	1 976,56 $	9 132,58 $
Total des taxes	14 797,55 $	20 124,67 $	5 131,79 $	40 054,02 $
Total taxes incluses	113 612,60 $	154 513,14 $	39 400,85 $	307 526,60 $

Le montant de majoration annuelle du contrat représente 60 % de la valeur annuelle initiale. Il n'est pas requis de majorer pleinement ce contrat, considérant :

- les dépenses réalisées jusqu'à présent;
- les projections de dépenses au cours des deux prochaines années, sachant qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) reprendra la gestion du service de réparation des bacs de recyclage à compter de février 2026;
- que seules les réparations des bacs bruns et gris demeureront à la charge de la Ville, ce qui représente environ 60 % des interventions annuelles estimées initialement.

Il est à noter que le coût de réparation des bacs sera indexé au 1er janvier de chaque renouvellement du contrat, soit le 1er janvier 2027 et le 1er janvier 2028, comme prévu par l'annexe ***2.03.02 Ajustement des prix à la consommation,*** du contrat de l'AO 23-19716. Cette majoration à été prise en compte lors de l'estimation des dépenses à venir.

Cette dépense continuera d'être imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement, à la Division collecte, transport et élimination des matières résiduelles, au poste budgétaire « Autres Services techniques ». Elle sera entièrement assumée par la Ville Centre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements relatifs aux changements climatiques en lien avec les priorités suivantes (voir Grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe) :

- Priorité 1: Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 ;
- Priorité 5 : Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation du contrat : 23 mars 2026
Fin du contrat : 22 mars 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie MOREL, Service de l'approvisionnement
Veronique ALLAIRE, Service des ressources humaines et des communications
Marion CORDIER, Service de l'environnement

Lecture :

Marion CORDIER, 5 décembre 2025
Stéphanie MOREL, 28 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samuelle LANDRY LEVESQUE
agente de recherche

Tél : 438-226-7397
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-24

Frédéric SAINT-MLEUX
chef de section - opérations gmr

Tél : 514-258-0429
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jamil Jimmy DIB
directeur de la gestion matieres résiduelles et des infrastructures
Tél : 514-758-4318
Approuvé le : 2025-12-22

Jamil Jimmy DIB
directeur de la gestion matieres residuelles et des infrastructures
Tél : 514-758-4318
Approuvé le : 2025-12-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259403005
Unité administrative responsable : *Service de l'environnement*
Projet : Exercer les deux (2) options de prolongations de douze (12) mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 307 526,60 $, taxes incluses, pour le service de réparation de bacs et fourniture de pièces de remplacement dans le cadre du contrat octroyé à USD Global Inc. (CM23 0257), majorant le montant total du contrat de 776 642,16 $ à 1 084 168,76 $, taxes incluses

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Transition écologique

1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030

et devenir carboneutre d'ici 2050

5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures,

notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Prolonger la durée de vie des outils de collecte, encourager les habitudes de réutilisation chez les citoyens et réduire l'utilisation de matériaux neufs en respect de la hiérarchie des 3RVE.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

*Section C - ADS+**

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 4 août 2025

2025-08-04
Monsieur Gilles Jr Guillemette
Président
USD GLOBAL INC.
426, 3e avenue,
Lévis (Québec) G6W 5M6

Courriel : jguillemette@usdglobal.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 23-19716
Réparation de bacs roulants et fourniture de pièces de remplacement _ Ville de Montréal (Lot 5)

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement pour les DEUX (2) périodes de prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 23 mars 2026 au 22 mars 2028 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les quinze (15) jours de l'envoi la confirmation du renouvellement, un cautionnement d'exécution de CINQ POUR CENT (5%) du montant total du contrat, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Un ajustement des prix pourra également être appliqué selon l'ANNEXE 2.03.02 - AJUSTEMENT DES PRIX SELON L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION POUR Les OPTIONS DE RENOUVELLEMENT du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à garry.dessejour@montreal.ca **au plus tard le 20 août 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

J'accepte le renouvellement : GILLES GUILLEMETTE _____ 05/08/26
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Garry Desséjour
Agent d'approvisionnement II
Courriel : garry.dessejour@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259403005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Exercer les 2 options de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 307 526,60 $, taxes incluses, pour les services de réparation de bacs et de fourniture de pièces de remplacement dans le cadre du contrat accordé à USD Global inc. (CM23 0257), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 084 168,76 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1259403005 - Direction GMR (1).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-01

Marie-France MILORD
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour dépenses BF

GDD #	**1259403005**
Service	**ENV**
Direction	**GMR**

Engagement #	**ENV9403005**	**Date**	**11/27/2025**

Objet GDD

Exercer les deux (2) options de prolongations de douze (12) mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 307 526,60 $, taxes incluses, pour le service de réparation de bacs et fourniture de pièces de remplacement dans le cadre du contrat octroyé à USD Global Inc. (CM23 0257), majorant le montant total du contrat de 776 642,16 $ à 1 084 168,76 $, taxes incluses

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.02

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1258175001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats à 7574479 Canada inc. (lot 1) et à Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. (lot 2), pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2026-2027, l'arrosage et l'entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2026 à 2029 - Dépense totale de 2 456 590,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21191 (8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres, l'arrosage et l'entretien ainsi que le remplacement, pour une période s'échelonnant de 2026 à 2029, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public (25-21191) :

Firmes	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités)
7574479 Canada inc.	735 096,11 $
Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	1 230 176,33 $

2. d'autoriser une dépense de 196 527,24 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépenses de 294 790,87 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. de procéder à une évaluation du rendement de 7574479 Canada inc.et Terrassement

Technique Sylvain Labrecque inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-21 10:30

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258175001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats à 7574479 Canada inc. (lot 1) et à Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. (lot 2), pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2026-2027, l'arrosage et l'entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2026 à 2029 - Dépense totale de 2 456 590,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21191 (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) coordonne un plan intensif de plantation d'arbres sur le domaine public dans le cadre du Programme de renforcement de la canopée, lequel s'ajoute aux efforts de plantation déjà entrepris par les arrondissements. Ce programme du Plan de gestion de la forêt urbaine vise à augmenter la canopée et à enrichir la biodiversité. Les arrondissements qui souhaitent participer à ce programme soumettent une liste de sites prêts à recevoir un arbre, en précisant l'essence sélectionnée, ainsi que les autres informations demandées par le SGPMRS. Ce dernier analyse les listes reçues et retient celles qui sont conformes aux critères établis.

Les plantations et leurs entretiens effectués par le SGPMRS pour les arrondissements sont donnés à contrat. La stratégie de sollicitation du marché comprend deux lots. Le lot 1 regroupe trois arrondissements pour un total de 519 arbres à planter à l'automne 2026, tandis que le lot 2 regroupe quatre arrondissements pour 855 arbres à planter au printemps 2027. L'octroi des contrats se fait par lot, au plus bas soumissionnaire conforme, en tenant compte de la capacité maximale de chaque soumissionnaire. Cette méthode de procéder permet à la Ville de Montréal d'obtenir le meilleur prix pour chacun des lots.

L'appel d'offres public 25-21191, lancé par le Service de l'approvisionnement, a été publié le 15 octobre 2025 dans le quotidien *Le Devoir* et sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. La publication dans le SÉAO a duré 34 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 novembre 2025. Les soumissions déposées sont valides pour 120 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 18 mars 2026. Deux addendas ont été émis dans les délais

prescrits.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	29 octobre 2025	Ajout d'une phrase au Devis pour répondre à deux questions concernant une exigence du Bordereau de prix : le sous-total pour l'arrosage des arbres doit être supérieur ou égal à 50 % du montant total du Contrat. Réponses aux deux questions concernant cet ajout, soit sur la nature éliminatoire dans l'évaluation de la conformité des soumissions de cette exigence et l'ajout mentionné plus haut.	Oui
2	30 octobre 2025	Réponses à deux questions. L'une portant sur la nécessité de détenir une licence délivrée par la Régie du bâtiment, incluant la sous-catégorie 2.5 Entrepreneur en excavation et terrassement. L'autre sur la nécessité de la présence d'une personne détenant les attestations suivantes dans l'équipe de plantation : "Signaleur de chantier" et "Travaux de courte et de longue durée en milieu urbain", toutes deux délivrées par l'AQTr.	Oui

Le Plan de la forêt urbaine est considéré comme un programme d'envergure avec date de fin, il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets / programmes d'envergure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0536 - 12 mai 2025 - Accorder un contrat à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) pour le lot 1 et deux contrats à Pépinière Jardin 2000 inc. pour les lots 2, 3, pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2025 - 2026; arrosage et entretien de ces arbres, ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2025 à 2028 - Dépense totale de 3 609 083,58 $ taxes incluses (contrat : 2 887 266,86 $ + contingences : 288 726,68 $ + variation de quantités : 433 090,04 $) - Appel d'offres public 24-20779 - 3 soumissionnaires.

CG24 0234 - 16 mai 2024 - Accorder des contrats à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2024-2025, arrosage et entretien de ces arbres, ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2024 à 2027 - Dépense totale de 7 300 276,47 $, taxes incluses (contrats : 5 840 221,18$ + contingences : 584 022,12$ + variation de quantités : 876 033,17$) - Appel d'offres public 24-20316 (7 soumissionnaires).

DESCRIPTION

L'appel d'offres couvre les activités suivantes :

- La fourniture d'arbres de calibre (automne 2026 et printemps 2027);
- Les préparatifs préalables à la plantation (automne 2026 et printemps 2027);
- La plantation et l'arrosage d'arbres sur le domaine public (automne 2026 et printemps 2027);
- Le remplacement de certains arbres plantés en 2026 et 2027 pour les trois années subséquentes (2027 - 2029);
- L'arrosage et l'entretien de tous les arbres plantés en 2026 et 2027 (y compris les arbres remplacés) pour les trois années subséquentes

(2027 - 2029).

Pour l'automne 2026 et le printemps 2027, tous les sites ont été retenus, ce qui permettra de planter 1 374 arbres, ainsi que de les entretenir et arroser pendant les trois années suivant leur plantation :

- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (148);
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (123);
- Montréal-Nord (106);
- Pierrefonds-Roxboro (265);
- Saint-Laurent (423);
- Verdun (281);
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (28).

L'arrosage et les travaux d'entretien commenceront dès la plantation à l'automne 2026 et se poursuivront jusqu'à la fin novembre 2029, en excluant les périodes hivernales. Les travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les intervenant.es des arrondissements concernés, sous la supervision du SGPMRS. Le devis prévoit des échéanciers précis et plusieurs critères techniques à respecter. Advenant la dérogation d'élément au devis, des pénalités journalières seront applicables.

Sur la base de l'expérience des années antérieures, certains imprévus devront être gérés dans le cadre des présents contrats. Un montant représentant 10 % de la valeur totale des contrats est prévu pour les contingences (196 527,24 $ taxes incluses) et un montant représentant 15 % de la valeur totale des contrats est prévu pour les variations de quantités (294 790,87 $ taxes incluses). Ces montants s'ajoutent à la valeur des contrats (1 965 272,44 $ taxes incluses) pour une dépense maximale de 2 456 590,55 $ taxes incluses.

L'octroi de ces contrats permettra :

- d'aviser rapidement les entrepreneurs qu'ils sont les adjudicataires retenus pour les deux contrats, afin qu'ils puissent planifier leurs activités en conséquence;
- de confirmer rapidement l'achat d'arbres (garantissant ainsi le meilleur choix en pépinière);
- de débuter le processus d'approvisionnement dès l'octroi, ainsi les adjudicataires disposeront d'une flexibilité accrue et souhaitable pour planifier la sélection et la livraison d'arbres à planter.

JUSTIFICATION

Il y a eu 17 preneurs de cahier des charges. Parmi les 17 preneurs du cahier des charges, une même firme en a commandé deux exemplaires. Huit entreprises ont déposé une soumission, dont sept pour chaque lot. Au total, 50 % des preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission.

Lot 1

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
7574479 Canada inc.	**735 096,11 $**	**183 774,03 $**	**918 870,14 $**
Pépinière Jardin 2000 inc.	749 688,74 $	187 422,19 $	937 110,93 $
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée	759 022,41 $	189 755,60 $	948 778,01 $

9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige)	764 305,71 $	191 076,43 $	955 382,14 $
Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	798 934,41 $	199 733,60 $	998 668,01 $
Urbex Construction inc.	815 542,39 $	203 885,60 $	1 019 427,99 $
Construction Vert Dure inc.	831 720,81 $	207 930,20 $	1 039 651,01 $
Orange Paysagement Inc.	850 946,13 $	212 736,53 $	1 063 682,66 $
Dernière estimation réalisée ($)	**1 101 279,27 $**		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(366 183,16) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 33,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			14 592,63 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2,0 %

Lot 2

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	**1 230 176,33 $**	**307 544,08 $**	**1 537 720,41 $**
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée	1 247 333,59 $	311 833,40 $	1 559 166,99 $
Urbex Construction inc.	1 338 821,21 $	334 705,30 $	1 673 526,51 $
7574479 Canada inc.	1 385 185,46 $	346 296,37 $	1 731 481,83 $
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige)	1 390 312,19 $	347 578,05 $	1 737 890,24 $
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 412 094,21 $	353 023,55 $	1 765 117,76 $
Construction Vert Dure inc.	1 532 036,13 $	383 009,03 $	1 915 045,16 $
Dernière estimation réalisée ($)	**2 059 161,00 $**		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(828 984,67 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 40,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			17 157,26 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1,4 %

À la suite de l'analyse des soumissions, 7574479 Canada inc. a été déclaré le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 et Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. a été déclaré le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2 :

- Lot 1 (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord et

Pierrefonds-Roxboro), 519 arbres;
- Lot 2 (Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Verdun, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Saint-Laurent), 855 arbres.

Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation

L'estimation de la Ville est basée sur les soumissions reçues pour des travaux similaires réalisés les années précédentes, à laquelle nous avons appliqué une augmentation conforme à l'inflation actuelle. Pour les deux lots, l'écart est très favorable entre l'estimation de la Ville et la plus basse soumission conforme, respectivement de 33,3 % et 40,3 %.

Le nombre très élevé de soumissionnaires par rapport aux années précédentes pourrait s'expliquer du fait que les contrats sont plus petits que nos contrats précédents, ce qui a ouvert le marché et favorisé une saine compétition favorable pour le budget de la Ville. Autre fait important, l'appel d'offres a été lancé à la mi-octobre, tandis que le processus des dernières années l'était plutôt en décembre ou janvier. La publication de l'appel d'offres plus tôt stimule possiblement le marché, qui n'a pas encore rempli son carnet de commandes pour l'année suivante. Ces conditions favorables expliquent probablement l'écart plus important par rapport aux prix des dernières années et l'estimation pour ces contrats. Cette observation pourra être prise en compte pour les prochains appels d'offres dans ce marché.

Admissibilité, rendement et restrictions

Une autorisation de contracter avec des organismes publics de l'Autorité des marchés publics (AMP) est nécessaire pour l'octroi de ces contrats. Cette dernière a été émise le 14 juin 2024 pour 7574479 Canada inc. et est actuellement en renouvellement pour Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.

En date du 25 novembre 2025, ces entreprises n'étaient pas :

- sur la Liste des Firmes à rendement insatisfaisant;
- inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- rendues non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Ces entreprises détiennent une licence d'entrepreneur avec la sous-catégorie 2.5 excavation et terrassement émise par la Régie du bâtiment du Québec.

Au terme des contrats, le SGPMRS produira une évaluation du rendement pour chaque contrat, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut est de 2 456 590,55 $ taxes incluses. La répartition de la dépense se fera comme suit :

Lot	Adjudicataire	Contrat	Contingences	Variation quantités	Dépense totale
1	7574479 Canada inc.	735 096,11 $	73 509,61 $	110 264,42 $	918 870,14 $
2	Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	1 230 176,33 $	123 017,63 $	184 526,45 $	1 537 720,41 $
Dépense totale		**1 965 272,44 $**	**196 527,24 $**	**294 790,87 $**	**2 456 590,55 $**

La répartition de la dépense totale nette de ristournes se fera comme suit :

- Montant des contrats : 1 794 555,69 $;

- Montant des contingences : 179 455,57 $;
- Montant pour la variation des quantités : 269 183,35 $.

Le montant maximal de 2 243 194,61 $ (net de ristournes) sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale 23-006 - Plan de gestion de la forêt urbaine. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le budget net requis pour ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 du SGPMRS (Projet 34700 - Plan de la forêt urbaine). Il est réparti comme suit pour chacune des années :

	2026 fourniture, plantation, entretien et arrosage	**2027 fourniture, plantation, entretien et arrosage**	**2028 entretien et arrosage**	**2029 entretien et arrosage**	**Total**
Contrat	338 120,64 $	826 884,51 $	314 775,27 $	314 775,27 $	1 794 555,69 $
Contingences	33 812,06 $	82 688,45 $	31 477,53 $	31 477,53 $	179 455,57 $
Variation quantités	50 718,10 $	124 032,68 $	47 216,29 $	47 216,29 $	269 183,36 $
Dépense totale	422 650,80 $	1 033 605,63 $	393 469,09 $	393 469,09 $	2 243 194,61 $
34700 - Plan de la forêt urbaine	422 650,80 $	1 033 605,63 $	393 469,09 $	393 469,09 $	2 243 194,61 $
Subvention RNCan	(211 325,40 $)	(516 802,82 $)	(196 734,55 $)	(196 734,55 $)	(1 121 597,31 $)
Portion à la charge du contribuable	211 325,40 $	516 802,82 $	196 734,55 $	196 734,55 $	1 121 597,31 $

La dépense totale est admissible au programme « 2 milliards d'arbres » de Ressources naturelles Canada (RNCan). Le programme considère 50 % de ce montant, soit une dépense de 1 121 597,31 $ net de ristournes, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 1 121 597,31 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des cibles de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en équité territoriale. Le projet contribue à : Priorité 2 de Montréal 2030 : « Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision ». Action 20 du Plan climat 2020-2030 : « Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans les zones vulnérables aux vagues de chaleur ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les fournisseurs enverront des lettres aux propriétaires des terrains adjacents aux plantations prévues sur le domaine public. Pour les plantations en milieu résidentiel, les propriétaires riverains recevront une lettre les informant de la plantation imminente d'un arbre. Il y aura aussi des signaleurs pour assurer une circulation sécuritaire des citoyens tout

au long des travaux de plantation qui impliquent de la machinerie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période visée pour l'octroi des contrats : 16 février 2026. Une rencontre de démarrage par entrepreneur doit aussi être organisée rapidement.

Réalisation des travaux de plantations :

- Automne 2026 (fin septembre à fin novembre);
- Printemps 2027 (mi-avril à mi-juin).

Réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : à partir de l'automne 2026, jusqu'à l'automne 2029.

Fin des travaux : vers le 30 novembre 2029, au plus tard le 31 décembre 2029.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mestapha DAMOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-12-09

Marie-Claude RICHARD
conseillère en planification

Tél : 514-267-3646
Télécop. :

Serge DUBOIS
chef(fe) de section - pepiniere et renforcement canopee

Tél : 514-243-8927
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
directeur(-trice)-gestion des parcs et biodiversite
Tél : 438-995-6030
Approuvé le : 2026-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258175001*
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : *Accorder deux (2) contrats aux firmes 7574479 Canada inc. (lot 1) et Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. (lot 2), pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2026-2027, l'arrosage et l'entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2026 à 2029 - Dépense totale de 2 456 590,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21191 - 8 soumissionnaires.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Plantation de 1 374 nouveaux arbres sur le territoire des arrondissements.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Gmail

Comptabilité Tecnick <comptabilite@tecnickinc.com>

RE: renouvellement AMP

1 message

Boîte Réception AMP <reception@amp.quebec> 23 mai 2025 à 07:47
À : Comptabilité Tecnick <comptabilite@tecnickinc.com>

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC.- NUMÉRO DE CLIENT 3000280856

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide AU 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.

**Date échéance (renouvellement): 2025-10-26

Cordialement,

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335 -5550 – option 1

reception@amp.quebec

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné exclusivement à l'intention de son ou de ses destinataires; il peut contenir des informations confidentielles. Si vous n'êtes pas la ou le destinataire de ce courriel, nous vous avisons par la présente que tout usage, reproduction ou diffusion de ce courriel et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, veuillez en aviser sans délai l'expéditeur en lui retournant ledit courriel et ensuite le détruire, ainsi que tout fichier joint sans en conserver de copie.

AMP-Renouvellement- TERRASSEMENT ... Télécharger Enregistrer dans OneDrive Afficher le courriel

Fwd: AMP-Renouvellement- TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC.-3000280856

PT Projets Tecnick<projets@tecnickinc.com>

À : Projets Tecnick <projets@tecnickinc.com>

Le contenu de ce message a été partiellement bloqué car l'expéditeur ne figure pas dans votre liste d'expéditeurs approuvés. Afficher le contenu bloqué

3 pièces jointes (10 ko) Tout enregistrer dans OneDrive - VILLE DE MONTREAL Télécharger tout

---------- Forwarded message ---------
De : **Bédard, Lorie** <lorie.bedard@amp.quebec>
Date: mar. 18 nov. 2025 à 09:37
Subject: RE: AMP-Renouvellement- TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC.-3000280856
To: Comptabilité Tecnick <comptabilite@tecnickinc.com>

Bonjour,

Lorsque j'aurai transmis votre demande en vérification, le délai est de à peu près minimum 4-6 semaines.

Je viens de transmettre votre EF en analyse, si la comptable n'a pas de question, je vais le transmettre aujourd'hui en vérification.

Merci et bonne journée

Lorie Bédard
Technicienne à l'autorisation aux marchés publics
Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 418 646-1572
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec
(Québec) G1R 5S9
lorie.bedard@amp.quebec

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné exclusivement à l'intention de son ou de ses destinataires; il peut contenir des informations confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce courriel, nous vous avisons par la présente que tout usage, reproduction ou diffusion de ce courriel et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, veuillez en aviser sans délai l'expéditeur en lui retournant ledit courriel et ensuite le détruire, ainsi que tout fichier joint sans en conserver de copie.

De : Comptabilité Tecnick <comptabilite@tecnickinc.com>

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 14 juin 2024

7574479 CANADA INC.
A/S MONSIEUR EVAN FITZGIBBON
16839, BOUL HYMUS
KIRKLAND (QC) H9H 3L4

N° de décision : 2024-DAMP-0578
N° de client : 1100445251
N° d'entreprise du Québec : 1166712431

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. 7574479 CANADA INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au **13 juin 2029**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Lisa Bérubé
Chef du service de l'admissibilité

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21191 **LOT 1**

No du GDD : 1258175001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et plantation d'arbres en 2026- 2027; arrosage et entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2026 à 2029

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 18 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 18 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 30 - 10 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 34 jrs
(n'inclus pas la journée de lancement)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 8

% de réponses : 47,06

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 3 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 18 - 3 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
7574479 Canada Inc.	**735 096,11 $**	√	1
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige)	764 305,71 $		1
Construction Vert Dure Inc.	831 720,81 $		1
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée	759 022,41 $		1
Orange Paysagement Inc.	850 946,13 $		1
Pépinière Jardin 2000 inc.	749 688,74 $		1
Terrassement Technique Sylvain Labrecque Inc.	798 934,41 $		1
Urbex Construction inc.	815 542,39 $		1

Information additionnelle

Parmi les dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, une même firme en a commandé deux exemplaires.
Toutes les firmes ont soumis une offre pour les deux lots, à l'exception d'une firme qui a présenté une soumission pour un seul lot.
Un suivi auprès des huit (8) preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné, six firmes nous ont répondu :

- Une firme n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres.
- Une firme a indiqué que son carnet de commandes est actuellement complet (manque de capacité).
- Deux firmes n'offrent pas le service de plantation d'arbres ni d'entretien.
- Deux firmes ont mentionné que l'exigence de la licence RBQ est jugée restrictive.

Les autres firmes n'ont pas donné suite à notre demande.

Préparé par : Mestapha Damou Le 10 - 12 - 2025

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres	Agent d'approvisionnement
25-21191 (LOT 1)	Mestapha Damou

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
7574479 CANADA INC.										
Total (7574479 CANADA INC.)									639 353,00 $	735 096,11 $
PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC.										
Total (PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC.)									652 045,00 $	749 688,74 $
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE										
Total (ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE)									660 163,00 $	759 022,41 $
9190-8673 QUÉBEC INC.										
Total (9190-8673 QUÉBEC INC.)									664 758,17 $	764 305,71 $
TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC.										
Total (TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC.)									694 876,63 $	798 934,41 $
URBEX CONSTRUCTION										
Total (URBEX CONSTRUCTION)									709 321,50 $	815 542,39 $
CONSTRUCTION VERT DURE INC.										
Total (CONSTRUCTION VERT DURE INC.)									723 392,75 $	831 720,81 $
ORANGE PAYSAGEMENT INC.										
Total (ORANGE PAYSAGEMENT INC.)									740 114,05 $	850 946,13 $

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21191 **LOT 2**

No du GDD : 1258175001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et plantation d'arbres en 2026- 2027; arrosage et entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2026 à 2029

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 18 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 18 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 30 - 10 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 34 jrs
(n'inclus pas la journée de lancement)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 7

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 41,18

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 3 - 2026

Date d'échéance révisée : 18 - 3 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Terrassement Technique Sylvain Labrecque Inc.	**1 230 176,33 $**	√	2
7574479 Canada Inc.	1 385 185,46 $		2
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige)	1 390 312,19 $		2
Construction Vert Dure Inc.	1 532 036,13 $		2
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée	1 247 333,59 $		2
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 412 094,21 $		2
Urbex Construction inc.	1 338 821,21 $		2

Information additionnelle

Parmi les dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, une même firme en a commandé deux exemplaires.
Toutes les firmes ont soumis une offre pour les deux lots, à l'exception d'une firme qui a présenté une soumission pour un seul lot.
Un suivi auprès des huit (8) preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné, six firmes nous ont répondu :

- Une firme n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres.
- Une firme a indiqué que son carnet de commandes est actuellement complet (manque de capacité).
- Deux firmes n'offrent pas le service de plantation d'arbres ni d'entretien.
- Deux firmes ont mentionné que l'exigence de la licence RBQ est jugée restrictive.

Les autres firmes n'ont pas donné suite à notre demande.

Préparé par : Mestapha Damou Le 10 - 12 - 2025

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres	Agent d'approvisionnement
25-21191 (LOT 2)	Mestapha Damou

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC.										
Total (TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC.)									**1 069 951,15 $**	**1 230 176,33 $**
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE										
Total (ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE)									**1 084 873,75 $**	**1 247 333,59 $**
URBEX CONSTRUCTION										
Total (URBEX CONSTRUCTION)									**1 164 445,50 $**	**1 338 821,21 $**
7574479 CANADA INC.										
Total (7574479 CANADA INC.)									**1 204 771,00 $**	**1 385 185,46 $**
9190-8673 QUÉBEC INC.										
Total (9190-8673 QUÉBEC INC.)									**1 209 230,00 $**	**1 390 312,19 $**
PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC.										
Total (PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC.)									**1 228 175,00 $**	**1 412 094,21 $**
CONSTRUCTION VERT DURE INC.										
Total (CONSTRUCTION VERT DURE INC.)									**1 332 495,00 $**	**1 532 036,13 $**

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Nouveautés SEAO au 2025-11-09.
Consultez la liste des nouvelles pour tous les détails !

Liste des commandes

Numéro: 25-21191
Numéro de référence: 20098799
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Fourniture et plantation d'arbres en 2026-2027; arrosage et entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2026 à 2029
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

17 résultats **Résultats 1 à 17**

Trier par Sélection **Nombre par page** 2

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
LEFEBVRE MULTI SERVICES INC. 55 markey joliette Joliette QC CAN J6E8J7	Non diffusé	alexy lefebvre Téléphone: 4503653878 Courriel: alexylefebvremultiservices@outlook.com	**Transaction: (20344408)** 2025-10-21 20:52	Ne pas recevoir
URBEX CONSTRUCTION 3410 rue hormidas deslauriers Montréal QC CAN H8T3P2	Publique	Félix Larouche Téléphone: 5145563075 Courriel: info@urbexconstruction.com	**Transaction: (20349028)** 2025-10-28 09:13	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis 2025-10-29 à 12:10 - Courriel 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis 2025-10-30 à 17:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CONSTRUCTION VERT DURE INC. 7941 Rue Aimé Guilbault Terrebonne QC CAN J7M2G1 www.constructionvertdure.com	Non diffusé	Michel Bastien Téléphone: (450)478-2222 Courriel: mbastien@constructionvertdure.com	**Transaction: (20343310)** 2025-10-20 11:03	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis 2025-10-29 à 12:10 - Courriel 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis 2025-10-30 à 17:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES ENTREPRISES VENTEC INC. 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal QC CAN H4C1V1 https://ventecinc.com/	Publique	Joelle Ouazana Téléphone: 5149325600 Courriel: info@ventecinc.com	**Transaction: (20343309)** 2025-10-20 10:59	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis 2025-10-29 à 12:10 - Courriel 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4

				Devis 2025-10-30 à 17:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
PÉPINIÈRE Y. YVON AUCLAIR & FILS 1386 Ozias-Leduc Mont-St-Hilaire Mont-Saint-Hilaire QC CAN J3G4S6	Publique	Maxime-Paul Auclair Téléphone: 4504673832 Courriel: info@pepauclair.com	**Transaction: (20339617)** 2025-10-15 11:14	Ne pas recevoir
ORANGE PAYSAGEMENT INC. 33 rue Louis-Jolliet Saint-Charles-Borromée QC CAN J6E7Y8 https://www.orangepaysagement.com	Non diffusé	Max-Émile Boucher Téléphone: 4502716696 Courriel: max-emile.boucher@videotron.ca	**Transaction: (20362094)** 2025-11-14 13:48	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis Téléchargement 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE 2288, rue Cannes-Brûlées (Lasalle) Montréal QC CAN H8N2Z2 http://www.strathmore.pro	Publique	Conor Milligan Téléphone: 514-992-5902 Courriel: conor@strathmore.pro	**Transaction: (20340222)** 2025-10-16 09:33	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis 2025-10-29 à 12:10 - Courriel 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis 2025-10-30 à 17:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ARBO-DESIGN INC. 120 rue de l'Île-Jargaille Terrebonne QC CAN J6W6J6 http://www.arbo-design.com	Non diffusé	Jade Lemelin Téléphone: 4506233090 Courriel: info@arbo-design.com	**Transaction: (20345108)** 2025-10-22 16:09	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis 2025-10-29 à 12:10 - Courriel 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis 2025-10-30 à 17:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Pépinière Dominique Savio 101 rang des soixante Marieville QC CAN J3M1N9 www.pepinieresavio.com	Publique	Charles Bourbeau Téléphone: 4504607062 Courriel: c.bourbeau@pepinieresavio.com	**Transaction: (20339844)** 2025-10-15 16:43	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis 2025-10-29 à 12:10 - Courriel 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis 2025-10-30 à 17:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9190-8673 QUÉBEC INC. 1055 armand-Bombardier Terrebonne QC CAN J6Y1S9	Non diffusé	Louis-Charles Goudreau Téléphone: 4509794068 Courriel: larose.a@roseneige.com	**Transaction: (20343285)** 2025-10-20 10:42	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis 2025-10-29 à 12:10 - Courriel 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis 2025-10-30 à 17:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. 1355 rue Lépine Joliette QC CAN J6E4B7	Non diffusé	Stéphane Valois Téléphone: 4507561074 Courriel: svalois@multi-paysages.com	**Transaction: (20339644)** 2025-10-15 11:51	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis 2025-10-29 à 12:10 - Courriel 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis 2025-10-30 à 17:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CONSTRUCTION VERT DURE INC. 7941 Rue Aimé Guilbault Terrebonne QC CAN J7M2G1 www.constructionvertdure.com	Non diffusé	Michel Bastien Téléphone: (450)478-2222 Courriel: mbastien@constructionvertdure.com	**Transaction: (20343315)** 2025-10-20 11:05	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis 2025-10-29 à 12:10 - Courriel 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis 2025-10-30 à 17:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. 2000 chemin de la Belle-Rivière Sainte-Julie QC CAN J3E1Y2 http://www.pepinierejardin2000.com	Non diffusé	Marc-Antoine Veilleux Téléphone: 4506492622 Courriel: m-a.veilleux@pepinierejardin2000.com	**Transaction: (20352112)** 2025-11-01 14:26	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis Téléchargement 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Messagerie
7574479 CANADA INC. 16839 Hymus Blvd. Kirkland QC CAN H9H3L4 https://dlcteams.com/	Non diffusé	Erika De Civita Téléphone: 514-697-9700 Courriel: erika@dlcteams.com	**Transaction: (20341135)** 2025-10-17 09:05	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis 2025-10-29 à 12:10 - Courriel 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis 2025-10-30 à 17:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES TERRASSEMENTS MARCEL ET FILS 2024 INC. 304 rue saint-pierre Saint-Constant QC CAN J5A2A7	Publique	Jonathan Morissette Téléphone: 514-706-4234 Courriel: terrassementsmarceletfils@hotmail.com	**Transaction: (20353363)** 2025-11-03 19:45	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis Téléchargement 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC. 410 route 104 Mont-Saint-Grégoire QC CAN J0J1K0	Non diffusé	Alexandra Labrecque Téléphone: 4503460484 Courriel: projets@tecnickinc.com	**Transaction: (20339681)** 2025-10-15 13:04	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis 2025-10-29 à 12:10 - Courriel 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis 2025-10-30 à 17:10 - Courriel

				Mode privilégié (plan): Courriel
PAYSAGISTE RIVE-SUD LTÉE 1200 rue Labadie Longueuil QC CAN J4N1C7 http://www.paysagisterivesud.com	Non diffusé	Daniel Gemme Téléphone: 4506704242 Courriel: soumission@paysagisterivesud.com	**Transaction: (20343502)** 2025-10-20 15:00	20079483 - 25-21191_ADDENDA_1_QR1_QR2_Ajout Devis 2025-10-29 à 12:10 - Courriel 20079723 - 25-21191_ADDENDA_2_QR3_QR4 Devis 2025-10-30 à 17:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 18 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21191

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture et plantation d'arbres en 2026- 2027; arrosage et entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2026 à 2029 » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
7574479 CANADA INC.[1]	**Lot 1**	735 096,11 $
	Lot 2	1 385 185,46 $
9190-8673 QUÉBEC INC.[2] (LES ENTREPRISES ROSENEIGE)	**Lot 1**	764 305,71 $
	Lot 2	1 390 312,19 $
CONSTRUCTION VERT DURE INC.	**Lot 1**	831 720,81 $
	Lot 2	1 532 036,13 $
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE	**Lot 1**	759 022,41 $
	Lot 2	1 247 333,59 $
ORANGE PAYSAGEMENT INC.	**Lot 1**	850 946,13 $
PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC.	**Lot 1**	749 688,74 $
	Lot 2	1 412 094,21 $
TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC.	**Lot 1**	798 934,41 $
	Lot 2	1 230 176,33 $
URBEX CONSTRUCTION INC.	**Lot 1**	815 542,39 $
	Lot 2	1 338 821,21 $

[1] Le nom de ce soumissionnaire n'apparaissait pas sur la page sommaire déposée avec les documents de soumission. Les informations indiquées au procès-verbal ont été vérifiées au Registre des entreprises du Québec.

[2] La page sommaire déposée par ce soumissionnaire comportait l'identification suivante : 9090-8373 Québec inc. (Les entreprises Roseneige). Les informations indiquées au procès-verbal ont été vérifiées au Registre des entreprises du Québec.

…/2

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 15 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Nesrine Rania KENIOUA

Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2025.11.20 14:18:27 -05'00'

Vér. 1
S.A.

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258175001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder 2 contrats à 7574479 Canada inc. (lot 1) et à Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. (lot 2), pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2026-2027, l'arrosage et l'entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2026 à 2029 - Dépense totale de 2 456 590,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21191 (8 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1258175001 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achour LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-19

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - PDI / SGPMRS

NO GDD :	**1258175001**
No d'engagement	**CC58175001**

Accorder un contrat à 7574479 Canada Inc. pour le lot 1 et un contrat à Terrassement Technique Sylvain Labrecque Inc. pour le lot 2, pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2026 - 2027; arrosage et entretien de ces arbres, ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2026 à 2029 - Dépense totale de 2 456 590,55 $, taxes incluses (contrat : 1 965 272,44 $ + contingences : 196 527,24 $ + variation de quantités : 294 790,87 $) - Appel d'offres public 25-21191 - 8 soumissionnaires.

Provenance (information pour les finances uniquement)

Taux : 1.0951303727

23-006 Plan de la forêt urbaine CM23 0192		**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Règlement 23-006	6101.7723006.802503.01909.57201.000000.0000.167031.000000.98001.00000	2,456,590.55	2,243,194.61	2,243,198
Total provenance		**2,456,590.55**	**2,243,194.61**	**2,243,198**

Imputations à des fins de bon de commande

34700 - Plan de la forêt urbaine		**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Lot 1 : 7574479 Canada Inc.				
Contrat	6101.7723006.802503.07163.54590.000000.0000.207047.000000.99000.00000	735,096.11	671,240.73	671,241
Contingences	6101.7723006.802503.07163.54590.000000.0000.207047.050816.99000.00000	73,509.61	67,124.07	67,125
Variation des quantités	6101.7723006.802503.07163.54590.000000.0000.207047.051189.99000.00000	110,264.42	100,686.11	100,687
Total lot 1		918,870.14	839,050.91	839,053
Lot 2 : Terrassement Technique Sylvain Labrecque Inc.				
Contrat	6101.7723006.802503.07163.54590.000000.0000.207048.000000.99000.00000	1,230,176.33	1,123,314.96	1,123,315
Contingences	6101.7723006.802503.07163.54590.000000.0000.207048.050816.99000.00000	123,017.63	112,331.49	112,332
Variation des quantités	6101.7723006.802503.07163.54590.000000.0000.207048.051189.99000.00000	184,526.45	168,497.24	168,498
Total lot 2		1,537,720.41	1,404,143.70	1,404,145
Total dépense		**2,456,590.55**	**2,243,194.61**	**2,243,198**

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2025-2034 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**TOTAL**
34700 - Plan de la forêt urbaine	423.00	1,034.00	393.00	393.00	2,243.00
Subvention RNCan	(212.00)	(517.00)	(196.00)	(196.00)	(1,121.00)
TOTAL	**211.00**	**517.00**	**197.00**	**197.00**	**1,122.00**

1255756001
CC55756001
Fourniture plantation entretien arrosage arbres (2025-2028)
GDD1255756001 Four. plantation ent. arrosage arbres (2025-2028)
250324umori1o EG - CC55756001 - GDD1255756001 Four. plantation ent. arrosage arbres (2025-2(

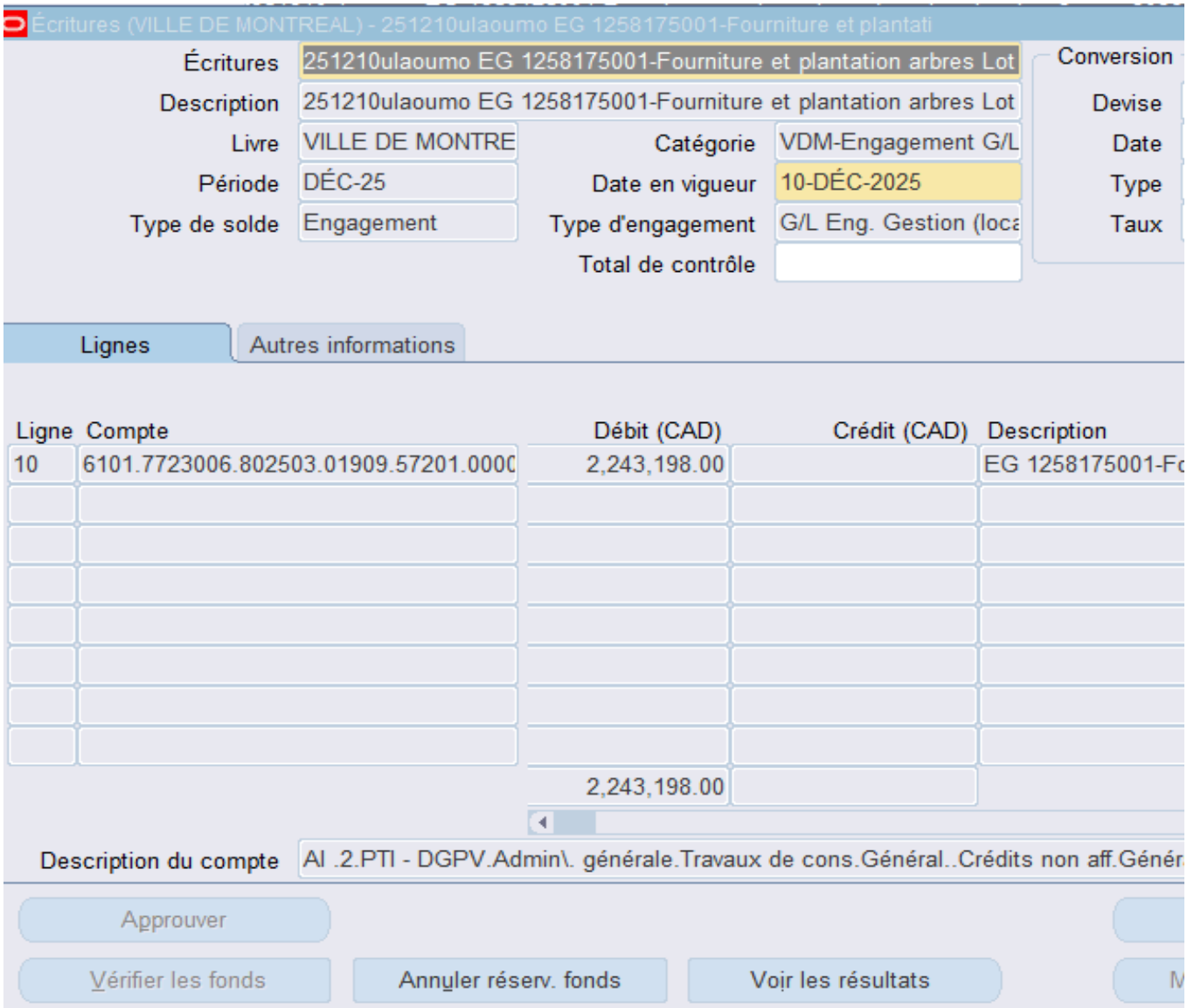

)28)

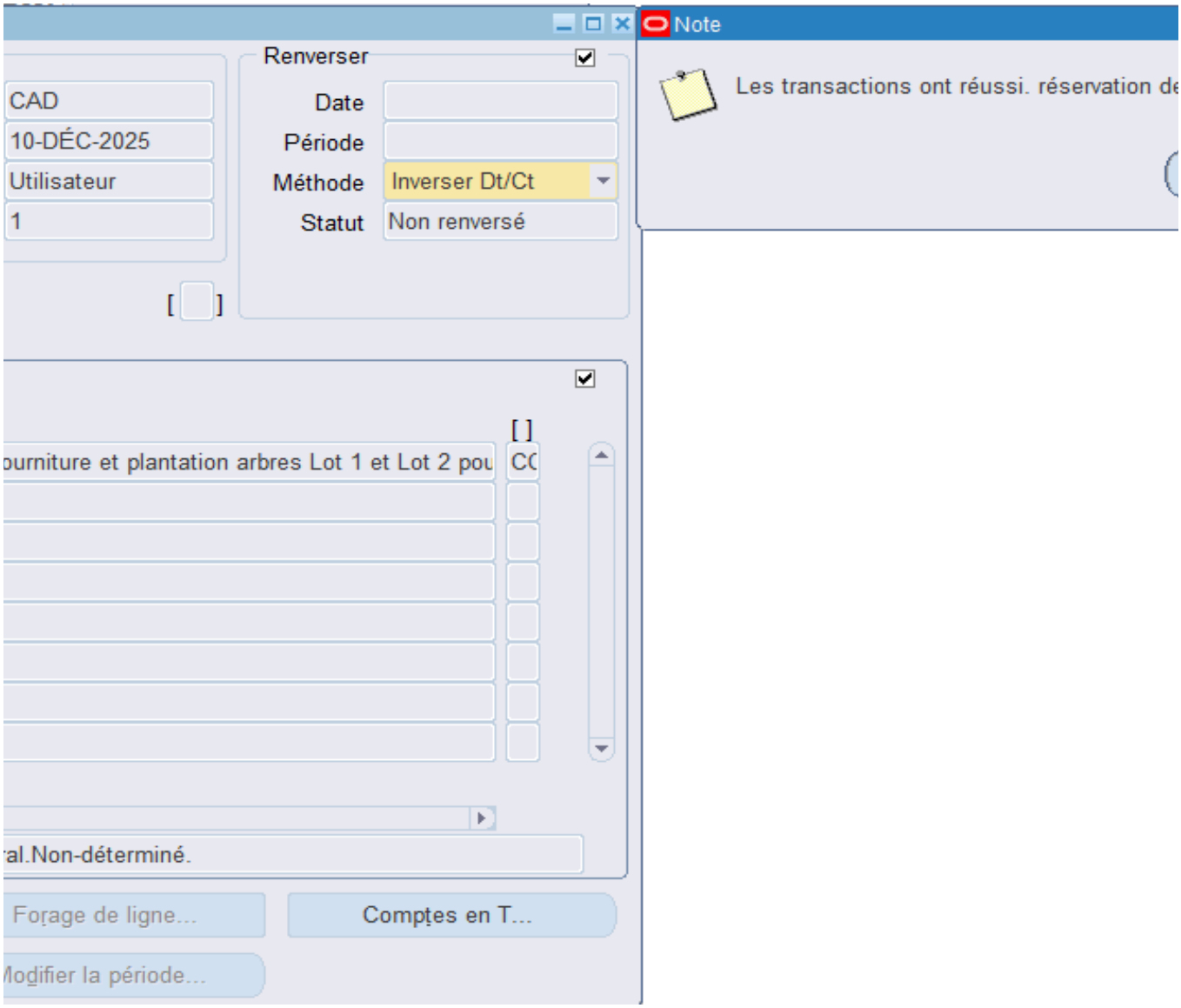
Renverser
CAD
10-DÉC-2025
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
ourniture et plantation arbres Lot 1 et Lot 2 pou
CC
al.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Note
Les transactions ont réussi. réservation de

es fonds
OK

Aspect(s) financier(s)

Le coût total brut est de 2 456 590,55 $ taxes incluses. La répartition de la dépense se fera co

Lot	Adjudicataire	Contrat	Contingences	Variation quantités	Dépe
1	7574479 Canada Inc.	735 096,11 $	73 509,61 $	110 264,42 $	91
2	Terrassement Technique Sylvain Labrecque Inc.	1 230 176,33 $	123 017,63 $	184 526,45 $	1 53
Dépense totale		**1 965 272,44 $**	**196 527,24 $**	**294 790,87 $**	**2 45**

La répartition de la dépense totale se fera comme suit :

- Montant des contrats : 1 965 272,44 $ taxes incluses (1 794 555,69 $ net de ristourne
- Montant des contingences : 196 527,24 $ taxes incluses (179 455,57 $ net de ristour
- Montant pour la variation des quantités : 294 790,87 $ taxes incluses (269 183,35 $ n

Le montant maximal de 2 243 194,61 $ (net de ristournes) sera financé par le Règlement d'em

Le budget net requis pour ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 du SGPMRS (F

	2026 fourniture, plantation, entretien et arrosage	2027 fourniture, plantation, entretien et arrosage	2028 entretien et arrosage	2029 entretien et arrosage	
Contrat	338 120,64 $	826 884,51 $	314 775,27 $	314 775,27 $	1 79
Contingences	33 812,06 $	82 688,45 $	31 477,53 $	31 477,53 $	17
Variation quantités	50 718,10 $	124 032,68 $	47 216,29 $	47 216,29 $	26
Dépense totale	422 650,80 $	1 033 605,63 $	393 469,09 $	393 469,09 $	2 24
34700 - Plan de la forêt urbaine	422 650,80 $	1 033 605,63 $	393 469,09 $	393 469,09 $	2 24
Subvention RNCan	(211 325,40 $)	(516 802,82 $)	(196 734,55 $)	(196 734,55 $)	(1 12
Portion à la charge du contribuable	211 325,40 $	516 802,82 $	196 734,55 $	196 734,55 $	1 12

La dépense est admissible au programme "2 milliards d'arbres" de Ressources naturelles Can
597,31 $ net de ristournes, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 1 121 597,31

mme suit :

nse totale
8 870,14 $
7 720,41 $
6 590,55 $

es);
nes);
et de ristournes).

prunt de compétence locale 23-006 - Plan de gestion de la forêt urbaine. Cette dépense est entièrer

Projet 34700 - Plan de la forêt urbaine). Il est réparti comme suit pour chacune des années :

Total
94 555,69 $
79 455,57 $
69 183,36 $
43 194,61 $
43 194,61 $
21 597,31 $)
21 597,31 $

ada (RNCan). Elle represente un montant de 2 456 590,55 $, taxes incluses (2 243 194,61 $ net de
$.

ment assumée par la ville centrale.

ristournes). Le programme considere 50 % de ce montant, soit une depense de 1 121

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.03

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1250020001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division centre de services partagés - bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à BiblioPresto.ca, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la base de données numérique Eureka.cc, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026 - Dépense totale de 409 161,88 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à BiblioPresto.ca, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la base de données numérique Eureka.cc, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de 3 ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 409 161,88 $, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-01-06 10:49

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1250020001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division centre de services partagés - bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à BiblioPresto.ca, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la base de données numérique Eureka.cc, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026 - Dépense totale de 409 161,88 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal offrent à la population montréalaise l'accès, sur place et à distance, à la base de données numérique Eureka.cc donnant accès à des revues et des journaux québécois, canadiens et internationaux (exemples : Le Devoir, Le Monde, Le Figaro, L'Express, L'Actualité, le journal Les Affaires, etc.) ainsi qu'à des fils de presse, des retranscriptions d'émissions de télévision et de radio, des sites Web d'actualité ainsi que du contenu issu des médias sociaux.
L'entente collective d'abonnement à la base de données numérique Eureka.cc vient à échéance le 31 décembre 2025, mais son accès a été prolongé pour toutes les bibliothèques québécoises qui y sont abonnées afin de ne pas interrompre le service aux usagers. Les négociations pour la nouvelle entente se sont terminées le 17 novembre dernier, et la campagne d'abonnement a pu débuter le 18 novembre 2025.

BIBLIOPRESTO.CA est un organisme à but non lucratif qui appuie les bibliothèques québécoises en leur offrant des outils et des services numériques. Il a pour mandat de sélectionner et d'évaluer des ressources numériques, puis de négocier des licences collectives avec les fournisseurs, et ce, au meilleur coût et aux meilleures conditions possible.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0889 - 22 août 2023 : Accorder un contrat de gré à gré à Bibliopresto.ca, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la base de données numériques Eureka.cc pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans,

soit du 22 mars 2023 au 31 décembre 2025.
CM20 0769 - 25 août 2020 : Accorder un contrat de gré à gré à Cision/CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, pour une somme maximale de 373 353,79 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2020 au 21 mars 2023.

CM19 0553 – 13 mai 2019 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 121 753,96 $, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période d'un an, soit du 22 mars 2019 au 21 mars 2020.

CM16 0917 – 23 août 2016 : Accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi inc. pour l'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, pour les 45 bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019 au montant de 355 268,24 $, taxes incluses.

CM13 0445 - 27 mai 2013 : Autoriser le renouvellement du contrat d'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc au montant de 343 516,08 $, taxes incluses, pour les bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans, du 28 mars 2013 au 27 mars 2016.

CM12 1111 — 18 décembre 2012 : Offrir la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics, ou privés au réseau des bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0815 - 6 juin 2012 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la à la ressource électronique Eureka.cc, pour les 43 bibliothèques publiques participantes, du 28 mars 2012 au 27 mars 2013, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 96 398,28 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 avril 2012.

CE11 1021 - 6 juillet 2011 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique « Eureka.cc » pour les 43 bibliothèques publiques participantes, du 28 mars 2011 au 27 mars 2012, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 89 154 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2011.

DESCRIPTION

BIBLIOPRESTO.CA a été mandaté, par les bibliothèques québécoises participantes, pour négocier le renouvellement d'une entente collective auprès de CEDROM-SNi inc. pour l'abonnement à la base de données numérique Eureka.cc.
Pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, le renouvellement est prévu pour une durée de trois ans (36 mois), soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, pour un montant maximal de 409 161,88 $ taxes incluses.

BIBLIOPRESTO.CA est le fournisseur unique de la base de données numérique Eureka.cc pour les bibliothèques québécoises.

JUSTIFICATION

Le renouvellement d'une entente collective auprès de CEDROM-SNi inc. pour l'abonnement à la base de données numérique Eureka.cc. est réalisé dans le cadre d'un achat regroupé par l'entremise de BIBLIOPRESTO.CA, permettant ainsi des économies d'échelle importantes pour

l'ensemble des bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal.
Cette base de données numérique est utilisée par les usagers et usagères des bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal depuis plusieurs années. Il s'agit d'une base de données d'actualité et de documentation donnant accès à des millions d'articles de journaux, des communiqués de presse, des transcription radio et TV. Le contenu provient de 143 pays, en 24 langues. Exemples de titres accessibles : La Presse, Le Devoir, Les Affaires, Toronto Star, Le Droit, Le Monde, Le Point, The Financial Times.

Les statistiques ci-dessous démontrent la popularité d'Eureka.cc.

Période	Nbr de sessions	Variation %
2018	7 628	
2019	7 451	-2,38%
2020	10 809	31,07%
2021	8 681	-24,51%
2022	7 128	-21,79%
2023	5117	-39,30%
2024	4388	-16,61%

***Données 2025 n'étaient pas encore disponibles.**

Période	Nbr de documents consultés	Variation %
2018	47 945	
2019	56 225	14,73%
2020	216 072	73,98%
2021	209 037	-3,37%
2022	259 521	19,45%
2023	246776	-5,16%
2024	226402	-9,00%

***Données 2025 non disponibles.**

En 2020, l'augmentation spectaculaire de l'utilisation d'Eureka.cc s'explique par le contexte pandémique de la COVID-19 lié à la fermeture des bibliothèques. De nombreuses personnes se sont tournées vers les différentes ressources numériques dont Eureka.cc. La popularité d'Eureka.cc semble se maintenir.

Bien que l'utilisation soit en baisse, les bibliothèques souhaitent renouveler la ressource afin d'assurer une continuité dans le service aux abonné·e.s. Cette ressource offre également un vaste éventail de revues, dont certaines sont uniques et accessibles exclusivement via cette plateforme, ce qui renforce sa valeur ajoutée. Le comité des ressources numériques analysera les données annuellement ainsi que son catalogue, et vérifiera si le contenu demeure pertinent. Une des clauses du contrat stipule qu'en tout temps, la Ville pourra annuler son abonnement, à 60 jours de la date anniversaire du début de l'abonnement, ce qui nous permet d'évaluer annuellement son utilisation et l'évolution des besoins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de l'abonnement tient compte de l'historique de l'abonnement et de la population desservie par la bibliothèque (population telle que publiée dans la Gazette officielle du Québec en janvier 2025).
La tarification est établie au coût de 0,11 $ par habitant, indexé annuellement à +2 %.

La tarification pour les années d'abonnement 2026, 2027 et 2028 a été établie selon les termes suivants :

- Pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 : 2 % d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent
- Pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 : 2 % d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent
- Pour la période du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028 : 2 % d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent

Un frais administratif de 60 $, facturé par BIBLIOPRESTO.CA, s'ajoutera au montant total à payer par la bibliothèque pour 2026, puis de 65 $ pour 2027 et 2028.

	Montant annuel (avant taxes)	Frais administratif	Montant total (avant taxes)	Montant avec taxes
2026	116 220,20 $	60 $	116 280,20 $	133 693,16 $
2027	118 544,60 $	65 $	118 609,60 $	136 371,39 $
2028	120 915,50 $	65 $	121 980,50 $	139 097,33 $
Totaux	355 680,30 $	190 $	355 870,30 $	**Grand total: 409 161,88 $**

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre, par l'intermédiaire de la Division du centre de services partagés – bibliothèques, relevant de la Direction des bibliothèques du Service de la culture.

MONTRÉAL 2030

En regard de la nature de ce dossier, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit d'offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique (priorité 11).
L'accès à la plateforme Eureka.cc est possible en tout temps, que l'on soit en bibliothèques, ou à distance, à partir d'un ordinateur ou d'un appareil mobile, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communications en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Michele BERNIER
Conseillère en ressources documentaires

Tél : 514 -242-2417
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-18

Alexandra COURT
Cheffe de Division du centre de services partagés – bibliothèques

Tél : 514 348-4780
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique GAZO
Directrice des bibliothèques

Tél : 514-213-3220
Approuvé le : 2026-01-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique GAZO
Directrice des bibliothèques, au Service de la culture
POUR : Valérie Beaulieu, directrice du Service de la culture
en vertu de la délégation de pouvoirs de l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4)

Tél : 514-213-3220
Approuvé le : 2026-01-05

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1250020001
Unité administrative responsable : Service de la culture, Direction des bibliothèques, Centre de services partagés
Projet : Accorder un contrat de gré à gré à BIBLIOPRESTO.CA, fournisseur unique, pour le renouvellement d'abonnement à la base de données numérique Eureka.cc, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 409 161,88 $ (taxes incluses), pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 11 Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité 11: Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique.* *L'accès a la plateforme Eureka est possible en tout temps, que l'on soit en bibliothèque, ou à distance, à partir d'un ordinateur ou d'un appareil mobile, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Résolutions des conseils d'arrondissements : Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Direction associée — Bibliothèques de la Direction de la culture et du patrimoine pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Faisant suite à la résolution CM12 1111 du 18 décembre 2012 : Offrir la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés au réseau des bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

	Arrondissement	No résolution	Date
1	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	CA13 090003	11 février 2013
2	Arrondissement d'Anjou	CA13 12030	5 février 2013
3	Arrondissement d'Outremont	CA13 16 0041	4 février 2013
4	Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	CA13 170035	4 février 2013
5	Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	CA13 28 0031	4 février 2013
6	Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	CA13 27 0067	5 mars 2013
7	Arrondissement de Montréal-Nord	CA13 10 023	12 février 2013
8	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	CA13 29 0024	4 février 2013
9	Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	CA13 30 03 0073	12 mars 2013
10	Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie	CA13 26 0039	4 février 2013
11	Arrondissement de Saint-Laurent	CA13 08 0088	5 février 2013
12	Arrondissement de Saint-Léonard	CA13 13 0005	4 février 2013
13	Arrondissement de Verdun	CA13 210057	5 mars 2013
14	Arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	CA13 14 0010	5 février 2013
15	Arrondissement de Ville-Marie	CA13 240078	12 mars 2013
16	Arrondissement Lachine	CA13 19 0024	11 février 2013
17	Arrondissement LaSalle	CA13 20 0080	4 février 2013
18	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal	CA13 25 0019	4 février 2013
19	Arrondissement Le Sud-Ouest	CA13 22 0085	5 mars 2013

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUIN 2023

RÉS. BP-CA-05-05-06-2023

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de :

- nommer Mme Chloé Baril au poste de directrice générale de Bibliopresto;
- de lui octroyer, à ce titre, les pouvoirs et responsabilités dévolus à la direction générale de l'organisme.
- Cette nomination prend effet en date du 3 juillet 2023.

Copie certifiée conforme ce 8 juin 2023

Sylvie Thibault,
Secrétaire du CA

Québec

Lettres patentes

Loi sur les compagnies

Le Registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes, les constituant en personne morale sous le nom

BiblioPresto.ca

Fait à Québec le 3 juillet 2012.

Déposé au registre le 3 juillet 2012 sous le numéro d'entreprise du Québec 1168372598.

Registraire des entreprises

183501

Revenu Québec

1 Requérants

Inscrivez le nom de famille, le prénom et l'adresse complète de tous les requérants dont la signature apparaît sur la première page. Un minimum de trois requérants est requis.

Les requérants demandant des lettres patentes sont :

Nom de famille et prénom: LAGACÉ, Ève
Profession ou occupation: Directrice générale
Appartement: 215
Numéro: 1453
Rue: Beaubien Est
Ville, village ou municipalité: Montréal
Province: Qué
Pays: Canada
Code postal: H2G 3C6

Nom de famille et prénom: LABELLE, Jacqueline
Profession ou occupation: Directrice générale
Appartement:
Numéro: 275
Rue: Conrad-Pelletier
Ville, village ou municipalité: La Prairie
Province: Qué
Pays: Canada
Code postal: J5R 4V1

Nom de famille et prénom: PAYETTE, Suzanne
Profession ou occupation: Directrice
Appartement:
Numéro: 655
Rue: Chemin du Golf
Ville, village ou municipalité: L'Assomption
Province: Qué
Pays: Canada
Code postal: J5W 1K2

2 Siège – Inscrivez le lieu au Québec où sera établi le siège de la personne morale.

215-1453, rue Beaubien Est

Montréal (Québec)
Code postal: H2G 3C6

3 Premiers administrateurs – Seuls les requérants peuvent être premiers administrateurs ou administrateurs provisoires. Un minimum de trois administrateurs est requis.

Inscrivez le nom de famille et le prénom des premiers administrateurs ou des administrateurs provisoires de la personne morale.

LAGACÉ, Ève

LABELLE, Jacqueline

PAYETTE, Suzanne

Si l'espace prévu est insuffisant, joignez une , identifiez la section et numérotez les pages, s'il y a lieu.

H012 77 72484950

4 **Immeubles** – Inscrivez l'une ou l'autre de ces informations.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale est : 2,000,000 $.

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale sont limités à : _____ $.

5 **Objets** – Le ou les objets pour lesquels la constitution de la personne morale est demandée sont : (Inscrivez les buts poursuivis.)

À des fins purement culturelles et sociales et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres :

Planifier, développer et offrir des services complets et variés de bibliothèque en ligne.

Faciliter la mise en commun des ressources des bibliothèques en vue de permettre le déploiement des services de bibliothèque en ligne au Québec.

Participer et collaborer à un système intégré ou partagé de services de bibliothèque en ligne, comprenant, mais non limitativement, une plateforme partagée en ligne, une base de données clients ou usagers en ligne, l'achat en commun des ressources électroniques, des services partagés de référence à distance et de prêt en ligne, des activités partagées de formation continue et de perfectionnement du personnel.

Promouvoir les services de bibliothèque en ligne.

Défendre et promouvoir les intérêts des membres.

Si l'espace prévu est insuffisant, joignez une annexe, identifiez la section et numérotez les pages, s'il y a lieu.

6 **Autres dispositions** (s'il y a lieu)

La personne morale peut se procurer des fonds ou d'autres biens au moyen de souscriptions publiques ou autres, recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières et administrer de tels dons, organiser des campagnes de souscription.

La personne morale peut acquérir et détenir des actions de sociétés par actions, les vendre ou autrement en disposer.

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

• Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la personne morale;
• Émettre des obligations ou autres valeurs de la personne morale et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
• Hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la personne morale.

En cas de liquidation ou de distribution de biens de la personne morale, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.

Le conseil d'administration est composé de neuf administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

Les membres de la personne morale peuvent, lors d'une assemblée, destituer un administrateur de la personne morale. L'avis de convocation de l'assemblée doit mentionner qu'une telle personne est passible de destitution et préciser la principale faute qui lui est reprochée.

Si l'espace prévu est insuffisant, joignez une annexe, identifiez la section et numérotez les pages, s'il y a lieu.

Retournez tous les documents accompagnant cette demande avec votre paiement.
Ne pas télécopier.

H014 77 72484952

DocuSign Envelope ID: FE847972-931B-4A55-B488-3FAAE16DC0B6

DÉCLARATION – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (« CHARTE »)

Je, soussigné, à titre de représentant autorisé de (*nom de l'entreprise ou de l'organisme*) __Bibliopresto____ (ci-après l'Entreprise) déclare que (*cocher une des cases ci-dessous*) :

□ (1) l'Entreprise n'a pas d'établissement au Québec.

x□ (2) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie moins de 50 personnes au Québec.

□ (3) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois.

□ (4) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que l'Entreprise respecte et va continuer de respecter les exigences du chapitre V de la Section II de la *Charte* (« La francisation des entreprises ») et (*cocher une des 4 cases ci-dessous*) :

□ je déclare que l'Entreprise détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'Office québécois de la langue française (« OQLF »).

□ je déclare que l'Entreprise a soumis à l'OQLF, dans les délais prescrits par la Charte, une analyse de sa situation linguistique.

□ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'application d'un programme de francisation de l'OQLF.

□ Je déclare que l'entreprise détient une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF.

Signature du représentant de l'Entreprise — DocuSigned by: Chloé Baril 9CAC29501AFB478...

Nom du représentant — Chloé Baril

Date — 13/07/2023

LICENCE CONCERNANT L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LA REPRODUCTION DE RESSOURCES NUMÉRIQUES

La présente entente cadre permettant l'accès et l'utilisation à une banque de contenus numériques (l' « **Entente** ») a lieu en date effective du **1er janvier 2026**(la « **Date Effective** »),

ENTRE : **BIBLIOPRESTO.CA,** personne morale sans but lucratif légalement constituée en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies (RLRQ, C. C-38), ayant son siège au 215-1453, rue Beaubien Est, Montréal (Québec), H2G 3C6, représentée aux présentes par Chloé Baril, directrice générale et Véronique Pharand, présidente du conseil d'administration, de BIBLIOPRESTO.CA, dûment autorisées, tel qu'elles le déclarent,

ci-après appelée « **BP** »,

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

ci-après appelée la « **Ville** »

ATTENDU QUE BP est un organisme à but non lucratif, dont l'un des mandats est de contribuer à rendre accessibles des ressources numériques pour les usagers des bibliothèques publiques situées principalement dans la province du Québec en négociant des licences collectives d'abonnement aux meilleurs tarifs et conditions possibles;

ATTENDU QUE BP a négocié des ententes avec des fournisseurs de banque(s) de contenu numérique (chacun, un « **Fournisseur** ») au bénéfice des bibliothèques représentées par BP, et la Ville souhaite s'abonner à certaines de ces banque(s) de contenu numérique, lequel contenu est accessible à travers la ou les plateformes identifiée(s) en Annexe A (chacune, une « **Plateforme** »);

ATTENDU QUE BP souhaite par la présente donner accès et permettre l'utilisation des Plateformes à la Ville et à ses utilisateurs selon les conditions et modalités négociées avec les Fournisseurs;

ATTENDU QUE la Ville est un membre en règle de BP ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET

Par la présente, la Ville souhaite s'abonner aux Plateformes identifiées en Annexe A des présentes (collectivement, l' « **Abonnement** ») et BP accorde par la présente à la Ville accès aux Plateformes visées par l'Abonnement et au contenu numérique qu'elles contiennent, lequel contenu est plus amplement détaillé en Annexe A des présentes, (collectivement, le « **Contenu** ») afin que les bibliothèques de la Ville puissent ensuite permettre l'accès et l'utilisation des Plateformes et de leur Contenu respectif à ses Utilisateurs autorisés, le tout moyennant le paiement des redevances prévues à l'article 8 ci-dessous. Aux fins des présentes, un « **Utilisateur autorisé** » signifie une personne abonnée aux bibliothèques de la Ville ou autrement sous la responsabilité de la Ville à qui celle-ci permet l'accès aux Plateformes sous réserve des conditions prévues à la présente Entente.

2. OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la présente Entente et, notamment, à :

a) promouvoir auprès de ses usagers la disponibilité des Plateformes auxquelles la Ville est abonnée en vertu de la présente Entente;

b) accéder aux Plateformes dans des conditions techniques permettant que soit notamment assurée une protection raisonnable contre d'éventuelles intrusions;

c) restreindre l'accès et s'assurer que seuls les Utilisateurs autorisés puissent accéder, sur place ou à distance, au moyen du réseau informatique sécurisé qu'elle utilise, aux Plateformes et ce, conformément aux conditions et modalités décrites à l'annexe B pour chacune des Plateformes;

d) verser le(s) tarif(s) d'abonnement prévu(s) à l'article 8 et à l'Annexe C des présentes selon l'échéancier et le mode de paiement prévu à la présente Entente;

Initiales

e) faire usage des Plateformes de manière à respecter les lois en vigueur, notamment celles en matière de propriété intellectuelle;

f) faire usage des Plateformes de la manière établie à la présente Entente, conformément aux écrans d'instructions apparaissant lors de leur utilisation et à toute autre instruction fournie par les Fournisseurs pendant la durée de L'Entente;

g) ne faire ou autoriser aucune exploitation commerciale des Plateformes ou de chacun de leur Contenu, notamment de manière à laisser entendre que BP, les Fournisseurs ou les auteurs du Contenu fassent la promotion d'un quelconque produit, service, personne, entreprise, institution ou cause;

h) utiliser tous les moyens raisonnables permettant aux Utilisateurs autorisés de respecter l'ensemble des obligations au titre de la présente Entente, notamment celles ayant trait à la propriété intellectuelle;

i) accéder aux Plateformes suivant les modalités techniques (code(s) d'accès et mot(s) de passe et/ou adresse(s) IP) indiquées à l'Annexe B;

j) fournir les informations nécessaires à BP pour lui permettre de donner accès aux Plateformes auprès des Fournisseurs;

k) désigner un ou deux répondants qui seront les seuls habilités à prendre contact avec le service technique des Fournisseurs, lesquels sont identifiés à l'Annexe B; et

l) ne pas permettre l'accès ou l'utilisation des Plateformes ou de chacun de leur Contenu, en tout ou en partie, à un tiers autre que les Utilisateurs autorisés, incluant pour fins de précision à une autre bibliothèque.

3. OBLIGATIONS DE BP

BP s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la présente Entente et notamment à :

a) mettre à la disposition de la Ville et ses Utilisateurs autorisés, les instructions permettant l'accès aux Plateformes dans un délai raisonnable après la réception par BP de la présente Entente signée;

b) assurer que les Fournisseurs s'engagent à permettre l'accès continu à leur Plateforme respective à la Ville, sous réserve d'interruption accidentelle, des périodes de maintenance, d'entretien et des opérations de mise à jour de la Plateforme et sujet à ce que la Ville respecte intégralement ses obligations en vertu de la présente Entente. BP et les Fournisseurs ne sont cependant pas responsables du bon fonctionnement des serveurs du réseau informatique sécurisé qu'utilise la Ville et des liens de télécommunications entre la Ville et le réseau Internet;

c) identifier les modes d'accès aux Plateformes;

d) mettre à la disposition des répondants de la Ville et ses Utilisateurs autorisés, un service d'assistance relativement à l'accès aux Plateformes aux heures ouvrables fixées par chacun des Fournisseurs, tel que précisé à l'annexe B;

e) assurer que les Fournisseurs mettent à la disposition de la Ville et ses Utilisateurs autorisés, dans les meilleurs délais, les mises à jour visant à corriger un disfonctionnement des Plateformes; et

f) seulement lorsque celles-ci sont rendues accessibles par le Fournisseur, fournir à la Ville un accès aux statistiques d'utilisation des Plateformes, suivant les modalités précisées par le Fournisseur.

4. DROIT D'UTILISATION ET DE REPRODUCTION

4.1 BP accorde à la Ville et ses Utilisateurs autorisés, une licence non exclusive et non transférable permettant l'utilisation et la diffusion des Plateformes aux seules fins de recherche, d'études privées, d'administration ou pour usage personnel. Sous réserve de toute restriction applicable à tout ou partie du Contenu identifiée en Annexe A des présentes ou autrement prévue par la loi applicable, la Ville pourra notamment :

a) permettre un accès aux Plateformes aux Utilisateurs autorisés, sur place ou à distance, à partir des serveurs du réseau informatique sécurisé qu'elle utilise, aux conditions et modalités décrites à l'Annexe B des présentes, incluant notamment l'exigence d'avoir un code d'usager et un mot de passe;

b) permettre l'impression d'une version papier du Contenu dans le respect des autres dispositions de la présente Entente et sous réserve des restrictions pouvant s'appliquer à certain type de Contenu tel que plus amplement détaillé en Annexe A de la présente;

c) lorsque le Contenu consiste en un document écrit, (i) permettre la transmission à un Utilisateur autorisé des bibliothèques de la Ville d'un article ou d'une de ses composantes en version papier ou électronique, et (ii) permettre, de façon occasionnelle, la transmission à un employé d'une autre bibliothèque membre de BP du Contenu en version papier ou électronique à la condition que ce dernier soit détruit immédiatement après avoir été imprimé;

d) permettre la diffusion, le téléchargement et l'impression du Contenu à des fins de formation des Utilisateurs autorisés; et

Initiales

e) permettre la sauvegarde électronique du Contenu.

4.2 En outre de ce qui est mentionné à l'article 2 g), la Ville ne peut pas :

a) procéder à toute reproduction, adaptation ou modification quelle qu'elle soit, de tout ou d'une partie du Contenu permettant de reconstituer, même partiellement, le Contenu au détriment des droits du Fournisseur;
b) utiliser les Plateformes de façon à porter atteinte aux droits d'un tiers ou en violation des lois et règlements applicables;
c) enlever ni modifier les noms des auteurs et les mises en garde, avertissements et mentions concernant la propriété intellectuelle du Fournisseur;
d) diffuser le Contenu sur des réseaux, y compris Internet, autres que sur le réseau informatique sécurisé qu'elle utilise, à l'exception de ce qui est prévu aux article 4.1 a), 4 d) et 4 e).

4.3 Toute autre utilisation ou reproduction non prévue par la présente Entente ou par les règles en matière de droits d'auteur est soumise à l'autorisation préalable de BP, notamment, celles reliées à toute utilisation commerciale de la Plateforme ou de son Contenu, en tout ou en partie.

5. CONFIDENTIALITÉ ET RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le cadre d'un Abonnement à une Plateforme, le Fournisseur peut avoir accès aux renseignements personnels des Utilisateurs autorisés. À cet effet, BP s'engage à obtenir un engagement du Fournisseur à l'effet que toute cueillette, conservation ou utilisation de ces renseignements soit seulement aux fins requises pour permettre l'utilisation de la Plateforme et en tout temps en conformité aux lois et règlements applicables à la protection de la vie privée et aux renseignements personnels, incluant notamment les obligations relatives aux traitement et à l'utilisation des renseignements personnels en vigueur dans la province du Québec.

6. RESPONSABILITÉS

La Ville reconnait que BP est un intermédiaire entre les Fournisseurs et la Ville et que BP n'a aucune responsabilité de quelque nature que ce soit quant à l'accès ou au bon fonctionnement des Plateformes ou de son Contenu.

Advenant quelque événement de quelque nature que ce soit relié à ce qui est mentionné au paragraphe précédent, la Ville n'a droit à aucune forme de dédommagement si ce n'est le recours sans compensation ni indemnité à la résiliation de la présente Entente selon les modalités de l'article 11.

7. GARANTIE

BP s'engage à obtenir une garantie des Fournisseurs à l'effet que chaque Fournisseur détient tous les droits lui permettant de réaliser l'objet de la présente Entente pour sa Plateforme respective et, notamment, de consentir des licences d'utilisation.

8. TARIFS

Les tarifs applicables en contrepartie de l'Abonnement sont prévus à l'Annexe C des présentes et seront payables annuellement par la Ville.

9. FACTURATION ET PAIEMENTS

9.1 Une seule facture sera émise et envoyée annuellement par BP pour chaque annuité à échoir à la Ville ayant adhéré à la présente Entente. Une première facture sera émise à la date de signature des présentes.

9.2 Une Bibliothèque qui adhère à la présente Entente en cours d'une année d'Abonnement sera facturée au prorata du nombre de mois à couvrir sur l'année de l'Abonnement du Fournisseur alors en cours.

9.3 Pour chaque annuité suivante de l'Abonnement de la Ville, la facture sera émise par BP à la date anniversaire de l'Abonnement conformément aux articles 8 et 9 des présentes.

9.4 La Ville s'engage à payer les sommes dues à BP dans un délai maximal de trente (30) jours à partir de la date de facturation. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement de la Ville qui n'est pas remédié dans les trente (30) jours suivant un avis écrit à cet effet par BP ou directement par le Fournisseur, le Fournisseur sera en droit de suspendre l'abonnement de la Ville en défaut jusqu'à ce qu'elle paie à BP la totalité des montants dus pour son abonnement. BP s'engage à remettre ensuite ces montants au Fournisseur.

Initiales

10. DURÉE ET RENOUVELLEMENT

10.1 La présente Entente prend effet à compter de la Date Effective et continue jusqu'au plus tard des dates suivantes : 31 décembre 2028.

10.2 Chaque Abonnement aura la durée prévue en Annexe A des présentes. Les parties pourront convenir de renouveler la présente Entente, il étant entendu que les termes et conditions applicables à chaque renouvellement seront alors sujet à modification selon les conditions négociées entre BP et le Fournisseur de l'Abonnement.

11. RÉSILIATION

11.1 Chacune des parties pourra résilier la présente Entente pour l'un des motifs suivants :

a) si l'autre partie fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu de la présente Entente;

b) si l'autre partie cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens.

Pour ce faire, la partie qui veut résilier la présente Entente devra adresser un avis écrit de résiliation à l'autre partie énonçant les motifs de résiliation. S'il s'agit du motif de résiliation prévu au paragraphe a), l'autre partie aura dix (10) jours ouvrables à partir de la date de réception de cet avis pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi l'Entente sera alors automatiquement annulée et résiliée et ce, à compter de la date d'expiration de ce délai. S'il s'agit du motif de résiliation prévu au paragraphe b), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de réception de l'avis.

11.2 La Ville se réserve également le droit de résilier cette Entente sans qu'il ne soit nécessaire pour elle de motiver la résiliation. La Ville n'aura pas droit au remboursement des montants payés à l'avance pour l'Abonnement.

11.3 Chaque Bibliothèque pourra résilier son abonnement à la Plateforme sans aucune pénalité sur une base annuelle en remettant un avis écrit à BP qui en avisera le Fournisseur au moins soixante (60) jours avant la fin de l'année d'abonnement en cours.

11.4 BP se réserve également le droit de résilier cette Entente dans l'éventualité où le Fournisseur cesse ses opérations ou résilie son entente avec BP.

12. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de différend découlant de la présente Entente ou lié à celle-ci, les parties conviennent de se rencontrer afin de chercher à régler le différend à l'amiable par le biais de négociation ou d'un autre processus approprié de règlement des différends, avant de recourir à l'action judiciaire.

13. CONDITIONS GÉNÉRALES

13.1 Tout avis, consentement ou autre communication aux termes de cette Entente devra être donné par écrit et remis en mains propres ou par courrier recommandé ou transmis par télécopieur ou par courriel, et être adressé de la façon suivante :

dans le cas de Bibliopresto:
À l'attention de : Chloé Baril
Courriel : chloe.baril@bibliopresto.ca

dans le cas du Fournisseur :
À l'attention de : Alex Kuo
Courriel : alex.kuo@cision.com

Un avis, consentement ou autre communication ainsi adressé sera réputé avoir été donné et reçu le jour où il est remis ou transmis (ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant) à moins qu'il ne soit remis ou transmis après 16 h 30, auquel cas il sera réputé avoir été donné et reçu le jour ouvrable suivant. Une partie peut, à l'occasion, changer son adresse en donnant un avis à chaque autre partie conformément à ce paragraphe 13.1.

13.2 La présente Entente est régie et interprétée conformément aux lois de la province du Québec et aux

Initiales

lois fédérales du Canada qui s'y appliquent (sans égard aux règles de conflit de lois).

13.3 La présente Entente lie les successeurs et ayants-droits respectifs des parties et s'applique au bénéfice de ces derniers.

13.4 Les droits et obligations au présent contrat ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans le consentement écrit au préalable par les parties.

13.5 Si l'une des clauses de la présente Entente s'avérait nulle ou illégale ou était déclarée telle par suite d'une décision d'un tribunal, toute clause non visée de la présente Entente continuera d'être valide et exécutoire.

13.6 Le fait qu'une partie n'insiste pas sur la pleine exécution d'une obligation prévue par cette Entente ou n'exerce pas un droit qui lui est conféré ne sera pas considéré comme une renonciation à l'exécution de cette obligation ou à ce droit. Toute renonciation par une partie à un droit qui lui est conféré aux termes de cette Entente ne vaudra que si elle est établie par un écrit signé et ne vaudra qu'à l'égard du droit et des circonstances expressément visés par cette renonciation.

13.7 S'il y a lieu, les obligations attribuées aux parties par les présentes, y compris, sans s'y limiter, celles qui se rapportent aux garanties, à la propriété intellectuelle, à la non-divulgation, à la confidentialité, aux renseignements personnels et aux lois applicables, resteront en vigueur après la résiliation ou l'expiration de l'Entente.

13.8 Cette Entente peut être signée séparément (incluant par signature électronique) à même un nombre illimité d'exemplaires distincts, qui sont tous des originaux, mais qui collectivement ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou par courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente par chacun de leurs représentants dûment autorisés aux dates indiquées ci-dessous.

BIBLIOPRESTO.CA

Pour Chloé Baril

Par: Stéphanie St-Jacques

Titre: Directrice de l'administration et du développement numérique

Date:

VILLE

Par:

Titre:

Date:

BIBLIOPRESTO.CA

Par: Véronique Pharand

Titre: Présidente du conseil d'administration

Date:

ANNEXE A

Abonnement(s)

1. Durée de l'abonnement : chaque abonnement d'une Bibliothèque à la Plateforme souscrit auprès de BP viendra à échéance le 31 décembre2028, qu'il soit souscrit à la Date effective ou après.

2. Plateforme(s) numérique(s) incluse(s) dans la présente Entente:

Initiales

La présente entente inclus l'abonnement aux plateformes suivantes :

Nom de la plateforme ou banque de contenu	Adresse web pour l'accès	Durée de l'abonnement
Eureka.cc pour Bibliothèques Publiques (Eureka Librairie)	https://nouveau.eureka.cc	36 mois ou jusqu'au 31 décembre 2028

3. Contenu visé par la présente entente et restrictions applicables:

L'abonnement au service Eureka donne accès à de nombreux types de contenus dont des contenus de presse (y compris la presse spécialisée), des fiches biographiques, des contenus référencés de l'Internet, des profils d'entreprise et des rapports. De plus, l'abonnement de base inclus aussi un accès à des contenus provenant de la télévision et de la radio ainsi que des médias sociaux.

Eureka permet d'effectuer des recherches dans plusieurs millions d'articles de journaux et revues canadiens et internationaux, des communiqués d'agences de presse, des transcriptions d'émissions de radio et de télévision. Une grande partie des milliers de sources couvertes offre les articles en texte intégral, et plusieurs d'entre elles les rendent également disponibles en format PDF. On peut y suivre l'actualité de 143 pays en 24 langues.

Quelques publications qu'on peut y lire :

Québécoises : *La Presse, Le Devoir, L'Actualité, Le Soleil, Protégez-vous, Les affaires, les hebdos d'actualité régionale, les retranscriptions d'émissions de télévision et de radio de la SRC dont Découverte, Enquête, radio et téléjournal et Les coulisses du pouvoir.*
Canadiennes : *The Chronicle Herald, The Telegram, Le Droit, L'Acadie, Nouvelle, The Toronto Star, les retranscriptions d'émissions de télévision et de radio de CBC et CTV dont The National, et CTV News.*
Internationales : *Le Monde, Le Courrier International, L'Express, Le Monde Diplomatique, Le Recherche, Lire-Magazine Littéraire, Manière de voir, Histoire, Historia, Le Point, Le Figaro, et The Financial Times.*

La liste des sources disponibles est sujette à changement sans préavis

Les différents types de comptes :

« compte Administrateur »
- Sert à l'administration du service, notamment à l'activation ou la désactivation de l'accès des autres types de comptes et la production de rapports statistiques d'usage.
- Permet de produire des rapports d'usage.
- Ce compte ne donne pas accès au contenu.

« compte Usager»
- Compte multisession utilisé par les usagers de la bibliothèque
- Le nombre de sessions qui peuvent être utilisées simultanément est indiqué aux Conditions Spécifiques
- Permet de rechercher et de consulter des documents
- Donne accès à un dossier temporaire pour la gestion de Documents à l'intérieur d'une même session
- Ne peut pas automatiser de veille ou recevoir des alertes

« compte Expert »
- Ce compte a été calibré pour des utilisateurs agissant principalement comme experts auprès des autres utilisateurs
- Destiné à l'usage exclusif d'un seul individu et n'est accessible que pour une session unique
- Permet de rechercher et de consulter des Documents
- Permet la création et la gestion de 60 dossiers permanents (des dossiers permanents
- Visionner le tableau de bord de la recherche (représentation graphique des résultats)
- Peut automatiser une veille et recevoir des alertes

1. Conditions d'accès :
La BIBLIOTHÈQUE s'assurera que l'accès à la page soit limité à ses usagers, employés et contractuels par une méthode d'authentification normale conformément aux modalités techniques (code(s) d'accès et mot(s) de passe et/ou adresse(s) IP).

Initiales

L’ensemble des conditions d’accès à la ressource sont décrites et approuvées par la BIBLIOTHÈQUE dans le document des Conditions d’utilisation partie 2 – Conditions générales.

4. Autres conditions applicables au contenu :

Les restrictions applicables sont celles prévues dans les Conditions d’utilisation signées par le client.

Initiales

ANNEXE B

Conditions techniques d'accès

Accès sur site

La Ville fournira à BP, lorsque pertinent, une adresse IP correspondant aux postes de travail disponibles dans la bibliothèque afin qu'elle soit détectée par les serveurs du Fournisseur de la Plateforme.

Accès hors site

La Ville s'assurera que l'accès à la Plateforme soit limité à ses Utilisateurs autorisés par une méthode d'authentification normale conformément aux modalités techniques (code(s) d'accès et mot(s) de passe et/ou adresse(s) IP).

La bibliothèque doit fournir une ou plusieurs adresses IP ou URL pour permettre l'accès à la plateforme. Cision envoie ensuite un lien URL a la bibliothèque qui pourra alors l'utiliser pour donner l'accès à la plateforme Eureka a ses membres.

Statistiques d'utilisation

- Nombre de documents consommés par mois et source
- Nombre d'accès refusés aux articles plein-texte en format HTML et PDF par mois et source
- Total des recherches, clicks sur résultat et visualisations par mois et base de données
- Nombre d'accès réussis aux articles plein-texte par année de publication et source

Décrire comment le bibliothécaire peut les obtenir et les consulter :

Autonome :
Le compte administrateur peut cliquer sur l'onglet « Statistiques » pour produire le ou les rapports de statistiques d'usages désirés.
Le rapport de statistique est envoyé automatiquement à l'adresse connecte au compte administrateur

Sur demande :
Le fournisseur s'engage à fournir aux bibliothèques les statistiques annuelles suivantes :

- Pour les plateformes de publications en série (magazines, journaux, presse) :
  - Nombre de titres (sources)
  - Nombre de titres publiés au Québec
  - Nouveaux titres ajoutés dans l'année concernée
  - Combien de ces nouveaux titres publiés au Québec
- Pour les plateformes de livres numériques et audionumériques :
  - Nombre de titres
  - Nombre de titres publiés au Québec
  - Nombre d'exemplaires
  - Nombre d'exemplaires publiés au Québec

2- Assistance technique

BP s'assurera que le Fournisseur mette à la disposition de la Ville et ses Utilisateurs autorisés, un service d'assistance technique relié à l'accès de chacune des Plateformes.

Pour obtenir le service d'assistance technique :

- Cision s'engage à mettre à la disposition de l'Abonné un service d'assistance clientèle du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.

- Les bibliothécaires peuvent demander du support auprès de leur Gestionnaire de compte Benoit Berthier à cette adresse : *benoit.berthier@cision.com* ou *biblio.eureka@cision.com*

- Pour tout support technique, les bibliothécaires peuvent contacter Jean-Philippe Lacroix (*jean-philippe.lacroix@cision.com*) ou créer un ticket sur notre plateforme centralise de support JIRA en utilisant ce lien : *https://cision.atlassian.net/servicedesk/customer/portal/1019*

- À tout moment, les bibliothécaires, peuvent contacter leur gestionnaire de compte Benoit Berthier ou BP pour organiser une session de formation et d'utilisation de la plateforme.

Initiales

ANNEXE C

Grille tarifaire – Tarif d'abonnement par Contenu

Le coût de l'abonnement et l'évaluation du nombre de comptes distants tient compte de l'historique de l'abonnement et de la population desservie par la bibliothèque (Basé sur le décret de population le plus récent au moment de la préparation de la facturation).

La tarification pour les années d'abonnement 2026, 2027 et 2028 a été établie selon les termes et conditions suivants :

i. Pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 : 2 % d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent
ii. Pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 : 2 % d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent
iii. Pour la période du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028 : 2 % d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent

Grille tarifaire pour les nouvelles bibliothèques adhérentes :

Le coût de l'abonnement tient compte de la population desservie par la bibliothèque (Basé sur le décret de population le plus récent au moment de la préparation de la facturation):

- 0,11 $ par habitant plus l'indexation annuelle de 2%
- La bibliothèque aura droit à 1 connexion pour 3800 habitants

*Basé sur le décret de population le plus récent au moment de la préparation de la facturation

Un frais de facturation est applicable par BP lors de chaque annuité pour couvrir l'augmentation des frais administratifs selon la grille suivante :

Frais de gestion 2026	Frais de gestion 2027	Frais de gestion 2028
60 $	**65 $**	**65 $**

Initiales

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1250020001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division centre de services partagés - bibliothèques
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à BiblioPresto.ca, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la base de données numérique Eureka.cc, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026 - Dépense totale de 409 161,88 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds GDD1250020001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-19

Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD : **1250020001**

No d'engagement 2026 : CU50020001

Imputation de la dépense :

Accorder un contrat de gré à gré à BIBLIOPRESTO.CA, fournisseur unique, pour le renouvellement d'abonnement à la base de données numérique Eureka.cc, au prix soumission, soit pour une somme maximale de 409 161,88 $ (taxes incluses), pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028

	2026			2027	
Imputation comptable	**avant taxes**	**taxes incluses**	**NET**	**avant taxes**	**taxes incluses**
2101.0010000.101072.07231.56513.015080.0000.000000.000000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Centre de services partagés - bibliothèques / Bibliothèques / Livres, publications, collections et autres documents / Base de données québécoise / ⁻ /Général/ Général / Général	116,280.20	133,693.16	122,079.67	118,609.60	136,371.39

de sa
(3) ans, soit du

	2028			Total		
NET	**avant taxes**	**taxes incluses**	**NET**	**avant taxes**	**taxes incluses**	**NET**
124,525.25	120,980.50	139,097.33	127,014.40	**355,870.30**	**409,161.88**	**373,619.33**

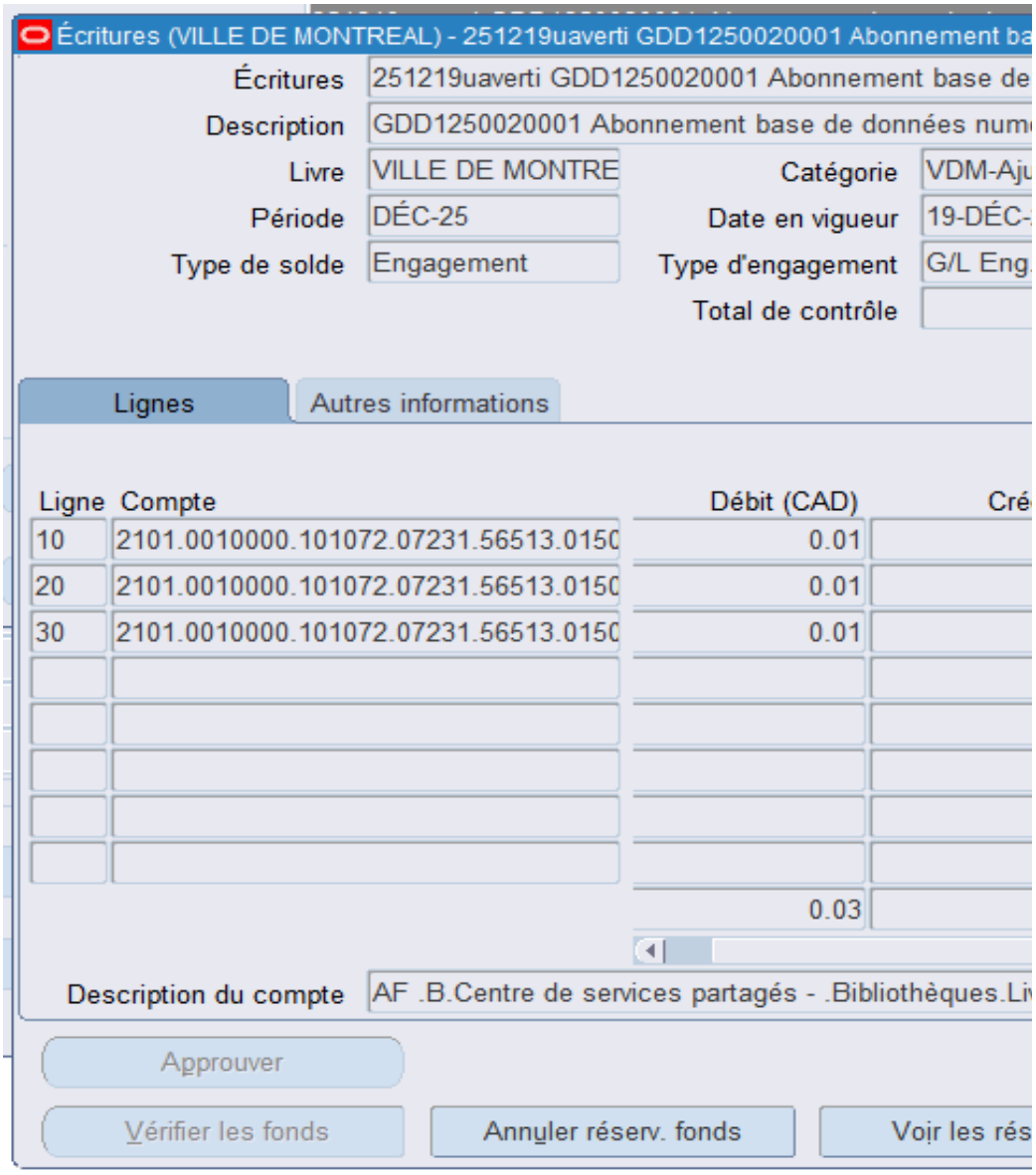
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251219uaverti GDD1250020001 Abonnement ba
Écritures
251219uaverti GDD1250020001 Abonnement base de
Description
GDD1250020001 Abonnement base de données num
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Aju
Période
DÉC-25
Date en vigueur
19-DÉC-
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Cré
10
2101.0010000.101072.07231.56513.0150
0.01
20
2101.0010000.101072.07231.56513.0150
0.01
30
2101.0010000.101072.07231.56513.0150
0.01
0.03
Description du compte
AF .B.Centre de services partagés - .Bibliothèques.Li
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les rés

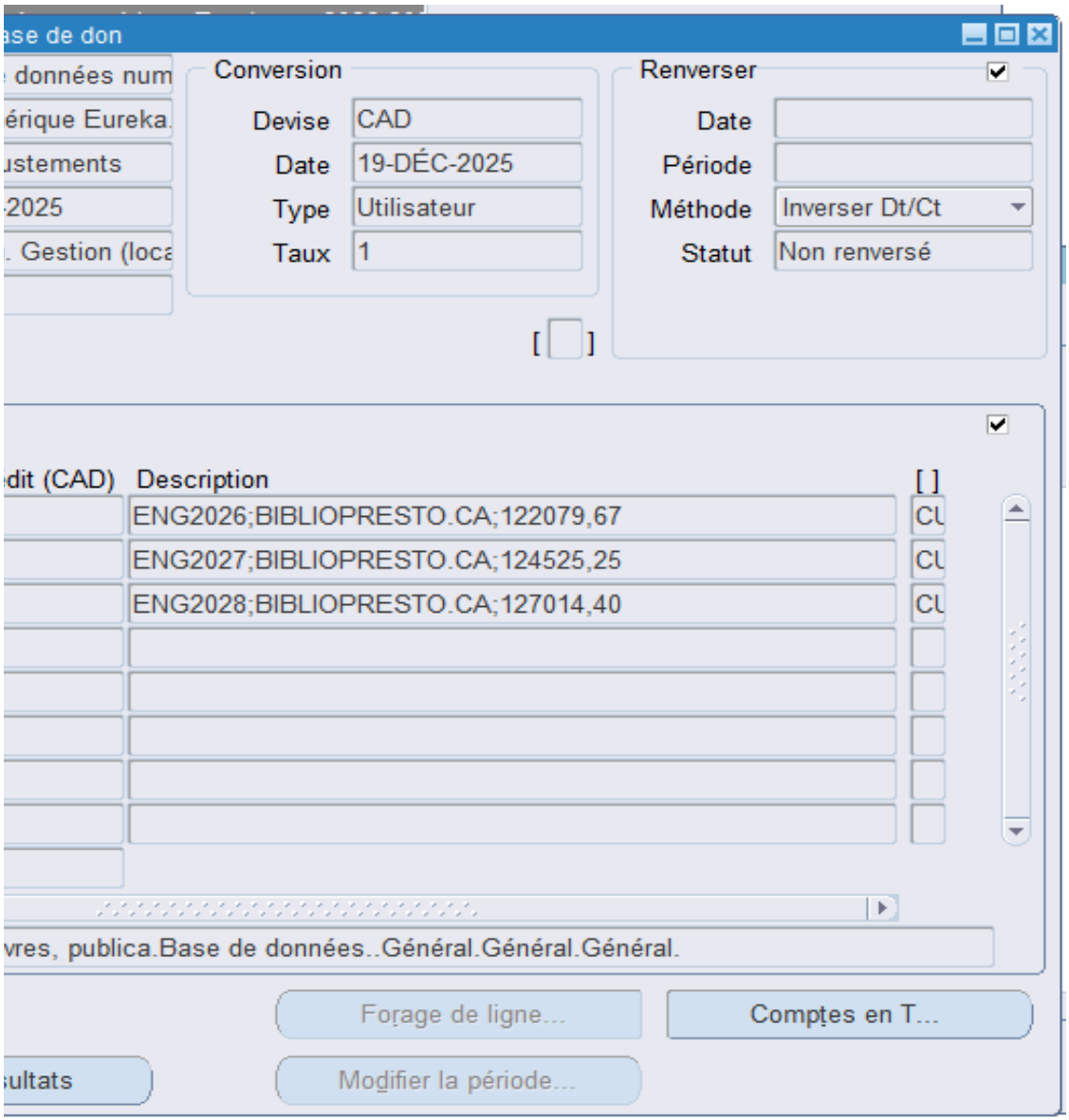
ase de don
Conversion
Devise
CAD
Date
19-DÉC-2025
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
dit (CAD)
Description
[ ]
ENG2026;BIBLIOPRESTO.CA;122079,67
ENG2027;BIBLIOPRESTO.CA;124525,25
ENG2028;BIBLIOPRESTO.CA;127014,40
vres, publica.Base de données..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257655006**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction engagement numérique , Division solution sports_loisirs_Eplv et Culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats de gré à gré à Innovative Interfaces inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion des bibliothèques Sierra et pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra intégrant la technologie RFID, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 1 563 103,65 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Depuis 2005, la Ville de Montréal utilise le système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) Sierra, de la firme Innovative Interfaces Incorporated, pour soutenir les opérations essentielles de son réseau de 46 bibliothèques réparties dans les 19 arrondissements. Ce système permet aux abonnées et abonnés de consulter le catalogue en ligne, de réserver, d'emprunter et de retourner des documents dans la bibliothèque de leur choix, tout en offrant aux employées et employés un traitement centralisé des données.

En 2013, la Ville de Montréal a amorcé un virage technologique majeur en intégrant la technologie RFID à la suite Sierra, permettant l'automatisation de plusieurs services, tels que les postes de prêts en libre-service, les chutes à livres intelligentes et les robots de tri pour les documents retournés. Cette modernisation a transformé l'expérience usager tout en optimisant les opérations internes.

Le contrat d'entretien du système Sierra et le contrat des composantes et licences RFID arriveront à échéance le 31 mars 2026, ce qui nécessite leur renouvellement pour assurer la continuité des services.

Le présent dossier décisionnel vise donc à accorder deux contrats de gré à gré à Innovative Interfaces Incorporated pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2029,

soit pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion des bibliothèques Sierra et le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra intégrant la technologie RFID, pour une dépense totale de 1 563 103,65 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0165 – 20 février 2023 - Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2026, pour une somme maximale de 1 210 661,13 $, taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2026, pour une somme maximale de 248 324,36 $, taxes incluses

CM21 1165 - 27 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 32 110,28 $, taxes incluses, pour l'abonnement au produit i-Tiva dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Incorporated pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra (CM20 0146), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 104 510,44 $, à 1 136 620,72 $, taxes incluses.

CM20 0146 - 24 février 2020 - Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 1 104 510,44 $, taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 226 551,26 $, taxes incluses.

CG18 0086 - 25 janvier 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 85 232,28 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283) afin de prolonger l'abonnement au produit Encore Discovery pour une période de 3 ans, à compter du 1er juin 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 $ à 2 027 955,54 $, taxes incluses / Approuver et ratifier un projet d'avenant no 3 à cet effet / Accorder et ratifier un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin.

CM13 0123 - 25 février 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 $, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium/Approuver un projet de convention à cette fin.

CM05 0283 - 19 avril 2005 - Octroyer un contrat à la firme Innovative Interfaces Canada Inc. pour la fourniture du système intégré de gestion de bibliothèque Millennium et les services professionnels d'implantation associés, pour un montant de 1 841 446 $ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise :

- le renouvellement du contrat d'entretien annuel du système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB) Sierra ;
- le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et licences associées à la technologie RFID, intégrée à la suite Sierra ;

La durée de chacun de ces contrats est de trois ans.

L'octroi de ces contrats est essentiel pour maintenir un niveau de service optimal à la population dans l'ensemble des bibliothèques du réseau.

- Prévenir la fermeture des 46 bibliothèques du réseau, car ces technologies sont essentielles aux opérations des bibliothèques ;
- Assurer la gestion des dossiers des abonnées et abonnées et des emprunts exclusivement informatisés ;
- Automatiser les tâches administratives permettant la réduction significative de la paperasse et des risques d'erreurs humaines ;
- Permettre un suivi en temps réel de la disponibilité des documents, facilitant ainsi les emprunts et les retours ;
- Effectuer la mise à jour centralisée des métadonnées, des statuts et des localisations des documents.

JUSTIFICATION

Les contrats d'entretien assurent l'accès au support sur le logiciel, permettant ainsi l'évolution continue des composantes technologiques en place.

Le tableau ci-dessous présente les estimations initiales prévues dans le cadre des contrats objets du présent dossier ainsi que les écarts par rapport aux prix soumis par Innovative Interfaces Incorporated.

Description	Estimation (3 ans) taxes incluses	Prix négocié Fournisseur (3 ans) taxes incluses	Écart ($)	Écart (%)
Entretien (SIGB) Sierra	1 342 282 $	1 318 185 $	(24 097) $	(2%)
Entretien (RFID) Sierra	275 322 $	244 919 $	(30 403) $	(11%)
Contrat Global 3 ans	**1 617 604 $**	**1 563 104 $**	**(54 500) $**	**(3,37%)**

L'estimation initiale est basée sur une augmentation annuelle de 3,5 % de la valeur de la période précédant le renouvellement visé.

La Ville peut octroyer ces contrats de gré à gré à Innovative Interfaces Incorporated. Cette entreprise est propriétaire du code source du logiciel Sierra, et de ce fait, est la seule autorisée à y faire des modifications et la seule en mesure de fournir les services de support et d'entretien requis. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (a et b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes concernant les contrats accordés de gré à gré s'appliquent à ce dossier.

Étant donné que le présent dossier concerne l'utilisation et le renouvellement de l'entretien des logiciels, l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque n'est pas requise étant donné que le contrat est octroyé de gré à gré.

Après vérification, Innovative Interfaces Incorporated n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des contrats cités ci-dessous, seront imputés au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information comme suit :

Description	01 avril 2026 au 31 mars 2027	01 avril 2027 au 31 mars 2028	01 avril 2028 au 31 mars 2029	Total (Taxes incluses)
Entretien (SIGB) Sierra	424 368,82 $	439 221,72 $	454 594,48 $	1 318 185,02 $
Entretien (RFID) Sierra	78 847,68 $	81 607,35 $	84 463,60 $	244 918,63 $
Total (taxes incluses)	**503 216,50 $**	**520 829,07 $**	**539 058,08 $**	**1 563 103,65 $**

La dépense de 1 563 103,65 $, taxes incluses (1 427 321,98 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

Tableau comparatif des coûts d'acquisition et d'utilisation

Tableau comparatif, coûts d'entretien du **SIGB Sierra**

Durée du contrat	**Coût annuel (taxes incluses)**	**Écart ($) annuel**	**Écart (%) annuel**
10 ans **données des 3 dernières années du contrat 2010-2020.*			
Année 8 : **1er avril 2017** au 31 mars 2018	343 448,72 $	2 048,45 $	0,60%
Année 9 : 1er avril 2018 au 31 mars 2019	347 226,66 $	3 777,94 $	1,10%
Année 10 :1er avril 2019 **au 31 mars 2020**	351 740,58 $	4 513,92 $	1,30%
3 ans			
Année1 : **1er avril 2020** au 31 mars 2021	359 830,60 $	8 089,99 $	2,3%
Année 2 : 1er avril 2021 au 31 mars 2022	368 106,70 $	8 276,09 $	2,3%
Année 3 :1er avril 2022 **au 31 mars 2023**	376 573,14 $	8 466,45 $	2,3%
3 ans			
Année 1 : **1er avril 2023** au 31 mars 2024	389 753,20 $	13 180,06 $	3,5%
Année 2 : 1er avril 2024 au 31 mars 2025	403 394,56 $	13 641,36 $	3,5%
Année 3 : 1er avril 2025 **au 31 mars 2026**	417 513,37 $	14 118,82 $	3,5%
3 ans			
Année 1 : **1er avril 2026** au 31 mars 2027	424 368,82 $	6 855,45 $	1,64%
Année 2 : 1er avril 2027 au 31 mars 2028	439 221,72 $	14 852,90 $	3,5%
Année 3 : 1er avril 2028 **au 31 mars 2029**	454 594,48 $	15 372,76 $	3,5%

En référence au tableau comparatif des coûts d'entretien ci-dessus, le montant pour la période du 2026-2027 représente une augmentation de juste 1,64% par rapport au montant

de l'année 2025-2026. Ceci s'explique par le retrait d'un module plus utilisé "XML Harvester" ainsi qu'une négociation. Par ailleurs, une augmentation de 3,5 % est prévue pour les années 2027-2028 et 2028-2029.

Tableau comparatif, coûts d'entretien de la suite **Sierra (RFID)**

Durée du contrat	**Coût annuel (taxes incluses)**	**Écart ($) annuel**	**Écart (%) annuel**
3 ans			
Année 1 **:1er avril 2017** au 31 mars 2018	73 167,32 $		
Année 2 :1er avril 2018 au 31 mars 2019	72 147,13 $	(1 020,18 $)	(1,4%)
Année 3 :1er avril 2019 **au 31 mars 2020**	72 147,13 $	0 $	0,0 %
3 ans			
Année 1 :**1er avril 2020** au 31 mars 2021	73 806,53 $	1 659,40 $	2,3 %
Année 2 : 1er avril 2021 au 31 mars 2022	75 504,07 $	1 697,54 $	2,3 %
Année 3 :1er avril 2022 **au 31 mars 2023**	77 240,66 $	1 736,59 $	2,3 %
3 ans			
Année 1 : **1er avril 2023** au 31 mars 2024	79 944,10 $	2 703,44 $	3,5 %
Année 2 : 1er avril 2024 au 31 mars 2025	82 742,14 $	2 798,04 $	3,5 %
Année 3 : 1er avril 2025 **au 31 mars 2026**	85 638,12 $	2 895,98 $	3,5 %
3 ans			
Année 1 : **1er avril 2026** au 31 mars 2027	78 847,68 $	(6 790,44 $)	(7,93%)
Année 2 : 1er avril 2027 au 31 mars 2028	81 607,35 $	2 759,67 $	3,5%
Année 3 : 1er avril 2028 **au 31 mars 2029**	84 463,60 $	2856,25 $	3,5%

En référence au tableau comparatif des coûts d'entretien ci-dessus, le montant pour la période du 2026-2027 représente une diminution de 7,93% par rapport au montant de l'année 2025-2026. Cette baisse s'explique par le retrait de certains modules qui ne sont plus requis, notamment AirPAC, Circa Wireless Inventory et Circa Wireless Assistant. Par ailleurs, une augmentation de 3,5 % est prévue pour les années 2027-2028 et 2028-2029.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-18

Nicolas CHENEVERT
chef(fe) de division - solutions numeriques

Tél : 438 - 998 - 5729
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Liza SARRAF
directeur(-trice)-solutions numeriques - web

Tél : 514-239-3328
Approuvé le : 2026-01-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-19

Dossier # : 1257655006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction engagement numérique , Division solution sports_loisirs_Eplv et Culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats de gré à gré à Innovative Interfaces inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion des bibliothèques Sierra et pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra intégrant la technologie RFID, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 1 563 103,65 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Il est recommandé :
1. d'accorder 2 contrats de gré à gré à Innovative Interfaces inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion des bibliothèques Sierra et le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra intégrant la technologie RFID, pour une période de 3 ans, au prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées, conformément à ses offres de service en date du 12 décembre 2025;

1.

Description	Total (avec taxes)
Innovative Interfaces Incorporated (SIGB Sierra)	1 318 185,02 $
Innovative Interfaces Incorporated (RFID)	244 918,63 $

2. d'autoriser le directeur de la Direction Engagement numérique, du Service des Technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville ;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-20 13:58

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257655006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction engagement numérique , Division solution sports_loisirs_Eplv et Culture
Objet :	Accorder 2 contrats de gré à gré à Innovative Interfaces inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion des bibliothèques Sierra et pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra intégrant la technologie RFID, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 1 563 103,65 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1257655006.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

innovative
Part of Clarivate

World Headquarters
789 E. Eisenhower Parkway
Ann Arbor, MI 48108
+1.510.655.6200

November 28, 2025

FAO Normand Cardella m.s.i.
Chef de section des systèmes d'information - bibliothèques
Direction des solutions numériques, services aux citoyens et aux entreprises
Service des technologies de l'information
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 5e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Dear Mr. Cardella,

This letter confirms that Innovative Interfaces Incorporated (“Innovative”) is the sole supplier for all application software products and services running on the Sierra platforms including but not exclusive of the Sierra add-on product: Vega Interact Voice (as rebranded from, and previously known as: Innovative Phone Alerts). The Sierra product (including the add-on Vega Interact Voice), is wholly owned by Innovative and cannot be purchased from any third party or supplier other than Innovative as it is a proprietary product and requires Innovative's knowledge and expertise to install and maintain. All application software is maintained solely by Innovative. Accordingly, Innovative is the sole supplier and provider of Innovative software.

Please contact me if you have any questions.

Sincerely yours,

Timothy McGee
VP, Sales Operations
Email: Tim.McGee@Clarivate.com

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : GDD 1257655006_Innovative

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information, Direction Engagement numérique.

Projet : Renouvellement licences SIGB_RFID

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au document synthèse Montréal 2030.*

- Priorité 11 : Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique;
- Priorité 12 : Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Bénéfices pour la priorité 11 et 12 :

- Améliorer l'accès à l'information;
- Simplifier les processus de recherche de l'information et favoriser l'usage efficace d'activités de consultations de documents;
- Offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant aux citoyens de bénéficier d'une expérience intuitive, agréable et facile

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD : **1257655006**

No d'engagement 2026 : TI57655006

Imputation comptable	Libellé textuel
2101.0010000.110126.01303.54510.014431.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Ville de Montréal.Budget régulier.Contrat d'entretien informatique TI -corpo.Gestion de l'information.Serv.tech. - Administration et informatique.Gestion de systèmes informatique.Général.Général.Général.

Bon de commande avant taxes
Bon de commande avant taxes

Bon de commande taxes incluses
Bon de commande taxes incluses

Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissement du bon de commande, puisque les informations disponibles lors de l ne nous permettent de définir précisément ce segment.

Description	2026 1er avril 2026 au 31 décembre 2026	2027 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027	2028 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028	2029 1er janvier 2029 au 31 mars 2029	Total
Entretien SIGB Sierra	291,956.05	396,898.14	412,469.69	102,354.74	**1,203,678.62**
Entretien Sierra (RFID)	54,245.40	73,743.63	76,636.82	19,017.50	**223,643.35**
TOTAL	346,201.45	470,641.77	489,106.52	121,372.24	**1,427,321.98**

	2026	2027	2028	Total
Entretien SIGB Sierra	369,096.60	382,014.98	395,385.50	**1,146,497.08**
Entretien Sierra (RFID)	68,578.11	70,978.34	73,462.58	**213,019.03**
Total Bon de commande (avant taxes)	437,674.71	452,993.32	468,848.08	**1,359,516.11**

Entretien SIGB Sierra	424,368.82	439,221.72	454,594.48	**1,318,185.02**
Entretien Sierra (RFID)	78,847.68	81,607.35	84,463.60	**244,918.63**
Total Bon de commande (avec taxes)	503,216.50	520,829.07	539,058.08	**1,563,103.65**

'élaboration de la présente intervention

NO GDD : **1257655006**

Une écriture de journal de frais payé d'avance sera comptabilisée pour tenir compte du fait que le paiement

	2026	2027
Débours au net	459,503.74	475,586.36

2101.0000000.000000.00000.16002.006116.0000.000000.000000.00000.00000 **Payé d'avance**	113,302.29	118,246.88

: annuel du 1er avril au 31 mars ne correspond pas à l'exercice comptable de la Ville

2028	TOTAL
492,231.88	1,427,321.98

121,372.24	

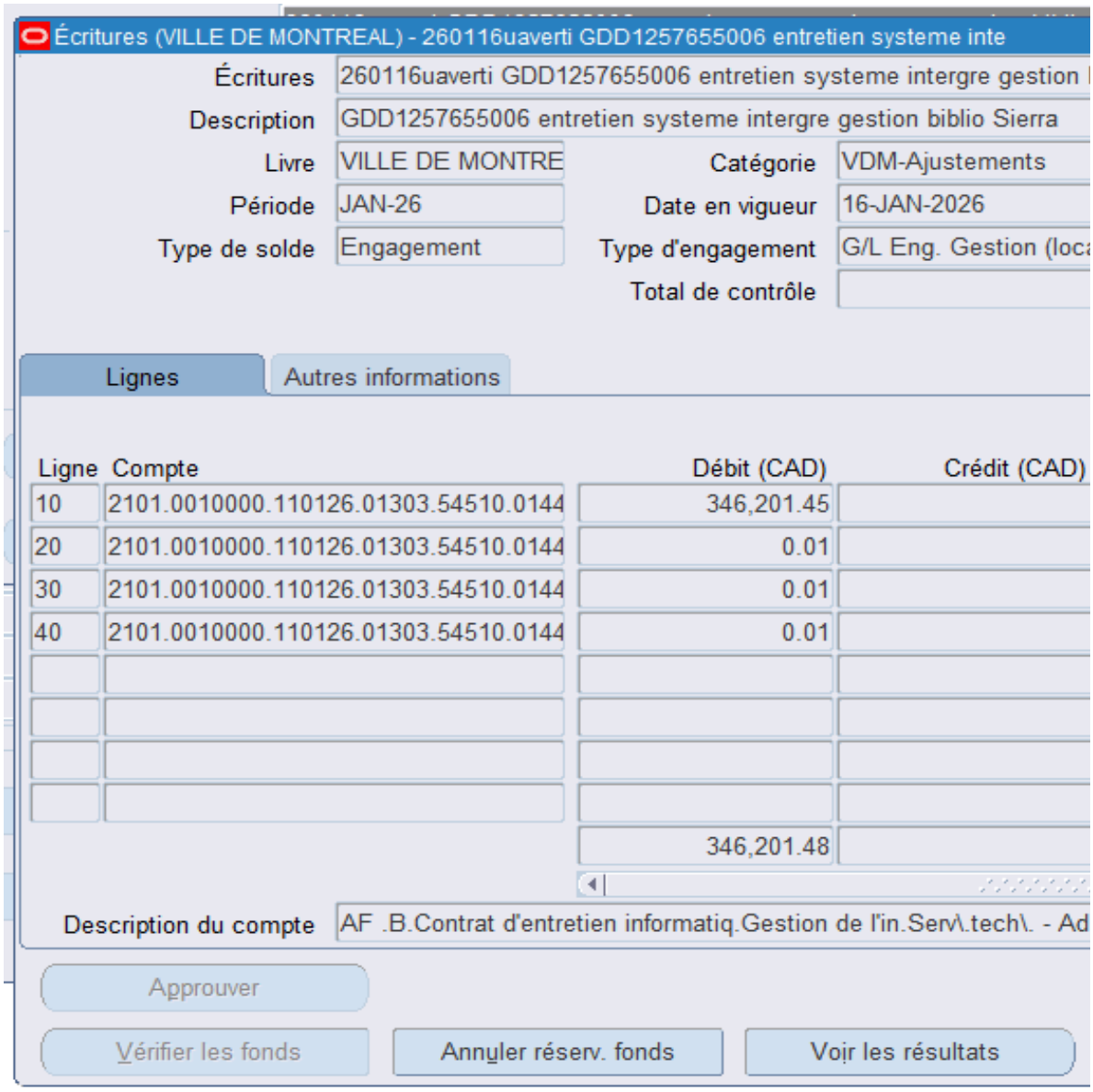
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260116uaverti GDD1257655006 entretien systeme inte
Écritures
260116uaverti GDD1257655006 entretien systeme intergre gestion
Description
GDD1257655006 entretien systeme intergre gestion biblio Sierra
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Ajustements
Période
JAN-26
Date en vigueur
16-JAN-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
2101.0010000.110126.01303.54510.0144
346,201.45
20
2101.0010000.110126.01303.54510.0144
0.01
30
2101.0010000.110126.01303.54510.0144
0.01
40
2101.0010000.110126.01303.54510.0144
0.01
346,201.48
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

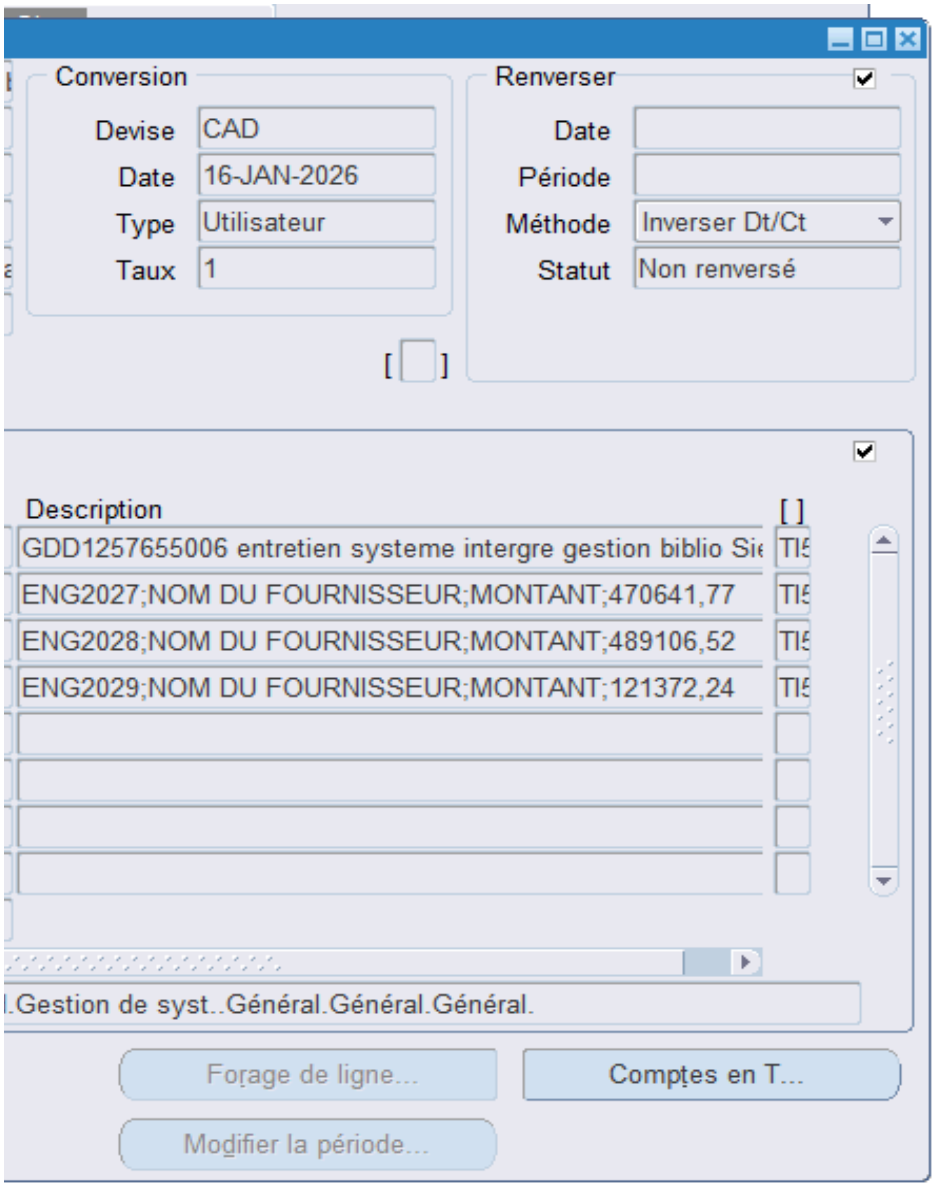
Conversion
Devise CAD
Date 16-JAN-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
Description
GDD1257655006 entretien systeme intergre gestion biblio Sie
ENG2027;NOM DU FOURNISSEUR;MONTANT;470641,77
ENG2028;NOM DU FOURNISSEUR;MONTANT;489106,52
ENG2029;NOM DU FOURNISSEUR;MONTANT;121372,24
.Gestion de syst..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.05

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1257231083

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 145 803,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524103 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à FER-PAL Construction Ltd., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 988 084,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524103;

2. d'autoriser une dépense de 898 808,41 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 258 911,04 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de FER-PAL Construction Ltd.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-14 11:40

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1257231083**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 145 803,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524103 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE). Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· rapidité dans la réalisation des travaux ;
· réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes ;
· rapidité de la remise en état des lieux ;
· réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2026 sera d'environ quinze (15) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,42 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

Également, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) profite de cette occasion pour intégrer et poursuivre la réalisation du programme complémentaire de planage et

revêtement (PCPR), le programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR), ainsi que la réfection mineure des trottoirs (RMT) dans certains tronçons de rue où il y aura des travaux de réhabilitation de conduites d'eau.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et à encourager la concurrence, la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation d'eau secondaires par chemisage en six (6) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat 524103 concerne le premier projet et vise la réhabilitation des conduites d'eau secondaires, ainsi que la réhabilitation de chaussée (PCPR et PCPR) et les RMT dans les arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent.

La DGA et le SIRR ont mandaté la DRPIU afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

L'appel d'offres du SIRR a été publié durant 30 jours, soit du 3 novembre 2025 au 4 décembre 2025 sur le site SÉAO et dans le quotidien Le Devoir. La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 4 mars 2026.

Deux (2) addenda ont été émis:

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2025-11-20	Modifications au cahier des charges, au Formulaire de soumission et aux devis (DTSI-RA, DTSI-V et DTSI-M).	378 781
2025-11-28	Sommaire des questions et réponses.	0

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0421 - 15 avril 2025 - Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 11 209 752 $, taxes incluses (contrat : 9 990 000 $ + contingences : 999 000 $ + incidences : 220 752 $) - Appel d'offres public 519505 - 3 soumissionnaires - (1257231008);
CM25 0277 - 17 mars 2025 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 545 622,08 $, taxes incluses (contrat : 10 250 898,73 $ + contingences : 1 025 089,87 $ + incidences : 269 633,48 $) - Appel d'offres public 519504 (2 soumissionnaires) - (1247231090);

CM25 0142 - 17 février 2025 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie. Dépense totale de 9 888 470,69 $ (contrat : 8 783 707,23 $ + contingences : 878 370,72 $ + incidences : 226 392,73 $), taxes incluses. Appel d'offres public 519502 - 3 soumissionnaires (1247231076);

CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections

privées de le branchement d'eau en plomb. (1218126003).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat auront lieu dans les arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, sans s'y limiter :
- à la réhabilitation d'une longueur d'environ 2,5 kilomètres de conduites d'eau secondaires;
- au remplacement d'environ 16 branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la section publique;
- au remplacement d'environ 6 branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la section privée;
- la réhabilitation d'environ 40 820 m^2 de chaussée (PCPR et PRCPR);
- la réfection mineure des trottoirs (± 913 m^2).

Le projet comprend le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée, et ce, conformément au règlement 20-030.

La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit cinq (5) différentes pénalités :

a) Le délai stipulé au Cahier des charges pour la réalisation des travaux est de l'essence même du Contrat et le simple retard dans l'exécution des obligations de l'Entrepreneur peut entraîner l'imposition, par le Directeur, d'une pénalité.

b) Lorsque l'Entrepreneur contrevient aux exigences du présent Contrat, la Ville peut, après l'en avoir avisé, exiger et percevoir de celui-ci la pénalité suivante pour chaque infraction ci-après mentionnée :

1. 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
2. le montant décrit au tableau 1 par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue *(qui exclut la réalisation des dos d'ânes, lorsque requis)* indiqué à l'article 8.5 *Délai de réalisation des travaux* du présent CCAS selon sa cote d'impact identifiée au DTSI-M:

Tableau 1 - Pénalité applicable pour un retard dans l'exécution des travaux

Cote d'impact[1]	**Montant de pénalité par jour**
Cote majeure	3 500 $
Cote 1	3 000 $
Cote 2	2 000 $
Cote 3[2]	1 000 $

Note 1 : tel qu'indiqué au Tableau des exigences spécifiques et particulières en annexe du DTSI-M.
Note 2 : dans le cas d'une rue identifiée cote 3 avec présence d'une école, lorsque des conditions de chantiers imposent de réaliser les travaux hors des vacances scolaires et avec l'autorisation du Directeur, la pénalité applicable est celle d'une cote 2.

3. 500,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai supplémentaire d'une (1) semaine par rapport au délai maximal par rue pour les réfections d'aménagements privés (autres que béton et enrobé) et pour la réalisation des dos d'âne, lorsque requis;
4. 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
5. 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 14,74 %, défavorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
FER-PAL CONSTRUCTION LTD.	8 988 084,11 $
SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.	10 782 000,00 $
PAVAGES MULTIPRO INC.	10 926 280,75 $
Dernière estimation réalisée ($)	7 833 668,55 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	1 154 415,56 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	14,74 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	1 793 915,89 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	19,96 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe. Sur dix (10) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 30 %.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des trois (3) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable à la Ville de 14,74 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

Les professionnels de la DGPÉC constatent que la majeure partie de l'écart se trouve dans les articles suivants:

- le groupe des articles de Maintien de la mobilité et de la sécurité routière;
- frais généraux.

Le plus bas soumissionnaire conforme est spécialisé dans la réhabilitation des conduites, il est probable qu'il sous-traite la portion PCPR à une entreprise spécialisée, ce qui peut expliquer des frais généraux plus élevés pour couvrir la gestion et les risques liés à la sous-traitance.

Concernant le groupe d'articles de maintien de mobilité, l'écart observé pourrait être expliqué par le fait que le nombre de signaleurs et les durées des phasages découlent des méthodes de travail de chaque soumissionnaire, ce qui peut conduire à des évaluations de coûts différentes entre l'estimation de la DGPÉC et celle du PBSC.

Sur la base de l'analyse des soumissions et considérant le contexte décrit plus haut, la DGPÉC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat, puisque l'écart est de l'ordre de grandeur du seuil acceptable pour la ville.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire FER-PAL Construction Ltd. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé, FER-PAL Construction Ltd., a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 14 mai 2030 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres 524103 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 10 145 803,56 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour un montant de 8 988 084,11 $, taxes incluses;
- plus des contingences de 898 808,41 $, taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 258 911,04 $, taxes incluses, qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, taxes incluses, contingences et incidences comprises est réparti comme suit :

- 57,88 % est payé par la DGA, pour un montant de 5 872 298,41 $ (Règlement d'emprunt 22-046), dont le coût est admissible au programme de subvention TECQ24 (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et est financé selon le protocole d'entente, ne laissant aucune charge aux contribuables;
- 0,22 % est à la charge des citoyens concernées (RESEP - Revenu/Dépense Plomb partie privée) et payé par la DGA pour un montant de 22 082,10 $;
- 5,17 % est payé par le SIRR, pour un montant de 524 080,51 $ - Règlement d'emprunt 23-041 (Maintien - infra routières - CM23 1299);
- 9,46 % est payé par le SIRR, pour un montant de 960 126,75 $ - Règlement d'emprunt 25-014 (Planage/revêtement - Local - CM25 0810);
- 23,89 % est payé par le SIRR, pour un montant de 2 424 127,39 $ - Règlement d'emprunt 24-027 (Planage/revêtement - Artériel - CM24 1039);
- 3,38 % est payé par le SIRR, pour un montant de 343 088,41 $ - Règlement d'emprunt 18-047 (Planage/revêtement artériel - CM 181157).

Cette dépense est de 9 264 470,98 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 4 mars 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *"Principes de gestion de la mobilité".*

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roger KANYINDA, Service de l'eau
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Stefan KOPCZYNSKI, Pierrefonds-Roxboro
Faical BOUZID, Saint-Laurent
France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 19 décembre 2025
Roger KANYINDA, 15 décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar OUCHENANE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-2278
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-11

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-01-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257231083*
Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)*
Projet : 524103 - *Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

· *Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;*

· *Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;*

· *Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :

1. *Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs.*

2. *Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.*

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Division de la Conception des Travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

Date : 2025-12-04
Révision : 0
Chef de projet : Amar Ouchenane, ing.

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de IBI, PRF et VSL

Appel d'offres: 524103

Plan	Rue	De	À	Longueur totale des conduites à réhabiliter et reconstruire (par rue) (m)	Superficie du planage (m²)
IBI-AQ-2026-04	Bourget, rue	Gouin ouest, boulevar	Bellerive, place	105	915
PRF-AQ-2026-01	Cartier, rue	Général-Brock, rue du	Arnold, avenue	276,5	2795
VSL-AQ-2026-01	Crevier, rue	Tassé, rue	Deguire, rue	268	3110
VSL-AQ-2026-03	Côte-Vertu, boulevard de la	Bertrand, rue	Alexis-Nihon, boulevard	478	12170
VSL-AQ-2026-04	Henri-Bourassa, boulevard	Sorbonne, rue de la	Dépatie, rue	323,5	10525
VSL-AQ-2026-05	O'Brien, avenue	Poirier, rue	Ryan, rue	145,5	2955
VSL-AQ-2026-06	Église, rue de l'	Buchanan, rue	Sainte-Croix, avenue	631	8350

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 524103

Date de publication : 2025-11-03
Date d'ouverture : 2025-12-04

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	FER-PAL CONSTRUCTION LTD.
2	PAVAGES MULTIPRO INC.
3	CONSTRUCTION DERIC INC.
4	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
5	SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC
6	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
7	ALI EXCAVATION INC.
8	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC
9	LES PAVAGES CÉKA INC.
10	UNIROC CONSTRUCTION INC.

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 15 mai 2025

FER-PAL CONSTRUCTION LTD.
A/S MADAME INGRID STEFANCIC
171, FENMAR DR
NORTH YORK (ON) M9L 1M7

N° de décision : 2025-DA-0312
N° de client : 1100532585
N° d'entreprise du Québec : 1180493315

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. FER-PAL CONSTRUCTION LTD. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au **14 mai 2030**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Lisa Bérubé
Directrice de l'admissibilité

11. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire ***ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE***, l'information relative à **un (1) contrat** qu'il a obtenu et qui répond aux exigences suivantes :

- le Soumissionnaire doit être l'Adjudicataire de ce contrat (donc, ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant);
- ce contrat doit avoir été exécuté au cours des cinq (5) dernières années (le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des cinq (5) dernières années) ou être en cours d'exécution;
- ce contrat doit inclure des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait procédé aux travaux de chemisage de conduites et comporter une longueur minimale cumulative de 500 m en longueur de travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisés à la date d'ouverture des soumissions. Ces travaux peuvent avoir été réalisés entièrement par le Soumissionnaire ou par une combinaison de travaux par le Soumissionnaire et de travaux qu'il aura fait réaliser par des sous-traitants. Dans un cas comme dans l'autre, le Soumissionnaire doit avoir été responsable de la réalisation pleine et entière de chacun des projets soumis.

En lien avec le contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le gabarit du formulaire ***ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE*** prévu à la Section VI *ANNEXES* du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);
- le nom de l'(des) arrondissement(s) ou de la(des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit joindre avec sa soumission les pièces justificatives (notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif)) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent de démontrer la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité :

- **adjudicataire du contrat;**
- **nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);**
- **année(s) d'exécution des travaux;**
- **montant du contrat;**
- **montant des travaux réalisés et facturés.**

Dans l'éventualité où un soumissionnaire soumettrait plus d'un (1) projet, seul le projet le plus récent, sera retenu. Les projets soumis en trop ne seront pas considérés dans l'analyse de la soumission.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la *Liste de rappel* de la section VI *ANNEXES* du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire *ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE* prévu à la Section VI *ANNEXES* du Cahier des charges dûment complété et référant à un (1) contrat conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.

Montréal

SOUMISSION 524103 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de IBI, PRF et VSL</th></tr>
<tr><td>Arrondissements</td><td>Rues</td><td rowspan="4">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève</td><td>Rue Bourget</td></tr>
<tr><td>Pierrefonds-Roxboro</td><td>Rue Cartier</td></tr>
<tr><td>Saint-Laurent</td><td>Rue Crevier, boulevard de la Côte-Vertu, boulevard Henri-Bourassa, avenue O'Brien, rue de l'Église.</td></tr>
<tr><td colspan="2">VSL-AQ-2026-03
Boulevard de la Côte-Vertu
De la rue Bertrand au boulevard Alexis-Nihon.</td><td>Occupation : Travaux divisés en phases.
<u>Phase 1: Boul. de la Côte-Vertu entre Bourgouin et Alexis-Nihon</u>
Phase 1A: Travaux en dir Ouest
Excavation et RESEP: Fermeture de la direction Ouest du boul. de la Côte-Vertu avec maintien de deux voies en dir. Ouest en contresens et une voie en dir. Est.
Chemisage : Entrave de la voie de gauche dans les deux directions du boul. de la Côte-Vertu avec maintien de deux voies par direction.
Phase 1B: Travaux à l'intersection Alexis-Nihon/Côte-Vertu
Entrave des voies de gauche avec maintien d'une voie en dir. Ouest et deux voies en dir. Est sur le boul. de la Côte-Vertu.
Fermer complètement le boul. Alexis-Nihon, entre le boul. Thimens et le boul. de la Côte-Vertu et maintenir la circulation locale seulement.
Phase 1C: Travaux en dir Est
Excavation et RESEP: Entrave de la voie de gauche en dir. Ouest;
Fermeture de la direction Est du boul. de la Côte-Vertu avec maintien d'une voie par direction en contresens;
<u>Phase 2: Boul. de la Côte-Vertu entre Bertrand et Bourgouin.</u>
Phase 2A: Travaux dir Ouest
Excavation et RESEP: Entrave de la voie de gauche dans les deux directions du boul. de la Côte-Vertu avec maintien de deux voies par direction.
Entraver la voie de droite pour les travaux de RESEP (#2381 Côte-Vertu),
Chemisage : Entrave de la voie de gauche dans les deux directions du boul. de la Côte-Vertu avec maintien de deux voies par direction.
Phase 2B: Travaux dir Est
Excavation et RESEP: Entrave de la voie de gauche en dir. Ouest;
Fermeture de la direction Est du boul. de la Côte-Vertu avec maintien d'une voie par direction en contresens.
<u>Phase 3 : Travaux de planage et pavage</u>
Phase 3A: Travaux de planage et de pavage en direction Ouest
- Fermeture de la direction Ouest du boul. de la Côte-Vertu entre les rues Bonin et Duguay avec maintien de deux voies en dir. Ouest en contresens et une voie en dir. Est.
- Fermer complètement le boul. Alexis-Nihon, entre le boul. Thimens et le boulevard de la Côte-Vertu et maintenir la circulation locale seulement.
Phase 3B: Travaux de planage et de pavage en direction Est
- Fermeture de la direction Est du boul. de la Côte-Vertu entre les rues Hills et Bonin avec maintien de deux voies en dir. Est en contresens et une voie en dir. Ouest.
- Fermer complètement le boul. Alexis-Nihon, entre le boul. Thimens et le boulevard de la Côte-Vertu et maintenir la circulation locale seulement.</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de IBI, PRF et VSL
VSL-AQ-2026-03 (suite) **Boulevard de la Côte-Vertu** De la rue Bertrand au boulevard Alexis-Nihon.	**Horaire de travail :** Vacances scolaires **Phase 1A, 1C et 2:** *Excavation et RESEP,* Samedi et dimanche : 9 h-16 h. *Chemisage,* Lundi au dimanche : 24h/24h **Phase 1B:** Lundi au vendredi 7 h-17 h et samedi et dimanche 9 h-16 h (doit finir avant les vacances de construction). **Phase 3A :** Lundi au vendredi 9 h-16 h et samedi : 9 h-16 h. **Phase 3B:** Dimanche au jeudi 22h à 5h, Vendredi à samedi 23h à 6h.
VSL-AQ-2026-04 **Boulevard Henri-Bourassa** De la rue de la Sorbonne à la rue Dépatie.	**Occupation :** Travaux divisés en phases. **Phase 1: Boul. Henri-Bourassa dir. Ouest entre O'Brien et Dépatie** - Fermeture de la direction Ouest du boul. Henri-Bourassa avec maintien d'une voie par direction en contresens; - Fermer complètement l'avenue O'Brien avec maintien de la circulation locale seulement, entre boul. Henri-Bourassa et la rue Dudemaine; - Aucune entrave sur les rues Dépatie et St-Germain. **Phase 2: Boul. Henri-Bourassa dir. Ouest entre de la Sorbonne et O'Brien** - Fermeture de la direction Ouest du boul. Henri-Bourassa entre l'avenue O'Brien et la rue de Londres avec maintien d'une voie en dir. Ouest en contresens et deux voies en dir. Est; - Entrave de la voie de droite sur l'avenue O'Brien à la hauteur des travaux avec maintien de deux voies en direction Sud; - Fermer complètement la rue Saint-Germain, avec le maintien de la circulation locale seulement entre le boulevard Henri-Bourassa et la limite nord de la rue; - Aucune entrave sur les rues de la Sorbonne et de Londres. **Phase 3: Boul. Henri-Bourassa dir. Est entre St-Germain et O'Brien** - Fermeture de la direction Est du boul. Henri-Bourassa entre la rue de la Sorbonne et l'avenue O'Brien avec maintien d'une voie en dir. Est en contresens et deux voies en dir. Ouest; - Entrave partielle de l'avenue O'Brien à la hauteur des travaux avec maintien d'une voie par direction; - Aucune entrave sur la rue St-Germain. **Phase 4A: Travaux de planage et de pavage en direction Ouest** - Fermeture de la direction Ouest du boul. Henri-Bourassa entre les rues Dépatie et de Londres, avec maintien d'une voie en dir. Ouest en contresens et deux voies en dir. Est; - Fermer complètement l'avenue O'Brien avec maintien de la circulation locale seulement, entre le boul. Henri-Bourassa et la rue Dudemaine durant le planage; - Fermer complètement la rue Saint-Germain, avec le maintien de la circulation locale seulement entre le boulevard Henri-Bourassa et la limite Nord de la rue durant le planage; - Aucune entrave sur la rue de Londres. **Phase 4B: Travaux de planage et de pavage en direction Est** - Fermeture de la direction Est du boul. Henri-Bourassa entre la rue Grenet et l'avenue O'Brien avec maintien d'une voie en dir. Est en contresens et deux voies en dir. Ouest; - Fermer complètement l'avenue O'Brien avec maintien de la circulation locale seulement, entre boul. Henri-Bourassa et la rue Poirier durant le planage; - Fermer complètement la rue Saint-Germain, avec le maintien de la circulation locale seulement entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Cléroux durant le planage; - Fermer complètement les rues Saint-Germain et Londres, avec le maintien de la circulation locale seulement entre le boulevard Henri-Bourassa et le Chemin Laval durant le planage. **Horaire de travail :** Vacances scolaires *Travaux d'excavation et autres* Lundi au vendredi : 7 h-17 h, Samedi et dimanche : 9 h-16 h *Travaux de chemisage* Lundi au dimanche : 24h/24h

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de IBI, PRF et VSL
VSL-AQ-2026-05 **Avenue O'Brien** De la rue Prieur à la rue Ryan	**Occupation :** **Travaux d'excavation, chemisage et autres** - Fermer la direction Nord sur l'avenue O'Brien entre les rues Poirier et Cléroux avec maintien d'une voie en direction Sud; - Fermer la direction Ouest sur la rue Poirier avec maintien d'une voie par direction en contresens; - Fermer complètement la rue Ryan entre l'avenue O'Brien et la rue Dépatie, avec le maintien de la circulation locale seulement. **Travaux de planage et de pavage** - Fermer complètement l'avenue O'Brien entre la rue Poirier et le boulevard Henri-Bourassa, avec le maintien de la circulation locale seulement durant le planage; - Fermer une direction à la fois sur la rue Poirier avec maintien d'une voie par direction en contresens; - Fermer complètement la rue Ryan entre l'avenue O'Brien et la rue Dépatie avec maintien de la circulation locale seulement durant le planage. **Horaire de travail :** *Travaux d'excavation et autres* Lundi au vendredi : 7 h-17 h, Samedi et dimanche : 9 h-16 h *Travaux de chemisage* Lundi au dimanche : 24h/24h
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. - L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée;

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de IBI, PRF et VSL
	- L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231083

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 145 803,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524103 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1257231083.xlsx Info comptable GDD 1257231083 - DGA.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-12

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1257231083

No d'engagement CCS7231083

Taxe 1.5000 000727

Accorder un contrat à FER-PAL CONSTRUCTION LTD., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent. Dépense totale de 10 145 803,56 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 524103 (3 soumissionnaires)

Provenance

23-041 Maintien infra routières CM23 1299		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 23-041	**6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000**	455,821.27 $	524,080.51 $	478,555.35 $	478,557 $

Imputation

55859 - Programme de maintien des infrastructures routières		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Travaux Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206912.000000.17030.00000	400,370.02 $	460,325.43 $	420,336.47 $	420,339 $
Contingences - Travaux Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.206912.070008.17030.00000	40,037.00 $	46,032.54 $	42,033.84 $	42,034 $
Incidence - Professionnelles Trottoir réfections mineures	6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.206913.070003.17030.00000	2,302.04 $	2,531.80 $	2,311.87 $	2,312 $
Incidence - Techniques Trottoir réfections mineures	6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.206913.070003.17030.00000	13,212.21 $	15,190.74 $	13,871.17 $	13,872 $
Total		**455,821.27 $**	**524,080.51 $**	**478,555.35 $**	**478,557 $**

Provenance

25-014 PCPR - local CM25 0010		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 25-014	**6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000**	805,759.15 $	926,421.58 $	845,946.39 $	845,948 $

Imputation

55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Travaux Chaussée réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205487.000000.17025.00000	707,737.50 $	813,721.19 $	743,035.91 $	743,036 $
Contingences - Travaux Chaussée réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205487.070008.17025.00000	70,773.75 $	81,372.12 $	74,303.59 $	74,304 $
Incidence - Professionnelles Chaussée souple réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.205488.070003.17025.00000	3,892.56 $	4,475.47 $	4,086.70 $	4,087 $
Incidence - Techniques Chaussée souple réhabilitation	6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.205488.070003.17025.00000	23,355.34 $	26,852.80 $	24,520.19 $	24,521 $
Total		**805,759.15 $**	**926,421.58 $**	**845,946.39 $**	**845,948 $**

Provenance

25-014 PCPR - local CM25 0010		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 25-014	**6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000**	29,315.23 $	33,705.18 $	30,777.32 $	30,780 $

Imputation

55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Travaux Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206924.000000.17030.00000	25,748.98 $	29,604.89 $	27,033.21 $	27,034 $
Contingences - Travaux Trottoirs et bordures réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.206924.070008.17030.00000	2,574.90 $	2,960.49 $	2,703.32 $	2,704 $
Incidences - Professionnelles Trottoir réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.206925.070003.17030.00000	141.62 $	162.83 $	148.69 $	149 $
Incidences - Techniques Trottoir réfections mineures	6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.206925.070003.17030.00000	849.72 $	976.97 $	892.10 $	893 $
Total		**29,315.23 $**	**33,705.18 $**	**30,777.32 $**	**30,780 $**

Provenance

24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 24-027	**6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000**	2,108,395.21 $	2,424,127.39 $	2,213,551.42 $	2,213,554 $

Imputation

55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Travaux Chaussée réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205489.000000.17025.00000	1,851,906.20 $	2,129,229.15 $	1,944,270.02 $	1,944,271 $
Contingences - Travaux Chaussée réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205489.070008.17025.00000	185,190.62 $	212,922.92 $	194,427.01 $	194,428 $
Incidences - Professionnelles Chaussée souple réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.205490.070003.17025.00000	10,185.48 $	11,710.76 $	10,693.48 $	10,694 $
Incidence - Techniques Chaussée souple réhabilitation	6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.205490.070003.17025.00000	61,112.90 $	70,264.56 $	64,160.91 $	64,161 $
Total		**2,108,395.21 $**	**2,424,127.39 $**	**2,213,551.42 $**	**2,213,554 $**

Provenance

18-047 PRR Planage,revêtement artériel CM 101157		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 18-047	**6101.7718047.802731.01909.57201.000000.0000.183630.000000.98001.00000**	298,402.62 $	343,088.41 $	313,285.45 $	313,287 $

Imputation

55801 - Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Travaux Chaussée réhabilitation	6101.7718047.802730.03103.57201.000000.0000.206461.000000.17025.00000	262,101.55 $	301,351.26 $	275,173.87 $	275,174 $
Contingences - Travaux Chaussée réhabilitation	6101.7718047.802730.03103.57201.000000.0000.206461.070008.17025.00000	26,210.16 $	30,135.13 $	27,517.39 $	27,518 $
Incidence - Professionnelles Chaussée souple réhabilitation	6101.7718047.802730.03103.54301.000000.0000.206462.070003.17025.00000	1,441.56 $	1,657.43 $	1,513.45 $	1,514 $
Incidences - Techniques Chaussée souple réhabilitation	6101.7718047.802730.03103.54590.000000.0000.206462.070003.17025.00000	8,649.35 $	9,944.59 $	9,080.74 $	9,081 $
Total		**298,402.62 $**	**343,088.41 $**	**313,285.45 $**	**313,287 $**

TOTAL SIRR		**3,697,693.46 $**	**4,251,423.05 $**	**3,882,115.92 $**	**3,882,126 $**

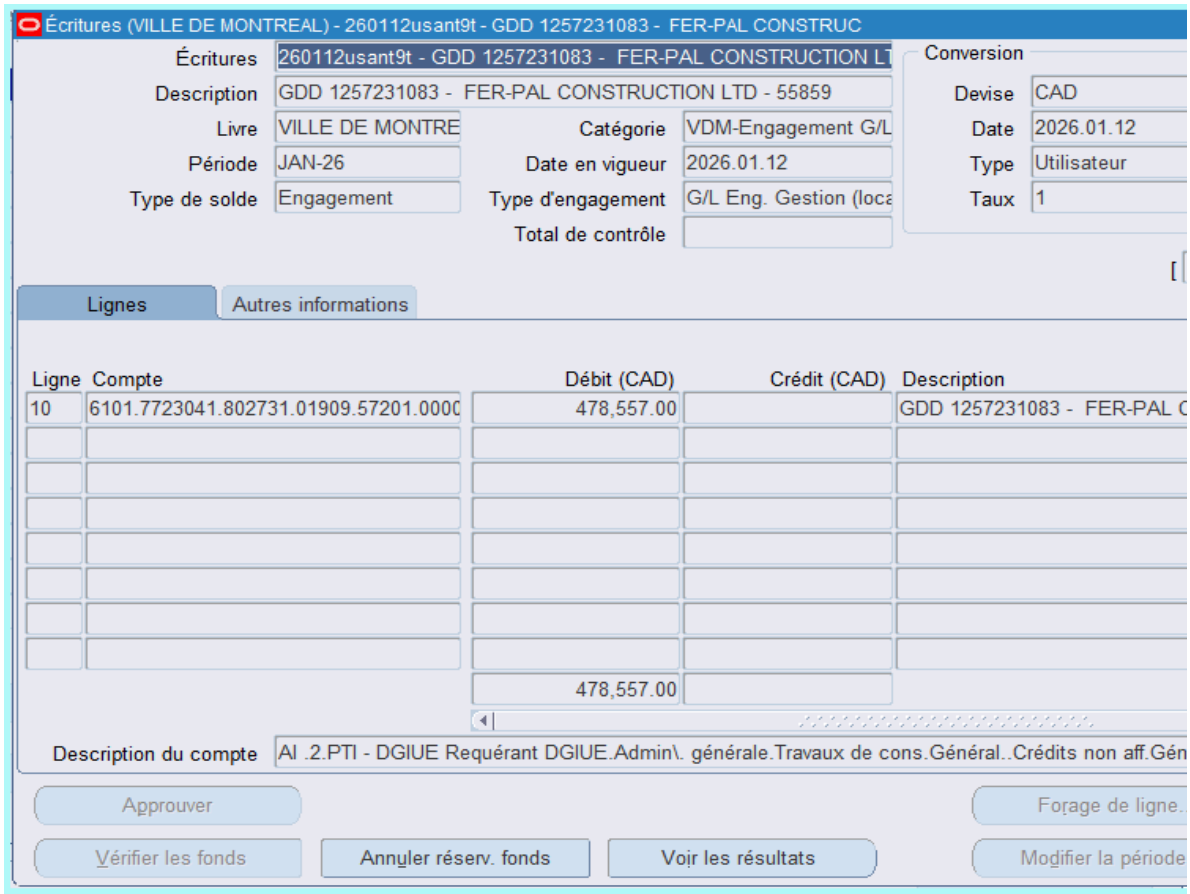
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260112usant9t - GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUC
Écritures
260112usant9t - GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUCTION LT
Description
GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUCTION LTD - 55859
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
JAN-26
Date en vigueur
2026.01.12
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
CAD
Date
2026.01.12
Type
Utilisateur
Taux
1
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
6101.7723041.802731.01909.57201.0000
478,557.00
GDD 1257231083 - FER-PAL
478,557.00
Description du compte
Al .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de cons.Général..Crédits non aff.Gén
Approuver
Forage de ligne.
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats
Modifier la période

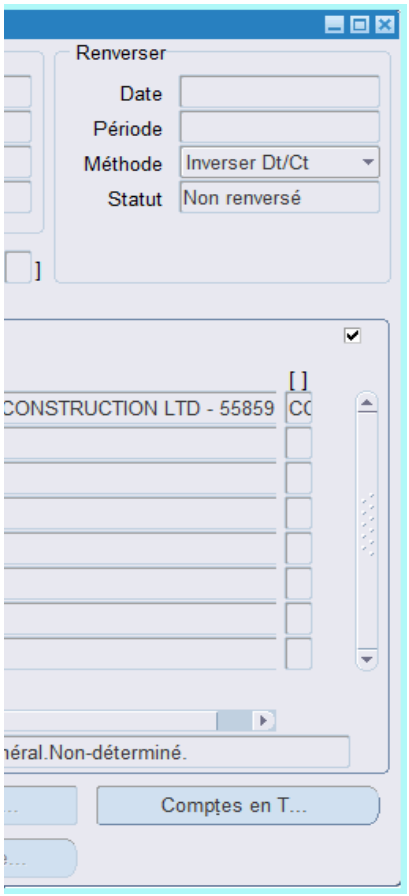
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
[ ]
CONSTRUCTION LTD - 55859
CC
néral.Non-déterminé.
Comptes en T...

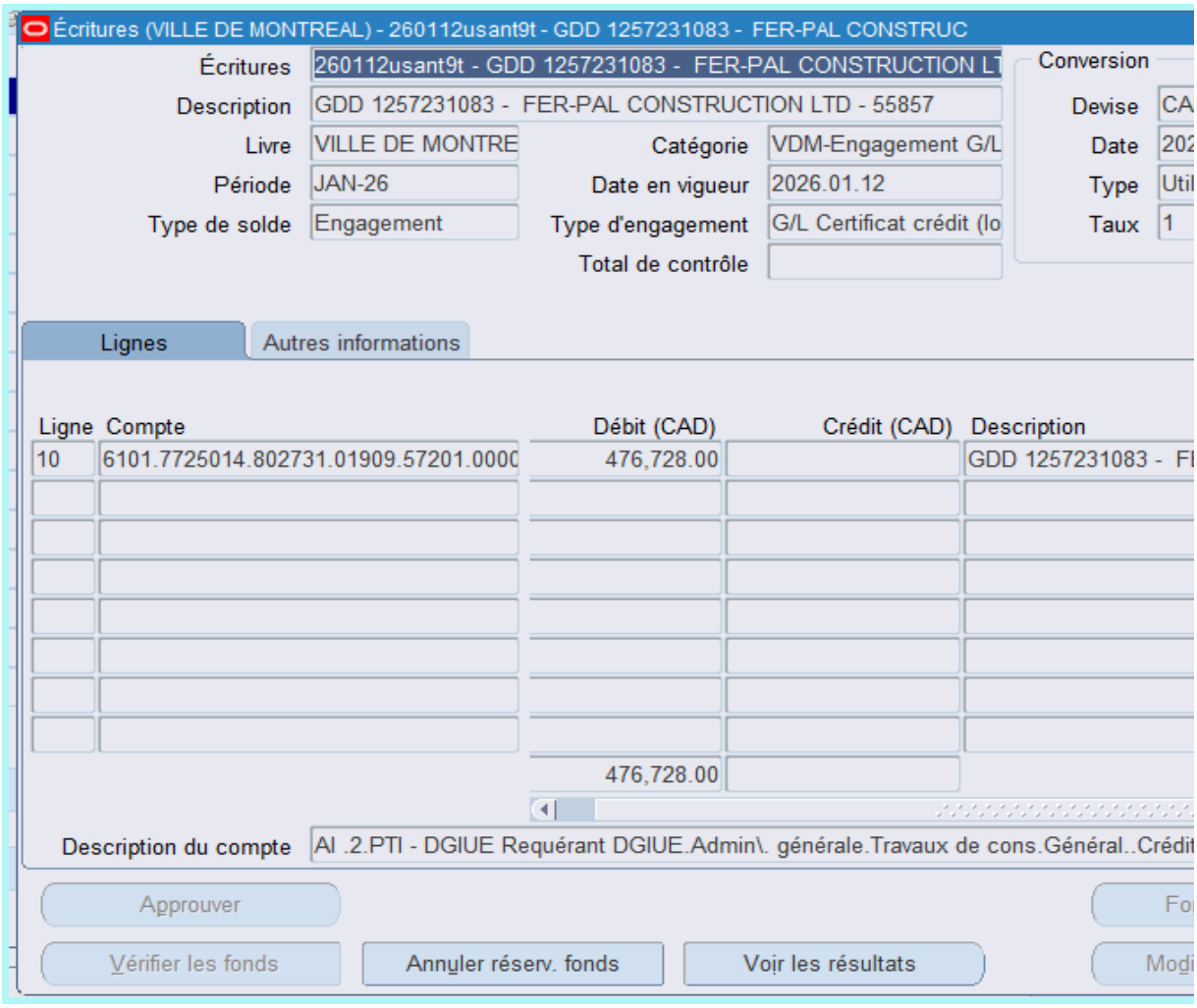
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260112usant9t - GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUC
Écritures
260112usant9t - GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUCTION LT
Description
GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUCTION LTD - 55857
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
JAN-26
Date en vigueur
2026.01.12
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Certificat crédit (lo
Total de contrôle
Conversion
Devise
CA
Date
202
Type
Util
Taux
1
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
6101.7725014.802731.01909.57201.0000
476,728.00
GDD 1257231083 - FI
476,728.00
Description du compte
AI .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de cons.Général..Crédit
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

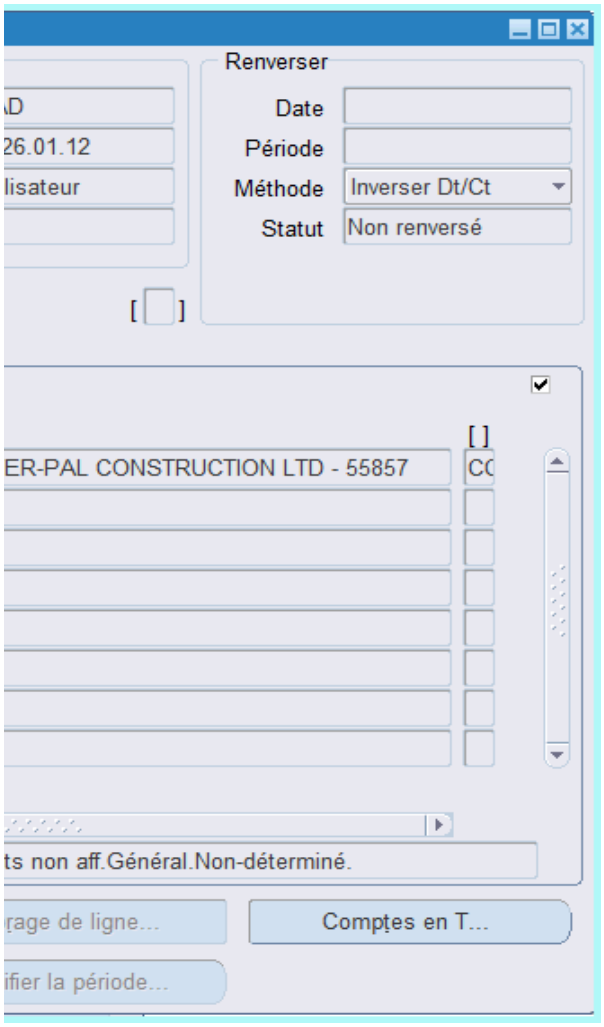
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
ER-PAL CONSTRUCTION LTD - 55857
ts non aff.Général.Non-déterminé.
Comptes en T...

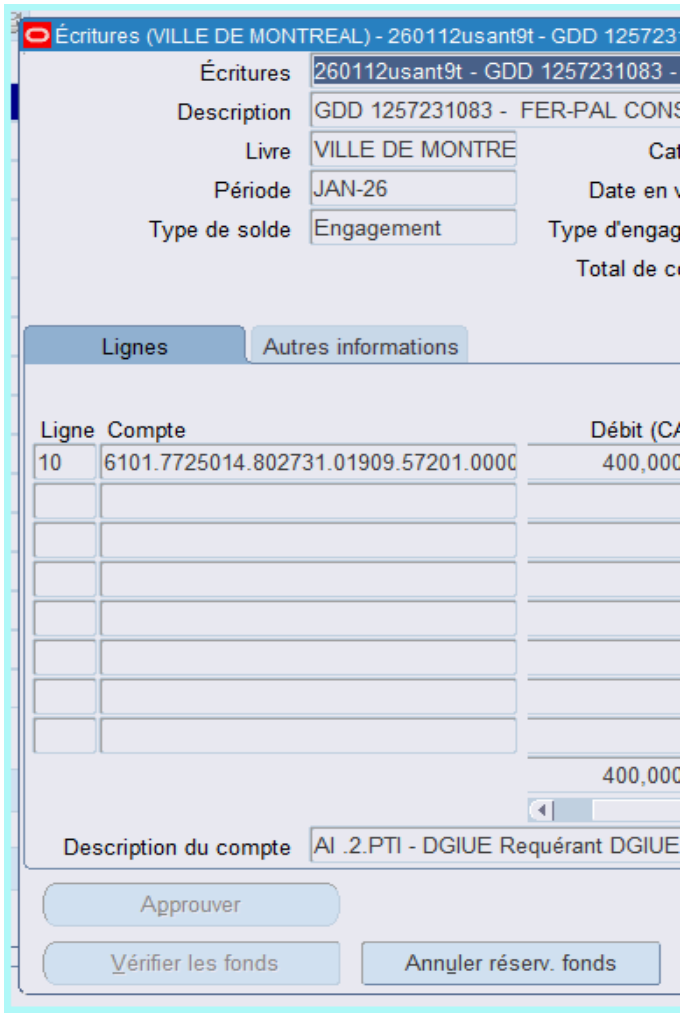
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260112usant9t - GDD 125723
Écritures
260112usant9t - GDD 1257231083 -
Description
GDD 1257231083 - FER-PAL CONS
Livre
VILLE DE MONTRE
Période
JAN-26
Type de solde
Engagement
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CA
10
6101.7725014.802731.01909.57201.0000
400,000
400,000
Description du compte
AI .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds

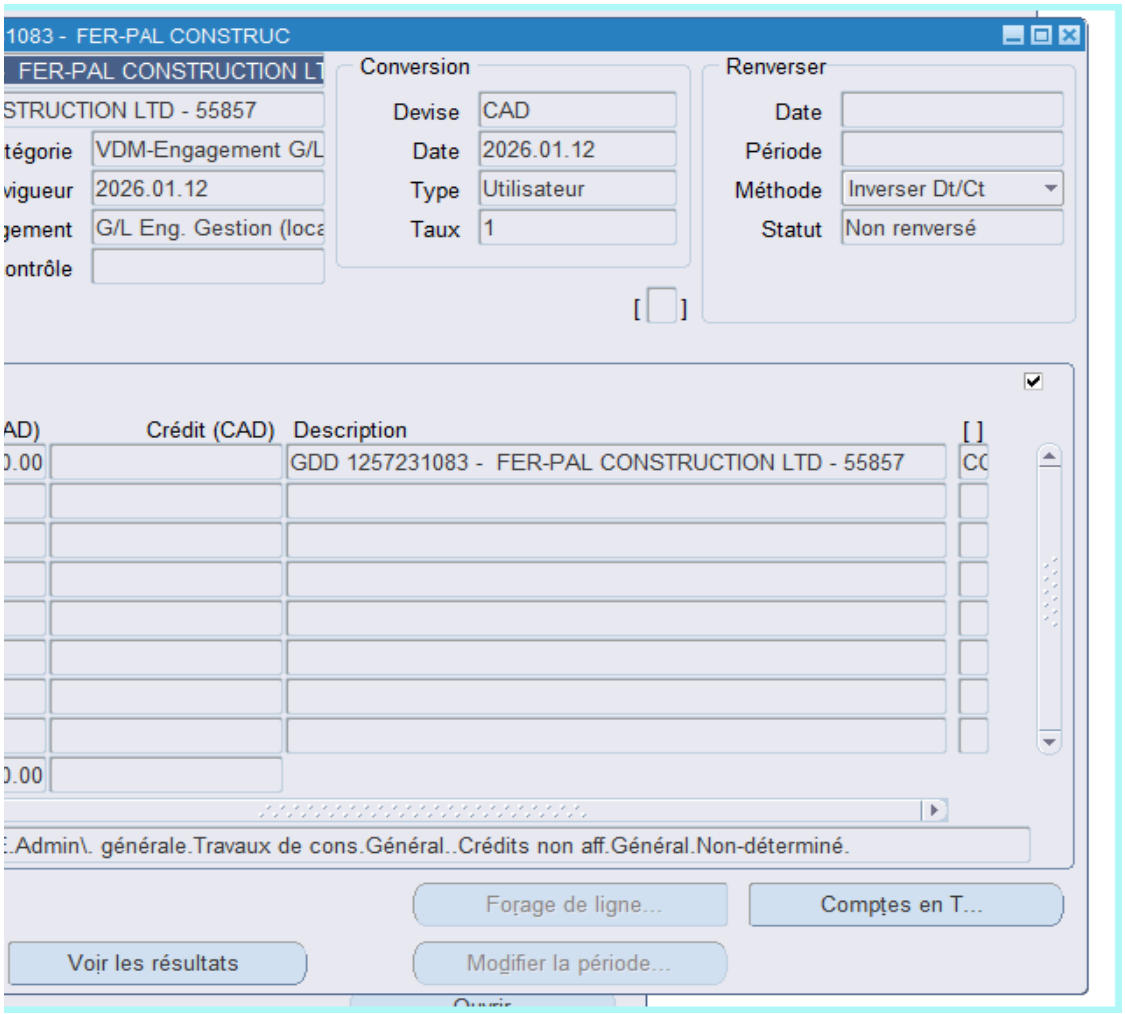
1083 - FER-PAL CONSTRUC
FER-PAL CONSTRUCTION LT
STRUCTION LTD - 55857
tégorie VDM-Engagement G/L
vigueur 2026.01.12
gement G/L Eng. Gestion (loca
ontrôle
Conversion
Devise CAD
Date 2026.01.12
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
AD)
Crédit (CAD)
Description
[ ]
.00
GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUCTION LTD - 55857
.00
.Admin\. générale.Travaux de cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Voir les résultats
Modifier la période...

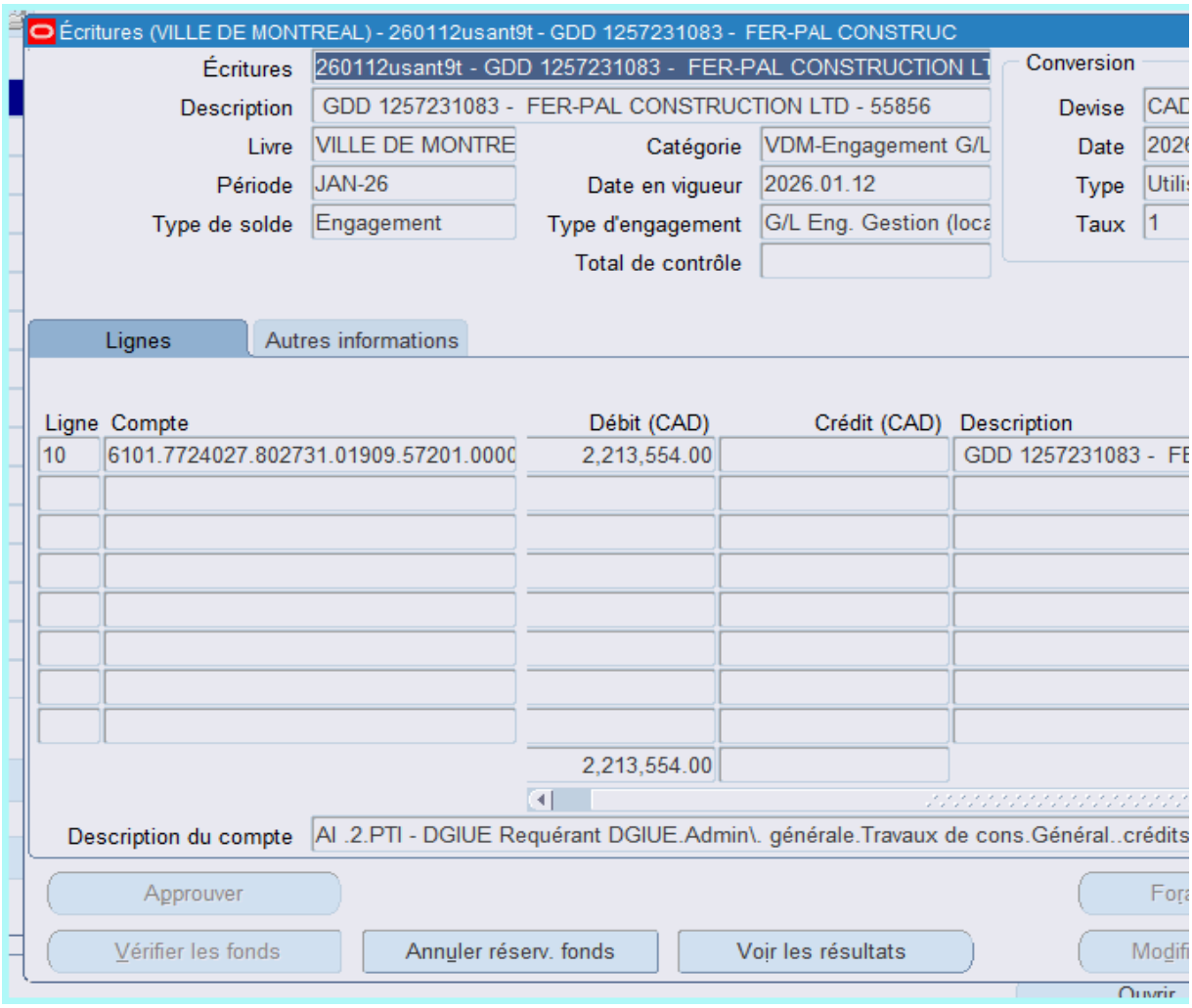
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260112usant9t - GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUC
Écritures
260112usant9t - GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUCTION LT
Description
GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUCTION LTD - 55856
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
JAN-26
Date en vigueur
2026.01.12
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
CAD
Date
2026
Type
Utili
Taux
1
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
6101.7724027.802731.01909.57201.0000
2,213,554.00
GDD 1257231083 - FE
2,213,554.00
Description du compte
AI .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de cons.Général..crédits
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

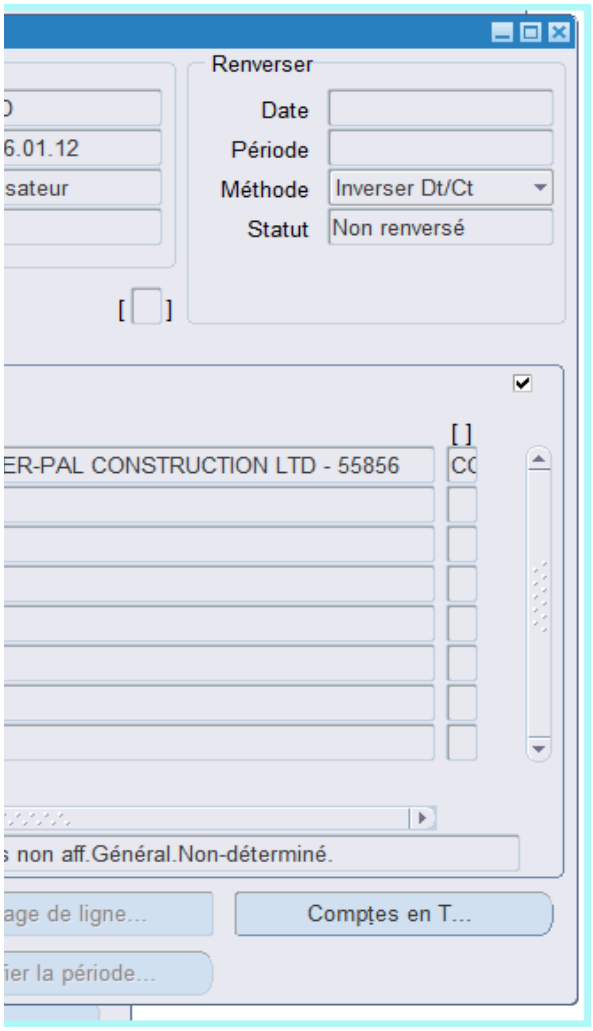
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
ER-PAL CONSTRUCTION LTD - 55856
non aff.Général.Non-déterminé.
Comptes en T...

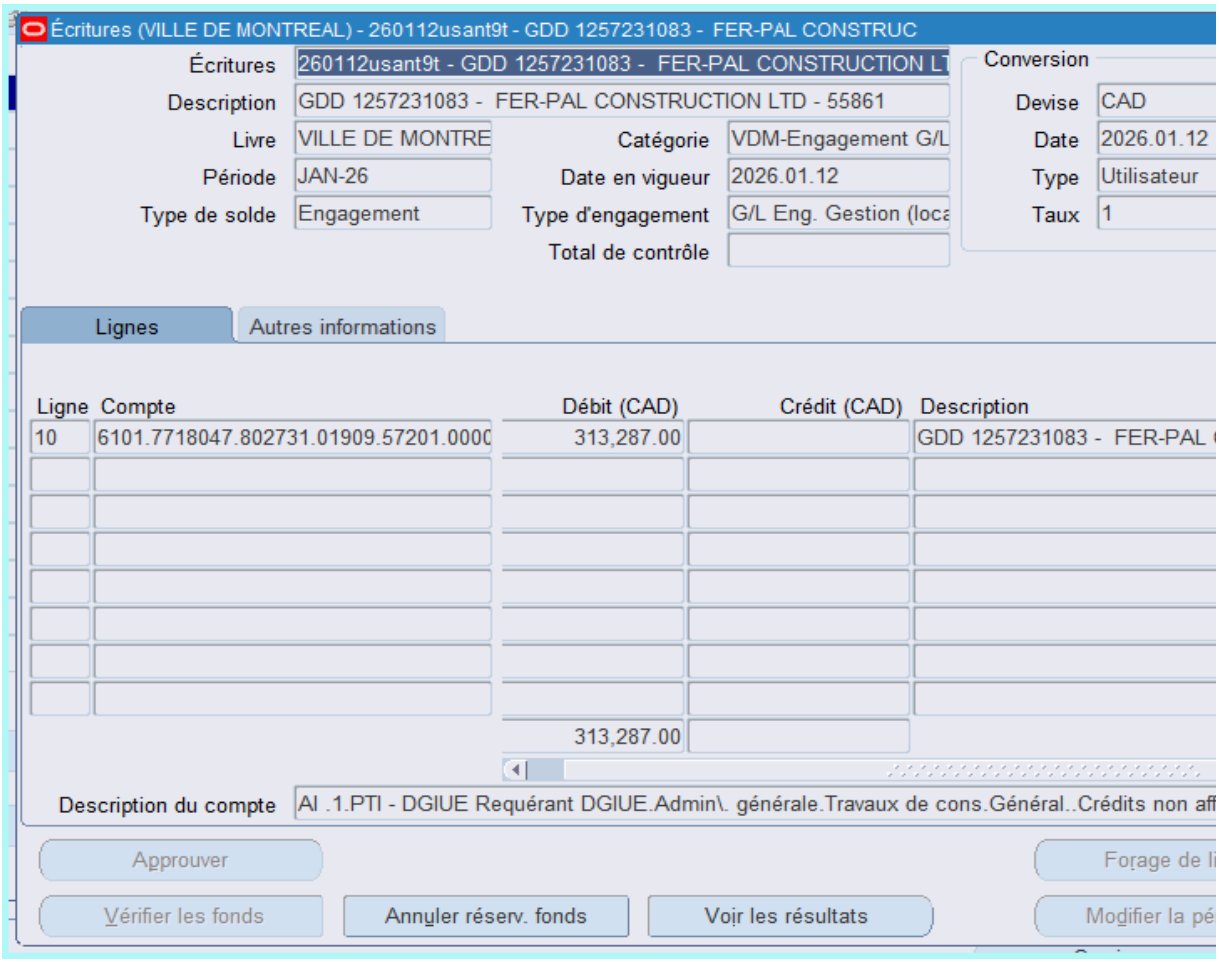
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260112usant9t - GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUC
Écritures
260112usant9t - GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUCTION LT
Description
GDD 1257231083 - FER-PAL CONSTRUCTION LTD - 55861
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
JAN-26
Date en vigueur
2026.01.12
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
CAD
Date
2026.01.12
Type
Utilisateur
Taux
1
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
6101.7718047.802731.01909.57201.0000
313,287.00
GDD 1257231083 - FER-PAL
313,287.00
Description du compte
AI .1.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de cons.Général..Crédits non aff
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

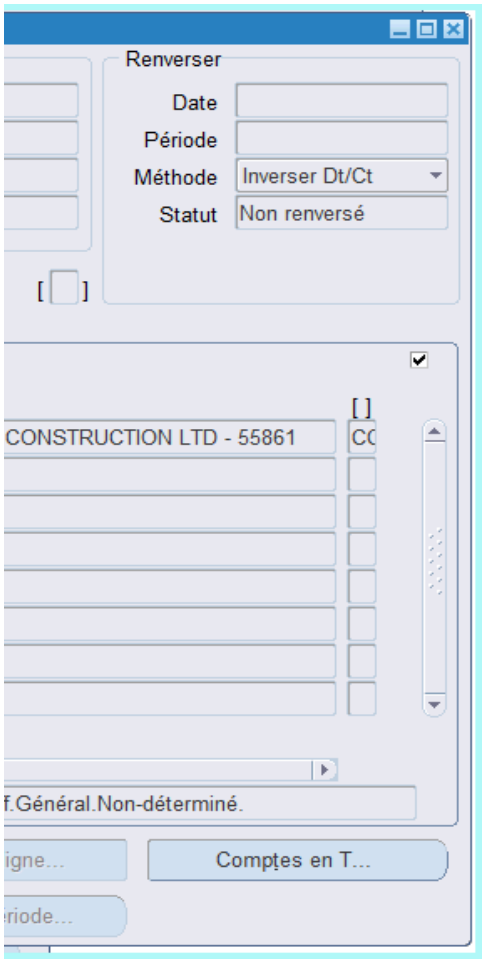
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
CONSTRUCTION LTD - 55861
f.Général.Non-déterminé.
Comptes en T...

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	**1257231083**
Service	**EAU**
Direction	**DGA**

Engagement #	**CC57231083**	**Date**	**12/17/2025**

Objet GDD

Accorder un contrat à FER-PAL CONSTRUCTION LTD., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent. Dépense totale de 10 145 803,56 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 524103 (3 soumissionnaires)

Informations comptables

Provenance

PG 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 22-046	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000	5,107,456.75 $	5,872,298.41 $	5,362,191.16 $	5,362,193 $

Imputations

Projet 18100	**524103 - Arrondissement multiples - Réhab. AQ**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205528.000000.13025.00000	4,552,100.50 $	5,233,777.55 $	4,779,136.51 $	4,779,137 $
Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.205528.070008.13025.00000	455,210.05 $	523,377.75 $	477,913.65 $	477,914 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.205529.070003.13025.00000	75,109.66 $	86,357.33 $	78,855.75 $	78,856 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.205529.070003.13025.00000	25,036.55 $	28,785.77 $	26,285.24 $	26,286 $
Sous-total		**5,107,456.75 $**	**5,872,298.41 $**	**5,362,191.16 $**	**5,362,193 $**

Provenance

PG 18200 - Remplacement de la portion privée des entrées de service en plomb		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 20-030	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000	19,206.00 $	22,082.10 $	20,163.90 $	20,165 $

Imputations

Projet 18200	**524103 - Arrondissements multiples - ESP PRIVÉE**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205530.000000.99900.00000	17,460.00 $	20,074.64 $	18,330.82 $	18,331 $
Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.205530.070008.99900.00000	1,746.00 $	2,007.46 $	1,833.08 $	1,834 $
Sous-total		**19,206.00 $**	**22,082.10 $**	**20,163.90 $**	**20,165 $**

Total	**5,126,662.76 $**	**5,894,380.51 $**	**5,382,355.07 $**	**5,382,358 $**

CC57231083
GDD1257231083-Réhab.conduites d'eau sec.et de voirie.Divers arr

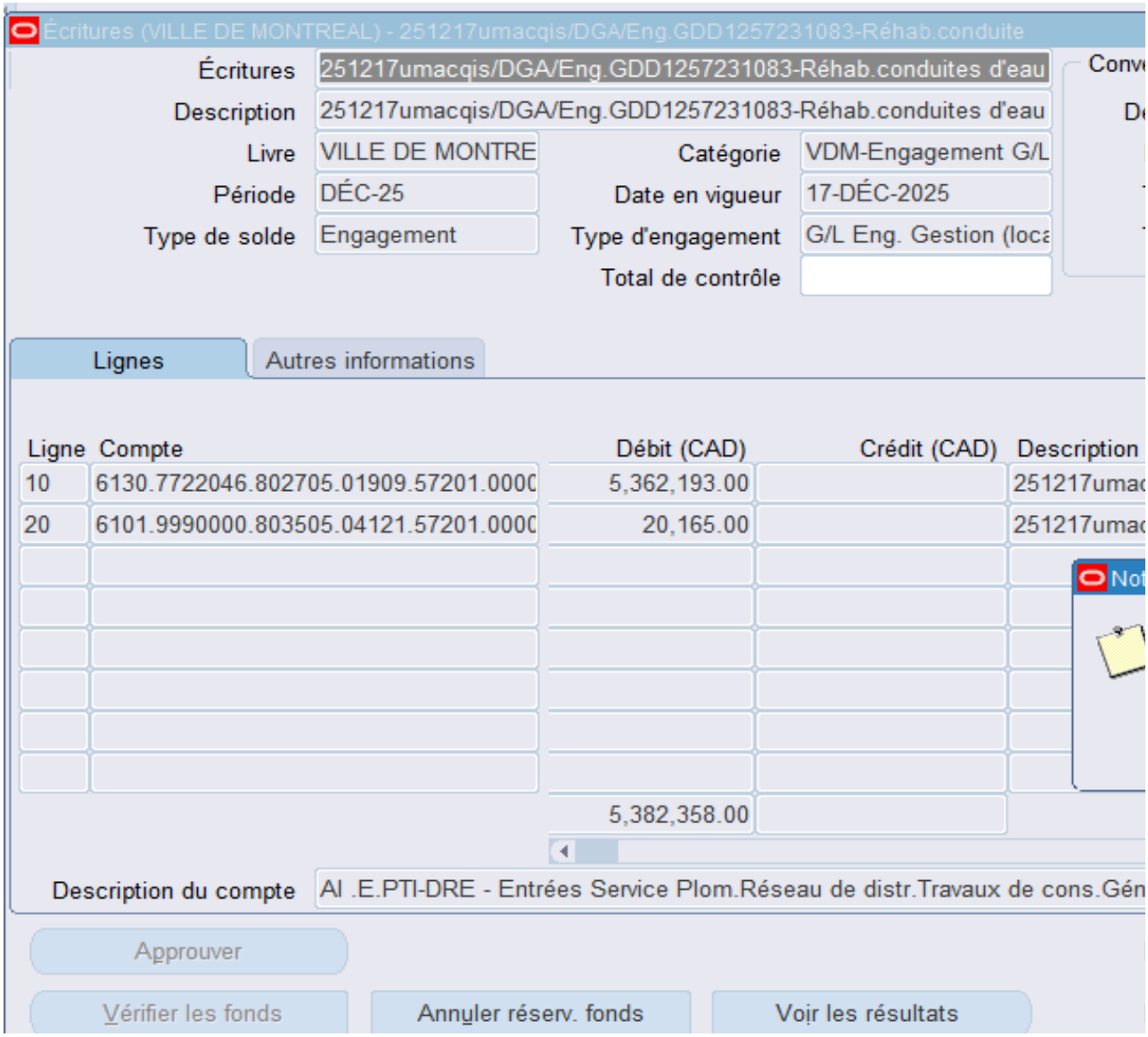

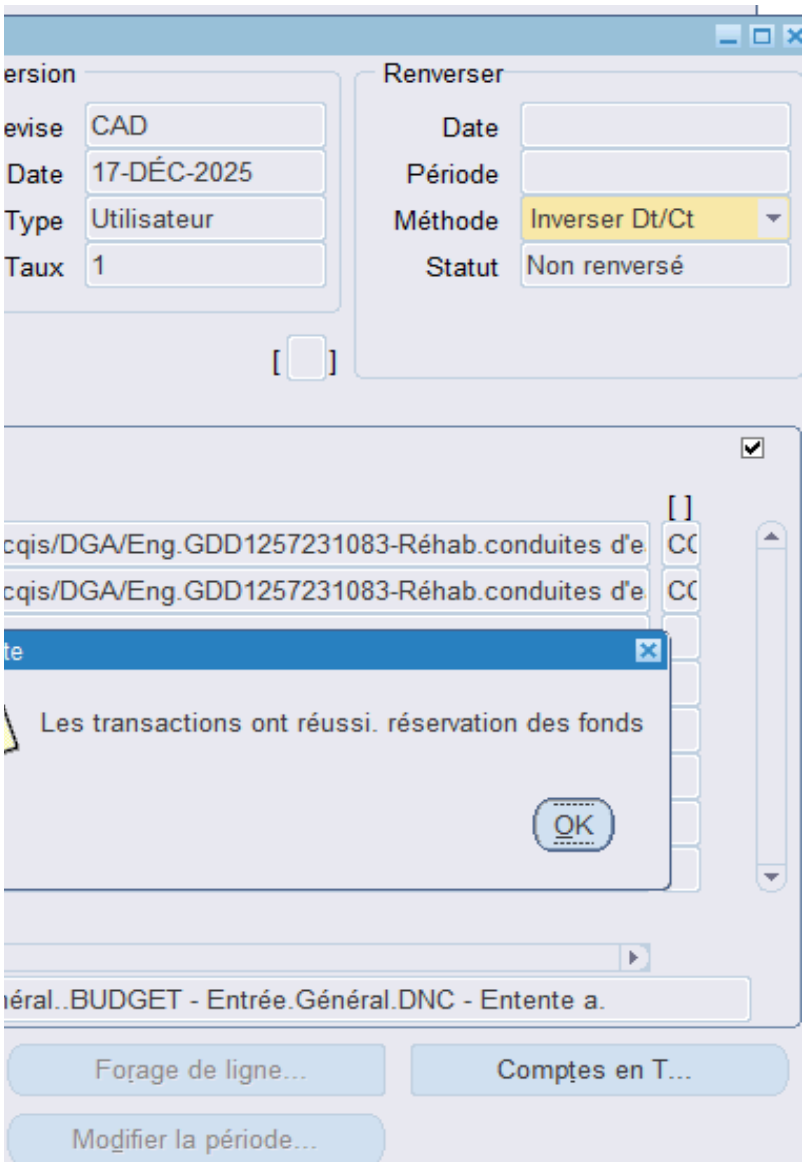
ersion
evise
CAD
Date
17-DÉC-2025
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
cqis/DGA/Eng.GDD1257231083-Réhab.conduites d'e
cqis/DGA/Eng.GDD1257231083-Réhab.conduites d'e
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
éral..BUDGET - Entrée.Général.DNC - Entente a.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

RE: Demande pour le dossier : 1257231083
Roger KANYINDA A : Mario DUGUAY, Amar OUCHENANE, gd

▼ 3 pièces jointes

doclink.gifdoclink.gifdoclink.gif

Bonjour,
Vous trouverez ci-dessous nos commentaires en lien avec le dossier en rubrique – **1257231083**

Objet du dossier: **Accorder un contrat à FER-PAL CONSTRUCTION LTD., pour les tr**
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent. Dépense totale

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier 1257231083 et est d'accord pour re

La Direction de la gestion des actifs du Service de l'Eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et d

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils
À la fin des travaux, des plans tels que construits devront être fournis à la DGA, en conformité av
Merci

Roger Kanyinda, ing DESS
Chef de section
Planification des investissements
Direction de la gestion des actifs
Service de l'eau
801, rue Brennan, 3e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Cellulaire : 514-217-6881

d_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca, pierre.yves.morin@ville.montreal.qc.ca, stefan.kopczynski

avaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réha
e de 10 145 803,56 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 524103 (3 soumissionnaires)

commander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire d

e prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la Vil

font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie
vec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

@ville.montreal.qc.ca, Faical BOUZID, France LEGAULT, Eric BLOUIN... 2025-12-17 10:(

Afficher déta

abilitation) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de

décisionnel.

lle de Montréal.

des citoyens.

07
ils

De quelle façon les incidences sont approuvées (cas 1, 2 ou 3)?

Cas #1 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) incluant des **travaux/contingences et une**

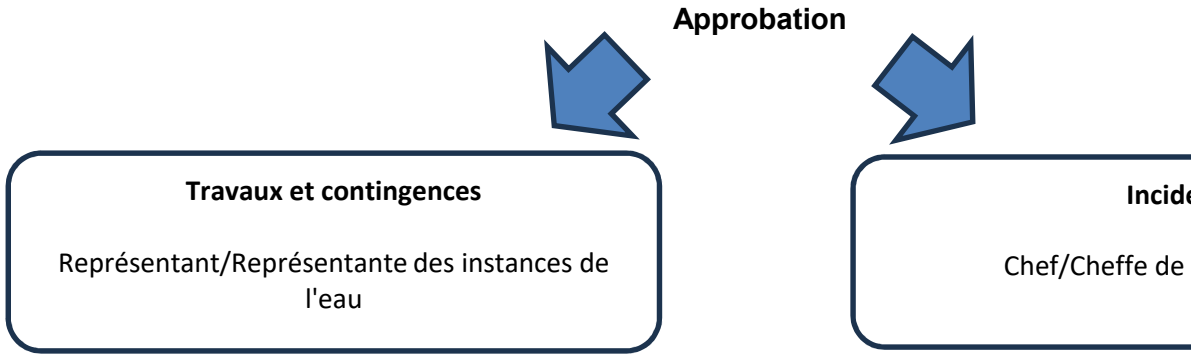

Cas #2 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) ou d'une décisions déléguées (GDD jaune)

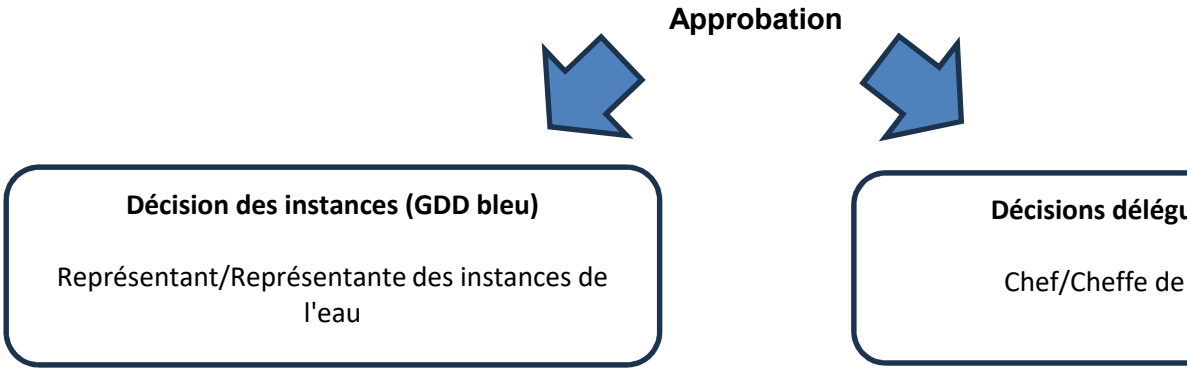

Cas #3 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) qui comprend une entente-cadre au niveau

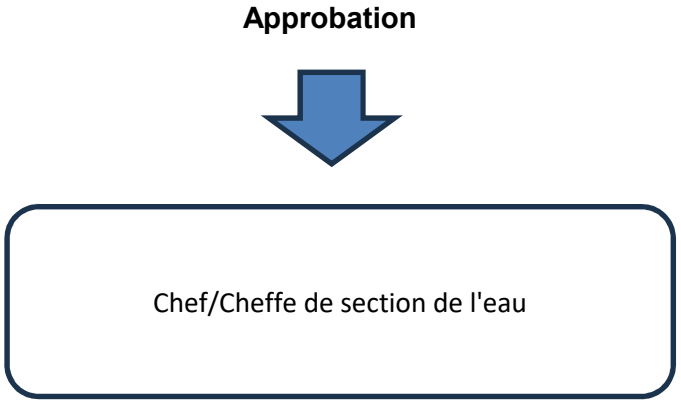

Vérifier dans l'annuaire du personnel le responsable associé à l'UADM. Voici le lien de Intranet: http://annuaire

	Niveau C (Chef de section)	Niveau B (Chef de division)	Niveau A
Unité Nord	Cheffe/Chef de section D		
Ahuntsic-Cartierville			

Anjou	490202**03**0000	4902**02**000000	**490200**
CDNNDG			
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Montréal-Nord			
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			
Unité Sud	Cheffe/Chef de section D		
Lachine	490202**04**0000		
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Outremont			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Verdun			
Ville-Marie			

enveloppe globale des incidences.

ences

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

contenant **uniquement des incidences.**

ıées (GDD jaune)

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

du fournisseur **des incidences.**

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

e/

(Directeur)

Représentant/Représentante des instances

Francis Plouffe

Représentant/Re

Reak Sa Sen	Représentant/Re
Anne Guignard	Représentant/Repré
Hugo LeBlais	Représentant/Re
Julie Brosseau	Représentant/Re
Catherine Tougas	Représentant/Re
Julie Mota	Représentant/Re

000000

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services avec entente-cadre
Moins de 20 000$
Moins de 30 000$
Transféré au représentant des instances
Jusqu'au maximum du budget accordé

eprésentante des instances DGA

eprésentante des instances DRE
sentante des instances DEEU / DPM
eprésentante des instances DSP
eprésentante des instances DEP
eprésentante des instances SIRR
eprésentante des instances SUM

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

Services

Service de l'Eau

Service de l'Urbanisme et Mobilité

Service de l'infrasctructure du réseau routier

Espace pour la vie

Service de l'habitation
Service des technologies de l'information
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service de la culture

Direction (Excécutant)

Direction des réseaux d'eau
Direction de l'Eau Potable
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la gestion des actifs
Directions des projets majeurs

Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Division des projets urbains

Direction des projets d'aménagement urbain

Si exécutant SIRR Géneral
Exécutant UADM - 3003 - Real.Proj.Infra.Urb. - Requérant UADM - 3009 - Ges
Exécutant UADM - Different exécutant - Requérant UADM - 3009 - Ges.Inf.Ur
Exécutant SIRR Géneral RESP privée requerant Eau

Direction de l'Espace pour la vie

Direction Habitation
Technologies de l'information
Direction des grands parcs, mont Royal et sports
Direction Sports
Direction - Culture

Compte de retenue

6101.0000000.802705.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802706.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802707.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802728.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802732.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802716.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802701.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802710.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802730.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802731.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803506.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6107.0000000.802502.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802715.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803402.00000.21101.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802503.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802505.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802501.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Exception

Le compte général débutant par 5030 ne doit plus être utilisé pour les nouveaux dossiers

Cependant, les contrats **en cours qui ont été amorcés** avec le compte 5030 peuvent être complétés avec ce même compte.

Le sous-objet **001027** ne doit plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Les centres de responsabilité **802712** et **802722** ne doivent plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.06

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1257231074

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Rosemont-la Petite-Patrie - Dépense totale de 14 167 491,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524201 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les Pavage Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Rosemont-la Petite-Patrie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 12 548 770,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524201;

2. d'autoriser une dépense de 1 254 877,10 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 363 843,11 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Les Pavage Céka inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-26 09:39

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231074**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Rosemont-la Petite-Patrie - Dépense totale de 14 167 491,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524201 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, par l'entremise de la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'Eau (SE), souhaite réaliser des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb conformément à la Directive S-DRE-SE-D-2021-03. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie municipale visant des infrastructures performantes et contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens. L'objectif spécifique de ces travaux est de remplacer les branchements d'eau actuellement en plomb. Quant à l'objectif général, il vise à éliminer le plomb du territoire de la Ville de Montréal d'ici la fin de l'année 2032, sur les domaines public et privé, lorsque requis. Par conséquent, tous les branchements d'eau en plomb raccordés sur la conduite d'eau potable municipale, localisés sur les tronçons des rues identifiés au contrat, seront remplacés par des branchements d'eau en cuivre.

Parallèlement, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) s'est vu allouer un budget pour l'année 2026 dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035, afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et du Programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV) du réseau routier. Selon les experts, le traitement d'une chaussée par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la durée de vie jusqu'à 15 ans, et de 7 à 12 ans en milieu urbain. La réhabilitation de chaussée, qui consiste en des travaux de planage-revêtement tels que proposés dans les programmes PCPR et PRCPR, est une activité privilégiée par le Plan d'intervention intégrée 2022/2026 afin d'assurer le maintien du niveau de service. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la

qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

Étant donné l'envergure de tous ces travaux, avec la volonté de la Ville d'ouvrir le marché, d'encourager la concurrence et l'objectif d'efficacité à atteindre, la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du SIRR a combiné les deux programmes et a scindé le grand projet des travaux 2026 en quelques contrats. La présente demande d'octroi de contrat 524201 vise le remplacement de branchements d'eau actuellement en plomb, ainsi que la réhabilitation de chaussée (PCPR-2026), dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Rosemont-la Petite-Patrie. Ce présent contrat est le premier prévu pour l'année 2026.

La DRPIU a été mandatée afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.
L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier a été publié durant 58 jours, soit du 29 septembre 2025 au 27 novembre 2025 (au SÉAO et dans le quotidien Le Devoir). La date d'ouverture de la soumission initialement prévue le 23 octobre 2025, a eu lieu le 27 novembre 2025. La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 26 février 2026.

Six (6) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2025-10-21	Report de la date d'ouverture de la soumission	0,00
2025-11-03	Report de la date d'ouverture de la soumission, modifications au cahier des charges, aux DTSI-M, DTSI-O et DTSI-V ainsi qu'au bordereau de soumission	1 720 767,64
2025-11-07	Report de la date d'ouverture de la soumission, modifications au cahier des charges, aux DTSI-M, DTSI-O et DTSI-V ainsi qu'au bordereau de soumission et aux plans	- 444 752,37
2025-11-13	Report de la date d'ouverture de la soumission	0,00
2025-11-18	Modifications au cahier des charges, aux DTSI-M, et DTSI-V ainsi qu'au bordereau de soumission et aux plans	1 161 274,07
2025-11-21	Sommaire des questions et réponses	0,00

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 25 0290 - 2 décembre 2024 - Accepter l'offre, en vertu de l'article 85, alinéa 1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) prenne en charge la conception, la coordination, la réalisation et le financement de travaux de réhabilitation de la chaussée pour les tronçons de rue locale dans des contrats visant les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et/ou le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes ayant été en contact avec le plomb (RESEP). (1247123001);
CM24 1153 - 22 octobre 2024 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85, alinéa 1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) prenne en charge le processus

d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée pour les tronçons de rue locale dans des contrats visant les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et/ou le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes ayant été en contact avec le plomb (RESEP). (1247231050);

CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. (1218126003);

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses), dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de branchements d'eau en plomb (1218126001).

DESCRIPTION

Le présent projet prévoit le remplacement d'environ 302 branchements d'eau en plomb (RESEP) ainsi que des travaux de réhabilitation de chaussée par planage (PCPR / PRCPR) et par la reconstruction (PCPR +) incluant la pose d'un nouveau revêtement, sur une superficie d'environ 50400 m² ainsi que la reconstruction de 4365 m² de trottoirs. Les travaux seront réalisés dans les arrondissements d'Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies, Rosemont-La-Petite-Patrie et le Plateau-Mont-Royal.
Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé en contact ou ayant été en contact avec du plomb dans la section privée, et ce, conformément au règlement 20-030.

Le tableau des tronçons de rues où auront lieu les travaux est joint au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit cinq (5) différentes pénalités:

1) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
2) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue (qui exclut les aménagements privés et la réalisation des dos d'âne, lorsque requis) selon sa cote d'impact identifiée au devis DTSI-M :

Cote d'impact	**Montant de pénalité par jour**
Cote majeure	3 500 $
Cote 1	3 000 $
Cote 2	2 000 $
Cote 3	1 000 $

3) 500,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai supplémentaire d'une (1) semaine par rapport au délai maximal par rue pour les réfections d'aménagements privés (autres que béton et enrobé) et pour la réalisation des dos d'âne, lorsque requis;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
5) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des

déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 2,49 % défavorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
Les Pavages Céka inc.	**12 548 770,97 $**
Fer-Pal Construction Ltd.	14 848 089,67 $
Pavages Métropolitain inc.	15 369 031,33 $
Services d'Infrastructures Vortex inc.	16 542 000,00 $
Roxboro Excavation inc.	16 970 000,00 $
Dernière estimation réalisée ($)	12 244 356,36 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	304 414,61 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	2,49 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	2 299 318,70 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	18,32 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

Sur onze (11) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 45 % et 55% .

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main-d'oeuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des cinq (5) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable à la Ville de 2,49 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

L'écart étant inférieur à 10%, la DGPEC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Les Pavages Céka inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé Les Pavages Céka inc., a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 5 juillet 2028, (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 14 167 491,18 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Les Pavages Céka inc., pour un montant de 12 548 770,97 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 1 254 877,10 $ taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 363 843,11 $ taxes incluses, qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est réparti comme suit:

- 52,93 % est payé par la DGA, pour un montant de 7 498 255,34 $ (Règlement d'emprunt 22-046). Cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible au programme de subvention TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec);
- 5,77 % est payé par la DGA, pour un montant de 817 824,11 $ (RESEP - partie privé), à la charge des citoyens concernés;
- 2,69 % est payé par le SIRR, pour un montant de 381 169,94 $ (Règlement d'emprunt 24-027);
- 37,62 % est payé par le SIRR, pour un montant de 5 330 388,71 $ (Règlement d'emprunt 25-014);
- 0,99 % est payé par le SIRR pour un montant de 139 853,08 $ (Règlement d'emprunt 23-041).

Cette dépense est de 12 936 807,83 $ nette de ristourne.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés.
Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.
Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, pourrait entraîner des coûts plus importants. En effet, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 26 février 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité »

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : juin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roger KANYINDA, Service de l'eau
Christophe PART, Service de l'eau
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Stéphane CARON, Anjou
Bassam AJAM, Montréal-Nord
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Carl TREMBLAY, Rosemont - La Petite-Patrie
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Julien FORTIN, Service des ressources humaines et des communications
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Benoît MALETTE, 5 janvier 2026
Carl TREMBLAY, 23 décembre 2025
Patrick RICCI, 19 décembre 2025
Roger KANYINDA, 16 décembre 2025
Abdelwahid BEKKOUCHE, 16 décembre 2025
Stéphane CARON, 15 décembre 2025
Richard C GAGNON, 15 décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
ingenieur(e)

Tél : (514) 212-7946
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-15

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur(-trice) - infrastructures
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-01-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257231074
Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)*
Projet : *524201 - Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP-2026) et de voirie (PCPR-2026) dans diverses rues de la ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	**X**		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? · *Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;* · *Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;* · *Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Les principaux bénéfices attendus sont de :* *1. Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs.* *2. Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RESEP/PCPR : Changement des entrées en plomb et Programme Complémentaire de Planage-Revêtement 2026						SOUMISSION 524201
ARR.	**Rue**	**De**	**À**	**No de Plan**	**Longueur (M)**	**Nature des travaux**
ANJOU	Levesque	Georges	Châteauneuf	**PL-VO-001**	**298**	**RESEP/PCPR +**
MHM	Rue de Saint-Just	Rue Lavaltrie	Rue La Fontaine	**PL-VO-002**	**183**	**RESEP/PCPR**
MN	Hénault	Léger	Gouin	**PL-VO-003**	**264**	**RESEP/PCPR +**
	Racette	Charleroi	Bayonne	**PL-VO-004**	**464**	**RESEP/PCPR +**
RDP	99ème Avenue	Delphis-Delorme	99 ème Avenue	**PL-VO-005**	**216**	**RESEP/PCPR +**
	4ème Avenue	Victoria	René-Levesque	**PL-VO-006**	**546**	**RESEP/PCPR**
	57ème Avenue	De Montigny	Forsyth	**PL-VO-007**	**280**	**RESEP/PCPR**
RPP	Bourbonniere	Mont-Royal, est	Saint-Joseph, est	**PL-VO-008**	**329**	**RESEP/PCPR**
PLA	Rue Milton	Rue Sainte- Famille	Boulevard Saint-Laurent	**PL-VO-009**	**166**	**RESEP/PCPR**
	Rue Marquette	Avenue Laurier	Rue Saint- Grégoire	**PL-VO-010**	**358**	**RESEP/PCPR**
	Avenue Coloniale	Rue Napoléon	Rue Rachel Est	**PL-VO-011**	**313**	**RESEP/PCPR**
	Avenue Lorne	Rue Milton	Rue Prince- Arthur Ouest	**PL-VO-012**	**187**	**RESEP/PCPR**
	Rue Parthenais	Avenue Laurier Est	Rue Masson	**PL-VO-013**	**264**	**RESEP/PCPR**
	Fabre	Marie-Anne, est	Mont-Royal, est	**PL-VO-014**	**173**	**RESEP/PCPR**
	Rue de Buillion	Rue Prince- Arthur Est	Avenue Pins Est	**PL-VO-015**	**213**	**RESEP/PCPR**
	Avenue Casgrain	Rue Saint- Viateur	Rue Bernard Est	**PL-VO-016**	**216**	**RESEP/PCPR**
	Rue Saint- Dominique	Rue Saint- Viateur	Rue Bernard Est	**PL-VO-017**	**278**	**RESEP/PCPR**

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 524201

Date de publication : 2025-09-29
Date d'ouverture : 2025-11-27

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	PAVAGES MULTIPRO INC.
2	SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC
3	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
4	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
5	LAMBERT & GRENIER INC.
6	ROXBORO EXCAVATION INC.
7	FER-PAL CONSTRUCTION LTD.
8	LES PAVAGES CÉKA INC.
9	EXCAVATION D. JOMPHE (9378-6549 QC INC.)
10	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS
11	TETRA TECH QI INC.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 6 juillet 2023

LES PAVAGES CÉKA INC.
A/S MONSIEUR SYLVAIN AGANIER
1143, BOUL SAINT-JEAN-BAPTISTE
MERCIER (QC) J6R 0H6

N° de décision : 2023-DAMP-1988
N° de client : 3000233970
N° d'entreprise du Québec : 1160427812

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES PAVAGES CÉKA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **5 juillet 2028**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Montréal

SOUMISSION 524201 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de ANJ, MHM, MTN, PLA, RDP et RPP</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="6">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 2 du DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Anjou</td><td>Avenue Lévesque</td></tr>
<tr><td>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</td><td>Rue de Saint-Just</td></tr>
<tr><td>Montréal-Nord</td><td>Avenue Hénault
Avenue Racette</td></tr>
<tr><td>Plateau Mont-Royal</td><td>Rue Milton
Rue Marquette
Avenue Coloniale
Avenue Lorne
Rue Parthenais
Rue Fabre
Rue De Bullion
Avenue Casgrain
Rue Saint-Dominique</td></tr>
<tr><td>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</td><td>99e Avenue
4e Avenue
57e Avenue</td></tr>
<tr><td>Rosemont-La-Petite-Patrie</td><td>Avenue Bourdonnière</td></tr>
<tr><td colspan="2">PLA-ESP-2026-01
Rue Milton
De la rue Sainte-Famille, au boulevard Saint-Laurent,</td><td>Occupation: Fermeture complète de la rue Milton entre la rue Clark et la rue Saint-Urbain avec maintien de la circulation locale seulement. Entrave partielle permise sur les rues transversales uniquement durant les travaux de PCPR.
Horaire de travail : Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h à 19h</td></tr>
<tr><td colspan="2">RPP-ESP-2026-02
Avenue Bourdonnière
De l'avenue Mont-Royal Est au boulevard Saint-Joseph Est</td><td>Occupation: Fermeture complète de l'avenue Bourbonnière entre l'avenue Mont-Royal Est et le boulevard Saint-Joseph Est avec maintien de la circulation locale. Entrave partielle permise sur les rues transversales uniquement durant les travaux de PCPR.
Horaire de travail : Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 10h à 18h</td></tr>
<tr><td colspan="2">Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues</td><td>- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1;

- Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;

- Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux);

- Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie;

- Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de ANJ, MHM, MTN, PLA, RDP et RPP
	- L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; -Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. -L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231074

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Rosemont-la Petite-Patrie - Dépense totale de 14 167 491,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524201 (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1257231074 - DGA.xlsx

SIRR - 1257231074.xlsx

524201-RepartitionCouts_R11.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-19

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	**1257231074**
Service	**EAU**
Direction	**DGA**
Engagement #	**CC57231074**
Date	**12/17/2025**

Objet GDD

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc, pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP-2026) et de voirie (PCPR-2026) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 14 167 491.18 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 524201 (5 soumissionnaires)

Informations comptables

Provenance

PG 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 22-046	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000	6,521,639.78 $	7,498,255.34 $	6,846,906.57 $	6,846,908 $

Imputations

Projet 18100	**524201 - Arrondissements multiples - ESP publique**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206171.000000.13020.00000	5,783,749.22 $	6,649,865.67 $	6,072,213.72 $	6,072,214 $
Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206171.070008.13020.00000	578,374.92 $	664,986.57 $	607,221.37 $	607,222 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206172.070003.13020.00000	95,709.44 $	110,041.93 $	100,482.95 $	100,483 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206172.070003.13020.00000	63,806.20 $	73,361.18 $	66,988.54 $	66,989 $
Sous-total		**6,521,639.78 $**	**7,498,255.34 $**	**6,846,906.57 $**	**6,846,908.00 $**

Provenance

PG 18200 - Remplacement de la portion privée des entrées de service en plomb		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 20-030	6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000	711,306.04 $	817,824.11 $	746,782.42 $	746,784 $

Imputations

Projet 18200	**524201 - Arrondissements multiples - ESP privée**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206170.000000.99900.00000	646,641.85 $	743,476.47 $	678,893.11 $	678,894 $
Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206170.070008.99900.00000	64,664.19 $	74,347.65 $	67,889.31 $	67,890 $
Sous-total		**711,306.04 $**	**817,824.11 $**	**746,782.42 $**	**746,784.00 $**

Total	**7,232,945.82 $**	**8,316,079.45 $**	**7,593,688.99 $**	**7,593,692.00 $**

CC57231074
Eng,GDD57231074-Remplacement branchement EAU plomb et trav voirie

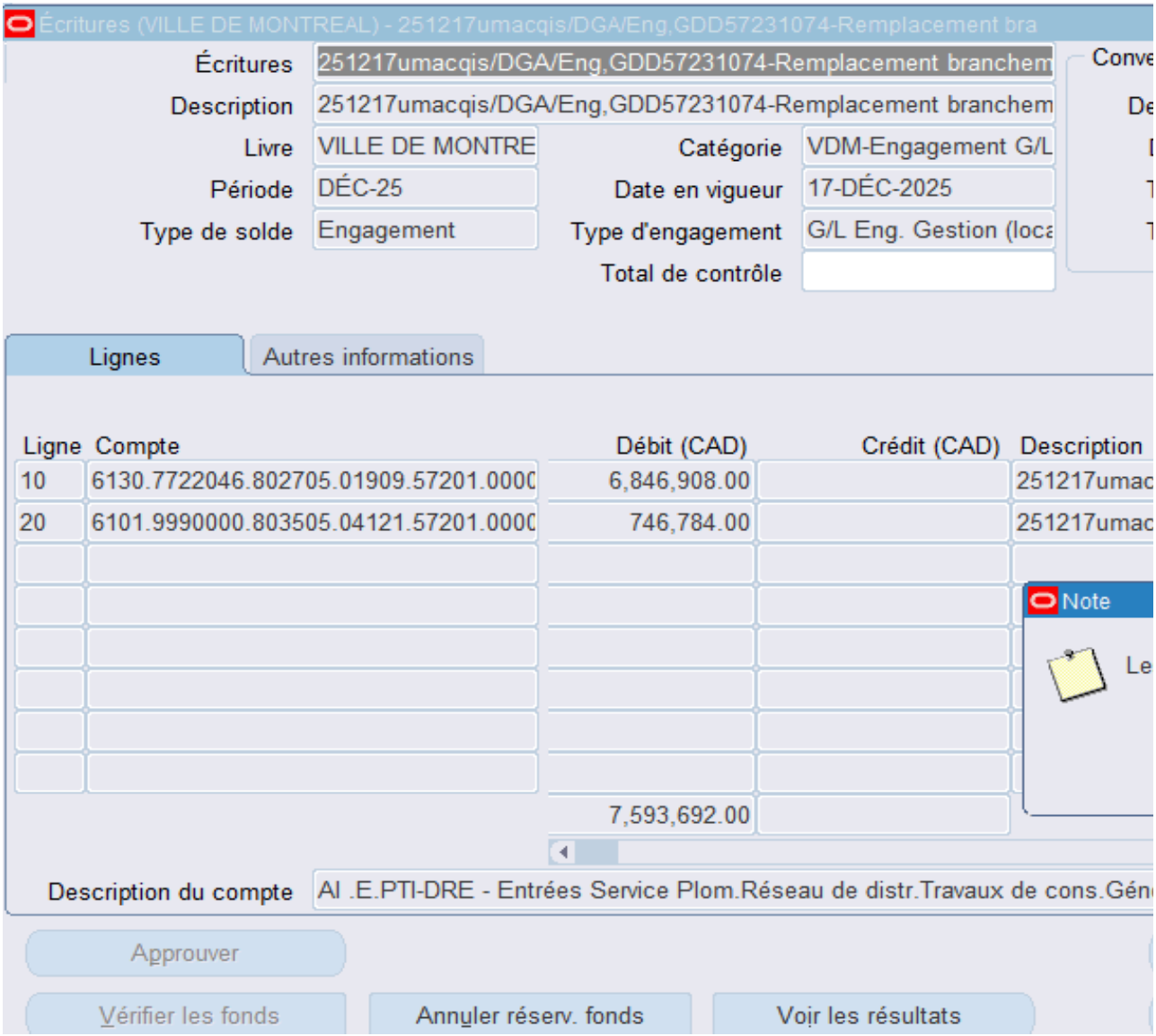

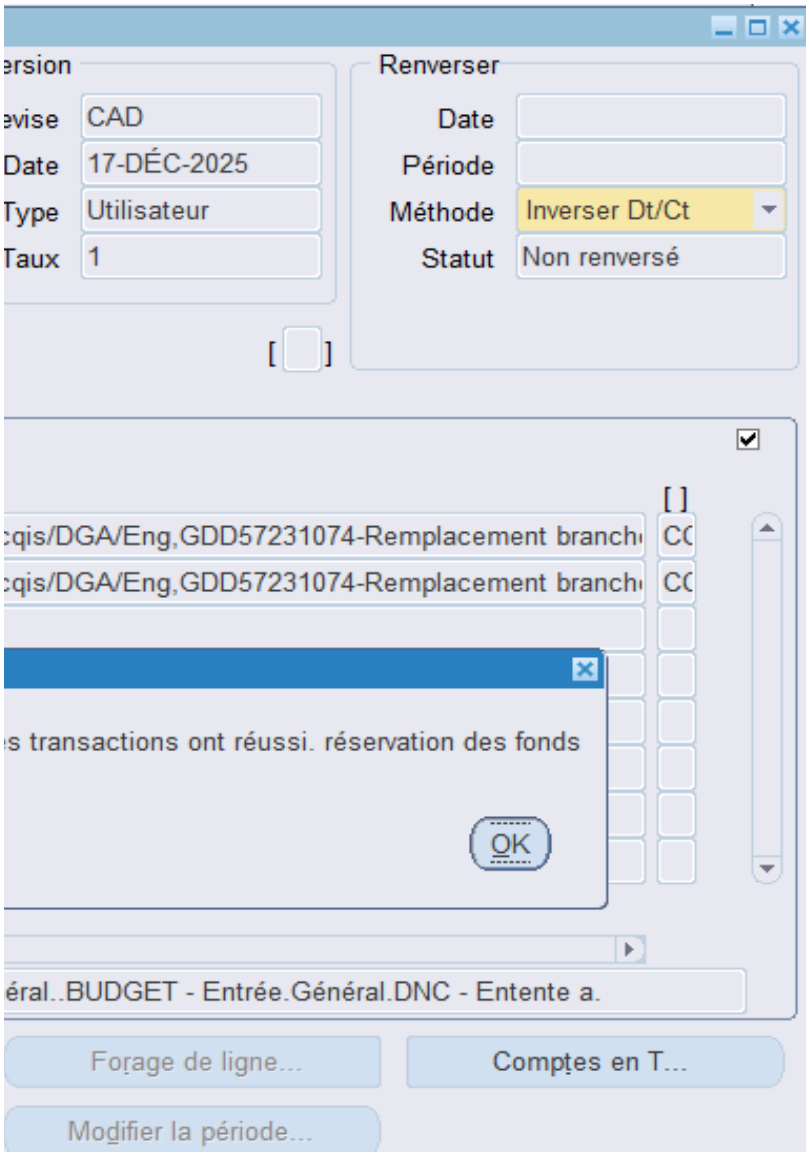
ersion
evise
CAD
Date
17-DÉC-2025
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
cqis/DGA/Eng,GDD57231074-Remplacement branch
cqis/DGA/Eng,GDD57231074-Remplacement branch
s transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
éral..BUDGET - Entrée.Général.DNC - Entente a.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

RE: Demande pour le dossier : 1257231074

Roger KANYINDA A : judith.perez@ville.montreal.qc.ca, Judith PE

Cc : "Djagbo Hermann TCHOUGOUROU", "Eric BLOUIN"

▼ 3 pièces jointes

doclink.gifdoclink.gifdoclink.gif

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint nos commentaires en lien avec le dossier en rubrique - 1257231074

Objet du dossier : Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour les travaux de remplacement de branche incluses. - Appel d'offres public 524201 (5 soumissionnaires)

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier 1257231074 et est d'accord pour recommander au conseil m

La Direction de la gestion des actifs du Service de l'Eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de ren

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions
Merci

Roger Kanyinda, ing DESS
Chef de section
Planification des investissements
Direction de la gestion des actifs
Service de l'eau
801, rue Brennan, 3e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Cellulaire : 514-217-6881

REZ, gdd_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca

ements d'eau en plomb (RESEP-2026) et de voirie (PCPR-2026) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépen

nunicipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

nouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la Ville de Montréal.

qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

2025-12-16 1(

Afficher dét

ıse totale de 14 167 491.18 $, taxes

De quelle façon les incidences sont approuvées (cas 1, 2 ou 3)?

Cas #1 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) incluant des **travaux/contingences et une**

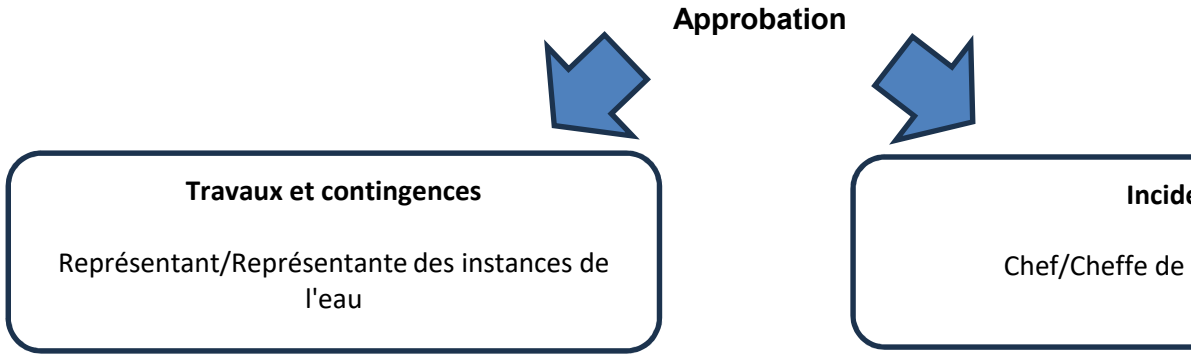

Cas #2 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) ou d'une décisions déléguées (GDD jaune)

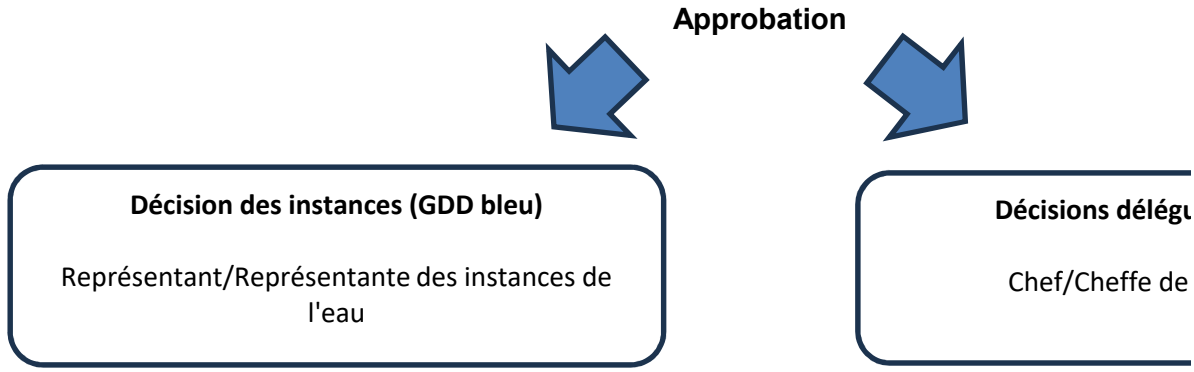

Cas #3 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) qui comprend une entente-cadre au niveau

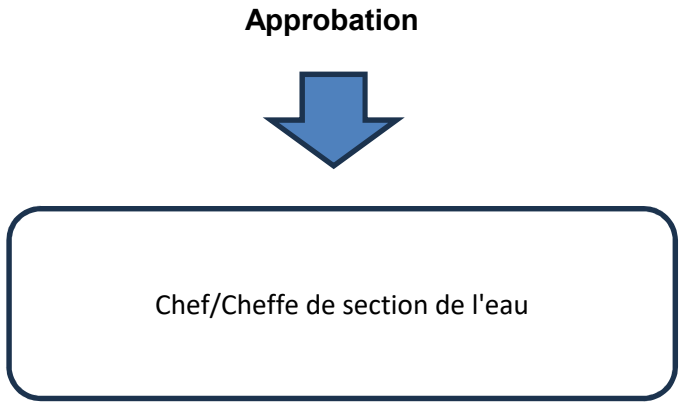

Vérifier dans l'annuaire du personnel le responsable associé à l'UADM. Voici le lien de Intranet: http://annuaire

	Niveau C (Chef de section)	Niveau B (Chef de division)	Niveau A
Unité Nord	Cheffe/Chef de section D		
Ahuntsic-Cartierville			

Anjou	490202**03**0000	4902**02**000000	**4902**00
CDNNDG			
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Montréal-Nord			
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			
Unité Sud	Cheffe/Chef de section D		
Lachine	490202**04**0000		
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Outremont			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Verdun			
Ville-Marie			

enveloppe globale des incidences.

ences

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

contenant **uniquement des incidences.**

ıées (GDD jaune)

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

du fournisseur **des incidences.**

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

e/

(Directeur)

Représentant/Représentante des instances

Francis Plouffe

Représentant/Re

Reak Sa Sen	Représentant/Re
Anne Guignard	Représentant/Repré
Hugo LeBlais	Représentant/Re
Julie Brosseau	Représentant/Re
Catherine Tougas	Représentant/Re
Julie Mota	Représentant/Re

000000

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services avec entente-cadre
Moins de 20 000$
Moins de 30 000$
Transféré au représentant des instances
Jusqu'au maximum du budget accordé

eprésentante des instances DGA

eprésentante des instances DRE
sentante des instances DEEU / DPM
eprésentante des instances DSP
eprésentante des instances DEP
eprésentante des instances SIRR
eprésentante des instances SUM

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

Services

Service de l'Eau

Service de l'Urbanisme et Mobilité

Service de l'infrasctructure du réseau routier

Espace pour la vie

Service de l'habitation
Service des technologies de l'information
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service de la culture

Direction (Excécutant)

Direction des réseaux d'eau
Direction de l'Eau Potable
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la gestion des actifs
Directions des projets majeurs

Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Division des projets urbains

Direction des projets d'aménagement urbain

Si exécutant SIRR Géneral
Exécutant UADM - 3003 - Real.Proj.Infra.Urb. - Requérant UADM - 3009 - Ges
Exécutant UADM - Different exécutant - Requérant UADM - 3009 - Ges.Inf.Ur
Exécutant SIRR Géneral RESP privée requerant Eau

Direction de l'Espace pour la vie

Direction Habitation
Technologies de l'information
Direction des grands parcs, mont Royal et sports
Direction Sports
Direction - Culture

Compte de retenue

6101.0000000.802705.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802706.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802707.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802728.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802732.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802716.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802701.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802710.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802730.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802731.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803506.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6107.0000000.802502.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802715.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803402.00000.21101.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802503.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802505.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802501.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Exception

Le compte général débutant par 5030 ne doit plus être utilisé pour les nouveaux dossiers

Cependant, les contrats **en cours qui ont été amorcés** avec le compte 5030 peuvent être complétés avec ce même compte.

Le sous-objet **001027** ne doit plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Les centres de responsabilité **802712** et **802722** ne doivent plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

NO GDD : 1257231074

No d'engagement CC57231074

Taux: 1.0951307 $

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc, pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP-2026) et de voirie (PCPR-2026) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 14 167 491.18 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 524201 (5 soumissionnaires)

Provenance

24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 24 - 027	6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000	331,524.18 $	381,169.93 $	348,058.95 $	348,060.00 $

Imputation

55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Travaux	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205175.000000.17025.00000	292,091.80 $	335,832.55 $	306,659.88 $	306,660.00 $
Contingences - Travaux	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205175.070008.17025.00000	29,209.18 $	33,583.25 $	30,665.98 $	30,666.00 $
Incidences - Professionnelles	6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.205176.070003.17025.00000	1,460.46 $	1,679.16 $	1,533.30 $	1,534.00 $
Incidences - Techniques	6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.205176.070003.17025.00000	8,762.75 $	10,074.97 $	9,199.79 $	9,200.00 $
Total		**331,524.18 $**	**381,169.93 $**	**348,058.95 $**	**348,060.00 $**

Provenance

25-014 PCPR - local CM25 0810		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 25 - 014	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000	3,423,827.17 $	3,936,545.29 $	3,594,590.55 $	3,594,594.00 $

Imputation

55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205177.000000.17025.00000	3,016,587.82 $	3,468,321.85 $	3,167,040.14 $	3,167,041.00 $
Contingences - Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205177.070008.17025.00000	301,658.78 $	346,832.18 $	316,704.01 $	316,705.00 $
Incidences - Professionnelles	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.205178.070003.17025.00000	15,082.94 $	17,341.61 $	15,835.20 $	15,836.00 $
Incidences - Techniques	6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.205178.070003.17025.00000	90,497.63 $	104,049.65 $	95,011.20 $	95,012.00 $
Total		**3,423,827.17 $**	**3,936,545.29 $**	**3,594,590.55 $**	**3,594,594.00 $**

Provenance

25-014 PCPR - local CM25 0810		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 25 - 014	6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000	1,212,301.29 $	1,393,843.41 $	1,272,764.81 $	1,272,766.00 $

Imputation

55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.207028.000000.17030.00000	1,068,106.87 $	1,228,055.87 $	1,121,378.70 $	1,121,379.00 $
Contingences - Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.207028.070008.17030.00000	106,810.69 $	122,805.59 $	112,137.87 $	112,138.00 $
Incidences - Professionnelles	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.207029.070003.17030.00000	5,340.53 $	6,140.27 $	5,606.88 $	5,607.00 $
Incidences - Techniques	6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.207029.070003.17030.00000	32,043.21 $	36,841.68 $	33,641.36 $	33,642.00 $
Total		**1,212,301.29 $**	**1,393,843.41 $**	**1,272,764.81 $**	**1,272,766.00 $**

23-041 Maintien infra routières CM23 1299		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 23 - 041	6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000	121,637.82 $	139,853.08 $	127,704.50 $	127,706.00 $

Imputation

55859 - Programme de maintien des infrastructures routières		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Travaux	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.207026.000000.17030.00000	107,169.88 $	123,218.57 $	112,514.98 $	112,515.00 $
Contingences - Travaux	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.207026.070008.17030.00000	10,716.99 $	12,321.86 $	11,251.50 $	11,252.00 $
Incidences - Professionnelles	6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.207027.070003.17030.00000	535.85 $	616.09 $	562.57 $	563.00 $
Incidences - Techniques	6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.207027.070003.17030.00000	3,215.10 $	3,696.56 $	3,375.45 $	3,376.00 $
Total		**121,637.82 $**	**139,853.08 $**	**127,704.50 $**	**127,706.00 $**

Total SIRR	**5,089,290.46 $**	**5,851,411.71 $**	**5,343,118.81 $**	**5,343,126.00 $**

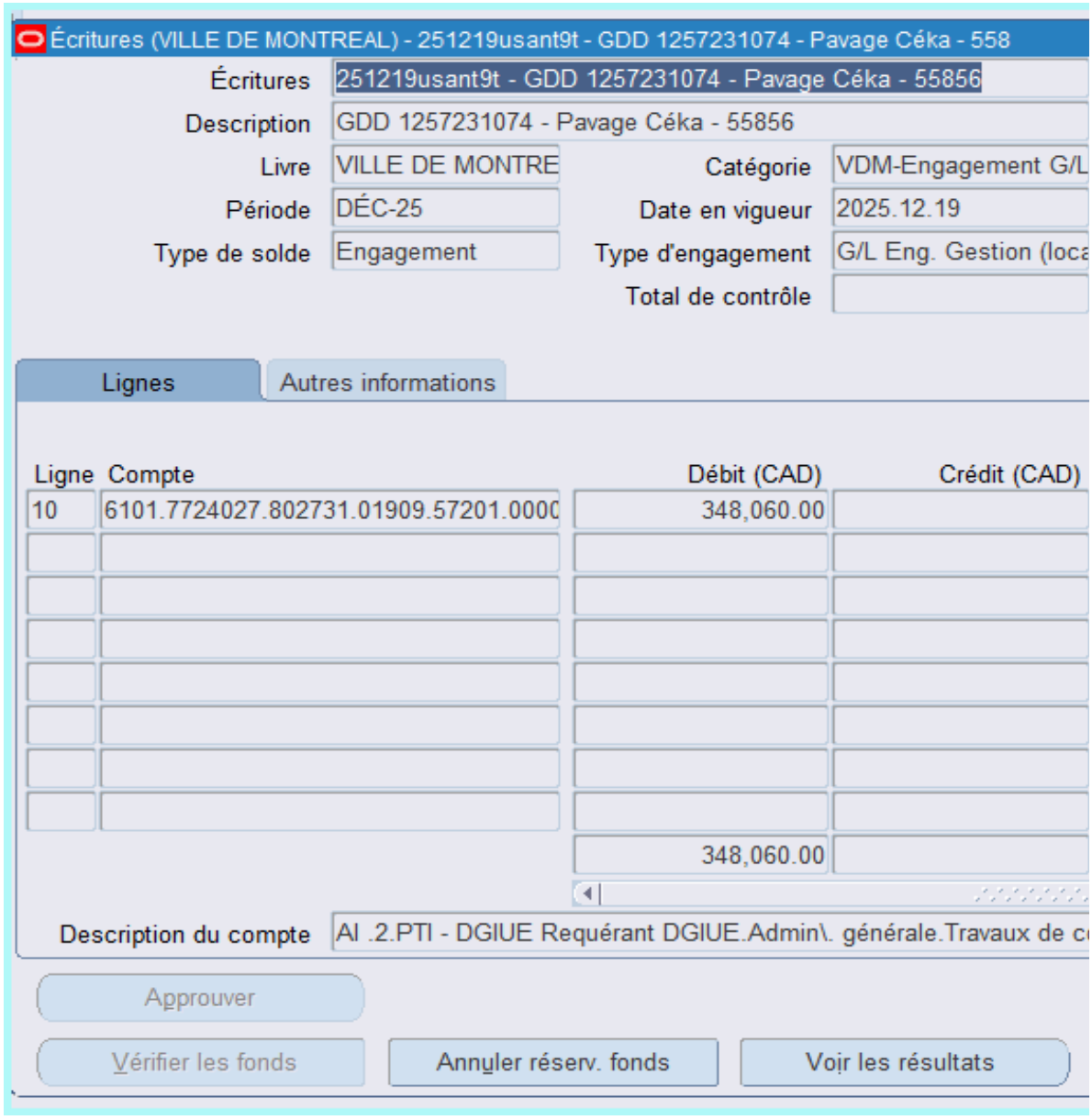
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251219usant9t - GDD 1257231074 - Pavage Céka - 558
Écritures
251219usant9t - GDD 1257231074 - Pavage Céka - 55856
Description
GDD 1257231074 - Pavage Céka - 55856
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
DÉC-25
Date en vigueur
2025.12.19
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
6101.7724027.802731.01909.57201.0000
348,060.00
348,060.00
Description du compte
AI .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de c
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

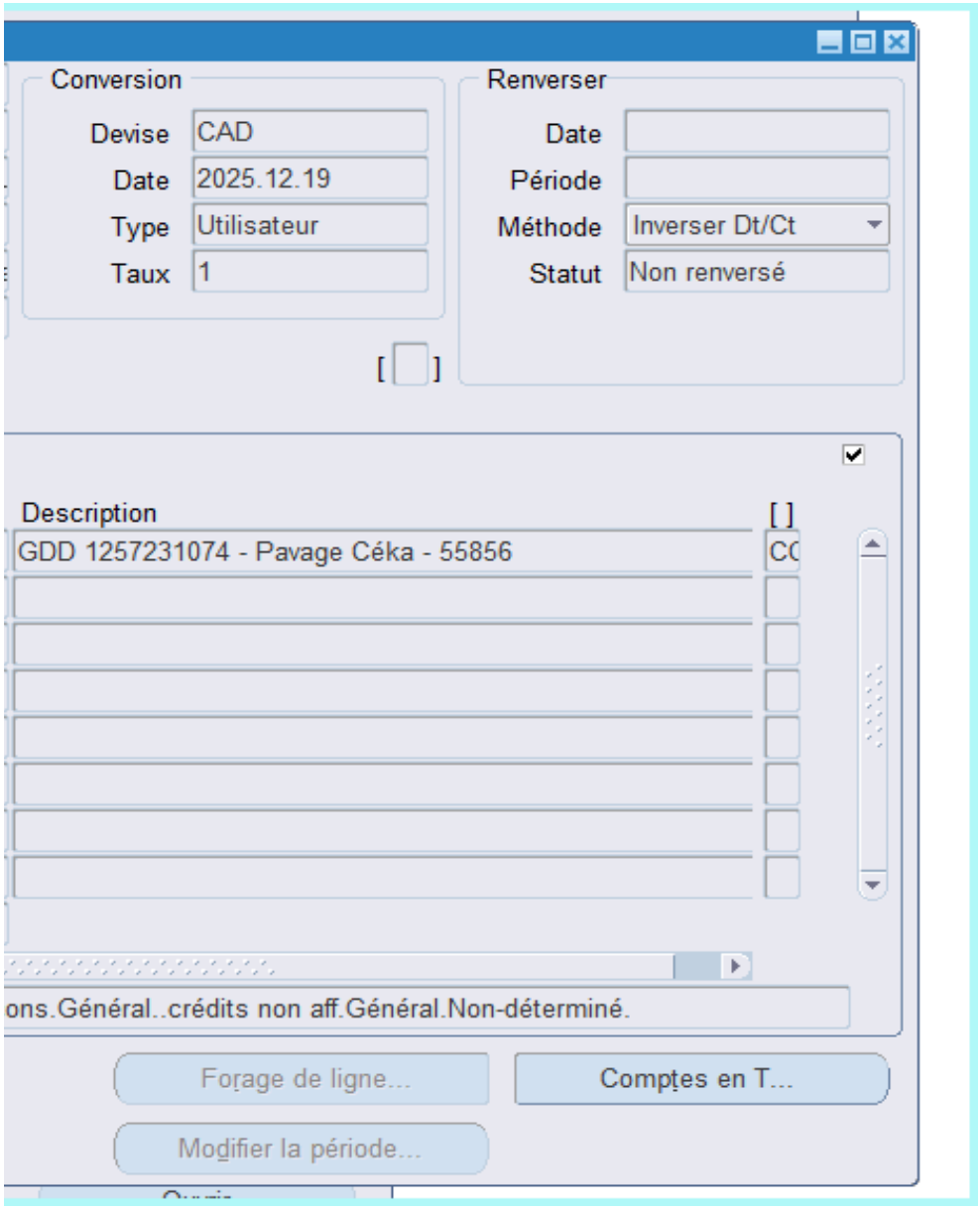
Conversion
Devise
CAD
Date
2025.12.19
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Description
GDD 1257231074 - Pavage Céka - 55856
ons.Général..crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

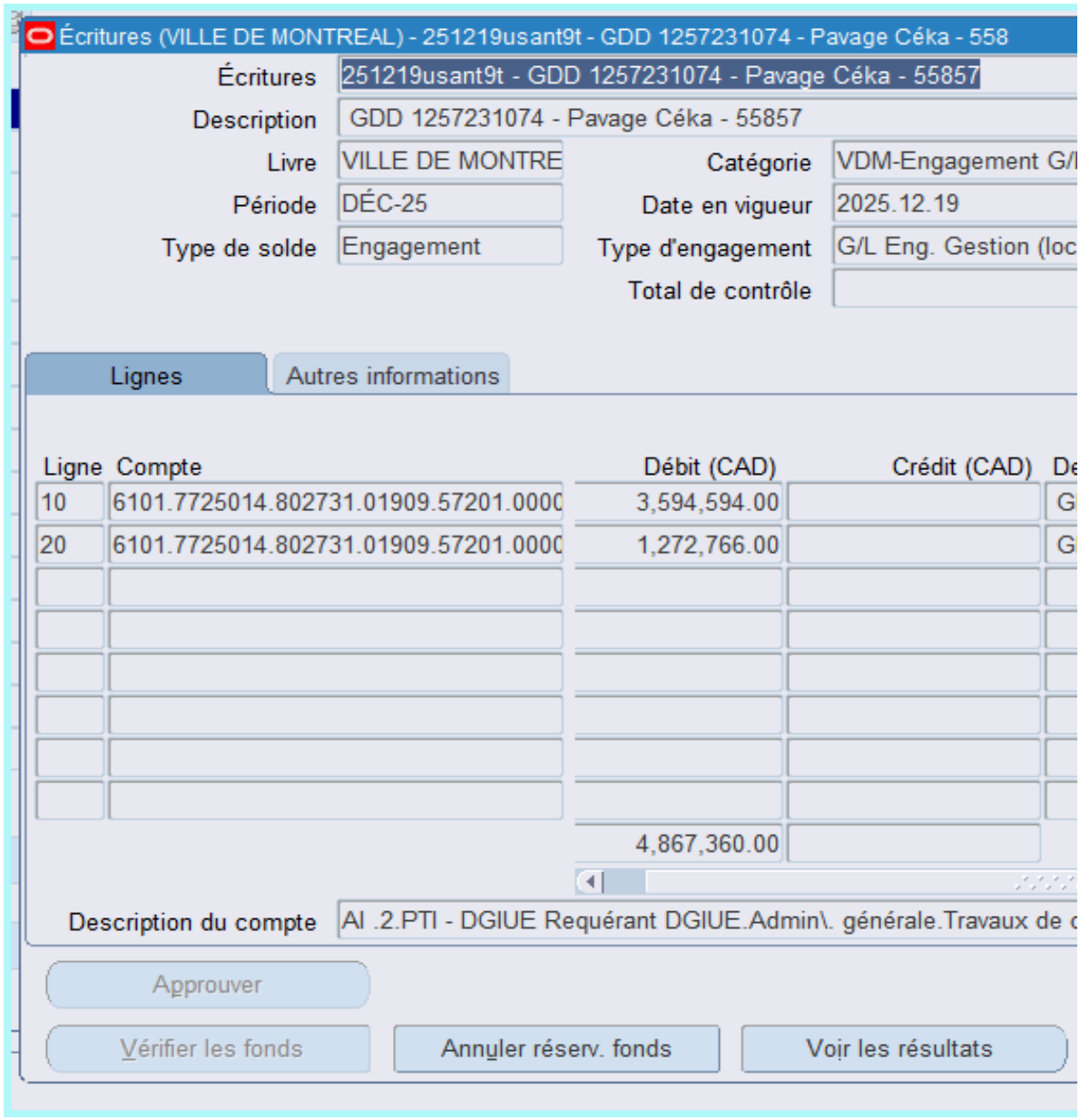
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251219usant9t - GDD 1257231074 - Pavage Céka - 558
Écritures
251219usant9t - GDD 1257231074 - Pavage Céka - 55857
Description
GDD 1257231074 - Pavage Céka - 55857
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/
Période
DÉC-25
Date en vigueur
2025.12.19
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loc
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
6101.7725014.802731.01909.57201.0000
3,594,594.00
20
6101.7725014.802731.01909.57201.0000
1,272,766.00
4,867,360.00
Description du compte
AI .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

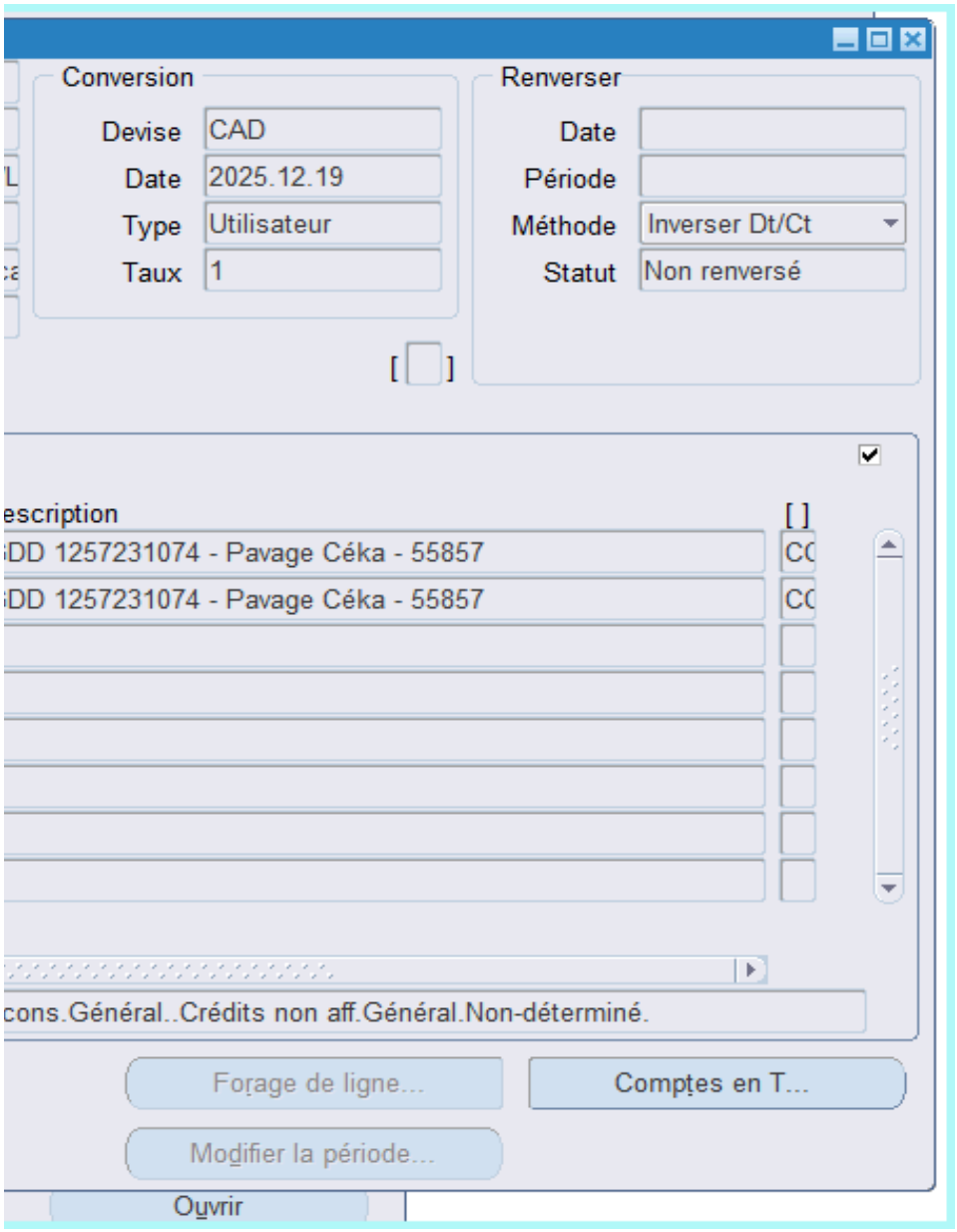
Conversion
Devise
CAD
Date
2025.12.19
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
escription
[ ]
DD 1257231074 - Pavage Céka - 55857
DD 1257231074 - Pavage Céka - 55857
cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Ouvrir

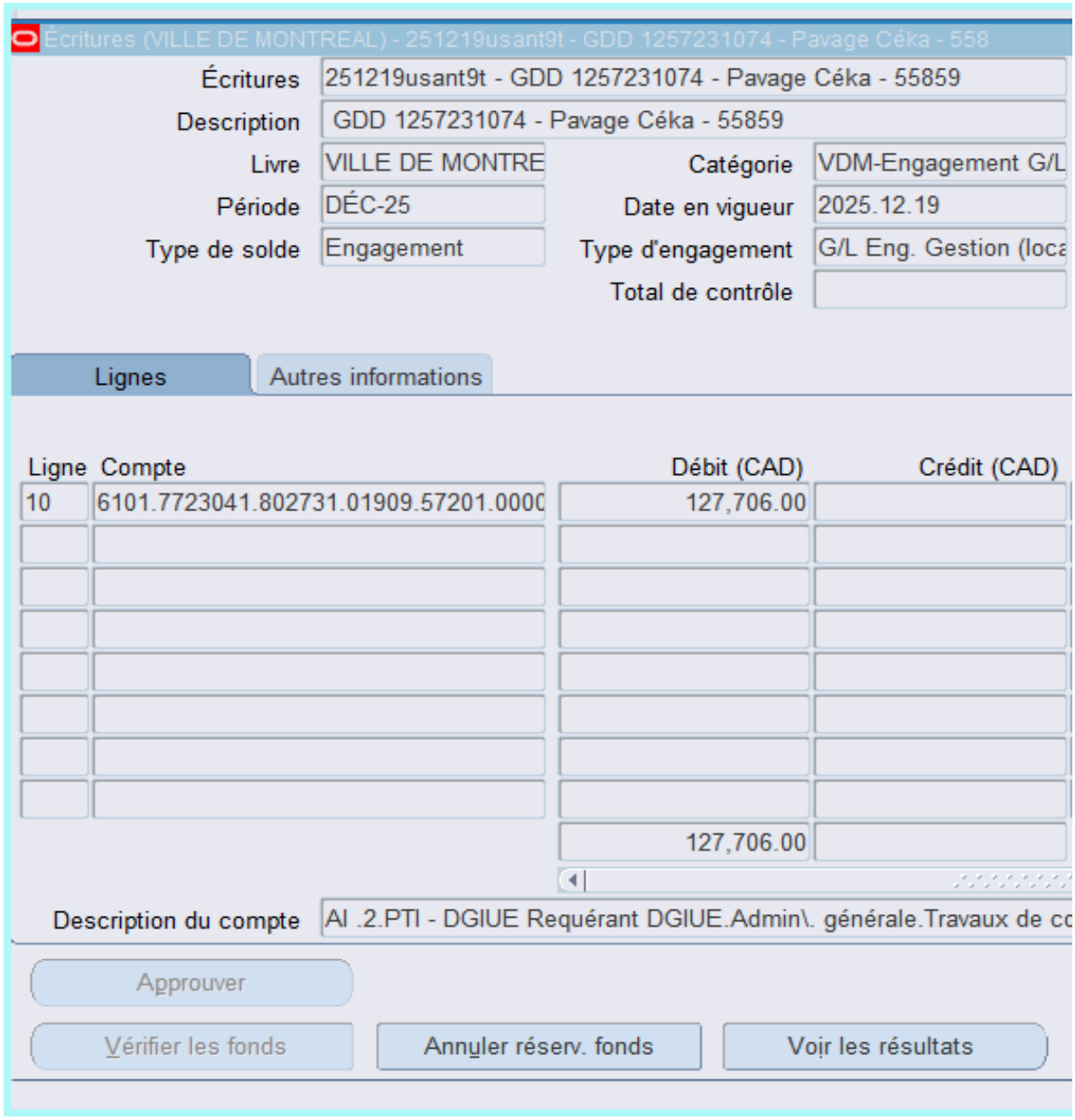
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251219usant9t - GDD 1257231074 - Pavage Céka - 558
Écritures
251219usant9t - GDD 1257231074 - Pavage Céka - 55859
Description
GDD 1257231074 - Pavage Céka - 55859
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
DÉC-25
Date en vigueur
2025.12.19
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
6101.7723041.802731.01909.57201.0000
127,706.00
127,706.00
Description du compte
AI .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de co
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

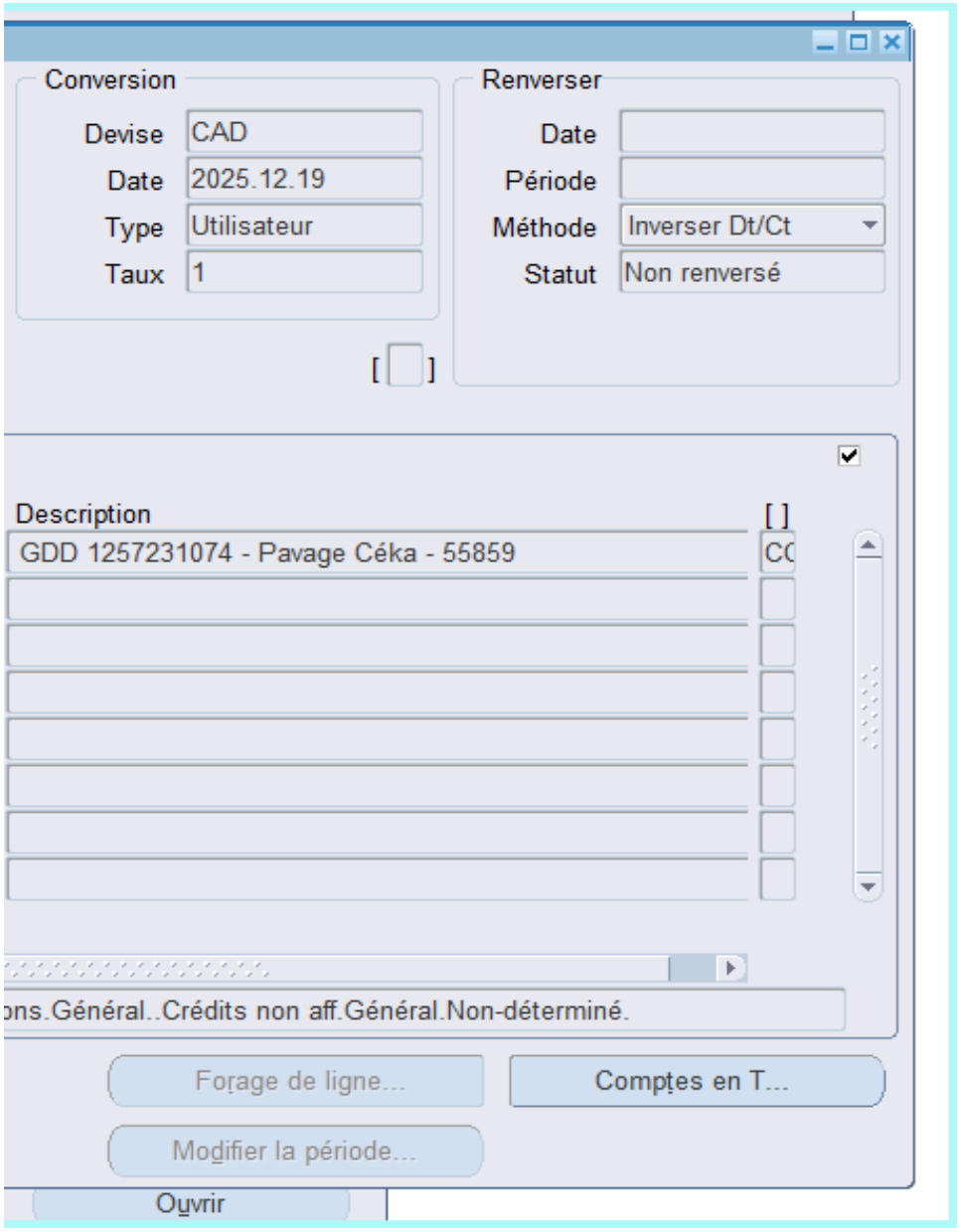
Conversion
Devise
CAD
Date
2025.12.19
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Description
GDD 1257231074 - Pavage Céka - 55859
ons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Ouvrir

DEMANDE DE CRÉATION DE SOUS-PROJETS INVES

GDD	1257231074

Instructions :

Faire le découpage des travaux selon les catégories d'actifs (Frais généraux, travaux et incidences)
Inclure, s'il y a lieu, aussi la création de sous-projet pour les tiers (BELL, Énergir, STM,...) et CSEM (3 s-projets)
Faire valider par la suite aux autres requérants le découpage
Votre conseiller budgétaire DCSF peut vous soutenir dans cet opération
Finalement, demander la créations des sous-projets à la DCSF (Voir onglet Contacts)

ÉTAPE 5 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS RELATIVES À CHAQUE SOUS-P

Disposition suggérée des sous-projets : 1. bordereaux des travaux, 2. incidences, 3. requérants-payeurs additionnels 4. variation du prix du carburant et l'indexation des ma

INFORMATIONS	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5
Requérant - Unité d'affaires	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	**3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.**	**3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.**	**4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs**	**4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs**
Exécutant - Unité d'affaires	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
# Référence (si applicable)					
Lieu : Rues / Parcs / Desc	Arrondissements multiples	Arrondissements multiples	Arrondissements multiples	Arrondissements multiples	Arrondissements multiples
Actifs et travaux	Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Chaussée réhabilitation	Chaussée réhabilitation	Entrée de service en plomb partie publique	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Arrondissements multiples- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Arrondissements multiples- Chaussée réhabilitation	Arrondissements multiples - Chaussée réhabilitation	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie publique	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE
Nombre de caractères (max 75)	115	50	52	71	69
Subventions applicables	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	TECQ 2024-2028	À VÉRIFIER
Commentaires					

ÉTAPE 6 - ACCÈS ET TRANSMISSION PAR L'EXÉCUTANT

- Partager ce fichier avec les partenaires identifiés dans la section Info Projet et à la DCSF

ÉTAPE 7 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR LES REQU

Requérant	Tout est conforme	#sous-projet temporaire (exemple sous-projet #1)	Corrections à faire
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	☐		Nouvelle demande: travaux de tr
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	☐		
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	☐		
	☐		
	☐		

ÉTAPE 8 - VÉRIFICATION DE CHAQUE SOUS-PROJET PAR L'EXÉCU

- Effectuer les corrections indiquées par les requérants à l'étape 7 (si requis).

- Informer les responsables du Service des finances précisés dans la section «TRANSMISSION PAR COURRIEL AU SERV. FIN.» de procéder à l'étape 9.

ÉTAPE 9 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICES DES FINANCES DCSF: Inscrire les sous-projets Investi et les projets Simon

Informations INVESTI	Sous-projet #1	Sous-projet #2	Sous-projet #3	Sous-projet #4	Sous-projet #5
# Sous-projet (10 chiffres) (AA+#PROJET+#SÉQUENCIEL)	2555856009	2555857060	2555856010	2518100202	2518200036
# Projet SIMON (6 chiffres)	205174	205177	205175	206171	206170
Intitulé du sous-projet (Lieu et nature des travaux)	Arrondissements multiples-Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée	Arrondissements multiples-Chaussée réhabilitation	Arrondissements multiples - Chaussée réhabilitation	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie publique	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE
Nombre de caractères (max 75)	115	50	52	71	69
Actifs et travaux	Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Chaussée réhabilitation	Chaussée réhabilitation	Entrée de service en plomb partie publique	Entrée de service en plomb partie PRIVÉE
# Requérant (client)	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs
Projet ou programme Investi / Compétence / Type	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées
Compétences	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo
Objet dépenses	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction
Nature des travaux	1111 Construction de nouvelles rues-base souple	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1312 Pose de conduites d'eau secondaires	1312 Pose de conduites d'eau secondaires
# Exécutant	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
# Arrondissement (lieux)	099	099	099	099	099

No Article (subvention)	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	TECQ24	À VÉRIFIER
No Résolution 1 (pour le #soumission)	524201	524201	524201	524201	524201
Précisions					Attention inscrire le #sous-projet dans le tableau de suivi des entrées en plomb partie privée
Fonds	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt
Commentaires demandeur					
SIMON **OBJET SIMON**	57201	57201	57201	57201	57201
SIMON **CATÉGORIE D'ACTIF SIMON**	Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.100 ans)	DNC - Entente avec tiers
SIMON **# CATÉGORIE D'ACTIF**	17020	17025	17025	13020	99900
SIMON **AUTRE SIMON**	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008
SIMON **Type de projet SIMON**	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences
SIMON **CENTRE DE RESPONSABILITÉ SIMON**	802730	802730	802730	802720	803506
SIMON **ACTIVITÉ SIMON**	03107	03103	03103	04121	04121
Taux net	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875

TI ET DE PROJETS SIMON

PROJET (à compléter par l'exécutant)

ntériaux

Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	**3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.**	**4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs**	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.
3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
Arrondissements multiples	Arrondissements multiples	Arrondissements multiples	Arrondissements multiples	Arrondissements multiples	Arrondissements multiples	Arrondissements multiples
Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences prof. Plomb partie PUBLIQUE	Trottoirs et bordures réfections mineures	Trottoirs et bordures réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures
55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local
Arrondissements multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissements multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissements multiples - Incidences prof. Plomb partie PUBLIQUE	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	Arrondissements multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	Arrondissements multiples - Incidences Trottoir réfections mineures
70	70	67	70	70	69	69
À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	TECQ 2024-2028	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER

ÉRANTS	
	Commentaires
	OK Tout est conforme
ottoirs	OK Projets 9-10-11-12

UTANT

Sous-projet #6	Sous-projet #7	Sous-projet #8	Sous-projet #9	Sous-projet #10	Sous-projet #11	Sous-projet #12
2555857061	2555856011	2518100203	2555859071	2555857119	2555859072	2555857120
205178	205176	206172	207026	207028	207027	207029
Arrondissements multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissements multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissements multiples - Incidences prof. Plomb partie PUBLIQUE	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	Arrondissements multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	Arrondissements multiples - Incidences Trottoir réfections mineures
70	70	67	70	70	69	69
Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences Chaussée souple réhabilitation	Incidences prof. Plomb partie PUBLIQUE	Trottoirs et bordures réfections mineures	Trottoirs et bordures réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures	Incidences Trottoir réfections mineures
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.
55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local
Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo	Corpo
N - Multiples objets	N - Multiples objets	N - Multiples objets	H - Biens durables-Travaux de construction	H - Biens durables-Travaux de construction	N - Multiples objets	N - Multiples objets
1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1118 Réhabilitation de chaussées - à contrat	1312 Pose de conduites d'eau secondaires	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures	1112 Construction de trottoirs, de bordures
3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.	3003 - Infrastructures Du Reseau Routier,Real.Proj.Infra.Urb.
099	099	099	099	099	099	099

À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	TECQ24	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
524201	524201	524201	524201	524201	524201	524201
014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations	014 Fonds des dépenses en immobilisations
54590 et 54301	54590 et 54301	54301	57201	57201	54590 et 54301	54590 et 54301
Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Rues - Réhabilitation (D.V.10 ans)	Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.100 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)
17025	17025	13020	17030	17030	17030	17030
i:070003	i:070003	i:070003	T: 000000 et C: 070008	T: 000000 et C: 070008	i:070003	i:070003
Incidences	Incidences	Incidences	Travaux et Contingences	Travaux et Contingences	Incidences	Incidences
802730	802730	802720	802730	802730	802730	802730
03103	03103	04121	03103	03103	03103	03103
1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875	1,049875

Sous-projet #13	Sous-projet #14	Sous-projet #15	Sous-projet #16	Sous-projet #17	Sous-projet #18	Sous-projet #19
-	-	-	-	-	-	-
4	4	4	4	4	4	4
À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER

Sous-projet #13	Sous-projet #14	Sous-projet #15	Sous-projet #16	Sous-projet #17	Sous-projet #18	Sous-projet #19
1313130000	1414140000	1515150000	1616160000	1717170000	1818180000	1919190000
131313	141414	151515	161616	171717	181818	191919
-	-	-	-	-	-	-
4	4	4	4	4	4	4
099	099	099	099	099	099	099

À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
524201	524201	524201	524201	524201	524201	524201

Sous-projet #20	Sous-projet #21	Sous-projet #22	Sous-projet #23	Sous-projet #24	Sous-projet #25	Sous-projet #26
-	-	-	-	-	-	-
4	4	4	4	4	4	4
À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER

Sous-projet #20	Sous-projet #21	Sous-projet #22	Sous-projet #23	Sous-projet #24	Sous-projet #25	Sous-projet #26
2020200000	2121210000	2222200000	2323230000	2424240000	2525250000	2626260000
202020	212121	222220	232323	242424	252525	262626
-	-	-	-	-	-	-
4	4	4	4	4	4	4
099	099	099	099	099	099	099

À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
524201	524201	524201	524201	524201	524201	524201

Sous-projet #27	Sous-projet #28	Sous-projet #29	Sous-projet #30
-	-	-	-
4	4	4	4
À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER

Sous-projet #27	Sous-projet #28	Sous-projet #29	Sous-projet #30
2727270000	2828280000	2929290000	3030300000
272727	282828	292929	303030
-	-	-	-
4	4	4	4
099	099	099	099

À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER	À VÉRIFIER
524201	524201	524201	524201

SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR

Taux de la Ville	
Taxes	Net
1,14975	1,049875

GDD **1257231074**

ÉTAPE 10 - À L'AIDE DU SOMMAIRE DE LA SOUMISSION DE PRIX DE L'ENTREPRENEUR, COMPLÉTER LES CHAMPS EN BLANC SUR CHAQUE LIGNE DU TABLEAU

Sous-projet	Projet SIMON	Description	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes
2555856009	205174	Arrondissements multiples- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	
2555857060	205177	Arrondissements multiples- Chaussée réhabilitation	2 864 461,34 $
2555856010	205175	Arrondissements multiples - Chaussée réhabilitation	- $
2518100202	206171	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie publique	7 403 244,25 $
2518200036	206170	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	646 641,85 $
2555859071	207026	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	- $
2555857119	207028	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
			- $
		Total soumission avant taxes	**10 914 347,44 $**

ÉTAPE 12 - VÉRIFIER LES TOTAUX AVEC ET SANS TAXES

Insérer une capture d'écran de la section "Total du résumé" du bordereau de soumission :

Exemple:

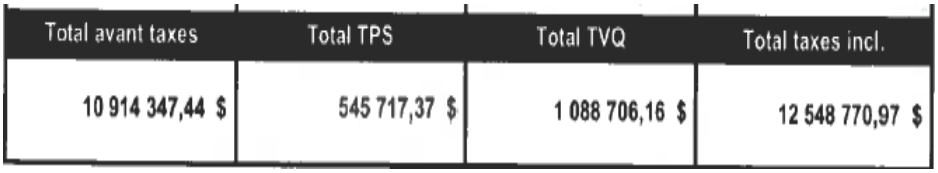

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total taxes incl.
10 914 347,44 $	545 717,37 $	1 088 706,16 $	12 548 770,97 $

Recopier les montants de la soumission pour valider :

Vérification des totaux avant taxes :

Total avant taxes	Total TPS	Total TVQ	Total Taxes incluses	Total avant taxes de la somme des sous-projets de l'étape 11	Écart
10 914 347,44 $	545 717,37 $	1 088 706,16 $	12 548 770,97 $	10 914 347,44 $	- $

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (RE)

GDD **1257231074**

ÉTAPE 12 - INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE SERVICE DES FINANCES (DCSF)

#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	Projet INVESTI	Règlement d'emprunt
1	2555856009	205174	Arrondissements multiples- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039
2	2555857060	205177	Arrondissements multiples- Chaussée réhabilitation	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	25-014 PCPR - local CM25 0810
3	2555856010	205175	Arrondissements multiples - Chaussée réhabilitation	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039
4	2518100202	206171	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie publique	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
5	2518200036	206170	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	Revenu/Dépense Plomb partie privée
6	2555857061	205178	Arrondissements multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	25-014 PCPR - local CM25 0810
7	2555856011	205176	Arrondissements multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039
8	2518100203	206172	Arrondissements multiples - Incidences prof. Plomb partie PUBLIQUE	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts
9	2555859071	207026	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	23-041 Maintien infra routières CE23 1617
10	2555857119	207028	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	25-014 PCPR - local CM25 0810
11	2555859072	207027	Arrondissements multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	23-041 Maintien infra routières CE23 1617
12	2555857120	207029	Arrondissements multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	25-014 PCPR - local CM25 0810

Clé du règlement d'emprunt
6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6101.9990000.803505.04121.57201.000000.0000.186073.000000.99900.00000
6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
6101.7724027.802731.01909.57201.000000.0000.183613.000000.98001.00000
6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000
6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000
6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000
6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000
6101.7725014.802731.01909.57201.000000.0000.183628.000000.98001.00000

PARTAGE DES COÛTS DES TRAVAUX

GDD 1257231074

ÉTAPE 13 - INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT POUR CHAQUE BORDEREAU *(le partage est fait par ligne)*

Instructions :
- Faire la répartition des lignes de travaux à l'ensemble des requérants à partir de G10.
- Les contingences se calculent automatiquement dans le tableau plus bas
- Entente avec les Tiers : vérifier que les travaux et le montant des contingences respectent les montants de l'entente. L'excédant ira aux autres requérants

					PAYEURS - Sous-Projet							
					1	Local	Arterial	4	5	Arterial	Local	Taxes A
					3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Ent rav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Ent rav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Ent rav.	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Ent rav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Ent rav.	Taxes
					Arrondissements multiples- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	Arrondissements multiples- Chaussée réhabilitation	Arrondissements multiples - Chaussée réhabilitation	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie publique	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	1,14975
TRAVAUX					**2555856009**	**2555857060**	**2555856010**	**2518100202**	**2518200036**	**2555859071**	**2555857119**	
#	Sous-projet	Projet SIMON	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	205174	205177	205175	206171	206170	207026	207028	TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
1	2555856009	205174	Arrondissements multiples- Items généraux et maintien de la circulation et gestion des impacts pour chaussée souple	10%									- $	- $
2	2555857060	205177	Arrondissements multiples- Chaussée réhabilitation	10%	**2 864 461,34 $**		2 681 507,98 $	182 953,36 $					2 864 461,34 $	- $
3	2555856010	205175	Arrondissements multiples - Chaussée réhabilitation	10%									- $	- $
4	2518100202	206171	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie publique	10%	**7 403 244,25 $**		335 079,84 $	109 138,44 $	5 783 749,22 $		107 169,88 $	1 068 106,87 $	7 403 244,25 $	- $
5	2518200036	206170	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	10%	**646 641,85 $**					646 641,85 $			646 641,85 $	- $
6	2555859071	207026	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	10%									- $	- $
7	2555857119	207028	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	10%									- $	- $
Total avant taxes - TRAVAUX					**10 914 347,44 $**	**3 016 587,82 $**	**292 091,80 $**	**5 783 749,22 $**	**646 641,85 $**	**107 169,88 $**	**1 068 106,87 $**	**10 914 347,44 $**		

Vous pouvez ajuster le montant des contingences par payeur dans ce tableau [section jaune]

CONTINGENCES

Sous-projet	Projet SIMDN	Description	% contingences	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	PAYEURS 1	2	3	4	5	6	7	TOTAL PARTAGÉ	VÉRIFICATION
					2555856009	2555857060	2555856010	2518100202	2518200036	2555859071	2555857119		
2555856008	205174	Arrondissements multiples- Items aléatoires et maintien de la c	10%	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2555857060	205177	Arrondissements multiples- Chaussée réhabilitation	10%	2 844 461,34 $	- $	268 150,80 $	18 295,34 $	- $	- $	- $	- $	286 446,13 $	- $
2555856010	205175	Arrondissements multiples - Chaussée réhabilitation	10%	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2518100202	206171	Arrondissements multiples - Entrée de service en décrét partie	10%	7 603 244,25 $	- $	33 507,98 $	10 913,84 $	578 374,92 $	- $	10 716,99 $	106 810,69 $	740 324,43 $	- $
2518200036	206170	Arrondissements multiples - Entrée de service en décrét partie	10%	646 641,85 $	- $	- $	- $	- $	64 664,19 $	- $	- $	64 664,19 $	- $
2555859071	207026	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections d	10%	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
2555857119	207028	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections d	10%	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $

PARTAGE DES COÛTS DES INCIDENCES

ÉTAPE 14 - SÉLECTIONNER LES INCIDENCES ET INDIQUER LES MONTANTS PAYÉS PAR CHAQUE REQUÉRANT

Instructions :
Identifier via le menu déroulant ci-bas l'ensemble des incidences et $ pour ensuite les répartir par sous-projet.
***CSEM : inscrire des lignes distinctes CSEM / REQUER (taxes différentes)

Définition : Travaux, acquisition de biens ou de services associés à un contrat principal, mais faisant l'objet de **contrats distincts du contrat principal**. les travaux et l'acquisition de biens ou de services ont un impact sur la réalisation du contrat principal, mais ne participent pas de la même nature.

			PAYEURS					
			Local	Artériel	3	Artériel	Local	6
			3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Ent rav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	4902 – Eau,Dir.Gestion.Actifs	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Ent rav.	3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	0
			Arrondissements multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissements multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	Arrondissements multiples - Incidences prof. Plomb partie PUBLIQUE	Arrondissements multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	Arrondissements multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	0
INCIDENCES			2555857061	2555856011	2518100203	2555859072	2555857120	
#	**Description**	**Montant total avant taxes**	**205178**	**205176**	**206172**	**207027**	**207029**	**0**
1	Incidences services professionnels	118 129,22 $	15 082,94 $	1 460,46 $	95 709,44 $	535,85 $	5 340,53 $	
2	Incidences services techniques	198 324,89 $	90 497,63 $	8 762,75 $	63 806,20 $	3 215,10 $	32 043,21 $	
3	Incidences Achats	- $						
Total avant taxes - INCIDENCES		**316 454,11 $**	**105 580,57 $**	**10 223,21 $**	**159 515,64 $**	**3 750,95 $**	**37 383,74 $**	**- $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - EAU DGA

GDD	1257231074	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de c 2 décimales.

Proposition de clé à afficher (Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	206170	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206170.000000.99900.00000	646 641,85 $	743 476,47 $	678 893,11 $
			2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206170.070008.99900.00000	64 664,19 $	74 347,65 $	67 889,31 $
	206171	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie publique	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206171.000000.13020.00000	5 783 749,22 $	6 649 865,67 $	6 072 213,71 $
			2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206171.070008.13020.00000	578 374,92 $	664 986,57 $	607 221,37 $
	206172	Arrondissements multiples - Incidences prof. Plomb partie PUBLIQUE	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121. .000000.0000.206172.070003.13020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206172.070003.13020.00000	95 709,44 $	110 041,93 $	100 482,95 $
				6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206172.070003.13020.00000	63 806,20 $	73 361,18 $	66 988,53 $
				6130.7722046.802720.04121.57401.000000.0000.206172.070003.13020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs					7 232 945,82 $	8 316 079,45 $	7 593 688,99 $
Total					**7 232 945,82 $**	**8 316 079,45 $**	**7 593 688,99 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - SIRR

GDD	1257231074	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher (Tous)

Requérant	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.En trav.	205174	Arrondissements multiples- Items généraux et maintien de la circulation et gestic	1.Travaux	6101.7724027.802730.03107.57201.000000.0000.205174.000000.17020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2.Contingences	6101.7724027.802730.03107.57201.000000.0000.205174.070008.17020.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	205175	Arrondissements multiples - Chaussée réhabilitation	1.Travaux	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205175.000000.17025.00000	292 091,80 $	335 832,55 $	306 659,88 $
			2.Contingences	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205175.070008.17025.00000	29 209,18 $	33 583,25 $	30 665,99 $
	205176	Arrondissements multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	3.Incidences	6101.7724027.802730.03103..000000.0000.205176.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.205176.070003.17025.00000	1 460,46 $	1 679,16 $	1 533,30 $
				6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.205176.070003.17025.00000	8 762,75 $	10 074,97 $	9 199,79 $
				6101.7724027.802730.03103.57401.000000.0000.205176.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	205177	Arrondissements multiples- Chaussée réhabilitation	1.Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205177.000000.17025.00000	3 016 587,82 $	3 468 321,85 $	3 167 040,14 $
			2.Contingences	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205177.070008.17025.00000	301 658,78 $	346 832,18 $	316 704,01 $
	205178	Arrondissements multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	3.Incidences	6101.7725014.802730.03103..000000.0000.205178.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.205178.070003.17025.00000	15 082,94 $	17 341,61 $	15 835,20 $
				6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.205178.070003.17025.00000	90 497,63 $	104 049,65 $	95 011,20 $
				6101.7725014.802730.03103.57401.000000.0000.205178.070003.17025.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	207026	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	1.Travaux	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.207026.000000.17030.00000	107 169,88 $	123 218,57 $	112 514,98 $
			2.Contingences	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.207026.070008.17030.00000	10 716,99 $	12 321,86 $	11 251,50 $
	207027	Arrondissements multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	3.Incidences	6101.7723041.802730.03103..000000.0000.207027.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.207027.070003.17030.00000	535,85 $	616,09 $	562,58 $
				6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.207027.070003.17030.00000	3 215,10 $	3 696,56 $	3 375,45 $
				6101.7723041.802730.03103.57401.000000.0000.207027.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	207028	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	1.Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.207028.000000.17030.00000	1 068 106,87 $	1 228 055,87 $	1 121 378,70 $
			2.Contingences	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.207028.070008.17030.00000	106 810,69 $	122 805,59 $	112 137,87 $
	207029	Arrondissements multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	3.Incidences	6101.7725014.802730.03103..000000.0000.207029.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.207029.070003.17030.00000	5 340,53 $	6 140,27 $	5 606,89 $
				6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.207029.070003.17030.00000	32 043,21 $	36 841,68 $	33 641,37 $
				6101.7725014.802730.03103.57401.000000.0000.207029.070003.17030.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total					**5 089 290,48 $**	**5 851 411,73 $**	**5 343 118,84 $**

02,62 % est payé par le SIRR, pour un montant de 371 094.97 $ (Règlement d'emprunt 17-074 rue artériel);
- 27.12 % est payé par le SUM, pour un montant de 3 842 570,61 $ (Règlement d'emprunt 22-046 rue local)
- 10,31 % est payé par le SIRR, pour un montant de 1 461 051.39 $ (Règlement d'emprunt 18-048, réfections mineures de trottoirs rue local)
- 01,25 % est payé par le SIRR, pour un montant de 176 294,76 $ (Règlement d'emprunt 23-041, réfections mineures de trottoirs rue artériel)

RÉCAPITULATIF par type de Montant et Projet Investi

GDD	1257231074	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Type de Montant	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat
1.Travaux	10 914 347,44 $	12 548 770,97 $	11 458 700,52 $	
2.Contingences	1 091 434,74 $	1 254 877,10 $	1 145 870,05 $	10,00%
3.Incidences	316 454,11 $	363 843,11 $	332 237,26 $	2,90%
Total	**12 322 236,29 $**	**14 167 491,18 $**	**12 936 807,83 $**	

PROJET INVESTI	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2027 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes	
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	1 369 381,31 $	5 477 525,25 $	- $	6 846 906,57 $	916,85%
55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	1 145 350,95 $	3 722 004,42 $	- $	4 867 355,38 $	651,78%
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	87 014,74 $	261 044,22 $	- $	348 058,96 $	46,61%
18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	149 356,48 $	597 425,94 $	- $	746 782,42 $	1615,24%
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	24 753,30 $	102 951,21 $	- $	127 704,50 $	
Total	**2 775 856,78 $**	**10 160 951,04 $**	**- $**	**12 936 807,83 $**	

Vérifications

Le total des travaux avant taxes correspondre au total des travaux de la soumission de l'entrepreneur.

Total travaux avant taxes à autoriser	10 914 347,44 $
Total travaux avant taxes soumission des prix	10 914 347,44 $
Écart	- $

Le total des travaux avec taxes correspondre au total des travaux avec taxes de la soumission de l'entrepreneur.

Total travaux avec taxes à autoriser	12 548 770,97 $
Total travaux avec taxes soumission des prix	12 548 770,97 $
Écart	- $

Calculs manuels

Requérant - Description	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat	à compléter: Montant avec taxes	à compléter: Montant net ristournes des taxes
1.Travaux	10 914 347,44 $	12 548 770,97 $	11 458 700,52 $			
2.Contingences	1 091 434,74 $	1 254 877,10 $	1 145 870,05 $	10,00%		
3.Incidences						
Total	**12 005 782,18 $**	**13 803 648,07 $**	**12 604 570,57 $**			

RÉPARTITION des coûts par PAYEURS

GDD	1257231074	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non	1.Oui affiché

Requérant	Projet Investi numéro	Règlement d'emprunt	%	Montant Total avec taxes	Budget requis 2026 Montant net ristournes des taxes	Budget requis 2027 Montant net ristournes des taxes	Budget requis ultérieur Montant net ristournes des taxes	Budget requis Total Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.	55859	23-041 Maintien infra routières CE23 1617	0,99%	139 853,08 $	24 753,30 $	102 951,21 $		127 704,50 $
	55857	25-014 PCPR - local CM25 0810	37,62%	5 330 388,71 $	1 145 350,95 $	3 722 004,42 $		4 867 355,38 $
	55856	24-027 Planage/revêtement artériel CM24 1039	2,69%	381 169,94 $	87 014,74 $	261 044,22 $		348 058,96 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.			**41,30%**	**5 851 411,73 $**	**1 257 118,99 $**	**4 085 999,85 $**		**5 343 118,84 $**
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	18100	22-046 financement des travaux prévus au programme de renouvellement des actifs des rése	52,93%	7 498 255,34 $	1 369 381,31 $	5 477 525,25 $		6 846 906,57 $
	18200	Revenu/Dépense Plomb partie privée	5,77%	817 824,11 $	149 356,48 $	597 425,94 $		746 782,42 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs			**58,70%**	**8 316 079,45 $**	**1 518 737,80 $**	**6 074 951,19 $**		**7 593 688,99 $**
Total			**100,00%**	**14 167 491,18 $**	**2 775 856,78 $**	**10 160 951,04 $**		**12 936 807,83 $**

RÉPARTITION des coûts par PROJET SIMON

GDD	1257231074	Actualiser les tableaux : Analyse du tab. croisé dynamique / Actualiser / Actualiser tout	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Proposition de clé à afficher Oui ou Non 1.Oui affiché

Requérant	Sous-projet	Projet SIMON	Description Sous-projet	Type	Proposition de clé imputation	Montant à autoriser avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
3009 - Infrastructures Du Reseau Routi	2555856010	205175	Arrondissements multiples - Chaussée réhabilitation	1.Travaux	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205175.000000.17025.00000	292 091,80 $	335 832,55 $	306 659,88 $
				2.Contingences	6101.7724027.802730.03103.57201.000000.0000.205175.070008.17025.00000	29 209,18 $	33 583,25 $	30 665,99 $
	2555856011	205176	Arrondissements multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	3.Incidences	6101.7724027.802730.03103.54301.000000.0000.205176.070003.17025.00000	1 460,46 $	1 679,16 $	1 533,30 $
					6101.7724027.802730.03103.54590.000000.0000.205176.070003.17025.00000	8 762,75 $	10 074,97 $	9 199,79 $
	2555857060	205177	Arrondissements multiples- Chaussée réhabilitation	1.Travaux	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205177.000000.17025.00000	3 016 587,82 $	3 468 321,85 $	3 167 040,14 $
				2.Contingences	6101.7725014.802730.03103.57201.000000.0000.205177.070008.17025.00000	301 658,78 $	346 832,18 $	316 704,01 $
	2555857061	205178	Arrondissements multiples - Incidences Chaussée souple réhabilitation	3.Incidences	6101.7725014.802730.03103.54301.000000.0000.205178.070003.17025.00000	15 082,94 $	17 341,61 $	15 835,20 $
					6101.7725014.802730.03103.54590.000000.0000.205178.070003.17025.00000	90 497,63 $	104 049,65 $	95 011,20 $
	2555857119	207028	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	1.Travaux	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.207028.000000.17030.00000	2 [illegible]	2 [illegible]	2 [illegible]
				2.Contingences	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.207028.070008.17030.00000	1 [illegible]	1 [illegible]	1 [illegible]
	2555857120	207029	Arrondissements multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	3.Incidences	6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.207029.070003.17030.00000	5 [illegible]	6 [illegible]	5 [illegible]
					6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.207029.070003.17030.00000	32 [illegible]	36 [illegible]	33 [illegible]
	2555859071	207026	Arrondissements multiples - Trottoirs et bordures réfections mineures	1.Travaux	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.207026.000000.17030.00000	107 169,88 $	123 218,57 $	112 514,98 $
				2.Contingences	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.207026.070008.17030.00000	10 716,99 $	12 321,86 $	11 251,50 $
	2555859072	207027	Arrondissements multiples - Incidences Trottoir réfections mineures	3.Incidences	6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.207027.070003.17030.00000	535,85 $	616,09 $	562,58 $
					6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.207027.070003.17030.00000	3 215,10 $	3 696,56 $	3 375,45 $
Total 3009 - Infrastructures Du Reseau Routier,Ges.Inf.Urb.Entrav.						5 089 290,48 $	5 851 411,73 $	5 343 118,84 $
4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs	2518100202	206171	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie publique	1.Travaux	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206171.000000.13020.00000	5 783 749,22 $	6 649 865,67 $	6 072 213,71 $
				2.Contingences	6130.7722046.802720.04121.57201.000000.0000.206171.070008.13020.00000	578 374,92 $	664 986,57 $	607 221,37 $
	2518100203	206172	Arrondissements multiples - Incidences prof. Plomb partie PUBLIQUE	3.Incidences	6130.7722046.802720.04121.54301.000000.0000.206172.070003.13020.00000	95 709,44 $	110 041,93 $	100 482,95 $
					6130.7722046.802720.04121.54590.000000.0000.206172.070003.13020.00000	63 806,20 $	73 361,18 $	66 988,53 $
	2518200036	206170	Arrondissements multiples - Entrée de service en plomb partie PRIVÉE	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206170.000000.99900.00000	646 641,85 $	743 476,47 $	678 893,11 $
				2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000.0000.206170.070008.99900.00000	64 664,19 $	74 347,65 $	67 889,31 $
Total 4902 - Eau,Dir.Gestion.Actifs						7 232 945,82 $	8 316 079,45 $	7 593 688,99 $
Total						12 322 236,29 $	14 167 491,18 $	12 936 807,83 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.07

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1257231086

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Uniroc Construction inc., pour les travaux de planage et revêtement bitumineux des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026 - Dépense totale de 723 833,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527501 (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de planage et revêtement bitumineux des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 615 423,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 527501;

2. d'autoriser une dépense de 92 313,49 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 16 096,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Uniroc Construction inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-20 17:47

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231086**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Uniroc Construction inc., pour les travaux de planage et revêtement bitumineux des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026 - Dépense totale de 723 833,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527501 (9 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Tous les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

La Division de la Gestion Stratégique des Actifs (DGSA) du SIRR, via son Programme de Maintien des Infrastructures Routières (PMIR), vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention. Le PMIR comporte des interventions pour l'entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le présent dossier vise une des activités du PMIR, soit la réhabilitation de vingt-et-un (21) arrêts d'autobus à divers endroits de la ville de Montréal par planage et revêtement.

La DGSA a mandaté la Direction de la Réalisation des Projets d'Infrastructures Urbaines afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres du SIRR a été publié durant 23 jours, soit du 17 novembre 2025 au 11 décembre 2025 (au SÉAO et dans le quotidien Le Devoir). La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 11 mars 2026.

Deux (2) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2025-11-28	Retrait de l'arrêt William MacDonald/Georges V réalisé dans le PMIR 2025	22 000
2025-12-05	Publication du tableau des questions et réponses	0

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0286 - 17 mars 2025 - Accorder un contrat à Pavage Desjardins inc., pour des travaux de planage et revêtement des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2025 - Dépense totale de 778 204,53 $, taxes incluses (contrat : 651 205,13 $ + contingences : 97 680,77 $ + incidences : 29 318,63 $) - Appel d'offres public 521801 - 5 soumissionnaires (1247231095);

CM24 0520 - 14 mai 2024 - Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de planage et revêtement des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal - PMIR 2024 - Dépense totale de 1 547 080,46 $, taxes incluses (contrat : 1 237 109,96 $ + contingences : 123 711 $ + incidences : 186 259,50 $) - Appel d'offres public 513101 - 5 soumissionnaires (1247231014);

CM23 0701 - 13 juin 2023 - Accorder un contrat à Bucaro inc., pour des travaux de planage et revêtement des arrêts d'autobus dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Montréal-Nord et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - PMIR 2023. Dépense totale de 2 081 726,61 $ (contrat: 1 824 538,96 $ + contingences: 182 453,90 $ + incidences: 74 733,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 452314 - 3 soumissionnaires (1237231042).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat pour des travaux de réhabilitation d'arrêts d'autobus par planage et revêtement bitumineux dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville , d'Anjou, de Côte-Des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce, de LaSalle, de Villeray-Saint-Michel—Parc-Extension et de Saint-Laurent, vingt-et-un (21) arrêts d'autobus seront réhabilités dans le cadre de ce contrat.
Une liste de rues se trouve en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux six arrondissements concernés lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives spéciales du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -18,71 %, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
UNIROC CONSTRUCTION INC.	615 423,28 $
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	775 988,70 $
PAVAGE DESJARDINS INC.	793 879,70 $
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	814 406,73 $
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	926 067,61 $
LES PAVAGES ULTRA INC.	934 672,10 $
PAVAGE DES MOULINS INC.	997 938,16 $
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	1 028 452,06 $
MONTREAL SCELLANT INC.	1 087 878,50 $
Dernière estimation réalisée ($)	757 090,69 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-141 667,41 $ -18,71 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	160 565,42 $ 26,09 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

Sur dix (10) preneurs du cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 90 %.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main-d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des neuf (9) soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de 18,71 % a été constaté entre l'estimation de contrôle et la plus basse soumission conforme (PBSC).

Cet écart favorable (soit 18,71 %) se répartit principalement sur les articles suivants :

- Frais généraux de chantier;
- Enrobé bitumineux ESG-10, 1A, 1, PG 64U-28T, épaisseur 65 MM;

- Planage de chaussée sur 65 MM d'épaisseur;
- Planage de chaussée sur 65 85 MM d'épaisseur.

Le prix de la PBSC est également inférieur à celui de tous les autres soumissionnaires, avec un écart de 26,1% par rapport à la deuxième plus basse soumission conforme.

Par ailleurs, le nombre élevé de soumissionnaires témoigne de l'intérêt marqué des entrepreneurs pour ce type de projet et peut en partie expliquer cet écart. De façon générale, la DGPÉC considère que l'écart favorable résulte d'une concurrence soutenue entre les entrepreneurs, visant à remplir leurs carnets de commandes.

Dans ce contexte, et vu que l'écart est favorable à la Ville, la DGPÉC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Uniroc Construction inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé Uniroc Construction inc., a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide, (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 723 833,27 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Uniroc Construction inc., pour un montant de 615 423,28 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 92 313,49 $ taxes incluses, soit une moyenne de 15 % du coût du contrat.
- plus des incidences de 16 096,50 $, taxes incluses qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences, incidences comprises est réparti comme suit:

- 100 % est payé par la DGIUE, pour un montant de 723 833,27 $ (Règlement d'emprunt 23-041) ;

Cette dépense est de 660 956,26 $ nette de ristourne.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 11 mars 2026, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : juillet 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Fiorella NUNEZ CARPIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Valérie SIMARD, Ahuntsic-Cartierville
Stéphane CARON, Anjou
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Isabelle LEDUC, LaSalle
Adèle PAVAGEAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Faical BOUZID, Saint-Laurent

Lecture :

Patrick RICCI, 18 décembre 2025
Stéphane CARON, 17 décembre 2025
Isabelle LEDUC, 17 décembre 2025
Adèle PAVAGEAU, 17 décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
ingenieur(e)

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-17

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - circulation, occupation domaine public (v-marie et cdn-ndg)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur(-trice) - infrastructures
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257231086
Unité administrative responsable : *SIRR , Direction des infrastructures , Division de la conception des projets*
Projet : *527501 - Travaux de planage et revêtement bitumineux des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal - PMIR.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- Accroître et diversifier l'**offre de transport** en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.
- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- Augmente la qualité de l'environnement urbain.
- Favorise les modes de transports actifs et durables en toute sécurité.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :			
● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990	X		
● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030		X	
● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales	X		
● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. **Inclusion**			
● Respect et protection des droits humains			X
● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X

b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

527501-LISTE DES ARRÊTS D'AUTOBUS

Nº	Nº de Plan	Nº d'arrêt	Intersection	ARR	Type d'intervention
1	PL-VO-01	50252	De l'Acadie / Charles-Gill	AHU	2
2	PL-VO-02	54297	Dudemaine / Laforest		2
3	PL-VO-03	50226	De Salaberry / Taylor		2
4	PL-VO-04	50189	De Salaberry / Saint-Évariste		2
5	PL-VO-05	50196	De Salaberry / O'Brien		2
6	PL-VO-07	54621	Chénier / du Bois-de-Coulonge	ANJ	1
7	PL-VO-08	54536	Des Galeries-d'Anjou / Giraud		3
8	PL-VO-12	51088	Côte-Sainte-Catherine / Decelles	CDN	2
9	PL-VO-13	51008	De Monkland / Madison		1
10	PL-VO-29	50903	Côte-des-Neiges / Carlton		2
11	PL-VO-30	51161	Côte-Ste-Catherine / Hudson		1
12	PL-VO-22	51427	Côte-de-Neiges/Av. Ridgewood		2
13	PL-VO-17	56806	90e Avenue / Airlie	LAS	3

Nº	Nº de Plan	Nº d'arrêt	Intersection	ARR	Type d'intervention
14	PL-VO-17	56804	90e Avenue / Airlie	LAS	3
15	PL-VO-19	56749	Stirling / Airlie		3
16	PL-VO-24	51095	Station Parc (Ogilvy / Hutchison)	VSE	2
17	PL-VO-25	51706	Jean-Talon / 17e Avenue		2
18	PL-VO-26	51692	Jean-Talon / 15e Avenue		2
19	PL-VO-27	54294	Station Saint-Michel (Saint-Michel / Shaughnessy)		1
20	PL-VO-28	50937	Jarry / Saint-Laurent		1
21	PL-VO-31	55829	Gohier/Côte-Vertu	VSL	1

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 527501

Date de publication : 2025-11-17
Date d'ouverture : 2025-12-11

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	PAVAGE DESJARDINS INC.
2	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
3	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
4	LES PAVAGES ULTRA INC.
5	ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
6	MONTREAL SCELLANT INC.
7	CONSTRUCTION VIATEK INC.
8	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
9	UNIROC CONSTRUCTION INC.
10	PAVAGE DES MOULINS INC.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 23 février 2023

UNIROC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR DAVID WHISSELL
5605, RTE ARTHUR-SAUVÉ
CP 3390
MIRABEL (QC) J7N 2R4

N° de décision : 2023-DAMP-1548
N° de client : 2700031676
N° d'entreprise du Québec : 1168784057

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. UNIROC CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **22 février 2026**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

De : _Boîte Réception AMP <reception@amp.quebec>
Envoyé : 6 janvier 2026 09:00
À : Vaillancourt, Francine <fvaillancourt@uniroc.ca>
Objet : Validité AMP

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

UNIROC CONSTRUCTION INC.- NUMÉRO DE CLIENT 2700031676

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide AU 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.

****Date échéance (renouvellement): 2028-02-23**

Cordialement,

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335 -5550 – option 1
reception@amp.quebec

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné exclusivement à l'intention de son ou de ses destinataires; il peut contenir des informations confidentielles. Si vous n'êtes pas la ou le destinataire de ce courriel, nous vous avisons par la présente que tout usage, reproduction ou diffusion de ce courriel et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, veuillez en aviser sans délai l'expéditeur en lui retournant ledit courriel et ensuite le détruire, ainsi que tout fichier joint sans en conserver de copie.

Montréal

SOUMISSION 527501- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de planage et revêtement bitumineux des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal – PMIR
PL-VO-01 Boulevard de l'Acadie et rue Charles-Gill	**Travaux de planage et pavage:** Entrave partielle de la direction sud avec maintien d'une (1) voie de circulation. **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 9h30h à 19h00; Samedi et Dimanche 9h00 à 17h00.
PL-VO-02 Rue Dudemaine et rue Laforest	**Travaux de planage et pavage:** Entrave complète de la direction est avec contresens dans la direction opposée **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00h à 19h00; Samedi et Dimanche 9h00 à 17h00.
PL-VO-03 Rue de Salaberry et Boulevard Taylor	**Travaux de planage et pavage:** Entrave complète de la direction est avec contresens dans la direction opposée **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00h à 19h00; Samedi et Dimanche 9h00 à 17h00.
PL-VO-04 Rue De Salaberry et rue Saint-Évariste	**Travaux de planage et pavage:** Entrave complète de la direction est avec contresens dans la direction opposée **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00h à 19h00; Samedi et Dimanche 9h00 à 17h00.
PL-VO-05 Rue de Salaberry et boulevard O`Brien	**Travaux de planage et pavage:** Entrave complète de la direction est avec contresens dans la direction opposée **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00h à 19h00; Samedi et Dimanche 9h00 à 17h00.
PL-VO-07 Avenue Chénier et Avenue Bois de Coulogne	**Travaux de planage et pavage:** Entrave complète de la direction ouest, avec maintien de la circulation locale seulement. **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00h à 19h00; Samedi 8h00 à 18h00; Dimanche 9h00 à 18h00
PL-VO-08 Boulevard des Galeries d'Anjou et Avenue Giraud	**Travaux de planage et pavage:** Entrave partielle de la direction sud avec maintien d'une (1) voie de circulation. **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00h à 15h30; Samedi 8h00 à 18h00; Dimanche 9h00 à 18h00
PL-VO-12 Chemin de la Côte-SainteCatherine et Avenue Decelles	**Travaux de planage et pavage:** Entrave complète de la direction est avec contresens dans la direction opposée. **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00h à 19h00 ; Samedi et Dimanche 10h00 à 18h00
PL-VO-13 Avenue de Monkland et avenue Madison	**Travaux de planage et pavage:** Entrave complète de la direction ouest, avec maintien de la circulation locale seulement. **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00h à 19h00 ; Samedi et Dimanche 10h00 à 18h00
PL-VO-29 Chemin de la Côte-desNeiges et Avenue Carlton	**Travaux de planage et pavage:** Entrave complète de la direction nord avec contresens dans la direction opposée. **Horaires de travail:** Samedi et Dimanche 10h00 à 18h00
PL-VO-30 Chemin de la Côte-SainteCatherine et Chemin Hudson	**Travaux de planage et pavage:** Entrave complète de la direction est avec contresens dans la direction opposée. **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00h à 19h00 ; Samedi et Dimanche 10h00 à 18h00
PL-VO-22 Chemin de la Côte-desNeiges et Avenue Ridgewood	**Travaux de planage et pavage:** Entrave partielle de la direction sud avec maintien d'une (1) voie de circulation. **Horaires de travail:** Samedi et Dimanche 10h00 à 18h00
PL-VO-15 William MacDonald et George-V	**Travaux de planage et pavage:** Entrave partielle de la direction est avec maintien d'une (1) voie de circulation. **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00 à 19h00; Samedi 8h30 à 18h00
PL-VO-17 90e avenue et rue Airlie	**Travaux de planage et pavage:** Entrave complète d'une direction à la fois, avec contresens dans la direction opposée. **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00 à 19h00; Samedi 8h00 à 19h00; Dimanche 9h00 à 19h00.
PL-VO-19 Rue Stirling et rue Airlie	**Travaux de planage et pavage:** Entrave complète, avec maintien de la circulation locale seulement.

Secteur	Travaux de planage et revêtement bitumineux des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal – PMIR
	Horaires de travail: Lundi au Vendredi 7h00 à 19h00; Samedi 8h00 à 19h00; Dimanche 9h00 à 19h00
PL-VO-24 Rue Ogilvy et rue Hutchison	**Travaux de planage et pavage:** Entrave de la direction est avec contresens sur la direction opposée **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00 à 19h00; Samedi et Dimanche 9h00 à 17h00
PL-VO-25 Rue Jean-Talon et 17e avenue	**Travaux de planage et pavage:** Entrave de la direction ouest avec contresens sur la direction opposée **Horaires de travail:** Samedi et Dimanche 9h00 à 17h00
PL-VO-26	**Travaux de planage et pavage:** Entrave de la direction ouest avec contresens sur la direction opposée **Horaires de travail:** Samedi et Dimanche 9h00 à 17h00
PL-VO-27 Rue Saint-Michel et Shaughnessy (Station de métro Saint-Michel)	**Travaux de planage et pavage:** Entrave de la direction ouest avec contresens sur la direction opposée **Horaires de travail:** Samedi et Dimanche 9h00 à 17h00
PL-VO-28 Rue Jarry et boulevard Saint-Laurent	**Travaux de planage et pavage:** Entrave de la direction est avec maintien de la circulation locale seulement **Horaires de travail:** Samedi et Dimanche 9h00 à 17h00
PL-VO-31 Rue Gohier et boulevard De la Côte-Vertu	**Travaux de planage et pavage:** Entrave complète de la chaussée côte est et aménager une (1) voie de circulation en direction nord à contresens, d'une largeur minimale de 3.5m, avec maintien de la circulation locale et l'accès des bus STM au terminus. **Horaires de travail:** Lundi au Vendredi 7h00 à 17h00 Samedi 9h00 – 16h00 Dimanche et jours fériés 9h00 à 21h00
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2026; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-10 sauf si une analyse démontre que le T-RV-7, sont plus approprié; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repère visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Installation de PMVM pour les rues artérielles - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231086

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Uniroc Construction inc., pour les travaux de planage et revêtement bitumineux des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026 - Dépense totale de 723 833,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 527501 (9 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1257231086.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fiorella NUNEZ CARPIO
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-13

Francis PLOUFFE
Conseiller budgétaire
Tél :
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : **1257231086**

No d'engagement **SIRX231086**

Accorder un contrat à Uniroc Construction inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal - PMIR - Dépense totale de 723 833,27 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 527501 (9 soumissionnaires)

Provenance

Maintien infra routières CM23 1299		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 23-041	6101.7723041.802731.01909.57201.000000.0000.183629.000000.98001.00000	629,557.10 $	723,833.27 $	660,956.26 $	660,958 $
Total provenance		**629,557.10 $**	**723,833.27 $**	**660,956.26 $**	**660,958 $**

Imputation

55859 - Programme de maintien des infrastructures routières		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat - Chaussée	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.205942.000000.17025.00000	535,267.04 $	615,423.28 $	561,963.48 $	561,964 $
Contingences - Chaussée	6101.7723041.802730.03103.57201.000000.0000.205942.070008.17025.00000	80,290.05 $	92,313.49 $	84,294.52 $	84,295 $
Incidences professionnelles	6101.7723041.802730.03103.54301.000000.0000.205943.070003.17025.00000	3,000.00 $	3,449.25 $	3,149.63 $	3,150 $
Incidences techniques	6101.7723041.802730.03103.54590.000000.0000.205943.070003.17025.00000	11,000.00 $	12,647.25 $	11,548.63 $	11,549 $
Total :		**629,557.10 $**	**723,833.27 $**	**660,956.26 $**	**660,958 $**
Total imputation		**629,557.10 $**	**723,833.27 $**	**660,956.26 $**	**660,958 $**

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Projets	**2026**	**2027**	**2028**	**Total**
55859	661	0	0	661
TOTAL	**661**	**0**	**0**	**661**

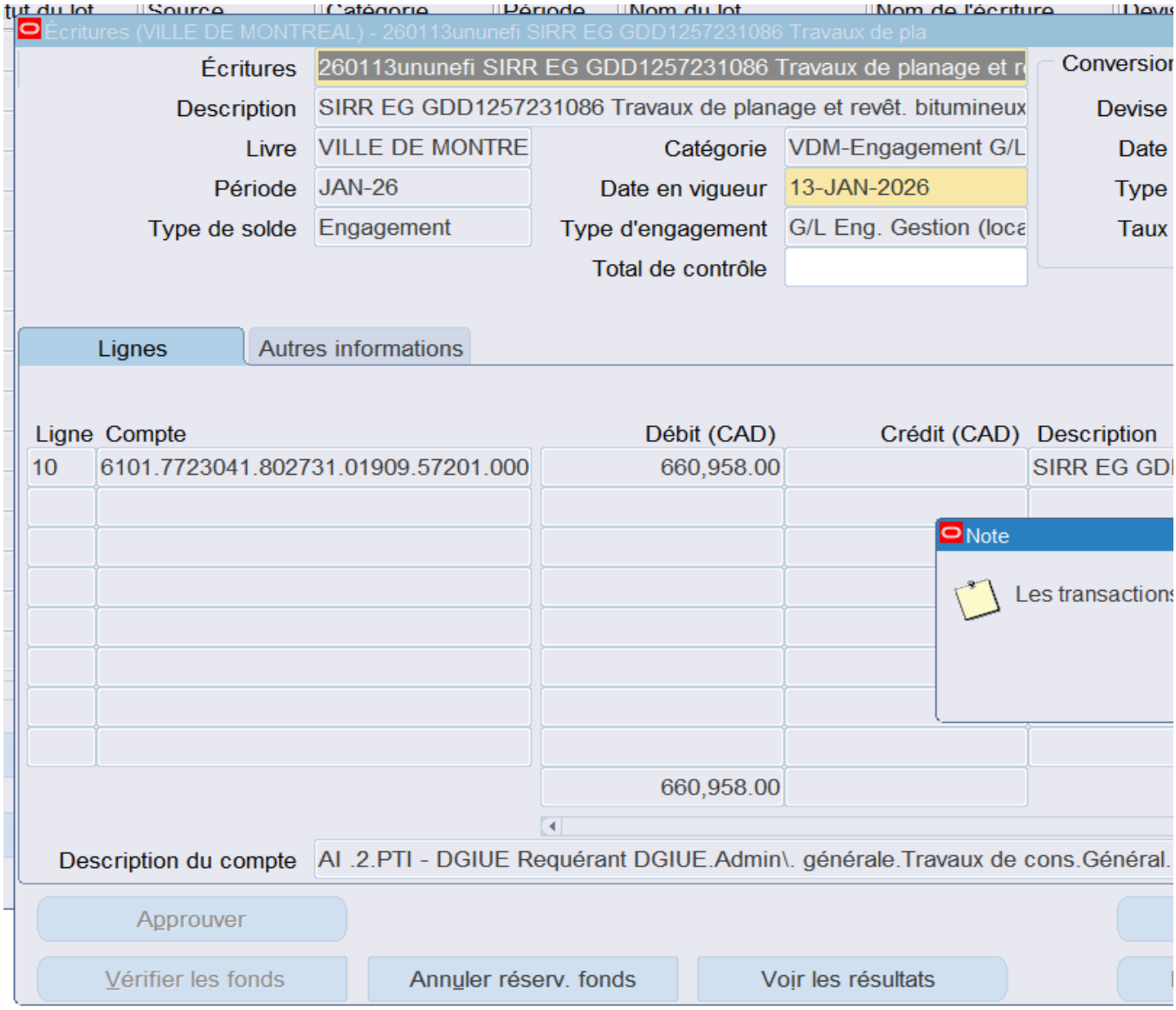
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260113ununefi SIRR EG GDD1257231086 Travaux de pla
Écritures
260113ununefi SIRR EG GDD1257231086 Travaux de planage et r
Description
SIRR EG GDD1257231086 Travaux de planage et revêt. bitumineux
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
JAN-26
Date en vigueur
13-JAN-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
Date
Type
Taux
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
6101.7723041.802731.01909.57201.000
660,958.00
SIRR EG GD
Note
Les transactions
660,958.00
Description du compte
AI .2.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Travaux de cons.Général.
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

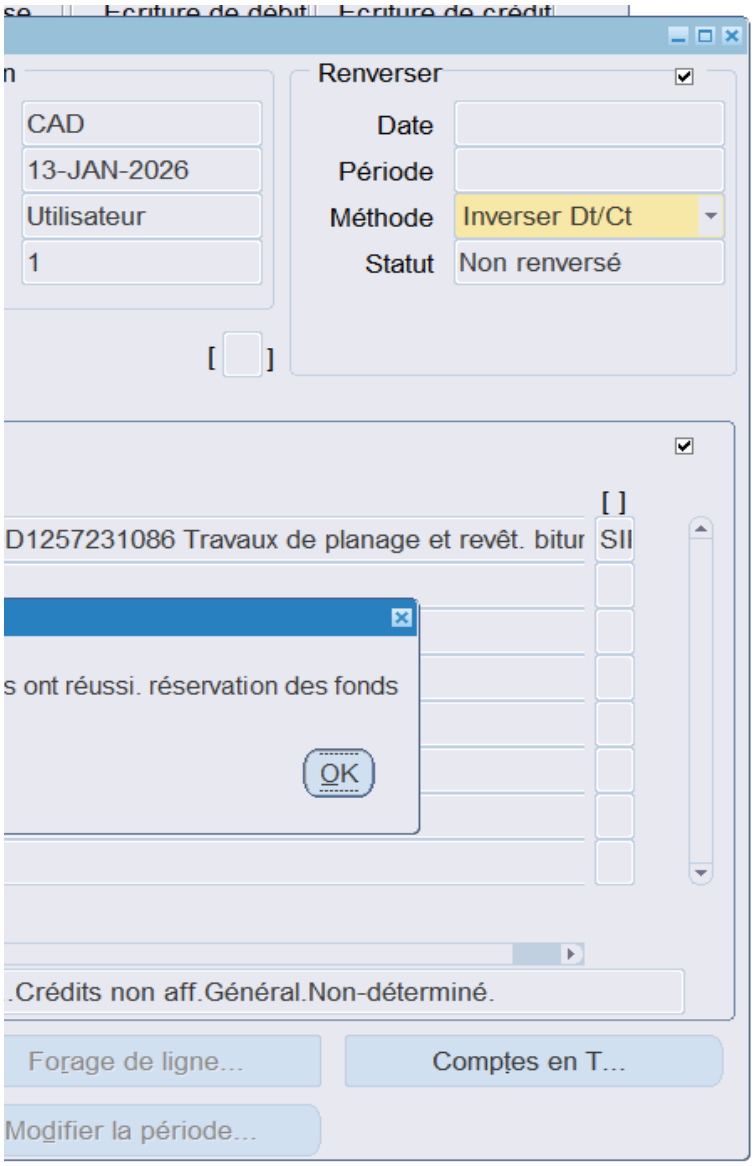
Renverser
CAD
13-JAN-2026
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
D1257231086 Travaux de planage et revêt. bitur
SII
s ont réussi. réservation des fonds
OK
.Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.08

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1257231081

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction NRC inc., pour les travaux d'éclairage à divers endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 770 198,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 526601 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Construction NRC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'éclairage à divers endroits dans ll'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 421 791,54 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 526601;

2. d'autoriser une dépense de 63 268,73 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 285 138 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Construction NRC inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-14 10:06

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231081**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction NRC inc., pour les travaux d'éclairage à divers endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 770 198,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 526601 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a le mandat de réaliser le Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage. Les principaux objectifs de ce programme sont :
· d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
· de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
· de consolider et conserver les équipements municipaux;
· de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Présentement, l'éclairage dans les tronçons visés par le présent contrat est insuffisant. Le mobilier d'éclairage existant sera remplacé et les nouveaux fils électriques seront enfouis. L'éclairage des rues concernées sera amélioré pour assurer la sécurité de tous les usagers. Le nouveau réseau d'éclairage sera doté de la technologie au DEL.

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) a mandaté la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier a été publié durant 21 jours, soit du 3 novembre 2025 au 25 novembre 2025 (au SÉAO et dans le quotidien Le Devoir). La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 23 février 2026.

Un (1) addenda a été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2025-11-11	Modifications au formulaire de soumission, aux devis techniques et au cahier des charges spéciales.	15 000 $

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0556 - 12 mai 2025 - Accorder un contrat à Groupe Thermo-Lite inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 834 224,68 $, taxes incluses (contrat : 1 457 091,24 $ + contingences : 218 563,69 $ + incidences : 158 569,76 $) - Appel d'offres public 519301 (5 soumissionnaires);
CE23 1617 - 4 octobre 2023 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières;

CM18 1160 - 18 septembre 2018 - Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage.

DESCRIPTION

Les travaux auront lieu dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour améliorer la sécurité des lieux sur six (6) tronçons de rues (565 mètres). Les travaux consistent sans s'y limiter à :
- Uniformiser le mobilier selon les standards établis par le Service de l'urbanisme et de la mobilité considérant notamment le volet patrimonial;
- Remplacer des lampadaires désuets incluant le câblage;
- Faire la mise aux normes de l'éclairage.

La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard.

Les incidences couvrent principalement les dépenses suivantes:
Travaux de bases et de raccordement au réseau par la CSEM (Commission des services électriques) dans les rues Brésoles, Saint-Jean, de L'Hopital et Notre-Dame.
Maintien de l'éclairage durant les travaux de la CSEM par le EESM (Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée).
Dans une moindre mesure:
Les coûts du débranchement et rebranchement du coffret d'alimentation par Hydro-Québec.
L'achat des nœuds intelligents pour les luminaires au centre de distribution Colbert.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -17,31 %, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)

Construction NRC inc.	421 791,54 $
Groupe Thermo-Lite inc.	445 317,86 $
Bruneau Électrique inc.	459 674,65 $
Le Groupe LML ltée	496 147,02 $
Systèmes Urbains inc.	561 065,35 $
Dernière estimation réalisée ($)	510 107,94 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	88 316,40 $ -17,31 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	23 526,32 $ 5,58 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

La soumission du deuxième plus bas soumissionnaire, Néolect inc., est jugée non conforme en vertu de la clause 5.2 "Assurance - Responsabilité civil automobile des non-propriétaires" du Cahier des Charges Administratives Spéciales (CCAS), car elle ne respecte pas les montants minimaux requis en matière d'assurance.
Le CCAS exige une couverture minimale de 2 000 000 $ par sinistre pour ce type d'assurance, alors que le montant indiqué dans la soumission déposée par Néolect inc. est de 1 000 000 $ par sinistre.
Cette non-conformité constitue un manquement à une exigence obligatoire du CCAS et entraîne, par conséquent, le rejet de la soumission.

Sur huit (8) preneurs du cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 75 % et 25 %. Parmi les deux (2) qui n'en ont pas déposé, les deux sont des organismes publics qui l'ont pris pour des fins de consultation.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main-d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des cinq (5) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de 17,31 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

Cet écart se situe majoritairement dans l'article de frais généraux de chantier. Dans son estimation de cet article, la DGPÉC a pris en compte des éléments tels que l'entreposage de mobilier d'éclairage et les délais supplémentaires liés aux risques de retards dans les livraisons des mobiliers d'éclairage. Sans ces éléments, l'écart total se réduit à 12,3 % favorable à la Ville.

Le reste de l'écart est réparti sur les autres articles de la soumission.

De façon générale, nous considérons que l'écart favorable résulte aussi d'une concurrence agressive entre les entrepreneurs afin de remplir leurs carnets de commandes en début de saison.

Dans ce contexte, et vu que l'écart est favorable à la Ville, la DGPÉC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Construction NRC inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé Construction NRC inc. a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 23 janvier 2028 (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 770 198,27 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Construction NRC inc., pour un montant de 421 791,54 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 63 268,73 $ taxes incluses, soit une moyenne de 15 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 285 138 $, taxes incluses qui comprennent des services techniques et ainsi que des achats de mobilier.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est prévu au budget du SIRR, pour un montant de 770 198,27 $ (Règlement d'emprunt 18-050 Achat mobilier d'éclairage CM18 1160).

Cette dépense est de 703 293,68 $ nette de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est repoussé à une date ultérieure au 23 février 2026, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et supporter les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 30 novembre 2026
Fin des travaux : 18 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Fiorella NUNEZ CARPIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Marc LABELLE, Ville-Marie
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

France L LEGAULT, 13 janvier 2026
Patrick RICCI, 22 décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-12-19

Anne-Marie PERREAULT
ingenieur(e) - c/e

Tél : 514 884-9214
Télécop. : -

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-01-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257231081
Unité administrative responsable : Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU), Division de la conception des travaux
Projet : Travaux d'éclairage à divers endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous;

16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de ville à l'international;

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

3. Amélioration de l'éclairage des couloirs de déplacement, particulièrement piétons et cyclables;
16. Réduire les défaillances du système d'éclairage et les zones sombres;
19. Limiter et encadrer la pollution lumineuse.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion ● Amélioration de l'éclairage, élimination des zones d'ombres particulièrement pour accroître la sécurité de la population féminine	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Division de la Conception des Travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

LISTE DES RUES

Titre: Travaux d'éclairage à divers endroits - Arrondissement de Ville-Marie

Appel d'offres : 526601

Séq.	Rue	De	À
Arrondissement : Ville-Marie			
1	Saint-François-Xavier	Saint-Paul	Saint-Sacrement
2	Bonneau	Friponne	Saint-Paul
3	De Brésoles	Marie-Morin	Saint-Sulpice
4	Normand	Marguerite-D'Youville	D'Youville
5	McGill	De la Commune	Notre-Dame
6	Hôpital	Saint-François-Xavier	Saint-Alexis

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 526601

Date de publication : 2025-11-03
Date d'ouverture : 2025-11-25

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	ACQ PROVINCIALE
2	BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
3	SYSTÈMES URBAINS INC,
4	LE GROUPE LML LTÉE
5	CONSTRUCTION N.R.C. INC.
6	GROUPE THERMO-LITE INC.
7	NÉOLECT INC.
8	SOCIETÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 23 janvier 2023

CONSTRUCTION N.R.C. INC.
A/S MONSIEUR YVES COHONNER
160, RUE DESLAURIERS
SAINT-LAURENT (QC) H4N 1V8

N° de décision : 2023-DAMP-1182
N° de client : 2700018673
N° d'entreprise du Québec : 1149495146

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CONSTRUCTION N.R.C. INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **22 janvier 2026**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Iulia Savescu

Objet: TR: Validité AMP

De : _Boîte Réception AMP <reception@amp.quebec>
Envoyé : 8 janvier 2026 09:45
À : Laurence Cohonner <lcohonner@constructionnrc.com>
Objet : Validité AMP

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur et si vous ne savez pas que le contenu est sûr.

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

CONSTRUCTION N.R.C. INC.- NUMÉRO DE CLIENT 2700018673

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide AU 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous contrat public.

****Date échéance (renouvellement): 2028-01-23**

Cordialement,

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'admissibilité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335 -5550 – option 1
reception@amp.quebec

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné exclusivement à l'intention de son ou de ses destinataires; il peut contenir des informations confidentielles. Si vous n'êtes pas la ou le destinataire de ce courriel, nous vous avisons par la présente que tout usage, reproduction ou diffusion de ce courriel et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, veuillez en aviser sans délai l'expéditeur en lui retournant ledit courriel et ensuite le détruire, ainsi que tout fichier joint sans en conserver de copie.

Montréal

SOUMISSION 526601- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'éclairage à divers endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie
PL-ER-01 – phase 1 Rue Saint-François-Xavier entre les rues Saint-Paul Est et Saint-Sacrement.	**Concept:** Fermeture complète, avec maintien de la circulation locale uniquement. Fermeture du trottoir du côté est, avec détour piétonnier vers le trottoir opposé. **Horaires de travail:** Lundi à vendredi 7 h 00 à 19 h 00
PL-ER-01 – phase 2 Rue de l'Hôpital entre les rues Saint-François-Xavier et Saint-Alexis	**Concept:** Fermeture complète, avec maintien de la circulation locale uniquement. Fermeture du trottoir du côté nord, avec détour piétonnier vers le trottoir opposé. **Horaires de travail:** Lundi à vendredi 7 h 00 à 19 h 00
PL-ER-01 – phase 3 Rue Saint-Jean entre les rues de l'Hôpital et Notre-Dame.	**Concept:** Fermeture complète, avec maintien de la circulation locale uniquement. Fermeture du trottoir, un côté à la fois, avec détour piétonnier vers le trottoir opposé. **Horaires de travail:** Lundi à vendredi 7 h 00 à 19 h 00
PL-ER-01 – phase 4 Rue Notre-Dame entres les rues Saint-Alexis et Saint-François-Xavier.	**Concept:** Fermeture complète, avec maintien de la circulation locale uniquement. Fermeture du trottoir du côté sud avec détour des piétons vers le trottoir opposé. **Horaires de travail:** Lundi à vendredi 9 h 00 à 19 h 00
PL-ER-02 Rue Bonneau entre les rues Saint-Paul Est et De la Friponne.	**Concept:** Fermeture complète. Fermeture du trottoir du côté est, avec détour des piétons vers l'autre trottoir. **Horaires de travail:** Lundi à vendredi 7 h 00 à 19 h 00
PL-ER-03 Rue de Brésoles / Marie-Morin entre les rues Saint-Sulpice et Saint-Paul	**Concept:** Entrave partielle de la chaussée, un côté à la fois, avec maintien de la circulation locale uniquement. Fermeture du trottoir un côté à la fois, avec détour piétonnier vers le trottoir opposé. **Horaires de travail:** Lundi à vendredi 7 h 00 à 19 h 00
PL-ER-04 Rue Normand entre les rues Place d'Youville et Marguerite d'Youville.	**Concept:** Entrave partielle de la chaussée, un côté à la fois, avec maintien de la circulation locale uniquement. Fermeture du trottoir un côté à la fois, avec détour piétonnier vers le trottoir opposé. **Horaires de travail:** Lundi à vendredi 7 h 00 à 19 h 00
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2026; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-10 sauf si une analyse démontre que le T-RV-7, sont plus approprié; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Installation de PMVM lorsque requis; - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A;

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231081

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Construction NRC inc., pour les travaux d'éclairage à divers endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 770 198,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 526601 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1257231081.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fiorella NUNEZ CARPIO
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-12

Francis PLOUFFE
Conseiller budgétaire
Tél :
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : **1257231081**

Taux: 1.0951303727

No d'engagement **SIR7231081**

Accorder un contrat à Construction NRC inc., pour les travaux d'éclairage à divers endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 770 198,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 526601 (6 soumissionnaires)

Provenance

Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage CM 181160		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 18-050	6101.7718050.802731.01909.57201.000000.0000.183632.000000.98001.00000	669,883.25 $	770,198.27 $	703,293.68 $	703,295 $

Imputation

58002 - Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Travaux	6101.7718050.802730.03141.57201.000000.0000.205616.000000.19010.00000	366,855.00 $	421,791.54 $	385,151.90 $	385,152 $
Contingences	6101.7718050.802730.03141.57201.000000.0000.205616.070008.19010.00000	55,028.25 $	63,268.73 $	57,772.78 $	57,773 $
Incidences - achats	6101.7718050.802730.03141.57401.000000.0000.205617.070003.19010.00000	3,000.00 $	3,449.25 $	3,149.63 $	3,150 $
Incidences techniques	6101.7718050.802730.03141.54590.000000.0000.205617.070003.19010.00000	245,000.00 $	281,688.75 $	257,219.38 $	257,220 $
Total		**669,883.25 $**	**770,198.27 $**	**703,293.68 $**	**703,295.00 $**

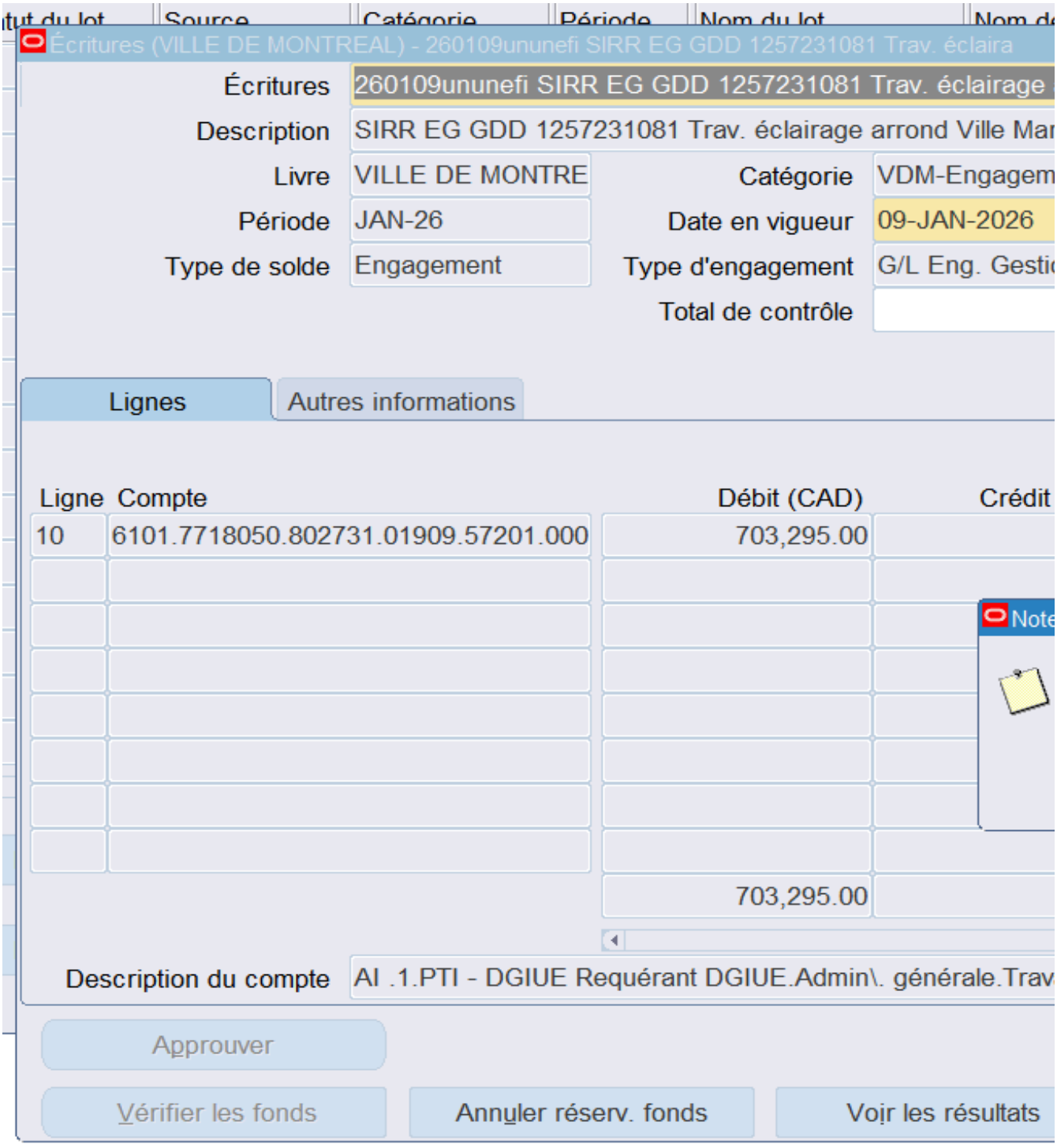
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260109ununefi SIRR EG GDD 1257231081 Trav. éclaira
Écritures
260109ununefi SIRR EG GDD 1257231081 Trav. éclairage
Description
SIRR EG GDD 1257231081 Trav. éclairage arrond Ville Mar
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagem
Période
JAN-26
Date en vigueur
09-JAN-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gesti
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit
10
6101.7718050.802731.01909.57201.000
703,295.00
703,295.00
Note
Description du compte
AI .1.PTI - DGIUE Requérant DGIUE.Admin\. générale.Trav
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

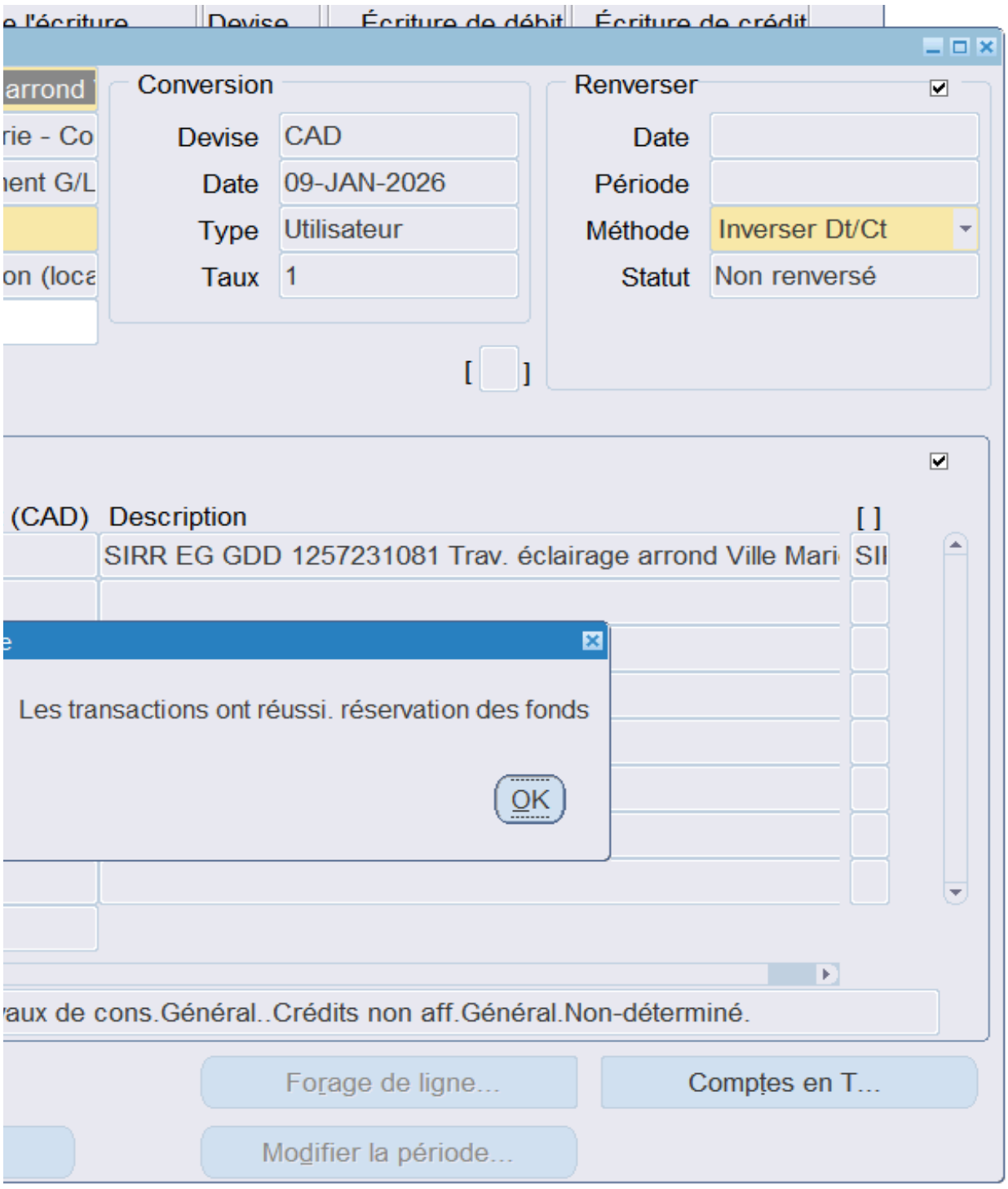
Conversion
Devise CAD
Date 09-JAN-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
(CAD) Description
SIRR EG GDD 1257231081 Trav. éclairage arrond Ville Mari
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.09

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1257231077

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies ltd, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 318 238 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524004 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Insituform Technologies ltd, plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 972 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524004;

2. d'autoriser une dépense de 297 200 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 49 038 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies ltd;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-16 07:57

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1257231077**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies ltd, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 318 238 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524004 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE). Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages, comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction de conduites d'égout par excavation, notamment :

· réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
· rapidité dans la réalisation des travaux;
· réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· rapidité de la remise en état des lieux;
· réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
· maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation par chemisage permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

À l'échelle de la Ville, la longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage en

2026-2027 sera d'environ 37 kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,82 % de l'ensemble du réseau d'égout.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et à encourager la concurrence, la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation d'égout en cinq (5) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat 524004 concerne le quatrième projet et vise la réhabilitation de conduites d'égout dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Anjou, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent.

La DGA a mandaté la DRPIU afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres et de réaliser ces travaux.

L'appel d'offres du SIRR a été publié durant 23 jours, soit du 24 novembre 2025 au 18 décembre 2025 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO et dans le quotidien Le Devoir. La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 18 mars 2026.

Au cours de l'appel d'offres, deux (2) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
04-12-2025	Réémission du plan AHU-EG-2026-03_Louvain-O_Rev 001.	0,00
09-12-2025	Réémission des plans AHU-EG-2026-07_J-J-Gagnier_Rev 001 et VSL-EG-2026-07_Guertin_Rev 001.	0,00

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0395 - 15 décembre 2025 - Accorder un contrat à CGI Environnement inc, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 8 159 313,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524001 (3 soumissionnaires) (1257231072);
CM25 0395 - 14 avril 2025 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 856 428,33 $, taxes incluses (contrat : 2 557 557 $, contingences : 255 755,70 $ + incidences : 43 115,63 $) - Appel d'offres public 519205 (2 soumissionnaires) (1257231009);

CM25 0276 - 18 mars 2025 - Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 6 239 993,45 $, taxes incluses (contrat : 5 588 888 $ + contingences : 558 888,80 $ + incidences : 92 216,65 $) - Appel d'offres public 519204 (3 soumissionnaires) (1247231089).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 4,5 kilomètres de conduites d'égout unitaires et les travaux seront réalisés dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Anjou, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent.

La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -14,21 %, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
Insituform Technologies Limited	2 972 000 $
Clean Water Works inc.	3 159 692,36 $
CGI Environnement inc.	3 244 547,09 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 464 324,46 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	- 492 324,46 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-14,21 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	187 692,36 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	6,32 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Sur trois (3) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 100 %.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main-d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des trois (3) soumissions reçues pour

l'appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de -14,21 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

La majeure partie de l'écart favorable (soit -10,1 %) est réparti sur les articles suivants:

- frais généraux de chantier;
- inspection télévisée V1 et V2;
- chemisage de conduite d'égout 300 mm.

Le reste de l'écart est réparti sur les autres articles de la soumission.

De façon générale, nous considérons que l'écart favorable résulte d'une concurrence agressive entre les entrepreneurs afin de remplir leurs carnets de commandes.

Dans ce contexte, et vu que l'écart est favorable à la Ville, la DGPÉC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Insituform Technologies Limited, dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé Insituform Technologies Limited a joint à sa soumission, son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide, une copie est en pièce jointe.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres # 524004 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 3 318 238 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Insituform Technologies Limited, pour un montant de 2 972 000 $ taxes incluse;
- plus des contingences de 297 200 $ taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat;
- plus des incidences de 49 038 $, taxes incluses qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est réparti comme suit:

- 100% par la DGA, (Règlement d'emprunt 22-046).

Cette dépense est de 3 029 993,58 $ nette de ristourne.

Une partie des travaux de réhabilitation est admissible au programme de subvention TECQ24 (Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) est financée à 96 % selon le protocole d'entente. L'autre partie dont le coût net total de 121 199,74 $, est à la charge du contribuable.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances et de l'évaluation foncière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites d'égout au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est repoussé à une date ultérieure au 18 mars 2026, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et supporter les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mars 2026
Fin des travaux : janvier 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roger KANYINDA, Service de l'eau
Valérie SIMARD, Ahuntsic-Cartierville
Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Élise LAPOINTE, Montréal-Nord
Stefan KOPCZYNSKI, Pierrefonds-Roxboro
Faical BOUZID, Saint-Laurent
France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Stéphane CARON, Anjou

Lecture :

Stéphane CARON, 6 janvier 2026
Stefan KOPCZYNSKI, 6 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar OUCHENANE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-2278
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-01-15

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257231077
Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)*
Projet : 524004 - *Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Anjou, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *· Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;* *· Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;* *· Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Les principaux bénéfices attendus sont de :* *1. Collecter les eaux usées afin qu'elles soient traitées avant d'être rejetées au fleuve Saint-Laurent.* *2. Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de collecte d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.* *3. Anticiper les bris par des analyses d'ingénierie reconnues dans le domaine.*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Division de la Conception des Travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

Date : 2025-12-19
Révision : 0
Chef de projet : Amar Ouchenane, ing.

TABLEAU DE QUANTITÉS PAR RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements d'AHU, ANJ, IBI, MTN, PRF et VSL
Appel d'offres : 524004

N° Plan	Rév.	N° projet AGIR	N° dossier DGA	Rue	De	À	Type de chaussée	Conduite à réhabiliter							
								Diamètre 250 mm (m)	Diamètre 300 mm (m)	Diamètre 375 mm (m)	Diamètre 450 mm (m)	Diamètre 600 mm (m)	Diamètre 750 mm (m)	Diamètre 600x900 mm (m)	Diamètre 900x1350 mm (m)
Arrondissement : Ahuntsic-Cartierville															
AHU-EG-2026-01	0	P13655	22-AHU-PTI-038-EG1	**Sauvé est, rue**	Papineau, avenue	Charton, avenue	Mixte					158			
AHU-EG-2026-02	0	P13652	23-AHU-PTI-010-EG1	**De Meulles, rue**	De Lamotte, rue	De Salaberry, rue	Mixte				82				
AHU-EG-2026-03	0	P13775	23-AHU-PTI-011-EG1	**Louvain ouest, rue de**	Esplanade, avenue de l'	Saint-Laurent, boulevard	Mixte				32	142			
AHU-EG-2026-04	0	P13653	23-AHU-PTI-031-EG1	**Élie-Blanchard, avenue**	Duval, rue	Élie-Blanchard, avenue	Mixte				31				
AHU-EG-2026-05	0	P13659	24-AHU-PTI-010-EG1	**Linden, rue**	Francis, rue	Garnier, rue	Mixte					237			
AHU-EG-2026-06	0	P13654	24-AHU-PTI-014-EG1	**Fleury ouest, rue**	Meilleur, rue	Verville, rue	Souple				40		178		
AHU-EG-2026-07	0	P14760	23-AHU-PTI-032-EG2	**J.-J.-Gagnier, rue**	Henri-Bourassa Est, boule	Gouin Est, boulevard	Mixte								159
Arrondissement : Anjou															
ANJ-EG-2026-01	0	P13733	21-ANJ-PTI-002-EG1	**Arundel, place**	de Talcy, avenue	Arundel, place	Souple		82	11					
ANJ-EG-2026-02	0	P13732	24-ANJ-PTI-001-EG1	**Ronsard, avenue**	Champ-D'Eau, rue du	Neuville, avenue	Souple			64					
ANJ-EG-2026-03	0	P14854	19-ANJ-PTI-002-EG1	**Galeries-D'Anjou, boul. d**	Fontevrault, avenue	Alsace, avenue de l'	Souple		286						
Arrondissement : L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève															
IBI-EG-2026-01	0	P14150	21-IBG-PTI-002-EG1	**O'Leary, rue**	Gouin Ouest, boulevard	Théorêt, rue	Souple	83							
IBI-EG-2026-02	0	P14151	24-IBG-PTI-004-EG1	**Théorêt, rue**	Lefebvre, rue	O'Leary, rue	Souple	75							
Arrondissement : Montréal-Nord															
MTN-EG-2026-01	0	P13814	23-MTN-PTI-003-EG1	**Cobourg, avenue de**	Monselet, rue	Henri-Bourassa, boulevard	Souple							64	
MTN-EG-2026-02	0	P13815	24-MTN-PTI-002-EG1	**Langelier, boulevard**	Dijon, rue de	Marie-Victorin, rue	Souple				92				
Arrondissement : Pierrefonds-Roxboro															
PRF-EG-2026-02	0	P13688	24-PIR-PTI-003-EG1	**Redwood, rue**	Redwood, rue	Swallow, rue	Souple		132						
PRF-EG-2026-03	0	P13687	24-PIR-PTI-004-EG1	**Pine, rue**	Maurice, rue	Rideau, rue	Souple		182						
PRF-EG-2026-04	0	P13686	24-PIR-PTI-005-EG1	**Cardinal, rue**	Allard, rue	Tilly, rue	Souple		213						
PRF-EG-2026-05	0	P13678	24-PIR-PTI-006-EG1	**4e Avenue sud**	Centre-Commercial, rue du	Gouin ouest, boulevard	Souple	219							
PRF-EG-2026-06AB	0	P13685	24-PIR-PTI-007-EG1	**Chestnut, rue**	Brunet, rue	Richer, rue	Souple		308						
Arrondissement : Saint-Laurent															
VSL-EG-2026-01AB	0	P13853	18-SLA-PTI-001 ÉG SA	**Gohier, rue**	Saint-Louis, rue	Beaudet, rue	Souple		274	182					
VSL-EG-2026-02	0	P13874	21-SLA-PTI-002-EG1	**Marcel-Laurin, boulevard**	Décarie, boulevard	Marcel-Laurin, boulevard	Souple		29						
VSL-EG-2026-03	0	P13857	24-SLA-PTI-005-EG1	**Cartier, rue**	Ouimet, rue	Sainte-Croix, avenue	Souple		221						
VSL-EG-2026-04	0	P13859	24-SLA-PTI-006-EG1	**Lecavalier, rue**	Grou, rue	Trudeau, rue	Souple		209						
VSL-EG-2026-05	0	P13861	24-SLA-PTI-007-EG1	**Couvrette, rue**	Muir, rue	Poirier, rue	Souple		183						
VSL-EG-2026-06	0	P13870	24-SLA-PTI-008-EG1	**Oxford, rue d'**	Patricia, rue	Londres, rue de	Souple	108							
VSL-EG-2026-07	0	P13875	24-SLA-PTI-009-EG1	**Guertin, rue**	Deguire, rue	Lapointe, rue	Souple		190						
VSL-EG-2026-08	0	P14979	23-SLA-PTI-015-EG2	**HORS RUE**	Église, rue de l'	Decelles, rue	Souple		99	100					
							Total :	485	2408	357	277	537	178	64	159
							Total des conduites à réhabiliter :	**4465**							

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 524004

Date de publication : 2025-11-24
Date d'ouverture : 2025-12-18

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
2	CWW RÉHABILITATION
3	CGI ENVIRONNEMENT INC

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 4 juillet 2023

INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
A/S MONSIEUR NICOLAS SAUVÉ
5743, 68 AVE NW
EDMONTON (AB) T6B 3P8

N° de décision : 2023-DAMP-1962
N° de client : 2700007934
N° d'entreprise du Québec : 1144751931

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **3 juillet 2028**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

11. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à **un (1) contrat** qu'il a obtenu et qui répond aux exigences suivantes :

- le Soumissionnaire doit être **l'Adjudicataire** de ce contrat (donc, ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant);
- ce contrat doit avoir été exécuté **au cours des cinq (5) dernières années** (le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des cinq (5) dernières années) ou être en cours d'exécution;
- ce contrat doit inclure des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dont le Soumissionnaire aurait procédé (lui-même) aux travaux de chemisage de conduites et comporter une longueur minimale cumulative de **400 m** en longueur de travaux de chemisage de conduites d'égout réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

En lien avec le contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le gabarit du formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI ANNEXES du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'égout réalisée);
- le nom de l'(des) arrondissement(s) ou de la(des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit joindre avec sa soumission les pièces justificatives (notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent de démontrer la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité :

- **adjudicataire du contrat;**
- **nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'égout réalisée);**
- **année(s) d'exécution des travaux;**
- **montant du Contrat;**
- **montant des travaux réalisés et facturés.**

Dans l'éventualité où un soumissionnaire soumettrait plus d'un (1) projet, seul le projet le plus récent, sera retenu. Les projets soumis en trop ne seront pas considérés dans l'analyse de la soumission.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la Liste de rappel de la section VI ANNEXES du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI ANNEXES du Cahier des charges dûment complété et référant à un (1) contrat conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Anjou, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent.
Entrepreneur	Insituform Technologies Limited.

Soumission 524 004 — GDD 125 - 7231 - 077 — Responsable Amar Ouchenane — Date 2025-12-19

Projet #01 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DGA — Corpo

#01-01 Sous-projet: 25 - 18 100 - 184 — n° Simon 205 546

Réhabilitation d'égout secondaire (TECQ24)

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		2 481 513,37 $	2 853 120,00 $	2 605 278,85 $
Travaux contingents	10 %	248 151,34 $	285 312,00 $	260 527,89 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		2 729 664,71 $	3 138 432,00 $	2 865 806,74 $
Sous-total complet du sous-projet		2 729 664,71 $	3 138 432,00 $	2 865 806,74 $

#01-02 Sous-projet: 25 - 18 100 - 247 — n° Simon 206 978

Réhabilitation d'égout secondaire (portion non subventionnée)

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		103 396,39 $	118 880,00 $	108 553,29 $
Travaux contingents	10 %	10 339,64 $	11 888,00 $	10 855,33 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		113 736,03 $	130 768,00 $	119 408,61 $
Sous-total complet du sous-projet		113 736,03 $	130 768,00 $	119 408,61 $

#01-03 Sous-projet: 25 - 18 100 - 185 — n° Simon 205 547

Incidences (TECQ24)

		taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Dépenses incidentes					
#N/A	Servies professioonels	Normal	27 296,65 $	31 384,32 $	28 658,07 $
#N/A	Services techniques	Normal	13 648,32 $	15 692,16 $	14 329,03 $
Sous-total des incidence du sous-projet			40 944,97 $	47 076,48 $	42 987,10 $
Sous-total complet du sous-projet			40 944,97 $	47 076,48 $	42 987,10 $

#01-04 Sous-projet: 25 - 18 100 - 248 — n° Simon 206 979

Incidences (portion non subventionnée)

		taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Dépenses incidentes					
#N/A	Servies professioonels	Normal	1 137,36 $	1 307,68 $	1 194,09 $
#N/A	Services techniques	Normal	568,68 $	653,84 $	597,04 $
Sous-total des incidence du sous-projet			1 706,04 $	1 961,52 $	1 791,13 $
Sous-total complet du sous-projet			1 706,04 $	1 961,52 $	1 791,13 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DGA — Corpo

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		2 584 909,76 $	2 972 000,00 $	2 713 832,14 $
Travaux contingents	10,00 %	258 490,98 $	297 200,00 $	271 383,21 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		2 843 400,74 $	3 269 200,00 $	2 985 215,35 $
Dépenses incidentes		42 651,01 $	49 038,00 $	44 778,23 $
Sous-total complet du projet investi		**2 886 051,75 $**	**3 318 238,00 $**	**3 029 993,58 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		2 584 909,76 $	2 972 000,00 $	2 713 832,14 $
Travaux contingents	10,00 %	258 490,98 $	297 200,00 $	271 383,21 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		2 843 400,74 $	3 269 200,00 $	2 985 215,35 $
Dépenses incidentes		42 651,01 $	49 038,00 $	44 778,23 $
Total des montants maximum autorisés		**2 886 051,75 $**	**3 318 238,00 $**	**3 029 993,58 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	3 029 993,58 $
Total	100,0%	**3 029 993,58 $**

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="8">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-dessous.

Horaire de travail pour travaux de chemisage :
AHU : lundi au dimanche 24h/24h
ANJ : lundi au dimanche 24h/24h
IBI : lundi au dimanche 24h/24h
MTN : lundi au dimanche 24h/24h
PRF : lundi au dimanche 24h/24h
VSL : lundi au samedi 24h/24h
Sauf si mentionné autrement dans les cases ci-dessous

Horaire de travail pour autres travaux :
AHU : lundi au vendredi 7h-19h, samedi et dimanche 9h-17h
ANJ : lundi au vendredi 7h-19h, samedi 8h-18h et dimanche 9h-18h
IBI : lundi au vendredi 7h-19h, samedi et dimanche 9h-17h
MTN : lundi au vendredi 7h-19h, samedi 8h-19h et dimanche 9h-19h
PRF : lundi au vendredi 7h-19h, samedi et dimanche 10h-19h
VSL : lundi au vendredi 7h-17h, samedi 9h-16h

Sauf si mentionné autrement dans les cases ci-dessous

*Seules les entraves les plus restrictives sont présentées dans les cases ci-dessous.</td></tr>
<tr><td>Ahuntsic-Cartierville (AHU)</td><td>Rue Sauvé E, rue de Meulles, rue de Louvain, avenue Élie-Blanchard, rue Linden, rue Fleury O, rue J-J Gagnier.</td></tr>
<tr><td>Anjou (ANJ)</td><td>Place d'Arundel, avenue Ronsard, boulevard des Galeries d'Anjou.</td></tr>
<tr><td>L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (IBI)</td><td>Rue O'Leary, rue Théorêt.</td></tr>
<tr><td>Montréal-Nord (MTN)</td><td>Avenue de Cobourg, boulevard Langelier.</td></tr>
<tr><td>Pierrefonds-Roxboro (PRF)</td><td>Rue Redwood, rue Pine, rue Cardinal, 4e avenue, rue Chestnut.</td></tr>
<tr><td>Saint-Laurent (VSL)</td><td>Rue Gohier, boulevard Marcel-Laurin, rue Cartier, rue Lecavalier, rue Couvertte, rue d'Oxford, rue Guertin, rue Decelles.</td></tr>
<tr><td colspan="2">AHU-EG-2026-01
Rue Sauvé Est
De l'avenue Papineau à l'avenue Charlton</td><td>Occupation : <u>Rue Sauvé E.:</u> Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre l'avenue Papineau et l'avenue Hamelin. Maintenir le corridor scolaire. Prévoir un corridor balisé en tout temps pour piéton au niveau de l'intersection avec l'avenue Papineau pour maintenir le passage piéton. <u>Rue de Port-Royal:</u> Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre l'avenue Hamelin et l'avenue Charton. <u>Avenue Charton:</u> Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre rue de Port-Royal et rue Sauriol. Prévoir un détour balisé pour piétons pour la traverse de l'intersection avec la rue Sauvé pour maintenir le passage piéton.
Horaire de travail : Travaux de chemisage : Avenue Papineau: Samedi et dimanche : 24h/24h. Autres rues: Lundi au dimanche 24h/24h
Autres travaux : Lundi au vendredi 7h-19h, samedi et dimanche 9h-17h</td></tr>
<tr><td colspan="2">AHU-EG-2026-02
Rue Meulles
De la rue Salaberry à la rue Lamotte</td><td>Occupation : <u>Rue de Meulles</u>: Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre rue de Salaberry et rue de Lamotte. Interdire le stationnement de chaque côté de la chaussée à la hauteur des travaux. Prévoir un détour balisé pour piétons pour la traverse. <u>Rue de Salaberry:</u> Maintien d'une voie de circulation en direction est entre la rue de Tracy et la rue Grenet. Aucune entrave en direction ouest. Interdire le stationnement du côté sud de la chaussée à la hauteur des travaux.
Horaire de travail : Travaux de chemisage : Avenue Papineau: Samedi et dimanche : 24h/24h. Autres rues: Lundi au dimanche 24h/24h
Autres travaux : Lundi au vendredi 7h-19h, samedi et dimanche 9h-17h</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
AHU-EG-2026-07 **Rue J-J. Gagnier** Du boulevard Gouin E au boulevard Henri-Bourassa E	**Occupation :** Rue J. J. Gagnier: Travaux d'excavation : Maintien d'une voie de circulation en direction sud de largeur minimale de 3,2 mètres entre le boulevard Gouin E. et le boulevard Henri-Bourassa. Interdire le stationnement du côté ouest de la chaussée à la hauteur des travaux. Prévoir un détour balisé pour piétons pour la traverse de l'intersection avec le boulevard Gouin E. pour maintenir le passage piéton. Travaux de chemisage : Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre le boulevard Gouin E. et le boulevard Henri-Bourassa. Prévoir un détour balisé pour piétons pour la traverse de l'intersection avec le boulevard Gouin E. pour maintenir le passage piéton. Prévoir un corridor balisé en tout temps pour piéton au niveau de l'intersection avec le boulevard Henri-Bourassa pour maintenir le passage piéton. Boulevard Gouin E.: Travaux d'excavation : Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre la rue J.J. Gagnier et la rue Boismenu. Mise à double sens entre la rue J.J. Gagnier et la rue Boismenu. Travaux de chemisage : Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement entre avenue Wilfrid-Saint-Louis et rue Boismenu. Mise à double sens entre l'avenue Wilfrid-Saint-Louis et la rue Boismenu. Fermeture complète de la direction ouest et maintien d'une voie de circulation en direction est entre avenue Poitras et avenue Wilfrid-Saint-Louis. Prévoir un corridor balisé en tout temps pour piéton pour maintenir le sentier pédestre du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. Boulevard Henri-Bourassa: Travaux de chemisage : Fermeture de la voie de droite en direction ouest avec maintien des voies de gauche. Aucune entrave en direction est. Prévoir un détour balisé pour piétons au niveau de la traverse nord de la rue J-J Gagnier pour maintenir le passage piéton. **Horaire de travail : Travaux de chemisage : samedi et dimanche 24h/24h. Autres travaux/ Travaux d'excavation : Lundi au vendredi de 7h -19h, samedi et dimanche 9h-17h**
VSL-EG-2026-02 **Boulevard Marcel-Laurin** Du boulevard Marcel-Laurin au boulevard Marcel-Laurin	**Occupation :** Tournebride sud du boulevard Marcel-Laurin direction nord : Fermeture complète entre le boulevard Décarie et le chemin de la Côte-de-Liesse. **Horaire de travail : Travaux de chemisage : samedi et dimanche 24h/24h. Autres travaux/ Travaux d'excavation : Lundi au vendredi de 7h -17h et samedi 9h-16h**
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. - L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite comme prévu au DTNI-8A.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231077

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies ltd, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 318 238 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524004 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1257231077 - DGA.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-12

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	**1257231077**
Service	**EAU**
Direction	**DGA**

Engagement #	**EAUXX31077**	**Date**	**1/12/2026**

Objet GDD

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Anjou, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent. Dépense totale de 3 318 238,00 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 524004 (3 soumissionnaires)

Informations comptables

Provenance

PG 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 22-046	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000	2,886,051.75 $	3,318,238.00 $	3,029,993.58 $	3,029,999 $

Imputations

Projet 18100	**524004 - Arrondissement multiples - Réhab. EG**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.205546.000000.12015.00000	2,481,513.37 $	2,853,120.00 $	2,605,278.85 $	2,605,279 $
Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.205546.070008.12015.00000	248,151.34 $	285,312.00 $	260,527.89 $	260,528 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04161.54301.000000.0000.205547.070003.12015.00000	27,296.65 $	31,384.32 $	28,658.07 $	28,659 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04161.54590.000000.0000.205547.070003.12015.00000	13,648.32 $	15,692.16 $	14,329.03 $	14,330 $
Sous-total		2,770,609.68 $	3,185,508.48 $	2,908,793.84 $	2,908,796 $

Projet 18100	**524004 - Arrondissement multiples - Réhab. EG XNSUBV**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206978.000000.12015.00000	103,396.39 $	118,880.00 $	108,553.29 $	108,554 $
Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206978.070008.12015.00000	10,339.64 $	11,888.00 $	10,855.33 $	10,856 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04161.54301.000000.0000.206979.070003.12015.00000	1,137.36 $	1,307.68 $	1,194.09 $	1,195 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04161.54590.000000.0000.206979.070003.12015.00000	568.68 $	653.84 $	597.04 $	598 $
Sous-total		**115,442.07 $**	**132,729.52 $**	**121,199.74 $**	**121,203 $**

Total	**2,886,051.75 $**	**3,318,238.00 $**	**3,029,993.58 $**	**3,029,999 $**

EAUXX31077

Eng.GDD 1257231077 Réhab.conduite EG. divers arrondissements

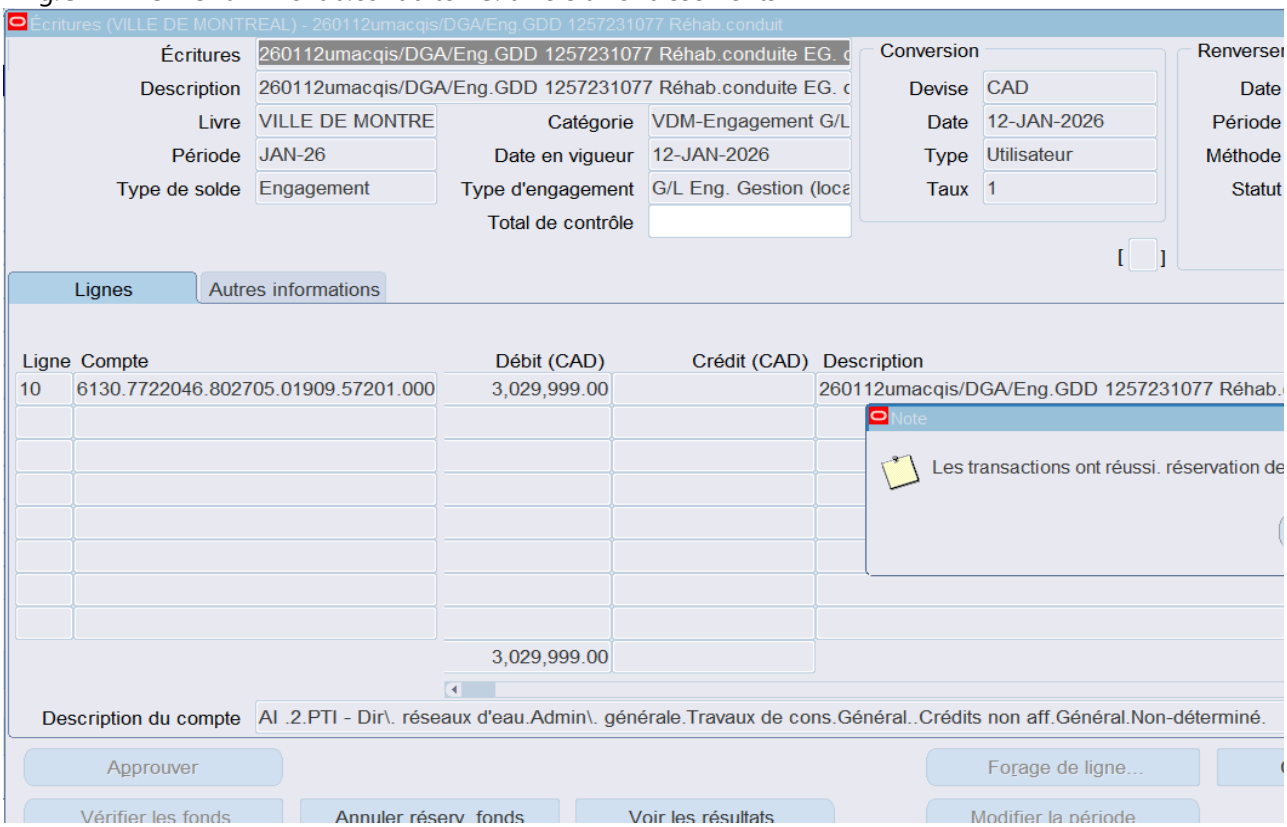

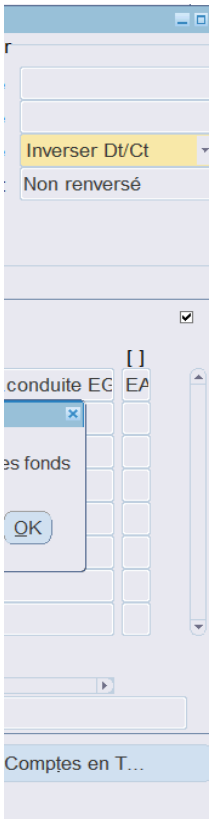
Inverser Dt/Ct
Non renversé
[ ]
conduite EC
EA
es fonds
OK
Comptes en T...

De : Roger KANYINDA <roger.kanyinda@montreal.ca>
Envoyé : lundi 12 janvier 2026 09:00
À : Amar OUCHENANE <amar.ouchenane@montreal.ca>; valerie.simard@ville.montreal.qc.ca <valerie.simard@ville.montreal.qc.ca>; Eric BLOUIN <eric.blouin@montr
Noureddine HANOUZ <noureddine.hanouz@montreal.ca>; pierre.yves.morin@ville.montreal.qc.ca <pierre.yves.morin@ville.montreal.qc.ca>; Elise LAPOINTE <elise.la
<stefan.kopczynski@ville.montreal.qc.ca>; Faical BOUZID <faical.bouzid@montreal.ca>; France LEGAULT <france.legault@montreal.ca>; Stephane CARON <stephane.c
Objet : RE: Demande pour le dossier : 1257231077

Bonjour,
Vous trouverez ci-dessous nos commentaires en lien avec le dossier en rubrique - 1257231077

Objet du dossier : Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses
Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent. Dépense totale de 3 318 238,00 $, taxes incluses. - Appel d'offres public 5240

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier 1257231077 et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dép

La Direction de la gestion des actifs du Service de l'Eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvelleme

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contrib

Merci

Roger Kanyinda, ing DESS
Chef de section
Planification des investissements
Direction de la gestion des actifs
Service de l'eau
801, rue Brennan, 3e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

real.ca>; Sofiane DJAD <sofiane.djad@montreal.ca>; Hakim AMICHI <hakim.amichi@montreal.ca>;
pointe@montreal.ca>; stefan.kopczynski@ville.montreal.qc.ca
aron@montreal.ca>
s rues de la ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Anjou, L'Île-
004 (3 soumissionnaires)
pense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.
nt d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la Ville de Montréal.
uent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

De quelle façon les incidences sont approuvées (cas 1, 2 ou 3)?

Cas #1 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) incluant des **travaux/contingences et une**

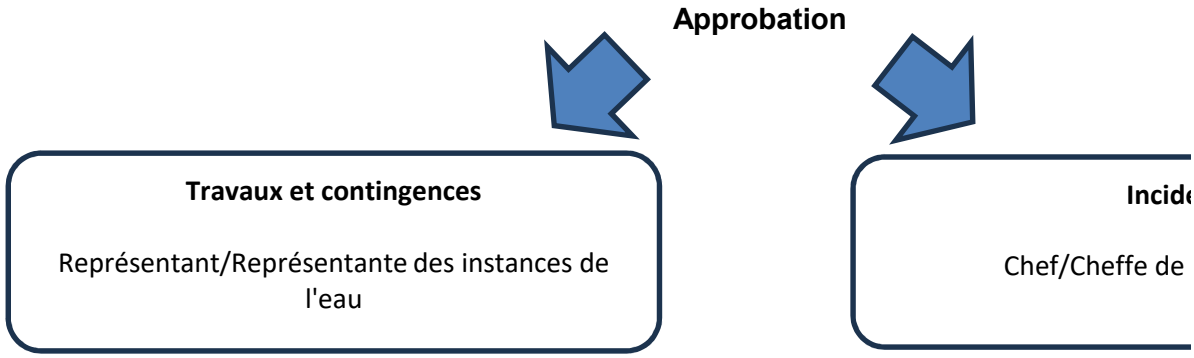

Cas #2 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) ou d'une décisions déléguées (GDD jaune)

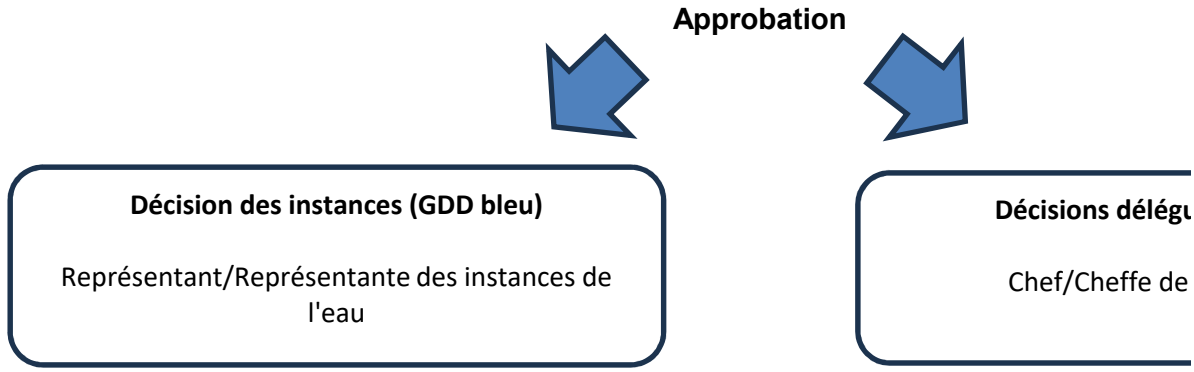

Cas #3 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) qui comprend une entente-cadre au niveau

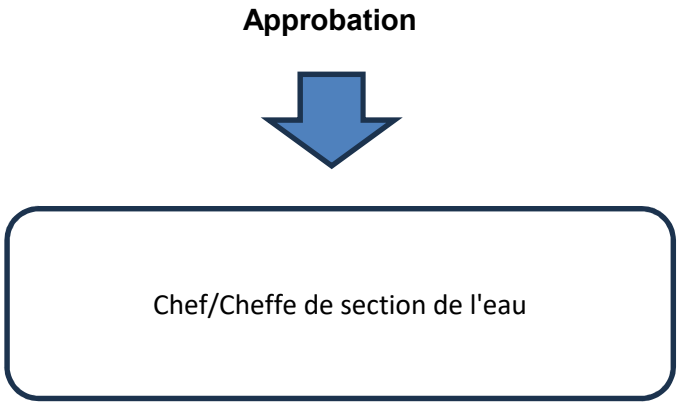

Vérifier dans l'annuaire du personnel le responsable associé à l'UADM. Voici le lien de Intranet: http://annuaire

	Niveau C (Chef de section)	Niveau B (Chef de division)	Niveau A
Unité Nord	Cheffe/Chef de section D		
Ahuntsic-Cartierville			

Anjou	490202**03**0000	4902**02**000000	**4902**00
CDNNDG			
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Montréal-Nord			
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			
Unité Sud	Cheffe/Chef de section D		
Lachine	490202**04**0000		
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Outremont			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Verdun			
Ville-Marie			

enveloppe globale des incidences.

ences

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

contenant **uniquement des incidences.**

ıées (GDD jaune)

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

du fournisseur **des incidences.**

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

e/

(Directeur)

Représentant/Représentante des instances

Francis Plouffe

Représentant/Re

Reak Sa Sen	Représentant/Re
Anne Guignard	Représentant/Repré
Hugo LeBlais	Représentant/Re
Julie Brosseau	Représentant/Re
Catherine Tougas	Représentant/Re
Julie Mota	Représentant/Re

000000

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services avec entente-cadre
Moins de 20 000$
Moins de 30 000$
Transféré au représentant des instances
Jusqu'au maximum du budget accordé

eprésentante des instances DGA

eprésentante des instances DRE
sentante des instances DEEU / DPM
eprésentante des instances DSP
eprésentante des instances DEP
eprésentante des instances SIRR
eprésentante des instances SUM

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

Services

Service de l'Eau

Service de l'Urbanisme et Mobilité

Service de l'infrasctructure du réseau routier

Espace pour la vie

Service de l'habitation
Service des technologies de l'information
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service de la culture

Direction (Excécutant)

Direction des réseaux d'eau
Direction de l'Eau Potable
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la gestion des actifs
Directions des projets majeurs

Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Division des projets urbains

Direction des projets d'aménagement urbain

Si exécutant SIRR Géneral
Exécutant UADM - 3003 - Real.Proj.Infra.Urb. - Requérant UADM - 3009 - Ges
Exécutant UADM - Different exécutant - Requérant UADM - 3009 - Ges.Inf.Ur
Exécutant SIRR Géneral RESP privée requerant Eau

Direction de l'Espace pour la vie

Direction Habitation
Technologies de l'information
Direction des grands parcs, mont Royal et sports
Direction Sports
Direction - Culture

Compte de retenue

6101.0000000.802705.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802706.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802707.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802728.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802732.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802716.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802701.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802710.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802730.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802731.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803506.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6107.0000000.802502.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802715.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803402.00000.21101.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802503.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802505.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802501.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Exception

Le compte général débutant par 5030 ne doit plus être utilisé pour les nouveaux dossiers

Cependant, les contrats **en cours qui ont été amorcés** avec le compte 5030 peuvent être complétés avec ce même compte.

Le sous-objet **001027** ne doit plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Les centres de responsabilité **802712** et **802722** ne doivent plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.10

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1257231082

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies ltd, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 7 148 437,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524003 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Insituform Technologies ltd, plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Mercier– Hochelaga–Maisonneuve, de Verdun et de Ville-Marie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 6 378 378 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524003;

2. d'autoriser une dépense de 637 837,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 132 221,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies ltd;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-21 10:47

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1257231082**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies ltd, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 7 148 437,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524003 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE). Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages, comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction de conduites d'égout par excavation, notamment :

· réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
· rapidité dans la réalisation des travaux;
· réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· rapidité de la remise en état des lieux;
· réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
· maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation par chemisage permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

À l'échelle de la Ville, la longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage en

2026-2027 sera d'environ 37 kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,82 % de l'ensemble du réseau d'égout.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et à encourager la concurrence, la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation d'égout en cinq (5) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat 524003 concerne le troisième projet et vise la réhabilitation de conduites d'égout dans les arrondissements du Sud-Ouest, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Verdun et Ville-Marie.

La DGA a mandaté la DRPIU afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres et de réaliser ces travaux.

L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier a été publié durant 35 jours, soit du 3 novembre 2025 au 9 décembre 2025 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO et dans le quotidien Le Devoir. La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 9 mars 2026.

Au cours de l'appel d'offres, cinq (5) addenda ont été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
06-11-2025	Report de la date d'ouverture des soumissions, bonification de l'article de Récupération des équipements municipaux du CCAS, ajustements de diverses quantités au formulaire de soumission et bonification du tableau des exigences de mobilité du DTSI-M.	- 413 784,10
11-11-2025	Ajustement des quantités de chemisage de conduites d'égout de 600 mm x 900 mm et de gestion des sols B-C au formulaire de soumission.	24 105,66
11-11-2025	Ajustement des quantités de réfection de coupe et de gestion des sols B-C au formulaire de soumission.	- 271 435,28
27-11-2025	Ajustement de la quantité de remise en service des branchements d'égout au formulaire de soumission et mise-à-jour de la liste des rues.	39 666,38
04-12-2025	Publication du tableau de questions et réponses.	0,00

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0395 - 14 avril 2025 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 856 428,33 $, taxes incluses (contrat : 2 557 557 $, contingences : 255 755,70 $ + incidences : 43 115,63 $) - Appel d'offres public 519205 (2 soumissionnaires) (1257231009);
CM25 0276 - 18 mars 2025 - Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de

l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 6 239 993,45 $, taxes incluses (contrat : 5 588 888 $ + contingences : 558 888,80 $ + incidences : 92 216,65 $) - Appel d'offres public 519204 (3 soumissionnaires) (1247231089);

CM25 0278 - 18 mars 2025 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La-Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie - Dépense totale de 12 584 957,22 $, taxes incluses (contrat : 11 344 344 $ + contingences : 1 134 434,40 $ + incidences : 106 178,82 $) - Appel d'offres public 519203 (3 soumissionnaires) (1247231084)

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 6,1 kilomètres de conduites d'égout unitaires et les travaux seront réalisés dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Verdun et de Ville-Marie.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -14,79 % favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
Insituform Technologies Limited	6 378 378 $
CGI Environnement inc.	6 905 668,90 $
Clean Water Works inc.	7 585 241,08 $
Dernière estimation réalisée ($)	7 485 426,27 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	-1 107 048,27 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-14,79 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	527 290,90 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	8,27 %

((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe. Sur six (6) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 50 %.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Les professionnels de la DGPÉC ont procédé à l'analyse des trois (3) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de 14,79 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC). La majeure partie de l'écart favorable (soit 10,3%) est répartie sur les articles suivants :

- Inspection télévisée V1 et V2;
- Chemisage de conduite d'égout 600 mm X 900 mm;
- Sondage pour caractérisation environnementale;
- Réfection de coupe - Chaussée mixte avec trafic lourd.

Le reste de l'écart est réparti sur les autres articles de la soumission.

De façon générale, la DGPÉC considère que l'écart favorable résulte d'une concurrence agressive entre les entrepreneurs afin de remplir leurs carnets de commandes.

Dans ce contexte, et vu que l'écart est favorable à la Ville, la DGPÉC considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Insituform Technologies Limited, dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé Insituform Technologies Limited a joint à sa soumission, son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide, une copie est en pièce jointe.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres # 524003 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 148 437,04 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat à Insituform Technologies Limited, pour un montant de 6 378 378,00 $, taxes incluses;
- plus un budget de contingences de 637 837,80 $ taxes incluses, soit une moyenne de 10 % du coût du contrat;
- plus un budget d'incidences de 132 221,25 $, taxes incluses qui comprennent des dépenses en matière de services professionnels et services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est réparti comme suit:

- 100% par la DGA (Règlement d'emprunt 22-046).

Cette dépense est de 6 527 475,83 $ nette de ristourne.

Une partie des travaux de réhabilitation, dont le coût net total de 5 871 053,69 $, est admissible au programme de subvention TECQ24 (Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) est financé selon le protocole d'entente.

L'autre partie des travaux de réhabilitation, dont le coût net total de 656 422,14 $, est à la charge du contribuable.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites d'égout au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est repoussé à une date ultérieure au 9 mars 2026, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et supporter les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

France L LEGAULT, Service des ressources humaines et des communications
Catherine ST-PIERRE, Le Sud-Ouest
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jean CARDIN, Verdun
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Richard C GAGNON, 12 janvier 2026
Alain DUFRESNE, 8 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Étienne BLAIS
Directeur
Tél : 514-872-8422
Approuvé le : 2026-01-20

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257231082
Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)*
Projet : 524003 - *Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements du Sud-Ouest, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Verdun et Ville-Marie.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *· Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;* *· Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;* *· Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Les principaux bénéfices attendus sont de :* *1. Collecter les eaux usées afin qu'elles soient traitées avant d'être rejetées au fleuve Saint-Laurent.* *2. Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de collecte d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.* *3. Anticiper les bris par des analyses d'ingénierie reconnues dans le domaine.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal tion des Travaux (DCT)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)

Date : 2025-11-26
Révision : 3
Chef de projet : Claude Lavoie, ing.

TABLEAU DE QUANTITÉS PAR RUES
Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal
Appel d'offres : 524003

								Conduites d'égout à réhabiliter																
								II-2B-2105	II-2B-2106	II-2B-2107	II-2B-2109	II-2B-2111	II-2B-2126		II-2B-1232	II-1A-15404	II-2B-2201	II-1A-10101	II-1A-10107	II-2B-3104	II-3B-4102	II-3B-4302	II-7A-2301	II-TS-2303
# Plan	Rév.	# projet AGIR	# dossier DGA	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre 300 mm (m)	Diamètre 375 mm (m)	Diamètre 450 mm (m)	Diamètre 600 mm (m)	Diamètre 750 mm (m)	Diamètre 600x900 mm (m)	Branchement de puisards (m)	Chemisage et inspections branchements puisard (m)	Remplacement branchements de puisards (m)	Branchement d'égout (unité)	Remplac. conduite par excavation 300 mm (m)	Remplac. conduite par excavation 750 mm (m)	Cheminée d'accès à ajouter pour < 1050 et <= 600x900 (unité)	Réfection de coupe (souple) (m²)	Réfection de coupe (mixte) (m²)	Gestion des sols B-C (t.m)	Sondage (unité)
Arrondissement : Le Sud-Ouest																								
LSO-EG-2026-01A	0	P13939	17-SDO-PTI-022	**Collège, rue du**	Saint-Antoine Ouest, rue	De Richelieu, rue	Mixte						136	39	20	4	25				0	20	19	2
LSO-EG-2026-02AB	0	P13925	18-SDO-PTI-031-EG	**Ryde, rue de**	Charlevoix, rue	Hibernia, rue d'	Mixte						276	69	35	7	56			1	0	47	52	5
LSO-EG-2026-03A	0	P13928	23-SDO-PTI-048-EG1	**De Villiers, rue**	Hadley, rue	Eadie, rue	Mixte			181				54	27	6	49				0	30	29	3
LSO-EG-2026-04A	0	P13929	23-SDO-PTI-051-EG1	**Eadie, rue**	Cardinal, rue	De Villiers, rue	Mixte						139	37	19	4	28				0	20	19	3
LSO-EG-2026-05A	0	P13938	24-SDO-PTI-009-EG1	**Rushbrooke, rue**	Butler, rue	Charlevoix, rue	Mixte						152	32	16	4	37			1	0	32	38	3
LSO-EG-2026-06A	0	P13940	24-SDO-PTI-012-EG1	**Springland, rue**	Briand, rue	Hadley, rue	Mixte	37						9	5	1	2	2		1	0	28	34	1
Arrondissement : Mercier - Hochelaga-Maisonneuve																								
MHM-EG-2026-01AB	0	P13958 P13959	18-MHM-PTI-074-EG1 18-MHM-PTI-104-EG1	**Pierre-Tétreault, rue**	Marseille, rue de	De Forbin-Janson, rue	Mixte						345	92	46	10	57				0	50	48	7
MHM-EG-2026-02A	0	P13979	19-MHM-PTI-028-EG1	**De Cadillac, rue**	Notre-Dame Est, rue	La Fontaine, rue	Mixte						253	90	45	9	73				0	45	43	5
MHM-EG-2026-03A	0	P13948	19-MHM-PTI-102-EG1	**Des Ormeaux, rue**	Marseille, rue de	De Teck, rue	Mixte						174	48	24	5	30				0	25	24	4
MHM-EG-2026-04A	0	P13957	24-MHM-PTI-009-EG1	**Des Ormeaux, rue**	Sherbrooke est, rue	De Forbin-Janson, rue	Mixte						161	54	27	6	37				0	30	29	4
MHM-EG-2026-05A	0	P13961	20-MHM-PTI-007-EG1	**Saint-Donat, rue**	Sherbrooke Est, rue	De Forbin-Janson, rue	Mixte						163	28	14	3	25			1	0	28	33	3
MHM-EG-2026-06ABCD	0	P13966 P13964 P13965	20-MHM-PTI-057-EG1 20-MHM-PTI-017-EG1 20-MHM-PTI-018-EG1 20-MHM-PTI-019-EG1 20-MHM-PTI-020-EG1	**Sherbrooke Est, rue**	Langelier, boulevard	Trianon, rue du	Mixte			72		17	630	66	33	7	52				0	35	34	13
MHM-EG-2026-07A	0	P13960	20-MHM-PTI-062-EG1	**Sherbrooke Est, rue**	Baldwin, rue	des Ormeaux, rue	Mixte						136	11	6	2	16			1	0	23	28	3
MHM-EG-2026-08A	0	P14057	24-MHM-PTI-004-EG1	**Sherbrooke est, rue**	Pierre-Bernard, boulevard	Taillon, rue	Mixte						191	17	9	2	12				0	10	10	4
MHM-EG-2026-09A	0	P13962	21-MHM-PTI-053-EG1	**Souligny, avenue**	Saint-Donat, rue	Lebrun, avenue	Souple						176	28	14	3	22				15	0	15	4
MHM-EG-2026-10A	0	P13949	23-MHM-PTI-020-EG1	**Curatteau, rue**	Curatteau, place	Curatteau, place	Souple			36		8	224	23	12	3	21				15	0	15	5
MHM-EG-2026-11A	0	P13981	24-MHM-PTI-001-EG1	**Darling, rue**	Adam, rue	John-Easton-Mills, rue	Mixte						332	81	41	9	90			1	0	57	61	5
MHM-EG-2026-12A	0	P13944	24-MHM-PTI-003-EG1	**Triest, rue**	Lepailleur, rue	Bruxelles, rue de	Mixte			83				22	11	3	11				0	15	15	2
MHM-EG-2026-13A	0	P13946	24-MHM-PTI-005-EG1	**Mercier, avenue**	Ontario est, rue	Brouage, rue de	Mixte						91	23	12	3	20				0	15	15	2
MHM-EG-2026-14A	0	P13953	24-MHM-PTI-007-EG1	**Marseille, rue de**	Cadillac, rue de	Du Quesne, rue	Mixte			73				12	6	2	4				0	10	10	2
MHM-EG-2026-15A	0	P13963	24-MHM-PTI-008-EG1	**Hochelaga, rue**	Granby, avenue de	Desautels, rue	Mixte		11				242	14	7	2	7			1	0	23	28	4
MHM-EG-2026-16A	0	P13952	24-MHM-PTI-010-EG1	**Beauclerk, rue**	La Fontaine, rue	Ontario est, rue	Mixte					240		37	19	4	14				0	20	19	5
MHM-EG-2026-17A	0	P14313	24-MHM-PTI-002-EG1	**Cirier, rue**	de Marseille, rue	Gustave-Bleau, rue	Mixte			275				34	17	4	38				0	20	19	4
MHM-EG-2026-18A	0	P14890	25-MHM-PTI-014-EG1	**Langelier, boulevard**	Louis-Riel, avenue	Lescarbot, rue	Mixte			70				20	10	2	4				0	10	10	3
MHM-EG-2026-19A	0	P14891	25-MHM-PTI-013-EG1	**Honoré-Beaugrand, rue**	Honoré-Beaugrand, place	Honoré-Beaugrand, place	Mixte					55		6	3	1	1				0	5	5	1
Arrondissement : Verdun																								
VER-EG-2026-01A	0	P14138	24-VER-PTI-001-EG1	**David, rue**	Crawford, rue	Limite est	Souple		113					18	9	2	15				10	0	10	2
VER-EG-2026-03A	0	P13692	24-VER-PTI-004-EG1	**Joseph, rue**	Régina, rue	Strathmore, rue	Mixte		172					48	24	5	20				0	25	24	4
Arrondissement : Ville-Marie																								
VIM-EG-2026-01A	0	P14068	23-VMA-PTI-025-EG1	**Joly, avenue**	Limite sud	Ontario est, rue	Mixte						154	10	5	2	26		2	2	0	48	62	2
VIM-EG-2026-02AB	0	P14373	19-VMA-PTI-029-EG1	**Saint-Paul Ouest, rue**	McGill, rue	Saint-François-Xavier, rue	Mixte						283	72	36	11	83				0	55	52	4
VIM-EG-2026-05A	0	P14044	22-VMA-PTI-029-EG1	**René-Lévesque ouest, boulevard**	Jeanne-Mance, rue	Saint-Urbain, rue	Mixte						52	7	4	2	14			1	0	23	28	2
VIM-EG-2026-06A	0	P14043	23-VMA-PTI-032-EG1	**René-Lévesque est, boulevard**	Saint-Laurent, boulevard	Saint-Dominique, rue	Mixte						32	13	7	2	3			1	0	23	28	1
VIM-EG-2026-07A	0	P14063	23-VMA-PTI-037-EG1	**Lespérance, rue**	Ontario est, rue	Thomas-Valin, terrasse	Mixte				3		164	39	20	6	28			1	0	42	47	3
VIM-EG-2026-10A	0	P14072	24-VMA-PTI-024-EG2	**Berri, rue**	Commune est, rue de la	Notre-Dame est, rue	Mixte						144	35	18	6	23				0	30	29	3
							Sous-Totaux :	37	296	790	3	320	4650	1188	601	142	943	2	2	12	40	844	932	118
							Total des conduites à réhabiliter :	6096																

Quantités calculées, non indiquées en plan

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 524003

Date de publication : 2025-11-03
Date d'ouverture : 2025-12-09

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	CONSTRUCTION DERIC INC.
2	CGI ENVIRONNEMENT INC.
3	VILLE DE LONGUEUIL
4	CWW RÉHABILITATION
5	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
6	8246408 CANADA INC.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 4 juillet 2023

INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
A/S MONSIEUR NICOLAS SAUVÉ
5743, 68 AVE NW
EDMONTON (AB) T6B 3P8

N° de décision : 2023-DAMP-1962
N° de client : 2700007934
N° d'entreprise du Québec : 1144751931

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **3 juillet 2028**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

11. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à **un (1) contrat** qu'il a obtenu et qui répond aux exigences suivantes :

- le Soumissionnairve doit être **l'Adjudicataire** de ce contrat (donc, ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant);
- ce contrat doit avoir été exécuté **au cours des cinq (5) dernières années** (le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des cinq (5) dernières années) ou être en cours d'exécution;
- ce contrat doit inclure des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dont le Soumissionnaire aurait procédé (lui-même) aux travaux de chemisage de conduites et comporter une longueur minimale cumulative de **400 m** en longueur de travaux de chemisage de conduites d'égout réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

En lien avec le contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le gabarit du formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI ANNEXES du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'égout réalisée);
- le nom de l'(des) arrondissement(s) ou de la(des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit joindre avec sa soumission les pièces justificatives (notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent de démontrer la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité :

- **adjudicataire du contrat;**
- **nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'égout réalisée);**
- **année(s) d'exécution des travaux;**
- **montant du Contrat;**
- **montant des travaux réalisés et facturés.**

Dans l'éventualité où un soumissionnaire soumettrait plus d'un (1) projet, seul le projet le plus récent, sera retenu. Les projets soumis en trop ne seront pas considérés dans l'analyse de la soumission.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la Liste de rappel de la section VI ANNEXES du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI ANNEXES du Cahier des charges dûment complété et référant à un (1) contrat conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de LSO, MHM, VER et VIM

Entrepreneur: Insituform Technologies Limited

Soumission: 524 003 — GDD: 125 - 7231 - 081 — Responsable: Charles Grondin — Date: 2026-01-07

Projet #01: 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DGA — Corpo

#01-01 Sous-projet: 25 - 18 100 - 182 — n° Simon: 205 544

Réhabilitation d'égout secondaire (TECQ24)

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		4 992 859,49 $	5 740 540,20 $	5 241 878,36 $
Travaux contingents	10 %	499 285,95 $	574 054,02 $	524 187,84 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		5 492 145,44 $	6 314 594,22 $	5 766 066,20 $
Sous-total complet du sous-projet		5 492 145,44 $	6 314 594,22 $	5 766 066,20 $

#01-02 Sous-projet: 25 - 18 100 - 249 — n° Simon: 206 980

Réhabilitation d'égout secondaire (portion non subventionnée)

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		554 762,17 $	637 837,79 $	582 430,93 $
Travaux contingents	10 %	55 476,22 $	63 783,78 $	58 243,09 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		610 238,38 $	701 621,57 $	640 674,02 $
Sous-total complet du sous-projet		610 238,38 $	701 621,57 $	640 674,02 $

#01-03 Sous-projet: 25 - 18 100 - 183 — n° Simon: 205 545

Incidences (TECQ24)

		taxation	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Dépenses incidentes					
#N/A	Services professionnels	Normal	65 000,00 $	74 733,75 $	68 241,88 $
#N/A	Services techniques	Normal	35 000,00 $	40 241,25 $	36 745,63 $
Sous-total des incidence du sous-projet			100 000,00 $	114 975,00 $	104 987,50 $
Sous-total complet du sous-projet			100 000,00 $	114 975,00 $	104 987,50 $

#01-04 Sous-projet: 25 - 18 100 - 250 — n° Simon: 206 981

Incidences (portion non subventionnée)

		taxation	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Dépenses incidentes					
#N/A	Services professionnels	Normal	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $
#N/A	Services techniques	Normal	5 000,00 $	5 748,75 $	5 249,38 $
Sous-total des incidence du sous-projet			15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $
Sous-total complet du sous-projet			15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 — 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DGA — Corpo

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		5 547 621,66 $	6 378 377,99 $	5 824 309,29 $
Travaux contingents	10,00 %	554 762,17 $	637 837,80 $	582 430,93 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		6 102 383,83 $	7 016 215,79 $	6 406 740,22 $
Dépenses incidentes		115 000,00 $	132 221,25 $	120 735,63 $
Sous-total complet du projet investi		**6 217 383,83 $**	**7 148 437,04 $**	**6 527 475,84 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		5 547 621,66 $	6 378 377,99 $	5 824 309,29 $
Travaux contingents	10,00 %	554 762,17 $	637 837,80 $	582 430,93 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		6 102 383,83 $	7 016 215,79 $	6 406 740,22 $
Dépenses incidentes		115 000,00 $	132 221,25 $	120 735,63 $
Total des montants maximum autorisés		**6 217 383,83 $**	**7 148 437,04 $**	**6 527 475,84 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	6 527 475,84 $
Total	100,0%	**6 527 475,84 $**

Montréal

SOUMISSION 524003 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="4">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-dessous*

Horaire régulière de travail pour travaux de chemisage pour l'ensembles des arrondissements : lundi au dimanche 24h/24h. Verdun et Ville Marie interdiction de travailler les dimanches.

Horaire régulière de travail pour les travaux d'excavation et autres
Tous les arrondissements : Lundi au vendredi 7h-19h;
LSO : Samedi 8h-19h/ Dimanche 9h – 19h;
MHM : Samedi/ Dimanche 9h – 17h;
VER : Samedi 8h-17h;
VIM: Samedi 8h-19h;

Sauf si mentionné autrement dans les cases ci-dessous

*Seules les entraves les plus restrictives sont présentées dans les cases ci-dessous.</td></tr>
<tr><td>Le Sud-Ouest</td><td>Collège,
Ryde,
De Villiers,
Eadie,
Rushbrooke,
Springland,</td></tr>
<tr><td>Mercier-Hochelaga Maisonneuve</td><td>Pierre-Tétreault, De Cadillac,
Des Ormeaux (2 tronçons),
Saint-Donat,
Sherbrooke Est * (3 troncons)
Avenue Souligny, Curatteau
allée Darling,
Triest, avenue Mercier,
Marseille, de Hochelaga,
Beauclerk, Cirier,
boulevard Langelier,
Honoré-Beaugrand,</td></tr>
<tr><td>Verdun</td><td>David,
Joseph,</td></tr>
<tr><td colspan="2">MHM-EG-2026-06ABCD
rue Sherbrooke est du boulevard Langelier à Trianon.</td><td>Ville-Marie</td><td>Joly, avenue
Saint-Paul Ouest,
boulevard René-Lévesque ouest et Est, L'espérance,
Berri,</td><td>Occupation -Travaux de chemisage : Rue Sherbrooke E.:
Fermeture complète de (2) voies de circulation avec maintien d'une voie en direction ouest entre la rue du Trianon et la rue Beauclerk ; Rue Radisson: Fermeture complète de la direction sud avec maintien de la circulation locale entre la rue Sherbrooke E. et le boulevard des Galeries d'Anjou; Boulevard des Galeries d'Anjou: Fermeture complète de la direction sud avec maintien de la circulation locale entre la place des Groseilliers et la rue Radison; Rue Sherbrooke Est: Maintien de (2) voies de circulation par direction entre boulevard Langelier et avenue Haig ; Boulevard Langelier: Maintien d'une voie de circulation entre rue Sherbrooke Est et rue Léon-Derome ; Rue Sherbrooke Est: Fermeture complète de (2) voies de circulation avec maintien d'une voie de circulation en direction est entre le boulevard Langelier et la rue Trianon;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
MHM-EG-2026-07 Rue Sherbrooke Est, de Baldwin à Desormeaux	**Occupation travaux de chemisage et autres travaux : Rue** *Sherbrooke E.:*Fermeture complète de la chaussée en direction est et mise en place de circulation à contre-sens dans la chaussée en direction ouest entre la rue Lebrun et la rue Mousseau ; Maintien de la voie de circulation en direction est à contre-sens ; Maintien d'une voie de circulation par direction entre la rue Mousseau et l'avenue Lebrun ; *Rue Baldwin:* Maintien d'une voie de circulation en direction nord à l'intersection avec la rue Sherbrooke E. *Rue Pierre-Tétrault:* Fermeture complète avec maintien de la circulation locale entre la rue Sherbrooke E. et la rue de Teck ;Mise à double sens entre la rue Sherbrooke E. et la rue de Teck ; *Rue Des Ormeaux:* Fermeture complète de la direction sud et maintien d'une voie de circulation en direction nord entre la rue Sherbrooke E. et la rue de Teck ;
MHM-EG-2026-08 Rue Sherbrooke Est, de Pierre Bernard à la rue Taillon	**Occupation travaux de chemisage et autres travaux :** *Rue Sherbrooke* E.Maintien d'une voie de circulation direction est entre la rue French et la rue Taillon ; *Rue Taillon*:Fermeture complète avec maintien de la circulation locale entre la rue Sherbrooke E. et la rue de Teck *;Rue Paul-Pau***:**Fermeture complète avec maintien de la circulation locale entre la rue Sherbrooke E. et la rue de Teck ; *Rue Desmarteau:* Fermeture complète avec maintien de la circulation locale entre la rue Sherbrooke E. et la rue de Teck *; Boulevard Pierre-Bernard***:**Fermeture complète avec maintien de la circulation locale entre la rue Sherbrooke E. et la rue de Teck ;
MHM-EG-2026-15 Rue Hochelaga de la rue Granby à Desautels	**Occupation travaux de chemisage et autres travaux :** *Rue Hochelaga:*Maintien de deux voies de circulation par direction entre la rue Desautels et l'avenue de Granby ; Déviation partielle de la direction est vers la chaussée en direction ouest ; *9e avenue (Accès au QG de la 2e division)***:** Fermeture complète de l'accès ; *Rue Desautels* **;** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale entre la rue Hochelaga et le chemin de Fer *; Rue Hochelaga:*Maintien d'une voie de circulation par direction de entre la rue Desautels et le boulevard Langelier ;*Avenue Parkville:* Fermeture complète avec maintien de la circulation locale entre la rue Hochelaga et l'avenue Pierre-De Coubertin; *Rue Hochelaga:* Maintien de deux voies de circulation par direction au niveau de l'avenue de Granby ;Déviation partielle de la direction ouest vers la chaussée en direction est ; *Avenue de Granby* **:** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale entre la rue Hochelaga et la place de Granby ;
VIM-EG-2026-05 Boulevard René-Lesvesque de la rue jeanne mance à Saint-Urbain	**Occupation travaux de chemisage et autres travaux :** *Boulevard René Lévesque* : Maintien de deux voies de circulation en direction est entre la rue Jeanne-Mance et la rue Saint-Urbain ; Maintien de trois voies de circulation en direction ouest entre la rue Jeanne-Mance et la rue Saint-Urbain ; *Rue Saint-Urbain:* Maintien de deux voies de circulation en direction sud entre la rue Jeanne-Mance et la rue Saint-Urbain ; **Horaire autres travaux** : Lundi au vendredi de 10h -14h30
VIM-EG-2026-05 Boulevard René-Lesvesque du Boulevard Saint-Laurent à Saint-Dominique	**Occupation travaux de chemisage et autres travaux :** *Boulevard René-Lévesque:*Maintien de deux voies de circulation en direction est entre la rue Clark et la rue Saint-Dominique;Maintien de trois voies de circulation en direction ouest entre la rue Clark et la rue Saint-Dominique; *Boulevard Saint-Laurent:* Maintien de deux voies de circulation en direction nord à l'intersection avec le boulevard René-Lévesque. ; **Horaire autres travaux** : Lundi au vendredi de 10h -14h30

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manoeuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. - L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257231082

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies ltd, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 7 148 437,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 524003 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1257231082 - DGA.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Francis PLOUFFE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	**1257231082**
Service	**EAU**
Direction	**DGA**

Engagement #	**EAUX231082**	**Date**	**1/13/2026**

Objet GDD

Accorder un contrat à Insituform Technologies Ltd, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Villes de Montréal dans les arrondissements du Sud-Ouest, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Verdun et Ville-Marie. Dépense totale de 7 148 437,05 $, taxes incluses (contrat de 6 378 378,00 $ + contingences de 637 837,80 + incidences de 132 221,25). Appel d'offres public 524003 (3 soumissionnaires)

Informations comptables

Provenance

PG 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts		Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
No Règlement 22-046	6130.7722046.802705.01909.57201.000000.0000.169431.000000.98001.00000	6,217,383.81 $	7,148,437.04 $	6,527,475.83 $	6,527,479 $

Imputations

Projet 18100	**524003 - Arrondissement multiples - Réhab. EG**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.205544.000000.12015.00000	4,992,859.49 $	5,740,540.20 $	5,241,878.36 $	5,241,879 $
Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.205544.070008.12015.00000	499,285.95 $	574,054.02 $	524,187.84 $	524,188 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04161.54301.000000.0000.205545.070003.12015.00000	65,000.00 $	74,733.75 $	68,241.88 $	68,242 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04161.54590.000000.0000.205545.070003.12015.00000	35,000.00 $	40,241.25 $	36,745.63 $	36,746 $

Projet 18100	**524003 - Arrondissement multiples - Réhab. EG XNSUBV**	Dépenses sans taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits nets	Crédits nets arrondis au $ supérieur
Travaux	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206980.000000.12015.00000	554,762.16 $	637,837.79 $	582,430.92 $	582,431 $
Contingences	6130.7722046.802720.04161.57201.000000.0000.206980.070008.12015.00000	55,476.22 $	63,783.78 $	58,243.09 $	58,244 $
Incidences professionnelles	6130.7722046.802720.04161.54301.000000.0000.206981.070003.12015.00000	10,000.00 $	11,497.50 $	10,498.75 $	10,499 $
Incidences techniques	6130.7722046.802720.04161.54590.000000.0000.206981.070003.12015.00000	5,000.00 $	5,748.75 $	5,249.38 $	5,250 $
Sous-total		**6,217,383.81 $**	**7,148,437.04 $**	**6,527,475.83 $**	**6,527,479 $**

Total	**6,217,383.81 $**	**7,148,437.04 $**	**6,527,475.83 $**	**6,527,479 $**

EAUX231082

Eng.1257231082-Trav. réhab ÉG chemisage SDO,MHM, VER & VMA

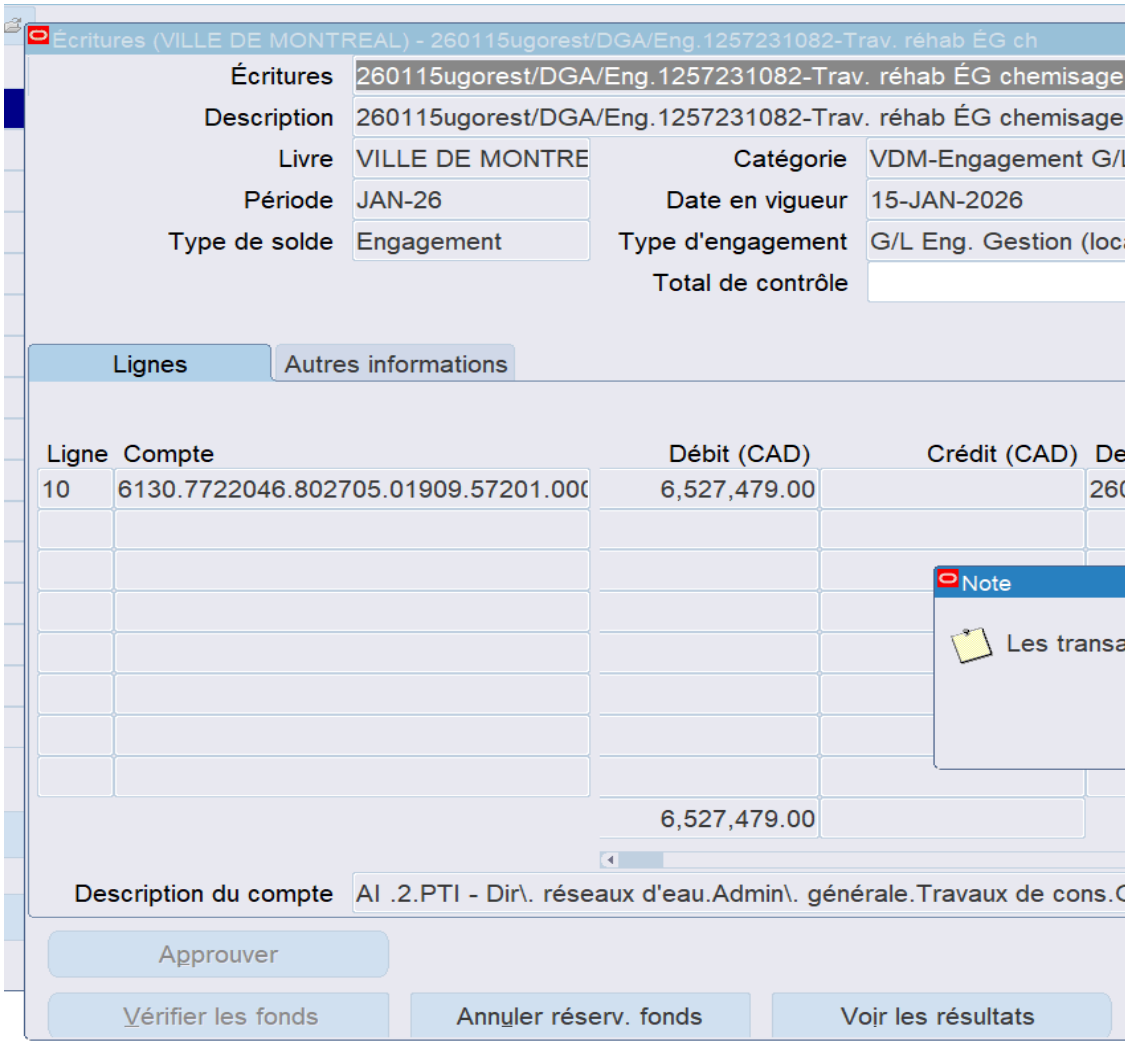

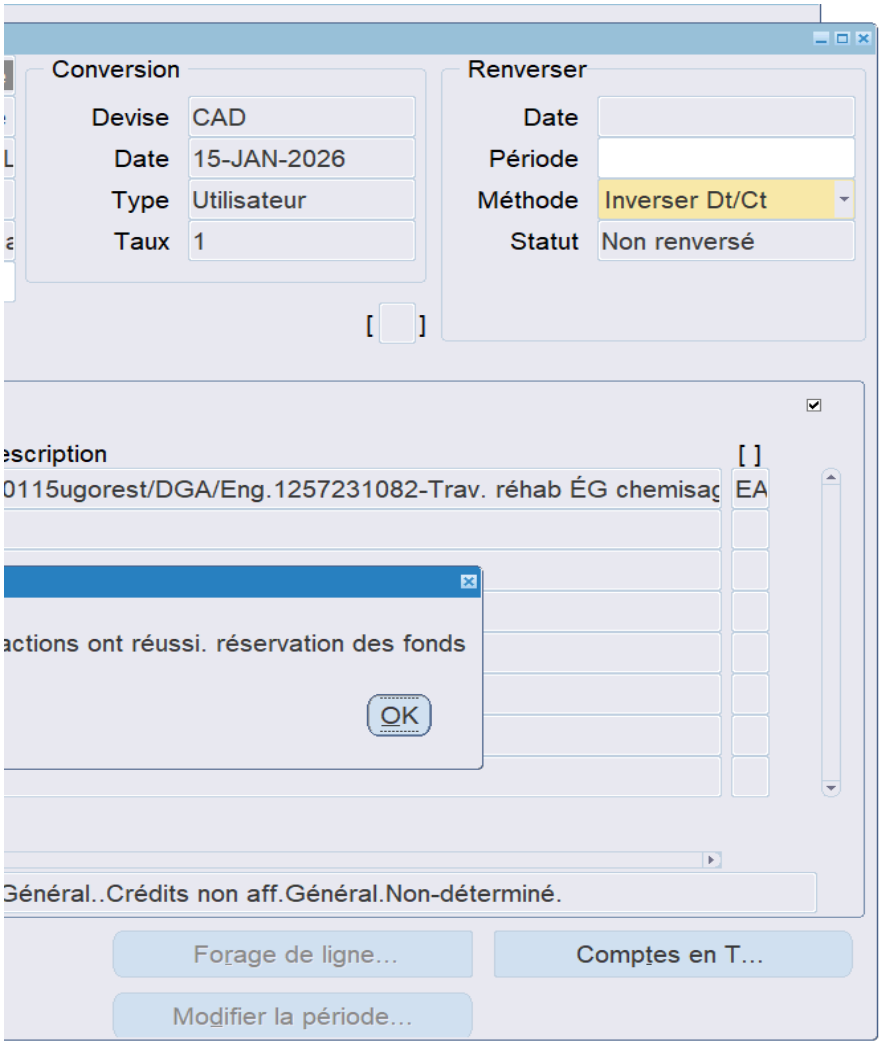
Conversion
Devise CAD
Date 15-JAN-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
escription
0115ugorest/DGA/Eng.1257231082-Trav. réhab ÉG chemisag
EA
actions ont réussi. réservation des fonds
OK
Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Dossier 1257231082 Réhabilitation Égout

Roger KANYINDA A : gdd_eau-environnement@

Cc : "Eric BLOUIN", "Souad SELLAMI", "Helene RALAY", "K

De : "Roger KANYINDA" <roger.kanyinda@montreal.ca>

A : "gdd_eau-environnement@ville.montreal.qc.ca" <gdd_eau-environnement@

Cc : "Eric BLOUIN" <eric.blouin@montreal.ca>, "Souad SELLAMI" <souad.sellam

Vous trouverez ci-dessous nos commentaires en lien avec le dossier en objet :

Accorder un contrat à Insituform Technologies Ltd, pour les travaux de réhabili totale de 7 148 437,04 $, taxes incluses (contrat de 6 378 378,00 $ + contingenc

La Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE) a examiné le d

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructure

La Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) agiss (anciennement Tel-que-construit (TQC)) devront être fournis en conformité avec

Merci

Roger Kanyinda, ing DESS
Chef de section
Planification des investissements
Direction de la gestion des actifs
Service de l'eau
801, rue Brennan, 3e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Cellulaire : 514-217-6881

ville.montreal.qc.ca, Stefania GORE
Karl LAI"

)ville.montreal.qc.ca>, "Stefania GORE" <stefania.gore@montreal.ca>
ai@montreal.ca>, "Helene RALAY" <helene.ralay@montreal.ca>, "Karl LAI" <karl.lai@montreal.ca>

itation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Villes de Montréal dans
ces de 637 837,79 + incidences de 132 221,25). Appel d'offres public 524003 (3 soumissionna

dossier et est d'accord pour recommander au Conseil municipal la dépense et de voter les créd

es performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructure

sant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux
c l'encadrement administratif C-OG-SIR-D-23-001, ainsi que toutes les pièces justificatives liées

2026-0
Masque

**les arrondissements du Sud-Ouest, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Verdun et Ville-Mari
aires).**

dits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

es collectives et la qualité de vie des citoyens.

et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les CCTV et les plans annotés
s à la conformité des travaux.

)1-19 14:22
r les détails

ie. Dépense

;

De quelle façon les incidences sont approuvées (cas 1, 2 ou 3)?

Cas #1 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) incluant des **travaux/contingences et une**

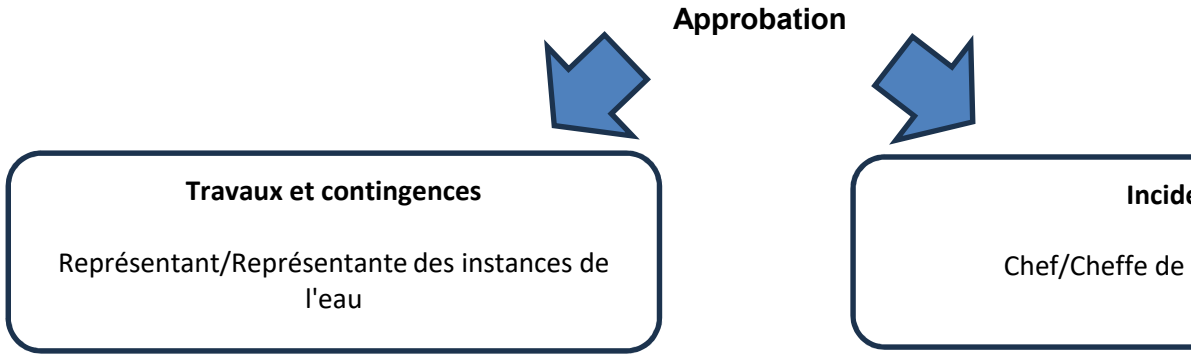

Cas #2 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) ou d'une décisions déléguées (GDD jaune)

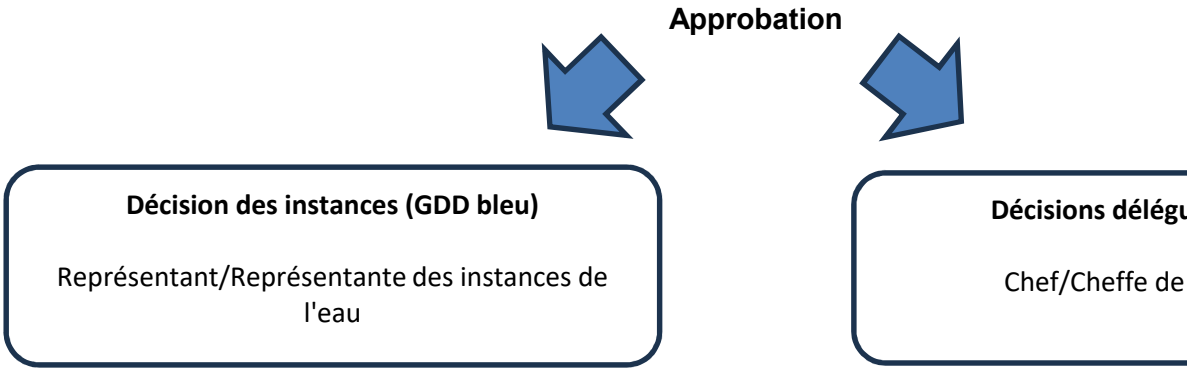

Cas #3 - En vertu d'une décision des instances (GDD bleu) qui comprend une entente-cadre au niveau

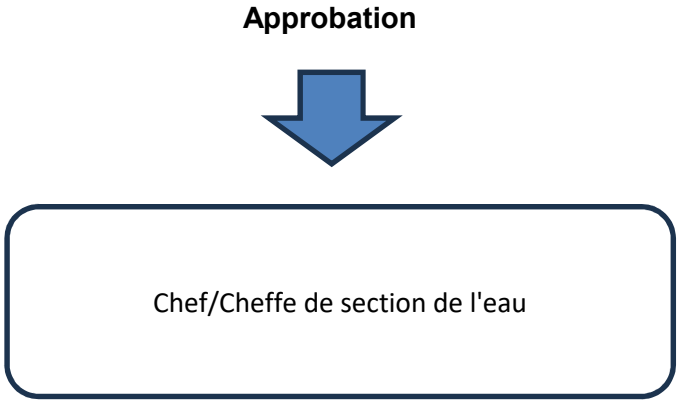

Vérifier dans l'annuaire du personnel le responsable associé à l'UADM. Voici le lien de Intranet: http://annuaire

	Niveau C (Chef de section)	Niveau B (Chef de division)	Niveau A
Unité Nord	Cheffe/Chef de section D		
Ahuntsic-Cartierville			

Anjou	490202**03**0000	4902**02**000000	**4902**00
CDNNDG			
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Montréal-Nord			
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			
Unité Sud	Cheffe/Chef de section D		
Lachine	490202**04**0000		
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Outremont			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Verdun			
Ville-Marie			

enveloppe globale des incidences.

ences

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

contenant **uniquement des incidences.**

ıées (GDD jaune)

section de l'eau

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

du fournisseur **des incidences.**

Niveau d'approbation requis
Niveau C (Chef de section)
Niveau B (Chef de division)
Niveau A (Directeur)
Représentant des instances

e/

(Directeur)

Représentant/Représentante des instances de l'eau

Francis Plouffe

Représentant/Représe

	Reak Sa Sen	Représentant/Représe
	Anne Guignard	Représentant/Représen
	Anne Guignard	Représentant/Représe
	Julie Brosseau	Représentant/Représe
	Julie Brosseau	Représentant/Représe
	Catherine Tougas	Représentant/Représe
	Julie Mota	Représentant/Représe
000000		

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services professionnelles	Dépenses de services autres que professionnelles	Dépenses d
Moins de 30 000$	Moins de 45 000$	M
Moins de 45 000$	Moins de 75 000$	M
Moins de 150 000$	Moins de 150 000$	Mo
Supérieur à 150 000$	Supérieur à 150 000$	Sup

Dépenses de services avec entente-cadre
Moins de 20 000$
Moins de 30 000$
Transféré au représentant des instances
Jusqu'au maximum du budget accordé

ntante des instances DGA

ntante des instances DRE
ıtante des instances DEEU
ntante des instances DPM
ntante des instances DEP
ntante des instances DSP
ıtante des instances SIRR
ntante des instances SUM

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

de biens et exécution de travaux
oins de 45 000$
oins de 75 000$
oins de 250 000$
érieur à 250 000$

Services

Service de l'Eau

Service de l'Urbanisme et Mobilité

Service de l'infrasctructure du réseau routier

Espace pour la vie

Service de l'habitation
Service des technologies de l'information
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service de la culture

Direction (Excécutant)

Direction des réseaux d'eau
Direction de l'Eau Potable
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la gestion des actifs
Directions des projets majeurs

Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Division des projets urbains

Direction des projets d'aménagement urbain

Si exécutant SIRR Géneral
Exécutant UADM - 3003 - Real.Proj.Infra.Urb. - Requérant UADM - 3009 - Ges
Exécutant UADM - Different exécutant - Requérant UADM - 3009 - Ges.Inf.Ur
Exécutant SIRR Géneral RESP privée requerant Eau

Direction de l'Espace pour la vie

Direction Habitation
Technologies de l'information
Direction des grands parcs, mont Royal et sports
Direction Sports
Direction - Culture

Compte de retenue

6101.0000000.802705.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802706.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802707.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802728.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802732.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802716.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802701.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802710.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802730.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802731.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803506.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6107.0000000.802502.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802715.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803402.00000.21101.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802503.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802505.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802501.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Exception

Le compte général débutant par 5030 ne doit plus être utilisé pour les nouveaux dossiers

Cependant, les contrats **en cours qui ont été amorcés** avec le compte 5030 peuvent être complétés avec ce même compte.

Le sous-objet **001027** ne doit plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Les centres de responsabilité **802712** et **802722** ne doivent plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.11

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1265455001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	MCCQ 2024-2027 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 419 658,75 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation de l'édifice Plessis (phase 1), situé au 2075, rue Plessis, dans le cadre du contrat accordé à Saint-Denis Thompson inc. (CM25 0774), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 728 892,08 $ à 3 148 550,83 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 419 658,75 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation de l'édifice Plessis (phase 1) dans le cadre du contrat accordé à Saint-Denis Thompson inc. (CM25 0774);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-26 09:41

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1265455001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	MCCQ 2024-2027 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 419 658,75 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation de l'édifice Plessis (phase 1), situé au 2075, rue Plessis, dans le cadre du contrat accordé à Saint-Denis Thompson inc. (CM25 0774), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 728 892,08 $ à 3 148 550,83 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat de construction n^{o} IMM-15945 a été octroyé le 17 juin 2025, à Saint-Denis Thompson inc. Les travaux ont débuté le 14 juillet 2025. Ces travaux prévoient notamment la réfection de l'escalier monumental extérieur et l'imperméabilisation des fondations de l'édifice Plessis, situé au 2075 rue Plessis .
En date du 19 janvier 2026, les travaux sont avancés à 27,21 % alors que le budget des dépenses contingentes est engagé à plus de 42,05 %.

Au cours de l'avancement des travaux, plusieurs éléments non prévus sont apparus, occasionnant des travaux nécessaires à l'accomplissement du contrat octroyé. Des directives sont requises, mais le solde des contingences est insuffisant pour couvrir les coûts.

Ces nouveaux travaux sont accessoires au contrat, dont le montant initial est de 2 728 892,08 $, taxes incluses.

Actuellement, le chantier a été mis à l'arrêt afin de ne pas dépasser les limites de la dépense autorisée (27,21 % d'avancement à ce jour), considérant qu'un montant additionnel de 419 658,75 $ est nécessaire.

À ce jour :

- Le solde du contrat est de 1 577 542,25 $, taxes incluses;
- Le solde des contingences est de 266 831,60 $, taxes incluses;
- Le solde des incidences est de 118 817,46 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0774 - 17 juin 2025 - Accorder un contrat à Saint-Denis Thompson inc. pour les travaux de rénovation de l'édifice Plessis (phase 1) - Dépense totale de 2 728 892,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public n^{o} IMM-15945 (4 soum.)
CM24 0522 - 14 mai 2024 - Accorder un contrat au regroupement composé d'Afleck de la Riva, architectes S.E.N.C., de DWB Consultants (6005438 CANADA inc.) et d'Houde Bergeron Groupe Conseil S.A. pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre du projet de rénovation de l'édifice 2075, rue Plessis, pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 615 014,27 $, taxes incluses - appel d'offres public n° 24-20296 (4 soum.)

CM23 0913 - 21 août 2023 - Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1er janvier 2024, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pi² (241,47 m²), au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 7 987,80 $, excluant les taxes. Le montant total de la subvention représente une somme 54 374,43 $ (Bâtiment 0413-105).

CM23 0911 - 21 août 2023 - Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1er janvier 2024, un espace d'une superficie de 1 660,55 pi² (154,27 m²), au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 4 992,60 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 34 871,55 $ (Bâtiment 013-104).

CM23 0908 - 21 août 2023 - Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1er janvier 2024, un espace d'une superficie de 7 339,26 pi² (681,84 m²), au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 532,52 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 153 537,32 $ (Bâtiment 0413-102).

DESCRIPTION

L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes, RLRQ c. C-19* .
Le présent dossier vise à augmenter la valeur du contrat de construction de 419 658,75 $, afin d'ajouter un budget de contingences pour couvrir les directives de changement liées aux conditions rencontrées sur le chantier.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associé au contrat de construction de Saint-Denis Thompson inc. afin de terminer les travaux accessoires au contrat. Les conditions de chantier nécessitent de nouvelles directives essentielles à la complétion des travaux contractuels. Cependant le solde des contingences est insuffisant.

La superficie de restauration de la maçonnerie des fondations a été plus grande en raison de la détérioration importante du mortier et du nombre de pierres à remplacer.

De plus, la contamination du sol et la présence d'eau contaminée ont aussi affecté l'utilisation des contingences. Cette détérioration et la superficie des travaux à réaliser était beaucoup plus

élevée que l'estimation. La grandeur des travaux n'a été détectée que durant la réalisation de ceux-ci.

L'augmentation du budget permettra de finaliser les travaux des fondations et d'avoir un bâtiment sécuritaire en attendant une prochaine phase de travaux.

À ce jour, les travaux de réfection de la façade Est sont presque finalisés et ceux de la façade Ouest sont en cours.

Description et estimation des directives :

- Directive en architecture A05 : escalier monumental;
- Directives en architecture A11 et en structure S03 : sécurisation de la façade nord;
- Directive en architecture à venir: rejointoiement au vide sanitaire et à la chaufferie pour assurer la pérennité de la fondation;
- Directive en structure S04 : nouvelle structure au vide sanitaire;
- Directives en architecture et en structure à venir: sécurisation de la façade sud;
- Directive en civil C01 : gestion des déblais contaminés et remblais;
- Directive en civil C02 : gestion des eaux contaminées;
- Directive en civil C03 : modification de la composition et du drain français.

Total : 686 490,35 $, taxes incluses.

	Pourcentage	Montant (taxes incluses)
Contrat octroyé - Travaux		2 067 342,48 $
Contrat octroyé - Contingences	20,00 %	413 468,50 $
Total - Contrat octroyé		2 480 810,98 $
Rehaussement des contingences	**20,30 %**	**419 658,75 $**
Total des contingences	40,30 %	833 127,25 $
Total - Contrat après rehaussement		**2 900 469,73 $**
Dépense maximale (Contrat, contingences et incidences)		**3 148 550,83 $**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences sera augmenté de 419 658,75 $, taxes incluses (20,30 % du montant du contrat de base) ce qui portera le montant total des contingences de 413 468,50 $ à 833 127,25 $, taxes incluses. Ce nouveau montant représente 40,30 % du montant du contrat de base.
Ainsi le montant total du contrat sera majoré de 2 728 892,07 $ à 3 148 550,83 $, taxes, contingences et incidences incluses.

La dépense additionnelle totale nette de ristourne est de 383 204,37 $. De la dépense additionnelle totale, un montant de 252 945 $ taxes incluses, lié à la sécurisation des façades nord et sud, est inclus et sera financé par le budget de fonctionnement. La dépense est assumée à 100 % par la ville centrale.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et est disponible dans le PDI du SGPI 2026-2035 au projet IM-PR-22-0007 - Rénovation de l'édifice Plessis - Phase 1 (escalier monumental et fondations).

La dépense additionnelle sera financée par le règlement d'emprunt 24-009 Protection d'immeubles (CM24 0425).

Le décaissement résiduel est réparti comme suit : 100 % en 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout refus de l'augmentation du présent contrat impliquera la fin du projet sans pouvoir réaliser les travaux contractuels afin d'éviter que la dégradation de l'enveloppe se poursuive davantage, ce qui pourrait avoir un impact important sur l'intégrité structurale du bâtiment ainsi que sur l'occupation de celui-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : juillet 2025
Fin du contrat : juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Parties prenantes

Marie-Veronique DIONNE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marie-Geneviève LAVERGNE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Mathieu PAYETTE-HAMELIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Mathieu PAYETTE-HAMELIN, 22 janvier 2026
Marie-Veronique DIONNE, 22 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Camille BRUNEAU-QUINTAL
Gestionnaire de projets immobiliers

Tél : 438-951-6762
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél : 438 992-7383
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-01-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265455001
Unité administrative responsable : *SGPI, DGPI, Division des projets services et sports*
Projet : Rénovation de l'édifice Plessis (phase 1) – Escalier monumental et fondations

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*		**X**	

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

*[**Comment répondre :** Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au document synthèse Montréal 2030.*

Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.

Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

*[**Comment répondre :** Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité).*

Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.

Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Tableau des coûts du contrat						
Projet :	*Rénover l'édifice Plessis- Phase 1 (fondations et escalier monumental)*					
Nom d'ouvrage :	*2075 Plessis*					
No. D'ouvrage:	*413*					
No. De contrat :	*IMM-15945*					
No. Du projet :	*IM-PR-22-0007*					
No. Du GDD :	*1265455001*					
Date :	*19/01/2026*					
Étape :	*Majoration de contrat de construction*					
				Budget	**TPS 5,0 %**	**TVQ 9,975 %**	**TOTAL**
				$	**$**	**$**	**$**
Contrat	Contrat de base*			1 798 080,00 $	89 904,00 $	179 358,48 $	2 067 342,48 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
	Ajustement variation quantités			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		20,00%	359 616,00 $	17 980,80 $	35 871,70 $	413 468,50 $
	Contingences additionnelles		20,30%	365 010,24 $	18 250,51 $	36 409,77 $	419 670,52 $
	Total - Contrat :		**40%**	**2 522 706,24 $**	**126 135,31 $**	**251 639,95 $**	**2 900 481,50 $**
Incidences	Incidences spécifiques		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		12%	215 769,60 $	10 788,48 $	21 523,02 $	248 081,10 $
	Incidences additionnelles OU Transfert d'incidences au contingences OU Transfert des contingences aux incidences		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Total - Incidences :		**12%**	**215 769,60 $**	**10 788,48 $**	**21 523,02 $**	**248 081,10 $**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**2 738 475,84 $**	**136 923,79 $**	**273 162,97 $**	**3 148 562,60 $**
Ristournes	**TPS**	100%			136 923,79 $		136 923,79 $
	TVQ	50%				273 162,97 $	136 581,48 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**2 875 057,32 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265455001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 419 658,75 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation de l'édifice Plessis (phase 1), situé au 2075, rue Plessis, dans le cadre du contrat accordé à Saint-Denis Thompson inc. (CM25 0774), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 728 892,08 $ à 3 148 550,83 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265455001 - Travaux rénovation édifice Plessis.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-23

Sonia RODI
conseiller(-ere) budgetaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1265455001

Taux net: 1.0951303727

No d'engagement: CC65455001

Taux brut: 1.1497500000

		Dépenses taxes incluses	Dépenses avant taxes	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Provenance (information pour les finances uniquement)					
24-009	*6101.7724009.803403.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000*	*166,713.75 $*	*145,000.00 $*	*152,231.88 $*	*152,232 $*
Imputations à des fins de bon de commande					
contingences	6101.7724009.803403.07211.57201.000000.0000.204770.070008.22015.00000	166,713.75 $	145,000.00 $	152,231.88 $	152,232 $
		166,713.75 $	145,000.00 $	152,231.88 $	152,232 $

Information budgétaire

Projet : 42200 - Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire
Sous-Projet INVESTI: 2538009-006 - 0413 - Édifice Plessis - Travaux de rénovation - Phase 1
Sous-Projet SIMON: 204770
Requérant: GPI / Exécutant: GPI

2026	2027	2028	2029	Ultérieur	Total

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.12

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1265715001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium , Division animation et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à La Messe Basse pour la réalisation et l'installation de l'expérience muséale immersive et interactive Contact77 au Planétarium de Montréal - Dépense totale de 919 799,88 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à La Messe Basse, pour la réalisation et l'installation de l'expérience muséale immersive et interactive *Contact77* au Planétarium de Montréal, soit pour une somme de 862 312,38 $, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 57 487,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
3. d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-01-26 09:12

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265715001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium , Division animation et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à La Messe Basse pour la réalisation et l'installation de l'expérience muséale immersive et interactive Contact77 au Planétarium de Montréal - Dépense totale de 919 799,88 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En combinant la science, l'art et l'émotion, le Planétarium de Montréal incarne la volonté d'Espace pour la vie – le plus important complexe muséal en sciences de la nature au Canada – d'offrir des expériences scientifiques inédites, fortes et signifiantes. Ce faisant, il repousse les frontières des institutions muséales dédiées aux sciences et façonne de nouvelles approches pour contribuer à rapprocher l'humain de la nature. Avec ses expositions et ses spectacles immersifs, le Planétarium invite ses visiteurs à venir explorer l'Univers pour découvrir et mieux comprendre des phénomènes astronomiques fascinants. Précurseur dans son domaine, le Planétarium redéfinit l'essence même d'un planétarium par son approche novatrice et unique de l'astronomie.
En 2027, à l'occasion du 50e anniversaire du lancement des sondes Voyager par la NASA, le Planétarium de Montréal souhaite offrir à son public une nouvelle expérience immersive et interactive. Cette création invitera les visiteurs à revivre la formidable aventure scientifique et humaine ayant mené à la conception des sondes et à la réalisation des célèbres disques d'or, véritables capsules culturelles portant, au-delà des frontières du Système solaire, une sélection d'images et de sons représentatifs de la vie sur Terre.

Pour donner vie à cette vision ambitieuse, le Planétarium de Montréal a amorcé dès 2023 une collaboration avec La Messe Basse pour la production d'un préconcept puis pour la recherche, le développement et une étude de faisabilité du projet et enfin pour le design et la scénarisation de l'expérience.

Reconnue comme un acteur incontournable de la scène artistique montréalaise (*Corps Fantômes* - Duceppe, 2025 ; *Corps Célestes* - CDTA, 2020), La Messe Basse se distingue par son approche multidisciplinaire et son expertise en création immersive. En explorant des écritures contemporaines audacieuses et des thématiques singulières, elle conçoit des œuvres intelligentes, sensibles et profondément humaines, qui invitent le public à réfléchir et à s'ouvrir à de nouveaux imaginaires.

Dans une première phase de collaboration menée en 2024 et 2025, La Messe basse a développé le concept de la nouvelle expérience au Planétarium, ainsi que son design narratif et scénographique. Cette étape a permis de poser les fondations créatives d'une œuvre immersive inédite portant le titre de travail *Contact77* .

Contact77 viendra remplacer l'exposition *Rouge 2100 - Une aventure martienne* , la grande exposition du Planétarium qui a été inaugurée le 8 avril 2023 et qui doit être démontée au plus tard en septembre 2026.

Lors de l'élaboration du concept et du scénario de *Contact77* , une attention particulière a été portée aux besoins variés des publics du Planétarium, afin d'assurer une accessibilité physique et cognitive optimale et de favoriser l'inclusion de toutes et de tous.

Le Planétarium souhaite désormais poursuivre le développement de cette expérience immersive et interactive en confiant à La Messe Basse la réalisation de *Contact77* . L'ouverture au public est prévue pour le 1er décembre 2026, en amont des célébrations du 50e anniversaire de Voyager, offrant ainsi aux visiteuses et visiteurs une expérience marquante au cœur d'un jalon majeur de l'exploration spatiale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1738315 - Réaliser les étapes de scénarisation et de design d'une exposition scientifique destinée aux publics du Planétarium de Montréal pour souligner le 50e anniversaire (en 2027) du lancement des sondes Voyager - 100 000$ avant taxes (19 eptembre-2025);

- BC 1656067 - Contrat pour réaliser la recherche, le développement d'un concept et l'étude de faisabilité pour un projet d'exposition immersive et sonore à propos du Disque d'Or et des sondes Voyager - 90 000$ avant taxes (7 mai 2024)
- BC 1594631- Production d'un préconcept (bible) de spectacle de dôme et d'une expérience immersive sur les sondes Voyager pour le Planétarium de Montréal - 21 000$ avant taxes (5 mai 2023)

DESCRIPTION

La Messe Basse assurera la direction artistique et la réalisation de l'expérience immersive et interactive *Contact77* .

Le mandat est divisé en 6 étapes de réalisation, liées à des groupes de livrables, lesquels sont définis de manière plus détaillées à l'Annexe 1 de la convention :

1. Échéancier et organigramme
2. Design final
3. Préproduction
4. Production
5. Installation
6. Rodage et période de garantie

Contact77 doit être présenté au public pour une durée de 2 ans à partir du 1er décembre 2026.

Les documents de présentation du concept et le scénario préliminaire sont fournis pour référence en pièce jointe de ce dossier décisionnel.

Une somme supplémentaire de 57 487,50$ taxes incluses est prévue comme incidences du projet afin de couvrir les frais engendrés pour les travaux de construction (déplacement de deux murs d'exposition) et les éléments bâtis (vitrines pour la présentation d'objets et assises pour le public). Les travaux liés au bâti feront ultérieurement l'objet d'appels à soumission indépendants du présent contrat.

Notons par ailleurs que le Planétarium soutiendra l'équipe de production pour toute la durée du mandat, ce qui comprend notamment l'accès à ses espaces et équipements, ainsi qu'à des ressources qui pourront offrir un accompagnement technique, scientifique et muséologique.

JUSTIFICATION

Ce contrat à caractère artistique est octroyé de gré à gré. Le Planétarium de Montréal a choisi de collaborer avec La Messe Basse, et avec ses créateurs Maxime Carbonneau et Laurence Dauphinais, en raison de leur expertise reconnue pour mettre en récit des aventures scientifiques et humaines. Leur œuvre présentée au FTA sous le titre *Dans le nuage* (2021), puis au Théâtre Denise-Pelletier sous le titre *Si jamais vous nous écoutez* (2022), démontre une compréhension fine de l'histoire des sondes Voyager et leur capacité à en traduire la complexité en une expérience accessible et sensible.
Cette maîtrise constitue un atout majeur pour *Contact77* . Forts de leur rigueur documentaire et de leur approche multidisciplinaire, ils offrent une garantie de justesse dans le traitement des thèmes scientifiques et culturels liés au projet.

La compagnie se distingue également par son expérience en création immersive, en adéquation avec les orientations du Planétarium. Leur signature artistique — mêlant narration inventive, sensibilité et dispositifs immersifs — est particulièrement pertinente pour concevoir une expérience interactive engageant à la fois l'intellect et les émotions.

En choisissant La Messe Basse, le Planétarium s'associe à des créateurs capables d'allier exigence artistique, précision scientifique et innovation scénographique. Leur contribution renforcera la cohérence narrative, la singularité artistique et l'impact du projet auprès d'un vaste public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant nécessaire à ce dossier, soit une somme en argent de 919 799,88 $ taxes incluses, est prévu au budget du Service de l'Espace pour la vie (Planétarium - Programmes publics et éducatifs) et sera imputé sur deux années financières :

- en 2026 : 790 453,00$ - dont 732 965,50$ pour le contrat et 57 487,50$ pour les incidences
- en 2027 : 129 346,88$ (taxes incluses)

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment à travers des priorités suivantes :

- Priorité 15 – Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif
- Priorité 16 – Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville du savoir
- Priorité 20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

La grille d'analyse Montréal 2030 figure en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contact77 offrira aux publics une expérience qui favorisera l'apprentissage, la curiosité scientifique et la compréhension d'un moment phare de l'histoire de l'exploration spatiale. En

revivant l'aventure des sondes Voyager, le public découvrira de nouvelles connaissances sur le Système solaire, les sciences de l'espace et les enjeux culturels associés aux fameux disques d'or. Renforçant le sentiment d'appartenance de la population envers une institution culturelle accessible, innovante et porteuse de savoir, *Contact77* renouvellera l'expérience du Planétarium, ce qui stimulera ses fréquentations et ses revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par Espace pour la vie pour la promotion de l'exposition.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet suivra l'échéancier de livrables suivant :

- Livraison du calendrier détaillé et de l'organigramme (février 2026)
- Approbation du design final (mars 2026)
- Approbation des livrables de la préproduction (juin 2026)
- Approbation des livrables de la production (septembre 2026)
- Installation de l'expérience immersive *Contact77* (décembre 2026)
- Rodage, période de garantie et dépôt du rapport de coûts (mars 2027)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlene BELANGER
Cheffe de division - Programmes publics et

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Olivier HERNANDEZ
Directeur du Planétarium

éducatifs

Tél : 2639993014
Télécop. :

Tél : 514 872-4531
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Projet : Contact77
Numéro de dossier : 1265715001
Unité administrative responsable : Planétarium de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 15 *– Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif*

Priorité 16 *– Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville du savoir*

Priorité 20 *- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 15 *– Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif*

Le projet *Contact77* s'aligne directement sur la Priorité 15 du plan stratégique de Montréal en contribuant à une culture vivante, inclusive et rassembleuse, telle que définie dans la Politique de développement culturel 2025-2030. En collaborant avec La Messe basse, un acteur clé du cœur créatif montréalais, le Planétarium soutient la création locale et participe pleinement au rôle que la Ville attribue à ses institutions culturelles : mobiliser les communautés, stimuler l'innovation artistique et renforcer le dynamisme culturel du territoire.

***Priorité 16** – Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville du savoir*

Le projet *Contact77* contribue directement à la Priorité 16 en positionnant Montréal comme une ville du savoir et un véritable laboratoire vivant, rappelant l'importance de renforcer les liens entre culture, connaissances et innovation. En proposant une expérience immersive ancrée dans la science, la recherche et la création numérique, le Planétarium s'inscrit pleinement dans cette vision : il agit comme un lieu de médiation des savoirs, un espace d'expérimentation et un moteur de collaboration interdisciplinaire, en cohérence avec les orientations de la Ville.

***Priorité 20** - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole*

Le projet *Contact77* contribue directement à l'attractivité et au rayonnement de Montréal en proposant une expérience culturelle distinctive qui renforce la position de la ville comme métropole créative et dynamique. En développant une œuvre immersive innovante qui met en valeur l'expertise montréalaise en arts, en science et en technologies, le Planétarium participe à l'augmentation de l'offre culturelle, stimule l'attractivité touristique et renforce le prestige culturel de Montréal sur la scène nationale et internationale.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Contact 77

EDD Concept

6 octobre 2025

Contexte 3

Parcours 9

Salles et contenu 12

Dispositifs 32

Contact 77 est une exposition immersive présentée au Planétarium en 2027 pour célébrer les 50 ans de la mission Voyager, le Golden Record et les membres du comité qui l'ont créé.

1

Faire découvrir, de façon immersive, le Golden Record, les sondes Voyager et les humains derrière le projet.

2

Inviter chacun à devenir émetteur, messager et récepteur dans un parcours interactif.

3

Explorer ce qui nous relie à travers l'espace aux autres, aux découvertes et aux récits du comité.

L'Exposition doit pouvoir accueillir 200 personnes à l'heure et prévoir la bonne circulation concomitante de plusieurs groupes scolaires afin de garantir une bonne expérience de visite, même en cas de grand achalandage;

Le public cible principal de l'exposition doit être le grand public du Planétarium, c'est à dire les personnes de 13 ans et plus ayant une curiosité pour l'astronomie, mais avec un bagage de connaissances scientifiques limitées;

Les publics secondaires qui doivent également y trouver leur compte sont : les adultes mordus de sciences, les familles avec enfants d'âge scolaire, les groupes scolaires de niveaux primaire et secondaire;

Dans une perspective d'accessibilité universelle, le scénario et le design doivent suivre les recommandations du guide Kéroul pour favoriser l'accessibilité physique des lieux, mais les contenus textuels et audiovisuels doivent également viser à être le plus accessibles possibles pour les personnes ayant des limitations capacitaires;

Quelques pistes pour le public jeunesse :

1. Accessibilité du contenu

- Simplifier les explications complexes (équation de Drake, signaux, codage des images) avec des **métaphores visuelles et comparaisons** (ex: puzzle, message secret).
- Prévoir des **capsules explicatives adaptées aux âges** (10+, 14+, etc.) sous forme de textes courts, vidéos ou illustrations.
- Donner aux enfants la possibilité d'apprendre par **l'action** plutôt que par la lecture seule.

2. Dimension ludique et interactive

- Chaque salle devrait avoir un **élément de jeu** : chercher, déclencher, manipuler, deviner, écouter, enregistrer.
- Encourager le **jeu collaboratif** (sons qui ne se révèlent qu'à plusieurs, images qui s'assemblent avec deux visiteurs).
- Créer des **missions** (trouver le petit point bleu, décoder une image brouillée, inventer un message pour l'espace).

3. Narration et ton

- Mettre en avant les **histoires humaines** et les anecdotes du comité, racontées de manière vivante (style conte ou capsule audio animée).
- Introduire une **pointe d'humour et d'émerveillement**, qui parle à l'imaginaire.
- Proposer aux jeunes de se sentir **acteurs** : « et toi, qu'aurais-tu mis sur le Golden Record ? ».

Macro

De l'univers infini
et du voyage cosmique
du Golden Record

Des sondes encore actives
mais dont le signal disparaît
sous peu

Micro

Au contenu du disque
(sons, images, musiques)
qui matérialise l'humanité

À l'élan créatif et scientifique de
leur lancement et aux traces
qu'elles emportent.

CONTACT 77 est une expérience immersive qui remonte le fil du message que l'humanité a envoyé dans l'univers en 1977. Au cœur : les histoires des artistes et scientifiques ayant conçu le Golden Record, capsule temporelle et message destiné à une civilisation extraterrestre, lancé à bord des sondes Voyager 1 et 2, premiers artefacts humains à quitter le Système solaire. Cette odyssée, entre science et culture, témoigne de notre soif de découverte, de notre désir de connexion et de notre volonté à laisser une trace.

Nous parcourons ce récit à rebours : de la perte imminente du signal avec les sondes Voyager jusqu'à la fabrication du message, en passant par les planètes visitées lors de la mission. Par des expériences immersives, nous découvrons le contenu du Golden Record, les choix qui l'ont façonné, et le récit humain derrière sa création. Au cours de notre déambulatoire, nous devenons à notre tour récepteurs, messagers, décodeurs et brouilleurs de signal. Nos déplacements et gestes dans l'espace d'exposition modifient ce que d'autres voient et entendent. Et dans un renversement final, nous découvrons que le début de l'expérience portait déjà l'empreinte de notre passage.

Tout au long de l'expérience, des liens entre les sections rappellent que ce voyage est aussi un réseau d'histoires humaines : les voix du comité, les traces culturelles, les sons de la planète, la musique partagée. Ces liens mettent au centre les relations entre humains, comment nous nous représentons, comment nous cherchons à nous relier, et comment le message adressé à l'univers nous revient comme un .

Parcours

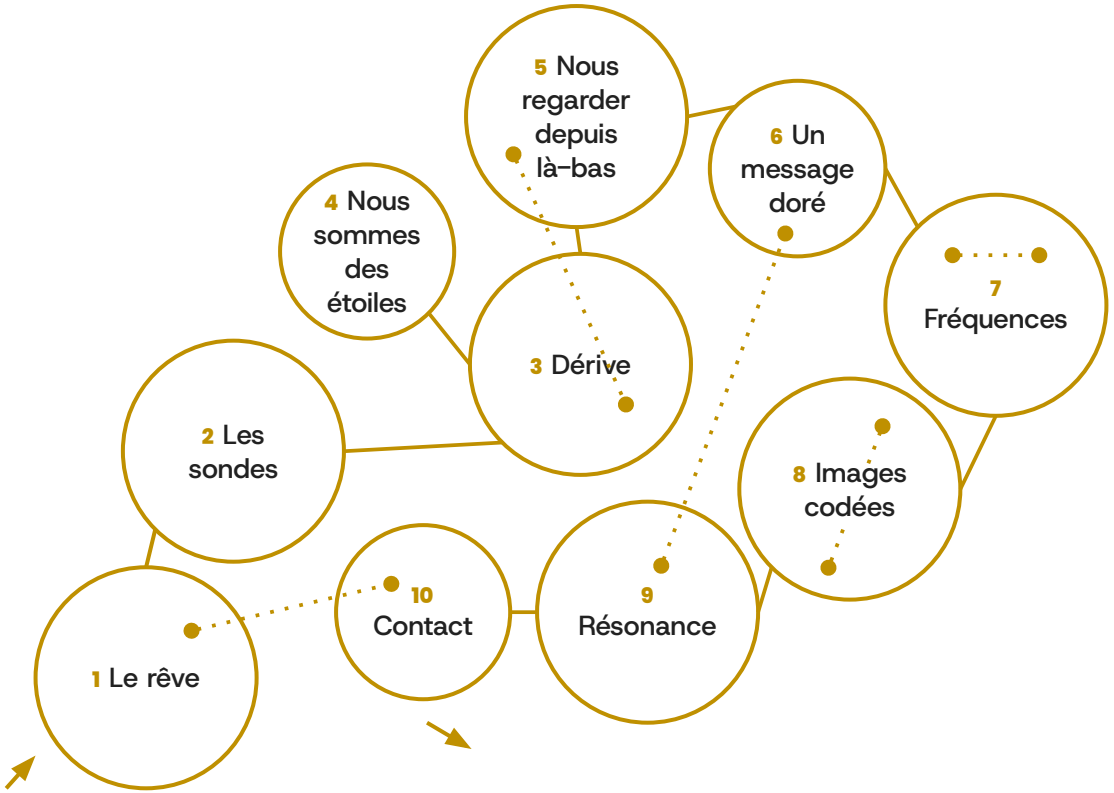
5 Nous regarder depuis là-bas
6 Un message doré
4 Nous sommes des étoiles
7 Fréquences
3 Dérive
2 Les sondes
8 Images codées
10 Contact
9 Résonance
1 Le rêve

Parcours option 2

1. Le rêve
2. Les sondes
3. Nous sommes des étoiles
4. Dérive
5. Nous regarder depuis là-bas
6. Un message doré
7. Fréquences
8. Images codées
9. Résonance
10. Contact

Parcours option 1

1. Le rêve
2. Les sondes
3. Nous sommes des étoiles
4. Dérive
5. Nous regarder depuis là-bas
6. Un message doré
7. Fréquences
8. Images codées
9. Résonance
10. Contact

Le rêve

Nous pénétrons dans une pièce à l'allure mystérieuse, baignée de projections immersives qu'un immense miroir démultiplie à l'infini. Au centre, une télévision cathodique des années 70 grésille : entre interférences et bulletins de nouvelles, elle nous raconte la mission Voyager, évoque le Golden Record et le comité d'artistes et de scientifiques qui l'ont imaginé. Sur les murs se dessinent des messages cryptiques — mots, ondes, éclats de lumière. Nous ne le savons pas encore, mais ces fragments proviennent de nous. Les paroles que nous laisserons dans la dernière salle ressurgissent ici, transfigurées en visuels génératifs. Comme un message du futur au passé, un écho qui boucle notre traversée.

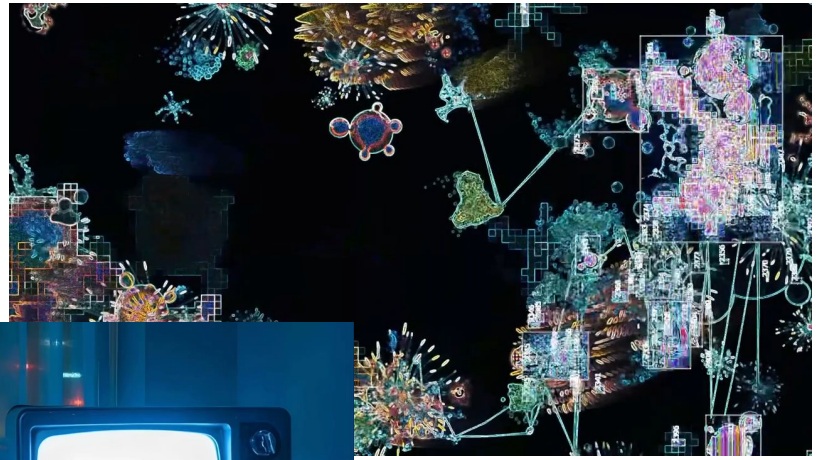

✋ Écouter et regarder la projection immersive et les télévisions.

🧠 Mission Voyager, sondes, Golden Record, membres du comité

💙 Mystère

Le rêve

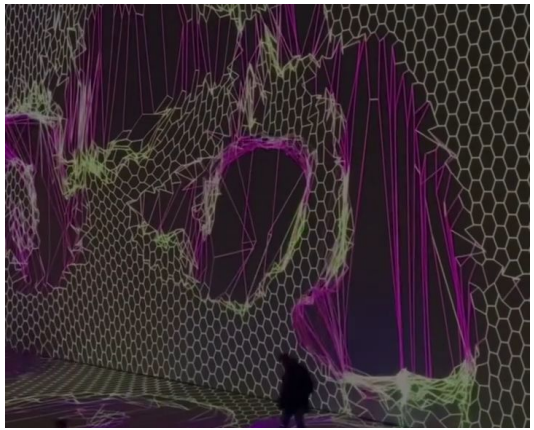

Habillage mural

Visuel génératif combinant les interventions vocales de l'ensemble des visiteurs (durée d'affichage à déterminer)

Média d'introduction

3 télévisions qui se répondent et affichent le transcript en français et anglais.
Vidéo linéaire en boucle.

Les sondes

Nous entrons dans une salle évoquant un centre de contrôle de la NASA dans un futur proche. Sur les murs, une mosaïque d'écrans interactifs diffuse les données des sondes Voyager : trajectoires, instruments encore actifs, distances immenses.

Un curseur interactif permet de naviguer dans le temps, du passé vers le futur, suivant la dérive silencieuse des sondes au-delà du Système solaire.

Au centre, une sphère lumineuse projette leur maquette suspendue dans l'espace, tandis que des voix spatialisées d'ingénieurs et de scientifiques s'entrelacent sur une trame sonore discrète.

Nous devenons les derniers témoins, chargés de prolonger leur message avant que le signal ne s'éteigne.

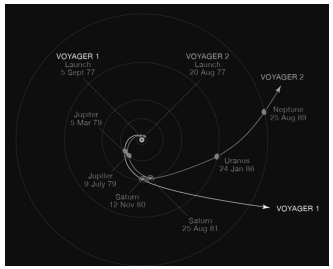

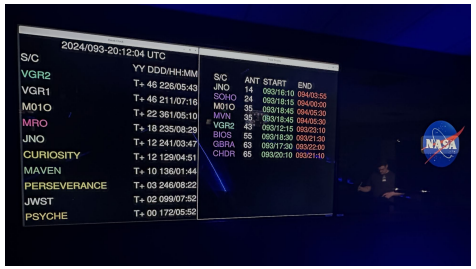

Les sondes

Linda Spilker confie :
"I think it'll be remembered because it was the first to do so many things. The first to visit Uranus and Neptune, the first to explore the heliosphere and cross the heliopause, the first to go into interstellar space. And generally, I think those firsts will be what will last for Voyager."

✋ Manipuler le curseur interactif, regarder les écrans et écouter.

🧠 Les sondes, la Mission Voyager dans le temps

💙 Découverte du passé et futurologie

La dérive

Dans une salle plongée dans le noir, quatre cylindres lumineux suspendus au plafond scintillent comme des balises stellaires. Au sol, un point s'allume : le début d'une ligne traçant l'alignement exceptionnel des planètes qui permit aux sondes Voyager d'accomplir leur périple. Nous devenons ces sondes en suivant le fil lumineux, portés par l'élan invisible de la gravité.

À chaque halte, une douche sonore diffuse les données et sons captés par Voyager, accélérant comme un chant de plus en plus pressant. Dans les cylindres apparaissent avec notre proximité les images des planètes visitées : tempêtes de **Jupiter**, anneaux de **Saturne**, sphère bleutée d'**Uranus**, tourbillons sombres de **Neptune**.

Mais plus nous avançons, plus le signal se délite : images glitchées, sons parasités, jusqu'à un souffle ténu aux confins du cosmos.

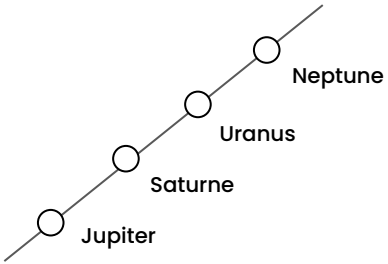

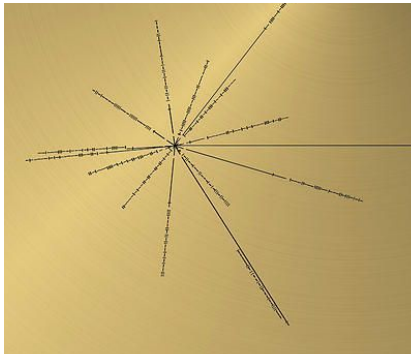

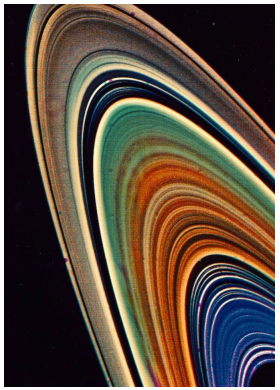

La dérive

Option 1

Écran avec fond transparent, hologramme des planètes.
Au mur ou plafond.

Option 2

Trous au mur, laissant passer la lumière. Images des planètes dans certains trous et point bleu représentant la Terre.

La dérive

Coeur révélant les découvertes sur chaque planète. Plus nous avonçons, plus le rythme des chant est rapide.

Saturne

Nous abordons Saturne par la droite.
Nous allons très vite, nous ne passons que dix heures avec elle.
La gravité est si forte que des diamants se forment dans son atmosphère et pleuvent en son centre.
Les anneaux de Saturne depuis des siècles semblaient flous et sans relief.
Nous découvrons qu'ils sont faits de milliers de morceaux de glace.
Comme autant de petites lunes.

Comme autant de lunes

La plus fascinante est Titan.
Titan a une atmosphère plus dense que la Terre, elle pourrait contenir de la vie...
Nous gagnons en vitesse et nous n'avons toujours pas trouvé de vie..

Nous n'avons pas trouvé de vie
Nous n'avons pas trouvé de vie
de vie

Neptune

Nous arrivons à Neptune.
La dernière planète.
Nous frôlons son pôle nord, nous allons si vite, si vite...

Si vite, si vite, si vite, si vite, si vite...

La liaison radio est de plus en plus difficile.
Mais vos antennes sont de plus en plus grandes.
Mais vos antennes sont de plus en plus nombreuses.

De plus en plus en plus en plus...
Ah-ha, Ah-ha

Nous découvrons les lunes de Neptune.
Nous découvrons la grande tache sombre de Neptune.
Neptune presque plongée dans l'obscurité, si loin du soleil.
Nous découvrons les lunes de Neptune mais...

Nous n'avons pas trouvé de vie
Nous n'avons pas trouvé de vie

Nous sommes des étoiles

Le visiteur pénètre dans une pièce obscure. Devant lui, un écran constellé de points lumineux, comme un fragment du ciel nocturne. Sur le mur, une citation de Carl Sagan :
« The cosmos is within us. We are made of star-stuff. We are a way for the universe to know itself. »

Grâce à un dispositif interactif, les étoiles se déplacent et dessinent en temps réel la silhouette du visiteur. Son corps devient constellation, écho direct aux mots de Sagan.

Un court texte mural rappelle que l'hydrogène, élément le plus présent dans l'univers, compose aussi une grande part de nos corps. Les symboles de cet élément figurent d'ailleurs sur le Golden Record, liant notre matière intime à celle des étoiles.

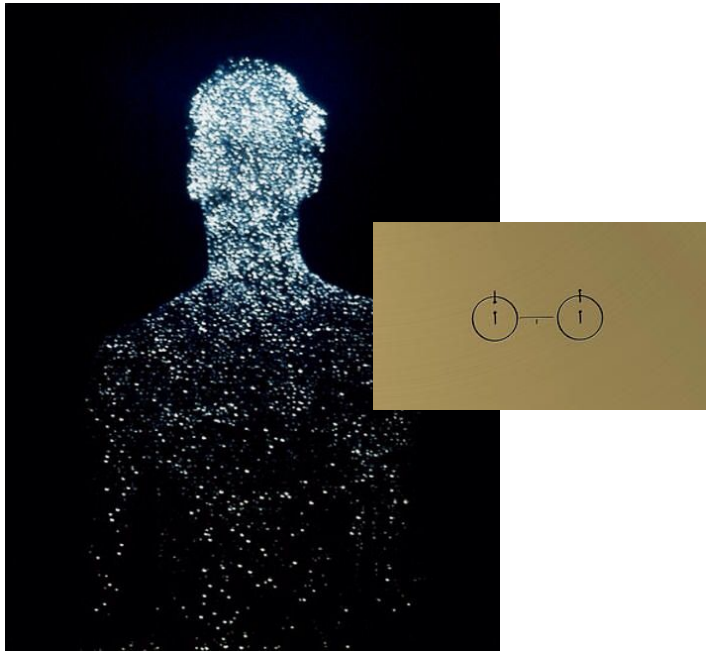

Nous sommes des étoiles

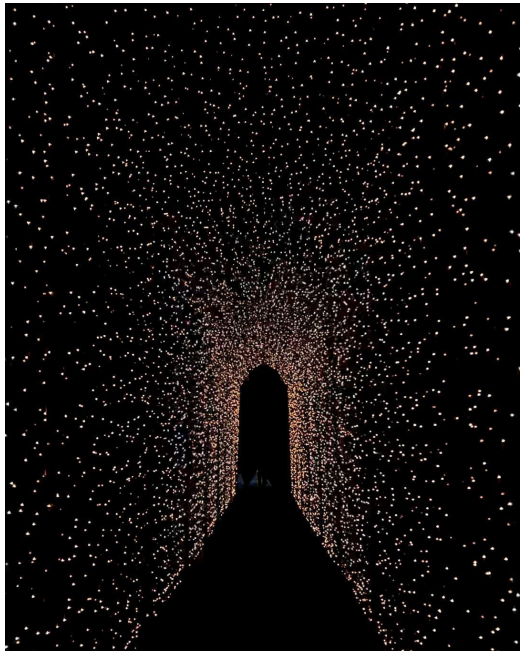

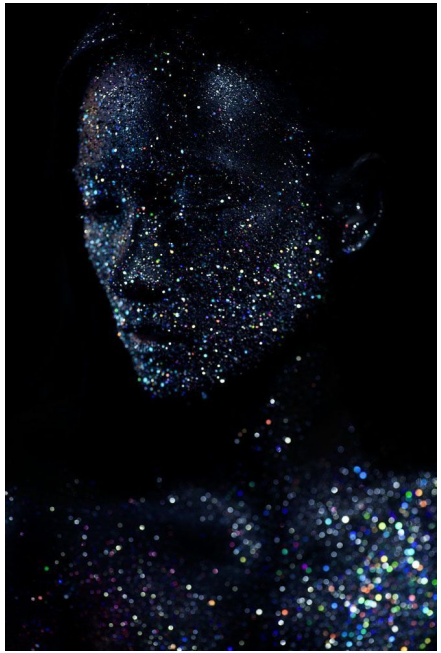

The cosmos is within us. We are made of star-stuff. We are a way for the universe to know itself.

\- Carl Sagan

✋ Miroir interactif

🧠 Hydrogène, Carl Sagan, nous sommes le cosmos

💙 Émerveillement

Sortie du système solaire
Notre mission se termine.
Voyager quitte le système solaire.
Cela ne se produira qu'une seule fois dans l'histoire.
Nous arrivons dans l'espace interstellaire
Le prolongement de l'humain quitte le rayonnement du Soleil mais...

Nous n'avons pas trouvé de vie
Nous n'avons pas trouvé de vie, de vie

Regarder depuis là-bas

Juste avant d'entrer dans la salle, on entend le dernier couplet chanté nous mettant en contexte:

Nous allons à 61 000 km/h et plus rien ne nous ralentira.
Nous ne croiserons plus aucune planète pendant des millions d'années.
Notre caméra pointe vers le vide absolu.
Nous nous éloignons de plus en plus.
La connexion devient fragile.
Nous recevons une onde. Venant de très loin.
On nous demande de retourner notre caméra vers la Terre.

Et puis
Et puis.

Une paroi vitrée ouvre sur les planètes déjà traversées, mais un vinyle attire le regard : au loin, un infime point bleu, mis en relief à l'extrémité de la salle de la Dérive. Pour l'apercevoir, le visiteur doit se retourner, changeant ainsi son angle de vue sur le système solaire, à l'image du geste de Sagan demandant aux sondes de photographier notre « famille » planétaire. Dans la pénombre, la Terre se révèle alors, grain de poussière suspendu dans un rayon de lumière. Les mots et la voix de Carl Sagan emplissent l'espace, tissant un récit à la fois poétique et lucide. L'expérience incite à contempler notre fragilité collective et à reconnaître la place infime — mais précieuse — que nous occupons dans l'immensité du cosmos.

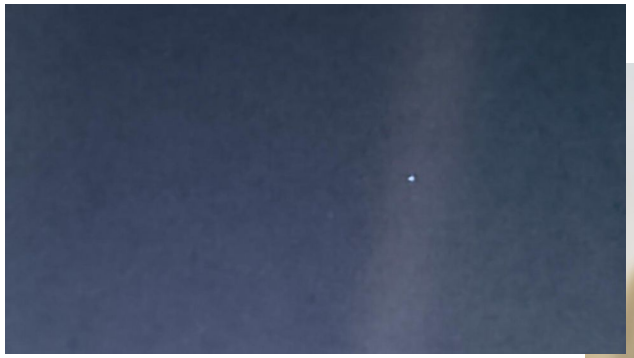

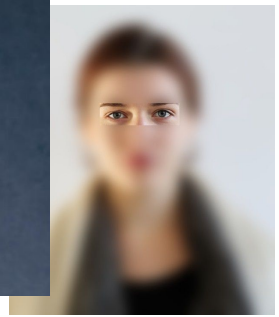

Regarder depuis là-bas

From this distant vantage point, the Earth might not seem of any particular interest. But for us, it's different. Consider again that dot. That's here. That's home. That's us. On it everyone you love, everyone you know, everyone you ever heard of, every human being who ever was, lived out their lives. The aggregate of our joy and suffering, thousands of confident religions, ideologies, and economic doctrines, every hunter and forager, every hero and coward, every creator and destroyer of civilization, every king and peasant, every young couple in love, every mother and father, hopeful child, inventor and explorer, every teacher of morals, every corrupt politician, every "superstar", every "supreme leader", every saint and sinner in the history of our species lived there – on a mote of dust suspended in a sunbeam.

The Earth is a very small stage in a vast cosmic arena. Think of the rivers of blood spilled by all those generals and emperors so that, in glory and triumph, they could become the momentary masters of a fraction of a dot. Think of the endless cruelties visited by the inhabitants of one corner of this pixel on the scarcely distinguishable inhabitants of some other corner, how frequent their misunderstandings, how eager they are to kill one another, how fervent their hatreds.

Our posturings, our imagined self-importance, the delusion that we have some privileged position in the Universe, are challenged by this point of pale light. Our planet is a lonely speck in the great enveloping cosmic dark. In our obscurity, in all this vastness, there is no hint that help will come from elsewhere to save us from ourselves.

The Earth is the only world known so far to harbor life. There is nowhere else, at least in the near future, to which our species could migrate. Visit, yes. Settle, not yet. Like it or not, for the moment the Earth is where we make our stand.

It has been said that astronomy is a humbling and character-building experience. There is perhaps no better demonstration of the folly of human conceits than this distant image of our tiny world. To me, it underscores our responsibility to deal more kindly with one another, and to preserve and cherish the pale blue dot, the only home we've ever known.

—Carl Sagan

À l'écrit, on peut lire le contrepoint de Jon Lomberg, designer sur le comité du Golden Record.

I used to think that space would have a much greater impact on transforming humanity into what it should be. The overview effect that astronauts talk about, that seeing the world, whether as a single sphere or as a Pale Blue dot, certainly should act to damp down national rivalries and ethnic rivalries and show that we're all just on this little ball together. But somehow it hasn't.

Maybe one of the powers of the Pale Blue dot photograph is that it takes everything, everything that most people who aren't astronomers ever think about, and you press it down to one pixel. It's wonderful seeing a full resolution picture of the whole Earth, where you can see all the clouds and all the continents and get a sense of the richness in detail and complexity of the Earth. But there's something about the Pale Blue dot that puts it in a cosmic context. All that complexity can to be reduced to a pixel.

But it's because it's small that it's insignificant. I don't confuse significance with perspective. A plane full of Nobel Prize winners can just look like a speck. But that doesn't mean it's unimportant. ***Everything is a dot from somewhere.*** *The whole galaxy is just a dot from somewhere. Are you telling me the whole galaxy isn't important? I think that the Pale Blue dot, the conventional interpretation The interpretation of it is, oh, everything that we think of is so important is so insignificant.*

–Jon Lomberg

Un message doré

Nous empruntons un corridor entièrement baigné d'or, comme si les parois elles-mêmes avaient capté la lumière d'une étoile. Cette traversée agit comme un passage rituel : le bruit du monde s'estompe, remplacé par une polyphonie fragile. Des voix s'élèvent, une après l'autre, dans des dizaines de langues. Elles saluent, souhaitent la bienvenue, murmurent la paix. Chaque pas dans le corridor allonge ce chœur improbable, tissé par des cultures et des continents.

Sur les murs, les membres du comité du Golden Record sont mis en lumière. Chacun est associé à un artefact symbolique : une note manuscrite, des photos de leur collaboration, une photographie, une équation, un fragment musical ou un dessin. Ces traces intimes rappellent que derrière ce message adressé à l'univers se trouvent des individus, avec leurs sensibilités et leurs visions.

C'est la porte d'entrée vers le cœur du disque : un message universel, mais tissé de voix et de gestes profondément humains.

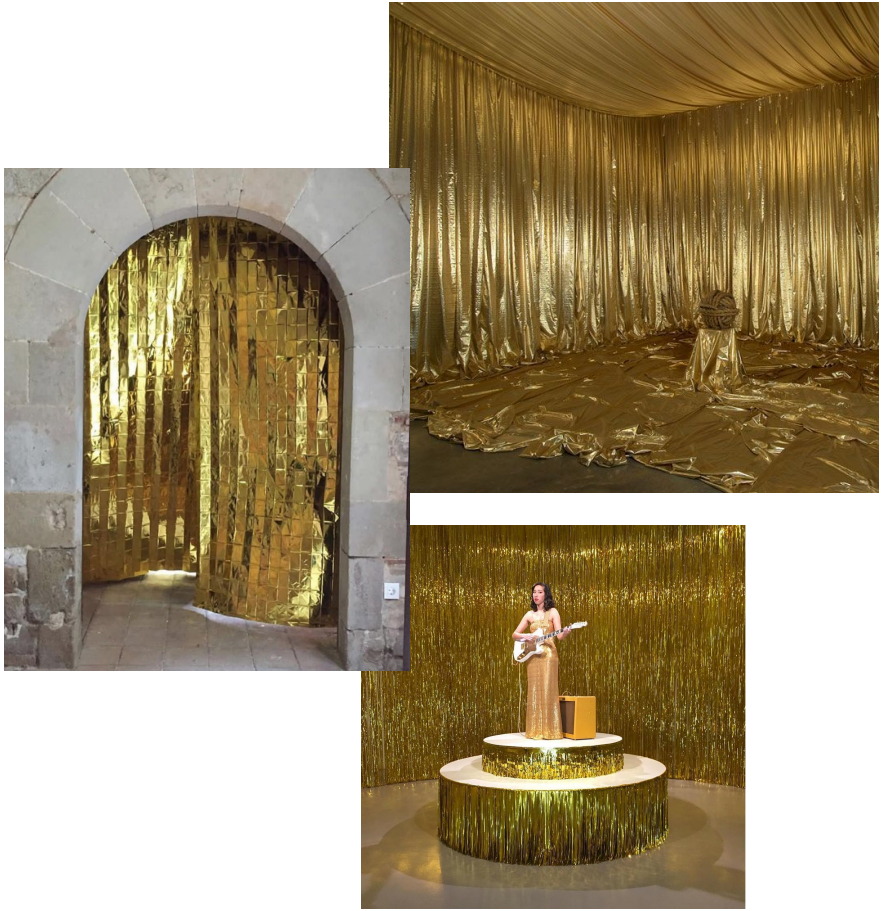

Fréquences

Dans cet espace, les visiteurs explorent des sons cachés du Golden Record : chants, vents, battements, voix de la Terre. Plus on s'approche, plus un son s'intensifie. Seul, on n'entend qu'une voix; ensemble, la mélodie devient complexe. Certains sons sont liés : révélés en même temps, ils déclenchent des connexions qui enrichissent la polyphonie. Au sol, des projections animées traduisent ces résonances, donnant une forme visuelle au souffle de la planète.

De grandes douches sonores suspendues permettent d'écouter les battements de cœur et les ondes cérébrales d'Ann Druyan. La troisième raconte son histoire d'amour avec Carl Sagan. Lorsque deux visiteurs s'y placent en même temps, un effet lumineux vient rehausser l'expérience.

Fréquences

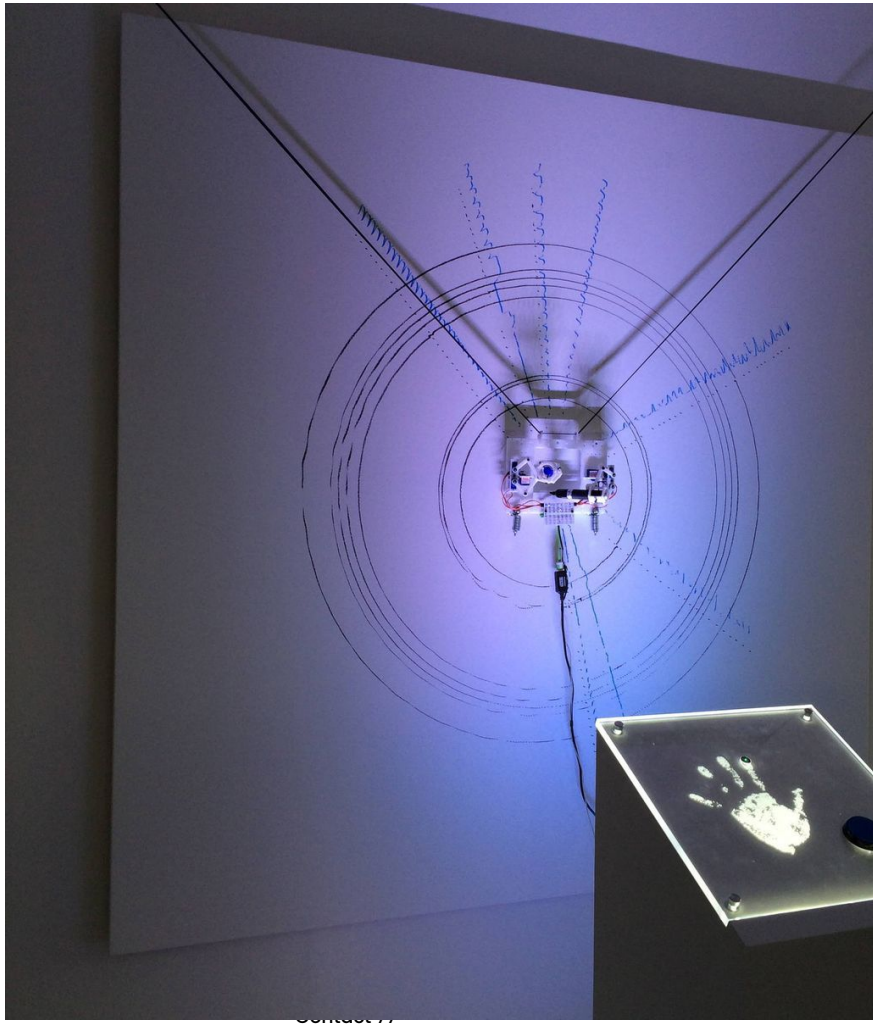

Images codées

Dans le corridor, des écrans projettent des ondes et des sons étranges. Au bout, une console invite le visiteur à manipuler un grand curseur, réglant la vitesse de balayage qui transforme peu à peu le bruit en image. Un second slider affine le contraste ou l'étirement jusqu'à rendre l'image parfaitement lisible. Les photos du Golden Record se révèlent alors sur les écrans muraux, certaines apparaissant même en couleur grâce aux trois couches RGB que le visiteur a

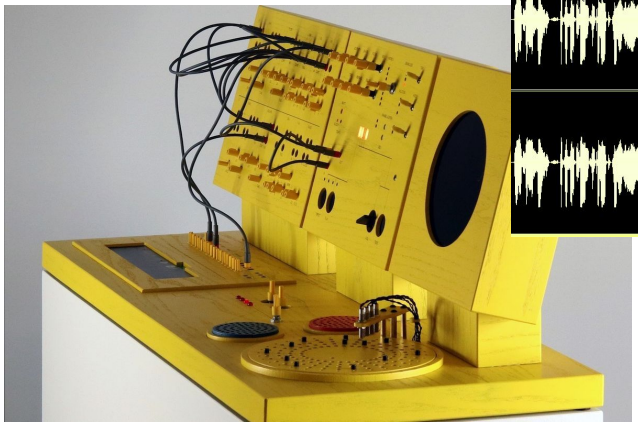

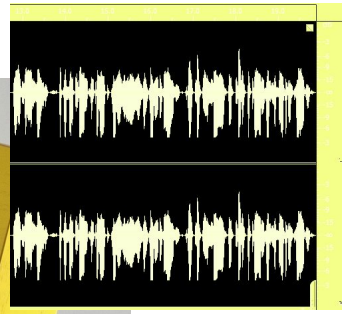

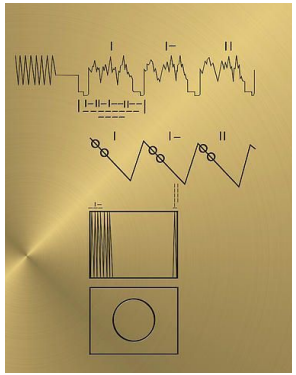

Résonance

Nous pénétrons dans un pod enveloppant, aux allures de la fin des années 70. C'est un lieu d'écoute isolé, qui permet d'apprécier les pièces musicales du Golden Record.

Tapisseries et motifs projetés composent un décor familier, mais subtilement mouvant : ils vibrent au rythme des musiques. Chaque nouvel arrivant déclenche une perturbation — une distorsion visuelle et sonore traverse l'espace, comme si la présence des visiteurs altérait la mémoire du disque.

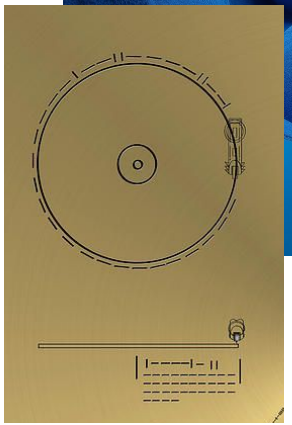

Contact

Au bout du salon d'écoute, un passage mène vers un espace intime où la communication devient possible. Devant un miroir sans tain, nous observons les visiteurs qui franchissent l'entrée de l'exposition, comme si le temps se repliait sur lui-même. Un micro nous attend : en y déposant notre voix, nous laissons un message.

Instantanément, ce message se transforme en une visualisation abstraite, projetée dans la première salle. Pour ceux qui débutent le parcours, il ne s'agit que d'un code mystérieux, une énigme lumineuse. Mais au fil de l'exposition, les fragments se révèlent et, à la toute fin, le sens apparaît : ce que nous avons laissé derrière nous prend tout son sens, reliant le commencement à la conclusion.

Et si, tout ce temps, ce message n'avait pas été destiné aux autres… mais à nous-mêmes?

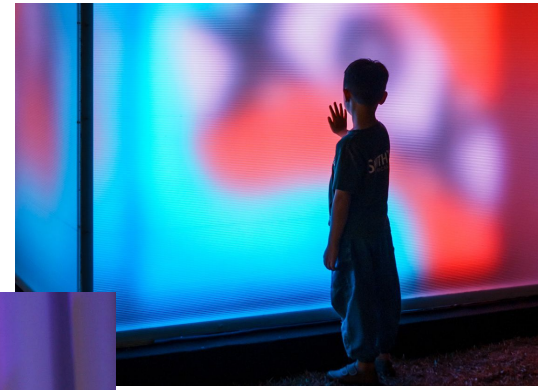

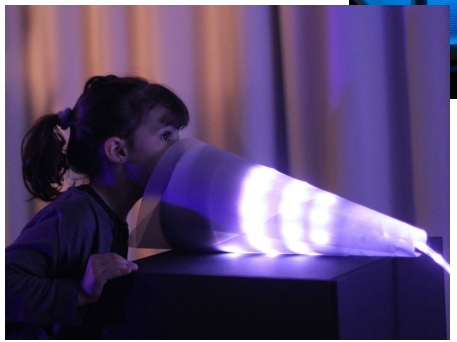

Dispositifs visuels et interactifs

1. Télévisions fin 70
2. Projection immersive (3)
3. Sphère
4. Écrans et contrôleur
5. Écran avec caméra
6. Douches sonores (images à déterminer)
7. Texte projeté
8. Projection interactive
9. Dôme vertical
10. Écrans
11. Station interactive
12. Projection
13. Système sonore
14. Micro avec écran

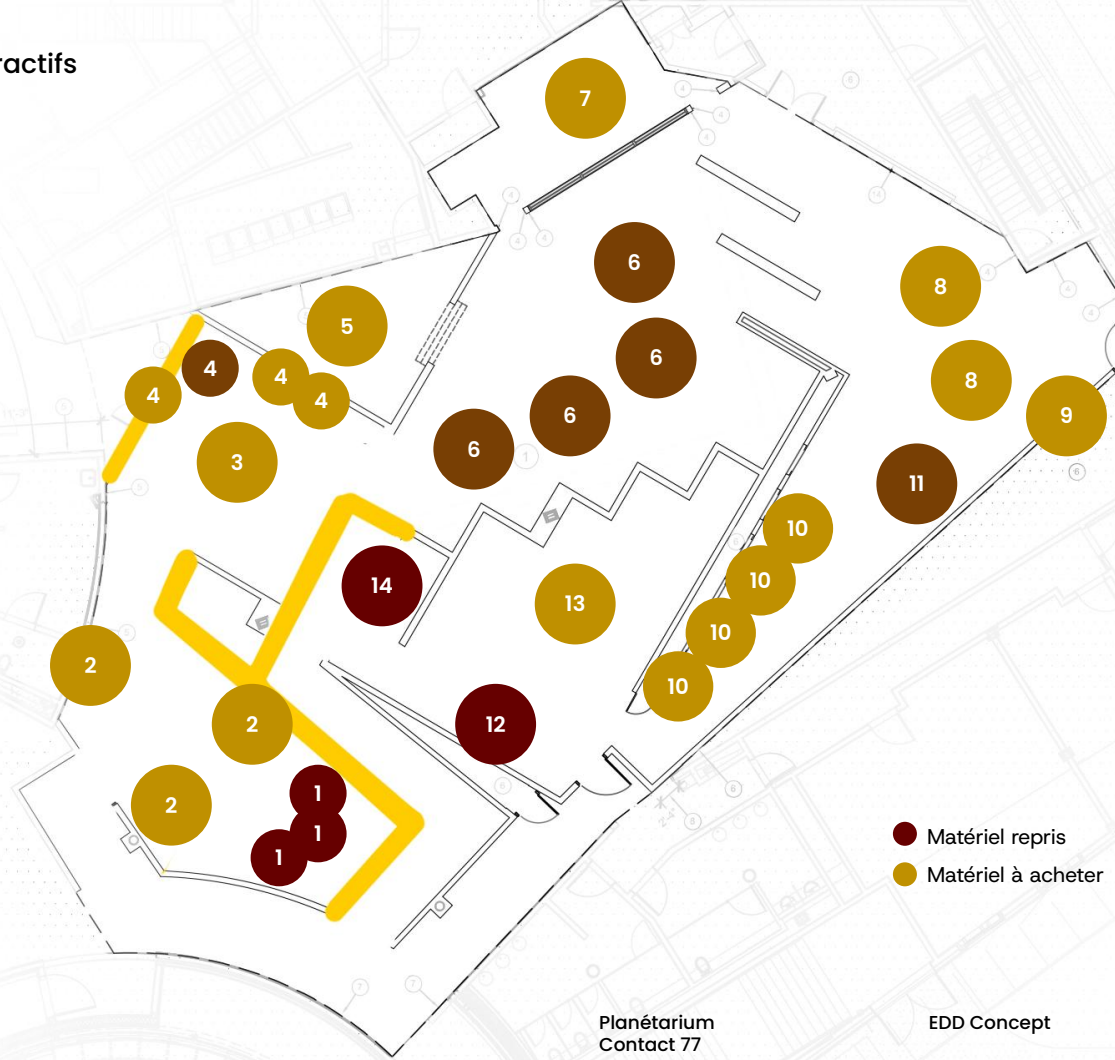

Typologie textes

1. Le rêve
2. Les sondes
3. Nous sommes des étoiles
4. Dérive
5. Nous regarder depuis là-bas
6. Un message doré
7. Fréquences
8. Images codées
9. Résonance
10. Contact
11. Conclusion

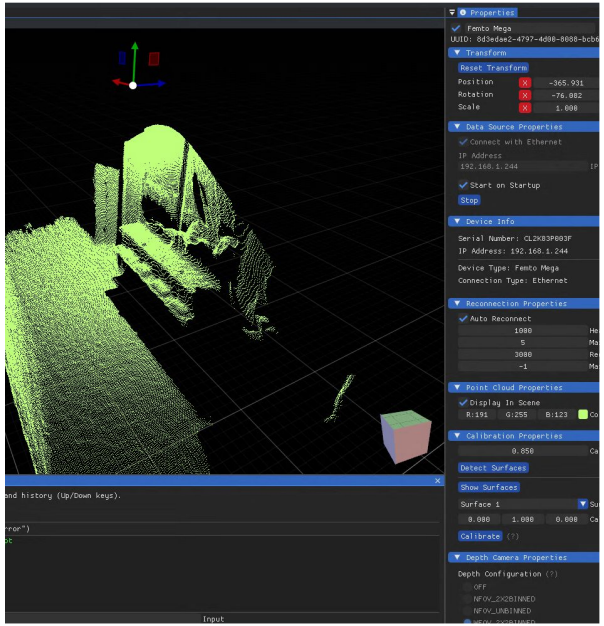

TheGreatEye

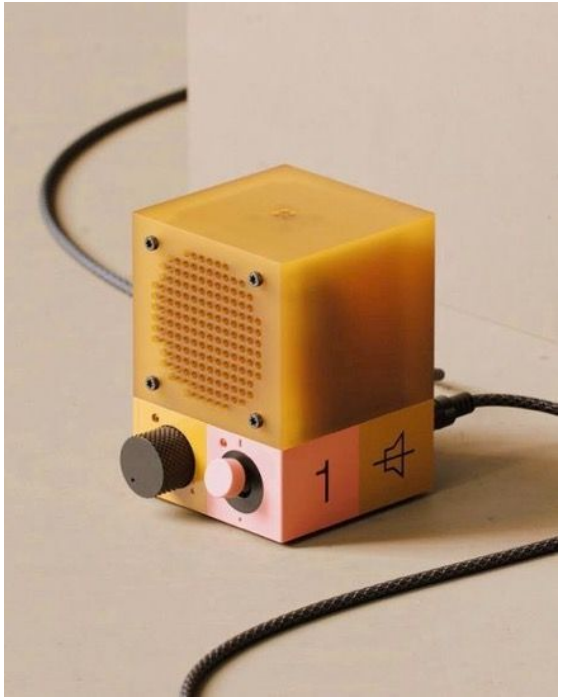

Merci ! ✌️

CONTACT 77

Scénario final & design préliminaire

16 décembre 2025

Dpt. LA MESSE BASSE

Scénario final

L'exposition **Contact 77** retrace l'histoire de la création du disque d'or et du long voyage des sondes Voyager 1 et 2 à travers le cosmos. Au centre de son récit, le disque est présenté comme une véritable bouteille à la mer : un message fragile et profondément humain, autant destiné à des formes de vie extraterrestres que terrestres. Nous faisons ainsi la rencontre du comité scientifique et artistique derrière sa création, dont les intentions, les choix, les relations et les débats ont forgé ce portrait de l'humanité envoyé dans l'univers.

L'exposition détaille aussi le long voyage des sondes Voyager, leurs découvertes majeures et la perte de contact imminente avec la Terre qui marque la fin de la plus longue mission spatiale de tous les temps. Le lien entre les sondes et la Terre s'affaiblit et bientôt, elles deviendront des témoins silencieux de notre présence dans l'univers. Mais puisque le Disque d'or dérivera pour l'éternité, on ne sait jamais…

Parcours

Acte I - la quête

1. La perte de contact
2.Une bouteille à la mer
3.Les planètes sont alignées
4.La Terre est notre seule maison

Acte II - le message

5. Une message pour…
6. Images codées
7. Les sons de la Terre
8. Musiques du monde
9. Contact
10.L'équation

CONTACT 77

La perte de contact

La perte de contact

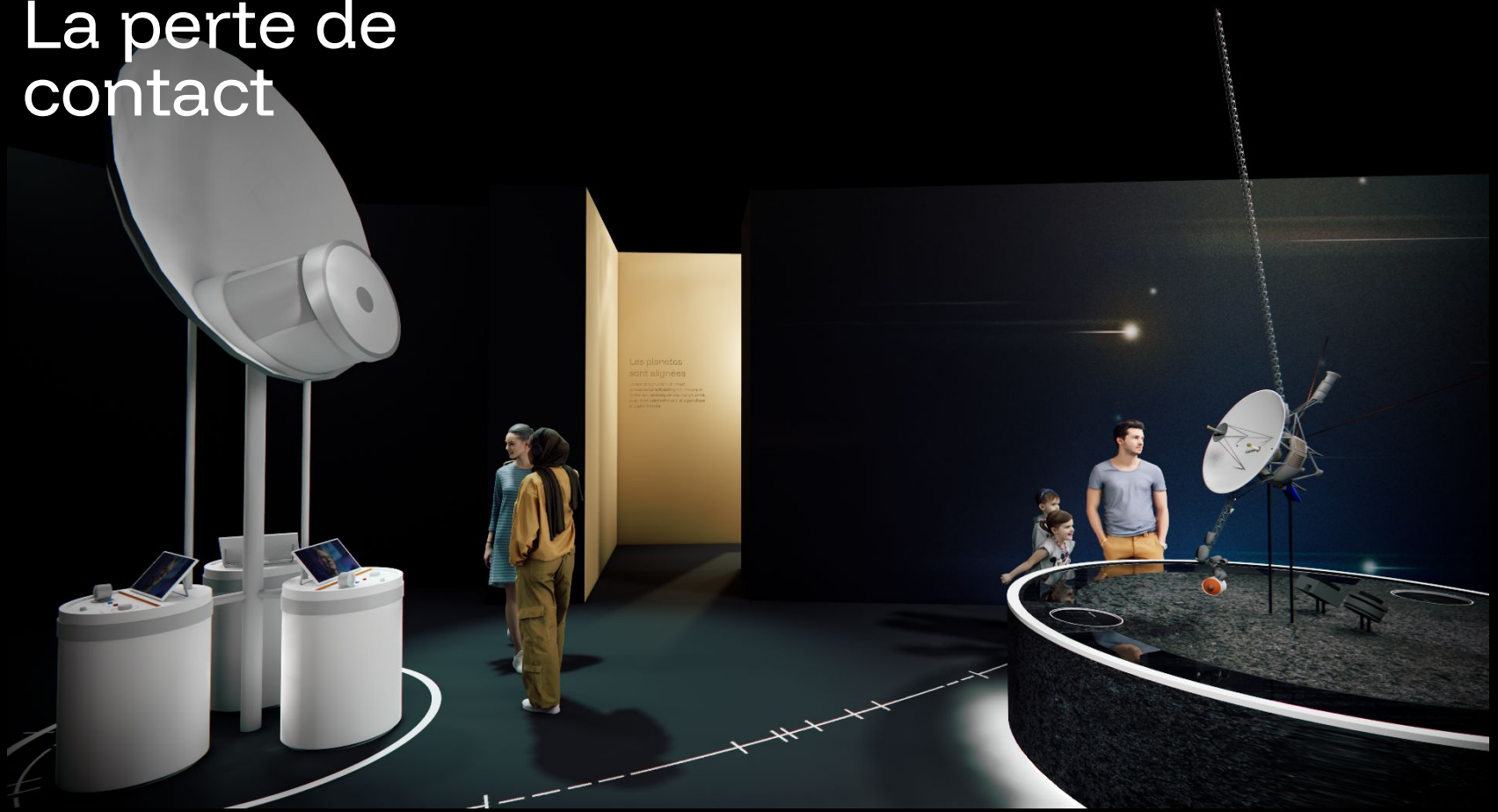

Une bouteille à la mer

Une bouteille à la mer

Une bouteille à la mer

Les planètes sont alignées

La terre est notre seule maison

La terre est notre seule maison

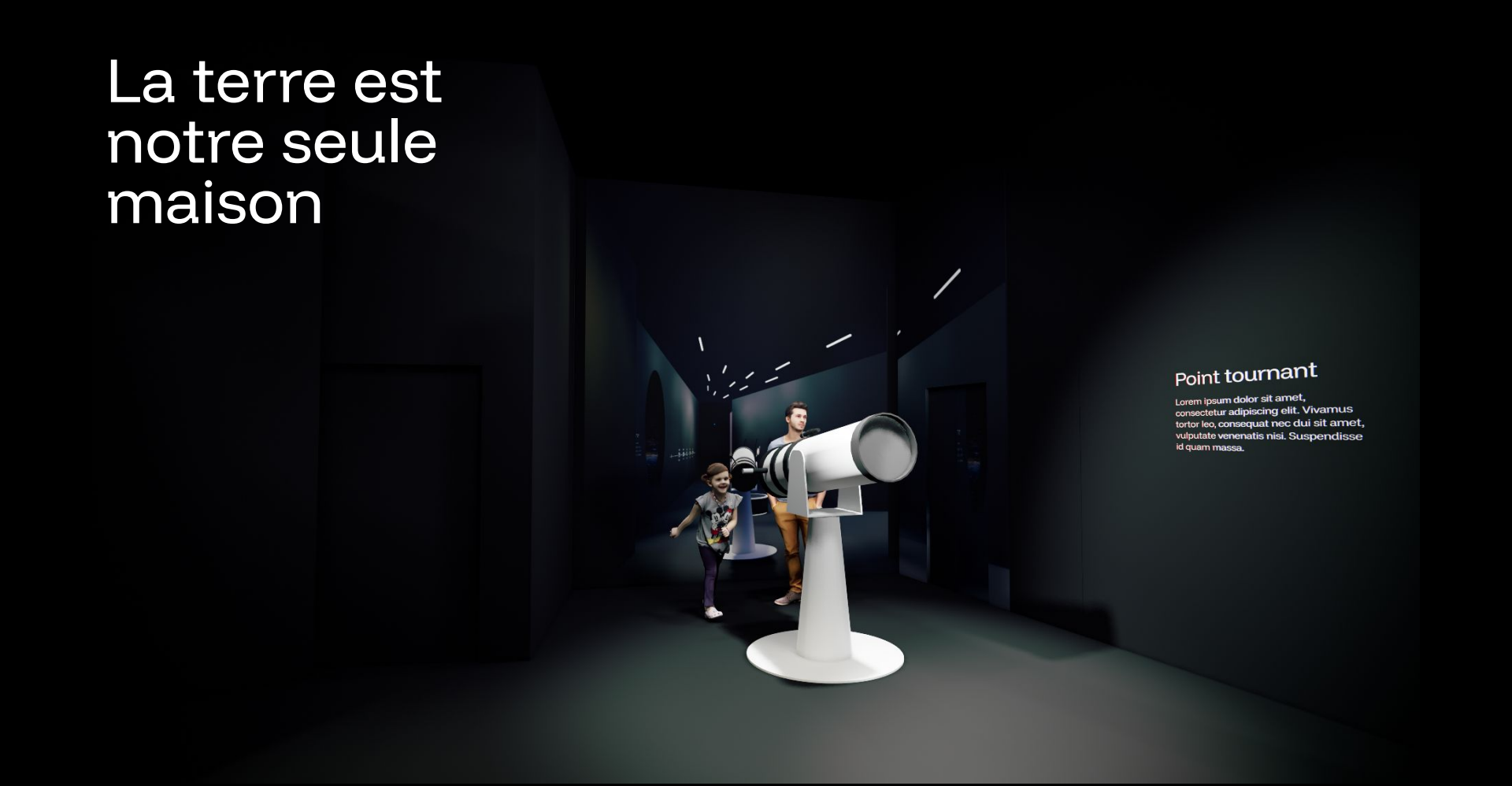

La terre est notre seule maison

Un message pour…

Un message pour…

Un message pour…

Images codées

Images codées

Sons de la terre

Sons de la terre

Musiques du monde

Contact

Contact établi
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Vivamus tortor leo, consequat nec dui sit amet, imputate venenatis nisi. Suspendisse quam massa.

L’équation

Scénario détaillé

Voici le lien vers le tableau de contenu.

Scénario / implantation

lm tremblay scénographe
◇ design d'exposition

LAURENT MICHEL TREMBLAY
514-347-5215 /// lmt@lmtremblay.com

PLANÉTARIUM DE MONTRÉAL	CONTACT 77	IMPLANTATION	DESIGN PRÉLIMINAIRE	2025-12-12	D.002
INSTITUTION	PROJET	PLAN	PHASE	DATE	

TOUT DROITS RÉSERVÉS / LMTREMBLAY SCÉNOGRAPHE
NE PAS UTILISER CES PLANS POUR LA FABRICATION

Scénario / implantation

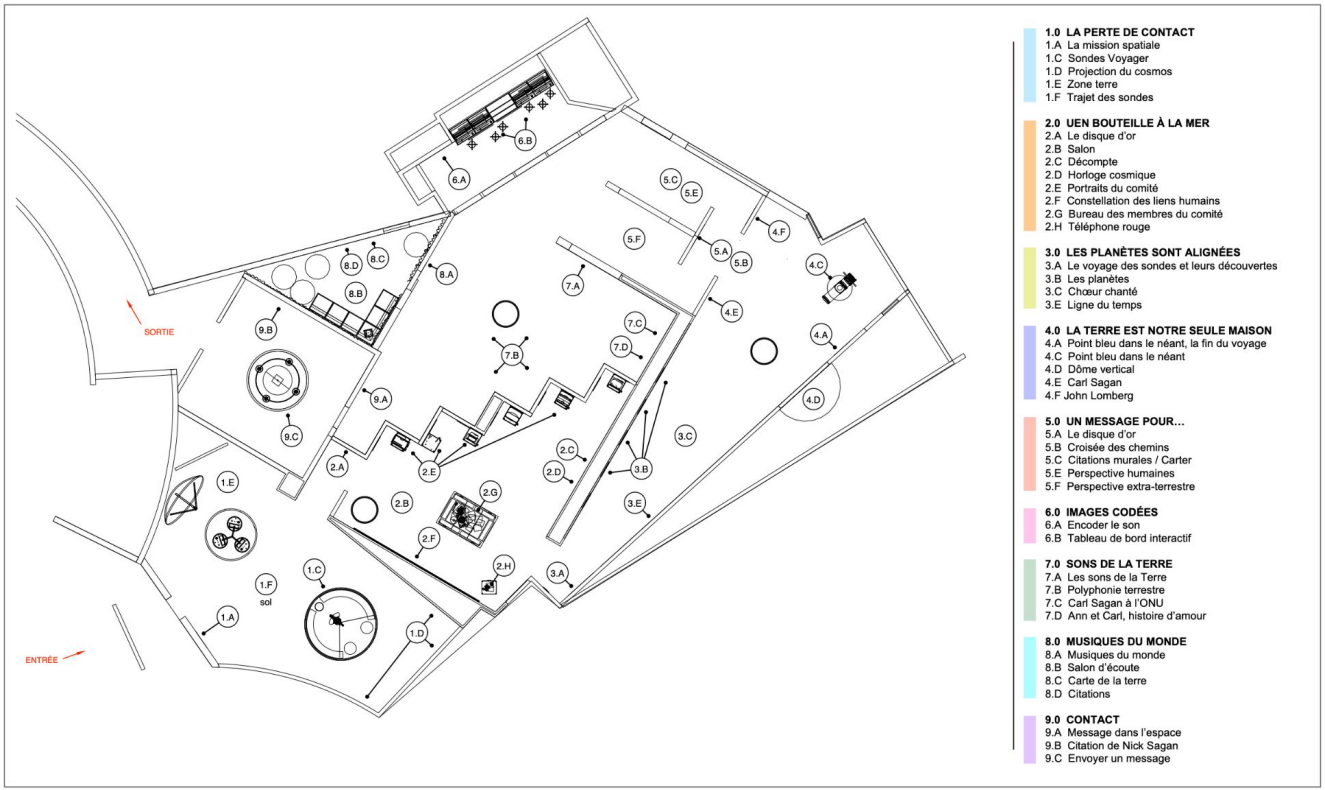

lm tremblay scénographe
◇ design d'exposition

LAURENT MICHEL TREMBLAY
514-347-5215 // lmt@lmtremblay.com
TOUT DROITS RÉSERVÉS / LMTREMBLAY SCÉNOGRAPHE

PLANÉTARIUM DE MONTRÉAL	CONTACT 77	THÉMATIQUES	DESIGN PRÉLIMINAIRE	2025-12-12	D.003
INSTITUTION	PROJET	PLAN	PHASE	DATE	NE PAS UTILISER CES PLANS POUR LA FABRICATION

Notes

1. Interprétation visuelle et graphique

Certains éléments de contenu devraient être communiqués schématiquement et graphiquement. Un travail en étroite collaboration avec la direction artistique du projet sera réalisé par l'équipe pour assurer une cohérence et une clarté dans toute l'exposition.

2. Approche de réalisation AV

Nous préconisons une approche documentaire pour les contenus vidéos, mêlant images d'archives, tournages existants, le tout ayant pour but de dynamiser les contenus afin de rejoindre nos publics cibles au mieux, tout en respectant l'enveloppe budgétaire.

3. Panneaux

De concert avec la direction artistique et la scénographie, nous allons produire des gabarits de panneaux précis (un premier jet figure dans le excel, mais à pousser en prochaine phase).

4. Stratégie linguistique

Après validation des contenus, nous procéderons à l'élaboration d'une stratégie pour l'intégration des langues dans l'exposition.

Design préliminaire

Direction de la scénographie

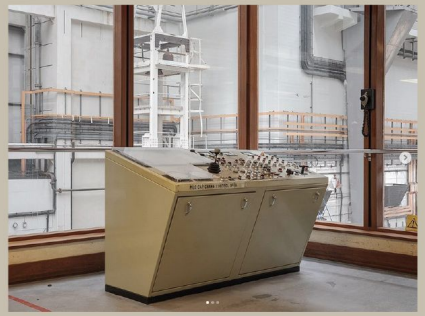

LE DISQUE D'OR
Mobilier 70's / Couleurs, matériaux et style

Direction de la scénographie

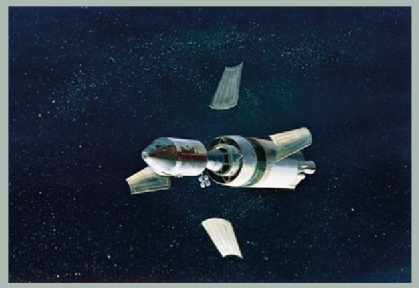

EXPLORATION SPATIALE
Couleurs, matériaux et style

Direction de la scénographie

INTERFACES TANGIBLES
Couleurs, matériaux et style

Direction de la scénographie

Dispositifs

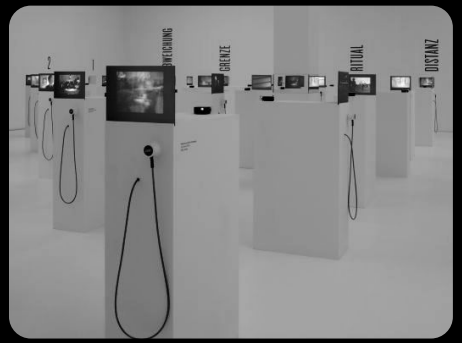

Palette de couleur

#FB5A12 #FEBA34 #FAE5B4

Golden Record

Années 70

Représentation Humaine

→ Chaleur
→ Passion
→ Énergie

#2B5D5C #3EAE98 #B5D5CB

Cosmos

Représentation Extraterrestre

→ Inconnu
→ Distance
→ Futurisme
→ Technologie

Palette de couleur

Formica F2255
Polar White

Formica F2001
Baikal

Formica F7902
Iron

Formica F2962
Clementine

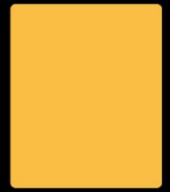
Formica F3209
Sol

Formica F0547
Papyrus

Formica F7846
Grotto

Formica F1326
Capri

Formica F7879
Dusty Jade

Iconographie

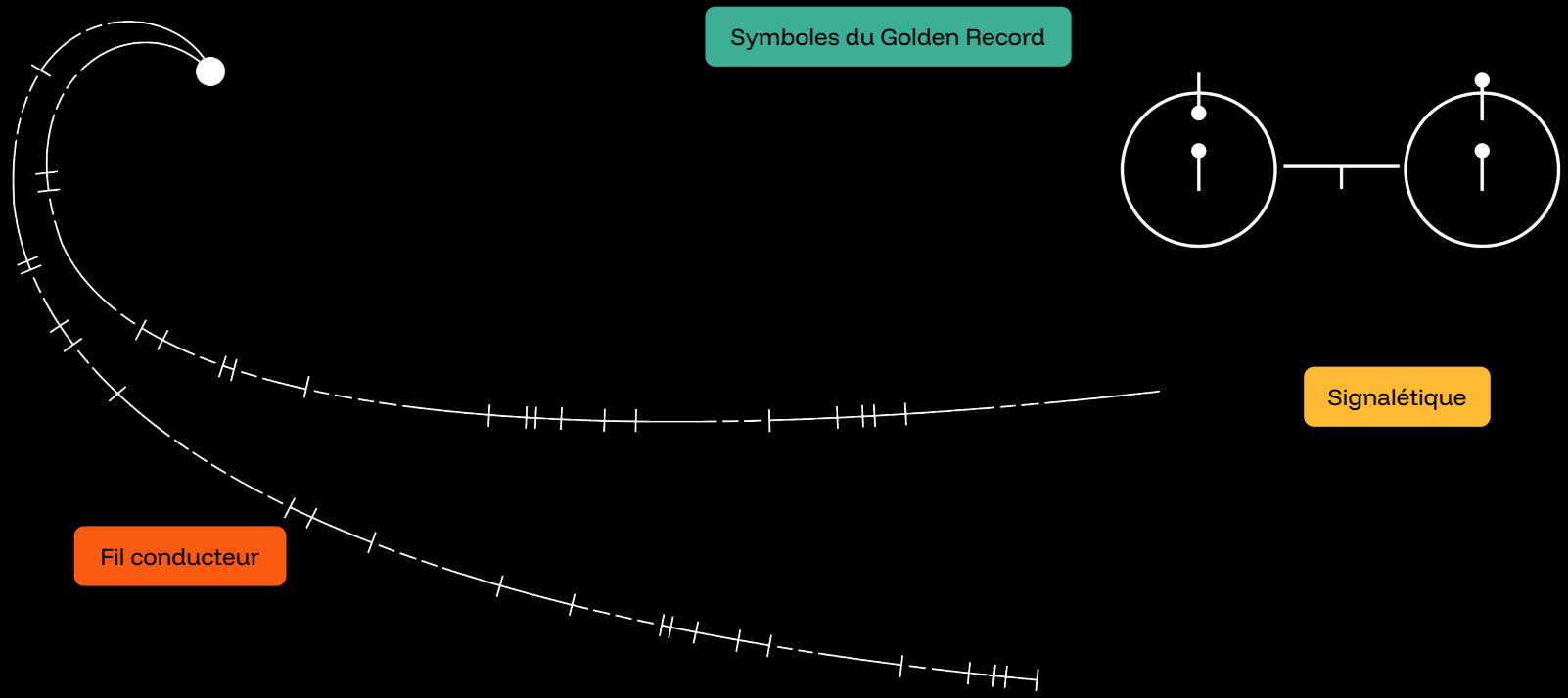

Textures graphiques

Sensibilité

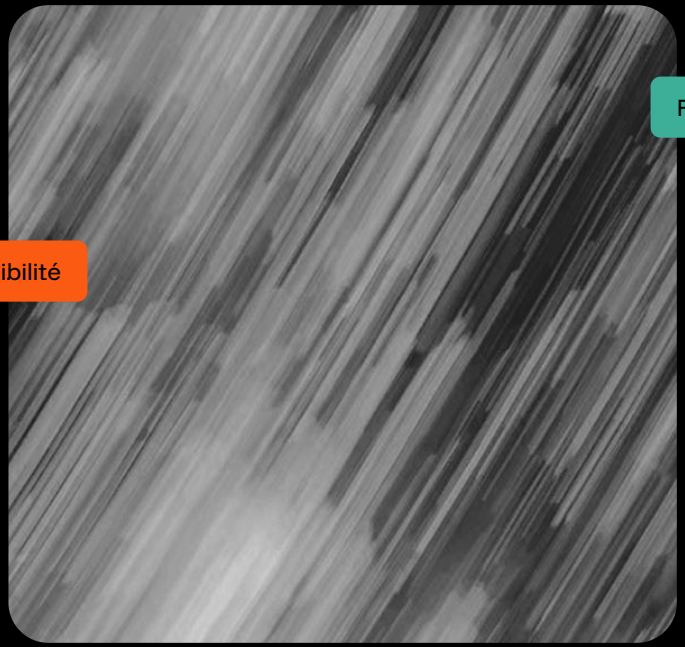

Flou

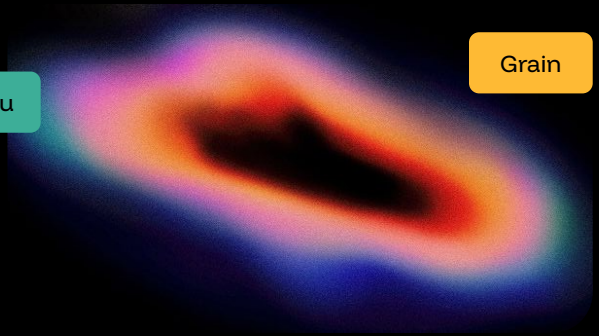

Grain

Vitesse

Lumière

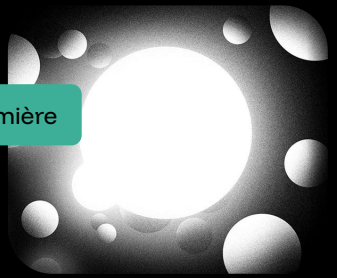

Textures graphiques

Perte de signal

Arecibo Message

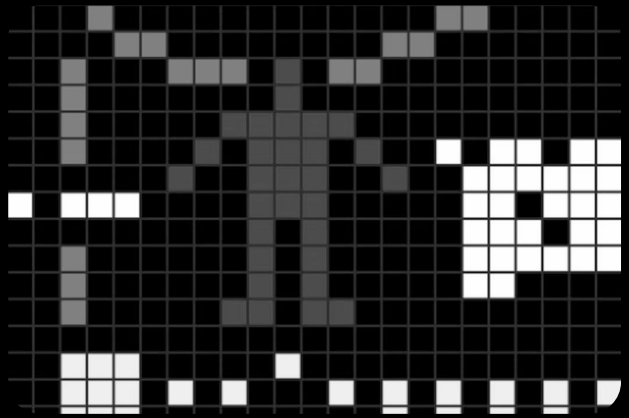

Activité

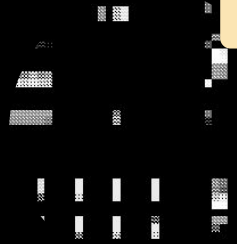

Génératif

Glitch

Textures graphiques

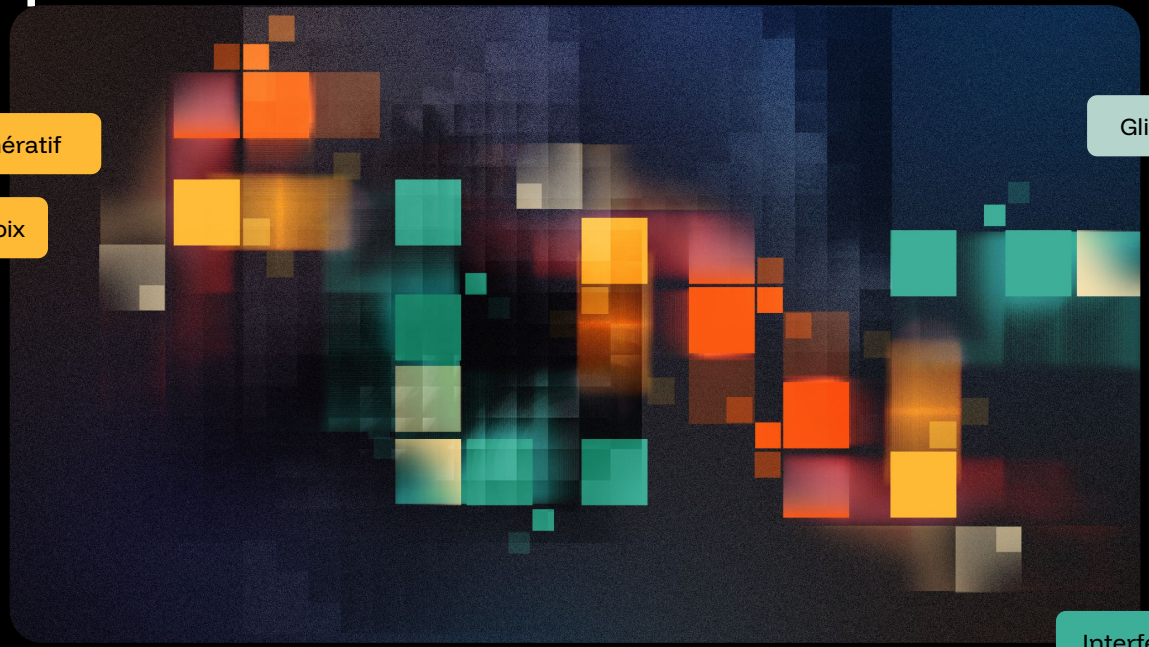

Typographie

Changeling Neo

CONTACT 77

Funnel Display

H1 La dérive

S2 Subtitles

P1 Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Proin placerat justo eu purus euismod rutrum. Phasellus massa tortor, interdum vitae est at, faucibus ultricies leo.

La perte de contact

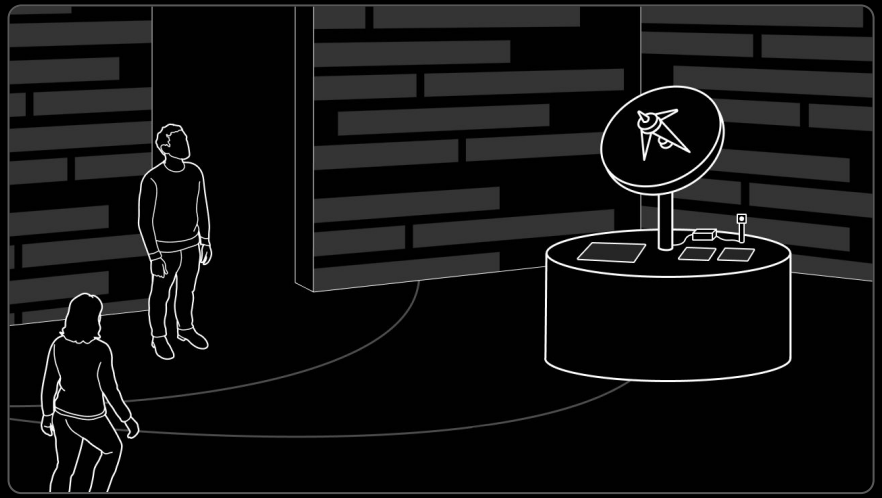

Du côté droit de la salle se trouve la zone du cosmos. Au mur, il y a une projection interactive.

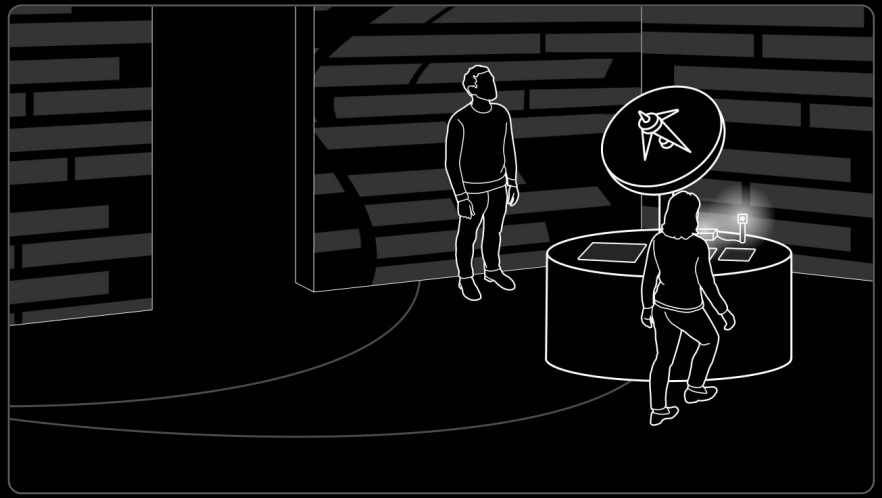

Au centre de cette zone, il y a un socle comportant une maquette de la sonde Voyager 1, l'écran du statut de la mission, deux instruments avec des écrans d'affichage.

La perte de contact

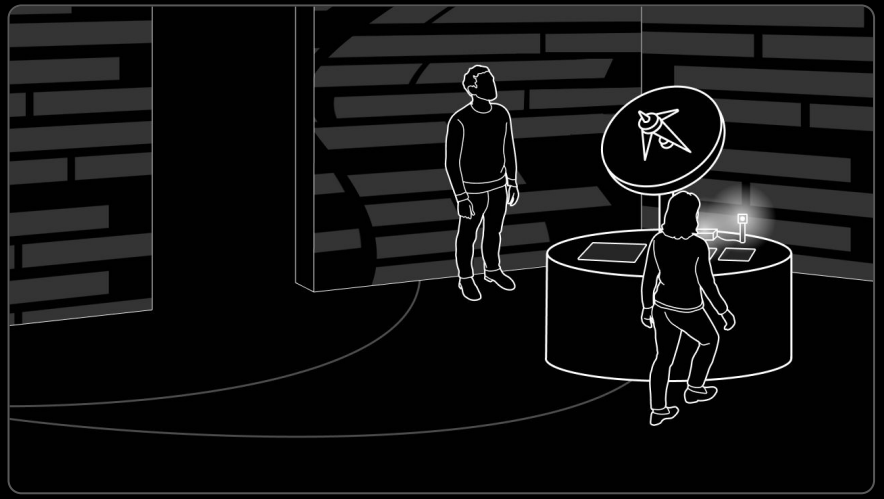

Du côté droit de la salle se trouve la zone du cosmos. Au mur, il y a une projection interactive. Au centre de cette zone, il y a un socle avec la sonde Voyager 1, 2 instruments avec des écrans et un

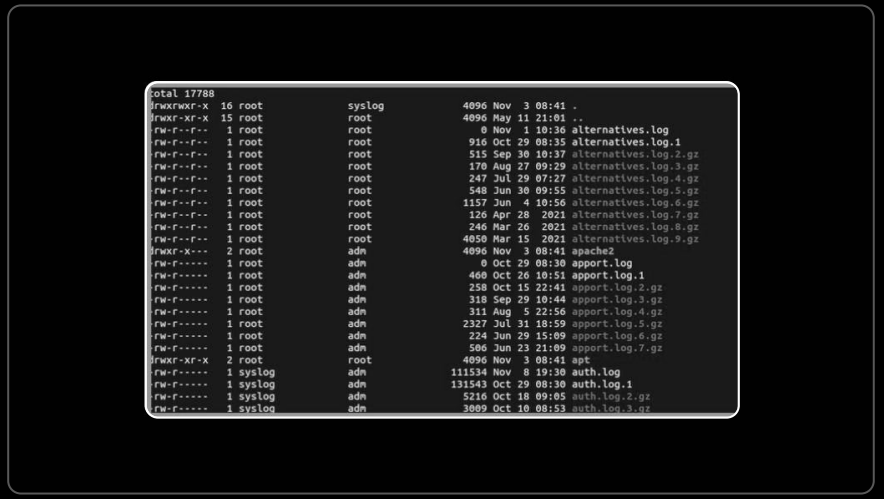

Impact du passage visiteur sur la projection

La perte de contact

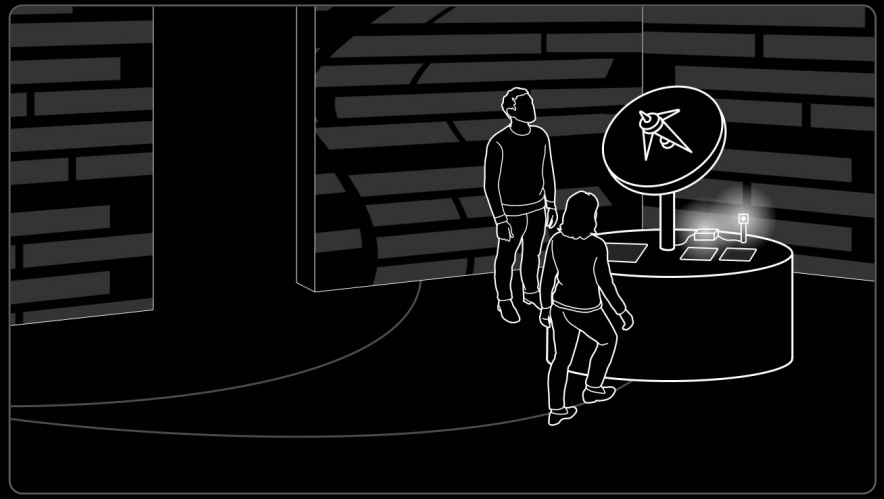

Devant la maquette de la sonde, l'écran du statut de la mission.

	Voyager 1	Voyager 2
Launch Date	Mon, 05 Sept 1977 12:56:00 UTC	Sat, 20 Aug 1977 14:29:00 UTC
Mission Elapsed Time	48: 03: 07: 01: 25: 31 YRS MOS DAYS HRS MINS SECS	48: 03: 21: 23: 52: 31 YRS MOS DAYS HRS MINS SECS
Distance from Earth	25,481,411,267 km 170.33271362 AU	21,208,525,585 km 141.77023701 AU
Distance from the Sun	25,302,441,620 km 169.13637542 AU	21,174,995,636 km 141.54610315 AU
Velocity with Respect to the Sun (est.)	16.9995 kps	15.3741 kps
One-Way Light Time	23:36:36 (hh:mm:ss)	19:39:04 (hh:mm:ss)

Le statut de la mission est affiché en temps réel.

La perte de contact

Du côté gauche de la salle, il y a la zone Terre. On y voit trois stations d’ écoute avec des antennes celles de SETI.

Nice-to-have: Lorsqu’il y a de l’activité dans la zone cosmos, une lumière s’allume.

La perte de contact

Chaque station d’écoute contient deux entrevues. On doit tourner le bouton pour syntoniser les entrevues

Lorsqu’une entrevue est syntonisée, l’extrait vidéo est lancée.

La perte de contact

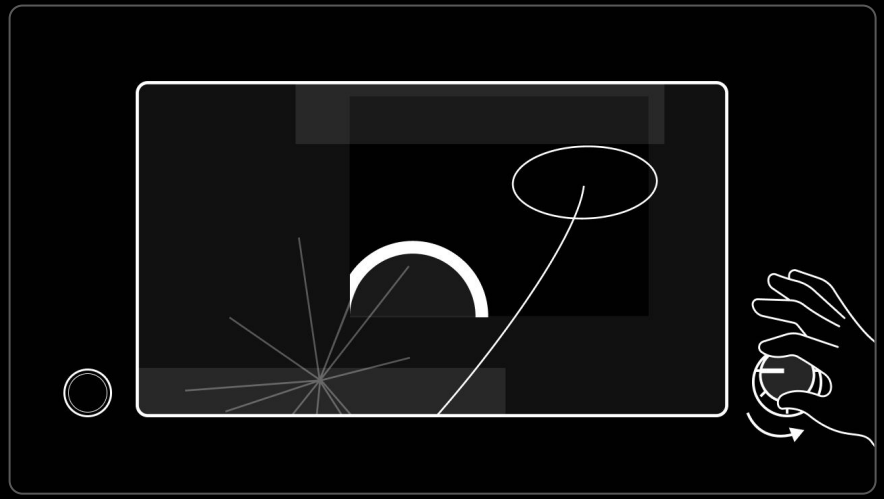

En tournant, le bouton on voit aussi des glitchs entre les chaînes d'entrevue. Ces interférences sont générées par les visiteurs à la fin du parcours.

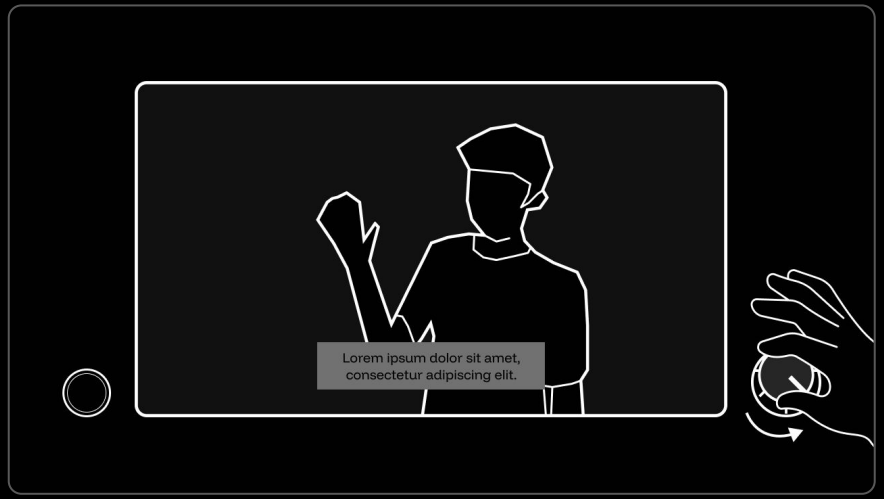

On passe d'une entrevue à l'autre avec le bouton qui pivote.

La perte de contact

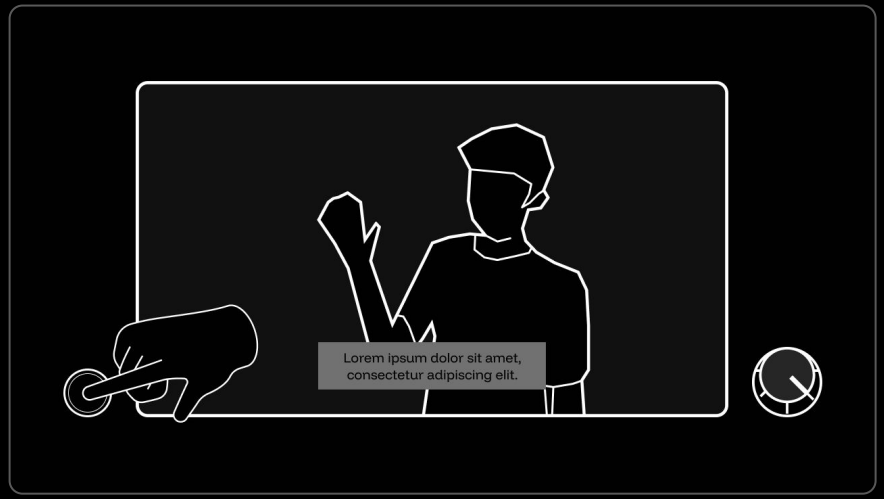

Les entrevues sont en français ou anglais. On peut sélectionner la langue avec un bouton.

Les planètes sont alignées

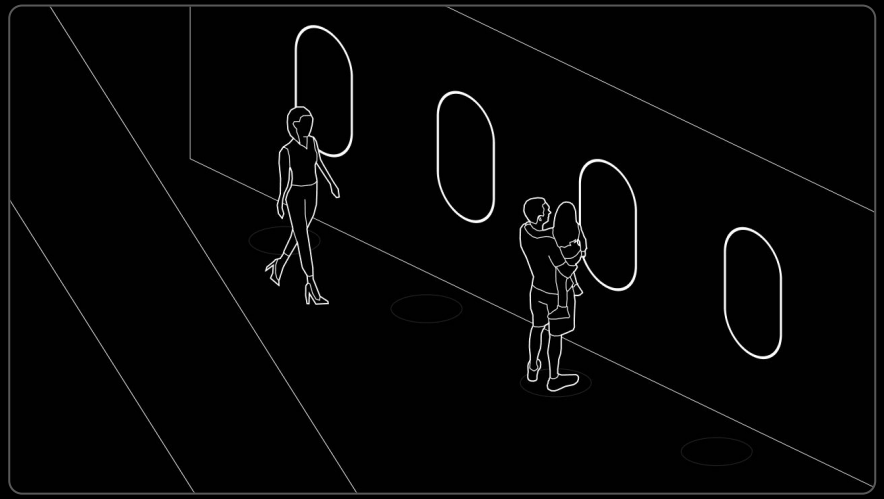

Vue globale

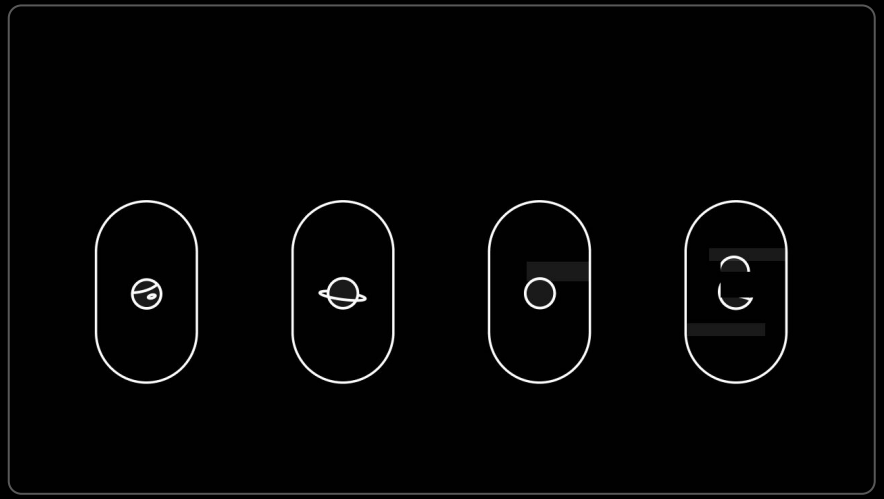

Vue de face

Les planètes sont alignées

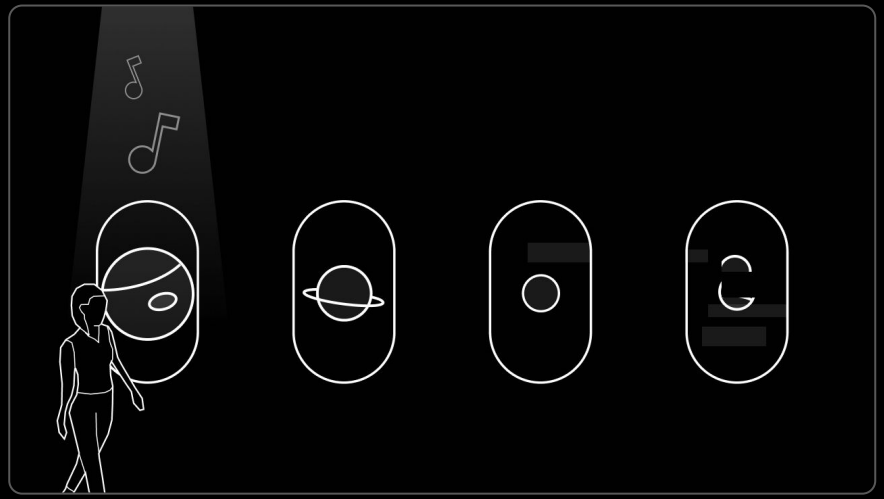

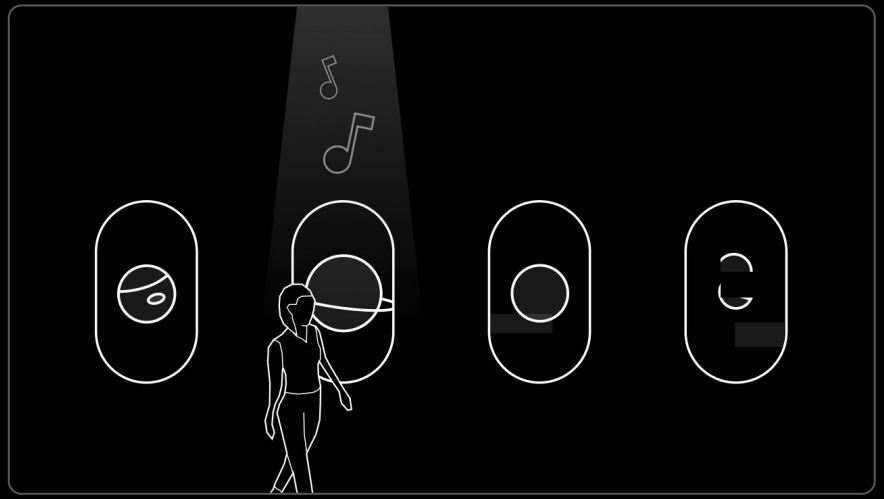

Les planètes sont alignées

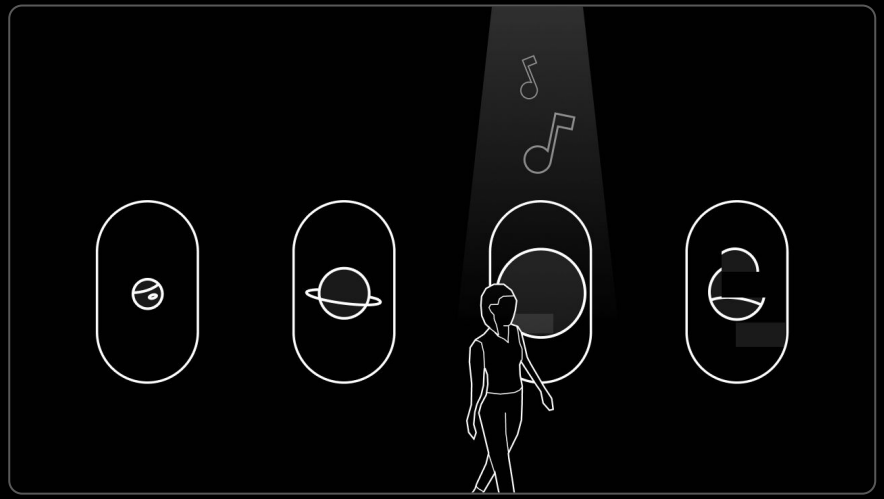

Les planètes sont alignées

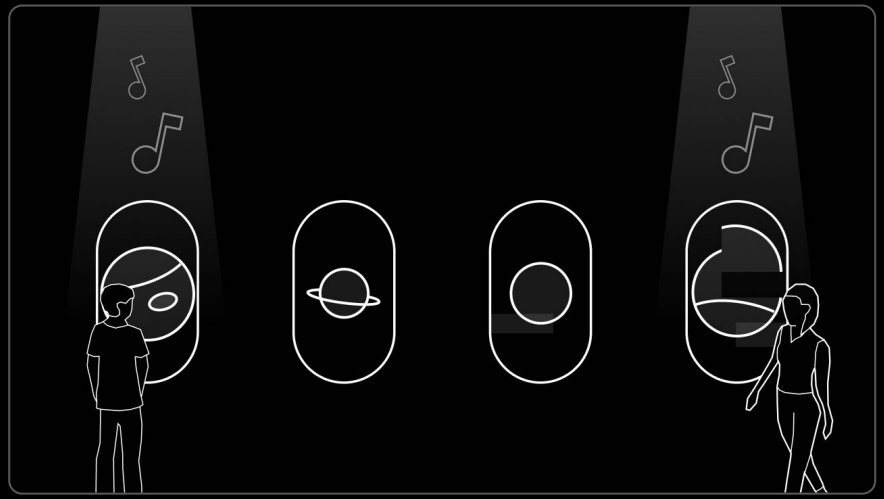

Multiple visiteurs

Les planètes sont alignées

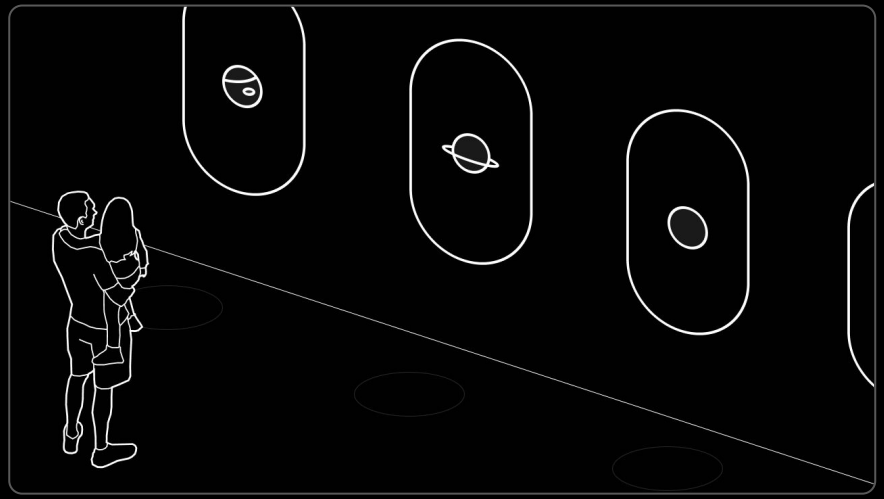

Vue de distance

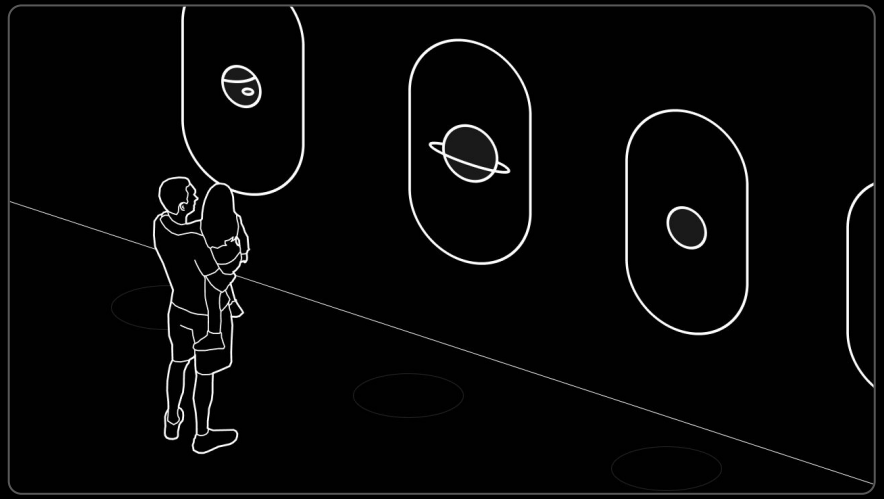

Planètes deviennent plus grosses

Les planètes sont alignées

Audio activé

La Terre est notre seule maison

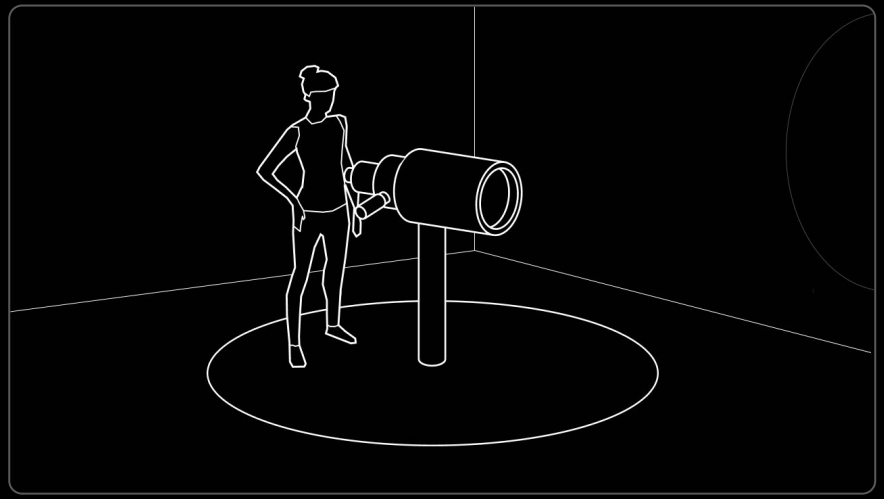

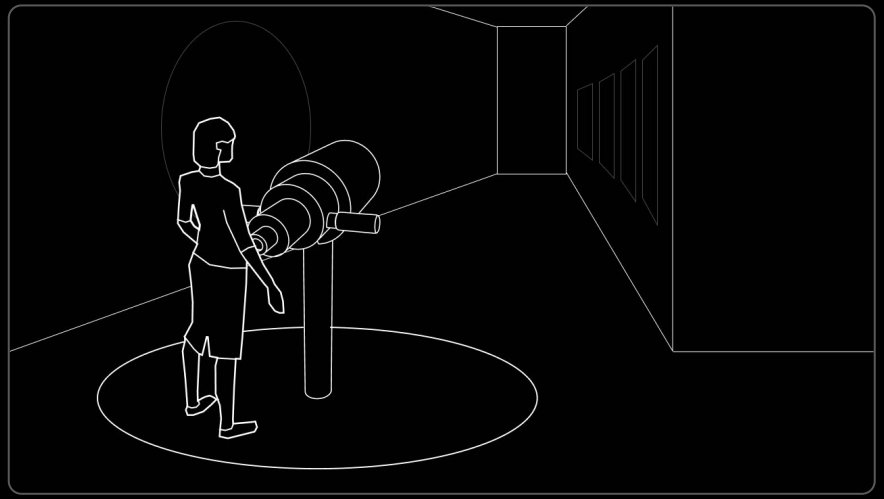

Vue globale

La Terre est notre seule maison

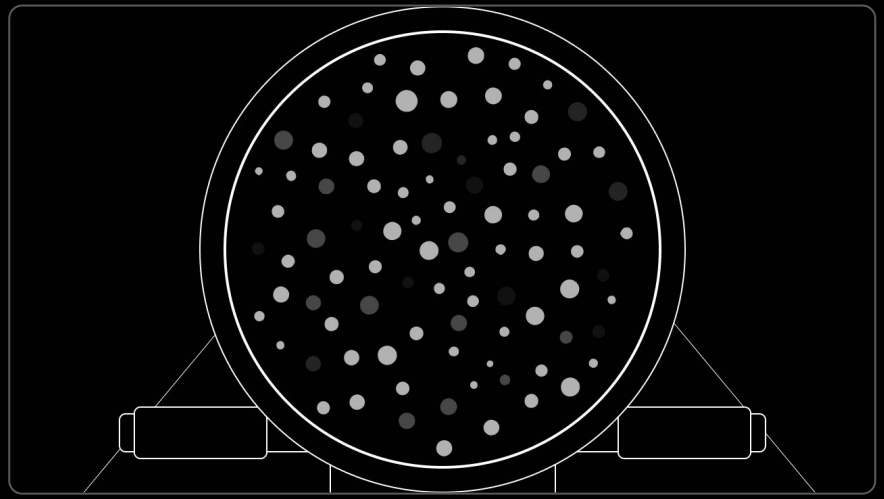

Idle

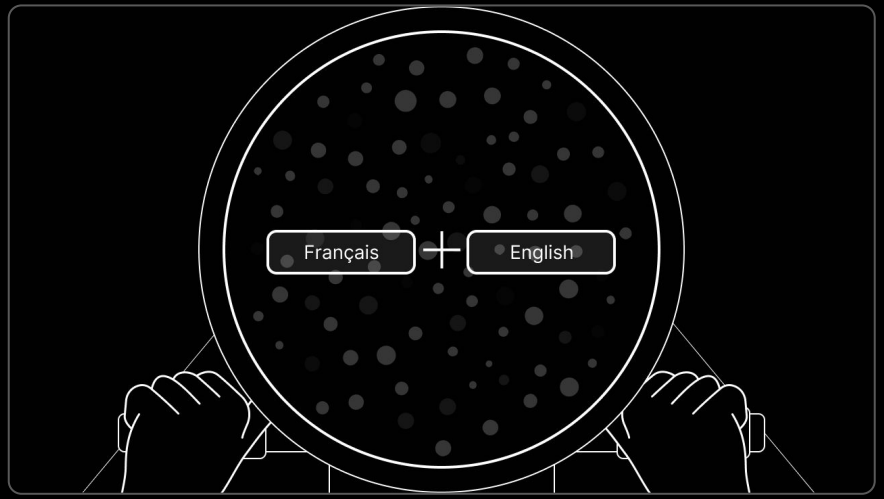

Choix de langue

La Terre est notre seule maison

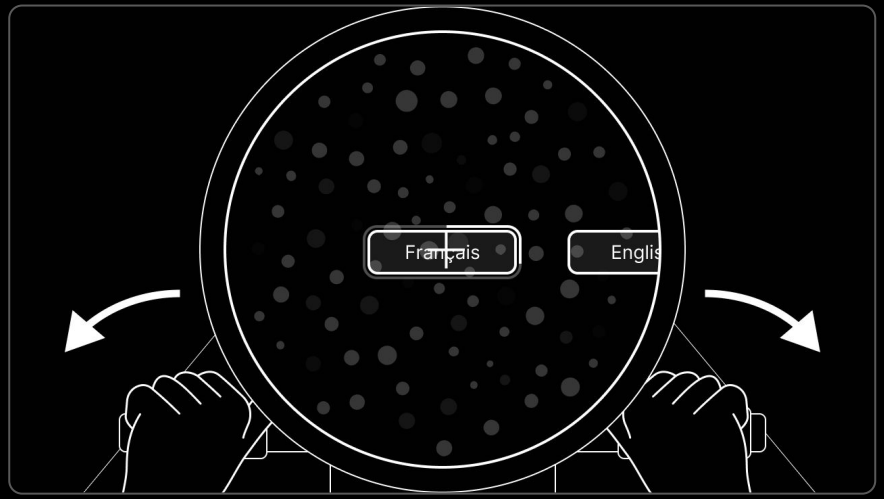

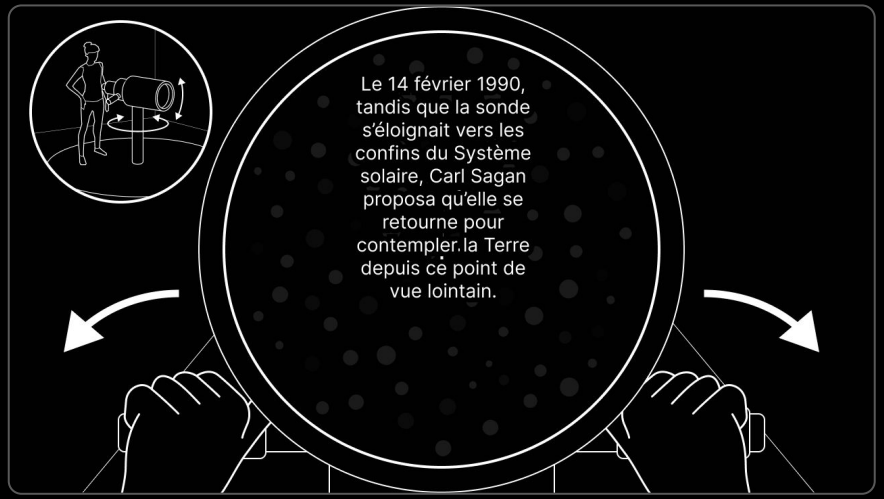

Courte introduction

La Terre est notre seule maison

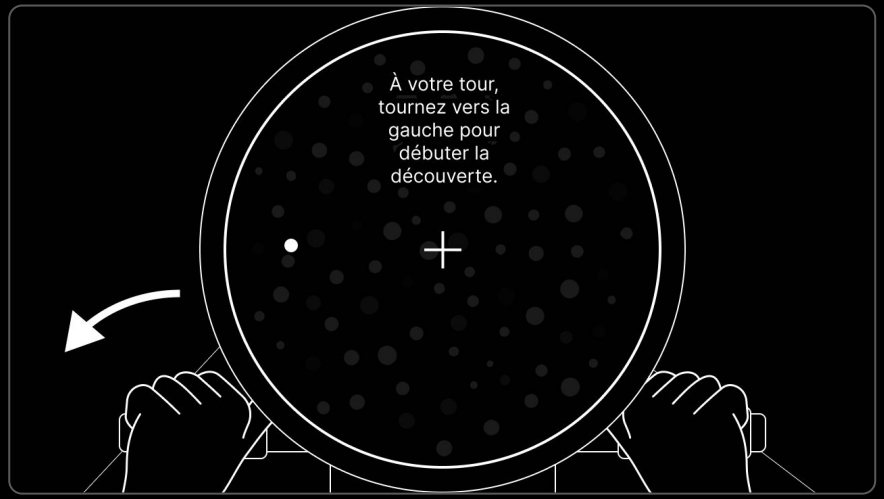

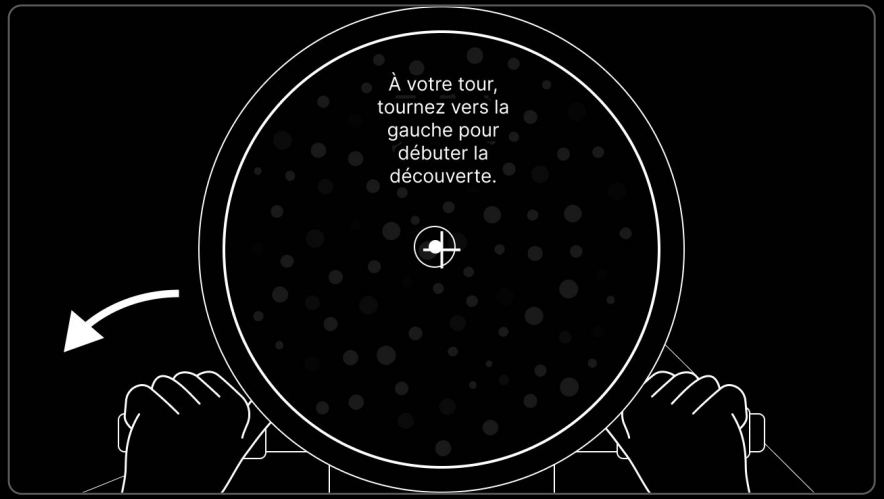

La Terre est notre seule maison

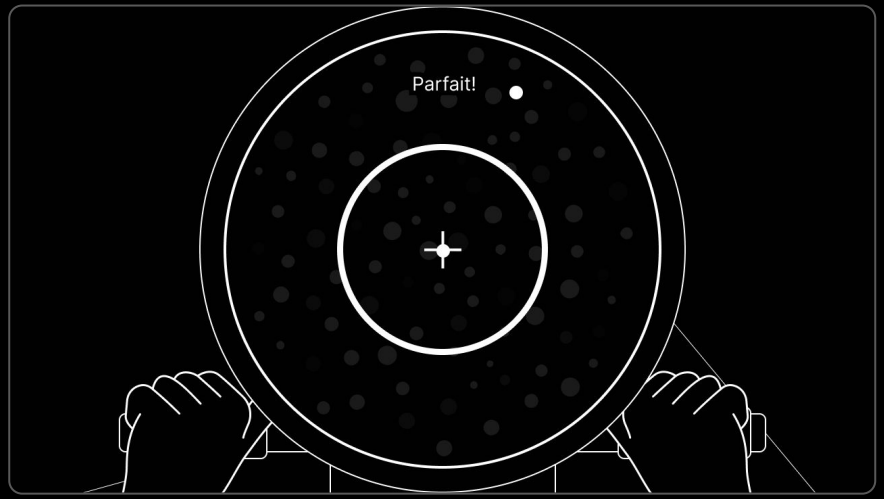

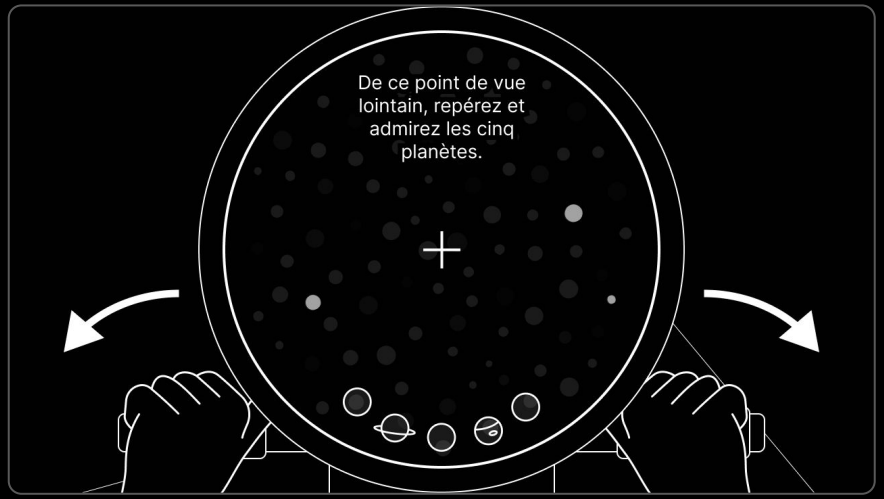

La Terre est notre seule maison

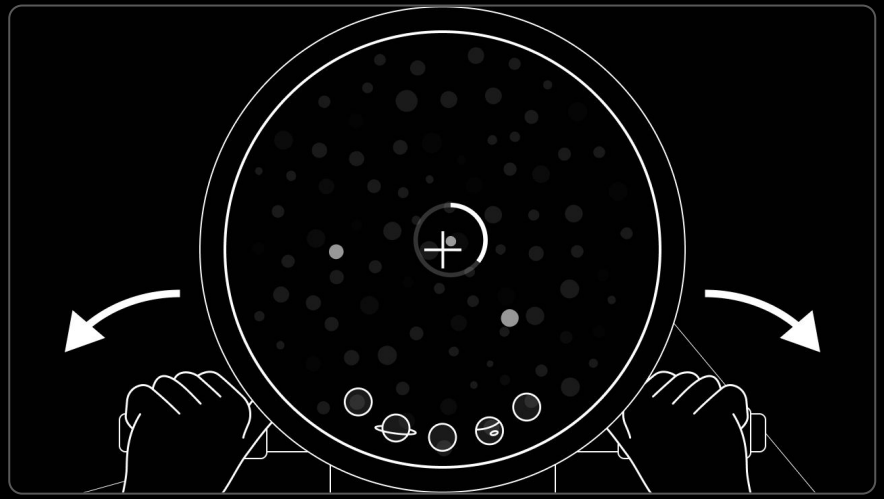

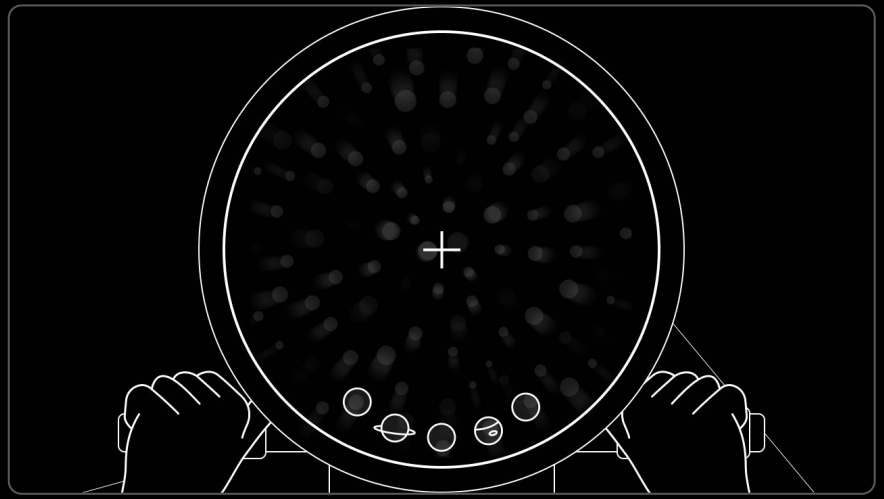

La Terre est notre seule maison

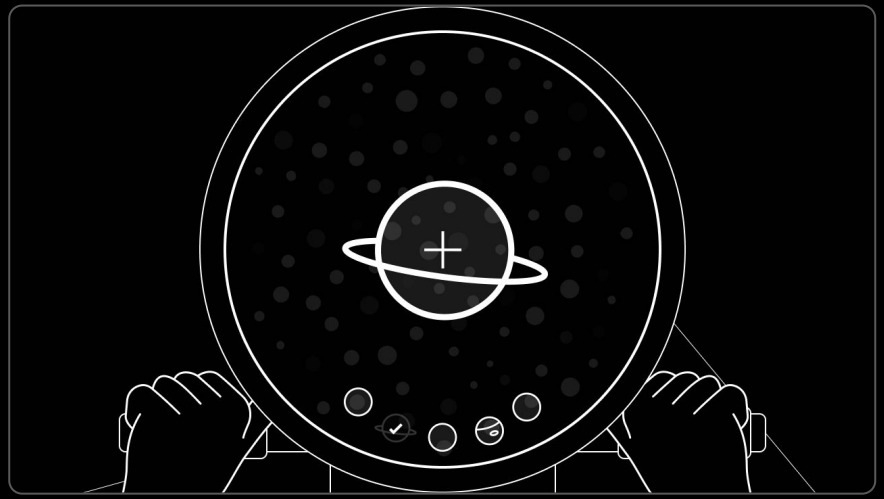

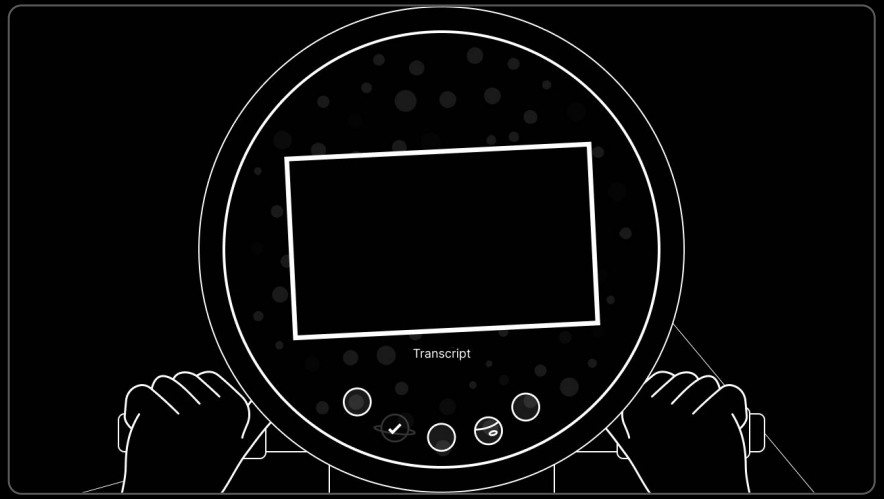

La Terre est notre seule maison

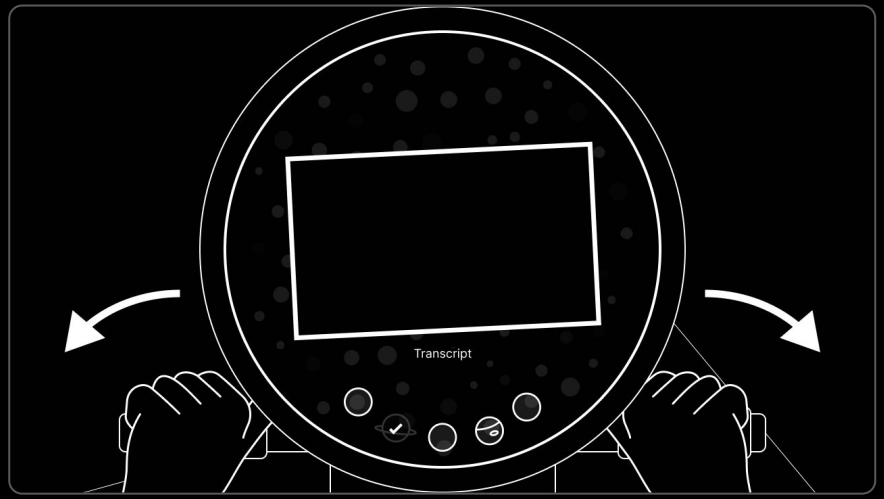

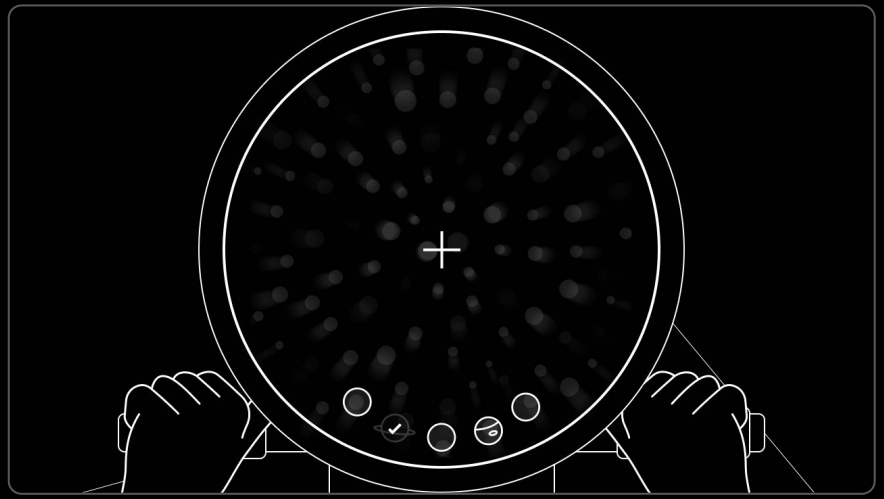

La Terre est notre seule maison

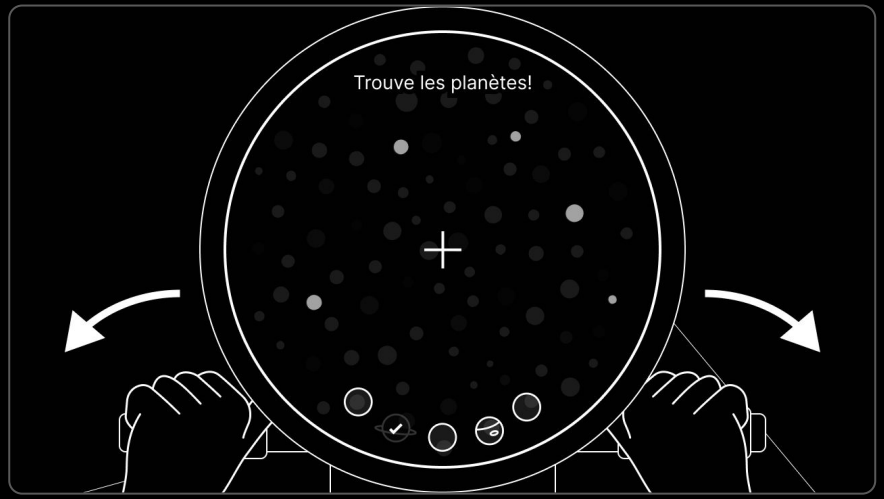

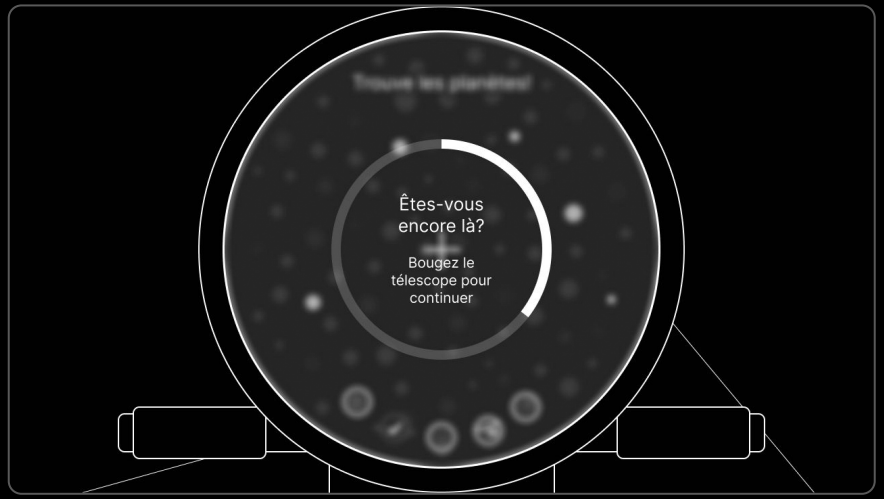

Inactivité

Images codées

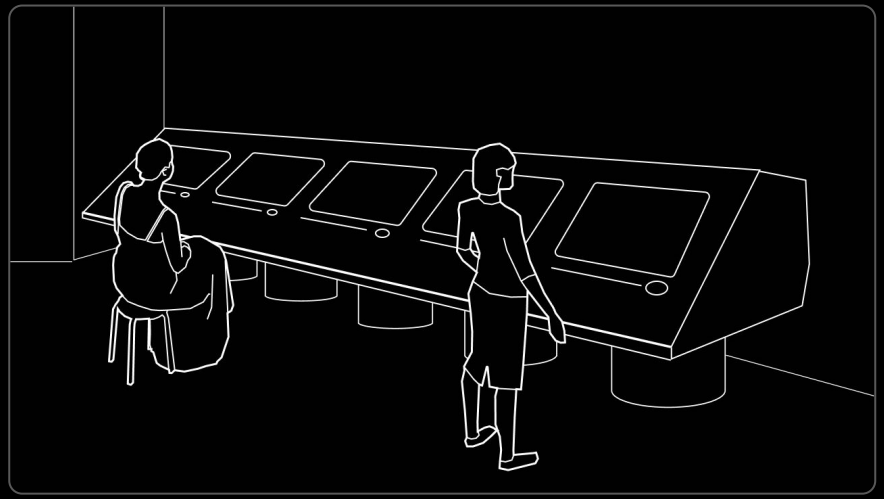

Vue globale

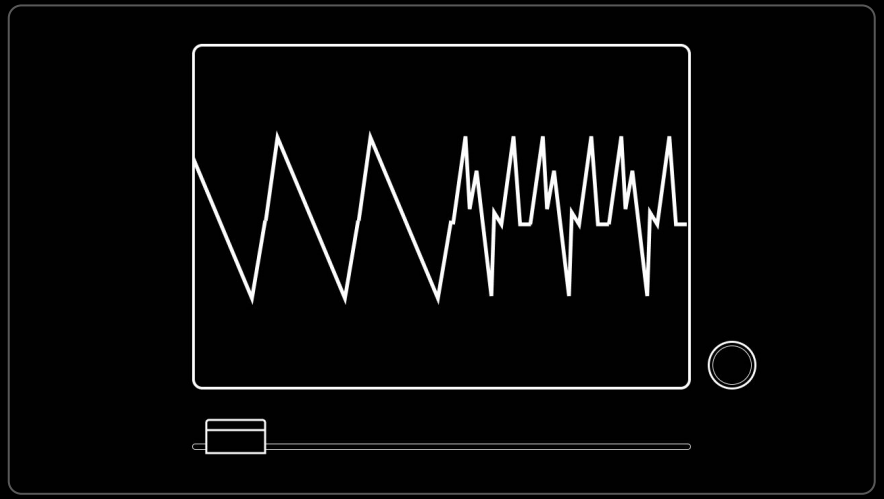

Mode veille

Images codées

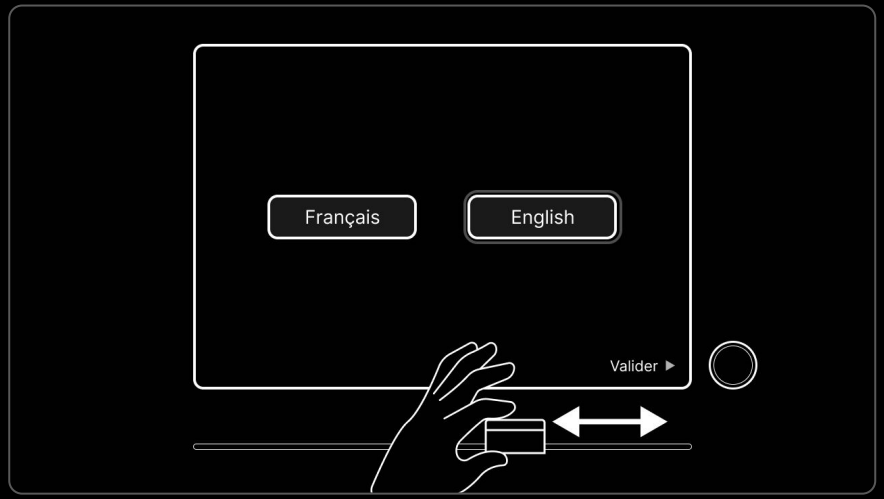

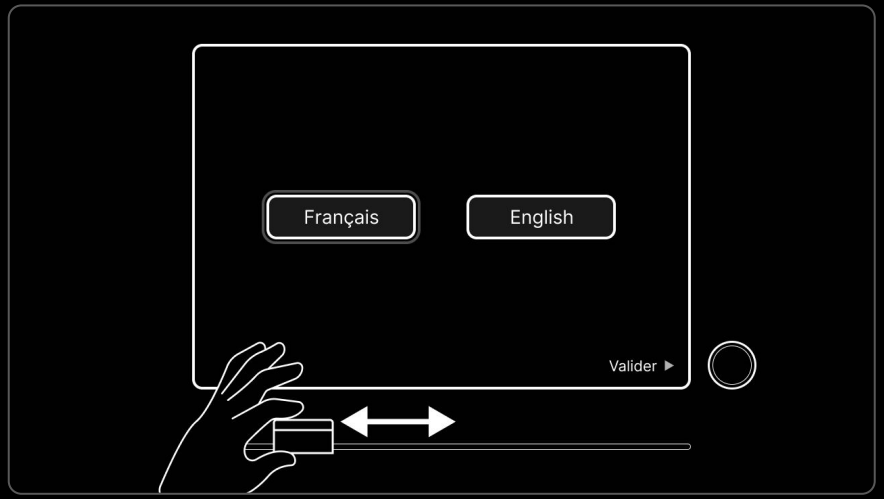

Choix de langue

Images codées

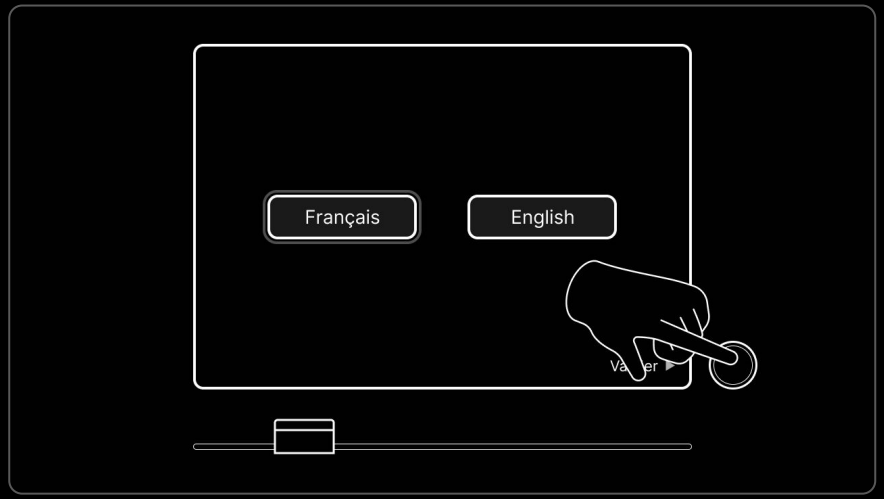

Courte introduction

Images codées

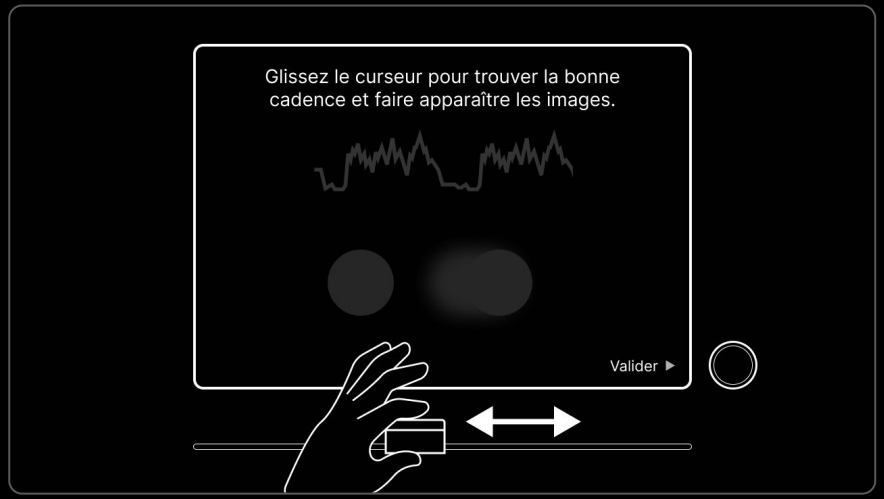

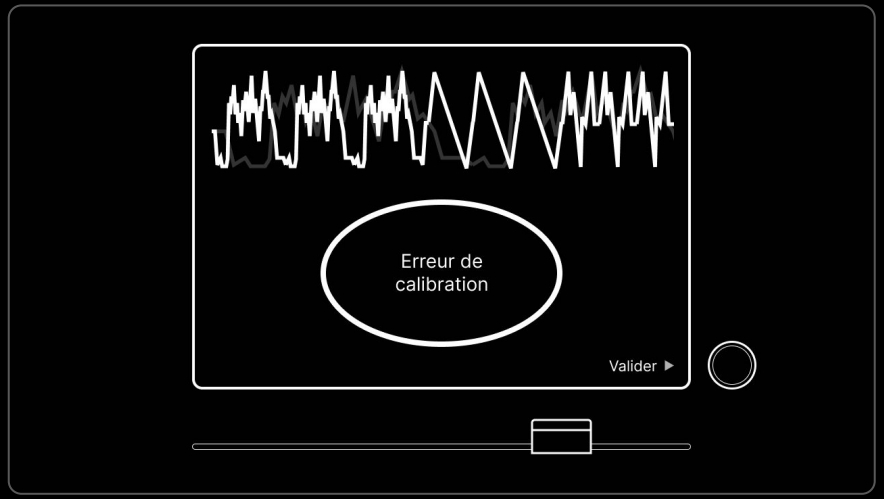

Trouver le rythme

Images codées

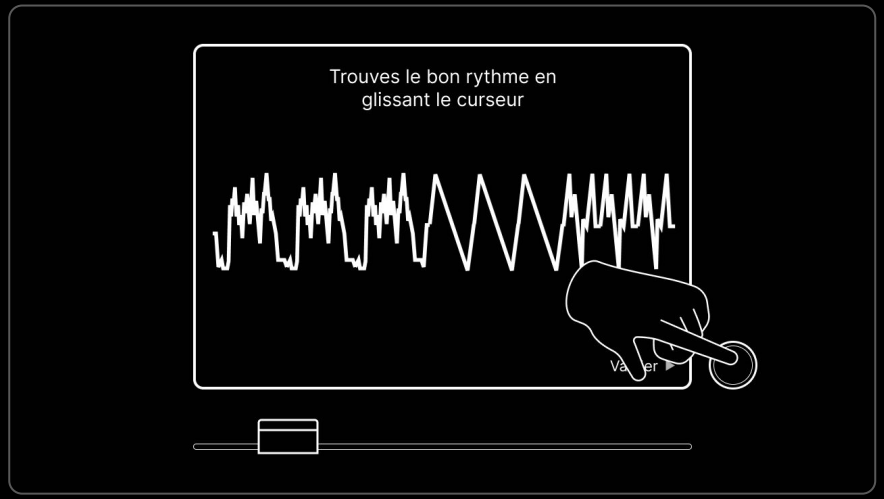

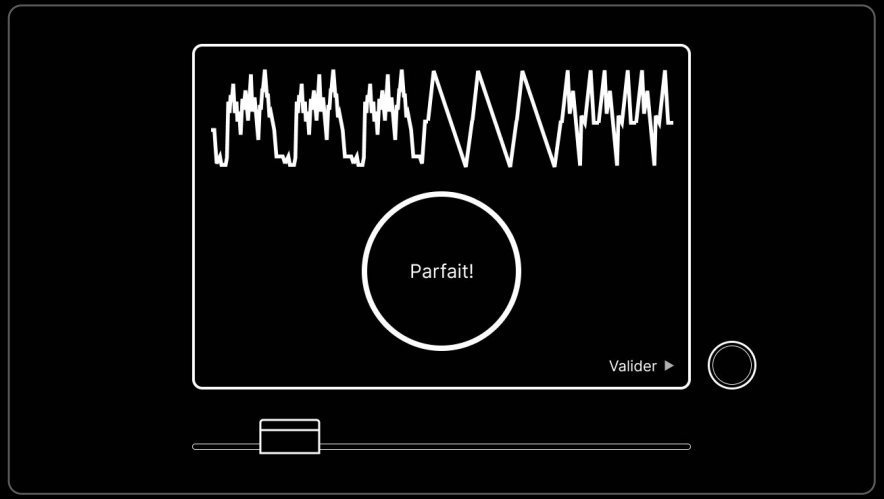

Bonne calibration

Images codées

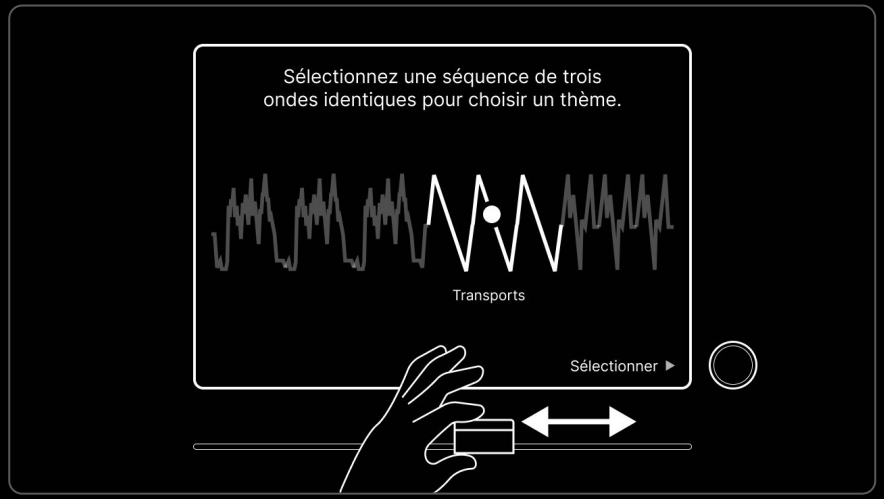

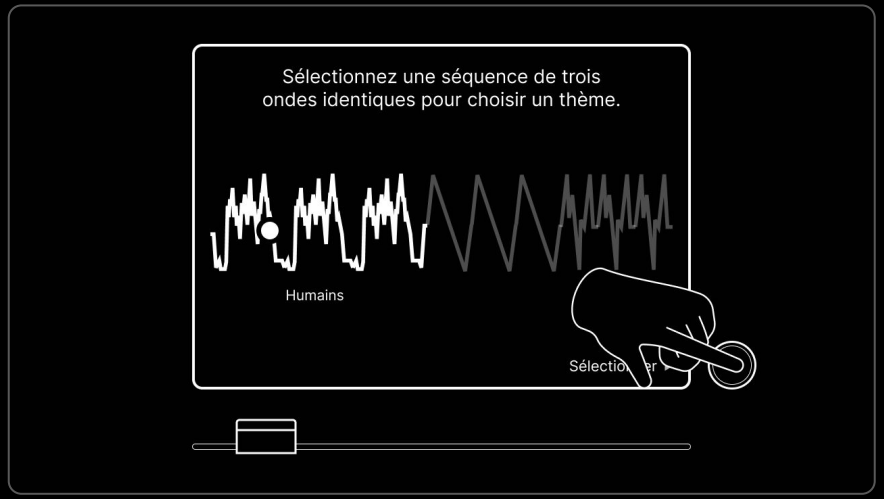

Trouver une répétition

Images codées

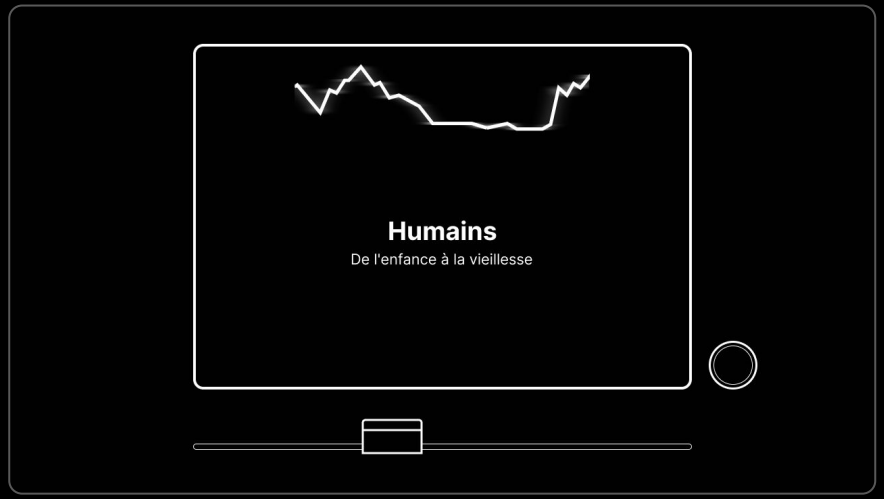

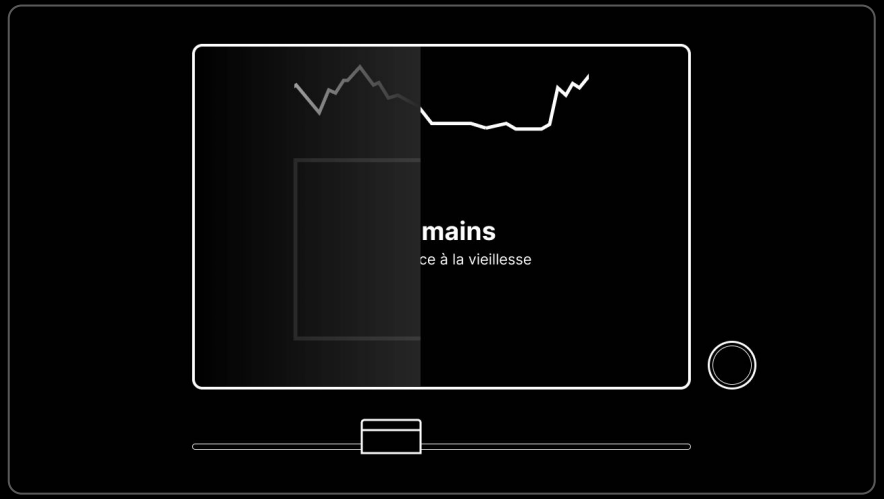

Transition vers thématique

Images codées

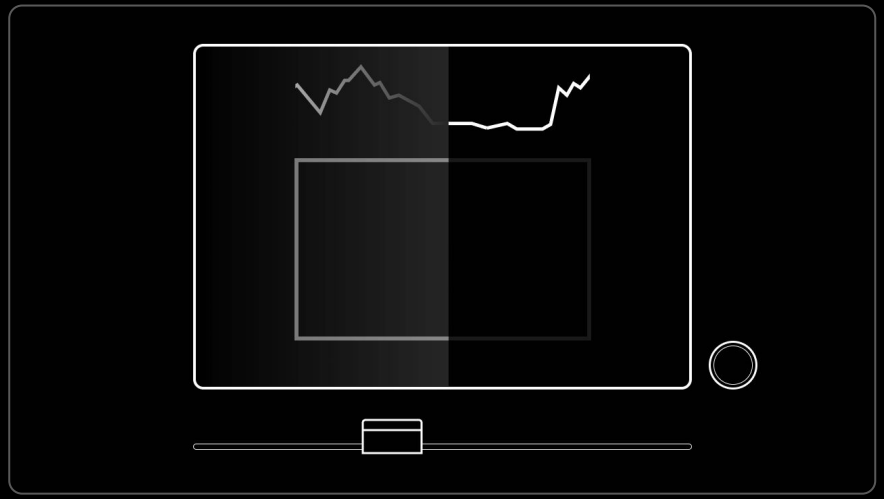

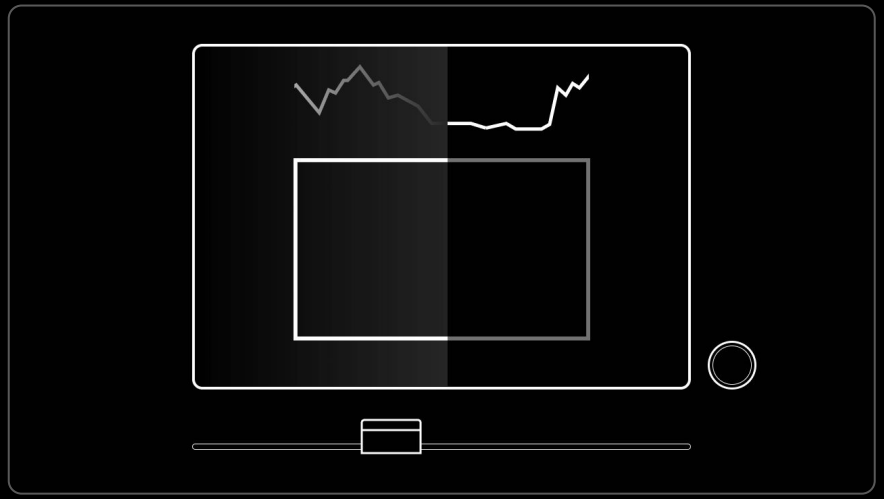

Images codées

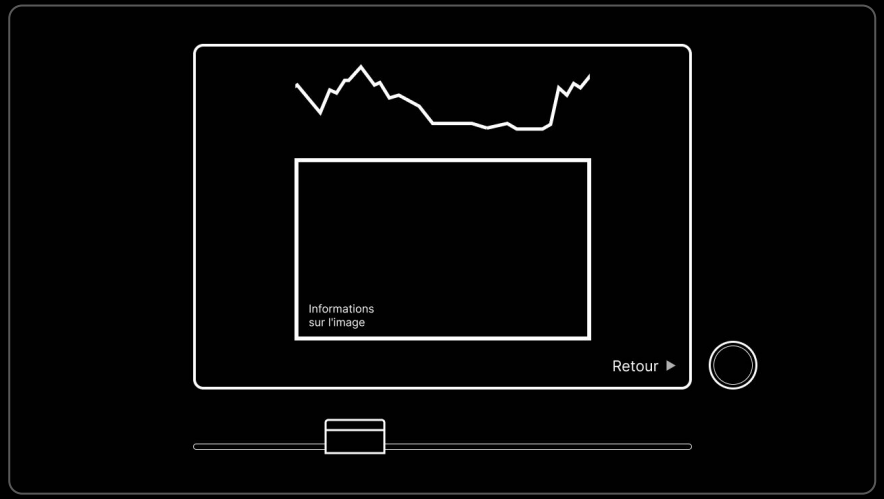

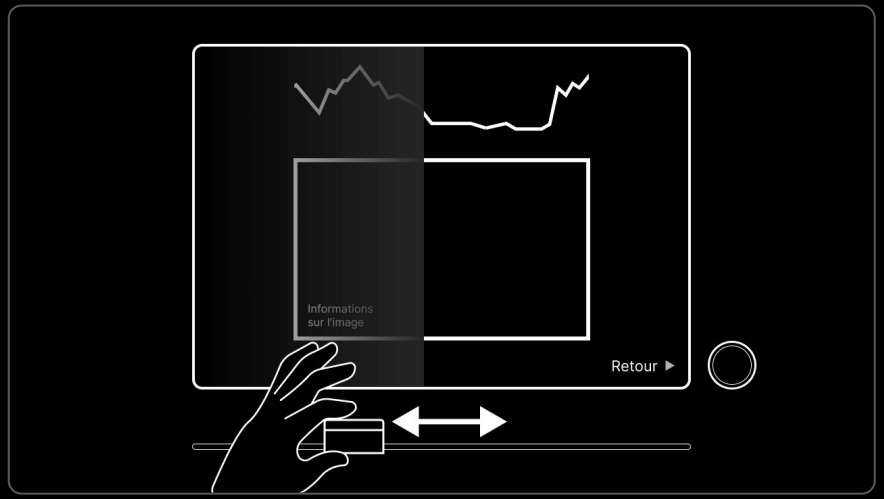

Visionner les images

Images codées

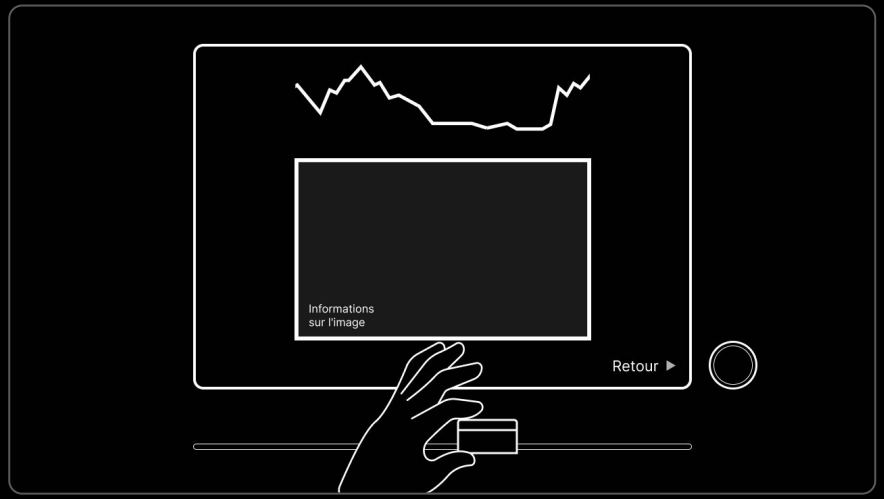

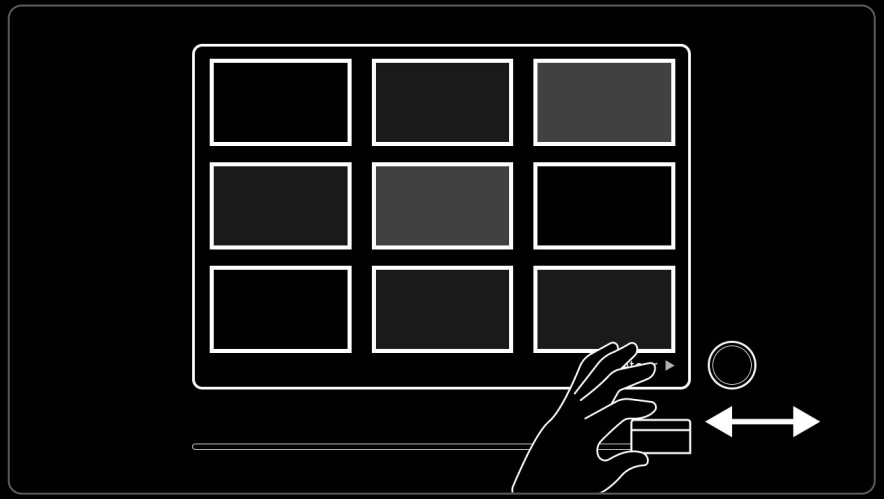

Images codées

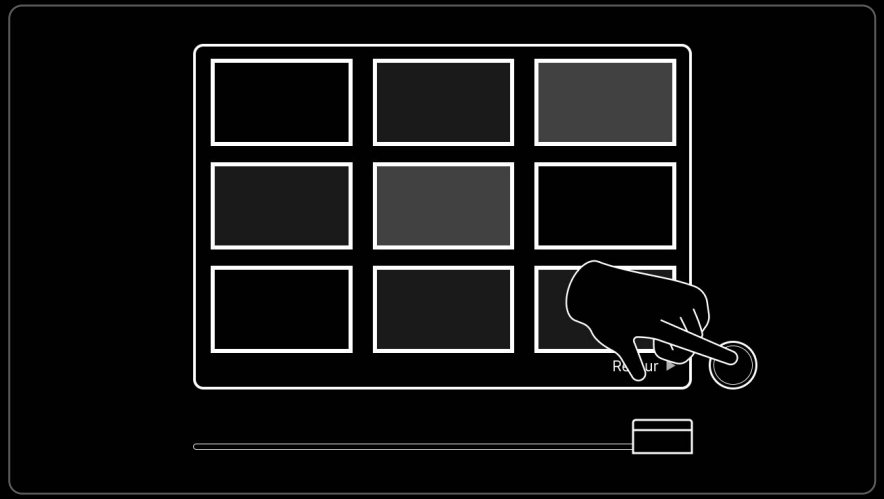

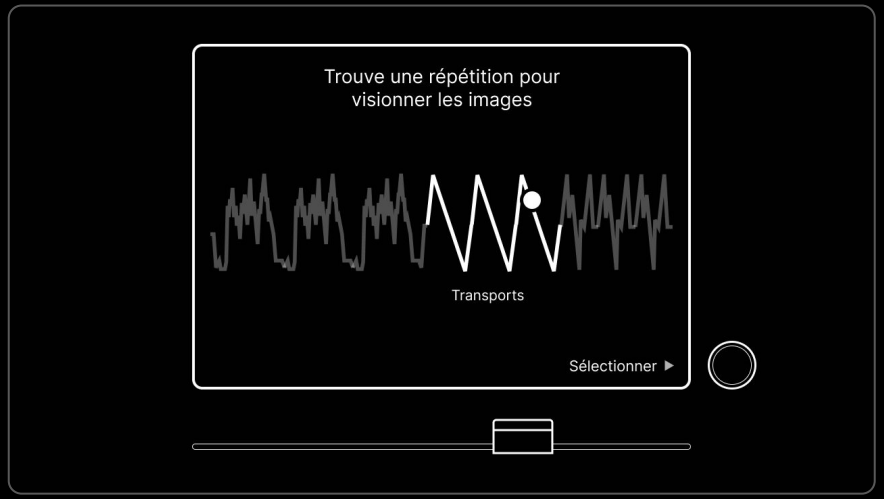

Retour aux répétitions

Images codées

Inactivité

Sons de la Terre

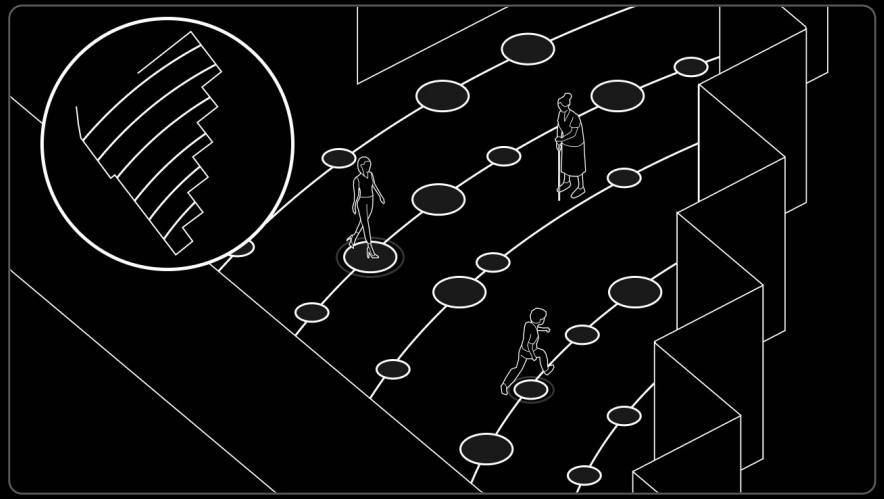

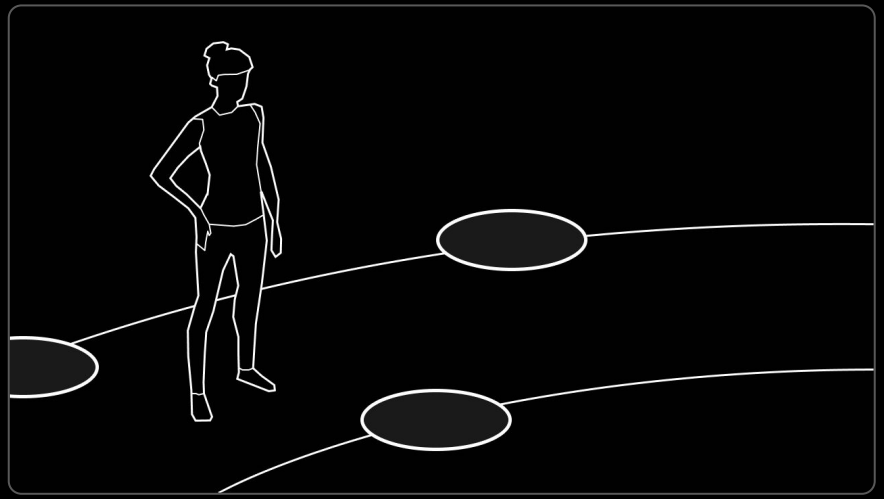

Vue globale

Sons de la Terre

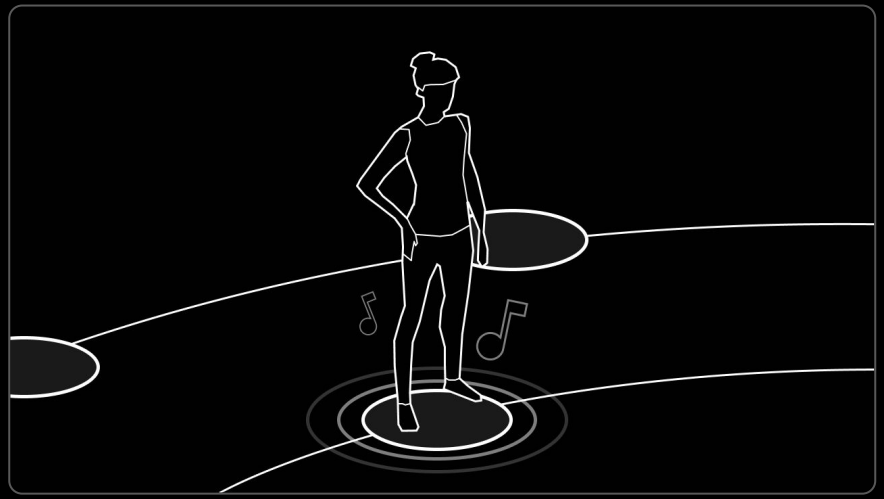

Activation - Seul

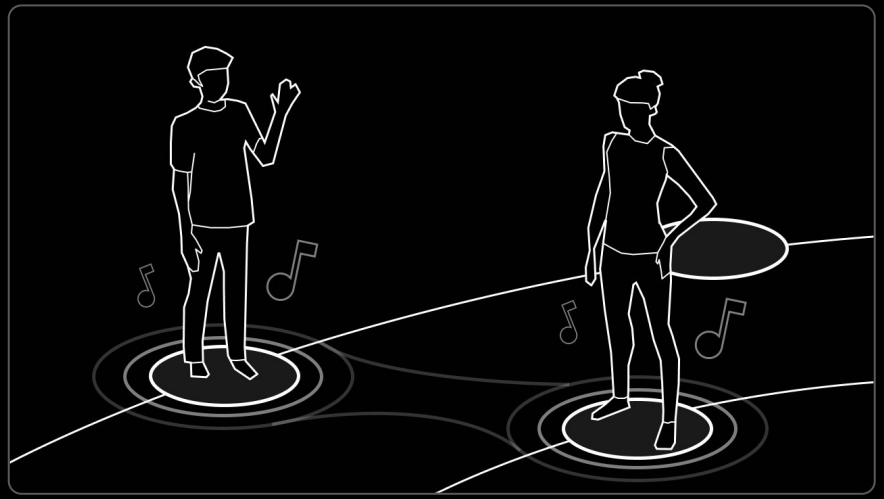

Activation - Groupe

Sons de la Terre

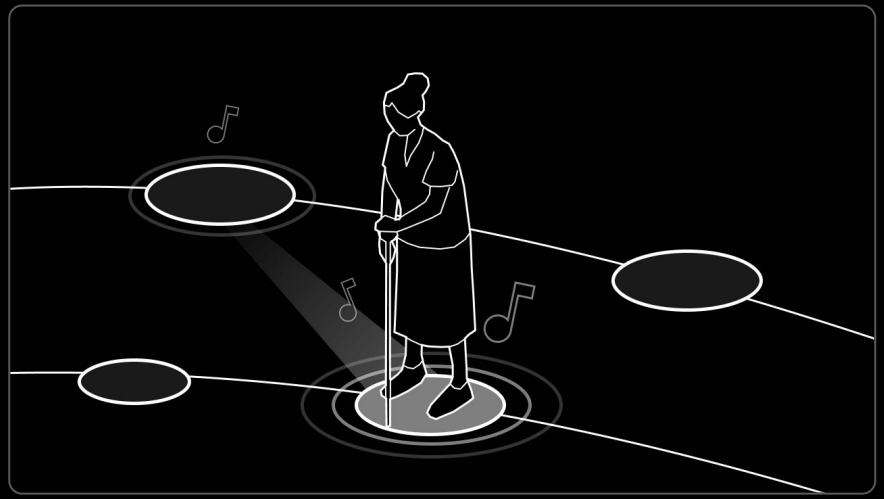

Activation - Lien

Musiques du monde

Vue globale

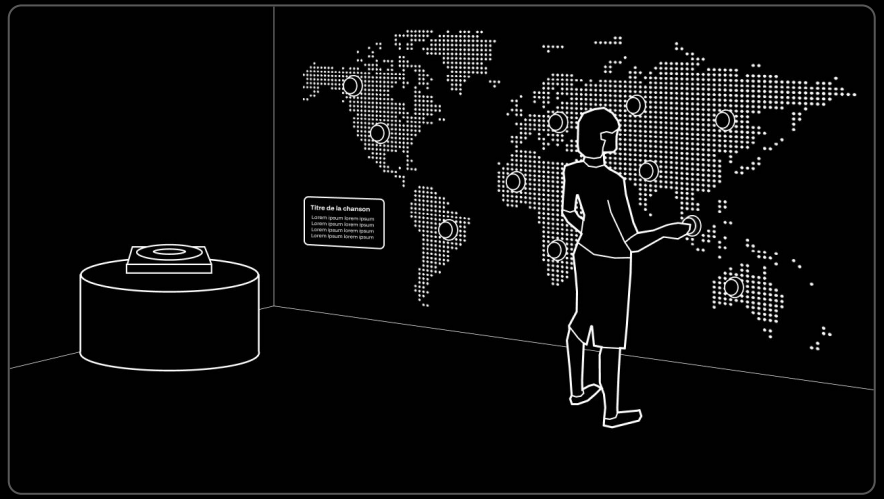

Bouton

Musiques du monde

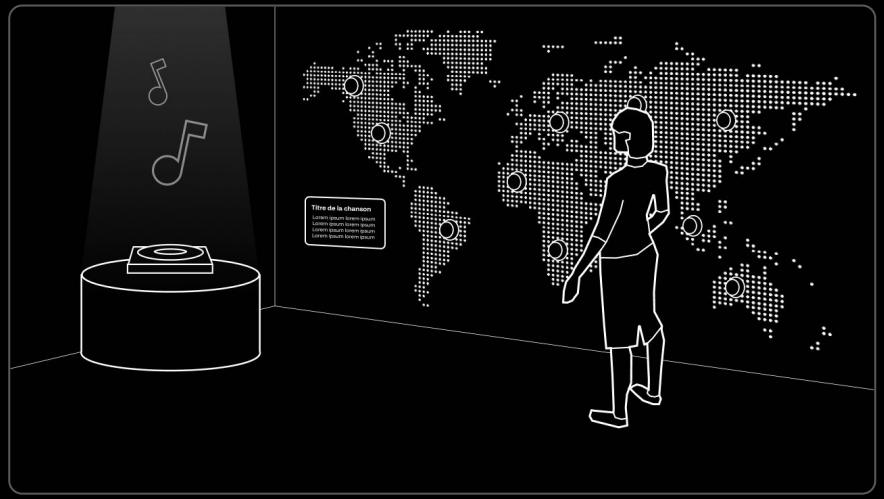

Pièce musicale

Autre bouton

Musiques du monde

Pièce musicale d’un autre pays

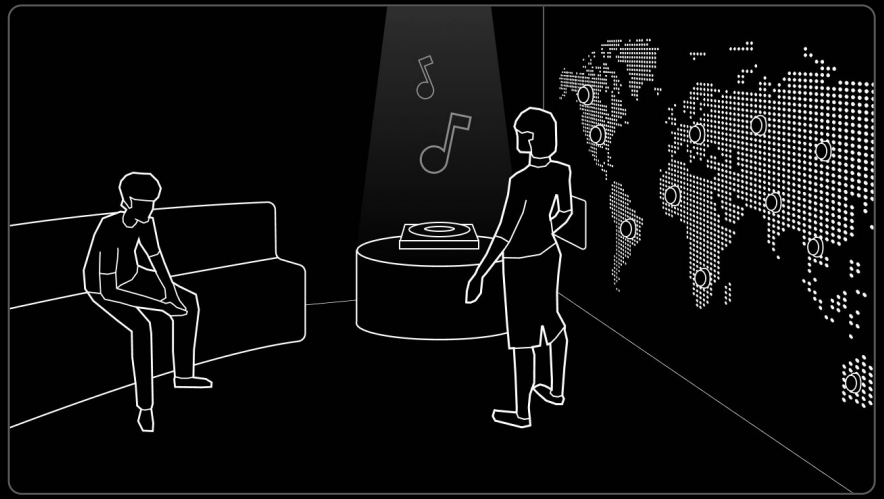

Écoute / Contemplation

Contact

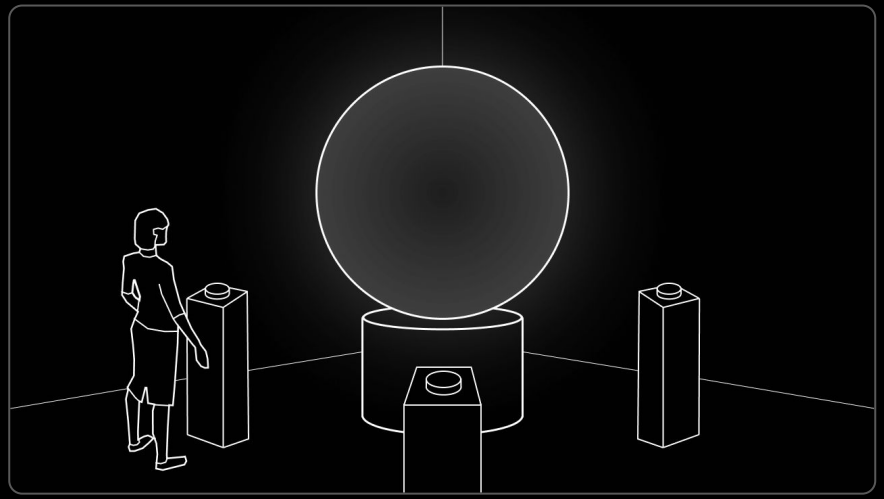

Vue globale

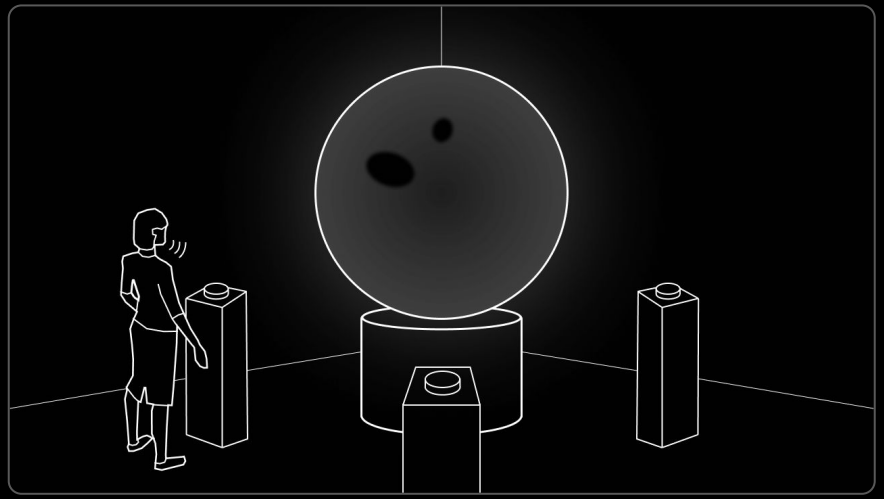

Paroles en visuels génératifs

Contact

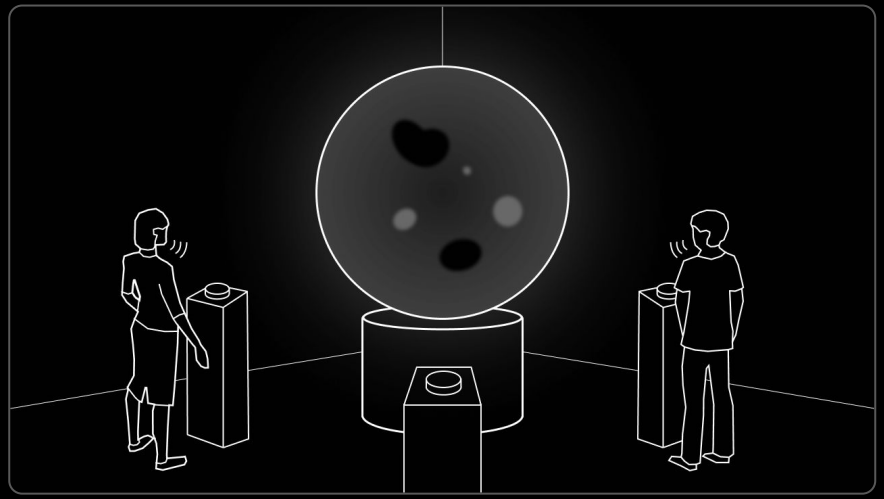

Connexion entre les visiteurs

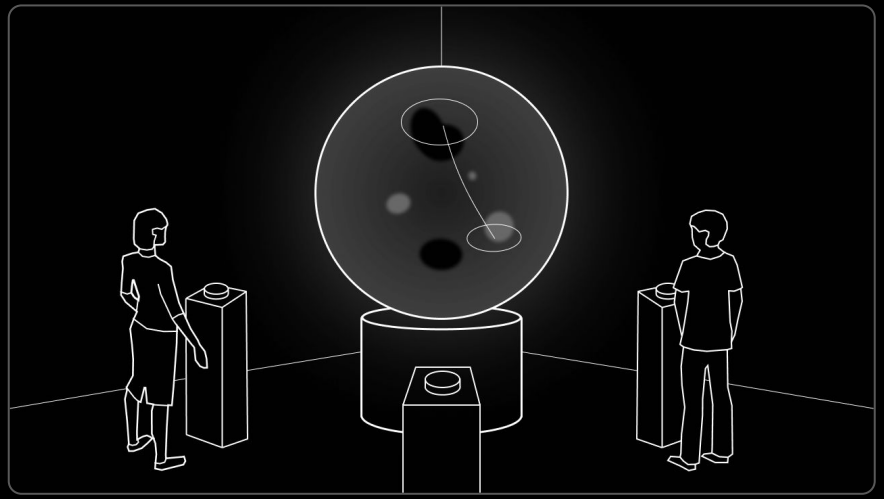

« Traduction » du message

Contact

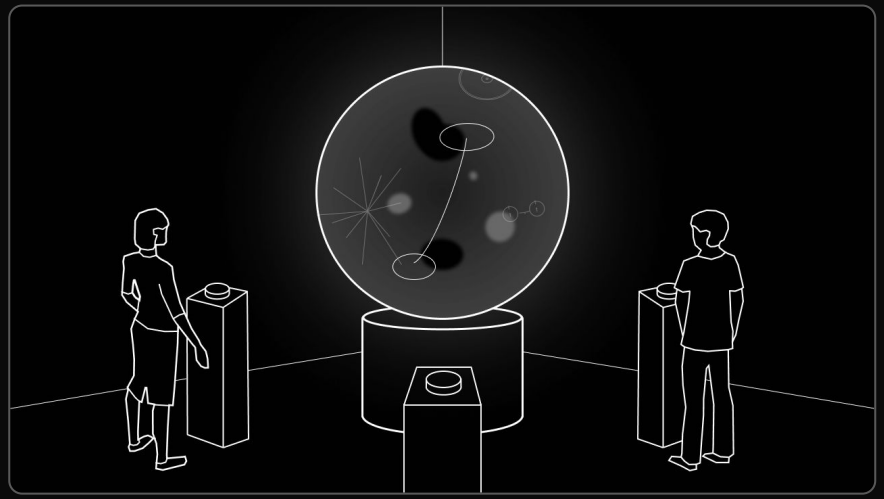

Envoi du message

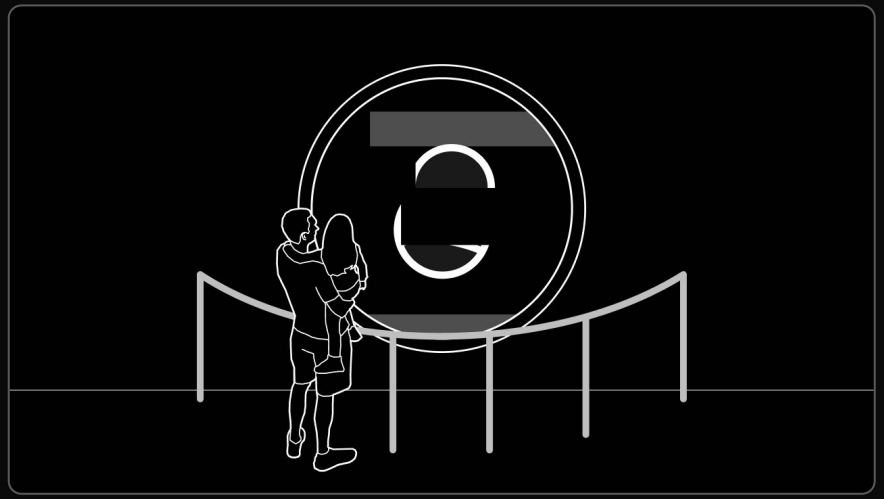

Glitch dans le dôme

Contact

Un fond animé dans la sphère

Visuel génératif lorsqu'un visiteur parle dans le micro.

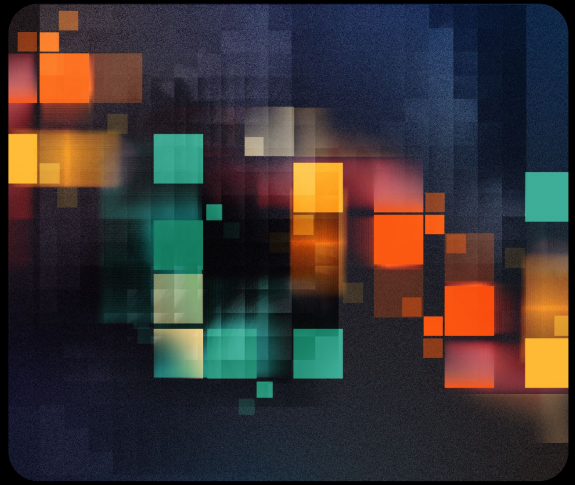

Une connexion se crée lorsque deux visiteurs parlent en même temps.

Merci ! ✌️

CONVENTION DE SERVICE POUR LA RÉALISATION ET L'INSTALLATION D'UNE EXPÉRIENCE IMMERSIVE INTERACTIVE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelé la « **Ville** »

ET :

LA MESSE BASSE, personne morale (régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif,* L.C. 2009, ch. 23), dont l'adresse principale est le 7597, av. Casgrain, Montréal (Québec) H2R 1Y9, agissant et représentée par Jérémie Boucher, Codirecteur général, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 801207481RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1218805775TQ0001

ci-après appelée le « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de la création multidisciplinaire et de la production théâtrale immersive en s'intéressant aux écritures nouvelles et aux sujets contemporains inusités;

ATTENDU QUE le Contractant a créé et présenté une œuvre théâtrale originale intitulée « Si jamais vous nous écoutez » au Festival TransAmériques le 7 juin 2021, racontant l'aventure humaine et scientifique ayant mené au lancement des sondes Voyager en 1977, avec à leur bord une copie du Golden Record, en direction des confins de l'Univers;

ATTENDU QUE le Planétarium du Service de l'Espace pour la vie de la Ville de Montréal souhaite souligner le 50e anniversaire du lancement des sondes (coïncidant avec la perte de contact avec ces sondes qui poursuivront leur périple à l'extérieur des limites du Système solaire) en présentant une expérience immersive à l'intention des publics du Planétarium de Montréal;

ATTENDU QUE le Planétarium a eu recours aux services du Contractant afin de procéder à la transposition de l'œuvre théâtrale multidisciplinaire intitulée « Si jamais vous nous écoutez » sous la forme d'une expérience immersive et interactive dans le cadre de contrat de service professionnel à caractère artistique qui ont permis la réalisation des étapes de préconception (en 2023), de conception (en 2024) et de design et scénarisation (en 2025);

ATTENDU QUE le Planétarium souhaite poursuivre la préparation de cette expérience inédite, en retenant les services du Contractant pour la réalisation les étapes de préproduction, de production et d'installation de cette expérience numérique immersive et interactive intitulée Contact77, laquelle est plus amplement décrite à l'article 3 de la présente convention;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville de Montréal en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville de Montréal.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description des services professionnels à être rendus par le Contractant à la Ville**;**
« Contact77 »	désigne une expérience immersive et interactive qui fera revivre aux visiteurs du Planétarium l'histoire fascinante de la création du Golden Record et des sondes Voyager 1 et 2, qui les transportent au-delà des

	limites du Système solaire. Cette odyssée, au carrefour de la science et de la culture, rendra hommage à l'esprit humain, à sa soif de découverte et à son désir de laisser une empreinte.
« **Frais généraux** » :	désignent les frais de location de véhicule; l'essence; le kilométrage; l'usage par le Contractant de son véhicule; les frais de stationnement; les repas; les services de secrétariat et les frais y afférents, tels la papeterie, les photocopies, les impressions, les numérisations, l'édition des rapports et documents, les frais de poste, de messagerie et de télécommunication; les frais de service d'administration, soit les frais de direction ou de coordination et de financement; les frais d'achat, de location, d'entretien de matériel; et tous autres frais destinés à rendre les services, tous les frais énumérés ci-dessus doivent être inclus dans le prix unitaire, le taux horaire ou le prix forfaitaire soumis;
« **Matériel** » :	désigne tout le matériel produit par le Contractant et ses collaborateurs dans le cadre de cette Convention, ce qui comprend de manière non exclusive : des maquettes, des prototypes, des modélisations, des plans, des dessins, des textes, des listes, des enregistrements audio ou vidéo, sur support matériel ou en format numérique, ainsi que toute autre forme de production non mentionnée ici.
« **Responsable** » :	désigne Olivier Hernandez, directeur du Planétarium de Montréal du Service de l'Espace pour la vie de la Ville de Montréal;
« **Unité administrative** » :	désigne le Planétarium de Montréal du Service de l'Espace pour la vie de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1, pour réaliser les étapes de préproduction et de production de l'expérience immersive et interactive « Contact77 » qui sera présentée aux publics du Planétarium de Montréal dans le cadre du 50e anniversaire du lancement des sondes Voyager.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des honoraires qui lui sont payés par la Ville, le Contractant s'engage à :

4.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;

4.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;

4.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet de la présente convention;

4.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

4.5 divulguer au Responsable tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec sa prestation de services;

4.6 remettre au Responsable, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celui-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

4.7 assumer ses Frais généraux étant entendu qu'ils sont compris dans son prix forfaitaire qui lui est payé en contrepartie des services rendus;

4.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément aux honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription de la TPS et de la TVQ;

4.9 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard, notamment, de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;

4.10 réaliser toutes et chacune des obligations prévues à la présente convention pour la somme maximale mentionnée à l'article 8 et n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de cette somme sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du Responsable, lequel devra, selon le cas, obtenir l'autorisation de l'instance compétente de la Ville;

4.11 participer à des rencontres périodiques dont la fréquence sera déterminée par le Responsable et au cours desquelles, le Responsable procédera à l'évaluation de la prestation de services du Contractant;

4.12 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.13 se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

4.14 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.15 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.16 malgré ce qui précède, le Contractant n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.17 corriger à ses frais, à la demande du Responsable, tout rapport, travail, recherche ou document jugé, par ce dernier, de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la convention ou de l'Annexe 1;

4.18 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage du Contractant sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant.

ARTICLE 5
TRAITEMENT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans la mesure où le Contractant traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par le Contractant sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville s'engage à :

6.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

6.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

6.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, tout rapport, toute proposition ou tout autre document soumis par le Contractant;

6.4 lui payer les honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention et de l'Annexe 1;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui payer une somme maximale de sept cent cinquante mille dollars (750 000,00 $) avant taxes, couvrant tous les honoraires, les Frais généraux et toutes les taxes applicables aux services du Contractant, sur présentation de factures accompagnées des pièces justificatives pertinentes à la satisfaction du Responsable.

Cette somme est payable selon les modalités prévues à l'Annexe 1 jointe à la présente convention.

8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucuns honoraires payés au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Aucuns honoraires ne seront payés au Contractant pour les services relatifs à des reprises de travaux résultant d'une erreur ou d'une omission du Contractant, de son personnel ou d'un tiers dont il retient les services.

8.5 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de le Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8 de la présente convention.

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

10.1 Le Contractant déclare et garantit :

10.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

10.1.2 que les droits de propriété intellectuelle en lien avec tout document, tout travail, toute représentation, toute activité ou tout autre livrable réalisé dans le cadre de la présente convention, sous quelque forme que ce soit, ont été dûment acquittés et que ces documents, travail, représentations, activités et autres livrables peuvent valablement être utilisés ou avoir lieu, selon le cas;

10.1.3 qu'il détient, et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle et de renoncer à ses droits moraux, tel que prévu à l'article 12 de la présente convention;

10.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000,00 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

11.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

11.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération du paiement des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, le Contractant :

12.1 garantit la Ville qu'il est l'unique détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux livrables remis à la Ville aux termes de la présente convention;

12.2 conserve tous ses droits de propriété intellectuelle sur les contenus, le scénario, le design et tout autre Matériel produit en préparation de l'expérience Contact77;

12.3 accorde à la Ville, qui accepte, une licence exclusive, pour une durée maximale de trois (3) ans, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à reproduire le Matériel, en totalité ou en partie, sur quelque support que ce soit et à utiliser celui-ci aux fins d'expositions, de présentations, de publicité, de construction ou d'archivage.

12.4 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

12.5 s'engage à indiquer le nom du Planétarium de Montréal - Espace pour la vie sur quelque support que ce soit, à des fins d'exposition, de publicité ou d'archivage. Réciproquement, la Ville s'engage à nommer le nom du Contractant sur quelque support que ce soit, à des fins d'exposition, de publicité ou d'archivage.

ARTICLE 13
DÉFAUT

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2 et 13.1.3, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés

du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des paragraphes 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
DURÉE

14.1 La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux Parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Responsable et, sous réserve de l'article 15 de la présente convention, prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2027.

14.2 La terminaison de la présente convention pour quelque raison que ce soit ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 15
RÉSILIATION OU SUSPENSION

15.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. A la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre dans un délai de dix (10) jours, tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes, tous les plans ainsi que tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention préalablement à l'avis d'intention et émettre une facture faisant état des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

15.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, le Contractant doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de ses services, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable.

15.3 Le Responsable peut suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit pour autant qu'il avise par écrit le Contractant de la suspension de l'exécution de ses services et ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

15.4 Lorsque la Ville demande au Contractant de reprendre ses services après une suspension, celui-ci doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

15.5 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit au Contractant à aucune compensation ou indemnité et celui-ci n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 7597 av. Casgrain, Montréal (Québec) H2R 1Y9 et tout avis doit être adressé à l'attention de Jérémie Boucher, Directeur général de LA MESSE BASSE. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile du la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Lien d'emploi**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les Parties.

16.11 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 17
DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

En signant la présente convention, le Contractant fait la déclaration suivante :

Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard, notamment, des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée de la présente convention.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

VILLE DE MONTRÉAL

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20_____

Par : _____
Me Domenico Zambito

LA MESSE BASSE

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20_____

Par : _____
Jérémie Boucher

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____20__ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Dans le cadre de la présente convention et du mandat qui lui est imparti, le Contractant réalisera la préproduction, la production, l'installation de l'expérience immersive et interactive dans les salles du Planétarium de Montréal (du Service d'Espace pour la vie de la Ville de Montréal).

I- Orientations et contraintes

L'expérience immersive et interactive Contact77 doit être conçue et produite en suivant les orientations et contraintes de réalisation décrites ci-dessous.

- Contact77 doit être installée dans les salles du Planétarium de Montréal où se trouve actuellement l'exposition Rouge 2100;
- Les plans doivent prévoir une utilisation optimale des murs et des équipements technologiques et audiovisuels déjà présents dans l'exposition Rouge 2100;
- L'entrée et la sortie des visiteurs ne seront pas pulsées : elle se feront librement par l'espace se trouvant entre les deux dômes;
- Contact77 doit pouvoir accueillir 200 personnes à l'heure et prévoir la bonne circulation concomitante de plusieurs groupes scolaires afin de garantir une bonne expérience de visite, même en cas de grand achalandage;
- Le parcours visiteur doit permettre une exploration libre de l'espace, peu importe le sens ou le temps accordé, et encourager la récurrence des visites pour les détenteurs de passeport en offrant plusieurs angles d'accroches et des niveaux de contenus variés;
- Le parcours narratif doit reprendre les contenus présentés par La messe basse dans l'œuvre théâtrale multidisciplinaire intitulée « Si jamais vous nous écoutez » afin de rendre compte de l'aventure humaine derrière la production du Golden record et il doit également reprendre l'essentiel des propositions découlant du concept présenté en 2024 par La Messe basse;
- Des connaissances scientifiques et des informations technologiques doivent venir compléter l'expérience afin de faire connaître les grandes étapes de la création des sondes, leurs composantes et leur mode de fonctionnement;
- Le public cible principal de l'exposition doit être le grand public du Planétarium, c'est à dire des personnes ayant une curiosité pour l'astronomie, mais avec un bagage de connaissances scientifiques limitées;
- Les publics cibles secondaires qui doivent également y trouver leur compte sont : les adultes mordus de sciences, les familles avec enfants d'âge scolaire (6-12 ans, les groupes scolaires de niveaux primaire et secondaire;
- Le choix des matériaux et le design des éléments bâtis doivent tenir compte du niveau élevé de fréquentation des installations et des comportements des groupes d'enfants mettant à rude épreuve les expositions (coups de pieds, marques de crayons, déchirures, égratignures, etc.) et prévenir les accidents (ex. éviter les coins acérés et les éléments à hauteur de têtes d'enfants);
- Dans la mesure du possible, les matériaux, le design, les plans d'installation doivent viser un haut

- Dans une perspective d'accessibilité universelle, le design des expériences immersives et interactives doit viser à être le plus accessibles possibles pour les personnes ayant des limitations capacitaires;
- Toutes les étapes décrites dans cette convention doivent pouvoir se réaliser dans les limites du budget disponible pour le design final, leur production et l'installation subséquente de Contact77 dans les salles du Planétarium, c'est à dire 750 000,00 $ (avant taxes).

Si le Contractant décide de recourir à des sous-contractants pour réaliser certains volets du mandat, il devra recourir à des sous-contractants détenant une expertise reconnue dans le domaine de la muséologie, du design ou de la scénographie, appuyée par une expérience minimale de deux ans dans des projets similaires.

Au moment de recruter et d'engager les sous-contractants pour réaliser le travail, le Contractant devra consulter le Planétarium pour obtenir son approbation le Contractant sera responsable de superviser le travail des sous-contractants et de s'assurer que le travail réalisé et les livrables respectent le niveau de qualité attendue par le Planétarium. Dans le cas où un sous-contractant livrerait un travail insatisfaisant du point de vue de l'équipe-pivot du Planétarium, le Planétarium peut exiger du Contractant qu'il mette fin à sa relation d'affaire avec ce sous-contractant pour le remplacer par un autre.

Au plus tard deux semaines après la signature du contrat, un court descriptif des rôles et responsabilités associées à chaque poste de l'organigramme de l'équipe de projet sera rédigé et approuvé par les Parties, puis partagé avec toutes les personnes impliquées dans le projet. Un ou une chargé.e de projet sera désigné.e par chacune des Parties.

II- Calendrier détaillé et processus décisionnels

Au plus tard dans les deux semaines après la signature du contrat, le Planétarium et le Contractant devront avoir établi et approuvé un calendrier détaillé du projet, présentant les tâches et les livrables, les personnes responsables des livrables, ainsi qu'un RACI pour chacune des grands volets du mandat.

Le calendrier comportera des rencontres bihebdomadaires de suivi entre les chargés de projet des Parties, ainsi que des rencontres de validation de fin d'étape à laquelle toutes les personnes décisionnelles prendront part.

Durant ces rencontres de fin d'étape, un état d'avancement du projet sera présenté et les livrables seront déposés pour approbation. Des notes de rencontres seront rendues disponibles aux autres membres de l'équipe projet. Un registre des décisions prises sera tenu à jour et rendu accessible à tous les collaborateurs.

Le Planétarium est décisionnel en tout ce qui concerne l'expérience Contact77 qui sera produite et installée dans ses salles dans le cadre de la présente Convention.

Le point de contact principal entre les deux équipes se fera via les chargés de projet. Les informations et les décisions devront circuler à travers ces personnes vers les autres membres de leur équipe. Les chargés de projet seront responsables d'obtenir les approbations et de valider les décisions auprès des personnes décisionnelles dans leur équipe.

Dans le cas où le travail réalisé par le Contractant ou les livrables déposés pour approbation seraient jugés insatisfaisants, le Planétarium a l'obligation de le signaler au Contractant par écrit dans un délai raisonnable. La note écrite doit expliquer clairement les problèmes relevés, qu'il s'agisse de manquements, de non-conformités ou d'insuffisances, en les reliant aux exigences du contrat, aux orientations créatives, aux paramètres techniques ou aux critères d'acceptation prévus dans la Convention ou l'Annexe 1. Le Contractant doit collaborer avec le Planétarium pour chercher des solutions et s'engager à corriger le travail pour le rendre à la satisfaction du Planétarium.

Toutefois, si des ajustements sont nécessaires à cause d'un changement d'instructions, d'orientation, de périmètre, de critères d'acceptation ou de toute nouvelle demande du Planétarium ou du Responsable, cela sera considéré comme un service additionnel. Ce service devra être approuvé par écrit au préalable et entraînera une révision des honoraires et, au besoin, de l'échéancier.

Dans le cas où le Planétarium commettrait une faute lourde, découlant directement ou indirectement d'une erreur, d'une négligence, d'une décision, d'une ressource ou d'un matériel fourni par le Planétarium ou par ses employés, représentants ou mandataires. Dans ce cas, si une responsabilité partagée devait s'appliquer, la part du Contractant serait limitée à ce qui lui est réellement attribuable. De plus, l'obligation du Contractant de prendre fait et cause ou d'indemniser est conditionnelle à ce que le Planétarium avise le Contractant par écrit dans un délai raisonnable de toute réclamation susceptible d'engager sa responsabilité et lui permette de participer de manière significative à la défense et à toute discussion de règlement. Aucun règlement comportant un aveu de responsabilité du Contractant ou une obligation non pécuniaire à sa charge ne peut être conclu sans son consentement écrit préalable.

III- Étapes de réalisation du mandat

Le mandat est divisé en six étapes qui devront être complétées d'ici le 31 mars 2027. Chaque phase comporte un nombre spécifique de livrables qui sont nommés dans le tableau ci-dessous. Au plus tard un mois après la signature du contrat, les Parties devrons s'entendre sur un calendrier détaillé pour la production et l'approbation des livrables par le Planétarium.

Étapes du mandat	Groupes de livrables
1- Échéancier et organigramme	- Échéancier de préproduction et de production - Organigramme de projet et RACI - Preuve d'assurance
2- Design final	- Plan au sol final - Élévations et dimensions par item - Plans de prémontage des vitrines - Rendus 3D finaux - Liste finale des matériaux

	- Plan d'éclairage - Maquettes finales UX/UI - Maquettes finales des médias - Maquettes finales des éléments graphiques - Liste des équipements - Budget détaillé par item - Liste finale des emprunts d'objets
3- Préproduction	- Cahier de réalisation - Acquisition des droits de diffusion (images 2D et contenus audiovisuels) - Acquisition des droits (textes et citations) - Devis techniques - Plan de transports des objets - Plan d'achat des équipements, des objets et des logiciels - Plan d'emprunt d'équipements et d'objets - Contrats divers - Prototypage et tests des interactifs - Échéancier détaillé de production - Échéancier préliminaire d'installation - Budget révisé de production
4- Production	- Fabrication des éléments interactifs - Achat et réception d'équipements, d'objets et de logiciels - Emprunt et réception d'équipements et d'objets - Rédaction, révision et traduction des textes finaux - Illustrations et iconographies finales - Éléments graphiques finaux - Montage final et postproduction des éléments audiovisuels - Production finale des interactifs - Plan de maintenance - Plan d'entreposage - Plan de sécurité - Plan détaillé et final d'installation - Échéancier détaillé et final d'installation - Budget de maintenance
5- Installation	- Installation des composantes graphiques et scénographiques - Installation des équipements numériques et médiatiques - Intégration des contenus numériques et médiatiques - Installation des équipements d'éclairage, mise en lumière et ajustements - Transport et mise en vitrine des objets - Formation des équipes du Planétarium - Pré-ouverture et rodage initial

6- Rodage et période de garantie	- Ouverture officielle au public - Dépannage - Entretien et réparation - Mise à jour des systèmes - Conservation préventive des objets - Ajustements et corrections des contenus textuels, graphiques, iconographiques, audiovisuels et interactifs

IV- Échéancier de paiements

Le montant forfaitaire total de 750 000,00 $ (avant taxes) sera versé au Contractant par virements bancaires sous réception de factures, à la suite de l'approbation des groupes de livrables au terme de chacune des cinq étapes du projet, et selon la répartition décrite dans le tableau ci-dessous.

	Livrables	**Dates (*)**	**Montant $ CAD (Pourcentage)**
I	Livraison du calendrier détaillé et de l'organigramme	Le ou vers le 31 janvier 2026	112 500 $ (15%)
II	Approbation du groupe de livrables de l'étape "Design final"	Le ou vers le 15 mars 2026	150 000 $ (20%)
III	Approbation du groupe de livrables de l'étape "Préproduction"	Le ou vers le 15 juin 2026	187 500 $ (25%)
IV	Approbation du groupe de livrables de l'étape "Production"	Le ou vers le 15 septembre 2026	112 500 $ (15%)
V	Installation réussie (**) de l'expérience immersive dans les salles du Planétarium	Le ou vers le 1er décembre 2026	75 000 $ (10%)
VI	Rodage (***) et période de garantie et dépôt du rapport de coûts	Le ou vers le 31 mars 2027	112 500 $ (15%)
	TOTAL (avant taxes)		**750 000 $ (100%)**

(*) Les dates présentées dans le tableau ci-dessous le sont à titre indicatif seulement et estimées sur la base d'une signature de contrat le 15 janvier 2026. Elles devront être revues à la lumière du calendrier détaillé de projet qui sera déposé par le Contractant et approuvé par le Planétarium, au plus tard un mois suivant la signature de la Convention. Toutefois les pourcentages pour chaque versement demeureront inchangés.

(**) "Installation réussie" signifie que tous les éléments de Contact77 (textuels, graphiques, iconographiques, audiovisuels et interactifs) ont été installés avec succès dans les salles et à la satisfaction du Planétarium et que les interactifs sont fonctionnels et procurent aux visiteurs l'expérience souhaitée.

(***) La période de rodage s’étend sur les trois (3) mois suivant la date d’ouverture officielle de l’expérience Contact77. Durant cette première période de (3) mois, l'entretien, la réparation, les mises à jour et les corrections de tous les éléments de Contact77 sont sous la responsabilité du Contractant. Au terme de cette période de trois (3) mois, le Contractant assurera le transfert au Planétarium de toutes les garanties sur les produits physiques achetés. À partir de ce transfert, le Planétarium assumera l'entière responsabilité de la maintenance, de l’entretien et du remplacement des éléments de Contact77, et ce, jusqu’à la date du démontage.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265715001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium , Division animation et programmation
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à La Messe Basse pour la réalisation et l'installation de l'expérience muséale immersive et interactive Contact77 au Planétarium de Montréal - Dépense totale de 919 799,88 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1265715001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Sabiha FRANCIS
Conseiller(-Ere) budgetaire t
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Service de l'espace pour la vie

NO GDD : 1265715001

No d'engagement 2026: EPLV715001

Imputation

Accorder un contrat de service professionnel de gré à gré à La Messe Basse pour la réalisation et l'installation de l'expérience muséale immersive et interactive Contact77 au Planétarium de Montréal - Dépense totale de 862 312,38 $, taxes incluses effet.	Année	Net Ristourne	Avec Taxes
2107.0010000.101405.07251.54506.000000.0000.000000.000000.00000.00000	**2026**	637,499.89 $	732,965.50 $
2107.0010000.101405.07251.54506.000000.0000.000000.XXXXXX.00000.00000 - Incidences	**2026**	50,000.00 $	57,487.50 $
2107.0010000.101405.07251.54506.000000.0000.000000.000000.00000.00000	**2027**	112,500.00 $	129,346.88 $
	Total	**799,999.90 $**	**919,799.88 $**

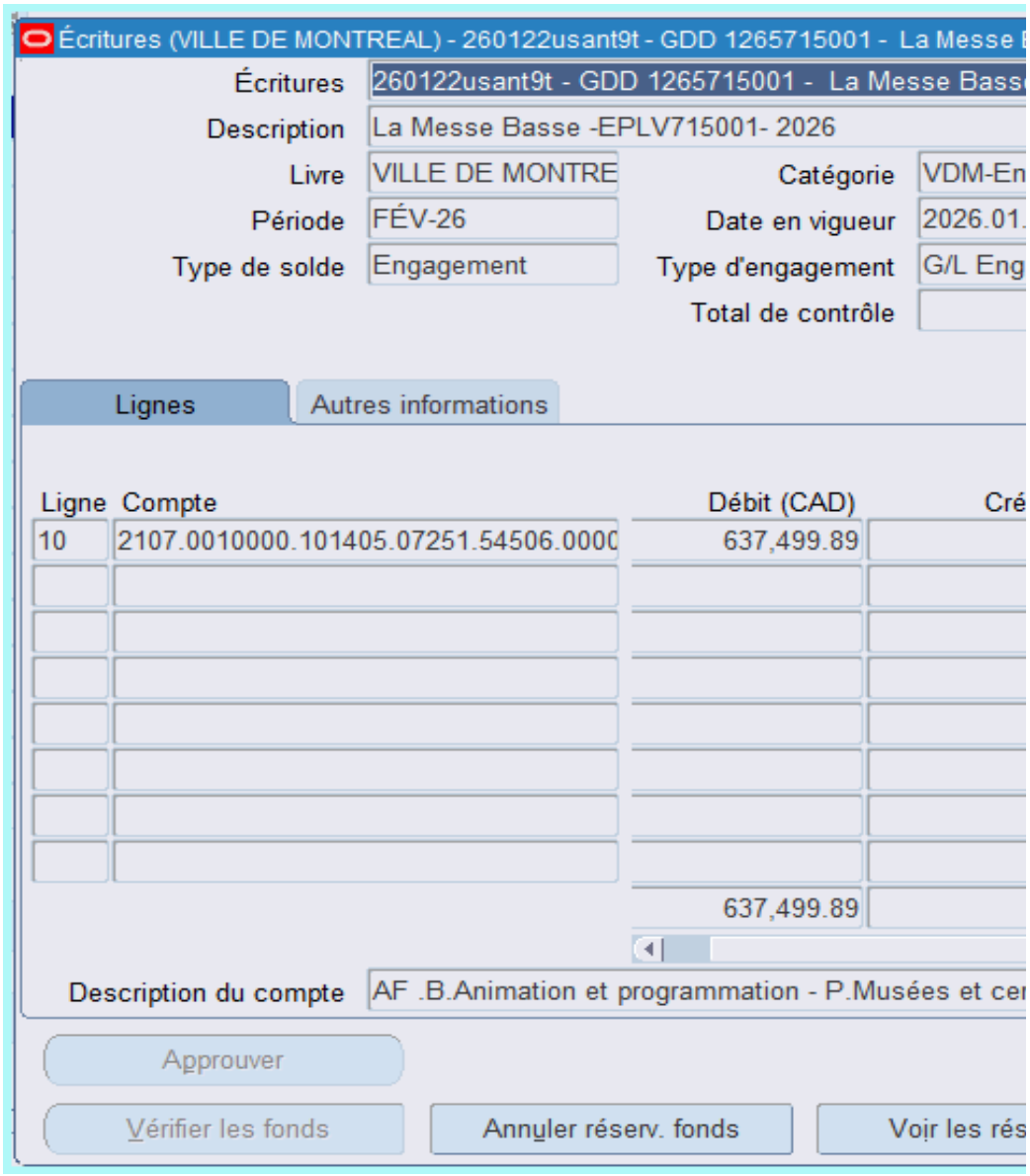
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260122usant9t - GDD 1265715001 - La Messe
Écritures
260122usant9t - GDD 1265715001 - La Messe Bass
Description
La Messe Basse -EPLV715001- 2026
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-En
Période
FÉV-26
Date en vigueur
2026.01.
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Cré
10
2107.0010000.101405.07251.54506.0000
637,499.89
637,499.89
Description du compte
AF .B.Animation et programmation - P.Musées et cer
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les rés

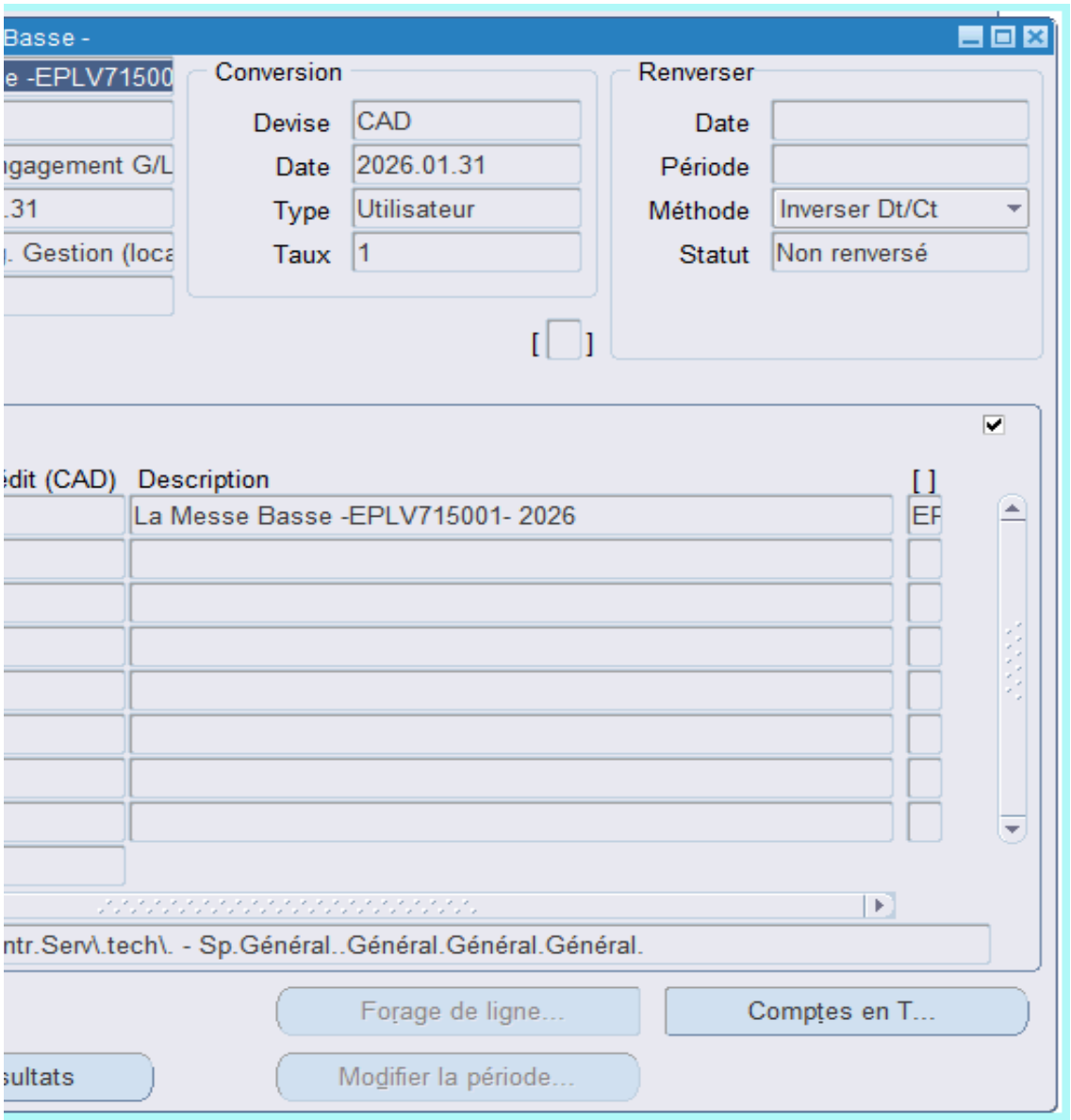
Basse -
e -EPLV71500
gagement G/L
.31
. Gestion (loca
Conversion
Devise
CAD
Date
2026.01.31
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
[ ]
édit (CAD)
Description
[ ]
La Messe Basse -EPLV715001- 2026
EP
ntr.Serv\.tech\. - Sp.Général..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
sultats
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.13

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1260649001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Infrastructel inc., pour les services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal pour une période de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 849 808,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public S-2346 (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé:
1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Infrastructel inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 849 808,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2346;

2- d'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Insfrastructel inc., à cet effet;

3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Infrastructel inc.;

4- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Commission des services électriques de Montréal.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 14:12

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260649001**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Infrastructel inc., pour les services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal pour une période de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 849 808,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public S-2346 (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) est de planifier, construire, entretenir, exploiter et administrer les réseaux de conduits souterrains. Pour accomplir cette mission, des interventions par la

CSEM dans le domaine public de la Ville sont requises. Les activités pour réaliser ces interventions sont réalisées par des équipes d'employés internes à la CSEM ou réalisées par des fournisseurs externes sous contrat avec la CSEM.
Une de ces activités est la surveillance de chantiers lors de la réalisation de travaux.

La CSEM a sollicité les services professionnels d'une firme experte en surveillance de travaux par le biais de l'appel d'offres public S-2346.

Dans ce contexte, les mandats seront assignés à la firme pendant une période de 36 mois ou selon le budget disponible, incluant toutes taxes (TPS et TVQ) qui auront été épuisées.

La coordination sera faite par la division de la division Réalisation des travaux.

Le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure ces services professionnels.

L'appel d'offres S-2346 a été publié sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) le 13 novembre 2025. La durée de publication a été de 32 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.
L'ouverture des soumission a été faite le 15 décembre 2025.

La validité des prix est pour une période de 120 jours, soit jusqu'au 1er avril 2026.

Durant l'appel d'offres public, 2 addenda ont été émis.

Addenda	Date	Description	Impact

			monétaire
1	26 novembre 2025	Précision sur les CV des surveillants	Aucun
2	9 décembre 2025	Précision sur l'article Santé et Sécurité	Aucun

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25-0995 25 août 2025 conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois (3) ans avec la firme Groupe Civitas inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 193 699,18 $ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-2339 (3 soumissionnaires).
CM25 0293- 18 mars 2025 conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Groupe Géninov inc., des services professionnels de surveillance de travaux., au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale
de 1 620 286,22 $ Appel d'offres public S-2329 (3 soumissionnaires)

CM24-0072 23 janvier 2024 conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois (3) ans avec la firme Groupe Civitas inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 691 512,20 $ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-1771 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre pour la fourniture d'une équipe compétente composée d'un chargé de projet, de professionnels et de techniciens avec la firme Infrastructel Inc. au montant de 849 808,97 $, taxes incluses.

Cette approche vise à favoriser l'ouverture des marchés et la concurrence entre les fournisseurs. Un plus large éventail de firmes qualifiées permet aussi de renforcer l'obligation de performance. Le nombre de contrats de ce type est en hausse dû à l'augmentation substantielle du carnet de commandes de travaux de la Ville auxquels la CSEM se joint.

Le taux horaire des surveillants a été soumis à 64,72 $ / heure.

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 19 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale. Ainsi, le recours à une entente-cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.
Neuf firmes ont pris le cahier de charge, 5 firmes ont soumis des offres, soit 55 %. Les 5 propositions reçues ont été analysées par le comité de sélection. Les 5 offres ont été jugées recevables.

Les vérifications ont été faites et l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (Contingences + variation de quantités)** (TAXES	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)

				INCLUSES)	
INFRASTRUCTEL INC.	**93,33**	**1,687**	**849 808,97 $**	**0 000 000 $**	**849 808,97 $**
Groupe Civitas Inc.	88,67	1,586	874 586,08 $	0 000 000 $	874 586,08 $
Groupe Geninov Inc.	89,67	1,656	843 286,67 $	0 000 000 $	843 276,67 $
Artelia Canada Inc.	90,00	1,303	1 074 038,96 $	0 000 000 $	1 074 038,96 $
Dubé Beaudry et Ass. Expert Conseil Inc.	70,00	0,864	1 388 524,33 $	0 000 000 $	1 388 524,33 $
Dernière estimation réalisée			955 062,77 $	0 000 000 $	955 062,77 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation)					(-105 523,80) $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) [(l'adjudicataire – estimation) /estimation) x 100]					(-11,02 %)
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale – adjudicataire)					(6 522,30) $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) [(2e meilleure note finale – adjudicataire) /adjudicataire) x 100]					(0,77 %)

Trois (3) des cinq (5) soumissionnaires ont déposé des soumissions avec des offres plus compétitives, soit avec des écarts de plus de 8 % avec l'estimation de la CSEM. L'adjudicataire en faisait partie, il a eu la meilleure note d'intérim et la meilleure note finale. La moyenne des totaux des 5 soumissions est de 1 006 049,00 $, soit 5,30 % plus élevée que l'estimation de la CSEM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires de ces services professionnels sont répartis à chacune des demandes de travaux de la CSEM. Cette dépense est financée par le Programme décennal d'immobilisation (PDI), remboursée par redevances aux usagers de la CSEM.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer le contrat obtenu, la CSEM ne sera plus en mesure d'assumer une de ses missions qui est d'offrir des services professionnels en surveillance de chantiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des services: Mars 2026
Fin des services: 36 mois à partir de la date d'envoi de l'avis d'adjudication ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Sylvie - Ext DAGENAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe Bureau du président

Tél : 514 384-6840 poste 242
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Robert GAUTHIER
Président

Tél : 514-384-6840 poste 242
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2026-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Robert GAUTHIER
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Approuvé le : 2026-01-22

CONVENTION DE SERVICES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Robert Gauthier, M.Sc., président de la Commission des services électriques de Montréal, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution _____adoptée par le Conseil municipal à sa séance du _____2026 ;

No d'inscription TPS : 121364749 RT0001
No d'inscription TVQ : 1006001374 TQ0002

(la **"Ville")**

ET : **Infrastructel Inc.**, personne morale ayant une place d'affaires au **200-2405 boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil, QC, J4N 1N7** agissant et représentée par **Joëlle Chan, ing., PMP, dûment autorisée aux fins des présentes;**

(le **"Contractant")**
N° d'inscription T.P.S. 142039767
N° d'inscription T.V.Q. 1420450351

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme **Infrastructel Inc**. jusqu'à concurrence d'une dépense de 849 808,97 $ incluant les taxes, les frais de déplacement, frais administratifs et les profits, pour **Surveillance des travaux (génie civil) des projets de construction ou modifications au réseau de conduits souterrains dans les limites de la Ville de Montréal.**

L'appel d'offres S-2346 est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT :

1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;

1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;

1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;

1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;

1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;

1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance du Règlement de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application du Règlement comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend l'engagement de respecter intégralement le Règlement sur la gestion contractuelle (18-038).

1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, à la suite d'un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

2.1 verse une somme maximale de **huit cent quarante-neuf mille huit cent huit** dollars et **quatre-vingt-dix-sept** sous (849 808,97 $), en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale

2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;

2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL	**POUR LE CONTRACTANT**
_____	_____
Robert Gauthier, M.Sc. Président, CSEM	Joëlle Chan, ing., PMP, Vice-Présidente, Infrastructel Inc.
Date : _____	Date _____

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Artelia Canada inc. 7101, avenue du Parc Bureau 100 Montréal QC CAN H3N1X9 https://www.arteliagroup.com	Non diffusé	Sabrina Charlebois Téléphone: 450-686-6008 Courriel: offresdeservice-can@arteliagroup.com	**Transaction: (20361141)** 2025-11-13 14:34	20083234 - Addenda 1 - S-2346 Devis 2025-11-25 à 14:40 - Courriel 20085195 - Addenda 2 - S-2346 Devis 2025-12-09 à 14:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
DBA EXPERTS-CONSEILS 262, boulevard Brien Repentigny QC CAN J6A6V2 https://www.dba-qc.com	Non diffusé	DBAGénéral Dubé Téléphone: 450-585-9595 Courriel: general@dba-qc.com	**Transaction: (20364603)** 2025-11-18 08:08	20083234 - Addenda 1 - S-2346 Devis 2025-11-25 à 14:40 - Courriel 20085195 - Addenda 2 - S-2346 Devis 2025-12-09 à 14:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. 29 rue East Park Salaberry-de-Valleyfield QC CAN J6S1P8 https://www.shellex.ca	Non diffusé	Sandra Tremblay Téléphone: 4503718585 Courriel: stremblay@shellex.ca	**Transaction: (20361036)** 2025-11-13 12:54	20083234 - Addenda 1 - S-2346 Devis 2025-11-25 à 14:40 - Courriel 20085195 - Addenda 2 - S-2346 Devis 2025-12-09 à 14:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE ABS INC. 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi QC CAN J0L2L0 https://www.groupeabs.com/	Non diffusé	Vicky Messier (Appels d'offres) Téléphone: 4504359900 Courriel: appelsdoffres@groupeabs.com	**Transaction: (20361092)** 2025-11-13 13:43	20083234 - Addenda 1 - S-2346 Devis 2025-11-25 à 14:40 - Courriel

				20085195 - Addenda 2 - S-2346 Devis 2025-12-09 à 14:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
TETRA TECH QI INC. 600 - 7275, rue Sherbrooke Est Montréal QC CAN H1N1E9 www.tetratech.com	Non diffusé	Caroline Champagne (S) Téléphone: 4384692443 Courriel: caroline.champagne@tetratech.com	**Transaction: (20360926)** 2025-11-13 10:41	20083234 - Addenda 1 - S-2346 Devis 2025-11-25 à 14:40 - Courriel 20085195 - Addenda 2 - S-2346 Devis 2025-12-09 à 14:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. 82 rue Principale Saint-Esprit QC CAN J0K2L0 https://p54.ca	Non diffusé	Myriam Descheneaux Téléphone: 4508397754 Courriel: mdescheneaux@p54.ca	**Transaction: (20365494)** 2025-11-19 10:03	20083234 - Addenda 1 - S-2346 Devis 2025-11-25 à 14:40 - Courriel 20085195 - Addenda 2 - S-2346 Devis 2025-12-09 à 14:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LE GROUPE GENINOV INC. 10000 rue Lajeunesse Montréal QC CAN H3L2E1 http://www.geninov.com	Non diffusé	Pierre-Klébert Charles Téléphone: 5143742999 Courriel: pierre-klebert.charles@geninov.com	**Transaction: (20360882)** 2025-11-13 10:02	20083234 - Addenda 1 - S-2346 Devis 2025-11-25 à 14:40 - Courriel 20085195 - Addenda 2 - S-2346 Devis 2025-12-09 à 14:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE CIVITAS INC. 400, avenue Sainte-Croix, bureau 2220 Montréal QC CAN H4N3K4 http://www.groupecivitas.com	Non diffusé	Louise Lavoie Téléphone: 18883996767 Courriel: louise.lavoie@groupecivitas.com	**Transaction: (20360812)** 2025-11-13 08:54	20083234 - Addenda 1 - S-2346 Devis 2025-11-25 à 14:40 - Courriel 20085195 - Addenda 2 - S-2346 Devis

				2025-12-09 à 14:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
INFRASTRUCTEL INC. 2405, boul. Fernand-Lafontaine suite 200 Longueuil QC CAN J4N1N7 http://www.infrastructel.com	Non diffusé	Genevieve Cote Téléphone: 4506794141 Courriel: ventes@infrastructel.com	**Transaction: (20365433)** 2025-11-19 08:53	20083234 - Addenda 1 - S-2346 Devis 2025-11-25 à 14:40 - Courriel 20085195 - Addenda 2 - S-2346 Devis 2025-12-09 à 14:30 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2026

Commission des services électriques de Montréal

Analyse et évaluation des soumissions en services professionnels

Résultat global

S-2346 « SERVICES PROFESSIONNELS SURVEILLANCE DE CHANTIERS»	*Présentation de l'offre*	*Expertise du soumissionnaire*	*Expérience surveillant 1*	*Expérience surveillant 2*	*Expertise du chargé de projet*	**Pointage intérimaire**	**Prix**	**Pointage final**	
FIRME	**10%**	**30%**	**25%**	**25%**	**10%**	**100.0%**	**$**		**Rang**
Infrastructel Inc.	9.33	27.67	23.67	23.00	9.67	93.34	849,800.97 $	**1.69**	**1**
Groupe Geninov Inc.	8.83	27.33	23.33	21.83	8.33	89.87	843,286,67 $	**1.65**	**2**
Groupe Civitas Inc.	7.67	25.67	23.33	22.67	9.33	88.67	874,586.08 $	**1.58**	**3**
Artelia Inc.	8.67	28.33	23.33	21.00	8.67	90.00	1 074,038,95 $	**1.30**	**4**
Dubé Beaudry & Associés	6.50	20.00	16.67	19.33	7.50	70.00	1 388,524,33 $	**0.86**	**5**

Professionnel responsable:	**Sarilien Siméon** ing.

COMITÉ	
Date	**7-Jan-26**
Heure	**13:30**
Lieu	**Bureau CSEM, 50 , boul. Crémazie O, Bureau 700 Salle**
Multiplicateur d'ajustement: aucun	

Le pointage final vient de la formule suivante:

$$\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}} = \text{pointage final}$$

Grille d'évaluation AO 2345

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Adjudicataire= Groupe ABS	849,800.97 $	0 000 000 $	849,800.97 $
SCP Groupe	1,125,153.39 $	0 000 000 $	1,125,153.39 $
Geninovation	939,288.26 $	0 000 000 $	939,288.26 $
Dernière estimation réalisée	1,057,577.42 $	0 000 000 $	1,057,577.42 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)			(207,776.45) $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation)/estimation) x 100]			-20%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale – adjudicataire)			89,487.29 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x			11%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1260649001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Infrastructel inc., pour les services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal pour une période de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 849 808,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public S-2346 (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds CR S-2346 GDD1260649001-serv prof (surveillance).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe- Bureau du président pour Isabelle Poisson
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Robert GAUTHIER
Président

Tél : 514-384-6840 poste 242
Division : Bureau du président

CERTIFICAT DE FONDS ET DE CONFORMITÉ - GDD 1260649001

Description: Services professionels réseau souterrain (PTI) : Surveillance des travaux (génie civil) des projets de construction ou modifications au réseau de conduits souterrains dans les limites de la Ville de Montréal.

Contrat S-2346
Firme: Infrastructel Inc. 849,808.97 $ taxes incluses

Après récupérations des taxes, le budget net est de 745 391,86 $

Le budget nécessaire est prévu dans le budget PTI 2026 - 2028 de la CSEM au compte d'imputation qui suit :

6105.7724015.802400.06819.54507.000000.0000.196698.000000.19520.00000 745,391.86 $

Avis de conformité

Nous attestons que le présent dossier respecte les critères de conformité énoncés au courrier budgétaire no 38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

Préparé par: Candy Wu

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.14

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1257596006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal pour autoriser l'exécution de travaux pour la construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur et l'installation d'un revêtement de maçonnerie sur le poste de ventilation mécanique Wiseman, dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet urbain MIL Montréal

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal pour autoriser l'exécution de travaux pour la construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur et l'installation d'un revêtement de maçonnerie sur le poste de ventilation mécanique Wiseman, dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du projet urbain MIL Montréal;

2. d'autoriser le greffier adjoint de la Ville à signer au nom de la Ville ledit projet d'entente.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-12-18 16:26

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257596006**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal pour autoriser l'exécution de travaux pour la construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur et l'installation d'un revêtement de maçonnerie sur le poste de ventilation mécanique Wiseman, dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet urbain MIL Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet MIL Montréal, la Ville a entrepris en avril 2025 l'aménagement du nouveau parc de quartier Irma-LeVasseur. Ce parc fait partie des quatre hectares de nouveaux espaces publics aménagés dans le cadre du redéveloppement de l'ancienne gare de triage d'Outremont réalisé en partenariat avec l'Université de Montréal. D'une superficie de 18 500 m^2, le parc sera localisé au sud de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre l'avenue Dollard, à l'ouest, et l'avenue Wiseman, à l'est. Plus précisément, il sera situé en arrière-cour de la nouvelle école primaire du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB), actuellement en construction.

Ce nouveau lieu public intégrera un espace « parc-école » qui pourra accueillir les futurs élèves de l'établissement durant les périodes scolaires. Il agira également comme « parc éponge » d'envergure, permettant la gestion écologique des eaux pluviales d'une partie des rues du quartier en amont, du parc et de l'école primaire adjacente du CSSMB. Le parc Irma-LeVasseur comprendra aussi un pavillon d'un étage, d'une superficie d'environ 55 m^2. Implanté en bordure de l'allée du Manoir et à proximité de l'avenue Wiseman, ce bâtiment renfermera des toilettes publiques, un local de rangement ainsi qu'un local technique abritant des équipements servant aux opérations du bâtiment et du parc.

Le pavillon de parc

Les travaux de construction du pavillon de parc devraient débuter au printemps 2026 afin d'être terminés à l'automne 2026. Le bâtiment sera adossé au poste de ventilation mécanique (PVM) Wiseman du réseau de métro de la Société de transport de Montréal (STM). Bâti dans le parc, le PVM est un équipement important pour la STM, puisqu'il contribue à améliorer l'apport en air frais pour les usagères et usagers du métro de même qu'à une meilleure ventilation en cas d'urgence ou d'incendie. À la demande de la Ville, la STM a construit l'édicule du PVM (la partie hors sol) de manière à permettre l'adossement du pavillon sur deux de ses murs et à ce que la Ville puisse y installer un revêtement de maçonnerie unifié.

Afin d'encadrer la réalisation de certains travaux directement sur le PVM ou susceptibles de l'affecter ainsi que l'installation du revêtement de maçonnerie sur le PVM, selon certaines conditions et modalités, un projet d'entente entre la Ville et la STM doit être approuvé par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0298 - 17 mars 2025 - Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux d'aménagement du parc Irma-LeVasseur et des travaux de voirie, d'éclairage, d'utilités publiques (CSEM) et d'architecture du paysage dans les avenues Dollard, Wiseman et Ducharme dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 25 120 120,50 $, taxes incluses (contrat : 21 099 000 $ + contingences : 2 251 823,01 $ + incidences : 1 769 297,49 $) - Appel d'offres public 512801 (10 soum.);

CE25 0057 – 15 janvier 2025 - Accorder à Appareil Architecture inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'architecture et ingénierie pour la conception et la surveillance de la construction du pavillon du nouveau parc Irma-LeVasseur, dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du projet urbain MIL Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 182 900,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20731;

CM11 0284 – 11 avril 2011 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 $ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 $ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont ».

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but de présenter aux instances, pour approbation, le projet d'entente par lequel sont établies les conditions et modalités relatives aux travaux réalisés par la Ville sur le PVM Wiseman ou susceptibles de l'affecter de même qu'à l'installation du revêtement de maçonnerie sur l'édicule du PVM, incluant les rôles et responsabilités de la Ville et de la STM.

Le projet d'entente stipule que :

- la Ville assumera, à ses frais, la responsabilité de la conception et de la réalisation des travaux, tout en s'assurant de permettre le maintien des opérations du PVM de façon sécuritaire, continue et sans interruption;
- la Ville remboursera les frais engagés par la STM pour la réalisation des interventions préparatoires sur le PVM, soit le retrait et la réinstallation d'équipements extérieurs, ainsi que le remplacement de tuyaux de dérivation extérieurs;
- la STM collaborera avec la Ville à toutes les étapes qui concernent les travaux et fournira une assistance technique sur les aspects des travaux pour lesquels la STM ou ses professionnelles et professionnels mandatés détiennent une expertise ou des connaissances particulières;
- la STM sera ensuite propriétaire et responsable de l'entretien du revêtement de maçonnerie installé sur le PVM.

Pour réaliser les travaux décrits ci-dessus, le projet d'entente doit être approuvé par les instances. Il entrera en vigueur à compter de la signature la plus tardive de toutes les parties et prendra fin lorsque toutes les obligations qui en découlent auront été exécutées.

Le texte du projet d'entente est joint à l'intervention du Service des affaires juridiques dans le présent dossier.

JUSTIFICATION

L'approbation par les instances du projet d'entente entre la Ville et la STM est requise pour permettre la construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur adossé au PVM et définir les rôles et responsabilités des parties prenantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ensemble des coûts liés à la construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur et à l'installation du revêtement de maçonnerie sur le PVM est pris en charge par le Service de l'urbanisme et de la mobilité dans le cadre de la mise en œuvre du projet MIL Montréal.

Cette entente n'inclut pas d'engagement financier de la part de la Ville à ce stade-ci. Les dépenses assumées par la Ville relatives au remboursement des frais engagés par la STM pour la réalisation des interventions préparatoires sur le PVM seront prévues en incidences lors de l'octroi du contrat d'exécution des travaux du futur pavillon, qui fera l'objet d'un dossier décisionnel distinct.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des priorités 2 et 19 du Plan stratégique Montréal 2030, à la diminution des vulnérabilités climatiques et aux engagements de la Ville en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report de l'approbation du présent projet d'entente pourrait retarder l'échéancier de réalisation des travaux de construction du pavillon et la finalisation par la Ville des aménagements du parc Irma-LeVasseur autour de celui-ci. L'ouverture complète du parc en 2026 risquerait donc d'être compromise. La réalisation de ces travaux en 2026 assurera la complétion des interventions planifiées dans le secteur du « site Outremont » du projet urbain MIL Montréal selon l'échéancier et les budgets approuvés par le comité exécutif (SMCE249025007).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux de construction du pavillon de parc par la Ville : avril 2026

- Fin des travaux prévue : automne 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Amelie CHARTIER-GABELIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriam LANDRY, Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
Sonia VIBERT, Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs

Lecture :

Sonia VIBERT, 8 décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LUSIGNAN
Conseiller en aménagement

Tél : -
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-25

Marion DEMARE
chef(fe) de division - grands projets

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugues BESSETTE
directeur(-trice) - projets d'amenagement urbain
Tél : - -
Approuvé le : 2025-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-12-18

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257596006*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*
Projet : *Pavillon du parc Irma-LeVasseur*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

L'aménagement du parc Irma-LeVasseur permettra dans une certaine mesure de répondre aux priorités suivantes :

- *Priorité #2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement* du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- *Priorité #19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus du projet en lien avec les priorités Montréal 2030 identifiées sont :

- *Priorité #2 – La construction du pavillon de parc s'inscrit de façon plus large dans le projet d'aménagement du parc Irma-LeVasseur, qui contribue à augmenter le verdissement et la biodiversité de ce type d'installation.*
- *Priorité #19 – La construction du pavillon de parc, qui comprend des toilettes publiques, permet de compléter l'offre de services dans le nouveau parc Irma-LeVasseur*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● *Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990* ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 *Actuellement, la division des projets urbains (DPU) ne possède ni outil de calcul ni connaissances suffisantes pour répondre à cet enjeu et le documenter, c'est pourquoi aucune quantification des émissions GES n'est prévue dans ce dossier pouvant attester de la cohérence avec ces engagements.* *Néanmoins, l'initiative s'insère dans un grand projet urbain le MIL Montréal dont plusieurs actions répondent aux engagements de réductions des GES.*			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? *Les eaux de pluie de la toiture du pavillon seront connectées à l'infrastructure résiliente pour la gestion des eaux de pluie construite dans le parc, soulageant le réseau municipal lors des pluies abondantes.* *Le projet s'inscrit également dans le grand projet urbain MIL Montréal dont plusieurs actions répondent aux engagements de diminution des vulnérabilités climatiques.*	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion *La conception du nouveau parc Irma-LeVasseur a fait l'objet d'une démarche de co-conception citoyenne s'appuyant sur les principes d'inclusion ainsi que sur une analyse en accessibilité universelle.*	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale *Le pavillon et le parc Irma-LeVasseur parc-école et du nouveau parc Irma-LeVasseur seront accessibles aux citoyens des secteurs environnants visent à atteindre l'équité territoriale.*	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal *Une analyse en accessibilité universelle a été réalisée à l'étape des plans et devis du parc Irma-LeVasseur. Les politiques et guides de conception de la Ville en matière d'accessibilité universelle ont été appliqués au projet.*	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? *Une analyse en accessibilité universelle a été réalisée à l'étape des plans et devis du parc Irma-LeVasseur.* *Un agent multiplicateur en ADS+ est également impliqué dans le dossier.*	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

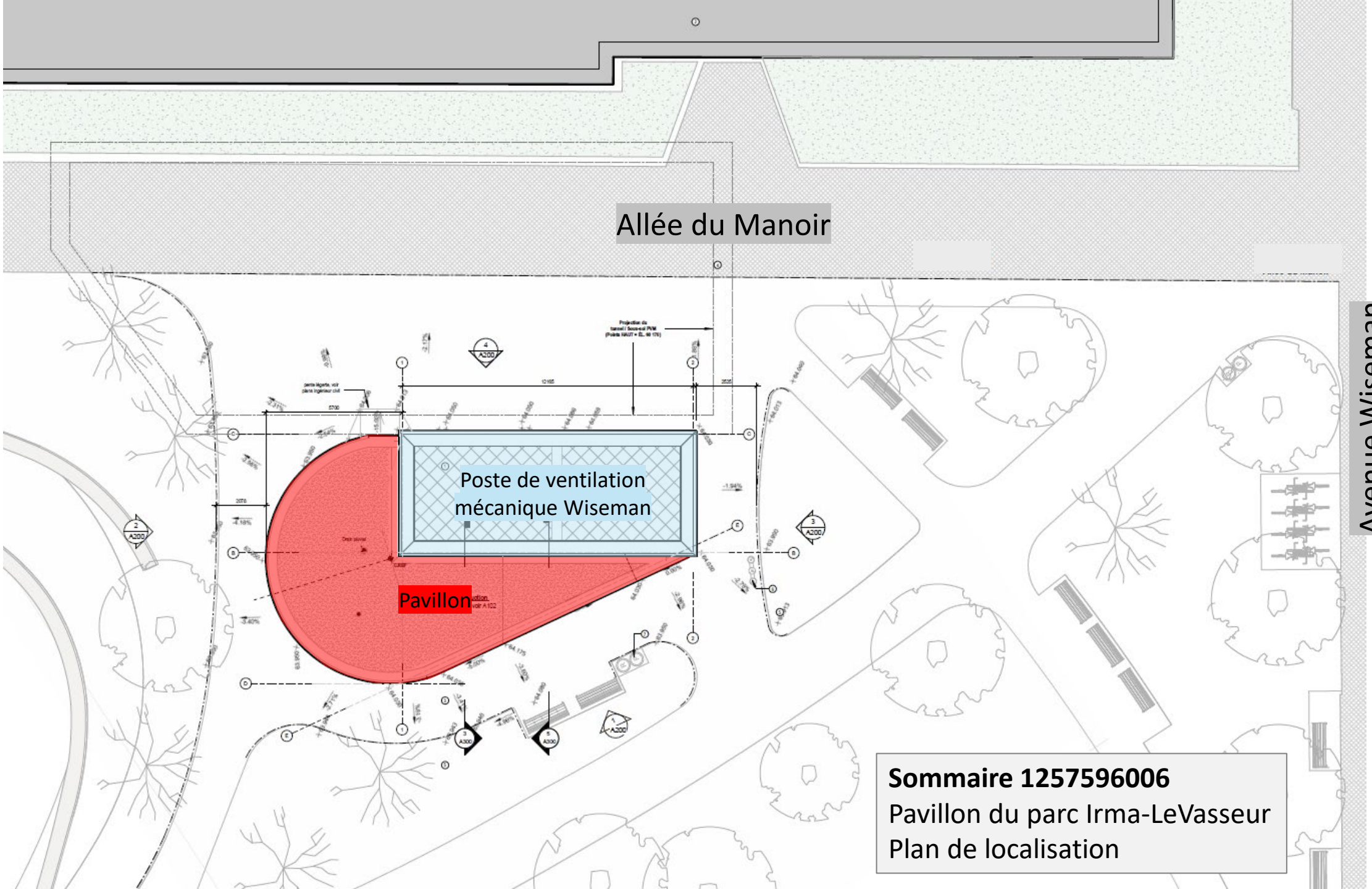

Sommaire 1257596006
Pavillon du parc Irma-LeVasseur
Plan de localisation

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1257596006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division projets urbains
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal pour autoriser l'exécution de travaux pour la construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur et l'installation d'un revêtement de maçonnerie sur le poste de ventilation mécanique Wiseman, dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet urbain MIL Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2025-12-01 Entente VdMTL et STM finale visée_2026-01-06.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amelie CHARTIER-GABELIER
Avocate, Droit contractuel
Tél : 438-862-3684

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-03

Amelie CHARTIER-GABELIER
Avocate
Tél : 438-862-3684
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

1er décembre 2025

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE POUR AUTORISER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU PAVILLON DU PARC IRMA-LEVASSEUR ET L'INSTALLATION D'UN REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE SUR LE POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE WISEMAN

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes;*

(ci-après, désignée la « **Ville** »)

ET : **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dûment instituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), ayant son siège au 800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170, Montréal, Québec, H5A 1J6, agissant et représentée par dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du *Règlement prévoyant l'exercice du pouvoir du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011);

(ci-après, désignée la « **STM** »)

La STM et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignées dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** »;

ATTENDU QUE la STM a complété, en 2024, les travaux pour la construction du nouveau poste de ventilation mécanique Wiseman (ci-après le « **PVM** »);

ATTENDU QUE, le PVM, comprenant une partie souterraine et une partie hors-sol, a été construit par la STM sur les lots 6 050 872 et 6 050 873 du cadastre du Québec, que ceux-ci font partie du domaine public et que cette occupation permanente du domaine public a été autorisée par le conseil d'arrondissement d'Outremont par la résolution CA20 160387, laquelle a été abrogée et remplacée par la résolution CA25 160183;

ATTENDU QUE la Ville a amorcé, en 2025, la construction du nouveau parc Irma-LeVasseur (ci-après, le « **Parc** ») sur les lots 6 050 872 et 6 050 873 du cadastre du Québec et que son inauguration est prévue en 2026;

ATTENDU QUE la Ville souhaite construire un pavillon de parc (ci-après, le « **Pavillon** »), adossé au PVM et comprenant des toilettes, un local de rangement et un local technique;

ATTENDU QU'à la demande de la Ville, la STM a construit le PVM de manière à permettre l'adossement du Pavillon sur deux de ses murs, et à ce que la Ville puisse y installer un revêtement de maçonnerie unifié;

ATTENDU QUE le PVM est un équipement important pour la STM, puisqu'il permet d'améliorer l'apport en air frais pour les usagers du métro ainsi qu'une meilleure ventilation en cas d'urgence ou d'incendie;

ATTENDU QUE la Ville souhaite réaliser les travaux de construction du Pavillon en 2026, afin que celui-ci soit accessible au public au moment de l'inauguration du Parc;

ATTENDU QUE la construction du Pavillon par la Ville nécessite la réalisation de certains travaux directement sur le PVM, ou susceptibles de l'affecter, en raison de l'adossement des deux bâtiments et de l'installation, par la Ville, du revêtement de maçonnerie unifié;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent convenir, dans le cadre de la présente entente, des conditions et des modalités afférentes à la construction du Pavillon, et plus spécifiquement des travaux réalisés par la Ville sur le PVM ou susceptibles de l'affecter, ainsi que de l'installation du revêtement de maçonnerie sur le PVM, tels que décrits sur les plans et devis joints aux présentes en tant qu'Annexe 1 (ci-après, le « **Projet** »);

ATTENDU QUE l'article 92.4 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) (ci-après, la « **LSTC** ») et l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) (ci-après, la « **LCV** ») permettent à la Ville et à la STM de s'unir ou se mandater pour poser des actes reliés à l'exécution de travaux;

ATTENDU QUE la STM autorise la Ville à exécuter les travaux relatifs au Projet, et plus spécifiquement les travaux réalisés par la Ville sur le PVM ou susceptibles de l'affecter, ainsi que de l'installation du revêtement de maçonnerie sur le PVM, et ce, selon les conditions et modalités du partage des obligations prévues à la présente entente;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la LCV et que la STM déclare en avoir pris connaissance.

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE, ANNEXES ET DÉFINITIONS

1.1 Le préambule ainsi que les Annexes 1 et 2 font partie intégrante de la présente entente et lient les Parties au même titre que les articles ci-dessous. Les Annexes sont :

Annexe 1 : Plans et devis relatifs aux travaux réalisés par la Ville sur le PVM ou susceptibles de l'affecter.

Annexe 2 : Liste des interventions préparatoires à être réalisées par la STM et requises pour les travaux réalisés par la Ville sur le PVM ou susceptibles de l'affecter.

1.2 Les Parties déclarent avoir pris connaissance des Annexes et les acceptent.

1.3 Les expressions et les termes suivants utilisés dans la présente entente ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, le sens suivant :

1.3.1 « **Entente** » :	signifie l'entente pour autoriser l'exécution de travaux pour la réalisation du Projet faisant l'objet des présentes, et plus spécifiquement les travaux réalisés par la Ville sur le PVM ou susceptibles de l'affecter, ainsi que de l'installation du revêtement de maçonnerie sur le PVM;
1.3.2 « **Contrat(s)** » :	tout contrat relatif à l'exécution des travaux du Projet;
1.3.3 « **Représentant de la STM** » :	le représentant pour la STM identifié à l'article 6 des présentes ou son représentant désigné;
1.3.4 « **Représentant de la Ville** » :	le représentant pour la Ville identifié à l'article 6 des présentes ou son représentant désigné;
1.3.5 « **Surveillant de chantier** » :	un/une professionnel(le), membre de l'Ordre des architectes du Québec, mandaté par la Ville et qui effectue la surveillance des travaux du Projet, qui vérifie et atteste de la conformité des travaux exécutés;
1.3.6 « **Travaux** » :	les travaux de la Ville, dans le cadre de la construction du Projet, réalisés sur le PVM ou susceptibles de l'affecter, ainsi que de l'installation du revêtement de maçonnerie sur le PVM.

1.4 En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la présente Entente prévaut sur toute disposition des Annexes qui serait inconciliable avec celui-ci.

2. OBJET

La présente Entente a pour objet de permettre à la Ville de réaliser le Projet, à ses frais. Plus précisément, la STM autorise la Ville à construire le Pavillon adossé au PVM et à réaliser, à cette fin, les Travaux, conformément aux conditions convenues dans la présente Entente.

Cette Entente établit les droits et obligations respectifs des Parties dans le cadre de la réalisation des Travaux.

3. OBLIGATIONS DE LA STM

3.1 La STM s'engage à :

a) collaborer avec la Ville à toutes les étapes qui concernent les Travaux, incluant lorsque tout commentaire ou approbation est requis de sa part;

b) participer, au besoin, aux réunions de travail, aux réunions de coordination, aux réunions de chantier et aux inspections auxquelles participent également le(s) représentant(s) de la Ville et qui concernent directement les Travaux;

c) fournir à la Ville une assistance technique sur les aspects des Travaux pour lesquels la STM ou ses professionnels mandatés détiennent une expertise ou des connaissances particulières. Il est entendu que cette assistance technique par la STM ne vise qu'à s'assurer que ses orientations et ses besoins spécifiques soient respectés;

d) réaliser les interventions préparatoires requises pour les Travaux, décrites et jointes aux présentes en tant qu'Annexe 2. À cet effet, la Ville remboursera à la STM l'ensemble des frais engagés pour la réalisation de ces interventions, et ce, conformément à l'article 4.1 des présentes;

e) coordonner avec la Ville la réalisation des interventions préparatoires mentionnées à l'alinéa d) afin que celles-ci ne retardent pas les Travaux;

f) collaborer avec la Ville, et sous réserve de l'acceptation de cette dernière, afin que celle-ci puisse procéder aux réceptions provisoire et finale des Travaux.

4. OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1 La Ville s'engage à :

a) préparer ou à faire préparer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi (si requis), les documents d'appels d'offres, les études, les plans, les devis et cahier de charges pour la réalisation des Travaux;

b) effectuer les Travaux en conformité avec les lois et règlements applicables, ainsi qu'avec les normes de la STM énoncées dans le document intitulé *Normes et Critères de Conception* notamment l'article 4.10;

c) prévoir que la STM doit être désignée comme assurée additionnelle dans toutes les polices d'assurance requises en vertu des documents d'appel d'offres et produites par l'entrepreneur. La Ville doit fournir à la STM, préalablement au début des Travaux, un certificat attestant des exigences du présent article;

d) réaliser ou à faire réaliser les Travaux à ses frais. La STM n'assume aucune responsabilité relativement aux coûts découlant des Travaux effectués dans

le cadre de l'Entente. Les frais liés aux interventions préparatoires décrites à l'Annexe 2 seront payables sur présentation d'une facture par la STM, laquelle devra être acquittée par la Ville dans un délai de trente (30) jours suivant son approbation, par virement électronique;

e) si requis par la STM et préalablement à l'exécution des Travaux, visiter et examiner le PVM, en présence du Représentant de la STM et annoter toute défectuosité ou autre anomalie de façon à ce qu'elles puissent être identifiées et comparées avec les relevés post-construction;

f) préalablement à l'exécution des Travaux, faire approuver par le Représentant de la STM, ce qui suit :

i) les plans et devis initiaux des Travaux;

ii) toutes les modifications ultérieures à l'acceptation des plans et devis initiaux préparés en vertu du paragraphe i) du présent article, avant ou en cours d'appel d'offres, pour autant que ces modifications affectent les Travaux;

iii) toute modification apportée aux plans et devis, après l'adjudication du Contrat pour autant que ces modifications affectent les Travaux.

Le Représentant de la STM aura dix (10) jours ouvrables pour transmettre ses commentaires, sa demande de prolongation de délai ou approbation au Représentant de la Ville, à défaut de quoi la STM sera réputée avoir approuvé lesdits documents. Dans les cas visés aux paragraphes ii) et iii), le Représentant de la STM aura cinq (5) jours ouvrables pour transmettre ses commentaires ou approbation à la Ville, à défaut de quoi la STM sera réputée avoir donné son approbation.

Il est entendu que la STM ne procède pas à une vérification des calculs ni au contrôle des exigences normatives ou réglementaires, lesquels demeurent sous l'entière responsabilité des professionnels de la Ville ou mandatés par cette dernière. Les commentaires et approbations de la STM visent uniquement à s'assurer que ses orientations et besoins spécifiques sont respectés.

g) exiger de tout entrepreneur chargé de l'exécution des Travaux d'assurer la surveillance du chantier de la sécurité de ses installations et de son matériel.

h) assumer l'entière responsabilité de la maîtrise d'œuvre en vertu de la *Loi sur la santé et sécurité au travail* ainsi que les coûts associés à cette responsabilité;

i) soumettre les méthodes de travail de l'entrepreneur à la STM, afin que celle-ci puisse émettre ses contraintes avant le début des Travaux;

j) participer et inviter le Représentant de la STM aux réunions de travail, aux réunions de coordination, aux réunions de chantier et aux inspections qui concernent directement les Travaux;

k) préalablement à l'installation du revêtement de maçonnerie :

i) démanteler les deux grilles situées au-dessus et en dessous du panneau pompier et les installer à la nouvelle position selon l'installation de la maçonnerie;

ii) démanteler les solins sur les parapets du PVM.

l) suivant l'installation du revêtement de maçonnerie, installer le numéro civique du PVM au coin droit du mur ainsi que des nouveaux solins, en coordination avec la STM;

m) assurer la protection de tous les cadres du PVM en acier inoxydable afin d'éviter tout dommage ainsi que des grilles afin de prévenir l'accumulation de poussière;

n) n'entreposer aucune matière dangereuse et aucune matière combustible à proximité du PVM;

o) s'assurer qu'aucun système d'irrigation ne soit installé à proximité du PVM, y compris dans les portions en tréfonds;

p) réaliser toute intervention susceptible de générer de la fumée ou de la poussière, notamment les coupes, le sciage, le meulage, etc., à une distance minimale de plus de 10 mètres du PVM;

q) présenter à la STM, pour acceptation préalable, une demande de permis de travail à chaud pour toute intervention de soudage effectuée à moins de 10 mètres du PVM;

r) s'assurer que pendant toute la durée du Projet, la STM puisse maintenir les opérations du PVM de façon sécuritaire, continue et sans interruption. À cet effet, la Ville s'engage à n'entreprendre aucuns Travaux qui pourraient avoir pour conséquence d'interrompre les opérations du PVM sans avoir au préalable obtenu le consentement du Représentant de la STM;

s) aviser la STM sans délai de tout dommage causé au PVM ou de tout danger résultant des Travaux ou survenant dans le cadre de la réalisation du Projet. Tout élément du PVM, notamment les cadres, grilles, persiennes ou autres, qui subit un dommage, doit être remplacé par un élément présentant les mêmes caractéristiques, sous réserve de l'approbation préalable de la STM;

t) lorsque le Surveillant de chantier, constatera que ceux-ci ont été exécutés conformément aux plans et devis, aviser la STM qu'elle est prête à procéder à l'acceptation provisoire des Travaux ou à leur acceptation définitive. L'acceptation provisoire ou définitive devra être préparée et signée par le Surveillant de chantier. La Ville s'assurera que les constats faits lors de toute visite soient documentés par le Surveillant de chantier puis soient cosignés par le Représentant de la STM et le Surveillant de chantier. Ces constats seront envoyés à la STM;

u) après la réception provisoire mais avant la réception définitive des Travaux, fournir à la STM :

i) une liste détaillée de tous les Travaux à corriger et à parachever, tel qu'attesté par le Surveillant de chantier;

ii) une attestation de conformité aux plans et devis des Travaux, signée par le Surveillant de chantier.

v) avant de procéder à la réception provisoire et définitive des Travaux, obtenir l'approbation écrite préalable du Représentant de la STM. Ce dernier aura dix (10) jours ouvrables suivant la réception d'une demande faite par la Ville à cet effet pour transmettre ses commentaires, agissant raisonnablement, ou son approbation au Représentant de la Ville, à défaut de quoi la STM sera réputée avoir donné son approbation et la Ville pourra alors procéder, sans autre avis ni délai, à la réception provisoire ou définitive, selon le cas, des Travaux;

w) remettre au Représentant de la STM dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception définitive des travaux du Projet :

i) une copie en document électronique CAD et PDF des plans et devis de construction révisés « tels que construits », des dessins d'atelier et des plans finaux pour les Travaux de toutes les disciplines, y compris le plan d'arpentage autour du PVM et des massifs en tréfonds;

ii) une copie en format électronique des devis finaux des Travaux;

iii) une copie en format électronique (version non modifiable) des documents de chantier;

iv) une copie numérique des documents attestant son acceptation des travaux.

x) à compter de la réception définitive des Travaux par la Ville, céder et transférer à la STM toute garantie que la Ville détiendra en regard des Travaux afin que la STM puisse directement faire valoir ses recours concernant tout défaut de qualité des Travaux et exonère alors la Ville de toute responsabilité quant à la qualité de ces travaux;

y) à la fin des Travaux, procéder, à la satisfaction de la STM, à une remise en état de l'aménagement paysager du PVM et des accès piétonniers, et ce, tel que convenu aux plans et devis.

5. DROIT DE PROPRIÉTÉ

Chaque Partie reste propriétaire de ses actifs. Il est toutefois entendu que le revêtement de maçonnerie installé sur le PVM deviendra la propriété de la STM à compter de l'acceptation définitive des Travaux. La STM en assurera alors l'entretien selon ses normes et pratiques.

De plus, en raison de l'adossement du Pavillon au PVM, les Parties conviennent qu'une entente d'exploitation distincte pourrait être convenue, si elles le jugent nécessaire, afin d'assurer la saine cohabitation des deux bâtiments et assurer une gestion harmonieuse des espaces partagés ou adjacents. Le cas échéant, les Parties collaboreront de bonne foi pour établir et conclure une telle entente.

6. AVIS

6.1 Les avis et les autres communications qu'il est nécessaire ou permis de donner en vertu de la présente Entente, doivent être présentés par écrit ou par communication électronique et sont réputés avoir été suffisamment et valablement donnés s'ils sont livrés ou expédiés en main propre, par messager aux adresses prévues ci-après, avec une copie transmise à l'autre Partie ou électroniquement à l'adresse courriel ci-après prévue. Si tel avis est envoyé électroniquement, il sera réputé avoir été reçu le premier jour ouvrable suivant le jour de son envoi. S'il est remis en main propre par messager, il sera réputé avoir été reçu le premier jour ouvrable suivant le jour où il est livré à l'adresse applicable indiquée ci-après, soit à la personne désignée ci-dessous, soit à une autre personne se trouvant à cette adresse et ayant en apparence le pouvoir d'accepter les livraisons. Les avis et autres communications doivent être adressés, quant à chaque Partie, à toute autre adresse ou adresse courriel qui peut être désignée par cette Partie dans un avis écrit remis à l'autre Partie. Les avis et autres communications doivent être adressés comme suit :

si à la **STM** :
800, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 7600
Montréal, Québec, H5A 1J6
À l'attention de : Geneviève Lemaire
Courriel : genevieve.lemaire@stm.info
Avec une copie à l'attention de :
secretairecorporatif@stm.info

si à la **Ville** :
801, rue Brennan, 7e étage
Montréal, Québec, H3C 0G4
À l'attention de : Hugues Bessette,
Directeur des projets d'aménagement urbain
Courriel : hugues.bessette@montreal.ca

6.2 Nonobstant ce qui précède, les personnes ci-haut désignées pourront désigner une autre personne pour la gestion courante de l'Entente.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE L'ENTENTE

Cette Entente entre en vigueur à la date de sa signature par les Parties et son effet est rétroactif autant que cela est nécessaire à la date de préparation des documents d'appel d'offres. Elle prend fin lorsque toutes les obligations qui en découlent auront été exécutées.

8. INDEMNISATION

8.1 La Ville sera responsable de tout dommage causé à la STM ou à des tiers par sa faute ou celle de ses employés, ses agents ou ses représentants au cours de la réalisation des activités dont l'exécution lui incombe en vertu de la présente Entente. La Ville s'engage à prendre fait et cause pour la STM dans tout recours, réclamation, demande, poursuite ou autre procédure intentée contre cette dernière en raison de ce qui précède, et à indemniser la STM de tout dommage et de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

9.1 Entente complète

La présente Entente constitue la totalité et l'intégralité de l'Entente intervenue entre les Parties.

9.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Entente jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

9.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

9.4 Modification à la présente Entente

Toute modification du contenu de la présente Entente doit faire l'objet d'un consentement écrit entre les Parties et faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les instances compétentes de chaque Partie, lequel en fait alors partie intégrante.

9.5 Lois applicables et juridiction

La présente Entente est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

9.6 Ayants droit liés

La présente Entente lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

9.7 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

9.8 Collaboration

Dans le cadre de l'exécution de la présente Entente, les Parties s'engagent à collaborer entièrement l'une avec l'autre afin de réaliser l'objet de la présente Entente et conviennent de poser tout autre acte et de signer tout autre document ou écrit que l'une d'elles pourrait raisonnablement demander aux fins de donner effet à la présente Entente.

9.9 Confidentialité

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les Parties reconnaissent que toute information, donnée ou autre renseignement fourni dans le cadre de la présente Entente sont de nature strictement confidentielle, et ce, quel que soit le support utilisé pour leur communication et indépendamment de la présence ou non d'une mention à cet effet. Chacune des Parties s'engage à ne pas divulguer de tels information, donnée ou renseignement, ni à en faire quelque utilisation que ce soit à l'extérieur du cadre expressément prévu aux présentes, sauf si autorisé préalablement par écrit à se faire. Chaque partie s'engage, avant de divulguer tout renseignement confidentiel de l'autre partie à un tiers, à obtenir du tiers requérant la divulgation une reconnaissance écrite à l'effet qu'il sera lié par les mêmes dispositions que celles prévues au présent article. Les dispositions du présent paragraphe survivront à toute résiliation de la présente Entente et resteront en vigueur nonobstant telle résiliation.

9.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Entente peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

[La page signature suit]

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé la présente Entente à l'endroit et à la date indiqués ci-après.

SIGNÉE à Montréal, province de Québec, ce_____2026

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

_____

par :

SIGNÉE à Montréal, province de Québec, ce_____2026

VILLE DE MONTRÉAL

_____

par : Domenico Zambito, greffier-adjoint

ANNEXE 1

Plans et devis relatifs aux Travaux

DOCUMENTS TRANSMIS PAR LA STM :

1. **PVM- Wiseman** : Concept du PVM- finition du bâtiment : en date du 2022-11-01

	Liste des plans	Révision #
1	Façade PVM sans maçonnerie	001
2	Façade PVM option maçonnerie 1	002
3	Façade PVM option maçonnerie 2	003

2. **Plans d'architecture DWG** : en date du 2022-07-21

	Liste des plans	Révision #
1	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311804	01
2	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311805	02
3	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311806	02
4	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311807	01
5	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311808	01
6	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311809	01
7	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311811	01
8	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311812	02
9	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311813	01
10	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311814	01
11	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311815	02
12	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-322518	01

3. **Plans d'architecture DWG** : en date du 2023-02-08

	Liste des plans	Révision #
1	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311811	01
2	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-322518	01
3	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311812	02
4	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311813	01
5	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311814	01
6	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-311815	02
7	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-319639	01
8	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-322524	01
9	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-319640	01
10	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-319641	01

11	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-319642	01
12	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-319643	01
13	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-319645	01
14	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-319644	01
15	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-315352	03

4. **Bon de transport – remblai :** 24-28 avril 2024

5. **Plans d'architecture PDF** : en date du 2025-05-27

	Liste des plans	Révision #
1	RS-PD-BA-AR-417-99-5N41-322524	01

6. **Recommandations du concept du comité Jean-Dumontier** : en date du 2024-06-25

7. **Plans de civil PDF :** en date du 2025-06-17

	Liste des plans	Révision #
1	MA-PD-BA-GC-417-07-5N41-92751	0
2	RS-PD-BA-GC-419-99-5N41-326174	06
3	MA-FIC-BA-GC-417-07-5N41-91488	0
4	RS-PD-BA-GC-419-99-5N41-326176	05
5	MA-FIC-BA-GC-417-99-5N41-25851	0

8. **Article 10 du document intitulé « Normes et Critères de Conception :** en date du 2024-08-27

DOCUMENTS TRANSMIS PAR LA VILLE :

1. **Présentation du concept « Pavillon du parc Irma-LeVasseur » :** en date du 2023-11-13

2. **Présentation du concept :** en date du 2024-03-13

3. **Présentation du concept au comité Jean-Dumontier :** en date du 2024-06-06

4. **Plans 50% :** en date du 2025-05-14

	Liste des plans	Révision #
1	20CL017-D03_EL_PLANS-PRÉLIMINAIRES	
2	20CL017-D03_PL_PLANS-PRÉLIMINAIRES	
3	20CL017-D03_VN_PLANS-PRÉLIMINAIRES	

4	Pavillon IRMA LEVASSEUR_ARCH_dossier préliminaire	
5	IRMA LEVASSEUR_étude de code préliminaire	
7	P240108-Dossier-Préliminaiire-Civil	
8	Pavillon Irma-Levasseur_Estimation	
9	Structure_PRÉLIM_24-118	

5. **Plans 75% :** en date du 2025-07-18

	Liste des plans	Révision #
1	Pavillon IRMA LEVASSEUR_ARCH_DEF	05
2	Pavillon IRMA LEVASSEUR_étude de code	
3	Pavillon IRMA LEVASSEUR_Devis-ARCH	
4	Estimation Globale Lots	
5	Estimation Globale Lots MEES	
7	Échéancier chantier	
8	Civil – dtni – 1a	
9	Civil – dtni – 2a	
10	Civil – dtni – 3b	
11	Civil – dtni – 3c	
12	Civil – dtni – 4a	
13	Civil – dtni – 10c	
14	Civil – P240108-DTSI-O	
15	Civil – P240108-DTSI-V	
16	Civil – P240108-IrmaLevasseur	
17	Structure – 24-118_2025-07-17	
18	MEP – 20CL17-D03_CG_DEVIS	
19	MEP – 20CL17-D03_EL_DEVIS	
20	MEP – 20CL17-D03_EL_PLANS	
21	MEP – 20CL17-D03_PL_DEVIS	
22	MEP – 20CL17-D03_PL_PLANS	
23	MEP – 20CL17-D03_RG_DEVIS	
24	MEP – 20CL17-D03_RG_PLANS	
25	MEP – 20CL17-D03_VN_DEVIS	
26	MEP – 20CL17-D03_VN_PLANS	

6. **Plans 100% :** en date du 2025-10-07

	Liste des plans	Révision #
1	Pavillon IRMA LEVASSEUR_ARCH_DEF-061025	08
2	Pavillon IRMA LEVASSEUR_DEVIS-ARCH_DEF-061025	
3	25M655-14_cahier_charges_2025-10-17	
4	25M655-16_ccas_batiment_2025-10-17	
5	25M655-formulaire_soumission_forfaitaire_modif_2025-10-17	
6	2025-10-08-Échéancier chantier	
7	Civil – dtni – 1a	
8	Civil – dtni – 2a	
9	Civil – dtni – 3b	
10	Civil – dtni – 3c	
11	Civil – dtni – 4a	
12	Civil – dtni – 10c	
13	Civil – P240108-DTSI-O-100	
14	Civil – P240108-DTSI-V-100	
15	Civil – P240108-IrmaLevasseur-100	
16	Structure – 24-118_2025-10-03	
17	MEP – 20CL17-D03_CG_DEVIS-100	
18	MEP – 20CL17-D03_EL_DEVIS-100	
19	MEP – 20CL17-D03_EL_PLANS-100	
20	MEP – 20CL17-D03_PL_DEVIS-100	
21	MEP – 20CL17-D03_PL_PLANS-100	
22	MEP – 20CL17-D03_RG_DEVIS-100	
23	MEP – 20CL17-D03_RG_PLANS-100	
24	MEP – 20CL17-D03_VN_DEVIS-100	
25	MEP – 20CL17-D03_VN_PLANS-100	

7. **Plans pour appel d'offres :** en date du 2025-10-31

	Liste des plans	Révision #
1	512802-CC_AO	
2	512802-Devis-Batiment-AO.pdf	
3	512802-DTNI.pdf	
4	512802-DTSI-AO.pdf	
5	512802-Plans-AO.pdf	

ANNEXE 2

Liste des interventions préparatoires à être réalisées par la STM

ÉQUIPEMENTS À RETIRER ET À RÉINSTALLER AU MÊME ENDROIT :

1. **PVM- Wiseman** : Façade NORD – Ruelle du Manoir

   1.1. Lecteur de carte

   1.2. Luminaire au-dessus de la porte

   1.3. Caméra

   1.4. Deux butoirs de portes mural

   1.5. La plaque bleue qui est au-dessus de la porte robuste

   1.6. Sonde thermique

   1.7. Démanteler les deux tuyaux de dérivation, les prolonger et installer des conduits en acier inoxydable selon l'installation de la maçonnerie.

2. **PVM- Wiseman** : Façade EST – Avenue WISEMAN

   2.1. Luminaire au coin droit du mur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.15

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1258933003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Technoparc
Objet :	Approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville loue à Cytec Canada inc., pour un terme additionnel de 2 ans, à compter du 1er mars 2026, les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140, rue Albert-Einstein, d'une superficie de 609 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux, pour un loyer de 48 000 $, excluant les taxes. Bâtiment 1751

Il est recommandé :
1. d'approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville loue à Cytec Canada inc., pour un terme additionnel de 2 ans, à compter du 1er mars 2026, les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140, rue Albert-Einstein, d'une superficie de 609 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux, pour un loyer de 48 000 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2. d'imputer ce revenu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-14 10:10

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258933003**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Technoparc
Objet :	Approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville loue à Cytec Canada inc., pour un terme additionnel de 2 ans, à compter du 1er mars 2026, les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140, rue Albert-Einstein, d'une superficie de 609 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux, pour un loyer de 48 000 $, excluant les taxes. Bâtiment 1751

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est propriétaire de deux immeubles locatifs situés dans le Technoparc de l'arrondissement de Saint-Laurent soit, les Centres d'affaires du 7140, rue Albert-Einstein et du 2300, boulevard Alfred-Nobel. Les Centres d'affaires offrent des espaces à bureaux en location pour de petites sociétés en démarrage œuvrant dans les secteurs des technologies et de la recherche scientifique. La Division des locations du Service de la stratégie immobilière (SSI) est responsable de louer les espaces disponibles dans ces immeubles et de gérer les baux.
Depuis avril 2023, le locataire Cytec Canada inc. occupe des locaux dans le Centre d'affaires du 7140, rue Albert-Einstein. Dans une première entente, l'entreprise a loué deux bureaux, pour une superficie de 370 pi^2 (112,77 m^2). Par la suite, dans le cadre d'un premier amendement, le locataire a ajouté un local pour une nouvelle superficie de 609 pi^2 (185,62 m^2).

Le présent dossier a pour but de faire approuver la prolongation de l'entente en autorisant un deuxième amendement du bail par le conseil municipal de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0274 - 18 mars 2024 - Approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cytec Canada inc., les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140, rue Albert-Einstein, pour un terme de (2) deux ans, à compter du 1er mars 2024 jusqu'au 28 février 2026, d'une superficie totale de 609 pi^2, à des fins d'espaces à bureaux, moyennant un loyer total de 58 800 $, excluant les taxes.
DA228933028 - 31 mars 2023 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Cytec Canada inc., les bureaux 103 et 105 situés au 7140, rue Albert-Einstein pour un terme d'un (1) an, à compter du 1er avril 2023 jusqu'au 31 mars 2024, d'une superficie totale de 370 pi^2, pour fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 18 000,00 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver le projet d'amendement du bail par lequel la Ville loue à Cytec Canada inc., les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140**,** rue Albert**-**Einstein, pour un terme de deux (2) ans, à compter du 1**er** mars 2026 jusqu'au 29 février 2028, d'une superficie totale de 609 pi**2** (185,62 m**2**), à des fins d'espaces à bureaux, moyennant un loyer total de 48 000,00 $, excluant les taxes.

JUSTIFICATION

Le SSI est favorable à recommander le présent projet d'amendement pour les motifs suivants :

- L'entreprise Cytec Canada **i**nc., est une société œuvrant dans le génie industriel, ce qui correspond à un secteur d'activité visé par la mission des centres d'affaires ;
- L'espace requis par le locataire représente un revenu supplémentaire pour la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer pour la location des espaces à bureaux pour le terme est le suivant :

	2026	2027	2028	Total
Recettes (excluant TPS et TVQ)	20 000 $	24 000 $	4 000 $	48 000 $
TPS	1 000 $	1 200 $	200 $	2 400 $
TVQ	1 995 $	2 394 $	399 $	4 788 $
Recettes (incluant TPS et TVQ)	22 995 $	27 594 $	4 599 $	55 188 $

Le taux locatif est de 39,41 $/pi².
Le locataire est tenu de payer directement au Service des finances de la Ville la taxe foncière dont le montant est variable selon l'évaluation municipale.
Le locataire n'est pas tenu de payer le tarif administratif puisqu'il a déjà payé ce tarif lors d'une précédente entente approuvée par les instances décisionnelles de la Ville.
Le loyer du bail correspond au loyer marchand conformément aux résultats de l'évaluation effectuée par la Section des évaluations immobilières.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et à l'accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des engagements en changements climatiques car la prolongation d'une entente de location ne permet pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion et équité, le bail étant de nature commerciale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Les délais à obtenir du locataire la signature de l'amendement n'ont pas permis de présenter ce sommaire à une date antérieure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robin R BOUFFARD
conseiller(-ere) en immobilier expertise immobilieree

Tél : 438-777-1940
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-10

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514-609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : 514-589-7449
Approuvé le : 2026-01-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1258933003**
Unité administrative responsable : SSI
Projet : Amendement au bail avec Cytec Canada Inc.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité

16 - Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

14 – Le locataire, va contribuer à aider les entreprises de Montréal à se développer et à innover.

16 – Le locataire, aide les entreprises en les mettant en contact avec un réseau d'acteurs du milieu de la recherche.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

DocuSign Envelope ID: 5428E084-3DF7-4427-8F01-90FE8B39841D
DocuSign Envelope ID: B31DE95B-04D7-474D-9239-304FF73C02CA

PREMIER AMENDEMENT

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03-0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes,

(ci-après désignée comme le « **Locateur** »);

ET :

CYTEC CANADA INC, personne morale, ayant son siège au 9061 rue Garner Niagara Falls, Ontario, L2H 0Y2 Canada, représentée aux présentes par Roberto Matos Tresorer ~~Christian Meloni, EVP Finance~~, dûment autorisé, tel qu'il le déclare (ci-après désignée comme le « Locataire »); RM

le Locateur et le Locataire sont ci-après collectivement désignés comme les « **Parties** »; le présent contrat de bail est ci-après désigné comme le « **Bail** ».

LESQUELLES PARTIES EXPOSENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locataire a signé un Bail avec la Ville de Montréal le 31 jour de mars 2023, pour des locaux au 7140 Albert Einstein, arrondissement Saint-Laurent, Montréal.

ATTENDU QUE le Locataire souhaite ajouter le local 111 à ses locaux présentement au Bail, les locaux 103 et 105.

ATTENDU QUE le Locataire souhaite aussi une entente d'un Terme de 2 années,

LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrale de l'Amendement.

2. Nonobstant les modifications apportées par l'Amendement, toutes les clauses du Bail continuent de s'appliquées pour la nouvelle Durée.

3. **LIEUX LOUÉS**

En contrepartie du paiement du loyer et de l'exécution par le Locataire de toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu du Bail, le Locateur loue au Locataire les bureaux 103, 105 et 111, d'une superficie totale de **609 pi²**, du bâtiment situé au **7140 Albert-Einstein** Montréal, Province de Québec, H4S 2C1 (l'« **Immeuble** »), et montré au plan joint comme annexe A du Bail (les « **Lieux loués** »).

Lieux loués	**Bureaux 103, 105 et 111 du 7140 Albert Einstein**
Superficie	**609 pi ca**

Locateur	Locataire
	RM

DocuSign Envelope ID: 5428E084-3DF7-4427-8F01-90FE8B39841D

DocuSign Envelope ID: B31DE95B-04D7-474D-9239-304FF73C02CA

4. DURÉE DU BAIL

Le Bail est renouvelé pour une Durée de (2) deux années, commençant le 1er mars 2024 au 28 février 2026, (ci-après la « Durée du Bail ») :

Durée du bail	**Du 1er mars 2024 au 28 février 2026**

5. LOYER DE BASE

Le Locataire s'engage à payer au Locateur un loyer de base mensuel (le « **Loyer de base** ») :

Loyer de base	**2 450,00 $**

6. RÉSILIATION

Nonobstant le terme fixé pour la durée du présent Bail, seul le Locateur peut mettre fin au Bail en informant le Locataire avec un préavis d'un minimum de 3 mois.

7. DÉPÔT DE GARANTIE

Le Locataire n'a donné aucun Dépôt de garantie.

8. AMÉNAGEMENT

Le Locateur doit réaménager le local 111, avec des mobiliers en inventaire, ajouter une table ronde et de nouvelles chaises.

EN FOI DE QUOI, le Locateur a signé le Bail le 27 e jour de mars 2024.

VILLE DE MONTRÉAL

Par: Domenico Zambito, greffier adjoint

EN FOI DE QUOI, le Locataire a signé le Bail le treizième jour de février, 2024.

CYTEC CANADA INC

DocuSigned by:
Roberto Matos
898FE5EA5EE1482...

Par: Roberto Matos, Treasurer

Locateur	Locataire
	RM

Ce bail a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 18e jour de mars 2024. (Résolution: CM24 0274).

DocuSign Envelope ID: 5428E084-3DF7-4427-8F01-90FE8B39841D

DocuSign Envelope ID: B31DE95B-04D7-474D-9239-304FF73C02CA

ANNEXE A

Plan et emplacement des Lieux loués.

REZ-DE-CHAUSSÉE

Locateur	Locataire

DocuSign Envelope ID: 5428E084-3DF7-4427-8F01-90FE8B39841D
DocuSign Envelope ID: B31DE95B-04D7-474D-9239-304FF73C02CA

ANNEXE B

Équipements et services inclus dans le Loyer de base :

- Service de réceptionniste en place ou à distance
- Mobiliers :

Description	103	105	111
Poste modulaire	4	-	2
Table	-	1	1
Caisson	4		2
Chaise	4	1	2
Chaise de visiteur	-	4	2

- Usage de l'adresse postale et d'un numéro de fax;
- Réception et distribution du courrier et des colis;
- Nettoyage et entretien;
- Chauffage, air climatisé et électricité
- Accès Internet illimité;
- Téléphonie IP, boîte vocale, appels locaux illimités
- Copies et impressions

Politique pour les salles de conférence :

- Il n'y a pas de frais pour l'utilisation des salles de conférence pour les Locataires;
- Les Locataires doivent réserver les salles 24 h à l'avance;
- Les réservations des salles doivent se faire par téléphone ou par courriel durant les heures de bureau (9h00 à 15h00) au 514.956.2525 ext 2510 | spoorun@technoparc.com
- Les salles de conférences sont disponibles seulement les jours de semaine, le jour.
- Il n'est pas permis de manger dans les salles de conférence;
- Il n'est pas permis d'utiliser les salles de conférence comme salles de formation;
- Après utilisation, le Locataire doit remettre en ordre la salle pour le prochain utilisateur

Locateur	Locataire

DocuSign Envelope ID: 5428E084-3DF7-4427-8F01-90FE8B39841D

DocuSign Envelope ID: B31DE95B-04D7-474D-9239-304FF73C02CA

RÉSUMÉ

Objet du Bail :	Location des bureaux ; 103-105-111
Début du Bail :	1er mars 2024
Fin du Bail :	28 février 2026
Renouvellement :	N/A
Loyer de base mensuel :	2 450,00 $ (plus TPS et TVQ)
Tarif de la Ville	N/A
Dépôt de garantie	Aucun
Enseigne extérieure :	N/A
Usage des lieux :	Bureau
Cession et sous-location :	Le Bail ne peut être cédé et les Lieux loués ne peuvent être sous-loués ou occupés par un tiers, sans l'autorisation préalable du Locateur, laquelle ne peut être refusée ou retardée sans motif raisonnable
Allocation	N/A
Aménagement	Le Locateur fera un aménagement avec les mobiliers en stock, chaises neuves, table.
Emplacement des Lieux loués :	7140 Albert-Einstein Montréal, Province de Québec, H4S 2C1

Locateur	Locataire

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 18 mars 2024 Séance tenue le 18 mars 2024	Résolution: CM24 0274

Approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cytec Canada inc., les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140, rue Albert Einstein, pour un terme de deux ans, à compter du 1er mars 2024 jusqu'au 28 février 2026, d'une superficie totale de 609 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux, moyennant un loyer total de 58 800 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0305;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cytec Canada inc. les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140, rue Albert-Einstein, pour un terme de deux ans, à compter du 1er mars 2024 jusqu'au 28 février 2026, d'une superficie totale de 609 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant un loyer total de 58 800 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1248933001
/gd

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 21 mars 2024

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Montréal

Assemblée du 27 octobre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 28 octobre 2003

Numéro de la résolution CM03 0836

Article 30.010 **Remplacement de la résolution CM02 0079 - Signature de documents par la greffière**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2003, par sa résolution CE03 2225,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi;

2- de remplacer en conséquence la résolution CM02 0079 du conseil en date du 25 mars 2002.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-12-11 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1167739722
Nom	CYTEC CANADA INC.

Adresse du domicile

Adresse	9061 RUE GARNER NIAGARA FALLS (ON) L2H0Y2 CANADA

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	CYTEC CANADA INC.
Adresse	9061 RUE GARNER NIAGARA FALLS (ON) L2H0Y2 CANADA

Immatriculation

Date d'immatriculation	2011-10-24
Statut	Immatriculée

Date de mise à jour du statut	2011-10-24
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1993-10-22 Constitution
Régime constitutif	ONTARIO : Loi sur les sociétés par actions, L.R.O. 1990, c. B.16
Régime courant	ONTARIO : Loi sur les sociétés par actions, L.R.O. 1990, c. B.16

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-11-05
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-02-07 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	3799
Activité	Autres industries des produits chimiques
Précisions (facultatives)	L'importation, la distribution, la fabrication et la vente de produits chimiques

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	Aucun
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

Actionnaires

Premier actionnaire	Le premier actionnaire est majoritaire.
Nom	CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC.
Adresse du domicile	1209 , ORANGE STREET WILMINGTON (DELAWARE) 19801 ÉTATS-UNIS

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Zimmerman
Prénom	Greg
Date du début de la charge	2024-09-27
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	2564 US Highway 1 Lawrence (NJ) 08648 USA

Nom de famille	Chopra
Prénom	Jesal
Date du début de la charge	2023-12-07
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	2564 US Highway 1 Lawrence (NJ) 08648 USA

Nom de famille	Dyck
Prénom	Jeff
Date du début de la charge	2023-12-07
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	9061 RUE Garner Niagara Falls (Ontario) L2H0Y2 Canada

Nom de famille	Maley
Prénom	Jeff
Date du début de la charge	2023-12-07

Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1 Heilman Ave Belmont (Willow Island) (WV) 26134 USA

Nom de famille	Morris
Prénom	Charles
Date du début de la charge	2023-12-07
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4500 McGinnis Ferry Rd Alpharetta (GA) 3005-3914 USA

Nom de famille	Filsinger
Prénom	Kimberly
Date du début de la charge	2025-10-03
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	2564 US Highway 1 Lawrence (NJ) 08648 USA

Historique

Nom de famille	DRILLOCK
Prénom	DAVE
Date du début de la charge	1993-10-22
Date de la fin de la charge	2016-12-01
Fonctions actuelles	Président Administrateur
Adresse du domicile	6 , JORDAN COURT LONG VALLEY (NEW JERSEY) 07853 ÉTATS-UNIS

Nom de famille	SMITH
Prénom	ROY
Date du début de la charge	2011-01-01
Date de la fin de la charge	2016-12-01
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	447 , NORTH RIDGEWOOD ROAD SOUTH ORANGE (NEW JERSEY) 07079 ÉTATS-UNIS

Nom de famille	SORLEY
Prénom	DONALD
Date du début de la charge	2011-01-01
Date de la fin de la charge	2022-07-01
Fonctions actuelles	Administrateur Assistant Secretary
Adresse du domicile	8126 , FATIMA COURT NIAGARA FALLS ((ONTARIO)) L2H2Y8 CANADA

Nom de famille	RADOSSICH
Prénom	MIKE
Date du début de la charge	2016-12-01
Date de la fin de la charge	2022-07-01
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	541 UPPER BLVD. RIDGEWOOD (NEW JERSEY) 07450 ÉTATS-UNIS

Nom de famille	DAHLINGER
Prénom	MARK A.
Date du début de la charge	2016-12-01
Date de la fin de la charge	2022-07-01

Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	32 COMPTON DRIVE HIGHTSTOWN (NEW JERSEY) 08520 ÉTATS-UNIS

Nom de famille	SAVIANO
Prénom	ANTHONY
Date du début de la charge	2016-12-01
Date de la fin de la charge	2022-07-01
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	4 WEXFORD DRIVE MONMOUTH JUNCTION (NEW JERSEY) 08852 ÉTATS-UNIS

Nom de famille	Campbell
Prénom	Bradley
Date du début de la charge	2022-07-01
Date de la fin de la charge	2023-12-07
Fonctions actuelles	Secrétaire-adjoint
Adresse du domicile	9061 Garner Rd Niagara Falls (ON) L2H0Y2 Canada

Nom de famille	Elizondo
Prénom	Rodrigo
Date du début de la charge	2022-07-01
Date de la fin de la charge	2023-12-07
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	504 Carnegie Center Princeton (NJ) 08540 USA

Nom de famille	Meloni
Prénom	Christian

Date du début de la charge	2022-07-01
Date de la fin de la charge	2023-12-07
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	504 Carnegie Center Princeton (NJ) 08540 USA

Nom de famille	Stier
Prénom	Mitchell
Date du début de la charge	2023-01-20
Date de la fin de la charge	2023-12-07
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	504 Carnegie Center Princeton (NJ) 08540 USA

Nom de famille	Cioni
Prénom	Damian
Date du début de la charge	2023-12-07
Date de la fin de la charge	2024-09-27
Fonctions actuelles	Trésorier Assistant Treasurer
Adresse du domicile	92 AV. N Lincoln Colonia (New Jersey) 07067-2326 USA

Nom de famille	Matos
Prénom	Roberto
Date du début de la charge	2023-12-07
Date de la fin de la charge	2025-10-03
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	Adresse non publiable

Adresse professionnelle	4500 McGinnis Ferry Rd Alpharetta (GA) 3005-3914 USA

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

Tous les bénéficiaires ultimes de l'entreprise ont été retracés et identifiés.

Listes des bénéficiaires ultimes

Nom	Syensqo SA
Date du début du statut	2023-12-09
Situations applicables au bénéficiaire ultime	Plus de 75 % des droits de vote.
Adresse du domicile	98 RUE de la Fusee Bruxelles 1130 Belgium

Fondé de pouvoir

Nom	Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Adresse	900-1000 rue De La Gauchetière O. Montréal (Québec) H3B5H4 Canada

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0002 - bureau de vente **(Établissement principal)**
Adresse	7140 rue Albert-Einstein Montréal (Québec) H4S2C1 Canada

Activités économiques (CAE)	Autres services aux entreprises (7799)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-11-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-02-07
Déclaration de mise à jour courante	2024-07-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-07-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-03-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-01-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-11-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-11-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2020-11-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2020-11-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-06-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-06-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-07-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-07-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-07-02
Déclaration d'immatriculation	2011-10-24

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2024-07-05

Nom

Nom	CYTEC CANADA INC.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2011-10-24
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	bureau de vente
Versions du nom dans une autre langue	Sales Office
Date de déclaration du nom	2024-07-05
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

DEUXIÈME AMENDEMENT

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

(ci-après désignée comme le « **Locateur** »);

ET :

CYTEC CANADA INC, personne morale, ayant son siège au 9061 rue Garner Niagara Falls, Ontario, L2H 0Y2 Canada, représentée aux présentes par ~~Christian Meloni,~~ Kim Filsigner EVP Finance, dûment autorisé, tel qu'il le déclare (ci-après désignée comme le « Locataire »);

le **Locateur** et le **Locataire** sont ci-après collectivement désignés comme les « **Parties** »;
le présent contrat est ci-après désigné comme le « **Deuxième amendement** ».

LESQUELLES PARTIES EXPOSENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE les Parties ont signé un Bail le 31ieme jour de mars 2023, pour des locaux au 7140 Albert Einstein, arrondissement Saint-Laurent, Montréal.

ATTENDU QUE les Parties ont signé un Premier amendement pour l'ajout du local 111, le 27 mars 2024.

ATTENDU QUE les Parties sont d'accord pour prolonger le Bail pour 2 années additionnelles.

LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrale du présent Amendement.

2. Nonobstant les modifications apportées par l'Amendement, toutes les clauses du Bail ainsi que du Premier amendement, continuent de s'appliquées pour la nouvelle Durée.

3. DURÉE DU BAIL

Le Bail est renouvelé pour une Durée de (2) deux années (ci-après la « Durée du Bail ») :

Durée du bail	**Du 1er mars 2026 au 29 février 2028**

4. LOYER DE BASE

Le Locataire s'engage à payer au Locateur un loyer de base mensuel (le « **Loyer de base** ») :

Loyer de base	**2 000,00 $**

Locateur	Locataire
	KF

5. TAXES APPLICABLES

Le Locataire s'engage à payer au Locateur la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ), ainsi que toute autre taxe qui pourrait être exigible à l'égard du Loyer de base, des équipements et services mis à la disposition du Locataire par le Locateur, des services additionnels dont se prévaut le Locataire, et de toute autre somme qui est due par le Locataire au Locateur en vertu du Bail. Les taxes applicables s'ajoutent à toute autre somme due par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Le Locataire devra assumer le paiement des taxes foncières, des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Loués. Le Locataire, s'il y a lieu, devra assumer le paiement de toute autre taxe ou permis afférent à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicable en vertu de toute loi, ordonnance, règlement et arrêté en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, en plus du loyer actuel. Le Locataire devra remettre au Locateur un dépôt mensuel à cet effet. Le Locateur pourra encaisser le dépôt pour le paiement des taxes foncières ou à titre de Loyer advenant qu'aucune taxe ne soit réclamée au Locataire.

EN FOI DE QUOI, le Locateur a signé le Bail le _____ e jour de _____.

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par:

EN FOI DE QUOI, le Locataire a signé le Bail le _____ e jour de _____.

CYTEC CANADA INC

Kim Filsinger

Par: Kim Filsinger, Treasurer

Locateur	Locataire
	KF

RÉSUMÉ

Objet du Bail :	Location des bureaux ; 103-105-111 pour 609 pi ca.
Début du Bail :	1er mars 2026
Fin du Bail :	29 février 2028
Renouvellement :	N/A
Loyer de base mensuel :	2 000,00 $ (plus TPS et TVQ)
Tarif de la Ville	N/A
Dépôt de garantie	Aucun
Enseigne extérieure :	N/A
Usage des lieux :	Bureau
Cession et sous-location :	Le Bail ne peut être cédé et les Lieux loués ne peuvent être sous-loués ou occupés par un tiers, sans l'autorisation préalable du Locateur, laquelle ne peut être refusée ou retardée sans motif raisonnable
Allocation	N/A
Aménagement	Aucun
Emplacement des Lieux loués :	7140 Albert-Einstein Montréal, Province de Québec, H4S 2C1

Locateur	Locataire
	KF

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258933003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville loue à Cytec Canada inc., pour un terme additionnel de 2 ans, à compter du 1er mars 2026, les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140, rue Albert-Einstein, d'une superficie de 609 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux, pour un loyer de 48 000 $, excluant les taxes. Bâtiment 1751

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1258933003 Cytec Canada inc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-12

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1258933003

Objet :	Approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville loue à Cytec Canada Inc., les lo situés au 7140 Albert Einstein, pour un terme additionnel de deux (2) ans, à compter du 1er février 2028, d'une superficie totale de 609 pi² (185,62 m²) à des fins d'espaces à bureaux, r de 48 000,00 $, excluant les taxes. Bâtiment 1751.

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026 10 mois	2027	2028 2 mois
Loyer mensuel	2000	2000	2000
Tarif	- $	- $	- $
Loyer annuel	20,000.00 $	24,000.00 $	4,000.00 $
Dépôt	- $	- $	- $

Loyer pour la période du:	**3/1/2026 au 12/31/2026**	**1/1/2027 au 12/31/2027**	**1/1/2028 au 2/29/2028**	**Total**
Loyer	20,000.00 $	24,000.00 $	4,000.00 $	48,000.00 $
Incluant taxes	22,995.00 $	27,594.00 $	4,599.00 $	55,188.00 $
Net taxes	**20,997.50 $**	**25,197.00 $**	**4,199.50 $**	50,394.00 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.16

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1265941001

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marion-Prune Paycha, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 152, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 141 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'exposition et diffusion du travail de photographie, pour un loyer total de 6 281,52 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-126.

Il est recommandé :
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marion-Prune Paycha, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 152, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 141 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'exposition et diffusion du travail de photographie, pour un loyer total de 6 281,52 $, excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 17:34

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265941001**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marion-Prune Paycha, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 152, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 141 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'exposition et diffusion du travail de photographie, pour un loyer total de 6 281,52 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-126.

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a acquis, des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Religieuses), la Cité-des-Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble). La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle ;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel ;
- La cohérence avec l'histoire du site ;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, en mettant en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Le projet actuel repose sur une démarche d'urbanisme transitoire qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

La Ville a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

Atelier Entremise a proposé de louer à nouveau le local 152 à Marion Prune Paycha pour lui permettre de poursuivre son occupation des lieux à des fins de bureaux et d'exposition et diffusion du travail de photographie à la Cité pour une durée de 24 mois à compter du 1er février 2026. Marion Prune Paycha occupe ce local depuis le 1er octobre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA245941009 - 27 février 2025 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marion-Prune Paycha pour une durée de douze (12) mois, à compter du 1er février 2025, le local 152, d'une superficie de 141 pi², situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), à des fins de bureaux et d'exposition et diffusion du travail de photographie, pour un loyer total de 2 820,00 $ excluant les taxes de vente.
CM23 1443 - 18 décembre 2023 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marion-Prune Paycha, pour une durée de 16 mois, du 1er octobre 2023 au 31 janvier 2025, le local 152, situé au 251, avenue des Pins ouest, à la Cité des Hospitalières, d'une superficie de 141 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 3 684,80 $, excluant les taxes.

DESCRIPTION

Ce dossier propose un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marion-Prune Paycha, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er février 2026 le local 152, d'une superficie de 141 pi², situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), à des fins de bureaux et d'exposition et diffusion du travail de photographie pour un loyer total de 6 281,52 $ excluant les taxes de vente. Le projet de bail comporte une clause de résiliation permettant à l'une ou l'autre partie d'y mettre fin avant terme sur préavis de trente jours. La Ville fournit l'énergie et prend en charge l'entretien et les réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière appuie la recommandation d'Atelier Entremise, gestionnaire de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, concernant cette proposition. Comme les autres occupations, la location proposée contribue au maintien d'activités qui respectent les cinq grands principes énoncés à l'acte d'acquisition du site par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier procurera un revenu de location total de 6 281,52 $ à la Ville de Montréal, plus les taxes applicables.
Le tableau suivant représente l'état des revenus.

	2026	2027	2028	2026 à 2028 24 mois
Loyer	2 843,50 $	3 173,09 $	264,93 $	6 281,52 $
TPS (5%	142,18 $	158,65 $	13,25 $	314,08 $
TVQ (9,975%)	283,64 $	316,52 $	26,43 $	626,58 $
Total incluant les taxes	3 269,31 $	3 648,26 $	304,64 $	7 222,18 $

Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.
Le loyer établi se trouve dans la fourchette produite par la section de l'évaluation du SSI.
Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières puisqu'il s'agit de la reconduction d'une occupation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et équité et à l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la superficie modeste louée et du fait que cet enjeu n'est pas sous le contrôle de l'occupant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettrait au locataire de poursuivre son occupation dans les lieux loués alors qu'un refus entraînerait plutôt son départ et la recherche par la Ville d'un nouveau locataire. Un report entraînerait un délai dans la régularisation de l'occupation des lieux par le locataire actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-07

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél :	514-831-1344	**Tél :**	514 609-3252
Télécop. :		**Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265941001
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : #1303-126 Marion-Prune Paycha local 152

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelles **priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **17**. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes **:** intentions de définir des mécanismes d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières **20**. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole **:** intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **17** L'approche innovante de l'occupation transitoire est mise à l'épreuve et documentée, et permet de développer des pratiques corporatives qui pourraient être répliquées dans d'autres contextes. Elle développe une expertise jusqu'ici peu développée, laquelle permet une utilisation optimisée des bâtiments municipaux et un accès accru au site par la communauté. **20** L'occupation transitoire est un outil de mise en valeur du site patrimonial de grande valeur symbolique de la Cité-des-Hospitalières, et permet d'en donner l'accès dans une certaine mesure au voisinage et à la communauté élargie. Elle permet			

d’éviter les risques physiques liés à la vacance d’un tel bâtiment, en plus de multiplier les occasions de le mettre en valeur.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SSI-Division des locations
 # 1303-126
Marion-Prune Paycha
Local 152 S: 141 pi²

Détail du loyer annuel pour le terme 2026-2028 (1er février 2026 au 31 janvier 2028)

CM 1265941001

	Loyer 2025-2026 (12 mois)	**2026 1er fév au 31 déc 11 mois**	**2027 1er janv au 31 déc 12 mois**	**2028 1er janv au 31 janv 1 mois**	**Total (24 mois)**
Loyer annuel	2,820.00 $	2,843.50 $	3,173.09 $	264.93 $	6,281.52 $
TPS (5%)	141.00 $	142.18 $	158.65 $	13.25 $	314.08 $
TVQ (9,975%)	281.30 $	283.64 $	316.52 $	26.43 $	626.58 $
Total incluant les taxes	3,242.30 $	3,269.31 $	3,648.26 $	304.61 $	**7,222.18 $**

Le loyer de 22$ /pi.ca pour la première année se trouve dans la fourchette produite par la division de l'évaluation du SSI.

CITÉ DES HOSPITALIÈRES

BAIL

1303-126

(1er février 2026 au 31 janvier 2028)

Re : Local 152
251, avenue des Pins Ouest,
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**,
Le « **Locateur** »

et : **MARION-PRUNE PAYCHA**
Le « **Locataire »**

Paraphes	
Locataire MPP	Locateur

BAIL #1303-126
DU 1er février 2026 au 31 janvier 2028

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, de la résolution CM03 0836, adoptée par le conseil municipal le 28 octobre 2003 et de la résolution C

.

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **MARION-PRUNE PAYCHA**, demeurant au 5199, rue des Érables Montréal (Québec) H2H 2E6

Ci-après nommée le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité).

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants: la préservation de l'esprit des lieux, le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle, la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel, la cohérence avec l'histoire du site et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

ATTENDU QUE le Locataire a fait part de son intérêt à continuer d'occuper des locaux qui font partie de la Cité à des fins de bureaux et d'exposition et diffusion du travail de photographie.

ATTENDU QUE cette location s'inscrit dans le cadre de la phase d'occupation transitoire des lieux, dont la durée n'est pas définie et qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la collectivité.

Paraphes	
Locataire	Locateur
MPP	

ATTENDU QUE le Locataire occupe les lieux loués depuis le 1er septembre 2023.

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes :** Les aires, installations, aménagements et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail :** le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Édifice** : les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité.

1.4 **Lieux loués** : les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tous autres équipements installés par le Locataire dans les Lieux loués.

1.6 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

Paraphes	
Locataire	Locateur
MPP	

Article 2

LIEUX LOUÉS

Désignation : Les Lieux loués sont constitués du local 152, d'une superficie totale de 141 pieds carrés, montrés au plan ci-joint comme annexe « 1 » et comprennent l'accès aux Aires et installations communes. Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251 avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Stationnement :** Cette location n'inclut aucun espace de stationnement.

Article 3

DURÉE

Durée : Ce Bail est consenti pour un terme de 24 mois, commençant le 1er février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, sans autre avis. L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail avant terme, à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour le dernier mois d'occupation s'il y a lieu.

3.1 **Non-reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

Article 4

LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel suivant auquel s'ajoutent les taxes de vente:

- du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 : 3 102,00 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 258,50 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2026; et
- du 1er février 2027 au 31 janvier 2028 : 3 179,52 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 264,96 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2027.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes*.

4.3 **Taxes foncières** : Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire

Paraphes	
Locataire	Locateur
MPP	

suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs** : Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal, ce bail étant une reconduction du bail précédant.

Article 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et au représentant d'Entremise et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251 avenue des Pins ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire;

5.2 **Entretien et réparations**: maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux Réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection;

5.3 **Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre);

5.4 **Température** : fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués ni de réparer ou de remplacer les appareils déjà présents dans les Lieux loués;

5.5 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude);

5.6 **Énergie** : fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués;

5.7 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Paraphes	
Locataire	Locateur
MPPMPP	

Article 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification** : ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins indiquées ci-dessus, tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur ou de ses représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé à titre personnel;

Paraphes	
Locataire	Locateur
MPP	

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance avant le début du Bail. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools** : interdire l'usage de tabac, de drogues et d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité;

6.12 **Prêt d'équipement** : Ce bail ne comporte aucun prêt d'équipement ou de meuble*;*

6.13 **Internet** : procéder à ses frais à l'installation et à la fourniture d'une connexion internet, sans percement des murs, des planchers et du plafond des Lieux loués si le réseau du Locateur, présent dans certains secteurs de l'Édifice, est absent ou insuffisant pour répondre aux besoins du Locataire;

6.14 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

6.15 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de son représentant;

6.16 **Guide de l'occupant** : Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

6.17 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

Paraphes	
Locataire	Locateur
MPP	

6.18 **Accès au Locateur**: permettre au Locateur et ses représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

6.19 **Accès aux visiteurs** : considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur et à ses représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.20 **Flânage interdit** : ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.21 **Taxes** : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.22 **Remise en état** : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre.

Article 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce

Paraphes	
Locataire	Locateur
MPP	

dernier résultant directement ou indirectement de cette location. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

Article 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

Article 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet :** Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que ce Bail.

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail,

Paraphes	
Locataire	Locateur
MPPMPP	

tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

9.6 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Article 10
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

10.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

► Pour le Locateur :
VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
immeubles.info@montreal.ca

► Pour le Locataire :
MARION PRUNE PAYCHA
5199, rue des Érables
Montréal (Québec) H2H 2E6
mprunepaycha@gmail.com

10.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de main à main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

10.3 **Modification** : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Paraphes	
Locataire	Locateur
MPP	

Article 11
ACCEPTATION

11.1 **Signatures** : Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 15 janvier 2026

Marion-Prune Paycha

Le _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : Domenico Zambito, greffier-adjoint

Paraphes	
Locataire	Locateur

Cité-des-
Hospitalières
en transition

Annexe 1
Espace loué

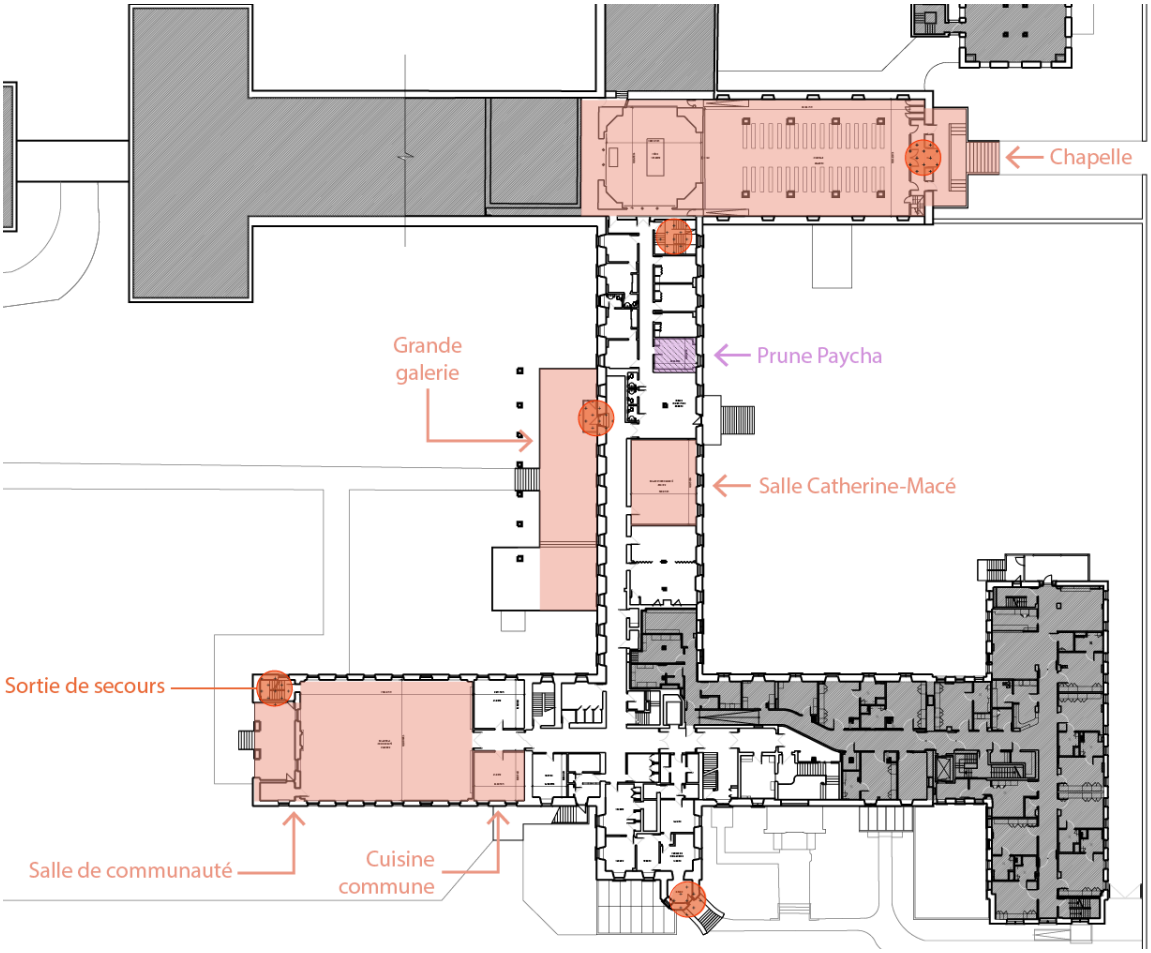

Les points oranges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Marion-Prune Paycha
Numéro de la salle	#152
Superficie totale	141 pi^2
Détails techniques	Deux prises électriques, garde-robe, fenêtre sur un côté, éclairage au néon. Salle de bain privée: toilette, lavabo.
Équipements prêtés le cas échéant*	N/A

Mis à jour le 11 décembre 2025

Valeur patrimoniale**	★★☆☆☆ **Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.**

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265941001

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marion-Prune Paycha, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 152, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 141 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'exposition et diffusion du travail de photographie, pour un loyer total de 6 281,52 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-126.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265941001 - Marion-Prune Paycha (1).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1265941001

Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marion-Prune Paycha, p quatre mois à compter du 1er février 2026 le local 152, d'une superficie de 141 pi², situé a Ouest (Cité-des-Hospitalières), à des fins de bureaux et d'exposition et diffusion du travail un loyer total de 6 281,52 $ excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-126.

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026 11 mois	2027 1 mois	2027 11 mois	2028 1 mois
Loyer mensuel	258.50 $	258.50 $	264.96 $	264.96 $
Tarif	- $	- $	- $	- $
Loyer annuel	2,843.50 $	258.50 $	2,914.56 $	264.96 $
Dépôt	- $	- $	- $	- $

Loyer pour la période du:	**2/1/2026 au 12/31/2026**	**1/1/2027 au 1/31/2027**	**2/1/2027 au 12/31/2027**	**1/1/2028 au 1/31/2028**	**Total**
Loyer	2,843.50 $	258.50 $	2,914.56 $	264.96 $	6,281.52 $
Incluant taxes	3,269.31 $	297.21 $	3,351.02 $	304.64 $	7,222.18 $
Net taxes	**2,985.32 $**	**271.39 $**	**3,059.92 $**	**278.17 $**	**6,594.81 $**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.17

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1265941002

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 387, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 653 pieds carrés, à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures, pour un loyer total de 34 380,36 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-123

Il est recommandé :
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 387, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 653 pieds carrés, à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures pour un loyer total de 34 380,36 $, excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-26 08:52

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1265941002**
Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 387, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 653 pieds carrés, à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures, pour un loyer total de 34 380,36 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-123

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a acquis, des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Religieuses), la Cité-des-Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble). La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle ;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel ;
- La cohérence avec l'histoire du site ;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, en mettant en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Le projet actuel repose sur une démarche d'urbanisme transitoire qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

La Ville a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

Atelier Entremise a proposé de louer à nouveau le local 387 à Startop pour lui permettre de poursuivre ses activités à la Cité pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er février 2026. Startop occupe ce local depuis décembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA255941001- 20 janvier 2025 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Startop pour une durée de douze (12) mois, à compter du 1er février 2025, le local 387, d'une superficie de 653 pi², situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures pour un loyer total de 16 116,00 $, excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
CM24 0059- 22 janvier 2024 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop pour une durée de 14 mois, à compter du 1er décembre 2023, le local 387, d'une superficie de 653 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures, pour un loyer total de 14 840,56 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 853,25 $.

DESCRIPTION

Ce dossier propose un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er février 2026 le local 387, d'une superficie de 653 pi², situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures pour un loyer total de 34 380,36 $, excluant les taxes de vente. Le projet de bail comporte une clause de résiliation permettant à l'une ou l'autre partie d'y mettre fin avant terme sur préavis de trente jours. La Ville fournit l'énergie et prend en charge l'entretien et les réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière appuie la recommandation d'Atelier Entremise, gestionnaire de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, concernant cette proposition. Comme les autres occupations, la location proposée contribue au maintien d'activités qui respectent les cinq grands principes énoncés à l'acte d'acquisition du site par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier procurera un revenu de location total de 34 380,36 $ à la Ville de Montréal, plus les taxes applicables.
Le tableau suivant représente l'état des revenus.

	2026 11 mois	2027 12 mois	2028 1 mois	2026 à 2028 24 mois
Loyer	15 563,13 $	17 367,03 $	1 450,20 $	34 380,36 $
TPS (5%	778,16 $	868,35 $	72,51 $	1 719,02 $
TVQ (9,975%)	1 552,43 $	1 732,37 $	144,65 $	3 429,44 $
Total incluant les taxes	17 893,75 $	19 967,80 $	1 667,27 $	39 528,82 $

Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.
Le loyer établi se trouve dans la fourchette produite par la section de l'évaluation du SSI.
Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières, puisqu'il s'agit de la reconduction d'une occupation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et équité et à l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la superficie modeste louée et du fait que cet enjeu n'est pas sous le contrôle de l'occupant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettrait au locataire de poursuivre son occupation dans les lieux loués alors qu'un refus entraînerait plutôt son départ et la recherche par la Ville d'un nouveau locataire. Un report entraînerait un délai dans la régularisation de l'occupation des lieux par le locataire actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2026-01-09
Guy BEAULIEU	Nicole RODIER	

Conseiller en immobilier

Tél : 514-831-1344
Télécop. :

Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265941002
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : #1303-123 Startop local 387

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelles **priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **17**. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes **:** intentions de définir des mécanismes d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières **20**. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole **:** intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **17** L'approche innovante de l'occupation transitoire est mise à l'épreuve et documentée, et permet de développer des pratiques corporatives qui pourraient être répliquées dans d'autres contextes. Elle développe une expertise jusqu'ici peu développée, laquelle permet une utilisation optimisée des bâtiments municipaux et un accès accru au site par la communauté. **20** L'occupation transitoire est un outil de mise en valeur du site patrimonial de grande valeur symbolique de la Cité-des-Hospitalières, et permet d'en donner l'accès dans une certaine mesure au voisinage et à la communauté élargie. Elle permet			

d’éviter les risques physiques liés à la vacance d’un tel bâtiment, en plus de multiplier les occasions de le mettre en valeur.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

1265941002
Service de la stratégie immobilière -Division des locations
Dossier: CDH 1303-123 Startop :1er fév 2026 au 31 janvier 2028
Local 387: 653 pi²

	Loyer 2025-2026 en cours/antérieur ramené sur une base de 12 mois	**2026 1er fév au 31 déc 11 mois**	**2027 1er janv au 31 déc 12 mois**	**2028 1er janv au 31 janv 1 mois**	**Total (24 mois)**
Loyer annuel	16,116.00 $	15,563.13 $	17,367.03 $	1,450.20 $	**34,380.36 $**
TPS (5%)	805.80 $	778.16 $	868.35 $	72.51 $	1,719.02 $
TVQ (9,975%)	1,607.57 $	1,552.42 $	1,732.36 $	144.66 $	3,429.44 $
Total incluant les taxes	18,529.37 $	17,893.70 $	19,967.74 $	1,667.37 $	39,528.82 $

Le loyer de 26$ /pi.ca pour la première année se trouve dans la fourchette produite par la division de l'évaluation du SSI.

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-13 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1177335172
Nom	Startop

Adresse du domicile

Adresse	2201 rue Cartier Montréal (Québec) H2K4E9 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Startop
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Coulibaly
Prénom	Mariam
Adresse	2201 rue Cartier Montréal (Québec) H2K4E9 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2022-02-01
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2022-02-01
Date de fin d’existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2022-01-27 Constitution
Régime constitutif	CANADA : Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, L.C. 2009, ch.23
Régime courant	CANADA : Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, L.C. 2009, ch.23

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-06-11
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-06-11 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2027-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8694
Activité	Organismes de planification et de soutien des services sociaux
Précisions (facultatives)	- Promouvoir et soutenir la création d'entreprises d'économie sociale. - Favoriser l'épanouissement professionnel des femmes par l'entrepreneuriat. - Mettre en valeur les femmes des communautés et leurs initiatives à impact social.

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7771
Activité	Bureaux de conseillers en gestion
Précisions (facultatives)	Incubateur de communautés féminines

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 1 à 5
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Coulibaly
Prénom	Mariam
Date du début de la charge	2022-01-27
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2201 rue Cartier Montréal (Québec) H2K4E9 Canada

Nom de famille	Gineau-delyon
Prénom	Sarah kitzy
Date du début de la charge	2022-01-27
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	203-2000 rue Tansley Montréal (Québec) H2K2L3 Canada

Nom de famille	Birzin
Prénom	Véronique Chevalier
Date du début de la charge	2023-06-08
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	216 allée Glendale Montréal (Québec) H2V4V4 Canada

Nom de famille	Vane
Prénom	Marie-Denise
Date du début de la charge	2024-05-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	8-5190 av. Henri-Julien Montréal (Québec) H2T2E5 Canada

Nom de famille	Vaval
Prénom	Itsel

Date du début de la charge	2024-05-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6833 rue Garnier Montréal (Québec) H2G3A3 Canada

Nom de famille	Ngan-Pougue
Prénom	Françoise
Date du début de la charge	2025-05-30
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	1205-1101 rue Rachel E Montréal (Québec) H2J2J7 Canada

Historique

Nom de famille	Venite-Rossi
Prénom	Isaure
Date du début de la charge	2022-01-27
Date de la fin de la charge	2023-06-08
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	1218 rue Leclair Montréal (Québec) H4H2M5 Canada

Nom de famille	Maricar
Prénom	Yasmine
Date du début de la charge	2023-06-08
Date de la fin de la charge	2024-05-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	208-2970 rue du Trianon Montréal (Québec) H1N3W6 Canada

Nom de famille	Bobovskaia

Prénom	Viktoria
Date du début de la charge	2023-06-08
Date de la fin de la charge	2024-09-07
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4825 rue Arthur Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G2M2 Canada

Nom de famille	Mbimbi
Prénom	Bibisha
Date du début de la charge	2023-06-08
Date de la fin de la charge	2025-05-30
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	205-2000 rue Tansley Montréal (Québec) H2K2L3 Canada

Nom de famille	Adrianjafimalaza
Prénom	Tatamo
Date du début de la charge	2023-06-08
Date de la fin de la charge	2024-05-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2410 rue Cornwall Longueuil (Québec) J3Y5G1 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-06-11
Déclaration de mise à jour courante	2025-02-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-06-14
Déclaration de mise à jour courante	2023-07-17
Déclaration de mise à jour courante	2022-04-08
Déclaration d'immatriculation	2022-02-01

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2022-02-01

Nom

Nom	Startop

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2022-02-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Association Startop
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2022-02-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

CITÉ DES HOSPITALIÈRES

BAIL

1303-123

(1er février 2026 au 31 janvier 2028)

Re : Local 387
251, avenue des Pins Ouest,
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**,
Le « **Locateur** »

et : **STARTOP**
Le « **Locataire »**

Paraphes	
Locataire MC	Locateur

BAIL #1303-123
DU 1er février 2026 au 31 janvier 2028

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, de la résolution CM03 0836, adoptée par le conseil municipal le 28 octobre 2003 et de la résolution C

.

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **STARTOP** personne morale sans but lucratif légalement constituée le 27 janvier 2022, selon la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif L.C. 2009 ch.23, ayant son siège au 2201, rue Cartier, Montréal (Québec) H2K 4E9 représentée par Mariam Coulibaly, présidente directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité).

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants: la préservation de l'esprit des lieux, le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle, la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel, la cohérence avec l'histoire du site et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

ATTENDU QUE le Locataire a fait part de son intérêt à continuer d'occuper des locaux qui font partie de la Cité à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures.

Paraphes	
Locataire MC	Locateur

ATTENDU QUE cette location s'inscrit dans le cadre de la phase d'occupation transitoire des lieux, dont la durée n'est pas définie et qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la collectivité.

ATTENDU QUE le Locataire occupe les lieux loués depuis décembre 2022.

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes :** Les aires, installations, aménagements et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail :** le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Édifice** : les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité.

1.4 **Lieux loués** : les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tous autres équipements installés par le Locataire dans les Lieux loués.

1.6 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

Paraphes	
Locataire MC	Locateur

1.7 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

Article 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Les Lieux loués sont constitués du local 387, d'une superficie totale de 653 pieds carrés, montrés au plan ci-joint comme annexe « 1 » et comprennent l'accès aux Aires et installations communes. Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251 avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette location n'inclut aucun espace de stationnement.

Article 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Ce Bail est consenti pour un terme de 24 mois, commençant le 1er février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, sans autre avis. L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail avant terme, à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour le dernier mois d'occupation s'il y a lieu.

3.2 **Non-reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

Article 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel suivant auquel s'ajoutent les taxes de vente:

- du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 : 16 977,96 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 1 414,83 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2026; et
- du 1er février 2027 au 31 janvier 2028 : 17 402,40 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 1 450,20 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2027.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes*.

Paraphes	
Locataire MC	Locateur

4.3 **Taxes foncières** : Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs** : Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal, ce bail étant une reconduction du bail précédant.

Article 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et au représentant d'Entremise et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251 avenue des Pins ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire;

5.2 **Entretien et réparations**: maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux Réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection;

5.3 **Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre);

5.4 **Température** : fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués ni de réparer ou de remplacer les appareils déjà présents dans les Lieux loués;

5.5 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude);

5.6 **Énergie** : fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués;

5.7 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Paraphes	
Locataire MC	Locateur

Article 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification** : ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins indiquées ci-dessus, tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur ou de ses représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé à titre personnel;

Paraphes	
Locataire MC	Locateur

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance avant le début du Bail. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools** : interdire l'usage de tabac, de drogues et d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité;

6.12 **Prêt d'équipement** : Ce bail ne comporte aucun prêt d'équipement ou de meuble*;*

6.13 **Internet** : procéder à ses frais à l'installation et à la fourniture d'une connexion internet, sans percement des murs, des planchers et du plafond des Lieux loués si le réseau du Locateur, présent dans certains secteurs de l'Édifice, est absent ou insuffisant pour répondre aux besoins du Locataire;

6.14 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

6.15 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de son représentant;

6.16 **Guide de l'occupant** : Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

6.17 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

Paraphes	
Locataire MC	Locateur

6.18 **Accès au Locateur**: permettre au Locateur et ses représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

6.19 **Accès aux visiteurs** : considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur et à ses représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.20 **Flânage interdit** : ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.21 **Taxes** : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.22 **Remise en état** : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre.

Article 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce

Paraphes	
Locataire MC	Locateur

dernier résultant directement ou indirectement de cette location. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

Article 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

Article 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet :** Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que ce Bail.

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail,

Paraphes	
Locataire MC	Locateur

tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

9.6 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Article 10
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

10.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

► Pour le Locateur :
VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
immeubles.info@montreal.ca

► Pour le Locataire :
STARTOP
a/s Mariam Coulibaly
2201, rue Cartier
Montréal (Québec) H2K 4E9
mariam@startop.ca

10.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de main à main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

10.3 **Modification** : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Paraphes	
Locataire MC	Locateur

Article 11
ACCEPTATION

11.1 **Signatures** : Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 13-01-2026 2026

STARTOP

Par : Mariam Coulibaly, présidente directrice générale

Le _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : Domenico Zambito, greffier-adjoint

Paraphes	
Locataire MC	Locateur

Cité-des-Hospitalières
en transition

Annexe 1
Espace loué

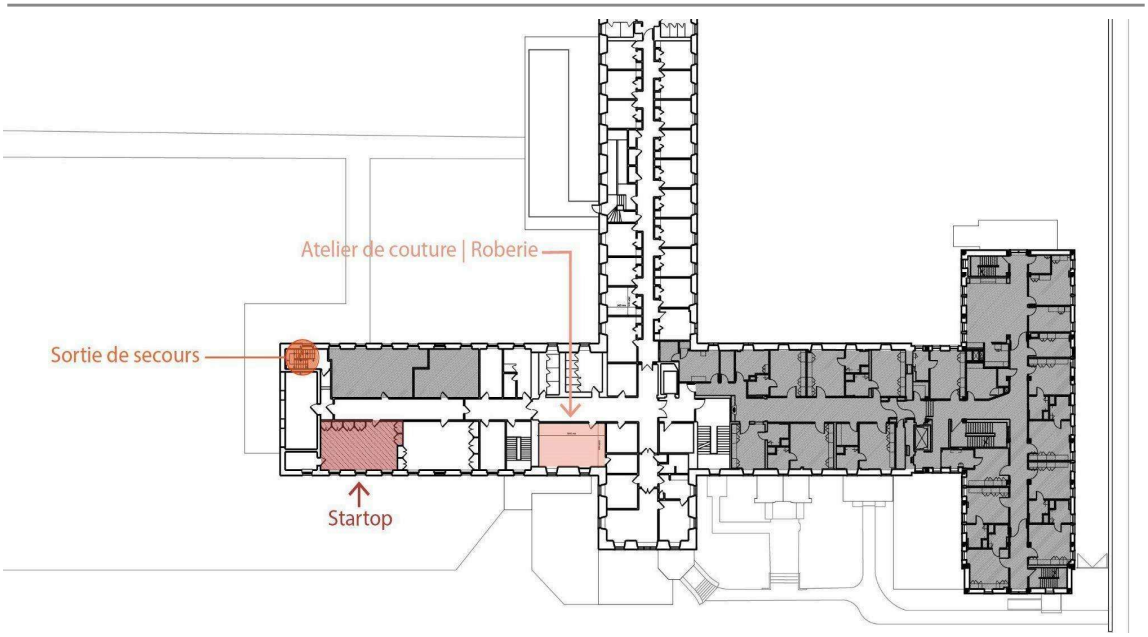

Les points rouges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Startop
Numéro de la salle	#387 (3e étage)
Superficie totale	653pi^2
Détails techniques	Secteur avec 1 entrée vers le corridor, mais composé de 3 pièces. 13 blocs électriques (2 prises par bloc); 1 lavabo; 5 armoires encastrées (1 avec clé); 1 petit miroir; 4 fenêtres avec moustiquaires; éclairages aux néons; 4 chauffages.
Équipements prêtés le cas échéant*	N/A
Valeur patrimoniale**	★★☆☆☆ **Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.**

Mis à jour le 10 décembre 2025

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265941002

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 387, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 653 pieds carrés, à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures, pour un loyer total de 34 380,36 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-123

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265941002 - Startop.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1265941002

Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop, pour une durée compter du 1er février 2026, le local 387, d'une superficie de 653 pi², situé au 251, avenue des-Hospitalières), à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepren total de 34 380,36 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-123

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026 11 mois	2027 1 mois	2027 11 mois	2028 1 mois
Loyer mensuel	1,414.83 $	1,414.83 $	1,450.20 $	1,450.20 $
Tarif	- $	- $	- $	- $
Loyer annuel	15,563.13 $	1,414.83 $	15,952.20 $	1,450.20 $
Dépôt	- $	- $	- $	- $

Loyer pour la période du:	**2/1/2026 au 12/31/2026**	**1/1/2027 au 1/31/2027**	**2/1/2027 au 12/31/2027**	**1/1/2028 au 1/31/2028**	**Total**
Loyer	15,563.13 $	1,414.83 $	15,952.20 $	1,450.20 $	34,380.36 $
Incluant taxes	17,893.71 $	1,626.70 $	18,341.04 $	1,667.37 $	39,528.82 $
Net taxes	**16,339.34 $**	**1,485.39 $**	**16,747.82 $**	**1,522.53 $**	**36,095.08 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.18

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1265941003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artenso, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 153 et 158, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 456 pieds carrés, à des fins de bureaux et ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels, pour un loyer total de 23 096,40 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-116

Il est recommandé :
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artenso, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 153 et 158, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 456 pieds carrés, à des fins de bureaux et ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels, pour un loyer total de 23 096,40 $, excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 17:35

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265941003**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artenso, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 153 et 158, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 456 pieds carrés, à des fins de bureaux et ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels, pour un loyer total de 23 096,40 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-116

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a acquis, des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Religieuses), la Cité-des-Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble). La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle ;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel ;
- La cohérence avec l'histoire du site ;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, en mettant en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Le projet actuel repose sur une démarche d'urbanisme transitoire qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

La Ville a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

Atelier Entremise a proposé de louer à nouveau les locaux 153 et 158 au Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artenso pour lui permettre de poursuivre ses activités à la Cité pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er

février 2026. Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artensoo occupe ces locaux depuis le septembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA245941010-27 janvier 2025-Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artenso pour une durée de douze (12) mois, à compter du 1er février 2025, les locaux 153 & 158, d'une superficie totale de 456 pi², situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), à des fins de bureaux et ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels, pour un loyer total de 10 415,04 $, excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
CE23 1486 -13 sept 2023- Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artenso, pour une période de 17 mois, à compter du 1er septembre 2023, les locaux 153 et 158, situés au 251, avenue des Pins ouest, d'une superficie de 456 pieds carrés, à des fins de bureau et d'ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels, moyennant pour un loyer total de 14 470,40 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

DESCRIPTION

Ce dossier propose un bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artenson, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er février 2026, les locaux 153 et 158, d'une superficie de 456 pi², situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), à des fins de bureaux et ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels, pour un loyer total de 23 096,40 $, excluant les taxes de vente. Le projet de bail comporte une clause de résiliation permettant à l'une ou l'autre partie d'y mettre fin avant terme sur préavis de trente jours. La Ville fournit l'énergie et prend en charge l'entretien et les réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière appuie la recommandation d'Atelier Entremise, gestionnaire de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, concernant cette proposition. Comme les autres occupations, la location proposée contribue au maintien d'activités qui respectent les cinq grands principes énoncés à l'acte d'acquisition du site par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier procurera un revenu de location total de 23 096,40 $ à la Ville de Montréal, plus les taxes applicables.
Le tableau suivant représente l'état des revenus.

	2026 11 mois	2027 12 mois	2028 1 mois	2026 à 2028 24 mois
Loyer	10 454,18 $	11 667,90 $	974,32 $	23 096,40 $
TPS (5%	522,71 $	583,40 $	48,72 $	1 154,82 $
TVQ (9,975%)	1 042,80 $	1 163,87 $	97,19 $	2 303,87 $

Total incluant les taxes	12 019,69 $	13 415,17 $	1 120,22 $	26 555,09 $

Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.
Le loyer établi se trouve dans la fourchette produite par la section de l'évaluation du SSI.
Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières**,** puisqu'il s'agit de la reconduction d'une occupation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et équité et à l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la superficie modeste louée et du fait que cet enjeu n'est pas sous le contrôle de l'occupant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettrait au locataire de poursuivre son occupation dans les lieux loués alors qu'un refus entraînerait plutôt son départ et la recherche par la Ville d'un nouveau locataire. Un report entraînerait un délai dans la régularisation de l'occupation des lieux par le locataire actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

Tél : 514-831-1344
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265941003
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : #1303-116 Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artenson locaux 153 et 158

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelles **priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **17**. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes **:** intentions de définir des mécanismes d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières **20**. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole **:** intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **17** L'approche innovante de l'occupation transitoire est mise à l'épreuve et documentée, et permet de développer des pratiques corporatives qui pourraient être répliquées dans d'autres contextes. Elle développe une expertise jusqu'ici peu développée, laquelle permet une utilisation optimisée des bâtiments municipaux et un accès accru au site par la communauté. **20** L'occupation transitoire est un outil de mise en valeur du site patrimonial de grande valeur symbolique de la Cité-des-Hospitalières, et permet d'en donner l'accès dans une certaine mesure au voisinage et à la communauté élargie. Elle permet			

d’éviter les risques physiques liés à la vacance d’un tel bâtiment, en plus de multiplier les occasions de le mettre en valeur.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CITÉ DES HOSPITALIÈRES

BAIL

1303-116

(1er février 2026 au 31 janvier 2028)

Re : Locaux 153 et 158
251, avenue des Pins Ouest,
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**,
Le « **Locateur** »

et : **CENTRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN ART ET ENGAGEMENT SOCIAL ARTENSO**
Le « **Locataire** »

Paraphes	
Locataire IK	Locateur

BAIL #1303-116
1er février 2026 au 31 janvier 2028

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, de la résolution CM03 0836, adoptée par le conseil municipal le 28 octobre 2003 et de la résolution C

.

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **CENTRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN ART ET ENGAGEMENT SOCIAL ARTENSO** personne morale sans but lucratif légalement constituée le 10 octobre 2018, selon la Loi sur les compagnies, Partie 3 ayant son siège au 625, avenue Sainte-Croix, Montréal, province de Québec, H4L 3X7 représentée par Irina Kirchberg, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare.

Ci-après nommé le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité).

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants: la préservation de l'esprit des lieux, le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle, la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel, la cohérence avec l'histoire du site et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

ATTENDU QUE le Locataire occupe les lieux loués depuis septembre 2022 et a fait part de son intérêt à continuer d'occuper ces lieux à des fins de bureaux et ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels.

ATTENDU QUE cette location s'inscrit dans le cadre de la phase d'occupation transitoire

Paraphes	
Locataire IK	Locateur

des lieux, dont la durée n'est pas définie et qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la collectivité.

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes :** Les aires, installations, aménagements et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail :** le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Édifice** : les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité.

1.4 **Lieux loués** : les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tous autres équipements installés par le Locataire dans les Lieux loués.

1.6 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes

Paraphes	
Locataire	Locateur
IK	

payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

Article 2

LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Les Lieux loués sont constitués des locaux 153 & 158, d'une superficie totale de 456 pieds carrés, montrés au plan ci-joint comme annexe « 1 » et comprennent l'accès aux Aires et installations communes. Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251 avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette location n'inclut aucun espace de stationnement.

Article 3

DURÉE

3.1 **Durée** : Ce Bail est consenti pour un terme de 24 mois, commençant le 1er février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, sans autre avis. L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail avant terme, à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour le dernier mois d'occupation s'il y a lieu.

3.2 **Non-reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

Article 4

LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel suivant auquel s'ajoutent les taxes de vente:

- du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 : 11 404,56 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 950,38 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2026; et
- du 1er février 2027 au 31 janvier 2028 : 11 691,84 $ payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de 974,32 $, chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2027.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes*.

4.3 **Taxes foncières** : Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire

Paraphes	
Locataire	Locateur

suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs** : Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal, ce bail étant une reconduction du bail précédant.

Article 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251 avenue des Pins ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire;

5.2 **Entretien et réparations**: maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux Réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection;

5.3 **Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre);

5.4 **Température** : fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués ni de réparer ou de remplacer les appareils déjà présents dans les Lieux loués;

5.5 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude);

5.6 **Énergie** : fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués;

5.7 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

Paraphes	
Locataire	Locateur
IK	

Article 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification** : ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins indiquées ci-dessus, tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur ou de ses représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé à titre personnel;

Paraphes	
Locataire	Locateur

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance avant le début du Bail. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools** : interdire l'usage de tabac, de drogues et d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité;

6.12 **Prêt d'équipement** : Ce bail ne comporte aucun prêt d'équipement ou de meuble*;*

6.13 **Internet** : procéder à ses frais à l'installation et à la fourniture d'une connexion internet, sans percement des murs, des planchers et du plafond des Lieux loués si le réseau du Locateur, présent dans certains secteurs de l'Édifice, est absent ou insuffisant pour répondre aux besoins du Locataire;

6.14 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

6.15 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de son représentant;

6.16 **Guide de l'occupant** : Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

6.17 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

Paraphes	
Locataire IK	Locateur

6.18 **Accès au Locateur**: permettre au Locateur et ses représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

6.19 **Accès aux visiteurs** : considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur et à ses représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.20 **Flânage interdit** : ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.21 **Taxes** : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.22 **Remise en état** : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre.

Article 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et

Paraphes	
Locataire IK	Locateur

prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

Article 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

Article 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet :** Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que ce Bail.

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause

Paraphes	
Locataire IK	Locateur

ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

9.6 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Article 10
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

10.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

► Pour le Locateur :
VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, (Québec) H2Y 3Y8
immeubles.info@montreal.ca

► Pour le Locataire :
Centre de recherche et d'innovation
en art et engagement social ARTENSO
625, avenue Sainte-Croix
Montréal (Québec) H4L 3X7
ikirchberg@artenso.ca

10.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de main à main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Paraphes	
Locataire IK	Locateur

Article 11
ACCEPTATION

11.1 **Signatures** : Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 20 janvier 2026 2026

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN ART ET ENGAGEMENT SOCIAL ARTENSO

Par : Irina Kirchberg, directrice générale

Le _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : Domenico Zambito, greffier adjoint

Paraphes	
Locataire IK	Locateur

Cité-des-
Hospitalières
en transition

Annexe 1
Espace loué

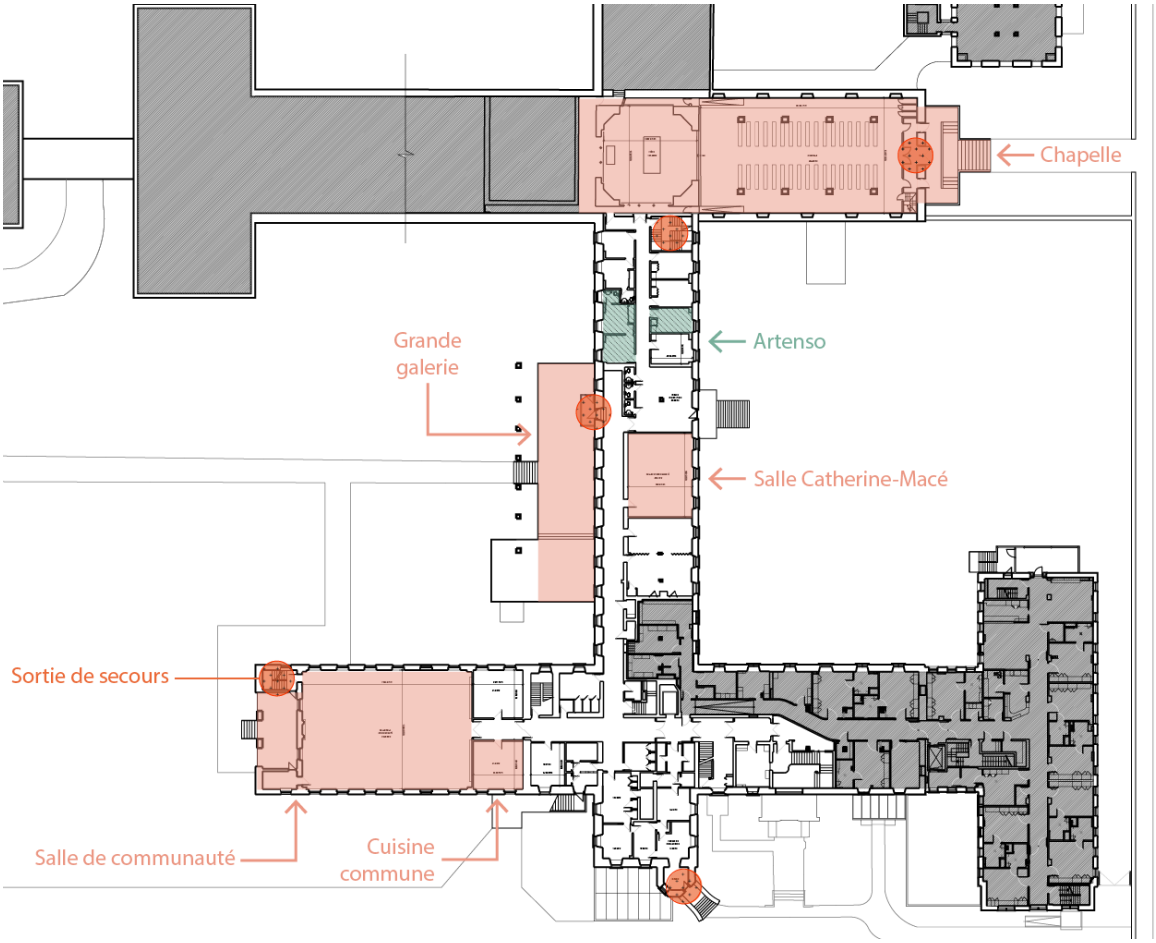

*Les points rouges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Artenso
Numéro de la salle	#153 et #158
Superficie totale	456 pi^2
Détails techniques	Salle 153: Deux prises électriques, garde-robe, fenêtres sur un côté, éclairage incandescent. Salle de bain privée: toilette, lavabo.

Mis à jour le 21 décembre 2025

	Salle 158: Trois prises électriques, une prise de four.
Équipements prêtés le cas échéant*	NA
Valeur patrimoniale**	★★☆☆☆ **Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.**

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

1265941003
Service de la stratégie immobilière -Division des locations
Dossier: CDH 1303-116 Artenso :1er fév 2026 au 31 janvier 2028
Locaux l53 et 158: 456 pi²

	Loyer 2025-2026 en cours/antérieur ramené sur une base de 12 mois	**2026 1er fév au 31 déc 11 mois**	**2027 1er janv au 31 déc 12 mois**	**2028 1er janv au 31 janv 1 mois**	**Total (24 mois)**
Loyer annuel	10,415.04 $	10,454.18 $	11,667.90 $	974.32 $	**23,096.40 $**
TPS (5%)	520.75 $	522.71 $	583.40 $	48.72 $	1,154.82 $
TVQ (9,975%)	1,038.90 $	1,042.80 $	1,163.87 $	97.19 $	2,303.87 $
Total incluant les taxes	11,974.69 $	12,019.69 $	13,415.17 $	1,120.22 $	26,555.09 $

Le loyer de 25,01 $ /pi.ca pour la première année se trouve dans la fourchette produite par la division de l'évaluation du SSI.

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-13 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1174020520
Nom	Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social ARTENSO

Adresse du domicile

Adresse	625 av. Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L3X7 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Cégep de Saint-Laurent
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Cormier
Prénom	Mathieu
Adresse	625 av. Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L3X7 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2018-10-10
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2018-10-10
Date de fin d’existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2018-10-10 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-12-02
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-12-02 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2027-01-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-01-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7753
Activité	Services de laboratoires de recherches
Précisions (facultatives)	-

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 11 à 25
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	0%

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Cormier
Prénom	Mathieu
Date du début de la charge	2018-10-10
Fonctions actuelles	Trésorier

Adresse du domicile	12240 rue Dépatie Montréal (Québec) H4J1X2 Canada

Nom de famille	Genest-Denis
Prénom	Maude
Date du début de la charge	2020-11-12
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	625 av. Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L3X7 Canada

Nom de famille	Rafie
Prénom	Pascale
Date du début de la charge	2021-04-21
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	4696 rue Garnier Montréal (Québec) H2J3S7 Canada

Nom de famille	Seib
Prénom	Pablo
Date du début de la charge	2021-09-13
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1340 rue Cartier Montréal (Québec) H4L2N5 Canada

Nom de famille	Thuot-Dubé
Prénom	Mathieu
Date du début de la charge	2022-04-06
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	122 boul. de Vignory Lorraine (Québec) J6Z1V9 Canada

Nom de famille	Savaria
Prénom	Christian
Date du début de la charge	2025-09-22
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	114 rue de Galais Boisbriand (Québec) J7G1P7 Canada

Nom de famille	Belanger-Michaud
Prénom	Sara Daniele
Date du début de la charge	2025-09-22
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1711B boul. Henri-Bourassa E Montréal (Québec) H2C1J5 Canada

Historique

Nom de famille	Provost
Prénom	Chantal
Date du début de la charge	2018-10-10
Date de la fin de la charge	2020-11-12
Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	625 av. Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L3X7 Canada

Nom de famille	Beaudoin
Prénom	Marie-Christine
Date du début de la charge	2018-10-10
Date de la fin de la charge	2019-04-16

Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	625 av. Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L3X7 Canada

Nom de famille	Gourd-Mercado
Prénom	Mara
Date du début de la charge	2019-04-17
Date de la fin de la charge	2019-10-31
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	207-7140 rue Alexandra Montréal (Québec) H2S3J4 Canada

Nom de famille	Tawfik
Prénom	Mireille
Date du début de la charge	2019-04-17
Date de la fin de la charge	2020-01-15
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	977 rue Gounod Montréal (Québec) H2R1C9 Canada

Nom de famille	Beaudoin
Prénom	Pierre-Marc
Date du début de la charge	2019-04-17
Date de la fin de la charge	2022-10-31
Fonctions actuelles	Vice-président Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	854 rue Gaboury Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V5H8 Canada

Nom de famille	Delarosbil

Prénom	Jean-Éric
Date du début de la charge	2019-04-17
Date de la fin de la charge	2019-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3923 rue Newmarch Montréal (Québec) H4G1G9 Canada

Nom de famille	Héroux
Prénom	Mathieu
Date du début de la charge	2019-04-17
Date de la fin de la charge	2020-12-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	9190 av. De Chateaubriand Montréal (Québec) H2M1X8 Canada

Nom de famille	Lagueux
Prénom	Stéphanie
Date du début de la charge	2019-04-17
Date de la fin de la charge	2025-01-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2682 rue des Albatros Terrebonne (Québec) J7M2A9 Canada

Nom de famille	Lamoureux
Prénom	Ève
Date du début de la charge	2019-04-17
Date de la fin de la charge	2025-05-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4001 AV. De Lorimier CP H2W 1R6 Montréal (Québec) H2K3X7 Canada

Nom de famille	Richard
Prénom	Caroline
Date du début de la charge	2019-04-17
Date de la fin de la charge	2020-12-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6575 18e Avenue Montréal (Québec) H1X2P9 Canada

Nom de famille	Quintas
Prénom	Eva
Date du début de la charge	2019-04-17
Date de la fin de la charge	2023-01-12
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	6321 rue Alma Montréal (Québec) H2S2W2 Canada

Nom de famille	Bakindé
Prénom	Maurice Désiré
Date du début de la charge	2020-01-15
Date de la fin de la charge	2020-12-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	625 av. Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L3X7 Canada

Nom de famille	Genevois
Prénom	Anne Céline
Date du début de la charge	2020-01-15
Date de la fin de la charge	2021-12-07

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6754 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2S2S2 Canada

Nom de famille	Beaudry
Prénom	Paule
Date du début de la charge	2020-01-15
Date de la fin de la charge	2023-12-04
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	1917 rue Dufresne Montréal (Québec) H2K3K4 Canada

Nom de famille	Nadeau
Prénom	Amélie
Date du début de la charge	2021-04-21
Date de la fin de la charge	2021-12-07
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	308-7800 rue Garnier Montréal (Québec) H2E3A8 Canada

Nom de famille	Hilal
Prénom	Joudy
Date du début de la charge	2021-12-07
Date de la fin de la charge	2025-04-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1355 rue Decelles Montréal (Québec) H4L2C4 Canada

Nom de famille	Asselin
Prénom	Krystelle

Date du début de la charge	2022-10-31
Date de la fin de la charge	2025-04-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2608 place des Grives Laval (Québec) H7L3W5 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Kirchberg
Prénom	Irina
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Direction générale
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	625 av. Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L3X7 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-12-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-10-02
Déclaration de mise à jour courante	2024-05-03
Déclaration de mise à jour courante	2024-03-07
Déclaration de mise à jour courante	2023-08-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-08-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-07-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-12-23
Déclaration de mise à jour courante	2021-05-20
Déclaration de mise à jour courante	2021-01-22
Déclaration de mise à jour courante	2020-12-23
Déclaration de mise à jour courante	2020-12-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-10-21
Déclaration de mise à jour courante	2020-02-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-27
Déclaration de mise à jour courante	2019-06-17
Déclaration initiale	2018-11-09
Lettres patentes	2018-10-10

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2018-11-09

Nom

Nom	Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social ARTENSO
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	2018-10-10
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Centre ARTENSO
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2018-11-09
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265941003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artenso, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 153 et 158, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 456 pieds carrés, à des fins de bureaux et ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels, pour un loyer total de 23 096,40 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-116

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265941003 - Artenson .xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-16

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1265941003

Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de recherche et engagement social Artenson, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er février et 158, d'une superficie de 456 pi², situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospita bureaux et ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels, pour un loyer tot excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-116.

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026 11 mois	2027 1 mois	2027 11 mois	2028 1 mois
Loyer mensuel	950.38 $	950.38 $	974.32 $	974.32 $
Tarif	- $	- $	- $	- $
Loyer annuel	10,454.18 $	950.38 $	10,717.52 $	974.32 $
Dépôt	- $	- $	- $	- $

Loyer pour la période du:	**2/1/2026 au 12/31/2026**	**1/1/2027 au 1/31/2027**	**2/1/2027 au 12/31/2027**	**1/1/2028 au 1/31/2028**	**Total**
Loyer	10,454.18 $	950.38 $	10,717.52 $	974.32 $	23,096.40 $
Incluant taxes	12,019.69 $	1,092.70 $	12,322.47 $	1,120.22 $	26,555.09 $
Net taxes	**10,975.58 $**	**997.78 $**	**11,252.06 $**	**1,022.91 $**	**24,248.33 $**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.19

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1265323002

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 388, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 562 pieds carrés, à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, conférences et bureau, pour un loyer total de 16 472,28 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est de 8 581,74 $. Bât.: 1303-110

Il est recommandé :
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 388, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 562 pieds carrés, à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, conférences et bureau, pour un loyer total de 16 772,28 $, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-21 17:49

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1265323002**
Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 388, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 562 pieds carrés, à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, conférences et bureau, pour un loyer total de 16 472,28 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est de 8 581,74 $. Bât.: 1303-110

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a acquis des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, la Cité-des-Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble). La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle ;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel ;
- La cohérence avec l'histoire du site ;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, en mettant en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Le projet actuel repose sur une démarche d'urbanisme transitoire qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

La Ville a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

Atelier Entremise a proposé de louer le local 388 à l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre (AQRAL) pour lui permettre de poursuivre ses activités à la Cité pour une durée de 24 mois à compter du 1er février 2026. AQRAL occupe les lieux depuis le 1er octobre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 0339 - 5 mars 2025 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association québécoise des relieurs et artisans du livre, pour une durée de 12 mois à compter du 1er février 2025, le local 388A, d'une superficie de 362 **pi²**, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, de conférences et de bureaux pour un loyer total de 4 782 $, excluant les taxes de vente.

DESCRIPTION

Ce dossier propose un bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association québécoise des relieurs et artisans du livre, le local 388 d'une superficie de 562 pi², situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, conférences et bureau pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 1er février 2026, pour un loyer total de 16 472,28 $, excluant les taxes de vente. Le projet de bail comporte une clause de résiliation permettant à l'une ou l'autre partie d'y mettre fin avant terme sur préavis de 30 jours. La Ville fournit l'énergie et prend en charge l'entretien et les réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués.
AQRAL a passé d'une superficie locative de 362 pi² à 562 pi².

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière appuie la recommandation d'Atelier Entremise, gestionnaire de l'occupation transitoire à la Cité, concernant cette proposition. Comme les autres occupations, la location proposée contribue au maintien d'activités qui respectent les cinq grands principes énoncés à l'acte d'acquisition du site par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier procurera un revenu de location total de 16 472,28 $ à la Ville de Montréal, plus les taxes applicables. Il est important de préciser que AQRAL a passé d'une superficie locative de 362 pi² à 562 pi², ce qui explique la majoration du loyer annuel.
Le tableau suivant représente le détail de la recette pour la durée du bail.

	Recettes annuelles 2026	Recettes annuelles 2027	Recettes du 1er au 31 janvier 2028	Recettes totales
Loyer	7 454,48 $	8 322,79 $	695,01 $	16 472,28 $
TPS (5%)	372,72 $	416,14 $	34,75 $	823,61 $
TVQ (9,975%)	748,58 $	830,20 $	69,33 $	1 643,11 $
Total incluant les taxes	8 570,78 $	9 569,13 $	799,09 $	18 939,00 $

Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.
La subvention immobilière de 8 581,74 $, a été recommandée par Atelier Entremise.
Le loyer établi se trouve dans la fourchette produite par la Division de l'évaluation du SSI.
Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières**,** puisqu'il s'agit de la reconduction d'une occupation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et équité et à l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la superficie modeste louée et du fait que cet enjeu n'est pas sous le contrôle de l'occupant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'une telle location priverait la Ville de revenus de location.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephane BERNAQUEZ, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-949-9881
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265323002
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : #1303-110 – Association québécoise des relieurs et artisans du livre

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelles **priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **15.** Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif,** notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire **17**. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes **:** intentions de définir des mécanismes d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières **20**. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole **:** intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** L'Occupation transitoire à la Cité des hospitalières permet à l'organisme de promouvoir la vitalité culturelle, favoriser la créativité et le rayonnement à Montréal.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-06 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1167806877
Nom	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RELIEURS ET DES ARTISANS DU LIVRE

Adresse du domicile

Adresse	388-251 AVE des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	2011-11-18
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2011-11-18
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2011-11-18 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-11-20
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-11-20 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9861
Activité	Organisations civiques et amicales
Précisions (facultatives)	Association de relieurs et artisans du livre, offrir des formations et services à nos membres, sensibilisation et promotion aux métiers des arts du livre

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	Aucun
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Lefebvre
Prénom	Jean-Marc
Date du début de la charge	2022-06-20
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	6220 rue de Bordeaux Montréal (Québec) H2G2R8 Canada

Nom de famille	Dessureault
Prénom	Josée
Date du début de la charge	2022-06-20
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	633 rue de Liverpool Montréal (Québec) H3K2S8 Canada

Nom de famille	Savignac
Prénom	Catherine
Date du début de la charge	2022-06-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2413 rue Chapleau Montréal (Québec) H2K3H4 Canada

Nom de famille	Rouille
Prénom	Yvan
Date du début de la charge	2023-04-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1696 rang de la Seigneurie Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K2K0 Canada

Nom de famille	Ramos Cueva
Prénom	Cecilia Roxana
Date du début de la charge	2023-08-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	10-4930 av. Saint-Kevin Montréal (Québec) H3W1P4 Canada

Nom de famille	Turcotte
Prénom	Céline
Date du début de la charge	2024-04-24
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	388-251 AV. des Pins O Montréal (Québec) H2W1R6 Canada

Nom de famille	Gauthier
Prénom	Michel Éric
Date du début de la charge	2025-08-20
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	10177 rue Cartier Montréal (Québec) H2B2B3 Canada

Historique

Nom de famille	Lépine Lacroix
Prénom	Ginette
Date du début de la charge	2011-11-18
Date de la fin de la charge	2015-04-23
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	250 rue Fernrock Rosemère (Québec) J7A3W7 Canada

Nom de famille	Boulanger

Prénom	Robert
Date du début de la charge	2011-11-18
Date de la fin de la charge	2018-04-07
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5487 rue du Bocage Montréal (Québec) H4J1A2 Canada

Nom de famille	Bégin
Prénom	Marcelle Marie
Date du début de la charge	2011-11-18
Date de la fin de la charge	2014-07-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	524-560 rue Saint-Laurent O Longueuil (Québec) J4H3X3 Canada

Nom de famille	Roberge
Prénom	Josée
Date du début de la charge	2014-07-18
Date de la fin de la charge	2023-01-20
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	4626 av. d'Orléans Montréal (Québec) H1X2K4 Canada

Nom de famille	Platten
Prénom	Delphine
Date du début de la charge	2015-04-23
Date de la fin de la charge	2022-06-20
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	5996 rue D'Iberville Montréal (Québec) H2G2C3 Canada

Nom de famille	Dessureault
Prénom	Josée
Date du début de la charge	2017-03-29
Date de la fin de la charge	2019-11-07
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	5249 boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T1S4 Canada

Nom de famille	Maurice
Prénom	Jean-François
Date du début de la charge	2019-04-07
Date de la fin de la charge	2020-06-11
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	4284 rue Chambord Montréal (Québec) H2J3M2 Canada

Nom de famille	Trépanier
Prénom	Jean-Pierre
Date du début de la charge	2014-04-01
Date de la fin de la charge	2022-04-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	356 Route 342 Pointe-Fortune (Québec) J0P1N0 Canada

Nom de famille	Cinq-Mars
Prénom	Jean
Date du début de la charge	2019-04-07
Date de la fin de la charge	2020-01-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	69 rue Templeton Longueuil (Québec) J4V2T4 Canada

Nom de famille	Vincent
Prénom	Rachel
Date du début de la charge	2019-04-07
Date de la fin de la charge	2022-04-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2077 rue Sanguinet Montréal (Québec) H2X3G6 Canada

Nom de famille	Aubertin
Prénom	Éric
Date du début de la charge	2020-06-13
Date de la fin de la charge	2021-03-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	8103 av. Casgrain Montréal (Québec) H2P2K6 Canada

Nom de famille	Chalifoux
Prénom	Nicole
Date du début de la charge	2021-06-23
Date de la fin de la charge	2022-04-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	975 rue Gounod Montréal (Québec) H2R1C9 Canada

Nom de famille	Tremblay
Prénom	Jonathan
Date du début de la charge	2022-04-14
Date de la fin de la charge	2022-04-15
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	124 1/2 rue Giroux Québec (Québec) G2B2Y2 Canada

Nom de famille	Côté
Prénom	Cécile
Date du début de la charge	2022-06-20
Date de la fin de la charge	2024-04-24
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	1-10475 av. Vianney Montréal (Québec) H2B2X7 Canada

Nom de famille	Kayser-Cuny
Prénom	Victoria
Date du début de la charge	2022-06-20
Date de la fin de la charge	2023-01-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	12 RUE du Hédas Pau 64000 France

Nom de famille	Neveu
Prénom	Benoit
Date du début de la charge	2022-06-20
Date de la fin de la charge	2025-06-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7805 rue Foucher Montréal (Québec) H2R2K8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-11-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-05-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-11-21
Déclaration de mise à jour de correction	2023-03-23
Avis d'annulation	2023-03-23
Déclaration de mise à jour courante	2023-03-02
Déclaration de mise à jour courante	2022-10-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-05-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-08-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-06-23
Déclaration de mise à jour courante	2020-04-23
Déclaration de mise à jour courante	2019-12-13
Déclaration de mise à jour courante	2019-12-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-16
Lettres patentes supplémentaires	2019-09-25
Déclaration de mise à jour courante	2019-07-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-06-20
Lettres patentes supplémentaires	2019-03-28
Déclaration de mise à jour courante	2018-09-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-05-03
Lettres patentes supplémentaires	2018-05-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-07-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-05-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-06-23
Déclaration de mise à jour courante	2014-09-10
Déclaration de mise à jour courante	2014-09-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-01-07
Déclaration initiale	2012-11-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-11-23
Déclaration de mise à jour courante	2012-05-22
Lettres patentes	2011-11-18

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2018-05-01

Nom

Nom	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RELIEURS ET DES ARTISANS DU LIVRE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2018-05-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	Association québécoise des relieurs et des artistes du livre

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2011-11-18
Date de déclaration du retrait du nom	2018-05-01
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	AQRAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2012-11-28
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

AQRAL ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE DES RELIEURS
ET DES ARTISANS DU LIVRE

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES RELIEURS ET DES ARTISANS DU LIVRE (AQRAL)

Date d'entrée en vigueur : 20 novembre 2025

Résolution 2025-005

SIGNATURE DU BAIL

Il est proposé par Michel Éric Gauthier, appuyé par Céline Turcotte, et dûment adopté par les membres présents lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 novembre 2025, que Jean Marc Lefebvre soit autorisé à déposer et à signer, pour et au nom de l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre (AQRAL), tout document requis aux fins de la conclusion d'un nouveau bail avec la Cité des Hospitalières.

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU, à l'unanimité, de conserver un exemplaire des résolutions énoncées ci-dessus dans le livre de la compagnie, conformément à la Loi sur les compagnies du Québec.

ADOPTÉE ET SIGNÉE, lors de la réunion du CA le 20 novembre 2025 conformément à la loi sur les compagnies du Québec.

Josée Dessureault
Secrétaire

CITÉ DES HOSPITALIÈRES

BAIL

1303-110
(1er février 2026 au 31 janvier 2028)

Re : Local # 388 situé au 251, avenue des Pins Ouest, Montréal, province du Québec, H2W 1R6, Arrondissement du Plateau Mont-Royal

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**,
Le « **Locateur** »

et : **ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RELIEURS ET DES ARTISANS DU LIVRE**
Le « **Locataire** »

Paraphes	
Locateur	Locataire

BAIL #1303-110
DU 1er février 2026 au 31 janvier 2028

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1 C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu en de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes;*

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RELIEURS ET DES ARTISANS DU LIVRE** personne morale sans but lucratif légalement constituée le 18 novembre 2011, selon la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) ayant son siège au 251, avenue des Pins Ouest, suite 388, Montréal, province du Québec, H2W 1R6, représentée par Jean-Marc Lefebvre, son président, dûment autorisé aux fins des présentes, aux termes d'une résolution du conseil d'administration en date du 20 novembre 2025.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité).

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants: la préservation de l'esprit des lieux; le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle; la protection et la pérennisation du patrimoine

Paraphes	
Locataire	Locateur

bâti et naturel; la cohérence avec l'histoire du site; et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins;

ATTENDU QUE le Locataire a fait part de son intérêt à occuper des locaux qui font partie de la Cité à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, conférences et bureaux.

ATTENDU QUE cette location s'inscrit dans le cadre de la phase d'occupation transitoire des lieux, dont la durée n'est pas définie et qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la collectivité.

ATTENDU QUE le Locataire occupe les lieux loués depuis le 1er octobre 2022.

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : les aires, installations, aménagements et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail** : le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Édifice** : les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité.

1.4 **Lieux loués** : les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tous autres équipements installés par le Locataire dans les Lieux loués.

Paraphes	
Locataire	Locateur

1.6 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation :** Les Lieux loués sont constitués du local 388, d'une superficie totale de cinq cent soixante-deux (562) pieds carrés, montrés au plan ci-joint comme annexe « 1 » et comprennent l'accès aux Aires et installations communes. Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette location n'inclut aucun espace de stationnement.

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Ce Bail est consenti pour un terme de 2 ans, commençant le 1er février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, sans autre avis.

L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail avant terme, à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour le dernier mois d'occupation s'il y a lieu.

3.2 **Reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : **À compter du 1er février 2026 au 31 janvier 2027,** le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de huit mille cent trente-deux dollars et quatorze cents (8 132,14 $) payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux

Paraphes	
Locataire	Locateur

et consécutifs de six cent soixante-dix-sept dollars et soixante-huit cents **(677,68 $)** chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2026.

À compter du 1er février 2027 au 31 janvier 2028, le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de huit mille trois cent quarante dollars et huit cents (8 340,08 $) payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de six cent quatre-vingt-quinze dollars et une cent **(695,01 $)** chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2027.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes.*

4.3 **Taxes foncières :** Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs :** Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251, avenue des Pins ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire;

5.2 **Entretien et réparations**: maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux Réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection;

5.3 **Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre);

Paraphes	
Locataire	Locateur

5.4 **Température** : fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués ni de réparer ou de remplacer les appareils déjà présents dans les Lieux loués;

5.5 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude);

5.6 **Énergie** : fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués;

5.7 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification :** ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins indiquées ci-dessus, tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur ou de ses représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube

Paraphes	
Locataire	Locateur

fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé à titre personnel;

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance avant le début du Bail. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur.

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools** : interdire l'usage de tabac, de drogues et d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité;

6.12 **Prêt d'équipement** : a rendre en bon état à la fin du présent bail tel qu'indiqué à Annexe 1 ci-jointe *;*

6.13 **Internet** : procéder à ses frais à l'installation et à la fourniture d'une connexion internet, sans percement des murs, des planchers et du plafond des Lieux loués si le réseau du Locateur, présent dans certains secteurs de l'Édifice, est absent ou insuffisant pour répondre aux besoins du Locataire, s'il y a lieu ;

6.14 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

6.15 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de son représentant;

Paraphes	
Locataire	Locateur

6.16 Guide de l'occupant : Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

6.17 Avis : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

6.18 Accès au Locateur: permettre au Locateur et ses représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

6.19 Accès aux visiteurs : considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur et à ses représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.20 Flânages interdit : ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.21 Taxes : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.22 Remise en état : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre.

ARTICLE 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura

Paraphes	
Locataire	Locateur

quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

ARTICLE 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

ARTICLE 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet** : Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de

Paraphes	
Locataire	Locateur

location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que ce Bail.

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

ARTICLE 10
INTERPRÉTATION

10.1 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 11
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

11.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

► **Pour le Locataire :**
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RELIEURS ET DES ARTISANS DU LIVRE
251, avenue des Pins Ouest, Local 388
Montréal (Québec) H2W 1R6
Courrier électronique : jmlefebvre11@videotron.ca
Tél : (514) 996-1219

Paraphes	
Locataire	Locateur

► Pour le Locateur :
VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
immeubles.locations@montreal.ca

11.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de la main à la main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

11.3 **Modification** : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

ARTICLE 12
ACCEPTATION

12.1 **Signatures :** Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

Paraphes	
Locataire	Locateur

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 14 janvier 2026

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RELIEURS ET DES ARTISANS DU LIVRE

Jean-Marc Lefebvre – président

Le _____2026

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Domenico Zambito, greffier-adjoint

Paraphes	
Locataire	Locateur

Annexe 1
PLAN

Paraphes	
Locataire	Locateur

Annexe 1
Espace loué

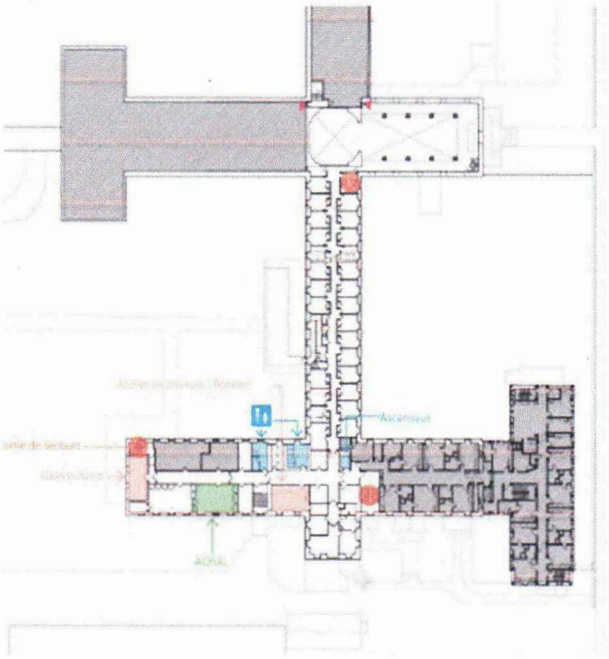

Les points rouges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches.

Nom de l'organisme	Association québécoise des relieurs et artisans du livre (AQRAL)
Numéro de la salle	#388 (3e étage)
Superficie totale	562 pi²
Détails techniques	6 blocs électriques + 1 bloc hors d'usage, 1 lavabo, 2 armoires encastrées, 1 large miroir, 1 petit miroir, 3 fenêtres avec moustiquaires, éclairage aux néons, 3 chauffages.

Mis à jour le 09 décembre 2025

Paraphes	
Locataire	Locateur
AQRAL.	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265323002

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 388, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 562 pieds carrés, à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, conférences et bureau, pour un loyer total de 16 472,28 $, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est de 8 581,74 $. Bât.: 1303-110

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265323002- Association québécoise relieurs et artisans.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-16

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1265323002

Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association québécoise des relieurs e pour une durée de 24 mois, à compter du 1er février 2026, le local 388, situé au 251, aven des-Hospitalières), d'une superficie de 562 p2, à des fins d'ateliers d'initiation, de réparati conférences et bureau, pour un loyer total de 16 472,28 $, excluant les taxes de vente. Le subvention immobilière est de 8 581,74 $. Bât.: 1303-110

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026 11 mois	2027 1 mois	2027 11 mois	2028 1 mois
Loyer mensuel	677.68 $	677.68 $	695.01 $	695.01 $
Tarif	- $	- $	- $	- $
Loyer annuel	7,454.48 $	677.68 $	7,645.11 $	695.01 $
Dépôt	- $	- $	- $	- $

Loyer pour la période du:	**2/1/2026 au 12/31/2026**	**1/1/2027 au 1/31/2027**	**2/1/2027 au 12/31/2027**	**1/1/2028 au 1/31/2028**	**Total**
Loyer	7,454.48 $	677.68 $	7,645.11 $	695.01 $	16,472.28 $
Incluant taxes	8,570.79 $	779.16 $	8,789.97 $	799.09 $	18,939.00 $
Net taxes	**7,826.27 $**	**711.48 $**	**8,026.41 $**	**729.67 $**	**17,293.83 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.20

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1255703019

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 300 000 $ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, pour son Plan de promotion, de rayonnement et d'attractivité de l'industrie audiovisuelle de Montréal 2025-2028 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 300 000 $ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, pour son Plan de promotion, de rayonnement et d'attractivité de l'industrie audiovisuelle de Montréal 2025- 2028;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-01-20 11:49

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255703019**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 300 000 $ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, pour son Plan de promotion, de rayonnement et d'attractivité de l'industrie audiovisuelle de Montréal 2025-2028 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) est une grappe industrielle reconnue par la Communauté métropolitaine de Montréal. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la compétitivité du secteur de l'audiovisuel du Québec. Le BCTQ promeut la métropole en tant que destination incontournable de calibre international pour tous les segments du secteur de la production audiovisuelle, soit les tournages, les effets visuels, l'animation et la postproduction.
L'organisme bénéficie d'un soutien financier récurrent de la Ville pour la réalisation d'activités de promotion, de rayonnement et d'attractivité.

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser une contribution financière de 300 000 $ au BCTQ pour une période de 3 ans, du 1er avril 2025 au 31 mars 2028.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 0439 - 26 mars 2025 - Accorder un soutien financier de 100 000 $ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) pour l'année 2024/2025 à même le budget de fonctionnement de la Ville/ Approuver le projet de convention à cet effet.
CE24 0113 - 31 janvier 2024 - Accorder un soutien financier de 100 000 $ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) pour l'année 2023/2024 à même le budget de fonctionnement de la Ville/ Approuver le projet de convention à cet effet.

CE23 0653 - 26 avril 2023 - Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ au Bureau de Cinéma et de la Télévision du Québec dans le cadre de l'organisation de la 2e édition de l'événement professionnel CAFÉ / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE22 2095 - 14 décembre 2022 - Autoriser une contribution financière de 40 000 $ (non récurrente) pour une tournée de promotion du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) à même le budget de fonctionnement du Service de la culture. Approuver le projet de convention à cet effet.

CE22 1366 - 17 août 2022 - Autoriser une contribution financière de 100 000 $ pour l'année 2022 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de

fonctionnement de la Ville et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet.

CE22 0862 - 25 mai 2022 - Accorder un soutien financier d'un montant maximal de 25 000 $ au Bureau de Cinéma et de la Télévision du Québec dans le cadre de l'organisation de la première édition de l'événement professionnel CAFÉ.

DESCRIPTION

Le projet vise la promotion, le rayonnement et l'attractivité de la métropole. Les initiatives de développement économique et culturelle prévues sont les suivantes :

- Réaliser des activités de représentation hors Québec auprès de donneurs d'ordre internationaux pour promouvoir Montréal;
- Accueillir des donneurs d'ordre à Montréal en misant sur les tournages, l'animation, les effets visuels et la postproduction, qu'il s'agisse de tournées de familiarisation, d'événements pour l'industrie (Vitrine 360 du secteur audiovisuel et CAFÉ-VFX) ou d'accueil sur mesure de délégations pour le repérage de lieux de tournage;
- Favoriser l'accès aux lieux de tournage à Montréal grâce à la photothèque nationale où sont présentés des milliers de photos documentant des sites et des immeubles;
- Mettre en place des activités pour soutenir l'industrie audiovisuelle en misant sur la collaboration et la complémentarité avec le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal où plusieurs chantiers sont prévus, notamment la promotion de pratiques écoresponsables avec le Rendez-vous On tourne Vert.

Le budget annuel du projet s'élève à 853 000 $. Le montage financier est composé principalement de fonds publics répartis comme suit : 12 % provenant de la Ville de Montréal, 46 % du gouvernement du Québec (SODEC et MEIE) et 30 % du gouvernement du Canada (DEC), en plus de revenus autonomes et de contributions privées, correspondant à 12 % du montant total.

La convention de contribution financière prévoit un versement à la signature de la convention ainsi que des versements annuels, suivant le dépôt de la reddition de comptes et d'un plan d'action actualisé pour l'année à venir.

Le BCTQ contribue activement à la consolidation de Montréal comme centre international de production et à son rayonnement à l'étranger.

JUSTIFICATION

Montréal est une ville de renommée mondiale pour son industrie audiovisuelle. Environ 85 % du poids économique de l'industrie se situe à Montréal. Représentant 55 000 emplois, l'industrie au Québec génère par an 3,2 G$ au PIB et 2,5 G$ en investissement direct. En 2025, une baisse des investissements internationaux se fait sentir. Aucune grande production de plus de 100 M$ d'investissement n'a été accueillie et aucune n'est confirmée pour 2026 non plus. Cela est dû entre autres à :

- l'impact à rebours de la modification du Crédit d'impôt pour services de production cinématographique (mars 2024), notamment pour les secteurs des effets visuels et de l'animation. Le plafonnement des dépenses admissibles à 65 % (au lieu de 85 %) a affaibli la compétitivité du Québec face à d'autres territoires.
- la menace des États-Unis sur les tarifs douaniers avec l'intention d'imposer 100 % de

droits de douane sur les films américains produits à l'étranger.

La contribution financière de la Ville permettra au BCTQ de poursuivre son mandat de promotion et de prospection internationale, d'autant plus névralgique dans ce contexte. L'organisme bénéficie d'un financement concerté provenant des trois paliers de gouvernement ainsi que de l'industrie privée. Grâce à ce modèle financier, il peut réaliser cette promotion sur les marchés internationaux, permettant à Montréal de mieux rivaliser avec ses principaux concurrents et de générer davantage d'opportunités d'affaires et de tournages étrangers.

Le dossier décisionnel propose une aide sur une période de 3 ans. Cela vise à corriger le décalage historique d'un an de la contribution municipale qui entraînait un financement rétroactif depuis 2023, c'est-à-dire que la convention et le versement étaient réalisés une fois que les activités de l'organisme s'étaient déjà déroulées. Aussi, cette proposition cherche à améliorer la prévisibilité du financement de l'organisme, suivant les recommandations du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel du Québec (GTAAQ). Cela va donc permettre au BCTQ de travailler la promotion et l'attractivité internationale sur des horizons stratégiques à moyen terme, plutôt qu'à court terme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 300 000 $. Les crédits sont prévus au budget du Service de la culture / Direction Cinéma-Festivals et événements.
Le tableau suivant illustre les soutiens accordés les dernières années à l'organisme par la Ville (Service de la culture - SC et Service du développement économique - SDÉ) pour les projets de l'organisme ainsi que les versements prévus pour le soutien financier recommandé :

Projet	Soutien accordé (décisions antérieures)			Soutien recommandé	Versements				Soutien Ville / Global projet
	2022	2023-24	2024-25	2025-2028	1er vers. (2026)	2e vers. (2026)	3e vers. (2027)	4e vers. (2028)	
Entente promotion (SC)	100 000 $	100 000 $	100 000 $	300 000 $	70 000 $	100 000 $	100 000 $	30 000 $	12 %
Tournée de familiarisation (SC)	40 000 $								
Événement CAFÉ (SDÉ)	25 000 $	50 000 $							

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

MONTRÉAL 2030

Par ses activités de promotion internationale ainsi que par l'initiative On tourne Vert, le projet s'inscrit dans le Plan stratégique 2030 de la Ville de Montréal en s'arrimant à plusieurs de ses priorités et orientations.

- Priorité 1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050;
- Priorité 4 - Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

- Priorité 5 - Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles ;
- Priorité 20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celso CHAVARRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon DÉCARY
commissaire - a la culture

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Nathalie GOUDREAU
commissaire - a la culture

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bianelle LEGROS
directeur(-trice)-cinema, festivals et evenements
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-16

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255703019
Unité administrative responsable : *Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements*

Projet : Accorder un soutien financier de 300 000 $ sur trois ans (2025-2026 à 2027-2028) au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec pour la promotion, le rayonnement et l'attractivité de l'industrie audiovisuelle de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050;

4 - Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

5 - Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles;

20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorités 1, 4 et 5

- *Déploiement de la formation en production écoresponsable via le programme On tourne vert.*
- *Bonification du nombre de partenaires locaux (industrie et commerce) dans le projet.*
- *Accréditation de quinze plateaux de tournage avec la certification On tourne vert.*

Priorité 20

- *Augmentation du volume de production étrangère (Pour 2023, le BCTQ vise 485M$ CDN en productions étrangères + 700 M$ CDN en effets visuels et animation*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint de la Ville de Montréal, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 1176 rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), H3A 1H6, agissant et représentée par Stéphane Cardin, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 850148123RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1209501933TQ0001

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit sur le développement et la compétitivité du Québec comme centre de production multiécran de calibre international.

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	Désigne la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Unité administrative** » :	désigne le Service de la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention,

traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 30 juin de chaque année et doit couvrir la période du 1er avril d'une année au 31 mars de l'année suivante pour chaque année couverte par la convention;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces

justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent-vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard cent-vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard cent-vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de TROIS CENT MILLE dollars (300 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 La contribution financière sera versée à l'Organisme comme suit :

5.2.1 Pour l'année 2026 :

- une somme maximale de SOIXANTE-DIX MILLE dollars (70 000 $) dans les 30 jours suivant la signature de la présente convention;

- une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 $) dans les 30 jours suivant la remise du plan d'action 2026-2027, de la mise à jour

du budget annuel et d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable;

5.2.2 Pour l'année 2027 :

- une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 $) dans les 30 jours suivant la remise du plan d'action 2027-2028, de la mise à jour du budget annuel et d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable;

5.2.2 Pour l'année 2028 :

- une somme maximale de TRENTE MILLE dollars (30 000 $) dans les 30 jours suivant la remise du rapport final à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore

engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 mars 2028.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient

expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L’Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l’Organisme

L’Organisme fait élection de domicile au 1176 rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), H3A 1H6, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d’adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l’Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Saisissez du texte ici

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier-adjoint

Signé à Montréal

Le 6e jour de janvier 2026

BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC

Par : _____
Stéphane Cardin, président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2026 (Résolution _____).

ANNEXE 1

PROJET

TITRE DU PROJET : Plan de promotion, de rayonnement et d'attractivité de Montréal pour l'industrie audiovisuelle 2025-2028

DURÉE DU PROJET : 1er avril 2025 au 31 mars 2028

DESCRIPTION

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) a pour mission de contribuer au développement et à la compétitivité du secteur de l'audiovisuel du Québec. Basé à Montréal, le BCTQ promeut la métropole en tant que destination incontournable de calibre international pour tous les segments du secteur de la production audiovisuelle soit les tournages, les effets visuels, l'animation et la postproduction.

Le projet vise la promotion, le rayonnement et l'attractivité de la métropole. Les initiatives de développement économique et culturelle prévues sont les suivantes :

- Activités de représentation nationale et internationale
- Tournées de familiarisation
- Vitrine 360 du secteur audiovisuel
- Accueil de délégations et repérages
- Maintien et optimisation de la photothèque nationale
- Événements CAFÉ-VFX
- Rendez-vous On Tourne Vert

OBJECTIFS :

Objectifs	Indicateurs	Cibles annuelles
Réaliser des activités de représentation hors Québec auprès des donneurs d'ordre internationaux pour promouvoir Montréal	• Nombre de marchés et festival hors Québec • Nombre de donneurs d'ordre rencontrés	• Participations à 8 marchés et festivals • 80 donneurs d'ordre rencontrés
Accueillir des donneurs d'ordre à Montréal en misant sur les tournages, l'animation, les effets visuels et la postproduction	• Nombre d'activités réalisés (ex. tournées de familiarisation, Semaine 360) • Nombre de donneurs d'ordre accueillis • Nombre de repérages sur mesures réalisés	• 3 tournées de familiarisation réalisées et 14 donneurs d'ordre accueillis • Réalisation de la Semaine 360 et 14 donneurs d'ordre accueillis • 5 repérages réalisés
Favoriser l'accès aux lieux de tournage à Montréal	• Nombre de sites et lieux de tournage	• 163 sites montréalais dans la photothèque

grâce à la photothèque nationale	montréalais présentés dans la photothèque • Nombre d'album présentant Montréal réalisés pour des producteurs internationaux • Nombre de téléchargement et fréquentation de la photothèque selon la catégorie (producteur local vs international)	• 62 albums réalisés comprenant Montréal, dont 43 albums à destination de productions internationales. Plus de 1300 lieux montréalais ont été présentés. • 13 500 visiteurs uniques sur le site de la photothèque Provenance : Canada = 4 100 États-Unis = 4 000 Asie = 1800 Europe = 700 Autre = 2900
Mettre en place des initiatives pour soutenir l'industrie audiovisuelle en misant sur la collaboration et la complémentarité avec le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal	• Rencontres trimestrielles administratives avec l'industrie audiovisuel • Sondages réalisés auprès des donneurs d'ordre internationaux ayant tourné à Montréal • Chantiers et comités travaillés en collaboration (ex. Chantier On tourne vert, Bureaux régionaux.)	• 5 rencontres de chantiers prise de vue en temps réel (Live-Action) et 3 rencontres avec l'industrie en plus d'1 grand chantier de l'audiovisuel • 4 rencontres ciblées auprès des donneurs d'ordre pour la rétroaction de l'expérience et évaluation du taux de satisfaction • 4 chantiers collaboratifs avec le BCTM • Outils et solutions vertes proposés à l'industrie : 110 nouvelles productions accréditées
Augmenter le nombre d'accueil de productions internationales à Montréal	Productions internationales accueillies Retombées directes pour la Ville de Montréal	• 6 projets internationaux confirmés à la suite des activités du BCTQ • 150 M$ en retombées directs

BUDGET ANNUEL - Promotion, de rayonnement et d'attractivité de Montréal

REVENUS	
Ville de Montréal	100 000 $
SODEC	249 000 $
DEC	258 000 $
MEIE	146 000 $
Contribution de sources privés (en argents)	80 000 $
Revenus autonomes	20 000 $
Total	853 000 $
DÉPENSES	
Salaires et avantages sociaux	393 000 $
Honoraires professionnels	110 000 $
Frais de représentation hors Québec	35 000 $
Frais de représentation au Québec	14 000 $
Activités d'accueil à Montréal	165 000 $
Frais de communication	30 000 $
Administration de la photothèque	30 000 $
Bonification de la photothèque	30 000 $
Abonnements et veille médiatique	6 000 $
Frais administratifs	40 000 $
Total	853 000 $

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que le BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au **Projet de promotion, de rayonnement et d'attractivité de Montréal pour l'industrie de l'audiovisuel**.

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;
- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet de promotion, de rayonnement et d'attractivité de Montréal pour l'industrie de l'audiovisuel est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal »;
- « Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet de promotion, de rayonnement et d'attractivité de Montréal pour l'industrie de l'audiovisuel »;
- « Les actions de promotion, de rayonnement et d'attractivité de la métropole pour l'industrie de l'audiovisuel sont réalisées en collaboration avec la Ville de Montréal »;
- « La promotion, le rayonnement et l'attractivité de Montréal pour l'industrie de l'audiovisuel sont réalisés en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 **Relations médias et événements publics**

2.2.1 **Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :**

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo

ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur Facebook :
  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un**

site et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 **Normes graphiques et linguistiques**

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 **Approbations**

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 **Contacts**

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;

- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

CALENDRIER DES LIVRABLES ET DES VERSEMENTS POUR LE PROJET

Livrables	Dates	Versements
Dépôt d'une demande complète avec les éléments suivants : • Description détaillée du projet incluant le budget prévisionnel et le calendrier prévisionnel • Lettres patentes • Règlements généraux • États financiers des trois dernières années • Liste des membres du conseil d'administration • La résolution du CA de l'organisme demandeur autorisant le dépôt d'une demande de soutien financier et autorisant une personne responsable à signer tout engagement relatif à cette demande **Convention signée**	À la signature de la convention	70 000 $
Rapport d'étape pour la période couvant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 avec les éléments suivants : • Reddition de comptes présentant les principales activités, les résultats et les indicateurs • Budget réel final mis à jour • Rapport de visibilité conforme incluant l'ensemble des éléments de communication liés au projet Plan et budget 2026-2027	Juin 2026	100 000 $
Autres obligations : • États financiers vérifiés de l'organisme dans les 120 jours après la fin de son exercice financier. • Rapport annuel de l'organisme dans les 120 jours après la fin de son exercice financier;	Juillet-août 2026	-
Rapport d'étape pour la période couvant du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 avec les éléments suivants : • Reddition de comptes présentant les principales activités, les résultats et les indicateurs • Budget réel final mis à jour	Juin 2027	100 000 $

• Rapport de visibilité conforme incluant l'ensemble des éléments de communication liés au projet Plan et budget 2027-2028		
Autres obligations : • États financiers vérifiés de l'organisme dans les 120 jours après la fin de son exercice financier. • Rapport annuel de l'organisme dans les 120 jours après la fin de son exercice financier;	Juillet-août 2027	-
Rapport final pour la période couvant du 1er avril 2027 au 31 mars 2028 avec les éléments suivants : • Reddition de comptes présentant les principales activités, les résultats et les indicateurs • Budget réel final mis à jour • Rapport de visibilité conforme incluant l'ensemble des éléments de communication liés au projet;	Juin 2028	30 000 $
Autres obligations pour la fermeture du projet: • États financiers vérifiés de l'organisme dans les 120 jours après la fin de son exercice financier. • Rapport annuel de l'organisme dans les 120 jours après la fin de son exercice financier.	Juillet-août 2028	-
		300 000 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255703019

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Objet :	Accorder un soutien financier de 300 000 $ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, pour son Plan de promotion, de rayonnement et d'attractivité de l'industrie audiovisuelle de Montréal 2025-2028 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1255703019 - Certification de fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celso CHAVARRI
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-09

Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Outlook

Délégation de pouvoir | Bianelle Legros - du 5 au 13 janvier 2026 inclusivement

De Nancy MOREAU <nancy.moreau@montreal.ca>
de la part de
Bianelle LEGROS <bianelle.legros@montreal.ca>

Date Mar 2025-12-23 14:01

À 25 DYN Service De La Culture <25_service_de_la_culture@montreal.ca>

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne **madame Nathalie Goudreau, cheffe de division par intérim, Festivals et événements, pour me remplacer du 5 au 13 janvier 2026 inclusivement** dans l'exercice de mes fonctions de directrice Cinéma-Festivals-Événements et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant.

Et j'ai signé,

Direction Cinéma - Festivals - Événements
Montréal

Bianelle Legros
Directrice

Direction Cinéma–Festivals–Événements
Service de la culture
801, rue Brennan, 5e étage, pavillon Duke
Montréal (Québec) H3C 0G4
bianelle.legros@montreal.ca
438 820-0182

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT / CULTURE

NO GDD :	**1255703019**
No d'engagement	**CU55703019**

Imputation de la dépense

Accorder un soutien financier de 300 000 $ sur trois ans, du 1er avril 2025 au 31 mars 2028, au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec pour la promotion, le rayonnement et l'attractivité de l'industrie audiovisuelle de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet		**2026**	**2027**	**2028**
AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Bureau du cinéma*Industries et commerces - Prom. et dév.écon.*Contribution à d'autres organismes*Autres organismes**Général*Général*Général*	2101.0010000.105550.06501.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	170,000 $	100,000 $	30,000 $

1258414001
CU58414001
GDD1258414001 Soutien financier BCTQ
250311umori1o EG - CU58414001 - GDD1258414001 Soutien financier BCTQ

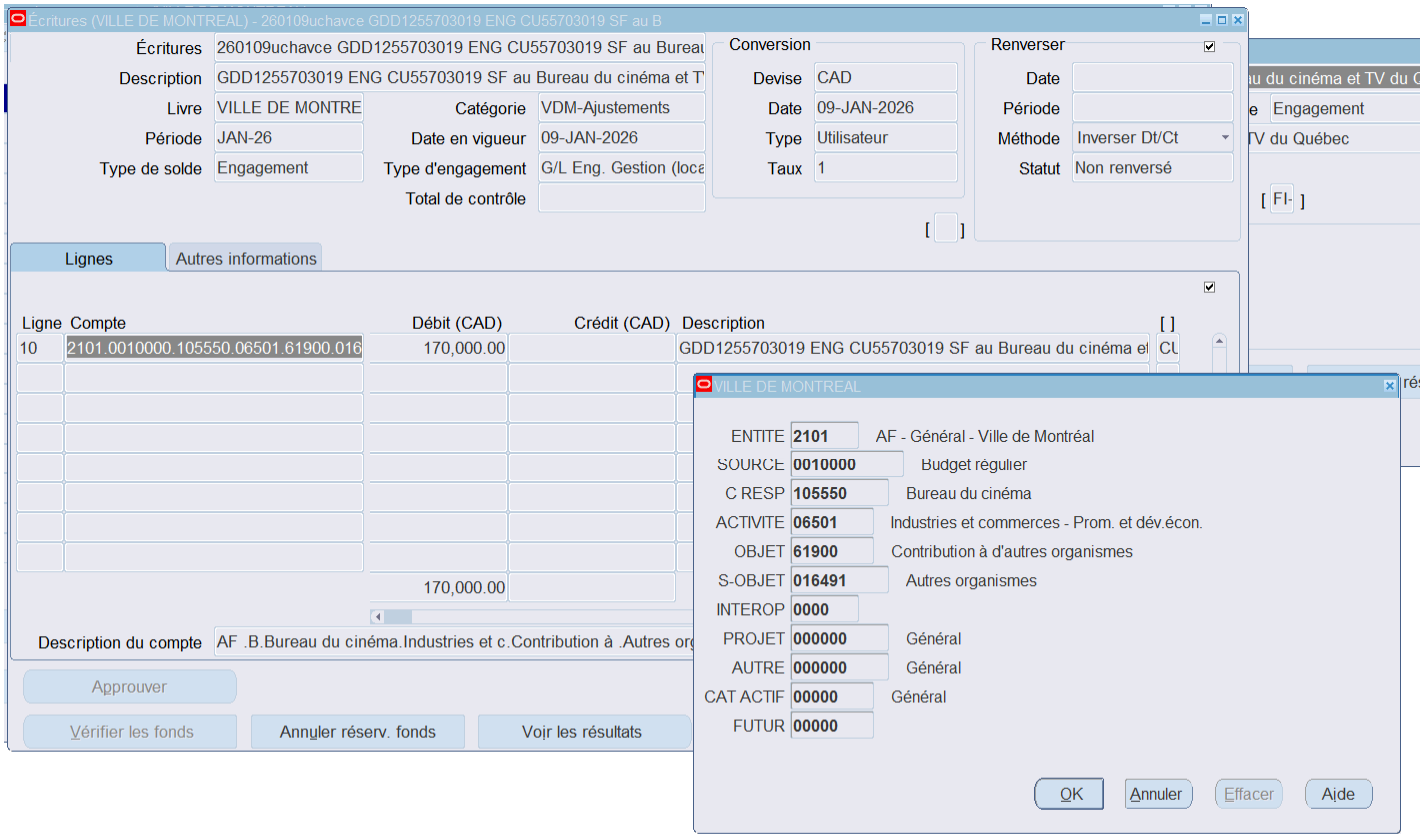

Aspect(s) financier(s)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 300 000 $. Les crédits sont prévus au budget du Service de

Le tableau suivant illustre les soutiens accordés les dernières années à l'organisme par la Ville (SDÉ) pour les projets de l'organisme ainsi qu

Projet	Soutien accordé (décisions antérieures)			Soutien recc
	2022	2023-24	2024-25	2025-2(
Entente promotion	100 000 $	100 000 $	100 000 $	300 00
Tournée de familiarisation	40 000 $			
Événement CAFÉ	25 000 $	50 000 $		

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

› la culture / Direction Cinéma-Festivals et événements.

ue les versements prévus pour le soutien financier recommandé :

ommandé	Versements				Soutien Ville / Global projet
028	1er vers. (2026)	2e vers. (2026)	3e vers. (2027)	4e vers. (2027)	
0 $	70 000 $	100 000 $	100 000 $	30 000 $	12 %

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.21

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1257533001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 100 000 $ et un soutien technique d'une valeur de 57 765$ à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour une durée de 3 ans, pour le projet de recherche intitulé " Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie " / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé:
1. d'accorder un soutien financier de 100 000 $, à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et un soutien technique d'une valeur de 57 765 $, pour une durée de 3 ans, pour le projet de recherche intitulé « *Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie* »;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'Institut national de la recherche scientifique, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de licence afférent;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 14:17

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257533001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 100 000 $ et un soutien technique d'une valeur de 57 765$ à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour une durée de 3 ans, pour le projet de recherche intitulé " Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie " / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de recherche « Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie », initié et géré par l'Institut national de recherche scientifique (INRS), a pour objectif principal de quantifier puis d'optimiser les bénéfices des infrastructures de gestion des eaux pluviales afin d'accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques. Il s'articule autour de trois thèmes principaux :

1. la quantification des processus associés aux infrastructures vertes en lien avec l'adaptation aux changements climatiques, grâce à divers suivis expérimentaux *in situ* et en milieu contrôlé;
2. l'optimisation des bénéfices par le développement de modèles et leur intégration dans le contrôle dynamique des infrastructures;
3. le développement d'outils d'aide à la décision basés sur le cycle de vie des infrastructures vertes.

Les travaux s'appuieront sur des données partagées par sept municipalités partenaires (Québec, Montréal, Laval, Boucherville, Rivière-du-Loup, Victoriaville et Saint-Charles-Borromée), ainsi que sur l'acquisition de données sur le terrain (hauteur d'eau, débit, température, suivi des végétaux et des substrats) sur des sites municipaux intégrant des ouvrages de contrôle à la source des eaux pluviales (biorétention, pavage perméable, rétention sous chaussée et bassin d'orage).

Les résultats permettront la mise en place, à moindre coût, de solutions offrant une

protection accrue des milieux récepteurs et des infrastructures, dans un contexte où la pression sur ceux-ci s'accroît en raison du développement du territoire et des changements climatiques. Au terme du projet, les partenaires municipaux, dont la Ville de Montréal, pourront intégrer les résultats de recherche dans leurs interventions et leurs politiques de gestion des eaux pluviales et d'aménagement du territoire.

Ce projet de recherche est également reconnu et cofinancé dans le cadre d'un programme de financement Alliance du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE23 0785 - Autoriser un virement de 2 456 000 $ des surplus dédiés à l'urgence climatique vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience afin de réaliser des études et mandats prioritaires en adaptation et résilience climatique

CE19 0095 - Autoriser la Ville de Montréal à établir un partenariat avec l'INRS- ETE (Eau-Terre-Environnement) et l'Université Laval pour une période de trois ans (2019-2022) dans le cadre d'un programme de recherche universitaire conjoint en gestion durable des eaux pluviales - Dépense de 60 000$

DESCRIPTION

En plus de sa contribution financière maximale de 100 000 $, le Bureau de la transition écologique et de la résilience et le Service de l'eau contribueront au projet de recherche en nature pour une valeur maximale de 57 765 $ sur 3 ans. Ce qui se concrétisera de la manière suivante:

- Un soutien technique du personnel du service de l'eau qui peut inclure des collectes et transferts de données et des conseils techniques pour un total de 500 heures sur 3 ans;
- L'accueil d'un ou d'une stagiaire à discuter selon les besoins

L'expertise du Service de l'eau en gestion des eaux pluviales et en infrastructures vertes sera précieuse pour le bon déroulement de la recherche. Par ailleurs, au-delà des impacts sociétaux en lien avec l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des eaux pluviales, ce projet de recherche permettra à la Ville de Montréal de bénéficier d'outils et de données qui seront utiles dans ses activités.

La Ville pourra ainsi utiliser, pour ses fins, les résultats ou produits issus des travaux de recherche ainsi que leurs résultats et tout droit de propriété intellectuelle qui en découlent. La contribution en nature sera effectuée et comptabilisée au fur et à mesure de l'évolution des travaux et se fera conditionnellement à la disponibilité du personnel et des équipements. En aucun cas la Ville ne pourra être tenue d'offrir cette contribution au détriment de ses activités régulières.

JUSTIFICATION

Les résultats attendus conduiront à la mise en place, à moindre coût, de solutions procurant une protection accrue des milieux récepteurs et des infrastructures, dans un contexte où la pression sur ceux-ci s'accroît en raison du développement du territoire et des changements climatiques. Au terme du projet, les partenaires municipaux pourront intégrer les résultats de recherche dans leurs interventions et politiques de gestion des eaux pluviales et d'aménagement du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant nécessaire à la réalisation du projet est de 100 000 $. Une somme de 80 000 $ proviendra de surplus affecté dédié à l'urgence climatique du Bureau de la transition écologique et de la résilience et une somme de 20 000$ proviendra du budget de fonctionnement du Service de l'Eau. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.
La contribution sera versée en 3 versements:

- 60 000 $ dans les 60 jours de la signature de l'entente (provenant du surplus dédié à l'urgence climatique)
- 20 000 $ dans les 60 jours suivant le dépôt suivant le dépôt d'un rapport d'activités à partir du 31 octobre 2026
  (dont 10 000$ provenant du surplus dédié à l'urgence climatique et 10 000$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'Eau)

- 20 000$ ans les 60 jours suivant le dépôt suivant le dépôt d'un rapport d'activités à partir du 31 octobre 2027
  (dont 10 000$ provenant du surplus dédié à l'urgence climatique et 10 000$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'Eau)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités Montréal 2030, notamment:

- 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision;

- 16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international;

Ce projet contribue aux objectifs du Plan Climat 2020-2030, notamment:

- 17.3 Mettre en œuvre le principe de « ville éponge » pour faire face aux pluies abondantes

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la contribution de la Ville, l'INRS perdra une partie de son financement CRSNG Alliance. Ne pas contribuer à ce projet priverait également la Ville de l'accès à des résultats scientifiques, à des données terrain et à des outils d'aide à la décision essentiels pour optimiser la gestion des eaux pluviales, augmentant ainsi le risque d'interventions moins efficaces et plus coûteuses face aux pluies abondantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la convention: 31 décembre 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Diane ZAMBLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DUGUE, Service de l'eau
Herve LOGE, Service de l'eau

Lecture :

Marie DUGUE, 23 janvier 2026
Herve LOGE, 22 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BARRETTE
Conseillère en planification

Tél : (514) 280-2154
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-12

Sidney RIBAUX
directeur(-trice) transition ecologique et resilience

Tél : 514-872-7383
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sidney RIBAUX
directeur(-trice) transition ecologique et resilience
Tél : 514-872-7383
Approuvé le : 2026-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sidney RIBAUX
directeur(-trice) transition ecologique et resilience
Tél : 514-872-7383
Approuvé le : 2026-01-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257533001

Unité administrative responsable : Bureau de la transition écologique et de la résilience

Projet : Accorder une contribution financière d'une somme maximale de 100 000 $ et une contribution en biens et services d'une valeur maximale à 57 765$ à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour une durée de 3 ans, pour le projet de recherche intitulé " *Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie* " / Approuver le projet de convention de contribution et de licence afférent.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec plusieurs priorités de Montréal 2030, notamment :

PRIORITÉ 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

PRIORITÉ 16 : Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise

ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international

Ce projet contribue également aux objectifs du Plan Climat 2020-2030, notamment:

17.3 Mettre en œuvre le principe de « ville éponge » pour faire face aux pluies abondantes

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Ce projet fournira à la Ville de Montréal des connaissances et des outils pour mieux faire face aux épisodes de pluies abondantes, dont la fréquence et l'intensité augmentent sous l'effet des changements climatiques. Les résultats permettront d'éclairer les décisions municipales en matière de gestion des eaux pluviales et d'aménagement du territoire, en favorisant des interventions plus efficaces, résilientes et cohérentes avec les réalités climatiques actuelles et futures. À terme, cela contribuera à diminuer les coûts liés aux sinistres, à améliorer la qualité de vie des citoyens et à renforcer la capacité de la Ville à anticiper et gérer les impacts des pluies extrêmes.
2. Travailler avec les institutions de recherche, les municipalités et les universités pour la réalisation de projets de recherche dans le but d'améliorer les pratiques de la Ville dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**

2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1257533001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Objet :	Accorder un soutien financier de 100 000 $ et un soutien technique d'une valeur de 57 765$ à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour une durée de 3 ans, pour le projet de recherche intitulé " Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie " / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Institut national de la recherche scientifique.

FICHIERS JOINTS

2026-01-14 Convention Ville-INRS VF.pdf

Annexe1_20230721_DemandeSubventionINRS.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 438-350-6953

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Julie DOYON
Avocate
Tél : 438-350-6953
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

14 janvier 2026

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL À L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LICENCE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de la *Loi sur les cités et Villes* (RLRQ, c. C-19, ci-après « LCV »);

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**, personne morale instituée par lettres patentes en vertu de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1) ayant son siège au 490, rue de la Couronne, Québec, Québec, G1K 9A9, agissant et représentée par Louis-César Pasquier, directeur du Centre Eau Terre Environnement, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : R108161-266
Numéro d'inscription TVQ : 1006109507TQ0001

ci-après appelée l'« **INRS** »

La Ville et l'INRS sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'INRS est un établissement d'enseignement supérieur au Québec;

ATTENDU QUE l'INRS collabore à un projet de recherche intitulé « *Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie* », tel que défini à l'article 2 de la présente convention (ci-après désigné le « Projet »);

ATTENDU QUE le Projet est reconnu et cofinancé dans le cadre du programme de financement « Subventions Alliance » du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (ci-après le « CRSNG »);

ATTENDU QUE l'INRS a la responsabilité d'administrer le financement du CRSNG et les contributions en argent des Partenaires, tel que défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire contribuer au Projet et pouvoir utiliser pour ses fins les résultats ou produits issus des travaux de recherche effectués ainsi que leurs résultats et tout droit de propriété intellectuelle qui en découlent;

ATTENDU QUE l'INRS a conclu un contrat de recherche aux fins de la réalisation du Projet avec CIMA+ S.E.N.C., Ville de Boucherville, Ville de Québec, Ville de Rivière-du-Loup, Ville de Saint-Charles-Borromée, Ville de Victoriaville, Ville de Laval et l'Université Laval;

ATTENDU QUE l'INRS a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel elle pourrait être assujettie suivant la conclusion de la présente convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'INRS.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la présente convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 10.1 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les modalités et conditions relatives à la contribution en nature (en biens et en services) mentionnées au paragraphe 6.5 de la présente convention;
« **Annexe 4** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;

« **Partenaires** » :	désigne, outre la Ville, l'INRS, l'Université Laval, CIMA + S.E.N.C., Ville de Boucherville, Ville de Québec, Ville de Rivière-du-Loup, Ville de Saint-Charles-Borromée, Ville de Victoriaville et Ville de Laval ainsi que toute autre partenaire qui pourrait contribuer au Projet éventuellement. Aux fins de la présente convention, ils sont individuellement ou collectivement appelés un « Partenaire » ou les « Partenaires »;
« **Projet** » :	désigne le projet de recherche de l'INRS pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 6 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne le directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience, de la Ville ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et les conditions de la contribution accordée par la Ville à l'INRS, pour la réalisation du Projet.

ARTICLE 4
CHERCHEUR PRINCIPAL

4.1 Désignation du Chercheur principal

Les Parties reconnaissent que madame Sophie Duchesne, professeure au Centre Eau Terre Environnement, agit comme Chercheur principal et qu'à ce titre, elle est responsable de la direction scientifique et de la réalisation du Projet ainsi que des aspects administratifs et financiers liés au Projet. Elle assure également la coordination et les communications avec la Ville et dirige l'équipe qui participe à la réalisation du Projet.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'INRS

En considération de la contribution financière, en biens et en services de la Ville, l'INRS s'engage à :

5.1 Réalisation du Projet

5.1.1 utiliser les contributions financières et en nature de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'INRS;

5.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution prévue à l'article 6 de la présente convention. Il est entendu que l'INRS n'est en aucun cas tenu d'engager des dépenses excédant les montants reçus pour le Projet, notamment en cas de non-atteinte des objectifs;

5.1.3 remettre au Responsable, au moins une fois l'an, au plus tard le 31 octobre de chaque année ou sur demande de ce dernier, un rapport d'activités de l'année d'opération précédente indiquant les résultats ou produits issus des travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet ou de la présente convention. Ce rapport doit notamment faire état de tout droit de propriété intellectuelle découlant du Projet et de toute autre réalisation dans le cadre du Projet, dont notamment les rapports de recherche et les publications;

5.1.4 remettre au Responsable, par courrier électronique, un rapport synthèse produit à la fin du Projet soit vers le 31 décembre 2028;

5.1.5 Les Parties collaborent de façon diligente pour assurer en temps voulu la préparation par l'INRS des bilans et rapports financiers requis par le CRSNG;

5.1.6 Au moins une fois par année, une réunion sera tenue entre les Parties et les Partenaires, soit virtuellement, en personne ou de manière hybride, afin de présenter l'avancement global du Projet, afin de permettre aux Parties de suivre l'évolution du Projet.

5.2 Autorisations et permis

5.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

5.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention et les activités qui y sont reliées.

5.3 Respect des lois

5.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

5.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'INRS sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

5.3.3 dans la mesure où l'INRS traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'INRS sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

5.4 Aspects financiers

5.4.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 4 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis écrit du Responsable.

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 31 octobre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention ou la reddition de comptes précédente et le 31 octobre, pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après, la « Date de terminaison »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

5.4.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'INRS pour les contributions versées ou

fournies par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces contributions ont été utilisées;

5.4.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'INRS qui sont, à son avis, en lien ou susceptible d'être en lien avec la présente convention, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'INRS accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

5.4.4 transmettre au Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie du rapport financier du Projet au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

5.4.5 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet.

5.5 Responsabilité

5.5.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

5.5.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers en raison de la présente convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 (Propriété intellectuelle et licence) de la présente convention, et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura déboursée pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de ce qui précède;

5.5.3 malgré ce qui précède, l'INRS n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

6.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'INRS de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de verser à l'INRS la somme maximale de cent mille dollars (100 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

6.2 Versements

La contribution financière de la Ville sera versée à l'INRS selon les modalités suivantes :

6.2.1 Un premier versement de 60 000 $ dans les soixante (60) jours de la dernière signature de la présente convention;

6.2.2 Un deuxième versement de 20 000 $ dans les soixante (60) jours suivant le dépôt du rapport d'activités à partir du 31 octobre 2026;

6.2.3 Un troisième versement de 20 000 $ dans les soixante (60) jours suivant le dépôt du rapport d'activités à partir du 31 octobre 2027.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'INRS ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

6.3 Ajustement de la contribution financière

6.3.1 Le Responsable peut suspendre, réduire ou annuler toute contribution si l'INRS refuse ou néglige d'exécuter, en tout ou en partie, une de ses obligations à sa satisfaction et il peut également, en telle circonstance, exiger la remise de toute somme versée ou le remboursement en argent de toute contribution non engagée en biens et services fournis en vertu de la présente convention;

6.3.2 Le Responsable peut exiger la remise par l'INRS de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale;

6.3.3 Le versement ou la fourniture des contributions de la Ville est effectué à la condition que les contributions à être versées ou fournies par les autres Partenaires pour la réalisation du Projet soient effectivement versées ou fournies. Le cas échéant, le Responsable peut suspendre, réduire ou annuler toute contribution de la Ville ou encore exiger la remise des sommes non engagées, en tout ou en partie, par l'INRS.

6.4 Aucun intérêt

L'INRS ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

6.5 Contribution en biens et services

6.5.1 En sus de sa contribution financière et en considération du respect par l'INRS des obligations contenues à la présente convention et à la condition que les contributions à être versées ou fournies par les autres Partenaires soient effectivement versées ou fournies, la Ville convient de fournir une contribution en nature d'une valeur maximale totale de cinquante-sept mille sept cent soixante-cinq dollars (57 765 $), incluant toutes les taxes applicables;

6.5.2 La contribution en nature fournie par la Ville est décrite à l'Annexe 3, jointe à la présente convention et sera effectuée selon la disponibilité du personnel et des équipements requis, étant entendu qu'en aucun cas la Ville ne pourra être tenue d'offrir cette contribution au détriment de ses activités;

6.5.3 La contribution en nature sera effectuée et comptabilisée par la Ville au fur et à mesure de l'évolution de la réalisation du Projet selon les conditions et modalités de l'Annexe 3 jointe à la présente convention et selon les critères de calcul qu'elle détermine.

ARTICLE 7
ÉQUIPEMENTS

Les équipements et le matériel acquis par l'INRS aux fins de la réalisation du Projet demeurent la propriété exclusive de l'INRS.

ARTICLE 8
CONFIDENTIALITÉ

8.1 Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les Renseignements confidentiels échangés entre les Parties ou les Partenaires, formellement identifiés comme étant confidentiels, ne peuvent être divulgués à quiconque, sauf aux personnes œuvrant au sein de chacune des Parties ou des Partenaires et qui ont besoin de les connaître aux fins de la présente convention. La Partie ou le Partenaire qui reçoit des Renseignements confidentiels ne se voit aucunement accorder de droit de propriété ou de licence sur ceux-ci, lesquels demeurent la propriété exclusive de la Partie ou du Partenaire qui les communique.

8.2 Chaque Partie doit veiller au respect de l'obligation de confidentialité et prendre toutes les mesures nécessaires afin que les Renseignements confidentiels qui lui sont communiqués ne soient révélés à aucune autre personne, sauf avec l'autorisation écrite préalable de la Partie ou, le cas échéant, du Partenaire les ayant communiqués. À cette fin, l'INRS s'engage à informer toutes les personnes visées par cette obligation, dans le cadre de la réalisation des travaux du Projet.

8.3 L'obligation de confidentialité ne s'applique pas aux renseignements :

i. qui deviennent partie intégrante du domaine public sans transgresser

les dispositions de la présente convention;

ii. qui sont déjà connus, de façon légale ou sont déjà connus légitimement, de la Partie à laquelle ils sont communiqués;

iii. qui ont été obtenus légalement par un tiers, de bonne foi, sans lien de dépendance;

iv. dont la divulgation était nécessaire en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une ordonnance d'un tribunal.

8.4 Ces obligations relatives à la confidentialité prennent fin lorsqu'une autorisation de divulgation est donnée par la Partie ou le Partenaire concerné, mais au plus tard, trois (3) ans après la terminaison (article 16 – Durée) ou la résiliation (article 15 – Résiliation et défaut) de la présente convention.

ARTICLE 9
PUBLICATION ET DIVULGATION PAR L'INRS

9.1 La formation et la recherche font partie du rôle de l'INRS. Dans le respect de cette mission, sous réserve des articles 8 (Confidentialité) et du présent article 9 (Publication et divulgation par l'INRS) de la présente convention, l'INRS peut utiliser les résultats des travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet aux fins d'enseignement, de recherche et de publication dans le cadre normal de la diffusion des connaissances, y compris la publication de mémoires de maîtrise ou de thèses de doctorat, rapports de stage, d'articles scientifiques, de séminaires et autres présentations orales ou écrites et, le cas échéant, demander à des experts dont elle retient les services d'évaluer à titre de jury, les mémoires ou thèses.

9.2 En plus de son obligation de confidentialité stipulée à l'article 8 (Confidentialité) de la présente convention à l'égard des Renseignements confidentiels qui lui ont été communiqués par la Ville ou tout autre Partenaire, l'INRS doit, pendant la durée de la Convention et les six (6) mois qui suivent la terminaison de la Convention, avant de divulguer quelque texte que ce soit relatif aux travaux ou aux activités effectués dans le cadre du Projet, aux résultats ou à toute propriété intellectuelle qui en découle, qui implique, vise ou concerne la Ville, en remettre une copie au Responsable afin qu'il puisse s'y opposer par écrit, s'il y a lieu, notamment, pour :

i. s'assurer que la publication ou la divulgation respecte l'obligation de confidentialité à l'égard des Renseignements confidentiels stipulée à l'article 8 (Confidentialité) de la présente convention;

ii. prendre les moyens nécessaires pour protéger les Renseignements confidentiels qui, s'ils étaient publiés ou divulgués, pourraient faire perdre son caractère confidentiel aux Renseignements confidentiels ou encore, leur valeur commerciale.

9.3 La Ville dispose d'une période de quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception du projet de publication pour soumettre par écrit ses commentaires à

l'INRS. Si la Ville et l'INRS ne parviennent pas à s'entendre sur une version acceptable pour tous dans un délai de quarante-cinq (45) jours de la date de réception des commentaires, l'INRS produira la version finale de la publication en retranchant les Renseignements confidentiels dont la publication ou diffusion est contestée par la Ville.

9.4 À défaut de recevoir les commentaires de la Ville à l'intérieur du délai de quarante-cinq (45) jours, l'INRS peut considérer que la Ville est en accord avec le projet de publication tel que soumis.

9.5 La Ville reconnaît que tout délai qu'elle pourra requérir ne pourra :

- excéder quarante-cinq (45) jours après la date d'envoi du projet de divulgation par l'INRS à la Ville;
- avoir pour effet de retarder le processus d'évaluation et/ou de soutenance d'un essai, d'une thèse ou d'un mémoire ni retarder ou empêcher l'octroi d'un diplôme à un étudiant ou chercheur participant au Projet.

ARTICLE 10
PROMOTION ET PUBLICITÉ

10.1 L'INRS s'engage à faire état de la contribution accordée par la Ville, conformément au Protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2 de la présente convention, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention et faire en sorte que ces derniers reflètent, de façon équitable, l'importance de ladite contribution par rapport aux autres Partenaires. Aux fins de la présente disposition, l'un ou l'autre des documents énumérés précédemment doit être préalablement approuvé par écrit par le Responsable.

10.2 Chaque Partie s'engage à ne pas utiliser le nom de l'autre Partie ni celui de l'un de ses membres à quelque fin que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Malgré ce qui précède, et sous réserve des lois applicables, les Parties reconnaissent et acceptent que chaque Partie puisse rendre publics certains détails relatifs au Projet, soit le nom des Parties, le nom du directeur de recherche, de même que le titre, le budget et la durée du Projet.

10.3 L'INRS s'engage à associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec la présente convention.

ARTICLE 11
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LICENCE

11.1 Les droits octroyés en vertu du présent article 11 (Propriété intellectuelle et licence) ne portent sur aucun droit de propriété intellectuelle découlant des travaux de recherche, résultats ou produits issus de travaux de recherche extérieurs à ceux du Projet, sauf, le cas échéant, s'ils sont incorporés dans les résultats ou produits issus des travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet ou de la présente convention et dans tout droit de propriété intellectuelle en découlant.

11.2 Sous réserve du respect des engagements et des obligations de l'INRS, les résultats ou produits issus des travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet et tout droit de propriété intellectuelle en découlant, tels les brevets, dessins industriels, savoir-faire, marques de commerce et les droits d'auteur, sont la propriété exclusive de l'INRS. Il pourra requérir et maintenir l'enregistrement de tels droits dans le pays de leur choix. L'exercice par l'INRS de ses droits de propriété intellectuelle est soumis au respect de leur obligation de confidentialité stipulée à l'article 8 (Confidentialité) de la présente convention.

11.3 Les étudiants ou stagiaires pouvant être impliqués dans la réalisation du Projet demeurent en tout temps titulaires des droits d'auteur afférents à leur essai ou à leur mémoire de maîtrise ou à leur thèse de doctorat et, dans le cas des stagiaires, de leur rapport de stage.

11.4 Les chercheurs de l'INRS impliqués dans le Projet demeurent titulaires des droits d'auteur sur tout article se rapportant au Projet qui est soumis en vue d'être publié dans une revue et qui a trait au Projet, sur toute présentation y ayant trait, incluant celles faites dans le cadre de séminaires, rencontres, symposiums, ainsi que des droits d'auteur sur d'autres œuvres protégées par les droits d'auteur. Ces auteurs en disposent à leur gré, sous réserve des obligations de confidentialité prévues à la Convention et de l'obligation de soumettre au préalable les Divulgations à la Ville.

11.5 Sous réserve des articles 11.3 et 11.4, toute la propriété intellectuelle des résultats ou produits issus des travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet développée par une seule des Parties, sans contribution de l'autre Partie et les droits de propriété intellectuelle y afférents appartiennent à la Partie l'ayant développée.

11.6 Sous réserve des articles 11.3 et 11.4, toute la propriété intellectuelle des résultats ou produits issus des travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet développée conjointement par plus d'une Partie et les droits de propriété intellectuelle y afférents appartiennent aux Parties l'ayant développée, en parts égales.

11.7 Sous réserve des articles 11.3 et 11.4, chaque Partie accorde à l'autre Partie un droit non exclusif comportant un droit de sous-licence, d'utiliser, pendant la réalisation du Projet et suivant sa terminaison, seul ou avec des tiers, gratuitement, sans limitation géographique et sans limitation temporelle, la propriété intellectuelle des résultats ou produits issus des travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet développée conjointement avec l'autre Partie ou uniquement par la Partie concédant le droit précité, et ce, à toutes fins, et de consentir, aux mêmes fins, un, plusieurs ou l'ensemble de ces droits à des tiers avec qui une Partie collabore, et ce, sans obligation de reddition de comptes ou de partage à l'endroit de la Partie concédant le droit précité. Il est entendu que les droits précités doivent s'exercer de manière à respecter les obligations prévues à l'article 8 concernant l'Information confidentielle.

Notamment, dans l'éventualité où la Ville veut, à des fins municipales, faire appel à une tierce partie pour réaliser des travaux ou fournir des services pour son compte, elle pourra rendre disponible, dans le respect des conditions stipulées par

le présent article 11 (Propriété intellectuelle et licence), cette licence en s'assurant que son utilisation soit limitée à la réalisation de tels travaux ou services.

11.8 Chaque Partie assume la responsabilité de toute utilisation de la propriété intellectuelle des résultats ou produits issus des travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet qu'elle fait ou qu'elle autorise un tiers à faire et elle indemnise l'autre Partie, ses administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, professeurs, étudiants, stagiaires et stagiaires postdoctoraux contre tout dommage, frais ou dépense, prend fait et cause pour eux et les défend dans toute réclamation, poursuite, demande ou recours résultant de cette utilisation.

11.9 Dans l'éventualité où l'INRS cédait ses droits de propriété intellectuelle, y compris tout brevet, ou en permettait l'utilisation par des tiers, il s'engage à informer les tiers des droits d'utilisation octroyés à la Ville en vertu de la présente convention et à s'assurer que ces droits d'utilisation soient respectés par le nouveau titulaire des droits de propriété intellectuelle ou par tout nouvel utilisateur.

11.10 Étant donné la nature exploratoire des travaux dans le cadre du Projet, les Parties reconnaissent et consentent que, nonobstant tout autre énoncé dans la Convention ou dans toute licence en découlant, mais dans la mesure permise par les lois applicables, l'INRS ne s'engage à aucune obligation de résultat en lien avec les travaux du Projet.

11.11 L'INRS garantit à la Ville qu'il a respecté la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C., 1985, ch. C-42) et qu'il détient ou prendra les mesures nécessaires pour détenir en temps opportun tous les droits lui permettant d'accorder de telles options et licences.

11.12 L'INRS garantit à la Ville qu'il détient ou prendra les mesures nécessaires pour détenir en temps opportun tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment, de lui consentir la licence d'utilisation prévue par le présent article 11 (Propriété intellectuelle et licence). Il se porte garant envers la Ville, ses employés, représentants et mandataires contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par des tiers relativement à l'objet de ces garanties. À cette fin, il s'engage à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison du présent article 11 (Propriété intellectuelle et licence) et la tient indemne en capital, frais et intérêts le cas échéant, pour tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet dudit article 11 (Propriété intellectuelle et licence).

ARTICLE 12
ASSURANCES ET FORCE MAJEURE

12.1 L'INRS doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

12.2 L'INRS s'engage d'ores et déjà, en cas de commercialisation des résultats, à inclure, dans toute entente avec une tierce partie, une clause de limitation de responsabilité en vertu de laquelle la Ville ne peut être tenue responsable ni de l'utilisation des résultats par un tiers, ni de dommages indirects incluant, de façon non limitative, toute perte de données, de profits ou de revenus.

12.3 Une Partie n'est pas responsable de quelque perte ou du dommage subi par une autre Partie résultant du retard ou du défaut d'exécution d'une obligation prévue à la Convention lorsque ce retard ou défaut résulte d'un cas de force majeure qui comprend notamment tout sinistre provoqué par un « Acte de Dieu », des catastrophes naturelles, des épidémies, des pandémies, des actions gouvernementales, directives, ordres ou décrets, des incendies, des guerres, des insurrections, des émeutes, des actes de terrorisme, des arrêts ou des ralentissements de travail spontanés, des lock-out, des pannes ou des interruptions d'électricité, des cyberattaques ou des perturbations des télécommunications.

12.4 La Ville déclare s'autoassurer.

ARTICLE 13
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

13.1 La Ville prend acte que le Chercheur principal ainsi que toutes les personnes impliquées dans le Projet par l'entremise de l'INRS sont soumises au code d'éthique en recherche et en création de l'INRS.

13.2 L'INRS doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

13.3 L'INRS doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

13.4 L'INRS doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

13.4.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'INRS;

13.4.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'INRS;

13.4.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville et à l'INRS, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

13.4.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier

directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

13.5 L'INRS doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'INRS.

ARTICLE 14
RÉSILIATION ET DÉFAUT

14.1 La Ville peut, à sa discrétion, résilier en tout temps la présente convention et dans ce cas, l'INRS renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de cette dernière en raison de l'exercice de ce droit à la résiliation.

14.2 Dans l'éventualité où la Ville décide de résilier la présente convention, elle doit envoyer un avis écrit de trente (30) jours, à l'INRS pour l'informer de sa décision. Dès l'envoi de cet avis, les Parties peuvent déterminer les meilleurs moyens pour protéger les résultats acquis depuis le début des travaux de recherche effectués dans le cadre de la présente convention.

14.3 Dans l'éventualité où la Ville décide de résilier la présente convention :

14.3.1 la résiliation prend effet au plus tard à l'expiration du délai de trente (30) jours mentionné à l'article 14.2 de la présente convention;

14.3.2 l'INRS convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention;

14.3.3 l'INRS doit remettre à la Ville toute somme non encore engagée;

14.3.4 la Ville doit verser à l'INRS les montants nécessaires pour couvrir toutes les dépenses non remboursables encourues par l'INRS et pour couvrir tous les engagements non annulables relatifs au Projet pris par l'INRS qui ont été encourus avant la date de la résiliation et pour lesquels l'INRS est financièrement responsable, et ce, jusqu'à la date de résiliation.

14.4 En outre, si l'une ou l'autre des Parties est en défaut au terme de la présente convention, l'une ou l'autre des Parties peut la résilier, si dans les trente (30) jours de la réception d'un avis écrit à la Partie en défaut, celle-ci n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux manquements reprochés; la présente convention est alors réputée résiliée à l'égard de la Partie en défaut à compter de la date de transmission dudit avis.

14.5 Dans le cas d'une résiliation pour cause de défaut, les Parties doivent établir et régler, le cas échéant, le montant à être déboursé par la Ville ou remboursé par l'INRS notamment en fonction du prorata du nombre de jours écoulés de l'année en cours.

14.6 Dans le cas où le CRSNG retire, suspend ou réduit son appui financier au Projet, les Parties doivent revoir la portée des travaux à effectuer pour tenir compte de ce retrait ou de cette diminution de financement.

ARTICLE 15
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à la date de sa dernière signature par les Parties et se termine lorsque toutes les obligations qui y sont prévues ont été complétées par les Parties, mais au plus tard le 30 décembre 2029.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit ou pour une cause prévue à l'article 14 (Résiliation et défaut), ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 Entente complète

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

16.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

16.4 Représentations de l'INRS

L'INRS n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 Modification à la présente convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des Parties.

16.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'INRS ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

16.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Les avis sont envoyés aux adresses suivantes :

	Pour toute question ***autre*** que celles de nature technique et scientifique :	Pour toute question **scientifique ou technique** :
Ville	M. Sidney Ribaux, directeur, Bureau de la transition écologique et de la résilience, Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, 3e étage, Montréal (Québec), H2Y 1C6 Téléphone : 514-910-2024 Courriel: sidney.ribaux@montreal.ca	Mme Marie Dugué, cheffe de section projets et études techniques, Direction de la gestion des actifs, Service de l'eau, Ville de Montréal, 801, rue Brennan, 3e étage, pavillon Duke, Montréal (Québec), H3C 0G4 Téléphone : 514-872-2729 Courriel : marie.dugue@montreal.ca
INRS	Mme Boutaina El Jai, conseillère partenariats et valorisation Centre Eau Terre Environnement Institut national de la recherche scientifique 490, rue de la Couronne Québec (Québec) G1K 9A9 Téléphone : 418-654-2531 Courriel : boutaina.el_jai@inrs.ca	Mme Sophie Duchesne, professeure Centre Eau Terre Environnement Institut national de la recherche scientifique 490, rue de la Couronne Québec (Québec) G1K 9A9 Téléphone : 418-654-3683 Courriel : sophie.duchesne@inrs.ca

Pour le cas où l'INRS changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'INRS fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, 3e étage, Montréal (Québec) H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20_____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20_____

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Par : _____
Louis-César Pasquier, directeur du Centre Eau Terre Environnement

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

PROJET

(Voir la demande de contribution financière de l'INRS en PDF).

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que l'Institut national de la recherche scientifique et l'Université Laval (ci-après les « **Organismes** ») doivent respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au projet de recherche intitulé « Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie » (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DES ORGANISMES

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que les Organismes utiliseront pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par les Organismes respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;

- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;

- S’assurer de reconnaître équitablement l’ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l’une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l’insertion du logo n’est pas possible.

2.1.3 Inclure l’une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d’activités :

- « Le projet *Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l’intégration de solutions vertes et d’ingénierie* est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal »;

- « L’INRS et l’Université Laval remercient la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet *Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l’intégration de solutions vertes et d’ingénierie* »;

- « Le projet *Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l’intégration de solutions vertes et d’ingénierie* est réalisé avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet *Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l’intégration de solutions vertes et d’ingénierie* est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 **Lors d’une annonce importante ou d’un événement public** :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l’une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l’avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
    - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
    - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme des Organismes, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :
    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans les sites Web des Organismes et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance;

le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;

- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;

- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais d'une convention avec la Ville, d'une convention avec d'autres organisations et du programme Alliance du CRSNG.

ANNEXE 3

MODALITÉS ET CONDITIONS RELATIVES À LA CONTRIBUTION EN NATURE (EN BIENS ET EN SERVICES) DE LA VILLE

1. La contribution en nature sera effectuée et comptabilisée par le responsable au fur et à mesure de l'évolution des travaux, selon les critères de calcul qu'il détermine. La contribution en nature sera d'une valeur maximale de cinquante-sept mille sept cent soixante-cinq dollars (57 765 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant.

2. La contribution en nature comprend ce qui suit :

    a. Un soutien technique du personnel de la Ville qui peut inclure des collectes et transferts de données et des conseils techniques pour un total de 500 heures sur 3 ans.

    b. L'accueil d'un.e stagiaire à discuter selon les besoins.

3. La contribution en nature de la Ville se fera selon la condition suivante :

    a. Lorsque la disponibilité du personnel et des équipements visés le permet, étant entendu qu'en aucun cas la Ville ne pourra être tenue d'offrir cette contribution au détriment de ses activités régulières.

ANNEXE 4

REDDITION DE COMPTES ET VERSEMENTS

Liste des éléments de Reddition de comptes qui doivent être communiqués au cours de la présente convention attachés au calendrier des versements de la contribution.

Documents requis	Versements de la contribution
Signature de la convention en 2026	Versement 1 de 60 000 $
Rapport d'activité 1* (Activités réalisées depuis la date de signature de la convention jusqu'au 31 octobre 2026)	Versement 2 de 20 000 $
Reddition de comptes de la contribution financière de la Ville (Utilisation de la contribution depuis la date de signature de la convention jusqu'au 31 octobre 2026)**	
Rapport d'activité 2* (Activités réalisées depuis le rapport d'activité 1 jusqu'au 31 octobre 2027)	Versement 3 de 20 000 $
Reddition de comptes de la contribution financière de la Ville (Utilisation de la contribution depuis la reddition de compte 1 et jusqu'au 31 octobre 2027)**	
Rapport d'activité 3* (Activités réalisées depuis le rapport d'activité 2 jusqu'au 31 octobre – au plus tard 31 décembre - 2028)	
Reddition de comptes de la contribution financière de la Ville (Utilisation de la contribution depuis la reddition de compte 1 et jusqu'au 31 octobre – au plus tard 31 décembre - 2028)**	
Rapport synthèse de fin du projet (À remettre vers le 31 décembre 2028)	

*Le rapport d'activité inclut : les résultats de recherche, les produits découlant des travaux de recherche (rapports de recherche, publications, etc.). Ce rapport doit notamment faire état de tout droit de propriété intellectuelle découlant du Projet et de toute autre réalisation dans le cadre du Projet, dont notamment les rapports de recherche et les publications.

**La Reddition de comptes de la contribution financière de la Ville décrit : l'utilisation faite des sommes à même la contribution financière de la Ville, incluant les sommes consacrées aux frais de gestion.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada | Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada

Code de l'établissement		
ID système (à l'usage exclusif du CRSNG) 546577247	**FORMULAIRE 101 Demande de subvention PARTIE I**	Date 2023/07/21

Nom de famille du candidat	Prénom	Initiale(s) de tous les prénoms	N° d'identification personnel (NIP)
Duchesne	Sophie	S	**Valide** 160965

Département	Établissement qui administrera la subvention
Eau Terre Environnement, Centre	INRS

La demande est rédigée [x] en français [ ] en anglais

Quel est le ratio proposé de partage des couts dans le cadre de la demande? 66.67%

Type de subvention demandé
Subventions Alliance

Titre de la proposition
Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie

Décrivez la proposition en utilisant au plus 10 mots-clés. Utilisez des virgules pour les séparer.
Eaux pluviales, Infrastructures végétalisées, Îlots de chaleur, Contrôle en temps réel, Contrôle à la source, Analyse du cycle de vie, Analyse coûts-bénéfices, Milieu urbain, Qualité de l'eau, Changements climatiques

Code(s) de sujet de recherche		Code(s) de domaine d'application	
Principal	Secondaire	Principal	Secondaire
1006	4503	400	403

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ATTESTATION

Si cette proposition comprend l'un des éléments suivants, cochez la ou les cases appropriées et présentez un protocole au comité d'attestation de l'université ou du collège.

Recherche : [ ] avec des sujets humains [ ] avec des cellules souches pluripotentes humaines [ ] avec des animaux [ ] présentant des risques biologiques

Indiquer si une partie de la recherche proposée sera réalisée à l'extérieur et si vous répondez OUI à la question a), b), c) ou d), remplissez l'annexe A. Voir les instructions pour le formulaire de renseignements environnementaux. [ ] NON [x] OUI

MONTANT TOTAL DEMANDÉ AU CRSNG

1re année	2e année	3e année	4e année	5e année
141,250	261,000	251,250	209,750	104,250

SIGNATURES (consultez les instructions « Ce à quoi engagent les signatures »)

Il est entendu que les conditions générales régissant les subventions, telles qu'elles sont décrites dans le *Guide des programmes destiné aux professeurs* du CRSNG, s'appliquent à toute subvention accordée à la suite de cette demande. Le candidat et les autorités de l'établissement qui l'emploie s'engagent à les respecter.

Candidat

Département, établissement d'enseignement, n° de tél. et n° de téléc. et courriel du candidat

Eau Terre Environnement, Centre
INRS
Tel.: (418) 6543776
sophie.duchesne@inrs.ca

Directeur du département

Doyen de la faculté

Recteur de l'établissement d'enseignement (ou son représentant)

Les renseignements personnels figurant dans ce formulaire et dans les annexes seront intégrés dans le fichier de renseignements personnels du programme approprié.

PROTÉGÉ B UNE FOIS REMPLI

Canada

Personal identification no. (PIN)	Family name of applicant
Valide 160965	Duchesne

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ATTESTATION

Si cette proposition comprend l'un des éléments suivants, cochez la ou les cases appropriées et présentez un protocole au comité d'attestation de l'université ou du collège.

Recherche :

avec des sujets humains	avec des cellules souches pluripotentes humaines	avec des animaux	présentant des risques biologiques
[X] Non [ ] Oui	[X] Non [ ] Oui	[X] Non [ ] Oui	[X] Non [ ] Oui

Indiquer si une partie de la recherche proposée sera réalisée à l'extérieur et si vous répondez OUI à la question a), b), c) ou d), remplissez l'annexe A. Voir les instructions pour le formulaire de renseignements environnementaux

[ ] Non [X] Oui

Si vous avez répondu Non, vous n'avez pas à répondre aux autres questions.

a) Une partie de la recherche proposée sera-t-elle réalisée sur un territoire domanial au Canada, à l'exception des terres dont le commissaire du Yukon, celui des Territoires du Nord-Ouest ou celui du Nunavut a la gestion et la maitrise, selon l'interprétation de ces expressions au paragraphe 2 de la Loi sur l'évaluation dimpact (LEI)? [X] Non [ ] Oui

b) Une partie de la recherche proposée sera-t-elle réalisée à l'étranger? [X] Non [ ] Oui

c) La subvention permettra-t-elle de mener à bien entièrement ou en partie un projet désigné (mentionné dans le Règlement sur les activités concrètes)? [X] Non [ ] Oui

d) Une partie de la recherche proposée relève-t-elle d'un projet désigné (mentionné dans le Règlement sur les activités concrètes) et est-elle menée par une organisation autre que le CRSNG? [X] Non [ ] Oui

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille d u candidat
Valide 160965	Duchesne

COCANDIDATS

J'ai lu l'énoncé « Ce à quoi engagent les signatures sur la demande» dans les instructions qui sont jointes au présent formulaire et j'y souscris.

NIP, nom de famille et initiale(s)	Organisme	Signature
157697, Pelletier, G	Université Laval	
240836, Grégoire, G	Université Laval	

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille du candidat
Valide 160965	Duchesne

Avant de remplir cette section, veuillez lire les instructions relatives à la définition des collaborateurs dans la section Critières d'admissibilité du Guide des programmes destiné aux professeurs.

COLLABORATEURS

NIP, nom de famille et initiale(s)	Organisme et département
Bulle, C	Université du Québec à Montréal,

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille du candidat
Valide 160965	Duchesne

RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION AUX FINS DE DIFFUSION PUBLIQUE (en langage courant).

Ce résumé en langage courant sera mis à la disposition du public si votre proposition est financée. Même si ce n'est pas obligatoire, vous pouvez choisir de fournir votre numéro de téléphone au travail et votre adresse de courriel afin que le public et les médias puissent communiquer facilement avec vous au sujet de vos travaux de recherche.

N° de téléphone au travail (facultatif) : 1 (418) 6543776

Adresse de courriel (facultatif) : sophie.duchesne@inrs.ca

L'objectif principal du partenariat est de quantifier puis d'optimiser les bénéfices des infrastructures de gestion des eaux pluviales en vue d'accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques. Il se concentre sur trois thèmes principaux qui sont : 1) la quantification des processus associés aux infrastructures vertes en lien avec l'adaptation aux changements climatiques par divers suivis expérimentaux in situ et en milieu contrôlé; 2) l'optimisation des bénéfices par le développement de modèles et leur intégration dans le contrôle dynamique des infrastructures; et 3) le développement d'outils d'aide à la décision basés sur le cycle de vie des infrastructures vertes. Les travaux s'appuieront sur des données partagées par sept municipalités partenaires ainsi que sur l'acquisition de données sur le terrain (hauteur d'eau, débit, température, suivi des végétaux et des substrats) sur des sites municipaux intégrant des ouvrages de contrôle à la source des eaux pluviales (biorétention, pavage perméable, rétention sous chaussée et bassin d'orage). Les résultats conduiront à la mise en place, à moindre coût, de solutions procurant une protection accrue des milieux récepteurs et des infrastructures, dans un contexte où la pression sur ceux-ci s'accroît en raison du développement du territoire et des changements climatiques. Au terme du projet, les partenaires municipaux intégreront les résultats de recherche dans leurs interventions et politiques de gestion des eaux pluviales et d'aménagement du territoire, tandis que le partenaire privé les utilisera afin d'améliorer son offre de services professionnels. Les activités de recherche permettront de former 4 Ph.D., 11 M.Sc., 15 stagiaires de 1er cycle et de 2 à 4 stagiaires postdoctoraux qui contribueront au développement durable des villes canadiennes.

Version du résumé dans l'autre langue (facultatif).

Contexte et résultats escomptés

- Présentez les objectifs du partenariat et expliquez les résultats et les retombées escomptés.
- Décrivez l'importance que revêt le sujet pour le Canada et la façon dont le Canada bénéficiera des résultats escomptés.
- Expliquez les nouveaux concepts ou les nouvelles directions qui seront explorés dans le cadre de la recherche sur le sujet. Indiquez comment la recherche permettra de combler les lacunes dans les connaissances nécessaires pour élaborer des politiques, des normes, des produits, des services, des technologies ou des processus nouveaux et novateurs au Canada. Situez le projet en contexte, c'est-à-dire par rapport aux autres travaux des chercheurs participants, à ceux des organismes partenaires et à toute autre recherche connexe.
- Décrivez ce que feront les organismes partenaires une fois le projet terminé pour mettre à profit les résultats au Canada.

L'objectif principal du partenariat est de quantifier puis d'optimiser les bénéfices des infrastructures de gestion des eaux pluviales en vue d'accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques (CC). Tout comme ailleurs dans le monde, les municipalités du Canada font face à de nombreux défis en matière de CC. D'une part, l'intensification des événements de pluie entraîne une augmentation des problématiques d'inondation, d'érosion et de rejets de contaminants dans les cours d'eau [1]. D'autre part, l'augmentation des températures et l'allongement des périodes sans pluie accentuent l'occurrence des îlots de chaleur urbains, l'assèchement de la végétation urbaine et les périodes de faibles débits des cours d'eau [2,3]. Ces deux types d'impacts des CC sont exacerbés par la prépondérance de surfaces minéralisées dans les milieux urbanisés [4,5]. Les infrastructures vertes de contrôle à la source des eaux pluviales (IV) et la gestion automatisée en temps réel ont récemment démontré leur potentiel pour s'adapter à l'intensification des événements de pluie [6]. On peut également supposer, d'après les processus hydrologiques en jeu, que les IV pourraient aussi permettre aux municipalités d'accroître leur résilience face aux îlots de chaleur urbains, mais ceci reste à être démontré. Le partenariat permettra notamment d'accroître les connaissances scientifiques et de proposer des outils d'aide à la décision ciblés sur les particularités canadiennes, soit un réseau hydrographique dense, des tissus urbains de types variés et un climat en plein bouleversement comportant des hivers longs et neigeux avec, notamment, des redoux hivernaux de plus en plus fréquents ainsi que des canicules estivales de plus en plus intenses. Les résultats de recherche conduiront, **à l'échelle canadienne**, à une meilleure protection des milieux récepteurs, à la pérennité des infrastructures, à la réduction des impacts négatifs des CC et à une réduction des coûts pour atteindre ces objectifs; ils permettront également au Canada de se positionner comme leader en matière de gestion des eaux pluviales et d'adaptation aux changements climatiques en milieu urbain.

Le programme de recherche se divise en trois thèmes principaux : 1) la quantification des processus associés aux IV en lien avec l'adaptation aux CC; 2) l'optimisation des bénéfices par le développement de modèles et de stratégies de contrôle en temps réel; et 3) le développement d'outils d'aide à la décision basés sur le cycle de vie des IV pour assurer la résilience face aux CC. Les objectifs et la méthodologie spécifiques à chaque thème sont détaillés dans la section « Proposition ».

Les chercheurs de l'équipe collaborent depuis 2015 sur des projets liés à la gestion des eaux pluviales. Ils ont notamment identifié les possibilités et les lacunes des conceptions actuelles d'IV dans les régions du sud du Canada [7,8,9], proposé l'intégration du contrôle dynamique en temps réel et des IV pour la protection de la qualité des cours d'eau récepteurs et quantifié les bénéfices de cette intégration [10,11] et documenté la croissance des végétaux et l'évolution des propriétés physicochimiques des substrats dans les systèmes de biorétention [12]. Les travaux proposés innovent en intégrant plusieurs éléments nouveaux qui sont encore peu explorés dans la littérature scientifique tels que la quantification du bilan hydrologique complet des IV (dont

l'évapotranspiration et l'infiltration) dans une optique de réduction des îlots de chaleur, la quantification des coûts (incluant les plans d'entretien) et des bénéfices (incluant les services écosystémiques) des IV sur l'ensemble de leur cycle de vie et leur comparaison avec ceux des solutions traditionnelles d'ingénierie, le contrôle décentralisé des IV intégrant des objectifs de gestion des eaux pluviales et de réduction des îlots de chaleur, le perfectionnement des modèles mathématiques qui décrivent les processus hydrologiques dans différents types d'IV et leur intégration dans diverses typologies de trames urbaines. À titre d'exemple, bien que plusieurs outils existent pour l'analyse des coûts et des bénéfices du cycle de vie des infrastructures, les intrants requis pour ce type d'analyse sont très peu documentés pour les infrastructures de gestion des eaux [13]. De même, le contrôle en temps réel des IV, afin d'optimiser les bénéfices et de réduire les coûts globaux des systèmes, a été très peu exploré et n'a pas encore été étudié en tant que mesure d'adaptation aux CC ni à grande échelle sur des bassins versants réels [14].

Les travaux proposés **visent à répondre de manière concrète non seulement aux lacunes qui ont été relevées dans la littérature scientifique, mais aussi aux besoins des acteurs du milieu**, puisque : 1) il est requis de mieux caractériser les processus hydrologiques associés aux IV, dont l'évapotranspiration, et d'en tenir compte dans la conception et l'opération des infrastructures (thème 1); 2) il est essentiel de maximiser la performance des modes d'opération des infrastructures de gestion des eaux pluviales ainsi que de développer des modèles et des procédures qui tiennent compte de la fonte de neige et des pluies printanières (thème 2) ; et 3) il est nécessaire de quantifier les bénéfices globaux et les coûts des infrastructures afin d'appuyer les choix de conception, tant en milieu déjà bâti que dans les quartiers en développement (thème 3). **Les résultats** seront constitués : i) de nouvelles connaissances et de nouveaux outils pour appuyer les ingénieurs dans leur choix d'infrastructures (conception et opération) et de pratiques d'entretien pour accroître le ratio bénéfices/coûts des infrastructures de gestion des eaux pluviales, dont les IV; et ii) de nouveaux outils de contrôle dynamique qui permettront d'optimiser les bénéfices à long terme, incluant la résilience face aux CC, en plus de réduire les coûts globaux. Ce projet Alliance mettra en commun les expériences et les expertises des chercheurs et membres des organismes partenaires en vue de bonifier les pratiques en matière de gestion des eaux pluviales et d'adaptation aux CC, notamment par l'adoption d'un nouveau paradigme visant à favoriser la rétention des eaux pluviales localement, plutôt que leur évacuation rapide, afin de maximiser les bénéfices globaux.

Les partenaires municipaux intégreront les résultats dans leur règlementation ainsi que dans leur conception et leurs modes d'opération de systèmes de gestion des eaux pluviales, tant dans les secteurs en (re)développement que pour répondre à des problèmes spécifiques dans les réseaux existants, en vue de réduire les coûts tout en améliorant leur résilience face aux CC. **Les résultats permettront également au partenaire privé** de demeurer à l'affût des connaissances scientifiques de pointe, d'améliorer son offre de services en intégrant ces nouvelles connaissances dans leurs futurs projets et d'adapter les méthodes de conception avec les connaissances les plus à jour, ce qui lui procurera un avantage concurrentiel indéniable. Enfin, en se fondant sur les résultats de recherche issus du partenariat, **le partenaire gouvernemental** pourra adapter sa réglementation en matière de gestion des eaux pluviales et intégrer les plus récentes connaissances dans sa production de guides et d'outils à l'intention des ingénieurs concepteurs et des municipalités.

Partenariat

- Énumérez tous les organismes partenaires qui joueront un rôle clé dans les activités ou apporteront des contributions en espèces ou en nature.
- Décrivez la raison d'être (activité principale) des organismes partenaires et l'expérience pertinente qu'ils ont en lien avec le projet de recherche, p. ex., tout ce qu'ils ont fait à ce jour pour résoudre le problème, les raisons pour lesquelles ils ont besoin de ce projet de recherche, en quoi le sujet est pertinent pour eux et comment il cadre avec leurs activités.

- Expliquez comment chaque organisme partenaire participera activement (au moyen de contributions en espèces ou en nature) à la conception et à la conduite de la recherche. Décrivez la valeur ajoutée des contributions en nature et précisez en quoi elles sont importantes pour obtenir les résultats escomptés.
- Présentez la stratégie que chaque organisme partenaire compte utiliser pour appliquer les résultats de la recherche (p. ex., toute activité prévue d'application des connaissances et l'intégration des résultats à ses activités) afin d'obtenir les résultats et les retombées escomptés et démontrez qu'ils ont la capacité de la mettre en œuvre.

Tous les partenaires du projet joueront un rôle clé dans les activités, soit les sept partenaires municipaux (Québec, Montréal, Laval, Boucherville, Rivière-du-Loup, Victoriaville et St-Charles-Borromée), le partenaire privé (CIMA+) et le partenaire gouvernemental (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, MELCCFP).

Les sept municipalités partenaires représentent une variété de tailles, de densités, de types de réseaux de gestion des eaux pluviales et de régimes pluviométriques (particulièrement en ce qui concerne les redoux hivernaux). Les services municipaux qui participent au projet sont ceux qui, dans chaque ville, sont responsables de la planification et de la réalisation des travaux d'ingénierie liés à la gestion des eaux pluviales et, dans certains cas, de la planification de l'aménagement et de l'environnement. Les problématiques spécifiques à chaque partenaire municipal et les moyens mis en œuvre pour y faire face sont mentionnés dans les formulaires accompagnant cette demande qui ont été remplis par les partenaires. Tous les partenaires municipaux ont fourni des efforts importants au cours des dernières années pour améliorer leur résilience face aux CC par une meilleure gestion des eaux pluviales, que ce soit, à titre d'exemples, par la construction de stationnements écoresponsables et de places urbaines inondables résilientes ainsi que par la mise en place de plans directeurs de gestion des eaux et de plans de contrôle des débordements. De plus, dans un souci d'intégrer les plus récentes connaissances et avancées scientifiques dans leurs façons de faire, ils ont tous collaboré aux projets de recherche en gestion durable des eaux pluviales des cocandidats au cours des cinq dernières années (soit dans le cadre d'une subvention Alliance 2019-2023, de projets financés par Mitacs et/ou de contrats de recherche). Les projets complétés ou en cours leur ont permis de mieux comprendre les éléments qui favorisent une bonne performance des infrastructures de gestion des eaux pluviales. Ils souhaitent dorénavant savoir comment optimiser ces performances et pouvoir mieux quantifier tous les bénéfices et les coûts associés à ces infrastructures. Ceci inclut, notamment, les bénéfices liés à la réduction des îlots de chaleur et les ressources requises afin d'assurer un entretien qui permet de maintenir les performances à long terme. Les contributions en nature des partenaires municipaux sont essentielles à la réalisation des activités. En effet, le personnel municipal partagera son expertise et ses connaissances pratiques au bénéfice du programme de recherche, collaborera à la formation des étudiants et participera activement aux discussions au sujet des résultats obtenus et de leur analyse. Les données que les municipalités fourniront au projet ainsi que l'accès aux sites expérimentaux sont également indispensables à la réalisation des travaux de recherche proposés. Le temps fourni par le personnel des partenaires municipaux pour accompagner les chercheurs et les étudiants sur les sites, pour préparer et transmettre les données ainsi que pour transférer leur connaissance approfondie des sites d'études et des problématiques de gestion des eaux sont autant de contributions essentielles à la bonne marche du programme de recherche. Les stratégies pour appliquer les résultats de recherche au terme du programme de recherche varient légèrement d'une municipalité à l'autre, mais peuvent se résumer ainsi : i) production d'un document informatif résumant les résultats de recherche, non seulement pour les projets réalisés sur le territoire de la municipalité, mais également dans les autres municipalités; ii) transfert des outils d'aide à la décision élaborés par l'équipe de recherche vers les partenaires municipaux; iii) formation du personnel municipal concerné; iv) intégration des résultats pertinents dans les normes municipales

et/ou les manuels de conception; et v) prise en compte des résultats dans les stratégies d'aménagement pour les projets de (re)développement.

Quant au **partenaire privé, CIMA+,** il s'agit d'une firme de génie-conseil œuvrant, entre autres, dans les domaines des transports, des infrastructures municipales, de l'énergie et des ressources, de l'environnement et du développement durable. Ces disciplines touchent de près ou de loin la gestion des eaux pluviales. Plus précisément, CIMA+ offre divers services en lien avec l'hydraulique urbaine tels que la conception d'infrastructures de gestion des eaux pluviales et la réalisation de plans de gestion des débordements pour plusieurs clients privés, municipaux et gouvernementaux. Grâce à sa participation au programme de recherche, CIMA+ désire approfondir ses connaissances en lien avec les notions d'écofiscalité et la gestion des eaux afin de proposer à ses clients des solutions optimales et innovantes. CIMA+ désire également optimiser ses outils informatiques pour mieux répondre aux différentes demandes de ses clients. Dans le cadre de cette proposition de recherche, CIMA+ offre une contribution en espèces et en nature en fournissant, notamment, des cas d'étude pour lesquels un modèle hydrologique/hydraulique est disponible. Puisque CIMA+ œuvre sur l'ensemble du territoire canadien, plusieurs acteurs bénéficieront de l'expertise et des connaissances issues de la recherche. Les résultats obtenus seront d'ailleurs partagés à l'ensemble des bureaux soit au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien. Les résultats ne s'appliqueront donc pas uniquement au Québec. La stratégie pour appliquer les résultats sera : i) d'intégrer le personnel de CIMA+ à toutes les étapes du programme de recherche (dont la définition du protocole expérimental, l'optimisation des modèles informatiques et l'analyse des résultats); ii) de rédiger un document synthèse des résultats pertinents pour CIMA+; et iii) d'optimiser les outils informatiques pour identifier les meilleures solutions pour résoudre les problématiques liées à la gestion des eaux de ruissellement. La contribution en nature de ce partenaire est importante pour obtenir les résultats escomptés. Mmes Marie-Ève Larouche et Caroline Brodeur-Doucet partageront leur expertise et leurs connaissances et assisteront l'équipe de recherche dans le développement de protocoles expérimentaux ainsi que dans l'amélioration et l'optimisation des modèles, puis analyseront et commenteront les résultats préliminaires.

Le partenaire gouvernemental, le MELCCFP, est l'organisme qui, au Québec, s'assure du respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion des eaux pluviales. Entre autres responsabilités, il édicte des exigences, s'assure que les projets de développement et de redéveloppement avec drainage par conduites respectent les lois et règlements concernant les eaux pluviales en plus de produire et de diffuser des documents d'information à l'intention des municipalités, des promoteurs et des ingénieurs. Le MELCCFP souhaite collaborer à ce projet de recherche en vue de demeurer à la fine pointe des avancées scientifiques et technologiques en matière de gestion des eaux pluviales et d'adaptation aux CC. Ceci inclut, notamment, les différents outils et modèles de simulation, d'optimisation et d'aide à la décision existants ainsi que ceux qui seront développés par l'équipe de recherche. Les trois thèmes de recherche du projet proposé revêtent donc un grand intérêt pour ce partenaire. La contribution en nature du MELCCFP, qui est constituée du temps du personnel qui participera au projet, est d'une grande importance pour l'application des résultats de recherche. Non seulement les participants du MELCCFP contribueront à la formation des chercheurs et des étudiants de l'équipe en ce qui concerne les aspects réglementaires liés aux eaux pluviales, mais leur participation au projet est aussi essentielle pour l'application des résultats de recherche. En effet, ces personnes seront responsables d'initier l'intégration de ces résultats dans la réglementation et les exigences relatives à la gestion des eaux pluviales. La stratégie qui sera adoptée pour l'application des résultats consistera, dans un premier temps, à analyser les synthèses des résultats de recherche qui seront produites par les chercheurs en vue de déterminer comment ces résultats devraient être pris en compte dans les manuels, les politiques et la réglementation puis, dans un deuxième temps, à communiquer le fruit de ces réflexions aux gestionnaires de la Direction des eaux usées municipales du ministère, qui est la division responsable des dossiers liés à la gestion des eaux pluviales.

Proposition

- Présentez les objectifs de la recherche et donnez des détails sur les ressources et les activités nécessaires pour obtenir les résultats escomptés.
- Indiquez dans un graphique de Gantt, un tableau ou un diagramme le temps nécessaire (dates approximatives) pour réaliser les activités pour chaque étape jalon ou livrable.
- Expliquez comment les questions liées au sexe, au genre et à la diversité ont été prises en compte dans la conception de la recherche, s'il y a lieu.
- Indiquez les méthodes et les indicateurs prévus pour suivre les progrès tout au long du projet et évaluer les résultats. Vous pouvez inclure un diagramme ou un tableau.

Thème 1 : Quantification des processus associés aux infrastructures vertes en lien avec l'adaptation aux changements climatiques

1.1 In situ (MSc1, MSc2, MSc3, MSc4, MSc5, MSc6, MSc7, MSc8). Les IV ont récemment démontré leur efficacité pour réduire les quantités d'eau et de certains contaminants atteignant les réseaux [8,15,16]. L'évolution de la performance des végétaux et des propriétés physicochimiques des substrats reste encore cependant peu étudiée, surtout en climat froid [17], de même que la performance environnementale des IV en périodes printanière et hivernale [7,8]. De plus, certains contaminants provenant de la dégradation des pneus des automobiles qui ont récemment été identifiés comme une menace pour les organismes aquatiques [18] pourraient être métabolisés par les végétaux des IV [19]. Enfin, les eaux pluviales dirigées vers les biorétentions pourraient être davantage valorisées, notamment pour diminuer la température de l'air par le phénomène d'évapotranspiration, et ainsi contribuer à la lutte aux îlots de chaleur.

Objectifs. Les principaux objectifs sont de : i) caractériser l'impact d'une plus grande rétention en eau dans les biorétentions (par l'installation de régulateurs de débit) sur la survie et la croissance des différentes espèces végétales, sur les propriétés des substrats de croissance, la quantité et la qualité des eaux pluviales (notamment sa conductivité électrique et sa concentration en 6PPD-quinone) et sur la température de l'air ambiant; et ii) documenter le fonctionnement de divers types d'IV en périodes hivernale et de fonte des neiges ainsi que l'impact des sels de déglaçage sur les IV et sur différents paramètres de la qualité de l'eau.

Méthodologie. Des systèmes de biorétention (déjà établis ou en construction) ont été identifiés en collaboration avec les partenaires du projet et sont listés dans le document « Justification du budget ». Sur des sites de deux municipalités différentes, des cellules de biorétention avec et sans contrôle de débit seront comparées. Des données de survie et de croissance des végétaux seront récoltées en début, milieu et fin de la saison de croissance sur tous les sites. Des échantillons de substrats seront également récoltés chaque année et seront analysés pour leur contenu en matière organique, pH et teneur en éléments chimiques (P, K, Ca, Mg, Na). Des analyses de granulométrie (par tamisage) et de conductivité hydraulique saturée (K_{sat}) seront également effectuées sur les échantillons de substrat. Le comportement hydrologique des biorétentions sera caractérisé par l'installation de sondes de teneur en eau volumétrique dans le substrat et de sondes de pression et de déversoirs dans les drains souterrains. L'évaporation sera estimée par des mesures de conductance foliaires (herbacées) ou par l'installation de dendromètres (ligneuses). Des sondes de température seront installées dans la canopée et à différentes hauteurs au-dessus de celle-ci afin de mesurer la capacité de refroidissement évaporatif des végétaux. Certains des sites, soumis à un trafic automobile plus important, seront sélectionnés pour quantifier la teneur en contaminants (MES, N, P, conductivité électrique, 6PPD-quinone) dans l'eau en amont et en aval des biorétentions, de même que dans les tissus foliaires et le substrat. La conductivité des eaux et des substrats, indicatrice de la présence de sels de déglaçage, sera suivie de façon plus intensive sur certains sites. Enfin, les quantités de neige et d'eau de fonte accumulées sur les IV, sur les surfaces drainées et dans les réseaux pluviaux sera documentée sur trois sites d'IV et un sous-bassin pluvial urbain.

1.2 Milieux contrôlés (MSc9, PhD1). En plus des végétaux, le substrat de croissance utilisé dans les systèmes de biorétention joue un rôle important sur la réduction des volumes et l'amélioration de la qualité des eaux pluviales [20,21]. La norme canadienne sur la conception des systèmes de biorétentions (CSA W200-18; [22]) permet deux approches pour ces systèmes, soit l'infiltration ou le traitement. La principale différence entre ces approches repose sur les caractéristiques physiques du substrat utilisé. Des substrats commerciaux répondant aux normes pour les deux approches sont actuellement disponibles sur le marché, mais les coûts d'achat et de transport de ceux-ci peuvent devenir rapidement prohibitifs. Ainsi, certains des partenaires du projet souhaitent développer des substrats pour la biorétention à partir de matériaux locaux afin de diminuer le coût des projets et pour valoriser certaines matières résiduelles (p.ex. compost municipal). Un autre enjeu énoncé par les partenaires concerne les pratiques d'entretien des végétaux implantés dans les biorétentions afin de maintenir leur croissance et leur performance. Par exemple, les apports en azote, sous forme de fertilisants, ont un impact positif sur la biomasse foliaire et racinaire, et donc sur la capacité évaporative des plantes ainsi que sur leur tolérance à la sécheresse [23,24]. Cependant, des apports excessifs en cet élément peuvent également affecter négativement la qualité de l'eau [25]. L'utilisation d'engrais à dégagement lent est une avenue qui pourrait favoriser la croissance des végétaux sans affecter la qualité de l'eau, mais qui a fait l'objet de peu de recherches.

Objectifs. Les objectifs sont de : i) développer une méthode permettant de créer des substrats répondant aux objectifs de la norme CSA W200-18 à partir de matériaux facilement disponibles pour les partenaires, et ii) évaluer l'impact de la fertilisation des végétaux sur leur croissance ainsi que sur l'évapotranspiration et sur la qualité de l'eau.

Méthodologie. Objectif i). Dans un premier temps, des échantillons de sol seront récoltés sur des sites localisés sur le territoire des partenaires du projet et une caractérisation de la granulométrie et des propriétés physico-chimiques de ces derniers sera réalisée. Ensuite, ces sols seront amendés avec différentes proportions de matériaux locaux (sable, compost, etc.) afin de les rendre conformes aux spécifications de la norme. Des essais en serre permettront de caractériser la performance des substrats développés pour supporter la croissance des végétaux et la gestion de l'eau. Un outil interactif sera développé pour quantifier les amendements à ajouter au sol natif (selon les caractéristiques initiales de celui-ci) afin de le rendre adéquat pour les systèmes de biorétention. Objectif ii). Des essais seront initiés en serre afin d'évaluer différentes sources et doses d'applications de fertilisants sur des espèces individuelles (en pots) et sous forme d'agencements plurispécifiques (mésocosmes). Les engrais utilisés seront un compost municipal, un engrais naturel (à base de fumier composté) et un engrais minéral (urée enrobée de polymère), tous appliqués à des doses de 0 (témoin), 50 et 150 kg N ha^{-1} an^{-1}. Des données seront récoltées pendant deux ans sur la croissance des végétaux, sur leur survie pendant une période de sécheresse induite et sur leur reprise après celle-ci, ainsi que sur la quantité et la qualité de l'eau provenant des pots et des mésocosmes.

Thème 2 – Optimisation des bénéfices par le développement de modèles et leur intégration dans le contrôle dynamique (MSc10, MSc11, PhD2, PhD3, PhD4). Les bénéfices du contrôle en temps réel des composantes traditionnelles des systèmes de gestion des eaux pluviales (p. ex., par l'activation automatique de vannes, pompes, etc.) ont déjà été démontrés dans plusieurs applications, notamment pour le contrôle des débordements d'eaux usées en temps de pluie [27]. Jean et al. (2021) [11] ont aussi démontré que ces bénéfices pouvaient être accrus par l'ajout d'IV dans les sous-bassins des secteurs contrôlés. Cependant, le contrôle en temps réel des IV elles-mêmes, notamment pour favoriser l'évapotranspiration, est encore très peu exploré [14], alors que l'impact potentiel de ce type de contrôle sur la réduction des îlots de chaleur urbains n'a pas encore été étudié. Par ailleurs, l'application de stratégies de contrôle en temps réel, tout comme la conception d'infrastructures de gestion des eaux pluviales, repose sur l'utilisation de modèles hydrologiques et hydrauliques. Or ces derniers modèles contiennent de nombreuses lacunes, notamment dans la représentation du fonctionnement hydrologique des biorétentions [28] et des phénomènes hivernaux et printaniers [29].

Objectifs. Le principal objectif est d'améliorer les modèles et les stratégies de contrôle pour la conception et l'opération des infrastructures de gestion des eaux pluviales. Les objectifs spécifiques sont de : i) améliorer les modèles hydrologiques de biorétention en utilisant les données récoltées au Thème 1, notamment par une meilleure représentation de l'évapotranspiration; ii) développer et évaluer les bénéfices de stratégies de contrôle en temps réel des biorétentions; iii) développer des modèles et des procédures pour la conception des infrastructures qui tiennent compte de la fonte de neige et des pluies printanières; iv) développer des stratégies de contrôle d'infrastructures de rétention et comparer, *in situ*, les gains de performance en relation avec la complexité et les coûts d'implantation des stratégies; v) évaluer les bénéfices en matière d'adaptation aux CC des stratégies de contrôle développées.

Méthodologie. Les données récoltées au Thème 1 permettront de développer, de valider et d'adapter des modèles hydrologiques conceptuels, basés sur le principe de bilan d'eau par couches, pour les biorétentions et deux types de pavage perméable, comme proposé dans [30], mais avec des modifications dans les équations de transfert. Des équations seront notamment développées pour mieux reproduire les quantités d'eau s'échappant des biorétentions par évapotranspiration ainsi que la fonte des neiges et l'effet des pluies printanières. Des stratégies de contrôle simples (locales réactives) seront implantées sur deux sites d'études pour contrôler les débits évacués des drains souterrains de biorétentions, afin de favoriser la rétention, l'infiltration et l'évapotranspiration. La performance de stratégies plus complexes (globales prédictives) sera évaluée par modélisation, en intégrant les nouveaux modèles d'IV développés par l'équipe à des modèles SWMM [31] fournis par les Villes de Québec et de Montréal. Dans tous les cas, les performances seront évaluées des points de vue hydrologique/hydraulique (réduction des surcharges et rejets aux cours d'eau récepteurs) et de réduction potentielle des îlots de chaleur. Des stratégies de complexité croissante (réactives et prédictives; à base de règles et optimisées) seront implantées pendant trois saisons estivales pour contrôler les débits à la sortie du lac Vincent-d'Indy, à Boucherville, lequel sert à la fois de bassin de rétention des eaux pluviales et d'élément central d'un parc urbain multifonctionnel. Ces stratégies seront développées sur la base d'une modélisation hydrologique/hydraulique détaillée du lac et de son aire contributoire. Les niveaux d'eau, températures ambiantes et toute problématique rencontrée seront notés en vue de documenter la performance des stratégies de contrôle et d'émettre des recommandations pour l'implantation de stratégies similaires sur d'autres infrastructures de rétention, toujours dans une optique d'accroître la résilience des villes face aux CC. Les différents sites d'étude pour chaque objectif sont listés dans le document « Justification du budget ».

Thème 3 : Développement d'outils d'aide à la décision basés sur le cycle de vie des infrastructures vertes pour assurer la résilience face aux changements climatiques (PhD3, PhD4). L'intégration d'IV dans les systèmes de gestion des eaux pluviales peut conduire à une diminution substantielle des coûts pour maintenir ou accroître la performance environnementale de ces systèmes. Cependant, les études antérieures à ce sujet n'incluent pas de quantification monétaire des avantages sociaux ni environnementaux des IV [32], tandis que les coûts d'opération, lorsqu'ils sont pris en compte, sont simplement estimés selon un pourcentage des coûts de construction [33]. De plus, le recours à l'écofiscalité pour accroître les bénéfices des IV n'a pas été considéré dans ces analyses. Enfin, les bénéfices de l'intégration d'IV pour la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement de rues conviviales sont très peu documentés.

Objectifs. Le principal objectif est d'accroître les connaissances et de développer des outils en vue d'améliorer la prise de décisions au sujet de l'intégration d'IV dans les systèmes de gestion des eaux pluviales. Les objectifs spécifiques sont de : i) quantifier la valeur monétaire des bénéfices environnementaux des IV dans le contexte canadien; ii) développer des plans d'entretien des IV minimisant le ratio coûts/bénéfices de ces infrastructures; iii) améliorer les méthodes d'estimations des coûts requis pour l'entretien des IV; iv) documenter les possibilités en matière d'écofiscalité pour la gestion des eaux pluviales (p. ex., taxes liées à l'imperméabilité ou aux quantités d'eaux de

ruissellement générées); v) intégrer les connaissances générées aux objectifs précédents dans un outil d'analyses coûts-bénéfices sur le cycle de vie des infrastructures de gestion des eaux, incluant les IV; vi) appliquer l'outil à divers cas d'application dont des projets de rues conviviales.

Méthodologie. Une revue de la documentation technique et scientifique et une collecte de données auprès des partenaires seront réalisées afin d'obtenir les données nécessaires et d'identifier des méthodologies pour estimer la valeur monétaire des bénéfices des IV ainsi que les coûts d'entretien et les opportunités en matière d'écofiscalité. Ces méthodes seront appliquées et documentées en termes d'avantages et de limitations, afin de proposer des améliorations, particulièrement en matière de besoins en données. Avec le support de la collaboratrice au projet, la professeure Cécile Bulle, spécialiste de l'analyse du cycle de vie (ACV), et de son équipe du Centre international de référence sur l'analyse du cycle de vie et la transition durable (CIRAIG), une ACV sera réalisée sur divers cas d'étude pour documenter les forces et faiblesses de l'application de l'ACV pour les IV et pour identifier les opportunités d'amélioration. Au moins six cas d'étude seront sélectionnés, afin de couvrir une diversité de types de réseaux (séparés et unitaires), de densités d'occupation du sol, de problématiques (réseau existant ou à construire) et de milieux récepteurs (exutoires accessibles à proximité ou non, petits ou grands cours d'eau, etc.).

Équité, diversité et inclusion - Puisque l'objet principal de la recherche proposée est un système physique et qu'il est attendu que les retombées du projet ne touchent pas un groupe particulier, mais plutôt l'ensemble de la société, les questions d'équité, de diversité et d'inclusion n'ont pas été directement prises en compte dans la conception de la recherche, mais plutôt dans la composition de l'équipe de réalisation et dans les stratégies de recrutement d'étudiants (voir ici-bas).

Méthodes et indicateurs pour le suivi - S. Duchesne assurera la gestion globale du programme. Elle a dirigé au cours des quinze dernières années de nombreux projets de recherche, dont certains avec plusieurs collaborateurs et partenaires. G. Grégoire sera responsable des travaux directement reliés aux végétaux et aux substrats de plantation. G. Pelletier sera responsable du suivi et de la compilation des travaux de modélisation. Le stagiaire postdoctoral coordonnera les activités de terrain et sera responsable de centraliser les données. À chaque début de trimestre, la prof. Duchesne vérifiera si le plan présenté ici-bas est bien respecté. En cas de retard, une réunion spéciale sera organisée avec les membres de l'équipe responsables des activités en question et des partenaires qui y sont associés, au besoin, en vue d'identifier les causes du retard et de mettre en place des mesures correctrices.

Plan de travail		**2024**			**2025**			**2026**			**2027**			**2028**		
		H	**E**	**A**	**H**	**E**	**A**	**H**	**E**	**A**	**H**	**E**	**A**	**H**	**E**	**A**
Récolte des données disponibles auprès des partenaires																
Thème 1	Finalisation des protocoles expérimentaux															
	Installation des équipements sur les sites															
	Suivis expérimentaux sur les sites réels															
	Préparation des dispositifs serres et mésocosmes															
	Suivis expérimentaux en milieu contrôlé															
	Essais de contrôle en temps réel des biorétentions															
	Développement de l'outil - composition substrats															
	Élaboration de recommandations															
Thème 2	Développement/validation modèles hydrologiques															
	Dévevelopement stratégies CTR biorétentions															
	Évaluatons CTR IV et réseau à grande échelle															
	Développement stratégies CTR bassins de rétention															
	Application du CTR lac Vincent-d'Indy															
	Évaluation des avantages adaptation aux CC															
Thème 3	Documentation des coûts															
	Documentation des bénéfices globaux															
	Dévelop. méthodes d'estimation des coûts et bénéfices															
	Intégration de l'écofiscalité dans les évaluations															
	Réalisation de l'ACV sur les cas d'études															
	Compilation résultats élaboration recommandations															
Rencontres officielles avec les partenaires																
Publication et diffusion des résultats																

Équipe

- Indiquez le nom du candidat, des cocandidats (s'il y a lieu) et des membres clés du personnel des organismes partenaires.
- Expliquez comment les connaissances, l'expérience et les réalisations de ces personnes forment l'expertise requise pour atteindre les objectifs du projet. Décrivez le rôle de chaque personne, y compris les membres du personnel des organismes partenaires, et dites comment elle contribuera au projet.
- Expliquer comment les considérations relatives à l'équité, la diversité et l'inclusion ont été prises en compte dans la composition de l'équipe universitaire.
- Dans le cas de projets de grande envergure (montant demandé par année [en moyenne] au CRSNG de plus de 300 000 $) auxquels participent plusieurs universités ou organismes partenaires, il pourrait être utile de fournir une description (au plus trois pages supplémentaires) de l'appui fourni par la ou les universités, de la structure de gouvernance et de la gestion du projet. Décrivez, s'il y a lieu, les compétences du gestionnaire de projet, sa participation au projet ainsi que son rôle et ses responsabilités.

S. Duchesne se spécialise en gestion des infrastructures urbaines d'eau, notamment en contrôle et optimisation des systèmes pour la gestion des eaux pluviales et en adaptation aux changements climatiques. **G. Pelletier** est spécialiste en hydraulique urbaine; elle possède des connaissances approfondies et une vaste expérience en modélisation hydrologique/hydraulique. **G. Grégoire** est un expert en utilisation des végétaux à des fins environnementales en milieu urbain, dont notamment pour les systèmes de gestion des eaux pluviales tels que les toits verts et les biorétentions. Les trois membres de l'équipe, qui collaborent depuis plusieurs années, possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour étudier la problématique multidisciplinaire de gestion des eaux pluviales. Les membres clés du personnel des organismes partenaires sont R. Lanthier et M.-L. Pedneault (Québec), E. Papillon et M. Dugué (Montréal), M. Galarneau et F. Laurin (Laval), A. Caillé et C. Poirier (Boucherville), G. Fournier et R. Senneville (Rivière-du-Loup), M.-C. Lévesque et F. Poisson-Carignan (Victoriaville), J. Marion (St-Charles-Borromée), M-È. Larouche et C. Brodeur-Doucet (CIMA+) ainsi qu'È. Nantel et M. Bouchard-Valentine (MELCCFP). Ces participants auront un rôle clé à jouer dans le partenariat de recherche par le partage de leurs connaissances du terrain, de leur expertise en conception d'infrastructures de gestion des eaux pluviales et de leurs connaissances et compréhension des enjeux liés aux eaux pluviales en milieu urbain. Le personnel des organismes partenaires participera directement à la formation des étudiants de diverses façons, soit en les accompagnant sur le terrain, en leur expliquant les modèles et données fournis ou en les guidant dans leurs choix méthodologiques. Outre le fait que les partenaires municipaux partageront leur expertise et leurs connaissances au bénéfice du projet, la collaboration de ceux-ci est essentielle à la réalisation des travaux, par les sites d'études et les données qui seront mis à la disposition des chercheurs. Les activités de recherche proposées seraient impossibles à réaliser sans l'accès à ces sites et à ces informations, ni sans la connaissance approfondie qu'ont les partenaires municipaux de leurs réseaux et des problématiques actuelles de gestion des eaux pluviales. L'équipe académique est composée de deux femmes et d'un homme, ce qui s'avère peu commun pour les projets de recherche dans le domaine du génie. Les partenaires ont été identifiés selon leur expertise et leur potentiel de contribution au projet, sans aucune discrimination. Il s'avère que plus de la moitié du personnel des organismes partenaires actif dans le projet sont des femmes, la plupart en situation d'autorité, ce qui est encore une fois remarquable pour des projets en ingénierie, un domaine traditionnellement masculin.

Plan de formation

- Indiquez comment les connaissances et l'expérience acquises par les étudiants, les stagiaires postdoctoraux et les membres du personnel des organismes partenaires pourraient contribuer à l'avancement du domaine, à l'application des connaissances ou au développement des secteurs d'activité des partenaires.
- Décrivez comment le projet et le partenariat offrent des expériences d'apprentissage enrichissantes qui permettront aux étudiants et aux stagiaires postdoctoraux de développer leurs compétences techniques et professionnelles (p. ex., leadership, communication, collaboration et entrepreneuriat). Décrivez aussi la nature des interactions prévues avec les partenaires et les autres activités pertinentes.
- Expliquez comment les questions d'équité, de diversité et d'inclusion sont prises en considération dans le plan de formation. (pour en savoir plus, cliquez ici)

Ce programme permettra de former 4 PhD, 11 MSc, 15 stagiaires de 1er cycle et de 2 à 4 stagiaires postdoctoraux. Une assistante de recherche participera également aux travaux. Les activités et les sites d'étude pour chaque étudiant sont listés dans le document « Justification du budget ». Le programme de recherche constituera un excellent environnement pour la formation de chercheurs et ingénieurs spécialisés, dans des domaines tels que la modélisation hydrologique et hydraulique, la conception et le suivi d' infrastructures de gestion des eaux pluviales, les phytotechnologies, l'optimisation et l'adaptation aux CC. Les besoins pour ce type d'expertise sont criants. Les emplois actuellement occupés par les étudiants récemment formés par les codemandeurs en témoignent. On s'attend à ce que certains des étudiants qui seront formés dans le cadre du programme de recherche soient embauchés par des partenaires à la fin de leurs études. Tous les étudiants seront en contact constant avec le milieu de pratique, ce qui leur permettra de profiter de l'expertise des partenaires, en plus d'accroître leurs connaissances au sujet de la gestion de projets en ingénierie. Les étudiants de 2e et 3e cycles participeront à toutes les réunions de suivi concernant leur projet. Ce type d'expérience est particulièrement efficace pour préparer les étudiants aux réalités du marché du travail et de la recherche. Ils pourront ainsi développer leur potentiel de communication et de travail en collaboration. Chacun sera responsable des activités liées à son site d'étude en collaboration avec les partenaires concernés, ce qui contribuera au partage des connaissances et développera le sens des responsabilités et du leadership des étudiants.

Les cocandidats accordent une grande importance aux aspects d'équité, de diversité et d'inclusion dans leur recrutement d'étudiants. Le recrutement de femmes dans l'équipe est facilité par le fait que deux des cocandidats sont elles-mêmes des femmes. Celles-ci ont récemment assumé des responsabilités de direction de programme d'études en plus de participer à différents types de formation d'étudiants et de représentations à l'extérieur des universités, ce qui les met en contact avec des étudiantes issues de divers milieux et leur procure un rôle de modèle auprès de celles-ci. La stratégie de recrutement visera tout d'abord à poursuivre ce type de visibilité des profs. Pelletier et Duchesne auprès des candidates féminines. De plus, les projets étudiants seront publicisés sur diverses tribunes permettant de rejoindre des candidats issus de milieux variés, à l'échelle nationale comme à l'internationale (p. ex., associations universitaires sur les cinq continents, Association Bernard Gregory, etc.). Une grille de critères objectifs sera mise en place pour l'évaluation des candidatures. Aucun obstacle n'empêchera le recrutement d'étudiants en situation de handicap pour ce programme de recherche. Au besoin, un accompagnement sera prévu pour les travaux de terrain. Suite au démarrage des projets, une fois les étudiants recrutés, des efforts particuliers seront dévolus pour accroître le sentiment d'appartenance et l'intégration de tous les étudiants de l'équipe, par l'organisation de réunions de travail communes et de sous-projets en équipe, mais également par diverses activités sociales permettant de mettre en valeur les spécificités et les forces de chacun.

Références

- Utilisez cette section pour fournir la liste de vos références bibliographiques les plus pertinentes. Ne renvoyez pas les lecteurs à des sites Web pour obtenir plus de renseignements sur votre proposition. N'utilisez pas d'hyperliens dans votre liste de références.
- Ces pages n'entrent pas dans le calcul du nombre de pages.

[1] Aryal, S. K., Ashbolt, S., McIntosh, B.S., Petrone, K.P., Maheepala, S., Chowdhury, R.K., Gardener, T. et Gardiner, R. (2016). Assessing and mitigating the hydrological impacts of urbanisation in semi-urban catchments using the storm water management model. Water Resources Management, 30(14): 5437-5454.

[2] Tan, J., Y. Zheng, X. Tang, C. Guo, L. Li, G. Song, X. Zhen, D. Yuan, A.J. Kalkstein, F. Li et H. Chen (2010). The urban heat island and its impact on heat waves and human health in Shanghai. International Journal of Biometeorology, 54: 75-84.

[3] Berthot, L., A. St-Hilaire, D. Caissie, N. El-Jabi, J. Kirby et S. Ouellet-Proulx (2021). Environmental flow assessment in the context of climate change: a case study in Southern Quebec (Canada). Journal of Water and Climate Change, 12(8): 3617.

[4] Aryal, S. K., Ashbolt, S., McIntosh, B.S., Petrone, K.P., Maheepala, S., Chowdhury, R.K., Gardener, T. et Gardiner, R. (2016). Assessing and mitigating the hydrological impacts of urbanisation in semi-urban catchments using the storm water management model. Water Resources Management, 30(14): 5437-5454.

[5] Carpio, M., A. González, M. González et K. Verichev (2020). Influence of pavements on the urban heat island phenomenon: A scientific evolution analysis. Energy & Buildings, 226: 110379.

[6] Wang, M., M. Liu, D. Zhang, J. Qi, W. Fu, Y. Zhang, Q. Rao, A.E. Bakhshipour et S.K. Tan (2023). Assessing and optimizing the hydrological performance of Grey-Green infrastructure systems in response to climate change and non-stationary time series, Water Research, 232: 119720.

[7] Pineau, B., C. Brodeur-Doucet, D. Arjoon, P. Lessard, G. Pelletier et S. Duchesne (2021). Performance of green infrastructure for storm water treatment in cold climate (Canada). Journal of Environmental Engineering and Science, 16(4): 185-194.

[8] Brodeur-Doucet, C., B. Pineau, J. Corrivault-Gascon, D. Arjoon, P. Lessard, G. Pelletier et S. Duchesne (2021). Seasonal hydrological and water quality performance of individual stormwater infrastructures and in series as treatment trains in cold climate, Water Quality Research Journal. 56(4): 205-217.

[9] Proteau, K., N. Binesh, S. Duchesne, G. Pelletier et I. Lavoie (2022). Urban runoff quality and quantity control: A functional comparison of various types of detention basins. Urban Water Journal, 19(10): 1080-1092.

[10] Jean, M-E., C. Morin, S. Duchesne, G. Pelletier et M. Pleau (2022) Real-time model predictive and rule-based control with green infrastructures to reduce combined sewer overflows. Water Research, 221: 118753.

[11] Jean, M.-E., C. Morin, S. Duchesne, G. Pelletier et M. Pleau (2021). Optimization of real-time control with green and gray infrastructure design for a cost-effective mitigation of combined sewer overflows. Water Resources Research, 57(12): e2021WR030282.

[12] Guay, V., N. Binesh, S. Duchesne, G. Pelletier et G. Grégoire. Performance assessment of stormwater management structures in a parking lot near Montreal, Canada. Soumis le 19 avril 2023 au Journal of Sustainable Water in the Built Environment.

[13] O'Donnell, E.C., J.E. Lamond et C.R. Thorne, C. R. (2017). Recognising barriers to implementation of Blue-Green Infrastructure: a Newcastle case study. Urban Water Journal, 14(9): 964-971.

[14] Técher, D. (2023). Real-time control technology for enhancing biofiltration performances and ecosystem functioning of decentralized bioretention cells. Water Science & Technology, 87(6): 1582.

[15] Roy-Poirier, A., P. Champagne, et Y. Filion (2010). Review of bioretention system research and design: past, present, and future. Journal of Environmental Engineering, 136(9): 878-889.

[16] Kratky, H., Z. Li, Y. Chen, C. Wang, X. Li et T. Yu (2017). A critical literature review of bioretention research for stormwater management in cold climate and future research recommendations. Frontiers of Environmental Science & Engineering, 11: 1-15.

[17] Spraakman, S., T.F.M. Rodgers, H. Monri-Fung, A. Nowicki, M.L. Diamond, E. Passeport, M. Thuna et J. Drake (2020). A need for standardized reporting: a scoping review of bioretention research 2000-2019. Water, 12(11): 3122.

[18] Tian, Z., H. Zhao, K.T. Peter, M. Gonzalez, J. Wetzel, C. Wu, X. Hu, J. Prat, E. Mudrock, R. Hettinger, A.E. Cortina, R.G. Biswas, F.V.C. Kock, R. Soong, A. Jenne, B. Du, F. Hou, H. He, R. Lundeen, A. Gilbreath, R. Sutton, N.L. Scholz, J.W. Davis, M.C. Dodd, A. Simpson, J.K. Mcintyre et E.P. Kolodziej (2020) A ubiquitous tire rubber-derived chemical induces acute mortality in coho salmon. Science, 371(6525): 185-189.

[19] Castan, S., A.Sherman, R. Peng, M.T. Zumstein, W. Wanek, T. Hüffer, et T. Hofmann (2022). Uptake, metabolism, and accumulation of tire wear particle-derived compounds in lettuce. Environmental Science & Technology, 57(1): 168-178.

[20] Nasrollahpour, R., A. Skorobogatov, J. He, C. Valeo, A. Chu et B. van Duin (2022). The impact of vegetation and media on evapotranspiration in bioretention systems. Urban Forestry & Urban Greening, 74: 127680.

[21] Davis, A P., M. Shokouhian, H. Sharma et C. Minami (2006). Water quality improvement through bioretention media: Nitrogen and phosphorus removal. Water Environment Research, 78(3): 284-293.

[22] Canadian Standard Association (CSA). (2018). Design of Bioretention Systems (W200-18). CSA Group, Toronto, ON.

[23] Hatfield, J.L., T.J. Sauer et J.H. Prueger (2001). Managing soils to achieve greater water use efficiency: a review. Agronomy Journal, 93(2): 271-280.

[24] Hermans, C., J.P. Hammond, P.J. White et N. Verbruggen (2006). How do plants respond to nutrient shortage by biomass allocation?. Trends in Plant Science, 11(12): 610-617.

[25] Makepeace, D.K., D.W. Smith et S.J. Stanley (1995). Urban stormwater quality: summary of contaminant data. Critical Reviews in Environmental Science and Technology, 25(2): 93-139.

[26] Zanin, G., C. Maucieri, N. Dal Ferro, L. Bortolini et M. Borin (2020). Evaluating a controlled-release fertilizer for plant establishment in floating elements for bioretention ponds. Agronomy, 10(2): 199.

[27] Saddiqi, M.M., W.Q. Zhao, S. Cotterill et R.K Dereli (2023). Smart management of combined sewer overflows: From an ancient technology to artificial intelligence. Wiley Interdisciplinary Reviews - Water, 10(3): e1635.

[28] Bond, J., E. Batchabani, M. Fuamba, D. Courchesne et G. Trudel (2021). Modeling a bioretention basin and vegetated swale with a trapezoidal cross section using SWMM LID controls. Journal of Water Management Modeling 29: C474.

[29] Yu, Y., Z.W. Li, T. Yu, S. Guo, Y.C Zhou, X.C. Li et W.M. Zhang (2023). Hydrologic and water quality modelling of bioretention columns in cold regions. Hydrological Processes, 37(4): e14871.

[30] Rossman, L.A. et W.C. Huber (2016). Storm Water Management Model Reference Manual Volume III – Water Quality. US Environmental Protection Agency, Office of Research and Development, Cincinnati, OH.

[31] Rossman, L.A. et M. Simon, M. (2022). Storm Water Management Model User's Manual Version 5.2. US Environmental Protection Agency, Office of Research and Development, Cincinnati, OH.

[32] Johnson, D. et S. Geisendorf (2019). Are neighborhood-level SUDS worth it? An assessment of the economic value of sustainable urban drainage system scenarios using cost-benefit analyses. Ecological Economics, 158 : 194-205.

[33] Singh, A., A.K. Sarma et J. Hack, J. (2020). Cost-effective optimization of nature-based solutions for reducing urban floods considering limited space availability. Environmental Processes, 7(1) : 297-319.

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille du candidat
Valide 160965	Duchesne

DÉPENSES PRÉVUES

	En espèces				
	1re année	**2e année**	**3e année**	**4e année**	**5e année**
1) Salaires et avantages sociaux					
a) Étudiants	122,000	222,500	216,000	184,500	90,000
b) Stagiaires postdoctoraux	30,000	60,000	60,000	60,000	60,000
c) Adjoints techniques ou professionnels	18,000	23,000	28,000	23,000	12,000
d)	0	0	0	0	0
2) Appareillage ou installation					
a) Achat ou location	35,000	6,250	0	0	0
b) Coûts de fonctionnement et d'entretien	0	0	0	0	0
c) Frais imputés aux utilisateurs	0	0	0	0	0
d)	0	0	0	0	0
3) Matériaux et fournitures					
a) *Consommables labo/terrain*	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000
b) *Ordinateurs*	8,000	8,000	0	0	0
c)	0	0	0	0	0
4) Déplacements					
a) Conférences	0	6,000	12,000	12,000	12,000
b) Travaux sur le terrain	10,000	15,000	15,000	10,000	10,000
c) Déplacements relatifs aux travaux	0	0	0	0	0
d)	0	0	0	0	0
5) Diffusion des résultats					
a) Frais liés aux publications	0	2,000	2,000	2,000	2,000
b)	0	0	0	0	0
6) Activités de transfert de technologie					
a)	0	0	0	0	0
b)	0	0	0	0	0
c)	0	0	0	0	0
Total des dépenses prévues	238,000	357,750	348,000	306,500	201,000
Organisme part. pris en compte dans le calcul du partage des couts	96,750	96,750	96,750	96,750	96,750
Organisme part. non pris en compte dans le calcul du partage des couts	0	0	0	0	0
Autre bailleur de fonds (qui ne participe pas à la recherche)					
Établissement postsecondaire					
Montant demandé de CRSNG	141,250	261,000	251,250	209,750	104,250

JUSTIFICATION DU BUDGET

1) Salaires et avantages sociaux

a) Étudiants

Des bourses de 19 000 $/an sur deux ans sont prévues pour les étudiants de maîtrise et de 25 000 $/an par année sur trois ans et demie pour les étudiants au doctorat. Trois étudiants de 1er cycle seront embauchés pour supporter la recherche à chaque été; un montant de 7 000$ est prévu par étudiant par été, en moyenne, puisque certains seront boursiers. Les montants prévus pour les étudiants de tous les cycles (835 000 $) et les stagiaires postdoctoraux (270 000 $; voir ci-dessous) représentent 76 % du budget total. Les bourses aux étudiants seront réparties tel qu'indiqué au Tableau 1 ici-bas.

Tableau 1. Détails des coûts pour les étudiants

	An 1	***An 2***	***An 3***	***An 4***	***An 5***
PhD1	25 000 $	25 000 $	25 000 $	12 500 $	
PhD2		25 000 $	25 000 $	25 000 $	12 500 $
PhD3		12 500 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $
PhD4		25 000 $	25 000 $	25 000 $	12 500 $
MSc1	19 000 $	19 000 $			
MSc2	19 000 $	19 000 $			
MSc3	19 000 $	19 000 $			
MSc4	19 000 $	19 000 $			
MSc5		19 000 $	19 000 $		
Sc6		19 000 $	19 000 $		
MSc7			19 000 $	19 000 $	
MSc8			19 000 $	19 000 $	
MSc9			19 000 $	19 000 $	
MSc10				19 000 $	19 000 $
MSc11 *				- *	- *
1er cycle (3 par été)	21 000 $	21 000 $	21 000 $	21 000 $	21 000 $
Total	**122 000 $**	**222 500 $**	**216 000 $**	**184 500 $**	**90 000 $**

* on prévoit qu'au moins un étudiant à la maîtrise recevra une bourse d'excellence

Chaque étudiant de 2e et 3e cycles sera (co)dirigé par au moins 2 chercheurs de l'équipe. S. Duchesne sera la directrice de recherche de 2 PhD et de 3 MSc, G. Pelletier dirigera 1 PhD et 4 MSc tandis que G. Grégoire sera le directeur de recherche de 1 PhD et 4 MSc. Au moins un codirecteur est également prévu pour chaque étudiant.

Les étudiants auront l'occasion de discuter régulièrement avec leur directeur de recherche (sur une base hebdomadaire au besoin), et au moins une fois par mois avec leur codirecteur. Des rencontres de démarrage sont prévues avec chaque partenaire, suivies de rencontres à fréquence variable selon les projets. Tous les chercheurs et étudiants se rencontreront aux deux semaines afin de présenter leur avancement et de partager les idées. Des ateliers annuels incluant tous les partenaires, étudiants actifs et chercheurs sont également prévus.

Les thèmes de recherche et les sites étudiés par chaque étudiant sont listés dans le Tableau 2 ici-bas.

Tableau 2. Site d'étude et thème de recherche pour chaque étudiant

Étudiant	Site d'étude	Thèmes de recherche		
		1	2	3
PhD1	Québec et petites villes	X	X	X
PhD2	Québec		X	X
PhD3	Montréal		X	X
PhD4	Boucherville		X	X
MSc1	Québec	X		
MSc2	Québec	X		
MSc3	Québec		X	X
MSc4	Montréal	X		X
MSc5	Montréal	X	X	
MSc6	Laval	X	X	
MSc7	Rivière-du-Loup	X		X
MSc8	Victoriaville	X		X
MSc9	St-Charles-Borromée	X		X
MSc10	CIMA+		X	X
MSc11	CIMA+		X	X

b) Stagiaires postdoctoraux

Un montant de 30 000 $ est demandé pour la première année (6 mois) et de 60 000 $/an pour les quatre années subséquentes pour le salaire des stagiaires postdoctoraux (soit un stagiaire postdoctoral par année avec possibilité de renouvellement de contrat pour le même stagiaire postdoctoral, pour une durée maximale de 2 ans au total pour chacun). Les stagiaires postdoctoraux coordonneront les activités de terrain, seront responsables de centraliser les données récoltées et assisteront les étudiants à la maîtrise pour la rédaction d'articles scientifiques.

c) Adjoints techniques ou professionnels

Un montant de 18 000 $/an par année est demandé pour 4,5 années pour couvrir une partie du salaire de la professionnelle de recherche du laboratoire de phytologie, qui participera notamment à la préparation des expériences ainsi qu'à l'analyse des résultats. Aux années 2, 3 et 4 du programme de recherche, des montants respectifs de 5 000 $, 10 000 $ et 5 000 $ sont demandés pour payer les professionnels de recherche du CIRAIG qui travailleront sur l'analyse du cycle de vie.

2) Appareillage ou installation

a) Achat ou location

Un montant total de 41 250 $ (2,8 % du budget total) est demandé pour l'achat d'équipement en vue des suivis sur le terrain et en milieu contrôlé. Notons que plusieurs équipements acquis par l'équipe au cours d'un programme Alliance précédent (déversoirs, sondes de pression, échantillonneurs automatiques, pluviomètres, dendromètres, sondes de conductivité et pompes péristaltiques) pourront être réutilisés dans ce nouveau programme de recherche.

Les besoins et les coûts pour de nouveaux équipements sont listés au Tableau 3. Les modèles d'équipement qui ont servi au calcul des coûts sont donnés au Tableau 4.

Tableau 3. Détail des coûts pour les équipements

	Teneur en eau, température et conductivité électrique des substrats		***Conductivité de l'eau***	***Pluie***	***Débit***
	Enregistreurs de données	***Sondes Teros***			
Nombre	8	32	4	2	2
Coût unitaire	900 $	400 $	400 $	2 000 $	7 825 $
Coût total	**7 200 $**	**12 800 $**	**1 600 $**	**4 000 $**	**15 650 $**

Tableau 4. Information sur les équipements

Paramètre	***Type***	***Fabricant***	***Nom et/ou no. Modèle***	***Fournisseur***
Teneur en eau, température et conductivité électrique des substrats	Sondes Teros et enregistreurs de données	Meter	40946 ZL6 Basic Data Logger	Hoskin
			METER 40933-S TEROS-12 VWC, temperature &EC	Hoskin
Conductivité de l'eau	Sondes de type crayon portatif	Hanna Instruments	Sonde TDS-PH-EC-Temperature HI98129	Avensys solutions
Pluie	Pluviomètre à auget basculant	Onset	ONSET S-RGB-M002 Pluviomètre à auget basculant (0,2 mm), câble 2 m, ONSET RX2102 HOBO Station MicroRX w/ Solar	Hoskin Scientific
Débit	Débitmètre Doppler (avec sonde de niveau)	ISCO	Débitmètre ISCO 2150, module de batteries, câble de communication, poignée pour module 2150, support de montage pour sonde hauteur-vitesse, bande de montage pour sonde hauteur vitesse dans une conduite de 6"	Avensys solutions

3) Matériaux et fournitures

a) Analyses et matériel

La majorité des analyses de qualité de l'eau (MES et conductivité) seront réalisées au laboratoire Eau et Environnement du département de génie civil et de génie des eaux de l'Université Laval. Quelques analyses plus complexes, comme celles de la 6PPD quinone, seront réalisées au laboratoire de l'INRS. Les analyses de sol (granulométrie, analyses chimiques des substrats, conductivité hydraulique saturée) seront réalisées au Centre de recherche et d'innovation sur les végétaux de l'Université Laval. Les frais pour ces analyses comprennent la fourniture de papiers filtres, de verrerie et d'entretien d'équipement ainsi que l'envoi des échantillons des sites vers l'Université, le coût des analyses effectuées à l'externe et les frais communs du laboratoire. L'achat de matériaux (amendements de sol, fertilisants, pots, etc.) ainsi que la location des serres et des tunnels sont aussi inclus dans cette catégorie budgétaire. Au total, un montant de 15 000 $/an est demandé les matériaux et les fournitures.

b) Ordinateurs

Un ordinateur performant sera fourni à chacun des 4 étudiants au doctorat ainsi qu'au stagiaire postdoctoral, en plus d'un autre ordinateur performant par équipe, qui pourra être partagé pour les calculs des étudiants à la maîtrise et des étudiants de 1er cycle. Ainsi, 8 nouveaux ordinateurs devront s'ajouter, pour lesquels un montant total de 16 000 $ est demandé.

4) Déplacements

a) Conférences

Une contribution moyenne de 2 000 $ par personne (étudiants à la maîtrise et au doctorat, stagiaires postdoctoraux, professeurs) est demandée au CRSNG pour la participation de ceux-ci à des conférences nationales et internationales, pour un total de 42 000 $.

b) Déplacements sur le terrain

De nombreux travaux de terrain sont prévus dans la demande, dont plusieurs à l'extérieur de la région de Québec. Les sites seront regroupés par région pour une même équipe de terrain afin de réduire les coûts de déplacement. Un montant de 10 000 $/an est demandé pour couvrir les frais liés à ces déplacements (principalement essence et location de voitures) pour les années 1, 4 et 5 du projet, alors qu'un montant de 15 000 $/an est demandé pour les années 2 et 3.

5) Diffusion des résultats

a) Frais liés aux publications

Le montant de 8 000 $, au total, est demandé pour les quatre dernières années du projet. Ce montant servira principalement à couvrir une partie des frais liés à la correction linguistique des articles scientifiques en anglais ainsi que, éventuellement, les frais de publication et d'accès libre pour certaines revues.

Les articles scientifiques qui seront publiés seront versés dans le dépôt institutionnel de l'Université Laval ou dans celui de l'INRS, selon l'université d'appartenance du premier auteur de l'article.

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille du candidat
Valide 160965	Duchesne

Catégorie de l'organisme

Organisme partenaire pris en compte dans le calcul du partage des coûts

Organisme partenaire

Ville de Montréal

Département partenaire

Service de l'eau

Nom de famille de contact, prénom de contact

Papillon, Émilie

Adresse courriel de contact

emilie.papillon@montreal.ca

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISME PARTENAIRE

	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année
Contributions en espèces affectées aux coûts directs de la recherche	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000
Contributions en nature					
1) Salaires du personnel scientifique et technique	11,553	11,553	11,553	11,553	11,553
2) Dons d'appareillage, de logiciels	0	0	0	0	0
3) Dons de matériaux	0	0	0	0	0
4) Logistique liée aux travaux sur le terrain	0	0	0	0	0
5) Prestation de services	0	0	0	0	0
6) Utilisation des installations de l'organisme	0	0	0	0	0
7) Salaires du personnel cadre et administratif	0	0	0	0	0
8)	0	0	0	0	0
Total des contributions en nature	11,553	11,553	11,553	11,553	11,553
Contributions aux frais généraux de l'université	0	0	0	0	0

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille du candidat
Valide 160965	Duchesne

Catégorie de l'organisme

Organisme partenaire pris en compte dans le calcul du partage des coûts

Organisme partenaire

Cima+

Département partenaire

Bureau de Montreal

Nom de famille de contact, prénom de contact

Perreault, Mathieu

Adresse courriel de contact

Mathieu.Perreault@cima.ca

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISME PARTENAIRE

	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année
Contributions en espèces affectées aux coûts directs de la recherche	12,000	12,000	12,000	12,000	12,000
Contributions en nature					
1) Salaires du personnel scientifique et technique	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400
2) Dons d'appareillage, de logiciels	0	0	0	0	0
3) Dons de matériaux	0	0	0	0	0
4) Logistique liée aux travaux sur le terrain	0	0	0	0	0
5) Prestation de services	0	0	0	0	0
6) Utilisation des installations de l'organisme	0	0	0	0	0
7) Salaires du personnel cadre et administratif	0	0	0	0	0
8)	0	0	0	0	0
Total des contributions en nature	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400
Contributions aux frais généraux de l'université	0	0	0	0	0

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille du candidat
Valide 160965	Duchesne

Catégorie de l'organisme

Organisme partenaire pris en compte dans le calcul du partage des coûts

Organisme partenaire

Ville de Laval

Département partenaire

Ingénierie, Service de l'

Nom de famille de contact, prénom de contact

Ellassraoui, Driss

Adresse courriel de contact

d.ellassraoui@laval.ca

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISME PARTENAIRE

	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année
Contributions en espèces affectées aux coûts directs de la recherche	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
Contributions en nature					
1) Salaires du personnel scientifique et technique	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
2) Dons d'appareillage, de logiciels	0	0	0	0	0
3) Dons de matériaux	0	0	0	0	0
4) Logistique liée aux travaux sur le terrain	0	0	0	0	0
5) Prestation de services	0	0	0	0	0
6) Utilisation des installations de l'organisme	0	0	0	0	0
7) Salaires du personnel cadre et administratif	0	0	0	0	0
8)	0	0	0	0	0
Total des contributions en nature	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
Contributions aux frais généraux de l'université	0	0	0	0	0

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille du candidat
Valide 160965	Duchesne

Catégorie de l'organisme

Organisme partenaire pris en compte dans le calcul du partage des coûts

Organisme partenaire

Ville de Boucherville

Département partenaire

Génie

Nom de famille de contact, prénom de contact

Caillé, Alexandre

Adresse courriel de contact

Alexandre.Caille@boucherville.ca

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISME PARTENAIRE

	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année
Contributions en espèces affectées aux coûts directs de la recherche	9,750	9,750	9,750	9,750	9,750
Contributions en nature					
1) Salaires du personnel scientifique et technique	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000
2) Dons d'appareillage, de logiciels	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
3) Dons de matériaux	0	0	0	0	0
4) Logistique liée aux travaux sur le terrain	0	0	0	0	0
5) Prestation de services	0	0	0	0	0
6) Utilisation des installations de l'organisme	0	0	0	0	0
7) Salaires du personnel cadre et administratif	0	0	0	0	0
8)	0	0	0	0	0
Total des contributions en nature	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
Contributions aux frais généraux de l'université	0	0	0	0	0

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille du candidat
Valide 160965	Duchesne

Catégorie de l'organisme

Organisme partenaire pris en compte dans le calcul du partage des coûts

Organisme partenaire

Ville de Rivière-du-Loup

Département partenaire

Siège social

Nom de famille de contact, prénom de contact

Fournier, Guillaume

Adresse courriel de contact

guillaume.fournier@villerdl.ca

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISME PARTENAIRE

	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année
Contributions en espèces affectées aux coûts directs de la recherche	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000
Contributions en nature					
1) Salaires du personnel scientifique et technique	5,322	5,322	5,322	5,322	5,321
2) Dons d'appareillage, de logiciels	0	0	0	0	0
3) Dons de matériaux	0	0	0	0	0
4) Logistique liée aux travaux sur le terrain	0	0	0	0	0
5) Prestation de services	0	0	0	0	0
6) Utilisation des installations de l'organisme	0	0	0	0	0
7) Salaires du personnel cadre et administratif	0	0	0	0	0
8)	0	0	0	0	0
Total des contributions en nature	5,322	5,322	5,322	5,322	5,321
Contributions aux frais généraux de l'université	0	0	0	0	0

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille du candidat
Valide 160965	Duchesne

Catégorie de l'organisme

Organisme partenaire pris en compte dans le calcul du partage des coûts

Organisme partenaire

Ville de Victoriaville

Département partenaire

Service du génie et de l'environnement

Nom de famille de contact, prénom de contact

Levesque, Marie-Claude

Adresse courriel de contact

Marie-Claude.Levesque@victoriaville.ca

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISME PARTENAIRE

	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année
Contributions en espèces affectées aux coûts directs de la recherche	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
Contributions en nature					
1) Salaires du personnel scientifique et technique	5,541	5,541	5,541	5,541	5,541
2) Dons d'appareillage, de logiciels	0	0	0	0	0
3) Dons de matériaux	0	0	0	0	0
4) Logistique liée aux travaux sur le terrain	0	0	0	0	0
5) Prestation de services	0	0	0	0	0
6) Utilisation des installations de l'organisme	0	0	0	0	0
7) Salaires du personnel cadre et administratif	0	0	0	0	0
8)	0	0	0	0	0
Total des contributions en nature	5,541	5,541	5,541	5,541	5,541
Contributions aux frais généraux de l'université	0	0	0	0	0

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille du candidat
Valide 160965	Duchesne

Catégorie de l'organisme

Organisme partenaire pris en compte dans le calcul du partage des coûts

Organisme partenaire

Municipalité de Saint-Charles-Borromée

Département partenaire

Siège social

Nom de famille de contact, prénom de contact

Marion, Jonathan

Adresse courriel de contact

jmarion@vivrescb.com

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISME PARTENAIRE

	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année
Contributions en espèces affectées aux coûts directs de la recherche	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000
Contributions en nature					
1) Salaires du personnel scientifique et technique	3,925	3,925	3,925	3,925	3,925
2) Dons d'appareillage, de logiciels	0	0	0	0	0
3) Dons de matériaux	0	0	0	0	0
4) Logistique liée aux travaux sur le terrain	0	0	0	0	0
5) Prestation de services	0	0	0	0	0
6) Utilisation des installations de l'organisme	0	0	0	0	0
7) Salaires du personnel cadre et administratif	0	0	0	0	0
8)	0	0	0	0	0
Total des contributions en nature	3,925	3,925	3,925	3,925	3,925
Contributions aux frais généraux de l'université	0	0	0	0	0

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille du candidat
Valide 160965	Duchesne

Catégorie de l'organisme

Organisme partenaire non pris en compte dans le calcul du partage des coûts

Organisme partenaire

Min de l'Envir et de la Lutte contre les changements climatiques, la Faune et des Parcs

Département partenaire

Direction générale des politiques de l'eau

Nom de famille de contact, prénom de contact

Bonin, Éric

Adresse courriel de contact

Eric.Bonin@environnement.gouv.qc.ca

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISME PARTENAIRE

	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année
Contributions en espèces affectées aux coûts directs de la recherche	0	0	0	0	0
Contributions en nature					
1) Salaires du personnel scientifique et technique	600	600	600	600	600
2) Dons d'appareillage, de logiciels	0	0	0	0	0
3) Dons de matériaux	0	0	0	0	0
4) Logistique liée aux travaux sur le terrain	0	0	0	0	0
5) Prestation de services	0	0	0	0	0
6) Utilisation des installations de l'organisme	0	0	0	0	0
7) Salaires du personnel cadre et administratif	0	0	0	0	0
8)	0	0	0	0	0
Total des contributions en nature	600	600	600	600	600
Contributions aux frais généraux de l'université	0	0	0	0	0

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille du candidat
Valide 160965	Duchesne

Catégorie de l'organisme

Organisme partenaire pris en compte dans le calcul du partage des coûts

Organisme partenaire

Ville de Québec

Département partenaire

Service de l'ingénièrie

Nom de famille de contact, prénom de contact

Lanthier, Renée

Adresse courriel de contact

Renee.Lanthier@ville.quebec.qc.ca

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISME PARTENAIRE

	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année
Contributions en espèces affectées aux coûts directs de la recherche	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
Contributions en nature					
1) Salaires du personnel scientifique et technique	30,001	30,001	30,001	30,001	30,001
2) Dons d'appareillage, de logiciels	0	0	0	0	0
3) Dons de matériaux	0	0	0	0	0
4) Logistique liée aux travaux sur le terrain	0	0	0	0	0
5) Prestation de services	0	0	0	0	0
6) Utilisation des installations de l'organisme	0	0	0	0	0
7) Salaires du personnel cadre et administratif	0	0	0	0	0
8)	0	0	0	0	0
Total des contributions en nature	30,001	30,001	30,001	30,001	30,001
Contributions aux frais généraux de l'université	0	0	0	0	0

Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche
Formulaire d'évaluation des risques

Nom de famille du demandeur :	Initiale(s) de tous les prénoms du demandeur :	Organisme qui administre la subvention :
Duchesne	S	Institut National de la Recherche Scientifique

Introduction

Le Formulaire d'évaluation des risques est un outil qui permet d'identifier et d'évaluer les risques potentiels que les partenariats de recherche peuvent poser pour la sécurité nationale du Canada, tel que défini dans les Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche, et de développer des mesures d'atténuation efficaces.

En répondant aux questions du Formulaire d'évaluation des risques, vous fournirez, au meilleur de vos connaissances, des renseignements spécifiques à votre domaine de recherche proposé et aux éventuels organismes de recherche partenaires. Ces renseignements seront utilisés pour évaluer les risques pour la sécurité nationale dans les cas où le partenariat de recherche proposé pourrait exposer le projet de recherche à de l'ingérence étrangère, de l'espionnage ou du vol de la part de gouvernements, des organisations militaires et d'autres organisations étrangers. Ces renseignement seront aussi utilisés pour évaluer les risques dans les cas où le partenariat de recherche pourrait poser des risques potentiels pour le secteur canadien de la recherche dans son ensemble.

Aux fins des Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche, le terme « organisme partenaire » désigne tout organisme qui joue un rôle actif dans le projet et/ou qui appuie un partenariat de recherche au moyen de contributions en argent et/ou en nature. Les organismes partenaires peuvent jouer les rôles suivants :

- partager le leadership intellectuel ou fournir une expertise;
- participer activement aux activités de recherche; et/ou
- appliquer les résultats de la recherche, et/ou participer activement au transfert ou à la mobilisation des connaissances produites pour contribuer à atteindre les résultats attendus pour le projet.

Les risques pour la sécurité nationale peuvent être définis comme, sans s'y limiter, des circonstances dans lesquelles pourraient survenir des cas potentiels d'interférence étrangère, d'espionnage, de vol de propriété intellectuelle ou de transfert de connaissances non autorisé qui :

- contribuent à l'avancement des capacités militaires, en matière de sécurité et de renseignement d'États ou de groupes qui posent une menace pour le Canada; et/ou
- perturbent le développement de la recherche et de l'innovation canadiennes, diminuent la résilience des infrastructures essentielles ou compromettent la protection de données sensibles des Canadiens.

Les renseignements recueillis dans le formulaire ne seront pas utilisés pour établir votre conformité à toute exigence législative ou réglementaire pouvant s'appliquer à votre projet de recherche proposé. La collecte de ces renseignements servira à évaluer le profil de risque global de votre projet de recherche.

Qui doit remplir le Formulaire d'évaluation des risques?

Tout le monde peut utiliser le Formulaire d'évaluation des risques pour faire preuve de diligence raisonnable lors de l'établissement ou de la poursuite de partenariats avec des partenaires nationaux, internationaux et multinationaux.

Ce formulaire peut être requis pour des possibilités spécifiques de financement fédéral de la recherche. Vous devriez consulter la littérature de programme appropriée et associée à la possibilité de financement pour laquelle vous présentez une demande afin de déterminer si vous devez inclure un Formulaire d'évaluation des risques avec votre demande de subvention.

Selon la possibilité de financement, le « demandeur » peut être un individu, au nom de tout codemandeurs, ou peut être une institution postsecondaire ou de recherche.

Quels outils et ressources peuvent vous être utiles?

Nous vous encourageons à effectuer une recherche à partir de sources ouvertes pour compléter le Formulaire d'évaluation des risques et à consulter votre ou vos organismes partenaires pour valider les renseignements au besoin. Pour obtenir davantage de renseignements, consultez le guide détaillé Faire preuve de diligence raisonnable en matière de sources ouvertes pour protéger les partenariats de recherche.

Des orientations et des ressources supplémentaires, notamment les ateliers Science en sécurité de Sécurité publique Canada ainsi que la séance d'information sur les menaces et la Liste de contrôle du Service canadien du renseignement de sécurité, qui peuvent vous aider à compléter ce formulaire sont accessibles sur le portail Protégez votre recherche.

Section 1 : Connaissez votre recherche

L'objectif de cette section est de recueillir des renseignements importants à propos de votre recherche. Ces renseignements seront utilisés pour évaluer si la nature et/ou les utilisations possibles de votre **projet de recherche** pourraient susciter l'intérêt de gouvernements ou d'organisations militaires étrangers, de leurs représentants ou d'autres organisations qui pourraient chercher à exploiter les partenariats de recherche pour avoir accès à des données de recherche, à des connaissances issues de la recherche et à la propriété intellectuelle et à la technologie qui en découlent dans le but de faciliter le transfert de connaissances non autorisé.

Les domaines de recherche sensible ou à double usage, c'est-à-dire ayant des applications militaires ou en matière de renseignement, ou des applications à la fois militaires et civiles, peuvent être plus susceptibles de poser des risques pour la sécurité nationale.

Les réponses aux questions suivantes vous aideront à déterminer le profil de risque global de votre projet de recherche. Le fait de répondre « Oui » ou « Incertain » à l'une de ces questions n'est pas un déterminant d'un refus de financement. Pour plus de renseignements sur le processus d'évaluation des risques, consultez le portail Protégez votre recherche.

Répondez aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances en utilisant les renseignements qui peuvent être raisonnablement obtenues par l'entremise de recherches sur les sources ouvertes disponibles.

1.1 Travaillez-vous dans un domaine de recherche lié à des **minéraux critiques**, notamment les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, de la Liste des minéraux critiques? ◯ **Oui** ◉ **Non** ◯ **Incertain**

Le gouvernement du Canada a dressé une liste des minéraux considérés comme critiques pour le succès économique durable du Canada et de ses alliées et pour que le Canada soit un chef de file de l'exploitation minière.

1.2 Travaillez-vous dans un domaine de recherche qui fait partie de l'un des secteurs des **infrastructures essentielles** définis dans la Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles? ◉ **Oui** ◯ **Non** ◯ **Incertain**

Par « infrastructures essentielles », on entend les processus, les systèmes, les installations, les technologies, les réseaux, les biens et les services essentiels à la santé, à la sécurité, à la sûreté ou au bien-être économique des Canadiens ainsi qu'à l'efficacité du gouvernement. La Stratégie nationale catégorise les infrastructures essentielles comme des infrastructures qui soutiennent l'un ou l'autre des dix secteurs suivants :

- *Énergie et services publics*
- *Finances*
- *Alimentation*
- *Transport*
- *Gouvernement*
- *Eau*
- *Sécurité*
- *Secteur manufacturier*
- *Technologies de l'information et de la communication*
- *Santé*

1.3 Ce projet de recherche implique-t-il l'utilisation de **renseignements personnels** qui pourraient être sensibles? ◯ **Oui** ◉ **Non** ◯ **Incertain**

Par « renseignements personnels », on entend tout renseignement, consigné ou non, à propos d'une personne identifiable. Les renseignements personnels peuvent inclure, sans s'y limiter, des renseignements liés à l'âge, à la culture, à un handicap; à l'éducation; à l'origine ethnique; à l'expression ou à l'identité de genre; au statut d'immigrant ou de nouvel arrivant; à l'identité autochtone; à la langue; à la diversité neurologique, au statut/responsabilité parental; au lieu d'origine; à la religion; à la race; à l'orientation sexuelle; au statut socio-économique; au groupe sanguin; aux empreintes digitales; au dossier médical, au casier judiciaire ou aux antécédents professionnels, aux opérations financières; et à l'adresse de résidence.

Les renseignements personnels doivent être protégés par des mesures de sécurité appropriées au niveau de sensibilité des renseignements en question. Certains renseignements personnels sont intrinsèquement sensibles (p. ex. données sur la santé et les finances, origines ethniques et raciales, opinions politiques et données génétiques et biométriques) et peuvent nécessiter un niveau de protection plus élevé. La sensibilité d'autres types de renseignements personnels peut dépendre du contexte ou de facteurs tels que la manière dont les renseignements personnels sont utilisés et l'ampleur de ce qu'ils révèlent sur une personne. Ces renseignements seront généralement considérés comme étant sensibles en raison des risques spécifiques pour les personnes lorsque ces renseignements sont recueillis, utilisés ou divulgués.

*Des renseignements supplémentaires sont fournis dans la **Liste 2 de l'Annexe A** des Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche.*

1.4 Ce projet de recherche implique-t-il le développement ou l'utilisation de **grands ensembles de données** qui pourraient être sensibles? ◯ **Oui** ◉ **Non** ◯ **Incertain**

La sensibilité d'un grand ensemble de données dépend de la nature, du type et de l'état des renseignements qu'il contient, ainsi que de la manière dont il peut être utilisé dans son ensemble (p. ex. dans l'éventualité où une fuite engendrerait une violation de la vie privée des participants à la recherche, des possibilités d'exploitation ou de coercition, et/ou un risque pour la réputation). Les grands ensembles de données, particulièrement s'ils sont agrégés, peuvent être analysés pour cerner des modèles, des tendances et des associations, particulièrement en ce qui a trait aux comportements humains et aux interactions entre les personnes. Les grands ensembles de données, s'ils sont identifiés comme ayant une incidence éthique, commerciale ou juridique à l'échelle individuelle, nationale ou internationale, pourraient être considérés comme un domaine de recherche lucratif comportant des considérations pour la sécurité nationale.

1.5 Travaillez-vous dans un domaine de recherche lié aux marchandises ou aux technologies qui figurent dans la **Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée** (LMTEC) de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (LLEI)?

◯ **Oui** ◉ **Non** ◯ **Incertain**

La LMTEC définit les marchandises et les technologies dont l'exportation du Canada vers d'autres pays est contrôlée, quel que soit leur mode de distribution. Si vous travaillez avec des articles qui figurent dans la LMTEC pour ce projet de recherche, vous devez répondre « Oui » à cette question, que vous planifiiez ou non d'envoyer de tels articles à une personne àl'extérieur du Canada.

Des renseignements supplémentaires sur les exigences de la LMTEC sont disponibles dans le Manuel des contrôles du courtage et à l'exportation et dans le Guide de la Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée du Canada. Le fait de compléter le présent formulaire ne vous exempte pas de vos obligations en vertu de la LLEI.

1.6 Travaillez-vous dans un domaine de recherche qui peut être considéré comme étant **sensible ou à double usage** figurant dans la **Liste 1 de l'Annexe A** des Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche?

◯ **Oui** ◉ **Non** ◯ **Incertain**

Cette annexe fournit une liste des domaines de recherche sensible qui peut être mise à jour périodiquement selon l'évolution des technologies, de leurs applications dans les domaines militaire et du renseignement, ainsi que des enjeux de sécurité nationale. Ces technologies peuvent être sensibles et sont souvent considérées comme étant « à double usage », ce qui signifie qu'elles ont des applications militaires ou du renseignement, ou à la fois militaires et civiles. Les demandeurs doivent examiner cette liste en tenant compte de leur compréhension de toute application potentielle de leur recherche pour évaluer si leur recherche peut être considérée comme étant sensible et à double usage.

Section 2 : Connaissez votre organisme partenaire

L'objectif de cette section est d'évaluer si **votre ou vos organismes partenaires** peuvent poser un risque pour la sécurité nationale si les connaissances, les technologies et la propriété intellectuelle découlant de votre projet de recherche étaient utilisées. Votre recherche peut représenter une cible intéressante pour ceux qui chercheraient à la voler, à l'utiliser et à l'adapter à leurs priorités pour leur propre profit. Dans certains cas, des recherches pourraient mener à des avancées au niveau des capacités stratégiques, militaires ou en matière de renseignement d'autres pays ou être utilisées pour sciemment porter atteinte à la sécurité nationale du Canada.

Les questions suivantes constituent une source de renseignements pour aider à déterminer le profil de risque global de votre partenariat de recherche. Le fait de répondre « Oui » ou « Incertain » à l'une de ces questions n'est pas un déterminant d'un refus de financement.

Répondez aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances en utilisant les renseignements dont vous, votre institution ou vos organismes partenaires disposez déjà ou auxquels vous pourriez raisonnablement obtenir par l'entremise de recherches de sources ouvertes. Afin de favoriser encore plus la transparence et l'ouverture, nous vous encourageons à consulter votre ou vos organismes partenaires au moment de répondre à ces questions. Le gouvernement du Canada pourrait demander d'autres renseignements à votre ou vos organismes partenaires afin d'évaluer les risques pour la sécurité nationale.

Au moment de répondre à ces questions, vous devez prendre en compte et inclure des renseignements non seulement sur votre ou vos organismes partenaires, mais aussi sur leurs affiliations pertinentes. Par conséquent, dans la présente section, le terme « organisme partenaire » fait aussi référence à tous les organismes mère, les filiales ou les coentreprises affiliés au Canada ou à l'étranger.

Si votre partenariat de recherche inclut plusieurs organismes partenaires, vous devez compléter un Formulaire d'évaluation des risques qui tient compte, de manière collective, des risques associés à tous les organismes partenaires.

2.1 Y a-t-il des indications qui suggèrent que votre ou vos organismes partenaires pourraient être soumis **à l'influence, à l'interférence ou au contrôle d'un gouvernement étranger**?

◯ **Oui** ◉ **Non** ◯ **Incertain**

Les organismes qui sont des sociétés d'État ou qui sont assujetties à l'influence ou à l'interférence de l'État peuvent représenter un indicateur important de motivations non liées à des intérêts commerciaux qui pourraient faciliter le transfert de connaissances non autorisé d'une manière qui pourrait porter atteinte à la sécurité nationale du Canada (p. ex. si la recherche est utilisée pour des cyberattaques, des avancées militaires ou de la surveillance). Certains pays ont des lois et des pratiques qui obligent les entités et les individus à se soumettre aux directives de leurs gouvernements pour fournir des renseignements, des connaissances issues de la recherche, des technologies et la propriété intellectuelle qui en découle, générés au niveau international.

2.2 Y a-t-il des indications qui suggèrent qu'il y a **un manque de transparence** ou à **un comportement non éthique** de la part de votre ou vos organismes partenaires qui pourrait avoir une incidence sur le projet de recherche proposé? ◯ **Oui** ◉ **Non** ◯ **Incertain**

Les indicateurs d'un comportement non éthique pourraient inclure :

- *Des personnes qui sont associées à votre ou vos organismes partenaires de recherche qui ont été accusées, ont reconnu leur culpabilité ou ont été trouvées coupables de fraude, de subornation, d'espionnage ou de corruption dans une quelconque juridiction.*
- *Un organisme partenaire qui a été accusé, qui a reconnu sa culpabilité ou qui a été trouvé coupable de vol de propriété intellectuelle, de droits d'auteur ou de brevet dans une quelconque juridiction.*
- *Un organisme partenaire qui a commis des infractions illégales liées au contrôle des importations et des exportations et/ou aux marchandises contrôlées.*

Un indicateur de manque de transparence pourrait inclure des renseignements à propos d'un comportement non éthique qui n'ont pas été divulgués par votre ou vos organismes partenaires et que vous avez découverts en effectuant vos propres recherches de diligence raisonnable.

Vous devez vous concentrer sur les événements qui se sont produits au cours des cinq dernières années, ainsi que sur ceux qui se sont produits il y a plus de cinq ans s'il peuvent avoir une incidence à long terme (p. ex. un événement qui a porté atteinte à la réputation générale de l'organisme partenaire).

2.3 Y a-t-il des indications qui suggèrent qu'une personne impliquée dans le projet de recherche de votre ou vos organismes partenaires pourrait **être en conflit d'intérêts ou avoir des affiliations** pouvant mener à un transfert de connaissances non autorisé? ◯ **Oui** ◉ **Non** ◯ **Incertain**

Les risques peuvent découler du personnel de votre ou vos organismes partenaires qui est ou qui sera impliqué dans le projet, surtout si ces personnes ont des liens réels, perçus ou potentiels avec des organisations militaires ou des gouvernements étrangers. Nous vous encourageons à collaborer avec votre organisme partenaire pour vous assurer que tous les conflits d'intérêts et affiliations réels, perçus ou potentiels sont divulgués de manière appropriée.

Les réponses à cette question doivent se limiter aux personnes associées à l'organisme partenaire qui contribueront à votre projet de recherche ou qui y auront accès, ainsi qu'à leurs superviseurs, leurs gestionnaires et leurs cadres supérieurs.

2.4 Y a-t-il des indications qui suggèrent qu'à la suite de votre projet, votre ou vos organismes partenaires auront ou pourront avoir accès **aux installations, aux réseaux ou aux biens qui se trouvent sur le campus de votre institution de recherche canadienne**, notamment **aux infrastructures qui hébergent des données sensibles**? ◯ **Oui** ◉ **Non** ◯ **Incertain**

L'accès aux infrastructures physiques et numériques et aux données pourrait servir à soutenir l'accès ou le transfert de connaissances non autorisé au-delà de la portée du partenariat de recherche. Au moment de répondre à cette question, prenez en considération l'accès que votre ou vos organismes partenaires pourraient aussi avoir aux infrastructures et aux données de votre institution pour des raisons non liées à ce projet spécifique ou à tout autre projet sur lequel ils travaillent. Parmi les risques potentiels, pensons au fait qu'un organisme partenaire pourrait avoir un nouvel accès à des zones contrôlées ou à accès restreint d'installations, de systèmes ou de réseaux de TI, à de l'équipement spécialisé ou à du matériel sensible non lié à ce projet spécifique.

Consultez les questions 1.3 et 1.4 pour obtenir davantage de renseignements sur ce qui constitue des données sensibles.

Cette question ne porte pas sur les situations dans lesquelles un ou des organismes partenaires ont déjà accès aux installations, aux réseaux ou aux biens qui se trouvent sur votre campus ou dans votre institution dans le cadre de partenariats ou de projets distincts, ni sur les situations dans lesquelles ils auraient accès à des installations non liées à votre recherche (p. ex. installations récréatives).

Section 3 : Identification des risques

L'objectif de cette section est de recueillir des renseignements sur tout **facteur de risque** que vous avez **identifié** dans les deux premières sections du formulaire. Afin de soutenir le processus d'évaluation des risques, votre réponse doit fournir des renseignements sur la source et la nature des risques.

Chaque fois que vous répondez **« Oui »** ou **« Incertain »** à une question des sections Connaissez votre recherche **et** Connaissez votre organisme partenaire, décrivez les **ressources** que vous avez utilisées et les **principales constatations** que vous avez recueillies.

Vous pouvez ajouter tout autre renseignement pertinent ou contextuel lié à votre ou vos organismes partenaires dans cette section. Par exemple, dressez une liste de toutes les préoccupations soulevées pendant votre processus de diligence raisonnable qui n'ont pas été évoquées dans une section précédente du présent formulaire.

Maximum de 5 500 caractères avec les espaces.

Nous avons répondu "oui", à la question 1.2, car le projet de recherche porte sur des infrastructures essentielles de gestion de l'eau, soit les infrastructures de gestion des eaux pluviales en milieu urbain. Cependant, bien que ces infrastructures seront étudiées et que des pistes d'amélioration pour leur conception et leur opération seront proposées, aucune action ne sera prise pour modifier les systèmes en place. De plus, aucune donnée sensible ne sera partagée avec le partenaire privé.

Section 4 : Plan d’atténuation des risques

L’objectif de cette section est de présenter votre **plan d’atténuation des risques**. Ce plan vous permettra d’identifier les mesures d’atténuation appropriées pour réduire la probabilité qu’un risque pour la sécurité ne se concrétise, et/ou pour en atténuer les répercussions dans l’éventualité où ce risque se matérialiserait.

Lors de l’élaboration de votre plan d’atténuation des risques, vous devez prendre en considération tous les facteurs de risque que vous avez identifiés en répondant **« Oui »** ou **« Incertain »** aux questions des sections Connaissez votre recherche **et** Connaissez votre organismes partenaire.

Votre plan d’atténuation des risques doit être élaboré **avec votre institution**. Vous pouvez aussi faire appel aux services de soutien à la gestion de votre institution (p. ex. services de TI, de sécurité, juridiques) afin de confirmer la viabilité et la faisabilité des mesures proposées.

Les mesures d’atténuation doivent être adaptées au projet de recherche et proportionnelles aux risques relevés tout en tenant compte des principes de la science ouverte. Par exemple, votre plan d’atténuation des risques pourrait couvrir les domaines suivants, sans s’y limiter :

- décrire tout autre processus de révision pertinent auquel le projet a été soumis (p. ex. une révision par un comité d'éthique de la recherche portant sur la façon dont les données personnelles recueillies dans le cadre du projet de recherche seront protégées)
- accroître la sensibilisation à la sécurité de la recherche et renforcer les capacités au sein de votre équipe de recherche
- assurer que les objectifs de votre ou vos organismes partenaires s’harmonisent aux objectifs du partenariat
- garantir le recours à de saines pratiques de gestion de la cybersécurité et des données
- convenir de l’utilisation prévue des conclusions de la recherche

Pour chacune des mesures d’atténuation que vous proposez, vous devez aussi fournir un **échéancier** pour sa mise en œuvre et décrire **la manière dont vous et votre institution allez surveillez son efficacité**.

Il n’est pas suffisant de faire référence aux politiques et pratiques actuelles ou futures de votre institution. Si vous faites référence à une politique ou à une pratique, vous devez aussi décrire **ce qu’implique** cette politique ou cette pratique et **la manière** dont elle sera appliquée pour atténuer les risques identifiés.

Les Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche ne ciblent aucun pays et entreprise puisque les risques peuvent évoluer et provenir de n’importe qui et de n’importe quel endroit dans le monde. Conformément aux principes des Lignes directrices, les mesures d’atténuation des risques ne doivent jamais entraîner la discrimination ou le profilage d’un membre de la communauté de recherche. Par conséquent, empêcher toute personne de participer au projet de recherche proposé en raison de sa citoyenneté ou de son pays de résidence **ne** constitue **pas** une mesure acceptable d’atténuation des risques.

Des renseignements supplémentaires sur l’atténuation des risques sont disponibles sur le portail Protégez votre recherche.

Présentez votre plan d’atténuation des risques dans la zone de texte à la page 7.

Maximum de 6 200 caractères avec les espaces.

Section 5 : Exigences supplémentaires

En soumettant ce Formulaire d'évaluation des risques, le demandeur convient, en son nom et en celui de tous les codemandeurs, qu'au meilleur de ses connaissances :

- Le ou les demandeurs n'ont accepté et n'accepteront aucune offre de financement conditionnelle à la reproduction de leur laboratoire universitaire ou au transfert de leur laboratoire universitaire vers un pays étranger; et
- La source de financement et la valeur du projet de recherche pour le ou les organismes partenaires ont été communiquées aux demandeurs par le ou les organismes partenaires.

Suggestions d'évaluateurs
(formulaire 101)

Date
2023/07/21

Nom de famille du candidat	Prénom	Initiale(s) de tous les prénoms	N° d'identification personnel (NIP)
Duchesne	Sophie	S	**Valide** 160965

Titre de la proposition

Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie

1	Martel, JL (Jean-Luc) Génie de la construction ÉTS 1100 Rue Notre-Dame Ouest Bureau A-1482 Montréal, QC CANADA H3C1K3 1 (514) 3968800 ext 8927 jean-luc.martel@etsmtl.ca	Domaine(s) d'expertise Hydraulique urbaine; Gestion des eaux pluviales; Infrastructures vertes; Modélisation hydrologique; Chang.	NIP	Langue
2	Trudel, M (Mélanie) Génie civil et génie du bâtiment Université de Sherbrooke 2500, boulevard de l'Université Sherbrooke, QC CANADA J1K2R1 1 (819) 8218000 ext 61957 melanie.trudel@usherbrooke.ca	Domaine(s) d'expertise Hydrologie; Télédétection; Hydraulique; Assimilation de données; Changements climatiques	NIP	Langue
3	Bertrand-Krajewski, JL (Jean-Luc) Laboratoire Déchets Eaux Environnement Pollutions INSA - Lyon INSA - Lyon Villeurbanne FRANCE 33 (4) 72438180 jean-luc.bertrand-krajewski@insa-lyon.fr	Domaine(s) d'expertise Gestion des eaux urbaines; Modélisation hydraulique et hydrologique; Traitement des eaux pluviales	NIP	Langue
4	Adamowski, JF (Jan Franklin) Bioresource Engineering Université McGill 21111 Lakeshore Road 21111 Lakeshore Road Montréal, QC CANADA H9X3V9 1 (514) 3987786 jan.adamowski@mcgill.ca	Domaine(s) d'expertise Modélisation en hydrologie; Gestion de l'eau; Changements climatiques	NIP	Langue
5	Ali, G (Geneviève) Geography Université McGill Burnside Hall Building, Bureau 705 805 Sherbrooke Ouest Montréal, QC CANADA H3A0B9 1 (514) 3984111 genevieve.ali@mcgill.ca	Domaine(s) d'expertise Hydrologie; Qualité de l'eau; Modélisation	NIP	Langue

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille d u candidat
Valide 160965	Duchesne

ORGANISME PARTENAIRE RENSEIGNEMENTS SUR LE REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ

Nom de famille, prénom, initiale(s)	Titre du poste ou de la fonction	Numéro de téléphone
Papillon, Émilie,	Cheffe de section	(514) 4664391 ext
Adresse de courriel emilie.papillon@montreal.ca		
Nom de famille, prénom, initiale(s)	**Titre du poste ou de la fonction**	**Numéro de téléphone**
Perreault, Mathieu, M	Vice-président, Infrastructure	(514) 8172525 ext
Adresse de courriel Mathieu.Perreault@cima.ca		
Nom de famille, prénom, initiale(s)	**Titre du poste ou de la fonction**	**Numéro de téléphone**
Ellassraoui, Driss, D	Chef de division	(438) 3546633 ext
Adresse de courriel d.ellassraoui@laval.ca		
Nom de famille, prénom, initiale(s)	**Titre du poste ou de la fonction**	**Numéro de téléphone**
Caillé, Alexandre, A	Chef de service - Conception et planification	(450) 4498100 ext 8929
Adresse de courriel Alexandre.Caille@boucherville.ca		
Nom de famille, prénom, initiale(s)	**Titre du poste ou de la fonction**	**Numéro de téléphone**
Fournier, Guillaume, G	Ingénieur municipal	(418) 8608810 ext
Adresse de courriel guillaume.fournier@villerdl.ca		
Nom de famille, prénom, initiale(s)	**Titre du poste ou de la fonction**	**Numéro de téléphone**
Levesque, Marie-Claude, MC	Cheffe de division	(819) 7586419 ext 3670
Adresse de courriel Marie-Claude.Levesque@victoriaville.ca		
Nom de famille, prénom, initiale(s)	**Titre du poste ou de la fonction**	**Numéro de téléphone**
Marion, Jonathan, J	Directeur Génie et travaux publics	(450) 7594415 ext 150
Adresse de courriel jmarion@vivrescb.com		
Nom de famille, prénom, initiale(s)	**Titre du poste ou de la fonction**	**Numéro de téléphone**
Bonin, Éric, É.B.	Directeur aux eaux usées municipales	(581) 9805189 ext
Adresse de courriel Eric.Bonin@environnement.gouv.qc.ca		

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille d u candidat
Valide 160965	Duchesne

ORGANISME PARTENAIRE RENSEIGNEMENTS SUR LE REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ

Lanthier, Renée, R

Directrice par intérim

(418) 6416411 ext 5260

Renee.Lanthier@ville.quebec.qc.ca

Formulaire 101

PROTÉGÉ UNE FOIS REMPLI

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257533001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Objet :	Accorder un soutien financier de 100 000 $ et un soutien technique d'une valeur de 57 765$ à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour une durée de 3 ans, pour le projet de recherche intitulé " Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie " / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1257533001 INRS- Surplus.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane ZAMBLE
Agente de gestion de ressources financières
Tél : 514-872-0766

Co-Auteur:
Francis Plouffe
conseiller(-ere) budgetaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Frederique BLANDIN FEVRE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 -872 - 0766

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

GDD 1257533001

Accorder une contribution financière d'une somme maximale de 100 000 $ et une contribution en nature d'une valeur maximale à 57 765$ à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour une durée de 3 ans, pour le projet de recherche intitulé " Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie " / Approuver le projet de convention de contribution et de licence afférent.

Engagment de gestion : **BTER933001**

	Imputation de dépenses	2026	2027	Total
Service de l'eau	**2101.0010000.100107.04601.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000** AF - Général - Ville de Montréal/Affectation de surplus - corporatif/Affect. surplus - BTER - Programme de contributions financières/Protection de l'environnement/Contribution à d'autres organismes/Autres organismes/Études et mandats prio. adapt. résil. clim./Général/Général/	60,000 $	- $	**60,000 $**
	2101.0012500.100131.04601.61900.016491.0000.005132.000000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal/Affectation de surplus - corporatif/Affect. surplus - BTER - Programme de contributions financières/Protection de l'environnement/Contribution à d'autres organismes/Autres organismes/Études et mandats prio. adapt. résil. clim./Général/Général/	10,000 $	10,000 $	**20,000 $**
	2130.0010000.112581.04003.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000 AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal/Budget régulier/Planification et grands projets - local/Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir/Contribution à d'autres organismes/Autres organismes/Général/Général/Général/	10,000 $	10,000 $	**20,000 $**
	Total	**80,000 $**	**20,000 $**	**100,000 $**

Ce soutien financier est financé temporairement par le budget de fonctionnement du BTER à hauteur de 60 000 $ en attendant que les surplus de 2021 du GDD 1239592001 CE23 soit affecté au budget 2026, soit 60 000 $.
Lorsque les surplus 2021 du GDD 1239592001 seront inscrits au budget modifié de 2026, alors les finances effectueront une écriture de reclassement de cette dépense de la source 0010000 à la source 0012500 à hauteur de 60 000 $, comme s

Ecriture de reclassement de 60 000 $:

	Clé comptable	Nom de l'organisme	Libellé	$
DU :	2101.0010000.100107.04601.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	-	Transfert Soutien financier Programme Études et mandats prio. adapt. résil. clim. financé temporairement par le BTER	(60,000.00) $
VERS :	2101.0012500.100131.04601.61900.016491.0000.005132.000000.00000.00000	Institut national de la recherche scientifique (INRS)	Transfert Soutien financier Prog. Études et mandats prio. adapt. résil. clim.	60,000.00 $

suit :

Num. eng. BTER933001
260114uzambdi- Engagement GDD 1257533001
260114uplou84- Engagement DGA GDD 1257533001

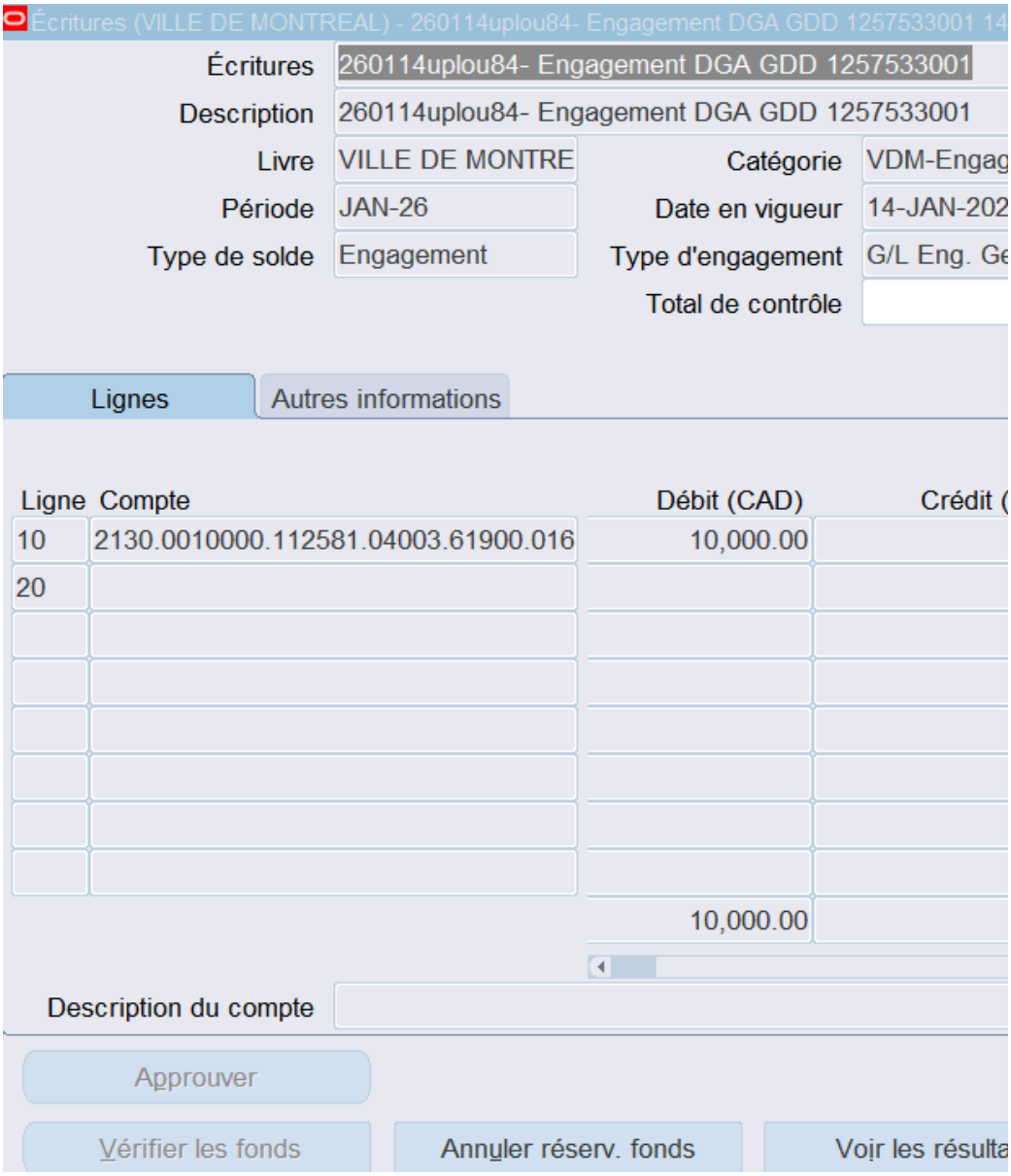

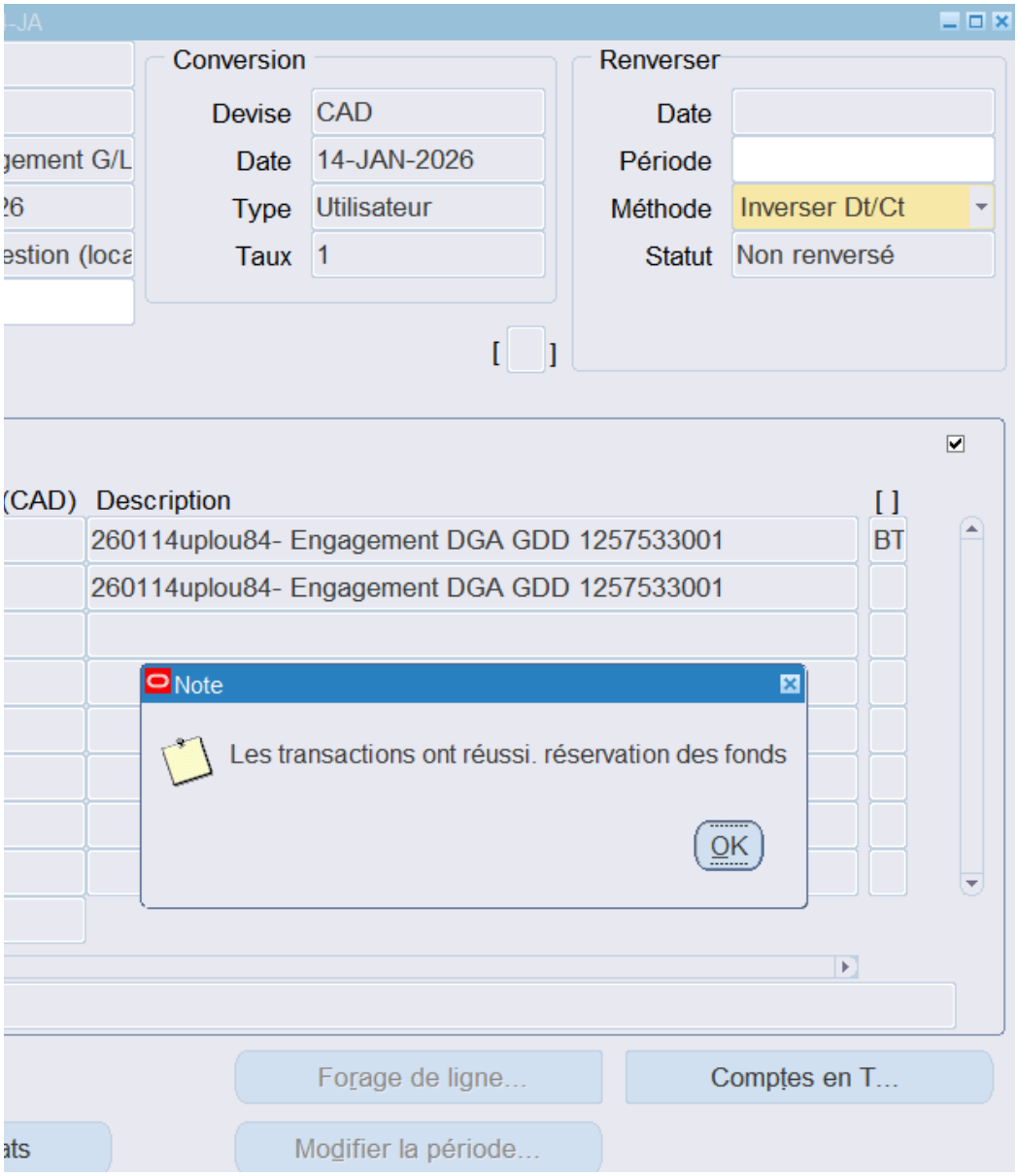
Conversion
Devise CAD
Date 14-JAN-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
(CAD) Description [ ]
260114uplou84- Engagement DGA GDD 1257533001 BT
260114uplou84- Engagement DGA GDD 1257533001
Note
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.22

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1266545001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 100 000 $ et un soutien technique d'une valeur de 75 000 $ au Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'exposition « À la découverte de la vie sociale des bleuvets au Biodôme », pour une période de 3 ans / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 100 000 $ et un soutien technique d'une valeur de 75 000 $ au Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'exposition « À la découverte de la vie sociale des bleuvets au Biodôme », pour une période de 3 ans;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-01-23 11:34

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1266545001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 100 000 $ et un soutien technique d'une valeur de 75 000 $ au Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'exposition « À la découverte de la vie sociale des bleuvets au Biodôme », pour une période de 3 ans / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le béluga est une espèce parapluie au sommet de la chaine alimentaire. Cette espèce emblématique met en valeur l'unicité tant biologique que physique et géologique de l'estuaire du Saint-Laurent. Le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent est une espèce menacée. Mieux le comprendre et faire connaitre son univers fascinant sont les meilleures garanties pour leur avenir.
Fondé en 1985 et basé à Tadoussac, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) est un organisme à but non lucratif voué à la recherche scientifique sur les baleines du Saint-Laurent et à l'éducation pour la conservation du milieu marin.

Son projet *Fenêtre sur les bélugas* est une activité d'interprétation offerte sur quatre sites d'observation répartis dans les trois régions touristiques bordant le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Les acteurs du tourisme, de la recherche et de la conservation de ces régions se sont associés pour offrir une expérience nouvelle : se mettre dans la peau des scientifiques qui utilisent les drones et les hydrophones pour étudier les bélugas. Grâce aux communications satellites, les images et les sons captés peuvent être partagés en direct à l'ensemble des sites du réseau. L'expérience transporte les visiteurs et visiteuses à la rencontre des bélugas sur l'ensemble du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent. Ainsi, *Fenêtre sur les bélugas* propose une alternative à l'observation en mer, une façon de découvrir les bélugas sans les déranger.

Fenêtre sur les bélugas s'inscrit dans le Projet Béluga Saint-Laurent, coordonné par le GREMM et réalisé en étroite collaboration avec les équipes de recherche de l'Institut Maurice-Lamontagne de Pêches et Océans Canada et les biologistes du parc marin du Saguenay—Saint-Laurent (Parcs Canada — Sépaq). Ce projet de recherche s'appuie sur le suivi des individus photo-identifiés. Ainsi, chaque été, depuis 1985, les équipes de recherche passent des centaines d'heures en mer avec les bélugas pour constituer des fiches d'observation des individus «connus». Ils étudient les liens entre l'organisation sociale des bélugas et leur utilisation des habitats. Ils cherchent à déterminer la façon dont cette organisation influence leur exposition aux menaces anthropiques pour identifier les facteurs qui limitent le rétablissement de leur population. Par la combinaison des données génétiques

et des fiches d'observation des individus photo-identifiés, ils étudient les caractéristiques biologiques fondamentales de la population de bélugas ainsi que l'incidence des caractéristiques génétiques sur la santé des individus, leur mortalité et leur succès de reproduction.

Dans le cadre de sa mission d'éducation à la biodiversité, Espace pour la vie souhaite soutenir le GREMM en devenant le site montréalais de l'aventure scientifique et immersive *Fenêtre sur le béluga* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

La contribution d'Espace pour la vie consiste à présenter, au Biodôme, une exposition interactive et participative offrant un regard unique sur le béluga. Évolutif, le projet suivra, durant les trois prochaines années, l'avancement des recherches en mettant en lumière le *bleuvet* , ce jeune béluga qui prend une teinte gris bleu après avoir survécu à sa première année dans l'estuaire du Saint-Laurent. L'exposition mettra en valeur la science en action, notamment par l'observation et la découverte de la structure sociale particulière des troupeaux de bélugas. Le public sera invité à joindre une Brigade scientifique afin d'explorer le fonctionnement du réseau social des bélugas et de leurs jeunes. Mettre l'accent sur les bleuvets porte un message d'espoir pour cette espèce menacée dans l'estuaire. Le bleuvet devient un point d'ancrage simple et accessible, idéal pour sensibiliser tous les publics, même les moins familiers avec les mammifères marins.
Concrètement, la contribution en argent de 100 000 $ du Biodôme permettra au GREMM de produire les contenus nécessaires à l'exposition (vidéo, activité éducative grand public et scolaire, etc.).

Son soutien technique, évalué à 75 000 $, comprend les items suivants:

- Accueillir l'exposition au niveau 100 du musée (espace non tarifé pour le public) de l'automne 2026 à l'automne 2029;
- Collaborer à toutes les phases de conception du projet (conceptualisation, définition des besoins, conception des contenus, scénographie, etc.);
- Concevoir la scénographie de l'exposition, produire le matériel requis, fournir l'équipement nécessaire à l'exposition et voir à l'aménagement de la salle;
- Assurer l'entretien de l'exposition;
- Coordonner l'installation et le démontage de l'exposition;
- Offrir au public des programmes éducatifs interactifs;
- Assurer la promotion de l'exposition.

JUSTIFICATION

Les objectifs du projet visent notamment à :

- Permettre au public de se mettre dans la peau des acteurs-chercheurs et actrices-chercheuses;
- Observer les comportements des bleuvets;
- Émettre des hypothèses sur ces comportements;
- Découvrir et s'émerveiller de la vie sociale des bélugas du Saint-Laurent.

Les retombées attendues pour la communauté incluent une sensibilisation accrue aux enjeux de la biodiversité, notamment concernant le béluga. Ainsi, les visiteuses et visiteurs du

Biodôme pourront participer activement à des activités de nature scientifique, renforçant l'engagement individuel envers la préservation de l'environnement.

Quelque 150 000 personnes visiteront cette exposition chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 100 000 $ est prévue au service de l'Espace pour la vie (division programmes publics du Biodôme). Elle sera assumée à 100 % par la Ville centre. La contribution sera remise à l'organisme en 2 versements:

- un premier versement de 60 000 $ dans les 30 jours suivant la signature de la convention;
- un deuxième versement de 40 000 $, le 30 octobre 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment les priorités suivantes:

- Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- Priorité 16 : Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international

La grille d'analyse Montréal 2030 figure en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce soutien financier, ce projet ne pourra pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité figure en annexe de la convention de contribution. Espace pour la vie assurera la promotion de l'exposition.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Hiver-printemps 2026 - design graphique et conception des contenus
- Été 2026 - fabrication
- Automne 2026 – Inauguration de l'exposition au Biodôme

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eric POULIN
agent(e) de programmes educatifs

Tél : 438 354-0635
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-20

Genevieve DUPERE
chef(fe) de division - programmes publics et educatifs

Tél : 263 3629486
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 4389234305
Approuvé le : 2026-01-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1266545001
Unité administrative responsable : Service de l'Espace pour la vie, Biodôme, Division de la programmation
Projet : Accorder un soutien financier de 100 000 $ et un soutien technique d'une valeur de 75 000 $ à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'exposition À la découverte de la vie sociale des bleuvets au Biodôme pour la période du 1er août 2025 au 28 février 2029 / Approuver le projet de convention à cet effet.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

Priorité 16 : Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 2 : Cette initiative met de l'avant le béluga, une espèce menacée emblématique de l'estuaire du Saint-Laurent. Mieux le comprendre et faire connaitre son univers sont les meilleures garanties pour leur avenir. Le projet sensibilise et éduque le public grâce à des activités éducatives et une exposition immersive prévue en 2026 au Biodôme qui permettront de rejoindre plus de 100 000 personnes annuellement. Cette démarche renforce la connaissance des enjeux liés à la biodiversité et à la préservation des écosystèmes aquatiques.

Priorité 16 : Ce projet repose sur une collaboration étroite entre le Biodôme, des organismes de recherche, des institutions publiques et des acteurs du milieu scientifique québécois, dont le GREMM, l'Institut Maurice-Lamontagne de Pêches et Océans Canada, ainsi que les équipes du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (Parcs Canada – Sépaq).
En devenant le site montréalais de cette expérience scientifique et immersive, Espace pour la vie crée un pont entre la recherche de pointe menée sur le terrain et le public urbain.

L’initiative met de l'avant les technologies innovantes telles que les drones, les hydrophones et les communications satellites, illustrant concrètement les avancées de la science et les méthodes modernes d’étude de la biodiversité, notamment pour l’étude des bélugas.

Ce partenariat favorise le maillage entre l’administration municipale, le milieu de l’éducation, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie, tout en ouvrant la porte à des collaborations et des échanges avec d’autres villes et réseaux internationaux intéressés par l’innovation en conservation et en sciences participatives.

En valorisant une espèce parapluie au cœur de l’écosystème du Saint-Laurent et en diffusant les connaissances issues de plus de 40 ans de recherche, cette initiative renforce la place de Montréal comme ville apprenante, engagée et connectée à l’avant-garde de la recherche environnementale.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
ET SERVICES TECHNIQUES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS (GREMM)**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 108 rue de la Cale-Sèche, Tadoussac, Québec, G0T2A0, agissant et représentée par Robert Michaud, président, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 102208881RT0001

Numéro d'inscription TVQ : 1003092042TQ001

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme est dédié à la recherche scientifique sur les baleines du Saint-Laurent et à l'éducation pour la conservation du milieu marin;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville accepte de mettre à la disposition de l'Organisme, sujet à la disponibilité de ses ressources, des biens et services qui aideront l'Organisme à réaliser son Projet au bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet, incluant les services fournis à l'Organisme par la Ville;
« **Annexe 2** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Annexe 3** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.6 de la présente convention, le cas échéant;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;

« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet, lesquels sont plus amplement décrit à l'Annexe 2;
« **Responsable** » :	désigne la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Services** » :	désigne la description des services fournis par la Ville à l'Organisme pour permettre à ce dernier de réaliser son Projet, lesquels sont plus amplement décrits à l'Annexe 1;
« **Unité administrative** » :	désigne le service de l'Espace pour la vie de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme et des Services fournis par la Ville pour la réalisation du Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville et des services fournis, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au sous-paragraphe 5.1.1 de la présente convention;

4.2 **Services**

4.2.1 respecter et à se conformer à toutes les conditions et normes énoncées à l'Annexe 1 et aux directives du Responsable;

4.1.2 utiliser les Services mis à sa disposition aux seules fins décrites à la présente convention;

4.3 **Autorisations et permis**

4.3.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.3.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.4 **Respect des lois**

4.4.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.4.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.5 **Promotion et publicité**

4.5.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 3, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.5.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 3, le cas échéant;

4.6 **Aspects financiers**

4.6.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 2 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.6.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées.

4.6.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.6.4 transmettre aux dates exigées par le Responsable son Rapport annuel;

4.6.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.6.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.6.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.7 **Remise de documents**

4.7.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.8 **Responsabilité**

4.8.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.8.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.8.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

5.1.1 **Montant de la contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de cent mille dollars (100 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.1.2 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en deux versements :

5.1.2.1 un premier versement au montant de soixante mille dollars (60 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.1.2.2 un deuxième versement au montant de quarante mille dollars (40 000 $) le 30 octobre 2026;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.1.3 **Ajustement de la contribution financière**

5.1.3.1 Le Responsable peut suspendre tout paiement si l'Organisme refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations. Dans ce cas, le nombre de versements pourra être ajusté, selon les directives de la Ville.

5.1.3.2 Le Responsable peut suspendre ou annuler le versement de toute somme à l'Organisme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.1.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

5.2 **Services**

Sous réserve de la disponibilité de ses ressources, la Ville accepte de fournir à l'Organisme les Services décrits à l'Annexe 1 de la présente convention pour lui permettre de réaliser son Projet.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 L'Organisme garantit à la Ville qu'il dispose de tous les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Documents** »).

9.2 Aucun droit n'est demandé à la Ville par l'Organisme pour l'exposition des Documents que ce dernier aura produit. Par ailleurs, l'Organisme concède à la Ville les Droits d'exposition, une licence libre de redevances, irrévocable, non exclusive, incessible, sans limite territoriale et pour la période de la Convention, aux termes de laquelle la Ville est autorisée à présenter au public les Documents dans le cadre de la Convention. Cette licence permet également à la Ville, pendant la même durée, de reproduire par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, notamment sur son site Internet et ses médias sociaux, les reproductions des Documents et du Matériel promotionnel et de tout document, texte ou photographie fournis par l'Organisme dans le cadre de la Convention, y compris des extraits sonores et vidéos s'il en est, et de les publier, de les communiquer au public, de les traduire, de les archiver, de les entreposer sur tout support informatique, papier ou électronique, à des fins de promotion ou d'administration, exception faites des Documents identifiés à l'Annexe 1. Cette licence est accordée à des fins non commerciales.

9.3 L'Organisme tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet le 1e janvier 2026 et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2029. Nonobstant ce qui précède, à la date de la signature de la Convention, les Parties reconnaissent que la Ville a exécuté les obligations qui lui incombaient et qu'elle n'est aucunement en défaut eu égard à toutes et chacune des obligations qui y sont prévues pour la période précédant la date de signature de la Convention par la Ville.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours, tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile de l'Organisme</u>

L’Organisme fait élection de domicile au 108 rue de la Cale-Sèche, Tadoussac, Québec, G0T2A0, et tout avis doit être adressé à l'attention du président. Pour le cas où il changerait d’adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l’Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 4777, av. Pierre-De-Coubertin, Montréal (Québec) H1V 1B3, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

14.10 **Exemplaire ayant valeur d’original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d’exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu’un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu’un original.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20_____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à
_____Tadoussac_____

Le ___25 _e jour de janvier _____
2026_____

GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS (GREMM)

Par :
_____
Robert Michaud, président

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution CM_____).

ANNEXE 1

PROJET DE L'ORGANISME

FENÊTRE SUR LES BÉLUGAS AU BIODÔME
À la découverte de la vie sociale des bleuvets

DANS LE CADRE DU PROJET DE RECHERCHE FENÊTRE SUR LES BÉLUGAS

Fenêtre sur les bélugas est un projet de recherche du GREMM. La Fenêtre sur les bélugas au Biodôme deviendrait une activité éducative qui valorise ce projet qui vise à mieux saisir la vie sociale des bélugas. Cette activité au Biodôme se veut une aventure scientifique et immersive à la rencontre des bélugas, dont le contenu scientifique est géré par le GREMM.

Le béluga est une espèce parapluie au sommet de la chaine alimentaire. Emblématique du Saint-Laurent et mystique, cette espèce met en valeur l'unicité tant biologique que physique et géologique de l'estuaire du Saint-Laurent.

Le projet faisant l'objet de la convention est une exposition qui vise à ouvrir une fenêtre unique, interactive et participative sur ce mammifère marin, au Biodôme. Ce projet se concentrera sur le bleuvet, ce jeune béluga qui prend une couleur gris bleu après avoir survécu à sa première année de vie dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Le projet met l'accent sur la science en action par l'observation et la découverte de la structure sociale particulière des troupeaux de bélugas. Les gens du public sont invités à faire partie de la Brigade scientifique pour chercher à découvrir le fonctionnement du réseau social des bélugas et de leurs jeunes. Mettre l'accent sur les bleuvets porte un message positif pour l'avenir de cette espèce en danger dans l'estuaire. Parler d'un bleuvet devient un point d'ancrage, une référence accessible à tous les publics qui ne connaissent pas nécessairement les mammifères marins.

Les objectifs du projet visent à :

- Permettre au public de se mettre dans la peau des acteurs-chercheurs et actrices-chercheuses
- Observer les comportements des bleuvets
- Émettre des hypothèses sur ces comportements
- Découvrir et s'émerveiller de la vie sociale des bélugas du Saint-Laurent

La contribution en argent du Biodôme permettra au GREMM de produire les contenus nécessaires à l'exposition, selon l'échéancier convenu avec le Responsable, soit :

1. un contenu autonome de 6 minutes
2. une activité éducative de 12 minutes
3. une déclinaison possible de 25 minutes pour les scolaires
4. une offre de capsules existantes pour Fenêtre sur le béluga
5. la mise à jour des contenus lorsque requis
6. le système numérique de gestion des capsules vidéo sur ipad pour l'activité éducative

7. la participation à l'élaboration des contenus présentés dans les zones muséales et leur validation scientifique

La contribution en nature du Biodôme à ce projet vise à :

- Accueillir l'exposition au niveau 100 du musée (espace non tarifé pour le public) de l'automne 2026 à l'automne 2029
- Collaborer à toutes les phases de conception du projet (conceptualisation, définition des besoins, conception des contenus, scénographie, etc.)
- Concevoir la scénographie de l'exposition, produire le matériel requis, fournir l'équipement nécessaire à l'exposition et voir à l'aménagement de la salle
- Assurer l'entretien de l'exposition
- Coordonner l'installation et le démontage de l'exposition
- Offrir au public des programmes éducatifs interactifs
- Assurer la promotion de l'exposition
    - Diffusion sur le site web (4,1M visiteurs), le calendrier web et les plateformes médias sociaux d'Espace pour la vie ex. Facebook
    - Diffusion dans l'infolettre d'Espace pour la vie (202K abonnés)

Droits

En référence à l'article 9,2 de la Convention, les droits d'utilisation des images contenues dans les contenus autonomes, les activités éducatives et les capsules éducatives sont exclusivement réservées aux activités auxquelles elles sont destinées et ne pourront faire l'objet d'aucune reproduction sur quelque support que ce soit à aucune fin que ce soit.

En contrepartie, le GREMM fournira au Biodôme une collection de vidéo apparentées libres de droits. L'utilisation de ces images devra toutefois être accompagnée de la mention FSB/GREMM et des permis de recherche afférents.

ANNEXE 2

REDDITION DE COMPTES

Transmettre annuellement :

- Un rapport détaillé des activités réalisées avec la contribution de la Ville

ANNEXE 3

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que **GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS (GREMM** (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention.

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville/Espace pour la vie; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville/Espace pour la vie la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville/Espace pour la vie lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville/Espace pour la vie sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville/Espace pour la vie est l'unique ou le principal partenaire;

- Inclure le logo de la Ville/Espace pour la vie parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;

- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville/Espace pour la vie dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet Fenêtre surs les bélugas au Biodôme est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal / Espace pour la vie »;

- « Le GREMM remercie la Ville de Montréal / Espace pour la vie pour sa contribution dans la réalisation du projet Fenêtre sur les bélugas au Biodôme

- « Le projet Fenêtre sur les bélugas au Biodôme est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal / Espace pour la vie »;

- « Le projet « Fenêtre sur les bélugas au Biodôme » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal / Espace pour la vie ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville / / Espace pour la vie en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

    - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

- coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville / Espace pour la vie ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville / Espace pour la vie à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

  - le logo de la Ville / Espace pour la vie apparaît dans le champ de vision;

  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Le cas échéant, offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/espace-pour-la-vie/

- Pour une publication sur Instagram : @espacepourlavie;

  - Pour une publication sur Facebook : @espacepourlavie;

- Pour une publication sur X :

  - @EspacePourLaVie

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site d'Espace pour la vie, espacepourlavie.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville / Espace pour la vie, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications d'Espace pour la vie et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, / Espace pour la vie **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville / Espace pour la vie afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville / Espace pour la vie et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville / Espace pour la vie afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à espacepourlavie@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;
- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
    - le nombre d'abonnés;
    - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville / Espace pour la vie ou arborant le logo de celle-ci;
    - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville / Espace pour la vie ou arborant le logo de celle-ci;
    - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
    - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville / Espace pour la vie a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
    - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville / Espace pour la vie a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo de la Ville / Espace pour la vie.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville / Espace pour la vie et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville / Espace pour la vie, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville / Espace pour la vie, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Division des communications et du marketing d'Espace pour la vie le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 **Contacts**

3.3.1 **Division des communications et du marketing d'Espace pour la vie**

Écrire à espacepourlavie@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;

- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;

- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Division des communications et du marketing d'Espace pour la vie, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1266545001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
Objet :	Accorder un soutien financier de 100 000 $ et un soutien technique d'une valeur de 75 000 $ au Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'exposition « À la découverte de la vie sociale des bleuvets au Biodôme », pour une période de 3 ans / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1266545001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Sabiha FRANCIS
Conseiller(-Ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Service de l'espace pour la vie

NO GDD : 1266545001

No d'engagement 2026: EPLVX45001

Imputation

Accorder un soutien financier de 100 000 $ et un soutien technique d'une valeur de 75 000 $ à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'exposition À la découverte de la vie sociale des bleuvets au Biodôme pour la période du 1er août 2025 au 28 février 2029 / Approuver le projet de convention à cet effet.	2026	**TOTAL**
2107.0010000.101133.07251.61900.000000.0000.000000.000000.00000.00000	100,000.00 $	**100,000.00 $**

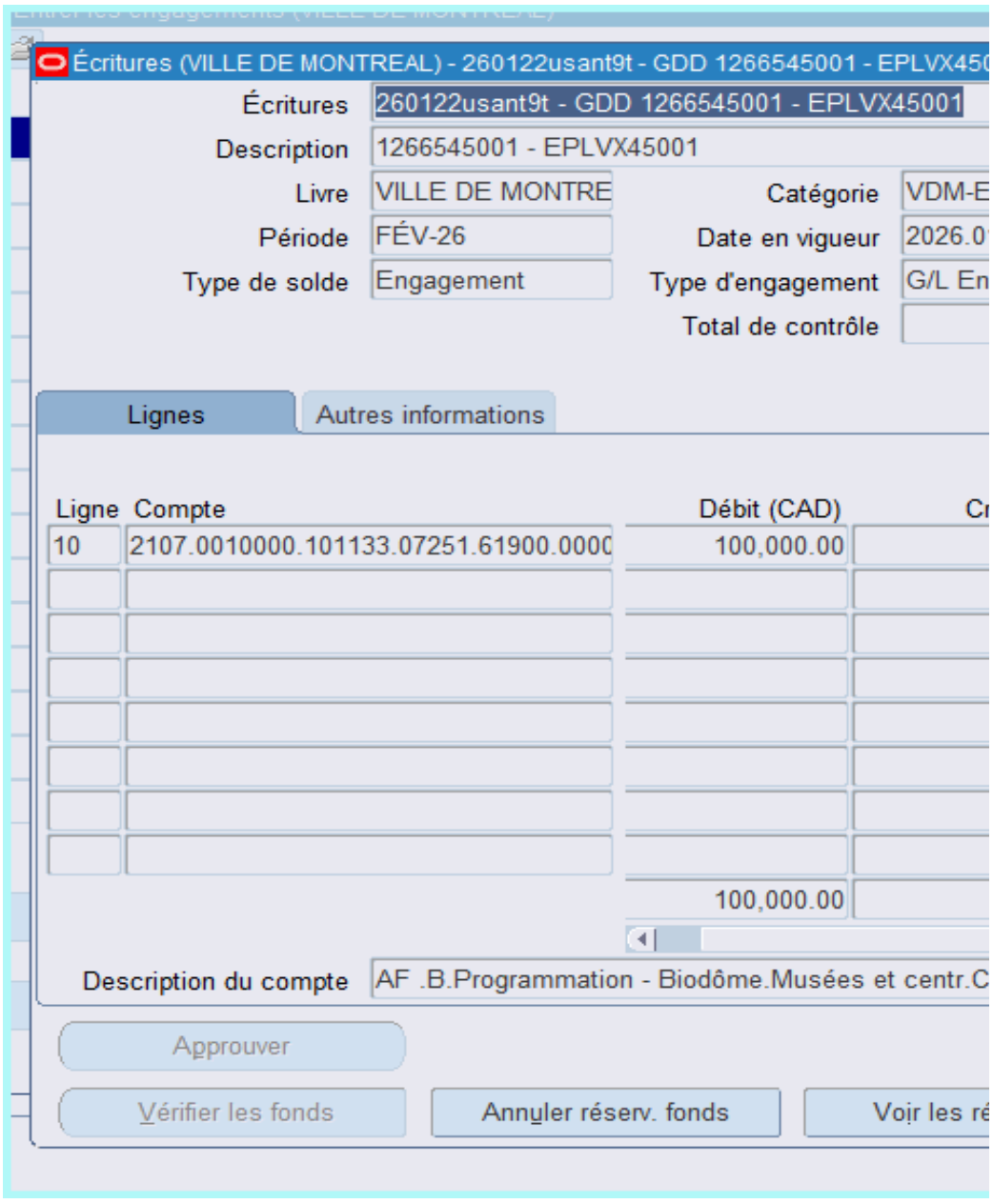
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260122usant9t - GDD 1266545001 - EPLVX450
Écritures
260122usant9t - GDD 1266545001 - EPLVX45001
Description
1266545001 - EPLVX45001
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-E
Période
FÉV-26
Date en vigueur
2026.0
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L En
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Cr
10
2107.0010000.101133.07251.61900.0000
100,000.00
100,000.00
Description du compte
AF .B.Programmation - Biodôme.Musées et centr.C
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les ré

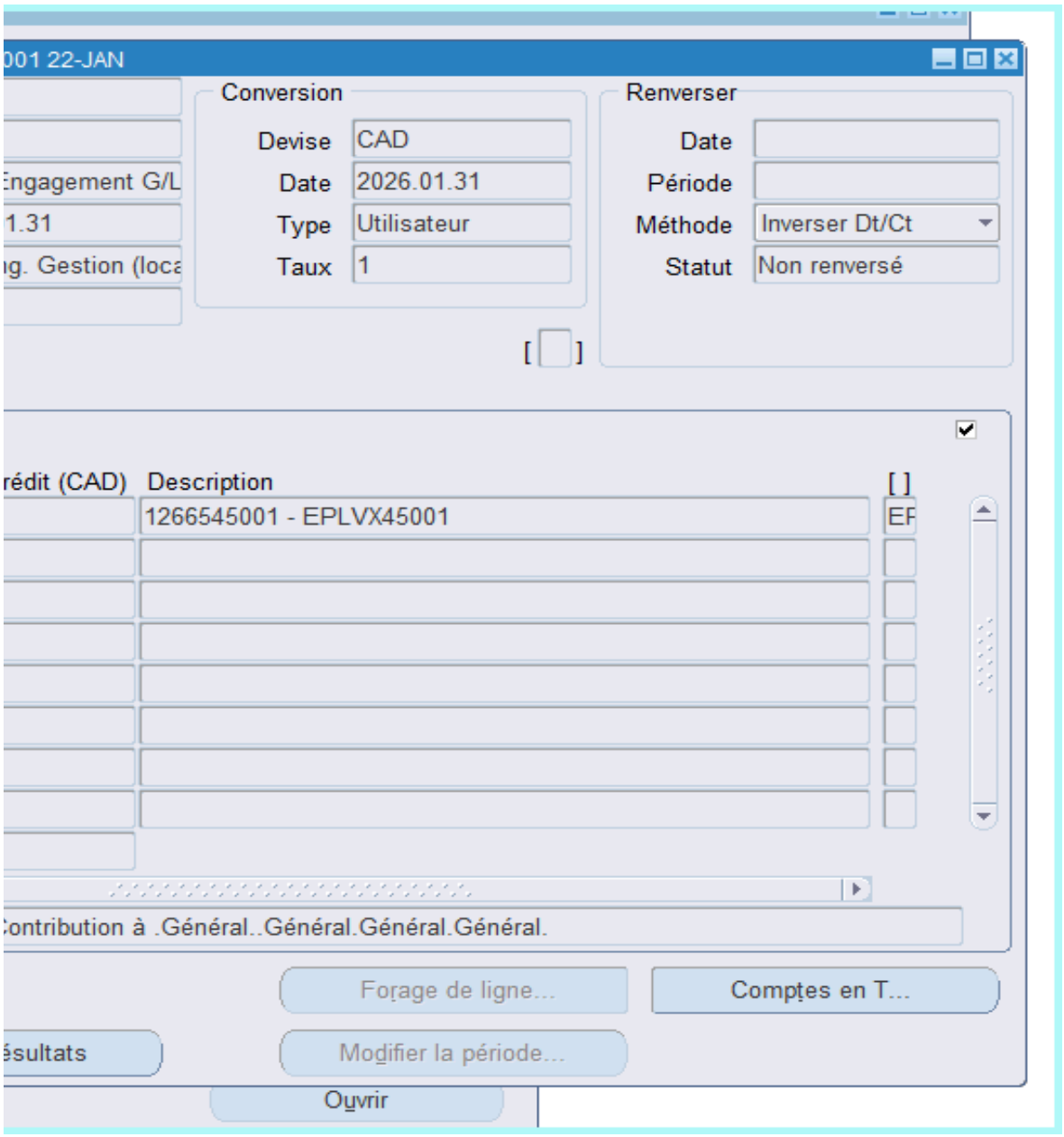
001 22-JAN
Conversion
Devise CAD
Date 2026.01.31
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
rédit (CAD) Description [ ]
1266545001 - EPLVX45001
Contribution à .Général..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
ésultats
Modifier la période...
Ouvrir

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.23

2026/02/16
13:00

(2)

Dossier # : 1255792021

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, à titre gratuit, une propriété connue comme étant le Planétarium de Montréal, constituée du lot 5 647 842 du cadastre du Québec, située dans le Parc olympique, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. N/Réf. : 31H12-005-2072-01 / 13-0419-T.

Il est recommandé :
1. d'approuver le projet d'acte, par lequel la Ville acquiert de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, une propriété connue comme étant le Planétarium de Montréal, située dans le Parc olympique, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constituée du lot 5 647 842 du cadastre du Québec, à titre gratuit, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte ;

2. d'autoriser la signature de l'acte de cession, pourvu que cet acte soit, de l'avis du Service des affaires juridiques, substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent sommaire.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-30 11:51

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1255792021**
Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, à titre gratuit, une propriété connue comme étant le Planétarium de Montréal, constituée du lot 5 647 842 du cadastre du Québec, située dans le Parc olympique, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. N/Réf. : 31H12-005-2072-01 / 13-0419-T.

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 mars 2011, la Régie des installations olympiques (R.I.O), devenue depuis la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (Société), et la Ville de Montréal (Ville) ont conclu une convention d'usufruit (Convention) afin d'autoriser la Ville à construire un nouveau musée voué à l'éducation et à la diffusion d'informations dans le domaine de l'astronomie (Planétarium) sur la propriété de la RIO décrite à la Convention, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, au nord-ouest du Cinéma StarCité Montréal, à l'ouest du Centre Pierre-Charbonneau, au sud du terrain de pratique du Stade de soccer Saputo et contigu au Biodôme.
La Convention prévoit notamment :

- la renonciation de la R.I.O au bénéfice d'accession afin que les constructions et ouvrages réalisés par la Ville sur l'immeuble appartiennent en pleine propriété à la Ville;
- la réalisation d'une opération cadastrale une fois le Planétarium construit pour permettre la création d'un lot comprenant les constructions et ouvrages réalisés par la Ville (Propriété);
- la cession à la Ville.

La construction du Planétarium étant maintenant terminée et l'opération cadastrale ayant été réalisée, la Propriété est connue et désignée comme étant le lot 5 647 842 du cadastre du Québec et correspond à une propriété superficiaire.

Le présent dossier a pour but de faire approuver, par les instances décisionnelles de la Ville, le projet d'acte par lequel la Société cède à la Ville la Propriété à titre gratuit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0788 - 26 octobre 2010 - Approuver le projet de convention d'usufruit par la Régie des installations olympiques en faveur de la Ville de Montréal, à titre gratuit, portant sur une partie du lot 1 879 632 du cadastre du Québec, située dans le Parc olympique, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, afin de construire le nouveau Planétarium

DESCRIPTION

La Société accepte de céder à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le lot représentant le Planétarium tel que construit. Cette cession entraîne la création d'une propriété superficiaire entre la Ville et la Société nécessitant la création de certaines servitudes réelles nécessaires à l'exploitation et au maintien des propriétés respectives, lesquelles se résument comme suit :

Servitudes consenties par la Société en faveur de la Ville (art.9)

· Une servitude générale d'appui.
· Une servitude générale de vue permettant à la Ville de maintenir, réparer et remplacer toutes les ouvertures situées dans le mur ouest du Planétarium, conformément aux plans annexés à l'acte.
· Une servitude de construction permettant à la Ville, de façon générale et non limitative, d'entretenir, réparer, modifier et reconstruire le Planétarium ainsi que tous les ouvrages réalisés sur la Propriété de la Ville, incluant tout droit de passage et d'occupation, à pied ou autrement, y compris avec de l'équipement lourd, sur les chemins et passages aménagés dans le Parc olympique, afin de permettre l'exécution de tous travaux requis. Sauf en cas d'urgence, l'exercice de ce droit est assujetti à une entente préalable entre les Parties afin de minimiser les perturbations aux activités du Parc olympique.
· Une servitude d'utilisation des équipements et infrastructures appartenant à la Société, incluant notamment les égouts sanitaires et pluviaux jusqu'aux canalisations principales et les systèmes d'égouttement des eaux pluviales, la Ville assumant les coûts d'entretien et de réparation pour les équipements situés sur sa Propriété, et la Société ceux situés sur la sienne.
· Une servitude de tolérance d'empiètement relative à une partie de la toiture ouest du Planétarium surplombant la propriété de la Société. Cette servitude est assortie de l'obligation pour la Ville de récupérer ou canaliser les eaux pluviales de manière à éviter tout écoulement sur le terrain de pratique du Stade de soccer Saputo, conformément aux plans annexés.
· Une servitude permettant à la Ville d'utiliser, d'ériger, d'entretenir, de réparer ou de reconstruire deux bassins de rétention et leurs équipements accessoires situés sur la propriété de la Société, incluant tout droit de passage requis pour l'exercice de cette servitude.
· Une servitude permettant à la Ville de maintenir, réparer ou remplacer, à ses frais, les conduits de ventilation, électriques et de plomberie située dans le stationnement P5, niveau 1 de la propriété de la Société.
· Une servitude réelle et perpétuelle de passage piétonnier permettant de relier le Planétarium au Centre Pierre-Charbonneau, selon l'assiette et les modalités décrites à l'acte.
· Une servitude de passage à pied en cas d'urgence seulement, permettant aux visiteurs, employés et mandataires de la Ville d'évacuer le Planétarium par les issues de secours vers une voie de circulation publique, selon les plans annexés.
· Une servitude de passage non exclusif, d'usage et d'occupation, permettant l'accès au débarcadère souterrain du Planétarium situé au stationnement P5, niveau 1, à partir de l'entrée du stationnement souterrain de la Société sur la rue Viau.
· Une servitude interdisant à la Société de construire de bâtiment, structure ou ouvrage le long du mur ouest du Planétarium.
· Une servitude permettant à la Ville d'installer, maintenir et entretenir sur la propriété de la

Société deux œuvres d'art (le *Cadran solaire* et le *Monument à Nicolas Copernic)* , incluant les droits de passage nécessaires à cette fin.

Servitudes constituées par la Ville en faveur de la Société. (art.10)

· Une servitude permettant le maintien, l'entretien, la réparation et le remplacement des équipements, infrastructures et installations appartenant à la Société mais situés sur la Propriété de la Ville, incluant les câbles électriques et les conduites de vapeur et d'eau refroidie, avec droit d'accès à cette fin, aux frais de la Société.
· Une servitude de passage permettant à la Société, ses employés, mandataires, cocontractants et clients d'accéder au stationnement P5, niveau 2, selon l'assiette décrite à l'acte, la voie de circulation étant entretenue, réparée et déneigée par la Société.
· Une servitude grevant un chemin situé sur une partie du lot 5 647 842, lequel doit demeurer libre de toute construction afin de conserver sa vocation de voie de circulation à perpétuité, à l'exception d'un escalier qui pourrait être aménagé en collaboration avec la Société.

Droit de résolution : La création de cette dernière servitude est une condition essentielle à la cession par la Société. À défaut par la Ville de la respecter, la Société peut demander la résolution de la cession, auquel cas elle redevient propriétaire de l'immeuble libre de toute charge et conserve, à titre de dommages-intérêts liquidés, toutes constructions et améliorations, sans indemnité.
Les termes et conditions des servitudes sont détaillées dans le projet d'acte ci-joint.

En matière d'obligations, la Ville s'engage à :

· Prendre la Propriété dans l'état actuel et s'en déclare satisfaite, connaissant les droits, servitudes, hypothèques ou charges qui y sont rattachés.
· La Ville doit exploiter le Planétarium sans contrevenir aux obligations de la Société envers les tiers et veiller à ne pas entraver les voies de circulation du Parc olympique.
· Permettre le maintien des services publics ou privés passant sur ou sous la Propriété, nécessaires à l'opération des autres propriétés ou bâtiments de la Société ou de tiers, et permettre leur entretien, modification, réparation ou remplacement. Elle doit signer tous documents requis à cet effet. Les frais de relocalisation éventuels sont à la charge de la Société.
· Utiliser la Propriété qu'à des fins muséales ou institutionnelles. Tout changement de vocation requiert l'accord écrit de la Société.
· Ne pas céder tout ou partie de ses droits à un tiers sans l'accord écrit de la Société.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière (SSI) recommande d'accepter la cession de la Propriété pour les motifs suivants:
· Le Planétarium est maintenant construit et exploité par la VIlle. Cette cession est prévue dans la Convention et vise à régulariser les titres de propriété de la Ville du Planétarium.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est consentie à titre gratuit.

MONTRÉAL 2030

Le projet contribue aux objectifs du Plan stratégique Montréal 2030, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'approuver la cession ferait en sorte que la Ville n'aurait pas de titre de propriété opposable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession : février 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Penelope DARCY, Service de la gestion et planification des immeubles
Géraldine JACQUART, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Géraldine JACQUART, 14 janvier 2026
Penelope DARCY, 14 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odree JODOIN
conseiller(-ere) en immobilier expertise

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-13

Guillaume TOPP
chef(fe) de section - transactions

immobiliere

Tél : (438) 831-5526
Télécop. : -

immobilieres

Tél : 438-402-5273
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dany LAROCHE
chef(fe) de division transactions immobilieres

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-29

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1239652007
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière, Direction des transactions, Division des transactions immobilière
Projet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à titre gratuit, de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, une propriété connue comme étant le Planétarium et constituée du lot 5 647 842 du cadastre du Québec, située dans le Parc olympique dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

2.Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

15. Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

16. Propulser Montréal comme **laboratoire vivant et ville de savoir** en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins

20. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

2. Le Planétarium, musée d'Espace pour la vie, contribue à la mission de diffusion, de conservation et de recherche du plus grand complexe en science de la nature au Canada. Espace pour la vie accompagne la population pour vivre en harmonie avec la nature, développant son autonomie d'agir en faveur de la biodiversité et de l'environnement afin d'accélérer la transition socio-écologique. Notons par ailleurs que le Planétarium est certifié LEED Platine.

15. Pour accomplir sa mission d'éduction, le Planétarium fait appel pour la création de ses expositions et

de ses films 360 à l'expertise de nombreux artistes, créateurs et travailleurs du milieu culturel.

16. Le Planétarium mène des activités de recherche qui l'amènent à collaborer avec plusieurs universités, notamment l'Université de Montréal, et avec des organisations comme la NASA ou l'Agence spatiale canadienne.

19. Plusieurs initiatives sont mises en place pour favoriser l'accès de montréalais à cette installation scientifique de grande qualité située dans l'est de Montréal, notamment auprès des publics issus de milieux vulnérables et des jeunes.

20. De calibre international, le Planétarium demeure un attrait important de Montréal, visité par de nombreux touristes chaque année. Récipiendaire de nombreux prix pour son architecture ou ses productions, il rayonne également auprès de ses pairs du monde entier.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-07-11 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1143672823
Nom	Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique

Adresse du domicile

Adresse	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Privé
Prénom	Denis
Adresse	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-15
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-03-15
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1975-11-20 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi du Québec à caractère privé
Régime courant	QUÉBEC : Loi du Québec à caractère privé

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-05-20
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-05-20 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7512
Activité	Exploitants de bâtiments non résidentiels
Précisions (facultatives)	EXPLOITATION STADE, CENTRE SPORTIF, SITE TOURISTIQUE

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 100 à 249
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Saint-Fleur
Prénom	Marie-Jacqueline
Date du début de la charge	2015-04-22
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Nom de famille	Favreau-Lavoie
Prénom	Julie
Date du début de la charge	2016-11-09
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Nom de famille	Dépelteau
Prénom	François
Date du début de la charge	2019-06-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Nom de famille	Laporte
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2020-04-22
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Nom de famille	Albert
Prénom	Éric

Date du début de la charge	2020-03-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Nom de famille	Bernard
Prénom	Annie
Date du début de la charge	2021-11-10
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Nom de famille	Lavoie
Prénom	Alain
Date du début de la charge	2021-11-10
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Nom de famille	Bellerose
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2022-06-22
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Nom de famille	Bilodeau
Prénom	Chantal
Date du début de la charge	2022-06-22
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Nom de famille	Labelle
Prénom	Francine
Date du début de la charge	2022-06-22
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Nom de famille	Schetagne
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2023-07-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Nom de famille	Vezeau
Prénom	Annie
Date du début de la charge	2024-06-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable

Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Nom de famille	Brodeur
Prénom	Joëlle
Date du début de la charge	2024-07-18
Fonctions actuelles	Présidente-Directrice générale
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Historique

Nom de famille	GOURD
Prénom	ANDRÉ
Date du début de la charge	2008-02-20
Date de la fin de la charge	2010-12-15
Fonctions actuelles	Autre
Adresse du domicile	11963, RUE BEAUBOIS MONTRÉAL (QUÉBEC) H4K2Y6

Nom de famille	RAIC
Prénom	MAYA
Date du début de la charge	2007-11-07
Date de la fin de la charge	2020-04-21
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	6H-6100 ch. Deacon Montréal (Québec) H3S2V6 Canada

Nom de famille	LAFLAMME
Prénom	GAËTAN

Date du début de la charge	2008-08-27
Date de la fin de la charge	2019-09-23
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	218-12 av. Shamrock Montréal (Québec) H2S1A4 Canada

Nom de famille	Heurtel
Prénom	David
Date du début de la charge	2011-06-22
Date de la fin de la charge	2013-11-05
Fonctions actuelles	PDG
Adresse du domicile	605-350 BOUL. De Maisonneuve Ouest MONTRÉAL (Québec) H3A0B4 Canada

Nom de famille	Audet
Prénom	Suzanne
Date du début de la charge	2008-08-27
Date de la fin de la charge	2012-03-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1011 Route 219 N Hemmingford (Québec) J0L1H0 Canada

Nom de famille	Biasolo
Prénom	Cynthia
Date du début de la charge	2011-04-20
Date de la fin de la charge	2015-04-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5 ch. Carman Chelsea (Québec) J9B2K3 Canada

Nom de famille	Jarry
Prénom	Marie-Claude
Date du début de la charge	2009-12-21
Date de la fin de la charge	2013-10-08
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	8-2211 rue Lambert-Closse Montréal (Québec) H3H1Z9 Canada

Nom de famille	Martel
Prénom	Henri-Paul
Date du début de la charge	2011-04-20
Date de la fin de la charge	2013-11-22
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	184 rue Harris Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B4N6 Canada

Nom de famille	Pellerin
Prénom	Suzie
Date du début de la charge	2008-08-27
Date de la fin de la charge	2015-12-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4612 rue Bonenfant Laval (Québec) H7T2V6 Canada

Nom de famille	Pettinati
Prénom	Rossana
Date du début de la charge	2011-04-20
Date de la fin de la charge	2020-04-17
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	5689 rue Mignault Montréal (Québec) H1M1Y9 Canada

Nom de famille	Ricciardi
Prénom	Maria
Date du début de la charge	2007-11-07
Date de la fin de la charge	2014-09-08
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7021 rue Jean-Milot Montréal (Québec) H1M3G4 Canada

Nom de famille	Arseneault
Prénom	Paul
Date du début de la charge	2012-03-21
Date de la fin de la charge	2021-11-10
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	12085 boul. O'Brien Montréal (Québec) H4J1Z3 Canada

Nom de famille	Laurendeau
Prénom	Martin
Date du début de la charge	2012-03-21
Date de la fin de la charge	2018-04-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	40 rue du Ruisseau Oka (Québec) J0N1E0 Canada

Nom de famille	Surin
Prénom	Bruny
Date du début de la charge	2013-11-20

Date de la fin de la charge	2015-02-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	34 rue de Franchimont Blainville (Québec) J7B1S9 Canada

Nom de famille	Saint-Jacques
Prénom	Paul
Date du début de la charge	2013-12-02
Date de la fin de la charge	2014-02-23
Fonctions actuelles	Président-Directeur général (PDG)
Adresse du domicile	190 ch. Virginie Abercorn (Québec) J0E1B0 Canada

Nom de famille	Labrecque
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2014-02-24
Date de la fin de la charge	2024-07-17
Fonctions actuelles	Président-Directeur général (PDG)
Adresse du domicile	35-5149 rue Marquette Montréal (Québec) H2J3Z4 Canada

Nom de famille	Dauphinais
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2015-04-22
Date de la fin de la charge	2019-04-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	220 rue du Mont-Saint-Michel Boucherville (Québec) J4B7T5 Canada

Nom de famille	La Couture

Prénom	Mélanie
Date du début de la charge	2015-04-22
Date de la fin de la charge	2017-09-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	844 AV. Bloomfield Montréal (Québec) H2V2S6 Canada

Nom de famille	Morin
Prénom	Sylvia
Date du début de la charge	2015-09-30
Date de la fin de la charge	2024-06-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	34 place du Soleil Montréal (Québec) H3E1R1 Canada

Nom de famille	Emile
Prénom	Carlyle
Date du début de la charge	2018-04-11
Date de la fin de la charge	2022-06-22
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	8183 av. Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2P2Z2 Canada

Nom de famille	Paré
Prénom	Eve
Date du début de la charge	2018-04-11
Date de la fin de la charge	2022-06-22
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2423 av. Desjardins Montréal (Québec) H1V2H6 Canada

Nom de famille	Fréchette
Prénom	Christine
Date du début de la charge	2020-03-18
Date de la fin de la charge	2022-10-04
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	333 ch. du Canal Montréal (Québec) H8S2P6 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Privé
Prénom	Denis
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	4545 av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V0B2 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-05-20
Déclaration de mise à jour courante	2024-07-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-05-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2024-05-14
Déclaration de mise à jour courante	2023-08-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-07-13
Déclaration de mise à jour courante	2022-11-07
Déclaration de mise à jour courante	2022-08-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-08-01
Déclaration de mise à jour courante	2021-11-24
Déclaration de mise à jour courante	2021-10-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-09-16
Déclaration de mise à jour courante	2020-11-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-10-05
Déclaration de mise à jour courante	2020-05-12
Déclaration de mise à jour courante	2020-05-12
Déclaration de mise à jour courante	2019-10-10
Déclaration de mise à jour courante	2019-07-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-06-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-06-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-11-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-11-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-11-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-11-14

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2014-05-13
Déclaration de mise à jour courante	2013-12-23
Déclaration de mise à jour courante	2013-10-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-07-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-01-05
Déclaration annuelle 2009	2010-12-07
Déclaration annuelle 2010	2010-12-07
Avis de défaut	2010-04-20
Déclaration annuelle 2008	2009-03-02
Déclaration annuelle 2007	2008-02-12
Déclaration modificative	2006-12-20
Déclaration annuelle 2006	2006-10-18
Déclaration annuelle 2005	2005-12-09
Déclaration annuelle 2004	2005-02-01
Déclaration annuelle 2003	2003-11-05
Déclaration annuelle 2002	2002-10-04
Déclaration annuelle 2001	2001-09-28
Déclaration annuelle 2000	2001-04-04
Déclaration annuelle 1999	2000-08-21
Avis de défaut	2000-05-25
Déclaration annuelle 1998	2000-05-11
Avis de défaut	1999-05-22
Déclaration annuelle 1997	1998-02-03
Déclaration annuelle 1996	1997-02-20
Avis de défaut	1996-06-08
Déclaration d'immatriculation	1995-03-15

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2022-08-07

Nom

Nom	Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2020-11-01
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1975-11-20
Date de déclaration du retrait du nom	2020-11-01
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	CSPO Le Podium
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2022-08-07
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Podium

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2022-08-07
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	L’Insolite : espace gourmand
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-10-18
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Agora olympique
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2020-11-02
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Centre sportif du Parc olympique
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2020-11-02
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Esplanade du Parc olympique
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2020-11-02
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	Tour du Parc olympique
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2013-07-11
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	PARC OLYMPIQUE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	STADE OLYMPIQUE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	

Situation	En vigueur

Autre nom	TOUR DE MONTRÉAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CENTRESPORTIF PARC OLYMPIQUE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2008-02-12
Date de déclaration du retrait du nom	2021-10-18
Situation	Antérieur

Autre nom	SUPERCROSS DE MONTRÉAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2006-12-20
Date de déclaration du retrait du nom	2020-11-02
Situation	Antérieur

Autre nom	MOTOCROSS DE MONTRÉAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1997-02-20

Date de déclaration du retrait du nom	2020-11-02
Situation	Antérieur

Autre nom	AUTODÔME
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	2020-11-02
Situation	Antérieur

Autre nom	SPORT-O-DÔME SPORTDÔME
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	2010-12-07
Situation	Antérieur

Autre nom	MOTOCROSS NAPA
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2005-02-01
Date de déclaration du retrait du nom	2009-03-02
Situation	Antérieur

Autre nom	AQUADÔME
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	2009-03-02
Situation	Antérieur

Autre nom	MOTOCROSS VALVOLINE DE MONTRÉAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1997-02-20
Date de déclaration du retrait du nom	2005-02-01
Situation	Antérieur

Autre nom	EXPLORADÔME
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	2005-02-01
Situation	Antérieur

Autre nom	EXPODÔME
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	2005-02-01
Situation	Antérieur

Autre nom	GINGRAS OUELLET

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	2005-02-01
Situation	Antérieur

Autre nom	KINODÔME
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	2005-02-01
Situation	Antérieur

Autre nom	PANORADÔME
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	2005-02-01
Situation	Antérieur

Autre nom	SUPER CONCERT
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	2005-02-01
Situation	Antérieur

Autre nom	TECHNODÔME
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	2005-02-01
Situation	Antérieur

Autre nom	RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES VILLAGE OLYMPIQUE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	2000-08-21
Situation	Antérieur

Autre nom	VILLAGE OLYMPIQUE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-03-15
Date de déclaration du retrait du nom	2000-08-21
Situation	Antérieur

TRACÉ LE : 22-avr.-10

ÉCHELLE TRACÉE : 0.974258

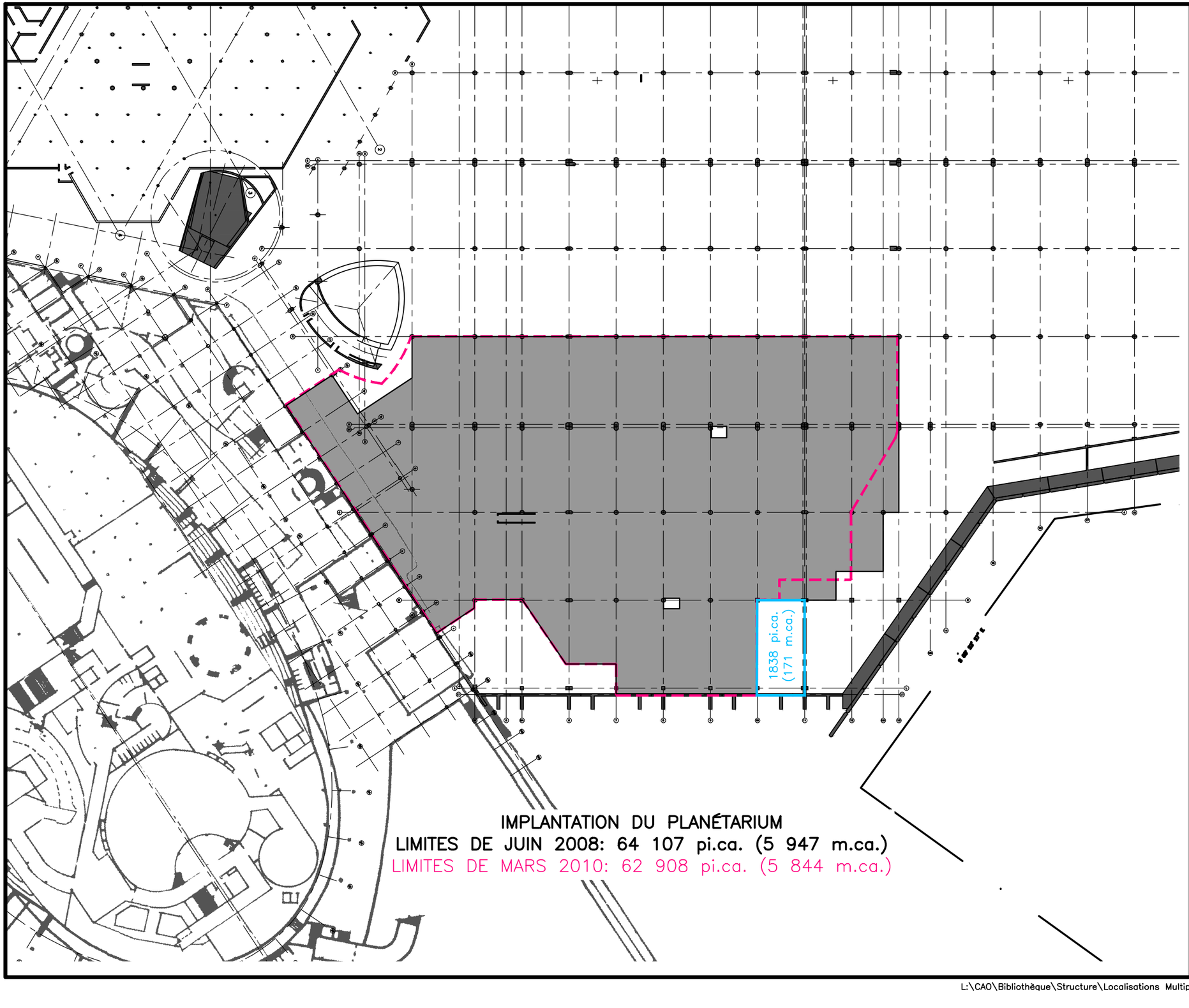

IMPLANTATION DU PLANÉTARIUM
LIMITES DE JUIN 2008: 64 107 pi.ca. (5 947 m.ca.)
LIMITES DE MARS 2010: 62 908 pi.ca. (5 844 m.ca.)

Parc olympique Québec

Régie des installations olympiques
4141, av. Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7
Téléphone: (514) 252-4141
Télécopieur: (514) 252-9401

no.	date	appr.	révision & émission
2	2010 AVR 21	M.S.	SELON CONCEPT REVISÉ DE MARS 2010
1	2010 FÉV 4	M.S.	SELON PHASE CONCEPT
0	2008 JUIN 10	M.S.	POUR INFORMATION

Obligation de l'entrepreneur:
L'entrepreneur vérifira toutes les dimensions et cotes avant de commencer tout travail et avisera l'architecte de toutes anomalies rencontrées.

plan clef
échelle 1:20000

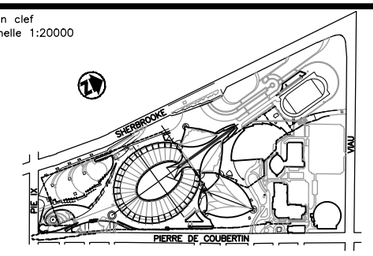

sceaux

Direction exécutive

GESTION DU PATRIMOINE

INGÉNIERIE & GESTION DE PROJETS

experts-conseils

PARC OLYMPIQUE
LOCALISATIONS MULTIPLES

titre

PLAN D'AGENCEMENT GÉNÉRAL
SURFACE DISPONIBLE AU PB1
POUR L'IMPLANTATION DU PLANÉTARIUM
NIV. 100 (000) ÉL. 67'-3"

# projet	RIO dessin no.	rév.
000	00-SC-1070001	2

date	échelle	dessiné	vérifié	approuvé
10 JUIN 2008	1"=60'-0"	M.S.	-	-

# dossier consultant	nom du fichier autocad consultant	nom du fichier autocad RIO:
		SC000003.DWG

PLANÉTARIUM

L:\CAO\Bibliothèque\Structure\Localisations Multiples\Implantation Planétarium\Limites Planétarium Niv B-1.dwg

TRACÉ LE : 21-avr.-10

ÉCHELLE TRACÉE : 0.974258

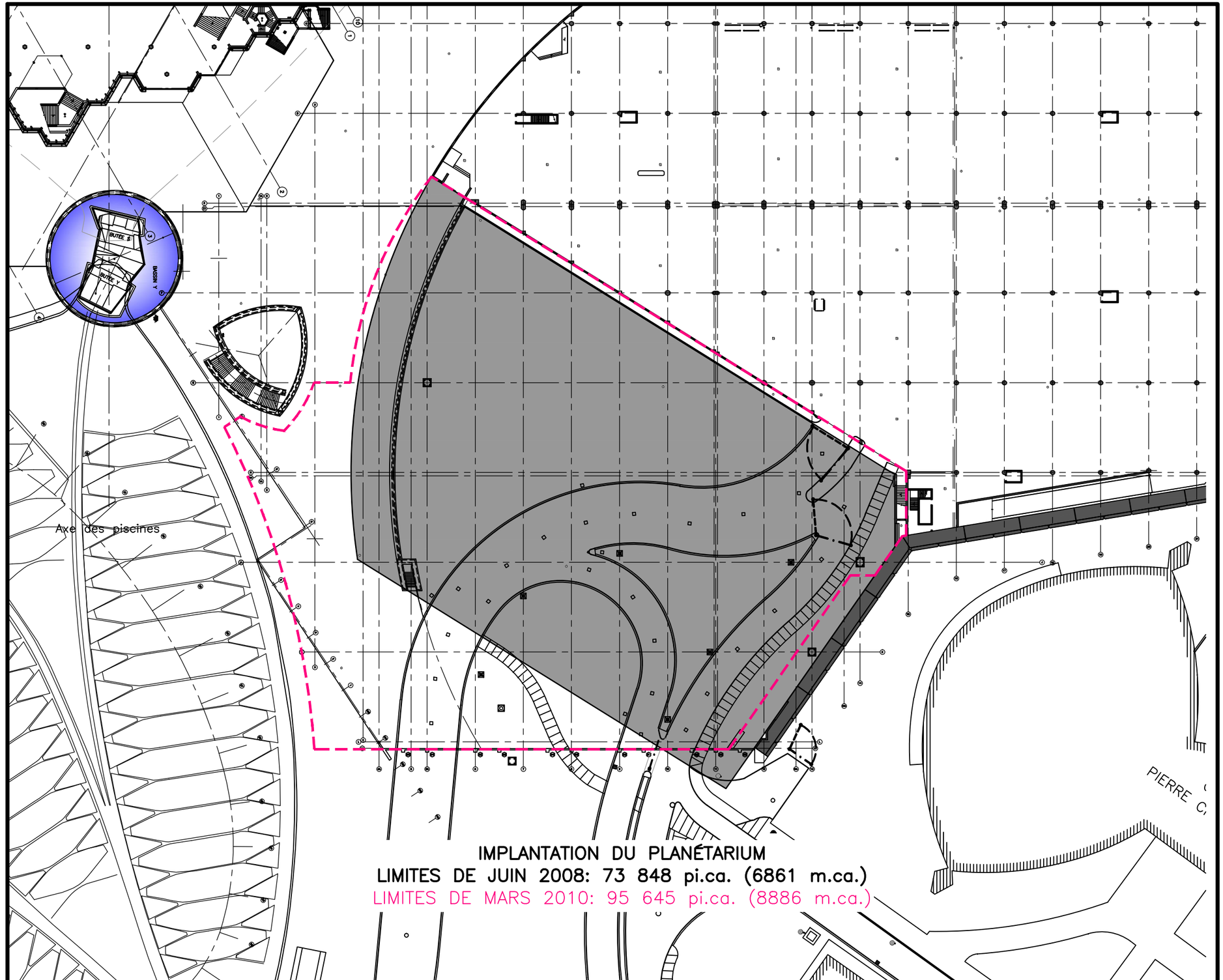

IMPLANTATION DU PLANÉTARIUM
LIMITES DE JUIN 2008: 73 848 pi.ca. (6861 m.ca.)
LIMITES DE MARS 2010: 95 645 pi.ca. (8886 m.ca.)

Parc olympique Québec

Régie des installations olympiques
4141, av. Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7
Téléphone: (514) 252-4141
Télécopieur: (514) 252-9401

no.	date	appr.	révision & émission
2	2010 AVR 21	M.S.	SELON CONCEPT REVISÉ DE MARS 2010
1	2010 FÉV 4	M.S.	SELON PHASE CONCEPT
0	2008 JUIN 10	M.S.	POUR INFORMATION

Obligation de l'entrepreneur:
L'entrepreneur vérifira toutes les dimensions et cotes avant de commencer tout travail et avisera l'architecte de toutes anomalies rencontrées.

plan clef
échelle 1:20000

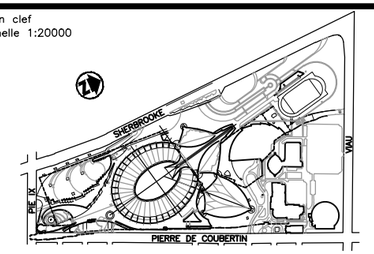

sceaux

Direction exécutive
GESTION DU PATRIMOINE
INGÉNIERIE & GESTION DE PROJETS

experts-conseils

PARC OLYMPIQUE
LOCALISATIONS MULTIPLES

titre
PLAN D'AGENCEMENT GÉNÉRAL
SURFACE DISPONIBLE AU PB2
POUR L'IMPLANTATION DU PLANÉTARIUM
NIV. 200 (100) ÉL. 86'-10"

# projet	RIO dessin no.	rév.
000	00-SC-1086001	2

date	échelle	dessiné	vérifié	approuvé
10 JUIN 2008	1"=60'-0"	M.S.	-	-

# dossier consultant	nom du fichier autocad consultant	nom du fichier autocad RIO:
		SC00000 004.DWG

PLANÉTARIUM

L:\CAO\Bibliothèque\Structure\Localisations Multiples\Implantation Planétarium\Limites Planétarium Niv B-2.dwa

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques ,
Direction des affaires civiles

Dossier # : 1255792021

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, à titre gratuit, une propriété connue comme étant le Planétarium de Montréal, constituée du lot 5 647 842 du cadastre du Québec, située dans le Parc olympique, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. N/Réf. : 31H12-005-2072-01 / 13-0419-T.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de cession ainsi que les annexes donnant suite à la recommandation du service. Nous avons obtenu la confirmation du conseiller juridique du Cédant à l'effet qu'il approuve le projet d'acte.

N/D 15-000238

FICHIERS JOINTS

2025-12-01 Projet Cession_Final pour intervention.docx

Annexe A_Décret 1179-2010.pdf

Annexe A_Règlement 187 - Délégation administrative et financière.pdf

Annexe C_Convention 09.03.2000 - Régie_France Film_Famous Players.pdf

Annexe C_Convention d'amendement 19.12.2014 - Régie_France Film_Famous Players.pdf

Annexe D_Plan A-201.pdf

Annnexe E_Plan final arpenteur_empiètement corniche.pdf

Annexe F_ Plan A104 Plan vue de haut - Drains de toit (DT).pdf

Annexe F_Plan AP-9 Détails - toit vegetal- système traitement eaux pluviales.pdf

Annexe G_Photographie Bassins de rétention.pdf

Annexe G_Plan bassins de rétention.pdf

Annexe H_Description technique.pdf

Annexe H_Plan P-81 Maisonneuve.pdf

Annexe I_A101 - PLAN DU NIVEAU 1).pdf

Annexe I_A102 - PLAN DU NIVEAU 2).pdf

Annexe I_Plans évacuation pour impression.pdf

Annexe J_Plan débarcadère _art. 9.10.pdf

Annexe K_Description technique.pdf

Annexe K_Plan P-104 Maisonneuve (1).pdf

Annexe K_Plan P-104 Maisonneuve (2).pdf

Annexe L_Photos oeuvres d'art.pdf

Annexe M_Description technique.pdf

Annexe M_Plan P-85 Maisonneuve.pdf

Annexe N_ Plan P-83_Maisonneuve.pdf

Annexe N_Description technique.pdf

Annexe O_Terrain de Pratique Saputo.pdf

Annexe P 2023-12-08 Plan Simon Vidal_vue isométrique lot 5 467 842.pdf

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
Notaire
Tél : 514-589-7571

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-03

Caroline BOILEAU
Notaire et cheffe de division
Tél : 514-589-7571
Division :

125579021
15-000238

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026),
le

DEVANT **Me Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur la société de développement et de mise en valeur du Parc olympique* (RLRQ, c. S-10.2) (la « **Loi sur le Parc** »), ayant son siège au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2, étant aux droits de la RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES aux termes de la Loi sur le Parc, agissant et représentée aux présentes par

dûment autorisé(s) aux termes de la résolution numéro _____, adoptée le _____, de l'extrait du règlement de 187 de Délégation administrative et financière révisé en date du vingt-cinq (25) mars deux mille vingt-cinq (2025) et d'un décret du gouvernement du Québec en date du quinze (15) décembre deux mille dix (2010) portant le numéro 1179-2010, lesquels sont toujours en vigueur et dont copie demeure annexée à l'original des présentes, à titre d'Annexe A, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Avis d'adresse : 6 585 679

Ci-après nommée la « **Société** »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____ _____, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003) dont copie certifiée est annexée à la minute numéro 3599 des minutes de

la notaire soussignée. Cette résolution est toujours en vigueur et n'a pas été amendée; et

b) de la résolution numéro CM _____ adoptée par le conseil municipal à sa séance du _____ _____ deux mille vingt-six (2026), laquelle est toujours en vigueur et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes, à titre d'Annexe B, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Avis d'adresse : 6 019 444

Ci-après nommée la « **Ville** »

La Société et la Ville sont également désignées collectivement comme les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

i) **ATTENDU QUE** l'article 13 paragraphe 3 de la Loi sur le Parc (RLRQ, c. S-10.2) prévoit que la Société peut, selon les modalités que peut déterminer le gouvernement, céder à la Ville les installations mobilières et immobilières situées dans le Parc olympique, tel que décrit à l'article 4 *in fine* de la Loi sur le Parc;

ii) **ATTENDU QUE** la Société a consenti, aux termes de la Convention (tel que ce terme est ci-après défini à l'article 1), un usufruit à la Ville;

iii) **ATTENDU QUE** l'usufruit ci-dessus mentionné a été accordé à la Ville afin de lui permettre de construire un Planétarium de façon à ce qu'il soit contigu au Biodôme;

iv) **ATTENDU QUE**, aux termes de la Convention, la Société a renoncé au bénéfice d'accession afin que les constructions et ouvrages réalisés par la Ville sur l'Immeuble (tel que ce terme est défini dans la Convention) appartiennent en pleine propriété à la Ville;

v) **ATTENDU QUE** la Convention prévoit que, une fois la construction du Planétarium achevée, une opération cadastrale serait effectuée afin de permettre à la Société de céder en pleine et absolue propriété à la Ville, le ou les lots comprenant les constructions et ouvrages réalisés par cette dernière;

vi) **ATTENDU QU**'une propriété superficiaire résultera de l'effet de la

cession, par la division de l'objet du droit de propriété;

vii) **ATTENDU QUE** la Société consent à céder à la Ville la pleine propriété du Planétarium sujet néanmoins à la création de toutes les servitudes nécessaires à l'exploitation de leur propriété superficiaire respective, le tout conformément à l'article 1111 du *Code civil du* Québec (ci-après le « C.c.Q. »);

viii) **ATTENDU QUE** la Ville consent à prendre le Planétarium sujet aux servitudes créées aux termes des présentes, mais également celles affectant déjà la propriété;

ix) **ATTENDU QUE** la construction du Planétarium est maintenant complétée;

x) **ATTENDU QUE** l'Immeuble décrit à la Convention a fait l'objet d'une opération cadastrale et qu'il est maintenant connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX (5 647 842) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-dessous défini comme la « Propriété ») ;

xi) **ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté le quinze (15) décembre deux mille dix (2010), le décret numéro 1179-2010 aux termes duquel il autorise la Société à céder à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le lot décrit à l'article 2 des présentes.

CES FAITS ÉTANT ÉTABLIS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. <u>DÉFINITIONS</u>

Sujet aux autres définitions contenues aux présentes et qui sont applicables à certaines dispositions particulières, dans la présente entente, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

1.1 « **<u>Chemin</u>** » : Une partie du lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX (5 647 842) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal située au niveau du sol entre le Biodôme appartenant à la Ville et le Planétarium. Cette partie étant plus amplement décrite à l'article 10.3 des présentes.

1.2 **« <u>Convention</u> »** : la convention d'usufruit reçue le quinze (15) mars deux mille onze (2011), devant Me Marie-Andrée

PROJET

Simard, notaire, sous le numéro 2 107 de ses minutes et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 969 941;

1.3 **« Directeur »** : le Directeur du Planétarium ou toute autre personne à qui il délègue ses pouvoirs par écrit, aux fins de la présente cession;

1.4 **« Force Majeure »** : généralement toute chose, action ou événement hors du contrôle de l'une ou l'autre des Parties incluant notamment, mais sans limitation, les incendies, explosions, inondations, les troubles civils et les interventions de l'État, à tous les niveaux de l'administration publique, mais excluant la Ville. Lorsqu'une situation de la nature d'un cas fortuit a pour effet de retarder ou d'empêcher une des Parties d'exécuter l'une ou l'autre de ses obligations, elle devra en aviser l'autre partie et le délai prévu à la présente cession pour exécuter son obligation sera prolongé pour une période équivalente à la durée nécessaire pour remédier aux effets occasionnés par tel cas fortuit. Dans ce cas, la partie à qui incombe l'obligation ne sera pas considérée être en défaut jusqu'à l'expiration du délai ainsi prolongé;

1.5 **« Parc olympique »**: un certain terrain situé dans la ville de Montréal, province de Québec, borné à l'ouest par le boulevard Pie IX, au nord par la rue Sherbrooke Est, à l'est par la rue Viau et au sud par l'avenue Pierre-De Coubertin, à l'exception du Planétarium, du Chemin, du Biodôme, de l'Aréna Maurice-Richard et du Centre Pierre-Charbonneau, de leur aménagement propre, des installations de métro ainsi que tout droit de propriété ou autre droit appartenant à des tiers;

1.6 **« Planétarium »** : le musée voué à l'éducation et à la diffusion d'informations dans le domaine de l'astronomie, appartenant à la Ville et qui est construit sur la Propriété;

1.7 **« Propriété de la Société »** : les lots numéros SIX MILLIONS CENT CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE (6 105 373), SIX MILLIONS CENT CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX (6 105 382), SIX MILLIONS CENT CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX (6 105 386), SIX MILLIONS CENT CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT (6 105 387), SIX MILLIONS CENT CINQ MILLE TROIS CENT

QUATRE-VINGT-HUIT (6 105 388), SIX MILLIONS CENT CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF (6 105 389) et SIX MILLIONS CENT CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX (6 105 390) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que tous les bâtiments et tous les ouvrages ou constructions qui s'y trouvent;

1.8 **« Propriété »** : le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX (5 647 842) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, décrit à l'article 2 des présentes;

2. CESSION

La Société cède, par les présentes, à la Ville qui accepte, tous ses droits, titres et intérêts dans le lot suivant :

DÉSIGNATION

Le lot numéro **CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX (5 647 842)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. TITRE

La Société est devenue propriétaire de la Propriété suivant les dispositions de l'article 52 de la Loi sur le Parc ainsi qu'il appert de la déclaration reçue par Me Normand Latreille, notaire, le dix-sept (17) janvier mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le vingt-six (26) janvier mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) sous le numéro 2 753 680 et est autorisée à céder la Propriété à la Ville, aux termes du décret numéro 1179-2010.

4. POSSESSION

La Ville devient propriétaire de la Propriété en pleine et absolue propriété à compter de ce jour. Elle est toutefois en possession de la Propriété depuis la date de la Convention.

5. GARANTIE

La Propriété est cédée par la Société à la Ville sans aucune garantie, autant en ce qui concerne le droit de propriété que la qualité de la Propriété, notamment, mais sans restreindre la

généralité de ce qui précède, quant à la capacité portante du sol. L'absence de garantie est faite sans aucune représentation ou garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite, légale ou contractuelle, la Ville renonçant inconditionnellement et irrévocablement à tout droit ou recours potentiel ou actuel qu'elle pourrait avoir à l'encontre de la Société en vertu de toute garantie de quelque nature.

6. DÉCLARATIONS DE LA SOCIÉTÉ

La Société fait les déclarations et représentations suivantes et s'en porte garante :

6.1 La Propriété est libre de toute hypothèque ou charge quelconque;

6.2 La Propriété est assujettie aux mêmes servitudes que celles qui ont été déclarées à la Ville lors de la signature de la Convention ainsi qu'aux servitudes consenties depuis par la Société à France Film inc. et à Complexe de soccer Saputo, notamment en ce qui concerne le droit de circuler sur le Chemin, lesdites servitudes étant des engagements souscrits par la Société aux termes des actes d'emphytéose publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 5 163 920, 14 090 497 et 20 849 008, dont la Ville a eu l'opportunité de prendre connaissance préalablement à la Convention, comme elle l'a déclaré au paragraphe 6.5 de la Convention;

6.3 La Société déclare être une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (RLRQ (1985), ch. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et avoir la capacité de céder ses droits, titres et intérêts dans la Propriété au profit de la Ville.

7. DOSSIER DE TITRES

La Société a déjà fourni à la Ville les rapports et documents qu'elle avait en sa possession. La Ville reconnaît qu'elle ne peut, en aucune manière, invoquer la responsabilité de la Société relativement aux documents ou rapports qui lui ont été fournis par cette dernière à sa simple convenance.

8. CONDITIONS

La présente cession est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir fidèlement, savoir :

8.1 La Ville se déclare satisfaite de la Propriété et la prend dans l'état où elle se trouve actuellement et déclare qu'elle connaît les droits, servitudes, hypothèques ou charges quelconques qui y sont rattachés et qui ont été publiés, les ayant vus, examinés, recherchés, vérifiés et les ayant fait examiner et s'en déclare satisfaite;

8.2 payer le coût des présentes, de leur inscription au registre foncier et des copies requises pour toutes les Parties;

8.3 prendre à sa charge, à compter de ce jour, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur la Propriété en raison de la présente cession;

8.4 exploiter le Planétarium sans contrevenir aux obligations souscrites par la Société à l'égard des tiers, ces dernières ayant été plus amplement décrites dans les documents joints aux présentes comme Annexe C après avoir été reconnue véritable par les Parties en présence de la notaire soussignée;

8.5 faire en sorte de ne pas entraver les voies de circulation donnant accès au Parc olympique;

8.6 la Ville reconnaît qu'il existe des services publics ou privés passant sur ou sous la Propriété (les « **Services** ») nécessaires à l'opération des autres propriétés, bâtisses et immeubles appartenant à la Société ou à des tiers. La Ville s'engage à faire en sorte que ces Services puissent être maintenus en place en tout temps et que tous les équipements, conduites, systèmes ou autres biens nécessaires à de tels Services puissent être réparés, entretenus, modifiés et remplacés de temps à autre et à cette fin, la Ville consent à la Société et à toute personne ayant des droits sur les Services et à leurs représentants, mandataires, entrepreneurs, tout droit de passage et d'accès nécessaire à cet effet. Les conditions d'exercice de ce droit de passage sont les mêmes que celles énoncées à l'article 11 des présentes.

La Ville fera en sorte qu'aucun de ces Services ne soit perturbé ou diminué par l'exploitation du Planétarium et par l'utilisation faite par la Ville de la Propriété. La Ville

PROJET

s'engage également à consentir et signer tout document, convention, ou autre droit nécessaire que pourra demander de temps à autre la Société aux fins de maintenir les Services. Dans le cas où ces Services doivent être relocalisés à la demande de la Société ou pour les fins également de tout autre service futur pouvant être requis raisonnablement par la Société ou par toute personne ayant des droits sur les Services, les frais de déplacement ainsi que tous les frais et honoraires pour la préparation des actes requis, s'il en est, seront à la seule charge de la Société à l'entière exonération de la Ville;

8.7 utiliser la Propriété uniquement pour des fins muséales ou institutionnelles. Si la Ville désire changer cette vocation, elle ne pourra le faire qu'avec l'accord écrit de la Société qui ne pourra toutefois pas refuser sans motif raisonnable;

8.8 ne pas céder à un tiers, ses droits dans la Propriété en tout ou en partie, sans avoir obtenu l'accord écrit de la Société qui ne pourra toutefois refuser sans motif raisonnable. À cette fin, la Ville transmettra à la Société par écrit, son intention de céder la Propriété et des fins pour lesquelles elle sera utilisée par le tiers acquéreur (ci-après l'« **Avis d'intention** »). À défaut par la R.I.O de répondre à la Ville dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de l'Avis d'intention, la Société sera réputée avoir consenti à telle cession ainsi qu'à la destination qui sera donnée à la Propriété par l'acquéreur des droits de la Ville. Aux fins des présentes, les termes « tiers » et « acquéreur » ne visent pas un organisme gouvernemental, un organisme public ou une société paramunicipale, auxquels la Ville pourra céder tout ou partie de ses droits dans la Propriété sans avoir à requérir le consentement de la Société, la Ville s'engageant toutefois à aviser par écrit la Société de telle cession en lui précisant le nom et l'adresse du cessionnaire.

9. SERVITUDES CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ À LA VILLE

Conformément à l'article 1111 du *Code civil du Québec*, la Société établit par les présentes sur la Propriété de la Société, étant le fonds servant, au bénéfice de la Propriété, étant le fonds dominant, toutes les servitudes réelles nécessaires à l'exploitation et au maintien par la Ville de la Propriété, dont notamment :

9.1 Une servitude générale d'appui.

PROJET

9.2 Une servitude générale de vue permettant à la Ville de maintenir, remplacer, réparer toutes les ouvertures situées dans le mur Ouest de la Propriété. Ces ouvertures étant plus amplement montrées sur le plan intitulé « Élévations extérieures » préparé par Cardin Ramirez Julien & Aedifica, architectes, le neuf (9) juin deux mille onze (2011), feuille A201 (dossier 09-1227), dont copie est annexée aux présentes, à titre d'Annexe D, après avoir été reconnue véritable par les Parties en présence de la notaire soussignée.

9.3 Une servitude de construction permettant à la Ville, d'une façon générale et non limitative, d'entretenir, de réparer, de modifier et de reconstruire le Planétarium, ainsi que tous les autres ouvrages réalisés dans la Propriété incluant tout droit de passage, à pied ou autrement, y compris avec de l'équipement lourd, sur les chemins et passages aménagés dans le Parc olympique afin de permettre l'accès à la Propriété pour permettre tous travaux d'entretien et de réparation du Planétarium. Sauf en cas d'urgence, ce droit de passage et d'occupation devra toutefois faire l'objet d'une entente préalable entre la Ville et la Société afin de perturber le moins possible les activités prévues sur le Parc olympique, et ce, nonobstant les dispositions prévues à l'article 11 des présentes.

9.4 Le droit d'utiliser les équipements, structures ou installations ci-après décrits, appartenant à la Société et situés sur la Propriété de la Société : le droit d'utiliser les égouts sanitaires et pluviaux jusqu'aux canalisations principales de la Société, et les systèmes d'égouttement des eaux pluviales, la Ville assumant seule l'entière responsabilité des coûts reliés à l'entretien et à la réparation, le cas échéant, de tels équipements, structures ou installations situés dans les limites de sa Propriété. Pour les équipements, structures ou installations situés dans les limites de la Propriété de la Société, la Société s'engage avec diligence à effectuer les travaux d'entretien et de réparation requis et à en assumer l'entièreté des coûts.

9.5 Compte tenu qu'une partie de la toiture du Planétarium située du côté ouest surplombe la Propriété de la Société (soit le terrain de pratique du Stade de soccer Saputo), la Société accorde à la Ville une servitude de tolérance d'empiètement permettant à la Ville de maintenir ladite

PROJET

toiture dans son état actuel, de la réparer ou de la remplacer au besoin. Ledit empiètement étant plus amplement montré sur le plan préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, le trente (30) mai deux mille dix-neuf (2019), sous le numéro 545 de ses minutes (dossier 20663-6) dont copie est annexée aux présentes, à titre d'Annexe E, après avoir été reconnue véritable par les Parties en présence de la notaire soussignée.

Étant une condition à l'établissement de la présente servitude, la Ville s'engage à récupérer les eaux de pluie provenant du toit du Planétarium dans un réservoir destiné à l'arrosage des végétaux ou à rejeter ces eaux de pluie à l'égout, le tout de façon à ce que ces eaux ne s'écoulent pas sur le terrain de pratique du Stade de soccer Saputo. Afin de se conformer à ce qui précède, la Ville a prévu un système de drainage du toit afin de récupérer les eaux de pluie, lequel est plus amplement montré sur un plan préparé par Cardin Ramirez Julien & Aedifica, architectes, le neuf (9) juin deux mille onze (2011), feuille A104 (dossier 09-1227) et sur un plan préparé par Fauteux & Associés, architectes paysagistes en mars deux mille dix (2010), feuille AP-9 (dossier M0903). Copie desdits plans est annexée aux présentes, à titre d'Annexe F, après avoir été reconnue véritable par les Parties en présence de la notaire soussignée.

9.6 Une servitude contre la Propriété de la Société et en faveur de la Propriété, permettant à la Ville d'utiliser, d'ériger, entretenir, réparer ou reconstruire au besoin les deux (2) bassins de rétention ainsi que tous équipements accessoires auxdits bassins (canalisations et puisards le cas échéant) localisés sur la Propriété de la Société, lesdits bassins étant plus amplement montrés sur le plan préparé par Cardin Ramirez Julien & Aedifica, architectes, le premier (1er) juin deux mille dix (2010), feuille MU-001 (dossier 606169) et sur une photographie. Copie dudit plan et de la photographie est annexée aux présentes, à titre d'Annexe G, après avoir été reconnue véritable par les Parties en présence de la notaire soussignée. Cette servitude inclut également tout droit de passage requis sur la Propriété de la Société pour exercer tout droit accordé aux termes du présent paragraphe.

9.7 Une servitude permettant d'utiliser et d'occuper une partie

de la Propriété de la Société afin de maintenir dans son état actuel tous les conduits électromécaniques (conduits de ventilation, électrique et plomberie) situés dans le stationnement P5, niveau 1 (à proximité du plafond) et desservant la Propriété, de les réparer ou les remplacer au besoin, aux frais de la Ville. Nonobstant ce qui précède, la Société reconnaît que certains conduits sont susceptibles d'être endommagés par des camions puisque ces derniers sont moins hauts que les autres. Dans l'éventualité où un tel bris serait causé par la Société, ses employés, mandataires, cocontractants et clients, la Société assumera les coûts relatifs à cette réparation, le tout à l'entière exonération de la Ville.

9.8 Une servitude réelle et perpétuelle de passage à pieds seulement permettant de relier le Planétarium à une servitude de passage déjà consentie en faveur de la Ville aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 727 116 qui permet le passage vers le Centre Pierre-Charbonneau. Le fonds servant de cette servitude est plus amplement décrit comme suit :

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

Une partie du lot SIX MILLIONS CENT CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE (6 105 373 Ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de figure irrégulière;

BORNÉ COMME SUIT :

- Vers le nord par le lot 6 105 373;
- Vers le sud-est et le nord-est par une partie du lot 6 105 373 (Servitude de passage existante publiée sous le numéro 4 727 116);
- Vers le sud par le lot 6 105 373;
- Vers l'ouest par le lot 5 647 842;

MESURANT :

- Vers le nord, de la lettre A vers la lettre B, dix-huit mètres (18,00 m) dans une direction de 80°38'18'';
- Vers le sud-est, de la lettre B vers la lettre C, deux mètres et vingt-cinq centièmes (2,25 m) dans une direction de 204°36'34'';

PROJET

- Vers l'est, de la lettre C vers la lettre D, quatre mètres et dix-huit centièmes (4,18 m) dans une direction de 161°33'20'';
- Vers le sud, de la lettre D vers la lettre E, dix-sept mètres et vingt et un centièmes (17,21 m) dans une direction de 260°38'18'';
- Vers l'ouest, de la lettre E vers la lettre A, six mètres (6,00 m) dans une direction de 348°51'0''.

contenant en superficie cent deux mètres carrés et quatre dixièmes (102,4 m²).

La lettre A est située à une distance de trente-six mètres et vingt-deux centièmes (36,22 m) de l'extrémité nord de la limite est du lot 5 647 842, et ce, à une altitude de vingt-six mètres et quinze centièmes (26,15 m). Cette distance est mesurée le long de la limite est du lot 5 647 842, et ce, vers le sud suivant une direction de 168°51'00''.

Les unités de mesure utilisées sont celles du Système International (SI).

Le tout conformément au plan annexé à une description technique préparée par Gabriel Bélec-Dupuis, arpenteur-géomètre, le trente (30) mai deux mille dix-neuf (2019) sous le numéro 544 de ses minutes, dossier 20663-6, une copie de ce plan et de cette description technique demeurant annexée à l'original des présentes à titre d'Annexe H après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence de la notaire soussignée.

La Société se réserve le droit de modifier l'emplacement de ce passage et s'il y a lieu, de proposer une modification de ce passage piétonnier en soumettant un plan à cet effet, à la Ville, laquelle ne pourra refuser son approbation sans motif raisonnable.

9.9 Une servitude de passage à pieds seulement permettant aux visiteurs du Planétarium, les employés de la Ville, ses préposés, agents et mandataires d'accéder en cas d'urgence seulement à la Propriété de la Société et d'utiliser les chemins et passages aménagés dans le Parc olympique pour se diriger vers une voie de circulation publique, et ce, à partir des issues de secours du Planétarium. Les issues de secours étant plus amplement montrées sur les plans intitulés « Plan du niveau 100 » et

PROJET

« Plan du niveau 200 » préparés par Cardin Ramirez Julien & Aedifica, architectes, le neuf (9) juin deux mille vingt-cinq (2025), feuilles A101 et A102 dossier numéro 09-1227. Ces issues sont également montrées sur les plans d'évacuation du Planétarium datés du 17 avril 2020. Une copie desdits plans est annexée aux présentes, à titre d'Annexe I, après avoir été reconnue véritable par les Parties en présence de la notaire soussignée.

Si la Ville souhaite modifier l'emplacement d'une de ces issues de secours, elle devra, au préalable, soumettre à la Société un nouveau plan de ces issues pour approbation afin que cette dernière puisse se conformer à la présente servitude. Une telle approbation ne pourra être refusée par la Société sans motif raisonnable.

9.10 Une servitude de passage non exclusif, d'usage et d'occupation permettant aux visiteurs du Planétarium, les employés de la Ville, ses préposés, agents et mandataires d'avoir accès au débarcadère souterrain du Planétarium situé au P5 niveau 1, et ce, à partir de l'entrée au stationnement souterrain de la Société située sur la rue Viau, ledit passage étant plus amplement montré sur le plan annexé aux présentes, à titre d'Annexe J, après avoir été reconnu véritable par les Parties en présence de la notaire soussignée.

9.11 Une servitude de non-construction interdisant toute construction, structure ou ouvrage sur le fonds servant décrit comme suit:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

Le fonds servant est composé de trois parcelles situées entre l'avenue Pierre de Coubertin et la rue Sherbrooke Est, puis entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau, lesquels sont plus amplement montrés par les lettres BCDEB (parcelle 1), GHJKG (parcelle 2) et MNPQM (parcelle 3) sur le plan P-104 MAISONNEUVE accompagnant la description technique préparée par Dominic Gagnon, arpenteur-géomètre, le trente et un (31) octobre deux mille vingt-cinq (2025) sous le numéro 39 de ses minutes, dossier 20663-7, une copie de ce plan et de cette description technique demeurant annexée à l'original des présentes à titre d'Annexe K après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence de la notaire soussignée.

PROJET

Lesdites parcelles sont décrites comme suit :

PARCELLE 1

L'espace aérien compris entre deux plans horizontaux situés aux altitudes orthométriques (NMM) de vingt-six mètres et quinze centièmes (26,15 m) et de vingt-huit mètres et seize centièmes (28,16 m) soit une partie du lot SIX MILLIONS TROIS CENT SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX (6 306 966 Ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un polyèdre de figure irrégulière :

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nadir étant la partie restante du lot 6 306266 et le lot 5 647 842;
- Vers le zénith étant la partie restante du lot 6 306 266 dont la parcelle 2 ci-dessous décrite;
- Vers le sud, l'ouest et le nord par la partie restante du lot 6 306 266;
- Vers l'est par le lot 5 647 842;

MESURANT :

Partant du point B

- le long d'une ligne sud, un mètre et vingt-cinq centièmes (1,25 m) dans une direction de 290°38'01" jusqu'au point C, de là;
- le long d'une ligne ouest, quatre-vingt-dix-sept mètres et deux centièmes (97,02 m) dans une direction de 20°38'01" jusqu'au point D, de là;
- le long de la ligne nord, un mètre et trente-trois centièmes (1,33 m) dans une direction de 78°10'59" jusqu'au point E, de là;
- le long de la ligne est, quatre-vingt-dix-sept mètres et soixante-treize centièmes (97,73 m) dans une direction de 200°33'33" jusqu'au point de départ B;

CONTENANT en superficie cent quinze mètres carrés et huit dixièmes (115,8 m²) avec un volume d'environ deux cent trente-trois mètres cubes (233 m^3).

RATTACHEMENT :

PROJET

Le point A est situé à l'altitude vingt-six mètres et quinze centièmes (26,15 m.) à l'intersection des lots 5 647 842 et 6 306 966 soit précisément au coin extrême sud-ouest du lot 5 647 842, le long d'une des lignes est du lot 6 306 966, neuf mètres et huit centièmes (9,08 m.) dans une direction de 20°33'33", jusqu'au point de départ B.

PARCELLE 2

L'espace aérien compris entre deux plans horizontaux situés aux altitudes orthométriques (NMM) de vingt-huit mètres et seize centièmes (28,16 m) et de trente-cinq mètres et quarante centièmes (35,40 m) soit une partie du lot SIX MILLIONS TROIS CENT SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX (6 306 966 Ptie).

Un polyèdre, de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nadir étant la partie restante du lot 6 306 266 dont la parcelle 1 ci-dessus décrite;
- Vers le zénith étant la partie restante du lot 6 306 266 dont la parcelle 3 ci-dessous décrite;
- Vers le sud, l'ouest et le nord par la partie restante du lot 6 306 266;
- Vers l'est par le lot 5 647 842;

MESURANT :

Partant du point G

- le long d'une ligne sud, deux mètres et soixante-douze centièmes (2,72 m) dans une direction de 290°38'01" jusqu'au point H, de là;
- le long d'une ligne ouest, quatre-vingt-dix-sept mètres et deux centièmes (97,02 m) dans une direction de 20°38'01" jusqu'au point J, de là;
- le long de la ligne nord, trois mètres et vingt-deux centièmes (3,22 m) dans une direction de 78°10'59" jusqu'au point K, de là;
- le long de la ligne est, quatre-vingt-dix-huit mètres et soixante-quinze centièmes (98,75 m) dans une direction de 200°38'01" jusqu'au point de départ G;

PROJET

CONTENANT en superficie deux cent soixante-six mètres carrés et trois dixièmes (266,3 m²), avec un volume d'environ mille neuf cent vingt-huit mètres cubes (1928 m^3).

RATTACHEMENT :

Le point F est situé à l'altitude vingt-huit mètres et seize centièmes (28,16 m) à l'intersection des lots 5 647 842 et 6 306 966 soit précisément au coin extrême sud-ouest du lot 5 647 842, le long d'une des lignes est du lot 6 306 966, neuf mètres et cinq centièmes (9,05 m) dans une direction de 20°38'01", jusqu'au point de départ G.

PARCELLE 3

L'espace aérien est compris entre deux plans horizontaux situés aux altitudes orthométriques (NMM) de trente-cinq mètres et quarante centièmes (35,40 m.) et jusqu'au zénith, soit une partie du lot SIX MILLIONS TROIS CENT SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX (6 306 966 Ptie).

Un polyèdre, de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nadir étant la partie restante du lot 6 306 266 dont la parcelle 2 ci-dessus décrite;
- Vers le zénith;
- Vers le sud, l'ouest et le nord par la partie restante du lot 6 306 266;
- Vers l'est par le lot 5 647 842;

MESURANT :

Partant du point M

- le long d'une ligne sud, un mètre et soixante-neuf centièmes (1,69 m) dans une direction de 290°38'01" jusqu'au point N, de là;
- le long d'une ligne ouest, quatre-vingt-dix-sept mètres et deux centièmes (97,02 m) dans une direction de 20°38'01" jusqu'au point P, de là;
- le long de la ligne nord, deux mètres (2,00 m) dans une direction de 78°10'59" jusqu'au point Q, de là;
- le long de la ligne est, quatre-vingt-dix-huit mètres et neuf centièmes (98,09 m) dans une direction de 200°38'01" jusqu'au point de départ M;

PROJET

CONTENANT en superficie cent soixante-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (164,9 m²), avec un volume non défini.

RATTACHEMENT :

Le point L est situé à l'altitude trente-cinq mètres et quarante centièmes (35,40 m.) à l'intersection des 5 647 842 et 6 306 966 soit précisément au coin extrême sud-ouest du lot 5 647 842, le long d'une des lignes est du lot 6 306 966, neuf mètres et sept centièmes (9,07 m) dans une direction de 20°38'01", jusqu'au point de départ M.

Les unités de mesures utilisées dans la description technique sont celles du Système international (SI). Les directions qui apparaissent sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ NAD83 (fuseau 8) et les altitudes orthométriques sont en référence au système altimétrique CGVD28 soit le niveau moyen des mers (NMM).

9.12 Une servitude permettant à la Ville d'installer et de maintenir sur la Propriété de la Société deux œuvres d'art lui appartenant, soit le « Cadran Solaire » et le « monument à Nicolas Copernic ». Le lieu exact d'installation de ces œuvres a été déterminé d'un commun accord entre les Parties, lequel est plus amplement montré sur la photographie annexée aux présentes, à titre d'Annexe L, après avoir été reconnue véritable par les Parties en présence de la notaire soussignée. Dans l'éventualité où la Société souhaite modifier l'emplacement de ces œuvres, les Parties s'engagent à collaborer ensemble pour convenir d'un nouveau lieu acceptable par chacune des Parties.

La Ville sera responsable de l'entretien, de la réparation et du maintien en bon état de ces œuvres d'art, le tout à ses frais.

Cette servitude inclut également tout droit de passage requis sur la Propriété de la Société pour exercer tout droit accordé aux termes du présent paragraphe.

10. SERVITUDES CONSTITUÉES PAR LA VILLE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ

PROJET

Conformément à l'article 1111 du C.c.Q., la Ville constitue sur la Propriété, en faveur de la Propriété de la Société, qui est, pour les fins du présent article, le fonds dominant, les servitudes réelles et perpétuelles suivantes :

10.1 Un droit pour la Société de maintenir dans leur état actuel les équipements, structures ou installations et infrastructures tels que, mais sans limitation, les câbles d'alimentation électrique, les tuyaux de vapeur et d'eau refroidie lui appartenant, mais qui sont situés sur la Propriété, ainsi qu'un droit d'accès pour les entretenir, les réparer ou les remplacer au besoin, aux frais de la Société.

10.2 Une servitude de passage pour permettre à la Société, ses employés, mandataires, cocontractants, et clients d'avoir accès au stationnement P5 niveau 2, laquelle s'exerce sur la partie de lot suivante :

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

Une partie du lot CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX (5 647 842 Ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la projection horizontale est de figure irrégulière;

BORNÉE :

- Vers le nord, par une partie résiduelle du lot 5 647 842;
- Vers l'est, par le lot 6 105 373;
- Vers le sud, l'ouest, le sud, l'est, le sud, l'ouest et le sud par une partie résiduelle du lot 5 647 842;
- Ver l'ouest, par le lot 6 105 373.

MESURANT :

- Vers le nord, de la lettre A vers la lettre B, seize mètres et deux centièmes (16,02 m) dans une direction de 78°20'47'';
- Vers le nord, de la lettre B vers la lettre C, six mètres et trente-sept centièmes (6,37 m) dans une direction de 113°26'08'';
- Vers l'est, de la lettre C vers la lettre D, six mètres et cinquante-six centièmes (6,56 m) dans une direction de 168°50'07'';

PROJET

- Vers le sud, de la lettre D vers la lettre E, cinq mètres et quarante-deux centièmes (5,42 m) dans une direction de 276°28’03’’;
- Vers l’ouest, de la lettre E vers la lettre F, deux mètres et vingt et un centièmes (2,21 m) dans une direction de 355°11’14’’;
- Vers le sud, de la lettre F vers la lettre G, dix-sept mètres et quatre-vingt-dix centièmes (17,90 m) dans une direction de 258°45’21’’;
- Vers l’est, de la lettre G vers la lettre H, un mètre et soixante-dix-sept centièmes (1,77 m) dans une direction de 200°47’06’’;
- Vers le sud, de la lettre H vers la lettre J, un mètre et quarante-cinq centièmes (1,45 m) dans une direction de 229°52’20’’;
- Vers l’ouest, de la lettre J vers la lettre K, quatre-vingt-quatorze centièmes de mètre (0,94 m) dans une direction de 20°46’57’’;
- Vers le sud, de la lettre K vers la lettre L, cinquante-sept centièmes de mètre (0,57 m) dans une direction de 259°20’17’’;
- Vers l’ouest, de la lettre L vers la lettre A, sept mètres et vingt-deux centièmes (7,22 m) dans une direction de 20°30’10’’;

La lettre A est située à une distance de trois mètres et cinquante-huit centièmes (3,58 m) du coin nord-ouest du lot 5 647 842, et ce, mesuré vers le sud-ouest le long de la limite nord-ouest du lot 5 647 842.

Contenant en superficie cent deux mètres carrés et quatre dixièmes (102,4 m²).

Les unités de mesure utilisées sont celles du Système International (SI).

Le tout conformément au plan annexé à une description technique préparée par Gabriel Bélec-Dupuis, arpenteur-géomètre, le douze (12) juin deux mille dix-neuf (2019) sous le numéro 553 de ses minutes, dossier 20663-6, une copie de ce plan et de cette description technique demeurant annexée à l'original des présentes, à titre d’Annexe M, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence de la notaire soussignée.

Les Parties conviennent que la voie de circulation

PROJET

asphaltée, située sur le fonds servant décrit au présent article 10.2, sera entretenue, réparée et déneigée par la Société à ses frais. Toutes autres structures situées sur ledit fonds servant, dont le Planétarium, demeurent sous la responsabilité de la Ville. Néanmoins, si un bris ou un dommage à la Propriété serait causé par la Société, ses employés, mandataires, cocontractants et clients utilisant le passage, la Société en assumera les coûts relatifs à cette réparation le tout à l'entière exonération de la Ville.

10.3 Une servitude aux termes de laquelle le Chemin, constituant le fonds servant ci-après décrit doit demeurer libre de toute construction à l'exception d'un escalier qui pourrait être aménagé par la Ville, lequel est plus amplement montré à l'Annexe I sur le « Plan du niveau 200 » préparé par Cardin Ramirez Julien & Aedifica, architectes, le neuf (9) juin deux mille vingt-cinq (2025), feuille A102 (dossier numéro 09-1227). La Ville devra néanmoins collaborer avec la Société afin que cet escalier respecte le plan directeur des espaces extérieurs du Parc olympique daté du vingt-sept (27) mars deux mille vingt-quatre (2024) ou tout plan le remplaçant.

Pour plus de précisions, la Ville pourra ériger toute construction en tréfonds.

La présente servitude constitue donc une servitude de non-construction ou *non aedificandi*) afin de conserver au Chemin, sa vocation de voie de circulation au niveau du sol à perpétuité. Cette condition constitue une considération essentielle sans laquelle la Société n'aurait pas consenti à la présente cession.

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

Une partie du lot CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX (5 647 842 Ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la projection horizontale est de figure irrégulière;

<u>BORNÉE</u> :

- Vers le nord par une partie du lot 5 647 842;
- Vers l'est et l'ouest par le lot 6 105 373;
- Vers le sud-est par le lot 6 105 374.

<u>MESURANT</u> :

- À partir d'un point « A », soixante-dix mètres et soixante-dix-huit centièmes (70,78 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de cent dix-huit mètres et vingt centièmes (118,20 m) et dont la corde a un gisement 72°21'44" jusqu'au point « B »;
- Trente et un mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (31,99 m) suivant un gisement de 168°51'00" jusqu'au point « C »;
- Cinquante-neuf mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (59,89 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de cent cinquante mètres et treize centièmes (150,13 m) et dont la corde a un gisement 243°21'06" jusqu'au point « D »;
- Huit mètres et quatre-vingt-trois centièmes (8,83 m) suivant un gisement de 315°03'05" jusqu'au point « E »;
- Huit mètres et quatre-vingt-un centièmes (8,81 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de vingt-trois mètres et quatre-vingt-un centièmes (23,81 m) et dont la corde a un gisement 6°34'08" jusqu'au point « F »;
- Onze mètres et quarante et un centièmes (11,41 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de vingt-trois mètres et cinquante-deux (23,52 m) et dont la corde a un gisement 109°51'00" jusqu'au point « G »;
- Quatre mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (4,94 m) suivant un gisement de 348°36'45" jusqu'au point de départ « A ».

Contenant en superficie mille cent neuf mètres carrés et cinq dixièmes (1 109,5 m²).

Ladite parcelle étant rattachée par le point « H » sur le susdit plan. Ce point étant le point extrême sud du lot UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-TROIS (1 879 633). De là suivant, un gisement de 182°41'46" sur une distance de soixante-seize mètres et soixante centièmes (76,60 m) jusqu'au point « B ».

Les altitudes sont définies par l'élévation verticale en rapport au niveau moyen des mers de 1929 (NMM29) également connu comme le système canadien de référence altimétrique de 1928 (CGVD28).

PROJET

Les gisements sont en référence au système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ NAD83 SCRS), soit la projection cartographique MTM appliquée dans le fuseau 8 au système de référence planimétrique nord-américain de 1983 (SCRS) également commun comme le réseau de haute précision de 1992 (RHP92).

Les unités de mesure utilisées sont celles du Système International (SI).

Le tout conformément au plan annexé à une description technique préparée par Gabriel Bélec-Dupuis, arpenteur-géomètre, le trente (30) mai deux mille dix-neuf (2019) sous le numéro 546 de ses minutes, dossier 20663-6, une copie de ce plan et de cette description technique demeurant annexée à l'original des présentes, à titre d'Annexe N, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence de la notaire soussignée.

11. <u>CONDITIONS RELATIVES AUX SERVITUDES CRÉÉES AUX ARTICLES 9 ET 10 DES PRÉSENTES</u>

11.1 Aux fins de l'exercice des droits conférés par les servitudes et à moins de disposition contraire, chacune des Parties pourra avoir accès au bâtiment de l'autre partie de l'autre, en avisant la personne responsable sur place, durant les heures d'ouverture, soit du Planétarium, soit du Parc Olympique. Il en sera de même pour toute société ou compagnie d'utilités publiques (ci-après les « **Bénéficiaires** »), leurs employés, préposés, agents, mandataires ou entrepreneurs;

11.2 À moins de disposition contraire mentionnée ci-dessus, en ce qui concerne les servitudes relatives aux droits de passage et aux voies d'accès, les Parties et les Bénéficiaires auront, en tout temps, le droit de circuler à pied et en véhicule, le cas échéant, dans les passages à cet effet sur les fonds servants pour l'exercice prévus des servitudes constituées par les présentes, avec tous les droits inhérents et, notamment, un droit d'accès pour communiquer du chemin public aux fonds servants;

11.3 Si une des Parties ou un Bénéficiaire doit avoir accès au bâtiment de l'autre partie en dehors des heures d'ouverture du Planétarium ou du Parc Olympique, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures devra être donné à la partie

PROJET

concernée. En cas d'urgence, la partie concernée devra communiquer avec la personne responsable désignée par l'autre partie, pour avoir l'accès requis;

11.4 Les Parties s'engagent à réparer, à leurs frais, tous les dommages qui pourraient être causés à leurs fonds servants respectifs par leurs employés, préposés, mandataires ou agents et de remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant tels dommages, pourvu que ces derniers ne soient dus à aucune faute ou négligence de l'autre partie;

11.5 Les Parties se tiennent mutuellement indemnes à l'égard de tout dommage ou réclamation résultant de l'usage qu'elles font des fonds servants mis à la disposition de leurs immeubles respectifs à moins que tel dommage ou réclamation ne résulte de la faute ou de la négligence de l'autre partie, de ses employés, préposés ou mandataires;

11.6 À moins de disposition contraire mentionnée ci-dessus, les fonds servants impliquant un passage seront entretenus, réparés et déneigés par la partie qui en est le propriétaire, à moins que selon la configuration des lieux, il soit plus pratique que l'autre partie s'en occupe, auquel cas, les représentants des Parties désignés à l'article 19 des présentes sont dûment autorisés à convenir d'une entente écrite à cet effet;

11.7 Les servitudes de passage constituées en faveur de l'une ou l'autre des Parties ne pourront être rachetées avant un délai de trente (30) ans suivant la signature des présentes;

11.8 Les propriétaires des fonds servant et dominant de toute servitude ayant été créée aux termes des présentes pourront, au besoin et sur demande, faire décrire avec plus de précision l'assiette de telle servitude par un arpenteur-géomètre. Tous les frais afférents seront alors assumés par le propriétaire du fonds dominant de la servitude concernée.

12. ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

La Société s'engage envers la Ville à ne pas permettre à quiconque d'ériger de bâtiment, construction ou autre ouvrage sur le terrain de pratique du Stade de soccer Saputo si celui-ci ne respecte pas le concept architectural et la mise en valeur du Planétarium notamment en y construisant un bâtiment ou un

PROJET

ouvrage qui obstrue la vue du Planétarium à partir de la rue Sherbrooke. Ledit terrain de pratique étant plus amplement montré sur le plan préparé par Provencher Roy Associés Architectes, le vingt-huit (28) novembre deux mille onze (2011), (dossier de dessin SU-02-001 révision 6), une copie de ce plan est annexée aux présentes, à titre d'Annexe O, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence de la notaire soussignée.

13. DÉCLARATION CONJOINTE

Il est entendu entre la Société et la Ville que chaque partie est propriétaire des éléments de structure dont la dalle structurale ainsi que la dalle de surface (soit la dalle d'usure, la membrane de drainage, la membrane d'étanchéité et l'isolant) se trouvant à l'intérieur des limites de sa propriété et est responsable de les maintenir en bon état, de les entretenir et de les réparer à ses entiers frais., la dalle structurale étant montrée au plan joint aux présentes comme Annexe P, après avoir été reconnu véritable par les Parties en présence de la notaire soussignée.

Dans l'éventualité où l'une des Parties souhaite effectuer sur sa propriété :

- Des travaux situés à proximité de la propriété de l'autre partie; ou

- Des travaux liés à un élément de structure (notamment à sa dalle structurale ou à sa dalle de surface) qui pourraient avoir un impact sur la propriété de l'autre partie;

Elle devra transmettre un avis au préalable à l'autre partie. Cet avis devra notamment détailler l'étendue des travaux, l'échéancier envisagé et être accompagné d'une étude sur la capacité structurale du bâtiment de l'autre partie.

14. PRIX DE CESSION

La présente cession de droits dans la Propriété est consentie à titre gratuit. Il est toutefois une considération essentielle aux présentes que la Ville respecte les obligations qui lui incombent aux termes de la servitude de non-construction constituée au paragraphe 10.3 des présentes, à défaut de quoi, la Société pourra se prévaloir de son droit de résolution aux conditions prévues à l'article 15 des présentes.

15. DROIT DE RÉSOLUTION

PROJET

À défaut par la Ville de respecter les obligations qui lui incombent aux termes de la servitude de non-construction constituée au paragraphe 10.3 ci-dessus, la Société pourra si elle le juge à propos, et sans préjudice à ses autres recours, demander la résolution des présentes conformément aux dispositions des articles 1604 et suivants du *Code civil du Québec* et la Ville s'engage alors à signer tout document pertinent pour y donner effet. Dans ce cas, la Société redeviendra propriétaire de la Propriété libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, et il est convenu entre les Parties qu'elle aura droit de conserver la Propriété ainsi que tout autre bâtiment, impenses, améliorations et additions faits sur la Propriété, à titre de dommages-intérêts liquidés, sans aucune indemnité pour la Ville et les tiers.

16. <u>DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)</u>

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente cession est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du* Québec (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Société

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

La Société déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 124045469
T.V.Q. : 1006205778TQ0005SS

Et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

17. RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1).

Si le rôle d'évaluation foncière n'a pas été modifié suite à la Convention, la Ville remboursera à la Société, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payées en trop. Il en ira de même en ce qui concerne toute portion de taxes scolaires payées au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal, le tout, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

De plus, la Société reconnaît, si le rôle d'évaluation n'a pas été modifié suite à la Convention, que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la présente cession de droits dans la Propriété.

18. DÉCLARATION DE LA VILLE

La Ville déclare qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le* revenu et au sens de la *Loi sur les* impôts et qu'elle n'a pas l'intention de modifier cette résidence.

19. AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

19.1 La Ville : à l'attention du Directeur du Planétarium au 4801, avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, province de Québec, H1V 3V4, avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 ;

19.2 La Société : à l'attention du Secrétaire général, au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2.

Pour le cas où l'une ou l'autre des Parties changerait d'adresse sans dénoncer par écrit sa nouvelle adresse, chacune des Parties

fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district de Montréal, chambre civile.

Les Parties conviennent que les communications acheminées par courrier électronique ne se qualifient pas à titre d'avis ou documents devant être transmis aux termes des présentes.

20. <u>CLAUSES INTERPRÉTATIVES</u>

20.1 Le préambule fait partie intégrante des présentes;

20.2 Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés, compagnies ou corporations;

20.3 L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement l'interprétation des clauses qui y sont contenues;

20.4 Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte, de sorte que si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes ou leur force exécutoire.

21. <u>MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES</u>

Les Parties font les déclarations suivantes :

21.1 Le nom du Cédant est : **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE**

21.2 Le nom du Cessionnaire est : VILLE DE MONTRÉAL;

21.3 L'adresse principale du Cédant est au : 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2;

21.4 L'adresse principale du Cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

21.5 La Propriété est entièrement située sur le territoire de la ville de Montréal;

21.6 Le montant de la contrepartie pour le transfert de la Propriété, selon le Cédant et le Cessionnaire, est de ZÉRO DOLLAR (0,00 $);

21.7 Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le Cédant et le Cessionnaire, est de ZÉRO DOLLAR (0,00 $);

21.8 Le montant du droit de mutation est de : ZÉRO DOLLAR (0,00 $);

21.9 Le Cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation, conformément à l'article 17a) de ladite loi;

21.10 Il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

PROJ

DONT ACTE À MONTRÉAL, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exemptée d'en donner lecture, les Parties déclarent accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte, puis signent en présence physique devant la notaire soussignée comme suit :

À Montréal, le _____
deux mille vingt-six (2026)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

_____
Par :

À Montréal, en date des présentes

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par :

_____
Me Caroline BOILEAU, notaire

67/177

© Éditeur officiel du Québec, 2011

Dans l'éventualité où une des propositions est jugée recevable et conforme et que l'autre proposition est non recevable ou non conforme, les autorités publiques rejetteront cette dernière proposition et pourront, avec l'accord du gouvernement, sélectionner l'autre soumissionnaire et négocier et conclure avec lui l'entente de partenariat.

Si les deux propositions sont non recevables ou non conformes, les autorités publiques, sujet à l'approbation du gouvernement, peuvent, prendre toute mesure qu'elles considèrent être dans l'intérêt ou à l'avantage du secteur public ou par ailleurs autrement acceptable, y compris :

i. mettre fin au processus de soumission;

ii. mettre en place ou lancer tout autre processus de soumission ou de négociation;

iii. procéder avec le soumissionnaire dont la proposition est, de l'avis des autorités publiques, la plus avantageuse pour le secteur public (malgré qu'elle ne présente pas la meilleure valeur pour les fonds publics investis); ou

iv. procéder, de toute autre façon que ce soit, à la réalisation de tout ou partie du projet en mode de partenariat public-privé ou autrement. »

QUE le critère d'abordabilité soit fixé à 2 089,2 M$.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54875

Gouvernement du Québec

Décret 1179-2010, 15 décembre 2010

CONCERNANT la cession en usufruit à la Ville de Montréal d'un immeuble sur le site du Parc olympique et la cession en pleine propriété de cet immeuble après la fin des travaux de construction du Planétarium

ATTENDU QUE l'article 23.2 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q. c. R-7) prévoit que la Régie des installations olympiques peut, selon les modalités déterminées par le gouvernement, aliéner tout immeuble situé dans le quadrilatère visé au premier alinéa de l'article 13 de cette loi;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a annoncé le 10 décembre 2007, la construction d'un nouveau Planétarium sur le site du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques a donné son accord le 22 octobre 2010 à l'implantation du Planétarium sur le site du Parc olympique à proximité du Biodôme;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a accepté, lors de la séance du Conseil municipal du 26 octobre 2010, les termes et conditions contenues à l'acte d'usufruit à titre gratuit de l'immeuble pour la construction du Planétarium tel que négocié avec la Régie ainsi que la cession en pleine propriété de l'immeuble après la fin de la construction incluant une servitude de passage et de non-construction sur le chemin entre le Biodôme et le futur Planétarium;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme, responsable de la Loi sur la Régie des installations olympiques :

QUE la Régie des installations olympiques soit autorisée à procéder à la signature d'un acte d'usufruit à la Ville de Montréal, à titre gratuit, concernant un immeuble pour la construction d'un Planétarium, décrit à l'article 2 du projet d'acte d'usufruit joint à la recommandation ministérielle au présent décret et en substance, selon les termes et conditions contenues dans ce projet;

QUE la Régie des installations olympiques soit autorisée à procéder à la signature d'un acte de cession à titre gratuit, après la fin de la construction, en pleine et absolue propriété à la Ville de Montréal, de l'immeuble correspondant aux limites réellement occupées par le Planétarium, en substance selon les termes et conditions contenus au projet présenté en annexe 6 du projet d'acte d'usufruit joint à la recommandation ministérielle du présent décret, incluant la servitude de passage et de non-construction sur le chemin entre le Biodôme et le futur Planétarium afin d'assurer la libre circulation piétonnière et véhiculaire.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54874

Gouvernement du Québec

Décret 1180-2010, 15 décembre 2010

CONCERNANT la nomination de Me Nica Gingras comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim de la Régie des installations olympiques

RÈGLEMENT 187

Direction responsable : Secrétariat général et vice-présidence des affaires juridiques et corporatives	**Règlement de délégation administrative et financière**			
	Nº : 187	**Entrée en vigueur :** 31 août 2015	**Révisé :** 2 décembre 2016 (Résolution 7850), 29 mai 2017 (Résolution 7871), 11 septembre 2017 (Résolution 7878), 10 septembre 2018 (Résolution 7909), 9 septembre 2019 (Résolution 7950), 1er novembre 2020 (Résolution 7984), 3 mai 2021 (Résolution 8003), 28 Juin 2022 (Résolution 8054), 12 décembre 2023 (Résolution 8108), 10 décembre 2024 (Résolution 8156), 25 mars 2025 (Résolution 8167)	**Adopté par :** Le conseil d'administration
Assise légale : Article 15(3) de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02); article 30 de la *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique*; articles 3.6.14 et 3.6.16 du *Règlement de régie interne du Parc olympique* (nº178).				

PRÉAMBULE

Le présent règlement a notamment pour assise légale et réglementaire :

- La *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) et ses règlements ;
- La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) ;
- La *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique* (chapitre S-10.2) ;
- La *Directive sur la gestion contractuelle concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (*C.T. 229042) ;
- Le *Règlement de régie interne du Parc olympique* (nº 178).

1. OBJET

En vertu de la *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique*, le conseil d'administration administre les affaires du Parc olympique, conformément à la Loi sur la gouvernance, sa loi constitutive et autres lois applicables. Le conseil d'administration est responsable notamment de mettre en place, approuver, modifier ou abroger toute politique interne, ou tout règlement, plan, budget, dépense, contrat et autres activités nécessaires à la poursuite de la mission de la Société. Afin de permettre une plus grande efficacité administrative,

le conseil d'administration est autorisé en vertu de l'article 3.6.14. du Règlement 178 à déterminer les délégations d'autorité.

Le présent règlement a pour objet d'établir les rôles, responsabilités et pouvoirs octroyés au conseil d'administration, et, en vertu du pouvoir de délégation que possède ce dernier, d'établir les rôles, responsabilités et pouvoirs qu'il délègue aux dirigeants et à certains employé(e)s de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique.

Enfin, le présent règlement a pour but d'assujettir certaines activités administratives, financières et légales à un cadre formel, le tout afin de préserver une saine gestion du Parc olympique.

2. DÉFINITIONS

- **Conseil d'administration** : désigne le conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ;

- **Demande de biens et services** ou **DBS** : désigne un document interne sous forme papier ou électronique permettant d'entreprendre le processus d'acquisition de biens, de services professionnels, de services techniques et de travaux de construction ;

- **Délégation de pouvoir** : désigne toute délégation autorisée par les présentes, par la Loi, ou par toute autre loi applicable par laquelle une autorité se dessaisit d'une partie des pouvoirs et obligations qui lui sont conférés et les transfère à une autre autorité, tout en conservant le pouvoir de les récupérer. Le délégataire assume alors les obligations et les responsabilités liées aux pouvoirs qui lui sont délégués ;

- **Dirigeant** : désigne le président-directeur général, qui est le principal dirigeant ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général, et dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du conseil d'administration ;

- **Loi** : désigne, à moins que le contexte n'indique un sens différent, la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) et ses règlements afférents ;

- **Loi sur le Parc olympique** : désigne la *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique* ;

- **Parc olympique** : désigne la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ;

- **Règlement 178** : désigne le *Règlement de régie interne du Parc olympique* (n° 178) ; et

- **Règlement 187** : désigne le *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* (n° 187).

3. DÉLÉGATION DE POUVOIR

3.1 En vertu de l'article 3.6.14 du règlement 178, le Conseil d'administration délègue au président-directeur général, qui lui par les présentes, délègue aux dirigeants les pouvoirs nécessaires à la bonne gestion du Parc olympique qui ne sont pas du ressort exclusif du Conseil d'administration, le tout, tel qu'édicté au présent règlement 187 et à la Loi. De plus, le Conseil d'administration confère au président-directeur général le pouvoir d'autoriser des sous-délégations de pouvoirs des dirigeants aux membres du personnel qu'il désigne à l'article 4 des présentes pour autant

que ces pouvoirs soient prévus à la loi, à toute autre loi applicable ou encore à ceux prévus au règlement 187 ou au règlement 178. Toute autorisation de délégation visant l'exercice d'une activité non permise par la loi, par toute autre loi applicable ou encore par le règlement 178 ou le règlement 187, est réputée nulle et non avenue.

Malgré ce qui précède, le pouvoir de déléguer prévu aux présentes ne s'applique pas aux autorisations de dépenses égales ou supérieures au seuil d'appel d'offres public, lesquelles sont traitées à l'article 5 des présentes.

3.2 Les Délégations de pouvoirs prévues aux présentes sont accordées à un poste, et non à une personne nommément désignée. Ces autorisations sont décernées en tenant compte des fonctions et des responsabilités des postes et de leur niveau d'autonomie opérationnelle et professionnelle. Elles s'exercent selon les lois, les règlements, les directives, le code d'éthique et les responsabilités confiées à ces titres d'emploi. En outre :

i) Dans le cas où une personne est nommée temporairement à un poste, les pouvoirs dévolus à ce poste lui sont octroyés uniquement pour la durée de son mandat temporaire ;

ii) En cas d'absence (maladie, vacances, congés ou autres), d'incapacité d'agir ou pendant la vacance d'un poste, la délégation de pouvoirs prévue à l'article 4 est exercée par le remplaçant désigné ou le cas échéant celui désigné par le supérieur immédiat, le Dirigeant ou le Président-directeur général ;

iii) Un avis écrit doit être préalablement transmis à la Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives lorsqu'une direction envisage de confier à un autre membre de son personnel, de façon permanente, l'exercice d'un pouvoir prévu au présent règlement ou l'exercice d'un nouveau pouvoir délégué. Cet avis préalable doit également être donné lors de la modification de la désignation d'un titre d'emploi, d'un service ou d'une direction. Toute modification devra être approuvée par le Conseil d'administration ;

iv) Le Président-directeur général peut autoriser une sous délégation temporaire d'un pouvoir prévu à l'article 4 à un membre du personnel pour une durée maximale d'une année, lorsque les besoins de l'organisation le requièrent et sous réserve des lois et règlements applicables. L'autorisation de sous délégation écrite est transmise à la Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives pour conservation.

3.3 Toute personne occupant un poste visé à l'article 4 est imputable de la gestion des ressources financières relevant de son autorité et des pièces justificatives nécessaires à l'engagement du Parc olympique, et ce, dans le respect des lois, directives et règlements applicables.

3.4 Le Président-directeur général peut exercer les pouvoirs délégués au personnel qui relève de lui. Il peut autoriser et signer seul ou avec toute personne désignée par résolution du Conseil d'administration, tout contrat ou autre document engageant le Parc olympique.

3.5 Un Dirigeant peut exercer les pouvoirs délégués au personnel qui relève de lui, à l'exception des pouvoirs spécifiquement dévolus au Président-directeur général, au Conseil d'administration ou autre entité nommée et sous réserve des lois et règlements applicables. Le Dirigeant peut également autoriser et signer tout contrat ou document qui n'est pas spécifiquement prévu aux présentes ou tout contrat ou document autorisé pour un autre titre d'emploi en conformité avec les conditions prévues au présent règlement.

3.6 L'utilisation de la signature électronique chiffrée est autorisée pour tout employé(e), pour les activités et les seuils prévus pour son titre d'emploi, tel que prévu à l'article 4.

4. TABLEAU DES DÉLÉGATIONS

Le Conseil d'administration délègue l'exercice de certains de ses pouvoirs aux personnes occupant les titres d'emploi désignés et selon les conditions et modalités suivantes, édictées au tableau ci-dessous. La liste des acronymes est présentée en Annexe A.

Activité de la Société	Recommandation	Signature/Autorisation
Administration		
Nomination CA	CA	CM
Budget annuel d'opération et budget biens et équipements	DF, VPFA et PDG	CA
Plan d'immobilisations	VPFA et VPIGA et PDG	CA
États financiers annuels	VPFA, PDG et CDA	CA
Rapport annuel	VPFA, VPJ et PDG	CA
Plan stratégique	PDG	CA et CM
Plan de développement durable	PDG	CA
Audit (interne et externe)	PDG et DI	CA
Adopter, modifier ou abroger un règlement	PDG et DI	CA
Modifier un règlement, pour autant que le fond et la substance n'en soient pas affectés	DI	PDG
Adopter, modifier ou abroger une politique interne	DI	PDG

Activité de la Société	Recommandation	Signature/Autorisation
Finances		
Directive, procédures internes à une unité administrative	Dir	DI, PDG
Politiques tarifaires	Dir et DF	PDG et VPFA
Dérogation politique tarifaire	Dir et VPFA	PDG
Délégation en cas absence, poste vacant, mandat temporaire	SI	PDG et DI
Virement de crédit au Plan d'immobilisations	CA, PDG	DI et PDG
Virement de crédit au budget annuel d'exploitation d'une unité administrative à une autre		0 $ à 99 999 $: 1DI et VPFA ou DF ≥100 000 $: PDG et 1 DI
Emprunt sur la marge de crédit	2 signataires parmi : PDG, DI, DF ou DF adj (DF et DF adj ne peuvent signer conjointement)	
Régime d'emprunt	PDG et VPFA et CDA	CA
Ouverture compte bancaire	2 signataires parmi : PDG, DI, DF	
Signature de chèques ou virement par transfert bancaire	2 signataires parmi : PDG, DI, DF ou DF adj (DF et DF adj ne peuvent signer conjointement)	
Approbation des factures pour paiement Montant prévu au tableau des engagements financiers (Annexe B) Tout montant		 Employé(e) PDG, DI
Approbation des paiements aux tiers effectués sur la paie (Cotisation syndicale, assurance spéciale et autre de 5 000$ et moins)		DRH, CGRH (paie rémunération et avantages sociaux), Coordonnateur administratif à la paie

Activité de la Société	Recommandation	Signature/Autorisation
Finances		
Décaissement nécessaire au traitement bancaire de la paie (paie et déductions à la source)		DRH, CGRH (paie rémunération et avantages sociaux)
Paiement des déductions à la source retenues sur les salaires aux instances appropriées		DF, DF adj
Radiation de créances	1 DI et DF	0 $ à 99 999 $: VPJ, VPFA ≥ 100 000 $: PDG et 1 DI
Autorisation dépenses de séjours de mission (inscription, hébergement, déplacement)	Dir et 1 DI	PDG
Remboursement compte de dépenses/frais de représentation : - PDG		VPFA
- DI		PDG
- Employé(e)	SI, SH	Dir
Formation ou perfectionnement	SI, SH	0 $ à 1999 $: DRH ≥ 2000 $: DRH et VPFA ou PDG
Petite caisse : - Pour remboursement ou paiement pré autorisé - Réapprovisionnement	Dir ou Dir adj	Dir, Dir adj, CS, RS DF ou DF adjoint
Approvisionnements		
Mode de sollicitation	Voir article 5	
Autorisation de dépenses et/ou d'une proposition, offre de services		
Biens (approvisionnement)		≥ 200 000 $: CA
		De 0 $ à 199 999 $: Selon tableau de délégation Annexe B

Activité de la Société	Recommandation	Signature/Autorisation
Approvisionnements		
Construction		≥ 1 000 000 $: CA
		De 0 $ à 999 999 $: Selon tableau de délégation Annexe B
Services professionnels et services techniques		≥ 500 000 $: CA
		De 0 $ à 499 999 $: Selon tableau de délégation Annexe B
Émettre des bons de commande		Tout montant : DAGC, DAGC adj. 0 $ à 24 999 $: Conseiller en approvisionnement 0 $ à 10 000 $: agent d'approvisionnement
Signature d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur* (construction, services, biens)	sous le seuil d'appel d'offres applicable aux biens: DAGC, DAGC adj., DI	Signature des clauses standards par le fournisseur Aucune signature requise par la Société
		2 DI lorsque les clauses standards sont modifiées
*Tout contrat d'une valeur au-dessus du seuil d'appel d'offres applicable aux biens doit être transmis aux Services juridiques pour révision	≥ au seuil d'appel d'offres applicable aux biens: DAGC, DI	2 DI
Lettre adjudication		VPJ
Achat par cartes de crédit - Biens et services		Employé(e) selon délégation
Augmentation de la valeur des contrats	Voir article 6	

Activité de la Société	Recommandation	Signature/Autorisation
Contrats Commerciaux* ***Tout contrat commercial doit être révisé par la Direction des finances et des affaires juridiques avant signature**		
Concession	1 DI et PDG	2 DI
Baux	Dir	2 DI
Contrat location événementielle	VPFA et VPJ	2 DI
Contrat de location événementielle dont la valeur déterminée ou déterminable est de moins de 200 000 $ et d'une durée d'un an ou moins	Dir	1 DI
Candidature événement	Dir et PDG	1 DI
Entente de principes	Dir et VPJ	2 DI
Commandite, publicité	Dir et VPFA	2 DI
Lettre d'intention	VPJ	1 DI
Contrat location (Contrat 1) : tournage, corporatif, Tour, plateaux sportifs, location d'espaces, entreposage	Dir	1 DI
Tout contrat qui n'engage pas de dépense : location, commandite, échange	Dir	1 DI

Activité de la Société	Recommandation	Signature/Autorisation
Juridique		
Rendre compte à diverses instances gouvernementales lorsque requis par une Loi		VPJ, PDG
Rapports, états, établir des plans requis par une Loi ou directive	CA ou PDG lorsque permis par la Loi ou directive	VPJ, PDG
Réclamation : - Autorisation d'un règlement	VPJ	≥ 100 000 $: CA 25 000 à 99 999 $: PDG 0 $ à 24 999 $: VPJ
- Signature d'une Quittance et Transaction	VPJ	≥ 100 000 $: PDG et 1 DI 25 000 $ et 99 999 : VPJ et 1 DI 0 $ à 24 999 $: VPJ
Ressources humaines		
Approbation du plan d'effectif annuel	DRH et VPFA et PDG + CRH	CA
Modification mineure à la structure organisationnelle : -Réorganisation équipe/département	DRH et DF	PDG
Modification majeure à la structure organisationnelle : -Nouvelle direction, poste additionnel au plan d'effectifs, conversion de poste occasionnel à régulier, abolition de poste	DRH et VPFA	PDG, CA
Nomination du personnel : - PDG	CA	CM
- Dirigeant	CRH et PDG	CA
- Cadre	DRH	PDG
- Employé(e)	Dir	DRH

Activité de la Société	Recommandation	Signature/Autorisation
Ressources humaines		
Réquisition de personnel : Poste vacant, remplacement temporaire, mutation, affectation temporaire, cumul de fonctions	SI, SH	DRH et DF
Nouveau poste, surcroît de travail	DI ou Dir.	DRH, VPF ou DF et PDG
Approbation des feuilles de temps		SI et CGRH (paie, rémunération et avantages sociaux)
Fin du lien d'emploi : - Haute direction	DRH et PDG	CA
- Cadre directeur, directeur adj	DI	DRH et VPJ et PDG
- Cadre et personnel régulier	SI, SH	DRH et VPJ
Gestion des plaintes en vertu de la (Pol. 12)	DRH	
Administration RH (Pol. 9) Révision de classe ou échelon, détermination des salaires et autres conditions, évaluation de performance ou probation, etc.	CGRH	DRH
Mandat de négociation des conventions collectives	DRH ET PDG	CT
Signature des conventions collectives	DRH	VPFA et VPJ
Signature de lettres d'entente avec un syndicat		DRH, CGRH (partenaire d'affaires)

Activité de la Société	Recommandation	Signature/Autorisation
Diffusion de l'information		
Demande d'accès à l'information		Approbation : PDG, VPJ Gestion et transmission : RAI
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels	VPJ	
Responsable auprès de l'Office de la langue française	Émissaire de la langue française (Autorisation signée par le PDG)	
Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)	DAGC (Autorisation signée par le PDG)	
Responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI)/Répondant en éthique	VPJ	
Responsable du développement durable	Employé (e) autorisé par le PDG	
Responsable auprès de l'Office des personnes handicapées	DRH	
Gestion documentaire		
Approbation et modification du calendrier de conservation	Dir	VPJ ET BAnQ
Signature des formulaires de modifications au calendrier de conservation		VPJ
Approbation de la destruction des documents	Dir	VPJ
Magasin		
Sortie de magasin	Employé(e)	

5. MODES DE SOLLICITATION

Le mode de sollicitation de gré à gré ou par appel d'offres sur invitation peut être utilisé pour la conclusion d'un contrat d'approvisionnement de biens de services professionnels ou construction selon les seuils identifiés au tableau ci-dessous. Pour tout contrat inférieur au seuil d'appel d'offres sur invitation, aucune approbation n'est nécessaire pour procéder de gré à gré.

Types de contrats	**Modes de sollicitation**		
	Gré à gré	**Appel d'offres sur invitation**	**Appel d'offres public**
Approvisionnement de biens	moins de 25 000 $	Supérieur ou égal[1] à 25 000 $ et inférieur au seuil d'appel d'offres public	seuil prévu aux accords[2]
Services professionnels et techniques	moins de 50 % du seuil d'appel d'offres public	Supérieur ou égal[1] à 50 % du seuil d'appel d'offres public, mais inférieur à ce seuil	seuil prévu aux accords[2]
Travaux de construction	moins de 50 % du seuil d'appel d'offres public	Supérieur ou égal[1] à 50 % du seuil d'appel d'offres public, mais inférieur à ce seuil	seuil prévu aux accords[2]

1 Exceptionnellement, il y a possibilité de procéder en gré à gré suivant l'autorisation du Président-directeur général ou d'un Dirigeant. La possibilité de procéder à un appel d'offres public doit être évaluée par la direction des approvisionnements et de la gestion contractuelle, avant l'autorisation du Président-directeur général ou du dirigeant pour tout contrat dont le montant se situe à 15 % ou moins du seuil d'appel d'offres public.

2 L'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP), ou tout autre accord applicable.

6. MODIFICATIONS AUX CONTRATS

Valeur initiale	Modification		
	Modification	**Valeur après modification**	**Autorisation**
Au-dessus du seuil d'AO applicable	10 % et plus de la valeur initiale du contrat, incluant les modifications antérieures[1]	Supérieur au seuil d'appel d'offres public applicable	PDG
	Moins de 10 % de la valeur initiale du contrat, incluant les modifications antérieures		1DI
Sous le seuil d'AO applicable	Tout montant	Supérieur au seuil d'appel d'offres public applicable	PDG et 1 DI et DAGC
	Tout montant	Inférieur au seuil d'appel d'offres public applicable aux contrats de travaux de construction ou de services	DAGC, DAGC adj, et 1 DI
	Tout montant	Inférieur au seuil d'appel d'offres public applicable aux contrats d'approvisionnement de biens	DAGC, DAGC adj

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

7.1 Le présent Règlement remplace ceux précédemment approuvés.

7.2 Le Règlement entre en vigueur le 10 décembre 2024 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration par la résolution 8156.

7.3 Toute modification affectant le fond et la substance du Règlement 187 ainsi que l'abrogation doivent être adoptées par le Conseil d'administration.

ANNEXE A : LISTE DES ACRONYMES

BAnQ : Bibliothèque et archives nationales du Québec

CA : Conseil d'administration

CDA : Comité d'audit

CM : Conseil des ministres

CRH : Comité des ressources humaines

CS : Chef de service

CGRH : Conseiller en gestion des ressources humaines

RS : Responsable de secteur

DI : Dirigeant

PDG : Président-directeur général

VPJ : Vice-président, Affaires juridiques et corporatives

VPIGA : Vice-président, Infrastructure et gestion des actifs

VPFA : Vice-président, Finances et administration

Dir : Directeur

Dir adj : Directeur adjoint

DF : Directeur des finances

DF adj : Directeur adjoint des finances

DAGC : Directeur des approvisionnements et de la gestion contractuelle

DAGC adj : Directeur adjoint des approvisionnements et de la gestion contractuelle

DRH : Directeur des ressources humaines

SI : Supérieur immédiat

SH : Supérieur hiérarchique

RAI : Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Employé(e) : Employé(e) autorisé selon le tableau des autorisations financières à l'Annexe B

ANNEXE B

TABLEAU DES AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS FINANCIERS

	niv 1	niv 2	niv 3	niv 4	Niv 5	Niv 6	niv 7
	0 – 5 000 $	0 – 10 000 $	0 – 25 000 $	0 – 50 000 $	0 – 99 999 $	0 – 1 000 000$	Tout montant
PDG							x
Vice-président						x	
Directeur					x		
Directeur adjoint				x			
Chef de service			x				
Chargé de projets (construction)		x					
Chargé de projets (TI)		x					
Chargé de projets (événementiel)		x					
Responsable des opérations	x						
Contrôleur comptable	x						
Délégué commercial	x						
Responsable de secteur			x				
Analyste	x						
Adjointe de direction	x						
Ingénieur	x						
Coordonnateur administratif	x						
Planificateur de projets		x					

LA PRÉSENTE CONVENTION INTERVENUE EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PROVINCE DE QUÉBEC, LE 9 MARS DEUX MILLE (2000)

ENTRE : **RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**, corporation constituée en vertu de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q., c. R-7) dont le siège est situé dans la ville de Montréal, province de Québec (adresse: 4141, avenue Pierre-de-Coubertin, H1V 3N7), agissant et représentée aux présentes par M. René Morency, directeur général, et M. André Huberdeau, vice-président développements des affaires, tous deux dûment autorisés en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 17 janvier 2000

Ci-après la «Régie»

ET : **COMPAGNIE FRANCE FILM INC.**, société dûment constituée en vertu des lois du Québec dont le siège social et principal établissement est situé dans la ville de Montréal, province de Québec (adresse: 505, rue Sherbrooke Est, Bureau 2401, H2L 4N3), agissant et représentée aux présentes par Pierre René, son président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de d'une résolution de son conseil d'administration en date du 2 février 2000

Ci-après «France Film»

ET : **FAMOUS PLAYERS INC.**, société constituée en vertu des lois de l'Ontario dont le siège social est situé dans la ville de Toronto, province d'Ontario (adresse: 146, rue Bloor Ouest, M5S 1P3), agissant et représentée aux présentes par Ton Kars, son premier vice-président exécutif et chef de la direction financière, et par Michael Scher, son premier vice-président, secrétaire et chef du contentieux, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 6 mars 2000

Ci-après «Famous Players»

QUI ONT DÉCLARÉ CE QUI SUIT :

1. La Régie est propriétaire d'un certain terrain appelé «Parc olympique», lequel est situé dans la ville de Montréal, province de Québec, borné à l'ouest par le boulevard Pie-IX, au nord par la rue Sherbrooke Est, à l'est par la rue Viau et au sud par la rue Pierre-de-Coubertin, à l'exception du Biodôme, de l'aréna Maurice Richard et du Centre Pierre Charbonneau, de leurs aménagements propres ainsi que des installations du métro (ci-après le «Parc olympique»).

2. La Régie a présenté un schéma directeur d'aménagement du Parc olympique à la Ville de Montréal (le «schéma directeur d'aménagement»).

3. Le schéma directeur d'aménagement se compose en partie d'un terrain destiné à la construction d'un complexe composé de salles de cinéma (le «terrain»), la désignation cadastrale constituant l'annexe A.

4. La Régie s'est engagée à conclure un contrat d'emphytéose avec France Film pour le terrain aux termes duquel France Film doit construire un auditorium-théâtre de 17 salles ainsi que les dépendances y afférentes (le «complexe de salles de cinéma»).

5. France Film désire louer le terrain et le complexe de salles de cinéma à Famous Players et cette dernière désire louer le terrain et le complexe de salles de cinéma selon les conditions et pour le loyer indiqués dans une certaine offre de location datée du 8 octobre 1999 (l'«offre de location»).

6. La Régie a l'autorité de conclure ce contrat d'emphytéose avec France Film.

7. France Film a l'autorité de conclure ce contrat d'emphytéose avec la Régie et de louer le terrain et le complexe de salles de cinéma à Famous Players aux conditions énoncées dans l'offre de location.

8. Famous Players a l'autorité de conclure un contrat de location du terrain et du complexe de salles de cinéma avec France Film (le «contrat de location»).

9. Famous Players requiert une importante aire de stationnement dans le cadre de l'exploitation du complexe de salles de cinéma. La Régie mettra à la disposition de Famous Players les installations de stationnement existantes telles que précisées à l'article 1.1 et construira un stationnement extérieur de 147 espaces sur le terrain adjacent au complexe de salles de cinéma et 23 espaces sur le terrain.

10. Famous Players requiert que la Régie fournisse l'électricité au complexe de salles de cinéma, et la Régie a obtenu d'Hydro-Québec l'autorisation de fournir cette électricité à Famous Players pour l'exploitation du complexe de salles de cinéma.

11. Famous Players exige l'exclusivité pour la projection de films dans le Parc olympique, à l'exception des chambres privées de l'hôtel, et la Régie et France Film s'engagent, aux termes des articles 8.1 et 8.2 respectivement, à accorder cette exclusivité pendant la durée du contrat de location accordée par France Film à Famous Players soit 20 ans plus deux options de renouvellement de cinq ans chacune (ci-après collectivement appelées «la durée du contrat de location»), et seulement si le complexe de salles de cinéma servira à cette fin, le tout sujet au droit de la Régie et/ou de ses clients, lors d'activités commerciales ou non, autres que le cinéma, de projeter, diffuser ou présenter des vidéos ou autres images de type multimédia, des événements sportifs, culturels, politiques ou autres en direct ou en différé ainsi que des extraits de film.

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

1. AIRE DE STATIONNEMENT

1.1 À compter de l'ouverture du complexe de salles de cinéma au public et au cours de la durée du contrat de location entre France Film et Famous Players, la Régie mettra à la disposition des employés et des clients de Famous Players sur une base non exclusive de premier arrivé, premier servi 3 000 espaces de stationnement opérationnels non chauffés que la Régie déterminera de temps à autre à sa discrétion parmi les 4 000 espaces de stationnement intérieur situés sur le Parc olympique. La Régie mettra également à la disposition des employés et clients de Famous Players 147 espaces de stationnement additionnels sur le terrain adjacents au complexe de salles de cinéma et 23 espaces sur le terrain pour l'usage non exclusif des employés et clients de Famous Players (ces 3 000 espaces de stationnement non exclusifs et 170 espaces de stationnement additionnels étant appelés collectivement aux présentes l'«aire de stationnement du locataire»). L'aire de stationnement du locataire sera dotée d'un éclairage adéquat, d'enseignes (y compris des panneaux de direction vers le complexe de salles de cinéma dont la Régie et Famous Players conviendront mutuellement) et tous les autres éléments ayant trait au bon usage de l'aire de stationnement du locataire, tels que le drainage et le pavage adéquats de l'aire de stationnement du locataire ainsi que le marquage des espaces de stationnement.

2. HEURES D'EXPLOITATION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT

2.1 La Régie s'engage envers France Film et Famous Players à ce que l'aire de stationnement du locataire soit accessible au public à tout moment lorsque le complexe de salles de cinéma est ouvert et pendant une période d'une heure après l'heure de fermeture du complexe de salles de cinéma soit une heure après la fin de la dernière projection.

2.2 Famous Players transmettra au Vice-président, Développement des affaires de la Régie à chaque semaine, et au plus tard le mercredi, l'horaire des films à l'affiche et l'heure de fermeture du complexe de salles de cinéma pour la période débutant le vendredi suivant.

3. ENTRETIEN, RÉPARATIONS, RÉNOVATIONS, MODIFICATIONS OU AJOUTS

3.1 La Régie maintiendra en bon état l'aire de stationnement du locataire et prendra notamment charge de l'enlèvement de la neige et de la glace au besoin, à ses frais, le tout conformément à l'ensemble des exigences de toute autorité gouvernementale compétente en la matière.

3.2 Aux fins d'effectuer des réparations, rénovations, modifications ou ajouts au Parc olympique ou à toute partie de celui-ci, qui sont aux frais de la Régie, cette dernière devra prévoir et effectuer les travaux de façon à ne pas entraver outre mesure, suivant la nature des travaux, l'accès au complexe de salles de cinéma et la conduite des activités de Famous Players (reconnaissant les heures au cours desquelles le complexe de salle de cinémas est ouvert et la sensibilité des activités d'un tel complexe de salles de cinéma aux inconvénients tels que le bruit, la vibration et autres éléments analogues).

4. SÉCURITÉ DANS L'AIRE DE STATIONNEMENT

4.1 Telle une personne raisonnable, la Régie assurera la surveillance dans l'aire de stationnement du locataire.

5. SYSTÈME DE VALIDATION DES BILLETS

5.1 La Régie et Famous Players s'engagent à établir à leur satisfaction mutuelle, avant l'ouverture du complexe de salles de cinéma au public, un système de validation des billets de stationnement afin de s'assurer que les employés et les clients du complexe de salles de cinéma ne se feront pas imposer un tarif de stationnement supérieur à celui établi ci-après.

6. TARIFS DE STATIONNEMENT

6.1 La Régie et Famous Players conviennent que les tarifs de stationnement payables à la Régie pour les clients du complexe de salles de cinéma seront les suivants :

6.1.1 deux dollars (2,00 $) par tranche de quatre heures ou partie de tranche pour les cinq premières années du contrat de location. Famous Players proposera à la Régie un système de validation des billets permettant de déterminer l'heure à laquelle les clients du complexe ont stationné leur véhicule dans l'aire de stationnement;

6.1.2 trois dollars (3,00 $) par tranche de quatre heures ou partie de tranche pour les années six à dix dudit contrat de location;

6.1.3 quatre dollars (4,00 $) par tranche de quatre heures ou partie de tranche pour les années 11 à 15 dudit contrat de location;

6.1.4 le moindre de cinq dollars (5,00 $) par tranche de quatre heures ou partie de tranche ou de quatre dollars (4,00 $) majorés de l'augmentation en pourcentage de l'Indice des prix à la consommation pour la ville de Montréal (tous les éléments) («IPC») publié par Statistique Canada ou tout indice de remplacement du premier (1er) mois de la quinzième (15e) année dudit contrat de location jusqu'au premier (1er) mois de la seizième (16e) année dudit contrat de location pour les années 16 à 20;

6.1.5 le moindre de cinq dollars et cinquante cents (5,50 $) par tranche de quatre heures ou partie de tranche ou de cinq dollars (5,00 $) majorés de l'augmentation en pourcentage de l'IPC du premier (1er) mois de la seizième (16e) année dudit contrat de location jusqu'au premier (1er) mois de la vingt-et-unième (21e) année dudit contrat de location, si Famous Players ou son successeur en titre se prévaut de la ou des options pour prolonger la durée du contrat de location.

6.2 Les tarifs de stationnement établis aux termes de la clause 6.1 demeureront valides pendant une période de 30 ans à compter de la date d'effet du contrat de location.

6.3 La Régie et Famous Players conviennent que les employés du complexe de salles de cinéma seront assujettis aux tarifs de stationnement applicables aux employés de la Régie.

6.4 Les tarifs de stationnement établis aux termes de la présente clause 6 comprennent la TPS et la TVQ et toute modification à la TPS et à la TVQ affectera les taux ci-mentionnés. Les parties confirment que les revenus provenant de l'exploitation des stationnements appartiendront exclusivement à la Régie, sous réserve de tout montant de TPS, TVQ, ou autre taxe similaire payable aux autorités gouvernementales.

6.5 Les parties devront élaborer un système par lequel les clients du complexe de salles de cinéma paieront une surcharge pour stationner pendant plus de quatre heures.

7. VISIBILITÉ

7.1 La Régie s'engage à ne pas ériger ni permettre que soit érigée toute structure, ni effectuer ni permettre que soit effectuée toute rénovation ou modification à toute structure existante dans le Parc olympique qui réduirait de façon importante l'accès par les clients au complexe de salles de cinéma ou la visibilité du complexe de salles de cinéma à partir des rues Pierre-de-Coubertin ou Viau ou qui affecterait défavorablement de façon importante la capacité de Famous Players ou de son successeur d'exploiter les activités du complexe de salles de cinéma ou les coûts pour le faire. Le développement des parties du Parc olympique pour fins d'un hôtel ou d'un planétarium ou autre structure sur les emplacements prévus sur le plan image ci-joint comme annexe B ne sera pas considéré comme contravention du présent article.

8. EXCLUSIVITÉ

8.1 La Régie s'engage, tant que le complexe de salles de cinéma servira à cette fin, et pour une durée ne pouvant excéder la durée du contrat de location, à ne pas utiliser ni permettre que soient utilisés d'autres locaux situés dans le Parc olympique, à l'exception des chambres privées d'hôtel, pour la projection, diffusion ou présentation de film, sauf le droit de la Régie et/ou de ses clients, lors d'activités commerciales ou non, autres que le cinéma, de projeter, diffuser ou présenter des extraits de film.

8.2 France Film et Famous Players s'engagent conjointement pendant la durée du contrat de location devant être conclu entre elles aux termes de l'offre de location à ne pas utiliser ni permettre que soit utilisée le complexe de salles de cinéma à d'autres fins que celles prévues à la clause 13 de l'offre de location, dont le texte constitue l'annexe C. De plus, si France Film devait acquérir des droits de propriété, d'utilisation ou d'occupation sur toute autre partie du Parc olympique pendant la durée du contrat de location, elle n'utilisera ni ne permettra que soit utilisée cette portion pour l'une ou l'autre des fins prévues à la clause 13 de l'offre de location. Une servitude réelle sera établie pour couvrir ce qui précède.

8.3 Tant que le complexe de salles de cinéma servira à cette fin et pour une durée ne pouvant excéder la durée du contrat de location, la Régie consent à ce que Famous Players puisse diffuser dans le complexe de salles de cinéma, en direct, des événements sportifs, sur une base non-exclusive, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un événement sportif qui se tiendrait au Parc olympique et pourvu que la diffusion en direct d'événements sportifs n'entre pas en conflit avec les dispositions des contrats actuels entre la Régie et sa clientèle dont une liste est jointe aux présentes comme annexe D ou avec les événements sportifs présentés par la Régie elle-même. La Régie et Famous Players conviennent qu'elles s'informeront de leur programmation respective au début de chaque mois.

9. ASSURANCE

9.1 Au plus tard à l'ouverture du complexe de salles de cinéma au public, Famous Players devra recevoir une attestation écrite raisonnable d'assurance souscrite par la Régie à l'égard du Parc olympique ou une attestation à l'effet que la Régie est autoassurée.

10. SERVITUDE

10.1 La Régie s'engage à établir en faveur du complexe de salles de cinéma des servitudes réelles de stationnement et de passage portant sur l'aire de stationnement du locataire et sur les parties du Parc olympique destinées au passage des véhicules ou des piétons, selon le cas, de sorte que les employés et les clients du complexe de salles de cinéma auront le droit de stationner aux tarifs stipulés aux présentes de même que le droit de passage à pied ou en véhicule, ou les deux, afin d'avoir accès à l'aire de stationnement du locataire et au complexe de salles de cinéma.

11. SERVICES PUBLICS

11.1 Tant et aussi longtemps qu'elle est autorisée par Hydro-Québec, la Régie s'engage pendant la durée du contrat de location à fournir l'électricité au terrain et au complexe de salles de cinéma à l'égard de l'ensemble des besoins d'éclairage, de chauffage, de ventilation, de climatisation, d'eau chaude et autres besoins électriques lesquels sont évalués en date des présentes à 1600 ampères x 600/347volts x 3 phases. Nonobstant le fait qu'à la date de la signature des présentes, la Régie participe à un projet pilote de tarification en temps réel, tarif LR de la section IX du règlement 663 d'Hydro-Québec, Famous Players remboursera à la Régie le coût de sa consommation réelle d'électricité, selon le tarif général de grande puissance «L» prévu à la section VI du règlement 663 d'Hydro-Québec établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application, plus des frais d'administration de 15% et les taxes applicables, le tout sous réserve de tout changement apporté au règlement no 663 d'Hydro-Québec applicable à la Régie et qui s'appliquera automatiquement à Famous Players, sans qu'il soit nécessaire de lui en donner avis.

11.2 Le point de livraison de l'électricité par la Régie à Famous Players correspond au point de raccordement des câbles d'alimentation aux sectionneurs 25 kV de Famous Players.

11.3 Famous Players, et si le contrat de location est annulé ou résilié prématurément, France Film, s'engage à payer les factures, pour chaque période de consommation définie à l'article 11.5 des présentes, que lui fait parvenir la Régie en application de la présente entente et qui sont composées des éléments suivants :

a) le coût de la puissance (kW) à facturer, le tout en conformité avec le tarif "L" du règlement no 663 d'Hydro-Québec;

b) la puissance apparente (kVA) et le facteur de puissance n'affecteront pas le calcul de la facture;

c) pour la période d'hiver, soit la période allant du 1er décembre d'une année au 31 mars inclusivement de l'année suivante, la prime de dépassement mensuelle si applicable par

Hydro-Québec sera payée par les utilisateurs du réseau électrique du Parc olympique au prorata de la puissance appelée par ces derniers durant la période.

Cette prime sera calculée et payée une fois par année avec la facture du 31 mai, afin de tenir compte des ajustements demandés par la Régie pour l'établissement de la puissance souscrite auprès d'Hydro-Québec et après réception des crédits s'y rattachant.

d) le coût de l'énergie consommée sur le terrain et par le complexe de salles de cinéma (kWh), telle que constatée par la lecture des compteurs;

e) un rabais pour fourniture en moyenne ou en haute tension en conformité avec l'article 303 du règlement no 663 d'Hydro-Québec pour une alimentation à 25kV;

f) 15% des montants mentionnés aux paragraphes a), c), d) et e) qui précèdent à titre de frais d'administration de la Régie.

Les factures de la Régie sont émises mensuellement et Famous Players les paie sur réception aux bureaux de la Régie sans déduction ni compensation pour réclamation directe ou indirecte que Famous Players peut ou prétend avoir contre la Régie relativement au présent contrat ou pour toute autre raison quelconque. Les intérêts calculés selon les taux fixés par Hydro-Québec seront computés à compter du 15e jour suivant la date de facturation.

11.4 Famous Players n'aura pas à établir de puissance souscrite tel que requis aux dispositions du règlement no 663 d'Hydro-Québec.

11.5 La période de consommation de Famous Players pour fins de facturation est la période au cours de laquelle l'électricité lui est livrée par la Régie et qui est comprise entre deux dates consécutives correspondant, en autant que faire se peut, à un mois de calendrier.

11.6 Les employés de la Régie auront droit d'accès à toute heure raisonnable, pendant les heures d'opération du complexe de salles de cinéma, pour relever, inspecter et vérifier les compteurs situés sur le terrain et/ou le complexe de salles de cinéma.

Si un compteur enregistre de façon inexacte, la Régie corrigera ses factures pour les périodes de facturation en question. La Régie pourra alors facturer la puissance et l'énergie pour la période où le compteur fait défaut, soit en prenant comme base de calcul la quantité de puissance et d'énergie utilisée au cours de la période correspondante ayant précédé ou suivi celle où le compteur a fait défaut, ou au cours de la période correspondante de l'année précédente. La Régie, après consultation avec Famous Players, pourra s'appuyer sur d'autres indices disponibles et adopter la base de calcul qui paraît être la plus équitable et la plus précise aux parties.

11.7 Famous Players ou, si le contrat de location est annulé ou résilié prématurément, France Film, assurera, à ses frais, l'entretien et le remplacement de tout l'équipement et des composants reliés à l'alimentation électrique y compris les compteurs, les sectionneurs et les transformateurs 25 kV existant sur le terrain ou dans le complexe de salles de cinéma et appartenant ou à Famous Players ou France Film. Toutefois, l'opération des sectionneurs par Famous Players ou France Film ne pourra se faire qu'après avoir reçu l'autorisation préalable de la Régie.

11.8 La puissance et l'énergie faisant l'objet de la présente entente sont à l'usage de Famous Players vingt-quatre (24) heures par jour, à moins de stipulation contraire aux présentes et sauf en cas d'urgence ou d'accident, de cas fortuit ou de force majeure ou pour toute autre cause ou raison hors du contrôle direct et immédiat de la Régie qui pourrait en empêcher ou en entraver la livraison.

La Régie ne pourra interrompre temporairement l'approvisionnement de Famous Players en électricité pour fins d'entretien, de réparation, de modification et de stabilisation du réseau de la Régie, sans son autorisation préalable qui ne pourra être refusée sans motif raisonnable.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, la Régie se réserve le droit:

a) de discontinuer ou suspendre la fourniture ou la livraison d'électricité lorsque nécessaire pour la sécurité publique;

b) de discontinuer ou suspendre la fourniture ou la livraison d'électricité sur avis à cet effet de tout corps fédéral, provincial ou municipal ayant juridiction en la matière;

c) de suspendre la fourniture ou la livraison d'électricité pendant la période d'entrave ou de dérangement lorsque France Film et/ou Famous Players entrave la fourniture ou la livraison de l'électricité ou dérange le fonctionnement des appareils de la Régie;

d) de suspendre la fourniture ou la livraison d'électricité jusqu'au paiement de montant équivalent à la consommation illégale multiplié par trois tel qu'établi par la Régie de façon raisonnable lorsque France Film et/ou Famous Players consomme de l'électricité sans droit ou clandestinement;

e) de discontinuer la fourniture ou la livraison d'électricité après signification d'un avis de quinze (15) jours ouvrables à Famous Players et France Film pour non-paiement des factures précisant que la fourniture ou la livraison sera discontinuée à défaut de payer ces factures;

en cas d'annulation ou de résiliation prématurée du contrat de location dans des circonstances où l'acte emphytéotique entre la Régie et France Film serait en vigueur, la Régie rétablira la fourniture d'électricité suivant les termes et conditions stipulés aux présentes sur paiement à la Régie par France Film de tous arrérages des factures d'électricité impayés par Famous Players ainsi que les intérêts tel que ci-haut prévu.

11.9 La Régie ne peut être tenue responsable et décline toute responsabilité pour toute perte ou dommage subis par Famous Players et France Film ou par des tiers, comme conséquence ou à l'occasion de la fourniture d'électricité en vertu des présentes, à moins qu'il y ait eu faute de la part de la Régie ou de ses employés.

La Régie ne garantit pas le maintien à un niveau stable des caractéristiques de la fourniture et de la livraison et ne peut, en aucun cas, tant sur le plan délictuel que contractuel, être tenu responsable des dommages et pertes causés à la personne ou aux biens résultant de variations de tension ou de fréquence, ou de défaillance mécanique sur son réseau ou celui d' Hydro-Québec

à moins qu'il y ait eu faute de la part de la Régie ou de ses employés. En outre, la Régie bénéficiera des dispositions de l'article 102 de la Section 1 du Chapitre VII («Responsabilité») du règlement 634 sur les conditions de fourniture d'électricité, tel que modifié de temps à autre en ce qui concerne tout acte, omission ou défaut d'Hydro-Québec.

Il est précisé que Famous Players et France Film, même en cas de diminution ou d'interruption de puissance ou d'énergie, ne sont pas pour autant libérés de leurs obligations en vertu de la présente entente sous réserve de tous leurs recours.

11.10 Famous Players et France Film assument la responsabilité pour tous dommages qui surviennent à la propriété ou aux biens de la Régie mis à leur disposition ou utilisés par eux lors ou à l'occasion de la présente entente et s'engagent à indemniser la Régie pour tous tels dommages, s'ils ont été causés par la faute de Famous Players et France Film ou de celle de ses employés.

11.11 France Film devra s'assurer que le terrain et le complexe de salles de cinéma est entièrement équipé pour recevoir l'électricité pour tous ses besoins en électricité que ce soit de la Régie comme il prévu ci-devant ou directement d'Hydro-Québec.

12. STIPULATIONS

12.1 Les parties conviennent qu'à compter de la date du début du terme prévu au contrat de location, tel que stipulé par l'offre de location, et ce, pendant une durée de 30 ans, toutes les stipulations aux présentes faites en faveur de Famous Players ou du complexe de salles de cinéma seront réputées être faites en faveur de France Film qui en assumera également les obligations si ledit contrat de location est annulée ou résiliée prématurément ou si l'une ou les options ne sont pas exercées, sous réserve de la durée des servitudes qui ne sera pas limitée par la présente clause.

12.2 Les parties confirment que France Film pourra hypothéquer ses droits en vertu des présentes en faveur de tout prêteur ayant une hypothèque grevant le terrain consentie par France Film, pourvu que le prêteur assume pour le futur et non pour le passé, dès le moment de son exercice de tout recours hypothécaire, toutes les obligations de France Film en vertu des présentes.

13. TRANSFERTS

13.1 La Régie s'engage envers Famous Players et France Film, si elle devait vendre, transférer, donner, hypothéquer ou autrement aliéner ou grever d'une charge la totalité ou une partie du Parc olympique et si tel vente, transfert, donation, hypothèque ou autre aliénation ou charge a pour effet de rendre ou de pouvoir rendre impossible l'exécution par la Régie de ses obligations telles que stipulées aux présentes, à s'assurer que l'acheteur, le cessionnaire, le donataire, le créancier ou tout autre acquéreur prendra expressément charge desdites obligations de la Régie.

14. TERRAIN SUPPLÉMENTAIRE ET AFFICHAGE

14.1 France Film et Famous Players reconnaissent avoir pris connaissance d'une description technique et d'un plan préparés par Michel Hudon, arpenteur-géomètre le 28 février 2000 sous le numéro MH-7800 de ses minutes pour une partie du lot 237-1 et 237-21 (surface A) et pour une partie du lot 237-18 et 237-19 (surface B) ayant respectivement des superficies de 1015,9 mètres carrés et 989,5 mètres carrés (ci-après appelés collectivement «le terrain supplémentaire») lequel appartient à la Régie et est sujet aux servitudes décrites dans la déclaration de propriété de la Régie inscrite sous le numéro 2753680.

14.2 Famous Players convient avec la Régie et France Film que pendant la durée du contrat de location qu'elle assurera l'entretien paysagé du terrain supplémentaire à ses propres frais. De plus, elle souscrira et maintiendra en vigueur une assurance responsabilité accordant une protection pour dommages corporels et matériels de trois millions de dollars (3 000 000 $) par événement, laquelle assurance devra nommer Famous Players et la Régie comme assurés.

14.3 France Film convient avec la Régie que dès la terminaison du contrat de location, pour quelque raison que ce soit, elle assumera les obligations de Famous Players telles que prévues à l'article 14.2 à l'entière exonération de Famous Players. En ce qui concerne l'assurance responsabilité, elle devra nommer France Film et la Régie comme assurés.

14.4 La Régie convient avec Famous Players et France Film que, tant que le complexe de salles de cinéma sera en opération, Famous Players et/ou France Film, selon le cas, pourra installer sur le terrain supplémentaire des enseignes après avoir obtenu au préalable les autorisations municipales requises.

14.5 La Régie reconnaît que ni Famous Players ni France Film ne sera responsable des taxes foncières de quelque nature que ce soit qui affectent ou pourraient affecter le terrain supplémentaire en raison des articles 14.2 et 14.3 des présentes. Nonobstant ce qui précède, advenant le cas où Famous Players et/ou France Film installerait des enseignes sur le terrain supplémentaire, tel que précisé à l'article 14.4 des présentes, Famous Players et/ou France Film, selon le cas, sera alors responsable de payer toutes les charges foncières municipales, incluant les surtaxes sur les immeubles non-résidentiels, les taxes scolaires, d'améliorations locales, générales et spéciales visant le terrain supplémentaire ainsi que toutes taxes locatives, d'affaires et de service et fournira preuve de paiement à la Régie sur demande.

14.6 Famous Players et/ou France Film reconnaît que les enseignes extérieures situées sur le terrain supplémentaire ou situées sur le complexe de salles de cinéma ne pourront servir exclusivement à l'affichage publicitaire. Dans tous les cas d'affichage publicitaire, Famous Players ou France Film, selon le cas, respectera les exclusivités consenties par la Régie à ses commanditaires et annonceurs du Parc olympique pourvu que la Régie lui donne, à la signature des présentes, et par la suite, de temps à autre, une liste à date de tels commanditaires et annonceurs. Les parties conviennent qu'en aucun cas les enseignes extérieures situées sur le terrain supplémentaire ou situées sur le complexe de salles de cinéma ne devront porter préjudice aux droits et à l'image de la Régie.

15. LOIS APPLICABLES

15.1 Cette convention sera régie par les lois du Québec.

INTERVENTION

Et intervient aux présentes :

La Ville de Montréal,

Intervenant qui reconnaît et convient par les présentes qu'à mesure que les dispositions du deuxième alinéa de l'article 23 de la *Loi sur la régie des installations olympiques* (L.R.Q., c. R-7) deviendront applicables, elle deviendra propriétaire du Parc olympique sous réserve de l'emphytéose du terrain et du complexe de salles de cinéma accordé par la Régie à France Film, et respectera à l'entière exonération de la Régie toutes les obligations de cette dernière mentionnées à ladite emphytéose.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé :

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Par: _____
René Morency

Par: _____
André Huberdeau

COMPAGNIE FRANCE FILM INC.

Par: _____
Pierre René

FAMOUS PLAYERS INC.

Par: _____
Ton Karr

Par: _____
Michael Scher

LA VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Léon Laberge

Reconnu véritable et signé pour identification avec et en présence du notaire soussigné et annexé à un acte portant le numéro 103 des minutes dudit notaire.

ANNEXE A

DESCRIPTION TECHNIQUE

DESIGNATION

L'Immeuble est décrit comme suit selon le Certificat de Localisation, fait et préparé le dix-septième (17e) jour du mois de février deux-mille (2000) par Michel Hudon, arpenteur géomètre sous le numéro MH-7786 de ses minutes:

Lot 237-1 Ptie du cadastre du Village de Hochelaga

BORNANTS	LIGNES	LONGUEUR METRES
VERS LE NORD-EST:		
237-1Ptie	DROITE	65,11
VERS LE NORD-OUEST:		
237-1 Ptie	DROITE	62,32
VERS LE NORD-EST:		
237-1Ptie	DROITE	54,43
VERS LE SUD-EST:		
237-1 Ptie	DROITE	13,68
VERS LE NORD-EST:		
237-1 Ptie	DROITE	13,19
VERS LE SUD-EST:		
237-1 Ptie	DROITE	63,64
VERS LE NORD:		
237-1 Ptie	DROITE	7,56
VERS LE SUD-EST:		
237-1 Ptie	DROITE	21,84
VERS LE SUD-OUEST:		
237-1 Ptie	DROITE	6,13
VERS LE SUD-EST:		

237-1 Ptie	DROITE	21,14
VERS LE NORD-EST:		
237-1 Ptie	DROITE	3,99
VERS LE SUD-EST:		
237-20 et 237-19	DROITE	29,84
VERS LE NORD-EST:		
237-19	DROITE	7,51
VERS LE SUD-EST:		
237-18 Ptie	DROITE	3,42
VERS L'EST:		
237-18 Ptie	DROITE	1,59
VERS LE SUD-OUEST:		
237-1 Ptie	DROITE	12,68
VERS LE NORD-OUEST:		
237-1 Ptie	DROITE	29,72
VERS LE SUD-OUEST :		
237-1 Ptie	DROITE	5,59
VERS LE NORD-OUEST :		
237-1 Ptie	DROITE	1,99
VERS LE SUD-OUEST :		
237-1 Ptie	DROITE	126,13
VERS LE NORD-OUEST :		
237-1 Ptie	DROITE	56,67

Superficie: 11 895,3 mètres carrés.

LOT: 237-18 Ptie

BORNANTS	LIGNES	LONGUEUR MÈTRES

VERS LE NORD-EST:		
237-18 Ptie	DROITE	32,47
VERS LE SUD-EST:		
236 (Rue)	DROITE	5,00
Avenue Pierre-de-Coubertin		
VERS LE SUD-OUEST:		
237-18 Ptie	DROITE	32,30
VERS L'OUEST:		
237-1 Ptie	DROITE	1,59
VERS LE NORD-OUEST:		
237-1 Ptie	DROITE	3,42

Superficie: 162,2 mètres carrés

À distraire cependant de la susdite partie du lot 237-18, l'emplacement formé de la partie du tréfonds de ladite partie du lot 237-18 comprise entre un plan incliné dont l'altitude est de 12,00 mètres à sa limite sud-ouest et 12,02 mètres à la limite nord-est et un plan incliné dont l'altitude est de 24,04 mètres à la limite sud-ouest et de 24,06 mètres à sa limite nord-est. Ces plans inclinés étant les surfaces inférieure et supérieure dudit emplacement d'une hauteur de 12,04 mètres et contenant un volume de 1 953 mètres cubes.

La projection orthogonale des surfaces inférieure et supérieure dudit emplacement correspond à celle de la partie du lot 237-18 qui fait l'objet des présentes.

La limite nord-est de l'emplacement qui fait l'objet des présentes est située dans le prolongement de la limite sud-ouest du lot 237-19.

ANNEXE B

lan image

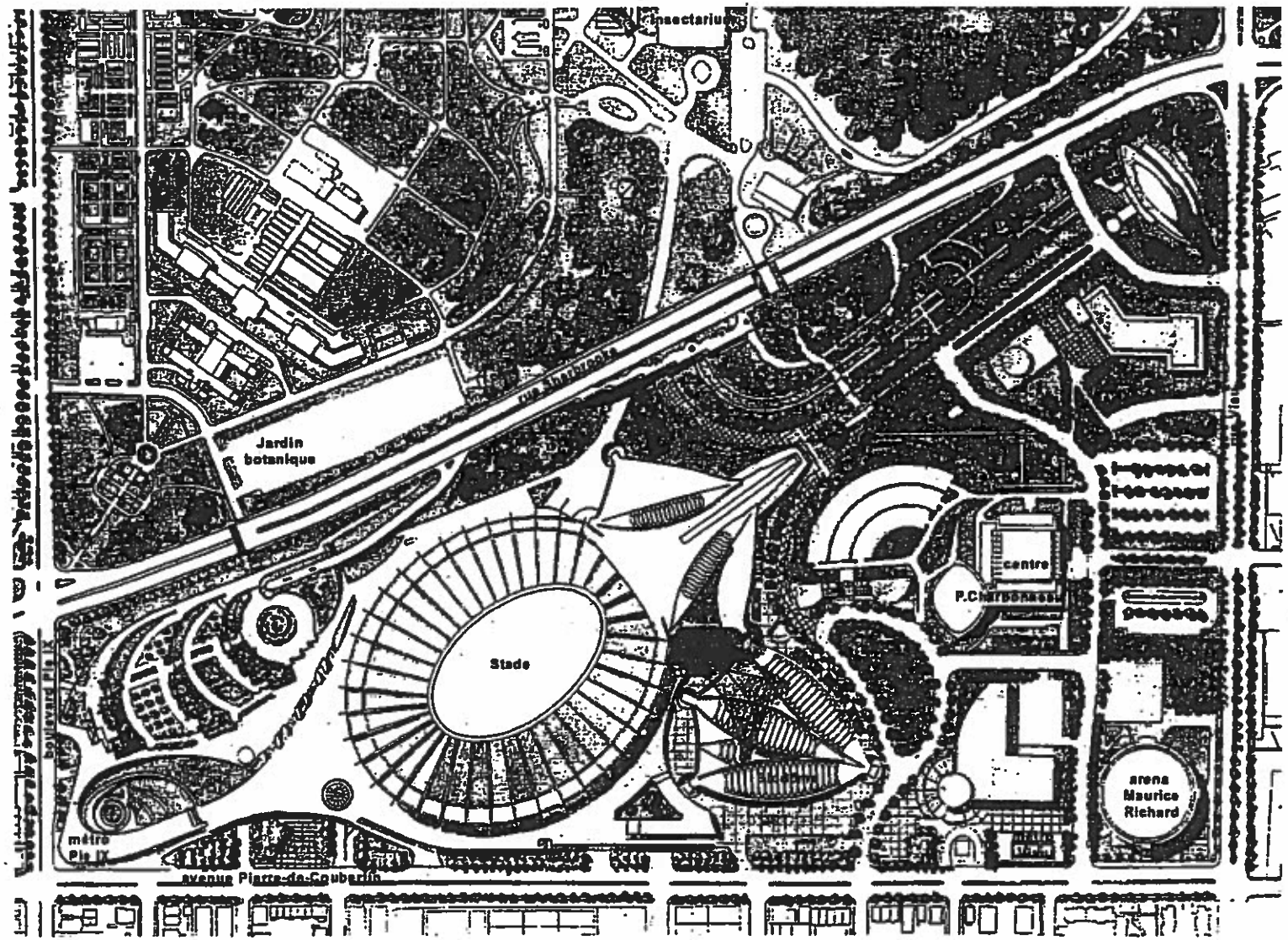

ANNEXE 'C'

1. Sujet à toute loi ou règlement applicable, le complexe cinématographique peut être utilisé par le Locataire (et tout sous-locataire ou cessionnaire permis) strictement aux usages de cinéma tels qu'ils évolueront de temps à autres (qui incluront, sans limitation la projection de toute image par quelque moyen et de quelque source) et pour services aux clients et public en plus de l'usage dudit cinéma incluant, sans limiter :

   i. la vente de marchandise reliée à l'industrie du divertissement (qui porte une marque enregistrée) et/ou tout autre événement permis ayant lieu dans les auditoria;

   ii. la vente de boissons (incluant, sans limitation, boissons alcoolisées en accord avec les lois qui s'appliquent), mais sujette à l'exclusivité de Pepsi pour les machines distributrices à l'extérieur du complexe cinématographique;

   iii. concessions, confections et aliments (incluant, sans limitation, maïs soufflé, nachos, chiens chauds, hambourgeois et autres aliments, barres de chocolat et bonbons);

   iv. machines distributrices et de divertissement, de jeux et de jeux interactifs à l'usage des clients et du public, mais sujet à l'exclusivité de Pepsi pour les machines distributrices à l'extérieur du complexe cinématographique; et

v. réunions, orateurs motivationnels, encans et tous autres usages similaires dans chaque cas conduits à la manière de première classe, pourvu que les réunions et les orateurs motivationnels soient seulement permis dans des salles ayant une capacité de plus de 250 places.

2. De plus, il est entendu que la vente par le Locataire de billets par l'entremise de ses billeteries et de ses machines à billot automatisées pour des événements par une tierce partie (qu'ils aient lieu ou pas dans le complexe cinématographique), est permise, pourvu que ladite vente ne vienne pas à l'encontre de toute entente entre la Régie et Admission.

3. Il est aussi entendu que, sujet à toutes lois ou règlements applicables, le Locataire sera autorisé d'avoir des machines bancaire automatisées à l'intérieur du complexe cinématographique.

4. Le Locateur reconnaît qu'en déterminant si un usage est pour des motifs cinématographiques tels qu'ils évolueront de temps à autres, le Locateur tiendra compte du fait que le Locataire est un leader dans le développement de nouveaux aspects dans les affaires du cinéma.

ANNEXE

Article 8.3

liste des contrats intervenus avec la Régie des installations olympiques et sa clientèle en février 2000/02/21

contrat avec la *société en commandite baseball Montréal*, accordant une exclusivité pour le Parc olympique pour le baseball professionnel et les autres activités de baseball présentées par des ligues majeures et les réseaux de club-écoles associés à ces dernières;

durée : du 1er décembre 1996 au 30 novembre 1998, renouvelé pour 3 périodes additionnelles d'un an, soit jusqu'au 30 novembre 2001.

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée [illegible]

Ville de Montréal	Assemblée du : 1 mars 2000 Séance(s) tenue(s) le(s) : 1 mars 2000 Numéro de la résolution : CE00 00477

Sur recommandation de l'avocate en chef de la Ville et directrice du Service du contentieux, il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'intervention de la Ville au protocole d'entente tripartite entre la Régie des installations olympiques (ci-après appelée «la régie»), Famous Players inc. et Compagnie France Film inc., aux fins de reconnaître et de convenir qu'à mesure que les dispositions du deuxième alinéa de l'article 23 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q., c. R-7) deviendront applicables, la Ville deviendra propriétaire du Parc olympique, sous réserve de l'emphytéose du terrain et du complexe de salles de cinéma accordée par la régie à Compagnie France Film inc. et devra, en conséquence, respecter, à l'entière exonération de la régie, toutes les obligations de cette dernière mentionnées à cette emphytéose.

S001305001
R200.028
NP/jn

Hélène DRAPEAU
Assistante-greffière

COPIE CONFORME à l'original
demeuré en mon étude.

COPIE CERTIFIÉE
GREFFIER DE LA VILLE

CONVENTION D'AMENDEMENT (la « **Convention** ») intervenue en la ville de Montréal en date effective du 19 DÉCEMBRE 2014 entre la Régie des Installations Olympiques (la « **Régie** »), Compagnie France Film Inc. (« **France Film** ») et Cineplex Entertainment Limited Partnership.

ATTENDU QUE la Régie, France Film et Famous Players Inc. ont conclu le 9 mars 2000 une convention en la ville de Montréal, à laquelle est intervenue la Ville de Montréal (le « **Protocole** ») et laquelle a été cédée par Famous Players Inc. à Cineplex Entertainment Limited Partnership (« **Famous Players** »), relativement notamment au complexe de cinémas actuellement appelé « StarCité Montréal » ainsi qu'au « Parc olympique » (tel que défini dans le Protocole);

ATTENDU QUE la Régie a entrepris un vaste plan de relance du Parc olympique en vue du 375e anniversaire de Montréal en 2017 et du 40e anniversaire des jeux olympiques en 2016, qui comprend notamment la transformation de l'Esplanade du Parc olympique en un lieu hôte d'événements et d'activités, la revitalisation de la Tour de Montréal ainsi que des événements tels que l'ouverture du Planétarium et l'agrandissement du stade Saputo, et que tous ces éléments génèrent une augmentation notable de l'achalandage; et

ATTENDU QUE la Régie, France Film et Famous Players désirent modifier le Protocole, selon les conditions et modalités énoncées aux présentes.

EN CONSÉQUENT, LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

1. À moins d'indication contraire aux présentes ou si le contexte le requiert, chacun des termes et expressions utilisés aux présentes a le sens qui lui est attribué au Protocole.

2. Dans la première phrase de l'article 1.1 du Protocole, les mots « parmi les 4 000 espaces de stationnement intérieur » sont remplacés par les mots « parmi les espaces de stationnement intérieur ».

3. Ce qui suit est ajouté à la fin de l'article 1.1 du Protocole :

   « L'article 18.3.1 de l'Acte de vente et servitudes (tel que défini ci-après), dont le texte constitue l'annexe E des présentes, s'applique à l'exercice des droits et obligations stipulés à l'article 1.1 de la présente convention. »

4. Ce qui suit est ajouté à la fin de l'article 4.1 du Protocole :

   « , étant entendu que la Régie ne sera pas responsable envers quiconque du vol ou des dommages causés par quoi que ce soit aux véhicules circulant ou stationnés de temps à autre dans l'aire de stationnement du locataire. »

5. Ce qui suit est ajouté à la fin de l'article 8.1 du Protocole :

   « Nonobstant ce qui précède, France Film et Famous Players (i) consentent à ce que tout propriétaire et tout locataire du Planétarium (tel que défini ci-après) ainsi que leurs successeurs et ayants droits respectifs puissent projeter, diffuser ou présenter des films à

caractère scientifique, éducatif ou pédagogique et (ii) s'engagent à n'exercer aucun recours contre la Ville de Montréal, la Régie ou leurs successeurs et ayants droits respectifs ayant pour but d'empêcher telles projections, diffusions ou présentations ou pour tenter d'obtenir de leur part quelque dommage ou compensation que ce soit à cet égard. Aux fins des présentes, « **Planétarium** » désigne le bâtiment accueillant un planétarium qui a été ou sera érigé de temps à autre sur ou à proximité de l' « Immeuble » décrit à l'article 2.1 de l'acte de cession en usufruit intervenu entre la Régie, à titre de cédant, et la Ville de Montréal, à titre de cessionnaire, signé le 15 mars 2011, devant Me Marie-Andrée Simard, notaire, sous le numéro 2107 des minutes de ladite notaire, lequel acte est publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 969 941. »

6. Dans la première phrase de l'article 8.3 du Protocole, les mots « n'entre pas en conflit avec les dispositions des contrats actuels entre la Régie et sa clientèle dont une liste est jointe aux présentes comme annexe D ou avec les événements sportifs présentés par la Régie elle-même. » sont remplacés par ce qui suit :

« n'entre pas en conflit avec (i) les événements sportifs présentés par la Régie ou sa clientèle (incluant, sans s'y limiter, les événements sportifs présentés au bâtiment connu comme le Stade Saputo) ou avec (ii) les dispositions des contrats entre la Régie et sa clientèle. »

7. Ce qui suit est ajouté avant la première phrase de l'article 11.1 du Protocole :

« Les parties reconnaissent que la Régie achète d'Hydro-Québec et reçoit de l'électricité à son poste principal près de la centrale thermique où est installé le centre du réseau de distribution qui alimente tous ses circuits dont son réseau de distribution jusqu'au terrain et au complexe de salles de cinéma. »

8. La deuxième phrase de l'article 11.1 du Protocole est supprimée et remplacée par ce qui suit :

« Nonobstant le tarif applicable de temps à autre à la Régie par Hydro-Québec, Famous Players paiera à la Régie le coût de sa consommation réelle d'électricité (plus les taxes applicables) qui résulte du tarif fixé de temps à autre, et sous réserve des conditions de service d'électricité établies de temps à autre, par la Régie de l'énergie (ou par son successeur) pour l'électricité fournie par Hydro-Québec pour une catégorie équivalente de ses usagers d'électricité (collectivement, les « **Conditions et tarif du cinéma** »), qui s'appliqueront automatiquement à Famous Players et France Film sans qu'il soit nécessaire de leur en donner avis. Les parties reconnaissent et conviennent que le tarif applicable à Famous Players s'il recevait son alimentation électrique directement d'Hydro-Québec à la date de signature des présentes est le Tarif « M » tel qu'apparaissant au chapitre 4 section 1 du Guide des tarifs, et que les conditions de service d'électricité approuvées par la Régie de l'énergie pour Hydro-Québec, à la date de signature des présentes, sont les Conditions de service d'électricité et les Frais de service. Pour les fins des présentes, (i) « **Guide des tarifs** » désigne le document d'Hydro-Québec intitulé « Les tarifs du Distributeur en vigueur le 1er avril 2014 et les

conditions de leur application approuvés par la Régie de l'énergie conformément à la décision D-2014-052 », (ii) « **Conditions de service d'électricité** » désigne le document d'Hydro-Québec intitulé « Conditions de service d'électricité en vigueur le 1er avril 2014 approuvées par la Régie de l'énergie conformément à la décision D-2014-052 » et (iii) « **Frais de service** » désigne le document d'Hydro-Québec intitulé « Grille des tarifs d'électricité » en vigueur le 1er avril 2014; dans chaque cas tel que le document en question peut être modifié, mis à jour, complété ou remplacé de temps à autre sans qu'il soit nécessaire d'en donner avis à Famous Players ou France Film. »

9. Dans la première phrase de l'article 11.3 du Protocole, les mots « éléments suivants » sont remplacés par « éléments applicables aux Conditions et tarif du cinéma, incluant, sans s'y limiter ».

10. Dans le paragraphe 11.3a) du Protocole, les mots « , le tout en conformité avec le tarif « L » du règlement no 663 d'Hydro-Québec » sont supprimés.

11. Les paragraphes 11.3b), 11.3c), 11.3e) et 11.3f) du Protocole sont supprimés en intégralité.

12. Le dernier paragraphe de l'article 11.3 du Protocole est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« Les factures de la Régie sont émises mensuellement et Famous Players les paie sur réception aux bureaux de la Régie sans déduction ni compensation pour réclamation directe ou indirecte que Famous Players ou France Film peut ou prétend avoir contre la Régie relativement au présent contrat ou pour toute autre raison quelconque. Les intérêts sur l'arriéré seront calculés conformément aux Conditions et tarif du cinéma, à savoir, en date des présentes, conformément aux rubriques « Frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Québec » et « Frais pour provision insuffisante » du Guide des tarifs ainsi que conformément aux Frais de service. »

13. L'article 11.4 du Protocole est supprimé et remplacé par « [Intentionnellement omis.] ».

14. Dans la première phrase de l'article 11.7 du Protocole, les mots « reliés à l'alimentation électrique y compris les compteurs, les sectionneurs et les transformateurs 25kV existant sur le terrain ou dans le complexe de salles de cinéma et appartenant ou à Famous Players ou France Film. » sont remplacés par « reliés à l'alimentation électrique à partir du point de raccordement mentionné à l'article 11.2, à l'exception des compteurs électriques mais y compris les sectionneurs et les transformateurs 25kV. ».

15. Ce qui suit est ajouté à la fin de l'article 11.7 du Protocole :

« Famous Players ou, si le contrat de location est annulé ou résilié prématurément, France Film, a l'obligation d'assurer le maintien de ses équipements en bon état de fonctionnement. La maintenance des équipements devra être effectuée selon les recommandations du fabricant, les règles de l'art ainsi que toutes les normes et exigences légales applicables. De plus, l'installation électrique de Famous Players doit être construite, branchée, protégée, utilisée et entretenue de façon à ne pas causer de

perturbation au réseau, à ne pas nuire à la qualité de la fourniture de l'électricité aux installations des autres clients de la Régie et à ne pas mettre en danger la sécurité des employés, représentants et clients du Parc olympique. Sans limiter les autres droits et obligations des parties en vertu des présentes, la Régie aura le droit (mais pas l'obligation) de faire préparer à ses frais par ses employés et mandataires, tous les deux ans à compter de la date des présentes, un rapport d'inspection adressé à la Régie démontrant l'état des sectionneurs, des transformateurs 25 kV et autres équipements électriques existant sur le terrain ou dans le complexe de salles de cinéma, et les employés et mandataires de la Régie auront accès au terrain et au complexe de salles de cinéma à cette fin (sous réserve de donner un avis préalable de cinq (5) jours ouvrables à Famous Players ou, si le contrat de location est annulé ou résilié prématurément, à France Film). Pour les fins du Protocole, « **jour ouvrable** » désigne toute journée de la semaine, à l'exception du samedi, du dimanche et de tout jour férié à Montréal, province du Québec ou à Toronto, province d'Ontario.

Seule la Régie est autorisée à installer, sceller, entretenir, réparer et remplacer, aux frais de Famous Players (ou, si le contrat de location est annulé ou résilié prématurément, de France Film), les compteurs d'électricité (et les composantes reliées à ceux-ci) permettant de mesurer de temps à autre la consommation d'électricité par le terrain et le complexe de salles de cinéma. »

16. Dans le dernier paragraphe de l'article 11.8 du Protocole, les mots suivants sont supprimés en intégralité : « en cas d'annulation ou de résiliation prématurée du contrat de location dans des circonstances où l'acte emphytéotique entre la Régie et France Film serait en vigueur, la Régie rétablira la fourniture d'électricité suivant les termes et conditions stipulés aux présentes sur paiement à la Régie par France Film de tous arrérages des factures d'électricité impayés par Famous Players ainsi que les intérêts tel que ci-haut prévu. ».

17. Dans la dernière phrase du deuxième paragraphe de l'article 11.9, les mots « de l'article 102 de la Section 1 du Chapitre VII («Responsabilité») du règlement 634 sur les conditions de fourniture d'électricité, tel que modifié de temps à autre » sont remplacés par « du chapitre 4 (« Responsabilité ») des Conditions de service d'électricité, telles que modifiées, mises à jour, complétées ou remplacées de temps à autre ».

18. Dans l'article 11.11 du Protocole, les mots « il prévu » sont remplacés par « il est prévu ».

19. Ce qui suit est ajouté comme article 11.12 du Protocole :

« Nonobstant les autres dispositions des présentes, (i) après la fin de la durée du contrat de location, ou (ii) advenant le cas où France Film vendait, transférait, donnait ou autrement aliénait la totalité ou une partie du terrain ou du complexe de salles de cinéma (sauf si le cessionnaire de la totalité du terrain et du complexe de salles de cinéma est Cineplex Entertainment Limited Partnership ou une filiale en propriété exclusive directe de celle-ci), ou (iii) si pendant la durée de la présente convention, la consommation électrique du terrain et du complexe de salles de cinéma appelait une puissance excédant

à quelque moment que ce soit mille deux cents kilowatts (1 200 kW), la Régie aura le droit, à son entière discrétion et en tout temps, de mettre fin au présent article 11 en donnant un préavis écrit de trente (30) jours à France Film à cet effet, la Régie étant automatiquement libérée à cette date de son obligation de fournir l'électricité au terrain et au complexe de salles de cinéma. France Film, le nouveau locataire ou le cessionnaire auront l'obligation de conclure avec Hydro-Québec, sous réserve de l'approbation de la Régie, agissant raisonnablement, une entente distincte concernant l'installation (laquelle ne devra pas être aux frais de la Régie ni de tout propriétaire subséquent du Parc olympique) de l'équipement nécessaire pour faire en sorte que le terrain et le complexe de salles de cinéma soient alimentés directement et séparément en électricité par Hydro-Québec et que le débit d'électricité soit pris en charge par Hydro-Québec séparément. »

20. Ce qui suit est ajouté à la fin de l'article 12.1 du Protocole :

« Pour plus de certitude, les parties confirment que les articles 1 à 5 des présentes s'appliqueront pendant et jusqu'à la fin de la durée du contrat de location.

Pour les fins de la présente convention, toute référence à la « durée du contrat de location » ou à toute expression similaire signifie la période commençant le 17 novembre 2000 et se terminant à la plus proche des deux dates suivantes : (i) le 17 novembre 2030 et (ii) la date d'expiration ou de résiliation du contrat de location. »

21. Ce qui suit est ajouté comme article 13.2 du Protocole :

« Chacun de France Film et de Famous Players s'engage envers la Régie, s'il devait vendre, transférer, donner, hypothéquer ou autrement aliéner ou grever d'une charge la totalité ou une partie du terrain ou du complexe de salles de cinéma et si tel vente, transfert, donation, hypothèque ou autre aliénation ou charge a pour effet de rendre ou de pouvoir rendre impossible l'exécution par France Film ou Famous Players, selon le cas, de ses obligations telles que stipulées aux présentes, à s'assurer que l'acheteur, le cessionnaire, le donataire ou tout autre acquéreur prendra expressément charge desdites obligations de France Film ou de Famous Players, selon le cas.

22. Chacun de France Film et de la Régie, en tant que propriétaire de chaque fonds servant aux fins de l'article 22 (Servitude d'Infrastructures) de l'Acte de vente et servitudes, reconnaît et déclare par les présente qu'il n'est pas et n'a jamais été propriétaire des Infrastructures du fonds dominant (telles que définies dans l'Acte de vente et servitudes) et, en considération des autres dispositions de l'Acte de vente et servitudes et servitudes, il renonce perpétuellement par les présentes, en faveur du propriétaire du fonds dominant aux fins dudit article 22, au bénéfice de l'accession relativement aux Infrastructures du fonds dominant. Pour les fins des présentes, l' « **Acte de vente et servitudes** » signifie l'acte de vente et servitudes conclu en date des présentes entre la Régie et France Film devant Me Angelo Febbraio, notaire, sous le numéro 403 de ses minutes.

23. La présente Convention s'applique à l'avantage des parties et de leurs successeurs et ayants droit autorisés, lie toutes ces personnes, est exécutoire par celles-ci et leur est opposable. La présente Convention ne doit pas être considérée comme un tout indivisible.

Si l'une des dispositions de la présente Convention est jugée invalide, illégale ou inexécutoire à tout égard par un tribunal compétent, les autres dispositions de la présente Convention demeurent néanmoins en vigueur et continuent de produire tous leurs effets tant que les aspects économiques ou juridiques des opérations envisagées par les présentes demeurent conformes à l'intention initiale des parties en date des présentes. L'interprétation et l'exécution de la présente Convention et son acceptation sont régies par les lois de la province de Québec et celles du Canada qui s'y appliquent.

24. La présente Convention constitue un amendement au Protocole et en fait partie intégrante. Le Protocole demeure en vigueur, non amendé à l'exception de ce qui est prévu aux présentes. Advenant un conflit entre les termes et conditions du Protocole (tel qu'amendé par la présente Convention) et les termes et conditions de l'Acte de vente et servitudes, les termes et conditions de l'Acte de vente et servitudes prévaudront.

25. Tout avis en vertu des dispositions du Protocole est donné par écrit. Tout document et tout avis doivent être transmis soit en le livrant, soit en l'expédiant par courrier recommandé, à l'adresse de son destinataire indiquée ci-après ou à toute adresse qui pourrait être notifiée par une partie aux autres, conformément au présent article : (i) en ce qui concerne la Régie : Régie des installations olympiques, 4141, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal, QC H1V 3N7, à l'attention de : Secrétaire, (ii) en ce qui concerne France Film : Compagnie France Film Inc., 1981, avenue McGill College, bureau 1600, Montréal, QC H3A 2Y1, à l'attention de : Président, (iii) en ce qui concerne Famous Players : Cineplex Entertainment Limited Partnership, 1303, Yonge Street, Toronto, ON M4T 2Y9, à l'attention de : Senior Vice-President, Lease Administration.

26. Sauf si expressément indiqué autrement, les amendements au Protocole prévus à la présente Convention prendront effet à compter de la date de la présente Convention.

27. La présente Convention et tous les documents prévus par celle-ci ou devant être remis aux termes de celle-ci relativement à la présente Convention peuvent être signés et remis en plusieurs exemplaires, avec le même effet que si toutes les parties avaient signé et remis le même document; une fois réunis, tous les exemplaires sont réputés un original et constitueront un seul et même document.

INTERVENTION

Et intervient aux présentes :

La Ville de Montréal,

Intervenant qui reconnait et convient par les présentes qu'à mesure que les dispositions du deuxième alinéa de l'article 23 ou les dispositions de l'article 23.2 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q., c. R-7) deviendront applicables, elle deviendra propriétaire du Parc olympique sous réserve des dispositions de l'Acte de vente et servitudes, et respectera à l'entière exonération de la Régie toutes les obligation de cette dernière mentionnées à l'Acte de vente et servitudes.

Le bas de cette page est laissé en blanc intentionnellement.

SIGNÉ aux lieu et date cités en tête des présentes.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

par : Philip Tousignant, Vice-Président et Chef de la Direction financière

par : Denis Privé, Secrétaire général et Vice-Président des affaires juridiques et corporatives

COMPAGNIE FRANCE FILM INC.

par : Michel Goulet, président
et chef de la direction

par : Rémi Caron, vice-président

CINEPLEX ENTERTAINMENT LIMITED PARTNERSHIP, par son commandité unique,
CINEPLEX ENTERTAINMENT CORPORATION

par : Dan McGrath, Chef des opérations

par : Ann Fitzgerald, Directrice des affaires juridiques

LA VILLE DE MONTRÉAL

par :

SIGNÉ aux lieu et date cités en tête des présentes.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

_____

par :

_____

par :

COMPAGNIE FRANCE FILM INC.

_____

par : Michel Goulet, président
et chef de la direction

_____

par : Rémi Caron, vice-président

CINEPLEX ENTERTAINMENT LIMITED PARTNERSHIP, par son commandité unique,
CINEPLEX ENTERTAINMENT CORPORATION

_____

par : Dan McGrath, Chef des opérations

_____

par : Ann Fitzgerald, Directrice des affaires juridiques

LA VILLE DE MONTRÉAL

_____

par : Mme Colette Fraser
Greffière adjointe

Mtl#: 1916109.17 Résolution CE 13 1690

SIGNÉ aux lieu et date cités en tête des présentes.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

_____

par :

_____

par :

COMPAGNIE FRANCE FILM INC.

_____

par : Michel Goulet, président
et chef de la direction

_____

par : Rémi Caron, vice-président

CINEPLEX ENTERTAINMENT LIMITED PARTNERSHIP, par son commandité unique,
CINEPLEX ENTERTAINMENT CORPORATION

_____

par : Dan McGrath, Chef des opérations

_____

par : Ann Fitzgerald, Directrice des affaires juridiques

Reconnu véritable et signé pour identification avec et en présence du notaire soussigné et annexé à un acte portant le numéro 103 des minutes dudit notaire.

LA VILLE DE MONTRÉAL

_____

par :

Mtl#: 1916109.17

ANNEXE E
ARTICLE 18.3.1 DE L'ACTE DE VENTE ET SERVITUDES

« 18.3.1. Les parties reconnaissent et conviennent que la Régie a le droit de rénover, modifier, réparer, remplacer et/ou de reconfigurer de temps à autre les Voies d'accès, l'Aire de stationnement ainsi que les entrées et les voies d'accès menant à l'Aire de stationnement et/ou aux Espaces de stationnement (collectivement, des « **Travaux** »), incluant, sans s'y limiter, afin (i) de modifier la vocation et destination de l'Aire de stationnement et de réduire le nombre d'espaces de stationnement situés dans celle-ci (sous réserve, pendant la Durée du Bail, de ce qui est prévu aux sous-paragraphes (x) et (y) ci-dessous) et/ou (ii) de permettre des travaux d'aménagement, de construction, de réparation, de remplacement et de rénovation relativement au Parc olympique ou au Planétarium (tel que défini ci-après). Les Travaux pourront être effectués sans le consentement de France Film, à condition qu'ils : (x) ne mettent pas en péril l'exercice des servitudes créées aux articles 15, 16 et 17.2 ci-dessus (étant convenu qu'un empêchement temporaire d'exercer lesdites servitudes, incluant une réduction du nombre d'espaces de stationnement disponibles, sera autorisé pourvu qu'il n'affecte pas de façon déraisonnable l'opération des activités quotidiennes sur la Propriété) et (y) n'affectent pas de façon déraisonnable l'opération des activités quotidiennes sur la Propriété. Dans le cas où la Régie désire effectuer des Travaux qui ne respectent pas les conditions des sous-paragraphes (x) et (y) ci-dessus, la Régie et France Film négocieront de bonne foi pour convenir de dispositions de remplacement. Pour plus de certitude, la Régie ne sera sujette à aucune restriction à l'égard des Travaux effectués de temps à autre après la Durée du Bail relativement à l'Aire de stationnement (incluant, sans s'y limiter, afin de modifier la vocation et la destination de celle-ci ou de réduire en totalité ou en partie le nombre d'espaces de stationnement situés dans celle-ci); »

Pour les fins du Protocole, les termes suivants utilisés dans cette annexe E ont le sens qui leur est attribué ci-après :

(i) « **Aire de stationnement** » signifie les 3 000 espaces de stationnement non exclusifs et les 147 espaces de stationnement additionnels situés sur le Parc olympique, qui sont mentionnés dans l'article 1.1 du Protocole;

(ii) « **Durée du Bail** » signifie la durée du contrat de location;

(iii) « **Espaces de stationnement** » signifie les 23 espaces de stationnement additionnels situés sur le terrain, qui sont mentionnés dans l'article 1.1 du Protocole;

(iv) « **Propriété** » signifie, collectivement, le terrain et le complexe de salles de cinéma; et

(v) « **Voies d'accès** » a le sens qui lui est donné dans l'Acte de vente et servitudes.

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 6 novembre 2013	Résolution: CE13 1690

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'intervention de la Ville à un projet de convention d'amendement tripartite entre la Régie des installations olympiques, Compagnie France Film inc. et Cineplex Entertainment Limited Partnership relativement à un protocole signé le 9 mars 2000, afin de permettre l'acquisition par Compagnie France Film inc. de la Régie des installations olympiques des droits détenus dans un acte d'emphytéose publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 avril 2000, sous le numéro 5 163 920, intervention par laquelle la Ville accepte la stipulation faite en sa faveur aux termes de l'article 5 du présent amendement au protocole, confirmant que, malgré la clause d'exclusivité consentie par la Régie des installations olympiques à Compagnie France Film inc. et Famous Players inc., contenue au protocole du 9 mars 2000, la Ville peut projeter, diffuser et présenter des films à caractère éducatif, pédagogique et scientifique dans le cadre de ses opérations du Planétarium.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1131368013
/lc

Josée DUPLESSIS
Présidente du comité exécutif

Colette FRASER
Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCE 02-004

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

ATTENDU que le comité exécutif a le pouvoir de déléguer certains de ses pouvoirs à des fonctionnaires ou à des employés de la ville;

ATTENDU que le 19 décembre 2001, le comité exécutif a adopté un premier règlement de délégation de pouvoirs de ce comité à des fonctionnaires ou à des employés de la ville, lequel règlement est en vigueur depuis le 1er janvier 2002;

ATTENDU que la réorganisation administrative en cours justifie le directeur général de la ville, qui a notamment comme fonction de soumettre au comité exécutif ses recommandations sur tout sujet en vue de la saine administration des deniers publics, à recommander que des ajustements soient apportés en matière de délégation des pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires ou employés de la ville;

ATTENDU qu'il y a lieu que certains pouvoirs du comité exécutif soient, dans un esprit de responsabilisation et d'imputabilité, délégués à des fonctionnaires ou à des employés de la ville et ce, afin d'atteindre une plus grande efficacité administrative et d'offrir un meilleur service aux citoyens;

ATTENDU que des mécanismes de reddition de compte et des encadrements administratifs seront mis en place;

ATTENDU qu'il vaut mieux, pour assurer plus de transparence et une meilleure compréhension du Règlement sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires ou employés de la ville, abroger le premier règlement et en adopter un nouveau;

VU l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

À la séance du 26 juin 2002, le comité exécutif décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :
« charte » : la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-14);
« fonctionnaire » : un fonctionnaire ou employé au sens de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

« fonctionnaire de niveau A », « fonctionnaire de niveau B », « fonctionnaire de niveau C », « fonctionnaire de niveau D » et « fonctionnaire de niveau E » : un fonctionnaire oeuvrant dans une unité administrative de la ville désigné comme tel à l'une ou l'autre des annexes jointes.

2. La délégation de l'exercice d'un pouvoir à un fonctionnaire comporte la délégation de l'exercice de ce pouvoir à son supérieur hiérarchique, au supérieur hiérarchique de ce dernier et ainsi de suite jusqu'au directeur général de la ville.

3. Le directeur général de la ville et un fonctionnaire de niveau A ou B peuvent, dans tous les cas, se réserver l'exercice d'un pouvoir délégué à tout fonctionnaire relevant de leur autorité directe.

4. Un fonctionnaire de niveau A transmet mensuellement au comité exécutif un rapport global sur l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu des articles 20 à 27 ainsi que sur ceux délégués à un fonctionnaire relevant de son autorité en vertu de ces dispositions. Le directeur général transmet un rapport semblable à l'égard de l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu de ces dispositions ou qui sont délégués à un fonctionnaire de niveau B qui ne relève pas de l'autorité directe d'un fonctionnaire de niveau A.

Le directeur des Affaires juridiques transmet mensuellement un rapport semblable sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu des articles 34, 35 et 36.

Dans les autres cas, le comité exécutif peut exiger d'un fonctionnaire à qui un pouvoir est délégué en vertu d'une autre disposition du présent règlement tout rapport qu'il détermine concernant l'exercice de ce pouvoir.

5. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement doit être exercé conformément aux dispositions de la loi et des règlements applicables et conformément aux encadrements administratifs.

6. Un fonctionnaire à qui l'exercice d'un pouvoir est délégué en vertu du présent règlement est autorisé à signer les contrats, actes ou autres documents découlant de l'exercice de ce pouvoir.

Le greffier est également autorisé à signer les contrats, actes ou autres documents relevant de la compétence du comité exécutif, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution ont été déléguées à un fonctionnaire en vertu du présent règlement.

CHAPITRE II
RESSOURCES HUMAINES

7. La création, la modification, l'évaluation ou l'abolition d'un emploi est déléguée :

1° au directeur général adjoint du Service des ressources humaines, pour un emploi dont le titulaire est visé au deuxième ou troisième alinéa de l'article 71 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

COPIE CONFORME à l'original demeuré en mon étude.

COPIE CERTIFIÉE
GREFFIER DE LA VILLE

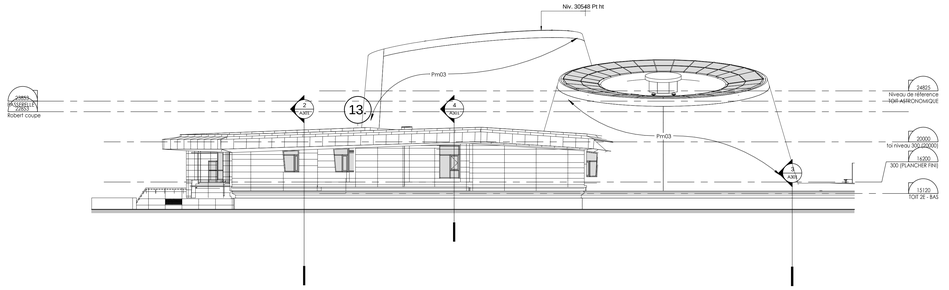

ÉLÉVATION OUEST 4
ÉCHELLE: 1 : 200 A201

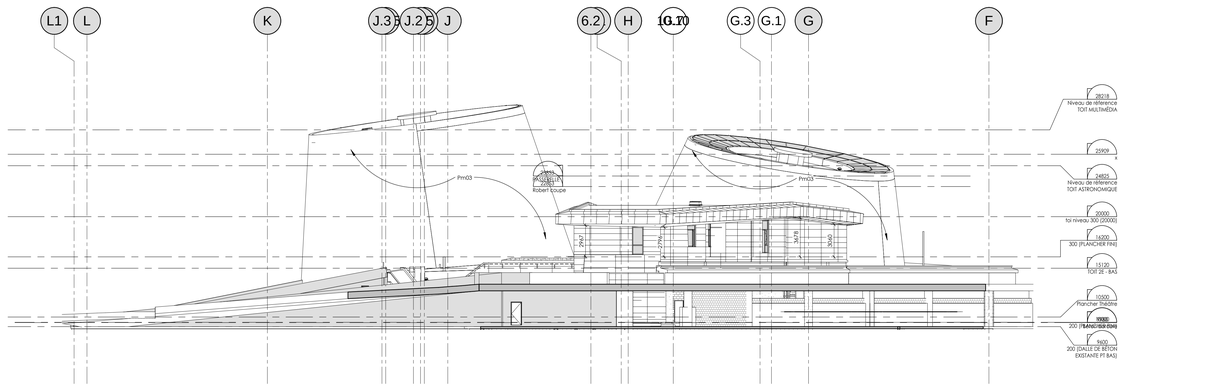

ÉLÉVATION NORD 3
ÉCHELLE: 1 : 200 A201

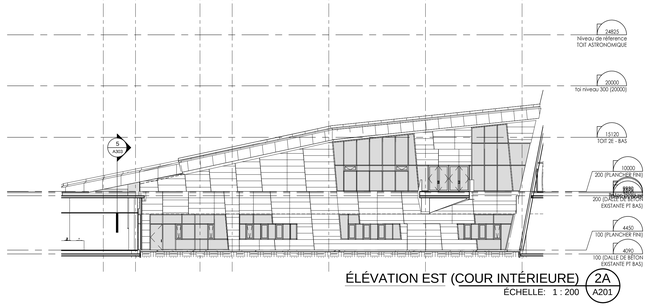

ÉLÉVATION EST (COUR INTÉRIEURE) 2A
ÉCHELLE: 1 : 200 A201

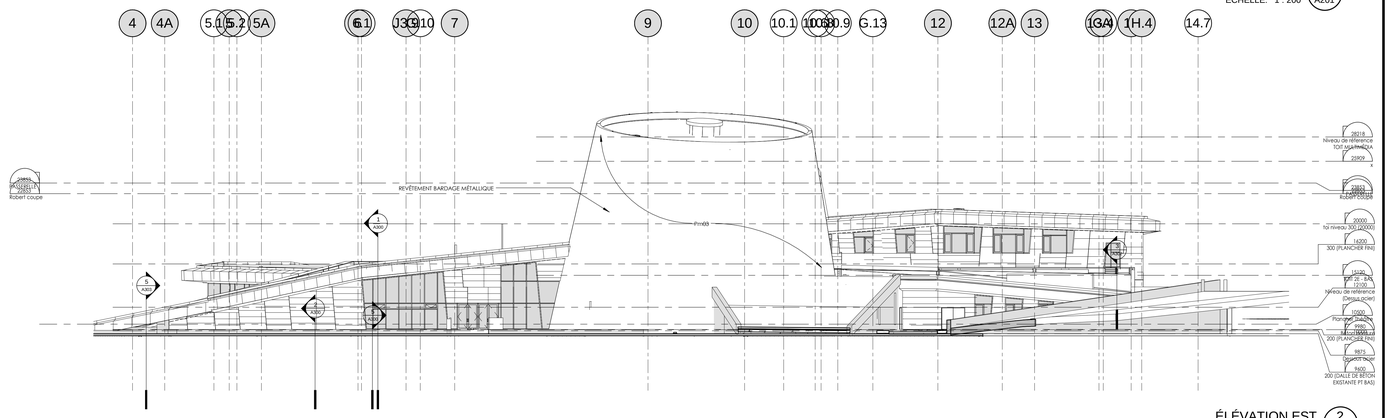

ÉLÉVATION EST 2
ÉCHELLE: 1 : 200 A201

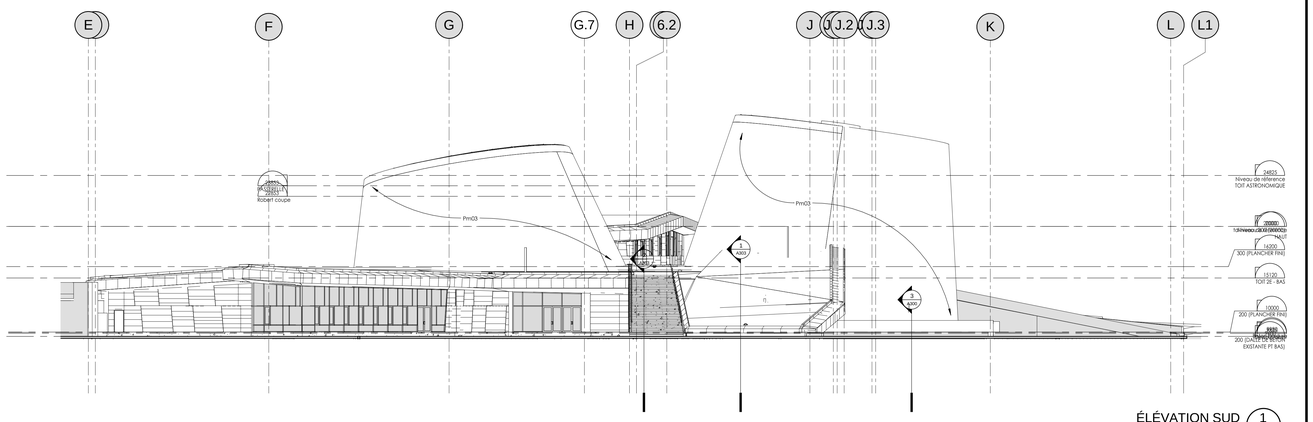

ÉLÉVATION SUD 1
ÉCHELLE: 1 : 200 A201

JEAN-FRANÇOIS JULIEN
Architecte
Québec

NOTES:

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS DE CES DESSINS SUR PLACE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE PRISES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN POURRA ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ SIGNÉ PAR LES EXPERTS-CONSEILS.

EMIS POUR:
- PRÉLIMINAIRE
- APPROBATION
- COORDINATION
- INFORMATION

No.	Date	Description	Ver.
4	2012-02-20	MISE À JOUR	JFJ
3	2011-06-09	POUR CONSTRUCTION	JFJ
2	2011-02-28	ADDENDA 4	JFJ
1	2011-01-24	ÉMIS POUR SOUMISSION	JFJ

ÉMISSIONS ET RÉVISIONS

LÉGENDE:

Prm03 : BARDAGE ÉN ALUMINIUM

STRUCTURE :
SNC·LAVALIN

MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ :
dupras ledoux inggénie inc

ARCHITECTURE DU PAYSAGE :
fauteux et associés architectes paysagistes
planification . design . gestion

SCÉNOGRAPHIE ET MULTIMÉDIA :
GB MULTIMÉDIA

CARDIN RAMIREZ & Ædifica JULIEN

5310, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2T 1S1
Téléphone: 514 272 6798 • Télécopieur: 514 272 6821
courriel@cardinramirezjulien.com • www.cardinramirezjulien.com

DROITS D'AUTEUR:
CE DESSIN NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE CARDIN RAMIREZ JULIEN ARCHITECTES

CLIENTS :
Montréal
MUSÉUMS**NATURE**MONTRÉAL
PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN

PROJET:
PLANÉTARIUM RIO/TINTO ALCAN DE MONTRÉAL
avenue Pierre-De-Coubertin

TITRE:
ÉLÉVATIONS EXTÉRIEURES

CONÇU: JFJ	DATE: 2011-06-09	N/D: 09-1227
DESSINÉ: AB, DC, RL	FICHIER:	FEUILLE: A201
VÉRIFIÉ: MEC	ÉCHELLE: 1 : 200	

2012-02-20 10:11:54

AP26188

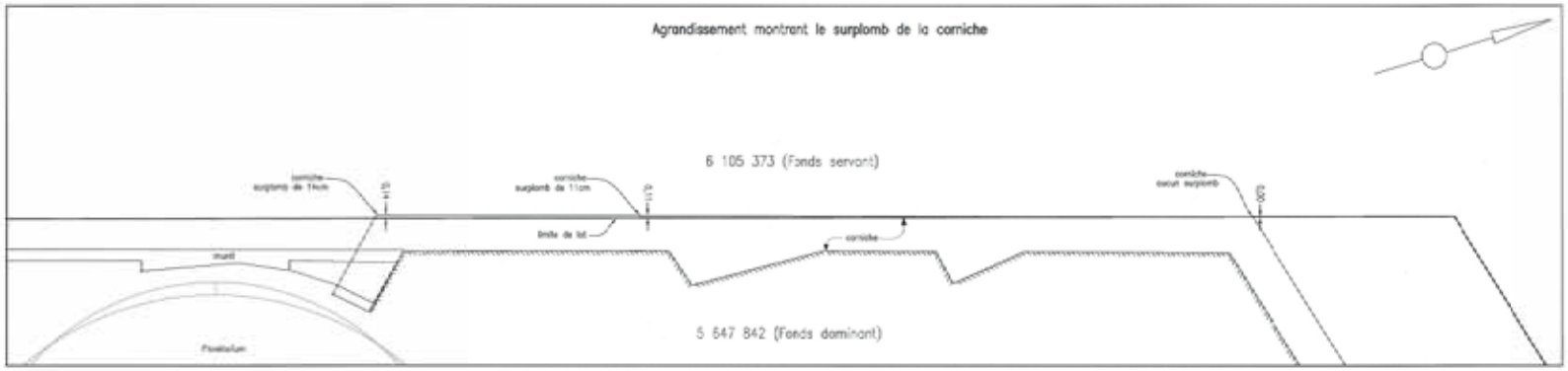

AGRANDISSEMENT 1:100

Photographie du Planétarium Rio Tinto en date du 8 avril 2019

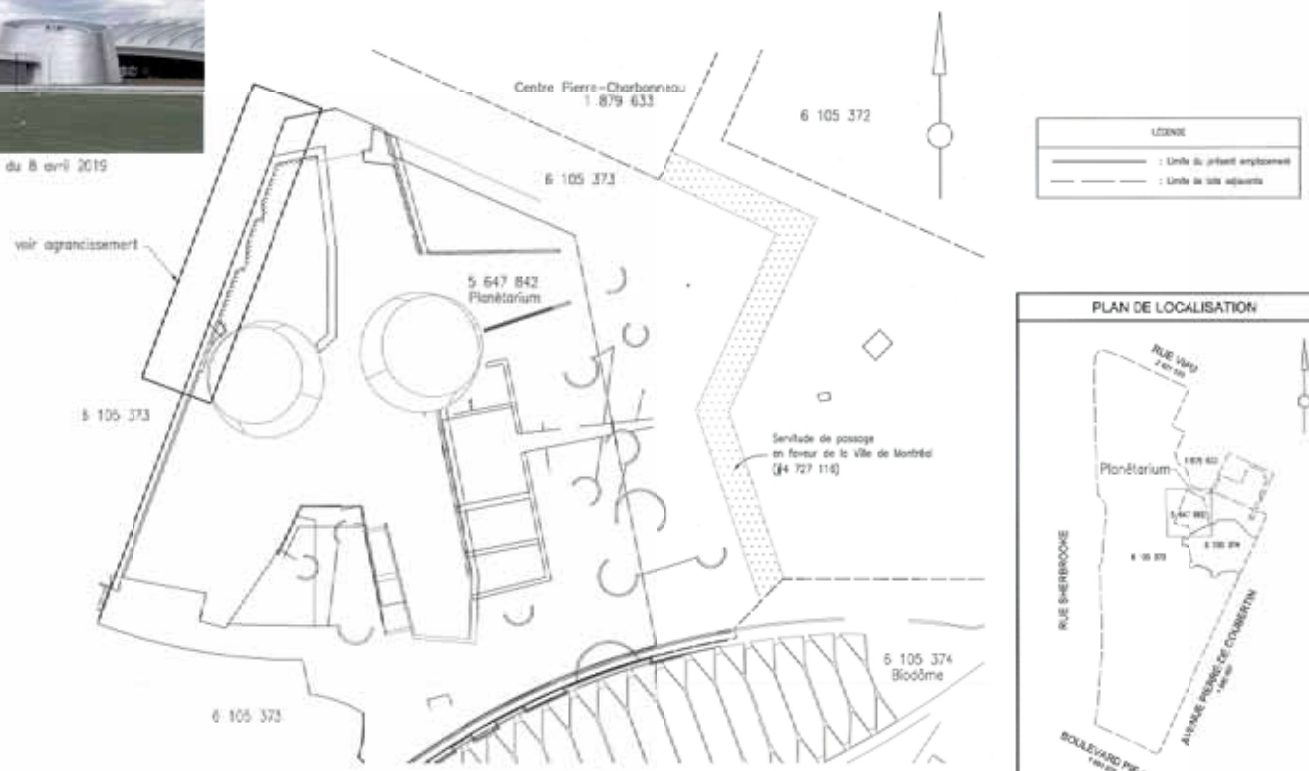

A1

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle 1: 500

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Le lot 5 647 842

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au nord-ouest de
L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN
entre le
BOULEVARD PIE-IX
et la
RUE VIAU

FINS DU DOCUMENT:

CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE SURPLOMB DE LA CORNICHE DU PLANÉTARIUM (LOT 5 647 842) CONTRE LE LOT 6 105 373

NOTES: 1- La surplomb à régulariser est celui de la corniche située au mur nord-ouest du Planétarium. Il est sur le lot 5 647 842 (fonds dominant) contre le lot 6 105 373 (fonds servant). L'altitude de la corniche varie de 39,40 mètres à 61,50 mètres et son surplomb maximal est de 0,14 m.

2- Système de référence spatiale utilisé: NAD83 DCRS SCOPQ

3- Les limites concernées des lots 5 647 842, 6 105 373 et 6 105 374 apparaissent sur ce plan sont celles délimitées de l'altitude inférieure de 26,11m jusqu'au plenin.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 30 mai 2019

Préparé par: GABRIEL BÉLEC-DUBUIS, Arpenteur-géomètre

Minute NP 2432 Date:

Inclus(s) cartographique(s): 21H12-005-2562, 21H12-006-2562, 21H12-010-1331B

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER NO 20643-6

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

PLAN No P-82 MAISONNEUVE

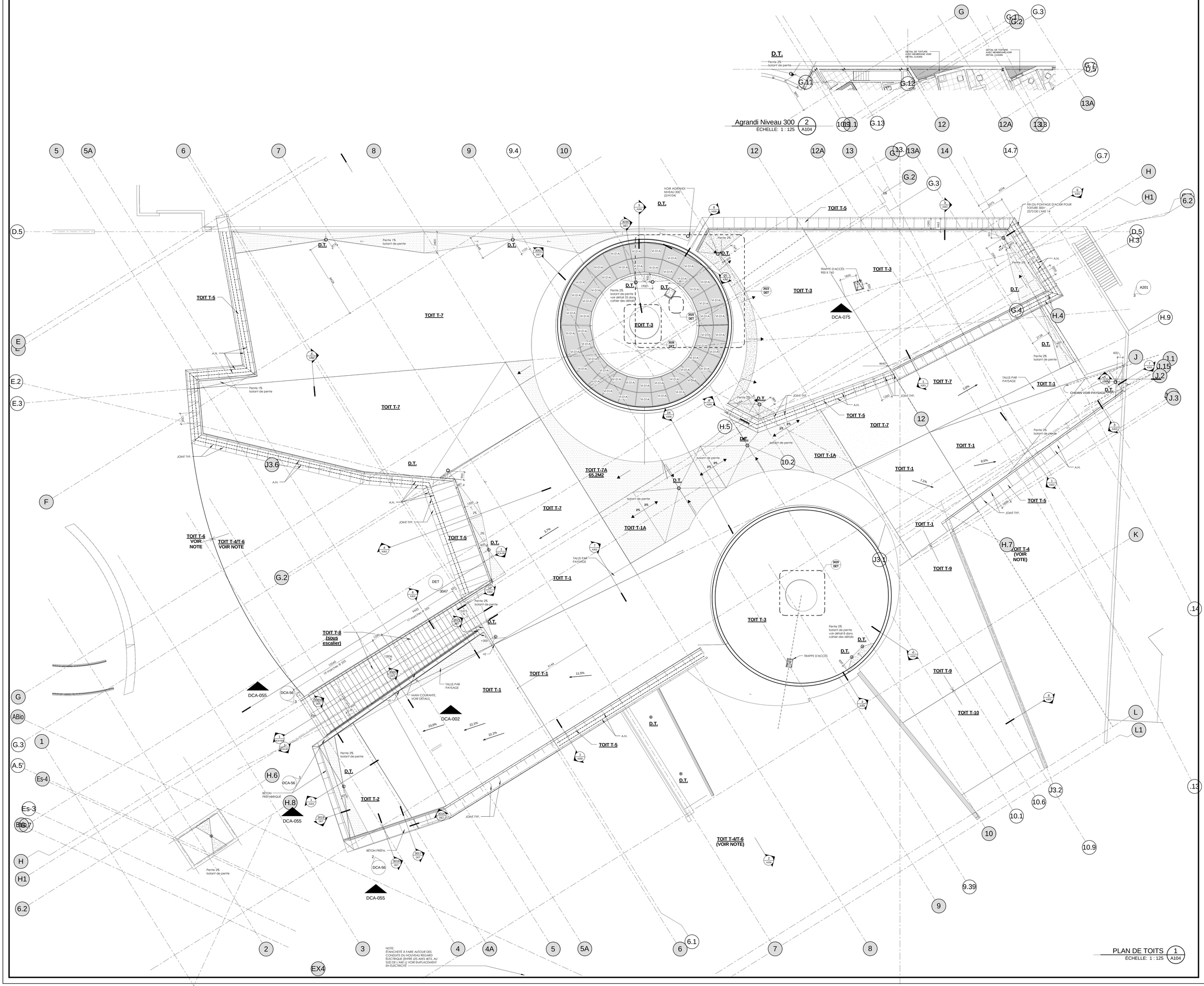

Ordre des architectes du Québec
JEAN-FRANÇOIS JULIEN
Architecte

NOTES:

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS DE CES DESSINS SUR PLACE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE PRISES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ SIGNÉ PAR LES EXPERTS-CONSEILS.

ÉMIS POUR

	PRÉLIMINAIRE
	APPROBATION
	COORDINATION
	INFORMATION

No.	Date	Description	Ver.
10	2012-02-29	MISE À JOUR	JFJ
9	2011-12-20	MISE À JOUR	JFJ
8	2011-09-23	RÉVISION TOITURE	JFJ
7	2011-06-09	POUR CONSTRUCTION	JFJ
6	2011-03-15	ADDENDA 7	JFJ
4	2011-03-01	ADDENDA 5	JFJ
5	2011-03-11	ADDENDA 6	JFJ
3	2011-02-28	ADDENDA 4	JFJ
2	2011-02-11	ADDENDA 1	JFJ
1	2011-01-24	ÉMIS POUR SOUMISSION	JFJ

ÉMISSIONS ET RÉVISIONS

LÉGENDE:

- DRAIN DE TOIT
- ISOLANT DE PENTE
- T-X VOIR LÉGENDE COMPOSITIONS TOITURES P. A/300

NOTES:

PRÉVOIR UNE PENTE MINIMALE DE 2% POUR L'ISOLANT DE PENTE, SAUF INDICATION

POUR DRAINAGE AU PÉRIMÈTRE DU BÂTIMENT VOIR PLAN DE PAYSAGE PAGE A/P - 4.1

ARRÊTS DE NEIGE @ 610mm c/c MAX.
A.N. COULÉS AU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EN DEUX RANGÉES ESPACÉES DE 610mm, TEL QUE 'SNOWSHOES' OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ INSTALLER CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTION DU MANUFACTURER.

NOTE POUR T-4 ET T-6:
LES COMPOSITIONS DE TOITURE T-4 ET T-6 PAR DESSUS LA DALLE EXISTANTE DU NIVEAU 200 DOIVENT ÊTRE POSITIONNÉES AVEC PRÉCISION EN SE RÉFÉRANT AU PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER. LEUR COMPOSITION EST DICTÉE PAR LA COMPOSITION DU SOL PRÉVU DANS LA COMPOSITION DU SOL DES ZONES VÉGÉTALISÉES. LA CONSTRUCTION T-4 SOUS LES ZONES PAVÉES VIS-ÉS AUTRES SURFACES DURES ET CE EN SUIVANT DE FAÇON PRÉCISE LA GÉOMÉTRIE DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER.

NOTE:
L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LA COORDINATION DES COMPOSITION DE TOITURE EN SE RÉFÉRANT AUX PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (ZONES VÉGÉTALISÉES, ZONE DE TROTTOIR EN GRAVIER AGGLOMÉRÉ, ETC.)

STRUCTURE :
SNC·LAVALIN

MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ :
dupras ledoux génie inc.

ARCHITECTURE DU PAYSAGE :
fauteux et associés architectes paysagistes
planification . design . gestion

SCÉNOGRAPHIE ET MULTIMÉDIA :
GO MULTIMÉDIA

CARDIN RAMIREZ & Ædifica JULIEN

5310, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2T 1S1
Téléphone: 514 272 6798 • Télécopieur: 514 272 6821
courriel@cardinramirezjulien.com • www.cardinramirezjulien.com

DROITS D'AUTEUR
AUCUNE PARTIE DE CE DESSIN NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE CARDIN RAMIREZ JULIEN ARCHITECTES.

CLIENTS :
Montréal
MUSÉUMS**NATURE**MONTRÉAL
PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN

PROJET:
PLANÉTARIUM RIO/TINTO ALCAN DE MONTRÉAL
avenue Pierre-De-Coubertin

TITRE:
PLAN DE TOIT

CONÇU: JFJ	DATE: 2011-06-09	N/D: 09-1227	
DESSINÉ: AB, DC, RL	FICHIER:	FEUILLE A104	
VÉRIFIÉ: MEC	ÉCHELLE: Comme indiqué		

2012-02-03 09:23:23

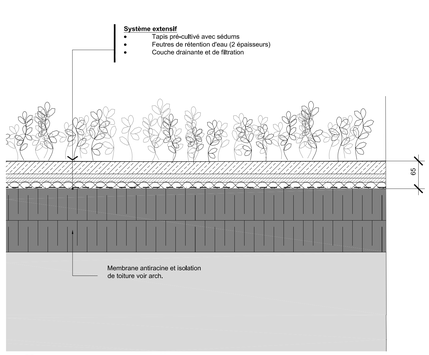

01 AP-9 Système extensif
1:5

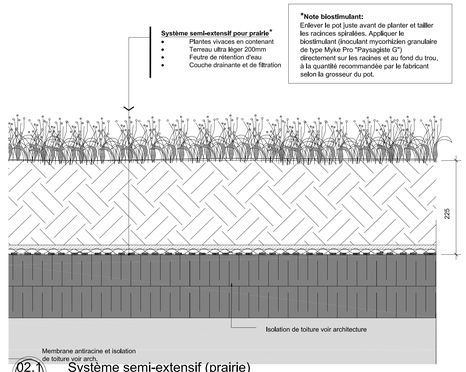

02.1 AP-9 Système semi-extensif (prairie)
1:5

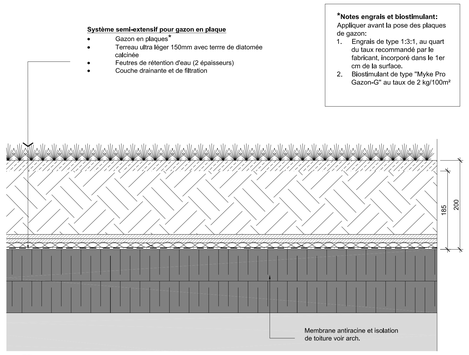

02.2 AP-9 Système semi-extensif (gazon)
1:5

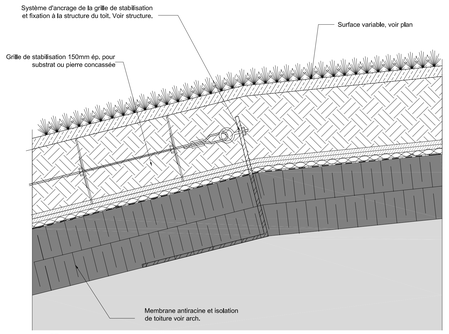

03 AP-9 Grille de stabilisation pour pente forte
1:5

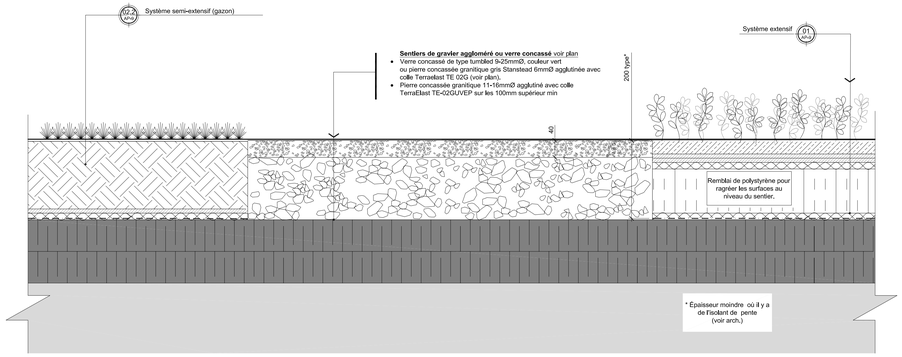

04 AP-9 Sentier sur le toit (niv. 300)
1:5

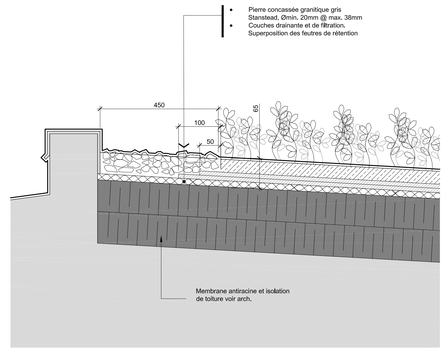

05.1 AP-9 Bordure de propreté - Type 1 (extensif)
1:5

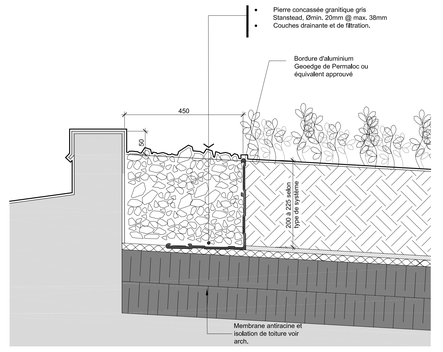

05.2 AP-9 Bordure de propreté - Type 2 (semi-extensif)
1:5

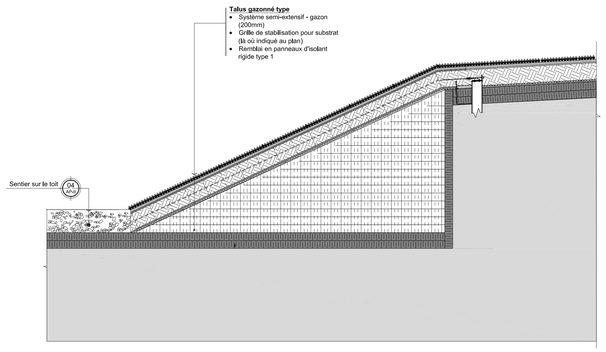

06 AP-9 Talus gazonné - sur remblais d'isolant (coupe type)
1:20

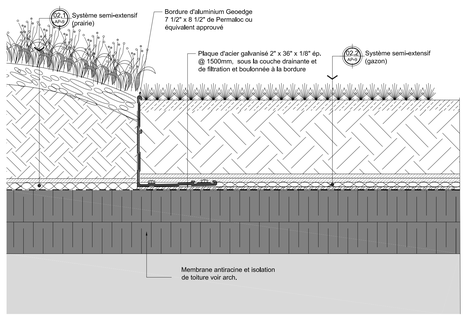

07 AP-9 Bordure aluminium - jonction des toitures semi-extensives gazon & prairie
1:5

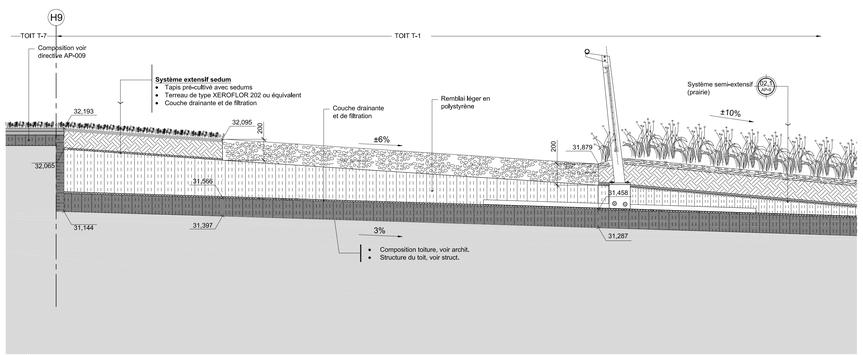

08 AP-9 Coupe - Sentier à l'axe 12
1:20

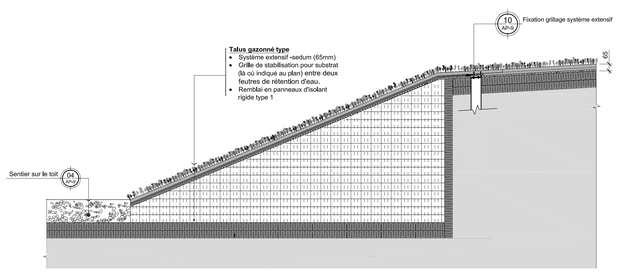

09 AP-9 Talus systeme extensif-sur remblais d'isolant (coupe type)
1:20

11 AP-9 Coupe Système extensif 1
1:25

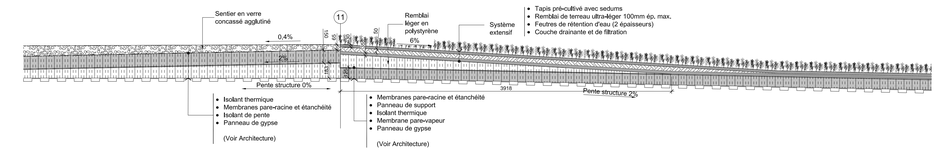

12 AP-9 Coupe systeme extensif 2
1:25

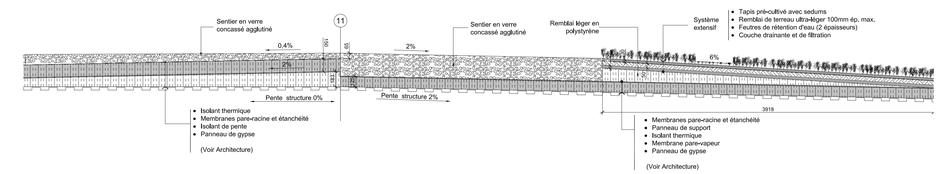

13 AP-9 Coupe système extensif 3
1:25

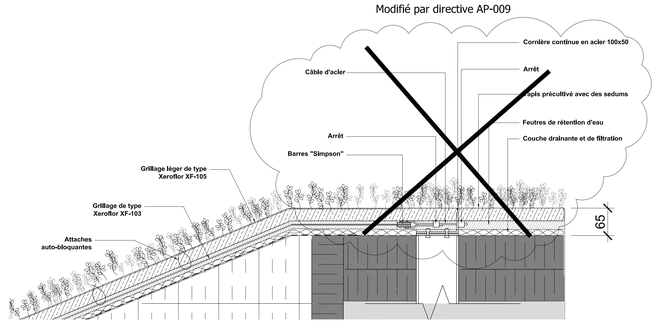

10 AP-9 Fixation grillage système extensif
1:5

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
Marc Fauteux # 154

NOTES:

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS DE CES DESSINS ET DE TOUS LES AUTRES DOCUMENTS LES TRAVAUX. TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE MESURÉES À PARTIR DE CE DESSIN. CE DESSIN POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ SIGNÉ PAR LES EXPERTS-CONSEILS.

ÉMIS POUR: PRÉLIMINAIRE / APPROBATION / COORDINATION / INFORMATION

5	03-05-2012	ÉMIS POUR MISE À JOUR	GT
4	07-03-2012	ÉMIS PARTIEL, DIRECTIVE AP-004	GT
3	09-06-2011	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	JFB
2	15-03-2011	ÉMIS PARTIELLEMENT ADDENDA 07	JFB
1	24-02-2011	ÉMIS PARTIELLEMENT ADDENDA 04	JFB
0	24-01-2011	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRE	JFB

ÉMISSIONS ET RÉVISIONS

LÉGENDE:

STRUCTURE : SNC·LAVALIN

MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ : dupras ledoux / legénie

ARCHITECTURE : CARDIN RAMIREZ & Édifica JULIEN

SCÉNOGRAPHIE : GOLUTHÉQUE

ARCHITECTURE DE PAYSAGE :
ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS
3981, Boul. Saint-Laurent, bur. 502 Montréal, Québec H2W 1Y5
T. 514.842.5553 F. 514.842.2488 info@fauteux.ca
www.fauteux.ca

DROITS D'AUTEUR:
AUCUNE PARTIE DE CE DESSIN NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE FAUTEUX ET ASSOCIÉS ARCHITECTES PAYSAGISTES.

CLIENT : Montréal — PLANÉTARIUM DE MONTRÉAL

PROJET:
PLANÉTARIUM DE MONTRÉAL
avenue Pierre-De-Coubertin

TITRE:
ARCHITECTURE DE PAYSAGE

DÉTAILS -
TOIT VÉGÉTAL

CONCU: Fauteux & Associés	DATE: Mars 2010	N/D: M0903	
DESSINE: L-F., B.	FICHIER:	FEUILLE #	
VERIFIE: G.T.	ECH: INDIQUÉE	AP-9	

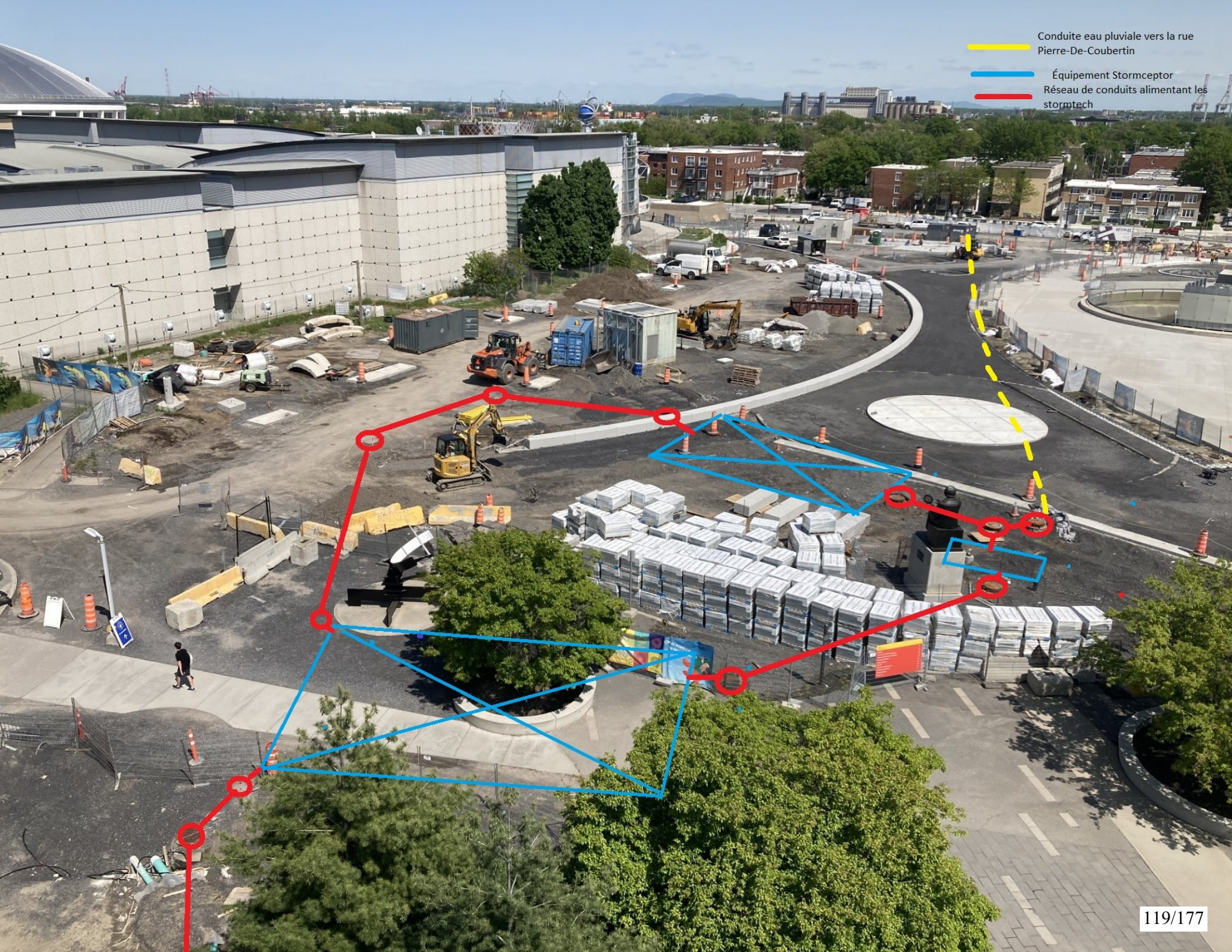
Conduite eau pluviale vers la rue Pierre-De-Coubertin
Équipement Stormceptor
Réseau de conduits alimentant les stormtech

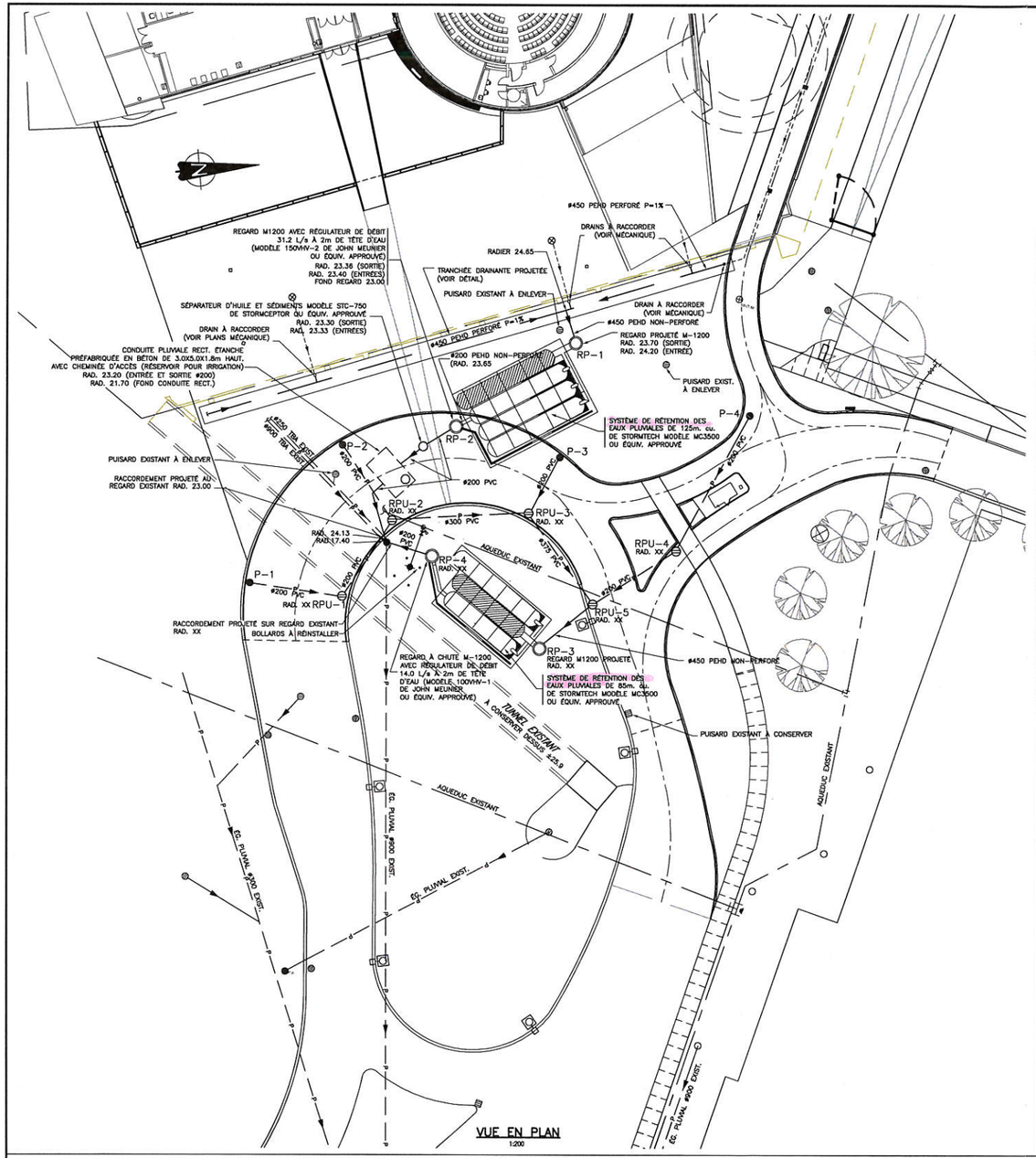

VUE EN PLAN
1:200

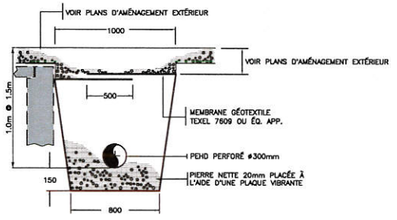

TRANCHÉE DRAINANTE COUPE-TYPE
AUCUNE ÉCHELLE

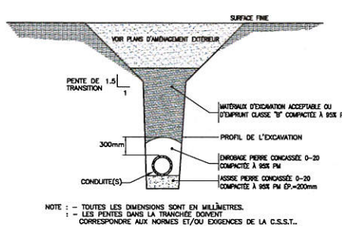

NOTE : - TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
: - LES PENTES DANS LA TRANCHÉE DOIVENT CORRESPONDRE AUX NORMES ET/OU EXIGENCES DE LA C.S.S.T..

TRANCHÉE TYPE POUR UNE CONDUITE
AUCUNE ÉCHELLE

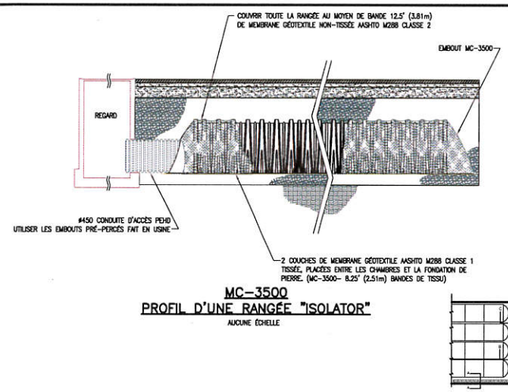

MC-3500 PROFIL D'UNE RANGÉE "ISOLATOR"
AUCUNE ÉCHELLE

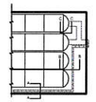

PLAN-CLÉ
AUCUNE ÉCHELLE

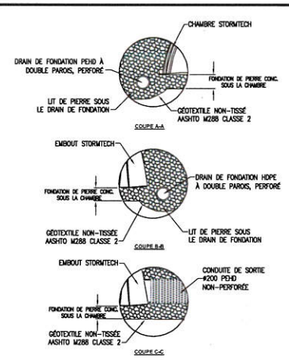

MC-3500 DÉTAIL DE SORTIE ET DRAINAGE
AUCUNE ÉCHELLE

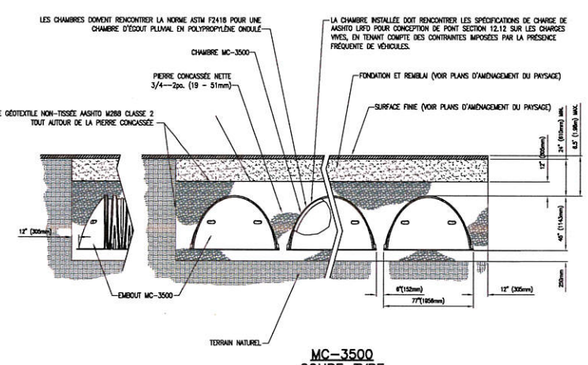

MC-3500 COUPE-TYPE
AUCUNE ÉCHELLE

NOTES GÉNÉRALES

1- TOUS LES MATÉRIAUX ET TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS SELON LES NORMES DU BNQ ET DU CCDG, DERNIÈRE VERSION DISPONIBLE.

2- LES MATÉRIAUX EXCAVÉS SERONT ÉCHANTILLONNÉS ET ANALYSÉS PAR UN LABORATOIRE COMPÉTENT AVANT D'ÊTRE RÉUTILISÉS SUR LE SITE ET D'ÊTRE DISPOSÉS, S'IL Y A LIEU, SELON LES EXIGENCES DU MDDEP. LES RAPPORTS D'ANALYSES SERONT CONSERVÉS PENDANT AU MOINS 5 ANS ET SERONT FOURNIS SUR DEMANDE DU MDDEP.

3- LA RÉUTILISATION DES SOLS EN PLACE DOIT ÊTRE FAITE CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE PROTECTION DES SOLS ET RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS, POUR S'ASSURER QUE LE NIVEAU DE CONTAMINATION EST COMPATIBLE AVEC L'USAGE DU TERRAIN.

4- LES MATÉRIAUX D'EXCAVATION EN SURPLUS DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN TRAITEMENT, D'UNE VALORISATION OU D'UNE ÉLIMINATION CONFORME À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT.

5- TOUS LES REGARDS ET PUISARDS SONT DE LECUYER OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, AVEC CADRE, TAMPON ET GRILLE (AUTO-AJUSTABLE). LES PUISARDS SONT DU TYPE P-4 AVEC TRAPPE ET DALLE DE BÉTON #1200.

6- L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DES SOLS.

7- L'ENTREPRENEUR DOIT LOCALISER TOUS LES CONDUITS ÉLECTRIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

POUR LES ÉLÉVATIONS ET TRAVAUX DE SURFACES, VOIR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR.

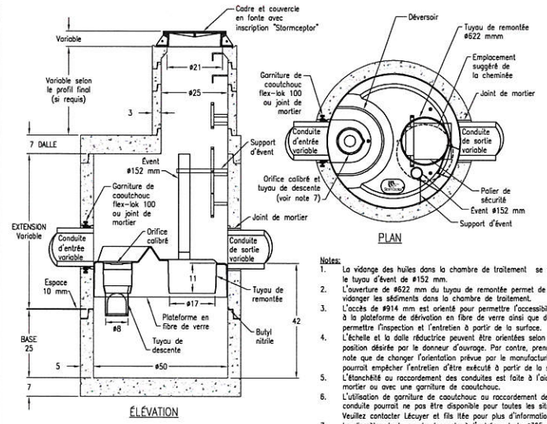

ÉLÉVATION

Critères de fabrication:
1. Conforme à la norme CSA 257-4
2. Résistance du béton 35 MPa
3. Acier d'armature 400 kPa (soudable)
4. Treillis métallique conforme à la norme CSA G30.5
5. Recouvrement du béton 50 mm
6. BNQ 2622-420

PLAN

Notes:
1. La vidange des huiles dans la chambre de traitement se fait par le tuyau d'évent de #152 mm.
2. L'ouverture de #622 mm du tuyau de remontée permet de vidanger les sédiments dans la chambre de traitement.
3. L'accès de #914 mm est orienté pour permettre l'accessibilité à la plateforme de dérivation en fibre de verre ainsi que de permettre l'inspection et l'entretien à partir de la surface.
4. L'échelle et la dalle réductrice peuvent être orientées selon la position désirée par le donneur d'ouvrage. Par contre, prendre note que de changer l'orientation prévue par le manufacturier pourrait empêcher l'entretien d'être exécuté à partir de la surface.
5. L'étanchéité ou raccordement des conduites est faite à l'aide de mortier ou avec une garniture de caoutchouc.
6. L'utilisation de garniture de caoutchouc ou raccordement de la conduite pourrait ne pas être disponible pour toutes les situations. Veuillez contacter Lécuyer et fils ltée pour plus d'informations.
7. Le diamètre du tuyau de descente à l'entrée est de #305 mm avec un orifice calibré de #152 mm.

Note: Il y a une différence de 25 mm entre le radier de l'entrée et le radier de la sortie dans le cas d'une seule conduite d'entrée et de 75 mm dans le cas de plusieurs conduites d'entrées.

STORMCEPTOR STC-750 DÉTAIL
AUCUNE ÉCHELLE

1:2.60 0 2 4 8 12 16m

NOTES:

	PRÉLIMINAIRE	
	APPROBATION	
PAS POUR	COORDINATION	
	RÉFÉRENCE	

A	12-08-2010	DOCUMENTS DÉFINITIFS À 60%
	ÉMISSIONS ET RÉVISIONS	T.S.

LÉGENDE:
- PUISARD EXISTANT
- REGARD EXISTANT
- BORNE FONTAINE EXISTANTE
- PUISARD PROJETÉ
- REGARD-PUISARD PROJETÉ
- REGARD PROJETÉ
- AQUEDUC EXISTANT
- ÉG. PLUVIAL EXISTANT
- ÉG. PLUVIAL PROJETÉ
- DRAIN PLUVIAL (VOIR PLANS MÉCANIQUES)

SCEAUX :

STRUCTURE : SNC-LAVALIN

MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ : dupras ledoux ingénieurs

ARCHITECTURE DU PAYSAGE : fauteux et associés architectes paysagistes

SCÉNOGRAPHIE :

CARDIN RAMIREZ & Ædifica JULIEN

DROITS D'AUTEUR

CLIENT : Montréal — PLANÉTARIUM DE MONTRÉAL

PROJET:
PLANÉTARIUM DE MONTRÉAL
avenue Pierre-De-Coubertin

TITRE:
TRAVAUX CIVILS

DRAINAGE ET RÉTENTION

CONÇU: S.Lécuyer, ing.	DATE: 21-05-2010	N/D: 806199
DESSINÉ: G. Magnan	FICHIER:	FEUILLE
VÉRIFIÉ: A. Bruno, ing. M.Sc.A	ÉCH: 1:200	MU-001

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT	:	6 105 373 PTIE
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

La servitude de passage devant être créée et située au nord-ouest de l'avenue Pierre-de-Coubertin entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau est indiquée par les lettres ABCDEA sur le plan P-81 Maisonneuve préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 30 mai 2019 dont copie accompagne la présente description technique.

Ladite servitude de passage est décrite comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Du nadir au zénith, une partie du lot SIX MILLIONS CENT CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE (6 105 373 PTIE), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

BORNÉ COMME SUIT :

- Vers le nord par une autre partie du lot 6 105 373;
- Vers l'est et le sud-est par une autre partie du lot 6 105 373 (Servitude de passage #4 727 116)
- Vers le sud par une autre partie du lot 6 105 373
- Vers l'ouest par le lot 5 647 842

/2

MESURANT :

- Vers le nord, de la lettre A vers la lettre B, dix-huit mètres (18,00 m) dans une direction de 80°38'18";
- Vers le sud-est, de la lettre B vers la lettre C, deux mètres et vingt-cinq centièmes (2,25 m) dans une direction de 204°36'34";
- Vers l'est, de la lettre C vers la lettre D, quatre mètres et dix-huit centièmes (4,18m) dans une direction de 161°33'20";
- Vers le sud, de la lettre D vers la lettre E, dix-sept mètres et vingt et un centièmes (17,21 m) dans une direction de 260°38'18";
- Vers l'ouest, de la lettre E vers la lettre A, six mètres (6,00 m) dans une direction de 348°51'00".

contenant en superficie cent deux mètres carrés et quatre dixièmes (102,4 m²).

La lettre A est située à une distance de trente-six mètres et vingt-deux centièmes (36,22 m) de l'extrémité Nord de la limite Est du lot 5 647 842 et ce à une altitude de 26,15m. Cette distance est mesuré le long de la limite Est du lot 5 647 842 et ce vers le sud suivant une direction de 168°51'00".

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le trentième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 544 de mes minutes au dossier 20663-6 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Dossier : 20663-6

Copie conforme à
Montréal, le

Arpen

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
2663
2019-07-22
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

AP20182

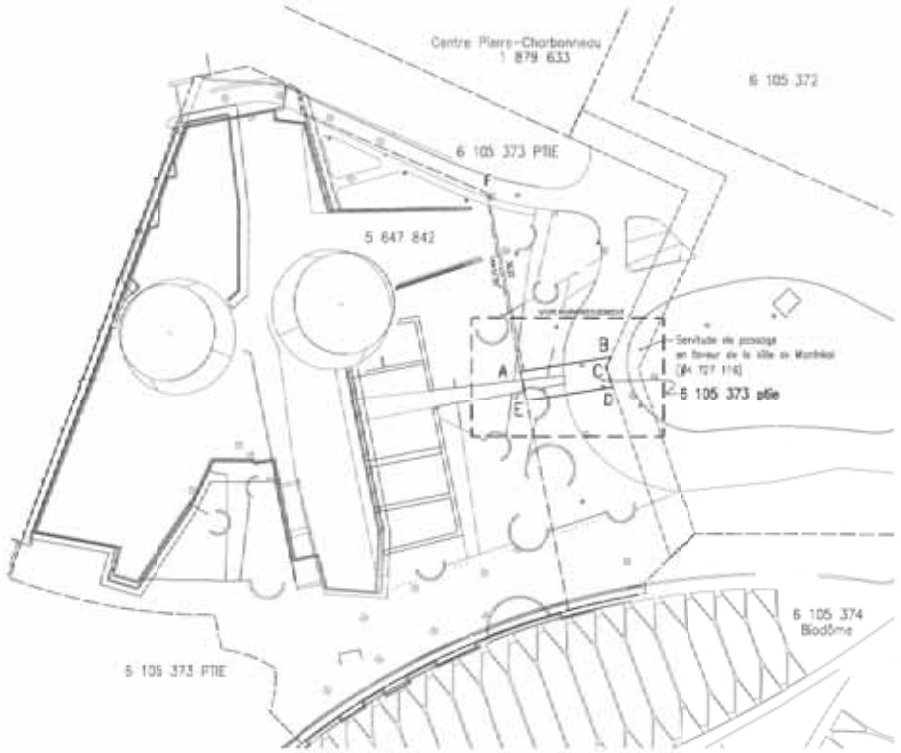

AGRANDISSEMENT 1:200

LÉGENDE

- : Puisard circulaire
- : Puisard rectangulaire
- : Regard inconnu
- : Regard d'égout sanitaire
- : Limites des lots bornants
- : Limites de bien-fonds
- : Limites de servitudes

PLAN DE LOCALISATION

A1

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle 1 : 500

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Une partie du lot 6 105 373

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au nord-ouest de
L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN
entre le
BOULEVARD PIE-IX
et la
RUE VIAU

FINS DU DOCUMENT:

SERVITUDE DE PASSAGE PROJETÉE RELIANT LE PLANÉTARIUM AVEC LA SERVITUDE EXISTANTE #4 727 116

NOTES: 1- La servitude de passage est illustrée par les lettres ABCDEA. Elle est délimitée en hauteur au nadir au zénith.

2- Système de référence spatiale utilisé: NAD83 SCRS (SCOPE)

3- Les altitudes sont en référence au système canadien de référence altimétrique de 1928 (CGVD28) également connu comme le niveau moyen des mers de 1928 (NMM28)

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 20 mai 2019

Préparé par: GABRIEL BÉLEC-DORIUS
Arpenteur-géomètre

Minute N° 544

Référence des description technique accompagnée ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 21H12-005-2562, 21H12-006-2582 (21H12-010-1321)

Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER N° 20563-6

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Arpenteur-géomètre en chef de la ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

PLAN N° P-81 MAISONNEUVE

▪▪▪▪▪▪▪▪ CLOISONS ÉTANCHES SUR LA DALLE

NOTES

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES CLOISONS PRENANT ASSISE SUR LA DALLE DE BÉTON DU PLANCHER AFIN D'ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ DE LA VENTILATION PAR LE PLANCHER. SE RÉFÉRER ÉGALEMENT AUX DESSINS DE VENTILATION

CLOISONS ÉTANCHES SUR DALLE, VOIR DÉTAIL
NIVEAU 100 1b, 1c, 1d, ET 1i DE LA PAGE A309

N/D

STATIONNEMENT EXISTANT

DÉBARCADÈRE

ACCÈS PLACE DES VAINQUEURS

ENTRÉE BIODÔME

SALLE MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE BIODÔME

RIO

DCA-001 DCA-012 DCA-013 DCA-014 DCA-026 DCA-050 DCA-051 DCA-054 DCA-560 DCA-140

NOTES:

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET L'IMPLANTATION DE CES DESSINS SUR PLACE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE PRISES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN POURRA ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DE CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ SIGNÉ PAR LES EXPERTS-CONSEILS.

EMIS POUR

- PRÉLIMINAIRE
- APPROBATION
- COORDINATION
- INFORMATION

No.	Date	Description	Ver.
11	2012-02-13	MISE À JOUR	
10	2011-03-11	MISE À JOUR	JFJ
9	2011-12-20	MISE À JOUR	JFJ
8	2011-10-26	POUR COORDINATION	JFJ
7	2011-06-09	POUR CONSTRUCTION	JFJ
6	2011-03-15	ADDENDA 7	JFJ
5	2011-03-11	ADDENDA 6	JFJ
4	2011-02-28	ADDENDA 4	JFJ
3	2011-02-18	ADDENDA 2	JFJ
2	2011-02-11	ADDENDA 1	JFJ
1	2011-01-24	ÉMIS POUR SOUMISSION	JFJ

ÉMISSIONS ET RÉVISIONS

LÉGENDE:

- MUR EXISTANT À CONSERVER
- NOUVEAU MUR
- NOUVEAU MUR DE BLOC DE BÉTON
- PORTE ET CADRE EXISTANTS À CONSERVER
- PORTE ET CADRE NOUVEAUX
- 101 NUMÉRO DE PIÈCE
- D.T.T COLONNE PLUVIALE
- H.C. COFFRE-FORT (H.C.)
- C.I. COMPTOIR INTÉGRÉ
- B BANC
- GG GRILLE GRATTE-PIEDS
- F. FONTAINE, VOIR MÉC.
- G.C. GARDE-CORPS
- TRAMÉ DE PLANCHER SURÉLEVÉ
- PLANCHER BÉTON VOIR STRUCTURE & VOIR AGRANDISSEUR POUR FINIS DE PLANCHER
- SECTION DE PLANCHER AVEC CHAPE DE NIVELLEMENT
- XXXX DET RÉFÉRENCE AU CAHIER DE DÉTAIL

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DES TOILETTES, VOIR LES FEUILLES A-354

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DES SALLES D'ANIMATION ET LABORATOIRE DE MÉTÉORITES, VOIR LES FEUILLES A-355 @ A-356

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DES ESCALIERS ET ASCENSEURS, VOIR LES FEUILLES A-401 @ A-406

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DES ÉLÉMENTS D'ÉBÉNISTERIE, VOIR LES FEUILLES A-800 @ A-802

- DALLE DE BÉTON EXISTANTE CONSERVÉE. NIVEAU EXISTANT PT BAS 40908 PT HAUT 41115 ET TROTTOIR EXISTANT 150mm PLUS HAUT QUE LA DALLE

NOTE:
LE NIVEAU 10 000 CORRESPOND AU NIVEAU ±26 390 DE L'ARPENTEUR

NOTES GÉNÉRALES :

TOUTE LA NOUVELLE STRUCTURE D'ACIER DU NIVEAU 100 (NOUVELLES COLONNES, RENFORTS DE POUTRE, ETC.) DOIT ÊTRE IGNIFUGÉE.

TOUTES LES COLONNES DU NIVEAU 100 ET 200 SONT À PROTÉGER TEL QU'INDIQUÉ AU DÉTAIL 1/A304 SAUF POUR LES COLONNES RONDES DE L'ARE OUVERTE DE LA ZONE DU HALL POUR LA RÉSISTANCE AU FEU DE CES COLONNES, VOIR STRUCTURE. (REMPLISSAGE DE BÉTON)

1.LE PLANÉTARIUM EST ISOLÉ DES ESPACES DE LA RIO ET DU BIODÔME PAR DES SÉPARATIONS COUPE-FEU (2 hrs)

2.TOUS LES PERCEMENTS DANS LE MUR EXISTANT DU BIODÔME DEVRONT ÊTRE RAGRÉER ET SCELLÉ POUR CONSERVER L'INTÉGRITÉ DE LA RÉSISTANCE AU FEU DU MUR. (2HR r.f.)

3.NOUVELLES PORTES ET CADRES R.F. DANS OUVERTURES EXISTANTES, VOIR TABLEAU DES PORTES

4.GRILLE DE VENTILATION À METTRE AUX NORMES. (VOLETS COUPE-FEU), VOIR MÉC.

5.TOUTES LES COLONNES DE BÉTON EXISTANTES DEMEURANT EXPOSÉES SONT À TRAITER AU JET ABRASIF ET À PEINTURER SAUF LES COLONNES SITUÉES DANS LES AIRES D'ENTREPOSAGE ET LOCAUX TECHNIQUES.

6.PLANCHER DE BÉTON EXISTANT À NIVELER AVEC CHAPE DE BÉTON DE NIVELLEMENT (0 À 100 mm). POUR OBTENIR UNE SURFACE HORIZONTALE, RACCORDER AUX NIVEAUX EXISTANT AUX JONCTIONS AVEC L'EXISTANT.

7.RAMPES EN SYSTÈME DE PLANCHER SURÉLEVÉ, VOIR DÉTAIL TYPE B/A309.

8.RAMPES EN BÉTON SUR MÉTAUX OUVRÉS, VOIR DÉTAIL STRUCTURE

9.DÔMES (THÉÂTRE ASTRONOMIQUE & THÉÂTRE MULTIMÉDIA)
AJL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE RÉALISER DES DÔMES ARRONDIS, CONFORMES AUX CRITÈRES DE PERFORMANCE D'INSONORISATION (NC) ET DE RÉSISTANCE AU FEU SPÉCIFIÉS AUX PLANS ET DEVIS.
BIT/OUTES LES SURFACE APPARENTES DU CÔTÉ "PUBLIC" DOIVENT ÊTRE DES SURFACES LISSES ET NON SEGMENTÉES. SI L'AJOUT D'ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES S'AVÉRENT NÉCESSAIRES POUR RÉALISER CETTE FORME, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR LES ASSEMBLAGES REQUIS.
CL'UTILISATION DE PLÂTRE EST PERMISE, JUSQU'À UNE ÉPAISSEUR RAISONNABLE -PAR CONTRE, DANS LE CAS DU DÔME REVÊTU DE BOIS, L'ENTREPRENEUR DEVRA SE COORDONNER AVEC L'ENTREPRENEUR EN SYSTÈME INTÉRIEUR POUR LA FINITION ACCEPTABLE.
DSLES DESSINS DES PROFESSIONNELS EXPRIMENT LES INTENTIONS DE DESIGN ET NE CONSTITUENT PAS DES DESSINS D'ATELIER.

CÔNES
IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE RÉALISER LES SURFACES COURBES INDIQUÉES AUX PLANS ET DEVIS. VOIR NOTES B) ET D) CI-HAUT

100 (PLANCHER FINI) 1/A101 ÉCHELLE: 1 : 125

STRUCTURE : SNC•LAVALIN

MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ : dupras ledoux | génie inc

ARCHITECTURE DU PAYSAGE : fauteux et associés architectes paysagistes planification . design . gestion

SCÉNOGRAPHIE ET MULTIMÉDIA :

CARDIN RAMIREZ & Ædifica JULIEN
5310, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2T 1S1
Téléphone: 514 272 6798 • Télécopieur: 514 272 6821
courriel@cardinramirezjulien.com • www.cardinramirezjulien.com

DROITS D'AUTEUR:
CETTE COPIE DE CE DESSIN NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR UN AUTRE PROJET SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE CARDIN RAMIREZ JULIEN ARCHITECTES

CLIENTS :
Montréal
MUSÉUMS**NATURE**MONTRÉAL
PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN

PROJET:
PLANÉTARIUM RIO/TINTO ALCAN DE MONTRÉAL
avenue Pierre-De-Coubertin

TITRE:
PLAN DU NIVEAU 100

CONÇU: JFJ	DATE: 2011-06-09	N/D: 09-1227	
DESSINÉ: AB, DC, RL	FICHIER:	FEUILLE	
VERIFIÉ: MEC	ÉCHELLE: Comme indiqué	A101	

2012-02-14 8:52:06

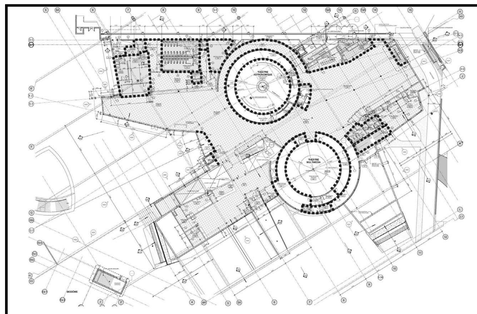

SCHÉMAS - CLOISONS ÉTANCHES SUR DALLE: VOIR DÉTAIL : 1b,1c,1d, ET 1i DE LA PAGE A309

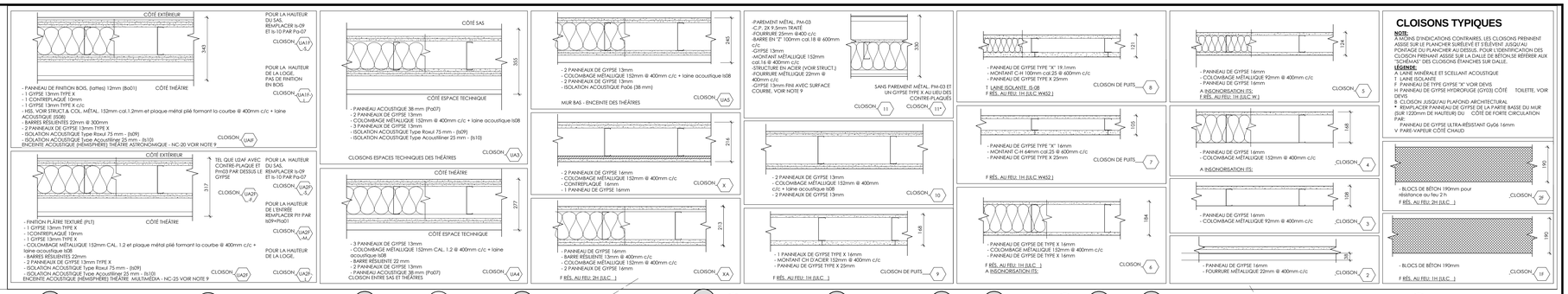

CLOISONS TYPIQUES

NOTE:
EN CAS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES CLOISONS PRENNENT ASSISE SUR LE PLANCHER SURÉLEVÉ ET S'ÉLÈVENT JUSQU'AU PONTAGE DU PLANCHER AU DESSUS. POUR L'IDENTIFICATION DES CLOISON PRENANT ASSISE SUR LA DALLE DE BÉTON,SE RÉFÉRER AUX "SCHÉMAS" DES CLOISONS ÉTANCHES SUR DALLE.

LÉGENDE:
A LAINE MINÉRALE ET SCELLANT ACOUSTIQUE
T LAINE ISOLANTE
F PANNEAU DE TYPE GYPSE "X" VOIR DEVIS
H PANNEAU DE GYPSE HYDROFUGE (GYG) CÔTÉ TOILETTE, VOIR DEVIS
S CLOISON JUSQU'AU PLAFOND ARCHITECTURAL
* REMPLACER PANNEAU DE GYPSE DE LA PARTIE BASSE DU MUR (SUR 1220mm DE HAUTEUR) DU CÔTÉ DE FORTE CIRCULATION PAR:
PANNEAU DE GYPSE ULTRA-RÉSISTANT Gyp56 16mm
V PARE-VAPEUR CÔTÉ CHAUD

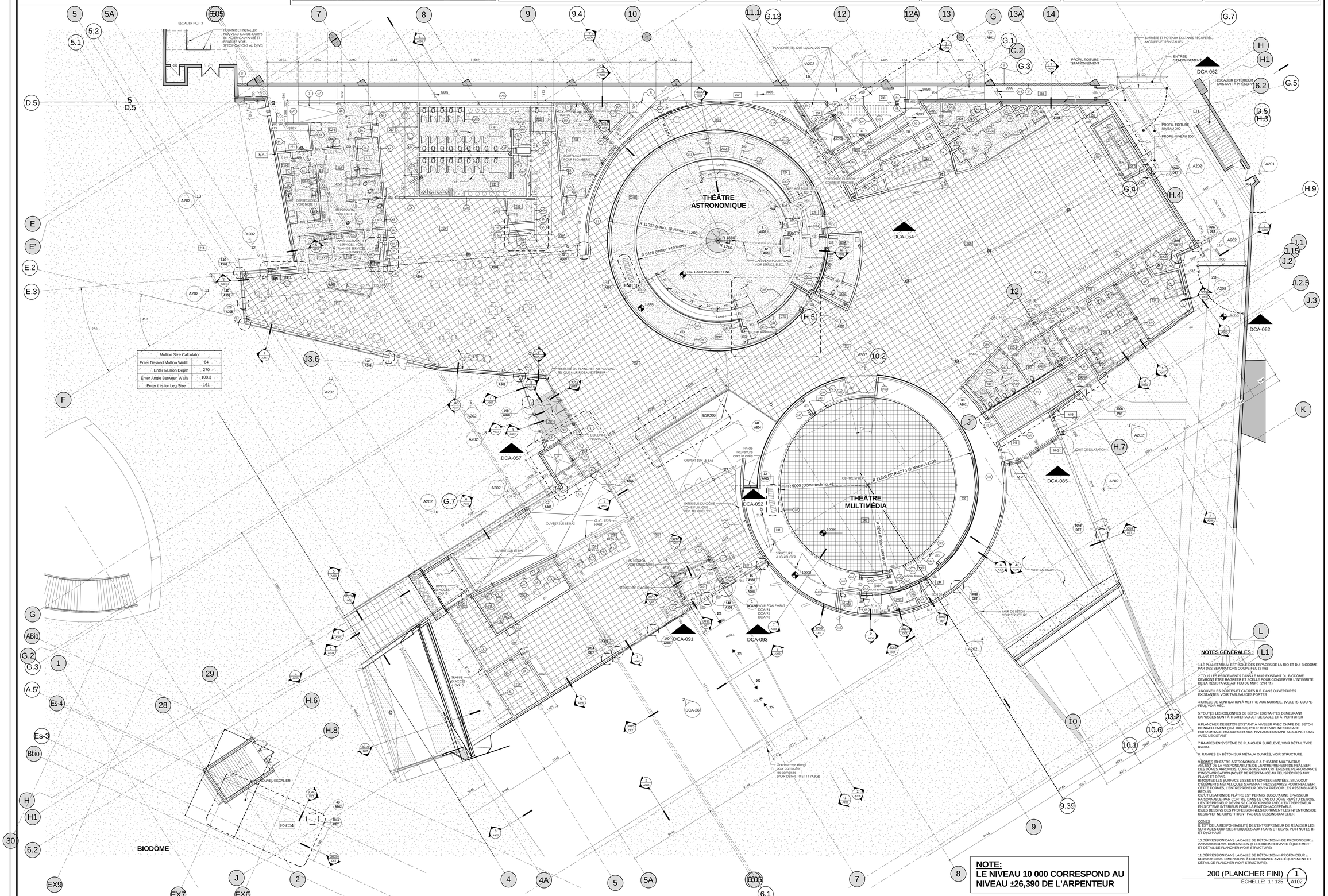

Mullion Size Calculator	
Enter Desired Mullion Width	64
Enter Mullion Depth	270
Enter Angle Between Walls	108.3
Enter this for Leg Size	161

NOTE:
LE NIVEAU 10 000 CORRESPOND AU NIVEAU ±26,390 DE L'ARPENTEUR

NOTES GÉNÉRALES :

1.LE PLANÉTARIUM EST ISOLÉ DES ESPACES DE LA RIO ET DU BIODÔME PAR DES SÉPARATIONS COUPE-FEU (2 hrs)

2.TOUS LES PERCEMENTS DANS LE MUR EXISTANT DU BIODÔME DEVRONT ÊTRE RAGRÉER ET SCELLÉ POUR CONSERVER L'INTÉGRITÉ DE LA RÉSISTANCE AU FEU DU MUR (2HR r.f.)

3.NOUVELLES PORTES ET CADRES R.F. DANS OUVERTURES EXISTANTES, VOIR TABLEAU DES PORTES

4.GRILLE DE VENTILATION A METTRE AUX NORMES. (VOLETS COUPE-FEU), VOIR MEC.

5.TOUTES LES COLONNES DE BÉTON EXISTANTES DÉMEURANT EXPOSÉES SONT À TRAITER AU JET DE SABLE ET À PEINTURER

6.PLANCHER DE BÉTON EXISTANT À NIVELER AVEC CHAPE DE BÉTON DE NIVELLEMENT (0 A 100 mm) POUR OBTENIR UNE SURFACE HORIZONTALE. RACCORDER AUX NIVEAUX EXISTANT AUX JONCTIONS AVEC L'EXISTANT

7.RAMPES EN SYSTÈME DE PLANCHER SURÉLEVÉ, VOIR DÉTAIL TYPE B/A309.

8. RAMPES EN BÉTON SUR MÉTAUX OUVRÉS, VOIR STRUCTURE.

9.DÔMES (THÉÂTRE ASTRONOMIQUE & THÉÂTRE MULTIMÉDIA) ARL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE RÉALISER DES DÔMES ARRONDIS, CONFORMES AUX CRITÈRES DE PERFORMANCE D'INSONORISATION (NC) ET DE RÉSISTANCE AU FEU SPÉCIFIÉS AUX PLANS ET DEVIS.
B)TOUTES LES SURFACE LISSES ET NON SEGMENTÉES. SI L'AJOUT D'ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES S'AVÉNANT NÉCESSAIRES POUR RÉALISER CETTE FORMES, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR LES ASSEMBLAGES REQUIS.
C)L'UTILISATION DE PLÂTRE EST PERMIS, JUSQU'À UNE ÉPAISSEUR RAISONNABLE -PAR CONTRE, DANS LE CAS DU DÔME REVÊTU DE BOIS, L'ENTREPRENEUR DEVRA SE COORDONNER AVEC L'ENTREPRENEUR EN SYSTÈME INTÉRIEUR POUR LA FINITION ACCEPTABLE.
D)LES DESSINS DES PROFESSIONNELS EXPRIMENT LES INTENTIONS DE DESIGN ET NE CONSTITUENT PAS DES DESSINS D'ATELIER.

CÔNES
9. EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE RÉALISER LES SURFACES COURBES INDIQUÉES AUX PLANS ET DEVIS. VOIR NOTES B) ET D) CI-HAUT

10.DÉPRESSION DANS LA DALLE DE BÉTON 100mm DE PROFONDEUR ± 2286mmX3631mm. DIMENSIONS @ COORDONNER AVEC ÉQUIPEMENT ET DÉTAIL DE PLANCHER (VOIR STRUCTURE)

11.DÉPRESSION DANS LA DALLE DE BÉTON 100mm PROFONDEUR ± 610mmX610mm. DIMENSIONS À COORDONNER AVEC ÉQUIPEMENT ET DÉTAIL DE PLANCHER (VOIR STRUCTURE).

200 (PLANCHER FINI) 1 / A102
ÉCHELLE: 1 : 125

Architecte
JEAN-FRANÇOIS JULIEN
Québec

NOTES:

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER ET CONFIRMER LES DIMENSIONS DE CES DESSINS ET SUR PLACE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE PRISES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN, CE DESSIN POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR DES IMPRESSIONS DE QUALITÉS AUTRE QUE MOINS BONNES PAR LES EXPERTS-CONSEILS.

EMIS POUR:
- PRELIMINAIRE
- APPROBATION
- COORDINATION
- INFORMATION

No.	Date	Description	Ver.
10	2012-02-13	MISE À JOUR	
9	2011-01-11	MISE À JOUR	JFJ
8	2011-12-20	MISE À JOUR	JFJ
7	2011-06-09	POUR CONSTRUCTION	JFJ
6	2011-03-15	ADDENDA 7	JFJ
5	2011-03-01	ADDENDA 5	JFJ
5	2011-03-11	ADDENDA 6	JFJ
3	2011-02-28	ADDENDA 4	JFJ
2	2011-02-18	ADDENDA 2	JFJ
1	2011-01-24	ÉMIS POUR SOUMISSION	JFJ

ÉMISSIONS ET RÉVISIONS

LÉGENDE:

- MUR EXISTANT À CONSERVER
- NOUVEAU MUR
- NOUVEAU MUR DE BLOC DE BÉTON
- PORTE ET CADRE EXISTANTS À CONSERVER
- PORTE ET CADRE NOUVEAUX
- 101 — NUMÉRO DE PIÈCE
- D.T. — COLONNE PLUVIALE
- H.C. — COFFRE-FORT (H.C.)
- C.I. — COMPTOIR INTÉGRÉ
- B — BANC
- GG — GRILLE GRATTE-PIEDS
- F. — FONTAINE, VOIR MÉC.
- G.C. — GARDE-CORPS
- TRAME DE PLANCHER SURÉLEVÉ
- PLANCHER BÉTON VOIR STRUCTURE & VOIR AGRANDIS POUR FINIS DE PLANCHER
- SECTION DE PLANCHER AVEC CHAPE DE NIVELLEMENT
- XXXX DET — RÉFÉRENCE AU CAHIER DE DÉTAIL

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DES TOILETTES, VOIR LES FEUILLES A-504

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DES SALLES D'ANIMATION ET LABORATOIRE DE MÉTÉORITES, VOIR LES FEUILLES A-505 @ A-506

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DES ESCALIERS ET ASCENSEURS, VOIR LES FEUILLES A-601 @ A-606

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DES ÉLÉMENTS D'ÉBENISTERIE, VOIR LES FEUILLES A-800 @ A-802

NOTE:
LE NIVEAU 10 000 CORRESPOND AU NIVEAU ±26 390 DE L'ARPENTEUR

STRUCTURE :
SNC·LAVALIN

MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ :
dupras ledoux génie inc

ARCHITECTURE DU PAYSAGE :
fauteux et associés architectes paysagistes
planification . design . gestion

SCÉNOGRAPHIE ET MULTIMÉDIA :
GOLDEN AGE Montréal ● Paris Toronto ● Québec 514 878 2426 info@goldenage.ca www.goldenage.ca
GOLDEN MEDIA

CARDIN RAMIREZ & Ædifica JULIEN

5310, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2T 1S1
Téléphone: 514 272 6798 • Télécopieur: 514 272 6821
courriel@cardinramirezjulien.com • www.cardinramirezjulien.com

DROITS D'AUTEUR:
CE DESSIN ET CE DESIGN NE PEUT ÊTRE UTILISÉS POUR UN AUTRE PROJET SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE CARDIN RAMIREZ JULIEN ARCHITECTES

CLIENTS :
Montréal
MUSÉUMSNATUREMONTRÉAL
PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN

PROJET:
PLANÉTARIUM RIO/TINTO ALCAN DE MONTRÉAL
avenue Pierre-De-Coubertin

TITRE:
PLAN DU NIVEAU 200

CONÇU: JFJ	DATE: 2011-06-09	N/D: 09-1227	
DESSINÉ: AB, DC	FICHIER:	FEUILLE: A102	
VÉRIFIÉ: MEC	ÉCHELLE: Comme indiqué		

2012-02-13 14:07:06

PLANÉTARIUM DE MONTRÉAL

NO. DOSSIER :

CLIENT :

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13
GROUPE ENSEIGNES Dominion
9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: A00

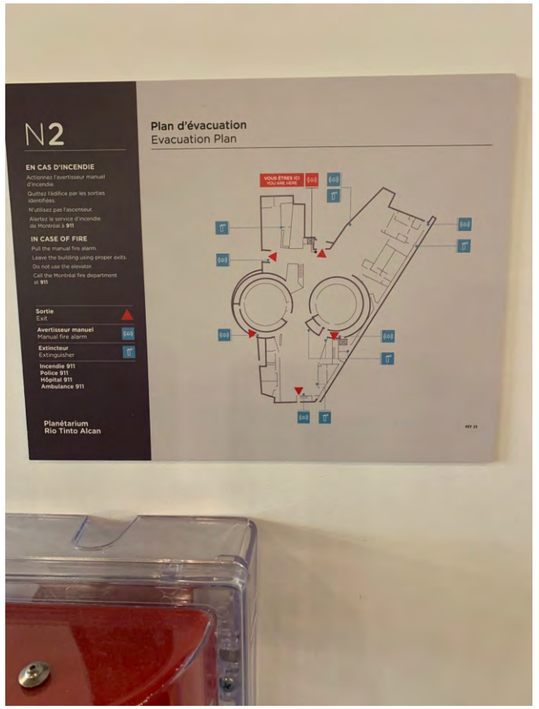

11"

8½"

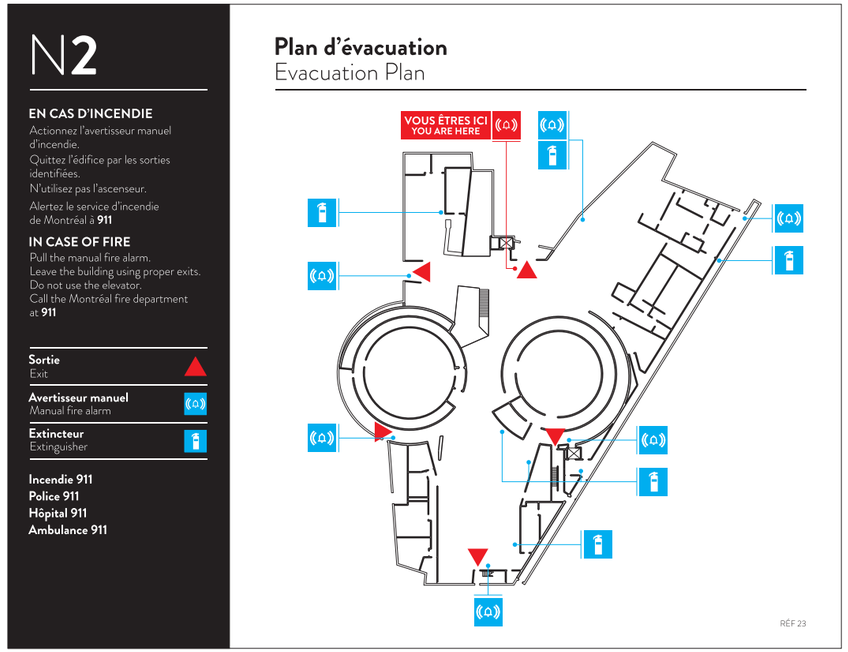

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIOD DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 1/23

11"

8½"

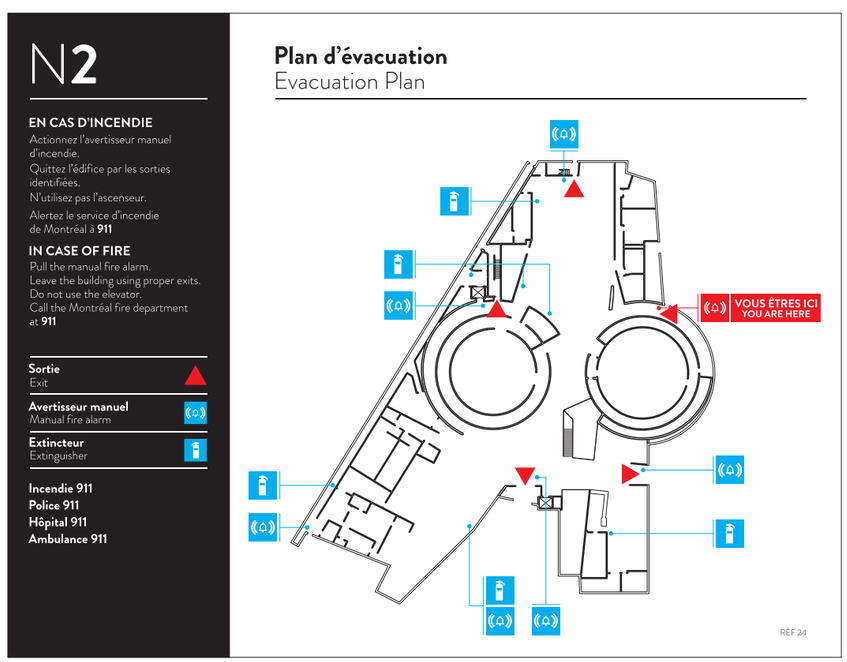

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
SA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIOD DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 2/23

11"

8½"

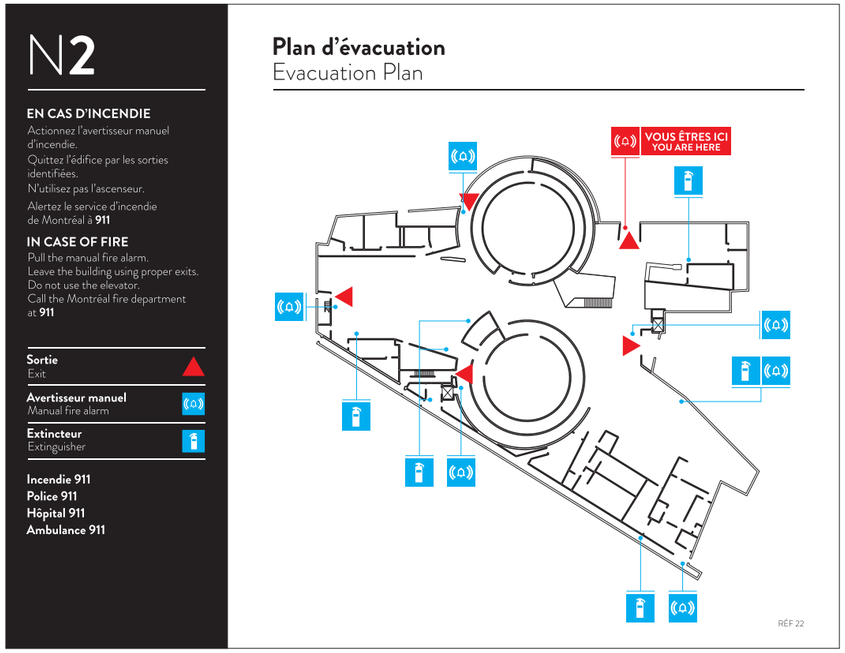

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIOD DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 3/23

11"

8½"

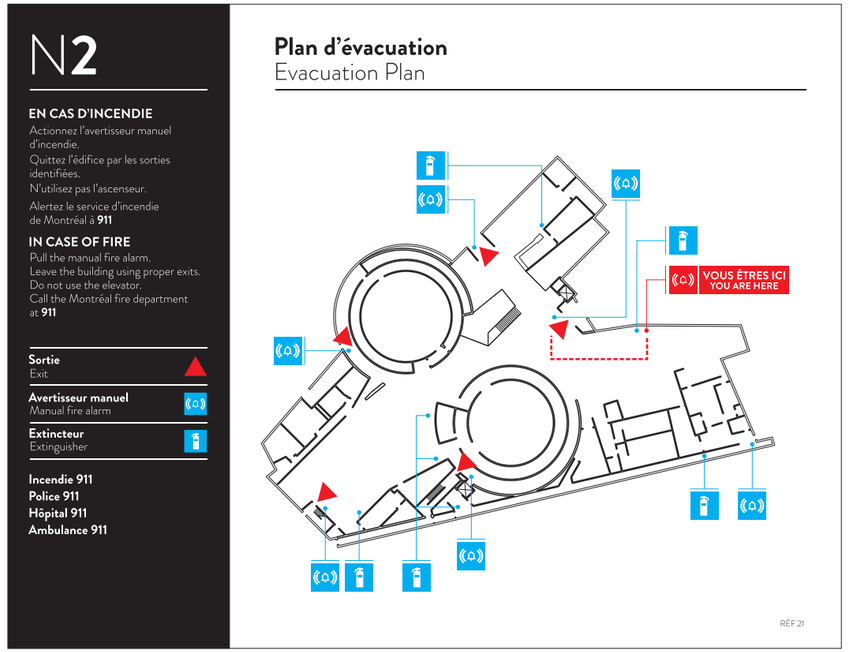

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1 | 1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIOD DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 4/23

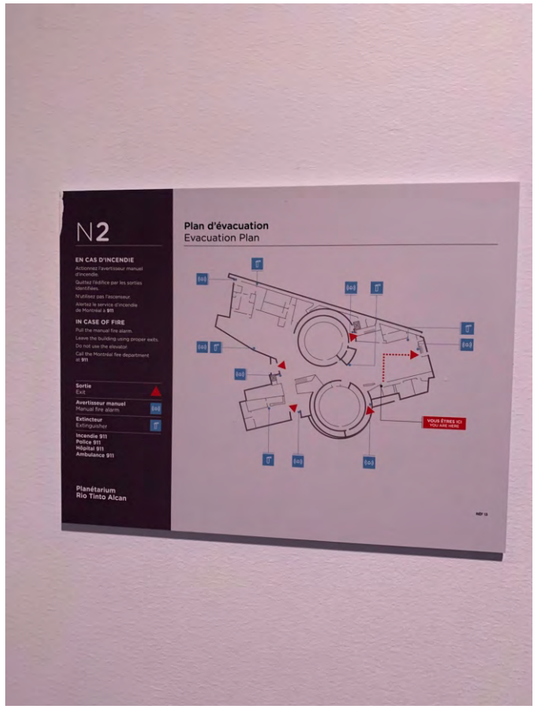

11"

8½"

N2

EN CAS D'INCENDIE
Actionnez l'avertisseur manuel d'incendie.
Quittez l'édifice par les sorties identifiées.
N'utilisez pas l'ascenseur.
Alertez le service d'incendie de Montréal à **911**

IN CASE OF FIRE
Pull the manual fire alarm.
Leave the building using proper exits.
Do not use the elevator.
Call the Montréal fire department at **911**

Sortie
Exit

Avertisseur manuel
Manual fire alarm

Extincteur
Extinguisher

Incendie 911
Police 911
Hôpital 911
Ambulance 911

Plan d'évacuation
Evacuation Plan

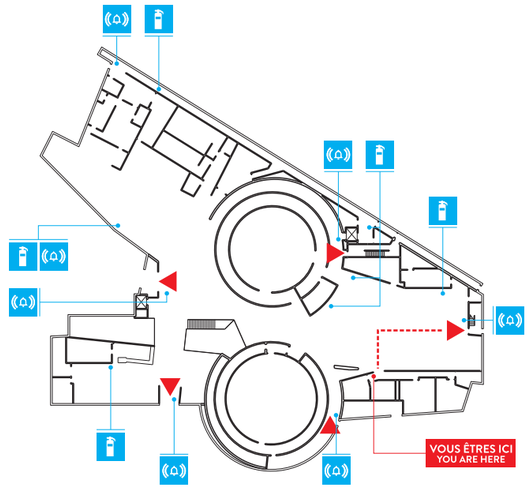

RÉF 13

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1 — **1X** NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.
2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.
3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
   SP OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13
GROUPE ENSEIGNES Dominion
9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation · ENSEIGNES UNIK DESIGN · ENSEIGNE DEKOR · MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 5/23

11"

8½"

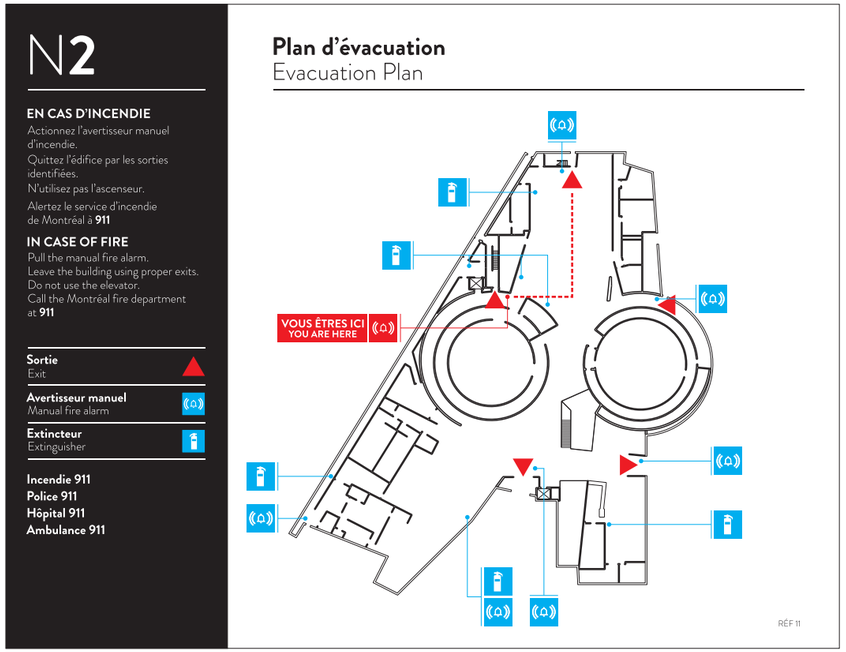

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
SA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIOD DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 6/23

11"

8½"

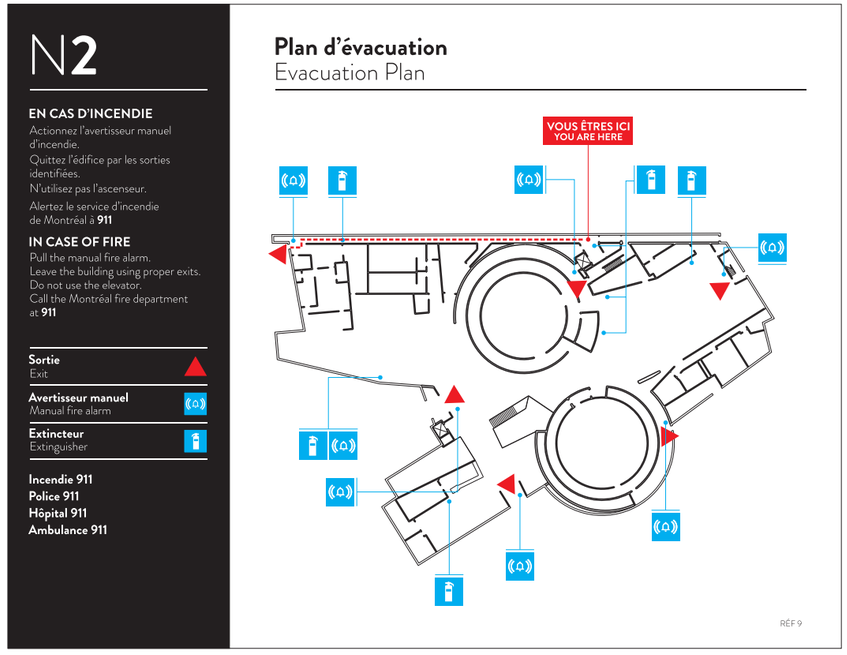

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1 | 1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIKO DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 7/23

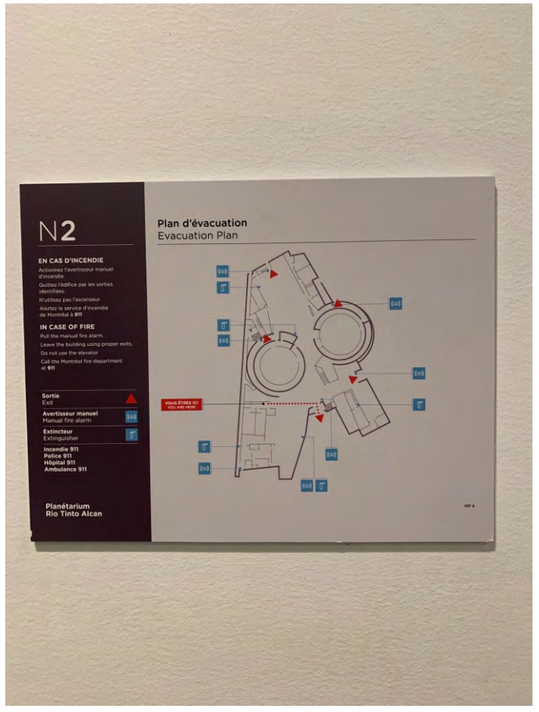

11"

8½"

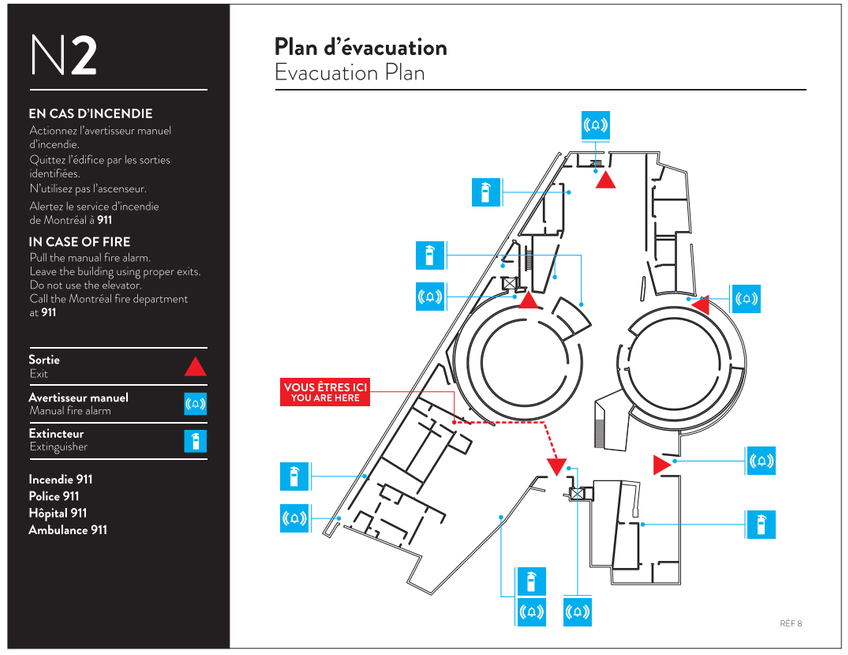

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1 | 1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIOD DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 8/23

11"

8½"

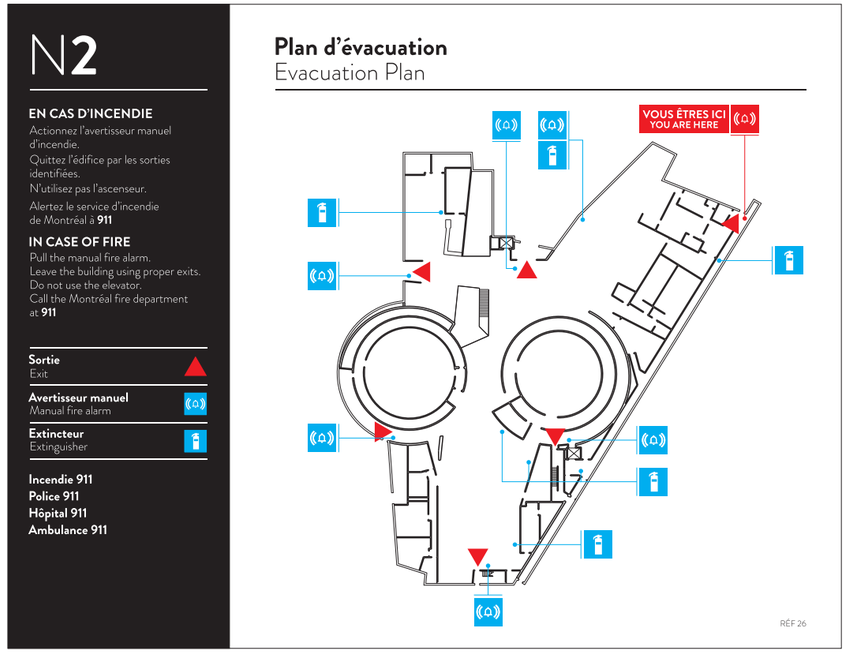

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIOD DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 9/23

11"

8½"

N2

EN CAS D'INCENDIE
Actionnez l'avertisseur manuel d'incendie.
Quittez l'édifice par les sorties identifiées.
N'utilisez pas l'ascenseur.
Alertez le service d'incendie de Montréal à **911**

IN CASE OF FIRE
Pull the manual fire alarm.
Leave the building using proper exits.
Do not use the elevator.
Call the Montréal fire department at **911**

Sortie
Exit

Avertisseur manuel
Manual fire alarm

Extincteur
Extinguisher

Incendie 911
Police 911
Hôpital 911
Ambulance 911

Plan d'évacuation
Evacuation Plan

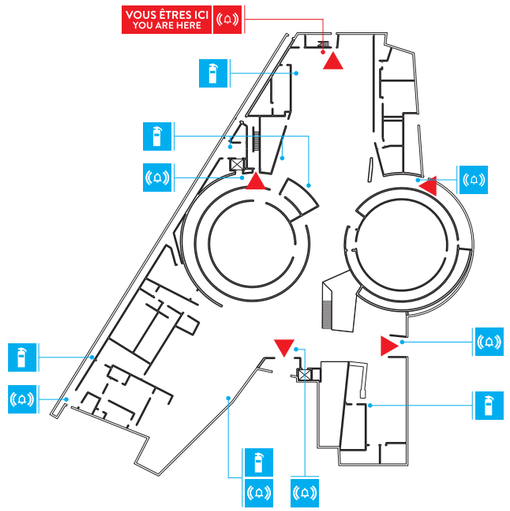

RÉF 25

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1 **1X** NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13
GROUPE ENSEIGNES Dominion
9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation · UNI-D Design · Dek-Or · McGarraghe

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 10/23

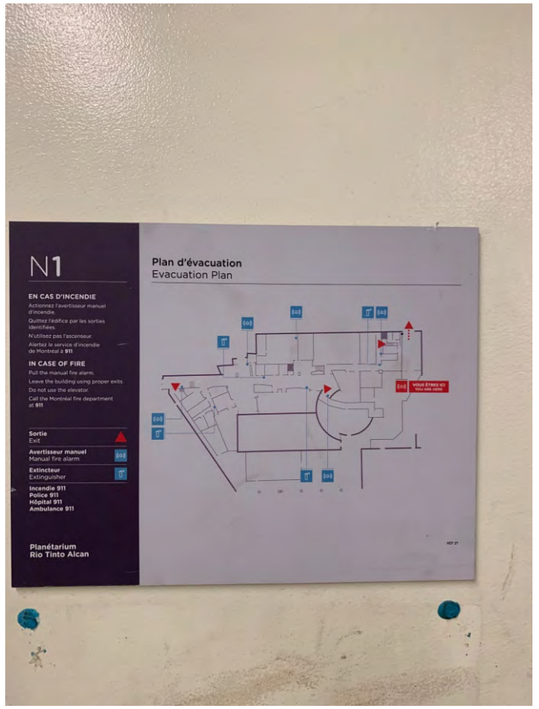

11"

8½"

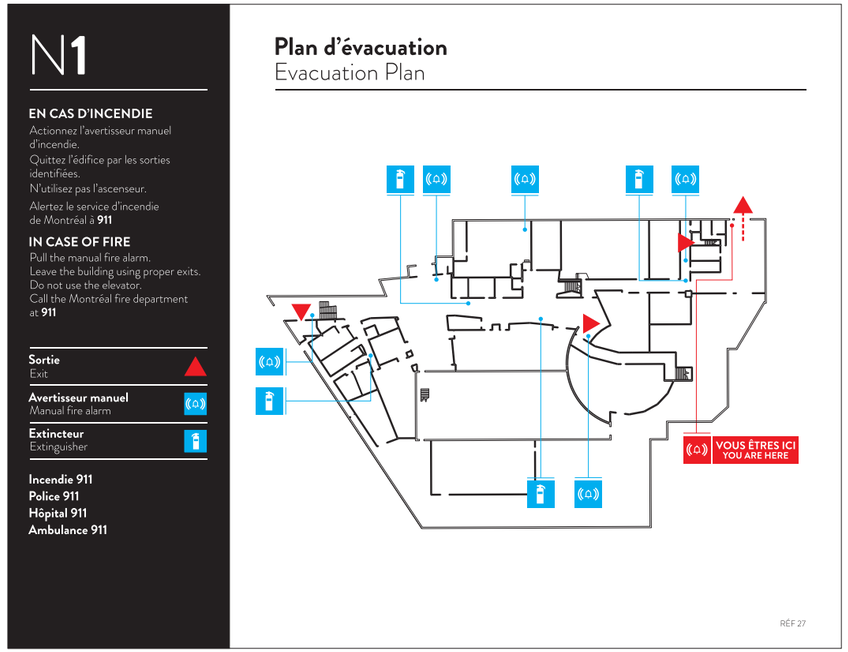

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1 | 1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIOD DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 11/23

11"

8½"

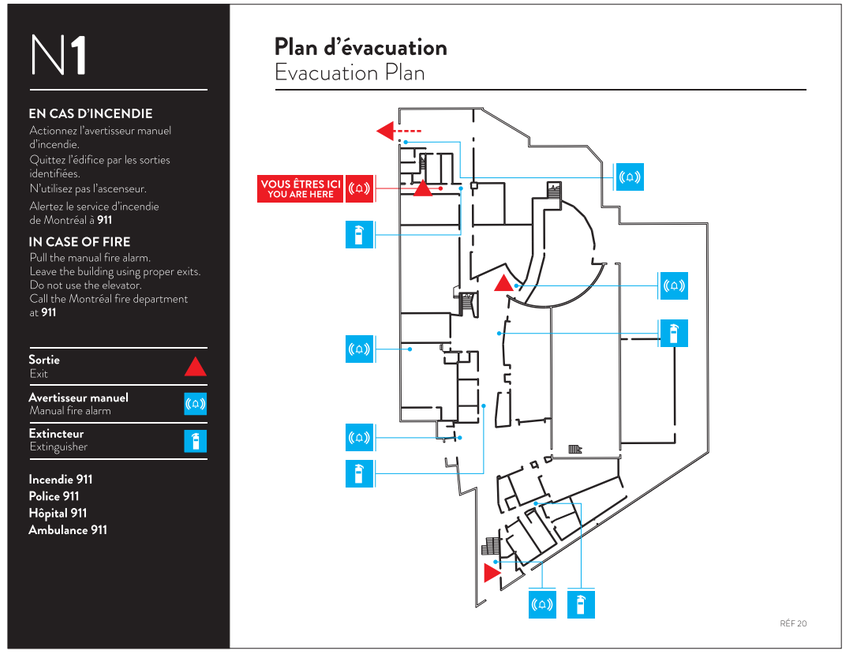

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
SA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIOD DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 12/23

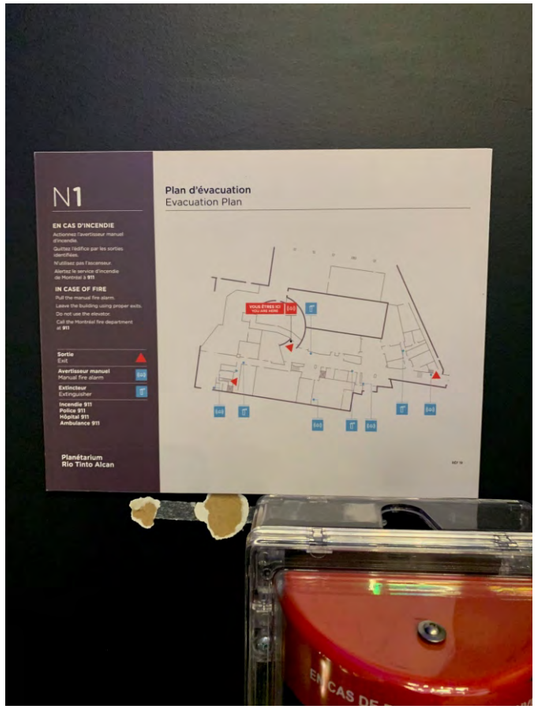

11"

8½"

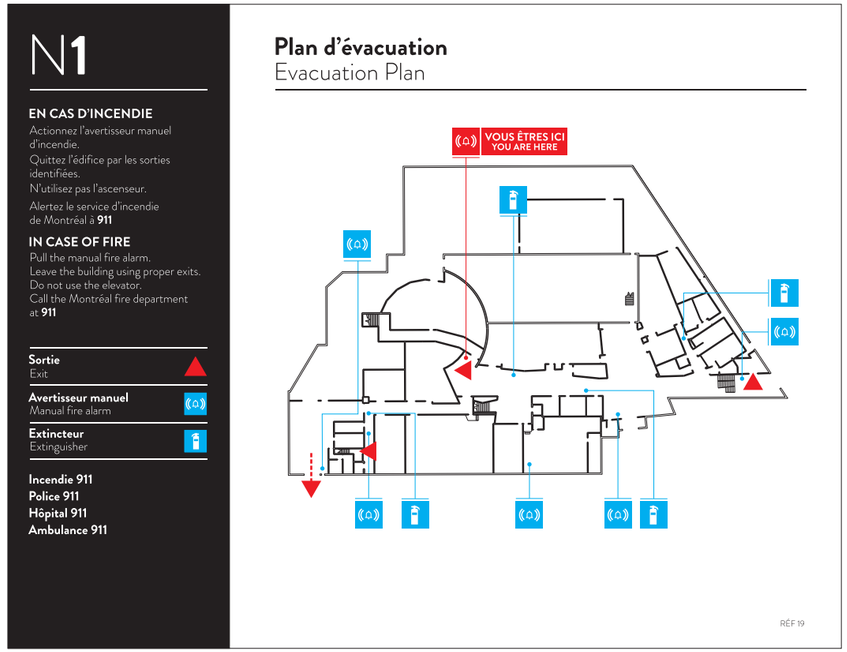

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
SA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIOD DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 13/23

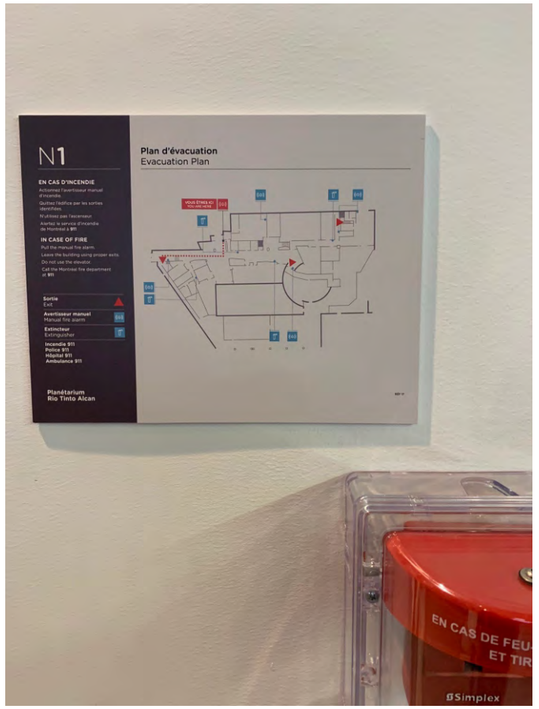

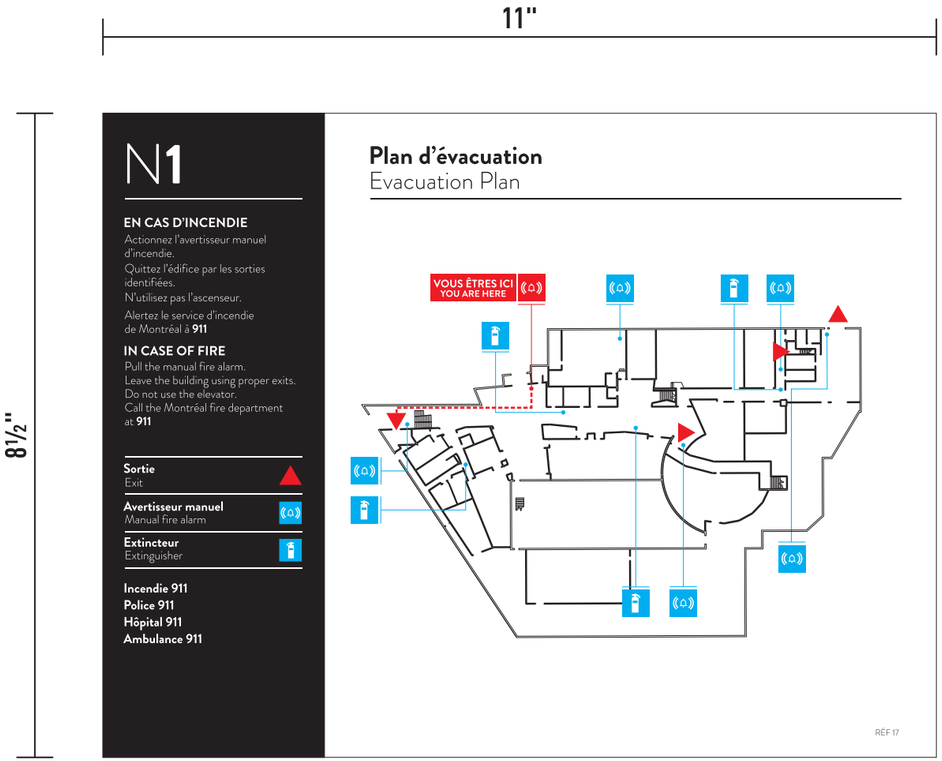

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1 **1X** NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13
GROUPE ENSEIGNES Dominion
9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 14/23

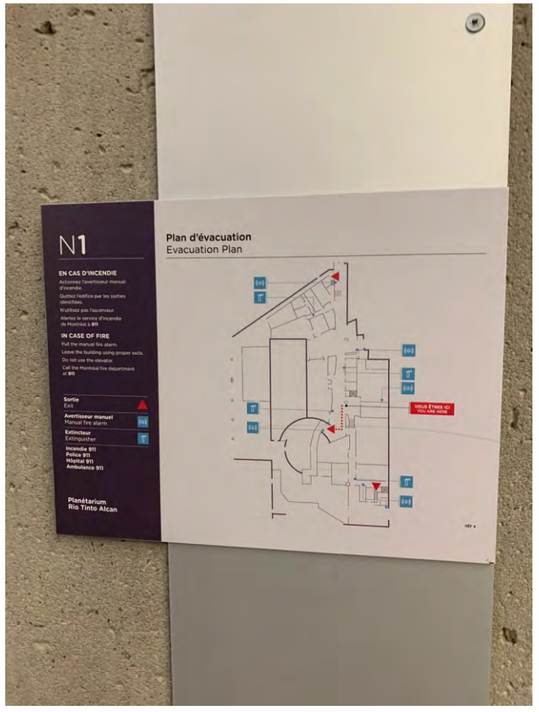

11"

8½"

N1

EN CAS D'INCENDIE
Actionnez l'avertisseur manuel d'incendie.
Quittez l'édifice par les sorties identifiées.
N'utilisez pas l'ascenseur.
Alertez le service d'incendie de Montréal à **911**

IN CASE OF FIRE
Pull the manual fire alarm.
Leave the building using proper exits.
Do not use the elevator.
Call the Montréal fire department at **911**

Sortie
Exit

Avertisseur manuel
Manual fire alarm

Extincteur
Extinguisher

Incendie 911
Police 911
Hôpital 911
Ambulance 911

Plan d'évacuation
Evacuation Plan

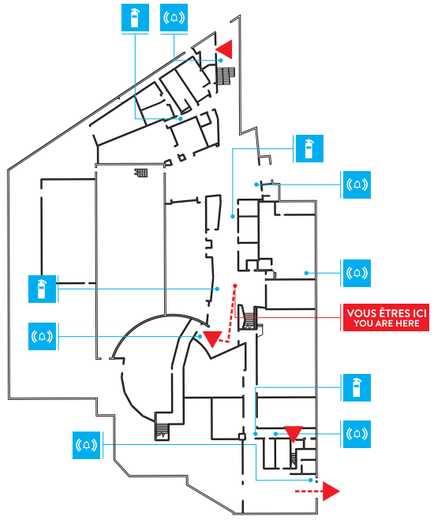

RÉF 4

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1 — **1X** NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT : espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :
4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :
17/04/2020

RÉVISION :
V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.
2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.
3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13
GROUPE ENSEIGNES Dominion
9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 15/23

11"

8½"

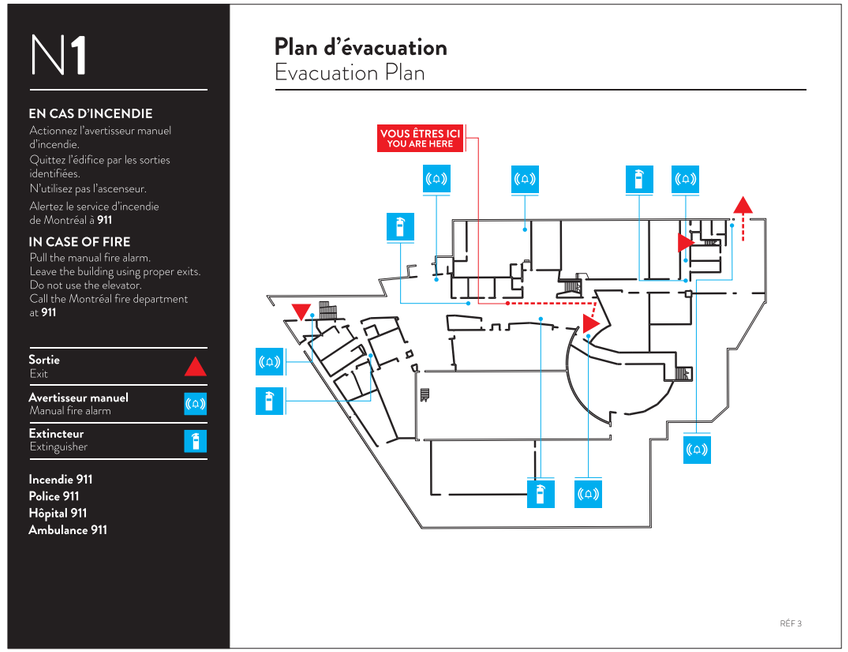

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIOD DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 16/23

11"

8½"

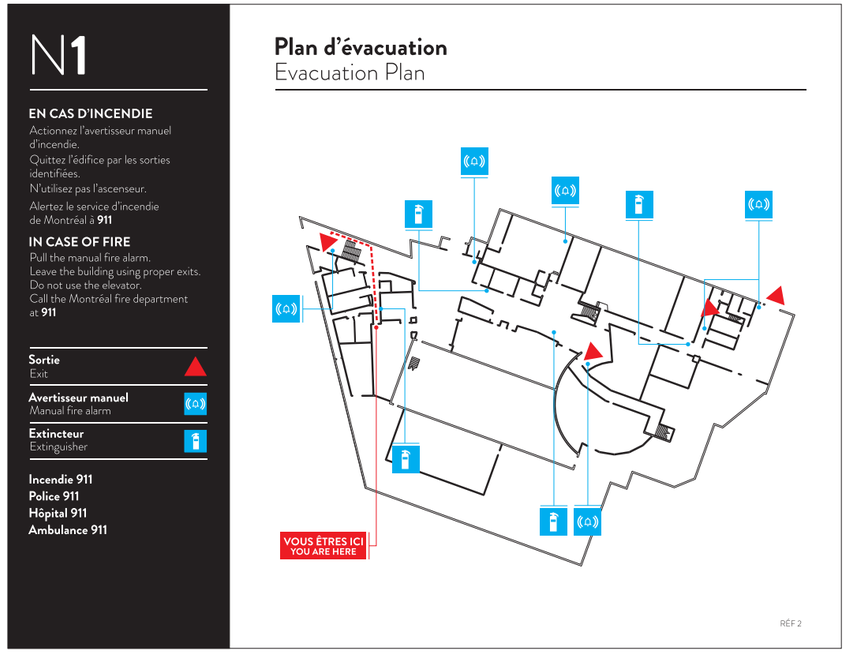

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1 **1X** **NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE**

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.
2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.
3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
   SP OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13
GROUPE ENSEIGNES Dominion
9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation · ENSEIGNES UNIKO DESIGN · ENSEIGNE DEKOR · MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 17/23

11"

8½"

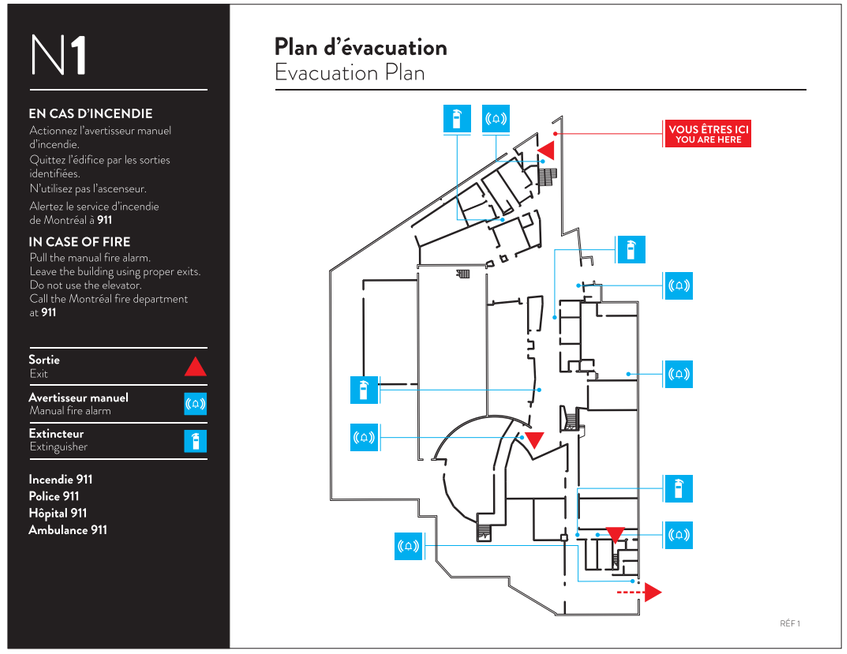

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13
GROUPE ENSEIGNES Dominion
9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 18/23

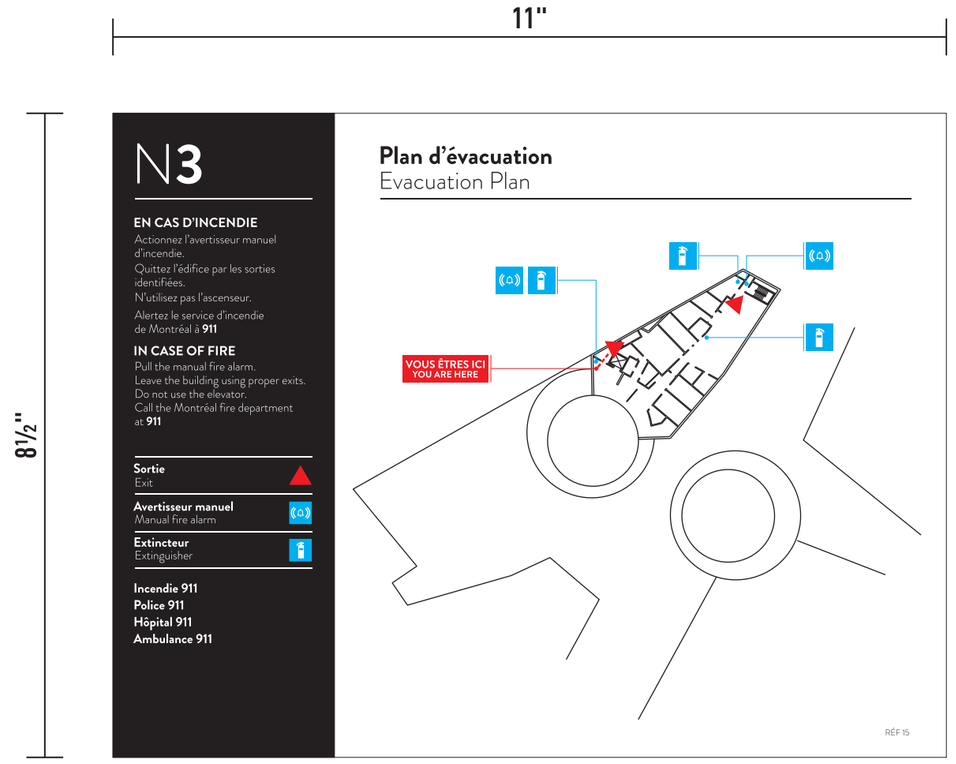

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1 **1X** NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
CSA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13
GROUPE ENSEIGNES Dominion
9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 19/23

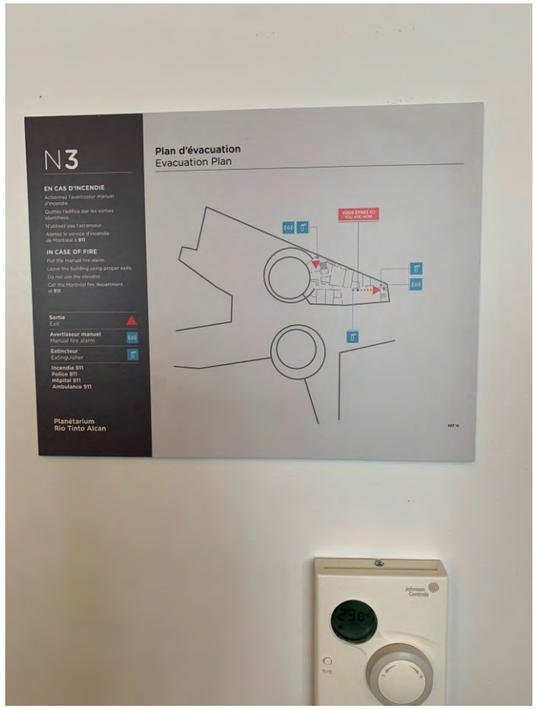

11"

8½"

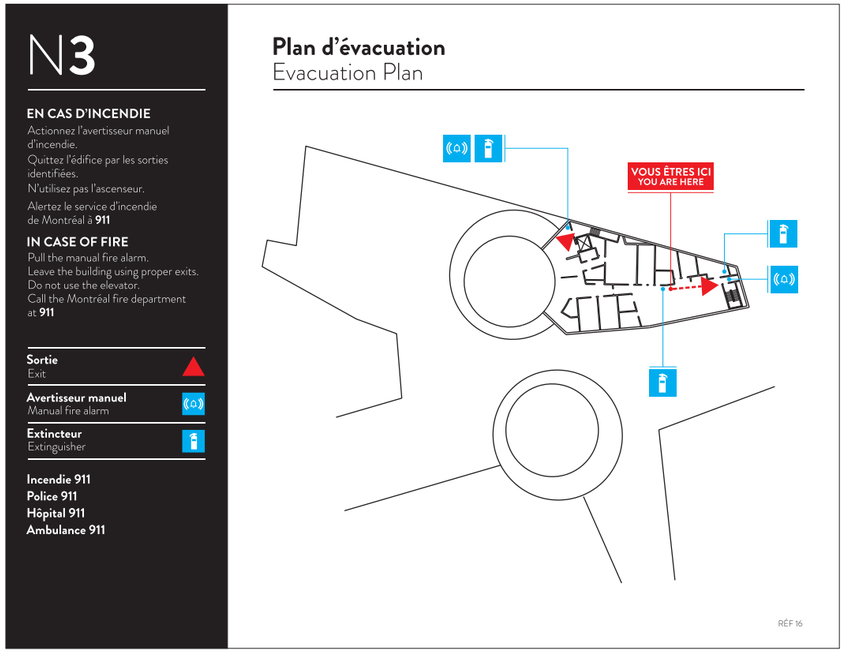

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 1

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN EXISTANT À CONSERVÉ.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
SA OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13

GROUPE ENSEIGNES Dominion

9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

Déco Signalisation
ENSEIGNES UNIKO DESIGN
enseigne DEKOR
MEDIAGRAPHE

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 20/23

11"

8½"

N1

EN CAS D'INCENDIE
Actionnez l'avertisseur manuel d'incendie.
Quittez l'édifice par les sorties identifiées.
N'utilisez pas l'ascenseur.
Alertez le service d'incendie de Montréal à **911**

IN CASE OF FIRE
Pull the manual fire alarm.
Leave the building using proper exits.
Do not use the elevator.
Call the Montréal fire department at **911**

Sortie
Exit

Avertisseur manuel
Manual fire alarm

Extincteur
Extinguisher

Incendie 911
Police 911
Hôpital 911
Ambulance 911

Plan d'évacuation
Evacuation Plan

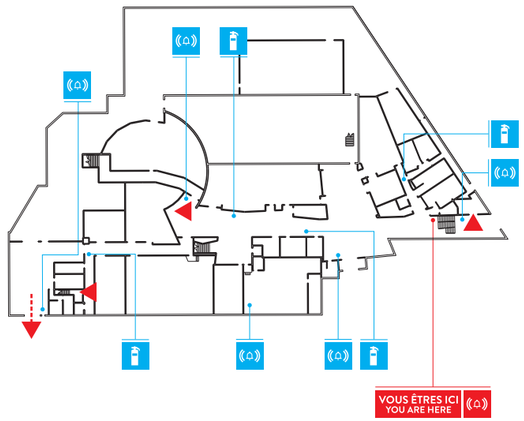

RÉF 28

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 2

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN SINTRA 1/8" AVEC RUBAN D/F AU PÉRIMETRE.

NO. DOSSIER :

CLIENT : espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :
4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :
17/04/2020

RÉVISION :
V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.
2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.
3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
   ou CANADA

RBQ 8215-1853-13
GROUPE ENSEIGNES Dominion
9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 21/23

11"

8½"

N1

EN CAS D'INCENDIE
Actionnez l'avertisseur manuel d'incendie.
Quittez l'édifice par les sorties identifiées.
N'utilisez pas l'ascenseur.
Alertez le service d'incendie de Montréal à **911**

IN CASE OF FIRE
Pull the manual fire alarm.
Leave the building using proper exits.
Do not use the elevator.
Call the Montréal fire department at **911**

Sortie
Exit

Avertisseur manuel
Manual fire alarm

Extincteur
Extinguisher

Incendie 911
Police 911
Hôpital 911
Ambulance 911

Plan d'évacuation
Evacuation Plan

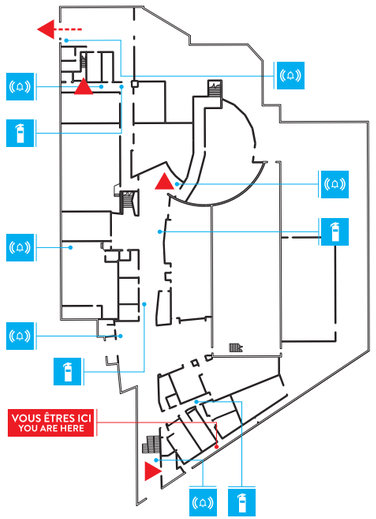

RÉF 29

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 2

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN SINTRA 1/8" AVEC RUBAN D/F AU PÉRIMETRE.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
ou CANADA

RBQ 8215-1853-13
GROUPE ENSEIGNES Dominion
9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 22/23

11"

8½"

N1

EN CAS D'INCENDIE
Actionnez l'avertisseur manuel d'incendie.
Quittez l'édifice par les sorties identifiées.
N'utilisez pas l'ascenseur.
Alertez le service d'incendie de Montréal à **911**

IN CASE OF FIRE
Pull the manual fire alarm.
Leave the building using proper exits.
Do not use the elevator.
Call the Montréal fire department at **911**

Sortie
Exit

Avertisseur manuel
Manual fire alarm

Extincteur
Extinguisher

Incendie 911
Police 911
Hôpital 911
Ambulance 911

Plan d'évacuation
Evacuation Plan

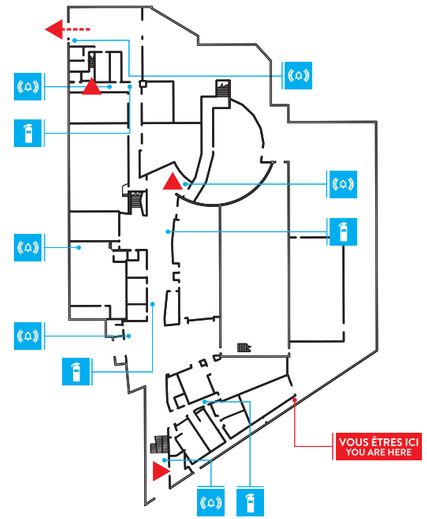

RÉF 30

Élévation graphique
Échelle : 1 : 2

ITEM 2

1X NOUVEAU PLAN EN IMPRESSION NUMÉRIQUE

- IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR SUPPORT DE VINYLE OPAQUE.
- APPLICATION SUR PLAN SINTRA 1/8" AVEC RUBAN D/F AU PÉRIMETRE.

NO. DOSSIER :

CLIENT :

espace pour la vie planétarium rio tinto alcan montréal

ADRESSE :

4801 AVE PIERRE-DE-COUBERTIN
MONTRÉAL, QUÉBEC.
H1V 3V4

DATE :

17/04/2020

RÉVISION :

V4) NIVEAU 3

CONSEILLER : STEVE CARON

GRAPHISTE : BENOIT RAINVILLE

NOTES :

1. Veuillez prendre avis que LE GROUPE ENSEIGNES DOMINION est seul titulaire des droits d'auteurs sur l'oeuvre ci-jointe. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation.

2. Les couleurs illustrées sur le présent dessin peuvent différées des couleurs finales réalisées en atelier. Veuillez vous référer aux chartes appropriées pour les couleurs exactes.

3. TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES
ULC OU UL CANADA

RBQ 8215-1853-13
GROUPE ENSEIGNES Dominion
9225 du Parcours, Montréal, (Québec) H1J 3A8
514 354 6366 / 1 800 663 2868
enseignesdominion.ca

NO. DESSIN : DS61910-4

PAGE: 23/23

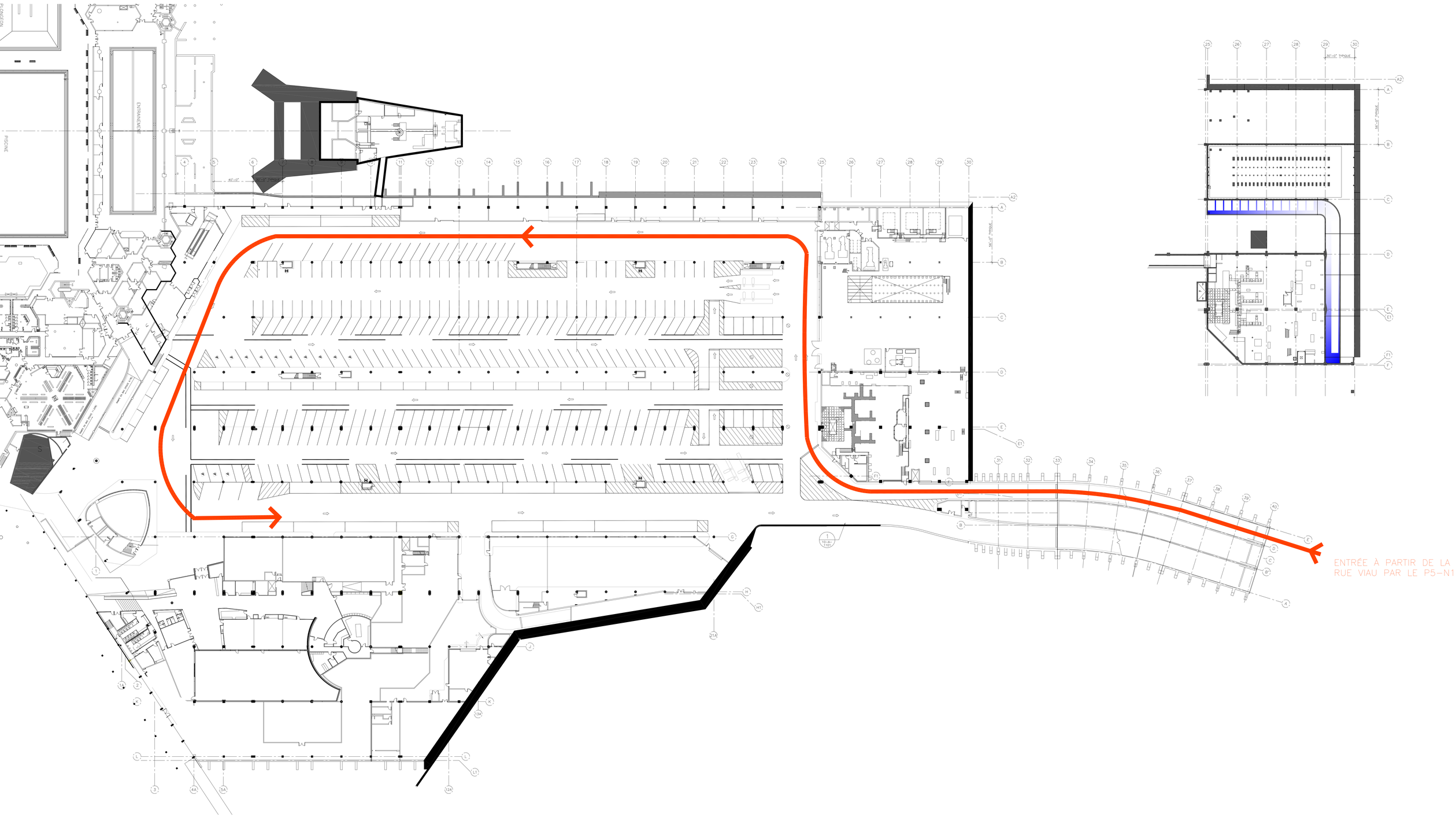
PISCINE
ENTRAINEMENT
PLONGEON
40'-0" TYPIQUE
30'-0" TYPIQUE
ENTRÉE À PARTIR DE LA
RUE VIAU PAR LE P5–N1

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	**MONTRÉAL**
CADASTRE	:	**DU QUÉBEC**
LOTS	:	**DES PARTIES DU LOT 6 306 966 (PC-08120)**
MUNICIPALITÉ	:	**VILLE DE MONTRÉAL**

Ces bien-fonds faisant l'objet d'établissement de servitudes pour non-construction, situés entre l'avenue Pierre-de-Coubertin et la rue Sherbrooke Est, puis entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau, sont indiqués par les lettres BCDEB (article 1), GHJKG (article 2) et MNPQM (article 3) sur le plan P-104 MAISONNEUVE préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 31 octobre 2025 dont copie accompagne la présente description technique.

Lesdits bien-fonds sont décrits comme suit et les numéros d'articles inscrits en marge de la description technique correspondent à ceux qui apparaissent sur le susdit plan :

1 .- L'espace aérien compris entre deux plans horizontaux situés aux altitudes orthométriques (NMM) de vingt-six mètres et quinze centièmes (26,15 m.) et de vingt-huit mètres et seize centièmes (28,16 m.) soit une partie du lot SIX MILLIONS TROIS CENT SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX (6 306 966 ptie).

un polyèdre de figure irrégulière :

BORNÉE COMME SUIT :

-Vers le nadir étant la partie restante du lot 6 306 266 et le lot 5 647 842;

-Vers le zénith étant la partie restante du lot 6 306 266 dont la parcelle 2;

-Vers le sud, l'ouest et le nord par la partie restante du lot 6 306 266;

-Vers l'est par le lot 5 647 842;

MESURANT :

Partant du point B

-le long d'une ligne sud, un mètre et vingt-cinq centièmes (1,25 m.) dans une direction de 290°38'01" jusqu'au point C, de là;

-le long d'une ligne ouest, quatre-vingt-dix-sept mètres et deux centièmes (97,02 m.) dans une direction de 20°38'01" jusqu'au point D, de là;

-le long de la ligne nord, un mètre et trente-trois centièmes (1,33 m.) dans une direction de 78°10'59" jusqu'au point E, de là;

-le long de la ligne est, quatre-vingt-dix-sept mètres et soixante-treize centièmes (97,73 m.) dans une direction de 200°33'33" jusqu'au point de départ B;

CONTENANT :

en superficie cent quinze mètres carrés et huit dixièmes (115,8 m²).

avec un volume d'environ deux cent trente-trois mètres cubes (233 m^3).

RATTACHEMENT :

Le point A est situé à l'altitude vingt-six mètres et quinze centièmes (26,15 m.) à l'intersection des lots 5 647 842 et 6 306 966 soit précisément au coin extrême sud-ouest du lot 5 647 842, le long d'une des lignes est du lot 6 306 966, neuf mètres et huit centièmes (9,08 m.) dans une direction de 20°33'33", jusqu'au point de départ B.

2 .- L'espace aérien compris entre deux plans horizontaux situés aux altitudes orthométriques (NMM) de vingt-huit mètres et seize centièmes (28,16 m.) et de trente-cinq mètres et quarante centièmes (35,40 m.) soit une partie du lot SIX MILLIONS TROIS CENT SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX (6 306 966 ptie).

un polyèdre de figure irrégulière :

BORNÉE COMME SUIT :

-Vers le nadir étant la partie restante du lot 6 306 266 dont la parcelle 1;

-vers le zénith étant la partie restante du lot 6 306 266 dont la parcelle 3;

-Vers le sud, l'ouest et le nord par la partie restante du lot 6 306 266;

-Vers l'est par le lot 5 647 842;

MESURANT :

Partant du point G

-le long d'une ligne sud, deux mètres et soixante-douze centièmes (2,72 m.) dans une direction de 290°38'01" jusqu'au point H, de là;

-le long d'une ligne ouest, quatre-vingt-dix-sept mètres et deux centièmes (97,02 m.) dans une direction de 20°38'01" jusqu'au point J, de là;

-le long de la ligne nord, trois mètres et vingt-deux centièmes (3,22 m.) dans une direction de 78°10'59" jusqu'au point K, de là;

-le long de la ligne est, quatre-vingt-dix-huit mètres et soixante-quinze centièmes (98,75 m.) dans une direction de 200°38'01" jusqu'au point de départ G;

CONTENANT :

en superficie deux cent soixante-six mètres carrés et trois dixièmes (266,3 m²).

avec un volume d'environ mille neuf cent vingt-huit mètres cubes (1928 m^3).

RATTACHEMENT :

Le point F est situé à l'altitude vingt-huit mètres et seize centièmes (28,16 m.) à l'intersection des lots 5 647 842 et 6 306 966 soit précisément au coin extrême sud-ouest du lot 5 647 842, le long d'une des lignes est du lot 6 306 966, neuf mètres et cinq centièmes (9,05 m.) dans une direction de 20°38'01", jusqu'au point de départ G.

3 .- L'espace aérien est compris entre deux plans horizontaux situés aux altitudes orthométriques (NMM) de trente-cinq mètres et quarante centièmes (35,40 m.) et jusqu'au zénith, soit une partie du lot SIX MILLIONS TROIS CENT SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX (6 306 966 ptie).

un polyèdre de figure irrégulière :

BORNÉE COMME SUIT :

-Vers le nadir étant la partie restante du lot 6 306 266 dont la parcelle 2;

-Vers le zénith;

-Vers le sud, l'ouest et le nord par la partie restante du lot 6 306 266;

-Vers l'est par le lot 5 647 842;

MESURANT :

Partant du point M

-le long d'une ligne sud, un mètre et soixante-neuf centièmes (1,69 m.) dans une direction de 290°38'01" jusqu'au point N, de là;

-le long d'une ligne ouest, quatre-vingt-dix-sept mètres et deux centièmes (97,02 m.) dans une direction de 20°38'01" jusqu'au point P, de là;

-le long de la ligne nord, deux mètres (2,00 m.) dans une direction de 78°10'59" jusqu'au point Q, de là;

-le long de la ligne est, quatre-vingt-dix-huit mètres et neuf centièmes (98,09 m.) dans une direction de 200°38'01" jusqu'au point de départ M;

CONTENANT :

en superficie cent soixante-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (164,9 m²).

avec un volume non défini.

RATTACHEMENT :

Le point L est situé à l'altitude trente-cinq mètres et quarante centièmes (35,40 m.) à l'intersection des lots 5 647 842 et 6 306 966 soit précisément au coin extrême sud-ouest du lot 5 647 842, le long d'une des lignes est du lot 6 306 966, neuf mètres et sept centièmes (9,07 m.) dans une direction de 20°38'01", jusqu'au point de départ M.

Les unités de mesures utilisées dans la présente description technique sont celles du Système international (SI). Les directions qui apparaissent sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ NAD83 (fuseau 8) et les altitudes orthométriques sont en référence au système altimétrique CGVD28 soit le niveau moyen des mers (NMM).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Dominic Gagnon, arpenteur-géomètre, le 31 octobre 2025 et conservé au greffe des arpenteurs-géomètres de la ville de Montréal sous le numéro: P-104 MAISONNEUVE.

Préparé à Montréal, le 31 octobre 2025 sous le numéro trente-neuf (39) de mes minutes.

DOMINIC GAGNON
Arpenteur-géomètre

/cc
Dossier 20663-7
Copie conforme à l'original

Montréal, le _____

_____

2025-10-31

Échelle 1:2000

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1:2000 0 20 mètres Format plan: A0

Les unités utilisées sont celles du système international (SI).
Les données planimétriques sont en référence au système de coordonnées planes du Québec SCOPQ NAD83 SCRS (v2 1997.0).

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL
CADASTRE DU QUÉBEC

LOT(S) :

Des parties du lot 6 306 966.

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé entre
l'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN
et la
RUE SHERBROOKE EST
et entre le
BOULEVARD PIE-IX
et la
RUE VIAU

TITRE: DESCRIPTION TECHNIQUE

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE À DES FINS DE NON-CONSTRUCTION

NOTES:

1- Les levés ont été effectués durant le mois juin 2024.

2- Système de référence spatiale utilisé: SCOPQ NAD83 SCRS (fuseau 8).

3- Les altitudes indiquées sur ce document sont orthométriques, basées sur le système de référence altimétrique CGVD28.

4- Ce plan et le rapport qui l'accompagne font partie intégrante de la description technique.

5- Les parties existantes à l'extérieur du bâtiment, les limites de mur et les piliers à l'intérieur du bâtiment proviennent d'un levé de 2014 réalisé par l'équipe de Simon Vidal arpenteur-géomètre à la Ville de Montréal. On peut retrouver ces informations sur le plan P-68 MAISONNEUVE.

LÉGENDE

: limites des bien-fonds
: limites des lots bornants
: limite de municipalité
: partie existante à l'extérieur (voir note 4)
: partie existante à l'extérieur cachée (voir note 4)
: limites de la chaussée à l'intérieur (au niveau inférieur, voir note 4)
: limites du mur à l'intérieur (au niveau inférieur, voir note 4)
: piliers à l'intérieur (au niveau inférieur, voir note 4)

- Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur.

Montréal, le 31 octobre 2025

Préparé par: DOMINIC GAGNON
Arpenteur-géomètre

Minute N° 39

Copie conforme à l'original

Arpenteur-géomètre chef d'équipe

Arpenteure-géomètre en chef de la Ville

DOSSIER N° 20663-7 (Greffe commun des arpenteur.s.e-géomètres et géomètres de la Ville)

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier

PLAN N° P-104 MAISONNEUVE 1/2

Dessin: M.Zagolin 20663-7-D12MG

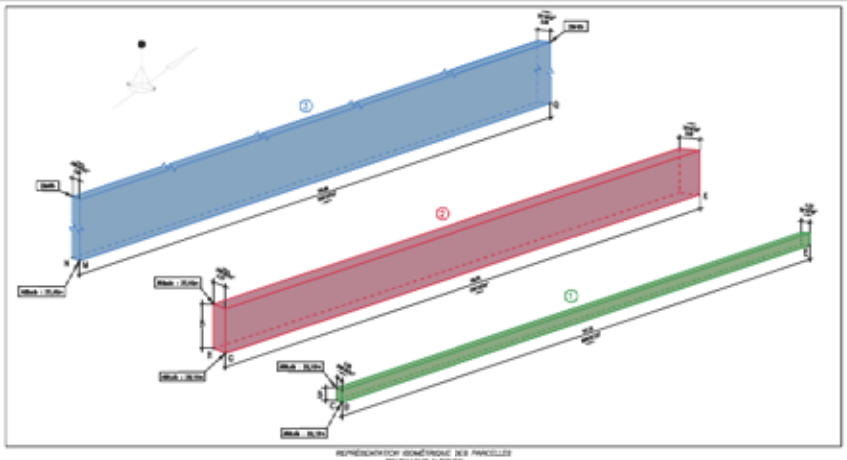

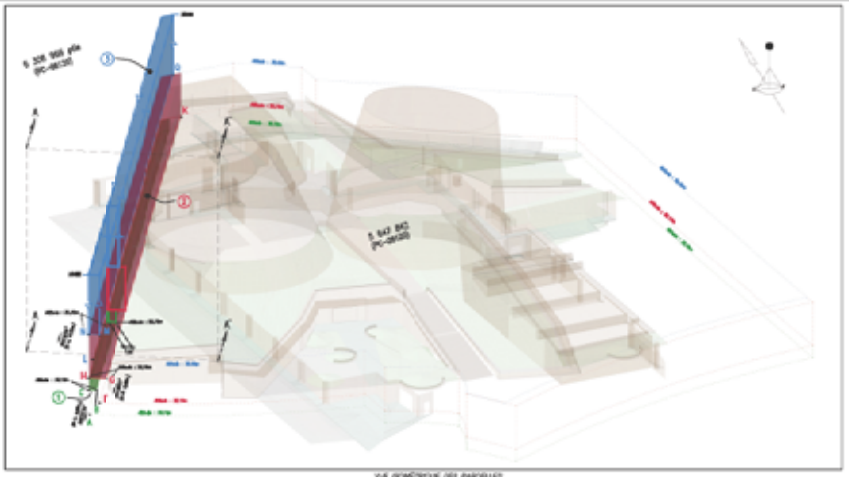

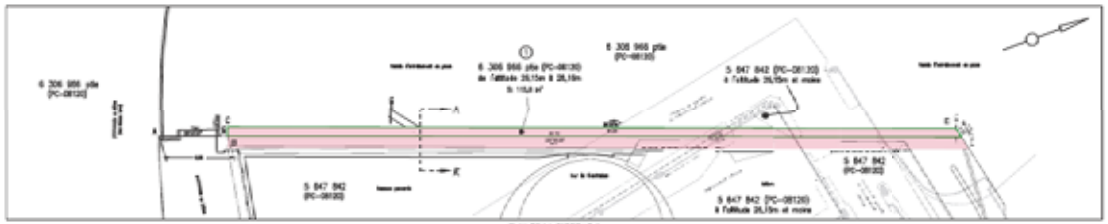

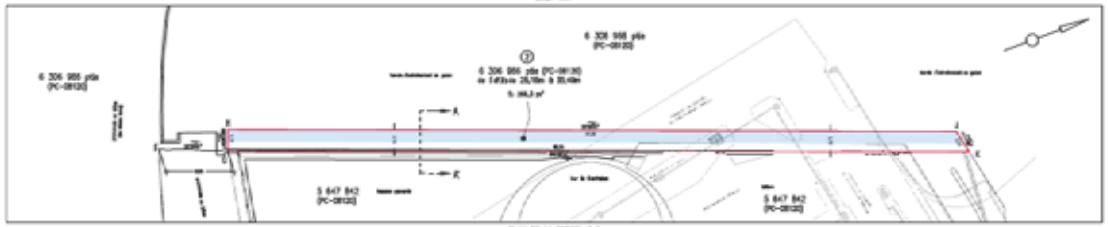

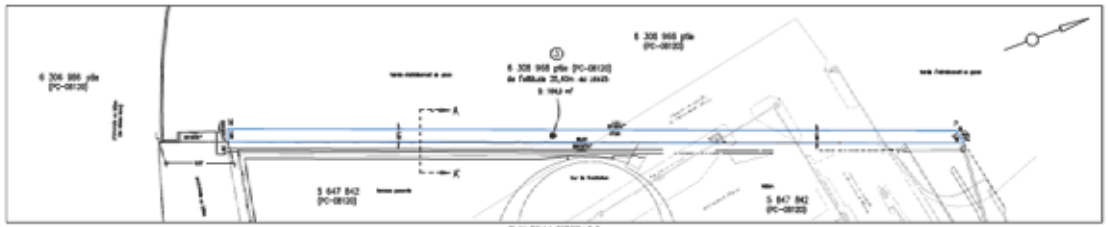

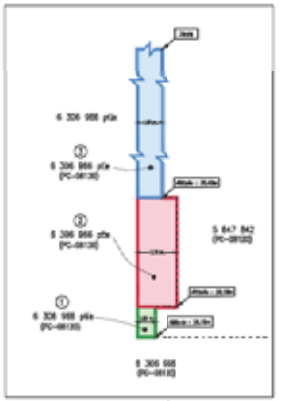

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Cadran solaire
Planétarium de Montréal
Montreal Planetarium
Astronomical Society
Monument à
Nicolas Copernic
Îlots76 (Aire de
jeux gonflables)
Fermé temporairement
Place Nadia Comaneci

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT	:	5 647 842
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Ce bien-fonds, situé au nord-ouest de l'avenue Pierre-de Courbertin entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau, doit faire l'objet d'une servitude à des fins de passage en faveur de la R.I.O pour permettre l'accès au stationnement P5. Il est indiqué par les lettres ABCDEFGHJKLA (parcelle 1), sur le plan P-85 Maisonneuve préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 12 juin 2019 dont copie accompagne la présente description technique.

Ladite servitude est décrite comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Une partie du lot CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX (5 647 842 ptie), dudit cadastre, étant l'espace aérien au dessus de l'altitude de vingt-six mètres et quinze centièmes (26,15 m) et en dessous de l'altitude de vingt-huit mètre et vingt-huit centièmes (28,28 m) :

de figure irrégulière;

BORNÉ COMME SUIT :

- Vers le nord et le nord-est, par une autre partie du lot 5 647 842;

/2

- Vers l'est par une autre partie du lot 5 647 842 et par le lot 6 105 373;
- Vers le sud par une autre partie du lot 5 647 842;
- Vers l'ouest par une autre partie du lot 5 647 842 et par le lot 6 105 373;

MESURANT :

- Vers le nord, de la lettre A vers la lettre B, seize mètres et deux centièmes (16,02 m) dans une direction de 78°20'47";
- Vers le nord-est, de la lettre B vers la lettre C, six mètres et trente-sept centièmes (6,37 m) dans une direction de 113°26'08";
- Vers l'est, de la lettre C vers la lettre D, six mètres et cinquante-six centièmes (6,56 m) dans une direction de 168°50'07";
- Vers le sud, de la lettre D vers la lettre E, cinq mètres et quarante-deux centièmes (5,42 m) dans une direction de 276°28'03";
- Vers l'ouest, de la lettre E vers la lettre F, deux mètres et vingt et un centièmes (2,21 m) dans une direction de 355°11'14";
- Vers le sud, de la lettre F vers la lettre G, dix-sept mètres et quatre-vingt-dix centièmes (17,90 m) dans une direction de 258°45'21";
- Vers l'est, de la lettre G vers la lettre H, un mètre et soixante-dix-sept centièmes (1,77 m) dans une direction de 200°47'06";
- Vers le sud, de la lettre H vers la lettre J, un mètre et quarante-cinq centièmes (1,45 m) dans une direction de 290°52'20";
- Vers l'ouest, de la lettre J vers la lettre K, quatre-vingt-quatorze centièmes de mètres (0,94 m) dans une direction de 20°46'57";

/3

- Vers le sud, de la lettre K vers la lettre L, cinquante-sept centièmes de mètre (0,57 m) dans une direction de 259°20'17";
- Vers l'ouest, de la lettre L vers la lettre A, sept mètres et vingt-deux centièmes (7,22 m) dans une direction de 20°30'10";

contenant en superficie cent deux mètres carrés et quatre dixièmes (102,4 m²).

La lettre A est situé à une distance de trois mètres et cinquante-huit centièmes (3,58 m) du coin nord-ouest du lot 5 647 842 (Lettre Z) et ce mesuré vers le sud le long de la limite ouest du lot 5 647 842.

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le douzième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 553 de mes minutes au dossier 20663-6 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Dossier : 20663-6

Copie conforme [illegible]inal
Montréal, le [illegible]

Ar[illegible]e

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
2655
2019-07-22
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

AP26189

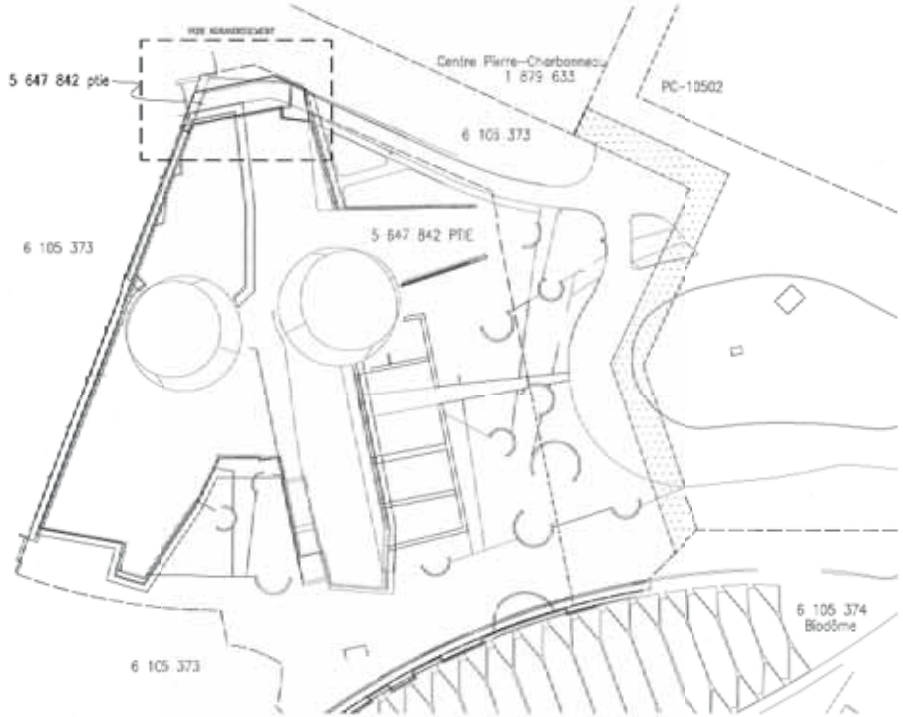

Agrandissement montrant la servitude de passage en faveur de la R.I.D de l'altitude inférieure (26,15m.) à l'altitude supérieure (28,28m.)

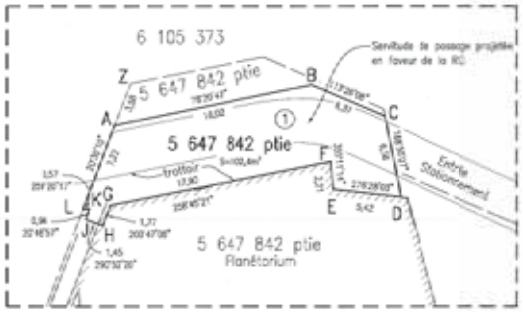

AGRANDISSEMENT 1:200

LÉGENDE

- limite du présent emplacement
- limite de lot adjacent
- réduisement
- abîmement
- servitude de passage publiée le 23 août 1984 sous le #A127116

PLAN DE LOCALISATION

A1

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle 1: 300

Les cotes utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Une partie du lot 5 647 842

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au nord-ouest de
L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN
entre le
BOULEVARD PIE-IX
et la
RUE VIAU

FINS DU DOCUMENT:

SERVITUDE DE PASSAGE PROJETÉE EN FAVEUR DE LA R.I.D.
POUR PERMETTRE L'ACCÈS AU STATIONNEMENT P5.

NOTES: 1- La servitude de passage est illustrée par les lettres ABCDEFGHJKLA. Elle est délimitée à partir de l'altitude 26,15m jusqu'à l'altitude 28,28m.

2- Système de référence spatiale utilisé: NAD83 SCRS (COPQ)

3- Les altitudes sont en référence au système canadien de référence altimétrique de 1928 (CGVD28) également connu comme le niveau moyen des mers de 1929 (NMM29)

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 12 juin 2019

Préparé par: CHRIS. BÉLEC-DUPUIS, Arpenteur-géomètre

Minute NP 553 Sceau

COPIE CONFORME ORIGINAL
Montréal, Arpenteur

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuille(s) cartographique(s): 31H12-005-2562, 31H12-005-2562 (31H12-010-1331) Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 20663-6 (Greffe commun des arpenteurs(s)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

PLAN Nº P-85 MAISONNEUVE

AP28183

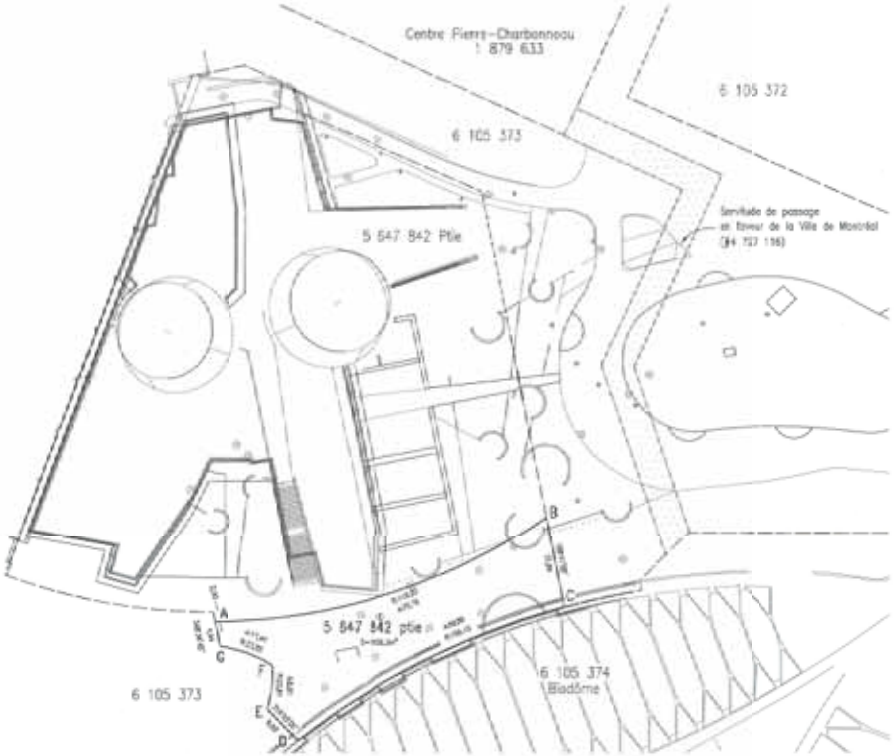

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

A1

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE Québec

LOT(S)

Une partie du lot 5 647 842

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au nord-ouest de
L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN
entre le
BOULEVARD PIE-IX
et la
RUE VIAU

FINS DU DOCUMENT:

SERVITUDE DE PASSAGE PROJETÉE EN FAVEUR DU LOT
6 105 373 CONTRE LE LOT 5 647 842

NOTES: 1- La servitude de passage est illustrée par les lettres ABCDEFGA. Elle est délimitée en hauteur de l'altitude 28,15 m à l'altitude 29,10 m.

2- Système de référence spatiale utilisé: NAD83 SCRS 3000 (1)

3- Les altitudes sont en référence au système canadien de référence altimétrique de 1928 (CGVD28). Également connu comme le niveau moyen des mers de 1929 (NMM29)

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du geste commun.

Montréal, le 30 mai 2014

Préparé par: GABRIEL BÉLEC-DUPUIS, Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME ORIGINAL

Minute N° 2040 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-2082, 31H12-005-2083 (31H12-210-1321) Dessin: J.Lagrenne

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER N° 20663-6 (Grade minimum des arpenteurs(es) géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

PLAN N° P-83 MAISONNEUVE

PLAN DE LOCALISATION

LÉGENDE

- : Puisard circulaire
- : Puisard rectangulaire
- : Regard inconnu
- : Regard d'égout sanitaire
- : Limites des lots bornants
- : Limites de bien-fonds
- : Limites de servitude

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	DU QUÉBEC
LOT	:	UNE PARTIE DU LOT 5 647 842
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	MERCIER – HOCHELAGA - MAISONNEUVE

La servitude de passage devant être créée et située au nord-ouest de l'avenue Pierre-de-Coubertin entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau est indiquée par les lettres ABCDEFGA sur le plan P-83 Maisonneuve préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 30 mai 2019 dont copie accompagne la présente description technique.

Ladite servitude de passage est décrite comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1-. Une partie du lot CINQ MILLION SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX (5 647 842 ptie) du cadastre du Québec, étant l'espace aérien sise au-dessus de l'altitude de vingt-six mètres et quinze centièmes (26,15 m) et en dessous de l'altitude de vingt-neuf mètres et dix centièmes (29,10 m):

dont la projection horizontale est de figure irrégulière;

/2

BORNÉE :

- Vers le nord-ouest par le lot 6 105 373
- Vers le nord par une autre partie du lot 5 647 842;
- Vers l'est par le lot 6 105 373;
- Vers le sud-est par le lot 6 105 374.
- Vers le sud, le sud-ouest et l'ouest par le lot 6 105 373

MESURANT :

- À partir d'un point «A», soixante-dix mètres et soixante-dix-huit centièmes (70,78 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de cent dix-huit mètres et vingt centièmes (118,20 m) et dont la corde a un gisement 72°21'44" jusqu'au point «B»;
- Trente et un mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (31,99m.) suivant un gisement de 168°51'00" jusqu'au point «C»;
- Cinquante-neuf mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (59,89 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de cent cinquante mètres et treize centièmes (150,13 m) et dont la corde a un gisement 243°21'06" jusqu'au point «D»;
- Huit mètres et quatre-vingt-trois centièmes (8,83m) suivant un gisement de 315°03'05" jusqu'au point «E»;
- Huit mètres et quatre-vingt-un centièmes (8,81 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de vingt-trois mètres et quatre-vingt-un centièmes (23,81 m) et dont la corde a un gisement 6°34'08" jusqu'au point «F»;
- Onze mètres et quarante et un centièmes (11,41 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de vingt-trois mètres et cinquante-deux (23,52 m) et dont la corde a un gisement 109°51'00" jusqu'au point «G»;
- Quatre mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (4,94 m) suivant un gisement de 348°36'45" jusqu'au point de départ «A».

contenant en superficie mille cent neuf mètres carrés et cinq dixièmes (1109,5 m²).

Les altitudes sont définies par l'élévation verticale en rapport au niveau moyen des mers de 1929 (NMM29) également connu comme le système canadien de référence altimétrique de 1928 (CGVD28).

Les gisements sont en référence au système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ NAD83 SCRS), soit la projection cartographique MTM appliquée dans le fuseau 8 au système de référence planimétrique nord-américain de 1983 (SCRS) également commun comme le réseau de haute précision de 1992 (RHP92).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le trentième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 546 de mes minutes au dossier 20663-6 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

GABRIEL BÉLEC-DUPUIS
Arpenteur-géomètre

/cc

Dossier : 20663-6

Copie conforme

Montréal, le

Arpenteur

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
2665
2019-07-22
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

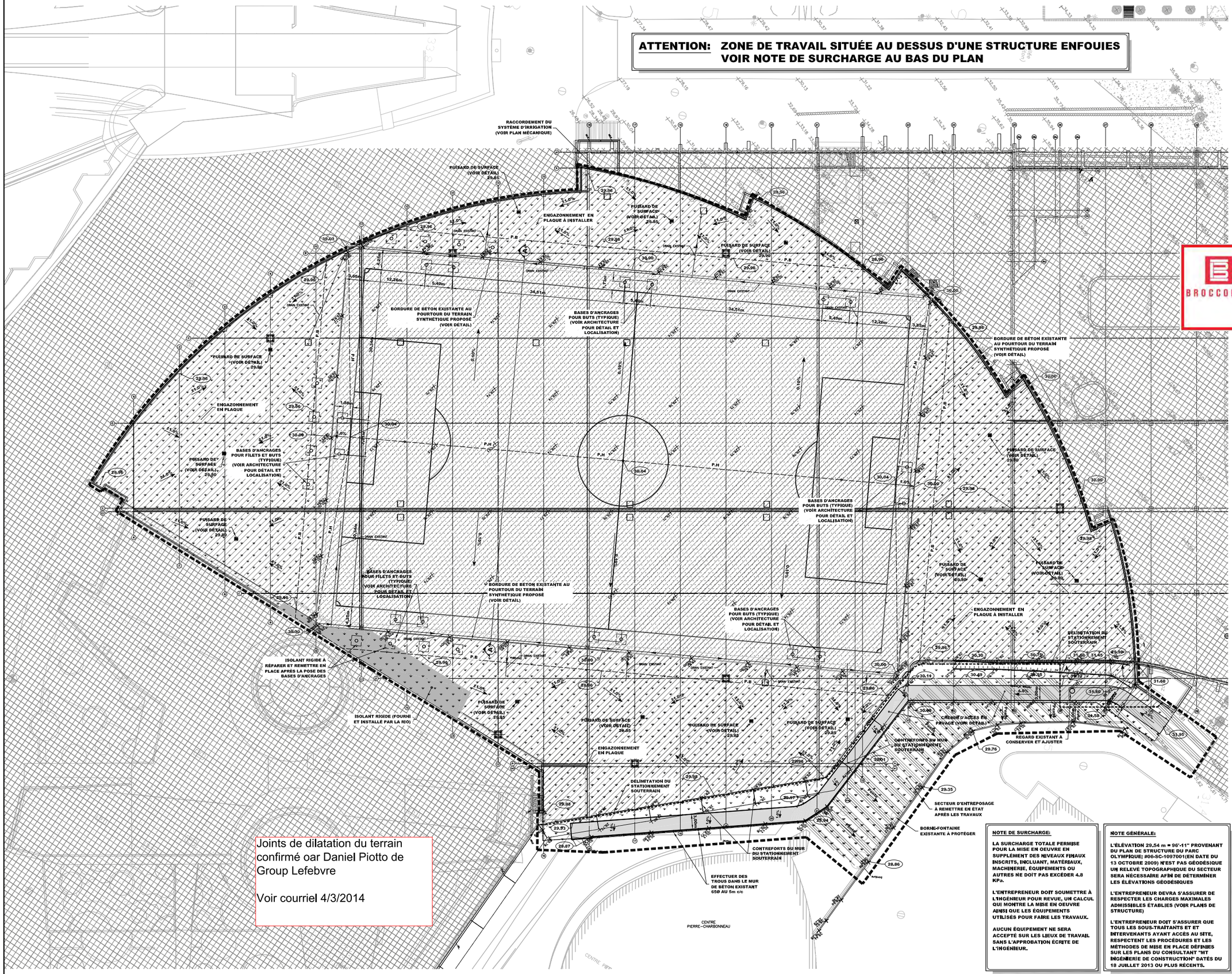

NOTE DE SURCHARGE:

LA SURCHARGE TOTALE PERMISE POUR LA MISE EN OEUVRE EN SUPPLÉMENT DES NIVEAUX FINAUX INSCRITS, INCLUANT, MATÉRIAUX, MACHINERIE, ÉQUIPEMENTS OU AUTRES NE DOIT PAS EXCÉDER 4.8 KPa.

L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE À L'INGÉNIEUR POUR REVUE, UN CALCUL QUI MONTRE LA MISE EN OEUVRE AINSI QUE LES ÉQUIPEMENTS UTILISÉS POUR FAIRE LES TRAVAUX.

AUCUN ÉQUIPEMENT NE SERA ACCEPTÉ SUR LES LIEUX DE TRAVAIL SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'INGÉNIEUR.

NOTE GÉNÉRALE:

L'ÉLÉVATION 29.54 m = 96'-11" PROVENANT DU PLAN DE STRUCTURE DU PARC OLYMPIQUE; #06-SC-1097001(EN DATE DU 13 OCTOBRE 2009) N'EST PAS GÉODÉSIQUE UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DU SECTEUR SERA NÉCESSAIRE AFIN DE DÉTERMINER LES ÉLÉVATIONS GÉODÉSIQUES

L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE RESPECTER LES CHARGES MAXIMALES ADMISSIBLES ÉTABLIES (VOIR PLANS DE STRUCTURE)

L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ET ET INTERVENANTS AYANT ACCÈS AU SITE, RESPECTENT LES PROCÉDURES ET LES MÉTHODES DE MISE EN PLACE DÉFINIES SUR LES PLANS DU CONSULTANT "MT INGÉNIERIE DE CONSTRUCTION" DATÉS DU 18 JUILLET 2013 OU PLUS RÉCENTS.

IMPACT MONTRÉAL

notes

L'entrepreneur devra prendre sur place les dimensions relatives aux travaux; fabriquer et exécuter les ouvrages conformément à ces dimensions et conditions de chantier.

plan clé

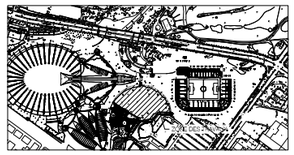

Broccolini Construction Inc.
As-Builts Saputo Practice Field
BROCCOLINI April 11, 2014

LÉGENDE

- GAZON NATUREL EN PLAQUE À INSTALLER
- SURFACE SYNTHÉTIQUE
- ZONE INTERDITE DE PASSAGE
- ZONE DE DÉCHARGEMENT AUTORISÉE SANS LIMITE DE CHARGE
- ZONE DE CHARGE LIMITÉE (VOIR STRUCTURE)

numéro	révision	date
07	AJOUT DE COTES DES ANCRAGES	2013-07-29
06	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	2013-07-19
05	POUR COORDINATION AMÉNAGEMENT	2013-06-25
04	ÉMIS POUR APPROBATION PARC OLYMPIQUE	2013-06-20
03	ÉMIS POUR SOUMISSION - LOT 2	2012-08-10
02	ÉMIS POUR INSTALLATION DES DRAINS	2012-06-22
01	ÉMIS POUR AUTORISATION MELS - LOT 2	2012-02-22
00	ÉMIS POUR COMMENTAIRES	2011-12-05

sceau

architecture

PROVENCHER ROY + ASSOCIÉS ARCHITECTES

276, RUE SAINT-JACQUES,
BUREAU 210, MONTRÉAL, QUÉBEC
CANADA, H2Y 1N3
T 514 844.3936 | F 514 844.6526
WWW.PRAA.QC.CA

experts conseils

Structure - Mécanique - Électricité - Génie-civil

CIMA

740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6
Téléphone : (514) 337-2462
Télécopieur : (514) 281-1632
www.cima.ca

ISO 9001

dossier

STADE SAPUTO
Terrain de soccer synthétique
Plan de drainage et de nivellement de surface

échelle	1:250
dessiné par	MAXIME RICARD
conçu par	ÉRIC DUPUIS, tech.
approuvé par	MICHEL IMBEAULT, ing.
date	2011-11-28
numéro du projet	M01824A
numéro du dessin	SU-02-001
révision	06

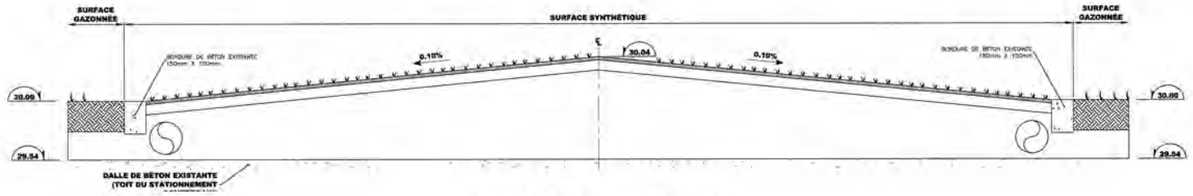

COUPE "A-A" - PROFIL DU TERRAIN
AUCUNE ÉCHELLE

NOTE DE SURCHARGE:

LA SURCHARGE TOTALE PERMISE POUR LA MISE EN OEUVRE EN SUPPLÉMENT DES NIVEAUX FINAUX INSCRITS, INCLUANT, MATÉRIAUX, MACHINERIE, ÉQUIPEMENTS OU AUTRES NE DOIT PAS EXCÉDER 4.6 KPa.

L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE À L'INGÉNIEUR POUR REVUE, UN CALCUL QUI MONTRE LA MISE EN OEUVRE AINSI QUE LES ÉQUIPEMENTS UTILISÉS POUR FAIRE LES TRAVAUX.

AUCUN ÉQUIPEMENT NE SERA ACCEPTÉ SUR LES LIEUX DE TRAVAIL SANS L'APPROBATION ÉCRITE DE L'INGÉNIEUR.

NOTE GÉNÉRALE:

L'ÉLÉVATION 29.54 m = 96'-11" PROVENANT DU PLAN DE STRUCTURE DU PARC OLYMPIQUE; #06-SC-1097001(EN DATE DU 13 OCTOBRE 2009) N'EST PAS GÉODÉSIQUE UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DU SECTEUR SERA NÉCESSAIRE AFIN DE DÉTERMINER LES ÉLÉVATIONS GÉODÉSIQUES

L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE RESPECTER LES CHARGES MAXIMALES ADMISSIBLES ÉTABLIES (VOIR PLANS DE STRUCTURE)

L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ET ET INTERVENANTS AYANT ACCÈS AU SITE, RESPECTENT LES PROCÉDURES ET LES MÉTHODES DE MISE EN PLACE DÉFINIES SUR LES PLANS DU CONSULTANT "MT INGÉNIERIE DE CONSTRUCTION" DATÉS DU 18 JUILLET 2013 OU PLUS RÉCENTS.

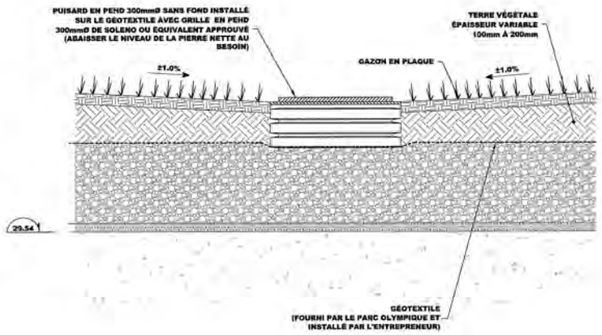

DÉTAIL - PUISARD PEHD
ÉCHELLE 1:5

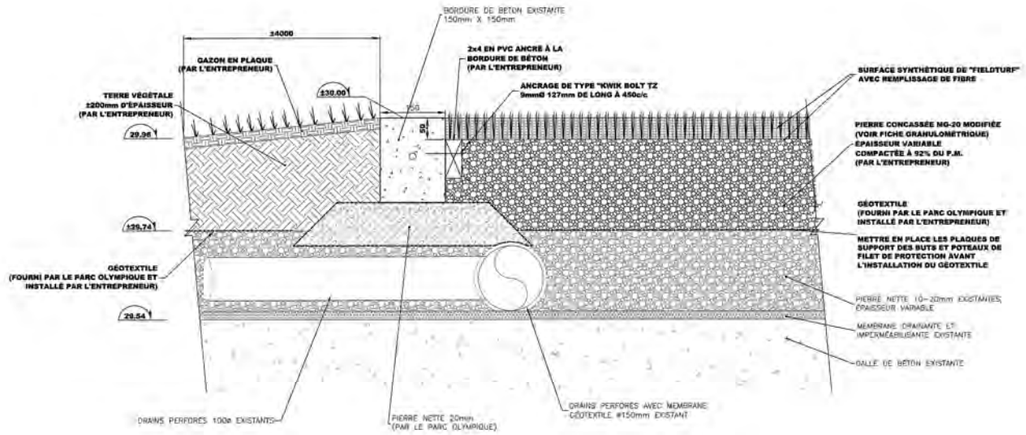

DÉTAIL - TERRAIN SYNTHÉTIQUE ET NATUREL
ÉCHELLE 1:5

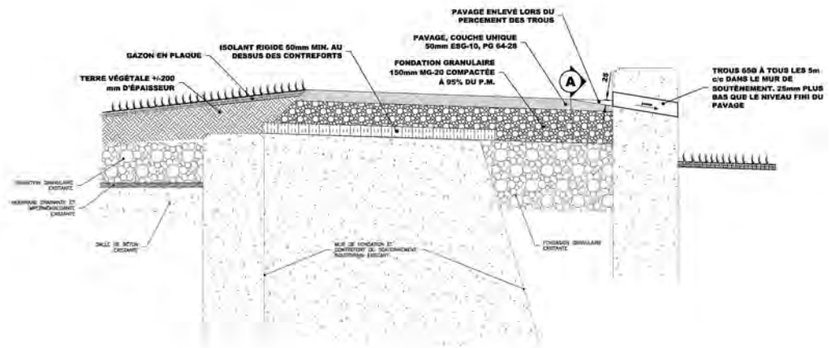

DÉTAIL - CHEMIN D'ACCÈS EN PAVAGE
ÉCHELLE 1:5

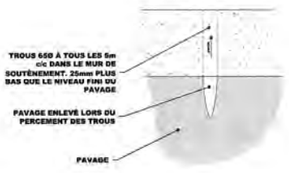

PLAN - TROUS DANS LE MUR DE SOUTÈNEMENT
ÉCHELLE 1:5

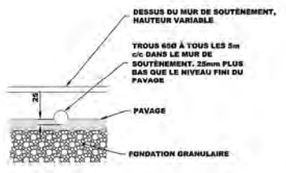

COUPE A- TROUS DANS LE MUR DE SOUTÈNEMENT
ÉCHELLE 1:5

DEVIS

1. GÉNÉRALITÉS

1. Sauf indication contraire, les niveaux indiqués au(x) plan(s) sont en mètre.
2. Ce plan doit être lu conjointement avec les plans des autres professionnels.
3. Avant de soumissionner, l'Entrepreneur devra visiter le site et en accepter toutes les conditions existantes, indiquées ou non au(x) plan(s).
4. Toutes les lignes, bornes et niveaux proviennent du plan d'implantation produit par Francois Houle, arpenteur-géomètre, dossier 48214-1, minute 15053 daté du 19 juin 2013.
5. Advenant une divergence entre les documents, la solution la plus dispendieuse peut être retenue.
6. Toute démolition de pavage, trottoir ou bordure doit être délimitée d'abord par un trait de scie.
7. La position de tous les services existants est approximative. Les dessins montrent l'emplacement souhaité pour les services proposés. L'entrepreneur doit utiliser la position géodésique pour l'installation des services proposés. L'Entrepreneur devra aviser l'ingénieur s'il constate que les services ne peuvent être installés tel que prescrit au plan, et ce, par écrit.
8. Toutes les dimensions ayant rapport avec l'existant devront être vérifiées sur le site et coordonnées avec ces documents avant le début des travaux. Aucune dimension ne doit être prise à l'échelle sur les plans.
9. Pour l'implantation, l'Entrepreneur devra utiliser les données fournies au plan de l'arpenteur. (voir article 1.4 ci-haut). L'implantation est de la responsabilité de l'entrepreneur.
10. L'implantation des nouveaux éléments doit être faite de manière électronique afin d'avoir les coordonnées géodésiques ou arbitraires des points, selon le référentiel fourni par l'arpenteur.

2. EXCAVATION, REMBLAI ET TERRASSEMENT

1. Les pentes d'excavation devront être conformes aux exigences du laboratoire et de la C.S.S.T.
2. Les niveaux proposés indiqués sur ce plan sont les niveaux des surfaces finies. (voir les détails associés).
3. Après les travaux, poser du gazon en plaque sur 150 mm de terre végétale partout où indiqué au dessin.
4. Le géotextile est fourni par le Parc Olympique, ce dernier peut être récupéré par l'entrepreneur à sa demande avant l'installation. La mise en place du géotextile doit être faite de façon obtenir une surface unie et exempte de plissements, de gondolements ou de zones sous tension. Faire chevaucher chaque bande de géotextile sur la bande précédemment mise en place. Disposer la couche de protection dans les 4 heures suivant la mise en place du géotextile. Prévenir le déplacement des géotextiles et les protéger contre tout dommage ou toute détérioration avant, pendant et après la mise en place des couches de protection. Remplacer les géotextiles endommagés ou détériorés, à la satisfaction du Consultant.
5. Les travaux de terrassement doivent être exécutés selon la norme NQ-605-100/2001, et conformes au CCDG, dernière édition.
6. La pierre concassée MG-20 modifiée pour la surface de terrain synthétique sera de granulat 100% concassés, d'origine granitique seulement, tel que produit par Sable LG ou équivalent approuvé. Cette pierre concassée présentera une courbe granulométrique modifiée par rapport à celle prescrite au CCDG selon les critères suivant

% TOTAL PASSANT PAR LE TAMIS	
31.5 mm	100
20 mm	90-100
14 mm	68-93
5 mm	35-55
1.25 mm	14-28
315 um	7-17
160 um	
80 um	2.0-4.5 à la carrière 2.0-5.5 après compaction

La pierre concassée MG-20 pour le chemin de service en pavage sera de granulat 100% concassés, et conforme au CCDG, dernière édition et approuvé par le consultant en géotechnique.

3. DRAINAGE

1. Les puisards en polyéthylène haute densité (PEHD) type SOLENO ou équivalent approuvé. Ils sont équipés de grille de puisard 300 mm en PEHD de SOLENO ou équivalent approuvée.Les grille des puisards doivent être fixés aux puisards à l'aide de boulons

4. PAVAGE, TROTTOIR ET BORDURES

1. Pavage : exécution et matériaux selon les prescriptions du CCDG et du MTQ, dernière édition.
2. L'Entrepreneur doit soumettre sa formule de mélange pour l'enrobé bitumineux avant le début des travaux.
3. Tous les joints entre l'ancien et le nouveau pavage doivent être exécutés à chaud.
4. Enduire d'un liant bitumineux toutes les surfaces verticales des murs, bordures, trottoirs, regards, puisards, etc. en contact avec le nouveau pavage.
5. Enduire d'un bitume d'imprégnation la fondation granulaire supérieure avant la pose du pavage, enduire d'un bitume d'accrochage la couche de base avant la pose de la couche d'usure.
6. Béton pour ouvrages extérieurs (S.I.A.) : sauf indication contraire, le béton doit répondre aux exigences suivantes:
   - Résistance à 28 jours (f'c) = 35 MPa
   - Air occlus 5 @ 8%
   - Affaissement 80 ± 20 mm
7. Une planche asphaltique de 12 mm d'épaisseur devra être installée tout autour des trottoirs et bordures en contact avec toute autre surface de béton.
8. Les panneaux isolants doivent être de polystyrène expansés et extrudés de marque STYROFOAM modèle HI-60 ou équivalent approuvé.

5. DISPOSITION DES MATÉRIAUX D'EXCAVATION

1. Les matériaux secs de démolition (bordures, béton, pavage, etc...) doivent être disposés dans un endroit approuvé par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP)
2. L'Entrepreneur ne doit disposer, déverser ou laisser s'échapper sur le sol ou dans les cours d'eau aucune matière organique ou inorganique telle que, mais de façon non limitative, produits du pétrole ou leurs dérivés; antigel ou solvant. Ces matières doivent être récupérées à la source et éliminées conformément à la loi, aux politiques et réglementations du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, de la façon approuvée par le Maître d'œuvre.
3. Tous les matériaux excavés non réutilisés, incluant notamment le bois tronçonné, les gravats et plâtres, les pièces de béton et de maçonnerie ainsi que les morceaux de pavage, devront être transportés hors du site des travaux en un endroit conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement, au Règlement sur les déchets solides et au Règlement sur les déchets dangereux. L'Entrepreneur devra lui-même trouver l'endroit et le soumettre à l'approbation de l'ingénieur.
4. En tout temps, la disposition des matériaux d'excavation devra être faite en dehors des plans d'eau (lacs, rivières, ruisseaux, etc.), de leur rive respective et des plaines inondables.
5. Dans tous les cas, l'Entrepreneur devra fournir à l'ingénieur la preuve écrite que les matériaux provenant du chantier ont été déposés dans un site autorisé.

6. DESSINS D'ATELIER

1. L'Entrepreneur doit fournir des dessins d'atelier et obtenir l'approbation de l'ingénieur avant de procéder à toute commande.

IMPACT MONTRÉAL

notes:
L'entrepreneur devra prendre sur place les dimensions relatives aux travaux fabriquer et exécuter les ouvrages conformément à ces dimensions et conditions de chantier.

plan-clé

Broccolini Construction Inc.
As-Builts Saputo Practice Field
BROCCOLINI April 11, 2014

Composition de terrain confirmé par Alain Langlos de LANCO Aménagement inc.

Voir courriel 4/1/2014

numéro	révision	date
04	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	2013-07-19
03	ÉMIS POUR APPROBATION PARC OLYMPIQUE	2013-06-20
02	ÉMIS POUR SOUMISSION - LOT 2	2012-09-10
01	ÉMIS POUR AUTORISATION MELS - LOT 2	2012-02-22
00	ÉMIS POUR COMMENTAIRES	2011-12-05

sceau

Michel Imbeault 117221 Québec 27 juin 2013

architecte/arch

PROVENCHER ROY + ASSOCIÉS ARCHITECTES
275, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 210, MONTRÉAL, QUÉBEC CANADA, H2Y 1N3
T 514 844.3938 | F 514 844.6526
WWW.PRAA.QC.CA

experts conseils
Structure - Mécanique - Électricité - Génie-civil
CIMA
ISO 9001

dessin
STADE SAPUTO
Terrain de soccer synthétique
Plan de détails

échelle: INDIQUÉE		
dessiné par: MAXIME RICARD	corrigé par: ÉRIC DUPUIS, tech	
approuvé par: MICHEL IMBEAULT, ing.	date: 2011-12-05	
numéro du projet: M01824A	numéro du dessin: SU-02-002	révision: 04

VUE ISOMÉTRIQUE DU LOT 5 647 842 DE L'ALTITUDE 20,40m. À 28,16m.

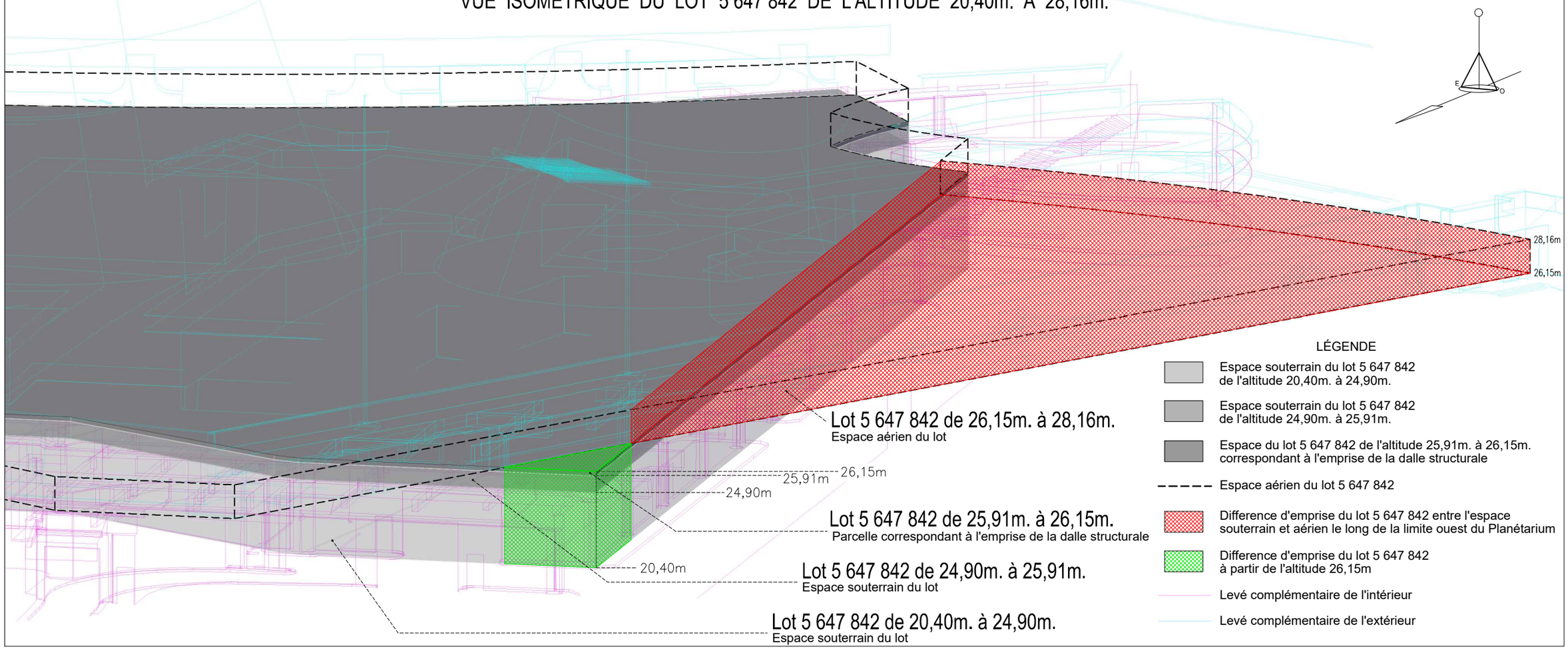

VUE LATÉRALE DU LOT 5 647 842 DE L'ALTITUDE 20,40m. À 28,16m.

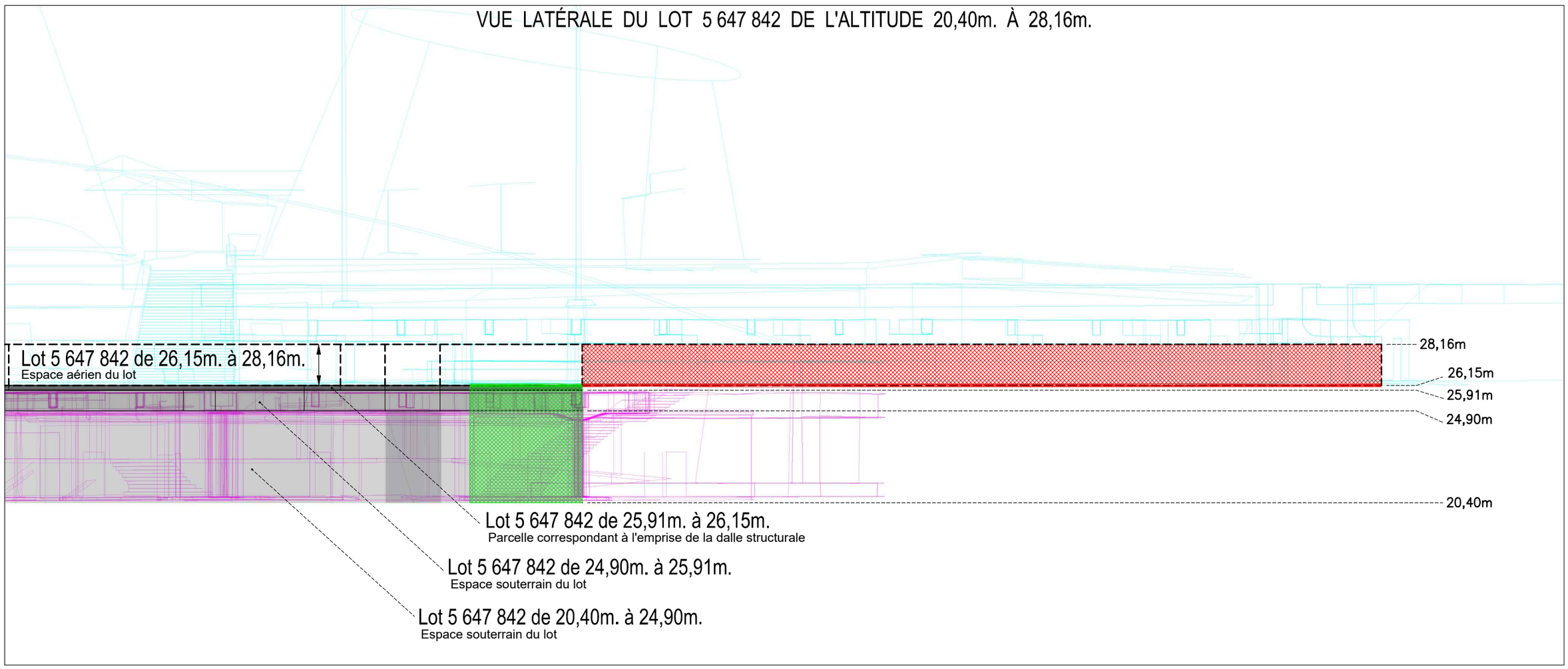

N° GDD:

Objet:

*La Société de dévelop
*La comptabilisation de
*Les constructions et o

1255792021

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à titre gratuit, de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, une propriété connue comme étant le Planétarium de Montréal, constituée du lot 5 647 842 du cadastre du Québec, située dans le Parc olympique dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. . N/Réf. : 31H12-005-2072-01 / 13-0419-T .

pement et de mise en valeur du Parc olympique cède à titre gratuit à la ville tous ses droits, titres et ir
e ce terrain se fera à la juste valeur ultérieurement, une fois reçu l'analyse de l'évaluation de la juste v
uvrages réalisés par la ville appartiennent en pleine propriété à la Ville, ils sont déjà comptabilisés dar

ntérêts dans le lot 5 647 842
aleur de ce terrain
ns les livres, à titre d'information, le coût aux livres du planétarium au 31 décembre 2024 est de 43 134

045$

Montréal

Extrait du rôle d'évaluation foncière

Municipalité de **Montréal**
En vigueur pour les exercices financiers **2026-2027-2028**

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	4801 Avenue Pierre-De Coubertin
Arrondissement :	Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Numéro de lot :	5647842
Numéro de matricule :	0046-87-6235-6-000-0000
Utilisation prédominante :	Planétarium
Numéro d'unité de voisinage :	2869
Numéro de compte foncier :	30 - F33333400

2. Propriétaire

Nom :	VILLE DE MONTREAL (Usufruitier)
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Personne morale
Adresse postale :	303 NOTRE-DAME EST 3.500, MONTREAL QUEBEC, H2Y 3Y8
Date d'inscription au rôle :	2017-01-01
Conditions particulières d'inscription :	Disposition spécifique de la Loi

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale :	-
Superficie :	9 186,7 m^2

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages :	-
Année de construction :	-
Aire d'étages :	-
Genre de construction :	-
Lien physique :	-
Nombre de logements :	-
Nombre de locaux non résidentiels :	1
Nombre de chambres locatives :	-

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Rôle courant

Date de référence au marché :	2024-07-01
Valeur du terrain :	4 869 000 $
Valeur du bâtiment :	63 716 300 $
Valeur de l'immeuble :	68 585 300 $

Rôle antérieur

Date de référence au marché :	2021-07-01
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	57 249 300 $

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation :

Résiduel

Sous-catégorie résidentielle à laquelle appartient l'unité	% applicable aux fins d'établissement du montant de la taxe
Sous-catégorie résiduelle	**100 %**

Valeur imposable de l'immeuble :	0 $
Valeur non imposable de l'immeuble :	68 585 300 $

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant
Terrain non imposable	4 869 000 $

Source législative

Loi	Article	Alinéa
Loi sur la fiscalité	204	3

		municipale		
Bâtiment non imposable	63 716 300 $	Loi sur la fiscalité municipale	204	3
Immeuble non imposable	68 585 300 $	-	-	-

Les informations présentées dans ce rapport sont en date du : 2026-01-08
Date du rapport : 2026-01-16

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.24

2026/02/16
13:00

(2)

Dossier # : 1265323003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Naos jeunesse : la créativité en action !, pour une période de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 451 et 460, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 431 pieds carrés, à des fins de bureaux, de services communautaires, et d'ateliers éducatifs destinés aux jeunes filles, pour un loyer total de 20 416,44 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-129

Il est recommandé :
1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Naos jeunesse : la créativité en action !, pour une période de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 451 et 460, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 431 pieds carrés, à des fins de bureaux, services communautaires, et d'ateliers éducatifs destinés aux jeunes filles, pour un loyer total de 20 416,44 $**,** excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-27 11:01

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265323003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Naos jeunesse : la créativité en action !, pour une période de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 451 et 460, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 431 pieds carrés, à des fins de bureaux, de services communautaires, et d'ateliers éducatifs destinés aux jeunes filles, pour un loyer total de 20 416,44 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-129

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a acquis des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, la Cité-des-Hospitalières (Cité), située au 201 à 251-A, avenue des Pins Ouest (l'Immeuble). La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site doivent se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle ;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel ;
- La cohérence avec l'histoire du site ;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel reflétera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, en mettant en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Le projet actuel repose sur une démarche d'urbanisme transitoire qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

La Ville a confié à l'organisme à but non lucratif, Atelier Entremise, la gestion de l'occupation transitoire de la Cité, dont l'un des mandats est de trouver des locataires temporaires qui respectent les engagements de mise en valeur du site.

Atelier Entremise a proposé de louer les locaux à Naos jeunesse : la créativité en action ! pour lui permettre de poursuivre ses activités à la Cité pour une durée de 24 mois à compter du 1er février 2026. Naos jeunesse : la créativité en action ! occupe le local depuis le 1er juillet 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA255941003 - 23 janvier 2025 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Naos Jeunesse : la créativité en action !, pour une durée de douze (12) mois, à compter du 1er février 2025, le local 388-B situé au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 200 pi², à des fins de bureau, pour un loyer total de 3 996,96 $, excluant les taxes de vente.
DA245941005 - 20 juin 2024 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Naos Jeunesse: la créativité en action !, pour une durée de sept (7) mois, à compter du 1er juillet 2024, le local 388-B, situé au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 200 pi², à des fins de bureau, pour un loyer total de 2 327,50 $ excluant les taxes de vente. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

DA235323015 - 6 juin 2023 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Naos Jeunesse : la créativité en actions !, pour une période d'une année, à compter du 1er juillet 2023, le local 388B, situé au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie d'environ 200 pi², à des fins de bureaux et d'ateliers communautaires pour les jeunes filles, moyennant un loyer total de 3 800 $, excluant les taxes.

DESCRIPTION

Ce dossier propose un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Naos jeunesse : la créativité en action !, les locaux 451 & 460, d'une superficie totale de 431 pi², situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, services communautaires, ateliers éducatifs destinés aux jeunes filles, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 1er février 2026, pour un loyer total de 20 416,44 $, excluant les taxes de vente. Le projet de bail comporte une clause de résiliation permettant à l'une ou l'autre partie d'y mettre fin avant terme sur préavis de 30 jours. La Ville fournit l'énergie et prend en charge l'entretien et les réparations alors que le locataire est responsable des taxes foncières et de l'entretien ménager des lieux loués.

JUSTIFICATION

Le Service de la stratégie immobilière appuie la recommandation d'Atelier Entremise, gestionnaire de l'occupation transitoire à la Cité, concernant cette proposition. Comme les autres occupations, la location proposée contribue au maintien d'activités qui respectent les cinq grands principes énoncés à l'acte d'acquisition du site par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier procurera un revenu de location total de 20 416,44 $ à la Ville de Montréal, plus les taxes applicables.
Le tableau suivant représente le détail de la recette pour la durée du bail.

	Recettes annuelles 2026	Recettes annuelles 2027	Recettes du 1er au 31 janvier 2028	Recettes totales
Loyer	9 237,03 $	10 317,77 $	861,64 $	20 416,44 $
TPS (5%)	461,85 $	515,89 $	43,08 $	1 020,82 $
TVQ (9,975%)	921,39 $	1 029,20 $	85,95 $	2 036,54 $
Total incluant les	10 620,27 $	11 862,86 $	990,67 $	23 473,80 $

taxes				

Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI.
Le loyer se trouve dans la fourchette produite par la Section de l'évaluation du SSI.
Cette transaction est exemptée du tarif concernant les transactions immobilières, puisqu'il s'agit de la reconduction d'une occupation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et équité et à l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques en raison de la superficie modeste louée et du fait que cet enjeu n'est pas sous le contrôle de l'occupant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'une telle location priverait la Ville de revenus de location.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephane BERNAQUEZ, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-01-16

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-949-9881
Télécop. :

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265323003
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière
Projet : #1303-129 – Naos jeunesse : la créativité en action !

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelles **priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **15.** Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif,** notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire **17**. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes **:** intentions de définir des mécanismes d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières **20**. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole **:** intentions d'assurer la conservation et la mise en valeur de tous les patrimoines (matériel, immatériel, paysager et naturel) et de protéger les éléments patrimoniaux contribuant à forger et distinguer l'identité montréalaise.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** L'Occupation transitoire à la Cité des hospitalières permet à l'organisme de promouvoir la vitalité culturelle, favoriser la créativité et le rayonnement à Montréal.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-01-21 13:26:57

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1170936182
Nom	Naos jeunesse : la créativité en action !

Adresse du domicile

Adresse	5694 rue Clark Montréal (Québec) H2T2V4 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Naos jeunesse : la créativité en action !
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Serra
Prénom	isabel
Adresse	5694 rue Clark Montréal (Québec) H2T2V4 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2015-05-07
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2015-05-07
Date de fin d’existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2015-05-07 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2024-12-13
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2024-12-10 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-01-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2025-01-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8541
Activité	Enseignement de formation personnelle et populaire
Précisions (facultatives)	Enseignement, exploration et développement de la créativité des jeunes et de leurs forces, intérêts et aspirations afin d'augmenter leur pouvoir d'action dans les différentes sphères de leur vie.

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 1 à 5
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Lemieux
Prénom	Sylvie
Date du début de la charge	2015-06-01

Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	5699 rue Clark Montréal (Québec) H2T2V5 Canada

Nom de famille	Boucher
Prénom	Claire
Date du début de la charge	2016-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6237 av. des Érables Montréal (Québec) H2G2M7 Canada

Nom de famille	SERRA
Prénom	ISABEL
Date du début de la charge	2018-07-27
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	5694 rue Clark Montréal (Québec) H2T2V4 Canada

Nom de famille	Laliberté
Prénom	Gabrielle
Date du début de la charge	2019-10-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	409-2671 BOUL. Mont-Royal E Montréal (Québec) H2H1L3 Canada

Nom de famille	Marleau
Prénom	Martine
Date du début de la charge	2024-06-30
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	10716 rue Laverdure Montréal (Québec) H3L2L9 Canada

Nom de famille	Kanaan
Prénom	masarra
Date du début de la charge	2024-10-10
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	300-2004 boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X2T2 Canada

Historique

Nom de famille	Serra
Prénom	Isabel
Date du début de la charge	2015-06-01
Date de la fin de la charge	2017-09-05
Fonctions actuelles	Président Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	5694 rue Clark Montréal (Québec) H2T2V4 Canada

Nom de famille	Serra-Wagneur
Prénom	Xavier
Date du début de la charge	2015-06-01
Date de la fin de la charge	2016-07-21
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	5694 rue Clark Montréal (Québec) H2T2V4 Canada

Nom de famille	Rouan
Prénom	Judith
Date du début de la charge	2016-09-15

Date de la fin de la charge	2018-10-25
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	6644 rue Chabot Montréal (Québec) H2G2T5 Canada

Nom de famille	Larouche
Prénom	Marie-Claude
Date du début de la charge	2016-09-15
Date de la fin de la charge	2018-10-25
Fonctions actuelles	Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	6539 rue Louis-Hémon Montréal (Québec) H2G2L1 Canada

Nom de famille	Ouimet
Prénom	Héloïse
Date du début de la charge	2016-12-12
Date de la fin de la charge	2019-03-05
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	3280 AV. Dalbé-Viau Lachine (Québec) H3T3N4 Canada

Nom de famille	Haghighat
Prénom	Negar
Date du début de la charge	2018-10-25
Date de la fin de la charge	2019-10-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	98 rue Audubon Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B3E9 Canada

Nom de famille	Pineau
Prénom	Marthe
Date du début de la charge	2018-10-25
Date de la fin de la charge	2024-10-10
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	6791 av. Charles-Goulet Montréal (Québec) H1K5E5 Canada

Nom de famille	Loranger
Prénom	Sylvia
Date du début de la charge	2018-04-23
Date de la fin de la charge	2024-03-04
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	10526 av. De Lorimier Montréal (Québec) H2B2J3 Canada

Nom de famille	Gout
Prénom	Géraldine
Date du début de la charge	2020-10-22
Date de la fin de la charge	2022-01-17
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1-5885 rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2V4K9 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2024-12-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-12-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-11-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-10-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-11-22
Déclaration de mise à jour courante	2020-12-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-10-01
Déclaration de mise à jour courante	2019-12-11
Déclaration de mise à jour courante	2019-08-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-08-21
Déclaration de mise à jour courante	2018-12-20
Lettres patentes supplémentaires	2018-08-22

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2018-07-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-07-30
Déclaration de mise à jour courante	2017-10-27
Déclaration de mise à jour courante	2017-08-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-06-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-11-14
Déclaration initiale	2015-06-23
Lettres patentes	2015-05-07

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2015-06-23

Nom

Nom	Naos jeunesse : la créativité en action !
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2015-05-07
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	NAOS JEUNESSE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2015-06-23
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

LA CRÉATIVITÉ EN ACTION!*

Montréal, le 20 novembre 2025

Naos Jeunesse : la créativité en action !
Numéro d'entreprise : 1170936182
Siège social : 5692 rue Clark, Montréal (Québec, Canada), H2T 2V4

OBJET : Autorisation de signature – la Cité des Hospitalières

Considérant la signature du nouveau bail à la Cité-des-Hospitalières

Je, soussignée Martine Marleau, confirme qu'à sa réunion tenue le 20 novembre 2025 à Montréal 2, le conseil d'administration de Naos Jeunesse : la créativité en action !

a résolu :

D'autoriser, Isabel Serra, Directrice, comme représentante désignée à signer et à déposer tout document nécessaire pour Entremise et au nom de Naos jeunesse : la créativité en action !

Martine Marleau

Présidente du conseil d'administration

Bail.pdf

CITÉ DES HOSPITALIÈRES

BAIL

 # 1303-129
(1er février 2026 au 31 janvier 2028)

Re : Locaux # 451 & 460 situés au 251, avenue des Pins Ouest,
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

entre : **VILLE DE MONTRÉAL**,
Le « **Locateur** »

et : **NAOS JEUNESSE : LA CRÉATIVITÉ EN ACTION !**
Le « **Locataire** »

Paraphes	
Locateur	Locataire

BAIL #1303-129
DU 1er février 2026 au 31 janvier 2028

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu en de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **NAOS JEUNESSE : LA CRÉATIVITÉ EN ACTION !** personne morale sans but lucratif légalement constituée le 7 mai 2015, selon la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) ayant son siège au 5694, rue Clark, Montréal, province du Québec, H2T 2V4, représentée par Isabel Serra, sa présidente, dûment autorisée aux fins des présentes, aux termes d'une résolution du conseil d'administration en date du 20 novembre 2025.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

ATTENDU QUE le Locateur a acquis en 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal, maintenant connu comme étant la Cité des Hospitalières (la Cité).

ATTENDU QUE cette acquisition est soutenue par les cinq grands principes suivants: la préservation de l'esprit des lieux; le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle; la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel; la cohérence avec l'histoire du site; et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins;

ATTENDU QUE le Locataire a fait part de son intérêt à occuper des locaux qui font partie de la Cité à des fins de bureaux, services communautaires, ateliers éducatifs destinés aux jeunes filles;

Paraphes	
Locataire	Locateur
IS	

ATTENDU QUE cette location s'inscrit dans le cadre de la phase d'occupation transitoire des lieux, dont la durée n'est pas définie et qui participera à définir le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la collectivité.

ATTENDU QUE le Locataire occupe les lieux loués depuis le 1er juillet 2023.

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le Bail, incluant son préambule et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : les aires, installations, aménagements et équipements de l'Édifice ou qui desservent l'Édifice, qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Édifice, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail** : le présent bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Édifice** : les bâtiments portant les numéros civiques 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2 des présentes, excluant les jardins de la Cité.

1.4 **Lieux loués** : les lieux décrits à l'article 2.

1.5 **Réparations majeures** : les travaux de réparation requis et habituellement réalisés par le Locateur, à ses frais, relativement aux murs extérieurs, à la structure, au toit, aux fenêtres, aux murs de soutènement, aux murs porteurs, aux systèmes de chauffage, d'électricité et de plomberie et aux systèmes électroniques de l'Édifice, incluant les Lieux loués, mais excluant tous autres équipements installés par le Locataire dans les Lieux loués.

1.6 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes, que doit assumer le Locateur ou le Locataire, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

Paraphes	
Locataire	Locateur
1.S.	

1.7 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation :** Les Lieux loués sont constitués des locaux 451 $ 460, d'une superficie totale de 431 pieds carrés, montrés au plan ci-joint comme annexe « 1 » et comprennent l'accès aux Aires et installations communes. Les Lieux loués font partie de l'Édifice portant le numéro civique 251 avenue des Pins Ouest, à Montréal, province de Québec, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cet emplacement est connu et désigné comme faisant partie du lot 6 001 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette location n'inclut aucun espace de stationnement.

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Ce Bail est consenti pour un terme de 2 ans, commençant le 1er février 2026 et se terminant le 31 janvier 2028, sans autre avis.

L'une ou l'autre partie peut cependant mettre fin à ce Bail avant terme, à sa discrétion, sur préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie et avec ajustement du loyer pour le dernier mois d'occupation s'il y a lieu.

3.2 **Reconduction tacite** : Malgré les dispositions des articles 1878 et 1879 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : **À compter du 1er février 2026 au 31 janvier 2027,** le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de dix mille soixante-seize dollars et soixante-seize cents (10 076,76 $) payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de huit cent trente-neuf dollars et soixante-treize cents **(839,73 $)** chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2026.

À compter du 1er février 2027 au 31 janvier 2028, le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de dix mille trois cent trente-neuf dollars et

Paraphes	
Locataire	Locateur
I.S	

soixante-huit cents (10 339,68 $) payable d'avance, en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de huit cent soixante et un dollars et soixante-quatre cents **(861,64 $)** chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, le premier jour de chaque mois à compter du 1er février 2027.

4.2 **Intérêt sur le loyer échu** : Tout versement de loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal pour les sommes dues à la Ville de Montréal en vertu du *Règlement sur les taxes*.

4.3 **Taxes foncières :** Toutes les Taxes foncières seront payées par le Locataire suivant la réception des comptes, le tout calculé au prorata d'occupation.

4.4 **Règlement sur les tarifs :** Aucun tarif ne s'applique à ce bail consenti par la Ville de Montréal.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 **Accès** : donner accès aux Lieux loués au Locataire, sept jours/semaine, de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures, pendant la durée du Bail. Le Locataire doit transmettre au service de sécurité du Locateur et maintenir à jour en tout temps la liste des employés qui auront accès aux Lieux loués. Pour des questions de sécurité, aucun visiteur ou invité ni aucun fournisseur ne doit avoir accès aux Lieux loués sans être enregistré au préalable au bureau du gardien au 251 avenue des Pins ouest et sans être accompagné en tout temps d'un employé reconnu du Locataire;

5.2 **Entretien et réparations**: maintenir les Lieux loués, l'Édifice et les Aires et installations communes en bon état et procéder aux Réparations majeures, qui pourraient être requises. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et, au besoin, le remplacement des équipements électromécaniques et de protection;

5.3 **Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre);

5.4 **Température** : fournir le chauffage dans les Lieux loués. Le Locateur n'a par ailleurs aucune obligation de climatiser les Lieux loués ni de réparer ou de remplacer les appareils déjà présents dans les Lieux loués;

5.5 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude);

Paraphes	
Locataire	Locateur
L.S	

5.6 **Énergie** : fournir l'énergie nécessaire à l'utilisation des Lieux loués;

5.7 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu par le *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 **État des lieux** : prendre les Lieux loués « tel quel », s'en déclarer entièrement satisfait et les maintenir en bon état comme le ferait un Locataire prudent et diligent;

6.2 **Modification :** ne pas modifier, transformer ou procéder à des additions dans les Lieux loués sans avoir obtenu une autorisation préalable écrite du Locateur au moins trente (30) jours avant le début des travaux;

6.3 **Mise aux normes** : collaborer avec le Locateur à l'égard de tous travaux de mise aux normes qu'il pourrait entreprendre dans les Lieux loués;

6.4 **Usage** : utiliser les Lieux loués uniquement aux fins indiquées ci-dessus, tout en respectant la capacité portante des Lieux loués;

6.5 **Occupation** : occuper les Lieux loués sur une base régulière, soit un minimum de quatre (4) jours/semaine. Toute inoccupation continue de plus de trente (30) jours consécutifs pourrait entrainer la résiliation de ce bail, à la seule discrétion du Locateur;

6.6 **Signalétique** : toute signalétique du Locataire installée à l'extérieur des Lieux loués devra recevoir l'approbation préalable et écrite du Locateur ou de ses représentants;

6.7 **Entretien ménager** : prendre charge de l'entretien ménager des Lieux loués, comprenant le remplacement de tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé. À cet égard, le Locataire s'engage à utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental;

6.8 **Fenêtres** : ne pas ouvrir les fenêtres des Lieux loués, de l'Édifice et des Aires et installations communes, sans le consentement exprès du Locateur et refermer et verrouiller toutes les fenêtres avant de quitter;

Paraphes	
Locataire	Locateur
L.S	

6.9 **Sous-location et cession** : ne pas céder ses droits dans le Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, ce Bail lui étant accordé à titre personnel;

6.10 **Assurances** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Bail et de son renouvellement, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance avant le début du Bail. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au Service de la Stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 1E3, sur préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur.

6.11 **Usage de tabac, drogue, alcools :** interdire l'usage de tabac, de drogues et d'alcool à l'intérieur des Lieux loués, l'Édifice et sur le site de la Cité;

6.12 **Prêt d'équipement :** le Locataire s'engage à rendre en bon état à la fin du présent bail les équipements indiqués à l'annexe 1 ci-jointe ;

6.13 **Internet :** procéder à ses frais à l'installation et à la fourniture d'une connexion internet, sans percement des murs, des planchers et du plafond des Lieux loués si le réseau du Locateur, présent dans certains secteurs de l'Édifice, est absent ou insuffisant pour répondre aux besoins du Locataire, s'il y a lieu ;

6.14 **Comportement nuisible** : ne pas mener des affaires, ni commettre ou permettre que soit commis, quel qu'acte que ce soit qui pourrait se révéler nuisible ou dangereux pour les autres occupants, les visiteurs ou le Locateur;

6.15 **Directives** : respecter toutes les directives du Locateur et de son représentant;

6.16 **Guide de l'occupant :** Le Locataire s'engage à respecter les règles de vie commune telles que décrites dans le guide de l'occupant dont le Locataire reconnaît avoir pris connaissance à sa satisfaction;

Paraphes	
Locataire	Locateur
L.S	

6.17 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par avis verbal et écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé, de quelque façon que ce soit, aux Lieux loués ou à ses accessoires;

6.18 **Accès au Locateur**: permettre au Locateur et ses représentants d'accéder aux Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas aucun préavis n'est requis;

6.19 **Accès aux visiteurs :** considérant que les Lieux loués se trouvent dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, permettre au Locateur et à ses représentants ou guides de faire des visites des Lieux loués sur préavis raisonnable au Locataire;

6.20 **Flânages interdit :** ne pas circuler dans l'Édifice et les Aires et installations communes autrement que pour accéder aux Lieux loués et aux services qui y sont associés;

6.21 **Taxes** : payer, s'il en est, toutes les Taxes foncières et Taxes de vente qui lui incombent directement ou que le Locateur doit percevoir pour le compte de toutes autorités compétentes, et ce, relativement aux Lieux loués ou encore aux activités du Locataire dans les Lieux loués et payer, s'il y a lieu, les Taxes de vente applicables au loyer et à toute autre somme payables en vertu du Bail;

6.22 **Remise en état** : à la fin du Bail, remettre les Lieux loués en bon état d'entretien et de réparation, sous réserve de l'usage normal. Le Locataire doit libérer les lieux et emporter ses équipements et biens. Le Locateur pourra disposer à sa guise, des équipements et biens laissés sur place le lendemain de la fin de la durée du bail, sans responsabilité quelconque de part et d'autre.

ARTICLE 7
RESPONSABILITÉ

7.1 Le Locateur, incluant ses employés, préposés, mandataires ou représentants, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Édifice, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

Paraphes	
Locataire	Locateur
LS	

7.2 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

ARTICLE 8
DÉCLARATIONS

8.1 Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

8.2 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

8.3 Le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises écartées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à la Loi sur les cités et villes et s'engage à maintenir et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du bail.

ARTICLE 9
DIVERS

9.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation et à titre de référence seulement. Elles ne peuvent servir à l'interpréter.

9.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut, en aucun cas, être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une telle obligation ou à l'exercice d'un tel droit, lesquels gardent leur plein effet.

9.3 **Accord complet** : Les parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparlers, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que ce Bail.

Paraphes	
Locataire	Locateur
1.S	

9.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

9.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

ARTICLE 10
INTERPRÉTATION

10.1 **Interprétation** : Le préambule du Bail, qui en fait partie intégrante, doit servir à son interprétation. En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 11
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

11.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou par courrier électronique :

► **Pour le Locataire :**
NAOS JEUNESSE : LA CRÉATIVITÉ EN ACTION !
251, avenue des Pins Ouest, Local 451 & 460
Montréal (Québec) H2W 1R6
Courrier électronique : serrai@naosjeunesse.org
Tél : (514) 342-8059

► Pour le Locateur :

Paraphes	
Locataire	Locateur
IS	

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
immeubles.locations@montreal.ca

11.2 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste. Dans le cas de remise de la main à la main, de signification par huissier ou de transmission par courrier recommandé ou courrier électronique, tout avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

11.3 **Modification** : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

ARTICLE 12
ACCEPTATION

12.1 **Signatures :** Les parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les parties aura valeur d'original et les parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Paraphes	
Locataire	Locateur
I.S.	

Le 26 janvier 2026

NAOS JEUNESSE : CRÉATIVITÉ EN ACTION !

Isabel Serra – présidente – directrice

Le _____2026

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par : Domenico Zambito, greffier-adjoint

Ce dossier sera approuvé par le conseil municipal (CM) le

Paraphes	
Locataire	Locateur
I.S.	

Cité-des-Hospitalières

Annexe 1
Espace loué

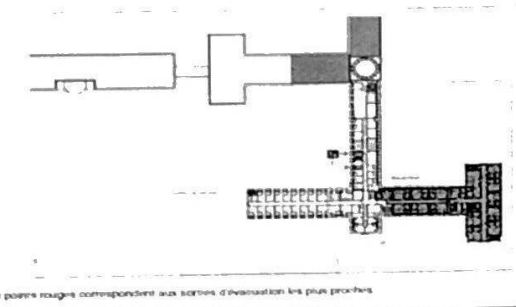

Les points rouges correspondent aux sorties d'évacuation les plus proches

Nom de l'organisme	Naos Jeunesse
Numéro de la salle	Salle #451 + salle #460
Superficie totale	431pi²
Détails techniques	Salle #451: 4 blocs électriques (2 prises/chaque), entrée indépendante, plafond incliné, prise pour câble ethernet, intercom (2 pas fonctionnels), lumières fluorescent (7), climatiseur (1), chauffage à vapeur, 2 grandes fenêtres à battant avec volets intérieurs et moustiquaires, trappes d'accès (2), tuyaux et gicleurs (2). Salle #460: 5 blocs électriques (2 prises/chaque), entrée indépendante, plafond incliné, prise pour câble ethernet (1), intercom (2 pas fonctionnels), lumières fluorescent (2), climatiseur, chauffage à vapeur, 2 grandes fenêtres à battant avec volets intérieurs et moustiquaires, trappe d'accès (1), tuyaux et gicleurs (2)

Mis à jour le 17 décembre 2025

Équipements prêtés le cas échéant*	NA
Valeur patrimoniale**	☆☆☆☆ **Avant tout travaux d'amélioration locative (ex: peinture, fixation au mur, retrait de portes, etc.), une demande écrite doit être adressée à Entremise.**

* Les équipements prêtés devront être remis en état à la fin de l'occupation. En cas de dommages, des frais de remboursement pourraient être applicables.

**Les valeurs patrimoniales sont détaillées dans le guide de l'occupant. Vous y référer pour une meilleure compréhension.

Paraphes	
Locataire	Locateur

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1265323003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Naos jeunesse : la créativité en action !, pour une période de 24 mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 451 et 460, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 431 pieds carrés, à des fins de bureaux, de services communautaires, et d'ateliers éducatifs destinés aux jeunes filles, pour un loyer total de 20 416,44 $, excluant les taxes de vente. Bât.: 1303-129

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1265323003 - Naos jeunesse.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	1265323003

Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Naos jeunesse : la créativité en action mois, à compter du 1er février 2026, les locaux 451 & 460, situés au 251, avenue des Pins Hospitalières), d'une superficie de 431 pi², à des fins de bureaux, de services communauta destinés aux jeunes filles, pour un loyer total de 20 416,44 $, excluant les taxes de vente. I

BUDGET FONCTIONNEMENT

Revenu de Location

2101.0010000.114025.01819.44301.011503.0000.000000.058000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Locations*Autres - Administration générale*Location - Immeubles et terrains*Bail ordinaire**Général*Bail avec statut taxable

net taxes	1.049875
incluant taxes	1.14975

	2026 11 mois	2027 1 mois	2027 11 mois	2028 1 mois
Loyer mensuel	839.73 $	839.73 $	861.64 $	861.64 $
Tarif	- $	- $	- $	- $
Loyer annuel	9,237.03 $	839.73 $	9,478.04 $	861.64 $
Dépôt	- $	- $	- $	- $

Loyer pour la période du:	**2/1/2026 au 12/31/2026**	**1/1/2027 au 1/31/2027**	**2/1/2027 au 12/31/2027**	**1/1/2028 au 1/31/2028**	**Total**
Loyer	9,237.03 $	839.73 $	9,478.04 $	861.64 $	20,416.44 $
Incluant taxes	10,620.28 $	965.48 $	10,897.38 $	990.67 $	23,473.80 $
Net taxes	**9,697.73 $**	**881.61 $**	**9,950.76 $**	**904.61 $**	**21,434.71 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 20.25

2026/02/16 13:00

(2)

Dossier # : 1255792007

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM25 1239 / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 ainsi que les lots 1 260 692, 1 260 693, 1 260 694 et 1 260 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 mètres carrés, pour un montant de 1 171 123 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4778-01 Dossier # 25-0140-T

Il est recommandé :
1. d'abroger la résolution CM25 1239;

2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 ainsi que les lots 1 260 692,1 260 693, 1 260 694 et 1 260 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 mètres carrés, pour un montant de 1 171 123 $, plus les taxes applicables ;

3. de retirer du domaine public les lots 1 260 686, 1 260 693 et 1 260 694 ainsi qu'une partie du lot 1 260 691 (soit ledit lot réservé 6 700 468) ;

4. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-12-22 09:40

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 17 septembre 2025	Résolution: CE25 1696

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 mètres carrés, pour une somme de 1 171 123 $, plus les taxes applicables;

2- de retirer du domaine public les lots 1 260 686, 1 260 693 et 1 260 694 ainsi qu'une partie du lot 1 260 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1255792007
/cb

Émilie THUILLIER
_____
Présidente du comité exécutif

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 19 septembre 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 22 septembre 2025 Séance tenue le 22 septembre 2025	Résolution: CM25 1239

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 mètres carrés, pour un montant de 1 171 123 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1696;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 mètres carrés, pour une somme de 1 171 123 $, plus les taxes applicables;

2- de retirer du domaine public les lots 1 260 686, 1 260 693 et 1 260 694 ainsi qu'une partie du lot 1 260 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1255792007
/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 25 septembre 2025

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1255792007

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM25 1239 / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 ainsi que les lots 1 260 692, 1 260 693, 1 260 694 et 1 260 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 mètres carrés, pour un montant de 1 171 123 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4778-01 Dossier # 25-0140-T

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 septembre 2025, le conseil municipal a approuvé la résolution CM25 1239 permettant à la ville d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 m², pour un montant de 1 171 123 $, plus les taxes applicables.
À la suite du conseil municipal, une omission a été constatée concernant les lots cadastraux. En effet, quatre lots sont absents de l'objet et de la recommandation de la résolution CM25-1239. Il s'agit des lots 1 260 692, 1 260 693, 1 260 694 et 1 260 733 du cadastre du Québec. Toutefois, ceux-ci se retrouvent dans le projet d'acte approuvé.

Le présent sommaire addenda a pour objet d'abroger la résolution CM25 1239 et d'approuver une nouvelle résolution comportant lesdits lots omis.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Gabriel BÉLEC DUPUIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Marie PARENT, 17 décembre 2025
Gabriel BÉLEC DUPUIS, 12 décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odree JODOIN
conseiller(-ere) en immobilier expertise immobiliere

438 831-5526
Tél :
Télécop. : -

Dossier # : 1255792007

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 m², pour un montant de 1 171 123 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4778-01 Dossier # 25-0140-T

Il est recommandé :
1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 m², pour un montant de 1 171 123 $, plus les taxes applicables ;

2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

3. de retirer du domaine public les lots 1 260 686, 1 260 693 et 1 260 694 ainsi qu'une partie du lot 1 260 691.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-08-29 15:58

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255792007**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 m², pour un montant de 1 171 123 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4778-01 Dossier # 25-0140-T

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2023, la Société québécoise des infrastructures (SQI) souhaite faire l'acquisition de différents lots appartenant à la Ville de Montréal (Ville), situés dans le quadrilatère formé par les boulevards Saint-Jean-Baptiste et Industriel, afin de les intégrer à sa propriété existante. Cet assemblage permettra d'aménager un stationnement pour l'entreposage extérieur de véhicules. Suite à des discussions entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (l'Arrondissement) et la SQI, il fut convenu que la SQI acquiert les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec, tel qu'illustré à titre indicatif aux plans en pièces jointes. Ces terrains sont présentement vacants et excédentaires. L'Arrondissement a mandaté le Service de la stratégie immobilière pour conclure cette transaction.
Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 09 0239 - 1er septembre 2020 : Adoption du projet de règlement numéro RCA09-Z01-038 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié,) dont l'objet vise principalement l'ajout de dispositions relatives à l'agriculture urbaine ».
CA16 30 09 0271 - 6 septembre 2016 : Adoption du règlement RCA09-Z01-026 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01 tel que modifié, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

CA09 30 07 0243 - 7 juillet 2009 : Adoption du projet de règlement numéro RCA09-Z01 intitulé « Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » qui remplace le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (01-278).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec (l'Immeuble), circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, d'une superficie approximative de 4 352 m², pour un montant de 1 171 123 $, plus les taxes applicables.
Le présent dossier décisionnel prévoit aussi le retrait du domaine public des lots 1 260 686, 1 260 693 et 1 260 694 ainsi qu'une partie du lot 1 260 691.

Cette vente est faite avec la garantie légale du droit de propriété, mais sans garantie légale de qualité.

La signature de l'acte est conditionnelle à la réception, par la Ville, de l'avis de satisfaction relatif aux vérifications diligentes effectuées par la SQI, ainsi qu'à l'obtention des autorisations gouvernementales requises par celle-ci.

Le projet d'acte de vente ci-joint a été rédigé par le notaire de l'acquéreur, Me Jérôme Saint-Gelais, notaire (Notaire instrumentant), sur la base du modèle approuvé par le Service des affaires juridiques, auquel il doit être substantiellement conforme. L'acte de vente relève entièrement de la responsabilité du Notaire instrumentant quant à sa validité et à sa forme. Aucune vérification quant aux titres de propriété et quant à la capacité de l'autre partie à l'acte n'a été effectuée, celle-ci relevant entièrement de la responsabilité du Notaire instrumentant. Le SSI a reçu une confirmation à l'effet que l'acquéreur est d'accord avec le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans aucune modification.

JUSTIFICATION

Le SSI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

· Le prix de vente de 1 171 123 $ a été négocié de gré à gré avec la SQI, lequel se situe à l'intérieur de la fourchette de la valeur marchande établie par la Division des analyses immobilières du SSI, en date du 23 avril 2025;
· La vente des droits de la Ville dans l'Immeuble permet à la SQI de débuter son projet.;
· La vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls de la SQI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente de l'Immeuble sera de 1 171 123 $ plus les taxes applicables le cas échéant.
Cette transaction représente une entrée de fonds de 1 171 123 $, versée par la SQI.
Le produit de la vente sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI conformément aux informations inscrites dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit de la vente d'un terrain vacant qui servira d'entreposage à la SQI.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus d'approuver le présent dossier décisionnel mettrait en péril la réalisation du projet de la SQI, ce qui pourrait causer un bris de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Enregistrement des lots au cadastre du Québec.
- Signature de l'acte de vente automne 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Sebastien AUCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Gabriel BÉLEC DUPUIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Marie PARENT, 28 août 2025
Yann LESSNICK, 28 juillet 2025
Gabriel BÉLEC DUPUIS, 21 juillet 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odree JODOIN
conseiller(-ere) en immobilier expertise immobiliere

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-21

Dany LAROCHE
chef(fe) de division transactions immobilieres

Tél :	(438) 831-5526	**Tél :**	514-449-4842 - -
Télécop. :	-	**Télécop. :**	-

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2025-08-29

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *25-0140-T*
Unité administrative responsable : SSI division des transactions
Projet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à leur bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés XXX du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et d'une superficie de 4 396,86 m², pour un montant de 1 183 195,03 $, plus les taxes applicables.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-08-07 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	8822720825
Nom	Société québécoise des infrastructures

Siège social

Adresse	525 boul. René-Lévesque E Québec (Québec) G1R5S9 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale de droit public
Date de la constitution	1983-12-21 Constitution
État juridique	Régulier

Date de mise à jour de l'état juridique	1983-12-21
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi du Québec à caractère public
Régime courant	QUÉBEC : Loi du Québec à caractère public
Assujetti volontaire	N/A

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-05-15

Fusion, scission et conversion

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Fusion, scission et conversion

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion simplifiée	Autre loi canadienne	2013-11-13	INFRASTRUCTURE QUÉBEC 400-888 rue Saint-Jean Québec (Québec) G1R5H6 Canada	8831858103	8822720825
Fusion simplifiée	Autre loi canadienne	2011-07-01	CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC 2535, BOULEVARD LAURIER, 5 IÈME ÉTAGE QUÉBEC (QUÉBEC) G1V4M3	8813590633	8822720825

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8200
Activité	Services de l'administration provinciale
Précisions (facultatives)	SERVICES DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7512
Activité	Exploitants de bâtiments non résidentiels
Précisions (facultatives)	EXPLOITANTS DE BATIMENTS NON RESIDENTIELS

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 750 à 999
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Actionnaires

Aucun actionnaire n'a été déclaré.

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Chaurette
Prénom	Julie
Date du début de la charge	2025-05-07
Fonctions actuelles	Administratrice
Adresse du domicile	

Nom de famille	Côté

Prénom	Camille
Date du début de la charge	2025-05-07
Fonctions actuelles	Administratrice
Adresse du domicile	

Nom de famille	Boily
Prénom	Manon
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Gauthier
Prénom	Carl
Date du début de la charge	2023-11-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Bourgeois
Prénom	Caroline
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Présidente-directrice générale
Adresse du domicile	

Nom de famille	Verreault
Prénom	Lise
Date du début de la charge	

Fonctions actuelles	Présidente
Adresse du domicile	

Nom de famille	Lessard
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2024-06-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Bekolo
Prénom	Menelika
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Gilbert
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Lebel
Prénom	Denis
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Nom de famille	Morin
Prénom	Paule-Anne
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0061 - Société québécoise des infrastructures
Adresse	C.602-655 rue Parthenais 6e étage Montréal (Québec) H2K3R7 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0060 - DI central Montréal
Adresse	445 rue Saint-Gabriel Montréal (Québec) H2Y3A2 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0059 - DI central Québec

Adresse	525 boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R5R3 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0058 - DI Sud de Québec
Adresse	RC 130-2700 rue Einstein, Bloc E Québec (Québec) G1P3W8 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0057 - DI centre-ville de Québec
Adresse	150-675 boulevard René-Lévesque Est, 1er étage Québec (Québec) G1R5X9 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0056 - DI Nord de Québec
Adresse	302-475 boul. de l'Atrium Québec (Québec) G1H7H9 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0055 - DI centre-ville de Montréal
Adresse	11.65-1 rue Notre-Dame Est, 11e étage Montréal (Québec) H2Y1B6 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0054 - DI Nord de Montréal
Adresse	2.12-201 boulevard Crémazie Est, 2e étage Montréal (Québec) H2M1L2 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0053 - DI Laval, Laurentides et Lanaudière

Adresse	201-1041 boulevard des Laurentides Laval (Québec) H7G2W2 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0052 - DI Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord
Adresse	4.1-3950 boulevard Harvey, 4e étage Saguenay (Québec) G7X8L6 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0051 - DI Outaouais
Adresse	8.400-170 rue de l'Hôtel-de-Ville Gatineau (Québec) J8X4C2 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0050 - DI Mauricie et Centre-du-Québec
Adresse	RC 01-100 rue Laviolette Trois-Rivières (Québec) G9A5S9 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0049 - DI Estrie et Montérégie
Adresse	RC 07-200 RUE Belvédère N Sherbrooke (Québec) J1H4A9 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0048 - DI Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-îles-de-la-Madeleine
Adresse	SS-20-337 rue Moreault Rimouski (Québec) G5L1P4 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0047 - DI Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
Adresse	202-31 RUE du Terminus O Rouyn-Noranda (Québec) J9X2P3 Canada

Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0046 - Société québécoise des infrastructures
Adresse	100 rue Laviolette Trois-Rivières (Québec) G9A5S9 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200) Exploitants de bâtiments non résidentiels (7512)

Numéro et nom de l'établissement	0045 - Société québécoise des infrastructures
Adresse	337, RUE MOREAULT BUR SS-20 RIMOUSKI QC G5L1P4
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200) Exploitants de bâtiments non résidentiels (7512)

Numéro et nom de l'établissement	0043 - Société québécoise des infrastructures
Adresse	675, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST 1ER ÉTAGE BUR 100 QUÉBEC QC G1R5X9
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200) Exploitants de bâtiments non résidentiels (7512)

Numéro et nom de l'établissement	0039 - LES ATRIUMS DE QUEBEC
Adresse	5555,3e Avenue Ouest Québec (Québec) Canada G1H7J3
Activités économiques (CAE)	Exploitants de bâtiments non résidentiels (7512)

Numéro et nom de l'établissement	0017 - Société québécoise des infrastructures
Adresse	3950 boul. Harvey Saguenay (Québec) G7X8L6 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0014 - Société québécoise des infrastructures

Adresse	200, RUE BELVEDERE NORD BUR 4.02 SHERBROOKE J1H4A9
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

Numéro et nom de l'établissement	0009 - COMPLEXE SCIENTIFIQUE
Adresse	2700 rue Einstein Québec (Québec) G1P3W8 Canada
Activités économiques (CAE)	Services de l'administration provinciale (8200)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Rapport consolidé	2025-05-15

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2021-06-03

Nom

Nom	Société québécoise des infrastructures
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2013-11-13
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-12-21
Date de déclaration du retrait du nom	2013-11-13
Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	DI Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-îles-de-la-Madeleine
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI central Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03

Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI central Québec
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI centre-ville de Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI centre-ville de Québec
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI Estrie et Montérégie
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI Laval, Laurentides et Lanaudière
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI Mauricie et Centre-du-Québec
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI Nord de Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI Nord de Québec

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI Outaouais
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI Sud de Montréal
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	DI Sud de Québec
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2021-06-03
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ATRIUM DE CHARLESBOURG ENR.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1988-05-13
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ATRIUM QUEBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1988-05-13
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	L'ATRIUM DE QUEBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1988-05-13
Date de déclaration du retrait du nom	

Situation	En vigueur

Autre nom	L'ATRIUM QUEBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1988-05-13
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LES ATRIUMS DE QUEBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1988-05-13
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LES ATRIUMS QUEBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1988-05-13
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LES PROMENADES DE L'ATRIUM
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1988-05-13

Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ATELIER
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-12-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CENTRE DES CONGRES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-12-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	COMPLEXE D
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-12-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	COMPLEXE G
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	1983-12-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	COMPLEXE SCIENTIFIQUE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-12-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	EDIFICE DE LA SURETE PROVINCIALE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-12-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	EDIFICE JOFFRE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-12-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	ENTREPOT, DIRECTION GENERALE

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-12-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	GESTION, DIRECTION GENERALE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-12-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	SOUS-CENTRE DE TRANSPORT MASSON
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-12-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	SOCIETE IMMOBILIERE DU QUEBEC
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-12-21
Date de déclaration du retrait du nom	2013-11-26
Situation	Antérieur

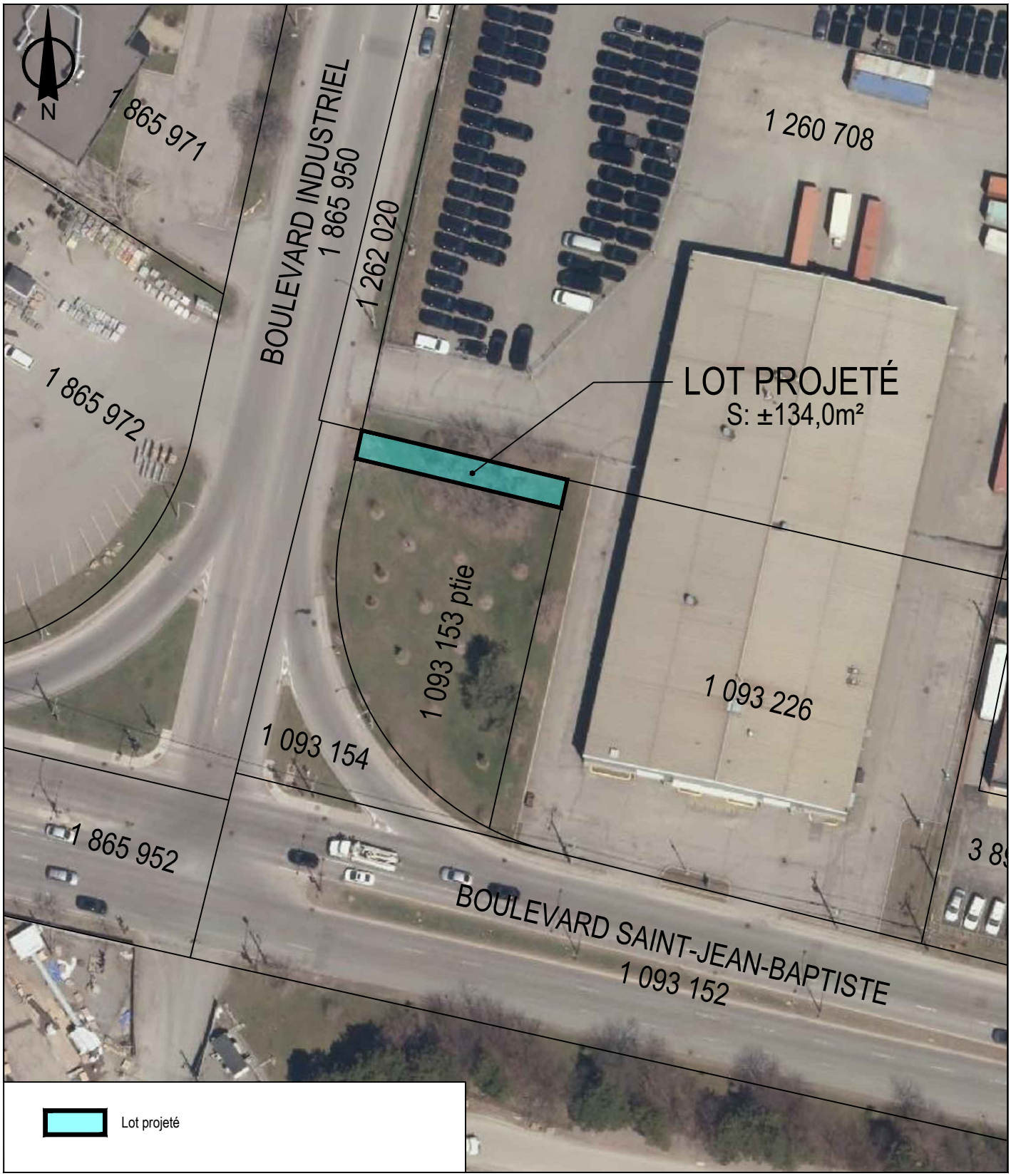

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-4778-01
Mandat: 25-0140-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:800
Date: 17 juillet 2025

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

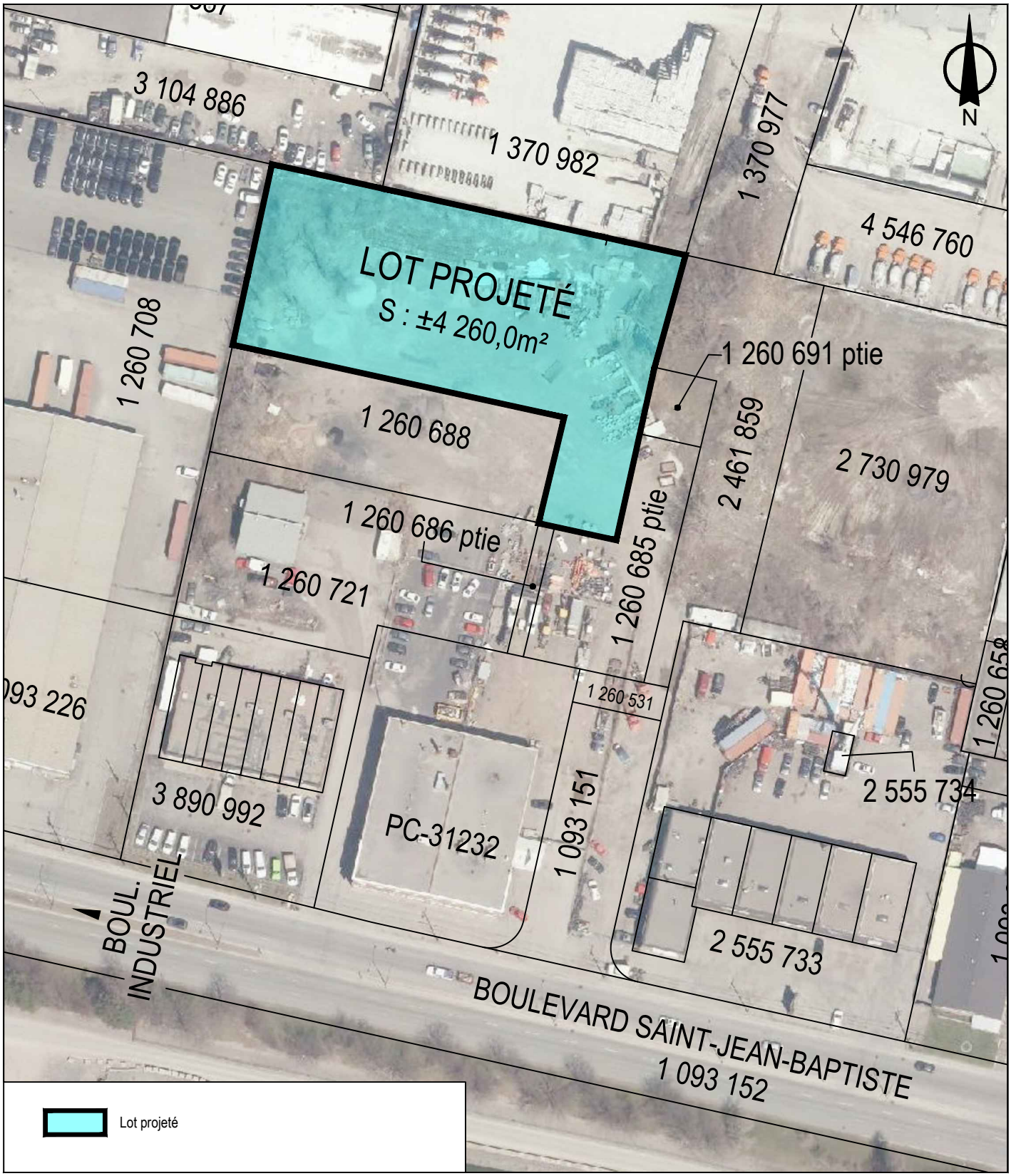

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-4778-01
Mandat: 25-0140-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:1200
Date: 17 juillet 2025

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

VENTE

DEVANT Me Jérôme ST-GELAIS, notaire à Ville de Laval, province de Québec.

Dossier n°2025-7583
Code: NS2961

COMPARAISSENT:

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** ») , ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par **XX** dûment autorisé en vertu de xxx

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

b) de la résolution numéro CM xxx, adoptée par le conseil municipal à sa séance du xxx

copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après : « **Ville** »;

ET

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES, personne morale de droit public constituée par la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre 1-8.3) étant aux droits de la Société immobilière du Québec et ayant son siège au 1075, rue de l'Amérique-Française, Québec, province de Québec, GIR 5P8, **ici agissant et représentée par Chantal Couturier, vice-présidente aux affaires corporatives, contractuelles et transactionnelles**, dûment autorisée à agir aux termes du Règlement sur la signature de certains documents de la Société québécoise des infrastructures, lequel est adopté en vertu de l'article 76 de ladite Loi et est toujours en vigueur;

Ci-après « **Acquéreur** »;

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les «Parties».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE La Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19) et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Acquéreur.

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

La Ville vend à l'Acquéreur qui accepte, un immeuble situé à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (1 260 692) du « CADASTRE DU QUÉBEC », dans la circonscription foncière de Montréal.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (1 260 693) du « CADASTRE DU QUÉBEC », dans la circonscription foncière de Montréal.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (1 260 694) du « CADASTRE DU QUÉBEC », dans la circonscription foncière de Montréal.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS (1 260 733) du « CADASTRE DU QUÉBEC », dans la circonscription foncière de Montréal.

Une partie des immeubles suivants :

Désignation technique finale des parties de lots à venir, pour les lots suivants :

P1 093 153 du « CADASTRE DU QUÉBEC », dans la circonscription foncière de Montréal. (nouveau lot « réservé » au cadastre 6 700 456).

P1 260 685 du « CADASTRE DU QUÉBEC », dans la circonscription foncière de Montréal. (nouveau lot « réservé » au cadastre 6 700 464).

P1 260 686 du « CADASTRE DU QUÉBEC », dans la circonscription foncière de Montréal. (nouveau lot « réservé » au cadastre 6 700 466).

P1 260 691 du « CADASTRE DU QUÉBEC », dans la circonscription foncière de Montréal. (nouveau lot « réservé » au cadastre 6 700 468).

ci-après collectivement « Immeuble ».

SERVITUDE

L'Immeuble est vendu tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes y rattachées, actives et passives, apparentes et occultes, sans exception ni réserve quelconque de la part du Vendeur.

Sujet, cependant aux droits d'Hydro-Québec d'occuper une partie de ladite propriété aux fins d'installer et d'entretenir ses équipements nécessaires à l'exploitation de lignes de distribution d'électricité, le tout conformément aux « Conditions de service d'électricité » (Décision de la Régie de l'énergie D-2008-028, R 3535-2004, 6 mars 2008) entrées en vigueur le 1er avril 2008 et de ses modifications subséquentes. Le Vendeur déclare qu'il ne peut rien garantir à cet effet.

Le Vendeur déclare que l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de celles mentionnées aux présentes.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

Lot 1 093 153 :

Vente publiée sous le numéro 24 756 662;

Jugement en reconnaisse judiciaire du droit de propriété publié sous le numéro 2 608 380;

Lot 1 260 691, 1 260 692 et 1 260 694 :

Vente publiée sous le numéro 2 760 227;

Lot 1 260 693, 1 260 686 :

Vente publiée sous le numéro 332;

Lot 1 260 733 :

Vente publiée sous le numéro 2 760 227;

Lot 1 260 685 :

Échange publié sous le numéro 5 015 613.

FERMETURE

La Ville déclare que l'Immeuble a été fermé et retiré de son domaine public en vertu de la résolution mentionnée dans à la comparution.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la garantie légale du droit de propriété, mais sans garantie légale de qualité. Notamment, l'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « **Sols** ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, l'Acquéreur l'achetant à ses seuls risques et périls qu'il ait effectué ou non une vérification des titres, une étude de caractérisation des Sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Acquéreur renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni plan, ni certificat de localisation à l'Acquéreur relativement à l'Immeuble.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

ATTESTATIONS DE LA VILLE

La Ville déclare :

1. Qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.) et de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3);

2. Qu'elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies ;

3. L'Immeuble est libre de toute hypothèque, servitude, redevance, priorité ou charge quelconque.

4. L'Immeuble n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document et à laquelle l'Acquéreur pourrait être personnellement tenu.

5. Que personne n'a contesté les limites de son droit de propriété.

6. L'Immeuble n'est pas situé dans une zone agricole.

7. Il accepte que les sommes payées par l'Acquéreur soient retenues jusqu'à ce que la présente vente soit publiée et portée au registre foncier sans inscription préjudiciable au titulaire du droit publié.

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

1. Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction ;

2. Vérifier lui-même auprès de toutes les autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend

réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur ;

3. Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes ;

4. Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif;

5. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et dont une copie requise, une (1) pour la Ville est fournie électroniquement ;

6. Fournir une description technique finale représentant les nouveaux lots déposés au Ministère des ressources naturelles et des forêts.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Cette vente est faite en exécution de l'avant-contrat « PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT » en date du 27 juin 2025.

Les parties confirment les ententes, clauses et conditions qui y sont contenues mais non reproduites aux présentes.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de 1 171 123 $, que le Vendeur reconnaît avoir reçu ce jour, dont quittance finale. Le prix de vente représente un taux de 269,10 / m^2

Le cas échéant, à la suite de l'opération cadastrale réalisée conformément à l'article 6 des obligations de l'acquéreur, le prix de vente pourra être ajusté, si requis, en fonction de la superficie réelle de l'Immeuble, selon le taux unitaire mentionné au paragraphe précédent. Toutefois, si l'ajustement entraîne une variation de moins de 5 % du prix de vente initial, celui-ci demeurera inchangé, soit la somme de 1 171 123 $.

DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Le Vendeur déclare que l'immeuble ne comprend aucune partie occupée à titre résidentiel.

En conséquence, la présente vente est taxable selon les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

Les parties déclarent que la valeur de la contrepartie aux fins de la Loi sur la taxe d'accise et aux fins de la Loi sur la taxe de vente du Québec est de XXX DOLLARS (xxx$).

La TPS représente la somme de XXX DOLLARS (xxx$) et la TVQ représente la somme de XXX DOLLARS (xxx$).

La Ville déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants :

T.P.S. : 121364749 RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants :

TPS : 869515601 RT0098;
TVQ : 1002235486 TQ0001;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

En conséquence, la responsabilité relative à la perception de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acquéreur.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Le Préambule fait partie intégrante de la présente vente.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE

LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les parties déclarent ce qui suit:

1. Les noms, prénoms et résidences principales des Ville/Acquéreur sont mentionnés à la comparution du présent acte.

2. L'Immeuble présentement vendu est situé sur le territoire de la ville de Montréal.

3. Selon les Ville/Acquéreur, le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble est de XXX DOLLARS (xxx$) pour le lot, XXX DOLLARS (xxx$) pour le lot, etc. (le prix de chacun des lots et parties de lots sera détaillé).

4. Selon les Vendeur/Acquéreur, le montant constituant la base d'imposition est de XXX DOLLARS (xxx$) pour le lot, XXX DOLLARS (xxx$) pour le lot, etc. (le prix de chacun des lots et parties de lots sera détaillé).

5. Le montant du droit de mutation est de à venir.

6. Il n'y a pas de transfert à la fois d'un Immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

DONT ACTE À LAVAL

LE XX (XX-XX-2025) « Date de Clôture »

SOUS le numéro

des minutes du notaire soussigné.

LES PARTIES ont expressément dispensé le notaire de leur faire lecture de l'acte, les parties déclarent qu'elles ont elles-mêmes lu le présent acte.

LES PARTIES déclarent accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte, puis signent devant le notaire soussigné, à distance :

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES
par ;

_____
Xxx

VILLE DE MONTRÉAL
Par :

_____
Xxx

_____
(Signé) Jérôme St-Gelais, notaire

« Copie certifiée conforme de l'acte notarié technologique que j'ai reçu et dont j'assure la conservation. »

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255792007

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 m², pour un montant de 1 171 123 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4778-01 Dossier # 25-0140-T

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1255792007 vente Société québécoise des infrastructures.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sebastien AUCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-08-29

Mustapha CHBEL
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1255792007

Revenus

Cession- Propriété destinées à la revente - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

		Revenus
	2101.0010000.114090.01819.45510.000000.0000.000000.058047.000000.00000	1,171,123.00 $

plus taxes applicables

Coût aux livres de l'acquisition des propriétés destinées à la revente

		Dépenses
	2101.0010000.200252.06501.57403.000000.0000.000000.000000.000000.00000	52,705.06 $

ID 2526			
Superficie en m2	4 352 m^2	4,352	52,705.06 $
Coût au livres	52,705.06 $	15,787.30	191,192.69 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1267231004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande visant à obtenir l'accès à la mesure transitoire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'ouvrage de protection contre les inondations, soit la digue située à la 5e Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Il est recommandé:

1- d'autoriser le dépôt d'une demande visant à obtenir l'accès à la mesure transitoire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'ouvrage de protection contre les inondations, soit la digue située à la 5e Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

2- de s'engager à réaliser une étude de performance de l'ouvrage de protection contre les inondations d'ici le 1er mars 2028;

3- de confirmer que la Ville de Montréal ne détient aucune information laissant croire que la digue de la 5e Avenue Nord, située dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pourrait ne pas respecter les normes de conception et de performance prévues au Règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations (ROPI).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-26 08:47

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267231004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande visant à obtenir l'accès à la mesure transitoire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'ouvrage de protection contre les inondations, soit la digue située à la 5e Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2025, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a annoncé l'adoption du cadre réglementaire modernisé en milieu hydrique. Le règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations (ROPI), qui fait partie de ce nouveau cadre, exige que les municipalités transmettent au Ministère, avant le 1er mars 2026, des renseignements préliminaires sur la localisation de leurs ouvrages de protection. De plus, une municipalité peut, avant cette même date, déposer une demande visant l'accès à la mesure transitoire. Pour ce faire, elle doit transmettre une résolution du conseil municipal confirmant son intention de réaliser une étude de performance de l'ouvrage d'ici le 1er mars 2028, ainsi qu'une déclaration précisant qu'elle ne détient aucune information laissant croire que l'ouvrage pourrait ne pas respecter les normes de conception et de performance prévues au ROPI.

Lorsque la municipalité fait une demande visant l'accès à la mesure transitoire, une zone protégée à risque résiduel (ZPRR) est intégrée à la cartographie de nouvelle génération. À l'inverse, si la municipalité ne fait pas une demande d'accès à la mesure transitoire du MELCCFP, la transparence hydraulique s'applique et aucune zone de protection n'est représentée sur la cartographie.

Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, trois ouvrages ont été identifiés par le MELCCFP comme étant potentiellement des ouvrages de protection contre les inondations (OPI). Parmi ceux-ci, seul l'ouvrage 1, soit la digue de la 5e Avenue Nord située dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, respecte l'ensemble des critères requis pour être considéré comme un OPI au sens du ROPI. Cette information est précisée dans la lettre du 2 juillet 2024 du MELCCFP (pièce jointe « 20240702_Lettre@B_Dagenais_Montréal »), et l'ouvrage 1 est présenté en détail dans l'annexe correspondante.

Cette digue, d'une longueur d'environ 950 mètres, protège plusieurs bâtiments, dont cinq considérés comme sensibles selon le rapport du Comité pour l'atténuation des risques d'inondations fluviales (CARIF). Parmi les ouvrages répertoriés, il s'agit du seul qui répond à

l'ensemble des critères du ROPI pour être reconnu comme un OPI.

Le MELCCFP indique dans son infolettre (pièce jointe « MELCCFPInfoLettre ») que les municipalités sont invitées à signaler si elles souhaitent être désignées responsables d'un OPI, conformément à l'article 17 du ROPI (pièce jointe « ROPIArtc17 »).

Par ailleurs, le Ministère précise par courriel (pièce jointe « CourrielMELCCFP ») que, d'ici le 1er mars 2026, une municipalité peut, par résolution de son conseil, demander l'accès à la mesure transitoire afin de maintenir le statu quo sur la zone inondable pendant la réalisation de l'étude de performance (délai maximal de 24 mois).

Le fait de manifester l'intérêt d'une demande d'accès à la mesure transitoire du MELCCFP, permet à la municipalité de bénéficier de la présence d'une ZPRR dont le risque demeurerait évalué selon les zones inondables de faible et de grand courant actuellement en vigueur au régime transitoire. En revanche si la responsabilité n'est pas prise par la municipalité, la classification de la zone inondable serait celle prévue par la nouvelle cartographie du régime permanent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0096 - 21 mars 2024 - Dépôt du Rapport d'analyse et de recommandations du Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales (CARIF) portant sur la mise en place de mesures permanentes pour atténuer le risque d'inondations fluviales;
CE20 0279 - 26 février 2020 - Autoriser un virement budgétaire de 289 800 $, net de taxes, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des infrastructures du réseau routier afin de réaliser une étude géotechnique et la confection des plans et devis en vue de la réalisation de travaux visant à assurer la sécurité et la pérennité de la digue de retenue des eaux sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

CG18 0364 - 21 juin 2018 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser le dépôt d'une demande afin d'obtenir l'accès à la mesure transitoire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) permettant de conserver le statu quo en matière de zone inondable le temps de réaliser l'étude de performance (délai maximal de 24 mois), pour l'ouvrage de protection contre les inondations, soit la digue située à la 5e Avenue Nord dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.
La prise en charge de l'ouvrage implique les responsabilités suivantes en conformité avec le ROPI :

- Développement d'un plan particulier en présence d'un ouvrage de protection contre les inondations, version préliminaire avant le 1er mars 2027
- Réalisation d'une étude de performance avant le 1er mars 2028
- Caractérisation de l'ouvrage avant le 1er mars 2029 (cette caractérisation est obligatoire même sans prise en charge de la responsabilité de l'ouvrage)
- La municipalité confirme son intention de réaliser une étude de performance d'ici le 1er mars 2028

- La municipalité confirme qu'elle n'a pas en sa possession des informations laissant présager que l'OPI pourrait ne pas respecter les normes de conception et de performance prévues au ROPI
- La municipalité devra aussi produire un livrable intermédiaire avant le 1*er* avril 2027 démontrant que l'étude est en cours de réalisation. Si une date limite n'est pas respectée, la carte de nouvelle génération sera publiée dès qu'elle sera disponible.

JUSTIFICATION

Une demande d'accès à la mesure transitoire du MELCCFP permet de bénéficier d'allégements réglementaires en aval de l'ouvrage.
La demande d'accès à la mesure transitoire du MELCCFP permettrait d'intégrer environ 110 bâtiments dans une zone inondable classée à risque faible. Sans l'application de la ZPRR, ces bâtiments seraient répartis comme suit : 26 dans une zone à risque modéré, 68 dans une zone à risque élevé et 15 dans une zone à risque très élevé. Ces chiffres demeurent des estimations, puisqu'aucune délimitation précise et validée de la zone réellement protégée par l'OPI n'est actuellement disponible.

La ZPRR permet d'uniformiser les normes applicables en identifiant tous les bâtiments de la ZPRR en intensité faible. En plus d'autoriser l'insertion de nouvelles constructions résidentielles, la zone d'intensité faible est moins contraignante lors de projets d'agrandissement ou de reconstruction résidentielle.
Durant la phase d'analyse de l'admissibilité de l'ouvrage, pour la ZPRR, l'identification du risque d'inondation demeure inchangée par rapport à la situation actuelle au régime transitoire. Cette situation est avantageuse pour la majorité des bâtiments et des terrains qui sont, actuellement, hors zone inondable ou en faible courant. D'ailleurs, le régime permanent prévoit des normes applicables en fonction de ces risques, soit pour des zones de faible et de grand courant.

Plus concrètement, le maintien de la classification actuelle dans la ZPRR permettrait à l'arrondissement de poursuivre l'étude d'un projet de développement de 410 unités résidentielles et d'espaces commerciaux à proximité de la station Roxboro du REM, rejoignant ainsi les objectifs de densité prévus au nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation des études nécessaires à l'avancement du projet entraînera certains frais. Ceux-ci incluent notamment l'octroi de mandats à des firmes externes pour l'obtention de services professionnels. Les coûts associés seront planifiés et encadrés de manière à assurer une utilisation rigoureuse et optimale des ressources financières disponibles.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
La demande d'accès à la mesure transitoire du MELCCFP et le maintien de sa performance permettront de réduire la vulnérabilité de l'agglomération face aux inondations (aléa climatique) et de favoriser la résilience du territoire ce qui est en ligne avec la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La demande d'accès à la mesure transitoire du MELCCFP fait en sorte que la zone en aval d'un OPI jugé performant, sera classée comme à risque faible d'inondation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le ROPI exige l'installation de repères visuels indiquant les seuils de mobilisation des intervenants et les seuils d'alerte identifiés dans le plan particulier en présence d'un ouvrage de protection contre les inondations.
Une opération de communication dédiée sera également réalisée par le Service des ressources humaines et des communications afin d'informer adéquatement la population.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La demande d'accès à la mesure transitoire du MELCCFP entraîne la réalisation de plusieurs obligations prévues au ROPI. Ces travaux sont menés en parallèle et doivent être soumis au ministère avant les échéances réglementaires suivantes :

1. Avant le 1er mars 2027
    - Dépôt d'une version préliminaire du plan particulier en présence d'un ouvrage de protection contre les inondations.
    - Transmission d'un livrable intermédiaire avant le 1er avril 2027 confirmant que l'étude de performance est en cours de réalisation.
2. Avant le 1er mars 2028
    - Réalisation complète de l'étude de performance de l'ouvrage.
    - Confirmation par la municipalité :
        - de son engagement à réaliser l'étude de performance dans les délais prescrits;
        - qu'elle ne détient aucune information laissant croire que l'ouvrage pourrait ne pas respecter les normes de conception et de performance applicables.
3. Avant le 1er mars 2029
    - Caractérisation détaillée de l'ouvrage. Cette étape demeure obligatoire même si la municipalité n'assume pas entièrement la responsabilité de l'ouvrage.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stefan KOPCZYNSKI, Pierrefonds-Roxboro

Ana SALVARREY, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Ana SALVARREY, 22 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier SAYEGH-LEVESQUE
candidat(e) a la profession d'ingenieur(e) cpi

Tél : 514 872-4087
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Mario DUGUAY
chef(fe) de division - gestion des actifs

Tél : 514-207-2257
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain CLOUTIER
chef(fe) de division - gestion des impacts et maintien de la circulation
Tél : 514-872-5123
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur

Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2026-01-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267231004*
Unité administrative responsable : *Service des infrastructures du réseau routier*
Projet : *Dépôt d'une demande visant à obtenir l'accès à la mesure transitoire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'ouvrage de protection contre les inondations situé à la 5e Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *La priorité 19 est : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoin*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *La création d'une digue permettra de réduire le risque d'inondation et de protéger les résidences, commerces et infrastructures du secteur. Elle contribuera à offrir un milieu de vie plus sécuritaire et stable pour les citoyennes et citoyens. Le projet améliorera la qualité de vie en diminuant les perturbations liées aux crues et renforcera la résilience du quartier face aux événements climatiques, en cohérence avec la Priorité 19 – Montréal 2030.*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Ministère
de l'Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques, de la Faune
et des Parcs
Québec
Direction de l'aménagement et du milieu hydrique

Québec, le 2 juillet 2024

Monsieur Benoit Dagenais
Directeur général
Ville de Montréal
155, Rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5
directeur.general@montreal.ca

Monsieur le Directeur général,

En 2020, le gouvernement publiait le Plan de protection du territoire face aux inondations. Ce document annonçait plusieurs mesures visant à protéger le territoire du Québec face aux inondations. Une de ces mesures prévoit l'élaboration d'un régime d'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations.

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'après un long travail de réflexion et d'échange avec de nombreux intervenants concernés par ce sujet, les projets de règlement sur les milieux hydriques et sur les ouvrages de protection contre les inondations sont diffusés à la Gazette officielle du Québec pour une consultation publique.

Dans le cadre de la mesure 16 du Plan de protection du territoire face aux inondations, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a réalisé un inventaire préliminaire d'ouvrages qui pourraient potentiellement se qualifier à titre d'ouvrage de protection contre les inondations. Selon les informations préliminaires dont nous disposons, un ou plusieurs de ces ouvrages se situeraient sur le territoire de votre municipalité. Considérant cela, nous vous invitons à prendre connaissance des projets de règlement puisque les exigences qu'ils proposent concerneraient directement votre municipalité. La carte en pièce jointe situe approximativement les ouvrages sur le territoire de votre municipalité.

… 2

Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 8e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3885
Courriel : Renee.Plamondon@environnement.gouv.qc.ca
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Si après avoir pris connaissance du projet de règlement, vous êtes d'avis que l'ouvrage indiqué sur cette carte ne correspond pas à un ouvrage de protection contre les inondations, nous vous invitons à communiquer avec nous à cette adresse info-digues@environnement.gouv.qc.ca afin d'échanger sur la question.

Nous vous invitons également à communiquer avec nous si vous croyez que d'autres ouvrages se situant sur le territoire de votre municipalité pourraient être visés par le projet de règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations ou pour toute autre question concernant les ouvrages de protection contre les inondations.

La période de consultation publique se déroulera du 19 juin jusqu'au 17 septembre 2024. Si vous avez besoin de renseignements additionnels sur le projet de règlement ou si vous souhaitez formuler des commentaires afin d'en améliorer le contenu, nous vous invitons à consulter la page Internet suivante qui vous indique la procédure à suivre pour participer à la consultation publique.

Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations - Consultation Québec (quebec.ca)

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Renée Plamondon

p.j.

...3

Annexe – Localisation approximative des ouvrages potentiels de protection sur le territoire de la ville de Montréal

Montréal - Ouvrage 1

Annexe – Localisation approximative des ouvrages potentiels de protection sur le territoire de la ville de Montréal

Montréal - Ouvrage 2

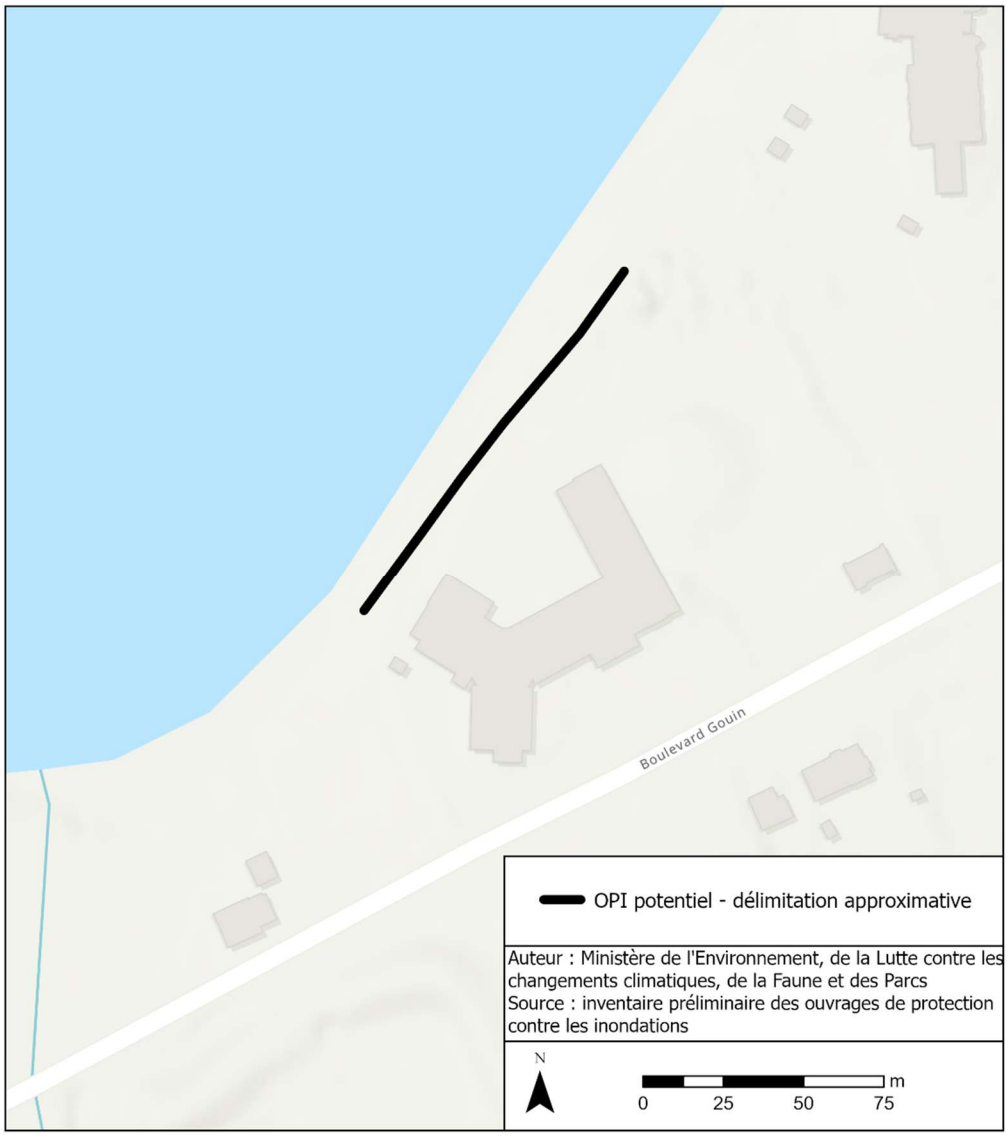

Annexe – Localisation approximative des ouvrages potentiels de protection sur le territoire de la ville de Montréal

Montréal - Ouvrage 3

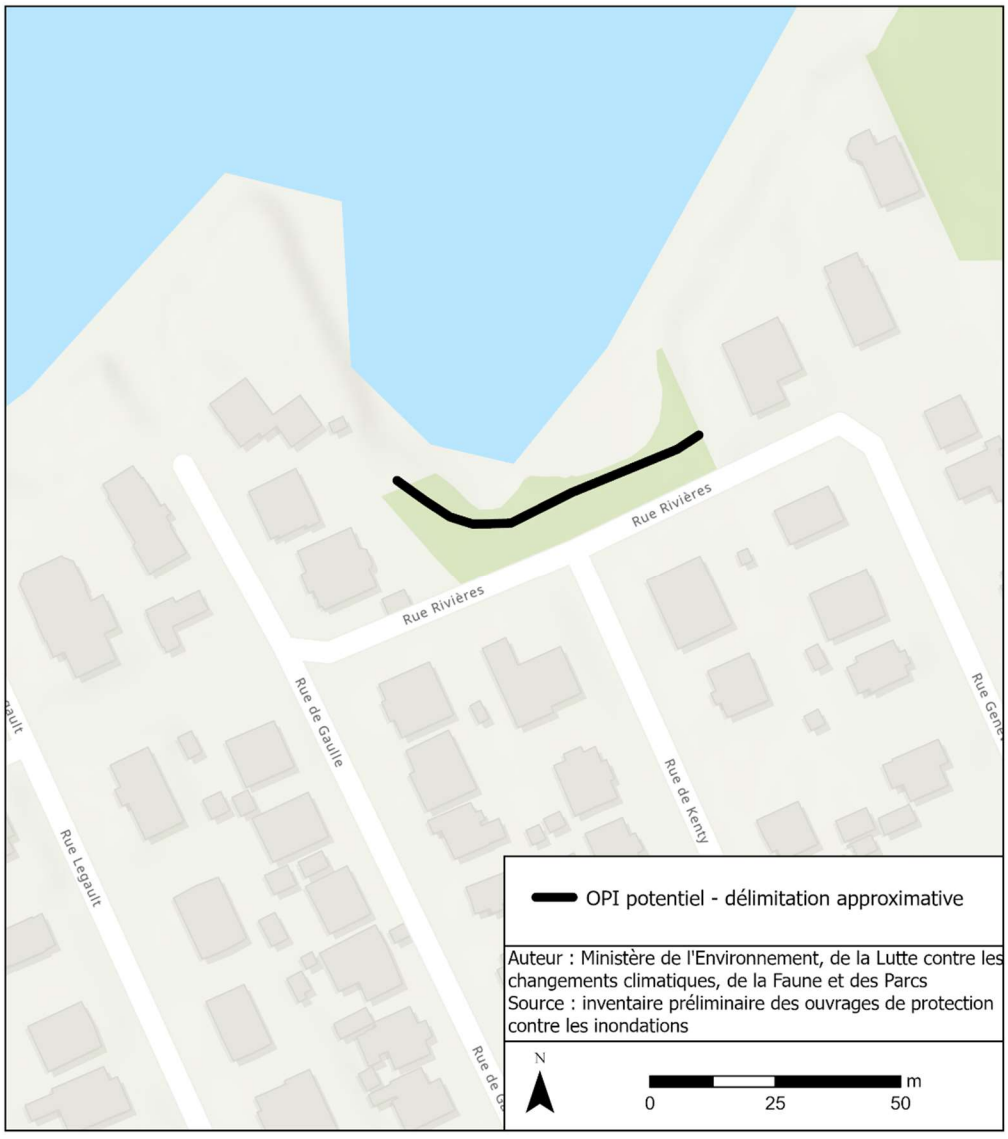

Le régime transitoire de gestion des rives, du littoral et des zones inondables sera abrogé au 1er mars 2026. D'ici là, il continue de s'appliquer en s'appuyant sur les cartographies d'ancienne génération des zones inondables en vigueur. Les cartographies d'anciennes génération, quant à elles, continueront de s'appliquer au-delà du 1er mars 2026, jusqu'à ce qu'elles soient remplacées par les cartographies de nouvelle génération au fur et à mesure de leur publication officielle.

Rappels importants : êtes-vous prêts pour le 1er mars 2026?

Avez-vous identifié un OPI sur le territoire de votre municipalité?

Le cas échéant, le Règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations (ROPI, article 89) prescrit à la municipalité de **localiser de façon préliminaire l'OPI** et de transmettre au MELCCFP certains renseignements sur celui-ci, **au plus tard le 1er mars 2026**.

Consultez la Trousse de référence sur les renseignements préliminaires à fournir

Avez-vous l'intention de demander d'être déclaré responsable d'un OPI (ROPI, art. 17) pour bénéficier des avantages qui en résulteront?

- Il est important de contacter le MELCCFP **avant le 1er mars 2026** dans le but d'optimiser l'arrimage entre les travaux de l'étude de performance et ceux de l'élaboration des cartographies de nouvelle génération dans votre secteur.

Écrivez-nous dès maintenant!

Qu'est-ce qu'un ouvrage de protection contre les inondations (OPI) ?

Un OPI est une infrastructure permanente conçue uniquement en dernier recours pour limiter l'expansion naturelle d'un lac ou d'un cours d'eau et ayant comme objectif de prévenir l'inondation d'une collectivité. Les OPI peuvent prendre différentes formes (ex. digues, murs de protection) et être construits à l'aide de différents matériaux (ex. terre, roches, béton ou palplanches). Il est important de ne pas confondre un OPI avec un barrage, car les cadres réglementaires qui leur sont applicables diffèrent.

Souhaitez-vous entreprendre un projet concernant un OPI?

Dès le **1er mars 2026**, certains projets concernant un OPI seront assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PEEIE). Cela concerne notamment :

- La construction d'un nouvel OPI;
- Le rehaussement ou le prolongement d'un OPI existant;
- La démolition ou la neutralisation d'un OPI existant.

Pour connaître tous les critères, consultez l'article 1.1 du Décret 724-2025 du 11 juin 2025 concernant le Règlement modifiant le Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (REEIE).

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

C'est un processus permettant l'évaluation environnementale des projets considérés à risque environnemental élevé. Administrée par le MELCCFP, la PEEIE mène à une décision du gouvernement concernant le projet. Elle met à contribution autant le public que l'expertise des ministères et organismes concernés afin d'optimiser les projets

3° lorsqu'une inspection révèle un élément qui affecte la sécurité de l'ouvrage;

4° lorsque la tenue d'exercices de mise en œuvre du plan permet de constater des lacunes dans sa mise en œuvre.

La municipalité locale doit compléter la révision de son plan particulier en présence d'un ouvrage de protection contre les inondations dans les six mois suivant la survenance d'une des situations prévues au premier alinéa.

14. La municipalité locale doit informer par écrit le ministre de la réalisation ou de la révision de son plan particulier en présence d'un ouvrage de protection contre les inondations dans les 30 jours de sa réalisation ou de sa révision et le transmettre au ministre à sa demande, dans le délai et selon les modalités qu'il indique.

15. Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé, en tout ou en partie, un ouvrage de protection contre les inondations doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la formation de son personnel à l'égard des mesures de son plan particulier en présence d'un ouvrage de protection contre les inondations.

16. Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé, en tout ou en partie, un ouvrage de protection contre les inondations doit prévoir un calendrier pour la tenue d'exercices de mise en œuvre de son plan particulier en présence d'un ouvrage de protection contre les inondations et le transmettre au ministre à sa demande, dans le délai et selon les modalités qu'il indique.

SECTION III
ÉTUDE DE PERFORMANCE

17. Une municipalité qui souhaite demander au gouvernement d'être déclarée responsable, conformément à l'article 46.0.13 de la Loi, d'un de plusieurs ouvrages de protection contre les inondations qui se trouvent, en tout ou en partie, sur son territoire doit réaliser une étude de performance sur ce ou ces ouvrages. L'étude de performance peut être réalisée simultanément à l'étude de caractérisation prévue à la section I pour autant que chacune satisfasse aux exigences qui leur sont applicables.

18. L'étude de performance doit être signée par un ingénieur et comprendre les renseignements et les documents suivants :

1° une analyse fonctionnelle des composantes de l'ouvrage de protection contre les inondations;

2° une analyse des empiétements;

3° un manuel d'opération et d'entretien.

L'étude de performance doit être accompagnée d'une description technique préparée par un arpenteur-géomètre, laquelle inclut un plan qui illustre :

1° l'assiette de l'ouvrage de protection contre les inondations;

2° l'assiette des servitudes existantes;

3° les lots sur lesquels l'ouvrage est situé.

19. L'analyse fonctionnelle des composantes d'un ouvrage de protection contre les inondations comporte les éléments suivants :

1° les études de stabilité de l'ouvrage et du terrain de fondation, aux endroits jugés critiques de chaque type de tronçon qui compose l'ouvrage, incluant les calculs effectués et réalisées selon les règles de l'art et les normes de conception et de performance applicables, pour les modes de défaillances susceptibles de se produire;

2° un avis qui établit le niveau de protection réel de l'ouvrage, basé sur les études prévues au paragraphe 1° et son niveau de protection apparent, ainsi que les récurrences associées, établies conformément à l'article 24;

3° une évaluation de la résistance de l'ouvrage en situation de crue ou d'inondation de récurrence 1 : 350 ans en climat futur;

4° une évaluation de la capacité, de la fiabilité et de l'état de fonctionnement des dispositifs connexes;

5° une évaluation des aléas autres que la crue qui peuvent générer des risques pour l'ouvrage lorsque l'ingénieur responsable est d'avis que cette évaluation est pertinente.

20. L'analyse des empiétements sur l'ouvrage de protection contre les inondations doit inclure une identification de tous les bâtiments, infrastructures et ouvrages qui empiètent sur ou dans l'ouvrage, ainsi qu'une évaluation de leurs impacts sur l'ouvrage.

Pour l'application du présent article, est assimilé à un empiétement tout bâtiment, infrastructure et ouvrage autre qu'un dispositif connexe qui, de l'avis de l'ingénieur qui réalise l'analyse des empiétements, sont susceptibles de nuire à la sécurité de l'ouvrage de protection contre les inondations.

21. Un manuel d'opération et d'entretien comporte notamment, pour chaque ouvrage de protection contre les inondations, des éléments concernant :

© Éditeur officiel du Québec, 2025

Outlook

Démarche _avoir accès à la mesure transitoire de 24 mois_OPI

De Wahiba MENAD <wahiba.menad@montreal.ca>
Date Mer 2026-01-21 09:16
À Olivier SAYEGH-LEVESQUE <olivier.sayegh-levesque@montreal.ca>
Cc Ana SALVARREY <ana.salvarrey@montreal.ca>

Bonjour Olivier,

Voici la réponse du ministère concernant la démarche à suive pour avoir accès à la mesure transitoire de 24 mois en attendant la réalisation de l'étude de performance :

> " À cette étape, vous ne pouvez pas demander d'être déclaré responsable d'un OPI puisque vous n'avez pas réalisé une étude de performance démontrant que l'ouvrage respecte les normes de la réglementation.
>
> **Pour le 1er mars 2026, vous pouvez demander par résolution du conseil municipal d'avoir accès à la mesure transitoire permettant de conserver le statu quo en matière de zone inondable le temps de réaliser l'étude de performance (délai de 24 mois maximal). Pour ce faire, vous pouvez envoyer votre demande à la présente adresse courriel (info-digues@environnement.gouv.qc.ca) accompagnée d'une résolution du conseil municipal comprennent les 2 engagements suivants :**
>
> - **La municipalité confirme son intention de réaliser une étude de performance d'ici le 1er mars 2028**
> - **La municipalité confirme qu'elle n'a pas en sa possession des informations laissant présager que l'OPI pourrait ne pas respecter les normes de conception et de performance prévues au ROPI (règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations)**
>
> **Il est important que la résolution spécifie clairement de quel OPI il s'agit** d'autant plus qu'il y en a plusieurs sur le territoire de la ville de Montréal. Si vous demandez cette mesure transitoire pour plusieurs OPI, la résolution doit mentionner toutes les infrastructures concernées.
>
> Concernant la déclaration de responsabilité, vous pourrez la demander (également par une résolution du conseil municipal), une fois que l'étude de performance sera réalisée et qu'elle démontrera l'atteinte des normes prévues par le règlement. Une copie de l'étude de performance et de tous ses livrables sera également exigée. La déclaration de responsabilité sera confirmée par décret du gouvernement. "

Merci et bonne journée.

Wahiba Menad, Ph.D. Env.
Conseillère en planification

Division de la gestion des risques majeurs et de la continuité des affaires
Direction de la sécurité civile et de la continuité des affaires
4040, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2W 1S8
Cell. : 514-280-5362
wahiba.menad@montreal.ca
ville.montreal.qc.ca/sim

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Principales obligations réglementaires des municipalités en présence d'un ouvrage de protection contre les inondations

Lorsqu'une municipalité a un ouvrage de protection contre les inondations (OPI) sur son territoire, elle doit répondre à plusieurs obligations.

Études et autres documents à produire

Une municipalité qui a un ouvrage de protection contre les inondations sur son territoire doit avoir une bonne connaissance de cet ouvrage et de son état. Une préparation adéquate aux risques liés à sa présence est également essentielle. Pour atteindre ces objectifs, des études et d'autres documents doivent être produits.

Localisation préliminaire de l'ouvrage de protection contre les inondations

Les informations sur la localisation d'un ouvrage servent à :

- alimenter le Registre public des ouvrages de protection contre les inondations, dont la diffusion est prévue le 1er mars 2026;

- aider à déterminer si un permis municipal ou une autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est nécessaire pour réaliser certains travaux.

Toutes les municipalités qui ont un ouvrage de protection contre les inondations sur leur territoire doivent fournir des renseignements sur l'ouvrage ainsi que sa localisation préliminaire d'ici le 1er mars 2026.

Téléchargez la trousse de référence sur les renseignements préliminaires (ZIP 0,93 Mo) (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/gestion-rives-littoral-zones-inondables/trousse-renseignements-preliminaires-municipalites-opi.zip) que doivent fournir les municipalités sur leurs ouvrages de protection contre les inondations.

Transmettre les renseignements sur un ouvrage

info-digues@environnement.gouv.qc.ca (mailto:info-digues@environnement.gouv.qc.ca)

Étude de caractérisation et étude de performance de l'ouvrage de protection contre les inondations

L'**étude de caractérisation** sert à décrire un ouvrage de protection contre les inondations et à rassembler les informations disponibles à son sujet. Elle a aussi pour objectif d'évaluer l'état de l'ouvrage par une inspection visuelle et d'identifier les secteurs et les éléments vulnérables situés dans la zone derrière celui-ci.

Toutes les municipalités qui ont un ouvrage de protection contre les inondations sur leur territoire doivent réaliser une étude de caractérisation. Cette étude doit être transmise d'ici le 1er mars 2029. Elle doit ensuite être mise à jour tous les 10 ans.

L’**étude de performance** sur un ouvrage de protection contre les inondations n’est pas obligatoire. Une municipalité doit réaliser une étude de performance uniquement si elle souhaite démontrer que l’ouvrage respecte les normes de conception et de performance prescrites par le Règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations.

Pour connaître les éléments à considérer dans les études de caractérisation, consultez le document Études de caractérisation et de performance des ouvrages de protection contre les inondations : Guide de réalisation et bonnes pratiques associées (PDF 7,12 Mo) (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/gestion-rives-littoral-zones-inondables/etudes-caracterisation-performance-ouvrages-protection-inondations-guide.pdf). Les informations détaillées sur l’étude de performance seront bientôt ajoutées au guide.

L’étude de caractérisation doit être accompagnée de plusieurs données géographiques. Des informations sur les outils géomatiques à utiliser et sur la façon de transmettre ces données au ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs seront bientôt disponibles.

Transmettre l’étude de caractérisation ou l’étude de performance

✉ info-digues@environnement.gouv.qc.ca (mailto:info-digues@environnement.gouv.qc.ca)

Plan particulier en présence d’un ouvrage de protection contre les inondations

Un ouvrage de protection contre les inondations n’est pas infaillible. Pour assurer la sécurité des personnes, il faut donc se préparer adéquatement aux sinistres.

Toutes les municipalités qui ont un ouvrage de protection contre les inondations sur leur territoire doivent réaliser un plan particulier. Une version préliminaire doit être produite d'ici le 1er mars 2027.

Ce plan doit ensuite être mis à jour dans les cas suivants :

- Dans les six mois suivant la réalisation de l'étude de caractérisation de l'ouvrage;
- Lors de l'obtention de nouvelles informations sur l'ouvrage ou sur son état.

Pour connaître la manière d'élaborer ce document conformément aux exigences réglementaires, consultez le guide Élaboration d'un plan particulier en présence d'un ouvrage de protection contre les inondations (PDF 756 Ko) (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/gestion-rives-littoral-zones-inondables/elaboration-plan-particulier-ouvrage-protection-inondations.pdf). Il s'adresse particulièrement aux personnes concernées par la planification municipale de la sécurité civile.

Un avis de confirmation doit être transmis dans les 30 jours suivant la finalisation ou la mise à jour du plan.

Transmettre l'avis

info-digues@environnement.gouv.qc.ca (mailto:info-digues@environnement.gouv.qc.ca)

Surveillance et entretien

À partir du 1er mars 2026, toutes les municipalités devront obligatoirement effectuer des activités de surveillance et d'entretien pour tous les ouvrages de protection contre les inondations présents sur leur territoire.

Activités d’entretien :

- Entretenir la végétation (herbes et arbustes);
- Maintenir un accès fonctionnel à l’ouvrage;
- Prendre les mesures nécessaires pour résoudre toute situation pouvant compromettre la sécurité.

Activités de surveillance :

- Installer des repères visuels de crue;
- Effectuer une surveillance en période de crue.

Activités de surveillance et d’entretien supplémentaires

En plus des exigences précédentes, d’autres exigences seront imposées aux municipalités déclarées responsables d’un ouvrage de protection contre les inondations selon la Loi sur la qualité de l’environnement.

Activités d’entretien supplémentaires :

- Tenir un journal d’entretien et de surveillance;
- Maintenir dans un bon état l’ouvrage et ses dispositifs connexes;
- Maintenir la conformité de l’ouvrage aux normes de conception et de performance;
- Suivre le manuel d’opération et d’entretien créé expressément pour l’ouvrage.

Activités de surveillance supplémentaires :

- Tenir un journal d’entretien et de surveillance;
- Réaliser une visite annuelle de l’ouvrage pour dresser un portrait de son état et faire le suivi des anomalies observées les années antérieures;

- Effectuer une inspection visuelle de l'ouvrage tous les cinq ans pour évaluer son état, identifier les anomalies et déterminer les mesures à prendre pour les corriger;
- Effectuer une surveillance accrue à la suite d'une inondation, d'un séisme, d'une tempête ou de la formation d'un embâcle et lors de travaux de construction sur l'ouvrage.

Normes de conception et de performance

Des normes de conception et de performance d'un ouvrage de protection contre les inondations sont établies dans le Règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations. Voici les principales normes à respecter lors de l'implantation d'un nouvel ouvrage ou d'une reconstruction :

- L'ouvrage doit être conçu pour protéger la zone en aval contre une inondation qui pourrait se produire une fois tous les 100 ans, en tenant compte du climat futur. Un ouvrage existant doit satisfaire à cette norme pour qu'une municipalité en soit déclarée responsable.
- Il doit être conçu pour éviter toute rupture lors d'une inondation qui pourrait se produire une fois tous les 350 ans, en tenant compte du climat futur.

Dernière mise à jour : 6 novembre 2025

L'information sur cette page vous a-t-elle été utile?

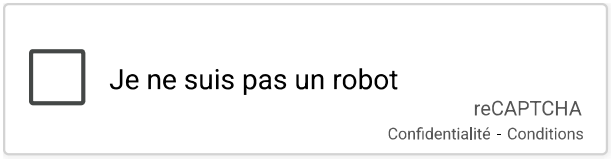

Oui Non

Signaler un problème

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Outlook

TR : Délégation de pouvoirs - M. Benoît Champagne, directeur de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves

De Veronique PAINCHAUD <veronique.painchaud@montreal.ca>
Date Ven 2026-01-23 11:30
À Celine PEYRON <celine.peyron@montreal.ca>

Bonjour Céline,

Tel que demandé.

Bonne journée.

Montréal

Véronique Painchaud
Secrétaire de direction

Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves
Service des infrastructures du réseau routier

801, rue Brennan, 8e étage, bureau 8118.01
Montréal (Québec) H3C 0G4
Tél.: 514-872-2623
Cell.: 438-827-1555
veronique.painchaud@montreal.ca

De : Benoit CHAMPAGNE <benoit.champagne@montreal.ca>
Envoyé : 22 janvier 2026 07:54
À : 28-09 DYN Direction Gestion Du Portefeuille De Projets <28-09_direction_gestion_du_portefeuille_de_projets@montreal.ca>; Jean CARRIER <jean.carrier@montreal.ca>; Johanne RICHARD <johanne.richard@montreal.ca>; Etienne BLAIS <etienne.blais@montreal.ca>; Julie MILON <julie.milon@montreal.ca>; Sandy DUBIN <sandy.dubin@montreal.ca>; Claude CARETTE <claude.carette@montreal.ca>; Alan DESOUSA <alan.desousa@montreal.ca>; Marjolaine TOPSENT <marjolaine.topsent@montreal.ca>; Catherine TOUGAS <catherine.tougas@montreal.ca>
Objet : Délégation de pouvoirs - M. Benoît Champagne, directeur de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne monsieur Sylvain Cloutier, chef de division - Planification des travaux et gestion des entraves, pour me remplacer dans le cadre de mes fonctions de directeur de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves au Service des infrastructures du réseau routier et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant du 23 au 26 janvier 2026 inclusivement.

Vous pourrez joindre monsieur Cloutier au 514-247-9288.

Et j'ai signé,

Montréal

Benoît Champagne, ing., M.A.
Directeur

Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves
Service des infrastructures du réseau routier
801, rue Brennan, 8e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
T. 514 978-6542
@ benoit.champagne@montreal.ca

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1265796001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de la candidature du Service de l'environnement de la Ville, au Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour le projet du Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent

Il est recommandé:
d'autoriser le dépôt de la candidature du Service de l'environnement de la Ville, au Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour le projet du Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-01-23 09:29

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265796001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de la candidature du Service de l'environnement de la Ville, au Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour le projet du Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

En 2025, l'achèvement du déploiement de la collecte des matières organiques pour l'ensemble de la population montréalaise, ainsi que la première année d'opération du Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent (CTMO), ont représenté deux avancées majeures vers l'objectif zéro déchet de Montréal d'ici 2030.
Au-delà de son rôle opérationnel, le CTMO est un projet structurant qui allie innovation, durabilité et éducation afin de renforcer la résilience de la communauté.

En 2025, le Parcours éducatif du CTMO a suscité un fort engagement : 63 visites ont permis de rejoindre 1 062 participants, incluant des élèves, des professionnels, des organismes communautaires et des familles.Les retours des participants soulignent que le CTMO a un impact positif et diversifié au sein de la communauté : il s'avère un outil pertinent pour l'éducation des jeunes; il mobilise efficacement les citoyens grâce à une approche ludique et accessible; enfin, il contribue à renforcer la transparence et le climat de confiance avec la population, en permettant au CTMO de présenter clairement son expertise.

Fort de cet impact, le Service de l'environnement (SENV) souhaite déposer la candidature du CTMO et de son parcours éducatif pour représenter la Ville de Montréal dans la catégorie 4 « Municipalité et développement durable » du Mérite Municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH), qui vise à reconnaître les municipalités ayant réalisé une démarche intégrant des interventions économiques, sociales et environnementales, selon un processus participatif de planification et de mise en œuvre.

Pour que la candidature soit admissible, une résolution du conseil municipal appuyant la démarche doit être fournie.

Des informations supplémentaires concernant le potentiel du projet dans le cadre du Prix Municipalité et développement durable du Mérite municipal sont présentées dans la section « Justification » du présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Mérite municipal souligne l'apport essentiel des municipalités, des groupes, des personnes et des organismes qui, grâce à leur dynamisme et à leur engagement, contribuent au développement de leur communauté. Décernés tous les deux ans, ces prix mettent en lumière des projets mobilisateurs et novateurs, véritables sources d'inspiration pour l'ensemble du Québec.
Sous le thème « L'innovation au cœur de l'action municipale », le MAMH lance officiellement la période de mise en candidature de l'édition 2026 du Mérite municipal, laquelle est ouverte jusqu'au 22 février 2026 à 16 h. En plaçant l'innovation au centre de cette nouvelle édition, le programme vise à valoriser la capacité des municipalités à imaginer et à mettre en œuvre des solutions nouvelles pour relever les défis actuels.

Les prix du Mérite municipal seront décernés dans cinq catégories :

1. Aménagement du territoire et urbanisme
2. Femmes, vie et démocratie municipales
3. Implication bénévole municipale
4. Municipalité et développement durable
5. Relève municipale.

JUSTIFICATION

L'objectif principal du CTMO est double : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et produire un compost de qualité, favorisant ainsi une économie circulaire et un retour des matières organiques dans les sols. Cette initiative s'inscrit dans une vision durable où la gestion des déchets devient une ressource pour la collectivité. Dans cette perspective, le SENV estime que ce projet présente un fort potentiel de rayonnement et pourrait se démarquer dans la catégorie « Municipalité et développement durable » du Mérite municipal. Depuis ses débuts, le projet du CTMO s'est appuyé sur une démarche participative visant à assurer une intégration harmonieuse dans son milieu et à maintenir un dialogue continu avec la population. Dès 2012, des consultations publiques ont été menées afin de garantir que l'implantation du CTMO réponde aux préoccupations citoyennes. Ces échanges ont permis d'aborder des enjeux clés tels que les odeurs, le bruit et la circulation, et ont influencé la conception finale du projet pour mieux l'adapter à son environnement. En 2015, un Comité de suivi de l'Ouest a été mis en place, et sa composition a été entérinée par le conseil d'agglomération (CG13 0100). Parmi les 17 membres, on compte des élus et du personnel des arrondissements de Saint-Laurent, Pierrefonds-Roxboro et Ahuntsic-Cartierville, ainsi que des représentants d'organismes de la société civile, du milieu institutionnel, des citoyens et de l'exploitant. Au total, 12 rencontres ont eu lieu. Les membres ont été tenus informés de l'évolution du projet à chaque étape de sa réalisation, un bilan des opérations est également présenté à chaque rencontre.

Cette approche participative s'est prolongée grâce au volet éducatif du CTMO, qui ouvre ses portes au public afin de présenter les technologies mises en place pour réduire son impact sur le voisinage. Parmi les mesures déployées figurent un système de contrôle des odeurs, des installations empêchant le rejet de particules nocives, un dispositif de réutilisation de l'eau, ainsi que des aménagements de biodiversité.

Le CTMO est le premier composteur en bâtiment fermé en milieu urbain au Québec, une distinction qui témoigne de son caractère pionnier. Cette installation se démarque également par l'obtention de la certification LEED® Or, un standard reconnu pour les bâtiments durables à haute performance. Cette certification souligne la qualité de sa conception, son efficacité énergétique et son intégration harmonieuse dans son environnement urbain.

L'innovation du CTMO se reflète aussi dans ses aménagements dédiés à l'éducation et à la transparence. À ce titre, l'usine offre au public une passerelle vitrée surplombant directement les installations de traitement. Cette infrastructure unique permet aux visiteurs d'observer l'ensemble du processus de compostage en toute sécurité, sans interférer avec les opérations. Conçue pour favoriser une compréhension concrète et immersive, la passerelle s'intègre aux visites guidées animées par des spécialistes, qui expliquent en détail chaque étape du procédé.

Par l'ensemble de ces caractéristiques, le CTMO représente un modèle industriel innovant, pleinement aligné avec plusieurs Objectifs de développement durable (ODD), conformément aux critères d'évaluation du Prix « Municipalité et développement durable » du Mérite municipal, notamment :

- ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure : en proposant une solution technologique et industrielle durable.
- ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : en réduisant les émissions de GES associées au transport et à l'enfouissement des matières organiques.
- ODD 11 – Villes et communautés durables : en renforçant la confiance des citoyens dans le système de collecte et de traitement, un levier essentiel pour améliorer la participation et atteindre les objectifs locaux de réduction des déchets.
- ODD 12 – Consommation et production responsables : en favorisant des comportements écoresponsables et en améliorant la compréhension des enjeux environnementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas directement à Montréal 2030, ni aux engagements en matière de changements climatiques, d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'une candidature à un prix qui n'aura pas d'incidence sur le projet lui-même.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 février 2026 : date limite pour la soumission de la candidature.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexis CARON-DIONNE, Service de l'environnement
Karine BELISLE, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriela FERNANDES AGOSTINHO
agent(e) de recherche

Tél : 514-863-8295
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Maud F FILLION
chef(fe) de section - planification et developpement gmr

Tél : 514-267-2105
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jamil Jimmy DIB
directeur(-trice) gestion matieres residuelles infras
Tél : 514-758-4318
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
directeur(-trice) de service - environnement

Tél : 514-795-4732
Approuvé le : 2026-01-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1265796001***
Unité administrative responsable : *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles*
Projet : *Approuver la candidature du Service de l'Environnement avec le projet du Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent au Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *[**Comment répondre :** Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au document synthèse Montréal 2030.* *Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.* *Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *[**Comment répondre :** Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité).* *Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

MISE EN CANDIDATURE

Prix *Municipalité et développement durable*

Présentation

Ce prix récompense des municipalités ayant réalisé un projet de développement durable[1] visant à améliorer la qualité de vie de leurs résidentes et résidents. Ce prix met de l'avant des interventions en matière de développement économique, social et environnemental. Celles-ci doivent avoir été planifiées ou réalisées en concertation avec la population.

Admissibilité

Projets admissibles

Le projet doit répondre au minimum à deux des dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Il doit également démontrer qu'une démarche de concertation ou de consultation publique a été réalisée à une étape du processus. Cette participation citoyenne peut avoir eu lieu lors de l'élaboration du diagnostic, de la définition d'une vision d'avenir, de la mise en place d'un plan d'action, ou encore au moment de sa mise en œuvre et de son suivi.

Les activités ou les projets doivent avoir été réalisés entre le 21 septembre 2024 et le 22 février 2026.

Pour être admissible, un projet doit être conforme aux lois et aux règlements en vigueur.

Participantes et participants admissibles

- Municipalités
- Municipalités régionales de comté
- Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec

1 Par « développement durable », le gouvernement du Québec entend un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Critères d'évaluation

1. **Les retombées réelles de la réalisation pour la collectivité**

   Le jury évaluera la qualité des retombées réelles pour la collectivité (p. ex., si ces retombées ont une incidence sur l'ensemble de la collectivité ou sur une portion seulement).

2. **La participation citoyenne à l'élaboration et au suivi de la démarche, y compris les processus décisionnels**

   Le jury examinera l'ensemble des actions de la municipalité pour favoriser la participation citoyenne à l'élaboration et au suivi de la démarche.

3. **La prise en compte d'au moins deux des dix-sept ODD des Nations Unies**

   Le jury s'assurera de la prise en compte d'au moins deux des dix-sept ODD des Nations Unies[2] dans le projet soumis. Il évaluera comment le projet se démarque par rapport à des réalisations similaires.

4. **Le caractère novateur**

   Le jury évaluera les éléments novateurs qui composent l'initiative, à savoir comment elle se distingue des façons de faire habituelles et des réalisations passées.

Déposer une candidature

Municipalité sans arrondissements

Une municipalité peut soumettre une seule candidature par catégorie de prix.

Municipalité avec arrondissements

Les municipalités divisées en arrondissements peuvent présenter une candidature par catégorie, par arrondissement.

À noter que chaque candidature doit être présentée par la municipalité ou l'arrondissement directement concerné.

Document obligatoire

Une copie de la résolution du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement qui appuie la candidature (une numérisation est également acceptée).

Le formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et transmis avant le **22 février 2026.**

2 Pour connaître les dix-sept objectifs de développement durable des Nations Unies, rendez-vous à la page 4 du tableau de concordance de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

FORMULAIRE DE **MISE EN CANDIDATURE**

Prix *Municipalité et développement durable*

SECTION 1A – IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ OU DE L'ARRONDISSEMENT	
Nom complet	Ville de Montréal
Population	1 948 747
Région administrative	Montréal (code 06)
SECTION 1B – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE À LA MUNICIPALITÉ	
Nom de la personne responsable du dossier de candidature à la municipalité ou à l'arrondissement	Jamil Jimmy Dib
Titre	Directeur - gestion matières résiduelles et infrastructure
Adresse professionnelle	801, rue Brennan, 9e étage Montréal (Québec)
Code postal	H3C 0G4
Numéro de téléphone	(514) 758 4318
Courriel professionnel	jimmy.dib@montreal.ca
SECTION 2A – PRÉSENTATION DU PROJET	
Nom du projet de développement durable	Centre de compostage de Saint-Laurent et son parcours éducatif
Période de réalisation	2024-2025
Si applicable, veuillez ajouter un hyperlien vers une page Web traitant du projet	https://montreal.ca/articles/centre-de-traitement-des-matieres-organiques-du-compost-produit-localement-79059 https://nature.guepe.qc.ca/
Si applicable, veuillez préciser le nom des partenaires du projet	Exposition Compost ! : Merlicht, Atelier de décors Kamikaze et Revo. Passages exothermiques : Collectif Alexandre Burton et Philippe Allard. Signalétique de la passerelle d'observation : Lupien + Matteau, Vanessa Grenier, Laurent Pinabel, Atelier de décors Kamikaze et Revo. Gestion et animation de visites guidées : GUEPE. Opération du CTMO : Veolia.

SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE

Décrivez le projet en mentionnant ses retombées réelles pour la collectivité. Présentez toutes les informations quantitatives pertinentes à une analyse juste et factuelle du dossier de candidature **(400 mots au maximum)**.

En 2025, l'achèvement du déploiement de la collecte des matières organiques pour l'ensemble de la population montréalaise, ainsi que la première année d'opération du Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent (CTMO), ont représenté deux avancées majeures vers l'objectif zéro déchet de Montréal d'ici 2030.

En traitant localement les matières organiques plutôt que de les enfouir, le CTMO réduit les déplacements de camions et les émissions associées, soit l'équivalent de 5597 tonnes de CO évitées chaque année.

À partir de la matière organique qui provient du secteur Ouest de l'Agglomération de Montréal, le CTMO produit un compost de qualité qui est mis à la disposition, entre autres, des équipes horticoles de la ville ainsi que des citoyens. Le bâtiment accueillera une serre sur sa toiture, ce qui permettra de soutenir des projets d'agriculture urbaine et de renforcer son rôle au sein de l'économie circulaire.

D'une capacité de 50000 tonnes, le CTMO a traité 31179 tonnes de matières organiques en 2024, puis 30723 tonnes en 2025.

Des efforts doivent toutefois se poursuivre pour renforcer la confiance dans le système de collecte et de traitement qui demeure un levier essentiel pour dissiper les incertitudes et accroître la participation. C'est dans cette perspective qu'a été créé le Parcours éducatif du CTMO, une initiative originale qui vise à sensibiliser les citoyens en leur offrant une compréhension concrète du cheminement de la matière organique, depuis sa collecte jusqu'à sa transformation en un compost utilisable.

Le Parcours éducatif du CTMO, qui comprend deux œuvres d'arts, une exposition interactive, et une passerelle éducative surplombant les opérations, est animé par des éducateurs naturalistes. À l'issue de la visite, les participants comprennent ce qu'est le compost, comment il est produit, ses bienfaits pour l'environnement, et repartent avec des pistes concrètes à poser pour adopter le bon geste de tri. En 2025, il a connu un fort engagement avec 63 visites et 1062 participants, rejoignant des élèves, des professionnel·les, des organismes communautaires et des familles.

Les retours des participants soulignent que le CTMO a un impact positif et diversifié au sein de la communauté : il s'avère un outil pertinent pour l'éducation des jeunes ; il mobilise efficacement les citoyens

grâce à une approche ludique et accessible ; enfin, il contribue à renforcer la transparence et le climat de confiance avec la population, en permettant au CTMO de présenter clairement son expertise.

Démontrez comment la participation citoyenne a été favorisée au cours du projet **(400 mots au maximum)**.

Depuis ses débuts, le projet du CTMO a intégré la participation citoyenne comme un élément central de son développement.

En 2012, des consultations publiques ont été menées afin d'assurer une intégration harmonieuse du CTMO dans son milieu récepteur. Ces rencontres ont permis de recueillir les préoccupations citoyennes, notamment en matière d'odeurs, de bruit et de circulation, et d'alimenter la réflexion sur le choix définitif du site. Les recommandations formulées dans le cadre de ces consultations ont contribué à ajuster la conception du projet.

En 2015, un Comité de suivi de l'Ouest a été mis en place, et sa composition a été entérinée par le conseil d'agglomération (CG13 0100). Parmi les 17 membres, on compte des élus et du personnel des arrondissements de Saint-Laurent, Pierrefonds-Roxboro et Ahuntsic-Cartierville, ainsi que des représentants d'organismes de la société civile, du milieu institutionnel, des citoyens, de même que des membres du personnel de la Ville de Montréal et de l'exploitant. Au total, 12 rencontres ont eu lieu. Les membres ont été tenus informés de l'évolution du projet à chaque étape de sa réalisation, un bilan des opérations est également présenté à chaque rencontre. Ce comité a joué un rôle clé pour intégrer les intérêts de la communauté locale et évaluer la sensibilité de la population à l'arrivée d'une telle installation dans le quartier. Les échanges réguliers avec Aéroport de Montréal et Transports Canada ont également permis d'aborder la question de la présence potentielle d'oiseaux, menant à la mise en œuvre de mesures d'atténuation tant dans l'aménagement du site que dans la conception du procédé de compostage.

La participation citoyenne s'est également renforcée après la mise en service du CTMO en 2024, grâce à son volet éducatif. En ouvrant ses portes aux visiteurs, l'usine permet au public de comprendre concrètement les technologies mises en place pour minimiser son impact sur le voisinage. Parmi celles-ci figurent un système de prévention des émanations d'odeurs, des dispositifs empêchant le rejet de particules nocives dans l'air, ainsi qu'un système de réutilisation de l'eau. Le CTMO a aussi réalisé d'importants aménagements pour revégétaliser la berge du ruisseau Brooks et contribuer à la création de corridors de biodiversité. Par ailleurs, les eaux pluviales collectées sur le site sont dirigées vers ce ruisseau afin de soutenir le développement écologique de son habitat et des espèces qui y vivent.

SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE (SUITE)

Indiquez en quoi la réalisation tient compte d'au moins deux des dix-sept ODD des Nations Unies en les nommant précisément **(400 mots au maximum).**

L'objectif principal du CTMO est double : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et produire un compost de qualité, favorisant ainsi une économie circulaire et un retour des matières organiques dans les sols. Cette initiative s'inscrit dans une vision durable où la gestion des déchets devient une ressource pour la collectivité.

Au-delà de son rôle opérationnel, le CTMO représente un modèle industriel innovant, aligné avec les Objectifs de développement durable (ODD), notamment :

Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure, en proposant une solution technologique et industrielle durable.
Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, en réduisant les émissions de GES liées à l'enfouissement et au transport.
Objectif 11 : Villes et communautés durables, en renforçant la confiance des citoyens dans le système de collecte et de traitement. Cette confiance est essentielle pour améliorer la participation à la collecte des matières compostables et atteindre les objectifs locaux de réduction des déchets.
Objectif 12 : Consommation et production responsables, en favorisant des comportements écoresponsables et en encourageant une meilleure compréhension des enjeux environnementaux.

En somme, le CTMO n'est pas seulement une infrastructure de traitement : c'est un projet structurant qui combine innovation, durabilité et éducation pour bâtir une communauté plus résiliente.

Décrivez en quoi l'activité réalisée revêt un caractère novateur, c'est-à-dire qu'elle apporte quelque chose de nouveau, d'original ou d'inédit par rapport aux façons de faire et initiatives déjà déployées au Québec **(400 mots au maximum)**.

Le CTMO est le premier composteur en bâtiment fermé en milieu urbain au Québec.

Toutes les étapes du compostage se déroulent dans un bâtiment étanche maintenu en pression négative, ce qui empêche l'air de s'échapper vers l'extérieur. Les quais d'entrée et de sortie sont équipés de systèmes de sas, une mesure rarement utilisée dans ce type d'installation. Grâce à ces technologies, les émissions d'odeurs — un enjeu fréquent dans les centres de compostage — sont pratiquement éliminées.

Le CTMO est également doté d'un système de traitement de l'air parmi les plus complets au Québec. L'air utilisé dans le procédé est filtré en plusieurs étapes : dépoussiérage, lavage à l'aide d' une solution acide pour neutraliser certaines molécules, puis passage dans un biofiltre qui élimine les odeurs résiduelles. Un système de surveillance en continu suit en temps réel les émissions afin de s'assurer du respect des normes environnementales. Trois sondes mobiles supplémentaires permettent de valider, autour du site, que l'air demeure de bonne qualité.

Le bâtiment intègre également des solutions innovantes pour la gestion de l'eau. Un système de pasteurisation permet de traiter et de réutiliser l'eau issue du procédé (lixiviat et condensat), réduisant considérablement la consommation d'eau potable. De plus, l'eau de pluie est récupérée et utilisée comme eau grise dans les installations sanitaires.

Le CTMO innove également en offrant au public une passerelle vitrée qui surplombe directement les installations de traitement. Cette infrastructure unique permet aux visiteurs d'observer l'ensemble du processus de compostage en toute sécurité, sans interférer avec les opérations. Conçue pour favoriser une compréhension concrète et immersive, la passerelle s'intègre aux visites guidées animées par des spécialistes, qui expliquent en détail chaque étape du procédé.

Enfin, le CTMO se démarque par l'obtention de la certification LEED® Or, un standard de référence en matière de bâtiments durables à haute performance. Cette reconnaissance souligne la qualité de sa conception, son efficacité énergétique et son intégration harmonieuse à son milieu.

SECTION 4 – PROMOTION DE LA RÉALISATION

La municipalité candidate est invitée à soumettre des photos de son équipe et de sa réalisation :

- Une image de son équipe de type professionnel
- Une à quatre photos de sa réalisation et de ses retombées positives pour la communauté

Celles-ci doivent respecter les conditions suivantes :

- Format JPEG
- Résolution minimale de 1 280 x 720 pixels

Les photos doivent être transmises en pièces jointes avec le formulaire de mise en candidature.

SECTION 5 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

- ☐ Je certifie que la municipalité candidate a été informée du dépôt de la candidature.
- ☐ Je certifie que les responsables du projet ont été informés du dépôt de la candidature.
- ☐ Je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et que le projet soumis répond aux critères d'admissibilité définis dans l'appel de candidatures. Je comprends que toute inexactitude quant aux renseignements fournis ou toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature ou l'annulation de la décision rendue.
- ☐ J'autorise le Ministère à utiliser l'ensemble du matériel fourni (informations, photos, etc.) pour la promotion du Mérite municipal. Je consens à ce que ce matériel soit rendu public.

Nom en lettres moulées	
Date	
Signature	

Soumettez votre candidature par courriel à l'adresse
meritemunicipal@mamh.gouv.qc.ca.

Vous devez joindre vos photos et une copie de la résolution du conseil municipal à votre envoi.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1268994003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission de l'établissement commercial Séduction de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert dans le cadre de l'événement la Nuit Blanche du Festival Montréal en lumières, dans la nuit du 28 février au 1er mars 2026

Il est recommandé :
d'adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission de l'établissement commercial Séduction de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert dans le cadre de l'événement la Nuit Blanche du Festival Montréal en lumières, dans la nuit du 28 février au 1er mars 2026 de 17 h à 6 h.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-01-23 11:39

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268994003**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission de l'établissement commercial Séduction de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert dans le cadre de l'événement la Nuit Blanche du Festival Montréal en lumières, dans la nuit du 28 février au 1er mars 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017 était adoptée la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.* Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* qui permettent désormais à la Ville de Montréal d'autoriser des heures légales d'admission différentes aux établissements commerciaux dans le cadre d'événements spéciaux. Auparavant, les demandes d'autorisation afin de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux étaient soumises par les associations de commerçants au ministère de l'Économie et de l'Innovation. Ce type de demandes faisait l'objet de réponses favorables de la part du Ministère. Ces demandes sont désormais transmises à la Ville de Montréal pour décision des autorités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0583 - 12 mai 2025 - Adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2025 de la SDC Avenue du Mont-Royal, de la SDC Laurier Ouest, de l'association des gens d'affaires du Mile End, de la Société de développement du Boulevard Saint-Laurent, de la SDC Pignons rue Saint-Denis, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert et de la S.I.D.A.C. Promenade Masson

CM24 0541 - 14 mai 2024 - Adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2024 de la SDC Avenue du Mont-Royal, de la Société de développement du Boulevard Saint-Laurent, de la SDC Pignons rue Saint-Denis, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert et de la S.I.D.A.C. Promenade Masson

CM23 0574 - 16 mai 2023 - Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux pour la tenue d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, durant la saison estivale 2023 par la Société de développement commerciale

(SDC) Avenue du Mont-Royal, de la SDC Boulevard Saint-Laurent et de la SDC Pignons rue Saint-Denis

CM22 0777 - 13 juin 2022 - Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors des événements spéciaux de la saison estivale 2022 de la Société de développement commercial (SDC) boulevard Saint-Laurent, de la S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon et du Congrès National des Italo-Canadiens

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise ainsi à approuver la prolongation des heures d'admission de l'établissement commercial Séduction de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert lors de la Nuit Blanche dans la nuit du 28 février au 1er mars 2026 de 17 h à 6 h, soumis à la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* .
Cette demande de dérogation fait l'objet d'une demande de l'arrondissement exprimée dans la lettre jointe au dossier. Elle se fait dans le même cadre événementiel que l'autorisation de prolongation des heures d'ouverture de 17 établissements commerciaux de la Plaza Saint-Hubert détenteurs d'un permis d'alcool.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal dispose maintenant des pouvoirs lui permettant d'accorder une prolongation des heures d'admission des établissements commerciaux, notamment dans le cadre d'événements spéciaux et de promotions commerciales. Cet appui permet d'établir les conditions propices aux affaires de façon à assurer la vitalité économique et le rayonnement des rues commerciales montréalaises.
Au sens de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, la Ville de Montréal est autorisée à prolonger les heures d'admission dans les commerces de son territoire dans le cadre de ce qu'elle reconnaît comme étant un événement. Les promotions commerciales et des événements comme la Nuit Blanche sont reconnues comme telles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux n'engendre aucun coût supplémentaire pour la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier décisionnel contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités 19 et 20 de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter cette recommandation ne permettrait pas au commerce de détail régi par la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* de prolonger ses heures d'admission lors de la Nuit Blanche.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

28 février 2026 : Tenue de l'événement spécial.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas PELTIER
Chargé d'expertise et de pratique principal - Vie nocturne

Tél : 438-827-5715
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel

Tél : 438 995-5209
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel
Tél :
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1268994003
Unité administrative responsable : *Service du développement économique*
Projet : adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission de l'établissement commercial Séduction de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert lors de la Nuit Blanche dans la nuit du 28 février au 1 mars 2026 de 17 h à 6 h

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Le présent dossier contribue aux deux priorités de Montréal 2030 suivantes :* *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins* *20- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins :* *- Accroissement de la fréquentation des rues commerçantes locales et des commerces et services de proximité ;* *20- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			

- Hausse du taux de fréquentation des rues et des ventes dans les commerces.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Direction d'arrondissement
5650, rue D'Iberville
Montréal (Québec) H2G 2B3

Note de service

Destinataire : Madame Valérie Beaulieu
Directrice
Service de la culture

Copie conforme : Monsieur Kevork Almajian
Chef de division, Bureau de projets
Rosemont—La Petite-Patrie

Expéditeur : Monsieur Daniel Lafond
Directeur d'arrondissement

Date : Le 20 janvier 2026

Objet : **Approuver la prolongation des heures normales d'ouverture d'un établissement commercial de la SDC Plaza St-Hubert durant la nuit du 28 février 2026, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche du Festival Montréal en lumières**

Madame,

Depuis le 21 septembre 2017, la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec, a introduit de nouvelles dispositions en regard de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux qui permettent désormais à la Ville de Montréal d'autoriser des heures légales d'admission différentes aux établissements commerciaux dans le cadre d'événements spéciaux.

Par la présente lettre, à la demande de la SDC Plaza St-Hubert, nous recommandons au conseil municipal de prolonger les heures normales d'ouverture du commerce Boutique Séduction situé sur le territoire de la SDC, afin qu'il puisse accueillir la clientèle jusqu'à 6 h, durant la nuit du 28 février au 1er mars 2026 dans le cadre la Nuit blanche du Festival Montréal en lumières. L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est favorable à cette dérogation.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2026/02/16
13:00

(2)

Dossier # : 1258523001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de 5 ans à compter du 22 mars 2026, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), métropole du Québec

Il est recommandé :
1. de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de 5 ans, à compter du 22 mars 2026, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

2. de mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour la production et la présentation à 30 mois d'un bilan.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-26 09:40

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258523001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de 5 ans à compter du 22 mars 2026, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), métropole du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Avant la première déclaration de compétence du conseil de la Ville en 2016 à l'égard des véhicules d'autopartage en libre-service (VLS), les permis de stationnement universels pour ces véhicules étaient délivrés par les arrondissements selon différentes modalités. La déclaration de compétence du conseil de la Ville a permis à la ville centre d'adopter le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), harmonisant la réglementation sur le stationnement et la délivrance des permis à l'échelle du territoire. Ce règlement précise notamment les secteurs dans lesquels le stationnement des VLS est autorisé, soit principalement dans les zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR). Depuis une modification apportée au règlement 16-054 en 2020, il est également permis de laisser un VLS dans un espace de stationnement contrôlé par borne au centre-ville sans y procéder immédiatement au paiement. Par ailleurs, la Ville a adopté un plan d'action pour l'autopartage et offre un soutien stratégique aux exploitants.
De la même manière, le conseil de la Ville a rapatrié en 2016 la compétence quant à certaines activités d'entretien liées aux bornes de recharge publiques pour véhicules électriques (BRVE). Préalablement à ce rapatriement, la pose, l'enlèvement, l'entretien et le remplacement des BRVE relevaient de la compétence des arrondissements pour le réseau de voirie locale et étaient délégués aux arrondissements pour le réseau de voirie artérielle (Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)). Ces responsabilités incluaient la planification et le financement du réseau. La déclaration de compétence permet à la Ville de réaliser une planification cohérente ainsi qu'un déploiement accéléré et équitable des BRVE sur le territoire, en lien avec les objectifs de mobilité durable et d'électrification.

Cette déclaration de compétence a déjà été prolongée à trois reprises, la dernière prolongation arrivant à échéance le 22 mars 2026. Le présent sommaire décisionnel vise à en prolonger la durée de cinq années supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

● CM23 0298 - 20 mars 2023 - Prolonger, jusqu'au 22 mars 2026, l'application de la déclaration de compétence du conseil de la Ville concernant le stationnement sur le réseau de voirie locale des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

● CM21 0321 - 22 mars 2021 - Prolonger, jusqu'au 22 mars 2023, l'application de la déclaration de compétence du conseil de la Ville concernant le stationnement sur le réseau de voirie locale des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*
● CM18 0861 - 18 juin 2018 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) » afin que le conseil de la Ville reprenne sa compétence quant à la pose, l'enlèvement et le remplacement des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le secteur désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe E de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*
● CM18 0522 - 23 avril 2018 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) » et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) ».
● CM18 0521 - 23 avril 2018 - Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de trois ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*
● CM16 0990 - 22 août 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service » et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) ».
● CM16 0782 - 20 juin 2016 - Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.
● CM16 0805 - 20 juin 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », afin que le conseil de la Ville reprenne sa compétence à l'égard du stationnement sur le réseau de voirie artérielle des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et de la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi que des activités d'entretien en lien avec les bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'exception de celles liées à la signalisation et au marquage de la chaussée.
● CA16 240317 - 14 juin 2016 - Offrir au conseil de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service.
● CM16 0614 - 16 mai 2016 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la

Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à prolonger pour 5 années supplémentaires le rapatriement de compétence cité en objet et à mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour la production et la présentation à 30 mois d'un bilan sur l'évolution des activités faisant l'objet du présent rapatriement de compétence.
La nature des activités concernées par le présent dossier décisionnel recommande de maintenir une gouvernance centralisée afin d'assurer une action cohérente à l'échelle du territoire et de soutenir l'expansion ainsi que la qualité des services des VLS et du réseau de BRVE qui sont offerts à la communauté montréalaise et à ses visiteuses et visiteurs.

La simplification réglementaire et l'uniformisation des pratiques ont contribué à l'essor des VLS et à leur adoption par la population montréalaise. Depuis 2016, la zone de desserte s'est beaucoup agrandie et couvre maintenant 17 arrondissements. Le nombre de VLS disponibles a aussi connu une forte croissance pour répondre à la demande. Juste entre 2020 et la fin de 2025, il a augmenté de 283 %, atteignant 3 208 véhicules.

Pour ce qui est des BRVE, le service centralisé et spécialisé de la Ville a permis de déployer un réseau public inégalé grâce à ses stratégies d'électrification (2016-2020, 2021-2023) et à son Plan d'action 2025-2027. Le territoire compte jusqu'à maintenant environ 1 900 bornes réparties dans tous les arrondissements. Cette gestion centralisée permet une harmonisation des processus d'installation et des choix de sites, facilite les communications avec les partenaires et accélère la résolution des incidents (bris, pannes, déplacements de bornes). L'harmonisation des pratiques et l'optimisation des opérations favorisent aussi les économies d'échelle et une réduction des besoins en matière de ressources humaines, optimisent les demandes de financement et améliorent la compréhension des besoins des électromobilistes.

JUSTIFICATION

Compte tenu des nombreux avantages d'une gouvernance centralisée et de la nature des services visés, il est difficile d'envisager le développement de ces services sous un modèle géré individuellement par chaque arrondissement, comme avant 2016. Par conséquent, il est recommandé de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, et cela, pour une période de cinq ans.
Pour toute prolongation qui a pour effet de rendre applicable la déclaration de compétence pour une période excédant deux ans, un vote aux deux tiers des voix du conseil de la Ville est nécessaire, ce qui est le cas pour le présent dossier. Une durée de cinq ans est ici préférable à une période plus courte, car elle offre les avantages suivants :

· Stabilité et vision à long terme : Alignement avec les plans stratégiques en électrification et en autopartage ainsi qu'avec le mandat de la nouvelle administration. Évite les renégociations fréquentes avec les partenaires externes.
· Optimisation des investissements : Économies d'échelle grâce aux volumes importants, aux cycles pluriannuels et à la réduction des coûts administratifs liés aux reconductions répétées.
· Sécurisation des financements : Négociations facilitées avec les gouvernements fédéral et provincial pour des subventions pluriannuelles.
· Harmonisation des pratiques : Pérennisation des standards et réduction de la fragmentation.

· Prévisibilité pour les acteurs : Cadre stable pour les exploitants et la clientèle pour planifier leurs activités et adopter ces services.
· Reddition de comptes améliorée et suivi des résultats : Temps suffisant pour observer des tendances et mesurer des résultats concrets nécessaires à la justification des investissements auprès des élues et élus, des partenaires et de la population.

· Consolidation de l'expertise interne : Capitalisation et amélioration continue des processus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Du fait que la prolongation permettra principalement la mise en place de prérequis pour la matérialisation éventuelle de projets ou d'une réglementation, aucune dépense nette n'est engendrée par le dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, car il y a absence d'une quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) étant donné que la prolongation de la déclaration de compétence permettra la mise en place de prérequis pour la matérialisation de futures réductions d'émissions de GES, de façon cohérente avec les engagements de la Ville (transfert de compétence rendant possible le déploiement de réglementation favorable et de projets cohérents).

Ce dossier ne contribue pas aux engagements en inclusion et accessibilité universelle, mais il contribue aux engagements en équité parce qu'il met en place un prérequis pour la matérialisation de futurs impacts bénéfiques (amélioration de l'accès à une solution de recharge pour des populations qui ne peuvent ou ne souhaitent pas en posséder une à domicile; amélioration de l'équité territoriale dans l'offre de service de mobilité et de recharge).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans prolongation de la déclaration de compétence, la gestion de la réglementation des VLS serait fragmentée. Les conseils d'arrondissement s'occuperaient de la voirie locale, tandis que le conseil de la Ville gèrerait la voirie artérielle. Cette absence de cadre uniforme créerait des disparités, de la confusion pour la clientèle et les exploitants ainsi que des ententes à la pièce avec l'Agence de mobilité durable, responsable de la délivrance des permis de stationnement depuis décembre 2025. Cela compliquerait la planification, réduirait la prévisibilité et freinerait le développement d'outils communs. Cette complexité réglementaire et administrative, combinée à des coûts supplémentaires, pourrait inciter les exploitants à se retirer de certaines zones, réduisant la couverture territoriale et l'accès aux services. Concernant les BRVE, il reviendrait à chacun des arrondissements de gérer, maintenir et entretenir les bornes de recharge situées sur le réseau de voirie locale, mais aussi de financer leur acquisition, leur installation et leur réparation et de fournir le personnel qualifié pour le faire. Le conseil de la Ville serait, quant à lui, compétent en ce qui a trait à l'entretien de ses bornes sur le réseau de voirie artérielle. Une gestion décentralisée diminuerait la rapidité d'intervention pour ce qui est de la résolution des incidents souvent relayés aux partenaires externes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Échéance de la déclaration de compétence actuelle : 22 mars 2026
- Échéance de la prolongation de la déclaration de compétence proposée : 22 mars 2031

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jonathan HAMEL-NUNES, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Benoit CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan ROBICHAUD
conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-280-2918
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-872-4192
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : 514-953-4555
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : 514-872-4185
Approuvé le : 2026-01-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1258523001
Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et la mise en valeur du territoire, Division des stratégies de mobilité durable.
Projet : Prolongation de la déclaration de compétence relative au stationnement des véhicules en libre-service (autopartage), à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités liées aux bornes de recharge.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec plusieurs priorités Montréal 2030. Priorité 1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050; Priorité 3 - Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu? *Priorité 3 - Le nombre de VLS disponibles à Montréal a augmenté depuis le lancement des services. Entre 2020 et 2025, il a bondi de 283 %, porté par une règlementation favorable, l'évolution des habitudes postpandémiques, l'élargissement du réseau, la hausse des couts automobiles et l'arrivée d'un deuxième opérateur. À Montréal, 3208 VLS étaient en service en décembre 2025.* *Priorité 1 - Les véhicules électriques (VE) n'émettent aucun GES lorsque qu'ils roulent et 65% moins qu'un véhicule à essence sur l'ensemble de son cycle de vie. L'adoption de VE en milieu urbain dépend notamment de la possibilité d'accéder à des services de recharge efficace. La Ville de Montréal, a déjà déployé près de 1900 bornes de recharge publiques sur son territoire. Via son Plan*			

d'action renouvelé en électrification des transports (2025-2027), elle a annoncé poursuivre le déploiement avec 900 bornes de recharge publiques municipales entre 2025 et 2027 et la mise en place de mesures additionnelles pour une plus grande implication du secteur privé. Montréal compte désormais 51 000 véhicules électriques, soit une hausse de 30 000 unités (+240 %) depuis 2023, représentant 6 % du parc de véhicules légers.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1258523001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Objet :	Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de 5 ans à compter du 22 mars 2026, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), métropole du Québec

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), puisqu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil peut prolonger, à compter du 22 mars 2026 et pour une période de 5 ans, sa déclaration de compétence quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien liées aux bornes de recharge.

Puisque la période pour laquelle le conseil déclare sa compétence excède deux ans, la résolution doit être approuvée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public & législation

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2026/02/16
13:00

(2)

Dossier # : 1257430001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la Loi sur le patrimoine culturel, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à réaliser des travaux de transformation de l'ancien marché Maisonneuve, situé au 4375, rue Ontario Est, dans le site patrimonial classé de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve, lot 1 878 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

ATTENDU les articles 64 et 179.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) (ci-après la « LPC »);
ATTENDU l'article 1.1 du Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine (15-077);

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété identifiée comme le lot 1 878 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et illustrée sur les plans d'architecture joints à la présente résolution.
Le bâtiment visé par la présente résolution est situé dans le site patrimonial de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve, classé en vertu de la LPC.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

Il est recommandé :

1. d'adopter une résolution autorisant l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la Loi sur le patrimoine culturel, à réaliser des travaux et actes visant la transformation de l'ancien marché Maisonneuve, situé au 4375, rue Ontario Est, dans le site patrimonial classé de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve, lot 1 878 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (numéro de référence

SATSA de la demande : 20268150). Le tout conformément aux plans préparés par Sylvie Perrault, architecte, datés du 15 décembre 2025.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-29 17:46

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257430001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la Loi sur le patrimoine culturel, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à réaliser des travaux de transformation de l'ancien marché Maisonneuve, situé au 4375, rue Ontario Est, dans le site patrimonial classé de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve, lot 1 878 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'ancien marché Maisonneuve a été bâti en 1912. Il occupe une place dominante dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Conçu dans le style « city beautiful », populaire à l'époque, l'immeuble a conservé une vocation publique, mais a cessé ses activités de marché en 1962. Un nouveau marché a ensuite été construit en front de la rue Ontario Est en 1980, sous la pression populaire pour un retour des activités maraîchères. L'ancien marché abrite aujourd'hui des organismes communautaires du quartier.
La Direction du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a déposé une demande d'autorisation de travaux visant à réaliser la transformation de l'ancien marché Maisonneuve (lot 1 878 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), situé dans le site patrimonial classé de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve.

En vertu du chapitre VI.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (ci-après la « LPC »), certains pouvoirs du ministre d'autoriser des types d'interventions dans les aires de protection, les sites patrimoniaux classés et déclarés sont exercés par la Ville de Montréal. Selon le type d'intervention, le pouvoir d'approuver ou de refuser les demandes relève soit du directeur de la planification et de la mise en valeur du territoire, soit du comité exécutif, soit du conseil municipal, conformément à :

- l'article 1.1 du Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine (15-077);
- l'article 2 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs liés à la délivrance d'autorisations en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RCE 18-008).

Dans le cas présent, le projet propose de déplacer deux murs et deux portes extérieures d'environ 525 mm, permettant de rendre conformes deux issues du bâtiment. Le style architectural est maintenu et reproduit au nouvel emplacement des murs et des portes. Puisque le projet ne prévoit pas un retour à la composante d'origine ou un retour à une

période marquante de l'histoire du bâtiment, le conseil municipal est l'autorité compétente pour autoriser la transformation.

Le présent dossier décisionnel vise à recommander au conseil municipal d'octroyer l'autorisation en titre, conformément à l'article 64 et au chapitre VI.1 de la LPC, pour les motifs mentionnés ci-bas (voir la rubrique « Justification »).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 27 0241 - 29 septembre 2025 (sommaire décisionnel 1257837004) - Autoriser les travaux de transformation pour l'immeuble situé au 4375, rue Ontario Est.

DESCRIPTION

Le projet consiste en la transformation de l'ancien marché public Maisonneuve situé au 4375, rue Ontario Est.
Les travaux prévus dans le cadre du projet visent à corriger des déficiences majeures du bâtiment tout en répondant aux objectifs de la Ville de Montréal, notamment en matière de sécurité, de durabilité, d'accessibilité universelle et de résilience des infrastructures municipales. Les interventions sont essentielles pour assurer la sécurité des occupantes et occupants, faciliter l'évacuation en cas d'urgence et garantir la conformité réglementaire du bâtiment. En l'état actuel, plusieurs issues sont non conformes.

La liste suivante décrit les transformations prévue visées par l'autorisation :

- la transformation et la mise aux normes des issues latérales;
- le remplacement de la toiture en cuivre (système de tôle à baguettes).

Les interventions ci-dessous font aussi partie des travaux, mais ne sont pas visées par l'autorisation demandée :

- la réfection de l'entrée d'eau et la remise en état de la distribution d'eau principale;
- la sécurisation des plafonds;
- le retrait des matériaux dangereux (amiante, plomb, moisissure);
- la mise à niveau de l'ascenseur;
- le réaménagement du sous-sol;
- la correction des infiltrations d'eau et des déficiences structurelles;
- la construction d'un nouvel escalier d'issue entre le premier et le deuxième étage.

Conformément au Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), un avis du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a été émis pour ce projet (voir l'avis en pièce jointe), comme requis au paragraphe 4 a) et au paragraphe 9 de l'article 12.1 de ce règlement.

JUSTIFICATION

La Section des autorisations et des subventions de la Division du patrimoine a procédé à l'analyse de la demande de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en tenant compte des dispositions de la LPC. Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, et en prenant en considération l'effet des travaux sur la valeur patrimoniale du site, sur ses éléments caractéristiques de même que sur la conservation et la mise en valeur de l'ancien marché contribuant à la valeur patrimoniale du site, la Division du patrimoine est d'avis que le projet en cours répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial et n'aura pas d'impact négatif sur le site et sur le bien. Le

projet propose une réhabilitation partielle d'un bâtiment participant à la valeur patrimoniale du site qui permettra de pérenniser l'usage.
Les valeurs architecturale, urbanistique et artistique du bâtiment d'origine, véhiculées par son architecture monumentale d'influence Beaux-Arts et son implantation en fond de lot, sont préservées par le projet soumis.

La Division du patrimoine recommande ainsi au conseil municipal d'autoriser l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à réaliser les interventions et travaux décrits à la rubrique précédente conformément à la LPC.

Le CPM a émis un avis favorable sur la version du projet ici présentée pour autorisation. Dans son avis, le CPM mentionne que l'option retenue s'intègre au langage architectural du bâtiment tout en indiquant clairement qu'il s'agit d'une issue secondaire. Cette option, misant sur une conception et des matériaux conformes aux caractéristiques de l'immeuble, permet d'intégrer davantage les portes d'issues à l'ensemble et de tendre vers un scénario mieux harmonisé qui assure la primauté visuelle de l'entrée principale.

Le 29 septembre 2025, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a autorisé les travaux de transformation de l'ancien marché public Maisonneuve (CA25 27 0241).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une autorisation légale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance de l'autorisation par le conseil municipal en vertu de la LPC.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe LAUZÉ
Architecte

Tél : -
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Marie-Geneviève LAVERGNE
chef(fe) de section - patrimoine

Tél : -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Karim CHAREF
chef(fe) de division - amenagement et projets urbains
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-29

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1237430001*
Unité administrative responsable : *Division du patrimoine*
Projet : *Autoriser, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la Loi sur le patrimoine culturel, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à réaliser des travaux de transformation de l'ancien marché Maisonneuve, situé au 4375 rue Ontario Est, dans le site patrimonial classé de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve, lot 1 878 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL
Émis le 11 juillet, à la suite de la réunion du 13 juin 2025

Réfection des marquises et remplacement des sorties latérales de l'ancien marché public Maisonneuve

A25-MHM-01

Localisation :	Ancien marché public Maisonneuve 4375, rue Ontario Est Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Reconnaissance municipale :	Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (Plan d'urbanisme[1])
Reconnaissance provinciale :	Situé dans le site patrimonial classé de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve (2022) (Loi sur le patrimoine culturel, LPC)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine (règlement 02-136). Il émet un avis à la demande de l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, conformément au paragraphe 4 de l'article 12.1 de son règlement, le projet visant la transformation d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment compris dans un site patrimonial classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION

En 1883, plusieurs grands propriétaires fonciers d'Hochelaga, dont les terres se trouvent à l'est de l'actuelle avenue Bourbonnière, s'opposent à l'annexion de leur territoire à la ville de Montréal. Ils proposent plutôt la création d'une nouvelle municipalité, qu'ils nomment Maisonneuve. Se transformant en promoteurs immobiliers, ces propriétaires procèdent au lotissement de leurs terres et à l'ouverture de nouvelles rues, dont certaines portent leur nom. Quinze ans après sa fondation, Maisonneuve devient la cinquième ville industrielle en importance au Canada et la deuxième au Québec. Cette croissance rapide, tant sur le plan industriel que démographique, entraîne une expansion accélérée du tissu urbain et une augmentation des besoins en infrastructures et services publics. Les élus municipaux, dont plusieurs sont eux-mêmes promoteurs, nourrissent de grandes ambitions pour leur ville. Inspirés par les courants urbanistiques nord-américains, notamment le mouvement Ciy Beautiful, ils envisagent Maisonneuve comme une cité-jardin moderne, dotée d'aménagements grandioses et esthétiques. C'est dans ce contexte qu'un vaste programme de construction d'édifices publics d'envergure est lancé, incluant l'hôtel de ville, un bain public et un marché public. Le marché

[1] Au moment où le projet a été présenté au CPM, le nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité n'avait pas encore été adopté (conseil municipal du 16 juin). Par conséquent, c'est le Plan d'urbanisme qui s'applique.

Conseil du patrimoine de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, RC
Montréal (Québec) H2Y 1C6
ville.montreal.qc.ca/cpm
cpm@montreal.ca

Maisonneuve est implanté à l'extrémité nord de l'avenue Morgan, laquelle a été conçue par l'architecte paysagiste Frederick Gage Todd, dans l'axe du parc du même nom. Inauguré à l'automne 1914, le marché est un édifice de style Beaux-Arts, conçu par l'architecte et ingénieur Marius Dufresne, figure emblématique du développement de Maisonneuve. Le bâtiment se distingue par sa monumentalité, la richesse de ses volumes, la variation de ses hauteurs et la diversité de ses textures. Il est mis en valeur par un vaste dégagement qui accentue son importance symbolique au sein du paysage urbain.

Quelques années plus tard, en pleine crise financière, la ville de Maisonneuve est annexée à Montréal en 1918. Au milieu du 20e siècle, l'évolution des modes de consommation et l'essor des supermarchés entraînent un déclin progressif de la fréquentation du marché Maisonneuve. En 1967, la Ville de Montréal met fin à ses activités commerciales. Toutefois, sous la pression de la population du quartier, des structures temporaires sont installées dans les années 1980 à l'est du bâtiment principal, permettant aux producteurs locaux de vendre leurs produits en plein air. Le bâtiment du marché Maisonneuve fait l'objet d'une restauration majeure au début des années 2000, au cours de laquelle ses éléments architecturaux extérieurs d'origine sont soigneusement préservés. Aujourd'hui, l'édifice est occupé par des organismes communautaires.

Façade principale du marché Maisonneuve, 2019 (Luce Lafontaine Architectes)

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit plusieurs interventions ciblées sur différentes composantes du bâtiment afin d'améliorer la sécurité des usagers et d'assurer la pérennité du bâtiment. De manière sommaire, les travaux envisagés comprennent :

- Le remplacement de l'entrée d'eau du bâtiment;

- La mise aux normes des issues sur les façades latérales est et ouest;
- L'ajout d'une issue intérieure entre le premier et le deuxième niveau;
- Le réaménagement conforme des espaces situés au sous-sol;
- La réfection des toitures des marquises, incluant certaines réparations à la structure;
- La mise aux normes de l'ascenseur.

ANALYSE DES ENJEUX

Pour effectuer l'analyse et formuler un avis, le Conseil du patrimoine de Montréal s'est appuyé sur :

- L'énoncé de l'intérêt patrimonial du marché Maisonneuve, 4375, rue Ontario Est (arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve) (Division du patrimoine de la Ville de Montréal, 9 octobre 2020);
- Les recommandations relatives au maintien des valeurs patrimoniales pour le marché Maisonneuve (Division du patrimoine de la Ville de Montréal, 9 octobre 2020);
- Les éléments caractéristiques du site patrimonial de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve (Montréal) (Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications, 3 mars 2022);
- L'avis de catégorisation du site patrimonial de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve (Montréal) (Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications, 6 mars 2023);
- Note de Peter Jacobs, président du Conseil du patrimoine de Montréal, à Pierre-Paul Savignac, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, concernant les mesures découlant de l'avis d'intention de classement du site de Maisonneuve (23 avril 2021);
- Document de présentation du projet, « Propositions d'interventions sur l'enveloppe extérieure des boutiques » (Perrault Architecture, 3 juin 2025);
- L'étude préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial du 4375, rue Ontario Est, Montréal (Le marché Maisonneuve et son secteur) (Luce Lafontaine architectes, décembre 2019);
- L'avis préliminaire A19-MHM-01 du Conseil du patrimoine de Montréal concernant des travaux de transformation du marché Maisonneuve (6 février 2019).

Remplacement de la toiture des marquises

L'un des enjeux majeurs du projet concerne la toiture métallique de la marquise au niveau du rez-de-chaussée. En plus du remplacement du revêtement de cuivre, le projet prévoit également de remplacer les pièces de bois sous-jacentes afin de créer une ventilation. Toutefois, le CPM émet des réserves quant à la nécessité de cette intervention. Selon les observations disponibles, le pontage de bois est en bon état et aucun problème de ventilation n'a été identifié à ce jour. De plus, l'ajout d'une surépaisseur pour permettre l'aération modifierait le profil original de la toiture, ce qui soulève des préoccupations quant à l'intégrité architecturale de l'ensemble. En l'absence d'une expertise approfondie sur l'état des matériaux – notamment l'épaisseur du cuivre, la ventilation existante ou encore la pente de la toiture – le CPM considère que le remplacement complet proposé est prématuré. Il existe d'ailleurs d'autres solutions techniques

permettant de ventiler une toiture historique sans devoir remplacer le pontage de bois. Le CPM recommande donc fortement de privilégier une approche de conservation, en maintenant les éléments de bois existants et en explorant des alternatives telles que l'ajout de membranes respirantes ou de systèmes de ventilation intégrés. Cette approche permettrait non seulement de préserver les matériaux d'origine en bon état, mais aussi de réduire l'empreinte environnementale du projet limitant les remplacements uniquement au seul revêtement de cuivre. Enfin, le CPM encourage les concepteurs ainsi que l'Arrondissement à s'inspirer d'autres projets similaires réalisés par la Ville sur d'autres bâtiments municipaux historiques afin de tirer parti des meilleures pratiques en matière de conservation patrimoniale.

Traitement des accès latéraux

Les portes latérales visées par le présent projet donnent accès au sous-sol du bâtiment et sont actuellement utilisées uniquement comme issues. Deux options architecturales ont été présentées au CPM pour leur réaménagement : une porte vitrée contemporaine évoquant la transparence et l'ouverture, et une porte plus massive et monumentale, en continuité avec le caractère institutionnel de l'édifice.

L'option vitrée repose sur l'idée que la transparence permettrait de mieux distinguer cet ajout du bâtiment d'origine. Toutefois, bien qu'esthétiquement intéressante, cette option soulève plusieurs réserves. D'une part, sa transparence serait rapidement compromise par l'ajout d'éléments fonctionnels, tels que des barres antipanique, l'éclairage à l'intérieur ou encore la nécessité d'une opacité partielle en raison des toilettes adjacentes. D'autre part, elle pourrait induire une confusion quant à la fonction de ces accès en laissant croire à une entrée publique, ce qui nécessiterait l'ajout d'une signalisation explicite pour en clarifier l'usage.

À l'inverse, le CPM croit qu'il serait préférable de mieux s'intégrer au langage architectural du bâtiment tout en indiquant clairement qu'il s'agit d'une issue secondaire. Cette option, misant sur une conception et des matériaux plus conformes aux caractéristiques de l'immeuble, permettrait d'intégrer davantage la porte à l'ensemble et de tendre vers un scénario mieux harmonisé qui assure la primauté visuelle de l'entrée principale.

Cela dit, étant donné que la proposition n'intègre pas encore des éléments essentiels tels que l'éclairage, la signalisation, les restrictions d'accès ou encore la fonction future du sous-sol, le CPM croit important de prendre en compte ces différents ajouts pour bien concevoir les ouvertures.

Enfin, le CPM insiste sur le caractère préliminaire des propositions actuelles. Des données essentielles manquent encore, notamment sur l'usage futur des espaces, la conformité des accès et l'impact visuel de l'éclairage et de la signalisation. Le conseil recommande donc de s'assurer que toute intervention sur les portes latérales soit compatible avec les futurs usages afin d'éviter des modifications ultérieures.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable quant au projet de réfection des marquises et de remplacement des sorties latérales. Bien qu'il formule ci-bas des recommandations constructives afin de contribuer à l'avancement du projet, le CPM constate le caractère préliminaire des propositions actuelles et offre sa collaboration si les requérants souhaitent lui soumettre une version plus avancée du projet ultérieurement.

Il émet les recommandations suivantes :

1. Pour la toiture des marquises:
    a. Réaliser une étude approfondie de l'état de la toiture en vue de mieux évaluer l'état du pontage et de justifier ou non son remplacement complet;
    b. Si l'expertise approfondie confirme le bon état du pontage, privilégier une approche de conservation en maintenant les éléments de bois existants de la toiture des marquises afin de respecter sa conception originale et de réduire l'empreinte environnementale du projet;
    c. Explorer des solutions techniques alternatives pour assurer la ventilation, telle que l'ajout de membranes respirantes ou de systèmes intégrés, afin de préserver l'intégrité architecturale du bâtiment.
2. Pour les issues latérales :
    a. Adopter une conception et des matériaux plus conformes aux caractéristiques de l'immeuble dans un souci d'harmonisation architecturale tout en assurant la primauté visuelle de l'entrée principale;
    b. Développer davantage les propositions en y intégrant les exigences fonctionnelles (éclairage, signalisation, barre antipanique, etc.) de sorte qu'il soit facile de comprendre qu'il s'agit d'une issue secondaire sans que l'on ait besoin d'ajouter une signalisation supplémentaire qui créerait une surcharge;
    c. S'assurer que les changements proposés soient compatibles avec les usages futurs du sous-sol.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Denis Boucher
Le 11 juillet 2025

Note adressée au demandeur :

Il revient à l'Arrondissement ou au service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le communiquer au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

CONTRAT : 2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
N.D:2023-04

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

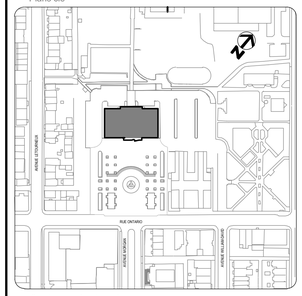

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic
DIME•eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
10	Pour appel d'offfres	ICR	25.12.18
9	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
8	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
7	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PAGE TITRE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: N/A	PAGE A00

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-000.dwg

LISTE DES DESSINS

REV	NUMÉRO DE PAGE	NOM DE PAGE	ÉMIS POUR	DATE D'ÉMISSION
10	A00	PAGE TITRE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
10	A000	LISTE DES DESSINS, ANALYSE DE CODE ET LÉGENDES	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
7	A001	NOTES	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
5	A002	PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES - EXTÉRIEUR: TOITURE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
3	A003	PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES - INTÉRIEUR: SOUS-SOL	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
3	A004	PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES - INTÉRIEUR: REZ-DE-CHAUSSÉE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
3	A005	PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES - INTÉRIEUR: BOUTIQUES	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
3	A006	PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES - INTÉRIEUR: 2E ÉTAGE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
10	A100	PLAN D'IMPLANTATION	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
4	A101	PLAN DE PHASAGE ET CLOISONS TEMPORAIRES - PHASE 1, 2, 3A & 3B	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
4	A102	PLAN DE PHASAGE ET CLOISONS TEMPORAIRES - PHASE 4A & 4B	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
4	A103	PLAN DE PHASAGE ET CLOISONS TEMPORAIRES - PHASE 5A, 5B & ASCENSEUR	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
1	A104	PLANS DES SÉPARATIONS COUPE-FEU: SOUS-SOL	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
1	A105	PLANS DES SÉPARATIONS COUPE-FEU: REZ-DE-CHAUSSÉE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
1	A104	PLANS DES SÉPARATIONS COUPE-FEU: DEUXIÈME ÉTAGE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
9	AD200	PLAN DE DÉMOLITION - SOUS-SOL	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
10	AD201	PLAN DE DÉMOLITION - REZ-DE-CHAUSSÉE ET MEZZANINE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
9	AD202	PLAN DE DÉMOLITION - 2E ÉTAGE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
8	AD211	PLAN DE DÉMOLITION DE PLAFOND - REZ-DE-CHAUSSÉE ET MEZZANINE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
11	AD212	PLAN DE DÉMOLITION DE PLAFOND - 2E ÉTAGE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
11	A200	PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT - SOUS-SOL	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
13	A201	PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT - REZ-DE-CHAUSSÉE ET MEZZANINE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
12	A202	PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT - 2E ÉTAGE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
7	A203	PLAN DE TOITURE DE LA MARQUISE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
10	A210	PLAN DE PLAFOND (DÉMO. ET RÉAM.) - SOUS-SOL	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
11	A211	PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE PLAFOND - REZ-DE-CHAUSSÉE ET MEZZANINE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
11	A212	PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE PLAFOND - 2E ÉTAGE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
6	A300	NOUVEAU - DÉTAILS PORTES ET CADRES	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
6	A301	NOUVEAU - DÉTAILS PORTES ET CADRES	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
5	A302	DÉMOLITION - DÉTAILS DE CLOISONS, MURS ET PLANCHERS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
4	A303	NOUVEAU - DÉTAILS DE CLOISONS ET MURS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
5	A310	DÉTAILS PLAFONDS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
9	A400	DÉMOLITION / NOUVEAU - ÉLÉVATIONS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
9	A401	DÉMOLITION / NOUVEAU - ÉLÉVATIONS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
9	A402	DÉMOLITION / NOUVEAU - ÉLÉVATIONS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
5	A405	DÉMOLITION / NOUVEAU - PLANS - MURS DES BOUTIQUES	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
5	A406	ÉMOLITION / NOUVEAU - ÉLÉVATIONS - MURS DES BOUTIQUES	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
1	A407	ÉMOLITION / NOUVEAU - ÉLÉVATIONS - MURS DES BOUTIQUES	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
4	A500	AGRANDIS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
4	A501	AGRANDIS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
6	A502	AGRANDIS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
4	A503	AGRANDIS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
5	A504	AGRANDIS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
4	A505	AGRANDIS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
5	A506	AGRANDIS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
7	A600	DÉTAILS DE LA MARQUISE EXISTANTE	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
6	A700	ESCALIER #12 - NOUVEAU - DÉTAILS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
4	A701	ESCALIER #12 - NOUVEAU - DÉTAILS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
5	AD702	ESCALIER # 7 - DÉMOLITION - DÉTAILS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
5	AD703	ESCALIER # 10 - DÉMOLITION - DÉTAILS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
5	A702	ESCALIER # 7 - NOUVEAU - DÉTAILS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
5	A703	ESCALIER #10 - NOUVEAU - DÉTAILS	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
5	A704	TYPIQUE - MÉTALLURGIE - DÉTAILS - NOUVEAU	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
1	A705	DÉTAILS - SEUIL - VESTIBULE 113C / 113D	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
2	A800	SIGNALISATION	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18
8	A900	PLAN DE RELOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS - SOUS-SOL	ÉMISSION POUR APPEL D'OFFRES	2025-12-18

DONNÉES RÈGLEMENTAIRES

ANNÉE DE CONSTRUCTION	1912 À 1914
USAGE PRINCIPAL	GROUPE A, DIVISION 2 (CENTRE COMMUNAUTAIRE)
USAGES SECONDAIRES	GROUPE A, DIVISION 1 (SALLE MULTIFONCTIONNELLE); GROUPE D (BUREAUX) ET GROUPE F, DIVISION 2 (ATELIER D'ÉBÉNISTERIE)
HAUTEUR DU BÂTIMENT	2 ÉTAGES + 1 SOUS-SOL
AIDE DE BÂTIMENT EXISTANT	± 1378 M²
NOMBRE DE RUES	3 RUES
TYPE DE CONSTRUCTION	COMBUSTIBLE
MEZZANINES	OUI (2 AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET 2 À L'ÉTAGE)
PROTECTION PAR GICLEURS	NON
CANALISATIONS D'INCENDIE	NON
SYSTÈME D'ALARME INCENDIE	OUI

LÉGENDE

PLANS

- PARTIE EXISTANTE
- PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE EXISTANTS À CONSERVER
- PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE EXISTANTS À DÉMOLIR
- PORTE ET CADRE NOUVEAUX
- CLOISON NOUVELLE
- CLOISON EXISTANTE À CONSERVER
- CLOISON EXISTANTE À DÉMOLIR
- CLOISON EXISANTE À CONSERVER, FINI À DÉMOLIR
- CLOISON DE MAÇONNERIE, VOIR PLAN POUR PARTIES À DÉMOLIR
- SÉPARATION COUPE-FEU **0H**
- SÉPARATION COUPE-FEU **45 MIN**
- SÉPARATION COUPE-FEU **1H**
- SÉPARATION COUPE-FEU **2H**
- CLOISON TEMPORAIRE / DE CHANTIER, VOIR A300 POUR COMPOSITION
- PROTECTION TEMPORAIRE DE SCELLEMENT
- NOM PIÈCE / NUM. / SUPERFICIE — ÉTIQUETTE DE PIÈCE
- P000 — ÉTIQUETTE DE PORTE
- F00 — ÉTIQUETTE DE FENÊTRE
- 000 — ÉTIQUETTE DE FINI
- ÉTIQUETTE DE CLOISON, LA LECTURE SE FAIT À PARTIR DE L'ÉTIQUETTE VOIR A300 POUR TYPES
- EH — ETIQUETTE DU SENS DE L'ESCALIER (FLÈCHE POINTE VERS LE HAUT DE L'ESCALIER)
- EB — ETIQUETTE DU SENS DE L'ESCALIER (FLÈCHE POINTE VERS LE BAS DE L'ESCALIER)
- M00 — ETIQUETTE D'ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ
- 00 000 NIVEAU — ÉTIQUETTE DE NIVEAU
- LP — LIMITE DE PEINTURE
- ALIGNÉ
- ACCÈS PIÉTON
- U — ACCÈS UNIVERSEL

PLAFONDS

- PARTIE EXISTANTE
- PLAFOND DE CARREAUX ACOUSTIQUES SUSPENDUS
- PLAFOND À DÉMOLIR DE CARREAUX ACOUSTIQUES SUSPENDUS
- PLAFOND DE CARREAUX ACOUSTIQUE À DÉMANTELER ET À RÉINSTALLER POUR LES TRAVAUX DANS L'ENTREPLAFOND. VOIR ÉLECTROMÉCANIQUE.
- PLAFOND OU RETOMBÉE DE GYPSE À DÉMOLIR
- NOUVEAU PLAFOND DE GYPSE
- APPAREIL D'ÉCLAIRAGE LINÉAIRE. VOIR ÉLECTRICITÉ.
- LUMINAIRE ENCASTRÉ. VOIR ÉLECTRICITÉ.
- LUMINAIRE MURAL. VOIR ÉLECTRICITÉ.
- VENTILATEUR DE PLAFOND. VOIR ÉLECTROMÉCANIQUE.
- DIFFUSEUR. VOIR MÉCANIQUE.
- RETOUR D'AIR. VOIR MÉCANIQUE.
- GICLEUR. VOIR MÉCANIQUE.
- HT: 0000 — HAUTEUR DE PLAFOND FINI
- PENTE — PLAFOND EN PENTE (LA FLÈCHE POINTE VERS LE POINT BAS)

ABRÉVIATIONS

BO	BOUTON OPÉRATEUR DE PORTE
CTV	CONTREVENTEMENT
DRF	DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU (HEURE)
EB	EN BAS
EH	EN HAUT
EG	ÉGAL
ESC	ESCALIER
EXT	EXTÉRIEUR
FV	FOND DE VISSAGE
HC	HORS CONTRAT
HT	HAUTEUR
INT	INTÉRIEUR
INV	INVERSÉ
JC	JOINT DE CONTRÔLE
LC	LECTEUR DE CARTE
MC...	MAIN-COURANTE (DE TYPE...)
NA	NON APPLICABLE
NIV	NIVEAU
OB	OUVERTURE BRUTE
OF	OUVERTURE FINIE
PA...	PROTECTEUR D'ANGLE (DE TYPE...)
PEL	PANNEAU ÉLECTRIQUE
PF	PANNEAU FIXE
PÉ	PARTIES ÉGALES
PF	PASSE-FILS
PM...	PROTECTION MURALE (DE TYPE...)
PTB	POINT BAS
PTH	POINT HAUT
PV	PARE-VAPEUR
REV	RÉVISION
RM	REVÊTEMENT MURAL (EXTÉRIEUR)
SA	STRUCTURE APPARENTE
SIC	SAUF INDICATIONS CONTRAIRES
SIM	SIMILAIRE
SO	SANS OBJET
T	TIRROIR
TF	TIRROIR FILIÈRE
TYP	TYPIQUE
V...	VERRE (DE TYPE...)

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.
Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

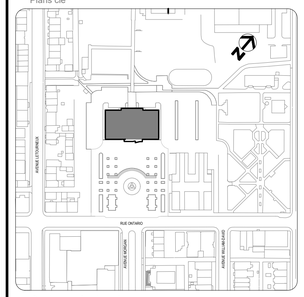

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
Architecte Paysagiste
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
10	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
9	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
8	Pour coordination	ICR	25.10.06
7	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
LISTE DE DESSINS ET LÉGENDE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: N/A	PAGE A000

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-000.dwg

Ce plan et ce document sont la propriété exclusive de perrault architecture et ne peuvent être utilisés, reproduits ou modifiés sans son autorisation écrite préalable. Tous droits réservés. Copyright © perrault architecture 2025

NOTES GÉNÉRALES

1. NOTES GÉNÉRALES

1.1 L'Entrepreneur devra visiter les lieux pour se familiariser avec les conditions existantes et de l'ampleur des travaux
1.2 Aucune dimension ou mesure ne doit être mesurée directement sur les plans.
1.3 Avant de procéder à l'exécution des travaux, l'Entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions des dessins en effectuant le relevé des conditions existantes. Il doit aviser sans délais l'architecte et les professionnels de toute contradiction, erreur, omission ou divergence.
1.4 Les notes générales et les annotations aux plans sont complémentaires. S'il y a ambiguïté entre ces dernières, la note la plus précise face à une intervention donnée aura priorité sur les autres. Au besoin, consulter l'architecte.
1.5 L'Entrepreneur doit se conformer à tous les codes, normes, lois, réglementations et exigences de sécurité en vigueur (CNESST, municipalité, propriétaire, etc.).
1.6 L'Entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que les travaux s'effectuent dans les meilleurs délais et ce, sans affecter les opérations normales de l'établissement.
1.7. Installer tous les matériaux et composantes selon les instructions et recommandations des manufacturiers.
1.8. Fournir et installer tout élément requis pour l'exécution complète et parfaite du projet décrit aux plans et devis. Enlever et réinstaller ou relocaliser au besoin tout élément existant.
1.9 Toute(s) construction(s) et/ou partie(s) de construction(s) existante(s) non-indiquée(s) sur les plans de construction et pour laquelle ou lesquelles, il y aurait eu omission de directive(s) ou autre(s) indication(s) aux documents de démolition, doit et/ou doivent être considérée(s) partie(s) intégrante(s) de l'ensemble des travaux de démolition requis à la bonne exécution du présent projet, et donc partie(s) intégrante(s) du marché de construction initialement conclu.
1.10 Dans le contexte de pareille(s) éventualité(s), tout exécutant ayant une hésitation quant à la pertinence et à l'incidence de la ou les démolition(s) requise(s) (en regard de la stabilité de l'ouvrage, de l'intégrité des systèmes, de l'implication sur toute autre composante du bâtiment, etc.) doit s'adresser à l'architecte et aux ingénieurs en vue d'obtenir une approbation préalablement à toute intervention.
1.11 Les dessins et le cahier des charges (devis) doivent être lus comme des documents complémentaires. En cas de contradiction entre les deux documents, le devis aura préséance.
1.12 Les documents d'architecture doivent être lus et examinés de concert avec les documents des autres disciplines. Toutes divergences entre ces documents doivent être signalées à l'architecte avant d'entreprendre les travaux.
1.13 Toute mention aux présentes notes ou toute représentation sur les dessins, articles, matériaux, opérations ou méthodes de travail, signifie que l'entrepreneur est tenu de fournir chaque article mentionné ou représenté, que chacun de ces articles doit être de la qualité décrite et subordonnée aux réserves données ; qu'il est tenu d'exécuter chaque opération prescrite en conformité des conditions énoncées et de fournir à ces fins toute la main d'œuvre, tout l'outillage et tous les accessoires requis, qu'ils soient décrits au singulier ou au pluriel.
1.14 La responsabilité quant aux sous-traitants qui doivent fournir les articles ou matériaux à incorporer à l'ouvrage est entièrement la responsabilité de l'Entrepreneur général. Les suppléments ne sauraient se fonder sur une différence dans l'interprétation du devis quant aux corps de métier qui doit fournir certains articles ou matériaux.
1.15. L'entrepreneur devra s'enquérir des addendas et changements émis et s'y conformer.
1.16 L'Entrepreneur doit aviser sans délai l'architecte de la présence d'installations imprévues pouvant affecter le déroulement des travaux.
1.17 l'Entrepreneur doit faire tous les menus travaux qui, même si non spécifiés particulièrement au devis technique ou aux dessins sont usuels et nécessaires au parachèvement des ouvrages requis par le contrat, afin de les compléter pour l'usage auquel ils sont destinés.
1.18 L'Entrepreneur doit prendre entente avec le propriétaire pour déterminer l'emplacement des conteneurs à déchets. Les déchets et détritus doivent être évacués à chaque fin de journée de travail conformément aux ordonnances locales et aux lois contre la pollution. Ne pas accumuler des déchets qui représentent un danger.
1.19 L'Entrepreneur doit déposer et évacuer les déchets volatiles dans des contenants hermétiques prévus à cet effet.
1.20 L'Entrepreneur doit s'assurer qu'une bonne ventilation des lieux est effective pendant l'utilisation de substances volatiles ou toxiques.
1.21 Placarder ou protéger au moyen de garde-corps temporaires toutes les ouvertures et dépressions pouvant causer préjudice à la sécurité sur le chantier.
1.22 Les données topographiques ne sont pas disponibles.
1.23 l'Entrepreneur est le seul responsable de la conception, de la construction, de l'utilisation, de l'entretien et de l'enlèvement des appuis, ouvrages et installations temporaires, ainsi que de la conception et de l'application des méthodes de construction nécessaires à leur utilisation. Les cloisons temporaires indiquées aux plans sont à titre indicatif pour faciliter la lecture du phasage et indiquer les ciruclations devant être maintenues en place durant les travaux.
1.24 L'Entrepreneur doit employer un représentant compétent et les assistants nécessaires ; ils doivent être présents à l'emplacement de l'ouvrage durant l'exécution des travaux.
1.25 Le Représentant représente l'Entrepreneur à l'emplacement de l'ouvrage ; les avis ou instructions qui lui sont données par l'architecte ont la même valeur que s'ils avaient été donnés à l'Entrepreneur.
1.26 L'Entrepreneur ne doit pas imposer ni permettre que soit imposé à une partie quelconque de l'ouvrage un poids ou une contrainte susceptible de compromettre la sécurité de l'ouvrage.
1.27 L'Entrepreneur doit coordonner et agencer les travaux de façon à réduire au minimum les découpages et les réparations.
1.28 L'Entrepreneur doit maintenir l'ouvrage en bon ordre et exempt de toute accumulation de déchets et de débris.
1.29 Avant l'achèvement substantiel de l'ouvrage, l'Entrepreneur doit enlever tous les déchets et débris autres que ceux résultant du travail du maître de l'ouvrage, des autres Entrepreneurs ou de leurs employés, de manière à ce que l'ouvrage soit propre et prêt à être occupé par le client.
1.30 Tel que spécifié dans la loi de la CNESST, l'Entrepreneur général est considéré comme le « maître d'oeuvre » et est responsable pour la coordination et le travail de tous les sous-traitants sur le chantier, incluant ceux qui travaillent pour le propriétaire de l'édifice. Respecter les exigences et les normes de travail de la CNESST pour l'ensemble des travaux.
1.31 Documents requis sur le site
.1 Maintenir en tout temps sur le site une copie des documents suivants :
.1 plans d'exécution
.2 devis
.3 addendas
.4 dessins d'atelier
.5 ordres de changements, instructions
.6 manuels d'instruction des produits manufacturés installés
1.32 Examen préalable
.1 l'Entrepreneur ne pourra tirer profit d'aucune erreur, ambiguïté ou omission dans les documents du marché, mais aura l'obligation de les porter rapidement à l'attention de l'architecte, à qui il sera permis d'apporter des corrections jugées nécessaires.
.2 Toutes omissions, contradictions ou erreurs sur les plans et devis devront être signalées au client pendant la période de soumission et avant le début des travaux.
.3 Aucun travail ne sera entrepris sans que les travaux devant le précéder ne soient complétés et acceptés. Le travail fait sur des surfaces ou des travaux antérieurs défectueux sera repris au frais de l'entrepreneur..
.4 Les imperfections, erreurs et/ou omissions apparaissant dans les travaux d'un corps de métier ne serviront ni d'excuse ni de prétexte à des erreurs, omissions ou imperfections dans le travail d'un autre corps de métier. Toute condition non satisfaisante doit être rapportée.
1.33 Codes et standards
.1 Le code national du bâtiment, édition en vigueur, ses révisions, ses suppléments et les documents connexes constituent une annexe du présent devis. L'Entrepreneur doit y référer pour l'exécution et la qualité des matériaux et ouvrages qui ne sont pas particulièrement décrits ainsi qu'à tous règlements municipaux en vigueur pour les usages prévus dans le bâtiment.
1.34 Dimensions indiquées aux plans et devis
.1 Toutes les dimensions indiquées aux plans sont en système métrique.
.2 Les cotes ont priorité sur le dessin. Aucune dimension ne devra être mesurée à l'échelle directement sur les dessins.
.3 Le positionnement du bâtiment sur le terrain est généralement indiqué par rapport à la face extérieure du mur. Les axes en plan sont placés au centre des éléments structuraux. Vérifier les cotes aux plans.
1.35 Matériaux et qualité
.1 Sauf indications contraires, utiliser des matériaux et de l'équipement neufs.
.2 Toutes les marques de commerce indiquées aux plans constituent un exemple du niveau de qualité requis et peuvent être substituées par un équivalent approuvé par l'architecte.
.3 Faire approuver par l'architecte tous équipements, accessoires, finis et matériaux avant leur installation.
.4 Fournir un échantillon lorsque demandé par l'architecte.
.5 L'Entrepreneur vérifiera les dimensions au chantier avant de procéder à la mise en place de matériaux préfabriqués ou pré-usinés et les ajuster en conséquence.
.6 L'Entrepreneur doit ajuster toutes hauteurs ou longueurs modifiées par l'usage de matériaux de dimensions différentes. L'Entrepreneur doit avertir l'architecte de toute substitution entraînant ces modifications.
1.36 Exécution des travaux
.1 Une fois les travaux terminés, remettre les surfaces propres à être utilisées.
.2 L'Entrepreneur général devra faire en sorte que tous les ouvrages soient propres et exempts de toutes taches ou défauts lors de la prise de possession.
.3 Suite à l'inspection finale, l'Entrepreneur est responsable d'exécuter les travaux de finition, les retouches, ou les ajustements si requis.
1.37 Protection
.1 Prendre les mesures nécessaires pour empêcher le déplacement, l'affaissement ou tout autre endommagement des structures et des canalisations d'utilités à conserver. Assurer l'étaiement et le contreventement des ouvrages au besoin.
.2 Limiter le plus possible la poussière et le bruit produits par les travaux.
1.38 Ordonnancement des travaux:
.1 Prévoir que les travaux seront fait par étapes de façon à maintenir une utilisation continue des lieux.
.2 Dans les 10 jours suivant l'octroi du contrat, soumettre un calendrier des travaux indiquant les principales étapes, jalons identifiés à la section ordonnancement et date de fin de travaux prévue.
.3 A moins d'indication contraire, l'Entrepreneur devra effectuer l'ensemble des travaux durant le jour selon la plage horaire permise par le règlement municipaux.
.4 Les lieux doivent être nettoyés et remis en état à la fin de chaque journée de travail.

2. ÉLECTRO-MÉCANIQUE

2.1 Toutes les notes et informations concernant: l'électricité et la mécanique sont à titre indicatif seulement. Se référer aux documents de l'ingénieur pour une liste exhaustive des travaux.

3. ENVELOPPE

3.1 Assurer l'intégrité et la continuité de l'isolation et des membranes (pare-vapeur, pare-air, etc.)
3.2 Tout le bois en contact avec des solins métalliques doit être séparé par une membrane autocollante.
3.3 Tout matériau de nature différente doit être séparé par une membrane autocollante.

4. PLANCHERS / PLINTHES

4.1 Lorsque requis, niveler la surface de dalle de plancher aux endroits nécessaires à l'aide d'un coulis. La pente admissible entre deux surfaces adjacentes n'excédera pas 0,5% et sera étalée sur au moins 24" de largeur.
4.2 Finir la jonction des murs et des planchers de façon à obtenir un chant lisse sans défaut prêt à recevoir les plinthes.
4.3 Installer le type de plinthe approprié selon la légende des finis de plancher sur tout le périmètre des pièces et le pourtour des colonnes.
4.4 Aux baies des portes, interrompre le revêtement de plancher sous l'axe transversal de la porte lorsque le fini ou la couleur du revêtement de plancher est différent des pièces adjacentes.
4.5 Prévoir des moulures de transitions entre les finis de différentes natures selon les prescriptions au devis.

5. PLAFONDS

5.1 Tous les niveaux de plafond indiqués aux plans de plafond réfléchi sont à coordonner sur place, selon la configuration de la structure existante. Aviser l'architecte de tout changement de niveau anticipé dû aux conditions existantes.
5.2 Les trames de plafond en carreaux acoustiques sont centrées dans les deux sens à l'intérieur d'une pièce, à moins d'indication contraire.
5.3 Dans les locaux touchés par la démolition des plafonds, les surfaces existantes exposées par le nouvel aménagement devront être réparées et ragréées avec des matériaux qui assurent l'apparence, la continuité et l'alignement avec l'existant.
5.4 Dans les pièces ou le plafond n'est pas clairement indiqué à démolir, l'Entrepreneur devra enlever les tuiles acoustiques des sections nécessaires à l'exécution des travaux et refermer par la suite.

6. FINITION

6.1 Appliquer un cordon de scellant de finition continu à la rencontre de matériaux de nature différente (gypse/aluminium, bloc/gypse, gypse/acier, etc.).

7. PEINTURE

7.1 Pour le peinturage d'éléments endommagés pendant l'exécution des travaux, l'Entrepreneur doit prévoir les couleurs similaires à l'existant.
7.2 Sauf indications contraires aux documents, tous les conduits électromécanique apparents doivent être peints en utilisant le système approprié. Coordonner avec les documents des ingénieurs.
7.3 Dans les zones d'intervention, retirer tous les accessoires, signalisation et éléments muraux. Déplacer tous les éléments mobiles avant d'effectuer les travaux de peinture. Réinstaller tous ces éléments à leur emplacement d'origine suite aux travaux.
7.4 L'Entrepreneur doit prévoir le nombre de couche de peinture adéquat afin d'obtenir la couleur désirée.
7.5 Prévoir de peindre ou teindre selon les indications aux plans toutes les cloisons, retombées de plafond, portes de bois et acier, cadres.
7.6 Prévoir 1 couleur de murs par locaux, pour les portes et cadres et pour les plafonds.
7.7 Les unités de chauffage ou tout autres équipements de plomberie, mécanique ou électricité apparents sont à repeindre lorsqu'ils sont à proximité de cloisons elles-mêmes à ragréer et/ou repeindre.

8. PORTES, FENÊTRES, CADRES ET QUINCAILLERIE

8.1 Sauf indications contraires aux plans, les cadres de portes donnant dans les nouvelles cloisons doivent être à 100 mm du mur latéral (dimension coté charnière, incluant le cadre).
8.2 Remplir d'isolant acoustique l'intérieur des profilés des cadres d'acier intérieurs.
8.3 Appliquer un cordon de scellant de finition à la jonction d'un cadre de porte ou de fenêtre et d'un mur de gypse, etc.
8.4 Appliquer un cordon de scellant anti-moisissure à la jonction cadre de porte/fini de plancher.

9. DESCRIPTION DES TRAVAUX:

9.1 Les travaux faisant l'objet du présent contrat sont localisés à l'immeuble situé au 4375 rue Ontario est à Montréal
9.2 Les travaux incluent (sans s'y limiter) :

TRAVAUX INTÉRIEURS

1. Mise en place des installations temporaires requises pour la réalisation des travaux en vue d'une réalisation en cohabitation, incluant notamment, mais sans s'y limiter: cloisons temporaires délimitant les zones de travaux, rampes d'accès temporaires, signalisation pour réorientation de la circulation, etc.;
2. Mise en place des mesures de travaux en milieu contaminé;
3. Décontamination amiante, plomb et fongique, (conformément au devis de décontamination) des locaux indiqués aux plans ;
4. Démolition partielle d'éléments structuraux, de partitions et de finis tel qu'indiqué aux plans;
5. Réaménagement des locaux d'atelier d'ébénisterie et de la disposition des appareils;
6. Installation d'une nouvelle entrée d'eau (voir civil) ;
7. Construction d'un nouvel escalier en acier entre le 1er niveau et le rez-de chaussée;
8. Réaménagement des locaux 108 et 111 AB et ajout de cloison vitrée;
9. Mise aux normes de l'ascenseur - voir devis d'ascenseur;
10. Remplacement ponctuel de tuiles de plafond - local 201
11. Remplacement (100%) du système de plafond suspendu des locaux 103, 106, 108, 111AB, 113A 119, 120, 121, 123, 212, 213;
12. Remplacement des finis muraux 108 et 111 AB
13. Remplacement des finis muraux intérieurs des locaux boutiques 109, 127A-D, 128B 129A-B, 130, 132, 133A,
14. Démolition complète des plafonds des boutiques 109, 128B, 130, 132
15. Réaménagement des toilettes local 130.
16. Peinture des murs et colonnes des locaux SS01, SS02, SS08, SS21, SS22, SS22A-B, SS23, SS23A, SS24, SS26, SS101A-B, 103, 108, 111AB, 113A, 119, 120, 121, 212.
17. Application d'un enduit ignifuge cimentaire sur les colonnes d'acier existantes - voir structure : SS01, SS14, SS22A, SS23, SS24
18. Peinture des planchers du sous-sol, incluant l'atélier d'ébénisterie - locaux SS01, SS02, SS05, SS06, SS08, SS21, SS22, SS22A-B, SS23, SS23A, SS24, SS224A, SS26
19. Remplacement des comptoirs vanités des toilettes - locaux SS05, 102, 209
20. Ragréage des finis autour du remplacement des comptoirs et/ou des appareils de plomberie - locaux SS04, 102, 111AB, 130, 205, 209, 211, 213, 215
21. Remplacement de portes tel qu'indiqué aux plans;
22. Peinture des murs et colonnes des locaux 202,211,212,213,214,108,111AB,114,119,120,121,130,113B,129C,129A,128B,127ABCD, 125B, 132,133B, 102,105
23. Peinture des plafonds 211, 211B, 202, 130,111B, 113B, 113C,113D, 129C,129A,128B,127ABCD, 125B,132,133B, 102,105

TRAVAUX EXTÉRIEURS

1. Remplacement du scellant d'étanchéité extérieur au périmètre des fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage.
2. Remplacement du revêtement de cuivre de la toiture des boutiques
3. Modification de la jonction avec avec le mur de pierre pour permettre la ventilation du système existant;
4. Démolition des murs extérieurs entre les axes 8 et 11; partiellement dans le local 130;
5. Démolition de portion de dalle existante
6. Construction d'un nouveau mur extérieurs entre les axes 8 et 11 selon les indications aux plans;
7. Récupération de fenêtres de bois existantes (2) et de paires de portes en bois (2 paires) en vue de leur restauration;
8. Réinstallation de fenêtres en bois restaurées (2) et de paires de portes en bois (2 paires)
9. Installation de nouvelles fenêtres en bois au niveau boutiques entre les axes 8 et 1.
10. Construction de nouvelles dalles

NOTES DE DÉMOLITION ET DE RÉAMÉNAGEMENT

NOTE DE DÉMOLITION GÉNÉRALES

1. Les documents des autres professionnels sont complémentaires aux présentes notes de démolition et doivent être lues conjointement. Pour la description des travaux de démolition en mécanique, électricité et plomberie se référer aux documents des ingénieurs et consultants.
2. Coordonner avec les documents des ingénieurs toutes les interventions requises pour accommoder les travaux de démolition.
3. Les zones ombragées sur les dessins d'architecture représentent les parties existantes. Toutefois, ces zones sont à titre indicatif et pour faciliter la lecture des documents. Elles ne limitent pas la portée des travaux et ne dégage pas l'entrepreneur d'exécuter les travaux nécessaires à la réalisation de présent contrat. Les travaux nécessaires dans ces zones ombragées font parties intégrantes des travaux du présent contrat.

NOTES DE DÉMOLITION SPÉCIFIQUES

D01 PORTES ET CADRE À DÉMANTELER.

D02 REVÊTEMENT MURAL DE BOIS À DÉMOLIR.

D03 PORTION HAUTE DE CLOISON DE GYPSE À DÉMOLIR POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PLOMBERIE. VOIR MÉCANIQUE.

D04 PERCEMENT DE LA DALLE POUR TRAVAUX DE MÉCANIQUE. VOIR MÉCANIQUE / CIVIL.

D05 CLOISON À DÉMOLIR. VOIR TYPE POUR COMPOSITION.

D06 PORTION DE DALLE À DÉMOLIR POUR TRANCHÉE MÉCANIQUE. VOIR DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.

D07 PARTITIONS DE TOILETTES À DÉMANTELER ET RÉINSTALLER POUR PERMETTRE LES TRAVAUX D'ÉLECTROMÉCANIQUE. VOIR MÉCANIQUE.

D08 MOBILIER INTÉGRÉ À DÉMANTELER. VOIR MÉCANIQUE POUR RETRAIT DES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE.

D09 MUR DE BÉTON RECOUVERT DE CRÉPIS DE PLÂTRE À DÉMOLIR. VOIR STRUCTURE.

D10 RETIRER LE MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ EXISTANT SUR TOUT LE POURTOUR DES FENÊTRES ET APPRÊTER LA SURFACE EN PRÉPARATION À L'APPLICATION D'UN NOUVEAU MASTIQUE.

D11 VITRINE DE BOIS EXISTANTE À RETIRER ET À RÉINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX DE PEINTURE.

D12 ÉCRAN POUR PROJECTEUR EXISTANT À RETIRER ET À RÉINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX DE PEINTURE.

D13 PARTITIONS DE TOILETTE À DÉMANTELER ET À DISPOSER.

D14 FINITION INTÉRIEURE EN GYPSE DE LA CLOISON À DÉMOLIR.

D15 PORTION DE MUR ENDOMMAGÉE À GRATTER JUSQU'AU MATÉRIAU SAIN. VOIR DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSE.

D16 PORTION INTÉRIEUR DE MUR ENDOMMAGÉ À DÉMOLIR JUSQU'AU MATÉRIAU SAIN, VOIR DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES.

D17 MOBILIER INTÉGRÉ EXISTANT À PROTÉGER

D18 CASIERS MURAUX À DÉMANTELER. DISPOSER DE TOUS LES CASIERS EN BOIS. CONSERVER TOUS LES CASIERS MÉTALLIQUES ET LES REMETTRE AU CLIENT.

D20 FINITION INTÉRIEURE EN PLÂTRE DU MUR DANS L'ENTREPLAFOND À GRATTER JUSQU'AU MATÉRIAU SAIN. VOIR DOCUMENT DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES.

D22 SYSTÈME DE CLOISON AMOVIBLE EN PANNEAU SUR RAIL À RETIER ET CONSERVER.

D23 RETIRER DEUX MARCHES EN GRANITE ENDOMMAGÉES EN VUE DE LEUR REMPLACEMENT.

D24 FINITION INTÉRIEURE DU MUR À DÉMOLIR JUQU'AU MATÉRIAU SAIN. VOIR DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES.

D25 PORTES, CADRES, IMPOSTES ET FENÊTRES EN BOIS À DÉMANTELER ET À ENVOYER EN ATELIER EN VUE DE LEUR RESTAURATION OU DE LEUR REPRODUCTION.

D26 PRÉVOIR LE PERCEMENT DE LA CLOISON EN BLOCS DE MAÇONNERIE EXISTANTE POUR PERMETTRE LE PASSAGE DU NOUVEAU CONDUIT MÉCANIQUE. VOIR MÉCANIQUE.

NOTE DE DÉMOLITION GÉNÉRALES - PLAFONDS

1. Voir les documents des ingénieurs en électromécanique pour la démolition des services localisés dans les plafonds.
2. Certaines notes de réaménagement spécifiques des plafonds inclues des travaux de démolition préalables et sont complémentaires aux notes de démolition des plafonds.

NOTES DE DÉMOLITION SPÉCIFIQUES - PLAFONDS

D51 PLAFOND DE CARREAUX ACOUSTIQUES À DÉMANTELER, INCLUANT L'OSSATURE. VOIR DOCUMENTS DES INGÉNIEURS EN ÉLECTROMÉCANIQUE POUR LA DÉMOLITION DES SERVICES.

D53 PERCEMENTS PONCTUELS DU PLAFOND POUR PERMETTRE LES TRAVAUX D'ÉLECTROMÉCANIQUE. VOIR ÉLECTROMÉCANIQUE.

D54 PORTION DE PLAFOND ENDOMMAGÉE À GRATTER, VOIR DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES.

D55 PORTION DE PLAFOND ENDOMMAGÉE À DÉMOLIR JUSQU'À LA DALLE EXISTANTE, VOIR DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES.

D56 RETOMBÉE DE PLAFOND EN GYPSE ENDOMMAGÉ À DÉMOLIR JUSQU'À LA DALLE EXISTANTE, VOIR DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES.

D57 PORTION DE PLAFOND ACOUSTIQUE À RETIRER ET À RÉINSTALLER POUR PERMETTRE LES TRAVAUX DE PLOMBERIE. VOIR MÉCANIQUE.

D58 REVÊTEMENT MURAL EN LATTES DE BOIS À RETIRER.

D59 GRATTER LE DESSOUS DE LA DALLE DE BÉTON DANS L'ENTRE-PLAFOND. VOIR DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES.

NOTE DE RÉAMÉNAGEMENT GÉNÉRALES

1. Les documents des autres professionnels sont complémentaires aux présentes notes de réaménagement et doivent être lues conjointement. Ces documents inclus notamment ceux des ingénieurs en structure, en électromécanique, en décontamination, et de tout autre consultant au projet.
2. Prévoir le ragréage des ouvertures effectuées et/ou laissées par le retrait d'équipements électromécaniques ou par des travaux en structure.
3. L'Entrepreneur doit exécuter les découpages et réparations nécessaires au bon raccordement des différentes parties de l'ouvrage.
4. L'Entrepreneur a la responsabilité de protéger les installations existantes devant demeurer en place et est responsable de réparer tous dommages occasionnés par les travaux. Les installations doivent minimalement être remise dans le même état où elles étaient avant les dommages.
5. Prévoir le démantèlement partiel ou complet des plafonds aux endroits touchés par des travaux de structuer et/ou d'électromécaniques. Les zones ombragées ne dégagent pas l'entrepreneur de démanteler des plafonds adjacents aux travaux pour permettre la réalisation des travaux en structure et en électromécanique. SIC, remettre à neuf les finis avec des matériaux appareillés à l'existant et prévoir le remplacement de tuiles acoustiques endommagées par ces travaux.
6. Lors d'intervention dans des cloisons existantes ayant un degré coupe-feu, assurer l'intégrité et l'étanchéité de cette séparation suite aux travaux et réparer les ouvertures avec des matériaux appareillés à l'existant.
7. Lors du retrait des revêtements de planchers, effectuer les travaux de nettoyage des surfaces (retrait de la colle, etc.) ainsi que le ragréage des planchers nécessaires à l'installation d'un nouveau plancher ou, le cas échéant, l'exposition des sous-planchers de terrazzo existants.
8. Prévoir des moulures de finition entre les différents types de revêtements de plancher.
9. Assurer la continuité et la parfaite linéarité entre les finis existants et les nouveaux finis lors des interventions d'obturation et de ragréage.
10. SIC, ragréer et repeindre l'ensemble des pièces (plafond et murs) touchées par les travaux faisant l'objet du présent contrat.
11. Le terme "ragréer" signifie:
- Réparer, consolider, égaliser, ajuster, aligner, marier, resurfacer, finir, peindre, obturer les trous et ouvertures, rendre semblable à l'existant, retirer les syst`mes d'ancrage non requis;
- Tout ragréage doit se faire avec des matériaux neuf appareillés à l'existant de manière à ce que le produit soit "comme neuf";
- Avant de repeindre des surfaces existantes, réparer et sables toutes les cloisons préalablement aux travaux de peinture;
- Dans le cas de délamination et/ou de boursoufflure, retirer les matériaux endommagés, réparer les surfaces et appliquer l'apprêt requis avant de repeindre;
- Dans les zones de ragréage, peindre les cadres et les portes lorsque les murs et cloisons adjacents sont à repeindre.
- Effectuer les grattages de surfaces en conformité avec les directives des documents du consultant en gestion des matières dangereuses.

NOTES DE RÉAMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUES

R01 PLANCHER À REPEINDRE AVEC PEINTURE ÉPOXYDIQUE DANS L'ENSEMBLE DU LOCAL. VOIR BORDEREAU DES FINIS.

R02 RAGRÉER ET REPEINDRE LES CLOISONS DANS L'ENSEMBLE DU LOCAL. VOIR BORDEREAU DES FINIS. VOIR DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTIONS DES MATIÈRES DANGEREUSES.

R03 PORTION HAUTE DE LA CLOISON DE GYPSE À RECONSTRUIRE SUITE AUX TRAVAUX DE PLOMBERIE.

R04 ESCALIER DE BÉTON EXISTANT À RAGRÉER ET REPEINDRE AVEC PEINTURE ÉPOXYDIQUE. REPRODUIRE LE PROFIL DE NEZ DE MARCHE ORIGINAL. INSTALLER DES BANDES ANTIDÉRAPANTES DE COULEUR CONTRASTÉE. APPAREILLER À LA COULEUR DU PLANCHER. BASE DU GARDE CORPS À RAGRÉER ET PEINDRE. VOIR STRUCTURE ET BORDEREAU DES FINIS. VOIR LES PHOTOS DU LOCAL SS08, P. A003

R05 SYSTÈME DE CLOISONS AMOVILES À MODIFIER (RACOURCIR) ET RÉINSTALLER. PRÉVOIR LA MODIFICATION DES RAILS ET LE RAGRÉAGE DE LA CLOISON HÔTE.

R06 FINITION INTÉRIEURE DE LA CLOISON OU DU MUR À REFAIRE.

R07 NOUVELLE CLOISON DE GYPSE POUR OBTURER L'OUVERTURE. CONDUIT PRINCIPAL DU DÉPOUSSIÉREUR TRAVERSANT LA PORTE EXISTANTE À MAINTENIR EN PLACE.

R08 CAGE DE PROTECTION GRILLAGÉE AVEC TRAPPE D'ACCÈS POUR NOUVELLE ENTRÉE D'EAU. VOIR 3/A301. VOIR DOCUMENTS DES INGÉNIEURS POUR L'ENTRÉE D'EAU.

R09 MISE À NIVEAU DE L'ASCENSEUR. VOIR DOCUMENTS DU CONSULTANT EN ASCENSEUR. PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DE LA GAINE AVEC DU SCELLANT COUPE-FEU.

R10 PORTES PALLIÉS DE L'ASCENSEUR À RAGRÉER ET PEINDRE.

R11 NETTOYER ET POLIR LE PLANCHER ET/OU L'ESCALIER DE TERRAZZO EXISTANT.

R12 OUVERTURE EXPLORATOIRE EXISTANTE DANS LA DALLE A COMBLER. VOIR DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.

R13 PLANCHER EN CARREAU DE VINYLE COMPOSITE À CIRER.

R14 REMPLACEMENT DU DRAIN DE PLANCHER, VOIR ÉLECTROMÉCANIQUE.

R15 OUVERTURE EXISTANTE DANS LE MUR ENTRE LA GAINE DE L'ASCENSEUR ET LA SALLE MÉCANIQUE À OBTURER AVEC DU SCELLANT COUPE-FEU.

R16 OUVERTURE EXISTANTE DANS LE MUR DE BÉTON À RAGRÉER.

R17 MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ À REFAIRE SUR TOUT LE POURTOUR DE LA FENÊTRE. VOIR DEVIS.

R18 TRANCHÉE MÉCANIQUE À REMPLIR. VOIR DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.

R19 NOUVEAU MOBILIER INTÉGRÉ.

R20 MUR À RAGRÉER SUITE AUX TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION PARTIELLE.

R21 NOUVELLE FINITION DE CLOISON À CONSTRUIRE SUITE AUX TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION PARTIELLE.

R22 NOUVELLES PARTITIONS DE TOILETTE. VOIR 7/A310.

R23 COLONNE EXISTANTE EN ACIER À IGNIFUGER AVEC ENDUIT CIMENTAIRE.

R24 CALORIFÈRE EXISTANT CONSERVÉ NON-TOUCHÉ

R25 METTRE EN PLACE DEUX NOUVELLES MARCHES DE GRANITE DE DIMENSIONS ET PROFIL TEL QUE LES MARCHES EXISTANTES NON ENDOMMAGÉES. PRÉVOIR UNE BANDE ANTIDÉRAPANTE TELLE QUE LES MARCHES EXISTANTES.

R26 REMPLACER LA FINITION EN GYPSE SUR TOUS LES MURS SUR LEUR PLEINE HAUTEUR. REMPLACER UNIQUEMENT LE GYPSE.

R27 PORTES, CADRES, IMPOSTES ET FENÊTRES EN BOIS RESTAURÉS OU REPRODUITS À RÉINSTALLER.

R28 PRÉVOIR BOUCHER L'OUVERTURE PRÉSENTE DANS LA CLOISON DE GYPSE. SUPERFICIE D'ENVIRON 1,5 M².

R29 ZONE DE PUITS EXPLORATOIRE À PRÉVOIR D'ENVIRON 310 MM PAR 310 MM. VOIR DEVIS.

NOTE DE RÉAMÉNAGEMENT GÉNÉRALES - PLAFONDS

1. VOIR LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS EN ÉLECTROMÉCANIQUE POUR LA LOCALISATION ET LES TYPES DE SERVICES INSTALLÉS AUX PLAFONDS.
2. CERTAINES NOTES DE RÉAMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUES INCLUS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION PRÉALABLE.

NOTES DE RÉAMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUES - PLAFONDS

R51 PLAFOND DE BÉTON APPARENT À RAGRÉER ET REPEINDRE DANS L'ENSEMBLE DE LA PIÈCE. VOIR DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES.

R52 NOUVEAU PLAFOND DE CARREAUX ACOUSTIQUES, INCLUANT NOUVELLE OSSATURE. VOIR ÉLECTROMÉCANIQUE POUR SERVICES.

R53 NOUVEAUX CARREAUX ACOUSTIQUES À INSTALLATER DANS L'OSSATURE EXISTANTE. VOIR ÉLECTROMÉCANIQUE POUR LES SERVICES.

R54 PLAFOND DE GYPSE EXISTANT À RAGRÉER ET À REPEINDRE.

R55 RETRAIT DE LA BOÎTE DE JONCTION ÉLECTRIQUE ENCASTRÉ DANS LA COLONNE ET RAGRÉAGE EN BÉTON. VOIR ÉLECTRICITÉ ET STRUCTURE.

R56 RETOMBÉE DE PLAFOND EN GYPSE À RECONSTRUIRE SUITE AUX TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION. VOIR DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES.

R57 SYSTÈME DE SUSPENSION ET CARREAUX ACOUSTIQUES ENDOMMAGÉS OU MANQUANTS À REMPLACER SELON MODÉE EXISTANT. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE ±10% PAR LOCAL VISÉ.

R58 PORTIONS DE LA MARQUISE DE BÉTON À RAGRÉER ET À ENDUIRE D'UN ENDUIT PROTECTEUR SELON LES DIRECTIVES AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS EN STRUCTURE. COULEUR APPAREILLÉE À L'EXISTANT.

R59 ENSEMBLE DE LA MARQUISE DE BÉTON EXTÉRIEUR OU DU PLAFOND DE BÉTON APPARENT À RECOUVRIR D'UN ENDUIT PROTECTEUR SELON LES DIRECTIVES AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS EN STRUCTURE. COULEUR APPAREILLÉE À L'EXISTANT.

R60 NOUVELLE RETOMBÉE DE PLAFOND À CONSTRUIRE SUITE AUX TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION PARTIELLE.

R61 PLAFOND À RAGRÉER SUITE AUX TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION PARTIELLE.

R62 NON UTILISÉ

R63 OUVERTURE EXPLORATOIRE EXISTANTE DANS LA POUTRE DE BÉTON À RAGRÉER EN CONTINUITÉ AVEC L'EXISTANT.

R64 POUTRE EXISTANTE EN ACIER À IGNIFUGER AVEC ENDUIT CIMENTAIRE. VOIR STRUCTURE

R65 PORTION DE L'OUVERTURE EXISTANTE À OBTURER AVEC UNE CLOISON DE TYPE CN1 (DRF 1H) AU DESSUS DE LA NOUVELLE PORTE (PS24). CONDUIT DE VENTILATION DU DÉPOUSSIÉREUR EXISTANT À MAINTENIR EN PLACE.

R66 AJOUT D'UN BOUTON-POUSSOIR D'OUVERTURE DE PORTE POUR ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE VOIR ÉLECTRICITÉ.

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre respons

PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES - EXÉRIEUR: TOITURE

QUADRANT 1

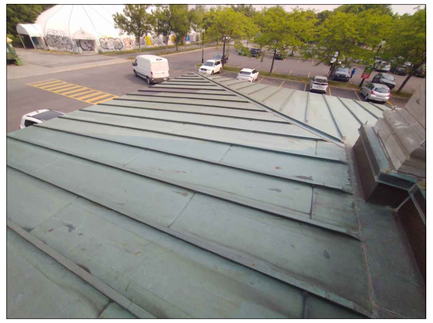

QUADRANT 2

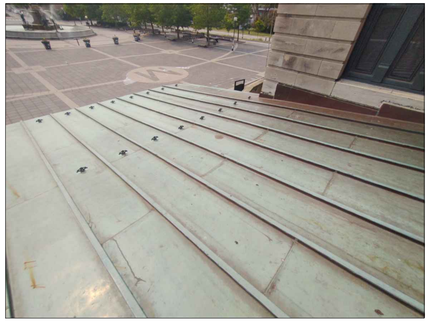

QUADRANT 3

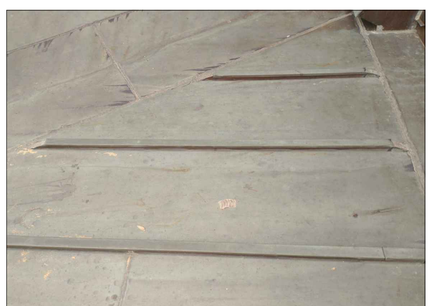

QUADRANT 4

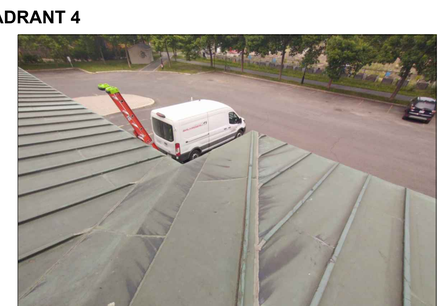
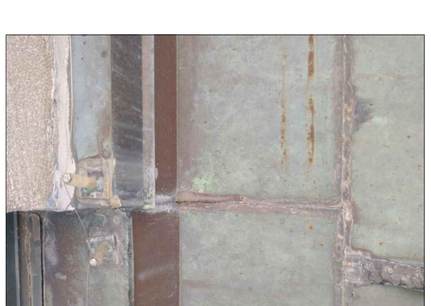

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

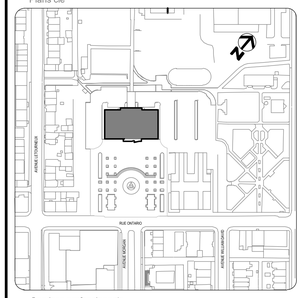

Services professionnels

perraultarchitecture
[Atelier Urban Face inc.]
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
5	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
4	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
3	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
2	ÉMISSION POUR DÉFINITIF 100%	CF	24.05.02
1	ÉMISSION POUR PRÉLIMINAIRE	SF	24.01.25

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES
EXTÉRIEUR: TOITURE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: CF	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: N/A	PAGE A002

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-002.DWG

PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES - INTÉRIEUR: SOUS-SOL

LOCAL SS01 - RANGEMENT ÉBÉNISTERIE

LOCAL SS02

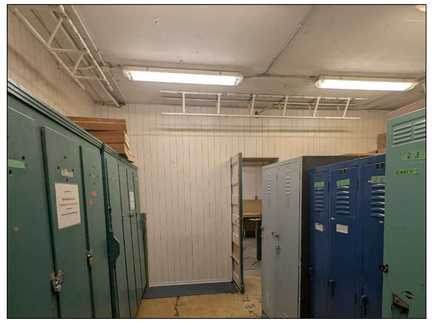

LOCAL SS08 - ESCALIER 5

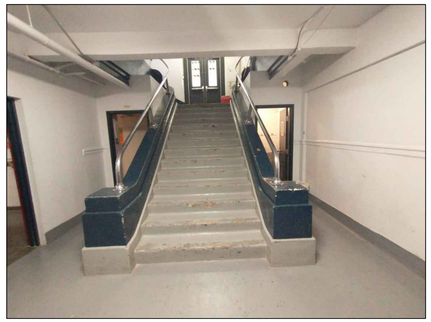

LOCAL SS08 - ESCALIER 5 - NEZS DE MARCHES ENDOMMAGÉS

LOCAL SS08 - ESCALIER 5 - NEZS DE MARCHES ENDOMMAGÉS

FACE À L'ASCENSEUR (SS12)

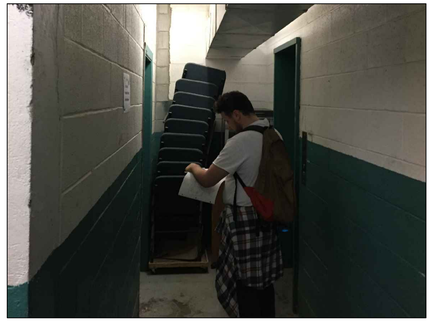

LOCAL SS16 - ESCALIER 10

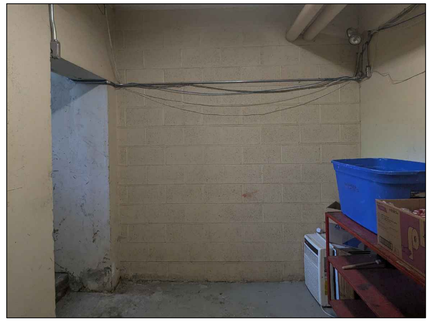

LOCAL SS18

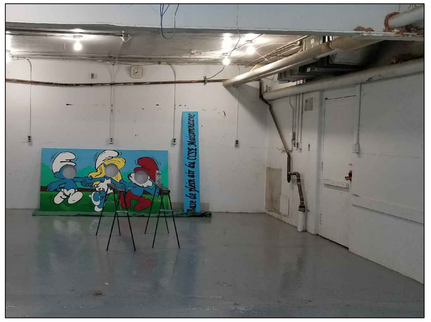

LOCAL SS21

LOCAL SS22 - LOCAL DE FINITION

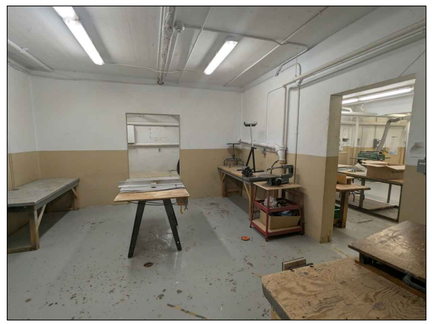

LOCAL SS23 - ATELIER ÉBÉNISTERIE

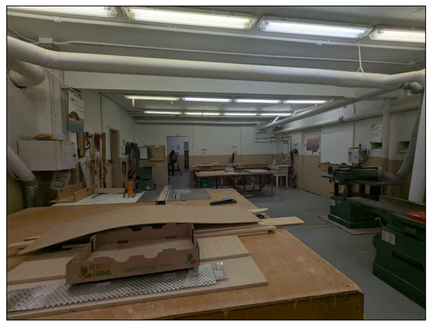

LOCAL SS24 - ATELIER

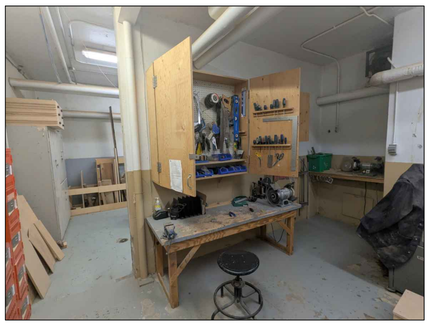

LOCAL SS24A - DÉPÔT

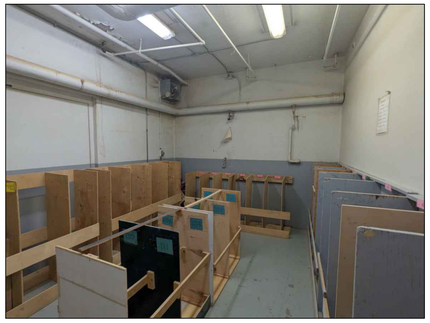

LOCAL SS25 - ESCALIER 7

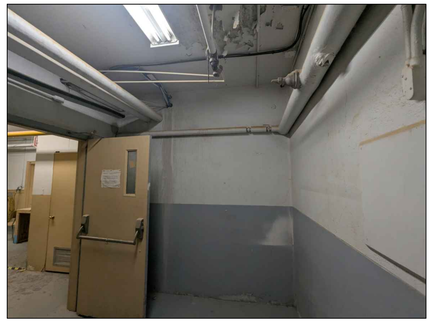

LOCAL SS26 - ÉBÉNISTERIE

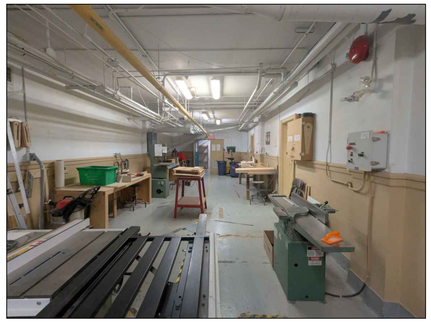

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

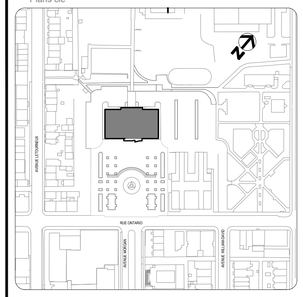

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•EX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
3	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
2	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
1	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES
INTÉRIEUR: SOUS-SOL

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: N/A	PAGE A003

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-003.DWG

PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES - INTÉRIEUR: REZ-DE-CHAUSSÉE

LOCAL 103: ESCALIER 1

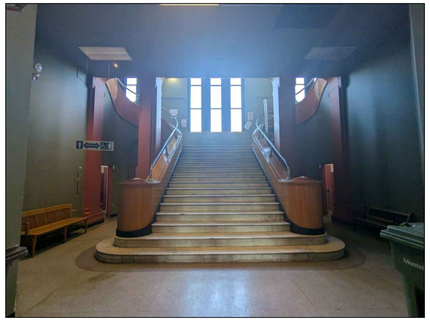

LOCAL 108

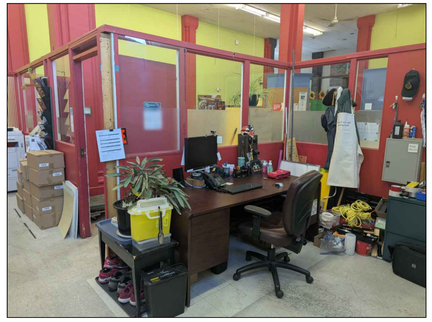

LOCAL 111AB: SALLE RÉUNION

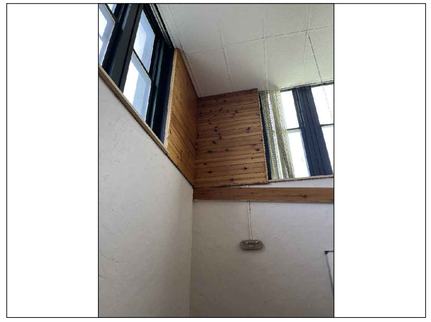

LOCAL 111C: WC

LOCAL 111D: MEZZANINE

LOCAL 113A: CORRIDOR D'ACCÈS

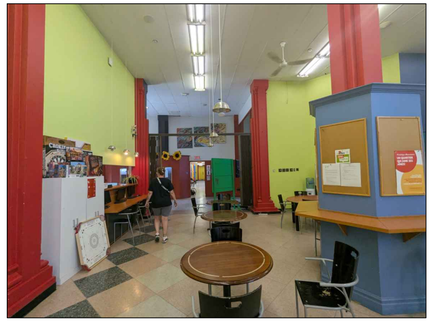

LOCAL 114

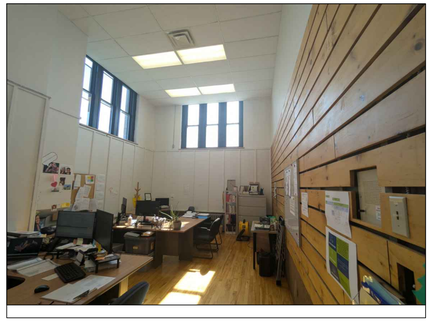

LOCAL 119: HALL

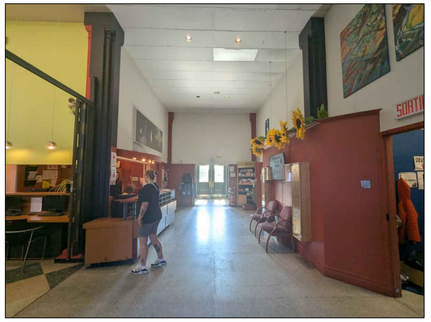

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

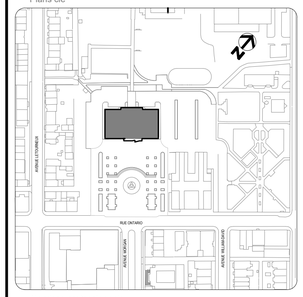

Services professionnels

perraultarchitecture
(Walter Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARALLÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
3	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
2	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
1	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES
INTÉRIEUR: REZ-DE-CHAUSSÉE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: N/A	PAGE A004

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-002.DWG

PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES - INTÉRIEUR: BOUTIQUES (REZ-DE-CHAUSSÉE)

LOCAL 109

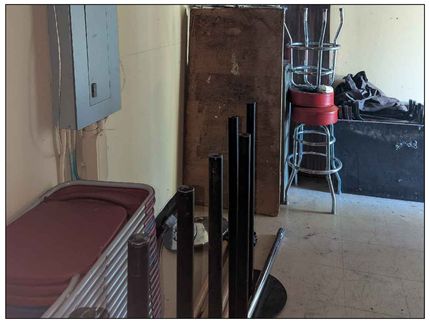

LOCAL 113B - ESCALIER 10

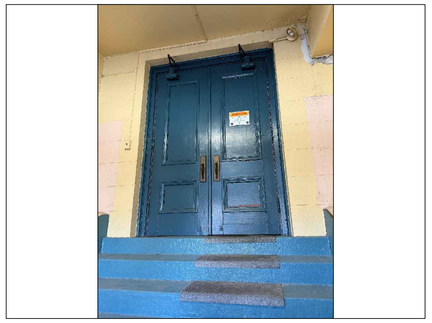

LOCAL 125B - ESCALIER 8

LOCAL 127A: BOUTIQUE 3 TANDEM ORGANISME

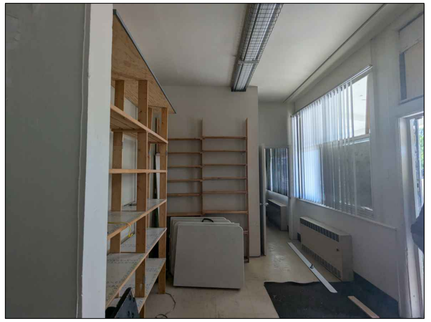

LOCAL 128B

LOCAL 129A: BOUTIQUE 5

LOCAL 129C: ESCALIER 10

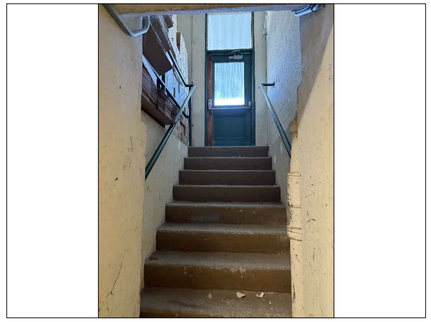

LOCAL 130: W.C. HOMMES

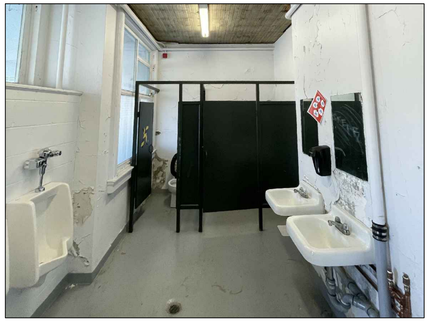

LOCAL 132: BOUTIQUE 4

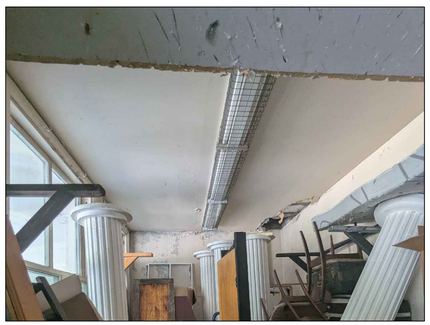

LOCAL 133A: BOUTIQUE 5

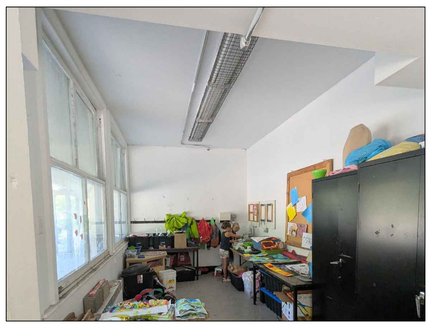

LOCAL 133B: ESCALIER 7

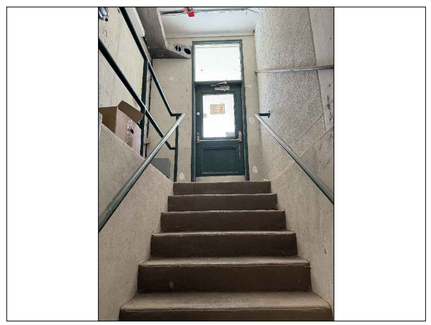

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

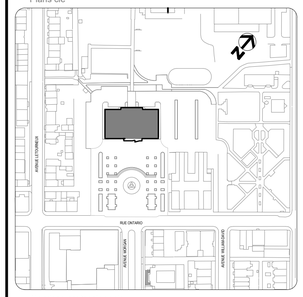

Services professionnels

perraultarchitecture
[Atelier Urban Face inc.]
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
3	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
2	Pour transmission patirmoine	ICR	25.11.19
1	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES
INTÉRIEUR: BOUTIQUES

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: N/A	PAGE A005

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-002.DWG

PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES - INTÉRIEUR: 2e ÉTAGE

LOCAL 202 - ESCALIER 1

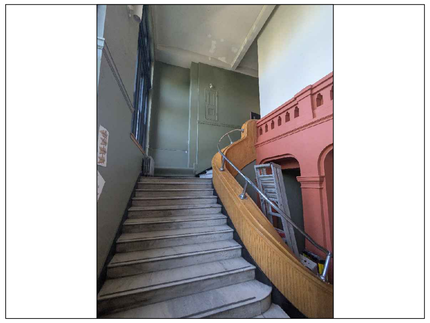

LOCAL 202 - ESCALIER 1

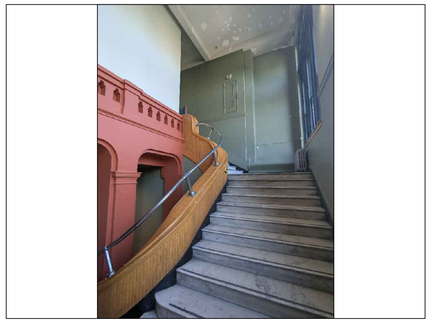

LOCAL 205: CONCIERGERIE

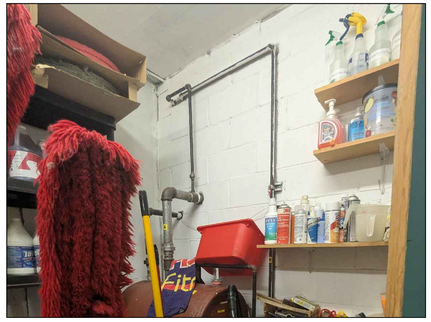

LOCAL 209: TOILETTES HOMMES

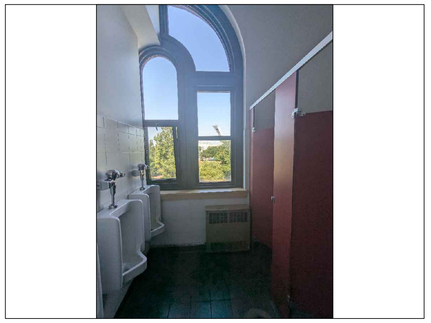

LOCAL 211: CORRIDOR PUBLIC

LOCAL 212: ATELIER LOCAL POLYVALENT 3

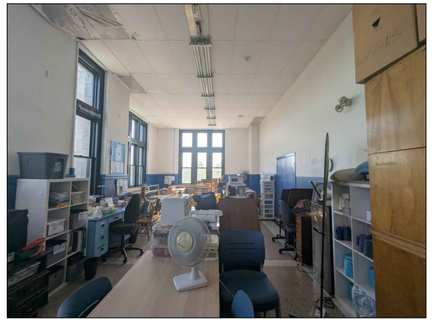

LOCAL 213: ATELIER LOCAL POLYVALENT 4

LOCAL 214: ATELIER LOCAL POLYVALENT 5

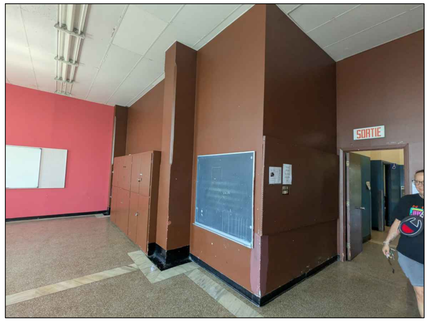

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

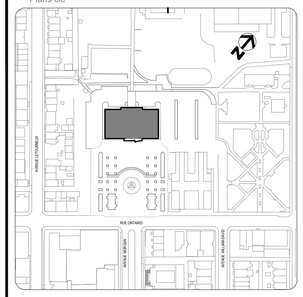

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•EX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
3	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
2	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
1	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PHOTOS CONDITIONS EXISTANTES
INTÉRIEUR: 2E ÉTAGE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: N/A	PAGE A006

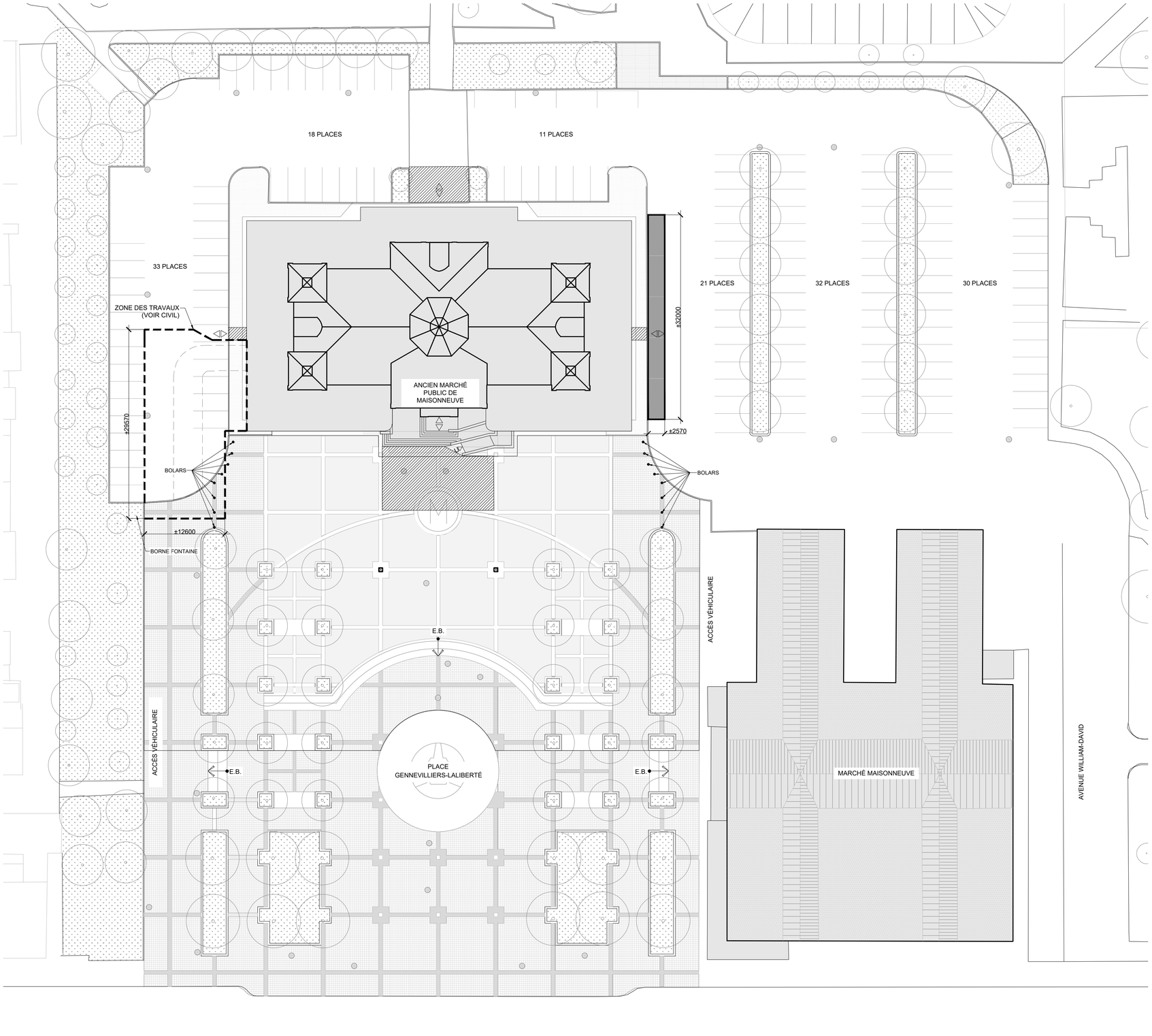

1 A100 PLAN EXISTANT D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION
1:300

CCSE MAISONNEUVE

JOUR	HORAIRE
LUNDI	08H30 À 22H00
MARDI	08H30 À 22H00
MERCREDI	08H30 À 22H00
JEUDI	08H30 À 22H00
VENDREDI	08H30 À 18H30
SAMEDI	FERMÉ
DIMANCHE	FERMÉ

LES HEURES D'OUVERTURE SONT SUSCEPTIBLES DE CHANGER

LÉGENDE

ZONE DE PASSAGE POUR LES ISSUES À LAISSER DÉGAGER EN TOUT TEMPS

ZONE D'ENTREPOSAGE

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

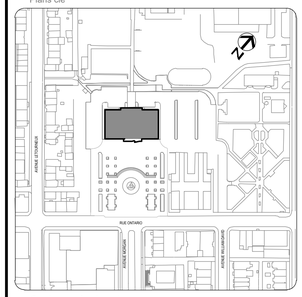

Services professionnels

perraultarchitecture
(Water Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARAÎLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
10	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
9	Pour transmission patrimoine	ICR	25.10.19
8	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
7	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:300	PAGE A100

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-100.dwg

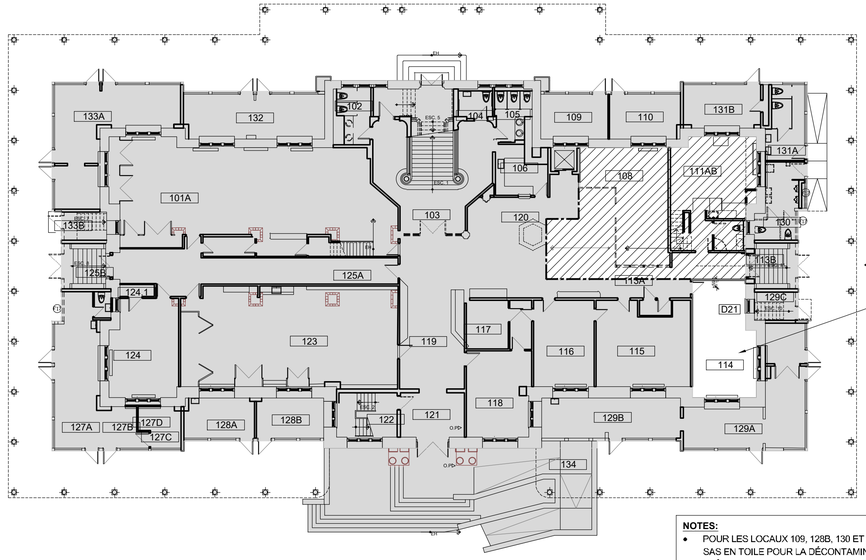

NOTES:

- POUR LES LOCAUX 109, 128B, 130 ET 132, PRÉVOIR DES SAS EN TOILE POUR LA DÉCONTAMINATION ET DES CLÔTURES DE CHANTIER AUTOUR DES SAS DURANT LES TRAVAUX.
- VOIR LES DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIERES DANGEREUSES POUR DES INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CLOISONS TEMPORAIRES, ENCEINTES ET SAS DE DÉCONTAMINATION.

1 A101 PLAN DE PHASAGE
PHASE 1A (REZ-DE-CHAUSSÉE)
1:200

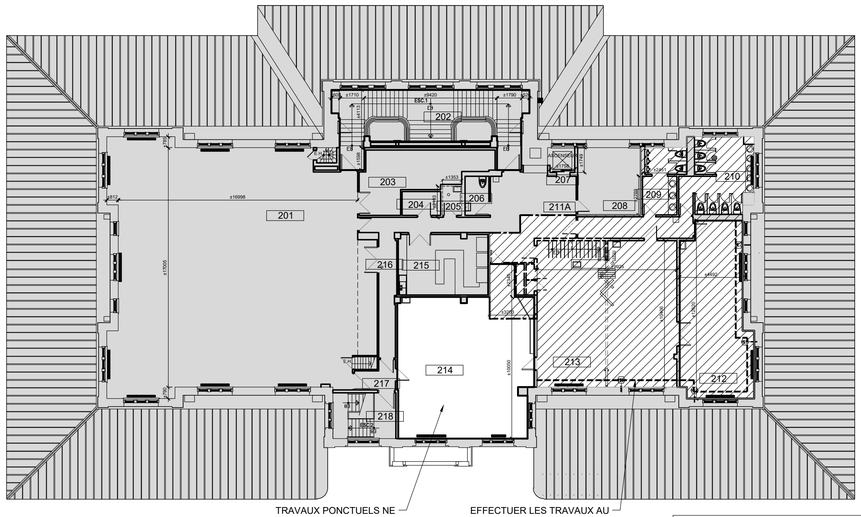

NOTES:

- POUR LES LOCAUX 109, 128B, 130 ET 132, PRÉVOIR DES SAS EN TOILE POUR LA DÉCONTAMINATION ET DES CLÔTURES DE CHANTIER AUTOUR DES SAS DURANT LES TRAVAUX.
- VOIR LES DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIERES DANGEREUSES POUR DES INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CLOISONS TEMPORAIRES, ENCEINTES ET SAS DE DÉCONTAMINATION.

2 A101 PLAN DE PHASAGE
PHASE 1A (DEUXIÈME ÉTAGE)
1:200

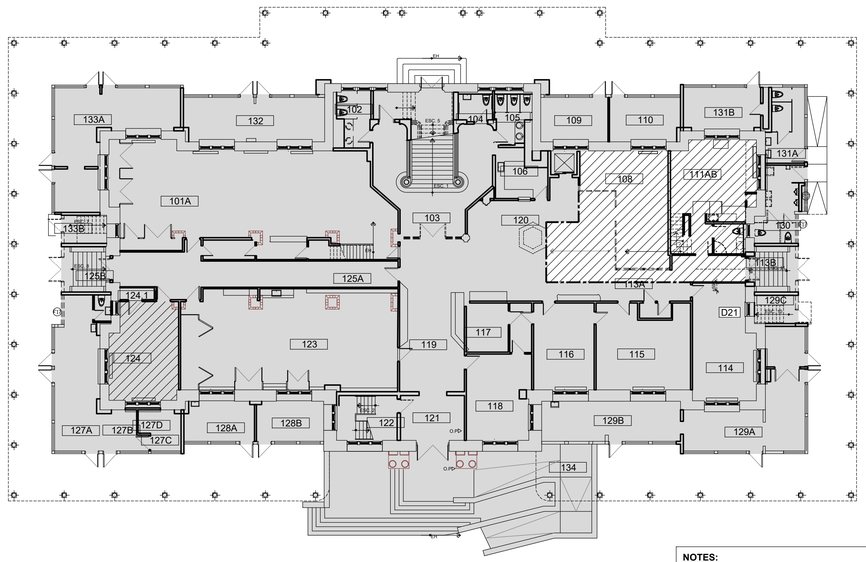

NOTES:

- POUR LES LOCAUX 109, 128B, 130 ET 132, PRÉVOIR DES SAS EN TOILE POUR LA DÉCONTAMINATION ET DES CLÔTURES DE CHANTIER AUTOUR DES SAS DURANT LES TRAVAUX.
- VOIR LES DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES POUR DES INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CLOISONS TEMPORAIRES, ENCEINTES ET SAS DE DÉCONTAMINATION.

3 A101 PLAN DE PHASAGE
PHASE 1B (REZ-DE-CHAUSSÉE)
1:200

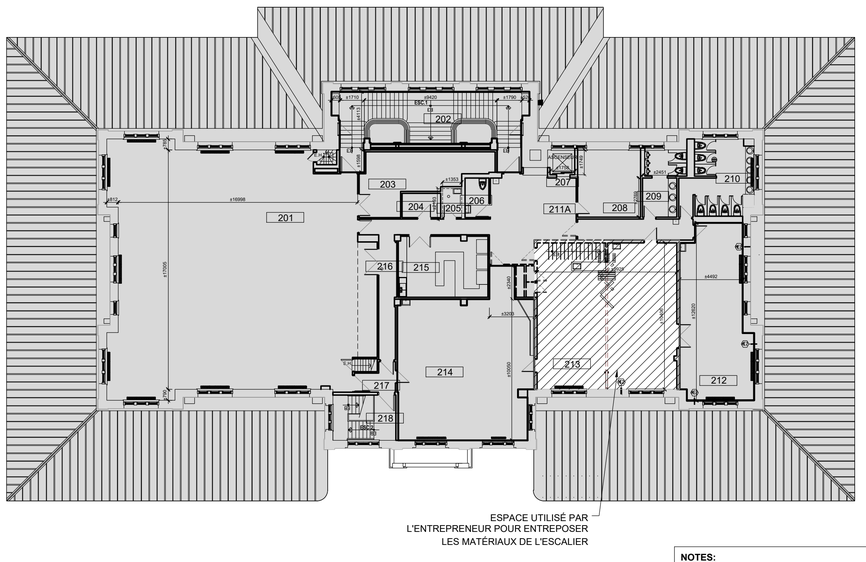

NOTES:

- POUR LES LOCAUX 109, 128B, 130 ET 132, PRÉVOIR DES SAS EN TOILE POUR LA DÉCONTAMINATION ET DES CLÔTURES DE CHANTIER AUTOUR DES SAS DURANT LES TRAVAUX.
- VOIR LES DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES POUR DES INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CLOISONS TEMPORAIRES, ENCEINTES ET SAS DE DÉCONTAMINATION.

4 A101 PLAN DE PHASAGE
PHASE 1B (DEUXIÈME ÉTAGE)
1:200

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

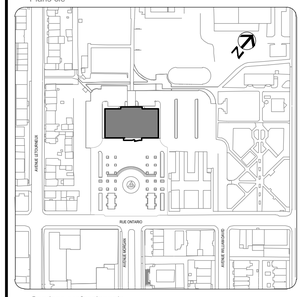

Services professionnels

perraultarchitecture
(Anciennement Perrault Ouellet Vaillancourt Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIMEEX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
4	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
3	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Définitif 100%	JLP	24.05.02

REVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE PHASAGE ET CLOISONS TEMP.
PHASE 1A & 1B

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:200	PAGE A101

FICHIER: 2023-04 MTL - RENOV MARCHÉ MAISONNEUVE_A-101 (PHASAGE).dwg

CHEMIN: I:\SP\projets\dossiers\DOSSIERS\2023\04 MTL - RENOV - MARCHE MAISONNEUVE\03 EXECUTION\2023-04 MTL - RENOV - MARCHE MAISONNEUVE_A-101 (PHASAGE).dwg

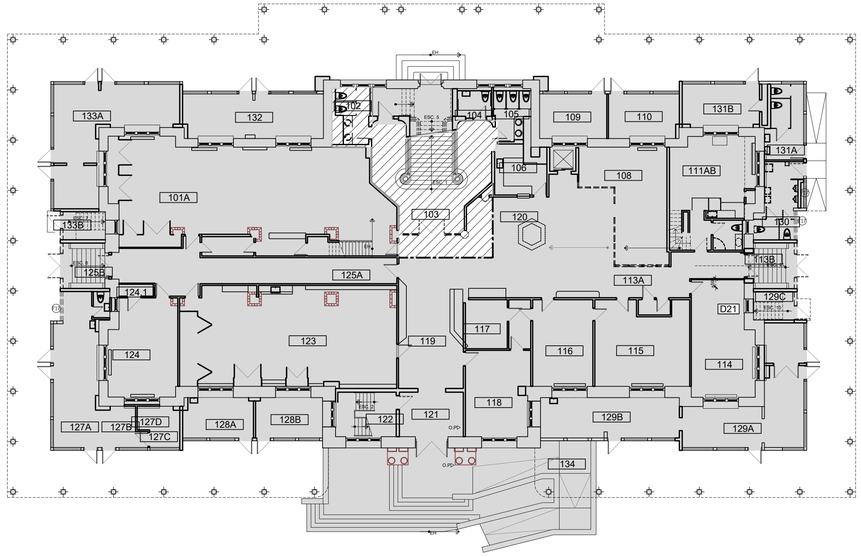

1 A102 PLAN DE PHASAGE
PHASE 2A (REZ-DE-CHAUSSÉE)
1:200

NOTES:
- VOIR LES DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES POUR DES INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CLOISONS TEMPORAIRES, ENCEINTES ET SAS DE DÉCONTAMINATION.

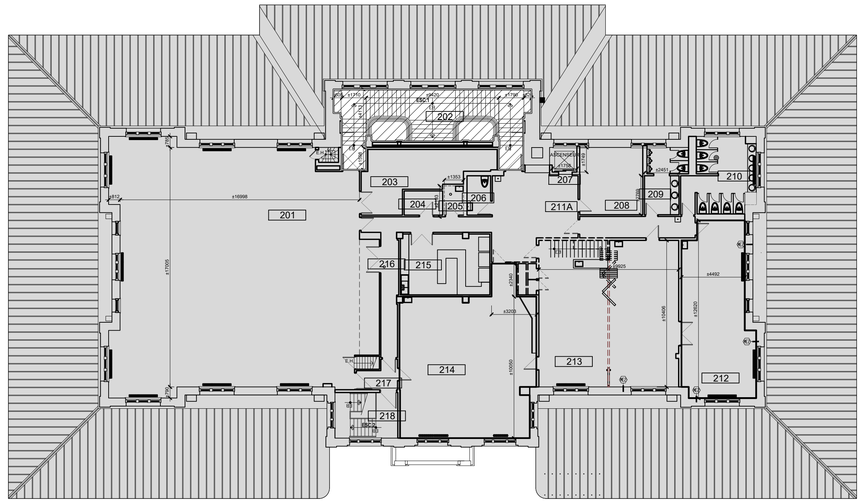

2 A102 PLAN DE PHASAGE
PHASE 2A (DEUXIÈME ÉTAGE)
1:200

NOTES:
- VOIR LES DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES POUR DES INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CLOISONS TEMPORAIRES, ENCEINTES ET SAS DE DÉCONTAMINATION.

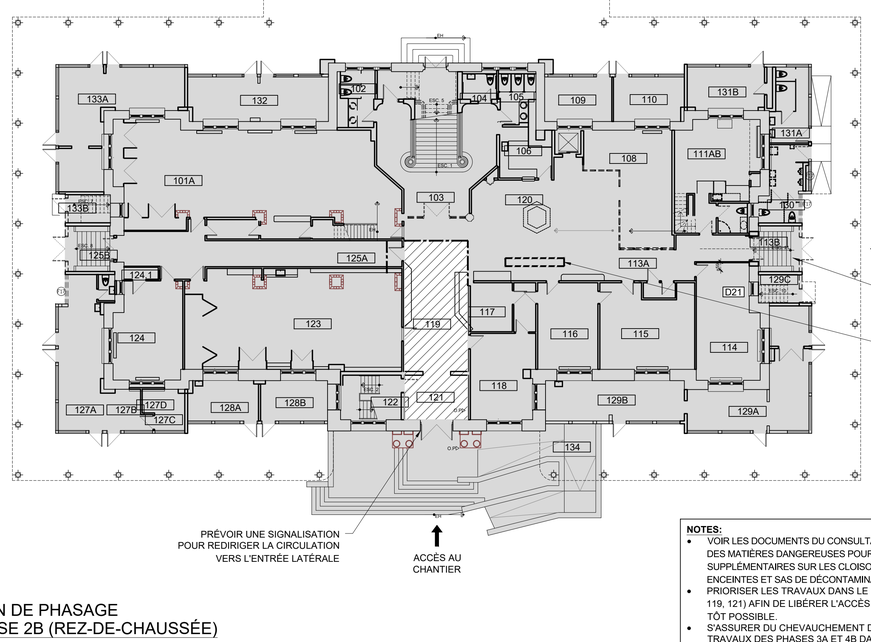

3 A102 PLAN DE PHASAGE
PHASE 2B (REZ-DE-CHAUSSÉE)
1:200

NOTES:
- VOIR LES DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES POUR DES INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CLOISONS TEMPORAIRES, ENCEINTES ET SAS DE DÉCONTAMINATION.
- PRIORISER LES TRAVAUX DANS LE HALL (LOCAUX 119, 121) AFIN DE LIBÉRER L'ACCÈS PUBLIC LE PLUS TÔT POSSIBLE.
- S'ASSURER DU CHEVAUCHEMENT DE LA ZONE DE TRAVAUX DES PHASES 3A ET 4B DANS LE LOCAL 119 POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX DE PLAFOND

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

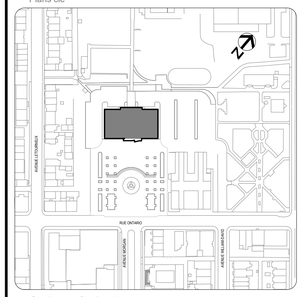

Services professionnels

perraultarchitecture
(Anciennement Atelier Urbain Faber Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9166 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÉLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-eX
Génie mécanique - électrique - giceur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
4	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
3	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Définitif 100%	JLP	24.05.02

REVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE PHASAGE ET CLOISONS TEMP.
PHASE 2A & 2B

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:200	PAGE A102

F:\MTL\2024-017-P-MTL - RÉNOV MARCHÉ MAISONNEUVE - A-101 (PHASAGE).dwg

CHEMIN: \\SPserver\documents\PROJETS\SERVICES\2023-04 VMTL - RÉNOV MARCHÉ MAISONNEUVE\2-EXECUTION\2023-04 VMTL - RÉNOV MARCHÉ MAISONNEUVE A-101 (PHASAGE).dwg

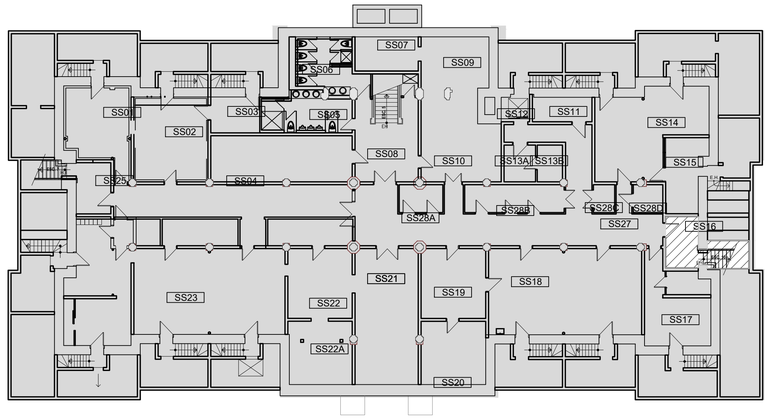

1 A103 PLAN DE PHASAGE
PHASE 3A (SOUS-SOL)
1:200

NOTES:
- VOIR LES DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES POUR DES INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CLOISONS TEMPORAIRES, ENCEINTES ET SAS DE DÉCONTAMINATION.

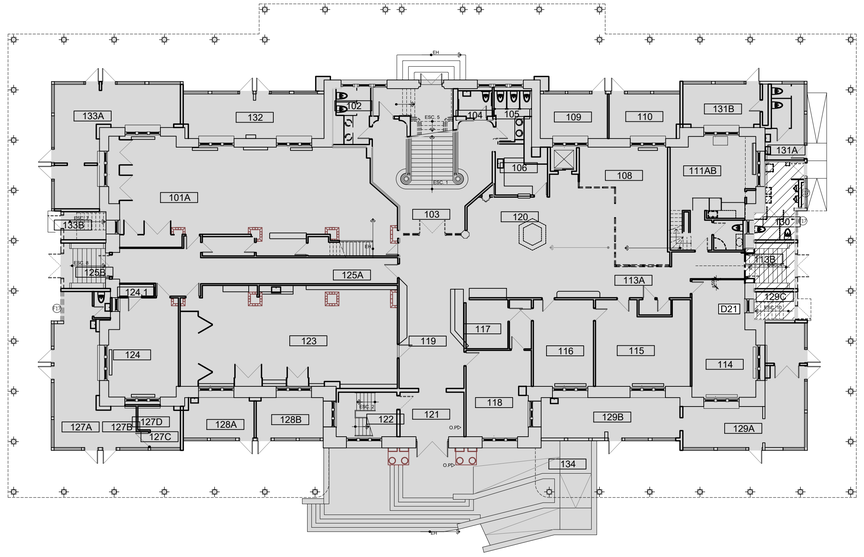

2 A103 PLAN DE PHASAGE
PHASE 3A (REZ-DE-CHAUSSÉE)
1:200

NOTES:
- VOIR LES DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES POUR DES INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CLOISONS TEMPORAIRES, ENCEINTES ET SAS DE DÉCONTAMINATION.

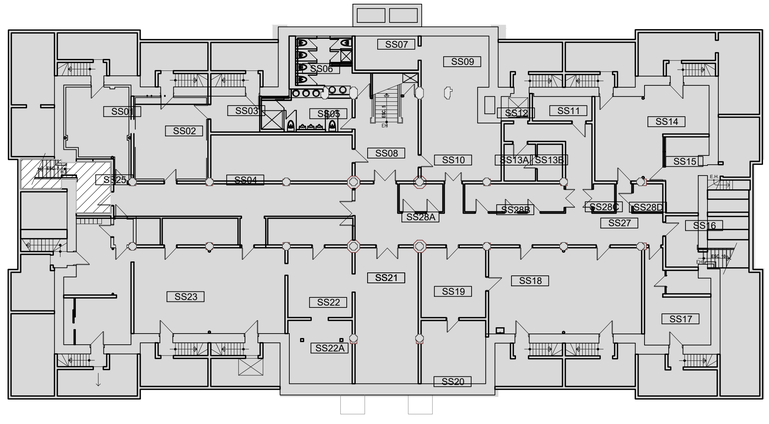

3 A103 PLAN DE PHASAGE
PHASE 3B (SOUS-SOL)
1:200

NOTES:
- VOIR LES DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES POUR DES INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CLOISONS TEMPORAIRES, ENCEINTES ET SAS DE DÉCONTAMINATION.

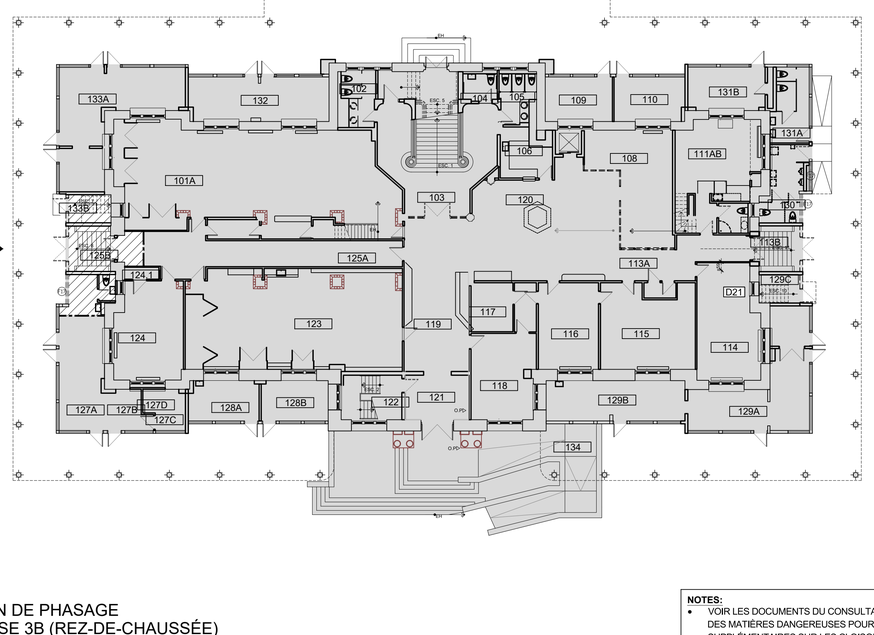

4 A103 PLAN DE PHASAGE
PHASE 3B (REZ-DE-CHAUSSÉE)
1:200

NOTES:
- VOIR LES DOCUMENTS DU CONSULTANT EN GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES POUR DES INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CLOISONS TEMPORAIRES, ENCEINTES ET SAS DE DÉCONTAMINATION.

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

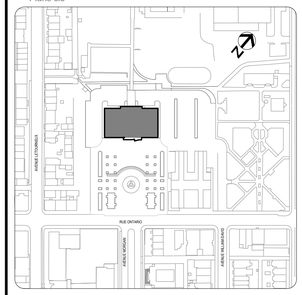

Services professionnels

perraultarchitecture
Atelier Urbain Faire (AU)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9166 E. info@sparchitecte.ca

PARALÈLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-eX
Génie mécanique - électrique - giclеur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
4	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
3	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Définitif 100%	JLP	24.05.02

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE PHASAGE ET CLOISONS TEMP.
PHASE 3A & 3B

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:200	PAGE A103

FICHIER: 2024-017-P (MTL - RÉNOV MARCHÉ MAISONNEUVE - A-103 (PHASAGE).dwg

CHEMIN: \\SPserver\dossiers\DOSSIERS\2023\04 (MTL - RÉNOV MARCHÉ MAISONNEUVE)\03-EXECUTION\2023-04 (MTL - RÉNOV MARCHÉ MAISONNEUVE)\03-EXECUTION\2024-017-P (MTL - RÉNOV MARCHÉ MAISONNEUVE)\A-103 (PHASAGE).dwg

LÉGENDE DES SÉPARATIONS COUPE-FEU	
SYMBOLE	DRF MINIMAL REQUIS
— 20min —	20 min.
— 45min —	45 min.
— 1H —	1 h
— 1H30 —	1h 30 min.
— 2H —	2h

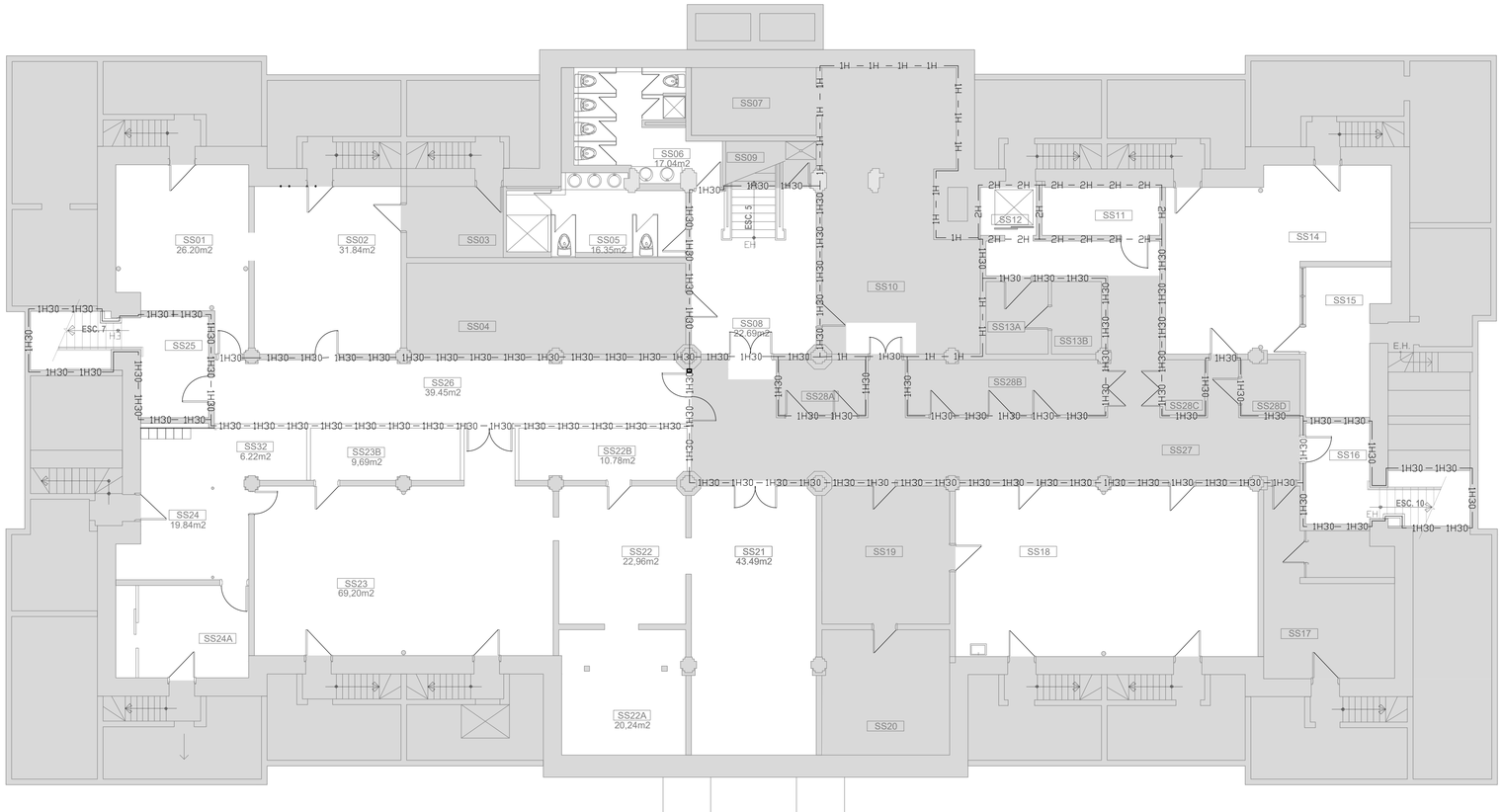

1 PLAN DES SÉPARATIONS COUPE-FEU REQUISES - SOUS-SOL
SCP200 1:100

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

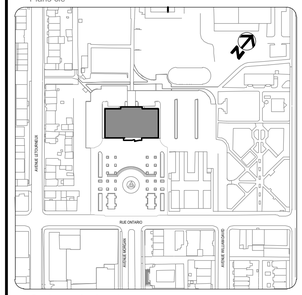

Services professionnels

perraultarchitecture
(Walter Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
1	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DES SÉPARATIONS COUPE-FEU SOUS-SOL

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE 104

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- SCP.DRF.dwg

LÉGENDE DES SÉPARATIONS COUPE-FEU	
SYMBOLE	DRF MINIMAL REQUIS
— 20min —	20 min.
— 45min —	45 min.
— 1H —	1 h
— 1H30 —	1h 30 min.
— 2H —	2h

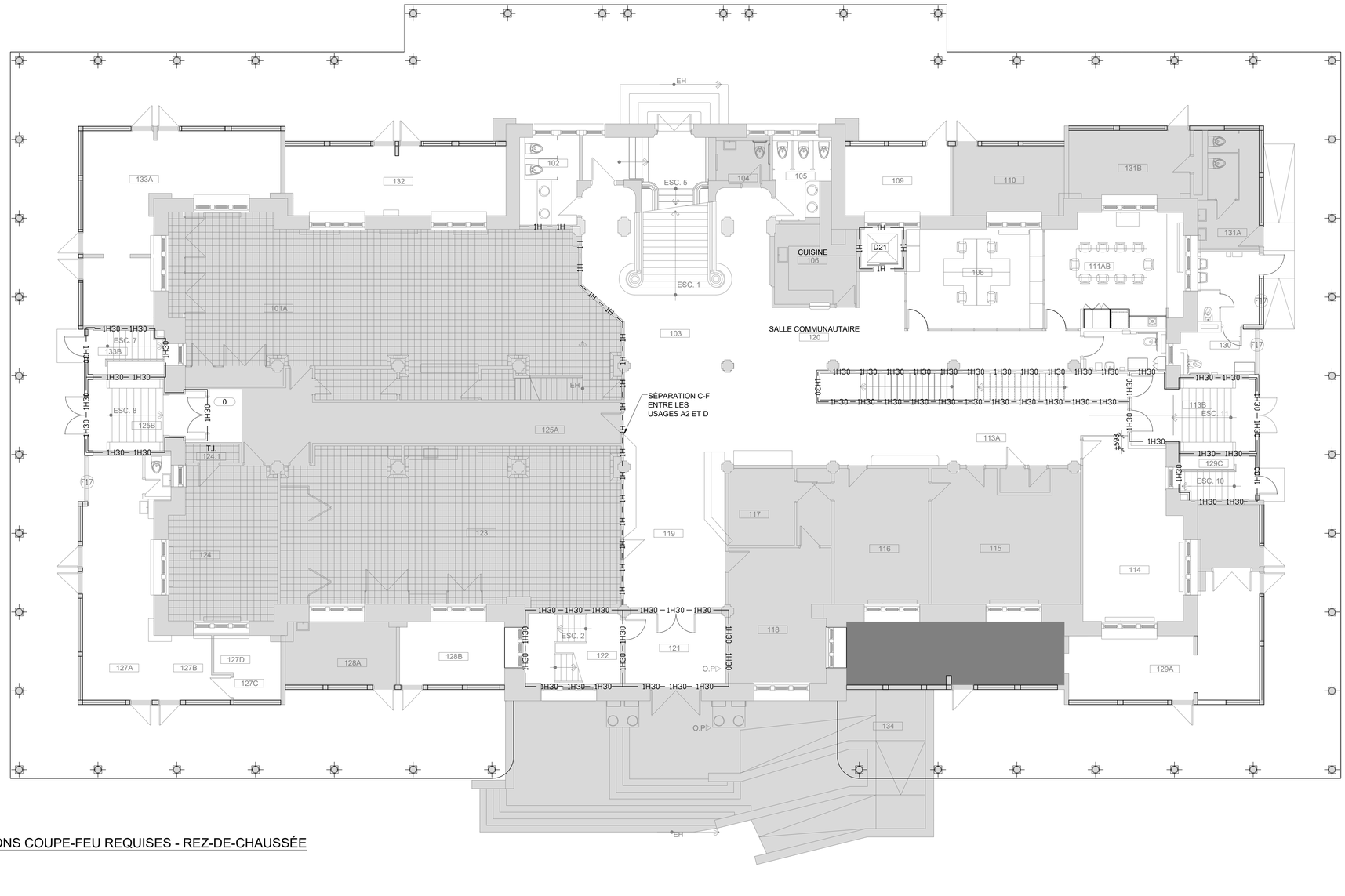

1 PLAN DES SÉPARATIONS COUPE-FEU REQUISES - REZ-DE-CHAUSSÉE
SCP201 1:100

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

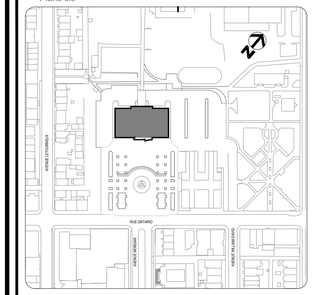

Services professionnels

perraultarchitecture
(Anciennement Lemay Perrault Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9166 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÉLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME+X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
1	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18

REVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DES SÉPARATIONS COUPE-FEU
REZ-DE-CHAUSSÉE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE 105

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV- MARCHÉ MAISONNEUVE- SCP.DWG

Ce plan est la propriété exclusive de Sylvie Perrault architecte et ne peut être reproduit sans son autorisation écrite. Tous droits réservés. Copyright 2025

LÉGENDE DES SÉPARATIONS COUPE-FEU	
SYMBOLE	DRF MINIMAL REQUIS
— 20min —	20 min.
—45min—	45 min.
— 1H —	1 h
— 1H30 —	1h 30 min.
— 2H —	2h

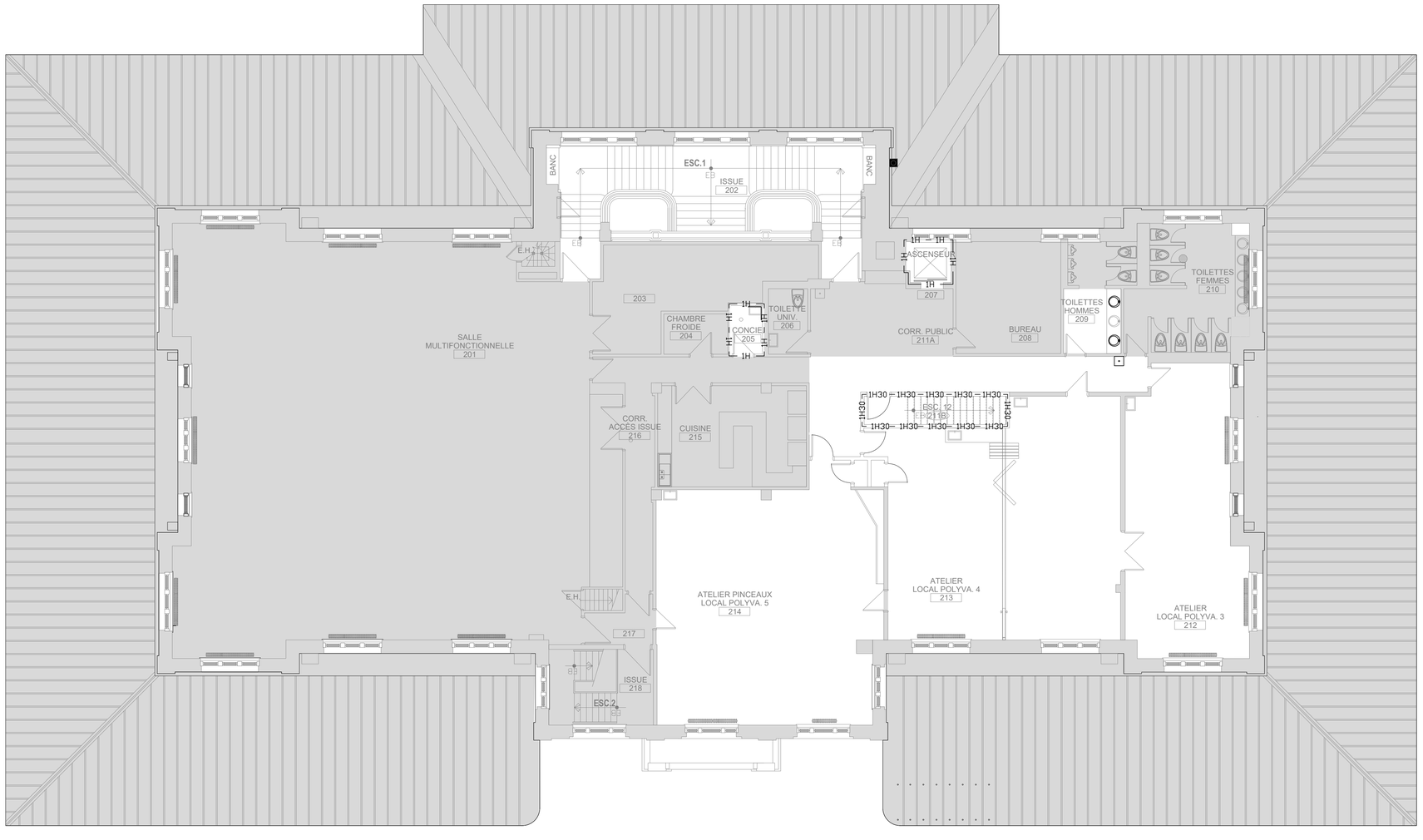

1 SCP202 PLAN DES SÉPARATIONS COUPE-FEU REQUISES - DEUXIÈME ÉTAGE
1:100

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

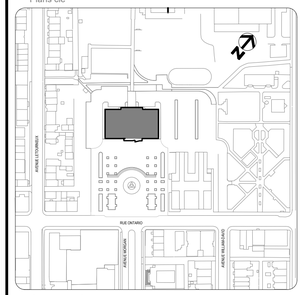

Services professionnels

perraultarchitecture
[Atelier Urban Face inc.]
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
1	Pour appel d'offres	ICR	25.12.28

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DES SÉPARATIONS COUPE-FEU
DEUXIÈME ÉTAGE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE 106

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- SCP DRF.dwg

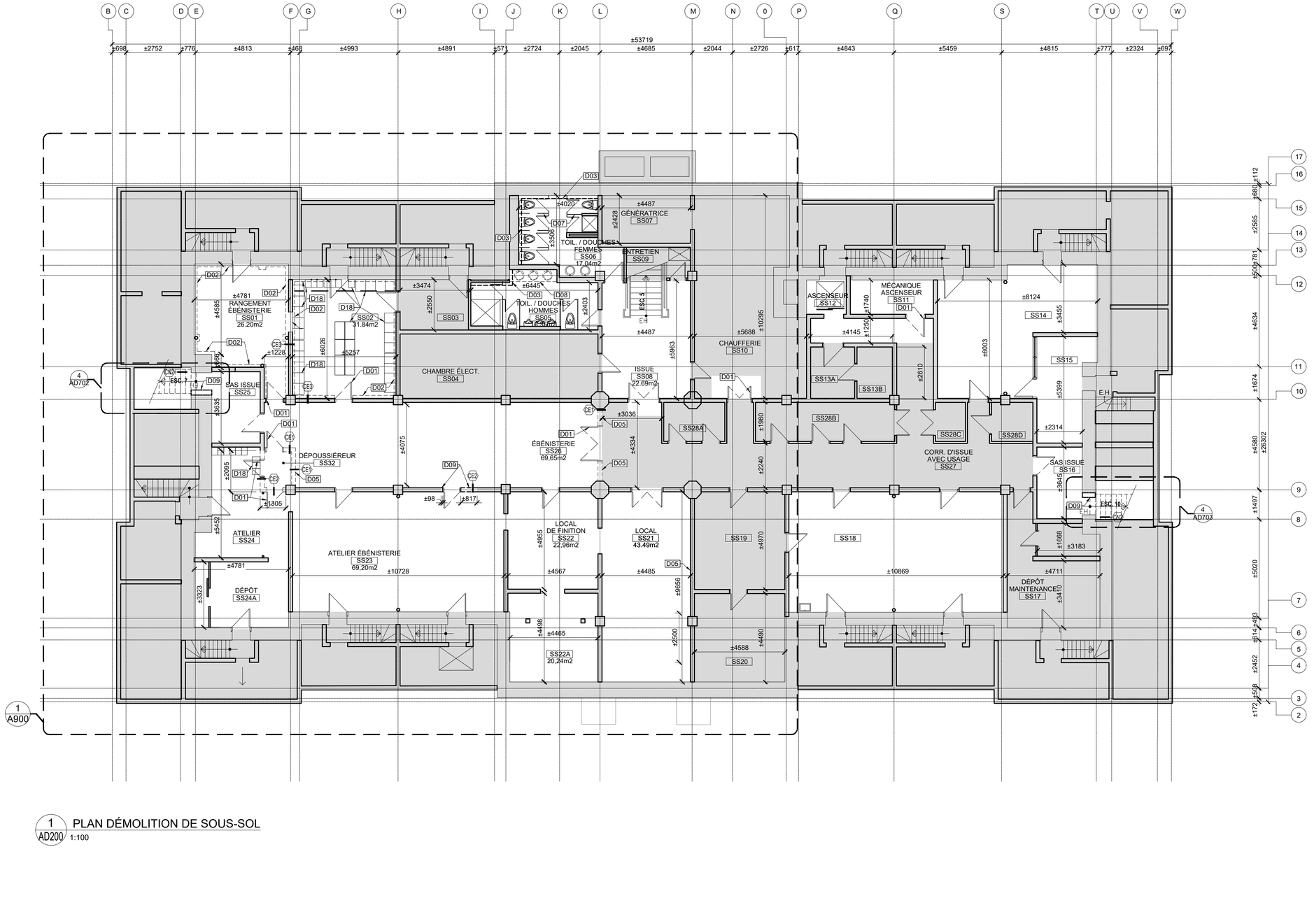

1 AD200 PLAN DÉMOLITION DE SOUS-SOL
1:100

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

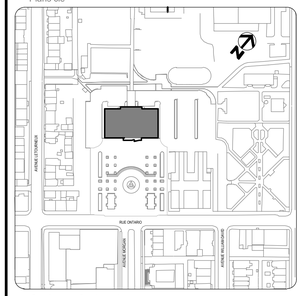

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Lizaire Perrault Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÉLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME EX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
9	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
8	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
7	Pour coordination	ICR	25.10.17
6	Pour coordination	ICR	25.10.06
5	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
4	Définitif 100%	JLP	24.05.02
3	Pour permis	JLP	24.04.08
2	Pour coordination	JLP	24.04.03
1	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec A 3167 SYLVIE PERRAULT ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DÉMOLITION - SOUS-SOL

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE AD200

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-20[illegible]

CE DESSIN EST LA PROPRIÉTÉ DE PERRAULT ARCHITECTE (ATELIER LIZAIRE PERRAULT INC.) ET NE PEUT ÊTRE UTILISÉ SANS SON AUTORISATION. (C:\Users\sylvie\Desktop\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE-SYLVIE.rvt)

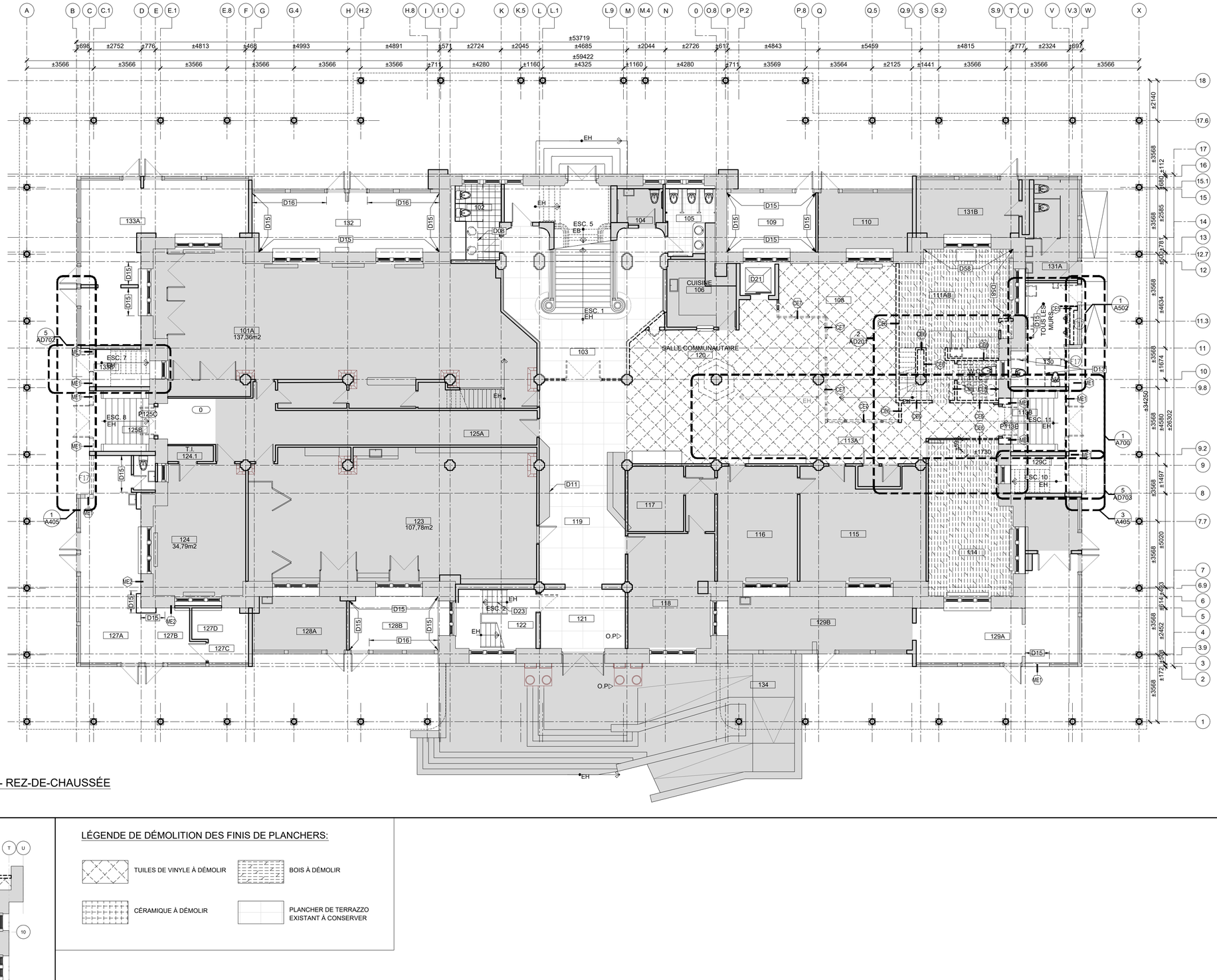

1 AD201 PLAN DE DÉMOLITION - REZ-DE-CHAUSSÉE
1:100

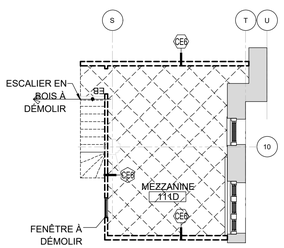

2 A201 PLAN DE DÉMOLITION MEZZANINE
1:100

LÉGENDE DE DÉMOLITION DES FINIS DE PLANCHERS:

- TUILES DE VINYLE À DÉMOLIR
- BOIS À DÉMOLIR
- CÉRAMIQUE À DÉMOLIR
- PLANCHER DE TERRAZZO EXISTANT À CONSERVER

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

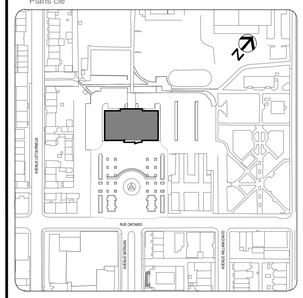

Services professionnels

perraultarchitecture
atelier urbain Faire (ici)

Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
architectes paysagistes

2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-eX

Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp

Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
10	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
9	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
8	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
7	Pour coordination	ICR	25.10.16
6	Pour coordination	ICR	25.10.06
5	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
4	Définitif 100%	JLP	24.05.02
3	Pour permis	JLP	24.04.08
2	Pour coordination	JLP	24.04.03
1	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE DÉMOLITION
REZ-DE-CHAUSSÉE ET MEZZANINE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE AD201

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-20

IMPRIMÉ LE: 18 décembre 2025
C:\Users\...\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE_CENTRAL_22_R23_sparchitecte.rvt

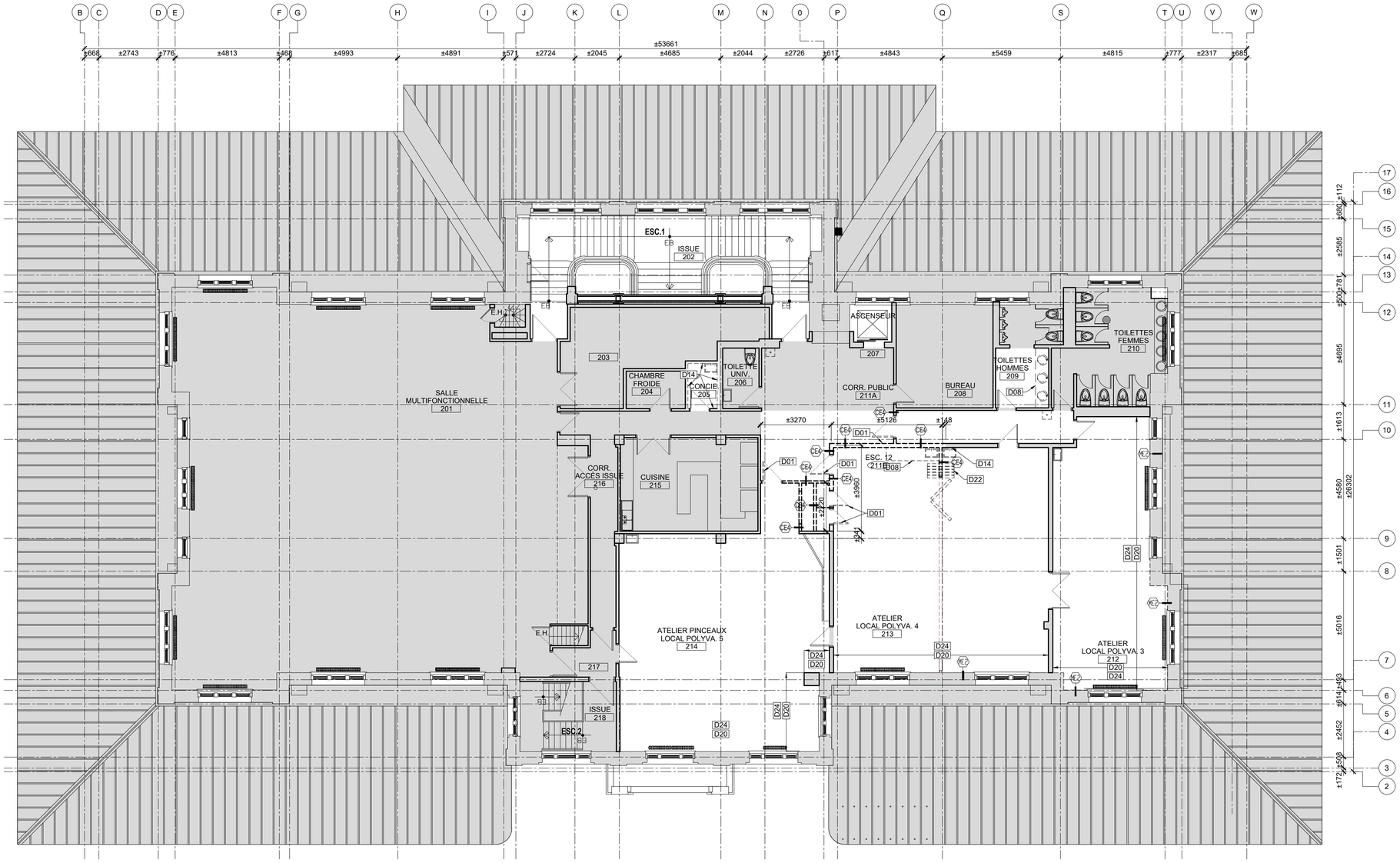

1 AD202 PLAN DE DÉMOLITION DU 2e ÉTAGE
1:100

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

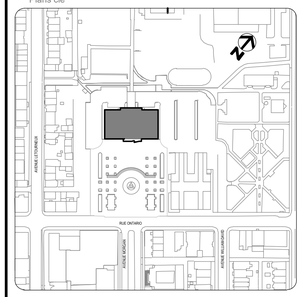

Services professionnels

perraultarchitecture
[Atelier Urban Face inc.]
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARALLÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•EX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
9	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
8	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
7	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
6	Pour coordination	ICR	25.10.06
5	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
4	Définitif 100%	JLP	24.05.02
3	Pour permis	JLP	24.04.08
2	Pour coordination	JLP	24.04.03
1	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE DÉMOLITION
2e ÉTAGE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE AD202

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-202.dwg

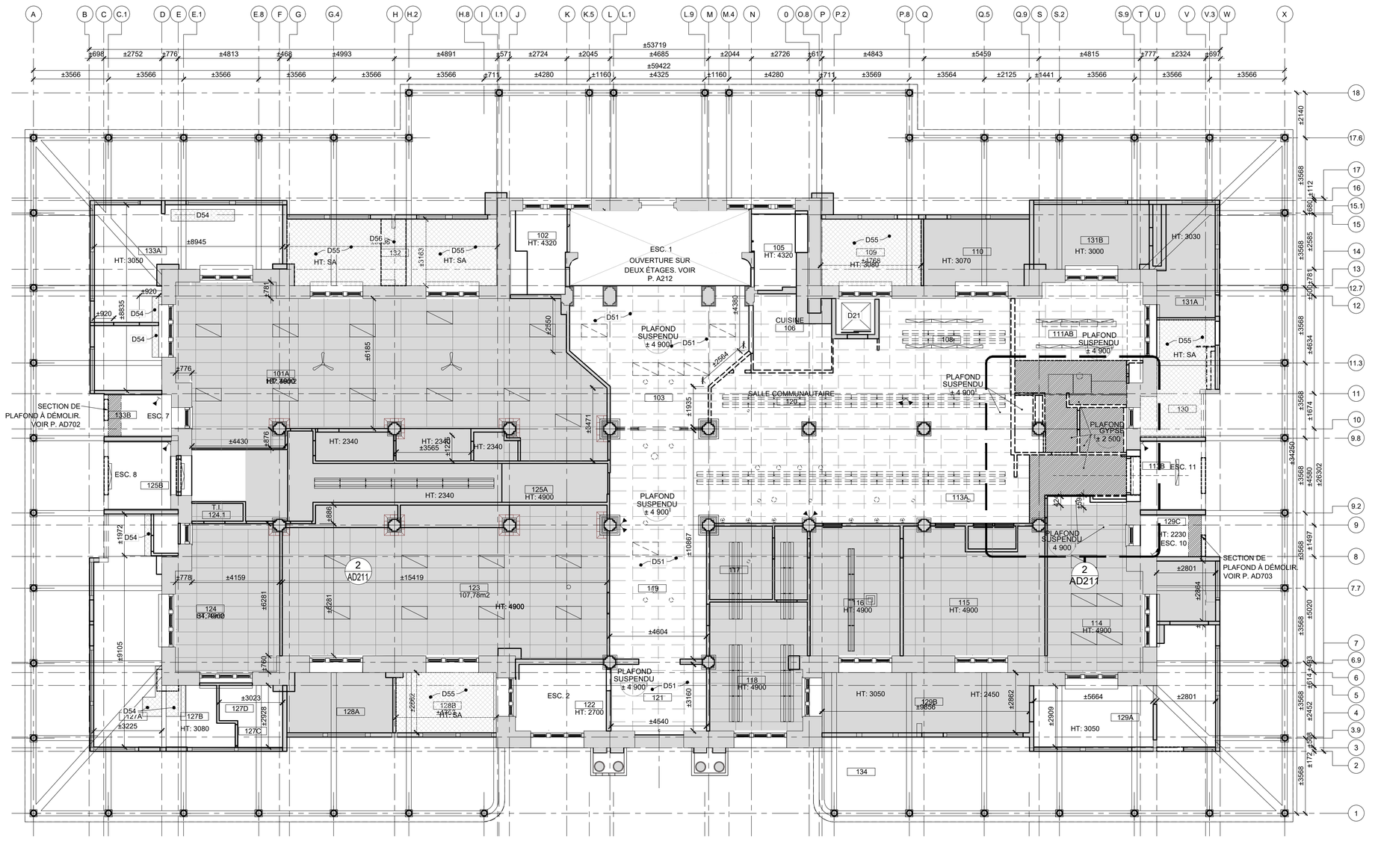

1 AD211 PLAN DE DÉMOLITION PLAFOND 1er ÉTAGE
1:100

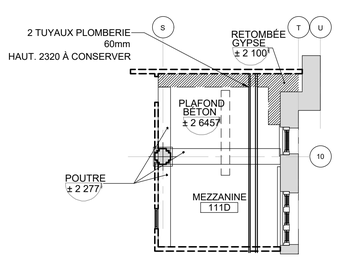

2 AD211 PLAN DE DÉMOLITION PLAFOND MEZZANINE
1:100

LÉGENDE DES LUMINAIRES À DÉMOLIR:

TYPE LE1 (Q.té: 6)
LUMINAIRE 2'X4' ENCASTRÉ

TYPE LE2 (Q.té: 23)
LUMINAIRE SUSPENDU FLUORESCENT

TYPE LE3 (Q.té: 13)
LUMINAIRE SUSPENDU

TYPE LE4 (Q.té: 6)
LUMINAIRE SUSPENDU

TYPE LE5 (Q.té: 1)
LUMINAIRE SUSPENDU FLUORESCENT

LÉGENDE DES PLAFONDS À DÉMOLIR:

PLAFOND SUSPENDU DE TUILES ACOUSTIQUES À DÉMOLIR

PLAFOND DE GYPSE À DÉMOLIR

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.
Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

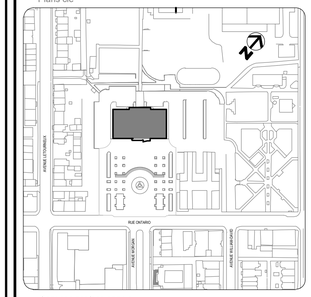

Services professionnels

perraultarchitecture
[Atelier Urban Face inc.]
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
8	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
7	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
6	Pour coordination 90%	ICR	25.10.06
5	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
4	Définitif 100%	JLP	24.05.02
3	Pour permis	JLP	24.04.08
2	Pour coordination	JLP	24.04.03
1	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE DÉMOLITION DE PLAFOND REZ-DE-CHAUSSÉE ET MEZZANINE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET

DATE:	ÉCHELLE:	PAGE
2025-12-18	1:100	AD211

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-211.dwg

DROITS D'AUTEUR RÉSERVÉS. CE DESSIN NE PEUT ÊTRE REPRODUIT EN TOUT OU EN PARTIE SANS LA PERMISSION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE. IMPRIMÉ LE: 19 décembre 2025

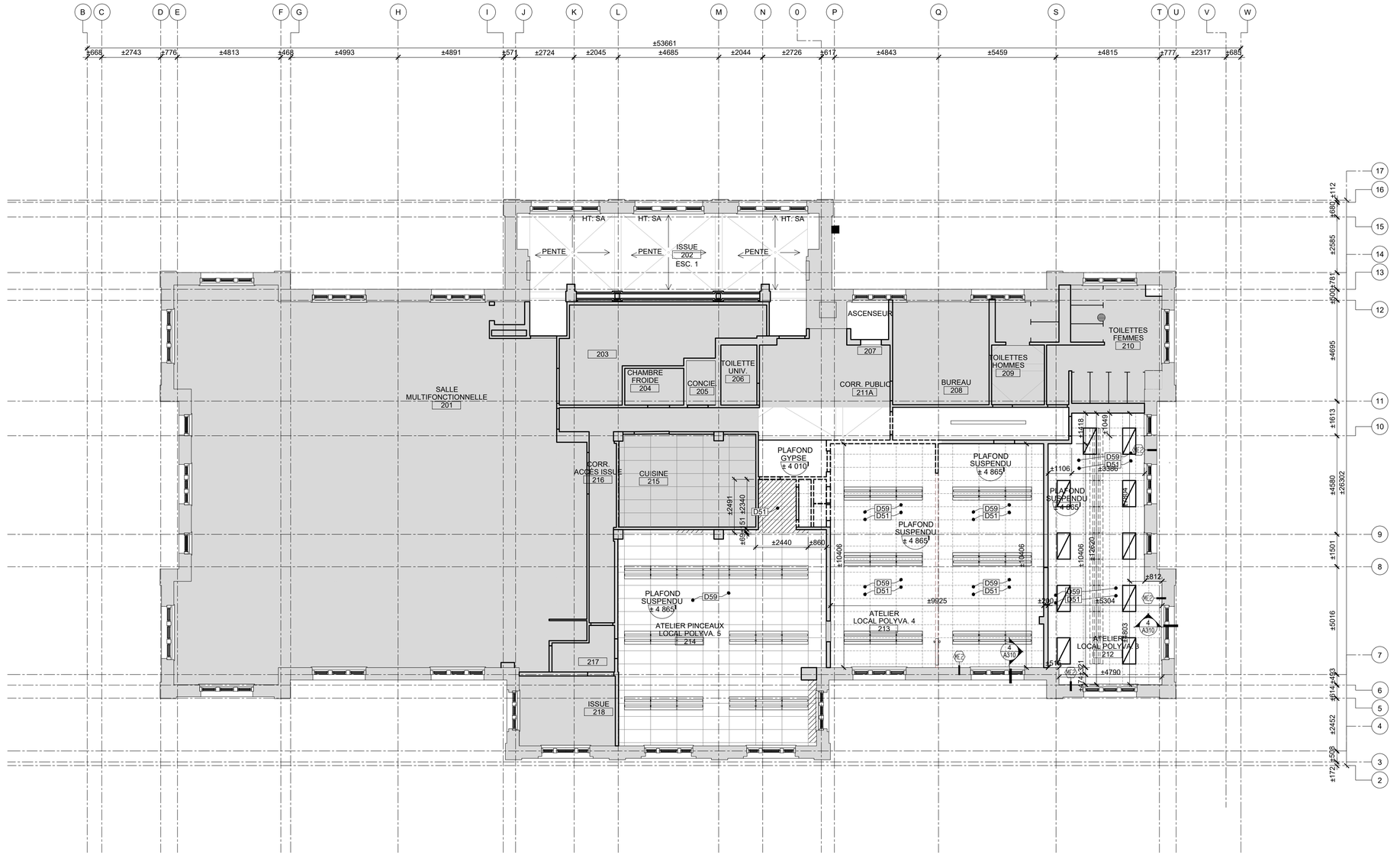

1 AD212 PLAN DE DÉMOLITION PLAFOND 2e ÉTAGE 1:100

LÉGENDE DES LUMINAIRES À DÉMOLIR:

TYPE LE2 (Q.té: 9)
LUMINAIRE SUSPENDU
FLUORESCENT

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

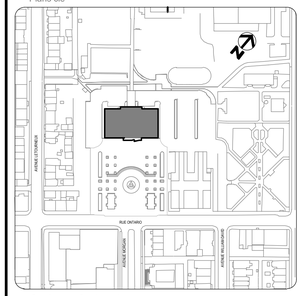

Services professionnels

perraultarchitecture
[Atelier Urban Face inc.]
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
11	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
10	Pour transmission patirmoine	ICR	25.11.19
9	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
8	Pour coordination	ICR	25.10.06
7	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE DÉMOLITION DE PLAFOND 2e ÉTAGE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE AD212

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-212.dwg

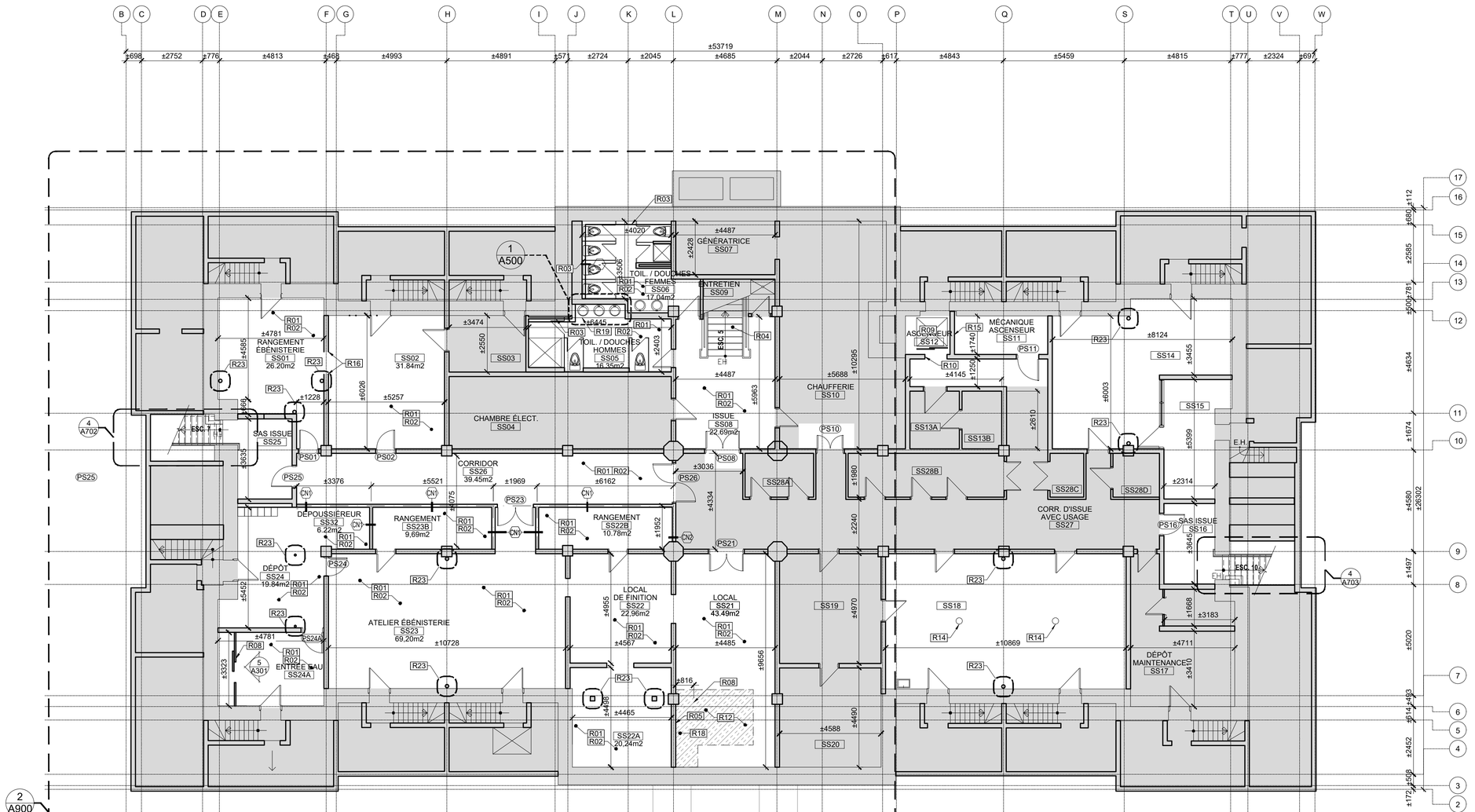

1 A200 PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL
1:100

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

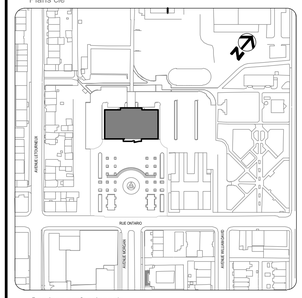

Services professionnels

perraultarchitecture
(Anciennement Caron Perrault Architectes)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÉLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME ex
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
11	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
10	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
9	Pour coordination	ICR	25.10.17
8	Pour coordination	ICR	25.10.06
8	Pour information	ICR	25.09.19
7	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec 4167 SYLVIE PERRAULT ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT - SOUS-SOL

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET

DATE:	ÉCHELLE:	PAGE
2025-12-18	1:100	A200

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-200.dwg

CE DESSIN EST LA PROPRIÉTÉ DE PERRAULT ARCHITECTE ET NE PEUT ÊTRE REPRODUIT OU UTILISÉ SANS AUTORISATION ÉCRITE DE PERRAULT ARCHITECTE. 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE\ARCHI\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE-A-200.dwg

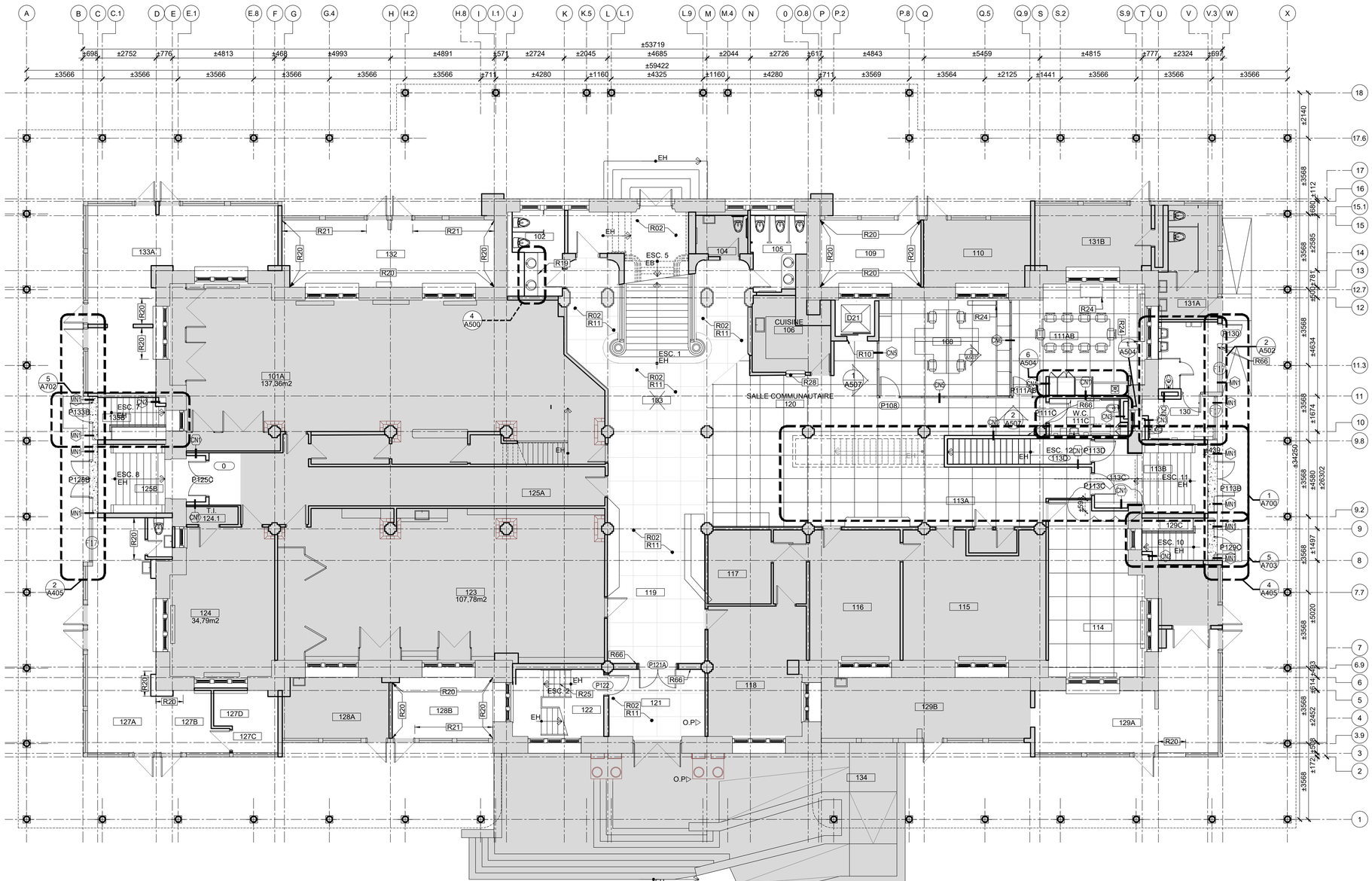

1 A201 PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT - REZ-DE-CHAUSSÉE
1:100

LÉGENDE DES NOUVEAUX FINIS DE PLANCHERS:

PLANCHER DE TERRAZZO EXISTANT (SOUS FINIS DÉMOLIS).
PRÉVOIR LE RAGRÉAGE D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 20 m²

NOUVELLE DALLE DE BÉTON AUX MURS EXTÉRIEURS.
VOIR STRUCTURE.

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

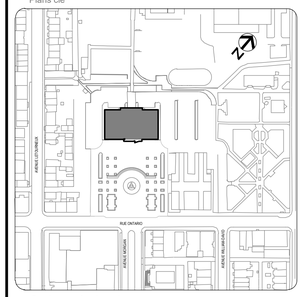

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
13	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
12	Pour transmission patrimoine	ICR	25.10.19
11	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
10	Pour coordination	ICR	25.10.16
9	Pour coordination	ICR	25.10.06
8	Pour information	ICR	25.09.19
7	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT
REZ-DE-CHAUSSÉE ET MEZZANINE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE A201

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-201

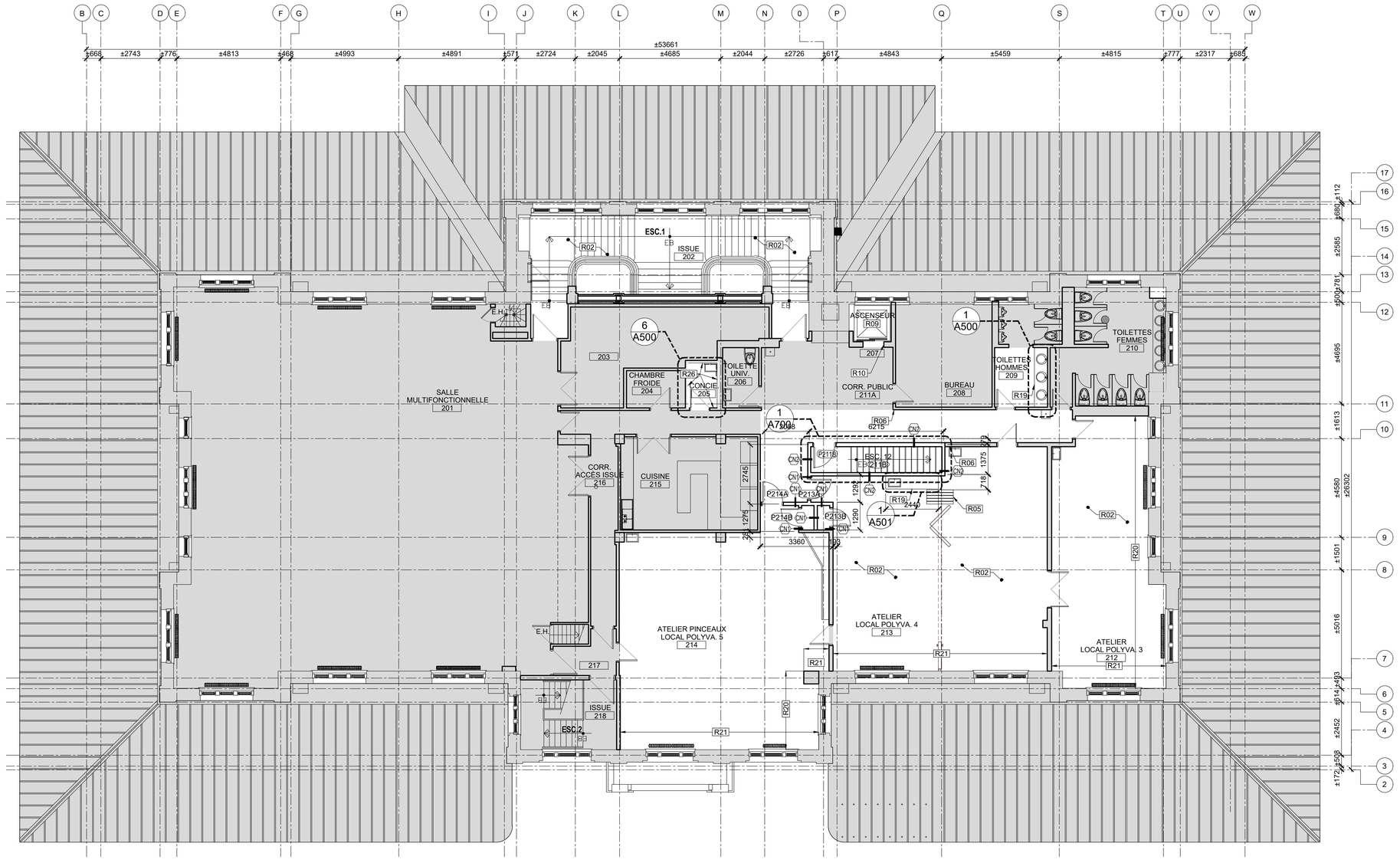

1 A202 PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DU 2e ÉTAGE
1:100

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

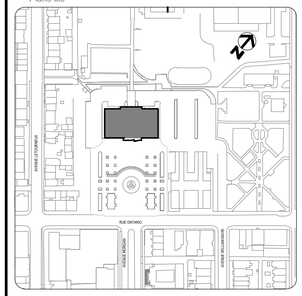

Services professionnels

perraultarchitecture
[Atelier Urban Face inc.]
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•EX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
12	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
11	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
10	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
9	Pour coordination	ICR	25.10.06
8	Pour information	ICR	25.09.19
7	Coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT
2e ÉTAGE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE A202

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-202.dwg

LÉGENDE

ZONE DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA MARQUISE
SUPERFICIE : ± 1000 M²

COMPOSITIONS :

T1E - COMPOSITION EXISTANTE TOITURE DE LA MARQUISE
- TOITURE À BAGUETTE (550 MM D'ESPACEMENT) AVEC REVÊTEMENT DE FEUILLE DE CUIVRE (À REMPLACER)
- JOINTS AU PLOMB, POLYURÉTHANE ET BITUME (À ENLEVER)
- MEMBRANE 60 lbs COLLÉ AVEC ENDUIT ASPHALTIQUE (À ENLEVER)
- PONTAGE DE PLANCHES DE BOIS EMBOUVETÉES (À CONSERVER)
- BÂTIS DE BOIS DE 25 MM X 25 MM DISPOSÉ DANS LE SENS DES BAGUETTES DE LA TOITURE (À CONSERVER)
- ENDUIT GOUDRONNÉ (PITCH)(À CONSERVER)
- DALLE DE BÉTON (À CONSERVER)

NOTE : VENTILATION DE LA COMPOSITION PAR LE FASCIA AVEC DES OUVERTURES DE 25 MM DE DIAMÈTRE ESPACÉ D'ENVIRON 300 MM AU PÉRIMÈTRE DE LA TOITURE DE LA MARQUISE.

T1N - NOUVELLE COMPOSITION TOITURE DE LA MARQUISE
- NOUVELLE TOITURE À BAGUETTE (550 MM D'ESPACEMENT) AVEC REVÊTEMENT DE FEUILLE DE CUIVRE ET JOINTS AU PLOMB
- NOUVELLE MEMBRANE DE SÉPARATION
- PONTAGE EXISTANT DE PLANCHES DE BOIS EMBOUVETÉES
- BÂTIS DE BOIS DE 25 MM X 25 MM EXISTANT DISPOSÉ DANS LE SENS DES BAGUETTES DE LA TOITURE
- ENDUIT GOUDRONNÉ (PITCH) EXISTANT
- DALLE DE BÉTON EXISTANTE

NOTE : VENTILATION DE LA COMPOSITION PAR LE FASCIA ET PAR LE SOLIN MURAL (VOIR DÉTAILS À LA PAGE A-600)

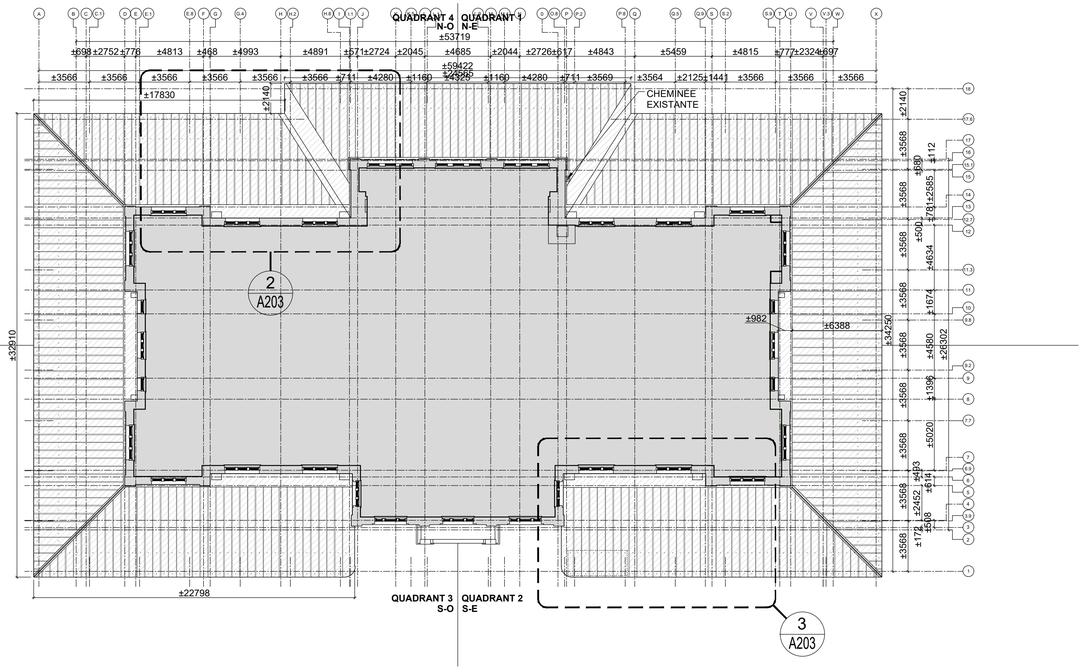

1 A203 PLAN TOITURE DE LA MARQUISE 1:200

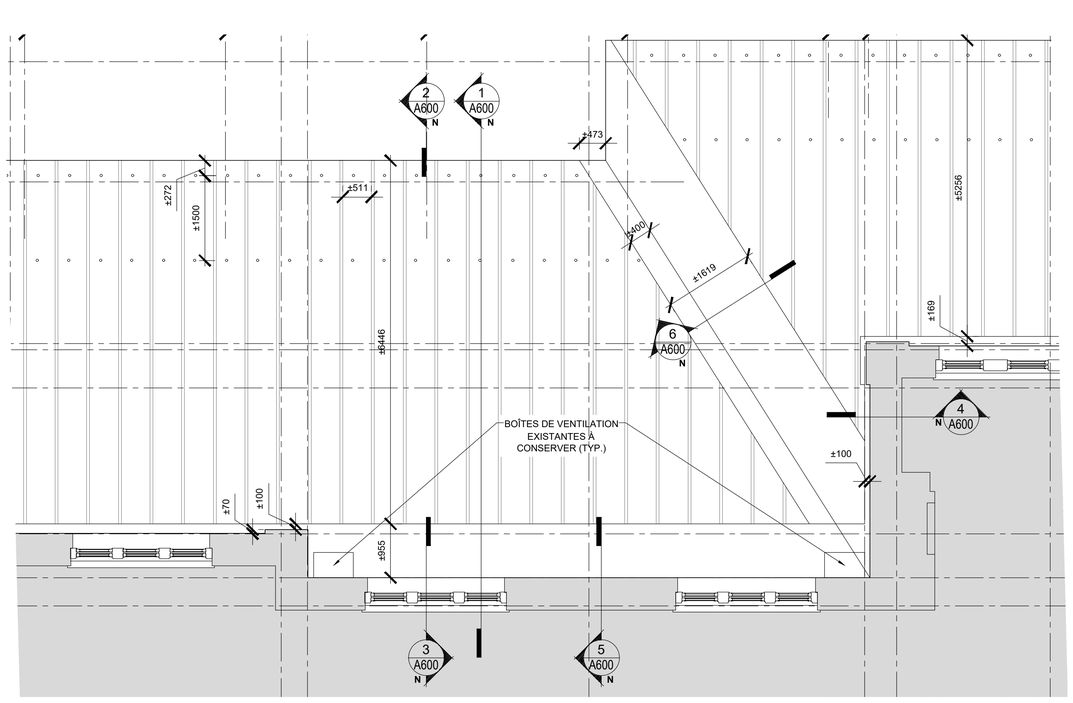

2 A203 PLAN AGRANDI 1:50

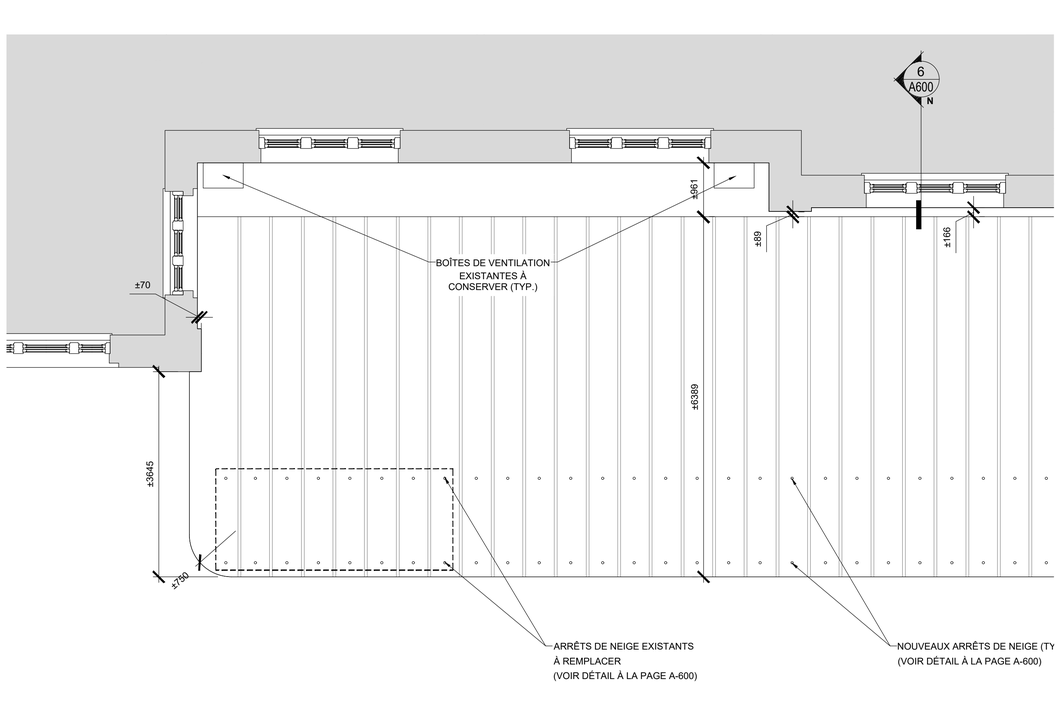

3 A203 PLAN AGRANDI 1:50

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

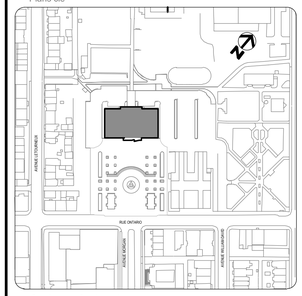

Services professionnels

perraultarchitecture
(Anciennement Perrault Fleury inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME×
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
7	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
6	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
5	Pour coordination 90%	SF	25.10.17
4	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
3	ÉMISSION POUR DÉFINITIF 100%	CF	24.05.02
2	ÉMISSION POUR PERMIS	SF	24.04.08
1	ÉMISSION POUR PRÉLIMINAIRE	SF	24.01.25

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE TOITURE DE LA MARQUISE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: SF / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: VARIABLE	PAGE A203

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-20[illegible]

Ce plan et ce devis sont la propriété de l'architecte et ne peuvent être utilisés sans son autorisation écrite. Ils doivent être retournés à l'architecte à la demande de celui-ci. Les dimensions doivent être vérifiées sur le chantier par l'entrepreneur. Ce dessin ne doit pas être mesuré. Tout travail doit être exécuté conformément aux normes de l'art de construire.

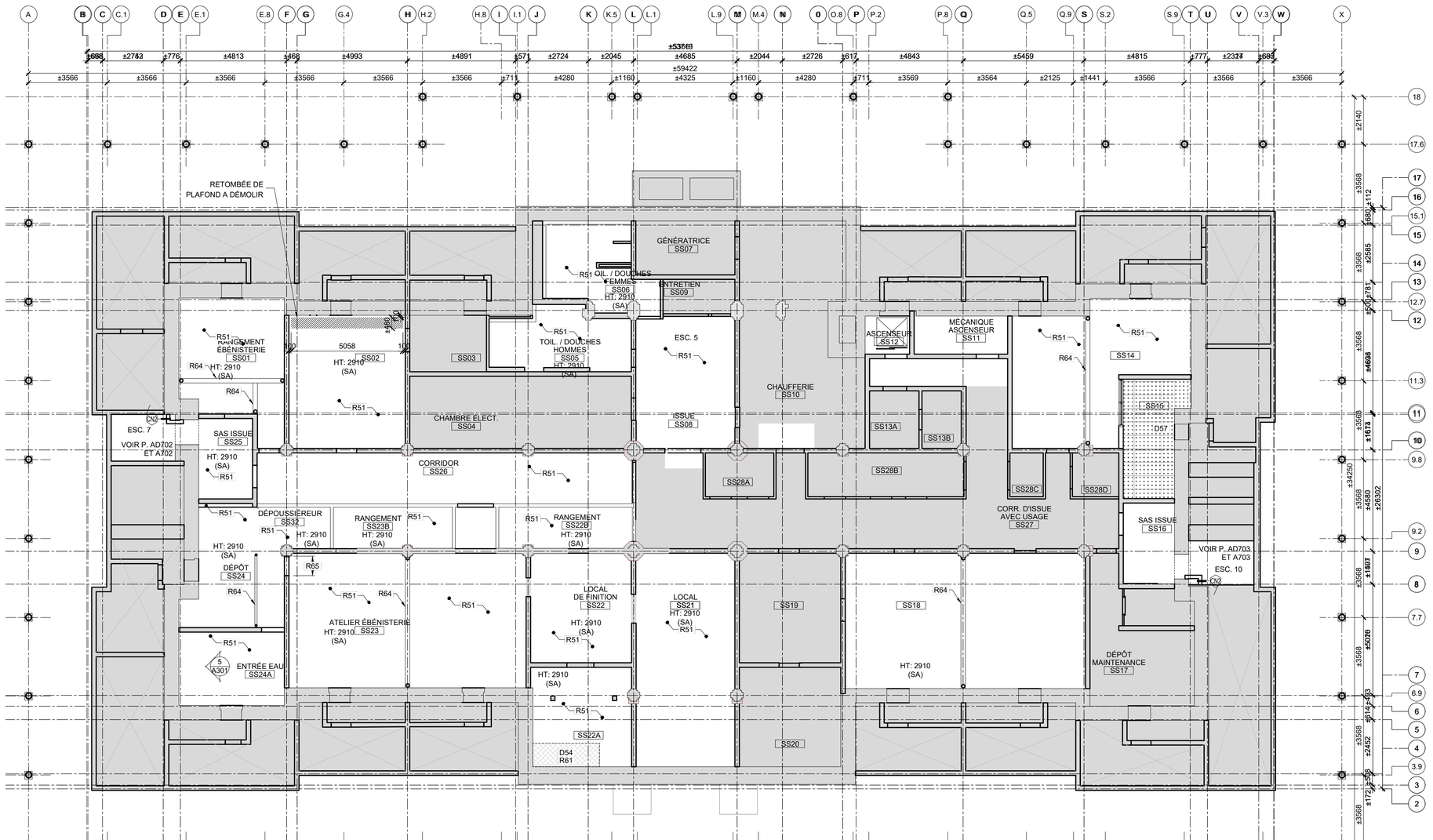

1 PLAN DE PLAFOND
A210 1:100

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

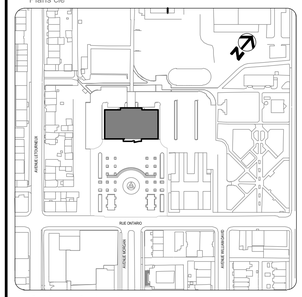

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Lizon Face Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9188 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÉLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIMEX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
10	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
9	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
8	Pour coordination 90%	ICR	25.10.06
7	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE PLAFOND (DÉMO. ET RÉAM.)
SOUS-SOL

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE A210

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-210.dwg

CHEMIN: C:\Serveur\Dossiers\DOSSIERS\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE\2-EXECUTION\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-210.dwg

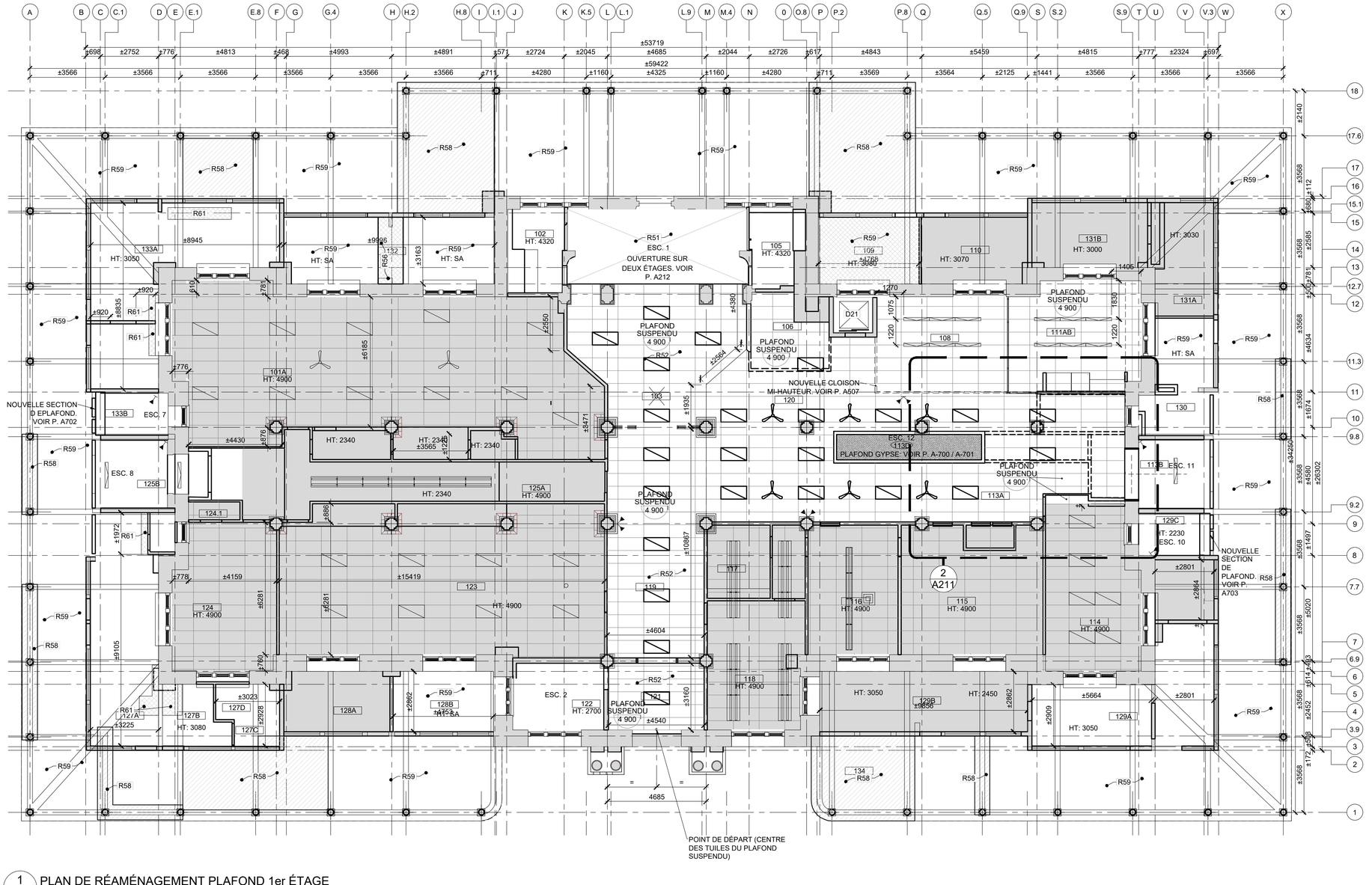

1 PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT PLAFOND 1er ÉTAGE
A211 1:100

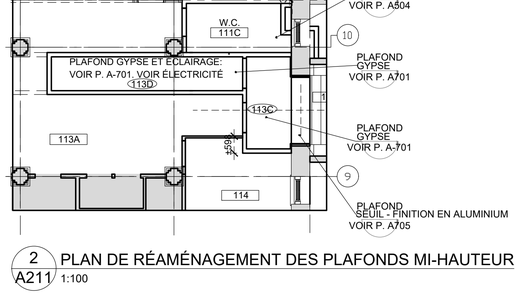

2 PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DES PLAFONDS MI-HAUTEUR
A211 1:100

LÉGENDE DES NOUVEAUX LUMINAIRES:

TYPE E2 (Qté: 24)
LUMINAIRE 2'X4' ENCASTRÉ

TYPE E1-12 (Qté: 4)
LUMINAIRE SUSPENDU LED 10'

TYPE L3 (Qté: 7, VOIR P. A701 ET P. A504)
LUMINAIRE ENCASTRÉ

TYPE L5 (Qté: 1)
LUMINAIRE ENCASTRÉ LED DANS MOBILIER CUISINE

TYPE S1 (Qté: 5)
LUMINAIRE LINÉAIRE EN SURFACE

TÊTES D'ÉCLAIRAGE DOUBLES ET SIMPLES
VOIR ÉLECTRICITÉ

LÉGENDE DES NOUVEAUX PLAFONDS:

NOUVEAU PLAFOND SUSPENDU DE TUILES ACOUSTIQUES

NOUVEAU PLAFOND DE GYPSE

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

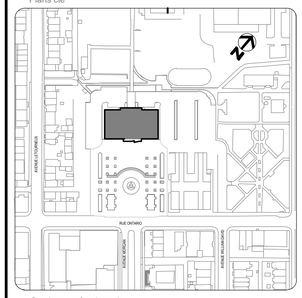

Services professionnels

perraultarchitecture
(Anciennement Perrault Fleury Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9188 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÉLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIMEOX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
11	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
10	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
9	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
8	Pour coordination	ICR	25.10.06
7	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE PLAFOND REZ-DE-CHAUSSÉE ET MEZZANINE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET

DATE:	ÉCHELLE:	PAGE
2025-12-18	1:100	A211

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-211.dwg

CE DESSIN EST LA PROPRIÉTÉ DE PERRAULT ARCHITECTURE (ANCIENNEMENT PERRAULT FLEURY INC.) ET NE PEUT ÊTRE UTILISÉ SANS SON AUTORISATION

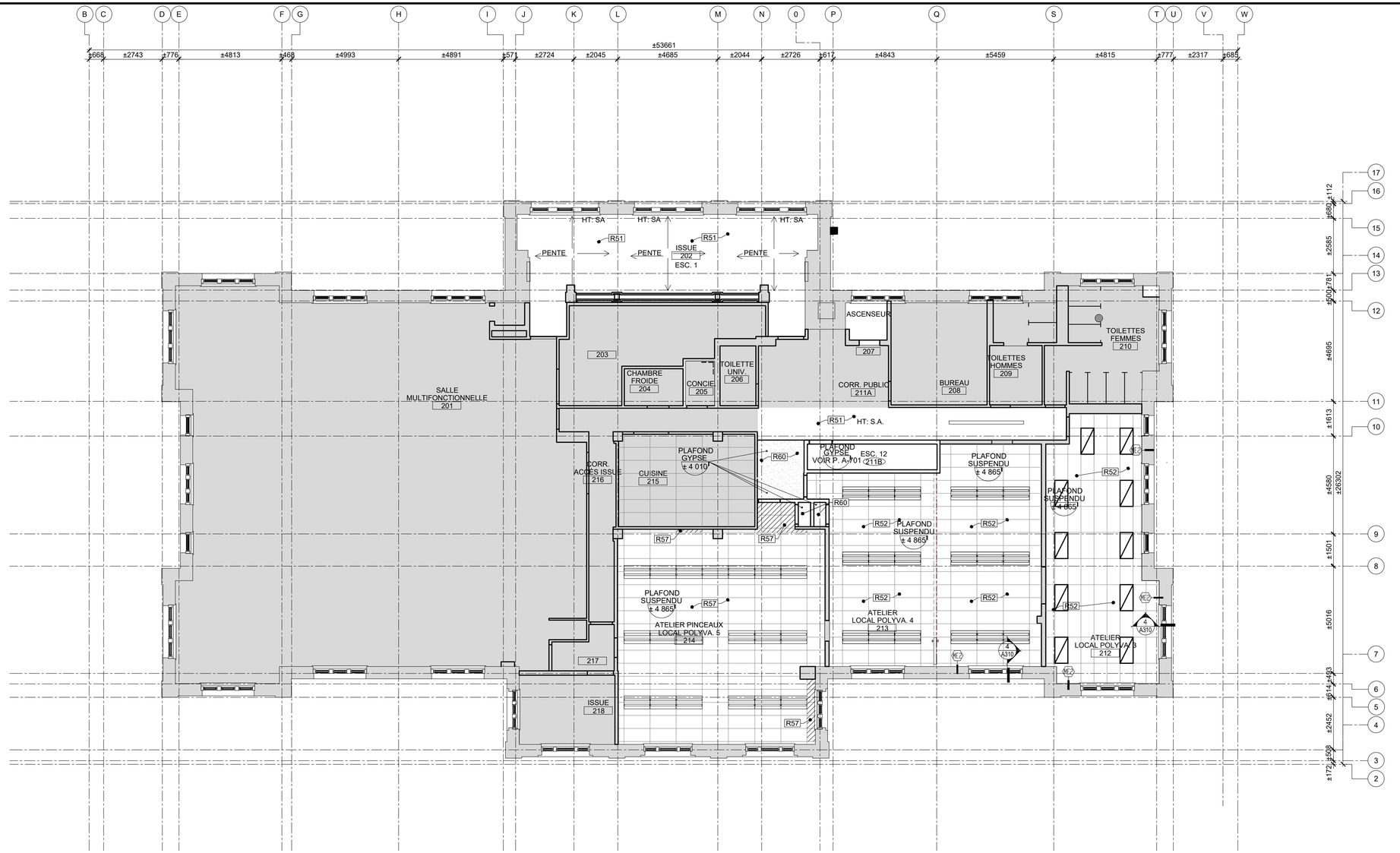

1 A212 PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT
PLAFOND 2e ÉTAGE
1:100

LÉGENDE DES NOUVEAUX LUMINAIRES:

TYPE E2 (Q.té: 10)
LUMINAIRE SUSPENDU FLUORESCENT

TYPE S1 (Qté: 1: VOIR P. A-701)
LUMINAIRE LINÉAIRE EN SURFACE

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

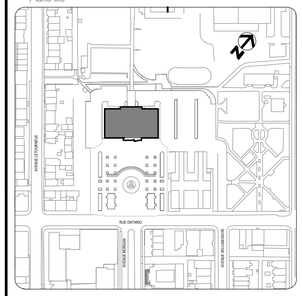

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
11	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
10	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
9	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
8	Pour coordination	ICR	25.10.06
7	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE PLAFOND 2e ÉTAGE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE A212

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-212.dwg

TYPE DE PORTE						PORTE						CADRE		ACCESSOIRE - VITRAGE			QUINCAILLERIES	
#	DE (NO DE PIÈCE)	À (NO DE PIÈCE)	LARGEUR	HAUTEUR	ÉPAISSEUR	TYPE	MATÉRIAU	ÉLÉVATION	NB VANTAUX	PEINTURE # SYSTÈME	U.L.C.	TYPE	MATÉRIAU	PEINTURE # SYSTÈME	TYPE	ÉLÉVATION	GROUPE DEVIS	REMARQUES
SOUS-SOL																		
PS01	SS01	SS26	±815	±2070	45	P1	AC	1/A301	1	3	60	C1	AC	PO-1 / CA-1	-	-	001	
PS02	SS26	SS02	±815	±2070	45	P1	AC	1/A301	1	3	60	C1	AC	PO-1 / CA-1	-	-	002	
PS08	SS27	SS21	2X ±723,5	±2032	45	P4	AC	1/A301	2	3	60	C2	AC	PO-1 / CA-1	V6	2/A301	003	
PS10	SS27	SS10	2 X ±580	±2185	45	P3	AC	1/A301	2	3	60	C2	AC	PO-1 / CA-1	-	-	004	SERRURE CONTRÔLÉE PAR SGPI
PS11	SS27	SS11	±889	±2082	45	P2	AC	1/A301	1	3	90	C2	AC	PO-1 / CA-1	-	-	005	SERRURE CONTRÔLÉE PAR SGPI
PS16	SS26	SS16	±863	±2057	45	P5	AC	1/A301	1	3	60	C2	AC	PO-1 / CA-1	V6	2/A301	006	
PS21	SS27	SS21	2X ±762	±2032	45	P3	AC	1/A301	2	3	60	C2	AC	PO-1 / CA-1	-	-	007	
PS23	SS26	SS23	2X ±813	±2032	45	P3	AC	1/A301	2	3	60	C2	AC	PO-1 / CA-1	-	-	007	
PS24	SS23	SS24	±815	±2080	45	P1	AC	1/A301	1	3	-	C1	AC	PO-1 / CA-1	-	-	008	
PS24A	SS24	SS24A	±915	±2050	45	P1	AC	1/A301	1	3	-	C1	AC	PO-1 / CA-1	-	-	009	
PS25	SS26	SS25	±836	±2057	45	P5	AC	1/A301	1	3	60	C2	AC	PO-1 / CA-1	V6	2/A301	006	
PS26	SS27	SS26	2X ±865	±2082	45	P4	AC	1/A301	2	3	60	C2	AC	PO-1 / CA-1	V6	2/A301	010	PORTE DOUBLE SENS
REZ-DE-CHAUSSÉE																		
P108	120	108	900	2095	45	P6	ALU	1/A301	1	3	-	C6	ALU	PO-1 / CA-1	V1	2/A301	011	PORTE INSÉRÉE DANS UNE CLOISON VITRÉE. VOIR ÉLÉVATION (PLAQUE À PIED À INTÉGRER)
P111AB	120	111AB	900	2095	45	P7	ALU	1/A301	1	3	-	C7	ALU	PO-1 / CA-1	V2	2/A301	011	PORTE INSÉRÉE DANS UNE CLOISON VITRÉE (PLAQUE À PIED À INTÉGRER)
P111C	120	111C	900	2095	45	P1	AC	1/A301	1	3	-	C1	AC	PO-1 / CA-1	-	-	012	DISPOSITIF D'OUVERTURE AUTOMATIQUE ET BOUTONS-POUSSOIRS. VOIR ÉLECTRICITÉ.
P113B	113B	EXT.	2X ±781	2025	±45	P9	BOIS	1/A301	2		-	C9	BOIS	PO-2 / CA-2	V5	2/A301	013	RÉINSTALLATION DE LA PAIRE DE PORTES, DE L'IMPOSTE ET DES CADRES EXISTANTS RESTAURÉS. VOIR P. A405/A406. AJOUTER DES COUPE-FROID EN SILICONE DANS LA BOITE ET L'ASTRAGALE SANS ALTÉRER LE CARACTÈRE HISTORIQUE. REMPLACER L'ENSEMBLE DE LA FERRONERIE. NTÉGRER VITRAGE PERFORMANT.
P113C	113A	113C	965	2095	45	P5	AC	1/A301	1	3	20	C2	AC	PO-1 / CA-1	V6	2/A301	006	
P113D	113D	113D	965	2095	45	P5	AC	1/A301	1	3	20	C2	AC	PO-1 / CA-1	V6	2/A301	014	
P121A	119	121A	2X ±865	±2134	45	P4	AC	1/A301	2	3	45	C2	AC	PO-1 / CA-1	V6	2/A301	015	DISPOSITIF D'OUVERTURE AUTOMATIQUE ET BOUTONS-POUSSOIRS. VOIR ÉLECTRICITÉ.
P122	122	122	±914	2095	45	P5	AC	1/A301	1	3	20	C2	AC	PO-1 / CA-1	V6	2/A301	016	
P125B	125B	EXT.	2X ±781	±2025	±45	P9	BOIS	1/A301	2		-	C9	BOIS	PO-2 / CA-2	V5	2/A301	013	REPRODUCTION COMPLÈTE DE LA PAIRE DE PORTES, DE L'IMPOSTE ET DES CADRES. INTÉGRER DES COUPE-FROID ET VITRAGE PERFORMANTS.
P125C	125A	125C	2X ±800	±2311	±45	P8	BOIS	1/A301	2		-	C8	BOIS	PO-2 / CA-2	-	-		REPRODUCTION COMPLÈTE DE LA PAIRE DE PORTES ET DES CADRES.
P129C	129C	EXT.	±900	±2045	±45	P10	BOIS	1/A301	1		-	C10	BOIS	PO-2 / CA-2	V5	2/A301	017	REPRODUCTION COMPLÈTE DE LA PORTE , DE L'IMPOSTE ET DES CADRES. INTÉGRER COUPE-FROID ET VITRAGE PERFORMANT
P130	130	EXT.	±844	2005	±45	P11	BOIS	1/A301	1		-	C11	BOIS	PO-2 / CA-2	V5	2/A301	018	REPRODUCTION COMPLÈTE DE LA PORTE ET DES CADRES. INTÉGRER COUPE-FROID PERFORMANT. DISPOSITIF D'OUVERTURE AUTOMATIQUE ET BOUTONS-POUSSOIRS. INTERRUPTEUR À CLÉ POUR CONTRÔLE D'ACCÈS. VOIR ÉLECTRICITÉ.
P133B	133B	EXT.	±900	±2045	±45	P10	BOIS	1/A301	1		-	C10	BOIS	PO-2 / CA-2	V5	2/A301	019	REPRODUCTION COMPLÈTE DE LA PAIRE DE PORTES ET DES CADRES. INTÉGRER COUPE-FROID ET VITRAGE PERFORMANTS
DEUXIÈME ÉTAGE																		
P211B	211A	211B	965	2095	45	P5	AC	1/A301	1	3	60	C2	AC	PO-1 / CA-1	V6	2/A301	014	
P213A	211A	213A	915	2095	45	P1	AC	1/A301	1	3	-	C1	AC	PO-1 / CA-1	-	-	020	
P213B	213	213B	812	2095	45	P1	AC	1/A301	1	3	-	C1	AC	PO-1 / CA-1	-	-	021	
P214A	214	214A	915	2095	45	P1	AC	1/A301	1	3	-	C1	AC	PO-1 / CA-1	-	-	020	
P214B	214	214B	812	2095	45	P1	AC	1/A301	1	3	-	C1	AC	PO-1 / CA-1	-	-	021	

1 / A300 TABLEAU DES PORTES - SYSTÈME CLOISON DE GYPSE
SANS ÉCHELLE

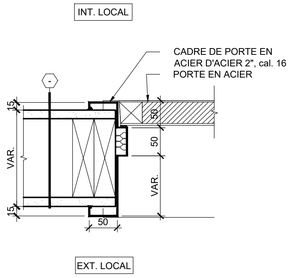

NOTE : VOIR TYPE DE CLOISON SUR LES PLANS.

2 / A300 DÉTAIL DE CADRE EN ACIER TYPE - C1
1:25

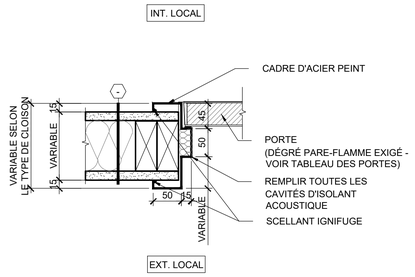

NOTE : VOIR TYPE DE CLOISON SUR LES PLANS.

3 / A300 DÉTAIL EN PLAN
CADRE DE PORTE EN ACIER COUPE-FEU - C2
1:25

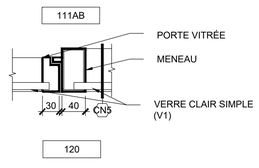

4 / A300 DÉTAIL EN PLAN
CADRE DE PORTE EN ALUMINIUM- C6
1:25

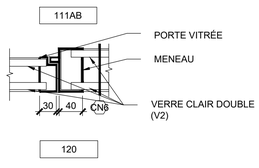

5 / A300 DÉTAIL EN PLAN
CADRE DE PORTE EN ALUMINIUM- C7
1:25

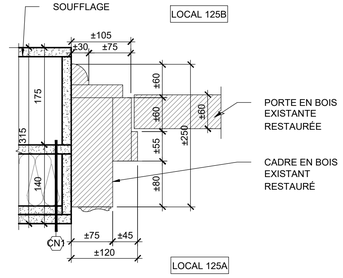

6 / A300 DÉTAIL EN PLAN
CADRE DE PORTE EN BOIS - C8
1:25

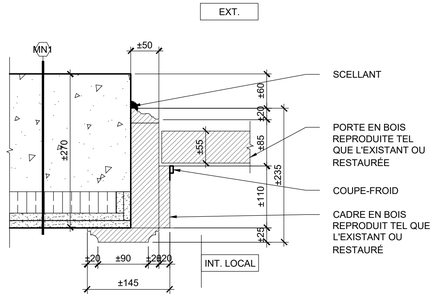

7 / A300 DÉTAIL EN PLAN
CADRE DE PORTE EN BOIS - C9
1:25

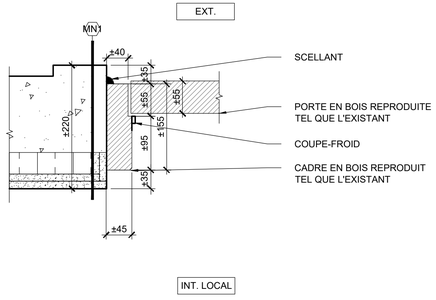

8 / A300 DÉTAIL EN PLAN
CADRE DE PORTE EN BOIS - C10
1:25

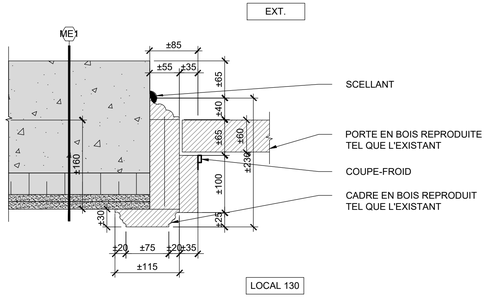

9 / A300 DÉTAIL EN PLAN
CADRE DE PORTE EN BOIS - C11
1:25

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

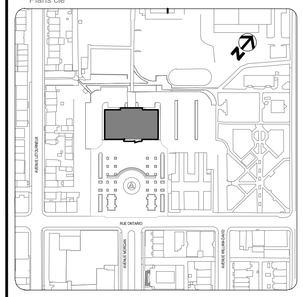

Services professionnels

perraultarchitecture
atelier (start face inc)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
architectes conseils
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
6	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
5	Pour coordination 90%	ICR	25.11.19
4	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
3	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
2	Définitif 100%	JLP	24.05.02
1	Pour permis	JLP	24.04.08

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec A-3167 SYLVIE PERRAULT ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
NOUVEAU
DÉTAILS PORTES ET CADRES

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A300

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-300

Ce plan, cette conception sont la propriété exclusive de perrault architecture et ne peuvent être reproduits ou utilisés sans son autorisation écrite. 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE A-300.dwg
IMPRIMÉ LE: 18 décembre 2025

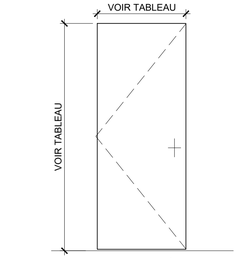

P1 - PORTE EN ACIER INTÉRIEURE

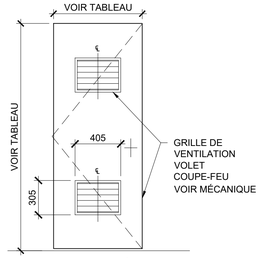

P2 - PORTE EN ACIER INTÉRIEURE

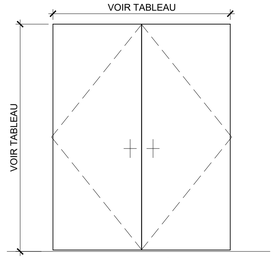

P3 - PORTE DOUBLE EN ACIER INTÉRIEURE

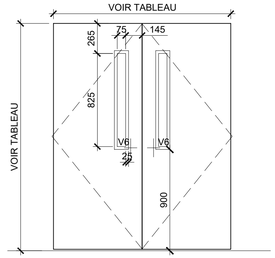

P4 - PORTE DOUBLE EN ACIER INTÉRIEURE

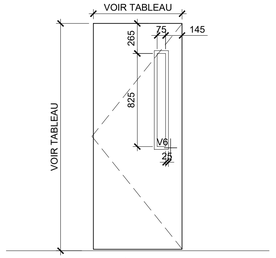

P5 - PORTE EN ACIER INTÉRIEURE

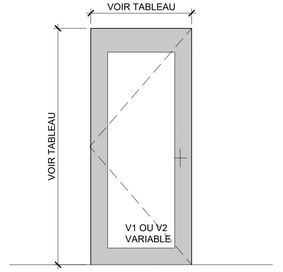

P6 - PORTE EN ALUMINIUM INTÉRIEURE - VERRE SIMPLE (V1)
&
P7 - PORTE EN ALUMINIUM INTÉRIEURE - VERRE DOUBLE (V2)

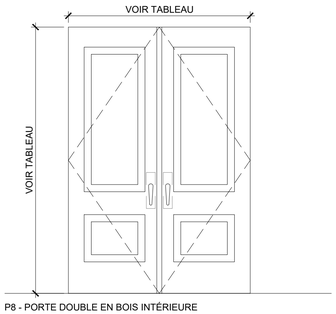

P8 - PORTE DOUBLE EN BOIS INTÉRIEURE

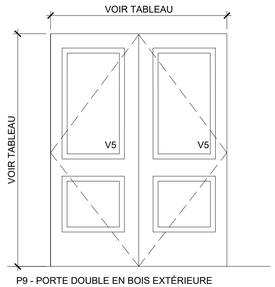

P9 - PORTE DOUBLE EN BOIS EXTÉRIEURE

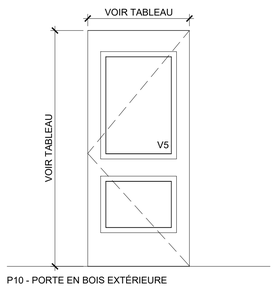

P10 - PORTE EN BOIS EXTÉRIEURE

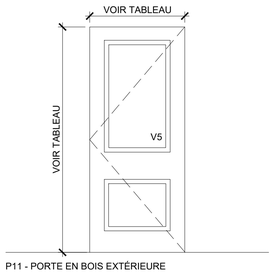

P11 - PORTE EN BOIS EXTÉRIEURE

1 / A301 ÉLÉVATIONS DES PORTES
1:25

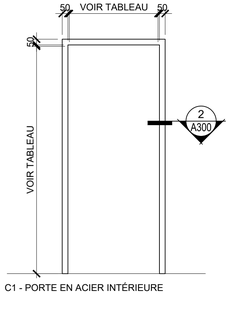

C1 - PORTE EN ACIER INTÉRIEURE

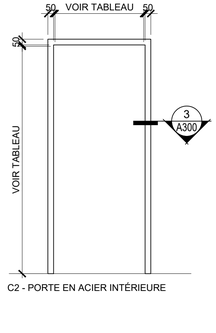

C2 - PORTE EN ACIER INTÉRIEURE

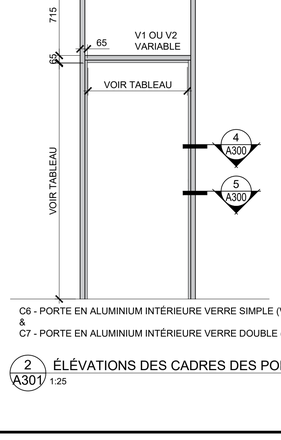

C6 - PORTE EN ALUMINIUM INTÉRIEURE VERRE SIMPLE (V1)
&
C7 - PORTE EN ALUMINIUM INTÉRIEURE VERRE DOUBLE (V2)

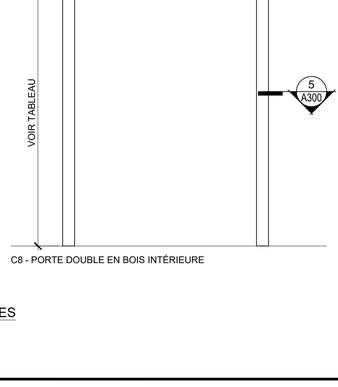

C8 - PORTE DOUBLE EN BOIS INTÉRIEURE

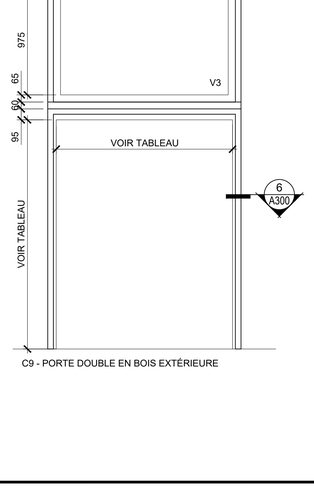

C9 - PORTE DOUBLE EN BOIS EXTÉRIEURE

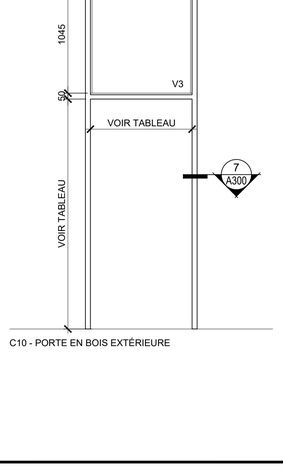

C10 - PORTE EN BOIS EXTÉRIEURE

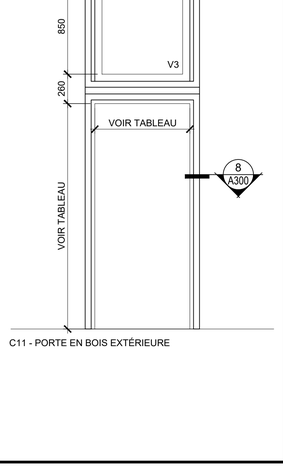

C11 - PORTE EN BOIS EXTÉRIEURE

2 / A301 ÉLÉVATIONS DES CADRES DES PORTES
1:25

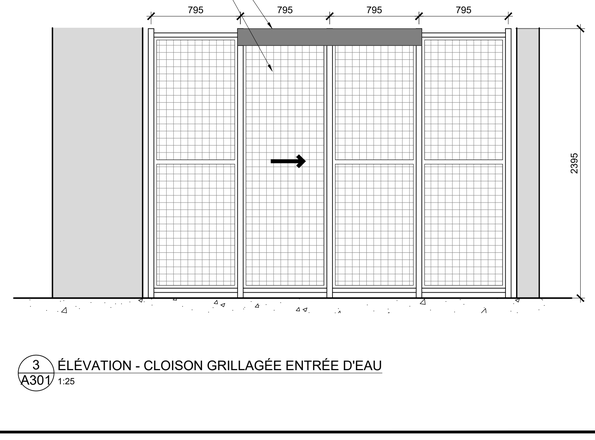

3 / A301 ÉLÉVATION - CLOISON GRILLAGÉE ENTRÉE D'EAU
1:25

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

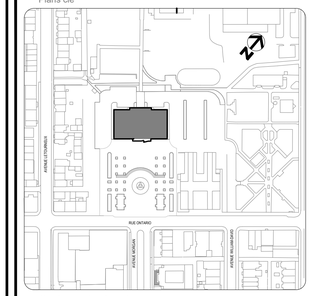

Services professionnels

perraultarchitecture
(Anne Gilbert Faire inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARALLÈLE 54
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
6	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
5	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
4	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
3	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
2	Définitif 100%	JLP	24.05.02
1	Pour permis	JLP	24.04.08

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
NOUVEAU
DÉTAILS PORTES ET CADRES

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET

DATE:	ÉCHELLE:	PAGE
2025-12-18	INDIQUÉE	A301

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-300

Droits réservés ©2025 Sylvie Perrault Architecte inc. Ce document ne peut être reproduit, modifié ou utilisé sans l'autorisation écrite de l'auteur. IMPRIMÉ LE: 18 décembre 2025

CLOISONS EXISTANTES À DÉMOLIR

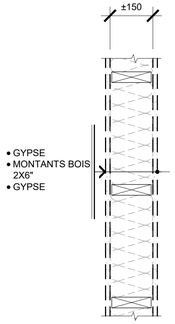

1 / A301 — CE1 - CLOISON VUE EN COUPE 1:10

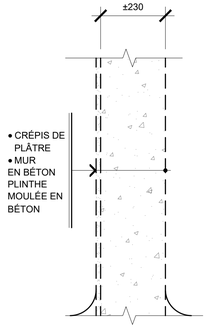

2 / A301 — CE2 - CLOISON VUE EN PLAN 1:10

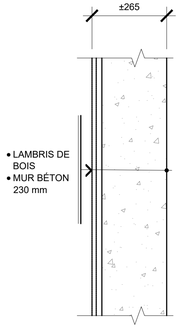

3 / A301 — CE3 - CLOISON VUE EN PLAN 1:10

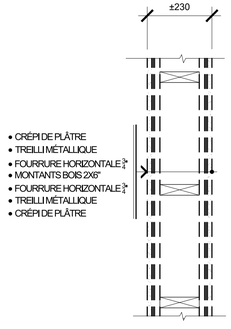

4 / A301 — CE4 - CLOISON VUE EN PLAN 1:10

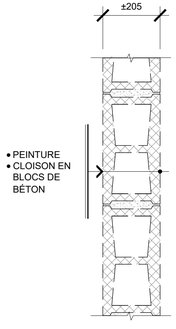

5 / A301 — CE5 - CLOISON VUE EN PLAN 1:10

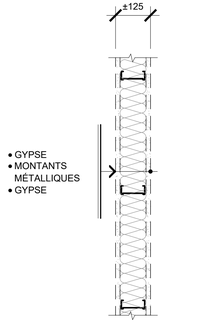

6 / A301 — CE6 - CLOISON VUE EN PLAN 1:10

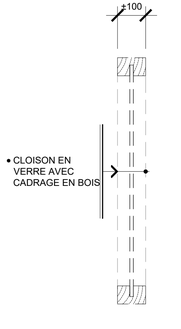

7 / A301 — CE7 - CLOISON VUE EN PLAN 1:10

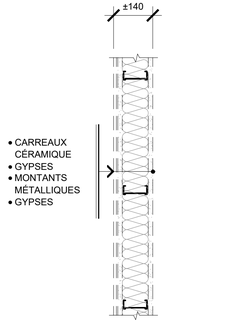

8 / A301 — CE8 - CLOISON VUE EN PLAN 1:10

PLANCHER EXISTANT À DÉMOLIR

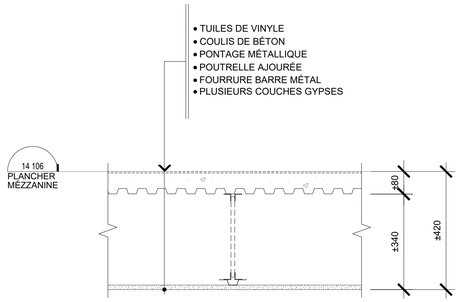

9 / A301 — PE1 - PLANCHER VUE EN COUPE 1:10

MURS EXISTANTS À DÉMOLIR

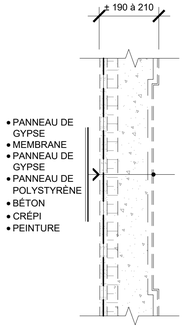

10 / A301 — ME1 - MUR EXTÉRIEUR VUE EN COUPE 1:10

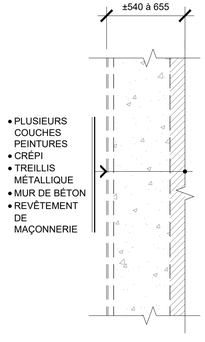

11 / A301 — ME2 - MUR EXTÉRIEUR VUE EN COUPE 1:10

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

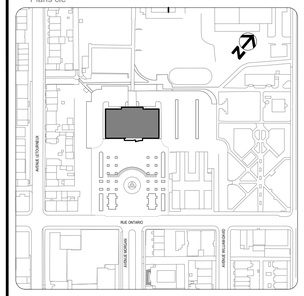

Services professionnels

perraultarchitecture
Atelier (Jean-Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME+eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
5	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
4	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
3	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
2	Pour coordination	ICR	25.10.14
1	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
DÉMOLITION
CLOISONS, PLANCHERS ET MURS

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET

DATE:	ÉCHELLE:	PAGE
2025-12-18	INDIQUÉE	A302

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-30[illegible]

IMPRIMÉ LE : 18 décembre 2025
C:\Users\ICR\Documents\ACCELERATOR\2023\2023-04 VMTL - RENOV - MARCHÉ MAISONNEUVE\EXECUTION\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE-A-300.dwg

NOUVELLES CLOISONS

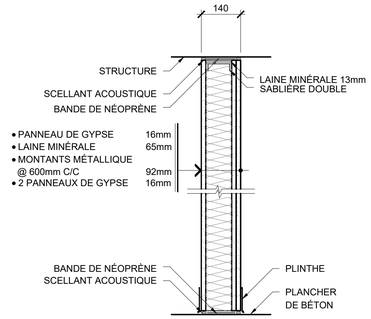

1 / A302 — CN1 - CLOISON
DRF: 1 HR. ITS: 53 CNB'15: S5a
1:10

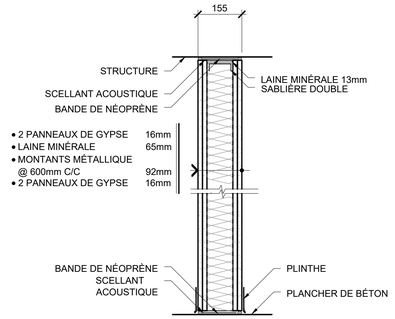

2 / A302 — CN2 - CLOISON
DRF: 2 HR. ITS: 56 CNB'15: S6a
1:10

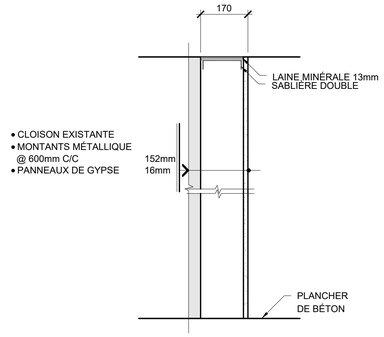

3 / A302 — CN3 - SOUFFLAGE
1:10

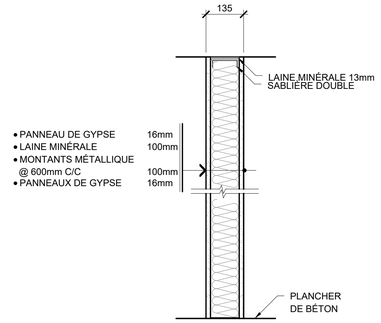

4 / A302 — CLOISON TEMPORAIRE
DRF: 1 HR. ITS: 48 CNB'15: S4a
1:10

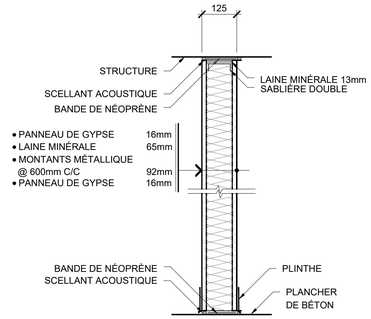

5 / A302 — CN4 - CLOISON
DRF: 3/4 HR. ITS: 38 CNB'15: S4d
1:10

NOUVELLES CLOISONS VITRÉES

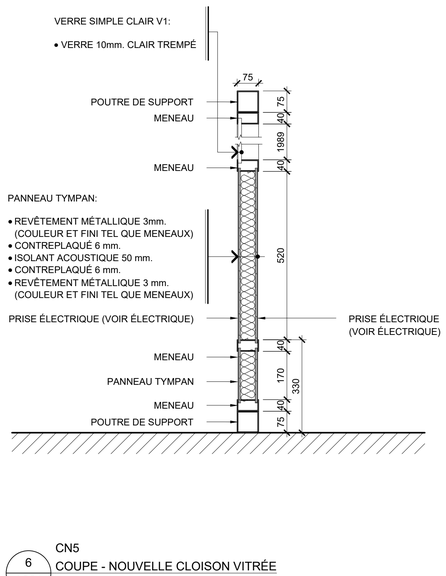

6 / A301 — CN5
COUPE - NOUVELLE CLOISON VITRÉE
1:10

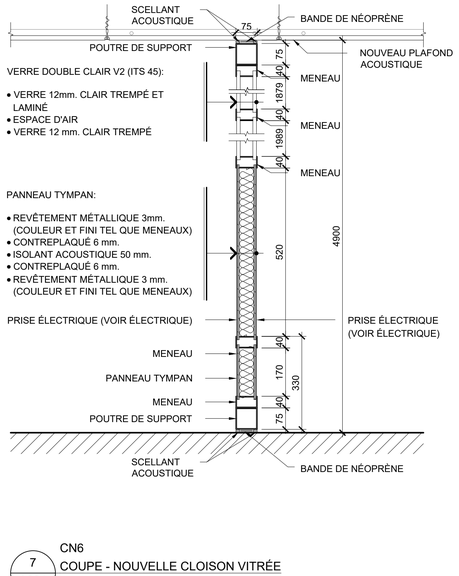

7 / A301 — CN6
COUPE - NOUVELLE CLOISON VITRÉE
1:10

NOUVEAUX MURS

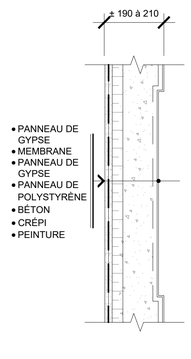

9 / A301 — MN1 - MUR EXTÉRIEUR
VUE EN COUPE
1:10

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

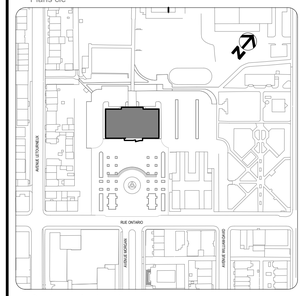

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Usine Fleur Inc)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME+eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
4	Pour appel d'offres	ICR	25.11.18
3	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec — A-3167 — SYLVIE PERRAULT ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
NOUVEAU
CLOISONS ET MURS

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A303

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-300

Ce plan et devis demeurent notre propriété et ne peuvent être utilisés sans notre autorisation écrite. Tous droits réservés. Copyright 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE\03-EXECUTION\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-300.dwg
IMPRIMÉ LE: 18 décembre 2025

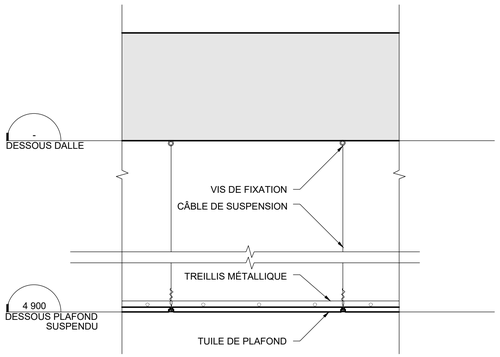

1 A310 PLF1- PLAFOND SUSPENDU TYPIQUE

ÉCHELLE: 1:10

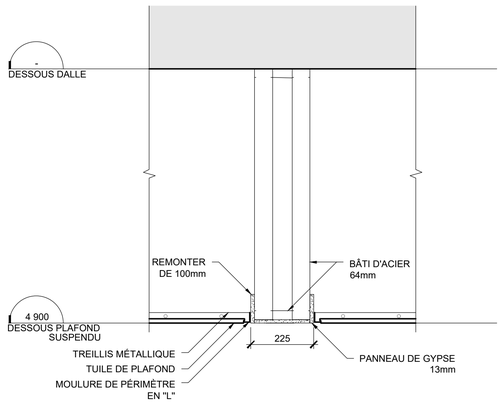

2 A310 JONCTION PLAFOND SUSPENDU ET RETOMBÉE DE GYPSE

ÉCHELLE: 1:10

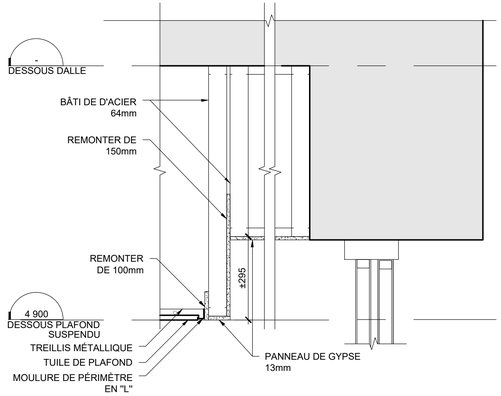

3 A310 JONCTION PLAFOND SUSPENDU ET RETOMBÉE DE GYPSE LOCAUX 101A-123

ÉCHELLE: 1:10

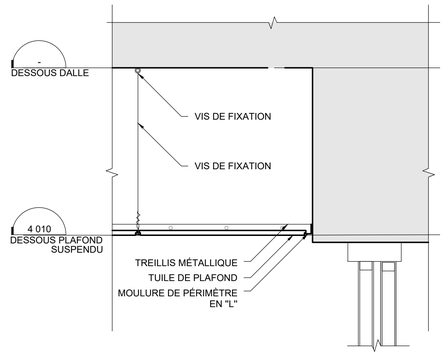

4 A310 JONCTION PLAFOND ET MUR EXT. LOCAL 212

ÉCHELLE: 1:10

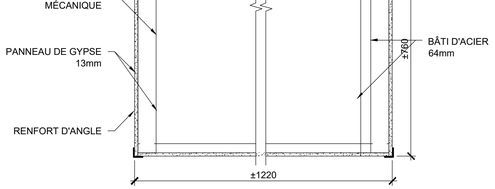

5 A310 JONCTION PLAFOND EXISTANT ET RETOMBÉE DE GYPSE

ÉCHELLE: 1:10

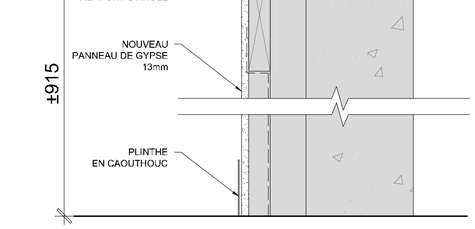

6 A310 DÉTAIL MURET TYPIQUE BOUTIQUE

ÉCHELLE: 1:5

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

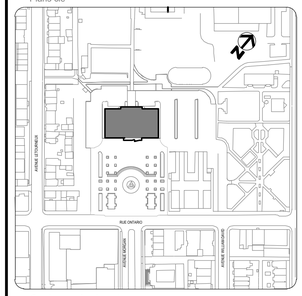

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Urbain Faire Ville)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÉLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME×
Génie mécanique - électrique - giclеur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
5	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
4	Pour transmission patirmoine	ICR	25.11.19
3	Pour coordination 90%	ICR	24.05.02
2	Définitif 100%	JLP	24.05.02
1	Pour permis	JLP	24.04.08

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
DÉTAILS
PLAFOND

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE A310

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV- MARCHÉ MAISONNEUVE- A-310.dwg

DESSIN: \\Sparchitecte\dossiers\DOSSIERS\2023-04 VMTL - RENOV- MARCHÉ MAISONNEUVE\3-EXECUTION\2023-04 VMTL - RENOV- MARCHÉ MAISONNEUVE- A-310.dwg

1 A400 DÉMOLITION / NOUVEAU
ÉLÉVATION AVANT
1:100

NOTE:
Les façades extérieures à l'exception des façades des boutiques n'ont pas été relevées. Elles sont tirées des élévations et coupes de Réal Paul architecte en date de Juin 2015.

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

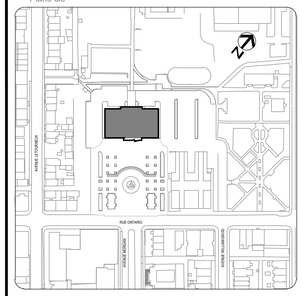

Services professionnels

perraultarchitecture
Atelier Urbain Face (AU)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÉLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME×X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
9	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
8	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
7	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

REVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
DÉMOLITION / NOUVEAU
ÉLÉVATION

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE A400

CHEMIN: I:\Sparchitecte\Dossiers\2023-04 VMTL - RENOV - MARCHÉ MAISONNEUVE\05 EXÉCUTION\2023-04 VMTL - RENOV - MARCHÉ MAISONNEUVE- A-400.DWG
FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-400.DWG

NOTE:
Les façades extérieures à l'exception des façades des boutiques n'ont pas été relevées. Elles sont tirées des élévations et coupes de Réal Paul architecte en date de Juin 2015.

1
A401
DÉMOLITION / NOUVEAU
ÉLÉVATION ARRIÈRE
1:100

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

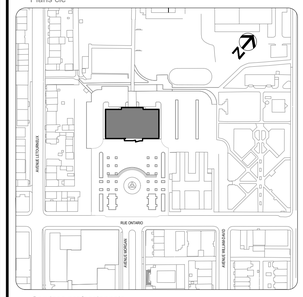

Services professionnels

perraultarchitecture
(Water Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic
DIME•eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
9	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
8	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
7	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
DÉMOLITION / NOUVEAU ÉLÉVATION

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE A401

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-401.DWG

NOTE:
Les façades extérieures à l'exception des façades des boutiques n'ont pas été relevées. Elles sont tirées des élévations et coupes de Réal Paul architecte en date de Juin 2015.

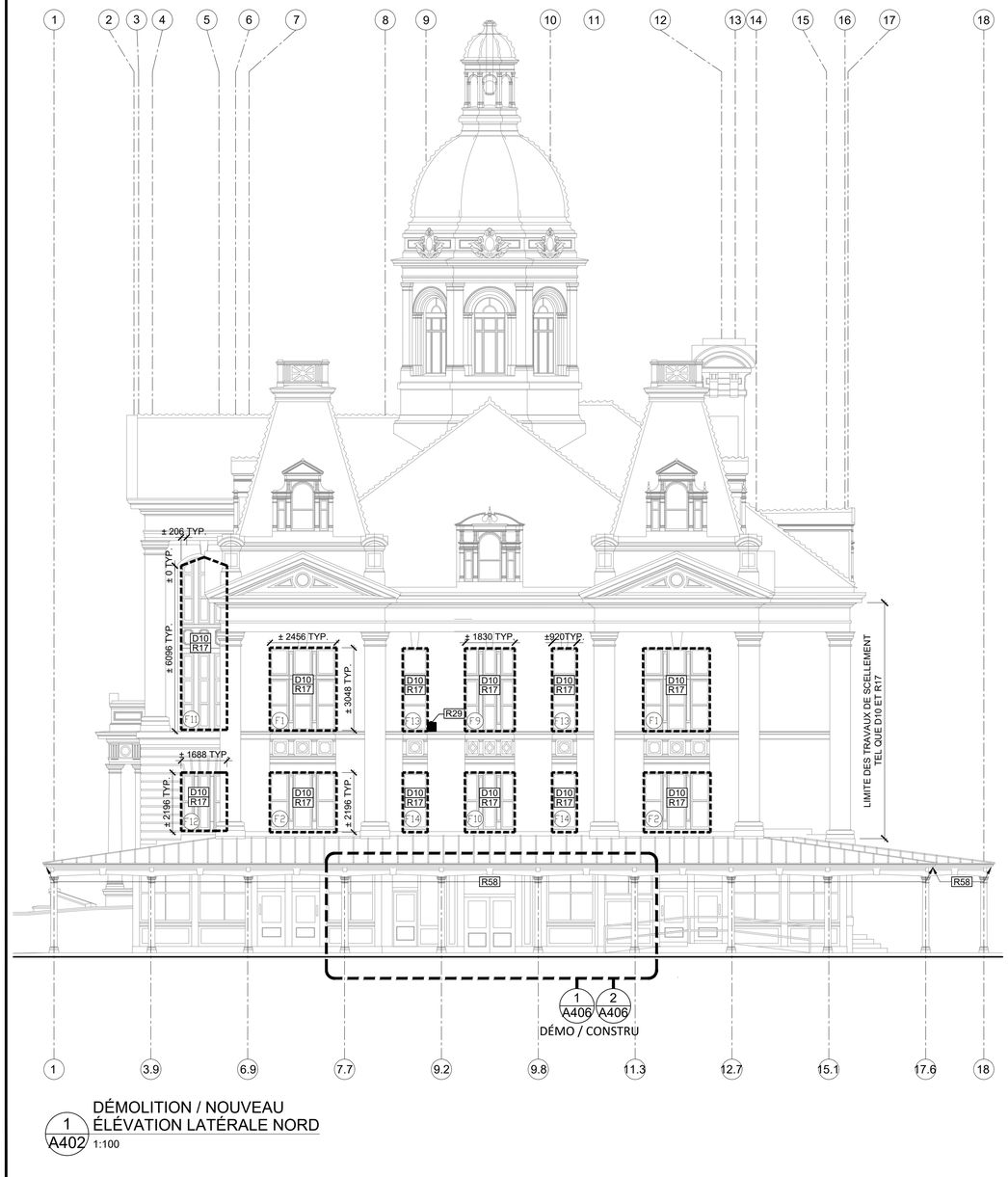

1 A402 DÉMOLITION / NOUVEAU ÉLÉVATION LATÉRALE NORD
1:100

NOTE:
Les façades extérieures à l'exception des façades des boutiques n'ont pas été relevées. Elles sont tirées des élévations et coupes de Réal Paul architecte en date de Juin 2015.

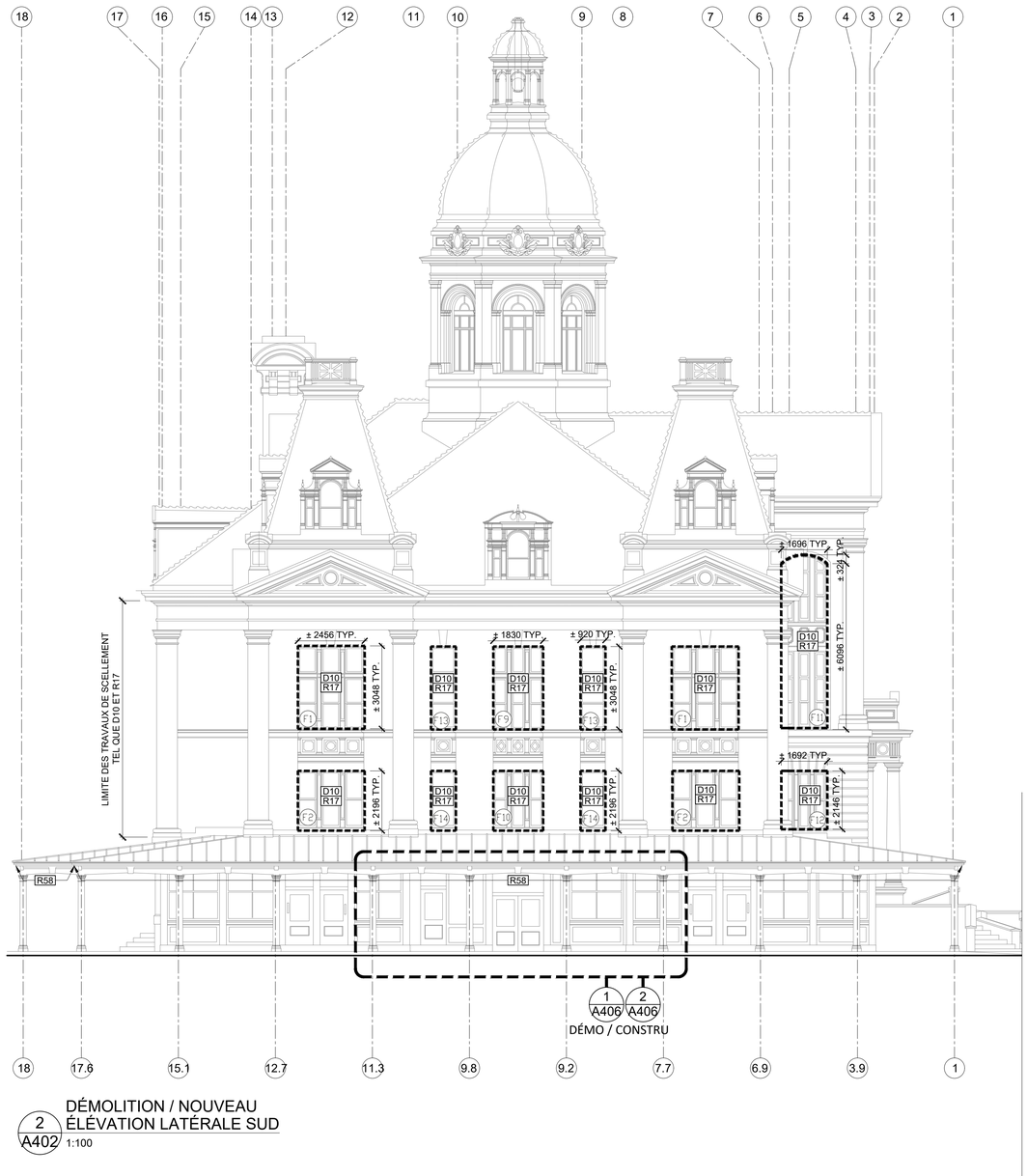

2 A402 DÉMOLITION / NOUVEAU ÉLÉVATION LATÉRALE SUD
1:100

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

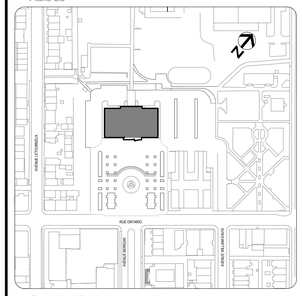

Services professionnels

perraultarchitecture
[Walter Urban Face inc.]
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
9	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
8	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
7	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
6	Définitif 100%	JLP	24.05.02
5	Pour permis	JLP	24.04.08
4	Pour coordination	JLP	24.04.03
3	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24
2	Préliminaire 50%	VO	23.07.20
1	Pour coordination	VO	23.07.04

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
DÉMOLITION / NOUVEAU ÉLÉVATIONS

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: 1:100	PAGE A402

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-40

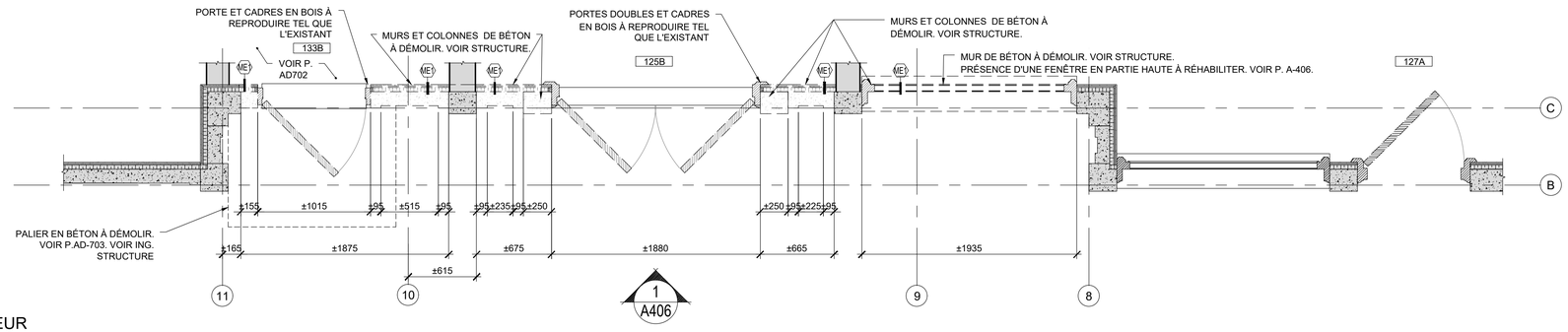

1 A405 DÉMOLITION - MUR EXTÉRIEUR
PLAN - CÔTÉ LATÉRAL OUEST
1:25

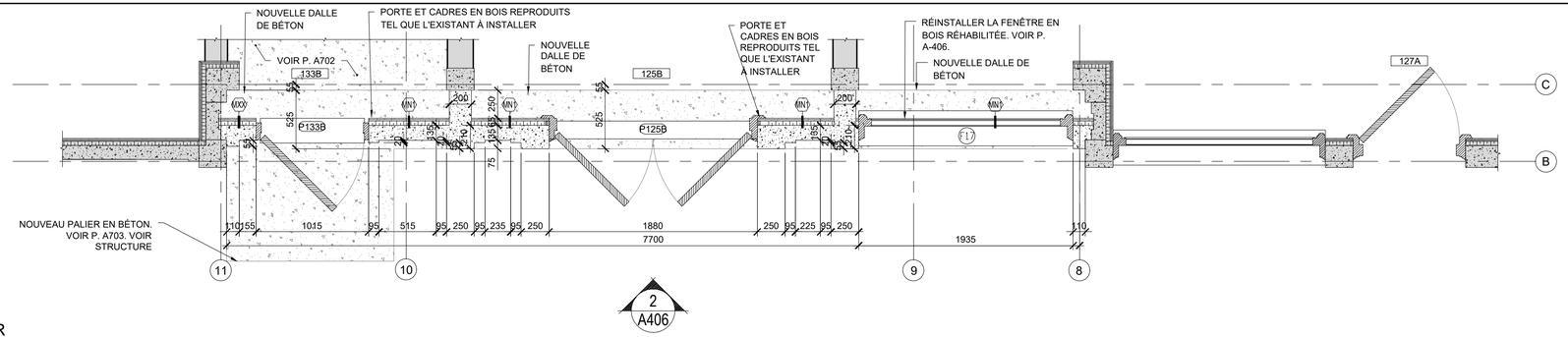

2 A405 NOUVEAU - MUR EXTÉRIEUR
PLAN - CÔTÉ LATÉRAL OUEST
1:25

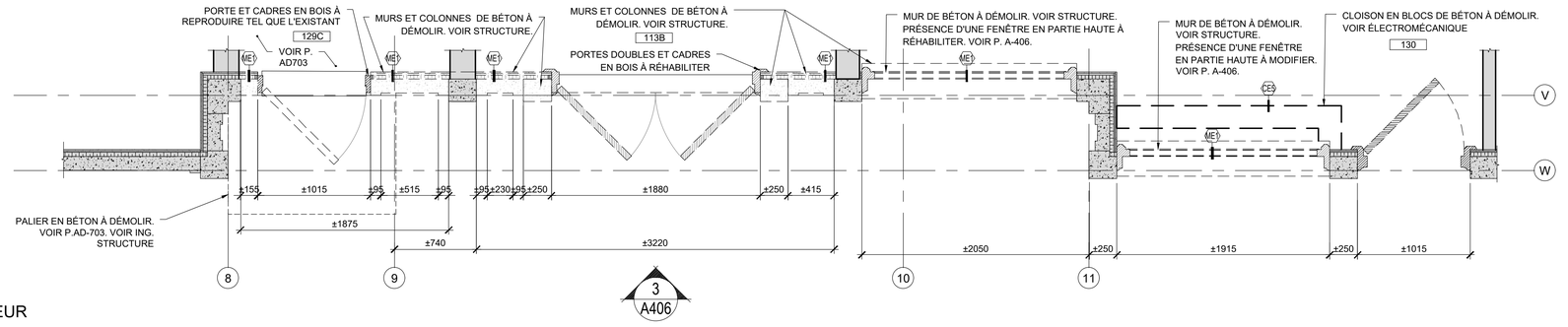

3 A405 DÉMOLITION - MUR EXTÉRIEUR
PLAN - CÔTÉ LATÉRAL EST
1:25

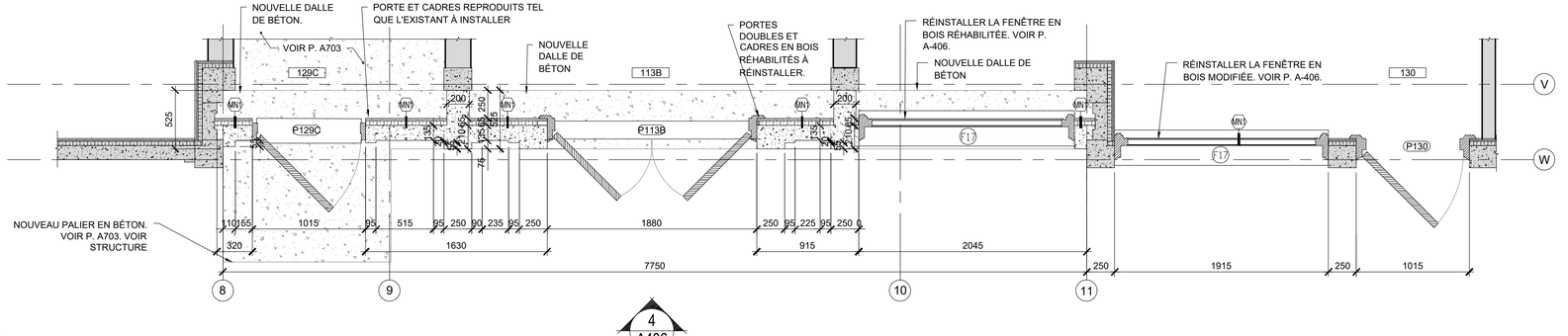

4 A405 NOUVEAU - MUR EXTÉRIEUR
PLAN - CÔTÉ LATÉRAL EST
1:25

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

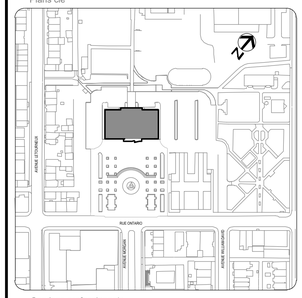

Services professionnels

perraultarchitecture
Atelier Urbain Face (AU)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÉLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME×X
Génie mécanique - électrique - giceur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
5	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
4	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
3	Pour coordination	ICR	25.11.17
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Pour coordination	ICR	25.10.16

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec A 3167 SYLVIE PERRAULT ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
DÉMOLITION / NOUVEAU
PLAN - MURS DES BOUTIQUES

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A405

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-405.DWG

QUEBEC: I:\Services\Dossiers\DOSSIERS\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE\3-EXECUTION\04 - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE-A-405.DWG

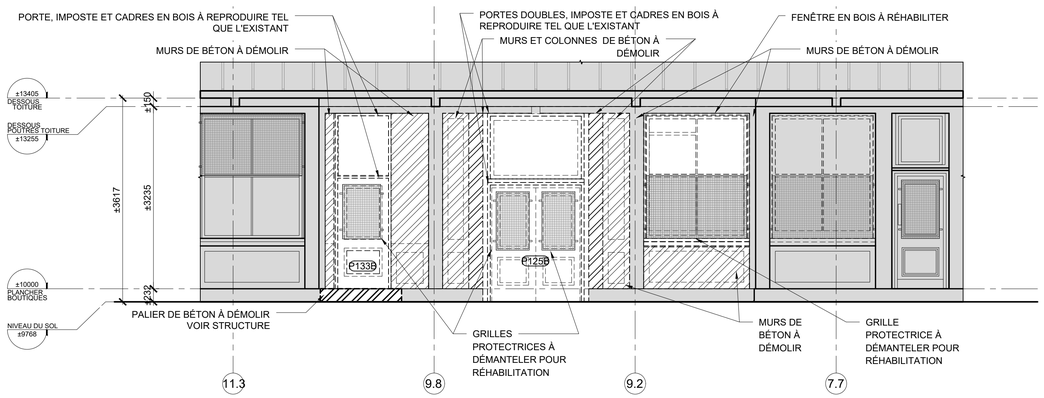

1 / A406 DÉMOLITION - MUR EXTÉRIEUR
ÉLÉVATION LATÉRALE OUEST
1:50

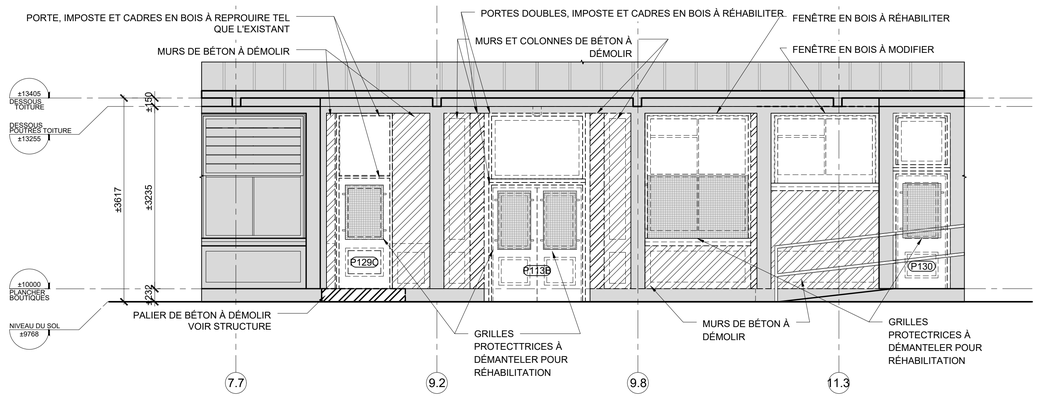

3 / A406 DÉMOLITION - MUR EXTÉRIEUR
ÉLÉVATION LATÉRALE EST
1:50

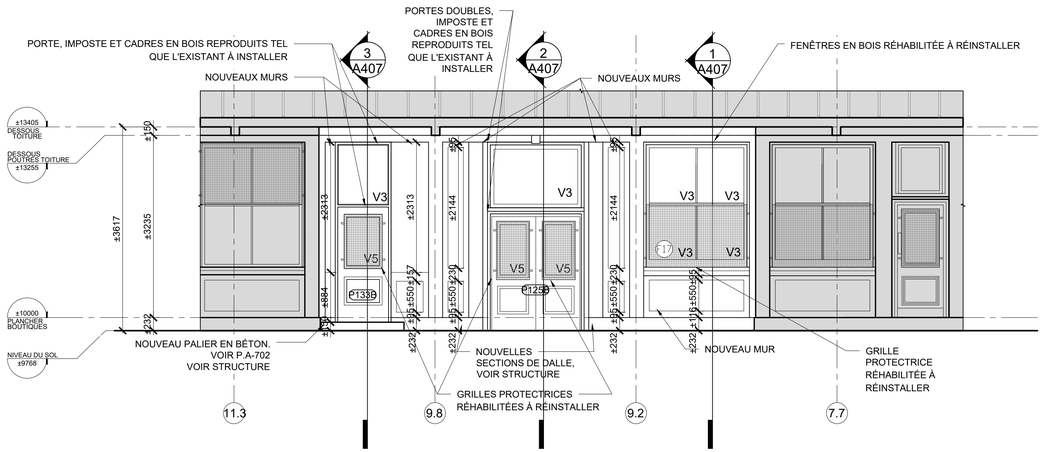

2 / A406 NOUVEAU - MUR EXTÉRIEUR
ÉLÉVATION LATÉRALE OUEST
1:50

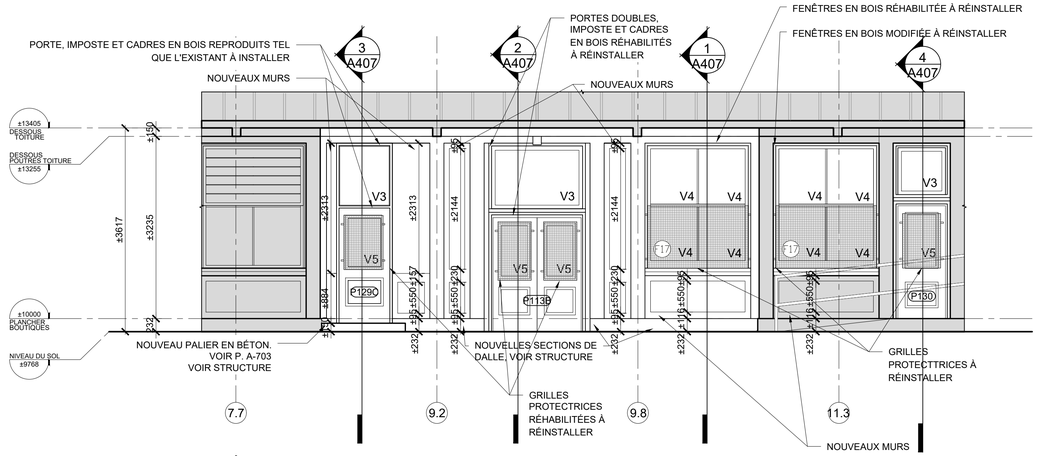

4 / A406 NOUVEAU - MUR EXTÉRIEUR
ÉLÉVATION LATÉRALE EST
1:50

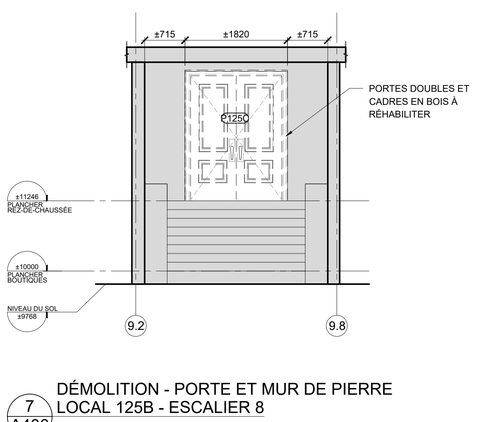

7 / A406 DÉMOLITION - PORTE ET MUR DE PIERRE
LOCAL 125B - ESCALIER 8
1:50

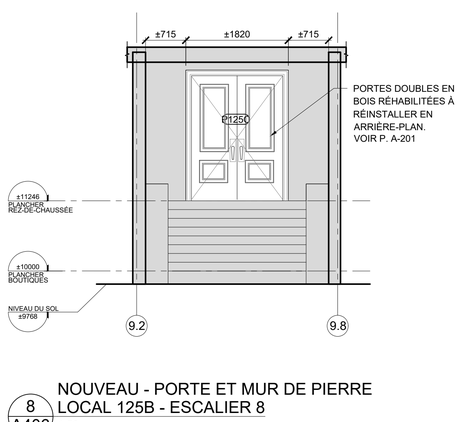

8 / A406 NOUVEAU - PORTE ET MUR DE PIERRE
LOCAL 125B - ESCALIER 8
1:50

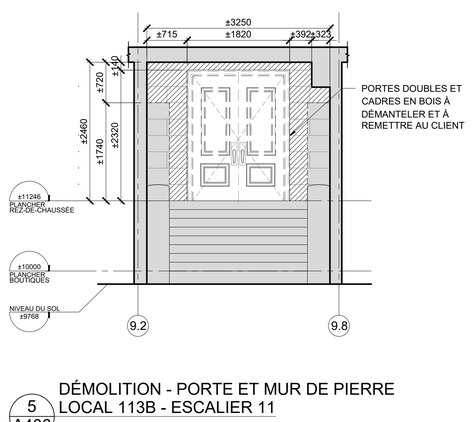

5 / A406 DÉMOLITION - PORTE ET MUR DE PIERRE
LOCAL 113B - ESCALIER 11
1:50

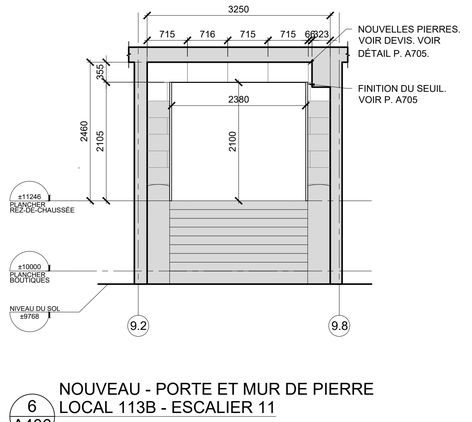

6 / A406 NOUVEAU - PORTE ET MUR DE PIERRE
LOCAL 113B - ESCALIER 11
1:50

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

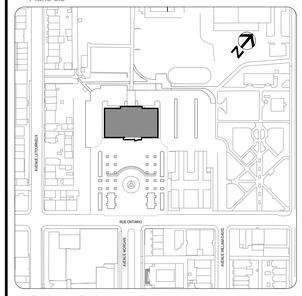

Services professionnels

perraultarchitecture
Atelier Urbain Faire (AU)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9166 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÉLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-eX
Génie mécanique - électrique - giclleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
5	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
4	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
3	Pour coordination	ICR	25.11.17
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Pour coordination	ICR	25.10.16

REVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A-3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
DÉMOLITION / NOUVEAU
ÉLÉVATIONS - MURS DES BOUTIQUES

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A406

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-40

CHEMIN : I:\Services\dossiers\DOSSIERS\2023\04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE\EXECUTION\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE A-406.DWG

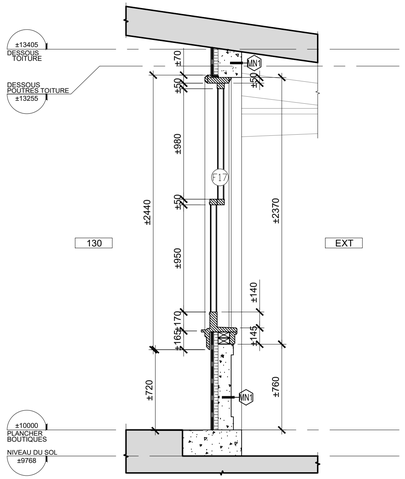

1 A406 NOUVEAU - FENÊTRE F17
COUPE - MUR EXTÉRIEUR
1:25

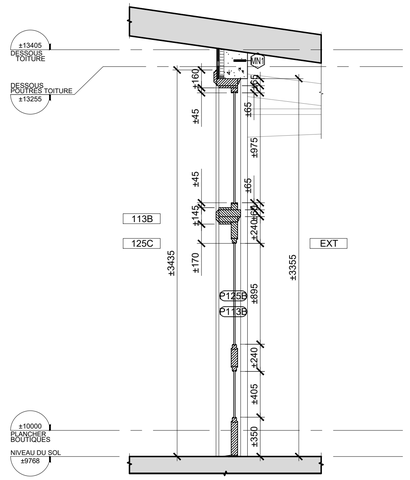

2 A406 NOUVEAU - PORTES P113B ET P125B
COUPE - MUR EXTÉRIEUR
1:25

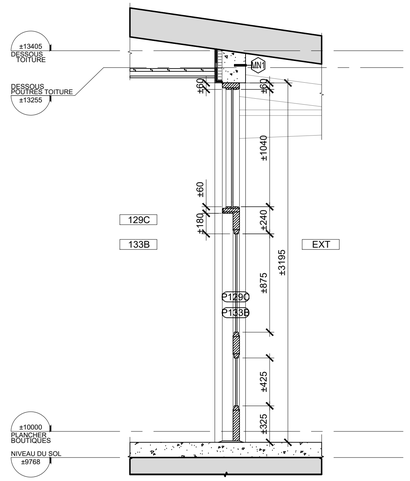

3 A406 NOUVEAU - PORTES P129C ET P133B
COUPE - MUR EXTÉRIEUR
1:25

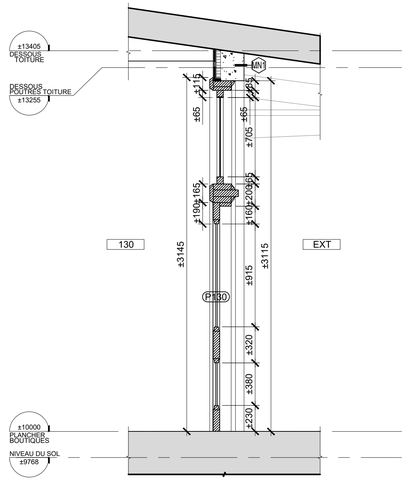

4 A406 NOUVEAU - PORTE P130
COUPE - MUR EXTÉRIEUR
1:25

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

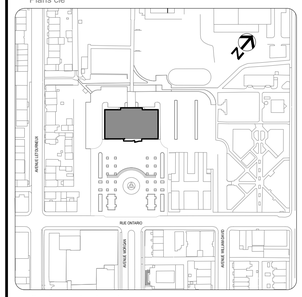

Services professionnels

perraultarchitecture
(Water Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME•EX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
1	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
DÉMOLITION / NOUVEAU
COUPES - MURS DES BOUTIQUES

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A407

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-407.DWG

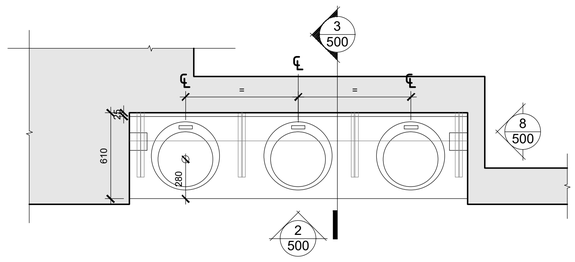

1 A500 PLAN AGRANDI VANITÉ LOCAL SS05 + 209
1:20

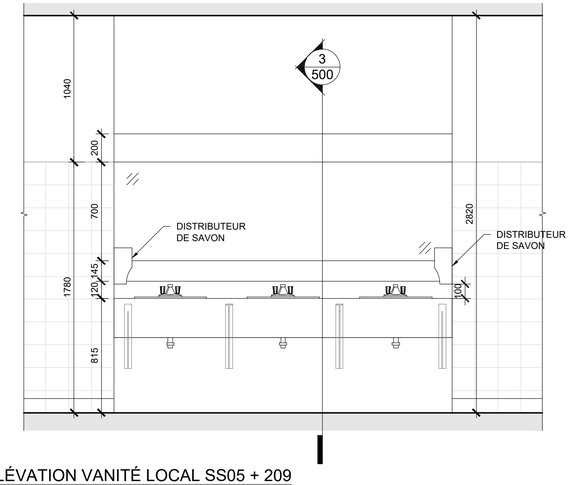

2 A500 ÉLÉVATION VANITÉ LOCAL SS05 + 209
1:20

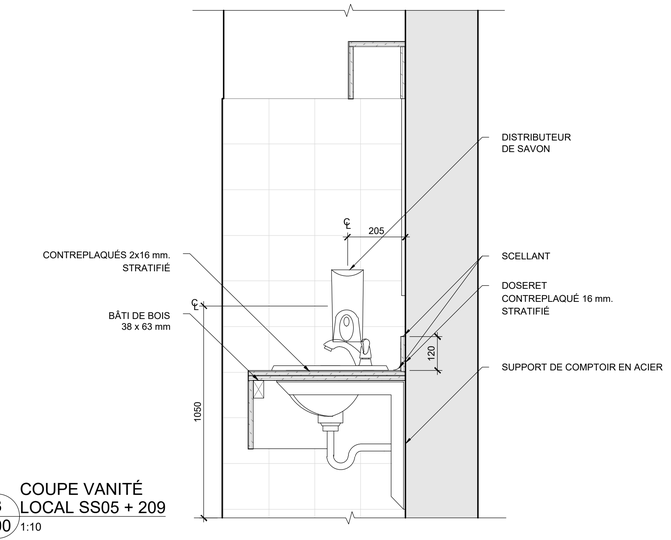

3 500 COUPE VANITÉ
LOCAL SS05 + 209
1:10

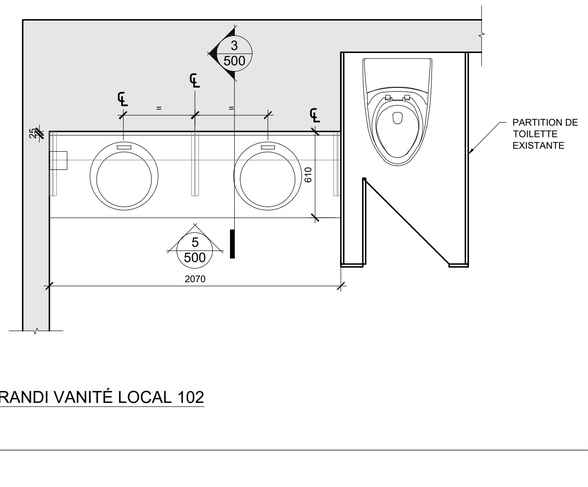

4 A500 PLAN AGRANDI VANITÉ LOCAL 102
1:20

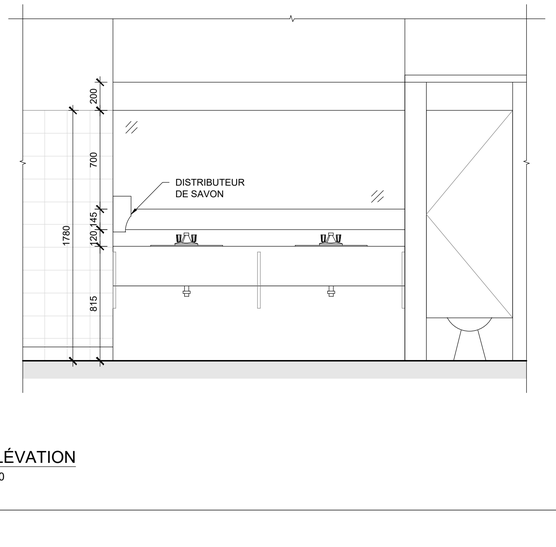

5 A500 ÉLÉVATION
1:20

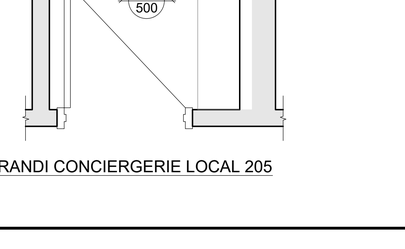

6 A500 PLAN AGRANDI CONCIERGERIE LOCAL 205
1:20

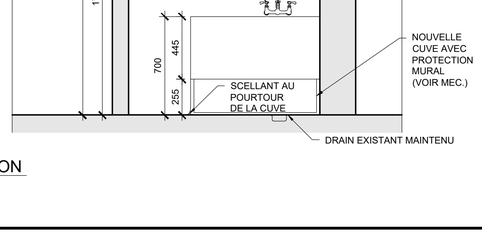

7 A500 ÉLÉVATION
1:20

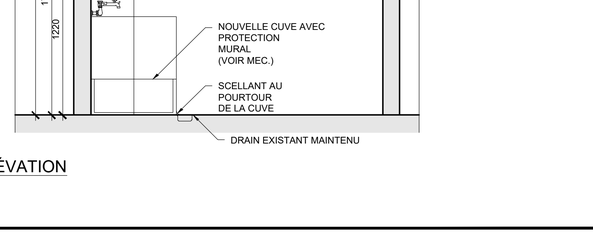

8 A500 ÉLÉVATION
1:20

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

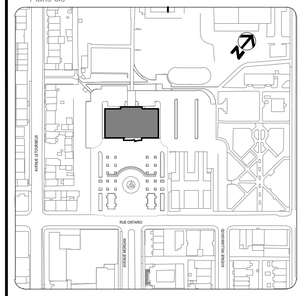

Services professionnels

perraultarchitecture
Atelier Urbain Face (AU)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA | ÉLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME◉X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
4	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
3	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Définitif 100%	JLP	24.05.02

REVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3167
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
AGRANDIS

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: CEFM	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A500

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-500.dwg

DESSIN: I:\Projets\Dossiers\DOSSIERS 2023-04 VMTL - RENOV - MARCHÉ MAISONNEUVE\00-EXECUTION\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE A-500.dwg

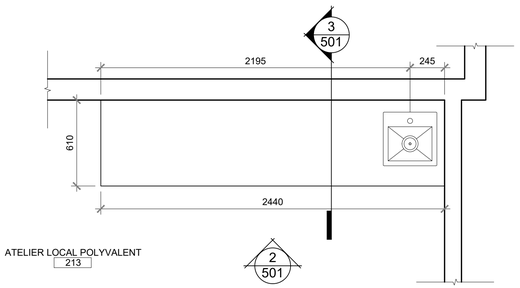

1 PLAN AGRANDI VANITÉ LOCAL 213
A501 1:20

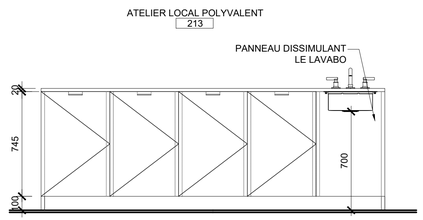

2 ÉLÉVATION VANITÉ LOCAL 213
A501 1:20

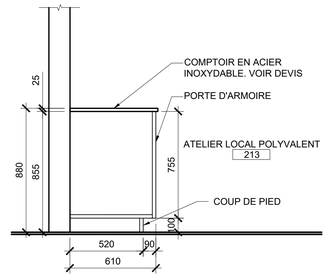

3 COUPE I VANITÉ LOCAL 213
A501 1:20

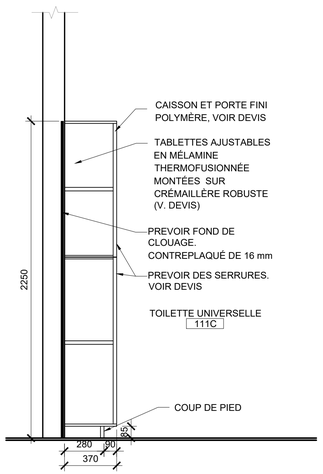

1 COUPE
A501 1:20

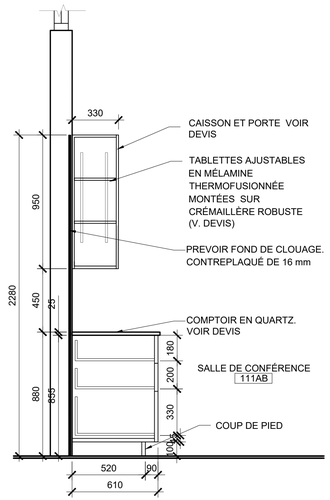

2 COUPE
A501 1:20

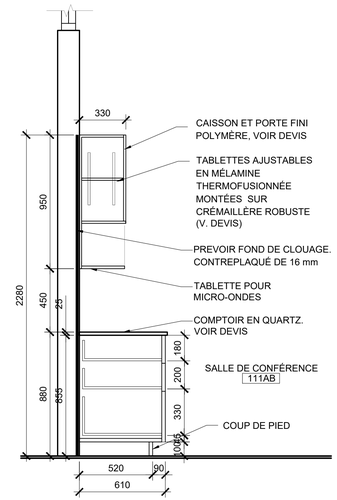

3 COUPE
A501 1:20

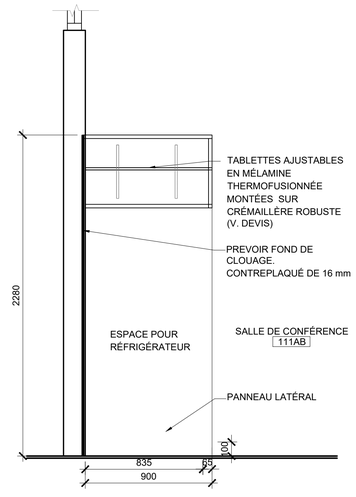

4 COUPE
A501 1:20

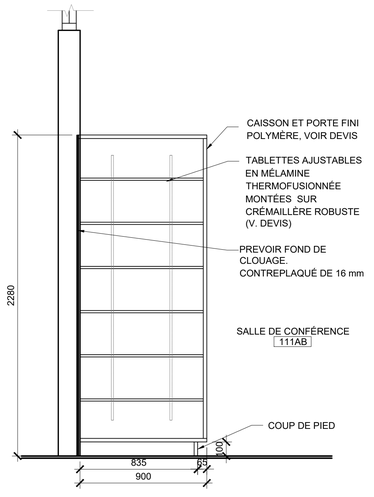

5 COUPE
A501 1:20

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

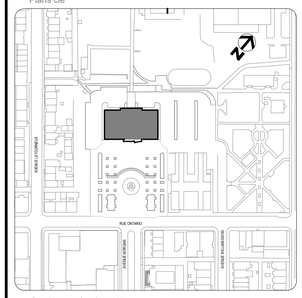

Services professionnels

perraultarchitecture
Atelier Urbain Face (Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9188 E. info@sparchitecte.ca

PARA | ÉLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
4	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
3	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Définitif 100%	JLP	24.05.02

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
AGRANDIS

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A501

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-50[illegible]

C:\BIM\1 - S[illegible]\Revit\Dossiers\DOSSIERS\2023-04 VMTL - RENOV - MARCHÉ MAISONNEUVE\DOSSIER\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-500.rvtx

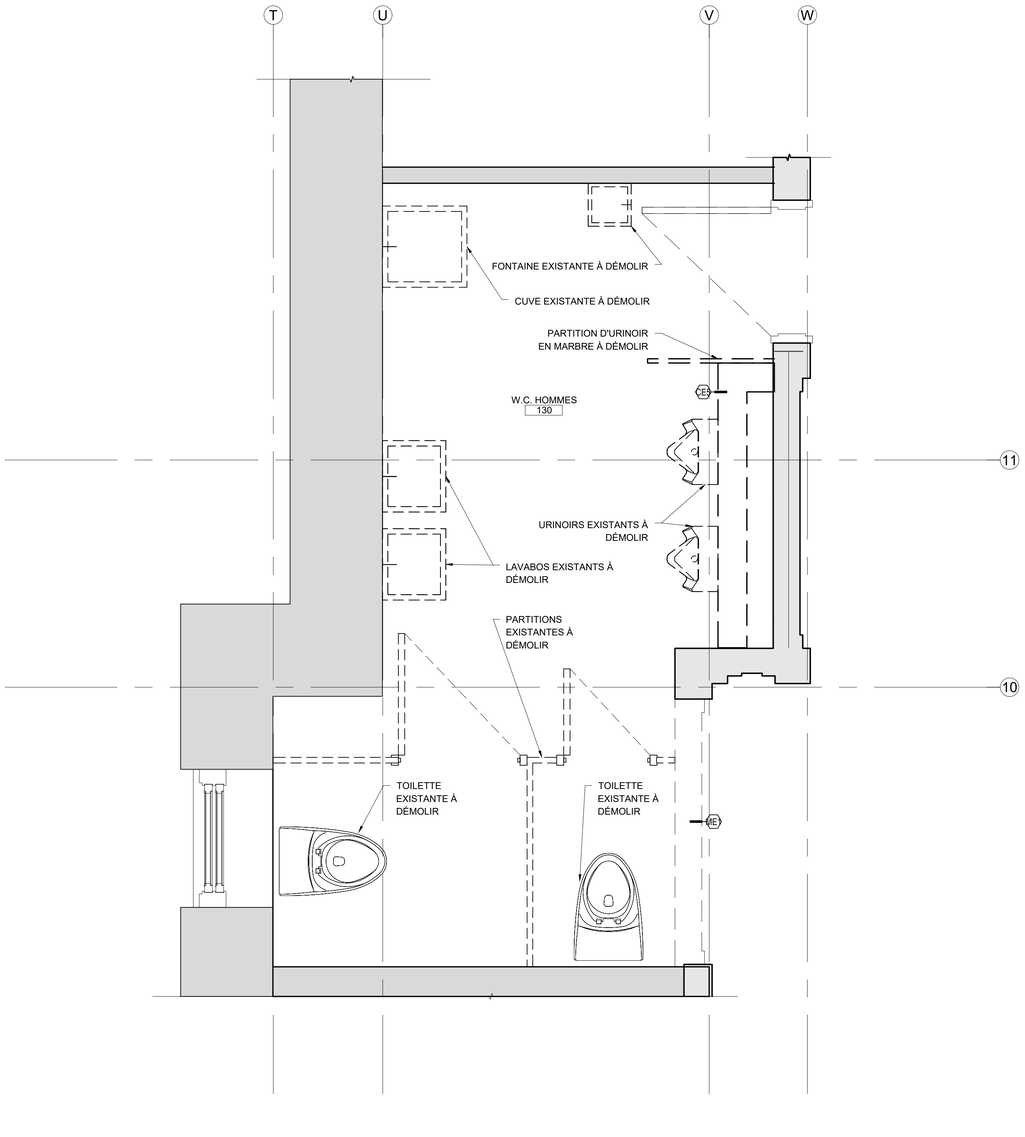

1 A502 PLAN AGRANDI TOILETTE LOCAL 130 - DÉMOLITION
1:20

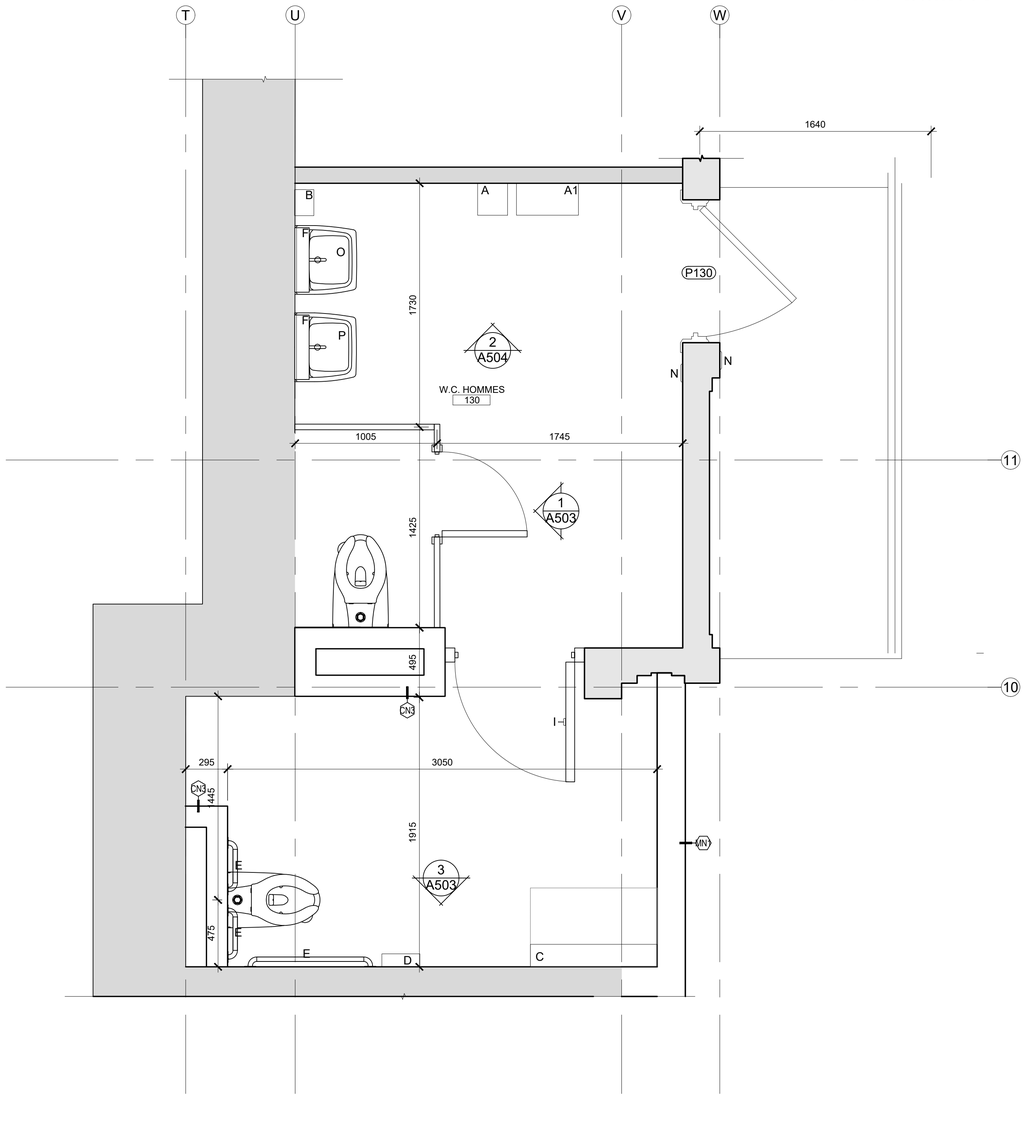

2 A502 PLAN AGRANDI TOILETTE LOCAL 130
1:20

LÉGENDE DES APPAREILS SANITAIRES

A	SÈCHE MAINS ÉLECTRIQUE
A1	POUBELLE
B	DISTRIBUTEUR DE SAVON À MAINS
C	TABLE À LANGER
D	DISTRIBUTEUR DE PAPIER TOILETTE
E	BARRES D'APPUI
F	MIROIR
I	CROCHET
N	BOUTON POUSSOIR INSTALLÉ À HAUTEUR ENTRE 1000 ET 1100 MM DU SOL. VOIR ÉLECTRICITÉ
O	LAVABO BAS ENFANT
P	LAVABO ADA AVEC COL DE CYGNE

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

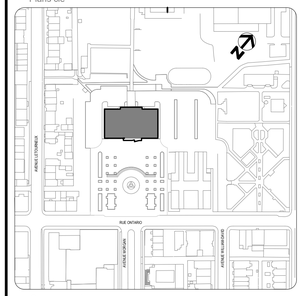

Services professionnels

perraultarchitecture
(Notre Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic
DIME•eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
6	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
5	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
4	Pour coordination	ICR	25.11.10
3	Pour coordination	ICR	25.11.06
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Définitif 100%	JLP	24.05.02

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
AGRANDIS

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A502

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-502.dwg

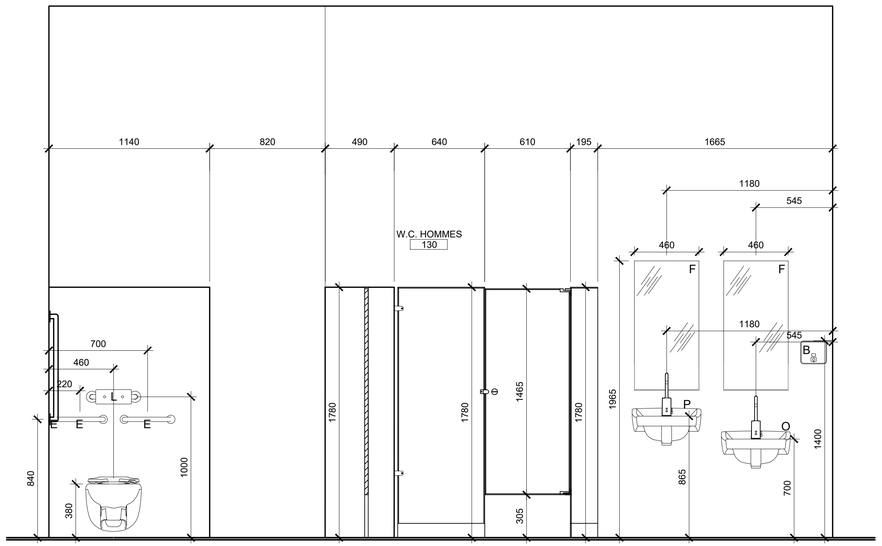

1 ÉLÉVATION
A503 1:20

LÉGENDE DES APPAREILS SANITAIRES

A	SÈCHE MAINS ÉLECTRIQUE
A1	POUBELLE
B	DISTRIBUTEUR DE SAVON À MAINS
C	TABLE À LANGER
D	DISTRIBUTEUR DE PAPIER TOILETTE
E	BARRES D'APPUI
F	MIROIR
I	CROCHET
N	BOUTON POUSSOIR INSTALLÉ À HAUTEUR ENTRE 1000 ET 1100 MM DU SOL. VOIR ÉLECTRICITÉ
O	LAVABO BAS ENFANT
P	LAVABO ADA AVEC COL DE CYGNE

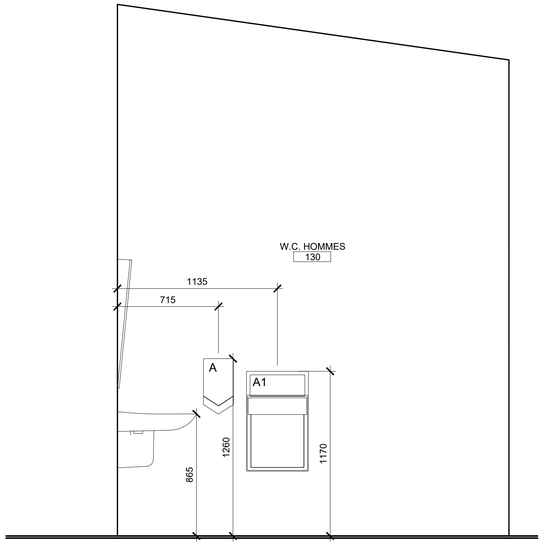

2 ÉLÉVATION
A503 1:20

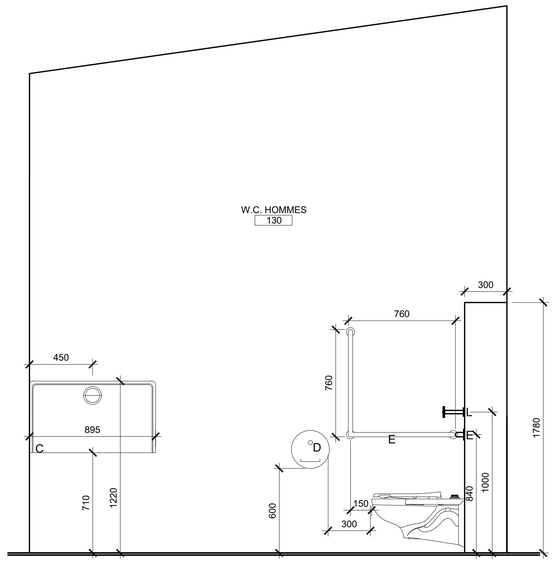

3 ÉLÉVATION
A503 1:20

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

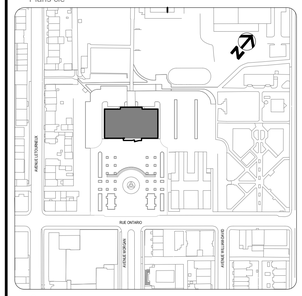

Services professionnels

perraultarchitecture
(Water Urban Face Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARAÎLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic
DIME•eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
4	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
3	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Définitif 100%	JLP	24.05.02

REVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
AGRANDIS

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2024-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A503

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-500.dwg

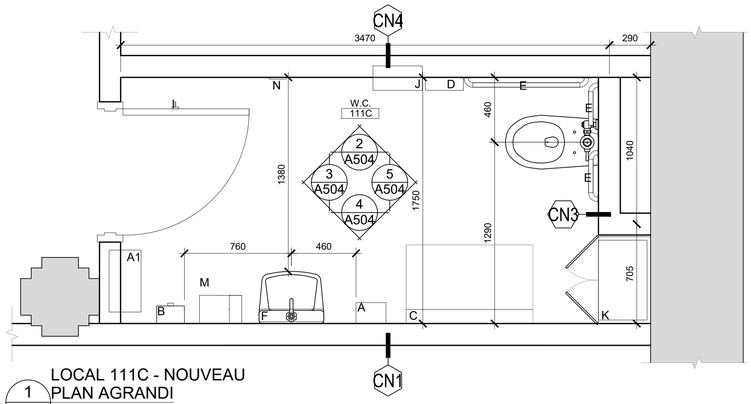

1 LOCAL 111C - NOUVEAU
PLAN AGRANDI
A504 1:20

LÉGENDE DES APPAREILS SANITAIRES

A	SÈCHE MAINS ÉLECTRIQUE
A1	POUBELLE
B	DISTRIBUTEUR DE SAVON À MAINS
C	TABLE À LANGER
D	DISTRIBUTEUR DE PAPIER TOILETTE
E	BARRES D'APPUI
F	MIROIR
G	POUBELLE POUR SERVIETTES SANITAIRES
I	CROCHET
J	DISTRIBUTEUR DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES
K	ARMOIRE À RANGEMENT
L	DOSSIER
M	TABLETTE
N	BOUTON POUSSOIR. VOIR ÉLECTRICITÉ

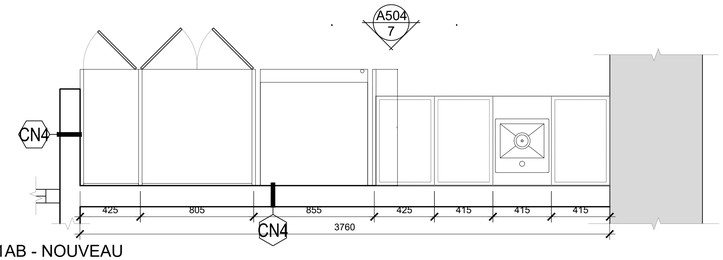

6 LOCAL 111AB - NOUVEAU
PLAN AGRANDI DE LA CUISINETTE
A504 1:20

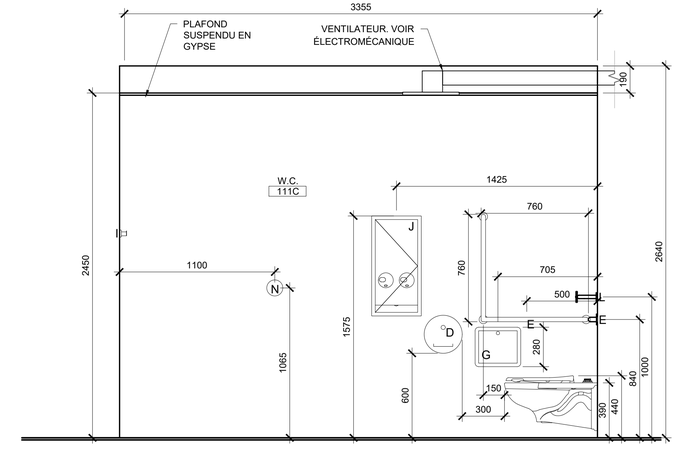

2 ÉLÉVATION
A504 1:20

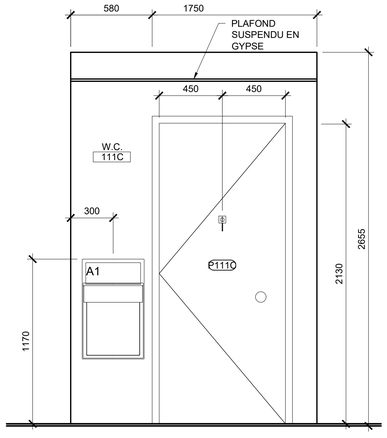

3 ÉLÉVATION
A504 1:20

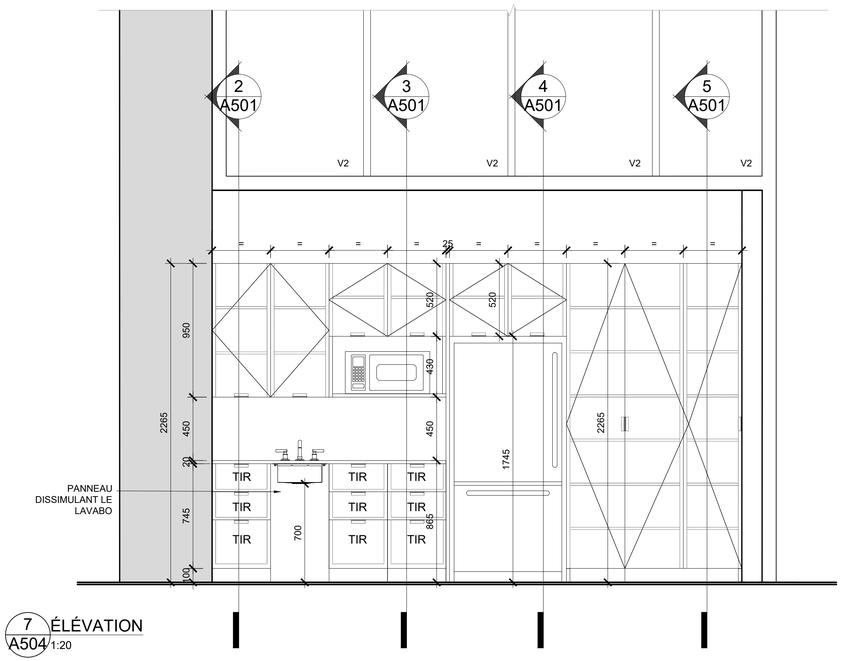

7 ÉLÉVATION
A504 1:20

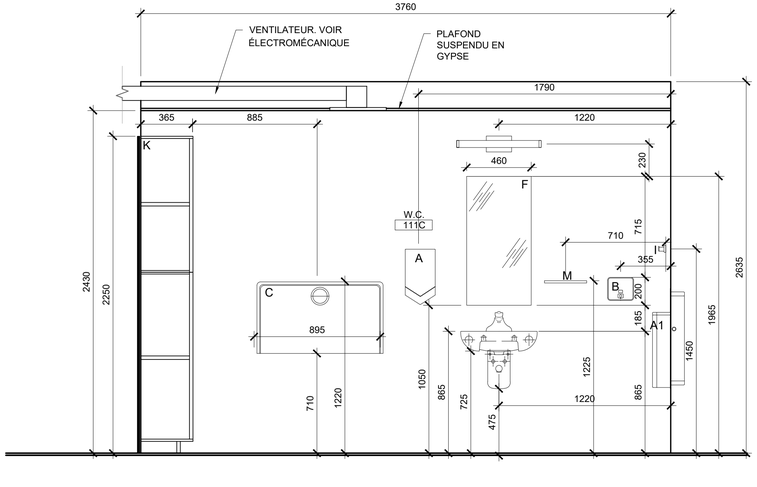

4 ÉLÉVATION
A504 1:20

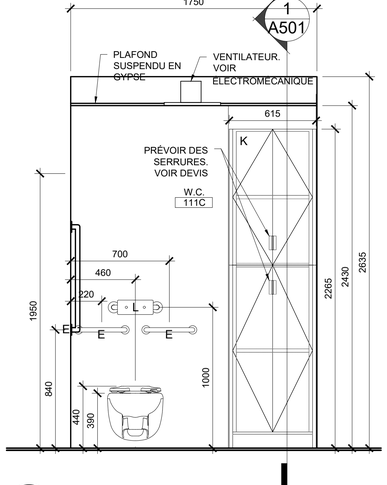

5 ÉLÉVATION
A504 1:20

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

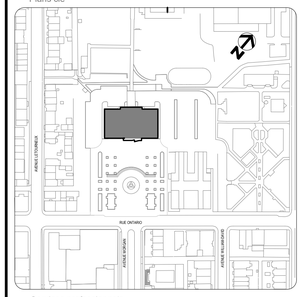

Services professionnels

perraultarchitecture
(Anciennement Parent Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9188 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÉLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-eX
Génie mécanique - électrique - giclleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
5	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
4	Pour coordination	ICR	25.12.05
3	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Définitif 100%	JLP	24.05.02

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
AGRANDIS

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET

DATE:	ÉCHELLE:	PAGE
2025-12-18	INDIQUÉE	A504

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-500.dwg

C:\BIM\1 - Projets\Projet-dossiers\DOSSIERS\2023-04 VMTL - RENOV- MARCHE MAISONNEUVE\03-EXECUTION\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHE MAISONNEUVE-A-500.dwg

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

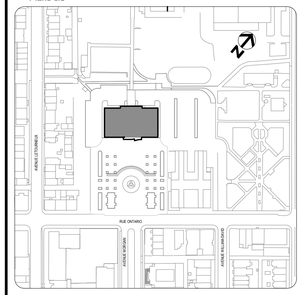

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic
DIME•eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
4	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
3	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Pour information	ICR	25.09.19

REVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
AGRANDIS

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET

DATE:	ÉCHELLE:	PAGE
2025-12-18	INDIQUÉE	A505

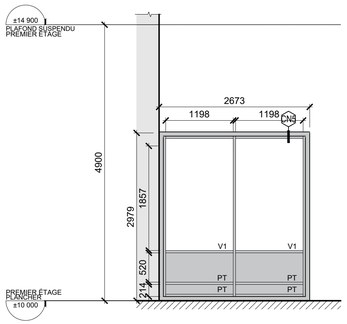

1 A506 ÉLÉVATION
NOUVELLE CLOISON DE VERRE
1:50

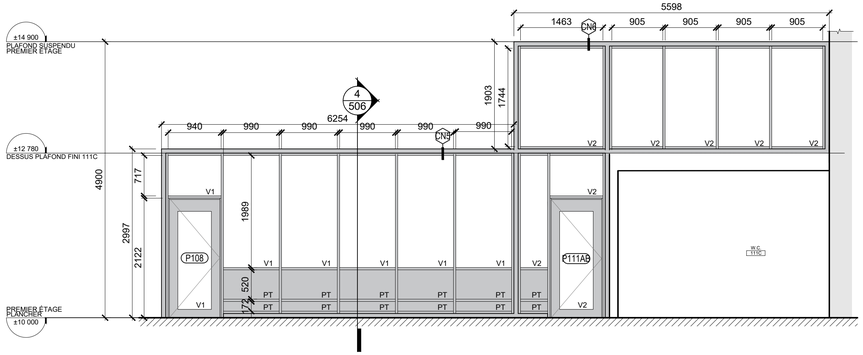

2 A506 ÉLÉVATION
NOUVELLE CLOISON DE VERRE
1:50

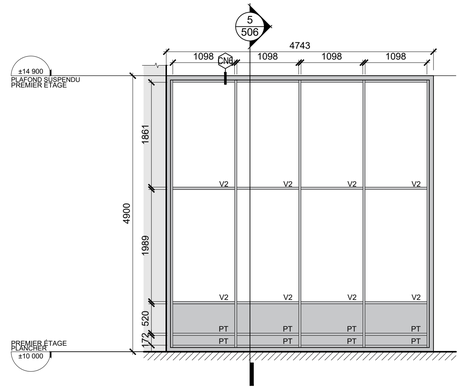

3 A506 ÉLÉVATION
NOUVELLE CLOISON DE VERRE
1:50

LÉGENDE

V1	VERRE SIMPLE CLAIR: 12 mm. CLAIR TREMPÉ
V2	VERRE DOUBLE CLAIR (ITS 45): 12 mm. CLAIR TREMPÉ + 12 mm. CLAIR LAMINÉ
PT	PANNEAU TYMPAN

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

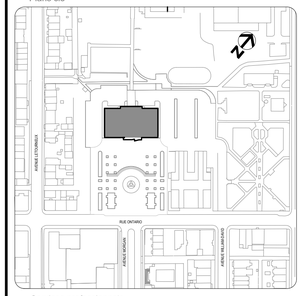

Services professionnels

perraultarchitecture
(Water Urban Face inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic
DIME•eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
5	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
4	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
3	Pour coordination	ICR	25.10.23
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	Pour coordination	ICR	25.09.18

RÉVISIONS

SCEAUX

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
ÉLÉVATIONS
CLOISONS DE VERRE

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A506

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-500.dwg

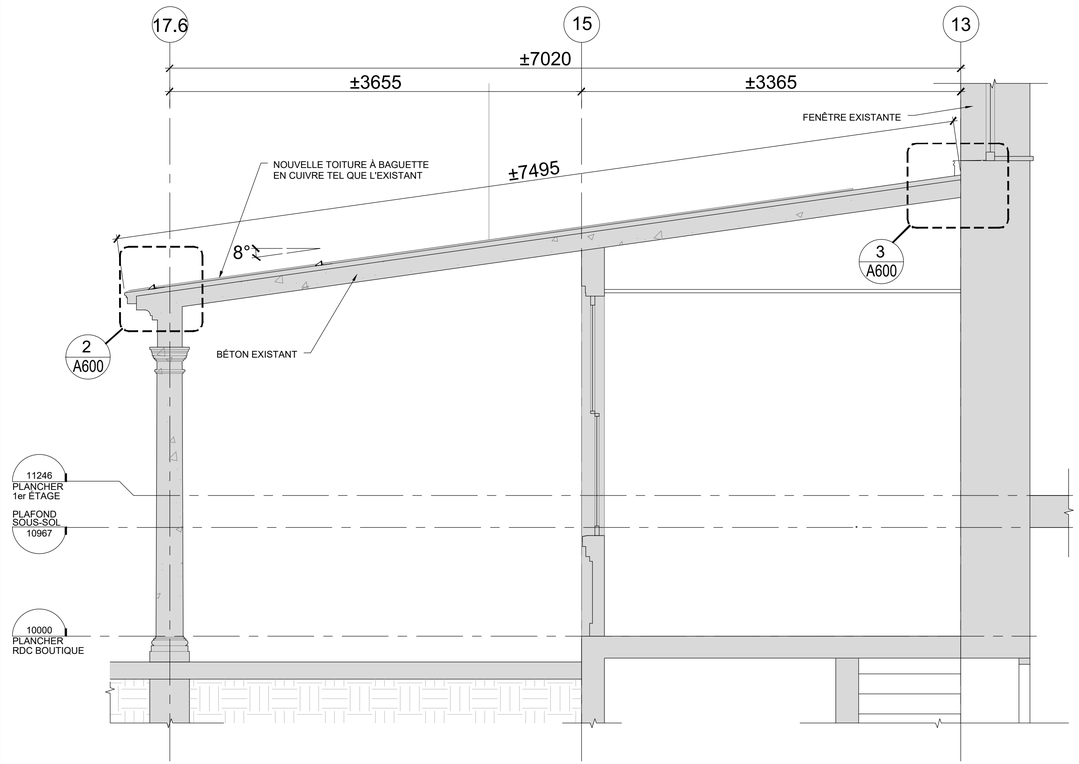

1 A600 EXISTANT / NOUVEAU
COUPE MARQUISE
1:50

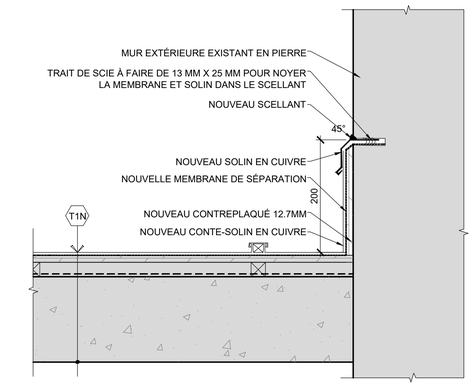

4 A600 %% NOUVEAU - DÉTAIL TYPE
JONCTION SOLIN ET MUR EXTÉRIEUR
1:5

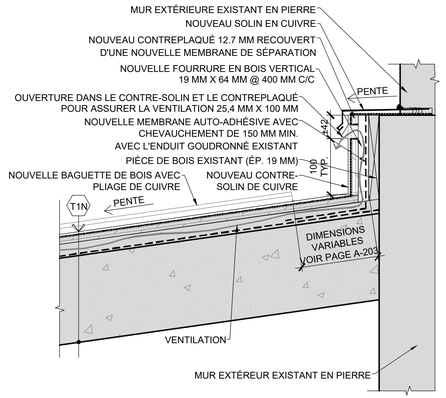

5 A600 %% NOUVEAU - DÉTAIL TYPE
JONCTION MUR EXISTANT
1:5

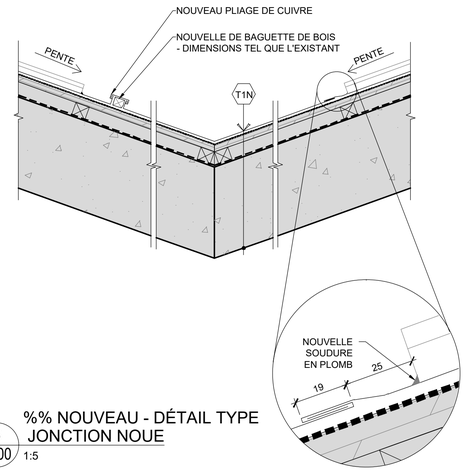

6 A600 %% NOUVEAU - DÉTAIL TYPE
JONCTION NOUE
1:5

NOTE : DIMENSIONS TEL QUE L'EXISTANT

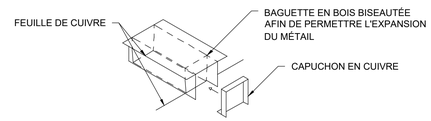

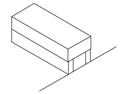

7 A600 %% NOUVEAU - DÉTAIL TYPE
EMBOITEMENT BOUT DE BAGUETTE
1:2

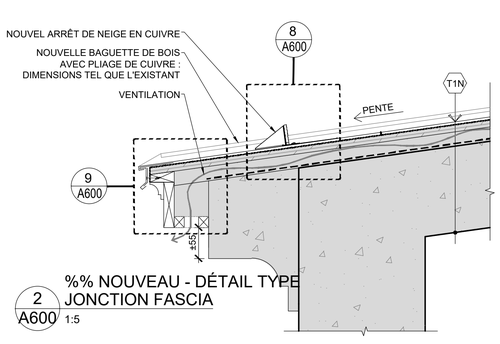

2 A600 %% NOUVEAU - DÉTAIL TYPE
JONCTION FASCIA
1:5

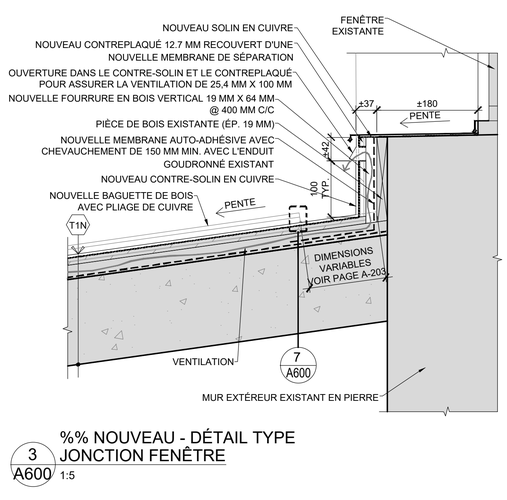

3 A600 %% NOUVEAU - DÉTAIL TYPE
JONCTION FENÊTRE
1:5

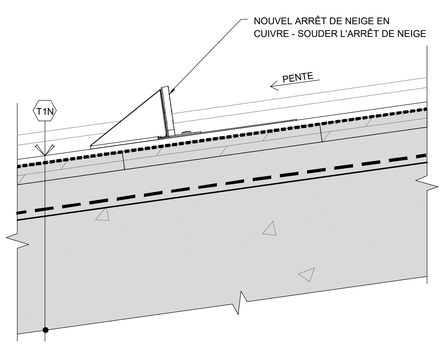

8 A600 %% NOUVEAU - DÉTAIL TYPE
ARRÊT DE NEIGE
1:2

NOTE : PRÉVOIR UNE OUVERTURE DE 25 MM MIN. AU PÉRIMÈTRE DE LA TOITURE DE LA MARQUISE POUR LA VENTILATION.

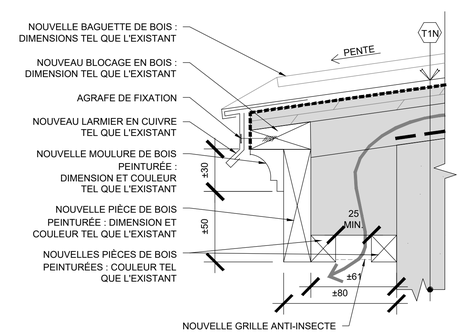

9 A600 %% NOUVEAU - DÉTAIL TYPE
FASCIA
1:2

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

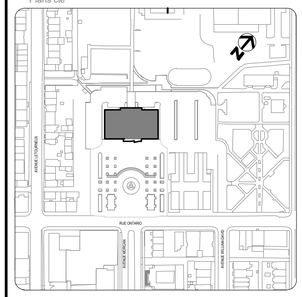

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Lizon Face Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME×
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
7	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
6	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
5	Pour coordination 90%	SF	25.10.17
4	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
3	ÉMISSION POUR DÉFINITIF 100%	CF	24.05.02
2	ÉMISSION POUR PERMIS	SF	24.04.08
1	ÉMISSION POUR PRÉLIMINAIRE	SF	24.01.25

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
3167 SYLVIE FERRAULT ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
NOUVEAU
DÉTAILS DE TOITURE - MARQUISES

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: SF	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: VARIABLE	PAGE A600

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-60[illegible]

CE DESSIN EST LA PROPRIÉTÉ DE PERRAULT ARCHITECTE (ATELIER LIZON FACE INC.) ET NE PEUT ÊTRE UTILISÉ SANS AUTORISATION ÉCRITE. 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE-A-600.dwg

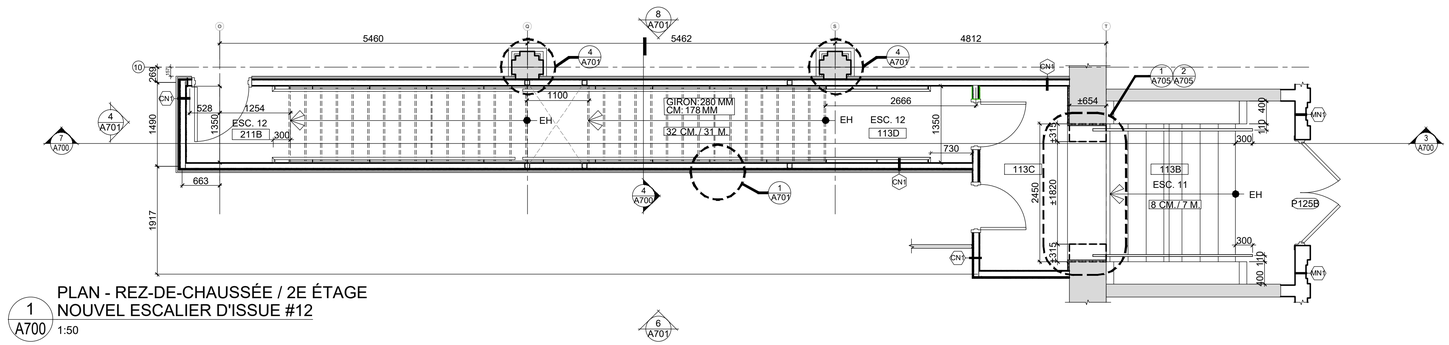

1 A700 1:50

PLAN - REZ-DE-CHAUSSÉE / 2E ÉTAGE
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12

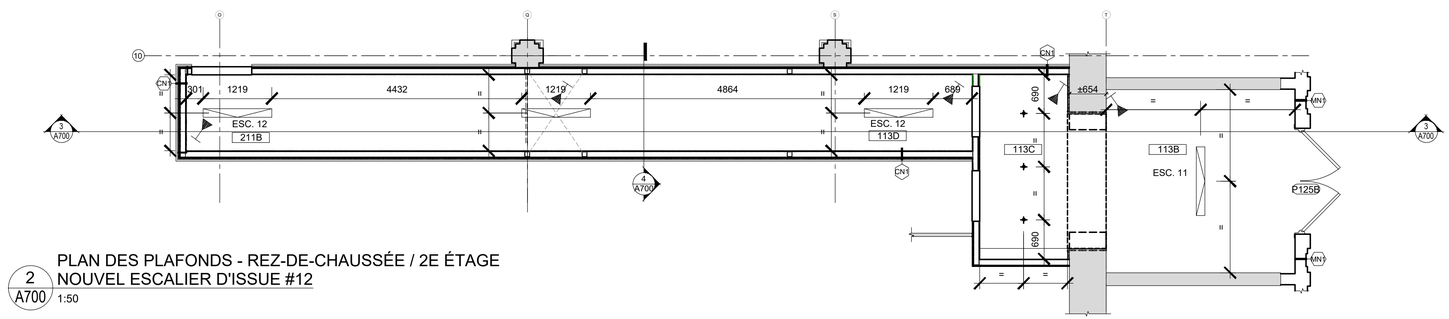

2 A700 1:50

PLAN DES PLAFONDS - REZ-DE-CHAUSSÉE / 2E ÉTAGE
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12

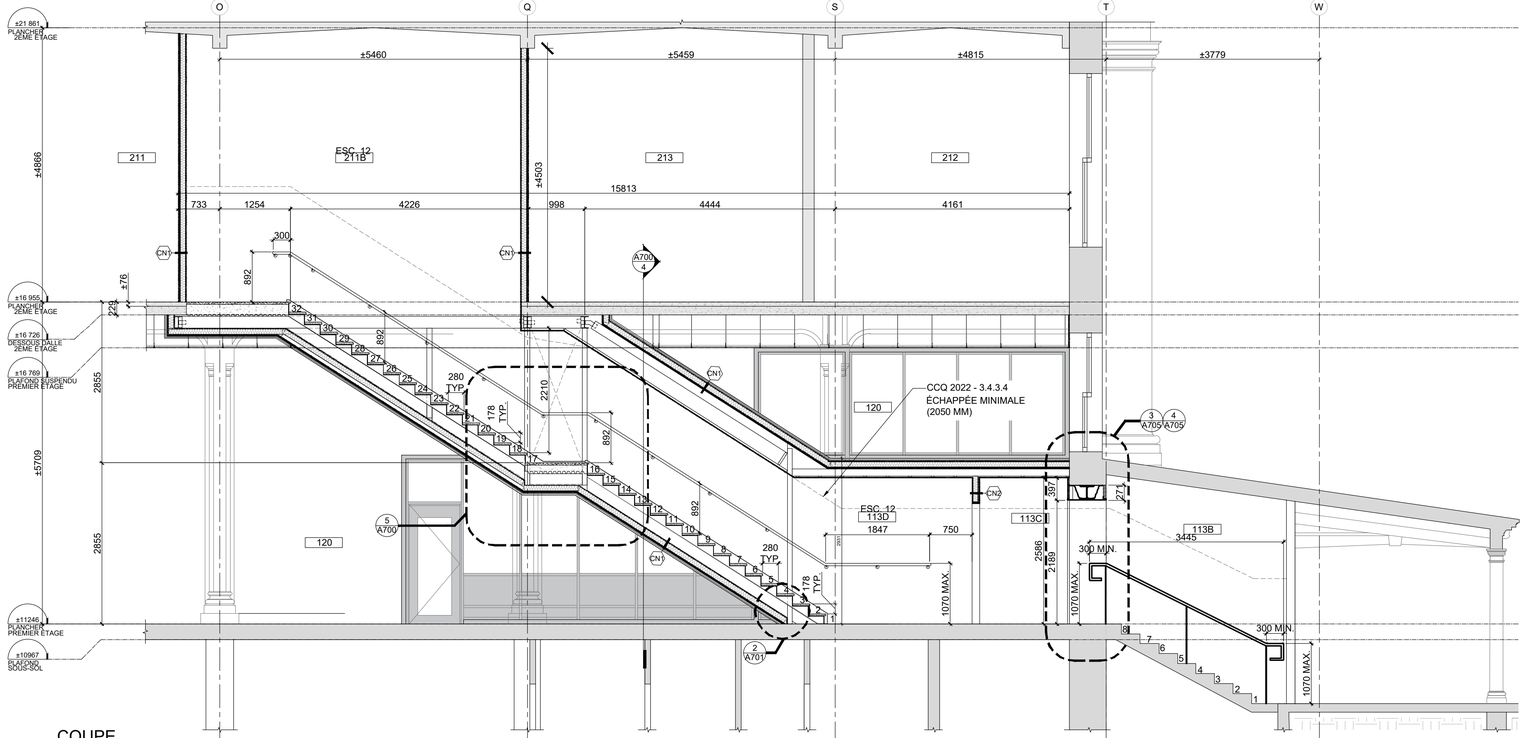

3 A700 1:50

COUPE
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12

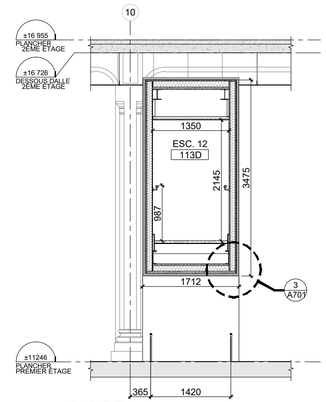

4 A700 1:50

COUPE
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12

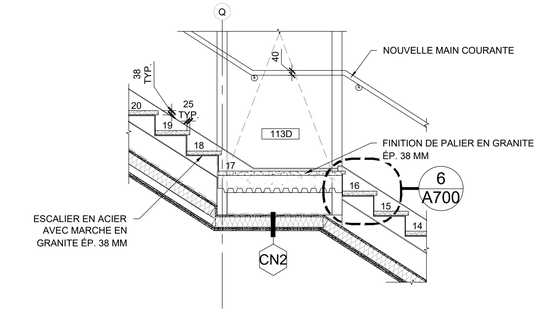

5 A700 1:25

COUPE AGRANDI
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12

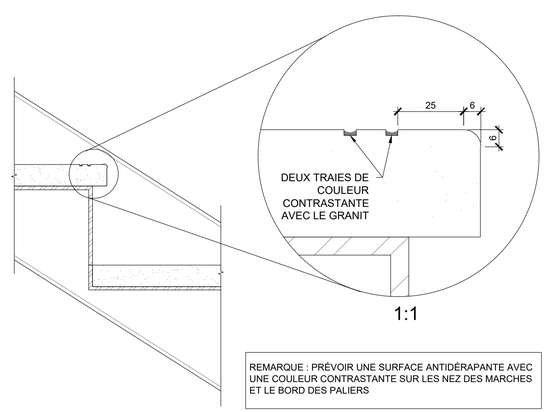

6 A700 1:25

DÉTAIL AGRANDI TYPE
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans cté

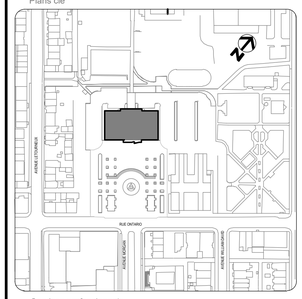

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Lizon Face Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9188 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIMEX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
6	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
5	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
4	Pour coordination	ICR	25.11.17
3	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
2	POUR COORDINATION	ICR	25.10.06
1	POUR COORDINATION	ICR	25.09.25

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
ESCALIER #12
DÉTAILS D'ESCALIER - NOUVEAU

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP/SF/ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A700

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-700.dwg

CAUTION: This electronic data is provided for information purposes only. Any reliance on the data is the responsibility of the user. Use of the data is subject to the terms of the agreement. Do not scale drawings. Verify all dimensions on site. Report any discrepancies to the author. Do not use for construction unless issued for construction. 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE-EXECUTION-A700.dwg

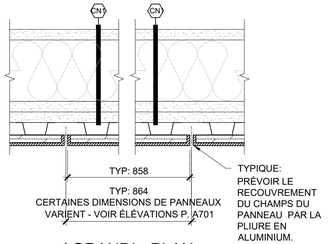

1 A701 AGRANDI - PLAN
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12
1:50

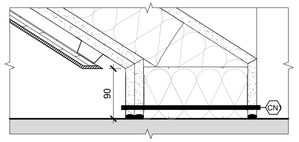

2 A701 AGRANDI - COUPE
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12
1:50

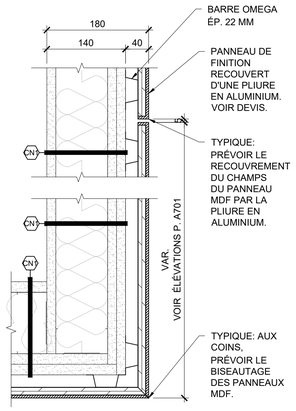

3 A701 AGRANDI - COUPE
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12
1:50

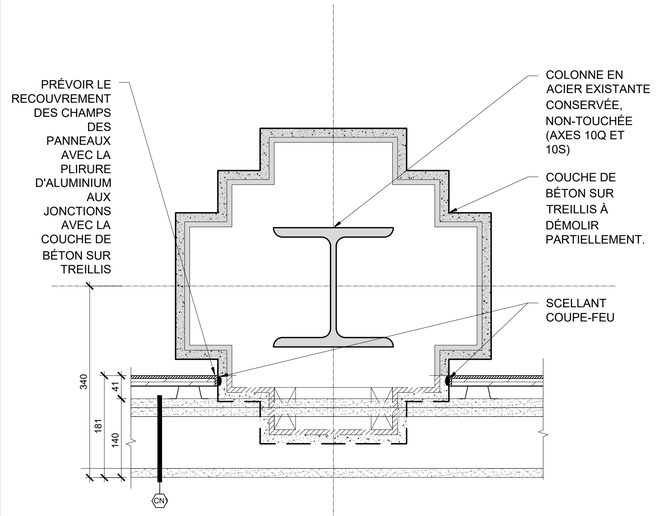

4 A701 AGRANDI - PLAN
JONCTION NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12 ET COLONNES
1:50

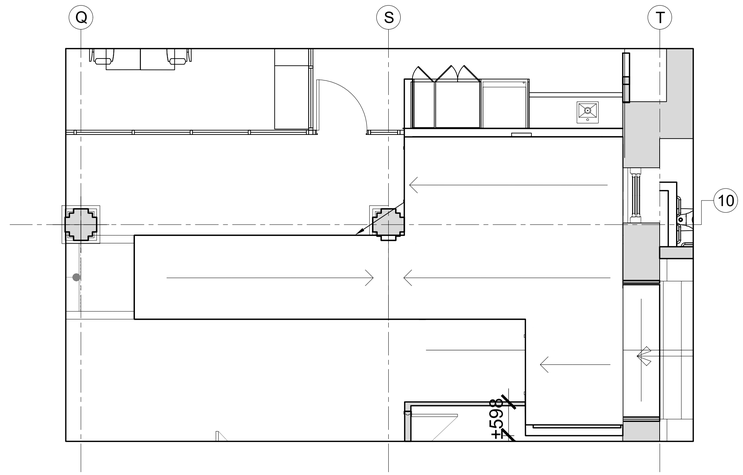

5 A701 PLAN DES PENTES - REZ-DE-CHAUSSÉE / 2E ÉTAGE
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12
1:50

NOTE: LES JOINTS DE REVÊTEMENT DU DESSOUS ET DU DESSUS DU VOLUME DE L'ESCALIER 12 DOIVENT ÊTRE ALIGNÉS AVEC LES JOINTS EN FAÇADES

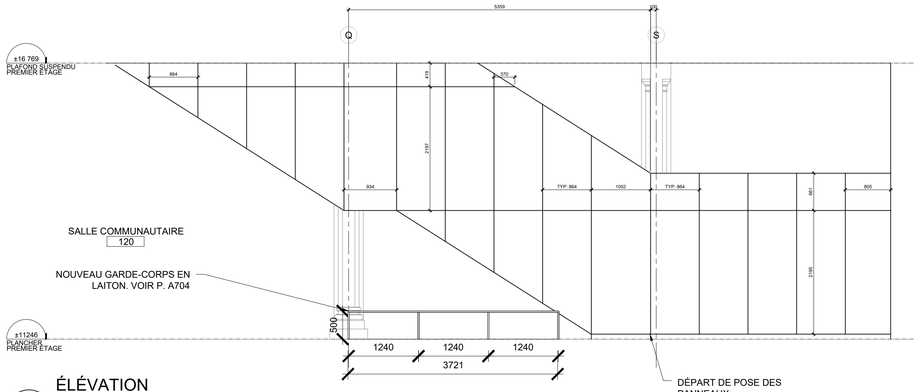

6 A701 ÉLÉVATION
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12
1:50

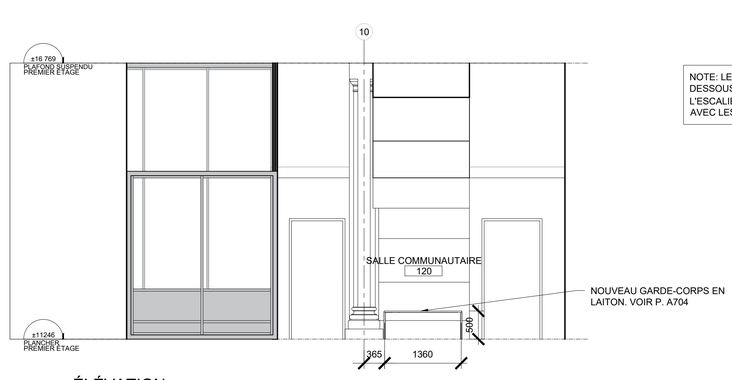

7 A701 ÉLÉVATION
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12
1:50

NOTE: LES JOINTS DE REVÊTEMENT DU DESSOUS ET DU DESSUS DU VOLUME DE L'ESCALIER 12 DOIVENT ÊTRE ALIGNÉS AVEC LES JOINTS EN FAÇADES

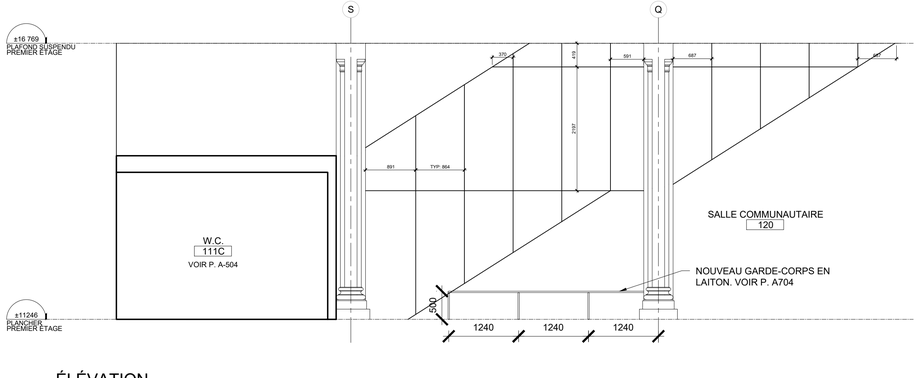

8 A701 ÉLÉVATION
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE #12
1:50

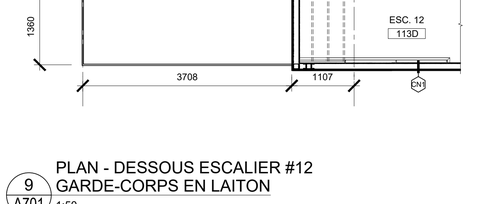

9 A701 PLAN - DESSOUS ESCALIER #12
GARDE-CORPS EN LAITON
1:50

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

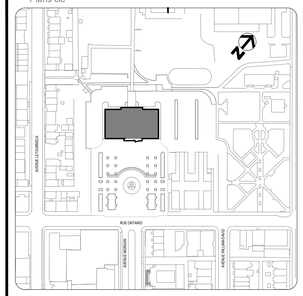

Services professionnels

perraultarchitecture
division Lévis Parc inc.
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9188 E. info@sparchitecte.ca

PARAÎÈLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME×X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
4	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
3	Pour transmission patirmoine	ICR	25.11.19
2	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
1	POUR COORDINATION	ICR	25.10.06

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec A 3167 SYLVIE PERRAULT ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
ESCALIER #12
DÉTAILS D'ESCALIER - NOUVEAU

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP/SF/ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET

DATE:	ÉCHELLE:	PAGE
2025-12-18	INDIQUÉE	A701

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-70[illegible].dwg

CHEMIN: \\Serveur-data\data\DOSSIERS\2023-04 VMTL - RENOV- MARCHÉ MAISONNEUVE\03-EXECUTION\2023-04 VMTL - RENOV- MARCHÉ MAISONNEUVE- A-700.dwg

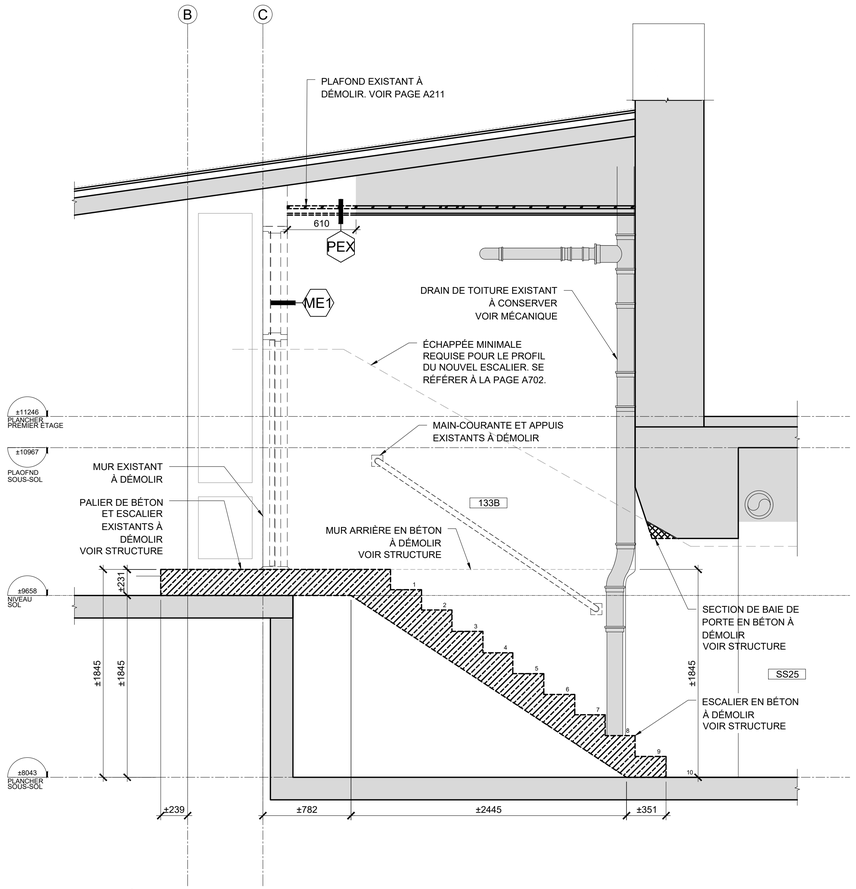

1 AD702 1:25 COUPE - DÉMOLITION ESCALIER D'ISSUE #7

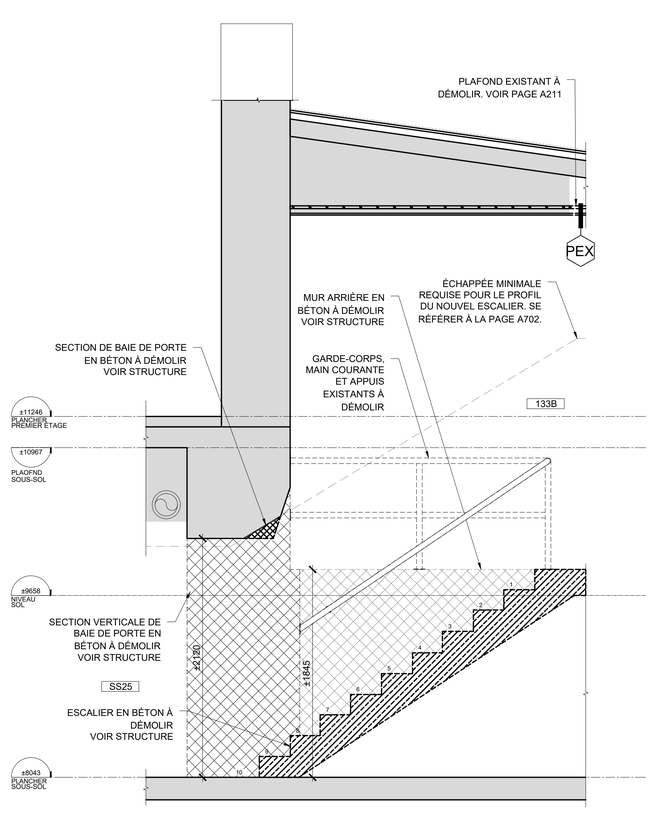

2 AD702 1:25 COUPE - DÉMOLITION ESCALIER D'ISSUE #7

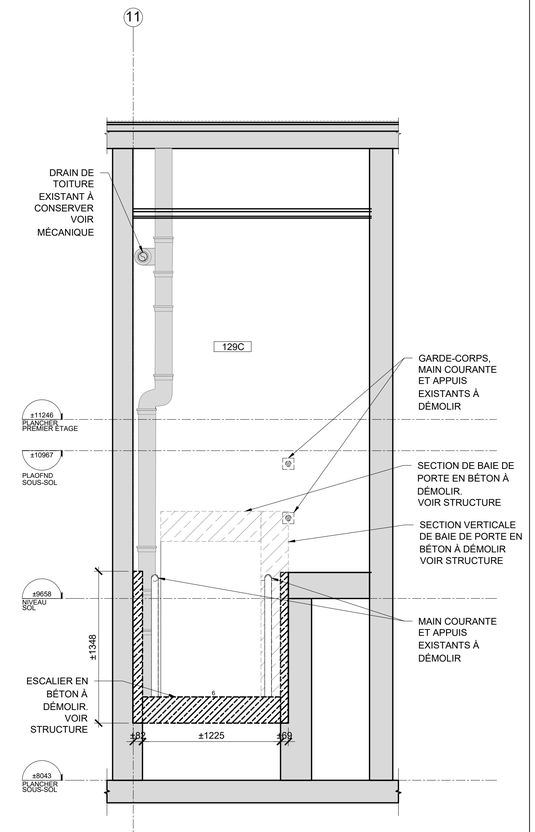

3 AD702 1:25 COUPE - DÉMOLITION ESCALIER D'ISSUE #7

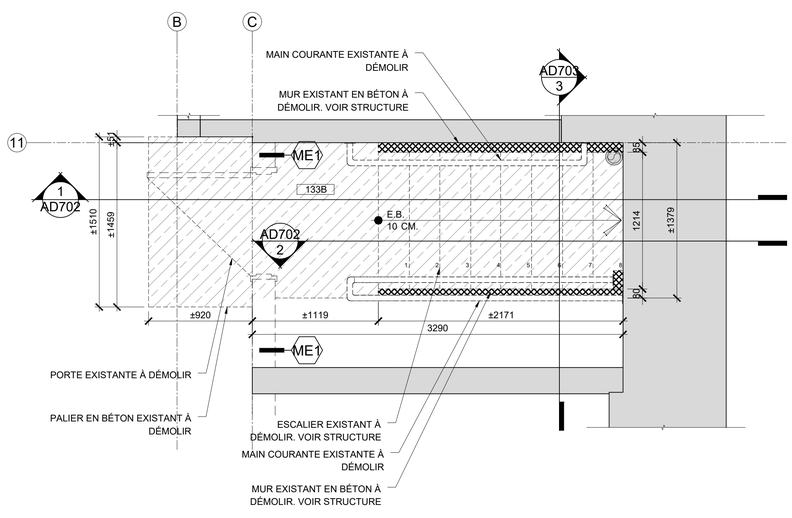

4 AD702 1:25 PLAN AGRANDI RDC - DÉMOLITION ESCALIER D'ISSUE #7

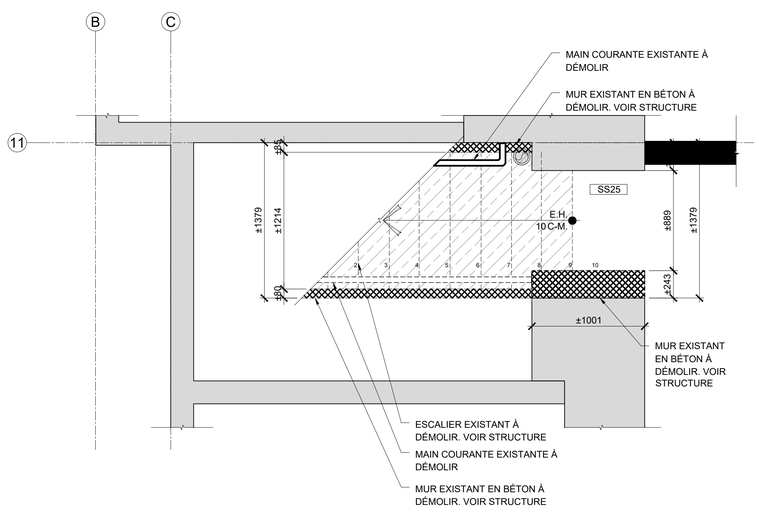

5 AD702 1:25 PLAN AGRANDI SOUS-SOL - DÉMOLITION ESCALIER D'ISSUE #7

LÉGENDE DE DÉMOLITION

- ESCALIERS ET PALIERS EN BÉTON À DÉMOLIR
- MUR EN BÉTON À DÉMOLIR

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

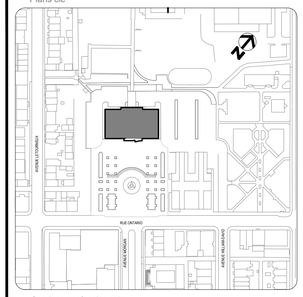

Services professionnels

perraultarchitecture
Atelier Urbain Paysage inc.
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9188 E. info@sparchitecte.ca

PARA||ÈLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-EX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
5	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
4	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
3	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
2	Pour coordination	ICR	25.10.06
1	Pour coordination	ICR	25.09.05

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
ESCALIER #7
DÉTAILS D'ESCALIER - DÉMOLITION

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE: AD702

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-70[illegible]

CHEMIN: G:\Projets-dossiers\DOSSIERS\2023-04 VMTL - RENOV - MARCHÉ MAISONNEUVE\EXECUTION\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE-A-700.pmg

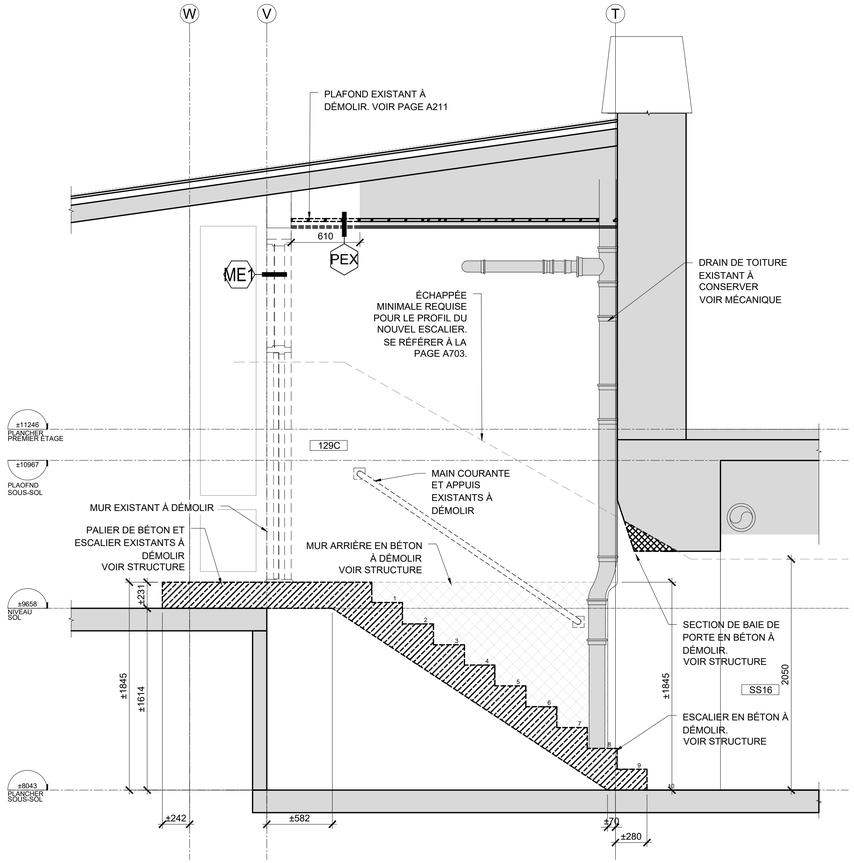

1 AD703 1:25

COUPE - DÉMOLITION ESCALIER D'ISSUE #10

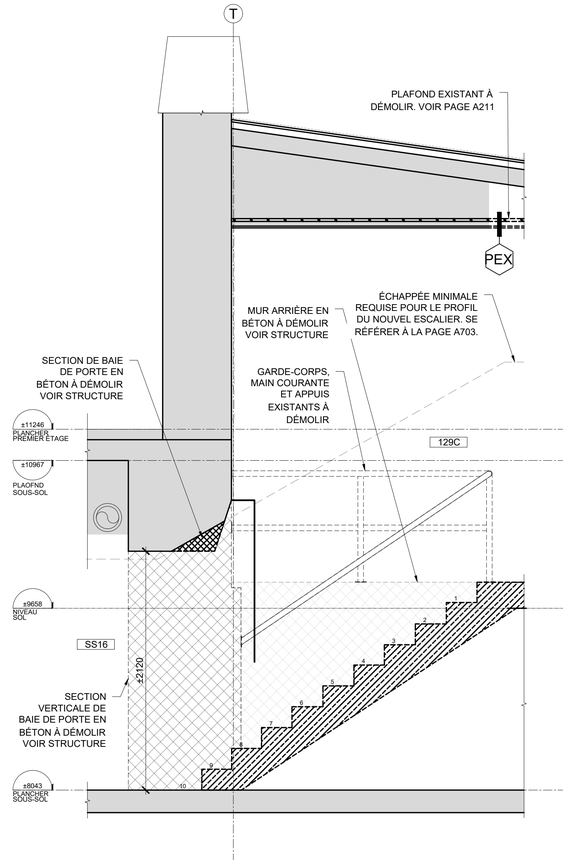

2 AD703 1:25

COUPE - DÉMOLITION ESCALIER D'ISSUE #10

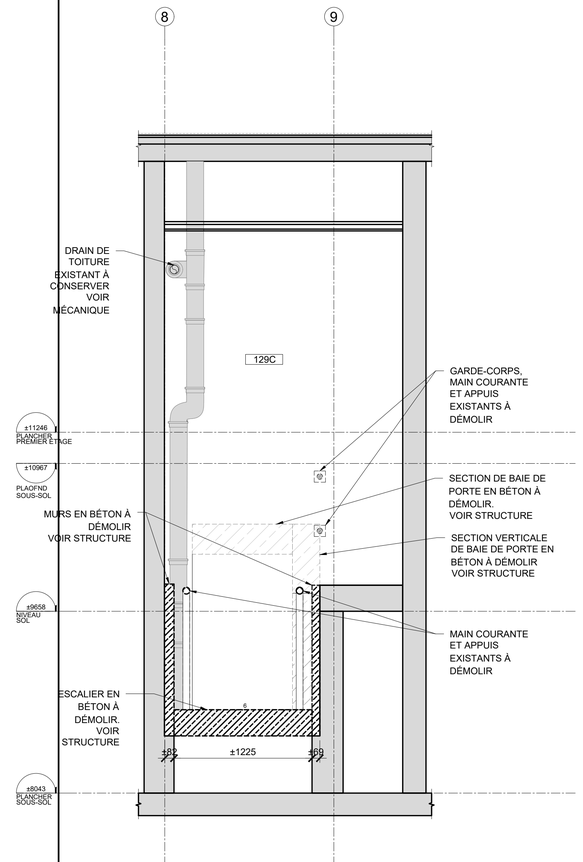

3 AD703 1:25

COUPE - DÉMOLITION ESCALIER D'ISSUE #10

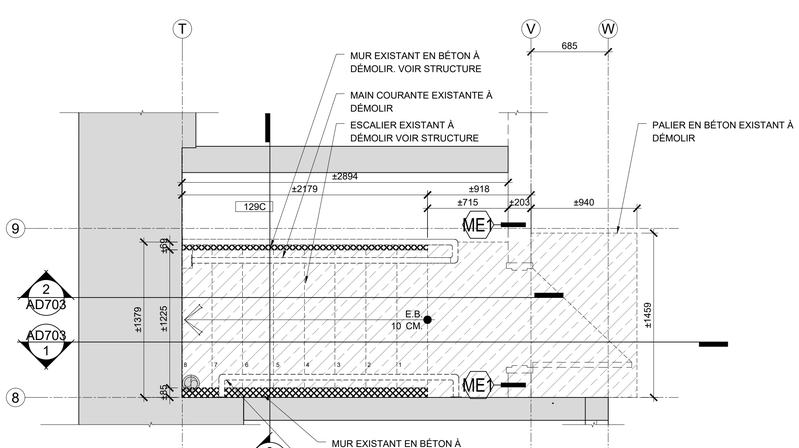

4 AD703 1:25

PLAN AGRANDI RDC - DÉMOLITION ESCALIER D'ISSUE #10

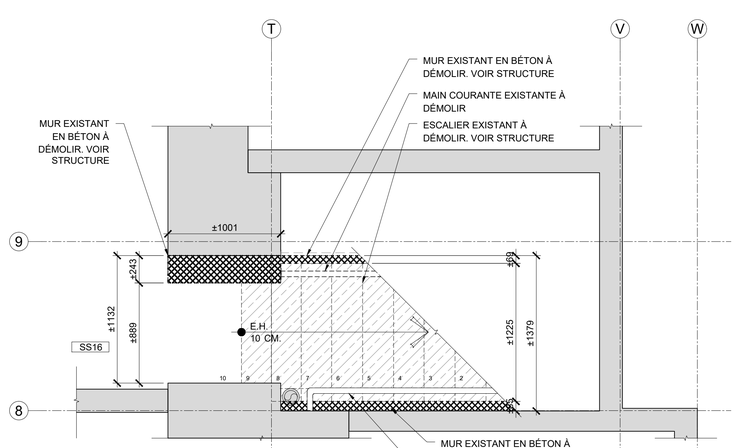

5 AD703 1:25

PLAN AGRANDI SOUS-SOL - DÉMOLITION ESCALIER D'ISSUE #10

LÉGENDE DE DÉMOLITION

- ESCALIERS ET PALIERS EN BÉTON À DÉMOLIR
- MUR EN BÉTON À DÉMOLIR

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

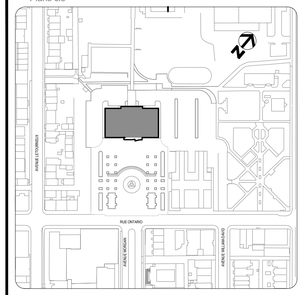

Services professionnels

perraultarchitecture
(Atelier Urbain Paré Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9188 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÉLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME+EX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
5	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
4	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
3	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
2	Pour coordination	ICR	25.10.06
1	Pour coordination	ICR	25.09.05

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
ESCALIER #10
DÉTAILS D'ESCALIER - DÉMOLITION

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE AD703

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-70[illegible]

CHEMIN: \\SPservices\documents\DOSSIERS\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE\5-EXECUTION\04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-703.dwg

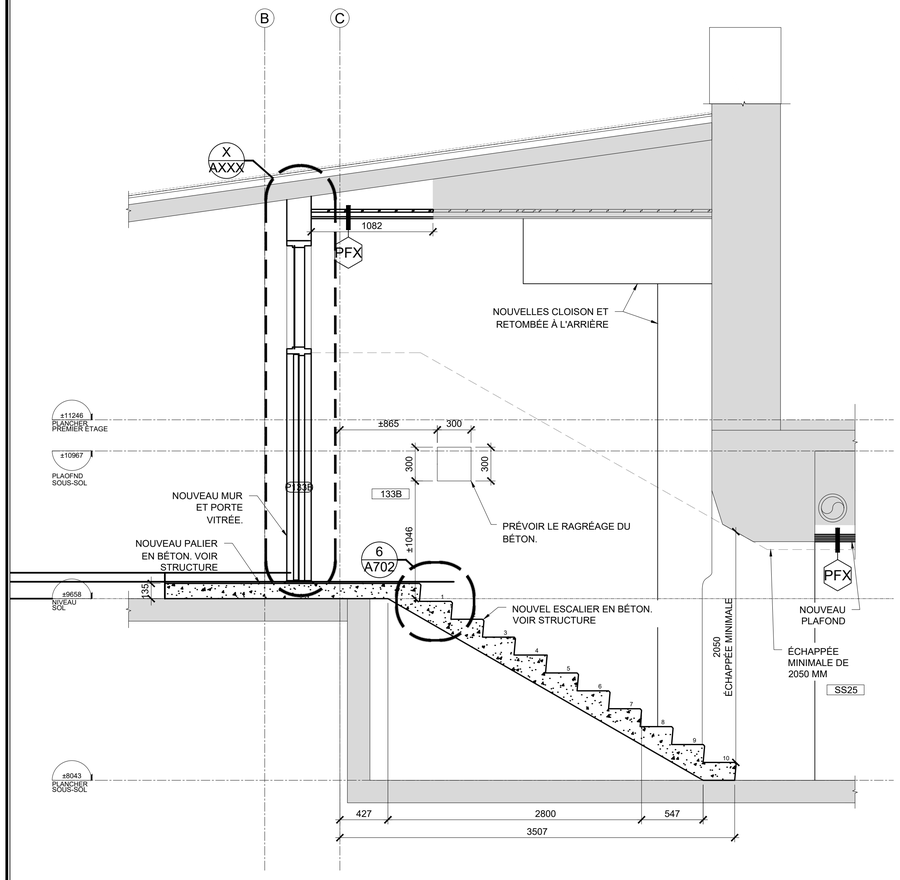

1 A702 COUPE - NOUVEAU ESCALIER D'ISSUE #7
1:25

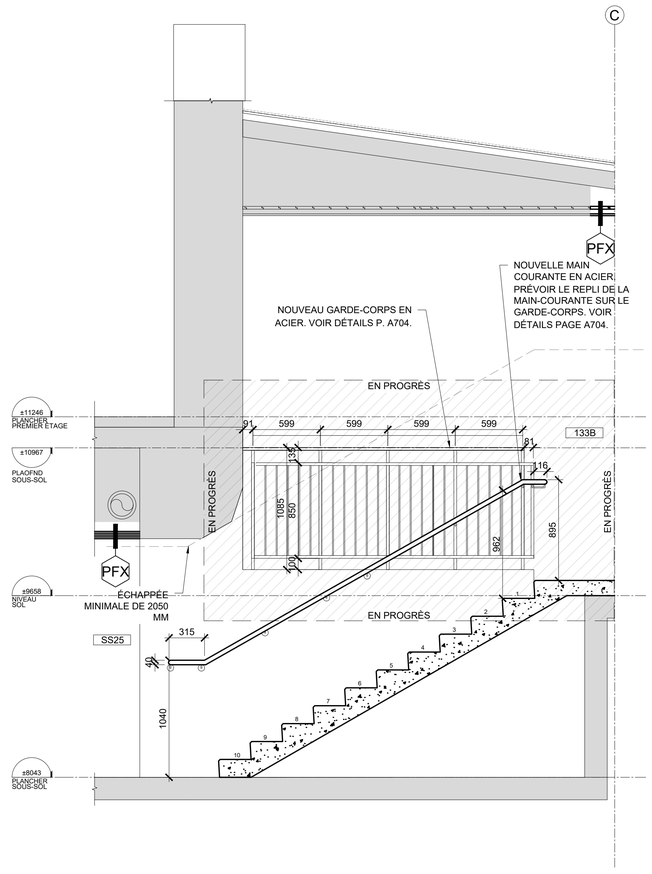

2 A702 COUPE - NOUVEAU ESCALIER D'ISSUE #7
1:25

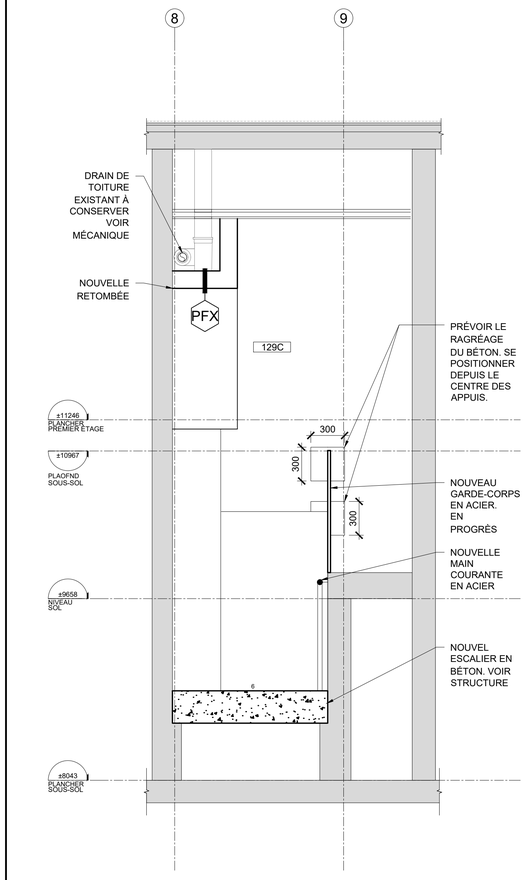

3 A702 COUPE - NOUVEAU ESCALIER D'ISSUE #7
1:25

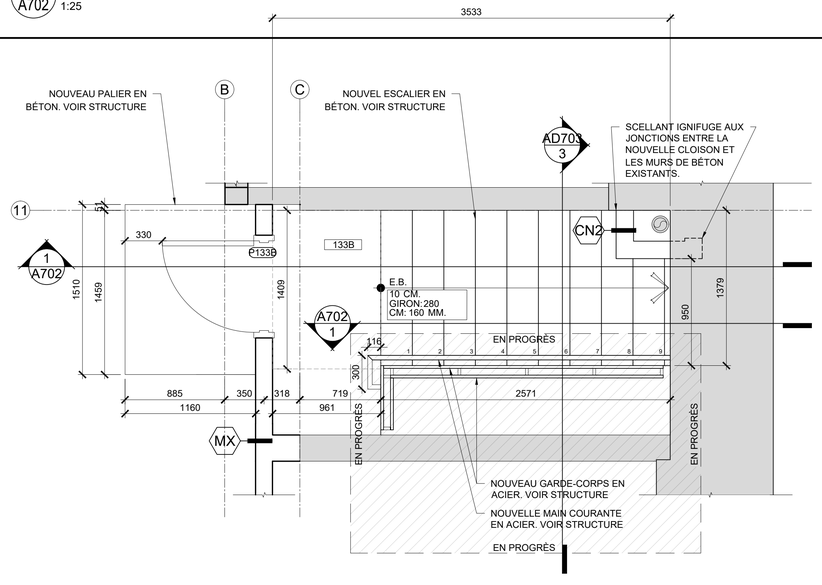

3 A702 PLAN AGRANDI RDC - NOUVEAU ESCALIER D'ISSUE #7
1:25

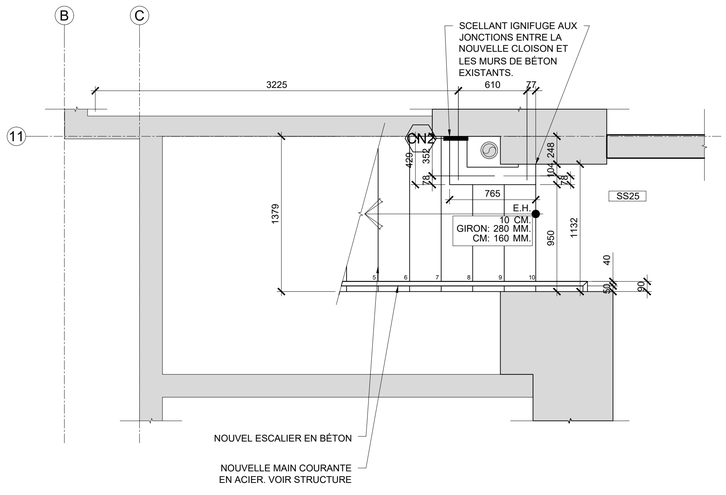

5 A702 PLAN AGRANDI SOUS-SOL - NOUVEAU ESCALIER D'ISSUE #7
1:25

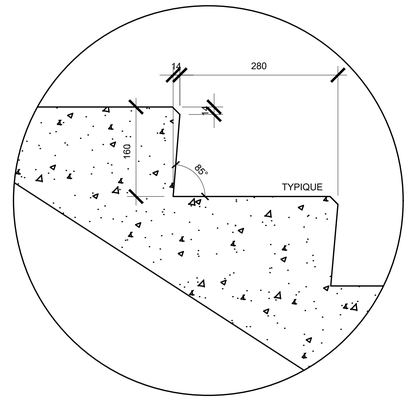

6 A702 AGRANDI - NEZ DE MARCHE ESCALIER D'ISSUE #7
1:5

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

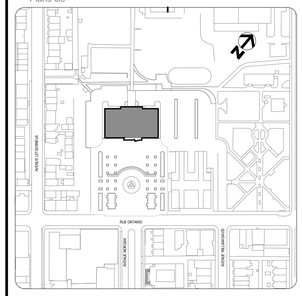

Services professionnels

perraultarchitecture
Atelier Urbain Paré Inc.
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-ex
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
5	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
4	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
3	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
2	Pour coordination	ICR	25.10.06
1	Pour coordination	ICR	25.09.05

RÉVISIONS

SCEAUX

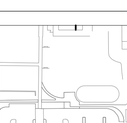

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
ESCALIER #7
DÉTAILS D'ESCALIER - NOUVEAU

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A702

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-70[illegible]

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE L'ARCHITECTE ET NE PEUT ÊTRE REPRODUIT, MODIFIÉ OU UTILISÉ SANS SON AUTORISATION ÉCRITE

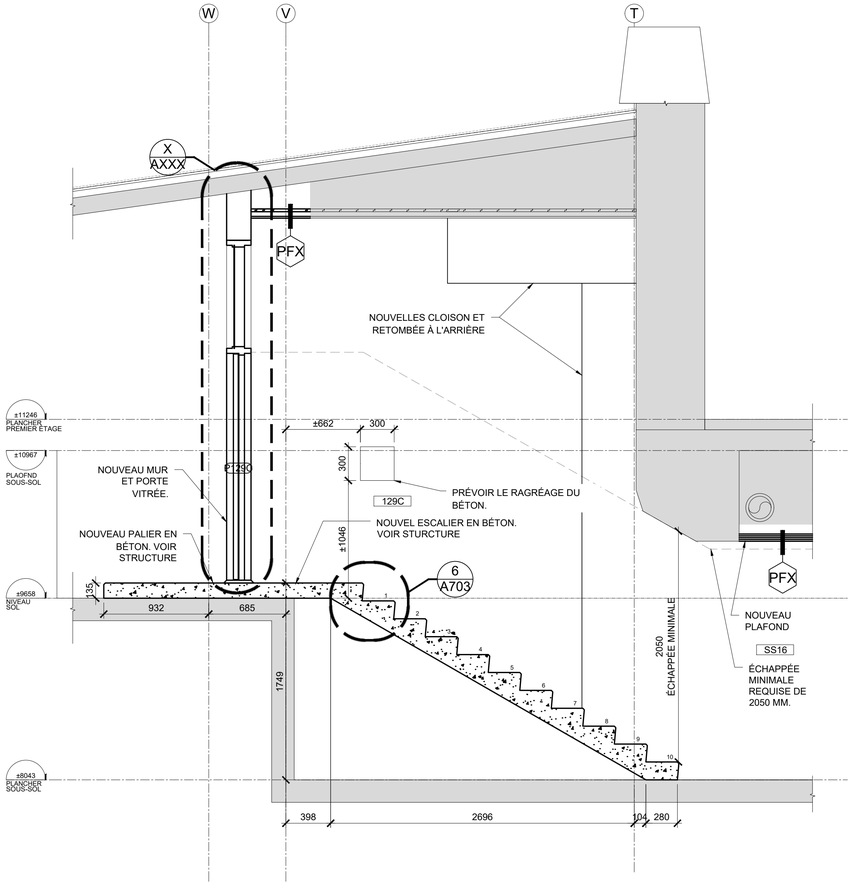

1 A703 COUPE - NOUVEAU ESCALIER D'ISSUE #10
1:25

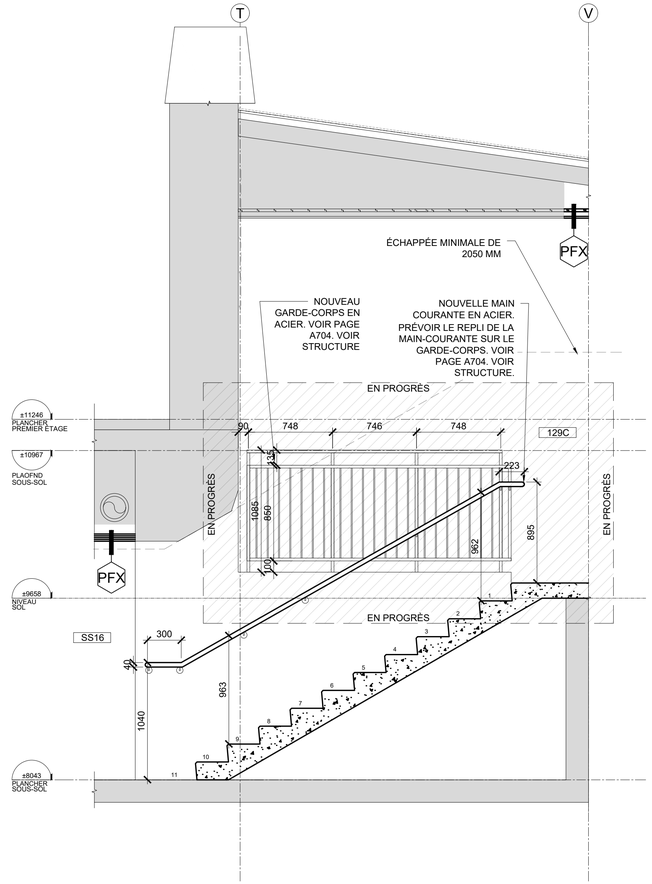

2 A703 COUPE - NOUVEAU ESCALIER D'ISSUE #10
1:25

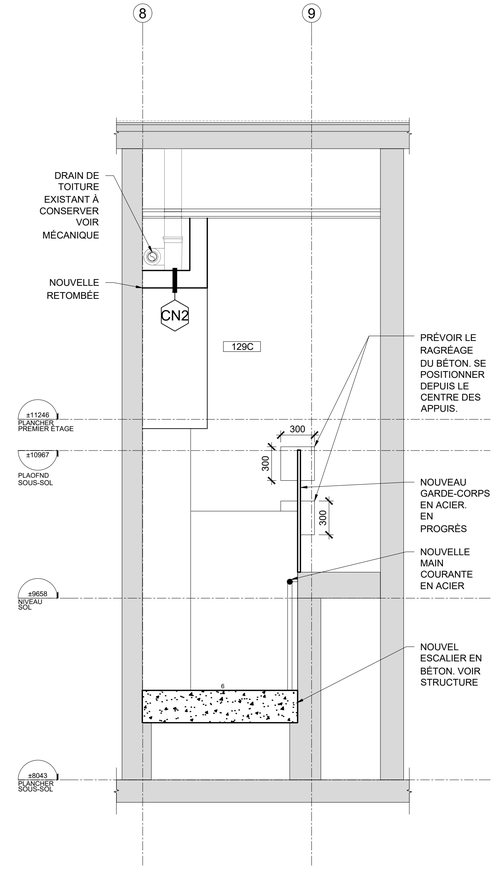

3 A703 COUPE - NOUVEAU ESCALIER D'ISSUE #10
1:25

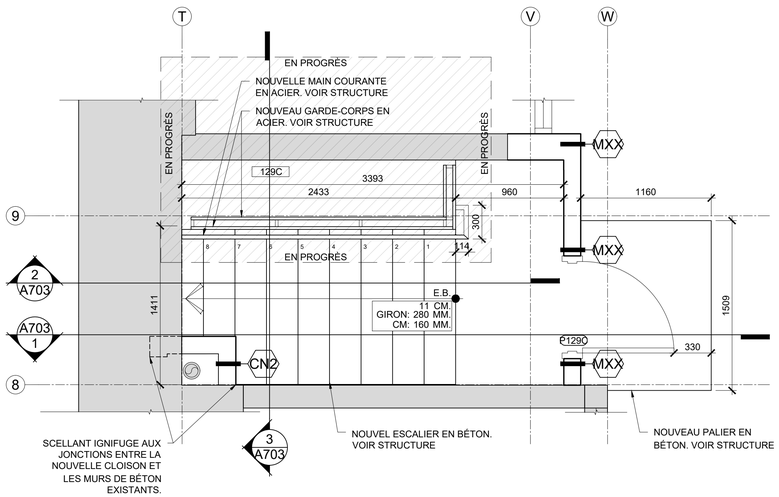

4 A703 PLAN AGRANDI RDC - NOUVEAU ESCALIER D'ISSUE #10
1:25

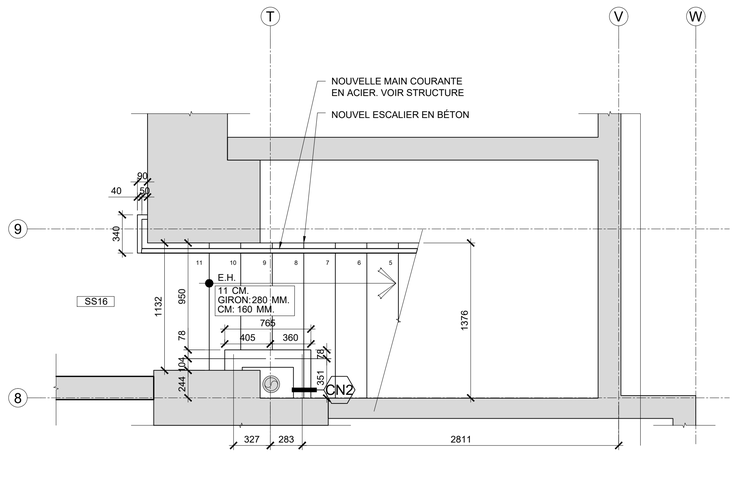

5 A703 PLAN AGRANDI SOUS-SOL - NOUVEAU ESCALIER D'ISSUE #10
1:25

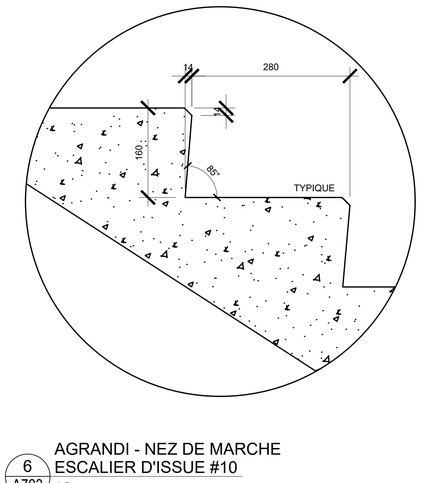

6 A703 AGRANDI - NEZ DE MARCHE ESCALIER D'ISSUE #10
1:5

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

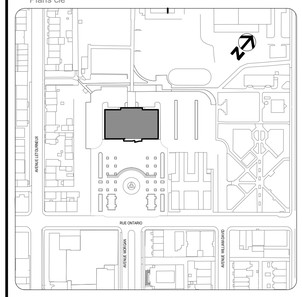

Services professionnels

perraultarchitecture
Atelier Lhoat Frank inc.
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERTS-CONSEILS
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
5	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
4	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
3	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
2	Pour coordination	ICR	25.10.06
1	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.09.05

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
ESCALIER #10
DÉTAILS D'ESCALIER - NOUVEAU

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A703

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-700 dwg

Ce document est la propriété exclusive de Montréal et ne peut être reproduit, modifié ou utilisé sans son autorisation écrite préalable. Tous les droits réservés.

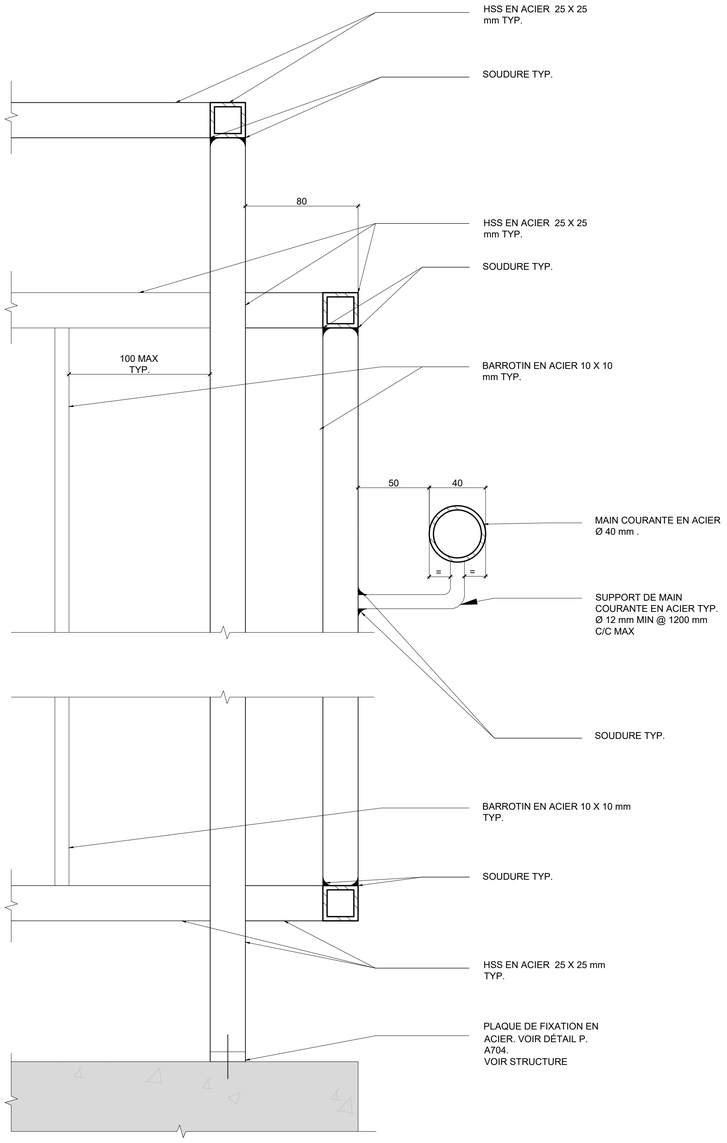

1 A704 DÉTAIL EN COUPE
MAIN COURANTE FIXÉE SUR GARDE-CORPS
1:2

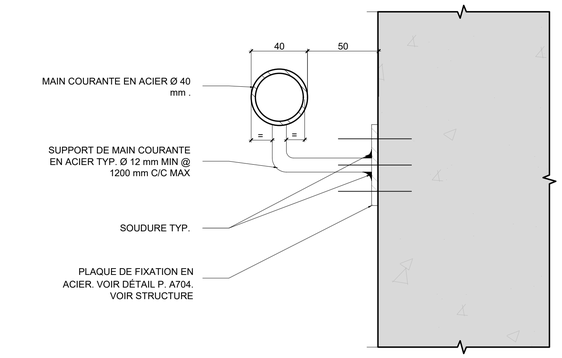

2 A704 DÉTAIL EN COUPE
MAIN COURANTE FIXÉE SUR MUR DE BÉTON
1:2

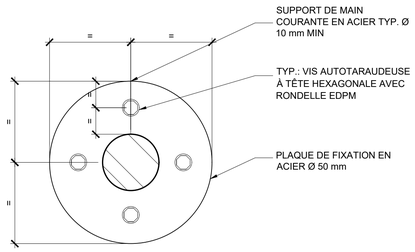

3 A704 DÉTAIL TYPIQUE EN PLAN
PLAQUES DE FIXATION DES SUPPORTS À MAIN COURANTES
1:1

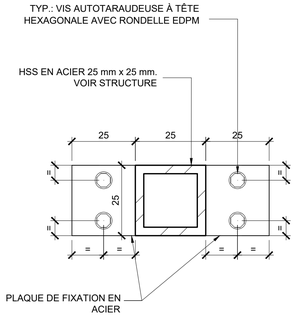

2 A704 DÉTAIL EN PLAN
PLAQUES DE FIXATION DES GARDE-CORPS
1:1

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

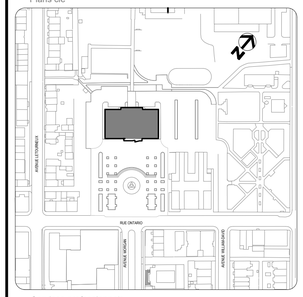

Services professionnels

perraultarchitecture
Atelier Lieux Face Inc.)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
L'EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME-EX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
5	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
4	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
3	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
2	Pour coordination	ICR	25.10.06
1	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.09.05

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec
A 3187
SYLVIE PERRAULT
ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
TYPIQUE - MÉTALLURGIE
DÉTAILS D'ESCALIER - NOUVEAU

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A704

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-70[illegible]

CHEMIN: G:\Partenariats\VMTL\2023\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE\EXECUTION\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-700.dwg

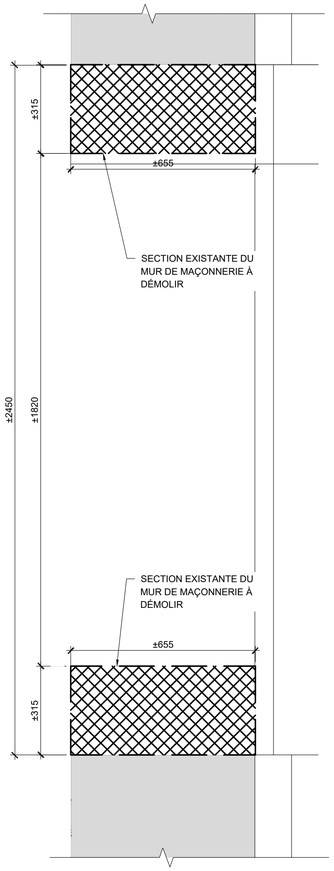

1 A705 PLAN - DÉMOLITION VESTIBULE 113C / 113D 1:10

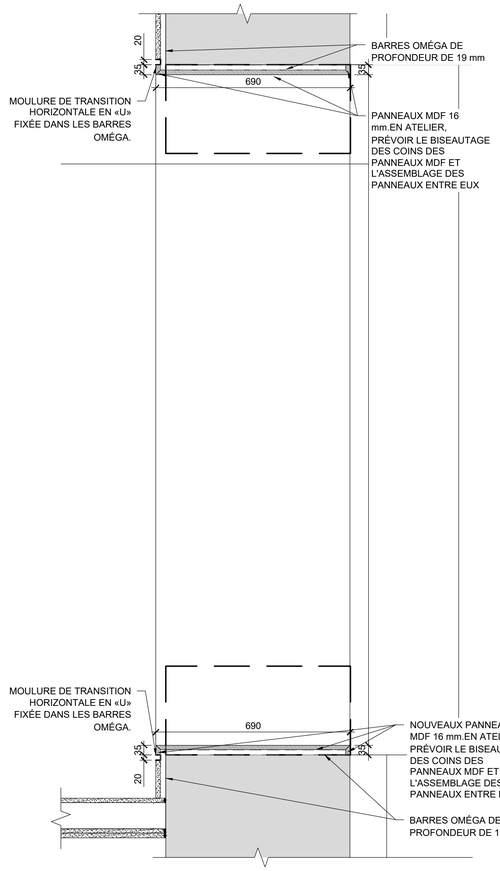

2 A705 PLAN - NOUVEAU VESTIBULE 113C / 113 D 1:10

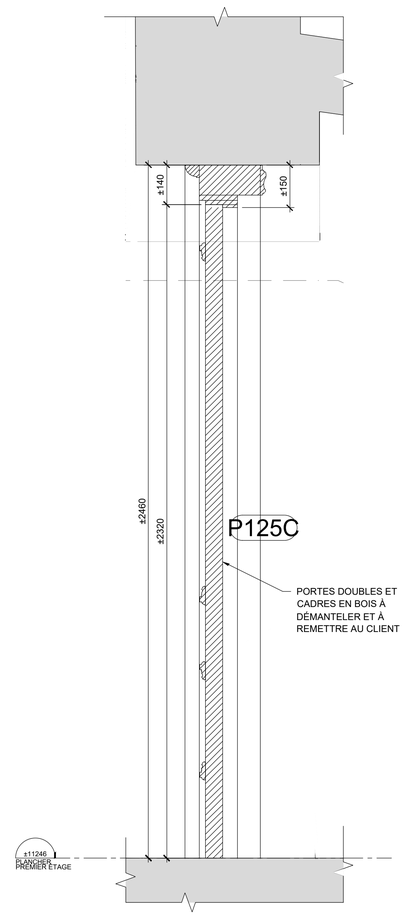

3 A705 COUPE - DÉMOLITION VESTIBULE 113C / 113D 1:10

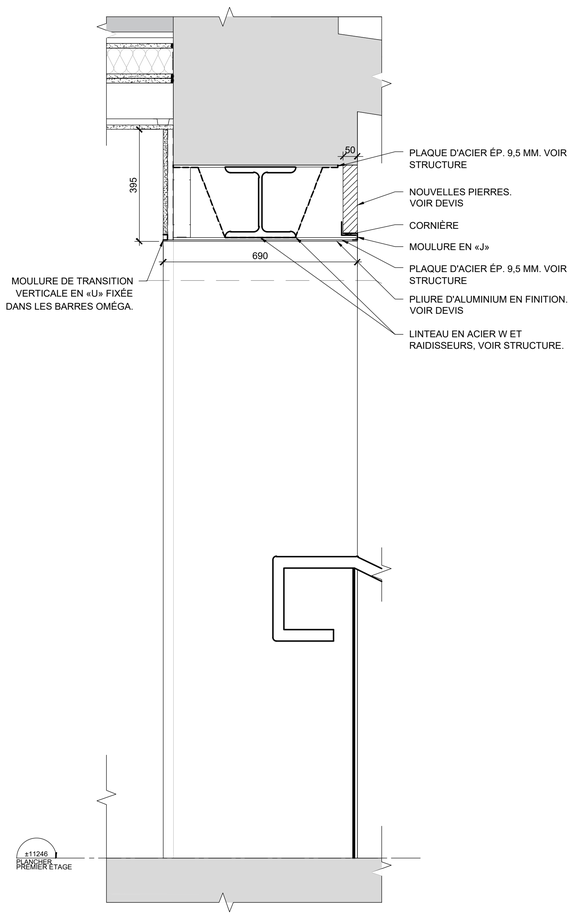

4 A705 COUPE - NOUVEAU VESTIBULE 113C / 113D 1:10

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

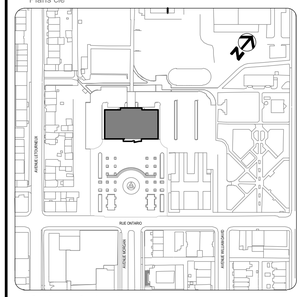

Services professionnels

perraultarchitecture
(Anciennement Perrault Ste-Croix)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54 EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME×X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
1	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
ESCALIER #12
DÉTAILS D'ESCALIER - NOUVEAU

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP/SF/ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A705

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-705.dwg

CHEMIN: G:\Mon ordinateur\projets\POSSIBLES\2023-04 VMTL - RENOV - MARCHÉ MAISONNEUVE\EXECUTION\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-705.dwg

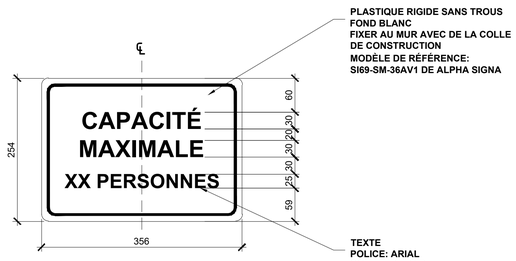

1 A800 DÉTAIL SIGNALISATION
CAPACITÉ MAXIMALE DE PERSONNES
1:5

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

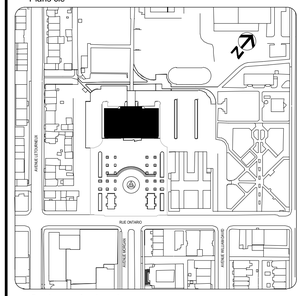

Services professionnels

perraultarchitecture
[Atelier Urban Face inc.]
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic
DIME•X
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp.
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
2	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
1	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17

RÉVISIONS

SCEAUX

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
SIGNALISATION

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A800

CHEMIN: \\SPerrault\dossiers\DOSSIERS\2023-04 VMTL - RENOV - MARCHÉ MAISONNEUVE\03-EXECUTION\2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-800.dwg
FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-800.dwg

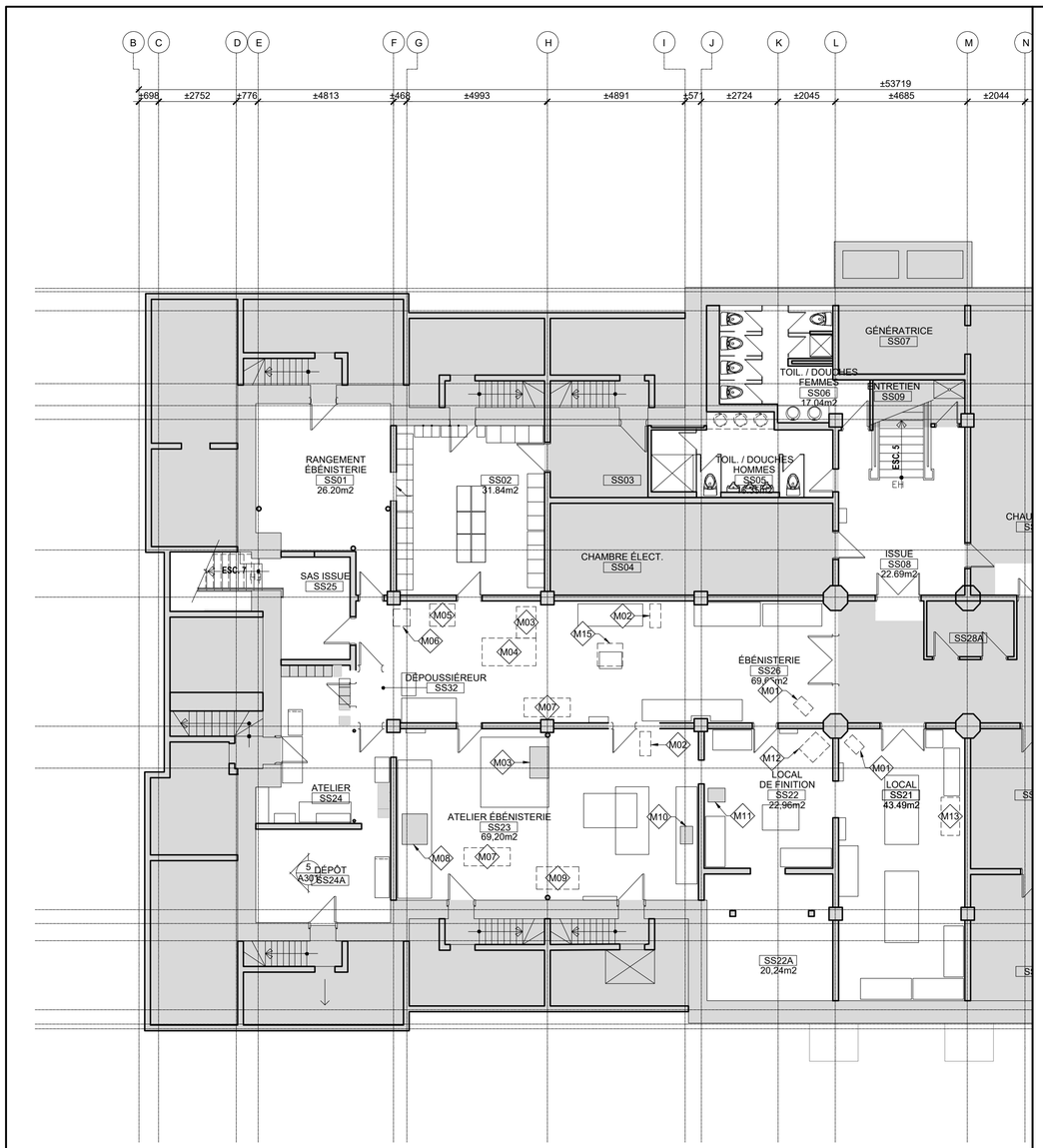

1 A900 PLAN EXISTANT DES ÉQUIPEMENTS D'ÉBÉNISTERIE
1:100

2 A900 PLAN DE RELOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS D'ÉBÉNISTERIE
1:100

LÉGENDE DES ÉQUIPEMENTS:

NOTE: LES ÉQUIPEMENTS EN TRAIT DISCONTINU SONT À RELOCALISER PAR L'ENTREPRENEUR. PRÉVOIR LE DÉBOULONNAGE DES APPAREILS DU PLANCHER ET LE REBOULANAGE AU NOUVEL EMPLACEMENT.
LES ÉQUIPEMENTS OMBRAGÉS DEMEURENT EN PLACE. LES ÉQUIPEMENTS EN POINTILLÉS DANS 1/A900 SONT A DÉBOULONNER ET À REBOULONNER AU NOUVEL EMPLACEMENT À L'EMPLACEMENT INDIQUÉ SUR 2/A900.

- M01 PERCEUSE A COLONNE
- M02 SCIE À RUBAN
- M03 BANC DE SCIE
- M04 TABLE COULISSANTE POUR BANC DE SCIE
- M05 PONCEUSE À COURROIE
- M06 PONCEUSE VERTICALE OSCILLANTE
- M07 DÉGAUCHISSEUSE
- M08 SCIE RADIALE
- M09 RABOTEUSE À FACE SIMPLE
- M10 SCIE À ONGLET
- M11 SCIE À CHANTOURNER
- M12 MORTAISEUSE À BÉDANE
- M13 PONCEUSES DE CONTOUR À MOUVEMENT OSCILLATOIRE
- M14 S.O.
- M15 TABLE À TOUPIE

Les professionnels et l'entrepreneur devront, sous leur propre responsabilité, vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux.

Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

Plans clé

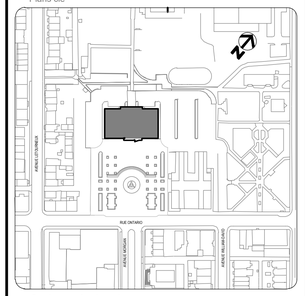

Services professionnels

perraultarchitecture
atelier Urbain Faire (ec)
Architecte
6-220 avenue des pins Ouest
Montréal (Québec) H2W 1R9
T:514-931-9168 E. info@sparchitecte.ca

PARA | ÈLE 54
Architecte et urbaniste
2006 Rue Plessis, Bureau 203
Montréal (Québec) H2L 2Y3
T:450-839-7754

carbonic DIME+eX
Génie mécanique - électrique - gicleur
19 Rue Blainville O suite 205,
Saint-Thérèse, Québec J7E 1X1
T:450-420-8414

exp
Génie décontamination
1441 Rue René-Lévesque O.
Montréal (Québec), Québec H3G 1T7
T:514-931-1080

NO	DESCRIPTION	Par	DATE
8	Pour appel d'offres	ICR	25.12.18
7	Pour transmission patrimoine	ICR	25.11.19
6	Pour coordination 90%	ICR	25.10.17
5	Pour coordination - ajout portée travaux	ICR	25.08.26
4	Définitif 100%	JLP	24.05.02
3	Pour permis	JLP	24.04.08
2	Pour coordination	JLP	24.04.03
1	Préliminaire 100%	JLP	24.01.24

RÉVISIONS

SCEAUX

Ordre des architectes du Québec A 3167 SYLVIE FERRAULT ARCHITECTE

2025-12-18

Montréal
SERVICE DE LA GESTION
ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

TITRE DU PROJET:
2024-017-P
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ANCIEN MARCHÉ PUBLIC DE MAISONNEUVE
4375 Rue Ontario E
Montréal, Québec, H1V 1K5

TITRE DU PLAN:
PLAN DE RELOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS

OUVRAGE:	MANDAT: 2024-017-P	
CONTRAT TRAV. :	CONTRAT PROF. : 2024-017-P	
DESSINÉ PAR: JLP / ICR	VÉRIFIÉ PAR: S.P	GESTIONNAIRE: ET
DATE: 2025-12-18	ÉCHELLE: INDIQUÉE	PAGE A900

FICHIER: 2023-04 VMTL - RENOV-MARCHÉ MAISONNEUVE- A-200

© DROITS D'AUTEUR RÉSERVÉS. CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE PERRAULT ARCHITECTURE ET NE PEUT ÊTRE REPRODUIT EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION ÉCRITE. IMPRIMÉ LE: 18 décembre 2025

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2026/02/16
13:00

(2)

Dossier # : 1269171001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de financement établie entre la Ville de Montréal et Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre de la restauration de la berge de la Rivière-des-Prairies dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est recommandé:

1. d'approuver la convention de financement établie entre la Ville de Montréal et Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre de la restauration de la berge de la Rivière des Prairies dans l'arrondissement de Montréal-Nord ;

2. d'autoriser le greffier adjoint de la Ville de Montréal à signer la convention.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-02-09 11:10

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1269171001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de financement établie entre la Ville de Montréal et Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre de la restauration de la berge de la Rivière-des-Prairies dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'arrondissement de Montréal-Nord, le conseil municipal a autorisé, lors de sa séance du 15 décembre 2025, le dépôt de la demande de soutien financier de l'arrondissement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
Il convient maintenant d'approuver la convention de financement conclue entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autoriser le greffier-adjoint de la Ville de Montréal à la signer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1416 - 15 décembre 2025 - Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier de l'arrondissement de Montréal-Nord à la Communauté métropolitaine de Montréal, Dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'arrondissement.
CE25 2041 - 10 décembre 2025 - Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier de l'arrondissement de Montréal-Nord à la Communauté métropolitaine de Montréal, Dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'arrondissement.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal doit approuver l'entente et autoriser officiellement le greffier adjoint à signer la convention au nom de l'administration municipale. Cette autorisation est obligatoire pour rendre l'entente valide et permettre le transfert des fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 328 4000 poste 5564
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-26

Jérome VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)

Tél : 514-328-4000
Télécop. :

CONVENTION DE FINANCEMENT
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN - PHASE II

Restauration de la berge de la Rivière des Prairies
dans l'arrondissement de Montréal-Nord à Montréal (Dossier : 2024-01)

ENTRE

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, ayant son siège au 1801, avenue McGill College, bureau 1010, Montréal (Québec) H3A 2N4, agissant et représentée par M. Massimo Iezzoni, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution du comité de direction du Programme portant le numéro CD25-TVB2-017 (ci-après appelée la « **Communauté** »);

ET

VILLE DE MONTRÉAL personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de l'article 6 du Règlement RCE 02-004 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes (ci-après appelée la« **Ville**»);

Ci-après collectivement appelées les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la troisième orientation du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé* de la Communauté (ci-après appelé le « **PMAD** »), intitulé « Un Grand Montréal avec un environnement naturel, culturel, paysager et patrimonial conservé et mis en valeur », contient des objectifs relatifs à l'identification des territoire permettant l'atteinte des engagements de la Communauté en matière de conservation des milieux naturels, à l'encadrement des activités dans certains territoires de façon à conserver la biodiversité, à l'accroissement de la canopée du Grand Montréal, et à la protection et la mise en valeur des paysages et du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain;

ATTENDU QUE l'atteinte de ces objectifs est notamment concrétisée par la Trame verte et bleue du Grand Montréal (ci-après appelée la « **TVB** »), qui soutient des projets visant à accroître la protection et la connectivité de notre environnement naturel et à le mettre en valeur;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec (ci-après appelé le « **Gouvernement** ») a convenu d'apporter son soutien financier pour la mise en place et la mise en valeur de la TVB et a conclu avec la Communauté une entente intitulée *Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* (ci-après appelée l'*«* **Entente** »);

ATTENDU QUE l'aide financière gouvernementale doit être complétée de montants provenant de la Communauté et des organismes admissibles dont le territoire est inclus dans celui de la Communauté ou d'autres partenaires de la Communauté;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, la Communauté est dotée, en faveur des municipalités sises sur son territoire, d'un Fonds de développement métropolitain constitué par le Règlement numéro 2002-13;

ATTENDU QUE ce Fonds vise à susciter l'essor économique et social du territoire et, à cette fin, il supporte financièrement les interventions de développement de nature métropolitaine qui s'inscrivent dans la poursuite des compétences de la Communauté en privilégiant les interventions ayant un impact sur plus d'une municipalité de son territoire;

ATTENDU QUE la mise en place de la TVB sur le territoire de la Communauté s'inscrit dans les projets de développement favorisés par le Fonds de développement métropolitain et que le conseil de la Communauté a établi, dans le cadre de ce Fonds, le *Programme d'aide financière pour les projets municipaux contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – Phase II*, suivant la résolution numéro CC20-033 (ci-après appelé le « **Programme** »);

ATTENDU QUE le projet de restauration de la berge de la Rivière des Prairies dans l'arrondissement de Montréal-Nord à Montréal (ci-après appelé le « **Projet** ») a été approuvé par le comité de direction du Programme et qu'il y a ainsi lieu de pourvoir aux modalités de son financement par la présente convention (ci-après appelée « **Convention** ») ;

ATTENDU QUE l'acceptation de la présente contribution financière peut être faite par l'intermédiaire du comité exécutif de la Ville, lequel agit aux présentes pour le conseil d'agglomération conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* ;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes et le texte des annexes a préséance sur celui du préambule qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

La Convention et l'aide financière à laquelle elle donne droit ne sont pas et ne peuvent pas être interprétées comme constituant une association en vue de former une société ou une entreprise, ni comme constituant un contrat de mandat entre la Communauté et la Ville.

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS

Dans la Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1. **« Annexe A » :** les terrains visés par le Projet;

2.2. **« Annexe B » :** les activités de communication;

2.3. **« Annexe C » :** les éléments de visibilité;

2.4. **« Projet » :** le Projet de la Ville pour la réalisation duquel la Communauté lui fournit l'aide financière prévue à l'article 6 de la Convention, lequel est plus amplement décrit à l'article 4.1.

ARTICLE 3 - OBJET DE LA CONVENTION

La Convention établit les obligations respectives de la Ville et de la Communauté en ce qui a trait aux conditions et modalités de versement de l'aide financière consentie par le Gouvernement et la Communauté pour la réalisation du Projet en fonction des prescriptions du Programme.

En font partie, tous les engagements et obligations découlant de l'Entente, du Programme, et le cas échéant, des conditions spécifiques au Projet approuvées par le comité exécutif de la Communauté. En cas de conflit, les uns prévalent par rapport aux autres dans l'ordre qui suit : l'Entente, le Programme, les conditions spécifiques approuvées par le comité de direction du Programme ou le comité exécutif de la Communauté, le cas échéant, et la Convention.

ARTICLE 4 - OBLIGATION DE LA VILLE

La Ville est entièrement responsable de la réalisation du Projet et de veiller au respect des délais et du cadre budgétaire prévus.

La Municipalité doit supporter la totalité des engagements financiers jusqu'à ce que le Projet soit entièrement achevé.

La Ville doit supporter ses engagements financiers jusqu'à ce que chacune des étapes du Projet prévues au calendrier de versement du Programme soit entièrement achevée, soit :

Étape 1) Réception des plans et devis pour construction ainsi que toute autorisation requise;

Étape 2) Réalisation de 50 % des travaux identifiés à la convention de financement;

Étape 3) Fin des travaux identifiés à la convention de financement;

Étape 4) Libération des retenues de garanties imposées à l'entrepreneur.

Plus particulièrement, la Ville s'engage à :

4.1. Réaliser le Projet décrit plus bas, selon les modalités de réalisation qui y sont prévues et conformément aux spécifications du Programme et n'y apporter aucun changement significatif sans l'accord de la Communauté.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la restauration de la berge de la Rivière-des-Prairies située en aval du pont Pie-IX, sur la rive droite, à la jonction de la rivière et du parc Aimé-Léonard qui se trouve au nord du boulevard Gouin Est. Les travaux comportent les étapes suivantes :

- Préparation du site : accès, clôture de chantier, barrières à sédiments et rideau de turbidité, protection des arbres de parc;

- Démolition : retrait dans la berge et la plage des blocs de béton (environ 130) et des amas de morceaux d'asphalte, retrait de l'asphalte du sentier et d'une clôture en maille présents dans la zone aval, éradication d'une colonie de renouée du Japon et des nerpruns présents dans le littoral hors de la zone d'excavation des talus, abattage d'arbres (frênes, érables à giguère, , arbres dangereux ou malades), élagage des arbres riverains jusqu'à un maximum de 2 m de hauteur et excavations (dans la berge et sentier pédestre à démolir);

- Adoucissement, stabilisation et réaménagement du talus;

- Réaménagement du replat riverain (terre, paillis semences, gazon en plaque);

- Aménagements fauniques;

- Aménagements de mise en valeur (sentiers, bases de béton pour bancs de parc);

- Plantation des végétaux.

Le projet est situé sur les lots 2 210 108 et 1 301 614 du Cadastre du Québec qui sont des propriétés gouvernementales. La Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a émis à l'arrondissement de Montréal-Nord, le 4 août 2025, un consentement à titre de gestionnaire du domaine hydrique de l'État pour les travaux. Ce consentement est conditionnel à l'engagement de l'arrondissement à mener à terme le processus de régularisation de l'ouvrage de stabilisation des berges.

4.2. Assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Communauté ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 6.1.2 de la Convention.

4.3. Respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables et, sans limiter la généralité de ce qui précède, particulièrement en matière d'adjudication des contrats, de travail et d'environnement. La Ville doit s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé dans le cadre de la réalisation du Projet.

Lorsque requis, la Ville s'engage également à obtenir les autorisations environnementales nécessaires. La Ville doit alors fournir ces autorisations à la Communauté avant le début des travaux.

4.4. Respecter les règles d'éthique et de gestion usuelles et éviter toute situation mettant en conflit son intérêt, l'intérêt personnel de ses élus et employés ou créant l'apparence d'un tel conflit.

4.5. Réaliser une rencontre de démarrage avec un représentant de la Communauté visant à établir le calendrier des travaux et la coordination des demandes de réclamation financière et des activités de communication. Effectuer, avec un représentant de la Communauté, une ou des visites du site pendant la réalisation du Projet. Une première visite du site est exigée préalablement au versement de l'aide financière après la réalisation de 50 % des travaux identifiés à la convention de financement. Une visite est réalisée lorsque l'ensemble des travaux est complété. Cette visite peut se faire lors de la réalisation des activités de communication prévues à la convention.

4.6. Tenir la Communauté informée de façon périodique de l'état d'avancement du Projet (échéancier à jour, pourcentage d'avancement du Projet ainsi que l'ensemble des informations concernant l'obtention des autorisations gouvernementales requises pour la réalisation du Projet). Ces informations peuvent être transmises à la Communauté sous forme de courriel, de rencontre ou par tout autre moyen convenu entre les Parties.

4.7. Effectuer les travaux et la surveillance des travaux selon les règles de l'art.

4.8. Assurer l'accessibilité publique à l'immeuble où sont réalisés les travaux et au Projet identifiés à l'article 4.1 pendant une période d'au moins quarante (40) ans à compter de la date de la fin des travaux, et ce, gratuitement ou en établissant une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté.

4.9. Assurer la conservation des milieux naturels acquis par des mesures appropriées et voir à leur administration et à leur utilisation conformément aux objectifs de conservation du PMAD.

4.10. Si l'immeuble est accessible au public, cette accessibilité doit être gratuite ou en établissant une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté.

4.11. Garantir le maintien de ses droits dans l'immeuble où sont réalisés les travaux identifiés à l'article 4.1.

4.12. D'une part, assumer seule toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la Convention et d'autre part à tenir le Gouvernement, la Communauté et leurs représentants indemnes de toute action, réclamation ou demande pouvant résulter de l'exécution de travaux relatifs au Projet décrit à l'article 4.1. et prendre fait et cause pour eux advenant toute réclamation ou poursuite judiciaire pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux mêmes fins.

4.13. Tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts à l'égard des coûts relatifs au Projet. Faire la preuve, à la satisfaction de la Communauté, des dépenses admissibles et de leur paiement. Rendre accessible à ses représentants

et à ceux du Gouvernement pour fins de suivi ou de vérification, tous ses livres comptables, comptes et registres se rapportant au Projet. Fournir sur demande tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature relatifs au Projet à toute personne autorisée par le Gouvernement ou par la Communauté afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre des copies. Les pièces justificatives originales si elles n'ont pas été fournies à la Communauté et les registres afférents à tous les coûts ayant fait l'objet d'une aide financière en vertu de la Convention doivent être conservés par la Ville pour une période d'au moins sept (7) ans après la date de la fin de l'Entente sous réserve de l'application d'autres dispositions légales pertinentes.

4.14. S'assurer que les entreprises et leurs sous-traitants faisant affaire avec la Ville soient soumis, dans leurs contrats respectifs, aux obligations visant à permettre d'effectuer toute activité de vérification par les représentants de la Communauté ou du Gouvernement.

4.15. Compléter le Projet et déposer auprès de la Communauté la demande de réclamation financière complète comprenant les pièces justificatives afférentes au plus tard le 31 août 2026.

4.16. En cas de défaut, la Ville doit rembourser à la Communauté, à compter du défaut, le montant de l'aide financière reçue.

4.17. Affecter le montant de l'aide financière versée par la Communauté exclusivement aux fins pour laquelle elle a été allouée, soit au remboursement des paiements comptants effectués lors de la réalisation du Projet, et, le cas échéant, rembourser à la Communauté toute somme utilisée à des fins autres que celles prévues à la Convention.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ

La Communauté assure le suivi des engagements financiers contenus dans la Convention.

Plus particulièrement, la Communauté s'engage à verser à la Ville, en considération de l'exécution par cette dernière de toute et chacune de ses obligations, une aide financière pour la réalisation de son Projet, aux conditions et selon les modalités énoncées au Programme et à la Convention, dont la Ville reconnaît avoir pris connaissance.

ARTICLE 6 - MODALITÉS ET VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

6.1. Établissement des dépenses admissibles et du montant d'aide financière

La Communauté verse à la Ville une contribution financière équivalente aux deux tiers (2/3) des dépenses admissibles réellement déboursées pour la réalisation du Projet, cette contribution étant assumée à parts égales par le Gouvernement (1/3) et par la Communauté (1/3), jusqu'à concurrence de la contribution maximale totale fixée à la Convention. Les dépenses admissibles sont celles établies au Programme.

6.1.1. Source de financement supplémentaire

Le Projet ne peut faire l'objet d'une source de financement supplémentaire ou alternatif d'un autre organisme, sauf celle indiquée plus bas. Toute autre source de financement supplémentaire ou alternatif doit être déclarée à la Communauté et est prise en considération dans l'établissement des contributions municipale et métropolitaine.

Aide financière supplémentaire :	Oui
Source de financement :	Programme Affluents Maritime
Montant :	300 000 $

6.1.2. Contribution maximale totale

Malgré toute autre disposition, la contribution maximale totale pouvant être versée à la Ville par la Communauté, constituée de la part du Gouvernement et de la part métropolitaine, ne peut excéder le montant de 1 210 279 $, incluant les taxes nettes.

Tous les coûts de réalisation du Projet au-delà de cette contribution maximale totale assumée par le Gouvernement et par la Communauté sont uniquement à la charge de la Ville.

La contribution versée en vertu de la Convention sera ajustée, advenant un financement supplémentaire ou alternatif, afin que l'aide financière provenant de source gouvernementale respecte les règles de cumul de tout autre programme gouvernemental contribuant au montage financier pour la réalisation du Projet ou n'excède pas 70 % des coûts et dépenses admissibles, selon le seuil de contribution gouvernementale le plus restrictif.

La Communauté n'accorde une aide financière à la Ville pour les taxes applicables que pour les taxes dites nettes, c'est-à-dire en déduisant toute forme de remboursement, d'aide, d'exemption ou d'exonération dont bénéficie la Ville selon les règles en vigueur.

Les taxes nettes constituant une dépense admissible sont celles réellement versées déduction faite de la totalité de la taxe sur les produits et services de même que de la partie de la taxe de vente du Québec qui sont remboursées aux municipalités selon les normes en vigueur.

6.2. Demande de réclamation

6.2.1. Vérification

Une fois le Projet réalisé, celui-ci peut faire l'objet d'une vérification de la part de la Communauté avant le paiement.

6.2.2. Demande écrite

L'aide financière est versée à la Ville, sur présentation écrite d'une demande de réclamation des dépenses réelles, engagées et payées, à la suite de la réalisation du Projet admissible.

6.2.3. Pièces justificatives

La réclamation doit être accompagnée :

- des factures originales ou de copies certifiées conformes aux originales par le greffier (ou le secrétaire d'arrondissement) ou le trésorier;

- des photocopies de chèques recto verso ou un relevé bancaire montrant les détails des chèques (nom du fournisseur, montant, date, numéro de facture, etc.);

- la preuve d'encaissement émise par l'institution bancaire démontrant que les dépenses ont été effectivement engagées et payées pour la réalisation des travaux admissibles du Projet décrit à l'article 4.1.

- le décompte progressif final ou le décompte progressif par paiement ainsi qu'un bilan faisant état des aménagements réalisés dans le cadre du Projet.

S'il y a lieu, la Ville doit joindre à sa réclamation une copie de la lettre officielle d'acceptation à d'autres programmes de financement qui mentionne les dépenses admissibles et les dépenses couvertes par les autres montants d'aide financière. Une fois le Projet complété, la Ville admissible devra également fournir à la Communauté :

- le coût final de son Projet.

- un bilan (et si disponibles, les plans tels que construits) faisant état des aménagements réalisés et des changements apportés au Projet décrit dans la demande de financement, le cas échéant.

6.2.4. Paiement

Pourvu que les conditions inscrites à la convention de financement soient respectées et sur présentation d'une demande de réclamation des dépenses réelles, engagées et payées, le versement de l'aide financière est payable au comptant par la Communauté en un seul versement à la fin du Projet ou à la fin de chaque étape prévue au calendrier de versement présenté dans le Programme, comme suit :

1. Un premier versement équivalent jusqu'à 20 % au plus de la part de la contribution financière à la suite de la réception des plans et devis pour construction ainsi que de toute autorisation gouvernementale requise pour la réalisation du Projet;

2. Un deuxième versement équivalent jusqu'à 50 % au plus de la part de la contribution financière à la suite de la réalisation de 50 % des travaux du Projet identifié à l'article 4.1;

3. Un troisième versement équivalent jusqu'à 100 % au plus de la part de la contribution financière à la fin des travaux du Projet identifié à l'article 4.1;

4. Un quatrième versement facultatif à la demande de la Ville, après libération des retenues de garantie imposées à l'entrepreneur.

La Communauté se réserve le droit de verser l'aide financière après vérification par celle-ci des actes notariés, des pièces justificatives, des registres, des dossiers et des comptes et du paiement des frais accessoires liés au Projet, de même qu'après avoir vérifié que toutes les conditions et modalités liées au Programme et à la Convention soient respectées.

La Communauté se réserve aussi le droit de verser l'aide financière que si la part représentant la contribution du Gouvernement devant être versée au préalable à la Communauté l'a été.

ARTICLE 7 - <u>ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET ÉLÉMENTS DE VISIBILITÉ</u>

La Ville s'engage à :

a) Faire en sorte que la présence du Gouvernement et de la Communauté, notamment leur nom et leur image institutionnelle, soit reconnue, affichée et associée à leur statut de partenaire financier dans l'ensemble des outils de communication produits dans le cadre du Projet;

b) Réaliser les activités de communication et à assurer les éléments de visibilité respectivement énoncés aux annexes B et C jointes à la Convention pour en faire partie intégrante;

c) Déposer à la Communauté un rapport démontrant que les engagements pris en vertu des paragraphes a) et b) ont été respectés.

ARTICLE 8 - <u>DÉFAUT</u>

Il y a défaut si la Ville n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la Convention.

ARTICLE 9 - <u>RECOURS</u>

En cas de défaut de la Ville, la Communauté peut, après avoir signalé le défaut à la Ville et lui avoir accordé un délai de trente (30) jours pour y remédier, se prévaloir, d'un ou de plusieurs des recours suivants :

a) Réviser le niveau de l'aide financière et en aviser la Ville;

b) Suspendre le versement du soutien financier;

c) Exiger le remboursement partiel ou total de l'aide financière ayant fait l'objet de versement;

d) Résilier la Convention pour tout versement non effectué;

e) Annuler la Convention, tout versement ayant été effectué devenant alors exigible et remboursable immédiatement en entier;

f) Exiger de la Ville aux frais de cette dernière, toutes les garanties et sûretés nécessaires pour garantir le remboursement des montants prévus à la Convention.

Lorsque la Communauté se prévaut du présent article, elle avise la Ville par écrit du ou des moyens qu'elle entend utiliser. L'avis de la Communauté prend effet à la date de sa réception par la Ville.

Le fait que la Communauté n'exerce pas un recours ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

ARTICLE 10 - <u>RÉSILIATION SANS POSSIBILITÉ DE REMÉDIER AU DÉFAUT</u>

La Communauté se réserve le droit de résilier, en tout temps, la Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par la Ville si :

1° la Ville lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;

2° elle est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée;

3° la Ville fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la Convention.

Dans les cas prévus aux paragraphes 1° et 2°, la Convention sera résiliée à compter de la date de réception par la Ville d'un avis de la Communauté à cet effet. La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure. La Communauté cessera à cette date tout versement de l'aide financière.

Dans les cas prévus au paragraphe 3°, la Communauté peut transmettre un avis écrit de résiliation à la Ville et celle-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans l'avis et en aviser la Communauté, à défaut de quoi, la Convention sera automatiquement résiliée à compter de la date de la réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Dans les cas prévus aux paragraphes 1° et 3°, la Communauté se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation. La Ville s'engage à lui rembourser ces sommes sur demande.

La Ville convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Communauté en raison de la résiliation de la Convention.

ARTICLE 11 - <u>PROLONGATION DE DÉLAIS</u>

La Ville peut demander une prolongation de délai pour le parachèvement du Projet en faisant une demande par écrit à la Communauté. Toute demande de prolongation de délai doit exposer en détail les raisons de cette demande de prolongation.

La prolongation de délai peut être autorisée par la Communauté à sa seule discrétion et pour une période qu'elle détermine. L'autorisation de prolongation de délai n'aura effet que si elle est accordée par écrit.

ARTICLE 12 - DURÉE

À moins de dispositions à l'effet contraire, la Convention prend effet à la date de sa signature par les Parties et se termine à la date où les obligations de chacune d'elles seront accomplies et n'est pas sujette au renouvellement par reconduction tacite.

Nonobstant la fin de la Convention, il est entendu que l'article 7 b) ainsi que les annexes B et C continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 13 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1. Lois applicables et juridiction

La Convention est régie par les lois du Québec. Les Parties s'engagent à ce que la présente entente soit considérée comme ayant été exécutée dans le district judiciaire de Montréal et la reconnaissent comme telle. Tout litige survenant en rapport avec la Convention sera de la compétence du tribunal du district judiciaire de Montréal.

13.2. Divisibilité

Une disposition de la Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3. Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.4. Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 12090, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1B 2Z1 et tout avis doit être adressé à l'attention du greffe et de M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Élection de domicile de la Communauté

La Communauté fait élection de domicile au 1801, avenue McGill College, bureau 1010, Montréal (Québec) H3A 2N4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Service du Secrétariat, affaires juridiques, conformité et consultations.

ARTICLE 14 - <u>SIGNATURE</u>

Les Parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des clauses de la Convention.

La Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AUX ENDROITS ET DATES CI-APRÈS MENTIONNÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE :

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

_____ _ _____

Massimo Iezzoni — Date
Directeur général

VILLE DE MONTRÉAL

_____ _____

Me Dominico Zambito
Greffier adjoint

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le xx jour de xxx 2025 (Résolution CE25 0xxx)

ANNEXE A

Terrains visés par le Projet

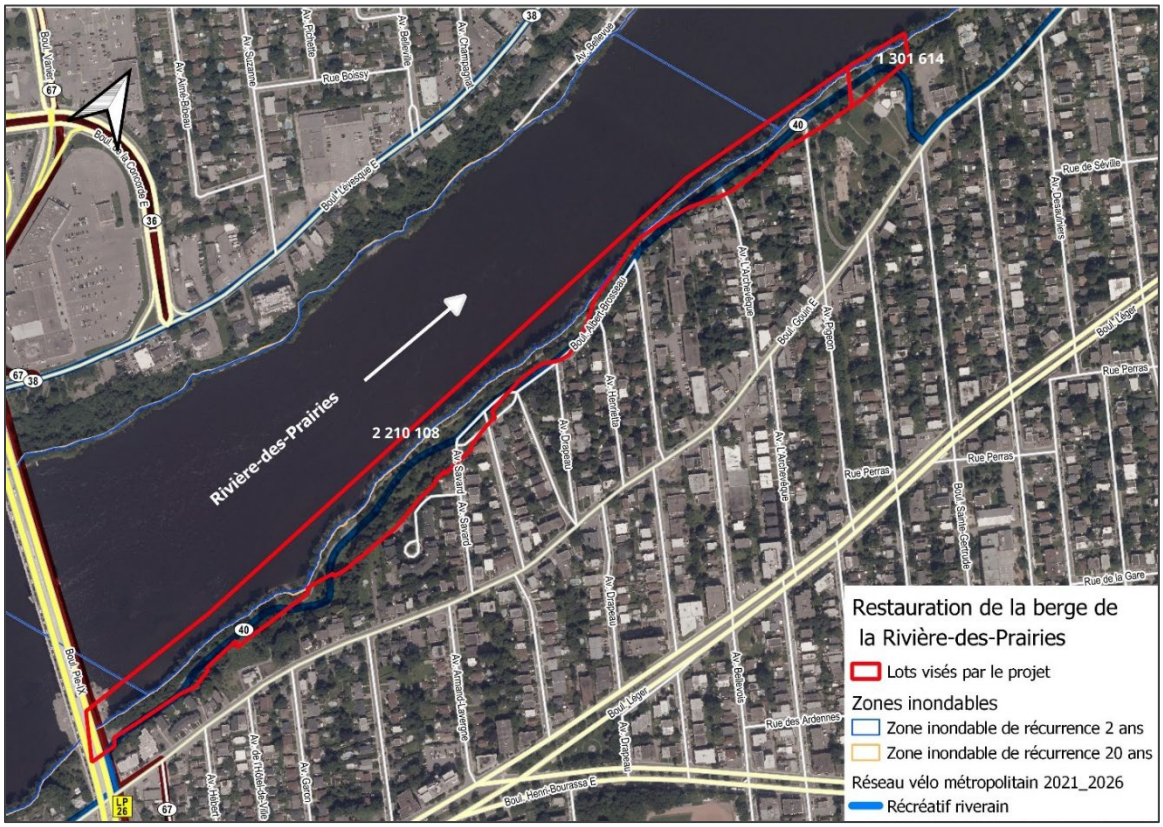

Figure 1 Localisation du projet

ANNEXE B

Activités de communication

La Ville s'engage à réaliser les activités de communication suivantes :

- Produire et installer, au cours de la phase de réalisation du Projet, un panneau de chantier faisant connaître minimalement les éléments ci-après décrits, à moins d'une autre entente écrite entre les Parties :
    - le titre du Programme;
    - la nature du projet, laquelle doit être brève et précise;
    - le montant total de l'investissement;
    - les partenaires, avec leur signature respective.
- Publier un communiqué conjoint annonçant le parachèvement du Projet;
- Installer une plaque signature, aux fins de signaler en permanence, sur le ou les lieux de réalisation du Projet, la participation de la Communauté et du Gouvernement à son financement;
- Faire une annonce officielle.

ANNEXE C

Éléments de visibilité

La Ville s'engage à assurer les éléments de visibilité suivants :

1) Faire approuver par la Communauté, avant leur diffusion auprès du public, les outils de communication sur lesquels apparaît la signature ou la dénomination de la Communauté et du Gouvernement.

2) Positionner la signature ou la dénomination de la Communauté et du Gouvernement sur les outils de communication et documents imprimés produits, notamment : la convocation de presse, l'invitation, le communiqué de presse, les panneaux d'interprétation, la plaque signature, etc. le tout conformément au programme d'identification des partenaires.

3) Remettre à la Communauté la version numérique des outils de communication produits sur lesquels doit apparaît la signature ou la dénomination de la Communauté et du Gouvernement, lorsqu'elle est disponible, ou sinon transmettre au moins deux exemplaires de ces outils.

4) Offrir la possibilité à la Communauté et au Gouvernement de référer au Projet et à ses résultats à des fins de promotion de leurs activités.

5) Transmettre à la Communauté cinq photos en format numérique illustrant le Projet réalisé accompagnées de l'autorisation requise afin que la Communauté dispose du droit de les utiliser et les diffuser sans limitation.

6) L'identification de la Trame verte et bleue devra être assurée par la Ville.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 41.01

2026/02/16 13:00

(1)

Dossier # : 1252640004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par Vidéotron Ltée aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor-P.-Gray, lot 1 389 582 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par Vidéotron Ltée aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor-P.-Gray, lot 1 389 582 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-12-11 17:26

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1252640004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par Vidéotron Ltée aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor-P.-Gray, lot 1 389 582 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

Tél : 514-626-4161

Télécop. : 000-0000

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1252640004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor-P.-Gray, lot 1 389 582 du cadastre du Québec, à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Demander au conseil municipal d'adopter le "Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par Vidéotron Ltée aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor-P.-Gray", lot 1 389 582 du cadastre du Québec à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Signé par Dominique JACOB **Le** 2025-12-11 10:53

Signataire : Dominique JACOB

_____

Directeur d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1252640004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor-P.-Gray, lot 1 389 582 du cadastre du Québec, à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

VU les articles 47, 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11-4), le présent règlement d'occupation du domaine public doit être adopté par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA22 290348 _ (GDD 1222640003)
Autoriser, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro CA29 0043, un usage conditionnel « Tour de communication » visant l'implantation d'une antenne de télécommunication de Vidéotron, d'une voûte d'équipements clôturée de même qu'un chemin d'accès, le tout d'une superficie au sol de 831 m², à même le périmètre du parc Victor-P.-Gray (zone P-7-444) situé au 84,18e avenue, sur le lot 1 389 582 du Cadastre du Québec, à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Résolution CA22 290349 _ (GDD 1222640004)

Approuver selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'implantation d'une antenne de télécommunication de Vidéotron, d'une voûte d'équipements clôturée de même qu'un chemin d'accès, le tout d'une superficie au sol de 831 m², à même le périmètre du parc Victor-P.-Gray (zone P-7-444) situé au 84,18e avenue, sur le lot 1 389 582 du Cadastre du Québec.

DESCRIPTION

Vidéotron Ltée sera autorisée à occuper une partie du lot 1 389 582 du cadastre du Québec, constituant une partie du parc Victor-P.-Gray situé à l'intersection de la 18e Rue et de la 14e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, aux fins d'installation d'une tour de télécommunication, le tout tel qu'illustré sur le plan joint en annexe A au présent règlement. Le projet est soumis aux lois du Parlement fédéral qui détient la compétence exclusive en la matière. Dans le cadre du processus prévu par Industrie Canada, le projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation de la part de l'autorité responsable de l'utilisation du sol (notre

service de l'aménagement urbain).

Voici la liste des équipements qui seront implantés sur le site :

· Une structure monopole métallique de couleur pâle mesurant approximativement 35 m de hauteur et ayant un diamètre d'environ 1,2 m;
· Une voûte d'équipements mesurant 6 m² de superficie au sol;
· Les murs seront revêtus d'un revêtement de maçonnerie de type Nova Brique couleur Gris nuancé modèle pierre;
· La toiture sera revêtue d'une tôle ondulée en acier prépeint modèle: #625-42A (Cal. 26) "RM LUSSIER" avec moulure faîtière No.: 112 couleur Gris pierre QU8305;
· Un enclos d'une superficie de 204 m² ceinturé d'une clôture en maille de chaîne d'une hauteur de 2 m. La structure monopole de 35 m de hauteur et la voûte d'équipements y seront installés;
· Une haie sur deux des côtés de l'enclos;
· Un chemin d'accès d'une superficie de 627 m²;
· Une alimentation électrique souterraine.

Justification	

Afin d'assurer une couverture adéquate sur l'ensemble du réseau projeté, l'implantation d'une nouvelle tour est prévue sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

La construction de ce nouveau site permettra à Vidéotron d'atteindre ses objectifs de couverture et de performance, afin de rencontrer les attentes de sa clientèle, mais également les conditions imposées par Innovation, Science et Développement économique Canada (ISDE) au moment de l'octroi des licences. Plus spécifiquement, Vidéotron souhaite offrir le meilleur réseau sans fil à sa clientèle. Le document joint (MC020-01 document de notification) vous permettra de mieux comprendre la région couverte, les objectifs de couverture et les paramètres techniques ayant conduit à la décision de construire ce site.

Dans le cadre de ses analyses, Vidéotron travaille d'abord à identifier les structures existantes sur lesquelles ses équipements pourraient être installés. Qu'il s'agisse de toits d'immeuble, d'infrastructures partagées avec d'autres exploitants de services de télécommunications ou de services publics, de pylônes de lignes de transmission, de cheminées, de châteaux d'eau ou même de clochers d'églises, toutes les options sont envisagées dans ce contexte. Il s'agit bien sûr d'une opportunité de réaliser des économies en termes de coûts et de temps, mais également d'un geste visant à freiner la prolifération des nouvelles structures.

Or, l'utilisation de structures existantes n'est pas toujours possible en raison de contraintes de nature technique et il s'avère parfois nécessaire de procéder à l'installation de nouvelles structures. Dans le présent cas, aucune structure existante ayant la hauteur nécessaire au projet n'est disponible dans le secteur de recherche d'où la nécessité pour Vidéotron d'installer une nouvelle structure qui permettra d'atteindre les objectifs de couverture cellulaire recherchés.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la première année, un montant de 15 707,09 $ (taxes incluses) sera facturé à Vidéotron pour l'installation de sa tour de télécommunication, l'enclos d'équipements et un chemin d'accès aménagé à l'intérieur des limites du parc Victor-P.-Gray.
Le montant à facturer pour une mise en chantier du projet en 2026 a été calculé comme suit :

Voici le nouveau calcul selon le rôle de 2026 :

Valeur du terrain rôle 2026	3 113 900 $
Superficie du terrain en m2	13 839,70
Résultat: Valeur du terrain par m2	225,00 $
Surface d'occupation permanente en m2 (empiètement)	465,40
Valeur du domaine public occupé	104 713,91 $
Calcul 15% de la valeur du domaine public occupé	15 707,09 $

Pour chaque année subséquente, le prix annuel exigé est majoré de 3.0 % par année. Cette majoration sera faite à la date de l'anniversaire de l'entrée en vigueur du Règlement.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de construction d'une tour de communication.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Présence visuelle d'équipements en fonds de parc, sans conflits de cohabitation relativement à la programmation des activités du parc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La mise en chantier du projet est prévue à la période du printemps 2026.
Adoption par le CE : **4 février 2026**
Avis de motion et projet de règlement CM **: 16 février 2026**
Adoption du règlement par le CM : **mars 2026**

Il est à noter que le rôle du conseil d'arrondissement se limite à demander au conseil municipal d'adopter le règlement. Conséquemment, le texte final du règlement est soumis au conseil municipal et a été validé par le Service des affaires juridiques de la Ville (Me Daniel Aubé).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. En vertu de l'article 67.1 de l'Annexe C de la Charte, l'occupation du domaine public par une tour de télécommunication relève de la compétence du Conseil municipal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gaétan BRUNET, Pierrefonds-Roxboro
Lucie CAREAU, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marco PAPINEAU
cadre sur mandat(s)

Tél : 514-626-5032
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-02

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

Tél : 438 402-6951
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques
Tél : - -
Approuvé le : 2025-12-02

VIDÉOTRON

Montréal, le 07 février 2023

Référence : Consultation publique

MC020-01 VL Parc Victor-P. Gray – Montréal

Madame, Monsieur,

Vidéotron a lancé à l'automne 2010, un réseau de services sans fil hautement évolué qui compte aujourd'hui plus de 1.4 millions de clients. Vidéotron désire vous informer qu'à la suite des commentaires reçus dans le cadre de sa consultation publique menée pour l'installation d'une tour de télécommunication sur le terrain de l'église United Church, nous avons travaillé conjointement avec l'arrondissement afin de trouver un emplacement de moindre impact. Le nouvel emplacement projeté sera implanté au fond du parc Victor-P. Gray, à une distance de 280 mètres au sud-est de l'intersection entre le Boulevard Des Sources et la 14ème rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Coordonnées géographiques (NAD 83) :
Latitude N45°29'51.01" ou 45.497503°. Longitude W73°48'29.34" ou -73.808150°
Lot 1 389 582 du cadastre du Québec de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Le système d'antennes de radiocommunications projeté sera de type Monopôle de 35 mètres de hauteur (hauteur totale hors sol de 40 mètres incluant la hauteur de la structure avec la fondation et le parafoudre).

Ce site constituera un maillon important du réseau nouvelle génération de Vidéotron, qui permettra à la clientèle desservie de profiter de services et d'une offre sans précédent sur le marché ; Le réseau permettra l'accès à internet haute vitesse, la téléphonie sans fil évoluée, la télévision mobile et de nombreux autres services ultramodernes répondant plus que jamais aux besoins de ses utilisateurs.

L'aménagement de ce site comportera l'érection d'une tour, ainsi que l'aménagement d'un chemin d'accès et d'une aire au sol pouvant accueillir les abris et équipements de télécommunications.

La présente notification s'inscrit dans le cadre de la circulaire de procédures concernant les clients de l'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) intitulée « *Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, CPC-2-0-03* » en vigueur depuis le 1er janvier 2008 (6e version – juillet 2022) qui vise à encadrer le déploiement des équipements de télécommunications.

Dans ce contexte, Vidéotron désire vous consulter et vous communiquer les détails du projet. Nous vous invitons à prendre connaissance du document ci-joint, lequel contient toutes les informations pertinentes au projet et requises en vertu du processus établi par ISDE.

Vidéotron vous assure de son entière collaboration dans ce dossier. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou information additionnelle relative à ce projet. Veuillez noter qu'en vertu de la procédure de consultation publique, vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la réception de cette lettre pour nous faire part de vos commentaires par écrit à l'adresse suivante en mentionnant le numéro de référence ci-haut mentionné :

Vidéotron
Département Permis & Affaires municipales
612, rue Saint-Jacques, 10ème étage Nord
Montréal, (Québec), H3C 4M8
Ou via courriel CPC @videotron.com en mentionnant la référence du site : MC020-01

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Vidéotron

Région couverte, objectifs de couverture et utilisation des infrastructures en place

Afin d'assurer une couverture adéquate sur l'ensemble du réseau projeté, l'implantation d'une nouvelle tour est prévue sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

La construction de ce nouveau site permettra à Vidéotron d'atteindre ses objectifs de couverture et de performance, afin de rencontrer les attentes de sa clientèle mais également les conditions imposées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) au moment de l'octroi des licences. Plus spécifiquement, Vidéotron souhaite offrir le meilleur réseau sans fil à sa clientèle. Le document suivant vous permettra de mieux comprendre la région couverte, les objectifs de couverture et les paramètres techniques ayant conduits à la décision de construire ce site.

Dans le cadre de ses analyses, Vidéotron travaille d'abord à identifier les structures existantes sur lesquelles ses équipements pourraient être installés. Qu'il s'agisse de toits d'immeuble, d'infrastructures partagées avec d'autres exploitants de services de télécommunications ou de services publics, de pylônes de lignes de transmission, de cheminées, de châteaux d'eau ou même de clochers d'églises, toutes les options sont envisagées dans ce contexte. Il s'agit bien sûr d'une opportunité de réaliser des économies en termes de coûts et de temps, mais également d'un geste visant à freiner la prolifération des nouvelles structures.
Or, l'utilisation de structures existantes n'est pas toujours possible en raison de contraintes de nature technique et il s'avère parfois nécessaire de procéder à l'installation de nouvelles structures.

Dans le présent cas, aucune structure existante ayant la hauteur nécessaire au projet n'est disponible dans le secteur de recherche d'où la nécessité pour Vidéotron d'installer une nouvelle structure qui permettra d'atteindre les objectifs de couverture cellulaire recherchés.

Caractéristiques du site et de la nouvelle structure proposée :

Caractéristiques de la structure

Construction de nouvelles structures de télécommunications

Site :MC020-01 **Nom du site : VL Parc Victor-P.-Gray - Montréal**

Emplacement

Adresse : Parc Victor-P.-Gray, Pierrefonds, Montréal, QC

NAD83	DD	MM	SS.ssss	décimal
Longitude	-73°	48	29,34	, soit -73.808150
Latitude	45°	29	51,01	, soit 45.497503

Structure proposée
Type : Monopôle
Cote de Couverture : B

Hauteur (mètres) : 40

Objectifs de couverture

☒	Couvrir une région commerciale et résidentielle de deux côtés du Boulevard des Sources nord sur une distance de 2.5km, entre le Boul. Roger-Pilon et le Boul. Pierrefonds;
☒	Assurer le lien avec les sites voisins afin d'offrir une couverture continue
☒	Maximiser le débit de transmission offert pour le service de données
☒	Offrir un signal de qualité à l'intérieur des édifices dans la région de couverture

Structure de télécommunication évaluée

Propriétaire	Adresse	Hauteur /Analyse	Cote Couverture	Statut

Raison rejet

Plan de localisation

Commentaires

La nouvelle tour du Parc Victor-P.-Gray- Pierrefonds, permettra de répondre aux besoins technologiques actuels et futurs de Vidéotron et améliorer la couverture de la région.

L'engagement de Vidéotron envers ses clients

Le défi lié à la construction d'un réseau tel que celui projeté par Vidéotron consiste non seulement à assurer son accessibilité dans les zones de desserte, mais aussi à le doter d'une largeur de bande suffisante pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs et ce, tant pour le volume que pour la rapidité de transmission des données.

La performance du réseau est au cœur de l'offre de Vidéotron, car celle-ci ne se limitera pas à la téléphonie sans fil mais elle permettra à l'ensemble de la population desservie de bénéficier de services évolués allant de l'internet haute vitesse à la télévision numérique mobile. Le réseau supportera également les nouvelles technologies qui continueront d'être développées dans le futur et qui profiteront tant aux consommateurs des régions rurales qu'à ceux des centres urbains.

Choix de l'emplacement et harmonisation à l'environnement immédiat

La performance d'un site de télécommunications dépend d'un grand nombre de facteurs et le choix de sa localisation résulte d'un processus d'analyse poussé, faisant appel à des simulations d'une grande complexité. Ces simulations doivent tenir compte des nombreux facteurs qui peuvent affecter la performance du signal radio comme l'élévation nécessaire, les lignes de vues sur les différents secteurs visés, les zones de chevauchement avec les sites avoisinants, la présence de plans d'eau, la topographie du terrain, etc.

Le choix effectué pour le présent site est donc le résultat d'une analyse de ce type, à laquelle s'ajoutent les contraintes extérieures comme le cadre réglementaire applicable et l'espace disponible sur d'autres structures existantes. Le choix final de l'emplacement est toujours effectué en vue de couvrir un maximum de clientèle avec un minimum de nouvelles installations.

Vidéotron étant une entreprise Québécoise bien enracinée dans sa communauté, elle déploie des efforts considérables afin de s'assurer que ses nouvelles installations s'intégreront harmonieusement dans l'environnement local en minimisant, par exemple, si possible, les aires à déboiser.

Une attention particulière est portée à l'impact visuel sur l'environnement immédiat et dans le cas présent, aucun déboisement ne sera requis. Vidéotron optera également pour l'installation d'une ligne électrique enfouie afin de minimiser l'impact visuel. En ce sens, une haie de cèdres sera implantée autour de la clôture afin de dissimuler l'abri d'équipements et la base de la tour.

Infrastructures à aménager

Le système d'antennes de radiocommunications projeté sera de type Monopôle de 35 mètres de hauteur (hauteur hors sol de 40 mètres incluant la hauteur de la structure avec la fondation et le parafoudre). Les équipements de télécommunication seront installés au pied de la structure, à l'intérieur d'un abri d'une dimension de 10 mètres carrés. Conçu spécifiquement pour la protection des équipements, l'abri sera construit à partir de matériaux durables et résistants évitant ainsi sa dégradation. L'ensemble du site sera aménagé à l'intérieur d'un espace clôturé et sécuritaire.

Voici un plan de localisation de la tour proposée :

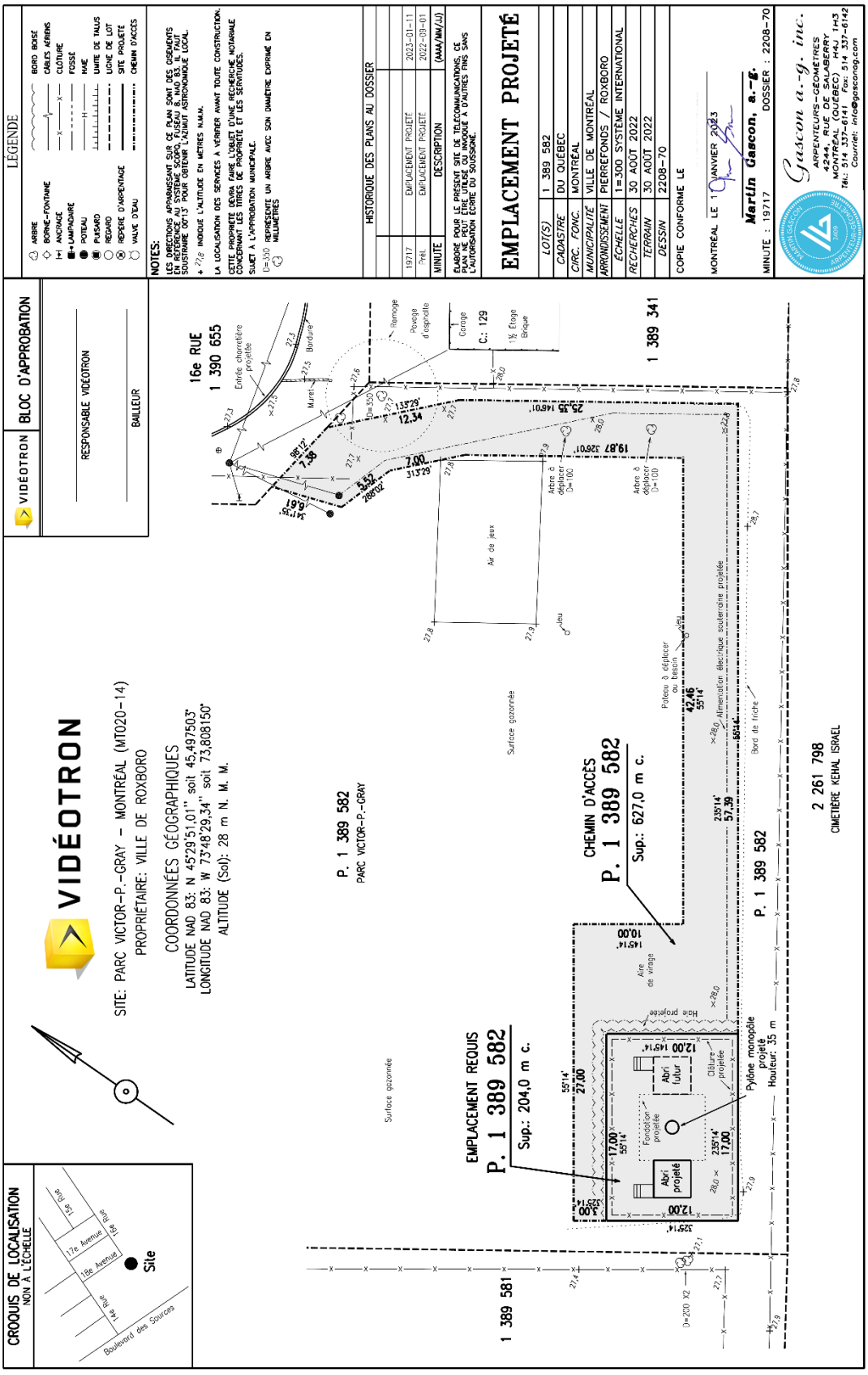

VIDÉOTRON

Voici la description des antennes

VIDÉOTRON **RF Configuration Data Sheet**

Date 2023-01-11
Page 1

Projet : MC020-01 (VL Parc Victor-P.-Gray - Montréal) Site : MC020-01

Configuration Planifiée

Liste des antennes

Nom	Fabriquant	Modèle	Dimensions	Hauteur	Azimut	Tilt Mécan.	Technologie
V121	TongYu	T2008M6R032V03	2080x499x198	29	80	0	
V122	TongYu	T2008M6R032V03	2080x499x198	29	190	0	
V123	TongYu	T2008M6R032V03	2080x499x198	29	300	0	

Voici le profil de la tour

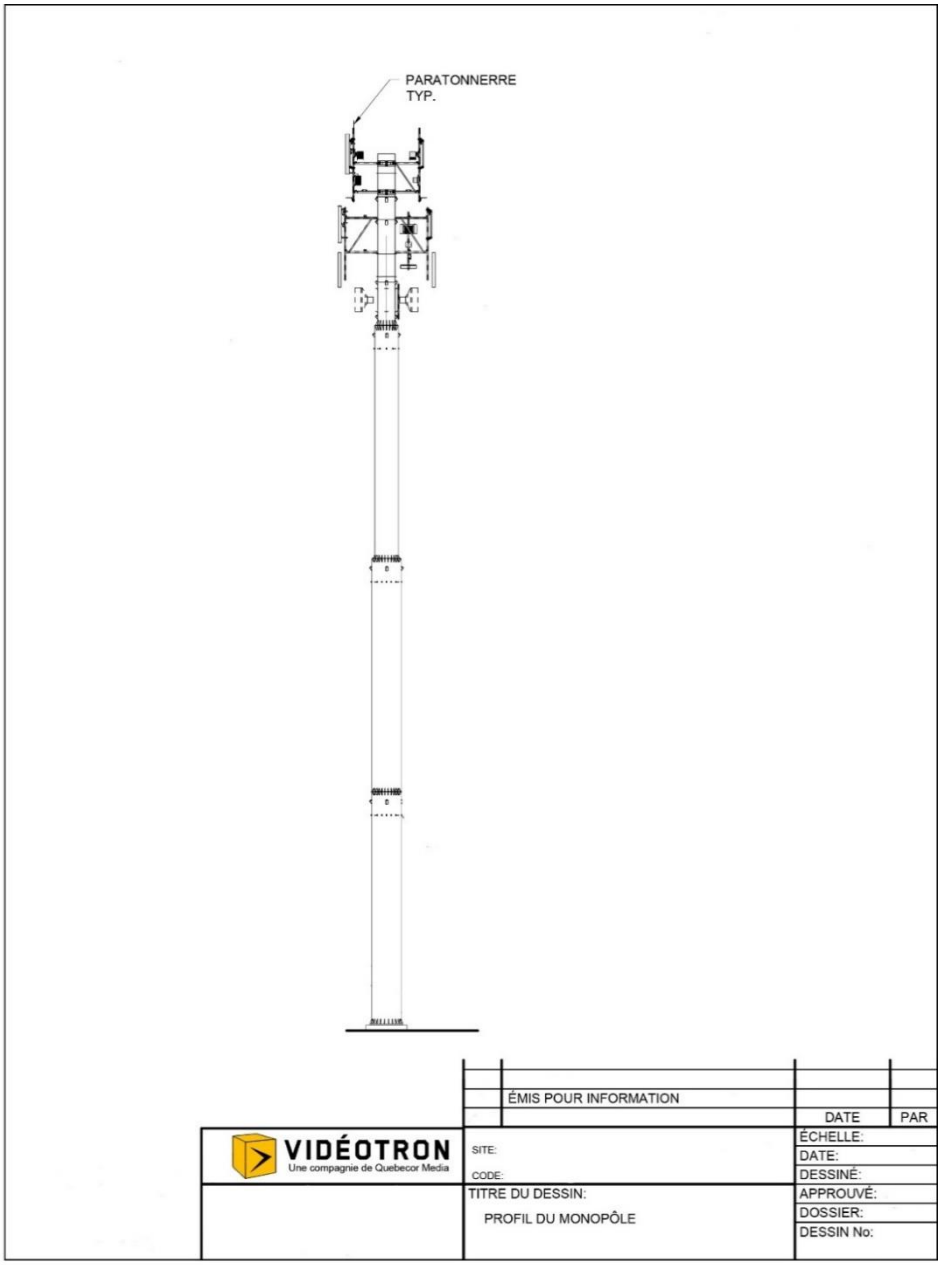

Voici deux simulations de la tour

Les simulations visuelles ci-dessous illustrent à titre d'exemple, notre projet de tour dans son environnement.

Photo 1 : Avant - Photo prise de l'intersection entre la 14ième et la 18ième avenue à une distance d'environ 225 mètres de l'emplacement projeté pour la tour.

Photo 1 : Après

Photo 2 : Avant - Photo prise de la 16iem rue à une distance d'environ 135 mètres de l'emplacement projeté pour la tour.

Photo 2 : Après

Cadre réglementaire

Dans le cadre de ce projet, Vidéotron a travaillé en collaboration avec l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour trouver un emplacement de moindre impact. L'arrondissement autorise les tours de télécommunication par le biais de son règlement sur les Usages Conditionnels. Le projet est actuellement soumis auprès de la ville.

En référence au point 9 de l'annexe 1 de la circulaire des procédures concernant les clients d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) intitulée « Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion » (CPC-2-0-03) (juillet 2022 - 6ème édition)[1], dans la mesure où il n'existe pas de processus local de consultation publique spécifique aux systèmes d'antennes de radiocommunication, le processus de consultation publique par défaut d'ISDE s'applique.

De ce fait, la présente consultation publique est effectuée en vertu des dispositions de la procédure de consultation publique établie par ISDE (CPC-2-0-03)[1].

Il importe de préciser qu'au Canada, les activités liées aux télécommunications sont de juridiction fédérale, le Parlement du Canada détenant la compétence exclusive en la matière.

Attestation relative au code de sécurité 6

Les règles qui s'appliquent à la construction des réseaux de télécommunications sans fil sont soumises au Code de sécurité 6 qui réglemente les limites d'exposition aux champs de radiofréquences.

Vidéotron atteste par la présente que les installations proposées dans le présent dossier seront établies et exploitées de façon continue en conformité avec le Code de sécurité 6 de Santé Canada et les modifications qui pourront y être apportées pour la protection du grand public, y compris tous les effets combinés à l'intérieur de l'environnement radio local.

Balisage d'obstacle aérien

Vidéotron respectera les exigences de NAV Canada et de Transports Canada, incluant la norme 621.19, Normes d'identification des obstacles.

En conformité à ces exigences, Vidéotron prévoit utiliser un balisage lumineux sommet de la tour. Cet éclairage est respectueux de l'environnement local, sans éclat lumineux et dont le faisceau lumineux n'est pas dirigé vers le sol.

Advenant que Transports Canada fasse part à Vidéotron d'exigences autres en matière de balisage, Vidéotron en informera les citoyens.

[1] http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/sf08777.html

Loi sur l'évaluation d'impact (2019)

Vidéotron respecte les lois environnementales en vigueur, incluant la loi sur l'évaluation d'impact. Vidéotron atteste que le présent projet n'est pas assujetti à une évaluation environnementale en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact (2019)

Respect des codes et bonnes pratiques techniques

Les installations décrites au présent projet respecteront les codes applicables, les règles de l'art de même que les bonnes pratiques techniques, notamment pour la résistance de la charpente.

Coordonnées des différents intervenants :

Pour de plus amples informations vous pouvez contacter les intervenants suivants :

Promoteur

Vidéotron LTÉE
Département Permis & Affaires municipales, Déploiements technologiques
612, rue Saint-Jacques, 10ème étage nord,
Montréal, (Québec), H3C 4M8

ou via courriel

CPC @videotron.com référence du site : MC020-01

Autorité responsable de l'utilisation du sol

Ville de Montréal
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
13665, boulevard de Pierrefonds
Pierrefonds
H9A 2Z4

Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE)

Gestion du Spectre et Télécommunications
Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)
Édifice Sun life, 1155, Metcalfe, Bureau 950,
Montréal (Québec) H3B 2V6.

Pour toute information relative aux systèmes d'antennes, n'hésitez pas à consulter le site Web de la Gestion du spectre et télécommunications au http://www.ic.gc.ca/tours.

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XXXXX

RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC PAR VIDÉOTRON LTÉE AUX FINS DE L'INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION DANS LE PARC VICTOR-P.-GRAY

Vu les articles 47, 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11-4);

À la séance du xxxx 2026, le conseil municipal décrète :

1. Vidéotron ltée est autorisée à occuper de manière permanente le domaine public aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication sur une partie du lot 1 389 582 du cadastre du Québec, soit dans le parc Victor-P.-Gray tel que délimité à l'annexe A au présent règlement.

Cette occupation doit respecter les conditions prévues à l'annexe B du présent règlement.

2. Le comité exécutif peut, par ordonnance, prolonger la durée de la présente autorisation.

3. Toute autre disposition du *Règlement du conseil de la ville sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre O-0.1) non incompatible avec le présent règlement s'applique.

Malgré le premier alinéa, le permis mentionné à l'article 4 du Règlement du conseil de la ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) n'est pas requis et en conséquence, toute mention relative à un permis d'occupation dans ce règlement doit s'entendre, aux fins d'application du présent règlement, comme étant une référence à une autorisation d'occupation permanente donnée en vertu du présent règlement.

4. Quiconque contrevient au présent règlement ou à ses annexes commet une infraction et est passible de l'amende prévue à l'article 46.1 du Règlement du conseil de la ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1).

ANNEXE A
PLAN DE L'OCCUPATION (2025-02-19)

ANNEXE B
CONDITIONS D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC PAR VIDÉOTRON AUX FINS DE L'INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION SUR UNE PARTIE DU LOT 1 389 582 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ANNEXE C
DOCUMENT TECHNIQUE NORMALISÉ PARCS - DTNP-1B

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXXXXX.

Xx-xxx/2

ANNEXE A
Plan de l'occupation préparé par Martin Gascon, arpenteur-géomètre, le 19 février 2025

ANNEXE B
Conditions d'occupation permanente du domaine public par Vidéotron ltée aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor P.-Gray

ARTICLE 1
CONDITIONS D'AUTORISATION

1.1 L'autorisation d'occuper de manière permanente le domaine public, accordée à Vidéotron ltée (ci-après « VIDÉOTRON ») par le Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor P.-Gray (ci-après « le Règlement »), doit se limiter à l'emplacement suivant, soit une partie du lot 1 389 582 du cadastre du Québec, constituant le parc Victor-P.-Gray situé à l'intersection de la 18e Rue et de la 14e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (ci-après « l'Emplacement ») et doit respecter les conditions des présentes.

1.2 Cette autorisation comprend des droits de passage sur certaines parties du terrain qui peuvent être requis par VIDÉOTRON (ci-après nommé le « Chemin d'accès »), tel que décrits et illustré à l'annexe « A » (ci-après nommée le « Plan de l'occupation »), le tout aux fins d'installer une tour de télécommunication, l'Équipement et l'Abri (tel que défini ci-après) et aux fins générales de l'exploitation de l'entreprise de VIDÉOTRON.

L'autorisation d'occuper le domaine public inclut également le droit pour VIDEOTRON de circuler sur l'Emplacement, d'y accéder et d'en sortir à pied ou au moyen d'un véhicule.

1.3 Sous réserve qu'un plan d'aménagement du Chemin d'accès ait été préalablement approuvé par la Ville, VIDEOTRON aura le droit d'installer et d'utiliser sur ce Chemin d'accès toutes les lignes électriques et de communication et toutes les mises en terre jugées nécessaires par VIDÉOTRON, incluant le droit de placer des points d'ancrage pour haubans à l'extérieur des limites du Chemin d'accès, ainsi que le raccordement à l'Équipement installé sur les lieux occupés.

1.4 À ces fins, VIDÉOTRON aura accès à ce Chemin d'accès et à l'Emplacement, du lundi au dimanche, de 7 h à 19 h.

En cas d'urgence, VIDÉOTRON aura accès à ce Chemin d'accès et aux lieux occupés en tout temps. Dans une telle éventualité, VIDÉOTRON s'engage à communiquer avec la Ville dans les plus brefs délais.

1.5 L'autorisation d'occuper le domaine public inclut une obligation pour VIDÉOTRON d'entretenir à ses frais le Chemin d'accès.

1.6 VIDÉOTRON doit transmettre un préavis à la Ville dans un délai de 48 heures avant toute construction, aménagement, installation et/ou tout autre travail à être réalisé sur le Chemin d'accès et sur l'Emplacement.

1.7 La Ville octroie à VIDÉOTRON et à ses sous-traitants, le droit de procéder à tout test, tout examen ou toute inspection que VIDÉOTRON juge nécessaire aux fins du présent règlement, y compris l'arpentage, l'analyse de l'emplacement pour l'installation de l'équipement et l'étude géotechnique et environnementale de l'Emplacement et du Chemin d'accès, le tout aux frais de VIDÉOTRON.

1.8 VIDÉOTRON doit transmettre un préavis à la Ville dans un délai de 48 heures avant tout test, tout examen ou toute inspection à être réalisé sur le Chemin d'accès et sur les lieux occupés.

ARTICLE 2
DURÉE

2.1 Sous réserve de l'article 8 relatif au défaut de respecter les conditions des présentes, la durée de l'autorisation d'occuper le domaine public est de 10 ans à partir de la date d'entrée en vigueur du Règlement.

2.2 Sous réserve du deuxième alinéa et de l'approbation préalable de la Ville, à l'expiration du terme, l'autorisation d'occuper le domaine public peut être renouvelée pour une durée de 10 ans, sauf si VIDÉOTRON transmet à la Ville un préavis de 90 jours avant l'expiration du terme annonçant son intention de mettre fin à l'autorisation.

Nonobstant ce qui précède, lors d'un renouvellement autorisé par la Ville, le prix annuel exigé pour l'occupation est ajusté comme prévu à l'article 12.

2.3 VIDÉOTRON peut mettre fin à la présente autorisation avant le terme prévu à l'article 2.1 en transmettant à la Ville un avis à cet effet au moins 90 jours avant la date à laquelle il souhaite cesser d'occuper le domaine public.

2.4 Nonobstant ce qui précède, la perte totale, l'enlèvement définitif ou la destruction complète sans remplacement, de quelque façon que ce soit, des installations mettront automatiquement fin aux droits consentis par la présente autorisation.

Lorsque l'enlèvement définitif est fait par VIDÉOTRON, celle-ci doit donner un préavis écrit de 180 jours à la Direction du développement du territoire et études techniques (ci-après la « DTET ») de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Néanmoins, il est entendu qu'aucun préavis ne sera requis pour tout enlèvement définitif requis d'urgence. Dans ce cas, un avis sera transmis à cet effet par VIDÉOTRON à la DTET dans les 10 jours suivant l'intervention et les documents prévus à l'article 11 seront transmis dès que possible.

2.5 De plus, la Ville se réserve le droit, en tout temps, d'exiger l'enlèvement, l'abandon, le déplacement, la relocalisation ou la modification, aux frais de VIDÉOTRON, des installations en cas de non-respect des obligations de VIDÉOTRON créées aux termes des présentes ou si jugé nécessaire, dans l'intérêt public, par la DTET.

À cet effet, un préavis de 180 jours doit être donné à VIDÉOTRON, à l'expiration duquel la présente autorisation d'occupation du domaine public prendra automatiquement fin. La Ville se réserve toutefois le droit d'exiger, en cas d'urgence et dans des circonstances mettant en péril la santé ou la sécurité publique, toute modification jugée appropriée, et ce, à l'intérieur de tout délai justifié par l'urgence de la situation.

2.6 À la date prévue pour la fin d'occupation, VIDÉOTRON doit avoir enlevé les installations de l'Emplacement et avoir remis l'Emplacement dans son état initial.

Les travaux de remise en état doivent être réalisés dans les 90 jours qui suivent la fin de l'autorisation d'occupation.

VIDÉOTRON doit, dès la fin de ces travaux de remise en état, aviser la DTET. Les coûts reliés à l'enlèvement des installations et à la remise en état de l'Emplacement sont à la charge de VIDÉOTRON.

2.7 Une étude de caractérisation environnementale et géotechnique des sols faisant l'objet de l'autorisation doit être transmise à la Ville au terme des travaux de remise en état.

2.8 Si VIDÉOTRON refuse ou néglige d'effectuer les travaux de remise en état mentionnés à l'article 2.6 dans le délai imparti, la Ville peut, sans préjudice à tous ses autres droits et recours, effectuer tous les travaux aux frais de VIDÉOTRON.

ARTICLE 3
OCCUPATION AUTORISÉE ET UTILISATION

3.1 La Ville permet à VIDÉOTRON d'ériger, d'exploiter, d'entretenir, d'ajouter et de remplacer sur les lieux occupés, selon les besoins de VIDÉOTRON, à ses frais, une tour, des antennes de réception et de transmission, des montures et structures de support d'antenne de même que tout autre équipement, incluant les appareils, accessoires et dispositifs y afférents (ci-après collectivement, l'« Équipement ») et, au besoin, une construction pour abriter l'Équipement (ci-après l'« Abri ») nécessaire à l'exploitation et l'entretien de l'Équipement ainsi qu'une construction additionnelle pour abriter d'autres équipements, le tout selon les plans devant être préparés par VIDÉOTRON et approuvés par la Ville dans un délai raisonnable suivant la réception des plans, laquelle approbation de la Ville ne pouvant être refusée sans motif raisonnable.

3.2 VIDÉOTRON a le droit d'installer sur les lieux occupés le câblage nécessaire aux fins d'effectuer le raccordement de l'Équipement à une installation de transmission opérée par VIDÉOTRON ou par une autre entreprise de télécommunications.

3.3 VIDÉOTRON a accès aux lieux occupés par le biais du Chemin d'accès, avec tous les autres droits nécessaires aux fins de l'installation, de l'exploitation et de l'entretien de l'Équipement ou de l'Abri. La Ville fournit à VIDÉOTRON les clés d'accès de la barrière ou clôture, s'il y a lieu, et tout renseignement pertinent à cet égard.

3.4 VIDÉOTRON doit, sur préavis, transmis au Centre de Gestion de Réseaux (CGR) de VIDÉOTRON, permettre à la Ville d'accéder à l'emplacement visé par le présent règlement pour toute urgence ou requête opérationnelle.

Les coordonnées du Centre de Gestion de Réseaux (CGR) de Vidéotron sont les suivantes :
Téléphone : 1 800 361-2727
Courriel : cgr-noc@videotron.com

ARTICLE 4
PROPRIÉTÉ DES OUVRAGES

4.1 Malgré les présomptions établies par les articles 955 et 957 du Code civil du Québec (ci-après le « **C.c.Q.** ») et malgré toutes les dispositions à l'effet contraire contenues aux articles 958, 959 et 961 du C.c.Q., la Ville n'acquiert pas les Installations par accession et elle ne sera aucunement tenue, à quelque moment que ce soit, de payer à VIDÉOTRON quelque somme que ce soit à titre d'indemnité pour les impenses utiles, nécessaires ou agréables relativement aux ouvrages, lesquels sont, pour les fins de la présente entente, réputés appartenir à VIDÉOTRON.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE VIDÉOTRON

L'autorisation d'occuper le domaine public est conditionnelle à ce qui suit :

5.1 VIDÉOTRON paie le prix fixé à l'article 12.

5.2 VIDÉOTRON doit souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente autorisation et pendant toute période de renouvellement éventuelle, une police d'assurance responsabilité civile au montant de 2 000 000 $ par évènement.

Cette assurance responsabilité doit contenir un avenant désignant la Ville comme assurée additionnelle pour tout sinistre ayant trait à l'occupation du domaine public et doit préciser qu'elle n'est pas annulable ni modifiable sans un préavis écrit de 30 jours, adressé à la DTET.

Cette assurance doit être maintenue en vigueur pendant toute la durée de l'occupation du domaine public et le montant doit en être indexé tous les cinq (5) ans afin que les montants souscrits donnent une protection équivalente à celle prévue aux présentes.

Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

Sur demande, VIDÉOTRON doit en tout temps après la date d'entrée en vigueur du règlement, fournir à la Ville une preuve satisfaisante de cette assurance.

5.3 Aucun contaminant ne peut être utilisé sur l'emplacement faisant l'objet de l'autorisation d'occuper le domaine public.

VIDÉOTRON assumera notamment les coûts des travaux nécessaires pour rendre les lieux occupés et le Chemin d'accès conformes à la législation et aux lois environnementales reliées à leur occupation ou à leur utilisation et à la suite d'une demande formelle (ordonnance ou procédure pénale) requise par une autorité gouvernementale ayant juridiction en matière de protection de l'environnement.

5.4 VIDÉOTRON doit entretenir et maintenir en bon état les installations qui font l'objet de l'autorisation, lesquelles devront être étanches et sécuritaires pour l'environnement et pour le public.

À défaut pour VIDÉOTRON de réaliser les travaux requis pour le maintien en bon état, la Ville peut, sans préjudice à tous ses autres droits et recours, effectuer tous les travaux qu'elle jugera nécessaires aux installations pour assurer la sécurité du public, le tout à sa seule discrétion et aux frais de VIDÉOTRON.

5.5 VIDÉOTRON doit respecter les droits des tiers propriétaires riverains et conclure des ententes écrites avec les propriétaires riverains qui pourraient être affectés par la présence de toute partie des installations sur leur propriété.

Advenant tout problème ou réclamation de ces propriétaires riverains en lien avec la présence de toute partie des Installations sur leur propriété, VIDÉOTRON s'engage à prendre fait et cause pour la Ville, la défendre et la tenir indemne contre toute réclamation, toute action et tout jugement, y compris les frais et accessoires s'y rattachant.

5.6 La tour de télécommunication visée par la présente autorisation doit être de couleur pâle et d'une hauteur maximale de 35 mètres.

5.7 Aux fins de l'application de l'article 1.2 concernant le Chemin d'accès, aucune surface végétale ou surface constituant une aire de jeu ne doit être détruite.

5.8 VIDÉOTRON s'engage, avant l'entrée en vigueur du règlement, à verser à la Ville un montant forfaitaire non remboursable de 6 500 $ visant à couvrir les frais de remplacement de cinq arbres identifiés à l'Annexe A qui seront abattus par Vidéotron à ses frais.

Le paiement de ce montant forfaitaire se fait par chèque émis à l'ordre de la Ville de Montréal et envoyé à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au 13665 boulevard de Pierrefonds, Montréal, QC H9A 2Z4.

5.9 VIDÉOTRON devra remettre à la Ville, avant l'entrée en vigueur du règlement, un dépôt de 35 000 $ afin de protéger 14 arbres identifiés à l'Annexe A.

Le dépôt se fait par chèque émis à l'ordre de la Ville de Montréal et envoyé à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au 13665 boulevard de Pierrefonds, Montréal, QC H9A 2Z4.

5.9.1 Le nombre d'arbres indiqué à l'Annexe A pourra être revu à la baisse selon les informations obtenues lors de la rencontre de démarrage de chantier avec le maître d'œuvre.

5.9.2 La restitution du dépôt à VIDÉOTRON est conditionnelle au respect des exigences suivantes :

(i) Aucun dommage ne doit avoir été causé aux arbres identifiés (racines, troncs, branches, houppier) lors de l'installation de l'équipement et des ouvrages;
(ii) Les dispositifs de protection (clôture, balisage, etc.) doivent avoir été installés et maintenus pendant toute la durée des travaux;
(iii) Un rapport d'inspection final réalisé par un inspecteur municipal atteste du bon état des arbres;
(iv) Aucune infraction aux règlements municipaux relatifs à la protection du couvert végétal ne doit avoir été constatée;
(v) Aucun avis de non-conformité ou constat d'infraction ne doit avoir été remis;
(vi) VIDÉOTRON a respecté ses obligations de remise en état à la suite des travaux comme prévu au présent règlement.

5.9.3 La Ville procédera à la restitution du dépôt à la fin des travaux d'installation de la tour de télécommunications par VIDÉOTRON.

Le dépôt sera restitué dans un délai de 90 jours suivants la réception du rapport d'inspection des arbres mentionnés à l'annexe A.

5.9.4 Si des dommages sont constatés, une retenue totale ou partielle du dépôt pourra être appliquée, selon l'évaluation du coût de réparation ou de remplacement de l'arbre endommagé.

Le montant retenu sera justifié par un rapport technique et pourra inclure notamment les frais de remplacement, de soins arboricoles ou d'amendes réglementaires.

5.9.5 En cas de dommages, VIDÉOTRON accepte que la Ville retienne un montant maximal de 2 500 $ par arbre, en fonction de l'évaluation des dommages.

5.9.6 VIDÉOTRON peut contester une retenue du dépôt en soumettant, auprès de la DTET, une demande de révision accompagnée d'un rapport indépendant et ce dans un délai de 15 jours suivant la réception du rapport technique de la Ville prévue à l'article 5.9.3.

ARTICLE 6
UTILISATION RESTRICTIVE

6.1 Au cours de la durée de l'autorisation, la Ville a le droit de louer, concéder une licence, permettre à quiconque d'utiliser ou d'occuper toute partie du terrain afin notamment de transmettre, d'émettre ou de recevoir des signaux par câbles, ondes hertziennes, procédé optique, autre système de télécommunication et à quelque fin qui y est reliée et d'installer toute structure ou autre équipement, dans la mesure où le fait de

louer, concéder une licence ou permettre à quiconque l'utilisation ou l'occupation de toute partie du terrain comme mentionné précédemment, n'entrave pas l'accès à, l'utilisation et l'exploitation de l'Équipement et de l'Abri de VIDÉOTRON.

La Ville s'engage à aviser VIDÉOTRON de toute proposition visant la location, concession de licence ou permission d'utiliser toute partie du terrain comme mentionné dans le présent article, afin de permettre à VIDÉOTRON de procéder, à ses frais, aux vérifications et ajustements nécessaires de sorte que la proposition visant la location, concession de licence ou permission comme mentionné dans le présent article n'entrave pas l'accès, l'utilisation et l'exploitation de l'Équipement et de l'Abri de VIDÉOTRON.

6.2 VIDÉOTRON doit, après vérifications nécessaires, informer la Ville de toute interférence actuelle ou possible pouvant découler de toute proposition visant la location, concession de licence ou permission d'utiliser toute partie du terrain comme mentionné à l'article 6.1.

Les parties reconnaissent que la présente stipulation est rattachée et liée au terrain et au présent règlement.

ARTICLE 7
INDEMNISATION

7.1 VIDÉOTRON doit assumer, pendant toute la durée de la présente autorisation d'occuper le domaine public, l'entière responsabilité de tout dommage pouvant résulter de l'installation, de l'existence, de l'entretien ou de l'usage qui est fait des installations dans l'Emplacement, qu'il s'agisse de dommages aux personnes ou aux biens publics ou privés ainsi que ceux pouvant être causés par ses employés, ses cocontractants ou ses mandataires.

VIDÉOTRON tient indemne et défend la Ville contre toute réclamation qui pourrait être faite contre cette dernière, toute poursuite qui pourrait être intentée et tout jugement qui pourrait être rendu contre elle, y compris les frais et accessoires s'y rattachant, en raison de la faute ou de la négligence de VIDÉOTRON ou en raison de la faute ou négligence de toute autre entreprise autorisée par VIDÉOTRON sur les lieux occupés en vertu du présent règlement, notamment dans l'entretien ou l'usage qui est fait du domaine public.

7.2 Sans restreindre la généralité de ce qui précède, si la responsabilité de VIDÉOTRON ou si la responsabilité de toute autre entreprise autorisée par VIDÉOTRON sur les lieux occupés en vertu du présent règlement est mise en cause, VIDÉOTRON tient la Ville indemne de tout dommage causé aux ouvrages occupant le domaine public par les appareils de la Ville ou les employés ou mandataires de la Ville dans l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 8
DÉFAUT ET FIN DE L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

8.1 VIDÉOTRON est en défaut si l'un des événements suivants se produit :

1° il omet de souscrire ou de maintenir en vigueur l'assurance responsabilité civile;
2° il omet de se conformer à l'une des conditions mentionnées au présent règlement.

En cas de défaut, la Ville peut aviser VIDÉOTRON par écrit de ce défaut et si dans les 30 jours de tel avis, au cas de défaut relatif au maintien de l'assurance précitée, et dans les 90 jours, au cas de tout autre défaut, celui-ci ne commence pas à remédier à tel défaut et ne procède pas par la suite avec diligence à y remédier, la Ville peut mettre fin à la présente autorisation d'occuper le domaine public en donnant un avis écrit à VIDÉOTRON, sans préjudice à tous les autres droits ou recours que la Ville peut exercer contre lui.

ARTICLE 9
SOUS-LOCATION

9.1 Les parties ne peuvent sous-louer les lieux occupés, en tout ou en partie, ou octroyer une licence relative aux lieux occupés, en tout ou en partie, sans obtenir au préalable le consentement écrit de l'autre partie.

Nonobstant ce qui précède, VIDÉOTRON peut sous-louer les lieux occupés ou octroyer une licence relative aux lieux occupés en faveur d'une entreprise de télécommunication aux fins de conclure un arrangement de colocation avec cette entreprise.

ARTICLE 10
AVIS

10.1 Tout avis de défaut, de résiliation, de mise en demeure ou toute autre communication requise par le présent règlement doivent être adressés sous pli recommandé, ou transmis par télécopieur (bordereau de réception exigé), par messager, par courriel ou remis aux parties en mains propres (bordereau de réception exigé) aux adresses suivantes :

Pour Vidéotron :

Vidéotron ltée
Technologies sans fil
Gestion des baux
612, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec) H3C 4M8

Groupe de gestion des sites techniques de Vidéotron
Montréal et environs : 514 380-7576
Sans frais : 1-855 380-7576
Télécopieur : 514 380-9876
Courriel : affaires.immobilieres@videotron.com

Avec copie conforme acheminée

Vidéotron ltée
Vice-président, affaires juridiques
612, rue Saint-Jacques, 17e étage
Montréal (Québec) H3C 4M8
Télécopieur : 514 985-8834
Courriel : avisiuridique@quebecor.com

Pour la Ville de Montréal :

Ville de Montréal
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
13665, boulevard de Pierrefonds
Montréal (Québec) H9A 2Z4

À l'attention du secrétaire d'arrondissement

Télécopieur : (514) 626-8994
Courriel : greffe.pfdsrox@montreal.ca

Tout avis ou mise en demeure envoyés conformément au présent paragraphe sera présumé avoir été reçu le jour même lorsque remis en mains propres ou par courriel, ou le troisième jour ouvrable suivant leur mise à la poste, ou le jour ouvrable suivant celui apparaissant sur le bordereau de transmission, lorsque transmis par télécopieur.

Une partie doit aviser l'autre partie de tout changement d'adresse ou de numéro de télécopieur en lui transmettant un avis à cet effet de la manière prévue aux présentes.

ARTICLE 11
TRAVAUX ULTÉRIEURS

11.1 VIDÉOTRON doit soumettre à la DTET les documents suivants dans les 30 jours ouvrables avant le début de tous travaux de réparation, d'entretien et de remplacement des installations ou de tous travaux d'enlèvement des installations :

a) Le plan préliminaire des travaux;
b) Le plan de remise en état des lieux;
c) Le calendrier d'exécution des travaux; et
d) Un certificat d'assurance prouvant que VIDÉOTRON détient l'assurance responsabilité requise et exigée conformément à l'article 5.2 des présentes.

Ces documents devront être approuvés par la DTET préalablement à l'exécution desdits travaux, agissant diligemment.

Néanmoins, il est entendu qu'aucune approbation ne sera requise pour toute réparation urgente nécessitant une intervention immédiate de VIDÉOTRON. Dans ce cas, un avis sera transmis à cet effet par VIDÉOTRON dans les 10 jours suivant l'intervention et les documents y afférents doivent être transmis dès que possible à la Ville.

Toute modification aux installations doit être exécutée par VIDÉOTRON, ou ses sous-traitants, à ses frais.

11.2 Dans les 30 jours suivant la fin des travaux, VIDÉOTRON devra enlever de l'Emplacement tout débris et surplus d'excavation résultant des travaux effectués et devra, à ses frais, le remettre en état selon le plan de remise en état des lieux prévu à l'article 11.1.

Toutefois, dans l'éventualité où certains travaux de remise en état ne pourraient pas être exécutés dans le délai précité, compte tenu de la période hivernale, notamment la plantation de végétaux, VIDÉOTRON devra compléter la remise en état de l'Emplacement dans un délai de 30 jours suivant la période de dégel applicable au territoire montréalais fixée annuellement par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

11.3 Il est entendu que la remise en état de l'Emplacement devra notamment inclure :

a) La réinstallation de tous les éléments du domaine public ayant été déplacés lors de la réalisation des travaux incluant notamment la réinstallation des éléments de signalisation et la remise en état des trottoirs et rues affectées par la réalisation des travaux;

b) L'installation de gazon en plaques (tourbe) et non des semences à gazon pour toutes surfaces gazonnées affectées par la réalisation des travaux;

c) Le remplacement des arbres ou arbustes du domaine public ayant été affectés par la réalisation des travaux.

ARTICLE 12
PRIX

12.1 Le prix annuel de l'occupation du domaine public par VIDÉOTRON est déterminé en vertu du *Règlement concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux* de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (CA29 0145) qui trouve son application au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Pour la première année, le prix annuel (ci-après « **Le prix** ») payable par VIDÉOTRON à la Ville de Montréal est de 15 707,09 $, y compris la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

Pour chaque année subséquente, le prix annuel exigé est majoré de 3 % par année. Cette majoration sera faite au premier janvier de chaque année.

Le paiement du prix annuel se fait par chèque émis à l'ordre de la Ville de Montréal et envoyé à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au 13665 boulevard de Pierrefonds, Montréal, QC H9A 2Z4.

12.2 Pour la première année de l'occupation, le prix sera calculé au prorata du nombre de jours compris entre la date d'entrée en vigueur du Règlement et la fin de l'année en cours et devra être payé à la Ville dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du Règlement.

12.3 Pour les exercices financiers subséquents, le prix devra être payé annuellement au 1er janvier.

12.4 Pour l'application du présent article, l'occupation prend fin lorsque les installations seront enlevées du domaine public et que la remise en état de l'Emplacement sera complétée conformément au plan de remise en état des lieux soumis et approuvé, par la DTET. Jusqu'à ce que tels travaux soient exécutés, VIDÉOTRON est tenue au paiement du prix exigible en vertu de 12.1.

ARTICLE 13
ÉLECTRICITÉ

13.1 Le cas échéant, l'alimentation énergétique des installations visées par l'autorisation d'occupation doit être effectuée au moyen de conduites souterraines.

13.2 VIDÉOTRON a la responsabilité de payer sa propre consommation d'électricité dans les lieux occupés.

ARTICLE 14
RENONCIATION

14.1 Si VIDÉOTRON est d'une quelconque manière troublée dans son occupation de l'Emplacement, elle n'aura aucun recours contre la Ville, VIDÉOTRON y renonçant expressément.

14.2 Nonobstant ce qui précède, dans l'éventualité où la Ville effectue des travaux dans l'Emplacement et qu'à sa demande VIDÉOTRON doit interrompre temporairement l'exploitation de ses installations, et ce, pendant plus de 14 jours consécutifs, il y aura un ajustement à la baisse du prix précisé à l'article 12 des présentes.

Cet ajustement sera calculé au prorata du nombre de jours compris entre le premier et le dernier jour d'interruption.

ARTICLE15
TAXES

15.1 VIDÉOTRON devra, le cas échéant, payer toutes les taxes foncières, générales et spéciales pour fins municipales et scolaires qui pourraient être imposées sur l'Emplacement et sur les installations et toutes les autres taxes qui pourraient être imposées par la loi et les règlements.

ARTICLE 16

RESPECT DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES POLITIQUES

16.1 VIDÉOTRON doit se conformer, à ses frais, aux lois et ainsi qu'aux règlements municipaux applicables sur l'Emplacement.

16.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède, la présente autorisation d'occupation du domaine public ne libère pas VIDÉOTRON de son obligation de se procurer tous les permis requis avant d'entreprendre tout travail en vertu de cette autorisation et en respecter les conditions d'émission.

ANNEXE C
DOCUMENT TECHNIQUE NORMALISÉ PARCS - DTNP-1B

CROQUIS DE LOCALISATION
NON À L'ÉCHELLE

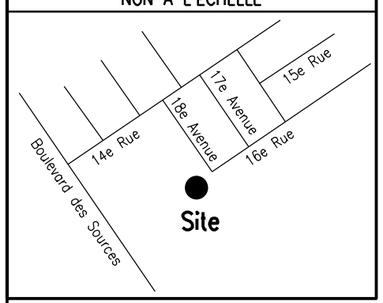

VIDÉOTRON

SITE: PARC VICTOR-P.-GRAY – MONTRÉAL (MC020-01)
PROPRIÉTAIRE: VILLE DE ROXBORO

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES
LATITUDE NAD 83: N 45°29'51,00" soit 45,497500°
LONGITUDE NAD 83: W 73°48'29,36" soit 73,808155°
ALTITUDE (Sol): 28 m N. M. M.

VIDÉOTRON **BLOC D'APPROBATION**

RESPONSABLE VIDÉOTRON

BAILLEUR

LÉGENDE

ARBRE	BORD BOISÉ
BORNE-FONTAINE	CÂBLES AÉRIENS
ANCRAGE	CLÔTURE
LAMPADAIRE	FOSSÉ
POTEAU	HAIE
PUISARD	LIMITE DE TALUS
REGARD	LIGNE DE LOT
REPÈRE D'ARPENTAGE	SITE PROJETÉ
VALVE D'EAU	CHEMIN D'ACCÈS

NOTES:

LES DIRECTIONS APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT DES GISEMENTS EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ, FUSEAU 8, NAD 83. IL FAUT SOUSTRAIRE 00°13' POUR OBTENIR L'AZIMUT ASTRONOMIQUE LOCAL.

+ 27,8 INDIQUE L'ALTITUDE EN MÈTRES N.M.M.

LA LOCALISATION DES SERVICES À VÉRIFIER AVANT TOUTE CONSTRUCTION.

CETTE PROPRIÉTÉ DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE RECHERCHE NOTARIALE CONCERNANT LES TITRES DE PROPRIÉTÉ ET LES SERVITUDES.

SUJET À L'APPROBATION MUNICIPALE.

D=350 REPRÉSENTE UN ARBRE AVEC SON DIAMÈTRE EXPRIMÉ EN MILLIMÈTRES

3 ARBRES À TRANSPLANTER AILLEURS DANS LE PARC

2 ARBRES À ABATTRE, À COMPENSER ET À REMPLACER AILLEURS DANS LE PARC.

14 ARBRES À PROTÉGER

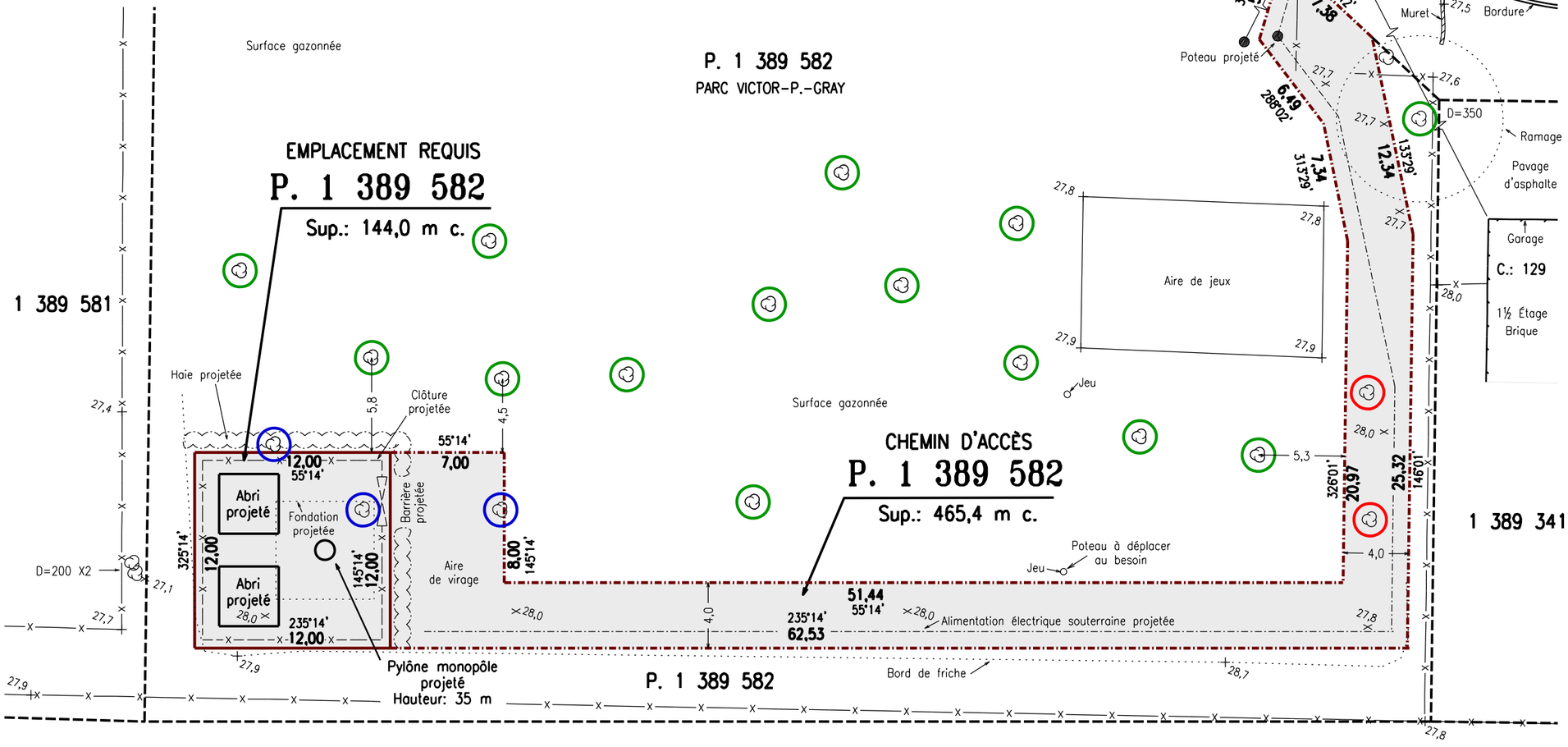

HISTORIQUE DES PLANS AU DOSSIER

21506	EMPLACEMENT PROJETÉ	2025-02-19
21329	CERTIFICAT D'IMPLANTATION (Étude de sol)	2024-12-02
20949	EMPLACEMENT PROJETÉ	2024-08-08
19717	EMPLACEMENT PROJETÉ	2023-01-11
Prél.	EMPLACEMENT PROJETÉ	2022-09-01
MINUTE	DESCRIPTION	(AAAA/MM/JJ)

ÉLABORÉ POUR LE PRÉSENT SITE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, CE PLAN NE PEUT ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ À D'AUTRES FINS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

EMPLACEMENT PROJETÉ

LOT(S)	1 389 582
CADASTRE	DU QUÉBEC
CIRC. FONC.	MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	PIERREFONDS / ROXBORO
ÉCHELLE	1=300 SYSTÈME INTERNATIONAL
RECHERCHES	8 AOÛT 2024
TERRAIN	29 NOVEMBRE 2024
DESSIN	2208-70

COPIE CONFORME LE

MONTRÉAL LE 19 FÉVRIER 2025

Martin Gascon, a.-g.

MINUTE : 21506 DOSSIER : 2208-70

Gascon a.-g. inc.
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
4244, RUE DE SALABERRY
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconag.com

DOCUMENT TECHNIQUE NORMALISÉ
PARCS
DTNP-1B

Protection des végétaux

Date d'émission : 11 septembre 2023

Modificatif n°	Date	Description	Préparé par
MOD1	2023-10-24	Article 10	SA

AVIS

Le présent document doit être utilisé dans son intégralité. L'Entrepreneur doit tenir compte du fait que certaines clauses du présent document peuvent être complétées, modifiées ou annulées par d'autres documents du Cahier des charges. Une lecture diligente de tous les documents du Cahier des charges est nécessaire. Tout changement apporté au contenu du présent document est précisé dans un document distinct, soit dans les instructions aux Soumissionnaires, soit dans le cahier des clauses administratives spéciales, soit dans le devis technique spécial.

L'utilisateur ou l'utilisatrice du présent document technique normalisé est invité à faire part de ses commentaires en les envoyant à l'adresse courriel comiterevision@montreal.ca.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été révisé et approuvé par le comité formé des membres suivants :

Audrey Boulanger-Messier, arr. Rosemont-La Petite-Patrie (Normalisatrice) Nafy Gueye, arr. Le Plateau-Mont-Royal Jade Despars, arr. Ahuntsic-Cartierville	Vincent Maurin, arr. Ahuntsic-Cartierville Jean-Martin Veilleux, arr. Saint-Léonard

Le présent document a été relu et commenté par les membres suivants :

Djamel Chabane, DCT, DRPIU, SIRR Guillaume Couture, DGPNB, DGGPMN, SGPMRS Francine Dubeau, DAR, DPAU, SUM	Sana Ladhar, DCT, DRPIU, SIRR Pierre-Alexandre Prévost-Robert, DRT, RPIU, SIRR

La collaboration ou la participation des personnes, services ou associations suivantes sont également à souligner :

Alexandre Yelle, SGPMRS (Édition 04 octobre 2021)
La table des intervenants de la forêt urbaine de Montréal (version 2022). Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (version 2021)

Le texte comportant une ligne verticale en marge est un nouveau texte ou un texte modifié par rapport au document de la précédente émission.

TABLE DES MATIÈRES

1 OBJET 5

2 DOMAINE D'APPLICATION 6

3 LOIS, RÈGLEMENTS, NORMES ET RÉFÉRENCES 7

4 DÉFINITIONS 8

5 EXIGENCES GÉNÉRALES 10

5.1 GÉNÉRALITÉS POUR LES OUVRAGES DE PROTECTION 10

5.2 RENCONTRE PRÉPARATOIRE 10

5.3 APPROBATION DES MESURES DE PROTECTION 10

5.4 PROTECTION DES VÉGÉTAUX 10

5.5 MESURE D'ATTÉNUATION 11

5.5.1 Rayons de protections des arbres 11

5.6 TRAVAUX ARBORICOLES PRÉVENTIFS 12

5.7 TRAVAUX ARBORICOLES EN COURS DE CHANTIER 12

5.8 MESURES CORRECTIVES À LA SUITE DE DOMMAGES AUX VÉGÉTAUX 12

5.8.1 Évaluation des dommages aux végétaux 13

5.8.2 Remplacement d'un arbre 13

5.8.3 Remplacement de végétaux horticoles 13

5.9 OUTILS D D'ÉLAGAGE ET DÉSINFECTIONS DES OUTILS 14

5.10 ARROSAGE DES ARBRES DANS LA ZONE DES TRAVAUX 14

5.11 CONTAMINANTS 14

5.12 DISPOSITION HORS SITE DES MATÉRIAUX 15

6 MATÉRIAUX 16

6.1 AFFICHE DE PROTECTION 16

6.2 CLÔTURE DE PROTECTION DU CHANTIER 16

6.3 CLÔTURE DE PROTECTION INDIVIDUELLE DES ARBRES 16

6.4 CLÔTURE FLEXIBLE DE PROTECTION DES VÉGÉTAUX HORTICOLES 16

6.5 OUVRAGE DE PROTECTION INDIVIDUELLE DES TRONCS 16

6.5.1 Madrier de bois 16

6.5.2 Matériel antichoc 17

6.5.3 Attache métallique 17

6.6 OUVRAGES DE PROTECTION DU SOL ET DES RACINES 17

6.6.1 Membrane de protection 17

6.6.2 Pierre concassée 17

6.6.3 Copeaux de bois 17

6.6.4 Plaque de roulement 17

6.6.5 Toile de jute 17

6.6.6 Déblai réutilisable 18

6.6.7 Mélange de terre N01 18

6.6.8 Mélange de terre N02 18

7 EXÉCUTION DU TRAVAIL 19

7.1 DÉLIMITATION DU CHANTIER 19

7.2 PROTECTION INTÉGRALE DES VÉGÉTAUX SITUÉS À L'INTÉRIEUR DE LA LIMITE DES TRAVAUX 19

7.2.1 Protection intégrale des arbres 19
7.2.2 Protection intégrale des végétaux horticoles 19
7.3 PROTECTION ADAPTÉE DES VÉGÉTAUX SITUÉS À L'INTÉRIEUR DE LA LIMITE DES TRAVAUX 19
7.3.1 Mise en place des protections individuelles des troncs 20
7.3.2 Protection des arbres de rue 20
7.4 OUVRAGE DE PROTECTION DU SOL 21
7.4.1 Mise en place de la protection du sol et des racines dans les aires de travaux, de circulation et d'entreposage 21
7.5 PROTECTION DU SYSTÈME RACINAIRE LORS DE TRAVAUX D'EXCAVATION 22
7.5.1 Technique d'excavation 23
7.5.2 Pré-coupe des racines 23
7.5.3 Excavation en zone minéralisée 23
7.5.4 Remblayage 23
7.5.5 Humidification des racines exposées 24
7.5.6 Ouverture des fosses en trottoir 24
8 PRÉLÈVEMENT ET ESSAIS DE MATÉRIAUX 25
9 ACCEPTATION DES TRAVAUX 26
9.1 PÉNALITÉS 26
10 DESCRIPTION DES ITEMS DU BORDEREAU 27
FAMILLE 1000 – PROTECTION GÉNÉRALE DES VÉGÉTAUX 27
SOUS-FAMILLE 1100 – PROTECTION DES VÉGÉTAUX 27
SOUS-FAMILLE 1200 – PROTECTION DES SOLS, DES RACINES ET DES SURFACES 28
SOUS-FAMILLE 1300 – MÉTHODE DE TRAVAIL ET D'EXCAVATION ALTERNATIVE À LA TRANCHÉE OUVERTE 29
SOUS-FAMILLE 1400 – ARROSAGE 29
11 ANNEXES 30
11.1 DNP-1B-01 — AFFICHE POUR ZONE DE PROTECTION CLÔTURÉE. 31
11.2 DNP-1B-02 — AFFICHE POUR PROTECTION INDIVIDUELLE. 32
11.3 DNP-1B-03 — CLÔTURE DE PROTECTION INDIVIDUELLE DES ARBRES. ..... .33
11.4 DNP-1B-04 — OUVRAGE DE PROTECTION INDIVIDUELLE DES TRONCS. ..... .34

1 OBJET

Le présent document a pour objet de définir les clauses techniques normalisées applicables à la protection des végétaux, lors de travaux d'aménagement ou de construction, situés à l'intérieur ou à proximité de l'aire de travail, des chemins d'accès et des aires d'entreposage temporaires.

Il traite notamment des mesures de protection, des méthodes utilisées pour l'exécution des travaux et des soins à apporter aux végétaux pour assurer leur maintien et leur support.

Il aborde aussi la remise en état des lieux après travaux ainsi que les compensations monétaires facturables pour les cas de dommages aux arbres.

2 DOMAINE D'APPLICATION

Le présent document traite de la protection de végétaux et comprend, de façon non limitative, les opérations suivantes : la protection des végétaux en place sauf ceux identifiés pour enlèvement, la mise en place de mesures de protection temporaire lors des travaux, les interventions destinées aux végétaux pour assurer leur survie pendant et après les travaux, ainsi que les mesures correctives et réclamations en cas de dommages aux arbres.

Les travaux décrits dans le présent document doivent être réalisés de façon cohérente avec l'ensemble des autres travaux du contrat. Tous les travaux réalisés sur le territoire de la Ville de Montréal et les villes liées, notamment dans les parcs, milieux naturels, espaces verts, espaces publics, bandes riveraines, ruelles et en rues sont inclus au présent document technique normalisé.

Le présent document fait partie intégrante des prescriptions normalisées et est complété par les prescriptions spéciales. Les documents techniques normalisés de la Ville de Montréal doivent être utilisés pour les autres travaux non encadrés par le présent document normalisé.

3 LOIS, RÈGLEMENTS, NORMES ET RÉFÉRENCES

Lorsque le présent document réfère à une norme ou à une référence, la plus récente édition en vigueur en date de la publication de l'Appel d'offres est applicable. De plus, lorsque le présent document réfère à une loi ou à un règlement, la plus récente édition en vigueur est applicable.

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST).
- Normes canadiennes sur les produits de pépinière – dernière édition à jour.
- Norme canadienne du paysage – dernière édition à jour.
- Bureau de normalisation du Québec (BNQ).
  - BNQ 0605-100/2019 Aménagement paysager à l'aide de végétaux;
  - BNQ 0605-200/2020 Entretien arboricole et horticole.
- Guide d'évaluation des végétaux d'ornement publié par la Société internationale d'arboriculture - Québec inc. (SIAQ), ISBN 2-9801354-0-2.

Tous les travaux connexes doivent être réalisés conformément aux prescriptions du document technique normalisé et spécial approprié.

- Documents techniques normalisés de la Ville de Montréal.
  - DTNI-1A — Travaux de conduites d'eau potable et conduites d'égout.
  - DTNI-3A — Travaux de trottoir, bordure, terre-plein central, îlot et muret de soutènement.
  - DTNI-7A — Gestion des déblais et de l'eau, et travaux de réhabilitation environnementale.
  - DTNP-1C — Travaux arboricoles.
  - DTNP-2A — Travaux d'excavation, de remblayage et de terrassement.
  - DTNP-5A — Apport de terre de culture.
  - DTNP-5B — Fourniture et plantation de végétaux.
  - DTNI-10C— Granulats pour fondation, assise et remblai.

L'Entrepreneur doit se conformer à tous les codes, lois, règlements, politiques et guides en vigueur, notamment, sans être limitatif :

- Le Code de construction du Québec.
- Le Code de sécurité pour les travaux de construction.
- Le Code de la sécurité routière.
- Le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.
- Le Règlement relatif à l'assainissement de l'air.
- La Loi sur la santé et la sécurité du travail.

4 DÉFINITIONS

À moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots ou expressions suivantes, inclus dans le présent document, signifient ou désignent :

- **Arbre** : Végétal dont la tige ligneuse se ramifie à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol. Le terme inclut les parties aériennes telles que le tronc, la ramure, les feuilles et les bourgeons ainsi que la partie souterraine soit les racines.
- **Arbuste** : Végétal ligneux à tiges pouvant se ramifier dès la base ou à partir du sol.
- **Arrosage** : Action de fournir une quantité d'eau en un temps déterminé à un végétal, complétant l'eau reçue de manière naturelle.
- **Banquette** : Espace continu, végétalisé ou non, situé entre le trottoir et la rue, aux dimensions variables.
- **Dommage chimique** : Dommage causé à l'arbre et résultant du déversement de polluants ou de produits chimiques comme les solvants de nettoyage, les diluants pour peinture, les huiles, les carburants ainsi que toute autre matière pouvant altérer la composition originale du sol au détriment de l'arbre.
- **Dommage physique** : Lésion faite aux tissus vivants d'un végétal due à une cause externe (pression, chaleur, indentation, frottement, impact, etc.).
- Branche : Ramification latérale majeure provenant d'une tige ligneuse principale ou d'un tronc d'un végétal.
- **Compaction** : Action de compresser le sol.
- Coupe franche : Coupe d'une branche ou d'une racine dont le résultat présente une surface lisse, exempte de déchirement. Dans le cas des racines, la coupe est perpendiculaire à ces dernières.
- **Couronne** : Ensemble de la ramure et du feuillage d'un arbre.
- Décapage : Action de mettre à nu ou de retirer la matière qui recouvre le sol, et ce, sans l'abîmer.
- **DHP (Diamètre hauteur de poitrine)** : Dimension d'un arbre mesurée à partir du diamètre de son tronc à 1,4 m du sol. Au Québec, la méthode pour mesurer le DHP est normalisée par le Guide d'évaluation des végétaux d'ornement.
- **Écorce** : Couche externe de la tige d'un arbre, située à l'extérieur du cambium. Enveloppe d'un tronc d'arbre et des branches, qu'on peut détacher du bois.
- **Élagage** : Technique qui consiste à tailler, à réduire ou à supprimer des branches, des rameaux, des pousses (parfois des fleurs, des fruits ou des racines) d'un végétal dans un but précis soit d'améliorer notamment la structure, le dégagement des infrastructures, mais aussi la végétation, la floraison, la fructification, la forme, l'aspect ornemental et la santé.
- **Empattement racinaire** : Zone de transition entre le tronc et les racines alors que le tronc s'élargit au niveau des racines de contrefort ou des racines d'ancrage.
- **Essouchement** : Opération qui consiste à enlever d'un emplacement donné les souches qui y sont restées après l'abattage des arbres.
- **Excavation** : Toute action de creuser dans le sol, y compris par des techniques d'hydro-excavation et d'excavation pneumatique.

- **Excavation pneumatique** : Technique consistant à injecter de l'air comprimé sous pression dans le sol pour décohésionner et dégager les matériaux qui sont ensuite retirés du puits d'excavation par aspiration. Ce processus est utilisé pour découvrir en toute sécurité les services publics souterrains et les racines des arbres.
- **Fosse de plantation en rue** : Tout espace pouvant recevoir une plantation de tout type de végétaux. Les espaces considérés comme une fosse de plantation en rue sont, sans s'y limiter : banquettes, arrière-trottoir, parterre gazonné ou végétalisé, terre-plein, saillies. Les fosses de plantation en rue ont une profondeur minimale de 1000 mm.
- **Hydro-excavation** : Technique d'excavation qui utilise de l'eau pressurisée combinée à un système d'aspiration. Le sol est ainsi liquéfié avec une grande précision, puis aspiré dans le réservoir du camion.
- **Mélange terre-pierre** : Mélange composé de pierre concassée, de loam argileux et d'un agent stabilisateur d'adhésivité hydrogel.
- **Pulvérisation** : Action de vaporiser un liquide sur un objet.
- **Racine ou système racinaire** : Composante d'un végétal qui croît généralement de façon souterraine et ramifiée, servant à ancrer et stabiliser le végétal ainsi qu'à l'alimenter en eau et en éléments nutritifs.
- **Ramure** : Ensemble des branches et des rameaux d'un arbre.
- **Rayon de protection d'un arbre** : Distance depuis l'extérieur du tronc permettant d'établir l'aire de protection, souvent circulaire, dans laquelle les activités sont, soit interdites, soit soumises à des mesures d'atténuation.
- **SIAQ** : Société internationale d'arboriculture Québec inc.
- **Sol existant** : Sol en place non remanié.
- **Soulèvement** : Perturbation du sol provoquant une élévation de la surface et des racines par rapport à leur niveau initial, suite à une action mécanique.
- **Stress** : Agression quelconque provoquant des perturbations physique et/ou biologique.
- **Tronc** : Axe principal d'un arbre ou d'un arbuste, généralement dénudé de branches, compris entre les racines et les branches charpentières.
- **Unité administrative concernée** : Signifie, selon le cas, le représentant d'un service, d'un arrondissement, d'une direction, d'une division ou d'une section de la Ville de Montréal responsable de la gestion et de la protection des végétaux publics. Le personnel habilité est notamment un inspecteur horticulture et en arboriculture, un agent technique en horticulture et arboriculture ou un ingénieur forestier.
- **Végétaux** : Toutes plantes vivantes excluant le gazon, peu importe son stade de développement.
- **Végétaux horticoles** : Tous types de végétaux, excluant les arbres.

De plus, chacune des définitions présentes au Cahier des clauses administratives générales (CCAG) est applicable au présent document lorsque le terme utilisé comporte une majuscule.

5 EXIGENCES GÉNÉRALES

5.1 GÉNÉRALITÉS POUR LES OUVRAGES DE PROTECTION

L'Entrepreneur doit mettre en place tous les ouvrages de protection avant le début des travaux, incluant la mobilisation des équipements, et mettre en œuvre les moyens appropriés et nécessaires afin d'éviter tout dommage (de nature physique ou chimique), de quelque façon que ce soit, aux végétaux à protéger et à préserver. L'Entrepreneur doit maintenir tous les ouvrages de protection en bon état durant la totalité de la durée des travaux en chantier. Les ouvrages de protection ne peuvent être enlevés qu'à la fin des travaux, et ce, sur approbation du Directeur.

Lors de l'installation et du retrait des mesures de protection, l'Entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas blesser les végétaux. Il est interdit de déplacer les ouvrages de protection sans l'autorisation du Directeur. À l'intérieur du rayon de protection, aucun matériau ni équipement ne doivent être appuyés sur les végétaux ou déposés près de ceux-ci et aucune circulation n'est permise.

Il est interdit de fixer tout objet, tant de manière temporaire que permanente, aux racines, troncs ou branches des arbres sauf les protections individuelles telles que décrites dans le présent document technique. À moins d'une indication contraire de l'Unité administrative concernée en arboriculture, le marquage des végétaux est un acte réservé. L'Entrepreneur devra prévoir des mesures pour le soutènement du sol à proximité des arbres si des risques d'effondrement sont anticipés.

Il appartient à l'Entrepreneur de prendre pleinement connaissance de l'état des lieux et de la localisation réelle dans l'espace de travail, de la ramure, du tronc et des racines importantes de chaque arbre à protéger et à préserver.

Tous travaux non conformes au présent devis et altérants la sécurité des lieux pourra entraîner un arrêt du chantier par le Directeur sur recommandation de l'Unité administrative concernée en arboriculture. À défaut de respecter les exigences de protection des végétaux susmentionnés, une pénalité sera applicable.

5.2 RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Avant tout déploiement des travaux, l'Unité administrative concernée en arboriculture devra participer aux rencontres préparatoires avec l'Entrepreneur et le Directeur. Ceci inclut une rencontre sur les lieux des travaux pour valider l'application des exigences du présent document.

5.3 APPROBATION DES MESURES DE PROTECTION

L'Entrepreneur devra faire approuver l'installation des mesures de protection des végétaux deux (2) jours ouvrables avant le début des travaux par le Directeur.

5.4 PROTECTION DES VÉGÉTAUX

À moins d'indication contraire du Directeur, l'Entrepreneur a l'obligation de protéger l'ensemble des arbres et des végétaux se trouvant à l'intérieur de la zone des travaux. L'état des lieux initial doit être constaté conjointement avec l'Unité administrative concernée en arboriculture.

L'Entrepreneur est également responsable de la protection de tous les végétaux, situés à l'extérieur de la limite des travaux, contre des dommages entraînés ou résultants de ses activités de construction.

5.5 MESURE D'ATTÉNUATION

Toute intervention à l'intérieur du rayon de protection des arbres devra être approuvée par l'Unité administrative concernée en arboriculture. À l'intérieur de cette zone, les activités sont, soit interdites, soit soumises à des mesures d'atténuation. En conséquence, l'Entrepreneur doit mettre en place lesdites mesures d'atténuation lorsqu'une intervention approuvée par le Directeur doit être exécutée à l'intérieur de cette zone. Ces mesures seront présentées au chapitre 7 du présent document.

5.5.1 RAYONS DE PROTECTIONS DES ARBRES

Le rayon de protection délimite la zone de protection d'un arbre. Cette mesure doit être utilisée pour tous les arbres à conserver dans la zone des travaux et pour les arbres en bordure de chantier. Le rayon de la zone de protection d'un arbre est mesuré à partir de la périphérie de son tronc.

Rayon de protection au pourtour d'un arbre	
Diamètre de l'arbre mesuré à la hauteur de poitrine (DHP) (mm)	**Rayon de la zone de protection** (mm)
0-99	1200
100-199	2400
200-299	3600
300-399	4800
400-499	6000
500-599	9000
600 et plus*	15x le DHP*

*Pour tous les arbres de plus de 600 mm, le rayon doit être calculé de sorte à multiplier 15 fois le diamètre de l'arbre.

Dans tous les cas, pour des raisons de sécurité, aucune intervention ne sera permise à moins de 1200 mm du tronc d'un arbre, à l'exception des arbres situés en trottoir, dont les méthodes d'intervention sont décrites au chapitre 7. De plus, certaines mesures particulières pourraient être exigées dans le cas d'arbres exceptionnels ou présentant une structure particulière.

5.6 TRAVAUX ARBORICOLES PRÉVENTIFS

À moins d'une indication contraire, de l'Unité administrative concernée en arboriculture, tous les travaux arboricoles à prescrire sur les arbres devront être réalisés par les élagueurs de l'unité administrative concernée en amont de la prise de possession du chantier ou lorsque l'Entrepreneur aura libéré les lieux. En aucun cas, l'Entrepreneur ne peut intervenir sur un arbre sans l'approbation du Directeur.

L'Entrepreneur devra, avant la mobilisation du chantier, planifier une visite conjointement avec le Directeur et l'Unité administrative concernée en arboriculture pour cerner les interventions préventives nécessaires sur les arbres. Cette visite devra être planifiée deux semaines avant le début des travaux

5.7 TRAVAUX ARBORICOLES EN COURS DE CHANTIER

L'Entrepreneur n'est pas autorisé à procéder à des travaux arboricoles en cours de chantier, sauf sous approbation exceptionnelle du Directeur après consultation de l'unité administrative concernée.

Dans le cas où des travaux arboricoles seraient requis pendant l'exécution du chantier, l'Entrepreneur doit immédiatement communiquer avec l'Unité administrative concernée en arboriculture. En cas d'une situation urgente ne pouvant pas attendre la fin des travaux, le Directeur pourra exiger que l'Entrepreneur fasse réaliser les travaux correctifs nécessaires à ses frais. Les travaux devront être exécutés conformément au DTNP-1C – *Travaux arboricoles*.

5.8 MESURES CORRECTIVES À LA SUITE DE DOMMAGES AUX VÉGÉTAUX

L'Entrepreneur doit immédiatement aviser le Directeur lorsque des blessures aux végétaux (partie aérienne ou système racinaire) résultent de ses travaux. Le Directeur, s'il le juge nécessaire, peut arrêter les travaux jusqu'à ce que les mesures correctives soient effectuées. Les coûts associés à l'arrêt des travaux sont aux frais de l'Entrepreneur. L'Unité administrative concernée en arboriculture constatera la nature et l'ampleur des dommages ainsi que les mesures correctives à réaliser.

Le Directeur exigera la mise en œuvre des mesures correctrices nécessaires pour remédier à la situation. Le non-respect des mesures de protection et d'atténuation décrites dans le présent document sera également considéré comme une non-conformité et entraînera une pénalité.

Les mesures correctives peuvent comprendre, sans s'y limiter, l'élagage, la fertilisation voire même l'abattage et le remplacement. Sauf indications contraires, les travaux correctifs seront réalisés par les employés de l'unité administrative concernée et les frais d'exécution seront facturés à l'Entrepreneur conformément aux règlements sur les tarifs et le taux horaire établi selon les modalités prévues aux conventions collectives ou conditions de travail en vigueur de chacune des catégories d'emploi selon leur échelle de traitement maximal. Cependant, le Directeur pourrait mandater l'Entrepreneur pour effectuer les travaux aux frais de ce dernier, et ce, conformément au présent document technique normalisé et selon les exigences du Cahier des charges.

5.8.1 ÉVALUATION DES DOMMAGES AUX VÉGÉTAUX

L'évaluation des dommages doit être réalisée immédiatement après la constatation d'une blessure. Le Directeur mandatera l'Unité administrative concernée en arboriculture pour calculer la perte de valeur monétaire relative au dommage.

Pour les arbres, le règlement sur les tarifs et le taux horaire établi selon les modalités prévues aux conventions collectives ou conditions de travail en vigueur de chacune des catégories d'emploi selon leur échelle de traitement maximal s'appliquent. À défaut, la méthode d'évaluation des végétaux d'ornement de la SIAQ sera utilisée.

Conformément au Code civil du Québec et aux règlements municipaux en vigueur, la Ville pourra réclamer une perte de valeur monétaire de ses arbres dans un délai de trois ans, et ce peu importe l'état d'avancement du contrat avec l'Entrepreneur.

5.8.2 REMPLACEMENT D'UN ARBRE

Le Directeur peut exiger que l'Entrepreneur soit responsable, de façon non limitative, pour l'enlèvement de l'arbre endommagé incluant les opérations d'abattage, d'essouchement, la fourniture, la plantation et la garantie du nouvel arbre, le remblayage et la remise en état du sol. L'arbre de remplacement devra être de la même espèce/variété et respecter les dimensions ci-dessous.

Le calibre des feuillus à remplacer doit être compris entre 50 mm et 80 mm de diamètre mesuré à 150 mm à partir du sol. Les feuillus devront avoir un tronc unique, dégagé de branches sur une hauteur minimale de 1 500 mm (sauf les arbres au port de type colonnaire). Le calibre des conifères à remplacer doit être compris entre 1 750 mm et 2 500 mm de hauteur. La hauteur est mesurée depuis le sol jusqu'à la moitié de la flèche terminale.

Aucune substitution d'espèce n'est autorisée sans l'accord écrit du Directeur. Les nouveaux végétaux devront être conformes au document technique normalisé DTNP-5B — *Fourniture et plantation de végétaux.* Le Directeur conserve en tout temps le pouvoir de s'attribuer le droit de remplacer un arbre, et ce, aux frais de l'Entrepreneur.

5.8.3 REMPLACEMENT DE VÉGÉTAUX HORTICOLES

En cas de dommages aux végétaux horticoles, il est requis de remettre les lieux selon l'état initial identifié à l'article 5.4. Le Directeur conserve en tout temps le pouvoir de s'attribuer le droit de remplacer les végétaux, et ce, aux frais de l'Entrepreneur.

Lors de la remise en état par l'Entrepreneur, les plants de remplacement doivent être de la même espèce/variété et de taille équivalente à ceux qu'ils remplacent. À défaut de quoi, le plus gros format disponible de la même espèce/variété sur le marché est exigé. Aucune substitution n'est autorisée sans l'accord écrit du Directeur. Les nouveaux végétaux devront être conformes au document technique normalisé DTNP-5B — *Fourniture et plantation de végétaux.*

En cas contraire, le Directeur retiendra sur les paiements un montant équivalent à tous les frais afférents engagés pour le remplacement des végétaux horticoles abîmés sur le domaine public lors des travaux. Ceci inclut de manière non limitative les frais d'achat, de livraison et de plantation des végétaux. Ceux-ci sont calculés en concordance avec la réglementation sur les tarifs en vigueur au moment des travaux.

5.9 OUTILS D D'ÉLAGAGE ET DÉSINFECTIONS DES OUTILS

Toutes coupes sur les végétaux, préalablement autorisées par le Directeur, doivent être faites de façon nette à l'aide d'un outil coupant ou tranchant de type sécateur, tronçonneuse, scie à béton (pour racines), etc. Le résultat attendu est une coupe franche.

Avant de procéder aux coupes, les outils doivent être désinfectés par trempage ou par pulvérisation d'une solution désinfectante, tel que décrit au devis DTNP-1C *Travaux arboricoles.*

5.10 ARROSAGE DES ARBRES DANS LA ZONE DES TRAVAUX

L'Entrepreneur doit procéder à l'arrosage des arbres suivants :

- arbre subissant un stress découlant des ouvrages de protection mis en place et des excavations réalisées;
- arbre planté ou transplanté depuis moins de 3 ans;
- tout autre arbre identifié lors de la rencontre de chantier par l'Unité administrative concernée en arboriculture.

La source d'approvisionnement en eau (potable, non stagnante) ainsi que l'équipement à utiliser pour l'arrosage sont de la responsabilité de l'Entrepreneur.

Les arrosages sont requis tous les 7 jours calendaires pour la période des travaux comprise entre le 1er mai et le 31 octobre. L'arrosage devra être effectué avec une buse brise-jet (type pomme de douche) à débit approprié qui ne devra pas provoquer d'érosion du sol naturel près de l'arbre et de façon à humidifier le sol jusqu'à une profondeur de 300 mm.

L'arrosage devra être effectué de manière à fournir au minimum 50 litres d'eau par arbre. Dans le cas d'un arbre doté d'une cuvette d'arrosage, pour atteindre cette quantité, la cuvette devra être remplie plus d'une fois (deux à trois fois en moyenne). L'arrosage ne doit pas détruire la structure de la cuvette. En absence de cuvette, l'arrosage doit être effectué sur la surface non minéralisée équivalente à la projection au sol de la couronne.

En période de canicule, un ou deux arrosage(s) additionnel(s) par arbre pourrai(en)t être ajouté(s), et ce, à la demande du Directeur.

5.11 CONTAMINANTS

L'Entrepreneur doit proscrire l'usage de produits polluants et dommageables pour les végétaux, tels que les sels de déglaçage à concentration élevée de chlorure de sodium ou de chlorure de calcium.

5.12 DISPOSITION HORS SITE DES MATÉRIAUX

Le cas échéant, la gestion des déblais et la disposition hors site des matériaux doivent se conformer aux prescriptions du DTNI-7A – *Gestion des déblais et de l'eau, et travaux de réhabilitation environnementale.*

6 MATÉRIAUX

6.1 AFFICHE DE PROTECTION

Les affiches doivent être en couleur, d'un matériel résistant aux intempéries et être minimalement de dimensions 400 mm x 600 mm. L'information sur l'affiche doit être conforme aux dessins standards DNP-1B-01 — *Affiche pour zone de protection clôturée* et DNP-1B-02 — *Affiche pour protection individuelle*, en annexe du présent document.

6.2 CLÔTURE DE PROTECTION DU CHANTIER

La clôture de protection utilisée pour délimiter l'aire des travaux doit respecter les critères suivants : être autoportante sur une longueur minimale de 1800 mm, en treillis galvanisé robuste et être reliée entre elles en tout temps par des attaches doubles. L'Entrepreneur doit fournir la fiche technique de la clôture de protection en treillis galvanisé robuste pour l'approbation du Directeur.

6.3 CLÔTURE DE PROTECTION INDIVIDUELLE DES ARBRES

La clôture de protection utilisée pour délimiter la zone de protection d'un arbre doit être en panneaux de bois contreplaqué et madriers et d'une hauteur minimale de 1800 mm. Les madriers sur lesquels les panneaux seront vissés devront être disposés à intervalles réguliers d'un maximum de 2 000 mm de distance et devront être d'une hauteur minimale (hors sol) équivalente à celle de la clôture.

Les panneaux devront avoir une épaisseur minimale de 13 mm (½") et les madriers, une dimension minimale de 50 mm x 100 mm (2" x 4"). L'Entrepreneur doit fournir un croquis de l'installation de la clôture en panneaux de bois contreplaqué et madriers pour l'approbation du Directeur.

6.4 CLÔTURE FLEXIBLE DE PROTECTION DES VÉGÉTAUX HORTICOLES

La clôture de protection utilisée pour délimiter la zone de protection de végétaux horticoles doit être composée d'un quadrillage flexible de couleur orange, d'une hauteur minimale de 1200 mm et être fixée à des piquets plantés dans le sol.

Les piquets devront être disposés à intervalles réguliers, d'un maximum de 2 000 mm de distance et d'une hauteur minimale (hors sol) équivalente à celle de la clôture.

6.5 OUVRAGE DE PROTECTION INDIVIDUELLE DES TRONCS

6.5.1 MADRIER DE BOIS

Les madriers de bois doivent être de dimensions minimales de 50 mm x 100 mm (2'' x 4'') et être d'une longueur de 1800 mm (6') sauf exception mentionnée à l'article 7.3.1 de ce document.

6.5.2 MATÉRIEL ANTICHOC

Le matériel antichoc doit être constitué de polyéthylène expansé souple d'une épaisseur d'au moins 35 mm (1½''). Les bandes doivent être d'une largeur maximale de 150 mm. Au minimum, deux bandes de matériel antichoc doivent être installées pour chaque arbre de sorte que les madriers ne soient pas en contact avec le tronc.

6.5.3 ATTACHE MÉTALLIQUE

Les attaches de type ceintures métalliques doivent permettre de maintenir en place, sans glissement latéral ou horizontal, les madriers de bois et le matériel antichoc. L'Entrepreneur doit fournir un échantillon de l'attache métallique pour l'approbation du Directeur.

6.6 OUVRAGES DE PROTECTION DU SOL ET DES RACINES

6.6.1 MEMBRANE DE PROTECTION

La membrane de protection doit être un géocomposite non-tissé ou tissé, assemblé par aiguilletage, à haut module élastique, être perméable à l'air et à l'eau, d'une épaisseur minimale de 1,60 mm et d'une largeur minimale de 4 000 mm. Elle doit avoir une résistance en tension minimale de 650 N, une perméabilité maximale de 0,1 mm/s, une permittivité maximale de 0,05 cm/s et une résistance à l'éclatement Mullen minimale de 2 600 kPa.

L'Entrepreneur doit fournir la fiche technique de la membrane de protection pour l'approbation du Directeur.

6.6.2 PIERRE CONCASSÉE

La pierre concassée doit être du MG-20 conformément au document normalisé DTNI-10C. L'Entrepreneur doit fournir la fiche technique de la pierre concassée pour l'approbation du Directeur.

6.6.3 COPEAUX DE BOIS

Les copeaux de bois doivent être exempts de moisissures, de graines, de semences, de terre, de feuilles, de tout organisme nuisible vivant, de débris et de tout produit chimique nocif. Le mélange doit contenir un maximum de 5 % de particules fines de dimensions inférieures à 10 mm, réparties selon un mélange homogène.

6.6.4 PLAQUE DE ROULEMENT

Plaque permettant de répartir une charge sans affecter la compaction du sol. Les plaques devront avoir des dimensions minimales de 1200 mm x 2400 mm (4' x 8') et ne devront pas se déformer sous le poids de la charge lors des travaux.

6.6.5 TOILE DE JUTE

La toile de jute devra résister à la durée des travaux et sera minimalement de 10 onces et non traitée.

6.6.6 DÉBLAI RÉUTILISABLE

Le déblai réutilisable doit être conforme avec le DTNI-7A.

6.6.7 MÉLANGE DE TERRE N01

Le Mélange de terre N01 doit être conforme avec le DTNP-5A.

6.6.8 MÉLANGE DE TERRE N02

Le Mélange de terre N02 doit être conforme avec le DTNP-5A.

7 EXÉCUTION DU TRAVAIL

7.1 DÉLIMITATION DU CHANTIER

L'Entrepreneur doit installer les clôtures de protection du chantier à la limite des travaux. Les clôtures doivent être ancrées solidement dans le sol, tout en évitant les racines visuellement apparentes. Dans l'éventualité où un arbre se situe à la limite extérieure du chantier, l'Entrepreneur devra contourner l'arbre et implanter les clôtures à une distance minimale de 1 200 mm du tronc des arbres ou en périphérie du massif lorsqu'il s'agit d'autres végétaux. Les végétaux ne doivent pas être endommagés lors de l'installation des clôtures.

L'Entrepreneur doit faire installer des affiches d'avertissement (DNP-1B-01) sur les clôtures de protection, à tous les 50 000 mm, à la vue des travailleurs du chantier. Ces affiches doivent être maintenues en place durant la durée complète des travaux.

7.2 PROTECTION INTÉGRALE DES VÉGÉTAUX SITUÉS À L'INTÉRIEUR DE LA LIMITE DES TRAVAUX

L'Entrepreneur doit installer des clôtures de protection autour des végétaux à protéger. À moins d'être déjà identifiées dans un plan émis par le Directeur, les mesures suivantes s'appliquent.

7.2.1 PROTECTION INTÉGRALE DES ARBRES

Dans le cas des arbres, les clôtures de protection doivent être installées à la limite du rayon de protection des arbres (DNP-1B-03).

L'Entrepreneur doit installer des affiches d'avertissement (DNP-1B-02) sur les clôtures de protection, à chaque 10 000 m de périmètre ou au minimum une par arbre, à la vue des travailleurs du chantier. Ces affiches doivent être maintenues en place durant la durée complète des travaux.

7.2.2 PROTECTION INTÉGRALE DES VÉGÉTAUX HORTICOLES

Les protections des végétaux horticoles sont composées d'une clôture flexible maintenue au sol par des piquets et installée à leur pourtour.

7.3 PROTECTION ADAPTÉE DES VÉGÉTAUX SITUÉS À L'INTÉRIEUR DE LA LIMITE DES TRAVAUX

Lorsque l'installation des clôtures délimitant le rayon de protection d'un arbre n'est pas possible en raison des contraintes physiques du projet (à titre d'exemple et, sans s'y restreindre, un passage de la machinerie ou une zone d'excavation), l'Entrepreneur doit procéder à l'installation des ouvrages de protections individuelles autour des troncs des arbres à protéger. Dans ce cas, partout à l'intérieur du rayon de protection, il est obligatoire de protéger le sol et les racines à l'aide des mesures d'atténuation contre la compaction du sol (7.4 *Ouvrage de protection du sol*). En cas d'excavation autorisée par le Directeur dans le rayon de protection d'un arbre, se référer à l'article (7.5 *Protection du système racinaire lors de travaux d'excavation*).

7.3.1 MISE EN PLACE DES PROTECTIONS INDIVIDUELLES DES TRONCS

Les protections sont composées de madriers de bois, de matériel antichoc et d'attaches métalliques. Lors de l'installation, l'Entrepreneur responsable des travaux ne doit pas blesser les arbres.

L'Entrepreneur doit disposer les madriers de bois verticalement sur toute la circonférence du tronc.

Les madriers doivent reposer sur un matériel antichoc de manière à ce qu'aucune pièce de bois ne soit en contact avec l'arbre. Les pièces de bois devront être fixées solidement à au moins deux endroits au moyen d'attaches métalliques. La protection de l'arbre doit être telle qu'illustrée à l'annexe (DNP-1B-04).

La hauteur des matériaux utilisés pour la protection au tronc doit être ajustée à la hauteur et la grosseur de l'arbre. Dans les cas où l'insertion des premières branches au tronc est comprise entre 900 mm et 1800 mm, il faut adapter la longueur des pièces de bois à la morphologie de l'arbre à protéger afin d'éviter les blessures.

Toutefois, des clôtures de protection individuelles devront être installées dans les cas suivants :

- arbre de moins de 150 mm de DHP;
- arbre au tronc irrégulier;
- arbre dont les premières branches sont insérées à moins de 900 mm du sol;
- arbre dont l'empattement racinaire est significativement plus grand que le diamètre du tronc.

Dans les quatre (4) cas précédents, la distance entre les clôtures et le tronc doit être minimalement de 1200 mm. Ces clôtures doivent être constituées des mêmes matériaux que les clôtures de protection individuelle des arbres.

Si les travaux durent plus d'une année calendaire, la protection individuelle des troncs doit être ajustée afin de permettre la croissance du tronc.

L'Entrepreneur doit installer une affiche d'avertissement (DNP-1B-02) sur chaque arbre protégé individuellement. Les arbres dont le diamètre est de plus de 1000 mm de diamètre devront recevoir deux affiches.

7.3.2 PROTECTION DES ARBRES DE RUE

En complément aux généralités des articles 7.2 et 7.3, pour un arbre de rue se trouvant dans la zone de travaux et pour lequel il est impossible d'exclure du chantier l'intégralité de son rayon de protection, les précisions suivantes s'ajoutent :

- Pour les arbres en terre-plein, l'entièreté du terre-plein constitue une zone de protection des arbres;

- Pour un arbre en bordure de trottoir ou implanté dans le trottoir, le sol sous-jacent au trottoir et situé à l'intérieur du rayon de protection de l'arbre doit être protégé conformément aux articles 7.3, 7.4 et 7.5 si le trottoir devait être retiré, en plus de la zone hors trottoir incluse dans le rayon de protection.

7.4 OUVRAGE DE PROTECTION DU SOL

Toute circulation et tout entreposage sont interdits dans le rayon de protection d'un arbre à moins de faire l'objet d'un ouvrage de protection du sol et des racines. De plus, pour les déplacements en tout genre, il est requis d'utiliser les surfaces préalablement prévues et aménagées pour la circulation (trottoirs, sentiers, etc.) dans la zone des travaux.

Lorsqu'un ouvrage de protection du sol est exigé dans le cadre du présent devis, il est interdit à la machinerie de circuler sur une surface de terrain non protégée, incluant lors de la construction de cette mesure de protection du sol.

7.4.1 MISE EN PLACE DE LA PROTECTION DU SOL ET DES RACINES DANS LES AIRES DE TRAVAUX, DE CIRCULATION ET D'ENTREPOSAGE

Lorsqu'il est nécessaire de circuler et/ou d'entreposer dans le rayon de protection d'un arbre, l'Entrepreneur doit utiliser l'une de ces méthodes :

- une plaque de roulement sur du copeau de bois, le tout sur une membrane de protection;
- de la pierre concassée sur une membrane de protection.

La **première méthode** consiste en la pose d'une plaque de roulement sur une couche de copeaux de bois d'une épaisseur minimale de 100 mm (4''), le tout sur une membrane de protection.

Avant l'installation de la membrane de protection, l'Entrepreneur doit s'assurer que la surface du sol est relativement homogène pour éviter de la perforer. Les éléments susceptibles de perforer la membrane doivent être enlevés manuellement et les matériaux en trop doivent être transportés hors site. Il est interdit de compacter ou d'abîmer le sol.

La membrane de protection doit couvrir l'aire nécessaire à la circulation, ainsi qu'une surlargeur supplémentaire, d'un minimum de 1000 mm d'épaisseur de part et d'autre de l'ouvrage, pour contenir l'étalement des pierres. La membrane de protection doit être posée directement sur le sol, tendue sans pli et solidement ancrée au sol. Un chevauchement de 500 mm de largeur est requis entre les lisières de membrane.

La couche de copeaux de bois doit couvrir l'aire identifiée aux plans. Lors du déversement du copeau de bois, les camions doivent circuler à reculons. Ils peuvent uniquement rouler sur cette couche une fois qu'elle est recouverte de la plaque de roulement et non directement sur le copeau de bois. En tout temps, l'Entrepreneur doit s'assurer que l'épaisseur du copeau de bois demeure à un minimum de 100 mm d'épaisseur (4'').

Le décapage du copeau de bois doit être fait de manière à éviter toute compaction et tout dommage au sol existant. Le retrait de l'ouvrage de protection doit être fait pour assurer l'enlèvement de tous les résidus de copeau de bois. Tous les résidus doivent être transportés hors site. Si nécessaire, l'Entrepreneur devra procéder au nettoyage final manuellement afin de ne laisser sur place aucun résidu. Lors du retrait de l'ouvrage de protection, l'Unité administrative concernée en arboriculture déterminera s'il est nécessaire de remettre en état toute surface endommagée.

Pour ce qui est de la **deuxième méthode**, avant l'installation de la membrane de protection, l'Entrepreneur doit s'assurer que la surface du sol est relativement homogène pour éviter de la perforer. Les éléments susceptibles de perforer la membrane doivent être enlevés manuellement et les matériaux en trop doivent être transportés hors site. Il est interdit de compacter ou d'abîmer le sol.

La membrane de protection doit couvrir l'aire nécessaire à la circulation, ainsi qu'une surlargeur supplémentaire, d'un minimum de 1000 mm d'épaisseur de part et d'autre de l'ouvrage, pour contenir l'étalement des pierres. La membrane de protection doit être posée directement sur le sol, tendue sans pli et solidement ancrée au sol. Un chevauchement de 500 mm de largeur est requis entre les lisières de membrane.

Une couche de pierre concassée d'une épaisseur minimale de 300 mm doit recouvrir la membrane. Lors du déversement de la pierre concassée, les camions doivent circuler à reculons uniquement sur cette couche et non directement sur la membrane de protection. Le compactage doit être effectué sur l'épaisseur de pierre de 300 mm d'épaisseur, sans vibration, à l'aide d'un rouleau. En tout temps, l'Entrepreneur doit s'assurer que l'épaisseur de la couche de pierre concassée demeure à un minimum de 300 mm d'épaisseur.

Le décapage de la pierre concassée et le retrait de la membrane doivent être réalisés de manière à éviter toute compaction et tout dommage au sol existant. Le nettoyage final doit être fait manuellement pour assurer l'enlèvement de tous les résidus de pierre concassée. Tous les résidus doivent être transportés hors site.

7.5 PROTECTION DU SYSTÈME RACINAIRE LORS DE TRAVAUX D'EXCAVATION

Pour toute intervention dans le rayon de protection des arbres, la distance d'excavation vis-à-vis d'un arbre est mesurée à partir de la périphérie de son tronc. L'utilisation de méthode alternative pour éviter le système racinaire (forage directionnel, excavation pneumatique ou hydro-excavation, excavation en tunnel, méthode alternative de coffrage ou autre méthode alternative sur approbation du Directeur) devrait être analysée et utilisée prioritairement à une tranchée ouverte.

À moins d'avis contraire provenant de l'Unité administrative concernée en arboriculture, l'Entrepreneur responsable des travaux doit conserver toutes les racines de plus de 50 mm de diamètre qui croisent une tranchée ou la zone excavée. Si malgré toutes les précautions prises, des racines de plus de 50 mm de diamètre sont cassées ou déchirées, elles doivent être sectionnées de manière perpendiculaire (coupe franche) à l'aide d'un outil tranchant bien aiguisé. Pour des raisons de sécurité, l'Unité administrative concernée en arboriculture doit être avisée dans les plus brefs délais lorsqu'un tel cas se produit.

7.5.1 TECHNIQUE D'EXCAVATION

Les techniques d'excavation utilisées doivent viser la conservation maximale des racines selon la nature des travaux.

À l'intérieur du rayon de protection des arbres, des méthodes alternatives à la tranchée ouverte doivent être utilisées. Les techniques à prioriser sont le creusage par hydro-excavation et/ou excavation pneumatique. Ces travaux devront être exécutés de manière à préserver l'intégrité du système racinaire de l'arbre à protéger de sorte à minimiser la perte d'écorce sur les racines exposées. Le système racinaire exposé devra ainsi être protégé et conservé.

Pour le remplacement ou l'implantation de conduites souterraines, des méthodes alternatives à la tranchée ouverte comme le torpillage, le tirage, les puits d'exploration, le forage directionnel ou encore l'utilisation d'une cuillère doivent être privilégiées. Dans certains cas, pour éviter des dommages importants au système racinaire, l'Entrepreneur doit, sur recommandation de l'Unité administrative concernée en arboriculture, décentrer l'excavation.

7.5.2 PRÉ-COUPE DES RACINES

Avant le début des travaux d'excavation autorisé par le Directeur, l'Entrepreneur doit procéder à une pré-coupe des racines à la limite de toute excavation en tranchée ouverte localisée à l'intérieur du rayon de protection des arbres. Cette opération est nécessaire afin d'éviter d'endommager les racines et de compromettre la stabilité de l'arbre par le soulèvement des racines situées en dehors de la zone à excaver.

La pré-coupe doit s'effectuer sur une profondeur minimale de 600 mm à partir du niveau du sol existant non remblayé. Pour atteindre cette profondeur, l'Entrepreneur pourra procéder en plusieurs coupes successives de manière à ce que chaque trait de coupe soit suivi d'une excavation équivalente à la profondeur de la coupe.

7.5.3 EXCAVATION EN ZONE MINÉRALISÉE

Pour toute excavation sur une surface minéralisée située à l'intérieur du rayon de protection d'un arbre, l'Entrepreneur doit dans un premier temps retirer le revêtement existant à l'aide d'équipement léger de manière à ne pas impacter le sol sous-jacent (compaction, perforation) et les racines qui s'y trouvent. Pour se faire, il pourra soulever et retirer le matériel en place. La surface minéralisée pourra au besoin être sciée pour faciliter son extraction. L'utilisation de marteau-piqueur est proscrite. Par la suite, l'Entrepreneur devra dégager les racines à l'aide d'une méthode d'excavation alternative à la tranchée ouverte de manière à conserver le système racinaire de l'arbre.

7.5.4 REMBLAYAGE

Aux fins du présent devis, une fosse de plantation en rue se définit comme tout espace non minéralisé situé sur le domaine public pouvant recevoir une plantation de tout type de végétaux. Les spécifications du remblayage en parc sont définies au DTNP-5A.

Lors de remblayage d'une fosse de plantation en rue, et en présence d'installations souterraines (liste non limitative : entrée d'eau faite en plomb, changement des sanitaires, conduites pluviales, etc.), l'utilisation du matériel d'excavation existant doit être privilégiée pour le remblai situé au-dessus de l'enrobage (DTNI-1A article 7.4). En absence de déblai réutilisable conforme, le mélange de terre No.1 doit être utilisé. Pour être réutilisés, les déblais doivent être conformes aux caractéristiques décrites au DTNP-2A ainsi qu'au DTNI-1A article 6.15.5. Les matériaux ne répondant pas aux exigences des documents susmentionnés devront être immédiatement évacués du site et transportés, aux frais de l'Entrepreneur, selon les règles de disposition des matériaux stipulées dans le DTNI-7A.

Dans le cas où un support structural est requis, un sol ayant les caractéristiques et une structure similaire au mélange terre-pierre pourra être utilisé comme alternative au mélange de terre No.1.

Avant de procéder au remblai, l'Entrepreneur doit s'assurer que l'espace à remblayer soit exempt de débris. Le remblai doit être exécuté conformément aux méthodes décrites dans le devis DTNP-2A, article 7.9.

En aucune circonstance, les remblais de type granulaire (pierre concassée) ou le remblai sans retrait ne pourront être utilisés dans les fosses de plantation en rue.

7.5.5 HUMIDIFICATION DES RACINES EXPOSÉES

Les parties du système racinaire exposées suite aux travaux devront être recouvertes de jute. Ce dernier devra être fixé adéquatement avec un matériau biodégradable. Les parties du système racinaire ainsi recouvertes devront être maintenues humides en tout temps.

L'Entrepreneur doit maintenir une source d'approvisionnement en eau courante sur le chantier durant la totalité de ses travaux.

7.5.6 OUVERTURE DES FOSSES EN TROTTOIR

Lors de la réfection ou de la reconstruction des trottoirs avec des arbres existants, les dimensions d'ouverture des nouvelles fosses doivent être adaptées aux arbres existants, telles que présentées à l'article 5.17 du DTNI-3A. Par contre, toute ouverture existante plus grande que celles indiquées au DTNI-3A devra être conservée dans son intégralité.

Pour tout arbre localisé en bordure de rue, mesurant plus de 300 mm de DHP, l'Entrepreneur doit conserver la bordure de trottoir existante sur une longueur minimale de 2000 mm, répartie également de part et d'autre de l'arbre.

L'Entrepreneur doit, sur recommandation de l'Unité administrative concernée en arboriculture, utiliser des méthodes de coffrage non conventionnelles (carton, planche de contreplaqué, plaque asphaltique) afin de minimiser l'impact des travaux sur le système racinaire de l'arbre.

8 PRÉLÈVEMENT ET ESSAIS DE MATÉRIAUX

Ne s’applique pas au présent document technique normalisé.

9 ACCEPTATION DES TRAVAUX

L'Entrepreneur doit permettre à l'Unité administrative concernée en arboriculture l'accès au chantier en tout temps.

Tout travail non conforme au présent document devra être corrigé aux frais de l'Entrepreneur dans les quarante-huit (48) heures suivant l'avis du Directeur. À défaut d'être corrigible ou corrigé à l'expiration du délai, une pénalité sera donnée automatiquement.

Est qualifié de ''non corrigible'' toute action non conforme impliquant l'impossibilité de rétablir à l'état initial (exemple bris d'une branche, coupe d'une racine de plus de 50 mm, etc.).

9.1 PÉNALITÉS

La Ville se réserve le droit d'exécuter ou de faire exécuter les travaux nécessaires pour remédier à tout manquement ou non-respect des exigences dans l'exécution des travaux. Les frais encourus seront à la charge de l'Entrepreneur.

Suivant l'avis du Directeur, une somme de 500 $ par manquement ou non-conformité sera perçue pour la première infraction; pour la deuxième elle sera de 1000 $, puis 1500 $ pour une troisième. Pour toutes infractions subséquentes, la pénalité applicable sera de 1500$.

De plus, conformément au Code civil du Québec et aux règlements municipaux en vigueur, la Ville pourra réclamer une perte de valeur monétaire de ses arbres dans un délai de trois ans, et ce peu importe l'état d'avancement du contrat avec l'Entrepreneur.

10 DESCRIPTION DES ITEMS DU BORDEREAU

Le Soumissionnaire doit respecter l'ensemble des exigences du présent document technique normalisé et du Cahier des charges aux fins de soumission et doit inclure, dans le prix unitaire ou global de chaque item, les coûts des éléments suivants :

- la fourniture, le chargement, le transport, le déchargement et l'entreposage des nouveaux matériaux et du matériel;
- la fourniture et le fonctionnement de la machinerie, des équipements et des outils;
- la main d'œuvre, incluant son déplacement;
- les frais d'administration et profits, excluant les assurances, garanties et frais généraux de chantier;
- la mise en place des nouveaux matériaux et du matériel;
- le chargement, le transport, le déchargement et la disposition hors site des résidus issus des travaux.

Famille 1000 – Protection générale des végétaux

Sous-Famille 1100 – Protection des végétaux

IP-1B-1101 Protection des végétaux

MOD1

À moins d'indication contraire, l'Entrepreneur doit inclure le coût des travaux de protection des végétaux à l'item «Protection des végétaux» du bordereau de soumission. Cet item est payé au prorata de l'avancement des travaux.

Le prix global de l'item *Protection des végétaux* comprend :

- toutes les exigences du présent document et du Cahier des charges;
- la fourniture, le transport, l'installation, le maintien et l'enlèvement de clôtures de chantier pour délimitation d'arbres à protéger, tel que décrit à l'article 7.1, **si aucun item spécifique ne figure au bordereau**;
- la fourniture, le transport, l'installation, le maintien et l'enlèvement de protections individuelles des troncs d'arbres, tel que décrit à l'article 7.3.1, **si aucun item spécifique ne figure au bordereau**;
- la fourniture, le transport, l'installation, le maintien et l'enlèvement des affiches de protection, tel que décrit aux articles 7.1, 7.2.1 et 7.3.1, s**i aucun item spécifique ne figure au bordereau**;
- la fourniture, le transport, l'installation, le maintien et l'enlèvement de protections des végétaux horticoles, tel que décrit à l'article 7.2.2, **si aucun item spécifique ne figure au bordereau**;
- la fourniture, le transport, l'installation, le maintien et l'enlèvement des ouvrages de protection du sol et des racines, tel que décrit aux articles 7.4 et 7.4.1, **si aucun item spécifique ne figure au bordereau**;
- les travaux d'excavation à l'aide d'une méthode d'excavation alternative à la tranchée ouverte dans le rayon de protection des arbres, tel que décrit aux articles 7.5 et 7.5.1, **si aucun item spécifique ne figure au bordereau**;

- les travaux de pré-coupe racinaires préalablement à une excavation par tranchée ouverte autorisée par le Directeur à l'intérieur du rayon de protection d'un arbre, tel que décrit à l'article 7.5.2, **si aucun item spécifique ne figure au bordereau**;
- le maintien de l'humidité des racines exposées par les travaux, tel que décrit à l'article 7.5.5, **si aucun item spécifique ne figure au bordereau**;
- l'arrosage des végétaux dans la zone de travaux, tel que décrit à l'article 5.10, **si aucun item spécifique ne figure au bordereau**;

IP-1B-1102 Clôture de protection

Le prix au mètre linéaire de l'item *Clôture de protection* comprend :

- le repositionnement, la réparation ou le remplacement des sections endommagées et l'entretien.
- tous les éléments indiqués à l'article 7.1 du DTNP-1B.

IP-1B-1103 Protection individuelle des troncs

Le prix à l'unité pour chaque arbre à protéger de l'item *Protection individuelle des troncs* comprend:

- le repositionnement, la réparation ou le remplacement des sections endommagées et l'entretien.
- tous les éléments indiqués à l'article 7.3.1 du DTNP-1B.

IP-1B-1104 Affiche de protection

Le prix à l'unité pour chaque affiche de l'item *Affiche de protection* comprend:

- le repositionnement, la réparation ou le remplacement des affiches endommagées ou retirées
- tous les éléments indiqués aux articles 7.1, 7.2.1 et 7.3.1 du DTNP-1B.

IP-1B-1105 Ouvrage de protection des végétaux horticoles

Le prix au mètre linéaire de l'item *Ouvrage de protection des végétaux horticoles* comprend :

- le repositionnement, la réparation ou le remplacement des sections endommagées et l'entretien.
- tous les éléments indiqués à l'article 7.2.2 du DTNP-1B.

Sous-Famille 1200 – Protection des sols, des racines et des surfaces

IP-1B-1201 Ouvrage de protection du sol et des racines dans les aires de travaux, de circulation et d'entreposage

Le prix au mètre carré de surfaces à protéger de l'item *Ouvrage de protection du sol et des racines dans les aires de travaux, de circulation et d'entreposage* comprend :

- le repositionnement, la réparation ou le remplacement des sections endommagées et l'entretien.
- tous les éléments indiqués aux articles 7.4 et 7.4.1 du DTNP-1B.

IP-1B-1202 Pré-coupe racinaire

Le prix au mètre linéaire de l'item *Pré-coupe racinaire* comprend :

- toutes les coupes successives effectuées pour atteindre la profondeur prescrite.
- tous les éléments indiqués à l'article 7.5.2 du DTNP-1B.

Sous-Famille 1300 – Méthode de travail et d'excavation alternative à la tranchée ouverte

IP-1B-1301 Méthode de travail et d'excavation alternative à la tranchée ouverte dans le rayon de protection d'un arbre

Le prix unitaire à l'heure de l'item *Méthode de travail et d'excavation alternative à la tranchée ouverte dans le rayon de protection d'un arbre* comprend :

- tous les éléments indiqués à l'article 7.5 et 7.5.1 du DTNP-1B;
- l'enlèvement de la totalité des déblais, leur chargement, transport et gestion hors site incluant les sols contaminés.

L'Entrepreneur doit aviser le Directeur avant le début de l'opération et dès sa complétion. Seules les heures de fonctionnement de la machinerie ou des outils nécessaires à l'excavation au chantier sont comptabilisées pour le paiement de cet item.

Sous-Famille 1400 – Arrosage

IP-1B-1401 Humidification des racines exposées par les travaux

Le prix global de l'item *Humidification des racines exposées par les travaux* comprend :

- la mise en place de toiles de jute recouvrant toute la surface des racines exposées et maintient humide en tout temps cette toile de jute;
- le repositionnement, la réparation ou le remplacement des sections endommagées et l'entretien;
- l'enlèvement de la toile de jute et de ses supports immédiatement avant le remblayage.
- tous les éléments indiqués à l'article 7.5.5 du DTNP-1B.

IP-1B-1402 Arrosage des végétaux

Le prix global de l'item *Arrosage des végétaux* comprend :

- tous les éléments indiqués à l'article 5.10 du DTNP-1B.

.

11 ANNEXES

Dessins normalisés :

11.1 DNP-1B-01 — Affiche pour zone de protection clôturée.
11.2 DNP-1B-02 — Affiche pour protection individuelle.
11.3 DNP-1B-03 — Clôture de protection individuelle des arbres.
11.4 DNP-1B-04 — Ouvrage de protection individuelle des troncs.

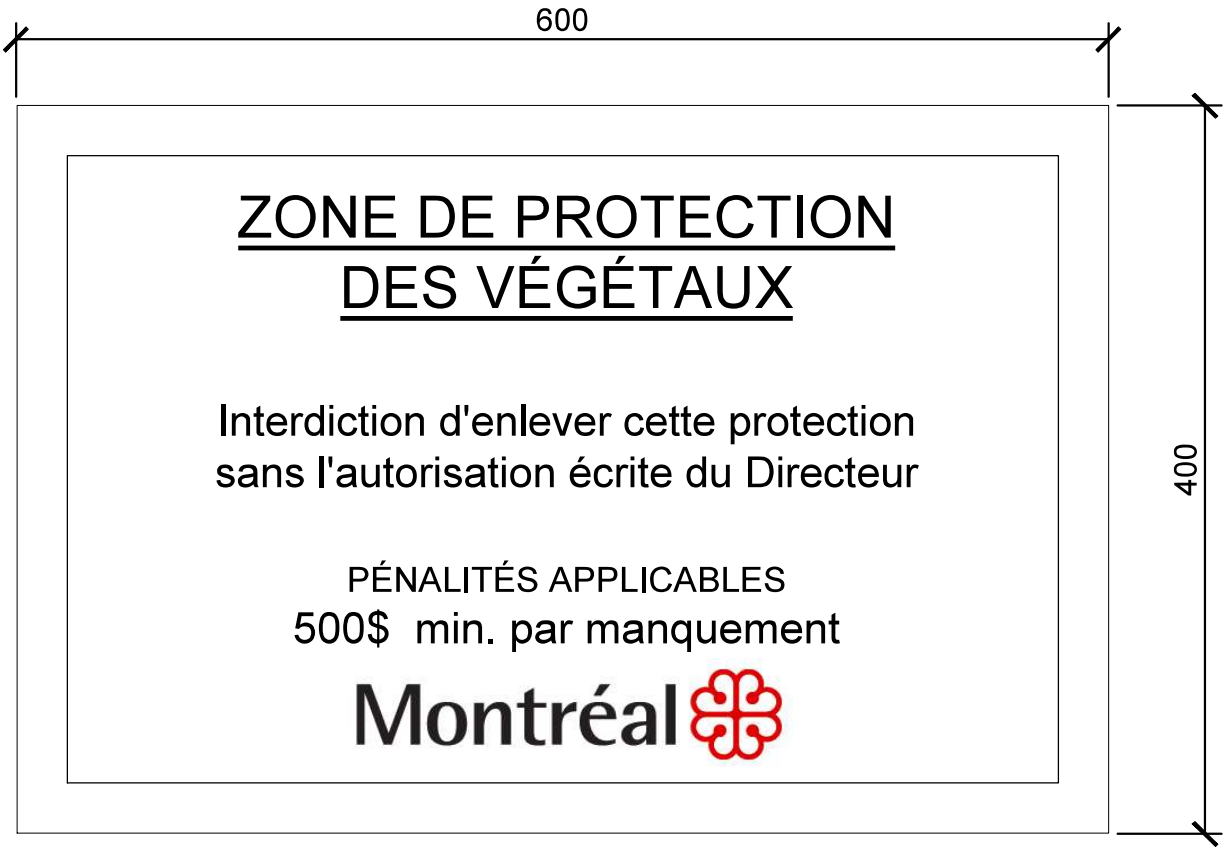

NOTE : Tout texte ou graphique est de couleur rouge

Montréal	Toutes les dimensions sont en millimètres, sauf indication contraire.		DESSINÉ PAR: S.H.	APPROUVÉ PAR:
			VÉRIFIÉ PAR: J.D.	# MEMBRE OIQ:
Affiche pour zone de protection clôturé			DATE: Décembre 2022	SIGNATURE:
			SOUS-FAMILLE **DTNP-1B**	DESSIN NORMALISÉ **DNP-1B-01**

NOTE : Tout texte ou graphique est de couleur rouge

Montréal	Toutes les dimensions sont en millimètres, sauf indication contraire.		DESSINÉ PAR: S.H.	APPROUVÉ PAR:
			VÉRIFIÉ PAR: J.D	# MEMBRE OIQ:
Affiche pour protection individuelle			DATE: Décembre 2022	SIGNATURE:
			SOUS-FAMILLE **DTNP-1B**	DESSIN NORMALISÉ **DNP-1B-02**

Rayon de protection au pourtour d'un arbre Diamètre de l'arbre mesuré à la hauteur de poitrine (DHP) (mm)	Rayon de la zone de protection (mm)
0-99	1200
100-199	2400
200-299	3600
300-399	4800
400-499	6000
500-599	9000
600 et plus	15 x DHP

Pour tout arbre de plus de 600 mm de diamètre le rayon de protection équivaut à 15 fois son diamètre.

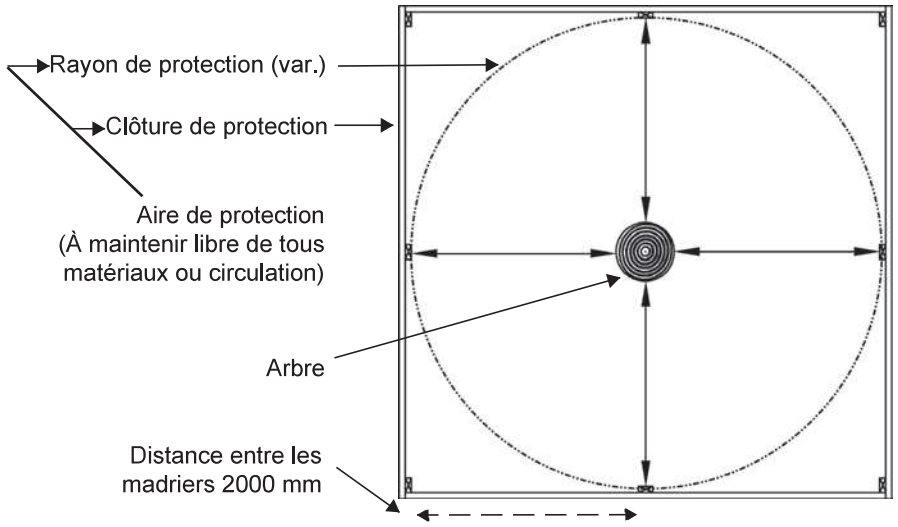

Vue en plan

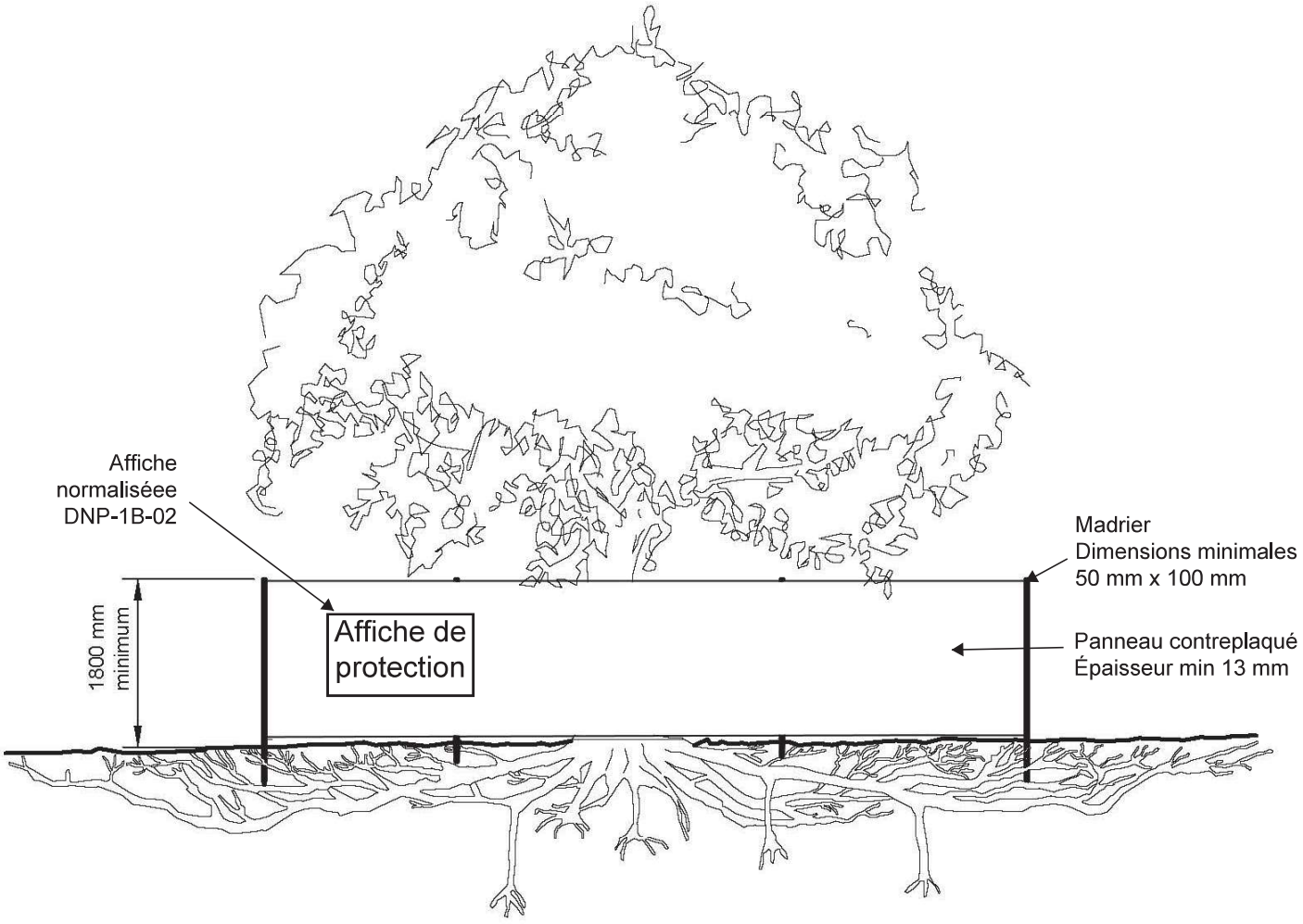

Montréal

Toutes les dimensions sont en millimètres, sauf indication contraire.

Clôture de protection individuelle des arbres

DESSINÉ PAR: J.D.	APPROUVÉ PAR:
VÉRIFIÉ PAR: J.D.	# MEMBRE OIQ:
DATE: Décembre 2022	SIGNATURE:
SOUS-FAMILLE DTNP-1B	DESSIN NORMALISÉ DNP-1B-03

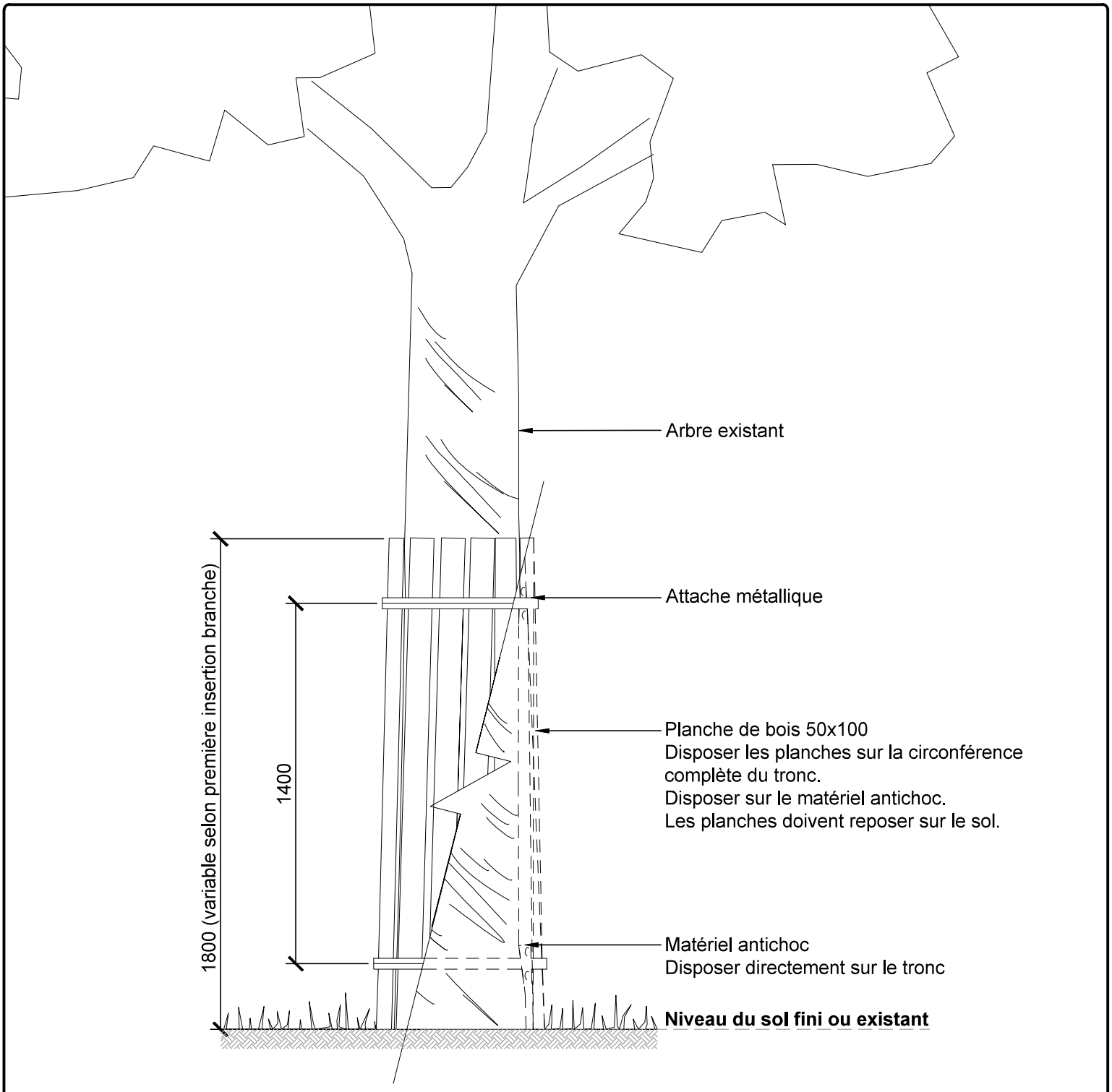

Montréal

Toutes les dimensions sont en millimètres, sauf indication contraire.

Ouvrage de protection individuelle des troncs

DESSINÉ PAR: S.H.	APPROUVÉ PAR:
VÉRIFIÉ PAR: J.D.	# MEMBRE OIQ:
DATE: Décembre 2022	SIGNATURE:
SOUS-FAMILLE DTNP-1B	DESSIN NORMALISÉ DNP-1B-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1252640004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Objet :	Adopter un règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor-P.-Gray, lot 1 389 582 du cadastre du Québec, à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document ci-joint

FICHIERS JOINTS

Projet_Reglement_Videotron_VF_20251118.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat, Droit public et législation
Tél : 438-833-6487

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-04

Daniel AUBÉ
Avocat
Tél : 438-833-6487
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XXXXX

RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC PAR VIDÉOTRON LTÉE AUX FINS DE L'INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION DANS LE PARC VICTOR-P.-GRAY

Vu les articles 47, 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11-4);

À la séance du xxxx 2026, le conseil municipal décrète :

1. Vidéotron ltée est autorisée à occuper de manière permanente le domaine public aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication sur une partie du lot 1 389 582 du cadastre du Québec, soit dans le parc Victor-P.-Gray tel que délimité à l'annexe A au présent règlement.

Cette occupation doit respecter les conditions prévues à l'annexe B du présent règlement.

2. Le comité exécutif peut, par ordonnance, prolonger la durée de la présente autorisation.

3. Toute autre disposition du *Règlement du conseil de la ville sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre O-0.1) non incompatible avec le présent règlement s'applique.

Malgré le premier alinéa, le permis mentionné à l'article 4 du Règlement du conseil de la ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) n'est pas requis et en conséquence, toute mention relative à un permis d'occupation dans ce règlement doit s'entendre, aux fins d'application du présent règlement, comme étant une référence à une autorisation d'occupation permanente donnée en vertu du présent règlement.

4. Quiconque contrevient au présent règlement ou à ses annexes commet une infraction et est passible de l'amende prévue à l'article 46.1 du Règlement du conseil de la ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1).

ANNEXE A
PLAN DE L'OCCUPATION (2025-02-19)

ANNEXE B
CONDITIONS D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC PAR VIDÉOTRON AUX FINS DE L'INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION SUR UNE PARTIE DU LOT 1 389 582 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ANNEXE C
DOCUMENT TECHNIQUE NORMALISÉ PARCS - DTNP-1B

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXXXX.

ANNEXE A
Plan de l'occupation préparé par Martin Gascon, arpenteur-géomètre, le 19 février 2025

ANNEXE B
Conditions d'occupation permanente du domaine public par Vidéotron ltée aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor P.-Gray

ARTICLE 1
CONDITIONS D'AUTORISATION

1.1 L'autorisation d'occuper de manière permanente le domaine public, accordée à Vidéotron ltée (ci-après « VIDÉOTRON ») par le Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor P.-Gray (ci-après « le Règlement »), doit se limiter à l'emplacement suivant, soit une partie du lot 1 389 582 du cadastre du Québec, constituant le parc Victor-P.-Gray situé à l'intersection de la 18e Rue et de la 14e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (ci-après « l'Emplacement ») et doit respecter les conditions des présentes.

1.2 Cette autorisation comprend des droits de passage sur certaines parties du terrain qui peuvent être requis par VIDÉOTRON (ci-après nommé le « Chemin d'accès »), tel que décrits et illustré à l'annexe « A » (ci-après nommée le « Plan de l'occupation »), le tout aux fins d'installer une tour de télécommunication, l'Équipement et l'Abri (tel que défini ci-après) et aux fins générales de l'exploitation de l'entreprise de VIDÉOTRON.

L'autorisation d'occuper le domaine public inclut également le droit pour VIDEOTRON de circuler sur l'Emplacement, d'y accéder et d'en sortir à pied ou au moyen d'un véhicule.

1.3 Sous réserve qu'un plan d'aménagement du Chemin d'accès ait été préalablement approuvé par la Ville, VIDEOTRON aura le droit d'installer et d'utiliser sur ce Chemin d'accès toutes les lignes électriques et de communication et toutes les mises en terre jugées nécessaires par VIDÉOTRON, incluant le droit de placer des points d'ancrage pour haubans à l'extérieur des limites du Chemin d'accès, ainsi que le raccordement à l'Équipement installé sur les lieux occupés.

1.4 À ces fins, VIDÉOTRON aura accès à ce Chemin d'accès et à l'Emplacement, du lundi au dimanche, de 7 h à 19 h.

En cas d'urgence, VIDÉOTRON aura accès à ce Chemin d'accès et aux lieux occupés en tout temps. Dans une telle éventualité, VIDÉOTRON s'engage à communiquer avec la Ville dans les plus brefs délais.

1.5 L'autorisation d'occuper le domaine public inclut une obligation pour VIDÉOTRON d'entretenir à ses frais le Chemin d'accès.

1.6 VIDÉOTRON doit transmettre un préavis à la Ville dans un délai de 48 heures avant toute construction, aménagement, installation et/ou tout autre travail à être réalisé sur le Chemin d'accès et sur l'Emplacement.

1.7 La Ville octroie à VIDÉOTRON et à ses sous-traitants, le droit de procéder à tout test, tout examen ou toute inspection que VIDÉOTRON juge nécessaire aux fins du présent règlement, y compris l'arpentage, l'analyse de l'emplacement pour l'installation de l'équipement et l'étude géotechnique et environnementale de l'Emplacement et du Chemin d'accès, le tout aux frais de VIDÉOTRON.

1.8 VIDÉOTRON doit transmettre un préavis à la Ville dans un délai de 48 heures avant tout test, tout examen ou toute inspection à être réalisé sur le Chemin d'accès et sur les lieux occupés.

ARTICLE 2
DURÉE

2.1 Sous réserve de l'article 8 relatif au défaut de respecter les conditions des présentes, la durée de l'autorisation d'occuper le domaine public est de 10 ans à partir de la date d'entrée en vigueur du Règlement.

2.2 Sous réserve du deuxième alinéa et de l'approbation préalable de la Ville, à l'expiration du terme, l'autorisation d'occuper le domaine public peut être renouvelée pour une durée de 10 ans, sauf si VIDÉOTRON transmet à la Ville un préavis de 90 jours avant l'expiration du terme annonçant son intention de mettre fin à l'autorisation.

Nonobstant ce qui précède, lors d'un renouvellement autorisé par la Ville, le prix annuel exigé pour l'occupation est ajusté comme prévu à l'article 12.

2.3 VIDÉOTRON peut mettre fin à la présente autorisation avant le terme prévu à l'article 2.1 en transmettant à la Ville un avis à cet effet au moins 90 jours avant la date à laquelle il souhaite cesser d'occuper le domaine public.

2.4 Nonobstant ce qui précède, la perte totale, l'enlèvement définitif ou la destruction complète sans remplacement, de quelque façon que ce soit, des installations mettront automatiquement fin aux droits consentis par la présente autorisation.

Lorsque l'enlèvement définitif est fait par VIDÉOTRON, celle-ci doit donner un préavis écrit de 180 jours à la Direction du développement du territoire et études techniques (ci-après la « DTET ») de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Néanmoins, il est entendu qu'aucun préavis ne sera requis pour tout enlèvement définitif requis d'urgence. Dans ce cas, un avis sera transmis à cet effet par VIDÉOTRON à la DTET dans les 10 jours suivant l'intervention et les documents prévus à l'article 11 seront transmis dès que possible.

2.5 De plus, la Ville se réserve le droit, en tout temps, d'exiger l'enlèvement, l'abandon, le déplacement, la relocalisation ou la modification, aux frais de VIDÉOTRON, des installations en cas de non-respect des obligations de VIDÉOTRON créées aux termes des présentes ou si jugé nécessaire, dans l'intérêt public, par la DTET.

À cet effet, un préavis de 180 jours doit être donné à VIDÉOTRON, à l'expiration duquel la présente autorisation d'occupation du domaine public prendra automatiquement fin. La Ville se réserve toutefois le droit d'exiger, en cas d'urgence et dans des circonstances mettant en péril la santé ou la sécurité publique, toute modification jugée appropriée, et ce, à l'intérieur de tout délai justifié par l'urgence de la situation.

2.6 À la date prévue pour la fin d'occupation, VIDÉOTRON doit avoir enlevé les installations de l'Emplacement et avoir remis l'Emplacement dans son état initial.

Les travaux de remise en état doivent être réalisés dans les 90 jours qui suivent la fin de l'autorisation d'occupation.

VIDÉOTRON doit, dès la fin de ces travaux de remise en état, aviser la DTET. Les coûts reliés à l'enlèvement des installations et à la remise en état de l'Emplacement sont à la charge de VIDÉOTRON.

2.7 Une étude de caractérisation environnementale et géotechnique des sols faisant l'objet de l'autorisation doit être transmise à la Ville au terme des travaux de remise en état.

2.8 Si VIDÉOTRON refuse ou néglige d'effectuer les travaux de remise en état mentionnés à l'article 2.6 dans le délai imparti, la Ville peut, sans préjudice à tous ses autres droits et recours, effectuer tous les travaux aux frais de VIDÉOTRON.

ARTICLE 3
OCCUPATION AUTORISÉE ET UTILISATION

3.1 La Ville permet à VIDÉOTRON d'ériger, d'exploiter, d'entretenir, d'ajouter et de remplacer sur les lieux occupés, selon les besoins de VIDÉOTRON, à ses frais, une tour, des antennes de réception et de transmission, des montures et structures de support d'antenne de même que tout autre équipement, incluant les appareils, accessoires et dispositifs y afférents (ci-après collectivement, l'« Équipement ») et, au besoin, une construction pour abriter l'Équipement (ci-après l'« Abri ») nécessaire à l'exploitation et l'entretien de l'Équipement ainsi qu'une construction additionnelle pour abriter d'autres équipements, le tout selon les plans devant être préparés par VIDÉOTRON et approuvés par la Ville dans un délai raisonnable suivant la réception des plans, laquelle approbation de la Ville ne pouvant être refusée sans motif raisonnable.

3.2 VIDÉOTRON a le droit d'installer sur les lieux occupés le câblage nécessaire aux fins d'effectuer le raccordement de l'Équipement à une installation de transmission opérée par VIDÉOTRON ou par une autre entreprise de télécommunications.

3.3 VIDÉOTRON a accès aux lieux occupés par le biais du Chemin d'accès, avec tous les autres droits nécessaires aux fins de l'installation, de l'exploitation et de l'entretien de l'Équipement ou de l'Abri. La Ville fournit à VIDÉOTRON les clés d'accès de la barrière ou clôture, s'il y a lieu, et tout renseignement pertinent à cet égard.

3.4 VIDÉOTRON doit, sur préavis, transmis au Centre de Gestion de Réseaux (CGR) de VIDÉOTRON, permettre à la Ville d'accéder à l'emplacement visé par le présent règlement pour toute urgence ou requête opérationnelle.

Les coordonnées du Centre de Gestion de Réseaux (CGR) de Vidéotron sont les suivantes :
Téléphone : 1 800 361-2727
Courriel : cgr-noc@videotron.com

ARTICLE 4
PROPRIÉTÉ DES OUVRAGES

4.1 Malgré les présomptions établies par les articles 955 et 957 du Code civil du Québec (ci-après le « **C.c.Q.** ») et malgré toutes les dispositions à l'effet contraire contenues aux articles 958, 959 et 961 du C.c.Q., la Ville n'acquiert pas les Installations par accession et elle ne sera aucunement tenue, à quelque moment que ce soit, de payer à VIDÉOTRON quelque somme que ce soit à titre d'indemnité pour les impenses utiles, nécessaires ou agréables relativement aux ouvrages, lesquels sont, pour les fins de la présente entente, réputés appartenir à VIDÉOTRON.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE VIDÉOTRON

L'autorisation d'occuper le domaine public est conditionnelle à ce qui suit :

5.1 VIDÉOTRON paie le prix fixé à l'article 12.

5.2 VIDÉOTRON doit souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente autorisation et pendant toute période de renouvellement éventuelle, une police d'assurance responsabilité civile au montant de 2 000 000 $ par évènement.

Cette assurance responsabilité doit contenir un avenant désignant la Ville comme assurée additionnelle pour tout sinistre ayant trait à l'occupation du domaine public et doit préciser qu'elle n'est pas annulable ni modifiable sans un préavis écrit de 30 jours, adressé à la DTET.

Cette assurance doit être maintenue en vigueur pendant toute la durée de l'occupation du domaine public et le montant doit en être indexé tous les cinq (5) ans afin que les montants souscrits donnent une protection équivalente à celle prévue aux présentes.

Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

Sur demande, VIDÉOTRON doit en tout temps après la date d'entrée en vigueur du règlement, fournir à la Ville une preuve satisfaisante de cette assurance.

5.3 Aucun contaminant ne peut être utilisé sur l'emplacement faisant l'objet de l'autorisation d'occuper le domaine public.

VIDÉOTRON assumera notamment les coûts des travaux nécessaires pour rendre les lieux occupés et le Chemin d'accès conformes à la législation et aux lois environnementales reliées à leur occupation ou à leur utilisation et à la suite d'une demande formelle (ordonnance ou procédure pénale) requise par une autorité gouvernementale ayant juridiction en matière de protection de l'environnement.

5.4 VIDÉOTRON doit entretenir et maintenir en bon état les installations qui font l'objet de l'autorisation, lesquelles devront être étanches et sécuritaires pour l'environnement et pour le public.

À défaut pour VIDÉOTRON de réaliser les travaux requis pour le maintien en bon état, la Ville peut, sans préjudice à tous ses autres droits et recours, effectuer tous les travaux qu'elle jugera nécessaires aux installations pour assurer la sécurité du public, le tout à sa seule discrétion et aux frais de VIDÉOTRON.

5.5 VIDÉOTRON doit respecter les droits des tiers propriétaires riverains et conclure des ententes écrites avec les propriétaires riverains qui pourraient être affectés par la présence de toute partie des installations sur leur propriété.

Advenant tout problème ou réclamation de ces propriétaires riverains en lien avec la présence de toute partie des Installations sur leur propriété, VIDÉOTRON s'engage à prendre fait et cause pour la Ville, la défendre et la tenir indemne contre toute réclamation, toute action et tout jugement, y compris les frais et accessoires s'y rattachant.

5.6 La tour de télécommunication visée par la présente autorisation doit être de couleur pâle et d'une hauteur maximale de 35 mètres.

5.7 Aux fins de l'application de l'article 1.2 concernant le Chemin d'accès, aucune surface végétale ou surface constituant une aire de jeu ne doit être détruite.

5.8 VIDÉOTRON s'engage, avant l'entrée en vigueur du règlement, à verser à la Ville un montant forfaitaire non remboursable de 6 500 $ visant à couvrir les frais de remplacement de cinq arbres identifiés à l'Annexe A qui seront abattus par Vidéotron à ses frais.

Le paiement de ce montant forfaitaire se fait par chèque émis à l'ordre de la Ville de Montréal et envoyé à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au 13665 boulevard de Pierrefonds, Montréal, QC H9A 2Z4.

5.9 VIDÉOTRON devra remettre à la Ville, avant l'entrée en vigueur du règlement, un dépôt de 35 000 $ afin de protéger 14 arbres identifiés à l'Annexe A.

Le dépôt se fait par chèque émis à l'ordre de la Ville de Montréal et envoyé à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au 13665 boulevard de Pierrefonds, Montréal, QC H9A 2Z4.

5.9.1 Le nombre d'arbres indiqué à l'Annexe A pourra être revu à la baisse selon les informations obtenues lors de la rencontre de démarrage de chantier avec le maître d'œuvre.

5.9.2 La restitution du dépôt à VIDÉOTRON est conditionnelle au respect des exigences suivantes :

(i) Aucun dommage ne doit avoir été causé aux arbres identifiés (racines, troncs, branches, houppier) lors de l'installation de l'équipement et des ouvrages;
(ii) Les dispositifs de protection (clôture, balisage, etc.) doivent avoir été installés et maintenus pendant toute la durée des travaux;
(iii) Un rapport d'inspection final réalisé par un inspecteur municipal atteste du bon état des arbres;
(iv) Aucune infraction aux règlements municipaux relatifs à la protection du couvert végétal ne doit avoir été constatée;
(v) Aucun avis de non-conformité ou constat d'infraction ne doit avoir été remis;
(vi) VIDÉOTRON a respecté ses obligations de remise en état à la suite des travaux comme prévu au présent règlement.

5.9.3 La Ville procédera à la restitution du dépôt à la fin des travaux d'installation de la tour de télécommunications par VIDÉOTRON.

Le dépôt sera restitué dans un délai de 90 jours suivants la réception du rapport d'inspection des arbres mentionnés à l'annexe A.

5.9.4 Si des dommages sont constatés, une retenue totale ou partielle du dépôt pourra être appliquée, selon l'évaluation du coût de réparation ou de remplacement de l'arbre endommagé.

Le montant retenu sera justifié par un rapport technique et pourra inclure notamment les frais de remplacement, de soins arboricoles ou d'amendes réglementaires.

5.9.5 En cas de dommages, VIDÉOTRON accepte que la Ville retienne un montant maximal de 2 500 $ par arbre, en fonction de l'évaluation des dommages.

5.9.6 VIDÉOTRON peut contester une retenue du dépôt en soumettant, auprès de la DTET, une demande de révision accompagnée d'un rapport indépendant et ce dans un délai de 15 jours suivant la réception du rapport technique de la Ville prévue à l'article 5.9.3.

ARTICLE 6
UTILISATION RESTRICTIVE

6.1 Au cours de la durée de l'autorisation, la Ville a le droit de louer, concéder une licence, permettre à quiconque d'utiliser ou d'occuper toute partie du terrain afin notamment de transmettre, d'émettre ou de recevoir des signaux par câbles, ondes hertziennes, procédé optique, autre système de télécommunication et à quelque fin qui y est reliée et d'installer toute structure ou autre équipement, dans la mesure où le fait de

louer, concéder une licence ou permettre à quiconque l'utilisation ou l'occupation de toute partie du terrain comme mentionné précédemment, n'entrave pas l'accès à, l'utilisation et l'exploitation de l'Équipement et de l'Abri de VIDÉOTRON.

La Ville s'engage à aviser VIDÉOTRON de toute proposition visant la location, concession de licence ou permission d'utiliser toute partie du terrain comme mentionné dans le présent article, afin de permettre à VIDÉOTRON de procéder, à ses frais, aux vérifications et ajustements nécessaires de sorte que la proposition visant la location, concession de licence ou permission comme mentionné dans le présent article n'entrave pas l'accès, l'utilisation et l'exploitation de l'Équipement et de l'Abri de VIDÉOTRON.

6.2 VIDÉOTRON doit, après vérifications nécessaires, informer la Ville de toute interférence actuelle ou possible pouvant découler de toute proposition visant la location, concession de licence ou permission d'utiliser toute partie du terrain comme mentionné à l'article 6.1.

Les parties reconnaissent que la présente stipulation est rattachée et liée au terrain et au présent règlement.

ARTICLE 7
INDEMNISATION

7.1 VIDÉOTRON doit assumer, pendant toute la durée de la présente autorisation d'occuper le domaine public, l'entière responsabilité de tout dommage pouvant résulter de l'installation, de l'existence, de l'entretien ou de l'usage qui est fait des installations dans l'Emplacement, qu'il s'agisse de dommages aux personnes ou aux biens publics ou privés ainsi que ceux pouvant être causés par ses employés, ses cocontractants ou ses mandataires.

VIDÉOTRON tient indemne et défend la Ville contre toute réclamation qui pourrait être faite contre cette dernière, toute poursuite qui pourrait être intentée et tout jugement qui pourrait être rendu contre elle, y compris les frais et accessoires s'y rattachant, en raison de la faute ou de la négligence de VIDÉOTRON ou en raison de la faute ou négligence de toute autre entreprise autorisée par VIDÉOTRON sur les lieux occupés en vertu du présent règlement, notamment dans l'entretien ou l'usage qui est fait du domaine public.

7.2 Sans restreindre la généralité de ce qui précède, si la responsabilité de VIDÉOTRON ou si la responsabilité de toute autre entreprise autorisée par VIDÉOTRON sur les lieux occupés en vertu du présent règlement est mise en cause, VIDÉOTRON tient la Ville indemne de tout dommage causé aux ouvrages occupant le domaine public par les appareils de la Ville ou les employés ou mandataires de la Ville dans l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 8
DÉFAUT ET FIN DE L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

8.1 VIDÉOTRON est en défaut si l'un des événements suivants se produit :

1° il omet de souscrire ou de maintenir en vigueur l'assurance responsabilité civile;
2° il omet de se conformer à l'une des conditions mentionnées au présent règlement.

En cas de défaut, la Ville peut aviser VIDÉOTRON par écrit de ce défaut et si dans les 30 jours de tel avis, au cas de défaut relatif au maintien de l'assurance précitée, et dans les 90 jours, au cas de tout autre défaut, celui-ci ne commence pas à remédier à tel défaut et ne procède pas par la suite avec diligence à y remédier, la Ville peut mettre fin à la présente autorisation d'occuper le domaine public en donnant un avis écrit à VIDÉOTRON, sans préjudice à tous les autres droits ou recours que la Ville peut exercer contre lui.

ARTICLE 9
SOUS-LOCATION

9.1 Les parties ne peuvent sous-louer les lieux occupés, en tout ou en partie, ou octroyer une licence relative aux lieux occupés, en tout ou en partie, sans obtenir au préalable le consentement écrit de l'autre partie.

Nonobstant ce qui précède, VIDÉOTRON peut sous-louer les lieux occupés ou octroyer une licence relative aux lieux occupés en faveur d'une entreprise de télécommunication aux fins de conclure un arrangement de colocation avec cette entreprise.

ARTICLE 10
AVIS

10.1 Tout avis de défaut, de résiliation, de mise en demeure ou toute autre communication requise par le présent règlement doivent être adressés sous pli recommandé, ou transmis par télécopieur (bordereau de réception exigé), par messager, par courriel ou remis aux parties en mains propres (bordereau de réception exigé) aux adresses suivantes :

Pour Vidéotron :

Vidéotron ltée
Technologies sans fil
Gestion des baux
612, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec) H3C 4M8

Groupe de gestion des sites techniques de Vidéotron
Montréal et environs : 514 380-7576
Sans frais : 1-855 380-7576
Télécopieur : 514 380-9876
Courriel : affaires.immobilieres@videotron.com

Avec copie conforme acheminée

Vidéotron ltée
Vice-président, affaires juridiques
612, rue Saint-Jacques, 17e étage
Montréal (Québec) H3C 4M8
Télécopieur : 514 985-8834
Courriel : avisiuridique@quebecor.com

Pour la Ville de Montréal :

Ville de Montréal
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
13665, boulevard de Pierrefonds
Montréal (Québec) H9A 2Z4

À l'attention du secrétaire d'arrondissement

Télécopieur : (514) 626-8994
Courriel : greffe.pfdsrox@montreal.ca

Tout avis ou mise en demeure envoyés conformément au présent paragraphe sera présumé avoir été reçu le jour même lorsque remis en mains propres ou par courriel, ou le troisième jour ouvrable suivant leur mise à la poste, ou le jour ouvrable suivant celui apparaissant sur le bordereau de transmission, lorsque transmis par télécopieur.

Une partie doit aviser l'autre partie de tout changement d'adresse ou de numéro de télécopieur en lui transmettant un avis à cet effet de la manière prévue aux présentes.

ARTICLE 11
TRAVAUX ULTÉRIEURS

11.1 VIDÉOTRON doit soumettre à la DTET les documents suivants dans les 30 jours ouvrables avant le début de tous travaux de réparation, d'entretien et de remplacement des installations ou de tous travaux d'enlèvement des installations :

a) Le plan préliminaire des travaux;
b) Le plan de remise en état des lieux;
c) Le calendrier d'exécution des travaux; et
d) Un certificat d'assurance prouvant que VIDÉOTRON détient l'assurance responsabilité requise et exigée conformément à l'article 5.2 des présentes.

Ces documents devront être approuvés par la DTET préalablement à l'exécution desdits travaux, agissant diligemment.

Néanmoins, il est entendu qu'aucune approbation ne sera requise pour toute réparation urgente nécessitant une intervention immédiate de VIDÉOTRON. Dans ce cas, un avis sera transmis à cet effet par VIDÉOTRON dans les 10 jours suivant l'intervention et les documents y afférents doivent être transmis dès que possible à la Ville.

Toute modification aux installations doit être exécutée par VIDÉOTRON, ou ses sous-traitants, à ses frais.

11.2 Dans les 30 jours suivant la fin des travaux, VIDÉOTRON devra enlever de l'Emplacement tout débris et surplus d'excavation résultant des travaux effectués et devra, à ses frais, le remettre en état selon le plan de remise en état des lieux prévu à l'article 11.1.

Toutefois, dans l'éventualité où certains travaux de remise en état ne pourraient pas être exécutés dans le délai précité, compte tenu de la période hivernale, notamment la plantation de végétaux, VIDÉOTRON devra compléter la remise en état de l'Emplacement dans un délai de 30 jours suivant la période de dégel applicable au territoire montréalais fixée annuellement par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

11.3 Il est entendu que la remise en état de l'Emplacement devra notamment inclure :

a) La réinstallation de tous les éléments du domaine public ayant été déplacés lors de la réalisation des travaux incluant notamment la réinstallation des éléments de signalisation et la remise en état des trottoirs et rues affectées par la réalisation des travaux;

b) L'installation de gazon en plaques (tourbe) et non des semences à gazon pour toutes surfaces gazonnées affectées par la réalisation des travaux;

c) Le remplacement des arbres ou arbustes du domaine public ayant été affectés par la réalisation des travaux.

ARTICLE 12
PRIX

12.1 Le prix annuel de l'occupation du domaine public par VIDÉOTRON est déterminé en vertu du *Règlement concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux* de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (CA29 0145) qui trouve son application au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Pour la première année, le prix annuel (ci-après « **Le prix** ») payable par VIDÉOTRON à la Ville de Montréal est de 15 707,09 $, y compris la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

Pour chaque année subséquente, le prix annuel exigé est majoré de 3 % par année. Cette majoration sera faite au premier janvier de chaque année.

Le paiement du prix annuel se fait par chèque émis à l'ordre de la Ville de Montréal et envoyé à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au 13665 boulevard de Pierrefonds, Montréal, QC H9A 2Z4.

12.2 Pour la première année de l'occupation, le prix sera calculé au prorata du nombre de jours compris entre la date d'entrée en vigueur du Règlement et la fin de l'année en cours et devra être payé à la Ville dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du Règlement.

12.3 Pour les exercices financiers subséquents, le prix devra être payé annuellement au 1er janvier.

12.4 Pour l'application du présent article, l'occupation prend fin lorsque les installations seront enlevées du domaine public et que la remise en état de l'Emplacement sera complétée conformément au plan de remise en état des lieux soumis et approuvé, par la DTET. Jusqu'à ce que tels travaux soient exécutés, VIDÉOTRON est tenue au paiement du prix exigible en vertu de 12.1.

ARTICLE 13
ÉLECTRICITÉ

13.1 Le cas échéant, l'alimentation énergétique des installations visées par l'autorisation d'occupation doit être effectuée au moyen de conduites souterraines.

13.2 VIDÉOTRON a la responsabilité de payer sa propre consommation d'électricité dans les lieux occupés.

ARTICLE 14
RENONCIATION

14.1 Si VIDÉOTRON est d'une quelconque manière troublée dans son occupation de l'Emplacement, elle n'aura aucun recours contre la Ville, VIDÉOTRON y renonçant expressément.

14.2 Nonobstant ce qui précède, dans l'éventualité où la Ville effectue des travaux dans l'Emplacement et qu'à sa demande VIDÉOTRON doit interrompre temporairement l'exploitation de ses installations, et ce, pendant plus de 14 jours consécutifs, il y aura un ajustement à la baisse du prix précisé à l'article 12 des présentes.

Cet ajustement sera calculé au prorata du nombre de jours compris entre le premier et le dernier jour d'interruption.

ARTICLE15
TAXES

15.1 VIDÉOTRON devra, le cas échéant, payer toutes les taxes foncières, générales et spéciales pour fins municipales et scolaires qui pourraient être imposées sur l'Emplacement et sur les installations et toutes les autres taxes qui pourraient être imposées par la loi et les règlements.

ARTICLE 16
RESPECT DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES POLITIQUES

16.1 VIDÉOTRON doit se conformer, à ses frais, aux lois et ainsi qu'aux règlements municipaux applicables sur l'Emplacement.

16.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède, la présente autorisation d'occupation du domaine public ne libère pas VIDÉOTRON de son obligation de se procurer tous les permis requis avant d'entreprendre tout travail en vertu de cette autorisation et en respecter les conditions d'émission.

ANNEXE C
DOCUMENT TECHNIQUE NORMALISÉ PARCS - DTNP-1B

xx-xxx/15

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1267227001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 $ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 $ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique ».

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-01-23 11:22

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267227001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 $ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique de Montréal fait partie des cinq institutions muséales scientifiques de la Ville de Montréal, aux côtés du Biodôme, de la Biosphère, de l'Insectarium et du Planétarium. Ensemble, elles forment Espace pour la vie, le plus grand complexe consacré aux sciences de la nature au Canada. Par ses actions de conservation, de recherche, d'éducation et de diffusion, Espace pour la vie accompagne la population vers une relation harmonieuse avec la nature et encourage chacun et chacune à agir pour protéger la biodiversité et accélérer la transition socioécologique.
Depuis près d'un siècle, le Jardin botanique porte cette ambition, fidèle à la vision du frère Marie-Victorin, qui l'a fondé en 1931. Reconnu comme l'un des plus importants jardins botaniques au monde, il abrite des collections uniques regroupant 20 000 taxons, dont 400 figurent sur la liste des espèces menacées de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Grâce à ses nombreux jardins thématiques, ses trois jardins culturels et ses dix serres d'exposition, il est désigné lieu historique national du Canada et accueille plus de 800 000 visiteurs par année.

Le Jardin botanique compte deux ensembles de serres : les serres d'exposition, ouvertes au public, et les serres de production. Ces dernières, construites à différentes époques par divers constructeurs, couvrent plus de 11 000 m². Elles regroupent près de quarante unités aux formes, dimensions, structures et matériaux variés. Uniques au Québec, ces serres constituent la réserve vivante du Jardin botanique : elles soutiennent sa mission de conservation de la biodiversité et servent également à la recherche, leurs collections étant accessibles aux scientifiques du monde entier via des bases de données internationales.

Des audits réalisés en 2021 et 2022 ont révélé une dégradation majeure des infrastructures des serres, notamment des systèmes électriques et mécaniques ainsi que des fondations, sans oublier les enjeux de sécurité liés aux vitres en simple vitrage. Bien que des travaux de restauration seraient possibles, ils ne permettraient pas d'améliorer l'efficacité énergétique ni de régler les problèmes structuraux importants. La construction de nouvelles serres de production est donc la solution retenue pour assurer la mission du Jardin botanique et atteindre les objectifs de performance énergétique, de conservation des collections végétales, de sécurité et d'accessibilité.

Ce projet est inscrit au PDI d'Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1316 - 9 décembre 2024 - Adoption du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 140 000 000 $ afin de financer le projet de construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique, planifié au Programme décennal d'immobilisation pour les années 2026 à 2033:

Construction des serres de production du Jardin botanique (numéro investi 37015)	2026 (en milliers de dollars)	2027 (en milliers de dollars)	2028 (en milliers de dollars)	2029 (en milliers de dollars)	2030 (en milliers de dollars)	2031 (en milliers de dollars)	2032 (en milliers de dollars)	2033 (en milliers de dollars)
	200	3 100	15 000	30 000	35 000	35 000	11 700	10 000

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt financera l'ensemble du projet de construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique. Le projet comprend les travaux, l'achat d'équipements et de matériel, ainsi que des services professionnels et la capitalisation de biens durables. L'octroi du contrat pour les plans fonctionnels et techniques est prévu en 2026, suivi des plans et devis en 2028-2029 et des travaux entre 2030 et 2033.
Ce projet poursuit plusieurs objectifs. Il vise d'abord à renforcer la sécurité des usagers grâce à des installations modernes, conformes aux normes actuelles, dont le Code national du bâtiment. Il permettra aussi aux équipes d'améliorer leur efficacité opérationnelle en simplifiant les processus de production, de maintenance et de logistique. Surtout, il optimisera les conditions de conservation des collections végétales afin d'en assurer la pérennité.

Le projet contribuera également à améliorer la performance énergétique des infrastructures grâce à l'intégration de technologies durables et écoénergétiques. La consommation d'énergie sera réduite grâce à une architecture utilisant des matériaux performants, une orientation réfléchie et un aménagement favorisant la lumière naturelle. Le projet vise aussi la certification LEED grâce à la récupération d'énergie et à l'utilisation de sources d'énergie alternatives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de construction du nouveau complexe de serres de production du Jardin botanique.
Pour l'instant, ce projet ne fait l'objet d'aucune subvention.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

MONTRÉAL 2030

La construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique répond aux priorités de la stratégie Montréal 2030:

- 1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

- 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- 16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international
- 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins
- 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

La grille d'analyse figure en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il sera impossible de doter le Jardin botanique de nouvelles serres de production et donc d'atteindre des objectifs de conservation des collections, de santé et sécurité des personnes et d'efficacité énergétique

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps-été 2026: approbation du règlement d'emprunt par le Gouvernement du Québec

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexis LAPIERRE, Service des affaires juridiques

Lecture :

Alexis LAPIERRE, 19 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie CADIEUX
Conseillère en planification

Tél : 514-983-2322
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-16

Julie JODOIN
Directrice de service - Espace pour la vie

Tél : 438-923-4305
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 438-923-4305
Approuvé le : 2026-01-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267227001
Unité administrative responsable : Espace pour la vie
Projet : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 $ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique pour les années 2026 à 2033 inclusivement

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

#1 Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

#2 Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

#16 Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international

#19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

#20 Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les serres de production représentent littéralement la réserve du Jardin botanique. Elles lui permettent de réaliser sa mission première : conserver une biodiversité mondiale de végétaux. Ces quelques 40 serres et tunnel abritent plus de 5 300 espèces de plantes provenant de climats tropicaux, subtropicaux et tempérés, dont 400 sont sur la liste de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). De nouvelles serres permettront d'offrir les conditions les plus adéquates possibles pour la conservation de ces collections. Aussi, la construction de nouvelles serres permettra d'accroître la performance énergétique et environnementale du Jardin botanique et à long terme, atteindre la carboneutralité d'ici 2050,

grâce à une nouvelle enveloppe architecturale, à de nouveaux systèmes énergétiques et de contrôle du climat performants.

La recherche et la formation continue sont dans l'ADN du Jardin botanique et il héberge divers pôles d'expertise, dont les chercheuses et chercheurs de l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal et les étudiants de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal. Au moyen des collections préservées dans les serres, ces experts mènent des projets de recherche dont les thèmes portent sur l'origine et la conservation de la biodiversité, les interactions plantes, humains et environnement, le développement des plantes, l'écologie urbaine et les phytotechnologies et contribuent à faire de Montréal un laboratoire vivant et une ville de savoir.

Comme les collections des serres de production sont au cœur des activités du Jardin botanique, elles contribuent à la renommée de l'institution et à son attractivité. Avec sa quinzaine de jardins thématiques, ses trois jardins culturels et ses dix serres d'exposition, le Jardin botanique est reconnu comme lieu historique national du Canada et attire plus de 800 000 visiteurs chaque année.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1267227001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 $ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AL - 1267227001 - Serres Jardin Botanique.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexis LAPIERRE
Avocat, Direction des Affaires civiles, Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 819 668-4680

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Nicolas DUFRESNE
Avocat, Chef de la Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières

Tél : 438 873-6396
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 140 000 000 $ AFIN DE FINANCER LA CONSTRUCTION DES NOUVELLES SERRES DE PRODUCTION DU JARDIN BOTANIQUE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

1. Un emprunt de 140 000 000 $ est autorisé pour le financement de la construction de nouvelles serres de production du Jardin Botanique.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1267227001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267227001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 $ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1267227001 (Projet 37015).xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Agente comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Sabiha FRANCIS

Tél :
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1259632003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-01-26 10:03

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259632003**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne

CONTENU

CONTEXTE

Depuis des décennies, la vie nocturne est un créneau culturel, touristique, commercial et économique important pour Montréal et contribue à son rayonnement international. En novembre 2024, la Ville de Montréal s'est dotée d'une Politique de la vie nocturne avec 3 orientations principales :

1. Favoriser une vie nocturne dynamique et sécuritaire pour la population et les touristes, en s'appuyant sur l'entrepreneuriat, l'expérience culturelle montréalaise et des pratiques festives responsables comme facteurs de cohésion sociale et de qualité de vie.
2. Assurer le maintien des secteurs de vitalité nocturne actuels et outiller les secteurs en développement pour favoriser la cohabitation des activités nocturnes, en ce qui a trait par exemple au bruit, à la propreté et à la sécurité.
3. Permettre aux acteurs culturels et commerciaux de l'économie nocturne de saisir des occasions de développement dans le respect d'une cohabitation harmonieuse des activités.

Ces trois orientations se déclinent en 28 actions. De l'élaboration à l'adoption de la Politique, des activités de consultation ont été organisées et ont permis à l'ensemble des parties prenantes de s'imprégner des stratégies municipales mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la Politique à court, moyen et long terme.

Il a été entre autres décidé d'identifier les salles de spectacle et les regroupements engagés dans l'adoption de meilleures pratiques favorisant la cohabitation harmonieuse des activités nocturnes, respectivement comme des établissements et des pôles de vitalité nocturne. Ce processus de qualification permet de reconnaître les pratiques festives et responsables des partenaires de la vitalité nocturne afin d'instaurer un contexte de cohabitation harmonieuse, des dynamiques collaboratives, des stratégies d'accompagnement dans le maintien de leurs engagements, le développement d'une identité visuelle mettant en valeur leurs bonnes pratiques et un accompagnement administratif facilitant l'extension des heures d'activité et de vente d'alcool, le cas échéant.

Le processus de qualification des établissements de vitalité nocturne est ouvert à l'année sur une base trimestrielle, avec des dates de dépôt de dossier le 1er juin, le 1er octobre et le

1er février.

Pour chaque cohorte de candidatures qualifiées, un dossier décisionnel est présenté au comité exécutif.

Le présent sommaire vise à adopter le règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne. Il vise les lieux de diffusion détenant un certificat d'occupation de salle de spectacle qui ont été qualifiés d'établissement de vitalité nocturne par résolution du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 2022 - 10 décembre 2025 - Approuver la qualification de Place des arts, Club Unity, Datcha et L'Escogriffe bar spectacle, à titre d'établissements de vitalité nocturne, dans le cadre de la Politique de la vie nocturne.
CE25 1975 - 3 décembre 2025 - Inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)", et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.
CE25 1176 - 2 juillet 2025 - Approuver la qualification de 17 établissements de vitalité nocturne et de 3 pôles de vitalité nocturne à la suite de l'appel à intérêt auquel ils ont répondu
CM24 1264 - 18 novembre 2024 - Adopter la Politique de la vie nocturne de la Ville de Montréal, ses objectifs et les sommes afférentes à son déploiement : 3 M$ sur trois ans.

DESCRIPTION

Les salles de spectacle qualifiées ont préalablement présenté un dossier complet dans le cadre d'un appel à candidatures pour que leur lieu de diffusion soit reconnu comme établissement de vitalité nocturne. Chaque dossier admissible est présenté et analysé par un comité composé, habituellement, de personnes représentant les organisations ou unités administratives suivantes: Service de la culture, Service du développement économique, Tourisme Montréal, Conseil des arts de Montréal, les arrondissements qui ont sur leur territoire un ou des établissements ayant déposé une candidature, Service de police, Service de sécurité incendie et la Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Les établissements qualifiés de vitalité nocturne devront présenter une demande au moyen du formulaire en ligne fourni par la Ville de Montréal pour le programme d'aide aux entreprises qualifiés d'établissement de vitalité nocturne.

Le présent règlement a deux volets :

- Volet 1: la promotion des pratiques festives, responsables et sécuritaires par l'octroi à l'établissement de vitalité nocturne qualifié d'une licence d'utilisation du label Nuits Montréal.
- Volet 2: le maintien des pratiques festives, responsables et sécuritaire par l'octroi à l'établissement de vitalité nocturne qualifié d'un montant forfaitaire de 5000 $.

Les demandeurs devront présenter une demande dans le cadre du programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne au moyen du formulaire en ligne fourni par la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Ce règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissements de vitalité nocturne s’inscrit pleinement dans le cadre de la Politique de la vie nocturne adoptée en novembre 2024. À ce titre, la Ville soutient les pratiques festives et responsables de ses partenaires culturels et économiques afin d’assurer une cohabitation harmonieuse et une vitalité culturelle nocturne encadrée.
Ce programme permettra également d'alimenter en données et en observations les équipes chargées de mettre en œuvre la Politique de la vie nocturne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget non-récurrent prévu est de 200 000 $. Le programme de subvention prévu au présent règlement prend fin à la date à laquelle les fonds affectés au programme seront épuisés ou par ordonnance du comité exécutif.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier décisionnel contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités 14, 15, 19 et 20 de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permet à la Ville de Montréal, au Service de la Culture ainsi qu'aux arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et du Sud-Ouest de confirmer les mesures développées dans le cadre de la Politique de la vie nocturne.

Ce projet permet à la Ville de Montréal de se distinguer à l'échelle internationale quant à son offre culturelle nocturne tant au niveau des touristes que des artistes et des acteurs du milieu nocturne. Les partenaires de la vie nocturne sont en mesure de faire évoluer leurs modèles d'affaires, et les artistes émergents et établis pourront se produire sur une plage horaire étendue, favorisant une plus grande vitalité culturelle.

Les pratiques festives et responsables, dans un contexte d’accompagnement et de dynamique collaborative, sont garantes de cohabitation harmonieuse entre les lieux de diffusion culturelle et les autres usages, incluant les voisinages résidentiels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le dévoilement des établissements et pôles qualifiés est prévue plus tard au printemps 2026. Une autre opération de communication sur la vie nocturne incluant l'annonce des établissements de vitalité nocturne qualifiés est en cours d'élaboration avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur prévue du programme : 24 mars 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cecile VERGIER, Le Plateau-Mont-Royal
Rachad LAWANI, Le Sud-Ouest
Cristina DARIENZO, Ville-Marie
Marie-Eve CADIEUX, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jozef FLEURY-BERTHIAUME
Conseiller en planification

Tél : 514-617-9122
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-16

Marie-Odile MELANÇON
chef(fe) de division - soutien developpement culturel

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel
Tél :
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259632003– Programme d'aide aux établissements de vitalité nocturne*
Unité administrative responsable : *Service de la culture*
Projet : Établissement du programme d'aide *aux établissements de vitalité nocturne*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité* *15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.* *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins* *20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité 14 : Instaurer de nouvelles pratiques de gestion des opérations afin de professionnaliser le secteur de la diffusion culturelle indépendante.* *Priorité 15. Assurer la pérennisation des salles de spectacles indépendantes et des travailleurs culturels de la vie nocturne.* *Priorité 19. Assurer la cohabitation harmonieuse entre les voisinages résidentielles et les lieux de diffusion culturels.* *Priorité 20. Consolider l'image de marque de Montréal, métropole incontournable de culture et de musique.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Formulaire de demande pour être qualifié établissement de vitalité nocturne

1) Veuillez fournir les éléments suivants concernant votre **programmation culturelle**: un aperçu détaillé de votre programmation culturelle des 12 derniers mois, classée selon les catégories définies à l'annexe 1; une démonstration claire que vous présentez plus de 35 activités culturelles par année; votre engagement formel à maintenir ce niveau de programmation à l'avenir.

2) Démontrez la capacité de votre regroupement et de vos membres à **interagir avec les acteurs suivants de votre territoire** : Résidents, organismes communautaires, SPVM et SIM, arrondissement, organismes culturels, commerces.

3) Veuillez préciser vos **intentions concernant l'extension de vos heures** d'exploitation entre 3 h et 8 h du matin pour l'année à venir. Dans votre réponse, vous devez tenir compte des obligations suivantes qui s'appliqueront durant cette plage horaire : proposer une programmation culturelle telle que définie à l'annexe 1; proposer des activités qui ne sont pas contraires à l'intérêt public et à la sécurité publique et qui ne sont pas susceptibles de nuire à la tranquillité publique; s'assurer de respecter la loi sur les permis d'alcool.

4) Veuillez fournir une description détaillée des mesures déjà en place, en cours de développement ou prévues dans votre établissement, pour chacune des catégories de **pratiques festives responsables et sécuritaires**, telles que définies à l'annexe 2.

5) Veuillez décrire en détail les méthodes que vous employez pour gérer efficacement la **capacité d'accueil de votre établissement**. Si votre lieu comprend plusieurs espaces distincts avec des capacités qui leur sont propres, expliquez comment vous contrôlez la capacité d'accueil de chaque espace individuellement.

6) Veuillez détailler le **soutien que vous aimeriez obtenir de la Ville** de Montréal à la suite de votre désignation, que ce soit pour favoriser le développement de vos activités ou pour améliorer la cohabitation avec votre environnement local.

Formulaire de demande pour être qualifié pôle de vitalité nocturne

1) Veuillez fournir la liste des partenaires culturels, économiques et sociaux impliqués dans votre projet de pôle de vitalité nocturne dans le gabarit Excel fourni en pièce jointe;

2) Démontrez la capacité de votre regroupement et de vos membres à interagir avec les acteurs suivants de votre territoire : Résidents, organismes communautaires, SPVM et SIM, arrondissement, organismes culturels, commerces.
3) Veuillez démontrer la capacité de votre regroupement et de vos membres impliqués à proposer des activités culturelles correspondant aux catégories de l'annexe 1, contribuant à faire de votre territoire une destination culturelle.

4) Dans le cadre de votre possible désignation à titre de pôle de vitalité nocturne, envisagez-vous des activités particulières avec vos membres issus du milieu de la restauration ou de la gastronomie?

5) Pour vos membres détenant un permis d'alcool, veuillez indiquer la fréquence à laquelle ils souhaitent étendre leurs heures d'ouverture pour l'année à venir (soit entre 3 h et 8 h du matin).

6) Pour vos membres qui ne détiennent pas de permis d'alcool, veuillez indiquer leur intérêt à étendre leurs heures d'ouverture pour l'année à venir.

7) Détaillez de façon précise les actions en place, en développement ou à développer, visant à l'implantation de chacune de catégories des pratiques festives responsables et sécuritaires (Voir Annexe 2) par votre regroupement ou vos membres.

8) Détaillez de façon précise les actions en place, en développement ou à développer, visant à l'implantation de chacune de catégories des pratiques festives responsables et sécuritaires par votre regroupement ou vos membres.

ANNEXE 1 - Catégories de programmation reconnues

- Théâtre : inclut les spectacles de théâtre de répertoire, de théâtre de création, de vaudeville et de conte.

- Danse : inclut les spectacles de danse classique, de danse contemporaine, de ballet jazz et de danse folklorique.

- Musique : inclut les spectacles de musique classique, d'opéra, de musique contemporaine, de musique du monde et folklorique (même chantée), de jazz et de blues (même chanté) ainsi que les spectacles de musique populaire non chantée.

- Chanson : inclut les spectacles de chanson en français, en anglais ou dans une autre langue, quel que soit le style (excluant les spectacles d'opéra, de jazz/blues chanté et de chanson du monde/folklorique, qui sont classés dans « musique »).

- Variétés : inclut les spectacles d'humour, de cirque, de magie, de comédie musicale et de music-hall (incluant les spectacles de Drag Queens).

- Performance de DJ professionnel qui :
    - Se déclare artiste professionnel(le);
    - Crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte ou offre ses services, moyennant rémunération, à titre de créateur(-trice) ou d'interprète;
    - A une reconnaissance de ses pairs;
    - Diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans des lieux ou des contextes reconnus par les pairs;
    - Présente des spectacles faisant l'objet de promotion publique valorisant l'artiste professionnel explicitement.

ANNEXE 2 - Pratiques festives responsables et sécuritaires

Gestion sonore

- Évaluation des risques de nuisances sonores.
- Gestion active du système de sonorisation : réglages adéquats, contrôle du niveau sonore, encadrement des technicien(-ne)s invités, etc.
- Mise à jour du cadre bâti et des équipements limitant l'émergence sonore à l'extérieur de l'établissement.
- Sensibilisation des équipes et de la clientèle afin de favoriser une bonne gestion sonore de l'établissement (gestion des portes, chargement/déchargement la nuit, bruits à l'extérieur, etc.).
- Contrôle de l'impact extérieur lié à la diffusion sonore.
- Prévention de la santé auditive des participant(e)s et des employé(e)s.

Gestion de la sécurité

- Agir vis-à-vis des enjeux de surconsommation et de consommation de drogues.
- Favoriser l'accès à des consommations alternatives (boisson sans alcool, eau, etc.).
- Développer des actions visant à prévenir et intervenir en cas de harcèlement et de violences à caractère sexuel.
- Assurer des conditions de travail sécuritaires à son personnel.

Gestion de la cohabitation

- Favoriser une relation de bon voisinage avec les résidentes et les résidents à proximité.
- Assurer une gestion des files d'attente extérieures pour éviter des nuisances sonores trop importantes.
- Développer une gestion des sorties temporaires de participantes et participants.
- Être présent au pourtour du ou des lieux dans le but de réduire les nuisances liées au fonctionnement (bruit, déchets, dégradations du mobilier public, etc.).

Gestion écoresponsable

- Gestion responsable des matières résiduelles.
- Approvisionnement local.
- Réduction du gaspillage alimentaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259632003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1259632003 - Règl. aide entreprises qualifiées établissements de vitalité nocturne 20260119.docx

Annexe B - marqueur visuel.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES QUALIFIÉES D'ÉTABLISSEMENT DE VITALITÉ NOCTURNE

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 1.1° de l'article 2 du Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu la Planification économique conjointe pour la période 2025-2029 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) approuvée par résolution à la séance du 28 août 2025 (CG25 0495);

Vu le Plan économique 2030 - Un cadre audacieux pour une métropole prospère, approuvé par résolution à l'assemblée du 19 juin 2025 (CG25 0388);

Vu la Politique de la vie nocturne montréalaise – Vivre Montréal la nuit (octobre 2024), approuvée par résolution du conseil municipal à l'assemblée du 18 novembre 2024 (CM24 1264);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« directrice » : la directrice du Service de la culture ou son représentant autorisé;

« entreprise » : une personne morale ou une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une entreprise individuelle, dûment immatriculée auprès du Registraire des entreprises du Québec, qualifiée d'établissement de vitalité nocturne par résolution du comité exécutif en vertu de la Politique et dont le lieu d'affaires est mentionné dans cette résolution ou est mentionné à son état des renseignements au registre des entreprises du Québec en date de cette résolution;

« immeuble » : un immeuble au sens que lui donne l'article 1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« licence d'utilisation » : le contrat de licence d'utilisation des marqueurs visuels à l'annexe A;

« lieu d'affaires » : l'immeuble ou la partie d'immeuble situé sur le territoire de la Ville duquel l'entreprise est propriétaire ou locataire et dans lequel elle met en place des pratiques festives, responsables et sécuritaires au sens de la Politique;

« locataire » : une entreprise détentrice d'un bail dans un immeuble ou détentrice d'une offre de location d'un immeuble acceptée en bonne et due forme;

« marqueur visuel » : les éléments graphiques que sont les icônes, pictogramme, symboles, motifs et signes graphiques reproduits à l'annexe B, affichés dans le lieu d'affaires d'une entreprise ou utilisés dans les communications de cette dernière;

« Politique » : la Politique de la vie nocturne montréalaise – Vivre Montréal la nuit (octobre 2024), approuvée par résolution à l'assemblée du 18 novembre 2024 (CM24 1264);

« propriétaire » : un propriétaire au sens que lui donne l'article 1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), ou le détenteur d'une offre d'achat d'un immeuble acceptée en bonne et due forme;

« Ville » : la Ville de Montréal.

CHAPITRE II
PRINCIPES GÉNÉRAUX ET VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

2. Dans le cadre de la mise en œuvre de la planification économique conjointe Ville de Montréal – ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIÉ), le présent règlement met en place un programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne.

Le programme d'aide se déploie en deux volets :

1° le volet 1, qui vise la promotion des pratiques festives, responsables et sécuritaires dans le lieu d'affaires par l'octroi à l'entreprise d'une licence d'utilisation des marqueurs visuels de la vitalité nocturne de la Ville;

2° le volet 2, qui vise le maintien des pratiques festives, responsables et sécuritaires dans le lieu d'affaires par l'octroi à l'entreprise d'une subvention forfaitaire.

3. L'entreprise doit présenter une demande d'aide par lieu d'affaires.

4. La valeur totale maximale de l'aide financière qui peut être octroyée en vertu du programme d'aide prévu au présent règlement pour les exercices financiers 2026 et 2027 correspond à la somme des valeurs des paragraphes 1° et 2°:

1° 40 000 $, qui correspond à la valeur marchande de la licence d'utilisation octroyée en vertu du volet 1 multiplié par le nombre de licences d'utilisation octroyées;

2° 200 000 $, qui correspond à la valeur de la subvention forfaitaire versée en vertu du volet 2.

CHAPITRE III
EXCLUSIONS

5. Aucune aide n'est octroyée à une entreprise qui:

1° a cessé ses activités commerciales de façon permanente, est sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C 1985, chapitre C-36), en faillite au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C 1985, chapitre B-3) ou a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de cette loi;

2° a cessé d'exploiter le lieu d'affaires;

3° est inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

CHAPITRE IV
VOLET 1 – UTILISATION DES MARQUEURS VISUELS

SECTION I
PRINCIPES GÉNÉRAUX

6. Il est octroyé à une entreprise dont la demande remplit les conditions prévues au présent volet une aide sous forme d'octroi, par la Ville, d'une licence d'utilisation permettant à l'entreprise de déployer les marqueurs visuels dans son lieu d'affaires.

7. Une demande pour l'octroi d'une licence d'utilisation ou son renouvellement en vertu du présent volet doit être présentée au plus tard le 1er novembre 2027.

8. La perte de la qualification à titre d'établissement de vitalité nocturne par l'entreprise entraîne la révocation de la licence d'utilisation.

SECTION II
DEMANDE D'AIDE ET ADMISSIBILITÉ

9. Une entreprise peut demander l'octroi d'une licence d'utilisation en présentant une demande à cet effet, au moyen du formulaire fourni par la Ville.

La demande de subvention peut être présentée à la directrice à partir du cinquième jour suivant la date de la résolution par laquelle le comité exécutif qualifie l'entreprise à titre d'établissement de vie nocturne, à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire de demande de la Ville.

La demande de subvention doit être accompagnée des documents suivants :

1° un document identifiant le lieu d'affaires de l'entreprise et établissant que celle-ci est le propriétaire du lieu d'affaires selon l'inscription au registre foncier, si elle est propriétaire, ou une copie de son bail ou d'une offre de location acceptée en bonne et due forme dans le lieu d'affaires, si elle en est locataire;

2° un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom, le cas échéant;

3° la licence d'utilisation dûment complétée;

4° le formulaire de Déclaration de la Charte de la langue française signé, selon le modèle fourni par la Ville.

10. Dans les 30 jours ouvrables suivant la réception d'une demande d'aide, la directrice :

1° lorsque la demande satisfait aux exigences prévues à l'article 9, déclare la demande admissible;

2° lorsque la demande ne satisfait pas aux exigences prévues à l'article 9, transmet par courriel à l'entreprise un avis de non-conformité indiquant le document manquant ou non conforme.

11. À compter de la date d'envoi d'un avis de non-conformité en vertu du paragraphe 2° de l'article 10, l'entreprise doit, dans un délai de 10 jours ouvrables, transmettre par courriel le document manquant à la directrice.

À la réception du document manquant, dans le délai prévu au premier alinéa, la directrice déclare la demande admissible.

À défaut de transmettre le document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, la demande d'aide est refusée et la directrice en avise l'entreprise par courriel.

12. Lorsque la directrice déclare admissible la demande d'aide en vertu du paragraphe 1° de l'article 10 ou en vertu du deuxième alinéa de l'article 11, elle signe la licence d'utilisation et transmet à l'entreprise :

1° un avis d'admissibilité;

2° une copie de la licence d'utilisation signée.

La licence d'utilisation est valide pour une période de 365 jours à partir de la date de sa signature par la directrice.

SECTION III
RENOUVELLEMENT DU DROIT D'UTILISATION DE L'IDENTITÉ VISUELLE

13. Une entreprise à qui il est octroyé une licence d'utilisation en vertu de l'article 12 peut présenter à la directrice une demande de renouvellement de la licence d'utilisation à compter du 30e jour qui précède la fin de la période de validité de la licence d'utilisation et au plus tard le 5e jour précédant la fin de la période de sa durée de validité.

Cette demande doit être présentée au moyen du formulaire fourni par la Ville et être accompagnée d'un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom, le cas échéant, et de la licence d'utilisation dûment complétée.

14. Dans les 30 jours ouvrables suivant la réception d'une demande de renouvellement, la directrice :

1° lorsque la demande satisfait aux exigences prévues à l'article 13, déclare la demande admissible;

2° lorsque la demande ne satisfait pas aux exigences prévues à l'article 13, transmet par courriel à l'entreprise un avis de non-conformité indiquant le document manquant ou non conforme.

15. À compter de la date d'envoi d'un avis de non-conformité en vertu du paragraphe 2° de l'article 14, l'entreprise doit, dans un délai de 10 jours ouvrables, transmettre par courriel le document manquant à la directrice.

À la réception du document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, la directrice déclare la demande admissible.

À défaut de transmettre le document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, la demande de renouvellement est refusée et la directrice en avise l'entreprise par courriel.

16. Lorsque la directrice déclare admissible la demande de renouvellement en vertu du paragraphe 1° de l'article 14 ou en vertu du deuxième alinéa de l'article 15, elle signe la licence d'utilisation et transmet à l'entreprise :

1° un avis d'admissibilité;

2° une copie de la licence d'utilisation signée.

La licence d'utilisation est valide pour une période de 365 jours à partir de la date de sa signature par la directrice.

CHAPITRE V
VOLET 2 – SUBVENTION FORFAITAIRE AUX ENTREPRISES

SECTION I
PRINCIPES GÉNÉRAUX ET EXCLUSIONS

17. Il est octroyé à une entreprise dont la demande remplit les conditions prévues au présent volet une subvention forfaitaire annuelle visant le maintien des pratiques festives, responsables et sécuritaires dans son lieu d'affaires.

18. Une demande de subvention forfaitaire en vertu du présent volet doit être présentée au plus tard le 1er novembre 2027.

19. Aucune subvention n'est octroyée en vertu du présent volet à une entreprise :

1° qui est l'État, la Couronne du chef du Canada ou l'un de leurs mandataires ou un organisme public visé à l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);

2° locataire d'un immeuble dans lequel elle exploite un lieu d'affaires dont le propriétaire est l'une des personnes mentionnées au paragraphe 1°.

SECTION II
DEMANDE DE SUBVENTION

20. Une entreprise peut présenter à la directrice une demande de subvention aux conditions établies au présent volet au moyen du formulaire fourni par la Ville.

Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

1° un document identifiant le lieu d'affaires de l'entreprise et établissant que celle-ci est le propriétaire du lieu d'affaires selon l'inscription au registre foncier, si elle est propriétaire, ou une copie de son bail ou d'une offre de location acceptée en bonne et due forme dans le lieu d'affaires, si elle en est locataire;

2° un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom, le cas échéant;

3° le formulaire de Déclaration de la Charte de la langue française signé, selon le modèle fourni par la Ville.

Lorsque la demande de subvention est présentée dans les 30 jours suivant le dépôt d'une demande d'aide en vertu de l'article 9, l'entreprise n'a pas à accompagner la demande des documents mentionnés au deuxième alinéa.

21. Une seule demande conforme aux exigences de l'article 20 peut être présentée par une entreprise pour un lieu d'affaires par période de 365 jours.

SECTION III
MONTANT DE LA SUBVENTION

22. Le montant de la subvention forfaitaire qui peut être versé à une entreprise dont la demande remplit les conditions prévues au présent volet est de 6 000 $ par période de 365 jours.

SECTION IV
VERSEMENT DE LA SUBVENTION

23. Dans les 30 jours ouvrables suivant la réception d'une demande de subvention, la directrice :

1° lorsque la demande satisfait aux exigences prévues à l'article 20, déclare la demande admissible et transmet par courriel à l'entreprise un avis d'admissibilité;

2° lorsque la demande ne satisfait pas aux exigences prévues à l'article 20, transmet par courriel à l'entreprise un avis de non-conformité indiquant le document manquant ou non conforme.

24. À compter de la date d'envoi d'un avis de non-conformité en vertu du paragraphe 2° de l'article 23, l'entreprise doit, dans un délai de 10 jours ouvrables, transmettre par courriel le document manquant à la directrice.

À la réception du document manquant, dans le délai prévu au premier alinéa, la directrice transmet à l'établissement de vitalité nocturne l'avis d'admissibilité prévu au paragraphe 1° de l'article 23.

À défaut de transmettre le document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, la demande d'aide est refusée et la directrice en avise l'entreprise par courriel.

25. À la suite de la transmission de l'avis prévue au paragraphe 1° de l'article 23 ou au deuxième alinéa de l'article 24, la subvention est versée.

SECTION V
REDDITION DE COMPTES

26. L'entreprise à qui est versée une subvention en vertu de l'article 25 doit, dans les 300 jours suivant le versement de cette subvention, transmettre à la directrice le formulaire de reddition de comptes de l'utilisation de la subvention fourni par la Ville dûment complété.

27. L'entreprise qui n'a pas transmis le formulaire de reddition de comptes de l'utilisation de la subvention dans le délai mentionné à l'article 26 ne peut présenter aucune demande d'aide en vertu du présent règlement jusqu'à ce qu'elle transmette ce formulaire à la directrice.

CHAPITRE VI
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

28. La directrice doit résilier toute licence d'utilisation et demander le remboursement au comptant à la Ville, avec intérêt et frais, de tout montant de subvention versé en vertu du présent règlement si l'entreprise cesse d'exploiter son lieu d'affaires, devient inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), se place sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C 1985, chapitre C-36), devient en faillite au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C 1985, chapitre B-3) ou a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de cette loi dans les 12 mois suivants le versement de la subvention.

Le remboursement d'une somme en vertu du premier alinéa doit être effectué dans un délai de 60 jours suivant l'avis transmis par la directrice à cet effet.

29. La directrice peut consulter les registres comptables d'une entreprise et obtenir sur demande auprès de celle-ci, sans frais, toute preuve, copie de document et autre pièce justificative afin de vérifier l'utilisation de la subvention.

Une entreprise ne peut refuser de donner suite à une demande de la directrice en vertu du premier alinéa. En cas de refus, la licence d'utilisation est résiliée et tout montant de subvention versé en application du présent règlement doit être remboursé au comptant à

la Ville, avec intérêts et frais, dans un délai de 60 jours suivant l'avis transmis par courriel par la directrice à cet effet.

30. Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude entraîne l'annulation de toute aide prévue par le présent règlement. Dans un tel cas, toute licence d'utilisation est résiliée et toute subvention versée au requérant en application du présent règlement doit être remboursée au comptant à la Ville dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par la directrice à cet effet. De plus, l'entreprise ne peut présenter aucune autre demande d'aide en vertu du présent règlement.

31. L'entreprise dont la demande d'aide a été déclarée admissible en vertu du paragraphe 1° de l'article 10, du paragraphe 1° de l'article 14 ou du paragraphe 1° de l'article 23 doit, dans tout document, véhicule promotionnel ou publicitaire relatif à l'aide octroyée, faire état, à l'aide des logos et des propositions graphiques mis à sa disposition par la Ville, du fait qu'il a bénéficié d'une aide de la Ville.

CHAPITRE VII
ORDONNANCES

32. Le comité exécutif de la Ville peut, par ordonnance :

1° modifier l'article 4 afin d'augmenter ou diminuer tout montant d'aide lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou d'un programme du gouvernement;

2° modifier l'article 7 afin de prévoir une date différente;

3° modifier les articles 9, 14 ou 20 afin d'ajouter, de retirer ou de modifier les documents exigés;

4° modifier l'article 18 afin de prévoir une date différente;

5° modifier l'article 22 afin de prévoir un montant de subvention forfaitaire différent;

6° mettre fin au programme d'aide prévu au présent règlement;

7° modifier l'annexe A ou l'annexe B.

CHAPITRE VIII
DURÉE DU PROGRAMME

33. Le présent règlement prend effet à la plus tardive des dates suivantes :

1° la date de prise d'effet d'un règlement du conseil d'agglomération de Montréal visant à modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise, RCG 06-019, afin de prévoir qu'une aide versée en vertu de l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) à une entreprise qui a été qualifiée d'établissement de vie nocturne par résolution du comité exécutif en vertu de la

Politique, dans le cadre d'un programme d'aide qui vise exclusivement ces entreprises ne constitue pas une aide destinée spécifiquement à une entreprise;

2° la date de sa publication.

34. Le programme d'aide prévu au présent règlement prend fin à celle des dates suivantes qui survient la première :

1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés;

2° la date édictée par ordonnance du comité exécutif prise en vertu du paragraphe 6° de l'article 32;

3° le 1er juillet 2028.

ANNEXE A
LICENCE D'UTILISATION

ANNEXE B
MARQUEUR VISUEL

GDD 1259632003

ANNEXE A
(articles 1, 12 et 16)
LICENCE D'UTILISATION

LICENCE D'UTILISATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par (inscrire le nom et le titre de la personne dûment autorisée à signer), dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **NOM DE LA PERSONNE**, (indiquer la profession), ayant sa principale place d'affaires au (inscrire l'adresse : n° civique, rue, ville, province, code postal);

Numéro d'inscription TPS : (inscrire le numéro)
Numéro d'inscription TVQ : (inscrire le numéro)

OU

NOM DE LA CORPORATION, personne morale ayant sa principale place d'affaires au (inscrire l'adresse : n° civique, rue, ville, province, code postal), agissant et représentée par (inscrire le nom du représentant et son titre), personne dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : (inscrire le numéro)
Numéro d'inscription TVQ : (inscrire le numéro)

ci-après appelée le « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le volet 1 du Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qui exploitent un établissement de vitalité nocturne (RCGXX XXX, ci-après le « Programme ») prévoit que des entreprises qui exploitent un établissement de vitalité nocturne, comme défini dans le Programme, peuvent demander d'obtenir une aide sous

forme d'une licence d'utilisation du Marqueur visuel, comme décrit à l'article 2 de la présente licence d'utilisation;

ATTENDU QUE la Ville est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle eu égard au Marqueur visuel;

ATTENDU QUE la Ville a accepté la demande du Contractant d'obtenir une licence lui permettant d'utiliser le Marqueur visuel, conformément au Programme;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
OBJET DU CONTRAT

En considération du respect par le Contractant des conditions prévues au Programme, la Ville lui concède, à titre d'aide, la licence d'utilisation du Marqueur visuel indiquée au paragraphe 3.3 de la présente licence d'utilisation et reliée au Marqueur visuel décrit à l'article 2 de la présente licence d'utilisation.

ARTICLE 2
MARQUEUR VISUEL

Le Marqueur visuel qui fait l'objet de la licence d'utilisation concédée par la Ville au Contractant est illustré à l'Annexe 1 de la présente licence d'utilisation.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE ET GARANTIES

La Ville :

3.1 garantit qu'elle a le pouvoir et la capacité de conclure la présente licence d'utilisation;

3.2 garantit qu'elle détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 3.3 de la présente licence d'utilisation;

3.3 concède au Contractant, sans frais, une licence non exclusive, incessible, sans limites territoriales, pour une durée de 365 jours, débutant à la date de la signature de la présente licence par la directrice, autorisant le Contractant à afficher, à diffuser et à communiquer, sous quelque forme ou support que ce soit, dont son site Internet, ses réseaux sociaux et son lieu d'affaires, lequel est défini dans le Programme (ci-après le « Lieu d'affaires »), le Marqueur visuel; la présente licence

est concédée à des fins non commerciales et aux fins de la participation du Contractant au Programme;

3.4 fournit au Contractant les versions officielles et téléchargeables du Marqueur visuel ainsi que toutes les normes graphiques, d'utilisation et de positionnement du Marqueur visuel sur les outils de communication et dans le Lieu d'affaires du Contractant.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant s'engage à :

4.1 utiliser le Marqueur aux seules fins de sa participation au Programme;

4.2 utiliser le Marqueur visuel conformément aux normes graphiques, d'utilisation et de positionnement du Marqueur visuel fourni par la Ville uniquement sur les outils de communication et dans son Lieu d'affaires;

4.3 ne pas utiliser le Marqueur visuel, en tout ou en partie, hors du contexte du Programme et ne pas le confondre avec les activités commerciales et les événements de son Lieu d'affaires;

4.4 mentionner et faire état, dans tout document, matériel promotionnel ou publicitaire relatif au Programme, sur tout support, y compris Internet et les médias sociaux, de la présente licence accordée par la Ville en vertu du Programme, à l'aide des logos et des propositions graphiques mis à sa disposition par la Ville et du fait qu'il a bénéficié d'une aide de la Ville;

4.5 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur ainsi qu'à toutes directives et recommandations de la Ville;

4.6 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en cas de poursuite intentée contre elle en raison de la présente licence d'utilisation.

ARTICLE 5
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La présente convention peut être résiliée conformément aux dispositions du Programme.

ARTICLE 6
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

6.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

6.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

6.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

6.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

6.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

6.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

6.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

6.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

6.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au (inscrire l'adresse : n° civique, rue, ville, province, code postal), et tout avis doit être adressé à l'attention du (inscrire le nom ou le titre du destinataire). Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au

bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au (inscrire l'adresse du service ou de l'arrondissement : nº civique, rue, ville, province, code postal), et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

6.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

[Assurez-vous que le bloc de signature soit sur une même page, idéalement avec le dernier article de la convention. Sinon, mettre la phrase suivante en italique, centrée et entre parenthèses carrées :

[Les signatures sont à la page suivante].]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
(Inscrire le nom et le titre de la personne autorisée)

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

(**NOM DU CONTRACTANT**)

Par : _____
(Inscrire le nom et le titre de la personne autorisée)

Nuits Montréal

Annexe B -
marqueur visuel

Label vertical

Label horizontal

Zone de protection

Dimension minimum

Label vertical

0,8 pouces
2 cm

Label vertical

0,6 pouces
1,5 cm

Couleurs

Noir			
C	45	#	000000
M	100	R	0
Y	80	G	0
K	65	B	0

Blanc			
C	0	#	FFFFFF
M	0	R	255
Y	0	G	255
K	0	B	255

Jaune			
C	15	#	E3FF7F
M	0	R	227
Y	65	G	255
K	0	B	127

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2026/02/16
13:00

(2)

Dossier # : 1265317002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) (RLRQ, c. C-65.01) relatives à l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle

Il est recommandé:
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (RCG 18-038) afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) (RLRQ, c. C-65.01) relatives à l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-06 11:54

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1265317002**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) (RLRQ, c. C-65.01) relatives à l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 mars 2025, la *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions, principalement aux fins d'allégement du fardeau administratif des organismes municipaux* , a été sanctionnée. Comme son nom l'indique, cette loi édicte la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01) (ci-après la « LCOM »), laquelle prévoit principalement à revoir les règles relatives à l'attribution de certains contrats des organismes municipaux.
Dans ce contexte, la LCOM maintient l'obligation faite aux municipalités de se doter d'un règlement sur la gestion contractuelle dont l'obligation est prévue dans la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après la « LCV ») jusqu'au 1er avril 2026. Les dispositions prévues dans la LCOM relatives à la gestion contractuelle obligent la Ville à adapter ses règles prévues dans son *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038).

Le présent sommaire vise donc à actualiser le *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038) en fonction de l'entrée en vigueur, le 1er avril prochain, des dispositions de la LCOM relatives aux mesures devant être incluses dans un règlement sur la gestion contractuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1286 - 18 novembre 2024 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de : 1) rendre permanentes les mesures favorisant l'achat québécois, 2) prévoir des mesures favorisant l'achat canadien; 3) assouplir certaines règles relatives à l'octroi des contrats de gré à gré comportant une dépense de 25 000$ et plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique (1249587002).

CM23 0942 - 21 août 2023 - Prolonger pour une période de 5 ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, la compétence du conseil de la ville quant à l'adoption du Règlement de gestion contractuelle (1239587003).

CM21 0799 - 14 2021 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements au Québec (1214990001).

CM20 0310 - 23 mars 2020 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) (1204184001) .

DESCRIPTION

Tout d'abord, la modification proposée au *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038) vise à assurer sa concordance aux nouvelles dispositions introduites par la LCOM. Elle comprend en outre le remplacement des références à la LCV par celles de la LCOM et les ajustements requis à l'article 29 relatif à la conclusion d'un contrat avec une personne inadmissible. À cet effet, en vertu de cet article, la Ville peut conclure un contrat et permettre la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible lorsque celle-ci est la seule en mesure de conclure ledit contrat avec la Ville ou ledit sous-contrat avec le cocontractant dans les situations mentionnées. Rappelons qu'une personne inadmissible est une personne qui a été déclarée comme telle en application des règles prévues dans le *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038).
De plus, le *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038) est modifié afin d'intégrer une disposition favorisant l'acquisition responsable en prévoyant que les principes prévus à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) soient pris en compte, lorsque cela est possible, dans les démarches d'acquisition effectuées par la Ville. Il s'agit d'une nouvelle exigence par rapport à la LCV.

Le projet modifiant le *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038) est joint au présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

La modification du *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038) est requise afin d'assurer sa concordance aux nouvelles obligations découlant de la LCOM. Ces ajustements permettent de refléter adéquatement le cadre législatif qui prendra effet à compter de l'entrée en vigueur de la LCOM prévue pour le 1er avril 2026.
Conformément à l'article 8 de la LCOM, la Ville doit désormais intégrer à son règlement sur la gestion contractuelle des mesures visant l'acquisition responsable. Cette prise en compte dans le Règlement 18-038 pourra être complétée par des mesures administratives, telles qu'un encadrement administratif et des documents d'information variés qui guideront les personnes concernées au sein de la Ville.

En définitive, l'adoption du règlement modifiant le *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038) est nécessaire pour assurer la concordance des dispositions réglementaires aux exigences légales de la LCOM quant au contenu d'un règlement sur la gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

L'achat responsable permet à la Ville de Montréal de soutenir une économie locale, circulaire et inclusive, tout en réduisant son empreinte écologique. En favorisant les fournisseurs locaux et les pratiques durables, la Ville contribue à la création d'emplois, à la réduction des

émissions de gaz à effet de serre et à l'atteinte des objectifs de transition écologique inscrits dans sa vision stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038) doit être modifié pour respecter les nouvelles exigences prévues par la LCOM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication du Règlement: 1er avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Evelyne GÉNÉREUX, Service des affaires juridiques

Lecture :

Evelyne GÉNÉREUX, 5 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

El Mostafa RAKIBE
Chargé d'expertise et de pratique prinicipal

Tél : 438-220-1479
Télécop. : 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-05

Catherine PELLERIN
chef(fe) de division - gouvernance et normalisation

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yasmina BELLACHE
directeur(-trice)-architecture et developpement d'affaires
Tél : 514-868-3422
Approuvé le : 2026-02-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2026-02-06

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1265317002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) (RLRQ, c. C-65.01) relatives à l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Projet de règlement_18-038.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-05

Jean-Philippe GUAY
Avocat - Chef de division
Tél : 514 893-0302
Division : Droit public & législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (18-038)

Vu l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu les articles 7 à 9 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01);

À l'assemblée du_____, le conseil municipal décrète :

1. L'article 1 du Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) est modifié par :

1° la suppression, au préambule du paragraphe 2°, des mots « ou l'adjudication »;

2° la suppression, au sous-paragraphe d) du paragraphe 2°, des mots « ou d'adjudication »;

3° la suppression, au sous-paragraphe e) du paragraphe 2°, des mots « ou à son adjudication »;

4° le remplacement, au paragraphe 4°, des mots « l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) » par les mots « l'article 95 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01) »;

5° le remplacement, au paragraphe 6°, des mots « la conclusion d'un contrat avec la Ville ni conclure » par les mots « l'attribution d'un contrat avec la Ville ni se voir attribuer »;

6° le remplacement, au paragraphe 7°, des mots « les soumissionnaires, les adjudicataires de contrats ou tout autre » par les mots « les soumissionnaires ou tout »;

7° le remplacement, au paragraphe 8°, des mots « d'un appel d'offres et l'octroi » par les mots « d'une procédure d'attribution d'un contrat et l'attribution »;

8° le remplacement du paragraphe 10° par le suivant :

« 10° « personne responsable » : personne désignée à ce titre dans les documents d'appel d'offres utilisés dans le cadre d'une procédure d'attribution d'un contrat; »;

9° l'insertion, après le paragraphe 10°, du paragraphe suivant :

« 10.1° « procédure d'attribution d'un contrat » : désigne, selon le cas, l'une ou l'autre des procédures suivantes :

a) l'attribution d'un contrat suivant la soumission avec le prix proposé le plus bas;

b) l'attribution d'un contrat suivant une demande de prix à l'attention des entreprises qualifiées;

c) l'attribution d'un contrat suivant un système d'évaluation globale des critères;

d) l'attribution d'un contrat suivant un système de connaissance différée du prix;

e) l'attribution d'un contrat lorsqu'il s'agit d'un contrat de partenariat, suivant un système adapté au projet d'équipement ou d'infrastructure;

f) l'attribution d'un contrat lorsqu'il s'agit d'un contrat de services d'ingénierie, d'architecture ou de design, à la suite d'un concours;

g) l'attribution d'un contrat sur invitation écrite; »;

10° le remplacement, au paragraphe 12°, des mots « de l'appel d'offres ou a eu accès à des renseignements relatifs à l'appel d'offres » par les mots « d'une procédure d'attribution d'un contrat ou a eu accès à des renseignements relatifs à la procédure d'attribution »;

11° le remplacement, au paragraphe 12.1°, des mots « dans le cadre de l'appel d'offres » par les mots « dans le cadre d'une procédure d'attribution d'un contrat ».

2. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) » par les mots « aux articles 7 à 9 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01) ».

3. Le titre du Chapitre II de ce règlement est remplacé par le suivant :

« MESURES VISÉES PAR LES ARTICLES 7 À 9 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX ».

4. Le premier alinéa de l'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « d'un appel d'offres » par les mots « d'une procédure d'attribution d'un contrat ».

5. L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « L'adjudicataire » par les mots « Le cocontractant de la Ville ».

6. L'article 6 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **6.** Durant la période de soumission, il est interdit au soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier de communiquer avec une autre personne que

la personne responsable de la procédure d'attribution d'un contrat au sujet de celle-ci, sauf lorsqu'il s'agit :

1° de discussions et de négociations effectuées dans le cadre de l'utilisation d'un système d'évaluation globale des critères ou d'un système adapté au projet d'équipement ou d'infrastructure pour l'attribution d'un contrat de partenariat conformément aux articles 32, 42, 44 et 73 à 78 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01);

2° d'auditions publiques tenues dans le cadre de la tenue d'un concours pour l'attribution, au lauréat, d'un contrat de services d'ingénierie, d'architecture ou de design conformément aux articles 79 et 262 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01).

Le soumissionnaire peut toutefois communiquer avec la personne responsable du traitement et de l'examen des plaintes désignée conformément à l'article 115 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01) ou avec le bureau de l'inspecteur général ou le bureau du contrôleur général au sujet du comportement de la personne responsable ou de l'intégrité du processus d'octroi du contrat. ».

7. Le premier alinéa de l'article 9 de ce règlement est modifié par :

1° la suppression des mots « d'un appel d'offres »;

2° le remplacement des mots « de cet appel d'offres » par les mots « d'une procédure d'attribution d'un contrat ».

8. Le quatrième alinéa de l'article 12 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit de l'attribution d'un contrat de services d'ingénierie, d'architecture ou de design à la suite d'un concours, la composition des comités de sélection et technique n'est pas confidentielle. ».

9. L'article 14 de ce règlement est modifié par le remplacement :

1° des mots « la conclusion » par les mots « l'attribution »;

2° des mots « du processus d'appels d'offres » par les mots « de la procédure d'attribution d'un contrat ».

10. Le deuxième alinéa de l'article 17 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « l'octroi » par les mots « l'attribution ».

11. Les articles 25 et 25.1 de ce règlement sont modifiés par le remplacement :

1° des mots « d'un processus d'appel d'offres » par les mots « d'une procédure d'attribution d'un contrat »;

2° des mots « cet appel d'offres » par les mots « cette procédure d'attribution ».

12. L'article 25.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « cet appel d'offres » par les mots « cette procédure d'attribution d'un contrat ».

13. L'article 29 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **29.** La Ville peut attribuer un contrat et permettre la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible lorsque celle-ci est la seule en mesure de conclure le contrat avec la Ville ou le sous-contrat avec le cocontractant dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1° le contrat ne peut être attribué qu'à une seule personne en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tels un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou sur un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis;

2° pour l'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication, d'huile ou d'autre fluide, à titre de propriétaire des conduites ou des installations;

3° pour l'exécution de travaux sur l'emprise d'une voie ferrée exploitée comme telle, et ce, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci;

4° pour la cession à la Ville d'un immeuble ou d'un droit réel, tel que, mais sans limitation, une servitude, dont la Ville a besoin pour toutes fins municipales. ».

14. L'article 30 de ce règlement est modifié par le remplacement :

1° dans le préambule, du mot « conclure » par le mot « attribuer »;

2° au paragraphe 3°, du mot « conclu » par le mot « attribué »;

3° au paragraphe 3°, des mots « préparés ou afin qu'elle procède à la surveillance liée à une telle adaptation ou modification ou, dans le cadre d'un contrat à prix forfaitaire » par les mots « conçus ou afin qu'elle procède à la surveillance des travaux liée à une telle adaptation ou à une telle modification ou ».

15. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 32, du chapitre suivant :

« **CHAPITRE IV.1**
MESURES FAVORISANT L'ACQUISITION RESPONSABLE

32.1. Dans le cadre de l'attribution de ses contrats, la Ville prend en compte les principes de développement durable énoncés à l'article 6 de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1) pour autant que cela soit possible.

Le cas échéant, cette prise en compte des principes peut notamment prendre la forme d'une condition d'admissibilité, d'une exigence technique, d'un critère d'évaluation de la qualité, d'une marge préférentielle dans le respect de l'article 40 de la Loi sur les

contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01) ou encore d'une obligation contractuelle lorsque le contrat a été attribué de gré à gré. ».

16. L'article 33 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **33.** Pour tout contrat comportant une dépense de 25 000 $ et plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être attribué qu'au terme d'une procédure d'attribution d'un contrat, la Ville sollicite, s'il s'en trouve, au moins deux fournisseurs, assureurs ou entrepreneurs en mesure de réaliser le contrat qui offrent des biens ou services québécois ou autrement canadiens ou qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada. Cette obligation s'applique aux contrats attribués de gré à gré en vertu du chapitre V.1 du présent règlement.

Le premier alinéa ne s'applique pas lorsque le contrat peut être attribué de gré à gré en vertu de la Loi. ».

17. L'article 34 de ce règlement est modifié par le remplacement :

1° au premier alinéa, du mot « conclure » par le mot « attribuer »;

2° au premier alinéa, des mots « une demande de soumissions publiques » par les mots « un appel d'offres public »;

3° au deuxième alinéa, des mots « de l'article 33, elle doit, pour conclure » par les mots « des articles 32.1 et 33, elle doit pour attribuer ».

18. L'article 34.1 de ce règlement est modifié par le remplacement :

1° dans le préambule, du mot « conclure » par le mot « attribuer »;

2° dans le préambule, du mot « conclu » par le mot « attribué »;

3° au paragraphe 2°, du mot « conclu » par le mot « attribué ».

19. L'article 34.2 de ce règlement est modifié par le remplacement :

1° du mot « conclu » par le mot « attribué »;

2° des mots « Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) » par les mots « Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01) ou au règlement adopté sous son égide et relatif à l'attribution de certains contrats des organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD : 1265317002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.05

2026/02/16
13:00

(2)

Dossier # : 1260234002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines et des communications , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division rémunération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la réorganisation administrative de la Ville de Montréal – Adopter le règlement modifiant le règlement sur les services. Autoriser le directeur général à assurer la mise en place de la réorganisation au plus tard le 20 avril 2026.

Il est recommandé au comité exécutif :

- d'approuver la réorganisation administrative de la Ville de Montréal;
- d'autoriser le directeur général à assurer la mise en place de la réorganisation au plus tard le 20 avril 2026, sous réserve de l'adoption du nouveau Règlement sur les services par le conseil municipal.

Il est recommandé au conseil municipal:

- d'adopter le Règlement sur les services, lequel remplace le Règlement sur les services (22-017)

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-11 07:40

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1260234002**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines et des communications , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division rémunération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la réorganisation administrative de la Ville de Montréal – Adopter le règlement modifiant le règlement sur les services. Autoriser le directeur général à assurer la mise en place de la réorganisation au plus tard le 20 avril 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Engagée à assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques l'administration souhaite ajuster la structure administrative de la Ville pour poursuivre l'optimisation de ses ressources et de ses activités.

Lors de l'adoption du budget 2026, l'administration a confirmé son intention de poursuivre ses efforts d'optimisation, notamment pour se recentrer sur les services prioritaires offerts aux citoyennes et aux citoyens et diminuer les effectifs des services centraux de 1 000 postes au cours des quatre prochaines années. Une économie de 16 M$ est également prévue au budget 2026. À l'automne 2025, des premiers gestes concrets ont été posés en ce sens, tel que le gel d'embauche pour les postes des accréditations de cols blancs et du personnel professionnel, et le gel de nomination pour les postes cadres dans les services centraux.

En cohérence avec ces engagements, la structure proposée entraîne une réduction de sept postes de cadres de direction et un alignement du travail des services avec les priorités des Montréalaises et des Montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE24 0462 et CM24 0420 et CM24 0557 : Approuver la réorganisation administrative de la Ville de Montréal au plus tard le 15 juin 2024 sous réserve de l'adoption de ce règlement.

CE22 0266 et CM22 0227 et CM22 0386 : Approuver la réorganisation administrative de la Ville de Montréal en date du 4 avril 2022.

CE18 1720 et CM18 1391 : Approuver la réorganisation administrative de la Ville de Montréal en date du 1er janvier 2019.

DESCRIPTION

L'organigramme de la macrostructure de la Ville de Montréal, ainsi que l'organigramme projeté, comme proposé dans le présent sommaire, se trouvent en pièces jointes. Les ajustements apportés à la structure nécessitent la création ou l'abolition de certains postes

et la création, le transfert ou l'abolition de certaines unités.

1. **Direction générale**

Les changements apportés sont les suivants :

Les Directions générales adjointes suivantes seront abolies :

- DGA - Sécurité, urbanisme et conformité
- DGA - Habitation et économie
- DGA - Services de proximité

La Direction générale adjointe – Développement et affaires institutionnelles sera créée.

Le Bureau des commissaires sera aboli. Les postes de Commissaire aux relations avec les peuples autochtones, de Commissaire aux personnes en situation d'itinérance et de Commissaire à la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques relèveront directement de la DGA - Qualité de vie, à laquelle se rapportent également plusieurs des services clés avec lesquels ils sont amenés à collaborer étroitement.

Le Bureau des relations gouvernementales et municipales accueillera les activités du Bureau des relations internationales et celles de la section du protocole, présentement sous la Direction des affaires publiques et du protocole, pour devenir le Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole. Ce bureau sera transféré sous la nouvelle DGA – Développement et affaires institutionnelles.

Le Service de l'environnement accueillera les activités du Bureau de la transition écologique et de la résilience et sera renommé Service de l'environnement et de la transition écologique. Ce service sera sous la DGA - Qualité de vie.

Le Bureau de la langue française sera transféré sous la DGA - Qualité de vie.

Les services suivants seront transférés sous le directeur général :

- Service de police de la Ville de Montréal
- Service de sécurité incendie
- Service des affaires juridiques

En conformité avec l'article 48 de la Charte qui prévoit que la directrice générale ou le directeur général de la Ville est également directeur ou directrice de l'arrondissement de Ville-Marie, la direction déléguée de l'arrondissement de Ville-Marie est transférée et deviendra la direction exécutive – Ville-Marie et concertation des arrondissements, qui sera également responsable du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne.

La Direction des affaires publiques et du protocole et la Direction des communications corporatives au Service des ressources humaines et des communications seront fusionnées pour créer le Service des communications et des affaires publiques sous la DGA - Développement et affaires institutionnelles.

Le Service des ressources humaines et des communications sera renommé Service des ressources humaines.

Le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle sera renommé le Service de la planification stratégique, de la performance et de l'innovation.

La Division du soutien aux instances sera transférée au Service du Greffe.

Les unités suivantes relèveront du directeur général de la Ville de Montréal :

- Direction générale adjointe – Développement et affaires institutionnelles
- Direction générale adjointe - Qualité de vie
- Direction générale adjointe - Urbanisme, mobilité et infrastructures
- Direction exécutive - Ville-Marie et concertation des arrondissements
- Service des finances et de l'évaluation foncière
- Service des ressources humaines
- Service de la planification stratégique, de la performance et de l'innovation
- Service des affaires juridiques
- Service de police de la Ville de Montréal
- Service de sécurité incendie de Montréal
- Le Contrôleur général

2. **La Direction générale adjointe – Développement et affaires institutionnelles est créée**

En plus de diriger et de coordonner la majorité des services qui soutiennent activement la réalisation des missions de la Ville de Montréal, cette direction générale adjointe est responsable des activités de développement et de rayonnement de la métropole, que ce soit en termes de relations internationales et gouvernementales, de développement économique ou encore de communications et relations publiques.

Les unités suivantes relèveront de la Direction générale adjointe – Développement et affaires institutionnelles

- Service du greffe
- Service du matériel roulant et des ateliers
- Service de l'approvisionnement
- Service des communications et des affaires publiques
- Service du développement économique
- Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole

3. **Direction générale adjointe – Qualité de vie**

La Direction générale adjointe – Qualité de vie supervise et coordonne les activités qui améliorent la vie et le cadre de vie de la population montréalaise, tant sur le plan environnemental, que culturel et social. Elle contribue activement à la vitalité culturelle de la métropole et favorise l'accès à la culture pour toutes et tous et rapproche l'humain de la nature grâce à ses parcs et espaces muséaux. Par ses actions et engagements visant l'équité et l'inclusion elle fait de Montréal une ville solidaire, où personne n'est laissé derrière. En protégeant l'environnement et la biodiversité elle assure des milieux de vie sains pour toutes et tous. Elle assure la transition écologique, rendant la métropole plus verte et résiliente face aux conséquences des changements climatiques.

Les changements apportés seront les suivants :

- Le Service de l'environnement accueillera les activités du Bureau de la transition écologique et de la résilience et sera renommé Service de l'environnement et de la transition écologique.
- Le Bureau de la langue française relèvera de cette DGA - Qualité de vie
- Le Bureau de lutte contre l'itinérance sera créé.
- Le Service de l'Espace pour la vie et le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports seront fusionnés pour créer le Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et des sports. Ce nouveau service relèvera de cette DGA - Qualité de vie.

Les unités suivantes relèveront de la Direction générale adjointe - Qualité de Vie :

- Le Service de la culture
- Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale
- Le Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et des sports
- Le Service de l'environnement et de la transition écologique
- Le Bureau de lutte contre l'itinérance
- Le Bureau de la langue française
- Organismes et paramunicipales
    - Conseil des arts de Montréal
    - Musée de Pointe-à-Callière
    - Société du Parc Jean-Drapeau

4. **Direction générale adjointe – Urbanisme, mobilité et infrastructures**
La Direction générale adjointe - Urbanisme, mobilité et infrastructures veille à l'aménagement cohérent du territoire ainsi qu'à la planification et à la réalisation des projets de maintien des actifs municipaux, de réaménagement des espaces publics et de développement des secteurs névralgiques. Elle assure également l'exécution de travaux majeurs en infrastructures municipales. Elle est engagée à accélérer le développement résidentiel sur le territoire de la Ville, en visant une offre de logements qui répond aux besoins diversifiés de la population.

Les changements apportés sont les suivants :

- Le Service des technologies de l'information relèvera de cette DGA - Urbanisme, mobilité et infrastructures
- Le Bureau de la transition écologique et de la résilience sera transféré dans le Service de l'environnement et de la transition écologique sous la DGA - Qualité de vie
- Le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation issu de la fusion du Service de l'habitation et du Service de la stratégie immobilière relèvera de cette DGA - Urbanisme, mobilité et infrastructures.
- Les organismes et paramunicipales suivants relèveront de cette DGA - Urbanisme, mobilité et infrastructures.
    - Corporation Anjou 80
    - Corporation d'habitations Jeanne-Mance
    - Office municipal d'habitation de Montréal
    - Société d'habitation et de développement de Montréal

Les unités suivantes relèveront de la Direction générale adjointe - Urbanisme, mobilité et infrastructures :

- Le Service de l'urbanisme et de la mobilité
- Le Service de la gestion et de la planification des immeubles
- Le Service de l'eau
- Le Service des infrastructures du réseau routier
- Le Service des technologies de l'information
- Le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation
- Organismes et paramunicipales
    - Commission des services électriques de Montréal
    - Société de transport de Montréal
    - Agence de mobilité durable
    - Corporation Anjou 80
    - Corporation d'habitations Jeanne-Mance
    - Office municipal d'habitation de Montréal

- Société d'habitation et de développement de Montréal

JUSTIFICATION

En réduisant le nombre de directions générales adjointes, cette nouvelle structure permet une simplification et une meilleure coordination entre les services. Cette réorganisation vise également une réduction du nombre de cadres de directions, dans un souci de gestion rigoureuse et responsable des finances publiques. Finalement, elle a été pensée pour permettre le rapprochement d'équipes qui collaborent naturellement, tant au plan des expertises que des activités, pour plus de cohérence dans la mise en œuvre des priorités de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La nouvelle structure organisationnelle permet d'abolir 7 postes de cadre de direction.
Le niveau d'économie associé sera connu au terme de la mise en place.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification des structures et la création ou le redéploiement de certaines unités entraîneront des mouvements de main d'œuvre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera déployé auprès des unités et du personnel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En vertu des dispositions de l'article 34 de la Charte, il revient au conseil municipal de créer les différents services de la Ville de Montréal et d'établir le champ de leurs activités. Le présent dossier sera présenté à la séance du conseil municipal du 16 février 2026 pour avis de motion du règlement sur les services, lequel serait adopté à la séance suivante, soit le 23 mars 2026.

Le directeur général, en conformité avec l'article 32.1 de la délégation de pouvoirs, pourra effectuer les virements de crédits découlant de ces modifications au règlement sur les services, au besoin.

Outre les opérations de communications, d'autres ajustements aux structures des unités administratives et aux emplois seront nécessaires. Le Service des ressources humaines supportera la Direction générale et les unités concernées dans la définition des stratégies et la planification des actions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie RAULT, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

Stéphanie RAULT, 10 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mafalda BORGES
conseiller(-ere) (specialite)

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Sophie GRÉGOIRE
directeur(-trice)-remuneration globale et systemes info rh

Tél : 514-833-9400
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie GRÉGOIRE
directeur(-trice)-remuneration globale et systemes info rh
Tél : 514-833-9400
Approuvé le : 2026-02-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
directeur(-trice) de service - ressources humaines
Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-10

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1260234002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines et des communications , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division rémunération
Objet :	Approuver la réorganisation administrative de la Ville de Montréal – Adopter le règlement modifiant le règlement sur les services. Autoriser le directeur général à assurer la mise en place de la réorganisation au plus tard le 20 avril 2026.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Projet de règlement.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public & législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et les articles 26 et 47 de l'annexe C de cette charte;

À l'assemblée du_____, le conseil municipal décrète :

1. Sont établis les services suivants :

1° la Direction générale, qui est responsable de l'administration des affaires de la Ville, est composée du bureau du directeur général et des directions générales adjointes nommées ci-après. Le directeur général coordonne et supervise les unités administratives suivantes :

a) le Service des affaires juridiques;

b) le Service des finances et de l'évaluation foncière;

c) le Service de la planification stratégique, de la performance et de l'innovation;

d) le Service de police;

e) le Service des ressources humaines;

f) le Service de sécurité incendie.

Le directeur général est également responsable du Contrôleur général et de la Direction exécutive – Ville-Marie et concertation des arrondissements, laquelle direction est responsable du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne;

2° la Direction générale adjointe au développement et affaires institutionnelles dont le rôle est de diriger, coordonner et superviser les unités administratives suivantes :

a) le Service des communications et des affaires publiques;

b) le Service de l'approvisionnement;

c) le Service du développement économique;

d) le Service du greffe;

e) le Service du matériel roulant et des ateliers.

La Direction générale adjointe au développement et affaires institutionnelles est également responsable du Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole.

3° la Direction générale adjointe à la qualité de vie, dont le rôle est de diriger, coordonner et superviser les unités administratives suivantes :

a) le Service de la culture;

b) le Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

c) le Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et des sports;

d) le Service de l'environnement et de la transition écologique.

La Direction générale adjointe à la qualité de vie est également responsable du Bureau de lutte contre l'itinérance, du Bureau de la langue française et de la liaison avec les sociétés paramunicipales et organismes dont la mission est relative à la culture et aux installations récréotouristiques;

4° la Direction générale adjointe à l'urbanisme, la mobilité et aux infrastructures dont le rôle est de diriger, coordonner et superviser les unités administratives suivantes :

a) le Service de l'eau;

b) le Service de la gestion et de la planification des immeubles;

c) le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation;

d) le Service des infrastructures du réseau routier;

e) le Service des technologies de l'information;

f) le Service de l'urbanisme et de la mobilité.

La Direction générale adjointe à l'urbanisme, la mobilité et aux infrastructures est également responsable de la coordination des grands projets et de la liaison avec les sociétés paramunicipales et organismes dont la mission est relative aux conduits souterrains assurant la distribution de l'énergie électrique et les liaisons par télécommunications, à l'exploitation des espaces de stationnement et à l'application de la réglementation les concernant, ainsi qu'en matière de transport et d'habitation;

5° le Service des affaires juridiques, qui est responsable des affaires civiles, des services judiciaires de la cour municipale de la Ville de Montréal et des poursuites pénales et criminelles;

6° le Service de l'approvisionnement, qui est responsable de l'obtention des biens et services requis pour les activités de la Ville et de la gestion des magasins et des inventaires;

7° le Service des communications et des affaires publiques, qui est responsable de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de communication et d'affaires publiques ainsi que des communications corporatives, des communications internes et des relations avec les médias;

8° le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, qui est responsable des services regroupés aux arrondissements, du Centre de services 311 et de l'expérience citoyenne;

9° le Service de la culture, qui est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans et politiques visant à favoriser le développement de Montréal comme métropole culturelle et ville de savoir et de la coordination des grands événements;

10° le Service du développement économique, qui est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique assurant le dynamisme et la diversité de l'économie montréalaise, de la coordination des interventions de la Ville auprès des acteurs impliqués dans le développement économique et de l'accompagnement des promoteurs de projets, et des activités de promotion du design;

11° le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, qui est responsable de la diversité sociale, de l'intégration des nouveaux arrivants et de la mise en place de programmes visant à favoriser l'équité et la valorisation des personnes et des collectivités montréalaises;

12° le Service de l'eau, qui est responsable de la production et de la distribution d'eau potable et de la collecte et du traitement des eaux usées;

13° le Service de l'environnement et de la transition écologique, qui est responsable de la surveillance de la qualité de l'environnement, du traitement et de la valorisation des matières résiduelles, de l'inspection des aliments. Il assure également un suivi des objectifs, des stratégies et des actions de la Ville en matière de transition écologique;

14° le Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et des sports, qui est responsable des équipements et des activités du Jardin botanique, de l'Insectarium, du Biodôme, de la Biosphère et du Planétarium. Il veille également à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels, de la forêt urbaine et des espaces publics de la ville, en plus d'assurer la protection et la mise en valeur du Mont-Royal, la gestion des équipements sportifs ainsi que la mise en place de programmes favorisant la pratique sportive et l'organisation d'évènements sportifs d'envergure;

15° le Service des finances et de l'évaluation foncière, qui est responsable du budget, de la comptabilité, de la fiscalité, de la taxation, de la perception des

revenus, des placements, du financement, de la gestion des prestations de retraite, de la confection et de la mise à jour des rôles d'évaluation et du suivi des demandes de révision;

16° le Service de la gestion et de la planification des immeubles, qui est responsable de la planification des besoins, de la gestion de l'actif immobilier et des locations;

17° le Service du greffe, qui est responsable du secrétariat général du conseil municipal, du conseil d'agglomération et du comité exécutif et de la gestion des documents et archives de la Ville;

18° le Service des infrastructures du réseau routier, qui est responsable de la construction et de l'entretien d'infrastructures de voirie et de structures routières, des conduits souterrains assurant la distribution de l'énergie électrique et les liaisons par télécommunications, de la coordination des travaux et du consentement municipal et de la géomatique;

19° le Service du matériel roulant et des ateliers, qui est responsable de l'acquisition et de la location du matériel roulant et d'offrir des services de réparation et d'entretien de véhicules lourds et légers et de réparation et production de divers biens et équipements;

20° le Service de la planification stratégique, de la performance et de l'innovation qui est responsable de la coordination du cycle de planification stratégique de la Ville et soutient la gestion axée sur les résultats. Il place l'innovation au cœur de la performance municipale pour relever les grands défis urbains. Il pilote des initiatives d'amélioration continue ainsi que des transformations organisationnelles;

21° le Service de police, qui est responsable de la gendarmerie, des enquêtes, des affaires internes et des communications d'urgence 9-1-1;

22° le Service des ressources humaines, qui est responsable de la dotation, des relations de travail, du soutien-conseil à la gestion, de la stratégie, talents, diversité, équité et inclusion, de la santé et du mieux-être, de la gestion de la rémunération et de la paie;

23° le Service de sécurité incendie, qui est responsable de la sécurité civile, de l'organisation des secours, de la prévention, des interventions, du soutien et de l'expertise technique et du service de premier répondant;

24° le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, qui est responsable de la réalisation de l'ensemble des transactions immobilières de soutenir la réalisation et l'accès à des habitations abordables et de qualité, de gérer les programmes liés à l'habitation et lutter contre l'insalubrité;

25° le Service des technologies de l'information, qui est responsable des systèmes d'information et de la modernisation technologique. Il soutient les autres services dans leurs initiatives intelligentes et numériques en plus de gérer et de maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques;

26° le Service de l'urbanisme et de la mobilité, qui est responsable de la planification de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la gestion du portefeuille des projets de développement d'envergure, de la planification des transports, de la toponymie et de la protection et de la mise en valeur du patrimoine.

2. Le comité exécutif peut, par ordonnance, sur recommandation du directeur général, décréter que certains services, activités ou unités administratives relèvent de la direction générale ou de l'une ou l'autre des directions générales adjointes et, à cette fin, modifier les paragraphes 1° à 4° de l'article 1 du présent règlement.

3. Le présent règlement remplace le Règlement sur les services (22-017).

4. Le présent règlement prend effet le 20 avril 2026.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD : 1260234002

Ville de Montréal – Organisation municipale 2026

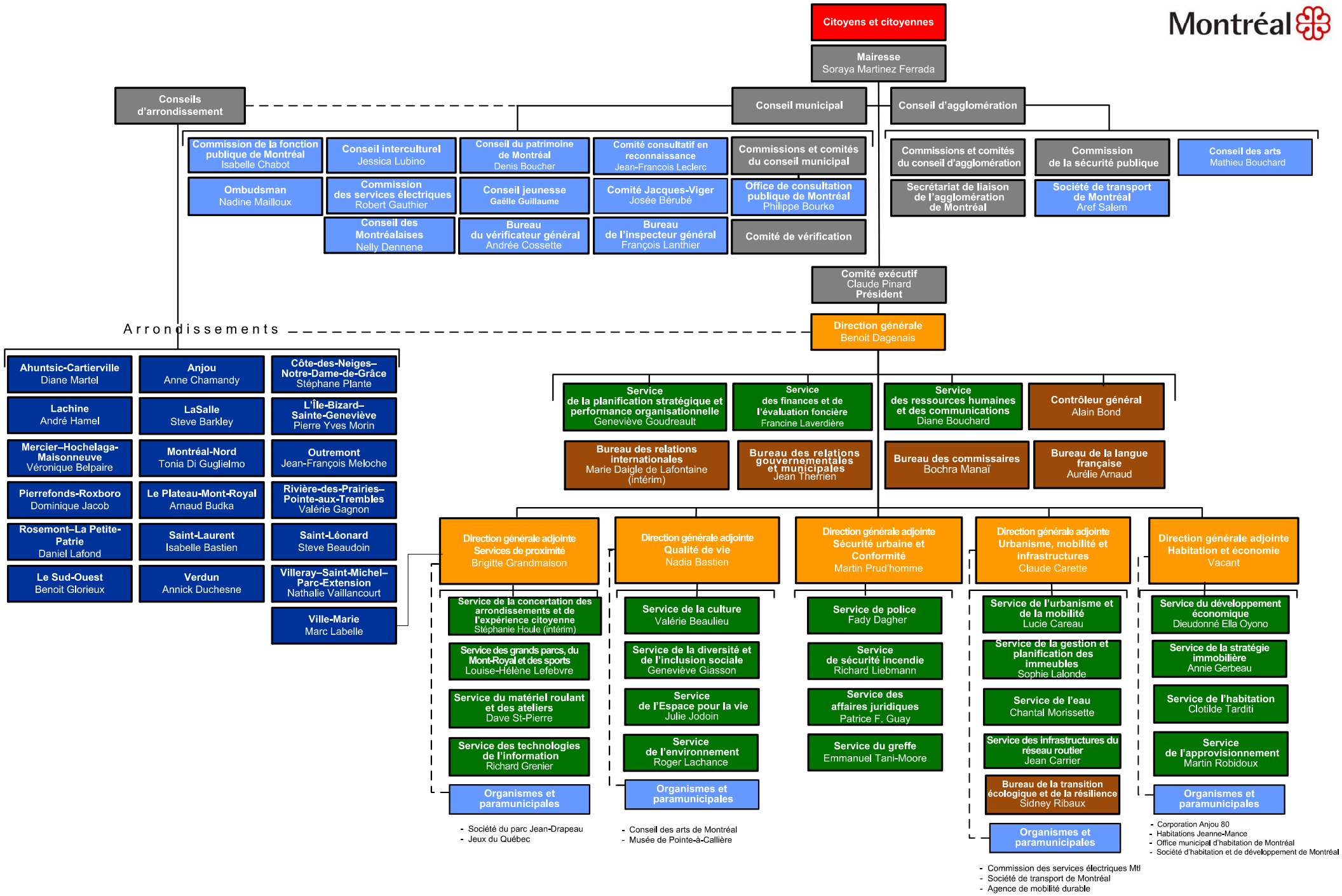

Ville de Montréal – Organisation municipale 2026 – Version projetée avril 2026

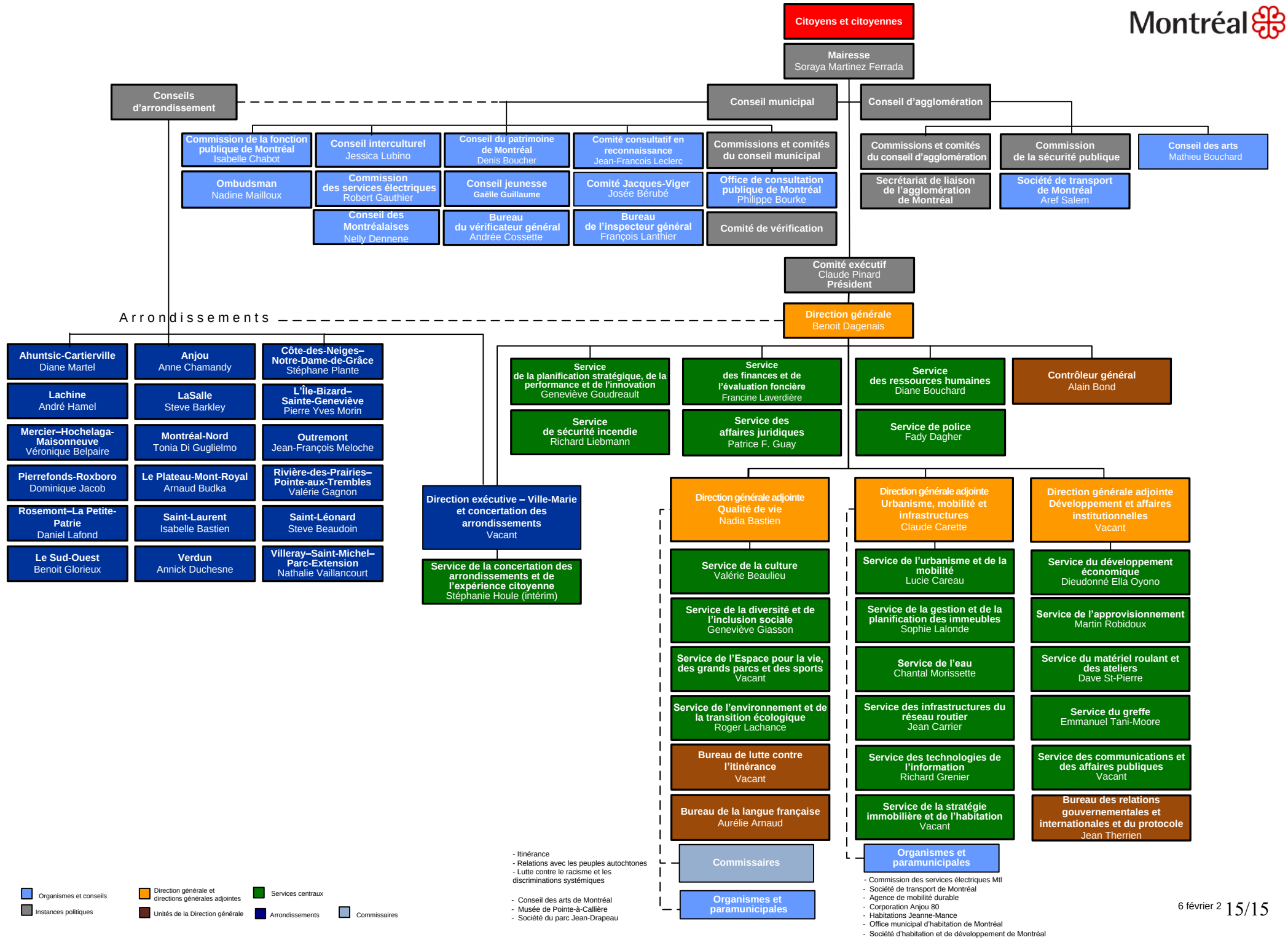

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1254396003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne ville de Lachine à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6e Avenue et la 7e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 3105-005-6353-10 mandat 19-0465-T

Il est recommandé :
1. d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne ville de Lachine à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6e Avenue et la 7e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant la partie de la ruelle constituée des lots 6 552 423 à 6 552 426 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2. de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 552 425 et 6 552 426, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres GCDEFG sur le plan S-4 Lachine, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 2024, sous le numéro 3125 de ses minutes, dossier 23245.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-12-09 09:47

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1254396003**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne ville de Lachine à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6e Avenue et la 7e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 3105-005-6353-10 mandat 19-0465-T

CONTENU

CONTEXTE

Avant la fusion municipale, la Ville de Lachine a offert aux propriétaires riverains d'une partie de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6e Avenue et la 7e Avenue, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 $. Plusieurs riverains ont alors acquis, de gré à gré, la moitié de ladite ruelle à l'exception de quatre (4) propriétaires (se référer aux plans B et C).
Ces acquisitions se sont concrétisées en vertu du Règlement 2486 adopté par l'ancienne Ville de Lachine le 11 septembre 1989, décrétant la fermeture de la partie de ruelle et l'autorisation de vendre l'assiette de cette partie de la ruelle pour la somme de 1 $ aux propriétaires des lots 2 135 041 à 2 135 044 inclusivement, 2 135 047, 2 135 048, 2 135 059, 2 135 061 et 2 135 062, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Les quatre (4) résidus de cette partie de ruelle qui n'ont pas été acquis de gré à gré sont composés des lots 6 552 423 à 6 552 426 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ceux-ci sont enclavés et occupés par les propriétaires riverains.

Les dossiers de ruelles sont traités en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de l'*Encadrement sur les Cessions de ruelles aux propriétaires riverains* numéro C-OG-GPI-D-17-002 *(l'Encadrement).* Une pétition a été transmise aux quatre (4) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle afin de connaître leur opinion. Parmi ces quatre (4) propriétaires, trois (3) ont répondu favorablement à l'acquisition de leur partie de ruelle et un (1) propriétaire n'a pas répondu. Il est à considérer que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de ruelle sont également comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété qui sont indiqué dans le tableau « compilation » en pièce jointe. Donc, les deux tiers en nombre des propriétaires riverains représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle ont signé la requête. En conséquence, le ratio d'avis favorables requis par l'Encadrement étant atteint, il y a lieu de poursuivre le processus de cession de la ruelle.

Le présent dossier a pour but d'approuver la cession de ladite ruelle aux quatre (4) propriétaires riverains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1236895001- 17 mai 2024- D'approuver le projet de remplacement du lot 5 812 306 du cadastre du Québec, situé au sud de la rue Sherbrooke entre la 6e avenue et la 7e avenue, dans l'arrondissement Lachine, préparé par monsieur Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 14 novembre 2022, minute 3090.

DESCRIPTION

Pour procéder à la cession de cette partie de ruelle aux quatre (4) propriétaires riverains, il y a lieu :

· de modifier le Règlement 2486 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6e Avenue et la 7e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, formée des lots 6 552 423, 6 552 424, 6 552 425 et 6 552 426, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de pouvoir la céder aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal.*

De ces faits, il faut adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2486 adopté par l'ancienne ville de Lachine à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6e Avenue et la 7e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains.»

De plus, il est requis de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie, sur les lots 6 552 425 et 6 552 426, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres GCDEFG sur le plan S-4 Lachine, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 2024, sous le numéro 3125 de ses minutes, dossier 23245.

JUSTIFICATION

Le SSI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de garder cette partie de ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains;
- Cette cession permettra de régulariser l'empiétement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains;
- Plusieurs propriétaires riverains ont déjà acquis leur partie de ladite ruelle;
- Ce transfert de partie de ruelle permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés;
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, conformément à l'Encadrement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux

propriétaires riverains se fait sans contrepartie, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal.*

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques. Il ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il n'y a pas d'impact sur l'équité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication par le greffier de l'avis d'adoption du Règlement de modification du règlement 2486, aux fins de transfert aux riverains dans un quotidien distribué sur le territoire de la Ville.

- Signification par le greffier de l'avis d'adoption du Règlement de modification du règlement 2486, aux fins de transfert aux riverains, à chacun des propriétaires des immeubles riverains.
- Dès l'entrée en vigueur du Règlement, une copie dûment certifiée doit être publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-France OSTIGUY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel SÉGUIN, Lachine
Fanny BOURSIER-BARBEAU, Service de sécurité incendie de Montréal
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Michel SÉGUIN, 1er décembre 2025
Marie PARENT, 28 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 438-998-8402
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-14

Guillaume TOPP
chef(fe) de section - transactions immobilieres

Tél : 438-402-5273
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dany LAROCHE
chef(fe) de division transactions immobilieres

Tél : 514-449-4842
Approuvé le : 2025-12-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere

Tél : 514 - 589 - 7449
Approuvé le : 2025-12-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1254396003
Unité administrative responsable : Service des stratégies immobilières
Projet : Règlement sur la fermeture d'une ruelle avec transfert aux propriétaires riverains

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *La cession de la ruelle permet aux citoyens riverains un meilleur milieu de vie par l'occupation de celle-ci et ce, en permettant de réaliser leurs projets (cabanons, piscines, clôtures, stationnements et jardins) ou la régularisation de leurs empiètements.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

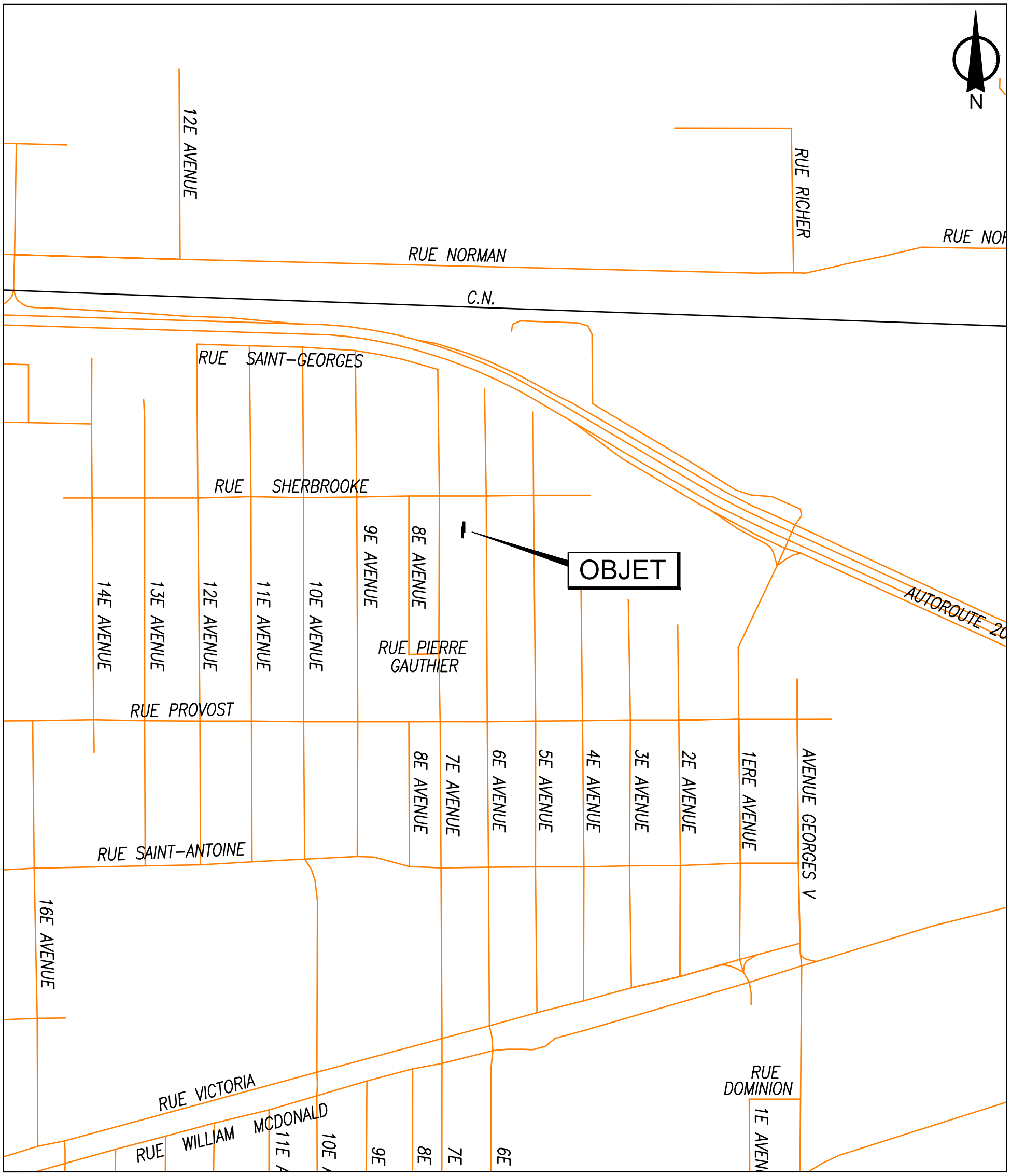

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-6353-10
Mandat: 19-0465-T
Dessinateur: LA
Échelle: - - -
Date: 19 octobre 2023

Lachine
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

RUE SHERBROOKE

N

#695

#685-87

#675-77

#795

#796-98

#793

①

#790-94

#789

③

②

④

#784-88

#785

#780-82

#778

#781-83

6e AVENUE

7e AVENUE

Fermeture et cession de ruelle aux riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan B: plan de l'utilisation du sol
Dossier: 31H05-005-6353-10
Mandat: 19-0465-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:450
Date: 19 octobre 2023

Lachine
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

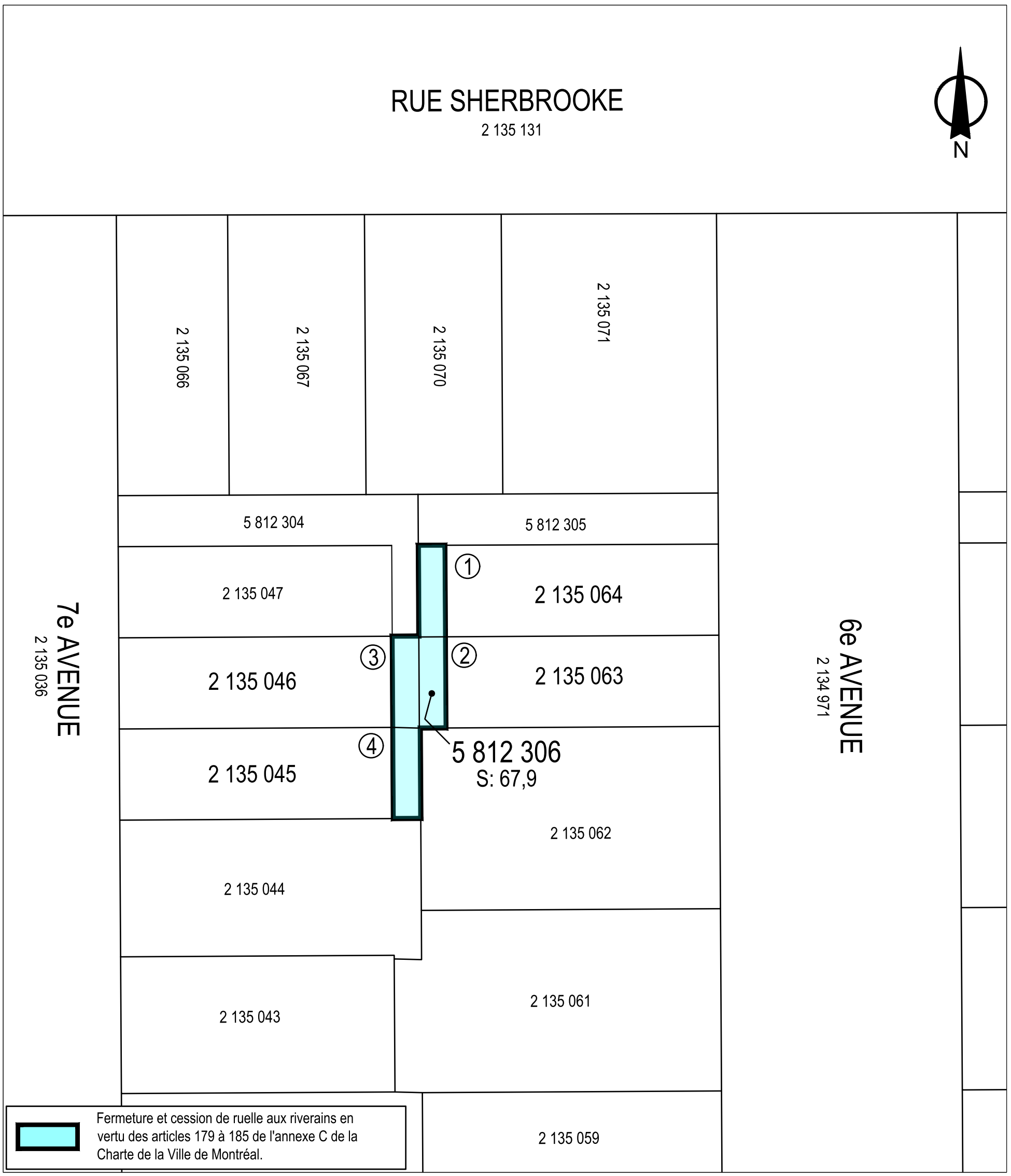

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan C: plan de cadastre
Dossier: 31H05-005-6353-10
Mandat: 19-0465-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:450
Date: 19 octobre 2023

Lachine
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan P: plan orthophoto
Dossier: 31H05-005-6353-10
Mandat: 19-0465-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:450
Date: 19 octobre 2023

Lachine
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des anciens lots 5 812 305 et 5 812 306 du cadastre du Québec, et située au au sud de la rue Sherbrooke entre la 6e et la 7e Avenue

DOSSIER : 31H05-005-6353-10 **MANDAT :** 19-0465-T

N^os	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Richard Leclair 793, 6e Avenue Montréal (Québec) H8S 2Y6	2 135 064	6 552 423	2,13 x 7,62m = 16,23 m²	050577-16	793, 6e Avenue Montréal (Québec) H8S 2Y6	7,62	**OUI**
2	Mark Stosiak 789, 6e Avenue Montréal (Québec) H8S 2Y6	2 135 063	6 552 424	2,13 x 7,62m = 16,23 m²	050577-17	789, 6e Avenue Montréal (Québec) H8S 2Y6	7,62	**OUI**
3	Mykola Fedorchak Mariya Fedorchak 741, 4e Avenue Montréal (Québec) H8S 2V7	2 135 046	6 552 426	2,13 x 7,62m = 16,23 m²	050576-82	790-794, 7e Avenue Montréal (Québec) H8S 2V7	7,62	**Pas de réponse**
4	Sacha Veilleux Geneviève Valois 784, 7e Avenue Montréal (Québec) H8S 3A3	2 135 045	6 552 425	2,13 x 7,62m = 16,23 m²	050576-81	784, 7e Avenue Montréal (Québec) H8S 3A3	7,62	**OUI**
	Superficie totale à transférer aux 4 propriétaires riverains :				**64,92 m²**			
5		2 135 047	5 812 304			Déjà transféré Acte no. 24 591 303	7,62	**Oui**
6		2 135 044	753-878-5 cadastre Ville de Lachine			Déjà transféré Acte no. 4 466 908	11,74	**Oui**
7		2 135 043				Le propriétaire avait renoncé à ses droits et avait cédé aux voisins	11,43	**Cession**
8		2 135 042	753-878-6 cadastre Ville de Lachine			Déjà transféré Acte no. 4 466 907	15,24	**Oui**
9		2 135 041	753-878-7 cadastre Ville de Lachine			Déjà transféré Acte no. 4 466 906	7,62	**Oui**
10		2 135 048	753-878-4 cadastre Ville de Lachine			Déjà transféré Acte no. 4 468 803	15,24	**Oui**

11		2 135 059	753-878-3 cadastre Ville de Lachine	Déjà transféré	Acte no. 4 466 904	15,24	Oui
12		2 135 061	753-878-2 cadastre Ville de Lachine	Déjà transféré	Acte no. 4 466 903	15,24	Oui
13		2 135 062	753-878-1 cadastre Ville de Lachine	Déjà transféré	Acte no. 4 466 902	15,24	Oui
						145,09	

Nombre total de propriétaires:	13
Nombre minimum de signatures	9

Total des votes favorables obtenus (92,30 %)	12
Total mesure en front	145,09 m
Front requis 66.6%	96,63 m
Dimension du front obtenu	137,47
Superficie totale à transférer	167,06 m²

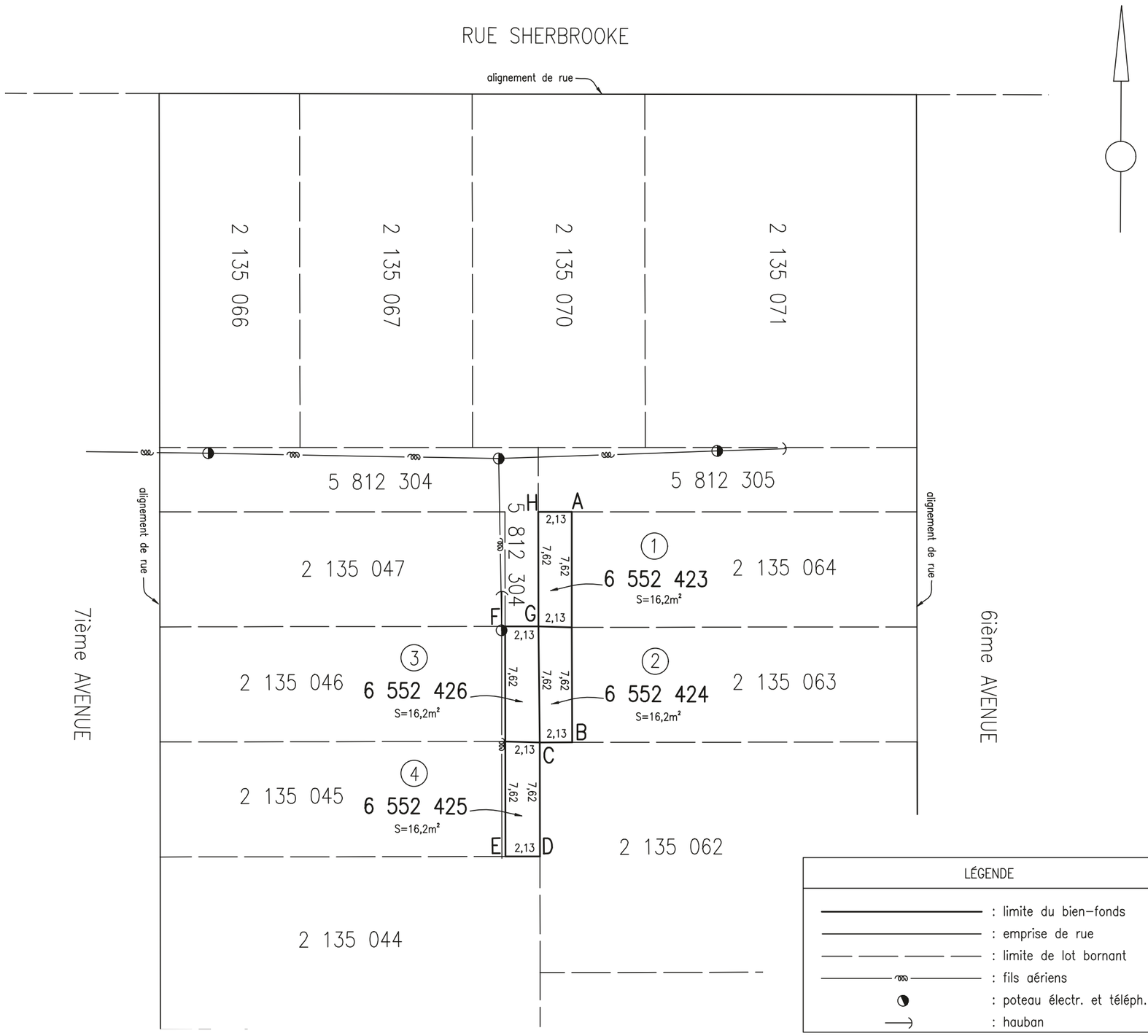

LÉGENDE

- : limite du bien-fonds
- : emprise de rue
- : limite de lot bornant
- : fils aériens
- : poteau électr. et téléph.
- : hauban

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1:200

0 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 6 552 423 à 6 552 426 inclusivement.

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au sud de la
RUE SHERBROOKE
entre la
6ième AVENUE
et la
7ième AVENUE

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine, est indiqué comme suit:

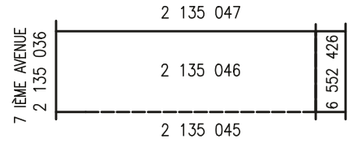

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES: 1- Les lettres ABCDEFGHA délimitent le liséré devant faire l'objet d'un transfert de ruelle aux propriétaires riverains.
2- Les biens-fonds indiqués par les items 3 et 4, étant délimités par les lettres GCDEFG, devront être grevés d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.
3- Les mesures et les superficies indiquées au plan sont fournies à titre informatif. Elles sont issues de celles apparaissant au cadastre du Québec et sont sujettes à un arpentage complet.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 5 juillet 2024

Préparé par: BENOÎT DERMINE
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le
Arpenteur-géomètre

BENOÎT DERMINE ARPENTEUR-GÉOMÈTRE 2132

Minute Nº 3125 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan. 2024-07-08

Feuillet(s) cartographique(s) 31H05-005-6353 (31H05-010-3227) Dessin: Massi Z.

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 23245 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Arpenteure-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Lachine

PLAN Nº S-4 LACHINE

23245D.DWG

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT(S)	:	LES LOTS 6 552 423 À 6 552 426 INCLUSIVEMENT
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	LACHINE

Ces biens-fonds, devant être transférés aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, situés au sud de la rue Sherbrooke entre la 6ième avenue et la 7ième avenue, sont identifiés par les lettres ABCDEFGHA sur le plan S-4 LACHINE préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 5 juillet 2024.

Les biens-fonds devant être grevés d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie, sont identifiés par les lettres GCDEFG sur ce même plan.

Les lots sont décrits comme suit et le numéro d'item inscrit en marge de chaque description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Le lot SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT-TROIS (6 552 423), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie seize mètres carrés et deux dixièmes (16,2 m²).

/2

2.- Le lot SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT-QUATRE (6 552 424), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie seize mètres carrés et deux dixièmes (16,2 m²).

3.- Le lot SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT-SIX (6 552 426), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie seize mètres carrés et deux dixièmes (16,2 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

4.- Le lot SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ (6 552 425), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie seize mètres carrés et deux dixièmes (16,2 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

/3

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le cinquième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre sous le numéro 3125 de mes minutes au dossier 23245 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

BENOÎT DERMINE
Arpenteur-géomètre

BD/

Dossier : 23245

Copie conforme à l'original

Montréal, le _____

_____

Arpenteur(e)-géomètre

BENOÎT DERMINE 2132 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

2024-07-08

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LACHINE

RÈGLEMENT N° 2486

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE DE LA RUELLE SISE ENTRE LES 6ÈME ET 7ÈME AVENUES ENTRE LES RUES PROVOST ET SHERBROOKE

SOMMAIRE DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion:	**28 août**	**1989**
Adoption:	**11 septembre**	**1989**
Publication:	**13 septembre**	**1989**
Entrée en vigueur:	**13 septembre**	**1989**

LE CONSEIL DE LA VILLE DE LACHINE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er.- Est fermée à la circulation cette partie de la ruelle Nord-Sud, sise entre les 6ème et 7ème avenues, à l'arrière des propriétés portant les numéros civiques 773 à 793 de la 6ème avenue et 770 à 798 de la 7ème avenue, désignée sous le numéro 753-799 du cadastre officiel de la Ville de Lachine, telle que plus amplement montrée au plan préparé par M. Michel Angrignon et produit comme annexe "A" au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 2.- Le Conseil de la Ville de Lachine est autorisé à vendre l'assiette de cette partie de la ruelle fermée par l'article 1er pour une somme de 1,00 $ aux propriétaires des immeubles contigus;

Les frais de l'acte notarié, d'enregistrement, d'arpenteur-géomètre et de subdivision sont à la charge de l'acquéreur;

L'acquéreur de toute ou partie de l'assiette de ruelle devra prendre à sa charge tout dommage qui pourrait résulter de la fermeture de cette partie de ladite ruelle conjointement avec tous les autres propriétaires riverains situés en bordure de l'ancienne ruelle;

Toutes les dispositions, non incompatibles avec le présent règlement, contenues au règlement n° R-2293-2 concernant la fermeture des rues et ruelles, font parties intégrantes de ce règlement comme si elles y étaient reproduites intégralement;

ARTICLE 3.- Son Honneur le Maire et le greffier, ou en leur absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et l'assistante-greffière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte à intervenir à cette fin;

ARTICLE 4.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi;

(S) GUY DESCARY
MAIRE DE LA VILLE DE LACHINE

(S) SYLVIE COSSETTE
ASSISTANTE-GREFFIÈRE
VILLE DE LACHINE

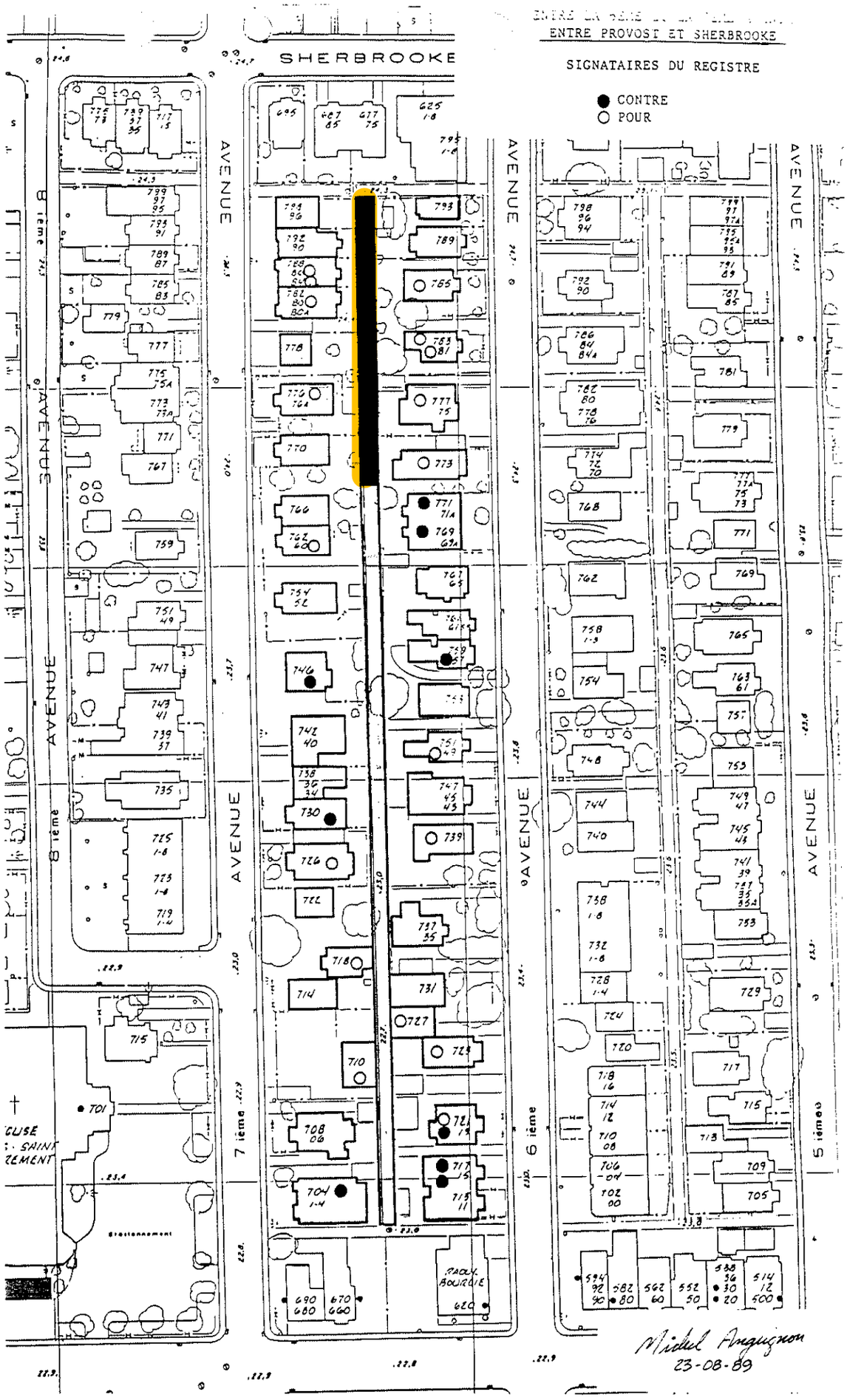
ENTRE PROVOST ET SHERBROOKE
SIGNATAIRES DU REGISTRE
CONTRE
POUR
SHERBROOKE
8 ième AVENUE
7 ième AVENUE
6 ième AVENUE
5 ième AVENUE
Michel Angrignon
23-08-89

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1254396003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne ville de Lachine à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6e Avenue et la 7e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 3105-005-6353-10 mandat 19-0465-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

N/D 25-002094

FICHIERS JOINTS

2025-12-04 Règlement modifiant 2486 Lachine (final).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-France OSTIGUY
Notaire
Tél : 438-354-7161

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-04

Caroline BOILEAU
Notaire et cheffe de division
Tél : 514-589-7571
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
26-■

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2486 ADOPTÉ PAR L'ANCIENNE VILLE DE LACHINE, À L'ÉGARD SEULEMENT DE LA PARTIE RÉSIDUELLE DE LA RUELLE SITUÉE AU SUD DE LA RUE SHERBROOKE, ENTRE LA 6E AVENUE ET LA 7E AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS.

Vu le règlement 2486 adopté le 11 septembre 1989, décrétant la fermeture de la partie de la ruelle Nord-Sud sise entre les 6e et 7e Avenues, au sud de la rue Sherbrooke, à l'arrière des propriétés ayant les numéros civiques 773 à 793 de la 6e Avenue et 770 à 798 de la 7e Avenue, autrefois connue comme étant une partie du lot numéro 753-878 du cadastre Ville de Lachine;

Vu le cadre législatif des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) qui permet la fermeture et le transfert d'une ruelle aux propriétaires riverains par une procédure réglementaire;

À l'assemblée du ■ 2026, le conseil municipal décrète :

1. L'article 1 du règlement 2486 est modifié par le remplacement des mots « sous le numéro 753-799 » par les mots « comme étant une partie du lot 753-878 ».

2. Le règlement 2486 est modifié par l'ajout, après l'article 1, des articles suivants :

« 1.1 La partie résiduelle de la ruelle fermée par le présent règlement, délimitée par les lettres ABCDEFGHA sur le plan S-4 LACHINE, est formée des lots 6 552 423, 6 552 424, 6 552 425 et 6 552 426, tous du cadastre du Québec.

1.2 Les lots riverains de cette partie résiduelle de la ruelle sont les suivants : 2 135 045, 2 135 046, 2 135 063 et 2 135 064, tous du cadastre du Québec.

1.3 Les lots mentionnés à l'article 1.1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 1.2, conformément au plan S-4 LACHINE, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 5 juillet 2024, sous le numéro 3125 de ses minutes (dossier : 23245), dont copie est jointe en annexe.

1.4 Lorsqu'un lot de cette partie résiduelle de la ruelle est remembré à un lot riverain détenu en indivision par plusieurs propriétaires, la portion ainsi remembrée est attribuée à ces derniers au prorata de leurs droits indivis dans ledit lot.

1.5 Une partie de l'emprise de cette partie résiduelle de la ruelle, composée des lots 6 552 425 et 6 552 426, tous du cadastre du Québec, et délimitée par les lettres GCDEFG sur le plan S-4 LACHINE, est grevée d'une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie, y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

1.6 Les propriétaires des lots riverains auxquels sont remembrés les lots de cette

partie résiduelle de ruelle, grevés de telle servitude d'utilités publiques, ne peuvent rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devront, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant, à leurs entiers frais. »

3. Les articles 2 et 3 du règlement 2486 ne s'applique pas à cette partie résiduelle de la ruelle fermée par ce règlement, formée des lots 6 552 423, 6 552 424, 6 552 425 et 6 552 426, tous du cadastre du Québec.

ANNEXE
PLAN S-4 LACHINE, PRÉPARÉ PAR BENOÎT DERMINE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, LE 5 JUILLET 2024, SOUS LE NUMÉRO 3125 DE SES MINUTES (DOSSIER : 23245)

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 2026.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2026/02/16
13:00

(1)

Dossier # : 1259131002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 $ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 $ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-27 18:02

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259131002**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 $ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur de l'ancien hôpital Royal Victoria
Le secteur de l'ancien hôpital Royal Victoria fait l'objet d'une planification concertée entre la Ville de Montréal, la Société québécoise des infrastructures et l'Université McGill. Ce secteur historique figurant au sein du site patrimonial du Mont-Royal prévoit la requalification des divers pavillons pour abriter des fonctions institutionnelles et résidentielles, ainsi que l'agrandissement du parc du Mont-Royal et la création d'une nouvelle entrée pour y accéder. Le site accueillera à terme près de 6 000 nouveaux usagers, nécessitant des améliorations importantes notamment en matière de sécurité et en accessibilité pour la mobilité active et collective. Une entente tripartite a été signée entre les parties prenantes afin d'encadrer les engagements et les contributions de chacun dans l'objectif de soutenir le développement harmonieux et durable du secteur (CG22 0697).

Le projet des Pins, phase 2

Le projet de la Ville de Montréal comprend la réfection des infrastructures et le réaménagement des rues du secteur, incluant :

- L'avenue des Pins, entre la rue Peel et l'avenue du Parc ;
- L'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue McTavish et l'avenue des Pins ;
- La rue University, entre la rue Milton et son extrémité nord, au nord de l'avenue des Pins.

Ces travaux de voirie font suite à la phase 1 du réaménagement de l'avenue des Pins, sur le tronçon entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, dont les travaux ont débuté en 2021 et se sont terminés en 2025.

Les objectifs de la phase 2 du projet sont les suivants :
1. Améliorer le confort, l'expérience et la sécurité pour la mobilité active
2. Concilier les mobilités locales et régionales
3. Assurer la desserte des services d'urgence et des transports collectifs
4. Conserver le caractère naturel, patrimonial et historique du site
5. Atténuer les effets des aléas climatiques

Le projet des Pins partage un seul numéro investi pour les phases 1 et 2 et sera financé par plusieurs règlements d'emprunt.

Le règlement d'emprunt en lien avec le présent dossier concerne la phase 2 du projet et permettra de financer plusieurs lots de travaux :

- Lot A - avenue des Pins, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue du Parc ;
- Lot B - avenue des Pins, entre la rue Peel et l'avenue du Docteur-Penfield ;
- Lot C - rue University, entre la rue Milton et l'avenue des Pins ;
- Lot D - rue University, au nord de l'avenue des Pins ;
- Lot E - avenue du Docteur-Penfield, entre la rue McTavish et l'avenue des Pins.

Le projet de réaménagement de l'avenue des Pins, phase 2, est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu son point de passage en Planification.

Une carte localisant les tronçons concernés par le projet est fournie en pièce jointe de ce dossier décisionnel.

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 98 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement urbain ainsi que les travaux d'infrastructures souterraines de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins. Ce sont des dépenses prévues au PDI de la Ville de Montréal, dans la fiche du projet portant le numéro investi 68067.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0567 – 15 mai 2023 - Autoriser un virement de crédits en provenance du compte de surplus affectés 2021 de 825 994,00 $, du « Programme d'accélération des grands projets » vers le budget 2023 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), Direction des projets d'aménagement urbain (DPAU). Octroyer un contrat de services professionnels pour l'avant-projet de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins à la firme Les Services EXP inc. - Dépense maximale de 1 627 356,15 $ taxes incluses (prix soumis: 1 356 130,13 $ taxes incluses + contingences: 271 226,02 $ taxes incluses). Appel d'offres public 23-19764 - 6 soumissionnaires.
CG22 0697 - 24 novembre 2022 - Approuver une entente tripartite entre la Ville, la Société québécoise des infrastructures et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, dans le cadre de la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria. Réf.: 31H12-005-0367-01.

CM22 0654 - 13 juin 2022 - Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria - Projets de règlement P-21-032 et P-04-047-223.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 98 000 000 $ afin de financer des dépenses relevant de la compétence locale dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins, laquelle comprend les axes suivants :

- L'avenue des Pins, entre la rue Peel et l'avenue du Parc ;
- L'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue McTavish et l'avenue des Pins ;
- La rue University, entre la rue Milton et son extrémité nord, au nord de l'avenue des Pins.

Les interventions prévues incluent notamment :

- la préparation de site et la démolition ;
- le remplacement de conduites d'égouts et d'aqueduc secondaires ;
- le remplacement des branchements de services des bâtiments ;
- la reconstruction d'équipements faisant partie des réseaux techniques urbains (RTU) ;
- la modification du nivellement, de la géométrie, de la signalisation, du marquage et des feux de circulation ;
- la révision de l'éclairage fonctionnel ;
- le réaménagement complet du domaine public incluant notamment la chaussée, les trottoirs, l'ajout de mobilier urbain et de plantations.

Soulignons que pour le projet, un partage des coûts entre différents payeurs est prévu de sorte que les coûts relevant des propriétaires d'actifs (ex: Commission des services électriques de Montréal, Bell, Énergir, etc.) seront pris en charge par ceux-ci. Les autres dépenses relatives au projet qui relèvent des compétences de l'agglomération seront financées par des règlements d'emprunt distincts, en respect du partage des compétences en vigueur.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt visé par le présent dossier permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses prévues dans le cadre des prochaines étapes de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt relevant des compétences du Conseil municipal, d'un montant de 98 000 000 $, servira à financer les dépenses des travaux de réaménagement du domaine public, de réfection des infrastructures souterraines et les services professionnels connexes dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins qui sont prévus au PDI de la Ville de Montréal. Les services et travaux financés par le règlement d'emprunt visé constituent des dépenses en immobilisation.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le Conseil municipal (CM22 1364).

Les dépenses prévues dans le cadre de ce règlement d'emprunt ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, et ce, en raison de sa nature et du type de décision recherchée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence du règlement d'emprunt visé par le présent dossier, l'octroi du contrat de services professionnels du lot C du projet, prévu au printemps 2026, serait retardé. En conséquence, il y aurait également un impact sur la date de début des travaux du lot C, prévu au printemps 2027, ainsi que toute la séquence des travaux visés au sein du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : printemps 2026.
Octroi du premier contrat de services professionnels pour conception : printemps 2026.

Le présent règlement d'emprunt entrera en vigueur à compter de la date de sa publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gustavo RIBAS, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
Eve MALÉPART, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
Florian PEIGNIER, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Gustavo RIBAS, 13 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane BILODEAU
Chargé de projet

Tél : 514-872-6095
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-11

Mohamed BECHIR BOUZAIDI
chef(fe) de division - grands projets

Tél : 438-872-3997
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ariane QUIRION LAMOUREUX
chef(fe) de section - grands projets de mobilite urbaine
Tél :
Approuvé le : 2025-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259131002
Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité
Projet : Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 $ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

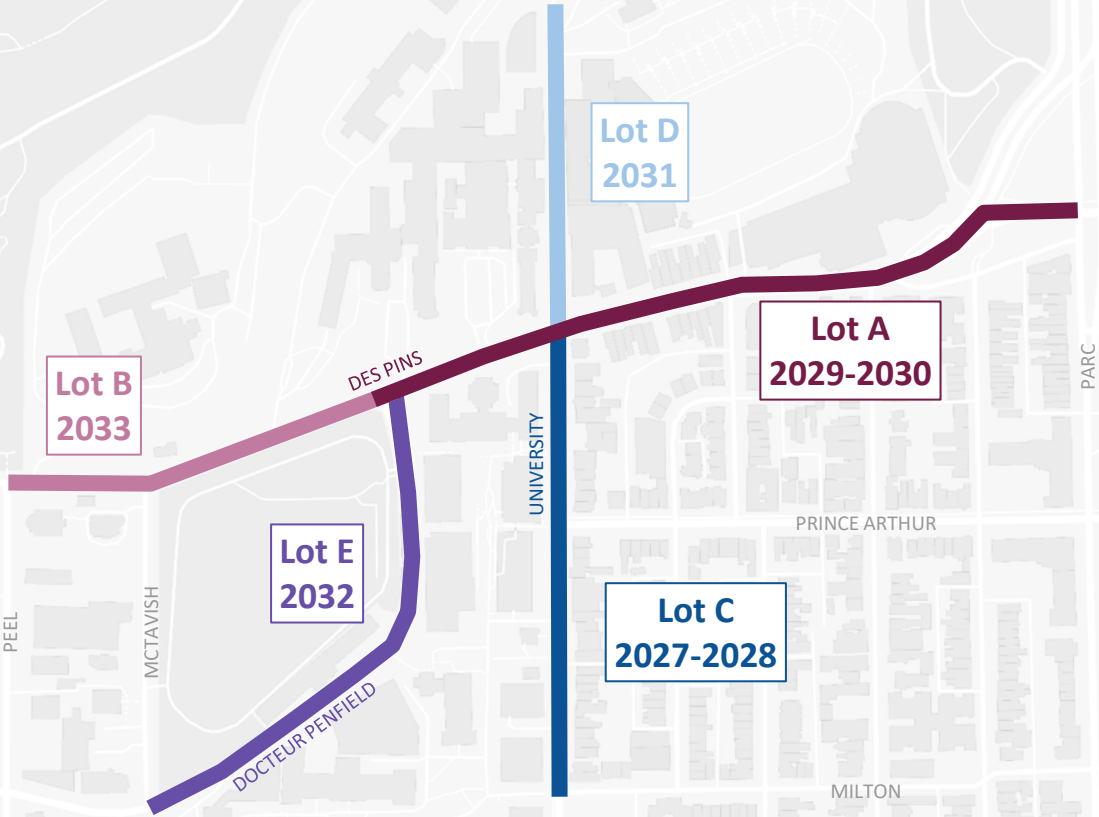
Lot D
2031
Lot A
2029-2030
Lot B
2033
Lot E
2032
Lot C
2027-2028
DES PINS
UNIVERSITY
PARC
PRINCE ARTHUR
PEEL
MCTAVISH
DOCTEUR PENFIELD
MILTON

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259131002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 $ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AL - 1259131002 - Réaménagement av. des Pins.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexis LAPIERRE
Avocat, Direction des Affaires civiles, Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 819 668-4680

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-25

Alexis LAPIERRE
Avocat, Direction des Affaires civiles, Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 819 668-4680
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 98 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE LA PHASE DEUX DU PROJET DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES PINS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 98 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins et du secteur avoisinant.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1259131002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259131002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 $ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1259131002 - 68067 SUM.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-24

Yves JACQUES
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 43.01

2026/02/16
13:00

(2)

Dossier # : 1266898003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	-
Objet :	Adopter le Reglement modifiant le Reglement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-04 11:59

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1266898003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	-
Objet :	Adopter le Reglement modifiant le Reglement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement 20-041, visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial, et connu comme le Règlement pour une métropole mixte (RMM), a pris effet le 1er avril 2021. Depuis cette date, les programmes de financement et le marché immobilier résidentiel ont évolué de sorte que l'application du règlement est devenue plus complexe. Il est donc prévu de le remplacer par une nouvelle approche incitative. Ceci s'effectuera en deux phases.
L'administration évaluera les solutions à privilégier en collaboration avec les diverses parties prenantes. Dès maintenant, des allègements ciblés sont proposés pour simplifier la réalisation des projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1044 (2025-08-26) - Adoption, avec changements, du Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), le Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) et le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013).
CM24 0324 (2024-03-18) - Adoption, avec changements, du Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

CM21 0103 (2021-01-26) - Adoption, avec changements, du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

DESCRIPTION

Le présent règlement modificateur vise à apporter les allègements décrits dans le tableau suivant.

	Modification	**Disposition transitoire associée**
1	Augmenter le seuil d'application du règlement aux projets de plus de 18 000 m²	La hausse du seuil est applicable à partir de l'entrée en vigueur du règlement. Toutefois, pour un projet de 18 000 m² ou moins, si aucun permis n'a été délivré avant l'avis de motion, l'entente peut être résiliée et les montants payés remboursés.
2	Réduire les contributions financières au niveau de celles de 2025, par l'annulation de l'augmentation en vigueur depuis le 1er janvier 2026 et des indexations futures	Une entente conclue depuis le 1er janvier 2026 peut être modifiée pour ajuster les contributions financières à la baisse. Dans un tel cas, l'excédent de la contribution financière déjà versée est remboursé au propriétaire.
3	Abroger les exigences en logement abordable (section IV du règlement) qui s'appliquent en sus des exigences de la section III.	Les ententes conclues peuvent être modifiées pour retirer les engagements en matière de logement abordable. Un remboursement des contributions financières déjà versées est prévu lorsqu'aucun permis de construction n'a été délivré avant la date de l'avis de motion du règlement.
4	Exiger, à la section III, 20% de logements hors marché ce qui inclut le logement social et le logement abordable hors marché. Cette exigence remplace celle de 20% de logement social.	Aucune disposition transitoire n'est prévue pour cette modification. Celle-ci est effective à l'entrée en vigueur du règlement, sans effet sur les ententes déjà conclues.

Un logement abordable hors marché est :

- Un logement détenu par un organisme à but non lucratif, une coopérative, un gouvernement, une société paramunicipale, une institution d'enseignement publique ou universitaire ou une fiducie d'utilité sociale, conformément aux conditions précisées dans le règlement
- Un logement financé par un gouvernement, la Ville ou un de leurs mandataires ou réalisé dans le cadre d'un de leur programme, visant à offrir en vente des propriétés abordables et prévoyant un contrôle du prix de revente pour une durée d'au moins 20 ans.

JUSTIFICATION

Les allègements proposés dans le présent règlement modificateur visent à offrir des conditions plus propices au développement résidentiel et aux partenariats entre les acteurs privés et sans but lucratif. Il s'agit de mesures qui peuvent être déployées à court terme pendant les analyses qui mèneront au remplacement du RMM. Elles offrent des règles prévisibles et permettront de conclure des ententes pour des projets dont la mise en chantier est imminente.
Ces allègements s'inscrivent dans une volonté de faciliter et d'accroître la création de logements hors marché. Ils sont cohérents avec les cibles du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM), du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) et du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Plusieurs des modifications proposées ont comme impact de réduire les contributions financières exigées. Ceci a pour effet de favoriser l'abordabilité des projets en réduisant leurs coûts de réalisation.

- Hausse du seuil (1). Compte tenu de leur taille, les projets de 18 000 m² ou moins offrent moins d'opportunité d'inclusion de logements hors marché et se traduisent donc le plus souvent par des contributions financières. La hausse du seuil a donc pour conséquence de réduire les contributions financières sans renoncer à l'objectif d'inclusion de logements hors marché dans les grands projets.
- Réduction des contributions financières (2) Le règlement 20-041 repose sur un principe de bonus-malus visant à inciter les promoteurs à faire des contributions en immeuble. Les montants de contributions sont fixés de sorte que la cession d'un immeuble soit plus avantageuse que le versement d'une contribution. Or, les défis liés à la disponibilité des fonds dans les programmes de financement gouvernementaux et l'imprévisibilité de leur allocation rendent difficiles la cession d'immeubles aux fins de logement hors marché. Dans ce contexte, l'augmentation des contributions financières qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2026 ne produit plus l'effet incitatif escompté.
- Abrogation du volet abordable (3) L'expérience des dernières années montre que le volet abordable du règlement donne surtout lieu à des contributions financières. Le retrait du volet abordable a un impact significatif sur les coûts de réalisation des projets. Par ailleurs, il sera désormais inclus dans l'exigence de logement hors marché.

La simplification des exigences (4) permet d'intégrer toutes les formules hors marché, et vise à offrir plus de flexibilité aux partenaires qui pourront saisir davantage d'opportunités de financement pour répondre aux objectifs de mixité sociale du règlement. En effet, cette flexibilité accrue facilitera la conclusion d'ententes prévoyant la réalisation de logements hors marché sur site.

- Diminution des coûts de réalisation des projets résidentiels pour favoriser l'abordabilité
- Simplification des exigences et allégement des contraintes administratives
- Facilitation des ententes prévoyant la réalisation de logements hors marché, incluant les logements sociaux, dans le cadre de grands projets.

Les dispositions transitoires visent à ne pas ralentir les mises en chantier en permettant, pour certaines dispositions, de modifier des ententes signées après l'avis de motion ou depuis le 1er janvier 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'application des dispositions transitoires pourrait entraîner le remboursement de contributions financières déjà encaissées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. La grille d'analyse est incluse en pièce jointe.
Ce dossier contribue également à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (ADS+), notamment en agissant activement sur le manque de logement social, abordable et familial ; en assurant une offre en habitation qui soit accessible et diversifiée ; et en favorisant l'accès à un logement convenable pour toutes et tous.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Assemblée publique de consultation : 26 février 2026
Adoption de la modification du règlement : à déterminer, à la suite de l'assemblée publique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rebecca LAZAROVIC
Conseiller(ere) en developpement - habitation

Tél : 438 354-5178
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-30

Philippe RIVET
chef(fe) de division - planification des strategies residentielles

Tél : 438-777-3746
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin ALAIN
Directeur - développement résidentiel
Tél :
Approuvé le : 2026-02-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél : 514-269-1026
Approuvé le : 2026-02-02

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1266898003

Unité administrative responsable : Service de l'habitation

Projet : Adopter un règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**	***Oui***	***Non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 7 -* Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *7- L'assouplissement du règlement facilitera son application et conduira à de meilleurs résultats en matière de réalisation des logements sociaux et abordables hors marché.*			

Section B - **Test climat**	***Oui***	***Non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**

3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*	***Oui***	***Non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1266898003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Objet :	Adopter le Reglement modifiant le Reglement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

20260203 - projet de règlement modifiant RMM v. finale.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, Droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-03

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514-893-0302
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VISANT À AMÉLIORER L'OFFRE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL, ABORDABLE ET FAMILIAL (20-041)

Vu les articles 145.30.1 à 145.30.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du_____, le conseil municipal décrète :

SECTION I
DISPOSITIONS MODIFICATRICES

1. Le paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 2.1 du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) est supprimé.

2. L'article 3.1 de ce règlement est abrogé.

3. L'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement :

1° dans le préambule, des mots « de plus de 450 m² » par les mots « de plus de 18 000 m² »;

2° au paragraphe 1°, des mots « abordable et familial » par les mots « abordable ou familial ».

4. Le premier alinéa de l'article 8 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « aux articles 15 et 22, de même qu'à l'article 16, à l'exception de ceux prévus au paragraphe 1° de son deuxième alinéa » par les mots « à l'article 15 ».

5. L'intitulé de la section III de ce règlement est remplacé par le suivant :

« EXIGENCES EN VUE D'AMÉLIORER L'OFFRE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL OU ABORDABLE ».

6. Ce règlement est modifié par l'insertion, avant l'article 9, de l'article suivant :

« **8.1.** Aux fins de la présente section, l'expression « logement abordable » signifie un logement autre qu'un logement social qui répond à la condition visée au paragraphe 2° ou 3° de la définition de « logement abordable » prévue à l'article 1. ».

7. L'article 9 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « En plus de toute exigence prévue aux sections IV et V, pour tout projet résidentiel dont la superficie résidentielle est de plus de 450 m² » par les mots « En plus de toute exigence prévue à la section V, pour tout projet résidentiel dont la superficie résidentielle est de plus de 18 000 m² ».

8. Les paragraphes 2° et 3° de l'article 10 et le deuxième alinéa de l'article 14 de ce règlement sont modifiés par l'insertion, après les mots « logements sociaux », des mots « ou abordables ».

9. L'article 13 de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « logement social », des mots « ou abordable ».

10. L'article 16 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **16.** Aux fins du paragraphe 2° de l'article 9, lorsque l'entente prévoit une contribution financière, celle-ci doit être calculée en multipliant la superficie résidentielle du volet privé par les montants indiqués dans le tableau ci-dessous, pour chaque palier de superficie résidentielle, selon les secteurs de valeur définis à l'annexe A où est situé le projet résidentiel :

Paliers de superficie résidentielle	Montant par secteur de valeur pour le calcul de la contribution financière				
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5
0 à ≤ 450 m²	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
> 450 à ≤ 1 800 m²	71,72 $	59,56 $	49,83 $	37,68 $	27,96 $
> 1 800 à ≤ 9 000 m²	89,95 $	75,37 $	61,99 $	46,20 $	34,03 $
> 9 000 à ≤ 12 500 m²	106,96 $	89,95 $	74,14 $	55,92 $	41,33 $
> 12 500 à ≤ 22 500 m²	125,20 $	105,76 $	92,38 $	65,65 $	48,63 $
> 22 500 m² et plus	143,44 $	120,34 $	99,68 $	74,14 $	55,92 $

Aux fins du premier alinéa, si le projet résidentiel est réalisé sur un emplacement faisant partie de plus d'un secteur de valeur, la contribution financière est calculée selon le secteur de valeur dont le montant est le plus élevé. ».

11. La section IV de ce règlement est abrogée.

12. L'article 24 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « En plus de toute exigence prévue aux sections III et IV, pour tous les projets résidentiels dont le volet privé comprend au moins 50 logements et » par les mots « En plus de toute exigence prévue à la section III, pour tout projet résidentiel ».

13. L'article 26 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **26.** Si la superficie résidentielle estimée de l'immeuble à être cédé à la Ville conformément à l'article 10 excède les seuils minimaux prévus à l'article 12, les engagements excédentaires

à cet égard peuvent permettre de réduire les exigences en matière de logement familial prévues à la section V selon l'équivalence suivante :

Chaque point de pourcentage excédentaire permet de soustraire 2 % du pourcentage de logement familial exigé en vertu de l'article 24. ».

14. L'article 27 de ce règlement est abrogé.

15. L'intitulé de l'annexe A de ce règlement est remplacé par le suivant :

« SECTEURS DE VALEUR POUR LE LOGEMENT SOCIAL OU ABORDABLE ».

16. Les annexes B et D de ce règlement sont abrogées.

SECTION II
DISPOSITIONS TRANSITOIRES

17. Aux fins de l'application de l'article 16 du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), les ententes conclues depuis le 1er janvier 2026 peuvent être modifiées pour ajuster les contributions financières pour l'ensemble du projet résidentiel ainsi que les garanties.

Dans un tel cas, tout excédent de la contribution financière déjà versée est remboursé au propriétaire et les garanties sont ajustées en conséquence, le cas échéant.

18. Les ententes conclues à l'égard d'un projet résidentiel d'une superficie résidentielle de 18 000 m² ou moins pour lequel un permis de construction a été délivré avant le (*indiquer la date de l'avis de motion du présent règlement*), demeurent valides et exécutoires conformément aux dispositions prévues dans ces ententes.

Aux fins du premier alinéa et sous réserve de l'article 17 du présent règlement, le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) tel qu'il se lit le (*indiquer la date précédant celle de l'entrée en vigueur du présent règlement*) demeure applicable.

Malgré le deuxième alinéa, aucune exigence additionnelle ne peut être imposée si la superficie résidentielle, le nombre de logements ou l'emplacement du projet résidentiel est modifié d'une manière qui n'a pas été prévue à l'entente, mais que la superficie résidentielle du projet résidentiel n'excède pas 18 000 m².

Malgré le premier alinéa, les ententes qui contiennent des engagements en matière de logement abordable peuvent être modifiées pour retirer ces engagements et libérer les garanties en conséquence, le cas échéant. Aucune contribution financière déjà versée ne peut être remboursée et aucun immeuble déjà cédé ne peut être rétrocédé au propriétaire. De plus, toute contribution financière exigible pour un permis de construction délivré doit tout de même être versée.

19. Pour les ententes conclues à l'égard d'un projet résidentiel d'une superficie résidentielle de 18 000 m² ou moins pour lequel aucun permis de construction n'a été délivré avant le (*indiquer la date de l'avis de motion du présent règlement*), le propriétaire de l'emplacement du projet résidentiel peut, par avis écrit dans un délai de 60 jours suivant l'entrée en vigueur du présent règlement, indiquer à la Ville que l'entente demeure valide et exécutoire. Dans un tel cas, les trois derniers alinéas de l'article 18 du présent règlement s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires.

À l'expiration du délai visé au premier alinéa, l'entente est résiliée de plein droit si le propriétaire de l'emplacement du projet résidentiel n'a pas fait parvenir un tel avis écrit à la Ville. L'entente est également résiliée de plein droit si le propriétaire de l'emplacement a fait parvenir à la Ville, dans le délai visé au premier alinéa, un avis écrit indiquant qu'il désire résilier l'entente. Dans ce dernier cas, l'entente est résiliée à la date de réception de cet avis par la Ville.

Aux fins du deuxième alinéa :

1° toute contribution financière déjà versée est remboursée au propriétaire;

2° tout immeuble cédé est rétrocédé au propriétaire et toute contrepartie financière versée pour une telle cession est remboursée à la Ville;

3° les garanties sont libérées en conséquence, le cas échéant.

20. Les ententes conclues à l'égard d'un projet résidentiel d'une superficie résidentielle de plus de 18 000 m² avant le (*indiquer la date de l'entrée en vigueur du présent règlement*) et qui contiennent des engagements en matière de logement abordable peuvent être modifiées pour retirer ces engagements et libérer les garanties en conséquence, le cas échéant.

Aux fins du premier alinéa, pour les ententes conclues à l'égard d'un projet résidentiel pour lequel aucun permis de construction n'a été délivré avant le (*indiquer la date de l'avis de motion du présent règlement*) :

1° toute contribution financière déjà versée en matière de logement abordable est remboursée au propriétaire;

2° tout immeuble cédé à des fins de logement abordable est rétrocédé au propriétaire et toute contrepartie financière versée pour une telle cession est remboursée à la Ville.

Aux fins du premier alinéa, pour les ententes conclues à l'égard d'un projet résidentiel pour lequel un permis de construction a été délivré avant le (*indiquer la date de l'avis de motion du présent règlement*), aucune contribution financière déjà versée ne peut être remboursée et aucun immeuble déjà cédé ne peut être rétrocédé au propriétaire. De plus, toute contribution financière exigible pour un permis délivré doit tout de même être versée.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXXXXX

GDD : 1266898003

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.01

2026/02/16
13:00

(2)

Dossier # : 1269404001

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Émilie Bouchard à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un second mandat de 3 ans, à compter de février 2026

Il est recommandé :
de nommer Émilie Bouchard à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un second mandat de 3 ans, à compter de février 2026.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-01-22 14:46

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269404001**

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Émilie Bouchard à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un second mandat de 3 ans, à compter de février 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) encadre le fonctionnement du CIM. Ce règlement prévoit que le CIM est composé de 15 membres, dont une personne siégeant à la présidence et deux personnes siégeant à la vice-présidence (article 3). Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0080 - 20 janvier 2025 - Approuver la nomination d'Émilie Bouchard, à titre de vice-présidente du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de deux ans, de janvier 2025 à janvier 2027, en remplacement de Jessica Lubino;
CM23 0159 - 20 février 2023 - Approuver les nominations de Mme Émilie Bouchard, Mme Gabriela Coman et Mme Carla Rincon à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour un premier mandat de trois ans, de février 2023 à février 2026.

DESCRIPTION

Renouvellement de mandat d'une membre
Émilie Bouchard est membre du CIM depuis le 20 février 2023. Elle a accompli un premier mandat et désire poursuivre son engagement pour un deuxième mandat de membre. Sachant que Émilie Bouchard contribue de façon constructive au Conseil, participe aux assemblées, aux comités et aux activités, et a démontré l'intérêt, l'engagement et les habiletés à occuper ce poste, les membres du comité exécutif du CIM (excluant Émilie Bouchard) recommandent de la nommer pour un second mandat se terminant en février 2029.

Nom	Date de fin du 1er mandat de membre	Date de début du 2e mandat de membre	Date de fin du 2e mandat de membre
Émilie Bouchard	Février 2026	Février 2026	Février 2029

JUSTIFICATION

Renouvellement de mandat d'une membre
Le règlement (19-051) stipule que les mandats de membres sont renouvelables une seule fois pour une durée maximale de trois ans, soit un total de six années en tant que membre.
Émilie Bouchard est membre du CIM depuis le 20 février 2023. Elle a complété un premier mandat et désire poursuivre son engagement pour un second mandat.
Sachant que cette membre a démontré l'intérêt, la motivation et l'engagement à occuper ce poste et participe activement aux diverses activités du CIM, il est recommandé de la nommer pour un second mandat se terminant en février 2029.

Par la production d'avis et la tenue d'activités traitant de la question des relations interculturelles, le Conseil vise à informer l'administration municipale des principaux enjeux et à formuler diverses recommandations visant à favoriser un meilleur vivre-ensemble et la participation de l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais. La nomination de membres est donc essentielle au bon déroulement des activités et travaux du CIM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant alloué pour le fonctionnement du CIM est assuré à 100 % par la Ville de Montréal qui alloue des ressources pour son fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.
Des publications seront également partagées sur les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Selma TANNOUCHE BENNANI
Secrétaire-recherchiste du Conseil interculturel de Montréal

Tél : 438-777-5189
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Francis SABOURIN
Chef de division

Tél : 438-990-7652
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-01-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269404001
Unité administrative responsable : Service du greffe
Projet : Approuver la nomination de Émilie Bouchard à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour un second mandat de membre, de février 2026 à février 2029.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 10- Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 10- Favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL – TABLEAU DES FINS DE MANDATS DES MEMBRES – Janvier 2026

NOM	Arrondissement	1er mandat Membre	2e mandat Membre	1er mandat PR / VP	2e mandat PR / VP
Jessica Lubino Présidente	Côte-Des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce	**Mars 2021 – Mars 2024** GDD 1217968001 CM 21 0335 du 22-03-2021	**Mars 2024 – Mars 2027** GDD – 1249404001 CM24 0264 du 18-03-2024	**Déc. 2023 – Déc. 2025 VP** GDD 1239404005 CM23 1389 du 18-12-2023 **Janv. 2025 – Janv. 2027 PR** GDD 1249404006 CM25 0080 du 20-01-2025	
Émilie Bouchard Vice-présidente	Rosemont-La Petite-Patrie	**Fév. 2023 – Fév. 2026** GDD – 1239404001 CM23 0159 du 20-02-2023		**Janv. 2025 – Janv. 2027 VP** GDD 1249404006 CM25 0080 du 20-01-2025	
Mohamed Noredine Mimoun Vice-président	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	**Sept. 2023 – Sept. 2026** GDD – 1239404003 CM23 1032 du 18-09-2023		**Sept. 2025 – Sept. 2028 VP** GDD – 1259404003 CM25 1294 du 22-09-2025	
Youssef Benzouine	Rosemont-La-Petite-Patrie	**Sept. 2020 – Sept. 2023** GDD 12079680054 CM20 0948 du 22-09-2020	**Sept. 2023 – Sept. 2026** GDD – 1239404003 CM23 1032 du 18-09-2023	**Nov. 2022 – Sept. 2023 VP** GDD 1229404005 CM22 1348 du 21-11-2022	**Sept. 2023 – Sept. 2025 VP** GDD – 1239404003 CM23 1032 du 18-09-2023
Samantha Lopez Uri	Ahuntsic-Cartierville	**Mars 2024 – Mars 2027** GDD – 1249404001 CM24 0264 du 18-03-2024			
Clairbeau Landu Mazebo	Saint-Laurent	**Déc. 2024 – Déc. 2027** GDD – 1249404005 CM24 1432 du 16-12-2024			
Magalie Véro René-Gérald	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Déc. 2024 – Déc. 2027** GDD – 1249404005 CM24 1432 du 16-12-2024			

Faty Diambang	Ahuntsic-Cartierville	**Juin 2025 – Juin 2028** GDD – 1259404002 CM25 0684 du 16-06-2025			
Nafissa Fellah	Côte-Des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce	**Juin 2025 – Juin 2028** GDD – 1259404002 CM25 0684 du 16-06-2025			
Roxanne Fyfe	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Juin 2025 – Juin 2028** GDD – 1259404002 CM25 0684 du 16-06-2025			
Jean-Baptiste Henry-Batisse	Mercier – Hochelaga - Maisonneuve	**Juin 2025 – Juin 2028** GDD – 1259404002 CM25 0684 du 16-06-2025			
Sarah Dennene	Rosemont-La Petite-Patrie	**Sept. 2025 – Sept.2028** GDD – 1259404003 CM25 1294 du 22-09-2025			
Siyuan Liu	Ville-Marie	**Sept. 2025 – Sept. 2028** GDD – 1259404003 CM25 1294 du 22-09-2025			
Mina Fakhravar	Le Plateau-Mont-Royal	**Nov. 2025 – Nov. 2028** GDD – 1259404003 CM25 1294 du 22-09-2025			

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.02

2026/02/16
13:00

(2)

Dossier # : 1260023001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction stratégies et programmes , Division stratégie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer Gabrielle Rousseau-Bélanger, conseillère de la Ville du district de Pointe-aux-Trembles de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de membre observatrice au conseil du système alimentaire montréalais (CSAM) pour une période de trois ans, soit jusqu'au 11 février 2029

Il est recommandé:
de nommer Gabrielle Rousseau-Bélanger, conseillère de la Ville du district de Pointe-aux-Trembles de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de membre observatrice au Conseil du système alimentaire montréalais (CSAM) pour une période de trois ans.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-09 17:29

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260023001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction stratégies et programmes , Division stratégie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer Gabrielle Rousseau-Bélanger, conseillère de la Ville du district de Pointe-aux-Trembles de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de membre observatrice au conseil du système alimentaire montréalais (CSAM) pour une période de trois ans, soit jusqu'au 11 février 2029

CONTENU

CONTEXTE

Le Système alimentaire montréalais (SAM) est un réseau régional comprenant plusieurs partenaires en alimentation (production, transformation, distribution, consommation et post-consommation). Sa mission est d'assurer un leadership régional fort en matière d'alimentation en mobilisant les acteurs, en conseillant les décideurs et en appuyant des initiatives structurantes.
Créé en 2018, le Conseil SAM (CSAM) est l'instance décisionnelle du
SAM et regroupe des membres issus d'horizons divers (milieu économique, universitaire, institutionnel, philanthropique, communautaire, etc.). Sa création découle de l'avis favorable émis en 2016 par le comité exécutif de la Ville de Montréal pour l'établissement d'un conseil des politiques alimentaires. Son rôle est :

- d'agir comme espace de coopération, de concertation et de maillage régional et local ;
- de mettre en place des activités de partage de connaissances et de sensibilisation ;
- de développer des positions et de promouvoir des priorités et des politiques favorables à un système alimentaire durable et équitable ;
- de soutenir la mise en place d'initiatives structurantes.

Le CSAM est composé de 26 membres issus des milieux communautaire, gouvernemental, municipal, institutionnel, économique, philanthropique, agroalimentaire, citoyen et universitaire. Il y a 8 membres statutaires – incluant le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), la Direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal et la Ville de Montréal – et 18 membres sélectionnés. Les personnes représentantes de la Ville sont désignées à titre d'observatrices.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1125 - 25 août 2022 : Nomination de Mme Virginie Journeau, conseillère de la Ville du district de Pointe-aux-Trembles de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de membre observatrice au conseil du système alimentaire montréalais (CSAM) pour une période de trois ans
CE18 1505 - 5 septembre 2018 : Désignation de madame Marie-Andrée Mauger, conseillère

dans l'arrondissement de Verdun, à titre de membre observateur au conseil d'administration du Conseil du Système alimentaire montréalais, pour un mandat de trois ans (2018-2021)

CE16 0113 - 13 janvier 2016: Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « l'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires

DESCRIPTION

Madame Gabrielle Rousseau-Bélanger possède une expérience pertinente en relations internationales, en affaires institutionnelles et en développement de partenariats, notamment à la Représentation de l'État de Bavière à Montréal. Son engagement au sein de la communauté montréalaise, particulièrement à titre de présidente de Connexion Internationale de Montréal (CIMtl), ainsi que son implication auprès d'organismes communautaires, témoignent de sa capacité à contribuer à des instances de concertation et à favoriser la collaboration entre les partenaires institutionnels et communautaires.

Il est recommandé de désigner madame Gabrielle Rousseau-Bélanger, conseillère de la Ville du district de Pointe-aux-Trembles de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de membre observatrice pour la Ville de Montréal au conseil du système alimentaire montréalais (CSAM), pour un mandat de trois (3) ans, afin de soutenir la concertation entre la Ville et les acteurs du milieu de l'alimentation et de la lutte contre l'insécurité alimentaire.

JUSTIFICATION

Lors de la création du CSAM, le Comité exécutif avait déterminé que la mairesse de Montréal désignerait une personne élue détenant un fort leadership et pour qui le droit à l'alimentation deviendrait un dossier prioritaire afin de la représenter dans le cadre des échanges de celui-ci avec la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recommandation de nomination n'a aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination d'une élue au CSAM permet de renforcer la concertation entre la Ville et les différents acteurs du milieu de l'alimentation et la lutte contre l'insécurité alimentaire. Cette initiative permet à la Ville de Montréal de maximiser son pouvoir d'action et ses investissements en joignant ses forces à celles de partenaires provenant de tous les milieux et déjà engagés pour une ville durable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pier Alexandre LEMAIRE
conseiller(-ere) en planification

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-09

Andreanne ST-GELAIS
Cheffe de division - Stratégie

Tél : 514-550-0964
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Genevieve GIASSON
directeur(-trice) de service - diversite et inclusion sociale
Tél : 514-872-9643

Approuvé le : 2026-02-09

Motion – Pour une Ville qui respecte la science dans ses décisions publiques

Attendu que les décisions en matière d'aménagement urbain, de sécurité routière, de santé publique et de résilience climatique ont des impacts majeurs sur la qualité de vie des citoyens et sur la durabilité des infrastructures;

Attendu que la science et les données probantes constituent des outils essentiels pour orienter des politiques publiques efficaces, sécuritaires et adaptées aux réalités actuelles et futures;

Attendu que la population montréalaise est préoccupée par le virage observé aux États-Unis, où certaines instances discréditent les décisions fondées sur la science, particulièrement dans un contexte mondial de polycrises, dont la crise environnementale, et qu'elle s'attend à ce que les élu·e·s municipaux, peu importe leurs allégeances politiques, prennent des décisions alignées sur les meilleures pratiques scientifiques;

Attendu que Montréal, à titre de grande ville universitaire et de métropole économique du Québec, est l'hôte de chercheuses et chercheurs de renommée mondiale, notamment, mais sans s'y limiter: Daniel Georges Bichet, Yoshua Bengio, Laurent Mottron, Line Chamberland, Catherine Morency, Marguerite Mendell, Anne-Marie Mes-Masson, Farah Alibay, Julie Bruneau et Samuel Pierre;

Attendu que la Ville de Montréal peut s'appuyer, à même sa fonction publique, sur des experts de haut calibre qui se tiennent à la pointe des avancées dans leur domaine et grâce à qui elle peut prendre des décisions éclairées;

Attendu que d'ignorer les recommandations des experts et des études rigoureuses compromet la sécurité des usagers, la résilience de la Ville face aux changements climatiques et la crédibilité des institutions publiques;

Attendu que la Ville de Montréal, en tant que métropole, doit être exemplaire lorsqu'il s'agit d'intégrer la science dans ses politiques et projets;

Il est proposé par Émilie Brière et appuyé par Ericka Alneus:

Que le conseil municipal réaffirme l'importance de fonder ses décisions sur des données probantes et des recommandations scientifiques, notamment en matière d'aménagement public, de sécurité publique et routière, de santé publique et de résilience climatique;

Que la Ville de Montréal s'engage à renforcer ses mécanismes de consultation scientifique et à intégrer les meilleures pratiques reconnues dans ses politiques et projets;

Que la Ville de Montréal développe et maintienne des partenariats avec des institutions de recherche et des experts afin d'assurer une prise de décision éclairée, juste et durable.

Motion – 10e anniversaire de la remise du rapport final de la Commission Charbonneau : réaffirmation des principes de transparence et d'intégrité

Attendu que la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau) a été mise sur pied en 2012 afin de faire la lumière sur des pratiques de corruption et de collusion affectant la gestion publique au Québec notamment en ce qui concerne le financement des partis politiques ;

Attendu que la Ville de Montréal a été victime de collusion et de corruption dans le passé et que certains élus de l'époque ont été reconnus coupables ;**Attendu que** les travaux de la Commission Charbonneau ont mené à des recommandations majeures visant à renforcer la transparence, la saine gestion financière et la lutte contre la corruption dans les institutions publiques ;

Attendu que nous avons un devoir de mémoire envers cette triste tranche de notre histoire pour ne pas répéter les erreurs du passé ;

Attendu que la confiance des citoyens envers leurs institutions repose sur l'intégrité et l'éthique des élu-e-s et des gestionnaires publics ;

Attendu que la Ville a créé un Bureau de l'inspecteur général en 2014 à la suite des révélations de la Commission Charbonneau et que celui-ci a pour mandat de surveiller l'intégrité des contrats municipaux et de lutter contre la corruption encore aujourd'hui ;

Attendu que dix ans après la publication du rapport de la Commission Charbonneau, il demeure essentiel de maintenir des standards élevés en matière de gouvernance, de reddition de comptes et de prévention des pratiques frauduleuses ;

Attendu que Mme France Charbonneau est une figure déterminante de l'histoire de la justice au Québec et que la Ville de Montréal, à l'initiative de la mairesse Mme Valérie Plante, a souligné son importante carrière en la nommant commandeure de l'Ordre de Montréal lors de l'inauguration de la Place des Montréalaises en 2025 ;

Attendu que la Ville de Montréal, en tant que métropole, doit être exemplaire dans la gestion des fonds publics et dans l'application des principes de transparence et d'intégrité ;

Il est proposé par François Limoges et appuyé par Ericka Alneus

Que le conseil municipal réitère son engagement envers la transparence, la saine gestion financière et la lutte contre la corruption ;

Que le conseil municipal affirme que les élu-e-s et les gestionnaires publics doivent respecter les plus hauts standards d'intégrité et d'éthique dans l'exercice de leurs fonctions ;

Que la Ville de Montréal poursuive et renforce ses efforts pour mettre en œuvre des mécanismes de contrôle, de reddition de comptes et de formation continue en matière d'éthique et de gouvernance ;

Que tous les élu-e-s du conseil municipal s'engagent à respecter les règles d'intégrité dans le cadre de leurs fonctions ;

Que la présente motion soit transmise au gouvernement du Québec et aux instances concernées afin de souligner l'importance de maintenir et d'améliorer les mesures issues des recommandations de la Commission Charbonneau.

Motion – Préserver et renforcer le rôle stratégique du Bureau des commissaires

Attendu que le Bureau des commissaires a été créé pour renforcer les avancées de la Ville en matière de lutte contre le racisme, les discriminations systémiques, le capacitisme, l'itinérance, ainsi que pour consolider les relations avec les peuples autochtones et adapter les services de la Ville à leurs réalités;

Attendu que la Ville s'est engagée à favoriser la représentation des femmes de toutes origines, des Autochtones, des minorités visibles, des personnes handicapées, des membres des communautés ethnoculturelles, des membres de la diversité sexuelle et de genre, ainsi que des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives, et à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes;

Attendu que la Ville s'est aussi engagée à combattre toute forme de discrimination, incluant les profilages racial et social ainsi que les autres profilages discriminatoires; la pauvreté; l'exclusion sociale; le sexisme; le racisme; l'antisémitisme; l'islamophobie; toute discrimination fondée sur la religion; l'âgisme; le capacitisme; l'homophobie; la lesbophobie; la transphobie et la xénophobie, lesquels peuvent être de nature directe, indirecte, systémique ou intersectionnelle, et qui minent les fondements d'une société libre, juste et démocratique;

Attendu que la Ville a récemment adopté sa première Politique d'équité, de diversité, d'inclusion et d'antiracisme de la métropole, laquelle s'inscrit dans la volonté de renforcer ses engagements en matière de droits humains, de lutter contre les obstacles systémiques et organisationnels, et de promouvoir une culture organisationnelle représentative de la diversité montréalaise;

Attendu que la lutte au capacitisme a été ajoutée au mandat du Bureau du commissaire en 2024 lors de l'adoption du Plan 2024-2030 en accessibilité universelle, et qu'il demeure de nombreux obstacles dans la Ville, les personnes handicapées étant encore sous-représentées dans la fonction publique et les diverses instances municipales;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'une Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones et que cet engagement, une priorité de la Ville, s'est concrétisé en 2018 par la nomination d'une commissaire aux relations avec les peuples autochtones, dont la mission consiste à élaborer des programmes de formation et de sensibilisation destinés au personnel de la Ville, ainsi qu'à mettre en place un plan d'action pour reconnaître, valoriser et promouvoir la présence et l'apport indéniable des peuples autochtones au développement du territoire de l'île de Montréal;

Attendu que le Bureau des commissaires assure une veille transversale et contemporaine sur ces enjeux sociaux;

Attendu que le Bureau des commissaires permet de poser un regard nouveau, constructif et tangible sur les pratiques internes de la Ville;

Attendu que le commissaire à la lutte contre l'itinérance de la Ville de Montréal coordonne les efforts municipaux pour soutenir les personnes les plus vulnérables, en collaboration avec les partenaires communautaires et institutionnels, et conseille l'Administration sur les meilleures pratiques en matière d'itinérance;

Attendu que le Bureau des commissaires de la Ville de Montréal a pour mission de fournir des avis indépendants et éclairés sur des enjeux stratégiques, contribuant à la qualité des décisions publiques et à la transparence;

Attendu que ce Bureau constitue un pilier de la gouvernance municipale, en apportant une expertise neutre et rigoureuse qui protège l'intérêt public;

Attendu que, dans un contexte où les enjeux urbains sont complexes et où la confiance des citoyens envers leurs institutions doit être préservée, il est essentiel de maintenir des instances indépendantes capables de questionner et d'améliorer les orientations de l'administration;

Attendu que le maintien de mécanismes indépendants d'expertise contribue à la solidité de la démocratie municipale et à la qualité des décisions du conseil;

Il est proposé par Véronique Fournier et appuyé par Ericka Alneus:

Que le conseil municipal réaffirme l'importance stratégique du Bureau des commissaires et son rôle indispensable dans l'appareil municipal;

Que la Ville de Montréal s'engage à préserver l'indépendance, les moyens et la visibilité du Bureau des commissaires, afin de garantir que ses recommandations continuent d'éclairer les décisions publiques;

Que le conseil municipal favorise une collaboration accrue entre les commissaires, les élu·e·s et l'administration, et s'assure que leurs avis soient pleinement pris en compte dans les orientations et projets municipaux.

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1259554001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines et des communications , Direction des communications corporatives , Division partenaires d'affaires en communication - Mobilité et attractivité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 671 469,74 $, taxes incluses, pour les services d'impression et de distribution d'avis aux résidents et résidentes, de carton d'invitation et de lettres en amont et aval, dans le cadre du contrat accordé à Imprime-emploi (CG24 0062), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 953 656,23 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;

2. d'autoriser une dépense additionnelle de 671 469,74 $, taxes incluses, pour les services d'impression et de distribution d'avis aux résidents, de carton d'invitation et de lettres en amont et aval (avant et après les travaux), dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Imprime-Emploi (CG24 0062);

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des ressources humaines et des communications, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-20 12:22

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259554001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines et des communications , Direction des communications corporatives , Division partenaires d'affaires en communication - Mobilité et attractivité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 671 469,74 $, taxes incluses, pour les services d'impression et de distribution d'avis aux résidents et résidentes, de carton d'invitation et de lettres en amont et aval, dans le cadre du contrat accordé à Imprime-emploi (CG24 0062), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 953 656,23 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des ressources humaines et des communications est appelé à communiquer des informations à la population des quartiers et arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris. Ces informations sont relatives à la nature et à la durée des travaux, les entraves à la circulation, à la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc. La transmission de ces informations essentielles est réalisée notamment par la distribution de lettres en amont, d'avis de travaux, de lettres à l'octroi (pour le dossier du plomb) et de carton d'invitation pour des séances d'information publiques.

L'utilisation d'une entente cadre permet à la Ville de Montréal d'obtenir un gain d'efficience et des économies d'échelle.

L'entente actuelle, qui regroupe les 3 lots, peut être prolongée pour deux (2) périodes de 12 mois sur avis écrit de la Ville de Montréal avant la date présumée de la fin de l'entente et à la suite d'une entente écrite intervenue entre les deux (2) parties. Tout renouvellement de l'entente convenue avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 23-2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0062 – 22 février 2024 - Conclure une entente-cadre avec Imprime-Emploi pour des services d'impression et de distribution d'avis, de lettres et de cartons (lots 1, 2 et 3), pour une période de 24 mois avec la possibilité de deux (2) prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 1 282 186,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20245 (1 seul soum.)
CG22 0098 - 24 février 2022 - Conclure une entente-cadre avec la firme « Imprime-Emploi » pour des services d'impression et de distribution, pour une période de vingt-quatre (24) mois

avec la possibilité de deux (2) prolongations de 12 mois, aux prix unitaires soumis, en fonction des 4 lots, pour une somme maximale de 983 039,40 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public 21-19017 - Un (1) soumissionnaire.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal, dans le cadre des nombreux travaux en cours sur son territoire, est appelée, en cours d'année, à informer la population des travaux menés dans le voisinage. Ces communications impliquent l'impression et la distribution de lettres, d'avis de travaux et de carton d'invitation à la population touchée. Par exemple, les bénéfices/avantages d'un projet, explication des travaux à venir, la nature et la durée de ceux-ci, les voies d'accès alternatives, la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc., constituent des informations essentielles aux personnes touchées.
Il est attendu que le contractant maintienne un haut niveau de qualité, de rapidité et de capacité en matière de production, d'impression et de distribution des outils de communication, tout en assurant le maintien de l'inventaire et une couverture complète du territoire de l'île de Montréal. Il doit également continuer de mobiliser efficacement ses ressources afin de garantir une livraison dans un délai maximal de 24 heures, voire le jour même lorsque la situation l'exige.

JUSTIFICATION

L'entente cadre intervenue le 22 février 2024 avec Imprime-Emploi, pour des services d'impression et de distribution d'avis, de lettres et de cartons (lots 1, 2 et 3), arrive à échéance le 25 février 2026. Cette entente cadre comporte deux options de renouvellement de 12 mois.

Le Service de l'approvisionnement a transmis une offre de renouvellement d'une première option de 12 mois à l'entreprise, qui l'a acceptée le 21 novembre 2025. L'entente cadre serait ainsi renouvelée pour la période du 26 février 2026 au 25 février 2027.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chacun des mandats confiés au fournisseur devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière de contrat-cadre.
Un addenda à la convention initiale sera signé par les parties pour indiquer la somme maximale du contrat de prolongation, soit 657 654,55 $, plus les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ), ce qui correspond à un montant net de 600 526,26 $.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. La dépense sera assumée à même le budget de la Division Partenaires d'affaires en communication - Mobilité et attractivité, de la Direction communications corporative selon la répartition suivante :

Lots	Description des lots	Montant estimé sans taxes
1	Impression et distribution porte à porte de lettres en amont/aval pour la plupart des chantiers	287 069,30 $
2	Impression noir et blanc et distribution porte à porte des avis de travaux et impression de papier entête	339 930 $
3	Impression couleur et préparation postale de cartons d'invitation et de distribution	30 655,25 $

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'option de renouvellement n'est pas autorisée, la population ne pourra pas être informée de la venue de travaux dans son secteur. Ces outils permettent de communiquer de façon optimale avec la population de manière claire et accessible, à toutes les étapes d'un projet, de la planification à la réalisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

26 février 2026 début de la prolongation de l'entente cadre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France L LEGAULT
charge(e) de communication - responsable d activites

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-19

Magalie PARE
Directeur(-Trice) - communications corporatives

Tél : 514-868-5845
Télécop. : -

Tél : 438-829-0172
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Magalie PARE
Directeur(-Trice) - communications corporatives
Tél : 438-829-0172
Approuvé le : 2025-12-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
directeur(-trice) de service - ressources humaines
Tél : - -
Approuvé le : 2025-12-22

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 21 novembre 2025

Imprime Emploi
Madame, Julie Grondin
5500 Rue Fullum, # 318
Montréal (QC) H2G 2H3
Courriel : direction@imprime-emploi.com

Objet : **Recommandation de renouvellement de contrat**
Appel d'offres n° 23-20302 (Lot #1 lot #2 et lot #3)
Service pour l'impression et la distribution d'avis, de lettres et de cartons

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat pour les 3 ententes (#1648499 et #1648536 et #1648545) et serait effectif du 26 février 2026 au 25 février 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

- **Le lot n°1** – *1648499*
- **Le lot n°2** – 1648536
- **Le lot n°3** – 1648545

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués

J'accepte le renouvellement :

JULIE GRONDIN, _____ 24-11-2025
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement :

_____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Danielle Dion
Agente d'approvisionnement II
Courriel : danielle.dion@montreal.ca

LN78Fbssp

Outlook

Délégation de pouvoirs - Remplacement de Mme Lyne Bellavance, directrice - Direction des communications corporatives – 22 décembre 2025 au 9 janvier 2026

De Patricia VERA <patricia.vera@montreal.ca>
de la part de
Lyne BELLAVANCE <lyne.bellavance@montreal.ca>

Date Ven 2025-12-19 16:30

À 36 DYN Service Des Ressources Humaines Et Des Communications <36_service_des_ressources_humaines_et_des_communications@montreal.ca>

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne Magalie Paré (cheffe de division, Mobilité et attractivité) pour me remplacer le 22 et 23 décembre 2025, et je désigne Stéphanie Sauvé (cheffe de division, Service aux citoyens, services institutionnels et communications internes) pour me remplacer du 5 au 9 janvier 2026 inclusivement, dans l'exercice de mes fonctions de directrice à la Direction des communications corporatives et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant.

Vous pouvez joindre madame Paré par téléphone au 438 833-1273 ou par courriel à l'adresse magalie.pare@montreal.ca

Vous pouvez joindre madame Sauvé par téléphone au 263 362-4364 ou par courriel à l'adresse stephanie.sauve@montreal.ca

Et j'ai signé,

Patricia **V**era
Adjointe de direction
_____

Lyne Bellavance
Directrice Communications corporatives
Service des ressources humaines et des communications
Ville de Montréal

Cellulaire : 514 244-6499
85, rue Notre-Dame Est, RDC
Édifice Lucien-Saulnier | annexe
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1269563001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'unique option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat à 30 500 000 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer l'unique option de prolongation de 12 mois ;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198) ;
3. d'autoriser le directeur de la Direction Espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des Technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville ;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des Villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-21 16:13

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269563001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'unique option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat à 30 500 000 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Dédié à la modernisation de l'environnement numérique, le programme « 74562 - Évolution du parc de postes de travail » vise l'achat d'équipements variés : postes Windows standards et robustes, tablettes et moniteurs. Ce projet assure la mise à jour technologique du parc informatique et l'accompagnement des employées et employés face à l'évolution de leurs besoins opérationnels.

Afin de mettre en place le cadre contractuel nécessaire à ces acquisitions, le 18 avril 2024, la Ville a conclu une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, pour la période du 18 avril 2024 au 31 mars 2026, pour un montant maximal de 15 000 000 $, taxes incluses.

Durant cette période, l'entente-cadre a servi de véhicule d'approvisionnement en équipement bureautique pour l'ensemble des unités administratives. Elle a notamment permis de pallier la désuétude technologique et de maintenir la productivité des employées et employés de la Ville par le remplacement régulier des équipements. Pour soutenir l'évolution des besoins des

unités administratives, le 17 avril 2025, la Ville a autorisé une dépense additionnelle de 5 500 000 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires (CG24 0198) majorant ainsi le montant total du contrat de 15 000 000 $ à 20 500 000 $, taxes incluses.

Le présent dossier vise donc à exercer l'unique option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000,00 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 500 000,00 $, taxes incluses à 30 500 000,00 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 2259563002 – 24 septembre 2025 - Autoriser une dépense de 5 400 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198).

CG25 0197 - 17 avril 2025 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 500 000 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires (CG24 0198) majorant ainsi le montant total du contrat de 15 000 000 $ à 20 500 000 $, taxes incluses

DA 2259563001 - 26 février 2025 - Autoriser une dépense de 5 000 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs et de tablettes électroniques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG 24 0198).

CG24 0198 – 18 avril 2024 - Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, pour la période du 18 avril 2024 au 31 mars 2026, pour un montant maximal de 15 000 000 $, taxes incluses.

CE23 1880 – 29 novembre 2023 - Autoriser le partage de la volumétrie estimé des besoins de la Ville de Montréal en vue de l'adhésion au regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs, de tablettes électroniques et serveurs via le Centre d'acquisitions gouvernementales.

DESCRIPTION

Le parc informatique de la Ville repose sur des standards technologiques soutenus par le Service des TI, incluant notamment :

- les ordinateurs de bureau et portatifs (Windows) ;
- les terminaux robustes et semi-robustes (Windows) ;
- les tablettes électroniques (Android, Apple et Windows) ;
- les moniteurs.

Pour répondre efficacement aux besoins opérationnels et aux projets de développement, la Ville souhaite poursuivre l'acquisition de ces équipements via le regroupement d'achats du CAG.

Le renouvellement de cette entente-cadre pour 12 mois permettra à la Ville de continuer à renouveler son parc informatique d'une manière uniforme et de conserver l'efficacité du personnel dans un environnement de travail moderne et sécuritaire, tout en favorisant la mobilité, le travail collaboratif et le partage d'information.

JUSTIFICATION

Les acquisitions visées sous cette entente-cadre visent à soutenir le programme de renouvellement des équipements désuets (environ 4 000 postes annuellement), tout en répondant aux besoins courants du personnel et aux exigences des nouveaux projets informatiques.

Il est à noter que l'augmentation de la cadence des achats en 2025 découle de l'acquisition massive de portables effectuée en 2020 pour instaurer le télétravail durant la pandémie. Cette tendance se maintiendra durant 2026.

En continuant à adhérer à ce regroupement d'achats, la Ville pourra encore bénéficier d'avantages substantiels, notamment :

- une gamme complète de modèles d'équipements ;
- des tarifs préférentiels grâce à des taux d'escompte révisés trimestriellement par les fournisseurs ;
- une vaste sélection d'accessoires et d'options personnalisables ;
- un mécanisme de commande rigoureusement validé par le CAG, garantissant le prix et la qualité des services offerts par les prestataires.

L'entente du CAG permet de maintenir l'homogénéité du parc informatique, ce qui simplifie l'entretien technique et uniformise le soutien aux utilisatrices et utilisateurs. De plus, cette stratégie d'approvisionnement centralisée permet de mitiger les risques inhérents à une sollicitation directe du marché.

Enfin, le renouvellement d'adhésion au contrat du CAG prévu au présent dossier s'étendra jusqu'au 31 mars 2027.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats qui seront effectués auprès du fournisseur se feront au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement et/ou au PDI des unités d'affaires concernées, et ce, pour la durée de l'entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient engendrer des dépenses d'agglomération.

Dans le cas du présent contrat, le partage spécifique de dépenses entre compétences est impossible à déterminer au moment de l'octroi de l'entente étant donné que les différents services et arrondissements consomment majoritairement au budget de fonctionnement et selon les besoins opérationnels, tel que l'ajout de personnel engendrant l'achat d'équipement informatique par exemple.

C'est pourquoi la dépense du Service des TI sera répartie selon le règlement RCG 06-054 où il est stipulé que le Service des technologies de l'information est une unité de soutien dont les dépenses sont considérées comme étant des dépenses mixtes d'activité d'administration générale ; ces dernières sont calculées en fonction d'un taux à appliquer aux dépenses d'agglomération (Chapitre III, article 6).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed AROUSSI
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-809-6616
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Stéphane COLLIN
chef(fe) de division - services aux utilisateurs

Tél : 514-805-2834
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Antoine FUGULIN-BOUCHARD
directeur(-trice)-solutions numeriques - web

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-20

l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269563001
Unité administrative responsable : Service des technologies d'information

Projet : Exercer l'unique option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000,00 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat à 30 500 000,00 $, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Assurer une standardisation des produits lors des acquisitions de postes pour les nouveaux employés de la Ville ou pour des projets informatiques.

Maintenir une flotte d'équipement informatique à jour, permettant ainsi une résilience technologique face aux évolutions constantes

des solutions logicielles.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1267104001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des projets spéciaux_soutien général et services à la clientèle , Division soutien et processus
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour une durée de 12 mois (8 mars 2026 au 7 mars 2027) et autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 $ taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale suite à l'appel d'offres 23-20227, aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 492 151,46 $, taxes incluses, à un montant total approximatif de 744 575,95 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1. d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;

2. d' autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 $, taxes incluses, pour les services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le cadre du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) (CE24 0132), majorant ainsi le montant total du contrat à 744 575,95 $, taxes incluses;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-01-23 13:59

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267104001**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des projets spéciaux_soutien général et services à la clientèle , Division soutien et processus
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour une durée de 12 mois (8 mars 2026 au 7 mars 2027) et autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 $ taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale suite à l'appel d'offres 23-20227, aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 492 151,46 $, taxes incluses, à un montant total approximatif de 744 575,95 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la fermeture de la centrale d'impression de la Ville de Montréal, la cour municipale a lancé, en 2015, un appel d'offres public pour identifier une entreprise qui sera en mesure d'effectuer l'impression, l'insertion, l'expédition et de fournir la papeterie nécessaire pour continuer à faire parvenir ses différents avis aux défendeurs. Des contrats ont été octroyés à Publications 9417 pour la période 2016 à 2026. Le contrat en cours vient à échéance le 7 mars 2026.
Dans le cadre de ce dossier décisionnel, nous désirons nous prévaloir de l'option de prolongation de 12 mois à compter du 8 mars 2026, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 23-20227 avec l'ajustement de prix selon l'indice des prix à la consommation (IPC) prévu au contrat.

L'adjudicataire du contrat pour 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) a confirmé son intérêt de reconduire le contrat pour une année supplémentaire. La copie de la lettre est incluse en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE240132 (GDD1247104001) - 7 février 2024 - Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fournitures de papeterie pour les avis de la cour municipale de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 492 151,46 $, taxes incluses, pour une période de 24 mois, de mars 2024 à mars 2026, avec la possibilité d'une option de prolongation de 12 mois, conformément aux documents de l'appel

d'offres public 23-20227.
CE230269 (GDD1237104001) - 8 mars 2023 - Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale de Montréal, aux prix unitaires soumis pour un montant maximal de 242 809,79 $, taxes incluses, pour une période de 12 mois conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19756 et au tableau des prix reçus.

CE220316 (GDD1217104001) - 9 mars 2022 - Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc., (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale de Montréal, aux prix unitaires soumis pour un montant maximal de 189 447,60 $, taxes incluses, pour une période de 12 mois conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19117 et au tableau des prix reçus.

DB217104001 (GDD 2217104001) - 17 janvier 2022 - Octroyer un contrat gré à gré à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour la fourniture d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale pour un maximum de cinq (5) mois, soit de janvier à mai 2022, pour un montant total maximum de 60 721,36 $ (avec taxes).

CG20 0657 (GDD 1207104001) - 17 décembre 2020 - Exercer la deuxième et dernière option de prolongation du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), pour une durée de 12 mois (1er janvier au 31 décembre 2021) et autoriser une dépense additionnelle de 195 985,95 $, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale suite à l'appel d'offres 16-15562, aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 726 025,80 $, taxes incluses, à un montant total approximatif de 922 011,75 $, taxes incluses.

CG19 0510 (GDD 1197104001) - 21 novembre 2019 - Exercer la première option de prolongation du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), pour une durée de 12 mois (1er janvier au 31 décembre 2020) et autoriser une dépense additionnelle de 194 237,80 $, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale suite à l'appel d'offres 16-15562, aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 531 788,00 $, taxes incluses à un montant total approximatif de 726 025,80 $, taxes incluses.

CG16 0606 (GDD 1167104001) - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice 2017-2019, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour une somme maximale de 531 788 $, taxes incluses - Appel d'offre public 16-15562 (3 soumissionnaires) (1er janvier 2017 au 31 décembre 2019).

CE15 2163 (GDD 1157104001) - 2 décembre 2015 - Accorder à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un an, le contrat pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 197 665 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14202 et au tableau des prix reçus joint au rapport du dossier décisionnel (1er janvier au 31 décembre 2016).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, du contrat, avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale. Le contrat actuel se termine le 7 mars 2026, la prolongation concerne la période du 8 mars 2026 au 7 mars 2027.

JUSTIFICATION

La cour municipale est satisfaite des services rendus par 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie de ces avis.
Les documents d'appel d'offres public 23-20227 prévoyait à l'article 2.04.02 (clause 15.02) des "Clauses administratives particulières" que sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins 30 jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé pour une période de 12 mois. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes. Le calcul de l'indice de prix à la consommation tel que prévu au contrat équivaut à 2,58%, pour une augmentation, du 8 mars 2026 au 7 mars 2027, de 6 348,76$, taxes incluses, par rapport à la valeur annuelle de 246 075,73$, du contrat initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût approximatif de la prolongation, basé sur des quantités estimées, est de 252 424,49 $ taxes incluses (230 497,20 $ net ristourne). Les quantités réellement consommées pourront différer des quantités estimées.
Les crédits annuels pour cette dépense sont prévus à la base budgétaire du Service des affaires juridiques.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Les prix unitaires de l'appel d'offres comportent deux groupes de prix, soit le premier groupe pour la fourniture de papeterie d'une somme de 120 495,29 $, taxes incluses (110 028,26 $ net de ristournes) et le deuxième groupe pour les services d'impression laser, l'insertion, l'expédition d'une somme de 131 929,20 $, taxes incluses (120 468,94 $ net de ristourne), pour un grand total de 252 424,49 $ taxes incluses.

Les prix unitaires pour la période de prolongation ont été indexés au taux de 2,58 % selon la formule basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) prévue au contrat. Le calcul de la variation annuelle de l'IPC entre mars 2024 et novembre 2025 a été fait le 16 janvier 2026. Le taux a été validé et accepté par le Service de l'approvisionnement.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, étant donné qu'elle se rapporte aux activités de la cour municipale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 en raison de sa nature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou le refus de ce sommaire décisionnel aura comme impact de paralyser l'envoi des avis aux défendeurs (environ 9 000 avis/jour), ce qui occasionnera l'arrêt des audiences, des procédures judiciaires et des pertes de revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de l'option de prolongation du contrat prévu le 8 mars 2026.
Début des travaux d'impression le 8 mars 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claudie DE BELLEFEUILLE, Service de l'approvisionnement
Francesca RABY, Service de l'approvisionnement
Etienne LANGLOIS, Service de l'approvisionnement
Stéphanie MOREL, Service de l'approvisionnement
Hicham ZERIOUH, Service de l'approvisionnement
Nizar EL HANNA, Service de l'approvisionnement
Jacky MOHAMAD, Service de l'approvisionnement
Marie-Josée BIBEAU, Service des affaires juridiques

Lecture :

Claudie DE BELLEFEUILLE, 22 janvier 2026
Francesca RABY, 21 janvier 2026
Marie-Ève PICHETTE, 21 janvier 2026
Nizar EL HANNA, 21 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal THERIAULT
Conseillere en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Marie-Lyne LÉVEILLÉ
chef(fe) de division - soutien administratif et

operationnel

Tél : 438-402-3514
Télécop. :

Tél : 514-872-5319
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Manon LEMAY
Directrice par intérim

Tél :
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville
Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267104001*
Unité administrative responsable : *Direction des projets spéciaux, du soutien général et du service à la clientèle*
Projet : *s/o*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité no 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;* *Priorité no 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins).*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité no 18 : Favoriser la fluidité, la fiabilité et l'accessibilité des communications entre la Ville de Montréal et ses citoyennes et citoyens impliqués dans des dossiers municipaux, contribuant ainsi au respect de leurs droits et à un accès équitable à l'information officielle.* *Priorité no 19 : Soutenir la capacité opérationnelle, et donc le bon fonctionnement, de la cour municipale afin d'offrir une réponse de proximité et de qualité en assurant la continuité et la fiabilité des communications avec les citoyennes et citoyens impliqués dans des dossiers municipaux.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 12 décembre 2025

Monsieur Jean Roux
9169-9835 Québec inc. (Publications 9417)
3-90, Beaudet
Princeville (Québec) G6L 4L4

Courriel : jean@publications9417.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 23-20227
Service d'impression laser, d'insertion, d'expédition et de fourniture de la papeterie pour les avis de la cour municipale de la Ville de Montréal.

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 8 mars 2026 au 7 mars 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, j'autorise la Ville de Montréal à conserver la garantie d'exécution fournie pour la durée initiale du contrat sous forme de chèque certifié au montant de 25,000.00 $.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à francesca.raby@montreal.ca **au plus tard le 12 décembre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : JEAN ROUX Jean Roux 15 dec 2025
Nom en majuscules et signature Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature Date

F. Raby

Francesca Raby
Agente d'approvisionnement II
Courriel : francesca.raby@montreal.ca

Appel d'offre 23-20227 - estimé des prix avec indexation à 2,58% (prolongation du 8 mars 2026 au 7 mars 2027)

Numéro d'article	Description	Code d'article	Quantité (A)	Prix 2025 (au mille)	Prix 2026-estimé (au mille) 2,5800% (B)	Montant total (A/1000) x B
GROUPE 1 – CONFECTION (FABRICATION ET FOURNITURE)						
1	Formulaire Diverses procédures juridiques (LAS7810)	16.51.781.0	371 000	26,09 $	26,76 $	9 929,12 $
2	Formulaire Diverses procédures juridiques (LAS7820)	16.51.782-0	1 290 000	26,09 $	26,76 $	34 524,43 $
3	Formulaire Diverses procédures juridiques (LAS0120)	16.04.012-0	35 500	26,09 $	26,76 $	950,09 $
4	Formulaire Diverses procédures juridiques	0501	39 000	19,66 $	20,17 $	786,52 $
6	Enveloppe-fenêtre à insertion mécanique Port Payé	16.02.973-0	1 700 000	33,61 $	34,48 $	58 611,13 $
					Groupe 1 Montant total	**104 801,29 $**
					TPS 5%	5 240,06 $
					TVQ 9,975%	10 453,93 $
					Groupe 1 Montant total + taxes	**120 495,29 $**
GROUPE 2 – MANIPULATION (IMPRESSION, PLIAGE, INSERTION, EXPÉDITION, ETC.)						
7	Impression		1 700 000	16,45 $	16,87 $	28 686,50 $
8	Pliage		1 700 000	16,45 $	16,87 $	28 686,50 $
9	Assemblage		1 700 000	16,45 $	16,87 $	28 686,50 $
10	Livraison et / ou expedition		1 700 000	16,45 $	16,87 $	28 686,50 $
					Groupe 2 Montant total	**114 745,99 $**
					TPS 5%	5 737,30 $
					TVQ 9,975%	11 445,91 $
					Groupe 2 Montant total + taxes	**131 929,20 $**
					Groupes 1 et 2 Grand total	**219 547,28 $**
					Groupes 1 et 2 Grand total + taxes	**252 424,49 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267104001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des projets spéciaux_soutien général et services à la clientèle , Division soutien et processus
Objet :	Exercer l'option de prolongation du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour une durée de 12 mois (8 mars 2026 au 7 mars 2027) et autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 $ taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale suite à l'appel d'offres 23-20227, aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 492 151,46 $, taxes incluses, à un montant total approximatif de 744 575,95 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1267104001 Contrat Publication 9417_intervention Finances - 260122.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Vera COSTEA
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-23

Celine D'AOUST
Conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1255517001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 1 264 392,63 $, taxes incluses, pour les services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre de l'entente conclue avec Stantec experts-conseils ltée (CG24 0202), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 732 831,15 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. d'exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 099 471,85 $, taxes incluses, pour les services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre de l'entente conclue avec Stantec experts-conseils ltée (CG24 0202);
3. d'autoriser une dépense de 164 920,78 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-22 14:27

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255517001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 1 264 392,63 $, taxes incluses, pour les services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre de l'entente conclue avec Stantec experts-conseils ltée (CG24 0202), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 732 831,15 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a conclu une entente-cadre avec la firme Stantec experts-conseils ltée, le 18 avril 2024, d'un montant total de 2 468 438,52 $, taxes incluses, pour des services professionnels et techniques en biologie. Ces services permettent la réalisation d'études menées depuis 30 ans par le SGPMRS pour l'acquisition de connaissances biologiques essentielles à la gestion des milieux naturels et à la réalisation des projets.
Le présent contrat arrive à échéance le 18 avril 2026. Conformément aux termes de référence, il peut être renouvelé pour une période additionnelle de douze (12) mois.

Compte tenu du rendement satisfaisant de l'adjudicataire, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports souhaite exercer l'option de prolongation de 12 mois, conformément à l'article 15.02 « Renouvellement » de la section « Contrat » de l'appel d'offres 23-20252, préparé par le Service de l'approvisionnement.

Conformément au contrat, la firme Stantec experts-conseils ltée a été informée, par écrit, plus de soixante (60) jours avant la date d'expiration du contrat, de l'intention de la Ville de renouveler celui-ci pour une période additionnelle de douze (12) mois, selon les termes et conditions de l'entente contractuelle.

L'adjudicataire a accepté le renouvellement de 5 décembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0202 – 18 avril 2024 - Conclure une entente-cadre avec Stantec experts-conseils ltée pour des services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports se terminant, au plus tard, le 18 avril 2026 avec une possibilité de prolongation de 12 mois, jusqu'au 18 avril 2027- Dépense totale de 2 468 438,52 $, taxes incluses (contrat 2 146 468,28 $ + contingences 321 970,24 $) - Appel d'offres public 23-20252

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à exercer l'option de prolongation de douze (12) mois et d'autoriser la dépense à cette fin.

L'entente-cadre permet l'octroi de mandats de services professionnels et techniques qui relèvent principalement des domaines de la biologie (p. ex. botanique, ornithologie, herpétologie) et de la géomatique. L'exercice de cette option permettra à la Ville de prolonger le contrat jusqu'au 18 avril 2027.

Le mode de rémunération de cette entente-cadre est à taux horaire. Basé sur notre expérience et comme lors de l'octroi initial, un budget de contingences de 15 % de la valeur du renouvellement a été prévu, soit une somme de 164 920,78 $ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Cette prolongation est nécessaire pour poursuivre les expertises complémentaires requises pour la conception et la réalisation de divers projets d'aménagement ainsi que la mise en œuvre d'activités de gestion écologique dans le réseau des grands parcs.
La qualité des services offerts par la firme Stantec experts-conseils ltée, ainsi que l'agilité rendue possible par la prolongation de cette entente-cadre, permettront de répondre aux besoins planifiés pour la prochaine année.

La lettre d'acceptation de Stantec experts-conseils ltée, confirmant son consentement au renouvellement du contrat, est jointe au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de la prolongation est d'un montant total de 1 264 392,63 $, soit une augmentation de 51,2 % de la valeur initiale du contrat, et répartis comme suit :

- Contrats : 1 099 471,85 $, taxes incluses;
- Contingences : 164 920,78 $, taxes incluses.

Cette estimation est basée sur le prix unitaire de l'année 2025 et un ajustement des prix estimé à 2 % pour la période visée par le renouvellement. Les prix seront ajustés, à la hausse ou à la baisse, selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistiques Canada, si la variation dépasse les 2 %, comme le prévoit le contrat.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. La prolongation permettra d'accorder divers mandats pour lesquels la provenance des crédits sera déterminée en fonction des projets ou programmes concernés.
Les budgets requis sont prévus aux budgets de fonctionnement et PDI du SGPMRS.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribuera à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en s'inscrivant dans la priorité stratégique 2 « Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la ville ne renouvelle pas le contrat, elle devra procéder à un nouvel appel d'offres, ce qui aura un impact sur la capacité de réalisation du SGPMRS puisque les travaux d'aménagement et les interventions de restauration écologique ne peuvent être entrepris sans études préalables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de début de la période de prolongation : 19 avril 2026;
Date de fin de l'entente-cadre : 18 avril 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick DUMOULIN, Service de l'approvisionnement
Yasmina TOUAIBIA, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Yasmina TOUAIBIA, 15 décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-12-19

Philippe CHALAND
charge(e) d expertise et de pratique - conseil

Tél : 514-546-3092
Télécop. :

Marie LAFONTAINE
chef(fe) de section - biodiversite

Tél : 5149133728
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
directeur(-trice)-gestion des parcs et biodiversite
Tél : 438-995-6030
Approuvé le : 2026-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255517001
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 264 392,63 $ (taxes incluses) pour des services professionnels et techniques en biologie, dans le cadre de divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports conformément au contrat accordé à la firme Stantec experts-conseils ltée (CG24 0220), portant ainsi le montant total des contrats à 3 732 831,15 $ (taxes incluses).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Ces contrats donneront lieu à différents mandats, dont les objectifs précis et respectifs demeurent à définir. Ils s'inscriront tous dans la lignée du Plan nature et sports, notamment dans les objectifs suivants:* • *Protéger 10 % du territoire terrestre et favoriser la biodiversité* • *Restaurer les écosystèmes dans les grands parcs, dont 10 km de rives dans le réseau des grands parcs* • *Créer et aménager des parcs et des espaces publics, dont le Grand parc de l'Ouest, le Grand parc de l'Est et le parc de*			

l'écoterritoire de la falaise

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	x		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x

c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Le 28 novembre 2025

Monsieur Martin Chevrier
Directeur principal – Environnement, géomatique et STI
Stantec experts-conseils ltée
200-555, boulevard René-Lévesque ouest
Montréal Qc H2Z 1B1

Courriel : martin.chevrier@stantec.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 23-20252 Lot 1
Services professionnels et techniques en biologie pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 19 avril 2026 au 18 avril 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à patrick.dumoulin@montreal.ca **au plus tard le 5 décembre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Chevrier, Martin Signature numérique de Chevrier, Martin Date : 2025.12.05 14:25:24 -05'00'

Nom en majuscules et signature | Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature | Date

Patrick Dumoulin
Agent d'approvisionnement II

Courriel : patrick.dumoulin@montreal.ca

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1259474001

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 5 ans / Autoriser une dépense additionnelle de 5 157 101,77 $, taxes incluses, pour les services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd, (CG21 0069), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 824 111 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de prolongation de 5 ans ;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 4 297 584,82 $, taxes incluses, pour les services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd (CG21 0069) ;
3. d'autoriser une dépense de 859 516,95 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-26 08:25

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259474001**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 5 ans / Autoriser une dépense additionnelle de 5 157 101,77 $, taxes incluses, pour les services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd, (CG21 0069), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 824 111 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (la "Ville") s'est dotée, en 2011, d'un système d'administration de régimes de retraite à la suite d'un appel d'offres public (CE11 0326). Le Bureau des régimes de retraite de Montréal (le "BRRM") utilise le progiciel Ariel de la firme Telus Health (CANADA) Ltd (anciennement Morneau Shepell Ltd) et ce, pour administrer les régimes de retraite de la Ville. À la suite de l'implantation du système Ariel en 2012, la Ville a investi dans la mise à jour du progiciel afin de refléter les changements législatifs ainsi que les modifications aux dispositions des différents régimes de retraite de Montréal découlant des ententes intervenues entre la Ville et les différents syndicats et associations. La Ville a renouvelé la convention de services d'entretien, de support et de maintenance du système Ariel en 2016 (CG16 0193) pour une durée de 5 ans, et cela conformément à l'article 18 de la convention signée en 2011. En 2021, la Ville a décidé d'offrir un contrat de gré à gré (CG21 0069) pour une durée de 5 ans avec la possibilité de renouveler le contrat pour un autre période de 5 ans en vertu de l'article 4.

Actuellement, le progiciel Ariel de la firme d'actuaires Telus Health (CANADA) Ltd supporte l'administration des régimes de retraite pour environ 44 000 participants. Ce progiciel génère notamment les calculs de prestations, de relevés d'événements ainsi que l'information nécessaire à la comptabilité des régimes de retraite. Celui-ci est utilisé quotidiennement par environ 50 membres du personnel du BRRM.

Subséquemment au changement de nom de la firme (anciennement Morneau Shepell Ltd, puis Lifeworks Ltd et maintenant Telus Health [CANADA] Ltd), survenu le 31 mai 2023, il est expressément convenu que la convention initiale demeure régie par les mêmes termes et conditions convenus. Seule la modification de la raison sociale doit être prise en considération. En conséquence, toute référence à Telus Health (CANADA) Ltd dans le présent sommaire et dans la convention renouvelée doit être interprétée comme remplaçant la dénomination Morneau Shepell Ltd, sans incidence sur les obligations contractuelles

existantes. Cette modification est administrative et vise à refléter le changement de raison sociale du fournisseur. Toutes les autres conditions de la convention initiale et des addendas demeurent inchangées.

Le présent dossier vise à exercer l'option de prolongation avec Telus Health (CANADA) Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de 5 années, du 16 mars 2026 au 15 mars 2031, pour une somme maximale de : 4 297 584,82 $, taxes incluses et à autoriser une enveloppe de contingences de 859 516,95 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0069 – 26 février 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de cinq ans, avec l'option de prolongation pour cinq années additionnelles - Dépense totale de 4 667 009,23 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

CG19 0126 - 28 mars 2019 - Approuver un projet d'avenant, et autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 $, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell Ltd (CG16 0408) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 $ à 3 201 079,91 $, taxes incluses.

CG16 0408 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le progiciel Ariel à la loi RRSM et appliquer des modifications au progiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500$ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement.

CG16 0193 - 24 mars 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 $, taxes incluses, pour le renouvellement, pour une période de 5 ans, de la convention de services professionnels intervenue avec Morneau Shepell Ltd (CE11 0326), pour un système d'administration des régimes de retraite, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 852 279 $ à 13 758 207 $, taxes incluses.

CE12 2033 - 20 décembre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 $, taxes incluses, pour des modifications à apporter au système des caisses retraites (Ariel), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 $ à 9 852 279 $, taxes incluses.

CE11 0326 - 16 mars 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Ltd pour le paramétrage d'un progiciel et la fourniture de ce progiciel pour une durée de cinq ans, pour une somme maximale de 8 659 959 $, taxes incluses - Appel d'offres public (#10 11362) avec un seul soumissionnaire.

DESCRIPTION

Ce contrat à prix forfaitaire couvre les services d'hébergement, de support et de maintenance du progiciel Ariel pour la période du 16 mars 2026 au 15 mars 2031.

Les services d'hébergement, de support et de maintenance du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel incluent notamment :

- L'obtention des mises à jour certifiées respectant les lois encadrant les régimes de retraite municipaux en vigueur (Loi RCR, Loi de l'impôt, Loi RRSM, etc.);
- Le soutien technique sur les produits visés par le contrat de maintenance;
- L'accès à des ressources techniques et spécialisées;
- L'hébergement de l'application et des données;
- Les fonctionnalités de l'environnement Ariel;
- La possibilité de faire des demandes de changement par exemple des changements aux paramètres existants ou aux divers formulaires afin de se conformer aux lois et différents règlements.

Est également inclus dans le prix forfaitaire indiqué au contrat la fourniture, sur demande de la Ville, et jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de 700 heures par année, pouvant être reportés d'une année à l'autre, des services nécessaires à la gestion quotidienne des opérations afin d'apporter les ajustements requis aux paramètres et fonctionnalités déjà existantes du progiciel, afin de tenir compte, notamment :

- Des ajustements découlant des négociations des diverses conventions collectives;
- Des ajustements liés aux modifications législatives en matière d'administration des régimes de retraite et qui visent les fonctionnalités déjà existantes du progiciel;
- Des ajustements nécessaires pour assurer la communication entre le progiciel Ariel et les autres systèmes informatiques utilisés par la Ville en matière, notamment, de ressources humaines et de la paie (ex : SIMON+), requises aux fins du progiciel Ariel;
- Des ajustements aux formules de calcul et aux formulaires/relevés existants;
- Des importations de données, script et ajustements;
- Des ajustements aux tables existantes;
- De la mise à jour de paramètres au besoin (requis mensuels, annuels, triennaux, etc.).

Les services ci-dessus (les "Services sur demande") servent à maintenir l'utilité et la fonction première du progiciel Ariel.

Si la Ville requiert des Services sur demande au-delà du nombre maximal prévu pour une année donnée, y compris les heures reportées des années précédentes, le contrat stipule que le taux horaire payable par la Ville pour ces services sera de 280 $ de l'heure (taux horaire 2026), excluant les taxes applicables et indexé annuellement au taux de 2 % (arrondi au 5 $ le plus près). Le cas échéant, ces Services sur demande seront imputés au budget de contingences.

JUSTIFICATION

Cette prolongation permettra de :

- Modifier, périodiquement et automatiquement, le progiciel en conformité avec les amendements pertinents des lois et règlements fédéraux et provinciaux, et ce, en respectant les échéanciers fixés par la législation;
- Bénéficier d'un support spécialisé de la firme Telus Health (CANADA) Ltd;
- Maintenir un programme quotidien de copies de sécurité des données du client qui doivent être conservées de façon sécuritaire;
- Offrir un support sur demande du progiciel pour la fourniture des services

nécessaires à la gestion quotidienne des opérations afin d'apporter les ajustements requis aux paramètres et fonctionnalités déjà existantes du progiciel, jusqu'à concurrence d'un maximum de 700 heures par année, pouvant être reportées d'une année à l'autre.

Le contrat actuel se terminant le 16 mars 2026, il est donc essentiel pour la Ville d'exercer l'option de prolongation prévu au contrat pour le support et l'entretien du progiciel Ariel pour les cinq (5) prochaines années afin de maintenir l'efficacité et la performance du système. Il est également important de s'assurer du support technique offert par le manufacturier et d'avoir accès aux nouvelles versions du progiciel afin de se conformer aux exigences légales.

Un budget de contingences de 859 516,95 $, taxes incluses, est requis exclusivement pour la fourniture des Services sur demande excédant le nombre d'heures annuel maximal prévu à la convention, le cas échéant.

La firme Telus Health (CANADA) Ltd est la propriétaire et la détentrice exclusive des codes sources du progiciel Ariel nécessaires à la fourniture des services visés par le contrat à l'entretien, le support et la mise à jour de ses produits.

Ce contrat peut donc être renouvelé avec la firme Telus Health (CANADA) Ltd en vertu de l'article 573.3 (6) de la Loi sur les cités et villes.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Telus Health (CANADA) Ltd a obtenu son accréditation le 16 octobre 2018, et cette dernière demeure valide.

Après vérification, Telus Health (CANADA) Ltd n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 4 297 584,82 $, taxes incluses (3 924 267,77 $ net de taxes), qui peut faire l'objet d'un ajout pour les contingences de 859 516,95 $, taxes incluses (784 853,54 $ net de taxes), sera assumée à même le budget de fonctionnement du Bureau des régimes de retraite au Service des finances et de l'évaluation foncière, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Par conséquent, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville :

	16 mars 2026 au 15 mars 2027	**16 mars 2027 au 15 mars 2028**	**16 mars 2028 au 15 mars 2029**	**16 mars 2029 au 15 mars 2030**	**16 mars 2030 au 15 mars 2031**	**Total**
Contrat de support et entretien du progiciel Ariel	825 955,51 $	842 474,59 $	859 324,03 $	876 510, 46 $	893 320,23 $	4 297 584,82 $
Contingence annuelles (optionnelles)	171 903,39 $	171 903,39 $	171 903,39 $	171 903,39 $	171 903,39 $	859 516,95 $
Total des charges annuelles	997 858,90 $	1 014 377,98 $	1 031 227,42 $	1 048 413,85 $	1 065 223,62 $	5 157 101,77 $

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget

d'agglomération.

L'augmentation prévue au contrat pour les années 2027 à 2031 sera de 2 % annuellement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il ne se rapporte pas :

- aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030;
- à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- à la diminution des vulnérabilités climatiques;
- à l'inclusion;
- à l'équité
- et à l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les comités de retraite (commissions) ont délégué à la Ville l'administration de leurs régimes de retraite. Plusieurs services requis dans ce cadre nécessitent de se doter d'un système d'administration de régime de retraite, que la Ville ne possède pas à l'interne et qu'elle doit obtenir auprès d'une firme externe. Un refus ou un report du présent dossier placerait la Ville dans une situation où elle ne serait pas en mesure de fournir les services requis en vertu de ses obligations et responsabilités à titre de délégataire. Cela pourrait compromettre toutes les opérations découlant de l'administration des régimes de retraite. Advenant que la Ville cesse d'offrir les services qui lui ont été délégués, les commissions de régime de retraite pourraient engager elles-mêmes les dépenses nécessaires à cette fin et, par la suite, en réclamer le remboursement à la Ville, conformément aux dispositions prévues dans les règlements municipaux encadrant les régimes de retraite.
Le maintien du contrat permet d'assurer la pérennité des opérations, en :

Offrant le service aux quelque 44 000 participants actuels;
Respectant la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Loi RCR);
Respectant la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM);
Respectant la *Loi de l'impôt sur le revenu* ;
S'acquittant du mandat qui lui a été confié par les comités de retraite visés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Li YU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Naim MANOUCHI, Service des technologies de l'information

Lecture :

Naim MANOUCHI, 13 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amina TAOUIL
secretaire de direction

Tél : 438-865-5218
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Stéphane S GRENIER
Chef de division - gestion des prestations et systèmes BRRM

Tél : 438-351-1207
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier ROBERGE
directeur(-trice)-bureau de la retraite

Tél : 514-726-2414
Approuvé le : 2026-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l’évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259474001*

Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière, Bureau des régimes de retraite*

Projet : Exercer l'option de *prolongation du contrat d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel avec Telus Health (CANADA) Ltd (anciennement Morneau Shepell Ltd) pour une période de cinq années additionnelles, du 16 mars 2026 au 15 mars 2031 - Dépense totale de 5 157 101,77 $, taxes incluses (contrat : 4 297 584,82 $, taxes incluses + contingences : 859 516,95 $, taxes incluses) (CG21 0069).*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*		✓	

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il ne se rapporte pas :

- *aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030;*
- *à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;*
- *à la diminution des vulnérabilités climatiques;*
- *à l'inclusion;*
- *à l'équité; et*
- *à l'accessibilité universelle.*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Non applicable

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			✓
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			✓
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			✓

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			✓
b. **Équité**			✓

● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			✓
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			✓

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Ontario

Ministry of Public and Business Service Delivery
Ministère des Services au public et aux entreprises

Certificate of Amendment

Business Corporations Act

Certificat de modification

Loi sur les sociétés par actions

TELUS HEALTH (CANADA) LTD.

Corporation Name / Dénomination sociale

1000398856

Ontario Corporation Number / Numéro de société de l'Ontario

This is to certify that these articles are effective on

La présente vise à attester que ces statuts entreront en vigueur le

May 31, 2023 / 31 mai 2023

V. Quintanilla W.

Director / Directeur
Business Corporations Act / Loi sur les sociétés par actions

The Certificate of Amendment is not complete without the Articles of Amendment

Certified a true copy of the record of the Ministry of Public and Business Service Delivery.

V. Quintanilla W.

Director/Registrar

Ce certificat de modification n'est pas complet s'il ne contient pas les statuts de modification

Copie certifiée conforme du dossier du ministère des Services au public et aux entreprises.

V. Quintanilla W.

Directeur ou registrateur

Ontario

Ministry of Public and
Business Service Delivery

Articles of Amendment

Business Corporations Act

Corporation Name (Date of Incorporation/Amalgamation)
LIFEWORKS (CANADA) LTD. (January 01, 2023)

1. The name of the corporation is changed to:
TELUS HEALTH (CANADA) LTD.

2. The number of directors or the minimum/maximum number of directors are amended as follows:
Not amended

3. The articles are amended as follows:

A. Restrictions, if any, on business the corporation may carry on or on powers the corporation may exercise. If none, enter "None":
Not amended

B. The classes and any maximum number of shares that the corporation is authorized to issue:
Not amended

C. Rights, privileges, restrictions and conditions (if any) attaching to each class of shares and directors' authority with respect to any class of shares which may be issued in series. If there is only one class of shares, enter "Not Applicable":
Not amended

The endorsed Articles of Amendment are not complete without the Certificate of Amendment.
Certified a true copy of the record of the Ministry of Public and Business Service Delivery.
V. Quintanilla W.
Director/Registrar, Ministry of Public and Business Service Delivery

D. The issue, transfer or ownership of shares is/is not restricted and the restrictions (if any) are as follows. If none, enter "None":
Not amended

E. Other provisions:
Not amended

4. The amendment has been duly authorized as required by sections 168 and 170 (as applicable) of the Business Corporations Act.

5. The resolution authorizing the amendment was approved by the shareholders/directors (as applicable) of the corporation on:
May 12, 2023

The articles have been properly executed by the required person(s).

The endorsed Articles of Amendment are not complete without the Certificate of Amendment.
Certified a true copy of the record of the Ministry of Public and Business Service Delivery.
V. Quintanilla W.
Director/Registrar, Ministry of Public and Business Service Delivery

Supporting Information - Nuans Report Information

Nuans Report Reference #	121892891
Nuans Report Date	May 04, 2023

The endorsed Articles of Amendment are not complete without the Certificate of Amendment.
Certified a true copy of the record of the Ministry of Public and Business Service Delivery.

V. Quintanilla W.

Director/Registrar, Ministry of Public and Business Service Delivery

Solutions retraite et avantages sociaux FAQ externe - Client/Français

- **Pourquoi changez-vous votre nom ?**
- **Le nom LifeWorks sera-t-il complètement éliminé ?**
- **J'utilise des solutions offertes par LifeWorks, mais pas ses services de santé. Comment ces solutions s'intègrent-elles à la marque globale de TELUS Santé ? Vont-elles continuer d'exister ?**
- **Les contacts dans votre entreprise changeront-ils ?**
- **Puis-je informer nos employés ou nos membres de ce changement ?**
- **Dois-je faire quelque chose ?**
- **Mon contrat sera-t-il modifié ?**
- **Quelles sont les prochaines étapes et les échéances, et comment nous seront-elles communiquées, à nous et à nos employés ?**
- **Qu'adviendra-t-il de mon portail, de mon site Web, de mes documents, de mon sous-domaine, de ma plateforme, etc. ?**
- **Comment protégez-vous les renseignements de notre organisation et la vie privée de nos employés ?**
- **Puis-je ajouter le logo de notre organisation au matériel utilisé pour promouvoir l'utilisation de vos services ? Et puis-je utiliser votre logo ?**
- **Y aura-t-il des changements aux factures, etc., ou des directives à suivre sur le changement de nom légal à des fins financières (p. ex., pour la facturation) ?**

Pourquoi changez-vous votre nom ?

Notre nom et notre marque changent pour tenir compte de l'intégration de LifeWorks (Solutions Mieux-être LifeWorks au Québec) dans la grande famille de TELUS Santé en 2022. Cela signifie que notre organisation sera dorénavant connue sous le nom de TELUS Santé.

Cette décision d'adopter une seule dénomination sociale et une marque intégrée est importante pour de nombreuses raisons : nous serons réunis sous une marque forte, dissiperons la confusion chez nos clients et établirons un lien évident avec la marque et l'écosystème de TELUS, notamment TELUS International et TELUS Agriculture & biens de consommation – deux entités fortement présentes à l'échelle mondiale.

Nous sommes heureux de faire partie d'une société renforcée qui reflète notre mission et notre stratégie : être l'entreprise de mieux-être la plus digne de confiance au monde. Pour atteindre cet objectif, nous bâtissons les communautés et les milieux de travail les plus en santé de la

planète. Nous tirons parti d'un ensemble de capacités novatrices qui transforment le mode de prestation des solutions en santé et mieux-être et l'expérience client connexe.

Notre position unique de premier fournisseur mondial de solutions en santé et mieux-être globaux, qui sont regroupées sous une même marque et incluent les aspects physique, mental et financier, nous permet de mieux vous soutenir et de résoudre certains des problèmes les plus criants que rencontrent les citoyens, les patients, les professionnels de la santé, les employeurs et les employés partout dans le monde. Les programmes de retraite durable font partie intégrante de cela.

Unis sous TELUS Santé, nous nous engageons à mettre à profit notre technologie de pointe, nos produits, notre expertise en administration de régimes et service-conseil en matière de retraite, ainsi que notre équipe passionnée afin de révolutionner l'accès aux services de santé financière et offrir des expériences exceptionnelles à nos clients et tous les individus que nous soutenons à l'échelle mondiale.

Le nom LifeWorks sera-t-il complètement éliminé ?

Dorénavant, LifeWorks (Solutions Mieux-être LifeWorks au Québec) sera connue sous le nom de TELUS Santé. Nous utiliserons donc à l'avenir un nouveau logo, de nouvelles couleurs et une nouvelle identité harmonisée avec la marque TELUS Santé. Vos équipes et vous commencerez à voir ce changement dans nos sites Web, lors d'événements, dans nos communications et lorsque vous utiliserez nos services. Ces changements se feront de manière graduelle et, pour un certain temps, il se peut que les marques Solutions Mieux-être LifeWorks et TELUS Santé coexistent dans certaines communications.

Pour orienter nos décisions, nous avons effectué une étude de marché qui a permis de tester les marques TELUS Santé et TELUS LifeWorks par rapport à d'autres options, et les résultats de cette étude ont confirmé la pertinence d'adopter la marque et la dénomination à caractère descriptif TELUS Santé.

J'utilise des solutions offertes par LifeWorks, mais pas ses services de santé. Comment ces solutions s'intègrent-elles à la marque globale de TELUS Santé ? Vont-elles continuer d'exister ?

Nous sommes pleinement engagés dans notre secteur d'activité des Solutions retraite et avantages sociaux, car il s'agit de solutions essentielles que nous fournissons aux entreprises en Amérique du Nord.

Nous avons adopté une approche globale de la santé et du mieux-être. Nous reconnaissons trois aspects du mieux-être : physique, mental et financier. Tout comme pour le mieux-être physique et mental, nous croyons que la santé financière est un des aspects clés de la santé globale, les services-conseils en régimes de retraite et les services d'administration étant un pilier important de notre stratégie globale de mieux-être.

Nous nous engageons à maintenir et à développer le plein support et les partenariats que nous offrons aux promoteurs et aux fiduciaires qui contribuent de manière remarquable au mieux-être de la société en finançant et dirigeant des programmes de retraite et d'avantages sociaux.

Les services offerts par TELUS Santé dans le marché des régimes de retraite sont un élément essentiel recherché par les employeurs lorsqu'ils veulent attirer, soutenir et retenir les meilleurs talents. Le soutien que nous offrons afin de fournir des résultats promis et décents entourant la retraite des employés est également important pour les employeurs, solidifiant leur réputation, leur marque, leur gestion de risque et leur intégrité.

Une bonne santé financière est indispensable à une bonne santé mentale, et ainsi à une bonne santé globale. En combinant la gamme de services des Solutions retraite et avantages sociaux (y compris les solutions de retraite et financières, ainsi que d'administration des régimes de retraite et d'assurance collective) aux technologies numériques de la santé, nous créerons une plateforme mondiale de premier plan couvrant tous les aspects de la santé et du mieux-être. Ainsi, les employeurs pourront offrir un meilleur soutien à leurs employés passés, présents et futurs pour tous les aspects du mieux-être, grâce à des plans et des programmes durables.

Les contacts dans votre entreprise changeront-ils ?

Vos contacts au sein de l'entreprise ne changeront pas. C'est comme à l'habitude. Vous continuerez de faire affaire directement avec vos contacts établis.

Puis-je informer nos employés, nos membres et les participants à nos régimes de ce changement ?

Oui, absolument. Nous sommes officiellement TELUS Santé ! Ce changement de marque se reflétera graduellement dans nos services, mais vos employés pourront voir dès maintenant le nom de TELUS Santé dans nos communications, nos sites Web et nos portails.

Pour certains des clients des Solutions retraite et avantages sociaux, la marque utilisée est la vôtre et non celle de Solutions Mieux-être LifeWorks. Ainsi, notre nom n'est pas visible pour vos employés ou vos retraités.

Si vous souhaitez avoir une courte communication annonçant ce changement, que vous pourrez transmettre tel quel ou modifier et intégrer à vos communications, veuillez communiquer avec votre personne-ressource au sein de notre organisation.

Dois-je faire quelque chose ?

Vous n'avez rien à faire pour l'instant. Nous continuerons à vous offrir ainsi qu'à vos employés le même soutien de qualité. Les accès Web, les numéros de téléphone, les adresses courriel et les plateformes ne changeront pas immédiatement, et nous vous aviserons longtemps à l'avance de toute mise à jour.

Entre-temps, nous vous invitons à partager la bonne nouvelle avec vos collègues et les personnes utilisant nos services (voir la question « Puis-je informer nos employés, nos membres et les participants à nos régimes de ce changement ? ») afin qu'ils connaissent le nouveau nom et comprennent qu'au cours des prochains mois, de plus en plus de nos portails, communications, produits et documents promotionnels comporteront le nom et le logo de TELUS Santé.

Mon contrat sera-t-il modifié ?

À l'heure actuelle, puisque nos entités juridiques portent toujours le nom de LifeWorks (Solutions Mieux-être LifeWorks au Québec), notre nouvelle image de marque n'a aucune incidence sur les contrats existants. Au moment opportun, nous remplacerons le nom légal de LifeWorks (Solutions Mieux-être LifeWorks au Québec) par une itération du nom de TELUS Santé. À ce moment-là, tout nouveau contrat, toute modification ou tout renouvellement seront au nom de l'entité juridique de TELUS Santé. Aucune des activités de repositionnement de la marque en cours (y compris les changements éventuels apportés aux noms des entités juridiques) n'aura d'incidence sur les conditions des contrats en vigueur, y compris tout avenant ou renouvellement de contrat. Il ne sera pas nécessaire de modifier votre contrat uniquement dû au changement de nom légal.

Quelles sont les prochaines étapes et les échéances, et comment nous seront-elles communiquées, à nous et aux personnes utilisant vos services ?

Nous n'en sommes qu'aux premières étapes de la refonte de l'image de marque. En ce moment, nous travaillons à officialiser les plans de mise en œuvre détaillés qui confirmeront les échéanciers, les priorités et l'ordre dans lequel nous redéfinirons les représentations physiques

et numériques de la marque dans l'ensemble de nos produits, interactions et canaux, qu'il s'agisse d'une plateforme client, d'une application, d'un portail, d'un nom de produit, d'outils, d'adresses courriel, de formulaires ou d'adresses URL.

Le tout sera fait de manière graduelle, commençant par des changements de nom s'appliquant aux activités d'administration des comptes, suivis des changements apportés aux noms de produits. Notre objectif est de compléter les activités liées au changement de marque, y compris les modifications touchant notre nom légal, les enseignes des bureaux, la prestation de services et plus encore, en 2023.

Sachant qu'elles pourraient avoir des répercussions sur vous, vos employés ou vos membres, nous vous aviserons bien à l'avance de toute étape importante.

Qu'adviendra-t-il de mon portail, de mon site Web, de mes documents, de mon sous-domaine, de ma plateforme, etc. ?

Nous avons pour principe de convertir tout actif portant la marque d'une manière sensée, logique et qui occasionnera le moins de dérangement possible à nos clients organisationnels et aux utilisateurs de nos services. Comme nous savons que certains clients auront besoin de soutien pour convertir leur actif et leur portail, nous avons mobilisé une équipe qui examinera avec vous la meilleure façon d'apporter les changements à vos services. Pour certains des clients des Solutions retraite et avantages sociaux, la marque utilisée est la vôtre et non celle de Solutions Mieux-être LifeWorks. Ainsi, notre nom n'est pas aussi visible pour vos employés, vos membres ou vos retraités.

Vos plateformes et vos services garderont leur nom original pour l'instant. Dans les documents arborant le logo de TELUS Santé, nous nous assurerons d'indiquer clairement les noms des produits et des plateformes auxquels vos employés sont habitués, afin que vos employés continuent d'y accéder facilement.

Si vous utilisez une plateforme ou un actif qui devra être mis à jour, nous communiquerons avec vous bien à l'avance pour vous informer de tout changement et de tout échéancier, et nous vous aiderons à faire la transition.

Comment protégez-vous les renseignements de notre organisation et la vie privée de nos employés ?

Nous savons que vos employés et vous attachez une grande importance à la protection de la vie privée ; conserver votre confiance à cet égard est notre priorité. Grâce à notre programme

robuste de gestion de protection de la vie privée dirigé par un Bureau des données et des relations de confiance, nous sommes tenus responsables de protéger les informations personnelles, en mettant à profit les meilleures pratiques en matière de gestion des données et en adoptant les 7 principes fondamentaux de la protection intégrée de la vie privée.

Afin d'en savoir plus sur notre engagement en matière de protection de la vie privée, cliquez ici.

Puis-je ajouter le logo de notre organisation au matériel utilisé pour promouvoir l'utilisation de vos services ? Et puis-je afficher votre logo dans notre site intranet et nos communications ?

L'utilisation de la marque TELUS Santé et de son logo est guidée par des lignes directrices précises, et est autorisée au cas par cas. Communiquez avec votre personne-ressource au sein de notre organisation afin de leur faire part de votre intention entourant l'utilisation des logos ; ils entreront en contact avec l'équipe de notre marque afin de répondre à votre demande.

Y aura-t-il des changements aux factures, etc., ou des directives à suivre sur le changement de nom légal à des fins financières (p. ex., pour la facturation) ?

Nous avons entamé la démarche nécessaire pour modifier notre nom légal de LifeWorks (Solutions Mieux-être LifeWorks au Québec) à TELUS Santé. Nous nous attendons à ce que le processus soit complété en avril ou en mai 2023, mais pourrait prendre plus de temps à certaines entités juridiques à reconnaître notre nouveau nom (IRS, etc.). Lorsque ce sera chose faite, nous communiquerons avec vous au sujet des prochaines étapes ou des échéanciers liés aux changements à apporter aux processus comptables.

Rien ne changera quant aux paiements des clients ou des fournisseurs d'ici le changement officiel de notre nom légal.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous avez besoin de soutien, n'hésitez pas à communiquer avec votre contact au sein de notre équipe.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259474001

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 5 ans / Autoriser une dépense additionnelle de 5 157 101,77 $, taxes incluses, pour les services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd, (CG21 0069), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 824 111 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1259474001 Telus Health (CANADA) Ltd.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Li YU
Préposée au budget
Tél : 514 872 0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-20

Frederique BLANDIN FEVRE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514 872 0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

GDD 1259474001

Exercer l'option de prolongation du contrat d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de r une période de cinq années additionnelles, du 16 mars 2026 au 15 mars 2031 - Dépense totale de 5 157 101,7 taxes incluses) (CG21 0069).

Informations financières

Cette dépense sera assumée à même le budget de fonctionnement du Bureau des régimes de retraite, comm

Telus Health (CANADA) Ltd	16 mars 2026 au 15 mars 2027	16 mars 2027 au 15 mars 2028	16 mars 2028 au 15 mars 2029
Contrat de base (taxes incluses)	825,955.51 $	842,474.59 $	859,324.03 $
Contingences (taxes incluses)	171,903.39 $	171,903.39 $	171,903.39 $
Contrat de base et contingences (taxes incluses)	997,858.90 $	1,014,377.98 $	1,031,227.42 $
Contrat de base (montant net)	754,207.47 $	769,291.59 $	784,677.38 $
Contingences (montant net)	156,970.71 $	156,970.71 $	156,970.71 $
Contrat de base et contingences (montant net)	911,178.18 $	926,262.30 $	941,648.09 $

Imputation dépenses

Le contrat de base (total de 4 297 584,82$ taxes incluses ou 3 924 267,77$ net de taxes) sera imputé dans le c

2101.0010000.102053.01301.54510.000000.0000.000000.050497.00000.00000

AF/Dépenses communes/Bureau des régimes de retraite/Secrétariat des commissions/Adm., finances et ap Ariel

Les contingences (total de 859 516,95$ taxes incluses ou 171 903,39$ taxes incluses par année ou 156 970,71

2101.0010000.102053.01301.54510.000000.0000.000000.000000.00000.00000

AF/Dépenses communes/Bureau des régimes de retraite/Secrétariat des commissions/Adm., finances et ap

Les crédits annuels pour cette dépense ont été prévus à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite

etraite Ariel avec Telus Health (CANADA) Ltd (anciennement Morneau Shepell Ltd) pour
'7 $, taxes incluses (contrat : 4 297 584,82 $, taxes incluses + contingences : 859 516,95 $,

e suit:

16 mars 2029 au 15 mars 2030	16 mars 2030 au 15 mars 2031	TOTAL
876,510.46 $	893,320.23 $	**4,297,584.82 $**
171,903.39 $	171,903.39 $	**859,516.95 $**
1,048,413.85 $	1,065,223.62 $	**5,157,101.77 $**
800,370.88 $	815,720.44 $	**3,924,267.77 $**
156,970.71 $	156,970.71 $	**784,853.54 $**
957,341.59 $	972,691.15 $	**4,709,121.31 $**

2026	2027	2028
16 mars au 31 dec.	1 janv. au 31 dec.	1 janv. au 31 dec.
658,501.52 $	839,125.52 $	855,907.98 $
137,051.74 $	171,903.39 $	171,903.39 $
795,553.26 $	1,011,028.91 $	1,027,811.37 $
601,299.66 $	766,233.44 $	781,558.07 $
125,146.51 $	156,970.71 $	156,970.71 $
726,446.17 $	923,204.15 $	938,528.78 $

:ompte:

›provisionnement/Serv.tech. - Adm. et informatique/Général/Entretien

$ net de taxes par année) seront imputées dans le compte:

›provisionnement/Serv.tech. - Adm. et informatique/Général/Général

pour l'année 2026.

2029	2030	2031	TOTAL
1 janv. au 31 dec.	1 janv. au 31 dec.	1 janv. au 31 dec.	
873,026.09 $	889,912.22 $	181,111.50 $	**4,297,584.82 $**
171,903.39 $	171,903.39 $	34,851.65 $	**859,516.95 $**
1,044,929.48 $	1,061,815.61 $	215,963.14 $	**5,157,101.77 $**
797,189.18 $	812,608.47 $	165,378.94 $	**3,924,267.77 $**
156,970.71 $	156,970.71 $	31,824.20 $	**784,853.54 $**
954,159.89 $	969,579.18 $	197,203.14 $	**4,709,121.31 $**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1250352001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de 3 ans – Dépense totale de 1 730 971,08 $

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de 3 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 602 751 $, taxes non applicables, conformément à son offre de service en date du 31 octobre 2025;
2. d'autoriser une dépense de 80 137,55 $, taxes non applicables, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 48 082,53 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidence;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Nature-Action Québec inc.;
5. d'approuver un projet de convention à cette fin;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-21 10:31

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250352001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de 3 ans – Dépense totale de 1 730 971,08 $

CONTENU

CONTEXTE

Les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) menacent l'intégrité écologique des grands parcs, y compromettant la biodiversité et les services écologiques. Pour préserver ces actifs naturels et réduire les coûts futurs liés à la dégradation des milieux naturels, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) réalise des interventions manuelles ciblées. Ces interventions manuelles limitent les impacts sur les espèces d'intérêt pour la conservation et favorisent les processus naturels de restauration, particulièrement en milieux forestiers.
Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de service de lutte contre les EVEE dans l'ensemble des grands parcs.
Une demande de prix a été transmise à Nature-Action Québec Inc., conformément à l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, paragraphe 2.1, qui autorise de conclure un contrat avec un organisme à but non lucratif pour la fourniture des services visés. Cette demande a été soumise à l'organisme en raison de son expertise reconnue en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de sa mission qui consiste à guider les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales, ainsi que de sa capacité à mobiliser les ressources nécessaires pour exécuter l'essentiel du contrat.

La durée de cette demande a été de 30 jours ouvrables, soit du 1er octobre au 31 octobre 2025. La soumission demeure valide pour les 120 jours civils suivant la date de dépôt, soit jusqu'au 28 février 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0414 – 24 août 2023 : Accorder un contrat à Nature-Action Québec inc. pour des services techniques de travaux manuels de lutte aux nerpruns en milieu forestier et entretiens au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies pour une période de 40 mois, soit de septembre 2023 à décembre 2026 inclusivement - Dépense totale de 230 715,60 $, taxes non applicables (contrat : 192 263 $ + contingences : 19 226,30 $ + variation de quantités : 19 226,30 $) - Contrat conclu de gré à gré avec un organisme à but non lucratif (OBNL)

CG21 0542 - 30 septembre 2021 : Accorder un contrat à 9070-1863 Québec inc. (Les Conseillers Forestiers de l'Outaouais) pour des services techniques de travaux mécanisés de lutte aux nerpruns en friche et en milieu forestier, reboisement et entretien au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies pour une période de 36 mois, soit d'octobre 2021 à septembre 2024 inclusivement - Dépense totale de 419 684,25 $, taxes, variations de quantité et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18888 (1 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la réalisation d'interventions de lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) dans les grands parcs pour une période de trois ans, soit du 1er mars 2026 au 31 décembre 2028.

Ces services comprennent :
• Travaux d'intervention manuelle, incluant la coupe manuelle, l'arrachage, l'encapsulation et le pliage d'EVEE.
• Travaux d'intervention spécialisés, incluant la coupe motorisée d'espèces arbustives ou arborescentes.
• Supervision et coordination des interventions.
• Utilisation d'outils géomatiques pour assurer le suivi et l'entretien des superficies traitées.
• Gestion des matières résiduelles, incluant le transport, la manutention et la fourniture de conteneurs à déchets.

Les interventions seront réalisées sous la supervision des biologistes du SGPMRS. Chaque mandat sera ainsi réalisé selon des objectifs, des méthodes et des échéanciers précis déterminés par les biologistes du SGPMRS.

Un budget de contingences de 5 % (80137,55 $, taxes non applicables) a été prévu. Un budget pour les dépenses incidentes de 3 % (48 082,53 $ taxes incluses) a également été prévu.

JUSTIFICATION

Nature-Action Québec (NAQ) possède l'expertise nécessaire pour répondre aux exigences de ce mandat, grâce à plus de 35 ans d'expérience en restauration écologique et une équipe multidisciplinaire.
Reconnu pour sa rigueur et la qualité de ses résultats, NAQ réalise annuellement plus de 350 projets environnementaux pour des municipalités et divers paliers gouvernementaux. Son approche sur mesure et durable en fait un partenaire stratégique pour des interventions efficaces, respectueuses et bénéfiques pour la biodiversité et la collectivité.

Ce contrat est octroyé de gré à gré, conformément à l'article 573.3, premier alinéa, paragraphe 2.1, de la Loi sur les cités et villes, qui prévoit une exception pour la conclusion d'un contrat avec un organisme à but non lucratif.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES NON APPLICABLES)	**AUTRES (Contingences + incidences)**	**TOTAL**
Adjudicataire	1 602 751,00 $	128 220,08 $	1 730 971,08 $

Dernière estimation réalisée	1 591 952,83 $	127 356,23 $	1 719 309,06 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($)			10 798,17$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)			0,67%

Le prix déposé est supérieur de 0,67% à la dernière estimation réalisée à l'interne en octobre 2025.

Conformément à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'adjudicataire détient une autorisation à contracter délivrée le 14 février 2023 par l'Autorité des marchés publics (AMP).
En date du 26 novembre 2025, l'adjudicataire n'était pas :

- inscrit sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant;
- inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce projet de 1 730 971,08 $, taxes incluses (1 726 794,31 $, net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-016 Plan de gestion de la forêt urbaine CG21 0518. Ce coût sera réparti de la façon suivante :

- Contrat : 1 602 751,00 $, taxes non applicables.
- Budget de contingences : 80137,55 $, taxes non applicables.
- Budget des incidences : 48 082,53 $, taxes incluses (43 905,76 $, net de ristourne).

À l'exception des incidences, ces montants sont exempts de taxes, puisque l'organisme détient le statut d'organisme de charité.
Voici la répartition des coûts pour chacune des années du projet :

Dépenses	**Budget requis**			
	2026	**2027**	**2028**	**TOTAL**
Contrat (non taxable)	552 689,75 $	608 880,66 $	441 180,59 $	1 602 751,00 $
Contingences (non taxable)	6 710,00 $	40 000,00 $	33 427,55 $	80 137,55 $
Incidences (net de ristourne)	8 781,16 $	17 562,30 $	17 562,30 $	43 905,76 $
Total	**568 180,90 $**	**666 442,96 $**	**492 170,44 $**	**1 726 794,31 $**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q., chapitre E-20.001 puisqu'elle concerne les parcs-nature.

Ce contrat devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à la réduction des vulnérabilités climatiques de la métropole en plus de contribuer à atteindre les objectifs de Montréal 2030 :

- Priorité 2 "Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision";
- Priorité 19 "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins".

Il ne s'applique pas directement aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable empêcherait la réalisation des activités de contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes prévues. Cette inaction entraînerait une dégradation accélérée des milieux naturels, réduisant la valeur des actifs écologiques des grands parcs et compromettant leurs fonctions. Les coûts futurs liés à la restauration augmenteraient considérablement, et l'expérience des citoyens serait affectée par la perte de biodiversité et la détérioration des paysages.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er mars 2026
Fin du contrat : 31 décembre 2028

Livrables annuels :
Rapport annuel : décembre 2026, décembre 2027 et décembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christopher ALVAREZ-DE GARRIE
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 438-308-6115
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-09

Marie LAFONTAINE
chef(fe) de division - gestion des milieux naturels et biodiversite

Tél : 514-913-3728
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
directeur(-trice)-gestion des parcs et biodiversite
Tél : 438-995-6030
Approuvé le : 2026-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1250352001
Unité administrative responsable : ***Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Direction gestion des grands parcs et des milieux naturels, Division Gestion des milieux naturels et biodiversité***
Projet : ***Travaux manuels de lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs***

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 2* : "**Enraciner la nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision" *Priorité 19* : "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une réponse de proximité à leurs besoins". *Priorité 20* : "Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole".			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité 2* : Le contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes permettra de réduire les impacts de ces espèces sur la biodiversité et de restaurer l'intégrité écologique des milieux naturels montréalais.			

Priorité 19 : Les citoyens et citoyennes de l'agglomération de Montréal bénéficieront d'un cadre de vie amélioré grâce à la préservation des milieux naturels et des services écologiques qui y sont associés ainsi que d'une meilleure expérience lors des visites dans les parcs-nature.

Priorité 20 : Le contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes renforce l'attractivité et le rayonnement de Montréal en mettant en valeur ses grands parcs comme destinations écologiques et récréatives de qualité. Ils améliorent l'expérience des visiteurs et contribuent à positionner la métropole comme un leader en aménagement durable.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service des affaires juridiques
Direction des affaires civiles – Division du droit contractuel

FORMULAIRE – QUALIFICATION D'UN CONTRAT AVEC UN ORGANISME[1]

La qualification du contrat à conclure avec un organisme est essentielle et incontournable afin qu'il soit conforme aux lois applicables.

Terme « organisme »

Le terme « organisme » désigne des entités juridiques ayant diverses formes juridiques comme une personne morale à but non lucratif (OBNL), le plus courant, mais aussi une coopérative ou une coopérative de solidarité qui s'est interdite par ses statuts à verser des ristournes à ses membres, une association formée en vertu du Code civil, une fondation, une fiducie ou un organisme public comme une école, une université, etc.

Importance de qualifier l'objet d'un contrat

Il est important d'identifier l'objet du contrat pour déterminer si la Ville peut ou non conclure un contrat avec un organisme, il est requis de vérifier sa forme juridique et se référer à la disposition habilitant la Ville à conclure le contrat selon son objet.

Taxes incluses

Il est à noter que tous les montants de dépenses mentionnés au présent formulaire inclus les taxes applicables.

Encadrement administratif - Dépense égale ou supérieure au seuil applicable pour procéder par appel d'offres public

Si le montant estimé de la dépense du contrat est égal ou supérieur au seuil applicable pour procéder par appel d'offres public, référez-vous à l'encadrement administratif intitulé *Recommandation de procéder par un appel d'offres public ou, le cas échéant, d'ouvrir le marché aux territoires visés par les accords de libéralisation des marchés publics, lorsque l'estimé de la dépense est égal ou supérieur à 85 % des seuils applicables* (C-OG-APP-D-23-001).

Assistance de la direction des affaires civiles

[1] *Ce formulaire est réservé exclusivement à un usage interne de la Ville de Montréal. Son contenu ne constitue ni ne doit être considéré comme un avis juridique permettant ou visant à répondre à une question spécifique d'ordre juridique susceptible d'être soulevée dans le cadre des activités de la Ville pour laquelle un avis serait requis.*

Ce formulaire est exclusivement destiné aux employés de la Ville et ne doit pas être communiqué à d'autres personnes.

En cas de doute lors de votre analyse pour qualifier le contrat, vous pouvez communiquer avec la Direction des affaires civiles.

1. Vérification de la forme juridique de l'organisme

Pour procéder à cette vérification, vous pouvez consulter le *Registre des entreprises du Québec* (ci-après le « **REQ** »). Il est recommandé de demander à l'organisme son acte constitutif, comme ses lettres patentes, car ce document permet de vérifier sa forme juridique, le caractère « *à but non lucratif* » de l'organisme et sa mission.

Les règles autorisant la Ville à conclure un contrat avec un organisme, que ce soit un contrat de services, une contribution financière, un prêt de local ou autre, varient selon sa forme juridique.

Nom de l'organisme	NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
Numéro d'entreprise au REQ	1143202183

Forme juridique de l'organisme	**Oui**
Personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*	X
Personne morale constituée en vertu de la Partie II de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*	
Coopérative de solidarité, coopérative, association constituée en vertu du Code civil, fondation ou fiducie Note : Pour être «à but non lucratif » une coopérative ou une coopérative de solidarité doit s'être interdit par ses statuts de verser des ristournes à ses membres. En cas d'incertitude sur le caractère à but non lucratif de l'organisme, vérifier avec la *Direction des affaires civiles* s'il se qualifie d'« OBNL »	
Organisme public (école, université, centre de services scolaires ou autres)	

Forme juridique de l'organisme	Personne morale sans but lucratif	
À but non lucratif?	**Oui**	**Non**
	X	
Note : Si aucune des cases ci-dessus n'est cochée, vérifier avec la *Direction des affaires civiles* pour déterminer si un contrat peut ou non être conclu avec cette « entité juridique » et les règles applicables.		

2. Objet du contrat

La Ville peut conclure différents types de contrat avec un organisme dont l'objet porte, notamment, sur :

- des services;
- une contribution financière;
- un prêt d'immeuble ou de local;
- l'approvisionnement en biens;
- des assurances.

Avant d'identifier le ou les objets du contrat, il est utile de répondre aux questions suivantes pour définir les besoins de la Ville.

1- Qu'est-ce que la Ville veut faire?	Contrat de services techniques
2- Quels besoins la Ville veut combler?	Service technique de lutte manuelle aux EVEE
3- Est-ce que la Ville veut conserver le contrôle de l'exécution du contrat et imposer ses exigences?	Oui
4- Quelle est la dépense estimée par la Ville pour ce contrat?	1 500 000 à 2 000 000$

Si un contrat comporte plusieurs aspects, afin d'identifier le ou les objets du contrat, il peut être opportun de créer un tableau comportant les éléments suivants :

- la liste de tous les aspects qui seraient prévus au contrat;
- le responsable de l'exécution (entre la Ville et l'organisme) pour chacun des aspects;
- qui détermine les conditions de réalisation pour chacun des aspects;
- est-ce que l'approbation de la Ville est requise pour réaliser chacun des aspects.

Exemple (chaque cas doit être analysé à son mérite)

Aspects du contrat	Responsable de l'exécution	Conditions de réalisation	Approbation de la Ville requise?	Objet
Prêt d'un local à l'OBNL pour réaliser sa mission	OBNL utilise le local pour ses besoins		Approbation du prêt du local par la Ville, mais pas les activités qui s'y déroulent	Contribution en biens
Exploitation d'un kiosque de location d'équipements de plein air de la Ville	OBNL	Ville	Oui, pour déterminer les tarifs de location des équipements (par règlement), les heures d'ouverture et conditions de location. Ville achète les équipements.	Services
Organiser un camp de jour de découverte de la nature initié par l'OBNL	OBNL	OBNL	Non, l'OBNL fixe lui-même les activités, la programmation et les tarifs.	Contribution financière
Faire de la sensibilisation dans les écoles sur la préservation de la nature, nouveau projet de l'OBNL	OBNL	OBNL	Non, fixe lui-même les activités, la programmation et les tarifs.	Contribution financière

Il est possible qu'à l'issue de cet exercice, plusieurs objets soient identifiés. Dans ce cas, des contrats peuvent être conclus pour chacun des objets ou certains objets du même type peuvent être regroupés dans un contrat.

Exemple (chaque cas doit être analysé à son mérite)

Contrats pour chacun des objets	Regroupement d'objets du même type dans un contrat
Convention de contribution financière pour le projet d'organisation du camp de jour de découverte de la nature	Convention de contribution financière et de prêt du local pour :

	• le projet d'organisation du camp de jour de découverte de la nature. • le projet de sensibilisation dans les écoles sur la préservation de la nature. • le prêt du local.
Convention de contribution financière pour la sensibilisation dans les écoles sur la préservation de la nature	Convention de services pour l'exploitation d'un kiosque de location d'équipements de plein air de la Ville
Convention de prêt du local	Vu, généralement, l'incompatibilité entre un contrat comprenant une contribution financière et la fourniture de services, ne pas regrouper ces objets dans un même contrat.
Convention de services pour l'exploitation d'un kiosque de location d'équipements de plein air de la Ville	

2.1 Contribution financière, en biens ou en services

Vérification - Contribution financière, en biens ou en services	**Oui**	**Non**
Est-ce que le contrat vise à verser une contribution financière ou à accorder une autre forme d'aide à l'organisme dans le but qu'il réalise sa mission ou son projet (activité ou événement)?		X
Si l'organisme pouvait obtenir le financement requis sans la contribution financière ou l'aide de la Ville, est-ce qu'il réaliserait sa mission ou le projet (activité ou événement) de façon indépendante?		X
L'organisme a-t-il d'autres sources de financement que la Ville pour réaliser son projet?		X
Note : Si vous répondez « OUI » à ces questions, ceci est une indication que le contrat a comme objet de verser une contribution financière ou d'accorder une autre forme d'aide à l'organisme. Note : Répondre également aux questions concernant le contrat de services pour vous assurer que c'est bien une contribution financière ou aide qui doit être accordée.		

2.2 Contrat de services

Sont considérées comme des prestations de services, y compris des services professionnels, entre autres :

- l'organisation, promotion, gestion d'activités ou de loisirs (camp de jour, cours de danse…);

- l'administration, exploitation et gestion d'un bien appartenant à la Ville (gestion de l'accueil et des activités d'un chalet de parc, d'un centre de soccer, d'une piscine);aide aux sinistrés, application du programme montréalais de sécurité urbaine ou d'un autre programme de la Ville;

- services professionnels comme une expertise environnementale, étude pour déterminer la vocation d'un bâtiment de la Ville (Cité des hospitalières), analyse archéologique.

La *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19, ci-après « **LCV** ») prévoit des règles d'adjudication des contrats de services spécifiques lorsque le cocontractant est un organisme à but non lucratif, une coopérative de solidarité ou un organisme public. Ces règles sont résumées dans le tableau de l'Annexe A.

Vérification - Contrat de services	**Oui**	**Non**
Est-ce que le contrat vise à ce que l'organisme fournisse une prestation à la Ville pour répondre à ses besoins?	X	
Est-ce la Ville détermine les conditions de réalisation du contrat?	X	
Est-ce que la Ville impose ses exigences sur la manière de réaliser la prestation?	X	
Note : Si vous répondez « OUI » aux questions précédentes, il s'agit d'un contrat de services.		

Services relatifs aux matières résiduelles	**Oui**	**Non**
S'il s'agit d'un contrat de services avec un organisme à but non lucratif en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération de matières résiduelles, la dépense est-elle :		X
Entre 25 000 $ et 133 799,99 $, taxes incluses?		X
Égale ou supérieure à 133 800 $, taxes incluses?		X
Note : Si oui, les règles d'adjudication de ce type de contrat de services sont détaillées au tableau de l'Annexe A.		

Services énumérés à l'article 573.3 al.1 (2.3) LCV	**Oui**	**Non**
Est-ce que le contrat de services avec l'organisme à but non lucratif comprend : • un des services énumérés à l'article 573.3 al. 1 (2.3) LCV (voir la liste de ces services à l'Annexe A); **et** • une dépense est égale ou supérieure à 353 300 $, taxes incluses Note : Si oui, un appel d'offres public doit être tenu, le contrat ne peut pas être conclu de gré à gré avec un organisme à but non lucratif.		X

Contrat de services avec une coopérative de solidarité
Note : Si le cocontractant de la Ville est une coopérative de solidarité, les règles d'adjudication pour ce type de contrat de services sont détaillées au tableau de l'Annexe A.

Autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP)	Oui	Non
Est-ce que la dépense du contrat de services est égale ou supérieure à 1 000 000 $, incluant les taxes applicables et la valeur des options de renouvellement du contrat, s'il y a lieu?	X	
Note : Si oui, l'organisme doit détenir une autorisation de l'AMP pour conclure le contrat avec la Ville. Vous pouvez vérifier si l'organisme détient une telle autorisation au registre sur le site Internet de l'AMP.		
Est-ce que l'organisme détient une autorisation de l'AMP?	X	

2.3 Contrat d'approvisionnement

Contrat d'approvisionnement	Oui	Non
Dépense inférieure à 353 300 $, taxes incluses Note : Si oui, le contrat peut être conclu de gré à gré.		x
Dépense égale ou supérieure à 353 300 $, taxes incluses Note : Si oui, un appel d'offres doit être tenu.		x

2.4 Contrat d'exécution de travaux

Contrat d'exécution de travaux	Oui	Non
S'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux, la dépense est-elle :		x
Entre 25 000 $ et 133 799,99 $, taxes incluses?		x
Égale ou supérieure à 133 800 $, taxes incluses?		x
Note : Si oui, les règles d'adjudication du contrat d'exécution de travaux sont détaillées au tableau de l'Annexe A.		

2.5 Contrat d'assurance

Si le contrat porte sur des assurances, le contrat peut être conclu de gré à gré peu importe le montant de la dépense (voir le tableau de l'Annexe A).

2.6 Conditions pour conclure un contrat avec un organisme

Mission de l'organisme	**Oui**	**Non**
Est-ce que l'objet du contrat à conclure avec l'organisme s'inscrit dans le cadre de sa mission? Note : Tant pour l'octroi d'une contribution financière, en biens ou en services que pour la conclusion d'un contrat de services, d'approvisionnement ou d'assurances, il faut s'assurer que l'objet du contrat s'inscrive dans le cadre de la mission de l'organisme. Vous pouvez vérifier cette mission dans son acte constitutif et aussi sur le site Internet de l'organisme.	x	
Exécution du contrat	**Oui**	**Non**
Est-ce que l'organisme a les ressources, la compétence et les connaissances pour produire et fournir l'essentiel des services et des biens? Note : Le contrat doit être exécuté essentiellement par l'organisme, c'est-à-dire que l'organisme doit avoir la compétence, les ressources et les connaissances pour produire et fournir l'essentiel des services et biens visés par le contrat avec la Ville.	x	
Si l'organisme doit sous-traiter pour exécuter son contrat, est-ce que ce sera de manière accessoire? Note :Si l'organisme doit sous-traiter une partie du contrat, il devra vous fournir préalablement les informations confirmant que la sous-traitance est accessoire. Si vous répondez « OUI » aux questions précédentes, il est possible de conclure le contrat de gré à gré avec l'organisme.	x	

2.7 Contrat avec un organisme public

Contrat avec un organisme public (au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1)) Note : Si le cocontractant de la Ville est un organisme public, les règles d'adjudication sont détaillées au tableau de l'Annexe A.

ANNEXE A

Tableau des règles d'adjudication applicables aux contrats avec les organismes

- Tous les montants de dépense mentionnés inclus les taxes.
- RGC signifie *Règlements sur la gestion contractuelle* adoptés par le conseil municipal (18-038) et par le conseil d'agglomération (RCG 18-024).
- Encadrement administratif – Dépense égale ou supérieure à 353 300 $.

  Si le montant estimé de la dépense du contrat est égal ou supérieur à 353 300 $, référez-vous à l'encadrement administratif intitulé *Recommandation de procéder par un appel d'offres public ou, le cas échéant, d'ouvrir le marché aux territoires visés par les accords de libéralisation des marchés publics, lorsque l'estimé de la dépense est égal ou supérieur à 85 % des seuils applicables* (C-OG-APP-D-23-001).

Organisme à but non lucratif		
Montant de la dépense	**Types de contrats**	**Modes de sollicitation :** **- Gré à gré** **- Gré à gré en vertu du RGC** **- Appel d'offres sur invitation** (art. 573.1 LCV) **- Appel d'offres public**
0 à 24 999,99 $	Tous types de contrats	Gré à gré
< 353 300 $ (art. 573 (2.1) et art. 573.3 al.1 (2.4) LCV)	Approvisionnement	Gré à gré
≥ 353 300 $ (art. 573 (2.1) et art. 573.3 al.1 (2.4) LCV)	Approvisionnement	Appel d'offres public ouvert aux marchés canadien et européen
Entre 25 000 $ et 133 800 $ (art. 573.3 al.1 (2.1) LCV)	Services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles	Gré à gré en vertu du RGC **OU** Appel d'offres sur invitation

≥ 133 800 $ (art. 573.3 al.1 (2.1) LCV)	Services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles	Appel d'offres public
Tout montant de dépense (art. 573.3 al.1 (2.1) LCV)	Tous services autres que les services compris dans la liste de services de l'article 573.3 al.1 (2.3) LCV (voir liste ci-dessous)	Gré à gré
≥ 353 300 $ (art. 573.3 al.1 (2.3) LCV)	Services suivants : **a)** services de messagerie et de courrier, y compris le courrier électronique; **b)** services de télécopie; **c)** services immobiliers; **d)** services informatiques, y compris ceux de consultation en matière d'achat ou d'installation de logiciels ou de matériel informatique et ceux de traitement de données; **e)** services d'entretien ou de réparation d'équipement ou de matériel de bureau; **f)** services de consultation en gestion, sauf les services d'arbitrage, de médiation ou de conciliation en matière de gestion des ressources humaines; **g)** services d'architecture ou d'ingénierie, sauf les services d'ingénierie afférents à un contrat unique de conception et de construction d'infrastructure de transport; **h)** services d'architecture paysagère;	Appel d'offres public ouvert aux marchés canadien et européen

	i) services d'aménagement ou d'urbanisme; **j)** services d'essais, d'analyses ou d'inspection en vue d'un contrôle de qualité; **k)** services de nettoyage de bâtiments, y compris l'intérieur; **l)** services de réparation de machinerie ou de matériel; **m)** services d'assainissement; **n)** services de voirie.	
Entre 25 000 $ et 133 800 $	Exécution de travaux	Gré à gré en vertu du RGC **OU** Appel d'offres sur invitation
≥ 133 800 $	Exécution de travaux	Appel d'offres public
Tout montant de dépense (art. 573.3 al.1 (2.1) LCV)	Assurance	Gré à gré

Coopérative de solidarité Qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM).		
Montant de la dépense	**Types de contrats**	**Modes de sollicitation :** **- Gré à gré** **- Gré à gré en vertu du RGC** **- Appel d'offres sur invitation** (art. 573.1 LCV) **- Appel d'offres public**
0 à 24 999,99 $	Tous types de contrats	Gré à gré

Entre 25 000 $ et 133 800 $ (art. 573.3 al.3 (2) LCV)	Assurance, approvisionnement et services	Gré à gré
≥ 133 800 $	Assurance, approvisionnement et services	Appel d'offres public
≥ 133 800 $ (art. 573.3 al.1 (2.2) LCV)	Services Seulement avec une coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et que le ministre désigne en vertu du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 573.3.5.	Gré à gré
Entre 25 000 $ et 133 800 $	Exécution de travaux	Gré à gré en vertu du RGC **OU** Appel d'offres sur invitation
≥ 133 800 $	Exécution de travaux	Appel d'offres public

Organisme public (Au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1))		
Montant de la dépense	**Types de contrats**	**Modes de sollicitation :** **- Gré à gré** **- Gré à gré en vertu du RGC** **- Appel d'offres sur invitation** (art. 573.1 LCV) **- Appel d'offres public**
Tout montant de dépense (art. 573.3 al.1 (2) LCV)	Assurance, approvisionnement et services	Gré à gré
0 à 24 999,99 $	Exécution de travaux	Gré à gré

Entre 25 000 $ et 133 800 $	Exécution de travaux	Gré à gré en vertu du RGC **OU** Appel d'offres sur invitation
≥ 133 800 $	Exécution de travaux	Appel d'offres public

Le 14 février 2023

NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
A/S MADAME JULIE LEBLANC
120, RUE LEDOUX
BELOEIL (QC) J3G 0A4

Nº de décision : 2023-DAMP-1474
Nº de client : 3000510395
Nº d'entreprise du Québec : 1143202183

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. NATURE-ACTION QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **13 février 2026**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

CONVENTION DE SERVICES
AVEC UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **NATURE-ACTION QUÉBEC INC.**, personne morale régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (L.C. 2009, ch. 23), dont l'adresse principale est située au 120, rue Ledoux, Belœil, Québec, J3G 0A4, agissant et représentée par Pascal Bigras, Directeur général, personne dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 103839262 RT0003
Numéro d'inscription TVQ : 1009640807 TQ0002
Numéro d'enregistrement : 103839262 RR0001

ci-après appelée le « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de la conservation de l'environnement, que sa mission est de contribuer à l'adoption de meilleures pratiques environnementales, qu'il accompagne les municipalités, MRC et partenaires dans la réalisation des projets, qu'il possède de l'expertise en gestion et restauration de milieux naturels et offre des services tant en éducation et sensibilisation, qu'en services-conseils;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 3 des présentes;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	Désigne le Devis technique;
« **Annexe 2** » :	désigne la description de la prestation de service du Contractant;
« **Annexe 3** » :	désigne le bordereau de prix;
« **Responsable** » :	désigne la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et les Annexes 1, 2 et 3 à réaliser des travaux manuels de lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes dans plusieurs parcs-nature.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des honoraires qui lui sont payés par la Ville, le Contractant s'engage à :

4.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

4.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1, 2 et 3;

4.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet de la présente convention;

4.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

4.5 divulguer au Responsable tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec sa prestation de services;

4.6 remettre au Responsable les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celui-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

4.7 assumer ses frais généraux, étant entendu qu'ils sont compris dans les honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention;

4.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément aux honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription de la TPS et de la TVQ;

4.9 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence qu'il lui indique, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

4.10 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement des honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du Responsable, lequel devra, selon le cas, obtenir l'autorisation de l'instance compétente de la Ville;

4.11 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.12 se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

4.13 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire, et fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

4.14 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.15 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par

des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.16 malgré ce qui précède, le Contractant n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.17 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la date de la dernière signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

4.18 corriger à ses frais, à la demande du Responsable, tout rapport, travail, recherche ou document jugé, par ce dernier, de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la convention ou aux Annexes 1, 2 et 3;

4.19 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage du Contractant sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

ARTICLE 5
TRAITEMENT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans la mesure où le Contractant traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par le Contractant sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

6.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

6.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

6.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, tout rapport, toute proposition ou tout autre document soumis par le Contractant;

6.4 lui payer les honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui payer une somme maximale d'un million six cent deux mille sept cent cinquante et un dollars (1 602 751,00 $) couvrant tous les honoraires aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué à l'Annexe 1, sur présentation des rapports hebdomadaires des travaux réalisés et du nombre d'heures réelles travaillées ainsi que d'une facture.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucuns honoraires payés au Contractant ne constituent une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder le total des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

10.1 Le Contractant déclare et garantit :

10.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

10.1.2 que les droits de propriété intellectuelle en lien avec tout document, tout travail, toute représentation, toute activité ou tout autre livrable réalisé dans le cadre de la présente convention, sous quelque forme que ce soit, ont été dûment acquittés et que ces documents, travail, représentations, activités et autres livrables peuvent valablement être utilisés ou avoir lieu, selon le cas;

10.1.3 qu'il détient, et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle et de renoncer à ses droits moraux, tel que prévu à l'article 12 de la présente convention;

10.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

11.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

11.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération du paiement des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, le Contractant :

12.1 garantit la Ville qu'il est l'unique détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux livrables remis à la Ville aux termes de la présente convention;

12.2 cède à la Ville tous les droits de propriété intellectuelle et renonce à l'exercice de ses droits moraux sur tous les livrables remis à la Ville dans le cadre de la présente convention;

12.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 13
DÉFAUT

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme à but non lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 ou 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des paragraphes 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 13 et 15, au plus tard le 31 décembre 2028.

La terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 15
RÉSILIATION OU SUSPENSION

15.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. A la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre dans un délai de dix (10) jours, tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes, tous les plans ainsi que tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention préalablement à l'avis d'intention et émettre une facture faisant état des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

15.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, le Contractant doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de ses services, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable.

15.3 Le Responsable peut suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit pour autant qu'il avise par écrit le Contractant de la suspension de l'exécution

de ses services et ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

15.4 Lorsque le Responsable demande au Contractant de reprendre ses services après une suspension, celui-ci doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

15.5 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit au Contractant à aucune compensation ou indemnité et celui-ci n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile 120, rue Ledoux, à Belœil, province de Québec, J3G 0A4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 17
DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

En signant la présente convention, le Contractant fait la déclaration suivante :

Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée de la présente convention.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito

Signé à Beloeil

Le 28 e jour de Janvier 20 26

NATURE-ACTION QUÉBEC INC.

Par : _____
Mr Pascal Bigras, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DEVIS TECHNIQUE

DEVIS

Services de nature technique

Interventions de lutte aux EVEE.

Version : 1.2
Date de création : 2025-08-09, Date de modification : 2025-10-01

TABLE DES MATIÈRES

A.00 INTERPRÉTATION 3

A.1 Terminologie 3
A.2 Primauté ..... **Erreur ! Signet non défini.**
A.3 Unités de mesure 4

B.00 DESCRIPTION GÉNÉRALE 4

B.1 Objectif 4
B.2 Mise en contexte 4
B.3 Service (s) requis 4
B.4 Prix horaires demandés au bordereau 5

C.00 VALEUR ESTIMÉE DU CONTRAT 6

D.00 EXIGENCES QUANT AU PRESTATAIRE DE SERVICES 6

D.1 Expérience 6
D.2 Ressources humaines 6
D.3 Ressources matérielles 7

E.00 EXIGENCES QUANT AU(X) SERVICE(S) 8

E.1 Interventions 8
E.2 Santé et sécurité 9
E.3 Substitution ou équivalence 9

F.00 EXIGENCES SE RAPPORTANT AUX SITES 9

F.1 Plan des sites 9
F.2 Caractéristiques des sites 10
F.3 Contraintes particulières 10

G.00 EXIGENCES QUANT AUX LIVRABLES 10

G.1 Rencontres techniques 10
G.2 Description 10
G.3 Rapport et présentation des résultats 10
G.4 Données géomatiques 11
G.5 Échéancier 11
G.6 Acceptation 12

H.00 EXIGENCES QUANT À LA DOCUMENTATION 12

H.1 À remettre avec la soumission 12

I.00 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES 12

I.1 Manipulation et usage d'essence et d'huile 12
I.2 Espèces fauniques et floristiques à statut précaire 13

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A — PLAN DES PRINCIPAUX SITES D'INTERVENTION 14

A.00 INTERPRÉTATION

A.1 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte, les mots et expressions qui apparaissent dans le Devis commençant par une lettre majuscule ont le même sens que celui prévu au Contrat ; quant aux autres termes ou expressions techniques qui ne sont pas définis dans le Contrat, ceux-ci s'interprètent comme suit :

a) **Aire de travail**
Secteur où les travaux sont effectués ;

b) **Chargé de Projet**
Chez le PRESTATAIRE DE SERVICES, la personne responsable qui s'est vu confier la prise en charge du projet d'exécution du Service, sa définition et sa mise en œuvre, la mobilisation de son équipe, le suivi et la gestion de sa réalisation ;

c) **Devis**
Présent document décrivant le(s) service(s) à être fournis, lequel document, qu'il soit annexé ou non au Contrat, est présumé en faire partie intégrante ;

d) **Entretien**
Opérations de contrôle de la repousse de la végétation à la suite de l'intervention initiale sur une colonie de nerprun désignée. La fréquence des opérations d'entretien varie selon les particularités du site ;

e) **EVEE**
Espèces végétales exotiques envahissantes, toutes les espèces ainsi désignées par le DONNEUR D'ORDRE ;

f) **Intervention initiale**
Premières interventions réalisées sur une colonie de nerprun non maitrisée ;

g) **Intervention(s) manuelle(s)**
Opérations réalisées par un technicien ou une technicienne à l'aide d'outils non motorisés, tels que des sécateurs, extracteurs ou scies d'émondage, ou sans outil ;

h) **Intervention(s) spécialisée(s)**
Opérations de contrôle, d'élimination et de retrait de la végétation ciblée à l'aide d'outils motorisés tels que des scies à chaîne et débroussailleuse.

i) **Ordre de Changement**
Après l'entrée en vigueur du Contrat, toute modification apportée au Devis ou aux Documents Techniques initiée par le DONNEUR D'ORDRE et acceptée par le PRESTATAIRE DE SERVICES conformément à la procédure établie au Contrat ;

j) **PRESTATAIRE DE SERVICES**
Selon le cas, un soumissionnaire ou l'adjudicataire ;

k) **DONNEUR D'ORDRE**
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ou ses représentants dûment autorisés.

A.2 Inopposabilité

Toute déclaration verbale faite par l'un de ses préposés ou mandataire qui déroge aux clauses et aux mentions figurant au sein du Devis ou des Documents Techniques n'est pas opposable au DONNEUR D'ORDRE si elle n'est pas suivie d'un Addenda d'un Ordre de Changement ou d'un amendement au Contrat confirmant cette dérogation.

A.3 Unités de mesure

À moins d'indication contraire, les unités de mesure qui figurent dans le Devis font référence aux unités de mesure basées sur le système international d'unités telles que reproduites à l'annexe I de la *Loi sur les poids et mesures, LRC 1985, c W-6*.

B.00 DESCRIPTION GÉNÉRALE

B.1 Objectif

Le présent Devis a pour objet un service d'intervention de lutte contre les EVEE présentes dans les parcs et territoires sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

La durée du mandat est de 36 mois. Ce contrat ne constitue pas un contrat d'exclusivité auprès du PRESTATAIRE DE SERVICES.

B.2 Mise en contexte

Les milieux naturels sont parfois colonisés par différentes EVEE menaçant la régénération naturelle en espèces végétales compatibles avec le milieu. Dans ce cas, il est important d'intervenir afin de rétablir les processus naturels. Toutefois aucune intervention réalisée à l'aide de machinerie lourde n'est permise afin de limiter le bris ou la coupe d'espèces végétales d'intérêt pour la conservation. De plus, à Montréal, le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) ne permet pas l'usage de pesticides de synthèse pour intervenir sur les espèces végétales exotiques envahissantes.

Par conséquent, le contrôle des EVEE peut être réalisé par l'application d'un biopesticide, ou par des actions manuelles ou mécaniques. Les travaux doivent être effectués au moment opportun en fonction de la biologie de l'espèce et du respect des lois en vigueur.

B.3 Service (s) requis

Les services sont requis principalement dans le cadre d'interventions sur diverses EVEE, incluant de façon non-exhaustive les espèces suivantes :

- Alliaire officinale
- Nerprun cathartique
- Nerprun bourdaine
- Renouée du Japon
- Muguet commun
- Anthrisque des bois
- Roseau commun
- Dompte venin de Russie
- Petite pervenche
- Épine-vinette du Japon
- Égopode podagraire
- Chèvrefeuilles

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit être en mesure d'identifier les différentes espèces végétales ciblées à différents stades de maturité afin de pouvoir les éliminer.

La nature des services comprend les interventions initiales (coupe manuelle ou motorisée, arrachage de végétaux, installation de bâche d'occultation ou de solarisation, encapsulage, etc.) et l'entretien des superficies traitées (contrôle des repousses par la coupe ou l'arrachage de drageon et semis, entretien des bâches et encapsulages, suivi et caractérisation des colonies, etc.).

Ces services peuvent être requis sur différents sites situés dans l'ensemble des grands parcs de la ville de Montréal, sous la gestion du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Les cartes à l'Annexe A présentent la localisation de ces parcs. Ces indications sont données à titre indicatif. La séquence de travail sera établie selon l'ordre de priorité du DONNEUR D'ORDRE. LE PRESTATAIRE DE SERVICES doit exécuter les travaux en conformité avec les plans et spécifications fournis par le DONNEUR D'ORDRE. Ce dernier peut compléter cette documentation par des instructions verbales sur la manière d'exécuter ces travaux. Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit s'y conformer ou faire approuver tout changement avant de procéder.

À la demande du DONNEUR D'ORDRE, une visite en compagnie du Chargé de projet pourrait être organisée avant le début des travaux dans les sites visés afin de repérer les zones d'intervention, de prendre connaissance de la réalité physique des lieux et des diverses mesures de protection à mettre en place, de même que des accès.

B.3.01 Géomatique

Le PRESTATAIRE DE SERVICE doit posséder une licence de service ArcGIS Online lui permettant de travailler avec les outils FieldsMaps et Survey123 fournit par le DONNEUR D'ORDRE. Le PRESTAIRE DE SERVICE doit utiliser ces outils afin de documenter les interventions et suivi réalisés selon les modalités convenues avec le DONNEUR D'ORDRE avant le début des travaux.

B.3.02 Gestion et disposition des résidus

Peu importe la nature des travaux de lutte aux EVEE que le PRESTATAIRE DE SERVICES doit réaliser, ce dernier se devra de disposer des résidus de coupe et d'arrachage en conformité avec les exigences du DONNEUR D'ORDRE, tel que mentionné à la clause du Devis E.1.05 Disposition des résidus de nerpruns. Ce service inclut, lorsque que convenu avec le DONNEUR D'ORDRE, le déchiquetage des résidus, la mise en sac des résidus, leur transport jusqu'à un conteneur, la location du conteneur et/ou la disposition des résidus dans un site de gestion des matières résiduelles adapté.

B.4 Prix horaires demandés au bordereau

Il est à noter que les taux horaires et tarifs unitaires indiqués au bordereau de soumission doivent comprendre toutes les dépenses usuelles nécessaires à la réalisation du contrat tel que les frais de déplacement, les frais de communications et le matériel électronique par exemple. Ces dépenses ne seront donc pas remboursables.

a) **Prix horaires**

Le PRESTATAIRE DE SERVICES soumet un prix horaire pour chaque type d'employé requis au Bordereau de soumission. Il s'agit d'une estimation tributaire des conditions environnementales et climatiques. Les quantités aux items du Bordereau représentent la somme globale pour les périodes spécifiées, sur l'ensemble des sites. Se référer à la clause D.3 Ressources humaines pour la description de chaque type d'employé.

b) **Prix unitaire demandé au bordereau - Encapsulage de nerpruns**

Le PRESTATAIRE DE SERVICES soumet un prix unitaire pour la fourniture du matériel nécessaire à l'encapsulage ou l'occultation d'une tige de nerprun, selon les quantités requises au Bordereau de soumission. Le temps consacré à son installation est exclu de cet item.

a) **Prix forfaitaires demandés au bordereau**

Le PRESTATAIRE DE SERVICES soumet un prix forfaitaire afin de couvrir les frais de géomatiques incluant l'acquisition de la licence ArcGIS Online et un prix forfaitaire afin de gérer les résidus de végétaux devant être retirés des aires de travail.

C.00 VALEUR ESTIMÉE DU CONTRAT

Cette information n'est pas divulguée au présent Devis.

D.00 EXIGENCES QUANT AU PRESTATAIRE DE SERVICES

D.1 Expérience

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit posséder au moins trois (3) années d'expérience dans un domaine approprié ET avoir réalisé au moins deux (2) projets semblables à celui décrit dans le Devis au cours des cinq (5) dernières années. Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit présenter un résumé des deux (2) projets dans son document de soumission.

D.2 Ressources humaines

D.2.01 Chargé(e) de projet

À l'item 3 du Bordereau de soumission, soumettre un prix horaire pour le Chargé(e) de projet.

Le Chargé(e) de projet doit être présent pour toute la durée des travaux. Le Chargé(e) de projet doit, au minimum, posséder une formation de niveau professionnel dans un domaine approprié. Le Chargé(e) de projet agit à titre de répondant auprès du DONNEUR D'ORDRE et doit pouvoir être contacté en tout temps de 7 h à 17 h en semaine (du lundi au vendredi inclusivement).

Sommaire des tâches :

i) Prendre en charge le démarrage du projet, sa définition et sa mise en œuvre, la mobilisation du personnel, le contrôle qualité des travaux et la gestion administrative ;

ii) Prendre connaissance des exigences relatives au présent contrat, et en assurer l'application auprès de son équipe ;

iii) Planifier les ressources nécessaires et remettre les instructions nécessaires à son personnel en conformité avec les directives qui sont données et les besoins énoncés dans le présent Devis ;

iv) Fournir des ressources avec les compétences et la formation nécessaire à la bonne exécution de leurs tâches. La formation est aux frais du PRESTATAIRE DE SERVICES ;

v) Remettre au DONNEUR D'ORDRE les pièces justificatives sur demande : permis, cartes de compétence et autres preuves de qualification ;

vi) Garantir que les procédures, règlements et directives en vigueur sur les lieux où les services sont rendus soient respectés, notamment en ce qui a trait à la sécurité des personnes ainsi qu'à la protection des biens.

D.2.02 Agents et agentes de projet

À l'item 1 du Bordereau de soumission, soumettre un prix horaire pour les Agents et agentes de projet.

Les Agents et agentes de projet doivent, sous la supervision du Chargé(e) de projet, réaliser des interventions manuelles sur les espèces désignées, incluant notamment la coupe manuelle et l'arrachage de végétaux, l'installation de bâche d'occultation ou de solarisation, l'encapsulage, le contrôle des repousses par la coupe ou l'arrachage, l'entretien des bâches et encapsulages, le suivi et la caractérisation des colonies. Sur demande, ils pourraient être amenés à assister les Horticulteurs et horticultrices dans leurs tâches.

D.2.03 Horticulteurs et horticultrices

À l'item 2 du Bordereau de soumission, soumettre un prix horaire pour les Horticulteurs et horticultrices.

Dans le cadre d'Interventions spécialisées, le PRESTATAIRE DE SERVICES peut faire appel à des Horticulteurs ou horticultrices pour réaliser, entre autres, des opérations de coupe à l'aide d'outil motorisé tel que des scies à chaîne ou débroussailleuses.

Les Horticulteurs et horticultrices doivent, au minimum, avoir un diplôme d'étude professionnelle dans le domaine de l'horticulture, de l'arboriculture ou tout autre domaine reconnu par le DONNEUR D'ORDRE. Une équivalence pourrait être reconnue pour des attestations de formations telles que la formation en « Santé et sécurité — abattage manuel (234-361) », par exemple.

D.2.04 Sous-traitants

Le PRESTATAIRE DE SERVICES ne peut faire appel aux services de sous-traitants qu'après approbation de chaque sous-traitant par le DONNEUR D'ORDRE. Le DONNEUR D'ORDRE doit disposer d'un minimum de cinq (5) jours ouvrables pour approuver un nouveau sous-traitant avant que ce dernier puisse débuter ces travaux. Le PRESTATAIRE DE SERVICES est l'unique responsable de ces sous-traitants.

Les sous-traitants ont les mêmes obligations que le PRESTATAIRE DE SERVICES quant au respect des clauses du Contrat.

D.3 Ressources matérielles

Le PRESTATAIRE DE SERVICES devra obtenir l'autorisation du DONNEUR D'ORDRE avant tout achat, location, prêt d'équipement, d'outillage, de services ou toute autre transaction requise dans le cadre du présent contrat qui ne sont pas mentionnés au Bordereau. Une fois l'autorisation du DONNEUR D'ORDRE obtenue, tous les matériaux, services fournis ou travaux non prévus au Bordereau seront payés sur présentation des factures originales et pièces justificatives approuvées par le DONNEUR D'ORDRE. Les factures devront indiquer séparément toutes les taxes applicables ainsi que tout rabais ou escompte commercial.

Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de requérir du PRESTATAIRE DE SERVICES qu'il lui soumette plusieurs prix fournis par différents sous-traitants ou fournisseurs. Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de se procurer ailleurs les matériaux et autres fournitures.

E.00 EXIGENCES QUANT AU(X) SERVICE(S)

E.1 Interventions

E.1.01 Mesures de mitigations

Si des branches de plus de 5 cm de diamètre appartenant à des arbres ou arbustes à conserver sont endommagées ou cassées lors des travaux, ces dernières devront être élaguées selon les normes en vigueur pour de tels travaux, et ce, aux frais du PRESTATAIRE DE SERVICES. À moins d'une mention spécifique au Chargé de projet en cours de mandat, tous les végétaux autres que les nerpruns présents dans l'Aire de travail sont à préserver et à conserver.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES devra veiller à ce que les interventions ne contribuent pas à la propagation des EVEE.

E.1.02 Intervention initiale (Interventions manuelles)

Lors des interventions initiales, toutes les EVEE ciblés dans l'Aire de travail déterminée devront être contrôlés selon les pratiques entendues avec le DONNEUR D'ORDRE. Le PRESTATAIRE DE SERVICE doit sélectionner la méthode et les outils appropriés selon la taille des sujets, le substrat d'enracinement et les contraintes environnementales.

Les sols perturbés lors des opérations devront être remis en état, une attention particulière devra être portée par le PRESTATAIRE DE SERVICE au resurfaçage de l'Aire de travail afin de limiter l'exposition de la banque de graine présente dans le sol.

E.1.03 Entretiens (Interventions manuelles)

Les opérations d'entretiens des sites traités devront être réalisées lors des périodes appropriées convenues avec le DONNEUR D'ORDRE avant le début des travaux. Lors de ces opérations, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit retirer ou contrôler les nouveaux semis et, possiblement, les rejets de souches des EVEE dans l'Aire de travail. Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit réaliser ces travaux d'entretien en portant une attention particulière à la protection de la régénération d'espèces autres que les espèces visées par l'intervention.

Pendant la période d'entretien, des plantations d'arbres et d'arbustes pourraient être réalisées dans l'Aire de travail à des fins de restauration. Le cas échéant, le PRESTATAIRE DE SERVICE devra porter une attention particulière à la protection de ces plantations lors des activités d'entretiens. Tous les dommages menaçant la survie d'un sujet de plantation fait par le PRESTATAIRE DE SERVICE devront faire l'objet d'un remplacement à ses frais. Les activités de plantation sont exclues des services requis par le Devis.

E.1.04 Interventions spécialisées

Les interventions spécialisées devront être approuvées par le DONNEUR D'ORDRE avant la tenue des travaux, entre autres, afin de prévoir et mettre en place les mesures de sécurité et d'affichage qui pourraient être requises.

E.1.05 Disposition des résidus de végétaux

À moins d'indication contraire donnée par le DONNEUR D'ORDRE avant la tenue des travaux, les plants arrachés devront être retirés du site et acheminés vers un site d'élimination désigné, à la charge du PRESTATAIRE DE SERVICES. Le montant forfaitaire prévu au Bordereau couvre les frais du matériel utilisé pour le transport des résidus ainsi que les frais associés à leur élimination

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit veiller en tout temps à respecter les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur en matière de gestion des résidus d'espèces végétales exotiques envahissantes.

Si les conditions terrain le permettent, le PRESTATAIRE DE SERVICES pourra, sur approbation du DONNEUR D'ORDRE, disposer de résidus, notamment les résidus racinaires et parties stériles des nerpruns, à même l'Aire de travail. Ces résidus devront faire l'objet d'un traitement par séchage ou solarisation qui sera entendu avec le DONNEUR D'ORDRE.

E.2 Santé et sécurité

En tout temps, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit assurer la sécurité complète des gens ou usagers du parc.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES se doit de se conformer à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, aux normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) ainsi qu'à l'article 5.5.1 du Code de la sécurité pour les travaux de construction. Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit, dans les trois (3) jours ouvrables suivant un accident à l'exécution du présent contrat, faire rapport au DONNEUR D'ORDRE.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit fournir avec sa soumission le programme de prévention de son entreprise.

E.3 Substitution ou équivalence

Le PRESTATAIRE DE SERVICES peut proposer un procédé d'exécution ou une méthode de conception différente de celle demandée, pourvu que cette proposition soit équivalente ou supérieure à celle indiquée dans le présent Devis. Le cas échéant, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit transmettre toutes les informations requises pour approbation au DONNEUR D'ORDRE au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant le début des travaux.

F.00 EXIGENCES SE RAPPORTANT AUX SITES

F.1 Plan des sites

Le DONNEUR D'ORDRE joint à l'annexe A un plan des principales Aires de travail. Ce plan est à titre indicatif uniquement et peut être modifié à tout moment par le DONNEUR D'ORDRE avec l'acceptation du PRESTATAIRE DE SERVICES.

F.2 Caractéristiques des sites

Les interventions de lutte aux EVEE se feront principalement dans les milieux naturels des grands parcs de la ville de Montréal. Toutefois des travaux pourraient aussi se faire en bordure de sentiers, aux limites de propriété et à proximité d'infrastructures telles que : bâtiments, éléments de mobilier urbain, éléments de signalisation routière, éléments d'éclairage ainsi que du réseau de distribution d'électricité. Le PRESTATAIRE DE SERVICES est le seul responsable des dommages pouvant être causés à ces infrastructures durant la réalisation de son mandat.

En tout temps, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit s'assurer que l'Aire de travail soit sécuritaire et nettoyée adéquatement.

F.3 Contraintes particulières

L'horaire de travail normal au sein des parcs-nature est du lundi au vendredi de 7 h à 17 h. Exceptionnellement, certains travaux ne causant pas de nuisance pourraient être autorisés hors de cet horaire avec l'approbation du DONNEUR D'ORDRE ;

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit n'utiliser que les accès et sentiers existants et identifiés sur le plan. Chaque fois qu'il y aura circulation de machinerie ou entreposage de matériaux ou d'équipements en dehors des zones convenues à cette fin, le DONNEUR D'ORDRE exigera la mise en œuvre des mesures correctrices nécessaires pour remédier à la situation, aux frais du PRESTATAIRE DE SERVICES. De plus, des frais de dédommagement, de 500 $ par mètre carré d'empiétement, seront facturés au PRESTATAIRE DE SERVICES. Le stationnement des véhicules sur le gazon et sous la ramure des arbres est interdit en tout temps.

Seule la machinerie autorisée par le DONNEUR D'ORDRE peut circuler dans les sentiers ou chemins identifiés. Ces véhicules doivent posséder et afficher en tout temps le permis de circulation émis par le DONNEUR D'ORDRE. Les véhicules et la machinerie doivent circuler à basse vitesse (15 km/h maximum) et avoir les feux de détresse allumés. L'emploi d'un gyrophare est recommandé sur le Site.

G.00 EXIGENCES QUANT AUX LIVRABLES

G.1 Rencontres techniques

Si le DONNEUR D'ORDRE le juge nécessaire, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit déléguer le Chargé de projet afin de rencontrer le DONNEUR D'ORDRE directement sur les sites avant l'exécution des interventions, dans le but de valider la portée des travaux, la méthode de réalisation de ceux-ci ainsi que les véhicules et équipements à utiliser.

G.2 Description

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit réaliser tous les travaux mentionnés à la clause du Devis B.3 Services requis.

G.3 Rapport hebdomadaire

Afin de faciliter la facturation et le suivi des travaux du PRESTATAIRE DE SERVICES, un rapport hebdomadaire est à compléter par le PRESTATAIRE DE SERVICES.

Le rapport hebdomadaire doit comprendre au minimum les éléments suivants :

i) Numéro de contrat et de bon de commande ;

ii) Nom ou numéro du secteur du parc où les travaux sont réalisés ;

iii) Date de réalisation des travaux ;

iv) Identifiant géomatique de l'Aire de travail et de la colonie d'EVEE visée par les travaux ;

v) Description des travaux effectués incluant une description des plants traités (ex. : DHS moyen, hauteur moyenne, etc.) et la superficie traitée en mètres carrés (m^2) ;

vi) Description des efforts requis (nombre d'heure et d'intervenants) ;

vii) Photo avant et après intervention ou suivi.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES devra signer le rapport et le soumettre au DONNEUR D'ORDRE pour approbation.

G.4 Données géomatiques

Les interventions devront être géoréférencées et transmises, selon les spécifications données par le DONNEUR D'ORDRE. Ces données devront être libres de droits. La transmission de ces livrables au DONNEUR D'ORDRE se fera au plus tard deux (2) mois après la fin des travaux.

G.5 Échéancier

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit soumettre, pour approbation par le DONNEUR D'ORDRE, un échéancier d'exécution des travaux dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de nouveaux ordres de travail. L'échéancier doit identifier les principales activités ainsi que le nombre et la composition préliminaire des équipes de travail. Le PRESTATAIRE DE SERVICE doit tenir compte des périodes de nidification des oiseaux et des périodes de reproduction des amphibiens et des reptiles afin de minimiser les impacts de ses activités sur l'environnement. Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit s'assurer que toute modification à l'échéancier est communiquée au DONNEUR D'ORDRE pour approbation.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit confirmer à l'avance dans les trois (3) jours ouvrables au DONNEUR D'ORDRE de la date de début de ses travaux ou de la reprise de ceux-ci en cas d'arrêt temporaire. Une reprise des interventions se fait à la suite d'un arrêt des travaux dû, par exemple, à une météo exécrable ou une période caniculaire qui empêche de travailler de manière sécuritaire.

Les travaux se dérouleront principalement entre les mois d'avril et de décembre inclusivement. Des travaux pourraient se dérouler entre janvier et avril sur approbation du DONNEUR D'ORDRE. Les coûts correspondants aux activités hivernales doivent être inclus dans les prix de la soumission. Le DONNEUR D'ORDRE n'acceptera aucune réclamation relativement à ce sujet.

G.6 Acceptation

G.6.01 Généralités

Le DONNEUR D'ORDRE pourra procéder à toutes les activités de surveillance et inspections jugées utiles afin de s'assurer que les travaux sont conformes à sa demande et qu'ils respectent les exigences contractuelles du présent cahier des charges. L'inspection des travaux par le DONNEUR D'ORDRE ne libère pas le PRESTATAIRE DE SERVICES de ses obligations contractuelles.

Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit d'exécuter ou de faire exécuter les travaux nécessaires pour remédier à tout manquement ou non-respect des exigences du DONNEUR D'ORDRE de la part du PRESTATAIRE DE SERVICES dans l'exécution des travaux décrits au présent cahier des charges. Les frais encourus sont à la charge du PRESTATAIRE DE SERVICES et pourront être déduits des montants dus au PRESTATAIRE DE SERVICES.

H.00 EXIGENCES QUANT À LA DOCUMENTATION

H.1 À remettre avec la soumission

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit joindre à sa Soumission les documents suivants :

H.1.01 Offre de service

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit fournir une offre de service détaillant les capacités techniques de son entreprise et les méthodes et techniques utilisées lors de mandats de nature semblable. Cette offre doit également faire la démonstration que son entreprise possède un minimum de trois (3) années d'expérience dans les domaines identifiés à la clause D.1 du Devis, ET inclure la description de deux (2) projets semblables à celui décrit dans le Devis au cours des cinq (5) dernières années.

H.1.02 Formation

Une preuve de suivi de la formation pour les employés du PRESTATAIRE DE SERVICES, telle qu'exigée à la clause du Devis D.3 Ressources humaines.

I.00 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

I.1 Manipulation et usage d'essence et d'huile

Pour les manipulations d'essence et d'huiles, l'utilisation d'une couche absorbante est obligatoire afin d'éviter tout déversement dans les milieux naturels. Le PRESTATAIRE DE SERVICES ne doit déposer, déverser ou laisser s'échapper sur le sol ou dans les cours d'eau aucun contaminant. Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit respecter les mesures suivantes :

i) Avoir en sa possession une trousse d'urgence de récupération des produits pétroliers comprenant une trousse d'absorbants, des contenants de récupération, un extincteur de type ABC, un contenant d'eau propre, du savon et une serviette.

ii) En cas de déversement de contaminants, prévoir l'instauration et l'application d'un plan d'intervention. Ce plan, connu par tous les employés sur le chantier, prévoit le confinement rapide du produit, sa récupération et son élimination en conformité avec la réglementation en vigueur, de même que la restauration des lieux. Urgence Environnement doit être immédiatement informée.

L'utilisation d'huile biodégradable est requise pour huiler les chaînes des scies. Sur demande, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit soumettre au DONNEUR D'ORDRE la marque et les caractéristiques du produit qu'il entend utiliser.

I.2 Espèces fauniques et floristiques à statut précaire

Le PRESTATAIRE DE SERVICES a des obligations envers les espèces floristiques et fauniques à statut précaire qui auront été portés à son attention par le DONNEUR D'ORDRE. À proximité de ces espèces, aucune circulation de machinerie, d'ouvriers ou encore d'entreposage de matériaux ne pourra être tolérée, même temporairement. À cet effet, il appartient au PRESTATAIRE DE SERVICES de prendre pleinement connaissance de la situation des lieux et de la localisation réelle dans l'espace des zones où la présence des végétaux ou de faune à statut précaire aura été signalée au préalable. Lors des travaux, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit en tenir compte afin d'éviter tout dommage à ces derniers ou encore de perturber leur environnement naturel.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit porter une attention particulière à la présence d'oiseaux nicheurs à l'intérieur ou à proximité des zones d'intervention. Ainsi la perturbation de nids ou le dérangement d'oiseaux nicheurs sont formellement interdits pendant les interventions. À cet effet, le PRESTATAIRE DE SERVICES est tenu d'inspecter régulièrement les zones d'intervention prévues et leurs abords afin de s'assurer de l'absence de nid ou d'oiseau nicheur. En cas de détection de nid ou d'oiseaux nicheurs actifs dans les secteurs inspectés, le PRESTATAIRE DE SERVICE doit apporter les modifications nécessaires à la méthode d'intervention, la zone d'intervention ou reporter l'intervention.

ANNEXE A — PLAN DES PRINCIPAUX SITES D'INTERVENTION

Principaux parcs et localisation des interventions prioritaires - Ce plan est à titre indicatif uniquement.

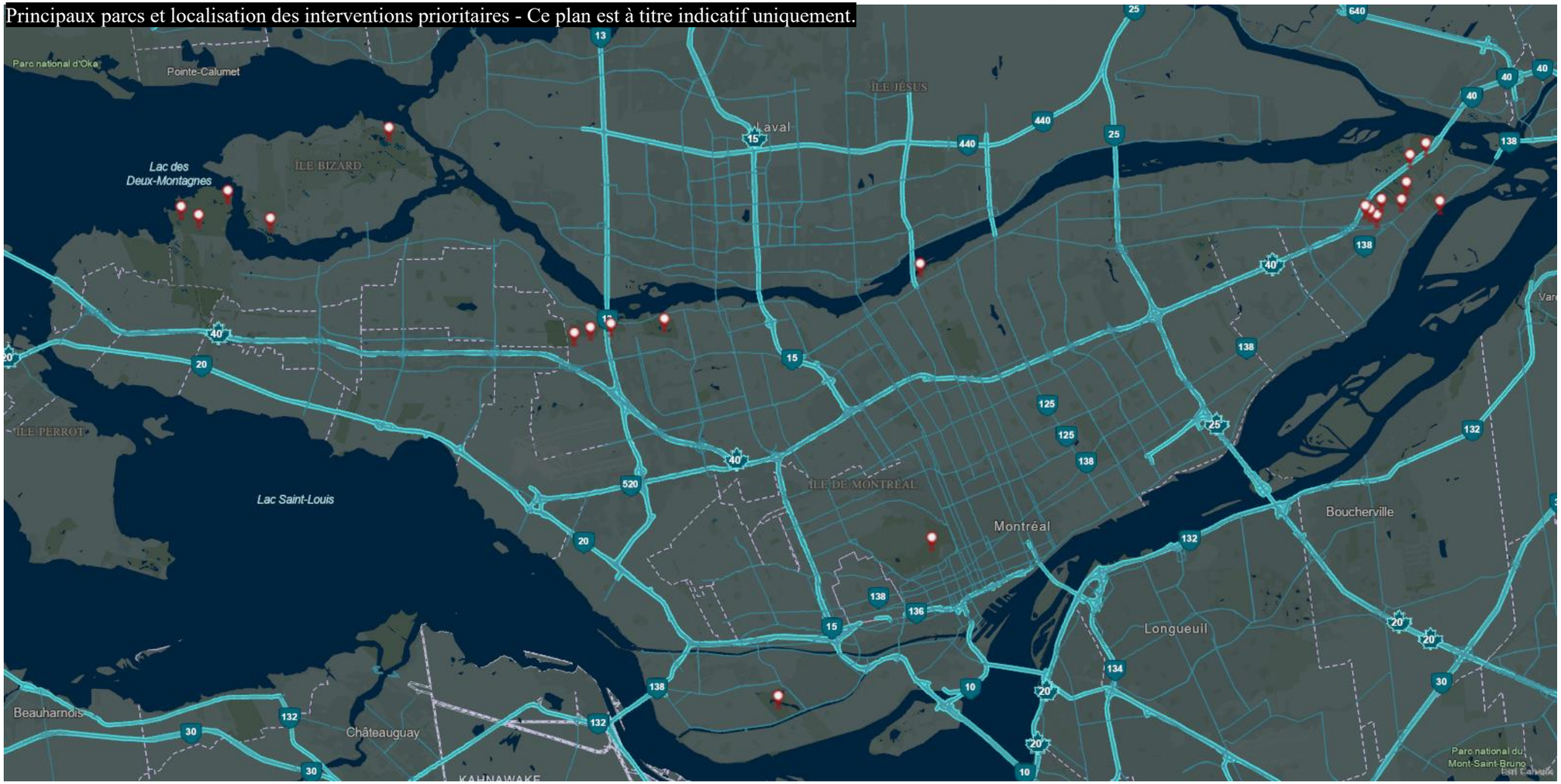

ANNEXE 2

DESCRIPTION DE LA PRESTATION DE SERVICE DU CONTRACTANT

NATURE
ACTION
QUÉBEC

UNE EXPERTISE
ENVIRONNEMENTALE
reconnue

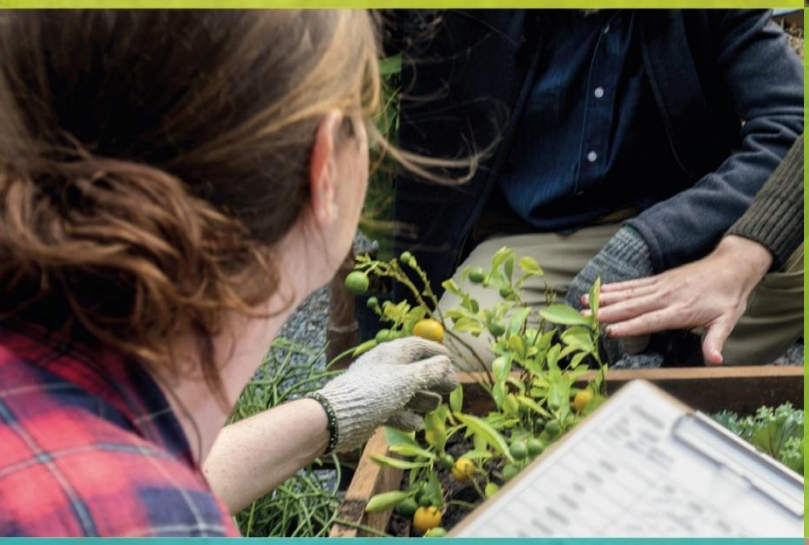

DES PROFESSIONNELS
passionnés

DES ACTIONS CONCRÈTES,
un impact réel

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL

PROJET
Intervention de lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)

CLIENT
Ville de Montréal
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Direction gestion des grands parcs et des milieux naturels
Division gestion des parcs-nature et biodiversité
Section biodiversité

DATE
Le 31 octobre 2025

ÉCHÉANCE
La présente est valide pour 60 jours.

ÉQUIPE DE TRAVAIL
Cédric Boué (chargé de projets), M.Sc. bio, M. Sc. Env.
Catherine George (chargée de projets adjointe), M. Sc. Bio

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR
Cédric Boué
Chargé de projets chez Nature-Action Québec
450 536-0422, poste 403
Cedric.boue@nature-action.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE et compréhension du mandat 4

2. PRÉSENTATION DE NATURE-ACTION QUÉBEC 5

2.1. Notre mission, nos valeurs, nos services 5
2.2. Pourquoi faire affaire avec NAQ 6
2.3. Expérience et compétences 6

4. MÉTHODOLOGIE 9

4.1. Extraction manuelle et arrachage 9
4.2. Coupe et encapsulation 9
4.3. Gestion des résidus 10
4.3. Stratégie d'intervention et description des livrables 11

6. ÉchÉancier proposÉ 12

10. CONCLUSION 15

1. MISE EN CONTEXTE ET COMPRÉHENSION DU MANDAT

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal est engagée dans la lutte contre de nombreuses colonies d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) sur son territoire afin notamment de pérenniser les milieux naturels qu'elle possède.

C'est le cas par exemple au parc nature de la Pointe-aux-Prairies dans le secteur du Bois-de-la-Réparation où l'envahissement du nerprun bourdaine (*Frangula alnus*) et cathartique (*Rhamnus cathartica*) représente une menace contre l'intégrité écologique de ce milieu forestier qui abrite 8 espèces floristiques à statut précaire. Dans ce contexte, Ville de Montréal a mandaté NAQ pour mener depuis plus d'un an une vaste opération de contrôle de nerprun sur plus de deux hectares dans ce parc.

Pour élargir sa superficie d'action dans la lutte contre les EVEE, la Ville de Montréal souhaite poursuivre ses interventions dans l'ensemble des grands parcs ciblées dans la carte 1 (Demande de prix - Interventions de lutte aux EVEE 2026-2028 - Banque d'heures).

Pas moins de 10 EVEE sont ciblées pour le présent mandat (Aliaire officinale, nerprun bourdaine, nerprun cathartique, renouée du japon, muguet commun, anthrisque des bois, roseau commun, dompte-venin de Russie, petite pervenche, épine-vinette du japon, égopode podagraire, chèvrefeuille).

Les interventions auront lieues dans les parcs et territoires sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. À noter que les priorisations des secteurs d'interventions seront évolutives durant la durée du mandat. Les responsables du projet de la Ville de Montréal donneront les directives pour les secteurs d'interventions ciblés.

Il est important de souligner que l'utilisation de la machinerie n'est pas recommandée à cause de l'impact négatif qu'elle pourrait avoir sur le sol. C'est pourquoi, afin de rétablir les processus naturels là où il est encore possible de le faire en raison d'une faible densité d'EVEE, la lutte physique et mécanique sont des alternatives ciblées par la Ville afin de pouvoir lutter contre les EVEE dans les différents secteurs des grands parcs.

Afin de pouvoir mener à bien le contrôle des EVEE dans les différents secteurs des grands parcs (voir carte), la Ville de Montréal souhaite poursuivre durant les trois prochaines années (2026-2028) sa collaboration avec NAQ notamment par toute son expertise dans les projets de lutte contre les EVEE.

Pour réaliser ces trois années d'activités d'intervention, une banque d'heures est prévue pour ce mandat : agent de projet (17 650 h), Horticulteur (1 750 h), Chargé de projet (2 050 h).

2. PRÉSENTATION DE NATURE-ACTION QUÉBEC

2.1. Notre mission, nos valeurs, nos services

Nature-Action Québec (NAQ) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de guider les personnes et les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales. Il ne s'agit pas d'un organisme de pression politique, mais bien d'un organisme de gestion de projets, d'éducation et de sensibilisation en environnement. NAQ œuvre donc auprès des municipalités, des entreprises, des organismes communautaires et des citoyens partout au Québec, à la réalisation de projets qui contribuent à améliorer le bien-être et la qualité de vie de la population.

Avec près de 40 années d'expérience, plusieurs centaines de projets et plus de 150 M$ investis depuis sa création en 1986, NAQ a su développer une expertise enviable dans la gestion et la réalisation de projets, grâce à une équipe multidisciplinaire qui rassemble près de 200 employés. NAQ réalise maintenant plus de 350 mandats en environnement annuellement.

Au fil des années, NAQ s'est forgé une solide réputation qui le place aujourd'hui parmi les organismes en gestion de projets environnementaux les plus importants au Québec. L'équipe de professionnels possède des compétences enviables dans les secteurs d'activités suivants :

- Acquisition et conservation des milieux naturels
- Aménagement et architecture écologique du paysage
- Adaptation aux changements climatiques
- Planification territoriale et développement durable
- Gestion des matières résiduelles et écocentres
- Implantation et gestion de Maison de l'environnement et d'éco-quartier
- Restauration des milieux naturels et des habitats

2.2. Pourquoi faire affaire avec NAQ

Les municipalités et organisations clientes font affaire avec nous, plutôt qu'avec les autres, parce que :

- Nous sommes à l'écoute de vos besoins et travaillons en collaboration tout au long du projet
- Nous sommes reconnus pour notre fiabilité et notre respect des engagements
- Nos solutions sont sur mesure, adaptées à votre réalité
- Notre approche en est une « gagnant-gagnant », pour vous, pour nous, pour l'environnement
- Notre équipe est composée de gens engagés et passionnés de l'environnement, perspicaces, créatifs et réalistes
- Notre expertise est diversifiée et nos expériences vont de la conception et la planification aux actions concrètes sur le terrain
- Nous cumulons plus de 30 ans d'expérience au service de l'environnement

Ainsi plus de 50 municipalités confient aujourd'hui leurs projets en environnement à NAQ et de nombreuses institutions publiques et privées contribuent au financement de nos projets.

2.3. Expérience et compétences

Nature Action Québec détient une forte expertise dans une diversité de projets en lien avec les espèces exotiques envahissantes. Voici une liste non exhaustive de certains projets majeurs réalisés par NAQ :

2.3.1. Principales réalisations de NAQ dans la lutte contre les EVEE

Depuis 2018, NAQ intervient dans l'habitat de plusieurs espèces à statut précaire (rainette faux-grillon, petit Blongios, Tortue serpentine) dans plusieurs secteurs de la Montérégie (Boisé du Tremblay, Sainte-Julie, Brossard, Boucherville) et sur l'île de Montréal afin de restaurer leurs habitats qui sont de plus en plus menacés principalement par l'expansion du nerprun et du phragmite. Voici une liste non exhaustive des différents projets de lutte contre les EVEE que NAQ a réalisé.

Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies

En 2023, la Ville de Montréal a mandaté NAQ afin de réaliser des activités de contrôle sur des colonies de nerprun qui se localise sur une aire d'environ 1.5 ha. Les méthodes utilisées ont été principalement l'arrachage manuel (à la main ou à l'aide d'un excractigator). Néanmoins, certains individus nécessités des actions de coupe et d'encapsulations. En 2024 des activités de suivi se sont déroulées afin de s'assurer que les éventuelles repousses soient retirées immédiatement du site. Les interventions de suivis se dérouleront jusqu'en 2026.

Mise en œuvre du plan d'intervention pour le maintien de l'habitat de la rainette faux-grillon (RFGO) - Boucherville

EN 2018, NAQ a réalisé un plan d'intervention visant à planifier et à débuter les démarches de contrôle de nerprun dans une zone de 50 mètres autour d'un étang de reproduction de la RFGO au Boisé-Du Tremblay. Appuyé par de nombreux spécialistes afin de discuter des techniques à employer, NAQ réalise depuis 2018 ce plan d'intervention dans cet habitat sensible d'une espèce à statut précaire pour lutter contre l'expansion du nerprun.

Mandat de gestion des milieux naturels – Ile-des-Sœurs

De 2008 à aujourd'hui, NAQ gère les milieux naturels de la Pointe-Sud de L'Île-des-Sœurs à Verdun. Les activités de contrôle des EVEE ont été au cœur des tâches de l'équipe d'entretien qui veille, entre autres, à la conservation du boisé du Domaine Saint-Paul, identifié comme un Écosystème forestier exceptionnel. Des interventions de contrôle de nerprun, du phragmite et de la lentille d'eau dans les plans d'eau de l'ile, ont été menées de façon récurrente qui visent à empêcher la progression de ces espèces.

Projet de protection et mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois – Sainte-Julie

Depuis 2016, NAQ mène un important projet de mise en valeur et d'aménagement des étangs de Sainte-Julie, afin de le rendre accessible aux citoyens, tout en conservant les habitats des espèces présentes, dont l'habitat essentiel du Petit Blongios. La consultation d'un ornithologue a notamment permis d'établir des recommandations quant aux actions à mettre en œuvre pour assurer le maintien de l'habitat dans un site envahi par le phragmite. Ainsi des actions annuelles de suivi et de contrôle de EVEE en complémentarité des activités de mise en valeur ont été réalisées sur le site depuis 2017.

2.3.2. Expériences pertinentes de la personne responsable du projet

Cédric Boué, chargé de projets, M Sc. Bio, M. Sc. Env

M. Boué, chargé de projets, travaille chez NAQ depuis août 2019. Il possède un baccalauréat en écologie (biologie des organismes, des populations et des écosystèmes), une maitrise en évolution ainsi qu'une maitrise en environnement, plus particulièrement dans l'aménagement et la gestion des forêts. Cédric a développé une expertise liée à la gestion des EVEE notamment en réalisant une clef décisionnelle pour les municipalités, la rédaction d'articles de vulgarisation, la présentation de webinaires en lien avec la lutte contre les EVEE ainsi que des interventions dans des cours universitaires. Il participe également à la coordination et à la planification des interventions dans la lutte contre les EVEE au Boisé du Tremblay, à Sainte-Julie, à Brossard et au Parc de la Futaie à Boucherville. Par ailleurs, Cédric est le président de l'équipe de rétablissement de la RFGO et l'un des spécialistes de NAQ impliqués dans la réalisation des projets de restauration. De plus, Cédric a travaillé en tant que technicien dans l'évaluation phytosanitaire des forêts urbaines et dans la mise en place d'inventaire de biodiversité. Pour le présent projet, Cédric s'occupera de coordonner le travail de terrain et de communiquer avec le, ou la, représentant(e) du projet de la Ville de Montréal.

2.3.3. Présentation de l'équipe d'intervention

De nombreux technicien(ne)s et agent(e)s de projets qualifié(e)s dans le domaine de l'environnement/biologie travaillent chez Nature Action Québec. Chez NAQ, ces personnes interviennent dans de nombreux projets de restauration dans différents milieux naturels (milieux humides, forestiers, parc urbain...) dont de la lutte contre les EVEE. En alternance, ces employé(e)s viendront effectuer le travail sur le site selon le nombre d'heures et de journées par personne décrite dans la section 4.3 de cette offre de service. Des embauches seront également prévues pour combler les équipes terrain. À noter que Catherine George, chargée de projets adjointe chez NAQ, sera responsable du suivi terrain et de la coordination du projet.

Voici quelques petits descriptifs du personnel qui sera présent lors des journées de lutte pour ce présent mandat :

Catherine George, chargée de projets adjointe, M Sc. Env.

Catherine George est titulaire d'un baccalauréat en sciences biologiques, d'un master en gestion des milieux aquatiques et d'une maîtrise en écologie internationale. Elle a réalisé plusieurs inventaires floristiques et faunistiques dans le cadre d'étude d'impact, au sein d'équipes universitaires, dans des bureaux d'études et pour des organismes à but non lucratif. Ses expériences lui ont permis de se spécialiser en gestion des milieux naturels et de s'impliquer dans le contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes depuis plus de 3 ans.

Alice Beaumier, Agente de projets, DEC bioécologie,

Technicienne principale chez NAQ dans la direction de la Restauration des milieux naturels, Alice est détentrice d'un diplôme d'études collégiales en Techniques de bioécologie (2023). Depuis son arrivée chez NAQ, Alice a pu perfectionner son savoir et ses compétences terrains, notamment dans le domaine ornithologique et de la taxonomie végétale. Les différents inventaires aviaires et floristiques qu'elle a pu effectuer lui ont particulièrement permis d'agrandir ses connaissances dans la faune et la flore forestière québécoise et les espèces végétales exotiques envahissantes. Le tout tissé avec ses acquis au DEC, Alice sait caractériser et inventorier divers milieux naturels et anthropiques afin d'en ressortir le portrait biologique général. Finalement, son passage dans l'équipe de restauration de milieux naturels chez NAQ lui permet d'en apprendre tous les jours sur les types d'aménagements et de restauration possibles afin d'améliorer les milieux et les habitats naturels.

Mathéo Vanaudenhove, Agent de projets, Msc. Bio

Mathéo Vanaudenhove est agent de projets pour Nature-Action Québec (NAQ) depuis l'automne 2024 et contribue à divers mandats basés principalement dans le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges. Titulaire d'un baccalauréat en sciences biologiques, d'une maîtrise en environnement et développement durable, ainsi que de plusieurs cours crédités en urbanisme, Mathéo possède un bagage académique multidisciplinaire ayant façonné sa vision de la protection de l'environnement. Avant NAQ, Mathéo a eu l'opportunité de développer ses connaissances par l'intermédiaire de plusieurs stages. Il a notamment participé en 2023 à un projet de recherche avec la ville de Montréal sur un champignon entomopathogène destiné à soutenir la lutte contre l'agrile du frêne. De plus, il a aussi travaillé plus d'un an et demi pour Conservation de la Nature Canada sur la gestion intégrée d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et la protection d'espèces

à statut. Fort de son parcours, Mathéo est aujourd'hui particulièrement investi dans l'approfondissement des méthodes de gestion des EEE et s'efforce constamment d'enrichir ses connaissances dans ce domaine au sein de NAQ.

4. MÉTHODOLOGIE

Suite à la lecture du devis technique rédigé par la Ville de Montréal (Demande de prix - Interventions de lutte aux EVEE 2026-2028 - Banque d'heures), nous comprenons que les principales activités de contrôle à réaliser sur les sites visés sont les suivantes :

4.1. Extraction manuelle et arrachage

Le choix des sites d'intervention et des méthodes doit tenir compte du caractère très prolifique des différentes EVEE ainsi de la présence potentielle d'un réservoir de graines dans le sol qui peut demeurer en dormance plusieurs années selon les espèces. La méthode d'éradication la plus efficace demeure l'extraction complète des plants et du système racinaire. Elle peut être faite à la main, ou à l'aide de pince, lorsque les plants font 1 cm de diamètre. Entre 1 et 5 cm de diamètre, il est possible d'extraire les tiges du sol à l'aide d'un outil spécialisé (Extractigator). Pour les tiges ayant un diamètre de plus de 5 cm (voir la prochaine section (4.2)) coupe et encapsulation (il s'agit pour ce cas-là des EVEE de types arbustes tels que le nerprun ou le chèvrefeuille). De plus, afin de limiter la perturbation du site et de réduire l'impact sur la végétation environnante, il est recommandé d'effectuer les activités d'arrachage entre septembre et novembre, avant le gel du sol, lorsque la végétation indigène est en période de dormance. Bien que ce ne soit pas inclus dans le présent mandat, nous recommandons un ensemencement d'un couvre-sol indigène au fur et à mesure de l'arrachage, ou lors de de la première année d'entretien, afin de limiter que le sol à nu ne soit propice à une nouvelle colonisation d'EVEE.

4.2. Coupe et encapsulation

Il est recommandé de couper les EVEE de types arbustes (ex : nerprun, chèvrefeuille) avant qu'ils ne soient assez matures pour produire des fruits et d'intervenir en priorité sur les individus reproducteurs (semenciers) ainsi que sur les individus bien exposés au soleil, dans des milieux ouverts. Pour cela, nous utilisons une scie à chaîne (qui fonctionne avec de l'huile végétale pour limiter les impacts négatifs pour le sol). La coupe doit-être effectué à 6 pouces du sol maximum. Comme les EVEE de types arbustes ont la capacité de faire des rejets de souche, il est fortement recommandé d'encapsuler les souches après la coupe, en s'assurant de les recouvrir entièrement jusqu'au ras du sol. Pour ce faire, il est possible d'utiliser du géotextile ou des sacs de plastique noirs de type "Buckthorn Baggie" fixés sur les souches à l'aide de colliers de serrage autobloquants (Ty-Wrap) et d'ancrages en U (4 par souche). Cette technique permet d'éviter la perturbation du sol en conservant le système racinaire et d'enrichir le sol en matière organique lors de la décomposition des racines. Cette intervention sera réalisée à l'aide de scie manuelle.

Afin de pouvoir faciliter le suivi lors des années d'entretiens, nous géoréférencerons les sacs d'encapsulations dès qu'ils seront disposés sur les souches/tiges. De plus, nous disposerons sur les

sacs d'encapsulation des rubans de couleurs incluant un numéro de références afin de pouvoir évaluer quels seraient les sacs problématiques à changer et à suivre plus rigoureusement dans le futur. La couleur du ruban permettra de plus facilement repérer les sacs pour éviter d'en oublier lors des suivis. À noter que nous ferons le suivi des souches encapsulées par NAQ lors de la première année d'intervention. Les souches encapsulées par la Ville ne seront pas incluses dans le protocole de suivi.

Il est important de mentionner que nous recommandons de laisser les sacs d'encapsulation un minimum de deux ans afin de s'assurer de l'efficacité de l'effet de solarisation. De plus, étant dans un milieu ombragé, il sera peut-être nécessaire de les laisser un peu plus longtemps étant donné la faible quantité de soleil direct qui peut influencer l'effet de solarisation des sacs.

Bien que ce ne soit pas inclus dans le présent mandat, nous recommandons qu'une plantation soit menée sur les superficies d'intervention afin d'aider au contrôle des semis de nerprun ou d'autres espèces arbustives envahissantes pour maximiser les chances de contrôle.

4.3. Pliage

La technique du pliage consiste à rabattre les tiges de phragmites vers le sol. Pour réaliser cette technique, nous utilisons des planches de contre-plaqués non traités. En y appliquant du poids (force des mains et des pieds) nous déposons les planches sur les individus de phragmites. Une fois à terre, il faut relever la planche et recommencer le processus sur toute la superficie ciblée initialement. Pour que cette méthode soit la plus efficace possible, il est recommandé de plier les tiges les plus anciennes, celles de couleur brunâtre / beige. En effet, les tiges vertes (de l'année) pliées auront tendance à se redresser ce qui minimisera la réussite de cette approche. Il est recommandé de faire des suivis réguliers afin d'arracher les éventuelles repousses à travers les superficies écrasées. À noter que cette approche peut être considérée uniquement si la densité des colonies est grande (au minimum une quarantaine de tiges par m^2).

4.4. Gestion des résidus

La gestion des résidus est une étape importante lors des projets de lutte contre les EVEE. En effet, se départir correctement des résidus permet de s'assurer de ne pas répandre les colonies à l'extérieur des superficies de contrôle et même au-delà du boisé. Des conteneurs loués seront utilisés pour la gestion des résidus. La proposition comprend la location d'un maximum de 20 conteneurs de 20 verges par année. Ces résidus seront par la suite acheminés dans un site d'enfouissement sanitaire. À noter qu'à la fin de chaque journée d'intervention, le matériel sera nettoyé avec soin avant d'être disposé dans l'espace de rangement désigné.

Les tiges/troncs, qui seront extraits du site, seront transportées vers le conteneur à l'aide d'une brouette ou d'un véhicule utilitaire de type Kubota RTV. À noter que lors de l'utilisation du Kubota, une attention particulière sera faite afin de ne pas mettre en péril la sécurité des usagers. Pour cela, nous disposerons des petits cônes orange afin de sécuriser le passage de la petite machinerie.

Inclusions :

- Interventions liées au contrôle des EVEE ciblées dans le cadre du mandat incluant les déplacements, les équipements et l'outillage nécessaires (pinces, sécateurs, extractigator, scies manuelles ou à chaine), les EPI ainsi que le temps de planification et coordination ;
- Gestion des résidus : incluant la location de 20 conteneurs par année de 20 verges ainsi que la location d'un RTV pour effectuer le transport des résidus ;
- Sacs d'encapsulation pour le nerprun incluant le système d'ancrage ;
- 2 licences ArcGIS en lignes et du temps d'un géomaticien pour la compilation/transmission des données.

Exclusions :

- Bâches d'occultation ou autre matériel de contrôle non mentionné plus haut ;
- Végétaux et activités de plantation ;
- Semences et activités d'ensemencement.

4.3. Stratégie d'intervention et description des livrables

Ce mandat prévoit 3 années d'activités de lutte. Voici une proposition préliminaire de la répartition des efforts terrain. Selon les effectifs disponibles, le nombre de jours par période pourrait varier. Néanmoins, NAQ s'engage à livrer le nombre de jours prévus d'ici la fin du contrat.

À noter que les journées de terrain sont basées sur une journée de 8h incluant le déplacement en conformité avec la politique interne de chez NAQ. Les semaines de travail, incluant le déplacement, ne devront pas excéder 40h, car ce budget n'inclut pas une estimation avec des heures supplémentaires.

Les livrables pour chacune des périodes pour le mandat sont :

- Le nombre de jours/personnes prévus
- 1 compte-rendu hebdomadaire (courriel) durant la période d'intervention, regroupant les données suivantes :
    - Numéro de contrat et de bon de commande ;
    - Nom ou numéro du secteur du parc où les travaux sont réalisés ;
    - Date de réalisation des travaux ;
    - Identifiant géomatique de l'Aire de travail et de la colonie d'EVEE visée par les travaux
    - Description des travaux effectués incluant une description des plants traités (superficie d'intervention en mètres carrés (m^2), nombre de tiges arrachées, nombre de tiges coupées/encapsulées)
    - Description des efforts requis (nombre d'heure et d'intervenants) ;
    - Photo avant et après intervention ou suivi.

○

	An 1 - 2026				An2 - 2027				An 3 - 2028			
	Jan. - Mars	Avr. - Juin	Juil. - Sept.	Oct. - Dec.	Jan. - Mars	Avr. - Juin	Juil. - Sept.	Oct. - Dec.	Jan. - Mars	Avr. - Juin	Juil. - Sept.	Oct. - Dec.
Nombre d'heures / personnes	150	600	2800	2600	124	648	2896	2832	600	1496	1704	1200
Total	6150				6500				5000			

6. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ

Les interventions se dérouleront à partir du mois d'avril 2026 et se termineront fin novembre 2028. Un échéancier pourra être soumis à l'arrondissement au démarrage du projet selon les priorités de la Ville et des effectifs disponibles.

7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant pour ce projet est d'un million six cent deux mille sept cent cinquante et un dollars (1 602 751 $).

Ce prix contient l'ensemble des interventions prévues en 2026, 2027 et 2028, l'indemnité de kilométrage (basé sur une répartition équilibrée entre les différents sites d'interventions), les interventions de l'équipe horticole, la gestion des résidus (location de 20 conteneurs de 20 verges par année et la location d'un RVT), le matériel pour encapsulage (sacs et ancrages), les frais de géomatique (abonnement à deux licences ArcGis en ligne et du temps de gestion du service géomatique), la gestion du projet et les EPI.

À noter qu'il s'agit d'un contrat de type banque d'heures : agent de projet (17 650h), Horticulteur (1 750 h), Chargé de projet (2 050 h). Les taux horaires pour les journées de terrain sont basés sur une journée de 8h incluant le déplacement en conformité avec la politique interne de chez NAQ. Les semaines de travail, incluant le déplacement, ne devront pas excéder 40h, car ce budget n'inclut pas une estimation avec des heures supplémentaires.

ITEM	Qté Prévisionnelle	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
2026				
Interventions manuelles - Agent de projet	6150	Taux horaire	67,83 $	417 133,47 $
Interventions spécialisées - Horticulteur	650	Taux horaire	70,34 $	45 723,44 $
Supervision des travaux - Chargé de projet	700	Taux horaire	91,99 $	64 394,90 $
Matériel pour encapsulage	250	Unité	2,00 $	500,00 $
Géomatique	1	Frais annuel	1 647,50 $	1 647,50 $
Gestion des résidus	1	Frais annuel	23 287,50 $	23 287,50 $
Total				552 686,80 $
2027				
Interventions manuelles - Agent de projet	6500	Taux horaire	68,12 $	442 759,35 $
Interventions spécialisées - Horticulteur	950	Taux horaire	72,76 $	69 126,04 $
Supervision des travaux - Chargé de projet	750	Taux horaire	93,37 $	70 024,46 $
Matériel pour encapsulage	150	Unité	3,48 $	522,50 $
Géomatique	1	Frais annuel	1 922,41 $	1 922,41 $
Gestion des résidus	1	Frais annuel	24 525,00 $	24 525,00 $
Total				608 879,76 $
2028				
Interventions manuelles - Agent de projet	5000	Taux horaire	68,37 $	341 870,29 $
Interventions spécialisées - Horticulteur	150	Taux horaire	74,40 $	11 160,12 $
Supervision des travaux - Chargé de projet	600	Taux horaire	95,69 $	57 416,04 $
Matériel pour encapsulage	100	Unité	5,45 $	545,00 $
Géomatique	1	Frais annuel	1 442,54 $	1 442,54 $
Gestion des résidus	1	Frais annuel	28 750,00 $	28 750,00 $
Total				441 183,99 $
TOTAL				1 602 751 $

Veuillez noter qu'en vertu du statut d'organisme de bienfaisance de NAQ, ses clients sont exonérés des taxes sur les services retenus.

Modalités de paiement

Les modalités de paiement proposées sont les suivantes et basées sur le nombre d'heures prévues annuellement. Elles pourront être ajustées en fonction du décompte du nombre d'heures réelles travaillées.

Facture 1 : Début du mandat (Hiver 2026) : 277 054, 50 $
Facture 2 : Fin 1iere année (Décembre 2026) : 277 054, 50 $
Facture 3 : Mi-seconde année (Juillet 2027) : 303 024, 20 $
Facture 4 : Fin seconde année (Décembre 2027) : 303 024, 20 $
Facture 5 : Mi-troisième année (Juillet 2028) : 221 306, 77 $
Facture 6 : Fin du projet (Décembre 2028) : 221 306,78 $

10. CONCLUSION

En conclusion, l'offre de service professionnel proposée par Nature-Action Québec à la Ville de Montréal permet de tirer profit de l'expertise développée par une équipe de travail diversifiée et une entreprise structurée et solide.

Nous espérons que cette proposition répond adéquatement aux besoins exprimés. Soyez assurés que nous sommes disposés à revoir avec vous, s'il y a lieu, les termes de la présente offre de service, de façon à ce qu'elle corresponde davantage à vos attentes. Si cependant la proposition actuelle vous convient, nous vous saurions gré de bien vouloir nous en retourner un exemplaire signé afin de nous signifier l'octroi du mandat.

Signature de l'offre de service

Par la présente, moi, Pascal Bigras, directeur général, représentant dûment autorisé de Nature-Action Québec, offre les services professionnels de Nature-Action Québec pour effectuer les travaux décrits dans la présente offre de service. En foi de quoi, je signe :

Date : 31 octobre 2025

Pascal Bigras
Directeur général

Acceptation de l'offre de service

Par la présente, je mandate les représentants dûment autorisés de Nature-Action Québec, pour effectuer les travaux décrits dans la présente offre de service. En foi de quoi, moi, Christopher Alvarez-De Garrie, dûment autorisé, je signe :

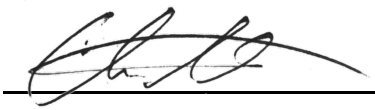

Date : 15 novembre 2025

Christopher Alvarez-De Garrie
Division gestion des parcs-nature, de la biodiversité et des berges
Direction gestion des grands parcs et des milieux naturels
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Avis de propriété et de confidentialité
© Tous droits réservés à Nature-Action Québec 2025
Ce document doit être utilisé seulement dans le cours normal des affaires de Nature-Action Québec et ne doit en aucune façon être exploité commercialement. L'utilisation de ce document à l'externe est formellement interdite.
Toute personne externe engagée par Nature-Action Québec peut utiliser ce bien dans le cadre de son travail à Nature-Action Québec, mais ne peut en aucun temps utiliser ce bien pour d'autres fins.

ANNEXE 3

BORDEREAU DE PRIX

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5	Montréal	ANNEXE 2.00 BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE

Numéro d'appel d'offres	26 - Gré à gré
Titre de l'appel d'offres	Travaux de lutte aux EVEE - 2026 à 2028
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Nature Action Québec Inc.
Numéro d'entreprise (NEQ)	1143202183
Adresse du soumissionnaire	120 rue Ledoux Beloeil (Québec) J3G0A4 Canada

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

Précisions relatives aux garanties de soumission	
Note aux SOUMISSIONNAIRES : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 de la Régie. *Note au Service du Greffe : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 du Formulaire de soumission.*	
Le DONNEUR D'ORDRE confirme qu'AUCUNE garantie de soumission n'est requise par les présentes.	

Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
Travaux de lutte aux EVEE - 2026 à 2028	1 602 751,00 $	- $	- $	**1 602 751,00 $**

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5	Montréal	ANNEXE 2.00 BORDEREAU DE PRIX - DÉTAILLÉ

Numéro d'appel d'offres	26 - Gré à gré
Numéro d'appel d'offres	Travaux de lutte aux EVEE - 2026 à 2028
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Nature Action Québec Inc.
Numéro d'entreprise (NEQ)	1143202183
Adresse du soumissionnaire	120 rue Ledoux Beloeil (Québec) J3G0A4 Canada

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du DONNEUR D'ORDRE

Description	Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total (Sans taxes)
			A		B	A x B
Travaux de lutte aux EVEE, pour l'année 2026	1	Travaux d'intervention manuel - Agents et agentes de projet	6 150	heure	67,83 $	417 136,05 $
	2	Travaux d'intervention spécialisée - Horticulteur et horticultrices	650	heure	70,34 $	45 723,60 $
	3	Supervision de travaux et coordination - Chargé de projet	700	heure	91,99 $	64 395,10 $
	4	Matériel pour encapsulage de nerpruns	250	unités	2,00 $	500,00 $
	5	Frais de géomatique	1	forfait annuel	1 647,50 $	1 647,50 $
	6	Frais de gestion des résidus	1	forfait annuel	23 287,50 $	23 287,50 $
				Montant total (hors taxes) pour l'année 2026		**552 689,75 $**
Travaux de lutte aux EVEE, pour l'année 2027	1	Travaux d'intervention manuel - Agents et agentes de projet	6 500	heure	68,12 $	442 760,50 $
	2	Travaux d'intervention spécialisée - Horticulteur et horticultrices	950	heure	72,76 $	69 125,80 $
	3	Supervision de travaux et coordination - Chargé de projet	750	heure	93,37 $	70 024,50 $
	4	Matériel pour encapsulage de nerpruns	150	unités	3,48 $	522,45 $
	5	Frais de géomatique	1	forfait annuel	1 922,41 $	1 922,41 $
	6	Frais de gestion des résidus	1	forfait annuel	24 525,00 $	24 525,00 $

					Montant total (hors taxes) pour l'année 2027	**608 880,66 $**
Travaux de lutte aux EVEE, pour l'année 2028	1	Travaux d'intervention manuel - Agents et agentes de projet	5 000	heure	68,37 $	341 870,00 $
	2	Travaux d'intervention spécialisée - Horticulteur et horticultrices	150	heure	74,40 $	11 160,15 $
	3	Supervision de travaux et coordination - Chargé de projet	600	heure	95,69 $	57 415,80 $
	4	Matériel pour encapsulage de nerpruns	100	unités	5,42 $	542,10 $
	5	Frais de géomatique	1	forfait annuel	1 442,54 $	1 442,54 $
	6	Frais de gestion des résidus	1	forfait annuel	28 750,00 $	28 750,00 $
					Montant total (hors taxes) pour l'année 2028	**441 180,59 $**

otal (avant taxes) (années 2026, 2027, 2028) à reporter au Bordereau de prix Sommaire	**1 602 751,00 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1250352001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Biodiversité urbaine
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de 3 ans – Dépense totale de 1 730 971,08 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1250352001 (Version corrigée).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achour LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-18

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Certification des fonds

NO GDD : **1250352001**

No d'engagement **CC50352001**

Financement de 100% implique une dépense nette à la charge des contribuables de: **1,726,795.00 $**

PROVENANCE :

RCG 21-016 Travaux prévus dans le plan de gestion de la forêt urbaine CG21 0518												Dépenses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement	5001	5021016	802503	01909	57201	000000	0000	176799	000000	98001	00000	1,730,971.08 $	1,726,794.31 $	1,726,795.00 $

IMPUTATIONS :

34700 - Travaux - Plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs - Agglo												Dépenses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat	5001	5021016	802503	07163	54590	000000	0000	207097	000000	99000	00000	1,602,751.00 $	1,602,751.00 $	1,602,751.00 $
Contingences	5001	5021016	802503	07163	54590	000000	0000	207097	050816	99000	00000	80,137.55 $	80,137.55 $	80,138.00 $
Incidences	5001	5021016	802503	07163	54590	000000	0000	207393	050182	99000	00000	48,082.53 $	43,905.76 $	43,906.00 $

Total imputations	**1,730,971.08 $**	**1,726,794.31 $**	**1,726,795.00 $**

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2026	2027	2028	Ultérieur	**Total**
34700 - Travaux - Plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs - Agglo	568	667	492	-	**1,727**
Total	**568**	**667**	**492**	**-**	**1,727**

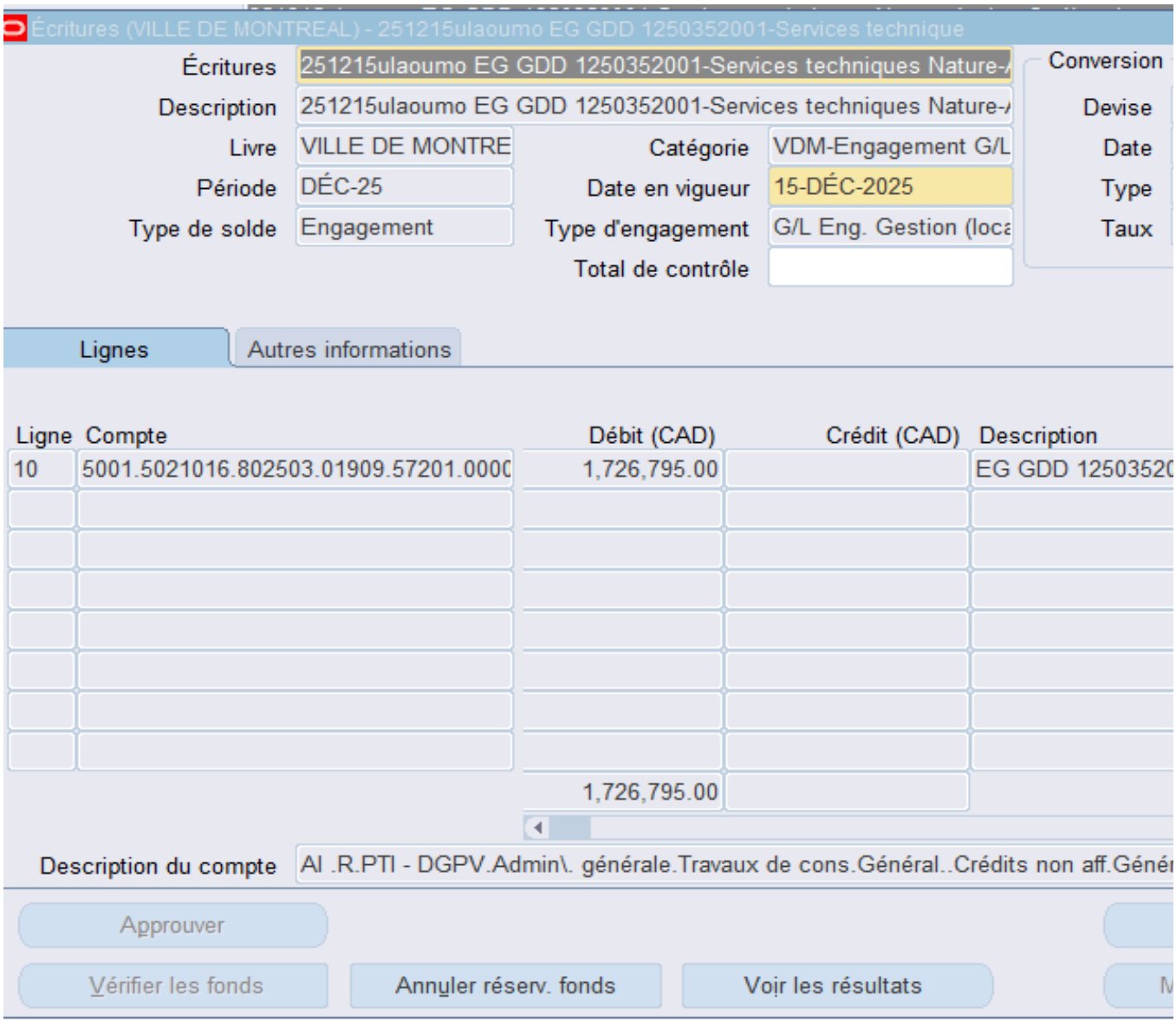
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251215ulaoumo EG GDD 1250352001-Services technique
Écritures
251215ulaoumo EG GDD 1250352001-Services techniques Nature-
Description
251215ulaoumo EG GDD 1250352001-Services techniques Nature-
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
DÉC-25
Date en vigueur
15-DÉC-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
Date
Type
Taux
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
5001.5021016.802503.01909.57201.0000
1,726,795.00
EG GDD 1250352
1,726,795.00
Description du compte
AI .R.PTI - DGPV.Admin\. générale.Travaux de cons.Général..Crédits non aff.Génér
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

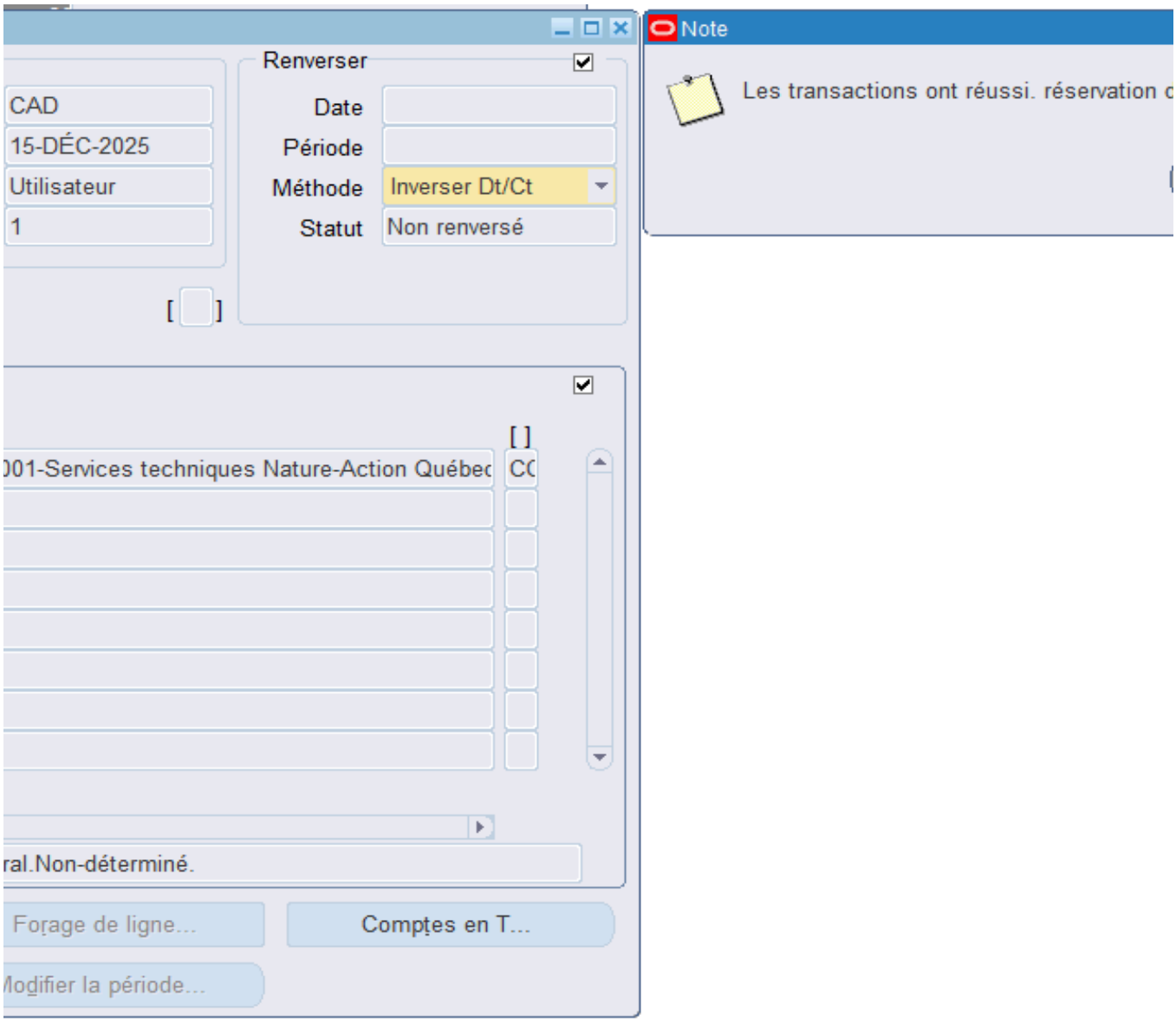
Renverser
CAD
15-DÉC-2025
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
001-Services techniques Nature-Action Québec
CC
ral.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Note
Les transactions ont réussi. réservation c

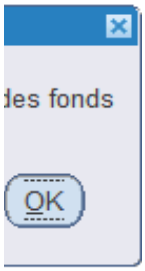
des fonds
OK

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1253838014

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 1 260 873,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21238 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire, Innotex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'habits pour le combat incendie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 260 873,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21238;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Innotex inc.;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-01-23 13:59

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253838014**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 1 260 873,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21238 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Les habits de combat font partie intégrante du matériel et de l'équipement de protection individuel des pompières et pompiers. Au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), les pompières et pompiers ainsi que les membres de l'état-major ont à leur disposition deux habits de combat. Ainsi, lors des lavages de routine effectués après un incendie ou de l'envoi d'un de leurs deux habits de combat pour leur inspection et nettoyage avancés annuels, ces derniers ont un habit à leur disposition.
La norme de référence en matière de sécurité incendie NFPA 1971 établit la durée de vie des habits de combat à un maximum de 10 ans et dicte les règles de fabrication, d'utilisation et d'inspection journalière. De plus le norme NFPA 1851 quant à elle établie les règles en matières de décontamination, d'entretiens, d'inspections avancés annuels et d'entreposage. Ces mesures sont mises en place, entre autres, pour la réduction des risques liés aux maladies professionnelles et pour une protection optimale des pompières et pompiers.

Chaque année, plusieurs habits de combat doivent être acquis. Les principales raisons sont :

- Des habits de combat atteignent leur fin de vie utile.
- Des habits de combat n'atteignent pas les requis prescrits par les normes lors de l'inspection.
- Des habits de combat sont fournis annuellement aux nouveaux contingents du SIM.
- Dans certaines occasions, suite à des interventions, les habits de combat perdent leur intégrité et ils ne sont pas réparables.

Les dernières ententes-cadre pour la fourniture d'habits pour le combat incendie d'une valeur

de 4 808 139,52 $, taxes incluses, conclues en 2025, ont été consommées en entier.

Un nouveau contrat est donc requis afin de combler les besoins en fourniture ou en remplacement d'habits. Toutefois, étant donné que la norme NFPA 1971 sera remplacée par la norme NFPA 1970 et que les fournisseurs sur le marché n'ont pas encore reçu leur homologation pour leurs habits, il est impossible de conclure une nouvelle entente sur plusieurs années pour le moment. En attendant la réception des homologations, une extension de l'ancienne norme a été approuvée jusqu'en mars 2026. Donc, en attente la nouvelle entente et afin de pourvoir aux besoins de fourniture d'habits pour les nouvelles embauches en début d'année 2026, le SIM souhaite procéder à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de 300 habits pour le combat incendie, soit de 2 habits pour chacun des 120 nouveaux employés et de 60 autres pour les besoins en urgence.

Si toutefois un délai survenait et repoussait la livraison après mars, le fournisseur devra alors fournir des équipements conformes à la nouvelle norme.

L'appel d'offres public a été publié le 19 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir et sur le système électronique SÉAO pour une ouverture de soumissions le 6 janvier 2025, permettant ainsi 47 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 120 jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. 4 addenda ont été émis durant la période.

Addenda	Date de publication	Raisons	Impacts Monétaire
1	02-12-2025	Questions / Réponses	Non
2	17-12-2025	Clarification et Questions / Réponses	Non
3	19-12-2025	Questions / Réponses	Non
4	22-12-2025	Questions / Réponses	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0621 - 25 septembre 2025 - Autoriser une dépense additionnelle de 707 354,94 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la fourniture d'habits pour le combat incendie, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Innotex inc. (lots 1 et 2) (CG25 0458), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres à 5 515 494,46 $, taxes incluses.
CG25 0458 - 28 août 2025 - Conclure des ententes-cadres avec Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie (lot 1 et 2), d'une durée d'un an - Montant estimé des ententes : 4 808 139,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20908 (2 soum.).

DA253838001 - 28 avril 2025 - Approuver la grille d'évaluation et de pondération des soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'acquisition d'habits de combat pour le Service de sécurité incendie de Montréal.

DESCRIPTION

Ce contrat prévoit l'acquisition de 300 habits pour le combat incendie :

- 240 habits pour les 120 nouveaux employés (2 habits chacun);
- 60 habits pour les urgences en cas de besoin.

JUSTIFICATION

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement

a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.
Le soumissionnaire dans ce dossier n'est pas pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) de la Ville de Montréal.

Le soumissionnaire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics.

Conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée.

Analyse des soumissions :

Nombre de preneurs du cahier des charges : 5
Nombre de soumissions reçues : 1 (20 %)

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation des quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Innotex Inc.		1 260 873,34 $		1 260 873,34 $
Dernière estimation réalisée ($)				1 404 201,17 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)				-143 327,83
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)				- 10 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 404 201,17 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les crédits seront disponibles au PDI du SIM.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en matière de changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit de biens matériels qui répondent à des normes spécifiques du domaine de l'incendie, telle que la norme NFPA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra de remplir les obligations de l'employeur liées à la Loi sur la santé et la sécurité du travail et conformément au « Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie » de la CNESST, notamment par la fourniture au personnel du SIM de vêtements de protection sécuritaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2026 : Émission du bon de commande.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Stephane ALLARD)

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Saiv Thy CHAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fakhraddine SAMAME
Chef de section

Tél : 000-0000
Télécop. : 514 872-6894

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Jonathan DOZOIS
Chef de division

Tél : 438 864-6910
Télécop. : 514 872-6894

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Serge VILLENEUVE
Directeur adjoint
Tél : 514-872-8008
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514-872-4298
Approuvé le : 2026-01-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1253838014

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 1 260 873,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21238 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21238-Intervention.pdf
25-21238-PV.pdf
25-21238-DetCah.pdf
25-21238_TABLEAU - Comité de sélection- Consolidation (court).pdf
25-21238-TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stephane ALLARD
Agent d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-1000

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-23

Elie BOUSTANI
c/s app.strat.en biens
Tél : 888
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21238 — No du GDD : 1253838014

Titre de l'appel d'offres : Acquisition des habits de combat pour le service de sécurité incendie de Montréal - Printemps 2026

Type d'adjudication : Système de pondération incluant le prix (à une enveloppe)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 6 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 6 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : 21 - 1 - 2026

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 22 - 12 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 47 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 20

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 5 - 2026

Date d'échéance révisée : 6 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Innotex Inc.	$ 1 260 873,34	√	N/A

Information additionnelle

Innotex a déposé 2 soumissions. Seule la proposition no. 2 a été retenue. 5 firmes ont acheté le cahier des charges (4 firmes et 1 ville). 3 ont complété le formulaire de non-participation. Les raison invoquées: Fournisseur préfère gérer le contrat directement - Délai de livraison - Certaines spécifications étaient trop restrictives. 4 addendas ont été publiés: Questions-Réponses (2) - Clarifications/Questions-Réponses - Modifications/Questions/Réponses.

Préparé par : Stéphane Allard — Le 21 - 1 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21238

Agent d'approvisionnement
Stéphane Allard

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Innotex										
	0	0	0						1 096 650,00 $	1 260 873,34 $
Total (Innotex)									**1 096 650,00 $**	**1 260 873,34 $**

No de l'appel d'offres	**25-21238**
Titre de l'appel d'offres	**Acquisition des habits de combat pour le service de sécurité incendie de Montréal - Printemps 2026**
Secrétaire du comité de sélection	**Stéphane Allard**
Date du comité de sélection	**21-janv-25**

	INNOTEX INC. PROPOSITION 2	
CRITÈRES D'ÉVALUATION	**POINTAGE**	**MOYENNE**
POINTAGE GLOBAL	**289**	**258,67**
	100%	89,50%

Liste des commandes

Numéro: 25-21238
Numéro de référence: 20106585
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Acquisition des habits de combat pour le service de sécurité incendie de Montréal - Printemps 2026
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

5 résultats **Résultats 1 à 5**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Équipements incendies C.M.P. Mayer inc. 2250 Rue André C. Hamel Drummondville QC CAN J2C8B1 www.larsenal.ca	Non diffusé	Mélanie Jutras Téléphone: 8194742111 Courriel: melanie.jutras@larsenal.ca	**Transaction: (20367436)** 2025-11-21 11:15	20083915 - 25-21238-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-12-01 à 13:45 - Courriel 20086217 - 25-21238-Addenda 2-Clarification-Questions-Réponses Devis 2025-12-17 à 13:20 - Courriel 20086459 - 25-21238-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-12-19 à 08:20 - Courriel 20086678 - 25-21238-Addenda 4-Modificaton-Questions-Réponses Devis

				2025-12-22 à 14:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
INNOTEX INC. 275, rue Gouin, C.P. 2980 Richmond QC CAN J0B2H0 innotexprotection.com	Non diffusé	Caroline Langlois Téléphone: 819-826-5993 Courriel: cln@innotexprotection.com	**Transaction: (20365633)** 2025-11-19 13:31	20083915 - 25-21238-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-12-01 à 13:45 - Courriel 20086217 - 25-21238-Addenda 2-Clarification-Questions-Réponses Devis 2025-12-17 à 13:20 - Courriel 20086459 - 25-21238-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-12-19 à 08:20 - Courriel 20086678 - 25-21238-Addenda 4-Modificaton-Questions-Réponses Devis 2025-12-22 à 14:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Gatineau. 476, boulevard Saint-René Est, 2e étage Gatineau QC CAN J8P8A9	Donneur d'ouvrage	Marie-Claude Provencher Téléphone: 8192432345 Courriel: provencher.marie-claude@gatineau.ca	**Transaction: (20371367)** 2025-11-27 08:12	Ne pas recevoir
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE 365, rue des Commandants Trois-Rivières QC CAN G8T9A2 http://www.protectionincendiecfs.com	Publique	Eric Lebel Téléphone: 8193744205 Courriel: eric@cfs.qc.ca	**Transaction: (20369175)** 2025-11-24 12:52	20083915 - 25-21238-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-12-01 à 13:45 - Courriel 20086217 - 25-21238-Addenda 2-Clarification-Questions-Réponses Devis 2025-12-17 à 13:20 - Courriel 20086459 - 25-21238-Addenda 3-Questions-Réponses

				Devis 2025-12-19 à 08:20 - Courriel 20086678 - 25-21238-Addenda 4-Modificaton-Questions-Réponses Devis 2025-12-22 à 14:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ARÉO-FEU LTÉE 5205, J.A. Bombardier Longueuil QC CAN J3Z1G4 www.areo-feu.com	Non diffusé	Jessie Boulay Téléphone: 4506512240 Courriel: info@areo-feu.com	**Transaction: (20373277)** 2025-12-02 08:00	20083915 - 25-21238-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20086217 - 25-21238-Addenda 2-Clarification-Questions-Réponses Devis 2025-12-17 à 13:20 - Courriel 20086459 - 25-21238-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-12-19 à 08:20 - Courriel 20086678 - 25-21238-Addenda 4-Modificaton-Questions-Réponses Devis 2025-12-22 à 14:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0001

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 6 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21238

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition des habits de combat pour le service de sécurité incendie de Montréal - Printemps 2026 » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
INNOTEX INC. (PROPOSITION 1)	1 235 348,89 $
INNOTEX INC. (PROPOSITION 2)	1 260 873,34 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 19 novembre et 17 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que le 19 novembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A. 1

Nesrine Rania KENIOUA
Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2026.01.12 14:55:03 -05'00'

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1253838014

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 1 260 873,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21238 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1253838014_Entente habits de combat (PDI)_Interv fin.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Saiv Thy CHAU
Conseiller budgétaire
Tél : xx

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Hélène DÉRY
Cheffe d'équipe - Professionnelle d'expertise
Tél : 514 265-3805
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : **1253838014**

No d'engagement : **SI53838014**

Accorder un contrat à Innotex Inc. pour la fourniture d'habits pour le combat d'incendie. Dépense totale de 1 260 873,34 $, taxes incluses.

Provenance

Règlement d'emprunt permettant de financer cette acquisition.

		2026 Total de crédits	Total (taxes incluses)
Règlement RCG 18.044	5001.5018044.803200.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000	**1,151,345.42 $**	1,260,873.34 $

Imputation

L'achat des habits de combats avec le fournisseur Innotex inc. engendre des dépenses nettes de 1 151 345,42 $

		2026 Total de crédits	Total (taxes incluses)
Clé comptable	5001.5018044.803200.02209.57401.000000.0000.205557.000000.45020.00000	**1,151,345.42 $**	1,260,873.34 $

Engagement de gestion

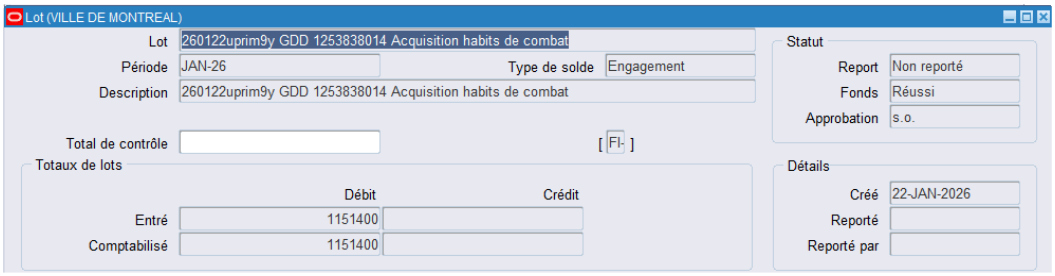

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1255468004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc., pour les travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 266 564,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15952 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 055 470,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15952;

2. d'autoriser une dépense de 158 320,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 52 773,53 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Tuyauterie Expert inc.;

5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 08:07

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1255468004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc., pour les travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 266 564,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15952 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan de mise en œuvre (PMO) pour une économie verte 2030 (PEV) du gouvernement du Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Ville de Montréal (Ville) ont signé, le 28 mars 2022, une convention de subvention (Entente) afin de permettre à cette dernière de réaliser certaines mesures de son Plan climat 2020 - 2030 (Plan climat) répondant au PMO.
L'entente contribue notamment à soutenir le financement de projets de décarbonation de trente-deux (32) bâtiments identifiés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) comme étant parmi les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) du parc immobilier municipal (Parc), dont l'objectif à terme, est de réduire ses émissions d'environ 7 000 tonnes éq. CO2, soit environ 25 % des émissions de GES dudit parc.

Le projet de décarbonation de la caserne 66 s'inscrit dans l'Action 30 du Plan climat visant à transformer 100 % du Parc en parc zéro carbone opérationnel d'ici 2030. La réalisation des travaux dans cette caserne contribuera ainsi à la réduction d'environ 141 tonnes éq. CO2, tout en permettant de moderniser le contrôle pour apporter un meilleur confort aux usagers.

Ce projet, partie intégrante du Programme de transition écologique pour le parc du SGPI, est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu son point de passage en Planification.

L'appel d'offres public n^{o} IMM-15952, a été lancé et publié du 4 novembre au 2 décembre 2025 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec et *Le Devoir* . La durée de la publication a été de vingt-huit (28) jours.

Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture du 2 décembre 2025, soit jusqu'au 2 mars 2026.

Cinq (5) addendas ont été émis durant la période de soumission et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émissions	Descriptions	Impacts monétaires
1	12-11-2025	Modification du Cahier des charges	Oui
2	15-11-2025	Modification du Cahier des charges	Non
3	20-11-2025	Modification du Cahier des charges et réponses aux questions	Oui
4	25-11-2025	Réponses aux questions	Oui
5	27-11-2025	Réponses aux questions	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0112 - 21 mars 2024 - Accorder un contrat au regroupement composé de Bouthillette Parizeau inc. et Archipel architecture inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier du lot de projets de transition écologique pour les casernes 08, 25, 47, 49 et 66

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de décarbonation de la caserne 66. Les travaux consistent notamment à :

- Remplacer des chaudières au gaz par des chaudières électriques (bi-énergie);
- Remplacer le chauffe-eau au gaz par des chauffe-eau électriques;
- Modifier la distribution électrique;
- Ajouter des contrôles électroniques;
- Modifier le système de régulation;
- Effectuer différents travaux d'architecture.

Un budget de contingences de 15 % (158 320,58 $) du montant du contrat est réservé pour répondre aux imprévus de chantier.

Un budget de 5 % (52 773,53 $) est prévu aux incidences du contrat, notamment afin de couvrir les dépenses incidentes suivantes :

- Agent de mise en service;
- Spécialiste en hygiène industrielle.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO.

Sept (7) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 64 %

du nombre total.

Sur les quatre (4) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Un (1) a acheté les documents à titre informatif (Association de la Construction du Québec);
- Trois (3) autres firmes n’ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que les sept (7) soumissionnaires ont été jugés conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Tuyauterie Expert inc.	**1 055 470,50 $**	**158 320,58 $**	**1 213 791,08 $**
Plomberie Charbonneau Inc.	1 063 254,31 $	159 488,15 $	1 222 742,46 $
Le Groupe Centco Inc.	1 091 112,75 $	163 666,91 $	1 254 779,66 $
Procova Inc.	1 224 483,75 $	183 672,56 $	1 408 156,31 $
Oslo Construction Inc.	1 258 932,56 $	188 839,88 $	1 447 772,44 $
Mécanication Inc.	1 291 453,24 $	193 717,99 $	1 485 171,23 $
Mécanique Northem Inc.	1 303 049,62 $	195 457,44 $	1 498 507,06 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 582 196,72 $	237 329,51 $	1 819 526,23 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 526 726,22 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 33,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			7 783,81 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			0,7 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de - 33,3 % (- 526 726,22 $). Les écarts se situent principalement au niveau suivant :

- Frais généraux de chantier, administration et profits : écart de -28,4 %;
- Mécanique : écart de -34,5 %;
- Électricité : écart de -36,2 %.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 0,7 % (7 783,81 $). Les écarts se situent principalement au niveau suivant :

- Conditions et exigences générales : écart de 20,1 %, à l’avantage de Plomberie Charbonneau inc.;
- Mécanique : écart de 4,3 %, à l’avantage de Tuyauterie Expert inc.;
- Maçonnerie : écart de 89,8 %, à l’avantage de Tuyauterie Expert inc.

Les hypothèses avancées par les professionnels qui expliquent ces écarts sont :

- Un marché actuellement très compétitif, il y a un grand nombre de soumissionnaires proposant des prix agressifs;
- Devant la rareté de projets de construction disponibles, les entrepreneurs utilisent une combinaison de méthodes pour soumissionner, telles que :
    - Réduire l'administration, les profits ainsi que les conditions générales;
    - Soumissionner au prix coûtant pour occuper leur personnel;
    - Ne plus considérer les heures supplémentaires;
    - Soumissionner avec des produits équivalents bon marché.

De surcroît, les écarts relativement serrés entre les prix de l'ensemble des soumissions tendent à confirmer que la concurrence sur le marché est présente et rassurent la Ville quant à l'obtention d'un prix juste.

Considérant les hypothèses émises et l'analyse du prix des soumissions, les professionnels recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- A déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- N'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- N'exige pas de détenir une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Ce contrat de construction étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 266 564,60 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 1 055 470,50 $, taxes incluses (net de ristourne : 963 785,25 $);
- Contingences : 158 320,58 $, taxes incluses (net de ristourne : 144 567,79 $), soit 15 % du coût du contrat de base;
- Incidences : 52 773,53 $, taxes incluses (net de ristourne : 48 189,26 $), soit 5 % du coût du contrat de base.

Dès 2027, afin d'ajuster les frais actuels en énergie et entretien technique suite aux travaux, une majoration de 76 %, selon les estimations, sera requise au budget de fonctionnement du SGPI et de l'Arrondissement Verdun selon la répartition établie à l'annexe 24 pour ce bâtiment.

Le projet est prévu au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) au programme de protection des bâtiments du Service de sécurité incendie (SIM) (projet investi 64023 - numéro de projet

MIGP IM-PR-22-0044) et bénéficie du programme de subvention, défini dans l'Entente, à hauteur de 67 % des dépenses totales, à condition que ces dernières soient entièrement engagées avant le 31 mars 2026. Toute dépense, liée auxdits engagements, qui serait faite à postériori de la date d'échéance de l'Entente, sera assumée par le PDI du SGPI.

Cette dépense sera entièrement assumée au règlement d'emprunt RCG 24-018.

La dépense sera répartie de la manière suivante : 95 % en 2026 et 5 % en 2027.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique qu'est le Service de police de la Ville de Montréal (alinéa 8a, article 19) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi de ce contrat entraînerait des conséquences :

- Sur l'échéancier, puisque les travaux doivent majoritairement être terminés avant la saison de chauffage 2026-2027;
- Sur le PDI, puisque le projet ne pourrait plus bénéficier de la subvention définie dans l'Entente, advenant un octroi après la fin du mois de mars 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : mars 2026
Réception provisoire totale : mars 2027
Fin du contrat : mars 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dave WATERHOUSE, Service de sécurité incendie de Montréal
Philippe GAUTHIER, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Philippe GAUTHIER, 15 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas LANGLOIS-BENEUX
Gestionnaire immobilier

Tél : (438) 867-7897
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-17

Vincent LEBLANC
chef(fe) de division - gestion de projets immobiliers

Tél : 514.402.0493
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1255468004***
Unité administrative responsable : ***Service de la gestion et de la planification des immeubles***
Projet : **Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES (caserne 66)**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Réduire de 85 % minimalement les **émissions de GES.***			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Tableau des coûts du contrat

Projet :	*Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES*
Nom d'ouvrage :	*Caserne 66*
No. D'ouvrage:	*3238*
No. De contrat :	*IMM-15952*
No. Du projet :	*IM-PR-22-0044*
No. Du GDD :	*1255468004*
Date :	*05-déc-25*
Étape :	*Octroi de contrat de contrat de construction*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			**918 000,00 $**	**45 900,00 $**	**91 570,50 $**	**1 055 470,50 $**
	Services professionels additionnels*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**15%**	**137 700,00 $**	**6 885,00 $**	**13 735,58 $**	**158 320,58 $**
	Total - Contrat :			1 055 700,00 $	52 785,00 $	105 306,08 $	1 213 791,08 $
Incidences	Incidences spécifiques			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		5%	45 900,00 $	2 295,00 $	4 578,53 $	52 773,53 $
	Total - Incidences :		**5%**	**45 900,00 $**	**2 295,00 $**	**4 578,53 $**	**52 773,53 $**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**1 101 600,00 $**	**55 080,00 $**	**109 884,60 $**	**1 266 564,60 $**
Ristournes	**TPS**	100%			-55 080,00 $		-55 080,00 $
	TVQ	50%				-54 942,30 $	-54 942,30 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**1 156 542,30 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 95 % en 2026 // 5 % en 2027

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: IMM-15952
Numéro de référence: 20102649
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES (caserne 66)
Organisation: Ville de Montréal - Service de la Gestion et de la Planification des Immeubles

11 résultats **Résultats 1 à 11**

Trier par Sélection **Nombre par page** 5

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. 1955 rue Cabot Montréal QC CAN H4E1E2 https://www.plomberie.com	Publique	Hugo Allaire Téléphone: 514-766-3531 Courriel: hallaire@plomberie.com	**Transaction: (20354609)** 2025-11-05 12:21	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PROCOVA INC. 1924, rue Vallieres Laval QC CAN H7M3B3 http://www.procova.ca	Publique	Juliette Lavallée Téléphone: 4506683393 Courriel: estimation@procova.ca	**Transaction: (20356155)** 2025-11-07 10:01	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel

				20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
Gilles et fils électrique 774 rue Principale Laval QC CAN H7X1E6	Non diffusé	Isabelle L'Espérance Téléphone: 4506894677 Courriel: ilesperance@gfeinc.ca	**Transaction: (20353674)** 2025-11-04 07:01	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIMA+ S.E.N.C. 3400, boulevard du Souvenir bureau 600 Laval QC CAN H7V3Z2 http://www.cima.ca	Non diffusé	Sean Patrick Caron-Bonin Téléphone: 514 337-2462 Courriel: seanpatrick.caron-bonin@cima.ca	**Transaction: (20354472)** 2025-11-05 09:46	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis

				2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANIQUE NORTHERM INC. 112 Boulevard Maisonneuve Saint-Jérôme QC CAN J5L1S1 www.northerminc.com	Publique	Kim Guérette-Chartrand Téléphone: 450-432-3737 Courriel: achats@northerminc.com	**Transaction: (20354555)** 2025-11-05 11:18	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANICACTION INC. 7877 av. Marco-Polo Montréal QC CAN H1E1N8	Publique	Amélie Pelletier Téléphone: 5146669770 Courriel: apelletier@mecanicaction.com	**Transaction: (20358967)** 2025-11-11 11:02	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
OSLO CONSTRUCTION INC. 1099, rue Lévis Terrebonne QC CAN J6W5T8 https://osloconstruction.com	Publique	Mélanie Riopel Téléphone: 4504925469 Courriel: mriopel@osloconstruction.com	**Transaction: (20359941)** 2025-11-12 11:16	20081196 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique

				2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20354353)** 2025-11-05 06:23	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LE GROUPE CENTCO INC. 6500 St-Jacques O Montréal QC CAN H4B1T6 http://www.centco.com	Publique	Sébastien Hamel Téléphone: 5144834550 Courriel: shamel@centco.com	**Transaction: (20353986)** 2025-11-04 13:53	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5

				Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
NÉVÉ RÉFRIGÉRATION INC. 1290 Labadie Longueuil QC CAN J4N1C7 https://www.groupeneve.com	Publique	George Bishara Téléphone: 4506774588 Courriel: soumission@groupeneve.com	**Transaction: (20356061)** 2025-11-07 08:23	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Tuyauterie Expert inc 9000 Elmslie Montréal QC CAN H8R1V6 https://tuyauterie.ca/	Non diffusé	Yana Kateva Téléphone: 5143653663 Courriel: y.kateva@tuyauterie.ca	**Transaction: (20354501)** 2025-11-05 10:24	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255468004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc., pour les travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 266 564,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15952 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1255468004 - Travaux décarbonation caserne 66 PDIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-16

Sonia RODI
conseiller(-ere) budgetaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1255468004

Taux net: 1.0951303727

No d'engagement: CC55468004

Taux brut: 1.1497500000

		Dépenses taxes incluses	Dépenses avant taxes	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Provenance (information pour les finances uniquement)					
24-009	*5001.5024018.803403.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000*	*1,266,564.60 $*	*1,101,600.00 $*	*1,156,542.31 $*	*1,156,544 $*

Imputations à des fins de bon de commande

Contrat	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207122.000000.21035.00000	1,055,470.50 $	918,000.00 $	963,785.25 $	963,786 $
Contingences	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207122.070008.21035.00000	158,320.58 $	137,700.00 $	144,567.79 $	144,568 $
Incidences	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207122.070002.21035.00000	52,773.53 $	45,900.00 $	48,189.27 $	48,190 $
		1,266,564.60 $	1,101,600.00 $	1,156,542.31 $	1,156,544 $

Information budgétaire

Projet : 64023 - Programme de protection des bâtiments du SIM
Sous-Projet INVESTI: 2564023-033 - 3238 - Caserne 66 - Travaux de décarbonation
Sous-Projet INVESTI: 2564023-034 - 3238 - Caserne 66 - Travaux de décarbonation PEV % du 207122
Sous-Projet SIMON: 207122 & 207123
Requérant: GPI / Exécutant: GPI

2025	2026	2027	2028	Ultérieur	Total

Requérant/	SGPI requérant
Source du fi	(Plusieurs éléments)
État	(Tous)
Division co	(Tous)

No. projet inves	Nom projet investi	No. projet unique	Nom du proje
64023	Prog. de protec. des bât. du SIM	IM-PR-22-0044	Remplace équipeme
64023	**Total Prog. de protec. des bât. du SIM**		
Total général			

Légende de couleurs:	Réel
	Prév. décaiss.
	Écart
	Budget

t	Phase
r Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des nts sans émission de GES (caserne 66)	Exécution_travaux

	2026					
Écarts prév. 2025 M vs M-1	Budget PDI 2026 net	Prév.Décaiss.2026.net du mois	Baseline - Prév.Décaiss.2026 .net de février	Écart Prév. décaiss. 2026 net M vs baseline Fév	Prév.Dé net du m
- $	1 942 000 $	1 942 000 $	1 942 000 $	- $	
- $	1 942 000 $	1 942 000 $	1 942 000 $	- $	1
- $	1 942 000 $	1 942 000 $	1 942 000 $	- $	1

caiss.2026. nois M-1	Éca vs M
1 942 000 $	
1 942 000 $	
1 942 000 $	

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1255468003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe M.E.A.S. inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La petite patrie - Dépense totale de 1 305 578,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15951 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Le Groupe M.E.A.S. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 087 981,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15951;

2. d'autoriser une dépense de 163 197,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 54 399,10 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe M.E.A.S. inc.;

5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 08:09

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1255468003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe M.E.A.S. inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La petite patrie - Dépense totale de 1 305 578,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15951 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan de mise en œuvre (PMO) pour une économie verte 2030 (PEV) du gouvernement du Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Ville de Montréal (Ville) ont signé, le 28 mars 2022, une convention de subvention (Entente) afin de permettre à cette dernière de réaliser certaines mesures de son Plan climat 2020 - 2030 (Plan climat) répondant au PMO.
L'Entente contribue notamment à soutenir le financement de projets de décarbonation de 32 bâtiments identifiés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) comme étant parmi les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) du parc immobilier municipal (Parc), dont l'objectif à terme, est de réduire ses émissions d'environ 7 000 tonnes éq.CO2, soit environ 25 % des émissions de GES dudit parc.

Le projet de décarbonation de la caserne 47 s'inscrit dans l'Action 30 du Plan climat visant à transformer 100 % du Parc en parc zéro carbone opérationnel d'ici 2030. La réalisation des travaux dans cette caserne contribuera ainsi à la réduction d'environ 113 tonnes équ.CO2, tout en permettant de moderniser le contrôle pour apporter un meilleur confort aux usagers.

Ce projet, partie intégrante du Programme de transition écologique pour le parc du SGPI, est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu son point de passage en Planification.

L'appel d'offres public n^{o} IMM-15951, a été lancé et publié du 28 octobre au 2 décembre 2025 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec et *Le Devoir* . La date initiale prévue d'ouverture des soumissions était: le 25 novembre 2025. La durée de la publication a été de 35 jours.

Les soumissions sont valides pendant les 90 jours suivant la date d'ouverture du 2 décembre 2025, soit jusqu'au 2 mars 2026.

Huit (8) addendas ont été émis durant la période de soumission et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émissions	Descriptions	Impacts monétaires
1	03-11-2025	Réponses aux questions.	Non
2	11-11-2025	Ajout de dates de visite.	Non
3	11-11-2025	Correction des dates de visite ajouté dans l'addenda 2 et modification du Cahier des charges.	Non
4	13-11-2025	Modification du Cahier des charges et réponses aux questions.	Oui
5	15-11-2025	Report de date d'ouverture, modification du Cahier des charges et réponses aux questions.	Oui
6	20-11-2025	Modification du Cahier des charges et réponses aux questions.	Oui
7	21-11-2025	Report de date d'ouverture, modification du Cahier des charges et réponses aux questions.	Oui
8	27-11-2025	Réponses aux questions.	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0112 - 21 mars 2024 - Accorder un contrat au regroupement composé de Bouthillette Parizeau inc. et Archipel architecture inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier du lot de projets de transition écologique pour les casernes 08, 25, 47, 49 et 66

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Le Groupe M.E.A.S. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de décarbonation de la caserne 47. Les travaux consistent notamment à :

- Remplacer des chaudières au gaz par des chaudières électriques et au gaz;
- Remplacer le chauffe-eau au gaz par des électriques;
- Modifier la distribution électrique;
- Modifier la ventilation;
- Ajouter des contrôles électroniques;
- Modifier le système de régulation;
- Effectuer différents travaux d'architecture.

Un budget de contingences de 15 % (163 197,30 $) du montant du contrat est réservé pour répondre aux imprévus de chantier.

Un budget de 5 % (54 399,10 $) est prévu aux incidences du contrat, notamment afin de couvrir les dépenses incidentes suivantes :

- Agent de mise en service;
- Spécialiste en hygiène industrielle.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 28 octobre, il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO.

Sept (7) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 54 % du nombre total.

Sur les six (6) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Une (1) a acheté les documents à titre informatif (Association de la construction du Québec);
- Cinq (5) autres firmes n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que les sept (7) soumissionnaires ont été jugés conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Le Groupe M.E.A.S. Inc.	**1 087 981,98 $**	**163 197,30 $**	**1 251 179,28 $**
Le Groupe Centco Inc.	1 131 698,93 $	169 754,84 $	1 301 453,77 $
Procova Inc.	1 238 280,75 $	185 742,11 $	1 424 022,86 $
Tuyauterie Expert Inc.	1 287 260,10 $	193 089,02 $	1 480 349,12 $
Mécanication Inc.	1 398 243,17 $	209 736,48 $	1 607 979,65 $
Névé Réfrigération Inc.	1 465 011,45 $	219 751,72 $	1 684 763,17 $
Oslo Construction Inc.	1 486 650,89 $	222 997,63 $	1 709 648,52 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 522 193,14 $	228 328,97 $	1 750 522,11 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 434 211,16 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 28,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			43 716,95 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			4 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de - 28,5 % (- 434 211,16 $). Les écarts se situent principalement aux niveaux suivants :

- Frais généraux de chantier, administration et profits : écart de -48,4 %;
- Conditions existantes : écart de -83,5 %;
- Mécanique : écart de -17,8 %;
- Électricité : écart de -33,3 %.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 4 % (43 716,95 $). Les écarts se situent principalement aux niveaux suivants :

- Conditions et exigences générales : écart de -19,5 %, à l'avantage de Groupe M.E.A.S.;
- Conditions existantes : écart de 57,1 %, à l'avantage de Groupe M.E.A.S.;
- Revêtement et finition : écart de 69,3 %, à l'avantage de Groupe M.E.A.S.;
- Mécanique : écart de 14,7 %, à l'avantage de Centco.

Les hypothèses avancées par les professionnels qui expliquent ces écarts sont :

- Un marché actuellement très compétitif, il y a un grand nombre de soumissionnaires qui fournissent des prix agressifs ;
- Devant une rareté de projets de construction disponibles, les entrepreneurs utilisent une combinaison de méthodes pour soumissionner, telles que:
- - Réduire l'administration et les profits, ainsi que les conditions générales;
  - Soumissionner au prix coûtant pour occuper leur personnel;
  - Ne plus considérer d'heures supplémentaires;
  - Soumissionner avec des produits équivalents bon marché.

De surcroît, les écarts relativement serrés entre les prix de l'ensemble des soumissions tendent à confirmer que la concurrence sur le marché est présente et conforte la Ville quant à l'obtention d'un prix juste.

Considérant les hypothèses émises et l'analyse du prix des soumissions, les professionnels recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- A déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- N'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- N'exige pas de détenir une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Ce contrat de construction étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 305 578,38 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 1 087 981,98 $ taxes incluses (net de ristourne : 933 472,57 $);
- Contingences : 163 197,30 $ taxes incluses (net de ristourne : 149 020,88 $),

soit 15 % du coût du contrat de base;
- Incidences : 54 399,10 $ taxes incluses (net de ristourne : 49 673,63 $), soit 5 % du coût du contrat de base.

Dès 2027, afin d'ajuster les frais actuels en énergie et entretien technique suite aux travaux, une majoration de 40 %, selon les estimations, sera requise au budget de fonctionnement du SGPI et de l'Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie selon la répartition établie à l'annexe 24 pour ce bâtiment.

Le projet est prévu au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) au programme de protection des bâtiments du Service de sécurité incendie (SIM) (projet investi 64023 - numéro de projet MIGP IM-PR-22-0042) et bénéficie du programme de subvention, défini dans l'Entente, à hauteur de 44 % des dépenses totales, à condition que ces dernières soient entièrement engagées avant le 31 mars 2026. Toute dépense, liée auxdits engagements, qui serait faite à postériori de la date d'échéance de l'Entente, sera assumée par le PDI du SGPI.
Cette dépense sera entièrement assumée au règlement d'emprunt RCG 24-018.

La dépense sera répartie de la manière suivante : 95 % en 2026 et 5 % en 2027.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique qu'est le Service de police de la Ville de Montréal (alinéa 8a, article 19) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi de ce contrat entraînerait des conséquences :

- Sur l'échéancier, puisque les travaux doivent majoritairement être terminés avant la saison de chauffage 2026-2027;
- Sur le PDI, puisque le projet ne pourrait plus bénéficier de la subvention définie dans l'Entente, advenant un octroi après la fin du mois de mars 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : mars 2026
Réception provisoire totale : mars 2027
Fin du contrat : mars 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dave WATERHOUSE, Service de sécurité incendie de Montréal
Philippe GAUTHIER, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Philippe GAUTHIER, 15 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas LANGLOIS-BENEUX
Gestionnaire immobilier

Tél : (438) 867-7897
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-17

Vincent LEBLANC
chef(fe) de division - gestion de projets immobiliers

Tél : 514.402.0493
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1255468003***
Unité administrative responsable : ***Service de la gestion et de la planification des immeubles***
Projet : **Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES (caserne 47)**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Réduire de 85 % minimalement les **émissions de GES.***			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: IMM-15951
Numéro de référence: 20101701
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES (caserne 47)
Organisation: Ville de Montréal - Service de la Gestion et de la Planification des Immeubles

13 résultats **Résultats 1 à 13**

Trier par Sélection **Nombre par page** 5

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
MÉCANICACTION INC. 7877 av. Marco-Polo Montréal QC CAN H1E1N8	Publique	Amélie Pelletier Téléphone: 5146669770 Courriel: apelletier@mecanicaction.com	**Transaction: (20349385)** 2025-10-28 16:19	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel

			20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Tuyauterie Expert inc 9000 Elmslie Montréal QC CAN H8R1V6 https://tuyauterie.ca/	Non diffusé	Yana Kateva Téléphone: 5143653663 Courriel: y.kateva@tuyauterie.ca	**Transaction: (20353268)** 2025-11-03 14:59	20079949 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20348970)** 2025-10-28 07:24	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4

				Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANIQUE NORTHERM INC. 112 Boulevard Maisonneuve Saint-Jérôme QC CAN J5L1S1 www.northerminc.com	Publique	Kim Guérette-Chartrand Téléphone: 450-432-3737 Courriel: achats@northerminc.com	**Transaction: (20350895)** 2025-10-30 14:31	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8

				Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PROCOVA INC. 1924, rue Vallieres Laval QC CAN H7M3B3 http://www.procova.ca	Non diffusé	Juliette Lavallée Téléphone: 4506683393 Courriel: estimation@procova.ca	**Transaction: (20350601)** 2025-10-30 08:52	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Messagerie Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
GROUPE M.E.A.S. INC. 246, rue Besner Vaudreuil-sur-le-Lac QC CAN J7V8P3	Non diffusé	Patrick Begin Téléphone: 5146091385 Courriel: pbegin@groupe-meas.ca	**Transaction: (20357742)** 2025-11-10 09:13	20079949 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis

				2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Messagerie Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
LE GROUPE CENTCO INC. 6500 St-Jacques O Montréal QC CAN H4B1T6 http://www.centco.com	Publique	Sébastien Hamel Téléphone: 5144834550 Courriel: shamel@centco.com	**Transaction: (20349375)** 2025-10-28 16:05	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis

				2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. 1955 rue Cabot Montréal QC CAN H4E1E2 https://www.plomberie.com	Publique	Hugo Allaire Téléphone: 514-766-3531 Courriel: hallaire@plomberie.com	**Transaction: (20350657)** 2025-10-30 09:40	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Gilles et fils électrique 774 rue Principale Laval QC CAN H7X1E6	Non diffusé	Isabelle L'Espérance Téléphone: 4506894677 Courriel: ilesperance@gfeinc.ca	**Transaction: (20348960)** 2025-10-28 06:10	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis

				2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC. 113A DE LA COURONNE Repentigny QC CAN J5Z0B3 www.jnaleblanc.com	Non diffusé	Karine Papillon Téléphone: 4505883712 Courriel: kpapillon@jnaleblanc.com	**Transaction: (20349102)** 2025-10-28 10:11	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis

				2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
OSLO CONSTRUCTION INC. 1099, rue Lévis Terrebonne QC CAN J6W5T8 https://osloconstruction.com	Publique	Mélanie Riopel Téléphone: 4504925469 Courriel: mriopel@osloconstruction.com	**Transaction: (20353322)** 2025-11-03 16:18	20079949 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
NÉVÉ RÉFRIGÉRATION INC. 1290 Labadie Longueuil QC CAN J4N1C7 https://www.groupeneve.com	Publique	George Bishara Téléphone: 4506774588 Courriel: soumission@groupeneve.com	**Transaction: (20350023)** 2025-10-29 14:53	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis

				2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
C-TECHNO 678 rue de la Mistassini Terrebonne QC CAN J6W5H2	Publique	Nicolas Gélinas Téléphone: 5148688829 Courriel: nicolas.gelinas@c-techno.ca	**Transaction: (20353265)** 2025-11-03 14:54	20079949 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis

2025-11-27 à 10:55 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Tableau des coûts du contrat

Projet :	*Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES*
Nom d'ouvrage :	*Caserne 47*
No. D'ouvrage:	*104*
No. De contrat :	*IMM-15951*
No. Du projet :	*IM-PR-22-0042*
No. Du GDD :	*1255468003*
Date :	*05-déc-25*
Étape :	*Octroi de contrat de contrat de construction*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			**946 277,00 $**	**47 313,85 $**	**94 391,13 $**	**1 087 981,98 $**
	Services professionels additionnels*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**15%**	**141 941,55 $**	**7 097,08 $**	**14 158,67 $**	**163 197,30 $**
	Total - Contrat :			1 088 218,55 $	54 410,93 $	108 549,80 $	1 251 179,28 $
Incidences	Incidences spécifiques		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		5%	47 313,85 $	2 365,69 $	4 719,56 $	54 399,10 $
	Total - Incidences :		**5%**	**47 313,85 $**	**2 365,69 $**	**4 719,56 $**	**54 399,10 $**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**1 135 532,40 $**	**56 776,62 $**	**113 269,36 $**	**1 305 578,38 $**
Ristournes	**TPS**	100%			-56 776,62 $		-56 776,62 $
	TVQ	50%				-56 634,68 $	-56 634,68 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**1 192 167,08 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 95 % en 2026 // 5 % en 2027

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255468003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe M.E.A.S. inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La petite patrie - Dépense totale de 1 305 578,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15951 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1255468003 - Travaux décarbonation caserne 47 PDIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-16

Sonia RODI
conseiller(-ere) budgetaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1255468003

Taux net: 1.0951303727

No d'engagement: CC55468003

Taux brut: 1.1497500000

		Dépenses taxes incluses	Dépenses avant taxes	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Provenance (information pour les finances uniquement)					
RCG 24-018	*5001.5024018.803403.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000*	*1,305,578.38 $*	*1,135,532.40 $*	*1,192,167.08 $*	*1,192,168 $*
Imputations à des fins de bon de commande					
Contrat	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207161.000000.21035.00000	1,087,981.98 $	946,277.00 $	993,472.56 $	993,473 $
Contingences	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207161.070008.21035.00000	163,197.30 $	141,941.55 $	149,020.89 $	149,021 $
Incidences	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207161.070002.21035.00000	54,399.10 $	47,313.85 $	49,673.63 $	49,674 $
		1,305,578.38 $	1,135,532.40 $	1,192,167.08 $	1,192,168 $

Information budgétaire

Projet : 64023 - Programme de protection des bâtiments du SIM
Sous-Projet INVESTI: 2564023-035 - 0104 - Caserne 47 - Travaux de décarbonation
Sous-Projet INVESTI: 2564023-036 - 0104 - Caserne 47 - Travaux de décarbonation PEV % du 207161
Sous-Projet SIMON: 207161 & 207162
Requérant: GPI / Exécutant: GPI

2025	2026	2027	2028	Ultérieur	Total

	A	B	C
	Requérant/E	SGPI requérant	
	Source du fi	(Plusieurs éléments)	
	État	(Tous)	
	Division co	(Tous)	

No. projet investi	Nom projet investi	No. projet unique	Nom du p
64023	Prog. de protec. des bât. du SIM	IM-PR-22-0042	Remp
64023	Prog. de protec. des bât. du SIM	IM-PV-23-PAV-0157	Remp
64023	Prog. de protec. des bât. du SIM	IM-PV-23-PAV-0048	Remp
64023	**Total Prog. de protec. des bât. du SIM**		

D	E	T
Légende de couleurs:	Réel Prév. décaiss. Écart Budget	
rojet	Phase	Écart Pré décaiss. 2 M vs base
lacer Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au	Exécution_travau	
lacer la dalle structurale Caserne 47	à venir	
lacer toiture et fenêtres Caserne 47	à venir	

	U	V	W	X	
v. 025 net line Fév	Prév.Décaiss.2025. net du mois M-1	Écarts prév. 2025 M vs M-1	Budget PDI 2026 net	Prév.Décaiss.2026 .net du mois	Baseli Prév.D net de
- $	125 000 $	- $	1 861 000 $	1 861 000 $	
- $	- $	- $	- $	- $	
- $	- $	- $	- $	- $	
- $	**125 000 $**	**- $**	**1 861 000 $**	**1 861 000 $**	**1**

Y	Z

2026	
ne - écaiss.2026. février	Écart Prév. décais 2026 net M vs baseline Fév
1 861 000 $	-
- $	-
- $	-
1 861 000 $	-

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1256549006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 $ / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau, pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour une somme de 125 000 $;
2. d'approuver le projet de convention de service entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de cette entente;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-26 08:21

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1256549006**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 $ / Approuver le projet de convention de services à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'année 2026 marque le 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 qui ont profondément caractérisés la Ville de Montréal, la société québécoise et le sport au Canada. Montréal souhaite souligner le 50e anniversaire de ces Jeux sur l'ensemble de son territoire.
La Société du Parc Jean-Drapeau exerce un leadership tant au niveau national qu'international dans le domaine du sport, contribuant de manière significative au rayonnement et à l'attractivité de la métropole montréalaise. Elle travaille actuellement à se doter d'une Stratégie du sport, du plein air et du bien-être visant à affirmer son positionnement stratégique en tant que destination touristique sportive et active de calibre mondial, et ce en cohérence avec le Plan nature et sports de la Ville. La Société du Parc Jean-Drapeau est la détentrice d'installations sportives emblématiques, héritage des Jeux Olympiques de 1976, qu'elle s'engage à valoriser et à utiliser pour promouvoir des événements de grande envergure, tout en préservant la mémoire de cet événement marquant dans l'histoire sportive du Québec et du Canada.

Le 17 avril 2025, un contrat de service de gré à gré s'étant terminé le 31 décembre 2025 a été confié à la Société du Parc Jean-Drapeau pour la coordination générale de la planification des commémorations du 50e anniversaire des Jeux olympiques. La Ville de Montréal souhaite poursuivre la collaboration avec la Société du Parc Jean-Drapeau afin de mener à bien la réalisation de diverses initiatives en lien avec le 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1350 - 13 août 2025
Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 200 000 $, aux organismes ci-après désignés, de l'appel de projets pour les célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

CM25 0280 - 17 avril 2025
Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention.

DESCRIPTION

Ce mandat s'inscrit dans la continuité de la phase de planification réalisée en 2025, incluant la coordination des partenaires, la cohérence avec les orientations stratégiques définies, le plan de communication et la préparation des outils nécessaires.

Il consiste à coordonner la livraison de la programmation des activités célébrant le 50e anniversaire des Jeux Olympiques de 1976 sur le territoire de l'agglomération de Montréal en collaboration avec les partenaires municipaux, institutionnels et communautaires, de même que les producteurs délégués afin de garantir des célébrations mémorables et inclusives pour tous les résidents et visiteurs. Le mandat comprend la promotion des diverses initiatives, à travers les outils communs et dédiés et selon les paramètres permis par le Comité olympique canadien et le Comité international olympique.

Le mandat implique également la participation active au comité officiel de pilotage des célébrations, composé de représentants désignés de la Ville de Montréal, du Parc olympique, de la Société du Parc Jean-Drapeau et d'autres collaborateurs ponctuels tels que Tourisme Montréal, le Comité olympique canadien, le Conseil du sport de Montréal, etc. Ce comité a pour objectif de garantir la pertinence des activités, l'harmonisation du calendrier de réalisation, la coordination des demandes de financement et de commandites, ainsi que la complémentarité et l'intégration des différentes initiatives pour une cohérence globale.

Plus précisément, la Société du Parc Jean-Drapeau devra notamment :

- Coordonner les rencontres du comité de pilotage (déterminer le contenu, convoquer, animer, etc.);
- Tenir à jour le calendrier des activités, d'initiatives et/ou de projets à réaliser, comprenant les activités prévues au Parc Jean-Drapeau, celles approuvées par la Ville dans le cadre de l'appel de projets, ainsi que celles identifiées par le comité de pilotage, et en faire la promotion selon le plan de communications approuvé ;
- Assurer un leadership en regard du plan de communications, s'assurer de sa cohérence et de sa complémentarité avec les parties prenantes ;
- S'assurer d'une concertation entre les initiatives privées et publiques ;
- Mettre en œuvre le plan de communications, en collaboration avec le comité organisateur des célébrations.

Pour entretenir la flamme une fois les Jeux terminés, les villes olympiques misent sur des célébrations afin de permettre à la population de renouer avec le rêve olympique, le sport, ses symboles, ses valeurs et ses bienfaits. Les événements sportifs participent aussi à la vitalité économique de la ville. Il s'agit d'une occasion privilégiée d'animer la ville et d'organiser des événements qui vont au-delà du sport, tels que des festivités artistiques et

culturelles et des projets éducatifs.

JUSTIFICATION

Objectifs et opportunités principales de souligner le 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976

- Promouvoir un mode de vie sain et actif (alignement avec Montréal 2030 et Plan nature et sports);
- Mettre en valeur la ville en tant qu'hôtesse d'événements sportifs de classe mondiale (accueil du Championnat du monde Route UCI Montréal 2026);
- Mettre en valeur l'héritage des Jeux : infrastructures, Jeux de Montréal, etc.;
- Créer un legs du 50e anniversaire (œuvre d'art, programme, etc).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 125 000 $, est prévu au budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) en 2026. Cette dépense serait assumée à 100 % par l'agglomération. Ce montant est non taxable.
Les honoraires prévus sont payables en deux versements sur présentation des factures suivantes :

- Une première facture (70 %) suivant les livrables préliminaires (voir annexe 1 de la convention)
- Une seconde facture (30 %) suivant les livrables finaux (voir annexe 1 de la convention)

MONTRÉAL 2030

Source de fierté collective, les événements sportifs favorisent le développement de la pratique sportive, l'essor d'une élite sportive et le maintien de l'expertise spécialisée en sport. Ils participent aussi à la vitalité économique de Montréal. Le SGPMRS encourage fortement les arrondissements et les divers organismes à organiser des événements écoresponsables, inclusifs et dont les legs et retombées sont concrets. Suivant le Plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités ci-après :
Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive
Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles
Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du SGPMRS, soit d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs et d'inciter les Montréalaises et Montréalais à une vie active en leur offrant des activités sportives gratuites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat de service n'est pas approuvé, les célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal seraient limitées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Parc olympique est responsable d'élaborer l'image de marque qui pourra être utilisée par les collaborateurs.

Le Service des ressources humaines et des communications élaborera une stratégie de communication pour la Ville qui s'harmonise avec les initiatives du comité de pilotage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume FILIATRAULT
conseiller(-ere) en planification

Tél : 514 868-7471
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-12

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514 557 7235
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1256549006*
Unité administrative responsable : *SGPMRS*
Projet : Accorder un contrat de service de gré à gré entre la Société du Parc Jean-Drapeau et la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 $ / Approuver un projet de convention

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Source de fierté collective, les événements sportifs favorisent le développement de la pratique sportive, l'essor d'une élite sportive et le maintien de l'expertise spécialisée en sport. Le SGPMRS encourage fortement les arrondissements et les organismes paramunicipaux à organiser des événements écoresponsables, inclusifs et dont les legs et retombées sont concrets. Suivant le plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes :

Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive

Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du SGPMRS, soit d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs et d'inciter les Montréalaises et Montréalais à une vie active en leur offrant des activités sportives gratuites.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive

La SPJD, dans le cadre de son mandat, soutiendra l'économie circulaire, l'achat local et écoresponsable,

Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

La SPJD, dans le cadre de son mandat, soutiendra l'économie circulaire, l'achat local et écoresponsable,

Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Par l'organisation d'événements emblématiques, la promotion de l'héritage olympique et la mise en valeur des infrastructures historiques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

DÉCLARATION – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (« CHARTE »)

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (PL 96 sanctionné le 1er juin 2022), prévoit des modifications à la Charte de la langue française (la Charte) et à d'autres lois s'appliquant aux organismes municipaux. Ces nouvelles dispositions ont pour objectif d'affirmer que la seule langue officielle du Québec est le français et prévoient notamment des obligations relatives à la passation de tout contrat par les municipalités, quelle que soit sa valeur et sa nature (article 152.1 de la Charte). En vertu de ces nouvelles dispositions, toute entreprise ayant un établissement au Québec et qui emploie durant une période de 6 mois, 50 personnes ou plus doit, pour se voir octroyer un contrat, se conformer aux nouvelles exigences de la Charte. Par conséquent, la Ville doit s'assurer que votre entreprise respecte les dispositions de la Charte.

À cet effet, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et nous le retourner par courriel à l'adresse _____ OU par la poste à l'adresse _____, dans un délai de _____.

Je, soussigné.e, à titre de représentant.e autorisé.e de société du parc Jean-drapeau *(nom de l'entreprise ou de l'organisme)* (ci-après l'« Entreprise ») déclare que (*cocher **une** des cases ci-dessous*) :

☐ (1) l'Entreprise n'a pas d'établissement au Québec.

☐ (2) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie moins de 50 personnes au Québec.

☐ (3) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois.

■ (4) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que l'Entreprise respecte et va continuer de respecter les exigences du chapitre les exigences du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« La francisation des entreprises ») et notamment que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'Office québécois de la langue française (OQLF). De plus, (cocher **une** des 4 cases ci-dessous):

- ■ je déclare que l'Entreprise détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'application d'un programme de francisation de l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient un accusé de réception de l'analyse de sa situation linguistique confirmant qu'il a transmis à l'OQLF l' « analyse de la situation linguistique »;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF datée de moins de trois (3) mois; je déclare également que l'Entreprise s'engage à transmettre à l'OQLF, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française*, une « analyse de la situation linguistique ».

Je déclare également que l'Entreprise n'a pas reçu d'offre de l'OQLF de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, si l'Entreprise a reçu une telle offre, elle a accepté celle-ci et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

Et j'ai signé, le 24 févr. 2025

Isabelle Mercille

Nom – représentant.e de l'Entreprise

Signature – représentant.e de l'Entreprise

Declaration_Charte_langue_francaise_20250224

Rapport d’audit final 2025-02-24

Créé le :	2025-02-24
De :	Martine Mars (mmars@parcjeandrapeau.com)
État :	Signé
ID de transaction :	CBJCHBCAABAAcWVSCT7y4SBjvISFGhWFY967Xuei-meS

Historique de "Declaration_Charte_langue_francaise_20250224"

Document créé par Martine Mars (mmars@parcjeandrapeau.com)
2025-02-24 - 21:52:04 GMT

Document envoyé par e-mail à Isabelle Mercille (imercille@parcjeandrapeau.com) pour signature
2025-02-24 - 21:53:58 GMT

E-mail consulté par Isabelle Mercille (imercille@parcjeandrapeau.com)
2025-02-24 - 21:57:00 GMT

Document signé électroniquement par Isabelle Mercille (imercille@parcjeandrapeau.com)
Date de signature : 2025-02-24 - 22:06:21 GMT - Source de l’heure : serveur

Accord terminé
2025-02-24 - 22:06:21 GMT

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-26 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1147627229
Nom	SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

Adresse du domicile

Adresse	1, CIRCUIT GILLES-VILLENEUVE MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C1A9

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Société du parc Jean-Drapeau
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Doucet
Prénom	Véronique
Adresse	1 Circuit-Gilles-Villeneuve Montréal (Québec) H3C1A9 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1998-04-17
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1998-04-17
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1983-08-09 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Charte de la ville de Montréal (RLRQ, C-11.4)
Régime courant	QUÉBEC : Charte de la ville de Montréal (RLRQ, C-11.4)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-07-14
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-07-14 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2027-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9991
Activité	Parcs et garages de stationnement
Précisions (facultatives)	EXPLOITATION D'UN PARC MUNICIPAL

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9861
Activité	Organisations civiques et amicales
Précisions (facultatives)	ACTIVITÉS DE LOISIRS

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 750 à 999
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Sheehan
Prénom	Judy

Date du début de la charge	2017-06-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4265 rue Saint-André Montréal (Québec) H2J2Z3 Canada

Nom de famille	Mayrand
Prénom	Karel
Date du début de la charge	2018-07-04
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	1210 rue de Louvain E Montréal (Québec) H2M1B5 Canada

Nom de famille	Dedeian
Prénom	Daisy
Date du début de la charge	2019-08-14
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	913-190 rue Murray Montréal (Québec) H3C2C7 Canada

Nom de famille	Tremblay
Prénom	Luci
Date du début de la charge	2023-07-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	450-800 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3B1X9 Canada

Nom de famille	Hamel
Prénom	Nathalie
Date du début de la charge	2023-07-05

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	800 rue du Square-Victoria Montréal (Québec) H3C0B4 Canada

Nom de famille	Tamouro
Prénom	Soumya
Date du début de la charge	2023-07-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	2546 rue Stallion Saint-Lazare (Québec) J7T2E4 Canada

Nom de famille	Benkirane
Prénom	Sofia
Date du début de la charge	2024-07-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	10361 rue de Lille Montréal (Québec) H2B2R3 Canada

Nom de famille	Dufort
Prénom	Alain
Date du début de la charge	2024-09-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6097 place des Huards Laval (Québec) H7L5Y6 Canada

Nom de famille	Perron
Prénom	Claudia Lacroix
Date du début de la charge	2025-06-11

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	75 BOUL. René-Lévesque O Montréal (Québec) H2Z1A4 Canada

Historique

Nom de famille	MICHAUD
Prénom	MARIE-DOMINIQUE
Date du début de la charge	2004-06-16
Date de la fin de la charge	2015-06-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	900-1055 boul. René-Lévesque E Montréal (Québec) H2L4S5 Canada

Nom de famille	JUTRAS
Prénom	PAUL
Date du début de la charge	2007-12-05
Date de la fin de la charge	2013-03-28
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	2653 rue des Harfangs Montréal (Québec) H4R2W3 Canada

Nom de famille	BENOIT
Prénom	NATHALIE
Date du début de la charge	2007-12-05
Date de la fin de la charge	2023-06-30
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	178 rue Pierre-Conefroy Boucherville (Québec) J4B1K6 Canada

Nom de famille	CHAMPOUX-PAILLÉ
Prénom	LOUISE
Date du début de la charge	2009-02-04
Date de la fin de la charge	2013-03-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	402-90 rue Berlioz Montréal (Québec) H3E1N1 Canada

Nom de famille	POULIN
Prénom	ANDRÉ
Date du début de la charge	2009-02-04
Date de la fin de la charge	2015-05-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	580-2000 rue Peel Montréal (Québec) H3A2W5 Canada

Nom de famille	Legault
Prénom	Normand
Date du début de la charge	2010-10-04
Date de la fin de la charge	2013-02-15
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	7200-380 rue Saint-Antoine O Montréal (Québec) H2Y3X7 Canada

Nom de famille	Hudon
Prénom	Isabelle
Date du début de la charge	2011-10-05
Date de la fin de la charge	2013-11-20
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	615-1155 RUE Metcalfe Montréal (Québec) H3B2V9 Canada

Nom de famille	Guimond
Prénom	René
Date du début de la charge	2011-10-05
Date de la fin de la charge	2014-03-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1700-5 Place Ville-Marie Montréal (Québec) H3B2G2 Canada

Nom de famille	Wilson
Prénom	Paul
Date du début de la charge	2011-10-05
Date de la fin de la charge	2014-01-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	800-2001 av. McGill College Montréal (Québec) H3A1G1 Canada

Nom de famille	Jutras
Prénom	Paul
Date du début de la charge	2013-03-28
Date de la fin de la charge	2015-06-30
Fonctions actuelles	Président Vice-président
Adresse du domicile	2653 rue des Harfangs Montréal (Québec) H4R2W3 Canada

Nom de famille	Champoux-Paillé
Prénom	Louise
Date du début de la charge	2013-03-28

Date de la fin de la charge	2020-07-23
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	402-90 rue Berlioz Montréal (Québec) H3E1N1 Canada

Nom de famille	Cicioli
Prénom	Mario
Date du début de la charge	2013-07-03
Date de la fin de la charge	2014-05-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	801 rue Brennan Montréal (Québec) H3C0G4 Canada

Nom de famille	Henkel
Prénom	Danièle
Date du début de la charge	2015-04-29
Date de la fin de la charge	2018-04-29
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	9283 rue Thimens Montréal (Québec) H8Y0A1 Canada

Nom de famille	Neveu
Prénom	Marie-Josée
Date du début de la charge	2015-05-27
Date de la fin de la charge	2018-06-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3700-800 PLACE Victoria Montréal (Québec) H4Z1E9 Canada

Nom de famille	Savoie

Prénom	Monique
Date du début de la charge	2015-05-27
Date de la fin de la charge	2017-06-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1201 BOUL. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X3C8 Canada

Nom de famille	Bouchard
Prénom	Paule
Date du début de la charge	2015-05-27
Date de la fin de la charge	2019-04-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	800-5 PLACE Ville Marie Montréal (Québec) H3B2G2 Canada

Nom de famille	Duval
Prénom	Philippe
Date du début de la charge	2015-05-27
Date de la fin de la charge	2018-04-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5000 boul. Métropolitain Montréal (Québec) H1S3G7 Canada

Nom de famille	Deschênes
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2015-05-27
Date de la fin de la charge	2018-04-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	304-7400 boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2R2Y1 Canada

Nom de famille	Gadoury
Prénom	Marc-André
Date du début de la charge	2015-08-14
Date de la fin de la charge	2017-11-01
Fonctions actuelles	Membre observateur
Adresse du domicile	2E-5650 rue D'Iberville Montréal (Québec) H2G2B3 Canada

Nom de famille	Troxler
Prénom	Paul-Antoine
Date du début de la charge	2017-06-14
Date de la fin de la charge	2023-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3701 av. Coloniale Montréal (Québec) H2X2Y7 Canada

Nom de famille	Coulombe
Prénom	Renaud
Date du début de la charge	2018-07-04
Date de la fin de la charge	2021-12-31
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	121 CH. des Érables Frelighsburg (Québec) J0J1C0 Canada

Nom de famille	Michaud
Prénom	Claude
Date du début de la charge	2018-07-04
Date de la fin de la charge	2024-08-20
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	206-1693 rue Saint-Patrick Montréal (Québec) H3K3G9 Canada

Nom de famille	Bouchard
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2018-07-04
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	103-360 rue McDuff Sainte-Julie (Québec) J3E0H5 Canada

Nom de famille	Lu
Prénom	Selena
Date du début de la charge	2020-07-08
Date de la fin de la charge	2022-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5170 rue Chambord Montréal (Québec) H2J3N5 Canada

Nom de famille	Di Pietrantonio
Prénom	Paolo
Date du début de la charge	2023-07-05
Date de la fin de la charge	2024-12-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	485 rue McGill Montréal (Québec) H2Y2H4 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Nom de famille	Doucet
Prénom	Véronique
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Directrice générale
Adresse du domicile	508 rue de La Prairie Laval (Québec) H7X2S2 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-07-14
Déclaration de mise à jour courante	2024-10-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-08-14
Déclaration de mise à jour courante	2023-08-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-01-04

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-08-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-07-22
Déclaration de mise à jour courante	2021-04-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-07-28
Déclaration de mise à jour courante	2019-10-07
Déclaration de mise à jour courante	2019-08-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-07-05
Déclaration de mise à jour courante	2018-07-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-06-26
Déclaration de mise à jour courante	2017-07-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-01-12
Déclaration de mise à jour courante	2016-07-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-06-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-11-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-08-28
Déclaration de mise à jour courante	2012-09-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-05-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2011-08-12
Déclaration annuelle 2010	2010-10-18
Déclaration annuelle 2009	2009-08-12
Avis de correction	2009-01-13
Déclaration annuelle 2008	2008-12-18
Déclaration annuelle 2007	2008-02-25
Déclaration annuelle 2006	2006-09-14
Déclaration annuelle 2005	2006-02-24
Déclaration annuelle 2004	2004-12-29
Déclaration annuelle 2003	2003-10-16
Déclaration modificative	2003-03-26

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 2002	2002-10-11
Déclaration modificative	2002-06-17
Déclaration annuelle 2001	2001-10-31
Déclaration modificative	2001-04-06
Déclaration annuelle 2000	2000-11-09
Déclaration annuelle 1999	1999-11-24
Déclaration annuelle 1998	1999-06-02
Avis de défaut	1999-05-22
Déclaration modificative	1998-06-11
Déclaration d'immatriculation	1998-04-17

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2009-01-13

Nom

Nom	SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2006-09-14
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	SOCIÉTÉ DU PARC DES ILES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-08-09
Date de déclaration du retrait du nom	2006-09-14

Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	PARC JEAN-DRAPEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2002-06-17
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2002-06-17
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

CONVENTION DE SERVICES
AVEC UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, Greffier adjoint de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006; ;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU** , personne morale (constituée en vertu de la Charte de la ville de Montréal (RLRQ, C-11.4) dont l'adresse principale est située au 1, Circuit Gilles-Villeneuve, Montréal, Québec, H3C1A9, agissant et représentée par Mme Véronique Doucet, Directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 121362845 RT00
Numéro d'inscription TVQ : 110339068 TQ 0023

ci-après appelée le « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'année 2026 marquera le 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 qui ont profondément caractérisé Montréal, la société québécoise et le sport au Canada;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal souhaite célébrer le 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 par le soutien d'une série d'événements et d'activités sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de la conservation, de l'aménagement, de la mise en valeur et le développement du grand parc urbain public, de veille à la saine cohabitation des activités qui s'y déroulent et d'assurer sa pérennité pour les générations actuelles et futures;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, pour la mise en œuvre de la programmation des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal, laquelle est plus amplement décrite à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE la Société du Parc Jean-Drapeau s'engage à concentrer ses activités et ses projets sur son territoire actuel;

ATTENDU QUE la Société du Parc Jean-Drapeau exerce un leadership tant au niveau national qu'international dans le domaine du sport, contribuant de manière significative au rayonnement et à l'attractivité de la métropole montréalaise;

ATTENDU QUE la Société du Parc Jean-Drapeau travaille actuellement à se doter d'une Stratégie du sport, plein-air et bien-être visant à affirmer son positionnement stratégique en tant que destination touristique sportive et active de calibre mondial, et ce en cohérence avec le Plan nature et sports de la Ville ;

ATTENDU QUE la Société du Parc Jean-Drapeau est la détentrice d'installations sportives emblématiques, héritage des Jeux Olympiques de 1976, qu'elle s'engage à valoriser et à utiliser pour promouvoir des événements de grande envergure, tout en préservant la mémoire de cet événement marquant dans l'histoire sportive du Québec et du Canada;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description de la prestation de service du Contractant;
« **Responsable** » :	Le Directeur de l'Unité administrative (M. Luc Denis) de la Ville ou son représentant dûment autorisé.
« **Unité administrative** » :	Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1, à mettre en œuvre la programmation des célébrations du 50e anniversaire des Jeux Olympiques de Montréal

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des honoraires qui lui sont payés par la Ville, le Contractant s'engage à :

4.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

4.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1 ;

4.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet de la présente convention;

4.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

4.5 divulguer au Responsable tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec sa prestation de services;

4.6 remettre au Responsable les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celui-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

4.7 assumer ses frais généraux, étant entendu qu'ils sont compris dans les honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention;

4.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément aux honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription de la TPS et de la TVQ;

4.9 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence qu'il lui indique, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

4.10 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement des honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention sans avoir au préalable

obtenu l'autorisation du Responsable, lequel devra, selon le cas, obtenir l'autorisation de l'instance compétente de la Ville;

4.11 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.12 se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

4.13 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire, et fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

4.14 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.15 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.16 malgré ce qui précède, le Contractant n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.17 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la date de la dernière signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

4.18 corriger à ses frais, à la demande du Responsable, tout rapport, travail, recherche ou document jugé, par ce dernier, de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la convention et de l'Annexe 1 ;

4.19 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage du Contractant sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.20 offrir l'accès sans discrimination à toute personne se prévalant des services offerts en vertu de la présente convention.

ARTICLE 5
TRAITEMENT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

5.1 **Définitions**

« **Incident de confidentialité** » :	désigne l'accès, la consultation, l'utilisation ou la communication d'un Renseignement personnel qui est non autorisé par la LAI, de même que sa perte ou toute autre forme d'atteinte à sa protection;
« **LAI** » :	désigne la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);
« **Renseignement personnel** » :	désigne tout renseignement qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique.

5.2 **Traitement de Renseignements personnels**

Le Contractant s'engage à :

5.2.1 prendre connaissance et respecter en tout temps la LAI, y compris, mais sans limitation, les articles 53 à 60.1, 62, 63.1, 63.5, 63.9, 64, 65, 65.0.1, 67.2, 70.1, 83, 84, 89, 94 et 158 à 164;

5.2.2 utiliser les Renseignements personnels exclusivement aux fins de fournir la prestation de service requise par la Ville et à aucune autre fin que ce soit;

5.2.3 ne communiquer aucun Renseignement personnel ou autrement confidentiel, sauf si autorisé par la Ville;

5.2.4 informer le Responsable de toute demande visant l'accès, la rectification ou l'exercice d'un autre droit prévu à la LAI par une personne physique en lien avec ses Renseignements personnels et collaborer avec la Ville afin de répondre à une telle demande;

5.2.5 détruire de manière irréversible tout Renseignement personnel, peu importe leur support, après que les fins pour lesquelles ils ont été recueillis aient été accomplies, à moins d'être tenu de les conserver en vertu de la loi;

5.2.6 suivant un préavis raisonnable, permettre à la Ville d'effectuer toute vérification, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, pour s'assurer du respect des obligations du Contractant relativement aux présentes dispositions sur le Traitement des Renseignements personnels, notamment en donnant accès à la documentation, aux systèmes et lieux afférents à un tel traitement des Renseignements personnels;

5.2.7 informer sans délai le Responsable si un Incident de confidentialité survient alors qu'il détient des Renseignements personnels pour les fins de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

6.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

6.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

6.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, tout rapport, toute proposition ou tout autre document soumis par le Contractant;

6.4 lui payer les honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la présente convention et de l'Annexe 1.

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent vingt-cinq mille dollars

(125 000 $) couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué à l'Annexe 1, sur présentation d'une facture.

Une première facture (70%) suivant les livrables préliminaires (voir annexe 1)
Une seconde facture (30%) suivant les livrables intermédiaires (voir annexe 1)

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucuns honoraires payés au Contractant ne constituent une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder le total des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

10.1 Le Contractant déclare et garantit :

10.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

10.1.2 que les droits de propriété intellectuelle en lien avec tout document, tout travail, toute représentation, toute activité ou tout autre livrable réalisé dans le cadre de la présente convention, sous quelque forme que ce soit,

ont été dûment acquittés et que ces documents, travail, représentations, activités et autres livrables peuvent valablement être utilisés ou avoir lieu, selon le cas;

10.1.3 qu'il détient, et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle et de renoncer à ses droits moraux, tel que prévu à l'article 12 de la présente convention;

10.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de de deux millions de dollars (2 000 000$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

11.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

11.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération du paiement des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, le Contractant :

12.1 garantit la Ville qu'il est l'unique détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux livrables remis à la Ville aux termes de la présente convention;

12.2 cède à la Ville tous les droits de propriété intellectuelle et renonce à l'exercice de ses droits moraux sur tous les livrables remis à la Ville dans le cadre de la présente convention;

12.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 13
DÉFAUT

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme à but non lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 ou 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des paragraphes 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 1er janvier 2026 et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services, mais au plus tard le 31 décembre 2026, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

La terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 15
RÉSILIATION OU SUSPENSION

15.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. A la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre dans un délai de dix (10) jours, tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes, tous les plans ainsi que tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention préalablement à l'avis d'intention et émettre une facture faisant état des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

15.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, le Contractant doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de ses services, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable.

15.3 Le Responsable peut suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit pour autant qu'il avise par écrit le Contractant de la suspension de l'exécution de ses services et ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

15.4 Lorsque le Responsable demande au Contractant de reprendre ses services après une suspension, celui-ci doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

15.5 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit au Contractant à aucune compensation ou indemnité et celui-ci n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile du Contractant</u>

Le Contractant fait élection de domicile au 1, Circuit Gilles-Villeneuve, Montréal, Québec, H3C1A9 et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale, Mme Véronique Doucet. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, Québec, H3C 0G4, 4e étage, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 15e jour de janvier 2026

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

Par : Véronique Doucet
Véronique Doucet, Directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DE LA PRESTATION DE SERVICE DU CONTRACTANT

Contexte

L'année 2026 marquera le 50e anniversaire des JO de 1976 qui ont profondément caractérisé Montréal, la société québécoise et le sport au Canada. Pour entretenir la flamme une fois les Jeux terminés, les villes olympiques misent sur des célébrations afin de permettre à la population de renouer avec le rêve olympique, le sport, ses symboles, ses valeurs et ses bienfaits. Il s'agit d'une occasion privilégiée d'animer la Ville et d'organiser des événements qui vont au-delà du sport, tels que des festivités artistiques et culturelles, des conférences académiques, des commémorations historiques et des projets éducatifs.

Héritage des JO de Montréal

Dimension primordiale de l'accueil de Grands jeux, le véritable legs des JO va bien au-delà d'une dette olympique ou d'un stade à la tour inclinée dans l'est de l'île. De nombreuses infrastructures ont été érigées et sont encore aujourd'hui bien vivantes. Citons notamment, le Complexe sportif Claude-Robillard, le bassin olympique, le biodôme (ancien vélodrome), ainsi que plusieurs autres installations qui ont accueilli des compétitions ou des sites d'entraînement.

Sur le plan sportif, les JO de Montréal ont permis la démocratisation de sports qui étaient jusque-là davantage réservés à une population majoritairement anglophone. « Pour les Canadiens français, avant les années 1960, le monde sportif se résumait beaucoup au hockey en hiver et au baseball à l'été. Quand les JO sont arrivés, cela a permis aux autorités de démocratiser certains sports totalement méconnus au Québec », comme le souligne Paul Foisy, chercheur en histoire.

Instaurés en 1978, les Jeux de Montréal (JDM), un grand rassemblement sportif multidisciplinaire pour les jeunes âgés de 6 à 12 ans, prennent aussi ancrage dans l'effervescence des JO. Plusieurs médaillés olympiques ont participé aux JDM au début de leur carrière sportive, citons notamment Nicolas Gill, Antoine Valois-Fortier, Sylvie Fréchette, Joannie Rochette, etc.

Opportunité

La Ville de Montréal souhaite célébrer le 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 par une série d'événements et d'activités sur l'ensemble de son territoire. Bien que les ressources additionnelles nécessaires ne soient pas actuellement disponibles au sein du SGPMRS, et que le contexte municipal ne favorise pas l'embauche de ces ressources, une opportunité est à saisir.

Considérant que le Parc Jean Drapeau a brillamment célébré son 150e anniversaire en 2024 grâce à une équipe dédiée et expérimentée. Il est donc proposé de confier la coordination générale des commémorations du 50e anniversaire des Jeux olympiques à cette équipe, afin de maintenir et valoriser leur expertise, tout en assurant des célébrations mémorables pour tous les Montréalais.

Objectifs et opportunités de souligner le 50e anniversaire des JO de 1976

- *Célébrer l'Olympisme et ses valeurs (la joie dans l'effort, le bon exemple, le respect des principes éthiques fondamentaux universels, l'éducation, la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité, le «fair-play», l'environnement, etc.)*
- *Promouvoir un mode de vie sain et actif (alignement avec Montréal 2030 et Plan nature et sports)*

- *Promouvoir la Ville en tirant parti de son affiliation au Mouvement olympique (membership UMVO)*
- *Mettre en valeur la Ville en tant qu'hôte d'événements sportifs de classe mondiale (Accueil du championnat du monde de cyclisme sur route en 2026)*
- *Mettre en valeur l'héritage des JO : infrastructures, Jeux de Montréal, etc.*
- *Créer un legs du 50e anniversaire (œuvre d'art, programme, infras, etc.)*
- *Affirmer les orientations présentes et futures en matière d'aménagement d'infrastructures sportives, de sport et d'activité physique*

Historique

Programmation 2016, 40e anniversaire des JO de Montréal

En 2016, le comité organisateur des Jeux du Québec a souligné le 40e anniversaire, en collaboration avec la Ville de Montréal et le Parc olympique, par l'organisation d'une soirée spectacle au Stade olympique qui a accueilli 25 000 personnes à guichets fermés pour l'occasion. Une série documentaire, Montréal 1976, fut également réalisée par Radio-Canada, tandis que le Parc olympique déployait une programmation variée avec les volets événementiels et de mise en valeur, incluant des projets permanents tels que le jardin de l'Esplanade financière Sun Life, la frise du temps sur l'avenue Pierre-de-Coubertin et la publication de deux ouvrages sur le stade olympique.

Célébrations à travers les Villes olympiques

Plusieurs villes olympiques ont eu l'occasion de célébrer le 50e anniversaire du passage des JO. Parmi les plus récentes, Munich (2022), Innsbrook (2014) et Tokyo (2014) ont mis de l'avant des programmes étoffés (voir annexe). La gouvernance de ces initiatives est majoritairement assumée par la municipalité, qui s'allie des partenaires clés du milieu sportif et associatif local.

L'Union mondiale des Villes olympiques (UMVO), une boîte à outils

En 2022, Montréal a renouvelé son adhésion à l'UMVO, ce qui lui donne accès à une multitude d'outils, de références et à un réseau de 44 villes olympiques pour appuyer l'organisation d'éventuelles célébrations en 2026. Entre autres, en plus d'une boîte à outils de l'héritage olympique, l'UMVO propose le programme Entretenir la Flamme !, qui présente une sélection d'initiatives inspirantes des villes olympiques sur comment activer le patrimoine olympique.

Mandat

Mise en œuvre de la programmation des célébrations du 50e anniversaire des Jeux Olympiques de Montréal

Ce mandat s'inscrit dans la continuité de la phase de planification réalisée en 2025, incluant la coordination des partenaires, la cohérence avec les orientations stratégiques définies, du plan de communication et la préparation des outils nécessaires.

Il consiste à coordonner la livraison de la programmation des activités célébrant le 50e anniversaire des Jeux Olympiques de 1976 sur le territoire de l'agglomération de Montréal en collaboration avec les partenaires municipaux, institutionnels et communautaires, de même que les producteurs délégués afin de garantir des célébrations mémorables et inclusives pour tous les résidents et visiteurs. Le mandat comprend la promotion des diverses initiatives, à travers les outils communs et dédiés et selon les paramètres permis par le COC/CIO.

Le mandat implique également la participation active au comité officiel de pilotage des célébrations, composé de représentants désignés de la Ville de Montréal, du Parc olympique, de la Société du Parc Jean Drapeau et d'autres collaborateurs ponctuels tels que Tourisme Montréal, le Comité olympique canadien, le Conseil du sport de Montréal, etc. Ce comité a pour objectif de garantir la pertinence des activités, l'harmonisation du calendrier de réalisation, la coordination des demandes de financement et de commandites, ainsi que la complémentarité et l'intégration des différentes initiatives pour une cohérence globale.

Plus précisément, la Société du Parc Jean Drapeau devra :

- *Coordonner les rencontres du comité de pilotage (déterminer le contenu, convoquer, animer, etc.);*
- *Tenir à jour le calendrier des activités, d'initiatives et/ou de projets à réaliser, comprenant les activités prévues au Parc Jean-Drapeau, celles approuvées par la Ville dans le cadre de l'appel de projets, ainsi que celles identifiées par le comité de pilotage, et en faire la promotion selon le plan de communications approuvé ;*
- *Assurer un leadership en regard du plan de communications, s'assurer de sa cohérence et de sa complémentarité avec les parties prenantes ;*
- *Associer les forces vives de Montréal à la préparation des célébrations, de manière à renforcer les sentiments de fierté et d'appartenance des citoyens à la ville ;*
- *Assurer un leadership auprès des acteurs impliqués dans la préparation et la réalisation des célébrations, en concertation avec la Ville ;*
- *S'assurer d'une concertation entre les initiatives privées et publiques ;*
- *Mettre en œuvre le plan de communications, en collaboration avec le comité organisateur des célébrations ;*
- *Voir à une saine gestion des fonds publics et privés dont elle est la dépositaire ;*
- *Assurer une reddition de comptes constante et transparente.*

Livrables attendus

LIVRABLES PRÉLIMINAIRES ASSOCIÉS À LA FACTURE #1 (70%)
Au 21 mars 2026

1. **Comité de pilotage :**
   a. *Breffage du projet pour l'administration : format PPT succinct*
   b. *Plan de travail 2026 (échéancier des phases de réalisation, incluant les activités de communications et de relations médias)*
   c. *Comptes rendus et suivis réguliers des réunions du comité de pilotage, incluant les orientations prises et les actions à entreprendre*

2. **Gestion de l'appel de projets 2025 50e JO**
   a. *Finaliser la reddition de comptes, effectuer le suivi avec les OBNL et fournir à la Ville les factures des 7 projets retenus au plus tard le 19 février 2026*

3. **Partenariats**
   a. *Avoir obtenu l'autorisation du COC pour les partenaires officiels*
   b. *Liste des partenaires officiels et des partenaires de rayonnement*

LIVRABLE FINAL ASSOCIÉ À LA FACTURE #2 (30%)
Au 30 novembre 2026

4. **Bilan du projet**
   a. *Un budget détaillé des coûts associés aux célébrations*

b. Résultats du plan de communication incluant une revue de presse
c. Partenariats et collaborations
d. Faits saillants des événements portés par le comité de pilotage : achalandage, rayonnement, etc.
e. Bilan des apprentissages
f. Toutes autres informations jugées utiles

Aspects financiers

Une somme de 125 000$, incluant les taxes, sera versée en contrepartie des services rendus.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256549006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 $ / Approuver le projet de convention de services à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1256549006 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BF / SGPMRS

NO GDD :	**1256549006**
No d'engagement	**GP56549006**

Accorder un contrat de service de gré à gré entre la Société du Parc Jean-Drapeau et la Ville de Montréal, p
pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des jeux olympiques de Montréal en 20
projet de convention

Imputation de la dépense

Libellé textuel	Imputation compt
AF - Général - Agglomération/Budget régulier/Sports et activités physiques - agglo/Autres - Activités récréatives/Serv.tech. - Sport, culture et évén. publics/Général/⁻/Général/Général/Général/	1001.0010000.101296.07189.54506.000000.000

pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, 026 - Dépense totale de 125 000 $ / Approuver un

able	Montant
00.000000.000000.00000.00000	125,000 $

1256549006
GP56549006
GDD1256549006 SP Soc. Parc Jean-Drapeau 50e ann. jeux olympiques
260121umori1o EG - GP1256549006 - GDD1256549006 SP Soc. Parc Jean-Drapeau 50e ann. jeux oly

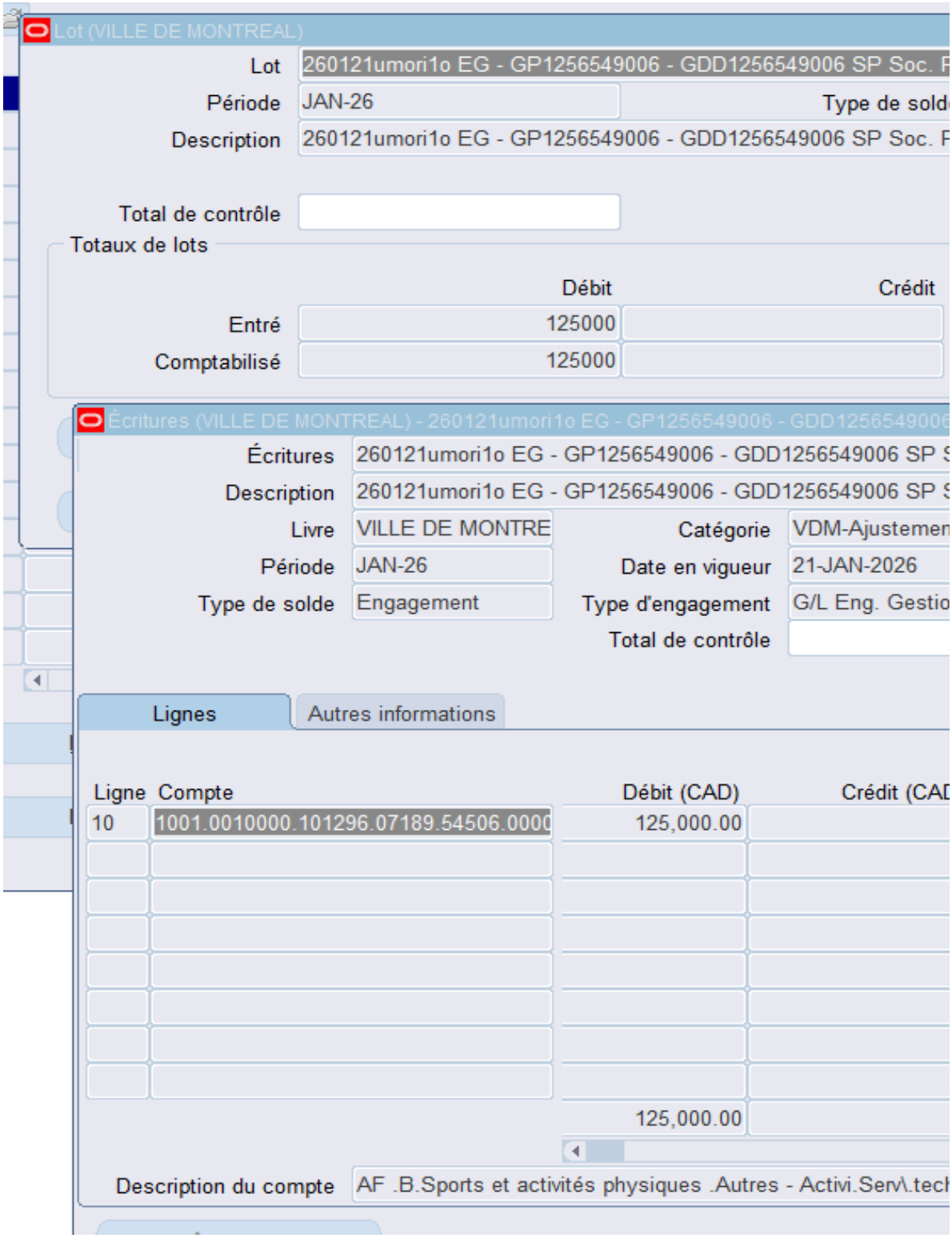

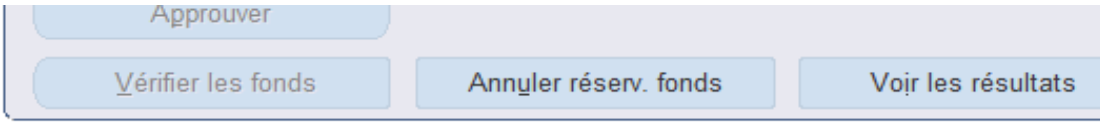
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

ympiques

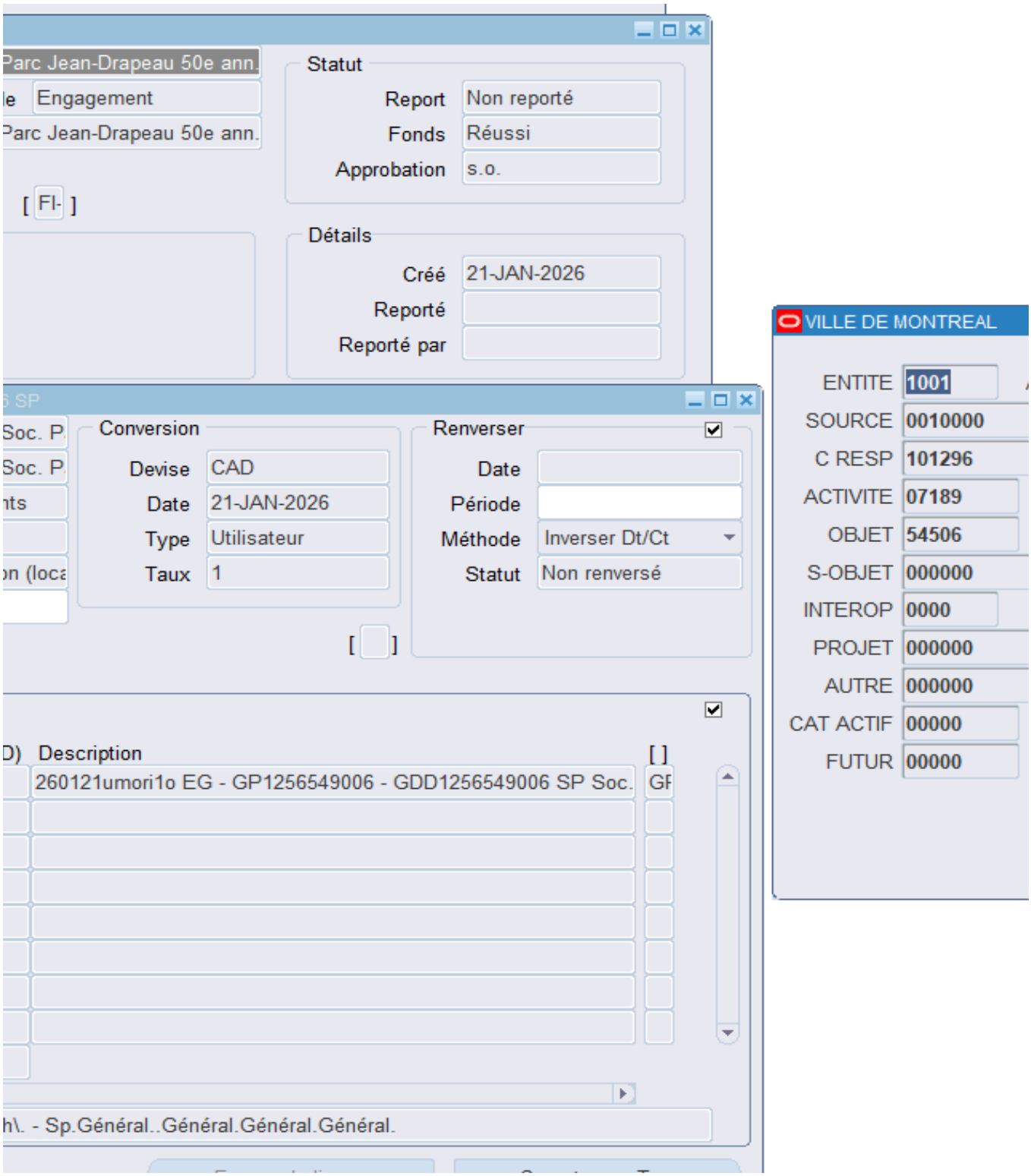
Parc Jean-Drapeau 50e ann.
Engagement
Parc Jean-Drapeau 50e ann.
[FI-]
Statut
Report
Non reporté
Fonds
Réussi
Approbation
s.o.
Détails
Créé
21-JAN-2026
Reporté
Reporté par
Conversion
Devise
CAD
Date
21-JAN-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Description
260121umori1o EG - GP1256549006 - GDD1256549006 SP Soc.
Sp.Général..Général.Général.Général.
VILLE DE MONTREAL
ENTITE
1001
SOURCE
0010000
C RESP
101296
ACTIVITE
07189
OBJET
54506
S-OBJET
000000
INTEROP
0000
PROJET
000000
AUTRE
000000
CAT ACTIF
00000
FUTUR
00000

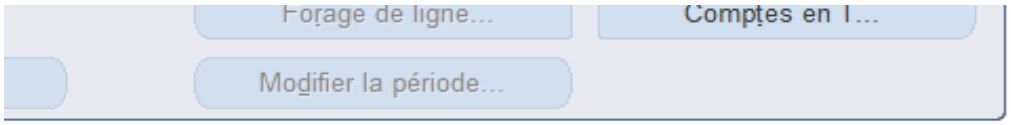
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

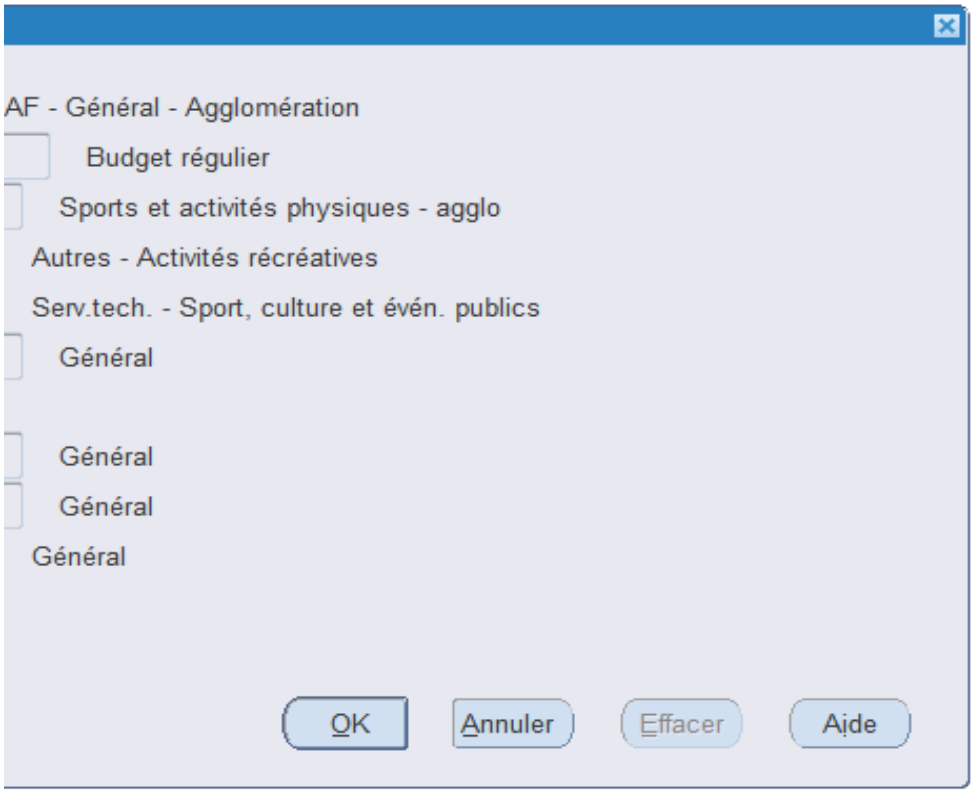
AF - Général - Agglomération
Budget régulier
Sports et activités physiques - agglo
Autres - Activités récréatives
Serv.tech. - Sport, culture et évén. publics
Général
Général
Général
Général
OK
Annuler
Effacer
Aide

Aspect(s) financier(s)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 125 000 $, est prévu au budget du Servi

Les honoraires prévus sont payables en deux versements sur présentation des factures suivant

- Une première facture (70%) suivant les livrables préliminaires (voir annexe 1 de la conventic
- Une seconde facture (30%) suivant les livrables finaux (voir annexe 1 de la convention)

ce des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) en 2026. Cette dépense serait assumée à 100 %

tes :
on)

6 par l'agglomération.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1267684001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Solutions Merkur Ltée, pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois - Dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire, Solutions Merkur Ltée, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 326 712,96 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21192 ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-21 16:15

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1267684001**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Solutions Merkur Ltée, pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois - Dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le système de gestion du processus décisionnel actuellement en utilisation à la Ville permet la préparation et l'acheminement de dossiers aux instances décisionnelles de la Ville (comité exécutif, conseil municipal, conseil d'arrondissement et conseil d'agglomération), la production d'ordres du jour, la tenue de séances de conseils et comité, et la publication de procès-verbaux sur le portail web de la Ville.

Environ 40 000 dossiers décisionnels sont traités annuellement, dont 10 000 sont acheminés aux instances mentionnées plus haut et 30 000 sont délégués à des fonctionnaires via un flux de travail abrégé. Environ 6 000 utilisatrices et utilisateurs utilisent le système.

Le système consiste en un écosystème applicatif complexe incluant :

- Application cliente principale Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD)
- Application web Gestion des Ordres du Jour (GODJ)
- Portail web Accès aux Documents des Instances (ADI).

Plusieurs composantes technologiques sont impliquées dans ce système aux multiples ramifications.

Le Service des TI a entrepris une démarche de rehaussement et mise à jour majeure du système de gestion du processus décisionnel.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 25-21192, en date du 1er octobre 2025. Cet appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 37 jours a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Compte tenu du report de la date d'ouverture des soumissions, la durée réelle de la période d'appel d'offres était de 49 jours, soit du 1er octobre au 18 novembre 2025. La date initialement prévue d'ouverture des soumissions était le 6 novembre 2025.

Un seul addenda a été publié à la date suivante :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact Monétaire
1	28-10-2025	Report de date	Non

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 18 novembre 2025. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant leur ouverture, soit jusqu'au 17 mai 2026.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme Solutions Merkur Ltée, pour la prestation de services de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune, pour une dépense maximale de 326 712,96 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0640 – 21 novembre 2024 - Accorder un contrat à Novipro inc., pour l'acquisition des licences et le renouvellement du support des logiciels Domino/Lotus Notes, pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 192 205,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20620 (1 seul soum.)
CG24 043 – 21 mars 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Adlib Publishing Systems inc. (fournisseur exclusif), pour la mise à jour vers la version Adlib Transform, incluant les correctifs de la solution Adlib et le soutien professionnel de la mise à jour, ainsi que le renouvellement de support, pour une durée de trois ans, soit du 1er avril 2024 au 31 mars 2027, pour une somme maximale de 325 229,78 $, taxes incluses / Autoriser le directeur Espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

CG22 0615 - 27 octobre 2022 - Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition des licences et le renouvellement du support des logiciels Domino/Lotus Notes, pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 944 832,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19425 (2 soum.)

CG21 0120 – 25 mars 2021 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adlib Publishing Systems inc. (fournisseur unique), pour la mise à jour vers la version 7, incluant les correctifs, de la solution Adlib ainsi que le renouvellement du support, pour une

durée de trois ans, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 296 842,47 $, taxes incluses.

CG20 0662 - 17 décembre 2020 - Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition et l'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 993 319,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18471 (1 soumissionnaire).

CG19 0598 - 19 décembre 2019 - Accorder un contrat à la firme Novipro inc. pour l'acquisition et le contrat d'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 639 834,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17905) - (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Cette prestation de services vise la mise à niveau majeure du système de gestion du processus décisionnel, incluant la transition de Lotus Notes 9 vers HCL Domino 12/14, la modernisation des applications Java, ainsi que la refonte des intégrations afin d'assurer leur compatibilité avec les composants mis à jour. Elle comprend également les travaux techniques nécessaires pour corriger toutes défaillances et apporter les améliorations pour soutenir l'évolution de la plateforme.

Le périmètre des prestations de services est défini comme suit :

Les activités comprennent l'analyse de l'environnement et de ses composantes, la conception des architectures cibles, ainsi que le développement et l'intégration des éléments techniques requis. Elles couvrent la programmation, la configuration, les essais liés à l'implantation, la préparation des environnements et scripts de déploiement, ainsi que les travaux de migration et de traitement des données, afin d'assurer la stabilité de l'environnement HCL Domino 12 et préparer la transition vers Domino 14.

JUSTIFICATION

Sur un total de 2 preneurs du cahier des charges, une seule firme (50%) a déposé une offre alors que l'autre firme a transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement, la raison invoquée par la firme ayant désisté est l'appel d'offres ne correspond pas à leur créneau.
L'unique soumissionnaire a été déclaré conforme d'un point de vue administratif.

L'évaluation de la soumission a été effectuée selon une grille standard d'évaluation des soumissions, avec critères et pondérations, préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 29 septembre 2021 (DA214990001).

Le résultat de cette évaluation est le suivant :

SOUMISSION CONFORME	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Solutions Merkur Ltée	70.8	2.20	326 712,96 $		326 712,96 $
Dernière estimation réalisée			246 028,10 $		246 028,10 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)					80 684,86 $

(l'adjudicataire – estimation) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*	32,79 %

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de la firme Solutions Merkur Ltée puisque la firme s'est qualifiée en fonction des critères de sélection préétablis.

Le prix de l'adjudicataire est 32,79 % supérieur à l'estimation. Cet écart s'explique par le fait que le Service des technologies de l'information a basé sa dernière estimation sur des profils similaires issus de contrats récemment attribués, en tenant compte de taux horaires comparables adaptés à l'inflation. Toutefois, le marché semble avoir connu une hausse plus importante qu'anticipée pour ces profils spécialisés, principalement en raison de leur rareté.

En référence à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) – Dans le cas où une municipalité, à la suite d'une demande de soumission, reçoit une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité. Lors de la négociation, le soumissionnaire a réduit son offre de 4,7%.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le présent dossier.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque a été effectuée par les professionnels. L'analyse nous démontre un risque faible et une évaluation de rendement de l'adjudicataire n'est pas nécessaire dans ce contrat.

Après vérification, la firme Solutions Merkur Ltée n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses sera assumée au PDI – Projet 70250 - Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel (GDD) pour la durée du contrat comme suit :

Description	2026	2027	2028	Total
Services professionnels	136 130,40 $	163 356,48 $	27 226,08 $	**326 712,96 $**

La dépense de 326 712,96 $, taxes incluses (298 332,48 $ net de taxes), sera imputée au PDI 2026-2035 du Service des TI au projet 70250 et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 24-032 et de compétence locale 24-026.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 49,6%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Estimation des années de prolongation

Le présent contrat bénéficie de deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour des sommes estimées à 258 329,59 $ et 271 245,98 $, taxes incluses.
Si la Ville exerce l'option de prolongation, les prix seront ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que prévu au contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modernisation et la stabilisation des systèmes qui soutiennent le processus décisionnel constituent une priorité stratégique pour la Ville. Les besoins exprimés par les utilisatrices et utilisateurs résultent principalement des enjeux liés à la désuétude technologique.
Les objectifs principaux sont les suivants :

- renforcer la stabilité opérationnelle des systèmes GDD et GODJ par la mise à niveau de l'environnement Lotus Notes ;
- améliorer la fiabilité dans la génération des documents PDF et des ordres du jour, grâce à la modernisation des composantes intégrées à la solution ;
- optimiser la santé technologique des plateformes en éliminant les composantes obsolètes, ce qui contribuera à accroître la sécurité et la résilience organisationnelle ;
- accélérer le déploiement des correctifs et des mises à jour en mettant en place un nouvel environnement modernisé et standardisé, permettant des tests parallèles sans interruption de service ;
- faciliter l'accès aux documents décisionnels, tant pour les utilisateurs internes via l'environnement MS365 (SharePoint) que pour les citoyennes et citoyens par le biais de la GED (Gestion Électronique des Documents) publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mestapha DAMOU)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naim MANOUCHI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 438 402-1743
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-13

Marie-Claire UMURAZA
chef(fe) de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : 514-434-8699
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Antoine FUGULIN-BOUCHARD
directeur(-trice)-solutions numeriques - web

Tél : 438-221-1706
Approuvé le : 2026-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2026-01-20

Montréal

Montréal

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267684001
Unité administrative responsable : Service des technologies d'information
Projet : Accorder un contrat à la firme Solutions Merkur Ltée, pour la prestation de services de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois - Dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soumissionnaire).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- *Renforcer la stabilité opérationnelle des systèmes GDD et GODJ par la mise à niveau de l'environnement Lotus Notes,*
- *Améliorer la fiabilité dans la génération des documents PDF et des ordres du jour, grâce à la modernisation des composantes intégrées à la solution.*
- *Optimiser la santé technologique des plateformes en éliminant les composantes obsolètes, ce qui contribuera à accroître la sécurité et la résilience organisationnelle.*
- *Accélérer le déploiement des correctifs et des mises à jour en mettant en place un nouvel environnement modernisé et standardisé, permettant des tests parallèles sans interruption de service.*
- *Faciliter l'accès aux documents décisionnels, tant pour les utilisateurs internes via l'environnement MS365 (SharePoint) que pour les citoyennes et citoyens par le biais de la GED (Gestion Électronique des Documents) publique.*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ∉ Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ∉ Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ∉ Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ∉ Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ∉ Respect et protection des droits humains ∉ Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			
b. **Équité** ∉ Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			
c. **Accessibilité universelle** ∉ Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1267684001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
Objet :	Accorder un contrat à Solutions Merkur Ltée, pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois - Dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21192_Résultat global_Négocié.pdf
25-21192_PV.pdf
25-21192 Intervention.pdf
25-21192_Liste DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mestapha DAMOU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-280-4473

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Nizar EL HANNA
Chef de section
Tél : 514-838-9278
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21192 — No du GDD : 1267684001

Titre de l'appel d'offres : Prestations de services de développement expert HCL Domino et technologies associées

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 6 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 18 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : 3 - 12 - 2025

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 28 - 10 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 48 jrs
(sans compter le jour de publication)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 5 - 2026

Date d'échéance révisée : 17 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Solutions Merkur Ltée	**326 712,96 $**	√	

Information additionnelle

Conformément à l'article 573.3.3 de la LCV, le Service de l'approvisionnement a procédé à une négociation avec le soumissionnaire, qui a accepté de réviser son prix de 342 165,60 $ (taxes incluses) à 326 712,96 $ (taxes incluses), soit une réduction de 15 452,64 $ (taxes incluses).
Un suivi effectué auprès d'un preneur du cahier des charges qui n'a pas soumis d'offre nous indique que l'appel d'offres ne correspond pas à leur créneau.

Préparé par : Mestapha Damou — Le 13 - 1 - 2026

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Nouveautés SEAO au 2025-11-09.
Consultez la liste des nouvelles pour tous les détails !

Liste des commandes

Numéro: 25-21192
Numéro de référence: 20097055
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Prestations de services de développement expert HCL Domino et technologies associées
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

2 résultats **Résultats 1 à 2**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Solutions Merkur Ltée 151 DU SANCTUAIRE RUE Saint-Colomban QC CAN J5K2T4	Non diffusé	Sebastien Boisvert Téléphone: 5149244827 Courriel: sboisvert@solutionsmerkur.com	**Transaction: (20352114)** 2025-11-01 18:05	20079389 - 25-21192_Addenda 01_Report de date Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
Alithya Canada Inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec QC CAN G2J0C4 http://www.alithya.com	Non diffusé	Josée Turcotte Téléphone: 4186502866 Courriel: bureau.propositions@alithya.com	**Transaction: (20329911)** 2025-10-01 11:01	20079389 - 25-21192_Addenda 01_Report de date Devis 2025-10-28 à 15:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

25-21192 - Prestations de services de développement expert HCL Domino et technologies associées

FIRME	Pointage intérimaire total 100%	Prix (*) $	Pointage final	Rang
Solutions Merkur Ltée	70,8	326 712,96 $	2,20	1
	-		-	
	-		-	
	-		-	
	-		-	
Agent d'approvisionnement	Mestapha Damou			

Comité	
Date	mercredi 03-12-2025
Heure	13 h 30
Lieu	Via Teams

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	1

(*) Montant après négociation

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0480

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 18 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21192

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Prestations de services de développement expert HCL Domino et technologies associées » est ouverte par l'analyste juridique du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire

SOLUTIONS MERKUR LTÉE

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 1er et 31 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 1er et 28 octobre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Nesrine Rania KENIOUA
Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2025.11.20 14:21:38 -05'00'

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267684001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
Objet :	Accorder un contrat à Solutions Merkur Ltée, pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois - Dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1267684001 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - PDI / TI

NO GDD :	**1267684001**
No d'engagement	**C267684001**

Accorder un contrat à la firme Solutions Merkur Ltée, pour la prestation de services de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois - Dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 seul soumissionnaire).

Provenance (information pour les finances uniquement)

Taux net :

RCG 24-032 Biens et services TI CG24 0541		**Dépenses avant taxes**	**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Règlement 24-032	5001.5024032.803402.01909.57201.000000.0000.168185.000000.98001.00000	140,943.36 $	162,049.63 $	147,972.91 $	147,973 $
24-026 Acq biens et serv en informatique CM24 1038					
Règlement 24-026	6101.7724026.803402.01909.57201.000000.0000.168186.000000.98001.00000	143,216.64 $	164,663.33 $	150,359.57 $	150,360 $
Total		**284,160.00 $**	**326,712.96 $**	**298,332.48 $**	**298,333 $**

Imputations à des fins de bon de commande

70250 - Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel		**Dépenses avant taxes**	**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Règlement 24-032	5001.5024032.803402.01101.54304.000000.0000.207299.000000.40020.00000	140,943.36 $	162,049.63 $	147,972.91 $	147,973 $
Règlement 24-026	6101.7724026.803402.01101.54304.000000.0000.207300.000000.40020.00000	143,216.64 $	164,663.33 $	150,359.57 $	150,360 $
Total dépense		**284,160.00 $**	**326,712.96 $**	**298,332.48 $**	**298,333 $**

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2026**	**2027**	**2028**	**Ultérieur**	**TOTAL**
70250 - Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	124	149	25	-	298

1267684001
C267684001
GDD1267684001 HCL Domino et technologies associées
260121umori1o EG - C267684001 - GDD1267684001 HCL Domino et technologies associées

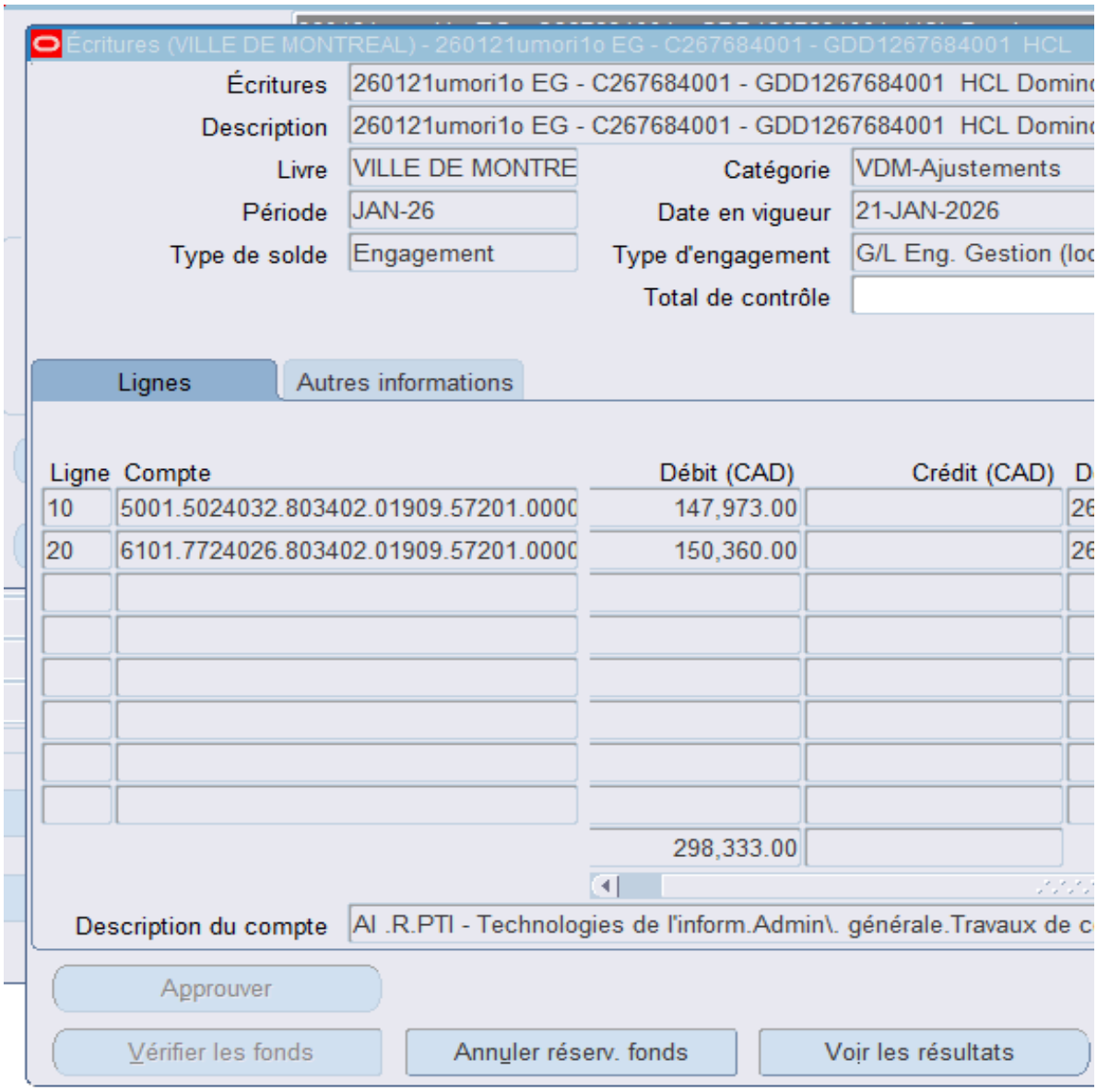

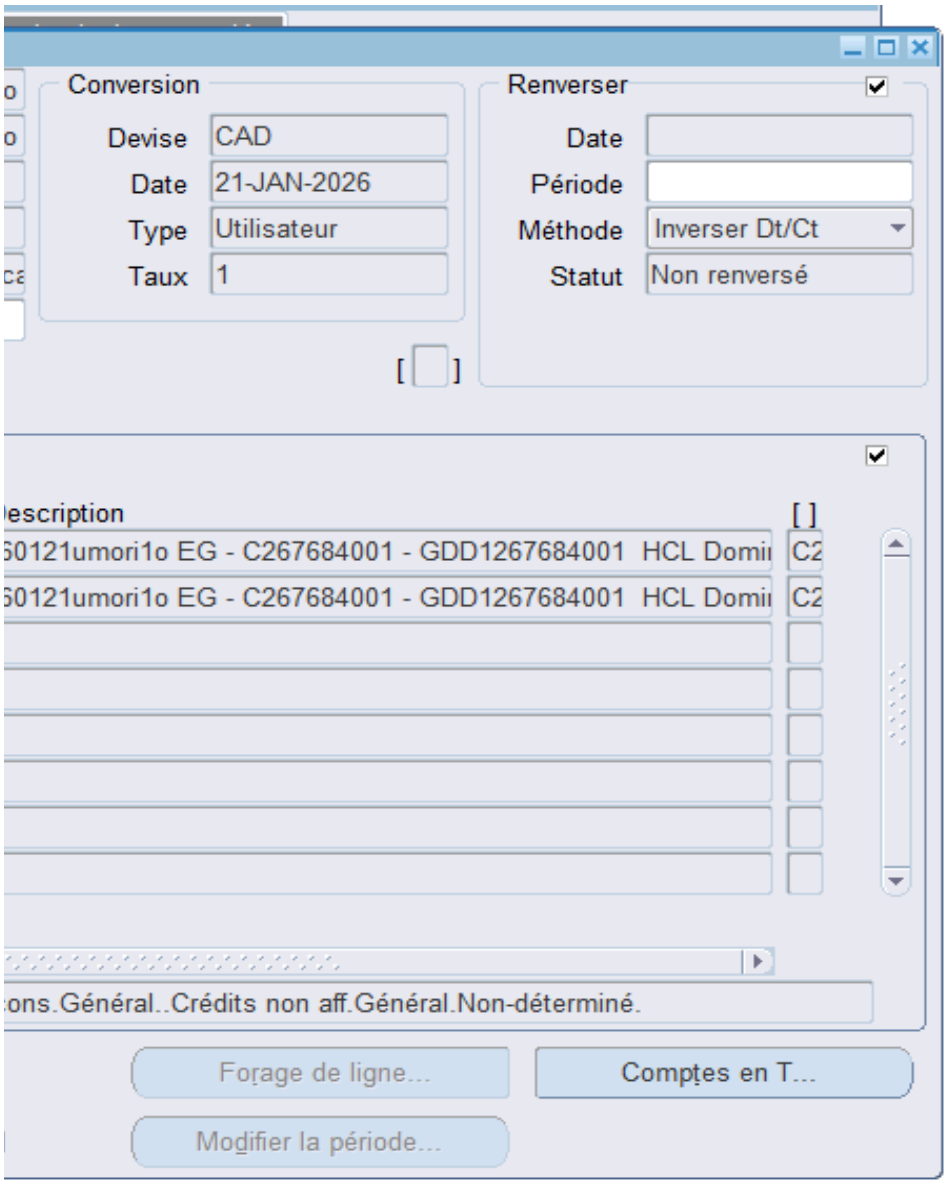
Conversion
Devise
CAD
Date
21-JAN-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
escription
[ ]
50121umori1o EG - C267684001 - GDD1267684001 HCL Domi
C2
50121umori1o EG - C267684001 - GDD1267684001 HCL Domi
C2
ons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Aspect(s) financier(s)

La dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses sera assumée au PDI – Projet 70250 - R

Description	2026
Services professionnels	

La dépense de 326 712,96 $, taxes incluses (298 332,48 $ net de taxes), sera imputée au PDI 2

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera in

Estimation des années de prolongation

Le présent contrat bénéficie de deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour des som
Si la Ville exerce l'option de prolongation, les prix seront ajustés selon l'indice des prix à la cons

Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel (GDD) pour la durée du contrat comme suit :

	2027	
136 130,40 $	163 356,48 $	

2026-2035 du Service des TI au projet 70250 et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglo

nputée à l'agglomération dans une proportion de 49,6%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomé

nmes estimées à 258 329,59 $ et 271 245,98 $, taxes incluses.
sommation (IPC) tel que prévu au contrat.

2028	Total
27 226,08 $	**326 712,96 $**

ɔmération RCG 24-032 et de compétence locale 24-026.

ération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1269286001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel , Division projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Chantier Montréal abordable
Objet :	Autoriser une aide financière maximale de 500 000 $ à Mission Old Brewery, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque, pour la construction d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver la convention de contribution financière d'un montant maximal de 500 000 $ entre la Ville de Montréal et Mission Old Brewery

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 500 000 $, provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM), à Mission Old Brewery pour l'acquisition et la conversion d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Mission Old Brewery, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

4. d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville de Montréal, à titre de créancier hypothécaire de Mission Old Brewery, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville de Montréal, pourvu que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

5. d'autoriser une affectation, au Service de l'habitation, de 500 000 $, provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM);

6. d'autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2026 pour un montant de 500 000 $, provenant du volet abordable du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM);

7. d’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l’agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-24 14:12

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269286001**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel , Division projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Chantier Montréal abordable
Objet :	Autoriser une aide financière maximale de 500 000 $ à Mission Old Brewery, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque, pour la construction d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver la convention de contribution financière d'un montant maximal de 500 000 $ entre la Ville de Montréal et Mission Old Brewery

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal soutient, lorsque possible, des projets en comblant, de manière *ad hoc*, un manque dans le montage financier. C'est le cas ici pour le projet de logement social Les Discrètes de Rouen, réalisé dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements – volet Projet pour lequel la Ville contribue avec une aide financière supplémentaire.
Le présent sommaire vise en ce sens l'approbation d'une convention en vue de l'octroi d'une contribution financière d'un montant maximal de 500 000$ à l'organisme à but non lucratif Mission Old Brewery (l'Organisme).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

• CG23 0445 - 24 août 2023 - Approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'organisme Mission Old Brewery, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), visant à octroyer une aide financière additionnelle de 667 085 $ pour la réalisation de leur projet, laquelle provient de l'entente intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec et prévoyant des sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 de ICRL-2, et ce, conditionnellement à ce que cette dernière entente soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004).

● CG23 0441 – 24 août 2023 - Autoriser la ratification de l'entente bipartite entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logement, en application de (i) l'entente relative à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), conclue le 31 mars 2022 entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal et (ii) d'une entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et les organismes qui réalisent ces projets ; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la contribution financière attendue de 6 407 975 $ destinée à des projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements ; déléguer à la directrice du Service de l'habitation le pouvoir spécifique de distribuer la contribution reçue pour verser des subventions à des projets de l'Initiative pour la création rapide de logements.

DESCRIPTION

1. L'Organisme

Fondé en 1889, l'Organisme œuvre auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et leur offre un ensemble de services ayant pour but de briser le cycle de l'itinérance.

L'Organisme s'efforce de leur donner les moyens de prendre le contrôle de leur vie et de s'approprier la place qui leur revient dans la communauté. Pour y arriver, un axe majeur de l'Organisme est d'offrir en location des logements abordables avec soutien communautaire, afin de leur offrir un lieu de vie stable, sain et abordable.

Avec un actif de plus de 57 M$, l'Organisme possède un parc immobilier de 20 immeubles incluant 210 unités de logements répartis dans 7 arrondissements de la Ville de Montréal. 237 unités locatives sont actuellement en construction ou en rénovation, avec une cible d'au moins 500 unités de logement en 2028.

2. Le projet immobilier

Le Projet (tel que défini dans la convention de contribution) Les Discrètes de Rouen, situé au 2251 rue Montgomery Montréal (actuellement 2801, rue de Rouen, Montréal), a été financé dans le cadre de la 2e phase l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) – Volet Projet. Pour cela une entente a été conclue entre la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et l'Organisme (Entente 2e phase ICRL – Volet Projet).

Par ailleurs, une entente tripartite avec la SHQ, la Ville de Montréal et l'Organisme a été conclu pour le financement additionnel (Entente Tripartite) (CG23 0445).

La démolition du bâtiment désuet existant a eu lieu en octobre-novembre 2023 et la construction du bâtiment de 3 étages comportant 12 chambres, visant à loger des femmes en situation d'itinérance, sera livré en mars 2026 pour une occupation au plus tard le 1er juillet 2026.

3. Le coût du Projet et l'aide financière

Les coûts totaux de réalisation du bâtiment sont estimés à un peu plus de 5,6 millions de dollars dont 774 000 $ pour l'acquisition de l'immeuble.

En date des présentes, les rangs hypothécaires sont les suivants :

- 1er rang détenu par la SHQ pour un montant de 3 430 000$
- 2e rang détenu par la SHQ pour un montant de 667 085$

Un acte hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal sera signé et publié suite à la signature de la convention, au montant de 500 000$. Cette hypothèque sera en 3e rang au moment de sa publication, mais deviendra en 5e rang suite aux cessions de rang hypothécaire prévues ci-après.

Plusieurs sources de financement sont prévues pour assurer la réalisation du Projet, soit :

- 3 430 000 $: contribution financière SHQ (Entente 2e phase ICRL – Volet Projet), garantie par une hypothèque de 1er rang déjà publiée du même montant;
- 667 085 $: Contribution financière SHQ (Entente tripartite), garantie par une hypothèque de 2e rang déjà publiée du même montant;
- 500 000 $: Contribution financière Ville de Montréal (convention visée par le présent sommaire décisionnel);
- 550 000$: Contribution financière SHQ (convention à venir)
- 498 363 $: Prêt à taux avantageux SHQ (convention à venir)
- 48 000 $: Contribution Financement initial de la SCHL

Concernant la contribution additionnelle de 550 000$ qui sera garantie par hypothèque en faveur de la SHQ et le prêt au montant de 498 363$ qui sera garanti par hypothèque en faveur de la SHQ, la convention prévoit que la Ville de Montréal s'engage à céder priorité de rang en faveur de la SHQ quant à ces hypothèques. Il est entendu que ces hypothèques ne devront pas excéder conjointement la somme de 1 310 453 $, incluant les hypothèques additionnelles à un taux non supérieur à vingt-cinq pour cent (25 %) associée à chacune des hypothèques. Il y a donc lieu d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer les actes de cession de rang hypothécaire correspondants, pourvu que ces actes respectent les paramètres énoncés dans la convention;

Ainsi, suivant les cessions de rang par la Ville de Montréal, les hypothèques publiées seraient les suivantes:

- 1er rang détenu par la SHQ pour un montant de 3 430 000 $
- 2e rang détenu par la SHQ pour un montant de 667 085 $
- 3e et 4e rangs détenus par la SHQ pour les montants de 550 000$ et de 498 363 $
- 5e rang détenu par la Ville de Montréal pour un montant de 500 000 $

La contribution financière de la Ville de Montréal est soumise à des conditions assurant l'utilisation de celle-ci aux fins de la réalisation du Projet, qui sont inscrites dans une convention de contribution pour la réalisation du Projet liant l'Organisme et la Ville de Montréal et qui sont assurées par une garantie hypothécaire pour une durée de 2 ans.

L'abordabilité des loyers dans le temps est assurée par l'Entente 2e phase ICRL – Volet Projet et l'Entente tripartite qui lient l'Organisme à la SHQ pour la réalisation et l'exploitation du Projet, lesquelles sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2042.

JUSTIFICATION

La présente contribution financière permettra de compléter le financement requis pour la réalisation du Projet et de soutenir l'Organisme à cette seule fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution non récurrente maximale de 500 000 $ provenant entièrement du volet social du fonds alimenté par les

contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM). La contribution financière servira à acquitter les coûts engagés dans le cadre de la réalisation du Projet.
La contribution financière sera déboursée en un seul versement et est conditionnelle à ce que l'Organisme ait respecté les conditions prévues à la convention de contribution.

Les contributions rattachées à ce Projet concernent l'aide destinée à loger une population vulnérable faisant face à un risque d'itinérance, soit une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du plan Montréal 2030, ainsi qu'aux engagements en matière d'inclusion et d'équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au plan urbain, le Projet a permis de revitaliser la trame urbaine en remplaçant un immeuble en état de dégradation avancée. Au plan social, le Projet constitue un apport important dans un contexte où les ressources pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance s'avèrent insuffisantes pour répondre aux besoins. Il contribue également à assurer une mixité sociale dans un secteur névralgique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Catherine DOSTALER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude PERREAULT, Service des ressources humaines et des communications
Laura BOILY-AUCLAIR, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carol-Anne LANGLOIS
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : (514) 466-3622
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Hafsa DABA
chef(fe) de division - soutien projets gestion programmes habitation

Tél : 514-868-7688
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin ALAIN
Directeur - développement résidentiel
Tél :
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél :
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1239531004
Unité administrative responsable : *Service de l'habitation*
Projet : PHP-023 – Les Discrètes de Rouen

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*x*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité No 7 - Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu?

Création de 12 logements destinés à une clientèle de femmes en situation d'itinérance.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1269286001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel , Division projets
Objet :	Autoriser une aide financière maximale de 500 000 $ à Mission Old Brewery, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque, pour la construction d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver la convention de contribution financière d'un montant maximal de 500 000 $ entre la Ville de Montréal et Mission Old Brewery

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2026-01-22 Conv log abord Discrètes de Rouen - VF visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Catherine DOSTALER
Avocate, division droit contractuel
Tél : (438) 368-3220

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Catherine DOSTALER
Avocate, division droit contractuel
Tél : (438) 368-3220
Division :

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

22 janvier 2026

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MISSION OLD BREWERY**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C 38), dont l'adresse principale est le 902, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2Z 1J2, agissant et représentée par James D. Hughes, président et chef de la direction, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'Organisme est un organisme à but non lucratif dont la mission vise notamment à administrer une ou plusieurs propriétés immobilières, de loger ou d'aider financièrement ou de toute manière les personnes ou ménages qui n'ont pas les moyens de se trouver un logement convenable dans le marché privé;

ATTENDU QUE l'Organisme est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 361 174, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une bâtisse y érigée (ci-après le « **Bâtiment** »), dans l'arrondissement de Ville-Marie en vertu d'un acte de vente reçu par Me Florence Dumesnil, notaire en date du vingt-huit (28) janvier deux mille vingt-deux (2022) et

publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 26 981 942. Le Bâtiment et le terrain sont collectivement ci-après appelés l'« **Immeuble** »;

ATTENDU QUE cet Immeuble fait l'objet du Projet (tel que ce terme est défini à l'article 2) de l'Organisme;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (ci-après la « **SHQ** ») a octroyé une subvention d'un montant maximal de 3 430 000 $ à l'Organisme pour la réalisation de son Projet conformément à une entente garantissant le maintien dans le temps de l'Immeuble et de son caractère social et abordable conclue le 10 août 2022 (telle que celle-ci peut être amendée, amendée et réitérée, suppléée, remplacée ou autrement modifiée de temps à autre, ci-après l'« **Entente SHQ 1** »), laquelle est garantie par une hypothèque immobilière de premier (1er) rang sur l'Immeuble en faveur de la SHQ d'un montant de 3 430 000 $, majorée d'une hypothèque additionnelle de 20 % (ci-après l'« **Hypothèque Entente SHQ 1** »);

ATTENDU QUE l'Entente SHQ 1 s'inscrit dans le cadre du volet 1 « Projets » de la Seconde Entente Canada-Québec concernant l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2) conclue entre la SHQ et la Société canadienne d'hypothèque et de logements le 13 août 2021;

ATTENDU QUE le 24 août 2023, la Ville, l'Organisme et la SHQ ont conclu une entente tripartite autorisant la Ville, au nom de la SHQ, à verser une subvention additionnelle d'un montant maximal de 667 085 $ à l'Organisme pour la réalisation du Projet (telle que celle-ci peut être amendée, amendée et réitérée, suppléée, remplacée ou autrement modifiée de temps à autre, ci-après l'« **Entente tripartite** »), laquelle est garantie par une hypothèque immobilière de deuxième (2e) rang sur l'Immeuble en faveur de la SHQ d'un montant de 667 085 $, majorée d'une hypothèque additionnelle de 20 % (ci-après l'« **Hypothèque Entente tripartite** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a besoin de fonds supplémentaires pour compléter la réalisation de son Projet;

ATTENDU QUE la SHQ accordera une subvention additionnelle d'un montant maximal de 550 000 $ à l'Organisme pour compléter la réalisation de son Projet aux termes d'une entente à être conclue entre la SHQ et l'Organisme (telle que celle-ci peut être amendée, amendée et réitérée, suppléée, remplacée ou autrement modifiée de temps à autre, ci-après l'« **Entente SHQ 2** »);

ATTENDU QUE la SHQ accordera également un prêt à taux avantageux d'un montant maximal de 498 362 $ à l'Organisme pour compléter la réalisation de son Projet aux termes d'une convention de prêt à être conclue entre la SHQ et

C D.

l'Organisme (telle que celle-ci peut être amendée, amendée et réitérée, suppléée, remplacée ou autrement modifiée de temps à autre, ci-après l'« **Entente SHQ 3** » et collectivement avec l'Entente SHQ 1, l'Entente tripartite et l'Entente SHQ 2, les « **Ententes** »);

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite aussi une contribution financière de la part de la Ville, afin de compléter le montage financier pour la réalisation de son Projet;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en lui accordant la Contribution municipale (tel que ce terme est défini à l'article 2);

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière (telle que celle-ci peut être amendée, amendée et réitérée, suppléée, remplacée ou autrement modifiée de temps à autre, ci-après la « **Convention** »), prévoir les conditions se rattachant à la Contribution municipale;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente Convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet de l'Organisme et ses données spécifiques;

C D.

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné au sous-paragraphe 4.5.1 de la présente Convention;

2.3 « **Annexe 3** » : les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente Convention;

2.4 « **Contribution municipale** » : la contribution financière versée par la Ville prévue au paragraphe 5.1 de la présente Convention;

2.5 « **Coûts de réalisation admissibles** » : dans le cadre de la réalisation du Projet, exclusivement l'ensemble des coûts afférents à la réalisation du Projet consistant en les coûts de construction du Projet (main-d'œuvre, matériaux, acquisition technologique, matériel de contrôle) et les dépenses liées à l'aménagement standard du terrain. Il est entendu entre les Parties que le remboursement du capital d'un prêt souscrit par l'Organisme dans le cadre du Projet, le paiement des intérêts et des frais afférents à un tel prêt, ainsi que les frais de gestion et d'exploitation du Projet une fois réalisé sont expressément exclus des Coûts de réalisation admissibles;

2.6 « **Logement** » : un lieu destiné à une occupation résidentielle, incluant une chambre ou un studio, loué ou offert en location de manière temporaire ou permanente. N'est pas inclus un lieu occupé à des fins de villégiature ou situé dans un établissement hôtelier;

2.7 « **Logement abordable** » : un Logement dont le loyer respecte le loyer maximum reconnu par la SHQ dans le cadre de l'Entente SHQ 1;

2.8 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la Contribution municipale. Le Projet est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et prévoit la réalisation des unités de Logement abordable dont la typologie est présentée à cette annexe;

C D.

2.9 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.10 « **Reddition de comptes** » : les documents et les informations qui doivent être transmis au Responsable pour la durée de la présente Convention ainsi que tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet, lesquels devront être conformes aux exigences prévues à la présente Convention et à la satisfaction du Responsable;

2.11 « **Responsable** » : la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.12 « **Subvention SHQ** » : aux fins de la présente Convention, correspond au total des subventions et prêts octroyés par ou au nom de la SHQ à l'Organisme conformément aux Ententes;

2.13 « **Unité administrative** » : le Service de l'habitation de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions du versement de la Contribution municipale à l'Organisme, afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 réaliser le Projet conformément aux conditions prévues aux Ententes et à la présente Convention et, de ce fait, assurer la réalisation de Logements abordables;

C D.

4.1.2 utiliser la Contribution municipale exclusivement pour le paiement des Coûts de réalisation admissibles engagés dans le cadre de la réalisation du Projet pour la réalisation de Logements abordables et conformément aux Ententes. En aucun cas, la Contribution municipale ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.3 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement, et les risques associés à la réalisation du Projet ainsi que tous les coûts qui ne sont pas visés par les Coûts de réalisation admissibles, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure au montant de la Contribution municipale;

4.1.4 maintenir en vigueur l'Entente SHQ 1 et respecter en tout temps l'intégralité des termes et conditions prévus aux Ententes, incluant toute nouvelle condition advenant la modification de ces dernières.

L'Organisme s'engage à aviser sans délai le Responsable de toute situation de défaut conformément aux Ententes ou, encore, si celles-ci sont modifiées ou prennent fin, pour quelque raison que ce soit, et ce, dès la survenance de l'un ou l'autre de ces événements;

4.1.5 signer et maintenir en vigueur, jusqu'à la réalisation complète du Projet, un contrat de construction avec un entrepreneur en construction assurant la réalisation du Projet, incluant les Logements abordables, en conformité avec chacune des exigences prévues au paragraphe 4.3 de la présente Convention;

4.1.6 compléter le Projet et s'assurer que l'ensemble des Logements abordables réalisés dans le cadre du Projet soient loués et occupés par la clientèle cible au plus tard le 1er juillet 2026 ou toute autre date ultérieure convenue préalablement avec l'accord écrit du Responsable.

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées.

C D.

4.3 Entrepreneur et entreprises en règle

4.3.1 s'assurer et exiger que toute personne exécutant les travaux dans le cadre du Projet soit un entrepreneur en règle et détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec;

4.3.2 s'assurer et exiger qu'aucun entrepreneur inscrit ou entreprise inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ne soit impliqué dans la réalisation du Projet, et ce, incluant notamment tout fournisseur ou sous-traitant;

4.3.3 s'assurer et exiger de l'entrepreneur qui réalisera les travaux dans le cadre du Projet qu'il souscrive un contrat d'assurance chantier tous risques ainsi qu'un contrat d'assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances dûment autorisée et détenant une licence délivrée par l'Autorité des marchés financiers.

4.4 Respect des lois

4.4.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.4.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente Convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4.4 dans l'éventualité où l'Organisme communiquerait ou partagerait ces renseignements personnels à la Ville, avoir préalablement obtenu le consentement de la personne concernée par ceux-ci ou y être autrement autorisé par la loi.

4.5 Promotion et publicité

4.5.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité joint à la présente Convention à l'Annexe 2

C D.

(ci-après le « **Protocole de visibilité** ») dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de la Contribution municipale, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.5.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet, conformément au Protocole de visibilité;

4.5.3 respecter toute autre modalité prévue au Protocole de visibilité.

4.6 Aspects financiers

4.6.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable. Cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente Convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Dans l'éventualité où des informations additionnelles à celle indiquée à l'Annexe 3 jointe à la présente Convention sont demandées par le Responsable, cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 mars pour la première année et la période du 1er avril d'une année au 31 mars de l'année suivante pour les années subséquentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), tout document exigé dans le cadre de la Reddition de comptes doit être transmis au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.6.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour la Contribution municipale et faisant état des fins pour lesquelles elle a été utilisée;

C D.

4.6.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.6.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.6.5 transmettre au Responsable, pour chaque année de la présente Convention, copie de ses états financiers au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.6.6 dans la mesure où la Contribution municipale ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente Convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.6.7 à la Date de terminaison, sous réserve du paragraphe 7.5, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme de la Contribution municipale non engagée à cette date dans la réalisation du Projet.

C D.

4.7 Remise des documents

4.7.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes.

4.8 Responsabilité

4.8.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente Convention;

4.8.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente Convention;

4.8.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires.

4.9 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

4.9.1 lorsque la Contribution municipale est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

C D.

4.10 Information continue

4.10.1 informer par écrit et sans délai le Responsable de toute situation de défaut aux termes de la présente Convention ou de toute situation ou événement qui pourrait mener à un tel défaut;

4.10.2 informer par écrit et sans délai le Responsable de tout renseignement ou information concernant le Projet, incluant tout renseignement ou information permettant au Responsable de s'assurer du respect de la présente Convention par l'Organisme et de voir à son application. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Organisme s'engage notamment à informer le Responsable de tout ajustement au montant de la Subvention SHQ, de la réception d'une contribution privée dans le cadre du Projet ou de toute communication ou information susceptible d'avoir un impact sur la présente Convention, incluant la Contribution municipale;

4.10.3 transmettre, sur demande du Responsable et sans délai, tout document, information ou renseignement qu'il pourra raisonnablement demander en lien avec le Projet.

4.11 Interdiction d'aliéner et de grever l'Immeuble et les loyers

4.11.1 ne pas aliéner, céder, transférer, disposer, transporter, hypothéquer ou grever (i) l'Immeuble, en tout ou en partie; (ii) le montant des loyers à percevoir; ainsi que (iii) les indemnités d'assurance payables en vertu de tout contrat d'assurance qui couvre ou pourra couvrir, le cas échéant, l'Immeuble et ces loyers, d'aucun droit, sous réserve des hypothèques autorisées par la Ville en vertu de la présente Convention et de l'Hypothèque en faveur de la Ville définie à l'article 10 de la présente Convention, sans obtenir préalablement l'autorisation écrite de la Ville, laquelle pourra, le cas échéant, exiger toute condition qu'elle jugera nécessaire et appropriée, selon les circonstances;

4.11.2 pour l'application du sous-paragraphe 4.11.1, est réputé constituer une aliénation tout acte en vertu duquel l'Organisme octroie à un tiers tout droit, titre ou intérêt sur ou à l'égard de l'Immeuble. Cela inclut, mais sans y être limité, une servitude ou tout autre démembrement du droit de propriété, à l'exception d'une servitude d'utilité publique.

C D.

4.12 Conversion de l'Immeuble

4.12.1 ne pas convertir l'Immeuble en copropriété, incluant les Logements abordables, et ne pas modifier l'usage, la destination ou la nature de l'Immeuble sans obtenir préalablement l'autorisation écrite de la Ville;

4.12.2 si une telle autorisation est donnée par la Ville, celle-ci se réserve le droit d'imposer toutes les conditions qu'elle jugera nécessaires et appropriées.

4.13 Changement au Projet

4.13.1 ne pas apporter de changement au Projet sans obtenir préalablement l'autorisation écrite de la Ville.

4.14 Paiements relatifs à l'Immeuble

4.14.1 acquitter à échéance tous les droits, taxes, cotisations, prélèvements, impôts et charges relatifs à l'Immeuble, de même que toutes créances pouvant prendre rang avant l'Hypothèque en faveur de la Ville définie à l'article 10 de la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution municipale

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser une Contribution municipale d'une somme maximale de cinq cent mille dollars (500 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée au paiement des Coûts de réalisation admissibles dans le cadre du Projet.

5.2 Versement de la Contribution municipale et documents exigés

5.2.1 La Contribution municipale sera versée à l'Organisme en un seul versement de cinq cent mille dollars (500 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, suivant la signature de la présente Convention par les Parties, à la condition que l'Organisme ne soit pas en défaut aux termes de la présente

C D.

Convention et qu'il ait remis au Responsable les documents suivants, à la satisfaction de ce dernier, agissant raisonnablement :

- la preuve à l'effet que la Ville détient une bonne et valable Hypothèque sur l'Immeuble, conformément à l'article 10 de la présente Convention;

- la preuve à l'effet que l'Organisme est propriétaire absolu de l'Immeuble par bon et valable titre, libre de toute charge, sauf celle(s) autorisée(s) par la Ville, soit une copie de l'index aux immeubles du registre foncier;

- les preuves à l'effet que les présentes ont été dûment approuvées par la Ville et l'Organisme par résolution ou autres procédures internes appropriées, nécessaires ou requises aux termes de leurs documents constitutifs, de leurs règlements ou autrement pour leur donner plein effet et pour rendre exécutoires les obligations qu'elles constatent;

- une copie conforme des documents constitutifs de l'Organisme et de tous les amendements qui y ont été apportés, le cas échéant, tel que prévu au sous-paragraphe 4.7.1 de la présente Convention;

- le certificat d'achèvement substantiel des travaux émis par l'architecte du Projet;

- tout écrit qui peut raisonnablement être demandé par la Ville dans le but de donner plein effet aux dispositions des présentes;

- une copie des polices ou des certificats d'assurance, conformément à l'article 9 de la présente Convention;

- toutes les factures et pièces justificatives afférentes aux dépenses encourues par l'Organisme justifiant le versement de la Contribution municipale pour le remboursement des Coûts de réalisation admissibles;

- tout renseignement pouvant raisonnablement être demandé par le Responsable.

Il est entendu que la Contribution municipale sera versée à l'Organisme dans les trente (30) jours à compter de la réception, par le Responsable, des documents requis conformément au présent sous-paragraphe 5.2.1, et ce, sous réserve de la satisfaction du Responsable.

C D.

5.3 Ajustement de la Contribution municipale

5.3.1 L'Organisme doit rembourser à la Ville toute somme n'ayant pas été utilisée conformément à la présente Convention.

5.3.2 Le Responsable pourra réduire le montant de la Contribution municipale si la réalisation du Projet ne requiert pas la somme maximale, notamment si les Coûts de réalisation admissibles s'avèrent inférieurs à ceux initialement prévus par l'Organisme ou si le Projet de l'Organisme bénéficie de sources de financement additionnelles à celles initialement prévues. Dans l'éventualité où la totalité de la Contribution municipale a été versée à l'Organisme, il s'engage à rembourser à la Ville, dans les trente (30) jours suivant une demande du Responsable à cet effet, le montant déterminé par ce dernier en tenant compte des sommes ayant été versées en trop à l'Organisme.

5.3.3 Si le montant de la Subvention SHQ est ajusté à la baisse, la Contribution municipale pourrait être réduite proportionnellement à la Subvention SHQ réellement octroyée à l'Organisme par la SHQ dans le cadre des Ententes. Dans l'éventualité où la totalité de la Contribution municipale a été versée, l'Organisme devra rembourser à la Ville, dans les trente (30) jours suivant une demande du Responsable, le montant déterminé par ce dernier en tenant compte des sommes ayant été versées en trop à l'Organisme.

5.3.4 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer la Contribution municipale d'un montant équivalent à toute somme due à la Ville par l'Organisme.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour des versements effectués en retard.

5.5 Remboursement ou recouvrement de la Subvention SHQ

Si la Subvention SHQ est remboursée ou recouvrée en tout ou en partie et pour quelque raison que ce soit, l'Organisme devra rembourser la Contribution municipale dans la même proportion que ce remboursement ou ce recouvrement de la Subvention SHQ.

C D.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente Convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville*, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente Convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser la Contribution municipale octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

C D.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention ou s'il est en défaut en vertu d'une Entente;

7.1.2 si l'Organisme n'a pas remédié à un défaut en vertu d'une Entente et que la SHQ exerce alors ses recours contre l'Organisme ou ses biens;

7.1.3 si l'Organisme n'a pas remédié à un défaut aux termes de l'Hypothèque;

7.1.4 si l'Organisme fait une fausse déclaration, si une déclaration cesse d'être vraie ou s'il commet une fraude en rapport avec la présente Convention;

7.1.5 si l'Entente SHQ 1 prend fin, pour quelque raison que ce soit;

7.1.6 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.7 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.8 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement de la Contribution municipale tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente Convention, sur simple avis écrit du Responsable, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la Ville peut résilier la présente Convention sans délai, dès la survenance de l'événement, sur simple avis écrit du Responsable, sous réserve de tout

C D.

recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.4 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.5, 7.1.6, 7.1.7 ou 7.1.8, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.5 S'il est mis fin à la présente Convention en application des paragraphes 7.2, 7.3 ou 7.4, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées. De plus, dès réception de l'avis du Responsable prévu au paragraphe 7.2 à l'effet qu'il a l'intention de recommander aux instances de la Ville de résilier la présente Convention s'il n'est pas remédié au défaut dans le délai imparti, l'Organisme doit s'abstenir de conclure tout contrat ayant pour effet d'utiliser toute partie de la Contribution municipale non encore engagée dans le Projet.

7.6 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

ARTICLE 8
DURÉE

8.1 La présente Convention prend effet à la date de sa dernière signature par les Parties et se termine, sous réserve de l'article 7, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations et lorsque l'Hypothèque est radiée conformément à ce qui est prévu au paragraphe 10.5, mais dans aucun cas avant deux (2) ans suivant le versement de la Contribution municipale.

8.2 Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison, incluant, sans limitation, le paragraphe 5.5.

ARTICLE 9
ASSURANCES

9.1 L'Organisme doit souscrire auprès d'une compagnie d'assurances dûment autorisée et détenant une licence délivrée par l'Autorité des marchés financiers, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance sur l'Immeuble, selon la

C D.

formule « tous risques », jusqu'à concurrence de sa pleine valeur de remplacement, ainsi qu'un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices. La Ville devra être désignée comme assurée additionnelle dans le contrat d'assurance responsabilité civile. La Ville devra être désignée comme créancière hypothécaire dans le contrat d'assurance sur l'Immeuble et ce contrat devra inclure la clause standard relative aux garanties hypothécaires du Bureau d'assurance du Canada.

9.2 De plus, chacun des contrats d'assurance susmentionnés doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, à l'attention du Responsable, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme, ou l'assureur.

9.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie des polices ou des certificats d'assurance.

9.4 L'Organisme doit fournir, chaque année, les certificats de renouvellement des contrats d'assurance visés par le présent article 9, au moins quinze (15) jours avant leur échéance.

ARTICLE 10
SÛRETÉS

10.1 Afin de garantir le remboursement de toute somme payable à la Ville en vertu de la présente Convention et l'accomplissement de toutes les obligations de l'Organisme envers la Ville prévues à la présente Convention, l'Organisme s'engage à grever l'Immeuble en faveur de la Ville, comme suit :

- une garantie hypothécaire d'un montant de cinq cent mille dollars (500 000 $) assortie d'une hypothèque additionnelle de vingt-cinq pour cent (25 %) de ce montant, grevant l'Immeuble ainsi que tout ce qui est ou sera incorporé, attaché, réuni ou uni par accession ou autrement à l'Immeuble et qui est considéré comme immeuble en vertu de la loi, et grevant également tous les loyers présents et futurs provenant de la location de l'Immeuble ou d'une partie de celui-ci, ainsi que les indemnités d'assurance payables en vertu de tout contrat d'assurance qui couvre ou pourra couvrir, le cas échéant, l'Immeuble et ces loyers (telle que celle-ci peut être amendée, amendée et réitérée, suppléée, remplacée ou autrement modifiée de temps à autre, ci-après l'« **Hypothèque** »), étant entendu que

C D.

l'Hypothèque Entente SHQ 1 et l'Hypothèque Entente tripartite seront les seules qui auront préséance de rang sur l'Hypothèque en faveur de la Ville résultant des présentes, qui sera en troisième (3e) rang au moment de sa publication. Toutefois, suivant la publication des cessions de rang hypothécaires prévues au paragraphe 10.3, l'Hypothèque en faveur de la Ville résultant des présentes sera en cinquième (5e) rang derrière l'Hypothèque Entente SHQ 1, l'Hypothèque Entente tripartite et les hypothèques prévues au paragraphe 10.3.

10.2 L'acte de l'Hypothèque sera rédigé par le notaire choisi par l'Organisme et reçu devant lui, aux frais de l'Organisme. Les frais administratifs pour cet acte, le coût des copies pour la Ville ainsi que les frais pour la publication seront également aux frais de l'Organisme. Le projet d'acte de l'Hypothèque devra être approuvé par le service des affaires juridiques de la Ville avant sa signature par les Parties.

10.3 Pourvu que l'Organisme ne soit pas en défaut aux termes de la présente Convention, la Ville s'engage à céder priorité de rang en faveur de la SHQ, agissant raisonnablement, qui consent à l'Organisme la subvention faisant l'objet de l'Entente SHQ 2 garantie par une hypothèque sur l'Immeuble et le prêt faisant l'objet de l'Entente SHQ 3 garanti par une hypothèque sur l'Immeuble, étant entendu que ces hypothèques en faveur de la SHQ ne devront pas excéder conjointement la somme d'un million trois cent dix mille quatre cent cinquante-trois dollars (1 310 453 $), incluant les hypothèques additionnelles à un taux non supérieur à vingt-cinq pour cent (25 %) associées à chacune des hypothèques. Les demandes de cession de rang doivent être soumises par écrit à la Ville, à l'attention du Responsable, et accompagnées d'une copie de l'offre de financement hypothécaire pour le Projet. Le ou les actes de cession de rang sera(ont) rédigé(s) par le notaire choisi par l'Organisme et reçu(s) devant lui, aux frais de l'Organisme. Les frais administratifs, le coût des copies pour la Ville ainsi que les frais pour la publication seront également aux frais de l'Organisme. Le(s) projet(s) d'acte(s) de cession de rang devra(ont) être approuvé(s) par le service des affaires juridiques de la Ville avant la signature par les Parties.

10.4 Sans limiter ce qui précède, dans l'éventualité où l'Organisme doit avoir recours à d'autres sources de financement que la Contribution municipale et qu'il obtient, conformément au sous-paragraphe 4.11.1 de la présente Convention, l'autorisation écrite de la Ville pour grever l'Immeuble d'une hypothèque garantissant ce financement, l'Organisme s'engage à utiliser ces fonds exclusivement aux fins autorisées par la Ville. À des fins d'évaluation de la recevabilité, la demande de l'Organisme devra être accompagnée d'une copie de l'offre de financement hypothécaire.

C D.

10.5 La Ville consent à accorder une mainlevée de son Hypothèque après un délai de deux (2) ans suivant le versement de la Contribution municipale, sous réserve des conditions suivantes :

- L'Organisme ne doit pas être en défaut aux termes de la présente Convention;

- Le Responsable doit avoir reçu une demande de mainlevée soumise par écrit par l'Organisme;

- Le Responsable doit avoir reçu les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente Convention; et

- L'Organisme doit démontrer au Responsable en produisant toute pièce justificative requise à cet égard, que les créances des ouvriers, de même que celles des autres personnes qui peuvent faire valoir une hypothèque légale sur l'Immeuble en raison de travaux exécutés sur celui-ci, ont toutes été acquittées. À défaut par l'Organisme de fournir cette preuve, la Ville ne donnera pas de mainlevée sur l'Hypothèque tant que le délai prévu à l'article 2727 du *Code civil du Québec* pour publier un avis d'hypothèque ne sera pas écoulé. Si au cours de ce délai, un avis d'hypothèque est publié contre l'Immeuble, l'Hypothèque demeurera tant qu'il n'y aura pas eu règlement pour le paiement de cette créance.

L'Organisme devra s'acquitter de tous les coûts liés à cette opération, notamment les frais de publication au bureau de la publicité des droits.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente Convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

11.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

C D.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE L'ORGANISME

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci;

12.1.5 qu'il reconnaît qu'en raison de l'affectation sociale et communautaire de l'Immeuble et du fait qu'il s'agit d'un immeuble d'habitation financé par des fonds publics, l'Organisme est assujetti à des exigences particulières conformément à la *Loi sur les compagnies,* partie III. Sans limiter la portée des obligations qui s'imposent à l'Organisme aux termes de la présente Convention, celui-ci s'engage également à respecter toute exigence en matière d'entretien, d'inspection et de préservation, afin d'assurer l'intégrité de l'Immeuble ainsi que le maintien de son affectation et à obtenir toutes les autorisations requises en vertu de cette loi, notamment en matière d'aliénation.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

C D.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

L'Organisme s'engage à faire promptement toute modification à la présente Convention pouvant être requise, à la discrétion de la Ville, suivant toute modification à une Entente, étant entendu, pour plus de certitude, que toute modification à celle-ci ayant pour effet de créer une situation moins avantageuse pour la Ville que celle dans laquelle elle se trouvait auparavant n'aura pas à être reflétée dans la présente Convention.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

C D.

Sous réserve d'une autorisation préalable et écrite de la Ville, l'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 902, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2Z 1J2, et tout avis doit être adressé à l'attention de James D. Hughes, président et chef de la direction. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 303, rue Notre-Dame Est, 4e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

[*signatures à la page suivante*]

C D.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à Montréal

Le ____ jour de 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito
Greffier adjoint

Signé à _____

Le ____ jour de 2026

MISSION OLD BREWERY

Par : _____
James D. Hugues
Président et chef de la direction

Cette Convention a été approuvée par le par le conseil d'agglomération de la Ville le e jour de ……. (Résolution CG …….).

C D.

ANNEXE 1
Description du Projet et données spécifiques

Nom du bénéficiaire : Mission Old Brewery

Nom du Projet : Les Discrètes de Rouen

Adresse du Projet : 2251, rue Montgomery, Montréal (actuellement 2801, rue de Rouen, Montréal)

Désignation cadastrale du Projet (Immeuble sur lequel est réalisé le Projet) : lot 3 361 174 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Droit de propriété : Propriétaire

Type d'occupation : Logement permanent

Nombre de bâtiments : 1

Description du Projet : Démolition et construction neuve

Typologie : 12 chambres avec salle de bain et une salle communautaire commune

Clientèle : Femmes vivant une situation d'itinérance

SUBVENTIONS

Montant de la Subvention SHQ :

- 3 430 000 $ Subvention initiale ICRL-2 volet « projets » dans le cadre de l'Entente SHQ 1
- 667 085 $ Subvention additionnelle dans le cadre de l'Entente tripartite
- 550 000 $ Subvention additionnelle dans le cadre de l'Entente SHQ 2
- 498 362 $ Prêt à taux avantageux dans le cadre de l'Entente SHQ 3

Montant de la Contribution municipale : 500 000 $

ANNEXE 2
Protocole de visibilité

Ce protocole définit les dispositions que Mission Old Brewery (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au projet Les Discrètes de Rouen (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 **Reconnaissance de la Ville**

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Mission Old Brewery remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet Les Discrètes de Rouen »;

- « Le projet Les Discrètes de Rouen est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet « Les Discrètes de Rouen » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 **Relations médias et événements publics**

2.2.1 **Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :**

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur Facebook :
    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :

- le nombre d'abonnés;
- le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
- la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
- le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
- le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
- le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 **Contacts**

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et des projets hors-programme.

ANNEXE 3
Reddition de comptes

Remettre l'état audité des coûts de réalisation du Projet, démontrant notamment que toute portion de la Contribution municipale a été utilisée pour le paiement des Coûts de réalisation admissibles;

Remettre le certificat de fin de travaux émis par l'architecte du Projet.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1269286001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel , Division projets
Objet :	Autoriser une aide financière maximale de 500 000 $ à Mission Old Brewery, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque, pour la construction d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver la convention de contribution financière d'un montant maximal de 500 000 $ entre la Ville de Montréal et Mission Old Brewery

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds 1269286001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achour LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Cynthia MARLEAU
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS

N° GDD	1269286001
N° d'engagement 2025:	HA69286001

Imputation de la dépense

Provenance

AF - Général - Agglomération/Budget régulier/Règlement pour une métropole mixte - Logement social et communautaire/Logement social/Contribution à d'autres organismes/Autres organismes/⁻/Général/Général/Général/	**2026**	**Total**
1001.0010000.105838.05301.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	500,000 $	**500,000 $**

Imputation

AF - Général - Agglomération/Budget régulier/Règlement pour une métropole mixte - Logement social et communautaire/Logement social/Contribution à d'autres organismes/Autres organismes/⁻/ICRL 2 - Maison Old Brewery/Général/Général/	**2026**	**Total**
1001.0010000.105838.05301.61900.016491.0000.004847.00000.00000.00000	500,000 $	**500,000 $**
TOTAL	**500,000 $**	**500,000 $**

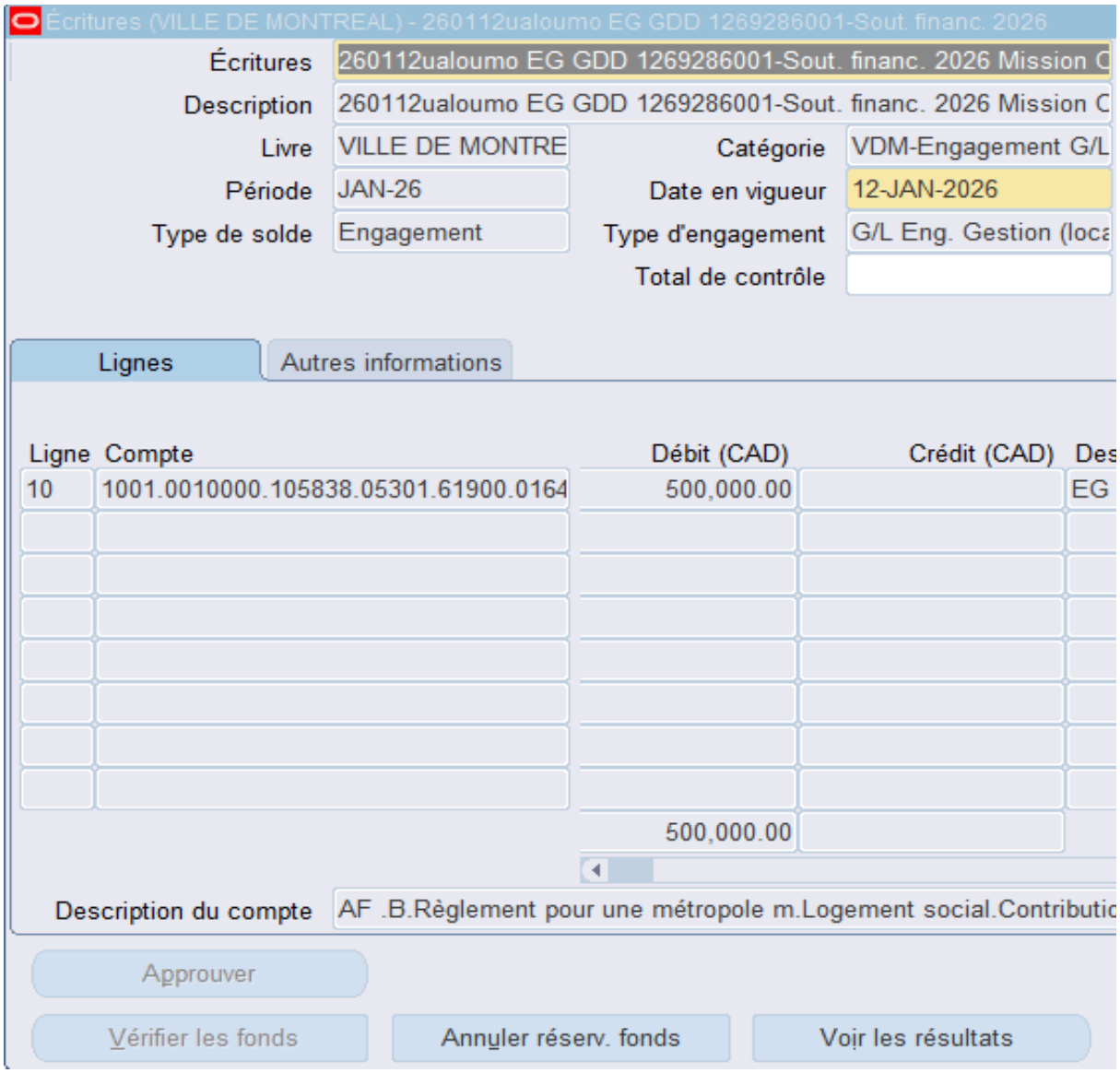
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260112ualoumo EG GDD 1269286001-Sout. financ. 2026
Écritures
260112ualoumo EG GDD 1269286001-Sout. financ. 2026 Mission C
Description
260112ualoumo EG GDD 1269286001-Sout. financ. 2026 Mission C
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
JAN-26
Date en vigueur
12-JAN-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Des
10
1001.0010000.105838.05301.61900.0164
500,000.00
EG
500,000.00
Description du compte
AF .B.Règlement pour une métropole m.Logement social.Contributio
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

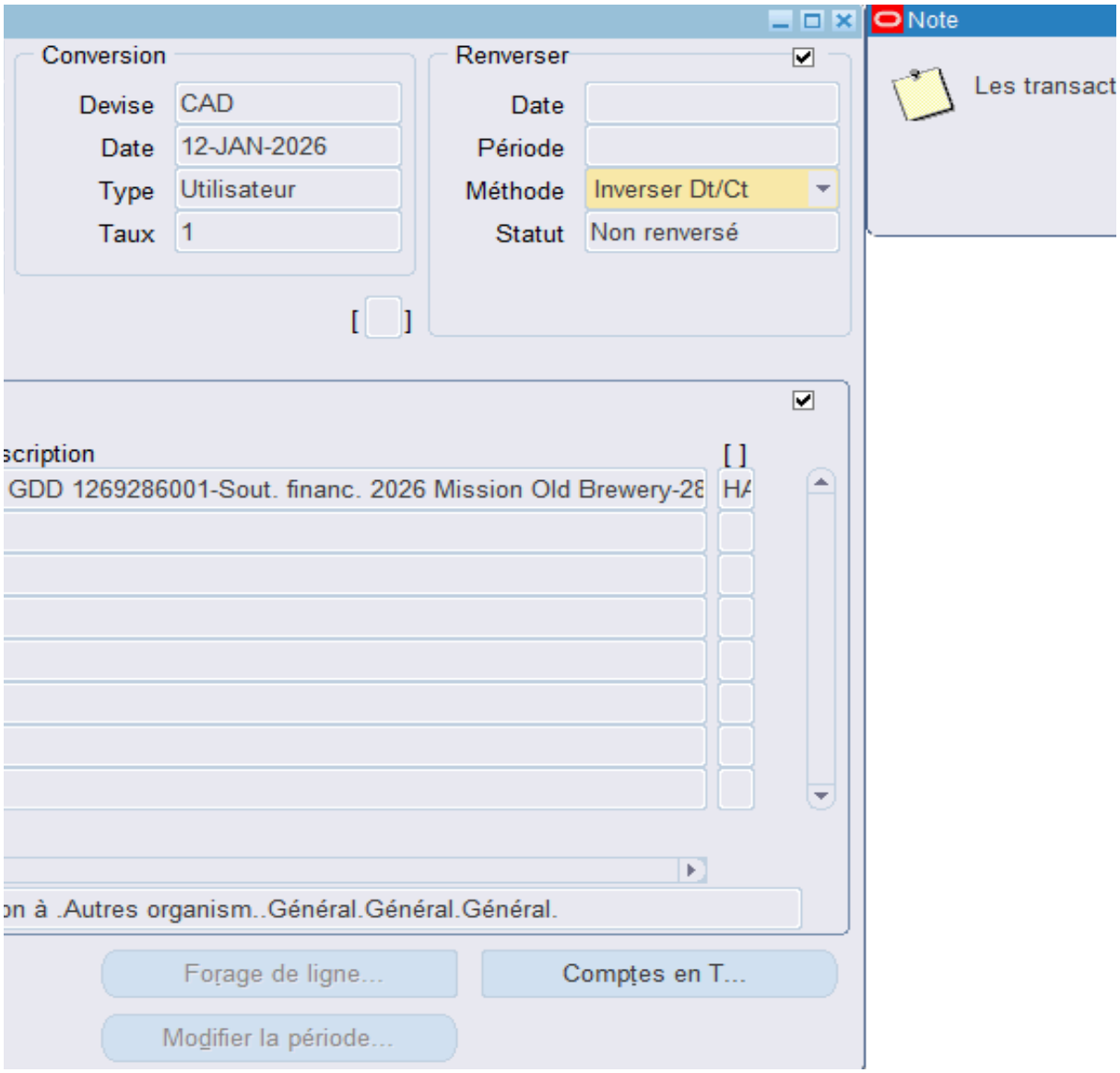
Conversion
Devise
CAD
Date
12-JAN-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Note
Les transact
scription
GDD 1269286001-Sout. financ. 2026 Mission Old Brewery-28
on à .Autres organism..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

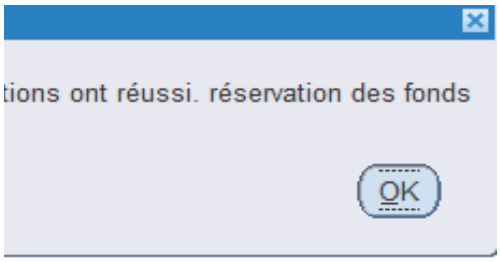
tions ont réussi. réservation des fonds
OK

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1258365001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc., pour les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 300 286,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21166 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif :
1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 3, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 191 088,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21166;

2. d'autoriser une dépense de 28 663,27 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

5. de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21166;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences,

		variation de quantités, incidences)
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	Lot 1 : Zone 1 - AB	594 305,78 $
LOISELLE INC.	Lot 4 : Zone 2 - BC sans odeur	1 214 854,59 $

6. d'autoriser une dépense de 271 374,06 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

7. de procéder aux évaluations du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc.;

8. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 11:06

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1258365001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc., pour les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 300 286,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21166 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures. La Direction des réseaux d'eau est quant à elle responsable de la distribution d'une eau potable de qualité et de la collecte des eaux usées en réalisant des projets de mise à niveau et de développement des actifs des réseaux, tout en veillant à leur exploitation et à leur entretien.
La Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités d'entretien et de réparation des infrastructures municipales, doit gérer des sols contaminés excavés conformément à la réglementation en vigueur. Bien que la Ville favorise la réutilisation ou la valorisation des sols pour des besoins municipaux, dans la majorité des cas, les sols excavés doivent être acheminés hors site.

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes-cadres pour la fourniture de lieux récepteurs pour la gestion hors site des sols contaminés pour l'ensemble des arrondissements et des services corporatifs.

L'appel d'offres a été développé par le Service de l'eau en collaboration avec le Service de l'environnement, le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne et le Service de l'approvisionnement.

En avril 2023, les contrats pour la fourniture de lieux récepteurs pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés provenant des travaux des arrondissements et des services corporatifs ont été octroyés conformément aux documents d'appel d'offres 23-19758. Ces ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, ont été renouvelées pour 12 mois et se terminent le 19 avril 2026. En septembre 2025, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de combler ce service.

L'appel d'offres 25-21166 a été publié sur le site SEAO ainsi que dans le Journal Le Devoir le 10 septembre 2025. L'ouverture des soumissions, initialement prévue pour le 14 octobre 2025, a eu lieu le 18 novembre 2025. La soumission a un délai de validité de cent-vingt (120) jours, soit jusqu'au 18 mars 2026.

Cinq (5) addendas ont été émis :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
#1	18 septembre 2025	Questions et réponses	Aucun
#2	10 octobre 2025	Questions et réponses et report de date d'ouverture	Aucun
#3	16 octobre 2025	Questions et réponses	Aucun
#4	22 octobre 2025	Report de date d'ouverture	Aucun
#5	30 octobre 2025	Modifications du devis	Aucun

La durée initiale de la période d'appel d'offres était de 33 jours. L'ouverture des soumissions a été reportée deux (2) fois afin de donner plus de temps aux soumissionnaires, ramenant la durée réelle de l'appel d'offres à 68 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0049 – 20 février 2025 – Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG23 0193), sans dépense additionnelle / Autoriser une dépense additionnelle de 755 385,75 $, taxes incluses, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc. majorant ainsi le montant total des contrats de 2 340 316,13 $ à 3 095 701,88 $, taxes incluses.
CG23 0193 – 20 avril 2023 – Conclure des ententes-cadres avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux - Montant estimé des ententes-cadres : 2 591 205,95 $, taxes incluses (Contrats : 2 253 222,56 $ + variations de quantités : 337 983,39 $) - Appel d'offres public 23-19758 (4 soum.).

CG22 0100 – 24 février 2022 – Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 861 834,45 $ à 3 979 423,82 $, taxes incluses - Montant estimé de la
prolongation : 1 285 227,77 $, taxes et variation de quantités incluses.

CG20 0061 – 27 février 2020 – Conclure des ententes-cadres avec Loiselle inc. (2 158 187,45 $) et Sanexen services environnementaux inc. (703 647 $), pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 19-17924 (6 soum.) - Montant estimé des ententes : 3 291 109,62 $, taxes et variations de quantités incluses

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes-cadres pour la mise à disposition de lieux récepteurs pour la gestion hors site des sols contaminés pour une durée de vingt-quatre (24) mois, soit du 20 avril 2026 au 19 avril 2028 ou jusqu'à épuisement des crédits, avec deux options de renouvellement d'une (1) année chacune.
Les lieux récepteurs proposés par les entreprises recommandées doivent recevoir et faire la valorisation, le traitement ou l'élimination des sols contaminés, le tout conformément aux exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Les prix soumis excluent le transport des déblais ainsi que les redevances applicables aux sols contaminés excavés en vertu du Règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés.

L'octroi est effectué par zone (2 zones) et par type de sol (2), pour un total de quatre (4) lots. Les soumissionnaires n'étaient pas tenus de soumissionner pour tous les lots. Le présent dossier concerne trois (3) des quatre (4) lots (lots #1, 3 et 4). L'autre lot (lot # 2) fait l'objet d'un autre dossier délégué en vertu des règles d'octrois de contrats (2268365001).

Les contrats sont octroyés aux plus bas soumissionnaires conformes par lot pour la gestion des déblais ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance et le montant des redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés conformément à la section Régie des documents d'appel d'offres.

Le facteur d'ajustement de la distance a été appliqué pour tenir compte du coût interne de transport. Le nombre de kilomètres entre le centroïde de la zone et le lieu récepteur proposé par le soumissionnaire est calculé par la Ville pour chaque lot. Cette distance permet de calculer le prix ajusté pour chaque zone, qui est utilisé pour déterminer les soumissions les plus avantageuses pour la Ville.

Le montant des redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés a été ajouté au prix soumis pour la gestion des déblais, puisqu'il est facturé par le MELCCFP à la Ville et il dépend du mode de gestion et du type de lieu récepteur proposés par le soumissionnaire. Le montant des redevances par tonne pour l'année 2026 a été utilisé pour estimer le coût des redevances et est calculé selon les montants établis par le MELCCFP. Ce montant par tonne permet de calculer le prix ajusté pour chaque lot, qui est utilisé pour déterminer les soumissions les plus avantageuses pour la Ville.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les quantités de sols générés lors des trois (3) dernières années (2023-2025) ainsi que sur l'évolution pour les trois (3) prochaines années (2026-2028) du nouveau modèle logistique de plateforme de transbordement sur le territoire de la Ville, mais n'engagent aucunement la Ville à consommer la totalité.

Les prix sont fermes et ne font l'objet d'aucun ajustement pendant la durée initiale du Contrat (premiers 24 mois). Si l'option de renouvellement est exercée, les prix à la tonne métrique soumis au bordereau seront ajustés pour la période de renouvellement selon l'indice de prix à la consommation (IPC).

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no. 25-21166, il y a eu onze (11) preneurs de documents. Quatre (4) firmes ont déposé une soumission pour le lot 4 (soit 36 %) et trois (3) firmes ont déposé une soumission pour les lots 1 et 3 (soit 27 %). Parmi ceux qui n'ont pas déposé de soumission, cinq (5) ont précisé les motifs de leur désistement: Ne fournit pas les services demandés (2), ses engagements dans d'autres projets ne leur permettaient pas d'exécuter celui-ci dans les délais requis (1), n'était pas en mesure d'allouer le personnel nécessaire au

mandat (1), n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres dans les délais (1), demeure sans réponse malgré les relances par courriel et téléphoniques (2).
La liste des preneurs de documents fait partie de l'intervention du Service de l'approvisionnement. Lors de l'analyse de conformité, la soumission de Loiselle inc. pour le lot 3 a été jugée non conforme techniquement.

Aux fins de désignation des différents adjudicataires, la Ville a déterminé les soumissions conformes les plus avantageuses en tenant compte du prix soumis pour la gestion des déblais, ainsi que des coûts internes du transport des déblais et des redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés. En revanche, le montant des contrats est établi uniquement en fonction des prix soumis pour la gestion des déblais.

Les coûts internes du transport et des redevances (exclus des prix soumis) sont tenus en compte dans la désignation des différents adjudicataires, car ils sont influencés par l'emplacement et le type de lieu récepteur proposé par les soumissionnaires.

Les tableaux suivants présentent les prix proposés par les soumissionnaires conformes :

Lot 1 : Zone 1 - AB

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	**594 305,78 $**	**89 145,87 $**	**683 451,64 $**
Loiselle inc.	761 063,79 $	114 159,57 $	875 223,36 $
Excavation E.S.M. inc.	1 321 555,99 $	198 233,40 $	1 519 789,39 $
Dernière estimation réalisée ($)	727 504,31 $	109 125,65 $	836 629,96 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-153 178,32 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-18,31 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			191 771,72 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			28,06 %

L'écart de -18,31 % (-153 178,32 $) entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer par le fait que l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des 2 dernières années. D'autres variables, comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et à retenir la main-d'oeuvre ont également été considérées et ont probablement mené à une surestimation des prix unitaires.

Pour le lot 1, aucun montant des redevances n'est à prévoir puisque ces sols seront valorisés. L'écart de 28,06 % (191 771,72 $) entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut donc s'expliquer principalement par une compensation de la distance séparant le centroïde de la zone 1 et le lieu récepteur proposé par chacun des soumissionnaires.

Lot 3 : Zone 2 - AB

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	**191 088,45 $**	**28 663,27 $**	**219 751,72 $**
Excavation E.S.M. inc.	526 691,28 $	79 003,69 $	605 694,97 $
Dernière estimation réalisée ($)	277 089,75 $	41 563,46 $	318 653,21 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-98 901,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-31,04 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			385 943,25 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			175,63 %

L'écart de -31,04 % (-98 901,50 $) entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer par le fait que l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des 2 dernières années. D'autres variables, comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et retenir la main-d'oeuvre ont également été considérées et ont probablement mené à une surestimation des prix unitaires.

Pour le lot 3, aucun montant des redevances n'est à prévoir puisque ces sols seront valorisés. L'écart de 175,63 % (385 943,25 $) entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut donc s'expliquer principalement par une compensation de la distance séparant le centroïde de la zone 2 et le lieu récepteur proposé par chacun des soumissionnaires.

Lot 4 : Zone 2 - BC sans odeur

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
LOISELLE INC.	**1 214 854,59 $**	**182 228,19 $**	**1 397 082,78 $**
Sanexen Services Environnementaux inc.	604 610,41 $	90 691,56 $	695 301,97 $
Biogénie Canada inc.	731 815,88 $	109 772,38 $	841 588,26 $
Excavation E.S.M. inc.	1 647 298,56 $	247 094,78 $	1 894 393,35 $
Dernière estimation réalisée ($)	915 488,44 $	137 323,27 $	1 052 811,70 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			344 271,08 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			32,70 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	-701 780,81 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	-50,23 %

Note concernant le lot 4: Après l'ajustement des prix soumis afin de tenir compte du coût interne du transport (en fonction de la distance entre le lieu récepteur proposé par le soumissionnaire et le centroïde de la zone 2) et du coût des redevances applicables aux sols contaminés excavés (en fonction du mode de gestion proposé par le soumissionnaire), Loiselle inc. devient l'adjudicataire du lot 4 malgré le fait qu'il n'est pas le plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix soumis pour la gestion des déblais, car après l'addition des coûts du transport et des redevances que la Ville devra assumer, la soumission de Loiselle devient la soumission la plus avantageuse pour la Ville selon les modalités d'octroi. Le tableau suivant présente les prix proposés pour le lot 4 par les soumissionnaires conformes après ajustement.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (avant taxes)	Montant estimé du coût interne du transport (en fonction de la distance)	Coût des redevances (en fonction du mode de gestion)	**PRIX SOUMIS ajusté en fonction de la distance et la redevance** (avant taxes)
LOISELLE INC.	1 056 625,00 $	600 000,00 $	98 750,00 $	**1 755 375,00 $**
Sanexen Services Environnementaux inc.	525 862,50 $	998 400,00 $	237 000,00 $	1 761 262,50 $
Biogénie Canada inc.	636 500,00 $	998 400,00 $	237 000,00 $	1 871 900,00 $
Excavation E.S.M. inc.	1 432 745,00 $	517 200,00 $	98 750,00 $	2 048 695,00 $

L'écart de 32,70 % (344 271,08 $) entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer, puisque l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des deux (2) dernières années. D'autres variables, comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et à retenir la main-d'oeuvre ont été considérées également et ont probablement mené à une sous-estimation des prix unitaires.

L'écart de -50,23 % (-701 780,81 $) entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut s'expliquer par une compensation de la distance séparant le centroïde de la zone 2 et le lieu de livraison proposé par chacun des soumissionnaires ainsi que par une compensation du montant des redevances en fonction du mode de gestion des sols contaminés de catégorie BC sans odeur proposé par chacun des soumissionnaires.

Les trois (3) contrats concernés par ce dossier seront l'objet d'une évaluation du rendement de ses adjudicataires, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Les validations requises par le Service de l'approvisionnement ont démontré que les contrats sont assujettis à l'autorisation de l'AMP et que les adjudicataires recommandés :

- Ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics

(RENA);
- Ne sont pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- Sont conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;
- Ne font pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants à octroyer par fournisseur pour les présentes ententes sont de :

Contrat	Prestataire de services	Montant incluant la ristourne des taxes (net de taxes)	Coût total brut (sans le montant pour la variation des quantités) (taxes incluses)	Variation de quantités (15 %) (taxes incluses)
Lot 1	Sanexen Services Environnementaux inc.	542 680,39 $	594 305,78 $	89 145,87 $
Lot 3	Sanexen Services Environnementaux inc.	174 489,23 $	191 088,45 $	28 663,27 $
Lot 4	Loiselle inc.	1 109 324,17 $	1 214 854,59 $	182 228,19 $
Total		1 826 493,79 $	2 000 248,82 $	300 037,33 $

Aucune contingence n'est prévue au contrat.

Il s'agit de trois (3) contrats de type « entente-cadre » sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs (arrondissement ou service corporatif).

Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre. Les fonds requis pour réaliser ces divers mandats pourraient provenir des différents budgets d'agglomération ou locaux, de fonctionnement ou PDI.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l’atteinte des résultats de Montréal 2030, puisqu'il il aide à tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et plus propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour les arrondissements et les services corporatifs en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. De plus, l'absence d'ententes-cadres causerait d'importants problèmes aux opérations de la Ville.
Les ententes-cadres actuelles seront échues le 19 avril 2026. L'établissement de nouvelles ententes-cadres à partir du 20 avril 2026 permettra, outre la constitution de volumes économiques profitables, d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d’opération de communication en accord avec le Service des ressources

humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 19 février 2026
Début du contrat prévu : le 20 avril 2026
Fin du contrat : le 19 avril 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Oscar SANCHEZ
Ingénieur(e)

Tél : (438) 686-1162
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Rémi LACROIX
Chef de section

Tél : (514) 796-2577
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
directeur(-trice) des reseaux d'eau
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2026-01-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258365001*
Unité administrative responsable : *Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division Exploitation*
Projet : *Conclure des ententes-cadres avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc., pour les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 2 option(s) de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 300 286,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21166 (4 soumissionnaires).*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ***Orientation No. 5*** *Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Une partie des sols traités dans le cadre de ces ententes transite via le nouveau site d'entreposage (Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles), un certain volume (terre faiblement contaminée) sera réutilisé pour les besoins de la Ville et le volume restant (terre contaminée) devra être disposé selon les modalités de ces ententes. En tenant compte du coût des redevances pour l'octroi des contrats, les prestataires de services sont encouragés à favoriser la valorisation et le traitement ainsi qu'à minimiser l'enfouissement dans leurs modes de gestion proposés.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1258365001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc., pour les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 300 286,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21166 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21166_DetCah (11).pdf
PV 25-21166.pdf
25-21166 Lots 1-3 et 4_TCP.pdf
25-21166 Lot 1_Intervention.pdf
25-21166 Lot 3_Intervention.pdf
25-21166 Lot 4_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Claudie DE BELLEFEUILLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-12

Simona RADULESCU TOMESCU
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC. 35 av Monarque Montréal-Est QC CAN H1B5T1	Non diffusé	Kim Laganière Téléphone: 5146400840 Courriel: kim@gr-laganiere.com	**Transaction: (20316615)** 2025-09-12 12:08	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GHD CONSULTANTS LTÉE (Historique 1) 4600, boulevard de la Côte-Vertu Montréal QC CAN H4S1C7 www.ghd.com	Non diffusé	Sara Faucher-Virumbrales Téléphone: 514 339-0589 Courriel: soumissions.quebec@ghd.com	**Transaction: (20314148)** 2025-09-10 11:16	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Biogénie Canada inc. 4535, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 250 Québec QC CAN G1P2J7	Non diffusé	Christiane Bélanger Téléphone: 418-882-2736 Courriel: infoagri@englobe-env.com	**Transaction: (20314340)** 2025-09-10 15:55	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
RAMCOR CONSTRUCTION INC. 9434 Boulevard Pie-IX Montréal QC CAN H1Z4E9 https://ramcorconstruction.ca/	Non diffusé	Guy Cormier Téléphone: 5143294545 Courriel: info@ramcorconstruction.ca	**Transaction: (20323811)** 2025-09-22 11:57	20074880 - Addenda #1 Devis Téléchargement 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
EXCAVATIONS DARCHE INC. 2800, boul. Industriel Chambly QC CAN J3L4X3 http://www.excavationsdarche.com	Non diffusé	Roxanne Pruneau Téléphone: 5149689510 Courriel: r.pruneau@darcheinc.com	**Transaction: (20315411)** 2025-09-11 10:47	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel

				20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
AtkinsRéalis Canada Inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal QC CAN H2Z1Z3 https://www.atkinsrealis.com/	Publique	Pascale Sinclair Téléphone: 4186219700 Courriel: infrastructure2@atkinsrealis.com	**Transaction: (20315532)** 2025-09-11 13:31	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
D & G ENVIRO-GROUP INC. 5745 Place Turcot 2ième Étage Montréal QC CAN H4C1W1 https://www.dgenviro.com	Publique	Bachir Djerfaf Téléphone: 5149321688 Courriel: bachird@dgenviro.com	**Transaction: (20353147)** 2025-11-03 12:30	20074880 - Addenda #1 Devis Téléchargement 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis Téléchargement 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis Téléchargement 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis Téléchargement 20079690 - 25-21166 Addenda #5

				Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
LES SERVICES EXP INC. - Compte principal 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal QC CAN H3A3C8	Non diffusé	Isabelle Milette Téléphone: 8198036651 Courriel: isabelle.milette@exp.com	**Transaction: (20315628)** 2025-09-11 15:48	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Loiselle inc.(Abonnement) 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield QC CAN J6S6P7 http://www.loiselle.ca	Non diffusé	Olivier Gaignard Téléphone: 4503734274 Courriel: soumissions@loiselle.ca	**Transaction: (20314187)** 2025-09-10 11:54	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard QC CAN J4Z3V4 http://www.sanexen.com	Non diffusé	Rachelle Lapointe Téléphone: 450-466-2123 Courriel: rlapointe@sanexen.com	**Transaction: (20319315)** 2025-09-16 09:19	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Excavation E.S.M. Inc. 1361 boul. Lionel-Boulet Varennes QC CAN J3X1P7	Non diffusé	Annick Banville Téléphone: 4506490442 Courriel: abanville@excavationesm.com	**Transaction: (20315457)** 2025-09-11 11:31	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21166

Agent d'approvisionnement
Claudie De Bellefeuille

Conformité	Oui

			Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Zone 1 - Sol AB	Sanexen Services Environnementaux Inc.	516 900,00 $	594 305,78 $
		Loiselle Inc.	661 938,50 $	761 063,79 $
		Excavation E.S.M. Inc.	1 149 429,00 $	1 321 555,99 $
LOT3	Zone 2 - Sol AB	Sanexen Services Environnementaux Inc.	166 200,00 $	191 088,45 $
		Excavation E.S.M. Inc.	458 092,00 $	526 691,28 $
LOT4	Zone 2 - Sol BC sans odeur	Sanexen Services Environnementaux Inc.	525 862,50 $	604 610,41 $
		Biogénie Canada Inc.	636 500,00 $	731 815,88 $
		Loiselle Inc.	1 056 625,00 $	1 214 854,59 $
		Excavation E.S.M. Inc.	1 432 745,00 $	1 647 298,56 $

Note : Les soumissionnaires surlignés en jaune représentent les adjudicataires de chacun des lots, conformément aux facteurs d'ajustement et à la règle d'adjudication définis à la section Régie – Annexe 1.13.01 des documents d'appel d'offres.

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : **25-21166 Lot 1**

No du GDD : 1258365001

Titre de l'appel d'offres : Service de gestion des sols contaminés de la Ville de Montréal
Lot #1 : Zone 1 - Sol AB

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 9 - 2025

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Ouverture originalement prévue le : 14 - 10 - 2025

Date du dernier addenda émis : 30 - 10 - 2025

Ouverture faite le : 18 - 11 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 68 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 27

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 3 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 18 - 3 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Sanexen Services Environnementaux Inc.	594 305,78 $	√	1
Loiselle Inc.	761 063,79 $		1
Excavation E.S.M. Inc.	1 321 555,99 $		1

Information additionnelle

Attribution du lot #1 : Le lot no 1 a fait l'objet d'une évaluation conformément aux facteurs d'ajustement de prix prévus à la section Régie – Annexe 1.13.01 : Modalités d'adjudication des documents d'appel d'offres. À l'issue de cette analyse effectuée par les service de l'eau, Sanexen Services Environnementaux Inc. s'est avérée être le plus bas soumissionnaire conforme. Le montant recommandé pour l'octroi du contrat est déterminé en fonction des prix unitaires soumis par le soumissionnaire.

Raisons de non-participation: Ne fourni pas les services demandés (2), nos engagements dans d'autres projets ne nous permet pas d'exécuter le votre dans les délais requis (1), pas en mesure d'allouer le personnel nécéssaire au mandat (1), pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres dans les délais (1), demeure sans réponse malgré les relances par courriel et téléphoniques (2).

Préparé par : Claudie De Bellefeuille

Le 8 - 1 - 2026

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21166 Lot 3

No du GDD : 1258365001

Titre de l'appel d'offres : Service de gestion des sols contaminés de la Ville de Montréal
Lot #3 : Zone 2 - Sol AB

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 9 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 14 - 10 - 2025

Ouverture faite le : 18 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 30 - 10 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 68 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 27

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Loiselle Inc.	Technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 3 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 18 - 3 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Sanexen Services Environnementaux Inc.	191 088,45 $	√	3
Excavation E.S.M. Inc.	526 691,28 $		

Information additionnelle

Attribution du lot #3 : Le lot no 3 a fait l'objet d'une évaluation conformément aux facteurs d'ajustement de prix prévu à la section Régie – Annexe 1.13.01 : Modalités d'adjudication des documents d'appel d'offres. À l'issue de cette analyse effectuée par le service de l'eau, Sanexen Services Environnementaux Inc. s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme. Le montant recommandé pour l'octroi du contrat est déterminé en fonction des prix unitaires soumis par le soumissionnaire.

Raisons de non-participation: Ne fourni pas les services demandés (2), nos engagements dans d'autres projets ne nous permet pas d'exécuter le votre dans les délais requis (1), pas en mesure d'allouer le personnel nécéssaire au mandat (1), pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres dans les délais (1), demeure sans réponse malgré les relances par courriel et téléphoniques (3).

Préparé par : Claudie De Bellefeuille

Le 8 - 1 - 2026

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21166 Lot 4 — No du GDD : 1258365001

Titre de l'appel d'offres : Service de gestion des sols contaminés de la Ville de Montréal
Lot #4 : Zone 2 - Sol BC sans odeur

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	10 - 9 - 2025	Nombre d'addenda émis durant la période :	5
Ouverture originalement prévue le :	14 - 10 - 2025	Date du dernier addenda émis :	30 - 10 - 2025
Ouverture faite le :	18 - 11 - 2025	Délai total accordé aux soumissionnaires :	68 jrs
Date du comité de sélection :	- -		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	11	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	36
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	18 - 3 - 2026
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	18 - 3 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Sanexen Services Environnementaux Inc.	604 610,41 $		4
Biogénie	731 815,88 $		4
Loiselle Inc.	**1 214 854,59 $**	√	**4**
Excavation E.S.M. Inc.	1 647 298,56 $		4

Information additionnelle

Attribution du lot #4: Le lot no 4 a été évalué conformément aux facteurs d'ajustement de prix prévus à la section Régie – Annexe 1.13.01 : Modalités d'adjudication des documents d'appel d'offres. À l'issue de l'analyse effectuée par le service de l'eau, Loiselle Inc. s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme. Le montant recommandé pour l'octroi du contrat est établi en fonction des prix unitaires soumis par l'entrepreneur.

Raisons de non-participation: Ne fourni pas les services demandés (2), nos engagements dans d'autres projets ne nous permet pas d'exécuter le votre dans les délais requis (1), pas en mesure d'allouer le personnel nécéssaire au mandat (1), pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres dans les délais (1), demeure sans réponse malgré les relances par courriel et téléphoniques (2).

Préparé par Claudie De Bellefeuille — Le 9 - 1 - 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0476

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 18 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21166

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Service de gestion des sols contaminés de la Ville de Montréal » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
BIOGÉNIE CANADA INC.	**Lot 2**	71 974,35 $
	Lot 4	731 815,88 $
EXCAVATION E.S.M. INC.	**Lot 1**	1 321 555,99 $
	Lot 2	131 594,64 $
	Lot 3	526 691,28 $
	Lot 4	1 647 298,56 $
LOISELLE INC.	**Lot 1**	761 063,79 $
	Lot 2	116 872,09 $
	Lot 3	288 341,20 $
	Lot 4	1 214 854,59 $
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	**Lot 1**	594 305,78 $
	Lot 2	60 218,16 $
	Lot 3	191 088,45 $
	Lot 4	604 610,41 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 10 septembre ainsi que les 20 et 24 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié le 10 septembre ainsi que les 10 et 22 octobre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Nesrine Rania KENIOUA
Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2025.11.20 14:19:41 -05'00'

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1255588002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Canadian Bearings ltd et Acklands-Grainger inc., pour la fourniture d'équipements de protection individuelle, d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 964 946,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21164 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de protection individuelle (EPI), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21164 ;

Firmes	Lots	Montants (taxes incluses)
Canadian Bearings ltd	2	242 853,36 $
Canadian Bearings ltd	3	329 596,06 $
Acklands-Grainger	4	266 634,34 $

2. d'autoriser une dépense de 125 862,56 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. de procéder à une évaluation du rendement pour les 3 lots;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-01-20 14:09

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255588002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Canadian Bearings ltd et Acklands-Grainger inc., pour la fourniture d'équipements de protection individuelle, d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 964 946,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21164 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande d'équipements de protection individuelle (EPI), principalement destinés à assurer la protection et la sécurité des employés de la Ville de Montréal dans l'exercice de leurs tâches. Ces ententes-cadres seront mises à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.
L'appel d'offres public 25-21164 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans Le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de quatre-vingt-trois jours calendaires, soit du 20 août 2025 au 11 novembre 2025. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent-vingt jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 11 mars 2026.

Durant la période de sollicitation, 13 addendas ont été émis afin de reporter la date de dépôt des soumissions, de répondre à des questions, de modifier certains éléments du bordereau de prix et de répondre à des demandes d'équivalence d'articles.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le prix
1	2025-08-27	Questions - réponses	NON
2	2025-09-05	Modifications du bordereau	OUI
3	2025-09-11	Questions - réponses	NON
4	2025-09-17	Report de date - modification du bordereau - demandes d'équivalence	OUI
5	2025-09-23	Questions - réponse	NON
6	2025-09-26	Ajout du devis	OUI
7	2025-10-01	Report de date - questions-réponses	NON
8	2025-10-02	modification du bordereau - demandes d'équivalence	OUI

9	2025-10-16	modification du bordereau - demandes d'équivalence - questions - réponses	OUI
10	2025-10-20	report de date - demandes d'équivalence	OUI
11	2025-10-28	modification du bordereau - demandes d'équivalence	OUI
12	2025-11-03	Report de date - modification du bordereau - demandes d'équivalence	OUI
13	2025-11-04	demandes d'équivalence	OUI

L'appel d'offres 25-21164 comprend quatre lots distincts, soit le lot 1 pour les gants de travail, le lot 2 pour les lunettes de sécurité et accessoires, le lot 3 pour les casques, accessoires de casques, visières et protections auditives et le lot 4 pour les masques, filtres, cartouches et combinaisons jetables . Ce sommaire décisionnel concerne uniquement les lots 2,3 et 4 de l'appel d'offres. Le lot 1 a été annulé, car aucun des soumissionnaires n'a été jugé conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0353 - 17 juin 2021 - Conclure une entente-cadre avec P.S.B. Chaleurs inc (Confian) pour une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande de gants de travail spécialisés - appel d'offres public 20-18314 (3 soum.) (Montant estimé de l'entente: 1 736 180,71 $, taxes et variation de quantités incluses.)
CG20 0018 - 27 janvier 2020 - Conclure une entente-cadre avec Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée), pour une période de douze mois, pour la fourniture, sur demande de gants de travail spécialisés - Appel d'offres public 15-14651 (4 soum.) (Montant estimé : 525 752,61 $).

CG18 0654 - 20 décembre 2018 - Conclure avec la firme Linde Canada ltée, la première option de prolongation de l'entente-cadre d'une durée de douze mois, pour la fourniture de gants de travail spécialisés, pour une somme maximale de 547 589,95 $, incluant les taxes - Appel d'offres public 15-14651.

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la fourniture sur demande d'équipements de protection individuelle (EPI). La Ville de Montréal s'assure d'offrir un environnement de travail sécuritaire à tous ses employés et, dans cette optique, elle procède à l'acquisition des équipements de protection individuelle pour les unités d'affaires et les arrondissements. Les articles identifiés regroupent les catégories suivantes: lunettes de sécurité et accessoires, casques et accessoires, visières et protections auditives et masques, filtres, cartouches et combinaison jetables.
Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation des trente-six derniers mois avant le lancement de l'appel d'offres et sur la prévision des consommations sur une période de trente-six mois et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont ajustés annuellement, soit à l'anniversaire de l'entente-cadre, en fonction du taux de variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada. Les prévisions ont été établies au moyen de l'historique de consommation, de l'estimation des futurs besoins des arrondissements et des unités d'affaires concernées de la Ville de Montréal et de l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal.

JUSTIFICATION

La conclusion de trois ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité de

l'approvisionnement.
Des dix-neuf preneurs du cahier des charges, neuf (47,3 %) ont soumissionné.
Sept des preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné ont justifié leurs désistements par leur incapacité de fournir les produits demandés, leur incapacité de respecter les délais de livraison demandés, l'impossibilité de fournir des prix fixes pour la durée de l'entente et le respect des clauses de pénalités. Les trois autres preneurs du cahier n'ont pas fourni de raisons à leur désistement.

Lot 1: 6 soumissionnaires non conformes
Lot 2: 7 soumissionnaires non conformes
Lot 3: 5 soumissionnaires non conformes
Lot 4: 4 soumissionnaires non conformes

Ces soumissionnaires ont été déclarés non conformes, car ils n'ont pas soumis les documents demandés par les exigences de l'appel d'offres ou les modèles proposés n'étaient pas conformes.

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme

Lot 2 : Lunettes de sécurité et accessoires

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Canadian Beartings LTD	242 853,36 $	36 428,00 $	279 281,36 $
Dernière estimation réalisée	475 931,91 $	71 389,78 $	547 321,69 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(268 040,33 $) (48,97 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A N/A

Lot 3: Casques, accessoires de casques, visières et protections auditives

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Canadian Bearings LTD	329 596,06 $	49 439,41 $	379 035,47 $
Le Groupe JSV inc.	400 140,17 $	60 021,03 $	460 161,20 $
Dernière estimation réalisée	387 837,67 $	58 175,65 $	446 013,32 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire – estimation)			(66 977,85 $) (15,02 %)

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	81 125,73 $ 21,40 %

Lot 4: Masques, filtres, cartouches et combinaisons jetables

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Acklands-Grainger	266 634,34 $	39 995,15 $	306 629,49 $
Canadian Bearings LTD	274 636,88 $	41 195,53 $	315 832,41 $
Bunzl Canada	283 726,95 $	42 559,04 $	326 285,99 $
IGO inc.	364 442,19 $	54 666,33 $	419 108,52 $
Dernière estimation réalisée	298 954,93 $	44 843,24 $	343 798,17 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(37 168,68 $) (10,81 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			9 202,92 $ 3,00 %

Les écarts positifs entre les plus basses soumissions et les estimations pour le lot 2 (48,97 %), le lot 3: (15,02 %) et le lot 4 : (10,81 %) s'expliquent par une meilleure économie d'échelle sur les volumes d'achats en regroupant les articles de même catégorie ainsi que par une augmentation moins importante que prévu par rapport à l'estimation.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Les soumissionnaires dans ce dossier ne sont pas déclarés non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Les soumissionnaires ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Les soumissionnaires ne sont pas inscrits à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Ces contrats, à la suite d'une analyse de risque et à l'aide des différents outils élaborés par le Service de l'approvisionnement, devront faire l'objet d'une évaluation du rendement de ses adjudicataires, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les adjudicataires recommandés, par leur soumission, affirment être conformes en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 162 724,51 $, taxes incluses, pour les trente-six prochains mois.
Cette estimation repose sur l'historique de consommation des trente-six mois avant le lancement de l'appel d'offres et est calculée en fonction des derniers prix moyens payés pour ces articles, plus une majoration annuelle de 2,20 % sur trois ans. Cette majoration correspond à l'évolution moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des trente-six derniers mois, telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport mensuel de juin 2025, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en juillet 2025.

Le montant estimé de l'entente-cadre pour la période de trente-six mois est de :

729 796,69 $ + 36 489,83 $ (TPS) + 72 797,22 $ (TVQ) = 839 083,73 $

Un montant équivalant à 15 % du montant total octroyé, soit 125 862,56 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantité aux contrats pour un montant total estimé de 964 946,29 $, taxes incluses.

Il s'agit des ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Ces ententes-cadres visent à offrir un accès aux employés de la Ville de Montréal, à un environnement de travail sécuritaire afin d'assurer la protection et le respect des droits de la personne..
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence des ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

La conclusion des ententes-cadres, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des produits obtenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des 4 ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes- cadre avec les firmes retenues.

Début du contrat 19 février 2026
Fin du contrat 18 février 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amelie TREVISAN
conseiller(-ere) en approvisionnement

Tél : 514-280-1748
Télécop. : 514-872-2519 -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Elie BOUSTANI
c/s app.strat.en biens

Tél : 514-838-4519
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :
Approuvé le : 2026-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255588002
Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement
Projet : Fourniture des équipements de protection individuelle (EPI)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? # 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** A titre d'employeur d'importance, offrir un accès aux employés à un environnement de travail sécuritaire.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Draeger Safety Canada, Ltd. 2425 Skymark Ave Mississauga ON CAN L4W4Y6	Publique	Kate Jervis Téléphone: 9052126600 Courriel: dsclsales@draeger.com	**Transaction: (20300431)** 2025-08-20 16:26	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel

				20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC. 1401, rue Amprère Boucherville Montréal QC CAN J4B6C5 http://www.carrousel.ca	Non diffusé	Sophie Fontaine Téléphone: 5148752025 Courriel: sfontaine@carrousel.ca	**Transaction: (20309953)** 2025-09-04 09:53	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel

				20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
TENAQUIP LIMITÉE 22555 TransCanada highway ATTN: Nicole Corrigan Senneville QC CAN H9X3L7 http://www.tenaquip.com	Publique	Soumaya Magdoudi Téléphone: 514-457-7122 Courriel: smagdoudi@tenaquip.com	**Transaction: (20308596)** 2025-09-02 10:56	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s)

Devis
2025-09-11 à 08:30 - Courriel

20074760 - Addenda 4
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Devis
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel

20075341 - Addenda 5
Devis
2025-09-23 à 11:20 - Courriel

20075872 - Addenda 6
Devis
2025-09-26 à 11:30 - Courriel

20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date
Devis
2025-10-01 à 08:45 - Courriel

20076512 - 25-21164 - Addenda 8
Devis
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel

20077925 - 25-21164 - Addenda no 9
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Devis
2025-10-16 à 09:25 - Courriel

20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date
Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

				20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC. 6855 St.Jacques Ouest Montréal QC CAN H4B1V3	Non diffusé	Peter Forlini Téléphone: 5143696699 Courriel: peter@unisafety.com	**Transaction: (20306369)** 2025-08-28 16:22	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date

				Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SPI SANTÉ SÉCURITÉ INC. 60, Gaston Dumoulin Blainville QC CAN J7C0A3 www.spi.com	Non diffusé	Eric Loiselle Téléphone: 4504202012 Courriel: portalquotesrequest@spi.com	**Transaction: (20302287)** 2025-08-22 09:42	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis

				2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES ENTREPRISES NOCOB 78b Boul Brunswick Dollard-des-Ormeaux QC CAN H9B2J5 www.nocob.ca	Publique	Mario Miron Téléphone: 5147152048 Courriel: mario@nocob.ca	**Transaction: (20310175)** 2025-09-04 14:58	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis

2025-09-11 à 08:30 - Courriel

20074760 - Addenda 4
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Devis
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel

20075341 - Addenda 5
Devis
2025-09-23 à 11:20 - Courriel

20075872 - Addenda 6
Devis
2025-09-26 à 11:30 - Courriel

20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date
Devis
2025-10-01 à 08:45 - Courriel

20076512 - 25-21164 - Addenda 8
Devis
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel

20077925 - 25-21164 - Addenda no 9
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Devis
2025-10-16 à 09:25 - Courriel

20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date
Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

				20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Lumen, division de Sonepar Canada Inc. 4655, autoroute 440 Ouest Laval QC CAN H7P5P9 http://www.lumen.ca	Non diffusé	Steeve Ouellet Téléphone: 4186931343 Courriel: steeve.ouellet@lumen.ca	**Transaction: (20301534)** 2025-08-21 13:08	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date

				Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
RÉSEAU CB 220 rue Fortin Québec QC CAN G1M3S5 https:\\canadianbearings.com	Non diffusé	Eric Meyer Téléphone: 5146094357 Courriel: eric.meyer@canadianbearings.com	**Transaction: (20304730)** 2025-08-26 14:57	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis

				2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LE GROUPE J.S.V. INC. 8015, Marco Polo Montréal QC CAN H1E5Y8 http://www.groupejsv.com	Publique	Yannick Gingras Téléphone: 5148428351 Courriel: ygingras@groupejsv.com	**Transaction: (20300401)** 2025-08-20 15:13	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis

2025-09-11 à 08:30 - Courriel

20074760 - Addenda 4
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Devis
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel

20075341 - Addenda 5
Devis
2025-09-23 à 11:20 - Courriel

20075872 - Addenda 6
Devis
2025-09-26 à 11:30 - Courriel

20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date
Devis
2025-10-01 à 08:45 - Courriel

20076512 - 25-21164 - Addenda 8
Devis
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel

20077925 - 25-21164 - Addenda no 9
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Devis
2025-10-16 à 09:25 - Courriel

20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date
Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

				20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
IMPORTATION MEVE INC. 571 Rue Bérangère, Québec QC CAN G2L2W7	Non diffusé	Cedric Verreault Téléphone: 4189293889 Courriel: cedric.verreault@meveimports.com	**Transaction: (20305291)** 2025-08-27 11:11	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date

				Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SÉCURITÉ LANDRY INC. 1600 Bernard Lefebvre Laval QC CAN H7C0A5 https://www.securitelandry.com	Publique	Carl Gosselin Téléphone: 5143870553 Courriel: cgosselin@securitelandry.com	**Transaction: (20303333)** 2025-08-24 14:35	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis

				2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Grainger Canada 4475 GRIFFITH Montréal QC CAN H4T2A2	Non diffusé	Siobhan Robillard Téléphone: 5148333673 Courriel: siobhan.robillard@grainger.ca	**Transaction: (20303995)** 2025-08-25 15:11	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis

2025-09-11 à 08:30 - Courriel

20074760 - Addenda 4
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Devis
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel

20075341 - Addenda 5
Devis
2025-09-23 à 11:20 - Courriel

20075872 - Addenda 6
Devis
2025-09-26 à 11:30 - Courriel

20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date
Devis
2025-10-01 à 08:45 - Courriel

20076512 - 25-21164 - Addenda 8
Devis
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel

20077925 - 25-21164 - Addenda no 9
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Devis
2025-10-16 à 09:25 - Courriel

20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date
Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

				20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
FASTENAL CANADA, LTÉE 15-850 Industrial Ave Ottawa ON CAN K1G4H3 www.fastenal.ca	Publique	James Heer Téléphone: 613-979-7714 Courriel: canadagov@fastenal.com	**Transaction: (20304844)** 2025-08-26 23:08	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date

				Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
HSC MÉDICAL INC. 206 Joseph-Carrier Vaudreuil-Dorion QC CAN J7V5V5 https://www.hscmed.com	Publique	Hani Sardi Téléphone: 5142498484 Courriel: hani@hscmed.com	**Transaction: (20304104)** 2025-08-25 23:13	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis

				2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
A.M.G. MÉDICALE INC. 8505 Dalton Ville Mont-Royal QC CAN H4T1V5 www.amgmedical.com	Publique	Susan Rochette Téléphone: 514-737-5251 Courriel: contracts@amgmedical.com	**Transaction: (20308280)** 2025-09-01 12:28	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis

2025-09-11 à 08:30 - Courriel

20074760 - Addenda 4
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Devis
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel

20075341 - Addenda 5
Devis
2025-09-23 à 11:20 - Courriel

20075872 - Addenda 6
Devis
2025-09-26 à 11:30 - Courriel

20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date
Devis
2025-10-01 à 08:45 - Courriel

20076512 - 25-21164 - Addenda 8
Devis
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel

20077925 - 25-21164 - Addenda no 9
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Devis
2025-10-16 à 09:25 - Courriel

20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date
Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

				20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Messer Canada Inc. 5555 boul. des Grandes-Prairies Montréal QC CAN H1R1B4 https://www.messer-ca.com	Non diffusé	Chantale L'Espérance Téléphone: 514-820-1654 Courriel: chantale.lesperance@messer-ca.com	**Transaction: (20309223)** 2025-09-03 09:38	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date

				Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
IGO inc. 6035 ch Saint-François Montréal QC CAN H4S1B6 https://www.igopro.ca	Non diffusé	Mario Valade Téléphone: 5148828732 Courriel: mario.valade@igopro.ca	**Transaction: (20301270)** 2025-08-21 07:24	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis

			2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC. 937 rue des Forges Terrebonne QC CAN J6Y0J9 http://www.medisecur.com	Non diffusé Valérie Gilbert Téléphone: 5144777911 Courriel: vgilbert@medisecur.com	**Transaction: (20306390)** 2025-08-28 17:22	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis

2025-09-11 à 08:30 - Courriel

20074760 - Addenda 4
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Devis
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel

20075341 - Addenda 5
Devis
2025-09-23 à 11:20 - Courriel

20075872 - Addenda 6
Devis
2025-09-26 à 11:30 - Courriel

20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date
Devis
2025-10-01 à 08:45 - Courriel

20076512 - 25-21164 - Addenda 8
Devis
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel

20077925 - 25-21164 - Addenda no 9
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Devis
2025-10-16 à 09:25 - Courriel

20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date
Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

				20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Bunzl Canada 3150 Harvester Rd Suite 100 Burlington ON CAN L7N3W8	Publique	Cindy Lutchman Téléphone: (289) 230 9380 Courriel: canada.marketing@bunzlcanada.ca	**Transaction: (20310177)** 2025-09-04 15:03	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date

Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

20080237 - 25-21164 - Addenda 13
Devis
2025-11-04 à 16:05 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 11 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21164

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
ACKLANDS - GRAINGER INC. (GRAINGER CANADA)	**Lot 2**	240 681,41 $
	Lot 3	311 113,58 $
	Lot 4	266 634,32 $
BUNZL CANADA INC.	**Lot 1**	2 978 477,21 $
	Lot 2	174 350,44 $
	Lot 3	305 197,48 $
	Lot 4	283 726,95 $[1]
CANADIAN BEARINGS LTD	**Lot 1**	2 893 209,99 $
	Lot 2	242 853,36 $
	Lot 3	329 596,06 $
	Lot 4	274 636,88 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.[2]	**Lot 2**	302 302,32 $
	Lot 3	447 909,76 $
	Lot 4	302 456,98 $
ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.	**Lot 2**	358 596,99 $
	Lot 4	345 514,43 $
FASTENAL CANADA, LTÉE	**Lot 1**	3 721 141,33 $
	Lot 2	382 050,20 $
	Lot 3	550 182,93 $
	Lot 4	567 292,59 $
IGO INC.	**Lot 1**	2 859 333,98 $
	Lot 2	305 721,42 $
	Lot 3	270 303,45 $
	Lot 4	364 442,19 $

[1] Lors de la séance publique d'ouverture de soumissions, ce montant a erronément été lu ainsi : 283 728,95 $.
[2] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

…/2

Soumissionnaires		**Prix**
LE GROUPE J.S.V. INC.	**Lot 1**	2 217 294,17 $
	Lot 2	279 747,21 $
	Lot 3	400 140,17 $
	Lot 4	284 198,26 $
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC.	**Lot 1**	2 211 785,08 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 20 août, le 22 septembre, les 3 et 22 octobre ainsi que le 7 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié le 20 août, le 17 septembre, les 1er et 20 octobre ainsi que le 3 novembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21164

Agent d'approvisionnement
Benoit Duhaime-Riopel

Conformité	Oui

					Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	**Masques, filtres et combinaisons jetables**	GRAINGER CANADA	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	231 906,34 $	266 634,31 $
		Total (GRAINGER CANADA)			**231 906,34 $**	**266 634,31 $**
		CANADIAN BEARINGS LTD	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	238 866,61 $	274 636,88 $
		Total (CANADIAN BEARINGS LTD)			**238 866,61 $**	**274 636,88 $**
		BUNZL CANADA INC.	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	246 772,73 $	283 726,95 $
		Total (BUNZL CANADA INC.)			**246 772,73 $**	**283 726,95 $**
		LE GROUPE J.S.V. INC.	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	247 182,66 $	284 198,26 $
		Total (LE GROUPE J.S.V. INC.)			**247 182,66 $**	**284 198,26 $**
		ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	263 063,26 $	302 456,98 $
		Total (ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.)			**263 063,26 $**	**302 456,98 $**
		ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	300 512,66 $	345 514,43 $
		Total (ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.)			**300 512,66 $**	**345 514,43 $**
		IGO INC.	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	316 975,16 $	364 442,19 $
		Total (IGO INC.)			**316 975,16 $**	**364 442,19 $**
		FASTENAL CANADA LTÉE	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	493 405,17 $	567 292,59 $
		Total (FASTENAL CANADA LTÉE)			**493 405,17 $**	**567 292,59 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21164

Agent d'approvisionnement
Benoit Duhaime-Riopel

Conformité Oui

					Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	**Casques, visières et protection auditives**	IGO INC.	3	Casques, visières et protection auditives	235 097,59 $	270 303,45 $
		Total (IGO INC.)			**235 097,59 $**	**270 303,45 $**
		BUNZL CANADA INC.	3	Casques, visières et protection auditives	265 446,82 $	305 197,48 $
		Total (BUNZL CANADA INC.)			**265 446,82 $**	**305 197,48 $**
		GRAINGER CANADA	3	Casques, visières et protection auditives	270 592,37 $	311 113,58 $
		Total (GRAINGER CANADA)			**270 592,37 $**	**311 113,58 $**
		CANADIAN BEARINGS LTD	3	Casques, visières et protection auditives	286 667,59 $	329 596,06 $
		Total (CANADIAN BEARINGS LTD)			**286 667,59 $**	**329 596,06 $**
		LE GROUPE J.S.V. INC.	3	Casques, visières et protection auditives	348 023,63 $	400 140,17 $
		Total (LE GROUPE J.S.V. INC.)			**348 023,63 $**	**400 140,17 $**
		ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.	3	Casques, visières et protection auditives	389 571,44 $	447 909,76 $
		Total (ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.)			**389 571,44 $**	**447 909,76 $**
		FASTENAL CANADA LTÉE	3	Casques, visières et protection auditives	478 523,97 $	550 182,93 $
		Total (FASTENAL CANADA LTÉE)			**478 523,97 $**	**550 182,93 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21164

Agent d'approvisionnement
Benoit Duhaime-Riopel

Conformité	Oui

					Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	**Lunettes de sécurité et accessoires**	BUNZL CANADA INC.	2	Lunettes de sécurité et accessoires	151 642,04 $	174 350,44 $
		Total (BUNZL CANADA INC.)			**151 642,04 $**	**174 350,44 $**
		GRAINGER CANADA	2	Lunettes de sécurité et accessoires	209 333,69 $	240 681,41 $
		Total (GRAINGER CANADA)			**209 333,69 $**	**240 681,41 $**
		CANADIAN BEARINGS LTD	2	Lunettes de sécurité et accessoires	211 222,75 $	242 853,36 $
		Total (CANADIAN BEARINGS LTD)			**211 222,75 $**	**242 853,36 $**
		LE GROUPE J.S.V. INC.	2	Lunettes de sécurité et accessoires	243 311,34 $	279 747,21 $
		Total (LE GROUPE J.S.V. INC.)			**243 311,34 $**	**279 747,21 $**
		ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.	2	Lunettes de sécurité et accessoires	262 928,74 $	302 302,32 $
		Total (ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.)			**262 928,74 $**	**302 302,32 $**
		IGO INC.	2	Lunettes de sécurité et accessoires	265 728,57 $	305 521,42 $
		Total (IGO INC.)			**265 728,57 $**	**305 521,42 $**
		ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.	2	Lunettes de sécurité et accessoires	311 891,27 $	358 596,99 $
		Total (ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.)			**311 891,27 $**	**358 596,99 $**
		FASTENAL CANADA LTÉE	2	Lunettes de sécurité et accessoires	332 289,80 $	382 050,20 $
		Total (FASTENAL CANADA LTÉE)			**332 289,80 $**	**382 050,20 $**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1265593003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec Techno Feu inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), d'une durée de 2 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 580 490,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20983 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 2 ans, avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20983;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Techno Feu inc.	Acquisition de pièces mécaniques de rechange pour des camions de pompiers E-One	1 186 435,41 $
Techno Feu inc.	Acquisition de pièces électriques de rechange pour des camions de pompiers E-One	222 091,27 $
Techno Feu inc.	Acquisition de pièces diverses de rechange pour des camions de pompiers E-One	741 881,72 $

2. d'autoriser une dépense de 430 081,68 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder aux évaluations du rendement de Techno Feu inc.;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-23 09:34

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265593003**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec Techno Feu inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), d'une durée de 2 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 580 490,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20983 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
Dans le cadre de sa planification, le Service du matériel roulant a identifié le besoin de créer trois (3) ententes-cadres de fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One, afin de répondre aux besoins opérationnels de la Ville de Montréal pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public, no 25-20983. Il a été publié dans Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant trente-quatre (34) jours, soit du 5 novembre au 9 décembre 2025. La stratégie de sollicitation du marché ne présentait aucune particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, un (1) addenda a été émis.

Sommaire d'addenda

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	26 novembre 2025	Modification du bordereau de prix, remplacement de deux (2) clauses dans le document *«Régie»* ainsi que cinq (5) questions et réponses portant sur divers sujets.	Oui

La durée de validité de la soumission est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 7 juin 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0021 - 31 janvier 2019 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de cinq (5) ans, avec la firme Techno-Feu inc., fournisseur unique, pour la fourniture de pièces authentiques de marque E-One – Dossier gré à gré 18-17146 (montant estimé de l'entente 1 599 755,45 $ incluant une indexation annuelle de 2 % et les taxes.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi de trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

L'appel d'offres est structuré en trois (3) lots distincts, pièces mécaniques d'origine E-One, pièces génériques électriques et pièces diverses afin d'assurer une ouverture du marché. Des quantités prévisionnelles d'achat sur 2 ans ont été calculées basé sur l'historique de consommation.

Chaque lot encadre les éléments suivants :

- numéro d'items et description;
- le nom du fabricant et le code du fabricant;
- la quantité prévisionnelle sur 2 ans, ainsi que le prix unitaire.

Renouvellement
À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.05.03. Si le donneur d'ordre désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'adjudicataire, par écrit, au moins trente (30) jours avant la date d'expiration du contrat et obtenir le consentement de l'adjudicataire dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

Modalité d'adjudication
Le contrat est adjugé partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires.

Variation de prix
Une première indexation sera possible à partir du 7e mois suivant le début du contrat, en fonction du taux de variation sur six (6) mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date d'anniversaire du Contrat sous la référence du Tableau (18-10-0004-01) Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé, ligne ensemble.

Les indexations suivantes seront possibles six (6) mois suivant l'application d'une indexation sous les mêmes termes. La variation des prix est appliquée sur réception d'une demande écrite de l'adjudicataire adressée au donneur d'ordre. Les prix seront indexés trois (3) semaines suivant la réception de la demande ou six mois suivant la dernière application d'une indexation, le plus tard des deux. Les prix sont ajustés selon les règles d'application ci-dessous.

La formule d'indexation est la suivante :

$P1 = P0 \times [M0IPC / M-1IPC]$

Avec:

P1 : Prix indexé

P0 : Prix en vigueur avant l'indexation prévue pour l'année en cours

M0IPC : Moyenne de la valeur mensuelle des indices IPC pour les six (6) mois disponibles précédant la demande d'indexation.

M-1IPC : Moyenne de la valeur mensuelle des indices IPC pour les six (6) mois disponibles précédant l'ouverture des soumissions ou la dernière indexation, le plus récent des deux.

Quantité

Les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres sont à titre indicatif seulement. Le donneur d'ordre ne s'engage pas à commander la totalité. L'adjudicataire ne peut aucunement réclamer le paiement de la différence entre les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres et celles que le donneur d'ordre commande réellement. Le donneur d'ordre se réserve le droit de retirer certains biens en cours d'exécution du contrat, et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque.

Garantie

L'adjudicataire garantit les biens contre tout défaut de conception, de fabrication, d'installation lorsqu'elle est effectuée par l'adjudicataire et de matériaux. La garantie couvre les pièces de remplacement, la main-d'œuvre, les frais de transport, d'assurance, la disponibilité du personnel technique aux heures ouvrables et tous les autres frais relatifs au service, à l'entretien, à la réparation, à la modification ou au rehaussement ou remplacement des biens. L'exécution de cette garantie est à la charge de l'adjudicataire. Cette garantie est valide pendant une période minimale de douze (12) mois, à partir de la date d'acceptation des biens par le représentant autorisé du donneur d'ordre.

Dans l'ancien contrat pour l'achat de pièces de rechange des camions E-One, toutes les pièces étaient achetées chez le même fournisseur Techno-feu qui est le seul représentant de la marque E-One dans l'est du Canada. Dans la préparation de cet appel d'offres une analyse à profondeur a été effectuée afin d'identifier les pièces d'origine que seraient seulement disponibles chez le fournisseur Techno-feu, et des pièces génériques qui peuvent être offertes par d'autres fournisseurs. Comme résultat, trois lots distincts ont été créés dans l'appel d'offres : pièces mécaniques d'origine (lot #1), pièces génériques électriques (lot #2) et pièces diverses (lot #3).

JUSTIFICATION

Il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges. Une (1) soumission a été déposée (33 %) pour les lots 1 et 3. Deux (2) soumissions ont été déposées (67 %) pour le lot 2.
Le Service de l'approvisionnement a communiqué avec le preneur n'ayant pas remis de soumission afin de connaître le motif de son désistement mais il n'a pas répondu à la demande.

Certains articles ont été retirés de chaque lot afin de rendre conforme la soumission de Techno-Feu. Le soumissionnaire n'a pas effectué la demande d'équivalence pour ces articles tel qu'exigé dans la régie de l'appel d'offres.

Lot # 1 - 8 items
Lot # 2 - 6 items
Lot # 3 - 8 items

Les articles retirés feront partie d'un nouveau processus d'acquisition.

Lot # 1 - Acquisition de pièces mécaniques de rechange pour des camions de pompiers EOne

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS UNITAIRE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Techno Feu inc.	1 186 435,41 $	237 287,08 $	1 423 722,49 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 298 590,36 $	259 718,07 $	1 558 308,43 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 112 154,95 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-8,64 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 2 - Acquisition de pièces électriques de rechange pour des camions de pompiers EOne

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS UNITAIRE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Techno Feu inc.	222 091,27 $	44 418,25 $	266 509,52 $
UAP inc.	259 591,92 $	51 918,38 $	311 510,30 $
Dernière estimation réalisée ($)	279 877,33 $	55 975,47 $	335 852,80 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-57 786,06$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 20,65 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			37 500,65 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			16,89 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 3 - Acquisition de pièces diverses de rechange pour des camions de pompiers E-One

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS UNITAIRE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Techno Feu inc.	741 881,72 $	148 376,34 $	890 258,06 $
Dernière estimation réalisée ($)	880 691,09 $	176 138,22 $	1 056 829,31 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 138 809,37 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 15,76 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Pour estimer la dépense, les professionnels du SMRA ont utilisé les données disponibles sur le marché dans le contexte actuel d'imposition de tarifs douaniers entre les É-U et le Canada.

Les écart favorables constatés dans les lots 2 et 3 entre la plus basse soumission et la dernière estimation découlent vraisemblablement d'une surestimation initiale des coûts,

laquelle intégrait des hypothèses prudentes relatives au taux de change, aux prix des pièces importées des États-Unis pour les camions de pompiers E-One.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement le 10 décembre 2025.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Ainsi, l'entreprise n'a pas à obtenir une telle attestation dans le cadre de ce contrat.

À la suite d'une validation effectuée avec le Service de l'approvisionnement, la méthode d'adjudication a été révisée avant l'ouverture des soumissions pour permettre aux fournisseurs de soumissionner sur un minimum de 80% des items de chaque lot au lieu de la totalité des items, étant donné que certaines pièces pourraient être discontinués. Cette modification a été formalisée dans l'addenda no 1, transmis aux soumissionnaires en date du 26 novembre 2025.

Lors de l'évaluation des soumissions les articles non-conformes ont été retirés en vertu de la clause 1.14.02 (Retrait d'un item) de la Régie qui permet de retirer certains items ou diminuer leur quantité au moment de l'adjudication du Contrat et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque. Ces retraits n'ont pas changé l'ordre des soumissionnaires et restent accessoires sur l'ensemble de chaque lot.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, une évaluation de l'adjudicataire sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une approbation sur les ententes pour un montant maximal de 2 150 408,40 $. Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 430 081,68 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences pour des travaux ou fournitures supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des documents de l'appel d'offres.

Voici les différents montants liés aux ententes-cadres:

Numéro de lot	Adjudicataire	Description des items	Montant total (taxes incluses)	Contingences 20 % (taxes incluses)
1	**Techno Feu inc.**	Acquisition de pièces mécaniques de rechange pour des camions de pompiers E-One	1 186 435,41 $	237 287,08 $
2	**Techno Feu inc.**	Acquisition de pièces électriques de rechange pour des camions de pompiers E-One	222 091,27 $	44 418,25 $
3	**Techno Feu inc.**	Acquisition de pièces diverses de rechange pour des camions de pompiers E-One	741 881,72 $	148 376,34 $
		Total	**2 150 408,40 $**	**430 081,68 $**

Les fonds requis pour ce dossier sont disponibles à même le budget de fonctionnement du SMRA.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, en vertu des éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
La création de ces ententes-cadres fait preuve d'un mécanisme d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières, et permet donc d'atteindre la priorité 17 du plan Montréal 2030.
Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume. De plus, l'achat de ces pièces est requis afin de maintenir le parc automobile du SMRA en bonne condition; ne pas conclure ces ententes-cadres pourrait également mettre en péril le bon fonctionnement des véhicules ce qui réduirait leur durée de vie utile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création des ententes-cadres : Mars 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Judith BOISCLAIR, Service des finances et de l’évaluation foncière
Charles CARON, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de recherche

Tél : n/a
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Jean-philippe CRITES
chef(fe) de division - ingenierie et strategies d'investissements

Tél : 438-821-6504
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le : 2026-01-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265593003
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure trois (3) ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec Techno Feu inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), d'une durée de deux (2) ans, incluant deux (2) options de prolongation d'un (1) an - Montant estimé de l'entente : 2 734 924,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20983 (2 soumissionnaires).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 17			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** La création de cette entente-cadre fait preuve d'un mécanisme d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières, et permet donc d'atteindre la priorité 17 du plan Montréal 2030.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1265593003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec Techno Feu inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), d'une durée de 2 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 580 490,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20983 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-20983_Intervention.pdf 25-20983_TCP_Intervention.pdf 25-20983_PV.pdf

25-20983_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agent d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Nizar EL HANNA
Chef de section
Tél : (514) 838-9278
Division : Division Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-20983 — No du GDD : 1265593003

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 9 - 12 - 2025

Ouverture faite le : 9 - 12 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 26 - 11 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 34 jrs

Analyse des soumissions

Lots 1 et 3

Nbre de preneurs : 3 — Nbre de soumissions reçues : 1 — % de réponses : 33

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0

Lot 2

Nbre de preneurs : 3 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 67

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs — Date d'échéance initiale : 7 - 6 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs — Date d'échéance révisée : 7 - 6 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Techno Feu inc.	1 186 435,41 $	√	1

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Techno Feu inc.	222 091,27 $	√	2
UAP inc.	259 591,92 $		2

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Techno Feu inc.	741 452,72 $	√	3

Information additionnelle

- Lots 1 et 3 : Aucune négociation n'a été effectuée pour ces lots, malgré la présence d'un seul soumissionnaire, puisque l'écart avec l'estimation n'était pas significatif.
- Retrait d'articles : Conformément à la clause 1.14.02 de la Régie (« Retrait d'un item »), certains articles n'ayant reçu aucune soumission ont été retirés : 4 articles pour le lot 2 et 4 articles pour le lot 3.
- Lot 2 : En vertu de l'annexe 1.14.01 (« Modalités d'adjudication ») de l'addenda 1, l'article 34 a également été retiré.
- Non-conformité technique : Les fabricants et codes soumis n'ayant pas été approuvés conformément à la clause 1.08.12 (« Soumission équivalente »), 8 articles du lot 1, 1 article du lot 2 et 4 articles du lot 3 sont jugés non conformes.
- Désistement : Le preneur de cahier des charges qui n'a pas présenté de soumission n'a fourni aucune explication malgré notre demande.

Préparé par : Marc-André Deshaies Le 21 - 1 - 2026

Numéro de l'appel d'offres : 25-20983
Titre : Acquisition de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)
Date d'ouverture des soumissions : 9 décembre 2025

Lot			Techno Feu inc.	Montant total	UAP inc.	Montant total	COMPARATIF LOT 2 Techno Feu inc. Montant total	COMPARATIF LOT 2 UAP inc. Montant total
1	Acquisition de pièces mécaniques de rechange pour des camions de pompiers E-One			1 031 907,30 $		- $		
		TPS 5 %		51 595,36 $		- $		
		TVQ 9,975 %		102 932,75 $		- $		
		Montant total		1 186 435,41 $		- $		
2	Acquisition de pièces électriques de rechange pour des camions de pompiers E-One			193 164,84 $		225 781,19 $	**185 113,48 $**	196 854,31 $
		TPS 5 %		9 658,24 $		11 289,06 $	**9 255,67 $**	9 842,72 $
		TVQ 9,975 %		19 268,19 $		22 521,67 $	**18 465,07 $**	19 636,22 $
		Montant total		222 091,27 $		259 591,92 $	**212 834,22 $**	226 333,24 $
3	Acquisition de pièces diverses de rechange pour des camions de pompiers E-One			644 881,69 $		- $		
		TPS 5 %		32 244,08 $		- $		
		TVQ 9,975 %		64 326,95 $		- $		
		Montant total		741 452,72 $		- $		
		Signataire	Pascal Samson		Julien Pol Turcot			
		Signature	OK		OK			
		Numéro NEQ	1165947418		1168815836			
		Achat SEAO	OK		OK			
		Vérification REQ	OK		OK			
		RENA	OK		OK			
		Registre des personnes inadmissibles	OK		OK			
		Liste des firmes à rendement insatisfaisant	OK		OK			
		Liste non conformes OQLF	OK		OK			
		Charte de la langue française	Accusé réception		Certifié			
		Annexe 1 – Conformité Devis technique	À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant			
		Renseignements complémentaires						

Lot 2: Puisque aucun soumissionnaire n'a soumis de prix pour les articles 10, 11, 15, et 21, ceux-ci ont été retirés en vertu de la clause 1.14.02 de la Régie.
Lot 2: En vertu de l'annexe 1.14.01 (Modalités d'adjudication) de l'addenda 1, l'article 34 a été retiré.
Lot 3: Puisque aucun soumissionnaire n'a soumis de prix pour les articles 109, 132, 141 et 142, ceux-ci ont été retirés en vertu de la clause 1.14.02 de la Régie.
Lots 1 et 3: Il n'y a pas eu de négociation pour ces lots bien qu'il n'y ait qu'un soumissionnaire puisque l'écart avec l'estimation n'est pas significatif.
Lot 1: Puisque les fabricants et codes soumis n'ont pas été appouvés comme exigé à la clause 1.08.12 (Soumission équivalente), les articles 1, 5, 8, 14, 70, 134, 138 et 141 sont non-conformes techniquement.
Lot 2: Puisque le fabricant et code soumis n'a pas été appouvé comme exigé à la clause 1.08.12 (Soumission équivalente), l'article 12 est non-conforme techniquement.
Lot 3: Puisque les fabricants et codes soumis n'ont pas été appouvés comme exigé à la clause 1.08.12 (Soumission équivalente), les articles 1, 10, 134 et 140 sont non-conformes techniquement.

Remarque :
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 10 décembre 2025

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-20983
Numéro de référence: 20103565
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Acquisition de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

3 résultats **Résultats 1 à 3**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
TECHNO FEU INC. 105 route Marie-Victorin Saint-François-du-Lac QC CAN J0G1M0	Non diffusé	Francois Proulx Téléphone: 4505682777 Courriel: camions@1200-degres.com	**Transaction: (20354621)** 2025-11-05 12:52	20083338 - Addenda 1 Bordereau numérique 2025-11-26 à 10:15 - Courriel Devis 2025-11-26 à 10:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUP EXTREME CANADA Inc. 841 McCaffrey Montréal QC CAN H4T1N3 www.extremecan.ca	Publique	Bahram Sepahsalari Téléphone: 514-397-8651 Courriel: info@extremecan.ca	**Transaction: (20356368)** 2025-11-07 14:32	20083338 - Addenda 1 Bordereau numérique 2025-11-26 à 10:15 - Courriel Devis 2025-11-26 à 10:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
UAP INC. Division Traction 2015 av Haig Montréal QC CAN H1N3E2 https://www.uapinc.com/	Non diffusé	Julien Pol Turcot Téléphone: 5149239686 Courriel: jpturcot@uapinc.com	**Transaction: (20355261)** 2025-11-06 08:50	20083338 - Addenda 1 Bordereau numérique 2025-11-26 à 10:15 - Courriel Devis 2025-11-26 à 10:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0498

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 9 décembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Jocelyne L'Anglais, avocate
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif

APPEL D'OFFRES 25-20983

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
TECHNO FEU INC.	**Lot 1**	1 276 458,24 $
	Lot 2	250 584,63 $
	Lot 3	752 060,65 $
UAP INC.	**Lot 2**	259 591,92 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 5 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1265593004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc., pour la fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, d'une durée de deux (2) ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 221 476,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21205 (3 soumissionnaires, 2 conformes).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 2 ans, par laquelle Goodfellow inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du bois de Sapin Douglas, pour une somme maximale de 192 588,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21205;

2. d'autoriser une dépense de 28 888,25 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. de procéder à l'évaluation du rendement de Goodfellow inc.;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-23 15:31

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265593004**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc., pour la fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, d'une durée de deux (2) ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 221 476,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21205 (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
L'équipe de la menuiserie, qui fait partie intégrante du SMRA, est responsable de la fabrication et de la fourniture de pièces de remplacement de mobilier urbain. Dans le cadre de sa planification d'achat de matière première, le SMRA avait identifié le besoin d'acquérir un (1) type d'essence de bois, soit le bois Sapin Douglas.

L'appel d'offres public No 25-21205 a donc été lancé afin de répondre à ce besoin. Il a été publié dans Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant trente et un (31) jours, soit du 10 novembre au 11 décembre 2025. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, deux (2) addenda ont été émis afin de remplacer la clause 3.1, ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Sommaire des addenda :

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU

1	13 novembre 2025	Remplacement de la clause 3.1 "Expérience" du Devis technique et trois (3) questions et réponses concernant la matière première.
2	26 novembre 2025	Erratum concernant la journée d'ouverture des soumissions

La durée de validité de la soumission est de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 10 avril 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0689 - 18 juin 2024 - Conclure une entente-cadre avec North On Sixty pour la fourniture de bois Kebony pour les ateliers specialisés de la Ville de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois. Le contrat prévoit deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. (Montant estimé de l'entente : 622 796,58 $, taxes incluses (variation de quantité: 103 799,43 $)) - Appel d'offres public 24-20358 - (Un (1) soumissionnaire).
CG24 0100 - 21 mars 2024 - Exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 127 025,67 $, taxes et variation de quantité incluses, pour l'acquisition de bois Sapin Douglas pour le mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à la firme Goodfellow inc. (CG23 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 108 291,27 $ à 235 316,94 $

CG23 0314 - 16 juin 2023 - Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc. pour l'acquisition de bois Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour une période de 12 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 124 534,96 $, taxes incluses (contrat : 108 291,27 $ + variation de quantités : 16 243,69 $) - Appel d'offres public 23-19492 (1 soum.)

DESCRIPTION

De façon plus précise, le SMRA désire faire l'acquisition de bois « Sapin Douglas ». Ce type d'essence de bois est principalement utilisé dans la fabrication du mobilier urbain de la Ville de Montréal, notamment pour les tables de pique-nique, les corbeilles à déchets et les bancs de la Ville de Montréal.
Afin d'assurer la qualité du bois requis, tel qu'indiqué au devis, le bois doit être :

- De grade C et meilleur, claire de noeuds et de défauts, à grain plat;
- D'une épaisseur, longueur et largeur brutes, telles que mentionnées au bordereau de prix;
- Fini brut ou fini blanchi selon le bordereau;
- Séché au four, à teneur maximale en eau de 15%.

De plus, tel que spécifié aux documents d'appel d'offres, les certifications suivantes sont exigées au moment de la livraison:

- Conformité à la certification FSC. Forest Stewardship Council;
- ISO 14021 Marquage et déclarations environnementales - Autodéclarations

environnementales (Étiquetage de type II).

Ces normes certifient que le bois livré à la Ville de Montréal provient d'un approvisionnement durable depuis la forêt jusqu'au consommateur et aura fait, au préalable, l'objet d'une autodéclaration environnementale.

Quantité

Les quantités de biens inscrites aux documents d'appel d'offres sont à titre indicatif seulement. Le donneur d'ordre ne s'engage pas à commander la totalité des biens. L'adjudicataire ne peut aucunement réclamer le paiement de la différence entre les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres et celles que le donneur d'ordre commande réellement. Le donneur d'ordre se réserve le droit de retirer certains biens en cours d'exécution du contrat et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque.

Variation de prix

Autant durant la période initiale du contrat que pour les prolongations, à la demande de l'adjudicataire 5 jours ouvrables avant la fin du trimestre en cours, les prix sont ajustés trimestriellement, en fonction du taux de variation sur TROIS (3) mois de l'indice respectif à la catégorie des produits: Selon les derniers prix des produits industriels (IPPI) publié par Statistique Canada sous la référence du tableau 18-10-0266-01, indice 241121 – Bois d'œuvre d'épinette, de pin et de sapin.

Les prix sont ajustés selon les règles d'application ci-dessous.

La formule d'indexation est la suivante :

Pi = P0* [M0IPPI/M-1IPPI]

Pi = Prix indexé
P0 = Prix en vigueur avant l'indexation prévue pour le trimestre en cours
M0IPPI = Moyenne de la valeur mensuelle des indices IPPI pour les TROIS (3) mois disponibles suivant le début du trimestre ou suivant la dernière indexation, selon le plus tardif de ces deux évènements.
M-1IPPI = Moyenne de la valeur mensuelle des indices IPPI pour les TROIS (3) mois disponibles précédent le début du trimestre ou précédant la dernière indexation, selon le plus tardif de ces deux évènements.

Informations additionnelles pour l'indexation de prix : • Si la tendance du marché est à la baisse, la Ville se réserve le droit de bénéficier d'un ajustement de prix à la baisse selon ces mêmes règles de calcul d'indexation.

Aucune indexation ne sera effectuée si les augmentations ou les diminutions de la fluctuation du prix indexé (Pi) sont de deux pour cent (2 %) ou moins.

Garantie des biens
Le fournisseur déclare que les biens fournis, en vertu du présent contrat, sont neufs. Le fournisseur doit fournir au donneur d'ordre des biens exempts de tout vice, et aptes à servir à l'usage auquel ils sont destinés. Le fournisseur doit fournir avant le début du contrat ou lors de la rencontre de démarrage les fiches techniques du bois et les certifications de provenance.

Renouvellement
À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.05.03. Si le donneur d'ordre désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'adjudicataire, par écrit, au moins trente (30) jours avant la date d'expiration du contrat et obtenir le consentement de l'adjudicataire dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges. Trois (3) soumissions ont été déposées (60 %). Un des fournisseurs a toutefois été écarté du processus en raison d'une non-conformité administrative. Le Service de l'approvisionnement a communiqué avec les preneurs du cahier des charges qui n'avaient pas déposé de soumission afin de connaître les raisons de leur désistement. Aucun d'entre eux n'a répondu à la demande de la Ville.

Lot 1 : Fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le SMRA et des ateliers de la Ville de Montréal

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Goodfellow inc.	192 588,30 $	28 888,25 $	221 476,55 $
Rocher Menuiserie inc.	258 360,32 $	38 754,05 $	297 114,37 $
Dernière estimation réalisée ($)	201 738,93 $	30 260,84 $	231 999,77 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 8150,63 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 4,53 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			65 772,32 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			34,15 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions*

Pour estimer la dépense, les professionnels du SMRA ont utilisé les données disponibles sur le marché.

L'écart de prix de 34,15 % s'explique principalement par la capacité de Goodfellow inc. à offrir des prix unitaires significativement inférieurs. En tant que grand distributeur possédant des certifications (notamment ISO 9001) et une chaîne d'approvisionnement optimisée, Goodfellow bénéficie d'économies d'échelle importantes. Ces facteurs lui permettent de proposer des tarifs de gros nettement plus compétitifs que ceux d'un fournisseur de plus petite taille.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement le 12 décembre 2025.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, une évaluation de l'adjudicataire sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre pour le SMRA sans engagement budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, en fonction des besoins des utilisateurs. Les sommes seront financées par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Chacun des mandats confiés à la firme fera l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre.

Le SMRA estime la dépense à 192 588,30 $, incluant les taxes.

Un montant équivalent à 15 % du montant total octroyé, soit 28 888,25 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de variation de quantité.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.
Afin de s'assurer que le bois Sapin Douglas obtenu respecte des normes écoresponsables, une certification FSC (Forest Stewardship Council) est exigée ainsi que une norme ISO 14021 Marquage et déclarations environnementales - Autodéclarations environnementales (Étiquetage de type II). Ces deux obligations sont en lien avec la priorité 5 - Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ces ententes obligera le SMRA à acquérir du bois Sapin Douglas sous forme de gré à gré. Cette façon de faire alourdirait tout le processus de suivi des contrats et de reddition des comptes et priverait la Ville d'économies avantageuses.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création de l'entente-cadre: Mars 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles CARON, Service des finances et de l'évaluation foncière
Judith BOISCLAIR, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de recherche

Tél : n/a
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Jean-philippe CRITES
chef(fe) de division - ingenierie et strategies d'investissements

Tél : 438-821-6504
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le : 2026-01-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265593004
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc., pour la fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, d'une durée de deux (2) ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 221 476,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21205 (3 soumissionnaires, 2 conformes).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 5			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Afin de s'assurer que le bois Sapin Douglas obtenu rencontre des normes écoresponsables, une certification FSC (Forest Stewardship Council) est exigée ainsi que qu'une norme ISO 14021 Marquage et déclarations environnementales - Autodéclarations environnementales (Étiquetage de type II). Ces deux obligations sont en lien avec la priorité 5 - Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1265593004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc., pour la fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, d'une durée de deux (2) ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 221 476,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21205 (3 soumissionnaires, 2 conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21205_Intervention.pdf 25-21205 pv.pdf 25-21205_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agent d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Nizar EL HANNA
Chef de section
Tél : (514) 838-9278
Division : Division Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21205

No du GDD : 1265593004

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 11 - 12 - 2025

Ouverture faite le : 11 - 12 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 26 - 11 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 31 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 60

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
North on sixty	Administratif / Documents non-signés

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 4 - 2026

Date d'échéance révisée : 10 - 4 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Goodfellow Inc.	192 588,30 $	√	1
Rocher menuisier inc.	258 360,32 $		1

Information additionnelle

Les deux (2) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission n'ont pas donné suite à notre demande d'explication pour leur désisitement.

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 22 - 1 - 2026

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21205
Numéro de référence: 20104269
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Acquisition de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

5 résultats **Résultats 1 à 5**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
North on Sixty 756 Markham Street Toronto ON CAN M6G2M5	Publique	Yuill McGregor Téléphone: 4165383325 Courriel: yuill@northonsixty.com	**Transaction: (20359120)** 2025-11-11 14:54	20081389 - Addenda 1 Devis 2025-11-13 à 08:40 - Courriel 20083326 - Addenda 2 Devis 2025-11-26 à 09:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ROCHER MENUISERIE INC. 340,de warwick, Tingwick QC CAN J0A1L0 http://www.rochermenuiserie.com	Non diffusé	Gilles Desrochers Téléphone: 8193592344 Courriel: ste.macaes@gmail.com	**Transaction: (20378469)** 2025-12-09 17:15	20081389 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20083326 - Addenda 2 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
GOODFELLOW INC. 225 rue Goodfellow Delson QC CAN J5B1V5 www.goodfellowinc.com	Non diffusé	Pedro Da Silva Téléphone: 4506356511 Courriel: pdasilva@goodfellowinc.com	**Transaction: (20357823)** 2025-11-10 10:39	20081389 - Addenda 1 Devis 2025-11-13 à 08:40 - Courriel 20083326 - Addenda 2 Devis 2025-11-26 à 09:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES ÉQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTÉE 3055, rue Peugeot Laval QC CAN H7L5C4	Non diffusé	Martin Benoit Téléphone: 514 977 5134 Courriel: martin@bencolaval.com	**Transaction: (20369261)** 2025-11-24 14:43	20081389 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20083326 - Addenda 2 Devis 2025-11-26 à 09:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GOODFELLOW INC. 225 rue Goodfellow Delson QC CAN J5B1V5 www.goodfellowinc.com	Publique	Pedro Da Silva Téléphone: 4506356511 Courriel: pdasilva@goodfellowinc.com	**Transaction: (20360094)** 2025-11-12 15:12	20081389 - Addenda 1 Devis 2025-11-13 à 08:40 - Courriel

20083326 - Addenda 2
Devis
2025-11-26 à 09:50 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0505

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 11 décembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21205

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
GOODFELLOW INC.	192 588,30 $
NORTH ON SIXTY[1]	185 045,06 $
ROCHER MENUISERIE INC.[2]	258 348,82 $ 256 360,32 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 10 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Le nom de ce soumissionnaire n'apparaissait pas sur la page sommaire déposée avec les documents de soumission. Les informations indiquées au procès-verbal proviennent de l'enveloppe qui contenait lesdits documents.
[2] L'enveloppe déposée par ce soumissionnaire comportait deux bordereaux de prix sommaire.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1257684004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron ltée (lot 1) et TELUS Communications inc. (lot 2), pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec les firmes Vidéotron ltée et TELUS Communications inc., lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents d'appel d'offres public 25-21133;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Vidéotron ltée	Lot 1 principal : pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels	3 954 307,58 $
TELUS Communications inc.	Lot 2 secondaire : pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels (redondance)	943 071,28 $

2. de procéder à une évaluation du rendement des firmes Vidéotron ltée et TELUS Communications inc. ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Quant aux ententes-cadres, elles seront engagées au rythme de l'expression des besoins des diverses

unités administratives.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-23 16:07

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1257684004**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron ltée (lot 1) et TELUS Communications inc. (lot 2), pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

La Ville de Montréal adhère depuis 2016 au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires via le Centre d'acquisitions gouvernemental (CAG) (anciennement Centre de services partagés du Québec).

Cette entente permettait aux municipalités de bénéficier des services suivants :

- Services cellulaires (forfait voix et transmission de données)
- Acquisition d'appareils et accessoires (téléphones de base et intelligents, clés LTE, bornes Wi-Fi, modems, etc.)
- Services apparentés (APN privé, service de communication push-to-talk ESChat).

Afin d'assurer la continuité des services cellulaires, le CAG a lancé un appel d'offres public dont l'octroi est prévu pour mars 2026. Toutefois, le CAG a réduit la portée de son offre de services en excluant les services apparentés, l'acquisition de modems ainsi que les forfaits destinés aux appareils de non-proximité. La Ville de Montréal doit donc mettre en place une autre entente afin de couvrir les services qui ne seront plus pris en charge.

La Ville désire se doter d'un partenaire disposant d'une expertise dans le domaine des services cellulaires afin de fournir des services de transmissions de données performants et d'effectuer la prise en charge logistique du transfert des services cellulaires existants vers ses propres services.

Dans ce cadre, la Ville cherche à conclure un contrat de services cellulaires, de support et de services professionnels spécifiquement adaptés aux besoins des unités d'affaires. L'objectif est de réduire les coûts, tout en déployant des solutions modernes, évolutives et alignées avec ses priorités stratégiques.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 25-21133 le 23 juillet 2025. Cet appel d'offres comprend deux lots :

- Lot 1 : Fourniture de services principaux de transmission de données pour la Ville incluant les forfaits cellulaires, les réseaux privés (APN), le portail de gestion ainsi que les services professionnels ;

- Lot 2: Fourniture de services de transmission de données de redondance pour certaines applications critiques incluant les forfaits cellulaires, les réseaux privés (APN), le portail de gestion ainsi que les services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 4 semaines a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Compte tenu des reports de la date d'ouverture des soumissions, la durée réelle de la période d'appel d'offres était de 91 jours, soit jusqu'au 28 août 2025.

Au total, 12 addenda ont été publiés aux dates suivantes :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	2025-07-30	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
2	2025-08-04	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
3	2025-08-11	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
4	2025-08-19	Report de date et Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
5	2025-09-03	Report de date et Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
6	2025-09-11	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
7	2025-09-16	Report de date et Précisions suite à	Oui

		des questions techniques et administratives	
8	2025-09-17	Report de date	Non
9	2025-09-23	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
10	2025-09-30	Report de date et Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
11	2025-10-03	Report de date	Non
12	2025-10-09	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 23 octobre 2025. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant leur ouverture, soit jusqu'au 21 avril 2026.

Le présent dossier vise à conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron ltée (lot 1) et TELUS Communications inc. (lot 2), pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune, pour un montant estimé des ententes de 4 897 378, 86 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE23 1234 – 9 août 2023 - Autoriser le partage de la volumétrie estimée des besoins de la Ville de Montréal en vue de l'adhésion au regroupement d'achats de biens et services de mobilité cellulaires via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

CG22 0238 – 28 avril 2022 - Autoriser une dépense maximale de 24 464 388,43 $ dans le cadre de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (ci-après CAG) pour une durée de quatre (4) ans, soit rétroactivement du 1er avril 2022 au 20 octobre 2025.

CG20 0066 - 27 février 2020 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), pour une durée de deux ans, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ - Montant estimé de l'entente : 9 369 370,10 $, taxes incluses.

CG16 0175 - 24 mars 2016 - Conclure une entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2020, avec options de renouvellement.

CG15 0254 – 30 avril 2015 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données) (CG12 0269), pour une période maximale de 2 ans, soit du 1er juin 2015 au 31 mai 2017

CG12 0269 - 23 août 2012 - Conclure une entente cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données) pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2015.

DESCRIPTION

La Ville vise à renforcer la performance de ses services municipaux en s'appuyant sur des solutions

technologiques modernes et évolutives. Elle prévoit conclure deux ententes de 60 mois, avec options de renouvellement, pour des services cellulaires incluant transmission de données, soutien technique et services professionnels, afin d'assurer la continuité des opérations et répondre aux besoins croissants en connectivité. Le lot 2 vise à assurer la redondance de certains services prévus dans le lot 1.
La Ville cherche à procurer les services de base suivants :

- **Forfaits cellulaires de transmission de données :** Diverses catégories de forfaits de mobilité intégrant des options d'adressage IP (fixe ou dynamique, publique ou privée) pour répondre aux besoins spécifiques des unités d'affaires ;
- **Réseaux privés (APN) :** Réseaux dédiés pour garantir une connectivité sécurisée, isolée du réseau public, permettant le transport des données cellulaires ;
- **Portail centralisé :** Outil Web permettant le suivi, la gestion et l'administration des services cellulaires pour les utilisatrices et utilisateurs ;
- **Services professionnels :** Soutien spécialisé pour l'implantation, la configuration et le soutien des services cellulaires data ;
- **Services de redondance :** Pour garantir la résilience et éviter toute interruption simultanée des services cellulaires pour certains cas d'utilisation critique, la Ville exige que les adjudicataires des deux lots utilisent des infrastructures complètement séparées (aucun partage de RAN ou d'éléments critiques).

JUSTIFICATION

Sur un total de six preneurs du cahier des charges, quatre preneurs (66,7%) ont déposé des offres pour chacun des deux lots, alors que deux (33,3%) n'ont pas soumissionné. Un suivi auprès des deux preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné a été effectué par le Service de l'approvisionnement.

- Un seul avis de désistement a été fourni, la raison de non-participation est que le preneur du cahier des charges est sous-contractant.

L'évaluation des soumissions a été effectuée par un comité technique du Service des technologies de l'information.

Suite à l'évaluation des soumissions pour les deux lots (Lot 1 - principal et Lot 2 - secondaire), deux soumissionnaires ont été jugés conformes d'un point de vue technique pour chacun des lots.

Les propositions des deux firmes se déclinent comme suit :

Lot 1 principal : pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
VIDÉOTRON LTÉE	3 954 307,58 $		3 954 307,58 $
TELUS COMMUNICATIONS INC.	5 054 794,59 $		5 054 794,59 $
Dernière estimation réalisée ($)	8 272 033,57 $		8 272 033,57 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(4 317 725,99 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(52,20 %)

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	1 100 487,01 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	27,83 %

Lot 2 secondaire : pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels (redondance)

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TELUS COMMUNICATIONS INC.	943 071,28 $		943 071,28 $
VIDÉOTRON LTÉE	1 325 696,24 $		1 325 696,24 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 345 976,59 $		1 345 976,59 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(402 905,31 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(29,93 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			382 624,96 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			40,57 %

Les écarts entre les prix soumis et les estimations s'expliquent par des estimations fondées sur des tarifs moyens du marché, des ententes municipales et des coûts historiques. Les soumissionnaires retenus ont présenté des prix nettement inférieurs aux estimations (-52,20 % pour le lot 1 principal et -29,93 % pour le lot 2 secondaire), ce qui reflète une stratégie commerciale agressive visant à accroître leur part de marché. Par ailleurs, les écarts significatifs entre le prix de l'adjudicataire et celui du deuxième plus bas soumissionnaire (27,83 % pour le lot 1 et 40,57 % pour le lot 2) confirment une forte concurrence et des politiques tarifaires différentes. Ces prix compétitifs s'expliquent également par la volumétrie importante des besoins de la Ville de Montréal permettant ainsi de bénéficier d'une économie d'échelle favorable.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le présent dossier.

Une évaluation du
rendement des adjudicataires Vidéotron Ltée et TELUS Communications inc. sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Après vérification, les firmes Vidéotron Ltée et TELUS Communications inc. ne sont pas inscrites sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur maximale estimée de la consommation des deux ententes est de 4 897 378, 86 $, taxes incluses. Tableau de répartition des coûts (taxes incluses) par source de financement :

Nature des coûts	Montant taxes incluses
Coût Lot 1 - BF Service des TI	89 643,55 $

Coût Lot 2 - BF Service des TI	170 945,65 $
Services professionnels Lot 1 – BF Service des TI	61 612,41 $
Services professionnels Lot 2 – BF Service des TI	38 198,72 $
Coût Lot 1 - BF (Entente-cadre) Autre Services	3 803 051,62 $
Coût Lot 2 - BF (Entente-cadre) Autre Services	733 926,91 $
Coût total Lot 1	3 954 307,58 $
Coût total Lot 2	943 071,28 $
Total	**4 897 378,86 $**

Tableau de répartition annuelle des coûts (taxes incluses) financés au budget de fonctionnement du Service des TI :

Description	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Services de données cellulaires Lot 1	9 847,18 $	15 099,01 $	17 363,85	19 968,43 $	22 963,70 $	4 401,38 $	89 643,55 $
Services professionnels Lot 1	61 612,41 $						61 612,41 $
Total Lot 1	**71 459,59 $**	**15 099,01 $**	**17 363,85 $**	**19 968,43 $**	**22 963,70 $**	**4 401,38 $**	**151 255,96 $**
Services de données cellulaires Lot 2	18 778,06 $	28 793,03 $	33 111,98 $	38 078,78 $	43 790,60 $	8 393,20 $	170 945,65 $
Services professionnels Lot 2	38 198,72 $						38 198,72 $
Total Lot 2	**56 976,78 $**	**28 793,03 $**	**33 111,98 $**	**38 078,78 $**	**43 790,60 $**	**8 393,20 $**	**209 144,37 $**
Total BF	**128 436,37 $**	**43 892,04 $**	**50 475,83 $**	**58 047,21 $**	**66 754,30 $**	**12 794,58 $**	**360 400,33$**

Les paiements se feront mensuellement.

La dépense de 360 400,33 $ taxes incluses (329 093,54 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le Service de Sécurité Incendie de Montréal, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le présent dossier ne comporte aucune incidence budgétaire sur le cadre financier de la Ville puisque les crédits nécessaires à cette dépense sont considérés au budget du Service des TI.

Ententes cadres :

Un montant de 3 803 051,62 $, taxes incluses (3 472 693,04 $ net de taxes) comprenant des services de transmission des données cellulaires, de support et des services professionnels en lien avec le Lot 1, sera dépensé au rythme de l’expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Les coûts des services seront entièrement assumés par les unités administratives ou organismes à même leurs budgets de fonctionnement et pourraient engendrer des dépenses d'agglomération.

Un montant de 733 926,91 $, taxes incluses (670 173,09 $ net de taxes) comprenant des services de transmission des données cellulaires, de support et des services professionnels en lien avec le Lot 2, sera dépensé au rythme de l’expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Les coûts des services seront entièrement assumés par les unités administratives ou organismes à même leurs budgets de fonctionnement et pourraient engendrer des dépenses

d'agglomération.

Le présent contrat prévoit deux périodes de prolongation, chacune d'une durée de 24 mois, pour un montant maximal de 1 958 951,54 $ taxes incluses par période.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces ententes-cadres permettront à la Ville d'obtenir des tarifs compétitifs sur la majorité des services cellulaires de transmission de données, tout en répondant à la croissance des besoins en mobilité. Elles sont essentielles pour prévenir des interruptions majeures, assurer la continuité des services et permettre une migration planifiée sans compromettre la satisfaction des employés ni la sécurité des données.
Les objectifs visés par l'octroi des ententes-cadres :

- Offrir des services cellulaires en transmission de données performants adaptés aux besoins des unités d'affaires ;
- Centraliser la gestion des services via un portail, afin de simplifier les opérations et le suivi administratif ;
- Réduction des coûts en mutualisant la consommation de données entre différents utilisateurs grâce à des forfaits à paliers partagés ;
- Soutenir la croissance des besoins en services cellulaires de transmission de données dans l'ensemble des unités d'affaires de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Samia MAATOUK)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nagat GUESSOD AHMED
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872 7016
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-09

Demis NUNES
chef(fe) de division - reseaux de telecommunications

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257684004

Unité administrative responsable : *Service des technologies de l'Information*

Projet : Conclure des ententes-cadres avec les firmes Videotron ltée (lot 1) et TELUS Communications inc. (lot 2), pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soumissionnaires).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 11) Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique; 12) Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective; 17) Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes;			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Par l'entremise de ces ententes cadres, la Ville continuera sa stratégie de mise en place d'une structure de gouvernance des données permettant de prendre des décisions probantes en temps opportuns et renforcer sa capacité à utiliser les nouvelles technologies afin de favoriser les échanges avec la population.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1257684004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron ltée (lot 1) et TELUS Communications inc. (lot 2), pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21133 PV.pdf
25-21133_DetCh_SEAO.pdf
25-21133_TCP_Lot 1_VF.pdf
25-21133_TCP_Lot 2_VF.pdf
25-21133_Intervention_LOT 1.pdf
25-21133_Intervention_LOT 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia MAATOUK
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1041

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Nizar EL HANNA
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-872-2988
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21133
Numéro de référence: 20085075
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Acquisition de services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

6 résultats **Résultats 1 à 6**

Trier par Sélection **Nombre par page** 5

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Cloud Monitored Objects Inc. 3026 Rue Anderson, Suite 201 Terrebonne QC CAN J6Y1W1	Publique	Jean-Francois Boivin Téléphone: 5142693417 Courriel: jfboivin@cmo-online.ca	**Transaction: (20299082)** 2025-08-18 14:41	20068455 - 25-21133_Addenda 01 Devis Téléchargement 20068667 - 25-21133_Addenda 02 Devis Téléchargement 20069576 - 25-21113_Addenda 03 Devis Téléchargement Ne pas recevoir
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. 800 De La Gauchetière Bureau 4000 Montréal QC CAN H5A1K3 www.rogers.com	Publique	Marco Del Dotto Téléphone: 15148959922 Courriel: marco.deldotto@rci.rogers.com	**Transaction: (20282807)** 2025-07-23 10:42	20068455 - 25-21133_Addenda 01 Devis 2025-07-30 à 16:00 - Courriel 20068667 - 25-21133_Addenda 02 Devis 2025-08-04 à 09:45 - Courriel 20069576 - 25-21113_Addenda 03 Devis 2025-08-11 à 13:35 - Courriel 20070752 - 25-21133_Addenda 04_Report de date Devis 2025-08-19 à 13:55 - Courriel Bordereau numérique 2025-08-19 à 13:55 - Courriel 20072913 - 25-21133_Addenda 05_Report Devis

				2025-09-03 à 14:10 - Courriel 20074025 - 25-21133_Addenda 06 Devis 2025-09-11 à 11:45 - Courriel 20074493 - 25-21133_Addenda 07_Report de date Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074675 - 25-21133_Addenda 08_Report de date Devis 2025-09-17 à 10:45 - Courriel 20075431 - 25-21133_Addenda 09 Devis 2025-09-23 à 15:30 - Courriel 20076188 - 25-21133_Addenda 10_Report de date Devis 2025-09-30 à 13:20 - Courriel 20076702 - 25-21133_Addenda 11_Report de date Devis 2025-10-03 à 14:05 - Courriel 20077347 - 25-21133_Addenda 12 Devis 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Plan 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
VIDÉOTRON LTÉE 612 rue Saint-Jacques Montréal QC CAN H3C4M8 http://www.videotron.com	Non diffusé	Tarana Hassan Téléphone: 5817481220 Courriel: rfp@fibrenoire.ca	**Transaction: (20282830)** 2025-07-23 11:34	20068455 - 25-21133_Addenda 01 Devis 2025-07-30 à 16:00 - Courriel 20068667 - 25-21133_Addenda 02 Devis 2025-08-04 à 09:45 - Courriel 20069576 - 25-21113_Addenda 03 Devis 2025-08-11 à 13:35 - Courriel 20070752 - 25-21133_Addenda 04_Report de date Devis 2025-08-19 à 13:55 - Courriel Bordereau numérique 2025-08-19 à 13:55 - Courriel 20072913 - 25-21133_Addenda 05_Report Devis

				2025-09-03 à 14:10 - Courriel 20074025 - 25-21133_Addenda 06 Devis 2025-09-11 à 11:45 - Courriel 20074493 - 25-21133_Addenda 07_Report de date Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074675 - 25-21133_Addenda 08_Report de date Devis 2025-09-17 à 10:45 - Courriel 20075431 - 25-21133_Addenda 09 Devis 2025-09-23 à 15:30 - Courriel 20076188 - 25-21133_Addenda 10_Report de date Devis 2025-09-30 à 13:20 - Courriel 20076702 - 25-21133_Addenda 11_Report de date Devis 2025-10-03 à 14:05 - Courriel 20077347 - 25-21133_Addenda 12 Devis 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Plan 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
TELUS COMMUNICATIONS INC. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec QC CAN G1K7R1 www.telus.com/affaires	Non diffusé	Julie Théberge Téléphone: 5819936164 Courriel: julie.theberge@telus.com	**Transaction: (20282818)** 2025-07-23 11:01	20068455 - 25-21133_Addenda 01 Devis 2025-07-30 à 16:00 - Courriel 20068667 - 25-21133_Addenda 02 Devis 2025-08-04 à 09:45 - Courriel 20069576 - 25-21113_Addenda 03 Devis 2025-08-11 à 13:35 - Courriel 20070752 - 25-21133_Addenda 04_Report de date Devis 2025-08-19 à 13:55 - Courriel Bordereau numérique 2025-08-19 à 13:55 - Courriel 20072913 - 25-21133_Addenda 05_Report Devis

				2025-09-03 à 14:10 - Courriel 20074025 - 25-21133_Addenda 06 Devis 2025-09-11 à 11:45 - Courriel 20074493 - 25-21133_Addenda 07_Report de date Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074675 - 25-21133_Addenda 08_Report de date Devis 2025-09-17 à 10:45 - Courriel 20075431 - 25-21133_Addenda 09 Devis 2025-09-23 à 15:30 - Courriel 20076188 - 25-21133_Addenda 10_Report de date Devis 2025-09-30 à 13:20 - Courriel 20076702 - 25-21133_Addenda 11_Report de date Devis 2025-10-03 à 14:05 - Courriel 20077347 - 25-21133_Addenda 12 Devis 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Plan 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Fortinet Technologies (Canada) ULC 3386 Dalbé Viau Montréal QC CAN H8T3N2	Non diffusé	Stéphane Durand Téléphone: 5148167976 Courriel: sdurand@fortinet.com	**Transaction: (20283374)** 2025-07-24 10:45	20068455 - 25-21133_Addenda 01 Devis 2025-07-30 à 16:00 - Courriel 20068667 - 25-21133_Addenda 02 Devis 2025-08-04 à 09:45 - Courriel 20069576 - 25-21113_Addenda 03 Devis 2025-08-11 à 13:35 - Courriel 20070752 - 25-21133_Addenda 04_Report de date Devis 2025-08-19 à 13:55 - Courriel Bordereau numérique 2025-08-19 à 13:55 - Courriel 20072913 - 25-21133_Addenda 05_Report Devis

				2025-09-03 à 14:10 - Courriel 20074025 - 25-21133_Addenda 06 Devis 2025-09-11 à 11:45 - Courriel 20074493 - 25-21133_Addenda 07_Report de date Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074675 - 25-21133_Addenda 08_Report de date Devis 2025-09-17 à 10:45 - Courriel 20075431 - 25-21133_Addenda 09 Devis 2025-09-23 à 15:30 - Courriel 20076188 - 25-21133_Addenda 10_Report de date Devis 2025-09-30 à 13:20 - Courriel 20076702 - 25-21133_Addenda 11_Report de date Devis 2025-10-03 à 14:05 - Courriel 20077347 - 25-21133_Addenda 12 Devis 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Plan 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Bell Mobilité 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell Aile A5 Montréal QC CAN H3E3B3 www.bce.ca	Non diffusé	Philippe Robitaille Téléphone: 4186914039 Courriel: philippe.robitaille@bell.ca	**Transaction: (20282867)** 2025-07-23 13:39	20068455 - 25-21133_Addenda 01 Devis 2025-07-30 à 16:00 - Courriel 20068667 - 25-21133_Addenda 02 Devis 2025-08-04 à 09:45 - Courriel 20069576 - 25-21113_Addenda 03 Devis 2025-08-11 à 13:35 - Courriel 20070752 - 25-21133_Addenda 04_Report de date Devis 2025-08-19 à 13:55 - Courriel Bordereau numérique 2025-08-19 à 13:55 - Courriel 20072913 - 25-21133_Addenda 05_Report Devis

2025-09-03 à 14:10 - Courriel

20074025 - 25-21133_Addenda 06
Devis
2025-09-11 à 11:45 - Courriel

20074493 - 25-21133_Addenda 07_Report de date
Devis
2025-09-16 à 10:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-16 à 10:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-16 à 10:40 - Courriel

20074675 - 25-21133_Addenda 08_Report de date
Devis
2025-09-17 à 10:45 - Courriel

20075431 - 25-21133_Addenda 09
Devis
2025-09-23 à 15:30 - Courriel

20076188 - 25-21133_Addenda 10_Report de date
Devis
2025-09-30 à 13:20 - Courriel

20076702 - 25-21133_Addenda 11_Report de date
Devis
2025-10-03 à 14:05 - Courriel

20077347 - 25-21133_Addenda 12
Devis
2025-10-09 à 16:55 - Courriel
Plan
2025-10-09 à 16:55 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21133

Agent d'approvisionnement
Joanne Filion

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	0	Vidéotron							3 439 276,00 $	3 954 307,58 $
		Télus							4 396 429,30 $	5 054 794,59 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21133

Agent d'approvisionnement
Joanne Filion

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	0	Télus							820 240,30 $	943 071,28 $
		Vidéotron							1 153 030,00 $	1 325 696,24 $

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21133 — No du GDD : 1257684004

Titre de l'appel d'offres : LOT 1- Acquisition de services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 7 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 28 - 8 - 2025

Ouverture faite le : 23 - 10 - 2025

Date du comité de sélection : na - na - na

Nombre d'addenda émis durant la période : 12

Date du dernier addenda émis : 9 - 10 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 91 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 66,7

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Bell Mobilité	Non-conformité administrative.
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC	Non-conformité technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 4 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 21 - 4 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
VIDÉOTRON LTÉE	3 954 307,58 $	√	1
TELUS COMMUNICATIONS INC.	5 054 794,59 $		

Information additionnelle

Il y a eu six (6) preneurs de cahier de charges.

UN (1) formulaire de non-participation a été fourni, l'entreprise y indique qu'elle agira à titre de sous-contractant dans le cadre du contrat,

Préparé par : Samia Maatouk — Le 16 - 12 - 2025

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21133 — No du GDD : 1257684004

Titre de l'appel d'offres : LOT 2- Acquisition de services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 7 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 28 - 8 - 2025

Ouverture faite le : 23 - 10 - 2025

Date du comité de sélection : na - na - na

Nombre d'addenda émis durant la période : 12

Date du dernier addenda émis : 9 - 10 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 91 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 66,7

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Bell Mobilité	Non-conformité administrative.
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC	Non-conformité technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 4 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 21 - 4 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
TELUS COMMUNICATIONS INC.	943 071,28 $	√	1
VIDÉOTRON LTÉE	1 325 696,24 $		

Information additionnelle

Il y a eu six (6) preneurs de cahier de charges.

UN (1) formulaire de non-participation a été fourni, l'entreprise y indique qu'elle agira à titre de sous-contractant dans le cadre du contrat,

Préparé par : Samia Maatouk — Le 16 - 12 - 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0458

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 23 octobre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21133

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition de services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
BELL MOBILITÉ INC.	**Lot 1**	7 137 464,91 $
	Lot 2	1 096 043,75 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	**Lot 1**	6 331 829,85 $
	Lot 2	1 137 115,40 $
TELUS COMMUNICATIONS INC.	**Lot 1**	5 054 794,59 $
	Lot 2	943 071,28 $
VIDÉOTRON LTÉE	**Lot 1**	3 954 307,58 $
	Lot 2	1 325 696,24 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 23 juillet, 22 août, 8, 18 et 19 septembre ainsi que les 3 et 8 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié les 23 juillet, 19 août, 3, 16, 17 et 30 septembre ainsi que le 3 octobre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257684004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron ltée (lot 1) et TELUS Communications inc. (lot 2), pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1257684004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-20

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD : **1257684004**

No d'engagement : **TI57684004**

Provenance et imputation :

Imputation comptable	Libellé textuel
1001.0010000.110127.01303.53601.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération.Budget régulier.Contrat d'entretien informatique TI - agglo.Gestion de l'information.Téléphonie.Général..Général.Général.Général.
1001.0010000.110127.01303.53601.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération.Budget régulier.Contrat d'entretien informatique TI - agglo.Gestion de l'information.Téléphonie.Général..Général.Général.Général.
1001.0010000.110127.01303.53601.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération.Budget régulier.Contrat d'entretien informatique TI - agglo.Gestion de l'information.Téléphonie.Général..Général.Général.Général.
1001.0010000.110127.01303.53601.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération.Budget régulier.Contrat d'entretien informatique TI - agglo.Gestion de l'information.Téléphonie.Général..Général.Général.Général.

Bon de commande avant taxes
Bon de commande avant taxes
Bon de commande avant taxes

Bon de commande avant taxes

Bon de commande avec taxes
Bon de commande avec taxes
Bon de commande avec taxes
Bon de commande avec taxes

Les paiements se feront mensuellement.

Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissement du bon de commande, puisque les informations disponibles ne nous permettent de définir précisément ce segment.

Services	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Services de données Lot 1	8,991.79	13,787.41	15,855.51	18,233.84	20,968.92	4,019.05	**81,856.51**
Services professionnels Lot 1	56,260.34						**56,260.34**
Services de données Lot 2	17,146.87	26,291.87	30,235.65	34,771.00	39,986.65	7,664.11	**156,096.16**
Services professionnels Lot 1	34,880.52						**34,880.52**
Total	**117,279.53**	**40,079.28**	**46,091.16**	**53,004.84**	**60,955.57**	**11,683.16**	**329,093.54**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Services de données Lot 1	8564.63	13132.43	15102.28	17367.63	19972.78	3828.12	**77,967.86 $**
Services professionnels Lot 1	53587.66						**53,587.66 $**
Services de données Lot 2	16332.30	25042.86	28799.29	33119.18	38087.06	7300.02	**148,680.71 $**

Services professionnels Lot 1	33223.50						**33,223.50 $**
	111,708.08	**38,175.29**	**43,901.57**	**50,486.81**	**58,059.84**	**11,128.14**	**313,459.73**

	2026	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**Total**
Services de données Lot 1	9,847.18 $	15,099.01 $	17,363.85 $	19,968.43 $	22,963.70 $	4,401.38 $	**89,643.55 $**
Services professionnels Lot 1	61,612.41 $						**61,612.41 $**
Services de données Lot 2	18,778.06 $	28,793.03 $	33,111.98 $	38,078.78 $	43,790.60 $	8,393.20 $	**170,945.65 $**
Services professionnels Lot 1	38,198.72 $						**38,198.72 $**
	128,436.37	**43,892.04**	**50,475.83**	**58,047.21**	**66,754.30**	**12,794.58**	**360,400.33**

lors de l'élaboration de la présente intervention

2022	2023	2024	2025	Total
250,582.49	250,582.49	250,582.49	250,582.49	1,002,329.96
1,477,064.74	1,477,064.74	1,477,064.74	1,477,064.74	5,908,258.96
3,934,095.06	3,934,095.06	3,934,095.06	3,934,095.06	15,736,380.24
	566,174.23	622,791.65	628,453.39	1,817,419.27
5,661,742.29	6,227,916.52	6,284,533.94	6,290,195.68	24,464,388.43

2022	2023	2024	2025	Total
40,728.78	54,304.04	54,304.04	45,254.20	194,591.06
118,741.02	187,295.06	219,166.13	211,853.59	737,055.80
159,469.80	241,599.10	273,470.17	257,107.79	931,646.86
5,502,272.49	5,986,317.42	6,011,063.77	6,033,087.89	23,532,741.57
5,661,742.29	6,227,916.52	6,284,533.94	6,290,195.68	24,464,388.43
37,190.80	49,586.83	49,586.83	41,323.12	177,687.57
108,426.38	171,025.35	200,127.89	193,450.57	673,030.19
145,617.18	220,612.18	249,714.72	234,773.68	850,717.76

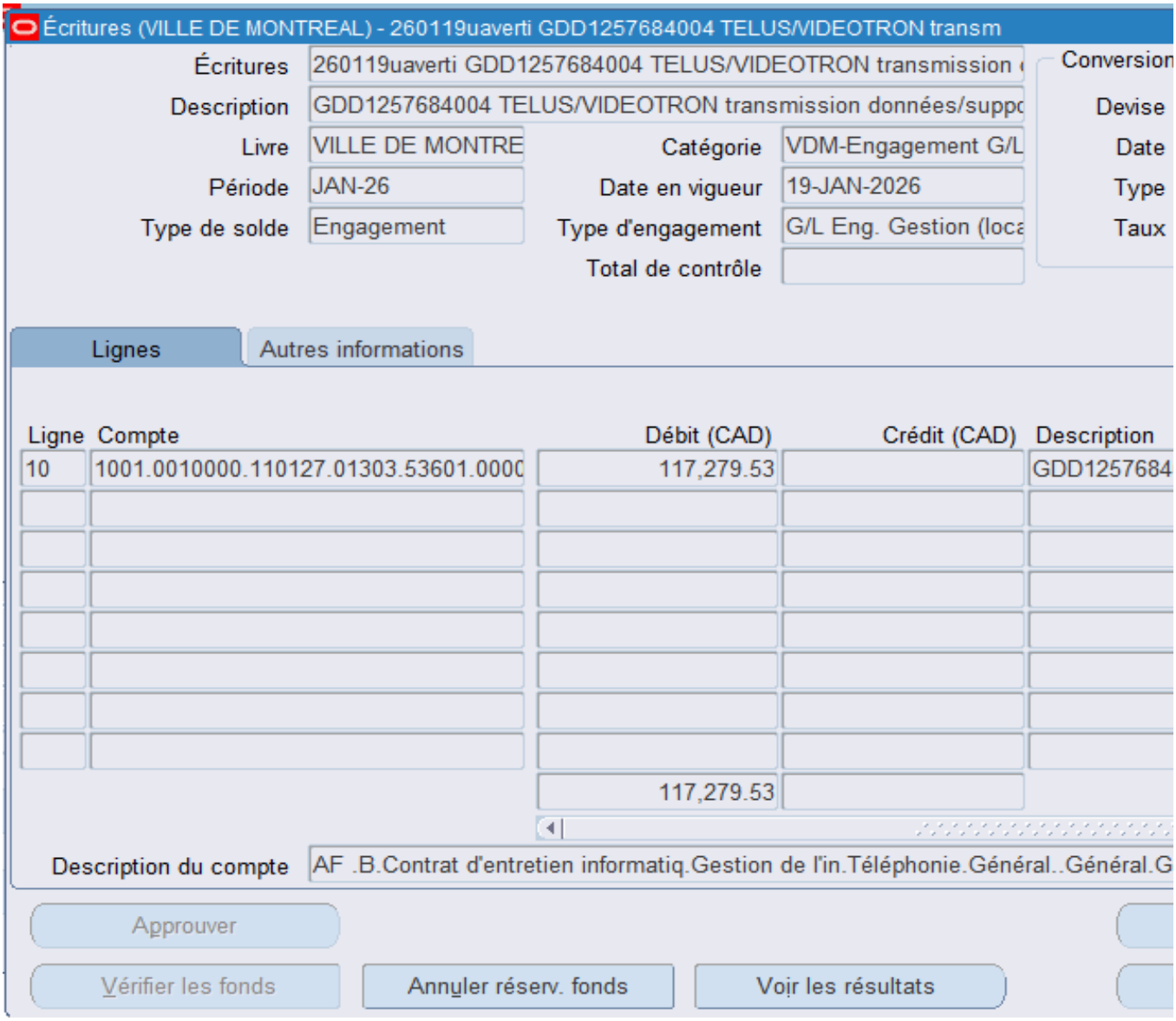
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260119uaverti GDD1257684004 TELUS/VIDEOTRON transm
Écritures
260119uaverti GDD1257684004 TELUS/VIDEOTRON transmission
Description
GDD1257684004 TELUS/VIDEOTRON transmission données/suppo
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
JAN-26
Date en vigueur
19-JAN-2026
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
Date
Type
Taux
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
1001.0010000.110127.01303.53601.0000
117,279.53
GDD1257684
117,279.53
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Téléphonie.Général..Général.G
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

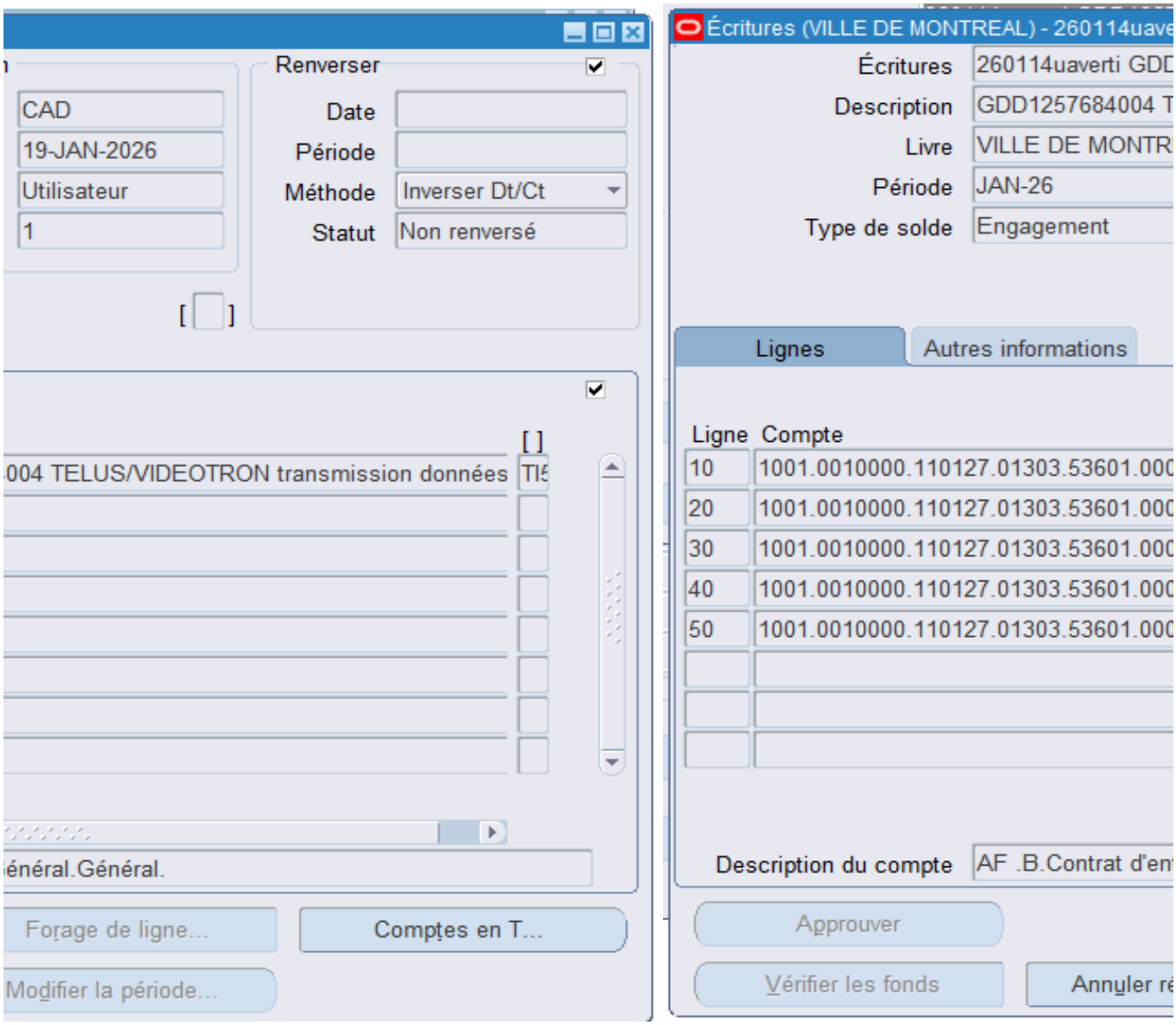
Renverser
CAD
19-JAN-2026
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
004 TELUS/VIDEOTRON transmission données
énéral.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260114uave
Écritures
260114uaverti GDD
Description
GDD1257684004 T
Livre
VILLE DE MONTR
Période
JAN-26
Type de solde
Engagement
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
10
1001.0010000.110127.01303.53601.000
20
1001.0010000.110127.01303.53601.000
30
1001.0010000.110127.01303.53601.000
40
1001.0010000.110127.01303.53601.000
50
1001.0010000.110127.01303.53601.000
Description du compte
AF .B.Contrat d'en
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler ré

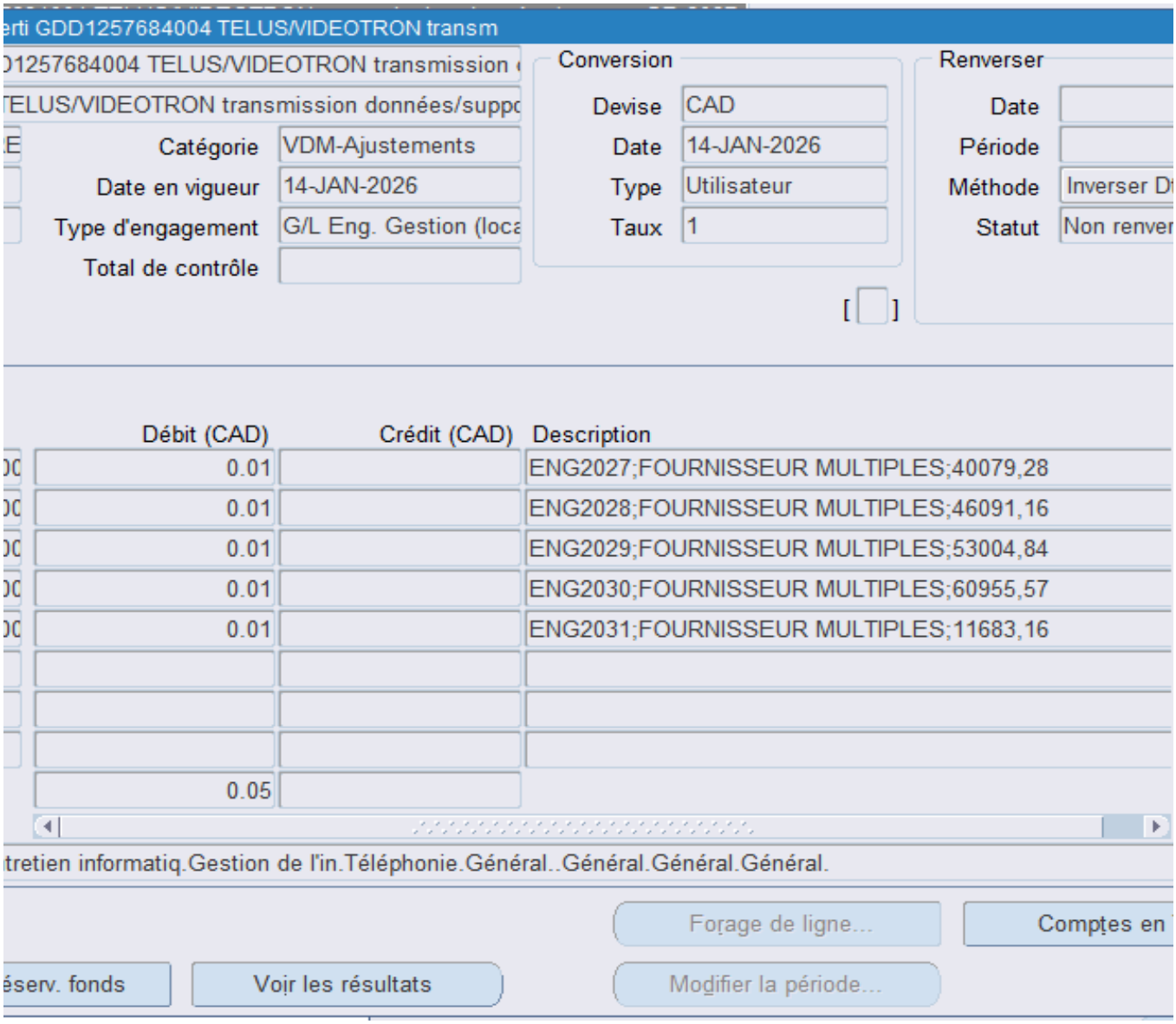
erti GDD1257684004 TELUS/VIDEOTRON transm
01257684004 TELUS/VIDEOTRON transmission
TELUS/VIDEOTRON transmission données/suppo
Catégorie
VDM-Ajustements
Date en vigueur
14-JAN-2026
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
CAD
Date
14-JAN-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser D
Statut
Non renver
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
0.01
ENG2027;FOURNISSEUR MULTIPLES;40079,28
0.01
ENG2028;FOURNISSEUR MULTIPLES;46091,16
0.01
ENG2029;FOURNISSEUR MULTIPLES;53004,84
0.01
ENG2030;FOURNISSEUR MULTIPLES;60955,57
0.01
ENG2031;FOURNISSEUR MULTIPLES;11683,16
0.05
tretien informatiq.Gestion de l'in.Téléphonie.Général..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en
éserv. fonds
Voir les résultats
Modifier la période...

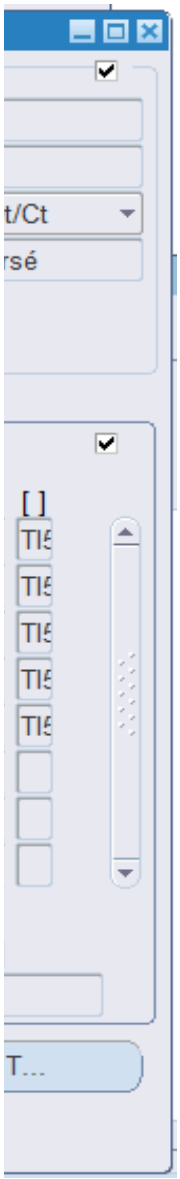
t/Ct
rsé
[ ]
T...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1258528001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division expertise conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., pour des services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, d'une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente: 517 387,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21074 (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Groupe Conseil CHG inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, pour une somme maximale de 517 387,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (25-21074);

2. de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe Conseil CHG inc.;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 08:12

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258528001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division expertise conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., pour des services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, d'une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente: 517 387,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21074 (9 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de l'appel d'offres 25-21074 - Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment et en ingénierie civile. L'appel d'offres a été séparé en 2 lots distincts afin de permettre à des firmes actives uniquement dans certains créneaux de soumettre une proposition. Les lots inclus dans l'appel d'offres sont les suivants:

· Lot 1 : Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment;
· Lot 2 : Services professionnels en ingénierie civile. (traité séparément dans un autre sommaire décisionnel).

Les objectifs visés par cet appel d'offres sont les suivants :

· Obtenir des expertises dont le domaine dépasse les particularités d'un parc immobilier municipal;
· Répondre à des besoins ponctuels urgents en cas de surcharge momentanée de l'équipe interne;
· Obtenir des expertises dans des domaines qui ne sont pas couverts par l'équipe interne.

L'appel d'offres public 25-21074 a été lancé et publié du 16 juin 2025 au 7 août 2025 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec et Le Devoir. La durée de publication à été de 52 jours. La date initiale prévue d'ouverture des soumission était le 22 juillet 2025.

Les soumissions étaient valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture du 7 août 2025, soit jusqu'au 5 décembre 2025.

Une demande de prolongation de la validité des soumissions a été acceptée par l'ensemble

des soumissionnaires, et la nouvelle échéance est fixée au 27 février 2026.

Cinq (5) addenda ont été émis, dont voici un résumé :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	20 juin 2025	Clarification sur la présence de deux lots distincts (structure et civil) dans l'appel d'offres, et précision que les mandats pourront varier (conception, expertise, diagnostic, etc.) selon les besoins.	Aucun
2	4 juillet 2025	Report des dates d'ouverture des soumissions au 7 août 2025 et de réception des plaintes	Aucun
3	9 juillet 2025	Précisions sur les critères de présentation des ressources, précisant la limite de deux ingénieurs (hors coordonnateur) pour l'évaluation.	Aucun
4	10 juillet 2025	Précision que les lots seront évalués et octroyés séparément, et seuls les projets complétés peuvent être présentés pour la firme, l'ingénieur et le chargé de projet.	Aucun
5	14 juillet 2025	Précision : Chaque ingénieur présenté doit être appuyé par 4 projets complétés (8 au total si deux ingénieurs), tout en respectant une limite de 10 pages pour l'ensemble du critère.	Aucun

Les montants estimés pour cette entente ont été revus à la hausse, compte tenu de la popularité des dernières ententes-cadres. Celles-ci, initialement prévues pour une durée de trois ans, ont été consommées en moins d'un an. Les options de renouvellement ont donc dû être exercées plus rapidement que prévu, tel qu'il peut être constaté dans la section des décisions antérieures de ce sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA257897001 - 4 février 2025 - Exercer l'option de la première année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 31 905,56 $, taxes incluses, pour des services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment dans le cadre du contrat accordé à L2C Experts-conseil inc. (DA247897002), majorant ainsi le montant total du contrat de 102 902,63 $ à 134 808,19 $, taxes incluses
DA247897002 - 16 octobre 2024 - Conclure des ententes-cadres de 3 ans avec les firmes (L2C Experts-conseil inc. et Équipe Laurence inc.), avec option de renouvellement de 1 an, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public (24-20596)

DESCRIPTION

Lot 1
La présente entente-cadre vise à fournir sur demande des services professionnels requis en ingénierie des structures du bâtiment.

Les professionnels externes pourront être sollicités pour des mandats variés, notamment :

- Mandat de conception;
- Mandat d'expertise ou d'analyse de faisabilité;
- Mandat de diagnostic et/ou d'intervention.

Sans s'y limiter, Groupe Conseil CHG Inc. aura à rendre les services professionnels décrits sommairement ci-dessous :

- Charpente d'acier
- Structure de béton (hors sol et souterraine)
- Ossatures de bois (incluant interventions dans des bâtiments patrimoniaux)
- Calcul d'évaluation sismique (nouveaux bâtiments)
- Rehaussement sismique (bâtiments existants)
- Renforcement structural :
    - Éléments en acier
    - Fibres de carbone
- Réfection du béton :
    - Inspection des pathologies du béton
    - Sondage au marteau
    - Analyse des résultats de tests :
        - Ions de chlorure
        - Carbonatation
        - Géoradar
        - Etc.

Le mode de rémunération est à taux horaire et selon les modalités prévues aux documents contractuels.

L'enveloppe maximale attribuée à Groupe Conseil CHG Inc. permettra de couvrir plusieurs mandats.

Tout au long de la prestation, Groupe Conseil CHG Inc. sera encadrée par les professionnels de la division de l'expertise conseil et de la transition écologique (DECTE).

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 16 juin 2025, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.
Neuf (9) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 75 % du nombre total.

Sur les trois (3) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné, les trois (3) firmes n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 25 septembre 2025 par visioconférence sous la supervision du Service de l'approvisionnement.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Le présent dossier vise à accorder :

- Lot 1 : une entente-cadre à Groupe Conseil CHG Inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment;

LOT 1 - Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment

Des douze (12) preneurs du cahier des charges, neuf (9) ont présenté une soumission pour le lot 1, soit 75 % du total des preneurs du cahier des charges.

Neuf (9) soumissionnaires ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection.

Le tableau suivant présente les montants et les notes obtenues par les soumissionnaires à la suite de l'analyse du comité de sélection :

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Groupe conseil CHG inc.	75,0	2,42	517 387,50 $	0	517 387,50 $
EMS ingenierie inc.	83,8	2,19	610 172,33 $	0	610 172,33 $
Bouthillette Parizeau inc.	86,2	2,07	656 544,04 $	0	656 544,04 $
Dubé Beaudry et Associés experts-conseils inc.	74,5	2,07	601 894,13 $	0	601 894,13 $
Dernière estimation réalisée			763 007,52 $	0	763 007,52 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-245 620,02 $ -32,19 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					92 784,83 $ 17,93 %

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de - 32,19 % (-245 620,02 $). Les écarts de prix se situent principalement au niveau des éléments suivants :

- Le marché dans ce secteur d'activité semble actuellement en recherche active de contrats, ce qui pourrait pousser certains soumissionnaires à proposer des prix plus bas pour garantir un minimum de travail à leurs équipes.
- Il pourrait également s'agir d'une stratégie visant à obtenir une première entente, en espérant décrocher par la suite des mandats en urgence.
- Un autre élément à considérer est que le Groupe Conseil CHG a obtenu l'un des pointages les plus faibles parmi tous les soumissionnaires en ce qui concerne l'expérience du personnel affecté au mandat, ainsi que celle du chargé de projet. Cela pourrait avoir un impact sur leur structure de coûts.

L'écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire est de 17,93 % (92 784,83 $). Les écarts de prix se situent principalement au niveau du taux horaire des professionnelles.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- n'exige pas de détenir une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Ce contrat de services professionnels étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une (1) entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment. Les mandats seront attribués sur demande, au fur et à mesure des besoins en expertises. Chacun des mandats confiés à l'adjudicataire devra faire l'objet d'une autorisation de dépense à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).
Puisque ces services professionnels pourraient servir à des projets pouvant être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, il est possible qu'ils soient supportés par des dépenses d'agglomération. L'entente-cadre est limitée aux projets réalisés par le SGPI.

La dépense totale à autoriser est de 517 387,50 $, taxes incluses, pour le lot 1 (Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment).

Une option de renouvellement d'un an est prévue pour l'entente-cadre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de telles ententes pourrait entraîner des retards importants dans le traitement des demandes et la réalisation des projets, en raison de processus administratifs répétitifs et de contraintes réglementaires. Elle limiterait également l'agilité opérationnelle du Service, compromettant sa capacité à répondre rapidement aux besoins urgents ou imprévus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur prévue de l'entente-cadre : février 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la décision atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Geneviève LEARY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason BERTEAU
Conseiller en gestion contractuelle et estimations

Tél : 514-872-1092
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Frederic GEMME
chef de division - expertise conseil

Tél : 438-872-7198
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sébastien CORBEIL
c/d gestion du portefeuille immobilier

Tél : (514) 574-6987
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1258528001
Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification des immeubles
Projet : AO 25-21074 – LOT 1

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Point 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Pour le lot en génie structural, certains dossiers pourraient nécessiter une analyse de l'intégrité des bâtiments ou ouvrages, afin d'assurer des milieux de vie sécuritaires et de qualité pour l'ensemble des Montréalaises et Montréalais, en réponse à leurs besoins.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1258528001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division expertise conseil
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., pour des services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, d'une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente: 517 387,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21074 (9 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21074 Lot 1 Intervention Appro.pdf
25-21074 Tableau sommaire Lot 1.pdf
25-21074 Liste des commandes.pdf
25-21074 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève LEARY
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1041

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Jacky MOHAMAD
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-280-1994
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21074 — No du GDD : 1258528001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment et en ingénierie civile
Lot 1

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 16 - 6 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 22 - 7 - 2025

Ouverture faite le : 7 - 8 - 2025

Date du comité de sélection : 25 - 9 - 2025

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 14 - 7 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 52 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 9

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 75

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 84 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 12 - 2025

Date d'échéance révisée : 27 - 2 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Bouthillette Parizeau Inc.	656 544,04 $		1
D'Aronco Pineau Hébert Varin Inc. (DPHV)	676 053,00 $		1
DBA Experts-Conseils Inc.	601 894,13 $		1
EMS Ingénierie Inc.	610 172,33 $		1
GBI Expert-Conseils Inc.	729 516,38 $		1
Groupe Conseil CHG Inc.	**517 387,50 $**	√	1
Les Services EXP Inc.	685 365,98 $		1
Ponton Guillot Inc.	731 285,13 $		1
Sylvain Parr et Associées Inc.	643 285,13 $		1

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'éfectue en entier à la firme conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors d'un comité de sélection.

Neuf (9) firmes se sont procurées le cahier des charges sur le site SEAO. La soumission de la firne Groupe Conseil CHG Inc. a obtenue le meilleur pointage lors du comité de sélection, la soumission est conforme et elle est recommandé pour l'octroi par le comité de sélection.

Préparé par : Geneviève Leary — Le 26 - 9 - 2025

25-21074 - Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment et en ingénierie civile - lot 1

FIRME	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Bouthillette Parizeau inc	86,2	656 544,04 $	2,07	3
D'Aronco Pineau Hébert Varin Inc.(DPHV)	84,7	676 053,00 $	1,99	6
DBA Experts-Conseils Inc.	74,5	601 894,13 $	2,07	4
EMS Ingénieurie Inc.	83,8	610 172,33 $	2,19	2
GBI Experts-Conseils Inc.	84,0	729 516,38 $	1,84	8
Groupe Conseil CHG Inc.	75,0	517 387,50 $	2,42	1
Les Services EXP Inc.	88,7	685 365,98 $	2,02	5
Ponton Guillot Inc.	79,3	731 241,00 $	1,77	9
Sylvain Parr et Associés Inc.	73,3	643 285,13 $	1,92	7
0	-		-	

Agent d'approvisionnement

Comité

Date	jeudi 25-09-2025
Heure	14 h 00
Lieu	Teams

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Nouveautés SEAO au 2025-07-05. Consultez la liste des nouvelles pour tous les détails !

Liste des commandes

Numéro: 25-21074
Numéro de référence: 20078418
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment et en ingénierie civile
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

12 résultats **Résultats 1 à 12**

Trier par Sélection **Nombre par page** To...

GBI EXPERTS-CONSEILS INC. - COMPTE PRINCIPAL 100, boulevard Brien Bureau 300 Repentigny QC CAN J6A5N4 http://www.gbi.ca	Non diffusé	Guylaine Allard Téléphone: 5143844222 Courriel: gallard@gbi.ca	**Transaction: (20258455)** 2025-06-19 16:13	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal QC CAN H2P2R8 http://www.bpa.ca	Non diffusé	Sandrine Haag Téléphone: 514383-3747 Courriel: shaag@bpa.ca	**Transaction: (20256337)** 2025-06-17 11:17	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3

				Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ponton Guillot Inc. 3198 chemin Gascon Terrebonne QC CAN J6X3Z3 http://www.pontonguillot.com	Non diffusé	Dany Riopel Téléphone: 4503121222 Courriel: driopel@pontonguillot.com	**Transaction: (20255766)** 2025-06-16 15:44	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE CONSEIL CHG INC. 825 RUE RAOUL-JOBIN Québec QC CAN G1N1S6 http://www.chgconseil.com	Non diffusé	Karine Lacroix Téléphone: 4187803768 Courriel: karine.lacroix@chgconseil.com	**Transaction: (20260704)** 2025-06-23 12:07	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis Téléchargement 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GHD CONSULTANTS LTÉE (Historique 1)	Non diffusé	Sara Faucher-Virumbrales Téléphone: 514 339-0589	**Transaction: (20256468)**	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis

4600, boulevard de la Côte-Vertu Montréal QC CAN H4S1C7 www.ghd.com		Courriel: soumissions.quebec@ghd.com	2025-06-17 14:01	2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIMA+ S.E.N.C. 3400, boulevard du Souvenir bureau 600 Laval QC CAN H7V3Z2 http://www.cima.ca	Non diffusé	Sean Patrick Caron-Bonin Téléphone: 514 967-8073 Courriel: seanpatrick.caron-bonin@cima.ca	**Transaction: (20256168)** 2025-06-17 08:40	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MLC ASSOCIÉS INC. 299 boul. Curé-Labelle, Sainte-Rose Laval QC CAN H7L2Z9 www.mlcassocies.com	Non diffusé	Joanie Gauthier Téléphone: 4506877077 Courriel: jgauthier@mlcassocies.com	**Transaction: (20267690)** 2025-07-02 18:00	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis Téléchargement 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel

				20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES SERVICES EXP INC. - Compte principal 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal QC CAN H3A3C8	Non diffusé	Isabelle Milette Téléphone: 8198036651 Courriel: isabelle.milette@exp.com	**Transaction: (20255715)** 2025-06-16 14:37	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
D'ARONCO,PINEAU,HÉBERT,VARIN INC. 549, rue Principale Laval QC CAN H7X1C7	Non diffusé	Pierre Raymond Téléphone: 5142194700 Courriel: praymond@dphv.ca	**Transaction: (20257070)** 2025-06-18 08:20	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
EMS Ingénierie inc. 815 boul. Lebourgneuf, bureau 406 Québec QC CAN G2J0C1 http://www.ems-ing.com	Non diffusé	Charlie Briere Téléphone: 4188718103 Courriel: offres@ems-ing.com	**Transaction: (20258150)** 2025-06-19 10:26	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel

				20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SYLVAIN PARR ET ASSOCIÉS INC. 555 boul. René-Lévesque Ouest Suite 1800 Montréal QC CAN H2Z1B1	Non diffusé	Sylvain Parr Téléphone: 5142712464 Courriel: parr@sylvainparr.com	**Transaction: (20268358)** 2025-07-03 15:53	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis Téléchargement 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
DBA EXPERTS-CONSEILS 262, boulevard Brien Repentigny QC CAN J6A6V2 https://www.dba-qc.com	Non diffusé	DBAGénéral Dubé Téléphone: 450-585-9595 Courriel: general@dba-qc.com	**Transaction: (20267289)** 2025-07-02 08:36	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis Téléchargement 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 7 août 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21074

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment et en ingénierie civile » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	**Lot 1**
D'ARONCO, PINEAU, HÉBERT, VARIN INC.	**Lot 1**
DUBÉ BEAUDRY ET ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC.	**Lot 1** **Lot 2**
EMS INGÉNIERIE INC.	**Lot 1** **Lot 2**
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	**Lot 1**
GROUPE CONSEIL CHG INC.	**Lot 1** **Lot 2**
LES SERVICES EXP INC.	**Lot 1** **Lot 2**
PONTON GUILLOT INC.	**Lot 1** **Lot 2**
SYLVAIN PARR ET ASSOCIÉS INC.	**Lot 1**

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 16 et 27 juin ainsi que le 9 juillet 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié les 16 et 20 juin ainsi que le 4 juillet 2025 dans le système électronique SÉAO.

…/2

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

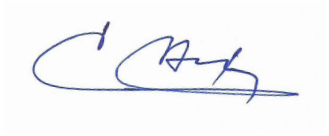

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Outlook

Re: Délégation de pouvoirs - Janos Courville - Direction de la gestion des actifs immobiliers

À partir de Sophie CHARBONNEAU <sophie.charbonneau@montreal.ca>
de la part de
Janos COURVILLE <janos.courville@montreal.ca>

Date Lun 19/01/2026 10:57

À 18-06 DYN Bureau De Projet Et Des Services Administratifs <18-06_bureau_de_projet_et_des_services_administratifs@montreal.ca>; David MCDUFF <david.mcduff@montreal.ca>; Jabiz SHARIFIAN <jabiz.sharifian@montreal.ca>; Sophie LALONDE <sophie.lalonde@montreal.ca>; Jean-Charles GRIS <jean-charles.gris@montreal.ca>; Guylaine BOIVIN <guylaine.boivin@montreal.ca>; Audrey DUPUIS-KINGSBURY <audrey.dupuis-kingsbury@montreal.ca>; RH - SGPI <rh.sgpi@montreal.ca>

Cc Isabelle GAUTHIER <isabelle.gauthier2@montreal.ca>; Isabelle BELANGER <isabelle.belanger@montreal.ca>; Aicha BEN SLIMANE <aicha.benslimane@montreal.ca>; Chantal PAQUES <chantal.paques@montreal.ca>

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Sébastien Corbeil, chef de division - Gestion du portefeuille immobilier pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions de directeur de la Gestion des actifs immobiliers, et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions du 19 au 23 janvier 2026.

Vous pouvez rejoindre Sébastien Corbeil :
Cellulaire: (514) 574-6987
Courriel : sebastien.corbeil@montreal.ca

Et j'ai signé,

Sophie Charbonneau pour :

Janos Courville,
Directeur
Direction de la gestion des actifs immobiliers
Service de la gestion et de la planification des immeubles
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame est, 6e étage
Montréal, H2Y 3Y8
Cellulaire: (438) 220-1854
Courriel : janos.courville@montreal.ca

De : Sophie CHARBONNEAU de la part de Janos COURVILLE <janos.courville@montreal.ca>
Envoyé : 9 janvier 2026 16:02
À : 18-06 DYN Bureau De Projet Et Des Services Administratifs <18-06_bureau_de_projet_et_des_services_administratifs@montreal.ca>; David MCDUFF

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1269563002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier unilatéralement le contrat accordé à AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590)

Il recommandé :

1. de résilier unilatéralement le contrat accordé à AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture, d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590) ;

2. d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-20 13:55

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269563002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier unilatéralement le contrat accordé à AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le 25 septembre 2025, en vertu de la résolution CG25 0590 et pour donner suite à l'appel d'offres public 25-20910, la Ville a octroyé un contrat à la firme AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture sur demande d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion d'une durée de 36 mois pour une somme maximale de 3 004 886,80 $, budget de contingence et taxes incluses. L'octroi de ce contrat avait pour objectif de moderniser et d'équiper les salles de réunion d'outils de vidéoconférence (écrans, micros, caméras et stations d'accueil) et cela afin de réduire les déplacements entre les édifices et soutenir la collaboration en mode hybride au sein de la Ville.

Après l'octroi du contrat, soit le 3 octobre 2025, une plainte a été déposée auprès du contrôleur général (CG) par le plus bas soumissionnaire afin de contester le rejet de sa soumission par la Ville en raison d'une non-conformité technique et de dénoncer par la même occasion des exigences du devis technique qui limiteraient le marché à un seul produit.

Après vérification du processus d'analyse de la conformité technique, le CG a constaté que la soumission du plaignant ne rencontre pas une des exigences techniques de conformité.

Cependant, une analyse plus approfondie du CG a permis de constater qu'une exigence

spécifique du devis technique, pour un type de salle, limite l'ouverture de marché à d'autres fabricants/produits et a donc recommandé de résilier le contrat à commande cité en objet et de faire un nouvel appel d'offres.

Le présent dossier vise donc à résilier unilatéralement le contrat accordé à la firme AVI-SPL Canada ltée pour la fourniture, sur demande, d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0590 - 25 septembre 2025 - Conclure une entente-cadre avec AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture, sur demande, d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion, pour une durée de 36 mois - Montant estimé de la dépense : 3 004 886,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20910 (4 soumissions)

CG20 0663 - 17 décembre 2020 - Conclure une entente-cadre avec Solotech inc. pour l'acquisition d'équipements pour salles de réunion, pour la période du 18 décembre 2020 au 17 décembre 2023, pour une somme maximale de 2 563 663,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18280 (2 soumissions)

DESCRIPTION

L'approbation de ce dossier permettra au Service des TI d'effectuer les démarches de résiliation unilatérale du contrat, notamment de :

- transmettre une lettre de confirmation de la résiliation du contrat à AVI-SPL Canada ltée;
- payer, le cas échéant, les acquisitions effectuées via le contrat jusqu'à la date de la résiliation de celle-ci.

Aucune commande n'a été faite sur le présent contrat.

JUSTIFICATION

L'analyse du CG a révélé qu'une exigence parmi les 72 exigences techniques décrites au devis limitait le marché. Puisqu'au moment de la confection du devis, la Ville ne possédait pas en régie l'ensemble de l'expertise requise, la Ville a été accompagnée par une firme externe. Cette limitation du marché n'était pas connue par la Ville de Montréal et par la firme externe qui identifiait plusieurs fournisseurs potentiels.

Il est recommandé de résilier le contrat à commande octroyé à la firme AVI-SPL Canada ltée pour la fourniture d'équipement audiovisuel des salles de réunion pour équiper la Ville durant 3 ans.

Un nouvel appel d'offres public sera publié durant l'année 2026.

Dans l'attente de la conclusion de ce nouvel appel d'offres. La Ville continuera d'acheter ces équipements au cas par cas, selon le besoin exprimé par les différents services et arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la résiliation de ce contrat n'est pas entérinée, la continuité de l'exécution de contrat contreviendra aux recommandations du CG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des affaires juridiques et le Service d'approvisionnement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-01-15
Mohammed AROUSSI conseiller(-ere) analyse - controle de gestion	Stéphane COLLIN chef(fe) de division - services aux utilisateurs
Tél : 514-809-6616 **Télécop. :**	**Tél :** 514-805-2834 **Télécop. :** -

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Antoine FUGULIN-BOUCHARD
directeur(-trice)-solutions numeriques - web

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-20

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269563002
Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Projet : Résilier unilatéralement le contrat accordé à la firme AVI-SPL Canada ltée pour la fourniture, sur demande, d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.O*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.O*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1252705002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Il est recommandé :

d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-20 14:01

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1252705002**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 relative à l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports souhaite préciser ses attentes envers les contractants impliqués dans le partage de renseignements personnels nécessaire à la réalisation de son mandat.
L'addenda joint au présent dossier apporte des clarifications à cet égard, lesquelles ne figuraient pas dans le document contractuel approuvé en 2023 et actuellement en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0175 - 20 avril 2023 - Accorder un soutien financier aux Amis de la montagne et au Centre de la montagne afin d'appuyer la mission de ces organismes et ce, pour une somme maximale de 1 181 314 $ répartie du 1er mai 2023 au 30 avril 2026 / Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à cet effet.
CG21 0197 - 22 avril 2021 - Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 772 000 $, répartie du 1er mai 2021 au 30 avril 2023, au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet de demande de soutien à la mission / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG20 0139 - 26 mars 2020 - Approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne et Les amis de la montagne (CG15 0699) prolongeant la durée de la convention, pour une période d'un an, du 1er mai 2020 au 30 avril 2021.

CG15 0699 - 26 novembre 2015 - Accorder un soutien financier de total de 1 930 000 $ au Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., pour soutenir les activités de plein air, d'accueil, d'éducation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines, de patrouille de conservation et d'entretien de la maison Smith, au parc du Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1er mai 2015 au 30 avril 2020.

DESCRIPTION

L'addenda présente des modifications à la convention initiale afin de revoir notamment certaines dispositions relatives au traitement des renseignements personnels.

Organisation	Numéro de résolution	Numéro du sommaire	Période de l'addenda
Le Centre de la Montagne / Les Amis de la Montagne	CG23 0175	1239151002	1er septembre 2025 au 30 avril 2026

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 exige la mise en œuvre de plusieurs mesures par les contractants qui recueillent des renseignements personnels pour le compte de la Ville.
Comme les ententes actuelles arrivent à échéance le 30 avril 2026, ces mesures additionnelles doivent être clairement documentées afin de garantir que les contractants respectent les nouvelles exigences légales en matière de protection des renseignements personnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.
Montréal 2030 :

- Transition écologique : Enraciner la nature en ville en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision;
- Quartier : Offrir à l'ensemble des Montréalais.es des milieux de vie sécuritaires et de qualité ainsi qu'une réponse de proximité à leurs besoins;
- Métropole : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que cet organisme agit pour le compte de la Ville dans la collecte de renseignements personnels, tout incident lié à la confidentialité pourrait non seulement nuire à la réputation de la Ville, mais également entraîner des conséquences juridiques et financières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2025 : Transmission à l'organisme des nouvelles directives liées à la Loi 25 et au traitement des renseignements personnels;
Février 2026 : Transmission de l'addenda à la convention à l'organisme.
Printemps 2026 : Reddition de compte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacynthe BERGERON
Agente de développement d'activites culturelles physiques et sportivess

Tél : 514-820-3047
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-15

Amélie BILODEAU
Cheffe de section Concertation et partenariats

Tél : 514 668-3768
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur Gestion des grands parcs et milieux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice Service des grands parcs, du

naturels
Tél : 438-995-6030
Approuvé le : 2026-01-16

Mont-Royal et des sports
Tél : 514-872-1456
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1252705002
Unité administrative responsable : Service de grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction gestion de grands parcs et milieux naturels, Division Gestion des grands parcs et Bureau du Mont-Royal
Projet : Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière en vigueur avec les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? • 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision; • 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins; • 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** • 2. Les Amis de la montagne contribue via ses activités à enraciner la nature en ville, en faisant la promotion et en mettant en valeur la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel du parc du Mont-Royal auprès des citoyens individuels et corporatifs.			

- 19. Aux travers de ses activités culturelles, sociales et récréatives diversifiées, Les Amis de la montagne contribue à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie de qualité, et répondant aux besoins locaux des citoyen.nes.
- 20. Via ses activités d'éducation, de conservation et d'accueil sur le Mont-Royal, Les Amis de la montagne contribue à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ADDENDA 1

ENTRE : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : LE CENTRE DE LA MONTAGNE, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, agissant et représentée par Christophe Derrien, directeur général, dûment autorisée aux fins de la présente Convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 103019725
Numéro d'inscription TVQ : 10063655414
Numéro d'organisme de charité : 103019725RR0001

LES AMIS DE LA MONTAGNE, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, agissant et représentée par Christophe Derrien, directeur général, dûment autorisé aux fins de la présente Convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'organisme de charité : 887615284RR0001

Ci-après, appelé(e) l'« **Organisme »**

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans le présent addenda comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la réalisation de son Projet

ATTENDU QUE la Ville accepte de mettre à la disposition de l'Organisme, sujet à la disponibilité de ses ressources, des biens et services qui aideront l'Organisme à réaliser son Projet au bénéfice des citoyens, laquelle a été approuvée par la résolution CG23 0175 en date du 20 avril 2023 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de la protection des renseignements personnels;

CD

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation de la Convention initiale par l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en raison des nouvelles dispositions en vigueur de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (ci-après après, la « Loi 25 ») afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle;

ATTENDU QUE l'Organisme est responsable de mettre en place les nouvelles mesures pour se conformer à la Loi 25, en adoptant des règles qui encadrent sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels et à faire preuve de transparence concernant celles-ci. L'Organisme doit apporter des précisions au consentement qui sera rempli par sa clientèle.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La Convention initiale est modifiée par l'ajout après l'article 4.3.2 de l'article suivant :

4.3.3 Dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

3. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

4. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa dernière signature.

CD

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Montréal, le 19 e jour de août 2025

LE CENTRE DE LA MONTAGNE et LES AMIS DE LA MONTAGNE

Par : _____
Christophe Derrien, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le jour de 2025 (résolution).

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1255613001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance , Division planification stratégique et performance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention établie avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640)

Il est recommandé :
d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention de contribution établie avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 11:09

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255613001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance , Division planification stratégique et performance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention établie avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640)

CONTENU

CONTEXTE

La Chaire industrielle en eau potable (CIEP) de Polytechnique Montréal existe depuis 1992. Sa mission première est de produire des résultats scientifiquement reconnus et utilisables par l'industrie et par les municipalités permettant d'améliorer le traitement et la distribution de l'eau potable, tout en minimisant les risques pour la santé. La Ville de Montréal participe à la CIEP depuis 2005. La CIEP compte parmi ses autres partenaires municipaux et industriels la Ville de Laval, la Ville de Longueuil, la Ville de Repentigny, la Ville de l'Assomption, la Ville de Joliette et la firme Veolia Water Technologies Canada Inc. Le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la CIEP a été approuvé pour une période de cinq (5) ans commençant en 2020 et se terminant en 2025 (CG19 0589). Puis, en raison de retards engendrés par la pandémie de la Covid-19, une modification de la période de contribution pour la participation de la Ville de Montréal à la CIEP a été approuvée commençant en 2020 et se terminant le 30 mai 2026 (CG22 0640).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0640 – 19 octobre 2022 – Approuver un projet de protocole d'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal établissant les modalités relatives à la participation de la Ville aux travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle en Eau Potable (CIEP), pour une période de cinq ans et un mois, commençant rétroactivement le 1er mai 2021 et se terminant le 30 mai 2026.
CG20 0465 – 24 septembre 2020 – Approuver la modification de l'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal (CG16 0012)

permettant de prolonger la durée de l'entente initiale d'une période de un (1) an, soit du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021.

DESCRIPTION

En décembre 2019, le conseil d'agglomération a approuvé le renouvellement de la participation financière de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle en eau potable (CIEP), à raison de 364 650 $, indexé de 2 % par année. Ce financement était conditionnel à l'octroi du financement du Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG) et était prévu pour la période d'octobre 2020 à octobre 2025.
En raison de retards engendrés par la pandémie de COVID-19, les travaux encadrés par l'entente de contribution ont débuté le 1er mai 2021 et visaient à se poursuivre pour une période de 5 ans et un mois, jusqu'au 30 mai 2026.

Toutefois, afin de permettre à la CIEP de maintenir son soutien aux projets de recherche en cours de finalisation avec les fonds restants du financement qu'elle a reçu du CRSNG et conformément à l'article 8.2 de l'entente de contribution, il est demandé d'autoriser l'exercice de l'option de prolongation de l'entente (sans contribution financière supplémentaire de la Ville de Montréal) d'un (1) an, jusqu'au 30 mai 2027.

JUSTIFICATION

Le présent dossier décisionnel marque l'aboutissement d'un partenariat de longue durée entre le Service de l'eau et la CIEP, dont les activités touchent à leur fin. Il vise en effet à exercer l'option de prolongation d'un (1) an, du 1er juin 2026 au 31 mai 2027, conformément et selon les mêmes termes et conditions que l'entente de contribution. Cette prolongation est nécessaire pour permettre à la CIEP de maintenir et finaliser ses projets de recherche avec les fonds restants du financement qu'elle a reçu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a pas de contribution financière attachée à ce dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et plus particulièrement aux orientations "Accélérer la transition écologique" et "Stimuler l'innovation et la créativité". En effet, ce dossier contribue aux engagements de la Ville, parce qu'il s'agit de permettre la poursuite de projets de recherche qui pourraient amener des innovations (innovation par la science), projets qui pourraient avoir des incidences sur la vulnérabilité de la Ville et sa résilience face aux changements climatiques en lien avec sa gestion de l'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la prolongation de l'entente d'un (1) an n'était pas autorisée, la Ville ne pourrait plus assurer son engagement à contribuer à la CIEP, ce qui la priverait d'un partenariat de recherche essentiel à ses activités.

Il est en effet fondamental de s'assurer que les décisions du Service de l'eau en ce qui a trait à la protection des sources d'eau potable, à son traitement et à sa distribution reposent sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, de manière à assurer la qualité de son eau de la source au robinet et à offrir le meilleur des services à ses citoyens et aux institutions, commerces et industries (ICI) situés sur son territoire. De plus, l'expertise des chercheurs titulaires de la CIEP et leur disponibilité à répondre rapidement à des questionnements techniques très pointus est des plus utile dans le cadre de la mise à niveau de nos infrastructures ou dans le cas de situations d'urgence, de gestion d'incidents ou

d’événements hors normes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la prolongation : février 2026
Début de la prolongation : 1er juin 2026
Fin de la prolongation : 31 mai 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra PROHET
Conseillère scientifique - Innovation

Tél : 438 872-4149
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Elodie MARTEAU
chef(fe) de division - strategies et pratiques d'affaires

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France WITTY

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

directeur(-trice) - strategie et performance
Tél :
Approuvé le : 2026-01-16

directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255613001
Unité administrative responsable : Direction des stratégies et de la performance - Service de l'eau
Projet : Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention établie avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? i. Accélérer la transition écologique ii. Stimuler l'innovation et la créativité			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** i. Poursuivre des projets qui pourraient avoir des incidences positives sur la vulnérabilité et la résilience de la Ville face aux changements climatiques en lien avec sa gestion de l'eau ii. Poursuivre des projets de recherche qui pourraient amener des innovations			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1255671001

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du financement_placement et trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, pour la fourniture de services bancaires, pour une période de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 3 ans - Dépense totale de 2 291 231,87 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21116 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services bancaires, pour une période de 5 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 291 231,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21116;
2. de procéder à une évaluation de rendement de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-26 13:32

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255671001**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du financement_placement et trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, pour la fourniture de services bancaires, pour une période de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 3 ans - Dépense totale de 2 291 231,87 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21116 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal souhaite retenir les services d'un fournisseur principal pour assurer ses services bancaires liés à l'encaissement, au décaissement et à la gestion de ses comptes bancaires. Le contrat octroyé en 2018 (Appel d'offre #17-1584) regroupait initialement les services bancaires et les comptes marchands. Comme les institutions financières ne fournissent plus les services de comptes marchands, le présent dossier porte uniquement sur les services bancaires. Le contrat actuel arrive à échéance le 31 mai 2026.
Au début de l'année 2025, la Ville de Montréal a amorcé les démarches en vue du renouvellement du contrat de services bancaires. Une analyse de marché a été réalisée auprès de cinq (5) grandes institutions financières canadiennes afin d'identifier les meilleures pratiques d'affaires susceptibles de soutenir ses opérations financières et d'améliorer les services existants. Les cinq (5) institutions ont répondu à cette analyse, laquelle a permis de constater que les services requis sont généralement disponibles dans l'industrie.

Deux séances de balisage ont été organisées : l'une avec la Ville de Toronto et l'autre avec Hydro-Québec, ce qui a permis de confirmer certaines pratiques en cours à la Ville de Montréal. Un appel d'offres public a été lancé le 6 août 2025 dans le journal *Le Devoir* et dans SEAO (Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec). Dans le cadre de cet appel d'offres, huit (8) addendas ont été publiés. Ces addendas n'ont pas eu pour effet de modifier les services requis contenus dans l'appel d'offres.

- Date d'ouverture des soumissions : 7 octobre 2025, initialement prévue le 16 septembre 2025.
- Délai de validité des soumissions : 180 jours, soit jusqu'au 5 avril 2026.

No Addenda	Date de publication	Sujet

1	12-08-2025	Questions-réponses pour précisions
2	22-08-2025	Questions-réponses pour précisions
3	28-08-2025	Report de date limite de clôture. Questions réponses pour précisions
4	4-09-2025	Questions-réponses pour précisions
5	8-09-2025	Modification d'une clause administrative : Autorisation de sous-contracter une partie de l'exécution du contrat. Questions-réponses pour précisions
6	12-09-2025	Modification du bordereau de prix par une nouvelle version Questions-réponses pour précisions
7	22 -09-2025	Questions-réponses pour précisions
8	30-09-2025	Questions-réponses pour précisions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 23 048 – 19 octobre 2023 - Autoriser une dépense additionnelle maximale de 11 577,75 $, taxes incluses, dans le cadre de la prolongation de contrat octroyée à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, en vertu de la résolution CG18 0299, afin d'implanter les nouvelles solutions de dépôt à distance et de la plateforme ATPM (Accès Trésorerie et Paiement Mondial).
CG23 0247 - 18 mai 2023 - Exercer l'option de prolongation pour les services bancaires et les services des comptes marchands pour une période de trois ans, débutant le 1er juin 2023, tel que prévu dans l'appel d'offres public no 17-15841, pour des coûts totalisant 12 746 617,70 $, taxes incluses.

CG22 0041- 27 janvier 2022 - Autoriser la cession du contrat de services des comptes marchands, Module B, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, appel d'offres 17-15841, en faveur de la firme Global Payments Direct inc.

CG18 0299 - 31 mai 2018 - Accorder deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour les services bancaires, et autres services connexes, et les services des comptes marchands pour une période de cinq ans, débutant le 1er juin 2018, pour une somme maximale totalisant 20 703 328,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 17-15841.

CG09 0233- 18 juin 2009 - Approuver un projet de convention à la Caisse centrale Desjardins pour une période n'excédant pas dix ans à compter du 1er septembre 2009, pour un montant approximatif de 17 732 536,26 $, taxes incluses, pour les services bancaires et autres services connexes, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 09-10901 ainsi qu'un montant de 5 320 000 $ pour les services additionnels non prévus dans l'appel d'offres.

DESCRIPTION

La Ville requiert un fournisseur de services bancaires pour soutenir les activités suivantes :

- le traitement des paiements de taxes et de contraventions, selon divers modes de paiement;
- le paiement des fournisseurs;
- la rémunération des employés;
- le paiement des bénéficiaires de dettes;

- la gestion des transactions effectuées dans ses comptes bancaires.

Ce contrat d'une durée initiale de cinq (5) ans, prévoit deux (2) options de prolongation de trois (3) ans chacune, aux mêmes termes et conditions, sous réserve d'une entente écrite entre les parties.

JUSTIFICATION

Tous les services requis dans l'appel d'offres no 25-21116 sont cruciaux pour garantir la continuité et l'efficacité des opérations financières. Ces services apportent à la Ville :

- efficacité, en facilitant l'automatisation et la simplification des processus de paiement et en offrant aux citoyens des solutions de paiements multicanales pour le paiement de taxes et contraventions;
- fiabilité, en garantissant la sécurité et la rapidité des paiements aux fournisseurs et aux employés;
- sécurité, en s'assurant du respect de la conformité des normes bancaires et de la protection des données.

Parmi les neuf (9) preneurs du cahier des charges, trois (3) institutions financières ont soumis une proposition, soit 33,33 %.

- Nombre de firmes détentrices du cahier des charges : 9
- Nombre de firmes soumissionnaires : 3
- Nombre de soumissionnaires rejetés : 2

En revanche, la Fédération des caisses Desjardins du Québec a soumis une proposition conforme, dont le coût est inférieur de 47 % à la dernière estimation réalisée par la Ville de Montréal. Cette différence s'explique principalement par le fait que l'estimation municipale reposait sur les tarifs publiés sur les sites Web des institutions financières pour les entreprises, alors que le soumissionnaire a accordé des escomptes substantiels sur la majorité des services offerts.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS (taxes incluses)**	**AUTRES** (Variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
FCDQ	2 291 231,87 $		2 291 231,87 $
Dernière estimation réalisée	4 362 392,42 $		4 362 392,42 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire - estimation)			(2 071 160,55) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse - estimation) / estimation) X 100			-47%

Les validations requises ont démontré que le contrat est assujetti à l'autorisation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) et que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;
- ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

A la fin du contrat, une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée puisque que la dépense nette du contrat est supérieure à 500 000 $, tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts totalisant 2 291 231,87 $ (taxes incluses) pour la période de cinq (5) ans, seront imputés en fonction de l'utilisation des services, conformément à la soumission déposée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Les crédits pour les services bancaires proviennent du budget de fonctionnement de la Direction du Service des finances et de l'évaluation foncière dans le compte des services techniques au chapitre des services professionnels, techniques et autres. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.
Une augmentation de 46 % par rapport à la dernière année du contrat actuel est prévue. Cette hausse découle principalement de l'augmentation des coûts liés au traitement des boîtes postales pour l'encaissement des taxes et des constats d'infraction. Elle s'explique également par la forte progression des frais associés au traitement des chèques et autres effets papier, dans le contexte des efforts des institutions financières visant à réduire, voire éliminer, leur utilisation.

Répartition annuelle des coûts du contrat	**Coût**
Année 1 = 1er juin au 31 déc 2026	256 636,02 $
Année 2 = 2027	426 226,13 $
Année 3 = 2028	436 825,27 $
Année 4 = 2029	444 121,36 $
Année 5 = 2030	455 063,26 $
Année 6 = 1er janv. au 31 mai 2031	185 839,88 $
Total avant taxes	**2 204 711,92 $**
Intérêts créditeurs	(243 635,65) $
TPS	110 235,60 $
TVQ	219 920,00 $
Total après taxes	**2 291 231,87 $**

Deux options de renouvellement d'une durée de trois (3) ans chacune sont attachées au contrat. L'estimation réalisée avant l'ouverture des soumissions de la valeur totale des options de renouvellement est de 5 679 349,75 $. Elle est fondée sur l'estimation des prix du contrat, ajustée sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2 % pour les années de renouvellement.

MONTRÉAL 2030

Priorité 11 : Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique. La Fédération des caisses Desjardins du Québec offre aux citoyens la possibilité de régler leurs factures de taxes et leurs constats d'infraction directement via plusieurs plateformes bancaires,

garantissant ainsi simplicité et sécurité. Elle assure également le paiement électronique des fournisseurs de la Ville de Montréal, contribuant à renforcer l'accessibilité aux services numériques pour tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat en vigueur se terminera au 31 mai 2026. Un retard dans l'octroi du présent contrat ne permettrait pas d'assurer une continuité de services. Sans fournisseur bancaire adapté aux besoins municipaux, la Ville s'expose à des risques importants :

- retards dans les paiements, entraînant des pénalités et une perte de crédibilité;
- insatisfaction des citoyens, des employés et des fournisseurs;
- retards dans l'encaissement des revenus de taxes et contraventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n 'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2026 - Mise en place du nouveau contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Danielle DION)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Li YU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josiane KIDWINGIRA
Conseillère en finances

Tél : 514-872-4324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-22

Marie-Hélène DEMERS
chef(fe) de division - gestion de la dette et de la tresorerie

Tél : 514-872-2725
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard AUDET
directeur - financement, placement et tresorerie
Tél :
Approuvé le : 2026-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1255671001.]*
Unité administrative responsable : *[Service des finances et de l'évaluation foncière.]*
Projet : *[Appel d'offres public 25-21116-Contrat de service bancaires.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

[A la priorité 11 Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique

.]

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

L'adjudicataire offre aux citoyens la possibilité de régler leurs factures de taxes et leurs constats d'infraction directement via plusieurs plateformes bancaires, garantissant ainsi simplicité et sécurité. Il assure également le paiement électronique des fournisseurs de la Ville de Montréal, contribuant à moderniser les processus et à renforcer l'accessibilité aux services numériques pour tous.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1255671001

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du financement_placement et trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Objet :	Accorder un contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, pour la fourniture de services bancaires, pour une période de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 3 ans - Dépense totale de 2 291 231,87 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21116 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21116_PV.pdf
25-21116_Liste des commandes _ SEAO.pdf
25-21116_TCP.pdf
25-21116_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Danielle DION
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Elie BOUSTANI
conseiller(-ere) en approvisionnement
Tél : 514-872-2988
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21116

Agent d'approvisionnement
Danielle Dion

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Caisse populaire Desjardins									**2 204 711,92 $**	**2 291 231,88 $**

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Banque de Montréal 105 St Jacques Street Montréal QC CAN H2Y1L6	Publique	karine tremblay Téléphone: 514-516-3662 Courriel: karine2.tremblay@bmo.com	**Transaction: (20289529)** 2025-08-06 11:06	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis 2025-08-12 à 14:40 - Courriel 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel 20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC 1170. Peel, bureau 600 Montréal QC CAN H3B0B1	Non diffusé	Martine Lévesque Téléphone: 5142817000 Courriel: martine.c.levesque@desjardins.com	**Transaction: (20294145)** 2025-08-12 11:10	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis 2025-08-12 à 14:40 - Courriel 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel

				20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Banque Scotia 1002 Sherbrooke West Suite 200 Montréal QC CAN H3A3L6	Publique	Anita Nagy Téléphone: 263-362-3843 Courriel: anita.nagy@scotiabank.com	**Transaction: (20299192)** 2025-08-18 17:07	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis Téléchargement 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel 20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BANQUE NATIONALE DU CANADA 800 rue St-Jacques 24.149 Montréal QC CAN H3A1A3 http://bnc.ca	Non diffusé	Sylvie Mercier Téléphone: 5148714398 Courriel: sylviem.mercier@bnc.ca	**Transaction: (20289483)** 2025-08-06 10:20	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis 2025-08-12 à 14:40 - Courriel 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel

				Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel 20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE 1002 rue Sherbrooke 901a Montréal QC CAN H3A3L6	Non diffusé	Sophie Chauvin Téléphone: 5142424097 Courriel: pwt@scotiabank.com	**Transaction: (20299202)** 2025-08-18 17:49	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis Téléchargement 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel 20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Sherbrooke Service de l'approvisionnement responsable 145, rue Wellington Nord, Bureau 200 Sherbrooke QC CAN J1H5C1	Donneur d'ouvrage	Geneviève Aubut Téléphone: 819-823-8000 Courriel: genevieve.aubut@sherbrooke.ca	**Transaction: (20319214)** 2025-09-16 07:31	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis Téléchargement 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis Téléchargement 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis Téléchargement 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis Téléchargement 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis Téléchargement

				20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement Ne pas recevoir
MONERIS SOLUTIONS CORPORATION 3300 Bloor Street West Toronto ON CAN M8X2X2 https://www.moneris.com/	Publique	Jonathan Javier Téléphone: 4167340237 Courriel: rfpmanagement@moneris.com	**Transaction: (20290401)** 2025-08-07 12:13	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis 2025-08-12 à 14:40 - Courriel 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel 20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BANQUE ROYALE DU CANADA 6232 Louis Hémon Montréal QC CAN H2G2K7	Publique	Jean-Philippe Martel Téléphone: 5147015127 Courriel: jean-philippe.martel@rbccm.com	**Transaction: (20289667)** 2025-08-06 14:08	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis 2025-08-12 à 14:40 - Courriel 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel

				20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIBC 1155 boul. René-Lévesque Ouest Montréal QC CAN H3B4P9 Cibc.com	Publique	Guillaume Crochetière Téléphone: 4185546777 Courriel: guillaume.crochetiere@cibc.com	**Transaction: (20289573)** 2025-08-06 12:03	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis 2025-08-12 à 14:40 - Courriel 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel 20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2025

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21116 — No du GDD : 1255671001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de services bancaires par la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	6 - 8 - 2025	Nombre d'addenda émis durant la période :	8
Ouverture originalement prévue le :	16 - 9 - 2025	Date du dernier addenda émis :	30 - 9 - 2025
Ouverture faite le :	7 - 10 - 2025	Délai total accordé aux soumissionnaires :	61 jrs
Date du comité de sélection :	0 - 0 - 0		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 2 — % de rejets : 66,66

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Banque Royale	administratif / L'absence de signature au formulaire de soumission p8 constitue une non-conformité majeure d'une Soumission
Banque de Montréal	technique / ne se conforme pas en partie aux exigences du chapitres 4 – Boîtes postales point 5.7 - 4.2.12 - 4.2.11 - 4.7.2.5 et chapitre 5 – Autres dépôts et exigences reliées aux encaissements points 5.2.5.6 - 5.6

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	5 - 4 - 2026
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	5 - 4 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Fédération des caisses Desjardins du Québec	2 291 231,87 $	√	

Information additionnelle

Neuf (9) preneurs ont acheté le cahier des charges. Les raisons de désistement de ceux qui n'ont pas présenté de soumission sont: quatre(4) ne rencontrent pas certaines spécifications demandées, une (1) banque a acheté 2 fois les documents, une(1) Ville a acheté les documents a titre informatif

Préparé par : Danielle Dion — Le 24 - 10 - 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0449

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 7 octobre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21116

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition de services bancaires par la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
BANQUE DE MONTRÉAL	2 579 444,62 $
BANQUE ROYALE DU CANADA[1]	2 268 497,00 $
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	2 291 231,87 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 6 août et 2 septembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 6 et 28 août 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Le nom de ce soumissionnaire n'apparaissait pas sur la page sommaire déposée avec les documents de soumission. Les informations indiquées au procès-verbal proviennent de l'enveloppe qui contenait lesdits documents.

GDD 1255671001

Accorder un contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, pour l'acquisition de services bancaires, pour une période de 5 ans, incluant deux options de renouvellement de 3 ans - Dépense totale de 2 291 231,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 25-21116, 3 soumissionnaires.

Informations financières et comptables

Service des finances et de l'évaluation foncière
Budget de fonctionnement

Imputation comptable		2026 (du 1er juin au 31 décembre 2026)	2027	2028	2029	2030	2031 (du 1er janvier au 31 mai)	Total
2101.0010000.102002.01301.54509.014427.0000.000000.051750.00000.00000	Net de ristournes	244,938.91 $	404,474.77 $	414,533.01 $	421,456.77 $	431,840.27 $	174,956.37 $	2,092,200.10 $
AF .B.Dépenses service.Administration,.Serv\.tech\. - Fi.Services bancai..Général.Opérations banc.Général.	Taxes incluses	268,240.04 $	442,952.61 $	453,967.69 $	461,550.11 $	472,921.40 $	191,600.03 $	2,291,231.88 $

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1260088001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Oslo Construction inc., pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 31, situé au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 935 440,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15965 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Oslo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 31, située au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 612 867 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15965;

2. d'autoriser une dépense de 241 930,06 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 80 643,36 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Oslo Construction inc.;

5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 11:31

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260088001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Oslo Construction inc., pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 31, situé au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 935 440,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15965 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan de mise en œuvre (PMO) pour une économie verte 2030 (PEV) du gouvernement du Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Ville de Montréal (Ville) ont signé, le 28 mars 2022, une convention de subvention (l'Entente) afin de permettre à cette dernière de réaliser certaines mesures de son Plan climat 2020 - 2030 (Plan climat) répondant aux objectifs du PMO.
L'Entente contribue notamment à soutenir le financement de projets de décarbonation de trente-deux (32) bâtiments identifiés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) comme étant parmi les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) du parc immobilier municipal (Parc). L'objectif à terme est de réduire ses émissions d'environ 7 000 tonnes éq. CO_2, soit environ 25 % des émissions de GES dudit parc.

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) a élaboré une stratégie de mise en oeuvre du Programme et identifié les trente-deux (32) premiers bâtiments parmi les grands émetteurs du parc immobilier afin d'améliorer leur performance énergétique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'améliorer leur résilience face aux aléas climatiques.

Le projet de décarbonation de la caserne 31 s'inscrit dans l'Action 30 du Plan climat, qui vise à transformer 100 % du Parc en parc zéro carbone opérationnel d'ici 2030. La réalisation des

travaux dans cette caserne contribuera à réduire d'environ 105 tonnes éq. CO_2 les émissions, tout en modernisant le système de contrôle afin d'offrir un meilleur confort aux usagers.

Ce projet, qui fait partie intégrante du Programme de transition écologique pour le parc du SGPI, est assujetti au cadre de gouvernance et a franchi son point de passage en phase de planification.

L'appel d'offres public IMM-15965 a été lancé et publié du 13 novembre au 18 décembre 2025 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec ainsi que dans Le Devoir. La durée de la publication a été de trente-cinq (35) jours.

Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture du 18 décembre 2025, soit jusqu'au 18 mars 2026.

Un (1) addenda a été émis durant la période de soumission, et sa nature est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	2025-12-09	Modification du Cahier des charges et réponses aux questions	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0113 - 21 mars 2024 - Accorder un contrat au regroupement composé de Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford architectes S.E.N.C. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier du projet de changement du système de chauffage pour la caserne 31.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Oslo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de décarbonation de la caserne 31. Les travaux consistent notamment à :

- Remplacer des chaudières au gaz par des chaudières au gaz et électriques;
- Remplacer le chauffe-eau au gaz par des chauffe-eaux électriques;
- Remplacer le réseau de chauffage existant et les calorifères;
- Remplacer le branchement électrique 120/208 V par un branchement électrique 347/600 V;
- Remplacer le système de régulation pneumatique par un système de régulation électronique;
- Modifier la salle électrique;
- Modifier les cheminées;
- Modifier le réseau de tuyauterie de chauffage et la plaque d'échange;
- Effectuer différents travaux d'architecture.

Un budget de contingences de 15 % (241 930,06 $) du montant du contrat est réservé pour répondre aux imprévus de chantier.

Un budget de 5 % (80 643,36 $) est prévu pour les incidences du contrat, notamment afin de couvrir les dépenses incidentes suivantes :

- Agent de mise en service;
- Déménageur;
- Hydro-Québec;
- Spécialiste en hygiène industrielle.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 13 novembre 2025, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO.

Sept (7) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 78 % du nombre total.

Sur les deux (2) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Une (1) a acheté les documents à titre informatif (Association de la Construction du Québec);
- Une (1) autre firme n'a pas communiqué son motif de désistement.

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que les sept (7) soumissionnaires ont été jugés conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences 15%) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Oslo Construction Inc.	**1 612 867,00 $**	**241 930,06 $**	**1 854 797,06 $**
Tuyauterie Expert Inc.	1 742 977,64 $	261 446,65 $	2 004 424,29 $
Mécanique Northerm Inc.	1 793 098,36 $	268 964,75 $	2 062 063,11 $
Groupe Centco Inc.	1 828 562,40 $	274 284,36 $	2 102 846,76 $
Naxo Construction Inc.	1 894 293,61 $	284 144,04 $	2 178 437,65 $
Plomberie Charbonneau Inc.	1 936 179,00 $	290 426,85 $	2 226 605,85 $
Mécanication Inc.	1 974 553,06 $	296 182,96 $	2 270 736,02 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 849 982,34 $	427 497,35 $	3 277 479,69 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-1 237 115,34 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-43,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			130 110,64 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			8,1 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de -43,4 % (-1 237 115,34 $). Les écarts se situent principalement aux niveaux suivants :

- Conditions générales : écart de -59 %;
- Mécanique : écart de -43 %;
- Divers travaux en architecture : écart de -63 %.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 8,1 % (130 110,64 $). Les écarts se situent principalement aux niveaux suivants :

- Conditions générales : écart de -11,2 %, à l'avantage de Tuyauterie Expert;
- Mécanique : écart de 21,3 %, à l'avantage de Oslo Construction;
- Électricité : écart de -8,3 %, à l'avantage de Tuyauterie Expert.

Les hypothèses avancées par les professionnels pour expliquer ces écarts sont :

- Un marché actuellement très compétitif, avec un grand nombre de soumissionnaires proposant des prix agressifs;
- Une rareté de projets de construction disponibles, incitant les entrepreneurs à utiliser diverses stratégies de soumission, telles que :
- Réduire le pourcentage (%) d'administration et de profits ainsi que les conditions générales;
    - Soumissionner au prix coûtant pour occuper leur personnel;
    - Ne plus considérer d'heures supplémentaires;
    - Soumissionner avec des produits équivalents à moindre coût.

De surcroît, les écarts relativement serrés entre les prix des soumissions tendent à confirmer que la concurrence sur le marché est bien présente et rassurent la Ville quant à l'obtention d'un prix juste.

Considérant les hypothèses émises et l'analyse des prix des soumissions, les professionnels recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- A déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- N'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) dans le cadre de ce contrat.

Ce contrat de construction étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 935 440,42 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 1 612 867,00 $, taxes incluses (net de ristourne : 1 472 762,55 $);
- Contingences : 241 930,06 $, taxes incluses (net de ristourne : 220 914,39 $), soit 15 % du coût du contrat de base;

- Incidences : 80 643,36 $, taxes incluses (net de ristourne : 73 638,14 $), soit 5 % du coût du contrat de base.

Le projet est prévu au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) au programme de protection des bâtiments du Service de sécurité incendie (SIM) (projet investi 64023 – numéro de projet MIGP IM-PR-22-0038) et bénéficie du programme de subvention, défini dans l'Entente à hauteur de 52 % des dépenses totales, à condition que ces dernières soient entièrement engagées avant le 31 mars 2026. Toute dépense, liée auxdits engagements, qui serait faite à postériori de la date d'échéance de l'Entente, sera assumée par le PDI du SGPI.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération au règlement d'emprunt RCG 24-018.

La dépense sera répartie de la manière suivante : 95 % en 2026 et 5 % en 2027.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, parce qu'elle concerne la sécurité publique qu'est le Service de sécurité incendie de Montréal (alinéa 8a, article 19) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi de ce contrat entraînerait des conséquences :

- Sur l'échéancier : les travaux doivent être majoritairement terminés avant la saison de chauffage 2026-2027;
- Sur le PDI : le projet ne pourrait plus bénéficier de la subvention prévue dans l'Entente, advenant un octroi après la fin du mois de mars 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : mars 2026
Réception provisoire totale : mars 2027
Fin du contrat : mars 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dave WATERHOUSE, Service de sécurité incendie de Montréal
Philippe GAUTHIER, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Philippe GAUTHIER, 15 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre PARENTI
gestionnaire de projets immobiliers

Tél : 4388280676
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Vincent LEBLANC
chef(fe) de division - gestion de projets immobiliers

Tél : 5144020493
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1260088001***
Unité administrative responsable : ***Service de la gestion et de la planification des immeubles***
Projet : **Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES (caserne 31)**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Réduire de 85 % minimalement les **émissions de GES.***			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
LE GROUPE CENTCO INC. 6500 St-Jacques O Montréal QC CAN H4B1T6 http://www.centco.com	Publique	Sébastien Hamel Téléphone: 5144834550 Courriel: shamel@centco.com	**Transaction: (20361160)** 2025-11-13 15:05	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
OSLO CONSTRUCTION INC. 1099, rue Lévis Terrebonne QC CAN J6W5T8 https://osloconstruction.com	Publique	Mélanie Riopel Téléphone: 4504925469 Courriel: mriopel@osloconstruction.com	**Transaction: (20364611)** 2025-11-18 08:33	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Gilles et fils électrique 774 rue Principale Laval QC CAN H7X1E6	Non diffusé	Isabelle L'Espérance Téléphone: 4506894677 Courriel: ilesperance@gfeinc.ca	**Transaction: (20360739)** 2025-11-13 06:32	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANICACTION INC. 7877 av. Marco-Polo Montréal QC CAN H1E1N8	Publique	Amélie Pelletier Téléphone: 5146669770 Courriel: apelletier@mecanicaction.com	**Transaction: (20362206)** 2025-11-14 17:39	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel

				Mode privilégié (plan): Courriel
Naxo 92 rue Prévost Boisbriand QC CAN J7G2S2	Publique	Julien Couture Téléphone: 4508189714 Courriel: soumission@naxo.ca	**Transaction: (20367492)** 2025-11-21 13:15	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Messagerie Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. 1955 rue Cabot Montréal QC CAN H4E1E2 https://www.plomberie.com	Publique	Hugo Allaire Téléphone: 514-766-3531 Courriel: hallaire@plomberie.com	**Transaction: (20360784)** 2025-11-13 08:32	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANIQUE NORTHERM INC. 112 Boulevard Maisonneuve Saint-Jérôme QC CAN J5L1S1 www.northerminc.com	Publique	Kim Guérette-Chartrand Téléphone: 450-432-3737 Courriel: achats@northerminc.com	**Transaction: (20363639)** 2025-11-17 08:45	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Tuyauterie Expert inc 9000 Elmslie Montréal QC CAN H8R1V6 https://tuyauterie.ca/	Non diffusé	Yana Kateva Téléphone: 5143653663 Courriel: y.kateva@tuyauterie.ca	**Transaction: (20360873)** 2025-11-13 09:53	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20361804)** 2025-11-14 04:08	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-05 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1160863412
Nom	OSLO CONSTRUCTION INC.

Adresse du domicile

Adresse	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	2002-06-12
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2002-06-12

Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2002-06-06 Constitution
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-11-25
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-05-08 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2025-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	5731
Activité	Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie
Précisions (facultatives)	FABRICATION & INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 100 à 249
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

Actionnaires

Premier actionnaire	Le premier actionnaire est majoritaire.
Nom de famille	TERRISSE
Prénom	Jean-Philippe
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Deuxième actionnaire	

Nom de famille	BOIVIN
Prénom	Mario
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Troisième actionnaire	
Nom de famille	BELLEMARE
Prénom	Simon
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il existe une convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	TERRISSE
Prénom	JEAN-PHILIPPE
Date du début de la charge	2002-06-12
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Nom de famille	BOIVIN
Prénom	Mario
Date du début de la charge	2025-11-21

Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Nom de famille	BELLEMARE
Prénom	Simon
Date du début de la charge	2025-11-21
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Nom de famille	MÉTHOT
Prénom	Alexandre
Date du début de la charge	2025-11-21
Fonctions actuelles	Secrétaire Vice-président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d’administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d’administration n’a été déclaré.

Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

Tous les bénéficiaires ultimes de l'entreprise ont été retracés et identifiés.

Listes des bénéficiaires ultimes

Nom de famille	Terrisse

Prénom	Jean-Philippe
Date du début du statut	2002-06-12
Situations applicables au bénéficiaire ultime	Plus de 50 % jusqu'à 75 % des droits de vote. Plus de 50 % jusqu'à 75 % de la juste valeur marchande.
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Nom de famille	BOIVIN
Prénom	Mario
Date du début du statut	2024-12-31
Situations applicables au bénéficiaire ultime	25 % à 50 % des droits de vote.
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-11-25
Déclaration de mise à jour courante	2025-05-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-05-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-03-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-07-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-06-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-01-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-05-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-04-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-07-04
Déclaration de mise à jour courante	2018-02-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-06-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-06-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-06-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-05-29
Déclaration de mise à jour courante	2013-08-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-05-14
Déclaration de mise à jour courante	2013-04-10
Déclaration annuelle 2011	2012-07-03
Déclaration annuelle 2010	2011-11-08
État et déclaration de renseignements 2009	2010-07-13
Déclaration modificative	2010-03-10
Déclaration annuelle 2008	2009-11-09
Avis de défaut	2009-10-05

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 2007	2009-01-08
Avis de défaut	2008-11-14
Déclaration modificative	2008-03-04
État et déclaration de renseignements 2006	2007-10-16
Déclaration annuelle 2005	2006-06-06
Déclaration annuelle 2004	2004-10-21
Déclaration modificative	2004-07-28
Déclaration annuelle 2003	2003-10-09
Déclaration d'immatriculation	2002-06-12

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2002-06-06

Nom

Nom	OSLO CONSTRUCTION INC.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2002-06-06
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Tableau des coûts du contrat

Projet :	*Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES*
Nom d'ouvrage :	*Caserne 31*
No. D'ouvrage:	*293*
No. De contrat :	*IMM-15965*
No. Du projet :	*IM-PR-22-0038*
No. Du GDD :	*1260088001*
Date :	*06-janv-26*
Étape :	*Octroi de contrat de construction*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			1 402 798,00 $	70 139,90 $	139 929,10 $	1 612 867,00 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**15%**	210 419,70 $	10 520,99 $	20 989,37 $	241 930,06 $
	Total - Contrat :			**1 613 217,70 $**	**80 660,89 $**	**160 918,47 $**	**1 854 797,06 $**
Incidences	Incidences spécifiques		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		5%	70 139,90 $	3 507,00 $	6 996,46 $	80 643,36 $
	Total - Incidences :		**5%**	**70 139,90 $**	**3 507,00 $**	**6 996,46 $**	**80 643,36 $**
Ristournes	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**			**1 683 357,60 $**	**84 167,89 $**	**167 914,93 $**	**1 935 440,42 $**
	TPS	100%			-84 167,89 $		-84 167,89 $
	TVQ	50%				-83 957,47 $	-83 957,47 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**1 767 315,07 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 95 % en 2026 // 5 % en 2027

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1260088001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à Oslo Construction inc., pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 31, situé au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 935 440,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15965 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1260088001 - Travaux décarbonation caserne 31 PDIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Sonia RODI
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1260088001

Taux net: 1.0951303727

No d'engagement: CC60088001

Taux brut: 1.1497500000

		Dépenses taxes incluses	Dépenses avant taxes	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Provenance (information pour les finances uniquement)					
24-009	*5001.5024018.803403.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000*	*1,935,440.42 $*	*1,683,357.62 $*	*1,767,315.08 $*	*1,767,317 $*

Imputations à des fins de bon de commande

Contrat	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207229.000000.21035.00000	1,612,867.00 $	1,402,798.00 $	1,472,762.55 $	1,472,763 $
Contingences	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207229.070008.21035.00000	241,930.06 $	210,419.71 $	220,914.39 $	220,915 $
Incidences	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207229.070002.21035.00000	80,643.36 $	70,139.91 $	73,638.14 $	73,639 $
		1,935,440.42 $	1,683,357.62 $	1,767,315.08 $	1,767,317 $

Information budgétaire

Projet : 64023 - Programme de protection des bâtiments du SIM
Sous-Projet INVESTI: 2664023-002 - 0293 - Caserne 31 - Travaux de décarbonation
Sous-Projet INVESTI: 2664023-003 - 0293 - Caserne 31 - Travaux de décarbonation PEV % du 207229
Sous-Projet SIMON: 207229 & 207230
Requérant: GPI / Exécutant: GPI

2025	2026	2027	2028	Ultérieur	Total

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1256498004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gagné & Roy inc., pour les travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 939 714,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15980 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Gagné & Roy inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 492 088,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15980;
2. d'autoriser une dépense de 298 417,61 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 149 208,81 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Gagné & Roy inc.;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-26 10:52

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1256498004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gagné & Roy inc., pour les travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 939 714,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15980 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire (3277), située au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, dans la ville de Pointe-Claire, a été construite à la fin des années 1960. Elle assure l'approvisionnement en eau potable d'une partie de la population de la Ville de Montréal.

Les bassins de toiture n°4 à n°10 ont atteint la fin de leur durée de vie utile et doivent être remplacés. Le Service de l'eau a mandaté le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) pour le projet de réfection des bassins de toiture concernés, d'une superficie de 2 450 m^{2}.

L'appel d'offres public n^{o} IMM-15980 a été lancé et publié du 13 novembre 2025 au 18 décembre 2025, sur le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec et *Le Devoir* , offrant un délai initial de trente-cinq (35) jours.

Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture du 18 décembre 2025, initialement prévue le 16 décembre 2025, soit jusqu'au 18 mars 2026.

Quatre (4) addendas ont été publiés pendant la période d'appel d'offres et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émission	Descriptions	Impacts monétaires
1	2 décembre 2025	Ajout de date de visite	Non
2	8 décembre 2025	Réponses aux questions	Non
3	10 décembre 2025	Report de la date d'ouverture des	Non

		soumissions	
4	10 décembre 2025	Réponse aux questions	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0679 - 27 novembre 2025 - Accorder un contrat à Ondel inc., pour le raccordement des circuits de puissance et de contrôle des trois génératrices fixes DG1, DG2 et DG3 de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, pour une période de 15 mois - Dépense totale de 977 051,89 $, taxes incluses – Appel d'offres public n° 25-21092 - (2 soumissionnaire).
CG25 0183 - 17 avril 2025 - Accorder un contrat à Toromont Cat (Québec) pour la mise à niveau des trois génératrices de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire - Dépense totale de 3 317 508,99 $, taxes incluses (contrat : 2 850 007,82 $ + contingences : 427 501,17 $ + incidences : 40 000 $) – Appel d'offres public n° 24-20735 (Lot 2) - (1 soumissionnaire).

CG24 0070 - 22 février 2024 - Conclure deux (2) ententes-cadres avec le regroupement formé par Patriarche Architecture inc., Ambioner inc., EMS Structure inc. (Lot 1) et le regroupement formé par Cardin Julien inc. et GBI Experts-conseils inc. (Lot 2) pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour une période de 5 ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois – (Montant estimé des ententes : 16 803 436,78 $ taxes incluses (contrats : 12 925 720,60 $ + contingences : 2 585 144,12 $ + incidences : 1 292 572,06 $) – Appel d'offres public n° 23-20121 - (3 soumissionnaires).

CG22 0559 - 22 septembre 2022 - Accorder un contrat à Poulin & Bureau inc. pour les travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire (3277), situé au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore dans la ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 352 790,10 $ taxes incluses (contrat: 1 082 232,08 $ + contingences: 216 446,42 $ + incidences: 54 111,60 $) – Appel d'offres public n^{o} IMM-15480 - (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Gagné & Roy Inc., pour les travaux de remplacement de sept (7) bassins de toiture (n°4 à n°10) à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire.
Les travaux consistent notamment à :

- Remplacer entièrement le système d'étanchéité jusqu'au pare-vapeur (isolant, membrane) et ajuster les pentes du pontage afin d'assurer un écoulement efficace des eaux pluviales vers les drains de toit;
- Mettre aux normes les accès de l'intérieur du bâtiment vers la trappe d'accès de la toiture;
- Remplacer des panneaux de béton de la toiture détériorés;
- Créer des accès sécuritaires entre les bassins;
- Surélever et installer des garde-corps autoportants autour des équipements mécaniques qui sont près de la limite des bassins de toiture;
- Installer un système de protection contre les chutes en hauteur;
- Installer des passages sécurisés (membranes sacrificielles) sur le toit entre les accès et les équipements mécaniques à entretenir.

Un budget de contingences de 20 % (298 417,61 $) du montant du contrat est réservé pour répondre aux imprévus du chantier.

De plus, un budget de 10 % (149 208,81 $) est prévu aux incidences du contrat, notamment pour les services de surveillance en toiture (laboratoire et contrôle de chantier).

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO.
Six (6) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 85,7 % du nombre total.

Le seul preneur du cahier des charges n'ayant pas soumissionné a déclaré que le motif de son désistement était qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de présenter sa soumission.

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que les six (6) soumissionnaires ont été jugés conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Gagné & Roy Inc.	1 492 088,06 $	298 417,61 $	1 790 505,67 $
Toiture Perreault Inc.	1 823 534,54 $	364 706,91 $	2 188 241,45 $
Couverture Montréal Nord Ltée.	1 990 188,51 $	398 037,70 $	2 388 226,21 $
Les Couvertures St-Léonard Inc.	2 079 322,88 $	415 864,58 $	2 495 187,46 $
Toitures Trois Étoiles Inc.	2 101 486,61 $	420 297,32 $	2 521 783,93 $
Couvreur RB Proulx Inc.	2 436 965,77 $	487 393,15 $	2 924 358,92 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 114 975,58 $	422 995,12 $	2 537 970,70 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 622 887,52 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 29,45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			331 446,48 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			22,21 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de - 29,45 % (- 622 887,52 $).

Nous remarquons une surestimation de quelques postes budgétaires principaux de la part des professionnels, ce qui pourrait expliquer en partie l'écart avec les soumissions reçues, notamment la plus basse soumission.

Les écarts se situent principalement au niveau des chapitres suivants :

- Chapitre 00 - Conditions générales : un écart de - 40,19 % est calculé. L'écart constaté pour cette discipline est considérablement élevé. Cela pourrait s'expliquer par le nombre élevé de soumissions, qui est un indicateur de la forte compétitivité du marché;
- Chapitre 02 - Aménagement de l'emplacement : un écart de 205,37 % est calculé. Cela pourrait signifier que le plus bas soumissionnaire conforme ait pris en compte certaines dépenses supplémentaires liées à d'autres travaux dans le chapitre "Aménagement de l'emplacement";

- Chapitre 07 - Isolation et étanchéité : un écart de - 45,35 % est calculé. L'écart constaté pour cette discipline est considérablement élevé. Nous remarquons que cet item en particulier a été surestimé par les professionnels. De plus, le plus bas soumissionnaire semble avoir proposé un prix plus compétitif pour cet item, ce qui expliquerait en partie l'écart constaté.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 22,21 % (331 446,48 $).

Les écarts se situent principalement au niveau du chapitre suivant :

- Chapitre 07 - Isolation et étanchéité : un écart de 67,58 % est calculé. L'écart constaté pour cette discipline est considérablement élevé.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- A déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- N'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- N'est pas tenu de détenir une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Ce contrat de construction étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 939 714,48 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Le prix de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme : 1 492 088,06 $, taxes incluses;
- Le montant pour les travaux contingents : 298 417,61 $ (20 %), taxes incluses;
- Le montant pour les dépenses incidentes : 149 208,81 $ (10 %), taxes incluses.

Les fonds proviennent du PDI 2026-2035 du Service de l'eau et sont transférés au SGPI pour faciliter la gestion.

Le décaissement sera réalisé à 100 % en 2026.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux (article 19, paragraphe 5), qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Cette dépense sera financée via le règlement d'emprunt RCG 23-031.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui doivent être exécutés avant l'automne 2026, et ce, afin d'éviter des travaux en conditions hivernales, plus complexes et plus coûteux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : avril 2026
Fin du contrat : juillet 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Anne GABRIEL, Service de l'eau
Serge Martin PAUL, Service de l'eau

Lecture :

Serge Martin PAUL, 19 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-01-16

Imad MOUKARZEL
Gestionnaire de projets immobiliers

Tél : 4389517529
Télécop. :

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél : 438 992-7383
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1256498004
Unité administrative responsable : Direction de la gestion des projets immobiliers
Projet : Travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 1 : Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** • Amélioration de la performance énergétique du bâtiment (isolation thermique de la toiture améliorée).			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**x**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
LES ENTREPRISES CLOUTIER & GAGNON (1988) LTÉE 11,600 Philippe Panneton Montréal QC CAN H1E4G4 www.cloutiergagnon.com	Publique	Valerie Cyr Téléphone: 4388271074 Courriel: vcyr@cloutiergagnon.com	**Transaction: (20360813)** 2025-11-13 08:55	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis 2025-12-03 à 08:50 - Courriel 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis 2025-12-10 à 14:55 - Courriel 20085437 - Addenda 4 Devis 2025-12-10 à 15:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Toiture Perreault Inc. 340, rue Legault Blainville QC CAN J7C3V8 https://www.toitureperreault.com	Publique	Sonia Lessard Téléphone: 5147997856 Courriel: s.lessard@toitureperreault.com	**Transaction: (20374031)** 2025-12-03 10:12	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis Téléchargement 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis

				2025-12-10 à 14:55 - Courriel 20085437 - Addenda 4 Devis 2025-12-10 à 15:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES COUVERTURES ST-LÉONARD INC. 11,365 - 55ième Avenue Montréal QC CAN H1E2R2 www.toiture.com	Non diffusé	Marc Caissie Téléphone: 5146481118 Courriel: marc@toiture.com	**Transaction: (20363634)** 2025-11-17 08:42	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis 2025-12-03 à 08:50 - Courriel 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis 2025-12-10 à 14:55 - Courriel 20085437 - Addenda 4 Devis 2025-12-10 à 15:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
TOITURES TROIS ÉTOILES INC. 7550 rue Saint-Patrick Montréal QC CAN H8N1V1 http://www.toiturestroisetoiles.com	Non diffusé	Adjoint(e) Architecture Téléphone: 5143656600 Courriel: adjoint.architecture@t3e.co	**Transaction: (20386379)** 2025-12-17 18:28	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis Téléchargement 20085077 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis

				Téléchargement 20085437 - Addenda 4 Devis Téléchargement Ne pas recevoir
GAGNÉ & ROY INC. 1440 rue du conseil Sherbrooke QC CAN J1G1N4 gagneroy.com	Publique	ESTIMATION GAGNÉ & ROY Téléphone: 8195638771 Courriel: estimation@gagneroy.com	**Transaction: (20363953)** 2025-11-17 14:04	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis 2025-12-03 à 08:50 - Courriel 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis 2025-12-10 à 14:55 - Courriel 20085437 - Addenda 4 Devis 2025-12-10 à 15:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
COUVREUR RB PROULX INC. 186 Sutton Delson QC CAN J5B1X3	Publique	Michel Doyon Téléphone: 5149378381 Courriel: michel@rbproulx.ca	**Transaction: (20361044)** 2025-11-13 13:05	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis 2025-12-03 à 08:50 - Courriel 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis

				2025-12-10 à 14:55 - Courriel 20085437 - Addenda 4 Devis 2025-12-10 à 15:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE 8200 rue Lafrenaie Montréal QC CAN H1P2A9 www.couverturemontrealnord.com	Publique	Pamela Fideli Téléphone: 5143248300 Courriel: pfideli@couverturemontrealnord.com	**Transaction: (20361899)** 2025-11-14 09:32	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis 2025-12-03 à 08:50 - Courriel 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis 2025-12-10 à 14:55 - Courriel 20085437 - Addenda 4 Devis 2025-12-10 à 15:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20361804)** 2025-11-14 04:08	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis 2025-12-03 à 08:50 - Courriel 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis

2025-12-10 à 14:55 - Courriel

20085437 - Addenda 4
Devis
2025-12-10 à 15:25 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Projet :	*Travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire*
Nom d'ouvrage :	*Usine de filtration d'eau de Pointe-Claire*
No. D'ouvrage:	*3277*
No. De contrat :	*IMM-15980*
No. Du projet :	*IM-PR-24-0009*
No. Du GDD :	*1256498004*
Date :	*08-janv-26*
Étape :	*Octroi de contrat de construction*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			1 297 750,00 $	64 887,50 $	129 450,56 $	1 492 088,06 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**20%**	259 550,00 $	12 977,50 $	25 890,11 $	298 417,61 $
	Total - Contrat :			**1 557 300,00 $**	**77 865,00 $**	**155 340,68 $**	**1 790 505,68 $**
Incidences	Incidences spécifiques		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		10%	129 775,00 $	6 488,75 $	12 945,06 $	149 208,81 $
	Total - Incidences :		**10%**	**129 775,00 $**	**6 488,75 $**	**12 945,06 $**	**149 208,81 $**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**1 687 075,00 $**	**84 353,75 $**	**168 285,73 $**	**1 939 714,48 $**
Ristournes	**TPS**	100%			-84 353,75 $		-84 353,75 $
	TVQ	50%				-84 142,87 $	-84 142,87 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**1 771 217,87 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 100 % en 2026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256498004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Objet :	Accorder un contrat à Gagné & Roy inc., pour les travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 939 714,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15980 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1256498004 - Direction DEP.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Julie BROSSEAU
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Services

Service de l'Eau

Service de l'Urbanisme et Mobilité

Service de l'infrasctructure du réseau routier

Espace pour la vie

Service de l'habitation
Service des technologies de l'information
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service de la culture

Direction (Excécutant)

Direction des réseaux d'eau
Direction de l'Eau Potable
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la gestion des actifs
Directions des projets majeurs

Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Division des projets urbains

Direction des projets d'aménagement urbain

Si exécutant SIRR Géneral
Exécutant UADM - 3003 - Real.Proj.Infra.Urb. - Requérant UADM - 3009 - Ge
Exécutant UADM - Different exécutant - Requérant UADM - 3009 - Ges.Inf.U
Exécutant SIRR Géneral RESP privée requerant Eau

Direction de l'Espace pour la vie

Direction Habitation
Technologies de l'information
Direction des grands parcs, mont Royal et sports
Direction Sports
Direction - Culture

Compte de retenue

6101.0000000.802705.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802706.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802707.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802728.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802732.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802716.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802701.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802710.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802730.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802731.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803506.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6107.0000000.802502.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802715.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803402.00000.21101.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802503.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802505.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802501.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Exception

Le compte général débutant par 5030 ne doit plus être utilisé pour les nouveaux dossiers

Cependant, les contrats **en cours qui ont été amorcés** avec le compte 5030 peuvent être complétés avec ce même compte.

Le sous-objet **001027** ne doit plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Les centres de responsabilité **802712** et **802722** ne doivent plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	1256498004

Service	EAU

Direction	DEP

Engagement #	EAU6498004	Date	1/19/2026

Objet GDD

Accorder un contrat à Gagné & Roy Inc., pour les travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 939 714,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15980 (6 soumissionnaires)

Exécutant et clé de retenue sur contrat

SGPI	6101	0000000	803403	00000	21100	000000	0000	000000	000000	00000	00000

Informations comptables

Provenance

58026 - Usines de traitement d'eau potable												Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
No Règlement RCG 23-031	5030	5023031	802706	01909	57201	000000	0000	166304	000000	98001	00000	1,939,714.48 $	1,771,217.86 $	**1,771,220 $**

Imputations

Trav. remplacement 7 bassins toiture usine Pointe-Claire												Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
Contrat	5030	5023031	803403	04101	57201	000000	0000	207301	000000	14010	00000	1,492,088.06 $	1,362,475.28 $	**1,362,476 $**
Contingences	5030	5023031	803403	04101	57201	000000	0000	207301	070008	14010	00000	298,417.61 $	272,495.05 $	**272,496 $**
Incidences	5030	5023031	803403	04101	54301	000000	0000	207302	070003	14010	00000	149,208.81 $	136,247.53 $	**136,248 $**
Total												**1,939,714.48 $**	**1,771,217.86 $**	**1,771,220 $**

EAU6498004

Eng.1256498004-Trav remplacement 7 bassins toiture usine filtra.

260121ugorest/DEP/Eng.1256498004-Trav remplacement 7 bassins toiture usine filtra.

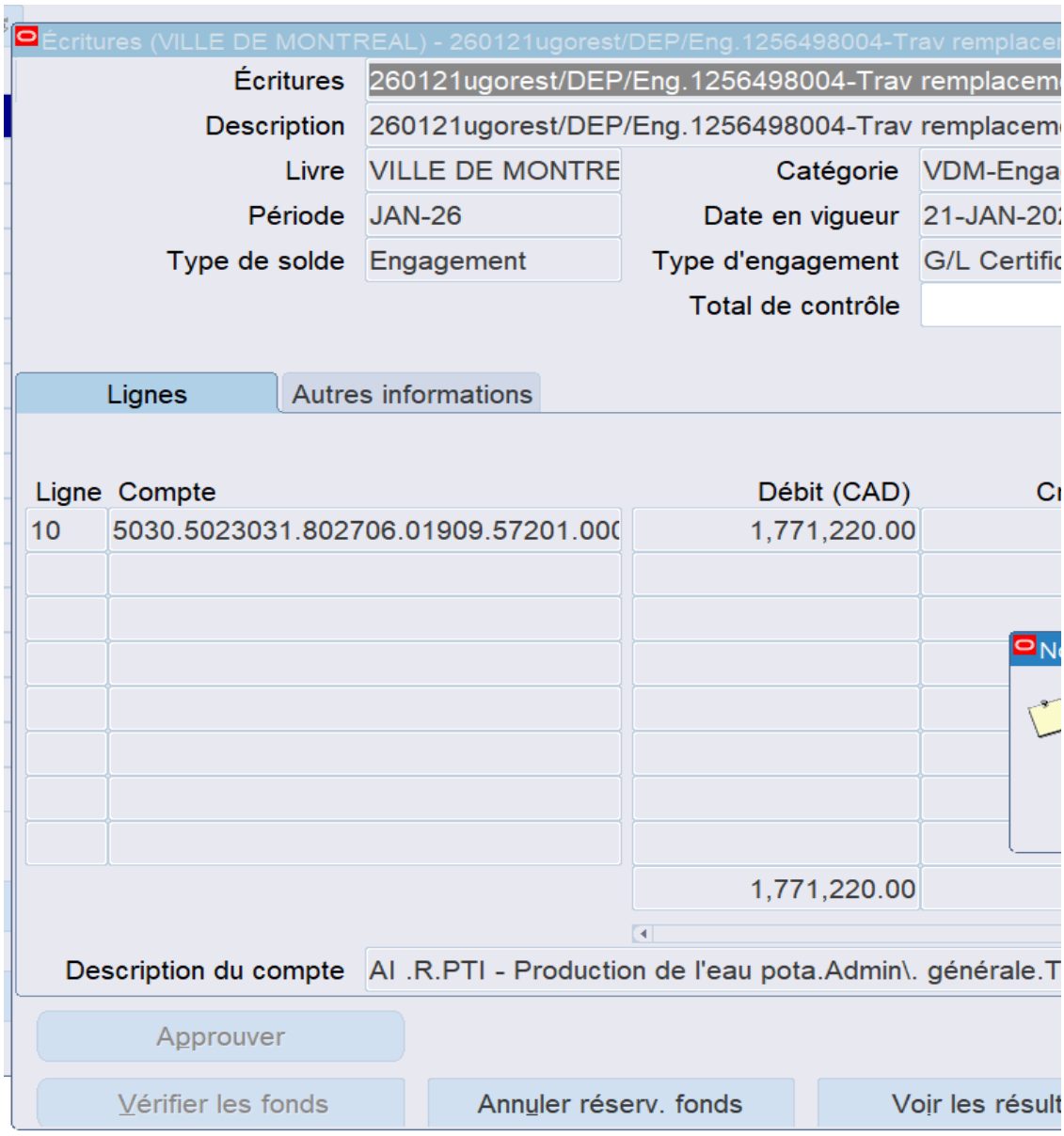

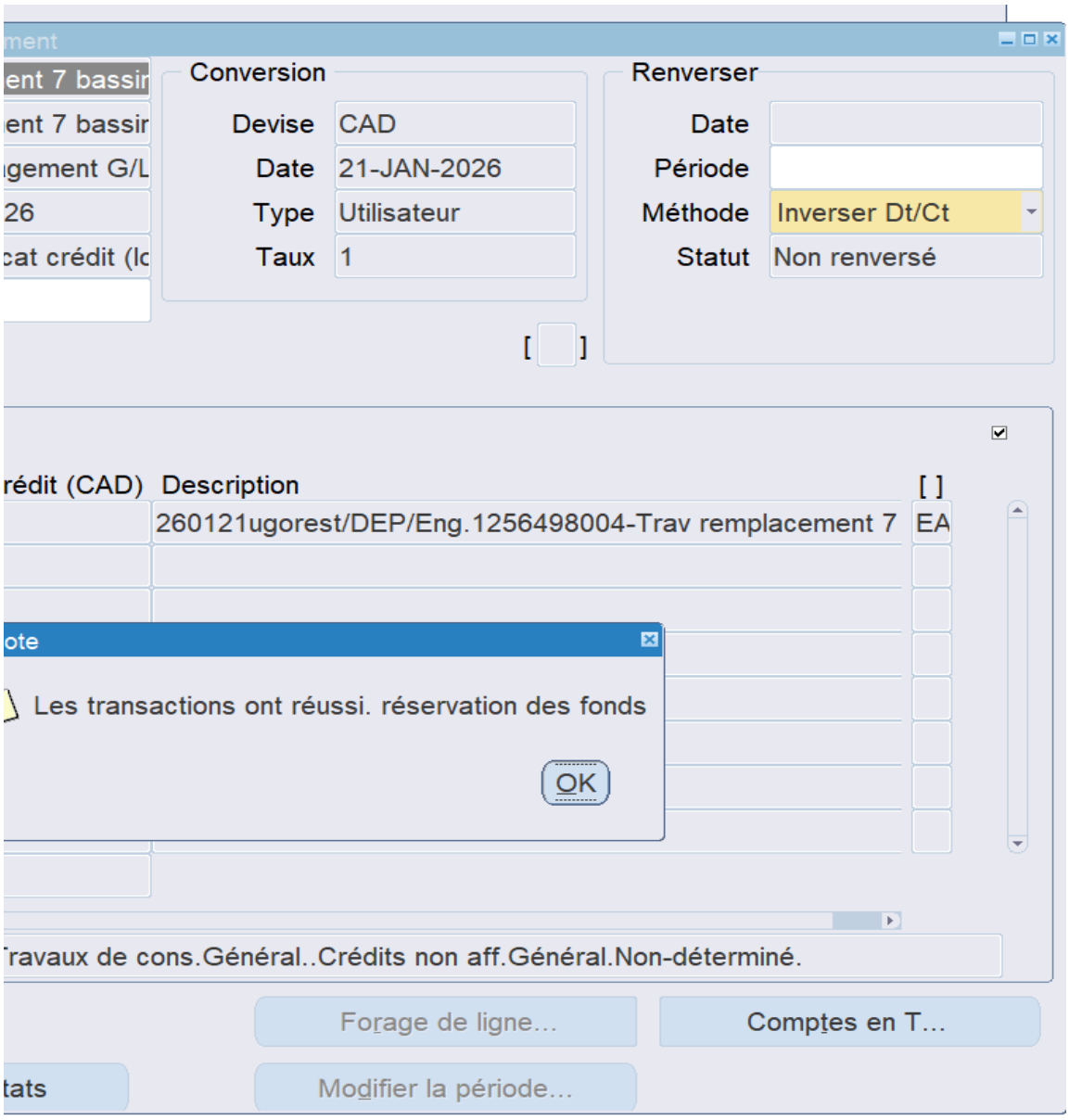
Conversion
Devise CAD
Date 21-JAN-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
rédit (CAD) Description [ ]
260121ugorest/DEP/Eng.1256498004-Trav remplacement 7 EA
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
ravaux de cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1260416001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est, pour la période allant de février 2026 à décembre 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est, pour la période allant de février 2026 à décembre 2028 ;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-01 12:12

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260416001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est, pour la période allant de février 2026 à décembre 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts socioéconomiques de ses 1250 membres et des 32 000 entreprises situées à l'est du boulevard St-Laurent. Couvrant un territoire composé de 850 000 habitants et de 400 000 emplois, la Chambre représente un milieu économique diversifié disposant d'opportunités de croissance importantes. La Chambre de commerce de l'Est de Montréal, une personne morale sans but lucratif, a transmis à la Ville une demande de contribution financière pour soutenir la réalisation des années 1 (2026), 2 (2027) et 3 (2028) du projet de partenariat avec la Ville de Montréal pour la revitalisation de l'Est, pour un montant de 795 000 $.
Le projet contribue à l'orientation 4.2 du Plan économique 2030 : Maximiser l'utilisation des leviers et des ressources de la Ville afin de favoriser l'essor des territoires économiques prioritaires, notamment l'Est de Montréal et le centre-ville, de façon concertée avec les gouvernements du Québec et du Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0388 - 19 juin 2025 : Adopter le Plan économique 2030 « Un cadre audacieux pour une métropole prospère »
CG23 0176 - 20 avril 2023 : Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 $ à la Chambre de commerce de l'est de Montréal pour le projet D'est en Est pour la période d'avril 2023 au 31 décembre 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce de l'est de Montréal (CG21 0535) dans le cadre du projet Les Rendez-vous de l'Est.

DESCRIPTION

La contribution vise à soutenir la réalisation du partenariat entre la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et la Ville, qui s'articule autour de trois axes :

1. Appui stratégique aux futurs projets prioritaires pour l'Est – Contribuer, en complément du leadership territorial de la Ville, à la lisibilité économique, à l'appropriation par le milieu d'affaires et à l'avancement des projets prioritaires, par une interface structurée, bidirectionnelle et coconstruite entre la Ville, la Chambre de commerce et l'écosystème économique de l'Est de Montréal.

2. Événements mobilisateurs et animation économique - Renforcer la visibilité économique de l'Est, mobiliser durablement l'écosystème et générer des interactions économiques utiles, en complément des interventions municipales, afin de soutenir l'attractivité et la concrétisation de projets en lien avec les projets prioritaires pour l'Est. Cet axe inclut la co-organisation du Sommet de l'Est 2027 et des événements de mobilisation qui mèneront au sommet.

3. Appui logistique à l'accueil de délégations et d'investisseurs - Contribuer, en appui à la Ville et à ses partenaires, à un accueil structuré, cohérent et professionnel des délégations et investisseurs, afin d'améliorer l'expérience d'accueil, la lisibilité du territoire et la conversion des visites en démarches d'implantation ou de collaboration.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal a établi comme priorité la redynamisation des pôles économiques et industriels dans l'Est de Montréal. Elle souhaite accélérer la transformation de ce territoire en créant les conditions gagnantes (infrastructures, transport en commun, terrains industriels décontaminés, etc.) pour saisir pleinement les opportunités d'investissement et en faire un modèle de développement économique innovant et durable, au bénéfice de toutes les personnes qui fréquentent ce territoire (résidents, travailleurs, visiteurs, investisseurs...) La CCEM est un acteur incontournable en matière de développement économique dans l'Est et un partenaire stratégique dans la mobilisation nécessaire autour de la vision de développement qui est proposée par la Ville.

Un partenariat structuré avec la CCEM permettra de renforcer la capacité de mobilisation et d'accélération des projets économiques stratégiques. La Ville bénéficiera également de l'expertise, du réseau et de la reconnaissance institutionnelle de la CCEM pour faciliter la concertation et attirer des investissements. Ce positionnement contribuera à améliorer la perception du leadership territorial de la Ville et à consolider la cohérence des interventions dans l'Est.

La Ville et la CCEM ont identifié des cibles et des indicateurs permettant de mesurer l'impact du partenariat sur une base annuelle.

Ce partenariat s'inscrit dans une dynamique de collaboration et de mobilisation de longue date, met de l'avant des actions qui touchent à des enjeux stratégiques et s'appuie sur la mobilisation des deux Sommets de l'Est (2023 et 2025) pour poursuivre le travail, avec l'écosystème économique, pour la revitalisation de l'Est de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour faire suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 795 000 $. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, direction du développement du territoire (Entente Réflexe 3 - 2025-2029).

Le tableau suivant illustre les versements prévus pour le soutien financier recommandé :

Organisme	Projet	Soutien	Versements	Soutien

		recommandé	1er versement (2026)	2e versement (2027)	3e versement (2028)	4e versement (2029)	Ville / projet (en %)
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Partenariat Ville-CCEM pour la revitalisation de l'Est	795 000 $	300 000 $	350 000 $	100 000 $	45 000 $	25 %

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant notamment les 3 priorités suivantes :
Priorité 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
Priorité 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer la prospérité.
Priorité 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet est pertinent dans la mesure où il vient contribuer à la planification en cours et à l'atteinte des objectifs de la Ville pour ce territoire prioritaire, et qu'il crée une occasion pour affirmer la volonté des trois paliers de gouvernement de collaborer à la revitalisation de l'Est. Cette dernière passera nécessairement par l'implication de tous les partenaires pour transformer ce territoire et mettre en œuvre le plan directeur du SIPI. En ce sens, la démarche proposée par la CCEM est donc une partie de la solution, notamment par la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes concernées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.
De plus, un protocole de visibilité est en vigueur, Annexe 2 du projet de convention, et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre de l'entente : mars 2026 à décembre 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie IMBEAU
commissaire - developpement economique

Tél : 514 616-8652
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-26

Daniel MATHIEU
chef(fe) de division - developpement economique

Tél : 438 400-9712
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Steves BOUSSIKI SOM
chef(fe) de division - developpement economique
Tél :
Approuvé le : 2026-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-30

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1260416001
Unité administrative responsable : Service du développement économique, Direction Mise en valeur des pôles économiques, Division développement du territoire
Projet : Partenariat entre la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et la Ville pour la revitalisation de l'Est

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité

Priorité 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises des commerces et des organisations pour accroitre leur résilience économique et générer et la prospérité

Priorité 20. Accroitre l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité

- Relance de l'Est de Montréal, création de nouveau emplois dans des secteurs d'avenir (Matériaux avancés, bioalimentaire, Technologies propres, sciences de la vie et technologies de la santé, mobilité durable...), l'Est de Montréal est aussi un

territoire propice au développement de la circularité industrielle.

Priorité 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises des commerces et des organisations pour accroitre leur résilience économique et générer de la prospérité

- Dans le cadre de ce partenariat, la CCEM doit organiser des activités de concertation, de mise en commun, de recherche de solution innovantes pour les entreprises du secteur qu'elle dessert.

Priorité 20. Accroitre l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

- Le travail d'accueil des investisseurs et délégation prévu dans le cadre de ce partenariat participera à attirer des emplois durables et de qualité pour accroitre la prospérité économique de l'Est de Montréal.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représenté par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL,** personne morale, (régie par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif), dont l'adresse principale est le 5600, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 3L7, agissant et représentée par monsieur Jean-Denis Charest, président-directeur général, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 887778157
Numéro d'inscription TVQ : 1019035308

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts socioéconomiques de ses 1250 membres et des 32 000 entreprises situées à l'est du boulevard Saint-Laurent;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées;

	de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne le directeur du développement du territoire ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 31 janvier de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 décembre 2026 pour la première année et la période du 1er janvier au 31 décembre pour les années subséquentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de

comptes doit être transmise au Responsable dans les soixante (60) jours de la Date de terminaison. La Reddition doit être transmise par l'organisme au plus tard le 1er mars 2029.

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de **SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE**

MILLE dollars (795 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera versée à l'Organisme comme suit :

5.2.1 Pour l'année 2026 :

5.2.1.1 une somme maximale de **TROIS CENT MILLE** dollars (**300 000 $**) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;

5.2.2 Pour l'année 2027 :

5.2.2.1 une somme maximale de **TROIS CENT CINQUANTE MILLE** dollars (**350 000 $**) dans les trente (30) jours suivant l'approbation du plan d'action détaillé de l'an 2 et de la reddition de compte de l'an 1;

5.2.3 Pour l'année 2028 :

5.2.2.1 une somme maximale de **CENT MILLE** dollars (**100 000 $**) dans les trente (30) jours suivant l'approbation du plan d'action détaillé de l'an 3 et de la reddition de compte de l'an 2;

5.2.4 Un quatrième versement au montant de **QUARANTE CINQ MILLE** dollars (**45 000 $**) dans les trente (30) jours suivant l'approbation de la reddition de compte finale;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet

ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de (inscrire le montant en lettres – minimum de deux millions) de dollars ((inscrire le montant en chiffres) $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2028.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile de l'Organisme</u>

L'Organisme fait élection de domicile au 5600, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 3L7, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

<u>Élection de domicile de la Ville</u>

La Ville fait élection de domicile au 85, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 30e jour de janvier 2026

CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL

Par : _____
Jean-Denis Charest, président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution CG _____).

ANNEXE 1
PROJET

Contexte

L'est de Montréal bénéficie d'une prise de conscience collective quant à son importance stratégique et à son potentiel de développement. Cette reconnaissance accrue se manifeste à tous les paliers gouvernementaux avec des engagements concrets touchant des projets structurants.

Parallèlement, une mobilisation remarquable de la société civile a permis de placer les enjeux de l'Est au cœur du débat public. La Déclaration pour l'est de Montréal, le mouvement D'est en Est, ainsi que les deux Sommets de l'Est ont permis de rassembler élus, citoyens, institutions et entreprises autour d'une vision commune: celle d'un Est plus inclusif, dynamique et résilient.

Cependant, malgré cette dynamique positive et l'amorçage de certains projets sur le terrain, les défis restent nombreux. L'est de Montréal continue de faire face à des inégalités marquées: milieux de vie fragilisés, infrastructures de base vieillissantes ou insuffisantes, territoires enclavés, indice de défavorisation élevé dans plusieurs quartiers. À cela s'ajoutent la fermeture d'entreprises et la déstructuration progressive de filières économiques clés qui viennent accentuer les vulnérabilités du tissu économique local.

Mais l'Est est aussi un territoire d'opportunités immenses: vastes espaces à requalifier, main-d'œuvre disponible, vivier d'initiatives locales, vitalité culturelle et volonté de transformation. Pour capitaliser sur ce potentiel, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal appelle à accélérer le rythme. Les fondations sont posées, mais il faut maintenant franchir une nouvelle étape : celle de la mise en œuvre rapide, coordonnée et ambitieuse.

C'est dans cet esprit que la Chambre souhaite contribuer aux grands chantiers de travail stratégiques pour revitaliser l'est de Montréal et faire de ce territoire une véritable locomotive de développement économique au bénéfice de toute la Métropole. Ce projet s'inscrit donc dans le mouvement d'Est en Est en route vers le troisième Sommet de l'Est en 2027.

Proposition

La proposition de la Chambre de commerce s'articule autour de trois axes.

Axe 1 : Appui stratégique aux futurs projets prioritaires pour la revitalisation de l'Est de Montréal

Axe 2 : Évènements mobilisateurs et animation économique

Axe 3 : Appui logistique à l'accueil de délégations et d'investisseurs

Axe 1 : Appui stratégique aux futurs projets prioritaires pour la revitalisation de l'Est de Montréal

Objectif : Contribuer à la lisibilité économique, à l'appropriation par le milieu d'affaires et à l'avancement des projets prioritaires, par une interface structurée, bidirectionnelle et coconstruite entre la Ville, la Chambre de commerce et l'écosystème économique de l'Est de Montréal.

Sous le leadership de la Ville, la Chambre de commerce propose de bâtir sur le momentum et la mobilisation générée par le mouvement d'Est en Est et les Sommets de l'Est afin d'accélérer la revitalisation du territoire en organisant la mobilisation du milieu des affaires autour de quatre chantiers prioritaires qui seront identifiés par le Groupe d'action pour le développement de l'Est de Montréal (GADEM).

Axe 2 : Évènements mobilisateurs et animation économique

Objectif : Renforcer la visibilité économique de l'Est, mobiliser durablement l'Écosystème et générer des interactions économiques utiles et des opportunités d'investissement locales, en complément des interventions municipales, afin de soutenir l'attractivité et la concrétisation de projets en lien avec les projets prioritaires du GADEM.

Cet axe inclus l'organisation du Sommet de l'Est 2027 et des évènements mobilisateurs qui mèneront au Sommet.

Axe 3 : Appui logistique à l'accueil de délégations et d'investisseurs

Objectif : Contribuer, en appui à la Ville et à ses partenaires, à un accueil structuré, cohérent et professionnel des délégations et investisseurs, afin d'améliorer l'expérience d'accueil, la lisibilité du territoire et la conversion des visites en démarches d'implantation ou de collaboration.

La Chambre organisera des visites de délégations dans l'Est de Montréal et développera des outils pour mettre en valeur le territoire de l'Est, systématiser la prise en charge des visiteurs et les suivis. Ce travail se fait en collaboration avec les partenaires qui font de l'attraction d'investissement.

Budget 2026-2028

	Année 1	Année 2	Année 3	Total Budgété
REVENUS				
Subventions/Contributions financières				
Municipales	300000	350000	145000	795000
Provinciales	260000	325000	210000	795000
Fédérales	200000	345000	250000	795000
Autres - Revenus privés				0
Sous total (1)	**760000**	**1020000**	**605000**	**2385000**
Revenus autonomes				
Apport de l'organisme				0
Frais d'inscription/Revenus de billetterie	20000	75000	30000	125000
Dons				0
Commandites en argent				
Axe 1	90000	240000	100000	430000
Axe 2	49523	131337	59140	240000
Axe 3				0
				0
Sous total (2)	**159523**	**446337**	**189140**	**795000**
Total des produits (st 1 + st 2)	**919523**	**1466337**	**794140**	**3180000**

DÉPENSES				
Salaires et avantages sociaux				
Salaires	315475	447119	307406	1070000
Autres charges directes				
Achat ou location d'équipements				0
Entretien et réparation				0
Honoraires professionnels	385000	495000	285000	1165000
Publicité et promotion	105000	361000	100000	566000
Sous total (3)	**805475**	**1303119**	**692406**	**2801000**
Frais d'administration				
Assurances				0
Déplacements	2500	2500	2500	7500
Électricité				0
Fournitures de bureau	5000	2000	2000	9000
Frais de représentation	5000	5000	5000	15000
Honoraires professionnels	6000	8500	8000	22500
Loyer/taxes municipales	11000	11000	11000	33000
Télécommunications	1000	1000	1000	3000
Intérêts et frais bancaires				0
Autres frais de gestion (5% maximum)	41774	66609	36117	144500
Frais de contingence, s'il y a lieu (5% maximur	41774	66609	36117	144500
Sous total (4)	**114048**	**163218**	**101734**	**379000**
Total des charges (sous total 3 + sous total 4)	**919523**	**1466337**	**794140**	**3180000**

Note : Les parties conviennent que les livrables énumérés en Annexe 1 et 3 sont conditionnels à l'obtention par la CCEM de la totalité des subventions auprès des trois paliers de gouvernements. Advenant que les sommes inscrites au montage financier ne se matérialisent pas à hauteur souhaitée, les parties s'entendent pour revoir les livrables pour tenir compte du budget révisé.

Cadre partenarial entre la Ville de Montréal et la Chambre de Commerce de l'Est de Montréal

* Note : la liste des projets/chantiers prioritaires sera confirmée lors de la première rencontre du GADEM

Axe 1 I Appui stratégique aux futurs projets prioritaires du GADEM *Contribuer, en complément du leadership territorial de la Ville, à la lisibilité économique, à l'appropriation par le milieu d'affaires et à l'avancement des projets prioritaires (dans les cibles d'intervention suivantes : Pôle Olympique, SIPI, Port de Montréal-ASLP, PSE et PLB-JT Est), par une interface structurée, bidirectionnelle et co-construite entre la Ville, la Chambre de commerce et l'écosystème économique.* **L'entente de partenariat sera satisfaisante si …** 1) Les projets prioritaires ont progressé vers un niveau de maturité supérieur (cadrage, décision, mise en oeuvre)						
	Objectifs	**Résultats attendus**	**Mesurés avec les indicateurs suivants**	**Cible**	***Évaluées en fonction des moyens de collecte* suivants**	**Livrables attendus**
1.1	**Appuyer la maturation et l'avancement des projets ou chantiers prioritaires du GADEM qui sont de portée économique.**	Une lecture économique claire, cohérente et intégrée pour chaque projet ou chantier prioritaire	Chaque projet ou chantier prioritaire bénéficie d'une lecture économique claire, cohérente.	Fournir un premier brief économique préliminaire (cartographie des parties prenantes, lecture macro des enjeux et opportunités, etc.) dans un délai de 3 mois. Fournir, dans un délai de 12 mois après leur identification, un brief économique complet incluant les conditions gagnantes, les freins et les opportunités pour un maximum de 4 projets ou chantier identifiés comme prioritaires par le GADEM.	Registre de suivi des projets prioritaires (responsable : Ville)	Brief économique pour chacun des projets ou chantiers prioritaires incluant les enjeux économiques, conditions gagnantes, parties prenantes et risques associés : - Premier brief préliminaire dans un délai de 3 mois (cartographies des parties prenantes, lecture macro des enjeux, opportunités, etc.) - Brief complet incluant les conditions gagnantes, risques, freins et opportunités dans un délai de 12 mois - Mise à jour en continu par la suite du brief transmise au SDE 15 jours avant chaque rencontre du GADEM
		Les conditions de succès, freins ou contraintes économiques aux projets ou chantiers sont identifiées en amont.	Diagnostic des conditions de succès, freins ou contraintes économiques pour chacun des projets ou chantiers économiques.	100 % des projets prioritaires identifiés par le GADEM disposent d'une lecture des conditions de succès, freins ou contraintes économiques.	Journal des enjeux économiques par projet (co-responsables : Ville/CCEM)	
		Les décisions et arbitrages municipaux ou gouvernementaux sont éclairés par une compréhension structurée des réalités économiques.	Un brief économique est développé pour chacun des projets ou chantiers prioritaires avec une étape de consultation de la Ville de Montréal.	Les briefs économiques développés sont présenté à la fréquence souhaitée par les membres du GADEM.	Ordres du jour et comptes rendus officiels du GADEM (responsable : Ville)	
		Dialogue bidirectionnel Ville-milieu économique Les rétroactions économiques sont collectées, consolidées et transmises à la Ville de manière exploitable.	Nombre de rétroactions ayant permis à la ville d'amorcer une démarche pour lever les freins	5 rétroactions annuelles permettant à la Ville de lever des freins et accélérer l'avancement des chantiers/projets prioritaires	Tableau de suivi des rétroactions (co-responsable Ville et CCEM)	Développement d'un modèle de rétroaction jugé structuré, pertinent et exploitable pour l'analyse et l'aide à la décision de la ville de Montréal. Mise à jour en temps réel du tableau de suivi des rétroactions Mise en place et gestion de mécanisme de mobilisation / dialogue pour un maximum de 4 chantiers/projets prioritaires
1.2	**Organiser la concertation, renforcer la mobilisation et l'alignement des acteurs économiques dans le cadre de la réalisation des projets et chantiers prioritaires**	Une compréhension des priorités, des orientations ainsi que des opportunités découlant des travaux du GADEM au sein de la communauté des affaires	À déterminer lors de l'élaboration du Baromètre de l'Est	Progression notable des indicateurs du Baromètre annuel de l'Est	Baromètre annuel de l'Est (responsable : Ville)	1) Cartographie des parties prenantes et acteurs clés pour chacun des chantiers/projets prioritaires 2) Mise en place et gestion de mécanisme de mobilisation / dialogue pour un maximum de 4 chantiers/projets prioritaires 3) Mise à jour en continu d'un tableau des freins et opportunités pour chaques chantiers / projets prioritaires 4) Liste consolidée des présences 5) Sondage de satisfaction annuel 6) Analyse annuelle de la composition des participants (responsable : CCEM)
		L'intérêt et l'engagement des parties prenantes et acteurs clés pour les projets ou chantiers prioritaires est maintenu en continu.	Identifications des parties prenantes et acteurs clés, mobilisation et participation de celles-ci aux projets ou chantiers et au sein des mécanismes de mobilisation et dialogues animé par la CCEM. Diversité des profils d'acteurs mobilisés selon les secteurs économiques, les types d'entreprises et les territoires représentés	Livraison d'une analyse des parties prenantes pour chaque projet ou chantier prioritaire. Création d'un mécanisme de mobilisation / dialogue fonctionnel pour chaque projet ou chantier prioritaire. Taux de participation active et de récurrence de plus de 75% des acteurs -clés à la réalisation des projets ou chantiers prioritaires.	Tableau de suivi des projets ou chantiers prioritaires (co-responsable Ville et CCEM)	

Axe 2 I Événements mobilisateurs et animation économique

Renforcer la visibilité économique de l'Est, mobiliser durablement l'écosystème et générer des interactions économiques utiles, en complément des interventions municipales, afin de soutenir l'attractivité et la concrétisation de projets en lien avec les projets prioritaires

L'entente de partenariat sera satisfaisante si ...

1) L'Est est reconnu comme un territoire d'opportunités économiques structurantes
2) L'engagement des acteurs économiques est élevé

Num	Objectifs	Résultats attendus	Mesurés avec les indicateurs suivants	Cible	Évaluées en fonction des moyens de collecte suivants	Livrables attendus
2.1	**Accroître la visibilité économique de l'Est de Montréal et générer des opportunités d'investissements locales**	Le Sommet est événement phare qui agit comme un jalon de visibilité et de mobilisation Émergence et progression de projets d'investissement locaux	1)Participation à l'événement et résonance médiatique 2)Montant d'investissements et projet annoncés 3)Progression des projets annoncés lors des Sommets précédent 4) Émergence de nouveaux projets	Maintien de la résonance médiatique Croissance de 5% de la participation Participation des trois paliers de gouvernement Progression de 5 projets annoncés lors des précédents Sommets Émergence de 5 projets d'investissements*	Données de communication (infolettres, médias, plateformes) (responsable : CCEM) Données de participation Données sur les annonces et engagements	1) Organisation du Sommet de l'Est 2027 (le leadership territorial de la Ville se reflètera par une implication importante de la Ville dans la programmation) 2) Rapport officiel du Sommet de l'Est mentionnant notamment les annonces de projets et engagements pris par les participants 3) Registre des annonces et engagements 4) Organisation de 5 événements/activités 5) Outil de suivi des projets 6) Stratégie de rayonnement du Sommet et des événements et activité
		Des évènements mobilisateurs permettent de rendre visibile l'avancement des travaux et de mobiliser la communauté entre les Sommets de l'Est Émergence et progression de projets d'investissement locaux	1) Nombre d'événements/activités en lien avec les projets ou chantiers prioritaires 2)Nombre de participants aux événements 3)Progression des projets annoncés lors des Sommets précédent* 4) Émergence de nouveaux projets*	Pour la durée de l'entente, 5 événements ou activités, en amont et en complément du Sommet de l'Est, en lien direct avec les projets ou chantiers prioritaires. Un total de 1000 participants pour l'ensemble des événements et activités Émergence de 5 projets d'investissements* Progression de 5 projets annoncés lors des précédents Sommets*	Compte-rendu événementiel (5) Données de paticipation aux événements Outil de suivi des projets d'investissements	
		L'Est de Montréal bénéficie d'un positionnement économique clair, cohérent et partagé auprès des entreprises, partenaires et investisseurs.	Part des représentants du milieu des affaires ayant une perception positive du positionnement économique de l'Est	Progression dans la perception des répondants quant au positionnement économique de l'Est	Baromètre annuel de l'Est (responsable : Ville)	

Axe 3 I Appui logistique à l'accueil de délégations et investisseurs

Contribuer, en appui à la Ville et à ses partenaires, à un accueil structuré, cohérent et professionnel des délégations et investisseurs, afin d'améliorer l'expérience d'accueil, la lisibilité du territoire et la conversion des visites en démarches d'implantation ou de collaboration.

L'entente de partenariat sera satisfaisante si ...

1) Des délégations et investisseurs ont bénéficié d'un service d'accueil logistique clé-en main et structuré, qui facilite l'identification d'opportunités d'investissement
2) L'image institutionnelle de l'Est et de la Ville est professionnelle, cohérente et crédible.

Num	Objectifs	Résultats attendus	Mesurés avec les indicateurs suivants	Cible	Évaluées en fonction des moyens de collecte suivants	Livrables attendus
3.1	**Standardiser et professionnaliser l'accueil des délégations et investisseurs**	Les visites et délégations bénéficient d'un parcours d'accueil offrant une excellente expérience-client	1) Satisfaction des délégations et investisseurs quant à la qualité du service 2) Niveau d'adoption et d'utilisation du protocole d'accueil par les partenaires	1) Taux de satisfaction de plus de 80 % des délégations et investisseurs quant à la qualité globale du service d'accueil 2) 100 % des visites terrainsont organisées selon le protocole d'accueil standardisé après son déploiement	Sondage de satisfaction post-visite (responsable : CCEM)	1) Protocole d'accueil standardisé incluant un kit d'accueil (An 1) 2) Visites terrain: 9 pour la durée complète de l'entente 3) Sondage de satisfaction des participants post-visite (En continu pour la durée complète de l'entente)
		Les visiteurs disposent d'une lecture claire des opportunités d'implantation ou de collaboration	Part des visiteurs déclarant disposer d'une lecture claire des opportunités d'implantation ou de collaboration à l'issue de la visite	Au moins 75 % des visiteurs déclarent disposer d'une lecture claire des opportunités d'implantation ou de collaboration à l'issue de la visite	Sondage de satisfaction post-visite (responsable : CCEM)	
		Les rôles et complémentarités des différents partenaires dans le cadre d'un processus d'implantation sont clairement définis et compris par les investisseurs potentiels	Part des investisseurs potentiels déclarant bien comprendre les rôles et complémentarités des partenaires impliqués dans le processus d'implantation	Au moins 75 % des investisseurs potentiels déclarent bien comprendre les rôles et complémentarités des partenaires impliqués dans le processus d'implantation	Sondage de satisfaction post-visite (responsable : CCEM)	
3.2	**Favoriser la conversion des visites en démarches d'implantation ou d'investissement**	Au moins 3 visites par année sont organisées	Nombre de visites terrain et de leads accompagnés	Minimum de 3 visites terrain par année, avec identification formelle des leads accompagnés	Registre des visites terrain (responsable : CCEM)	1) Création et maintien à jour d'un registre des visites terrain 2) Sondage de satisfaction des partenaires utilisateurs de services de visite
		Les visites sont suivies de manière proactive et structurée	Délai de réalisation et taux de complétion des suivis post-visite effectués conformément au protocole établi	100 % des visites font l'objet d'un suivi documenté dans un délai maximal de 20 jours ouvrables conformément au protocole établi	Registre des visites terrain (responsable : CCEM)	
		Les visites contribuent à qualifier les intérêts et à amorcer ou approfondir des démarches d'investissement	Satisfaction des partenaires utilisateurs des services de visites	Taux de satisfaction de 80%	Registre des visites terrain (responsable : CCEM) Évaluation des partenaires utilisateurs des services de visite	

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que la **CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL** (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention.

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;
- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- ∉ « Le projet [Nom du Projet] est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente [nom de l'Entente] »;
- ∉ « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet [nom du Projet] »;
- ∉ « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;
- ∉ « Le projet « [Nom du projet] » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur Facebook :
  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités <u>sur un site</u>** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- ∉ une courte description du projet (30-50 mots);
- ∉ une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- ∉ une revue de presse couvrant le Projet;
- ∉ des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- ∉ toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- ∉ des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - ⊄ le nombre d'abonnés;
  - ⊄ le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - ⊄ la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celleci;
  - ⊄ le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - ⊄ le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - ⊄ le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 **Contacts**

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;

- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;

- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Reddition de comptes	Date de dépôt
Rapport d'étape an 1 (2026)	Au plus tard le **31 mars 2027**
Rapport d'étape an 2 (2027)	Au plus tard le **31 mars 2028**
Rapport final	Au plus tard le **31 mars 2029**

Les rapports énumérés dans le tableau ci-dessus devront minimalement comprendre les éléments suivants :

1. **Bilan des activités et résumé des objectifs et des actions réalisées**

L'Organisme s'engage à fournir une mise à jour du tableau Résumé des objectifs et des actions prévues en indiquant toutes les actions et les livrables réalisées ainsi que les cibles réelles. L'organisme doit fournir une explication si l'une des actions ou livrables prévues n'est pas réalisée ou s'il y a un écart avec les cibles prévues.

Rapport d'étape	Rapport final
∉	∉

2. **Protocole de visibilité**

L'Organisme s'engage à fournir une liste des activités de communication (incluant les retombées obtenues) conformément à l'annexe 2.

Rapport d'étape	Rapport final
∉	∉

3. **Données et statistiques**

En plus des indicateurs et cibles mentionnés dans le tableau Résumé des objectifs et des actions prévues, la Ville pourrait, à l'occasion, demander à l'Organisme :

- ∉ d'autres indicateurs en lien avec le Projet.
- ∉ de fournir une liste des bénéficiaires du Projet/Événement, et ce, à des fins de sondage de satisfaction et d'évaluation.

L'Organisme s'engage à informer les bénéficiaires du Projet qu'il est financé par la Ville et qu'à ce titre il peut lui transmettre leurs coordonnées.

Rapport d’étape	Rapport final
∉	∉

1. **Aspects budgétaires**

L’Organisme s’engage à fournir le budget réel détaillant les dépenses et les revenus du Projet, en indiquant les écarts avec le budget prévisionnel présenté dans la demande initiale. Ce budget réel doit indiquer de façon spécifique et distincte les fins pour lesquelles la contribution de la Ville a été utilisée.

La Ville pourrait demander les preuves (ex. factures) de l’utilisation des fonds.

Rapport d’étape	Rapport final
∉	∉

4. Évaluation du rendement du Projet par l’organisme

La Ville de Montréal considère que le Projet doit lui permettre de contribuer à l'atteinte de ses priorités, notamment :

L’objectif du partenariat et de la Chambre de commerce de l’Est est de

1. Contribuer, en complément du leadership territorial de la Ville, à la lisibilité économique, à l’appropriation par le milieu d’affaires et à l’avancement des projets prioritaires pour l'Est, par une interface structurée, bidirectionnelle et coconstruite entre la Ville, la Chambre de commerce et l’écosystème économique de l’Est de Montréal.

2. Renforcer la visibilité économique de l’Est, mobiliser durablement l’Écosystème et générer des interactions économiques utiles, en complément des interventions municipales, afin de soutenir l’attractivité et la concrétisation de projets en lien avec les projets prioritaires pour l’Est. Cet axe inclus la co-organisation du Sommet de l’Est 2027 et des évènements de mobilisation qui mèneront au Sommet.

3. Contribuer, en appui à la Ville et à ses partenaires, à un accueil structuré, cohérent et professionnel des délégations et investisseurs, afin d’améliorer l’expérience d’accueil, la lisibilité du territoire et la conversion des vites en démarches d’implantation ou de collaboration.

À cet effet, l’Organisme doit expliquer dans quelle mesure le projet a contribué à l'atteinte des priorités de la Ville citées ci-haut.

Rapport d’étape	Rapport final

∉	∉

5. Tout autre livrable (voir pages suivantes)

Axe 1 : Appui stratégique aux futurs projets prioritaires pour l'Est				
Objectifs	**Résultats attendus**	**Livrables prévus**	**Indicateurs de suivi**	**Cibles**
Appuyer la maturation et l'avancement des projets ou chantiers prioritaires du GADEM qui sont de portée économique.	Une lecture économique claire, cohérente et intégrée pour chaque projet ou chantier prioritaire	1) Brief économique pour chacun des projets ou chantiers prioritaires incluant les enjeux économiques, conditions gagnantes, parties prenantes et risques associés : 2) Premier brief préliminaire dans un délai de 3 mois (cartographies des parties prenantes, lecture macro des enjeux, opportunités, etc.) 3) Brief complet incluant les conditions gagnantes, risques, freins et opportunités dans un délai de 12 mois 4) Mise à jour en continu par la suite du brief transmise au SDE 15 jours avant chaque rencontre du GADEM	Chaque projet ou chantier prioritaire bénéficie d'une lecture économique claire, cohérente.	Fournir un premier brief économique préliminaire (cartographie des parties prenantes, lecture macro des enjeux et opportunités, etc.) dans un délai de 3 mois. Fournir, dans un délai de 12 mois après leur identification, un brief économique complet incluant les conditions gagnantes, les freins et les opportunités pour un maximum de 4 projets ou chantier identifiés comme prioritaires par le GADEM.
	Les conditions de succès, freins ou contraintes économiques aux projets ou chantiers sont identifiées en amont.		Diagnostic des conditions de succès, freins ou contraintes économiques pour chacun des projets ou chantiers économiques.	100 % des projets prioritaires identifiés par le GADEM disposent d'une lecture des conditions de succès, freins ou contraintes économiques.
	Les décisions et arbitrages municipaux ou gouvernementaux sont éclairés par une compréhension structurée des réalités économiques.		Un brief économique est développé pour chacun des projets ou chantiers prioritaires avec une étape de consultation de la Ville de Montréal.	Les briefs économiques développés sont présenté à la fréquence souhaitée par les membres du GADEM.
	Dialogue bidirectionnel Ville-milieu économique Les rétroactions économiques sont collectées, consolidées et transmises à la Ville de manière exploitable.	1) Développement d'un modèle de rétroaction jugé structuré, pertinent et exploitable pour l'analyse et l'aide à la décision de la ville de Montréal. 2) Mise à jour en temps réel du tableau de suivi des rétroactions 3) Mise en place et gestion de mécanisme de mobilisation / dialogue pour un maximum de 4 chantiers/projets prioritaires	Nombre de rétroactions ayant permis à la ville d'amorcer une démarche pour lever les freins	5 rétroactions annuelles permettant à la Ville de lever des freins et accélérer l'avancement des chantiers/projets prioritaires
Organiser la concertation, renforcer la mobilisation et l'alignement des acteurs économiques dans le cadre de la réalisation des projets et chantiers prioritaires	Une compréhension des priorités, des orientations ainsi que des opportunités découlant des travaux du GADEM au sein de la communauté des affaires	1) Cartographie des parties prenantes et acteurs clés pour chacun des chantiers/projets prioritaires 2) Mise en place et gestion de mécanisme de mobilisation / dialogue pour un maximum de 4 chantiers/projets prioritaires 3) Mise à jour en continu d'un tableau des freins et opportunités pour chaques chantiers / projets prioritaires 4) Liste consolidée des présences 5) Sondage de satisfaction annuel 6) Analyse annuelle de la composition des participants (responsable : CCEM)	À déterminer lors de l'élaboration du Baromètre de l'Est	Progression notable des indicateurs du Baromètre annuel de l'Est
	L'intérêt et l'engagement des parties prenantes et acteurs clés pour les projets ou chantiers prioritaires est maintenu en continu.		Identifications des parties prenantes et acteurs clés, mobilisation et participation de celles-ci aux projets ou chantiers et au sein des mécanismes de mobilisation et dialogues animé par la CCEM. Diversité des profils d'acteurs mobilisés selon les secteurs économiques, les types d'entreprises et les territoires représentés	Livraison d'une analyse des parties prenantes pour chaque projet ou chantier prioritaire. Création d'un mécanisme de mobilisation / dialogue fonctionnel pour chaque projet ou chantier prioritaire. Taux de participation active et de récurrence de plus de 75% des acteurs -clés à la réalisation des projets ou chantiers prioritaires.

Axe 2 : Événements mobilisateurs et animation économique				
Objectifs	**Résultats attendus**	**Livrables prévus**	**Indicateurs de suivi**	**Cibles**
Accroître la visibilité économique de l'Est de Montréal et générer des opportunités d'investissements locales	Le Sommet est événement phare qui agit comme un jalon de visibilité et de mobilisation Émergence et progression de projets d'investissement locaux	1) Organisation du Sommet de l'Est 2027 (le leadership territorial de la Ville se reflètera par une implication importante de la Ville dans la programmation) 2) Rapport officiel du Sommet de l'Est mentionnant notamment les annonces de projets et engagements pris par les participants 3) Registre des annonces et engagements 4) Organisation de 5 événements/activités 5) Outil de suivi des projets 6) Stratégie de rayonnement du Sommet et des événements et activité	Participation à l'événement et résonance médiatique Montant d'investissements et projet annoncés Progression des projets annoncés lors des Sommets précédent Émergence de nouveaux projets	Maintien de la résonance médiatique Croissance de 5% de la participation Participation des trois paliers de gouvernement Progression de 5 projets annoncés lors des précédents Sommets Émergence de 5 projets d'investissements*
	Des évènements mobilisateurs permettent de rendre visibile l'avancement des travaux et de mobiliser la communauté entre les Sommets de l'Est Émergence et progression de projets d'investissement locaux		Nombre d'événements/activités en lien avec les projets ou chantiers prioritaires Nombre de participants aux événements Progression des projets annoncés lors des Sommets précédent* Émergence de nouveaux projets*	Pour la durée de l'entente, 5 événements ou activités, en amont et en complément du Sommet de l'Est, en lien direct avec les projets ou chantiers prioritaires. Un total de 1000 participants pour l'ensemble des événements et activités Émergence de 5 projets d'investissements* Progression de 5 projets annoncés lors des précédents Sommets*
	L'Est de Montréal bénéficie d'un positionnement économique clair, cohérent et partagé auprès des entreprises, partenaires et investisseurs.		Part des représentants du milieu des affaires ayant une perception positive du positionnement économique de l'Est	Progression dans la perception des répondants quant au positionnement économique de l'Est

Axe 3 : Appui logistique à l'accueil de délégations et d'investisseurs				
Objectifs	**Résultats attendus**	**Livrables prévus**	**Indicateurs de suivi**	**Cibles**
Standardiser et professionnaliser l'accueil des délégations et investisseurs	Les visites et délégations bénéficient d'un parcours d'accueil offrant une excellente expérience-client	1) Protocole d'accueil standardisé incluant un kit d'accueil (An 1) 2) Visites terrain: 9 pour la durée complète de l'entente 3) Sondage de satisfaction des participants post-visite (En continu pour la durée complète de l'entente)	1) Satisfaction des délégations et investisseurs quant à la qualité du service 2) Niveau d'adoption et d'utilisation du protocole d'accueil par les partenaires	1) Taux de satisfaction de plus de 80 % des délégations et investisseurs quant à la qualité globale du service d'accueil 2) 100 % des visites terrainsont organisées selon le protocole d'accueil standardisé après son déploiement
	Les visiteurs disposent d'une lecture claire des opportunités d'implantation ou de collaboration		Part des visiteurs déclarant disposer d'une lecture claire des opportunités d'implantation ou de collaboration à l'issue de la visite	Au moins 75 % des visiteurs déclarent disposer d'une lecture claire des opportunités d'implantation ou de collaboration à l'issue de la visite
	Les rôles et complémentarités des différents partenaires dans le cadre d'un processus d'implantation sont clairement définis et compris par les investisseurs potentiels		Part des investisseurs potentiels déclarant bien comprendre les rôles et complémentarités des partenaires impliqués dans le processus d'implantation	Au moins 75 % des investisseurs potentiels déclarent bien comprendre les rôles et complémentarités des partenaires impliqués dans le processus d'implantation
Favoriser la conversion des visites en démarches d'implantation ou d'investissement	Au moins 3 visites par année sont organisées	1) Création et maintien à jour d'un registre des visites terrain 2) Sondage de satisfaction des partenaires utilisateurs de services de visite	Nombre de visites terrain et de leads accompagnés	Minimum de 3 visites terrain par année, avec identification formelle des leads accompagnés
	Les visites sont suivies de manière proactive et structurée		Délai de réalisation et taux de complétion des suivis post-visite effectués conformément au protocole établi	100 % des visites font l'objet d'un suivi documenté dans un délai maximal de 20 jours ouvrables conformément au protocole établi
	Les visites contribuent à qualifier les intérêts et à amorcer ou approfondir des démarches d'investissement		Satisfaction des partenaires utilisateurs des services de visites	Taux de satisfaction de 80%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1260416001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est, pour la période allant de février 2026 à décembre 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1260416001- Chambre de commerce de l'Est de Montréal.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-27

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire t
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Service du développement économique

No GDD: 1260416001

No d'engagement : DE60416001

Budget de fonctionnement

Imputation de la dépense

Accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est pour la période allant de février 2026 au 31 décembre 2028 et approuver un projet de convention à cet effet.			**2026**	**2027**
Numéro de fournisseur	**Fournisseur**	**Imputation**	**1er versement**	**2e versement**
118499	CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL	1001.0014000.105916.06501.61900.016491.0000.005343.000000.00000.00000	300,000.00 $	350,000.00 $

2028	2029	TOTAL
3e versement	4e versement	
100,000.00 $	45,000.00 $	795,000.00 $

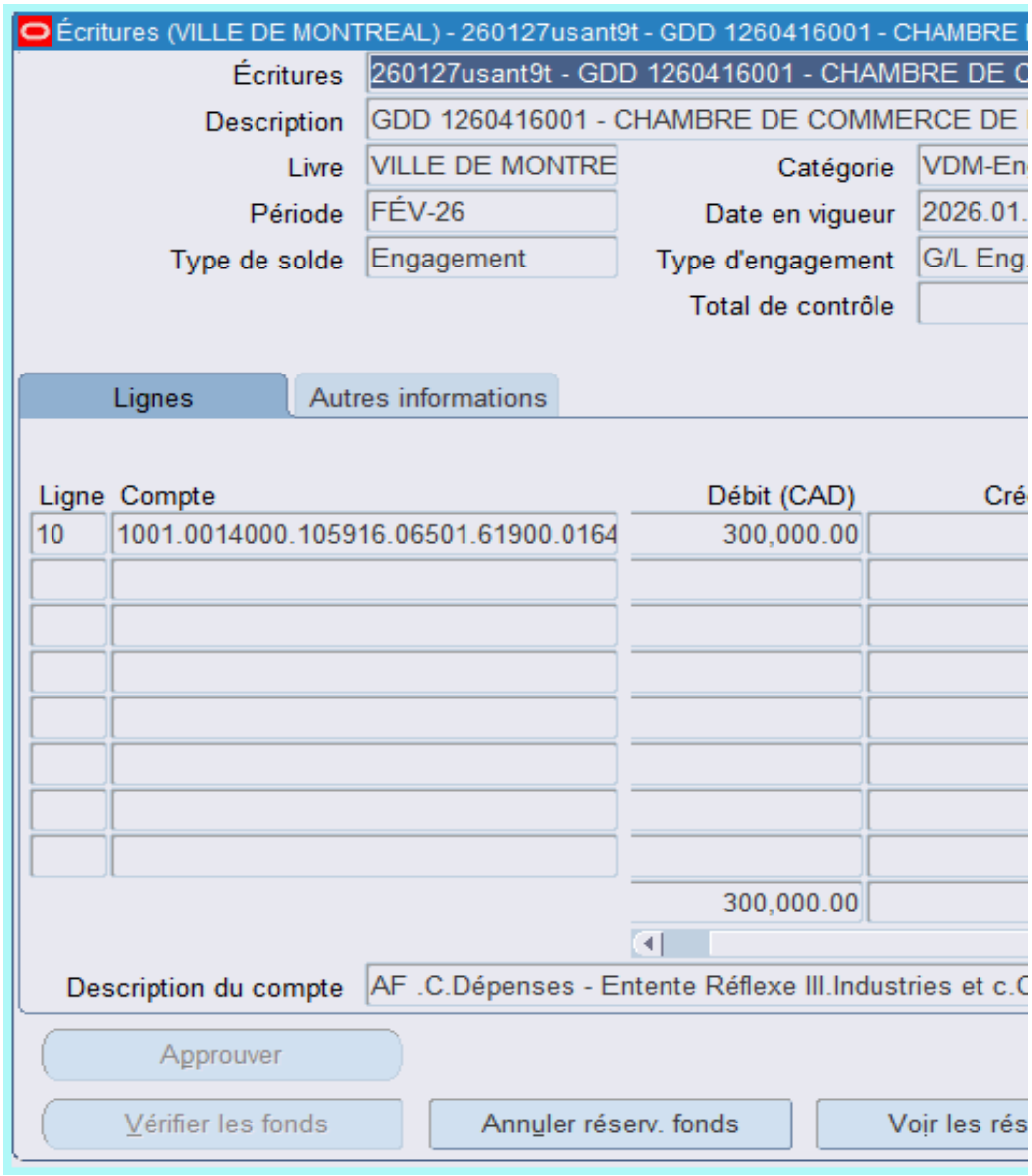
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260127usant9t - GDD 1260416001 - CHAMBRE
Écritures
260127usant9t - GDD 1260416001 - CHAMBRE DE C
Description
GDD 1260416001 - CHAMBRE DE COMMERCE DE
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-En
Période
FÉV-26
Date en vigueur
2026.01.
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Cré
10
1001.0014000.105916.06501.61900.0164
300,000.00
300,000.00
Description du compte
AF .C.Dépenses - Entente Réflexe III.Industries et c.C
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les rés

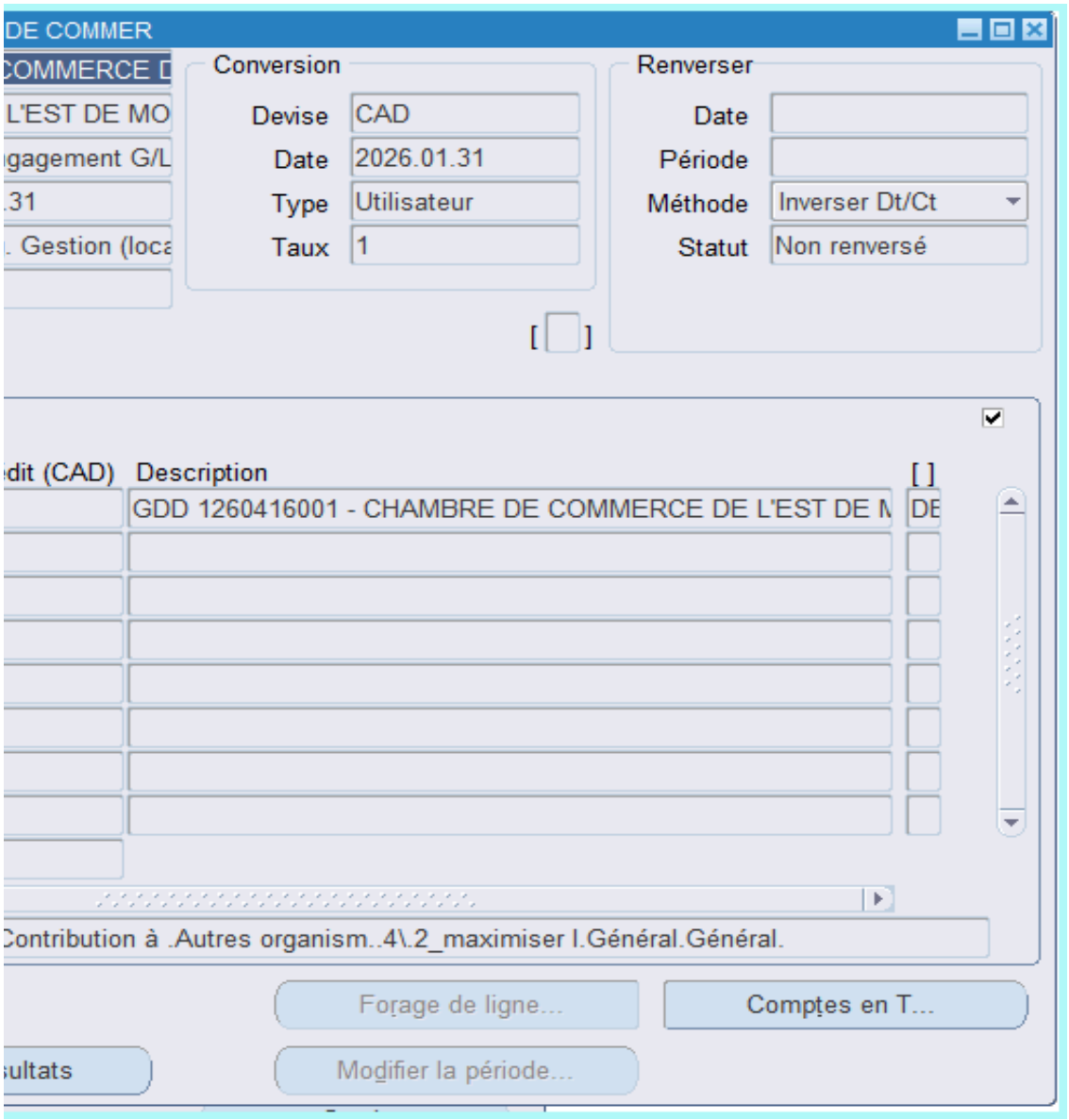
DE COMMER
COMMERCE D
L'EST DE MO
gagement G/L
.31
. Gestion (loca
Conversion
Devise
CAD
Date
2026.01.31
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
dit (CAD)
Description
GDD 1260416001 - CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE M
Contribution à .Autres organism..4\.2_maximiser I.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
ultats
Modifier la période...

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1255593011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3, 4 et 5) avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 5 ans, avec la firme désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20885;
2.

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	Lot # 1 - Division Centre	5 032 652,36 $
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	Lot # 2 - Division Est	2 917 579,50 $
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	Lot # 3 - Division Sud	3 461 061,96 $
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	Lot # 4 - Division Ouest	1 872 567,60 $
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	Lot # 5 - Parc de réserve	298 275,62 $

3. d'autoriser une dépense de 2 716 427,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Trois Diamants Autos (1987) Ltée;
5. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-09 09:27

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255593011**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3, 4 et 5) avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
Dans le cadre de sa planification, le Service du matériel roulant a identifié le besoin de créer cinq (5) ententes-cadres de service d'entretien et de réparation de véhicules légers, afin de répondre aux besoins opérationnels de la Ville de Montréal.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public, no 25-20885. Il a été publié dans Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant cinquante-quatre (54) jours, soit du 1er octobre au 25 novembre 2025 (date de fin initialement prévue le 4 novembre 2025). La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, cinq (5) addenda ont été émis.

Sommaire des addendas

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	17 octobre 2025	Une (1) question et réponse concernant l'exigence du pourcentage de majoration demandé au bordereau de prix.	Oui
2	22 octobre 2025	Quatre (4) questions et réponses et une modification à la clause «Exigences quant aux suretés»	Oui
3	28 octobre 2025	Trois (3) questions et réponses concernant l'appel d'offres	Non

4	30 octobre 2025	Report de date au 18 novembre 2025 et une modification à la clause «Exigences quant aux suretés»	Non
5	13 novembre 2025	Report de date au 25 novembre 2025 et trois (3) questions et réponses concernant l'appel d'offres.	Non

La durée de validité de la soumission est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 24 mai 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'ententes-cadres pour la fourniture de services de réparation et d'entretien de véhicules légers pour la Ville de Montréal. Conformément à la mission du SMRA, axée principalement sur la réparation et l'entretien des véhicules lourds, ces ententes-cadres permettront de combler les besoins en services requis qui ne peuvent être réalisés à l'interne, tout en réduisant le recours aux ententes de gré à gré.

L'appel d'offres est structuré en cinq (5) lots distincts, chacun correspondant à un secteur géographique de la Ville, afin d'assurer une couverture territoriale adéquate et une gestion efficiente des services.

Chaque lot encadre les éléments suivants :

- la fourniture de services de réparation et d'entretien de véhicules légers ;
- la quantité d'heures de main-d'œuvre prévisionnelles, ainsi que le taux horaire facturé par l'atelier mécanique ;
- le montant estimé des achats de pièces, incluant le pourcentage de majoration appliqué par le fournisseur;
- le service de cueillette et de livraison des appareils sans frais sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Durée des ententes-cadres
Le contrat convenu avec le fournisseur sera effectif pour une période de cinq (5) ans, à partir de la date d'entrée en vigueur de l'entente suivant l'autorisation d'octroi ou au moment de l'épuisement du budget alloué par le donneur d'ordre pour ce contrat, selon la première de ces éventualités. À son expiration, le contrat peut être renouvelé par deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune.

Modalité d'adjudication
Le contrat est adjugé partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires.

Prix
Pendant la durée initiale des ententes-cadres, les prix sont fermes et ne pourront faire l'objet d'aucun ajustement.

Quantité
Les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres sont à titre indicatif seulement. Le donneur d'ordre ne s'engage pas à commander la totalité. L'adjudicataire ne peut aucunement réclamer le paiement de la différence entre les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres et celles que le donneur d'ordre commande réellement. Le donneur d'ordre se réserve le droit de retirer certains biens en cours d'exécution du contrat,

et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque.

Garantie
Une garantie d'un (1) an sur les pièces et la main-d'œuvre est exigée par la Ville de Montréal pour un usage normal du véhicule. L'adjudicataire devra démontrer le cas échéant s'il y a usage abusif. L'adjudicataire sera l'unique responsable de la garantie pour les pièces et les travaux effectués.

JUSTIFICATION

Il y a eu dix-huit (18) preneurs du cahier des charges. Cinq (5) soumissions ont été déposées (27,8 %). Une (1) soumission pour le lot no 4 a été jugée non conforme administrativement.
Le Service de l'approvisionnement a communiqué avec les preneurs n'ayant pas remis de soumission afin de connaître les motifs de leur désistement. Plusieurs raisons ont été évoquées: consultation à titre informatif seulement, engagements dans d'autres projets ne permettant pas de réaliser le nôtre dans les délais ainsi qu'un manque de temps pour compléter les documents.

Lot # 1 - Division Centre

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	5 032 652,36 $	1 006 530,47 $	6 039 182,83 $
9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)	7 042 563,68 $	1 408 512,74 $	8 451 076,42 $
Dernière estimation réalisée ($)	6 637 736,68 $	1 327 547 34 $	7 965 284,02 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 1 605 084,32 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 24,18 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			2 009 911,32 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			39,94 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 2 - Division Est

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	2 917 579,50 $	583 515,90 $	3 501 095,40 $
PNEUS RATTE INC. (Pneus Ratté Anjou)	3 257 198,06 $	651 439,61 $	3 908 637,67 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 360 719,24 $	672 143,85 $	4 032 863,09 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 443 139,74 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 13,19 %

((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	339 618,56 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	11,64 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 3 - Division Sud

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	3 461 061,96 $	692 212,39 $	4 153 274,35 $
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	3 916 255,46 $	783 251,09 $	4 699 506,55 $
9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)	4 743 121,16 $	948 624,23 $	5 691 745,39 $
Dernière estimation réalisée ($)	4 478 276,24 $	895 655,25 $	5 373 931,49 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 1 017 214,28 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 22,71 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			455 193,50 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			13,15 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 4 - Division Ouest

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	1 872 567,60 $	374 513,52 $	2 247 081,12 $
CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC.	2 085 847,15 $	417 169,43 $	2 503 016,58 $
9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)	2 530 860,05 $	506 172,01 $	3 037 032,06 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 390 330,24 $	478 066,05 $	2 868 396,29 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 517 762,64 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 21,66 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			213 279,55 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			11,39 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables*

au moment de l'ouverture des soumissions.

Lot # 5 - Parc de réserve

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	298 275,62 $	59 655,12 $	357 930,74 $
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	324 670,80 $	64 934,16 $	389 604,96 $
Dernière estimation réalisée ($)	379 245,04 $	75 849,01 $	455 094,05 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 80 969,42 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 21,35 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			26 395,18 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			8,85 %

**Les c alculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Pour estimer la dépense, les professionnels du SMRA ont utilisé les données disponibles sur le marché.

Un écart de 39,94 % est observé entre la plus basse soumission et la deuxième plus basse soumission conforme reçue. Cet écart, bien que significatif, a fait l'objet d'une analyse rigoureuse par le comité d'évaluation. La visite des lieux par le comité a confirmé le réalisme de ces prix en lien avec la capacité d'exécution. Il a proposé un prix très compétitif, inférieur au prix moyen identifié par l'étude de marché, et a maintenu ce tarif pour toute la durée du contrat afin de démontrer sa capacité à répondre aux attentes. Le soumissionnaire possède une solide expérience avec ce type de contrat, travaillant déjà avec plusieurs municipalités, ce qui lui permet de bien maîtriser les exigences opérationnelles et les particularités du mandat.

Les écarts favorables entre les estimations et le plus bas soumissionnaire sont dus au fait que le fournisseur nous offre un taux horaire avec une différence significative par rapport à notre propre estimation. Le fournisseur a probablement adopté une politique de prix agressive pour remporter le contrat. Cette stratégie lui permet de sécuriser un marché important, d'obtenir une visibilité auprès d'une grande municipalité et de compenser le faible taux horaire par la marge sur les pièces (majoration sur les pièces génériques, escompte limité sur les pièces OEM) ainsi que par des économies d'échelle. Le faible prix horaire apparaît comme un levier concurrentiel assumé, misant sur la volumétrie basée sur les heures prévisionnelles du bordereau de prix, les composantes complémentaires du contrat et l'optimisation globale des revenus, malgré l'absence de garantie sur le nombre réel d'heures facturables.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ont été effectuées par le service de l'approvisionnement le 1er décembre 2025
L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) dans le cadre de ce contrat, puisque le volume des pièces pour cet appel d'offres représente plus de 60% de la facture finale et 40% pour la main d'oeuvre.

Le dossier sera soumis à la Commission d'examen de contrat le 21 janvier 2026 pour le lot 1, car il s'agit d'un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M$, qu'il y a un écart de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale à l'utilisation d'une grille d'évaluation, et il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, une évaluation de l'adjudicataire sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une approbation sur les ententes pour un montant maximal de 13 582 137,04 $. Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 2 716 427,40 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences pour des travaux ou fournitures supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des documents de l'appel d'offres.

Voici les différents montants liés aux ententes-cadres:

Numéro de lot	Adjudicataire	Description des items	Montant total (taxes incluses)	Contingences 20 % (taxes incluses)
1	**TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**	Division Centre	5 032 652,36 $	1 006 530,47 $
2	**TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**	Division Est	2 917 579,50 $	583 515,90 $
3	**TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**	Division Sud	3 461 061,96 $	692 212,39 $
4	**TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**	Division Ouest	1 872 567,60 $	374 513,52 $
5	**TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**	Parc de réserve	298 275,62 $	59 655,12 $
		Total	**13 582 137,04 $**	**2 716 427,40 $**

Les sommes nécessaires seront financées par le budget de fonctionnement des ateliers du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 5.7 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
La création de cette entente-cadre fait preuve d'un mécanisme d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières, et permet donc d'atteindre la priorité 17 du plan Montréal 2030.

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume. De plus, ces services sont requis afin de maintenir le parc automobile du SMRA en bonne condition; ne pas conclure ces ententes-cadres pourrait également mettre en péril le bon fonctionnement des véhicules ce qui réduirait leur durée de vie utile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création des ententes-cadres : Février 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles CARON, Service des finances et de l'évaluation foncière
Judith BOISCLAIR, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de recherche

Tél : n/a
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-05

Jean-Philippe CRITES
chef de division - ingenierie et strategies d investissements

Tél : n/a
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le : 2026-01-08

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255593011
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure cinq (5) ententes-cadres avec la firme TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE, pour le service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal - Ententes de service 5 ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacun - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 17			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. La création de cette entente-cadre fait preuve d'un mécanisme d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières, et permet donc d'atteindre à la priorité 17 du plan Montréal 2030.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1255593011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3, 4 et 5) avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-20885_Intervention_«SMRA».pdf

25-20885_Sommaire_Tableau de vérification.pdf

25-20885_PV.pdf

25-20885_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Simona RADULESCU TOMESCU
Chef de Section
Tél : 514 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-20885 — No du GDD : 1255593011

Titre de l'appel d'offres : Service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal - Ententes de service 5 ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacun

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 4 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 25 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 13 - 11 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 54 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 18

Nbre de soumissions reçues : 5

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 27,78

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 5 - 2026

Date d'échéance révisée : 24 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Tel que mentionné à la règle d'adjudication de l'appel d'offres, Le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lots.s

LOT 1 — Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	5 032 652,36 $	√	1
9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)	7 042 563,68 $		

LOT 2 — Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	2 917 579,50 $	√	2
PNEUS RATTÉ INC. (Pneus Ratté Anjou)	3 257 198,06 $		

LOT 3 — Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	3 461 061,96 $	√	3
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	3 916 255,46 $		
9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)	4 743 121,16 $		

LOT 4 Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	1 872 567,60 $	√	4
CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC	2 085 847,15 $		
9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)	2 530 860,05 $		

LOT 5 Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	298 275,62	√	5
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	324 670,80 $		

Information additionnelle

La soumission de l'entreprise TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE est conforme administrativement pour tous les lots. Les vérifications usuelles ont été terminées le 1er décembre 2025.

Les prix soumis par les firmes LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC. et CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC. ont été corrigés à la baisse. La différence entre le prix inscrit au procès-verbal et celui indiqué dans le tableau des prix s'explique par une interprétation des exigences administratives.

La soumission de la firme PNEUS RATTÉ INC. (Pneus Ratté Anjou) pour le Lot 4 est déclarée non conforme. Conformément à la clause 10.17.03 – Obligations principales, il est permis de sous-traiter uniquement de manière accessoire. Or, dans le présent cas, Pneus Ratté Anjou confie l'exécution à Pneus Ratté St-Laurent dans sa totalité (100 %), ce qui contrevient aux exigences stipulées.

Treize (13) des dix-huit (18) preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville pour les motifs suivants :

- pour consultation seulement;
- nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis;
- l'obligation de soumissionner pour un lot complet et non seulement pour les véhicules du manufacturier; GM
- par manque de temps pour cpompléter les documents;
- et n'ont pas soumis de motif de désistement.

Préparé par : Renée Veillette Le 8 - 1 - 2026

Numéro de l'appel d'offres : 25-20885
Titre : Service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal - Ententes de service 5 ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune
Date de publication sur le SÉAO : 1 er octobre 2025
Date d'ouverture des soumissions : 25 novembre 2025
Addenda : 5 dernier émit le: 13 novembre 2025

		TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE		9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)		LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.		CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC.		PNEUS RATTÉ INC. (Pneus Ratté Anjou)	
Numéro de fournisseur VDM		497467				358351				612776	
Numéro NEQ		1144086940		1176832104		1167693408		1146908893		1171565204	
Lot 1 **No d'item**	**DIVISION CENTRE**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**
							- $				
	Total avant taxes		4 377 171,00 $		6 125 300,00 $		- $		- $		- $
	TPS 5 %		218 858,55 $		306 265,00 $		- $		- $		- $
	TVQ 9,9975 %		436 622,81 $		610 998,68 $		- $		- $		- $
	Montant total		5 032 652,36 $		7 042 563,68 $		- $		- $		- $
Lot 2 **No d'item**	**DIVISION EST**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**
							- $				
	Total avant taxes		2 537 577,30 $		- $		- $		- $		2 832 962,00 $
	TPS 5 %		126 878,87 $		- $		- $		- $		141 648,10 $
	TVQ 9,9975 %		253 123,34 $		- $		- $		- $		282 587,96 $
	Montant total		2 917 579,50 $		- $		- $		- $		3 257 198,06 $
Lot 3 **No d'item**	**DIVISION SUD**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**
							- $				
	Total avant taxes		3 010 273,50 $		4 125 350,00 $		3 406 180,00 $		- $		- $
	TPS 5 %		150 513,68 $		206 267,50 $		170 309,00 $		- $		- $
	TVQ 9,9975 %		300 274,78 $		411 503,66 $		339 766,46 $		- $		- $
	Montant total		3 461 061,96 $		4 743 121,16 $		3 916 255,46 $		- $		- $
Lot 4 **No d'item**	**DIVISION OUEST**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**
							- $				
	Total avant taxes		1 628 673,71 $		2 201 226,40 $		- $		1 814 174,52 $		1 821 449,88 $
	TPS 5 %		81 433,69 $		110 061,32 $		- $		90 708,73 $		91 072,49 $
	TVQ 9,9975 %		162 460,20 $		219 572,33 $		- $		180 963,91 $		181 689,63 $
	Montant total		1 872 567,60 $		2 530 860,05 $		- $		2 085 847,15 $		2 094 212,00 $
Lot 5 **No d'item**	**PARC DE RÉSERVE**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**
	Total avant taxes		259 426,50 $		- $		282 383,82 $		- $		- $
	TPS 5 %		12 971,33 $		- $		14 119,19 $		- $		- $
	TVQ 9,9975 %		25 877,79 $		- $		28 167,79 $		- $		- $
	Montant total		298 275,62 $		- $		324 670,80 $		- $		- $
	(1) - Pourcentage de majoration applicable à à items	**15%**		**15%**		**35%**		**35%**		**30%**	
	Signature	Oui		Oui		Oui		OUi		Oui	
		Olivier Boileau		Cédrik Beaudoin		François Bussière		François Bussière		Francis Garneau	
	Achat du cahier des charges sur le SÉAO	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	N/R		N/R		N/R		N/R		N/R	
	Annexe 7 - Charte de la langue française signée	Oui - # 4		Oui - # 2 moins de 25 personnes		Oui - # 2 moins de 25 personnes		Oui - # 2 moins de 25 personnes		Oui - # 4	
	Vérification de la liste des entreprises non conformes au processus de	Oui		OUi		Oui		Oui		Oui	
	Si requis, copie du certificat de francisation	Oui		N/A		N/A		N/A		Oui	
	Liste des entreprises certifiées par l'Office québécois de la langue	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Garantie de soumission 0,5 % (ref add 4)	OUI 5 chèques		OUI 3 chèques		Oui 2 chèques		Oui 1 chèque		Oui - 2 lettres de garanties irrévocable	
	on cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»	N/R		N/R		N/R		N/R		N/R	
	Les renseinements complémentaires dûment complété	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Autres conditions de conformité ou documents requis	À évaluer lors de la conformité technique par le requérant									
	Devis D.01 - Expérience de l'adjudicataire / Expérience des employés	Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer	
	Devis D.01 - Service d'entretien et de réparation / Aires de travail	Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer	
	Devis D.04 - Distance ou service de transport	Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer	
	Devis G.00 - Exigences générales quant à la sécurité	Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer	
	Devis H.02 - Document attestant la portée de la garantie	Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer	
	Liste des sous-contractants	Document remis - Aucun		Document remis - Aucun		Document remis		Document remis		Document remis	

Soumission(s) rejettée(s) - Référene clause 10,17,03 - Obligation prencipales - Il est permis de sous-contracter de manière accessoire seulement. Pneus Ratté Anjou contracte Pneus Ratté St-Laurent à 100 %.

Correction - Erreur de calcul - Le soumisionnaire a modifier la formule. L'obligation était de compléter les champs ombragés seulement. Correction à la baisse afin de répondre aux exigences administratives.

Plus bas soumissionnaire conforme - Conformément aux vérifications effectuées, la formule prévoyait un chiffre après le point, tandis que le fichier Excel permettait la saisie de deux chiffres. En conséquence :
Pour le 30,2 % inscrit au bordereau, il convient de retenir 30,24 %.
Pour le 36,2 % inscrit au bordereau, il convient de retenir 36,21 %.
Ces taux seront applicables pour l'ensemble de la durée du contrat.

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 1 décembre 2025**

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
jfmecanique 3090 RUE DES ORMEAUX Montréal QC CAN H1L4Y2 https://jfmecanique.ca 1166939885	Publique	sylvain leblanc Téléphone: 5145084949 Courriel: jfmecanique2@hotmail.ca	**Transaction: (20349327)** 2025-10-28 15:11	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis Téléchargement 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis Téléchargement 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTÉE 6200 Est, Boul. Métropolitain Montréal QC CAN H1S1A9 www.longuepointechrysler.com 1141933805	Non diffusé	Louis SPIROPOULOS Téléphone: 514-256-5092 Courriel: l.spiropoulos@longuepointe.com	**Transaction: (20344123)** 2025-10-21 10:42	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9512-6264 Québec inc. 3855 Rue Jean-Talon Est Montréal QC CAN H2A1Y5 https://www.speedy.com/fr-ca/atelier/montreal/ 1179665444	Publique	Andrew Ibrahim Téléphone: 5143747445 Courriel: serviceautospeedymtl@gmail.com	**Transaction: (20330063)** 2025-10-01 15:01	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification)

				Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Champlain Chrysler Dodge Jeep Ram 3350 RUE WELLINGTON Montréal QC CAN H4G1T5 1175684381	Publique	Francois Legault Téléphone: 5147614801 Courriel: flegault@desjardinsjeep.com	**Transaction: (20350608)** 2025-10-30 09:01	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis Téléchargement 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis Téléchargement 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GARAGE DEGUIRE INC. 2000 Boulevard Thimens Montréal QC CAN H4R2K2 1142013938	Publique	Marc-André deguire Deguire Téléphone: 5143314341 Courriel: garagedeguire@hotmail.com	**Transaction: (20330465)** 2025-10-02 06:06	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PNEUS MÉTROPOLITAINS INC. 12010, ALBERT HUDON Montréal QC CAN H1G3K7	Publique	Dominik DESMARAIS Téléphone: 5143234630 Courriel: ddesmarais@pneusmetropolitains.com	**Transaction: (20330016)** 2025-10-01 13:51	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel

1147367495				20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Agence de mobilité durable 2100, rue Drummond, bureau 500 Montréal QC CAN H3G1X1	Donneur d'ouvrage	Marc Laberge Téléphone: 5145760299 Courriel: mlaberge@agencemobilitedurable.ca	**Transaction: (20330062)** 2025-10-01 15:01	Ne pas recevoir
PNEUS RATTÉ INC. 9135 Edison Montréal QC CAN H1J1T4 1171565204	Publique	Pierre Dupras Téléphone: 5143547444 Courriel: pierre.dupras@pneusratte.com	**Transaction: (20332928)** 2025-10-06 11:38	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC. 1205, rue de l'Église Montréal QC CAN H4G2P1 1146908893	Publique	François Bussière Téléphone: 5147689743 Courriel: frankbussiere@hotmail.com	**Transaction: (20349925)** 2025-10-29 12:49	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis Téléchargement 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis Téléchargement 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision)

				Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LE RELAIS CHEVROLET CADILLAC BUICK GMC LTÉE 9411 ave Papineau Montréal QC CAN H2M2G5 www.lerelaischevrolet.com 1174224825	Non diffusé	Benoit Laniel Téléphone: 5143846380 Courriel: blaniel@lerelaischevrolet.com	**Transaction: (20341402)** 2025-10-17 15:20	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Mecprotech 15, ROUTE 132 Delson QC CAN J5B1G9 Mecprotech 1176832104	Publique	Martine Deguire Téléphone: 5148809244 Courriel: mecprotech@hotmail.com	**Transaction: (20341448)** 2025-10-17 16:52	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Messagerie 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
trois diamants autos (1987) ltee 3035 ch gascon Mascouche QC CAN J7L3X7 www.troisdiamants.com 1144086940	Non diffusé	maryse lessard Téléphone: 450 4776348 Courriel: mlessard@troisdiamantschrysler.com	**Transaction: (20330555)** 2025-10-02 09:29	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel

				20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Nissan Gabriel Saint-Leonard 4400 metropolitain E Montréal QC CAN H1S1A2 https://nissangabrielstleonard.com/fr/index 3370416227	Publique	Alex Becerescu Téléphone: 5143657777 Courriel: abecerescu@gabriel.ca	**Transaction: (20330764)** 2025-10-02 14:11	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9476-4909 Québec inc. 7655a boul viau Montréal QC CAN H1S2P4 1178065026	Publique	Krasimir Grozdev Téléphone: 5147259336 Courriel: garagerenedoyon@hotmail.com	**Transaction: (20330043)** 2025-10-01 14:32	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ATELIER SRT TUNING INC. 194 rue Boyer Saint-Isidore (Montérégie) QC CAN J0L2A0 0 NEQ	Publique	Sébastien Bourdeau Téléphone: 5142477401 Courriel: srttuning@hotmail.com	**Transaction: (20330035)** 2025-10-01 14:17	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel

				20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9492-9734 Québec inc. 8052 rue birnam Montréal QC CAN H3N2T7 1178815958	Publique	jakub witkowski Téléphone: 5148980048 Courriel: jakub.witski@gmail.com	**Transaction: (20349084)** 2025-10-28 09:58	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis Téléchargement 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC. 1161, rue Hickson Montréal QC CAN H4G2L3 1167693408	Non diffusé	François Bussière Téléphone: 5147678399 Courriel: frankbussiere@hotmail.com	**Transaction: (20329967)** 2025-10-01 12:30	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
DESJARDINS FORD LTÉE 1150 boul marcel-laurin Montréal QC CAN H4R1J7 https://WWW.DESJARDINSFORD.CA	Publique	Jean-Francois Blain Téléphone: 5143323850 Courriel: jfblain@desjardinsford.ca	**Transaction: (20345858)** 2025-10-23 13:07	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis

1141853003	Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis Téléchargement 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2025

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 25 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-20885

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal - Ententes de service 5 ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
9447-9367 QUÉBEC INC.	**Lot 1**	7 042 563,68 $
	Lot 3	4 743 121,16 $
	Lot 4	2 530 860,05 $
CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC.	**Lot 4**	2 428 976,24 $
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	**Lot 3**	4 489 290,86 $
	Lot 5	387 343,53 $
PNEUS RATTÉ INC.	**Lot 2**	3 257 198,06 $
	Lot 4	2 094 212,00 $
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	**Lot 1**	5 032 652,36 $
	Lot 2	2 917 579,50 $
	Lot 3	3 461 061,96 $
	Lot 4	1 872 567,60 $
	Lot 5	298 275,62 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 1er octobre ainsi que les 3 et 21 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié les 1er et 30 octobre ainsi que le 13 novembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

…/2

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Dossier # : 1255593011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3, 4 et 5) avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE255593011.pdf

Dossier # :1255593011

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence
Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Vice-présidences
Laura Palestini
Arrondissement de LaSalle

Martin St-Jean
Ville de Beaconsfield

Membres
Marie-Claude Baril
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Maude Choko
Arrondissement d'Outremont

Heidi Ektvedt
Ville de Baie-D'Urfé

Victor Esposito
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Gabriel Fortin
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Gerlando Guarraggi
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Sophie Mohsen
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Jean Marc Poirier
Arrondissement de Montréal-Nord

Le 19 février 2026

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE255593011

Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3, 4 et 5) avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune
— Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses
— Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ
Sylvain Ouellet
Président

ORIGINAL SIGNÉ
Virginie Harvey
Coordonnatrice, Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE255593011

Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3, 4 et 5) avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune — Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses — Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires)

À sa séance du 21 janvier 2026, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lot 1 :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M$ répondant aux conditions suivantes :
    - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme; et
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 4 février 2026, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les personnes-ressources du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) — Direction ateliers mécaniques et de proximité ont présenté les

différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Ainsi, le Service indique avoir identifié le besoin de conclure cinq ententes-cadres pour la fourniture de services d'entretien et de réparation de véhicules légers, comme des voitures et des camionnettes, afin de répondre aux besoins opérationnels de la Ville de Montréal. Ces ententes-cadres permettront de réaliser à l'externe les services qui ne peuvent être effectués par les équipes internes, tout en réduisant le recours aux ententes de gré à gré. Chaque lot correspond à un secteur géographique de la ville. Cette stratégie vise à permettre au SMRA d'orienter ses ressources vers ses activités prioritaires en matière d'entretien.

L'appel d'offres a été publié du 1er octobre au 25 novembre 2025. Au cours de cette période, cinq addendas ont été émis, dont deux ont repoussé la date de clôture initialement fixée au 4 novembre 2025. Les contrats prévoient une durée ferme de cinq ans, à laquelle peuvent s'ajouter deux périodes optionnelles d'un an chacune.

Dix-huit preneurs ont obtenu le cahier des charges. Cinq soumissions ont été déposées, dont une — pour le lot no 4 — a été jugée non conforme administrativement. Les motifs de désistement mentionnés par certains preneurs incluent une consultation effectuée à titre informatif seulement, des engagements préexistants dans d'autres projets ainsi qu'un manque de temps pour compléter les documents requis.

Bien que seul le *Lot 1 — Division Centre* réponde aux critères d'examen de la Commission, les personnes-ressources ont présenté en détail les écarts observés pour chacun des lots, lesquels sont tous favorables à la Ville :

- Le *Lot 1 — Division Centre* présente les écarts les plus marqués. L'écart entre l'estimation de la Ville et la plus basse soumission conforme est de (–24,18 %). On observe également un écart de 39,94 % entre la deuxième soumission la plus basse et celle de l'adjudicataire. Deux soumissionnaires ont déposé une offre pour ce lot.
- Le *Lot 2 — Division Est* fait exception. L'écart entre l'estimation et la plus basse soumission conforme se situe sous le seuil de 20 %;
- *Lot 3 — Division Sud* : l'écart entre l'estimation et la plus basse soumission conforme s'établit à (–22,71 %);
- *Lot 4 — Division Ouest* : l'écart entre l'estimation et la plus basse soumission conforme s'établit à (-21,66 %);
- *Lot 5 — Parc de réserve* : l'écart entre l'estimation et la plus basse soumission conforme s'établit à (-21,35 %).

La Commission a souligné que, lorsque des tableaux par lots sont présentés, il serait pertinent d'inclure un tableau récapitulatif dans le sommaire décisionnel. Un tel outil permettrait de faciliter la compréhension et la comparaison des informations en un seul coup d'œil.

Le Service a poursuivi sa présentation en expliquant que les prix très compétitifs de l'adjudicataire ayant remporté les cinq lots s'expliquent principalement par un taux horaire nettement inférieur à celui prévu à l'estimation. Le Service estime que le fournisseur aurait adopté une stratégie tarifaire compétitive afin de remporter le contrat, misant sur un marché d'envergure offrant une forte visibilité auprès d'une grande municipalité. Cette approche lui permettrait de compenser le faible taux horaire par une marge plus élevée sur les pièces, ainsi que par les économies d'échelle.

Au terme de la présentation, les commissaires ont posé des questions sur les garanties d'exécution et sur les cautionnements, de même que sur la capacité de l'adjudicataire à exécuter les ententes-cadres à la satisfaction de la Ville. Selon les personnes-ressources, cette capacité a été adéquatement vérifiée, notamment par une visite sur les lieux.

Compte tenu des écarts importants entre l'estimation du Service et les prix soumis par l'adjudicataire, les commissaires ont demandé de nombreuses précisions sur la stratégie d'approvisionnement et sur l'étude de marché ayant servi de base à l'estimation. Des questions ont aussi été soulevées concernant la justification d'une durée ferme de cinq ans pour le contrat. Les personnes-ressources ont fourni des réponses jugées satisfaisantes par les commissaires.

Le Service a également signalé que les quantités indiquées dans les documents d'appel d'offres sont fournies à titre indicatif et que la Ville n'est pas tenue de commander la totalité des pièces prévues. De plus, l'entrée en vigueur prochaine de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* permettra dorénavant d'évaluer la performance du fournisseur tout au long de l'exécution du contrat, plutôt qu'à sa seule conclusion.

Enfin, les représentants du Service ont rappelé que de regrouper les achats à l'intérieur d'une entente, lorsque pertinent, s'inscrit dans les bonnes pratiques du Service de l'approvisionnement. De plus, le fait de scinder les appels d'offres en plusieurs lots selon les secteurs géographiques a facilité l'ouverture du marché à de nouveaux ou de plus petits fournisseurs.

Les commissaires ont souligné que le Service a ajusté ses pratiques d'appel d'offres pour tenir compte des réalités du marché, ce qui permet d'en arriver à une approche avantageuse pour toutes les parties.

La Commission a recommandé d'ajouter au sommaire décisionnel des précisions indiquant que, puisque l'adjudicataire se trouve à l'extérieur du périmètre établi, il assume entièrement les coûts liés au déplacement des véhicules.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers — Direction ateliers mécaniques et de proximité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

Lot 1 :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M$ répondant aux conditions suivantes :
    - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme; et
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE255593011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1267956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la Ministre de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $ réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue

Il est recommandé :
1. d'approuver l'avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) conclue avec le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la Ministre de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente ;

2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $, réparti entre 2026 et 2027, équivalant au montant de la subvention attendue selon les informations financières inscrites au dossier. Ces revenus et dépenses relèvent à 100 % de la compétence d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-02 12:05

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267956001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la Ministre de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $ réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, les travaux du Service du développement économique de la Ville l'ont amené à identifier le bioalimentaire comme étant un secteur stratégique. Dans cette logique, la Ville et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ont signé en 2019 une première Entente de développement du secteur bioalimentaire (2019-2021) afin de soutenir conjointement certains projets permettant de répondre aux objectifs de la Ville en matière de développement du secteur bioalimentaire. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, cette première entente avait été prolongée jusqu'au 31 mars 2023 au moyen d'un avenant.
À la suite des résultats positifs générés par la première Entente sectorielle, une seconde entente couvrant la période 2023-2025 a été conclue par les parties. L'Entente 2023-2025 a été négociée à partir des points de convergence entre la Politique bioalimentaire, l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) et le Plan de développement de la zone agricole (PDZA), notamment en ce qui a trait au développement :

- de l'agriculture urbaine commerciale;
- du secteur bioalimentaire et de ses entreprises ;
- d'initiatives liées à la transition écologique du secteur et de lutte au gaspillage alimentaire ;
- etc.

Cette entente sert également de base pour des collaborations, entre la Ville et le MAPAQ, pour diverses initiatives visant l'essor du secteur bioalimentaire sur le territoire montréalais et la réalisation d'actions structurantes. La Ville et le MAPAQ étant satisfaits de leur collaboration et des actions réalisées à ce jour dans le cadre de l'Entente 2023-2025, un

premier avenant a été signé en 2025 afin d'en prolonger la durée jusqu'en 2027 et d'y réinvestir des sommes additionnelles.

Au cours de l'année 2025, le MAPAQ a fait part à la Ville de son intérêt à augmenter les sommes qu'il investit dans le cadre de l'Entente. Durant cette même période, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a confirmé son intérêt pour que la Ville et le MAPAQ se joignent à l'entente sectorielle. Le présent sommaire décisionnel vient répondre à cet objectif en proposant l'approbation d'un deuxième avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire 2023-2025 afin d'y augmenter les sommes investies par le MAPAQ et d'y intégrer le MEIE.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0176 - 17 avril 2025 - Approuver un avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2027 et de porter le montant total à 1 075 000 $, majorant ainsi de 325 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 250 000 $ réparti entre 2025 et 2026 équivalent au montant de la subvention attendue.
CG23 0152 - 20 avril 2023 - Approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 d'un montant total de 750 000 $ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 600 000 $ réparti entre 2023 et 2025 équivalent au montant de la subvention attendue.

CG21 0031 - 28 janvier 2021 - Approuver un avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 (CG19 0383) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2023 et de porter le montant total à 1 556 250 $, majorant ainsi de 806 250 $ la valeur de l'Entente.

CG19 0383 - 22 août 2019 - Approuver l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021, d'un montant total de 750 000 $, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

DESCRIPTION

L'avenant proposé apporte les ajustements suivants à l'entente initiale :

- Augmentation de l'engagement financier du MAPAQ (voir aspects financiers) ;
- Intégration du MEIE et de sa participation financière.

L'Entente 2023-2025 (l'entente initiale) est une entente-cadre qui a été négociée à partir des éléments de convergence entre la Politique bioalimentaire 2018-2025 et les priorités de la Ville qui ont trait au développement et à la croissance du secteur bioalimentaire montréalais. Elle vise la réalisation de projets et d'initiatives qui seront soutenus conjointement par la Ville et le MAPAQ. Les trois objectifs de l'Entente sont les suivants :

1. Mobiliser les acteurs du milieu dans une dynamique d'engagement, de concertation et d'action afin de renforcer l'écosystème du secteur bioalimentaire, notamment en dotant l'agglomération de Montréal d'un cadre d'intervention issu d'une démarche de mise en commun des enjeux régionaux et sectoriels;

2. Mettre en œuvre des projets structurants en lien avec les priorités suivantes :

a. le développement de l'agriculture sur le territoire de l'agglomération de Montréal, incluant l'agriculture urbaine ;
b. le soutien au secteur de la transformation alimentaire ;
c. l'accompagnement et l'accélération des entreprises en croissance et/ou innovantes du secteur bioalimentaire afin d'assurer une offre suffisante et adéquate à leur développement ;
d. l'adoption par les acteurs du système alimentaire de bonnes pratiques en matière de développement durable, de transition écologique et de gaspillage alimentaire ;
e. l'accroissement de la disponibilité et de l'accès aux produits du Québec dans le but de répondre à la demande des consommateurs et à leurs attentes ;
f. la contribution au développement de la recherche et des connaissances, dans la poursuite de l'autonomie alimentaire, d'accès à une saine alimentation ou par la consolidation de projets de mutualisation porteurs.

3. Mettre en œuvre tout autre projet structurant identifié prioritaire par les parties, et répondant aux plans d'action, politiques et stratégies suivantes :

a. de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) ;
b. du PDZA de l'agglomération de Montréal ;
c. de la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 ;
d. du Plan stratégique Montréal 2030 ;
e. qui s'inscrivent dans la continuité de la précédente Entente sectorielle, ou ;
f. qui contribueront à soutenir le développement de l'écosystème sectoriel de l'industrie bioalimentaire montréalaise.

Outre la contribution financière des parties, l'Entente comprend, notamment, les termes suivants :

- La présence d'un comité directeur, formé de représentants du MAPAQ, du MEIE et du Service de développement économique de la Ville (SDÉ), pour identifier les projets à soutenir et assurer le suivi de l'Entente. Ce comité sera notamment responsable de l'approbation de l'ajout de nouveaux projets pouvant être financés dans le cadre de l'Entente ainsi que de l'approbation des livrables et de la reddition de comptes ;
- La désignation de la Ville comme responsable de la coordination et de la gestion de l'Entente.

JUSTIFICATION

Le bioalimentaire est un secteur économique de première importance pour la métropole. Il est proposé d'approuver un avenant à l'entente puisque la Ville et le MAPAQ sont satisfaits de leur collaboration et des actions réalisées à ce jour, que le MAPAQ souhaite bonifier sa participation financière et que le MEIE souhaite intégrer l'entente et y investir des sommes. La prolongation de cette entente et l'augmentation des sommes attribuées par les parties permettront la mise en œuvre de projets structurants pour le développement du secteur bioalimentaire et de son écosystème socio-économique dans un contexte d'incertitude économique. Ceux-ci feront l'objet, le cas échéant, de décisions déléguées ou de décisions des instances distinctes. Ainsi, la prolongation de cette entente permettra à la Ville de continuer à assumer un leadership accru dans le soutien et le développement de ce secteur qui contribue aux objectifs de développement économique de la métropole. À titre d'exemple, depuis sa signature, l'entente a permis le financement et la réalisation de plusieurs projets :

- Les Rendez-vous bioalimentaires du Carrefour des Industries Bioalimentaires de l'Île de Montréal (CIBÎM) ;
- MontréalCulteurs (Laboratoire sur l'agriculture urbaine) ;
- Réparation du mail d'hiver des marchés Jean-Talon et Atwater (Société des marchés publics de Montréal) ;
- Commun'assiette (Équiterre) ;
- Cultiver l'Espoir (Regroupement partage) ;
- Guichet unique sur la transition alimentaire (Montréal - Métropole en santé).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun budget n'est nécessaire pour ce dossier décisionnel puisqu'aucune augmentation de la contribution financière de la Ville n'est requise.
Le MAPAQ s'engage à contribuer à la mise en œuvre de cet avenant en y affectant une somme supplémentaire totale pouvant atteindre 87 000 $ pour la durée de l'entente. Pour sa part, le MEIE s'engage à y affecter une somme totale pouvant atteindre 50 000 $ pour la durée de l'entente. À cet effet, à la suite de l'approbation du présent dossier, selon la ventilation annuelle des montants dans le tableau présenté ci-dessous, un ajustement total de 137 000 $ au budget du Service du développement économique, en revenus et dépenses reportables, est requis. Il s'agit d'une somme totale en budget d'agglomération.

Le premier tableau ci-dessous présente la ventilation annuelle des montants prévue à l'entente initiale. Le second tableau présente la ventilation annuelle des montants que les parties s'engagent à ajouter dans l'entente en vertu de l'avenant.

Entente initiale (2023-2025) + Avenant #1						
Parties	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**TOTAL**
Ministre (MAPAQ)	250 000 $	200 000 $	325 000 $	75 000 $	0 $	850 000 $
Ville (SDÉ)	65 000 $	65 000 $	65 000 $	30 000 $	0 $	225 000 $
Sommes résiduelles de la précédente entente	-	-	-	-	-	115 847 $
TOTAL	315 000 $	265 000 $	390 000 $	105 000 $	0$	1 190 847 $

Avenant #2				
Parties	**2026**	**2027**	**Total avenant #2**	**Total entente modifiée**
Ministre (MAPAQ)	87 000 $	0 $	87 000 $	937 000 $
Ministre (MEIE)	50 000 $	0 $	50 000 $	50 000 $
Ville (SDÉ)	0 $	0 $	0 $	225 000 $
Sommes résiduelles de la précédente entente	-	-	-	115 847 $
TOTAL	137 000 $	0 $	137 000 $	1 327 847 $

Au global, la contribution de la Ville est de 19 % du montant total de l'entente alors que celle du MAPAQ correspond à 77 % et celle du MEIE à 4 %.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, telle que prévue au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), car les projets financés par l'entente viendront appuyer le secteur bioalimentaire sur le territoire de l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats fixés par Montréal 2030. Il répond aux priorités :
4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.
16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La bonification de l'entente permettra la mise en place et la réalisation d'activités structurantes pour les entreprises de cette industrie. De plus, la signature de cet avenant servira comme base pour des collaborations futures, entre la Ville, le MAPAQ, le MEIE et d'autres acteurs du milieu, privé et public, visant l'essor du secteur bioalimentaire sur le territoire montréalais ainsi que pour la négociation d'une nouvelle entente en lien avec la future Politique bioalimentaire du Québec.
À défaut d'adopter cet avenant, des projets porteurs pour ce secteur clé de l'économie montréalaise seraient remis en question.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution financière comporte des modalités relatives à la visibilité de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente jusqu'en 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-André MAJOR
Conseiller au développement économique

Tél : 438 368-4248
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-20

Steves BOUSSIKI SOM
Directeur Développement du territoire

Tél : 438-880-2217
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267956001*

Unité administrative responsable : *Service du développement économique*
Projet : Approuver un avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'intégrer le ministère de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $ réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.* *6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.* *16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.*			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

- **Le projet permet la commercialisation des produits alimentaires locaux et à consolider le secteur bioalimentaire dans une optique de résilience et de transition écologique.**

6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

- **Le projet contribuera à faciliter l'accès à des aliments frais et sain en période hivernale ainsi qu'à inciter la population à les consommer.**

16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

- **Le projet pourra contribuer à soutenir des projets axés sur la R&D et menés en collaboration avec des groupes de recherche et maison d'enseignement à l'image de ce que permet le programme MontréalCulteurs financé dans le cadre de l'entente initiale.**

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1267956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Approuver l'avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la Ministre de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $ réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2026-01-22 Avenant-2_ES_Montreal_2023-2025.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-242-9260

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-242-9260
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

22 janvier 2026

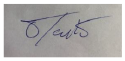

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

AVENANT 2

ENTENTE SECTORIELLE
DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE
DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
2023-2025

ENTRE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, monsieur Donald Martel, agissant pour et au nom du gouvernement du Québec, sous l'autorité de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (RLRQ, chapitre M-14), ici représenté par madame Geneviève Masse, sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel, dûment autorisée par l'article 12 de cette Loi ;

ci-après désigné le « MAPAQ »,

ET

LA MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE, madame Christine Fréchette, pour et au nom du gouvernement du Québec, sous l'autorité de la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation (RLRQ, chapitre M 14.1), représentée par monsieur Alexandre Vézina, sous-ministre adjoint au développement économique régional et à l'entrepreneuriat, dûment autorisé en vertu de l'article 17 de la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation (RLRQ, chapitre M-14.1);

ci-après désigné le « MEIE »,

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public légalement constituée, en vertu de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre c-11.14), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134 Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant au nom de l'Agglomération de Montréal et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ci-après désignée la « VILLE »,

ci-après désignées collectivement les « PARTIES » et individuellement une « PARTIE ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le MAPAQ et la VILLE ont signé l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025, ci-après nommée « l'Entente », laquelle est entrée en vigueur le 1er mai 2023 ;

ATTENDU QU'un premier avenant a été signé le 27 mars 2025 afin de prolonger l'Entente jusqu'au 31 mars 2027 et de modifier les contributions du MAPAQ et de la VILLE;

ATTENDU QUE le MAPAQ et la VILLE sont satisfaits de leur collaboration et des actions réalisées à ce jour dans le cadre de l'Entente ;

ATTENDU QUE la majorité des sommes disponibles à l'Entente est affectée pour la réalisation de projets prioritaires et qu'une partie de ces sommes restent à être décaissées ;

ATTENDU QU'en vertu de la clause 16 de l'Entente, toute modification au contenu de la présente Entente doit faire l'objet d'un avenant, lequel ne peut changer la nature de l'Entente et en fait partie intégrante ;

ATTENDU QUE le MAPAQ dispose de fonds dédiés aux ententes sectorielles pouvant être investis en 2025-2026, en complément des fonds prévus initialement, en soutien au secteur bioalimentaire de la région de Montréal ;

ATTENDU QUE le MEIE doit contribuer à la mise en œuvre du développement durable en favorisant particulièrement, à l'égard de toutes les régions du Québec, le maintien et la création d'emplois, l'économie sociale, la création de la richesse collective, le progrès social, le respect de l'environnement et l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de compétitivité et de productivité des entreprises et des organismes ;

ATTENDU QUE le MEIE souhaite se joindre à l'Entente sectorielle et dispose de fonds pouvant y être investis en 2025-2026 ;

ATTENDU QU'en vertu de la clause 16 de l'Entente, les PARTIES désirent maintenir la prolongation de la durée de l'Entente jusqu'au 31 mars 2027, tel que prévu à l'Avenant 1, afin de permettre que l'objet et les obligations qui y sont prévus soient pleinement réalisés ;

ATTENDU QUE toutes les clauses de l'Entente, à l'exception de celles qui sont ajoutées ou modifiées, demeurent inchangées et continuent de s'appliquer ;

EN CONSÉQUENCE, les PARTIES conviennent de modifier l'Entente selon ce qui suit.

1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les clauses 6, 7, 9 et l'Annexe 1 de l'Entente afin de permettre l'ajout d'un partenaire et l'investissement de sommes supplémentaires par un des partenaires.

2. MODIFICATION À L'ENTENTE

2.1 La clause 6 est modifiée afin de présenter les engagements spécifiques de toutes les PARTIES, libellée comme suit:

6. ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES PARTIES

2.2 La clause 6.1 devient ainsi:

6.1 ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DU MAPAQ
Le MAPAQ s'engage à :

2.3 Les clauses 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5 et 6.6 deviennent les clauses 6.1.1, 6.1.2, 6.1.3, 6.1.4, 6.1.5 et 6.1.6 respectivement. La clause 6.1 devient ainsi la clause 6.1.1 et est modifiée comme suit :

6.1.1 Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente, sous réserve des crédits disponibles, en y affectant une somme totale pouvant atteindre 600 000 $ pour la durée de l'Entente conformément aux normes du programme Territoires : priorités bioalimentaires selon le calendrier suivant :

- Année financière 2023-2024 : 250 000 $
- Année financière 2024-2025 : 350 000 $

Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente, sous réserve des crédits disponibles, en y affectant une somme totale pouvant atteindre 337 000 $ pour la durée de l'Entente conformément aux normes du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 selon le calendrier suivant :

- Année financière 2025-2026 : 337 000 $

2.4 La clause 6.2 devient la clause 6.1.2 et est maintenue:

6.1.2 Verser à la VILLE dès la signature de cette Entente une aide financière de 250 000 $ pour la réalisation des Projets structurants.

2.5 La clause 6.3 devient la clause 6.1.3 et est maintenue:

6.1.3 Verser à la VILLE, au plus tard le 1er mai 2024, une aide financière maximale de 200 000 $ conditionnelle au dépôt et à l'acceptation par le MAPAQ des éléments suivants :

- Un bilan de mi-parcours pour chacun des projets structurants qui auront été retenus par le comité directeur en vertu de la clause 4 ainsi qu'un rapport financier, comme prévu à la clause 12.1 et à l'Annexe 1.

2.6 La clause 6.4 devient la clause 6.1.4 et est maintenue:

6.1.4 Verser à la VILLE, au plus tard le 31 mars 2025, une aide financière pouvant atteindre la somme de 150 000 $, conditionnelle au dépôt et à l'acceptation par le MAPAQ d'un bilan annuel, ainsi qu'un rapport financier, comme prévu à la clause 12.1 et à l'Annexe 1.

2.7 Les clauses 6.5 et 6.6 deviennent les clauses 6.1.5 et 6.1.6 respectivement et sont modifiées :

6.1.5 Verser à la VILLE, pour l'année financière 2025-2026, une aide financière pouvant atteindre 175 000 $ conditionnelle au dépôt et à l'acceptation par le MAPAQ d'un bilan annuel, ainsi qu'un rapport financier, comme prévu à la clause 12.1 et à l'Annexe 1.

6.1.6 Verser à la VILLE une dernière aide financière, au plus tard le 31 mars 2026, pouvait atteindre la somme de 162 000 $, selon les dépenses réelles encourues à la suite du dépôt d'un bilan de l'ensemble des Projets structurants réalisés, des rapports financiers approuvés et documents requis par le comité directeur de l'Entente comme prévu à la clause 12.1 et à l'Annexe 1.

OH

2.8 La clause 6.2 porte désormais sur les engagements du MEIE. Les clauses 6.2.1 et 6.2.2 sont ajoutées et se lisent comme suit:

6.2 Le MEIE s'engage à :

6.2.1 Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente, sous réserve des crédits disponibles, en y affectant une somme totale pouvant atteindre 50 000 $ pour la durée de l'entente, selon le calendrier suivant :

- Année financière 2025-2026 : 50 000 $
- Année financière 2026-2027 : 0 $

6.2.2 Verser à la VILLE une aide financière, au plus tard le 31 mars 2026, pouvait atteindre la somme de 50 000 $, à la suite du dépôt d'un bilan de l'ensemble des Projets structurants réalisés et à venir, des rapports financiers approuvés et documents requis par le comité directeur de l'Entente comme prévu à la clause 12.1 et à l'Annexe 1.

2.9 La clause 7 de l'Entente portait initialement sur les engagements de la VILLE, la clause est abrogée et remplacée par la clause 6.3. Les clauses 7, 7.1, 7.2 et 7.3 deviennent les clauses 6.3, 6.3.1, 6.3.2 et 6.3.3 respectivement, sans modification du contenu présenté dans l'Entente et à la clause 2.4 de l'Avenant 1, et se lisent comme suit:

6.3 La VILLE s'engage à:

6.3.1 Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente en y affectant une somme totale pouvant atteindre 225 000 $ pour la durée de l'Entente.

6.3.2 À titre de partenaire gestionnaire, réserver dès la signature de cette Entente l'ensemble des sommes prévues à la clause 7.1, le tout réparti en fonction des années budgétaires de la VILLE de la façon suivante :

- 2023 : 65 000 $
- 2024 : 65 000 $
- 2025 : 75 000 $
- 2026 : 20 000 $

6.3.3 Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente en y affectant les ressources humaines requises pour la coordination, comme prévu à la clause 12.2, ainsi que pour les projets qui en découlent.

2.10 Le tableau synthèse des contributions financières de la clause 9 de l'Entente est remplacé par le suivant :

PARTIES	**2023-2024**	**2024-2025**	**2025-2026**	**2026-2027**	**TOTAL**

MAPAQ	250 000 $	350 000 $	337 000 $	0 $	**937 000 $**
MEIE	N/A	N/A	50 000 $	0 $	**50 000 $**
VILLE*	75 000 $	75 000 $	75 000 $	0 $	**225 000 $**
SOMMES RÉSIDUELLES DE LA PRÉCÉDENTE ENTENTE					115 847 **$**
TOTAL	**325 000 $**	**425 000 $**	**462 000 $**	**0 $**	**1 327 847 $**

*S'ajoute la contribution de la VILLE correspondant aux dépenses engendrées par le poste de travail et le soutien à la coordination.

2.11 L'annexe 1 est modifiée comme suit :

ANNEXE 1

REDDITION DE COMPTE

En tant que responsable de la coordination et de la gestion de l'Entente, la VILLE est responsable de la production des documents requis pour la reddition de compte, tel que précisé aux clauses 12.2 et 12.3 de la présente Entente.

Les documents de reddition de comptes listés ci-dessous doivent être approuvés par les membres du comité directeur, selon le calendrier de rencontres listé ci-dessous, tel que mentionné à la clause 12.1 de la présente Entente.

Calendrier de rencontres du comité directeur

- **Mai 2023 :** Identification d'une première série de projets à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs ;

- **Décembre 2023 :** Suivi des projets en cours et identification d'une deuxième série de projets à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs ;

- **Mars 2024 :**
  - Approbation du bilan de mi-parcours et du rapport financier en conformité avec les documents listés ci-dessous ;
  - Identification d'une troisième série de projets à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs, le cas échéant ;

- **Septembre 2024 :** Suivi des projets en cours et approbation du bilan à jour, incluant le rapport financier en conformité avec les documents listés ci-dessous ;

- **Mars 2025 :**
  - Approbation du bilan annuel et du rapport financier en conformité avec les documents listés ci-dessous ;
  - Identification d'une série de projets à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs, le cas échéant ;

- **Décembre 2025 :** Suivi des projets en cours et identification d'une série de projets à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs ;

- **Mars 2026 :**
  - Approbation du bilan annuel et du rapport financier en conformité avec les documents listés ci-dessous ;
  - Identification d'une série de projets à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs, le cas échéant ;

- **Septembre 2026 :** Suivi des projets en cours et approbation du bilan à jour, incluant le rapport financier en conformité avec les documents listés ci-dessous ;

- **Mars 2027 :** Approbation de la reddition de compte finale en conformité avec les documents listés ci-dessous.

<u>Documents et délais de transmission</u>

Avant la réunion de mai **2025**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Une liste de projets proposés à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs pour sélection par le comité directeur ;

Avant la réunion de **décembre 2025**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Des documents présentant un état d'avancement pour chacun des projets réalisés, en cours ou prévus ;
- Un rapport financier détaillé couvrant l'Entente, dans son ensemble, et précisant pour chacun des projets les sommes engagées, les sommes dépensées ainsi que les dépenses prévues.

Avant la réunion de **février 2026**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Une liste de projets proposés à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs pour sélection par le comité directeur.
- Un bilan annuel des projets identifiés par le comité directeur incluant des mises à jour pour chacun des projets réalisés, en cours ou prévus ;

- Un rapport financier détaillé couvrant l'Entente, dans son ensemble, et précisant pour chacun des projets les sommes engagées, les sommes dépensées ainsi que les dépenses prévues.

Avant la réunion de **septembre 2026**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Un bilan des projets identifiés par le comité directeur incluant la mise à jour pour chacun des projets réalisés, en cours ou prévus ;
- Un rapport financier détaillé couvrant l'Entente, dans son ensemble, et précisant pour chacun des projets les sommes engagées, les sommes dépensées ainsi que les dépenses prévues.

Avant la réunion de **mars 2027**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Un bilan final de l'ensemble des projets incluant des fiches projets complétées pour chacun des projets réalisés ;
- Un rapport financier détaillé couvrant l'Entente, dans son ensemble, et précisant pour chacun des projets les sommes dépensées.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant entre en vigueur à la date à laquelle la dernière signature y est apposée.

4. SIGNATURES

Les PARTIES reconnaissent avoir lu et accepté chacune des clauses du présent Avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025.

Les PARTIES reconnaissent que toutes les clauses de l'Entente, à l'exception de celles qui sont modifiées, demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES** ont signé :

POUR LE MINISTRE DE l'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

_____ _____

Madame Geneviève Masse — Date

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel

POUR LA MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE

_____ _____

Monsieur Alexandre Vézina
Sous-ministre adjoint au développement économique régional et à l'entrepreneuriat

Date

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

_____ _____

Me Domenico Zambito
Greffier adjoint

Date

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Approuver l'avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la Ministre de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $ réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1267956001- Certification de fonds- Avenant entente Entente MAPAQ 2026-2027.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-26

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire

Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DE FONDS

No GDD: 1267956001

No d'engagement de gestion SDE: DE67956001

Approuver un avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'intégrer le ministère de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $ réparti entre 2026 et 2027 équivalent au montant de la subvention attendue

Budget de fonctionnement

Budget additionnel revenus-dépenses

REVENUS	**Périodes**				**Total**
MAPAQ	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	
1001.0014000.105867.06501.46370.016990.0000.005354.051246.00000.00000	250,000	200,000	325,000	75,000	850,000
Majoration en vertu du présent GDD 1267956001				**87,000**	**87,000**
	250,000	200,000	325,000	162,000	937,000

REVENUS	**Périodes**				**Total**
MEIE	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	
1001.0014000.xxxxxx.06501.46370.016990.0000.005354.051246.00000.00000					0
Majoration en vertu du présent GDD 1267956001				**50,000**	**50,000**
Total	0	0	0	50,000	50,000

Dépenses	**Périodes**				**Total**
MAPAQ	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	

1001.0014000.105867.06501.61900.016491.0000.005354.051246.00000.00000	250,000	200,000	325,000	75,000	850,000
Majoration en vertu du présent GDD 1267956001				**87,000**	**87,000**
Total	250,000	200,000	325,000	162,000	937,000

MEIE	**Périodes**				**Total**
	2023	**2024**	**2025**	**2026**	
1001.0014000.xxxxxx.06501.61900.016491.0000.005354.051246.00000.00000 *					0
Majoration en vertu du présent GDD 1267956001				**50,000**	**50,000**
Total	0	0	0	50,000	50,000

*** CR et engagement à venir.**

TOTAL Avenant # 2	137,000

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1265323005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 90 jours, à compter du 1er février 2026. Le montant de la subvention immobilière est de 56 978 $. Bât.: 0376.

Il est recommandé :
d'approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 90 jours, à compter du 1er février 2026. Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt d'immeuble.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-28 11:14

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265323005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 90 jours, à compter du 1er février 2026. Le montant de la subvention immobilière est de 56 978 $. Bât.: 0376.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte actuel de crise du logement et de pénurie de locaux, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) s'efforce, de concert avec plusieurs partenaires internes et externes, à trouver des solutions et des emplacements dont l'objectif premier est d'offrir et de pérenniser l'offre de services sociaux et communautaires aux personnes en situation de vulnérabilité.
La Ville de Montréal (Ville) est propriétaire de l'immeuble situé au 7075, rue Saint-Hubert, connue comme étant l'ancien Bain St-Denis et souhaite permettre à l'organisme L'Amour en Action SYL DAN (AASD) de l'occuper, à titre gracieux, pour les fins d'une halte-chaleur pour les personnes en situation d'itinérance ou de vulnérabilité. L'immeuble est situé sur le territoire de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (Arrondissement).

Le SDIS et l'Arrondissement ont mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) pour négocier un projet de prêt d'immeuble avec AASD, afin d'accueillir une halte-chaleur durant la période hivernale 2025-2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'objet du présent dossier est d'approuver le projet de prêt d'immeuble par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gracieux, pour une durée approximative de 90 jours, à compter du 1er février au 30 avril 2026, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, ayant une superficie de 15 406 pi², à des fins d'une halte-chaleur pour accueillir environ 20 personnes en situation d'itinérance et de vulnérabilité.

La halte-chaleur sera ouverte de 16 h à 8 h du matin, 7 jours par semaine. L'immeuble est très bien situé et fait partie de la Plaza Saint-Hubert.
AASD assumera tous les frais d'entretien ménager, l'entretien et les réparations mineures de l'immeuble, et ce, tel que prévu dans le projet de prêt d'immeuble.

JUSTIFICATION

L'immeuble est inoccupé et requiert peu de travaux afin de répondre adéquatement aux besoins exprimés par AASD pour l'exploitation d'une halte-chaleur. Il est important d'ouvrir des haltes-chaleur sur le territoire de la Ville de Montréal dans le but de permettre à la clientèle vulnérable de passer des nuits au chaud, et ce, durant la période hivernale 2025-2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de prêt d'immeuble est à titre non onéreux.
AASD assumera les frais d'exploitation pour maintenir l'immeuble en bon état général, notamment l'entretien ménager, l'entretien et les réparations mineures, etc., conformément aux dispositions de la convention de prêt d'immeuble.

L'Arrondissement assumera les frais de déneigement et l'entretien extérieur de l'immeuble. L'Arrondissement assumera la dépense à même son budget de fonctionnement. Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) assumera les frais d'énergie de l'immeuble et l'entretien technique de l'immeuble.

AASD bénéficiera d'une subvention immobilière qui est estimée à 56 978 $ et se calcule comme suit : 15 406 pi² X 15 $/pi² = 231 079 $ pour l'année. AASD occupera les lieux pour une durée de 90 jours/365 jours X 231 079 $ = 56 978 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier s'applique à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques**,** car il n'est pas en relation avec ces aspects.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus d'approuver ce projet de prêt d'immeuble, la Ville ne pourra offrir une halte-chaleur à cette clientèle vulnérable pour la période hivernale 2025-2026 à cet endroit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicolas PAGOT, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
François BUTEAU, Service de la gestion et planification des immeubles
Joëlle LACROIX, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Antony SANTIAGO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM, Rosemont - La Petite-Patrie
Brigitte LEFEBVRE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-949-9881
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-27

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265323005

Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière

Projet : : Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, pour une durée de 90 jours, à compter du 1er février 2026, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pi², à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, jusqu'au 30 avril 2026. Le montant de la subvention immobilière est de 56 978 $. Bât.: 0376.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Offrir à la clientèle vulnérable une halte-chaleur afin de pouvoir passer des nuits au chaud durant la période hivernale 2025-2026.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-20 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1169822518
Nom	L'AMOUR EN ACTION SYL DAN
Version du nom dans une autre langue	LOVE IN ACTION SYL DAN

Adresse du domicile

Adresse	10201 av. des Laurentides Montréal (Québec) H1H4V4 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	L'AMOUR EN ACTION SYL DAN
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Bouchard-Leblanc
Prénom	Marianne
Adresse	10201 av. des Laurentides Montréal (Québec) H1H4V4 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2014-02-07
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2014-02-07
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2014-02-07 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-12-19
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-06-26 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2026-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8649
Activité	Centres de services sociaux
Précisions (facultatives)	Soulager la pauvreté auprès des personnes démunies.

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8628
Activité	Centre d'hébergement
Précisions (facultatives)	Halte-chaleur pour personnes en situation d'itinérance

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 26 à 49
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	LAMOTHE
Prénom	kARINE
Date du début de la charge	2022-09-07

Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2-3983 rue Denommée Montréal (Québec) H1H2P8 Canada

Nom de famille	AUGER
Prénom	SYLVIE
Date du début de la charge	2022-10-20
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	68 rue Masson Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K3H0 Canada

Nom de famille	FISEUS
Prénom	FACURIO
Date du début de la charge	2024-08-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	11577 av. Hurteau Montréal (Québec) H1G3W7 Canada

Nom de famille	SOTO
Prénom	JESSICA VERONICA
Date du début de la charge	2025-02-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	206-1260 rue Sainte-Catherine E Montréal (Québec) H2L2H2 Canada

Nom de famille	PARÉ
Prénom	NATHALIE
Date du début de la charge	2025-11-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	985 4e Avenue Laval (Québec) H7R4K6 Canada

Historique

Nom de famille	Pitre
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2014-02-07
Date de la fin de la charge	2015-09-03
Fonctions actuelles	Président Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	10858 BOUL. Saint-Vital Montréal-Nord (Québec) H1H4T4 Canada

Nom de famille	Larrivée
Prénom	Martin
Date du début de la charge	2014-02-07

Date de la fin de la charge	2015-01-24
Fonctions actuelles	Vice-président Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	229 av. Bélanger Québec (Québec) G1M1V6 Canada

Nom de famille	Bouchard
Prénom	Françoise
Date du début de la charge	2014-02-07
Date de la fin de la charge	2015-01-24
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	8469 av. Louis-Lumière Montréal (Québec) H1E4Y9 Canada

Nom de famille	De Serre
Prénom	Josée
Date du début de la charge	2015-01-24
Date de la fin de la charge	2016-02-13
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	156 rang Bourgchemin E Saint-Hugues (Québec) J0H1N0 Canada

Nom de famille	Monette
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2015-01-24
Date de la fin de la charge	2015-09-05
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	2020 rue Saint-Clément Montréal (Québec) H1V3E8 Canada

Nom de famille	Tessier
Prénom	Christiane
Date du début de la charge	2015-01-24
Date de la fin de la charge	2019-06-26
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	23 rue Francoeur L'Assomption (Québec) J5W5W2 Canada

Nom de famille	Pitre
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2015-09-03
Date de la fin de la charge	2016-02-13
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	10858 boul. Saint-Vital Montréal (Québec) H1H4T4 Canada

Nom de famille	Bouchard
Prénom	Françoise
Date du début de la charge	2016-02-13
Date de la fin de la charge	2019-06-26
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	1-11119 boul. Saint-Vital Montréal (Québec) H1H4T7 Canada

Nom de famille	Larrivée
Prénom	Martin
Date du début de la charge	2015-01-24
Date de la fin de la charge	2016-12-03
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	229 av. Bélanger Québec (Québec) G1M1V6 Canada

Nom de famille	Pitre
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2016-02-13
Date de la fin de la charge	2016-02-13
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	10858 boul. Saint-Vital Montréal (Québec) H1H4T4 Canada

Nom de famille	De Serre
Prénom	Josée
Date du début de la charge	2016-02-13
Date de la fin de la charge	2018-08-15
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	156 rang Bourgchemin E Saint-Hugues (Québec) J0H1N0 Canada

Nom de famille	Pitre
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2016-02-13
Date de la fin de la charge	2018-08-15
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	10858 boul. Saint-Vital Montréal (Québec) H1H4T4 Canada

Nom de famille	Foisy
Prénom	Sylvie
Date du début de la charge	2016-12-03
Date de la fin de la charge	2018-08-15

Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	10858 boul. Saint-Vital Montréal (Québec) H1H4T4 Canada

Nom de famille	Foisy
Prénom	Sylvie
Date du début de la charge	2018-08-15
Date de la fin de la charge	2021-07-23
Fonctions actuelles	Président Secrétaire
Adresse du domicile	2480 rue Sauriol E Montréal (Québec) H2B1H1 Canada

Nom de famille	Riel
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2018-08-15
Date de la fin de la charge	2022-10-20
Fonctions actuelles	Président Vice-président Trésorier
Adresse du domicile	1-3800 rue Martial Montréal (Québec) H1H1W4 Canada

Nom de famille	Rochon
Prénom	Charles
Date du début de la charge	2019-06-23
Date de la fin de la charge	2020-07-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	8-495 av. Ampère Laval (Québec) H7N5R8 Canada

Nom de famille	Kabeya
Prénom	Hans
Date du début de la charge	2019-09-22
Date de la fin de la charge	2021-01-19
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	1-3800 rue Martial Montréal (Québec) H1H1W4 Canada

Nom de famille	Pitre
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2019-09-06
Date de la fin de la charge	2021-02-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1-3800 rue Martial Montréal (Québec) H1H1W4 Canada

Nom de famille	Fournier

Prénom	Serge
Date du début de la charge	2020-11-17
Date de la fin de la charge	2021-09-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2-10090 rue Laverdure Montréal (Québec) H3L2L3 Canada

Nom de famille	Bouchard
Prénom	Francoise
Date du début de la charge	2020-11-17
Date de la fin de la charge	2021-09-22
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	1-11119 boul. Saint-Vital Montréal (Québec) H1H4T7 Canada

Nom de famille	rossignol
Prénom	louise
Date du début de la charge	2021-04-29
Date de la fin de la charge	2021-10-08
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	10115 boul. Saint-Michel Montréal (Québec) H1H5G9 Canada

Nom de famille	Berson
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2021-04-29
Date de la fin de la charge	2022-04-20
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	4 crois. Querbes Laval (Québec) H7E3S3 Canada

Nom de famille	Cameau
Prénom	Kesnel
Date du début de la charge	2021-10-10
Date de la fin de la charge	2022-10-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	11563 av. des Violettes Montréal (Québec) H1G4M8 Canada

Nom de famille	Cardinal
Prénom	Sylvie
Date du début de la charge	2022-02-08
Date de la fin de la charge	2022-09-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	10703 av. de Belleville Montréal (Québec) H1H4Z9 Canada

Nom de famille	VERSCHELDEN
Prénom	FRANÇOIS
Date du début de la charge	2022-10-20
Date de la fin de la charge	2024-04-29
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	29 av. des Buissons Notre-Dame-des-Prairies (Québec) J6E6N9 Canada

Nom de famille	KABEYA
Prénom	HANS
Date du début de la charge	2022-10-20
Date de la fin de la charge	2025-04-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	306-6120 rue Renoir Montréal (Québec) H1G2N8 Canada

Nom de famille	Richard
Prénom	Julie-Tania
Date du début de la charge	2022-12-22
Date de la fin de la charge	2024-07-03
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	5313 rue Léopold-Pouliot Montréal (Québec) H1G1G6 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	TURCOTTE
Prénom	MARIE-FRANCE
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : DIRECTRICE GÉNÉRALE
Adresse du domicile	125 rang du Haut-de-la-Rivière N Saint-Césaire (Québec) J0L1T0 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0002 - L'AMOUR EN ACTION SYL DAN **(Établissement principal)**
Adresse	10201 av. des Laurentides Montréal (Québec) H1H4V4 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628) Centres de services sociaux (8649)

Numéro et nom de l'établissement	0001 - L'AMOUR EN ACTION SYL DAN
Adresse	11411 av. des Récollets Montréal (Québec) H1H4G8 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628) Centres de services sociaux (8649)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-12-19
Déclaration de mise à jour courante	2025-11-06
Déclaration de mise à jour courante	2025-10-08
Déclaration de mise à jour courante	2025-10-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-06-26
Déclaration de mise à jour courante	2025-02-24
Déclaration de mise à jour courante	2025-02-18
Déclaration de mise à jour courante	2024-10-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-08-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-05-10
Déclaration de mise à jour courante	2023-02-03
Déclaration de mise à jour courante	2022-11-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-06-10
Déclaration de mise à jour courante	2022-02-10
Lettres patentes supplémentaires	2022-01-10
Déclaration de mise à jour courante	2021-10-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-07-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-11-17
Déclaration de mise à jour courante	2019-06-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-06-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-12-14
Déclaration de mise à jour courante	2017-10-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-05-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-05-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-12-23
Déclaration de mise à jour courante	2015-03-04
Déclaration initiale	2014-02-24
Lettres patentes	2014-02-07

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2020-11-17

Nom

Nom	L'AMOUR EN ACTION SYL DAN

Versions du nom dans une autre langue	LOVE IN ACTION SYL DAN
Date de déclaration du nom	2014-02-07
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	ASSEMBLÉE LUEUR D'ESPOIR
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2017-10-12
Date de déclaration du retrait du nom	2020-11-17
Situation	Antérieur

10201, avenue des Laurentides
Montréal-Nord, Québec, H1H 4V4
✆ : 514 327-0200 ● ✉ : info@lamourenaction.org

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEA
Résolution est adoptée par voie électronique
le 22 janvier 2026

Numéro de la résolution : 20260122-01

Organisme : L'Amour en Action

Adoptée par voie électronique

CONSIDÉRANT la situation d'urgence liée aux besoins accrus des personnes en situation d'itinérance ;

CONSIDÉRANT la mobilisation du milieu afin de mettre en place une **halte-chaleur d'urgence** ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'organisme **De l'Amour en Action** de disposer d'un lieu adéquat pour opérer cette halte-chaleur ;

CONSIDÉRANT l'offre de mise à disposition **sans frais** de l'immeuble situé **au Bain St-Denis, au 7075, rue St-Hubert**, pour une période déterminée ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil d'administration de **De l'Amour en Action** autorise **Madame Marie-France Turcotte, directrice générale**, à signer, au nom de l'organisme, le **contrat de location et d'utilisation sans frais** de l'immeuble **Au Bain St-Denis, situé au 7075, rue St-Hubert**, pour la période **du 1er février au 30 avril**, afin d'y opérer une **halte-chaleur d'urgence**, en soutien à la mobilisation du milieu pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette résolution prenne effet dès son adoption par courriel.

Karine Lamothe
Présidente

Montréal, 23 janvier 2026
Lieu et date

Sylvie Auger
Secrétaire

Montréal, 23 janvier 2026
Lieu et date

CONVENTION COURT-TERME DE PRÊT D'UN IMMEUBLE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'AMOUR EN ACTION SYL DAN,** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 10 201, avenue des Laurentides, Montréal, province de Québec, H1H 4V4, agissant et représentée par Karine Lamothe, présidente personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS :
Numéro d'inscription TVQ :

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme permet d'offrir un lieu et des ressources aux personnes ayant des problèmes divers, mais aussi et surtout de leur enseigner à faire de même pour les autres autours d'eux, dans la mesure de leur moyen bien sûr;

ATTENDU QUE l'Organisme a besoin d'un immeuble pour réaliser sa mission d'offrir à sa clientèle une halte-chaleur, ouverte de 16 h à 8 h, 7 jours par semaine ;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme en lui prêtant un Immeuble, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	Désigne la description de l'Immeuble prêté ;
« **Annexe 2** » :	Désigne les responsabilités et réparation de l'Immeuble ;
« **Annexe 3** » :	Désigne le plan de l'Immeuble ;
« **Immeuble** » :	Désigne l'immeuble mis à la disposition de l'Organisme par la Ville pour la réalisation de sa mission et de ses activités, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« Occupant » :	Désigne toute personne à laquelle l'Organisme permet d'accéder dans l'Immeuble dans le cadre de sa mission, lorsqu'il se trouve sur le site de l'Immeuble;
« Reddition de comptes » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du prêt de l'Immeuble;
« **Responsable** » :	Désigne l'Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie ou son représentant dûment autorisé;

Paraphes	
Ville	Organisme

« **Unité administrative** » :	Désigne le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions du prêt de l'Immeuble à l'Organisme par la Ville pour la réalisation de sa mission et de ses activités.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme s'engage à :

4.1 **Conditions générales**

4.1.1 prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve; à cet égard, en signant la présente convention il s'en déclare satisfait;

4.1.2 utiliser l'Immeuble prêté par la Ville pour les fins d'une halte-chaleur, ouverte en soirée, 7 jours sur 7, d'une capacité d'une vingtaine personnes qui sont en situation de vulnérabilité et de précarité et a aucune autre fin, le tout dans le cadre de sa mission;

4.1.3 veiller au meilleur de sa capacité, à ce que les Occupants ne troublent pas la jouissance normale des immeubles voisins à l'Immeuble;

4.1.4 ne pas céder ses droits dans la présente convention, ni prêter, ni sous-louer l'Immeuble, en tout ou en partie, le prêt de l'Immeuble lui étant accordé à titre personnel et uniquement pour les fins mentionnées à l'article 4.1.2 des présentes;

4.1.5 l'Organisme reconnaît que la Ville ne fournit aucun mobilier, ni équipements autres biens que ceux qui sont sur place lors de la prise de possession de l'Immeuble, le cas échéant ;

4.1.6 ne pas mener des activités, ni commettre ou permettre que soient commis des actes qui pourraient se révéler nuisibles ou dangereux pour les Occupants ou les employés de l'Organisme.

Paraphes	
Ville	Organisme

4.2 **Entretien et réparations**

4.2.1 maintenir en bon état de propreté l'Immeuble pendant la durée de la présente convention et faire l'entretien ménager tel que décrit à l'Annexe 2 ;

4.2.2 entretenir et réparer l'Immeuble conformément aux prescriptions décrites dans l'Annexe 2;

4.2.3 n'effectuer aucuns travaux d'aménagement, modification, transformation ou addition dans l'Immeuble sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Responsable;

4.2.4 informer le Responsable sans délai et par écrit, de tout incendie, même mineur, survenu dans l'Immeuble ainsi que de toutes défectuosités, toutes fuites, tous bris ou tous dommages causés de quelque façon que ce soit à l'Immeuble;

4.2.5 accorder à la Ville, ses mandataires, employés ou entrepreneurs, l'accès en tout temps à l'Immeuble aux fins de l'examiner, de le faire visiter ou d'y faire des modifications ou des réparations ou pour toutes autres fins que la Ville pourrait juger nécessaire, sujet toutefois à un préavis raisonnable, sauf pour les réparations urgentes qui ne requièrent aucun préavis;

4.2.6 fournir à la Ville toutes clés et codes de système d'alarme ou autres systèmes, qu'il installe dans l'Immeuble, le cas échéant, afin de lui permettre d'entrer dans l'Immeuble pour toute intervention, notamment en cas d'urgence;

4.2.7 veiller à ce que la demande et la consommation d'énergie électrique n'excèdent en aucun temps la capacité des installations électriques situées dans l'immeuble;

4.2.8 maintenir en tout temps un contrat d'extermination auprès d'une firme reconnue pour l'Immeuble ;

4.2.9 s'assurer que les déchets, les matières organiques et les matières recyclables soient déposés dans les contenants qui leur sont exclusivement destinés et vidés régulièrement ;

4.2.10 maintenir durant toute la Durée des présentes, une surveillance active tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Immeuble, à ses frais.

Paraphes	
Ville	Organisme

4.2.11 L'Organisme s'engage à s'assurer qu'aucune drogue, aucun produit du tabac, ni substance illicite ne soit consommé à l'intérieur de l'Immeuble, et ce, en tout temps pendant la durée des présentes.

4.3 Affichage

4.3.1 ne placer aucun équipement lourd, affiches, bannières, pancartes ou tous autres accessoires publicitaires, incluant, sans limitation, des systèmes d'annonces lumineuses, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Immeuble sans obtenir au préalable le consentement écrit du Responsable;

4.3.2 respecter les normes de la Ville concernant l'identification de l'Immeuble prêté, incluant le pavoisement, le tout conformément aux exigences et à la satisfaction de la Ville;

4.4 Sécurité de l'Immeuble

4.4.1 s'assurer que l'Immeuble soit utilisé de façon sécuritaire et conformément aux règles en vigueur. Ainsi, dans les cas où l'usage d'accessoires ou de matériel est compris dans la présente convention, la Ville n'est pas responsable de tout accident pouvant survenir à la suite d'un mauvais usage, d'une défectuosité et d'un vice caché du matériel et des accessoires;

4.4.2 s'assurer que les issues de l'Immeuble et leur accès, ainsi que la signalisation qui s'y rattache soient en tout temps libres de toute obstruction ou encombrement;

4.4.3 n'entreposer ni garder des produits de nature explosive, inflammable ou dangereuse dans l'Immeuble et s'assurer de l'entreposage sécuritaire de produits d'entretien;

4.4.4 s'assurer que les usagers de l'Immeuble respectent toutes les conditions prévues à la présente convention ;

4.4.5 acquérir et installer à ses frais, s'il le souhaite, les caméras de surveillance et autres dispositifs de sécurité sur le site ;

4.4.6 s'assurer que l'Organisme et les Occupants de l'Immeuble respectent toutes les conditions relatives à la sécurité, à l'usage du tabac, ou de drogues, à la disposition appropriée des matières recyclables, organiques et des déchets, prévues à la présente convention, et sans limiter la généralité de ce qui précède, faire respecter toute autres conditions requises pour

Paraphes	
Ville	Organisme

assurer la jouissance paisible et sécuritaire des lieux à l'ensemble des Occupants.

4.5 **Autorisations et permis**

4.5.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis pour l'usage de l'Immeuble et pour toute activité devant se tenir dans l'Immeuble et à payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, toutes les taxes municipales, scolaires et autres, tous les permis et tous les droits exigés relatifs à l'usage de l'Immeuble ou à toute activité se déroulant dans l'Immeuble;

4.6 **Respect des lois**

4.6.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou de ses assureurs;

4.6.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.6.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.7 **Reddition de comptes**

4.7.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable, s'il y a lieu;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de**

Paraphes	
Ville	Organisme

terminaison »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.7.2 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.7.3 déposer auprès du Responsable, son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier s'il y a lieu ;

4.8 **Documents de l'Organisme**

4.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes.

4.9 **Responsabilité**

4.9.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.9.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.9.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires.

Paraphes	
Ville	Organisme

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

Pourvu que l'Organisme se conforme aux obligations prévues à la présente convention, la Ville s'engage à :

5.1 mettre l'Immeuble à la disposition de l'Organisme et lui donner libre accès pour la durée de la présente convention.

5.2 La Ville est responsable de l'entretien majeur de l'Immeuble, ce qui comprend notamment les travaux en immobilisation pour le remplacement ou la mise aux normes des composantes majeures du bâtiment, comme la structure du bâtiment, l'enveloppe du bâtiment, le système d'égout et d'aqueduc, le système électrique et les systèmes électromécaniques, qui n'est pas devenu nécessaire par la faute de l'Organisme.

5.3 maintenir en bon état et entretenir l'Immeuble conformément aux prescriptions décrites dans l'Annexe 2;

5.4 remettre à l'Organisme un plan d'évacuation complet de l'Immeuble, selon les règles et codes en vigueur.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

6.1 L'Organisme déclare et garantit :

6.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

6.1.2 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 7
ASSURANCES

7.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels

Paraphes	
Ville	Organisme

et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

7.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

7.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 8
DÉFAUT

8.1 Il y a défaut :

8.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

8.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

8.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

8.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

8.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 8.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

Paraphes	
Ville	Organisme

8.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 8.1.2, 8.1.3 ou 8.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

8.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 8.2 ou 8.3, l'Organisme doit remettre l'Immeuble prêté selon les termes prévus à l'article 11 de la présente convention, en y faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente convention prendra effet **vers le 1er février 2026** et se terminera **le 30 avril 2026,** sous réserve des articles 8 et 10.

Advenant que, pendant la durée des présentes, l'Organisme perde le financement requis pour accomplir les activités prévues à l'article 4.1.2, la convention pourra être résiliée moyennant un préavis écrit de **DIX (10)** jours ouvrables adressé à la Ville, indiquant la raison pour laquelle l'Organisme ne peut poursuivre ses activités.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
RÉSILIATION

10.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de dix (10) jours. L'Organisme doit remettre l'Immeuble prêté selon les termes prévus à l'article 11 de la présente convention, en y faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

10.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 11
REMISE DE L'IMMEUBLE

11.1 Dans les cinq (5) jours de la fin de la présente convention, que ce soit à la date de sa terminaison, à sa résiliation ou pour une autre cause prévue aux articles 8 et

Paraphes	
Ville	Organisme

10, l'Organisme doit libérer l'Immeuble en le laissant dans son état original, sous réserve de l'usure normale, réparer ou remplacer l'équipement de l'Immeuble et le matériel défectueux ou rendu inutilisable et procéder à l'enlèvement de ses biens. À défaut par l'Organisme de procéder à l'enlèvement de ses biens dans le délai imparti, la Ville pourra le faire aux frais de celui-ci, sans autre avis ni délai.

11.2 Si l'Immeuble est rendu substantiellement inutilisable par suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, la Ville peut, à son choix et sans encourir aucune responsabilité envers l'Organisme pour les dommages que peut lui causer une telle décision, mettre fin à la présente convention en lui donnant un avis écrit à cet effet. Dans ce cas, la présente convention prend fin comme si son terme était écoulé, et l'Organisme doit libérer l'Immeuble.

ARTICLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

12.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

12.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

Paraphes	
Ville	Organisme

12.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers l'Immeuble qui lui est prêté par la Ville en vertu de la présente convention.

12.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 10 201, avenue des Laurentides, Montréal, province de Québec, H1H 4V4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Karine Lamothe, présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

La Ville fait élection de domicile à l'adresse mentionnée à sa comparution, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

12.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement,

Paraphes	
Ville	Organisme

ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal - Nord

Le 27e jour de 2026

L'AMOUR EN ACTION SYL DAN

Par : _____
Marie-France Turcotte, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2026 (Résolution CG26 _____).

Paraphes	
Ville	Organisme

ANNEXE 1

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE PRÊTÉ

Nom de l'immeuble : Bain St-Denis

Adresse : 7075, rue Saint-Hubert, Montréal

Description de l'Immeuble : L'Immeuble est composé d'un rez-de-chaussée, d'un deuxième étage et d'un sous-sol, pour une superficie totale approximative de 15 406 pi².

Pendant la durée de l'occupation, l'Organisme s'engage à utiliser principalement le rez-de-chaussée de l'Immeuble pour la réalisation de ses activités. La Ville pourra autoriser l'utilisation du deuxième étage à des fins d'aire de repos individuelle et d'entreposage uniquement.

Aucune activité de préparation, de cuisson, de réchauffage ou de transformation d'aliments, incluant notamment l'usage d'appareils électriques, ne sera permise dans l'Immeuble, et ce, en tout temps.

Voir le plan en Annexe 3.

Autres espaces accessibles ou prêtés à l'Organisme : Aucun espace de stationnement n'est prévu à la présente.

il n'y a pas de page 14

Paraphes	
Ville	Organisme

ANNEXE 2

RESPONSABILITÉS - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS DE L'IMMEUBLE

1- Entretien ménager :

L'Organisme devra effectuer l'entretien ménager complet de l'Immeuble sur une base régulière, et quotidienne afin de maintenir propre et en bon état générale. L'entretien ménager comprend, sans limitation, l'entretien, le nettoyage, l'époussetage, des surfaces de plancher, des toilettes, des douches, de l'entrée, vider et mettre hors du site les poubelles, recyclage, collecte des ordures, passer l'aspirateur, laver les vitres intérieures et extérieure, etc..

L'Organisme doit fournir tout le matériel de conciergerie (produits nettoyants, seau, balais et autres) nécessaire à l'entretien sanitaire de l'Immeuble ainsi que les produits pour l'hygiène (papier hygiénique, désodorisant, papier à main, savon à main et autres).

2- Entretien et réparations :

L'Organisme s'engage à maintenir, en tout temps au cours de la présente convention, l'Immeuble en bon état et propre à l'occupation. Il devra, dès qu'il sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations mineures.

L'entretien mineur comprend toutes réparations courantes qui ne nécessitent pas le remplacement complet d'un équipement ou d'un élément structurel de l'Immeuble, notamment, sans limitation :

- remplacement des ampoules, des ballasts et/ou réparation des luminaires, à l'exception de l'éclairage d'urgence quant aux lumières d'urgence ;
- débouchage des toilettes, éviers, lavabos, douches, réparation de fuites d'eau, etc. ;
- remplacement des équipements de robinetteries et ses composantes, s'il y a lieu;
- réparation des murs endommagés, des surfaces de plancher, travaux de peinture, etc. s'il y a lieu ;
- réparations mineures nécessitant une expertise reconnue en plomberie, électricité, mécanique du bâtiment, menuiserie, etc. ;
- l'Organisme sera responsable d'effectuer le déneigement, l'enlèvement de la glace et l'entretien hivernal de toutes les entrées, sorties de secours etc, de l'Immeuble.

Paraphes	
Ville	Organisme

3- Responsabilités de la Ville :

La Ville est responsable du programme d'entretien préventif de l'Immeuble afin d'en assurer la préservation et la pérennité. Elle assume l'entretien préventif des systèmes ainsi que la sécurité de l'Immeuble et de ses occupants, en conformité avec la réglementation en vigueur, ce qui comprend notamment l'inspection des systèmes d'alarme incendie et des contrôles de la ventilation et de la climatisation, l'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, l'entretien des systèmes d'éclairage d'urgence, l'entretien des équipements de plomberie et l'entretien des toitures.

L'Organisme doit vérifier quotidiennement au début et à la fin de la journée l'état de l'Immeuble et de ses divers systèmes. Il doit aviser sans délai le Responsable, par écrit, des situations, états, conditions ou faits qui peuvent être considérés comme un risque pour les personnes et les biens de la Ville lorsque la réparation ou le redressement de la situation incombe à la Ville. L'Organisme est responsable de tout dommage causé par son défaut de donner tel avis.

La Ville est responsable de l'entretien majeur de l'Immeuble, ce qui comprend notamment les travaux en immobilisation pour le remplacement ou la mise aux normes des composantes majeures du bâtiment, comme la structure du bâtiment, l'enveloppe du bâtiment, le système d'égout et d'aqueduc, le système électrique et les systèmes électromécaniques, qui n'est pas devenu nécessaire par la faute de l'Organisme.

Paraphes	
Ville	Organisme

ANNEXE 3
PLAN

Plan RDC:

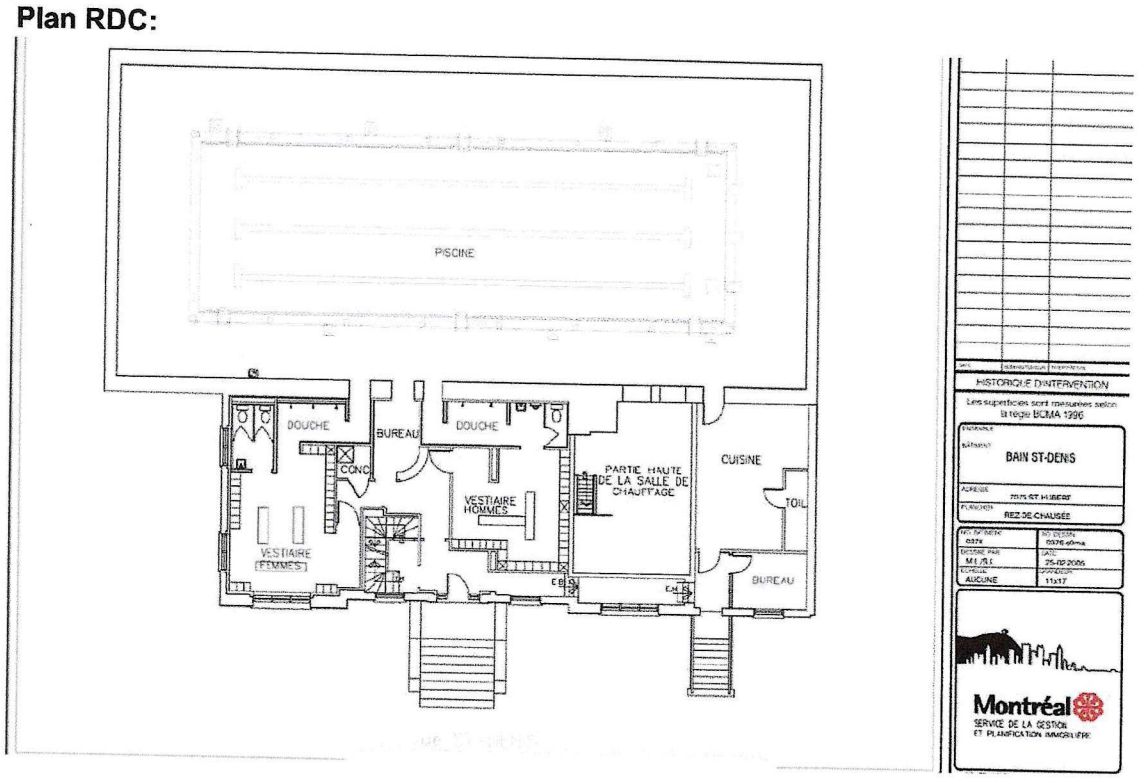

Paraphes	
Ville	Organisme

Plan 2ième étage :

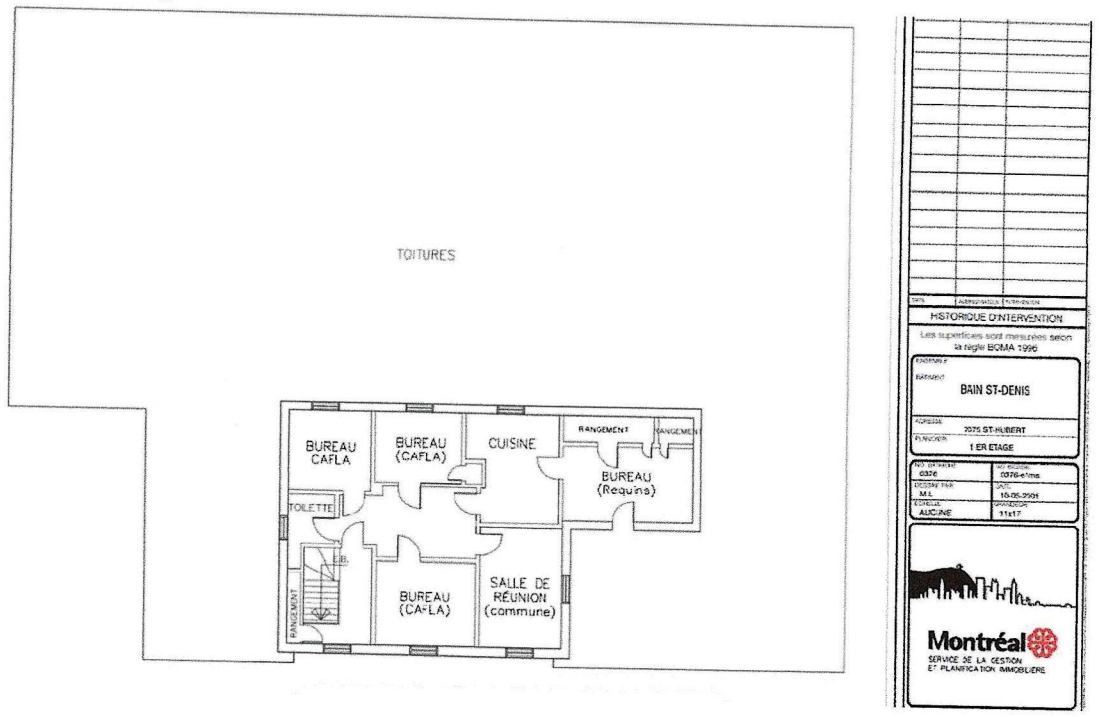

Plan sous-sol :

Paraphes	
Ville	Organisme

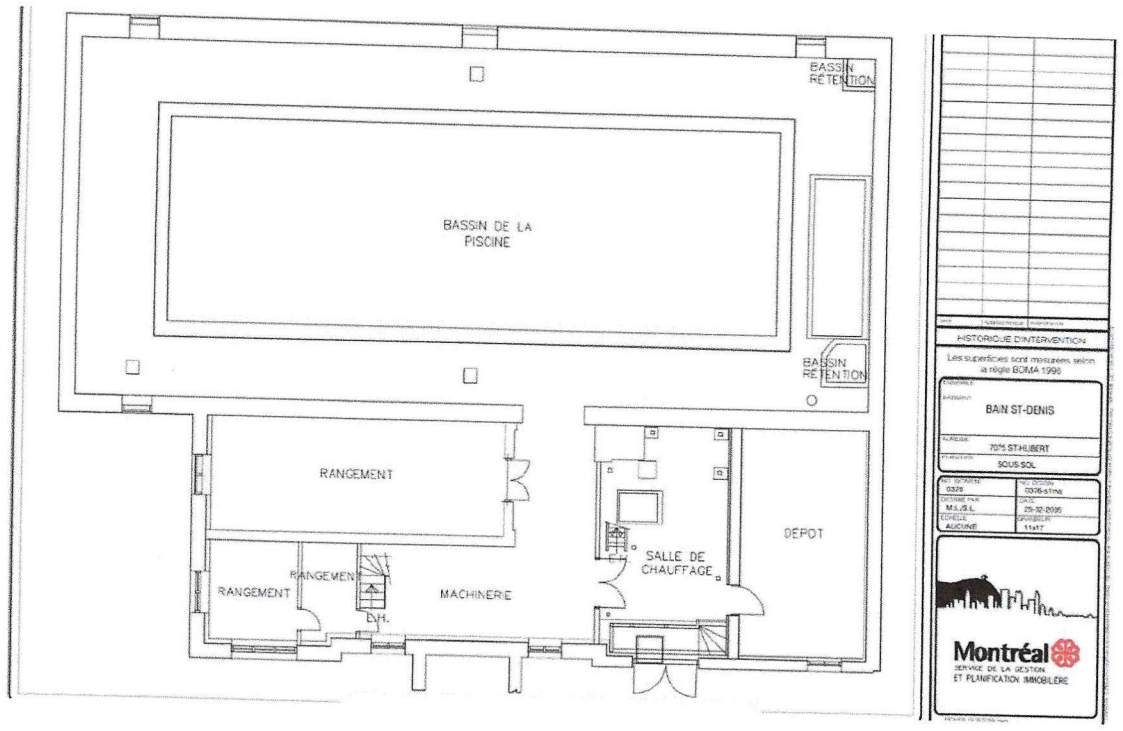

Paraphes	
Ville	Organisme

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1269442002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biosphère , Division programme publics et éducatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à CREO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268) / Autoriser un paiement de 45 921,02 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de résilier le contrat accordé à CRÉO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268);

2. d'autoriser un paiement de 45 921,02 $, taxes incluses, à CRÉO inc., pour couvrir les coûts des services déjà rendus;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-02 14:40

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269442002**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biosphère , Division programme publics et éducatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à CREO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268) / Autoriser un paiement de 45 921,02 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Biosphère est l'un des 5 musées d'Espace pour la vie, le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada, qui accueille quelque 2,5 millions de visiteurs et visiteuses chaque année. La Biosphère est le seul musée en Amérique du Nord entièrement dédié à la transition socioécologique. Son approche interdisciplinaire invite au dialogue entre scientifiques, artistes, citoyennes et citoyens et suscite l'engagement.

La Biosphère souhaite offrir au grand public une exposition thématique immersive. "Poptopia. Les imaginaires écologiques dans la culture populaire" (titre de travail) mettra en lumière les alternatives écologiques positives imaginées par le cinéma, la télévision, la littérature, la bande-dessinée ou encore les jeux vidéo et de société.

Initialement, la Biosphère souhaitait offrir cette exposition au public à partir de l'hiver 2026-2027.

En février 2025, l'appel d'offres public 25-20895 a été lancé pour mandater une firme à cet effet. C'est ainsi que le 15 mai 2025, à la suite de l'appel d'offres, le conseil d'agglomération accordait un contrat à CREO INC. pour la conception de l'exposition "Poptopia" (phase 1), pour une somme de 256 106,81 $, taxes incluses.

Le contrat a débuté le 3 juin 2025. Le premier livrable, ''Stratégie", a été rendu le 27 juin 2025. Un premier versement a été fait à la firme pour un montant de 25 610,68 $ taxes incluses.
Le travail pour le deuxième livrable, soit le scénario préliminaire et le concept muséographique, a débuté le 8 juillet 2025.

Au courant de l'automne 2025, la Biosphère a constaté que des différences d'interprétation et des divergences créatives entraînaient des délais significatifs. Malgré les efforts déployés par les parties, ces écarts ont persisté, rendant la poursuite du mandat difficile. Aussi, en janvier 2026, les parties ont convenu d'un commun accord de résilier le contrat à l'amiable afin de préserver la cohérence du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0268 - 15 mai 2025 - Accorder un contrat à CRÉO INC. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (phase 1). Dépense totale: 256 106,81 $ taxes incluses. Appel d'offres public 25-20895 (6 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la résiliation du contrat accordé à CRÉO INC. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (phase 1) pour une somme de 256 106,81 $ taxes incluses.

Il vise également à autoriser un paiement final de 45 921,02 $ taxes incluses, qui se décline ainsi :

Livrable ''Scénario préliminaire et concept muséographique'' complété à 75 %	25 041,56 $
Expertise d'une muséologue	17 200,26 $
Expertise d'un expert en sémiologie (spécialiste en culture populaire)	3 679,20 $
Total avec taxes	**45 921,02 $**

Une décision favorable à la présente demande de résiliation de contrat permettra à la Ville de solliciter à nouveau le marché afin de compléter ce projet et ouvrir l'exposition Poptopia en décembre 2027, à temps pour la période des fêtes. La conception d'une exposition de cette ampleur nécessite de débuter le plus vite possible, les délais étant déjà serrés.

JUSTIFICATION

Cette résiliation de gré à gré est conforme à l'article 13.01 du contrat mentionné en objet, qui stipule que les parties peuvent mettre fin au contrat en tout temps d'un commun accord. Les parties ont convenu de mettre fin au contrat en date du 28 janvier 2026.
Afin que le projet d'exposition puisse se réaliser, d'importants changements doivent s'opérer. Une fois le contrat résilié, une nouvelle sollicitation du marché pourra être réalisée afin de concevoir, puis réaliser, fabriquer et installer l'exposition.

Le travail réalisé par CREO INC. jusqu'à la résiliation du contrat n'est pas perdu et pourra tout de même servir à la prochaine équipe qui développera l'exposition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le paiement final de ce contrat s'élève à 45 921,02 $ taxes incluses.

Ce montant est prévu au budget d'Espace pour la vie (Budget Biosphère - Programmes publics) et sera assumé entièrement par l'agglomération en raison de l'emplacement de la Biosphère au Parc Jean-Drapeau.

Les musées d'Espace pour la vie bénéficient d'une ristourne de taxes de 100 %. Le montant net de ce paiement final est donc de 39 940 $.

MONTRÉAL 2030

Considérant la nature de ce dossier, les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas. La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve néanmoins en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la direction de l'exploitation d'Espace pour la vie, division communication-marketing.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résiliation du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par le conseil d'agglomération
Nouvelle sollicitation du marché : mars à mai 2026
Conception de l'exposition : juin 2026 à mars 2027
Réalisation / fabrication de l'exposition : avril à octobre 2027
Montage : novembre et décembre 2027
Ouverture de l'exposition : décembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Fiorella NUNEZ CARPIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexandre MUNIZ, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Alexandre MUNIZ, 2 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve-Lyne CAYOUETTE-ASHBY
chef(fe) de division - programmes publics et educatifs

Tél : - -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-30

Isabelle ST-GERMAIN
directeur de la biosphere

Tél : 4388211807

Télécop. : -

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2026-02-02

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269442002
Unité administrative responsable : *Service de l'Espace pour la vie - Biosphère - Division programmes publics et éducatifs*
Projet : Résilier le contrat accordé à CREO INC. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG 25 0268) - Autoriser un paiement de 45 921,02$, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Non applicable*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Non applicable*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1269442002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biosphère , Division programme publics et éducatifs
Objet :	Résilier le contrat accordé à CREO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268) / Autoriser un paiement de 45 921,02 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV-1269442002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fiorella NUNEZ CARPIO
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-30

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél :
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Service de l'espace pour la vie

NO GDD : 1269442002

No d'engagement: N/A

Objet:

Résilier le contrat accordé à CREO INC. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268) - Autoriser un paiement de 45 921,02$, taxes incluses.

BUDGET FONCTIONNEMENT

		2026 Total versements avant taxes	2026 Total versements avec taxes	2026 Net de ristourne
Résiliation - contrat	1001.0014000.101536.07251.54506.000000.0000.004460.051633.00000.00000	39,940.00 $	45,921.02 $	39,940.00 $
Total de la dépense :		**39,940.00 $**	**45,921.02 $**	**39,940.00 $**

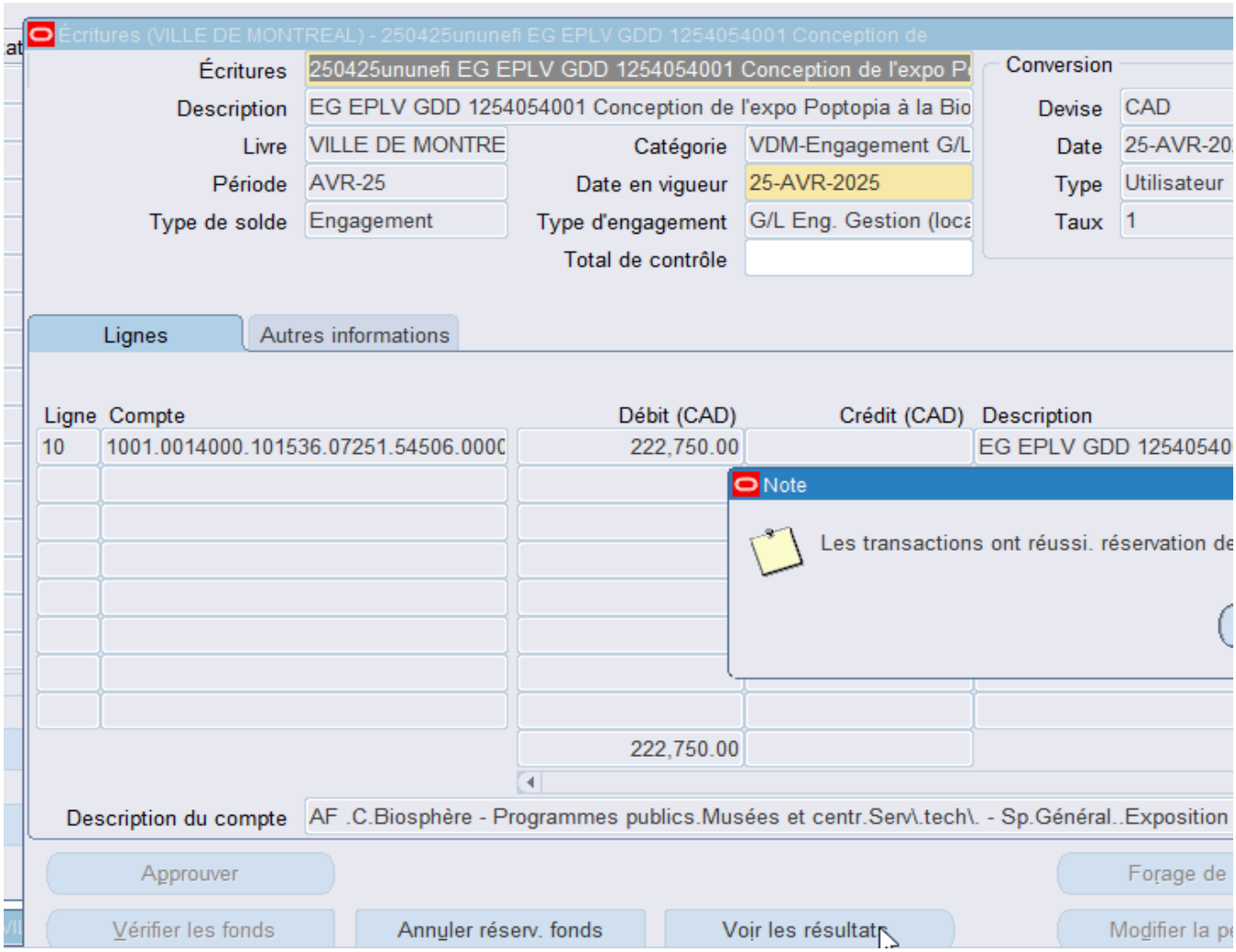
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 250425ununefi EG EPLV GDD 1254054001 Conception de
Écritures
250425ununefi EG EPLV GDD 1254054001 Conception de l'expo P
Description
EG EPLV GDD 1254054001 Conception de l'expo Poptopia à la Bio
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
AVR-25
Date en vigueur
25-AVR-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
CAD
Date
25-AVR-20
Type
Utilisateur
Taux
1
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
1001.0014000.101536.07251.54506.0000
222,750.00
EG EPLV GDD 12540540
Note
Les transactions ont réussi. réservation de
222,750.00
Description du compte
AF .C.Biosphère - Programmes publics.Musées et centr.Serv\.tech\. - Sp.Général..Exposition
Approuver
Forage de
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats
Modifier la pé

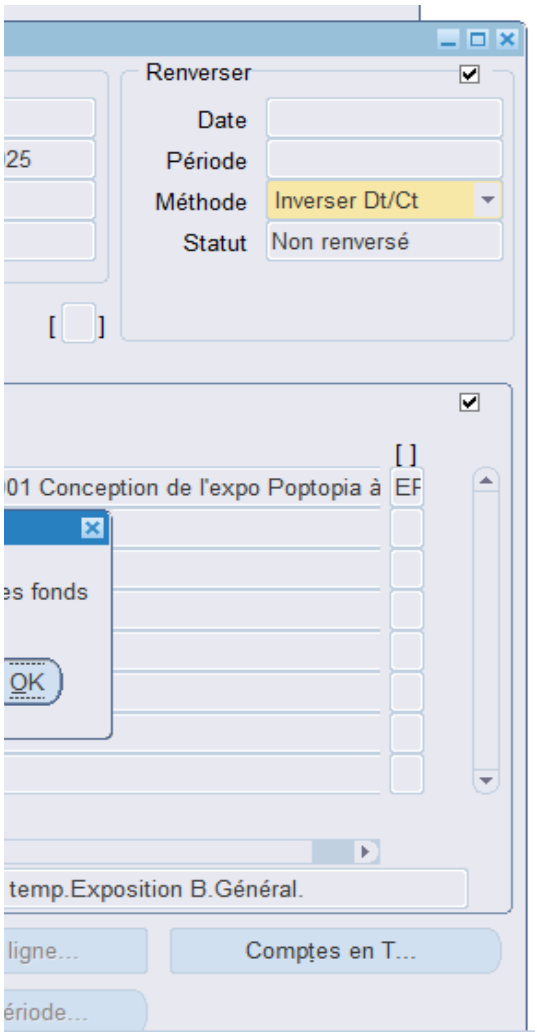
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
01 Conception de l'expo Poptopia à
OK
temp.Exposition B.Général.
Comptes en T...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1266898002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Résilier une convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché. Prévoir que la résiliation soit effective le 1er mars 2026.

Il est recommandé de résilier une convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché. Prévoir que la résiliation soit effective le 1er mars 2026.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-06 15:02

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1266898002**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Résilier une convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché. Prévoir que la résiliation soit effective le 1er mars 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 septembre 2025, le Conseil d'agglomération a approuvé une convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire (ci-après : « Centre ») et la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 186 260 $, taxes incluses.

Le 12 novembre 2025, la Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal (2025, chapitre 33) (PL 104) a été sanctionné. Cette loi élargit les pouvoirs des municipalités en matière de cautionnement.

Cette modification permet à la Ville de conclure un contrat pour mettre en œuvre un projet pilote avec Fonds Plancher (ci-après : le « Fonds »). Compte tenu de ce nouveau contexte, il n'est plus nécessaire de maintenir en vigueur, le contrat conclu avec le Centre.

Le présent sommaire vise à résilier le contrat intervenu entre la Ville et le Centre. Un autre sommaire (1266898001) chemine en parallèle et vise à faire approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement social ou abordable sur des terrains municipaux,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0635 (1256898001) 25 septembre 2025 - Approuver une convention de services

professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché, pour une somme maximale de 186 260 $, taxes incluses.
CG 25 0623 (1256898002) 25 septembre 2025 - Approuver une entente avec la Société d'habitation et de développement de Montréal relative au versement d'une contribution financière pour le démarrage et le pré-développement des projets d'habitation, pour un montant maximal de 3 300 000 $.

CG24 0671 (1249174001) 21 novembre 2024 - Adopter la Politique de cession d'immeubles municipaux à des fins de logement hors marché.

DESCRIPTION

Selon son contrat des services, le Centre devait fournir la prestation de services suivante :

a) Développement des outils et documents tels le guide du demandeur ;
b) Développement et gestion du portail numérique sécurisé pour la soumission et le suivi des demandes ;
c) Réception et analyse des demandes ;
d) Gestion des prêts et suivi des projets.

Sous réserve de l'approbation des instances de la convention pour un projet pilote avec le Fonds, les obligations du Centre deviendront celles du Fonds dans le cadre de la nouvelle convention. Les services rendus par le Centre jusqu'à présent, tel le développement des outils et du portail, seront mis au service du Fonds.

Conformément aux modalités prévues dans la convention des services, un avis a été transmis au Centre le 1er février 2026 pour annoncer l'intention du Service de l'habitation qu'il recommandera au conseil d'agglomération de résilier l'entente. Si cette décision est approuvée par les instances, la résiliation sera effective à compter du 1er mars 2026.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une convention de cautionnement au bénéfice du Fonds Plancher permet la mise en œuvre du Projet Pilote des prêts de pré-développement. Une fois cette convention approuvée, le contrat des services professionnels avec le Centre n'a plus sa raison d'être, car les obligations du Centre, dans son contrat, deviennent celles du Fonds, dans la convention pour le projet pilote.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires de 48 130.01$ avant taxes ont été réclamés par le Centre en 2025. En 2026, deux derniers versements de 8 130.01 $ sont prévus avant la résiliation du contrat. Le solde des sommes qui étaient payables en 2026 et 2027 sera ensuite désengagé.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résiliation du contrat entre la Ville et le Centre permettra de mettre en place le projet pilote Fonds Plancher avec des retombées en termes de développement des terrains municipaux plus importantes, au même coût pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en lien avec la résiliation du contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Voir sommaire 1266898001 portant sur le projet pilote Fonds plancher.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rebecca LAZAROVIC
Conseiller(ere) en developpement - habitation

Tél : 438-354-5178
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-23

Philippe RIVET
chef(fe) de division - planification des strategies residentielles

Tél : 438-777-3746
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél : 514-269-1026
Approuvé le : 2026-02-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél : 514-269-1026
Approuvé le : 2026-02-01

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1259271002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027

Il est recommandé :
d'approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-21 08:47

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259271002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027

CONTENU

CONTEXTE

Une convention a été conclue en 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal établissant les modalités d'aménagement et d'utilisation du terrain sportif sur le site Vincent-d'Indy (Réservoir d'eau Bellingham). Cette convention avait été approuvée par l'arrondissement d'Outremont, à la suite de résolutions concordantes par le conseil d'agglomération et le conseil de la ville visant à déléguer à ce dernier les « droits d'usage des lots constituant le réservoir Bellingham situés dans le territoire du parc Mont-Royal y compris les pouvoirs nécessaires à la conclusion d'un accord avec l'Université de Montréal » et *au Règlement intér i eur partic ulier concernant la subdélégation au conseil de l'arrondissement d'Outremont, des droits d'usage des lots constituant le réservoir Bellingham* (10-015). Ces délégations de pouvoir ont cessé d'avoir effet le 31 décembre 2025.
L'avenant vise à prolonger la convention pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2027. Les délégations de pouvoir existantes étant échues, la responsabilité de la gestion de l'entente revient à la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Les Parties entendent entamer des discussions en vue d'une nouvelle entente à partir du 1er janvier 2028, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 16 0112 – 4 avril 2011
Approuver la Convention de partenariat et d'utilisation intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal, établissant les conditions d'aménagement du terrain sportif sur le réservoir Vincent d'Indy ainsi que son utilisation par la Ville et l'Université. La

convention prévoit notamment une contribution financière de 750 000 $ de la Ville pour l'aménagement du terrain.

CM10 0493 – 14 juin 2010
Adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur particulier concernant la subdélégation au conseil de l'arrondissement d'Outremont, des droits d'usage des lots constituant le réservoir Bellingham ».

CG10 0206 – 20 mai 2010
Déléguer au conseil municipal les droits d'usage du terrain (lots 1 349 861 et 1 354 951) afin de permettre la conclusion d'une entente avec l'Université de Montréal concernant l'aménagement et l'utilisation du terrain sportif situé sur le réservoir Bellingham / terrain Vincent d'Indy.

CM10 0381 - 17 mai 2010
Accepter la délégation des droits d'usage des lots constituant le réservoir Bellingham situés dans le territoire du parc Mont-Royal, y compris les pouvoirs nécessaires à la conclusion d'un accord avec l'Université de Montréal visant à lui céder des droits d'usage, à compter de l'adoption, par le conseil d'agglomération, d'une résolution à cet effet.

DESCRIPTION

L'avenant modifie les articles: 1.4, 4, 13.2 ainsi que l'Annexe 1 de la convention initiale.
Il prolonge la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2027, actualise les adresses des parties et confirme la prise en charge de l'entente par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Les 500 heures réservées à la Ville de Montréal en vertu de l'entente sont désormais au bénéfice de l'ensemble des usagers de la Ville de Montréal. La Direction des sports s'assurera de faire bénéficier l'arrondissement d'Outremont en priorité, afin de maintenir l'offre sportive de l'arrondissement.

L'approbation permet la continuité des activités sportives de l'Université sur le terrain Vincent d'Indy sans interruption après l'échéance du 31 décembre 2025. La Direction des sports assume officiellement la gestion de l'entente, ce qui assure une cohérence administrative et facilite les discussions aux fins d'une nouvelle convention avec l'Université de Montréal. Les usagers municipaux conservent leur accès au terrain sportif conformément aux modalités prévues, soit 500 heures par année.

JUSTIFICATION

La prolongation de la convention permet :

- de maintenir l'utilisation partagée du terrain sportif par l'Université de Montréal et la Ville sans interruption;
- d'assurer une cohérence administrative en transférant la gestion à l'unité compétente (Direction des sports) à partir de 2026;
- d'offrir le temps nécessaire pour négocier une nouvelle entente avec l'Université de Montréal, le cas échéant ;
- de soutenir les besoins sportifs municipaux tout en protégeant les actifs stratégiques associés au réservoir d'eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier additionnel.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :
Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;
Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), soit d'inciter à une vie active et sportive.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus entraînerait l'expiration de la convention initiale sans prolongation, mettant fin au cadre légal permettant l'utilisation du terrain sportif par l'Université de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Négociation avec l'université de Montréal pour une nouvelle entente, le cas échéant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie BILODEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Carl NÉRON, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Levy CHAMPAGNE
agent (e) de developpement d'activites culturelles physique s et sportives

Tél : 514-609-9032
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-13

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514-557-7235
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-714-1889
Approuvé le : 2026-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259271002*
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : Approuver l'avenant pour l'entente du terrain Vincent d'Indy (CA11 160112), en vertu duquel, la Ville confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du Terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ***Priorité #9*** **|** *Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;* ***Priorité #18*** **|** *Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;* ***Priorité #19*** **|** *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** ● *Offrir aux Montréalais.es des infrastructures sportives et récréatives modernes et de qualité.* ● *Créer un environnement et des conditions favorables au sport et à l'activité physique pour tous les citoyens.* ● *Accueil d'événements internationaux.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VISÉ par le B.A.J.
le 18/05/2011

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
10 MAI 2011
DIRECTRICE PRINCIPALE
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'UTILISATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL (ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT)**, personne morale de droit public ayant une adresse au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont, Québec, H2V 4R2, agissant et représentée par madame Marie Cinq-Mars, mairesse de l'Arrondissement, et par et par monsieur Pierre Beaudet, directeur d'arrondissement, dûment autorisées aux fins des présentes en vertu de la résolution du conseil d'arrondissement numéro CA11 16 0112;

ci-après appelée la « ***Ville*** »

ET : **UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**, personne morale dûment constituée en vertu de la *Loi constituant en corporation l'Université de Montréal* (10 George V, c. 38) sanctionnée le quatorze février mil neuf cent vingt et la *Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1966-67, c. 129) sanctionnée le douze août mil neuf cent soixante-sept (1967), telle que modifiée par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1967-68, c. 1.114) sanctionnée le cinq novembre mil neuf cent soixante-huit (1968), ayant son siège au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal, province de Québec, H3C 3J7, représentée par monsieur Guy Breton, recteur, et par monsieur Alexandre Chabot, secrétaire général, dûment autorisés aux termes d'une résolution adoptée par son Conseil le 28 mars 2011 ;

ci-après appelée l'« ***Université*** »

ATTENDU QUE la *Ville* est propriétaire d'un terrain constitué des lots 1 349 861 et 1 354 951 du cadastre du Québec où est aménagé, en sous-sol, un réservoir d'eau potable connu et désigné comme étant le *Réservoir d'eau potable Vincent d'Indy* (anciennement connu sous le nom de « *Réservoir Bellingham* »);

ATTENDU QUE ce terrain est situé dans les limites du territoire de l'arrondissement d'Outremont de la *Ville*;

ATTENDU QUE la *Ville* a effectué, il y a plusieurs années, des travaux de façon à recouvrir totalement ce réservoir d'eau potable;

ATTENDU QUE les parties désirent utiliser la partie recouverte de ce réservoir d'eau potable à des fins sportives;

ATTENDU QUE cette utilisation commune dudit terrain nécessite la réalisation préalable de travaux sur la partie recouverte de ce réservoir d'eau potable afin d'y aménager des équipements sportifs à savoir une surface synthétique multifonctionnelle aménagée notamment pour le soccer et le football, y compris tous les équipements accessoires;

ATTENDU QUE pour réaliser ce projet de partenariat, les parties doivent notamment convenir du partage des coûts d'acquisition, des conditions d'exécution des travaux d'aménagement et des modalités d'utilisation des équipements sportifs qui seront aménagés sur ce terrain;

ATTENDU QUE l'article 197.1 de l'*annexe C de la Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q, c. C-11.4) permet à la *Ville* d'attribuer à l'*Université*, par convention, un droit d'usage, incessible et insaisissable, de ce terrain aux fins de l'établissement et de l'exploitation d'équipements sportifs;

ATTENDU QUE ce terrain se trouve dans les limites du parc du Mont-Royal et que ledit parc est un « *équipement d'intérêt collectif* » au sens de l'article 37 et de l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (Décret numéro 1229-2005, 8 décembre 2005) dont la gestion constitue une compétence d'agglomération;

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération de Montréal a délégué, par l'adoption de sa résolution CG10 0206, au conseil de la *Ville* les droits d'usage de ce terrain, y compris les pouvoirs nécessaires à la conclusion de la présente convention avec l'*Université*, et ce, du 20 mai 2010 jusqu'au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil de la *Ville* a subdélégué, par l'adoption du *Règlement* 10-015 intitulé « *Règlement intérieur particulier concernant la subdélégation au conseil d'arrondissement d'Outremont, des droits d'usages des lots constituants le réservoir Bellingham* », au conseil de l'arrondissement d'Outremont les droits d'usage de ce terrain, y compris les pouvoirs nécessaires à la conclusion de la présente convention avec l'*Université*, et ce, du 20 mai 2010 jusqu'au 31 décembre 2025;

ATTENDU QU'aux fins de la présente convention, l'*Université* doit procéder à l'acquisition des équipements sportifs et à la réalisation des travaux d'aménagement requis pour ceux-ci, et ce, pour le compte de la *Ville* et, pour ce motif, elle déclare, par la signature de la présente convention, avoir respecté les règles relatives à l'adjudication des contrats de la *Ville* conformément à l'article 29.7 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c C-19);

ATTENDU QUE l'*Université* pourra utiliser à des fins sportives seulement lesdits équipements sportifs selon les modalités et les conditions prévues par la présente convention;

ATTENDU QUE la *Politique de gestion contractuelle* de la *Ville* s'applique à la présente convention en faisant les adaptations nécessaires;

ATTENDU QUE les règles établies dans la *Politique de gestion contractuelle* de la *Ville* ont été respectées dans le cadre de la conclusion de la présente convention;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « ***Comité conjoint*** »: le comité constitué en vertu de l'article 7 de la présente convention;

1.2 « ***Calendrier annuel*** » : le document intitulé « *Calendrier annuel* » qui prévoit le temps d'utilisation de chaque partie; ledit document constitue l'Annexe 1 de la présente convention;

1.3 « ***Clients*** » : personne formellement autorisée par l'*Université* à utiliser, durant ses périodes d'utilisation prévues au *Calendrier annuel*, le *Terrain sportif*;

1.4 « ***Directeur*** » : le Directeur de l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal ou son représentant dûment désigné;

1.5 « ***Documents d'appel d'offres*** » : tous les documents dont les plans, les devis, les cahiers, les rapports et les addendas, qui font parties intégrantes des documents de l'appel d'offres numéro Serv.496.157. préparés par l'*Université* pour le compte de la *Ville*; lesdits documents sont parties intégrantes de la présente convention comme Annexe 2 sans qu'il soit nécessaire de les joindre physiquement;

1.6 « ***M.E.S.*** » signifie « matières en suspension »;

1.7 « ***Partenaire*** » : personne formellement autorisée par la *Ville* à utiliser, durant ses périodes d'utilisation prévue au *Calendrier annuel*, le *Terrain sportif*;

1.8 « ***P.E.H.D.*** » signifie « polyéthylène haute densité »;

1.9 « ***Politique*** » le document intitulé : « *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal* » en vigueur depuis le 1er janvier 2011 faisant partie intégrante de la présente convention comme Annexe 3;

1.10 « ***Terrain*** » : le terrain constitué des lots 1 349 861 et 1 354 951 du cadastre du Québec où est aménagé, en sous-sol, un réservoir d'eau potable connu et désigné comme étant le *Réservoir d'eau potable Vincent d'Indy* (anciennement connu sous le nom de *Réservoir Bellingham*);

1.11 « ***Terrain sportif*** » : les équipements sportifs à savoir une surface synthétique multifonctionnelle notamment pour le soccer et le football, y compris tous les équipements accessoires, aménagés pour le compte de la *Ville* sur la surface de son *Terrain*, lesquels sont plus amplement décrits à l'Annexe 2;

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention.

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Annexes 1, 2 et 3 qui serait inconciliable avec celui-ci.

Les parties s'engagent, en toute circonstance, à agir raisonnablement et de bonne foi.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention établit les conditions et les modalités relatives au partage des coûts, à l'exécution des travaux pour l'aménagement du *Terrain sportif*, à la propriété du *Terrain sportif* aménagés de même qu'à son utilisation.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de signature des parties et prend fin, sous réserve de l'article 11 (Défaut), le 31 décembre 2025.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'*UNIVERSITÉ*

En contrepartie du droit d'utiliser le *Terrain sportif* et de la participation financière de la *Ville*, l'*Université*:

5.1 Acquisition et aménagement des équipements sportifs

5.1.1 doit veiller à la préparation des *Documents d'appel d'offres* (Annexe 2) relatifs aux travaux d'aménagement du *Terrain sportif* sur le *Terrain* pour les fins de la présente convention;

5.1.2 doit soumettre, pour approbation au *Directeur*, les *Documents d'appel d'offres* (Annexe 2), y compris toute modification qu'elle désire y apporter par la suite et fournir, sur demande, tout renseignement, document, plan ou rapport ayant servi à leurs conception étant convenu qu'aucun travaux ne pourra être entrepris sans que cette approbation ne soit formellement donnée;

5.1.3 doit respecter intégralement les *Documents d'appel d'offres* (Annexe 2) pour l'exécution des travaux d'aménagement du *Terrain sportif*;

5.1.4 doit permettre, en tout temps, au *Directeur* ou son représentant désigné de vérifier la conformité des travaux avec les *Documents d'appel d'offres* (Annexe 2) qu'elle aura approuvés notamment lors de l'exécution desdits travaux;

5.1.5 doit se conformer, dans le délai accordé, à toute les exigences ou demandes que le *Directeur* lui transmettra relativement à l'exécution des travaux y compris les méthodes de travail de son entrepreneur y compris la suspension des travaux, en totalité ou en partie si celles-ci mettent en péril l'intégrité du réservoir d'eau potable ou son exploitation;

5.1.6 reconnaît, par la signature de la présente convention, que la *Ville* n'a pas renoncé ni ne renonce au bénéfice d'accession et, de ce fait, qu'elle est propriétaire du *Terrain sportif* au fur et à mesure de sa construction et, à la fin de la présente convention, la *Ville* conserve ledit *Terrain sportif* sans avoir à lui payer quelqu'indemnité que ce soit;

5.1.7 ne doit pas disposer, déverser ou laisser s'échapper ou permettre que soit disposé, déversé ou laissé s'échapper sur le sol du *Terrain*, aucune matière organique ou inorganique tel que, mais non limitativement, les produits du pétrole ou leurs dérivés, antigel ou solvant; ces matières devant être récupérées à la source et éliminées conformément à la loi, aux politiques et réglementations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

5.1.8 doit s'assurer, considérant que la dalle structurale de la toiture du réservoir d'eau potable qui se trouve en sous-sol du *Terrain* peut supporter sécuritairement les charges d'opération énumérées ci-après en sus du poids du sol en place (14.4 kpa), de respecter les limites de charges énumérées ci-après au dessus du périmètre, et ce en tout temps durant la présente convention:

i. Charge vive uniforme : 4.8 kPa;
ii. Charge mobile : 10 900 kg distancée de 5 mètres de toutes autres charges.

5.1.10 doit veiller à ce que l'entretien de la machinerie et des véhicules de chantier ainsi que leur ravitaillement en carburant et en lubrifiant soient effectués dans des aires acceptées par le *Directeur* et réservées à ces fins; lesdites aires doivent, en tout temps, être localisées à l'extérieur des limites du *Terrain*;

5.1.11 doit prévoir la présence d'un surveillant à temps plein pour assurer le respect des contraintes de charge et la protection de la membrane d'étanchéité durant la période des travaux;

5.1.12 doit concevoir le système de drainage de façon à ce qu'il n'y ait pas de rétention d'eau sur le dessus du *Terrain* ; le volume d'eau drainé envoyé dans les conduites combinées du réseau de la rue devra être approuvé par le *Directeur* et le drainage du *Terrains sportifs* devra être indépendant du système de drainage existant du réservoir;

5.1.13 doit assurer la présence d'au moins un (1) représentant de la *Ville* aux réunions de chantier;

5.1.14 doit s'assurer, tant avant qu'après la réalisation des travaux d'aménagement ou, le cas échéant, des travaux d'entretien ou de réparation du *Terrain sportif*, que le système d'imperméabilisation, le système de drainage ainsi que la membrane en *P.E.H.D.* pour l'isolation électrique du dessus du réservoir d'eau potable se trouvant en sous-sol du *Terrain* sont en bon état en les faisant vérifier par une firme spécialisée en membrane *P.E.H.D.*, préalablement approuvé par le *Directeur*, lorsque lesdits travaux sont réalisés sur le périmètre dudit réservoir d'eau potable ou près de celui-ci et remettre, suite à chaque vérification, au *Directeur* le rapport de détection de fuite par la méthode du dipôle;

5.1.15 dans la mesure où le rapport de la firme spécialisée en membrane *P.E.H.D.* préparé dans le cadre de l'article 5.1.14 révèlent que les travaux d'aménagement, d'entretien ou de réparation du *Terrain sportif* exécutés par l'*Université* ou sous sa supervision ont endommagé le système d'imperméabilisation, le système de drainage ainsi que la membrane en *P.E.H.D.* pour l'isolation électrique du dessus du réservoir d'eau potable, doit rembourser intégralement à la *Ville* le coût des travaux de réparation ou de remplacement ainsi occasionnés, et ce, dans un délai

de délai de trente (30) jours de la réception de la facture et des pièces justificatives;

5.1.16 pour assurer leur bon état de fonctionnement durant la période des travaux et la période d'utilisation, protéger les neuf (9) plézomètres qui permettent la détection de fuite qui se trouvent sur le *Terrain* et dans la mesure où des modifications à ce système de détection de fuite seraient nécessaires, doit fournir à la *Ville* un rapport préparé par la firme responsable de produire le rapport de détection de fuite qui recommande de telles modifications pour que la *Ville* puisse être en mesure, le cas échéant, de les approuver au préalable;

5.1.17 ne doit pas installer ou permettre que soit installé une toilette permanente ou portative sur le *Terrain*;

5.1.18 à la fin des travaux d'aménagement ou, le cas échéant, de réfection du *Terrain sportif*, doit protéger à la satisfaction du *Directeur*, la membrane en *P.E.H.D.* qui remonte en surface au périmètre du réservoir d'eau potable qui se trouve en sous-sol du *Terrain* notamment en prévoyant que cette protection est amovible de façon à permettre facilement la réalisation de tests de détection de fuites futurs;

5.1.19 doit s'assurer que la partie de la membrane en *P.E.H.D.* qui remonte en surface demeure, en tout temps, recouverte d'une protection amovible et ne pas entreprendre de travaux à proximité de ladite membrane sans obtenir l'autorisation préalable du *Directeur*;

5.1.20 dans le cas où le *Directeur* lui transmet l'avis prévu à l'article 5.1.5, obtempérer aux demandes formulées dans le délai prévu par ledit avis et à défaut, la *Ville* pourra faire ce qui est nécessaire pour remédier elle-même au problème ou à la non-conformité signalé par cet avis, et ce, aux frais de l'*Université*;

5.1.21 une fois les travaux d'aménagement des équipements sportifs débutés, doit poursuivre leur exécution avec diligence de façon à assurer qu'ils seront complétés au plus tard le 31 mai 2012;

5.1.22 doit aviser sans délai le *Directeur* tout retard ou problème lié au déroulement de ce chantier;

5.1.23 doit remettre au *Directeur* un exemplaire de tous les plans « tel que construit » des ouvrages relatifs à l'aménagement du *Terrain sportif*;

5.2 Utilisation du *Terrain sportif*

5.2.1 doit mettre à la disposition de la *Ville* ou de l'un de ses *Partenaires* le *Terrain sportif*, entre le 1er avril et le 31 octobre, à raison de cinq cents (500) heures chaque année, conformément au *Calendrier annuel* (Annexe 1);

5.2.2 doit traiter avec diligence toute demande formulée par le *Directeur* relativement à l'utilisation par la *Ville* ou l'un de ses *Partenaires*, du *Terrain sportif* en dehors des périodes prévues dans le *Calendrier annuel* (Annexe1);

5.2.3 doit assurer, à ses entiers frais, la complète responsabilité de l'entretien du *Terrain sportif*, notamment les coûts d'opération, d'entretien et de réparation y compris les réparations majeures, de façon à en assurer le bon état d'utilisation, et ce, pendant toute la durée de la présente convention;

5.2.4 dans le cas où le *Directeur* lui transmet un avis écrit à cette fin, doit effectuer les travaux d'entretien ou les réparations dans le délai prévu par ledit avis et à défaut, la *Ville* pourra prendre les moyens nécessaires pour que lesdits travaux d'entretien ou lesdites réparations signalés par cet avis soient effectués, et ce, aux frais de l'*Université*;

5.2.5 doit fournir, sur demande du *Directeur*, tout renseignement, document ou rapport relatif à l'entretien mentionnés à l'article 5.2.3 du *Terrain sportif*;

5.2.6 ne doit faire aucune modification, addition, amélioration ou réparation majeure sur le *Terrain* ou le *Terrain sportif* sans l'approbation préalable du *Directeur*;

5.2.7 doit donner libre accès au *Terrain*, y compris les deux (2) chambres de vanne, la chambre de connexion et le *Terrain sportif*, aux employés de la *Ville* de même qu'à ses représentants ou mandataires, et ce, en tout temps pour permettre d'y faire les inspections et, le cas échéant, les travaux jugées nécessaires pour assurer et maintenir le bon état et le bon fonctionnement de son réservoir d'eau potable;

5.2.8 ne doit pas aménager ou permettre que soit aménagé, un stationnement ou une patinoire à glace sur le *Terrain*;

5.2.9 ne doit pas installer ou permettre que soit installé un lampadaire ou un conduit électrique au dessus du périmètre du réservoir d'eau potable qui se trouve en sous-sol du *Terrain*; tout branchement électrique devant être indépendant de ceux existants et à une distance suffisante des bâtiments d'exploitation;

5.2.10 ne doit pas installer ou permettre que soit installé un système d'ancrage ou un ancrage d'éléments (buts, gradins, poteaux, luminaires, etc.) au dessus du périmètre du réservoir d'eau potable qui se trouve en sous-sol du *Terrain*;

5.2.11 ne pas utiliser ou permettre que soit utilisé des fertilisants ou des herbicides sur le *Terrain*;

5.2.12 doit interdire l'accès au *Terrain* aux animaux domestiques et prendre toutes les mesures requises par le *Directeur* pour assurer le respect de cette interdiction;

5.2.13 doit procéder à l'installation de gradins après avoir obtenu l'approbation écrite du *Directeur*; ladite approbation mentionnera notamment le nombre, la dimension, la période d'installation et l'emplacement desdits gradins étant convenu qu'ils ne pourront pas être installés de façon permanente et que le *Directeur* pourra demander qu'ils soient démantelés et retirés en tout temps, dans le délai qu'il fixera et aux frais de l'*Université*;

5.2.14 considérer tant lors de la réalisation du *terrain sportif* que pendant son utilisation que des véhicules ou camions d'employés de la *Ville* ou de ses représentants ou mandataires pourraient avoir à traverser le *terrain sportif* pour accéder à ses installations, dont la chambre de connexion, qui se trouvent sur le *terrain* et que cet accès sera déneigé par la *Ville*. Les périodes d'accès et le contrôle des accès, y compris leur balisage, pourront être convenus avec le *Directeur*;

5.2.15 permettre à la *Ville* d'effectuer ou de faire effectuer, en tout temps, des travaux d'entretien, de réparation, de maintien ou de reconstruction des ouvrages faisant partie du réservoir d'eau potable qui se trouve en sous-sol du *Terrain*, la Ville étant tenue de remettre, à ses frais, les lieux dans l'état où ils étaient avant l'exécution desdits travaux. Dans le cas d'une situation jugée urgente ou dangereuse, l'*Université* doit de se conformer aux directives émises par le *Directeur*; y compris l'interdiction d'accéder au *Terrain* ou d'utiliser le *terrain sportif*;

5.2.16 doit assumer, durant ses périodes d'utilisation prévues au *Calendrier annuel* (Annexe 1), la sécurité du *Terrain* de façon à assurer le contrôle des accès au *Terrain*;

5.2.17 doit fournir, sur demande du *Directeur*, pour fins d'information, tout renseignement, document ou information relatif à son utilisation du *Terrain sportif;*

5.3 Représentations et garanties

5.3.1 reconnaît, par la signature de la présente convention, que la *Ville* ne lui donne aucune garantie à l'effet qu'elle ne subiera aucun inconvenient, prejudice ou dommage que ce soit dans le cadre de l'exploitation de son réservoir d'eau potable ou de tous travaux ou interventions qu'elle pourrait être appelée à executer sur son *Terrain* en raison de la présente convention ou du fait qu'elle en est propriétaire étant entendu qu'avant de débuter la réalisation desdits travaux ou desdites interventions, le *Directeur* donnera à l'*Université* un préavis écrit à cet effet de dix (10) jours, sauf en cas d'urgence;

5.3.2 sous reserve de son droit d'exiger de la *Ville* l'accomplissement des obligations prévues à l'article 6 de la présente convention, renonce à toute réclamation contre la *Ville*, ses préposés, employés ou mandataires et garantit et les tient indemnes de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de l'article 5.3.1 de la présente convention; prend fait et cause pour la *Ville* ses préposés, employés ou mandataires dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et les indemnisent de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède et acquitter tout règlement intervenu, en capital, intérêts, frais et autres accessoires s'y rattachant;

5.4 Assurances

5.4.1 doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000.00$) par événement et par année et dans laquelle la *Ville* est désignée co-assurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la *Ville*, par courrier recommandé ou poste certifiée, un préavis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la *Ville*;

5.4.2 à tous les cinq (5) ans, pendant la durée de la présente convention, le montant de la police d'assurance responsabilité civile doit être indexé de manière à ce qu'en aucun temps la protection accordée par cette police ne soit diminuée;

5.4.3 doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention une police d'assurance couvrant le *Terrain sportif* pour une somme équivalant à la valeur de remplacement et dans laquelle la *Ville* est désignée co-assurée;

5.4.4 advenant que les indemnités payées par les assureurs soient insuffisantes pour compléter la restauration ou la reconstruction du *Terrain sportif* suite à la survenance d'un événement antérieur au 31 décembre 2025, l'*Université* devra compléter les travaux et payer le coût excédant ces indemnités;

5.4.5 doit remettre, avant le début des travaux d'aménagement du *Terrain sportif*, les certificats d'assurances conformes aux exigences de l'article 5.4 de la présente convention et remettre, à chaque année, au *Directeur* les certificats de renouvellement de chaque police au moins trente (30) jours avant leur échéance respective;

5.5 Promotion et publicité

5.5.1 doit mettre en évidence la participation de la *Ville* relativement à l'aménagement du *Terrains sportif* sur le *Terrain* dans toute publicité relative à la présente convention, cette publicité devant, avant diffusion, être approuvé par le *Directeur*, et ce, pendante toute la durée de la présente convention;

5.6 États financiers

5.6.1 doit se conformer, le cas échéant, aux exigences de l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. c-19);

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA *VILLE*

En considération des obligations assumées par l'*Université*, la *Ville* :

6.1 Participation financière

6.1.1 verse à l'*Université* une somme de SEPT CENT CINQUANTE MILLE dollars (750 000,00 $) incluant toutes les taxes applicables, ladite somme devant être affectée exclusivement au contrat octroyé en vue de la réalisation du *Terrain sportif*, le tout conformément aux dispositions de la présente convention. Cette somme est payable comme suit:

i. la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE dollars (250 000,00$) dans les soixante (60) jours de la signature de la présente convention;

ii. la somme de CINQ CENT MILLE dollars (500 000,00$) au plus tard le 31 octobre 2011.

6.1.2 l'*Université* ne pourra en aucun cas réclamer de la *Ville* des intérêts dans le cas où le paiement serait effectué en retard;

6.1.3 dans la mesure où le rapport de la firme spécialisée en membrane *P.E.H.D.*, préparé avant que l'*Université* n'entreprenne les travaux d'aménagement du *Terrain sportif* dans le cadre de l'article 5.1.14 de la présente convention révèle que le système d'imperméabilisation, le système de drainage ou la membrane en *P.E.H.D.* pour l'isolation électrique du dessus du réservoir d'eau potable ne sont pas en bon état, exécute ou fait exécuter, à ses frais, les travaux de réfection ou de réparation nécessaires à moins que l'Université n'avise le Directeur, par écrit, de sa décision de résilier, à sa seule discrétion mais pour ce motif, la présente convention étant

entendu que l'Université doit, dans ce cas, lui signifier sa décision avant que la Ville n'entreprenne lesdits travaux de réfection ou de réparation. Advenant une telle résiliation, l'Université devra rembourser à la Ville toute somme que cette dernière lui aurait versée en vertu de la présente convention, et ce, dans un délai de soixante (60) jours de la transmission de sa décision;

6.1.4 rembourse, le cas échéant, à l'*Université* la différence des coûts de disposition causée par la présence des sols ne répondant aux critères génériques A, par rapport aux coûts de disposition des sols classés A, sur le *Terrain* jusqu'à concurrence de CENT MILLE dollars (100 000,00$) dans les 90 jours de la remise, au *Directeur*, des toutes les pièces justificatives;

6.2 Travaux, interventions et remise en état

6.2.1 s'engage à effectuer les travaux et les interventions qu'elle pourrait être appelée à exécuter sur son *Terrain* en raison de la présente convention ou du fait qu'elle en est propriétaire et en assumer les coûts y compris, le cas échéant, les coûts nécessaires pour la remise en état du *Terrain sportif* qui découlent desdits travaux ou desdites interventions et, s'engage, dans ces cas, à déployer ses meilleurs efforts pour minimiser les impacts sur le droit d'utilisation qu'elle concède par la présente convention à l'*Université* étant entendu que cet engagement de minimiser les impacts ne doit pas représenter des coûts additionnels pour la *Ville* par rapport au travaux ou à l'intervention qu'elle privilégie;

6.3 Droit d'utilisation

6.3.1 permet à l'*Université* d'accéder à son *Terrain* pour exécuter les travaux d'aménagement du *Terrain sportif*;

6.3.2 sous réserve des droits de la *Ville* mentionnés dans la présente convention, confère à l'*Université* un droit d'utilisation exclusif du *Terrain sportif* selon les modalités et conditions prévues par la présente convention;

6.3.3 autorise l'*Université* à conclure des ententes avec sa *Clientèle* pour permettre à cette dernière d'utiliser le *Terrain sportif* dans la mesure où elles respectent notamment les modalités et conditions d'utilisation prévues par la présente convention;

6.3.4 communique au plus tard le 1er avril de chaque année à l'*Université*, pour fins d'information, une liste de ses *Partenaires* qui mentionne notamment leurs coordonnées et le nom de la personne ressource de chacune d'elle à l'*Université*, et la tenir à jour;

6.3.5 doit faire un bon usage, durant ses périodes d'utilisation, du *Terrain sportif* de façon à le garder propre et en bon état;

ARTICLE 7
COMITÉ CONJOINT

7.1 Dans le but de faciliter la mise en œuvre et la gestion de la présente convention, les parties conviennent de créer, dans les dix (10) jours de son entrée en vigueur, un *Comité conjoint* composé de deux représentants désignés par l'*Université* et de deux représentants désignés par le *Directeur*;

7.2 Le *Comité conjoint* se réunit au moins deux fois par année notamment pour évaluer le respect des engagements qui découlent de la présente convention;

ARTICLE 8
CALENDRIER ANNUEL

8.1 La période de référence pour la conception du *Calendrier annuel* (Annexe 1) débute le 1er avril et se termine le 31 octobre de chaque année et ledit *Calendrier annuel* est reconduit annuellement.

8.2 Le *Calendrier annuel* peut être modifié par les parties au plus tard le 1er mars de chaque année dans la mesure où cette modification respecte les modalités et conditions prévues par la présente convention.

ARTICLE 9
RESPONSABILITÉ

9.1 Sous réserve des articles 6.2 et 9.2, l'*Université* assume l'entière responsabilité du déroulement du chantier relativement aux travaux d'aménagement du *Terrain sportif* et, par la suite, de tous les travaux d'entretien et de réparation y compris les réparations majeures du *Terrain sportif*, qu'elle devra exécuter pour en assurer le bon état d'utilisation, et ce, pendant toute la durée de la présente convention. Dans tous ces cas, l'*Université* doit s'assurer que tous les règlements, lois ou autres dispositions législatives applicables soient respectées, la *Ville* n'ayant aucune responsabilité à cet égard malgré quelque approbation qu'elle ait pu donner l'*Université* dans le cadre de la présente convention. Par conséquent, l'*Université* renonce, par la signature de la présente convention, à toute réclamation contre la *Ville* ses préposés, employés ou mandataires et garantit et les tient indemnes de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du present article; prend fait et cause pour la *Ville* ses préposés, employés ou mandataires dans toutes

réclamations ou poursuites contre elle et les indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède et acquitter tout règlement intervenu, en capital, intérêts, frais et autres accessoires s'y rattachant;

9.2 À l'exception de ce qui relève de la responsabilité de l'*Université* en vertu de la présente convention, la *Ville* continue d'assumer toutes ses obligations et responsabilités à titre de propriétaire du *Terrain*;

9.3 Chacune des parties assume l'entière responsabilité et tient l'autre indemne de toute réclamation ou poursuite pour tous dommages ou pertes pouvant survenir durant leurs périodes d'utilisation respectives prévue au *Calendrier annuelle.*

ARTICLE 10
FORCE MAJEURE

10.1 Chaque partie est relevée de l'exécution de ses obligations et ne peut être tenue responsable des pertes ou dommages subis par l'autre, en cas de force majeure. Aux fins de la présente convention, sont assimilés à un cas de force majeure, la grève ou le lock-out.

ARTICLE 11
DÉFAUT

11.1 L'une ou l'autre des parties à la présente convention est en défaut si elle refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans le délai mentionné dans l'avis écrit qui lui a été transmis l'enjoignant de s'exécuter;

11.2 Dans ce cas, l'une ou l'autre des parties peut, sur préavis écrit de soixante (60) jours transmis à l'autre, à son entière discrétion, résilier la présente convention sans préjudice quant à ses autres droits et recours pour les dommages causés par le défaut;

11.3 Si la résiliation survient avant l'acceptation provisoire des travaux par l'*Université*, celle-ci devra remettre en état le *Terrain* à la satisfaction de la *Ville* à moins qu'elle en décide autrement auquel cas, l'*Université* n'aura droit à aucune indemnité pour la valeur des améliorations conservées par la *Ville* à moins que la résiliation ne résulte du défaut de la *Ville* auquel cas la *Ville* ne pourra exiger la remise en état;

ARTICLE 12
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

12.1 L'Université déclare qu'elle a pris connaissance de la *Politique* (Annexe 2), qu'elle en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de ladite *Politique* comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de ladite *Politique*.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS FINALES

13.1 Modification

La présente convention ne peut être modifiée qu'avec l'accord écrit des deux parties.

13.2 Avis

Tous documents, avis, approbation ou consentement qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention et de ses annexes doit être expédié sous pli recommandé ou envoyé par télécopie ou courriel à l'adresse prévue ci-après;

À LA *VILLE*

Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont
543, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Outremont, Montréal
H2V 4R2
Numéro de télécopieur : (514) 495-6290
À l'attention du *Directeur* de l'arrondissement

À L'*UNIVERSITÉ*

Université de Montréal
2900, boulevard Édouard-Montpetit
Montréal, Québec
H3C 3J7
Numéro de télécopieur : (514)
À l'attention de monsieur Robert Couvrette de la Direction des Immeubles

Une partie pourra aviser l'autre partie d'un changement de destinataire ou d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal, à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

13.3 Invalidité d'une clause

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.4 Lois applicables

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.5 Incessibilité

L'*Université* ne peut céder ou transporter les droits et obligations découlant directement ou indirectement de la présente convention.

13.6 Organisme indépendant

Une partie n'est pas le mandataire de l'autre partie et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE :

Le jour de 2011

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

Le 24e jour de mai 2011

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Par :

Cette entente a été approuvée par le conseil de l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal le 4 avril 2011 (CA 11 16 0112).

Annexe 1

Calendrier annuel

SOCCER – version finale de l'horaire de 500 heures à être utilisées au terrain Bellingham-Vincent d'Indy par l'arrondissement d'Outremont

	± Du 15 avril au 24 juin (10 semaines)		± Du 24 juin au 15 août (8 semaines)		Du 15 août à fin septembre (6 semaines)		
LUNDI	18 h à 23 h	5x10=50	18 h à 23 h	5x8 =40	19 h à 23 h	4x6=24	
MARDI	20 h à 23 h	3x10=30	20 h à 23 h	3x8=24	Pas disponible	0	
MERCREDI	Pas disponible	0	Pas disponible	0	Pas disponible	0	
JEUDI	20 h à 23 h	3x10=30	20 h à 23 h	3x 8=24	Pas disponible	0	
VENDREDI	18 h à 21h	3x10=30	18 h à 21 h	3x8=24	20 h à 23 h *	3x6=18	
SAMEDI	9 h 30 à 17 h 30	8x10=80	11 h à 14 h	0	Pas disponible	0	
DIMANCHE	12 h 30 à 18 h	5.5x10=55	12 h à 18 h	6x8=48	14 h à 18 h **	4x6=24	
TOTAL		275 h		160 h		66 h	501 h

Annexe 2

Plans
Devis
Cahiers des charges
Addendas

Annexe 3

Politique de gestion contractuelle
Ville de Montréal

Montréal

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Adoptée le 16 décembre 2010

CONTEXTE

L'Assemblée nationale a introduit de nouvelles dispositions à la Loi sur les cités et villes. L'article 573.3.1.2 de cette dernière Loi oblige désormais les municipalités à se doter d'une politique de gestion contractuelle applicable à tout contrat.

La présente politique a pour objectif de répondre aux obligations de l'article 573.3.1.2 de la Loi précitée et elle contient diverses mesures liées aux sept catégories qui y sont prévues.

PORTÉE

Cette politique s'applique à tous les élus, au personnel de cabinet et à l'ensemble des intervenants impliqués dans toute démarche conduisant à la conclusion d'un contrat, notamment, d'acquisition de biens, de services, de services professionnels et d'exécution de travaux lors de leur octroi et pendant leur gestion.

Cette politique doit être reflétée, en faisant les adaptations nécessaires, dans tous les contrats de la Ville pour en assurer le respect. Dans la présente politique « intervenant » comprend :

- les employés municipaux;
- les sous-traitants et les consultants;
- les soumissionnaires;
- les adjudicataires de contrats;
- les fournisseurs ou
- tout autre cocontractant de la Ville.

En tout temps, la Ville peut effectuer des vérifications et demander de l'information complémentaire afin de s'assurer du respect de ladite politique.

PRINCIPES

La présente politique de gestion contractuelle renforce les principes de saine concurrence, d'efficience, d'éthique, de transparence et d'équité.

OBJECTIFS

Par la présente politique de gestion contractuelle, la Ville de Montréal réitère son engagement à :

- acquérir des biens, des services et des travaux de construction de qualité, en temps et lieu désirés, selon les quantités requises, le tout au coût le plus avantageux possible et en conformité avec la loi et les principes d'une saine gestion;

- transiger avec des fournisseurs de biens, de services et de travaux de construction compétents et performants en leur assurant un traitement équitable et respectueux des règles d'éthique;

- prévenir toute situation telle que trafic d'influence, intimidation, corruption, collusion ou conflit d'intérêts susceptible d'entacher ou d'entraver l'efficacité et l'intégrité du processus d'approvisionnement et d'octroi de contrats.

MESURES

1. Assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission

1.1 Déclaration des liens personnels ou d'affaires

Tout membre d'un comité de sélection ou d'un comité technique qui apprend qu'un des soumissionnaires, une personne qui lui est associée, un membre de son conseil d'administration ou l'un ses actionnaires lui est apparenté ou entretient avec lui des liens personnels ou d'affaires, doit avertir sans délai le secrétaire de ce comité de sélection ou de ce comité technique.

1.2 Confidentialité du processus

Chaque membre d'un comité de sélection ou d'un comité technique est tenu au respect de la plus stricte confidentialité quant aux dossiers évalués, à la composition des comités, aux délibérations et aux recommandations formulées. Le secrétaire, les membres du comité (de sélection ou technique) et les consultants doivent déclarer tout conflit d'intérêts et signer le formulaire intitulé *Engagement solennel des membres.*

La Ville considère comme confidentielles les informations concernant la composition de ses comités de sélection et de ses comités techniques.

1.3 Communications des soumissionnaires ou d'un lobbyiste avec un représentant de la Ville de Montréal

Pendant la période de soumission (entre le lancement de l'appel d'offres et l'octroi du contrat), toute communication doit obligatoirement s'effectuer seulement avec la personne responsable de cet appel d'offres désignée aux documents d'appel d'offres. Si une communication, visant l'appel d'offres, a lieu pendant cette période avec une personne autre que le responsable de l'appel d'offres ou si cette communication avec le responsable de l'appel d'offres vise à influencer celui-ci quant à cet appel d'offres, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission du soumissionnaire visé par telle communication.

Si une communication, visant l'appel d'offres, avec une personne autre que le responsable de l'appel d'offres est néanmoins découverte pendant l'exécution d'un contrat, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue aux clauses sur la prévention de la collusion et de la fraude intégrées dans tous les appels d'offres de la Ville, incluant la résiliation de ce contrat, et ce, sans préjudice des autres droits et recours de cette dernière contre son cocontractant.

2. Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres

2.1 Confidentialité

La Ville de Montréal s'engage à préserver le caractère confidentiel du contenu des soumissions sous réserve de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

Tout employé, membre du personnel de cabinet ou élu doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, à moins que la loi ou un tribunal n'en dispose autrement.

2.2 Infractions passées et admissibilité

En déposant une soumission, son signataire affirme solennellement qu'à sa connaissance personnelle et après une vérification sérieuse, aucune des personnes suivantes :

- le soumissionnaire lui-même;
- un de ses dirigeants ou administrateurs ou dans le cas d'une société, un associé;
- un des employés du soumissionnaire qui serait affecté à l'exécution du contrat visé par l'appel d'offres;
- une entreprise qui lui est liée, un des dirigeants ou un de ses administrateurs ou, le cas échéant, un associé de celle-ci;
- un de ses sous-traitants ou consultants ;

n'a, au cours des cinq (5) ans précédant le présent appel d'offres, été déclarée coupable sur le territoire du Québec de collusion, de manœuvres frauduleuses ou autres actes de même nature, ou tenue responsable de tels actes, par une décision finale d'un tribunal, à l'occasion d'un appel d'offres ou d'un contrat.

Si l'un des actes mentionnés précédemment peut être reproché au soumissionnaire ou à l'une ou l'autre des personnes précitées, sa soumission est déclarée non conforme et par conséquent, rejetée. De plus, le soumissionnaire accepte d'être écarté de tout appel d'offres pendant cinq (5) ans à compter de la date de sa soumission.

Si une telle décision finale est découverte ou rendue après l'adjudication du contrat, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue dans ses documents d'appel d'offres, incluant la résiliation du contrat visé et ce, sans préjudice des autres droits et recours de celle-ci contre son cocontractant.

2.3 Pot-de-vin

En déposant sa soumission, le soumissionnaire accepte d'être écarté de tout appel d'offres pendant cinq (5) ans, à compter de la date de la soumission, s'il est découvert qu'une décision finale d'un tribunal, fait état que l'une ou l'autre des personnes suivantes :

- le soumissionnaire lui-même;
- un de ses dirigeants ou administrateurs ou dans le cas d'une société, un associé;
- un des employés du soumissionnaire;
- un de ses sous-traitants ou consultants ;

a soudoyé un employé d'un organisme public, un élu ou un membre du personnel de cabinet en fonction sur le territoire du Québec dans les cinq (5) ans précédant l'appel d'offres. Si un tel acte peut être reproché au soumissionnaire ou à l'une ou l'autre des personnes précitées, sa soumission est déclarée non-conforme et rejetée.

Si une telle décision finale est découverte ou rendue après l'adjudication du contrat, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue dans ses documents d'appel d'offres, incluant la résiliation du contrat visé et ce, sans préjudice des autres droits et recours de celle-ci contre son cocontractant.

3. Assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi

3.1 Déclaration relative aux communications d'influence – contrats de gré à gré

La personne qui contracte avec la Ville doit déclarer dans son contrat que si des communications d'influence ont eu lieu pour l'obtention dudit contrat, elles l'ont été conformément à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, au *Code de déontologie des lobbyistes* et aux avis du commissaire au Lobbyisme.

3.2 Déclaration relative aux communications d'influence – appels d'offres sur invitation ou publics

En déposant sa soumission, son signataire affirme solennellement qu'il n'y a pas eu de communication d'influence, même par une personne inscrite au registre des lobbyistes, pendant la période de soumission (entre le lancement de l'appel d'offres et l'octroi du contrat). Toute affirmation solennelle inexacte entraîne le rejet de la soumission.

Si telle communication est néanmoins découverte après l'adjudication du contrat, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue dans ses documents d'appel d'offres, incluant la résiliation du contrat et ce, sans préjudice de ses autres droits et recours contre son cocontractant.

Dans les deux cas, la Ville transmet les informations en sa possession au Commissaire au lobbyisme afin que ce dernier mène une enquête.

3.3 Collaboration aux enquêtes

Tout élu, membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville doivent collaborer aux opérations de vérification et d'enquête du Commissaire au lobbyisme dans son mandat visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes.

4. Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption :

4.1 Obtention des documents d'appels d'offres[1]

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres au bureau désigné ou dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), en acquittant les frais exigés, s'il en est. Personne d'autre n'est autorisé à agir au nom ou pour le compte de la Ville pour délivrer ces documents.

4.2 Visite des lieux et rencontre d'information

Afin de préserver la confidentialité du nombre et de l'identité des soumissionnaires, les rencontres d'information et les visites des lieux s'effectuent sur une base individuelle et sur rendez-vous.

[1] À partir du 1er avril 2011, tous les documents relatifs aux appels d'offres de 100 000 $ et plus devront obligatoirement être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Les appels d'offres de moins de 100 000 $ seront quant à eux disponibles aux bureaux désignés par les unités d'affaires concernées.

4.3 Non-collusion

En déposant une soumission, son signataire affirme solennellement qu'à sa connaissance personnelle et après une vérification sérieuse, que les personnes suivantes :

- le soumissionnaire lui-même;
- un de ses dirigeants ou administrateurs ou dans le cas d'une société, un associé;
- un des employés du soumissionnaire qui serait affecté à l'exécution du contrat visé par l'appel d'offres;
- une entreprise qui lui est liée, un des dirigeants ou un de ses administrateurs ou, le cas échéant, un associé de celle-ci;

ont établi cette soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou conclu un arrangement avec un concurrent (tout organisme ou personne, autre que le soumissionnaire, affilié ou non au soumissionnaire) quant aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix, non plus quant à la décision de présenter ou non une soumission, ou de présenter une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres. Si la Ville découvre que cette affirmation est inexacte, elle déclare sa soumission non conforme et doit la rejeter.

De même, si elle découvre pendant l'exécution du contrat que l'affirmation solennelle de l'adjudicataire était inexacte, de l'aveu de l'adjudicataire, ou si telle collusion ou arrangement est reconnu à l'occasion d'une décision par un tribunal, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue dans ses documents d'appel d'offres, incluant la résiliation de ce contrat, et ce, sans préjudice des droits et recours de celle-ci contre son cocontractant.

5. Prévenir les situations de conflits d'intérêts

5.1 Règles après emploi

La Ville soumet l'ensemble de ses cadres à des règles d'éthique après emploi de telle sorte qu'un cadre ne puisse pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures lors d'une cessation d'emploi.

5.2 Guides de conduite

Tout employé de la Ville de Montréal a le devoir de se comporter conformément aux règles édictées dans le *Guide de conduite à l'égard des valeurs de l'organisation destiné aux employés de la Ville de Montréal.*

De même, tout élu doit se conformer au *Guide de conduite des élus.*

5.3 Ligne éthique de la Ville de Montréal

Tout élu, tout membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville peut signaler, au moyen de la ligne éthique de la Ville de Montréal, tout acte répréhensible appréhendé ou commis par une personne ou un groupe de personnes dans sa relation avec la Ville ou une société paramunicipale.

6. Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte

6.1 Interdiction de retenir les services d'une personne ayant participé à l'élaboration des appels d'offres

En déposant une soumission, son signataire affirme solennellement et s'engage à ce qu'aucune des personnes suivantes :

- le soumissionnaire lui-même;
- un de ses administrateurs ou un de ses actionnaires possédant au moins 10 % des actions votantes dans le cas d'une corporation ou dans le cas d'une société, un associé;
- un de ses sous-traitants ou consultants;
- une entreprise qui lui est liée ou un de ses administrateurs, ou un de ses sous-traitants ou consultants;

n'embauche dans les douze (12) mois suivant l'appel d'offres une personne qui a accompagné la Ville dans son élaboration à quelque fin que ce soit.

S'il est découvert pendant l'exécution du contrat que son affirmation solennelle à titre de soumissionnaire était inexacte ou qu'il ne respecte pas les engagements prévus, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue dans ses documents d'appel d'offres, incluant la résiliation de ce contrat, et ce, sans préjudice de ses droits et recours contre son cocontractant.

6.2 Déclaration de liens d'affaires

Le soumissionnaire doit déclarer ses liens d'affaires avec les personnes ou firmes indiquées aux documents d'appels d'offres comme ayant soutenu la Ville dans la préparation dudit appel d'offres. En déposant sa soumission, son signataire affirme solennellement que les renseignements qu'il a fournis sont complets et exacts.

S'il devient adjudicataire du contrat, le soumissionnaire s'engage de plus, pendant la durée du contrat, à informer la Ville de l'apparition de tout lien d'affaires entre les personnes ayant participé à l'élaboration de l'appel d'offres et lui, le tout dans les cinq (5) jours de l'apparition de ce lien. Si l'adjudicataire ne se conforme pas à cette exigence, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue dans ses documents d'appel d'offres, incluant la résiliation de ce contrat, et ce, sans préjudice de ses droits et recours contre son cocontractant.

7. Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat

7.1 Modification à un contrat

Une modification à un contrat doit être documentée et être approuvée par les instances qui ont approuvé le contrat original. Si telle modification s'appuie sur une exception prévue à la loi, celle-ci doit être précisée.

7.2 Imprévus à un contrat

Les travaux payables à même les contingences doivent être documentés et approuvés par le directeur de l'unité d'affaires concernée ou son représentant désigné.

7.3 Dépassement des crédits

Tout dépassement des crédits autorisés aux fins du contrat doit être documenté et faire l'objet d'une nouvelle décision par les instances.

RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION

L'application de la présente politique est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville de Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
10-015

RÈGLEMENT INTÉRIEUR PARTICULIER CONCERNANT LA SUBDÉLÉGATION AU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, DES DROITS D'USAGE DES LOTS CONSTITUANT LE RÉSERVOIR BELLINGHAM

Vu l'article 49 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Vu l'article 186 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre. C-11.4);

À l'assemblée du 14 juin 2010, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le conseil de la ville subdélègue au conseil de l'arrondissement d'Outremont les droits d'usage des lots 1 349 861 et 1 354 951 du Cadastre du Québec, constituant le terrain occupé par le réservoir Bellingham, y compris les pouvoirs nécessaires à la conclusion d'un accord avec l'Université de Montréal visant à lui céder des droits d'usage.

2. L'entrée en vigueur du présent règlement est conditionnelle à l'adoption, par le conseil d'agglomération, d'une résolution concernant la délégation des pouvoirs visés à l'article 1 et, à l'adoption d'une résolution similaire du conseil de la ville acceptant cette délégation.

3. Le présent règlement cesse d'avoir effet le 31 décembre 2025.

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 23 juin 2010.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259271002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant.

FICHIERS JOINTS

2025-12-10 Avenant final signé U de M.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate, division du Droit Contractuel
Tél : 514-863-3267

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-16

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-863-3267
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

10 décembre 2025

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE MODIFICATION Numéro 1

(Convention initiale 1103489020 approuvée par Résolution CA 11 16 0112)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint de la Ville, autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,** personne morale légalement constituée, ayant son siège au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, H3T 1J7, agissant et représentée aux présentes par monsieur Daniel Jutras, recteur, et Alexandre Chabot, secrétaire général, dûment autorisés en vertu d'une résolution de leur comité exécutif adoptée lors d'une assemblée tenue le 16 décembre 2025;

N° d'inscription T.P.S. : 108160995 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1006011132 TQ0005

Ci-après appelée l'« **Université** »

Ci-après appelées individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un terrain constitué des lots 1 349 861 et 1 354 951 du cadastre du Québec, situé dans les limites du parc du Mont-Royal, où est aménagé, en sous-sol, un réservoir d'eau potable connu et désigné comme étant le Réservoir d'eau potable Vincent-d'Indy;

ATTENDU QUE l'article 197.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) permet à la Ville d'attribuer à l'Université, par convention, un droit d'usage incessible et insaisissable, de ce terrain aux fins de l'établissement et de l'exploitation d'équipements sportifs;

ATTENDU QU'en 2011, la Ville a conclu une convention de partenariat et d'utilisation (la « **Convention initiale** ») avec l'Université, établissant les conditions et modalités d'aménagement, sur le terrain précité, d'un Terrain sportif, ainsi que les modalités relatives à la propriété dudit Terrain sportif, et son utilisation par la Ville et par l'Université (CA11 16 0112);

ATTENDU QU'en vertu de cette Convention initiale, l'Université a procédé à des travaux pour l'aménagement du Terrain sportif;

ATTENDU QU'en vertu de cette Convention initiale et pendant toute sa durée, l'Université a obtenu un droit d'utilisation exclusif du Terrain sportif, selon les modalités et conditions prévues à ladite Convention initiale;

ATTENDU QU'en vertu de la Convention initiale et pendant toute sa durée, l'Université doit également mettre le Terrain sportif à la disposition de la Ville ou ses Partenaires selon les modalités et conditions prévues à ladite Convention initiale;

ATTENDU QU'en vertu de la Convention initiale, la Ville demeure en tout temps propriétaire du Terrain sportif;

ATTENDU QUE la Convention initiale prend fin le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent prolonger la durée de la Convention initiale pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027, afin de permettre à chacune des Parties de continuer à utiliser le Terrain sportif conformément aux modalités et conditions prévues à ladite Convention initiale;

ATTENDU QUE les délégations de pouvoirs prévues dans les résolutions similaires adoptées par le conseil d'agglomération (CG10 0206) et le conseil municipal (CM10 0381) de la Ville de Montréal ainsi que dans le Règlement 10-015 de la Ville de Montréal intitulé *Règlement intérieur particulier concernant la subdélégation au conseil d'arrondissement d'Outremont, des droits d'usage des lots constituant le réservoir Bellingham,* ayant permis à la Ville de conclure la Convention initiale par l'intermédiaire du conseil de l'arrondissement d'Outremont, cessent d'avoir effet le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le Terrain sportif relèvera donc, dès le 1er janvier 2026, de la compétence du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal suivant le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005);

CONSIDÉRANT le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024);

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le Préambule fait partie intégrante de la présente convention de modification;

2. Sauf indication contraire dans la présente convention de modification, les termes présentant une majuscule ont le même sens que celui qui leur est attribué dans la Convention initiale;

3. L'article 1.4 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

   « « Directeur : le Directeur de la Direction des sports de la Ville de Montréal ou son représentant dûment désigné; »

4. L'article 4 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

   « La présente convention prend effet à la date de signature des parties et prend fin, sous réserve de l'article 11 (défaut) le 31 décembre 2027. »

5. Les adresses prévues à l'article 13.2 de la Convention initiale sont remplacées par les suivantes :

   Pour la Ville de Montréal :

   Ville de Montréal
   275, rue Notre-Dame Est
   Montréal, Québec H2Y 1C6
   A l'attention de Luc Denis, directeur de la Direction des sports
   luc.denis@montreal.ca

   Pour l'Université de Montréal :

   Université de Montréal
   2900, boulevard Edouard-Montpetit
   Montréal, Québec H3T 1J4
   A l'attention de Manon Simard, directrice générale du CEPSUM
   manon.simard@umontreal.ca

6. À l'Annexe 1 de la Convention initiale, intitulée « Calendrier annuel », les termes « SOCCER – version finale de l'horaire de 500 heures à être utilisées au terrain Bellingham – Vincent d'Indy par l'arrondissement d'Outremont » sont remplacés par les termes « Version finale de l'horaire de 500 heures à être utilisées au Terrain sportif par la Ville de Montréal »;

7. La présente convention de modification fait partie intégrante de la Convention initiale et toutes les autres conditions de la Convention initiale non modifiées par la présente convention de modification demeurent inchangées;

8. Nonobstant sa date de signature, la présente convention de modification entre en vigueur le 31 décembre 2025.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le e jour de 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Le e jour de 2025

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Daniel Jutras
Signé avec ConsignO, le 19 décembre 2025
Vérifiez avec Adobe Reader.
notarius.com

Par : _____
Daniel Jutras, recteur

Par : _____
Alexandre Chabot, secrétaire général

Cette convention de modification a été approuvée par le conseil d'agglomération le _____e jour de _____20____ (résolution CG_____).

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances

Sommaire décisionnel

Identification

Numéro de dossier : 1103489020

Unité administrative responsable	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction		
Niveau décisionnel	Conseil d'arrondissement	**Au plus tard le**	2011-04-04
Sommet	-		
Contrat de ville	Ne s'applique pas		
Projet	-		
Objet	Approuver la convention de partenariat et d'utilisation intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, relatif aux travaux d'aménagement du Terrain sportif local sur le réservoir Vincent D'Indy		

Contenu

Contexte

La présente convention établit les conditions et les modalités relatives au partage des coûts, à l'exécution des travaux pour l'aménagement du Terrain sportif, à la propriété du Terrain sportif et à l'utilisation dudit Terrain sportif.

Décision(s) antérieure(s)

CA07 160114, accord de principe avec l'Université de Montréal.

Description

Autoriser la mairesse de l'arrondissement et le directeur de l'arrondissement de signer la convention de partenariat et d'utilisation d'une durée de 14 ans (venant à échéance le 31 décembre 2025) avec l'Université de Montréal.

Justification

L'arrondissement d'Outremont ne dispose pas de terrain de soccer synthétique de niveau compétitif. Le partenariat avec l'Université de Montréal permettra l'aménagement, pour le compte de la Ville, d'une surface de jeu qui répondra aux besoins des citoyens.

Aspect(s) financier(s)

La Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, verse à l'Université de Montréal une somme de sept cent cinquante mille dollars (750 000 $), incluant toutes les taxes applicables, en deux (2) versements soit 250 000 $, dans les soixante (60) jours suivant l'adjudication du contrat d'acquisition et d'aménagement du Terrain sportif, et 500 000 $ au 31 octobre 2011, par règlement d'emprunt (500 000 $) et par appropriation du surplus libre (250 000 $). Un engagement de crédit de 750 000 $, à même le surplus libre, sera provisionné pour permettre l'entrée en vigueur du protocole dès sa signature par les parties. La Direction de l'eau remboursera à l'Université un montant maximal de 100 000 $ pour la disposition des sols ne répondant pas au critère générique A.

Impact(s) majeur(s)

La Direction de l'eau assume les obligations de la Ville prévues aux articles 6, 6.1 et 6.2, à l'exception de la clause 6.1.1 (paiement de 750 000 $ par l'arrondissement).

Opération(s) de communication

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Échéancier initial de réalisation du projet

Début: **Fin:**

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

La présente convention est conforme aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal. L'arrondissement d'Outremont a obtenu le pouvoir de conclure cette entente en vertu d'une subdélégation du conseil municipal (CM10 0493) suite à une délégation du conseil d'agglomération en vertu de la résolution CG10 0206.

Validation

Intervenant	Sens de l'intervention
(Marie-Natacha SAINT-JEAN)	Avis favorable avec commentaires
(Diane SO CÔTÉ)	Avis favorable avec commentaires
(Denis DUROCHER)	Document(s) juridique(s) visé(s)
(Michel MÉRETTE)	Avis favorable
(Francine S LEMIEUX)	Avis favorable avec commentaires
Autre intervenant	**Sens de l'intervention**

Responsable du dossier	Endossé par:
Lise LETARTE Secrétaire de direction - directeur de 1er niveau **Tél.** : 514 495-6233 **Télécop.** : 514 495-6290	Pierre BEAUDET Directeur d'arrondissement **Tél.** : 514 495-6233 **Télécop.** : 514 495-6290 **Date d'endossement** : 2011-02-24

Numéro de dossier : 1103489020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1266898001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux. Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$). Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

Il est recommandé :

1. d'approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement social ou abordable sur des terrains municipaux;
2. d'autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$);
3. d'approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-06 15:01

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1266898001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux. Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$). Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

CONTENU

CONTEXTE

Lorsque le gouvernement a mis fin en 2022 au programme de financement AccèsLogis, plusieurs nouveaux programmes et initiatives de financement de réalisation de logements sociaux et abordables (ex : Programme d'habitation abordable Québec, fonds fiscalisés) ont vu le jour. Toutefois, contrairement à leur prédécesseur, ces nouveaux programmes n'offrent pas d'aide financière à l'étape de pré-développement des projets.

Afin de soutenir l'octroi d'aide aux coopératives et OBNL sur des terrains municipaux, la Ville a convenu de mettre sur pied un projet pilote avec le Fonds Plancher (ci-après : le « Fonds »), comportant le cautionnement au bénéfice du Fonds, d'un emprunt consenti par la Banque Nationale du Canada (ci-après : la «BNC ») pour lui permettre de réaliser le projet pilote.

Suivant des représentations faites par la Ville auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal (2025, chapitre 33 - projet de loi 104) a été sanctionné le 12 novembre 2025, élargissant le pouvoir des municipalités en matière de cautionnement. Cette modification rend possible la réalisation du projet pilote avec le Fonds.

Le présent sommaire porte sur la mise en œuvre du projet pilote permettant de soutenir des organismes œuvrant dans le secteur du logement communautaire à l'étape du pré-développement et vise à faire approuver une convention entre la Ville et le Fonds dans le cadre de laquelle la Ville consent à BNC au bénéfice du Fonds, un cautionnement d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000 $). Un autre sommaire (1266898002), portant sur le Contrat de services professionnels entre la Ville et le Centre de transformation de logement communautaire (ci-après : le « Centre »), chemine en parallèle et vise à résilier le contrat avec le Centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0635 (1256898001) 25 septembre 2025 - Approuver une convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché, pour une somme maximale de 186 260 $, taxes incluses.

CG24 0671 (1249174001) 21 novembre 2024 - Adopter la Politique de cession d'immeubles municipaux à des fins de logement hors marché.

DESCRIPTION

Le Fonds est un OBNL québécois, incorporé le 10 octobre 2024, qui a pour objectif de :

- Faciliter l'octroi de prêts aux organismes à but non lucratif (bénéficiaires) pour la création ou le maintien d'actifs en logement communautaire;
- Mutualiser les actifs immobiliers d'organismes participants pour créer un fonds dédié au secteur du logement communautaire, leur permettant d'en tirer un rendement modeste sur leur investissement en équité.

Compte tenu du potentiel de la démarche du Fonds à contribuer aux objectifs de la Ville en matière d'habitation, notamment la création d'un fonds pérenne et autonome, la Ville a élaboré avec cet organisme, une approche de collaboration qui permettrait au Fonds de se déployer et à la Ville de soutenir le pré-développement des projets sur des terrains dont elle est propriétaire.

Aux termes de la convention faisant l'objet du présent sommaire et dont la convention de cautionnement auprès du prêteur est jointe en annexe, la Ville et le Fonds ont pu convenir des modalités des prêts cautionnés, des organismes et projets admissibles et des redditions de compte du Fonds.

Fonctionnement

Le cautionnement municipal proposé serait affecté au programme de prêts du Fonds qui sera déployé en collaboration avec la BNC. Le Fonds agit à titre de coordonnateur du programme afin de sélectionner les projets, en fonction de critères préétablis par la Ville et le Fonds, et accorde un prêt aux organismes dont le projet a été retenu. Le Fonds assure également la coordination des prêts consentis aux organismes qui se qualifient, jusqu'à concurrence de 250 000$ en capital par projet. Lorsque les prêts sont remboursés (lors de l'obtention du financement de réalisation), le Fonds pourra consentir de nouveaux prêts jusqu'à concurrence du solde du cautionnement mis à sa disposition par la Ville, créant ainsi un fonds rotatif jusqu'à épuisement des sommes.

C'est seulement lorsqu'un organisme n'est pas en mesure de rembourser le prêt au Fonds, que ce dernier demanderait à la Ville de verser, à même le montant disponible

du cautionnement, la somme correspondant au prêt, incluant les intérêts et les frais du Fonds, à rembourser. Les frais du Fonds représentent 1,5 % en sus du taux d'intérêt chargé par la BNC.

Admissibilité

Pour être admissible aux prêts Plancher pour le pré-développement du Fonds, le demandeur doit être une coopérative d'habitation ou une coopérative de solidarité ou un organisme à but non lucratif d'habitation.
Pour être admissible, le projet doit :

- impliquer la réalisation d'un projet de logement hors marché;
- avoir l'habitation comme usage prédominant ;
- cadrer avec les normes des programmes de financement en vigueur ou démontrer une capacité de se faire financer hors programme ;
- être situé sur un immeuble municipal disponible.

Aide financière

Il est proposé de cautionner une ouverture de crédit du Fonds, consentie par la Ville à la BNC, pour un montant maximal de 3 M$ incluant les intérêts.

La marge de crédit cautionnée permettra au Fonds d'octroyer des prêts à des coopératives et OBNL admissibles jusqu'à concurrence de 250 000 $ en capital par projet. Le montant du prêt maximal est calculé en fonction de la taille des projets et basé sur le coût moyen de pré-développement des projets actuellement en développement à Montréal.

Le montant du prêt est calculé selon la formule suivante :

Montant forfaitaire de base		Montant additionnel selon # d'unités projetées	Montant du prêt TOTAL maximum avant frais et intérêts
85 000 $	**+**	**2 500 $ /logement (Maximum 165 000 $)**	**250 000 $ / projet**

Frais admissibles

Les frais admissibles sont les frais requis pour l'analyse technique de préfaisabilité (évaluations environnementales, phases 1 & 2, tests de capacité portante du sol, étude de caractérisation, etc.) et pour l'analyse du potentiel de développement (étude de potentiel architectural, plans et devis préliminaires, étude de marché, analyse financière, etc.).

Les frais pour des études et analyses réalisées avant l'obtention du Prêt Plancher ou pour les honoraires professionnels du développeur (groupes de ressources techniques (GRT), organismes de soutien au développement (OSD)) ne sont toutefois pas admissibles.

Reddition de compte

Afin de s'assurer que l'aide consentie permette d'atteindre les objectifs escomptés, le Fonds devra transmettre des informations à la Ville tout au long du processus de financement des projets, soit,notamment :

- À la suite de la réception d'une demande, pour vérifier que l'organisme et le projet sont admissibles ;
- Semestriellement, pour faire état de l'avancement des projets, du taux de réussite des projets et du remboursement des prêts ;
- Annuellement, par la transmission de son rapport annuel et ses états financiers, pour s'assurer de la saine gestion et gouvernance du Fonds.

JUSTIFICATION

Les besoins en logement social et abordable sont évidents. En participant au projet pilote avec le Fonds Plancher, la Ville jouera un rôle incontournable dans la mise sur pied d'une initiative de financement innovante qui permettra de combler une lacune dans l'offre de financement. En couplant ses actifs fonciers avec une aide au pré-développement, la Ville garantit l'accélération du développement de ses terrains.

En soutenant l'octroi de prêts par l'entremise du Fonds, plutôt qu'en accordant des subventions ou des prêts municipaux, la Ville crée un effet de levier financier. Les prêts remboursés alimenteront un fonds rotatif, transformant une dépense en investissement.

Enfin, la participation de la Ville pave la voie pour d'autres investisseurs dont la participation assurera la mise en échelle et la pérennité du Fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Crédits budgétaires
Dans le cadre du cautionnement consenti par la Ville pour le projet Plancher, tant que la Ville se porte garante d'un montant maximal de 3 M$, le Service de l'habitation doit réserver, à même son budget de fonctionnement relevant de la compétence d'agglomération, des crédits budgétaires équivalant au montant cautionné.

Durée du contrat

Il s'agit d'un contrat à durée indéterminée puisque c'est l'épuisement des sommes que la Ville s'est engagée à garantir qui déterminera la fin du contrat. Autrement dit, le contrat prendra fin dans l'éventualité où un total de 3 M$ aura été versé au Fonds plancher en raison de défauts de paiement d'organismes ayant eu accès à des prêts.

Processus de cautionnement : qu'arrive-t-il en cas de défaut de paiement d'un organisme?

En cas de défaut de paiement par un organisme, la Ville doit, en vertu de la convention avec le Fonds Plancher, rembourser le Fonds d'un montant équivalent au montant restant du prêt. Ensuite, le Fonds Plancher a l'obligation d'utiliser cette somme pour effectuer un remboursement équivalent, moins ses frais d'administration, de sa marge de crédit auprès de la banque. Cependant, si le Fonds Plancher ne rembourse pas sa marge de crédit auprès de la banque, celle-ci va solliciter la Ville, en vertu du contrat de cautionnement avec la banque, pour exiger le paiement non remboursé par le Fonds Plancher.

Il est à noter qu'à la suite d'une telle situation, le cautionnement de la Ville de Montréal est réduit d'autant.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Le soutien au pré-développement proposé participe de façon significative à l'amélioration de l'offre résidentielle à Montréal en favorisant

l’accès à un logement convenable pour toutes et tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution municipale au projet pilote avec le Fonds permettra d’accélérer la réalisation de projets hors marché sur des terrains de la Ville.

Il est estimé que cette entente contribuera au financement de pré-développement d’environ 16 projets, soit 1400 unités, de logements hors marché dans les cinq premières années de son déploiement. Grâce à la structure rotative des prêts du Fonds, plus d’une douzaine de projets de plus pourraient être financés dans les années subséquentes sans investissement municipal additionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À déterminer

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Lancement du projet pilote avec le Fonds (mars 2026)
- Webinaire sur le programme de prêts et ouverture du Portail pour le dépôt des demandes (mai 2026)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rebecca LAZAROVIC
Conseiller(ere) en developpement - habitation

Tél : 438 354-5178
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-02

Philippe RIVET
chef(fe) de division - planification des strategies residentielles

Tél : - -
Télécop. : 438-777-3746

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél : 514-269-1026
Approuvé le : 2026-02-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél : 514-269-1026
Approuvé le : 2026-02-03

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1266898001

Unité administrative responsable : Service de l'habitation

Projet : Approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement social ou abordable sur des terrains municipaux. Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030	***Oui***	***Non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 7* - Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *7- La mise en place du projet pilote avec le Fonds Plancher permettra de faciliter et d'accélérer la réalisation des projets de logement sociaux et abordables hors marché sur des terrains municipaux.*			

Section B - Test climat	***Oui***	***Non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de			**x**

chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*	***Oui***	***Non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1266898001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Objet :	Approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux. Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$). Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2026-02-02 - Entente Fonds et Ville visée.pdf

2026-02-02 - Convention de Cautionnement Banque Nat visée.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Andrée SIMARD
Notaire- Division droit contractuel
Tél : 514 501-6487

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-03

Mikael BENOIT
Avocat, Chef de division, Droit contractuel
Tél : 514-872-6852
Division : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

2 février 2026

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION INTERVENUE ENTRE

FONDS PLANCHER, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies*, partie III, ayant son siège au 817, rue du Couvent, Montréal, Québec, H4C 2R5, agissant et ici représentée par Stéphan Corriveau, dûment autorisé en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le 12 janvier 2026;

ci-après nommé le « **Fonds** »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

ci-après nommée la « **Ville** »

Le Fonds et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés comme une « **Partie** » ou les « **Parties** » dans la présente convention.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Fonds est un organisme destiné à recueillir des fonds en faisant appel à des souscriptions publiques ou privées afin d'instaurer différents modes de financement destinés aux organismes œuvrant dans le secteur du logement communautaire, abordable et social;

ATTENDU QUE la Ville souhaite participer à une initiative d'aide aux organismes qui désirent réaliser un projet d'habitation hors marché mais qui ne disposent pas des ressources financières pour réaliser les activités de pré-développement;

ATTENDU QUE les Parties désirent collaborer afin de mettre sur pied un projet pilote permettant de soutenir des organismes œuvrant dans le secteur du logement communautaire, abordable et social à l'étape du pré-développement de leur projet d'habitation et de les aider à réaliser des projets immobiliers, destinés à l'habitation communautaire et hors marché;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville à l'adresse suivante : https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/60d7e82dfd653127e05a3d45.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1 **Annexe 1** : Document énonçant les termes du Cautionnement;

2.2 **Annexe 2** : Description des Coûts Admissibles pour le Prêt Plancher;

2.3 **Annexe 3** : Les documents et renseignements devant accompagner toute Demande de financement;

2.4 **Annexe 4** : Le Protocole de visibilité de la Ville;

2.5 **Annexe 5** : Les Éléments, documents et renseignements à fournir dans la Reddition de comptes;

2.6 **Bénéficiaire** : Organisme Porteur dont le Projet d'habitation a été retenu par le Fonds et approuvé par le Prêteur, pour émission d'un Prêt Plancher;

2.7 **Cautionnement** : Le cautionnement de l'ouverture de crédit du Fonds, consenti par la Ville à Banque Nationale du Canada, afin de garantir le remboursement des Prêts Plancher, dont la teneur est substantiellement conforme à l'Annexe 1 des présentes;

2.8 **Cautionnements multiples** : Tout cautionnement consenti par un tiers afin de garantir le remboursement d'un Prêt Plancher pour un Projet d'habitation;

2.9 **Coûts Admissibles** : Les coûts de pré-développement que doit engager un Organisme pour développer un Projet d'habitation, tels que mais sans limitation, les vérifications diligentes pour qualifier le site (inspection, évaluations environnementales, études archéologiques, tests de capacité portante du sol, travaux d'arpentage), les études de potentiel et le concept architectural, la planification financière préliminaire et les honoraires professionnels associés à ces études et rapports;

2.10 **Demande de financement** : Une demande pour un Prêt Plancher faite par un Organisme Porteur;

2.11 **Financement de réalisation** : Le financement permettant à un Organisme, un Organisme Porteur ou un Bénéficiaire de réaliser son Projet d'habitation;

2.12 **Fonds** : Désigne Fonds Plancher ou tout cessionnaire de ses obligations suivant application de l'article 11.3 des présentes;

2.13 **Incident de « confidentialité »** : Désigne l'accès, la consultation, l'utilisation ou la communication d'un Renseignement personnel qui est non autorisé par la LAI, de même que sa perte ou toute autre forme d'atteinte à sa protection;

2.14 **Intervenant** : Centre de transformation du logement communautaire, personne morale constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*;

2.15 **LAI** : Désigne la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

2.16 **Organisme** : Une personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* Partie III, une association coopérative d'habitation ou une coopérative de solidarité dans le domaine de l'habitation dont aucune partie du revenu ou du trop-perçu n'est payable à quelque propriétaire, membre ou actionnaire de cette personne morale ou association ou mise à sa disposition pour son avantage personnel;

2.17 **Organisme Porteur** : Un Organisme référé par la Ville au Fonds ou un Organisme s'adressant directement au Fonds pour présenter un Projet d'habitation sur un immeuble de la Ville, pour analyse en vue d'obtenir un Prêt Plancher;

2.18 **Portail** : La plateforme numérique utilisée par le Fonds pour la gestion et l'administration des dossiers;

2.19 **Prêteur** : la Banque Nationale du Canada;

2.20 **Prêt Plancher** : Le prêt, à même l'ouverture de crédit consentie par le Prêteur au Fonds, que ce dernier met à la disposition d'un Bénéficiaire pour lui permettre d'assumer les Coûts admissibles, lequel ne peut toutefois excéder la somme de 250 000 $ en capital plus les intérêts dus au Prêteur par Projet d'habitation et les frais d'administration du Fonds correspondant à une majoration de 1,5 % en sus du taux du Prêteur;

2.21 **Projet d'habitation** : Un projet de construction, de transformation ou de rénovations majeures pour du logement social ou abordable, portant sur un immeuble appartenant à la Ville;

2.22 **Projet Pilote** : Le projet plus amplement décrit à l'article 4 des présentes;

2.23 **Reddition de comptes** : Désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même le Cautionnement de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux

frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information mentionné à l'Annexe 5 des présentes ou exigés par le Responsable dans le cadre de la présente convention;

2.24 **Renseignement personnel** : Tout renseignement qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique;

2.25 **Responsable** : La Directrice de l'Unité administrative;

2.26 **Unité administrative** : Le Service de l'habitation de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet :

3.1 d'établir les obligations des Parties dans le cadre du Projet Pilote ayant pour but d'accélérer la réalisation de Projets d'habitation et de soutenir la réalisation de ces derniers.

3.2 d'établir les conditions et modalités s'appliquant au Cautionnement.

ARTICLE 4
PROJET PILOTE

4.1 Description du Projet Pilote

4.1.1 Le projet consiste à favoriser l'accès à du financement pour des activités de pré-développement en créant un levier grâce à la mutualisation.

4.1.2 Le Prêt Plancher vise à permettre à un Bénéficiaire de parfaire les études requises et d'élaborer des plans et devis préliminaires afin d'obtenir un Financement de réalisation.

4.1.3 Sur réception du Financement de réalisation, le Bénéficiaire doit rembourser le Prêt Plancher.

4.1.4 Tout Prêt Plancher remboursé par un Bénéficiaire permet au Fonds Plancher d'accorder un Prêt Plancher à d'autres Bénéficiaires, jusqu'à concurrence du solde du Cautionnement disponible.

4.1.5 Si le Bénéficiaire fait défaut de rembourser le Prêt Plancher ou dans les cas prévus à l'article 6.4.2 de la présente convention, le Prêt Plancher est payé par la Ville à même les sommes disponibles du Cautionnement.

4.2 Obligations du Fonds

Le Fonds s'engage à soutenir les Organismes Porteurs dans l'obtention d'un Prêt Plancher, à les assister dans la préparation de leur Projet d'habitation, à

coordonner les Prêts Plancher avec le Prêteur, à assumer la gestion des Prêts Plancher, à rembourser les Prêts Plancher au Prêteur lorsque le Projet d'habitation ne peut être mené à terme par un Bénéficiaire et à assurer la coordination du Projet Pilote en collaboration avec la Ville, tel que le tout est plus amplement décrit ci-après.

4.3 Dépassement de coûts

Le Fonds assume tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet Pilote, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure au montant du Cautionnement prévu à l'article 5 de la présente convention.

4.4 Autorisations et permis

Le Fonds doit obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention.

4.5 Impôts et taxes

Le Fonds s'engage à payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet Pilote et les activités qui y sont reliées.

4.6 Lois et règlements

Le Fonds doit se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville.

4.7 Charte de la langue française

4.7.1 Le Fonds déclare qu'il respecte les dispositions de l'article 152.1 de la Charte de la langue française et qu'en date de la conclusion de la présente convention, l'entreprise n'est pas visée par le processus de francisation.

4.7.2 Le Fonds s'engage à se conformer au processus de francisation s'il devient une entreprise visée par tel processus.

4.7.3 Toute communication doit être adressée à la Ville en français.

4.8 Traitement des Renseignements personnels

4.8.1 Dans le cadre de la réalisation du Projet Pilote, le Fonds traitera et aura accès à des Renseignements personnels. Le Fonds s'engage à assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que ceux qui lui seraient fournis dans le cadre du Projet Pilote. Il s'engage à traiter de manière confidentielle les Renseignements personnels et à se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par le Fonds

sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

Le Fonds s'engage de plus à :

4.8.1.1 prendre connaissance et respecter en tout temps la LAI, y compris, mais sans limitation, les articles 53 à 60.1, 62, 63.1, 63.5, 63.9, 64, 65, 65.0.1, 67.2, 70.1, 83, 84, 89, 94 et 158 à 164;

4.8.1.2 utiliser les Renseignements personnels exclusivement aux fins d'accomplir les obligations prévues à la présente convention et à aucune autre fin que ce soit à moins d'avoir obtenu l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données;

4.8.1.3 ne communiquer aucun Renseignement personnel ou autrement confidentiel, pour des fins autres que l'accomplissement des obligations prévues à la présente convention;

4.8.1.4 informer le Responsable de toute demande visant l'accès, la rectification ou l'exercice d'un autre droit prévu à la LAI par une personne physique en lien avec ses Renseignements personnels et collaborer avec la Ville afin de répondre à une telle demande;

4.8.1.5 détruire de manière irréversible tout Renseignement personnel, peu importe leur support, après que les fins pour lesquelles ils ont été recueillis aient été accomplies, à moins d'être tenu de les conserver en vertu de la loi;

4.8.1.6 suivant un préavis raisonnable, permettre à la Ville d'effectuer toute vérification, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, pour s'assurer du respect des obligations du Fonds relativement aux présentes dispositions sur le Traitement des Renseignements personnels, notamment en donnant accès à la documentation, aux systèmes et lieux afférents à un tel traitement des Renseignements personnels;

4.8.1.7 informer sans délai le Responsable si un Incident de confidentialité survient alors qu'il détient des Renseignements personnels pour les fins de la présente convention.

4.9 Reconnaissance de la participation de la Ville

Le Fonds doit faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 4, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires du Projet Pilote, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable.

4.10 Publications par la Ville

Le Fonds consent à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville.

ARTICLE 5
CAUTIONNEMENT

5.1 Cautionnement par la Ville

La Ville consent au bénéfice du Fonds, un cautionnement auprès du Prêteur, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000 $), incluant les intérêts courus et les frais d'administration des Prêts Plancher le tout selon les termes et conditions énoncés dans le Cautionnement, et elle s'engage à signer à cet effet, tout document nécessaire pour donner effet à son engagement.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU FONDS

Le Fonds s'engage à :

6.1 Traitement d'une Demande de financement

6.1.1 Informer la Ville dans un délai de 5 jours suivant sa réception de toute Demande de financement d'un Organisme Porteur en indiquant le nom de l'Organisme et le site municipal visé.

6.1.2 analyser dans un délai de 20 jours suivant sa réception, toute Demande de financement d'un Organisme Porteur, pourvu toutefois que telle demande soit accompagnée de tous les documents et renseignements requis, énumérés à l'Annexe 3 des présentes.

6.1.3 dans le cas où le Fonds procède par appel à projets, le Fonds doit respecter les délais convenus avec le Responsable pour faire l'analyse des demandes.

6.1.4 coordonner les étapes de l'octroi du Prêt Plancher avec le Prêteur.

6.1.5 transmettre, au plus tard dans un délai de 34 jours de la réception d'une Demande de financement, la recommandation formulée suivant son analyse.

6.1.6 suivant une recommandation positive, faire signer le document constatant le Prêt Plancher au Bénéficiaire et mettre au plus tard dans un délai de 10 jours, le Prêt Plancher à sa disposition.

6.1.7 obtenir de tout Bénéficiaire et de tout professionnel avec lequel le Bénéficiaire transige, une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences autorisant la Ville ainsi que tout Organisme

Porteur à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit, toute étude, analyse, rapport, document, photo, vidéo, donnée et autre.

6.2 Gestion du Prêt Plancher

6.2.1 tenir une comptabilité distincte pour chaque Prêt Plancher accordé à un Bénéficiaire eu égard à chaque Projet d'habitation.

6.2.2 assurer le suivi de l'avancement du Projet d'habitation de chaque Bénéficiaire en analysant les documents justificatifs transmis par les Bénéficiaires et, lorsque les jalons définis dans le Prêt Plancher sont atteints, procéder au versement du montant correspondant du Prêt Plancher au Bénéficiaire.

6.2.3 n'effectuer des déboursés à même le Prêt Plancher que pour les Coûts admissibles.

6.3 Gestion du portail de Demandes de financement

6.3.1 personnaliser et maintenir un Portail sécurisé permettant aux Organismes Porteurs de soumettre leur Demande de financement de manière conviviale.

6.3.2 assurer l'hébergement, la sécurité et l'intégrité des Renseignements personnels recueillis via le Portail, conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, notamment la LAI.

6.3.3 adapter le Portail afin qu'il comprenne les gabarits et les outils développés pour les fins du Projet Pilote.

6.3.4 adapter le Portail afin que les Demandes de financement et le suivi des Projets d'habitation puissent être accessibles à la Ville.

6.3.5 Le Fonds déclare qu'il détient les droits de propriété intellectuelle ou les licences lui permettant d'utiliser le Portail pour les fins du Projet Pilote, incluant le droit d'y donner accès à la Ville.

6.4 Durée du Prêt Plancher

6.4.1 Le Prêt Plancher est consenti pour une période de 2 ans suivant le décaissement par le Fonds.

6.4.2 Le Fonds peut exiger le remboursement d'un Prêt Plancher, en tout ou en partie, avant le terme prévu au paragraphe 6.4.1 si :

6.4.2.1 le Bénéficiaire a obtenu et encaissé, conformément à l'article 6.5, le Financement de réalisation pour le Projet d'habitation. Si le Financement de réalisation est étalé en plusieurs versements, chaque tranche du Financement de réalisation reçue par le

Bénéficiaire doit être affectée au remboursement du Prêt Plancher, au fur et à mesure du décaissement du Financement de réalisation jusqu'au remboursement complet du Prêt Plancher, en capital, intérêts et frais;

6.4.2.2 l'immeuble sur lequel porte le Projet d'habitation est cédé à une personne autre que le Bénéficiaire;

6.4.2.3 un autre Organisme a obtenu un Financement de réalisation pour l'immeuble faisant l'objet du Projet d'habitation du Bénéficiaire;

6.4.2.4 si, de l'avis raisonnable du Fonds, le Projet d'habitation n'est pas viable.

6.4.3 le Fonds peut, s'il est d'avis que le Financement de réalisation du Projet d'habitation du Bénéficiaire est viable et que le Bénéficiaire a reçu, ou attend de manière imminente, la confirmation du Financement de réalisation mais que les sommes de ce Financement de réalisation ne peuvent être payées au Bénéficiaire avant la date d'échéance du Prêt Plancher, consentir, à sa discrétion, à deux prolongations de délai du remboursement du Prêt Plancher, de 3 mois chacune.

6.5 Remboursement du Prêt Plancher par un Bénéficiaire

Dans les 30 jours de la réception par un Bénéficiaire, de tout ou partie de son Financement de réalisation, le Fonds doit percevoir du Bénéficiaire, à même les versements du Financement de réalisation, le montant requis pour rembourser le solde du Prêt Plancher au Prêteur, en capital, intérêts et frais.

6.6 Défaut d'un Bénéficiaire

6.6.1 En cas de défaut d'un Bénéficiaire de rembourser son Prêt Plancher à la date d'échéance ou à la demande de Fonds Plancher dans l'un ou l'autre des cas prévus à l'article 6.4.2 des présentes, le Fonds doit faire parvenir au Responsable copie de l'avis de défaut transmis au Bénéficiaire.

6.6.2 Le Fonds doit faire mention à la Ville de tout cautionnement d'une tierce partie, le cas échéant, pour le Projet d'habitation du Bénéficiaire en défaut.

6.6.3 Sur réception de cet avis, la Ville prépare le décaissement correspondant au montant que la Ville est tenue de rembourser.

6.7 Décaissement

6.7.1 Le décaissement des sommes requises pour rembourser un Prêt Plancher est effectué dans le compte du Fonds.

6.7.2 Le Fonds doit affecter tout décaissement effectué par la Ville en vertu de l'article 7, au remboursement du Prêt Plancher du Bénéficiaire en défaut.

6.7.3 Le Fonds doit, pour chaque décaissement effectué par la Ville pour rembourser un Prêt Plancher, comptabiliser ce paiement et le déduire administrativement des sommes disponibles pour le Cautionnement de tout Prêt Plancher.

6.7.4 remettre au Responsable, dans un délai de 10 jours suivant le décaissement par la Ville, une confirmation écrite faisant état du remboursement d'un Prêt Plancher pour le compte d'un Bénéficiaire.

6.8 Intérêts journaliers

Le Fonds assumera seul, tout intérêt journalier exigé par le Prêteur pour tout remboursement au Prêteur effectué postérieurement à la date de décaissement par la Ville ou à la date de réception du Financement de réalisation pour le compte du Bénéficiaire.

6.9 Solde disponible du Cautionnement

Le montant du Cautionnement sera réduit administrativement d'un montant équivalent à chaque Prêt Plancher accordé par le Fonds à un Bénéficiaire et que la Ville pourrait être tenue de rembourser à même les sommes prévues pour le Cautionnement de sorte que l'engagement financier total de la Ville pour la durée de la convention ne soit jamais supérieur à 3 000 000 $ incluant les intérêts et les frais payables, pour la totalité des Prêts Plancher accordés à l'ensemble des Bénéficiaires.

6.10 Cautionnements multiples

6.10.1 Le Fonds doit aviser la Ville par écrit dans les 30 jours de tout cautionnement consenti par un tiers à un Bénéficiaire pour un Projet d'habitation.

6.10.2 Le montant total du Prêt Plancher que doit rembourser la Ville devra être divisé en autant de cautionnements dont Fonds Plancher dispose pour un Projet d'habitation et la Ville ne sera tenue de payer à Fonds Plancher, que la portion correspondant à la formule suivante :

$$\frac{\text{Montant total du Prêt Plancher à rembourser}}{\text{Nombre de cautionnements pour un Projet d'habitation}}$$

6.10.3 Si le Fonds ne peut obtenir d'une tierce caution, les montants qu'elle s'est engagée à payer pour un Projet d'habitation et que la Ville est tenue de rembourser une part plus grande que celle établie à l'article 6.10.1, le montant à déduire administrativement du Cautionnement en vertu de l'article 6.9 est le montant réellement décaissé par la Ville.

6.10.4 Dans la mesure où le Fonds réussit à obtenir postérieurement au remboursement du Prêt Plancher par la Ville, les sommes dues par une tierce caution, le solde du Cautionnement pourra être augmenté administrativement d'un montant équivalent au montant reçu de toute tierce caution.

6.11 Comptabilité distincte

Le Fonds doit tenir une comptabilité distincte pour le montant du Cautionnement, en sus de celle qu'il tient pour chaque Prêt Plancher.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit sur réception de l'avis du Fonds prévu à l'article 6.6.1 des présentes, décaisser, dans un délai de 90 jours les sommes requises pour rembourser le Prêt Plancher du Bénéficiaire en défaut, incluant l'intérêt et les frais jusqu'à la date du décaissement.

ARTICLE 8
RAPPORTS ET REDDITION DE COMPTES

8.1 Rapports

Le Fonds doit :

8.1.1 déposer auprès du Responsable son rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier.

8.1.2 transmettre au Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier.

8.1.3 transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier. La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1).

8.2 Reddition de comptes

Le Fonds doit :

8.2.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 5 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

8.2.2 Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 31 juillet et le 31 janvier de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 décembre pour la première

année et les périodes comprises entre le 1er janvier et le 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre d'une même année pour les années subséquentes.

8.2.3 Nonobstant l'article 8.2.2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

8.2.4 Le Fonds autorise le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes du Fonds, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, le Fonds accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention.

ARTICLE 9
INDEMNISATION

Le Fonds doit :

9.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention.

9.2 à l'exception des sommes que la Ville est tenue de débourser en vertu du Cautionnement conformément aux termes de la présente convention ainsi que le montant des frais d'administration du Fonds, prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre la Ville par des tiers et l'indemniser en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre elle ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre ses intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention.

9.3 malgré ce qui précède, le Fonds n'est pas tenu d'indemniser la Ville ni de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires.

ARTICLE 10
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

Le Fonds doit :

10.1 agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

10.2 prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 10.3 de la présente convention, et doivent se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

10.3 informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

10.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville.

10.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant du Fonds.

10.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, au Fonds, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires.

10.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 10.3.1 à 10.3.3.

10.4 utiliser toute somme devant être déboursée par la Ville dans le cadre de la présente convention aux seules fins qui y sont prévues, le Cautionnement ne pouvant en aucun cas servir notamment à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte du Fonds.

ARTICLE 11
DÉFAUT

11.1 Le Fonds est en défaut dans les cas suivants :

11.1.1 il n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention.

11.1.2 il fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

11.1.3 l'administration du Fonds passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Fonds pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.

11.1.4 il perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

11.2 Avis au Fonds

11.2.1 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 11.1.1, le Responsable avise le Fonds par écrit du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine avec copie à l'Intervenant. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Fonds n'a pas remédié au défaut.

11.2.2 Si malgré cet avis, le Fonds refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut, à sa seule discrétion :

11.2.2.1 résilier l'entente conformément à l'article 13.1 des présentes; ou

11.2.2.2 demander à l'Intervenant de remédier au défaut du Fonds au plus tard dans les trente (30) jours suivant l'expiration du délai accordé au Fonds pour remédier au défaut.

11.2.3 Une demande écrite adressée à l'Intervenant en vertu de l'article 11.2.2.2 est réputée opérer automatiquement une cession des droits et obligations du Fonds à l'Intervenant.

11.3 Cession des obligations du Fonds

La cession des obligations du Fonds oblige l'Intervenant à respecter toutes et chacune des obligations qui incombe au Fonds depuis l'entrée en vigueur de la convention, comme si l'Intervenant l'avait elle-même conclue.

ARTICLE 12
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de la signature la plus tardive par les Parties et se termine, sous réserve des articles 11 et 13, lorsque les sommes disponibles pour le Cautionnement ne permettent plus de garantir l'émission d'un autre Prêt Plancher en capital et de couvrir les intérêts raisonnablement anticipés ainsi que les frais d'administration du Fonds pour la durée maximale d'un Prêt Plancher.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Fonds convient de permettre à la Ville de continuer à utiliser le Portail jusqu'à ce que tous les Prêts Plancher aient été remboursés ou que la créance d'un Bénéficiaire soit radiée de ses livres comptables.

ARTICLE 13
RÉSILIATION ET SUSPENSION

13.1 Résiliation avec ou sans cause

13.1.1 La Ville peut résilier la présente convention, que le Fonds soit ou non en défaut, en tout temps, par avis écrit. Dans un tel cas, le Responsable avise le Fonds de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, le Fonds doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

13.1.2 Le Fonds doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'attribution de Prêts Plancher dont le remboursement est garanti à même le Cautionnement de la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville ne cautionnera que les Prêts Plancher déjà déboursés par le Fonds en date de l'avis d'intention et un avis à cet effet sera transmis par la Ville au Prêteur.

13.2 Suspension

13.2.1 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit le Fonds de cette suspension, avec copie au Prêteur. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

13.2.2 Lorsque le Responsable informe le Fonds qu'il peut reprendre la réalisation du Projet Pilote, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable et la Ville doit transmettre cette décision par écrit au Prêteur.

13.2.3 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à aucune compensation ou indemnité au Fonds et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 14
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14.1 Entente complète

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

14.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

14.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

14.4 Représentations de l'Intervenant et du Fonds

Le Fonds et l'Intervenant ne sont pas le mandataire de la Ville et ne peuvent, par leurs actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon que celle expressément prévue à la présente convention.

14.5 Modification à la présente convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des Parties et de l'Intervenant.

14.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

14.8 Cession

Sauf dans le cas prévu à l'article 11.3 des présentes, les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie et de l'Intervenant.

14.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile du Fonds</u>

Le Fonds fait élection de domicile au 817, rue du Couvent, Montréal, Québec, H4C 2R5, et tout avis doit être adressé à l'attention de Stéphan Corriveau, Directeur général par intérim. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Fonds fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 303, rue Notre-Dame Est, 4e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

Élection de domicile de l'Intervenant

L'Intervenant fait élection de domicile au 1414 8 St SW #500, Calgary (AB) T2R 1J6, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice Générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Intervenant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

14.10 Calcul des délais

Lors du calcul d'un délai, les règles suivantes s'appliquent :

14.10.1 le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est;

14.10.2 les jours non ouvrables sont comptés; cependant, lorsque la date d'échéance ou la date limite est un jour non ouvrable (samedi, dimanche ou un jour férié), celle-ci est reportée au premier jour ouvrable suivant.

14.11 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

INTERVENTION

CENTRE DE TRANSFORMATION DU LOGEMENT COMMUNAUTAIRE, personne morale constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, ayant son siège au 1414 8 St SW #500, Calgary AB, T2R 1J6, agissant et ici représentée par _____ dûment autorisé en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____;

Lequel a pris connaissance des termes de la présente entente et s'engage à assumer toutes les obligations de Fonds Plancher en cas de défaut de ce dernier, conformément à l'article 11.3 des présentes.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

FONDS PLANCHER

Par : _____
Stéphan Corriveau, directeur général par intérim

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2026

Intervenant : Centre de transformation du logement communautaire

Par : _____
Lisa Ker, directrice générale

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2026

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1
CAUTIONNEMENT

ANNEXE 2

COÛTS ADMISSIBLES POUR LES PRÊTS PLANCHER

1) Les Coûts Admissibles comprennent les frais suivants :
    a. Frais requis pour l'analyse technique de préfaisabilité :
        i. Évaluations environnementales phases 1 & 2
        ii. Tests de capacité portante du sol
        iii. Travaux d'arpentage
        iv. Rapport d'évaluation marchande
        v. Plan et description technique du terrain
        vi. Inspection du bâtiment
        vii. Étude de caractérisation environnementale - intérieur
        viii. Études de modélisation énergétique préliminaire, analyse de scénarios de performance, accompagnement pour la certification environnementale (ex. : Net Zéro, Passive House, L□□D), ou toute autre expertise en conception écoénergétique, si requise dans le cadre d'un programme de financement
    b. Frais requis pour l'analyse du potentiel de développement :
        i. Étude de potentiel architectural
        ii. Plans et devis préliminaires
        iii. Recherche sur les titres
        iv. Étude patrimoniale
        v. Étude de marché
        vi. Analyse financière
    c. Tout autre frais requis en vue de déposer une demande auprès d'un bailleur de fonds pour le Financement de réalisation d'un Projet d'habitation et jugé admissible par le Responsable et préalablement autorisé par ce dernier par écrit.

2) Ne font pas partie des Coûts Admissibles :
    a. Frais pour des études et analyses réalisées avant l'obtention du Prêt Plancher;
    b. Honoraires professionnels du développeur (groupes de ressources techniques (GRT), organismes de soutien au développement (OSD)).

3) Le montant maximal du prêt avant intérêts et frais d'administration du Fonds est calculé tel que suit :

Montant forfaitaire de base		Montant additionnel selon # d'unités projetées	Montant du prêt TOTAL maximum avant intérêts
85 000 $	**+**	**2 500 $ /logement (Maximum 165 000 $)**	**250 000 $ / projet**

4) Les intérêts sont capitalisés sur une base quotidienne.

ANNEXE 3
DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS DEVANT ACCOMPAGNER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

1. Formulaire de Demande de financement incluant les renseignements suivants sur l'Organisme Porteur :
    a. Information sur l'Organisme Porteur :
        i. Lettres patentes ou statuts de constitution;
        ii. Règlements généraux en vigueur;
        iii. Numéro d'entreprise du Québec (N□Q);
        iv. Coordonnées de l'Organisme Porteur et de la personne-ressource;
        v. Résolution de son conseil d'administration autorisant son représentant à soumettre une Demande de Prêt et à procéder à toutes les démarches afférentes;
        vi. Statut juridique et mission incluant les activités commerciales, le cas échéant;
        vii. Nom complet des partenaires et fournisseurs de services connus et leur N□Q;
        viii. Confirmation d'absence de l'inscription de l'entreprise au R□NA;
        ix. États financiers des deux dernières années;
        x. Présentation de l'équipe de direction et du conseil d'administration;
        xi. Présentation de 1 à 3 projets réalisés dans les 10 dernières années;
    b. Information sur le Projet d'habitation :
        i. Nom du Projet d'habitation;
        ii. Adresse ou numéro de lot de l'immeuble visé;
        iii. Lettre de réservation du site ou preuve que le site n'a pas été réservé (impression d'écran de la carte interactive de la Ville);
        iv. Type d'intervention (construction, rénovation, transformation);
        v. Nombre de logements projetés;
        vi. Typologie des logements projetés;
        vii. Clientèles visées;
        viii. Démonstration de la pertinence du Projet d'habitation :
            1. Réponse aux besoins du secteur;
            2. Concordance avec les orientations de la Ville (clientèles cibles, accessibilité, transition écologique);
            3. Appui par le milieu;
        ix. □stimation du coût de réalisation et sources de Financement de réalisation confirmées ou prévues

x. Budget lié à la Demande de financement pour le Projet d'habitation (postes de dépense, études à réaliser, identification des travaux à réaliser par des professionnels externes);
xi. Montant du Prêt Plancher demandé

c. Consentement aux termes et déclaration que les renseignements sont véridiques.

ANNEXE 4
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ DE LA VILLE

Ce protocole définit les dispositions que Fonds Plancher doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au Projet Pilote.

1. ENGAGEMENTS DE FONDS PLANCHER

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- ∉ Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- ∉ « Ce Projet Pilote est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente Ville de Montréal - Fonds Plancher »;
- ∉ « Fonds Plancher remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du Projet pilote »;
- ∉ « Ce Projet Pilote est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;
- ∉ « Ce Projet pilote est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 **Relations médias et événements publics**

2.2.1 **Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :**

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

  - @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :

  - le nombre d'abonnés;

  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;

  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);

  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 **Contacts**

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet concerne la convention Ville de Montréal et Fonds Plancher.

ANNEXE 5

ÉLÉMENTS, DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS À FOURNIR DANS LA REDDITION DE COMPTES

1. Les informations suivantes doivent être transmises à la Ville à la suite de la réception d'une Demande de financement conforme à l'article 6.1.2 de la convention :
    a. Demandes reçues, incluant le nom de l'Organisme Porteur, le terrain visé, une brève description du Projet d'habitation (nombre d'unités, clientèles);

2. Les informations suivantes doivent être envoyées à la Ville après la sélection des Projet d'habitation et l'octroi du Prêt Plancher - Informations générales sur les Projet d'habitation acceptés ou refusés :
    a. Projets d'habitation acceptés : description détaillée du Projet d'habitation, y compris le nombre d'unités, type de logement, clientèles visées;
    b. Projets d'habitation refusés : description du Projet d'habitation et justification du refus.

3. Les informations suivantes doivent être transmises à la Ville en forme de tableau de bord aux six mois (conformément à l'article 8.2.2 de la convention :
    a. *Taux d'intérêt en vigueur, applicable pour chacun des Prêts Plancher*
    b. *Frais d'administration du Fonds pour chacun des Prêts Plancher;*
    c. Nombre de Demandes de financement reçues;
    d. Nombre de Projet d'habitation sélectionnés et montants du Prêt Plancher accordé pour chaque Projet d'habitation;
    e. Nom du Bénéficiaire et identification des terrains faisant l'objet d'un Prêt Plancher;
    f. État d'avancement des Projet d'habitation financés :
        i. Pro forma du Projet d'habitation, incluant les phases de réalisation et d'exploitation; avec la ventilation des dépenses pré-développement anticipées et réalisées;
        ii. Échéancier de construction projeté, y compris la date prévue d'occupation du bâtiment;
        iii. Jalons de financement anticipés;

iv. Mise à jour de l'échéancier du Projet d'habitation, avec des explications à propos de variations par rapport au calendrier initial, le cas échéant;

v. Rapport avec les indicateurs de performance utilisés par Fonds Plancher pour suivre l'avancement du Projet d'habitation, avec la description des indicateurs et critères utilisés pour le suivi;

vi. Évaluation du risque du Projet d'habitation et de l'obtention du Financement de réalisation (faible, moyen, élevé, très élevé) ainsi que les critères utilisés pour l'évaluation du risque;

vii. Mesures mises en place / plan de redressement pour les Projet d'habitation dont l'obtention du Financement de réalisation est en péril / plan de mitigation des risques.

g. Nombre de Projet d'habitation dont le Prêt Plancher a été remboursé;

h. Nombre de Projet d'habitation ayant fait défaut;

i. Solde du Cautionnement;

j. Renseignements sur toute tierce-caution (nom de la tierce caution, N□Q, composition du conseil d'administration, montant cautionné, le Projet d'habitation visé).

4. Fonds Plancher doit transmettre à la Ville son Rapport annuel et ses états financiers vérifiés dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier.

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
2 février 2026
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

BANQUE NATIONALE

CAUTIONNEMENT

1. Cautionnement et obligations garanties.

Pour bonne et valable considération, Ville de Montréal (ci-après nommée la « Caution »), garantit solidairement avec Fonds Plancher (ci-après le Client), (ci-après nommé, individuellement ou collectivement, le « Client ») et avec toute autre caution, le paiement de toutes les obligations du Client envers la Banque Nationale du Canada (ci-après nommée la « Banque »), en capital, intérêts et frais, mais jusqu'à

concurrence d'un montant maximal de TROIS MILLIONS DE DOLLARS (3 000 000 $) en dollars canadiens. Si ce cautionnement est signé par plus d'une personne, le mot « Caution » désigne chacun des soussignés. Les obligations garanties par ce cautionnement sont toutes les obligations du Client envers la Banque, présentes et futures, directes et indirectes, quelle qu'en soit la nature et que ces obligations aient été contractées par le Client seul, ou avec d'autres (ci-après nommées les « Obligations garanties »). Ce cautionnement est continu et il subsistera malgré l'acquittement occasionnel, total ou partiel, des Obligations garanties. La Caution s'oblige de plus à payer les frais encourus par la Banque pour recouvrer les Obligations garanties.

2. Exigibilité du paiement.

Ce cautionnement obligera la Caution à payer dès que la Banque lui aura demandé paiement de toute somme due. La Banque ne sera aucunement tenue d'exercer ses recours contre le Client ou toute autre personne responsable des Obligations garanties, ni de réaliser quelque sûreté que ce soit, ni d'attendre le résultat d'une quelconque liquidation de biens; la Caution renonce donc à tout bénéfice de division et de discussion.

3. Demande de paiement.

Toute demande de paiement à la Caution pourra lui être adressée par la poste à sa dernière adresse connue de la Banque et la demande sera réputée faite dès sa mise à la poste. Le montant de toute demande de paiement porte intérêt au taux annuel de base de la Banque en vigueur de temps à autre, majoré de 60 points de base (0,60 %).

4. Étendue de l'engagement de la Caution.

Ce cautionnement sera valable même si le Client n'avait pas la personnalité ou la capacité juridique. Si le Client est une société de personnes, ce cautionnement subsistera malgré tout changement dans les membres, l'entreprise ou les objets de la société. Si le Client est une personne morale, ce cautionnement subsistera malgré tout changement dans la constitution, l'entreprise ou les objets de cette personne morale et malgré la fusion du Client avec une autre personne. De plus, la Caution renonce à invoquer toute cause de nullité des Obligations garanties ou tout excès ou absence de pouvoir de la part des personnes ayant agi au nom du Client pour contracter des obligations en son nom.

5. Responsabilité de la Caution.

La responsabilité de la Caution ne sera ni réduite ni modifiée parce que la Banque aurait, sans le consentement de la Caution, accordé des délais de paiement au Client ou à toute autre personne responsable avec ou pour lui ou renoncé à ses droits envers une telle autre personne y compris une autre caution. La Caution demeurera responsable des Obligations garanties même si le Client ou toute autre personne en était libéré, à la suite d'une faillite, d'une proposition, d'un arrangement ou pour une autre raison.

6. Droits de la Banque.

Ce cautionnement ne se substitue pas mais s'ajoute à toute autre sûreté ou cautionnement que la Banque détient ou pourrait détenir. La Banque aura le choix de l'imputation de tout paiement qui lui sera fait ainsi que du produit de la réalisation de toute sûreté. La Caution ne pourra exercer ses recours résultant d'une subrogation dans les droits de la Banque tant que cette dernière n'aura pas été payée en entier des Obligations garanties.

7. Subordination.

Toutes les créances présentes et futures de la Caution envers le Client seront subordonnées aux Obligations garanties. Si la Caution recevait néanmoins des sommes en paiement de ces créances, il détiendra ces sommes à titre de dépositaire et de fiduciaire pour la Banque, et il devra les lui remettre sans délai. Toute somme ainsi reçue par la Caution n'aura pas pour effet de réduire les obligations du Client envers la Banque tant que cette somme n'aura pas été effectivement remise à la Banque.

Tout paiement auquel la Caution pourrait avoir droit en l'absence de la présente subordination devra être effectué en faveur de la Banque par la personne faisant le paiement (qu'il s'agisse du Client, d'un syndic à la faillite ou à une proposition du Client, d'un liquidateur, d'une personne procédant à une disposition forcée des biens du Client ou toute autre personne). La Caution s'engage à donner instruction à la personne effectuant le paiement de faire ce paiement directement à la Banque.

8. Révocation.

Ce cautionnement liera la Caution et ses successeurs tant qu'il n'aura pas été révoqué par un avis écrit signifié au directeur de la succursale ou au bureau de la Banque où le cautionnement a été remis. Cette révocation n'aura d'effet que pour les obligations contractées par le Client subséquemment à la date de la signification de l'avis. Elle sera également sans effet quant aux obligations contractées postérieurement si ces obligations résultent d'engagements exprès ou tacites contractés par la Banque en faveur du Client ou pour son compte avant la date de la révocation. Si ce cautionnement est signé par plusieurs cautions, la révocation ne vaudra que pour la Caution ayant fait signifier l'avis.

9. Changement de circonstances.

Ce cautionnement subsistera malgré tout changement dans les circonstances ayant amené la Caution à donner ce cautionnement, malgré la cessation des fonctions de la Caution ou du Client ou malgré un changement dans ces fonctions ou dans les liens unissant la Caution au Client.

10. Exemplaires.

Ce cautionnement peut être signé en plusieurs exemplaires, et chacune des parties peut signer sur un exemplaire différent. La totalité des exemplaires distincts constitue un seul et même document. La transmission électronique (par télécopieur, par pièce jointe numérisée jointe à un courriel, ou par tout autre support, technologie, système d'archivage électronique ou système informatique choisi par la Banque) de ce cautionnement par la Caution (incluant par signature électronique) a le même effet que si la Caution avait manuellement livrée à la Banque un exemplaire de ce cautionnement signé par lui. Ces exemplaires électroniques sont réputés être des originaux.

11. Successeur de la Banque.

Ce cautionnement liera la Caution envers la Banque et tout successeur de celle-ci, par voie de fusion ou autrement. Les sûretés données à la Banque par la Caution vaudront également à l'égard de tout successeur de la Banque.

12. Droit applicable.

Ce cautionnement sera régi et interprété selon le droit en vigueur dans la province de Québec. La Caution reconnaît la compétence des tribunaux de cette province pour tout ce qui concerne ce cautionnement et les recours en découlant.

SIGNÉ et délivré à _____, ce _____ jour de _____ 2026.

Témoin :

_____

Caution
Ville de Montréal :

_____
Par Domenico Zambito, greffier-adjoint

MD Le logo Banque Nationale est une marque de commerce déposée de la Banque Nationale du Canada.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1266898001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Objet :	Approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux. Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$). Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds 1266898001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-06

Cynthia MARLEAU
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS

N° GDD	1266898001
N° d'engagement 2026:	HA66898001

OBJET

Approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux. Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$). Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

Provenance

AF - Général - Agglomération/Budget régulier/Mesures de soutien financier - démarrage de projets log. sociaux/abordables Agglo/Logement social/Contribution à d'autres organismes/Général/⁻/Projet Plancher/Général/Général/	**2026 et ultérieur**
1001.0010000.105908.05301.57405.000000.0000.005433.000000.00000.00000	3,000,000 $

1266898001
HA66898001
GDD1266898001 Cautionnement au bénéfice du Fonds Plancher
260206umori1o ENG - HA66898001 - GDD1266898001 Cautionnement au bénéfice du Fonds Planch

ENG2027;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2028;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2029;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2030;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2031;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2032;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2033;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2034;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2035;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2036;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001

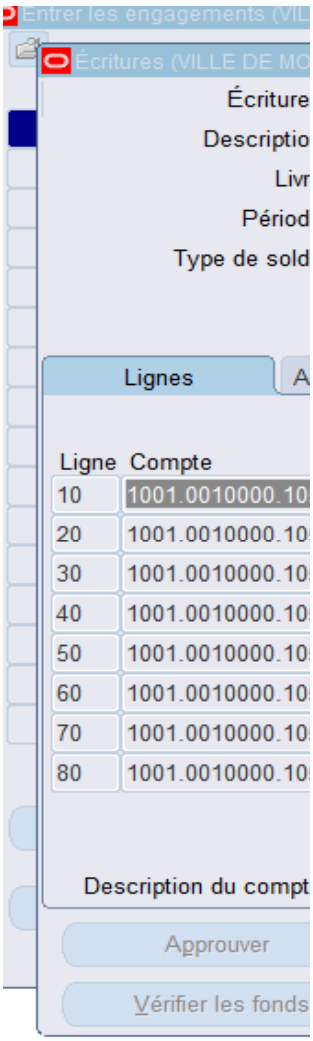

er

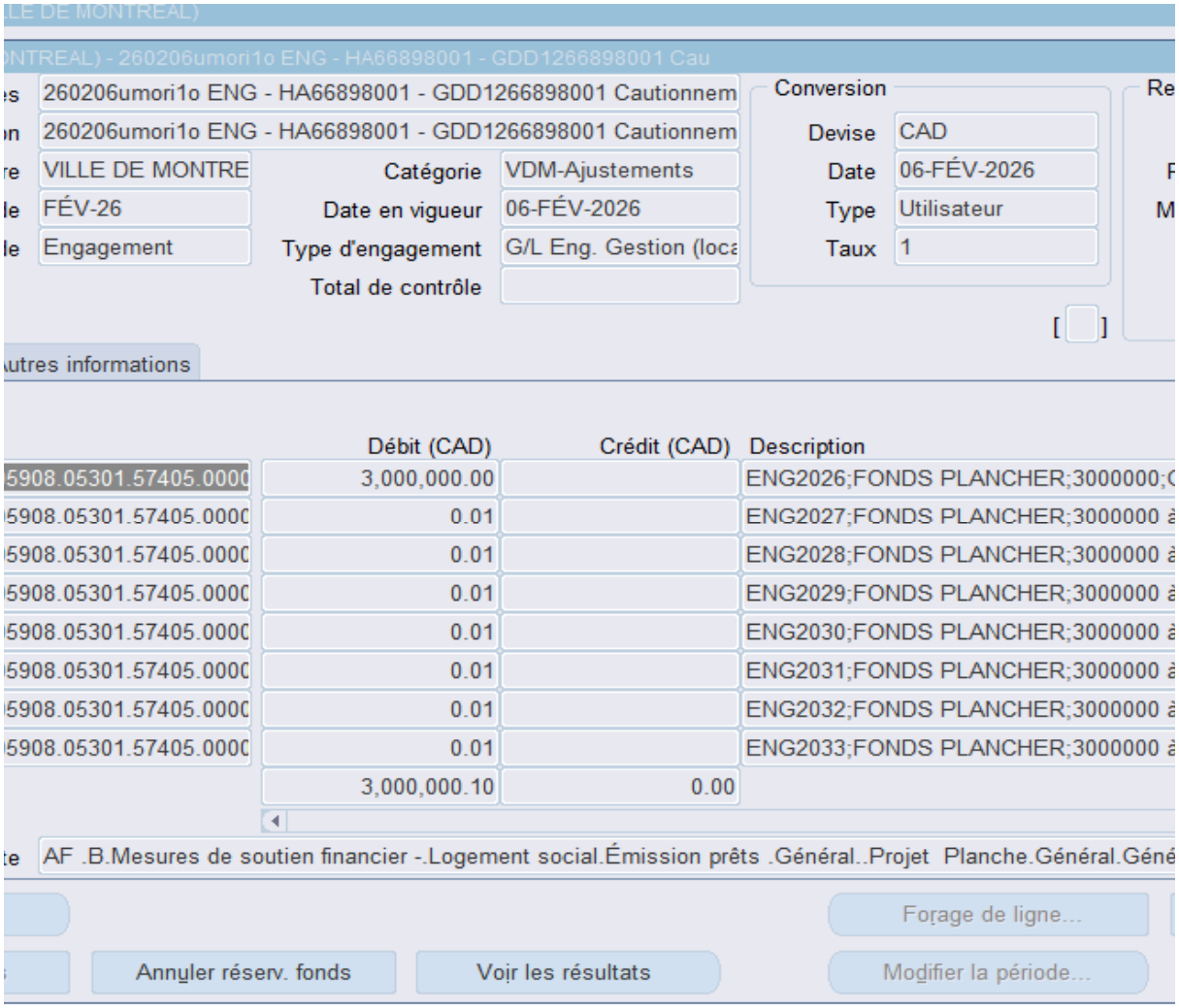
260206umori1o ENG - HA66898001 - GDD1266898001 Cautionnem
260206umori1o ENG - HA66898001 - GDD1266898001 Cautionnem
VILLE DE MONTRE
FÉV-26
Engagement
Catégorie
VDM-Ajustements
Date en vigueur
06-FÉV-2026
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
CAD
Date
06-FÉV-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
5908.05301.57405.0000
3,000,000.00
ENG2026;FONDS PLANCHER;3000000;
5908.05301.57405.0000
0.01
ENG2027;FONDS PLANCHER;3000000
5908.05301.57405.0000
0.01
ENG2028;FONDS PLANCHER;3000000
5908.05301.57405.0000
0.01
ENG2029;FONDS PLANCHER;3000000
5908.05301.57405.0000
0.01
ENG2030;FONDS PLANCHER;3000000
5908.05301.57405.0000
0.01
ENG2031;FONDS PLANCHER;3000000
5908.05301.57405.0000
0.01
ENG2032;FONDS PLANCHER;3000000
5908.05301.57405.0000
0.01
ENG2033;FONDS PLANCHER;3000000
3,000,000.10
0.00
AF .B.Mesures de soutien financier -.Logement social.Émission prêts .Général..Projet Planche.Général.Géné
Forage de ligne...
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats
Modifier la période...

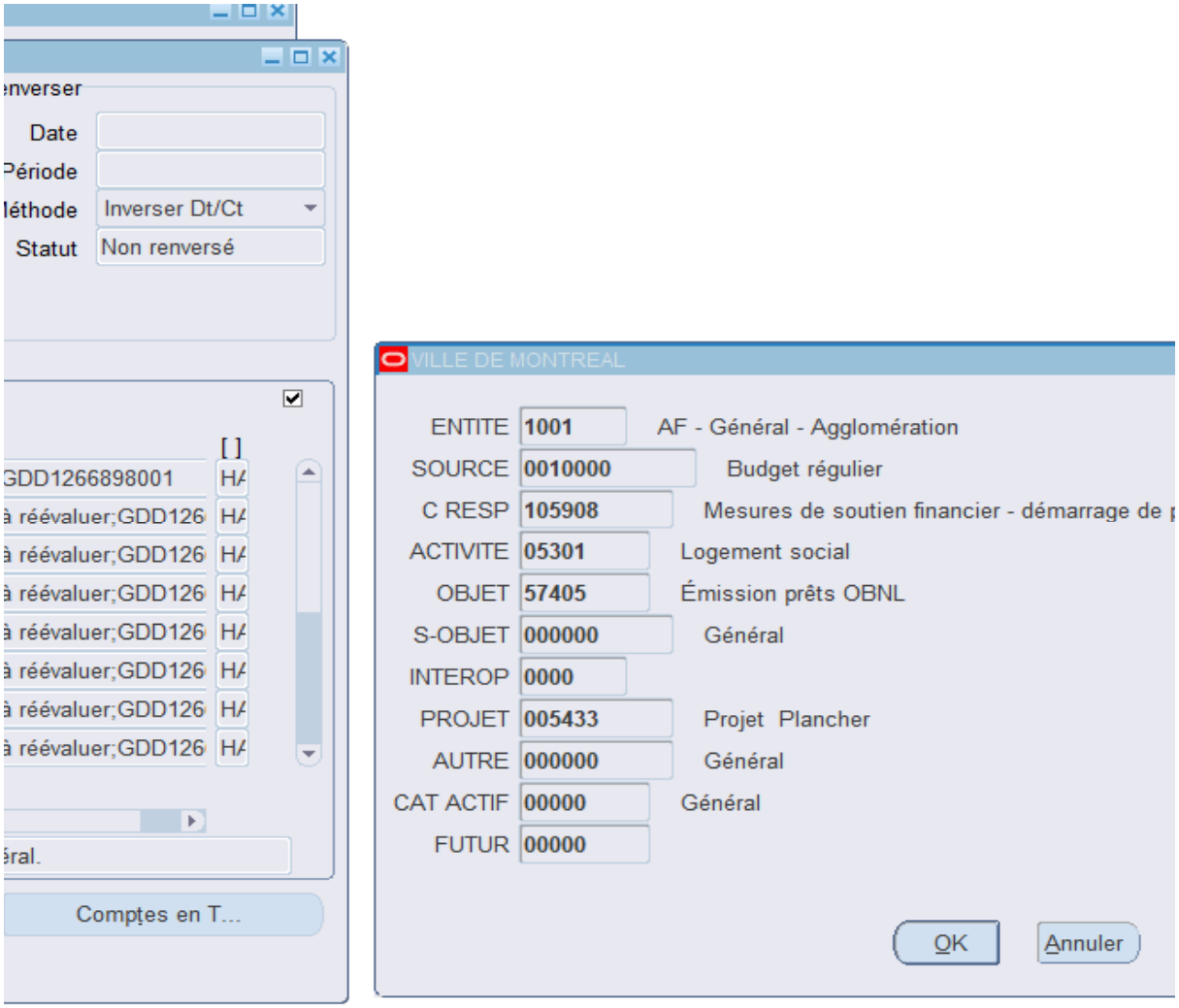
nverser
Date
Période
léthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
[ ]
GDD1266898001
à réévaluer;GDD126
éral.
Comptes en T...
VILLE DE MONTREAL
ENTITE
1001
AF - Général - Agglomération
SOURCE
0010000
Budget régulier
C RESP
105908
Mesures de soutien financier - démarrage de
ACTIVITE
05301
Logement social
OBJET
57405
Émission prêts OBNL
S-OBJET
000000
Général
INTEROP
0000
PROJET
005433
Projet Plancher
AUTRE
000000
Général
CAT ACTIF
00000
Général
FUTUR
00000
OK
Annuler

projets log. sociaux/...
Effacer
Aide

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1258161001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back

Il est recommandé :
d'autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-20 12:24

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258161001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) s'étend sur un territoire de 192 hectares, dont 153 sont consacrés au parc Frédéric-Back. Ce parc, hautement innovant, remplacera progressivement le territoire d'une carrière et d'un ancien lieu d'enfouissement sanitaire. Le mandat de son développement et de son aménagement relève du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). À ce jour, un peu plus de 55 hectares ont été aménagés et sont accessibles à la population.
L'une des prochaines étapes prévues au plan directeur du parc est le développement du bloc 4, qui inclut l'aménagement d'un sentier polyvalent de 900 mètres traversant le parc d'est en ouest (LEO). Ce sentier reliera deux quartiers auparavant séparés par l'exploitation de la carrière et favorisera considérablement le transport actif de la population. Le projet prévoit également l'aménagement d'ouvrages de gestion intégrée des eaux de pluie ainsi que la création d'une prairie onduleuse communément nommée le "Secteur de la plaine centre". Le lien Est-Ouest (LEO) comprendra la construction d'une passerelle d'environ 150 mètres de longueur. La plaine s'étend sur 12,7 hectares, dont presque toute la superficie sera verdie, aux bénéfices de la petite faune et de l'expérience des usagers du parc.

La vocation et la nature de ces aménagements répondent pleinement aux critères d'admissibilité du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), mis en place par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ). Soucieux d'assurer une saine gestion financière de la Ville de Montréal, le SGPMRS souhaite déposer une demande de contribution dans le cadre de ce programme et demande, par la présente, l'autorisation de procéder.

La résolution est requise afin de compléter les exigences administratives du programme d'aide financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0519 - 19 septembre 2024 - Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back, situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 1 934 458,16 $, taxes incluses (contrat : 1 758 598,33 $ + contingences : 175 859,83 $) - Appel d'offres public 24-20469 - 3 soumissionnaires

SMCE238074015 - 1er novembre 2023 - Mandat d'exécution pour Aménagement du parc du Complexe Saint-Michel (CESM) - Parc Frédéric-Back - Bloc 4.

CG23 0531 - 21 septembre 2023 - Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 $ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'appel de projets du TAPU, dont la date de clôture est fixée au 26 novembre 2026, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a soumis pour analyse une demande de contribution financière visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back.

JUSTIFICATION

L'autorisation de déposer une demande permettra à la Ville de Montréal de bénéficier d'une contribution financière maximale pouvant atteindre un total de 2 000 000 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Ratification des ententes
- Réalisation du projet et remboursements des dépenses admissibles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michele DE BENEDICTIS
Architecte paysagiste

Tél : 514 546-2692
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-11

Clément ARNAUD
Chef de division - Amenagement du reseau des grands parcs

Tél : 514-984-1706
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
directeur(-trice)-amenagement parcs et espaces publics
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2026-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : 514 236-5925
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258161001*
Unité administrative responsable : *Division de l'aménagement des grands parcs métropolitains*
Projet : *24-20469*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Augmenter les déplacements des personnes sans rejet dans l'environnement grâce à un nouveau sentier connecté au réseau de sentiers du parc et du réseau de pistes cyclables.

Ajouter 127 000 m² aménagés au parc Frédéric-Back, dont 117 000 m² de milieux naturels consolidés et de verdissement.

Compléter l'accessibilité piétonnière, cyclable et 4 saisons du lien est-ouest dans l'axe de la rue Émile-Journault; grâce à l'ajout 1075 mètres linéaires de sentiers, dont une passerelle.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1255449005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (7572 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-29 17:45

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255449005**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie et le mode de diffusion établis par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente. La possibilité d'inclure ces immeubles relève actuellement des arrondissements et des villes. À l'instar des immeubles construits avant 1940, ces immeubles seront analysés selon la méthodologie établie par le MCC.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient

présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG25 0717 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Verdun;
CG25 0714 - 18 décembre 2025 - Ville de Montréal-Ouest;
CG25 0713 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Montréal-Nord;
CG25 0712 - 18 décembre 2025 - Ville de Westmount;
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Ville de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (7572 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 100 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 7572 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ainsi qu'une lettre d'appui de l'arrondissement sont jointes au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils devront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Clementine MOSDALE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Sébastien MANSEAU, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Clementine MOSDALE, 23 janvier 2026
Sébastien MANSEAU, 21 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soraya BASSIL
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Seraya SPEER
cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Karim CHAREF
chef(fe) de division - amenagement et projets urbains
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-29

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1255449005***

Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*

Projet : Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s. o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s. o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité
5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée
Montréal (Québec), H3X 2H9

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, le 16 janvier 2026

Lucie Careau, urbaniste
Directrice du service
Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

OBJET : Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940

Madame Careau,

Par la présente, nous confirmons que l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce a collaboré avec l'agglomération de Montréal à la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 portant sur son territoire.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce appuie la recommandation faite au conseil d'agglomération à l'effet d'adopter la liste des immeubles retenus à cet inventaire en vertu, notamment des exigences de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

La liste des immeubles retenus à cet inventaire est en pièce jointe de cette lettre.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Samir Admo
Directeur
Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Tél. : (514) 924-6071

p.j.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035069	932	934	rue		Addington		
i663-CDN-3035068-001	938	940	rue		Addington		
i663-CDN-3035065-001	942	944	rue		Addington		
i663-CDN-3035064	958	960	rue		Addington		
i663-CDN-3035060	964	966	rue		Addington		
i663-CDN-3035058	970	972	rue		Addington		
i663-CDN-3035057	976	978	rue		Addington		
i663-CDN-3035050-001	994	996	rue		Addington		
i663-CDN-3035048	998	1000	rue		Addington		
i663-CDN-3072805	1022	1024	rue		Addington		
i663-CDN-3072872	1026	1028	rue		Addington		
i663-CDN-3035044	1030	1032	rue		Addington		
i663-CDN-3035042	1036	1040	rue		Addington		
i663-CDN-3035041	1042	1046	rue		Addington		
i663-CDN-3035039-001	1048	1052	rue		Addington		
i663-CDN-3035037	1056	1058	rue		Addington		
i663-CDN-3035028	1078	1082	rue		Addington		
i663-CDN-3035027	1084	1088	rue		Addington		
i663-CDN-3035025	1090	1092	rue		Addington		
i663-CDN-3035024	1094	1096	rue		Addington		
i663-CDN-3035022-001	1100	1100	rue		Addington		
i663-CDN-3035019	2112	2114	rue		Addington		
i663-CDN-3035017	2116	2118	rue		Addington		
i663-CDN-3035015	2122	2124	rue		Addington		
i663-CDN-3035013-001	2128	2130	rue		Addington		
i663-CDN-3035011	2134	2136	rue		Addington		
i663-CDN-3035009	2142	2144	rue		Addington		
i663-CDN-3035007	2146	2148	rue		Addington		
i663-CDN-3035005	2154	2156	rue		Addington		
i663-CDN-3035003	2158	2160	rue		Addington		
i663-CDN-3035001	2166	2168	rue		Addington		
i663-CDN-3035000	2170	2172	rue		Addington		
i663-CDN-3034998	2178	2180	rue		Addington		
i663-CDN-3034997	2184	2188	rue		Addington		
i663-CDN-3034994	2188	2192	rue		Addington		
i663-CDN-3034992	2196	2198	rue		Addington		
i663-CDN-3034991	2202	2204	rue		Addington		
i663-CDN-3034988	2208	2210	rue		Addington		
i663-CDN-3034986	2214	2216	rue		Addington		
i663-CDN-3034985	2220	2222	rue		Addington		
i663-CDN-3034982	2226	2228	rue		Addington		
i663-CDN-3034980	2232	2234	rue		Addington		
i663-CDN-3034978	2238	2240	rue		Addington		
i663-CDN-3034976	2242	2244	rue		Addington		
i663-CDN-3034972	3428	3428	rue		Addington		
i663-CDN-3034968-001	3446	3446	rue		Addington		
i663-CDN-3034966-001	3454	3454	rue		Addington		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3034964	3460	3460	rue		Addington		
i663-CDN-3034963	3468	3468	rue		Addington		
i663-CDN-3034961	3474	3474	rue		Addington		
i663-CDN-3034959	3486	3486	rue		Addington		
i663-CDN-3034956-001	3488	3488	rue		Addington		
i663-CDN-3034954-001	3496	3496	rue		Addington		
i663-CDN-3034952	3502	3502	rue		Addington		
i663-CDN-3034951	3510	3510	rue		Addington		
i663-CDN-3034948-001	3518	3518	rue		Addington		
i663-CDN-3034947-001	3528	3528	rue		Addington		
i663-CDN-3034945	3536	3536	rue		Addington		
i663-CDN-3034943-001	3542	3542	rue		Addington		
i663-CDN-3034941-001	3554	3554	rue		Addington		
i663-CDN-3034939	3558	3558	rue		Addington		
i663-CDN-3034935	3568	3568	rue		Addington		
i663-CDN-3034937	3574	3574	rue		Addington		
i663-CDN-3034933-001	3586	3586	rue		Addington		
i663-CDN-3034931-001	3774	3774	rue		Addington		
i663-CDN-3034929	3780	3780	rue		Addington		
i663-CDN-3034927	3790	3790	rue		Addington		
i663-CDN-3034925	3796	3796	rue		Addington		
i663-CDN-3034923	3806	3806	rue		Addington		
i663-CDN-3034921-001	3812	3812	rue		Addington		
i663-CDN-3034919	3820	3820	rue		Addington		
i663-CDN-3034917	3826	3826	rue		Addington		
i663-CDN-3034915-001	3834	3840	rue		Addington		
i663-CDN-3031748	5505	5515	avenue		Avonmore		
i663-CDN-3056201	2230	2232	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3056199-001	2248	2250	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3056198	2256	2258	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3056197	2260	2262	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004007	2277	2279	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004009	2281	2283	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004011	2285	2287	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004013	2289	2291	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3056191	2292	2296	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004015	2293	2295	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004017	2297	2299	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3056190	2298	2300	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004019	2301	2303	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3056189	2304	2306	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004021	2305	2307	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004588	2308	2310	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004023	2309	2311	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004586	2314	2316	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004025	2315	2317	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004027	2319	2321	avenue		Beaconsfield		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3004584	2320	2322	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004582	2324	2326	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004029	2325	2327	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004031	2329	2331	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004580	2330	2332	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004578	2334	2336	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004033	2335	2337	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004035	2339	2341	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004577	2340	2342	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004037	2345	2347	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004575	2346	2348	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004039	2349	2351	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004573	2352	2354	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004041	2353	2355	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004571	2358	2360	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004569	2366	2368	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004567	2370	2372	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004565	2374	2378	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004042	3419	3419	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004044	3421	3421	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004563-001	3424	3424	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004046	3427	3427	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004048	3429	3429	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004561-001	3430	3430	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004559	3434	3434	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004050	3437	3437	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004051	3439	3439	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004053-001	3447	3447	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004555	3450	3450	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004055-001	3453	3453	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004553	3456	3456	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004551-001	4000	4000	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004551-002	4000	4000	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004549	4006	4006	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004547	4014	4014	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004545	4016	4016	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004543	4024	4024	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004060	4027	4027	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004541	4030	4030	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004062	4033	4033	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004539	4038	4038	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004538	4040	4040	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004064	4041	4041	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004066	4047	4047	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004535	4050	4050	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004068	4053	4053	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004533	4056	4056	avenue		Beaconsfield		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3004070	4059	4059	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004531	4062	4062	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004072	4065	4065	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004529	4068	4068	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004074	4071	4071	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004528-001	4076	4076	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004526-001	4080	4080	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004078	4083	4083	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004524-001	4088	4088	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004080	4089	4089	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004522	4090	4090	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004082	4095	4095	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004520	4098	4098	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004516-001	4104	4104	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004084-001	4111	4111	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004514-001	4116	4116	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004086	4117	4117	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004512-001	4120	4120	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004088	4125	4125	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004089	4127	4127	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004510-001	4128	4128	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004508	4130	4130	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004091	4137	4137	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004093	4139	4139	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004506	4140	4140	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004504	4142	4142	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004095	4145	4145	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004097	4149	4149	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004502	4150	4150	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004500	4152	4152	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004099-001	4155	4155	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004498	4160	4160	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004101-001	4161	4161	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004496	4162	4162	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004104	4167	4167	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004494	4170	4170	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004106	4171	4171	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004492	4172	4172	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004107	4175	4175	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004110	4179	4179	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004490	4180	4180	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004488	4182	4182	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004487	4190	4190	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004485-001	4196	4196	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004483-001	4202	4202	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004115	4205	4205	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004481	4208	4208	avenue		Beaconsfield		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3004116	4211	4211	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004119	4219	4219	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004477	4222	4222	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004476	4224	4224	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004120-001	4225	4225	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004473	4230	4230	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004471	4238	4238	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004469	4242	4242	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004124-001	4249	4249	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004467	4250	4250	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004127-001	4253	4253	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004465	4254	4254	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004463	4260	4260	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004461	4266	4266	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004459	4272	4272	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004132-001	4275	4275	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004457	4278	4278	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004453	4320	4322	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004135	4321	4323	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004451	4324	4326	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004137	4325	4327	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004449	4328	4330	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004139	4331	4333	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004141	4337	4339	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004445	4340	4342	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004143	4343	4345	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004443	4344	4346	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004145	4349	4351	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004442	4352	4354	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004147	4353	4355	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004440	4358	4360	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004149	4361	4363	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004438	4362	4364	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004151	4365	4367	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004435	4368	4370	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004153	4373	4375	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004155	4377	4379	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004433	4380	4382	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004431	4384	4386	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004157	4389	4391	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004430	4392	4394	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004159	4393	4395	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004428	4396	4398	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004427	4400	4402	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004426	4404	4406	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004425	4412	4414	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004424	4416	4418	avenue		Beaconsfield		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3004163	4417	4419	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004164	4421	4423	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004423	4426	4428	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004421	4430	4432	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004168	4439	4441	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004169	4443	4445	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004419	4444	4446	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004172	4447	4449	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004417	4448	4450	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004174	4451	4453	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004415	4452	4454	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004176	4455	4457	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004413	4456	4458	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004178	4475	4477	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004179	4479	4481	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004187	4563	4565	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3007264	5580	5590	place		Beaminster		
i663-CDN-3007270	5581	5591	place		Beaminster		
i663-CDN-3007266	5600	5610	place		Beaminster		
i663-CDN-3007268	5601	5611	place		Beaminster		
i663-CDN-3038056-001	2875	2875	chemin	de	Bedford		Maison Goyer
i663-CDN-3038056-002	2875	2875	chemin	de	Bedford		
i663-CDN-3002551	2025	2027	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002741-001	2030	2034	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002553	2031	2033	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002739	2036	2046	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002555	2037	2039	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002557	2041	2043	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002559	2047	2049	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002737	2050	2052	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002735-001	2054	2056	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002733	2058	2062	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002567	2073	2075	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002569	2077	2079	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002571	2083	2093	avenue		Belgrave		
i663-CDN-5030732	2083	2093	avenue		Belgrave		
i663-CDN-5030733	2083	2093	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002573	2097	2099	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002717	2112	2114	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002587	2189	2191	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002589	2193	2195	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002703	2194	2196	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002591	2197	2199	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002701	2200	2202	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002699	2206	2208	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002595	2209	2211	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002697-001	2212	2212	avenue		Belgrave		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3002597	2215	2217	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002695	2218	2220	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002599	2219	2221	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002693	2222	2228	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002601	2225	2227	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002690	2230	2234	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002603	2231	2233	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002688	2236	2238	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002604	2239	2241	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002686	2240	2244	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002684	2246	2248	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002678	2266	2268	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002613	2267	2269	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002676	2272	2274	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002615	2273	2275	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002616	2277	2279	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002618	2283	2285	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002620	2287	2289	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002670	2288	2290	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002622	2295	2297	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002625	2299	2301	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002666	2300	2302	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002626	2305	2305	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002665	2306	2308	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002629	2309	2311	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002663	2312	2314	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002631	2315	2317	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002633	2319	2319	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002661	2320	2322	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002659	2324	2326	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002634	2327	2329	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002657	2330	2334	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002637	2331	2333	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002655	2336	2340	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002639	2339	2341	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002653	2342	2344	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002641	2343	2345	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002651	2348	2350	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002649	2354	2356	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002647	2360	2362	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002645	2368	2370	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002643	2372	2374	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3004186	3425	3425	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004188	3429	3429	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004422-001	3442	3442	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004420	3444	3444	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004192	3449	3449	avenue		Belmore		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3004418-001	3452	3452	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004416-001	3458	3458	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004196	3465	3465	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004414-001	3466	3466	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004198	3471	3471	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004412	3472	3472	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004200-001	3475	3475	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004202	3481	3481	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004204-001	3491	3491	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004206	3493	3493	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004410-001	3500	3502	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004210	3511	3511	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004212	3517	3517	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004214	3525	3525	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004408	3530	3530	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004406-001	3536	3536	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004404-001	3544	3544	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004402	3550	3550	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004400	3556	3556	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004397	3562	3562	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004273	5215	5215	avenue		Belmore		
i663-CDN-3057035-001	2387	2389	avenue		Benny		
i663-CDN-3057036-001	2391	2393	avenue		Benny		
i663-CDN-3057045	2457	2459	avenue		Benny		
i663-CDN-3057046-001	2461	2463	avenue		Benny		
i663-CDN-3057047	2467	2469	avenue		Benny		
i663-CDN-3057048	2471	2473	avenue		Benny		
i663-CDN-3057053-001	3501	3501	avenue		Benny		
i663-CDN-3057054-001	3507	3507	avenue		Benny		
i663-CDN-3057055-001	3511	3511	avenue		Benny		
i663-CDN-3057056-001	3517	3517	avenue		Benny		
i663-CDN-3057057-001	3523	3523	avenue		Benny		
i663-CDN-3057058-001	3529	3529	avenue		Benny		
i663-CDN-3057059-001	3535	3535	avenue		Benny		
i663-CDN-3057060-001	3541	3541	avenue		Benny		
i663-CDN-3057061-001	3547	3547	avenue		Benny		
i663-CDN-3057062-001	3553	3553	avenue		Benny		
i663-CDN-3057063-001	3559	3559	avenue		Benny		
i663-CDN-3057064-001	3565	3565	avenue		Benny		
i663-CDN-3057065-001	3571	3571	avenue		Benny		
i663-CDN-3057066	3573	3573	avenue		Benny		
i663-CDN-3057067	3581	3581	avenue		Benny		
i663-CDN-3057068	3585	3585	avenue		Benny		
i663-CDN-3057069	3591	3591	avenue		Benny		
i663-CDN-3057070	3593	3593	avenue		Benny		
i663-CDN-3057071-001	3609	3609	avenue		Benny		
i663-CDN-3057071-002	3609	3609	avenue		Benny		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3057072-001	4301	4301	avenue		Benny		
i663-CDN-3057072-002	4301	4301	avenue		Benny		
i663-CDN-3057276	4979	4981	avenue		Bessborough		
i663-CDN-3057277	4983	4985	avenue		Bessborough		
i663-CDN-3034809	3777	3779	rue		Botrel		
i663-CDN-3034811	3783	3785	rue		Botrel		
i663-CDN-3034813	3791	3793	rue		Botrel		
i663-CDN-3034815	3795	3797	rue		Botrel		
i663-CDN-3034817-001	3801	3801	rue		Botrel		
i663-CDN-3034819	3809	3811	rue		Botrel		
i663-CDN-3034821	3815	3817	rue		Botrel		
i663-CDN-3034823-001	3821	3823	rue		Botrel		
i663-CDN-3034825	3829	3831	rue		Botrel		
i663-CDN-3034827	3837	3839	rue		Botrel		
i663-CDN-3034829-001	3841	3843	rue		Botrel		
i663-CDN-3030163	5371	5371	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030159	5385	5385	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030205	5386	5386	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030157	5387	5389	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030207	5390	5392	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030155	5391	5393	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030208	5394	5396	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030153	5395	5397	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030151	5399	5401	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030711	5451	5453	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030712	5457	5459	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030148	5463	5465	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030709	5469	5471	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030710	5475	5477	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030146	5481	5483	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030706	5487	5489	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030707	5493	5495	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030708	5499	5501	avenue		Bourret		
i663-CDN-9400002	5507	5507	avenue		Bourret		
i663-CDN-3007240	5580	5590	place	de	Bradford		
i663-CDN-3007246	5581	5591	place	de	Bradford		
i663-CDN-3007242	5600	5610	place	de	Bradford		
i663-CDN-3007244	5601	5611	place	de	Bradford		
i663-CDN-3033705-001	5179	5179	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033703-001	5185	5185	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033701	5191	5191	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033699-001	5195	5195	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033697-001	5201	5201	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033695-001	5207	5207	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033693-001	5219	5219	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033691-001	5221	5221	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033689-001	5229	5229	avenue		Brillon		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3033687-001	5231	5231	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033685	5237	5237	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033683	5243	5243	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033681-001	5251	5251	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033680	5255	5255	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033678	5263	5263	avenue		Brillon		
i663-CDN-3035446	5312	5314	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035447	5320	5322	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035448	5324	5326	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035488	5365	5367	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035486	5369	5371	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035484	5377	5379	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035449	5378	5382	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035482	5381	5383	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035450	5384	5388	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035481-001	5389	5391	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035479-001	5393	5395	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035451	5394	5396	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035452	5398	5400	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035477-001	5401	5403	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035475	5405	5407	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035453-001	5408	5410	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035454	5412	5414	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035473	5415	5417	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035472-001	5419	5421	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035455	5422	5424	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035456	5426	5428	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035470-001	5427	5429	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035469	5431	5433	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035457	5434	5436	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035458	5438	5440	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035468	5439	5441	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035467-001	5443	5445	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035459	5446	5448	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035460	5450	5452	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035466-001	5451	5453	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035465-001	5455	5457	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035461	5460	5462	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035464-001	5463	5465	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035462	5464	5466	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035463-001	5467	5471	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035463-002	5467	5471	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3032425	2077	2077	avenue		Bulmer		
i663-CDN-3032427	2085	2085	avenue		Bulmer		
i663-CDN-3032429	2093	2093	avenue		Bulmer		
i663-CDN-3032312	5193	5195	rue		Byron		
i663-CDN-3032309	5194	5196	rue		Byron		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032313	5197	5199	rue		Byron		
i663-CDN-3032307	5198	5202	rue		Byron		
i663-CDN-3032316	5209	5211	rue		Byron		
i663-CDN-3032318	5213	5215	rue		Byron		
i663-CDN-3032305	5214	5216	rue		Byron		
i663-CDN-3032303	5218	5220	rue		Byron		
i663-CDN-3032319	5221	5223	rue		Byron		
i663-CDN-3032321	5225	5227	rue		Byron		
i663-CDN-3032301	5226	5228	rue		Byron		
i663-CDN-3032299	5230	5232	rue		Byron		
i663-CDN-3032323	5233	5235	rue		Byron		
i663-CDN-3032325	5237	5239	rue		Byron		
i663-CDN-3032297-001	5240	5242	rue		Byron		
i663-CDN-3032295-001	5244	5246	rue		Byron		
i663-CDN-3032327	5245	5247	rue		Byron		
i663-CDN-3032330-001	5251	5253	rue		Byron		
i663-CDN-3032293	5254	5256	rue		Byron		
i663-CDN-3032332	5255	5257	rue		Byron		
i663-CDN-3032291	5258	5260	rue		Byron		
i663-CDN-3032333-001	5265	5267	rue		Byron		
i663-CDN-3032289	5266	5268	rue		Byron		
i663-CDN-3032335	5269	5271	rue		Byron		
i663-CDN-3032288	5270	5274	rue		Byron		
i663-CDN-3007216	5580	5590	place	de	Campden		
i663-CDN-3007222	5581	5591	place	de	Campden		
i663-CDN-3007218	5600	5610	place	de	Campden		
i663-CDN-3007220	5601	5611	place	de	Campden		
i663-CDN-3064939	5570	5572	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064941	5574	5576	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-9400001	5575	5575	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064980	5577	5577	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064943	5584	5586	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064978	5585	5587	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064944	5588	5592	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064976	5589	5591	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064946	5596	5598	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064974	5597	5599	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064948	5600	5602	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064972	5601	5603	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064970	5609	5611	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064950	5610	5612	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064952	5614	5616	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064968	5615	5619	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064966	5621	5623	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064954	5622	5624	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064964	5625	5627	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064956	5626	5628	avenue	de	Canterbury		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3064962	5633	5635	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064958	5634	5640	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-5030766	5634	5640	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064960	5637	5639	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3057539-001	4520	4522	boulevard		Cavendish		
i663-CDN-3057538	4524	4526	boulevard		Cavendish		
i663-CDN-3066740	4800	4800	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066742	4806	4806	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066744	4808	4808	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066780	4811	4811	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066746	4814	4814	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066748	4816	4816	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066778	4817	4817	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066776	4835	4835	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066752	4840	4840	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066773	4843	4843	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066764	4940	4940	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3065835	4575	4575	chemin		Circle		
i663-CDN-3065756	4580	4580	chemin		Circle		
i663-CDN-3031988	4925	4925	chemin		Circle		
i663-CDN-3031990	4929	4929	chemin		Circle		
i663-CDN-3031955	4938	4938	chemin		Circle		
i663-CDN-3032000	4985	4985	chemin		Circle		
i663-CDN-3032002	4991	4991	chemin		Circle		
i663-CDN-3032004	4997	4997	chemin		Circle		
i663-CDN-3032006	4999	4999	chemin		Circle		
i663-CDN-3031926	5080	5080	chemin		Circle		Appartements Queen Mary Mansions (5080, chemin Circle)
i663-CDN-3030651	4647	4649	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030653	4651	4653	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030661	5001	5001	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030659	5009	5009	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030663	5015	5015	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030665	5025	5025	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031114	5118	5120	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031113	5122	5124	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030672	5125	5127	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031112	5126	5128	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030674	5129	5131	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031111	5130	5132	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030680	5155	5155	avenue		Clanranald		
i663-CDN-5030724	5155	5155	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031105-001	5164	5166	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031103-001	5170	5172	avenue		Clanranald		
i663-CDN-5030725	5171	5177	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030682	5175	5177	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031099	5186	5186	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030685	5187	5187	avenue		Clanranald		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3031097	5190	5190	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030687	5193	5195	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031095	5200	5202	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030689-001	5201	5203	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031089	5228	5230	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031087-001	5234	5234	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031086-001	5236	5236	avenue		Clanranald		
i663-CDN-5036290	5240	5244	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031084	5246	5248	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031082	5254	5256	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031080	5258	5260	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031078	5266	5270	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031076-001	5330	5330	avenue		Clanranald		Église Saint Malachy
i663-CDN-3031076-002	5330	5330	avenue		Clanranald		Église Saint Malachy (garage)
i663-CDN-3031074-001	5378	5380	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031074-002	5382	5384	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031072	5390	5392	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031070	5394	5396	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031069	5402	5404	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031067	5406	5408	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031065	5414	5416	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031062	5418	5420	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031061	5426	5428	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031059	5430	5432	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031057	5436	5438	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031055	5440	5442	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031053	5448	5450	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031051	5452	5454	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031049	5460	5460	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031047	5464	5468	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030738	5615	5617	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030999	5800	5800	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030978	5890	5894	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030976-001	5898	5900	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030974	5904	5906	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030972	5910	5912	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030968-001	5928	5928	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030777	5929	5929	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030966	5932	5932	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030964	5940	5942	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030962-001	5948	5950	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030960	5954	5956	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3032402-001	2050	2050	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032402-002	2050	2050	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032404-001	2054	2054	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032404-002	2054	2054	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032406	2060	2060	avenue		Claremont		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032408	2066	2066	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032410	2072	2072	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032412	2078	2078	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032414	2084	2084	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032416	2090	2100	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032418	2106	2118	avenue		Claremont		
i663-CDN-3002155	925	927	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002157	929	933	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002159	935	939	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002161	941	945	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002163	947	951	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002165	955	959	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002166	969	971	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002169	973	975	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002171	981	983	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002172	985	987	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002173	989	989	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002174	2021	2023	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002175	2027	2029	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002176	2033	2035	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002177	2039	2041	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002178	2043	2045	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002179	2049	2051	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002180	2055	2057	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002259	2066	2068	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002258	2070	2072	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002182-001	2071	2071	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002257	2076	2078	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002256	2080	2082	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002186	2105	2107	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002191	2181	2183	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002192	2187	2189	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002193	2191	2193	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002194	2197	2197	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002195-001	2201	2201	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002246-001	2206	2206	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002196	2207	2209	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002197	2213	2213	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002198	2217	2217	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002244	2224	2224	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002243	2230	2230	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002201	2233	2233	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002202	2239	2241	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002203	2245	2245	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002241	2248	2248	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002240	2254	2254	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002205	2257	2257	avenue	de	Clifton		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3002206	2263	2263	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002238	2266	2266	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002237	2272	2272	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002236	2280	2280	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002235	2286	2286	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002210	2289	2289	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002234	2292	2292	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002211	2295	2295	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002233	2296	2296	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002212	2301	2301	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002232	2302	2302	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002213	2307	2307	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002231	2310	2310	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002214	2311	2311	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002230	2314	2314	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002215	2317	2317	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002216	2321	2321	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002229	2322	2322	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002228	2326	2326	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002217	2327	2327	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002227-001	2332	2332	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002226-001	2346	2346	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002221	2353	2353	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002225	2354	2354	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002224	2356	2356	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002223	2364	2364	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002222	2366	2366	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3030139-001	5368	5372	place		Cochrane		
i663-CDN-3006316-002	3400	3400	avenue		Connaught		Église Saint Philip's
i663-CDN-3005931	3451	3451	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006314	3460	3460	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005933	3461	3461	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005935	3467	3467	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006310	3478	3478	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005937-001	3479	3479	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005939	3489	3489	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005941	3491	3491	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005951	3535	3535	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006285	3560	3560	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006283-001	3562	3562	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006264-001	4646	4646	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005981-001	4731	4731	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005983	4737	4737	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006234	4886	4888	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006232	4890	4892	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006230	4898	4900	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006228	4902	4904	avenue		Connaught		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3005994	4911	4913	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005997	4915	4917	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006003	4933	4935	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006217-001	4948	4948	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006007	4949	4949	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006009	4951	4951	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006215	4954	4954	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006011	4959	4959	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006213	4960	4962	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006013	4965	4965	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006211	4968	4970	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006208	4972	4974	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006015	4973	4973	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006206	4980	4982	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006017	4981	4981	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006019	4983	4983	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006205	4984	4986	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006021-001	4989	4991	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006203	4992	4992	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006023	4993	4995	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006201	4998	4998	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006199	5116	5116	avenue		Connaught		
i663-CDN-3001123-001	4321	4323	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001123-002	4321	4323	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001992	4322	4324	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001125-001	4325	4329	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001125-002	4325	4329	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001990	4326	4328	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001127-001	4333	4335	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001127-002	4333	4335	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001988-001	4334	4336	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001129-001	4337	4339	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001129-002	4337	4339	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001986-001	4338	4340	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001131-001	4343	4347	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001131-002	4343	4347	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001984-001	4346	4348	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001133-001	4349	4351	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001133-002	4349	4351	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001982-001	4350	4352	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001135-001	4357	4359	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001135-002	4357	4359	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001980	4358	4360	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001137-001	4361	4363	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001137-002	4361	4363	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001978	4362	4364	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001976	4368	4370	avenue		Coolbrook		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3001139-001	4369	4371	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001139-002	4369	4371	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001974	4372	4374	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001142-001	4373	4375	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001142-002	4373	4375	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001972	4378	4380	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001144-001	4379	4381	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001144-002	4379	4381	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001970	4382	4384	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001146-001	4383	4387	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001146-002	4383	4387	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001968	4390	4392	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001148-001	4391	4393	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001148-002	4391	4393	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001966	4394	4396	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001150-001	4395	4397	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001150-002	4395	4397	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001152-001	4401	4403	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001152-002	4401	4403	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001965	4402	4404	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001154-001	4405	4407	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001154-002	4405	4407	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001963	4406	4408	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001156-001	4409	4411	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001156-002	4409	4411	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001961	4414	4416	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001158-001	4415	4417	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001158-002	4415	4417	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001959	4418	4420	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001160-001	4425	4429	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001160-002	4425	4429	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001957	4426	4428	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001955	4430	4432	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001953	4454	4454	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3059979-001	4455	4455	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001951	4508	4512	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001162	4511	4511	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001948	4514	4516	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001946	4522	4524	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001944	4526	4528	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030694	4531	4533	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001942	4534	4536	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030695	4535	4537	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001940	4538	4540	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030696-001	4539	4541	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030697-001	4543	4545	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030698	4547	4549	avenue		Coolbrook		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3001938-001	4548	4548	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001168	4551	4553	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001936	4554	4556	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001934	4558	4560	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001932	4564	4566	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001926	4584	4586	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001924	4592	4596	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001922	4602	4604	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001919	4606	4608	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001917	4610	4614	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001915	4620	4622	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001913	4628	4630	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001911	4632	4634	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001909	4640	4642	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001204	4643	4647	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001907	4644	4646	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001905	4652	4654	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001903	4656	4658	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3073656	4662	4666	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001901	4668	4670	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030699	4741	4743	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030700	4745	4747	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030701-001	4749	4751	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030702-001	4753	4755	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030703	4757	4759	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001218	4761	4763	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001220-001	4801	4803	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001222	4809	4811	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001224	4813	4817	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001226-001	4899	4903	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001226-002	4899	4903	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001228	4905	4907	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001230	4909	4911	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001232	4915	4915	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001234	4917	4919	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001236	4921	4923	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001238	4925	4927	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001240-001	4929	4931	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001889	4932	4934	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001242	4933	4933	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001887	4936	4938	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001244	4937	4939	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001246	4941	4943	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001885	4944	4946	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001248	4945	4947	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001883	4948	4950	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001250	4949	4951	avenue		Coolbrook		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3001252	4953	4955	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001881	4956	4958	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001254-001	4957	4959	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001879	4960	4962	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001256-001	4961	4963	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001258-001	4965	4967	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001877	4968	4970	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001260-001	4969	4971	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001875	4972	4974	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001873	4980	4982	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001871	5008	5020	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001868-001	5134	5134	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001864	5140	5142	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001862	5144	5146	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001266	5153	5155	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001856	5156	5158	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001267	5157	5159	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001854	5160	5162	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001270	5163	5165	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001272	5167	5169	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001273	5171	5173	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001276	5175	5177	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001852	5184	5186	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001278	5185	5187	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001280	5189	5191	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001850-001	5190	5190	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001282	5193	5195	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001848	5200	5200	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001284	5201	5203	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001846	5202	5202	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001286	5207	5207	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001844	5216	5216	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001288	5217	5219	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001290	5221	5225	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001842	5224	5224	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001840	5226	5226	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001292	5227	5229	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001294	5231	5233	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001838	5234	5234	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001296	5235	5237	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001298	5239	5241	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001300	5243	5245	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001313	5271	5273	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001824	5272	5272	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001315	5275	5277	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001822	5278	5278	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001820	5280	5282	avenue		Coolbrook		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3001818	5286	5286	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001816	5288	5290	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001814	5292	5294	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001320	5315	5315	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001322	5323	5325	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001812	5328	5330	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001324	5329	5331	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001810	5332	5334	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001326	5335	5337	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001808	5336	5338	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001805	5340	5342	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001328	5341	5343	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001804	5346	5348	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001801	5350	5354	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001330	5351	5353	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001332	5355	5357	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001800	5356	5356	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001334	5359	5361	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001336	5363	5365	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001338	5367	5369	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001798-001	5368	5370	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001340	5371	5373	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001342-001	5375	5377	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001344	5379	5381	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001346	5383	5385	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001348	5387	5389	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001350	5391	5393	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001790	5394	5396	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3073011	5397	5399	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001788	5398	5400	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001352	5401	5403	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001786	5402	5404	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001354	5405	5407	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001784	5406	5406A	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001782	5408	5408A	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001356	5409	5411	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001780	5410	5412	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001358	5413	5415	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001779	5414	5416	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001360	5417	5419	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001776	5418	5420	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001362	5421	5423	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001774	5422	5424	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001364	5425	5427	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001773	5426	5428	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001769	5430	5432	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001767	5434	5436	avenue		Coolbrook		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3001765	5438	5440	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001759	5450	5450	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3073298	5452	5454	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001757	5456	5458	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001374-001	5457	5459	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001755	5462	5462	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001753	5464	5466	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001751	5468	5470	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001378-001	5473	5475	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001749	5474	5476	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030704-001	5477	5479	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5033986-001	5481	5483	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001743	5488	5490	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001386	5493	5495	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001388	5497	5497	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001737	5518	5520	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001735	5530	5532	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001733	5540	5542	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001408	5601	5603	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001410	5607	5609	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001718-001	5618	5620	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001714	5630	5632	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001426	5655	5657	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001704	5706	5708	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001430-001	5707	5707	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001700	5720	5720	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001436	5727	5727	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001698	5728	5730	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001696	5732	5734	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001440	5737	5739	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001694	5740	5742	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001692	5744	5746	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001446	5757	5757	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001690	5800	5802	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001688	5808	5810	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001686	5816	5818	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001453	5827	5829	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001654	6014	6014	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001650	6026	6028	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001648	6032	6034	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001646	6036	6038	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001499	6047	6047	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001638	6238	6240	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001636	6242	6244	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001533-001	6449	6449	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3004180-001	4330	4330	avenue		Coronation		
i663-CDN-3004177-001	4332	4332	avenue		Coronation		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3003951	4375	4375	avenue		Coronation		
i663-CDN-3004167	4390	4390	avenue		Coronation		
i663-CDN-3003960-001	4415	4415	avenue		Coronation		
i663-CDN-3004162-001	4450	4450	avenue		Coronation		
i663-CDN-3004156-001	4480	4480	avenue		Coronation		
i663-CDN-3004108	5220	5220	avenue		Coronation		
i663-CDN-3007356	4738	4740	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007377	4900	4900	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007379-001	4912	4918	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007385	4920	4920	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007387	4930	4934	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007389	4938	4942	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007396	4946	4946	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007398	4952	4956	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007400	4960	4962	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007402	4970	4970	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007421	4984	4984	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007567-001	5307	5347	chemin	de la	Côte-des-Neiges		École Notre-Dame-des-Neiges (ancienne académie Saint-Joseph, édifice central)
i663-CDN-3007567-002	5307	5347	chemin	de la	Côte-des-Neiges		École Notre-Dame-des-Neiges (ancienne académie Saint-Joseph, aile nord)
i663-CDN-3007453-001	5350	5366	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Église Notre-Dame-des-Neiges
i663-CDN-3007453-002	5350	5366	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Presbytère Notre-Dame-des-Neiges
i663-CDN-3007453-003	5350	5366	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Église Notre-Dame-des-Neiges (annexe)
i663-CDN-3007455	5400	5400	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007560	5567	5567	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007557	5595	5599	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007555-001	5611	5617	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007554	5619	5623	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007552	5633	5633	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007551	5637	5643	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007550-001	5645	5647	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007477-001	5790	5792	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Hôpital général juif (pensionnat Notre-Dame de Sainte-Croix, pensionnat)
i663-CDN-3007477-003	5790	5792	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Hôpital général juif (pensionnat Notre-Dame de Sainte-Croix, maison provinciale)
i663-CDN-3007477-004	5790	5792	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Hôpital général Juif (pensionnat Notre-Dame de Sainte-Croix, école de Marie)
i663-CDN-3007491	6092	6120	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007496	6230	6238	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007497-001	6250	6250	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007505-001	6316	6332	chemin	de la	Côte-des-Neiges		École Saint-Pascal-Baylon (bâtiment principal)
i663-CDN-3007505-002	6316	6332	chemin	de la	Côte-des-Neiges		École Saint-Pascal-Baylon (ancienne résidence)
i663-CDN-3007506-001	6560	6560	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Église Saint-Pascal-Baylon
i663-CDN-3007506-002	6570	6580	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Presbytère Saint-Pascal-Baylon
i663-CDN-3007513-001	7066	7072	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007519-001	7115	7115	chemin	de la	Côte-des-Neiges		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3007519-002	7117	7119	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007518-003	7131	7133	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007518-001	7151	7153	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3058372	5082	5082	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058375	5084	5084	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058554-001	5085	5085	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058552	5087	5087	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058377	5088	5088	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058378-001	5094	5094	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058378-002	5094	5094	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058550-001	5097	5097	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058550-002	5097	5097	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058380	5100	5100	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058548	5105	5105	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058382	5106	5106	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058384	5114	5114	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058386	5124	5124	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058546-001	5129	5129	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058544-001	5131	5131	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058388	5138	5138	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Maison Descaris
i663-CDN-3058390	5150	5150	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058542-001	5151	5151	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058542-002	5151	5151	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058392	5156	5156	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058540-001	5157	5157	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058538-001	5165	5165	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058394	5166	5166	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058536	5167	5167	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058396	5178	5178	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058398	5180	5180	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058534	5181	5181	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058532	5201	5201	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058400	5204	5204	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058402	5208	5208	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058530	5211	5211	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058404	5220	5220	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058528-001	5225	5225	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Maison Marie-Louise-Aimée Chaput
i663-CDN-3058406	5226	5226	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058408	5252	5252	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058410	5254	5254	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058526-001	5257	5257	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Maison Benjamin-Décary
i663-CDN-3058523	5311	5311	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Centre communautaire de Notre-Dame-de-Grâce (ancien gymnase du quartier Notre-Dame-de-Grâce)
i663-CDN-3058521	5369	5369	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Caserne de pompiers n° 34
i663-CDN-3058514	5455	5455	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058415	5456	5456	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058512	5469	5469	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3058510	5475	5475	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058417-001	5476	5476	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058419-001	5486	5486	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058421-001	5488	5488	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058421-002	5488	5488	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058508	5489	5489	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058506-001	5505	5505	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058506-002	5505	5505	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058504-001	5507	5507	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058502	5517	5517	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058500-001	5521	5521	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058498-001	5531	5531	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058496-001	5535	5535	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058494-001	5565	5567	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Église Saint Augustine of Canterbury
i663-CDN-3058494-002	5565	5567	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Presbytère Saint Augustine of Canterbury
i663-CDN-3058492-001	5619	5619	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058490-001	5651	5651	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058490-002	5651	5651	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058488-001	5655	5655	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058423	5656	5656	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058486-001	5663	5663	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058425	5666	5666	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058484-001	5669	5669	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058427-001	5672	5672	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058482	5675	5675	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058429-001	5678	5678	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058480-001	5681	5681	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058431-001	5682	5682	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058431-002	5682	5682	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058478-001	5687	5687	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058476-001	5701	5701	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058476-002	5701	5701	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058474-001	5707	5707	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058433	5716	5716	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058472-001	5717	5717	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058470-001	5719	5719	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058435-001	5724	5724	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058469	5727	5727	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058437	5728	5728	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058467-001	5751	5751	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058465-001	5757	5757	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058463	5765	5765	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058439-001	5782	5782	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058441	5788	5788	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058443	5840	5840	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058461	5867	5867	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058459	5875	5875	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3058456-001	5879	5879	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058445	5880	5880	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058454	5881	5881	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058452	5889	5889	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058450	5891	5891	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058448	5955	5967	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Appartements New Royal
i663-CDN-3058447	5975	5981	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Appartements Broadview
i663-CDN-3064252	2301	2303	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064251	2305	2307	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064250	2319	2319	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064249	2327	2329	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064257-001	2340	2342	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064262	2500	2502	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064263	2504	2506	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064246	2509	2513	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064264	2512	2514	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064245-001	2515	2517	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064265	2516	2518	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064244	2519	2521	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064243	2523	2525	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064242	2527	2531	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064266	2538	2540	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064267	2542	2544	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064268	2600	2602	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064269	2608	2610	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064270	2612	2614	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064271	2620	2622	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064272	2624	2626	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064273	2632	2634	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064274	2700	2700	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064275	2702	2704	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064276	2712	2714	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064277	2716	2718	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064278	2724	2726	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064279	2730	2730	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064280	2768	2770	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064281	2776	2778	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064238	2785	2787	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064282	2786	2788	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064237	2789	2791	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064236	2793	2795	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064283	2794	2796	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064235	2797	2799	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064284	2800	2802	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064285	2808	2810	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064234	2905	2907	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064233	2911	2915	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3064232	2921	2923	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064231	2925	2927	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064230	2933	2935	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064286-001	2940	2940	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Université de Montréal (Pavillon de la Faculté de l'aménagement, ancienne maison mère des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception)
i663-CDN-3064228	2953	2955	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064226	2977	2979	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064225	2981	2983	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064287-001	3200	3200	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Collège Jean-de-Brébeuf (pavillon central)
i663-CDN-3064287-002	3200	3200	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Collège Jean-de-Brébeuf (centre Vimont)
i663-CDN-3064287-003	3200	3200	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Collège Jean-de-Brébeuf (aile est)
i663-CDN-3064287-004	3200	3200	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Collège Jean-de-Brébeuf (aile ouest)
i663-CDN-5034889	3351	3351	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064216-001	3435	3435	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Église Côte-des-Neiges Presbyterian
i663-CDN-3064296	3740	3740	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064212-001	3745	4615	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Hôpital général juif (pavillon principal, aile B)
i663-CDN-3064297	3750	3750	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064298	3760	3760	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064299	3770	3770	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064211	4635	4635	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064210	4643	4645	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064209	4647	4649	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064208	4655	4657	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064207	4659	4661	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064206	4667	4669	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064205	4671	4675	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064204	4679	4681	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064203	4683	4685	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064202	4691	4693	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064201	4695	4697	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064200	4701	4705	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3072129	4709	4711	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3007476	4975	4977	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3007474	4979	4981	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3031807-001	5215	5215	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3031809	5235	5245	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3031799-001	5250	5250	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3031799-002	5260	5262	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3031811-001	5265	5265	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Appartements Astor
i663-CDN-3067212	4855	4855	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3067210	5145	5145	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		Appartements Royal Arms
i663-CDN-3067205	5235	5235	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		Appartements Côte-Saint-Luc
i663-CDN-3067203	5245	5245	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		Appartements Langson Row (5245, chemin de la Côte-Saint-Luc)
i663-CDN-3067202	5255	5255	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		Appartements Langson Row (5255, chemin de la Côte-Saint-Luc)
i663-CDN-3067200	5265	5275	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		Appartements Langson Row (5265-5275, chemin de la Côte-Saint-Luc)

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3067198	5309	5311	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3067196	5339	5341	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3067194	5351	5367	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3059979-002	5360	5360	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3059981	5410	5410	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3059983	5424	5434	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3059985	5442	5442	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3059995	5530	5530	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3059997	5550	5550	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3067179	5585	5585	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3060011	5780	5780	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3057555-001	4505	4505	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057558	4561	4561	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057559-001	4571	4571	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057560	4581	4581	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057561-001	4591	4591	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057695	4760	4760	avenue		Cumberland		Caserne de pompiers n° 46
i663-CDN-3057575	4839	4841	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057576	4843	4845	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057578	4855	4857	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057687	4864	4864	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3032200	5180	5182	rue		Dalou		
i663-CDN-3032202	5185	5187	rue		Dalou		
i663-CDN-3032204	5193	5195	rue		Dalou		
i663-CDN-3032196	5196	5198	rue		Dalou		
i663-CDN-3032206	5197	5199	rue		Dalou		
i663-CDN-3032194	5200	5202	rue		Dalou		
i663-CDN-3032192	5204	5206	rue		Dalou		
i663-CDN-3032208	5205	5207	rue		Dalou		
i663-CDN-3032190	5208	5210	rue		Dalou		
i663-CDN-3032210	5209	5211	rue		Dalou		
i663-CDN-3032188	5212	5214	rue		Dalou		
i663-CDN-3032212	5217	5219	rue		Dalou		
i663-CDN-3032214	5221	5223	rue		Dalou		
i663-CDN-3032216	5229	5231	rue		Dalou		
i663-CDN-3032218	5233	5235	rue		Dalou		
i663-CDN-3032221	5241	5243	rue		Dalou		
i663-CDN-3032222	5245	5247	rue		Dalou		
i663-CDN-3032224	5251	5253	rue		Dalou		
i663-CDN-3032227	5255	5257	rue		Dalou		
i663-CDN-3032182	5260	5262	rue		Dalou		
i663-CDN-3032229	5263	5265	rue		Dalou		
i663-CDN-3032231	5267	5269	rue		Dalou		
i663-CDN-3032180	5268	5270	rue		Dalou		
i663-CDN-3064893	5563	5565	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064891	5567	5569	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064889	5577	5579	avenue	de	Darlington		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3064887	5581	5583	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064885	5591	5593	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064883	5595	5597	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064881	5605	5607	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064879	5609	5611	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064877	5619	5621	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064876	5623	5625	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064873	5633	5635	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064872	5637	5641	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064809	5714	5714	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3057971	5055	5057	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057970	5059	5059	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057969	5065	5067	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057968	5101	5105	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057967	5107	5111	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057964	5135	5135	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057962-001	5155	5159	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057961	5175	5175	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057960	5181	5181	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3007408	2591	2591	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007407	2595	2599	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007409-001	2600	2602	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007406	2601	2603	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007410	2604	2606	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007405	2605	2607	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007411	2612	2614	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007404	2615	2617	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007412	2616	2618	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007403	2619	2621	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007413	2624	2626	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007401	2627	2629	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007414	2628	2630	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007399	2631	2633	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007415	2636	2638	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007397	2639	2641	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007416	2640	2642	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007417	2646	2648	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007418	2652	2652	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007419	2658	2660	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007420	2662	2664	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007422	2670	2672	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007424	2674	2676	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007426	2682	2684	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007428	2686	2688	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007430	2694	2696	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007432	2698	2702	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007434	2706	2708	avenue		De Soissons		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3007436	2710	2712	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007438	2714	2716	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007440	2718	2720	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007390	2945	2947	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007388	2949	2951	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007386	2955	2957	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007384	2959	2961	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007383	2965	2969	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007382	2971	2973	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3065516	6150	6150	chemin		Deacon		
i663-CDN-3065518	6210	6210	chemin		Deacon		
i663-CDN-3065562	6227	6227	chemin		Deacon		
i663-CDN-3065559	6229	6229	chemin		Deacon		
i663-CDN-3065557	6235	6235	chemin		Deacon		
i663-CDN-3065556-001	6239	6239	chemin		Deacon		
i663-CDN-3033707	2025	2031	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033709	2037	2045	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034084	2050	2050	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033710	2053	2061	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034086	2058	2058	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034088	2066	2066	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033712	2071	2073	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034090	2074	2078	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034093	2084	2084	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033714	2085	2085	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033716	2105	2105	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033718	2125	2125	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034099	2144	2144	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033720	3415	3419	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034102	3420	3424	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033722	3421	3423	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033726	3435	3439	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034106	3436	3440	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033727	3441	3441	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034108	3442	3446	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033729	3447	3451	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034110	3448	3450	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034112	3454	3456	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033731	3455	3457	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034114	3460	3462	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033733	3461	3463	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033734	3465	3467	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034116	3466	3468	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033736	3471	3473	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033738	3477	3479	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034118-001	3480	3484	boulevard		Décarie		Église Saint Luke's United
i663-CDN-3034118-002	3480	3484	boulevard		Décarie		Salle communautaire Saint Luke's United

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3033739	3481	3485	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033741	3487	3489	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033743	3493	3495	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033745	3501	3503	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033746	3505	3507	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033748	3515	3517	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033751	3521	3525	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033752	3527	3529	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033754	3533	3535	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033756	3539	3541	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033759	3545	3547	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033760	3551	3553	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033763	3559	3561	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033765	3565	3569	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033767	3571	3573	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033769	3577	3579	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033771	3581	3585	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033772-001	3589	3591	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033774	3593	3595	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033776	3599	3601	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033778	3603	3605	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033780	3611	3627	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034122	3614	3614	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034124	3624	3624	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034126	3636	3636	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033819	3777	3777	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034128	3784	3788	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034130	3790	3792	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033821	3797	3797	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034132	3800	3800	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034136	3826	3828	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033825-001	3845	3845	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033825-002	3845	3845	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033827	3855	3859	boulevard		Décarie		Appartements Notre-Dame-de-Grâce
i663-CDN-3033833	4061	4071	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033841-001	4077	4079	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033843	4083	4085	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033845	4087	4091	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033847	4093	4095	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033849	4097	4099	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033851	4101	4103	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033853	4105	4107	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033855	4109	4111	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033857	4119	4119	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034150	4130	4134	boulevard		Décarie		Appartements Glamis Castle
i663-CDN-3034153	4136	4136	boulevard		Décarie		Appartements Windsor Castle
i663-CDN-3033859	4139	4139	boulevard		Décarie		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3033861	4145	4145	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3033867	4163	4165	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3033869	4167	4169	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3034155-001	4170	4174	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3033871	4171	4173	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3033873	4175	4177	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3034157	4176	4180	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3033875	4179	4181	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3033877	4183	4185	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3034159	4186	4190	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3033879	4187	4189	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3034161	4200	4204	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3033881	4201	4203	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3034163	4210	4220	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3033883	4215	4217	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3033885	4219	4221	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3034165	4224	4228	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3034167	4230	4234	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3033887	4235	4241	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3034169	4236	4240	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3034171	4242	4246	boulevard	Décarie			
i663-CDN-3033890-001	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (maison James-Monk)
i663-CDN-3033890-002	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (maison James-Monk, aile latérale nord)
i663-CDN-3033890-003	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (maison James-Monk, aile latérale sud)
i663-CDN-3033890-004	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (maison James-Monk, annexe arrière)
i663-CDN-3033890-005	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (pensionnat Villa-Maria, aile de la grande scène)
i663-CDN-3033890-006	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (pensionnat Villa-Maria, aile de la chapelle)
i663-CDN-3033890-007	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (pensionnat Villa-Maria, aile Sainte-Cécile)
i663-CDN-3033890-008	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (caveau funéraire)
i663-CDN-3033890-009	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (lavoir)
i663-CDN-3033890-010	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (infirmerie Notre-Dame-de-la-Garde)
i663-CDN-3033890-011	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (maisonnette en bois)
i663-CDN-3033890-012	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (conserverie)
i663-CDN-3033890-013	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (maison de la Montagne)
i663-CDN-3033890-014	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (kiosque)
i663-CDN-3033890-015	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (maison Notre-Dame du Sacré-Coeur)
i663-CDN-3033890-016	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (pensionnat Villa-Maria, aile Saint-Michel)
i663-CDN-3033890-017	4245	4245	boulevard	Décarie			Ensemble institutionnel Villa Maria (caveau à légumes)

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3033890-018	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (pensionnat Villa-Maria, aile Sainte-Marguerite)
i663-CDN-3033890-021	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (infirmerie Notre-Dame-de-la-Garde, annexe)
i663-CDN-3033892-001	4361	4361	boulevard		Décarie		Monastère du Précieux Sang (corps principal)
i663-CDN-3073575-001	4434	4434	boulevard		Décarie		Orphelinat catholique de Montréal
i663-CDN-3033894-001	4495	4495	boulevard		Décarie		Hôpital des Incurables (annexe)
i663-CDN-3034189	4516	4516	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034193	4530	4530	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034195-001	4542	4546	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034201	4586	4586	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034206-001	4594	4598	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034209	4602	4602	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034212	4608	4608	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034233	4710	4710	boulevard		Décarie		Appartements Ponsonby Manor
i663-CDN-3034235	4800	4800	boulevard		Décarie		Appartements Duncannon Arms
i663-CDN-3034237	4900	4902	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3072825	4904	4906	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034240	4914	4914	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034247	4960	4980	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034250	5000	5016	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034253-001	5018	5022	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034259	5136	5136	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033938	5177	5193	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033959-001	5301	5305	boulevard		Décarie		Maison funéraire Thomas Kane
i663-CDN-3033965	5325	5333	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034301	5800	5800	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034306	5838	5840	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034310	5850	5852	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3064349-021	5085	5085	avenue		Decelles		Maison Simon-Lacombe
i663-CDN-3064437	5300	5304	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064441	5306	5310	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064443	5312	5316	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064445	5318	5322	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064447	5324	5332	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064536	5333	5333	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064449	5334	5336	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064451-001	5346	5348	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064453	5350	5352	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064456	5356	5360	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064460	5362	5366	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064462	5368	5372	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064464	5374	5378	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064466	5390	5390	avenue		Decelles		Immeuble Félix-Gohier
i663-CDN-3064496	5670	5670	avenue		Decelles		
i663-CDN-3065402	5718	5720	avenue		Déom		
i663-CDN-3065404	5722	5724	avenue		Déom		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3065439-001	5731	5733	avenue		Déom		
i663-CDN-3065437	5735	5737	avenue		Déom		
i663-CDN-3065435	5745	5745	avenue		Déom		
i663-CDN-3065433	5751	5753	avenue		Déom		
i663-CDN-3065410	5754	5758	avenue		Déom		
i663-CDN-3065431	5759	5761	avenue		Déom		
i663-CDN-3065429	5763	5765	avenue		Déom		
i663-CDN-3065427-001	5771	5773	avenue		Déom		
i663-CDN-3065425	5779	5781	avenue		Déom		
i663-CDN-3065414	5784	5786	avenue		Déom		
i663-CDN-3065423	5787	5789	avenue		Déom		
i663-CDN-3065421	5791	5793	avenue		Déom		
i663-CDN-3065419	5797	5797	avenue		Déom		
i663-CDN-3066121	4910	4912	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066022	4921	4923	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066020	4925	4927	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066018	4939	4941	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066016	4943	4945	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066015	4955	4957	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066013	4959	4961	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066134	4966	4968	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066011	4967	4967	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066136	4970	4972	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066009	4971	4973	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066007	4979	4981	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066005	4983	4985	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066003	4991	4993	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066001	4995	4997	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066142	4998	5002	avenue		Dornal		
i663-CDN-3065999	5003	5005	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066144	5004	5006	avenue		Dornal		
i663-CDN-3002269-001	3421	3421	avenue		Draper		
i663-CDN-3002270	3425	3425	avenue		Draper		
i663-CDN-3002271	3429	3429	avenue		Draper		
i663-CDN-3002400	3438	3438	avenue		Draper		
i663-CDN-3002272-001	3755	3755	avenue		Draper		
i663-CDN-3002272-002	3755	3755	avenue		Draper		
i663-CDN-3002273	3757	3757	avenue		Draper		
i663-CDN-3002274	3763	3763	avenue		Draper		
i663-CDN-3002399-001	3768	3768	avenue		Draper		
i663-CDN-3002275	3769	3769	avenue		Draper		
i663-CDN-3002276	3771	3771	avenue		Draper		
i663-CDN-3002398	3776	3776	avenue		Draper		
i663-CDN-3002277	3779	3779	avenue		Draper		
i663-CDN-3002397-001	3782	3782	avenue		Draper		
i663-CDN-3002278	3785	3785	avenue		Draper		
i663-CDN-3002279	3791	3791	avenue		Draper		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3002396	3796	3796	avenue		Draper		
i663-CDN-3002280	3797	3797	avenue		Draper		
i663-CDN-3002395	3798	3798	avenue		Draper		
i663-CDN-3002281	3803	3803	avenue		Draper		
i663-CDN-3002282	3809	3809	avenue		Draper		
i663-CDN-3002394	3810	3810	avenue		Draper		
i663-CDN-3002283	3815	3815	avenue		Draper		
i663-CDN-3002393-001	3816	3816	avenue		Draper		
i663-CDN-3002392-001	3820	3820	avenue		Draper		
i663-CDN-3002284-001	3821	3821	avenue		Draper		
i663-CDN-3002391	3826	3826	avenue		Draper		
i663-CDN-3002285-001	3829	3829	avenue		Draper		
i663-CDN-3002286	3831	3831	avenue		Draper		
i663-CDN-3002390	3832	3832	avenue		Draper		
i663-CDN-3002287	3839	3839	avenue		Draper		
i663-CDN-3002288-001	3841	3841	avenue		Draper		
i663-CDN-3002389-001	3844	3844	avenue		Draper		
i663-CDN-3002289	3847	3847	avenue		Draper		
i663-CDN-3002388	3850	3850	avenue		Draper		
i663-CDN-3002290	3853	3853	avenue		Draper		
i663-CDN-3002387-001	3856	3856	avenue		Draper		
i663-CDN-3002291	3859	3859	avenue		Draper		
i663-CDN-3002292	3865	3865	avenue		Draper		
i663-CDN-3002293	3871	3871	avenue		Draper		
i663-CDN-3002386	3872	3872	avenue		Draper		
i663-CDN-3002294-001	3877	3877	avenue		Draper		
i663-CDN-3002294-002	3877	3877	avenue		Draper		
i663-CDN-3002385	4326	4326	avenue		Draper		
i663-CDN-3002295-001	4329	4331	avenue		Draper		
i663-CDN-3002384	4334	4336	avenue		Draper		
i663-CDN-3002383	4338	4340	avenue		Draper		
i663-CDN-3002296	4345	4347	avenue		Draper		
i663-CDN-3002297	4349	4351	avenue		Draper		
i663-CDN-3002298	4355	4357	avenue		Draper		
i663-CDN-3002299	4359	4361	avenue		Draper		
i663-CDN-3002382	4362	4364	avenue		Draper		
i663-CDN-3002381	4366	4368	avenue		Draper		
i663-CDN-3002300	4367	4369	avenue		Draper		
i663-CDN-3002301	4371	4373	avenue		Draper		
i663-CDN-3002380	4374	4376	avenue		Draper		
i663-CDN-3002379	4378	4380	avenue		Draper		
i663-CDN-3002302	4379	4381	avenue		Draper		
i663-CDN-3002303	4383	4385	avenue		Draper		
i663-CDN-3002378	4384	4386	avenue		Draper		
i663-CDN-3002377-001	4388	4390	avenue		Draper		
i663-CDN-3002376	4398	4400	avenue		Draper		
i663-CDN-3002375	4402	4404	avenue		Draper		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3002374	4410	4412	avenue		Draper		
i663-CDN-3002373	4414	4416	avenue		Draper		
i663-CDN-3059234-002	4440	4440	avenue		Draper		
i663-CDN-3002309-001	4463	4465	avenue		Draper		
i663-CDN-3002310	4467	4469	avenue		Draper		
i663-CDN-3073074	4471	4473	avenue		Draper		
i663-CDN-3002311	4475	4477	avenue		Draper		
i663-CDN-3002372	4524	4526	avenue		Draper		
i663-CDN-3002313	4525	4527	avenue		Draper		
i663-CDN-3002314	4533	4535	avenue		Draper		
i663-CDN-3002315	4537	4539	avenue		Draper		
i663-CDN-3002316	4543	4545	avenue		Draper		
i663-CDN-3002369	4544	4546	avenue		Draper		
i663-CDN-3002317	4547	4549	avenue		Draper		
i663-CDN-3002368	4552	4554	avenue		Draper		
i663-CDN-3002367	4556	4558	avenue		Draper		
i663-CDN-3002366	4560	4562	avenue		Draper		
i663-CDN-3002365	4564	4566	avenue		Draper		
i663-CDN-3002364	4568	4570	avenue		Draper		
i663-CDN-3002363	4572	4574	avenue		Draper		
i663-CDN-3002362-001	4576	4578	avenue		Draper		
i663-CDN-3002361	4580	4582	avenue		Draper		
i663-CDN-3002321	4581	4583	avenue		Draper		
i663-CDN-3002360	4584	4586	avenue		Draper		
i663-CDN-3002322-001	4585	4587	avenue		Draper		
i663-CDN-3002359	4588	4590	avenue		Draper		
i663-CDN-3002358	4592	4594	avenue		Draper		
i663-CDN-3002323-001	4593	4595	avenue		Draper		
i663-CDN-3002357	4596	4598	avenue		Draper		
i663-CDN-3002324	4597	4599	avenue		Draper		
i663-CDN-3002356	4600	4602	avenue		Draper		
i663-CDN-3002355	4604	4606	avenue		Draper		
i663-CDN-3002354	4608	4610	avenue		Draper		
i663-CDN-3002353	4612	4614	avenue		Draper		
i663-CDN-3002352	4616	4618	avenue		Draper		
i663-CDN-3002351	4620	4622	avenue		Draper		
i663-CDN-3002350	4628	4630	avenue		Draper		
i663-CDN-3030307	5220	5222	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030305	5221	5223	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030309	5224	5226	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030303	5225	5227	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030311	5230	5232	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030313	5234	5236	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030315	5242	5244	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030294	5371	5373	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030320	5372	5372	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030292	5379	5381	avenue		Dupuis		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3030290	5383	5385	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030288	5391	5393	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030286	5395	5397	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030284	5403	5405	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030282	5407	5411	avenue		Dupuis		
i663-CDN-5004725	5415	5417	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030280	5419	5421	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030278	5451	5453	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030275	5455	5457	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030274	5459	5461	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030272	5463	5465	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3035408	5316	5318	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035445-001	5319	5321	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035445-002	5319	5321	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035410-001	5322	5324	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035444-001	5325	5327	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035444-002	5325	5327	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035443-001	5329	5331	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035411-001	5330	5334	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035442-001	5335	5337	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035412	5336	5338	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035441-001	5339	5341	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035413	5340	5342	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035414	5390	5392	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035415	5394	5396	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035440	5395	5397	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035439	5399	5401	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035416	5404	5406	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035438	5405	5407	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035417	5408	5410	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035437	5409	5411	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035436	5417	5419	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035418	5418	5420	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035435	5421	5423	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035419	5422	5426	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035434	5429	5431	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035420	5430	5432	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035433	5433	5435	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035421	5434	5436	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035432	5441	5443	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035422	5442	5444	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035431	5445	5447	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035423	5446	5448	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035424	5452	5456	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035430	5453	5455	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035429-001	5457	5459	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035425	5458	5462	avenue		Duquette		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035426	5466	5468	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035427	5470	5472	avenue		Duquette		
i663-CDN-3031534	4318	4320	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031131	4319	4321	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031133	4323	4325	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031532	4326	4328	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031530-001	4330	4332	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031134	4331	4333	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031137	4335	4337	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031528-001	4338	4340	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031526-001	4342	4342	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031139	4343	4345	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031141	4347	4349	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031524	4350	4352	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031522	4354	4356	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031143	4355	4357	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031145	4359	4361	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031520	4362	4364	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031519	4366	4368	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031147	4369	4371	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031149	4373	4375	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031516	4374	4376	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031514	4378	4382	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031150	4381	4383	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031151	4385	4387	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031512	4386	4388	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031510	4390	4392	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031153-001	4391	4395	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031155	4397	4399	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031509	4398	4400	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031157	4405	4407	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031507	4406	4408	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031159	4409	4411	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031161-001	4415	4417	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031505	4418	4418	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031162	4421	4423	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031503	4424	4426	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031164	4427	4429	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031501	4432	4434	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031166	4433	4435	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031499	4436	4438	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031168-001	4441	4443	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031497	4444	4446	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031170	4445	4447	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031495	4448	4450	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031172	4453	4455	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031174	4457	4459	avenue		Earnscliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3031178	4509	4511	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031179	4517	4519	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031181	4521	4523	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031184	4529	4531	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031491	4530	4532	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031185	4533	4535	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031489	4534	4538	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031187	4541	4543	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031487	4542	4544	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031189	4545	4547	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031485	4546	4548	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031191	4553	4555	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031483	4554	4556	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031193	4557	4559	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031481	4558	4560	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031195	4565	4567	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031479	4568	4570	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031198	4569	4571	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031477	4572	4574	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031200-001	4575	4575	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031475	4582	4584	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031202	4583	4583	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031473	4586	4588	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031204	4587	4589	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031471	4592	4594	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031206	4595	4597	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031468-001	4598	4600	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031466	4608	4610	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031210	4611	4613	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031465	4612	4614	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031212	4615	4617	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031213-001	4625	4627	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031215	4633	4635	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031217	4637	4639	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031456	4640	4642	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031454	4644	4648	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031219	4645	4647	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031221	4649	4651	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031453	4650	4652	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031223	4657	4659	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031451-001	4658	4660	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031225	4661	4663	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031449	4662	4664	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031227	4669	4671	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031228	4673	4675	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031444	4674	4676	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031443	4678	4680	avenue		Earnscliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3031230	4683	4683	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031232	4685	4687	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031439	4692	4694	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031234	4695	4697	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031437	4696	4698	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031236	4699	4701	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031435	4700	4702	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031433	4704	4706	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031238	4705	4707	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031240	4709	4711	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031431	4902	4902	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031429	4906	4908	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031428	4912	4916	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031426-001	4918	4920	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031425-001	4926	4928	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031424-001	4930	4932	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031242	4935	4937	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031423-001	4938	4940	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031244	4939	4941	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031421-001	4942	4944	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031246	4945	4947	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031248	4949	4951	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031419-001	4950	4952	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031417-001	4954	4956	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031249-001	4957	4959	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031251	4961	4963	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031416-001	4962	4964	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031415	4966	4968	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031253	4969	4971	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031255-001	4973	4975	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031257-001	4981	4983	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031259-001	4985	4987	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031261-001	4993	4995	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031263	4997	4999	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031265	5119	5121	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031267	5125	5127	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031269	5129	5131	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031414	5130	5132	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031412	5134	5136	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031271	5135	5137	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031273	5139	5141	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031410	5140	5142	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031408-001	5144	5146	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031275	5145	5147	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031277	5149	5151	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031406-001	5150	5152	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031405-001	5154	5156	avenue		Earnscliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3031279	5155	5157	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031281	5159	5161	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031402-001	5160	5162	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031283	5165	5167	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031285	5169	5171	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031401-001	5170	5172	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031287	5175	5177	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031289	5179	5181	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031400	5180	5182	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031397	5184	5186	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031396-001	5192	5194	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031394	5196	5198	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031392	5202	5204	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031390	5206	5208	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031388	5210	5212	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031386	5214	5216	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031384	5218	5220	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031299	5219	5219	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031301	5221	5223	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031382	5226	5228	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031380	5230	5232	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031378	5238	5240	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031377	5242	5244	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031375	5250	5252	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031374	5254	5256	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031313	5321	5323	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031315-001	5325	5327	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031317	5337	5339	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031318	5343	5343	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031324	5365	5367	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031326	5369	5371	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031328	5377	5379	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031330	5381	5383	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031332	5389	5391	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031334	5393	5395	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031336	5405	5407	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031338	5409	5409	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031340	5415	5415	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031342	5417	5417	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031343	5423	5423	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031345	5425	5425	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031347	5431	5431	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031349	5433	5433	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031351	5439	5439	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031353	5441	5441	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031355	5447	5449	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031357	5451	5453	avenue		Earnscliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3031359	5459	5461	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031361	5463	5465	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031363	5471	5473	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031364	5475	5477	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031366	5483	5485	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-9400003	5487	5489	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031370	5493	5495	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031372	5497	5499	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3064794-002	2011	2011	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064792	2027	2035	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064790	2049	2049	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064788	2057	2057	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements University View
i663-CDN-3064786	2065	2065	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements Fairview
i663-CDN-3064783	2101	2101	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements Mount Vernon
i663-CDN-3064779	2131	2135	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064777	2141	2141	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064771	2183	2183	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064769	2191	2191	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064767	2201	2201	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements Casa Loma
i663-CDN-3064765	2211	2211	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064764	2219	2219	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064761	2229	2229	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064760	2241	2241	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064757	2247	2247	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064756	2415	2415	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements Glendale
i663-CDN-3064754	2425	2425	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064752	2435	2435	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064749	2441	2441	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064747	2447	2447	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064805-001	2450	2450	boulevard		Édouard-Montpetit		Université de Montréal (Pavillon Roger-Gaudry)
i663-CDN-3064744	2455	2455	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064742	2461	2461	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064740	2467	2467	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064739	2475	2475	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064734	2515	2515	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064731	2521	2521	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064729	2531	2531	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064727	2541	2541	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064725	2705	2705	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064723	2711	2711	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064721	2715	2715	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064719	2725	2729	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064717	2739	2739	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064715	2741	2743	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064714	2747	2747	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements University Manor
i663-CDN-3064709-001	2801	2801	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064708	2815	2815	boulevard		Édouard-Montpetit		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3064701	2849	2849	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064815	2910	2910	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064698	2935	2935	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064696	2945	2945	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064686	3009	3009	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064684	3019	3019	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements Surrey Manor
i663-CDN-3064682	3029	3029	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064832	3032	3032	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064834	3034	3034	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064839-001	3068	3068	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064839-002	3076	3076	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064676	3101	3101	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064670	3141	3141	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064668-001	3151	3151	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064851	3156	3156	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064668-002	3157	3157	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064853	3170	3170	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064855-001	3180	3180	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064662	3181	3181	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064660	3189	3189	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064659	3201	3205	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064859	3202	3202	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064657	3207	3211	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064861	3210	3210	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064864-001	3220	3220	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064650	3239	3239	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064865	3240	3240	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064562	4611	4611	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3037914	2855	2855	avenue		Ekers		
i663-CDN-3065640	2930	2930	rue		Fendall		
i663-CDN-3066802	3715	3719	rue	du	Frère-André		
i663-CDN-3066800	3721	3725	rue	du	Frère-André		
i663-CDN-3066798	3727	3727	rue	du	Frère-André		
i663-CDN-3066796	3737	3737	rue	du	Frère-André		
i663-CDN-3066794	3745	3747	rue	du	Frère-André		
i663-CDN-3064427	5327	5337	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064425	5339	5349	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064423	5353	5357	avenue		Gatineau		Caserne de pompiers n° 27
i663-CDN-3064421	5371	5385	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064417	5419	5423	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064373	5538	5538	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064375	5546	5546	avenue		Gatineau		Immeubles Stanislas-Christin
i663-CDN-3064415-001	5585	5585	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064381	5590	5590	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064411-001	5599	5599	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064407-001	5609	5611	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064386	5614	5614	avenue		Gatineau		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3064405-001	5617	5617	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064388	5624	5624	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064401-001	5635	5639	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064392	5650	5650	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064394-001	5654	5664	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064396	5674	5674	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064398	5685	5685	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3035074	927	929	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035076	931	933	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035077	935	937	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035080	939	941	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035370	940	944	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035369-001	946	950	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035368	952	956	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035367	958	960	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035366	966	966	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035084	967	977	avenue		Girouard		
i663-CDN-5030727	967	977	avenue		Girouard		Maison Prud'homme
i663-CDN-3035365	970	972	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035086	979	981	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035088	985	987	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035363	988	990	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035090-001	991	1001	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035362-001	996	998	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035361	1000	1002	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035092	1005	1007	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035360	1006	1008	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035359	1010	1012	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035094	1013	1015	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035096	1017	1019	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035358	1018	1020	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035357	1022	1024	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035098-001	1023	1027	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035356	1028	1032	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035100-001	1029	1033	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035355	1034	1038	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035102	1035	1039	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035354	1040	1044	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035104	1041	1045	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035353	1046	1050	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035352-001	1052	1056	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035108	1055	1059	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035351	1058	1060	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035109	1061	1065	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035350	1064	1066	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035349	1070	1072	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035348-001	1076	1078	avenue		Girouard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035113	1085	1091	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035333	2204	2206	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035148	2205	2207	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035332	2212	2214	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035331	2216	2218	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035150	2217	2219	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035330	2224	2226	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035152	2227	2229	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035329	2228	2230	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035154	2233	2235	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035328	2234	2236	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035155	2237	2239	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035327	2240	2242	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035157	2243	2247	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035159	2249	2251	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035326	2250	2250	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035325	2256	2258	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035161	2257	2259	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035324	2264	2266	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035163-001	2265	2267	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035323	2268	2270	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035322	2274	2276	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035164	3439	3439	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035167	3445	3445	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035170	3471	3471	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035176	3489	3499	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035178	3489	3499	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035179	3505	3505	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035182-001	3511	3511	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035184-001	3521	3525	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035188-001	3541	3541	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035190-001	3545	3545	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035192-001	3553	3553	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035196-001	3567	3567	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035198	3575	3575	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035200	3583	3583	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035320	3774	3776	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035319	3780	3784	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035206	3781	3783	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035208	3785	3787	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035318	3788	3790	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035210	3791	3793	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035211	3795	3797	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035316	3802	3804	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035213-001	3805	3805	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035315	3806	3808	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035314	3812	3814	avenue		Girouard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035215	3815	3817	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035313	3818	3818	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035217	3819	3821	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035218	3825	3827	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035312	3826	3826	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035219	3829	3831	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035311	3830	3832	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035220	3835	3837	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035310	3836	3838	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035309	3842	3844	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035221-001	3843	3843	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035222-001	3849	3849	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035308	3850	3852	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035307	3854	3856	avenue		Girouard		
i663-CDN-3058607	3861	3861	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035306	3864	3864	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035305	4080	4084	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035304	4090	4094	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035303	4096	4098	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035302-001	4110	4112	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035301-001	4114	4116	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035300-001	4126	4130	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035298	4142	4142	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035296-001	4166	4168	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035295	4170	4174	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035294	4186	4188	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035293	4190	4192	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035292	4196	4200	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035289	4218	4220	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035288	4222	4224	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035287	4238	4242	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035286-001	4246	4250	avenue		Girouard		
i663-CDN-3058858	4260	4260	avenue		Girouard		Théâtre Monkland
i663-CDN-3035223	4319	4323	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035285	4326	4328	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035224	4327	4329	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035284	4330	4332	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035225	4333	4335	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035283	4340	4342	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035226	4341	4343	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035282	4344	4346	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035227	4345	4347	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035229	4353	4355	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035281-001	4354	4356	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035231-001	4357	4359	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035280-001	4358	4360	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035233	4365	4367	avenue		Girouard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035279	4368	4370	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035235	4369	4371	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035278	4372	4374	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035237-001	4377	4379	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035238	4381	4383	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035277	4384	4386	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035240	4387	4391	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035241	4393	4395	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035276-001	4394	4394	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035276-002	4394	4394	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035243	4399	4403	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035245	4405	4407	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035247	4413	4415	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035274-001	4414	4416	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035248	4417	4419	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035273	4418	4420	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035249	4425	4427	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035272	4428	4430	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035251	4429	4433	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035271	4436	4438	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035270	4450	4454	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035269	4458	4460	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035268	4464	4468	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035267	4470	4472	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035266	4478	4480	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035265	4482	4484	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035263	4500	4500	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035262	4510	4510	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035261	4516	4516	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035260	4522	4522	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035258	4530	4530	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035257	4540	4540	avenue		Girouard		
i663-CDN-3065998	5021	5021	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3065997	5027	5027	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066040	5030	5030	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066042	5038	5038	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3065994	5039	5039	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066044	5040	5040	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3065992	5041	5041	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3065991	5051	5051	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066046	5052	5052	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066047	5054	5054	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3065988	5055	5055	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066049	5060	5060	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066051	5062	5062	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066053	5068	5068	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066056	5070	5070	avenue		Glencairn		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032362	5191	5193	rue		Globert		
i663-CDN-3032360	5194	5194	rue		Globert		
i663-CDN-3032364	5195	5197	rue		Globert		
i663-CDN-3032358	5196	5198	rue		Globert		
i663-CDN-3032366	5199	5201	rue		Globert		
i663-CDN-3032356	5202	5208	rue		Globert		
i663-CDN-3032368	5203	5205	rue		Globert		
i663-CDN-3032371	5207	5207	rue		Globert		
i663-CDN-3032354	5210	5212	rue		Globert		
i663-CDN-3032372	5211	5213	rue		Globert		
i663-CDN-3032375	5215	5217	rue		Globert		
i663-CDN-3032353	5218	5220	rue		Globert		
i663-CDN-3032377	5219	5221	rue		Globert		
i663-CDN-3032350	5222	5224	rue		Globert		
i663-CDN-3032378	5223	5225	rue		Globert		
i663-CDN-3032381-001	5227	5229	rue		Globert		
i663-CDN-3032349	5230	5232	rue		Globert		
i663-CDN-3032383	5231	5233	rue		Globert		
i663-CDN-3032346-001	5234	5236	rue		Globert		
i663-CDN-3032385	5235	5237	rue		Globert		
i663-CDN-3032387	5239	5241	rue		Globert		
i663-CDN-3032345-001	5242	5244	rue		Globert		
i663-CDN-3032388	5243	5245	rue		Globert		
i663-CDN-3032343-001	5246	5248	rue		Globert		
i663-CDN-3032391	5247	5249	rue		Globert		
i663-CDN-3032393	5251	5253	rue		Globert		
i663-CDN-3032342	5254	5256	rue		Globert		
i663-CDN-3032339-001	5262	5264	rue		Globert		
i663-CDN-3032339-002	5262	5264	rue		Globert		
i663-CDN-3056404	6220	6220	avenue		Godfrey		
i663-CDN-3056398-001	6225	6225	avenue		Godfrey		Hall et salle communautaire Knox Crescent Kensington and First Presbyterian
i663-CDN-3056403	6226	6226	avenue		Godfrey		
i663-CDN-3056401	6308	6308	avenue		Godfrey		
i663-CDN-3056399	6315	6315	avenue		Godfrey		
i663-CDN-3056462-001	2044	2056	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056459	2060	2072	boulevard		Grand		
i663-CDN-5030743	2060	2072	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056221	2101	2105	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056222-001	2117	2119	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056451	2138	2146	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056224	2149	2153	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056225	2231	2233	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056226	2235	2237	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056227	2241	2241	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056228	2243	2243	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056229	2251	2253	boulevard		Grand		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3056230	2257	2259	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056438	2260	2260	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056436	2262	2262	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056231	2265	2265	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056232-001	2267	2267	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056435	2276	2276	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056434-001	2280	2280	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056233	2281	2281	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056234	2285	2285	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056235	2295	2297	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056236	2299	2301	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056431-001	2308	2308	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056430-001	2314	2314	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056429	2324	2324	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056239-001	2331	2331	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056240-001	2337	2337	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056241	2343	2345	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056426	2344	2346	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056242	2347	2349	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056425-001	2354	2356	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056243-001	2357	2359	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056424-001	2358	2360	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056244-001	2361	2363	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056423	2364	2366	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056422	2370	2372	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056421	2374	2376	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056420	2382	2382	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056419	2386	2386	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056245	3421	3421	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056246	4015	4015	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056247	4021	4021	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056250-001	4039	4039	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056415	4046	4046	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056414	4054	4054	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056251	4055	4055	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056252	4059	4059	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056413	4060	4060	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056253-001	4065	4065	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056412	4066	4066	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056411	4070	4070	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056254	4071	4071	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056410	4076	4076	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056255	4077	4077	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056409	4082	4082	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056256-001	4083	4083	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056408	4088	4088	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056257-001	4089	4089	boulevard	Grand			

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3056407	4094	4094	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056258	4095	4095	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056259-001	4103	4103	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056260	4107	4107	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056267	4167	4167	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056268	4169	4169	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056393	4234	4234	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056392	4238	4238	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056391	4240	4240	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056275	4375	4377	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056276	4395	4397	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056277	4435	4437	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056278	4475	4475	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056285	4625	4625	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056286	4645	4645	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056287	4665	4665	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056288	4685	4685	boulevard	Grand			
i663-CDN-3056338-001	5275	5277	boulevard	Grand			
i663-CDN-3032714	2010	2012	avenue	Grey			
i663-CDN-3032430	2015	2017	avenue	Grey			
i663-CDN-3032432	2019	2021	avenue	Grey			
i663-CDN-3032712	2020	2020	avenue	Grey			
i663-CDN-3032710-001	2024	2026	avenue	Grey			
i663-CDN-3032434	2025	2027	avenue	Grey			
i663-CDN-3032436	2029	2031	avenue	Grey			
i663-CDN-3032708-001	2030	2032	avenue	Grey			
i663-CDN-3032438	2035	2035	avenue	Grey			
i663-CDN-3032706	2036	2036	avenue	Grey			
i663-CDN-3032440-001	2039	2041	avenue	Grey			
i663-CDN-3032704-001	2040	2040	avenue	Grey			
i663-CDN-3032702-001	2044	2044	avenue	Grey			
i663-CDN-3032442	2045	2045	avenue	Grey			
i663-CDN-3032444	2049	2051	avenue	Grey			
i663-CDN-3032700	2050	2050	avenue	Grey			
i663-CDN-3032698-001	2056	2056	avenue	Grey			
i663-CDN-3032449-001	2069	2069	avenue	Grey			
i663-CDN-3032451-001	2071	2071	avenue	Grey			
i663-CDN-3032453	2079	2079	avenue	Grey			
i663-CDN-3032455	2085	2085	avenue	Grey			
i663-CDN-3032457	2095	2095	avenue	Grey			
i663-CDN-3032459-001	2105	2105	avenue	Grey			
i663-CDN-3032696-001	2106	2106	avenue	Grey			
i663-CDN-3032461-001	2107	2107	avenue	Grey			
i663-CDN-3032463	3411	3411	avenue	Grey			
i663-CDN-3032465	3415	3415	avenue	Grey			
i663-CDN-3032694	3416	3416	avenue	Grey			
i663-CDN-3032692	3420	3420	avenue	Grey			

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032467	3421	3421	avenue		Grey		
i663-CDN-3032690	3422	3422	avenue		Grey		
i663-CDN-3032469	3423	3423	avenue		Grey		
i663-CDN-3032688-001	3428	3428	avenue		Grey		
i663-CDN-3032686	3432	3432	avenue		Grey		
i663-CDN-3032684-001	3438	3438	avenue		Grey		
i663-CDN-3032682	3440	3440	avenue		Grey		
i663-CDN-3032475-001	3441	3441	avenue		Grey		
i663-CDN-3032477	3443	3443	avenue		Grey		
i663-CDN-3032680	3446	3446	avenue		Grey		
i663-CDN-3032479	3449	3449	avenue		Grey		
i663-CDN-3032678	3450	3450	avenue		Grey		
i663-CDN-3032481	3453	3453	avenue		Grey		
i663-CDN-3032676	3456	3456	avenue		Grey		
i663-CDN-3032483	3459	3459	avenue		Grey		
i663-CDN-3032674	3460	3460	avenue		Grey		
i663-CDN-3032485-001	3463	3463	avenue		Grey		
i663-CDN-3032487	3469	3469	avenue		Grey		
i663-CDN-3032489-001	3473	3473	avenue		Grey		
i663-CDN-3032668	3478	3478	avenue		Grey		
i663-CDN-3032490	3479	3479	avenue		Grey		
i663-CDN-3032666	3482	3482	avenue		Grey		
i663-CDN-3032493	3483	3483	avenue		Grey		
i663-CDN-3032665	3486	3486	avenue		Grey		
i663-CDN-3032495	3489	3489	avenue		Grey		
i663-CDN-3032663	3490	3490	avenue		Grey		
i663-CDN-3032497-001	3493	3493	avenue		Grey		
i663-CDN-3032661	3496	3496	avenue		Grey		
i663-CDN-3032499	3499	3499	avenue		Grey		
i663-CDN-3032659	3500	3500	avenue		Grey		
i663-CDN-3032500-001	3503	3503	avenue		Grey		
i663-CDN-3032657	3508	3508	avenue		Grey		
i663-CDN-3032502	3509	3509	avenue		Grey		
i663-CDN-3032505-001	3511	3511	avenue		Grey		
i663-CDN-3032655	3512	3512	avenue		Grey		
i663-CDN-3032506-001	3517	3517	avenue		Grey		
i663-CDN-3032653	3518	3518	avenue		Grey		
i663-CDN-3032508-001	3519	3519	avenue		Grey		
i663-CDN-3032652	3520	3520	avenue		Grey		
i663-CDN-3032510	3525	3525	avenue		Grey		
i663-CDN-3032650-001	3526	3526	avenue		Grey		
i663-CDN-3032512-001	3529	3529	avenue		Grey		
i663-CDN-3032648-001	3534	3534	avenue		Grey		
i663-CDN-3032514-001	3535	3535	avenue		Grey		
i663-CDN-3032646-001	3538	3538	avenue		Grey		
i663-CDN-3032516-001	3539	3539	avenue		Grey		
i663-CDN-3032645-001	3544	3544	avenue		Grey		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032518	3545	3545	avenue		Grey		
i663-CDN-3032644-001	3548	3548	avenue		Grey		
i663-CDN-3032520	3549	3549	avenue		Grey		
i663-CDN-3032643-001	3554	3554	avenue		Grey		
i663-CDN-3032522	3555	3555	avenue		Grey		
i663-CDN-3032641-001	3556	3556	avenue		Grey		
i663-CDN-3032639-001	3558	3558	avenue		Grey		
i663-CDN-3032524	3559	3559	avenue		Grey		
i663-CDN-3032637-001	3560	3560	avenue		Grey		
i663-CDN-3032529	3755	3755	avenue		Grey		
i663-CDN-3032530	3761	3761	avenue		Grey		
i663-CDN-3032533	3763	3763	avenue		Grey		
i663-CDN-3032635	3764	3764	avenue		Grey		
i663-CDN-3032633-001	3766	3766	avenue		Grey		
i663-CDN-3032534	3767	3767	avenue		Grey		
i663-CDN-3032536-001	3769	3769	avenue		Grey		
i663-CDN-3032631-001	3770	3770	avenue		Grey		
i663-CDN-3032629	3772	3772	avenue		Grey		
i663-CDN-3032538-001	3775	3775	avenue		Grey		
i663-CDN-3032541-001	3777	3777	avenue		Grey		
i663-CDN-3032627	3778	3778	avenue		Grey		
i663-CDN-3032626	3782	3782	avenue		Grey		
i663-CDN-3032542	3783	3783	avenue		Grey		
i663-CDN-3032544	3787	3787	avenue		Grey		
i663-CDN-3032624	3788	3788	avenue		Grey		
i663-CDN-3032622	3792	3792	avenue		Grey		
i663-CDN-3032546	3793	3793	avenue		Grey		
i663-CDN-3032548-001	3795	3795	avenue		Grey		
i663-CDN-3032620	3798	3798	avenue		Grey		
i663-CDN-3032619	3800	3800	avenue		Grey		
i663-CDN-3032550	3805	3811	avenue		Grey		
i663-CDN-3032617	3806	3806	avenue		Grey		
i663-CDN-3032615-001	3808	3808	avenue		Grey		
i663-CDN-3032613	3814	3814	avenue		Grey		
i663-CDN-3032611	3816	3816	avenue		Grey		
i663-CDN-3032609	4002	4004	avenue		Grey		
i663-CDN-3032607	4008	4010	avenue		Grey		
i663-CDN-3032554	4009	4011	avenue		Grey		
i663-CDN-3032605	4012	4014	avenue		Grey		
i663-CDN-3032556	4015	4017	avenue		Grey		
i663-CDN-3032603	4018	4020	avenue		Grey		
i663-CDN-3032557	4019	4021	avenue		Grey		
i663-CDN-3032601	4022	4024	avenue		Grey		
i663-CDN-3032558	4025	4027	avenue		Grey		
i663-CDN-3032599	4028	4030	avenue		Grey		
i663-CDN-3032560	4029	4031	avenue		Grey		
i663-CDN-3032597	4032	4034	avenue		Grey		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032562	4035	4037	avenue		Grey		
i663-CDN-3032595	4038	4040	avenue		Grey		
i663-CDN-3032565	4039	4041	avenue		Grey		
i663-CDN-3032593	4042	4044	avenue		Grey		
i663-CDN-3032567	4045	4047	avenue		Grey		
i663-CDN-3032591	4048	4050	avenue		Grey		
i663-CDN-3032569	4049	4051	avenue		Grey		
i663-CDN-3032589	4052	4054	avenue		Grey		
i663-CDN-3032571	4055	4057	avenue		Grey		
i663-CDN-3032587-001	4056	4060	avenue		Grey		
i663-CDN-3032573	4059	4061	avenue		Grey		
i663-CDN-3032585-001	4062	4066	avenue		Grey		
i663-CDN-3032575	4065	4067	avenue		Grey		
i663-CDN-3032583	4068	4070	avenue		Grey		
i663-CDN-3032577	4069	4071	avenue		Grey		
i663-CDN-3032581	4072	4074	avenue		Grey		
i663-CDN-3066219	4640	4640	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066459-001	4641	4643	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066221	4642	4642	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066457	4645	4649	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066223	4650	4652	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066455	4655	4655	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066225	4660	4660	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066453	4663	4665	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066451	4667	4669	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066226	4670	4670	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066228	4680	4682	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066447	4683	4685	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066231	4684	4686	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066233	4690	4692	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066445-001	4691	4691	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066234	4694	4696	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066443	4697	4697	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066441	4701	4701	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066235	4704	4706	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066236	4708	4710	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066439	4709	4711	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066237	4712	4716	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066437	4713	4715	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066238	4720	4720	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066435-001	4723	4725	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066240-001	4726	4726	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066433	4727	4729	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066431	4735	4737	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066429-001	4739	4741	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066242-001	4740	4740	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066244	4742	4742	avenue		Grosvenor		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3066427-001	4745	4747	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066425	4751	4753	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066246-001	4752	4754	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066423	4755	4757	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066248	4760	4762	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066421	4763	4765	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066419	4767	4769	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066250	4770	4772	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066252	4774	4776	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066417	4777	4779	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066254	4782	4784	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066256	4786	4788	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066416	4787	4789	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066258	4794	4796	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066260	4798	4802	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066414	4799	4799	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066412-001	4801	4803	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066262	4806	4808	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066409	4809	4809	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066264	4810	4812	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066266	4818	4820	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066268	4822	4824	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066406	4829	4829	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066270	4830	4832	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066273	4834	4838	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066405	4835	4835	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066274	4844	4846	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066276	4848	4852	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066401-001	4853	4855	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066279	4858	4860	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066399-001	4859	4861	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066281	4862	4864	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066397	4867	4869	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066282	4872	4874	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066395	4875	4877	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066284	4876	4878	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066286	4884	4886	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066393-001	4885	4887	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066289	4888	4890	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066391-001	4889	4893	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066389-001	4897	4899	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066290	4900	4902	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066387-001	4901	4903	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066293	4904	4906	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066385	4909	4911	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066383-001	4913	4915	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066295	4914	4916	avenue		Grosvenor		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3066297	4918	4920	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066299	4926	4928	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066300	4930	4932	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066303	4936	4940	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066305	4946	4948	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066307	4950	4952	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066308	4958	4960	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066311	4962	4964	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066373	4967	4969	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066313	4970	4974	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066371	4971	4973	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066315	4976	4978	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066369	4977	4979	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066367	4981	4983	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066317	4986	4988	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066365	4987	4989	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066319	4990	4992	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066363	4993	4993	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066361	4997	4999	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066321	4998	5002	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066359	5001	5003	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066323	5004	5006	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066357	5007	5009	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066355	5011	5013	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066326	5012	5014	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066353	5017	5019	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066328	5020	5022	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066350	5021	5023	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066330	5024	5026	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066349	5027	5029	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066347	5031	5033	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066332	5032	5034	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066334	5036	5038	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066344	5037	5039	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066343	5041	5043	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066336	5044	5046	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066338	5048	5050	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066340	5060	5062	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3035385	5393	5395	place		Grovehill		
i663-CDN-3035387	5397	5399	place		Grovehill		
i663-CDN-3035380	5404	5406	place		Grovehill		
i663-CDN-3035388	5405	5407	place		Grovehill		
i663-CDN-3035379	5408	5410	place		Grovehill		
i663-CDN-3035390	5409	5411	place		Grovehill		
i663-CDN-3035378	5416	5418	place		Grovehill		
i663-CDN-3035392	5417	5419	place		Grovehill		
i663-CDN-3035377	5420	5422	place		Grovehill		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035395	5421	5423	place		Grovehill		
i663-CDN-3035376	5428	5430	place		Grovehill		
i663-CDN-3035397	5429	5431	place		Grovehill		
i663-CDN-3035375	5432	5434	place		Grovehill		
i663-CDN-3035398	5433	5435	place		Grovehill		
i663-CDN-3035374	5440	5442	place		Grovehill		
i663-CDN-3035400	5441	5443	place		Grovehill		
i663-CDN-3035373	5444	5446	place		Grovehill		
i663-CDN-3035402	5445	5447	place		Grovehill		
i663-CDN-3035372	5452	5454	place		Grovehill		
i663-CDN-3035404	5453	5455	place		Grovehill		
i663-CDN-3035371	5456	5458	place		Grovehill		
i663-CDN-3035406-001	5457	5459	place		Grovehill		
i663-CDN-3035406-002	5457	5459	place		Grovehill		
i663-CDN-3002753	2069	2071	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-5030734	2073	2075	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002755	2079	2081	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003332	2196	2198	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002771	2201	2203	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003330	2202	2204	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002773	2205	2207	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003329	2206	2208	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003327-001	2210	2212	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002775	2211	2213	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002777-001	2215	2217	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003325	2216	2220	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003323	2222	2226	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002779-001	2225	2225	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003320-001	2228	2232	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002781-001	2233	2235	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003319	2234	2238	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002783-001	2239	2241	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003317	2244	2246	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002785	2245	2247	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003314	2248	2250	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002787	2251	2253	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003312	2254	2256	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002789	2257	2259	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003311	2258	2260	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002791	2263	2265	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003309	2266	2268	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002793	2269	2271	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003307	2270	2272	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002795	2273	2275	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003305	2278	2280	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002797	2279	2281	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003303	2282	2284	avenue	de	Hampton		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3002799	2283	2283	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003301	2290	2292	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002801	2291	2293	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003299	2294	2296	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002803	2297	2299	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002805	2301	2303	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003297	2304	2306	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002807	2305	2307	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003295	2308	2310	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003293	2314	2316	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002809	2315	2319	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003291	2320	2322	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002810	2321	2321	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003289	2326	2328	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002813	2329	2329	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003287	2332	2334	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002815	2335	2337	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003285	2340	2340	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002817	2341	2343	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003283	2342	2342	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002819	2345	2347	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003281	2350	2350	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002821	2351	2353	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003279	2356	2364	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003277	2368	2370	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003275	2372	2376	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002823	3767	3767	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002829-001	3783	3783	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002831	3789	3789	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002833	3795	3795	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003267-001	3800	3800	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002835	3801	3801	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003265	3806	3806	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002837	3807	3807	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003263	3812	3812	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003261	3818	3818	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002841	3821	3821	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003259	3824	3824	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002843	3825	3825	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003257	3830	3830	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002845	3831	3831	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002847	3835	3835	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003255	3838	3838	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003253	3844	3844	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003251-001	3850	3850	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002853	3851	3851	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002857	3859	3859	avenue	de	Hampton		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3002859	3863	3863	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003249	4000	4000	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002861-001	4005	4005	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002861-002	4005	4005	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003247	4006	4006	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002863-001	4007	4007	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003245	4012	4012	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002865-001	4015	4015	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003243	4018	4018	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002867	4021	4021	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003241	4026	4026	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002870-001	4029	4029	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003239	4032	4032	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002871-001	4035	4035	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003237	4038	4038	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002873-001	4043	4043	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003235	4044	4044	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002875	4049	4049	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003232-001	4054	4054	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002878	4059	4059	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003230	4060	4060	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002880	4065	4065	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003228	4066	4066	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003226	4072	4072	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002882-001	4073	4073	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003224	4078	4078	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002884	4079	4079	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003222	4084	4084	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002886	4087	4087	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003220	4090	4090	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002888-001	4093	4093	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003218	4096	4096	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002890	4101	4101	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003216	4102	4102	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002892-001	4107	4107	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003214	4108	4108	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003212	4114	4114	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002894	4115	4115	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003210	4120	4120	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002896	4121	4121	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002898	4127	4127	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003208-001	4128	4128	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002900-001	4133	4133	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003206	4134	4134	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002902	4139	4139	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003204	4140	4140	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002904-001	4145	4145	avenue	de	Hampton		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3003201	4146	4146	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002906-001	4151	4151	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003199	4152	4152	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002909-001	4157	4157	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003197	4158	4158	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002911	4165	4165	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003195	4166	4166	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003193	4170	4170	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002913-001	4171	4171	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003191	4176	4176	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002915-001	4179	4179	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003189	4180	4180	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002917-001	4185	4185	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003187-001	4186	4186	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003185	4192	4192	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002919-001	4193	4193	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002921-001	4197	4197	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003183-001	4200	4200	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002923-001	4203	4203	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003182	4206	4206	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002925-001	4209	4209	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003180	4214	4214	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002927-001	4217	4217	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003178	4218	4218	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002929-001	4223	4223	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003176	4224	4224	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003173	4230	4230	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002931	4231	4231	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003171	4236	4236	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002933-001	4237	4237	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003170-001	4242	4242	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002935	4245	4245	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003168	4248	4248	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002937	4251	4251	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003165	4254	4254	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002939	4259	4259	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003163	4260	4260	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002940	4265	4265	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003161	4266	4266	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003159-001	4272	4272	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002941	4273	4273	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003157-001	4278	4278	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002943	4279	4279	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003151	4330	4330	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003128	4440	4440	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003127	4446	4446	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003122	4530	4532	avenue	de	Hampton		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3003120	4534	4536	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003118	4542	4544	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003117	4546	4548	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002956	4553	4555	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003115	4554	4556	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002958	4557	4559	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003113	4558	4560	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002960	4565	4567	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003111	4566	4568	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002962	4569	4571	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003109	4570	4572	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003107	4578	4580	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003105	4582	4584	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003103	4592	4594	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003101	4596	4598	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002968	4601	4603	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003099	4604	4606	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002970	4605	4607	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003097	4608	4610	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002987-001	4871	4871	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002989-001	4889	4889	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003007	4975	4975	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003009	4985	4985	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003011	4995	4995	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003013	5005	5005	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003085	5010	5010	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003015	5015	5015	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003083	5020	5020	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003017	5025	5025	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003081	5030	5030	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003019	5035	5035	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003079	5040	5040	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003021	5045	5045	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003077	5050	5050	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003023	5055	5055	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003075	5060	5060	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003025	5065	5065	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003073	5070	5070	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003027	5075	5075	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003071	5080	5080	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003029	5085	5085	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003031	5095	5095	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003033	5101	5101	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003035-001	5121	5121	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003039	5165	5165	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003041	5175	5175	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003043-001	5185	5185	avenue	de	Hampton		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3003044	5191	5191	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003054	5200	5200	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003052	5210	5210	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3036932	7499	7499	avenue		Harley		Gare Montréal-Ouest
i663-CDN-3000002	941	945	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000004	947	951	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000005	953	957	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000006	959	963	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000019	1009	1011	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000020	1015	1017	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000021	1019	1021	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000023	1025	1027	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000024	1029	1031	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000026-001	1035	1037	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000027	1043	1043	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000029	1045	1047	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000030	1049	1051	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000531	1054	1056	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000034	1071	1073	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000523	2166	2168	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000049	2171	2173	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000051	2175	2177	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000052-001	2183	2185	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000518-001	2186	2190	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000053	2187	2189	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000516	2194	2194	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000055	2195	2197	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000056	2199	2201	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000057	2205	2207	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000514	2206	2208	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000059	2209	2211	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000512	2210	2212	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000510	2214	2218	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000060	2215	2217	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000062	2221	2223	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000508	2222	2224	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000064	2225	2229	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000506	2228	2230	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000504	2232	2234	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000066-001	2233	2235	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000068-001	2237	2239	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000502	2240	2242	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000500-001	2244	2246	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000070	2245	2247	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000072	2251	2253	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000498	2252	2254	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000074	2255	2257	avenue		Harvard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000496	2256	2260	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000076	2261	2263	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000078	2265	2267	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000494	2266	2266	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000492	2272	2274	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000079	2273	2275	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000490	2276	2278	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000081	2277	2279	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000488	2282	2284	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000486	2286	2288	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000083	2287	2289	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000084	2291	2293	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000483	2296	2298	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000481	2300	2302	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000479	2306	2308	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000477	2312	2314	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000085-001	3421	3421	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000086	3427	3427	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000476	3434	3434	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000087	3437	3437	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000088	3441	3441	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000089-001	3447	3447	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000472-001	3448	3448	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000469-001	3456	3456	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000090-001	3461	3461	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000467-001	3468	3468	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000091-001	3469	3469	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000092	3475	3475	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000466-001	3480	3480	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000463-001	3488	3488	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000461-001	3498	3498	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000459-001	3504	3504	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000459-002	3504	3504	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000458	3766	3766	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000094	3775	3775	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000096-001	3785	3785	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000452	3796	3796	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000097-001	3801	3801	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000450	3804	3804	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000098-001	3811	3811	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000099-001	3821	3821	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000448-001	3826	3826	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000101-001	3827	3827	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000446	3834	3834	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000444	3836	3836	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000102-001	3841	3841	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000103-001	3843	3843	avenue		Harvard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000442-001	3848	3848	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000440-001	3850	3850	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000104-001	3851	3851	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000105	3857	3857	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000439-001	3860	3860	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000106-001	3867	3867	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000436-001	3870	3870	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000107	3873	3873	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000435-001	3876	3876	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000435-002	3876	3876	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000432	4000	4000	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000108	4001	4001	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000430	4006	4006	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000109-001	4007	4007	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000429	4014	4014	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000110	4015	4015	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000111-001	4019	4019	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000426-001	4022	4022	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000112-001	4027	4027	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000425	4028	4028	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000113-001	4035	4035	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000422	4036	4036	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000421-001	4040	4040	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000114-001	4041	4041	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000115-001	4049	4049	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000419	4050	4050	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000116-001	4051	4051	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000417-001	4056	4056	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000117-001	4059	4059	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000118-001	4065	4065	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000414	4066	4066	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000412	4068	4068	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000119-001	4073	4073	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000120-001	4075	4075	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000410	4080	4080	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000121	4085	4085	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000408	4088	4088	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000406-001	4094	4094	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000404-001	4104	4104	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000402	4110	4110	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000124-001	4115	4115	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000125-001	4121	4121	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000400-001	4122	4122	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000398	4128	4128	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000126-001	4131	4131	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000396-001	4136	4136	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000394-001	4142	4142	avenue		Harvard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000392	4150	4150	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000128	4151	4151	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000390-001	4152	4152	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000129-001	4159	4159	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000388	4162	4162	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000386-001	4164	4164	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000130-001	4165	4165	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000384-001	4174	4174	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000131	4175	4175	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000132	4177	4177	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000382	4180	4180	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000380-001	4188	4188	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000133	4189	4191	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000134-001	4193	4195	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000378-001	4194	4194	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000140	4229	4229	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000370	4230	4230	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000142	4235	4235	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000368	4236	4236	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000144-001	4241	4241	avenue		Harvard		
i663-CDN-3059084	4310	4310	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000146	4317	4319	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000366	4318	4320	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000148	4321	4323	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000364	4322	4324	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000150	4329	4331	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000362	4330	4332	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000152	4333	4335	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000360	4334	4336	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000154	4341	4343	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000358-001	4342	4344	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000156	4345	4347	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000356	4346	4348	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000158	4353	4355	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000354	4354	4356	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000160	4357	4359	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000352	4358	4360	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000162	4363	4367	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000350	4366	4368	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000164	4369	4371	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000348	4372	4372	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000166	4377	4379	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000346	4378	4380	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000168	4381	4383	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000344	4382	4384	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000170	4389	4391	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000342	4390	4392	avenue		Harvard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000340	4394	4396	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000172	4395	4395	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000174-001	4401	4403	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000338	4402	4404	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000336	4406	4408	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000176-001	4411	4413	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000334	4414	4416	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000178	4415	4417	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000332	4418	4420	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000180	4423	4425	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000330	4426	4428	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000182	4427	4429	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000328	4430	4432	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000184	4435	4437	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000326	4438	4440	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000186	4439	4441	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000324	4442	4444	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000188	4447	4449	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000322	4450	4452	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000190	4451	4453	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000320	4454	4456	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000192	4459	4461	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000318	4462	4464	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000194	4463	4465	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000316	4466	4468	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000196	4473	4473	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000314	4474	4476	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000312	4478	4480	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000310	4500	4500	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000198-001	4501	4501	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000308	4506	4508	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000200	4507	4509	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000202	4515	4517	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000306	4518	4520	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000204	4521	4523	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000304	4524	4526	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000206	4525	4527	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000302	4532	4532	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000208	4533	4535	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000300	4536	4538	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000210	4537	4539	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000298	4544	4546	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000212	4545	4547	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000296	4548	4550	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000214	4549	4551	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000216	4557	4559	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000294	4560	4562	avenue		Harvard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000219	4561	4563	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000292	4564	4566	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000220	4569	4571	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000290	4572	4574	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000223	4573	4575	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000288	4576	4578	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000225	4581	4583	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000226	4585	4587	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000286	4586	4588	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000284	4590	4592	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000228	4593	4595	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000231	4599	4601	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000282	4600	4602	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000280	4604	4606	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000232	4605	4607	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000235-001	4609	4611	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000235-002	4609	4611	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000279	4614	4616	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000237	4617	4619	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000277	4618	4622	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000239-001	4621	4623	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000239-002	4621	4623	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000275	4628	4632	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000273	4634	4636	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000245	4805	4807	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000268	4810	4812	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000266	4814	4816	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000260	4840	4842	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000259	4844	4846	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000257	4852	4854	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000253-002	4855	4855	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000255	4856	4858	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000253-001	4865	4865	avenue		Harvard		
i663-CDN-3003389	2215	2217	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003952	2218	2220	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003391	2219	2221	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003392	2225	2227	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003950	2226	2228	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003948	2230	2232	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003395	2231	2233	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003396	2237	2239	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003945	2238	2240	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003398	2241	2243	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003943-001	2242	2244	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003401	2247	2249	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003941-001	2250	2252	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003402	2251	2253	avenue		Hingston		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3003939	2254	2256	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003404	2257	2259	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003407	2261	2263	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003938	2264	2266	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003936	2268	2270	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003934	2278	2280	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003932	2282	2284	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003930	2290	2292	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003928	2296	2296	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003420	2305	2307	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003926	2306	2308	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003422	2309	2311	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003924	2310	2312	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003425	2315	2317	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003922	2318	2320	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003920	2322	2324	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003427	2329	2331	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003918	2330	2332	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003428	2333	2335	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003916	2334	2336	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003430	2341	2343	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003914	2342	2344	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003432	2345	2347	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003912	2346	2348	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003434	2351	2353	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003437	2355	2357	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003910	2356	2358	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003908	2360	2362	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003906	2366	2370	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003904	2372	2374	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003439	3411	3411	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003441	3417	3417	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003443	3423	3423	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003445-001	3429	3429	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003447-001	3435	3435	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003449-001	3441	3441	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003451	3447	3447	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003453	3453	3453	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003455	3459	3459	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003457	3465	3465	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003900	3466	3466	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003898	3468	3468	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003459	3471	3471	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003896	3474	3474	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003461-001	3477	3477	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003894	3480	3480	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003892	3488	3488	avenue		Hingston		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3003890	3490	3490	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003463	3491	3491	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003469	4015	4015	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003471	4019	4019	avenue		Hingston		
i663-CDN-3004058-001	4020	4036	avenue		Hingston		Centre communautaire Saint-Columba (Parish Hall)
i663-CDN-3003473	4025	4025	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003475	4031	4031	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003477-001	4037	4037	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003888	4040	4040	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003479	4043	4043	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003887	4046	4046	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003481-001	4049	4049	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003885	4052	4052	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003483	4055	4055	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003883	4058	4058	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003485	4061	4061	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003881	4064	4064	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003487	4067	4067	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003879	4070	4070	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003489	4073	4073	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003877-001	4078	4078	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003491	4079	4079	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003875-001	4080	4080	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003493	4085	4085	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003873-001	4088	4088	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003495	4091	4091	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003871	4102	4102	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003497	4103	4103	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003869	4108	4108	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003867	4114	4114	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003865	4120	4120	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003863	4126	4126	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003861	4132	4132	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003859	4138	4138	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003857	4144	4144	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003505-001	4145	4145	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003855	4150	4150	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003507	4151	4151	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003853	4156	4156	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003851	4160	4160	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003849	4166	4166	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003847	4170	4170	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003845	4176	4176	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003842	4182	4182	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003513	4187	4187	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003840	4188	4188	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003515	4191	4191	avenue		Hingston		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3003838	4196	4196	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003836-001	4198	4198	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003517	4199	4199	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003519-001	4205	4205	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003834	4206	4206	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003521-001	4211	4211	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003832	4212	4212	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003523	4217	4217	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003830	4220	4220	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003525-001	4223	4223	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003828	4226	4226	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003527	4229	4229	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003826	4234	4234	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003529	4235	4235	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003824	4240	4240	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003531-001	4241	4241	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003822	4246	4246	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003533	4247	4247	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003820-001	4252	4252	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003535	4253	4253	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003537-001	4259	4259	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003818-001	4260	4260	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003539	4265	4265	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003816-001	4266	4266	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003541-001	4271	4271	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003814-001	4274	4274	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003543	4277	4277	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003545-001	4283	4283	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003549	4335	4335	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003551	4339	4339	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003806	4350	4350	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003805	4352	4352	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003802	4360	4360	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003801-001	4362	4362	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003561	4379	4379	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003563	4385	4385	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003565	4389	4389	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003567	4395	4395	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003570	4405	4405	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003572	4411	4411	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003793	4412	4412	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003790	4414	4414	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003574	4415	4415	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003576	4421	4421	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003787	4440	4440	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003785	4442	4442	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003780	4472	4474	avenue		Hingston		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3003778	4476	4478	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003584	4515	4517	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003773	4520	4522	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003771	4524	4526	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003769	4530	4532	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003767	4534	4536	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003765	4554	4556	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003763	4558	4560	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003595	4565	4567	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003597	4569	4571	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003600	4577	4579	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003602	4581	4583	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003760	4584	4586	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003758	4588	4590	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003604-001	4589	4591	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003606-001	4595	4595	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003756	4596	4598	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003754	4600	4602	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003752	4616	4616	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003750	4620	4620	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003748	4632	4632	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003746	4634	4636	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003744	4648	4650	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003742	4652	4654	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003740	4660	4662	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003738	4664	4666	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003736	4672	4674	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003734	4676	4678	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003732	4684	4686	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003730	4688	4690	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003724	4850	4850	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003720	4860	4860	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003716	4870	4870	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003714	4876	4876	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003712	4886	4886	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003710	4896	4896	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003708	4910	4910	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003706	4950	4950	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003704	4960	4960	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003702	4970	4970	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003700-001	4980	4980	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003696	5000	5000	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003694	5010	5010	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003692	5020	5020	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003686	5050	5050	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003629	5075	5075	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003630	5085	5085	avenue		Hingston		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3003633	5095	5095	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003635	5101	5101	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003637	5125	5125	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003639	5135	5135	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003643	5175	5175	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003645	5185	5185	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003653	5211	5211	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003655	5221	5221	avenue		Hingston		
i663-CDN-3006204-001	6363	6363	chemin		Hudson		Hôpital de réadaptation Lindsay (pavillon central)
i663-CDN-3006204-002	6363	6363	chemin		Hudson		Hôpital de réadaptation Lindsay (aile ouest)
i663-CDN-3065892-001	5000	5000	avenue		Iona		École Iona (édifice central)
i663-CDN-3065892-002	5000	5000	avenue		Iona		École Iona (aille sud)
i663-CDN-3065892-003	5000	5000	avenue		Iona		École Iona (aille nord)
i663-CDN-3031781	5200	5202	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031779	5204	5206	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031777	5450	5452	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031775	5454	5456	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031773	5462	5464	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031771	5466	5468	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031769	5474	5476	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031767	5478	5480	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031765	5486	5488	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031763	5490	5492	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031761	5498	5500	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031759	5502	5504	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031756	5510	5512	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031754	5514	5516	avenue		Isabella		
i663-CDN-3032048-001	5205	5207	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032050	5209	5211	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032042	5216	5218	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032052	5217	5219	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032040	5220	5222	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032054	5223	5225	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032039	5224	5226	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032056	5227	5227	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032036	5228	5230	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032057	5231	5233	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032035	5232	5234	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032058	5235	5237	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032059	5239	5241	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032061	5243	5245	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032063	5247	5249	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032033	5250	5252	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032065	5251	5253	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032031-001	5254	5256	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032067	5255	5257	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032069	5261	5263	avenue		Jacques-Grenier		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032030-001	5262	5264	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032029	5266	5268	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3065684	3317	3321	rue		Jean-Brillant		
i663-CDN-3065682	3323	3327	rue		Jean-Brillant		
i663-CDN-3065680	3329	3333	rue		Jean-Brillant		
i663-CDN-3065678	3335	3339	rue		Jean-Brillant		
i663-CDN-3065674	3377	3381	rue		Jean-Brillant		
i663-CDN-3065326-001	3745	3777	rue		Jean-Brillant		Hôpital Saint Mary’s Memorial (pavillon A)
i663-CDN-3065326-006	3745	3777	rue		Jean-Brillant		Hôpital Saint Mary’s Memorial (chaufferie, pavillon C)
i663-CDN-3036452-001	3850	3850	rue		Jean-Talon	Ouest	
i663-CDN-3002035	5327	5329	place		Kenmore		
i663-CDN-3056402	4085	4085	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056473	4167	4167	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056475-001	4175	4175	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056476	4181	4181	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056477	4187	4187	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056478	4193	4193	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056479	4199	4199	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056480-001	4205	4205	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056481	4211	4211	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056482	4217	4217	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056599	4300	4300	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056596	4332	4332	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056595	4338	4338	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056492-001	4351	4351	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056493-001	4353	4353	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056494-001	4357	4357	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056495-001	4359	4359	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056498-001	4375	4375	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056499-001	4377	4377	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056587	4404	4404	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056586	4408	4408	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056585	4414	4414	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056578	4500	4500	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056500	4501	4501	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056501	4507	4509	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056576	4520	4520	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056502	4521	4523	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056503	4525	4527	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056504	4533	4535	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056574	4536	4538	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056505	4537	4539	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056573	4544	4546	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056506	4545	4547	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056507	4549	4551	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056572	4550	4552	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056571	4558	4560	avenue	de	Kensington		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3056508	4561	4563	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056509	4565	4567	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056510	4577	4579	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056570	4580	4582	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056511	4581	4583	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056569	4584	4586	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056568	4598	4598	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056512	4601	4603	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056567	4602	4604	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056513	4605	4607	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056566-001	4610	4612	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056514	4613	4615	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056565-001	4614	4616	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056515	4617	4619	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056516	4625	4627	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3073051	4626	4628	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056517-001	4629	4631	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056564	4630	4632	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3006308	3600	3600	avenue	de	Kent		Maison Roy
i663-CDN-3006309	3712	3714	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006311	3720	3722	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006313	3724	3726	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006315	3732	3734	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006317-001	3736	3738	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006319	3748	3750	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006321	3752	3754	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006200	3763	3765	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006323	3764	3766	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006325	3770	3772	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006198	3775	3775	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006196	3777	3777	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006327	3782	3784	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006194	3783	3783	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006192	3785	3785	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006329	3786	3788	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006190	3791	3791	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006188	3793	3793	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006331	3796	3800	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006186	3799	3799	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006184	3801	3801	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006333	3802	3804	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006182	3807	3807	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006180	3809	3809	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006335	3814	3816	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006337	3818	3820	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006178	3821	3821	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006176	3823	3823	avenue	de	Kent		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3006174	3835	3835	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006172	3837	3837	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006339	3840	3842	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006341	3844	3846	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006170	3849	3849	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006168	3851	3851	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006343	3860	3862	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006345	3866	3866	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006352	4010	4012	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006164	4015	4015	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006162	4017	4017	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006353-001	4020	4022	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006354-001	4050	4060	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006355	4068	4080	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006358	4100	4102	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006359	4104	4106	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006378	4418	4420	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006377	4422	4424	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006374	4426	4428	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006373	4430	4432	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006372	4434	4436	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006371	4438	4440	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006379	4450	4450	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006381	4452	4452	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3002485-001	3431	3431	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002487-001	3437	3437	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002488	3447	3447	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002858-001	3450	3450	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002490-001	3455	3455	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002492-001	3463	3463	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002854	3464	3464	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002851	3484	3484	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002502	4329	4329	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002848	4336	4336	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002504-001	4337	4337	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002846-001	4344	4344	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002506-001	4345	4345	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002510-001	4361	4361	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002842	4362	4362	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002840	4368	4368	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002514	4375	4375	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002836-001	4380	4380	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002518-001	4399	4399	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002830-001	4408	4408	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002522-001	4411	4411	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002828-001	4414	4414	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002826-001	4424	4424	avenue		King-Edward		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3002526	4431	4431	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002824-001	4432	4432	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002822-001	4436	4436	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002528	4437	4437	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002820-001	4442	4442	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002530	4455	4455	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002532-001	4523	4523	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002808-001	4550	4550	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002546-001	4575	4575	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002792-001	4600	4600	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002554-001	4601	4601	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002556-001	4607	4607	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002790-001	4612	4612	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002788	4616	4616	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002562-001	4825	4827	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002786	4828	4830	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002784	4832	4834	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002780	4858	4858	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002568-001	4861	4863	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002778	4876	4876	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002776	4882	4884	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002774	4890	4890	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3065227-001	2955	2955	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065246	2992	2992	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065249	3000	3002	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065260	3066	3066	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065207-001	3069	3071	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065200	3135	3135	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065266	3150	3150	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065268-001	3156	3156	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065271-001	3162	3162	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065272-001	3166	3166	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065276-001	3186	3186	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065280-001	3206	3206	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065184	3225	3225	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065284-001	3232	3232	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065286	3238	3238	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065292	3256	3256	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065180-001	3265	3265	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065298	3328	3338	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065175	3333	3343	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065300	3340	3344	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065302	3346	3350	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065304	3352	3356	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065171-001	3361	3365	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065169	3367	3383	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065167	3387	3399	avenue		Lacombe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-5029388	3400	3402	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065165	3401	3411	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065309	3404	3406	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065311	3414	3418	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065163-001	3415	3423	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065313	3420	3424	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065161-001	3503	3505	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065315-001	3506	3506	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065159-001	3515	3525	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065159-002	3527	3537	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065317-001	3528	3536	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065159-003	3539	3553	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065153	3735	3737	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065151	3745	3747	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065149	3749	3751	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065147	3759	3761	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065145	3763	3765	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065143	3775	3777	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065141	3779	3781	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065324-001	3786	3786	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065324-002	3786	3786	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065139	3791	3793	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065133	3813	3813	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065131	3823	3825	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065120	3941	3943	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065112	3979	3981	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065110	3989	3989	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065108	3991	3993	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065341	4024	4026	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065101	4029	4031	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065344	4030	4032	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065346	4034	4036	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065099	4051	4053	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065350	4500	4502	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065352	4504	4506	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065356-001	4590	4592	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065075	4651	4653	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065073	4661	4663	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065056	4763	4765	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065054-001	4771	4777	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065054-002	4771	4777	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065390	4800	4802	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065392	4806	4808	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065032	4855	4857	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065028	4875	4877	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065026	4885	4887	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065024	4889	4891	avenue		Lacombe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3065420	4900	4902	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065422	4910	4912	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065428	4934	4936	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065430	4942	4944	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065436	4986	4988	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065438	4990	4992	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065440	4994	4996	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065003	5001	5001	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000669	5100	5102	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000667	5101	5103	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000671	5104	5106	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000665	5105	5107	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000673	5116	5118	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000663	5117	5119	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000675	5120	5122	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000661	5121	5123	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000677	5132	5134	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000659	5133	5135	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000679	5136	5138	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000657	5137	5139	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000655	5225	5227	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000653	5229	5231	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3007461-001	2001	2001	avenue		Lajoie		Église Saint Raphael the Archangel
i663-CDN-3065508-001	6211	6211	avenue		Lennox		
i663-CDN-3065508-002	6211	6211	avenue		Lennox		
i663-CDN-3066791-001	841	841	avenue		Lexington		Maison Denis-Stairs
i663-CDN-3066791-002	841	841	avenue		Lexington		
i663-CDN-3031536	4901	4903	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3031538	4905	4907	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3031797-001	4940	4940	avenue		Macdonald		Église Saint Matthew
i663-CDN-3031540	4941	4943	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3031542	4945	4947	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3031543	4981	4983	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3031544	4985	4987	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3031553	5149	5151	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3037754-001	3804	3814	rue		Mackenzie		
i663-CDN-3037690	3819	3821	rue		Mackenzie		
i663-CDN-3037756	3820	3820	rue		Mackenzie		
i663-CDN-3037758-001	3824	3824	rue		Mackenzie		
i663-CDN-3056636-001	2249	2259	avenue		Madison		
i663-CDN-3056640	2305	2315	avenue		Madison		
i663-CDN-3056641-001	2319	2323	avenue		Madison		
i663-CDN-3056642	2325	2329	avenue		Madison		
i663-CDN-3056643-001	2333	2339	avenue		Madison		
i663-CDN-3056841-001	2338	2342	avenue		Madison		
i663-CDN-3056644-001	2343	2347	avenue		Madison		
i663-CDN-3056840-001	2344	2348	avenue		Madison		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3056645-001	2349	2353	avenue		Madison		
i663-CDN-3056839	2354	2358	avenue		Madison		
i663-CDN-3056838	2360	2364	avenue		Madison		
i663-CDN-3056837-001	2368	2372	avenue		Madison		
i663-CDN-3056836-001	2374	2378	avenue		Madison		
i663-CDN-3056834	2394	2396	avenue		Madison		
i663-CDN-3056833-001	2400	2402	avenue		Madison		
i663-CDN-3056828	2444	2450	avenue		Madison		
i663-CDN-3056827	2452	2456	avenue		Madison		
i663-CDN-3056825	4012	4012	avenue		Madison		
i663-CDN-3056653	4035	4035	avenue		Madison		
i663-CDN-3056819	4050	4050	avenue		Madison		
i663-CDN-3056818-001	4060	4060	avenue		Madison		
i663-CDN-3056657	4071	4071	avenue		Madison		
i663-CDN-3056815	4084	4086	avenue		Madison		
i663-CDN-3056661	4097	4097	avenue		Madison		
i663-CDN-3056812	4108	4108	avenue		Madison		
i663-CDN-3056811	4110	4110	avenue		Madison		
i663-CDN-3056809	4124	4124	avenue		Madison		
i663-CDN-3056808	4150	4150	avenue		Madison		
i663-CDN-3056807	4154	4154	avenue		Madison		
i663-CDN-3056664-001	4165	4165	avenue		Madison		
i663-CDN-3056806-001	4168	4168	avenue		Madison		
i663-CDN-3056665	4171	4171	avenue		Madison		
i663-CDN-3056805-001	4176	4178	avenue		Madison		
i663-CDN-3056668	4191	4191	avenue		Madison		
i663-CDN-3056799	4214	4214	avenue		Madison		
i663-CDN-3056798	4218	4218	avenue		Madison		
i663-CDN-3056797	4224	4224	avenue		Madison		
i663-CDN-3056796	4230	4230	avenue		Madison		
i663-CDN-3056795	4236	4236	avenue		Madison		
i663-CDN-3056675	4251	4251	avenue		Madison		
i663-CDN-3056792	4260	4260	avenue		Madison		
i663-CDN-3056791	4268	4268	avenue		Madison		
i663-CDN-3056678	4301	4301	avenue		Madison		Église Madison Baptist
i663-CDN-3056790	4304	4304	avenue		Madison		
i663-CDN-3056789	4308	4308	avenue		Madison		
i663-CDN-3056788	4312	4314	avenue		Madison		
i663-CDN-3056679-001	4317	4317	avenue		Madison		
i663-CDN-3056787	4320	4320	avenue		Madison		
i663-CDN-3056783	4344	4344	avenue		Madison		
i663-CDN-3056782-002	4348	4348	avenue		Madison		
i663-CDN-3056685	4355	4355	avenue		Madison		
i663-CDN-3056687	4371	4373	avenue		Madison		
i663-CDN-3056779-001	4376	4376	avenue		Madison		
i663-CDN-3056688-001	4377	4377	avenue		Madison		
i663-CDN-3056689	4381	4381	avenue		Madison		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3056690	4389	4391	avenue		Madison		
i663-CDN-3056776	4392	4392	avenue		Madison		
i663-CDN-3056775	4396	4396	avenue		Madison		
i663-CDN-3056774	4402	4402	avenue		Madison		
i663-CDN-3056693	4411	4411	avenue		Madison		
i663-CDN-3056694	4417	4417	avenue		Madison		
i663-CDN-3056695	4419	4419	avenue		Madison		
i663-CDN-3056696	4423	4423	avenue		Madison		
i663-CDN-3056698-001	4431	4431	avenue		Madison		
i663-CDN-3056699-001	4435	4435	avenue		Madison		
i663-CDN-3056700	4441	4441	avenue		Madison		
i663-CDN-3056701	4445	4445	avenue		Madison		
i663-CDN-3056767	4454	4456	avenue		Madison		
i663-CDN-3056765	4476	4476	avenue		Madison		
i663-CDN-3056705	4481	4481	avenue		Madison		
i663-CDN-3056764	4482	4484	avenue		Madison		
i663-CDN-3056706	4501	4501	avenue		Madison		
i663-CDN-3056707	4503	4503	avenue		Madison		
i663-CDN-3056708	4509	4509	avenue		Madison		
i663-CDN-3056762-001	4514	4514	avenue		Madison		
i663-CDN-3056709-001	4515	4515	avenue		Madison		
i663-CDN-3056710	4519	4519	avenue		Madison		
i663-CDN-3056711	4521	4521	avenue		Madison		
i663-CDN-3056759	4544	4544	avenue		Madison		
i663-CDN-3056714	4545	4545	avenue		Madison		
i663-CDN-3056716	4555	4555	avenue		Madison		
i663-CDN-3056717	4559	4559	avenue		Madison		
i663-CDN-3056719	4569	4569	avenue		Madison		
i663-CDN-3056720	4571	4571	avenue		Madison		
i663-CDN-3056725-001	4619	4619	avenue		Madison		
i663-CDN-3056751	4626	4626	avenue		Madison		
i663-CDN-3056750-001	4630	4630	avenue		Madison		
i663-CDN-3056747	4830	4832	avenue		Madison		
i663-CDN-3056746	4836	4838	avenue		Madison		
i663-CDN-3056745	4840	4842	avenue		Madison		
i663-CDN-3056744	4846	4848	avenue		Madison		
i663-CDN-3056743-001	4850	4850	avenue		Madison		
i663-CDN-3056735-001	4871	4871	avenue		Madison		
i663-CDN-3056736	4877	4877	avenue		Madison		
i663-CDN-3035933	2131	2133	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035934	2135	2137	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036323	2140	2144	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035935	2141	2143	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035936	2145	2147	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036322	2146	2150	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035937-001	2151	2155	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036320	2152	2162	avenue		Marcil		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035938	2157	2161	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035939-001	2163	2165	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036318	2164	2174	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035940	2169	2171	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035941	2173	2175	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036317	2178	2180	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035943	2179	2181	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036315	2182	2184	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035944	2185	2187	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036314-001	2188	2190	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035945	2193	2195	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035946	2197	2199	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035947	2205	2207	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036311	2206	2208	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035948	2209	2211	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036309	2210	2212	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035949	2215	2217	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035950	2221	2223	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035951	2227	2229	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035952	2233	2235	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035953	2237	2239	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035955	2245	2247	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036299	2246	2248	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035957	2249	2251	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036297	2252	2254	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035958	2253	2255	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036295	2256	2258	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035959	2259	2261	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036294	2262	2264	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035960	2265	2267	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036293	2266	2268	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035961	2271	2273	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036292	2274	2278	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035962-001	2277	2279	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036291	2280	2284	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035964	2283	2285	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036290	2286	2290	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035965	2289	2293	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036289	2294	2296	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035967-001	2295	2297	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036288	2300	2302	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036287	2306	2308	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036286	2316	2318	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036285	2320	2322	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036284	3418	3418	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036283	3426	3426	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036282-001	3428	3428	avenue		Marcil		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3036281-001	3436	3436	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036280	3440	3440	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036279	3446	3446	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036278	3454	3454	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036277	3458	3458	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036276	3466	3466	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036275	3470	3470	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036274	3476	3476	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036273	3488	3488	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036272	3494	3494	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036271-001	3500	3500	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036269	3514	3514	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036268	3520	3520	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036267	3526	3526	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036266-001	3532	3532	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036265	3542	3542	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036264-001	3546	3546	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036263-001	3554	3554	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036262	3560	3560	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036261	3778	3778	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036260	3782	3782	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036259-001	3788	3788	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035971	3791	3791	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036258-001	3794	3794	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035972	3797	3797	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036257	3800	3800	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035975	3803	3803	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036256	3806	3806	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035977	3809	3809	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036255-001	3814	3814	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035978	3815	3815	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036254	3820	3820	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035980	3821	3821	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035983	3827	3827	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036253	3828	3828	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035985	3833	3833	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036252	3834	3834	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035986	3839	3839	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036251	3840	3840	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035989	3843	3843	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036250	3846	3846	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036249	4000	4000	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036248-001	4002	4002	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036247-001	4014	4014	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036246-001	4016	4016	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035990-001	4021	4021	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036245-001	4026	4026	avenue		Marcil		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035993	4027	4027	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036244	4032	4032	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035995	4035	4035	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036243	4038	4038	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035997-001	4041	4041	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036242-001	4044	4044	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035999-001	4049	4051	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036241-001	4050	4050	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036001	4053	4055	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036240-001	4056	4056	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036239-001	4062	4062	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036002	4063	4065	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036004	4067	4069	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036238-001	4068	4068	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036237	4076	4076	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036006	4077	4079	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036008	4081	4083	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036236	4082	4084	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036235	4086	4088	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036009	4089	4089	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036233	4094	4096	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036011	4095	4095	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036232	4098	4100	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036013-001	4101	4101	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036015	4107	4107	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036231	4108	4110	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036230	4112	4114	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036017	4115	4115	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036229	4120	4124	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036019	4121	4121	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036228	4126	4128	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036021	4127	4127	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036023	4133	4133	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036227	4136	4138	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036025	4139	4139	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036226	4140	4142	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036027-001	4145	4145	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036225	4148	4152	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036029-001	4151	4153	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036223	4154	4156	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036031	4155	4157	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036222	4164	4166	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036034	4165	4167	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036221	4168	4170	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036036	4169	4171	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036220	4178	4180	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036038	4179	4181	avenue		Marcil		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3036219	4182	4184	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036040	4183	4185	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036042	4191	4193	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036218	4192	4194	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036044	4195	4197	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036217	4196	4198	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036046	4205	4207	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036216	4206	4206	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036048	4209	4211	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036215	4210	4212	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036049	4219	4221	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036214	4220	4222	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036050-001	4223	4225	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036213	4224	4226	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036052-001	4233	4235	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036212	4234	4236	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036054	4237	4239	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036210	4238	4240	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036207	4250	4250	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036057	4251	4251	avenue		Marcil		
i663-CDN-3059097	4308	4308	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036205	4322	4324	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036203	4326	4328	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036201	4336	4338	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036199	4340	4342	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036197	4350	4352	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036195	4354	4356	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036063	4363	4365	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036193	4364	4366	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036065	4367	4369	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036191	4374	4376	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036067	4375	4377	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036069	4379	4381	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036189	4384	4386	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036071	4387	4389	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036187	4388	4390	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036073	4391	4393	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036186	4396	4398	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036184	4400	4402	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036075	4401	4403	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036077	4405	4407	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036183	4406	4410	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036079	4411	4415	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036182	4412	4416	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036081	4417	4419	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036181	4420	4422	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036179	4430	4432	avenue		Marcil		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3036177	4450	4452	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036175	4454	4456	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036173	4464	4466	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036171	4468	4470	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036169	4480	4482	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036088	4481	4483	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036167	4484	4484	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036090	4485	4487	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036092	4493	4495	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036165	4502	4502	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036094	4503	4503	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036163	4504	4506	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036096	4505	4507	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036161	4514	4516	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036098	4515	4517	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036159	4518	4520	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036100	4519	4521	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036158	4528	4530	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036102	4529	4531	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036156	4532	4534	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036104	4537	4539	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036154	4540	4542	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036106	4541	4543	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036152	4544	4546	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036150	4552	4554	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036148	4556	4558	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036108	4559	4561	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036110	4563	4565	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036112	4571	4573	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036114	4575	4577	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036116	4587	4589	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036118	4591	4593	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036144	4592	4594	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036142	4596	4598	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036120	4599	4601	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036122	4603	4605	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036140	4606	4608	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036124	4609	4611	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036138	4610	4612	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036126	4615	4617	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036136	4620	4622	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036134	4624	4626	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036132	4636	4638	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036130	4640	4642	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036128	4648	4650	avenue		Marcil		
i663-CDN-3064451-002	3312	3312A	avenue		Maréchal		
i663-CDN-3065585	3318	3320	avenue		Maréchal		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3065587-001	3332	3342	avenue		Maréchal		
i663-CDN-3065575-001	3357	3367	avenue		Maréchal		
i663-CDN-3003205-001	2365	2367	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003207-001	2371	2373	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003209-001	2377	2379	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003211-001	2381	2383	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003213-001	2389	2391	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003215-001	2393	2395	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003219-001	2415	2417	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003540	2416	2418	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003538-001	2420	2422	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003221	2425	2427	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003223-001	2429	2431	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003536	2432	2434	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003534	2436	2438	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003225-001	2439	2441	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003532	2446	2448	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003227	2447	2449	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003530-001	2450	2452	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003229-001	2451	2453	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003231	2459	2461	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003528-001	2460	2462	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003526	2464	2466	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003233-001	2469	2471	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003234	2473	2475	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003524	2476	2478	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003522	2480	2482	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003236	2483	2485	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003518	2500	2502	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003238-001	4319	4319	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003508	4340	4340	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003506	4350	4350	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003248	4361	4361	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003256	4395	4395	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003496-001	4400	4400	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003494-001	4402	4402	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003492	4410	4410	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003490	4412	4412	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003484	4500	4500	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003266	4501	4501	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003268	4505	4505	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003482-001	4506	4506	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003480-001	4512	4512	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003270	4515	4515	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003272	4517	4517	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003274	4525	4525	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003276	4575	4575	avenue		Mariette		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3033335	2006	2010	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032981	2019	2023	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033333	2028	2030	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033332-001	2032	2034	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032983	2035	2037	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033330	2038	2040	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032985	2039	2041	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033328	2042	2044	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032987	2045	2047	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032989	2049	2051	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033326	2050	2052	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033323	2054	2056	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032991	2055	2059	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032993	2061	2063	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033321	2062	2068	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032995	2069	2071	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032997	2073	2075	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032999-001	2081	2083	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033001-001	2085	2087	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033003	2093	2095	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033005	2097	2099	avenue		Marlowe		
i663-CDN-5025256	2100	2100	avenue		Marlowe		Hôpital homéopathique de Montréal
i663-CDN-3033007	2105	2107	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033009	2109	2111	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033011	2117	2117	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033013	2121	2123	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033015	2131	2131	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033317	3420	3420	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033017	3421	3421	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033315-001	3424	3424	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033019-001	3427	3427	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033313-001	3432	3432	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033021-001	3433	3433	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033311-001	3436	3436	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033023	3439	3439	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033309	3444	3444	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033025	3445	3445	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033307-001	3450	3450	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033027	3451	3451	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033029	3457	3457	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033306	3458	3458	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033305	3464	3464	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033033-001	3471	3471	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033304	3472	3472	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033034	3477	3477	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033302	3478	3478	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033036-001	3483	3483	avenue		Marlowe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3033300	3484	3484	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033038	3489	3489	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033298-001	3490	3490	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033040	3495	3495	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033296	3496	3496	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033042	3501	3501	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033294	3502	3502	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033044	3509	3509	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033292-001	3510	3510	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033290-001	3514	3514	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033046	3515	3515	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033048	3519	3519	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033288	3520	3520	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033286	3524	3524	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033050	3525	3525	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033052	3531	3531	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033284	3534	3534	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033054	3537	3537	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033282-001	3538	3538	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033056-001	3545	3545	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033280-001	3546	3546	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033058-001	3549	3549	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033278	3552	3552	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033060	3555	3555	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033277	3558	3558	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033062	3561	3561	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033275	3564	3564	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033064-001	3567	3567	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033273-001	3568	3568	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033066	3575	3575	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033271	3576	3576	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033068-001	3581	3581	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033269	3582	3582	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033070-001	3587	3587	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033267-001	3588	3588	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033072	3593	3593	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033265-001	3594	3594	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033074-001	3599	3599	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033263-001	3600	3600	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033076-001	3605	3605	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033261-001	3606	3606	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033078	3611	3611	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033259	3612	3612	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033080-001	3617	3617	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033257	3620	3620	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033256-001	3624	3624	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033082	3757	3757	avenue		Marlowe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3033254	3758	3758	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033252-001	3766	3766	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033084	3767	3767	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033086	3769	3769	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033250	3772	3772	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033248	3778	3778	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033088-001	3779	3779	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033246	3784	3784	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033090-001	3785	3785	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033244-001	3790	3790	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033092	3791	3791	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033094	3797	3797	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033242-001	3798	3798	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033240-001	3804	3804	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033096	3805	3805	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033098	3809	3809	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033239-001	3810	3810	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033100	3815	3815	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033238	3816	3816	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033102	3819	3819	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033104	3825	3825	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033236	3826	3826	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033106	3831	3831	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033234	3832	3832	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033232-001	3838	3838	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033108	3839	3839	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033110-001	3843	3843	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033230-001	3844	3844	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033112-001	3851	3851	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033228-001	3852	3852	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033114	3855	3855	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033226-001	3858	3858	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033226-002	3858	3858	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033225-001	4000	4000	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033225-002	4000	4000	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033116-001	4001	4001	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033116-002	4001	4001	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033223-001	4006	4006	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033118-001	4007	4007	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033221-001	4012	4012	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033120	4015	4015	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033219	4018	4018	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033122	4019	4019	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033124	4027	4027	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033217	4028	4030	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033126	4031	4031	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033128	4039	4039	avenue		Marlowe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3033215	4040	4040	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033213-001	4042	4042	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033130	4043	4043	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033211-001	4050	4050	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033209	4052	4052	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033207-001	4060	4060	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033206-001	4062	4062	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033204-001	4074	4074	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033139	4075	4075	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033202-001	4078	4078	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033200-001	4086	4086	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033198-001	4090	4090	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033196	4096	4096	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033147-001	4097	4097	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033194	4102	4102	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033149-001	4103	4103	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033192	4110	4110	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033150-001	4111	4111	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033191-001	4114	4114	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033151	4115	4115	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033152-001	4121	4121	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033189-001	4122	4122	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033154	4123	4123	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033186-001	4126	4126	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033156-001	4133	4133	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033184-001	4134	4134	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033183	4136	4136	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033157-001	4137	4137	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033181	4144	4144	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033158-001	4145	4145	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033179-001	4146	4146	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033159	4153	4153	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033177-001	4154	4154	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033175-001	4156	4156	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033161	4165	4165	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033174-001	4166	4166	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033163	4167	4167	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033169	4192	4192	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033168-001	4195	4195	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033168-002	4195	4195	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3003569	2423	2423	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003571-001	2429	2431	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003573-001	2433	2435	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003925	2438	2440	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003923	2442	2444	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003575	2447	2451	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003577	2469	2471	avenue	de	Mayfair		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3003917-001	2480	2482	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003915	2484	2486	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003579-001	2489	2491	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003581-001	2493	2495	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003911	2502	2504	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003909-001	2508	2510	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003583	2511	2515	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003585-001	2517	2519	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003907	2520	2522	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003587-001	2529	2529	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003903-001	2536	2538	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003589-001	2537	2539	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003591-001	2541	2543	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003596	4329	4329	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003895	4340	4340	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003601-001	4361	4361	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003603	4367	4367	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003605-001	4371	4371	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003886	4380	4380	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003884	4384	4384	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003882-001	4390	4390	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003880-001	4396	4396	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003612	4397	4397	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003878-001	4402	4402	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003614-001	4403	4403	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003876-001	4408	4408	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003874-001	4414	4414	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003619	4445	4445	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003624	4501	4501	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003626	4507	4507	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003628	4515	4515	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003631	4519	4519	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003860-001	4528	4528	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003858	4530	4530	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003634	4535	4535	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003856-001	4544	4544	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003636	4545	4545	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003854-001	4548	4548	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003638	4555	4555	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003852-001	4556	4556	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003640	4557	4557	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003850	4560	4560	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003848-001	4568	4568	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003846-001	4570	4570	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003844-001	4578	4578	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003843	4580	4580	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003652-001	4597	4597	avenue	de	Mayfair		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3003656	4615	4615	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003829	4628	4628	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003827	4634	4634	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003821	4844	4844	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003813	4880	4882	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003677	4881	4883	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003811	4886	4888	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003810	4890	4892	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003808	4896	4898	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003807	4900	4902	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003804	4906	4908	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3064656-001	5274	5274	rue		McKenna		
i663-CDN-3064656-002	5274	5274	rue		McKenna		
i663-CDN-3064658	5278	5278	rue		McKenna		
i663-CDN-3064691-001	5295	5295	rue		McKenna		
i663-CDN-3064689	5301	5301	rue		McKenna		
i663-CDN-3064661	5302	5302	rue		McKenna		
i663-CDN-3064687	5305	5307	rue		McKenna		
i663-CDN-3064663	5306	5306	rue		McKenna		
i663-CDN-3064685	5325	5327	rue		McKenna		
i663-CDN-3064683	5329	5331	rue		McKenna		
i663-CDN-3064667-001	5340	5340	rue		McKenna		
i663-CDN-3064669-001	5350	5350	rue		McKenna		
i663-CDN-3064675	5355	5355	rue		McKenna		
i663-CDN-3064671-001	5360	5362	rue		McKenna		
i663-CDN-3064671-002	5360	5362	rue		McKenna		
i663-CDN-3030647	5510	5512	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030322	5515	5517	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030645	5520	5522	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030324	5521	5523	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030643	5532	5534	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030641	5536	5538	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030325	5541	5543	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030327	5545	5547	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030640	5550	5556	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030638	5560	5566	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030329	5565	5567	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030331	5569	5571	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030636	5576	5578	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030333	5577	5579	avenue		McLynn		
i663-CDN-3072534	5580	5582	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030335	5581	5583	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030634	5588	5590	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030632	5592	5594	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030337	5597	5599	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030339	5601	5603	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030630	5602	5604	avenue		McLynn		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3030628	5606	5608	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030624	5612	5614	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030341	5615	5617	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030622	5616	5616	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030343	5619	5621	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030626	5620	5620	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030345	5627	5629	avenue		McLynn		
i663-CDN-5030722	5632	5634	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030347	5635	5637	avenue		McLynn		
i663-CDN-5030723	5636	5638	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030620	5640	5642	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030349	5643	5645	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030351	5647	5649	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030619	5652	5654	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030353	5655	5657	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030616	5656	5658	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030355	5659	5663	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030615	5660	5662	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030357	5667	5669	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030359	5671	5673	avenue		McLynn		
i663-CDN-5030720	5672	5674	avenue		McLynn		
i663-CDN-5030721	5676	5678	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030361	5679	5681	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030613	5680	5682	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030363	5685	5687	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030365	5689	5691	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030611	5692	5694	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030367	5693	5695	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030609	5696	5698	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030369	5697	5699	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030371	5701	5703	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030607	5814	5816	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030372	5815	5817	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030605	5818	5820	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030373	5819	5821	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030603	5822	5824	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030374	5823	5825	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030602	5830	5832	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030375	5831	5833	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030600	5834	5836	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030376	5835	5837	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030598	5838	5840	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030378	5839	5841	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030596	5846	5848	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030380	5847	5849	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030594	5850	5852	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030382	5851	5853	avenue		McLynn		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3030592	5854	5856	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030384	5855	5857	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030590	5862	5864	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030386	5863	5865	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030588	5866	5868	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030388	5867	5869	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030586	5870	5872	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030390	5871	5873	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030584	5878	5880	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030391	5879	5881	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030582	5882	5884	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030393	5883	5885	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030580	5886	5888	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030395	5887	5889	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030578	5894	5896	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030397	5895	5897	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030576	5898	5900	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030399	5899	5901	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030574	5902	5904	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030401	5903	5905	avenue		McLynn		
i663-CDN-3001151	917	921	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001153	923	927	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001155	929	933	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001157	935	939	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001939	938	940	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001159	941	945	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001937	944	946	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001161	947	951	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001163	953	957	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001931	964	966	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001165	965	965	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001929	968	970	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001167	975	975	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001923	990	992	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001921	994	996	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001920	1004	1006	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001918	1008	1012	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001916	2010	2010	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001169	2015	2015	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001171	2019	2025	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001914	2020	2022	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001910	2030	2034	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001908	2036	2040	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001902	2056	2058	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001900	2060	2064	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001898	2066	2068	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001884	2108	2110	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3001880	2170	2172	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001878	2174	2176	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001876	2180	2182	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001205	2185	2189	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001874-001	2186	2188	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001207	2191	2195	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001872-001	2192	2194	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001209	2197	2201	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001870	2200	2200	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001869	2202	2202	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001211	2203	2207	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001867	2208	2210	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001213	2209	2211	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001865	2212	2214	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001863	2218	2220	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001217	2221	2223	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001861	2222	2224	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001219	2227	2229	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001221	2231	2233	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001859	2232	2234	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001223	2237	2239	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001857	2238	2240	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001225	2241	2243	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001855	2244	2246	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001227	2247	2249	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001853	2250	2252	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001229	2253	2255	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001851	2256	2258	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001231	2257	2259	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001849	2260	2262	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001233	2265	2267	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001847	2266	2268	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001235	2271	2273	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001845	2274	2276	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001843	2278	2280	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001237	2279	2281	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001841	2284	2286	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001239	2285	2287	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001839	2290	2294	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001241	2293	2295	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001837	2298	2302	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001243	2299	2303	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001835	2304	2308	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001245	2305	2307	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001247	2309	2311	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001833	2310	2312	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001831	2316	2318	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3001249	2317	2319	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001251	2321	2323	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001829	2322	2324	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001827	2326	2330	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001253	2329	2331	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001825	2332	2334	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001255	2333	2335	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001823	2338	2340	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001257	2339	2341	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001821	2344	2346	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001819	2350	2352	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001817	2356	2358	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001815	2362	2364	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001259	3419	3419	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001261-001	3425	3425	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001262	3431	3431	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001813-001	3436	3436	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001263	3437	3437	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001811-001	3442	3442	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001264	3443	3443	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001265	3449	3449	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001809	3450	3450	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001268	3455	3455	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001807	3456	3456	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001806	3468	3468	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001803-001	3750	3750	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001803-002	3750	3750	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001269	3751	3751	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001271	3757	3757	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001274	3763	3763	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001275-001	3769	3769	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001797	3770	3770	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001795	3772	3772	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001277	3775	3775	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001279	3777	3777	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001793	3778	3778	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001791	3784	3784	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001281	3785	3785	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001283	3787	3787	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001789	3790	3790	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001285	3795	3795	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001787	3796	3796	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001287-001	3801	3801	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001785	3802	3802	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001289-001	3807	3807	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001291	3811	3811	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001783-001	3812	3812	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3001293-001	3817	3817	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001295-001	3823	3823	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001297	3831	3831	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001299	3833	3833	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001777-001	3834	3834	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001301	3841	3841	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001303	3843	3843	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001775	3846	3846	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001772	3848	3848	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001305-001	3851	3851	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001307	3857	3857	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001308-001	3863	3863	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001310	3869	3869	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001770	3870	3870	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001768	3872	3872	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001312	3875	3875	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001766	4000	4000	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001316	4015	4015	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001318	4019	4019	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001762	4020	4022	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001319	4025	4025	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001760	4030	4030	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001321	4031	4031	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001758	4036	4036	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001323-001	4037	4037	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001756	4042	4042	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001325-001	4043	4043	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001754	4048	4048	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001752	4054	4054	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001750	4056	4056	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001748	4062	4062	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001746	4066	4066	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001331	4071	4073	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001744	4072	4072	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001742	4078	4078	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001335-001	4085	4085	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001337	4087	4087	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001339	4091	4091	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001341-001	4095	4095	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001736	4098	4098	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001734	4100	4100	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001343	4101	4101	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001345	4105	4105	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001732	4106	4106	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001347-001	4111	4111	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001726	4122	4122	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001724	4124	4124	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3001721	4130	4130	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001719	4132	4132	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001717	4140	4142	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001715	4146	4146	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001363-001	4155	4155	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001365	4161	4161	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001367	4167	4167	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001709	4172	4172	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001707	4174	4174	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001369-001	4179	4179	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001705-001	4180	4180	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001371	4185	4185	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001703	4186	4186	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001373-001	4191	4191	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001701	4196	4196	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001375-001	4197	4197	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001699	4200	4200	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001697	4204	4204	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001377-001	4211	4211	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001695	4212	4212	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001693	4214	4214	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001379	4215	4215	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001691-001	4220	4220	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001689-001	4224	4224	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001683	4250	4250	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001681	4312	4314	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001384	4315	4315	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001679-001	4316	4318	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001677	4322	4324	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001675	4326	4328	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001387-001	4329	4331	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001389	4333	4333	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001673	4334	4336	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001671	4338	4340	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001390	4339	4341	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001393	4343	4345	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001668	4346	4348	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001667	4350	4352	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001394	4351	4353	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001396	4355	4355	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001664	4356	4358	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001399	4359	4361	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001662	4364	4366	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001660	4368	4370	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001401	4369	4371	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001403	4373	4375	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001659	4374	4376	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3001405	4379	4381	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001656	4380	4382	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001407	4383	4385	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001655	4386	4388	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001409	4389	4391	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001653	4390	4392	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001411	4393	4395	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001651	4396	4398	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001413	4399	4401	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001415	4405	4407	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001647	4408	4410	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001417	4415	4417	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001419	4419	4421	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001645	4420	4422	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001643-001	4424	4426	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001421	4427	4429	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001641	4434	4436	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001423	4435	4437	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001425	4439	4441	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001639	4440	4442	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001637	4446	4446	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001427-001	4449	4451	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001635	4452	4454	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001429	4453	4455	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001633	4456	4458	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001431	4461	4463	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001631	4462	4464	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001629	4466	4468	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001433-001	4467	4469	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001627	4472	4474	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001435	4475	4475	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001625	4478	4480	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001438	4481	4481	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001623	4484	4486	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001442	4501	4503	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001444	4505	4507	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001618-001	4506	4506	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001445	4511	4513	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001616	4512	4514	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001447	4515	4517	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001614	4516	4518	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001612	4530	4532	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001610	4534	4536	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001608	4542	4544	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001606	4546	4548	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001604	4552	4554	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001602	4558	4560	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3001600	4564	4566	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001598	4568	4570	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001460	4571	4573	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001462	4575	4579	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001593	4594	4596	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001465	4595	4595	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001466	4597	4599	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001591	4600	4602	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-8018880	4605	4607	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001588	4608	4610	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001473	4609	4611	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001586	4612	4614	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001468	4617	4619	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001474	4621	4623	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001477	4629	4629	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001478	4633	4635	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001481	4639	4641	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001580	4642	4644	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001483	4643	4645	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001578	4646	4648	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001484	4649	4651	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001486	4655	4657	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001490	4801	4801	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001574	4802	4804	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001492	4803	4805	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001572	4806	4808	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001494	4809	4811	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001571	4812	4814	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001496	4813	4815	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001569	4816	4818	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001498	4819	4821	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001567	4822	4824	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001500	4825	4827	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001564	4826	4828	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001562	4832	4834	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001502	4833	4835	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001560	4836	4838	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001503	4839	4841	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001504	4843	4845	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001558	4844	4846	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001506	4847	4849	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001556	4848	4850	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001508	4851	4853	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001510	4855	4859	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001554	4856	4858	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001552	4860	4862	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001512	4861	4863	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3001514	4865	4867	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001516	4871	4873	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001518	4879	4881	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001520	4883	4885	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001522	4891	4893	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001524	4895	4897	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3066129	4730	4730	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066131	4740	4740	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066161	4745	4745	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066133	4750	4750	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066160	4753	4753	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066158	4755	4755	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066157	4759	4759	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066155	4765	4765	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066153	4773	4773	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066151	4779	4779	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066143-001	4780	4780	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066147	4787	4787	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066145	4790	4790	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066720	4565	4565	avenue		Miller		
i663-CDN-3066091	4801	4801	chemin		Mira		
i663-CDN-3066087	4831	4831	chemin		Mira		
i663-CDN-3066093	4838	4838	chemin		Mira		
i663-CDN-3066103	4900	4900	chemin		Mira		
i663-CDN-3066107	4918	4918	chemin		Mira		
i663-CDN-3066109	4926	4926	chemin		Mira		
i663-CDN-3066111	4940	4940	chemin		Mira		
i663-CDN-3066113	4944	4944	chemin		Mira		
i663-CDN-3066115	5006	5006	chemin		Mira		
i663-CDN-3066117	5008	5008	chemin		Mira		
i663-CDN-3066073	5011	5011	chemin		Mira		
i663-CDN-3066071	5015	5015	chemin		Mira		
i663-CDN-3066120	5018	5018	chemin		Mira		
i663-CDN-3066069	5021	5021	chemin		Mira		
i663-CDN-3066067	5027	5027	chemin		Mira		
i663-CDN-3059138-001	5351	5353	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059138-002	5351	5353	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059136-001	5355	5357	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059134-001	5363	5365	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059134-002	5363	5365	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058832	5366	5368	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058834	5370	5372	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058836	5380	5382	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058837	5384	5386	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059132-001	5401	5403	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059132-002	5401	5403	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058839	5402	5404	avenue	de	Monkland		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3059130	5405	5407	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058841	5406	5408	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059128	5415	5417	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058843	5416	5418	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059126	5419	5421	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058845-001	5420	5422	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059124-001	5429	5431	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058847-001	5430	5432	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059122-001	5433	5435	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059122-002	5433	5435	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058849	5434	5436	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058851	5442	5444	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058853	5446	5450	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059120	5451	5451	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058855-001	5454	5454	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059118	5455	5457	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059116	5465	5467	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059114	5469	5471	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059111	5479	5481	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059110	5483	5487	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059107-001	5501	5501	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059107-002	5503	5509	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058860	5510	5522	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059105	5511	5513	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059103	5515	5517	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059094	5655	5655	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059092	5657	5661	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058871	5660	5660	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059090	5663	5665	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059088	5669	5673	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058874	5672	5672	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058875	5674	5676	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059086-001	5675	5683	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058879	5688	5690	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058881	5700	5700	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059078	5725	5727	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059074	5751	5751	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059071-001	5757	5757	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059069	5765	5769	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058893	5820	5830	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059061	5881	5881	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059059	5887	5887	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058903	5950	5956	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058905	5958	5962	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058906	5964	5976	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3002945	6000	6000	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059051	6055	6055	avenue	de	Monkland		Édifice Bell Canada - Elmwood Exchange

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3059049	6101	6101	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059047	6107	6109	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059045	6111	6115	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059044	6119	6121	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059041	6125	6131	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058912	6128	6132	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3004455-001	6150	6160	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059039	6151	6155	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059034	6211	6211	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058915	6216	6216	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058917	6226	6226	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058919	6254	6254	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058921	6264	6264	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059032-001	6377	6377	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058923-001	6378	6378	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058924-001	6380	6380	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059029-001	6381	6381	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058930	6628	6630	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058932	6632	6634	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058934	6640	6642	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058936	6644	6646	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059010-002	6657	6657	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059008-001	6671	6671	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059006-001	6675	6675	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-5046138	6690	6690	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058941-001	6720	6720	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058943	6726	6726	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058945	6730	6730	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058949-001	6830	6830	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058985-001	6879	6879	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058982-001	6881	6881	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058980-001	6889	6889	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058978-001	6895	6895	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058978-002	6895	6895	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058976-001	6901	6901	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058976-002	6901	6901	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3067053	2524	2526	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067052	2532	2534	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066739	2535	2535	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067051	2540	2542	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066741-001	2541	2543	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066743-001	2545	2547	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067050	2550	2552	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067049	2558	2560	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067048	2562	2564	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066745	3421	3421	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066747	3425	3425	avenue		Montclair		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3066749	3433	3433	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066751	3435	3435	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067047	3436	3436	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066753-001	3451	3451	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067045-001	3456	3456	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066757-001	3461	3461	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067044-001	3462	3462	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066759	3469	3469	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067043	3472	3472	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067042-001	3478	3478	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067040	3496	3496	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067039	3510	3510	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067038	4320	4320	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066772	4335	4335	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067029	4410	4410	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067011	4596	4596	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067010	4598	4598	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066805	4601	4601	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066942	5410	5412	avenue		Montclair		
i663-CDN-3000601	5178	5180	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000599	5182	5184	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000597	5190	5192	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000595	5194	5196	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000593	5202	5204	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000591	5206	5208	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000588	5212	5214	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000587	5216	5218	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000584	5222	5224	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000582	5226	5230	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000580	5232	5234	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000578	5236	5238	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000576	5244	5246	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000574	5248	5252	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000572	5300	5300	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000570	5302	5304	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000568	5310	5312	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000566	5314	5316	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000564	5322	5324	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000562	5326	5328	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000560	5336	5338	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000558	5340	5342	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3031807-002	5722	5724	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3036813-002	7150	7156	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3036816	7162	7164	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3036838	7193	7201	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3036836	7207	7209	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3036826-001	7226	7228	rue	de	Nancy		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3036832	7233	7235	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3036827	7236	7240	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3036829	7239	7241	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3002107	5370	5370	place		Newman		
i663-CDN-3002109	5372	5372	place		Newman		
i663-CDN-3057959-001	2000	2000	avenue		Northcliffe		Édifice Associated Screen News Limited
i663-CDN-3033340	2015	2021	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033674	2130	2132	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033671	2136	2140	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033670	2146	2148	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033667	2154	2156	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033665	2162	2164	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033664	2170	2172	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033662	2178	2182	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033660	3422	3422	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033658	3424	3424	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033656-001	3434	3434	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033654-001	3440	3440	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033348-001	3445	3445	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033351-001	3447	3447	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033652-001	3450	3450	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033650-001	3456	3456	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033353	3457	3457	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033355-001	3461	3461	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033356	3469	3469	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033358-001	3475	3475	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033646-001	3482	3482	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033360-001	3487	3487	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033643-001	3488	3488	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033362-001	3489	3489	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033642	3500	3500	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033364-001	3501	3501	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033639	3502	3502	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033366-001	3505	3505	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033637	3510	3510	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033368-001	3515	3515	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033635	3516	3516	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033370	3517	3517	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033634-001	3524	3524	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033372	3529	3529	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033632-001	3530	3530	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033373	3535	3535	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033617	3540	3540	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033615	3542	3542	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033375	3543	3543	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033377	3549	3549	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033379	3559	3559	avenue		Northcliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3033611	3562	3562	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033381	3565	3565	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033609-001	3568	3568	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033383	3575	3575	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033607-001	3580	3580	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033385	3581	3581	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033605-001	3588	3588	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033387	3591	3591	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033389	3595	3595	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033603	3596	3596	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033601-001	3602	3602	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033391	3605	3605	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033599	3622	3622	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033597-001	3624	3624	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033395	3627	3627	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033397-001	3629	3629	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033595-001	3638	3638	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033593-001	3640	3640	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033399-001	3645	3645	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033401	3647	3647	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033591	3650	3650	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033589	3652	3652	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033403	3659	3659	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033405	3661	3661	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033587	3664	3664	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033407-001	3783	3783	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033409-001	3789	3789	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033585	3798	3798	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033583	3800	3800	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033411	3801	3801	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033413	3803	3803	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033581	3812	3812	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033579	3814	3814	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033415	3817	3817	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033417	3819	3819	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033419	3829	3829	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033577	3830	3830	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033421	3835	3835	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033423-001	3845	3845	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033425-001	3847	3847	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033427-001	3855	3855	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033429-001	3863	3863	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033431-001	3865	3865	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033433	4001	4001	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033435	4021	4021	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033437	4027	4029	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033573	4030	4032	avenue		Northcliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3033438	4033	4035	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3072822	4034	4036	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033440	4039	4039	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033442	4045	4047	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033571	4046	4046	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033569	4050	4050	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033444	4051	4053	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033567	4054	4054	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033446	4057	4059	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033565	4060	4060	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033448	4063	4065	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033564	4066	4066	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033450	4069	4071	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033562	4072	4072	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033452	4075	4077	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033560	4076	4078	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033454	4081	4081	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033456	4085	4087	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033558	4088	4090	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033458	4089	4093	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033556	4092	4094	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033460	4095	4097	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033554	4098	4100	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033462	4099	4101	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033552	4102	4104	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033464	4103	4105	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033466	4107	4109	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033550	4108	4110	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033468	4111	4113	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033548	4112	4114	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033470	4117	4119	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033546	4118	4120	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033472	4121	4123	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033544	4122	4124	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033473	4127	4127	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033542	4128	4130	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033476	4131	4133	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033478	4135	4137	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033541	4136	4138	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033538	4140	4142	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033480	4141	4141	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033482	4145	4145	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033537	4148	4150	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033483	4151	4153	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033536	4152	4154	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033485	4157	4157	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033534	4160	4162	avenue		Northcliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3033487	4163	4163	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033532	4164	4166	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033490	4169	4169	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033530	4172	4174	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033491	4173	4173	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033528	4176	4178	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033526	4182	4184	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033493	4185	4185	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033524	4186	4188	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033522	4192	4194	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033497	4195	4195	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033521	4196	4198	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033499	4199	4199	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033519	4200	4202	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033517	4204	4206	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033501	4205	4205	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033515	4212	4214	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033503	4215	4215	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033512	4216	4218	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033505-001	4217	4217	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033505-002	4217	4217	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033511	4220	4222	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033508	4224	4226	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033506	4225	4225	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3064804	5727	5729	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064766	5728	5730	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064803	5731	5733	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064768	5732	5734	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064802	5739	5741	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064770	5740	5742	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064801	5743	5745	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064772	5744	5746	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064800	5751	5753	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064799	5755	5757	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064798	5761	5763	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064778	5764	5766	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064797	5765	5769	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064780	5768	5770	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064782	5772	5774	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064784	5776	5778	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064795	5779	5781	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064793	5783	5785	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064791	5791	5793	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064789	5795	5797	avenue		Northmount		
i663-CDN-3058558	5048	5050	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058826-001	5051	5053	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058826-002	5051	5053	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3058824	5055	5057	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058560	5060	5062	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058822	5065	5065	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058563-001	5122	5126	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058820-001	5125	5127	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058565	5128	5132	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058818	5129	5133	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058567	5136	5138	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058816	5137	5139	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058569	5140	5142	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058814	5141	5143	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058572	5152	5154	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058812-001	5153	5155	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058574	5156	5160	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058810-001	5157	5161	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058808	5163	5167	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058576	5164	5166	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058578-001	5168	5172	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058806	5169	5173	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058804-001	5225	5225	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058804-002	5225	5225	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-5027257	5318	5320	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058802-001	5333	5333	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Église Notre-Dame-de-Grâce (église)
i663-CDN-3058802-002	5333	5333	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Église Notre-Dame-de-Grâce (chapelle Saint-Victor et baptistère)
i663-CDN-3058802-003	5333	5333	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Église Notre-Dame-de-Grâce (campanile)
i663-CDN-3058580	5334	5336	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058584-001	5368	5370	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058586	5374	5376	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058800-001	5375	5375	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Monastère des Pères Dominicains (Aile principale)
i663-CDN-3058800-002	5375	5375	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Monastère des Pères Dominicains (imprimerie)
i663-CDN-3058588	5382	5382	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058797-001	5435	5475	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		École Notre-Dame-de-Grâce (aile centrale)
i663-CDN-3058797-002	5435	5475	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		École Notre-Dame-de-Grâce (aile ouest)
i663-CDN-3058594	5456	5456	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058596	5460	5462	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058598	5470	5474	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058601	5478	5482	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058602	5484	5488	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058608	5500	5504	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058610	5506	5506	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058612	5512	5512	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058614	5516	5518	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058616	5524	5526	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058618	5528	5530	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058620	5536	5538	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058622	5540	5542	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058624	5552	5552	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3058625	5562	5562	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058626	5568	5568	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058627	5574	5574	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058628	5578	5578	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058630	5588	5588	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058632	5590	5590	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058783-001	5591	5591	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058634-001	5604	5604	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058634-002	5604	5604	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058636-001	5612	5612	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058638-001	5618	5618	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058640-001	5624	5624	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058642-001	5626	5626	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058643	5634	5634	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058645	5636	5636	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058647	5668	5668	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058781-001	5669	5669	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058779	5717	5717	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058649	5718	5718	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058777	5725	5725	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058775	5727	5727	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058651	5750	5750	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058653	5756	5756	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058655	5762	5762	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058658	5768	5768	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058660	5788	5788	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058661-001	5806	5806	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058661-002	5806	5806	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058772	5811	5811	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058762	5851	5851	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058760-001	5855	5855	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058666-001	5856	5856	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058663-001	5862	5862	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058758-001	5865	5865	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058668-001	5866	5866	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058756-001	5867	5867	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058754-001	5873	5873	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058670	5874	5874	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058752-001	5875	5875	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058672	5880	5880	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058750-001	5881	5881	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058748	5883	5883	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058746	5891	5891	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3002414	5892	5892	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058744	5955	5955	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058742	5963	5963	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058674-001	5964	5970	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Église Wesley United

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3058674-002	5964	5970	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Salle communautaire Wesley United
i663-CDN-3058740-001	5971	5971	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058738-001	5975	5975	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058736-001	5981	5981	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058676	6054	6054	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058678	6058	6058	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058681	6064	6064	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058734	6071	6071	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058683	6074	6074	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058685	6076	6076	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058687	6082	6082	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058689	6088	6088	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058691	6120	6120	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058693	6130	6130	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058695	6154	6154	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058698	6160	6160	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058730-001	6177	6177	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058728	6181	6181	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058726	6185	6185	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058724	6191	6191	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058722	6195	6195	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058700	6196	6196	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058720	6251	6251	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058718	6257	6257	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058717	6261	6261	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058714	6267	6267	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058712	6275	6275	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058710	6281	6281	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058708	6287	6287	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058706-001	6293	6293	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058706-002	6293	6293	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3035931	922	924	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035495	929	931	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035501	961	963	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035503	969	971	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035505-001	973	975	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035507	979	983	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035508	985	989	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035509	991	995	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035510	997	999	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035512	1003	1005	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035518	1023	1025	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035520-001	1029	1031	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035522-001	1035	1037	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035524-001	1039	1041	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035928	2026	2028	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035924	2110	2114	avenue		Old Orchard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035923	2116	2118	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035922	2122	2124	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035921	2128	2130	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035920	2134	2136	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035919	2142	2144	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035547	2143	2145	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035918-001	2146	2148	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035549	2149	2151	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035917	2154	2156	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035551-001	2155	2157	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035916	2160	2162	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035553	2163	2165	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035915	2166	2168	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035914	2172	2174	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035913	2178	2180	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035559	2183	2185	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035912	2184	2186	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035561	2187	2189	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035911	2190	2190	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035563	2195	2197	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035910	2196	2198	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035565	2199	2201	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035909	2202	2204	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035907	2206	2208	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035567	2207	2207	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035569	2209	2211	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035571	2215	2217	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035905	2218	2220	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035573	2219	2221	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035904	2224	2226	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035574	2225	2227	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035903	2230	2232	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035576	2231	2233	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035579	2235	2237	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035901-001	2236	2240	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035581	2241	2243	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3072732-001	2242	2246	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035582	2247	2249	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035899	2248	2250	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035584	2251	2253	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035897	2252	2254	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035587	2255	2257	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035895	2258	2260	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035589	2259	2261	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035893	2264	2266	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035591	2265	2267	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035593-001	2269	2271	avenue		Old Orchard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035891	2276	2276	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035889	2282	2284	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035888	2288	2290	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035595	3771	3771	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035597	3777	3777	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035886	3784	3784	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035598-001	3785	3785	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035884	3790	3790	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035600	3791	3791	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035882	3796	3796	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035602	3797	3797	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035880	3802	3802	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035604	3805	3805	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035879	3808	3808	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035606	3809	3809	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035878	3814	3814	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035876	3820	3820	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035608	3821	3821	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035874	3826	3826	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035610	3827	3827	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035612	3831	3831	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035872	3832	3832	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035614	3837	3837	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035870	3838	3838	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035616	3843	3843	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035868	3844	3844	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035618	3849	3849	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035866-001	3850	3850	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035864	3860	3860	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035862	3862	3862	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035856	4036	4036	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035854	4042	4042	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035852-001	4048	4048	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035850-001	4056	4056	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035848	4062	4062	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035846-001	4074	4074	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035844	4084	4084	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035842-001	4090	4090	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035840-001	4100	4100	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035837-001	4104	4104	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035835-001	4112	4112	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035833-001	4118	4118	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035626	4125	4125	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035831	4126	4126	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035628-001	4133	4133	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035829-001	4134	4134	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035630	4139	4139	avenue		Old Orchard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035632-001	4147	4147	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035634	4149	4149	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035827-001	4150	4150	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035827-002	4150	4150	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035825-001	4156	4156	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035825-002	4156	4156	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035636-001	4159	4161	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035823-001	4162	4162	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035823-002	4162	4162	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035821-001	4170	4170	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035821-002	4170	4170	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035819-001	4176	4176	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035819-002	4176	4176	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035640-001	4179	4179	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035817	4184	4184	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035642	4185	4185	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035815	4190	4190	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035645	4191	4191	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035813-001	4200	4200	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035813-002	4200	4200	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035647	4201	4201	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035811	4206	4206	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035649	4207	4207	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035651-001	4219	4219	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035809	4222	4222	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035807	4224	4224	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035652-001	4225	4225	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035805-001	4236	4236	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035805-002	4236	4236	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035654-001	4241	4241	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035803-001	4242	4242	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035656-001	4243	4243	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035801	4252	4252	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035658	4255	4255	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3058864	4266	4266	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3058862	4267	4267	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3059101	4310	4310	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035799-001	4324	4326	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035799-002	4324	4326	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035798	4332	4336	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035662-001	4335	4337	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035796	4338	4340	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035664	4341	4343	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035795	4346	4348	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035666-001	4347	4349	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035793	4350	4352	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035668-001	4355	4357	avenue		Old Orchard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035791	4358	4360	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035789	4362	4364	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035670-001	4365	4365	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035672-001	4367	4367	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035787	4370	4372	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035785	4374	4376	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035674-001	4377	4379	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035783	4384	4386	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035676	4385	4387	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035781	4388	4390	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035678	4393	4395	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035778	4396	4398	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035679	4397	4399	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035777	4400	4402	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035775	4408	4410	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035683	4409	4411	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035773	4412	4414	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035685	4417	4419	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035687	4421	4423	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035771	4422	4424	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035769-001	4426	4428	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035688-001	4429	4431	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035690	4433	4435	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035767-001	4434	4436	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035765	4438	4440	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035692-001	4441	4443	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035694	4445	4447	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035763	4446	4448	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035761-001	4450	4452	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035696	4453	4455	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035698-001	4457	4459	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035759	4460	4462	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035757-001	4464	4466	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035700	4465	4467	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035702	4469	4471	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035755	4472	4474	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035753	4476	4478	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035704-001	4477	4479	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035751-001	4500	4500	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035751-002	4500	4500	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035706	4501	4501	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035749-001	4502	4504	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035708-001	4503	4505	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035747-001	4514	4516	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035710-001	4515	4517	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035746-001	4518	4520	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035712	4519	4521	avenue		Old Orchard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3035744-001	4526	4528	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035714	4527	4529	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035742-001	4530	4532	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035716-001	4531	4533	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035718	4539	4541	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035740-001	4540	4542	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035720	4543	4545	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035738	4544	4546	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035722	4549	4551	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035736	4552	4554	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035724	4553	4555	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035734	4556	4558	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035732	4562	4564	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035730	4566	4568	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035728	4572	4574	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035726	4576	4578	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3072591	916	920	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036914	922	926	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036912	930	934	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036908	942	946	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036906	948	952	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036904	954	958	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036902	960	964	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036900	966	970	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036898-001	972	976	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036896	978	982	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036892-001	990	994	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036890	996	1000	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036888	1002	1006	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036886	1008	1012	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036884	1014	1018	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036882	1020	1024	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036880	1026	1030	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036878	1032	1036	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036874-001	1054	1056	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036329	2149	2151	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036331	2153	2155	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036332	2157	2159	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036334	2161	2163	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036336	2167	2169	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036338	2171	2173	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036340	2177	2179	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036839	2178	2178	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036342	2183	2185	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036837	2184	2186	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036343	2187	2189	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036835	2190	2192	avenue	d'	Oxford		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3036833	2194	2196	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036345	2195	2197	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036831	2200	2202	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036347	2201	2203	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036830	2204	2206	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036349	2207	2209	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036828	2212	2214	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036350	2215	2217	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036825	2216	2218	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036352	2219	2223	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036824	2222	2224	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036354	2225	2227	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036821	2228	2232	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036356	2231	2233	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036819	2234	2240	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036358	2237	2239	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036359	2241	2243	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036818	2242	2242	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036815	2246	2248	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036360	2247	2249	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036814	2252	2254	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036361	2253	2255	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036812	2256	2258	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036362	2259	2261	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036810	2264	2266	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036808	2268	2272	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036806	2276	2278	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036803	2280	2282	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036369	2285	2287	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036802-001	2290	2290	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036371	2291	2293	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036373	2295	2297	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036800	2296	2296	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036797	2302	2302	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036375	2303	2305	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036377	2307	2309	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036796	2308	2308	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036793	2314	2314	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036792	2320	2320	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036379	3421	3423	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036380-001	3427	3427	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036382	3433	3433	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036789	3438	3440	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036383	3439	3439	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036787	3446	3448	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036786	3454	3454	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036783-001	3456	3456	avenue	d'	Oxford		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3036389	3457	3457	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036391	3463	3463	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036782-001	3464	3464	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036780	3470	3470	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036778	3476	3476	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036394-001	3479	3479	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036776	3482	3482	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036774	3488	3488	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036395	3489	3489	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036772	3494	3494	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036397	3497	3497	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036770	3500	3500	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036768	3502	3502	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036399	3503	3503	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036401	3509	3509	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036766	3514	3514	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036402-001	3517	3517	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036404-001	3523	3523	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036406-001	3533	3533	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036407-001	3535	3535	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036407-002	3535	3535	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036764	3540	3540	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036762	3774	3774	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036409	3777	3777	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036760	3780	3780	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036410-001	3783	3783	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036758	3786	3786	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036412	3789	3789	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036755	3792	3792	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036414	3795	3795	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036753	3798	3798	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036416	3801	3801	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036751	3804	3804	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036418	3807	3807	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036749	3810	3810	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036420	3815	3815	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036747-001	3816	3816	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036421	3821	3821	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036745	3824	3824	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036743	3826	3826	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036422	3827	3827	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036423	3833	3833	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036741	3834	3834	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036424-001	3839	3839	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036739	3840	3840	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036425-001	3845	3845	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036426-001	3851	3851	avenue	d'	Oxford		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3036737	3856	3856	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036735	3862	3862	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036733	3872	3872	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036731-001	3878	3878	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036731-002	3878	3878	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036729	4000	4000	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036427	4003	4003	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036428-001	4005	4005	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036727	4006	4006	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036429-001	4015	4015	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036725	4016	4016	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036430-001	4021	4021	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036723-001	4022	4022	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036431	4029	4029	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036721-001	4034	4034	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036432	4035	4035	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036719	4040	4040	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036433	4041	4041	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036717	4046	4046	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036434-001	4047	4047	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036715	4052	4052	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036435-001	4053	4053	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036713	4058	4058	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036436-001	4059	4059	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036711	4064	4064	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036437	4065	4065	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036709	4070	4070	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036439	4071	4071	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036441	4077	4077	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036707	4082	4082	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036443	4083	4083	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036445-001	4089	4089	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036447	4095	4095	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036449-001	4101	4101	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036703-001	4104	4104	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036451-001	4107	4107	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036701-001	4110	4110	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036699-001	4114	4114	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036453-001	4115	4115	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036455-001	4119	4119	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036457-001	4125	4125	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036459	4131	4131	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036697	4134	4134	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036461-001	4137	4137	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036695	4142	4142	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036463-001	4143	4143	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036465	4149	4149	avenue	d'	Oxford		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3036467	4155	4155	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036691-001	4158	4158	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036468-001	4161	4161	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036470-001	4167	4167	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036689-001	4168	4168	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036472	4173	4173	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036687-001	4174	4174	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036474	4179	4179	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036686-001	4184	4184	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036476	4185	4185	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036684	4190	4190	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036478-001	4191	4191	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036480-001	4197	4197	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036682	4200	4200	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036482	4203	4203	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036680-001	4206	4206	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036483	4209	4209	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036484-001	4215	4215	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036678	4216	4216	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036486-001	4221	4221	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036676-001	4222	4222	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036488-001	4227	4227	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036674	4232	4232	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036490-001	4233	4233	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036672-001	4238	4238	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036492	4239	4239	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036494	4245	4245	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036496	4251	4251	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036498	4257	4257	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036500	4319	4321	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036670	4322	4324	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036668	4326	4328	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036502	4327	4329	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036505	4331	4333	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036666	4336	4338	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036664	4340	4342	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036506	4341	4341	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036509	4343	4343	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036662	4350	4352	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036510	4351	4353	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036660	4354	4356	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036658	4362	4364	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036656	4366	4368	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036514-001	4375	4375	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036654	4376	4378	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036652	4380	4382	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036517-001	4389	4391	avenue	d'	Oxford		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3036650	4390	4390	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036648	4394	4396	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036519-001	4395	4395	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036646	4404	4406	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036644	4408	4410	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036521-001	4411	4413	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036642	4416	4416	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036522-001	4419	4421	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036640	4422	4424	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036524	4423	4425	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036638	4428	4430	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036636	4432	4434	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036634	4438	4440	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036526-001	4439	4439	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036528	4441	4441	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036632	4442	4444	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036630	4450	4452	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036628-001	4454	4456	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036530	4459	4459	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036532	4461	4463	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036626	4464	4466	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036624	4468	4468	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036534-001	4475	4475	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036537	4479	4479	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3059526	4500	4500	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036538-001	4517	4519	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036622	4522	4524	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036540	4523	4525	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036620	4526	4528	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036542	4527	4529	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036544	4535	4537	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036618	4536	4538	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036546	4539	4541	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036616	4540	4542	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036548	4547	4549	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036614	4550	4552	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036550	4551	4553	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036612	4554	4556	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036552	4559	4561	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036554	4563	4565	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036610	4564	4566	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036608	4568	4570	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036606	4578	4580	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036604	4582	4584	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036602	4590	4592	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036600	4594	4596	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036598	4602	4604	avenue	d'	Oxford		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3036596	4606	4608	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036592	4614	4616	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036590	4618	4620	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036588	4626	4628	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036586	4630	4632	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036584	4640	4642	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036582	4644	4644	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036576	4655	4655	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036580	4802	4802	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036578	4804	4806	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3067075-001	2467	2469	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067076-001	2471	2475	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067077-001	2477	2479	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067078-001	2483	2485	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067079-001	2487	2489	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067080	2495	2497	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067081	2499	2501	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067087	2557	2559	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067088	2561	2563	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067089	2569	2571	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3003202	2350	2352	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003200-001	2354	2356	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003194	2382	2384	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003192	2386	2388	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003190	2392	2394	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003188	2396	2398	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003181	2424	2426	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003179	2428	2430	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003169-001	2458	2460	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003167-001	2462	2464	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3005300	2051	2053	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005301	2055	2057	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005303	2063	2065	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005302	2067	2069	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005307	3405	3405	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005516	3406	3416	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005308	3417	3417	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005512	3440	3440	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005510	3444	3444	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005508-001	3456	3456	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005506	3460	3460	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005494-001	3524	3524	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005492	3528	3528	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005488-001	4506	4506	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005486-001	4512	4512	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005484	4518	4518	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005482-001	4524	4524	avenue		Patricia		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3005480	4530	4530	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005321	4531	4531	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005478-001	4536	4536	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005322	4537	4537	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005476	4542	4542	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005323	4543	4543	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005474	4548	4548	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005324	4549	4549	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005472	4554	4554	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005325-001	4555	4555	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005470	4564	4564	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005468	4566	4566	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005465	4578	4578	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005464-001	4580	4580	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005461-001	4592	4592	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005460	4594	4594	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005458	4606	4606	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005455	4612	4612	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005453	4620	4620	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005451	4626	4626	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005449	4636	4636	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005447-001	4638	4638	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005443	4656	4658	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005441	4660	4662	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005437	4810	4812	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005435	4814	4816	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005433	4822	4824	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005339	4823	4825	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005431	4826	4828	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005340	4827	4829	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005341	4835	4837	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005342	4839	4841	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005427-001	4850	4852	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005343	4851	4853	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005425	4854	4856	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005344	4855	4857	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005345	4865	4867	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005346	4869	4871	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005347	4877	4879	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005348	4881	4883	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005349	4887	4891	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005350	4893	4895	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005351	4901	4903	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005352	4905	4909	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005353	4913	4915	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005354	4917	4919	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005355	4925	4927	avenue		Patricia		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3005356	4929	4931	avenue		Patricia		
i663-CDN-3066825	4900	4902	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066851	4907	4909	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066827	4910	4910	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066849	4915	4917	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066828	4916	4918	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066831	4920	4922	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066847	4923	4923	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066845	4925	4925	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066833	4928	4930	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066843	4931	4931	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066835	4932	4936	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066841	4933	4933	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066837	4938	4940	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066839	4939	4939	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3065027	5574	5576	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065070	5575	5577	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065029	5580	5582	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065031	5584	5586	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065033	5592	5594	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065035	5596	5598	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065064	5601	5603	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065037	5604	5606	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065062	5605	5607	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065039	5608	5610	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065061	5611	5613	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065041	5616	5618	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065059	5619	5621	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065043	5620	5622	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065057	5627	5629	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065045	5630	5632	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065055	5631	5633	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065047	5634	5636	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065053	5639	5643	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065051	5641	5643	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065049	5644	5646	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065072	5720	5722	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065113	5721	5723	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065111	5725	5727	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065074-001	5728	5732	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065109	5731	5733	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065107	5739	5741	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065105	5743	5747	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065080	5756	5758	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065100-001	5757	5757	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065082	5760	5762	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065094	5785	5787	rue		Plantagenet		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3065092	5789	5791	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065090	5797	5799	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065088	5801	5803	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065086	5809	5811	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065084	5815	5817	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065924	4914	4914	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065926	4918	4918	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065928-001	4922	4922	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065914	4929	4929	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065912	4931	4931	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065932-001	4934	4934	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065934	4940	4940	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065908	4943	4943	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065936	4946	4946	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065906	4949	4949	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065940-001	4954	4954	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065904	4955	4955	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065942	4960	4960	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065944-001	4962	4962	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065902-001	4965	4965	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065948	4966	4966	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065950-001	4968	4968	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065954-001	4976	4976	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065956-001	4978	4978	avenue		Ponsard		
i663-CDN-5040838	4979	4979	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065958	4990	4990	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065960	5014	5014	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065962-001	5024	5024	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065964	5028	5028	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065966	5032	5032	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065968	5036	5036	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065896	5037	5037	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065894	5043	5043	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032105	5047	5047	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032106	5053	5053	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032093-001	5204	5206	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032111	5205	5207	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032091-001	5208	5210	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032112	5209	5211	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032089	5218	5220	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032087	5224	5224	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032085	5226	5228	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032084	5230	5232	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032082	5234	5236	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032118	5235	5237	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032080	5238	5242	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032119	5239	5241	avenue		Ponsard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032120	5245	5247	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032121	5251	5253	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032076	5254	5256	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032122	5259	5261	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032074	5260	5262	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032072	5264	5266	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032123	5265	5267	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032124	5269	5271	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032071	5270	5272	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032126	5273	5275	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032070	5274	5276	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3034461	941	941	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034468	973	973	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034470	979	979	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034472	985	987	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034478	1009	1011	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034480	1013	1015	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034481-001	1019	1021	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034484	1025	1027	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034485	1031	1033	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034487	1037	1039	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034489-001	1043	1053	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034489-002	1043	1053	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034491	1059	1061	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034493	1063	1065	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034495-001	1071	1075	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034496	1079	1081	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034497	1083	1085	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034499	1923	1925	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034501	1927	1929	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034711	2110	2112	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034709	2116	2118	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034505	2117	2121	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034707	2122	2124	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034507	2125	2127	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034705	2128	2132	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034509	2129	2135	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034703	2134	2138	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034511	2137	2141	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034701	2140	2144	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034699	2146	2150	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034697	2152	2156	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034695	2158	2162	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034515	2161	2161	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034693	2164	2168	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034691	2170	2174	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034517	2175	2177	avenue		Prud'homme		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3034689	2176	2178	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034519	2179	2189	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-5030726	2179	2189	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034687	2182	2184	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034686	2188	2190	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034521	2191	2197	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034682	2204	2206	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034523	2209	2211	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034680	2210	2212	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034678	2216	2218	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034525	2219	2221	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034675	2224	2226	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3073178	2228	2230	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034674	2234	2236	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034527	2235	2235	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3073176	2238	2240	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034672	2244	2246	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034671	2250	2250	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034529	3411	3411	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034531	3419	3423	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034533	3425	3429	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034669	3426	3436	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034535	3435	3435	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034668	3438	3442	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034667	3444	3446	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034558	3447	3451	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034665	3450	3452	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034560	3453	3457	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034663	3456	3458	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034661	3462	3464	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034562	3467	3467	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034659	3468	3470	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034657	3474	3476	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034565	3477	3485	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034655	3480	3482	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034653	3486	3488	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034652	3492	3494	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034651-001	3498	3498	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034650	3504	3506	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034649	3510	3512	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034648	3516	3518	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034647	3522	3526	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034645	3528	3532	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034643	3538	3538	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034641	3540	3540	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034639	3546	3548	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034637	3554	3556	avenue		Prud'homme		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3034635	3560	3564	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034632	3566	3566	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034630	3572	3574	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034628-001	3578	3580	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034626	3584	3586	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034624	3590	3590	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034622-001	3596	3598	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034620	3602	3604	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034618	3608	3610	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034566	3615	3617	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034616-001	3616	3618	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034614	3620	3622	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034568	3625	3641	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034610	3634	3634	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034600	3786	3786	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034597	3790	3792	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034595	3796	3796	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034570	3801	3801	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034593	3802	3812	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034573	3811	3811	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034592	3820	3820	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034574	3821	3823	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034590	3822	3822	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034577	3833	3833	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034587	3834	3838	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034586	3840	3844	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034584	3850	3852	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3066182	3710	3710	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066178	3715	3715	chemin		Queen-Mary		Musée historique canadien
i663-CDN-3066183	3720	3720	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066184	3730	3730	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066176-006	3739	3739	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (maison Fulton)
i663-CDN-3066185	3740	3740	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3007447-003	3743	3743	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (Château Renaud)
i663-CDN-3007447-004	3745	3745	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (maison Saint-Joseph)
i663-CDN-3066186	3750	3752	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066187	3756	3756	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066188	3764	3766	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066189-001	3774	3774	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066189-002	3774	3774	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066189-003	3774	3774	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066176-001	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (aile 1881)
i663-CDN-3066176-002	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (chaufferie)
i663-CDN-3066176-003	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (chapelle)
i663-CDN-3066176-004	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (aile 1889)
i663-CDN-3066176-005	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (salle des machines)
i663-CDN-3066176-007	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (menuiserie)

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3066176-008	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (aile B)
i663-CDN-3066176-009	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (aile 1929)
i663-CDN-3066176-011	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (entrepôt à charbon)
i663-CDN-3066190-001	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (chapelle du Frère André)
i663-CDN-3066190-002	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, presbytère)
i663-CDN-3066190-003	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, crypte)
i663-CDN-3066190-004	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (kiosque d'entrée ouest)
i663-CDN-3066190-005	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (kiosque d'entrée est)
i663-CDN-3066190-007	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, basilique)
i663-CDN-3066190-008	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, monastère)
i663-CDN-3066785	3800	3800	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (maison Blair-Gordon)
i663-CDN-3066191-001	3860	3860	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (maison Mary-Jane-Mackin)
i663-CDN-3066193-001	4300	4300	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (maison John-Molson Junior)
i663-CDN-3066193-002	4300	4300	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (maison du gardien de la maison John-Molson Junior)
i663-CDN-3066175-001	4545	4565	chemin		Queen-Mary		Institut Nazareth
i663-CDN-3066174-001	4635	4635	chemin		Queen-Mary		Collège international Marie-de-France (ancien Protestant infants home)
i663-CDN-5033080	4661	4661	chemin		Queen-Mary		Maison W.-B.-Converse
i663-CDN-3066206	4700	4702	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066208	4708	4712	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066210	4720	4720	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066212	4730	4730	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066214	4810	4810	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066218	4850	4850	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066220	4860	4860	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066222-001	4870	4870	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066222-003	4880	4880	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066165	4885	4885	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066222-002	4890	4890	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066164	4897	4897	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066224	4906	4906	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066227	4930	4930	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066162	4935	4935	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066159	4939	4959	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066156	4961	4961	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066230	4968	4976	chemin		Queen-Mary		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3066232	4978	4986	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031868	4992	5000	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031870	5002	5006	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031876-001	5146	5164	chemin		Queen-Mary		Appartements Queen Mary Mansions (5146-5164 chemin Queen-Mary, immeuble est)
i663-CDN-3031876-002	5146	5164	chemin		Queen-Mary		Appartements Queen Mary Mansions (5146-5164 chemin Queen-Mary, immeuble ouest)
i663-CDN-3031878	5166	5174	chemin		Queen-Mary		Appartements Queen Mary Mansions (5166-5174, chemin Queen-Mary)
i663-CDN-3031880-001	5176	5204	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031880-002	5176	5204	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031882	5206	5214	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031884	5216	5222	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031886	5236	5240	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031888	5244	5250	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031860-001	5251	5267	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031894-002	5262	5262	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031894-001	5272	5276	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3034256-001	5300	5316	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031857-001	5301	5305	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031857-002	5301	5305	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031854	5307	5317	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031853	5319	5323	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031851	5325	5327	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031901-001	5326	5342	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031849	5331	5337	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031901-003	5348	5348	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031841-001	5353	5353	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031903	5370	5420	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031833	5451	5453	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031829	5475	5475	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031827	5481	5481	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031823	5513	5519	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031921-001	5514	5514	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031115	5530	5530	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031821	5531	5531	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031819	5535	5535	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031924-001	5540	5540	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031817	5543	5543	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031815	5545	5545	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031924-002	5548	5548	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031813	5549	5549	chemin		Queen-Mary		Appartements Hampstead Court
i663-CDN-3001943	929	931	avenue		Regent		
i663-CDN-3001945	935	937	avenue		Regent		
i663-CDN-3001947	939	941	avenue		Regent		
i663-CDN-3002153	944	946	avenue		Regent		
i663-CDN-3001949-001	947	949	avenue		Regent		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3002151	948	950	avenue		Regent		
i663-CDN-3001950	953	955	avenue		Regent		
i663-CDN-3002149	954	956	avenue		Regent		
i663-CDN-3001952	957	961	avenue		Regent		
i663-CDN-3001954	963	965	avenue		Regent		
i663-CDN-3001956	969	971	avenue		Regent		
i663-CDN-3002142	978	982	avenue		Regent		
i663-CDN-3002140-001	984	986	avenue		Regent		
i663-CDN-3002136	996	998	avenue		Regent		
i663-CDN-3001960	2023	2025	avenue		Regent		
i663-CDN-3001962	2029	2031	avenue		Regent		
i663-CDN-3001964	2035	2037	avenue		Regent		
i663-CDN-3002130	2044	2046	avenue		Regent		
i663-CDN-3002128	2050	2052	avenue		Regent		
i663-CDN-3001969	2053	2055	avenue		Regent		
i663-CDN-3002126	2054	2056	avenue		Regent		
i663-CDN-3001971-001	2059	2061	avenue		Regent		
i663-CDN-3002124	2060	2062	avenue		Regent		
i663-CDN-3001973	2065	2067	avenue		Regent		
i663-CDN-3002122	2066	2068	avenue		Regent		
i663-CDN-3002120	2072	2072	avenue		Regent		
i663-CDN-3002118	2078	2080	avenue		Regent		
i663-CDN-3002116-001	2084	2086	avenue		Regent		
i663-CDN-3002114	2088	2090	avenue		Regent		
i663-CDN-3001981	2089	2091	avenue		Regent		
i663-CDN-3002112	2094	2096	avenue		Regent		
i663-CDN-3001983	2095	2097	avenue		Regent		
i663-CDN-3002110	2100	2102	avenue		Regent		
i663-CDN-3001995	2197	2197	avenue		Regent		
i663-CDN-3002098	2198	2202	avenue		Regent		
i663-CDN-3001996	2205	2205	avenue		Regent		
i663-CDN-3002096	2208	2210	avenue		Regent		
i663-CDN-3002094	2214	2220	avenue		Regent		
i663-CDN-3002092	2222	2228	avenue		Regent		
i663-CDN-3002090	2230	2234	avenue		Regent		
i663-CDN-3002088	2236	2240	avenue		Regent		
i663-CDN-3002086	2242	2246	avenue		Regent		
i663-CDN-3002004	2245	2247	avenue		Regent		
i663-CDN-3002084	2248	2252	avenue		Regent		
i663-CDN-3002006	2249	2251	avenue		Regent		
i663-CDN-3002082	2254	2256	avenue		Regent		
i663-CDN-3002008	2255	2257	avenue		Regent		
i663-CDN-3002080	2260	2262	avenue		Regent		
i663-CDN-3002010	2261	2263	avenue		Regent		
i663-CDN-3002078-001	2266	2266	avenue		Regent		
i663-CDN-3002012	2267	2269	avenue		Regent		
i663-CDN-3002076	2272	2272	avenue		Regent		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3002014	2273	2275	avenue		Regent		
i663-CDN-3002074	2276	2276	avenue		Regent		
i663-CDN-3002016	2279	2281	avenue		Regent		
i663-CDN-3002072	2280	2280	avenue		Regent		
i663-CDN-3002018	2283	2285	avenue		Regent		
i663-CDN-3002070	2284	2284	avenue		Regent		
i663-CDN-3002068	2288	2288	avenue		Regent		
i663-CDN-3002020	2289	2291	avenue		Regent		
i663-CDN-3002066-001	2292	2294	avenue		Regent		
i663-CDN-3002022	2293	2295	avenue		Regent		
i663-CDN-3002064	2296	2298	avenue		Regent		
i663-CDN-3002024	2301	2303	avenue		Regent		
i663-CDN-3002062	2302	2304	avenue		Regent		
i663-CDN-3002026	2305	2307	avenue		Regent		
i663-CDN-3002060	2308	2310	avenue		Regent		
i663-CDN-3002058	2314	2316	avenue		Regent		
i663-CDN-3002028	2315	2317	avenue		Regent		
i663-CDN-3002030	2319	2321	avenue		Regent		
i663-CDN-3002056	2320	2322	avenue		Regent		
i663-CDN-3002032	2325	2327	avenue		Regent		
i663-CDN-3002054	2326	2330	avenue		Regent		
i663-CDN-3002034	2331	2333	avenue		Regent		
i663-CDN-3002052-001	2334	2334	avenue		Regent		
i663-CDN-3002036-001	2337	2337	avenue		Regent		
i663-CDN-3002050	2342	2342	avenue		Regent		
i663-CDN-3002038	2349	2351	avenue		Regent		
i663-CDN-3002048	2350	2350	avenue		Regent		
i663-CDN-3002040	2355	2357	avenue		Regent		
i663-CDN-3002046-001	2356	2356	avenue		Regent		
i663-CDN-3002044	2364	2364	avenue		Regent		
i663-CDN-3002042	2370	2370	avenue		Regent		
i663-CDN-3005392	5490	5492	rue		Robert-Burns		
i663-CDN-3002862	3425	3425	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002864-001	3431	3431	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003162-001	3438	3438	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002866-001	3439	3439	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003160-001	3446	3446	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002868-001	3447	3447	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003158	3452	3452	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002869-001	3453	3453	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003156	3460	3460	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002872	3461	3461	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003154	3466	3466	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002874	3467	3467	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003152	4300	4300	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003150	4306	4306	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003148	4314	4314	avenue		Rosedale		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3003146	4320	4320	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002881	4355	4355	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002883	4361	4361	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002899	4425	4425	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003123-001	4430	4430	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002901	4431	4431	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002903	4439	4439	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002905	4445	4445	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002907-001	4447	4447	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002908-001	4455	4455	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002910-001	4457	4457	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002916	4541	4541	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002918	4551	4551	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002924-001	4575	4575	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002928	4601	4601	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002930	4605	4605	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003119	4626	4626	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002938	4827	4829	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002942	4831	4833	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003106-001	4860	4862	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003104-001	4864	4866	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3066461	4640	4640	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066646-001	4645	4645	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066463	4646	4646	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066644-001	4647	4647	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066465	4650	4650	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066642-001	4655	4655	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066640-001	4657	4657	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066467	4658	4658	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066469	4660	4660	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066638-001	4665	4665	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066637-001	4667	4667	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066471	4668	4668	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066473	4670	4670	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066635-001	4675	4675	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066475	4676	4676	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066633-001	4677	4677	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066477	4682	4682	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066631	4687	4689	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066479	4690	4690	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066481	4692	4692	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066629-001	4695	4695	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066626-001	4697	4697	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066483	4698	4698	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066484	4700	4700	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066624-001	4705	4705	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066622-001	4707	4707	avenue		Roslyn		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3066486	4708	4708	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066488	4710	4710	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066620-001	4715	4715	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066618-001	4717	4717	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066616	4719	4719	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066614	4733	4733	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066494	4734	4734	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066496	4736	4736	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066498	4742	4742	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066500	4744	4744	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066610	4749	4749	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066608	4751	4751	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066502	4752	4752	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066504	4754	4754	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066506	4760	4760	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066508	4764	4764	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066606-001	4765	4765	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066510	4768	4768	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066512	4772	4772	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066514	4780	4780	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066518	4800	4800	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066520	4808	4808	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066522	4810	4810	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066524	4814	4814	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066526	4816	4816	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066528	4820	4820	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066530	4822	4822	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066532	4830	4830	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066534	4832	4832	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066536	4840	4840	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066538	4842	4842	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066540	4848	4848	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066541	4850	4850	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066545	4900	4900	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066547	4902	4902	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066592	4909	4909	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066552	4986	4986	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066553	4992	4992	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066554	4996	4996	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066555	5002	5002	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066556	5006	5006	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066557	5012	5012	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066559	5016	5016	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066561	5022	5022	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066563	5026	5026	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066565	5032	5032	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066567	5036	5036	avenue		Roslyn		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3066569	5042	5042	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3002549-001	3770	3770	avenue		Royal		
i663-CDN-3002401-001	3771	3771	avenue		Royal		
i663-CDN-3002402-001	3783	3783	avenue		Royal		
i663-CDN-3002403	3789	3789	avenue		Royal		
i663-CDN-3002547	3790	3790	avenue		Royal		
i663-CDN-3002545	3792	3792	avenue		Royal		
i663-CDN-3002404	3795	3795	avenue		Royal		
i663-CDN-3002543	3798	3798	avenue		Royal		
i663-CDN-3002541-001	3804	3804	avenue		Royal		
i663-CDN-3002539-001	3810	3810	avenue		Royal		
i663-CDN-3002405-001	3811	3811	avenue		Royal		
i663-CDN-3002537	3816	3816	avenue		Royal		
i663-CDN-3002406	3817	3817	avenue		Royal		
i663-CDN-3002407-001	3823	3823	avenue		Royal		
i663-CDN-3002408	3831	3831	avenue		Royal		
i663-CDN-3002531	3836	3836	avenue		Royal		
i663-CDN-3002409	3837	3837	avenue		Royal		
i663-CDN-3002529	3840	3840	avenue		Royal		
i663-CDN-3002410-001	3843	3843	avenue		Royal		
i663-CDN-3002411-001	3855	3855	avenue		Royal		
i663-CDN-3002412-001	3857	3857	avenue		Royal		
i663-CDN-3002413	3867	3867	avenue		Royal		
i663-CDN-3002415-001	4011	4011	avenue		Royal		
i663-CDN-3002527	4012	4012	avenue		Royal		
i663-CDN-3002525-001	4018	4018	avenue		Royal		
i663-CDN-3002416	4019	4023	avenue		Royal		
i663-CDN-3002417	4019	4023	avenue		Royal		
i663-CDN-3002519-001	4090	4120	avenue		Royal		
i663-CDN-3002517	4218	4218	avenue		Royal		
i663-CDN-3002515	4220	4220	avenue		Royal		
i663-CDN-3002513	4222	4222	avenue		Royal		
i663-CDN-3002511	4224	4224	avenue		Royal		
i663-CDN-3002418-001	4225	4225	avenue		Royal		
i663-CDN-3002509	4226	4226	avenue		Royal		
i663-CDN-3002507	4228	4228	avenue		Royal		
i663-CDN-3002505	4230	4230	avenue		Royal		
i663-CDN-3002503	4232	4232	avenue		Royal		
i663-CDN-3002501	4234	4234	avenue		Royal		
i663-CDN-3002499	4236	4236	avenue		Royal		
i663-CDN-3002497	4250	4250	avenue		Royal		
i663-CDN-3002495	4252	4252	avenue		Royal		
i663-CDN-3002493	4254	4254	avenue		Royal		
i663-CDN-3002491	4256	4256	avenue		Royal		
i663-CDN-3002489	4258	4258	avenue		Royal		
i663-CDN-3002486	4260	4260	avenue		Royal		
i663-CDN-3002484	4262	4262	avenue		Royal		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3002482	4264	4264	avenue		Royal		
i663-CDN-3002481	4266	4266	avenue		Royal		
i663-CDN-3002480	4268	4268	avenue		Royal		
i663-CDN-3002419-001	4327	4327	avenue		Royal		
i663-CDN-3002420	4329	4329	avenue		Royal		
i663-CDN-3002478	4330	4330	avenue		Royal		
i663-CDN-3002477	4338	4338	avenue		Royal		
i663-CDN-3002476	4340	4340	avenue		Royal		
i663-CDN-3002427	4375	4375	avenue		Royal		
i663-CDN-3002475	4500	4502	avenue		Royal		
i663-CDN-3002433	4501	4503	avenue		Royal		
i663-CDN-3002434	4515	4517	avenue		Royal		
i663-CDN-3002473	4528	4530	avenue		Royal		
i663-CDN-3002472	4532	4534	avenue		Royal		
i663-CDN-3002436	4539	4541	avenue		Royal		
i663-CDN-3002471	4540	4542	avenue		Royal		
i663-CDN-3002437	4543	4545	avenue		Royal		
i663-CDN-3002470	4546	4546	avenue		Royal		
i663-CDN-3002469	4552	4554	avenue		Royal		
i663-CDN-3002468	4556	4558	avenue		Royal		
i663-CDN-3002439	4563	4565	avenue		Royal		
i663-CDN-3002467	4564	4566	avenue		Royal		
i663-CDN-3002440	4567	4569	avenue		Royal		
i663-CDN-3002466	4568	4570	avenue		Royal		
i663-CDN-3002441	4575	4577	avenue		Royal		
i663-CDN-3002442	4579	4581	avenue		Royal		
i663-CDN-3002465	4580	4580	avenue		Royal		
i663-CDN-3002464	4586	4588	avenue		Royal		
i663-CDN-3002443	4587	4589	avenue		Royal		
i663-CDN-3002444	4591	4593	avenue		Royal		
i663-CDN-3002463	4596	4598	avenue		Royal		
i663-CDN-3002445	4599	4601	avenue		Royal		
i663-CDN-3002462	4600	4602	avenue		Royal		
i663-CDN-3002446	4603	4605	avenue		Royal		
i663-CDN-3002461	4608	4610	avenue		Royal		
i663-CDN-3002447	4611	4613	avenue		Royal		
i663-CDN-3002460	4612	4614	avenue		Royal		
i663-CDN-3002448	4615	4617	avenue		Royal		
i663-CDN-3002459	4620	4622	avenue		Royal		
i663-CDN-3002449	4623	4625	avenue		Royal		
i663-CDN-3002458	4624	4626	avenue		Royal		
i663-CDN-3002450	4627	4629	avenue		Royal		
i663-CDN-3002457	4628	4630	avenue		Royal		
i663-CDN-3002456	4632	4634	avenue		Royal		
i663-CDN-3002451	4635	4637	avenue		Royal		
i663-CDN-3002452	4639	4641	avenue		Royal		
i663-CDN-3002453	4647	4649	avenue		Royal		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3002454	4651	4653	avenue		Royal		
i663-CDN-3057896-001	5469	5471	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057895-001	5473	5477	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057894-001	5479	5483	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057893	5485	5493	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057889	5551	5555	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057888	5557	5561	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3006367	5590	5590	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057885	5651	5655	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057884	5657	5661	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057883	5663	5667	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057882	5669	5673	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3073626-001	5765	5765	rue		Saint-Jacques		Église Saint-Raymond-de-Pennafort
i663-CDN-3073626-002	5765	5765	rue		Saint-Jacques		Presbytère Saint-Raymond-de-Pennafort
i663-CDN-3033628-001	7460	7486	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3032156	5195	5197	rue		Saranac		
i663-CDN-3032157	5199	5201	rue		Saranac		
i663-CDN-3032160	5207	5209	rue		Saranac		
i663-CDN-3032162	5211	5213	rue		Saranac		
i663-CDN-3032152	5212	5214	rue		Saranac		
i663-CDN-3032150	5216	5218	rue		Saranac		
i663-CDN-3032164	5219	5221	rue		Saranac		
i663-CDN-3032148	5220	5222	rue		Saranac		
i663-CDN-3032166	5223	5225	rue		Saranac		
i663-CDN-3032146	5224	5226	rue		Saranac		
i663-CDN-3032144-001	5228	5230	rue		Saranac		
i663-CDN-3032143-001	5232	5234	rue		Saranac		
i663-CDN-3032141	5240	5242	rue		Saranac		
i663-CDN-3032139	5244	5246	rue		Saranac		
i663-CDN-3032137	5250	5252	rue		Saranac		
i663-CDN-3032170	5253	5255	rue		Saranac		
i663-CDN-3032135	5254	5256	rue		Saranac		
i663-CDN-3032172-001	5259	5261	rue		Saranac		
i663-CDN-3032133	5260	5262	rue		Saranac		
i663-CDN-3032174	5263	5263	rue		Saranac		
i663-CDN-3032131-001	5264	5268	rue		Saranac		
i663-CDN-3057974	5024	5028	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058160	5029	5033	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057975-001	5030	5038	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058162	5037	5041	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057976	5100	5102	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057977	5104	5114	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058166	5121	5125	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057978	5122	5124	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057979	5126	5126	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058168	5127	5135	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Allenby
i663-CDN-3057980	5150	5160	rue		Sherbrooke	Ouest	

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3058169	5151	5165	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058171	5175	5175	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058173	5201	5227	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057983	5220	5220	rue		Sherbrooke	Ouest	Église Trinity Anglican Memorial
i663-CDN-3057984	5250	5262	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Baroness et Baron Byng
i663-CDN-3058176	5251	5265	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058182	5325	5331	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058184	5335	5337	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057986	5336	5340	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058186	5339	5343	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058188	5345	5347	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057991	5450	5454	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058195	5451	5457	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Marconi
i663-CDN-3057992	5456	5460	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057993-001	5462	5468	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057994	5470	5474	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057995	5476	5480	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057996	5484	5488	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057997	5500	5516	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057998	5518	5526	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Ramona
i663-CDN-3057999	5550	5564	rue		Sherbrooke	Ouest	Théâtre Empress
i663-CDN-3058199	5601	5601	rue		Sherbrooke	Ouest	Édifice Banque de Montréal
i663-CDN-3058002	5620	5624	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058203	5621	5623	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058204	5625	5627	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058003	5626	5630	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058206	5629	5631	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058208	5651	5659	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058004	5652	5652	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058005	5654	5656	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058006-001	5662	5674	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Harvard
i663-CDN-3058006-002	5662	5674	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058209	5665	5667	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058211	5671	5675	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058213	5679	5679	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058007	5700	5702	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058214	5701	5703	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058008	5704	5708	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058215	5705	5711	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058009	5710	5712	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058217	5715	5721	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058010	5716	5734	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058011	5750	5764	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058221	5751	5751	rue		Sherbrooke	Ouest	Bureau de poste de Notre-Dame-de-Grâce
i663-CDN-3058012	5768	5770	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058013-001	5774	5782	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058013-002	5774	5782	rue		Sherbrooke	Ouest	

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3058223	5779	5781	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058225	5783	5785	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058014	5800	5808	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058015	5814	5814	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058017	5836	5836	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058235	5845	5849	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058018	5850	5872	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058239	5879	5883	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058240	5885	5897	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Royal Hall
i663-CDN-3058243	5899	5903	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058019	5900	5906	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058020	5908	5914	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058021	5916	5922	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058022	5924	5928	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058024	5930	5936	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058026	5940	5942	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058028	6000	6006	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058032	6020	6030	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058034	6050	6052	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058247	6051	6051	rue		Sherbrooke	Ouest	Édifice Banque Royale
i663-CDN-3058036	6056	6060	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058038-001	6062	6066	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058249	6065	6065	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058040	6068	6072	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058251	6073	6077	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058042	6076	6078	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058253	6079	6083	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058044	6080	6084	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058255	6085	6087	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058257	6105	6107	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Winton
i663-CDN-3058259	6121	6131	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058261	6133	6135	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058262	6139	6139	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058052	6150	6162	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058264	6151	6161	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058268	6169	6175	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058270	6177	6177	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058056	6200	6206	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058062	6244	6244	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058064	6250	6250	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058274	6251	6251	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058276	6253	6253	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058278	6255	6255	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058066	6256	6260	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058306	6645	6645	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058314	6695	6695	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058101	6700	6704	rue		Sherbrooke	Ouest	

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3058316	6701	6709	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Mount Klare
i663-CDN-3058103-001	6706	6710	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058103-002	6706	6710	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058317	6715	6715	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058105	6716	6716	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058108	6720	6720	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058321	6735	6735	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058325-001	6841	6841	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058113	6874	6874	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058115	6876	6876	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058117	6878	6878	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058335	6885	6891	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3003516	6900	6900	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058119	6900	6900	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058121-001	6920	6924	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058339	6925	6929	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058123	6926	6928	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058125	6930	6932	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058343	6951	6951	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058345	6957	6963	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058127	6960	6960	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Milano
i663-CDN-3058129-001	6980	7010	rue		Sherbrooke	Ouest	Édifice Montreal Association for the Blind
i663-CDN-3058351-001	7017	7017	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058349-001	7021	7025	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058349-002	7021	7025	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058353	7141	7141	rue		Sherbrooke	Ouest	Ensemble institutionnel du Collège Loyola (pavillon de psychologie, ancien pavillon des juniors)
i663-CDN-3058356-001	7141	7141	rue		Sherbrooke	Ouest	Ensemble institutionnel du Collège Loyola (centre des congrès des Jésuites de Loyola, ancien réfectoire)
i663-CDN-3058356-002	7141	7141	rue		Sherbrooke	Ouest	Ensemble institutionnel du Collège Loyola (pavillon administratif)
i663-CDN-3058356-003	7141	7141	rue		Sherbrooke	Ouest	Ensemble institutionnel du Collège Loyola (pavillon F.C. Smith, ancienne église Saint Ignace de Loyola)
i663-CDN-3058356-004	7141	7141	rue		Sherbrooke	Ouest	Ensemble institutionnel du Collège Loyola (pavillon du service des terrains et des bâtiments, ancien Stade des Anciens)
i663-CDN-3058137	7300	7302	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058139	7306	7308	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058141	7310	7314	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058143	7316	7318	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058145	7320	7322	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058146	7326	7328	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058148	7336	7338	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058366-001	7361	7367	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058370	7415	7415	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3032256	5180	5182	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032258	5185	5187	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032260	5189	5191	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032262	5197	5199	rue		Snowdon		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032252	5200	5202	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032264	5201	5203	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032250	5208	5210	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032266	5209	5211	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032268	5213	5215	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032248-001	5214	5216	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032246	5220	5224	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032270	5221	5223	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032272	5225	5227	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032274	5231	5235	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032276	5237	5239	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032241	5242	5244	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032278	5245	5247	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032280	5249	5251	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032283	5257	5259	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032285	5261	5263	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032237-001	5262	5264	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067387	5315	5319	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067343	5330	5332	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067345	5334	5336	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067347	5350	5352	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067349	5354	5356	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067351	5358	5360	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067353	5362	5364	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067355	5366	5368	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067357	5370	5372	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067359	5374	5376	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067361	5378	5380	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067363	5382	5384	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067365	5386	5388	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067367-001	5450	5452	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067369	5458	5460	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067371	5462	5464	rue		Snowdon		
i663-CDN-3073389	5505	5505	rue		Snowdon		
i663-CDN-3059532	5620	5622	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059851	5731	5731	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059538	5754	5754	avenue		Somerled		
i663-CDN-3001488	5780	5780	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059552	5870	5872	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059554	5874	5876	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059846	5995	5997	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059844	5999	5999	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059839	6101	6103	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059837	6105	6107	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059835	6115	6117	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059833	6119	6121	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059831	6129	6131	avenue		Somerled		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3059829-001	6133	6135	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059606	6640	6640	avenue		Somerled		
i663-CDN-3005264-001	7351	7351	avenue		Somerled		
i663-CDN-3005264-002	7351	7351	avenue		Somerled		
i663-CDN-3065398	5575	5575	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065370	5576	5576	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065396-001	5585	5585	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065374-001	5596	5596	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065376-001	5600	5600	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065393-001	5607	5607	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065379-001	5608	5608	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065380-001	5612	5612	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065389	5637	5637	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065383-001	5640	5640	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065734-001	3503	3505	avenue		Swail		
i663-CDN-3065734-002	3503	3505	avenue		Swail		
i663-CDN-3065734-004	3511	3513	avenue		Swail		
i663-CDN-3065730	3533	3543	avenue		Swail		
i663-CDN-3065728-001	3545	3555	avenue		Swail		
i663-CDN-3059524	5657	5659	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059226	5668	5670	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059522	5719	5721	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059520	5823	5825	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059518	5827	5829	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059516	5833	5837	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059514	5839	5841	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059512	5851	5853	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059510	5855	5857	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059509	5861	5863	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059508	5865	5867	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059234-001	5870	5870	rue	de	Terrebonne		École Willingdon
i663-CDN-3059507	5873	5875	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059505	5877	5879	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059236	5950	5952	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059238	5954	5956	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059502	5961	5963	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059240	5962	5964	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059500	5965	5969	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059242	5966	5968	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059498	5971	5973	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059244	5972	5974	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059496	5975	5977	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059246	5976	5978	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059494-001	5983	5985	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059492	5987	5989	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059491-001	5995	5997	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059491-002	5995	5997	rue	de	Terrebonne		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3059488	6051	6053	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059486	6055	6057	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059252	6056	6060	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059484	6061	6063	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059254	6062	6064	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059482	6065	6067	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059480	6069	6071	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059478	6075	6077	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059476	6079	6081	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059474	6085	6087	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059260	6088	6090	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059472	6089	6091	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059262-001	6092	6094	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059264	6116	6118	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059468-001	6119	6121	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059266	6120	6122	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059466-001	6123	6125	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059464	6129	6131	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059462	6133	6135	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059268	6152	6154	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059270	6156	6158	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059276	6178	6180	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059278-001	6182	6184	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059454	6187	6187	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059281	6188	6190	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059283	6192	6194	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059287	6254	6254	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059289	6256	6256	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059453	6257	6257	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059451	6269	6269	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059449	6271	6271	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059291	6282	6282	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059311	6552	6552	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059411	6735	6737	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059409-001	6739	6739	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059393	6865	6865	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059391	6871	6871	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059335-001	6900	6900	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059335-002	6900	6900	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059337-001	6910	6910	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059339-001	6922	6922	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059389	6951	6951	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059387	6957	6957	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059385	6963	6963	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059383-001	6969	6969	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059352	7302	7302	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059364	7315	7315	rue	de	Terrebonne		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3005987-001	7488	7488	rue		Townsend		
i663-CDN-3005987-002	7488	7488	rue		Townsend		
i663-CDN-3005985	7490	7490	rue		Townsend		
i663-CDN-3001121	5120	5122	avenue		Trans Island		
i663-CDN-5032057	5124	5126	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001119-001	5132	5134	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001119-002	5136	5140	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001117	5144	5146	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001115	5150	5152	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001113	5154	5158	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001111	5160	5164	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001109	5166	5168	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000609	5171	5173	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001107	5172	5174	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001105	5176	5180	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001103	5182	5184	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001101	5186	5188	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000615	5191	5193	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001099	5192	5194	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000617	5195	5197	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001097	5198	5200	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001095	5202	5204	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000619	5203	5205	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001093	5206	5208	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000621	5207	5209	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001091	5214	5216	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000623	5215	5217	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001088	5218	5220	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000625	5219	5221	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001086	5224	5228	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000627	5227	5229	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001084	5230	5232	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000629	5231	5233	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001082	5238	5240	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000631	5239	5241	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001081	5242	5244	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000633	5243	5245	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001079	5250	5252	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000635	5251	5253	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001077	5254	5256	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000637	5255	5257	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001076	5300	5302	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000639	5301	5303	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001073	5304	5306	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001071	5312	5314	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001069	5316	5318	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001067	5322	5324	avenue		Trans Island		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000645	5325	5327	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001066	5326	5328	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000647	5329	5331	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001064	5332	5334	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000649	5335	5337	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001062	5336	5340	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000651	5339	5341	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001059	5400	5402	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001057	5406	5408	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000681	5407	5409	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001055	5410	5412	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000683	5411	5413	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001053	5418	5420	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000685	5419	5421	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001051	5422	5426	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000687	5423	5425	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001049	5428	5432	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000689	5431	5433	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001047	5434	5436	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000691	5435	5437	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000697-001	5451	5453	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001045	5454	5456	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000699	5455	5457	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001043	5458	5460	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000701	5459	5461	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001041-001	5462	5464	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000703	5463	5465	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001039-001	5466	5468	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000705	5467	5469	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001037-001	5470	5472	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000707	5471	5473	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001035	5474	5476	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000709	5475	5477	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001033-001	5478	5480	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000711	5479	5481	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001031-001	5482	5484	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000712	5483	5485	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001029-001	5486	5488	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000714	5487	5489	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001027-001	5490	5490	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000716	5491	5493	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001025	5492	5492	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000718	5495	5497	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001021	5496	5496A	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001019	5498	5498	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001017	5500	5502	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000720	5501	5503	avenue		Trans Island		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000722	5505	5507	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001015	5508	5510	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000724	5511	5513	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001013	5512	5514	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000726	5515	5517	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001011	5518	5522	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000728	5523	5525	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001009	5524	5526	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000731	5527	5529	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001007	5532	5534	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000733	5533	5535	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001005	5536	5538	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000735	5537	5539	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001003	5544	5546	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001001	5548	5550	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3031811-002	5718	5720	avenue		Trans Island		Appartements Guy
i663-CDN-3000736	5721	5723	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000738	5725	5727	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000999	5732	5734	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000741	5733	5735	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000997	5736	5738	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000743	5737	5739	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000745	5745	5747	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000747	5749	5751	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3057908	5456	5460	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057909	5462	5466	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057910	5468	5472	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057912	5480	5482	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057913	5486	5488	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057948-001	5533	5537	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057947	5539	5541	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057946	5545	5545	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057945	5551	5553	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057944-001	5557	5561	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057942-001	5569	5573	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057917-001	5666	5668	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3001958	5845	5845	chemin		Upper-Lachine		Église Saint Saviour's Mission
i663-CDN-3002134	5850	5860	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057924	5914	5914	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3006562-001	1900	1900	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006563-001	1902	1902	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006565-001	1906	1906	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006566-001	1908	1908	avenue		Van Horne		
i663-CDN-5029368	1910	1912	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006558	1911	1911	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006546	3131	3133	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006545	3135	3137	avenue		Van Horne		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3006544	3143	3145	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006543	3147	3149	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006542	3155	3157	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006541	3159	3161	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006540	3167	3169	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006539	3171	3175	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006538	3185	3185	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006530-001	3263	3267	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006530-002	3269	3273	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3073963	3275	3279	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006529	3281	3287	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006528	3289	3293	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3072606	3295	3301	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006613	3310	3312	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006614	3314	3316	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006615	3330	3330	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006616	3450	3452	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006617	3460	3462	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006525	3465	3465	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006618	3470	3470	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006619	3472	3472	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006524	3475	3475	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006523	3485	3485	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006522	3495	3495	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006521	3507	3507	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006520	3515	3515	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006519	3523	3523	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006518	3531	3531	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006514-001	3785	3785	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006513	3795	3795	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006512	3805	3805	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006511	3815	3815	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006510	3825	3825	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006509	3835	3835	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006508	3845	3847	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006628-001	3850	3850	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006507	3857	3859	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006629-001	3860	3860	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006506	3861	3863	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006630-001	3870	3870	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006505	3873	3875	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006504	3877	3879	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006631-001	3880	3880	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006632-001	3882	3882	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006503	3889	3891	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006633	3890	3890	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006634	3892	3892	avenue		Van Horne		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3006502	3893	3895	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006635	3898	3898	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006636	3902	3902	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006501	3905	3907	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006637	3906	3906	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006638	3950	3950	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006499	3951	3953	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006639	3952	3954	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006498	3959	3959	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006497	3961	3961	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006496	3967	3967	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006495	3969	3969	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006640	4000	4002	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006641	4004	4006	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006642	4040	4042	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006643	4044	4046	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006494	4051	4053	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006493	4055	4059	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006492	4073	4077	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006491	4079	4081	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006644	4080	4082	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006645	4084	4086	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006488	4101	4103	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006486	4105	4107	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006646	4120	4122	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006647	4124	4126	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006648	4158	4162	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006649	4164	4166	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006650	4200	4202	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006651	4204	4206	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006654	4380	4382	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006655	4384	4386	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006656	4430	4432	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006657-001	4434	4436	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006659	4600	4602	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006660	4604	4606	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3002139	5371	5373	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3002135	5381	5383	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3002133	5391	5393	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3002131	5395	5397	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3002129	5403	5405	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3002127	5407	5409	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3032716	2013	2017	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032979-001	2018	2020	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032718	2019	2021	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032978-001	2024	2026	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032976-001	2028	2032	avenue	de	Vendôme		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032721	2033	2033	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032974	2036	2036	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032723	2037	2037	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032972	2040	2040	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032725	2043	2043	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032970	2046	2046	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032727	2047	2047	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032968	2050	2054	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032729	2053	2053	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032731	2055	2055	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032967	2058	2058	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032966	2062	2062	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032964	2068	2068	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032962	2072	2072	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032960	2078	2080	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032958	2082	2084	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032956-001	2090	2090	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032954	2096	2096	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032952-001	2104	2104	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032950-001	2108	2108	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032948	2112	2114	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032946	2116	2118	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032944	2122	2122	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032942	2126	2130	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032734-001	3415	3415	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032736	3417	3417	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032738	3425	3425	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032740-001	3429	3429	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032940-001	3430	3430	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032938	3434	3434	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032742-001	3435	3435	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032744	3437	3437	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032936	3442	3442	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032746	3445	3445	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032934	3446	3446	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032748-001	3449	3449	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032932	3452	3452	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032750-001	3455	3455	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032930	3458	3458	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032752-001	3459	3459	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032928	3464	3464	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032754	3465	3465	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032756-001	3467	3467	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032926	3470	3470	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032758	3475	3475	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032925-001	3476	3476	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032760	3477	3477	avenue	de	Vendôme		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032924	3480	3480	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032762-001	3485	3485	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032923	3486	3486	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032764-001	3489	3489	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032922	3492	3492	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032766	3495	3495	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032920	3498	3498	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032918	3500	3500	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032768	3501	3501	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032917	3506	3506	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032769	3507	3507	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032771	3511	3511	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032916	3512	3512	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032773	3517	3517	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032915-001	3518	3518	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032775-001	3519	3519	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032914-001	3522	3522	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032777	3525	3525	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032912-001	3528	3528	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032779-001	3531	3531	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032911	3532	3532	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032908-001	3538	3538	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032781-001	3539	3539	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032783-001	3541	3541	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032906-001	3542	3542	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032785-001	3547	3547	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032905	3548	3548	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032787-001	3551	3551	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032902	3552	3552	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032789	3557	3557	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032901	3558	3558	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032899-001	3562	3562	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032791-001	3563	3563	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032793-001	3567	3567	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032897-001	3568	3568	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032795	3571	3571	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032895-001	3572	3572	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032797-001	3577	3577	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032893-001	3578	3578	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032891-001	3580	3580	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032889	3590	3590	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032800	3759	3759	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032802	3761	3761	avenue	de	Vendôme		Maison Joseph-Décary
i663-CDN-3032886	3764	3764	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032884	3766	3766	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032883	3770	3770	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032804	3771	3771	avenue	de	Vendôme		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032882	3772	3772	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032806-001	3773	3773	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032880	3776	3776	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032878	3778	3778	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032808-001	3779	3779	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032810-001	3781	3781	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032876	3782	3782	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032874-001	3784	3784	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032812	3785	3785	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032814-001	3787	3787	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032872	3788	3788	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032870	3790	3790	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032816-001	3791	3791	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032818-001	3793	3793	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032868	3794	3794	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032866	3796	3796	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032820-001	3797	3797	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032864	4012	4018	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032822	4015	4017	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032862	4020	4022	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032823	4021	4023	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032826	4025	4027	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032861	4026	4028	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032858	4030	4032	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032828	4031	4033	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032830	4035	4037	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032856	4036	4038	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032855	4040	4042	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032831	4041	4043	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032833	4045	4047	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032853	4046	4048	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032851	4050	4052	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032835	4051	4053	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032837	4055	4057	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032849	4056	4058	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032847	4060	4064	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032839	4061	4063	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032841	4065	4067	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3002001	5326	5328	rue		Vézina		
i663-CDN-3007206-001	4641	4641	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007204	4645	4645	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006806	4646	4646	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007202	4651	4651	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006809-001	4652	4654	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007200-001	4657	4657	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006811	4662	4662	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007198	4663	4663	avenue		Victoria		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3006813	4666	4666	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007195	4669	4669	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006815	4672	4672	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007194	4675	4675	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006817	4676	4676	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006819	4680	4682	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007192	4681	4683	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007189	4685	4689	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006821	4692	4692	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007187	4695	4695	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007185	4701	4701	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007183	4709	4709	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006825-001	4710	4712	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006827	4718	4718	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006829	4724	4724	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007179-001	4725	4725	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006831	4730	4732	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007177	4731	4731	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007175	4737	4737	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006835	4742	4744	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007173	4743	4743	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006837	4746	4748	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006839	4752	4752	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007171	4759	4763	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006841	4760	4760	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007169	4765	4769	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006842	4770	4770	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007168	4773	4777	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006845	4776	4780	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007166	4779	4783	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006847	4782	4786	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007163	4785	4787	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006849	4788	4792	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007161	4789	4791	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006851	4794	4798	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007159	4795	4797	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007157	4799	4803	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006853	4800	4804	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007155	4805	4807	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006855	4806	4810	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007153	4809	4811	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006857	4812	4816	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006859	4818	4822	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006861	4826	4828	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007149	4827	4829	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006863	4830	4832	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007147	4831	4833	avenue		Victoria		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3006865	4838	4840	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007145	4839	4841	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006867	4842	4844	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007143	4843	4845	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006870	4850	4852	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006872	4854	4856	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007141	4855	4859	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007139	4861	4863	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006874	4862	4866	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007137	4869	4871	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006876	4872	4872	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007135	4873	4875	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006878	4874	4874	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007133	4881	4883	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007131	4885	4887	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006882	4892	4892	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006884	4900	4904	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007129	4905	4907	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006886	4910	4912	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007125	4925	4927	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007123	4929	4931	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007121	4933	4935	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007119-001	4937	4939	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006888	4954	4954	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007115-001	4955	4957	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007113-001	4959	4961	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006890	4962	4964	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007111-001	4965	4967	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006892	4966	4968	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007109	4969	4973	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006894	4972	4974	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007107-001	4975	4975	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006896	4976	4978	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007105-001	4979	4981	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006900	4982	4984	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007103-001	4985	4985	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006902	4986	4988	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007101-001	4991	4991	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006904	4994	4996	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007099	4997	5003	avenue		Victoria		
i663-CDN-5030771	4997	5003	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006906	4998	5000	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006909	5006	5008	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007097	5007	5009	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006911	5010	5012	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007095	5011	5013	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007092	5017	5019	avenue		Victoria		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3006913	5018	5020	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007091	5021	5023	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006915	5022	5024	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006917	5030	5032	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007089	5035	5037	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006919-001	5038	5040	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007087	5039	5041	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006919-002	5042	5044	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006921-001	5046	5048	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006921-002	5050	5052	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007084	5053	5055	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007083	5057	5059	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006923-001	5058	5060	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006923-002	5058	5060	avenue		Victoria		
i663-CDN-5032559	5062	5064	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006925	5066	5068	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006928	5070	5072	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007080	5071	5073	avenue		Victoria		
i663-CDN-5032030	5074	5076	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007078	5075	5077	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007076	5087	5091	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006930	5094	5094	avenue		Victoria		
i663-CDN-3064794-001	5516	5518	avenue		Vincent-D'Indy		
i663-CDN-3066396	2463	2465	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066400-001	2487	2491	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066402	2501	2505	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066407-002	3421	3423	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066408-001	3425	3427	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066676	3430	3432	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066410-001	3433	3435	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066411-001	3437	3439	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066674	3438	3440	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066673	3442	3444	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066413-001	3445	3447	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066415-001	3451	3453	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066672	3452	3454	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066418-001	3459	3461	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066670	3462	3464	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066420-001	3463	3465	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066668	3466	3468	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066422-001	3471	3473	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066666-001	3474	3476	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066665	3478	3480	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066426-001	3485	3487	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066663-001	3488	3490	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066428-001	3495	3497	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066660	3496	3498	avenue		Walkley		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3066658	3500	3502	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066430	3501	3503	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066657	3508	3510	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066655	3512	3514	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066652	4318	4320	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066651-001	4326	4328	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066438-001	4329	4331	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066440	4333	4335	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066649-001	4334	4334	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066647	4340	4342	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066645-001	4348	4350	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066643	4352	4354	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066641	4356	4358	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066639	4362	4364	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066452	4379	4381	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066456	4395	4395	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066636-001	4400	4400	avenue		Walkley		Centre hospitalier Catherine-Booth
i663-CDN-3066458-001	4401	4403	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066634-001	4432	4432	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066632-001	4438	4440	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066470	4443	4445	avenue		Walkley		
i663-CDN-3005105-001	3420	3420	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005100	3460	3460	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005099	3472	3472	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005098	3476	3476	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005097	3482	3482	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005095	3486	3486	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005091	3500	3500	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005089	3506	3506	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005088-001	3512	3512	rue		West Broadway		
i663-CDN-3004894	4545	4545	rue		West Broadway		
i663-CDN-3004895-001	4547	4547	rue		West Broadway		
i663-CDN-3004896-001	4555	4555	rue		West Broadway		
i663-CDN-3004897-001	4557	4557	rue		West Broadway		
i663-CDN-3004898	4567	4569	rue		West Broadway		
i663-CDN-3057015	2430	2432	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057014	2434	2436	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057013	2438	2440	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057012	2442	2444	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057011	2446	2448	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057010	2452	2452	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057009	2454	2456	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056873	2457	2459	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057008	2458	2460	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056874	2461	2463	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057007	2462	2464	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057006	2466	2468	avenue		West Hill		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3056876-001	4015	4015	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056877	4023	4023	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056878	4029	4029	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056879-001	4035	4035	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056882	4059	4059	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056883-001	4061	4061	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056886	4085	4085	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056887	4089	4089	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057001	4094	4094	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056888	4095	4095	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057000	4100	4100	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056889	4101	4101	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056890	4107	4107	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056999-001	4110	4110	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056891	4115	4115	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056892	4119	4119	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056893-001	4125	4125	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056894	4151	4151	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056895	4157	4157	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056996	4158	4158	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056995	4162	4162	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056896	4163	4163	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056994	4168	4168	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056897	4169	4169	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056993	4174	4174	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056898	4175	4175	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056992	4180	4180	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056899	4181	4181	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056991	4186	4186	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056900	4187	4187	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056901	4193	4193	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056990-001	4194	4194	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056989	4198	4198	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056902	4199	4199	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056903	4205	4205	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056988	4208	4208	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056987	4210	4210	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056904	4211	4211	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056905	4219	4219	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056986	4220	4220	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056906	4221	4221	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056985-001	4222	4222	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056907	4229	4229	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056984-001	4230	4230	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056908	4231	4231	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056983-001	4232	4232	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056909	4239	4239	avenue		West Hill		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3056910-001	4241	4241	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056982	4242	4242	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056981	4244	4244	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056980	4250	4250	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056979	4256	4256	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056978	4262	4262	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056977	4268	4268	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056976-001	4274	4274	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056919-001	4329	4329	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056920-001	4335	4335	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056921	4339	4339	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056922	4345	4345	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056970	4346	4346	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056923	4351	4351	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056969-001	4352	4352	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056968-001	4360	4360	avenue		West Hill		
i663-CDN-5024917-001	4400	4410	avenue		West Hill		
i663-CDN-3000299	5139	5141	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000297	5143	5145	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000143	5146	5150	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000145	5152	5154	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000295	5155	5157	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000147	5160	5162	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000149	5164	5166	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000293-001	5169	5171	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000151	5172	5178	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000291-001	5175	5179	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000153	5180	5186	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000155	5194	5196	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000157	5198	5200	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000159	5206	5208	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000161	5210	5212	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3005135-001	3435	3435	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005136	3441	3441	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005287-001	3454	3454	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005286-001	3460	3460	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005285-001	3466	3466	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005284-001	3472	3472	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005283-001	3478	3478	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005282	3484	3484	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005281	3490	3490	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005280	3496	3496	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005279	3502	3502	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005278	3508	3508	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005263-001	4804	4806	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005262-001	4818	4820	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005261-001	4822	4824	avenue		Westmore		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3005157	4825	4827	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005158	4829	4831	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005260-001	4830	4832	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005259	4834	4836	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005159	4837	4839	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005160	4841	4843	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005248	4920	4922	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005247	4924	4926	avenue		Westmore		
i663-CDN-3065132	5562	5564	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065170	5563	5565	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065168	5567	5569	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065134	5570	5572	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065166	5571	5573	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065136	5574	5576	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065140-001	5588	5590	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065160	5595	5597	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065156	5621	5623	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065154	5625	5627	avenue		Wilderton		
i663-CDN-5030768	5628	5630	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065152	5633	5635	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065150	5637	5639	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065144	5638	5640	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065146	5648	5650	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3064495	2775	2777	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064498	2780	2780	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064500	2786	2790	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064493	2787	2789	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064502	2792	2794	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064491	2795	2797	avenue		Willowdale		
i663-CDN-5030765	2800	2802	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064505	2804	2806	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064489	2805	2807	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064507	2814	2816	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064487	2815	2817	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064508	2818	2820	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064485	2825	2827	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064510	2828	2830	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064512	2832	2834	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064483	2839	2841	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064481	2843	2845	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3001149	942	944	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001147	948	950	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001141-001	976	980	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001128	2178	2190	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000590	2181	2185	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000592	2195	2195	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001126	2200	2204	avenue		Wilson		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000594	2201	2201	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000596	2209	2209	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001124-001	2212	2216	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000598	2215	2217	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001122-001	2218	2220	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000600	2221	2225	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000602	2227	2229	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001120-001	2228	2230	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001118	2234	2236	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000603	2235	2237	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000604	2239	2241	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001116	2240	2242	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000605	2245	2247	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001114-001	2246	2248	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000606	2249	2251	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000607	2255	2257	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000608	2259	2261	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001110	2264	2266	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000610	2265	2267	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000612-003	2269	2273	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001108	2270	2272	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000612-001	2275	2279	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001106	2278	2278	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000612-002	2281	2285	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001104	2282	2284	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001102	2286	2288	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000614	2287	2303	avenue		Wilson		
i663-CDN-5030730	2287	2303	avenue		Wilson		
i663-CDN-5030731	2287	2303	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001100	2294	2296	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001098	2298	2300	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001096	2306	2308	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000616	2307	2309	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001094	2310	2312	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000618	2315	2317	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001092	2318	2320	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000620	2319	2321	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001090	2322	2324	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000622	2325	2329	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001089	2330	2332	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001087	2334	2336	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001085	2340	2342	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001083	2344	2346	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001080	2350	2352	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001078	2354	2356	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000624-001	3431	3431	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000626-001	3437	3437	avenue		Wilson		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000628-001	3447	3447	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000630-001	3455	3455	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001075-001	3458	3458	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001074-001	3466	3466	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000632-001	3467	3467	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000634-001	3475	3475	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001072-001	3476	3476	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001070-001	3482	3482	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001068-001	3492	3492	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001065-001	3498	3498	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001065-002	3498	3498	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000636-001	3757	3757	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000636-002	3757	3757	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001063	3766	3766	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000638	3769	3769	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001061	3774	3774	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000640-001	3777	3777	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001060-001	3780	3780	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000642	3787	3787	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001058-001	3792	3792	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000644-001	3795	3795	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001056-001	3800	3800	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000646	3801	3801	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001054	3806	3806	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000648-001	3809	3809	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001052-001	3812	3812	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000650	3815	3815	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001050	3818	3818	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000652	3821	3821	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001048	3826	3826	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000654	3827	3827	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001046	3832	3832	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000656	3835	3835	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001044-001	3840	3840	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000658	3841	3841	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001042-001	3846	3846	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000660-001	3847	3847	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000662	3853	3853	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000664	3859	3859	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000666	3865	3865	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000668	3871	3871	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001038	4000	4000	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001036	4008	4008	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001034-001	4014	4014	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000670	4015	4015	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000676-001	4045	4045	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001028-001	4046	4046	avenue		Wilson		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000678	4051	4051	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001026	4052	4052	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000680	4057	4057	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001024	4062	4062	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001022	4064	4064	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001020	4072	4072	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001018	4080	4080	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001016	4084	4084	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000688	4087	4087	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001014	4088	4088	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001012	4092	4092	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001010	4098	4100	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001008	4102	4104	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000690-001	4107	4107	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000692-001	4109	4109	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001006	4110	4112	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000694-001	4115	4115	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000696-001	4121	4121	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000698-001	4127	4127	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001002	4130	4130	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000700	4135	4135	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001000-001	4136	4136	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000702-001	4141	4141	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000704-001	4149	4149	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000706	4155	4155	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000994	4170	4170	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000708	4171	4171	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000992	4176	4176	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000710-001	4177	4177	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000990	4180	4180	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000713-001	4185	4185	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000715-001	4191	4191	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000988	4192	4192	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000717-001	4197	4197	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000986	4200	4200	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000719-001	4203	4203	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000984-001	4210	4210	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000721	4211	4211	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000723	4213	4213	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000982	4216	4216	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000725	4221	4221	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000727	4223	4223	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000729	4231	4231	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000730	4235	4235	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000976	4242	4242	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000732	4243	4243	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000974	4248	4248	avenue		Wilson		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000734-001	4249	4249	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000972	4256	4256	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000737	4257	4257	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000739	4325	4327	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000970	4328	4328	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000740	4329	4331	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000968	4330	4332	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000742	4337	4339	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000966	4340	4340	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000744	4341	4343	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000964-001	4342	4342	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000746	4349	4351	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000962	4352	4352	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000748	4353	4355	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000960	4354	4354	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000750-001	4361	4363	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000958	4364	4364	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000752-001	4365	4367	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000956	4366	4366	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000754-001	4373	4375	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000954	4374	4376	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000756-001	4377	4379	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000952	4378	4380	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000758-001	4385	4387	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000950	4386	4388	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000760	4389	4391	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000948	4390	4392	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000762	4397	4399	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000946	4398	4400	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000764	4401	4403	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000944	4402	4404	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000766	4409	4411	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000942	4410	4412	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000768	4413	4415	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000940	4416	4416	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000770	4421	4423	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000938	4422	4424	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000772	4425	4427	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000936	4426	4428	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000774	4433	4435	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000934	4434	4436	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000776	4437	4439	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000932	4438	4440	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000778	4445	4447	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000930	4446	4448	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000780	4449	4451	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000928	4450	4452	avenue		Wilson		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000782	4457	4459	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000784	4461	4463	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000924	4462	4466	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000786	4469	4471	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000922	4470	4472	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000788	4473	4475	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000920	4474	4476	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000790	4479	4481	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000918	4480	4482	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000916	4504	4504	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000792	4505	4505	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000914	4506	4508	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000794	4507	4509	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000912	4518	4520	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000796	4519	4521	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000798	4527	4529	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000910	4528	4530	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000800	4531	4533	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000908	4532	4534	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000802	4539	4541	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000907	4540	4542	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000804	4543	4545	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000905	4544	4546	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000806	4551	4553	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000904	4552	4554	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000808	4555	4557	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000902	4556	4558	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000810	4563	4565	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000900	4564	4566	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000812	4567	4571	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000898	4568	4570	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000814	4575	4577	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000896	4576	4578	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000815	4579	4581	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000894	4580	4582	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000818	4587	4589	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000892	4588	4590	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000820	4591	4593	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000890	4592	4594	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000822	4599	4601	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000888	4600	4602	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000824	4603	4605	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000886	4604	4606	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000826	4609	4611	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000884	4612	4614	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000828	4615	4617	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000830	4621	4627	avenue		Wilson		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3000882	4800	4800	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000880	4806	4810	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000832	4809	4811	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000878	4814	4816	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000834	4815	4817	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000876	4818	4820	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000836	4823	4825	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000874	4826	4828	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000838	4827	4829	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000872	4830	4832	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000840	4835	4837	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000842	4839	4841	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000870	4840	4840	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000868	4842	4844	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000844	4847	4849	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000866	4850	4852	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000846	4851	4853	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000864	4854	4856	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000848	4859	4863	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000862	4862	4864	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000850	4865	4867	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000860	4866	4868	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000858	4876	4878	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000856	4880	4884	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000854	4888	4890	avenue		Wilson		
i663-CDN-3064982	5562	5564	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065025	5565	5567	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064984	5566	5568	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065022	5569	5571	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064986	5574	5576	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065021	5577	5579	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064988	5578	5580	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065019	5581	5583	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064990	5584	5586	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064992	5590	5592	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064994	5598	5600	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065014	5609	5615	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064996-001	5620	5624	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065012	5621	5623	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065010	5625	5627	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064998-001	5626	5626	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065008	5631	5633	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065006	5635	5637	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065000	5640	5642	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065002	5644	5646	avenue	de	Woodbury		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1269641002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est recommandé :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (8585 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-27 11:00

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1269641002**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront

éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG25 0717 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Verdun;
CG25 0714 - 18 décembre 2025 - Ville de Montréal-Ouest;
CG25 0713 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Montréal-Nord;
CG25 0712 - 18 décembre 2025 - Ville de Westmount;
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (8585 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 90 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 8585 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ainsi qu'une lettre d'appui de l'Administration de cet arrondissement sont jointes au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation

de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils devront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'adoption des listes des immeubles retenus à l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jessy PAQUET-METHOT, Rosemont - La Petite-Patrie
Sabrina LEMIRE-LAUZON, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Jessy PAQUET-METHOT, 26 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pascal LACASSE
chef(fe) de division - securite et amenagement du reseau arteriel
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1269641002*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Direction du développement du territoire et des études techniques
Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection
5650, rue D'Iberville - 2e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3

Le 21 janvier 2026

Lucie Careau, urbaniste
Directrice du service
Service de l'urbanisme et de la mobilité
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940

Madame Careau,

Par la présente, nous confirmons que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a collaboré avec l'agglomération de Montréal à la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 portant sur son territoire.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie appuie la recommandation faite au conseil d'agglomération à l'effet d'adopter la liste des immeubles retenus à cet inventaire, notamment en vertu des exigences de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

La liste des immeubles retenus à cet inventaire est en pièce jointe de cette lettre.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur
Direction du développement du territoire et des études techniques

c.c : Daniel Lafond, Directeur de l'arrondissement
Jessy Paquet-Méthot, Chef de division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE (1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE (2)
i663-RPP-0004669	5318	5328	avenue	10e			
i663-RPP-0014183	5329	5331	avenue	10e			
i663-RPP-0004216-001	5339	5341	avenue	10e			
i663-RPP-0015121	5340	5346	avenue	10e			
i663-RPP-0017532	5347	5351	avenue	10e			
i663-RPP-0014494	5348	5352	avenue	10e			
i663-RPP-0013696	5353	5357	avenue	10e			
i663-RPP-0016728	5354	5358	avenue	10e			
i663-RPP-0014532	5359	5361	avenue	10e			
i663-RPP-0015545-001	5360	5362	avenue	10e			
i663-RPP-0019143	5371	5373	avenue	10e			
i663-RPP-0004086	5372	5376	avenue	10e			
i663-RPP-0013309	5378	5382	avenue	10e			
i663-RPP-0013227	5384	5388	avenue	10e			
i663-RPP-0005582-002	5416	5420	avenue	10e			
i663-RPP-0005582-001	5416	5420	avenue	10e			
i663-RPP-0003568-001	5417	5421	avenue	10e			
i663-RPP-0003568-002	5417	5421	avenue	10e			
i663-RPP-0005608	5424	5428	avenue	10e			
i663-RPP-0015190	5431	5435	avenue	10e			
i663-RPP-0014059	5430	5438	avenue	10e			
i663-RPP-0012774	5437	5441	avenue	10e			
i663-RPP-0017327	5440	5446	avenue	10e			
i663-RPP-0013759-001	5445	5449	avenue	10e			
i663-RPP-0013759-002	5445	5449	avenue	10e			
i663-RPP-0016176	5448	5454	avenue	10e			
i663-RPP-0015803	5456	5458	avenue	10e			
i663-RPP-0015263	5462	5464	avenue	10e			
i663-RPP-0003971-001	5465	5467	avenue	10e			
i663-RPP-0017415	5469	5473	avenue	10e			
i663-RPP-0014723	5472	5474	avenue	10e			
i663-RPP-0014811	5477	5479	avenue	10e			
i663-RPP-0004461	5484	5488	avenue	10e			
i663-RPP-0015771	5490	5492	avenue	10e			
i663-RPP-0015793	5496	5498	avenue	10e			
i663-RPP-0005657	5483	5499	avenue	10e			

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0019648	5483	5499	avenue	10e
i663-RPP-0013206	5502	5504	avenue	10e
i663-RPP-0014280-001	5503	5505	avenue	10e
i663-RPP-0016755	5507	5507	avenue	10e
i663-RPP-0015127	5514	5516	avenue	10e
i663-RPP-0014606	5518	5520	avenue	10e
i663-RPP-0016606	5524	5532	avenue	10e
i663-RPP-0002458	5534	5540	avenue	10e
i663-RPP-0012958	5542	5548	avenue	10e
i663-RPP-0014699	5550	5556	avenue	10e
i663-RPP-0015101-001	5561	5561	avenue	10e
i663-RPP-0016010	5558	5566	avenue	10e
i663-RPP-0015823	5568	5572	avenue	10e
i663-RPP-0017067	5574	5576	avenue	10e
i663-RPP-0019686-001	5610	5614	avenue	10e
i663-RPP-0018850	5616	5616	avenue	10e
i663-RPP-0006267-001	5615	5617	avenue	10e
i663-RPP-0022837	5627	5629	avenue	10e
i663-RPP-0020405	5633	5633	avenue	10e
i663-RPP-0021797	5639	5641	avenue	10e
i663-RPP-0020012	5645	5645	avenue	10e
i663-RPP-0019897	5660	5664	avenue	10e
i663-RPP-0006918	5669	5671	avenue	10e
i663-RPP-0021364	5690	5692	avenue	10e
i663-RPP-0021095	5694	5696	avenue	10e
i663-RPP-0006292	5700	5700	avenue	10e
i663-RPP-0020033	5702	5704	avenue	10e
i663-RPP-0019805	5706	5708	avenue	10e
i663-RPP-0022342	5710	5712	avenue	10e
i663-RPP-0022528	5721	5725	avenue	10e
i663-RPP-0022232	5727	5733	avenue	10e
i663-RPP-0022452	5772	5774	avenue	10e
i663-RPP-0017376	5778	5780	avenue	10e
i663-RPP-0021098	5784	5790	avenue	10e
i663-RPP-0022046	5792	5792	avenue	10e
i663-RPP-0018436	5796	5798	avenue	10e
i663-RPP-0021014	5800	5806	avenue	10e
i663-RPP-0021904	5808	5814	avenue	10e
i663-RPP-0020916	5816	5818	avenue	10e
i663-RPP-0019926	5820	5822	avenue	10e

i663-RPP-0022092	5824	5828	avenue	10e
i663-RPP-0000734	5351	5351	avenue	12e
i663-RPP-0002889	5426	5428	avenue	12e
i663-RPP-0012501	5430	5432	avenue	12e
i663-RPP-0019360-001	5431	5433	avenue	12e
i663-RPP-0003814-001	5434	5436	avenue	12e
i663-RPP-0018136	5437	5439	avenue	12e
i663-RPP-0017810	5438	5440	avenue	12e
i663-RPP-0000814-001	5441	5443	avenue	12e
i663-RPP-0000814-002	5441	5443	avenue	12e
i663-RPP-0016502	5444	5446	avenue	12e
i663-RPP-0002070-001	5447	5447	avenue	12e
i663-RPP-0000824-001	5450	5452	avenue	12e
i663-RPP-0018468-001	5451	5453	avenue	12e
i663-RPP-0001415-001	5457	5459	avenue	12e
i663-RPP-0014462	5461	5463	avenue	12e
i663-RPP-0019752	5462	5464	avenue	12e
i663-RPP-0000831	5465	5467	avenue	12e
i663-RPP-0018828	5468	5470	avenue	12e
i663-RPP-0012500	5469	5471	avenue	12e
i663-RPP-0017945	5473	5475	avenue	12e
i663-RPP-0012832	5476	5478	avenue	12e
i663-RPP-0013169	5477	5479	avenue	12e
i663-RPP-0017614	5480	5482	avenue	12e
i663-RPP-0017630	5481	5483	avenue	12e
i663-RPP-0017915	5485	5487	avenue	12e
i663-RPP-0002903	5486	5488	avenue	12e
i663-RPP-0016337	5489	5491	avenue	12e
i663-RPP-0012317	5490	5492	avenue	12e
i663-RPP-0017917	5493	5495	avenue	12e
i663-RPP-0019857	5494	5496	avenue	12e
i663-RPP-0017631	5497	5499	avenue	12e
i663-RPP-0012556	5500	5502	avenue	12e
i663-RPP-0017848	5501	5503	avenue	12e
i663-RPP-0003623	5504	5506	avenue	12e
i663-RPP-0016970	5505	5507	avenue	12e
i663-RPP-0012759	5508	5510	avenue	12e
i663-RPP-0014736	5509	5511	avenue	12e
i663-RPP-0002919	5514	5514	avenue	12e
i663-RPP-0019506	5513	5515	avenue	12e

i663-RPP-0001105-001	5516	5518	avenue	12e
i663-RPP-0002473	5520	5522	avenue	12e
i663-RPP-0012181	5524	5526	avenue	12e
i663-RPP-0001592	5528	5530	avenue	12e
i663-RPP-0018721	5540	5542	avenue	12e
i663-RPP-0002961	5546	5548	avenue	12e
i663-RPP-0014889	5550	5552	avenue	12e
i663-RPP-0012924	5554	5556	avenue	12e
i663-RPP-0013502	5558	5566	avenue	12e
i663-RPP-0018429	5671	5673	avenue	12e
i663-RPP-0021991	5675	5677	avenue	12e
i663-RPP-0005228	5674	5678	avenue	12e
i663-RPP-0020011	5679	5681	avenue	12e
i663-RPP-0020637	5680	5684	avenue	12e
i663-RPP-0021864	5683	5685	avenue	12e
i663-RPP-0019828	5720	5722	avenue	12e
i663-RPP-0020383	5730	5732	avenue	12e
i663-RPP-0020008	5736	5736	avenue	12e
i663-RPP-0020209	5763	5765	avenue	12e
i663-RPP-0006076	5767	5769	avenue	12e
i663-RPP-0020492	5771	5773	avenue	12e
i663-RPP-0006075	5775	5777	avenue	12e
i663-RPP-0020323	5779	5781	avenue	12e
i663-RPP-0018601	5801	5803	avenue	12e
i663-RPP-0005552	5805	5805	avenue	12e
i663-RPP-0022493	5911	5913	avenue	12e
i663-RPP-0006043-001	5914	5918	avenue	12e
i663-RPP-0006218	5920	5922	avenue	12e
i663-RPP-0005311	5923	5923	avenue	12e
i663-RPP-0006042-001	5924	5926	avenue	12e
i663-RPP-0021762	5927	5929	avenue	12e
i663-RPP-0017366-001	5928	5930	avenue	12e
i663-RPP-0006078	5931	5933	avenue	12e
i663-RPP-0006813-001	5935	5937	avenue	12e
i663-RPP-0017504	5932	5938	avenue	12e
i663-RPP-0021204	5939	5941	avenue	12e
i663-RPP-0007080-001	5943	5945	avenue	12e
i663-RPP-0006344	5940	5946	avenue	12e
i663-RPP-0023182	5947	5949	avenue	12e
i663-RPP-0019209	5948	5950	avenue	12e

i663-RPP-0005867	5952	5954	avenue	12e
i663-RPP-0006908	5951	5955	avenue	12e
i663-RPP-0018354	5956	5958	avenue	12e
i663-RPP-0006377-001	5957	5959	avenue	12e
i663-RPP-0005477	5960	5960	avenue	12e
i663-RPP-0019487	5964	5968	avenue	12e
i663-RPP-0020042-001	5969	5971	avenue	12e
i663-RPP-0006160	5970	5972	avenue	12e
i663-RPP-0005298	5973	5975	avenue	12e
i663-RPP-0019191	5977	5979	avenue	12e
i663-RPP-0005866	5981	5987	avenue	12e
i663-RPP-0007826	6285	6289	avenue	12e
i663-RPP-0007078-001	6286	6290	avenue	12e
i663-RPP-0006726	6292	6296	avenue	12e
i663-RPP-0018587	6299	6299	avenue	12e
i663-RPP-0005771	6298	6304	avenue	12e
i663-RPP-0019825	6306	6310	avenue	12e
i663-RPP-0022476	6315	6319	avenue	12e
i663-RPP-0020168	6321	6327	avenue	12e
i663-RPP-0020057	6329	6335	avenue	12e
i663-RPP-0020249-001	6337	6339	avenue	12e
i663-RPP-0019975	6345	6347	avenue	12e
i663-RPP-0021456	6349	6349	avenue	12e
i663-RPP-0020885	6353	6355	avenue	12e
i663-RPP-0006037	6357	6359	avenue	12e
i663-RPP-0006445	6361	6363	avenue	12e
i663-RPP-0021298	6365	6367	avenue	12e
i663-RPP-0021726	6371	6371	avenue	12e
i663-RPP-0020641	6373	6375	avenue	12e
i663-RPP-0005863	6395	6397	avenue	12e
i663-RPP-0018804	6399	6401	avenue	12e
i663-RPP-0005794	6403	6409	avenue	12e
i663-RPP-0006625	6411	6417	avenue	12e
i663-RPP-0022465	6534	6534	avenue	12e
i663-RPP-0020066-001	6551	6551	avenue	12e
i663-RPP-0021994	6724	6724	avenue	12e
i663-RPP-0006662-001	6736	6740	avenue	12e
i663-RPP-0018717-001	6742	6744	avenue	12e
i663-RPP-0022382	6766	6766	avenue	12e
i663-RPP-0021610	6848	6852	avenue	12e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0021836-001	6871	6871	avenue	12e
i663-RPP-0032686	6877	6877	avenue	12e
i663-RPP-0020401	6887	6887	avenue	12e
i663-RPP-0019382	6891	6893	avenue	12e
i663-RPP-0012695	5416	5418	avenue	13e
i663-RPP-0018982	5420	5422	avenue	13e
i663-RPP-0000833-001	5424	5426	avenue	13e
i663-RPP-0002110	5431	5431	avenue	13e
i663-RPP-0012632-001	5437	5439	avenue	13e
i663-RPP-0017671	5441	5443	avenue	13e
i663-RPP-0019510	5445	5447	avenue	13e
i663-RPP-0001843	5449	5451	avenue	13e
i663-RPP-0017666	5453	5453	avenue	13e
i663-RPP-0017576	5454	5456	avenue	13e
i663-RPP-0002312	5457	5459	avenue	13e
i663-RPP-0014897	5458	5460	avenue	13e
i663-RPP-0000766-001	5461	5463	avenue	13e
i663-RPP-0016941	5462	5464	avenue	13e
i663-RPP-0001842	5465	5467	avenue	13e
i663-RPP-0017919	5466	5468	avenue	13e
i663-RPP-0019411	5469	5471	avenue	13e
i663-RPP-0013320	5470	5472	avenue	13e
i663-RPP-0018496	5473	5473	avenue	13e
i663-RPP-0013048	5474	5476	avenue	13e
i663-RPP-0018726	5477	5479	avenue	13e
i663-RPP-0003408	5478	5480	avenue	13e
i663-RPP-0001277-001	5481	5483	avenue	13e
i663-RPP-0012095	5482	5484	avenue	13e
i663-RPP-0000913-001	5485	5487	avenue	13e
i663-RPP-0001963	5486	5488	avenue	13e
i663-RPP-0019632	5489	5491	avenue	13e
i663-RPP-0015978	5490	5492	avenue	13e
i663-RPP-0012506	5493	5495	avenue	13e
i663-RPP-0017729	5494	5496	avenue	13e
i663-RPP-0012996	5497	5499	avenue	13e
i663-RPP-0014546	5498	5500	avenue	13e
i663-RPP-0014313	5501	5503	avenue	13e
i663-RPP-0002712	5502	5504	avenue	13e
i663-RPP-0012903	5506	5508	avenue	13e
i663-RPP-0017510	5505	5509	avenue	13e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0001424	5510	5512	avenue	13e
i663-RPP-0018033	5511	5515	avenue	13e
i663-RPP-0001675	5514	5516	avenue	13e
i663-RPP-0006102	5662	5664	avenue	13e
i663-RPP-0006314-001	5666	5668	avenue	13e
i663-RPP-0021827	5680	5682	avenue	13e
i663-RPP-0021640	5684	5684	avenue	13e
i663-RPP-0006280	5688	5690	avenue	13e
i663-RPP-0018285	5692	5694	avenue	13e
i663-RPP-0007400	5696	5698	avenue	13e
i663-RPP-0018432	5700	5702	avenue	13e
i663-RPP-0006608	5704	5706	avenue	13e
i663-RPP-0006085	5708	5708	avenue	13e
i663-RPP-0018517	5714	5714	avenue	13e
i663-RPP-0006407-001	5716	5718	avenue	13e
i663-RPP-0005379-001	5755	5755	avenue	13e
i663-RPP-0021823	5764	5766	avenue	13e
i663-RPP-0021079	5768	5770	avenue	13e
i663-RPP-0020015	5772	5774	avenue	13e
i663-RPP-0020934	5776	5776	avenue	13e
i663-RPP-0007731	5780	5780	avenue	13e
i663-RPP-0008007	5793	5795	avenue	13e
i663-RPP-0019484	5802	5804	avenue	13e
i663-RPP-0007931	5912	5916	avenue	13e
i663-RPP-0005827-001	6338	6338	avenue	13e
i663-RPP-0020879-001	6722	6722	avenue	13e
i663-RPP-0019936	6882	6882	avenue	13e
i663-RPP-0002277-001	5432	5436	avenue	14e
i663-RPP-0012120-001	5442	5446	avenue	14e
i663-RPP-0003346-001	5448	5452	avenue	14e
i663-RPP-0012604	5456	5460	avenue	14e
i663-RPP-0001603-001	5462	5466	avenue	14e
i663-RPP-0001168	5536	5538	avenue	14e
i663-RPP-0012391	5544	5546	avenue	14e
i663-RPP-0012049	5550	5552	avenue	14e
i663-RPP-0002231	5556	5558	avenue	14e
i663-RPP-0013157	5562	5564	avenue	14e
i663-RPP-0001069	5566	5568	avenue	14e
i663-RPP-0013161	5616	5616	avenue	14e
i663-RPP-0012345	5615	5619	avenue	14e

i663-RPP-0002130-001	5622	5622	avenue	14e	
i663-RPP-0005142	5621	5625	avenue	14e	
i663-RPP-0013258-001	5628	5628	avenue	14e	shoebox
i663-RPP-0016655	5627	5631	avenue	14e	
i663-RPP-0018099	5633	5637	avenue	14e	
i663-RPP-0012599	5640	5642	avenue	14e	
i663-RPP-0013942	5639	5643	avenue	14e	
i663-RPP-0019545	5644	5646	avenue	14e	
i663-RPP-0017534	5645	5649	avenue	14e	
i663-RPP-0012314-001	5651	5655	avenue	14e	
i663-RPP-0017046	5657	5661	avenue	14e	
i663-RPP-0013845	5663	5667	avenue	14e	
i663-RPP-0002546-001	5669	5673	avenue	14e	
i663-RPP-0017041	5675	5679	avenue	14e	
i663-RPP-0003202	5681	5685	avenue	14e	
i663-RPP-0020254	5700	5702	avenue	14e	
i663-RPP-0012054	5723	5723	avenue	14e	
i663-RPP-0021487	5778	5780	avenue	14e	
i663-RPP-0001460-001	5416	5416	avenue	15e	
i663-RPP-0014172	5422	5422	avenue	15e	
i663-RPP-0019228	5424	5424	avenue	15e	
i663-RPP-0002913	5430	5430	avenue	15e	
i663-RPP-0012842-001	5466	5468	avenue	15e	
i663-RPP-0012744	5470	5472	avenue	15e	
i663-RPP-0018491	5474	5476	avenue	15e	
i663-RPP-0017942	5478	5480	avenue	15e	
i663-RPP-0019236	5482	5484	avenue	15e	
i663-RPP-0002640-001	5486	5488	avenue	15e	
i663-RPP-0013040-001	5490	5492	avenue	15e	
i663-RPP-0003104-001	5494	5496	avenue	15e	
i663-RPP-0012375-001	5498	5500	avenue	15e	
i663-RPP-0003815-001	5502	5504	avenue	15e	
i663-RPP-0012509-001	5506	5508	avenue	15e	
i663-RPP-0014181-001	5512	5514	avenue	15e	
i663-RPP-0002642-001	5616	5624	avenue	15e	
i663-RPP-0002793-001	5626	5634	avenue	15e	
i663-RPP-0013916	5636	5644	avenue	15e	
i663-RPP-0013828	5646	5654	avenue	15e	
i663-RPP-0018297	5656	5664	avenue	15e	
i663-RPP-0003195	5666	5674	avenue	15e	

i663-RPP-0016744	5676	5680	avenue	15e	
i663-RPP-0017192	5682	5684	avenue	15e	
i663-RPP-0013162	5686	5688	avenue	15e	
i663-RPP-0004126	5740	5740	avenue	15e	Salle paroissiale Saint Brendan
i663-RPP-0017344	5745	5747	avenue	15e	
i663-RPP-0017785-001	5819	5821	avenue	15e	
i663-RPP-0014379	5420	5422	avenue	16e	
i663-RPP-0014116	5419	5425	avenue	16e	
i663-RPP-0012261-001	5424	5426	avenue	16e	
i663-RPP-0005193-001	5427	5431	avenue	16e	
i663-RPP-0002398-001	5428	5432	avenue	16e	
i663-RPP-0019876	5434	5436	avenue	16e	
i663-RPP-0014676	5433	5437	avenue	16e	
i663-RPP-0019504	5439	5441	avenue	16e	
i663-RPP-0019515	5443	5445	avenue	16e	
i663-RPP-0014945	5447	5449	avenue	16e	
i663-RPP-0012573-001	5451	5453	avenue	16e	
i663-RPP-0001114-001	5455	5457	avenue	16e	
i663-RPP-0012906	5459	5461	avenue	16e	
i663-RPP-0012393-001	5475	5477	avenue	16e	
i663-RPP-0001589-001	5481	5481	avenue	16e	
i663-RPP-0012105-001	5483	5485	avenue	16e	
i663-RPP-0002405-001	5487	5489	avenue	16e	
i663-RPP-0001266-001	5491	5493	avenue	16e	
i663-RPP-0018163	5495	5499	avenue	16e	
i663-RPP-0017650	5501	5505	avenue	16e	
i663-RPP-0014479-001	5634	5636	avenue	16e	
i663-RPP-0003457-001	5638	5640	avenue	16e	
i663-RPP-0012922	5664	5666	avenue	16e	
i663-RPP-0015931	5668	5670	avenue	16e	
i663-RPP-0012389	5674	5676	avenue	16e	
i663-RPP-0002099	5680	5682	avenue	16e	
i663-RPP-0012048	5706	5708	avenue	16e	
i663-RPP-0001414	5710	5712	avenue	16e	
i663-RPP-0012841	5714	5716	avenue	16e	
i663-RPP-0001370	5718	5720	avenue	16e	
i663-RPP-0013411	5750	5752	avenue	16e	
i663-RPP-0017615	5754	5756	avenue	16e	
i663-RPP-0014542-001	5758	5760	avenue	16e	
i663-RPP-0003322-001	5762	5764	avenue	16e	

i663-RPP-0013152-001	5034	5038	avenue	17e
i663-RPP-0000779-001	5416	5416	avenue	17e
i663-RPP-0002641-001	5434	5434	avenue	17e
i663-RPP-0012940-001	5440	5442	avenue	17e
i663-RPP-0001974	5441	5443	avenue	17e
i663-RPP-0003176-001	5446	5446	avenue	17e
i663-RPP-0012320	5445	5447	avenue	17e
i663-RPP-0003379	5453	5453	avenue	17e
i663-RPP-0018901	5459	5459	avenue	17e
i663-RPP-0012098	5465	5469	avenue	17e
i663-RPP-0016282	5471	5471	avenue	17e
i663-RPP-0012789	5470	5472	avenue	17e
i663-RPP-0013276-001	5506	5508	avenue	17e
i663-RPP-0016490	5510	5512	avenue	17e
i663-RPP-0019562	5522	5524	avenue	17e
i663-RPP-0002606-001	5616	5618	avenue	17e
i663-RPP-0012388-001	5620	5622	avenue	17e
i663-RPP-0016880	5631	5633	avenue	17e
i663-RPP-0012473	5635	5637	avenue	17e
i663-RPP-0013323	5638	5642	avenue	17e
i663-RPP-0016495	5660	5662	avenue	17e
i663-RPP-0012554	5667	5669	avenue	17e
i663-RPP-0013081	5671	5673	avenue	17e
i663-RPP-0016878	5675	5677	avenue	17e
i663-RPP-0013066	5679	5681	avenue	17e
i663-RPP-0002957-001	5680	5682	avenue	17e
i663-RPP-0012819	5684	5686	avenue	17e
i663-RPP-0012225	5688	5690	avenue	17e
i663-RPP-0016359	5692	5694	avenue	17e
i663-RPP-0012084	5696	5698	avenue	17e
i663-RPP-0017551	5746	5748	avenue	17e
i663-RPP-0014319	5752	5752	avenue	17e
i663-RPP-0001386	5755	5757	avenue	17e
i663-RPP-0019512	5756	5758	avenue	17e
i663-RPP-0013250-001	5071	5071	avenue	18e
i663-RPP-0000749-001	5077	5077	avenue	18e
i663-RPP-0001342-001	5415	5417	avenue	18e
i663-RPP-0003122-001	5416	5418	avenue	18e
i663-RPP-0012654	5427	5431	avenue	18e
i663-RPP-0000738-001	5433	5433	avenue	18e

i663-RPP-0018723	5442	5442	avenue	18e
i663-RPP-0012443	5439	5443	avenue	18e
i663-RPP-0014642-001	5444	5446	avenue	18e
i663-RPP-0016781-001	5456	5458	avenue	18e
i663-RPP-0012933-001	5465	5469	avenue	18e
i663-RPP-0018570	5482	5492	avenue	18e
i663-RPP-0014377	5553	5555	avenue	18e
i663-RPP-0013093	5621	5623	avenue	18e
i663-RPP-0002104-001	5638	5638	avenue	18e
i663-RPP-0014764-001	5644	5644	avenue	18e
i663-RPP-0012725-001	5664	5666	avenue	18e
i663-RPP-0012426-001	5690	5694	avenue	18e
i663-RPP-0013987	5696	5698	avenue	18e
i663-RPP-0001566-001	5720	5720	avenue	18e
i663-RPP-0013413	5726	5726	avenue	18e
i663-RPP-0014747	5738	5740	avenue	18e
i663-RPP-0000762	5754	5754	avenue	18e
i663-RPP-0019057	5756	5758	avenue	18e
i663-RPP-0016888	5784	5786	avenue	18e
i663-RPP-0015094-001	5430	5438	avenue	1re
i663-RPP-0017295	5431	5441	avenue	1re
i663-RPP-0015440-001	5440	5448	avenue	1re
i663-RPP-0013620	5443	5449	avenue	1re
i663-RPP-0014533	5451	5457	avenue	1re
i663-RPP-0013123	5459	5465	avenue	1re
i663-RPP-0015434	5467	5471	avenue	1re
i663-RPP-0015230	5470	5472	avenue	1re
i663-RPP-0013809-001	5478	5478	avenue	1re
i663-RPP-0017007-001	5473	5479	avenue	1re
i663-RPP-0015998	5482	5484	avenue	1re
i663-RPP-0016400	5487	5491	avenue	1re
i663-RPP-0016151	5492	5494	avenue	1re
i663-RPP-0016987	5493	5497	avenue	1re
i663-RPP-0015870	5496	5502	avenue	1re
i663-RPP-0013126	5499	5503	avenue	1re
i663-RPP-0014344	5505	5507	avenue	1re
i663-RPP-0013976	5510	5512	avenue	1re
i663-RPP-0014702	5511	5515	avenue	1re
i663-RPP-0018276	5517	5519	avenue	1re
i663-RPP-0017393	5521	5531	avenue	1re

i663-RPP-0016387	5533	5537	avenue	1re
i663-RPP-0015572	5539	5541	avenue	1re
i663-RPP-0015650	5538	5542	avenue	1re
i663-RPP-0003507-001	5544	5544	avenue	1re
i663-RPP-0001703	5543	5545	avenue	1re
i663-RPP-0016104	5547	5549	avenue	1re
i663-RPP-0014071	5551	5555	avenue	1re
i663-RPP-0015522	5558	5560	avenue	1re
i663-RPP-0016381	5557	5565	avenue	1re
i663-RPP-0003825	5568	5568	avenue	1re
i663-RPP-0015132	5567	5575	avenue	1re
i663-RPP-0004627	5576	5580	avenue	1re
i663-RPP-0019665	5577	5581	avenue	1re
i663-RPP-0017197	5583	5587	avenue	1re
i663-RPP-0003566	5589	5591	avenue	1re
i663-RPP-0004750	5593	5593	avenue	1re
i663-RPP-0015268	5595	5597	avenue	1re
i663-RPP-0018321	5599	5599	avenue	1re
i663-RPP-0016258	5631	5635	avenue	1re
i663-RPP-0015375	5632	5636	avenue	1re
i663-RPP-0017681	5637	5645	avenue	1re
i663-RPP-0013403	5644	5646	avenue	1re
i663-RPP-0014365-001	5650	5650	avenue	1re
i663-RPP-0016508	5647	5651	avenue	1re
i663-RPP-0015561-001	5658	5658	avenue	1re
i663-RPP-0015088	5653	5663	avenue	1re
i663-RPP-0012438	5664	5664	avenue	1re
i663-RPP-0014698-001	5670	5672	avenue	1re
i663-RPP-0004735	5665	5673	avenue	1re
i663-RPP-0015028-001	5678	5678	avenue	1re
i663-RPP-0016331	5675	5683	avenue	1re
i663-RPP-0002596	5684	5688	avenue	1re
i663-RPP-0015419	5690	5696	avenue	1re
i663-RPP-0013906	5703	5705	avenue	1re
i663-RPP-0015311	5706	5706	avenue	1re
i663-RPP-0013521	5707	5709	avenue	1re
i663-RPP-0004236	5711	5713	avenue	1re
i663-RPP-0004289	5726	5730	avenue	1re
i663-RPP-0013213	5733	5735	avenue	1re
i663-RPP-0014586	5774	5778	avenue	1re

i663-RPP-0013303	5775	5779	avenue	1re
i663-RPP-0013630	5793	5797	avenue	1re
i663-RPP-0004738	5798	5802	avenue	1re
i663-RPP-0013621	5804	5806	avenue	1re
i663-RPP-0016386	5811	5813	avenue	1re
i663-RPP-0016435	5815	5817	avenue	1re
i663-RPP-0005214	5819	5821	avenue	1re
i663-RPP-0004993	5823	5825	avenue	1re
i663-RPP-0015095	5827	5827	avenue	1re
i663-RPP-0012566	5832	5832	avenue	1re
i663-RPP-0019059	5831	5833	avenue	1re
i663-RPP-0015280	5835	5837	avenue	1re
i663-RPP-0018668	5867	5871	avenue	1re
i663-RPP-0005060	5873	5877	avenue	1re
i663-RPP-0012710-001	5918	5920	avenue	1re
i663-RPP-0016629	5921	5923	avenue	1re
i663-RPP-0013119-001	5922	5924	avenue	1re
i663-RPP-0016174	5930	5938	avenue	1re
i663-RPP-0015286-001	5940	5946	avenue	1re
i663-RPP-0004493	5948	5958	avenue	1re
i663-RPP-0016130	5980	5980	avenue	1re
i663-RPP-0017604	5986	5996	avenue	1re
i663-RPP-0019460	5998	6002	avenue	1re
i663-RPP-0016982	6004	6008	avenue	1re
i663-RPP-0016826	6010	6012	avenue	1re
i663-RPP-0013441-001	6215	6223	avenue	1re
i663-RPP-0015801	6225	6225	avenue	1re
i663-RPP-0015550	6231	6231	avenue	1re
i663-RPP-0015186	6237	6237	avenue	1re
i663-RPP-0015965	6236	6238	avenue	1re
i663-RPP-0015362	6243	6247	avenue	1re
i663-RPP-0004305-001	6270	6272	avenue	1re
i663-RPP-0013565-001	6276	6278	avenue	1re
i663-RPP-0017691	6279	6281	avenue	1re
i663-RPP-0016239	6282	6286	avenue	1re
i663-RPP-0012944	6295	6299	avenue	1re
i663-RPP-0017286	6302	6304	avenue	1re
i663-RPP-0002685-001	6301	6311	avenue	1re
i663-RPP-0003991-001	6332	6340	avenue	1re
i663-RPP-0002751	6342	6350	avenue	1re

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0003511	6345	6367	avenue	1re	École Saint-Marc
i663-RPP-0016065	6386	6390	avenue	1re	
i663-RPP-0015988-001	6394	6394	avenue	1re	
i663-RPP-0012652-001	6400	6404	avenue	1re	
i663-RPP-0004219-001	6406	6410	avenue	1re	
i663-RPP-0016986	6414	6416	avenue	1re	
i663-RPP-0015201	6424	6426	avenue	1re	
i663-RPP-0005876	6430	6438	avenue	1re	
i663-RPP-0017331	6440	6444	avenue	1re	
i663-RPP-0015352	6450	6452	avenue	1re	
i663-RPP-0004470-001	6456	6458	avenue	1re	
i663-RPP-0004048-001	6462	6464	avenue	1re	
i663-RPP-0004048-002	6468	6470	avenue	1re	
i663-RPP-0004048-003	6462	6476	avenue	1re	
i663-RPP-0004269-001	6508	6516	avenue	1re	
i663-RPP-0015152	6518	6520	avenue	1re	
i663-RPP-0004244-001	6524	6524	avenue	1re	
i663-RPP-0015165-001	6530	6534	avenue	1re	
i663-RPP-0016805	6536	6540	avenue	1re	
i663-RPP-0013776	6542	6548	avenue	1re	
i663-RPP-0012949	6550	6554	avenue	1re	
i663-RPP-0021905	6559	6563	avenue	1re	
i663-RPP-0014110-001	6558	6564	avenue	1re	
i663-RPP-0005334-001	6566	6570	avenue	1re	
i663-RPP-0004187-001	6572	6574	avenue	1re	
i663-RPP-0020899	6577	6579	avenue	1re	
i663-RPP-0017566	6582	6582	avenue	1re	
i663-RPP-0013013	6584	6584	avenue	1re	
i663-RPP-0021470	6581	6585	avenue	1re	
i663-RPP-0021690	6589	6589	avenue	1re	
i663-RPP-0018469	6590	6590	avenue	1re	
i663-RPP-0018712	6591	6591	avenue	1re	
i663-RPP-0014283	6592	6594	avenue	1re	
i663-RPP-0020210	6595	6595	avenue	1re	
i663-RPP-0015260	6596	6596	avenue	1re	
i663-RPP-0014058	6598	6598	avenue	1re	
i663-RPP-0005973-001	6599	6601	avenue	1re	
i663-RPP-0012821	6600	6602	avenue	1re	
i663-RPP-0018590-001	6603	6605	avenue	1re	
i663-RPP-0004047	6604	6606	avenue	1re	

i663-RPP-0018316	6607	6609	avenue	1re
i663-RPP-0002487-001	6608	6610	avenue	1re
i663-RPP-0019947	6611	6613	avenue	1re
i663-RPP-0013306	6612	6616	avenue	1re
i663-RPP-0019707	6615	6617	avenue	1re
i663-RPP-0021375	6619	6621	avenue	1re
i663-RPP-0014905	6618	6622	avenue	1re
i663-RPP-0017072	6630	6634	avenue	1re
i663-RPP-0022132	6631	6635	avenue	1re
i663-RPP-0013405	6636	6638	avenue	1re
i663-RPP-0012708-001	6640	6640	avenue	1re
i663-RPP-0006882-001	6639	6641	avenue	1re
i663-RPP-0022077	6643	6647	avenue	1re
i663-RPP-0019841	6649	6649	avenue	1re
i663-RPP-0004052-001	6646	6650	avenue	1re
i663-RPP-0021383	6651	6651	avenue	1re
i663-RPP-0015160	6654	6658	avenue	1re
i663-RPP-0004034	6660	6662	avenue	1re
i663-RPP-0021712	6659	6663	avenue	1re
i663-RPP-0014060-001	6664	6664	avenue	1re
i663-RPP-0004128-001	6666	6666	avenue	1re
i663-RPP-0006412	6665	6669	avenue	1re
i663-RPP-0014222-001	6668	6670	avenue	1re
i663-RPP-0021772	6671	6673	avenue	1re
i663-RPP-0013297	6672	6674	avenue	1re
i663-RPP-0004465	6680	6682	avenue	1re
i663-RPP-0006190	6720	6722	avenue	1re
i663-RPP-0019895-001	6732	6736	avenue	1re
i663-RPP-0019922-001	6739	6739	avenue	1re
i663-RPP-0020105-001	6744	6746	avenue	1re
i663-RPP-0017758-001	6750	6750	avenue	1re
i663-RPP-0017760-001	6755	6755	avenue	1re
i663-RPP-0020459	6761	6761	avenue	1re
i663-RPP-0006635	6762	6762	avenue	1re
i663-RPP-0021035	6766	6768	avenue	1re
i663-RPP-0017412-001	6830	6830	avenue	1re
i663-RPP-0022462	6905	6907	avenue	1re
i663-RPP-0012767	6306	99999	avenue	1re
i663-RPP-0007107-001	5916	5918	avenue	20e
i663-RPP-0019822	5920	5922	avenue	20e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0020295	5932	5934	avenue	20e
i663-RPP-0021143	5936	5938	avenue	20e
i663-RPP-0006789-001	5940	5940	avenue	20e
i663-RPP-0018857	5942	5944	avenue	20e
i663-RPP-0021761	5946	5948	avenue	20e
i663-RPP-0021130	5950	5950	avenue	20e
i663-RPP-0021221	5962	5962	avenue	20e
i663-RPP-0020051-001	5966	5968	avenue	20e
i663-RPP-0005747-001	5970	5972	avenue	20e
i663-RPP-0002571	5921	5921	avenue	23e
i663-RPP-0017862	5927	5929	avenue	23e
i663-RPP-0020946	6209	6209	avenue	23e
i663-RPP-0005801	6211	6213	avenue	23e
i663-RPP-0006216	6239	6239	avenue	23e
i663-RPP-0020890	6351	6351	avenue	23e
i663-RPP-0020426	6357	6357	avenue	23e
i663-RPP-0007323-001	6369	6369	avenue	23e
i663-RPP-0021396	6455	6455	avenue	23e
i663-RPP-0005500	6515	6515	avenue	23e
i663-RPP-0020697	6519	6519	avenue	23e
i663-RPP-0018844-001	6659	6659	avenue	23e
i663-RPP-0012367	5915	5917	avenue	24e
i663-RPP-0002986-001	5918	5920	avenue	24e
i663-RPP-0014077	5919	5921	avenue	24e
i663-RPP-0001258	5925	5925	avenue	24e
i663-RPP-0014976	5922	5926	avenue	24e
i663-RPP-0012350	5930	5932	avenue	24e
i663-RPP-0016028	5936	5936	avenue	24e
i663-RPP-0000801	5942	5942	avenue	24e
i663-RPP-0014773	5948	5948	avenue	24e
i663-RPP-0012321	5954	5954	avenue	24e
i663-RPP-0016963	5962	5964	avenue	24e
i663-RPP-0001958	5966	5968	avenue	24e
i663-RPP-0017975	5980	5984	avenue	24e
i663-RPP-0016799	5986	5990	avenue	24e
i663-RPP-0014271	5992	5996	avenue	24e
i663-RPP-0020991	6258	6258	avenue	24e
i663-RPP-0013685	6275	6275	avenue	24e
i663-RPP-0018402	6276	6276	avenue	24e
i663-RPP-0019100	6282	6284	avenue	24e

i663-RPP-0002128	6289	6289	avenue	24e
i663-RPP-0022373	6290	6290	avenue	24e
i663-RPP-0005425	6294	6294	avenue	24e
i663-RPP-0013869-001	6293	6297	avenue	24e
i663-RPP-0020286-001	6310	6310	avenue	24e
i663-RPP-0000838-001	6311	6313	avenue	24e
i663-RPP-0001002-001	6317	6317	avenue	24e
i663-RPP-0017502	6320	6322	avenue	24e
i663-RPP-0000843-001	6323	6323	avenue	24e
i663-RPP-0020532	6332	6334	avenue	24e
i663-RPP-0000825-001	6347	6347	avenue	24e
i663-RPP-0013166	6353	6355	avenue	24e
i663-RPP-0018361	6356	6356	avenue	24e
i663-RPP-0006156	6362	6362	avenue	24e
i663-RPP-0019834	6375	6377	avenue	24e
i663-RPP-0016413	6383	6383	avenue	24e
i663-RPP-0006220-001	6396	6396	avenue	24e
i663-RPP-0002945	6401	6403	avenue	24e
i663-RPP-0021209	6402	6404	avenue	24e
i663-RPP-0012444	6407	6409	avenue	24e
i663-RPP-0003095	6411	6413	avenue	24e
i663-RPP-0021872	6420	6420	avenue	24e
i663-RPP-0006059-001	6535	6537	avenue	24e
i663-RPP-0020685	6541	6541	avenue	24e
i663-RPP-0019675-001	6544	6544	avenue	24e
i663-RPP-0005824	6550	6550	avenue	24e
i663-RPP-0022208	6553	6553	avenue	24e
i663-RPP-0021435	6574	6574	avenue	24e
i663-RPP-0023031	6581	6581	avenue	24e
i663-RPP-0008282-001	6587	6591	avenue	24e
i663-RPP-0019826	6593	6595	avenue	24e
i663-RPP-0018433	6599	6599	avenue	24e
i663-RPP-0020214	6612	6622	avenue	24e
i663-RPP-0021080	6612	6622	avenue	24e
i663-RPP-0020620	6630	6632	avenue	24e
i663-RPP-0017398	6819	6819	avenue	24e
i663-RPP-0016491	5907	5909	avenue	25e
i663-RPP-0013197	5920	5922	avenue	25e
i663-RPP-0003819	5938	5940	avenue	25e
i663-RPP-0013137-001	5968	5968	avenue	25e

i663-RPP-0013931	6227	6229	avenue	25e
i663-RPP-0013420	6231	6233	avenue	25e
i663-RPP-0001860	6237	6241	avenue	25e
i663-RPP-0000795-001	6244	6246	avenue	25e
i663-RPP-0016892	6248	6250	avenue	25e
i663-RPP-0012360	6252	6252	avenue	25e
i663-RPP-0019569	6259	6263	avenue	25e
i663-RPP-0018951	6265	6265	avenue	25e
i663-RPP-0012364	6271	6273	avenue	25e
i663-RPP-0012347	6283	6283	avenue	25e
i663-RPP-0013415	6282	6286	avenue	25e
i663-RPP-0019062	6289	6289	avenue	25e
i663-RPP-0014157	6292	6294	avenue	25e
i663-RPP-0012206	6300	6304	avenue	25e
i663-RPP-0013331	6310	6310	avenue	25e
i663-RPP-0001021-001	6318	6318	avenue	25e
i663-RPP-0012251	6332	6334	avenue	25e
i663-RPP-0015004	6335	6335	avenue	25e
i663-RPP-0018106	6338	6338	avenue	25e
i663-RPP-0019041	6365	6367	avenue	25e
i663-RPP-0019176	6410	6410	avenue	25e
i663-RPP-0006250-001	6534	6538	avenue	25e
i663-RPP-0022017	6544	6544	avenue	25e
i663-RPP-0007639	6568	6568	avenue	25e
i663-RPP-0021475	6574	6574	avenue	25e
i663-RPP-0019973	6580	6580	avenue	25e
i663-RPP-0021020	6586	6586	avenue	25e
i663-RPP-0018922	6592	6592	avenue	25e
i663-RPP-0005783-001	6600	6600	avenue	25e
i663-RPP-0018800	6627	6627	avenue	25e
i663-RPP-0019919	6645	6649	avenue	25e
i663-RPP-0019208	6651	6655	avenue	25e
i663-RPP-0021579	6661	6665	avenue	25e
i663-RPP-0006593-001	6662	6666	avenue	25e
i663-RPP-0021576	6667	6671	avenue	25e
i663-RPP-0019958	6686	6686	avenue	25e
i663-RPP-0020465	6687	6687	avenue	25e
i663-RPP-0019899	6691	6691	avenue	25e
i663-RPP-0019597	6717	6719	avenue	25e
i663-RPP-0006434-001	6727	6727	avenue	25e

i663-RPP-0018634-001	6745	6745	avenue	25e
i663-RPP-0021960	6767	6767	avenue	25e
i663-RPP-0020661-001	6773	6773	avenue	25e
i663-RPP-0021829	6779	6779	avenue	25e
i663-RPP-0021252	6796	6796	avenue	25e
i663-RPP-0018835	5928	5930	avenue	26e
i663-RPP-0016596	5932	5936	avenue	26e
i663-RPP-0012369-001	5938	5940	avenue	26e
i663-RPP-0012154	5956	5958	avenue	26e
i663-RPP-0014565	5973	5975	avenue	26e
i663-RPP-0012145-001	5982	5984	avenue	26e
i663-RPP-0001436-001	5986	5988	avenue	26e
i663-RPP-0014881	5990	5992	avenue	26e
i663-RPP-0002995-001	5994	5996	avenue	26e
i663-RPP-0012061-001	6219	6221	avenue	26e
i663-RPP-0014678	6223	6227	avenue	26e
i663-RPP-0014552	6230	6230	avenue	26e
i663-RPP-0013800	6236	6236	avenue	26e
i663-RPP-0019255	6242	6242	avenue	26e
i663-RPP-0016481	6259	6259	avenue	26e
i663-RPP-0012094-001	6264	6264	avenue	26e
i663-RPP-0015051	6265	6265	avenue	26e
i663-RPP-0001334	6268	6270	avenue	26e
i663-RPP-0016675	6273	6275	avenue	26e
i663-RPP-0015050	6279	6281	avenue	26e
i663-RPP-0016685	6292	6294	avenue	26e
i663-RPP-0002283	6298	6302	avenue	26e
i663-RPP-0012929	6301	6305	avenue	26e
i663-RPP-0019139	6311	6311	avenue	26e
i663-RPP-0018012	6304	6314	avenue	26e
i663-RPP-0017178	6317	6319	avenue	26e
i663-RPP-0019849	6323	6323	avenue	26e
i663-RPP-0003707	6316	6324	avenue	26e
i663-RPP-0001093	6329	6331	avenue	26e
i663-RPP-0003154-001	6347	6351	avenue	26e
i663-RPP-0012978	6353	6353	avenue	26e
i663-RPP-0001753-001	6356	6356	avenue	26e
i663-RPP-0002073	6359	6359	avenue	26e
i663-RPP-0018026	6362	6364	avenue	26e
i663-RPP-0012547-001	6365	6369	avenue	26e

i663-RPP-0012386-001	6371	6375	avenue	26e
i663-RPP-0013763	6374	6378	avenue	26e
i663-RPP-0001946-001	6377	6381	avenue	26e
i663-RPP-0003550-001	6383	6383	avenue	26e
i663-RPP-0002948-001	6389	6391	avenue	26e
i663-RPP-0014029	6393	6395	avenue	26e
i663-RPP-0021188	6515	6517	avenue	26e
i663-RPP-0007065-001	6521	6523	avenue	26e
i663-RPP-0020618	6525	6527	avenue	26e
i663-RPP-0005682-001	6541	6543	avenue	26e
i663-RPP-0021773	6549	6551	avenue	26e
i663-RPP-0020100	6555	6555	avenue	26e
i663-RPP-0006461	6576	6578	avenue	26e
i663-RPP-0007048-001	6603	6603	avenue	26e
i663-RPP-0020145	6609	6609	avenue	26e
i663-RPP-0028394	6615	6615	avenue	26e
i663-RPP-0005616	6715	6715	avenue	26e
i663-RPP-0021799	6521	6521	avenue	27e
i663-RPP-0008047	6532	6532	avenue	27e
i663-RPP-0019490	6536	6536	avenue	27e
i663-RPP-0007833	6542	6544	avenue	27e
i663-RPP-0030704	6560	6564	avenue	27e
i663-RPP-0021556	6567	6569	avenue	27e
i663-RPP-0021516	6571	6575	avenue	27e
i663-RPP-0020960-001	6654	6654	avenue	27e
i663-RPP-0005540-001	6658	6658	avenue	27e
i663-RPP-0021696	6664	6664	avenue	27e
i663-RPP-0018692	6665	6665	avenue	27e
i663-RPP-0006184-001	6670	6670	avenue	27e
i663-RPP-0005509-001	6686	6686	avenue	27e
i663-RPP-0022633	6780	6780	avenue	27e
i663-RPP-0017439	6784	6784	avenue	27e
i663-RPP-0006030-001	6534	6534	avenue	28e
i663-RPP-0018311	6586	6586	avenue	28e
i663-RPP-0005680-001	6597	6599	avenue	28e
i663-RPP-0005842	6648	6650	avenue	28e
i663-RPP-0018317	6670	6672	avenue	28e
i663-RPP-0007873-001	6721	6721	avenue	28e
i663-RPP-0020118	6751	6753	avenue	28e
i663-RPP-0022085	6835	6835	avenue	28e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015689	5249	5253	avenue	2e
i663-RPP-0015065	5299	5299	avenue	2e
i663-RPP-0018203	5305	5309	avenue	2e
i663-RPP-0012610	5311	5311	avenue	2e
i663-RPP-0014139	5317	5321	avenue	2e
i663-RPP-0018200	5323	5325	avenue	2e
i663-RPP-0003887	5333	5333	avenue	2e
i663-RPP-0013377	5335	5337	avenue	2e
i663-RPP-0004376-001	5355	5357	avenue	2e
i663-RPP-0017271	5361	5363	avenue	2e
i663-RPP-0013399	5373	5375	avenue	2e
i663-RPP-0012954	5418	5420	avenue	2e
i663-RPP-0014212-001	5424	5428	avenue	2e
i663-RPP-0016379	5430	5436	avenue	2e
i663-RPP-0015681	5438	5444	avenue	2e
i663-RPP-0002687	5446	5448	avenue	2e
i663-RPP-0019427	5454	5456	avenue	2e
i663-RPP-0014581	5461	5463	avenue	2e
i663-RPP-0015164	5464	5464	avenue	2e
i663-RPP-0013907	5465	5467	avenue	2e
i663-RPP-0004344	5466	5468	avenue	2e
i663-RPP-0019274	5469	5471	avenue	2e
i663-RPP-0004758	5473	5475	avenue	2e
i663-RPP-0013372	5474	5476	avenue	2e
i663-RPP-0018144	5477	5479	avenue	2e
i663-RPP-0018975	5481	5483	avenue	2e
i663-RPP-0015319	5482	5484	avenue	2e
i663-RPP-0013815	5485	5487	avenue	2e
i663-RPP-0014107	5489	5489	avenue	2e
i663-RPP-0015456	5490	5492	avenue	2e
i663-RPP-0013775	5495	5495	avenue	2e
i663-RPP-0019122	5497	5499	avenue	2e
i663-RPP-0014362	5498	5500	avenue	2e
i663-RPP-0015991	5501	5503	avenue	2e
i663-RPP-0019366	5507	5511	avenue	2e
i663-RPP-0004994	5502	5518	avenue	2e
i663-RPP-0013217	5513	5519	avenue	2e
i663-RPP-0019663	5521	5523	avenue	2e
i663-RPP-0013779	5520	5524	avenue	2e
i663-RPP-0004693	5525	5527	avenue	2e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0016624	5526	5530	avenue	2e
i663-RPP-0015821	5531	5533	avenue	2e
i663-RPP-0014009	5532	5536	avenue	2e
i663-RPP-0013812	5535	5537	avenue	2e
i663-RPP-0015896	5539	5539	avenue	2e
i663-RPP-0019776	5538	5542	avenue	2e
i663-RPP-0012580	5543	5545	avenue	2e
i663-RPP-0004665	5544	5552	avenue	2e
i663-RPP-0019275	5551	5553	avenue	2e
i663-RPP-0018074	5555	5557	avenue	2e
i663-RPP-0015677	5554	5558	avenue	2e
i663-RPP-0017890	5560	5566	avenue	2e
i663-RPP-0012959	5568	5572	avenue	2e
i663-RPP-0015191	5569	5573	avenue	2e
i663-RPP-0004932	5574	5582	avenue	2e
i663-RPP-0017442	5579	5585	avenue	2e
i663-RPP-0017123	5584	5592	avenue	2e
i663-RPP-0017386	5587	5593	avenue	2e
i663-RPP-0005639	5594	5594	avenue	2e
i663-RPP-0013591-001	5596	5596	avenue	2e
i663-RPP-0018380	5598	5598	avenue	2e
i663-RPP-0015071	5595	5599	avenue	2e
i663-RPP-0012961	5626	5630	avenue	2e
i663-RPP-0015953	5635	5637	avenue	2e
i663-RPP-0015992	5632	5640	avenue	2e
i663-RPP-0012889	5643	5645	avenue	2e
i663-RPP-0014907	5647	5649	avenue	2e
i663-RPP-0013117	5650	5652	avenue	2e
i663-RPP-0014341	5653	5655	avenue	2e
i663-RPP-0004435	5675	5679	avenue	2e
i663-RPP-0018140	5681	5685	avenue	2e
i663-RPP-0018093	5687	5687	avenue	2e
i663-RPP-0012875	5690	5694	avenue	2e
i663-RPP-0014364	5696	5700	avenue	2e
i663-RPP-0016241	5693	5703	avenue	2e
i663-RPP-0013233	5702	5706	avenue	2e
i663-RPP-0015189	5710	5712	avenue	2e
i663-RPP-0016527	5705	5715	avenue	2e
i663-RPP-0016853	5714	5716	avenue	2e
i663-RPP-0013034-001	5717	5717	avenue	2e

i663-RPP-0013369-001	5723	5723	avenue	2e
i663-RPP-0015638	5720	5724	avenue	2e
i663-RPP-0004012	5726	5726	avenue	2e
i663-RPP-0013674	5729	5729	avenue	2e
i663-RPP-0004158-001	5735	5735	avenue	2e
i663-RPP-0019880	5759	5761	avenue	2e
i663-RPP-0015247-001	5765	5769	avenue	2e
i663-RPP-0017382	5771	5775	avenue	2e
i663-RPP-0013387-001	5776	5778	avenue	2e
i663-RPP-0014353	5777	5781	avenue	2e
i663-RPP-0015474	5780	5784	avenue	2e
i663-RPP-0016206	5783	5787	avenue	2e
i663-RPP-0012775	5786	5790	avenue	2e
i663-RPP-0017441	5789	5793	avenue	2e
i663-RPP-0015502	5792	5796	avenue	2e
i663-RPP-0017445	5795	5799	avenue	2e
i663-RPP-0018269	5801	5805	avenue	2e
i663-RPP-0016250	5807	5813	avenue	2e
i663-RPP-0015726	5812	5816	avenue	2e
i663-RPP-0017294	5815	5821	avenue	2e
i663-RPP-0017106	5818	5822	avenue	2e
i663-RPP-0015208	5824	5828	avenue	2e
i663-RPP-0004737	5823	5829	avenue	2e
i663-RPP-0018348	5834	5834	avenue	2e
i663-RPP-0015355	5831	5837	avenue	2e
i663-RPP-0004013	5839	5843	avenue	2e
i663-RPP-0004921	5844	5846	avenue	2e
i663-RPP-0019267	5847	5849	avenue	2e
i663-RPP-0015025	5852	5854	avenue	2e
i663-RPP-0017446	5851	5857	avenue	2e
i663-RPP-0018884	5856	5860	avenue	2e
i663-RPP-0019282	5859	5861	avenue	2e
i663-RPP-0014191	5863	5865	avenue	2e
i663-RPP-0014626	5862	5866	avenue	2e
i663-RPP-0013642	5867	5869	avenue	2e
i663-RPP-0018967	5868	5872	avenue	2e
i663-RPP-0016371	5874	5878	avenue	2e
i663-RPP-0019854	5880	5884	avenue	2e
i663-RPP-0013107	5886	5890	avenue	2e
i663-RPP-0004061-001	5918	5920	avenue	2e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0005360-001	5924	5926	avenue	2e
i663-RPP-0015490	5928	5930	avenue	2e
i663-RPP-0015196-001	5934	5940	avenue	2e
i663-RPP-0015215	5942	5946	avenue	2e
i663-RPP-0004297-001	5948	5952	avenue	2e
i663-RPP-0015521	5954	5954	avenue	2e
i663-RPP-0018894	6200	6202	avenue	2e
i663-RPP-0004334	6201	6205	avenue	2e
i663-RPP-0004479-001	6221	6225	avenue	2e
i663-RPP-0014293-001	6228	6230	avenue	2e
i663-RPP-0015802	6232	6234	avenue	2e
i663-RPP-0015525	6236	6238	avenue	2e
i663-RPP-0005046	6242	6242	avenue	2e
i663-RPP-0001615-001	6241	6243	avenue	2e
i663-RPP-0013380-001	6245	6247	avenue	2e
i663-RPP-0014523	6246	6248	avenue	2e
i663-RPP-0001717	6254	6256	avenue	2e
i663-RPP-0013964	6255	6257	avenue	2e
i663-RPP-0004464	6260	6262	avenue	2e
i663-RPP-0003696	6265	6267	avenue	2e
i663-RPP-0015628	6266	6270	avenue	2e
i663-RPP-0015436	6272	6272	avenue	2e
i663-RPP-0012542	6271	6273	avenue	2e
i663-RPP-0017105	6278	6278	avenue	2e
i663-RPP-0017895	6284	6284	avenue	2e
i663-RPP-0012491	6287	6287	avenue	2e
i663-RPP-0015359	6288	6292	avenue	2e
i663-RPP-0013580	6294	6296	avenue	2e
i663-RPP-0018327	6297	6301	avenue	2e
i663-RPP-0015702	6303	6305	avenue	2e
i663-RPP-0015697	6300	6308	avenue	2e
i663-RPP-0016927	6309	6309	avenue	2e
i663-RPP-0013312-001	6315	6319	avenue	2e
i663-RPP-0012968	6327	6329	avenue	2e
i663-RPP-0003795-001	6333	6335	avenue	2e
i663-RPP-0005202-001	6339	6343	avenue	2e
i663-RPP-0015087	6351	6351	avenue	2e
i663-RPP-0015571	6355	6357	avenue	2e
i663-RPP-0015148	6399	6403	avenue	2e
i663-RPP-0014715	6407	6407	avenue	2e

i663-RPP-0014802	6411	6411	avenue	2e
i663-RPP-0013725	6417	6419	avenue	2e
i663-RPP-0013371-001	6423	6427	avenue	2e
i663-RPP-0013036	6429	6433	avenue	2e
i663-RPP-0020480-001	6541	6543	avenue	2e
i663-RPP-0018547	6545	6547	avenue	2e
i663-RPP-0020059-001	6549	6551	avenue	2e
i663-RPP-0006872-001	6553	6555	avenue	2e
i663-RPP-0022375	6557	6559	avenue	2e
i663-RPP-0022834	6561	6563	avenue	2e
i663-RPP-0022354	6560	6564	avenue	2e
i663-RPP-0022383	6566	6568	avenue	2e
i663-RPP-0005310	6567	6569	avenue	2e
i663-RPP-0017397	6570	6572	avenue	2e
i663-RPP-0005458	6571	6573	avenue	2e
i663-RPP-0021283	6575	6579	avenue	2e
i663-RPP-0005861	6582	6584	avenue	2e
i663-RPP-0019394	6588	6590	avenue	2e
i663-RPP-0007777-001	6589	6593	avenue	2e
i663-RPP-0020448	6594	6596	avenue	2e
i663-RPP-0019593-001	6595	6597	avenue	2e
i663-RPP-0021484	6598	6600	avenue	2e
i663-RPP-0018314-001	6602	6604	avenue	2e
i663-RPP-0020586	6603	6605	avenue	2e
i663-RPP-0018502-001	6606	6606	avenue	2e
i663-RPP-0021856-001	6607	6611	avenue	2e
i663-RPP-0020584-001	6610	6612	avenue	2e
i663-RPP-0020378-001	6614	6616	avenue	2e
i663-RPP-0019502-001	6613	6617	avenue	2e
i663-RPP-0006197-001	6620	6622	avenue	2e
i663-RPP-0017419	6625	6625	avenue	2e
i663-RPP-0019701-001	6624	6626	avenue	2e
i663-RPP-0018920-001	6643	6645	avenue	2e
i663-RPP-0020431	6650	6650	avenue	2e
i663-RPP-0006893	6649	6651	avenue	2e
i663-RPP-0019980	6656	6656	avenue	2e
i663-RPP-0019966	6655	6657	avenue	2e
i663-RPP-0005503	6659	6661	avenue	2e
i663-RPP-0006996	6662	6662	avenue	2e
i663-RPP-0022380	6669	6671	avenue	2e

i663-RPP-0007341-001	6674	6676	avenue	2e	
i663-RPP-0019774-001	6688	6690	avenue	2e	
i663-RPP-0021530-001	6692	6696	avenue	2e	
i663-RPP-0020540	6715	6715	avenue	2e	
i663-RPP-0006297	6719	6719	avenue	2e	
i663-RPP-0018678-001	6725	6725	avenue	2e	
i663-RPP-0022308	6731	6731	avenue	2e	
i663-RPP-0020596	6767	6769	avenue	2e	
i663-RPP-0020933	6775	6777	avenue	2e	
i663-RPP-0018338	6817	6817	avenue	2e	
i663-RPP-0020123	6828	6830	avenue	2e	
i663-RPP-0006180-001	6841	6843	avenue	2e	
i663-RPP-0006180-002	6841	6843	avenue	2e	
i663-RPP-0005236	6881	6881	avenue	30e	
i663-RPP-0019583-001	6518	6518	avenue	31e	
i663-RPP-0007076-001	6530	6530	avenue	31e	
i663-RPP-0021268-001	6534	6534	avenue	31e	
i663-RPP-0019709	6572	6574	avenue	31e	
i663-RPP-0021949	6760	6760	avenue	31e	
i663-RPP-0000985	5923	5923	avenue	35e	
i663-RPP-0001507-001	5935	5937	avenue	36e	
i663-RPP-0000732-001	6450	6452	avenue	38e	Maison Longpré
i663-RPP-0014816	5243	5247	avenue	3e	
i663-RPP-0004398	5249	5257	avenue	3e	
i663-RPP-0004576	5259	5267	avenue	3e	
i663-RPP-0015221-001	5269	5273	avenue	3e	
i663-RPP-0015032	5275	5279	avenue	3e	
i663-RPP-0014131	5281	5285	avenue	3e	
i663-RPP-0017300	5287	5289	avenue	3e	
i663-RPP-0015813	5295	5295	avenue	3e	
i663-RPP-0013617	5300	5302	avenue	3e	
i663-RPP-0014714	5306	5310	avenue	3e	
i663-RPP-0004440	5312	5314	avenue	3e	
i663-RPP-0012896	5317	5323	avenue	3e	
i663-RPP-0016084	5328	5328	avenue	3e	
i663-RPP-0016399	5325	5335	avenue	3e	
i663-RPP-0019656	5337	5341	avenue	3e	
i663-RPP-0013708	5338	5342	avenue	3e	
i663-RPP-0014194	5343	5347	avenue	3e	
i663-RPP-0016053	5349	5353	avenue	3e	

i663-RPP-0013390	5350	5356	avenue	3e
i663-RPP-0018568	5355	5359	avenue	3e
i663-RPP-0012439	5358	5362	avenue	3e
i663-RPP-0004699	5364	5368	avenue	3e
i663-RPP-0018391	5361	5371	avenue	3e
i663-RPP-0017833	5370	5372	avenue	3e
i663-RPP-0003728-001	5373	5373	avenue	3e
i663-RPP-0013232	5424	5426	avenue	3e
i663-RPP-0016207	5429	5433	avenue	3e
i663-RPP-0012883	5430	5434	avenue	3e
i663-RPP-0018479	5435	5437	avenue	3e
i663-RPP-0015631	5436	5440	avenue	3e
i663-RPP-0015687	5439	5441	avenue	3e
i663-RPP-0015776	5442	5446	avenue	3e
i663-RPP-0015041	5445	5447	avenue	3e
i663-RPP-0013687	5448	5452	avenue	3e
i663-RPP-0012877	5451	5457	avenue	3e
i663-RPP-0015935	5454	5458	avenue	3e
i663-RPP-0004278	5459	5461	avenue	3e
i663-RPP-0015987	5460	5464	avenue	3e
i663-RPP-0015001	5466	5470	avenue	3e
i663-RPP-0017220	5472	5482	avenue	3e
i663-RPP-0013855	5481	5489	avenue	3e
i663-RPP-0014691	5484	5490	avenue	3e
i663-RPP-0016802	5492	5498	avenue	3e
i663-RPP-0014275	5499	5499	avenue	3e
i663-RPP-0015949	5500	5504	avenue	3e
i663-RPP-0015459	5509	5509	avenue	3e
i663-RPP-0014006	5519	5521	avenue	3e
i663-RPP-0018750	5526	5528	avenue	3e
i663-RPP-0015908	5525	5529	avenue	3e
i663-RPP-0015423	5530	5536	avenue	3e
i663-RPP-0014579	5539	5541	avenue	3e
i663-RPP-0015133	5538	5544	avenue	3e
i663-RPP-0016097	5546	5552	avenue	3e
i663-RPP-0015078	5547	5557	avenue	3e
i663-RPP-0016253	5554	5560	avenue	3e
i663-RPP-0014525	5559	5563	avenue	3e
i663-RPP-0013694	5565	5569	avenue	3e
i663-RPP-0015715	5571	5575	avenue	3e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0017529	5574	5578	avenue	3e
i663-RPP-0005037	5577	5581	avenue	3e
i663-RPP-0017385	5580	5584	avenue	3e
i663-RPP-0018149	5586	5590	avenue	3e
i663-RPP-0005041	5615	5615	avenue	3e
i663-RPP-0014402	5619	5625	avenue	3e
i663-RPP-0013216	5632	5632	avenue	3e
i663-RPP-0017156	5633	5635	avenue	3e
i663-RPP-0017019	5639	5639	avenue	3e
i663-RPP-0004364	5638	5640	avenue	3e
i663-RPP-0019352	5643	5645	avenue	3e
i663-RPP-0015326	5651	5653	avenue	3e
i663-RPP-0004385	5642	5658	avenue	3e
i663-RPP-0005426	5642	5658	avenue	3e
i663-RPP-0015396	5642	5658	avenue	3e
i663-RPP-0003861	5655	5659	avenue	3e
i663-RPP-0019655	5665	5667	avenue	3e
i663-RPP-0013961	5671	5673	avenue	3e
i663-RPP-0015642	5672	5676	avenue	3e
i663-RPP-0013393	5675	5677	avenue	3e
i663-RPP-0013120	5678	5680	avenue	3e
i663-RPP-0012518	5700	5702	avenue	3e
i663-RPP-0013977-001	5704	5706	avenue	3e
i663-RPP-0017243	5720	5724	avenue	3e
i663-RPP-0012746-001	5726	5730	avenue	3e
i663-RPP-0016950	5780	5780	avenue	3e
i663-RPP-0014403	5792	5796	avenue	3e
i663-RPP-0014342	5798	5802	avenue	3e
i663-RPP-0017321-001	5804	5808	avenue	3e
i663-RPP-0001716-001	5805	5809	avenue	3e
i663-RPP-0014109-001	5810	5814	avenue	3e
i663-RPP-0015753	5816	5816	avenue	3e
i663-RPP-0012707	5811	5819	avenue	3e
i663-RPP-0012876	5821	5825	avenue	3e
i663-RPP-0005341	5820	5826	avenue	3e
i663-RPP-0016138	5828	5834	avenue	3e
i663-RPP-0015641	5827	5835	avenue	3e
i663-RPP-0017141	5836	5842	avenue	3e
i663-RPP-0015600	5837	5845	avenue	3e
i663-RPP-0018326	5844	5850	avenue	3e

i663-RPP-0017334	5847	5855	avenue	3e
i663-RPP-0015282	5852	5858	avenue	3e
i663-RPP-0015365	5857	5863	avenue	3e
i663-RPP-0016178	5860	5866	avenue	3e
i663-RPP-0013212	5865	5869	avenue	3e
i663-RPP-0014834	5871	5875	avenue	3e
i663-RPP-0016933	5877	5881	avenue	3e
i663-RPP-0016019	5887	5889	avenue	3e
i663-RPP-0015070	5891	5895	avenue	3e
i663-RPP-0018079	5930	5932	avenue	3e
i663-RPP-0004897-001	5937	5937	avenue	3e
i663-RPP-0004570	6011	6019	avenue	3e
i663-RPP-0014216-001	6200	6206	avenue	3e
i663-RPP-0004892	6210	6210	avenue	3e
i663-RPP-0020038	6221	6221	avenue	3e
i663-RPP-0015321-001	6220	6222	avenue	3e
i663-RPP-0012705	6226	6228	avenue	3e
i663-RPP-0016152	6232	6232	avenue	3e
i663-RPP-0014143	6238	6238	avenue	3e
i663-RPP-0007188-001	6241	6241	avenue	3e
i663-RPP-0014734	6244	6244	avenue	3e
i663-RPP-0014255	6250	6250	avenue	3e
i663-RPP-0002141	6256	6256	avenue	3e
i663-RPP-0018614	6257	6257	avenue	3e
i663-RPP-0018226-001	6263	6263	avenue	3e
i663-RPP-0012956	6268	6268	avenue	3e
i663-RPP-0014680	6274	6276	avenue	3e
i663-RPP-0016514-001	6280	6282	avenue	3e
i663-RPP-0006639-001	6281	6283	avenue	3e
i663-RPP-0020881-001	6285	6287	avenue	3e
i663-RPP-0006473	6289	6289	avenue	3e
i663-RPP-0006995-001	6295	6297	avenue	3e
i663-RPP-0021998	6301	6301	avenue	3e
i663-RPP-0012685	6304	6304	avenue	3e
i663-RPP-0014441	6310	6312	avenue	3e
i663-RPP-0014922	6314	6316	avenue	3e
i663-RPP-0007316-001	6319	6319	avenue	3e
i663-RPP-0013555	6318	6320	avenue	3e
i663-RPP-0014704	6322	6324	avenue	3e
i663-RPP-0022026	6325	6325	avenue	3e

i663-RPP-0003613-001	6326	6328	avenue	3e
i663-RPP-0014829	6330	6332	avenue	3e
i663-RPP-0016259	6334	6336	avenue	3e
i663-RPP-0015350	6338	6340	avenue	3e
i663-RPP-0028269	6399	6399	avenue	3e
i663-RPP-0021590	6409	6413	avenue	3e
i663-RPP-0022333	6427	6429	avenue	3e
i663-RPP-0021018	6433	6437	avenue	3e
i663-RPP-0020104-001	6439	6439	avenue	3e
i663-RPP-0014068-001	6440	6440	avenue	3e
i663-RPP-0004282-001	6454	6456	avenue	3e
i663-RPP-0020980-001	6457	6459	avenue	3e
i663-RPP-0017528	6458	6462	avenue	3e
i663-RPP-0019391	6463	6465	avenue	3e
i663-RPP-0021567	6467	6469	avenue	3e
i663-RPP-0022480	6473	6473	avenue	3e
i663-RPP-0006415-001	6514	6516	avenue	3e
i663-RPP-0022347	6517	6519	avenue	3e
i663-RPP-0021094	6530	6530	avenue	3e
i663-RPP-0006444	6531	6533	avenue	3e
i663-RPP-0019014	6534	6536	avenue	3e
i663-RPP-0021940-001	6544	6544	avenue	3e
i663-RPP-0007327-001	6546	6548	avenue	3e
i663-RPP-0006715-001	6550	6552	avenue	3e
i663-RPP-0020377	6554	6556	avenue	3e
i663-RPP-0007074	6558	6560	avenue	3e
i663-RPP-0019310-001	6557	6561	avenue	3e
i663-RPP-0020912	6562	6564	avenue	3e
i663-RPP-0005875-001	6563	6567	avenue	3e
i663-RPP-0022516	6566	6568	avenue	3e
i663-RPP-0019292	6570	6572	avenue	3e
i663-RPP-0020276	6574	6576	avenue	3e
i663-RPP-0020640	6578	6580	avenue	3e
i663-RPP-0020818	6579	6581	avenue	3e
i663-RPP-0005869-001	6582	6584	avenue	3e
i663-RPP-0006122	6598	6600	avenue	3e
i663-RPP-0020510	6602	6604	avenue	3e
i663-RPP-0022286	6606	6612	avenue	3e
i663-RPP-0006669	6630	6632	avenue	3e
i663-RPP-0006064-001	6642	6644	avenue	3e

i663-RPP-0020129-001	6648	6648	avenue	3e
i663-RPP-0006519-001	6650	6650	avenue	3e
i663-RPP-0019587	6654	6656	avenue	3e
i663-RPP-0020001-001	6660	6660	avenue	3e
i663-RPP-0011782	6513	6515	avenue	44e
i663-RPP-0000148-001	6519	6521	avenue	44e
i663-RPP-0012520	4948	4952	avenue	4e
i663-RPP-0015432	4954	4964	avenue	4e
i663-RPP-0014363	4965	4967	avenue	4e
i663-RPP-0004199	5000	5004	avenue	4e
i663-RPP-0013911	5006	5010	avenue	4e
i663-RPP-0014152	5015	5017	avenue	4e
i663-RPP-0004084	5019	5021	avenue	4e
i663-RPP-0016116	5012	5022	avenue	4e
i663-RPP-0013210	5024	5026	avenue	4e
i663-RPP-0015909	5023	5027	avenue	4e
i663-RPP-0005108	5029	5033	avenue	4e
i663-RPP-0013707	5048	5050	avenue	4e
i663-RPP-0015950	5047	5055	avenue	4e
i663-RPP-0016333	5057	5065	avenue	4e
i663-RPP-0004353	5142	5146	avenue	4e
i663-RPP-0013856-001	5148	5152	avenue	4e
i663-RPP-0017090	5155	5157	avenue	4e
i663-RPP-0003686	5159	5161	avenue	4e
i663-RPP-0005313	5154	5162	avenue	4e
i663-RPP-0017781	5163	5169	avenue	4e
i663-RPP-0015335-001	5171	5173	avenue	4e
i663-RPP-0013560-001	5175	5177	avenue	4e
i663-RPP-0004851	5185	5189	avenue	4e
i663-RPP-0017118	5188	5198	avenue	4e
i663-RPP-0003965	5191	5201	avenue	4e
i663-RPP-0004850	5203	5207	avenue	4e
i663-RPP-0002587	5209	5219	avenue	4e
i663-RPP-0015454	5221	5225	avenue	4e
i663-RPP-0017281	5218	5228	avenue	4e
i663-RPP-0013392	5227	5231	avenue	4e
i663-RPP-0013722	5233	5237	avenue	4e
i663-RPP-0015345	5239	5243	avenue	4e
i663-RPP-0005633	5240	5246	avenue	4e
i663-RPP-0014147	5245	5249	avenue	4e

i663-RPP-0012623	5251	5253	avenue	4e
i663-RPP-0016541	5260	5264	avenue	4e
i663-RPP-0019109	5266	5266	avenue	4e
i663-RPP-0012488-001	5257	5267	avenue	4e
i663-RPP-0014011	5269	5273	avenue	4e
i663-RPP-0014805	5275	5279	avenue	4e
i663-RPP-0015868	5278	5282	avenue	4e
i663-RPP-0014700	5281	5285	avenue	4e
i663-RPP-0016430	5284	5286	avenue	4e
i663-RPP-0012687	5292	5294	avenue	4e
i663-RPP-0016014	5287	5297	avenue	4e
i663-RPP-0018268	5299	5309	avenue	4e
i663-RPP-0003925	5298	5310	avenue	4e
i663-RPP-0015889	5298	5310	avenue	4e
i663-RPP-0014370	5312	5320	avenue	4e
i663-RPP-0004140	5311	5321	avenue	4e
i663-RPP-0012878	5322	5324	avenue	4e
i663-RPP-0016525	5323	5333	avenue	4e
i663-RPP-0015421	5335	5339	avenue	4e
i663-RPP-0016803	5421	5425	avenue	4e
i663-RPP-0017959	5427	5431	avenue	4e
i663-RPP-0033637	5420	5432	avenue	4e
i663-RPP-0017894	5433	5439	avenue	4e
i663-RPP-0015676	5441	5445	avenue	4e
i663-RPP-0014679	5447	5449	avenue	4e
i663-RPP-0016262	5455	5463	avenue	4e
i663-RPP-0004397	5464	5466	avenue	4e
i663-RPP-0016269	5465	5473	avenue	4e
i663-RPP-0017453	5468	5474	avenue	4e
i663-RPP-0015316-001	5478	5478	avenue	4e
i663-RPP-0014369	5475	5481	avenue	4e
i663-RPP-0004476	5480	5486	avenue	4e
i663-RPP-0015786	5483	5487	avenue	4e
i663-RPP-0015620	5488	5492	avenue	4e
i663-RPP-0015125	5489	5493	avenue	4e
i663-RPP-0015524	5494	5498	avenue	4e
i663-RPP-0017235	5495	5503	avenue	4e
i663-RPP-0002716-001	5500	5504	avenue	4e
i663-RPP-0012829	5506	5510	avenue	4e
i663-RPP-0015994	5505	5515	avenue	4e

i663-RPP-0012562	5512	5516	avenue	4e
i663-RPP-0016946	5517	5521	avenue	4e
i663-RPP-0004094	5524	5526	avenue	4e
i663-RPP-0014404	5523	5529	avenue	4e
i663-RPP-0013999	5534	5534	avenue	4e
i663-RPP-0014799	5531	5537	avenue	4e
i663-RPP-0018459	5540	5544	avenue	4e
i663-RPP-0014916	5541	5549	avenue	4e
i663-RPP-0015354	5546	5554	avenue	4e
i663-RPP-0012585	5551	5559	avenue	4e
i663-RPP-0017315	5560	5560	avenue	4e
i663-RPP-0015347	5561	5565	avenue	4e
i663-RPP-0014105	5566	5568	avenue	4e
i663-RPP-0016735	5567	5573	avenue	4e
i663-RPP-0014604-001	5570	5574	avenue	4e
i663-RPP-0016395	5575	5579	avenue	4e
i663-RPP-0013457	5576	5582	avenue	4e
i663-RPP-0017108	5581	5585	avenue	4e
i663-RPP-0016393	5587	5591	avenue	4e
i663-RPP-0003908	5593	5597	avenue	4e
i663-RPP-0014226-001	5625	5629	avenue	4e
i663-RPP-0015043	5630	5634	avenue	4e
i663-RPP-0016040-001	5636	5638	avenue	4e
i663-RPP-0003372	5645	5647	avenue	4e
i663-RPP-0014148	5651	5651	avenue	4e
i663-RPP-0015435	5648	5652	avenue	4e
i663-RPP-0015668	5655	5657	avenue	4e
i663-RPP-0002464	5654	5658	avenue	4e
i663-RPP-0016203	5660	5662	avenue	4e
i663-RPP-0015905	5661	5665	avenue	4e
i663-RPP-0003827-001	5669	5671	avenue	4e
i663-RPP-0015325-001	5673	5673	avenue	4e
i663-RPP-0015790	5679	5681	avenue	4e
i663-RPP-0014803	5683	5685	avenue	4e
i663-RPP-0012765	5691	5693	avenue	4e
i663-RPP-0019715	5692	5696	avenue	4e
i663-RPP-0015746	5697	5699	avenue	4e
i663-RPP-0003930	5698	5700	avenue	4e
i663-RPP-0015635	5702	5704	avenue	4e
i663-RPP-0016622	5703	5705	avenue	4e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0016604	5706	5708	avenue	4e
i663-RPP-0014209	5711	5711	avenue	4e
i663-RPP-0004306	5710	5712	avenue	4e
i663-RPP-0004393	5724	5728	avenue	4e
i663-RPP-0013335	5781	5785	avenue	4e
i663-RPP-0016314	5794	5798	avenue	4e
i663-RPP-0014409	5800	5802	avenue	4e
i663-RPP-0004032	5806	5808	avenue	4e
i663-RPP-0013583	5810	5812	avenue	4e
i663-RPP-0013017	5816	5818	avenue	4e
i663-RPP-0003351-001	5817	5819	avenue	4e
i663-RPP-0013925-001	5820	5820	avenue	4e
i663-RPP-0012897	5824	5826	avenue	4e
i663-RPP-0014213	5828	5830	avenue	4e
i663-RPP-0013300	5827	5831	avenue	4e
i663-RPP-0017876	5833	5835	avenue	4e
i663-RPP-0012622	5834	5836	avenue	4e
i663-RPP-0004213	5838	5840	avenue	4e
i663-RPP-0004343	5839	5841	avenue	4e
i663-RPP-0002595	5842	5844	avenue	4e
i663-RPP-0015477	5843	5845	avenue	4e
i663-RPP-0015534	5846	5848	avenue	4e
i663-RPP-0015559	5847	5849	avenue	4e
i663-RPP-0013032	5851	5853	avenue	4e
i663-RPP-0003771	5852	5854	avenue	4e
i663-RPP-0004277	5855	5857	avenue	4e
i663-RPP-0014193	5858	5860	avenue	4e
i663-RPP-0004345	5859	5861	avenue	4e
i663-RPP-0014354	5864	5866	avenue	4e
i663-RPP-0004415-001	5876	5878	avenue	4e
i663-RPP-0004494-001	5886	5890	avenue	4e
i663-RPP-0016300	4835	4837	avenue	5e
i663-RPP-0004990-001	4841	4845	avenue	5e
i663-RPP-0016639	4842	4846	avenue	5e
i663-RPP-0004309-001	4850	4854	avenue	5e
i663-RPP-0013914	4871	4873	avenue	5e
i663-RPP-0019465	4875	4877	avenue	5e
i663-RPP-0012521	4879	4881	avenue	5e
i663-RPP-0013147	4885	4887	avenue	5e
i663-RPP-0004067	4891	4893	avenue	5e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0004218-001	4894	4898	avenue	5e
i663-RPP-0002659-001	4897	4899	avenue	5e
i663-RPP-0015618	4912	4912	avenue	5e
i663-RPP-0015535	4916	4918	avenue	5e
i663-RPP-0015398	4970	4972	avenue	5e
i663-RPP-0004958	4971	4973	avenue	5e
i663-RPP-0002814	4974	4976	avenue	5e
i663-RPP-0013705	4975	4977	avenue	5e
i663-RPP-0014408	4979	4979	avenue	5e
i663-RPP-0015109	4978	4982	avenue	5e
i663-RPP-0017479	4985	4985	avenue	5e
i663-RPP-0013688	4984	4988	avenue	5e
i663-RPP-0013301	4987	4989	avenue	5e
i663-RPP-0012490	4991	4993	avenue	5e
i663-RPP-0013308-001	4990	4994	avenue	5e
i663-RPP-0018450	4995	4997	avenue	5e
i663-RPP-0004195-001	5004	5006	avenue	5e
i663-RPP-0002558	5001	5007	avenue	5e
i663-RPP-0014806	5010	5014	avenue	5e
i663-RPP-0016099	5016	5022	avenue	5e
i663-RPP-0005140-001	5130	5132	avenue	5e
i663-RPP-0019649	5131	5135	avenue	5e
i663-RPP-0016529	5138	5140	avenue	5e
i663-RPP-0015492	5137	5141	avenue	5e
i663-RPP-0017963	5143	5147	avenue	5e
i663-RPP-0017265	5149	5153	avenue	5e
i663-RPP-0013436	5155	5159	avenue	5e
i663-RPP-0019530	5161	5165	avenue	5e
i663-RPP-0016515-001	5166	5168	avenue	5e
i663-RPP-0017255	5167	5175	avenue	5e
i663-RPP-0004898	5200	5204	avenue	5e
i663-RPP-0016179	5207	5213	avenue	5e
i663-RPP-0014689	5206	5216	avenue	5e
i663-RPP-0012892	5218	5222	avenue	5e
i663-RPP-0014898	5215	5225	avenue	5e
i663-RPP-0018016	5224	5228	avenue	5e
i663-RPP-0003911	5227	5231	avenue	5e
i663-RPP-0016461	5230	5234	avenue	5e
i663-RPP-0017101	5236	5240	avenue	5e
i663-RPP-0004482	5233	5241	avenue	5e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015879	5242	5246	avenue	5e
i663-RPP-0012485	5243	5247	avenue	5e
i663-RPP-0012764	5249	5253	avenue	5e
i663-RPP-0017332	5248	5258	avenue	5e
i663-RPP-0004167	5255	5259	avenue	5e
i663-RPP-0016899	5261	5265	avenue	5e
i663-RPP-0015505	5260	5270	avenue	5e
i663-RPP-0016522	5267	5275	avenue	5e
i663-RPP-0017184	5272	5282	avenue	5e
i663-RPP-0015700	5277	5285	avenue	5e
i663-RPP-0016398	5284	5294	avenue	5e
i663-RPP-0017701	5287	5295	avenue	5e
i663-RPP-0017272	5296	5304	avenue	5e
i663-RPP-0016057	5297	5305	avenue	5e
i663-RPP-0015255	5306	5314	avenue	5e
i663-RPP-0017384	5316	5324	avenue	5e
i663-RPP-0016218	5321	5325	avenue	5e
i663-RPP-0005213	5327	5329	avenue	5e
i663-RPP-0014718	5326	5330	avenue	5e
i663-RPP-0013758	5335	5335	avenue	5e
i663-RPP-0013030	5332	5340	avenue	5e
i663-RPP-0014594	5339	5341	avenue	5e
i663-RPP-0014940	5351	5357	avenue	5e
i663-RPP-0017355	5420	5424	avenue	5e
i663-RPP-0019147	5426	5436	avenue	5e
i663-RPP-0005053	5438	5438	avenue	5e
i663-RPP-0016627	5444	5454	avenue	5e
i663-RPP-0016403	5456	5460	avenue	5e
i663-RPP-0016304	5462	5466	avenue	5e
i663-RPP-0014801	5468	5472	avenue	5e
i663-RPP-0015223	5474	5476	avenue	5e
i663-RPP-0003926	5480	5482	avenue	5e
i663-RPP-0015333	5484	5492	avenue	5e
i663-RPP-0004033-001	5494	5500	avenue	5e
i663-RPP-0015122	5504	5504	avenue	5e
i663-RPP-0015484	5510	5512	avenue	5e
i663-RPP-0004893	5514	5518	avenue	5e
i663-RPP-0004260	5520	5524	avenue	5e
i663-RPP-0019358	5530	5532	avenue	5e
i663-RPP-0015830	5538	5540	avenue	5e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015344	5544	5548	avenue	5e
i663-RPP-0013391	5550	5554	avenue	5e
i663-RPP-0012679	5556	5560	avenue	5e
i663-RPP-0015925	5562	5566	avenue	5e
i663-RPP-0013487	5568	5572	avenue	5e
i663-RPP-0013610	5574	5578	avenue	5e
i663-RPP-0014535	5580	5584	avenue	5e
i663-RPP-0002384	5586	5592	avenue	5e
i663-RPP-0004242	5594	5598	avenue	5e
i663-RPP-0016121	5627	5631	avenue	5e
i663-RPP-0018207	5628	5632	avenue	5e
i663-RPP-0014684	5633	5637	avenue	5e
i663-RPP-0013769	5657	5659	avenue	5e
i663-RPP-0013038-001	5660	5662	avenue	5e
i663-RPP-0015480	5663	5665	avenue	5e
i663-RPP-0013592-001	5666	5668	avenue	5e
i663-RPP-0013525	5667	5669	avenue	5e
i663-RPP-0003732-001	5671	5673	avenue	5e
i663-RPP-0004722	5677	5677	avenue	5e
i663-RPP-0014939	5678	5680	avenue	5e
i663-RPP-0014512	5682	5686	avenue	5e
i663-RPP-0015954	5683	5689	avenue	5e
i663-RPP-0013234	5688	5692	avenue	5e
i663-RPP-0012454	5691	5695	avenue	5e
i663-RPP-0013333	5694	5698	avenue	5e
i663-RPP-0017279	5700	5704	avenue	5e
i663-RPP-0002033	5705	5705	avenue	5e
i663-RPP-0012487	5706	5708	avenue	5e
i663-RPP-0014024	5709	5709	avenue	5e
i663-RPP-0012769	5710	5712	avenue	5e
i663-RPP-0019063	5715	5717	avenue	5e
i663-RPP-0004468	5716	5718	avenue	5e
i663-RPP-0012461	5722	5722	avenue	5e
i663-RPP-0002700	5728	5728	avenue	5e
i663-RPP-0005136-001	5777	5779	avenue	5e
i663-RPP-0013921	5781	5783	avenue	5e
i663-RPP-0004315	5785	5787	avenue	5e
i663-RPP-0019790	5786	5788	avenue	5e
i663-RPP-0015538	5799	5799	avenue	5e
i663-RPP-0018669	5801	5803	avenue	5e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015360	5800	5810	avenue	5e
i663-RPP-0013797	5824	5824	avenue	5e
i663-RPP-0015448	5830	5832	avenue	5e
i663-RPP-0017824	5836	5838	avenue	5e
i663-RPP-0003923	5835	5839	avenue	5e
i663-RPP-0017741	5841	5843	avenue	5e
i663-RPP-0004348	5842	5844	avenue	5e
i663-RPP-0018679	5845	5847	avenue	5e
i663-RPP-0017892	5848	5850	avenue	5e
i663-RPP-0015471	5851	5855	avenue	5e
i663-RPP-0004811	5854	5856	avenue	5e
i663-RPP-0012486	5857	5859	avenue	5e
i663-RPP-0016050	5868	5870	avenue	5e
i663-RPP-0012809	5880	5880	avenue	5e
i663-RPP-0013978	5881	5883	avenue	5e
i663-RPP-0013615	5886	5886	avenue	5e
i663-RPP-0004961	5885	5887	avenue	5e
i663-RPP-0021945	5905	5905	avenue	5e
i663-RPP-0006251-001	5925	5929	avenue	5e
i663-RPP-0006251-002	5925	5929	avenue	5e
i663-RPP-0014817	5936	5940	avenue	5e
i663-RPP-0016828	5960	5960	avenue	5e
i663-RPP-0006168-001	5977	5979	avenue	5e
i663-RPP-0006168-002	5977	5979	avenue	5e
i663-RPP-0018194-001	5981	5981	avenue	5e
i663-RPP-0018194-002	5981	5981	avenue	5e
i663-RPP-0021089	5987	5987	avenue	5e
i663-RPP-0020875	5993	5995	avenue	5e
i663-RPP-0014694	6020	6022	avenue	5e
i663-RPP-0008241	6025	6027	avenue	5e
i663-RPP-0017328	6024	6032	avenue	5e
i663-RPP-0004987	6034	6042	avenue	5e
i663-RPP-0020628	6208	6208	avenue	5e
i663-RPP-0022122	6220	6220	avenue	5e
i663-RPP-0020060	6226	6228	avenue	5e
i663-RPP-0021378	6235	6237	avenue	5e
i663-RPP-0020269	6241	6241	avenue	5e
i663-RPP-0021615	6245	6245	avenue	5e
i663-RPP-0006506	6272	6274	avenue	5e
i663-RPP-0017403-001	6280	6282	avenue	5e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0019018	6290	6290	avenue	5e
i663-RPP-0018440	6292	6294	avenue	5e
i663-RPP-0005930	6300	6302	avenue	5e
i663-RPP-0021503	6322	6324	avenue	5e
i663-RPP-0006136-001	6342	6344	avenue	5e
i663-RPP-0019770-001	6358	6362	avenue	5e
i663-RPP-0004355	4801	4801	avenue	6e
i663-RPP-0015174-001	4814	4814	avenue	6e
i663-RPP-0018119	4866	4868	avenue	6e
i663-RPP-0017273	4865	4875	avenue	6e
i663-RPP-0003350-001	4874	4876	avenue	6e
i663-RPP-0012460	4909	4913	avenue	6e
i663-RPP-0019638	4953	4955	avenue	6e
i663-RPP-0001613	4957	4959	avenue	6e
i663-RPP-0017901	4960	4962	avenue	6e
i663-RPP-0016852	4965	4965	avenue	6e
i663-RPP-0015892	4964	4966	avenue	6e
i663-RPP-0016023	4968	4970	avenue	6e
i663-RPP-0016467	4967	4971	avenue	6e
i663-RPP-0014253	4972	4972	avenue	6e
i663-RPP-0016646	4976	4978	avenue	6e
i663-RPP-0005428	4973	4983	avenue	6e
i663-RPP-0012857	4985	4989	avenue	6e
i663-RPP-0015409	4991	4995	avenue	6e
i663-RPP-0013235-001	4997	4997	avenue	6e
i663-RPP-0014281	5003	5005	avenue	6e
i663-RPP-0016106	5124	5124	avenue	6e
i663-RPP-0015199	5121	5129	avenue	6e
i663-RPP-0016018	5131	5135	avenue	6e
i663-RPP-0014290-001	5130	5136	avenue	6e
i663-RPP-0012703	5137	5141	avenue	6e
i663-RPP-0005074	5143	5147	avenue	6e
i663-RPP-0019836	5146	5150	avenue	6e
i663-RPP-0016547	5152	5156	avenue	6e
i663-RPP-0017066	5158	5164	avenue	6e
i663-RPP-0004037	5161	5169	avenue	6e
i663-RPP-0013924	5168	5170	avenue	6e
i663-RPP-0016858	5172	5174	avenue	6e
i663-RPP-0015159	5171	5177	avenue	6e
i663-RPP-0015691	5179	5183	avenue	6e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0004127	5185	5189	avenue	6e
i663-RPP-0013122	5186	5190	avenue	6e
i663-RPP-0014142	5192	5196	avenue	6e
i663-RPP-0015387	5198	5202	avenue	6e
i663-RPP-0003339	5201	5205	avenue	6e
i663-RPP-0016468	5204	5208	avenue	6e
i663-RPP-0014440	5207	5211	avenue	6e
i663-RPP-0005422	5221	5229	avenue	6e
i663-RPP-0013956	5228	5232	avenue	6e
i663-RPP-0014406	5234	5238	avenue	6e
i663-RPP-0014820-001	5235	5239	avenue	6e
i663-RPP-0016907	5241	5245	avenue	6e
i663-RPP-0016324	5240	5248	avenue	6e
i663-RPP-0015832	5250	5254	avenue	6e
i663-RPP-0005212	5247	5255	avenue	6e
i663-RPP-0012711	5257	5259	avenue	6e
i663-RPP-0016067	5256	5260	avenue	6e
i663-RPP-0004714	5261	5265	avenue	6e
i663-RPP-0015479	5262	5266	avenue	6e
i663-RPP-0017832	5268	5272	avenue	6e
i663-RPP-0004715-001	5275	5281	avenue	6e
i663-RPP-0017360	5274	5282	avenue	6e
i663-RPP-0004002-001	5283	5287	avenue	6e
i663-RPP-0004724	5295	5299	avenue	6e
i663-RPP-0004226	5284	5300	avenue	6e
i663-RPP-0003859	5302	5306	avenue	6e
i663-RPP-0015289-001	5467	5469	avenue	6e
i663-RPP-0004085-001	5471	5475	avenue	6e
i663-RPP-0004639	5477	5481	avenue	6e
i663-RPP-0005048-001	5483	5489	avenue	6e
i663-RPP-0012676	5491	5495	avenue	6e
i663-RPP-0019536	5497	5501	avenue	6e
i663-RPP-0016256	5503	5507	avenue	6e
i663-RPP-0015863	5509	5517	avenue	6e
i663-RPP-0018771	5523	5525	avenue	6e
i663-RPP-0004937	5527	5529	avenue	6e
i663-RPP-0016620	5537	5543	avenue	6e
i663-RPP-0015283	5549	5549	avenue	6e
i663-RPP-0017284	5551	5559	avenue	6e
i663-RPP-0014911	5561	5563	avenue	6e

i663-RPP-0012854	5565	5567	avenue	6e
i663-RPP-0004276	5569	5571	avenue	6e
i663-RPP-0003889	5573	5577	avenue	6e
i663-RPP-0015069	5579	5587	avenue	6e
i663-RPP-0015772	5615	5621	avenue	6e
i663-RPP-0015605	5620	5626	avenue	6e
i663-RPP-0016263	5623	5629	avenue	6e
i663-RPP-0017603	5628	5632	avenue	6e
i663-RPP-0015736	5633	5635	avenue	6e
i663-RPP-0012545	5634	5638	avenue	6e
i663-RPP-0015327-001	5641	5641	avenue	6e
i663-RPP-0013751	5640	5644	avenue	6e
i663-RPP-0014099	5647	5647	avenue	6e
i663-RPP-0014026	5646	5648	avenue	6e
i663-RPP-0012890-001	5653	5655	avenue	6e
i663-RPP-0012621	5654	5658	avenue	6e
i663-RPP-0017531	5660	5664	avenue	6e
i663-RPP-0015812	5666	5668	avenue	6e
i663-RPP-0013963	5665	5669	avenue	6e
i663-RPP-0016700	5671	5671	avenue	6e
i663-RPP-0013909	5672	5674	avenue	6e
i663-RPP-0014422	5679	5681	avenue	6e
i663-RPP-0012879	5685	5685	avenue	6e
i663-RPP-0017167	5689	5691	avenue	6e
i663-RPP-0014613-001	5690	5692	avenue	6e
i663-RPP-0013902	5695	5695	avenue	6e
i663-RPP-0014005	5702	5704	avenue	6e
i663-RPP-0017459	5705	5707	avenue	6e
i663-RPP-0012830-001	5708	5712	avenue	6e
i663-RPP-0003478-001	5711	5713	avenue	6e
i663-RPP-0016306	5714	5716	avenue	6e
i663-RPP-0004914	5720	5722	avenue	6e
i663-RPP-0015259	5775	5777	avenue	6e
i663-RPP-0002673	5781	5783	avenue	6e
i663-RPP-0013433	5793	5793	avenue	6e
i663-RPP-0004434-001	5795	5795	avenue	6e
i663-RPP-0004111-001	5796	5798	avenue	6e
i663-RPP-0013805	5801	5803	avenue	6e
i663-RPP-0012684	5802	5804	avenue	6e
i663-RPP-0016444	5807	5807	avenue	6e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0014132	5808	5814	avenue	6e
i663-RPP-0013355	5813	5815	avenue	6e
i663-RPP-0013019	5820	5822	avenue	6e
i663-RPP-0013724	5819	5825	avenue	6e
i663-RPP-0017293	5827	5835	avenue	6e
i663-RPP-0019203	5952	5954	avenue	6e
i663-RPP-0006795	5958	5960	avenue	6e
i663-RPP-0021663	6796	6796	avenue	6e
i663-RPP-0018806	6800	6800	avenue	6e
i663-RPP-0004957	4800	4808	avenue	7e
i663-RPP-0014339	4866	4868	avenue	7e
i663-RPP-0014958	4873	4873	avenue	7e
i663-RPP-0012881	4872	4874	avenue	7e
i663-RPP-0013472	4878	4880	avenue	7e
i663-RPP-0013438	4885	4885	avenue	7e
i663-RPP-0013473	4884	4886	avenue	7e
i663-RPP-0002354	4888	4890	avenue	7e
i663-RPP-0013595	4898	4902	avenue	7e
i663-RPP-0013973	4904	4906	avenue	7e
i663-RPP-0003913	4908	4910	avenue	7e
i663-RPP-0004391	4987	4999	avenue	7e
i663-RPP-0015491	5008	5010	avenue	7e
i663-RPP-0004253	5013	5015	avenue	7e
i663-RPP-0016175	5012	5016	avenue	7e
i663-RPP-0015546-001	5111	5117	avenue	7e
i663-RPP-0004168-001	5119	5119	avenue	7e
i663-RPP-0014713-001	5128	5130	avenue	7e
i663-RPP-0016402	5131	5133	avenue	7e
i663-RPP-0016898	5132	5134	avenue	7e
i663-RPP-0005023-001	5135	5135	avenue	7e
i663-RPP-0012887	5136	5138	avenue	7e
i663-RPP-0014113	5145	5145	avenue	7e
i663-RPP-0004985	5140	5146	avenue	7e
i663-RPP-0012692	5155	5155	avenue	7e
i663-RPP-0013334	5154	5156	avenue	7e
i663-RPP-0005050	5160	5162	avenue	7e
i663-RPP-0018674	5166	5168	avenue	7e
i663-RPP-0013726	5172	5172	avenue	7e
i663-RPP-0015595	5176	5178	avenue	7e
i663-RPP-0013594	5180	5182	avenue	7e

i663-RPP-0017320	5181	5183	avenue	7e
i663-RPP-0012826	5186	5188	avenue	7e
i663-RPP-0014536	5187	5189	avenue	7e
i663-RPP-0015126	5190	5192	avenue	7e
i663-RPP-0014020	5193	5195	avenue	7e
i663-RPP-0013440	5199	5201	avenue	7e
i663-RPP-0013784	5200	5202	avenue	7e
i663-RPP-0002410-001	5205	5207	avenue	7e
i663-RPP-0015592-001	5206	5208	avenue	7e
i663-RPP-0004331-001	5212	5212	avenue	7e
i663-RPP-0016038	5211	5219	avenue	7e
i663-RPP-0015210	5216	5220	avenue	7e
i663-RPP-0004107	5227	5229	avenue	7e
i663-RPP-0017958	5222	5232	avenue	7e
i663-RPP-0013124	5233	5235	avenue	7e
i663-RPP-0014361-001	5234	5238	avenue	7e
i663-RPP-0019432	5240	5244	avenue	7e
i663-RPP-0015622	5241	5245	avenue	7e
i663-RPP-0004030	5247	5247	avenue	7e
i663-RPP-0004436	5250	5252	avenue	7e
i663-RPP-0005013	5253	5255	avenue	7e
i663-RPP-0013118	5254	5258	avenue	7e
i663-RPP-0004483-001	5257	5259	avenue	7e
i663-RPP-0014434	5260	5264	avenue	7e
i663-RPP-0004726-001	5265	5267	avenue	7e
i663-RPP-0013476	5266	5270	avenue	7e
i663-RPP-0019248	5271	5273	avenue	7e
i663-RPP-0015179	5275	5279	avenue	7e
i663-RPP-0015024	5272	5280	avenue	7e
i663-RPP-0014703	5282	5286	avenue	7e
i663-RPP-0018279	5437	5439	avenue	7e
i663-RPP-0018569	5443	5445	avenue	7e
i663-RPP-0016465	5444	5446	avenue	7e
i663-RPP-0018976	5447	5451	avenue	7e
i663-RPP-0016732	5453	5459	avenue	7e
i663-RPP-0015198	5461	5467	avenue	7e
i663-RPP-0015612	5464	5474	avenue	7e
i663-RPP-0015264	5469	5475	avenue	7e
i663-RPP-0018973	5478	5478	avenue	7e
i663-RPP-0015824	5482	5482	avenue	7e

i663-RPP-0015701	5477	5483	avenue	7e
i663-RPP-0004098-001	5488	5492	avenue	7e
i663-RPP-0015042	5494	5496	avenue	7e
i663-RPP-0014329	5495	5497	avenue	7e
i663-RPP-0003922	5500	5502	avenue	7e
i663-RPP-0018282	5512	5514	avenue	7e
i663-RPP-0002528-001	5509	5515	avenue	7e
i663-RPP-0018896	5517	5521	avenue	7e
i663-RPP-0012824	5518	5522	avenue	7e
i663-RPP-0013026	5526	5530	avenue	7e
i663-RPP-0015274-001	5525	5531	avenue	7e
i663-RPP-0014413	5532	5536	avenue	7e
i663-RPP-0013116	5533	5537	avenue	7e
i663-RPP-0004462	5538	5540	avenue	7e
i663-RPP-0018135	5539	5543	avenue	7e
i663-RPP-0014296-001	5545	5547	avenue	7e
i663-RPP-0014449	5550	5552	avenue	7e
i663-RPP-0014719	5551	5555	avenue	7e
i663-RPP-0013220	5556	5558	avenue	7e
i663-RPP-0013640	5559	5561	avenue	7e
i663-RPP-0016930	5562	5564	avenue	7e
i663-RPP-0015833	5563	5565	avenue	7e
i663-RPP-0018262	5566	5568	avenue	7e
i663-RPP-0012489	5567	5569	avenue	7e
i663-RPP-0002705	5570	5572	avenue	7e
i663-RPP-0004064	5580	5582	avenue	7e
i663-RPP-0017883	5580	5582	avenue	7e
i663-RPP-0017676	5626	5634	avenue	7e
i663-RPP-0004399	5653	5657	avenue	7e
i663-RPP-0016827	5656	5658	avenue	7e
i663-RPP-0013554	5659	5663	avenue	7e
i663-RPP-0017768	5660	5670	avenue	7e
i663-RPP-0002455	5665	5671	avenue	7e
i663-RPP-0015928	5665	5671	avenue	7e
i663-RPP-0016758	5672	5682	avenue	7e
i663-RPP-0016531	5683	5683	avenue	7e
i663-RPP-0016511	5689	5689	avenue	7e
i663-RPP-0017087	5684	5694	avenue	7e
i663-RPP-0015822	5701	5703	avenue	7e
i663-RPP-0017696	5696	5706	avenue	7e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015880	5707	5709	avenue	7e
i663-RPP-0017524	5708	5714	avenue	7e
i663-RPP-0016955	5716	5722	avenue	7e
i663-RPP-0016266	5719	5723	avenue	7e
i663-RPP-0016142	5724	5728	avenue	7e
i663-RPP-0016947	5730	5734	avenue	7e
i663-RPP-0014722	5736	5738	avenue	7e
i663-RPP-0021701	5775	5775	avenue	7e
i663-RPP-0023030	5801	5803	avenue	7e
i663-RPP-0020498	5807	5809	avenue	7e
i663-RPP-0018932	5815	5817	avenue	7e
i663-RPP-0019944	5819	5821	avenue	7e
i663-RPP-0020080	5823	5825	avenue	7e
i663-RPP-0020674	5827	5829	avenue	7e
i663-RPP-0017400	5831	5833	avenue	7e
i663-RPP-0023024	5835	5837	avenue	7e
i663-RPP-0017859	5839	5841	avenue	7e
i663-RPP-0014134	5842	5842	avenue	7e
i663-RPP-0020773	5843	5845	avenue	7e
i663-RPP-0018701	5847	5849	avenue	7e
i663-RPP-0017493	5846	5850	avenue	7e
i663-RPP-0017754	5852	5856	avenue	7e
i663-RPP-0012946	5858	5862	avenue	7e
i663-RPP-0013780	5864	5868	avenue	7e
i663-RPP-0004270	5112	5114	avenue	8e
i663-RPP-0013593	5118	5120	avenue	8e
i663-RPP-0016024	5130	5130	avenue	8e
i663-RPP-0004310	5131	5131	avenue	8e
i663-RPP-0017406	5137	5139	avenue	8e
i663-RPP-0004207	5142	5146	avenue	8e
i663-RPP-0005348	5143	5147	avenue	8e
i663-RPP-0015796	5148	5150	avenue	8e
i663-RPP-0016824	5149	5151	avenue	8e
i663-RPP-0012976	5154	5156	avenue	8e
i663-RPP-0012650	5158	5160	avenue	8e
i663-RPP-0014496	5162	5164	avenue	8e
i663-RPP-0015145	5170	5172	avenue	8e
i663-RPP-0018483	5180	5182	avenue	8e
i663-RPP-0013782-001	5184	5184	avenue	8e
i663-RPP-0016204	5179	5189	avenue	8e

i663-RPP-0017102	5188	5190	avenue	8e
i663-RPP-0015067	5191	5201	avenue	8e
i663-RPP-0014305-001	5206	5208	avenue	8e
i663-RPP-0015348	5212	5214	avenue	8e
i663-RPP-0017014	5215	5217	avenue	8e
i663-RPP-0015725	5216	5218	avenue	8e
i663-RPP-0012582	5220	5222	avenue	8e
i663-RPP-0005139	5226	5228	avenue	8e
i663-RPP-0014297-001	5227	5229	avenue	8e
i663-RPP-0015995	5230	5232	avenue	8e
i663-RPP-0015081	5236	5240	avenue	8e
i663-RPP-0019357	5237	5241	avenue	8e
i663-RPP-0012619	5243	5245	avenue	8e
i663-RPP-0019252	5242	5246	avenue	8e
i663-RPP-0017226	5248	5256	avenue	8e
i663-RPP-0015296-001	5257	5259	avenue	8e
i663-RPP-0015583	5258	5260	avenue	8e
i663-RPP-0015848	5261	5265	avenue	8e
i663-RPP-0005209-001	5264	5268	avenue	8e
i663-RPP-0004014	5269	5269	avenue	8e
i663-RPP-0004913-001	5270	5274	avenue	8e
i663-RPP-0013723	5273	5277	avenue	8e
i663-RPP-0019453	5276	5280	avenue	8e
i663-RPP-0003729	5279	5283	avenue	8e
i663-RPP-0015116	5438	5440	avenue	8e
i663-RPP-0014943	5439	5443	avenue	8e
i663-RPP-0005020	5444	5454	avenue	8e
i663-RPP-0013960	5456	5466	avenue	8e
i663-RPP-0019061	5467	5469	avenue	8e
i663-RPP-0018671	5473	5475	avenue	8e
i663-RPP-0014786	5474	5476	avenue	8e
i663-RPP-0015485	5478	5480	avenue	8e
i663-RPP-0013920	5485	5487	avenue	8e
i663-RPP-0019651	5491	5493	avenue	8e
i663-RPP-0014140	5497	5503	avenue	8e
i663-RPP-0013402	5505	5509	avenue	8e
i663-RPP-0014617	5500	5510	avenue	8e
i663-RPP-0015496	5512	5522	avenue	8e
i663-RPP-0017283	5517	5527	avenue	8e
i663-RPP-0016953	5524	5528	avenue	8e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0005642	5530	5536	avenue	8e
i663-RPP-0018329	5529	5539	avenue	8e
i663-RPP-0016210	5544	5548	avenue	8e
i663-RPP-0015585	5550	5556	avenue	8e
i663-RPP-0005364	5555	5557	avenue	8e
i663-RPP-0013515	5559	5561	avenue	8e
i663-RPP-0018508	5563	5565	avenue	8e
i663-RPP-0014530	5564	5568	avenue	8e
i663-RPP-0019884	5570	5574	avenue	8e
i663-RPP-0016761	5567	5577	avenue	8e
i663-RPP-0014337	5576	5580	avenue	8e
i663-RPP-0019653	5579	5583	avenue	8e
i663-RPP-0014287-002	5582	5588	avenue	8e
i663-RPP-0014287-001	5582	5588	avenue	8e
i663-RPP-0015076	5593	5595	avenue	8e
i663-RPP-0014401	5610	5612	avenue	8e
i663-RPP-0013435	5620	5620	avenue	8e
i663-RPP-0018821	5622	5622	avenue	8e
i663-RPP-0013526	5626	5626	avenue	8e
i663-RPP-0016052	5630	5634	avenue	8e
i663-RPP-0006104	5641	5643	avenue	8e
i663-RPP-0015279	5636	5644	avenue	8e
i663-RPP-0021952	5653	5657	avenue	8e
i663-RPP-0004206	5652	5660	avenue	8e
i663-RPP-0020180	5665	5669	avenue	8e
i663-RPP-0019840	5671	5677	avenue	8e
i663-RPP-0020550	5679	5683	avenue	8e
i663-RPP-0020309	5685	5689	avenue	8e
i663-RPP-0020213	5691	5695	avenue	8e
i663-RPP-0013228	5704	5706	avenue	8e
i663-RPP-0021310	5697	5707	avenue	8e
i663-RPP-0014070	5710	5712	avenue	8e
i663-RPP-0015956	5722	5732	avenue	8e
i663-RPP-0019591	5769	5773	avenue	8e
i663-RPP-0018188	5766	5774	avenue	8e
i663-RPP-0006554-001	5775	5783	avenue	8e
i663-RPP-0019795-001	5785	5793	avenue	8e
i663-RPP-0020713	5795	5799	avenue	8e
i663-RPP-0017470	5801	5805	avenue	8e
i663-RPP-0007404	5852	5854	avenue	8e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0019600	5860	5862	avenue	8e	
i663-RPP-0005266-001	6108	6108	avenue	8e	École Nessbitt
i663-RPP-0015023	5107	5109	avenue	9e	
i663-RPP-0004323-001	5113	5115	avenue	9e	
i663-RPP-0016539	5116	5118	avenue	9e	
i663-RPP-0019163	5122	5124	avenue	9e	
i663-RPP-0004578-001	5128	5132	avenue	9e	
i663-RPP-0015648	5131	5135	avenue	9e	
i663-RPP-0013304	5134	5136	avenue	9e	
i663-RPP-0018145	5137	5141	avenue	9e	
i663-RPP-0004562-001	5140	5142	avenue	9e	
i663-RPP-0019156	5143	5147	avenue	9e	
i663-RPP-0013582	5146	5148	avenue	9e	
i663-RPP-0004502-001	5152	5154	avenue	9e	
i663-RPP-0016908	5156	5158	avenue	9e	
i663-RPP-0015826	5157	5159	avenue	9e	
i663-RPP-0002810	5163	5165	avenue	9e	
i663-RPP-0004051	5162	5166	avenue	9e	
i663-RPP-0014787	5169	5171	avenue	9e	
i663-RPP-0013756	5168	5172	avenue	9e	
i663-RPP-0002815	5175	5179	avenue	9e	
i663-RPP-0016752	5180	5184	avenue	9e	
i663-RPP-0015252	5185	5187	avenue	9e	
i663-RPP-0014184	5186	5190	avenue	9e	
i663-RPP-0013522	5191	5193	avenue	9e	
i663-RPP-0019371	5192	5194	avenue	9e	
i663-RPP-0014539	5195	5197	avenue	9e	
i663-RPP-0015684	5198	5200	avenue	9e	
i663-RPP-0015501	5199	5201	avenue	9e	
i663-RPP-0018023	5204	5204	avenue	9e	
i663-RPP-0013219	5205	5207	avenue	9e	
i663-RPP-0013773	5210	5212	avenue	9e	
i663-RPP-0015903	5209	5213	avenue	9e	
i663-RPP-0015180	5215	5217	avenue	9e	
i663-RPP-0004041-001	5214	5222	avenue	9e	
i663-RPP-0013959	5223	5225	avenue	9e	
i663-RPP-0015080	5224	5232	avenue	9e	
i663-RPP-0017310-001	5234	5238	avenue	9e	
i663-RPP-0012561	5241	5241	avenue	9e	
i663-RPP-0019627	5240	5244	avenue	9e	

i663-RPP-0015404	5245	5247	avenue	9e
i663-RPP-0016462	5251	5253	avenue	9e
i663-RPP-0017522	5246	5256	avenue	9e
i663-RPP-0014282	5255	5257	avenue	9e
i663-RPP-0012517	5261	5263	avenue	9e
i663-RPP-0016630	5258	5268	avenue	9e
i663-RPP-0013704	5267	5269	avenue	9e
i663-RPP-0014111	5270	5274	avenue	9e
i663-RPP-0017036	5273	5277	avenue	9e
i663-RPP-0013616	5279	5283	avenue	9e
i663-RPP-0014534	5280	5284	avenue	9e
i663-RPP-0015738	5285	5289	avenue	9e
i663-RPP-0015503	5286	5290	avenue	9e
i663-RPP-0019722	5291	5295	avenue	9e
i663-RPP-0001499	5411	5413	avenue	9e
i663-RPP-0003730	5417	5419	avenue	9e
i663-RPP-0016512	5423	5425	avenue	9e
i663-RPP-0017244	5429	5433	avenue	9e
i663-RPP-0012773	5436	5436	avenue	9e
i663-RPP-0017598	5435	5439	avenue	9e
i663-RPP-0004896	5440	5442	avenue	9e
i663-RPP-0014726	5441	5445	avenue	9e
i663-RPP-0016534	5446	5448	avenue	9e
i663-RPP-0017644	5450	5454	avenue	9e
i663-RPP-0013955	5447	5455	avenue	9e
i663-RPP-0004177	5457	5461	avenue	9e
i663-RPP-0016632	5456	5462	avenue	9e
i663-RPP-0019452	5463	5465	avenue	9e
i663-RPP-0016524	5464	5470	avenue	9e
i663-RPP-0013398	5469	5471	avenue	9e
i663-RPP-0018561	5475	5477	avenue	9e
i663-RPP-0003969-001	5478	5478	avenue	9e
i663-RPP-0012945	5481	5483	avenue	9e
i663-RPP-0014352-001	5486	5488	avenue	9e
i663-RPP-0002032	5487	5489	avenue	9e
i663-RPP-0014813	5490	5492	avenue	9e
i663-RPP-0013602	5493	5497	avenue	9e
i663-RPP-0017023	5496	5500	avenue	9e
i663-RPP-0013757	5499	5503	avenue	9e
i663-RPP-0004660	5502	5506	avenue	9e

i663-RPP-0017407	5505	5509	avenue	9e
i663-RPP-0016533	5511	5515	avenue	9e
i663-RPP-0019353	5512	5516	avenue	9e
i663-RPP-0015777	5518	5522	avenue	9e
i663-RPP-0015907	5517	5523	avenue	9e
i663-RPP-0019279	5525	5529	avenue	9e
i663-RPP-0018381	5524	5532	avenue	9e
i663-RPP-0015695	5531	5535	avenue	9e
i663-RPP-0015256	5537	5539	avenue	9e
i663-RPP-0018404	5541	5541	avenue	9e
i663-RPP-0017012	5542	5542	avenue	9e
i663-RPP-0017404	5543	5547	avenue	9e
i663-RPP-0019364	5548	5552	avenue	9e
i663-RPP-0015579	5549	5553	avenue	9e
i663-RPP-0012953	5554	5558	avenue	9e
i663-RPP-0014097	5555	5559	avenue	9e
i663-RPP-0017361	5560	5568	avenue	9e
i663-RPP-0015838	5577	5579	avenue	9e
i663-RPP-0021164	5615	5615	avenue	9e
i663-RPP-0019210	5621	5631	avenue	9e
i663-RPP-0020416	5630	5632	avenue	9e
i663-RPP-0020316	5640	5642	avenue	9e
i663-RPP-0023029	5633	5643	avenue	9e
i663-RPP-0018846	5644	5646	avenue	9e
i663-RPP-0021385	5645	5655	avenue	9e
i663-RPP-0021815	5657	5661	avenue	9e
i663-RPP-0021755	5663	5667	avenue	9e
i663-RPP-0020354	5669	5673	avenue	9e
i663-RPP-0021935	5675	5679	avenue	9e
i663-RPP-0021476	5681	5685	avenue	9e
i663-RPP-0020995	5684	5688	avenue	9e
i663-RPP-0021518	5687	5691	avenue	9e
i663-RPP-0022219	5690	5696	avenue	9e
i663-RPP-0017731	5698	5704	avenue	9e
i663-RPP-0019890	5706	5712	avenue	9e
i663-RPP-0020111	5714	5722	avenue	9e
i663-RPP-0021790	5724	5728	avenue	9e
i663-RPP-0021906	5725	5729	avenue	9e
i663-RPP-0019516	5730	5734	avenue	9e
i663-RPP-0018399	5740	5742	avenue	9e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0007280	5733	5743	avenue	9e
i663-RPP-0020678	5760	5762	avenue	9e
i663-RPP-0021441	5764	5768	avenue	9e
i663-RPP-0018795	5770	5780	avenue	9e
i663-RPP-0018603	5782	5792	avenue	9e
i663-RPP-0017593	5794	5804	avenue	9e
i663-RPP-0005276	5806	5816	avenue	9e
i663-RPP-0022421	5818	5828	avenue	9e
i663-RPP-0021006	5825	5831	avenue	9e
i663-RPP-0020422	5830	5834	avenue	9e
i663-RPP-0021142	5833	5835	avenue	9e
i663-RPP-0019193	5837	5839	avenue	9e
i663-RPP-0020779	5836	5840	avenue	9e
i663-RPP-0021269	5842	5846	avenue	9e
i663-RPP-0021228	5841	5847	avenue	9e
i663-RPP-0006457	5848	5848	avenue	9e
i663-RPP-0021113	5849	5855	avenue	9e
i663-RPP-0006821-001	5854	5860	avenue	9e
i663-RPP-0020833	5862	5864	avenue	9e
i663-RPP-0007239	5937	5937	avenue	9e
i663-RPP-0034778	163	167	avenue	Alexandra
i663-RPP-0034633	169	171	avenue	Alexandra
i663-RPP-0035139	173	175	avenue	Alexandra
i663-RPP-0033353-001	176	178	avenue	Alexandra
i663-RPP-0034497	103	105	avenue	Beaumont
i663-RPP-0033493	109	111	avenue	Beaumont
i663-RPP-0035146	115	117	avenue	Beaumont
i663-RPP-0035259	123	123	avenue	Beaumont
i663-RPP-0034587	127	127	avenue	Beaumont
i663-RPP-0035255	139	141	avenue	Beaumont
i663-RPP-0035503	145	147	avenue	Beaumont
i663-RPP-0033535-001	73	75	avenue	Beaumont
i663-RPP-0014470	3420	3422	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019439	3425	3429	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019756	3431	3435	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012869	3437	3441	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018733	3443	3447	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0013879	3449	3453	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012128	3455	3459	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012132	3461	3465	avenue	Bourbonnière

i663-RPP-0017291	4312	4316	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019872	4318	4320	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0002291	4330	4332	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0014486	4373	4375	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0016664	4386	4386	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0000957-001	4411	4413	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012588	4438	4440	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0016789	4443	4447	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019856	4449	4453	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0013071	4455	4457	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0014314	4459	4461	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017507	4598	4608	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017908	4610	4614	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0003837	5045	5049	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018722	5249	5251	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018249	5283	5287	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012074-001	5365	5365	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018003	5416	5418	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0000803-001	5428	5428	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017616	5442	5444	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018872	5448	5450	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0004910	5472	5480	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012326	5500	5502	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0013318	5506	5508	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019617	5516	5516	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018087	5517	5521	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0013730	5523	5527	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0014827	5541	5543	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0005087	5620	5626	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017059	5621	5631	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019616	5633	5633	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019475	5632	5634	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017844-001	5640	5642	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0013005	5645	5647	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019717	5649	5651	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019732	5654	5654	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0014887	5660	5662	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017990	5666	5668	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017793	5672	5674	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018220	5681	5683	avenue	Bourbonnière

i663-RPP-0013004-001	5684	5686	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0002082	5710	5718	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012333	5747	5749	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0001434	5755	5757	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0004798-001	5760	5762	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0034220	6208	6210	avenue	Casgrain
i663-RPP-0034221	6212	6214	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026042	6216	6222	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025141-001	6221	6225	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008608-001	6227	6227	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023993	6224	6230	avenue	Casgrain
i663-RPP-0010910	6232	6242	avenue	Casgrain
i663-RPP-0033679	6233	6249	avenue	Casgrain
i663-RPP-0033680	6233	6249	avenue	Casgrain
i663-RPP-0033681	6233	6249	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023508	6251	6253	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009267	6244	6254	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009236	6256	6266	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009124	6257	6267	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027836	6275	6275	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027953	6268	6278	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009228	6277	6279	avenue	Casgrain
i663-RPP-0011271-001	6281	6283	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009818	6287	6289	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027494	6280	6290	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008588	6293	6293	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024647	6292	6302	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025764	6304	6312	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023263	6314	6322	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008830	6324	6328	avenue	Casgrain
i663-RPP-0030439	6319	6329	avenue	Casgrain
i663-RPP-0030522	6331	6341	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009290-001	6340	6342	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024462	6346	6348	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027979	6343	6353	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024441	6352	6356	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027937	6358	6362	avenue	Casgrain
i663-RPP-0030523	6355	6365	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023982	6364	6368	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026421	6367	6377	avenue	Casgrain

i663-RPP-0023562	6379	6383	avenue	Casgrain
i663-RPP-0032876	6385	6401	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026997	6394	6404	avenue	Casgrain
i663-RPP-0011250	6406	6416	avenue	Casgrain
i663-RPP-0030910	6415	6419	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029775	6421	6425	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026604	6418	6428	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008728	6430	6440	avenue	Casgrain
i663-RPP-0010531	6442	6446	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023821	6448	6452	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024308	6454	6456	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023545	6460	6470	avenue	Casgrain
i663-RPP-0022660	6472	6476	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025536	6478	6480	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008168	6484	6486	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026128	6507	6511	avenue	Casgrain
i663-RPP-0011203	6513	6519	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029363	6518	6520	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008466-001	6521	6523	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023516	6522	6524	avenue	Casgrain
i663-RPP-0022681-001	6525	6525	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024339	6530	6532	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025106-001	6531	6533	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024685	6534	6536	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025956	6535	6539	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026218	6538	6540	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027654	6541	6543	avenue	Casgrain
i663-RPP-0028496	6545	6547	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025466	6549	6551	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027789	6542	6552	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024577	6554	6554	avenue	Casgrain
i663-RPP-0022993	6553	6557	avenue	Casgrain
i663-RPP-0032406	6558	6564	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023521	6566	6570	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027344	6572	6572	avenue	Casgrain
i663-RPP-0033331	6563	6573	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023073	6578	6578	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029271	6575	6581	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029716	6580	6586	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026829	6590	6590	avenue	Casgrain

i663-RPP-0028756	6592	6594	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008644	6591	6597	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025904	6599	6601	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024717-001	6603	6605	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026704	6600	6606	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009771	6608	6610	avenue	Casgrain
i663-RPP-0032043	6607	6611	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025019	6612	6614	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025629	6613	6615	avenue	Casgrain
i663-RPP-0011234	6616	6618	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008324-001	6617	6619	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024596-001	6620	6622	avenue	Casgrain
i663-RPP-0022655	6621	6623	avenue	Casgrain
i663-RPP-0022772-001	6624	6626	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023475	6625	6627	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008944-001	6629	6633	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026821	6628	6638	avenue	Casgrain
i663-RPP-0033034	6635	6639	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024415	6641	6643	avenue	Casgrain
i663-RPP-0033069	6645	6647	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026996	6640	6648	avenue	Casgrain
i663-RPP-0032402	6649	6653	avenue	Casgrain
i663-RPP-0032353	6650	6654	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026899	6655	6657	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029911	6656	6660	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027466	6659	6661	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024480	6663	6665	avenue	Casgrain
i663-RPP-0032457	6662	6666	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023100-001	6669	6671	avenue	Casgrain
i663-RPP-0030228	6668	6672	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026064	6674	6678	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029925	6680	6684	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029688	6726	6728	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025065	6727	6729	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025049	6731	6733	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023444-001	6732	6734	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026705	6737	6739	avenue	Casgrain
i663-RPP-0030822	6738	6742	avenue	Casgrain
i663-RPP-0011349-001	6743	6745	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024661	6746	6748	avenue	Casgrain

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0026289-001	6749	6751	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0026582	6752	6754	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0025557	6755	6757	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0029584	6756	6758	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0027753	6762	6762	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0010193	6761	6763	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0024451-001	6767	6769	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0026219	6778	6778	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0008273-001	6787	6787	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0030573	6780	6790	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0024144	6792	6796	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0027287	6800	6810	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0008497-002	7061	7075	avenue	Casgrain	Chalet du marché du Nord
i663-RPP-0008497-001	7061	7075	avenue	Casgrain	Marché du Nord
i663-RPP-0001625	4355	4359	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0002710-001	5227	5229	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0000737-001	5238	5240	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0012640-001	5242	5246	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0013733	5248	5252	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0001224-001	5271	5275	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0003182	5279	5281	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0001440-001	5305	5309	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0002479-001	5315	5319	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0013943	5325	5331	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0014650	5335	5339	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0002887	5355	5357	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0012399	5360	5360	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0001368	5370	5374	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0012108-001	5373	5375	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0001324	5380	5386	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0018662	5451	5455	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0017636	5457	5459	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0003043	5458	5462	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0001486	5466	5466	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0012910	5479	5483	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0017490	5485	5491	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0002233	5490	5494	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0016145	5496	5496	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0014311	5497	5499	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0012974	5502	5502	avenue	Charlemagne	

i663-RPP-0016287	5501	5503	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0012164	5508	5508	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0018236	5505	5511	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0018749	5514	5514	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0004155	5513	5519	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0001003	5520	5522	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0003362	5526	5528	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0001271-001	5605	5609	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0014040	5615	5617	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0003226	5616	5620	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0014245	5622	5626	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0013189-001	5643	5645	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0012441	5644	5648	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0002942	5658	5660	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0014628	5662	5664	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0013003	5663	5669	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0014267	5671	5677	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0013499	5679	5681	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0002311	5704	5704	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0012736	5710	5710	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0014784	5711	5715	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0018221	5718	5718	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0000897	5740	5742	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0014482	5744	5746	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0027313	5666	5674	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010814	5716	5728	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025758-001	5730	5734	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0011353-001	5738	5740	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030064	5755	5763	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009285-001	5742	5766	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025300-001	5774	5778	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009678	5765	5781	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032955	5765	5781	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026803	5780	5784	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029681	5783	5787	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009437-001	5815	5819	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008479-001	5821	5827	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024821-001	5829	5835	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009233-001	5837	5841	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025590	5842	5842	avenue	Christophe-Colomb

i663-RPP-0023582-001	5843	5847	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009786	5846	5850	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0028604	5852	5856	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0011263	5858	5862	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0023423-001	5874	5878	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009079-001	5880	5884	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0028897	5887	5895	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0024893	5897	5905	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0030424	5907	5913	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0027976	5915	5919	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009622	5921	5935	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0029897	5921	5935	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009092	5950	5954	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0026502	5956	5960	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0008669	5962	5976	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0026316	5962	5976	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0010013-001	5978	5982	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0008609	5984	5988	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0031869	5990	5994	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0026374	6016	6020	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0008786-001	6015	6023	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0028048	6022	6026	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0010246	6025	6029	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0008300	6031	6035	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0029963	6028	6036	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0028256	6037	6041	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0031906	6038	6042	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0023664-001	6043	6047	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0025006-001	6044	6052	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0010202	6054	6064	avenue	de	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009224-001	6201	6215	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009224-002	6201	6215	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0029201	6217	6221	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0028257	6223	6227	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0010183	6229	6233	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009687	6235	6243	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0032127	6245	6249	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0010062	6251	6255	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0025293	6257	6261	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009014	6263	6271	avenue		Christophe-Colomb

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0027558	6273	6277	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032360	6279	6287	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010215	6289	6293	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023707	6295	6299	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009191	6296	6304	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029611	6301	6305	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023430	6307	6311	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008724-001	6306	6314	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008898	6313	6317	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026373	6319	6323	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010035-001	6316	6324	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008959	6325	6329	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009093	6326	6334	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027199	6331	6335	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009035	6339	6341	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008843-001	6336	6344	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022734	6343	6347	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028037	6346	6350	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010267	6349	6353	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026592	6354	6358	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028277	6355	6359	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030953	6360	6364	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027813	6361	6365	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023981	6366	6370	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025068	6367	6371	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029213	6373	6377	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023997	6379	6383	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0011265-001	6384	6388	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029671	6385	6389	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023663-001	6390	6394	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026981	6391	6399	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008766	6396	6404	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025808	6406	6410	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030547	6412	6420	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008257	6450	6450	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008389	6500	6520	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023330	6522	6526	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023725	6528	6532	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023421	6531	6535	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022662	6534	6536	avenue	Christophe-Colomb

i663-RPP-0023540	6537	6541	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025292-001	6538	6542	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023235-001	6544	6546	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027905	6549	6551	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032161	6548	6552	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010972-001	6553	6557	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010608	6554	6558	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026435	6560	6564	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010666-001	6565	6565	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028630	6566	6570	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023665-001	6571	6575	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025043	6572	6576	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032991	6577	6581	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027475	6578	6582	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010568-001	6583	6583	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028825	6587	6587	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010264	6584	6588	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008481	6591	6591	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028156	6590	6592	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022891	6594	6594	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030210	6595	6601	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009025	6598	6602	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009000	6604	6606	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032116	6603	6607	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025827	6610	6614	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024612	6611	6615	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030191	6616	6620	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032789	6617	6621	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0011127	6622	6622	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008513-001	6624	6626	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027449	6623	6627	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025888	6629	6633	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026975-001	6635	6635	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009822-001	6637	6639	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010644	6642	6642	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028066	6644	6644	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023163	6646	6646	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026531-001	6664	6664	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010316-001	6665	6665	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0011214	6669	6669	avenue	Christophe-Colomb

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0030051	6666	6670	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027561	6672	6674	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030311	6673	6677	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026465	6676	6678	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029268	6680	6682	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029639	6684	6686	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028305-001	6679	6687	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024479	6688	6692	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009607-001	6689	6693	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0031277-001	6694	6698	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0031012	6700	6704	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008504-001	6706	6710	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022628	6712	6722	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025282	6712	6722	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024262	6726	6726	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028321	6725	6729	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0011034	6730	6734	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032561	6731	6735	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026507	6736	6740	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027693	6737	6745	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029833	6742	6750	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032758	6747	6751	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009881	6752	6756	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022703	6753	6757	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022643	6759	6763	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009755	6758	6764	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023838	6765	6769	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022841	6766	6770	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023841	6771	6775	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025577	6772	6778	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010812-001	6777	6781	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024941	6780	6784	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023778	6786	6790	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028052	6783	6791	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009460	6792	6796	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024348	6793	6801	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022936	6798	6802	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010689	6803	6807	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024968	6804	6812	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027144-001	6809	6817	avenue	Christophe-Colomb

i663-RPP-0010507-001	6814	6820	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0027252	6822	6826	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0028646	6819	6827	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0009411-001	6828	6836	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0023079-001	6829	6837	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0031968	6838	6842	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0009868-001	6839	6847	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0023547	6844	6848	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0026022	6850	6852	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0031292	6854	6856	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0008789	6865	6865	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0010463-001	6858	6866	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0028164	6872	6878	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0008534-001	6880	6888	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0010547	6891	6891	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0027962	6890	6894	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0032421	6896	6904	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0023154-001	6906	6908	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0025062-001	6905	6911	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0011240-001	6910	6912	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0030316-001	6913	6917	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0009099-001	6918	6922	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0009053	6919	6923	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0028249-001	6924	6928	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0031690	6925	6933	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0026747	6961	6965	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0022848-001	6967	6971	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0010592	6970	6980	avenue	Christophe-Colomb	École Saint-Arsène
i663-RPP-0028822	6979	6981	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0025287	6987	6991	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0023393	6993	6997	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0008628	6999	7003	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0009235-001	7005	7007	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0010971-001	7009	7011	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0029283	7013	7017	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0023964	7025	7029	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0009642-001	7031	7035	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0010257	7032	7038	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0024769	7037	7041	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0023787	7040	7044	avenue	Christophe-Colomb	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0032336	7043	7049	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028333	7046	7050	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009085	7051	7053	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026595	7052	7056	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030796	7055	7063	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028943	7058	7066	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029184-001	7065	7069	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024020	7068	7076	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010000-001	7071	7077	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029471	7078	7082	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025505	7079	7083	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023454	7085	7089	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030807	7084	7092	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027377	7095	7099	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008647	7094	7108	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008672	7094	7108	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024181	7107	7109	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028454	7111	7113	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024756	7115	7117	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0033084	7119	7123	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032483	7125	7129	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025297	7131	7135	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0033248	7137	7141	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030312	7143	7145	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032087	5807	5813	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026389	5815	5819	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009837-001	5820	5824	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010878-001	5826	5832	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033672-001	5821	5837	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033673-001	5821	5837	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033674-001	5821	5837	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025495	5834	5838	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008761-001	5839	5843	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023337-001	5840	5844	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023427	5848	5848	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025110	5845	5849	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023859	5852	5854	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009358-001	5858	5862	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026104	5864	5866	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009550-001	5865	5869	avenue	De Chateaubriand

i663-RPP-0029726	5870	5874	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009487	5876	5878	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032034	5871	5881	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025673	5882	5884	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022695	5888	5888	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027542	5883	5893	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022889	5894	5896	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033236	5900	5902	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027894	5895	5905	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026052	5906	5912	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010066	5907	5917	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027833	5914	5918	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010751-001	5920	5920	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023621	5919	5921	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026926	5926	5932	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0030648	5934	5936	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010253	5933	5939	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009495-001	5940	5942	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024275	5941	5947	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009523	5946	5948	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023054-001	5952	5952	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023366	5949	5953	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009884	5958	5960	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033143	5955	5961	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024095	5964	5968	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025970	5963	5969	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009515	5970	5974	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032058	5971	5977	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028955	5976	5980	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008676	5982	5984	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009265-001	5979	5987	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027272-001	5988	5990	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010369-001	5989	5991	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023825-001	5994	5994	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009497	5995	5999	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023998	6001	6001	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008885-001	6000	6002	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009761-001	6008	6008	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009742	6007	6013	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008850-001	6012	6014	avenue	De Chateaubriand

i663-RPP-0010348	6020	6020	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009461	6015	6021	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022977	6023	6029	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009442-001	6024	6030	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027811-001	6036	6036	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027811-002	6036	6036	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008939-001	6031	6037	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008897-001	6039	6043	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026864	6045	6045	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008475	6049	6051	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024417-001	6053	6055	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028096	6059	6063	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025702	6065	6065	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022954	6071	6071	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010915-001	6077	6079	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023536-002	6083	6089	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023536	6083	6089	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028913-002	6200	6202	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028913-001	6200	6202	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008993	6201	6203	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023889	6204	6204	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010312-001	6205	6209	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027790	6208	6210	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008870-001	6211	6215	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008702-001	6214	6216	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025226	6217	6221	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008211-001	6220	6226	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027196	6223	6227	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010873	6229	6231	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027651-001	6228	6234	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024842-001	6235	6237	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010868	6236	6240	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010854	6241	6241	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032062	6242	6246	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023140-001	6248	6250	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025991	6247	6251	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008416	6254	6256	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009583	6253	6257	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023752	6259	6263	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010835-001	6260	6264	avenue	De Chateaubriand

i663-RPP-0008468-001	6265	6267	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023850-001	6266	6270	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029138-001	6271	6275	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023285-001	6272	6276	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022743	6277	6281	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026164	6278	6284	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026215	6283	6287	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008693	6286	6292	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025507	6289	6293	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029634	6294	6296	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010555	6295	6299	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025089	6301	6301	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0030804	6300	6306	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027329	6307	6309	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009940	6313	6315	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027178-001	6310	6320	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008844-001	6317	6321	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028139	6322	6330	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026194	6332	6336	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008451-001	6335	6337	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025718	6338	6342	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024541	6339	6343	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009518	6345	6347	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023498	6344	6348	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0011301	6350	6354	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027706	6351	6357	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024109	6362	6364	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022853-001	6359	6367	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033880	6366	6368	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033882	6366	6368	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027943	6369	6371	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024634	6374	6376	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009549	6375	6377	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023858	6381	6383	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008491	6380	6384	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010825-001	6386	6388	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026030	6387	6389	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023081	6392	6394	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026082	6393	6397	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010899	6399	6401	avenue	De Chateaubriand

i663-RPP-0026103-001	6398	6406	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008614-001	6407	6417	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008547	6511	6515	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025367	6517	6523	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029449	6525	6529	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009632	6531	6535	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025102-001	6542	6544	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026766	6552	6556	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023477	6558	6566	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025044	6572	6572	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023463	6575	6577	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009524-001	6576	6578	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033261	6579	6579	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027085	6580	6582	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009078	6583	6585	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008342-001	6584	6588	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008275	6587	6591	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025157	6590	6592	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009805-001	6593	6595	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024428	6594	6596	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010983-001	6597	6599	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0030646	6598	6600	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026849	6601	6601	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008713-001	6602	6604	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025189-001	6605	6607	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010275	6606	6610	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022981	6611	6611	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024593	6615	6617	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024536	6618	6618	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026410	6620	6622	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010270	6619	6623	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025252-001	6625	6627	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024673-001	6626	6628	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010255-001	6629	6631	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008182	6630	6632	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022548-001	6633	6635	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028676	6634	6636	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010430-001	6637	6639	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032694	6638	6644	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033008	6641	6645	avenue	De Chateaubriand

i663-RPP-0023313-001	6647	6651	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010675	6646	6652	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024353-001	6653	6657	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025085	6654	6658	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008506	6659	6661	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027543	6660	6664	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023056-001	6663	6665	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009861	6666	6670	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023935	6672	6676	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024591-001	6678	6686	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023249-001	6701	6703	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024607	6705	6707	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029209	6709	6711	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033243	6724	6726	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029221	6728	6730	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0011306	6727	6731	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023912	6732	6734	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032560	6733	6737	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027384-001	6736	6742	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0030331	6744	6744	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024223	6750	6752	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029344	6754	6756	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023703	6755	6757	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026768	6761	6763	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027089	6767	6767	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022605	6771	6773	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026115	6772	6774	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023705	6777	6781	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024706	6778	6782	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009110	6784	6786	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022947-001	6783	6787	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009763-001	6789	6789	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025438	6788	6792	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024314	6794	6796	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022902-001	6800	6802	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0034339	6795	6805	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0034343	6795	6805	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0011368	6806	6806	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032697	6812	6818	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008670	6813	6819	avenue	De Chateaubriand

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0027249	6820	6824	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025572	6826	6830	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027720	6832	6836	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029543	6838	6840	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023617	6821	6843	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008751-001	6845	6849	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028852	6844	6850	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029332	6851	6855	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0030423	6857	6863	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010171	6858	6874	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0011363	6858	6874	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027968	6858	6874	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023084	6879	6881	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029560	6876	6882	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008892	6886	6886	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010650	6885	6891	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027738	6890	6894	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010570	6896	6896	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023584	6895	6897	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023442	6902	6904	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025924	6899	6905	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027212	6907	6911	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0034712	6960	6966	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027556	6969	6971	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023226-001	6968	6974	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010753-001	6973	6975	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032213	6977	6979	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009649-001	6976	6982	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033009	6981	6985	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023670-001	6984	6986	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026562-001	6988	6990	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010601-001	6992	6996	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027779	7000	7002	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008883	6999	7005	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033007	7004	7008	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023043	7009	7009	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027863	7010	7010	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009311	7011	7017	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032368	7016	7020	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027776	7022	7026	avenue	De Chateaubriand

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0026131	7025	7027	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0011093	7029	7033	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0023052	7028	7034	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0031706	7035	7037	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0025098	7039	7041	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0024231	7040	7044	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0009269-001	7043	7045	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0023896	7046	7048	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0025615	7047	7051	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0032444	7050	7052	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0011274	7053	7055	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0027080	7054	7056	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0026037	7057	7061	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0023593	7058	7064	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0028310	7071	7077	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0023854-001	7079	7085	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0025526	7087	7089	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0028503	7091	7095	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0008227	5795	5795	avenue	De Gaspé	Complexe Eugene Phillips Electrical Works
i663-RPP-0008517	6221	6221	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0025500	6220	6224	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0008538-001	6233	6233	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0011387	6226	6236	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0010045	6235	6237	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0022751-001	6241	6243	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0032311	6238	6244	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0025927	6245	6247	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0009875-001	6246	6250	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0024510	6251	6253	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0029655	6252	6254	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0023324-001	6257	6257	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0008204-001	6262	6264	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0024559-001	6263	6265	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0023627-001	6266	6270	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0010141-001	6275	6277	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0009060	6272	6282	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0009429-001	6281	6283	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0027757	6289	6289	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0027510	6291	6293	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0009934	6299	6301	avenue	De Gaspé	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0023878	6305	6307	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0029020	6311	6313	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0031871	6314	6316	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0022592	6320	6322	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0032447	6317	6327	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024355	6326	6328	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025757	6334	6338	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026585	6340	6342	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024321	6329	6345	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026844	6329	6345	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023632	6346	6348	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0022982	6352	6354	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0027366	6351	6357	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0010927	6360	6360	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024156-001	6359	6363	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024855	6365	6365	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024357	6364	6368	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0029203	6370	6380	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025091	6385	6387	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026112	6382	6392	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024982	6394	6404	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024406	6406	6412	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0032672	6414	6418	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0028726	6513	6519	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0011146	6521	6523	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0022540	6529	6529	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0032530	6533	6535	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0033918	6520	6536	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0033919	6520	6536	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0030909	6537	6539	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023102-001	6538	6540	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024278	6542	6544	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0008254-001	6541	6547	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026100	6551	6551	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026570	6553	6555	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025852	6557	6559	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0027685	6552	6560	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023779	6564	6570	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024173	6561	6571	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026155	6561	6571	avenue	De Gaspé

i663-RPP-0029114	6572	6572	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0010632	6573	6577	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0010232	6578	6580	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026436	6584	6584	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0028672	6579	6587	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023706	6590	6590	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025274	6596	6596	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0008823	6598	6600	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0032980	6599	6609	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023909	6602	6610	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0022741	6611	6613	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023697	6612	6614	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026902	6617	6619	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0028733	6618	6620	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0029224	6622	6626	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0010836	6628	6630	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023326	6632	6634	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0028090	6636	6638	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025150	6640	6640	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023260	6644	6650	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024207	6652	6656	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0011157	6660	6660	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0029008	6662	6662	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0008542	6666	6670	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0022901	6677	6679	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0009485-001	6681	6683	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0008616	6688	6690	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0028940	6685	6691	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024005-001	6739	6741	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024857	6744	6746	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0010699	6747	6749	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025914	6752	6754	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0028108	6758	6760	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0010350	6762	6764	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0027932	6766	6768	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026451	6770	6772	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0032378	6767	6777	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025539	5617	5621	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024295	5622	5626	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027265	5628	5634	avenue	De Lorimier

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0024360	5636	5640	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0028777	5642	5646	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024381	5648	5652	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0031201	5654	5658	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0022887	5660	5664	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0026153	5666	5668	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024539	5672	5676	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023843-001	5678	5682	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009413-001	5688	5696	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010670-001	5700	5708	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032198	5705	5711	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009042-001	5714	5718	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0029782	5713	5719	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027700-001	5720	5724	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032487	5721	5727	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009740-001	5726	5730	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024103	5729	5733	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0026956-001	5732	5736	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025387	5735	5739	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010120-001	5738	5742	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025886	5743	5745	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027711	5744	5748	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0030035	5750	5754	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010497-001	5756	5762	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010285	5761	5767	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025651	5764	5770	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032727	5769	5775	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008610-001	5772	5778	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0022721-001	5777	5783	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027567	5780	5784	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025340	5785	5791	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009012	5794	5798	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027364	5793	5799	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010828	5800	5804	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023976	5801	5807	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0029404	5806	5810	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024029	5809	5813	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009942	5812	5816	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009923	5815	5819	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0026442-001	5818	5824	avenue	De Lorimier

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0028093	5821	5825	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0029664	5827	5831	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0023561-001	5833	5837	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0011204-001	5839	5841	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0010130	5843	5847	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0023422-001	5849	5853	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0009954-001	5855	5859	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0023732	5874	5878	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0023717	5880	5884	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0032292	5912	5918	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0025922-001	5920	5928	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0033247	5929	5931	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0011209	5930	5934	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0029824-001	5935	5937	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0008950-001	5936	5940	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0010167-001	5939	5941	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0025076	5944	5944	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0028841-001	5943	5951	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0026463	5948	5952	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0010529-001	5954	5958	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0026406	5953	5961	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0008474-001	5963	5967	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0025055	5968	5970	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0009229	5969	5971	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0026172	5975	5977	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0032796	5974	5978	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0008537	5981	5983	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0022667-001	5980	5984	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0032434	5986	5990	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0024748	5987	5991	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0008311	5995	6003	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0026590	6005	6013	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0027530	6015	6017	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0032947	6200	6202	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0031181-001	6201	6207	avenue	de	De Lorimier
i663-RPP-0031181-002	6201	6207	avenue	de	De Lorimier
i663-RPP-0008822-001	6208	6210	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0031843	6212	6216	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0025784	6213	6217	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0032231	6220	6222	avenue		De Lorimier

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0028204	6219	6223	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0027699	6225	6229	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0024975	6230	6234	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025516	6235	6237	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0029204	6236	6238	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032374	6243	6245	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0009983	6240	6250	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0029720	6251	6253	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032415	6252	6256	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032653	6259	6261	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025559	6260	6264	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032257	6263	6267	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0023929	6268	6268	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025444	6273	6277	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026286	6281	6283	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0029918	6280	6284	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0030697-001	6285	6289	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032077	6286	6290	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0023755	6291	6295	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032379	6294	6298	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026743	6297	6301	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025932	6304	6306	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032624	6303	6307	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0028202	6308	6314	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026494	6311	6315	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0009979	6319	6321	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0029274	6318	6322	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0033124	6326	6330	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0029922	6332	6336	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0010571	6341	6341	avenue	De Lorimier	Église Saint Cuthbert, Saint Hilda and Saint Luke
i663-RPP-0031918	6338	6342	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0030192	6344	6348	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0027335	6352	6354	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0010290	6357	6357	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0010127-001	6358	6362	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025482	6364	6366	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0008952-001	6365	6367	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0027625	6368	6370	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0023728	6371	6375	avenue	De Lorimier	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0010179-001	6377	6377	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026748	6374	6382	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0027877	6384	6388	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0028548	6385	6391	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0028086-001	6393	6395	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025384	6392	6396	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0033090	6404	6406	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0010728-001	6401	6409	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032762	6408	6410	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0031929	6412	6416	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0008454-001	6411	6419	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026441	6418	6426	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0011087-001	6421	6429	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025057-001	6431	6431	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026211-001	6428	6432	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0031759	6437	6441	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0033036	6434	6442	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0028211	6443	6447	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0008750	6500	6510	avenue	De Lorimier	Édifice Banque d’épargne de la Cité et du district de Montréal
i663-RPP-0023005-001	6515	6517	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0023756-001	6521	6523	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0008997-001	6526	6528	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0028790	6525	6529	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0009971-001	6530	6534	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0028184	6531	6537	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0009338-001	6538	6540	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0024376	6542	6544	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032916	6539	6545	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025486	6547	6553	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0033037	6557	6559	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032898	6558	6562	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0030819	6561	6563	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026767	6565	6567	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032925	6571	6575	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0010021-001	6574	6576	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0010757	6577	6581	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0009593-001	6578	6582	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0027083	6584	6588	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0033323	6590	6592	avenue	De Lorimier	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0032095	6594	6598	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0033252	6600	6604	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032591	6606	6610	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009764	6614	6618	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024824-001	6615	6619	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010534-001	6621	6625	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023512	6626	6628	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027609-001	6627	6631	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027698	6630	6632	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0029627	6634	6636	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008446	6633	6637	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024328	6638	6642	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008180-001	6639	6643	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025982	6644	6646	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0022577	6645	6649	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009531-001	6648	6654	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023419-001	6651	6655	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027829	6657	6661	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023128-001	6664	6666	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025180	6663	6667	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0026101-001	6668	6672	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024521	6669	6673	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0031996	6674	6676	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009526	6675	6677	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032832	6678	6680	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025504	6682	6684	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0033173	6715	6717	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032843	6721	6723	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0011077	6731	6733	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010930-001	6737	6739	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0028429	6743	6745	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032963	6749	6753	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009321-001	6757	6759	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027571-001	6763	6765	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023535-001	6769	6773	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024283-001	6775	6779	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027406	6778	6780	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032746	6782	6784	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027838	6786	6788	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010024-001	6790	6790	avenue	De Lorimier

i663-RPP-0030347-001	6794	6796	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008889-001	6797	6799	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009924-001	6798	6800	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008320-001	6802	6804	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0030629	6807	6807	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010096	6810	6812	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025635	6814	6816	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010026	6818	6820	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0026700	6822	6824	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008798	6826	6828	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009840	6832	6834	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008567	6838	6840	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025208	6844	6846	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008573	6850	6852	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024999	6856	6858	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008565	6862	6864	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023099	6868	6870	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009440-001	6874	6876	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024586	6901	6901	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009945	6907	6909	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0022615	6925	6925	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024276	6929	6929	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0011167-001	2451	2455	avenue	Elsdale
i663-RPP-0011167-002	2451	2455	avenue	Elsdale
i663-RPP-0023057	2457	2459	avenue	Elsdale
i663-RPP-0023440-001	2463	2467	avenue	Elsdale
i663-RPP-0009894-001	2469	2473	avenue	Elsdale
i663-RPP-0008824	2481	2483	avenue	Elsdale
i663-RPP-0022846	2485	2487	avenue	Elsdale
i663-RPP-0027280	2491	2493	avenue	Elsdale
i663-RPP-0030802	2491	2493	avenue	Elsdale
i663-RPP-0004510	2501	2505	avenue	Elsdale
i663-RPP-0019628	2509	2509	avenue	Elsdale
i663-RPP-0004656	2513	2513	avenue	Elsdale
i663-RPP-0004739	2515	2517	avenue	Elsdale
i663-RPP-0004768	2519	2521	avenue	Elsdale
i663-RPP-0017311	2523	2531	avenue	Elsdale
i663-RPP-0004274	2533	2535	avenue	Elsdale
i663-RPP-0014302	2539	2543	avenue	Elsdale
i663-RPP-0004193-001	2545	2549	avenue	Elsdale

i663-RPP-0025645	5620	5624	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023816	5626	5628	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023576	5630	5632	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023577	5634	5638	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023360	5640	5642	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024812	5646	5648	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025285-001	5650	5652	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032489	5658	5662	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026701	5664	5668	avenue	des	Érables
i663-RPP-0031912	5670	5676	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010504	5678	5684	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026945	5685	5687	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023914-001	5686	5688	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026580-001	5689	5691	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023933-001	5690	5692	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028080	5693	5693	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026245	5694	5698	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023388	5699	5699	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008553	5700	5702	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026913-001	5701	5703	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026764-001	5704	5706	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009186-001	5705	5707	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028082	5708	5710	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010426-001	5712	5714	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024976	5716	5720	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009040	5725	5729	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028474	5731	5735	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009175-001	5737	5741	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009252	5748	5756	avenue	des	Érables
i663-RPP-0031845	5761	5767	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028175	5758	5768	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026447	5770	5774	avenue	des	Érables
i663-RPP-0033026	5769	5775	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010293-001	5777	5779	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027011	5776	5780	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023072-001	5782	5786	avenue	des	Érables
i663-RPP-0022978	5785	5787	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023465-001	5789	5791	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025349-001	5788	5792	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027626	5793	5795	avenue	des	Érables

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0032031	5794	5798	avenue	des	Érables
i663-RPP-0031959	5797	5799	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023470	5801	5803	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028787	5800	5804	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023897	5805	5807	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023596-001	5809	5809	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032875	5806	5810	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029496	5812	5812	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025868	5814	5814	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024704	5813	5815	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023931	5816	5818	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027437	5817	5819	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023124	5820	5822	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026363	5821	5823	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027431	5947	5947	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029507	5955	5959	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023709	5961	5965	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008327-001	5974	5974	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026663	5980	5982	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024623	5986	5988	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008590-001	6040	6042	avenue	des	Érables
i663-RPP-0031886	6044	6046	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009301	6215	6217	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023346	6221	6225	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026029	6227	6231	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027857	6230	6234	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025099-001	6239	6241	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024984-001	6247	6249	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008541-001	6253	6253	avenue	des	Érables
i663-RPP-0011073	6246	6254	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027452	6256	6260	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010911-001	6262	6262	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010287-001	6268	6272	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029103	6283	6283	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032330	6284	6286	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024553	6289	6289	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025763	6296	6296	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025749	6295	6297	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024249	6302	6302	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010510	6301	6303	avenue	des	Érables

i663-RPP-0024364	6308	6312	avenue	des	Érables
i663-RPP-0030151	6314	6316	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024898	6319	6323	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032400	6325	6329	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008323-001	6330	6334	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029718	6358	6364	avenue	des	Érables
i663-RPP-0022666-001	6365	6365	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008237	6366	6366	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025192	6373	6373	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008909-001	6377	6381	avenue	des	Érables
i663-RPP-0033227	6385	6387	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023134-001	6398	6398	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010042	6399	6401	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010219-001	6404	6404	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010189-001	6403	6405	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028821	6409	6411	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028288	6412	6414	avenue	des	Érables
i663-RPP-0031828	6415	6419	avenue	des	Érables
i663-RPP-0033302	6418	6422	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010598-001	6421	6425	avenue	des	Érables
i663-RPP-0022567-001	6424	6426	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025131-001	6427	6431	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023740	6451	6453	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025747	6455	6457	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008881-001	6519	6521	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026264	6523	6527	avenue	des	Érables
i663-RPP-0022775	6528	6530	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027772	6529	6533	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008354	6534	6536	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029126	6535	6539	avenue	des	Érables
i663-RPP-0033085	6541	6545	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008805-001	6546	6548	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032585	6547	6551	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023365-001	6552	6554	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027547	6553	6557	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023117-001	6558	6558	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027893	6559	6563	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008752-001	6564	6568	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032318	6565	6569	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026054	6570	6572	avenue	des	Érables

i663-RPP-0008651	6571	6575	avenue	des	Érables
i663-RPP-0011144-001	6583	6587	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023661-001	6589	6593	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023631	6595	6595	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032003	6601	6605	avenue	des	Érables
i663-RPP-0030946-001	6607	6611	avenue	des	Érables
i663-RPP-0030945-001	6613	6617	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032189	6666	6668	avenue	des	Érables
i663-RPP-0030239	6670	6674	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008578-001	6683	6687	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023037	6742	6744	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025869	6746	6748	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029640	6754	6756	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025570	6755	6757	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023718	6759	6761	avenue	des	Érables
i663-RPP-0033064	6760	6764	avenue	des	Érables
i663-RPP-0031998	6768	6768	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032086	6772	6776	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008498	6777	6777	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028596-001	6783	6783	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025061	6787	6789	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023607	6791	6793	avenue	des	Érables
i663-RPP-0030142	6796	6798	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009435-001	6832	6836	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032211	6835	6837	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009997-001	6840	6840	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026777	6884	6884	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023441-001	6890	6890	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029143	6896	6896	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024132-001			avenue	des	Érables
i663-RPP-0033418-001	6540	6540	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0035166	6598	6602	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0033548-001	6604	6608	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0034121	6610	6614	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0033497-001	6616	6620	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0033383	6622	6626	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0034775-001	6628	6632	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0011199	6216	6216	avenue		Henri-Julien
i663-RPP-0027333-002	6228	6234	avenue		Henri-Julien
i663-RPP-0033194	6236	6242	avenue		Henri-Julien

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0028866	6255	6255	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0024965	6252	6256	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0024085	6260	6264	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0029825	6286	6296	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0027572	6298	6306	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0032193	6308	6312	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0027951-001	6314	6318	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0032144	6320	6326	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0028945	6328	6336	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0010386	6338	6344	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0026755-001	6346	6350	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0008674-001	6354	6356	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0028835	6367	6367	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0026679	6360	6368	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0023902	6370	6380	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0028577	6382	6392	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0029355	6394	6404	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0024856	6406	6410	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0026868	6509	6511	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0026384	6515	6517	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0025741	6521	6523	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0027358	6562	6572	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0027517	6586	6590	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0023771	6594	6600	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0033022	6602	6608	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0023892	6610	6614	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0027195	6621	6623	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0023325-001	6618	6626	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0023698	6628	6630	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0031875	6632	6636	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0024585	6638	6644	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0024218	6662	6666	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0024153	6668	6678	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0025910	6668	6678	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0009172	6695	6695	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0032201	6695	6695	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0026774	6701	6703	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0023283	6711	6711	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0028858	6711	6711	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0026201	6712	6716	avenue	Henri-Julien

i663-RPP-0027604	6718	6722	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0024050	6724	6728	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0028602	6732	6732	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0025883	6736	6738	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0025899	6740	6742	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0034264	6741	6743	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0034265	6745	6747	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0028092	6751	6751	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0008787	6744	6752	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0024858	6755	6757	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0025895	6755	6757	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0025230	6754	6758	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0029046	6761	6763	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0026556	6760	6764	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0025990	6765	6767	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0008331-001	6810	6810	avenue	Henri-Julien	O	Église Notre-Dame-de-la-Défense
i663-RPP-0009059	6841	6857	avenue	Henri-Julien		École Notre-Dame-de-la-défense
i663-RPP-0027806	6965	6965	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0004967	4334	4338	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001602	4356	4360	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0000898	4400	4400	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0014078	5222	5226	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0012614	5230	5236	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0003070	5249	5249	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0015037	5262	5262	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0014478	5265	5269	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0014156	5273	5277	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0019281	5300	5302	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0018579	5301	5309	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0017873	5315	5317	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0016979	5320	5320	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0018133	5325	5329	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001593	5330	5334	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0012212	5345	5347	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0015919	5355	5355	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0014382-001	5385	5389	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0013718	5396	5398	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001028	5409	5411	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0013049	5415	5417	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0012938	5421	5427	avenue	Jeanne-d'Arc		

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0014136	5440	5448	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0016764	5450	5454	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0017038	5456	5458	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0013104	5462	5464	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0013324	5468	5472	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0018957	5486	5488	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0018979	5494	5498	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001721	5501	5503	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0017247	5500	5504	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0000802	5507	5511	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0012070	5506	5512	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0013652	5535	5535	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001304	5541	5543	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001276	5606	5608	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0000906-001	5616	5618	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0003866-001	5615	5619	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0012242	5620	5620	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0019413	5634	5638	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0015054	5678	5680	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001100-001	5691	5691	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0012215	5715	5717	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0016868	5718	5722	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0014372	5721	5725	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0000881-001	5735	5737	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0034323	5740	5746	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0017058	5748	5752	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0015520	2844	2848	avenue	Laurier Est	E	
i663-RPP-0013400	2906	2906	avenue	Laurier Est	E	
i663-RPP-0003688-001	3090	3120	avenue	Laurier Est	E	École Duvernay
i663-RPP-0014838	3139	3141	avenue	Laurier Est	E	
i663-RPP-0008501	5805	5819	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0032008	5823	5831	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0010767-001	5833	5835	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0008467-001	5838	5840	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0027502	5839	5843	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0008757	5845	5853	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0032327	5854	5858	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0032448	5860	5866	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0010431	5872	5876	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0008797	5915	5915	avenue	Louis-Hébert		

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0010078-001	5920	5920	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0029082-001	5926	5930	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0027076	5933	5935	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0027728-001	5939	5943	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0010069	5972	5972	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009154-001	5969	5973	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0027402-001	5975	5979	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0028470	5996	5998	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0031209-001	6212	6214	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0029722	6222	6224	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0010460-001	6228	6232	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0031213-001	6234	6238	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0031963	6240	6242	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0023351	6251	6253	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008170	6255	6257	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024250	6291	6293	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0029696	6303	6307	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0025921	6309	6313	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0022549	6315	6319	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009198-001	6318	6320	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009588	6321	6325	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024531	6327	6329	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008580-001	6326	6332	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009669-001	6334	6336	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008976-001	6333	6337	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0023877	6339	6345	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0025312	6347	6353	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0026018	6354	6356	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0023264	6355	6361	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0030914	6362	6362	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008292-001	6363	6365	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032944	6366	6368	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024470	6369	6371	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008985-001	6373	6375	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024671-001	6374	6376	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008712-001	6380	6382	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0023450	6385	6385	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009895-001	6384	6386	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008637-001	6390	6392	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0026891	6395	6397	avenue	Louis-Hébert

i663-RPP-0010418	6396	6398	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024699	6401	6403	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0023234	6402	6404	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008445-001	6407	6409	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032348	6408	6410	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024693-001	6412	6414	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008917-001	6415	6417	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009682	6418	6420	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009455-001	6421	6423	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0030546	6500	6502	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0030141	6504	6506	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0010536-001	6508	6510	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024819	6512	6518	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008526-001	6522	6532	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008836	6534	6538	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008995	6540	6544	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009138	6546	6550	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0027508	6556	6560	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024920-001	6564	6566	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0025039	6572	6578	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0030738	6580	6582	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0033081	6586	6588	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008444	6606	6606	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0028312-001	6612	6616	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0010558	6618	6622	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009164-001	6624	6628	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0022994-001	6630	6634	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0027099	6640	6644	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032315	6646	6648	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009033-001	6647	6651	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0025695	6653	6655	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024901	6654	6656	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032422	6657	6659	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032576	6660	6662	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009482-001	6661	6663	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0033170	6664	6664	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0022752	6665	6667	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032532	6668	6670	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008400	6669	6671	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032283	6672	6672	avenue	Louis-Hébert

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0027740	6673	6675	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0032230	6678	6680	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0032384	6677	6681	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0023192	6682	6684	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0033242	6716	6720	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0023965	6728	6730	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0008456-001	6734	6736	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0023863-001	6742	6742	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0025129-001	6746	6748	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0033105	6752	6754	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0029575	6758	6760	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0011273	6762	6768	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0008999	6770	6774	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0027263	6778	6780	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0029637	6784	6786	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0029771-001	6790	6792	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0010274-001	6796	6798	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0008809	6802	6804	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0009274	6808	6810	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0020820	6809	6811	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0029776	6812	6814	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0020081	6813	6815	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0032126	6818	6824	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0027941	6826	6828	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0027679	6830	6834	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0023557	6836	6840	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0025144	6842	6846	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0006962-001	6849	6851	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0020156-001	6853	6855	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0020156-002	6853	6855	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0009270-001	6854	6856	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0011045	6884	6886	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0033155	6888	6892	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0011166-001	161	165	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0009721-001	167	171	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0009036-002	173	173	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0034024-001	160	176	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0034027	160	176	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0029090-001	179	179	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0025799	180	180	avenue	Mozart Est	E

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0022780-002	185	185	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0027485	184	188	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0011248-001	190	192	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0022568-001	191	195	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0025407-002	197	199	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0026957-001	201	203	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0010970	207	207	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0009527	219	225	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0024725-001	227	231	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0023541	234	234	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0023267-001	235	237	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0024798	239	241	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0024741-001	245	249	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0008226	250	250	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0028485	250	250	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0026296	268	268	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0033814-001	268	268	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0033813	268	268	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0023202	274	276	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0011161-002	280	282	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0011161-001	280	282	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0034028	28	48	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0034029	28	48	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0022892	55	57	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0029915	88	92	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0034537	101	105	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034999-001	113	117	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034706	120	124	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034517	119	129	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034109-001	131	135	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034482	136	140	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0033529-001	137	141	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034652	143	143	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034553	142	146	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0035020-001	150	150	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0035358	154	158	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034093	151	165	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0035285	151	165	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034597	167	169	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0033595	194	196	avenue	Mozart Ouest	O

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0034509	20	22	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0033400	17	33	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034143	41	45	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034580	68	70	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0035331	67	71	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034120	73	77	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034599	76	82	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0002042	4326	4328	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0002960	4330	4334	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001022	4336	4340	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0012395	4342	4346	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0012143-001	4348	4352	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0013821	4384	4388	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0002569	4408	4412	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0013186	4414	4416	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0018991	4420	4422	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0017864	4470	4474	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0018829	4615	4617	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0003285	4665	4665	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001309-001	4678	4678	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001506-001	4684	4684	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0000999-001	4686	4688	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0000841-001	4690	4692	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0002443	4691	4693	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0012421	4695	4697	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0012265	5067	5069	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001691	5080	5084	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001159	5095	5099	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0003014-001	5101	5105	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0012162-001	5139	5141	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001286-001	5144	5146	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0012584-001	5206	5208	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0013264	5215	5219	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0019474	5239	5239	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0016976	5245	5245	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0002240	5260	5260	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0016940	5325	5325	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0003749-001	5340	5340	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001009	5350	5356	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0002420	5360	5360	avenue	d’	Orléans	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0014947	5365	5367	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012229	5370	5372	avenue	d'	Orléans
i663-RPP-0019751	5375	5379	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0003491	5380	5384	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012616	5381	5389	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012152	5418	5418	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0017953	5424	5424	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0001406-001	5431	5435	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0016230	5437	5441	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012051-001	5445	5449	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013184	5451	5453	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012359	5452	5456	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0000961-001	5458	5460	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013327	5465	5465	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0019609	5471	5471	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0018336	5466	5476	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0019436	5477	5479	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0016969	5478	5482	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013574	5484	5486	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0016562	5488	5492	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0019165	5507	5511	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013665	5518	5520	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0016340	5524	5526	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012410-001	5538	5538	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0002933	5616	5618	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0018644	5622	5622	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0016894	5628	5632	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0002136	5634	5636	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0017634	5639	5639	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0017918	5662	5664	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012908	5665	5667	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013269	5668	5670	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0014489	5669	5671	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013407-001	5675	5675	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0001127	5692	5696	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013496	5715	5717	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0019866	5720	5720	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012871	5725	5727	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012647	5738	5740	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0015742	5742	5744	avenue	d’	Orléans

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0018646	5743	5745	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012277	5747	5749	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012115	5748	5750	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012106-001	5752	5754	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-90000002	6507	6509	avenue		Papineau
i663-RPP-0024285	5711	5711	avenue		Papineau
i663-RPP-0026088	5835	5837	avenue		Papineau
i663-RPP-0024317	5843	5845	avenue		Papineau
i663-RPP-0026429	5847	5849	avenue		Papineau
i663-RPP-0026498	5851	5853	avenue		Papineau
i663-RPP-0025097	5855	5857	avenue		Papineau
i663-RPP-0026326	5859	5861	avenue		Papineau
i663-RPP-0024110	5863	5865	avenue		Papineau
i663-RPP-0027715	5867	5867	avenue		Papineau
i663-RPP-0025897	5885	5893	avenue		Papineau
i663-RPP-0023852	5892	5894	avenue		Papineau
i663-RPP-0024771	5895	5895	avenue		Papineau
i663-RPP-0033074	5896	5898	avenue		Papineau
i663-RPP-0026025	5900	5902	avenue		Papineau
i663-RPP-0032768	5907	5909	avenue		Papineau
i663-RPP-0026234	5916	5918	avenue		Papineau
i663-RPP-0028557	5963	5965	avenue		Papineau
i663-RPP-0025661	5987	5991	avenue		Papineau
i663-RPP-0010517	6005	6011	avenue		Papineau
i663-RPP-0032730	6022	6026	avenue		Papineau
i663-RPP-0009038-001	6028	6038	avenue		Papineau
i663-RPP-0022784	6042	6044	avenue		Papineau
i663-RPP-0025485	6201	6201	avenue		Papineau
i663-RPP-0025942	6244	6248	avenue		Papineau
i663-RPP-0026399	6257	6259	avenue		Papineau
i663-RPP-0022679	6261	6263	avenue		Papineau
i663-RPP-0024938	6274	6276	avenue		Papineau
i663-RPP-0031956	6284	6286	avenue		Papineau
i663-RPP-0023284	6301	6303	avenue		Papineau
i663-RPP-0010697	6312	6318	avenue		Papineau
i663-RPP-0032294	6404	6414	avenue		Papineau
i663-RPP-0032271	6416	6418	avenue		Papineau
i663-RPP-0010682	6419	6423	avenue		Papineau
i663-RPP-0023733	6440	6442	avenue		Papineau
i663-RPP-0009051	6443	6445	avenue		Papineau

i663-RPP-0024302	6446	6448	avenue		Papineau	
i663-RPP-0031832	6513	6517	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024755	6524	6524	avenue		Papineau	
i663-RPP-0022656	6536	6536	avenue		Papineau	
i663-RPP-0009922	6540	6540	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024043	6546	6546	avenue		Papineau	
i663-RPP-0009408	6556	6558	avenue		Papineau	
i663-RPP-0008228	6560	6562	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024099	6570	6572	avenue		Papineau	
i663-RPP-0023564	6610	6610	avenue		Papineau	
i663-RPP-0028027	6609	6613	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024980	6614	6614	avenue		Papineau	
i663-RPP-0023370	6615	6619	avenue		Papineau	
i663-RPP-0032990	6639	6639	avenue		Papineau	
i663-RPP-0022854	6652	6654	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024764	6661	6661	avenue		Papineau	
i663-RPP-0027986	6660	6662	avenue		Papineau	
i663-RPP-0026456-001	6676	6680	avenue		Papineau	
i663-RPP-0008978	6733	6733	avenue		Papineau	
i663-RPP-0009398-001	6739	6741	avenue		Papineau	
i663-RPP-0010034	6751	6755	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024840	6757	6761	avenue		Papineau	
i663-RPP-0029100	6778	6782	avenue		Papineau	
i663-RPP-0011241-001	6784	6788	avenue		Papineau	
i663-RPP-0028785	6796	6802	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024354	6937	6939	avenue		Papineau	
i663-RPP-0027302	6943	6945	avenue		Papineau	
i663-RPP-0033490-001	6250	6306	avenue	du	Parc	Imprimerie Ronald
i663-RPP-0033471-001	6512	6522	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0034107	6535	6539	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0034163	6541	6545	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035191	6547	6551	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035164	6553	6557	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035197	6559	6563	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035140	6565	6569	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0033366-001	6540	6570	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035538	6571	6581	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035505	6637	6641	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0034578	6643	6647	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035232	6649	6651	avenue	du	Parc	

i663-RPP-0034426	6653	6655	avenue	du	Parc		
i663-RPP-0033352	6659	6659	avenue	du	Parc		
i663-RPP-0035403	6681	6681	avenue		Parc		
i663-RPP-0033356-001	6572	6700	avenue	du	Parc		
i663-RPP-0027734	31	35	avenue		Shamrock		
i663-RPP-0001989-001	4350	4350	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0002268-001	4360	4360	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0002902	4368	4370	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0002805	4390	4390	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0016960	5530	5530	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0014867	5536	5536	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0001139	5570	5578	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0018052	5580	5580	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0012082-001	5618	5622	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0012100	5630	5634	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0002962	5642	5646	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0017994	5726	5728	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0001911-001	5730	5732	boulevard		Pie-IX		
i663-RPP-0009760	1125	1137	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0024891	1200	1204	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0031756	1815	1819	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0008340	1871	1871	boulevard		Rosemont	Église Saint-Jean-Berchmans	
i663-RPP-0008340-001	1871	1871	boulevard		Rosemont	Presbytère Saint-Jean-Berchmans	
i663-RPP-0030986	1870	1872	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0032108	1876	1876	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0023544	1892	1900	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0009168-001	1902	1906	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0027092	1908	1912	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0024038	1951	1955	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0009663	1957	1959	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0009685	1963	1977	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0009569-001	1979	1993	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0009569	1979	1993	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0030520	2009	2015	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0023484	2033	2039	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0008646	2115	2117	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0008605	2119	2123	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0033171	2125	2129	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0011297-001	2143	2147	boulevard		Rosemont		
i663-RPP-0027382	2149	2149	boulevard		Rosemont		

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0009342-001	2146	2154	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0024620-001	2212	2214	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0025463-001	2216	2222	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0026832-001	2225	2229	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0008360	2231	2233	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0025246	2300	2304	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0028600	2301	2311	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0030649	2322	2326	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0030211	2339	2341	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0009253-001	2347	2349	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0009253-003	2347	2349	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0008796	2361	2365	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0025352	2367	2371	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0022856	2373	2375	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0008263	2386	2390	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0023489-001	2392	2398	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0031757	2454	2458	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0008373-001	2460	2464	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0027203	2463	2465	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0033272	2466	2468	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0032187	2469	2471	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0015973	2514	2514	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0017335	2520	2522	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0017823	2525	2531	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0016270	2569	2577	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0015197	2583	2585	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0016859	2587	2591	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0004081	2593	2597	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0005208	2599	2599	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0004571	2600	2602	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0014438	2607	2609	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0013783	2612	2614	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0004056	2694	2694	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0014685-001	2700	2704	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0002586	2801	2803	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0004131	2800	2804	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0012620	2805	2809	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0015090	2813	2817	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0004870-001	2819	2823	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0016389	2825	2829	boulevard	Rosemont

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0016447	2831	2835	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0016183	2837	2841	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0032904	2851	2853	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0018780	2871	2873	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0012568	2886	2886	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0014842	2892	2894	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0004918-001	2900	2902	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0006931	3100	3102	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0019483	3112	3114	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0006703	3124	3126	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0022147	3162	3172	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0017432	3174	3178	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0022464	3182	3182	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0023181	3218	3220	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0020975	3222	3226	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0006588	3231	3235	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0021760	3456	3458	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0021834	3462	3464	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0001588-001	3542	3542	boulevard	Rosemont	Église Saint Brendan
i663-RPP-0001588-002	3542	3542	boulevard	Rosemont	Maison Étienne-David
i663-RPP-0004607	3570	3574	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0006253	3605	3609	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0002717	3690	3690	boulevard	Rosemont	Église Saint-Luc
i663-RPP-0012330	3730	3730	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0018159	3736	3738	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0018302	3748	3750	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0021050	3871	3875	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0003526	3965	3965	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0001102	4020	4020	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0014780	4026	4030	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0003143-001	4032	4034	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0012939-001	4036	4038	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0003410	4201	4203	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0014859	4207	4211	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0013684	4281	4283	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0011155	427	431	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0016237	4311	4311	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0012339	4917	4919	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0028747	509	513	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0023972	515	521	boulevard	Rosemont	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0024366	527	531	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0026386	537	539	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0003442-001	5465	5465	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0000150-001	5690	5690	boulevard		Rosemont	Maison mère des Franciscaines
i663-RPP-0000067	5750	5750	boulevard		Rosemont	Monastère de la Résurrection
i663-RPP-0008482-003	500	600	boulevard	des	Rosemont	
i663-RPP-0034549	6218	6220	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033354	6222	6226	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034945	6228	6230	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033498	6246	6248	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033513	6250	6252	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034561	6296	6298	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0023817	6315	6317	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0028197	6321	6323	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0008847-001	6327	6329	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034135	6334	6344	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034453	6346	6350	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033563	6370	6374	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034428	6376	6380	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0030526	6385	6389	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033458	6382	6392	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0024776	6391	6397	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034468	6394	6398	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033589	6400	6416	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0035286	6430	6434	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033517	6436	6438	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034590	6442	6446	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034582	6448	6452	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033419	6476	6484	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034526	6512	6514	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033574	6534	6536	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0025781	6553	6557	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0025191	6559	6563	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0008961	6565	6569	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0027909	6571	6575	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0008302	6577	6581	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0022799	6583	6587	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034700	6602	6602	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0010661	6619	6623	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0024343	6625	6627	boulevard		Saint-Laurent	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0029083	6631	6635	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0010209	6651	6651	boulevard	Saint-Laurent	Presbytère Saint-Jean-de-la-Croix
i663-RPP-0009043	6655	6655	boulevard	Saint-Laurent	Église Saint-Jean-de-la-Croix
i663-RPP-0010849	6701	6701	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033558	6700	6702	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033550	6706	6710	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0023296	6703	6717	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033543	6718	6722	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034518	6746	6750	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033677	6749	6751	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034158	6772	6776	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034608	6784	6786	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034444	6804	6806	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033519-001	6816	6822	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0029871	6885	6887	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0030715	6889	6889	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033477	6844	6900	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034562	6844	6900	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034465	6908	6918	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0008199	6951	6955	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0010830-001	6957	6961	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0024100	6963	6967	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0029946	6981	6983	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034129	7022	7026	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0035555	7050	7054	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034540	7056	7060	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033567-001	7078	7084	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0035160	7086	7090	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0035343	7096	7100	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033569	7102	7106	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033385	7114	7118	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034685	7120	7124	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034110	7126	7130	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034536	7132	7136	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0002370	5319	5321	boulevard	Saint-Michel	
i663-RPP-0015657	5320	5322	boulevard	Saint-Michel	
i663-RPP-0014998	5323	5325	boulevard	Saint-Michel	
i663-RPP-0016457	5324	5326	boulevard	Saint-Michel	
i663-RPP-0019349	5327	5329	boulevard	Saint-Michel	
i663-RPP-0017020	5328	5330	boulevard	Saint-Michel	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0018942	5331	5333	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014537	5332	5334	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019508	5335	5337	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016623	5336	5338	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013412	5339	5341	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014050	5340	5342	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014048	5344	5346	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013641	5348	5350	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0004134	5352	5354	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016135	5410	5414	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0002519	5428	5432	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018834	5437	5439	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0002686	5440	5444	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0017575	5441	5445	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013627	5448	5450	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014310	5447	5451	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0003384	5452	5454	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018879	5453	5457	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0004279	5460	5462	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0001923	5465	5467	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016703	5466	5468	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0012437	5474	5478	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013697	5480	5488	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013155	5491	5493	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0015408	5490	5498	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016971	5497	5499	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013059	5501	5503	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0003026	5505	5507	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014941	5500	5508	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014654	5509	5511	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0001024	5513	5515	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0012628	5510	5516	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0017633	5517	5519	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0002457	5518	5522	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019421	5521	5523	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016224	5525	5527	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0012893	5524	5528	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019422	5529	5531	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0004997	5530	5534	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019242	5533	5535	boulevard	Saint-Michel

i663-RPP-0015239	5536	5540	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016433	5542	5546	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013734-002	5537	5549	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016595	5548	5552	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0001635	5551	5553	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016226	5555	5557	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019326	5554	5558	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013050	5559	5561	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0004349	5560	5564	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014273	5563	5567	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005467-001	5612	5614	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019829	5616	5620	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020457	5619	5623	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021668	5625	5629	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019800	5635	5637	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021000	5636	5640	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020061	5639	5641	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018921	5643	5645	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0007002	5647	5649	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018919	5651	5653	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021728	5652	5654	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006269	5655	5657	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020671	5656	5660	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018225	5659	5661	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021359	5662	5666	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019815	5668	5672	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018472	5665	5673	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021368	5674	5678	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006179	5680	5682	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020575	5675	5683	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006555	5686	5688	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006731	5685	5693	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020078	5694	5696	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0017377	5695	5699	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018927	5698	5700	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006546	5702	5704	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021880	5706	5708	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019495	5701	5709	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006561	5710	5712	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019026	5714	5716	boulevard	Saint-Michel

i663-RPP-0023180	5711	5719	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006417	5718	5720	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020253	5721	5729	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018186	5731	5739	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005695	5750	5752	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006289	5754	5756	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020151	5758	5760	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021878	5762	5764	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021638	5779	5781	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0022059	5774	5784	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018421	5789	5793	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0022078	5786	5796	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021147	5795	5797	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0022007	5799	5803	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021107	5798	5808	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021213	5805	5809	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005749	5811	5815	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021837	5810	5818	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021108	5820	5830	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0022424	5832	5840	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021346	5842	5852	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006242	5854	5862	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006721-001	5923	5925	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020147	5927	5929	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006610-001	5926	5930	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020083	5931	5933	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005776-001	5938	5950	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020752	6355	6357	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006450	6359	6361	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020695	6363	6365	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005391-001	6367	6369	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0022438	6371	6373	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005235	6375	6377	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006754	6379	6381	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005240-001	6383	6385	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020739	6387	6389	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006087-001	6391	6393	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020828	6397	6397	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021427	6399	6401	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005406	6403	6405	boulevard	Saint-Michel

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0021355	6407	6409	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0006003	6411	6413	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0020362	6415	6417	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0005273	6419	6421	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0018375	6423	6425	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0022319	6427	6429	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0006570	6431	6433	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0017592	6435	6439	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0020823	6515	6517	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0025164	224	224	place	du	Marché-du-Nord
i663-RPP-0034683	7100	7102	rue		Alexandra
i663-RPP-0034508	7101	7105	rue		Alexandra
i663-RPP-0033406-001	7108	7114	rue		Alexandra
i663-RPP-0034528	7108	7114	rue		Alexandra
i663-RPP-0034573	7113	7115	rue		Alexandra
i663-RPP-0034567	7117	7119	rue		Alexandra
i663-RPP-0033577	7121	7121	rue		Alexandra
i663-RPP-0034649	7127	7127	rue		Alexandra
i663-RPP-0034677	7129	7131	rue		Alexandra
i663-RPP-0035299	7135	7135	rue		Alexandra
i663-RPP-0035341	7137	7139	rue		Alexandra
i663-RPP-0034443	7143	7143	rue		Alexandra
i663-RPP-0033546	7145	7145	rue		Alexandra
i663-RPP-0035295	7149	7151	rue		Alexandra
i663-RPP-0028030	6201	6201	rue		Alma
i663-RPP-0024765	6206	6212	rue		Alma
i663-RPP-0024527	6220	6220	rue		Alma
i663-RPP-0028375	6221	6223	rue		Alma
i663-RPP-0024805	6226	6228	rue		Alma
i663-RPP-0032640	6235	6239	rue		Alma
i663-RPP-0023946	6232	6240	rue		Alma
i663-RPP-0029916	6241	6245	rue		Alma
i663-RPP-0027686	6247	6251	rue		Alma
i663-RPP-0029564	6242	6252	rue		Alma
i663-RPP-0033241	6253	6257	rue		Alma
i663-RPP-0030748	6254	6262	rue		Alma
i663-RPP-0032112	6259	6263	rue		Alma
i663-RPP-0025725	6264	6272	rue		Alma
i663-RPP-0026985	6265	6273	rue		Alma
i663-RPP-0029516	6274	6274	rue		Alma

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0025542-001	6282	6282	rue	Alma
i663-RPP-0029574	6283	6287	rue	Alma
i663-RPP-0027360	6286	6288	rue	Alma
i663-RPP-0023989	6292	6292	rue	Alma
i663-RPP-0010882	6298	6300	rue	Alma
i663-RPP-0008936	6306	6306	rue	Alma
i663-RPP-0032819	6301	6307	rue	Alma
i663-RPP-0025839	6310	6312	rue	Alma
i663-RPP-0011133	6313	6315	rue	Alma
i663-RPP-0025369	6314	6320	rue	Alma
i663-RPP-0024201	6317	6321	rue	Alma
i663-RPP-0029064	6324	6324	rue	Alma
i663-RPP-0030741	6323	6331	rue	Alma
i663-RPP-0026632	6333	6337	rue	Alma
i663-RPP-0025805-001	6339	6343	rue	Alma
i663-RPP-0023316	6354	6356	rue	Alma
i663-RPP-0024316	6357	6361	rue	Alma
i663-RPP-0009380	6360	6362	rue	Alma
i663-RPP-0010145	6365	6367	rue	Alma
i663-RPP-0025113	6366	6368	rue	Alma
i663-RPP-0026720	6372	6372	rue	Alma
i663-RPP-0030111-001	6369	6377	rue	Alma
i663-RPP-0029531	6378	6380	rue	Alma
i663-RPP-0029081	6379	6391	rue	Alma
i663-RPP-0025303	6521	6525	rue	Alma
i663-RPP-0009920	6527	6531	rue	Alma
i663-RPP-0030243	6532	6538	rue	Alma
i663-RPP-0033033	6533	6541	rue	Alma
i663-RPP-0029971	6543	6547	rue	Alma
i663-RPP-0026758	6540	6548	rue	Alma
i663-RPP-0024780-001	6551	6553	rue	Alma
i663-RPP-0028899	6550	6554	rue	Alma
i663-RPP-0023573	6555	6557	rue	Alma
i663-RPP-0008615	6558	6558	rue	Alma
i663-RPP-0023865	6564	6566	rue	Alma
i663-RPP-0031905	6561	6569	rue	Alma
i663-RPP-0027026	6570	6574	rue	Alma
i663-RPP-0026303	6571	6575	rue	Alma
i663-RPP-0025418	6577	6581	rue	Alma
i663-RPP-0026670	6576	6586	rue	Alma

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0032446	6585	6589	rue	Alma
i663-RPP-0008374	6590	6590	rue	Alma
i663-RPP-0025135	6592	6594	rue	Alma
i663-RPP-0032642	6591	6597	rue	Alma
i663-RPP-0026315	6596	6600	rue	Alma
i663-RPP-0028151	6599	6603	rue	Alma
i663-RPP-0025540	6602	6608	rue	Alma
i663-RPP-0027052	6605	6609	rue	Alma
i663-RPP-0026136	6611	6615	rue	Alma
i663-RPP-0027801	6610	6616	rue	Alma
i663-RPP-0026221	6618	6620	rue	Alma
i663-RPP-0030397	6617	6621	rue	Alma
i663-RPP-0010367	6622	6624	rue	Alma
i663-RPP-0009420	6626	6626	rue	Alma
i663-RPP-0009582	6623	6627	rue	Alma
i663-RPP-0024401	6629	6633	rue	Alma
i663-RPP-0027878	6635	6639	rue	Alma
i663-RPP-0029515	6641	6645	rue	Alma
i663-RPP-0022823-001	6647	6651	rue	Alma
i663-RPP-0029635	6653	6657	rue	Alma
i663-RPP-0029033	6665	6671	rue	Alma
i663-RPP-0024080	6672	6676	rue	Alma
i663-RPP-0025014	6673	6679	rue	Alma
i663-RPP-0026949	6678	6682	rue	Alma
i663-RPP-0010679	6684	6686	rue	Alma
i663-RPP-0030038	6691	6697	rue	Alma
i663-RPP-0030372	6727	6731	rue	Alma
i663-RPP-0026120	6736	6736	rue	Alma
i663-RPP-0010659-001	6733	6737	rue	Alma
i663-RPP-0008715	6739	6749	rue	Alma
i663-RPP-0026605	6751	6761	rue	Alma
i663-RPP-0026083	6766	6770	rue	Alma
i663-RPP-0008239	6772	6776	rue	Alma
i663-RPP-0011187-001	6778	6780	rue	Alma
i663-RPP-0026782	6970	6970	rue	Alma
i663-RPP-0032290	2152	2156	rue	Augier
i663-RPP-0026908	2214	2214	rue	Augier
i663-RPP-0026569	2221	2225	rue	Augier
i663-RPP-0010165	2257	2259	rue	Augier
i663-RPP-0031795	2258	2262	rue	Augier

i663-RPP-0026903	2265	2265	rue	Augier		
i663-RPP-0023178-001	2287	2289	rue	Augier		
i663-RPP-0008293-001	2304	2306	rue	Augier		
i663-RPP-0026446	2314	2314	rue	Augier		
i663-RPP-0017068	3443	3445	rue	Aylwin		
i663-RPP-0015591	3483	3483	rue	Aylwin		
i663-RPP-0016900	3486	3486	rue	Aylwin		
i663-RPP-0017282	3492	3492	rue	Aylwin		
i663-RPP-0004770-001	3498	3498	rue	Aylwin		
i663-RPP-0014299	3505	3509	rue	Aylwin		
i663-RPP-0002657-001	3526	3528	rue	Aylwin		
i663-RPP-0004386-001	3538	3538	rue	Aylwin		
i663-RPP-0014096-001	3568	3570	rue	Aylwin		
i663-RPP-0015996	3576	3576	rue	Aylwin		
i663-RPP-0008395	1013	1023	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008378	1025	1033	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008775	1215	1215	rue	Beaubien Est	E	Presbytère Saint-Ambroise
i663-RPP-0011104	1200	1224	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0010115	1256	1258	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0027885	1257	1261	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0009792-001	1260	1264	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0032226	1265	1267	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008438-001	1266	1270	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0023349-001	1272	1276	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008464-001	1278	1282	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0022850-001	1279	1283	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0010556	1285	1289	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0032783	1290	1292	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0033237	1291	1295	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0027315	1294	1298	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0009351-001	1297	1299	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0011094-001	1301	1305	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0029402	1309	1313	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0029702	1315	1319	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0029477	1321	1323	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0033038	1325	1329	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008490-001	1332	1332	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0010326	1335	1339	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0025472	1342	1348	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0009054	1345	1349	rue	Beaubien Est	E	

i663-RPP-0031665	1351	1361	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0028323	1364	1368	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0031960	1375	1383	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0023391	1400	1402	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025679	151	151	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0029218	150	154	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0023860	1550	1554	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0024947	156	160	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0024003	157	161	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0023460	162	166	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0029228	169	171	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025517	168	174	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0027126	176	180	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025558	1805	1805	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025514	1820	1824	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025215	1876	1876	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0024778	1892	1898	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0032874	201	203	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0010945	200	206	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0024010	205	207	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025454	2101	2109	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0008184	2118	2122	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0022928	211	215	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0023116	216	218	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0010512	217	221	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0030395	2221	2223	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0008756	2222	2224	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0023890	2226	2228	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025701	2232	2234	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0026658	2236	2236	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0027853	2225	2245	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0027465	2325	2339	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0030133	2381	2383	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0031680	2396	2396	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0033067	2450	2454	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0026084	2456	2460	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025939	2462	2466	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0010533	2468	2472	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0010978-001	2474	2478	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0009368-001	2480	2482	rue	Beaubien Est	E

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0024621	2484	2486	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0024189	2488	2492	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0024125	2494	2498	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0014686	2506	2510	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0017521	2512	2516	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0005530	2551	2553	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0016011	2555	2563	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0005027	2550	2564	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0015778	2565	2571	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0022245	2601	2603	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0002683	2600	2606	rue	Beaubien Est	E	Église Saint-Marc
i663-RPP-0002683-001	2600	2606	rue	Beaubien Est	E	Presbytère Saint-Marc-l'Évangéliste
i663-RPP-0024974	250	262	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0021782	2641	2645	rue	Beaubien Est	E	Appartements Saint-Louis
i663-RPP-0015225	2650	2650	rue	Beaubien Est	E	Appartements Le Carle
i663-RPP-0006005-001	2655	2657	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0021308	2663	2665	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0019681	2701	2703	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0019393	2711	2713	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0019911	2714	2716	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0020143	2715	2717	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0023699	300	304	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0026261	301	305	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0005920-001	3000	3050	rue	Beaubien Est	E	École Louis-Hébert
i663-RPP-0027998	306	310	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0027075	312	316	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0028798	313	317	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0028661	318	320	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0027879	319	323	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0024114	324	328	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0023684	325	329	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0025036	350	352	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0010537-001	358	362	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0034559	365	365	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0009232-001	387	387	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0005788	4263	4267	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0025964	424	428	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008251	4315	4315	rue	Beaubien Est	E	École alternative Rose-des-Vents
i663-RPP-0022152	4461	4461	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0021442	4515	4515	rue	Beaubien Est	E	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0006039-001	4581	4583	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0028280	500	502	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0034711	504	506	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0012699	5218	5220	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0008339	530	536	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0010862	538	538	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0010985	542	544	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0025324	51	55	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0027802	57	61	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0025315	63	67	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0026020	751	751	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0024018	758	766	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0027559	780	784	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0027137	75	79	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0008777	81	85	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0028643	901	905	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0022774-001	87	91	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0022774-002	87	91	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0008341	919	921	rue		Beaubien Est	E		
i663-RPP-0033538	121	123	rue		Beaubien Ouest	O		
i663-RPP-0034761	125	127	rue		Beaubien Ouest	O		
i663-RPP-0033568	129	131	rue		Beaubien Ouest	O		
i663-RPP-0033379-002	153	155	rue	de l'	Beaubien Ouest	O		Usine Caron et Frères
i663-RPP-0033405	255	255	rue		Beaubien Ouest	O		
i663-RPP-0033380-003	270	270	rue		Beaubien Ouest	O		
i663-RPP-0033380-001	270	270	rue		Beaubien Ouest	O		
i663-RPP-0008709-001	1015	1015	rue		Bélanger			Église Saint-Arsène
i663-RPP-0008709-002	1015	1015	rue		Bélanger			Église Saint-Arsène
i663-RPP-0029423	1129	1141	rue		Bélanger			
i663-RPP-0026894	1209	1211	rue		Bélanger			
i663-RPP-0009700	1215	1223	rue		Bélanger			
i663-RPP-0010687	1225	1229	rue		Bélanger			
i663-RPP-0009197	1231	1247	rue		Bélanger			
i663-RPP-0009874-001	1251	1255	rue		Bélanger			
i663-RPP-0009874-002	1251	1255	rue		Bélanger			
i663-RPP-0011191	1263	1267	rue		Bélanger			
i663-RPP-0024060	1269	1273	rue		Bélanger			
i663-RPP-0009170-001	1275	1279	rue		Bélanger			
i663-RPP-0023791	1281	1285	rue		Bélanger			
i663-RPP-0024209-001	1288	1290	rue		Bélanger			

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0009834	1287	1291	rue	Bélanger
i663-RPP-0009166-001	1292	1294	rue	Bélanger
i663-RPP-0024399-001	1296	1298	rue	Bélanger
i663-RPP-0009357	1293	1299	rue	Bélanger
i663-RPP-0033277	1293	1299	rue	Bélanger
i663-RPP-0023409	1300	1306	rue	Bélanger
i663-RPP-0026651	1319	1323	rue	Bélanger
i663-RPP-0023581	1325	1329	rue	Bélanger
i663-RPP-0025670	1331	1333	rue	Bélanger
i663-RPP-0028016	1335	1341	rue	Bélanger
i663-RPP-0011391	1343	1349	rue	Bélanger
i663-RPP-0030545	1351	1365	rue	Bélanger
i663-RPP-0030876	1375	1375	rue	Bélanger
i663-RPP-0008465-001	1385	1385	rue	Bélanger
i663-RPP-0030737	1395	1395	rue	Bélanger
i663-RPP-0009121	1405	1405	rue	Bélanger
i663-RPP-0031237	1415	1425	rue	Bélanger
i663-RPP-0030716	1451	1453	rue	Bélanger
i663-RPP-0031783	1469	1473	rue	Bélanger
i663-RPP-0025614	1492	1498	rue	Bélanger
i663-RPP-0028220	151	153	rue	Bélanger
i663-RPP-0010903-001	157	159	rue	Bélanger
i663-RPP-0025433	169	171	rue	Bélanger
i663-RPP-0009609	168	178	rue	Bélanger
i663-RPP-0027478-001	175	179	rue	Bélanger
i663-RPP-0022923	180	184	rue	Bélanger
i663-RPP-0025396	186	186	rue	Bélanger
i663-RPP-0011139-001	206	208	rue	Bélanger
i663-RPP-0032125	2110	2112	rue	Bélanger
i663-RPP-0025030	214	214	rue	Bélanger
i663-RPP-0028888	219	221	rue	Bélanger
i663-RPP-0023362-001	225	227	rue	Bélanger
i663-RPP-0024284	2292	2296	rue	Bélanger
i663-RPP-0025591	2300	2304	rue	Bélanger
i663-RPP-0019103	2468	2472	rue	Bélanger
i663-RPP-0005947	2474	2480	rue	Bélanger
i663-RPP-0021693	2482	2490	rue	Bélanger
i663-RPP-0015366	2492	2496	rue	Bélanger
i663-RPP-0034030	255	259	rue	Bélanger
i663-RPP-0034039	255	259	rue	Bélanger

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0021867	2610	2612	rue		Bélanger
i663-RPP-0023990	260	270	rue		Bélanger
i663-RPP-0026269	276	276	rue		Bélanger
i663-RPP-0026010	278	278	rue		Bélanger
i663-RPP-0031876	273	279	rue		Bélanger
i663-RPP-0027817	26	28	rue		Bélanger
i663-RPP-0008940	403	419	rue		Bélanger
i663-RPP-0005757	4265	4265	rue		Bélanger
i663-RPP-0018377	4269	4269	rue		Bélanger
i663-RPP-0025720	421	427	rue		Bélanger
i663-RPP-0008439	402	428	rue		Bélanger
i663-RPP-0026563	429	433	rue		Bélanger
i663-RPP-0020169	4328	4330	rue		Bélanger
i663-RPP-0023467	432	438	rue		Bélanger
i663-RPP-0023510	437	443	rue		Bélanger
i663-RPP-0009147	500	504	rue		Bélanger
i663-RPP-0023317	510	512	rue		Bélanger
i663-RPP-0023696	514	516	rue		Bélanger
i663-RPP-0023565	527	531	rue		Bélanger
i663-RPP-0025915	533	535	rue		Bélanger
i663-RPP-0010519	539	547	rue		Bélanger
i663-RPP-0029606	62	62	rue		Bélanger
i663-RPP-0029605	66	68	rue		Bélanger
i663-RPP-0027342	750	750	rue		Bélanger
i663-RPP-0025107	756	760	rue		Bélanger
i663-RPP-0025918	764	774	rue		Bélanger
i663-RPP-0025600	75	79	rue		Bélanger
i663-RPP-0010300-001	81	83	rue		Bélanger
i663-RPP-0010300-002	81	83	rue		Bélanger
i663-RPP-0025368	905	909	rue		Bélanger
i663-RPP-0009970-001	913	915	rue		Bélanger
i663-RPP-0024179	919	937	rue		Bélanger
i663-RPP-0023131-001	94	98	rue		Bélanger
i663-RPP-0032543	1000	1010	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0032514	1012	1022	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0032808	1024	1034	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0008603-001	1025	1045	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0023302	1204	1224	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0023303	1204	1224	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0023304	1204	1224	rue	de	Bellechasse

i663-RPP-0025425	1204	1224	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0026184	1204	1224	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0026185	1204	1224	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0028133	1230	1232	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0010934-001	1256	1260	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0027718	1262	1266	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0029645	1268	1272	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0032028	1271	1277	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0029091	151	155	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0030229	151	155	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0026921	157	161	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0009414-001	1883	1885	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0027969	1979	1979	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0008595-002	2	2	rue	de	Bellechasse	Cour à bois L. Villeneuve & Cie
i663-RPP-0008595-003	2	2	rue	de	Bellechasse	Cour à bois L. Villeneuve & Cie
i663-RPP-0008595-001	2	2	rue	de	Bellechasse	Cour à bois L. Villeneuve & Cie
i663-RPP-0010018-002	200	200	rue	de	Bellechasse	Édifice de prévention des incendies
i663-RPP-0010018-001	200	200	rue	de	Bellechasse	Édifice de prévention des incendies
i663-RPP-0029247	2025	2027	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0010149	2308	2312	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0032185	2363	2369	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0004629	2521	2525	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0014185	2527	2531	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0016236	2629	2629	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0013384	2633	2635	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0018576	2639	2641	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0006660	2855	2875	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0006640	2919	2919	rue	de	Bellechasse	Collège Saint-Ignace
i663-RPP-0023139	305	305	rue	de	Bellechasse	Usine Catelli
i663-RPP-0018606	3288	3290	rue		Bellechasse	
i663-RPP-0029238	375	377	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0024166	379	381	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0026961	419	419	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0007687	4201	4205	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0027967	425	425	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0014540-001	4312	4312	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0014135	4321	4321	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0009463	441	443	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0008971	530	532	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0025594	767	769	rue	de	Bellechasse	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0010210	782	786	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0025986	5616	5622	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029703	5624	5630	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029196	5627	5631	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027584	5632	5636	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025114	5633	5637	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010402	5638	5642	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0028908	5639	5643	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026907	5644	5648	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010781	5645	5649	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029903	5650	5654	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027383	5651	5657	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025042	5659	5665	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008902-001	5668	5672	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025249	5667	5673	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008808	5675	5681	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026339	5683	5689	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025717	5691	5697	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023497	5699	5703	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024651	5705	5711	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025400	5713	5719	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010557	5750	5754	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025286-001	5825	5827	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027021	5831	5833	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010776-001	5837	5839	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027600	5836	5840	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027004	5842	5852	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010272-001	5849	5853	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026387	5854	5858	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024631	5861	5861	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023434	5867	5867	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025587	5871	5871	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027641	5878	5882	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023411	5884	5888	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029193	5890	5894	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0031894	5917	5919	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032884	5916	5920	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027097	5922	5926	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033134	5921	5927	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027369-001	5928	5932	rue	de	Bordeaux

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0033271	5934	5938	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026171	5942	5946	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033169	5948	5950	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009029-001	5954	5956	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025636	5960	5962	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009972	5961	5963	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0011008-001	5965	5967	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024496	5966	5968	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009695	5972	5974	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024879	5969	5977	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025344	5978	5982	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032265	5979	5987	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023753	5984	5988	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023495	5991	5993	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023398	5990	5994	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023708	5996	5996	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0028167	5997	5997	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025277	6004	6004	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025761	6003	6007	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025426	6015	6015	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026204-001	6006	6024	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008572-001	6021	6025	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010067	6201	6205	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0030213	6201	6205	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022702	6207	6209	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025941	6213	6215	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033135	6214	6218	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027775	6220	6222	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032098	6226	6228	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025045	6232	6236	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008346	6233	6237	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023474	6239	6239	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027522	6238	6242	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022661	6246	6246	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033327	6245	6249	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024998	6250	6252	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0031788	6251	6255	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023280	6256	6260	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029663	6257	6263	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0028935	6262	6270	rue	de	Bordeaux

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0026304	6265	6271	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029205	6273	6273	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025080	6272	6274	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008313	6287	6287	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032371	6286	6290	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032232	6292	6298	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027326	6299	6303	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0030747	6300	6304	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025112	6305	6309	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025657-001	6308	6310	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025872	6311	6315	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026460-001	6319	6321	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026275	6320	6322	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025260	6324	6326	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022798-001	6327	6329	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029227	6332	6336	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024159	6333	6337	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027544	6342	6342	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024267-001	6339	6343	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008877	6344	6348	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023736	6345	6349	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024088	6350	6354	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027491	6351	6355	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0031739	6356	6358	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023168	6357	6359	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026290-001	6363	6363	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025953	6364	6364	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024852	6368	6370	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009453	6369	6371	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033028	6373	6375	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0028230	6374	6376	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024215-001	6380	6384	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029217-001	6386	6390	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009962-001	6392	6392	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024101	6398	6398	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024712	6397	6399	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025262	6401	6403	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010976	6404	6408	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009459-001	6409	6409	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022594	6410	6412	rue	de	Bordeaux

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0025947	6411	6413	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010433	6416	6418	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010245	6417	6421	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025388	6422	6424	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008829	6428	6432	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0028174	6500	6502	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0031604	6505	6505	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023687	6509	6511	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022773	6519	6523	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027675	6520	6524	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024515	6525	6529	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010231-001	6532	6534	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025498	6537	6541	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033225	6538	6542	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023055	6543	6543	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022770	6550	6550	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032233	6549	6553	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022692	6567	6569	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026631	6574	6574	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008696-001	6579	6579	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008849	6580	6582	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026400	6592	6594	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008960	6596	6598	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027529	6597	6601	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009776	6609	6609	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029459	6608	6612	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023862	6614	6618	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0011245-001	6615	6619	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024600-001	6620	6622	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023720	6621	6625	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0011036-001	6624	6626	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024488	6627	6629	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023856	6628	6630	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009095	6634	6636	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032494	6638	6640	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0028882	6645	6647	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0030744	6654	6654	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033221	6653	6655	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029013	6663	6663	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024393-001	6670	6670	rue	de	Bordeaux

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0022700	6671	6673	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0010238-001	6674	6674	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0025389-001	6683	6685	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0010159	6715	6719	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0008410-001	6724	6724	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0008635-001	6727	6727	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0009798-001	6733	6737	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0023452	6738	6742	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0023053	6752	6752	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0024642	6756	6756	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0023158	6762	6764	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0032409	6770	6770	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0023255	6776	6776	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0032352	6782	6782	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0027037-001	6791	6793	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0024825-001	6803	6805	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0027688	6830	6830	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0025066	6834	6836	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0022617	6838	6838	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0024676	6842	6844	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0028792	6848	6848	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0011288-001	6854	6854	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0027236	6860	6864	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0031933	6866	6870	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0031865	6872	6876	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0022958	6899	6901	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0010157-001	5701	5709	rue		Boyer	École Lemoyne
i663-RPP-0026858-001	5735	5743	rue		Boyer	
i663-RPP-0025299-001	5745	5753	rue		Boyer	
i663-RPP-0008688	5755	5763	rue		Boyer	
i663-RPP-0023103	5767	5775	rue		Boyer	
i663-RPP-0011244-001	5815	5823	rue		Boyer	
i663-RPP-0023606	5880	5884	rue		Boyer	
i663-RPP-0010333	5927	5927	rue		Boyer	École Charles-Bruneau
i663-RPP-0009145	5985	5987	rue		Boyer	
i663-RPP-0031798	6003	6007	rue		Boyer	
i663-RPP-0031877	6011	6015	rue		Boyer	
i663-RPP-0009877	6232	6234	rue		Boyer	
i663-RPP-0023468	6238	6240	rue		Boyer	
i663-RPP-0028827	6268	6270	rue		Boyer	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0033196	6265	6271	rue	Boyer
i663-RPP-0022986	6313	6315	rue	Boyer
i663-RPP-0024431	6317	6319	rue	Boyer
i663-RPP-0025900-002	6323	6323	rue	Boyer
i663-RPP-0023727-001	6329	6329	rue	Boyer
i663-RPP-0027110	6333	6335	rue	Boyer
i663-RPP-0029464	6337	6339	rue	Boyer
i663-RPP-0027380	6343	6345	rue	Boyer
i663-RPP-0027469-001	6347	6349	rue	Boyer
i663-RPP-0025221	6351	6353	rue	Boyer
i663-RPP-0027912	6355	6357	rue	Boyer
i663-RPP-0028631	6359	6363	rue	Boyer
i663-RPP-0023555-001	6365	6369	rue	Boyer
i663-RPP-0023615-001	6371	6377	rue	Boyer
i663-RPP-0031050-001	6379	6385	rue	Boyer
i663-RPP-0009783-001	6387	6393	rue	Boyer
i663-RPP-0008945-001	6395	6399	rue	Boyer
i663-RPP-0024123-001	6401	6405	rue	Boyer
i663-RPP-0008962-001	6529	6531	rue	Boyer
i663-RPP-0009928-001	6539	6541	rue	Boyer
i663-RPP-0024266	6543	6547	rue	Boyer
i663-RPP-0027045-001	6549	6553	rue	Boyer
i663-RPP-0008640-001	6555	6557	rue	Boyer
i663-RPP-0010947-001	6561	6565	rue	Boyer
i663-RPP-0026409	6573	6577	rue	Boyer
i663-RPP-0023558	6579	6583	rue	Boyer
i663-RPP-0009925-001	6585	6589	rue	Boyer
i663-RPP-0034195-001	6572	6590	rue	Boyer
i663-RPP-0023376	6600	6604	rue	Boyer
i663-RPP-0027511	6601	6605	rue	Boyer
i663-RPP-0024540	6607	6609	rue	Boyer
i663-RPP-0033851	6616	6620	rue	Boyer
i663-RPP-0010108-001	6619	6621	rue	Boyer
i663-RPP-0023806	6631	6631	rue	Boyer
i663-RPP-0023969-001	6639	6639	rue	Boyer
i663-RPP-0024292	6653	6659	rue	Boyer
i663-RPP-0024356	6669	6671	rue	Boyer
i663-RPP-0024995	6675	6677	rue	Boyer
i663-RPP-0008845	6693	6695	rue	Boyer
i663-RPP-0027585-001	6700	6700	rue	Boyer

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0032706	6701	6705	rue	Boyer
i663-RPP-0023585	6707	6707	rue	Boyer
i663-RPP-0027121-001	6712	6714	rue	Boyer
i663-RPP-0022432	6713	6715	rue	Boyer
i663-RPP-0028473	6717	6721	rue	Boyer
i663-RPP-0025878	6723	6727	rue	Boyer
i663-RPP-0024848-001	6729	6729	rue	Boyer
i663-RPP-0025380	6735	6739	rue	Boyer
i663-RPP-0026309	6741	6743	rue	Boyer
i663-RPP-0026669	6745	6747	rue	Boyer
i663-RPP-0008834	6749	6755	rue	Boyer
i663-RPP-0023446	6757	6759	rue	Boyer
i663-RPP-0008903	6761	6763	rue	Boyer
i663-RPP-0027289	6765	6765	rue	Boyer
i663-RPP-0022885	6769	6773	rue	Boyer
i663-RPP-0010810	6777	6777	rue	Boyer
i663-RPP-0025087-001	6775	6779	rue	Boyer
i663-RPP-0023760-001	6781	6783	rue	Boyer
i663-RPP-0024158	6780	6784	rue	Boyer
i663-RPP-0023616	6786	6790	rue	Boyer
i663-RPP-0033145	6785	6791	rue	Boyer
i663-RPP-0028308-001	6793	6795	rue	Boyer
i663-RPP-0027516	6792	6800	rue	Boyer
i663-RPP-0031855	6797	6801	rue	Boyer
i663-RPP-0029276	6803	6809	rue	Boyer
i663-RPP-0029534	6802	6810	rue	Boyer
i663-RPP-0008399	6811	6815	rue	Boyer
i663-RPP-0010403-001	6812	6816	rue	Boyer
i663-RPP-0024420	6819	6821	rue	Boyer
i663-RPP-0024051	6818	6822	rue	Boyer
i663-RPP-0008804-001	6823	6823	rue	Boyer
i663-RPP-0025809	6824	6828	rue	Boyer
i663-RPP-0023949	6827	6831	rue	Boyer
i663-RPP-0030118	6830	6834	rue	Boyer
i663-RPP-0010106	6833	6835	rue	Boyer
i663-RPP-0010613	6836	6840	rue	Boyer
i663-RPP-0025371	6842	6846	rue	Boyer
i663-RPP-0031822	6843	6851	rue	Boyer
i663-RPP-0023217-001	6853	6855	rue	Boyer
i663-RPP-0023276	6857	6859	rue	Boyer

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0026305	6861	6863	rue	Boyer
i663-RPP-0009483	6865	6867	rue	Boyer
i663-RPP-0025545	6869	6871	rue	Boyer
i663-RPP-0011243-001	6875	6883	rue	Boyer
i663-RPP-0011372-001	6956	6958	rue	Boyer
i663-RPP-0009737-001	6961	6963	rue	Boyer
i663-RPP-0027785-001	6960	6964	rue	Boyer
i663-RPP-0028909	6966	6968	rue	Boyer
i663-RPP-0008317	6965	6969	rue	Boyer
i663-RPP-0031850	6970	6972	rue	Boyer
i663-RPP-0030339	6971	6975	rue	Boyer
i663-RPP-0008639	6977	6979	rue	Boyer
i663-RPP-0025424	6981	6981	rue	Boyer
i663-RPP-0028343	6985	6985	rue	Boyer
i663-RPP-0029150	6987	6987	rue	Boyer
i663-RPP-0009952-001	6989	6991	rue	Boyer
i663-RPP-0027884	6995	6995	rue	Boyer
i663-RPP-0009534-001	6990	6998	rue	Boyer
i663-RPP-0025124	7000	7002	rue	Boyer
i663-RPP-0009898	7004	7006	rue	Boyer
i663-RPP-0010223-001	7008	7012	rue	Boyer
i663-RPP-0028353	7014	7022	rue	Boyer
i663-RPP-0029279	7015	7023	rue	Boyer
i663-RPP-0009892	7024	7028	rue	Boyer
i663-RPP-0010655	7031	7033	rue	Boyer
i663-RPP-0025706	7030	7034	rue	Boyer
i663-RPP-0027430	7035	7035	rue	Boyer
i663-RPP-0022623	7042	7042	rue	Boyer
i663-RPP-0009174-001	7041	7045	rue	Boyer
i663-RPP-0032340	7047	7051	rue	Boyer
i663-RPP-0022886	7048	7052	rue	Boyer
i663-RPP-0024517	7054	7056	rue	Boyer
i663-RPP-0024313	7053	7059	rue	Boyer
i663-RPP-0026346	7061	7065	rue	Boyer
i663-RPP-0028440	7067	7067	rue	Boyer
i663-RPP-0028900	7071	7071	rue	Boyer
i663-RPP-0010714	7058	7072	rue	Boyer
i663-RPP-0027063	7058	7072	rue	Boyer
i663-RPP-0028407	7074	7076	rue	Boyer
i663-RPP-0028580	7078	7084	rue	Boyer

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0023980	7086	7090	rue		Boyer	
i663-RPP-0023381	7099	7101	rue		Boyer	
i663-RPP-0024937	7098	7102	rue		Boyer	
i663-RPP-0009546	7104	7106	rue		Boyer	
i663-RPP-0031222	7107	7115	rue		Boyer	
i663-RPP-0024524	7117	7119	rue		Boyer	
i663-RPP-0009151	7130	7132	rue		Boyer	
i663-RPP-0024839-001	7135	7137	rue		Boyer	
i663-RPP-0008544-006	1100	1770	rue	des	Carrières	Cour des Carrières – ateliers municipaux
i663-RPP-0008544-003	1100	1770	rue	des	Carrières	Cour des Carrières – écurie
i663-RPP-0027659	1831	1833	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0022746	1834	1840	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0024465	1856	1860	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0009713	1871	1871	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0025209-001	1870	1872	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0024001	1874	1876	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0023624	1878	1880	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0028886	1882	1884	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0009076-001	1886	1888	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0024007-001	1887	1889	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0022539-001	1890	1892	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0008665	1897	1897	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0010352	1894	1898	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0033024	1901	1911	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0025592-001	1923	1927	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0024187	1929	1935	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0009564	1951	1965	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0027208	1967	1969	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0026397	1971	1973	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0027496	1975	1977	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0010002	1972	1980	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0030739	1979	1987	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0027087	1993	1995	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0023676-001	1982	1996	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0028803	2001	2003	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0029392-001	2000	2004	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0028142	2006	2016	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0026613	2017	2017	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0029960	2018	2022	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0027612	2023	2023	rue	des	Carrières	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0011321-001	2031	2039	rue	des	Carrières
i663-RPP-0010439	2100	2102	rue	des	Carrières
i663-RPP-0028235	2139	2141	rue	des	Carrières
i663-RPP-0024518	2143	2145	rue	des	Carrières
i663-RPP-0024133	2201	2209	rue	des	Carrières
i663-RPP-0032419	2211	2215	rue	des	Carrières
i663-RPP-0027030	2223	2229	rue	des	Carrières
i663-RPP-0009855-001	2231	2235	rue	des	Carrières
i663-RPP-0024989	2237	2239	rue	des	Carrières
i663-RPP-0009314-001	2241	2245	rue	des	Carrières
i663-RPP-0029282	2301	2305	rue	des	Carrières
i663-RPP-0032535	2307	2309	rue	des	Carrières
i663-RPP-0029527	2313	2315	rue	des	Carrières
i663-RPP-0010028	2317	2319	rue	des	Carrières
i663-RPP-0025156-001	2327	2329	rue	des	Carrières
i663-RPP-0009434-001	2331	2335	rue	des	Carrières
i663-RPP-0025108	2457	2457	rue	des	Carrières
i663-RPP-0009556	2470	2470	rue	des	Carrières
i663-RPP-0031322-001	5609	5613	rue		Cartier
i663-RPP-0026702	5616	5618	rue		Cartier
i663-RPP-0024002	5615	5619	rue		Cartier
i663-RPP-0027653	5627	5633	rue		Cartier
i663-RPP-0028431	5634	5638	rue		Cartier
i663-RPP-0025533	5635	5643	rue		Cartier
i663-RPP-0025351	5640	5644	rue		Cartier
i663-RPP-0029340	5646	5650	rue		Cartier
i663-RPP-0029280	5655	5659	rue		Cartier
i663-RPP-0024126	5652	5662	rue		Cartier
i663-RPP-0033205	5664	5666	rue		Cartier
i663-RPP-0029411	5661	5667	rue		Cartier
i663-RPP-0026135	5668	5672	rue		Cartier
i663-RPP-0029450	5669	5673	rue		Cartier
i663-RPP-0010262	5675	5679	rue		Cartier
i663-RPP-0028242	5681	5685	rue		Cartier
i663-RPP-0029365	5690	5690	rue		Cartier
i663-RPP-0029667	5687	5691	rue		Cartier
i663-RPP-0024193-001	5693	5695	rue		Cartier
i663-RPP-0032099	5699	5705	rue		Cartier
i663-RPP-0009364	5707	5713	rue		Cartier
i663-RPP-0010173	5719	5729	rue		Cartier

i663-RPP-0010347	5719	5729	rue	Cartier	
i663-RPP-0023265	5737	5739	rue	Cartier	
i663-RPP-0025783	5748	5748	rue	Cartier	
i663-RPP-0026574	5755	5757	rue	Cartier	
i663-RPP-0025350	5763	5767	rue	Cartier	
i663-RPP-0010895	5769	5773	rue	Cartier	
i663-RPP-0024436	5775	5775	rue	Cartier	
i663-RPP-0023610	5778	5782	rue	Cartier	
i663-RPP-0024936	5784	5784	rue	Cartier	
i663-RPP-0027401	5787	5791	rue	Cartier	
i663-RPP-0022599	5793	5803	rue	Cartier	
i663-RPP-0009169-001	5802	5806	rue	Cartier	
i663-RPP-0023363	5805	5809	rue	Cartier	
i663-RPP-0022882	5811	5813	rue	Cartier	
i663-RPP-0028566	5808	5814	rue	Cartier	
i663-RPP-0008904-001	5817	5821	rue	Cartier	
i663-RPP-0009083	5816	5824	rue	Cartier	
i663-RPP-0008802-001	5823	5825	rue	Cartier	
i663-RPP-0025621	5826	5828	rue	Cartier	
i663-RPP-0024733-001	5829	5831	rue	Cartier	
i663-RPP-0029500	5832	5834	rue	Cartier	
i663-RPP-0027167-001	5833	5839	rue	Cartier	
i663-RPP-0023148	5841	5841	rue	Cartier	
i663-RPP-0024964	5846	5848	rue	Cartier	
i663-RPP-0028408	5849	5849	rue	Cartier	
i663-RPP-0009178	5853	5855	rue	Cartier	
i663-RPP-0011117	5852	5858	rue	Cartier	
i663-RPP-0024049	5852	5858	rue	Cartier	
i663-RPP-0026186	5860	5860	rue	Cartier	
i663-RPP-0023926	5866	5868	rue	Cartier	
i663-RPP-0026181	5908	5910	rue	Cartier	
i663-RPP-0023435	5918	5918	rue	Cartier	
i663-RPP-0028865	5924	5924	rue	Cartier	
i663-RPP-0029113	5932	5932	rue	Cartier	
i663-RPP-0025518	5954	5956	rue	Cartier	
i663-RPP-0029661	5960	5960	rue	Cartier	
i663-RPP-0029152	5966	5968	rue	Cartier	
i663-RPP-0027610	5984	5986	rue	Cartier	
i663-RPP-0033340	5996	6002	rue	Cartier	
i663-RPP-0010800	6017	6017	rue	Cartier	École Madeleine-de-Verchères

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0026650	6020	6020	rue	Cartier
i663-RPP-0022677	6024	6024	rue	Cartier
i663-RPP-0023327	6200	6202	rue	Cartier
i663-RPP-0010313-001	6207	6211	rue	Cartier
i663-RPP-0023662	6215	6223	rue	Cartier
i663-RPP-0026863-001	6225	6227	rue	Cartier
i663-RPP-0027597	6226	6228	rue	Cartier
i663-RPP-0024804	6230	6232	rue	Cartier
i663-RPP-0028128	6234	6234	rue	Cartier
i663-RPP-0025314	6233	6237	rue	Cartier
i663-RPP-0008618	6238	6240	rue	Cartier
i663-RPP-0028130	6242	6244	rue	Cartier
i663-RPP-0025976	6239	6245	rue	Cartier
i663-RPP-0029206	6246	6248	rue	Cartier
i663-RPP-0029827	6247	6251	rue	Cartier
i663-RPP-0027202	6250	6252	rue	Cartier
i663-RPP-0024854	6253	6255	rue	Cartier
i663-RPP-0011390	6254	6258	rue	Cartier
i663-RPP-0032026	6260	6264	rue	Cartier
i663-RPP-0025626	6266	6268	rue	Cartier
i663-RPP-0026571	6270	6272	rue	Cartier
i663-RPP-0027599	6274	6276	rue	Cartier
i663-RPP-0029005	6284	6284	rue	Cartier
i663-RPP-0025197	6285	6289	rue	Cartier
i663-RPP-0023007	6290	6290	rue	Cartier
i663-RPP-0008306-001	6291	6293	rue	Cartier
i663-RPP-0028303	6297	6297	rue	Cartier
i663-RPP-0025938	6302	6302	rue	Cartier
i663-RPP-0028357-001	6315	6319	rue	Cartier
i663-RPP-0009981	6323	6325	rue	Cartier
i663-RPP-0025792	6331	6333	rue	Cartier
i663-RPP-0027044	6340	6342	rue	Cartier
i663-RPP-0026328-001	6341	6343	rue	Cartier
i663-RPP-0023924	6346	6346	rue	Cartier
i663-RPP-0024490-001	6349	6351	rue	Cartier
i663-RPP-0010164	6353	6353	rue	Cartier
i663-RPP-0023866	6359	6361	rue	Cartier
i663-RPP-0026554	6364	6364	rue	Cartier
i663-RPP-0011362	6368	6368	rue	Cartier
i663-RPP-0008407	6405	6405	rue	Cartier

i663-RPP-0025207	6408	6410	rue	Cartier
i663-RPP-0033317	6409	6415	rue	Cartier
i663-RPP-0026480	6416	6416	rue	Cartier
i663-RPP-0026393	6420	6420	rue	Cartier
i663-RPP-0000021	6429	6431	rue	Cartier
i663-RPP-0028391	6435	6437	rue	Cartier
i663-RPP-0028501	6541	6543	rue	Cartier
i663-RPP-0030693-001	6547	6547	rue	Cartier
i663-RPP-0025362	6560	6560	rue	Cartier
i663-RPP-0027865	6566	6566	rue	Cartier
i663-RPP-0026087	6572	6572	rue	Cartier
i663-RPP-0033035	6578	6582	rue	Cartier
i663-RPP-0025223	6584	6590	rue	Cartier
i663-RPP-0030034	6592	6592	rue	Cartier
i663-RPP-0029337	6593	6593	rue	Cartier
i663-RPP-0023257	6598	6600	rue	Cartier
i663-RPP-0024722-001	6609	6613	rue	Cartier
i663-RPP-0032617	6644	6644	rue	Cartier
i663-RPP-0026385	6660	6660	rue	Cartier
i663-RPP-0025530	6662	6662	rue	Cartier
i663-RPP-0023941	6664	6668	rue	Cartier
i663-RPP-0024368	6671	6671	rue	Cartier
i663-RPP-0023692	6682	6684	rue	Cartier
i663-RPP-0033020	6691	6693	rue	Cartier
i663-RPP-0011325	6694	6694	rue	Cartier
i663-RPP-0022704-001	6696	6696	rue	Cartier
i663-RPP-0027684	6705	6707	rue	Cartier
i663-RPP-0024439	6711	6713	rue	Cartier
i663-RPP-0031254-001	6710	6714	rue	Cartier
i663-RPP-0008455	6716	6718	rue	Cartier
i663-RPP-0008364	6717	6719	rue	Cartier
i663-RPP-0027669	6721	6723	rue	Cartier
i663-RPP-0022621	6722	6724	rue	Cartier
i663-RPP-0009767	6729	6729	rue	Cartier
i663-RPP-0033015	6726	6730	rue	Cartier
i663-RPP-0029105	6732	6734	rue	Cartier
i663-RPP-0028478	6739	6739	rue	Cartier
i663-RPP-0027945-001	6738	6742	rue	Cartier
i663-RPP-0027234	6744	6748	rue	Cartier
i663-RPP-0010234	6756	6758	rue	Cartier

i663-RPP-0009373	6762	6764	rue	Cartier
i663-RPP-0008457	6768	6770	rue	Cartier
i663-RPP-0032277	6922	6924	rue	Cartier
i663-RPP-0008888	5615	5619	rue	Chabot
i663-RPP-0023129	5616	5620	rue	Chabot
i663-RPP-0030298	5622	5626	rue	Chabot
i663-RPP-0029984	5628	5634	rue	Chabot
i663-RPP-0026398	5637	5653	rue	Chabot
i663-RPP-0010839	5655	5655	rue	Chabot
i663-RPP-0025443	5654	5660	rue	Chabot
i663-RPP-0011264	5661	5661	rue	Chabot
i663-RPP-0023613	5662	5664	rue	Chabot
i663-RPP-0025954	5668	5668	rue	Chabot
i663-RPP-0027891	5665	5669	rue	Chabot
i663-RPP-0028567	5671	5675	rue	Chabot
i663-RPP-0025301	5677	5677	rue	Chabot
i663-RPP-0028210	5672	5678	rue	Chabot
i663-RPP-0008321	5681	5681	rue	Chabot
i663-RPP-0024435	5680	5684	rue	Chabot
i663-RPP-0027671	5685	5687	rue	Chabot
i663-RPP-0027351	5686	5690	rue	Chabot
i663-RPP-0032272	5691	5695	rue	Chabot
i663-RPP-0029431	5692	5696	rue	Chabot
i663-RPP-0024951-001	5697	5701	rue	Chabot
i663-RPP-0029619	5698	5702	rue	Chabot
i663-RPP-0023447-001	5703	5705	rue	Chabot
i663-RPP-0032599	5704	5710	rue	Chabot
i663-RPP-0027672	5711	5713	rue	Chabot
i663-RPP-0032295	5712	5718	rue	Chabot
i663-RPP-0025648	5715	5719	rue	Chabot
i663-RPP-0023782	5721	5725	rue	Chabot
i663-RPP-0027541	5720	5726	rue	Chabot
i663-RPP-0023110	5727	5729	rue	Chabot
i663-RPP-0028144	5733	5743	rue	Chabot
i663-RPP-0028115-001	5775	5777	rue	Chabot
i663-RPP-0023919-001	5778	5778	rue	Chabot
i663-RPP-0008873	5779	5783	rue	Chabot
i663-RPP-0026426	5782	5784	rue	Chabot
i663-RPP-0022670	5788	5788	rue	Chabot
i663-RPP-0025890	5785	5791	rue	Chabot

i663-RPP-0032723	5793	5795	rue	Chabot
i663-RPP-0029417	5794	5796	rue	Chabot
i663-RPP-0025072	5804	5804	rue	Chabot
i663-RPP-0032045	5799	5805	rue	Chabot
i663-RPP-0009041-001	5807	5811	rue	Chabot
i663-RPP-0009123	5810	5814	rue	Chabot
i663-RPP-0008225-001	5813	5819	rue	Chabot
i663-RPP-0010448	5818	5824	rue	Chabot
i663-RPP-0008308-001	5826	5830	rue	Chabot
i663-RPP-0022749	5827	5837	rue	Chabot
i663-RPP-0010586-001	5832	5840	rue	Chabot
i663-RPP-0029014	5845	5847	rue	Chabot
i663-RPP-0010690-001	5851	5853	rue	Chabot
i663-RPP-0008365-001	5863	5865	rue	Chabot
i663-RPP-0027663	5862	5866	rue	Chabot
i663-RPP-0028264-001	5869	5871	rue	Chabot
i663-RPP-0028736	5868	5872	rue	Chabot
i663-RPP-0026146	5874	5878	rue	Chabot
i663-RPP-0008556	5880	5888	rue	Chabot
i663-RPP-0024668-001	5913	5919	rue	Chabot
i663-RPP-0024225	5921	5923	rue	Chabot
i663-RPP-0031794	5927	5931	rue	Chabot
i663-RPP-0010089-001	5933	5933	rue	Chabot
i663-RPP-0026340-001	5939	5941	rue	Chabot
i663-RPP-0008973	5945	5947	rue	Chabot
i663-RPP-0010158-001	5951	5953	rue	Chabot
i663-RPP-0026573	5957	5959	rue	Chabot
i663-RPP-0033333	5963	5967	rue	Chabot
i663-RPP-0008762-001	5969	5973	rue	Chabot
i663-RPP-0032056	5975	5977	rue	Chabot
i663-RPP-0024263	5979	5981	rue	Chabot
i663-RPP-0023837	5987	5989	rue	Chabot
i663-RPP-0009866-001	5991	5997	rue	Chabot
i663-RPP-0023401	6201	6205	rue	Chabot
i663-RPP-0009768-001	6208	6208	rue	Chabot
i663-RPP-0010005-001	6213	6215	rue	Chabot
i663-RPP-0024761-001	6219	6219	rue	Chabot
i663-RPP-0026690-001	6216	6222	rue	Chabot
i663-RPP-0022955-001	6224	6228	rue	Chabot
i663-RPP-0024583-001	6231	6233	rue	Chabot

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0023491	6230	6234	rue	Chabot
i663-RPP-0033937	6230	6234	rue	Chabot
i663-RPP-0026253	6237	6241	rue	Chabot
i663-RPP-0023818	6243	6247	rue	Chabot
i663-RPP-0032038	6244	6248	rue	Chabot
i663-RPP-0033307	6250	6254	rue	Chabot
i663-RPP-0026308	6255	6257	rue	Chabot
i663-RPP-0023109	6261	6263	rue	Chabot
i663-RPP-0008371-001	6264	6264	rue	Chabot
i663-RPP-0025581	6267	6269	rue	Chabot
i663-RPP-0028062	6270	6274	rue	Chabot
i663-RPP-0025793	6276	6278	rue	Chabot
i663-RPP-0024707	6282	6284	rue	Chabot
i663-RPP-0024234	6285	6289	rue	Chabot
i663-RPP-0023396	6291	6293	rue	Chabot
i663-RPP-0026193-001	6297	6299	rue	Chabot
i663-RPP-0026294-001	6303	6305	rue	Chabot
i663-RPP-0029399	6306	6306	rue	Chabot
i663-RPP-0008585-001	6309	6311	rue	Chabot
i663-RPP-0028019	6312	6314	rue	Chabot
i663-RPP-0027888	6320	6320	rue	Chabot
i663-RPP-0010688-001	6321	6323	rue	Chabot
i663-RPP-0025686	6333	6335	rue	Chabot
i663-RPP-0024136-001	6339	6341	rue	Chabot
i663-RPP-0029549	6344	6348	rue	Chabot
i663-RPP-0032960	6345	6351	rue	Chabot
i663-RPP-0008367-001	6350	6352	rue	Chabot
i663-RPP-0009052	6354	6358	rue	Chabot
i663-RPP-0032328	6365	6369	rue	Chabot
i663-RPP-0008229	6371	6375	rue	Chabot
i663-RPP-0025419	6380	6382	rue	Chabot
i663-RPP-0032416	6386	6390	rue	Chabot
i663-RPP-0025671-001	6392	6392	rue	Chabot
i663-RPP-0029769	6401	6403	rue	Chabot
i663-RPP-0023789	6404	6408	rue	Chabot
i663-RPP-0029761-001	6409	6411	rue	Chabot
i663-RPP-0024979	6410	6412	rue	Chabot
i663-RPP-0011198	6416	6416	rue	Chabot
i663-RPP-0010072	6415	6419	rue	Chabot
i663-RPP-0023461-001	6424	6428	rue	Chabot

i663-RPP-0028634-001	6436	6436	rue	Chabot
i663-RPP-0029779	6518	6518	rue	Chabot
i663-RPP-0010609-001	6525	6525	rue	Chabot
i663-RPP-0032423	6530	6534	rue	Chabot
i663-RPP-0031830	6536	6540	rue	Chabot
i663-RPP-0027876	6542	6544	rue	Chabot
i663-RPP-0023642	6563	6565	rue	Chabot
i663-RPP-0024919-001	6567	6571	rue	Chabot
i663-RPP-0009115-001	6573	6573	rue	Chabot
i663-RPP-0022598	6572	6574	rue	Chabot
i663-RPP-0032675	6602	6604	rue	Chabot
i663-RPP-0028298	6618	6622	rue	Chabot
i663-RPP-0010438-001	6693	6695	rue	Chabot
i663-RPP-0027078	6696	6696	rue	Chabot
i663-RPP-0022899-002	6700	6702	rue	Chabot
i663-RPP-0022899-001	6700	6702	rue	Chabot
i663-RPP-0023358	6708	6710	rue	Chabot
i663-RPP-0027874	6712	6712	rue	Chabot
i663-RPP-0009010-001	6711	6713	rue	Chabot
i663-RPP-0025739	6718	6718	rue	Chabot
i663-RPP-0031911	6723	6729	rue	Chabot
i663-RPP-0010003-001	6730	6730	rue	Chabot
i663-RPP-0027845	6733	6735	rue	Chabot
i663-RPP-0025911	6736	6736	rue	Chabot
i663-RPP-0011354	6737	6741	rue	Chabot
i663-RPP-0023605	6743	6743	rue	Chabot
i663-RPP-0026487	6746	6750	rue	Chabot
i663-RPP-0024260	6755	6757	rue	Chabot
i663-RPP-0024495	6761	6761	rue	Chabot
i663-RPP-0023925	6793	6795	rue	Chabot
i663-RPP-0031433	6799	6801	rue	Chabot
i663-RPP-0010147	6811	6811	rue	Chabot
i663-RPP-0026319	6817	6819	rue	Chabot
i663-RPP-0033062	6821	6823	rue	Chabot
i663-RPP-0025411	6827	6829	rue	Chabot
i663-RPP-0022668-001	6883	6885	rue	Chabot
i663-RPP-0025243-001	6887	6889	rue	Chabot
i663-RPP-0008910-001	6891	6893	rue	Chabot
i663-RPP-0032716	6895	6897	rue	Chabot
i663-RPP-0026144	6901	6901	rue	Chabot

i663-RPP-0010111	6911	6911	rue	Chabot
i663-RPP-0024175	6236	6246	rue	Chambord
i663-RPP-0008720-001	6243	6251	rue	Chambord
i663-RPP-0031825	6248	6258	rue	Chambord
i663-RPP-0027251	6253	6263	rue	Chambord
i663-RPP-0029319	6271	6273	rue	Chambord
i663-RPP-0026565	6277	6277	rue	Chambord
i663-RPP-0023003-001	6276	6278	rue	Chambord
i663-RPP-0032744	6280	6282	rue	Chambord
i663-RPP-0026027	6286	6288	rue	Chambord
i663-RPP-0010877-001	6292	6294	rue	Chambord
i663-RPP-0024686-001	6298	6300	rue	Chambord
i663-RPP-0009567	6304	6308	rue	Chambord
i663-RPP-0029343-001	6310	6314	rue	Chambord
i663-RPP-0009897-001	6315	6315	rue	Chambord
i663-RPP-0024556-001	6316	6320	rue	Chambord
i663-RPP-0008645-001	6321	6321	rue	Chambord
i663-RPP-0010823-001	6322	6324	rue	Chambord
i663-RPP-0025310	6327	6327	rue	Chambord
i663-RPP-0029416	6328	6334	rue	Chambord
i663-RPP-0033322	6333	6337	rue	Chambord
i663-RPP-0009478-001	6336	6340	rue	Chambord
i663-RPP-0029395	6341	6343	rue	Chambord
i663-RPP-0033235	6344	6348	rue	Chambord
i663-RPP-0027926	6347	6351	rue	Chambord
i663-RPP-0023629-001	6355	6355	rue	Chambord
i663-RPP-0009584-001	6350	6356	rue	Chambord
i663-RPP-0010636-001	6363	6367	rue	Chambord
i663-RPP-0011185-001	6366	6368	rue	Chambord
i663-RPP-0023622	6369	6371	rue	Chambord
i663-RPP-0008987-001	6370	6376	rue	Chambord
i663-RPP-0024890-001	6378	6382	rue	Chambord
i663-RPP-0026213	6381	6383	rue	Chambord
i663-RPP-0011089-001	6384	6388	rue	Chambord
i663-RPP-0028856-001	6513	6517	rue	Chambord
i663-RPP-0029763	6514	6520	rue	Chambord
i663-RPP-0027921	6522	6526	rue	Chambord
i663-RPP-0011192	6527	6529	rue	Chambord
i663-RPP-0022565	6528	6530	rue	Chambord
i663-RPP-0032291	6532	6534	rue	Chambord

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0032929	6531	6535	rue	Chambord
i663-RPP-0029669	6536	6540	rue	Chambord
i663-RPP-0029058	6537	6541	rue	Chambord
i663-RPP-0032888	6543	6547	rue	Chambord
i663-RPP-0029357	6542	6548	rue	Chambord
i663-RPP-0022819	6549	6553	rue	Chambord
i663-RPP-0026252-001	6550	6554	rue	Chambord
i663-RPP-0011356-001	6555	6559	rue	Chambord
i663-RPP-0029225	6561	6565	rue	Chambord
i663-RPP-0033147	6567	6571	rue	Chambord
i663-RPP-0028411-001	6573	6577	rue	Chambord
i663-RPP-0008758-001	6579	6583	rue	Chambord
i663-RPP-0023228-001	6585	6587	rue	Chambord
i663-RPP-0027273-001	6601	6605	rue	Chambord
i663-RPP-0032654	6607	6613	rue	Chambord
i663-RPP-0024793	6610	6618	rue	Chambord
i663-RPP-0009787-001	6624	6628	rue	Chambord
i663-RPP-0030231	6632	6636	rue	Chambord
i663-RPP-0031771	6633	6637	rue	Chambord
i663-RPP-0027892	6640	6640	rue	Chambord
i663-RPP-0009422-001	6639	6643	rue	Chambord
i663-RPP-0027404	6642	6646	rue	Chambord
i663-RPP-0030912	6645	6649	rue	Chambord
i663-RPP-0027528	6648	6652	rue	Chambord
i663-RPP-0030288	6651	6655	rue	Chambord
i663-RPP-0025980-001	6654	6658	rue	Chambord
i663-RPP-0031893	6657	6661	rue	Chambord
i663-RPP-0032739	6660	6662	rue	Chambord
i663-RPP-0028105	6663	6663	rue	Chambord
i663-RPP-0009315-001	6666	6668	rue	Chambord
i663-RPP-0030805-001	6670	6672	rue	Chambord
i663-RPP-0024044	6669	6673	rue	Chambord
i663-RPP-0024875-001	6676	6678	rue	Chambord
i663-RPP-0032399	6675	6679	rue	Chambord
i663-RPP-0027218	6681	6685	rue	Chambord
i663-RPP-0032023	6680	6686	rue	Chambord
i663-RPP-0028509	6690	6692	rue	Chambord
i663-RPP-0022691	6713	6715	rue	Chambord
i663-RPP-0032225	6716	6722	rue	Chambord
i663-RPP-0009835-001	6721	6725	rue	Chambord

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0023974	6724	6728	rue	Chambord
i663-RPP-0023229-001	6727	6731	rue	Chambord
i663-RPP-0009403	6730	6734	rue	Chambord
i663-RPP-0027589-001	6733	6735	rue	Chambord
i663-RPP-0027400	6736	6740	rue	Chambord
i663-RPP-0032040	6739	6743	rue	Chambord
i663-RPP-0032335	6742	6746	rue	Chambord
i663-RPP-0025644	6745	6749	rue	Chambord
i663-RPP-0031826	6748	6752	rue	Chambord
i663-RPP-0033206	6754	6754	rue	Chambord
i663-RPP-0024667-001	6751	6755	rue	Chambord
i663-RPP-0024880-001	6757	6761	rue	Chambord
i663-RPP-0031989	6760	6764	rue	Chambord
i663-RPP-0027614	6763	6767	rue	Chambord
i663-RPP-0010186-001	6769	6769	rue	Chambord
i663-RPP-0023372-001	6766	6770	rue	Chambord
i663-RPP-0028205	6774	6776	rue	Chambord
i663-RPP-0027576-001	6775	6779	rue	Chambord
i663-RPP-0025777	6778	6782	rue	Chambord
i663-RPP-0009106-001	6781	6783	rue	Chambord
i663-RPP-0032308	6784	6788	rue	Chambord
i663-RPP-0028296	6787	6791	rue	Chambord
i663-RPP-0027902	6790	6794	rue	Chambord
i663-RPP-0031953	6796	6800	rue	Chambord
i663-RPP-0032597	6801	6805	rue	Chambord
i663-RPP-0024299	6808	6808	rue	Chambord
i663-RPP-0011076	6807	6811	rue	Chambord
i663-RPP-0010366-001	6813	6817	rue	Chambord
i663-RPP-0023559	6814	6818	rue	Chambord
i663-RPP-0009264	6820	6822	rue	Chambord
i663-RPP-0024694-001	6819	6823	rue	Chambord
i663-RPP-0025051	6824	6824	rue	Chambord
i663-RPP-0009231-001	6825	6829	rue	Chambord
i663-RPP-0029602	6830	6830	rue	Chambord
i663-RPP-0026212	6832	6834	rue	Chambord
i663-RPP-0030122	6831	6835	rue	Chambord
i663-RPP-0024217-001	6836	6840	rue	Chambord
i663-RPP-0032297	6837	6841	rue	Chambord
i663-RPP-0008958	6845	6847	rue	Chambord
i663-RPP-0026794	6849	6853	rue	Chambord

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0032046	6855	6859	rue	Chambord
i663-RPP-0010044	6862	6864	rue	Chambord
i663-RPP-0009856-001	6866	6868	rue	Chambord
i663-RPP-0011381-001	6861	6869	rue	Chambord
i663-RPP-0010315-001	6871	6875	rue	Chambord
i663-RPP-0027940	6870	6876	rue	Chambord
i663-RPP-0010404	6878	6880	rue	Chambord
i663-RPP-0027924-001	6877	6881	rue	Chambord
i663-RPP-0026577	6884	6884	rue	Chambord
i663-RPP-0032506	6883	6887	rue	Chambord
i663-RPP-0031927	6889	6893	rue	Chambord
i663-RPP-0008593-001	6895	6899	rue	Chambord
i663-RPP-0026761	6901	6907	rue	Chambord
i663-RPP-0026862-001	6964	6968	rue	Chambord
i663-RPP-0009378	6971	6973	rue	Chambord
i663-RPP-0032039	6970	6974	rue	Chambord
i663-RPP-0027226	6975	6977	rue	Chambord
i663-RPP-0024743-001	6976	6980	rue	Chambord
i663-RPP-0008401	6979	6981	rue	Chambord
i663-RPP-0025357	6982	6982	rue	Chambord
i663-RPP-0009587	6983	6985	rue	Chambord
i663-RPP-0008857-001	6987	6991	rue	Chambord
i663-RPP-0031719	6988	6992	rue	Chambord
i663-RPP-0025394-001	6993	6997	rue	Chambord
i663-RPP-0033291	6994	7000	rue	Chambord
i663-RPP-0025103-001	6999	7003	rue	Chambord
i663-RPP-0032075	7004	7006	rue	Chambord
i663-RPP-0032603	7005	7009	rue	Chambord
i663-RPP-0032831	7008	7010	rue	Chambord
i663-RPP-0026119	7011	7011	rue	Chambord
i663-RPP-0010788-001	7014	7016	rue	Chambord
i663-RPP-0027656	7017	7017	rue	Chambord
i663-RPP-0010119	7019	7019	rue	Chambord
i663-RPP-0031955	7018	7022	rue	Chambord
i663-RPP-0026753-001	7024	7028	rue	Chambord
i663-RPP-0032015	7025	7029	rue	Chambord
i663-RPP-0024943	7030	7032	rue	Chambord
i663-RPP-0022665-001	7033	7035	rue	Chambord
i663-RPP-0024226-001	7034	7036	rue	Chambord
i663-RPP-0031971	7037	7039	rue	Chambord

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0027690	7038	7042	rue	Chambord
i663-RPP-0022641	7043	7045	rue	Chambord
i663-RPP-0025789-001	7044	7048	rue	Chambord
i663-RPP-0009505-001	7049	7053	rue	Chambord
i663-RPP-0029968	7050	7054	rue	Chambord
i663-RPP-0025035-001	7056	7058	rue	Chambord
i663-RPP-0008414-001	7055	7059	rue	Chambord
i663-RPP-0025531	7061	7065	rue	Chambord
i663-RPP-0028549	7062	7066	rue	Chambord
i663-RPP-0025171	7068	7070	rue	Chambord
i663-RPP-0023306	7067	7071	rue	Chambord
i663-RPP-0009718	7074	7090	rue	Chambord
i663-RPP-0008379-001	7124	7128	rue	Chambord
i663-RPP-0023047-001	7130	7134	rue	Chambord
i663-RPP-0026190	5165	5175	rue	Chapleau
i663-RPP-0025901	5177	5179	rue	Chapleau
i663-RPP-0023551	5468	5470	rue	Chapleau
i663-RPP-0027461	5474	5478	rue	Chapleau
i663-RPP-0029593	5480	5484	rue	Chapleau
i663-RPP-0011688	5275	5275	rue	Churchill
i663-RPP-0033387	6345	6345	rue	Clark
i663-RPP-0034565	6347	6351	rue	Clark
i663-RPP-0034487	6353	6355	rue	Clark
i663-RPP-0033392	6361	6365	rue	Clark
i663-RPP-0035138-001	6373	6375	rue	Clark
i663-RPP-0034422	6397	6399	rue	Clark
i663-RPP-0034752	6403	6405	rue	Clark
i663-RPP-0034500	6404	6406	rue	Clark
i663-RPP-0033495	6409	6411	rue	Clark
i663-RPP-0034588	6410	6414	rue	Clark
i663-RPP-0034138	6415	6417	rue	Clark
i663-RPP-0033401	6421	6427	rue	Clark
i663-RPP-0034586	6429	6431	rue	Clark
i663-RPP-0033350-001	6436	6438	rue	Clark
i663-RPP-0035529	6441	6443	rue	Clark
i663-RPP-0034563	6447	6447	rue	Clark
i663-RPP-0034505-001	6444	6450	rue	Clark
i663-RPP-0034417	6453	6455	rue	Clark
i663-RPP-0033361	6454	6458	rue	Clark
i663-RPP-0034654	6460	6462	rue	Clark

i663-RPP-0034668	6466	6468	rue	Clark
i663-RPP-0035283	6472	6476	rue	Clark
i663-RPP-0034619	6478	6480	rue	Clark
i663-RPP-0035061	6482	6484	rue	Clark
i663-RPP-0033467	6486	6488	rue	Clark
i663-RPP-0033408-001	6506	6508	rue	Clark
i663-RPP-0034156	6512	6514	rue	Clark
i663-RPP-0034638	6518	6518	rue	Clark
i663-RPP-0033397	6511	6519	rue	Clark
i663-RPP-0035262	6521	6523	rue	Clark
i663-RPP-0034502	6522	6524	rue	Clark
i663-RPP-0035302	6533	6535	rue	Clark
i663-RPP-0034581	6532	6538	rue	Clark
i663-RPP-0034636	6537	6539	rue	Clark
i663-RPP-0034503	6546	6548	rue	Clark
i663-RPP-0033504-001	6551	6551	rue	Clark
i663-RPP-0033355	6552	6554	rue	Clark
i663-RPP-0035468	6556	6558	rue	Clark
i663-RPP-0035094	6559	6559	rue	Clark
i663-RPP-0034551	6561	6563	rue	Clark
i663-RPP-0033499	6560	6568	rue	Clark
i663-RPP-0034584-001	6570	6570	rue	Clark
i663-RPP-0033553-001	6576	6576	rue	Clark
i663-RPP-0034733	6584	6586	rue	Clark
i663-RPP-0033384-001	6588	6588	rue	Clark
i663-RPP-0033583	6598	6600	rue	Clark
i663-RPP-0034521	6602	6604	rue	Clark
i663-RPP-0034489	6606	6608	rue	Clark
i663-RPP-0035274-001	6610	6612	rue	Clark
i663-RPP-0034490-001	6618	6620	rue	Clark
i663-RPP-0034593	6622	6626	rue	Clark
i663-RPP-0033501	6628	6630	rue	Clark
i663-RPP-0033464	6640	6644	rue	Clark
i663-RPP-0034170	6650	6656	rue	Clark
i663-RPP-0034541	6658	6660	rue	Clark
i663-RPP-0034547	6716	6718	rue	Clark
i663-RPP-0034148	6715	6719	rue	Clark
i663-RPP-0034145-001	6723	6723	rue	Clark
i663-RPP-0034475	6720	6724	rue	Clark
i663-RPP-0034674	6725	6727	rue	Clark

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0034472	6726	6730	rue	Clark
i663-RPP-0034477	6732	6736	rue	Clark
i663-RPP-0034459	6738	6748	rue	Clark
i663-RPP-0034429	6750	6752	rue	Clark
i663-RPP-0033515-001	6763	6763	rue	Clark
i663-RPP-0033362-001	6754	6764	rue	Clark
i663-RPP-0033537-001	6767	6769	rue	Clark
i663-RPP-0034689-001	6766	6770	rue	Clark
i663-RPP-0034416-001	6771	6773	rue	Clark
i663-RPP-0033560	6775	6775	rue	Clark
i663-RPP-0034407	6779	6779	rue	Clark
i663-RPP-0033390	6772	6780	rue	Clark
i663-RPP-0034402	6782	6782	rue	Clark
i663-RPP-0034759	6783	6785	rue	Clark
i663-RPP-0033585	6786	6790	rue	Clark
i663-RPP-0034792	6792	6794	rue	Clark
i663-RPP-0034701	6796	6798	rue	Clark
i663-RPP-0035433	6797	6801	rue	Clark
i663-RPP-0034480-001	6800	6802	rue	Clark
i663-RPP-0035193	6803	6813	rue	Clark
i663-RPP-0034141	6815	6817	rue	Clark
i663-RPP-0035041	6816	6818	rue	Clark
i663-RPP-0034779	6821	6825	rue	Clark
i663-RPP-0034762	6827	6829	rue	Clark
i663-RPP-0034682	6831	6833	rue	Clark
i663-RPP-0034462	6834	6836	rue	Clark
i663-RPP-0035261	6838	6840	rue	Clark
i663-RPP-0033506-001	6837	6841	rue	Clark
i663-RPP-0034598	6843	6843	rue	Clark
i663-RPP-0035579	6844	6848	rue	Clark
i663-RPP-0033523-001	6850	6850	rue	Clark
i663-RPP-0034697	6863	6865	rue	Clark
i663-RPP-0034643	6867	6869	rue	Clark
i663-RPP-0034658-002	6871	6875	rue	Clark
i663-RPP-0033573	6891	6895	rue	Clark
i663-RPP-0034780	6932	6934	rue	Clark
i663-RPP-0035516	7016	7016	rue	Clark
i663-RPP-0034162-001	7022	7024	rue	Clark
i663-RPP-0034673	7026	7028	rue	Clark
i663-RPP-0034696	7030	7032	rue	Clark

i663-RPP-0034525	7034	7038	rue	Clark
i663-RPP-0033974	7040	7050	rue	Clark
i663-RPP-0034727	7052	7052	rue	Clark
i663-RPP-0035159	7053	7057	rue	Clark
i663-RPP-0034454	7059	7063	rue	Clark
i663-RPP-0035336	7065	7069	rue	Clark
i663-RPP-0035229	7071	7081	rue	Clark
i663-RPP-0034594	7083	7087	rue	Clark
i663-RPP-0034589	7090	7098	rue	Clark
i663-RPP-0034534	7103	7107	rue	Clark
i663-RPP-0035131	7109	7117	rue	Clark
i663-RPP-0033393	7112	7120	rue	Clark
i663-RPP-0034512	7119	7123	rue	Clark
i663-RPP-0035502	7125	7129	rue	Clark
i663-RPP-0034136	7122	7132	rue	Clark
i663-RPP-0033582	7131	7135	rue	Clark
i663-RPP-0034772	7134	7136	rue	Clark
i663-RPP-0034747-001	7137	7141	rue	Clark
i663-RPP-0033376	7143	7147	rue	Clark
i663-RPP-0034532	7144	7150	rue	Clark
i663-RPP-0035099	7152	7156	rue	Clark
i663-RPP-0003918	3430	3440	rue	Cuvillier
i663-RPP-0003480	3443	3445	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004045	3454	3464	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004046	3466	3476	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004467-001	3482	3484	rue	Cuvillier
i663-RPP-0014795-001	3486	3488	rue	Cuvillier
i663-RPP-0005061-001	3490	3492	rue	Cuvillier
i663-RPP-0015367-001	3494	3496	rue	Cuvillier
i663-RPP-0005015-001	3498	3500	rue	Cuvillier
i663-RPP-0013447-001	3502	3504	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004055-001	3506	3508	rue	Cuvillier
i663-RPP-0015320-001	3510	3512	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004401-001	3514	3516	rue	Cuvillier
i663-RPP-0013283-001	3518	3520	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004054-001	3522	3524	rue	Cuvillier
i663-RPP-0003572-001	3530	3532	rue	Cuvillier
i663-RPP-0014611-001	3534	3536	rue	Cuvillier
i663-RPP-0015444-001	3538	3540	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004653-001	3542	3544	rue	Cuvillier

i663-RPP-0010561	1839	1847	rue	Dandurand
i663-RPP-0029270	1849	1857	rue	Dandurand
i663-RPP-0026805-001	1859	1869	rue	Dandurand
i663-RPP-0023656	1963	1973	rue	Dandurand
i663-RPP-0022608	1975	1979	rue	Dandurand
i663-RPP-0029744	1997	1999	rue	Dandurand
i663-RPP-0024566	2007	2015	rue	Dandurand
i663-RPP-0028217	2017	2021	rue	Dandurand
i663-RPP-0027054	2023	2027	rue	Dandurand
i663-RPP-0028415	2029	2033	rue	Dandurand
i663-RPP-0027050	2035	2039	rue	Dandurand
i663-RPP-0024057	2041	2047	rue	Dandurand
i663-RPP-0026192	2049	2053	rue	Dandurand
i663-RPP-0026028	2117	2125	rue	Dandurand
i663-RPP-0030148	2215	2223	rue	Dandurand
i663-RPP-0031866	2225	2233	rue	Dandurand
i663-RPP-0004316	2570	2572	rue	Dandurand
i663-RPP-0013886	2576	2576	rue	Dandurand
i663-RPP-0002562	2579	2581	rue	Dandurand
i663-RPP-0004894	2583	2585	rue	Dandurand
i663-RPP-0014187	2587	2589	rue	Dandurand
i663-RPP-0014575	2586	2590	rue	Dandurand
i663-RPP-0016171	2592	2598	rue	Dandurand
i663-RPP-0014938	2607	2615	rue	Dandurand
i663-RPP-0015587	2617	2625	rue	Dandurand
i663-RPP-0016928	2627	2631	rue	Dandurand
i663-RPP-0005674	2651	2655	rue	Dandurand
i663-RPP-0018028	2657	2659	rue	Dandurand
i663-RPP-0019529	2667	2669	rue	Dandurand
i663-RPP-0004730	2666	2670	rue	Dandurand
i663-RPP-0018078	2672	2676	rue	Dandurand
i663-RPP-0013307-001	2678	2682	rue	Dandurand
i663-RPP-0005162-001	2687	2691	rue	Dandurand
i663-RPP-0001702-001	2700	2710	rue	Dandurand
i663-RPP-0001702-002	2700	2710	rue	Dandurand
i663-RPP-0018005	2701	2711	rue	Dandurand
i663-RPP-0016020	2712	2716	rue	Dandurand
i663-RPP-0019556	2718	2722	rue	Dandurand
i663-RPP-0017356	2713	2723	rue	Dandurand
i663-RPP-0012459	2724	2728	rue	Dandurand

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0014960	2725	2729	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014510	2730	2732	rue	Dandurand	
i663-RPP-0018880	2731	2735	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015140	2734	2736	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014980	2800	2802	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012686	2804	2806	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015914	2801	2811	rue	Dandurand	
i663-RPP-0017605	2810	2814	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015182	2819	2825	rue	Dandurand	
i663-RPP-0016148	2827	2831	rue	Dandurand	
i663-RPP-0018890	2833	2837	rue	Dandurand	
i663-RPP-0016013	2839	2849	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015721	2859	2859	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015817	2865	2865	rue	Dandurand	
i663-RPP-0001614-001	2868	2870	rue	Dandurand	École Saint-Jean-de-Brébeuf
i663-RPP-0014843	2869	2871	rue	Dandurand	
i663-RPP-0019526	2875	2875	rue	Dandurand	
i663-RPP-0003987-001	2879	2879	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014219	2883	2885	rue	Dandurand	
i663-RPP-0004263	2889	2891	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015119	2900	2908	rue	Dandurand	
i663-RPP-0019067	2910	2914	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015141	2916	2924	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013112	2921	2925	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015940	2927	2931	rue	Dandurand	
i663-RPP-0016257	2926	2934	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015266	2936	2946	rue	Dandurand	
i663-RPP-0004178-001	3000	3004	rue	Dandurand	
i663-RPP-0004402	3006	3010	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015476	3012	3016	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013556	3013	3017	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014025	3018	3022	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013121	3019	3023	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014154-001	3025	3027	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012776	3036	3038	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015783	3042	3044	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015026	3100	3104	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014690	3106	3114	rue	Dandurand	
i663-RPP-0016730	3116	3120	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014587	3122	3126	rue	Dandurand	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015108	3132	3136	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013558	3138	3142	rue	Dandurand	
i663-RPP-0016123	3144	3148	rue	Dandurand	
i663-RPP-0020764-001	3189	3199	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015085	3200	3200	rue	Dandurand	
i663-RPP-0020084	3201	3203	rue	Dandurand	
i663-RPP-0017429	3205	3207	rue	Dandurand	
i663-RPP-0018007	3204	3208	rue	Dandurand	
i663-RPP-0005750-001	3213	3223	rue	Dandurand	
i663-RPP-0020366	3225	3229	rue	Dandurand	
i663-RPP-0018923	3231	3235	rue	Dandurand	
i663-RPP-0002518-001	3240	3240	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014425	3240	3240	rue	Dandurand	
i663-RPP-0007539	3237	3247	rue	Dandurand	
i663-RPP-0006386-001	3321	3329	rue	Dandurand	
i663-RPP-0020919-001	3331	3339	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012449-001	3400	3406	rue	Dandurand	
i663-RPP-0006936	3441	3443	rue	Dandurand	
i663-RPP-0001816-001	3580	3580	rue	Dandurand	École primaire Saint-François-Solano
i663-RPP-0002400	3678	3678	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013715	3689	3691	rue	Dandurand	
i663-RPP-0001214-001	3720	3730	rue	Dandurand	Église Saint-François-Solano
i663-RPP-0001214-002	3720	3730	rue	Dandurand	Presbytère Saint-François-Solano
i663-RPP-0018084	3731	3733	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013635	3737	3739	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012816	3743	3745	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012663	3749	3751	rue	Dandurand	
i663-RPP-0003150	3800	3802	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012806-001	3801	3803	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012390-001	3807	3809	rue	Dandurand	
i663-RPP-0001064-001	3815	3817	rue	Dandurand	
i663-RPP-0003106	3850	3852	rue	Dandurand	
i663-RPP-0001330	3851	3857	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014458	3864	3866	rue	Dandurand	
i663-RPP-0019757	3868	3870	rue	Dandurand	
i663-RPP-0003615	3890	3892	rue	Dandurand	
i663-RPP-0019544	3905	3907	rue	Dandurand	
i663-RPP-0016591	3921	3923	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012407	3927	3929	rue	Dandurand	
i663-RPP-0019141	3935	3935	rue	Dandurand	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0013414	3939	3939	rue	Dandurand	
i663-RPP-0000758-001	3957	3957	rue	Dandurand	Maison Voyer
i663-RPP-0001642-001	3958	3958	rue	Dandurand	
i663-RPP-0001642-002	3958	3958	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013567	3997	4001	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013825	4021	4025	rue	Dandurand	
i663-RPP-0033730	4020	4030	rue	Dandurand	
i663-RPP-0033731	4020	4030	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012045	4029	4031	rue	Dandurand	
i663-RPP-0018842	4035	4039	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014384	4041	4045	rue	Dandurand	
i663-RPP-0029405	6	12	rue	Dante	
i663-RPP-0034040	150	152	rue	Dante	
i663-RPP-0034041	150	152	rue	Dante	
i663-RPP-0033924	151	155	rue	Dante	
i663-RPP-0029096	169	171	rue	Dante	
i663-RPP-0009192	177	179	rue	Dante	
i663-RPP-0008472	184	186	rue	Dante	
i663-RPP-0029131-002	190	192	rue	Dante	
i663-RPP-0029131-001	190	192	rue	Dante	
i663-RPP-0025216	207	215	rue	Dante	
i663-RPP-0010478	219	223	rue	Dante	
i663-RPP-0010008	225	225	rue	Dante	
i663-RPP-0031694	251	253	rue	Dante	
i663-RPP-0030877	22	28	rue	Dante	
i663-RPP-0027617	30	36	rue	Dante	
i663-RPP-0023637	23	37	rue	Dante	
i663-RPP-0024079	38	42	rue	Dante	
i663-RPP-0011039-001	39	47	rue	Dante	
i663-RPP-0011039-002	39	47	rue	Dante	
i663-RPP-0032491	44	48	rue	Dante	
i663-RPP-0024254	54	62	rue	Dante	
i663-RPP-0023505	57	67	rue	Dante	
i663-RPP-0026581	57	67	rue	Dante	
i663-RPP-0022905-001	64	68	rue	Dante	
i663-RPP-0009955	69	73	rue	Dante	
i663-RPP-0033325	70	74	rue	Dante	
i663-RPP-0029544	76	84	rue	Dante	
i663-RPP-0025848	86	92	rue	Dante	
i663-RPP-0002530	3479	3483	rue	Davidson	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0002563-001	3493	3497	rue	Davidson
i663-RPP-0013284	3501	3505	rue	Davidson
i663-RPP-0015147	3507	3511	rue	Davidson
i663-RPP-0003727-001	3537	3539	rue	Davidson
i663-RPP-0014585	3565	3567	rue	Davidson
i663-RPP-0003574	3591	3605	rue	Davidson
i663-RPP-0030399	6890	6894	rue	De La Roche
i663-RPP-0026462-001	5651	5653	rue	De La Roche
i663-RPP-0023002-001	5658	5660	rue	De La Roche
i663-RPP-0025195	5657	5661	rue	De La Roche
i663-RPP-0009023-001	5663	5665	rue	De La Roche
i663-RPP-0028738	5664	5668	rue	De La Roche
i663-RPP-0029662	5670	5674	rue	De La Roche
i663-RPP-0026230	5676	5680	rue	De La Roche
i663-RPP-0022640-001	5682	5686	rue	De La Roche
i663-RPP-0029262	5700	5700	rue	De La Roche
i663-RPP-0027435	5704	5706	rue	De La Roche
i663-RPP-0023476	5711	5711	rue	De La Roche
i663-RPP-0030308-001	5708	5712	rue	De La Roche
i663-RPP-0010965	5714	5716	rue	De La Roche
i663-RPP-0010865-001	5722	5722	rue	De La Roche
i663-RPP-0029961	5715	5725	rue	De La Roche
i663-RPP-0022956-001	5726	5728	rue	De La Roche
i663-RPP-0008261-001	5732	5732	rue	De La Roche
i663-RPP-0026055	5727	5733	rue	De La Roche
i663-RPP-0032961	5735	5739	rue	De La Roche
i663-RPP-0022849	5738	5744	rue	De La Roche
i663-RPP-0008566-001	5801	5805	rue	De La Roche
i663-RPP-0008566-002	5801	5805	rue	De La Roche
i663-RPP-0026871	5808	5810	rue	De La Roche
i663-RPP-0029122	5809	5811	rue	De La Roche
i663-RPP-0026724	5812	5814	rue	De La Roche
i663-RPP-0010302-001	5813	5815	rue	De La Roche
i663-RPP-0029239	5816	5820	rue	De La Roche
i663-RPP-0026198	5822	5826	rue	De La Roche
i663-RPP-0023210	5828	5828	rue	De La Roche
i663-RPP-0010325-001	5840	5842	rue	De La Roche
i663-RPP-0026553	5848	5848	rue	De La Roche
i663-RPP-0010254	5852	5862	rue	De La Roche
i663-RPP-0032460	5855	5863	rue	De La Roche

i663-RPP-0010261	5865	5869	rue		De La Roche
i663-RPP-0026752	5864	5874	rue		De La Roche
i663-RPP-0031907	5871	5875	rue		De La Roche
i663-RPP-0010736-001	5877	5879	rue		De La Roche
i663-RPP-0026222	5876	5880	rue		De La Roche
i663-RPP-0028004	5882	5882	rue		De La Roche
i663-RPP-0026369-001	5883	5883	rue		De La Roche
i663-RPP-0032885	5888	5890	rue		De La Roche
i663-RPP-0009006	5894	5898	rue		De La Roche
i663-RPP-0023480	5900	5904	rue		De La Roche
i663-RPP-0026241	5897	5907	rue		De La Roche
i663-RPP-0025161	5906	5910	rue		De La Roche
i663-RPP-0026359	5912	5916	rue		De La Roche
i663-RPP-0026756	5909	5919	rue		De La Roche
i663-RPP-0025543	5921	5925	rue		De La Roche
i663-RPP-0029572	5927	5937	rue		De La Roche
i663-RPP-0025376-001	5955	5957	rue		De La Roche
i663-RPP-0022976	5975	5979	rue		De La Roche
i663-RPP-0008447	5981	5985	rue		De La Roche
i663-RPP-0029032	5989	5991	rue		De La Roche
i663-RPP-0024752	5995	6003	rue		De La Roche
i663-RPP-0027367	6005	6009	rue		De La Roche
i663-RPP-0009744-001	6011	6015	rue		De La Roche
i663-RPP-0025064	6017	6021	rue		De La Roche
i663-RPP-0009418	6028	6032	rue		De La Roche
i663-RPP-0024208	6023	6033	rue		De La Roche
i663-RPP-0024135	6034	6038	rue		De La Roche
i663-RPP-0030602	6035	6039	rue		De La Roche
i663-RPP-0028727	6041	6041	rue		De La Roche
i663-RPP-0008213-001	6040	6044	rue		De La Roche
i663-RPP-0008561	6046	6050	rue		De La Roche
i663-RPP-0025401	6052	6052	rue		De La Roche
i663-RPP-0029687	6047	6057	rue		De La Roche
i663-RPP-0026951	6058	6062	rue		De La Roche
i663-RPP-0023212	6064	6068	rue		De La Roche
i663-RPP-0008601	6070	6072	rue	de	De La Roche
i663-RPP-0008276	6203	6209	rue		De La Roche
i663-RPP-0026260	6204	6210	rue		De La Roche
i663-RPP-0033665	6204	6210	rue		De La Roche
i663-RPP-0032620	6214	6216	rue		De La Roche

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0026587-001	6211	6219	rue	De La Roche
i663-RPP-0029748	6218	6220	rue	De La Roche
i663-RPP-0026060	6221	6225	rue	De La Roche
i663-RPP-0010427-001	6224	6226	rue	De La Roche
i663-RPP-0023853-001	6230	6230	rue	De La Roche
i663-RPP-0022744	6227	6231	rue	De La Roche
i663-RPP-0033224	6233	6235	rue	De La Roche
i663-RPP-0009555	6236	6240	rue	De La Roche
i663-RPP-0025689	6242	6244	rue	De La Roche
i663-RPP-0032276	6239	6245	rue	De La Roche
i663-RPP-0025267-001	6248	6250	rue	De La Roche
i663-RPP-0028352	6247	6253	rue	De La Roche
i663-RPP-0025279-001	6254	6256	rue	De La Roche
i663-RPP-0027055	6255	6259	rue	De La Roche
i663-RPP-0009027-001	6258	6264	rue	De La Roche
i663-RPP-0032490	6261	6267	rue	De La Roche
i663-RPP-0032834	6269	6275	rue	De La Roche
i663-RPP-0031701	6272	6276	rue	De La Roche
i663-RPP-0025363	6277	6285	rue	De La Roche
i663-RPP-0032321	6280	6286	rue	De La Roche
i663-RPP-0024373	6287	6289	rue	De La Roche
i663-RPP-0029448	6288	6290	rue	De La Roche
i663-RPP-0027678	6294	6294	rue	De La Roche
i663-RPP-0023942	6293	6297	rue	De La Roche
i663-RPP-0026948	6299	6301	rue	De La Roche
i663-RPP-0032609	6300	6302	rue	De La Roche
i663-RPP-0009149-001	6306	6308	rue	De La Roche
i663-RPP-0024681-001	6312	6314	rue	De La Roche
i663-RPP-0028976	6318	6320	rue	De La Roche
i663-RPP-0010370-001	6327	6327	rue	De La Roche
i663-RPP-0029715	6324	6328	rue	De La Roche
i663-RPP-0022896-001	6329	6329	rue	De La Roche
i663-RPP-0022541-001	6330	6338	rue	De La Roche
i663-RPP-0023279-001	6335	6339	rue	De La Roche
i663-RPP-0024359	6341	6343	rue	De La Roche
i663-RPP-0026250	6340	6344	rue	De La Roche
i663-RPP-0023113	6347	6349	rue	De La Roche
i663-RPP-0024386-001	6346	6350	rue	De La Roche
i663-RPP-0009466-001	6352	6354	rue	De La Roche
i663-RPP-0025188	6353	6355	rue	De La Roche

i663-RPP-0027642	6358	6360	rue	De La Roche
i663-RPP-0011011-001	6359	6363	rue	De La Roche
i663-RPP-0029493	6364	6364	rue	De La Roche
i663-RPP-0028132	6365	6367	rue	De La Roche
i663-RPP-0027479	6371	6373	rue	De La Roche
i663-RPP-0009927-001	6370	6374	rue	De La Roche
i663-RPP-0024978	6377	6377	rue	De La Roche
i663-RPP-0009590-001	6376	6382	rue	De La Roche
i663-RPP-0023080-001	6383	6387	rue	De La Roche
i663-RPP-0009647-001	6391	6393	rue	De La Roche
i663-RPP-0024659	6390	6394	rue	De La Roche
i663-RPP-0008172-001	6395	6397	rue	De La Roche
i663-RPP-0023341	6396	6400	rue	De La Roche
i663-RPP-0025913	6403	6403	rue	De La Roche
i663-RPP-0027844	6407	6409	rue	De La Roche
i663-RPP-0008330	6500	6506	rue	De La Roche
i663-RPP-0022627-001	6508	6510	rue	De La Roche
i663-RPP-0023500	6512	6516	rue	De La Roche
i663-RPP-0032210	6518	6518	rue	De La Roche
i663-RPP-0009015	6522	6522	rue	De La Roche
i663-RPP-0025731-001	6521	6523	rue	De La Roche
i663-RPP-0025688	6525	6527	rue	De La Roche
i663-RPP-0023270	6526	6528	rue	De La Roche
i663-RPP-0029382	6529	6531	rue	De La Roche
i663-RPP-0024196	6530	6534	rue	De La Roche
i663-RPP-0008825	6535	6539	rue	De La Roche
i663-RPP-0032072	6536	6542	rue	De La Roche
i663-RPP-0025952	6541	6545	rue	De La Roche
i663-RPP-0024542	6544	6548	rue	De La Roche
i663-RPP-0026285	6547	6551	rue	De La Roche
i663-RPP-0009812-001	6550	6552	rue	De La Roche
i663-RPP-0024009	6553	6557	rue	De La Roche
i663-RPP-0027413	6554	6558	rue	De La Roche
i663-RPP-0009982-001	6559	6563	rue	De La Roche
i663-RPP-0009365	6560	6564	rue	De La Roche
i663-RPP-0022769-001	6565	6567	rue	De La Roche
i663-RPP-0030579	6566	6570	rue	De La Roche
i663-RPP-0026616	6571	6575	rue	De La Roche
i663-RPP-0030571	6576	6578	rue	De La Roche
i663-RPP-0023726-001	6584	6586	rue	De La Roche

i663-RPP-0033274	6587	6591	rue	De La Roche
i663-RPP-0008392-001	6588	6592	rue	De La Roche
i663-RPP-0031902	6593	6597	rue	De La Roche
i663-RPP-0008388-001	6594	6598	rue	De La Roche
i663-RPP-0029919	6599	6601	rue	De La Roche
i663-RPP-0027783	6600	6606	rue	De La Roche
i663-RPP-0032728	6607	6609	rue	De La Roche
i663-RPP-0009815	6611	6613	rue	De La Roche
i663-RPP-0027917	6608	6614	rue	De La Roche
i663-RPP-0009180	6616	6618	rue	De La Roche
i663-RPP-0025574	6615	6621	rue	De La Roche
i663-RPP-0032223	6620	6624	rue	De La Roche
i663-RPP-0011033-001	6626	6630	rue	De La Roche
i663-RPP-0024826	6632	6638	rue	De La Roche
i663-RPP-0029724	6635	6639	rue	De La Roche
i663-RPP-0010667	6641	6643	rue	De La Roche
i663-RPP-0010514	6640	6644	rue	De La Roche
i663-RPP-0029992	6645	6647	rue	De La Roche
i663-RPP-0009062-001	6646	6650	rue	De La Roche
i663-RPP-0025056	6649	6651	rue	De La Roche
i663-RPP-0026226	6652	6652	rue	De La Roche
i663-RPP-0026220-001	6656	6658	rue	De La Roche
i663-RPP-0026138-001	6664	6666	rue	De La Roche
i663-RPP-0032249	6667	6671	rue	De La Roche
i663-RPP-0033259	6672	6676	rue	De La Roche
i663-RPP-0025525	6673	6677	rue	De La Roche
i663-RPP-0033344	6678	6680	rue	De La Roche
i663-RPP-0026109	6679	6681	rue	De La Roche
i663-RPP-0008355-001	6682	6682	rue	De La Roche
i663-RPP-0032229	6683	6685	rue	De La Roche
i663-RPP-0009263-001	6687	6691	rue	De La Roche
i663-RPP-0009019	6694	6698	rue	De La Roche
i663-RPP-0027153	6697	6699	rue	De La Roche
i663-RPP-0008535	6700	6702	rue	De La Roche
i663-RPP-0023682-001	6704	6708	rue	De La Roche
i663-RPP-0008318-001	6710	6712	rue	De La Roche
i663-RPP-0008840-001	6711	6715	rue	De La Roche
i663-RPP-0024581-001	6716	6718	rue	De La Roche
i663-RPP-0009836-001	6722	6724	rue	De La Roche
i663-RPP-0008527-001	6728	6732	rue	De La Roche

i663-RPP-0009017-001	6734	6736	rue	De La Roche
i663-RPP-0008833-001	6740	6742	rue	De La Roche
i663-RPP-0031434	6746	6748	rue	De La Roche
i663-RPP-0026598	6747	6749	rue	De La Roche
i663-RPP-0008801-001	6750	6752	rue	De La Roche
i663-RPP-0022618-001	6754	6756	rue	De La Roche
i663-RPP-0008277-001	6758	6760	rue	De La Roche
i663-RPP-0032934	6757	6761	rue	De La Roche
i663-RPP-0028221	6763	6765	rue	De La Roche
i663-RPP-0023051-001	6766	6768	rue	De La Roche
i663-RPP-0009551-001	6770	6776	rue	De La Roche
i663-RPP-0028723	6777	6781	rue	De La Roche
i663-RPP-0030751	6778	6784	rue	De La Roche
i663-RPP-0026249	6783	6787	rue	De La Roche
i663-RPP-0029835	6786	6792	rue	De La Roche
i663-RPP-0024377	6789	6793	rue	De La Roche
i663-RPP-0025281	6795	6797	rue	De La Roche
i663-RPP-0027257	6794	6798	rue	De La Roche
i663-RPP-0024928	6800	6802	rue	De La Roche
i663-RPP-0008349	6801	6803	rue	De La Roche
i663-RPP-0023367	6806	6810	rue	De La Roche
i663-RPP-0023075-001	6812	6816	rue	De La Roche
i663-RPP-0024670	6818	6820	rue	De La Roche
i663-RPP-0022572-001	6822	6826	rue	De La Roche
i663-RPP-0025752	6823	6829	rue	De La Roche
i663-RPP-0032636	6828	6834	rue	De La Roche
i663-RPP-0031093-001	6831	6837	rue	De La Roche
i663-RPP-0032011	6836	6844	rue	De La Roche
i663-RPP-0032024	6847	6851	rue	De La Roche
i663-RPP-0025092	6853	6857	rue	De La Roche
i663-RPP-0026207	6864	6866	rue	De La Roche
i663-RPP-0024063	6868	6874	rue	De La Roche
i663-RPP-0024411	6876	6882	rue	De La Roche
i663-RPP-0009943	6884	6888	rue	De La Roche
i663-RPP-0008937	6887	6895	rue	De La Roche
i663-RPP-0027198	6897	6899	rue	De La Roche
i663-RPP-0024228	6896	6900	rue	De La Roche
i663-RPP-0022673	6902	6904	rue	De La Roche
i663-RPP-0023960-001	6911	6911	rue	De La Roche
i663-RPP-0009443	6914	6918	rue	De La Roche

i663-RPP-0025566	6919	6919	rue	De La Roche
i663-RPP-0023357	6923	6927	rue	De La Roche
i663-RPP-0025078	6951	6953	rue	De La Roche
i663-RPP-0025111	6954	6956	rue	De La Roche
i663-RPP-0027895	6955	6961	rue	De La Roche
i663-RPP-0023420	6958	6962	rue	De La Roche
i663-RPP-0030280	6965	6967	rue	De La Roche
i663-RPP-0027568	6969	6973	rue	De La Roche
i663-RPP-0009606	6964	6974	rue	De La Roche
i663-RPP-0010156-001	6975	6975	rue	De La Roche
i663-RPP-0011178-001	6976	6978	rue	De La Roche
i663-RPP-0009910-001	6981	6983	rue	De La Roche
i663-RPP-0009802	6980	6984	rue	De La Roche
i663-RPP-0026161	6987	6987	rue	De La Roche
i663-RPP-0011138	6991	6993	rue	De La Roche
i663-RPP-0026667-001	6994	6996	rue	De La Roche
i663-RPP-0029106	6998	7002	rue	De La Roche
i663-RPP-0027070	7005	7005	rue	De La Roche
i663-RPP-0032895	7004	7010	rue	De La Roche
i663-RPP-0010993-001	7013	7013	rue	De La Roche
i663-RPP-0026288	7012	7014	rue	De La Roche
i663-RPP-0010768-001	7015	7019	rue	De La Roche
i663-RPP-0009862	7021	7021	rue	De La Roche
i663-RPP-0032763	7022	7026	rue	De La Roche
i663-RPP-0032442	7025	7029	rue	De La Roche
i663-RPP-0032239	7028	7032	rue	De La Roche
i663-RPP-0024851-001	7034	7034	rue	De La Roche
i663-RPP-0008403-001	7036	7042	rue	De La Roche
i663-RPP-0028633-001	7044	7044	rue	De La Roche
i663-RPP-0028381	7048	7050	rue	De La Roche
i663-RPP-0027830	7049	7053	rue	De La Roche
i663-RPP-0026360	7061	7063	rue	De La Roche
i663-RPP-0033316	7068	7072	rue	De La Roche
i663-RPP-0029486	7074	7080	rue	De La Roche
i663-RPP-0027702	7082	7086	rue	De La Roche
i663-RPP-0025968	7088	7092	rue	De La Roche
i663-RPP-0030049	7095	7101	rue	De La Roche
i663-RPP-0010187	7103	7103	rue	De La Roche
i663-RPP-0023412	7108	7110	rue	De La Roche
i663-RPP-0022930-001	7112	7112	rue	De La Roche

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0010639-001	7121	7121	rue	De La Roche
i663-RPP-0024369	7125	7125	rue	De La Roche
i663-RPP-0032563	7124	7128	rue	De La Roche
i663-RPP-0008594-001	7129	7135	rue	De La Roche
i663-RPP-0032531	6308	6312	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026108-001	6335	6339	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026079	6338	6340	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027442	6341	6345	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024243-001	6347	6351	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0011186-001	6353	6357	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0011079	6356	6360	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024560-001	6361	6363	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024034-001	6362	6366	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0033107	6369	6371	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010861	6375	6377	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009510-001	6376	6378	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010604-001	6382	6386	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023261-001	6388	6390	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0034335	6394	6404	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0034336	6394	6404	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010163	6511	6513	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0034330	6508	6514	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026754-001	6515	6519	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023994	6516	6520	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023781-001	6522	6526	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0011374-001	6521	6529	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009082-001	6528	6532	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0031210	6534	6536	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0031071	6531	6537	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026021	6538	6538	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022558	6539	6543	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0032124	6544	6548	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023008	6545	6549	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009635	6550	6552	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008726	6551	6555	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026118	6556	6560	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022783	6557	6561	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0033209	6562	6564	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0031200	6563	6567	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024708-001	6568	6568	rue	De Lanaudière

i663-RPP-0009592-001	6570	6572	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026696-001	6571	6579	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023958-001	6580	6580	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0033265	6581	6589	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009963	6590	6592	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010027-001	6596	6598	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023599-001	6602	6606	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024165-001	6608	6612	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010376-001	6614	6618	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024246-001	6620	6624	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0029815-001	6626	6630	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0032122	6640	6646	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0029567	6662	6666	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0030056	6668	6672	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0029038	6669	6673	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028237	6674	6678	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0030300	6675	6679	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024188	6680	6684	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009586-001	6681	6685	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0030138	6686	6690	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009165	6705	6713	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027101	6716	6720	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024888	6722	6726	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024633-001	6725	6729	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022843-001	6728	6732	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0032142	6734	6734	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026362	6731	6735	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026325	6741	6745	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008514-001	6744	6746	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026320	6747	6749	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022862-001	6748	6750	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024200	6751	6753	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024286-001	6752	6756	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028801	6755	6757	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0025699	6759	6761	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008875-001	6758	6762	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027640	6763	6765	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0025420	6764	6768	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022845-001	6767	6769	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023950	6771	6773	rue	De Lanaudière

i663-RPP-0032438	6770	6774	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028226	6775	6777	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027241	6776	6780	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024720	6779	6781	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027025	6783	6785	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024923-001	6782	6786	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026778	6787	6789	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0031852	6788	6792	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009911	6791	6793	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0025588	6795	6797	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0032712	6794	6798	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008539	6799	6801	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008380-001	6800	6802	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028477	6803	6805	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028871-001	6804	6806	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026781	6807	6809	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009375	6811	6813	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009849	6815	6815	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010292-001	6819	6821	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008315-001	6823	6825	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0029369	6827	6829	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009629-001	6833	6835	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008746-001	6837	6837	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022658-001	6843	6847	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010883-001	6849	6853	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023299	6855	6859	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010610	6867	6867	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009100-001	6864	6872	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023598-001	6871	6873	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009522	6875	6877	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0011361-001	6879	6881	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023922-001	6874	6882	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0030218	6884	6892	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0030606	6957	6957	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024017-001	6960	6962	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024905-001	6964	6966	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008577-001	6968	6974	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027162	6988	6992	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027451	6991	6993	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028582	7004	7008	rue	De Lanaudière

i663-RPP-0022629-001	7015	7015	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026236	7016	7020	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009190-001	7019	7021	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024949	7023	7025	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008992-001	7027	7029	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008721-001	7031	7033	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027849	7035	7037	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008799	7039	7041	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026317	7044	7044	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028912	7043	7045	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008554	7047	7049	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026127	7051	7053	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026243	7050	7056	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008571-001	7055	7057	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024076	7059	7061	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0011375-001	7058	7062	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009907-001	7063	7067	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022574	7069	7073	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010053-001	7108	7112	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027033-001	7126	7128	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0011030	5614	5614	rue	De Normanville
i663-RPP-0011052	5628	5628	rue	De Normanville
i663-RPP-0023671	5632	5634	rue	De Normanville
i663-RPP-0024710-001	5631	5635	rue	De Normanville
i663-RPP-0024477	5638	5640	rue	De Normanville
i663-RPP-0022597	5644	5646	rue	De Normanville
i663-RPP-0028771	5652	5652	rue	De Normanville
i663-RPP-0027363	5643	5653	rue	De Normanville
i663-RPP-0029608	5656	5658	rue	De Normanville
i663-RPP-0022863-001	5675	5677	rue	De Normanville
i663-RPP-0027957	5680	5682	rue	De Normanville
i663-RPP-0024675	5681	5685	rue	De Normanville
i663-RPP-0008869	5686	5688	rue	De Normanville
i663-RPP-0023387	5692	5694	rue	De Normanville
i663-RPP-0025071	5800	5800	rue	De Normanville
i663-RPP-0024264-001	5832	5832	rue	De Normanville
i663-RPP-0026061	5834	5840	rue	De Normanville
i663-RPP-0023691-001	5842	5846	rue	De Normanville
i663-RPP-0032103	5848	5852	rue	De Normanville
i663-RPP-0028647	5854	5856	rue	De Normanville

i663-RPP-0029311	5855	5857	rue	De Normanville
i663-RPP-0029000	5859	5861	rue	De Normanville
i663-RPP-0009842	5860	5862	rue	De Normanville
i663-RPP-0026735	5863	5865	rue	De Normanville
i663-RPP-0028430	5866	5868	rue	De Normanville
i663-RPP-0032016	5867	5875	rue	De Normanville
i663-RPP-0026572	5904	5904	rue	De Normanville
i663-RPP-0023936	5901	5907	rue	De Normanville
i663-RPP-0011360-001	5910	5910	rue	De Normanville
i663-RPP-0023701	5909	5915	rue	De Normanville
i663-RPP-0023776	5917	5923	rue	De Normanville
i663-RPP-0026137	5922	5926	rue	De Normanville
i663-RPP-0026971	5925	5931	rue	De Normanville
i663-RPP-0023604	5928	5938	rue	De Normanville
i663-RPP-0024102	5933	5939	rue	De Normanville
i663-RPP-0023986	5941	5947	rue	De Normanville
i663-RPP-0030758	5940	5950	rue	De Normanville
i663-RPP-0010435-001	5949	5957	rue	De Normanville
i663-RPP-0023857	5952	5960	rue	De Normanville
i663-RPP-0027090	5959	5969	rue	De Normanville
i663-RPP-0024141	5962	5970	rue	De Normanville
i663-RPP-0024571	5972	5980	rue	De Normanville
i663-RPP-0031973	5971	5981	rue	De Normanville
i663-RPP-0010084	5982	5984	rue	De Normanville
i663-RPP-0029443	5988	5990	rue	De Normanville
i663-RPP-0030485	5983	5993	rue	De Normanville
i663-RPP-0032390	5994	5998	rue	De Normanville
i663-RPP-0025538	5995	5999	rue	De Normanville
i663-RPP-0010349	6000	6000	rue	De Normanville
i663-RPP-0027197	6001	6005	rue	De Normanville
i663-RPP-0028690	6006	6010	rue	De Normanville
i663-RPP-0025667	6007	6011	rue	De Normanville
i663-RPP-0028905	6012	6012	rue	De Normanville
i663-RPP-0029256	6013	6017	rue	De Normanville
i663-RPP-0008476	6018	6020	rue	De Normanville
i663-RPP-0029039	6021	6027	rue	De Normanville
i663-RPP-0032105	6024	6028	rue	De Normanville
i663-RPP-0027746	6031	6039	rue	De Normanville
i663-RPP-0025081	6041	6045	rue	De Normanville
i663-RPP-0030659	6047	6051	rue	De Normanville

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0023940-001	6052	6054	rue	De Normanville
i663-RPP-0029241	6053	6057	rue	De Normanville
i663-RPP-0010043	6060	6062	rue	De Normanville
i663-RPP-0026464	6063	6063	rue	De Normanville
i663-RPP-0011339	6201	6201	rue	De Normanville
i663-RPP-0009276	6202	6202	rue	De Normanville
i663-RPP-0024535	6206	6208	rue	De Normanville
i663-RPP-0026150	6212	6214	rue	De Normanville
i663-RPP-0011219	6209	6217	rue	De Normanville
i663-RPP-0032766	6218	6222	rue	De Normanville
i663-RPP-0029359-001	6221	6227	rue	De Normanville
i663-RPP-0032430	6224	6228	rue	De Normanville
i663-RPP-0023901	6230	6232	rue	De Normanville
i663-RPP-0008780-001	6229	6233	rue	De Normanville
i663-RPP-0023407	6243	6247	rue	De Normanville
i663-RPP-0010625-001	6251	6255	rue	De Normanville
i663-RPP-0030039	6246	6256	rue	De Normanville
i663-RPP-0029251	6257	6261	rue	De Normanville
i663-RPP-0025684	6258	6262	rue	De Normanville
i663-RPP-0028782	6263	6267	rue	De Normanville
i663-RPP-0009711	6266	6274	rue	De Normanville
i663-RPP-0008763-001	6271	6275	rue	De Normanville
i663-RPP-0028418-001	6277	6281	rue	De Normanville
i663-RPP-0028047	6276	6284	rue	De Normanville
i663-RPP-0009626-001	6283	6287	rue	De Normanville
i663-RPP-0031851	6289	6293	rue	De Normanville
i663-RPP-0028212	6286	6294	rue	De Normanville
i663-RPP-0032743	6295	6299	rue	De Normanville
i663-RPP-0028810	6296	6306	rue	De Normanville
i663-RPP-0011367	6305	6309	rue	De Normanville
i663-RPP-0026235	6308	6316	rue	De Normanville
i663-RPP-0010135-001	6311	6321	rue	De Normanville
i663-RPP-0029765	6318	6322	rue	De Normanville
i663-RPP-0028201	6324	6330	rue	De Normanville
i663-RPP-0028148	6323	6331	rue	De Normanville
i663-RPP-0029478	6332	6336	rue	De Normanville
i663-RPP-0024601-001	6333	6337	rue	De Normanville
i663-RPP-0028039	6338	6342	rue	De Normanville
i663-RPP-0026513	6339	6345	rue	De Normanville
i663-RPP-0032539	6344	6348	rue	De Normanville

i663-RPP-0026737	6347	6351	rue	De Normanville
i663-RPP-0031936	6350	6354	rue	De Normanville
i663-RPP-0025422	6353	6363	rue	De Normanville
i663-RPP-0024311	6366	6372	rue	De Normanville
i663-RPP-0024895	6365	6373	rue	De Normanville
i663-RPP-0023301-001	6375	6377	rue	De Normanville
i663-RPP-0032886	6374	6380	rue	De Normanville
i663-RPP-0023042-001	6381	6383	rue	De Normanville
i663-RPP-0010142-001	6382	6390	rue	De Normanville
i663-RPP-0027064	6389	6393	rue	De Normanville
i663-RPP-0032235	6392	6396	rue	De Normanville
i663-RPP-0024237-001	6395	6399	rue	De Normanville
i663-RPP-0027911	6398	6402	rue	De Normanville
i663-RPP-0034267	6401	6407	rue	De Normanville
i663-RPP-0008592	6408	6410	rue	De Normanville
i663-RPP-0025943	6409	6411	rue	De Normanville
i663-RPP-0025457	6415	6419	rue	De Normanville
i663-RPP-0026217	6422	6426	rue	De Normanville
i663-RPP-0030881	6509	6515	rue	De Normanville
i663-RPP-0027445	6517	6521	rue	De Normanville
i663-RPP-0027015	6523	6525	rue	De Normanville
i663-RPP-0032333	6527	6529	rue	De Normanville
i663-RPP-0029462	6537	6537	rue	De Normanville
i663-RPP-0009101	6530	6540	rue	De Normanville
i663-RPP-0033137	6539	6543	rue	De Normanville
i663-RPP-0023138-001	6545	6549	rue	De Normanville
i663-RPP-0010006-001	6542	6550	rue	De Normanville
i663-RPP-0024863	6552	6556	rue	De Normanville
i663-RPP-0032417	6558	6564	rue	De Normanville
i663-RPP-0025346	6566	6570	rue	De Normanville
i663-RPP-0008294-001	6555	6575	rue	De Normanville
i663-RPP-0008294-002	6555	6575	rue	De Normanville
i663-RPP-0032594	6572	6576	rue	De Normanville
i663-RPP-0026740	6577	6577	rue	De Normanville
i663-RPP-0032588	6578	6582	rue	De Normanville
i663-RPP-0025841	6583	6585	rue	De Normanville
i663-RPP-0027636	6587	6587	rue	De Normanville
i663-RPP-0032346	6584	6588	rue	De Normanville
i663-RPP-0009600-001	6591	6593	rue	De Normanville
i663-RPP-0029585	6590	6594	rue	De Normanville

i663-RPP-0008171-001	6595	6595	rue	De Normanville
i663-RPP-0024774-001	6596	6600	rue	De Normanville
i663-RPP-0031817	6599	6607	rue	De Normanville
i663-RPP-0011095-001	6602	6610	rue	De Normanville
i663-RPP-0025479-001	6612	6616	rue	De Normanville
i663-RPP-0032964	6609	6617	rue	De Normanville
i663-RPP-0008914-001	6618	6622	rue	De Normanville
i663-RPP-0029408	6619	6625	rue	De Normanville
i663-RPP-0026678	6624	6632	rue	De Normanville
i663-RPP-0009077	6627	6635	rue	De Normanville
i663-RPP-0029579	6634	6638	rue	De Normanville
i663-RPP-0024558-001	6640	6644	rue	De Normanville
i663-RPP-0026471	6637	6645	rue	De Normanville
i663-RPP-0008256-001	6646	6650	rue	De Normanville
i663-RPP-0032337	6647	6651	rue	De Normanville
i663-RPP-0031974	6653	6657	rue	De Normanville
i663-RPP-0034337	6652	6658	rue	De Normanville
i663-RPP-0034338	6652	6658	rue	De Normanville
i663-RPP-0028274	6659	6663	rue	De Normanville
i663-RPP-0026467	6660	6666	rue	De Normanville
i663-RPP-0032296	6665	6669	rue	De Normanville
i663-RPP-0030123	6668	6676	rue	De Normanville
i663-RPP-0029454	6678	6680	rue	De Normanville
i663-RPP-0030323	6682	6688	rue	De Normanville
i663-RPP-0026854	6705	6715	rue	De Normanville
i663-RPP-0029610	6705	6715	rue	De Normanville
i663-RPP-0029615	6712	6716	rue	De Normanville
i663-RPP-0010841-001	6717	6721	rue	De Normanville
i663-RPP-0027809	6718	6722	rue	De Normanville
i663-RPP-0032841	6723	6727	rue	De Normanville
i663-RPP-0008319	6724	6730	rue	De Normanville
i663-RPP-0026998	6729	6735	rue	De Normanville
i663-RPP-0026313	6732	6738	rue	De Normanville
i663-RPP-0027296	6740	6740	rue	De Normanville
i663-RPP-0023403	6737	6741	rue	De Normanville
i663-RPP-0023384	6743	6747	rue	De Normanville
i663-RPP-0029705	6746	6750	rue	De Normanville
i663-RPP-0031944	6749	6753	rue	De Normanville
i663-RPP-0024576	6752	6754	rue	De Normanville
i663-RPP-0031958	6755	6759	rue	De Normanville

i663-RPP-0023729	6764	6766	rue	De Normanville
i663-RPP-0028159	6768	6772	rue	De Normanville
i663-RPP-0029248	6774	6776	rue	De Normanville
i663-RPP-0025228	6778	6780	rue	De Normanville
i663-RPP-0025493	6781	6781	rue	De Normanville
i663-RPP-0028309	6783	6783	rue	De Normanville
i663-RPP-0026775	6782	6784	rue	De Normanville
i663-RPP-0023675	6786	6788	rue	De Normanville
i663-RPP-0029195-001	6792	6792	rue	De Normanville
i663-RPP-0023416-001	6787	6793	rue	De Normanville
i663-RPP-0023309	6794	6796	rue	De Normanville
i663-RPP-0029491	6795	6797	rue	De Normanville
i663-RPP-0010443	6798	6800	rue	De Normanville
i663-RPP-0024433	6799	6801	rue	De Normanville
i663-RPP-0028843-001	6802	6804	rue	De Normanville
i663-RPP-0025546	6803	6805	rue	De Normanville
i663-RPP-0010252	6806	6808	rue	De Normanville
i663-RPP-0023928	6807	6809	rue	De Normanville
i663-RPP-0026566	6811	6813	rue	De Normanville
i663-RPP-0026798-001	6810	6814	rue	De Normanville
i663-RPP-0025940	6815	6817	rue	De Normanville
i663-RPP-0027341	6819	6821	rue	De Normanville
i663-RPP-0025624	6823	6825	rue	De Normanville
i663-RPP-0023371-001	6822	6826	rue	De Normanville
i663-RPP-0030455-001	6827	6831	rue	De Normanville
i663-RPP-0011242-001	6828	6832	rue	De Normanville
i663-RPP-0029253	6834	6834	rue	De Normanville
i663-RPP-0010383-001	6833	6837	rue	De Normanville
i663-RPP-0026780	6838	6840	rue	De Normanville
i663-RPP-0027282	6841	6843	rue	De Normanville
i663-RPP-0023672	6842	6844	rue	De Normanville
i663-RPP-0009449	6845	6847	rue	De Normanville
i663-RPP-0010229	6846	6848	rue	De Normanville
i663-RPP-0029002	6851	6853	rue	De Normanville
i663-RPP-0033334	6856	6860	rue	De Normanville
i663-RPP-0022992	6857	6861	rue	De Normanville
i663-RPP-0032199	6862	6864	rue	De Normanville
i663-RPP-0010855	6863	6871	rue	De Normanville
i663-RPP-0023977	6866	6872	rue	De Normanville
i663-RPP-0029312	6875	6879	rue	De Normanville

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0024383	6874	6880	rue	De Normanville
i663-RPP-0026709	6881	6883	rue	De Normanville
i663-RPP-0008536	6882	6886	rue	De Normanville
i663-RPP-0009492-001	6887	6891	rue	De Normanville
i663-RPP-0025145-001	6888	6892	rue	De Normanville
i663-RPP-0033089	6895	6899	rue	De Normanville
i663-RPP-0008894-001	6898	6900	rue	De Normanville
i663-RPP-0022613	6902	6904	rue	De Normanville
i663-RPP-0025843	6901	6905	rue	De Normanville
i663-RPP-0029684	6907	6915	rue	De Normanville
i663-RPP-0011326	6956	6958	rue	De Normanville
i663-RPP-0028809	6962	6966	rue	De Normanville
i663-RPP-0010852-001	6968	6972	rue	De Normanville
i663-RPP-0029170	6969	6977	rue	De Normanville
i663-RPP-0025264-001	6974	6980	rue	De Normanville
i663-RPP-0009566	6982	6986	rue	De Normanville
i663-RPP-0032061	6983	6987	rue	De Normanville
i663-RPP-0023155	6988	6992	rue	De Normanville
i663-RPP-0011078	6989	6993	rue	De Normanville
i663-RPP-0032437	6994	6998	rue	De Normanville
i663-RPP-0008238-001	6999	7003	rue	De Normanville
i663-RPP-0032389	7000	7004	rue	De Normanville
i663-RPP-0033104	7008	7012	rue	De Normanville
i663-RPP-0009814	7014	7018	rue	De Normanville
i663-RPP-0032268	7020	7024	rue	De Normanville
i663-RPP-0008863-001	7023	7025	rue	De Normanville
i663-RPP-0008837-001	7027	7029	rue	De Normanville
i663-RPP-0022616	7028	7030	rue	De Normanville
i663-RPP-0009391	7031	7033	rue	De Normanville
i663-RPP-0026544	7032	7034	rue	De Normanville
i663-RPP-0008252	7035	7035	rue	De Normanville
i663-RPP-0026536	7036	7038	rue	De Normanville
i663-RPP-0026539	7040	7040	rue	De Normanville
i663-RPP-0028475	7044	7046	rue	De Normanville
i663-RPP-0029848	7043	7047	rue	De Normanville
i663-RPP-0029604	7048	7048	rue	De Normanville
i663-RPP-0025826	7052	7052	rue	De Normanville
i663-RPP-0025373	7049	7053	rue	De Normanville
i663-RPP-0029199	7056	7058	rue	De Normanville
i663-RPP-0023772-001	7055	7059	rue	De Normanville

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0029085	7060	7062	rue	De Normanville
i663-RPP-0024627	7064	7066	rue	De Normanville
i663-RPP-0024409	7074	7076	rue	De Normanville
i663-RPP-0009310	7081	7083	rue	De Normanville
i663-RPP-0030150	7078	7084	rue	De Normanville
i663-RPP-0009341	7085	7087	rue	De Normanville
i663-RPP-0010866-001	7086	7090	rue	De Normanville
i663-RPP-0009319	7089	7091	rue	De Normanville
i663-RPP-0010389	7093	7093	rue	De Normanville
i663-RPP-0025640	7092	7096	rue	De Normanville
i663-RPP-0008310	7097	7099	rue	De Normanville
i663-RPP-0010461	7101	7103	rue	De Normanville
i663-RPP-0026277-001	7106	7108	rue	De Normanville
i663-RPP-0032505	7105	7109	rue	De Normanville
i663-RPP-0033278	7110	7112	rue	De Normanville
i663-RPP-0024742-001	7111	7115	rue	De Normanville
i663-RPP-0024396-001	7114	7116	rue	De Normanville
i663-RPP-0008759-001	7117	7119	rue	De Normanville
i663-RPP-0024475-001	7118	7120	rue	De Normanville
i663-RPP-0033280	7121	7123	rue	De Normanville
i663-RPP-0010214-001	7122	7124	rue	De Normanville
i663-RPP-0026484-001	7125	7127	rue	De Normanville
i663-RPP-0009536-001	7126	7128	rue	De Normanville
i663-RPP-0008855-001	7129	7133	rue	De Normanville
i663-RPP-0024779-001	7130	7134	rue	De Normanville
i663-RPP-0008928-001	7136	7142	rue	De Normanville
i663-RPP-0010168	5800	5806	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0011132	5801	5811	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010695-001	5810	5812	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022817	5813	5815	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024831	5816	5818	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024643	5819	5823	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009571	5822	5826	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029093	5825	5827	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029069	5828	5830	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026738	5831	5833	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032927	5834	5836	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027176	5837	5839	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023927	5840	5842	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029300	5843	5843	rue	De Saint-Vallier

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0011377	5844	5846	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029260	5848	5850	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0028816	5852	5854	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027248	5849	5855	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025105-001	5858	5858	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0030269-001	5857	5863	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010023	5865	5867	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010762-001	5864	5868	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026307	5871	5873	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010162	5870	5876	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008872-001	5875	5877	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0031981	5878	5882	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008181	5881	5883	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023923	5887	5889	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023556	5886	5890	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022861-001	5893	5895	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009441	5899	5901	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0030305	5905	5905	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010496	5909	5911	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024232	5915	5917	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009530-001	5921	5923	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010391-001	5925	5927	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008783-001	5929	5933	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0030782	5935	5939	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0011365	5941	5943	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026889	5949	5951	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025090	5953	5957	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027194	5961	5961	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024115	5967	5971	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023600	5973	5977	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024796	5985	5987	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025283-001	5993	5997	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008515-001	6005	6005	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010770-001	6011	6013	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026089	6017	6019	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029180	6021	6023	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027994-001	6025	6025	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027994-002	6025	6025	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026900	6204	6206	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032317	6210	6210	rue	De Saint-Vallier

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0009958-001	6201	6211	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0022951	6216	6218	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025519	6220	6222	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023623	6225	6227	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008412	6226	6230	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0026496-001	6233	6233	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0010415-001	6234	6234	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0027414	6238	6242	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0032261	6237	6243	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008803	6246	6248	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0030241	6245	6251	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0022580-001	6250	6252	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025698-001	6253	6257	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008169	6256	6258	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0011071-001	6259	6263	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009430-001	6262	6266	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023195	6268	6272	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0029638	6265	6273	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0024145	6276	6278	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025000	6282	6284	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009227	6288	6288	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009502-001	6294	6296	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0022602	6291	6299	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008846	6300	6302	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0024342	6301	6305	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0024404	6307	6307	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0030046	6306	6312	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023001	6314	6318	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009930-001	6315	6319	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0033052	6320	6322	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009671	6321	6323	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023659-001	6326	6328	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0027652	6332	6336	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009094-001	6338	6342	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008607-003	6341	6343	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0026909-001	6344	6348	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0024990	6350	6354	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009654	6356	6358	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0027135	6362	6364	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008607-001	6365	6365	rue	De Saint-Vallier	Résidence Morin

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0008839	6368	6372	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026964	6374	6376	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008272	6381	6381	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025001-001	6380	6382	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026784	6388	6388	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010103	6387	6391	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032943	6394	6396	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023295	6393	6397	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025462	6405	6413	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025866	6537	6539	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008929	6545	6545	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008307	6549	6553	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024695	6555	6559	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024279	6560	6562	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023795	6561	6563	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024747	6564	6566	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008377	6567	6569	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024235-001	6570	6572	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026493	6573	6575	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010249	6576	6580	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029115	6579	6581	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010076	6582	6584	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008930-001	6585	6587	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025343	6589	6591	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024962	6590	6592	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024795	6593	6593	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023142	6594	6596	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022593	6599	6601	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0030232	6600	6602	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023193	6605	6607	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008597	6606	6610	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026514-001	6611	6611	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008867	6612	6616	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024447	6617	6617	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026443	6618	6624	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0011068	6623	6625	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027832	6626	6628	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010073	6633	6635	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009309	6640	6640	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0011061	6637	6641	rue	De Saint-Vallier

i663-RPP-0024909	6643	6645	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027091-001	6644	6646	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029566	6647	6651	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010116-001	6650	6654	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010843-001	6653	6655	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032629	6656	6658	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008954	6657	6661	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024849	6660	6662	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022753	6664	6666	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0011147	6663	6667	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010048	6668	6670	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025598	6669	6673	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027227-001	6672	6676	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009889	6675	6677	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024182	6678	6680	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032639	6679	6681	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023768	6682	6684	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026224	6683	6685	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023049	6686	6688	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025497	6687	6689	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023932-001	6690	6696	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022852-001	6691	6697	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022646	6701	6703	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032630	6707	6709	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0031098-001	6708	6712	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009011	6713	6715	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009295-001	6716	6716	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010354	6717	6721	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023800	6717	6721	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008784	6720	6724	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022554	6728	6728	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024180	6727	6733	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008420	6732	6738	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026407	6735	6741	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022705	6740	6742	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023438	6744	6744	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023232-001	6743	6745	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024641	6750	6752	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032985	6749	6753	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026015	6755	6759	rue	De Saint-Vallier

i663-RPP-0025782	6756	6760	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0026708-002	6762	6766	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0022698	6768	6770	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008402	6775	6775	rue	De Saint-Vallier	Église Amherst Park Congregational
i663-RPP-0033071	6774	6776	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008856-001	6793	6795	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025864	6797	6799	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0029641	6803	6807	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0026853	6809	6811	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0010457-001	6812	6812	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023221-001	6816	6818	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009628-001	6820	6822	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0011111-001	6821	6823	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0010094-001	6826	6828	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0029583	6832	6834	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0026380-001	6835	6837	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025020	6838	6840	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0022988-001	6839	6843	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0010050-001	6845	6845	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0027956	6844	6846	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008690	6850	6852	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009397-001	6853	6853	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0028163	6856	6858	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0010441-001	6857	6859	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023835	6862	6864	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0010201-001	6863	6865	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008372	6868	6870	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023245-001	6869	6871	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008493	6874	6876	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0027394	6875	6879	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023479	6883	6883	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0024590-001	6886	6888	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025244	6887	6889	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0026976	6893	6895	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0029335	6892	6896	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008941	6898	6900	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025176	6899	6901	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0011122-001	6905	6907	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008214-001	6906	6910	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0029077-001	6912	6916	rue	De Saint-Vallier	

i663-RPP-0032554	6911	6917	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0030291	6919	6921	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0031896	6920	6924	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009390	6926	6928	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0030125	6954	6960	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026982-001	6962	6968	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027219	6970	6974	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009878-001	6976	6978	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027960	6980	6980	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027127	6989	6991	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010893-001	6993	6995	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024871	6992	6996	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022860	6998	7002	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026537-001	7001	7003	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023294	7004	7008	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027550	7005	7011	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025654	7013	7019	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022904	7020	7024	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009292	7021	7025	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026629	7026	7028	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024483	7027	7031	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027615	7033	7037	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023361	7039	7041	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022844	7045	7047	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010071	7051	7053	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0033041	7048	7054	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025664	7056	7058	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0028542	7057	7059	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024349	7060	7062	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029898	7063	7067	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008725	7068	7070	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008328-001	7069	7071	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008984-001	7074	7076	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032212	7078	7080	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0016535	3421	3421	rue	Dézéry
i663-RPP-0017597	3427	3433	rue	Dézéry
i663-RPP-0004727-001	3435	3441	rue	Dézéry
i663-RPP-0004300	3440	3442	rue	Dézéry
i663-RPP-0003733	3448	3448	rue	Dézéry
i663-RPP-0004183	3443	3449	rue	Dézéry

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0004347	3452	3454	rue	Dézéry
i663-RPP-0004043	3451	3457	rue	Dézéry
i663-RPP-0004287	3458	3460	rue	Dézéry
i663-RPP-0014696	3464	3466	rue	Dézéry
i663-RPP-0004066	3470	3472	rue	Dézéry
i663-RPP-0014123	3476	3478	rue	Dézéry
i663-RPP-0013676	3484	3484	rue	Dézéry
i663-RPP-0012519	3488	3490	rue	Dézéry
i663-RPP-0015678	3494	3496	rue	Dézéry
i663-RPP-0004912	3500	3506	rue	Dézéry
i663-RPP-0014683	3507	3509	rue	Dézéry
i663-RPP-0004354	3508	3514	rue	Dézéry
i663-RPP-0013028	3513	3515	rue	Dézéry
i663-RPP-0016320	3516	3522	rue	Dézéry
i663-RPP-0017887	3517	3523	rue	Dézéry
i663-RPP-0016532	3524	3526	rue	Dézéry
i663-RPP-0012681	3525	3527	rue	Dézéry
i663-RPP-0014837	3528	3530	rue	Dézéry
i663-RPP-0005106-001	3529	3531	rue	Dézéry
i663-RPP-0004577	3532	3538	rue	Dézéry
i663-RPP-0016323	3540	3546	rue	Dézéry
i663-RPP-0012452	3551	3553	rue	Dézéry
i663-RPP-0015948	3548	3554	rue	Dézéry
i663-RPP-0016275	3556	3562	rue	Dézéry
i663-RPP-0013386	3564	3568	rue	Dézéry
i663-RPP-0015439	3565	3569	rue	Dézéry
i663-RPP-0004092	3566	3570	rue	Dézéry
i663-RPP-0017565	3573	3573	rue	Dézéry
i663-RPP-0004915	3572	3578	rue	Dézéry
i663-RPP-0004197	3626	3628	rue	Dézéry
i663-RPP-0008358	5106	5108	rue	D'Iberville
i663-RPP-0024655-003	5124	5126	rue	D'Iberville
i663-RPP-0029349	5152	5154	rue	D'Iberville
i663-RPP-0023566	5216	5220	rue	D'Iberville
i663-RPP-0004746-001	5919	5921	rue	D'Iberville
i663-RPP-0018143	5967	5967	rue	D'Iberville
i663-RPP-0017456	5973	5975	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014407-001	5977	5981	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015205-001	5983	5989	rue	D'Iberville
i663-RPP-0004437-001	5991	5995	rue	D'Iberville

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0017885	5997	6003	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014432	6207	6209	rue	D'Iberville
i663-RPP-0008413-001	6210	6212	rue	D'Iberville
i663-RPP-0005315	6211	6215	rue	D'Iberville
i663-RPP-0027318	6216	6216	rue	D'Iberville
i663-RPP-0032495	6222	6222	rue	D'Iberville
i663-RPP-0030063	6228	6232	rue	D'Iberville
i663-RPP-0011009	6234	6236	rue	D'Iberville
i663-RPP-0001972-001	6277	6277	rue	D'Iberville
i663-RPP-0032275	6276	6280	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015364-001	6279	6283	rue	D'Iberville
i663-RPP-0016260	6285	6289	rue	D'Iberville
i663-RPP-0029949	6284	6292	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014944	6291	6295	rue	D'Iberville
i663-RPP-0032131	6294	6296	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014220-001	6297	6301	rue	D'Iberville
i663-RPP-0031928	6300	6302	rue	D'Iberville
i663-RPP-0004080	6303	6307	rue	D'Iberville
i663-RPP-0010973	6306	6308	rue	D'Iberville
i663-RPP-0013132-001	6309	6313	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015083-001	6315	6325	rue	D'Iberville
i663-RPP-0010683	6322	6326	rue	D'Iberville
i663-RPP-0004024	6327	6329	rue	D'Iberville
i663-RPP-0008448-001	6328	6330	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014981	6333	6335	rue	D'Iberville
i663-RPP-0023716	6334	6336	rue	D'Iberville
i663-RPP-0009009	6338	6340	rue	D'Iberville
i663-RPP-0004475	6339	6341	rue	D'Iberville
i663-RPP-0009262	6344	6346	rue	D'Iberville
i663-RPP-0013693	6345	6347	rue	D'Iberville
i663-RPP-0032036	6350	6352	rue	D'Iberville
i663-RPP-0003448	6351	6353	rue	D'Iberville
i663-RPP-0008913-001	6354	6356	rue	D'Iberville
i663-RPP-0008576	6358	6360	rue	D'Iberville
i663-RPP-0009650	6362	6364	rue	D'Iberville
i663-RPP-0032731	6368	6370	rue	D'Iberville
i663-RPP-0004031-001	6369	6373	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015506-001	6375	6379	rue	D'Iberville
i663-RPP-0023373-001	6372	6380	rue	D'Iberville
i663-RPP-0018274	6389	6391	rue	D'Iberville

i663-RPP-0023187-001	6394	6396	rue	D'Iberville
i663-RPP-0005080-001	6399	6399	rue	D'Iberville
i663-RPP-0024351-001	6400	6402	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014368-001	6403	6405	rue	D'Iberville
i663-RPP-0031934	6404	6408	rue	D'Iberville
i663-RPP-0003966-001	6407	6411	rue	D'Iberville
i663-RPP-0018388	6413	6417	rue	D'Iberville
i663-RPP-0016724	6629	6635	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015900	6637	6643	rue	D'Iberville
i663-RPP-0027154	6642	6646	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014371	6645	6649	rue	D'Iberville
i663-RPP-0025759	6648	6652	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015253	6651	6655	rue	D'Iberville
i663-RPP-0010914	6654	6658	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015472	6657	6663	rue	D'Iberville
i663-RPP-0023758	6660	6664	rue	D'Iberville
i663-RPP-0008489	6666	6672	rue	D'Iberville
i663-RPP-0019894-001	6716	6722	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006057	6724	6728	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022423	6730	6732	rue	D'Iberville
i663-RPP-0021114	6731	6735	rue	D'Iberville
i663-RPP-0021536	6737	6739	rue	D'Iberville
i663-RPP-0020107	6740	6744	rue	D'Iberville
i663-RPP-0007170	6743	6745	rue	D'Iberville
i663-RPP-0018602	6747	6749	rue	D'Iberville
i663-RPP-0020003	6746	6750	rue	D'Iberville
i663-RPP-0005413-001	6752	6754	rue	D'Iberville
i663-RPP-0005774	6755	6759	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006427	6758	6760	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006139	6771	6775	rue	D'Iberville
i663-RPP-0019629	6776	6778	rue	D'Iberville
i663-RPP-0020216-001	6777	6783	rue	D'Iberville
i663-RPP-0020819	6782	6784	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006698-001	6793	6795	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006113	6797	6799	rue	D'Iberville
i663-RPP-0018518	6801	6803	rue	D'Iberville
i663-RPP-0005987	6805	6807	rue	D'Iberville
i663-RPP-0007867-001	6812	6816	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022070	6821	6825	rue	D'Iberville
i663-RPP-0005288	6820	6826	rue	D'Iberville

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0006691	6828	6830	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022348	6827	6831	rue	D'Iberville
i663-RPP-0007930	6833	6835	rue	D'Iberville
i663-RPP-0021099	6832	6836	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022519	6838	6842	rue	D'Iberville
i663-RPP-0020110	6844	6846	rue	D'Iberville
i663-RPP-0018365-001	6850	6854	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006621-001	6856	6860	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022288	6861	6865	rue	D'Iberville
i663-RPP-0021777	6868	6870	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006041	6867	6871	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022449	6874	6876	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006946	6873	6877	rue	D'Iberville
i663-RPP-0017370	6878	6880	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022159	6879	6883	rue	D'Iberville
i663-RPP-0021227	6885	6889	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022134	6890	6898	rue	D'Iberville
i663-RPP-0027691	6215	6221	rue	Drolet
i663-RPP-0026790	6243	6245	rue	Drolet
i663-RPP-0028065	6248	6250	rue	Drolet
i663-RPP-0023063	6249	6253	rue	Drolet
i663-RPP-0032133	6252	6254	rue	Drolet
i663-RPP-0008778	6256	6258	rue	Drolet
i663-RPP-0026058	6255	6259	rue	Drolet
i663-RPP-0028145	6262	6264	rue	Drolet
i663-RPP-0023666	6261	6265	rue	Drolet
i663-RPP-0010459-001	6266	6268	rue	Drolet
i663-RPP-0026072	6270	6272	rue	Drolet
i663-RPP-0027592	6267	6275	rue	Drolet
i663-RPP-0010933	6277	6279	rue	Drolet
i663-RPP-0010296	6289	6291	rue	Drolet
i663-RPP-0025415	6286	6292	rue	Drolet
i663-RPP-0023101	6293	6295	rue	Drolet
i663-RPP-0022851-002	6294	6298	rue	Drolet
i663-RPP-0022851-001	6294	6298	rue	Drolet
i663-RPP-0023307	6297	6299	rue	Drolet
i663-RPP-0024335	6301	6303	rue	Drolet
i663-RPP-0024628-002	6300	6304	rue	Drolet
i663-RPP-0024628-001	6300	6304	rue	Drolet
i663-RPP-0009432-001	6305	6307	rue	Drolet

i663-RPP-0010242-002	6306	6310	rue	Drolet
i663-RPP-0010242-001	6306	6310	rue	Drolet
i663-RPP-0031984	6312	6318	rue	Drolet
i663-RPP-0009528-001	6317	6319	rue	Drolet
i663-RPP-0030431	6320	6326	rue	Drolet
i663-RPP-0027158	6329	6333	rue	Drolet
i663-RPP-0032236	6328	6334	rue	Drolet
i663-RPP-0010166	6335	6339	rue	Drolet
i663-RPP-0032369	6341	6345	rue	Drolet
i663-RPP-0008828-001	6347	6349	rue	Drolet
i663-RPP-0029528	6352	6354	rue	Drolet
i663-RPP-0024555-001	6353	6357	rue	Drolet
i663-RPP-0024367-002	6358	6360	rue	Drolet
i663-RPP-0024367-001	6358	6360	rue	Drolet
i663-RPP-0024867-001	6361	6363	rue	Drolet
i663-RPP-0025788-001	6362	6364	rue	Drolet
i663-RPP-0009339	6368	6370	rue	Drolet
i663-RPP-0024762-001	6367	6375	rue	Drolet
i663-RPP-0008662-001	6374	6378	rue	Drolet
i663-RPP-0024509	6377	6379	rue	Drolet
i663-RPP-0023246	6385	6385	rue	Drolet
i663-RPP-0029468	6389	6393	rue	Drolet
i663-RPP-0024732	6390	6394	rue	Drolet
i663-RPP-0024883	6390	6394	rue	Drolet
i663-RPP-0009990	6398	6400	rue	Drolet
i663-RPP-0027005	6404	6408	rue	Drolet
i663-RPP-0024900	6506	6508	rue	Drolet
i663-RPP-0023160	6510	6512	rue	Drolet
i663-RPP-0024229	6514	6516	rue	Drolet
i663-RPP-0008500-001	6524	6526	rue	Drolet
i663-RPP-0029836	6528	6538	rue	Drolet
i663-RPP-0031819	6528	6538	rue	Drolet
i663-RPP-0008458	6540	6544	rue	Drolet
i663-RPP-0027084	6552	6556	rue	Drolet
i663-RPP-0010421	6558	6562	rue	Drolet
i663-RPP-0029563	6563	6567	rue	Drolet
i663-RPP-0030854-002	6564	6568	rue	Drolet
i663-RPP-0030854-001	6564	6568	rue	Drolet
i663-RPP-0032392	6570	6574	rue	Drolet
i663-RPP-0008301-001	6569	6575	rue	Drolet

i663-RPP-0031943	6576	6580	rue	Drolet
i663-RPP-0023711	6581	6581	rue	Drolet
i663-RPP-0028434	6582	6586	rue	Drolet
i663-RPP-0022663	6583	6587	rue	Drolet
i663-RPP-0009193	6588	6588	rue	Drolet
i663-RPP-0026654	6589	6595	rue	Drolet
i663-RPP-0033233	6592	6596	rue	Drolet
i663-RPP-0023340	6597	6599	rue	Drolet
i663-RPP-0031942	6598	6602	rue	Drolet
i663-RPP-0025328-001	6601	6603	rue	Drolet
i663-RPP-0022552	6605	6607	rue	Drolet
i663-RPP-0011302	6604	6608	rue	Drolet
i663-RPP-0030128	6610	6614	rue	Drolet
i663-RPP-0024023-001	6609	6615	rue	Drolet
i663-RPP-0031957	6616	6618	rue	Drolet
i663-RPP-0031717	6617	6621	rue	Drolet
i663-RPP-0024499-001	6620	6622	rue	Drolet
i663-RPP-0029418	6624	6624	rue	Drolet
i663-RPP-0026323	6623	6631	rue	Drolet
i663-RPP-0024071	6641	6645	rue	Drolet
i663-RPP-0024565	6647	6651	rue	Drolet
i663-RPP-0009674-001	6653	6653	rue	Drolet
i663-RPP-0024452-001	6661	6661	rue	Drolet
i663-RPP-0026893	6663	6663	rue	Drolet
i663-RPP-0024564	6672	6674	rue	Drolet
i663-RPP-0026765	6677	6679	rue	Drolet
i663-RPP-0009720-002	6676	6680	rue	Drolet
i663-RPP-0009720-001	6676	6680	rue	Drolet
i663-RPP-0025280	6681	6683	rue	Drolet
i663-RPP-0008352-002	6682	6684	rue	Drolet
i663-RPP-0008352-001	6682	6684	rue	Drolet
i663-RPP-0008376	6685	6687	rue	Drolet
i663-RPP-0009022-001	6691	6691	rue	Drolet
i663-RPP-0032032	6705	6709	rue	Drolet
i663-RPP-0032049	6711	6715	rue	Drolet
i663-RPP-0008525	6714	6720	rue	Drolet
i663-RPP-0032507	6717	6721	rue	Drolet
i663-RPP-0032584	6723	6727	rue	Drolet
i663-RPP-0024744	6722	6728	rue	Drolet
i663-RPP-0025202	6730	6730	rue	Drolet

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0024334-001	6729	6731	rue	Drolet
i663-RPP-0028504-001	6733	6735	rue	Drolet
i663-RPP-0025153	6734	6736	rue	Drolet
i663-RPP-0027056	6737	6739	rue	Drolet
i663-RPP-0028075	6738	6742	rue	Drolet
i663-RPP-0031784	6741	6745	rue	Drolet
i663-RPP-0010137-001	6747	6751	rue	Drolet
i663-RPP-0023963	6750	6754	rue	Drolet
i663-RPP-0025800	6753	6757	rue	Drolet
i663-RPP-0026122	6756	6762	rue	Drolet
i663-RPP-0026036	6759	6763	rue	Drolet
i663-RPP-0009872-002	6764	6768	rue	Drolet
i663-RPP-0009872-001	6764	6768	rue	Drolet
i663-RPP-0029125	6769	6771	rue	Drolet
i663-RPP-0032138	6770	6774	rue	Drolet
i663-RPP-0024449-001	6773	6775	rue	Drolet
i663-RPP-0009508-001	6778	6786	rue	Drolet
i663-RPP-0025631	6777	6787	rue	Drolet
i663-RPP-0032010	6797	6803	rue	Drolet
i663-RPP-0027378	6799	6807	rue	Drolet
i663-RPP-0023253	6809	6813	rue	Drolet
i663-RPP-0028085	6815	6817	rue	Drolet
i663-RPP-0023614	6819	6821	rue	Drolet
i663-RPP-0029220	6823	6825	rue	Drolet
i663-RPP-0031891	6827	6827	rue	Drolet
i663-RPP-0029420	6831	6835	rue	Drolet
i663-RPP-0009008	6839	6839	rue	Drolet
i663-RPP-0010622	6846	6854	rue	Drolet
i663-RPP-0009630	6861	6863	rue	Drolet
i663-RPP-0010317	6865	6869	rue	Drolet
i663-RPP-0027536	6871	6873	rue	Drolet
i663-RPP-0026066	6858	6874	rue	Drolet
i663-RPP-0033649	6858	6874	rue	Drolet
i663-RPP-0033663	6858	6874	rue	Drolet
i663-RPP-0026561	6956	6958	rue	Drolet
i663-RPP-0027907	6960	6962	rue	Drolet
i663-RPP-0023471	6964	6966	rue	Drolet
i663-RPP-0027646	6970	6980	rue	Drolet
i663-RPP-0030206	6979	6983	rue	Drolet
i663-RPP-0029409	6985	6991	rue	Drolet

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0032025	6993	6997	rue		Drolet
i663-RPP-0010916-001	7001	7001	rue		Drolet
i663-RPP-0010204-001	7003	7003	rue		Drolet
i663-RPP-0026762	7009	7009	rue		Drolet
i663-RPP-0009903-001	7012	7012	rue		Drolet
i663-RPP-0024638-001	7016	7018	rue		Drolet
i663-RPP-0024107-002	7020	7022	rue		Drolet
i663-RPP-0024107-001	7020	7022	rue		Drolet
i663-RPP-0025317	7024	7026	rue		Drolet
i663-RPP-0009005-001	7021	7029	rue		Drolet
i663-RPP-0026247	7031	7033	rue		Drolet
i663-RPP-0026334	7034	7036	rue		Drolet
i663-RPP-0026745	7035	7039	rue		Drolet
i663-RPP-0026151	7041	7041	rue		Drolet
i663-RPP-0023146	7046	7050	rue		Drolet
i663-RPP-0029173	7045	7053	rue		Drolet
i663-RPP-0010790-002	7052	7062	rue		Drolet
i663-RPP-0010790-001	7052	7062	rue		Drolet
i663-RPP-0025656	7055	7063	rue		Drolet
i663-RPP-0009387-001	7064	7068	rue		Drolet
i663-RPP-0024548-001	7065	7069	rue		Drolet
i663-RPP-0009735-001	7071	7073	rue		Drolet
i663-RPP-0026518-001	7070	7074	rue		Drolet
i663-RPP-0023205-001	7075	7079	rue		Drolet
i663-RPP-0010368-001	7076	7080	rue		Drolet
i663-RPP-0026358-001	7081	7085	rue		Drolet
i663-RPP-0028067	7084	7086	rue		Drolet
i663-RPP-0008312-001	7087	7089	rue		Drolet
i663-RPP-0023968-001	7091	7099	rue		Drolet
i663-RPP-0026419-002	7096	7100	rue		Drolet
i663-RPP-0026419-001	7096	7100	rue		Drolet
i663-RPP-0028565	7101	7103	rue		Drolet
i663-RPP-0010614-001	7105	7105	rue		Drolet
i663-RPP-0023678	7102	7108	rue		Drolet
i663-RPP-0025859-001	7110	7114	rue		Drolet
i663-RPP-0008707	7116	7118	rue		Drolet
i663-RPP-0032017	7120	7124	rue		Drolet
i663-RPP-0009696-001	7138	7144	rue		Drolet
i663-RPP-0027674	5861	5863	rue	des	Écores
i663-RPP-0025471	5873	5873	rue	des	Écores

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0029250	5916	5918	rue	des	Écores
i663-RPP-0009117-001	5926	5928	rue	des	Écores
i663-RPP-0010311-001	5930	5932	rue	des	Écores
i663-RPP-0022619	5934	5936	rue	des	Écores
i663-RPP-0022680	5966	5970	rue	des	Écores
i663-RPP-0029313	5972	5974	rue	des	Écores
i663-RPP-0010148	5978	5980	rue	des	Écores
i663-RPP-0024567	5984	5986	rue	des	Écores
i663-RPP-0008387	5990	5992	rue	des	Écores
i663-RPP-0009860-001	5996	5998	rue	des	Écores
i663-RPP-0022995	6002	6004	rue	des	Écores
i663-RPP-0010213	6227	6229	rue	des	Écores
i663-RPP-0008255	6231	6233	rue	des	Écores
i663-RPP-0008370	6235	6237	rue	des	Écores
i663-RPP-0008295	6241	6241	rue	des	Écores
i663-RPP-0025575	6243	6243	rue	des	Écores
i663-RPP-0008521	6247	6249	rue	des	Écores
i663-RPP-0010508-001	6251	6253	rue	des	Écores
i663-RPP-0024091	6255	6257	rue	des	Écores
i663-RPP-0027689	6256	6258	rue	des	Écores
i663-RPP-0011268-001	6261	6261	rue	des	Écores
i663-RPP-0024570	6263	6265	rue	des	Écores
i663-RPP-0027999	6298	6298	rue	des	Écores
i663-RPP-0008691-001	6304	6304	rue	des	Écores
i663-RPP-0024736-001	6325	6329	rue	des	Écores
i663-RPP-0009431-001	6331	6333	rue	des	Écores
i663-RPP-0027737-001	6337	6339	rue	des	Écores
i663-RPP-0026006	6338	6340	rue	des	Écores
i663-RPP-0008440-001	6343	6345	rue	des	Écores
i663-RPP-0028185	6342	6346	rue	des	Écores
i663-RPP-0010140	6348	6350	rue	des	Écores
i663-RPP-0009986-001	6349	6351	rue	des	Écores
i663-RPP-0008382	6356	6356	rue	des	Écores
i663-RPP-0024680-001	6355	6357	rue	des	Écores
i663-RPP-0027071	6360	6362	rue	des	Écores
i663-RPP-0010797-001	6361	6363	rue	des	Écores
i663-RPP-0010662-001	6364	6368	rue	des	Écores
i663-RPP-0029129	6367	6369	rue	des	Écores
i663-RPP-0009451-001	6371	6373	rue	des	Écores
i663-RPP-0027107-001	6370	6374	rue	des	Écores

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0023973-001	6377	6379	rue	des	Écores
i663-RPP-0008990-001	6378	6380	rue	des	Écores
i663-RPP-0009402-001	6383	6385	rue	des	Écores
i663-RPP-0027780	6384	6386	rue	des	Écores
i663-RPP-0024727-001	6389	6391	rue	des	Écores
i663-RPP-0032323	6388	6392	rue	des	Écores
i663-RPP-0022435-001	6395	6399	rue	des	Écores
i663-RPP-0009917-001	6396	6400	rue	des	Écores
i663-RPP-0010633	6401	6403	rue	des	Écores
i663-RPP-0010087	6407	6407	rue	des	Écores
i663-RPP-0025323	6409	6409	rue	des	Écores
i663-RPP-0010817-001	6410	6412	rue	des	Écores
i663-RPP-0027387	6510	6512	rue	des	Écores
i663-RPP-0010228	6511	6515	rue	des	Écores
i663-RPP-0025008-001	6516	6518	rue	des	Écores
i663-RPP-0030872	6517	6519	rue	des	Écores
i663-RPP-0023369-001	6520	6522	rue	des	Écores
i663-RPP-0033150	6523	6525	rue	des	Écores
i663-RPP-0027079	6524	6528	rue	des	Écores
i663-RPP-0032314	6529	6531	rue	des	Écores
i663-RPP-0024653-001	6530	6534	rue	des	Écores
i663-RPP-0022742	6536	6538	rue	des	Écores
i663-RPP-0009967-001	6539	6541	rue	des	Écores
i663-RPP-0023395-001	6540	6542	rue	des	Écores
i663-RPP-0028796-001	6545	6547	rue	des	Écores
i663-RPP-0029909	6546	6548	rue	des	Écores
i663-RPP-0032638	6552	6554	rue	des	Écores
i663-RPP-0023906	6562	6564	rue	des	Écores
i663-RPP-0028734	6565	6565	rue	des	Écores
i663-RPP-0032047	6566	6568	rue	des	Écores
i663-RPP-0023222	6578	6580	rue	des	Écores
i663-RPP-0023331-001	6584	6586	rue	des	Écores
i663-RPP-0024028	6588	6592	rue	des	Écores
i663-RPP-0026152	6593	6593	rue	des	Écores
i663-RPP-0026310-001	6595	6595	rue	des	Écores
i663-RPP-0027843	6594	6598	rue	des	Écores
i663-RPP-0032625	6600	6602	rue	des	Écores
i663-RPP-0009171	6612	6614	rue	des	Écores
i663-RPP-0023399-001	6617	6617	rue	des	Écores
i663-RPP-0008304-001	6619	6621	rue	des	Écores

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0008264-001	6620	6626	rue	des	Écores
i663-RPP-0024926	6625	6627	rue	des	Écores
i663-RPP-0028194	6631	6631	rue	des	Écores
i663-RPP-0008162-001	6632	6634	rue	des	Écores
i663-RPP-0024481	6638	6640	rue	des	Écores
i663-RPP-0011048	6637	6641	rue	des	Écores
i663-RPP-0031917	6642	6644	rue	des	Écores
i663-RPP-0026121	6643	6645	rue	des	Écores
i663-RPP-0026233	6646	6648	rue	des	Écores
i663-RPP-0023548	6647	6651	rue	des	Écores
i663-RPP-0028366	6650	6652	rue	des	Écores
i663-RPP-0030129	6654	6656	rue	des	Écores
i663-RPP-0027370	6660	6662	rue	des	Écores
i663-RPP-0011305	6664	6666	rue	des	Écores
i663-RPP-0023353-001	6667	6671	rue	des	Écores
i663-RPP-0023861	6675	6677	rue	des	Écores
i663-RPP-0024603-001	6679	6681	rue	des	Écores
i663-RPP-0009268-002	6678	6682	rue	des	Écores
i663-RPP-0009268-001	6678	6682	rue	des	Écores
i663-RPP-0027868	6684	6686	rue	des	Écores
i663-RPP-0026872	6688	6690	rue	des	Écores
i663-RPP-0026353-001	6716	6716	rue	des	Écores
i663-RPP-0008760-001	6757	6761	rue	des	Écores
i663-RPP-0008886	6763	6765	rue	des	Écores
i663-RPP-0029223	6806	6808	rue	des	Écores
i663-RPP-0024494	6809	6811	rue	des	Écores
i663-RPP-0025248-001	6825	6825	rue	des	Écores
i663-RPP-0028200	6822	6826	rue	des	Écores
i663-RPP-0023712	6856	6858	rue	des	Écores
i663-RPP-0025341	6860	6862	rue	des	Écores
i663-RPP-0010182	6869	6869	rue	des	Écores
i663-RPP-0025149	6339	6347	rue		Fabre
i663-RPP-0023984-001	6349	6349	rue		Fabre
i663-RPP-0028768	6355	6355	rue		Fabre
i663-RPP-0028250-001	6361	6361	rue		Fabre
i663-RPP-0027733	6379	6381	rue		Fabre
i663-RPP-0027332	6515	6517	rue		Fabre
i663-RPP-0024372-001	6536	6538	rue		Fabre
i663-RPP-0022647-001	6541	6541	rue		Fabre
i663-RPP-0009941-001	6548	6548	rue		Fabre

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0024167	6550	6552	rue	Fabre
i663-RPP-0025988	6554	6556	rue	Fabre
i663-RPP-0008807-001	6558	6558	rue	Fabre
i663-RPP-0032741	6562	6562	rue	Fabre
i663-RPP-0025935	6565	6565	rue	Fabre
i663-RPP-0024611-001	6568	6568	rue	Fabre
i663-RPP-0028070	6572	6572	rue	Fabre
i663-RPP-0030735	6584	6584	rue	Fabre
i663-RPP-0024162	6590	6590	rue	Fabre
i663-RPP-0032205	6600	6602	rue	Fabre
i663-RPP-0024745-001	6618	6618	rue	Fabre
i663-RPP-0027112-001	6619	6619	rue	Fabre
i663-RPP-0029342	6622	6626	rue	Fabre
i663-RPP-0025637	6628	6632	rue	Fabre
i663-RPP-0024272	6715	6717	rue	Fabre
i663-RPP-0008911	6719	6721	rue	Fabre
i663-RPP-0023473	6723	6725	rue	Fabre
i663-RPP-0009207-001	6741	6741	rue	Fabre
i663-RPP-0027553	6748	6750	rue	Fabre
i663-RPP-0026332	6752	6756	rue	Fabre
i663-RPP-0010560	6760	6762	rue	Fabre
i663-RPP-0032159	6774	6784	rue	Fabre
i663-RPP-0023499-001	6783	6787	rue	Fabre
i663-RPP-0024021	6789	6793	rue	Fabre
i663-RPP-0032153	6786	6796	rue	Fabre
i663-RPP-0028014	6795	6799	rue	Fabre
i663-RPP-0028775	6801	6805	rue	Fabre
i663-RPP-0009312	6798	6808	rue	Fabre
i663-RPP-0030313	6807	6811	rue	Fabre
i663-RPP-0029839	6813	6817	rue	Fabre
i663-RPP-0008876	6810	6818	rue	Fabre
i663-RPP-0029035	6819	6823	rue	Fabre
i663-RPP-0009653	6820	6828	rue	Fabre
i663-RPP-0034200	6830	6836	rue	Fabre
i663-RPP-0034199	6832	6838	rue	Fabre
i663-RPP-0028579	6835	6839	rue	Fabre
i663-RPP-0009226-001	6841	6845	rue	Fabre
i663-RPP-0008926	6840	6848	rue	Fabre
i663-RPP-0027569	6849	6851	rue	Fabre
i663-RPP-0023651	6853	6855	rue	Fabre

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0032913	6850	6856	rue	Fabre
i663-RPP-0028936	6859	6861	rue	Fabre
i663-RPP-0034710	6858	6864	rue	Fabre
i663-RPP-0031740	6866	6872	rue	Fabre
i663-RPP-0026472	6869	6873	rue	Fabre
i663-RPP-0026522	6875	6879	rue	Fabre
i663-RPP-0032953	6874	6884	rue	Fabre
i663-RPP-0010244-001	6881	6885	rue	Fabre
i663-RPP-0008393	6889	6891	rue	Fabre
i663-RPP-0032952	6886	6896	rue	Fabre
i663-RPP-0026575	6898	6902	rue	Fabre
i663-RPP-0032994	6901	6903	rue	Fabre
i663-RPP-0024619	6337	6339	rue	Garnier
i663-RPP-0023526	6341	6347	rue	Garnier
i663-RPP-0024075	6350	6352	rue	Garnier
i663-RPP-0009424	6349	6355	rue	Garnier
i663-RPP-0033312	6357	6361	rue	Garnier
i663-RPP-0032260	6363	6367	rue	Garnier
i663-RPP-0027486-001	6545	6545	rue	Garnier
i663-RPP-0027910	6549	6553	rue	Garnier
i663-RPP-0023650	6554	6556	rue	Garnier
i663-RPP-0028351	6597	6603	rue	Garnier
i663-RPP-0023237	6605	6607	rue	Garnier
i663-RPP-0032962	6609	6609	rue	Garnier
i663-RPP-0025406	6621	6623	rue	Garnier
i663-RPP-0010756-001	6625	6627	rue	Garnier
i663-RPP-0030226	6639	6643	rue	Garnier
i663-RPP-0026149	6665	6667	rue	Garnier
i663-RPP-0023046	6669	6673	rue	Garnier
i663-RPP-0024507	6675	6675	rue	Garnier
i663-RPP-0022941	6679	6679	rue	Garnier
i663-RPP-0023258	6701	6701	rue	Garnier
i663-RPP-0028921	6705	6705	rue	Garnier
i663-RPP-0027161	6741	6745	rue	Garnier
i663-RPP-0008874	6747	6751	rue	Garnier
i663-RPP-0029767	6753	6759	rue	Garnier
i663-RPP-0023567	6761	6761	rue	Garnier
i663-RPP-0024183-001	6776	6780	rue	Garnier
i663-RPP-0010181-001	6782	6784	rue	Garnier
i663-RPP-0027774	6779	6785	rue	Garnier

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0024395-001	6786	6790	rue	Garnier
i663-RPP-0009024-001	6792	6796	rue	Garnier
i663-RPP-0008459-001	6799	6799	rue	Garnier
i663-RPP-0026440-001	6798	6802	rue	Garnier
i663-RPP-0009484-001	6804	6808	rue	Garnier
i663-RPP-0009723	6805	6809	rue	Garnier
i663-RPP-0030564	6810	6814	rue	Garnier
i663-RPP-0022944-001	6811	6815	rue	Garnier
i663-RPP-0029975	6817	6821	rue	Garnier
i663-RPP-0010926-001	6829	6833	rue	Garnier
i663-RPP-0026744	6835	6839	rue	Garnier
i663-RPP-0033306	6840	6844	rue	Garnier
i663-RPP-0027920	6846	6850	rue	Garnier
i663-RPP-0032651	6852	6854	rue	Garnier
i663-RPP-0023121	6856	6856	rue	Garnier
i663-RPP-0032842	6860	6862	rue	Garnier
i663-RPP-0008562-001	6882	6886	rue	Garnier
i663-RPP-0026529	6888	6892	rue	Garnier
i663-RPP-0022712	6897	6897	rue	Garnier
i663-RPP-0008579-001	6894	6898	rue	Garnier
i663-RPP-0028376	6899	6901	rue	Garnier
i663-RPP-0025430-001	6900	6904	rue	Garnier
i663-RPP-0009739-001	6903	6905	rue	Garnier
i663-RPP-0032055	6963	6967	rue	Garnier
i663-RPP-0024501	6969	6973	rue	Garnier
i663-RPP-0010251	6975	6979	rue	Garnier
i663-RPP-0008948-001	6978	6980	rue	Garnier
i663-RPP-0024952	6981	6985	rue	Garnier
i663-RPP-0032362	6984	6986	rue	Garnier
i663-RPP-0011160	6987	6991	rue	Garnier
i663-RPP-0010220	6992	6996	rue	Garnier
i663-RPP-0024413	6993	6997	rue	Garnier
i663-RPP-0008975-001	6998	7002	rue	Garnier
i663-RPP-0009230	6999	7003	rue	Garnier
i663-RPP-0027990	7005	7009	rue	Garnier
i663-RPP-0023196-001	7008	7010	rue	Garnier
i663-RPP-0009075	7012	7014	rue	Garnier
i663-RPP-0008980	7011	7015	rue	Garnier
i663-RPP-0010243	7017	7021	rue	Garnier
i663-RPP-0026634	7023	7027	rue	Garnier

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0008502	7028	7028	rue	Garnier
i663-RPP-0029296	7029	7033	rue	Garnier
i663-RPP-0008620	7032	7034	rue	Garnier
i663-RPP-0030197	7035	7039	rue	Garnier
i663-RPP-0008949-001	7038	7040	rue	Garnier
i663-RPP-0009367	7042	7044	rue	Garnier
i663-RPP-0027840	7041	7045	rue	Garnier
i663-RPP-0024502	7047	7051	rue	Garnier
i663-RPP-0008530-001	7046	7052	rue	Garnier
i663-RPP-0008359	7054	7054	rue	Garnier
i663-RPP-0009473-001	7056	7056	rue	Garnier
i663-RPP-0008363	7053	7057	rue	Garnier
i663-RPP-0028873	7058	7060	rue	Garnier
i663-RPP-0028267	7059	7063	rue	Garnier
i663-RPP-0008516	7062	7064	rue	Garnier
i663-RPP-0009589	7065	7069	rue	Garnier
i663-RPP-0027650	7068	7070	rue	Garnier
i663-RPP-0024818	7071	7075	rue	Garnier
i663-RPP-0011294	7072	7076	rue	Garnier
i663-RPP-0008210	7077	7081	rue	Garnier
i663-RPP-0011197	7078	7082	rue	Garnier
i663-RPP-0029660	7083	7087	rue	Garnier
i663-RPP-0025861	7084	7088	rue	Garnier
i663-RPP-0008368-001	7091	7093	rue	Garnier
i663-RPP-0025685-001	7095	7097	rue	Garnier
i663-RPP-0024134	7099	7101	rue	Garnier
i663-RPP-0026489	7103	7105	rue	Garnier
i663-RPP-0026111	7107	7111	rue	Garnier
i663-RPP-0022622	7113	7117	rue	Garnier
i663-RPP-0022990	7119	7123	rue	Garnier
i663-RPP-0031724	7125	7129	rue	Garnier
i663-RPP-0016005	2841	2843	rue	Gilford
i663-RPP-0005335-001	2853	2853	rue	Gilford
i663-RPP-0016325	2855	2855	rue	Gilford
i663-RPP-0014022-001	2863	2863	rue	Gilford
i663-RPP-0015309	2869	2873	rue	Gilford
i663-RPP-0034164-001	20	20	rue	Henri-IV
i663-RPP-0017075	2573	2575	rue	Holt
i663-RPP-0004362	2577	2579	rue	Holt
i663-RPP-0005043	2591	2599	rue	Holt

i663-RPP-0015562	2608	2610	rue	Holt
i663-RPP-0005076-001	2609	2611	rue	Holt
i663-RPP-0015939	2612	2614	rue	Holt
i663-RPP-0003915-001	2615	2617	rue	Holt
i663-RPP-0019036	2616	2618	rue	Holt
i663-RPP-0014830	2619	2621	rue	Holt
i663-RPP-0018489	2620	2622	rue	Holt
i663-RPP-0013700	2624	2626	rue	Holt
i663-RPP-0005062-001	2628	2630	rue	Holt
i663-RPP-0004105	2625	2639	rue	Holt
i663-RPP-0004322	2641	2645	rue	Holt
i663-RPP-0015836	2650	2650	rue	Holt
i663-RPP-0014608	2660	2662	rue	Holt
i663-RPP-0003612	2669	2673	rue	Holt
i663-RPP-0015578	2672	2674	rue	Holt
i663-RPP-0016055	2678	2680	rue	Holt
i663-RPP-0013981	2687	2691	rue	Holt
i663-RPP-0013516	2712	2714	rue	Holt
i663-RPP-0015989	2716	2720	rue	Holt
i663-RPP-0019735	2722	2726	rue	Holt
i663-RPP-0019324	2728	2732	rue	Holt
i663-RPP-0017870	2734	2738	rue	Holt
i663-RPP-0013689	2740	2744	rue	Holt
i663-RPP-0016122	2741	2747	rue	Holt
i663-RPP-0002561-001	2801	2805	rue	Holt
i663-RPP-0014504	2807	2813	rue	Holt
i663-RPP-0003349-001	2815	2817	rue	Holt
i663-RPP-0014106-001	2819	2821	rue	Holt
i663-RPP-0017241	2816	2822	rue	Holt
i663-RPP-0004132-001	2823	2825	rue	Holt
i663-RPP-0015609-001	2827	2829	rue	Holt
i663-RPP-0017169	2824	2832	rue	Holt
i663-RPP-0004209-001	2831	2833	rue	Holt
i663-RPP-0017270	2834	2840	rue	Holt
i663-RPP-0016305	2850	2854	rue	Holt
i663-RPP-0016254	2856	2860	rue	Holt
i663-RPP-0013965	2862	2868	rue	Holt
i663-RPP-0018461	2870	2872	rue	Holt
i663-RPP-0013772	2869	2873	rue	Holt
i663-RPP-0003640	2874	2878	rue	Holt

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015599	2875	2879	rue	Holt
i663-RPP-0014012	2880	2884	rue	Holt
i663-RPP-0019664	2881	2885	rue	Holt
i663-RPP-0013430	2886	2892	rue	Holt
i663-RPP-0016823	2887	2895	rue	Holt
i663-RPP-0013485	2900	2902	rue	Holt
i663-RPP-0003571-001	2913	2915	rue	Holt
i663-RPP-0003909	2916	2920	rue	Holt
i663-RPP-0014300-001	2919	2923	rue	Holt
i663-RPP-0004959-001	2925	2927	rue	Holt
i663-RPP-0002483	2937	2941	rue	Holt
i663-RPP-0002706	3014	3022	rue	Holt
i663-RPP-0005888-001	3024	3032	rue	Holt
i663-RPP-0016523	3034	3042	rue	Holt
i663-RPP-0016760	3044	3052	rue	Holt
i663-RPP-0006188	3100	3108	rue	Holt
i663-RPP-0006077-001	3115	3115	rue	Holt
i663-RPP-0030791	3110	3118	rue	Holt
i663-RPP-0006760	3125	3127	rue	Holt
i663-RPP-0022504	3130	3130	rue	Holt
i663-RPP-0017427	3129	3131	rue	Holt
i663-RPP-0019979-001	3133	3135	rue	Holt
i663-RPP-0006631-001	3151	3153	rue	Holt
i663-RPP-0018774	3156	3158	rue	Holt
i663-RPP-0018817	3161	3163	rue	Holt
i663-RPP-0021717	3181	3183	rue	Holt
i663-RPP-0006654	3200	3204	rue	Holt
i663-RPP-0020109	3215	3217	rue	Holt
i663-RPP-0018392	3219	3221	rue	Holt
i663-RPP-0034123-001	6505	6505	rue	Hutchison
i663-RPP-0035466	6525	6527	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0035145	6529	6535	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0034492-001	6537	6537	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0034154	6541	6541	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0034486-001	6546	6550	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0033507-001	6551	6555	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0034661	6561	6563	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0035345	6582	6586	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0034679	6588	6592	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0035095	6591	6593	rue	Jeanne-Mance

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0034688	6594	6598	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0035329	6600	6604	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0034558	6597	6607	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0034687	6606	6610	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0034446	6612	6616	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0034543	6609	6619	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0034572	6621	6623	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0034420-001	6652	6652	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0033403-001	6656	6658	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0024117-001	1216	1224	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0032054	1226	1230	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0009533-001	1344	1348	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0026388	156	160	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0023766-001	162	172	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0023595-001	186	196	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0024637-001	186	196	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0009360-001	210	214	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0026883	216	220	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0031744	50	54	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0011090	56	62	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0028227-001	68	72	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0034169	18	24	rue	Jean-Talon Oue	O
i663-RPP-0034617	238	242	rue	Jean-Talon Oue	O
i663-RPP-0033509	244	248	rue	Jean-Talon Oue	O
i663-RPP-0013092-001	5415	5417	rue	Lafond	
i663-RPP-0001672	5419	5421	rue	Lafond	
i663-RPP-0012644	5418	5422	rue	Lafond	
i663-RPP-0012102	5425	5427	rue	Lafond	
i663-RPP-0002442	5424	5428	rue	Lafond	
i663-RPP-0002087	5429	5431	rue	Lafond	
i663-RPP-0013492	5430	5434	rue	Lafond	
i663-RPP-0017850	5435	5437	rue	Lafond	
i663-RPP-0003036-001	5436	5438	rue	Lafond	
i663-RPP-0001792	5440	5442	rue	Lafond	
i663-RPP-0019871	5441	5443	rue	Lafond	
i663-RPP-0016796	5444	5446	rue	Lafond	
i663-RPP-0012471	5448	5448	rue	Lafond	
i663-RPP-0002730	5447	5451	rue	Lafond	
i663-RPP-0012649	5454	5458	rue	Lafond	
i663-RPP-0014885	5457	5459	rue	Lafond	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0012423	5460	5462	rue	Lafond
i663-RPP-0004588	5466	5470	rue	Lafond
i663-RPP-0012531	5473	5475	rue	Lafond
i663-RPP-0018902	5477	5477	rue	Lafond
i663-RPP-0004384	5484	5488	rue	Lafond
i663-RPP-0012458	5485	5489	rue	Lafond
i663-RPP-0012702	5490	5494	rue	Lafond
i663-RPP-0002340	5495	5499	rue	Lafond
i663-RPP-0001291-001	5500	5504	rue	Lafond
i663-RPP-0013868	5503	5505	rue	Lafond
i663-RPP-0014171	5507	5509	rue	Lafond
i663-RPP-0002580-001	5508	5512	rue	Lafond
i663-RPP-0019775-001	5610	5614	rue	Lafond
i663-RPP-0014969	5615	5617	rue	Lafond
i663-RPP-0014641	5621	5625	rue	Lafond
i663-RPP-0006537-001	5628	5628	rue	Lafond
i663-RPP-0006952	5791	5793	rue	Lafond
i663-RPP-0021637	5797	5799	rue	Lafond
i663-RPP-0028663-001	5855	5861	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0032418	5863	5865	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009978-001	5869	5873	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010946	5881	5883	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0030652	5912	5920	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023978	5927	5931	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0028107	5933	5935	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027074-001	5937	5937	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008442-001	5934	5938	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0028925	5945	5947	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009469	5949	5951	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023269	5955	5957	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008900-001	5961	5965	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026132	5967	5971	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027823	5973	5983	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027822	5985	5995	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029868	6009	6013	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029912	6015	6015	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010780-002	6200	6204	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010780-001	6200	6204	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023066-001	6214	6218	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024645-001	6220	6222	rue	Louis-Hémon

i663-RPP-0032106	6224	6228	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0011206-001	6240	6242	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010364-001	6244	6246	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024467-001	6257	6259	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029672	6261	6263	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0028103	6265	6267	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029502	6269	6271	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024319-001	6273	6275	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023356	6277	6279	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029670-001	6281	6283	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010763-001	6291	6291	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023601-001	6310	6312	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023602-001	6314	6316	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0028568	6320	6322	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010516	6326	6326	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0030052	6329	6333	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0022601-001	6336	6338	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0032076	6337	6341	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009893-001	6340	6342	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026547-001	6343	6345	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024945	6344	6346	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029308-001	6349	6351	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024986	6350	6352	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008325-001	6354	6356	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008461-001	6355	6357	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023201	6358	6360	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023453	6361	6363	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027657-001	6364	6366	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025245-001	6367	6369	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0030219	6370	6374	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0022938-001	6375	6375	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026080	6378	6378	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0022590-001	6377	6379	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010377-001	6396	6396	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029904	6403	6403	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0022559	6400	6404	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026208	6406	6408	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026148	6407	6409	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0032486	6410	6412	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009538	6413	6415	rue	Louis-Hémon

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0009961	6417	6419	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025712	6510	6512	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023045	6514	6516	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008570	6518	6520	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0033093	6517	6521	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029648	6522	6524	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009637-001	6523	6527	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008347-001	6533	6537	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026284-001	6545	6549	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024118	6548	6552	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025704-001	6555	6557	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010764-001	6554	6558	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0022771-001	6560	6560	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008589-001	6559	6563	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008362-001	6566	6566	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023189-001	6568	6568	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008173-001	6572	6572	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024268-001	6578	6580	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023417	6581	6581	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008473-001	6582	6584	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008986-001	6587	6587	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023188-001	6588	6590	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008167-001	6592	6594	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023953-001	6596	6600	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026051	6601	6603	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0031722	6602	6606	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026106	6607	6609	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008343-001	6610	6614	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023143-001	6616	6618	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025453-001	6626	6630	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0011038-001	6632	6634	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029553	6633	6637	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009639-001	6639	6641	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008773-001	6636	6642	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009896-001	6644	6646	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010295-001	6643	6647	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010502-001	6649	6651	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023230-001	6650	6652	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009330	6653	6655	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009664	6656	6658	rue	Louis-Hémon

i663-RPP-0008613-001	6659	6663	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010967-001	6681	6683	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025769-001	6682	6684	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0028442	6690	6690	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026593	6714	6716	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009666-001	6723	6725	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0032666	6729	6731	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027873	6733	6737	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026866	6739	6739	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027856	6742	6744	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025756	6747	6747	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009477-001	6748	6748	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008901	6751	6753	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025417	6755	6757	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0028759	6758	6760	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009503	6759	6763	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0011323-001	6765	6765	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008946-001	6775	6777	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024664	6786	6786	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008812-001	6788	6790	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0030198	6792	6794	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025193	6796	6800	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024595	6823	6827	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027632	6829	6831	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026527	6833	6837	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024069	6884	6884	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0034151	6866	6868	rue	Marconi
i663-RPP-0033642-001	6870	6910	rue	Marconi
i663-RPP-0033642-003	6870	6910	rue	Marconi
i663-RPP-0034735	6932	6936	rue	Marconi
i663-RPP-0035386	6964	6964	rue	Marconi
i663-RPP-0034530	6966	6968	rue	Marconi
i663-RPP-0033371-001	6984	6984	rue	Marconi
i663-RPP-0034157	6988	6988	rue	Marconi
i663-RPP-0034596	7017	7017	rue	Marconi
i663-RPP-0035195	7018	7020	rue	Marconi
i663-RPP-0034751	7023	7025	rue	Marconi
i663-RPP-0034774	7027	7027	rue	Marconi
i663-RPP-0026343	5757	5759	rue	Marquette
i663-RPP-0024533	5763	5763	rue	Marquette

i663-RPP-0024723	5765	5765	rue	Marquette
i663-RPP-0030640	5777	5777	rue	Marquette
i663-RPP-0028941	5779	5779	rue	Marquette
i663-RPP-0026875	5783	5783	rue	Marquette
i663-RPP-0025095	5811	5811	rue	Marquette
i663-RPP-0023679	5815	5817	rue	Marquette
i663-RPP-0029690	5821	5821	rue	Marquette
i663-RPP-0023803	5823	5825	rue	Marquette
i663-RPP-0026910	5847	5849	rue	Marquette
i663-RPP-0028283	5851	5851	rue	Marquette
i663-RPP-0028362	5855	5857	rue	Marquette
i663-RPP-0024772-001	5867	5867	rue	Marquette
i663-RPP-0027993	5871	5873	rue	Marquette
i663-RPP-0026107	5877	5877	rue	Marquette
i663-RPP-0024899	5903	5903	rue	Marquette
i663-RPP-0029147	5935	5939	rue	Marquette
i663-RPP-0026555	5961	5963	rue	Marquette
i663-RPP-0023203	5965	5967	rue	Marquette
i663-RPP-0028660	5969	5971	rue	Marquette
i663-RPP-0027709	6221	6221	rue	Marquette
i663-RPP-0025755	6225	6225	rue	Marquette
i663-RPP-0028383	6229	6229	rue	Marquette
i663-RPP-0028409	6239	6243	rue	Marquette
i663-RPP-0023805	6245	6245	rue	Marquette
i663-RPP-0026306	6253	6253	rue	Marquette
i663-RPP-0023127	6255	6257	rue	Marquette
i663-RPP-0028216	6259	6259	rue	Marquette
i663-RPP-0008865	6353	6353	rue	Marquette
i663-RPP-0028405	6361	6363	rue	Marquette
i663-RPP-0027357	6362	6364	rue	Marquette
i663-RPP-0025687	6365	6367	rue	Marquette
i663-RPP-0008236	6366	6368	rue	Marquette
i663-RPP-0032602	6369	6371	rue	Marquette
i663-RPP-0010180-001	6379	6381	rue	Marquette
i663-RPP-0025523	6382	6382	rue	Marquette
i663-RPP-0033279	6385	6387	rue	Marquette
i663-RPP-0028878	6511	6511	rue	Marquette
i663-RPP-0032646	6517	6523	rue	Marquette
i663-RPP-0026331	6542	6544	rue	Marquette
i663-RPP-0009409	6546	6550	rue	Marquette

i663-RPP-0029570	6552	6554	rue	Marquette
i663-RPP-0028896	6556	6556	rue	Marquette
i663-RPP-0023868	6564	6564	rue	Marquette
i663-RPP-0025851	6575	6577	rue	Marquette
i663-RPP-0033336	6579	6579	rue	Marquette
i663-RPP-0033930	6578	6582	rue	Marquette
i663-RPP-0022586	6585	6585	rue	Marquette
i663-RPP-0023130	6584	6588	rue	Marquette
i663-RPP-0032897	6600	6600	rue	Marquette
i663-RPP-0026947	6604	6606	rue	Marquette
i663-RPP-0026656	6608	6612	rue	Marquette
i663-RPP-0032121	6614	6620	rue	Marquette
i663-RPP-0025063	6622	6622	rue	Marquette
i663-RPP-0028236	6631	6635	rue	Marquette
i663-RPP-0024609	6642	6642	rue	Marquette
i663-RPP-0027330	6644	6644	rue	Marquette
i663-RPP-0022735	6650	6652	rue	Marquette
i663-RPP-0024701	6654	6656	rue	Marquette
i663-RPP-0022696	6669	6671	rue	Marquette
i663-RPP-0030178	6675	6675	rue	Marquette
i663-RPP-0032575	6688	6688	rue	Marquette
i663-RPP-0031885	6692	6694	rue	Marquette
i663-RPP-0024087	6734	6738	rue	Marquette
i663-RPP-0023783	6793	6797	rue	Marquette
i663-RPP-0009888	6790	6798	rue	Marquette
i663-RPP-0009953	6805	6807	rue	Marquette
i663-RPP-0023236	6806	6808	rue	Marquette
i663-RPP-0025766	6809	6809	rue	Marquette
i663-RPP-0033258	6812	6816	rue	Marquette
i663-RPP-0025381	6821	6823	rue	Marquette
i663-RPP-0031860	6824	6826	rue	Marquette
i663-RPP-0022434	6825	6827	rue	Marquette
i663-RPP-0026147	6829	6829	rue	Marquette
i663-RPP-0023744	6835	6835	rue	Marquette
i663-RPP-0010320	6841	6843	rue	Marquette
i663-RPP-0024068	6862	6866	rue	Marquette
i663-RPP-0010515	6874	6874	rue	Marquette
i663-RPP-0023759	6881	6881	rue	Marquette
i663-RPP-0027670	6887	6887	rue	Marquette
i663-RPP-0027771	6893	6899	rue	Marquette

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0032600	6901	6905	rue	Marquette	
i663-RPP-0027862	6907	6909	rue	Marquette	
i663-RPP-0026057	6957	6961	rue	Marquette	
i663-RPP-0022561	6965	6965	rue	Marquette	
i663-RPP-0024138	6979	6979	rue	Marquette	
i663-RPP-0025607	7095	7095	rue	Marquette	
i663-RPP-0025966	7101	7103	rue	Marquette	
i663-RPP-0024000	7110	7110	rue	Marquette	
i663-RPP-0027038	7116	7116	rue	Marquette	
i663-RPP-0023832	7132	7132	rue	Marquette	
i663-RPP-0009381	2426	2426	rue	Masson	
i663-RPP-0010029	2430	2430	rue	Masson	
i663-RPP-0028114	2432	2436	rue	Masson	
i663-RPP-0022609	2438	2438	rue	Masson	
i663-RPP-0018124	2583	2585	rue	Masson	
i663-RPP-0004181	2589	2591	rue	Masson	
i663-RPP-0016214	2593	2595	rue	Masson	
i663-RPP-0016390	2609	2613	rue	Masson	
i663-RPP-0005332-001	2633	2637	rue	Masson	
i663-RPP-0013381	2649	2649	rue	Masson	
i663-RPP-0013469	2656	2660	rue	Masson	
i663-RPP-0014146	2662	2666	rue	Masson	
i663-RPP-0014224	2668	2672	rue	Masson	
i663-RPP-0004294	2705	2705	rue	Masson	
i663-RPP-0002740-003	2700	2710	rue	Masson	
i663-RPP-0014211	2727	2731	rue	Masson	
i663-RPP-0002740-002	2728	2736	rue	Masson	
i663-RPP-0004721	2733	2737	rue	Masson	
i663-RPP-0002740-001	2744	2744	rue	Masson	
i663-RPP-0005069	2800	2810	rue	Masson	
i663-RPP-0013229	2812	2816	rue	Masson	
i663-RPP-0002816	2813	2817	rue	Masson	
i663-RPP-0013860	2818	2822	rue	Masson	
i663-RPP-0004690	2831	2831	rue	Masson	Édifice Banque de Montréal
i663-RPP-0004245	2824	2836	rue	Masson	
i663-RPP-0002485-001	2851	2851	rue	Masson	Église Saint-Esprit-de-Rosemont
i663-RPP-0002485-002	2851	2851	rue	Masson	Presbytère Saint-Esprit-de-Rosemont
i663-RPP-0013404-001	2850	2866	rue	Masson	
i663-RPP-0013404-002	2850	2866	rue	Masson	
i663-RPP-0013404-003	2850	2866	rue	Masson	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0012950	2870	2882	rue	Masson
i663-RPP-0012453	2884	2886	rue	Masson
i663-RPP-0017700	2901	2903	rue	Masson
i663-RPP-0015013	2907	2911	rue	Masson
i663-RPP-0015075	2919	2923	rue	Masson
i663-RPP-0016503	2925	2931	rue	Masson
i663-RPP-0003386	2933	2937	rue	Masson
i663-RPP-0013205	3001	3007	rue	Masson
i663-RPP-0004920	3017	3021	rue	Masson
i663-RPP-0015430	3022	3024	rue	Masson
i663-RPP-0002454	3033	3037	rue	Masson
i663-RPP-0003854	3032	3038	rue	Masson
i663-RPP-0016713	3100	3100	rue	Masson
i663-RPP-0017938	3106	3110	rue	Masson
i663-RPP-0004222	3119	3123	rue	Masson
i663-RPP-0004057	3140	3140	rue	Masson
i663-RPP-0017219	3137	3141	rue	Masson
i663-RPP-0015955	3150	3154	rue	Masson
i663-RPP-0004321	3151	3155	rue	Masson
i663-RPP-0003903-001	3157	3161	rue	Masson
i663-RPP-0015500	3162	3166	rue	Masson
i663-RPP-0003888	3168	3172	rue	Masson
i663-RPP-0013798	3174	3178	rue	Masson
i663-RPP-0002723	3212	3216	rue	Masson
i663-RPP-0005346	3218	3222	rue	Masson
i663-RPP-0012073-001	3800	3800	rue	Masson
i663-RPP-0014269	3818	3820	rue	Masson
i663-RPP-0016281	3822	3826	rue	Masson
i663-RPP-0018636	3833	3835	rue	Masson
i663-RPP-0019074	3897	3899	rue	Masson
i663-RPP-0001710	3951	3961	rue	Masson
i663-RPP-0012433	3960	3964	rue	Masson
i663-RPP-0012524	4021	4023	rue	Masson
i663-RPP-9000001			rue	Masson
i663-RPP-0014956	5906	5908	rue	Molson
i663-RPP-0013474-001	5938	5942	rue	Molson
i663-RPP-0013373-001	5951	5951	rue	Molson
i663-RPP-0015153-001	5957	5957	rue	Molson
i663-RPP-0016205	5950	5958	rue	Molson
i663-RPP-0015984	5960	5964	rue	Molson

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0014705	5968	5970	rue	Molson
i663-RPP-0015616	5972	5974	rue	Molson
i663-RPP-0004284	5977	5979	rue	Molson
i663-RPP-0013426-001	5990	5992	rue	Molson
i663-RPP-0015906-001	6005	6007	rue	Molson
i663-RPP-0018382	6008	6010	rue	Molson
i663-RPP-0014732	6208	6208	rue	Molson
i663-RPP-0014828	6209	6217	rue	Molson
i663-RPP-0013029	6216	6218	rue	Molson
i663-RPP-0003919-001	6219	6227	rue	Molson
i663-RPP-0012882	6236	6236	rue	Molson
i663-RPP-0014023	6243	6245	rue	Molson
i663-RPP-0014069	6256	6260	rue	Molson
i663-RPP-0012888-001	6262	6264	rue	Molson
i663-RPP-0004999	6268	6270	rue	Molson
i663-RPP-0002459	6271	6273	rue	Molson
i663-RPP-0005026	6274	6276	rue	Molson
i663-RPP-0016255	6281	6283	rue	Molson
i663-RPP-0004919-001	6280	6284	rue	Molson
i663-RPP-0001718	6286	6290	rue	Molson
i663-RPP-0005207-001	6289	6291	rue	Molson
i663-RPP-0014917	6293	6295	rue	Molson
i663-RPP-0012955	6292	6296	rue	Molson
i663-RPP-0012820	6297	6299	rue	Molson
i663-RPP-0015630	6298	6302	rue	Molson
i663-RPP-0013910	6303	6305	rue	Molson
i663-RPP-0002140-001	6304	6306	rue	Molson
i663-RPP-0001942	6311	6311	rue	Molson
i663-RPP-0014603	6310	6314	rue	Molson
i663-RPP-0016150	6315	6315	rue	Molson
i663-RPP-0017357	6316	6320	rue	Molson
i663-RPP-0015246	6321	6323	rue	Molson
i663-RPP-0014979-001	6322	6326	rue	Molson
i663-RPP-0004473-001	6329	6331	rue	Molson
i663-RPP-0004664-001	6328	6332	rue	Molson
i663-RPP-0016638	6334	6338	rue	Molson
i663-RPP-0015183	6337	6341	rue	Molson
i663-RPP-0015172	6340	6342	rue	Molson
i663-RPP-0016698	6346	6348	rue	Molson
i663-RPP-0016060	6343	6351	rue	Molson

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015633	6350	6352	rue	Molson
i663-RPP-0015552-001	6358	6360	rue	Molson
i663-RPP-0015120	6353	6361	rue	Molson
i663-RPP-0015517-001	6364	6366	rue	Molson
i663-RPP-0019457	6363	6367	rue	Molson
i663-RPP-0013854	6369	6371	rue	Molson
i663-RPP-0015015	6372	6374	rue	Molson
i663-RPP-0013584-001	6375	6377	rue	Molson
i663-RPP-0014607-001	6389	6391	rue	Molson
i663-RPP-0003794-001	6395	6397	rue	Molson
i663-RPP-0014057	6401	6403	rue	Molson
i663-RPP-0003947-001	6407	6409	rue	Molson
i663-RPP-0014141	6411	6415	rue	Molson
i663-RPP-0013859	6417	6419	rue	Molson
i663-RPP-0004220	6420	6424	rue	Molson
i663-RPP-0016505	6423	6427	rue	Molson
i663-RPP-0005058	6429	6431	rue	Molson
i663-RPP-0004545	6426	6432	rue	Molson
i663-RPP-0005201-001	6437	6441	rue	Molson
i663-RPP-0012810	6507	6515	rue	Molson
i663-RPP-0012693	6517	6519	rue	Molson
i663-RPP-0005659	6521	6529	rue	Molson
i663-RPP-0013280	6531	6539	rue	Molson
i663-RPP-0015993	6541	6547	rue	Molson
i663-RPP-0005337-001	6549	6553	rue	Molson
i663-RPP-0016303	6555	6557	rue	Molson
i663-RPP-0015161	6561	6563	rue	Molson
i663-RPP-0017391	6567	6571	rue	Molson
i663-RPP-0016593	6573	6575	rue	Molson
i663-RPP-0003760	6577	6583	rue	Molson
i663-RPP-0015860	6591	6593	rue	Molson
i663-RPP-0015898	6595	6599	rue	Molson
i663-RPP-0004258	6601	6605	rue	Molson
i663-RPP-0015031	6607	6611	rue	Molson
i663-RPP-0001966	6613	6615	rue	Molson
i663-RPP-0015349-001	6617	6619	rue	Molson
i663-RPP-0005353-001	6621	6623	rue	Molson
i663-RPP-0005246-001	6625	6627	rue	Molson
i663-RPP-0013908	6629	6631	rue	Molson
i663-RPP-0015089	6638	6642	rue	Molson

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0004299	6633	6643	rue	Molson		
i663-RPP-0017117	6644	6648	rue	Molson		
i663-RPP-0003769	6645	6651	rue	Molson		
i663-RPP-0014590	6650	6654	rue	Molson		
i663-RPP-0017379	6656	6660	rue	Molson		
i663-RPP-0018322	6662	6666	rue	Molson		
i663-RPP-0003342-001	6667	6669	rue	Molson		
i663-RPP-0005205	6668	6672	rue	Molson		
i663-RPP-0002383	6671	6673	rue	Molson		
i663-RPP-0013200-001	6678	6682	rue	Molson		
i663-RPP-0003610-001	6686	6686	rue	Molson		
i663-RPP-0004042	6688	6690	rue	Molson		
i663-RPP-0021105	6715	6717	rue	Molson		
i663-RPP-0006628-001	6720	6722	rue	Molson		
i663-RPP-0020164	6730	6730	rue	Molson		
i663-RPP-0007569-001	6753	6753	rue	Molson		
i663-RPP-0020142	6765	6767	rue	Molson		
i663-RPP-0020130	6787	6787	rue	Molson		
i663-RPP-0020793	6798	6802	rue	Molson		
i663-RPP-0006949	6804	6806	rue	Molson		
i663-RPP-0021528	6808	6810	rue	Molson		
i663-RPP-0022411	6816	6818	rue	Molson		
i663-RPP-0021471	6827	6829	rue	Molson		
i663-RPP-0020725	6844	6844	rue	Molson		
i663-RPP-0021407	6850	6850	rue	Molson		
i663-RPP-0005983-001	6862	6864	rue	Molson		
i663-RPP-0020388	6865	6865	rue	Molson		
i663-RPP-0021158	6867	6869	rue	Molson		
i663-RPP-0021700	6871	6873	rue	Molson		
i663-RPP-0006976	6875	6875	rue	Molson		
i663-RPP-0018875	6887	6889	rue	Molson		
i663-RPP-0006874-001	6893	6893	rue	Molson		
i663-RPP-0002409	5944	99999	rue	Molson		
i663-RPP-0005494	3000	3000	rue	Omer-Lavallée		Édifice administratif des ateliers Angus
i663-RPP-0004560	2925	2925	rue	Rachel Est	E	Locoshop des ateliers Angus
i663-RPP-0003856	3165	3165	rue	Rachel Est	E	Caserne de pompiers des ateliers Angus
i663-RPP-0027334	6872	6872	rue	Sagard		
i663-RPP-0023884	6876	6876	rue	Sagard		
i663-RPP-0023658	6880	6880	rue	Sagard		
i663-RPP-0028263	5602	5602	rue	Saint-André		

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0027760	5611	5613	rue	Saint-André
i663-RPP-0024973	5615	5617	rue	Saint-André
i663-RPP-0023785	5610	5620	rue	Saint-André
i663-RPP-0029377	5621	5621	rue	Saint-André
i663-RPP-0026444	5622	5626	rue	Saint-André
i663-RPP-0028131	5628	5632	rue	Saint-André
i663-RPP-0023988	5633	5637	rue	Saint-André
i663-RPP-0023208	5634	5638	rue	Saint-André
i663-RPP-0028755	5640	5640	rue	Saint-André
i663-RPP-0009585-001	5641	5647	rue	Saint-André
i663-RPP-0025707	5649	5655	rue	Saint-André
i663-RPP-0028543	5650	5656	rue	Saint-André
i663-RPP-0022563	5657	5663	rue	Saint-André
i663-RPP-0032648	5658	5664	rue	Saint-André
i663-RPP-0010702-001	5681	5681	rue	Saint-André
i663-RPP-0010702-002	5681	5681	rue	Saint-André
i663-RPP-0022718	5683	5685	rue	Saint-André
i663-RPP-0023970	5686	5686	rue	Saint-André
i663-RPP-0030396-001	5687	5687	rue	Saint-André
i663-RPP-0010265	5692	5698	rue	Saint-André
i663-RPP-0032110	5699	5699	rue	Saint-André
i663-RPP-0033311	5700	5702	rue	Saint-André
i663-RPP-0023150	5703	5703	rue	Saint-André
i663-RPP-0024293	5704	5704	rue	Saint-André
i663-RPP-0025721	5710	5710	rue	Saint-André
i663-RPP-0023374	5730	5732	rue	Saint-André
i663-RPP-0023426	5734	5736	rue	Saint-André
i663-RPP-0022659-001	5735	5739	rue	Saint-André
i663-RPP-0025469-001	5740	5740	rue	Saint-André
i663-RPP-0027190	5743	5743	rue	Saint-André
i663-RPP-0024058	5746	5748	rue	Saint-André
i663-RPP-0027579	5745	5749	rue	Saint-André
i663-RPP-0024711	5751	5755	rue	Saint-André
i663-RPP-0023747	5757	5761	rue	Saint-André
i663-RPP-0027944	5758	5762	rue	Saint-André
i663-RPP-0025136-001	5766	5768	rue	Saint-André
i663-RPP-0032041	5772	5774	rue	Saint-André
i663-RPP-0024657	5782	5784	rue	Saint-André
i663-RPP-0025625	5803	5805	rue	Saint-André
i663-RPP-0008680	5806	5810	rue	Saint-André

i663-RPP-0008409-001	5814	5816	rue	Saint-André
i663-RPP-0029533	5820	5824	rue	Saint-André
i663-RPP-0023256	5823	5825	rue	Saint-André
i663-RPP-0023798	5826	5828	rue	Saint-André
i663-RPP-0023136-001	5831	5833	rue	Saint-André
i663-RPP-0022985-001	5832	5834	rue	Saint-André
i663-RPP-0008178-001	5838	5838	rue	Saint-André
i663-RPP-0029473	5837	5839	rue	Saint-André
i663-RPP-0029475	5842	5848	rue	Saint-André
i663-RPP-0032382	5843	5853	rue	Saint-André
i663-RPP-0029504	5856	5860	rue	Saint-André
i663-RPP-0024650	5862	5862	rue	Saint-André
i663-RPP-0032641	5855	5865	rue	Saint-André
i663-RPP-0025909	5867	5867	rue	Saint-André
i663-RPP-0008179-001	5868	5870	rue	Saint-André
i663-RPP-0026710	5871	5873	rue	Saint-André
i663-RPP-0029924	5874	5874	rue	Saint-André
i663-RPP-0023571	5875	5877	rue	Saint-André
i663-RPP-0026110	5879	5883	rue	Saint-André
i663-RPP-0024033	5882	5884	rue	Saint-André
i663-RPP-0025289	5886	5890	rue	Saint-André
i663-RPP-0029573	5892	5900	rue	Saint-André
i663-RPP-0025561	5902	5902	rue	Saint-André
i663-RPP-0024255	5907	5911	rue	Saint-André
i663-RPP-0010266	5918	5920	rue	Saint-André
i663-RPP-0028072	5913	5921	rue	Saint-André
i663-RPP-0024872	5924	5928	rue	Saint-André
i663-RPP-0032050	5923	5931	rue	Saint-André
i663-RPP-0028287	5934	5934	rue	Saint-André
i663-RPP-0023885	5936	5938	rue	Saint-André
i663-RPP-0011304	5935	5943	rue	Saint-André
i663-RPP-0024056	5935	5943	rue	Saint-André
i663-RPP-0033330	5935	5943	rue	Saint-André
i663-RPP-0025117	5942	5944	rue	Saint-André
i663-RPP-0025137	5948	5950	rue	Saint-André
i663-RPP-0009234	5954	5956	rue	Saint-André
i663-RPP-0030109	5953	5957	rue	Saint-André
i663-RPP-0023038	5959	5961	rue	Saint-André
i663-RPP-0028523	5960	5964	rue	Saint-André
i663-RPP-0009938-001	5965	5967	rue	Saint-André

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0027965	5966	5968	rue	Saint-André
i663-RPP-0011119	5972	5972	rue	Saint-André
i663-RPP-0022578-001	5971	5973	rue	Saint-André
i663-RPP-0008398	5977	5979	rue	Saint-André
i663-RPP-0025999	5980	5980	rue	Saint-André
i663-RPP-0023533-001	5981	5983	rue	Saint-André
i663-RPP-0025040	5984	5986	rue	Saint-André
i663-RPP-0025348-001	5987	5991	rue	Saint-André
i663-RPP-0023873-001	5995	5997	rue	Saint-André
i663-RPP-0027221	6002	6004	rue	Saint-André
i663-RPP-0023830	6008	6014	rue	Saint-André
i663-RPP-0022979-002	6015	6017	rue	Saint-André
i663-RPP-0010844-001	6019	6021	rue	Saint-André
i663-RPP-0009049	6022	6024	rue	Saint-André
i663-RPP-0009758	6028	6038	rue	Saint-André
i663-RPP-0027756	6037	6039	rue	Saint-André
i663-RPP-0025818	6043	6043	rue	Saint-André
i663-RPP-0024705-002	6200	6202	rue	Saint-André
i663-RPP-0024705-001	6200	6202	rue	Saint-André
i663-RPP-0023784	6204	6210	rue	Saint-André
i663-RPP-0022664	6213	6215	rue	Saint-André
i663-RPP-0026330	6212	6218	rue	Saint-André
i663-RPP-0031126	6217	6219	rue	Saint-André
i663-RPP-0024245-001	6220	6222	rue	Saint-André
i663-RPP-0009646	6231	6233	rue	Saint-André
i663-RPP-0027028	6239	6241	rue	Saint-André
i663-RPP-0022842-001	6245	6247	rue	Saint-André
i663-RPP-0023383-001	6257	6259	rue	Saint-André
i663-RPP-0029642	6263	6265	rue	Saint-André
i663-RPP-0025692	6273	6273	rue	Saint-André
i663-RPP-0022754-001	6276	6278	rue	Saint-André
i663-RPP-0022987-001	6275	6279	rue	Saint-André
i663-RPP-0027795	6282	6288	rue	Saint-André
i663-RPP-0029237	6287	6289	rue	Saint-André
i663-RPP-0026896	6293	6293	rue	Saint-André
i663-RPP-0032879	6290	6294	rue	Saint-André
i663-RPP-0008988	6296	6298	rue	Saint-André
i663-RPP-0027487	6299	6301	rue	Saint-André
i663-RPP-0008770	6302	6304	rue	Saint-André
i663-RPP-0027372	6308	6308	rue	Saint-André

i663-RPP-0024294	6305	6309	rue	Saint-André
i663-RPP-0030685	6314	6316	rue	Saint-André
i663-RPP-0026246	6313	6317	rue	Saint-André
i663-RPP-0008970	6319	6321	rue	Saint-André
i663-RPP-0023204-001	6325	6327	rue	Saint-André
i663-RPP-0008286	6329	6331	rue	Saint-André
i663-RPP-0022538	6337	6339	rue	Saint-André
i663-RPP-0028399	6343	6353	rue	Saint-André
i663-RPP-0028728	6355	6357	rue	Saint-André
i663-RPP-0022430	6367	6371	rue	Saint-André
i663-RPP-0011064	6368	6372	rue	Saint-André
i663-RPP-0022884-001	6376	6376	rue	Saint-André
i663-RPP-0028259	6380	6380	rue	Saint-André
i663-RPP-0027818	6390	6390	rue	Saint-André
i663-RPP-0022858	6387	6391	rue	Saint-André
i663-RPP-0024289	6393	6395	rue	Saint-André
i663-RPP-0028484	6396	6396	rue	Saint-André
i663-RPP-0025452	6398	6402	rue	Saint-André
i663-RPP-0028903	6509	6511	rue	Saint-André
i663-RPP-0009114	6517	6521	rue	Saint-André
i663-RPP-0025602	6523	6523	rue	Saint-André
i663-RPP-0026041	6529	6531	rue	Saint-André
i663-RPP-0009139-002	6591	6609	rue	Saint-André
i663-RPP-0009139-001	6591	6609	rue	Saint-André
i663-RPP-0026739	6619	6621	rue	Saint-André
i663-RPP-0023560-001	6793	6795	rue	Saint-André
i663-RPP-0025992	6809	6809	rue	Saint-André
i663-RPP-0010258	6815	6815	rue	Saint-André
i663-RPP-0022699	6821	6823	rue	Saint-André
i663-RPP-0010698	6997	6999	rue	Saint-André
i663-RPP-0022654	7001	7005	rue	Saint-André
i663-RPP-0024939	7007	7011	rue	Saint-André
i663-RPP-0027118	7019	7023	rue	Saint-André
i663-RPP-0027204	7025	7027	rue	Saint-André
i663-RPP-0011136	7031	7031	rue	Saint-André
i663-RPP-0008569	7037	7037	rue	Saint-André
i663-RPP-0029367	7041	7043	rue	Saint-André
i663-RPP-0009393	7047	7049	rue	Saint-André
i663-RPP-0024801	7051	7053	rue	Saint-André
i663-RPP-0009521	7055	7057	rue	Saint-André

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0009355	5895	99999	rue	Saint-André	
i663-RPP-0008923	5821	5831	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0029036	5833	5843	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009624-001	5857	5867	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023894	5869	5879	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025854	5881	5889	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0024130	5891	5895	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028193	5903	5903	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0030878	5911	5921	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0031831	5923	5933	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023218-001	5935	5943	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008274-002	6060	6060	rue	Saint-Denis	Édifice de prévention des incendies
i663-RPP-0008274-003	6060	6060	rue	Saint-Denis	Poste des transformateurs de la Montreal steet
i663-RPP-0031693	6201	6203	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0030580	6209	6217	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0026165	6208	6218	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009974	6219	6227	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010128	6220	6228	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0029047	6229	6233	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010125	6232	6242	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0024185	6239	6247	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010328	6249	6253	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010318	6244	6254	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023796-001	6255	6259	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027279-001	6256	6264	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0011249	6261	6265	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025115	6266	6270	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008366-001	6267	6271	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023206	6272	6276	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009509-001	6273	6277	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0029034	6278	6282	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027250	6279	6283	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0031703	6284	6288	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008406	6285	6293	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027029	6290	6294	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0024041	6295	6299	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008564	6296	6300	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0029906	6302	6302	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027399	6301	6305	rue	Saint-Denis	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0023068	6307	6311	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010871	6308	6312	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027104-001	6314	6318	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028012	6313	6321	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010481	6320	6324	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010703-001	6326	6330	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008345	6332	6336	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0011352	6323	6337	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0024687	6338	6342	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008183	6344	6348	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0011037	6339	6349	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0030200	6339	6349	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0024024	6350	6354	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0026043	6356	6358	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0034344	6355	6359	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010122	6361	6365	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028157	6362	6366	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009858	6368	6378	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0026402	6368	6378	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025683-001	6377	6381	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010075	6380	6386	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028295	6380	6386	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008916-001	6383	6387	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0033884-001	6389	6393	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028932	6392	6396	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028304	6395	6397	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0031899	6398	6402	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025377	6404	6408	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023059-001	6410	6414	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008185	6403	6417	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009199-001	6403	6417	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025054	6420	6424	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028049	6445	6445	rue	Saint-Denis	Édifice Banque d'épargne de la Cité et du district
i663-RPP-0009004-001	6511	6511	rue	Saint-Denis	Église Saint-Édouard
i663-RPP-0009004-002	6511	6511	rue	Saint-Denis	Presbytère Saint-Edouard
i663-RPP-0009133	6521	6521	rue	Saint-Denis	École Saint-Édouard
i663-RPP-0023320	6524	6528	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025996	6530	6534	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009156-001	6529	6539	rue	Saint-Denis	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0029592	6536	6540	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027100	6541	6545	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009456	6542	6546	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025961	6551	6551	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0022671-001	6548	6552	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009960-001	6553	6557	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0031011	6554	6558	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008871	6559	6563	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029088	6560	6564	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0011043-001	6565	6569	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026481	6566	6570	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025668	6572	6576	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0022840	6578	6582	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008977-001	6571	6585	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028448	6584	6588	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0022972-001	6590	6594	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025413	6596	6600	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0023647-001	6602	6606	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027082	6608	6610	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032692	6601	6611	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009016	6614	6618	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025828	6613	6623	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0010361	6620	6624	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0024453	6626	6626	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029118	6625	6629	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027395	6631	6635	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028890	6632	6636	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0023770	6638	6646	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029834	6643	6647	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029582	6649	6653	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028774	6648	6654	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025962	6655	6659	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0030279	6656	6662	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0030760	6664	6666	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009308-001	6661	6669	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0031952	6670	6674	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0024027	6671	6679	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025337	6676	6680	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0033195	6682	6686	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0024256-002	6688	6692	rue	Saint-Denis

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0024256-001	6688	6692	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0031019	6681	6697	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032954	6699	6699	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008681-002	6700	6712	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008681-001	6700	6712	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009280-001	6716	6724	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0010826	6726	6730	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026533	6731	6735	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028314	6732	6738	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0030297	6737	6741	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009846-001	6740	6742	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032598	6743	6747	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009966-001	6746	6750	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028177-001	6749	6753	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009686	6752	6756	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0023118-001	6755	6759	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0023546	6758	6762	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028894	6761	6765	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0010735-001	6768	6768	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0031966	6767	6771	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008748-001	6770	6774	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032671	6773	6777	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009915	6776	6780	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0033181	6779	6783	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027583-001	6782	6786	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029568	6785	6789	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009048-001	6788	6792	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027916	6791	6795	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026142	6794	6798	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032661	6797	6801	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026154	6800	6804	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009625	6803	6807	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029981	6806	6810	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0030244	6809	6813	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0030873	6812	6816	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026034	6815	6819	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032149	6818	6822	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0024204	6821	6825	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028183	6824	6828	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0030566	6827	6831	rue	Saint-Denis

i663-RPP-0026523-001	6830	6834	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023144	6833	6837	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009454	6836	6840	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0029843	6839	6843	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025889	6842	6846	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023527	6845	6849	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010449	6848	6852	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027268	6851	6857	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023528	6854	6858	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0026675	6860	6864	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008586	6866	6870	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023386	6859	6875	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008731	6872	6876	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008947-001	6878	6878	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009148-001	6879	6887	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0026063	6884	6888	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0032282	6890	6894	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027459-001	6889	6897	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010860	6899	6901	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0026686	6905	6909	rue	Saint-Denis	Théâtre Rivoli
i663-RPP-0029792	6902	6910	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025217-001	6911	6915	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010602-001	6917	6925	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025133-001	6927	6935	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008769	6950	6960	rue	Saint-Denis	Théâtre Le Château
i663-RPP-0031231	6966	6970	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025338-001	6965	6971	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028476	6976	6980	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008735	6973	6981	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023135-001	6982	6984	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008558	6983	6987	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027566	6988	6992	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0022933-001	6989	6993	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0031978	6994	7002	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028215	6995	7005	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0029027	7004	7008	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009181	7010	7016	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009096-001	7013	7019	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023667	7018	7022	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023225	7021	7025	rue	Saint-Denis	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0027381	7024	7028	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009140	7030	7036	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009638	7027	7037	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029171	7038	7042	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027307	7039	7043	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032864	7045	7049	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027721	7044	7050	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026163	7051	7055	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009021-001	7052	7056	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028033	7057	7061	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009904	7058	7062	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032364	7064	7068	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008511	7063	7071	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026816	7070	7074	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008742	7076	7080	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0010472	7073	7081	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028659	7082	7086	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032631	7083	7087	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0023874	7088	7092	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028847	7095	7099	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032074	7094	7100	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008262	7102	7106	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029512	7108	7112	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025898	7113	7117	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025979	7114	7118	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0024096	7119	7127	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0011129	6269	6271	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026526	6277	6287	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026609	6289	6299	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0011019	6288	6302	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027867	6301	6305	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0023061-001	6304	6312	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029168	6307	6317	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009882-001	6314	6318	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024859	6319	6325	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026292-001	6320	6328	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028705-001	6330	6334	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029277	6327	6337	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026839	6339	6349	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0010224	6351	6357	rue	Saint-Dominique

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0025849	6359	6361	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024288	6363	6367	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0031439	6369	6373	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028902	6375	6379	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0023254	6381	6385	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0031441	6387	6391	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028152	6393	6403	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027988	6405	6415	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0008298	6420	6420	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009296-001	6426	6428	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0030105	6417	6433	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026094	6435	6437	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0008982	6441	6443	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0023735	6440	6446	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009944	6447	6449	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027136	6453	6461	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0025374-001	6463	6473	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024384	6475	6479	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026833	6481	6491	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028347	6493	6493	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0032250	6513	6513	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0008963	6515	6519	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033082	6514	6520	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0025680	6521	6525	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0032556	6522	6528	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026931	6530	6536	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027929	6527	6537	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033929	6533	6537	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024329	6538	6544	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009216	6539	6549	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028915	6546	6552	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027495	6551	6553	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024505	6555	6557	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0025713	6554	6558	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026383	6559	6561	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009098	6560	6564	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028526	6563	6565	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028995	6567	6569	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0030306	6566	6572	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0030284	6571	6573	rue	Saint-Dominique

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0025681	6575	6577	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024212	6574	6580	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028354-001	6582	6588	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033683	6579	6589	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033684	6579	6589	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033685	6579	6589	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033230	6591	6595	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009869-001	6600	6602	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0031410	6597	6605	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0031725	6606	6610	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029789	6607	6615	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026274	6612	6616	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027200	6617	6621	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024297	6618	6622	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0032700	6623	6627	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0032733	6624	6630	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027985	6632	6638	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0008931-001	6629	6639	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027837	6641	6645	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027311	6640	6646	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029730	6647	6651	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0032546	6648	6654	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033174	6653	6657	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026078	6659	6661	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0010990	6663	6665	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0025723	6667	6669	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0025926	6671	6675	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0022546	6677	6683	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029689	6685	6687	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027439	6723	6727	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024172	6729	6733	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026674	6735	6739	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029192	6741	6745	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024500	6747	6751	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027880	6753	6757	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0030569	6750	6760	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028400	6759	6763	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027340	6765	6769	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029686	6762	6772	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009303	6771	6775	rue	Saint-Dominique

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0029086	6777	6781	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0030575	6774	6784	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0027630	6783	6787	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0029346	6789	6793	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0009992	6786	6796	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0023050	6798	6802	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0023788	6795	6805	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0028063	6804	6812	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0029466	6820	6820	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0009348	6823	6827	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0022604	6851	6861	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0023439-001	6863	6867	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0026525	6864	6874	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0025254-001	6871	6875	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0022948-001	6876	6880	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0008163-001	6877	6887	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0022950-001	6882	6890	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0025233-001	6889	6893	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0026683	6895	6901	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0009542-001	6951	6963	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0009542-002	6951	6963	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0026617	6965	6967	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0023315	6968	6972	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0027860	6971	6973	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0024261	6974	6978	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0024312	6977	6981	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0024047	6985	6985	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0029581	6980	6990	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0010121-001	7015	7019	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0022815-001	7021	7025	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0009261	7035	7047	rue	Saint-Dominique	Caserne de pompiers no 31
i663-RPP-0010196	7035	7047	rue	Saint-Dominique	Poste d'inspection des viandes
i663-RPP-0024544	7071	7081	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0026517	7071	7081	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0033130	7083	7093	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0024127	7095	7105	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0023300	7104	7108	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0028088	7110	7114	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0028513	7107	7117	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0026045	7119	7129	rue	Saint-Dominique	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015727	3437	3441	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0012626	3443	3447	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0015519	3449	3455	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0016929	3457	3465	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0003826-001	3477	3483	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0013286	3485	3487	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0005018-001	3495	3501	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0013022	3505	3509	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0018320	3530	3532	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0013471	3542	3550	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0018122	3552	3560	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0015728	3562	3570	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0016848	3630	3640	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0025879	5613	5615	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0032696	5619	5621	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028761	5623	5623	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0008854	5629	5629	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0009623	5637	5639	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0027525	5659	5661	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023223	5665	5667	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0025165	5671	5673	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0034347	5691	5693	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0027081	5707	5711	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023132	5713	5717	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024719	5719	5721	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023580	5725	5727	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023000	5749	5751	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0031596	5755	5759	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028413-001	5761	5763	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0033755	5800	5808	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0032053	5815	5819	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0008462	5837	5843	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028947	5859	5861	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024790	5860	5864	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0010151	5865	5867	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024882	5868	5870	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0010937	5871	5879	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0010771	5878	5886	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024574	5888	5892	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026519	5894	5896	rue	Saint-Hubert

i663-RPP-0010038	5881	5897	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026703	5881	5897	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028997	5881	5897	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0008381	5900	5900	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0033103	5905	5907	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0008418	5911	5913	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0011168	5914	5916	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026888	5926	5930	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023743	5929	5933	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0022675	5935	5935	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024008	5940	5940	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024385	5939	5943	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0009617-001	5946	5948	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023311	5947	5949	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0008862	5955	5955	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0011386	5971	5971	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0030019	5977	5979	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0009580	5970	5986	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026016	5970	5986	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026366	5970	5986	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0025571	6000	6002	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0027421	6004	6008	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0010658	6018	6020	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028922	6024	6026	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0025364	6032	6032	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026621	6050	6052	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028665-001	6206	6208	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0009683	6214	6220	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0025047	6224	6230	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026840	6234	6258	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0009322	6272	6276	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024551	6290	6300	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026558	6316	6320	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0010499	6340	6342	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0022614	6341	6343	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0022998	6344	6346	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023537	6347	6349	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0027354	6354	6356	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028793	6360	6362	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026615	6373	6375	rue	Saint-Hubert

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0027115	6376	6380	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0024833	6377	6381	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009177	6382	6384	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025214	6385	6387	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009810	6386	6390	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0022973	6391	6395	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026867	6405	6407	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027983	6406	6416	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009701	6418	6420	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031681	6505	6507	rue	Saint-Hubert	Théâtre Plaza
i663-RPP-0008492	6509	6513	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010618	6517	6519	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031407	6523	6527	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010501	6535	6539	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0008231	6541	6545	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010161	6551	6555	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009464	6569	6571	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023847	6573	6575	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025632	6580	6580	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025672	6582	6584	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0024783	6577	6589	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023543	6590	6594	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027346	6603	6605	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025231	6607	6609	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026178	6611	6615	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031404	6621	6623	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026002	6630	6634	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023674	6648	6650	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026338	6653	6655	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0024119	6657	6659	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010712-001	6652	6660	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023971	6661	6665	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027762-001	6667	6671	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027762-002	6667	6671	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0028346	6682	6682	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0028505	6684	6686	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031230	6692	6694	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0028452	6695	6695	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009208-001	6701	6703	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009208-002	6701	6703	rue	Saint-Hubert	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0025682	6711	6715	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0030978	6720	6720	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023149	6739	6741	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026371	6746	6750	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023959	6755	6757	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0028551	6768	6772	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027006	6785	6787	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027322	6788	6792	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026240	6794	6796	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0030270	6805	6805	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010440	6806	6812	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0008531	6809	6821	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010829	6843	6847	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023900	6844	6848	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010772	6850	6852	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031217	6853	6857	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023554	6863	6865	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025004	6869	6869	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0029790	6877	6881	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027814	6883	6887	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0033676	6890	6890	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031664	6906	6910	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0029947	6915	6917	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009150	6950	6950	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031115	6960	6960	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025127	6973	6975	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0032361	6977	6979	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026691	6983	6985	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025663	6986	6988	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027376	6996	7000	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010775	7002	7018	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009581	7020	7022	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023809	7033	7035	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0008679	7036	7038	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0028939	7049	7053	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0024684	7058	7060	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0008792	7073	7075	rue	Saint-Hubert	Bain Saint-Denis
i663-RPP-0011040	7118	7124	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025143	7129	7133	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0011049	7134	7138	rue	Saint-Hubert	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0034703	6637	6641	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0035493	6643	6645	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0033502	6655	6657	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0033484	6661	6665	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0033500	6711	6711	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0034458	6723	6725	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0034656	6776	6776	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0034695	6783	6785	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0033420	6788	6790	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0034776	6789	6791	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0034748	6794	6794	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0033386	6795	6799	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0034770-001	7028	7028	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0034595-001	7034	7036	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0034514	7054	7056	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0033431	7161	7161	rue	Saint-Urbain	
i663-RPP-0030717	1104	1116	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0032579	1220	1224	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0008966-001	1227	1229	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0027349	1233	1237	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0009416-001	1239	1241	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0025455-002	1250	1256	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0025455-001	1250	1256	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0008235	1251	1257	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0011189-001	1258	1262	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0028046	1259	1265	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0010738-001	1264	1268	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0010562	1267	1271	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0027792-001	1270	1274	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026469	1273	1277	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0008729-001	1276	1280	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026032	1279	1283	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0024039-001	1282	1286	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0010495	1285	1287	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0010362-001	1288	1292	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0009063-001	1289	1293	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026638-002	1294	1298	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026638-001	1294	1298	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026995-001	1295	1299	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0008925	1301	1307	rue	Saint-Zotique Es	E

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0028056	1306	1310	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027134	1312	1316	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0032286	1313	1317	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0033257	1318	1322	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0032396	1319	1323	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024146	1325	1327	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0026932	1324	1328	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0023493-001	1330	1332	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024615	1329	1333	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0032485	1334	1336	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028198	1338	1342	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0025291-001	1344	1348	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0026671	1467	1469	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024258	1475	1477	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0011383	1476	1486	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0032302	1488	1498	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0025603	151	155	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027426	150	156	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0026929	1560	1568	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027930	1570	1578	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0029447	165	179	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0022651	184	186	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0025011	1873	1875	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024809	188	192	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028573	189	193	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027582	1980	1984	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0025902	2014	2014	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024455	201	203	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0023133-001	2038	2042	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0010652	200	206	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0022895	2111	2111	rue	Saint-Zotique Es	E	Caserne de pompiers no 47
i663-RPP-0028150	2130	2132	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0008305-001	208	214	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028260	216	220	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027174-002	2204	2204	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027174-001	2204	2204	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027027	2216	2216	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024454-001	219	223	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024323	2231	2235	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028337-001	224	226	rue	Saint-Zotique Es	E	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0027975-001	225	227	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0025822	2307	2311	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0032000	2310	2312	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0023609	2313	2317	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0027242	2314	2318	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026916	2320	2322	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026401	231	233	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0024330-001	2327	2333	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0023145-002	2350	2352	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0023145-001	2350	2352	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0022975	2357	2359	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0032451	2356	2360	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0010416	2377	2381	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0009547	2383	2391	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0009652	2386	2396	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026618	2393	2397	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026602-002	2400	2408	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026602-001	2400	2408	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0028335	2399	2409	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0031914	2456	2462	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0021745-001	2463	2465	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0024767-001	2464	2468	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0033318	2470	2472	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0007060-001	2469	2473	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0006095-001	2477	2479	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0007721	2481	2483	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0029962	2488	2492	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0029621	250	250	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0017018	2508	2510	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0014410	2514	2516	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0018228-001	2513	2517	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0020278-001	2519	2521	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0014294-001	2532	2534	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0014104	2538	2540	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0018588	2539	2541	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0012780	2544	2548	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0014593	2556	2560	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0021379	2559	2561	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0021707	2563	2565	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0022425	2569	2573	rue	Saint-Zotique Es	E

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0018704-001	2577	2579	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0008661	256	258	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0005333	2576	2580	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0008096	2581	2583	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0004203	2582	2584	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0013427	2586	2588	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0015151-002	2590	2598	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0015151-001	2590	2598	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0017435	2601	2605	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0025320	262	264	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0021679	2639	2641	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0019397	2638	2642	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0005472	2644	2648	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028393	2668	2672	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0020508	2688	2688	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0008922-001	35	35	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0030785	350	354	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0025746	351	357	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0009832	368	374	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0021281	4213	4215	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0005564	4301	4305	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0006963-001	4307	4309	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0005229	4308	4310	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0006986-001	4312	4312	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0021605	4356	4356	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0020672	4363	4365	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028057	431	445	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0018535	4565	4565	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0006225	4571	4571	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024310	515	521	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0031796	50	54	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024035	51	55	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028276	56	60	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0009801	760	760	rue	Saint-Zotique Es	E	Salle Saint Alban Hall
i663-RPP-0009379	62	78	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0029766	75	79	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027269-001	80	84	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027831	83	91	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024195	927	929	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0029068	931	933	rue	Saint-Zotique Es	E	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0033916	92	96	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0035431	185	187	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0033597	19	21	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0033434	250	250	rue	Saint-Zotique Ou	O	Église Livingstone Presbyterian Church
i663-RPP-0035296	23	27	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0033572-001	269	271	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0033496	275	277	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0035280	281	283	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0034545	61	63	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0035096	67	69	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0000923-001	4201	4201	rue	Sherbrooke Est	E	Jardin botanique de Montréal
i663-RPP-0001040	4201	4201	rue	Sherbrooke Est	E	Jardin botanique de Montréal
i663-RPP-0001141	4201	4201	rue	Sherbrooke Est	E	Jardin botanique de Montréal
i663-RPP-0002242	5930	5934	rue	Viau		
i663-RPP-0034568-001	6525	6525	rue	Waverly		
i663-RPP-0034523	6769	6769	rue	Waverly		
i663-RPP-0033512	6773	6775	rue	Waverly		
i663-RPP-0035233-001	6783	6785	rue	Waverly		
i663-RPP-0034463	6787	6791	rue	Waverly		
i663-RPP-0033407	6793	6797	rue	Waverly		
i663-RPP-0034663	6805	6813	rue	Waverly		
i663-RPP-0035496	6815	6823	rue	Waverly		
i663-RPP-0033402	7016	7018	rue	Waverly		
i663-RPP-0033528	7021	7023	rue	Waverly		
i663-RPP-0034108	7024	7026	rue	Waverly		
i663-RPP-0035612	7031	7031	rue	Waverly		
i663-RPP-0033533-001	7028	7032	rue	Waverly		
i663-RPP-0034724	7053	7069	rue	Waverly		
i663-RPP-0034641	7071	7073	rue	Waverly		
i663-RPP-0033351	7075	7077	rue	Waverly		
i663-RPP-0033399	7082	7088	rue	Waverly		
i663-RPP-0033360	7163	7169	rue	Waverly		
i663-RPP-0033363	7171	7177	rue	Waverly		

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1258047002

Unité administrative responsable :	Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle , Direction innovation urbaine et amélioration continue
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back, ainsi que les crédits et sources de financement associés / Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet, sous réserve de la disponibilité des crédits

Il est recommandé :
1. d'approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au Parc Frédéric-Back;

2. d'approuver les crédits et sources de financement associés, conditionnellement à l'approbation du GDD #1263267001;

3. de déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-26 10:16

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258047002**

Unité administrative responsable :	Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle , Direction innovation urbaine et amélioration continue
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back, ainsi que les crédits et sources de financement associés / Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet, sous réserve de la disponibilité des crédits

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de serre institutionnelle et communautaire du parc Frédéric-Back est le résultat d'une fusion de deux projets, mais prévus dans le même secteur de la ville :

1. Une serre pédagogique proposée par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada (Programme Montréal en commun) en cours d'élaboration depuis 2019;

2. Une serre communautaire et éducative dédiée à la sécurité alimentaire, proposée par la table de quartier Vivre Saint-Michel en santé dans le cadre de la première édition du budget participatif en 2021.

Le projet unifié est un complexe serricole composé de plusieurs chapelles qui seront occupées par les partenaires institutionnels et communautaires dans le secteur sud-ouest du parc visant à :

- Produire, dans une serre urbaine communautaire, des fruits et légumes frais pour le quartier Saint-Michel;
- Offrir une superficie de serres de recherche et formation à différents acteurs académiques et institutionnels (Collège Ahuntsic, ETS, AULAB, UQAM, etc.);
- Mettre en lumière des techniques d'agriculture innovantes et respectueuses de l'environnement;
- Dans une phase ultérieure et conditionnel à la disponibilité des fonds nécessaires, valoriser les rejets thermiques et les rejets de CO^2 produits par le Complexe environnemental de Saint-Michel.

L’arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) est l’unité responsable du développement de ce projet. Afin de réaliser cet engagement (budget participatif), la Direction générale a mandaté le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, le Service de l’environnement, le Service du développement économique, le Service de la gestion et de la planification immobilière, le Service de la planification stratégique et performance organisationnelle ainsi que le Bureau de la transition écologique et de la résilience afin d’accompagner l’arrondissement pour concrétiser le projet.

Plusieurs acteurs du milieu de la recherche, de l’enseignement et de la sécurité alimentaire sont impliqués:

1. Laboratoire sur l’agriculture urbaine (AULAB) : L'organisme souhaite utiliser le complexe serricole dans une optique de recherche et de formation en y développant une gamme d’activités de recherche, de développement et de production.

2.Vivre Saint-Michel en santé (VSMS) : L’organisme veut utiliser certaines chapelles du complexe en collaboration avec ses partenaires dans une logique de sécurité alimentaire afin de permettre aux différentes populations du quartier d'avoir accès à des fruits et légumes frais via le système alimentaire local ainsi que, à plus long terme, pour la réalisation d’activités éducatives dans le cadre d’une collaboration avec l’école Louis-Joseph-Papineau.

3.Collège Ahuntsic : Le Collège Ahuntsic élabore actuellement un nouveau programme d’études collégiales (DEC) en agriculture urbaine. Il souhaite utiliser une chapelle de la serre à des fins d’enseignement dans le cadre de son futur programme.

À titre de promoteur du projet, l'arrondissement s'est engagé plus spécifiquement à :

- Agir à titre de requérant et exécutant du projet pour la construction de la serre;
- Assurer le suivi des ententes avec les partenaires promoteurs et utilisateurs de la serre;
- Fournir les ressources nécessaires au bon déroulement du projet, selon leur disponibilité;
- Favoriser la concertation entre les différents partenaires et services municipaux impliqués.

Le parc Frédéric-Back relève toutefois de la compétence du conseil d'agglomération conformément à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal. Le projet de serre dans ce parc, tel que proposé dans sa forme actuelle, doit donc être approuvé par ce dernier. Pour permettre à l’arrondissement VSP de réaliser ce projet, il est nécessaire de prévoir une délégation de pouvoirs entre le conseil d’agglomération et le conseil municipal, conformément à l’article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Une fois que le conseil municipal aura accepté la délégation du conseil d’agglomération, le conseil municipal pourra recourir à l’article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec pour convenir d’un échange de services avec le conseil d’arrondissement.

Le présent sommaire décisionnel vise donc à:

- approuver le projet de serre dans le parc Frédéric-Back;
- approuver les crédits et les sources de financement, conditionnels à l'approbation du GDD # 1263267001;
- déléguer au conseil de la Ville de Montréal la prise en charge du projet de construction de la serre et de sa gestion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 1446- 20 août 2025 - Accorder un soutien financier de 52 500 $ au Laboratoire sur l'agriculture urbaine pour le projet de serre institutionnelle et communautaire dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada.
CM21 0311 - 22 mars 2021 - Accorder une contribution financière de 400 000 $ au Laboratoire d'agriculture urbaine pour un projet de valorisation de déchets ressources pour des fins de production en serre qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

CE19 1701 - 6 novembre 2019 - Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000 $ (incluant les taxes). La subvention de 50 000 000 $ du gouvernement fédéral (Logement, Infrastructures et Collectivités Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le complexe de serres institutionnelles et communautaires du parc Frédéric-Back se veut un projet fédérateur, novateur et collaboratif qui implique plusieurs acteurs du milieu de la recherche, de l'enseignement et de la sécurité alimentaire. Il propose l'édification d'un complexe serricole composé de plusieurs chapelles qui seront occupées par les partenaires institutionnels et communautaires.
À terme, la mise en culture d'une superficie d'environ 2500 mètres carrés, avec des rendements d'environ 25kg/m2 annuellement, permettra de produire environ 62 tonnes de fruits et légumes par année. La majeure partie de la production sera destinée à soutenir la sécurité alimentaire du quartier, en offrant aux résidentes et résidents un accès à des fruits et légumes frais. Une portion pourra toutefois être vendue, afin de contribuer au financement des coûts d'exploitation des organismes utilisateurs de la serre, selon une logique de tarification sociale. La serre sera alimentée par l'électricité, dont la capacité du site a été confirmée.

La réalisation du projet permettra de :

- renforcer le système alimentaire local et la sécurité alimentaire des résident(e)s du quartier Saint-Michel;
- réduire l'empreinte écologique de la production alimentaire;
- contribuer à la recherche et à la formation d'une main-d'œuvre dans un créneau novateur;
- réaliser un engagement de la Ville de Montréal dans le cadre du Défi des villes intelligentes;
- réaliser un engagement de la Ville de Montréal dans le cadre du budget participatif;
- contribuer au rayonnement de la Ville de Montréal grâce au côté novateur et original du projet;
- s'aligner avec la nouvelle feuille de route en économie circulaire.

Le secteur ciblé est situé au sud-ouest du parc, à proximité de la plateforme de compostage. Il permettra d'offrir une superficie de 1500 m^2 de serres de recherche et formation à différents acteurs académiques et institutionnels ainsi qu'une serre communautaire de 1000 m^2 produisant des fruits et légumes frais pour le quartier Saint-Michel dans le cadre du budget participatif. Le projet se veut aussi une vitrine technologique pour mettre en lumière des techniques d'agriculture innovantes et respectueuses de l'environnement ainsi qu'un lieu de formation qui serait utilisé par le Collège Ahuntsic dans le cadre de sa nouvelle technique en agriculture urbaine.

À noter que d'autres sites en périphérie du parc et dans les limites du parc avaient été envisagés afin d'accueillir le projet de serre, mais comportaient des contraintes empêchant le développement du projet à ces endroits, lesquelles ont été documentées.

Pour information, au courant de l'année 2024, plusieurs analyses ont été réalisées sur le site du parc (étude de faisabilité) :

- étude environnementale Phase 1 et 2;
- capacité portante du site;
- étude sur les enjeux de mobilité;
- analyse du potentiel pour le réseau de valorisation des rejets thermiques (VRT);
- élaboration du modèle de gouvernance;
- évaluation du coût des infrastructures publiques.

Le projet tel que présenté vise donc la construction de la serre, laquelle sera exploitée par l'organisme AULAB. Les coûts de construction et d'exploitation ainsi que le montage financier figure à la section « aspects financiers ».

Phase ultérieure (à confirmer) - Déploiement du Réseau de valorisation des rejets thermiques

Une deuxième phase au projet envisage un raccord de la serre au réseau du Complexe environnemental Saint-Michel de manière à valoriser les rejets thermiques, mais ne fait pas l'objet de la présente décision. À noter que la serre est viable (techniquement et économiquement), indépendamment du raccordement de rejets thermiques.

Le projet initialement proposé par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine prévoyait en effet le raccordement de la serre à l'usine de lixiviat du Complexe environnemental Saint-Michel situé dans le parc. En parallèle, l'écoquartier Louvain s'est montré intéressé à utiliser cette énergie pour chauffer ses futurs bâtiments. De plus, des études sont encore nécessaires pour évaluer cette hypothèse, incluant la quantité et la durée d'énergie disponible. Cette phase est conditionnelle à la disponibilité des ressources financières ainsi qu'aux études de faisabilité et ne fait pas partie des décisions attendues dans le présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit en phase avec la stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 de la Ville de Montréal. Il rejoint, entre autres, les orientations suivantes:

- Orientation 1 : éduquer, sensibiliser et encourager la pratique de l'agriculture urbaine citoyenne et communautaire;
- Orientation 2 : augmenter la production agricole sur le territoire montréalais et soutenir l'agriculture urbaine commerciale ;
- Orientation 3 : encourager une agriculture urbaine résiliente et écologique.

Le projet répond spécifiquement à l'action 2.2 *Mettre à disposition des espaces de production agricole dans les infrastructures et actifs municipaux* de l'orientation 2 de cette même stratégie.

Le site visé pour l'installation de la serre est identifié au plan directeur du parc Frédéric-Back comme zone de démonstration végétale, se voulant être une pépinière destinée au parc, tout en permettant un volet éducatif pour le public. L'installation de la serre dans ce secteur s'inscrit également en cohérence avec certains des principes directeurs identifiés dans ce plan :

- Encourager la recherche, l'innovation technologique et l'émergence d'idées avant-gardistes;
- Promouvoir le parc Frédéric-Back comme un lieu de recherche, d'expérimentation et d'innovation en matière sociale, culturelle et environnementale.

Le projet de serre au parc Frédéric-Back est aussi l'un des lauréats de la première édition du budget participatif et est, à cet égard, attendu par la communauté du quartier Saint-Michel.

Enfin, il fait partie des projets soutenus par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada (Programme Montréal en commun).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de construction est évalué à 2 185 000 $ et s'appuie sur des soumissions reçues ainsi que sur une estimation du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR). Les dépenses estimées se trouvent en pièce jointe.

La portion provenant du budget d'agglomération représente 35 % du financement total (budget participatif), les sources externes couvrent les 65 % restants.

Le projet sera réalisé sous réserve de l'enveloppe budgétaire disponible. Les sources de financement suivantes permettent de couvrir les frais estimés pour la construction.

Défi des villes intelligentes – Montréal en commun	920 000 $
Budget participatif	765 000 $, conditionnellement à l'approbation du GDD # 1263267001
Fonds des infrastructures alimentaires locales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	500 000 $

1. Volet Défi des villes intelligentes - Montréal en commun

Le projet s'inscrit dans le volet alimentation de Montréal en Commun (Défi des villes intelligentes). Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000 $ au Défi des villes intelligentes du Canada. Il s'agit d'un appel à candidatures du ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada (LICC) visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal portait sur la mobilité et l'accès à l'alimentation pour les personnes vulnérables.

Un montant total de 920 000 $ est prévu pour la construction de la serre communautaire. Les fonds non utilisés provenant du Défi des villes intelligentes devront être retournés au LICC si non dépensés d'ici le 30 mai 2026.

2. Volet budget participatif

Le projet s'inscrit aussi dans le cadre du budget participatif. En effet, le projet de la Serre 4 saisons de Vivre Saint-Michel en santé, qui s'est greffé au projet du Laboratoire sur l'agriculture urbaine, est un des projets lauréats de la première édition du budget participatif de Montréal. Les citoyennes et les citoyens ont voté un montant de 765 000 $ pour la réalisation de ce projet de serres productives et éducatives.

Le parc Frédéric-Back étant de compétence d'agglomération, le financement du projet ne peut se faire que par une fiscalité d'agglomération.

Ainsi, un montant de 765 000 $ identifié dans le budget relevant de la compétence d'agglomération est attribué au Service de la Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) afin d'assurer le financement du projet de serre réalisé dans le cadre de la première édition du Programme du budget participatif. Le tout conditionnel à l'approbation du GDD 1263267001 qui sera présenté au comité exécutif sous peu.

3. Financement du Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL)

Afin de compléter le montage financier du projet, un financement de 500 000 $ a été obtenu du FIAL d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le programme accorde des subventions pour soutenir des projets qui visent à renforcer la sécurité alimentaire locale en finançant des infrastructures ou de l'équipement. Cette subvention devra être décaissée avant le 31 mars 2027.

Exploitation de la serre:

Les coûts d'opération annuels communs, estimés à 115 200 $, seront à la charge des organismes partenaires qui vont occuper la serre. Dans ce budget annuel, un montant de 31 500 $ est prévu pour une ressource humaine mutualisée et un montant de 83 700 $ est prévu afin de couvrir les frais de chauffage, d'entretien, de réparation de la serre et de contingence. Les coûts d'opération spécifiques aux activités de chaque organisme occupant (ex.: enseignement) sera à sa charge. La serre étant un bâtiment agricole de conception simple, le budget prévu par les organismes occupants pour couvrir les frais d'entretien et de réparation devrait permettre un maintien de l'actif dans le temps.

La table de quartier Vivre Saint-Michel en Santé a aussi obtenu un soutien financier de 800 000$ de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'achat d'équipement et l'opération de la serre.

Phase ultérieure: Déploiement du Réseau de valorisation des rejets thermiques

Bien que cette phase ne fasse pas partie du présent sommaire, à titre informatif, les coûts de raccordement de la serre jusqu'à l'usine de lixiviat sont évalués à 2 292 767 $. Ce budget couvre les frais pour l'établissement complet d'un réseau de chaleur qui chaufferait uniquement la serre. Des sources de soutien financier ont été identifiées pour cette phase du projet, dont le programme d'aide financière pour la valorisation des rejets thermiques (VRT) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pouvant couvrir jusqu'à 75% des dépenses admissibles.

À noter que l'estimation du coût de cette phase ainsi que le montage financier devra être mis à jour si cette phase est éventuellement autorisée.

MONTRÉAL 2030

Comme présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.
16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'Administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la Métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où ce dossier ne serait pas approuvé, cela signifierait la perte des financements du Défi des villes intelligentes (920 000 $) et du FIAL (500 000 $), ainsi que la non-réalisation d'un projet issu du budget participatif. Les fonds non utilisés provenant du Défi des villes intelligentes devront être retournés au Fédéral si non utilisés d'ici le 30 mai 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivant la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au conseil municipal et l'acceptation de cette délégation par ce dernier, la prochaine étape consistera à déléguer la compétence du Conseil municipal au conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, afin que l'arrondissement soit en mesure d'attribuer les contrats liés à la construction des serres et de gérer les ententes avec les partenaires.

Phase 1: Construction et exploitation de la serre

- Appels d'offres: Printemps 2026
- Construction de la serre: Été-automne 2026
- Conclusion des ententes de partenariats: Automne 2026
- Mise en service de la serre: Hiver 2027
- Emménagement des organismes et institutions: À partir de l'hiver 2027

Phase ultérieure : Déploiement du Réseau de valorisation des rejets thermiques

- Complétion des analyses pour le raccordement jusqu'à l'écoquartier Louvain : 2026
- Analyse des options suite aux résultats : 2027
- Mise en service potentielle du réseau: 2028-2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Brigitte GRANDMAISON, Direction générale
Clément ARNAUD, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Laure BASSIGNOT, Service de l'environnement
Stéphanie HOULE, Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne
Nadia BASTIEN, Direction générale
Sophie LALONDE, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjolaine ST-ARNAUD
Conseillère innovation

Tél : 438-880-8649
Télécop. : 00

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-23

Maxime THIBAULT-VEZINA
Chef de division

Tél : 438 838-7269
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Genevieve GOUDREAULT
directeur(-trice) de service - planification strategique et performance organisationnelle
Tél :
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Genevieve GOUDREAULT
directeur(-trice) de service - planification strategique et performance organisationnelle
Tél :
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*
Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

20.Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 6

- *La production d'aliments frais à peu de coût dans un secteur affecté par l'insécurité alimentaire vient répondre à un besoin local*

Priorité 16 :

- *Le Laboratoire sur l'argriculture urbaine souhaite utiliser le complexe serricole dans une optique de recherche et de formation en y développant une gamme d'activités de recherche, de développement et de production avec ses partenaires que sont l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'École des technologies supérieures (ÉTS).*

Priorité 19 :

- *L'organisme veut utiliser certaines chapelles du complexe en collaboration avec ses partenaires dans une logique de sécurité alimentaire afin de permettre aux différentes populations du quartier d'avoir accès à des fruits et légumes frais via le système alimentaire local ainsi que, à plus long terme, pour la réalisation d'activités éducatives dans le cadre d'une collaboration avec l'école Louis-Joseph-Papineau.*

Priorité 20 :

- *Ce projet novateur a peu de comparable à l'échelle internationale et offrira une visibilité à Montréal dans les forums internationaux*
- *Le projet démontre le leadership de la Ville et encourage ainsi l'émergence de projets similaires ailleurs sur son territoire et au Québec*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	x		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	x		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		x	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

PROJET	**SERRES MIRON**
Projet no.	**25-0107**
Étape	Définitifs
Date	2026-02-06
Classe	Classe C
Format	UNIFORMAT II, niveau 3

CALÉVO
Solutions d'ingénierie durable

Uniformat	Description	Total
D	**SERVICES**	**589,000 $**
D20	PLOMBERIE	66,000 $
D2010	APPAREILS DE PLOMBERIE	5,000 $
D2020	RÉSEAU D'EAU DOMESTIQUE	46,000 $
D2030	RÉSEAU DE DRAINAGE SANITAIRE	15,000 $
D2040	RÉSEAU DE DRAINAGE PLUVIAL	- $
D2090	AUTRE SYSTÈME DE PLOMBERIE	- $
D30	CVCA	91,000 $
D3010	SOURCE D'ÉNERGIE	- $
D3020	SYSTÈME DE PRODUCTION DE CHALEUR	- $
D3030	SYSTÈME DE PRODUCTION DE FROID	- $
D3040	DISTRIBUTION DE CVCA	91,000 $
D3050	UNITÉS AUTONOMES OU MONOBLOCS	- $
D3060	RÉGULATION ET INSTRUMENTATION	- $
D3070	ESSAI ET RÉGLAGE DE SYSTÈME	- $
D3090	AUTRES SYSTÈMES OU ÉQUIPEMENT CVCA	- $
D40	PROTECTION INCENDIE	- $
D4010	GICLEURS	- $
D4020	CANALISATIONS MONTANTES	- $
D4030	ACCESSOIRES DE PROTECTION INCENDIE	- $
D4090	AUTRES SYSTÈMES DE PROTECTION INCENDIE	- $
D50	ÉLECTRICITÉ	432,000 $
D5010	SERVICE ET DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	206,000 $
D5020	ÉCLAIRAGE ET DISTRIBUTION SECONDAIRE	8,000 $
D5030	COMMUNICATION ET SÉCURITÉ	- $
D5090	AUTRES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES	218,000 $
F	**CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION**	**- $**
F20	DÉMOLITION SÉLECTIVE DE BÂTIMENT	- $
F2010	DÉMOLITION SÉLECTIVE	- $
F201006	Démolition des systèmes mécaniques	- $
F201007	Démolition des systèmes électriques	- $
G	**AMÉNAGEMENT D' EMPLACEMENT**	**- $**
G10	PRÉPARATION D'EMPLACEMENT	- $
G1020	DÉPLACEMENT ET DÉMOLITION SUR L'EMP.	- $
G102008	Démolition sur le site - Mécanique	- $
G102009	Démolition sur le site - Électricité	- $
G40	SERVICES D'ÉLECTRICITÉ SUR L'EMPLACEMENT	- $
G4010	DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	- $
G4020	ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR	- $
G4030	COMMUNICATION ET SÉCURITÉ SUR L'EMPLACEMENT	- $
G4090	AUTRES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ	- $
TRAVAUX DE CONSTRUCTION		
	Sous-total - Mécanique	157,000 $
	Sous-total - Électricité	432,000 $
	Sous-total - Bâtiment agricole	710,000 $
	Sous-total - Structure	- $
	Sous-total - Civil	32,000 $
	Sous-total - Aménagement terrain	100,000 $
	Sous-total	1,431,000 $
CONTINGENCES DE CONCEPTION : 0 %		
	Contingences de conception - Mécanique	- $
	Contingences de conception - Électricité	- $
	Contingences de conception	- $
TRAVAUX DE CONSTRUCTION AVEC CONTINGENCES DE CONCEPTION		
	Sous-total - Mécanique	157,000 $
	Sous-total - Électricité	432,000 $
	Sous-total	1,431,000 $
PRÉ-ACHAT D'ÉQUIPEMENT		
	Coûts des équipements de ventilation	300,000 $
	Coûts de la chambre froide	45,000 $
	Coûts du système de lavage	12,000 $
	Budget de pré-achat (sans taxes)	357,000 $
FRAIS GÉRANT CONSTRUCTION		
	Administration et profits du gérant de construction	100,000 $
	Budget de soumission (sans taxes)	1,888,000 $
TAXES		
	Taxes TPS : 0 %	- $
	Taxes TVQ : 4.9875 %	94,164 $
	Budget de soumission (avec taxes)	1,982,164 $
CONTINGENCES DE CONSTRUCTION		
	Contingences de construction : 10 %	198,216 $
BUDGET TOTAL DE CONSTRUCTION		2,181,000 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.05

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1263302001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 $, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 $ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 $) payable avant l'échéance du 20 février 2026

Il est recommandé :
1. d'autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 $, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 $ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 $) payable avant l'échéance du 20 février 2026;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-04 13:43

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263302001**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 $, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 $ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 $) payable avant l'échéance du 20 février 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le *Projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice* , sanctionné le 7 décembre 2023 (RLRQ 2023, chapitre 31), apporte une modification importante de la structure, du fonctionnement et des compétences des cours municipales du Québec. Antérieurement, les juges de la cour municipale de Montréal étaient payés directement par la Ville selon les balises de rémunération édictées à la *Loi sur les cours municipales* .

La loi nouvelle prévoit qu'à compter du 1er juillet 2024, la rémunération des juges municipaux de l'ensemble du Québec est prise en charge par le ministère de la Justice, sous forme d'avances devant être remboursées par les municipalités où siègent les juges municipaux.

Les coûts et les modalités de détermination des sommes payables sont prévus au Règlement sur le financement des services de justice municipale (D. 1736-2024, (2024) 156 G.O.Q. II, no 50, 7152, ci-après « Règlement ») adopté en application de la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C-72.01) et de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (RLRQ, c. T-16)

Le ministère de la Justice (ci-après « MJQ ») a émis un "Avis estimatif de facturation" pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 s'élevant à 13 532 458,10 $. Conformément au Règlement et aux résolutions CG25 0642 et CG25 0390, ce montant fut acquitté via quatre versements égaux de 3 383 114,53 $ aux échéances mentionnés au Règlement.

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) a transmis, le 30 janvier 2026, un avis de facturation no 2025-036-RÉEL faisant état d'un solde de 719 761,40 $ pour l'année 2025, lequel doit être acquitté au plus tard le 20 février 2026, conformément à l'échéance prévue au Règlement. Ce montant porte ainsi la facturation totale pour l'année 2025 à 14 252 219,50 $.

Par ailleurs, des discussions sont en cours entre les villes et le gouvernement du Québec afin d'éclaircir les assises de la facturation et le partage des responsabilités financières. Dans ce contexte, nous recommandons d'effectuer le paiement du solde de 719 761,40 $, sous réserve.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0069 | 29 janvier 2026 | Autoriser, sous réserve, le paiement au ministère de la Justice du Québec de quatre versements prévus à l'avis estimatif de facturation reçu pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2026 - Dépense totale de 15 315 140,15 $, taxes incluses, aux échéances suivantes: 31 mars 2026, 30 juin 2026, 30 septembre 2026 et 31 décembre 2026.
CG25 0642 | 25 septembre 2025 | Autoriser le paiement sous réserve au ministère de la Justice du Québec des deux derniers versements de l'estimation reçue pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, versements représentant une somme de 6 766 229,06 $, taxes incluses, payables en deux versements égaux aux échéances des 30 septembre et 31 décembre 2025 et autoriser le virement budgétaire en 2025 au montant de 800 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des affaires juridiques, non récurrent et sans ajustement aux bases budgétaires des exercices subséquents.

CG25 0390 | 20 juin 2025 | Autoriser le paiement au ministère de la Justice du Québec de la somme de 6 766 229,06 $ sous réserve pour les fonctions de juges municipaux. Ce montant représente les deux premiers versements exigés pour l'année 2025.

CG25 0281 | 15 mai 2025 | Autoriser le paiement au ministère de la Justice du Québec de la somme de 5 945 282,75 $ sous réserve pour les fonctions de juges municipaux du 1er juillet au 31 décembre 2024.

DGA243197155 | 20 août 2024 | 2243197155 | Autoriser l'abolition de l'unité administrative nommée Magistrature (UADM 4102) au Service des affaires juridiques, l'abolition des postes rattachés à cette unité administrative ainsi que permettre le traitement des fins d'emploi de chacun des titulaires des postes, et ce, en date du 1er juillet 2024.

DESCRIPTION

Autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 $, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 $ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 $) payable avant l'échéance du 20 février 2026.

JUSTIFICATION

L'article 86.1 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que les villes doivent rembourser au gouvernement du Québec les avances effectuées par ce dernier.
Les villes doivent acquitter les factures à échéance afin d'éviter les intérêts prévus à l'article 6 du Règlement.

Un paiement effectué sous réserve permettra à la Ville de Montréal d'envisager des ajustements et des compensations, le cas échéant, en fonction des discussions à compléter avec le MJQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le paiement à autoriser au montant de 719 761,40 $, taxes incluses (758 240,13 $, net des

ristournes de taxes) représente le paiement final pour l'année financière 2025 correspondant à la différence entre la facture finale totale de 14 252 219,50 $, taxes incluses (14 165 009,05 $, net des ristournes de taxes) et la facture estimée déjà acquittée au cours des 4 trimestres de 2025 de 13 532 458,10 $, taxes incluses (13 406 768,92 $, net des ristournes de taxes) du ministère de la Justice du Québec.
Cette dépense au montant de 719 761,40 $, taxes incluses (758 240,13 $, net de ristournes) n'a aucun impact sur le cadre financier 2025 de la Ville puisqu'une provision a été comptabilisée en couru en décembre 2025.

Ce dossier décisionnel est de compétence d'agglomération parce qu'il concerne la cour municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense sera imputée conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances et de l'évaluation financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et plus particulièrement aux priorités 18 (assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire) et 19 (offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celine D'AOUST)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lyne LÉVEILLÉ
Cheffe de la Division du soutien administratif et opérationnel

Tél : 514 872-5319
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-03

Marie-Lyne LÉVEILLÉ
Cheffe de la Division du soutien administratif et opérationnel

Tél : 514 872-5319
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Manon LEMAY
Directrice par intérim

Tél : 438 351-9807
Approuvé le : 2026-02-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville
Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2026-02-04

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1263302001
Unité administrative responsable : Direction des projets spéciaux, du soutien général et des services à la clientèle *du* Service des affaires juridiques
Projet : *s/o*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité no 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;* *Priorité no 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins).*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité no 18 : Protéger et aider les Montréalaises et Montréalais.* *Priorité no 19 : Protéger et aider les Montréalaises et Montréalais.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1263302001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction , -
Objet :	Autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 $, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 $ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 $) payable avant l'échéance du 20 février 2026

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1263302001 - Autoriser paiement MJQ Final juges 2025.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celine D'AOUST
Conseillère budgétaire, Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872 0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-04

Arianne ALLARD
Cheffe section

Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1259131001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-24 12:10

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259131001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur de l'ancien hôpital Royal Victoria
Le secteur de l'ancien hôpital Royal Victoria fait l'objet d'une planification concertée entre la Ville de Montréal, la Société québécoise des infrastructures et l'Université McGill. Ce secteur historique figurant au sein du site patrimonial du Mont-Royal prévoit la requalification des divers pavillons pour abriter des fonctions institutionnelles et résidentielles, ainsi que l'agrandissement du parc du Mont-Royal et la création d'une nouvelle entrée pour y accéder. Le site accueillera à terme près de 6 000 nouveaux usagers, nécessitant des améliorations importantes notamment en matière de sécurité et en accessibilité pour la mobilité active et collective. Une entente tripartite a été signée entre les parties prenantes afin d'encadrer les engagements et les contributions de chacun dans l'objectif de soutenir le développement harmonieux et durable du secteur (CG22 0697).

Le projet des Pins, phase 2

Le projet de la Ville de Montréal comprend la réfection des infrastructures et le réaménagement des rues du secteur, incluant :

- L'avenue des Pins, entre la rue Peel et l'avenue du Parc ;
- L'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue McTavish et l'avenue des Pins ;
- La rue University, au nord de l'avenue des Pins.

Ces travaux de voirie font suite à la phase 1 du réaménagement de l'avenue des Pins, sur le tronçon entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, dont les travaux ont débuté en 2021 et se sont terminés en 2025.

Les objectifs de la phase 2 du projet sont les suivants :
1. Améliorer le confort, l'expérience et la sécurité pour la mobilité active
2. Concilier les mobilités locales et régionales
3. Assurer la desserte des services d'urgence et des transports collectifs

4. Conserver le caractère naturel, patrimonial et historique du site
5. Atténuer les effets des aléas climatiques

Le projet des Pins partage un seul numéro investi pour les phases 1 et 2 et sera financé par plusieurs règlements d'emprunt.

Le règlement d'emprunt en lien avec le présent dossier concerne la phase 2 du projet et permettra de financer plusieurs lots de travaux :

- Lot A - avenue des Pins, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue du Parc ;
- Lot B - avenue des Pins, entre la rue Peel et l'avenue du Docteur-Penfield ;
- Lot C - rue University, entre la rue Milton et l'avenue des Pins ;
- Lot D - rue University, au nord de l'avenue des Pins ;
- Lot E - avenue du Docteur-Penfield, entre la rue McTavish et l'avenue des Pins.

Le projet de réaménagement de l'avenue des Pins, phase 2, est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu son point de passage en Planification.

Une carte localisant les tronçons concernés par le projet est fournie en pièce jointe de ce dossier.

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 1 200 000 $ pour financer les dépenses des travaux d'aménagements cyclables et les services professionnels qui en découlent dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins. Ce sont des dépenses prévues au PDI de la Ville de Montréal, dans la fiche du projet portant le numéro investi 68067.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0567 – 15 mai 2023 - Autoriser un virement de crédits en provenance du compte de surplus affectés 2021 de 825 994,00 $, du « Programme d'accélération des grands projets » vers le budget 2023 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), Direction des projets d'aménagement urbain (DPAU). Octroyer un contrat de services professionnels pour l'avant-projet de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins à la firme Les Services EXP inc. - Dépense maximale de 1 627 356,15 $ taxes incluses (prix soumis: 1 356 130,13 $ taxes incluses + contingences: 271 226,02 $ taxes incluses). Appel d'offres public 23-19764 - 6 soumissionnaires.
CG22 0697 - 24 novembre 2022 - Approuver une entente tripartite entre la Ville, la Société québécoise des infrastructures et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, dans le cadre de la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria. Réf.: 31H12-005-0367-01.

CM22 0654 - 13 juin 2022 - Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria - Projets de règlement P-21-032 et P-04-047-223.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 200 000 $ pour financer des dépenses relevant de la compétence de l'agglomération dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins, laquelle comprend les axes suivants :

- L'avenue des Pins, entre la rue Peel et l'avenue du Parc ;
- L'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue McTavish et l'avenue des Pins ;
- La rue University, entre la rue Milton et son extrémité nord, au nord de l'avenue des Pins.

Plus précisément, cet emprunt permettra de financer les travaux d'aménagements cyclables dans le cadre du projet, y compris les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection et de surveillance des travaux, et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Soulignons que pour le projet, un partage des coûts entre différents payeurs est prévu de sorte que les coûts relevant des propriétaires d'actifs (ex: CSEM, Bell, Énergir, etc.) seront pris en charge par ceux-ci. Les autres dépenses relatives au projet relèvent des compétences du Conseil municipal, celles-ci seront ainsi financées par des règlements d'emprunt distincts, en respect du partage des compétences en vigueur.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt visé par le présent dossier permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses prévues dans le cadre des prochaines étapes de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt relevant des compétences du Conseil d'agglomération, d'un montant de 1 200 000 $, servira à financer les dépenses des travaux d'aménagements cyclables et les services professionnels connexes dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins. Les services et travaux financés par le règlement d'emprunt visé constituent des dépenses en immobilisation.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le Conseil d'agglomération (CG22 0721).

Les dépenses prévues dans le cadre de ce règlement d'emprunt ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle et ce, en raison de sa nature et du type de décision recherchée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence du règlement d'emprunt visé par le présent dossier, l'octroi du contrat de services professionnels du lot C du projet, prévu au printemps 2026, serait retardé. En conséquence, il y aurait également un impact sur la date de début des travaux du lot C, prévu au printemps 2027, ainsi que toute la séquence des travaux visés au sein du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : printemps 2026.

Octroi du premier contrat de services professionnels pour conception : printemps 2026.

Le présent règlement d'emprunt entrera en vigueur à compter de la date de sa publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gustavo RIBAS, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
Eve MALÉPART, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
Florian PEIGNIER, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Gustavo RIBAS, 13 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane BILODEAU
Chargé de projet

Tél : 514-872-6095
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-11

Mohamed BECHIR BOUZAIDI
chef(fe) de division - grands projets

Tél : 438-872-3997
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ariane QUIRION LAMOUREUX
chef(fe) de section - grands projets de

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et

mobilite urbaine
Tél :
Approuvé le : 2025-11-24

mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259131001
Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité
Projet : Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux d'aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

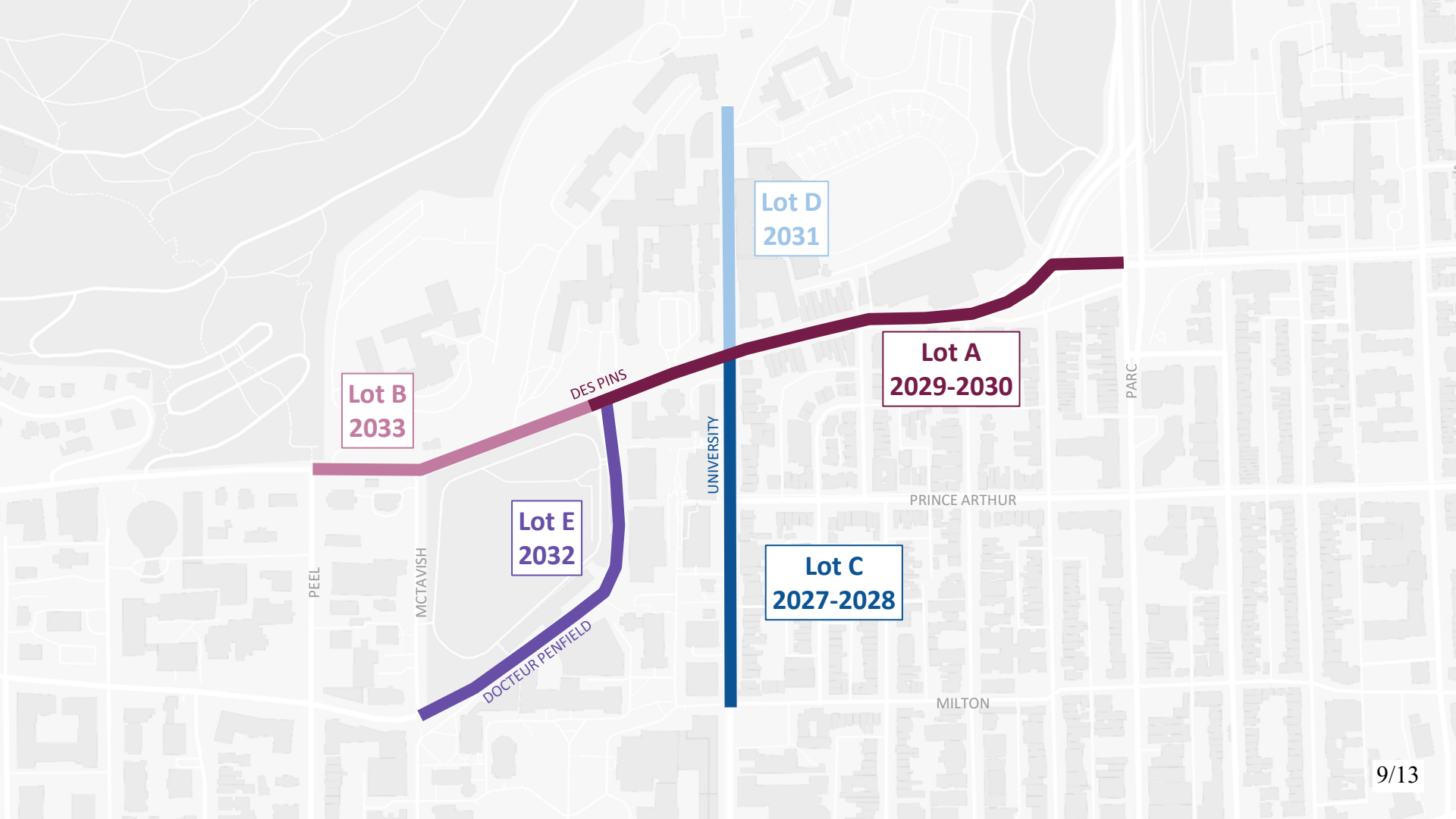
Lot D
2031
Lot A
2029-2030
Lot B
2033
Lot E
2032
Lot C
2027-2028
DES PINS
UNIVERSITY
PARC
PRINCE ARTHUR
PEEL
MCTAVISH
DOCTEUR PENFIELD
MILTON

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259131001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AL - 1259131001 - Aménagements cyclables avenue des Pins.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexis LAPIERRE
Avocat, Direction des Affaires civiles, Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 438 826-4614

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-18

Nicolas DUFRESNE
Chef de la Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières, Direction des Affaires civiles
Tél : 438 873-6396
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 $ POUR FINANCER LES TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DANS LE CADRE DE LA PHASE DEUX DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES PINS

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme des immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 200 000 $ est autorisé afin de financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins et des rues avoisinantes.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1259131001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259131001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1259131001 - 68067 SUM.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Yves JACQUES
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NO GDD : 1259131001

Information comptable

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Dépenses	
5001.502xxxx.802701.01909.57201.000000.0000.185238.000000.98001.00000	1,200,000 $
Emprunt à long terme	
5001.502xxxx.802701.01909.49200.000000.0000.185238.000000.98001.00000	(1,200,000) $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 51.01

2026/02/19 16:00

(2)

Dossier # : 1259248010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Marie Plourde, conseillère de ville, district du Mile-End, à titre de représentante de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Il est recommandé :
- de nommer Marie Plourde, conseillère de ville, district du Mile-End, à titre de représentante de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-26 15:16

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

PROJET

IDENTIFICATION

Dossier # :1259248010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Marie Plourde, conseillère de ville, district du Mile-End, à titre de représentante de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cecile VERGIER
commissaire - developpement economique

514-241-0337

Tél :
Télécop. : -

Dossier # : 1259248010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville

Recommandation au conseil d'agglomération de nommer un représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, bureau local du réseau de développement économique local et régional PME MTL
ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'en 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l'île;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Ville, lequel regroupe aussi les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ainsi que la ville de Westmount;

ATTENDU QU'un(e) élu(e) de l'Arrondissement doit être nommé(e) pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL Centre-Ville;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-08 17:03

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1259248010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six (6) organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l'île. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Ville, lequel regroupe aussi les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ainsi que la ville de Westmount.
En raison des élections municipales du 2 novembre 2025 et pour se conformer aux règlements généraux de l'organisme, l'arrondissement doit désigner son représentant élu au conseil d'administration de PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 22 0082 - 27 janvier 2022 : Approuver la nomination de Mme Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL
CG18 0083 - 25 janvier 2018 : Approuver la nomination de madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

DESCRIPTION

Selon l'article 3.1.1 des règlements généraux de PME MTL Centre-Ville, quatre (4) administrateurs sont désignés parmi la catégorie des élus municipaux, et '' le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal désigne l'un de ses membres''.
Il est donc proposé de désigner Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement pourra, grâce à ce rôle d'administrateur, orienter les décisions de cette instance de développement local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La décision fera l'objet d'une annonce dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil d'arrondissement diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux, l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement : 17 décembre 2025
Étapes subséquentes:

- Résolution du comité exécutif;
- Résolution du conseil municipal;
- Résolution du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cecile VERGIER
commissaire - developpement economique

Tél : 514-241-0337
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-08

Simon S LEMIEUX
Chef de division - Urbanisme patrimoine et services aux entreprises

Tél : 514 488-6574
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques
Tél : - -
Approuvé le : 2025-12-08

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mercredi 17 décembre 2025	Résolution: CA25 25 0354

Recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'en 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l'île;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Ville, lequel regroupe aussi les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ainsi que la ville de Westmount;

ATTENDU QU'un(e) élu(e) de l'Arrondissement doit être nommé(e) pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL Centre-Ville;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1259248010

Cathy WONG
_____
Mairesse de l'arrondissement

Karen LOKO
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 17 décembre 2025

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.02

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1255326010

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Centre d'urgence 9-1-1
Projet :	-
Objet :	Nommer Dimitrios Jim Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec

Il est recommandé :
de nommer Dimitrios Jim Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec en remplacement de Daphney Colin.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-09 11:48

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255326010**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Centre d'urgence 9-1-1
Projet :	-
Objet :	Nommer Dimitrios Jim Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec

CONTENU

CONTEXTE

La Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1 (ci-après: LFM) comporte une nouvelle section intitulée : « Taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 » (art. 244.68 à 244.74). Ces dispositions font suite à l' « Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013 ».
Les articles 244.68 à 244.74 LFM prévoient qu'une taxe municipale est imposée aux abonnés et abonnées de services téléphoniques filaires, cellulaires ou utilisant la technologie Internet (VoIP). Cette taxe municipale vient remplacer les ententes relatives aux redevances payées par les abonnés et abonnées filaires. De fait, la loi vient obliger les fournisseurs de ces services téléphoniques à contribuer au financement des Centres d'urgence 911 à travers le Québec. La Loi oblige aussi les municipalités à adopter un règlement imposant cette taxe.

Le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 a été adopté lors du Conseil d'agglomération le 27 août 2009 par la résolution CG09 0368.

La LFM prévoit, de plus, que tout fournisseur d'un service téléphonique visé est, à titre de mandataire de la municipalité, tenu de percevoir la taxe et d'en remettre le produit, soustraction faite de la somme qu'il conserve pour ses frais d'administration, au ministre du Revenu. Celui-ci remettra ensuite, le produit de la taxe à un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, L.R.Q., c. C-38, qui sera désigné pour gérer le produit de cette taxe et le remettre aux municipalités.

La résolution CE09 1270 datée du 29 juillet 2009 a permis à M. Richard Boyer chef du Service des communications opérationnelles, du Service de police de la Ville de Montréal, d'agir

comme l'un des trois requérants pour la constitution cet organisme à but non lucratif. Les lettres patentes le créant ont été délivrées par le Registraire des entreprises le 7 août 2009. L'organisme se nomme : Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec (ci-après : l'Agence 911).

L'Agence 911 ayant été créée et son conseil d'administration ayant été constitué, il s'agit à présent de remplacer le membre employé de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0370 - 15 juin 2023 – Nommer Mme Émilie Gagnon, chef de section, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec.
CG22 0136 - 24 février 2022 – Approuver la nomination de Mme Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, à titre de membre élue du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

CG20 0339 - 18 juin 2020 – Approuver la nomination de Mme Johanne Tanguay, cadre sur mandat, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

CG18 0141- 22 février 2018 – Nommer M. Alex Norris, conseiller de ville, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau.

CG10 0385 - 28 octobre 2010 – Nommer M. Pierre Foucault, chef de division au Service des communications opérationnelles du Service de police de la Ville de Montréal, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, en remplacement de M. Richard Boyer.

CG09 0454 – 24 septembre 2009 - Nomination de M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de ville de l'arrondissement de Montréal-Nord et M. Richard Boyer, chef du Service des communications opérationnelles du Service de police de la Ville de Montréal, à titre de membres du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

CG09 0368 - 27 août 2009 - Adopter le règlement intitulé « Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE09 1270 - 29 juillet 2009 - Autoriser M. Richard Boyer, chef du Service des communications opérationnelles, du Service de police de la Ville de Montréal, à agir comme l'un des trois requérants pour la constitution d'un organisme à but non lucratif (OBNL), chargé de recevoir et de redistribuer le produit de la taxe destinée à financer les services d'urgence 911 conformément à la Loi sur la fiscalité municipale. Modifier le budget de revenus et de dépenses 2009 du service afin de tenir compte de la contribution financière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et du paiement des frais et droits liés à la constitution de l'OBNL au montant de 7 500 $.

DESCRIPTION

L'article 244.73 LFM prévoit que l'organisme à but non lucratif qui administre le produit de taxe devra être dirigé par un conseil d'administration composé à parts égales de représentants et représentantes de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que de la Ville de Montréal (ci-après: les

parties constituantes) et que ce conseil d'administration devra prendre ses décisions à l'unanimité relativement à la redistribution du produit de la taxe.
Des discussions entre les parties constituantes de l'Agence 911 ont permis d'en venir à une entente selon laquelle :

Le conseil d'administration de l'Agence 911 est composé de 6 administrateurs ou administratrices, soit deux représentants ou représentantes nommés par chacune des parties constituantes. Chacune des parties constituantes est représentée par 1 membre élu et par 1 membre du personnel.

Seules les personnes qui ont été dûment autorisées par une résolution ou toute forme de décision officielle de leur partie constituante peuvent être nommées administrateurs ou administratrices.

Le présent dossier a donc pour but la nomination de M. Dimitrios Jim Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, en remplacement de Mme Daphney Colin.

JUSTIFICATION

Mme Daphney Colin, la représentante employée Ville de Montréal au conseil d'administration de l'Agence 911, occupe maintenant une autre fonction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune rémunération n'est rattachée aux responsabilités et fonctions des représentants de la Ville, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence 911.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de membres de conseil d'administration de l'Agence 911 est une étape majeure afin d'assurer le leadership de Montréal au sein de l'Agence 911.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ali ILARZEG
PSA

Tél : 514 465-4386
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-09

Julie BEAUCHESNE
chef(fe) de section - soutien general

Tél : 514 207-1380
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint
Tél : 514 280-2602
Approuvé le : 2026-02-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fady DAGHER
directeur(-trice) de service - police
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2026-02-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1255326010]*
Unité administrative responsable : *[Module Missions internationales et services affaires]*
Projet : *[Nommer Dimitrios Jim Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique.

8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, 'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

L'agence a pour mandat de répartir entre les municipalités locales, la taxe municipale, perçue par Revenu Québec et imposée par les municipalités sur les services téléphoniques pour financer le service 911.

L'agence assure le suivi des certifications des centres 911 selon les normes du ministère de la Sécurité publique (MSP) et contribue au développement de ceux-ci. Ce faisant, elle a un mandat de faire de la sensibilisation et l'étude des normes de pratique et de qualité applicables; d'effectuer une veille règlementaire et technologique, de même que d'améliorer les services offerts à la population.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle